
Generated on 2013-07-17 17:41 GMT / http://hdl.handle.net/2027/mdp.39015008479811
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES

BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANCAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

2ᵉ SÉRIE

LE

LIBER PONTIFICALIS

TEXTE, INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

L'ABBÉ L. DUCHESNE

TOME PREMIER



PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME, DU COLLÈGE DE FRANCE
ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1886



IOH · BAPT · DE ROSSI

DVLCISSIMAE NATAE

NVPTIAS CELEBRANTI

PRÉFACE

L'église romaine est, de toutes les églises locales, celle qui possède les fastes les plus anciens, les plus complets et les mieux connus. Dès le deuxième siècle elle avait ses catalogues épiscopaux, pourvus déjà d'indications chronologiques; on commençait même à y joindre çà et là quelques détails historiques. Deux auteurs qui, au temps de l'empereur Antonin, recueillaient les derniers échos de l'âge apostolique, Hégésippe et saint Irénée, appliquèrent aussi leur pieuse curiosité à l'étude de la succession épiscopale dans « l'église principale où se conservait, pour tous les fidèles, la tradition des apôtres ». C'est seulement au quatrième siècle, dans les écrits d'Eusèbe, qu'apparaissent les catalogues épiscopaux d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem; le plus ancien que l'on puisse citer pour l'église impériale de Constantinople ne remonte qu'au déclin du septième siècle. A plus forte raison en est-il de même pour les églises de moindre importance, en Occident comme en Orient.

A Rome, les catalogues primitifs, continués, complétés, remaniés à diverses reprises, s'élargirent, au commencement du sixième siècle, en une suite de notices biographiques où se développait toute l'histoire des papes, depuis l'apôtre Pierre. Publié par un clerc anonyme, qui mit son œuvre sous le nom du pape Damase et sous la protection de son souvenir, ce premier livre épiscopal ou pontifical était sans doute bien imparfait. Dans les siècles suivants on ne s'inquiéta guère de le corriger, mais on le continua; et ces continuations successives, toujours de main contemporaine, forment un document historique des plus précieux. Longtemps avant

que la cour franque n'eût ses Annales officielles, l'historiographie pontificale était cultivée au Latran. A la fin du neuvième siècle on la voit subir une éclipse momentanée ; les notices biographiques se restreignent alors à un catalogue sans développements. Mais la tradition se renoue bientôt, et, avec quelques vicissitudes, elle se maintient jusqu'au lendemain du grand schisme, jusqu'au pontificat de Martin V († 1431).

L'influence du *Liber pontificalis* sur la littérature historique du moyen âge est comparable à l'influence de la papauté dans le monde politique du même temps. De bonne heure il fut imité. Tout ce qui nous reste de livres épiscopaux, de *Gesta episcoporum* ou *abbatum*, a été écrit sur son modèle. Pour le moyen âge tout entier, l'histoire des papes était dans ses notices, comme l'histoire des empires était dans la chronique de saint Jérôme. C'est un des trois ou quatre livres historiques qui formaient le fond indispensable de toute bibliothèque épiscopale ou conventuelle. La chronique de Martinus Polonus, un des ouvrages les plus répandus au XIVe et au XVe siècle, n'est autre chose que la combinaison des notices pontificales avec une série parallèle de notices sur les empereurs.

Il s'en faut bien que le progrès des études et des découvertes ait abouti à le rejeter dans l'ombre. Sans doute il est maintenant possible de le compléter, de le contrôler, de le corriger même sur plus d'un point. Mais il reste et restera toujours l'un des principaux documents de l'histoire des papes et surtout de l'histoire de Rome au moyen âge, de ses monuments, de ses crises intérieures, de ses institutions religieuses et politiques.

C'est ce livre si important, par le sujet qu'il traite, par la valeur des données historiques qu'il contient, par l'influence qu'il a exercée depuis sa première apparition, que j'entreprends de publier ici. Imprimé d'abord à Mayence, en 1602, d'après une copie d'un manuscrit encore existant, son texte passa, sans modification aucune, dans les éditions suivantes, celles de Fabrot, (1648), de Bianchini (1718), de Muratori (1723). Vignoli (1723), au lieu de se borner, comme les autres éditeurs, à donner en marge les variantes de quelques manuscrits, entreprit de mettre ces variantes à contribution pour la constitution du texte. Cet essai ne fut pas heureux : Vignoli ne disposait que d'un trop petit nombre de manuscrits ; il procédait d'ailleurs sans principes certains ; aussi son édition est-elle, à beaucoup d'égards, inférieure aux précédentes.

J'ai cru devoir, avant tout, m'enquérir de tous les manuscrits conservés dans les dépôts de l'Europe, les classer, collationner ceux qui offrent quelque importance et fonder mon édition du texte sur la tradition paléographique la plus ancienne et la plus sûre. En procédant ainsi, je suis arrivé à reconstituer une rédaction fort incorrecte au point de vue du style, de la grammaire et de l'orthographe, faite pour étonner les personnes qui ne sont pas familiarisées



avec les productions de l'extrême décadence romaine et du latin vulgaire. Je ne prétends pas, on le conçoit, avoir ressaisi, dans tous ses détails, l'orthographe des textes originaux. Cependant les manuscrits sont si anciens, si rapprochés de la rédaction des biographes, qu'on peut arriver en ce genre à une grande approximation. Les différences qui ne peuvent manquer de subsister entre l'édition et le texte sorti de la plume de l'auteur sont presque toujours de nulle importance; les fautes d'orthographe qu'on lui aura imputées en excès, sur le témoignage des copistes, doivent être compensées par celles qu'on lui aura corrigées, d'après les mêmes autorités.

Les documents du texte ainsi établi sont produits au bas des pages, dans l'énorme appareil de variantes que j'ai cru devoir publier. On trouvera qu'il y en a trop, et l'on sera de mon avis. Mais il ne m'appartient pas de modifier les usages, et ce n'est pas ma faute si la critique du *Liber pontificalis* est obligée de tenir compte d'un si grand nombre de manuscrits. Les personnes qui seraient tentées de me blâmer sur ce point feront bien de feuilleter les derniers volumes des *Scriptores ecclesiastici latini* publiés par l'Académie de Vienne ou ceux de la nouvelle collection des *Monumenta Germaniae*, notamment le *Jordanes* de M. Mommsen.

Quant aux notes et dissertations de l'introduction et du commentaire, je n'étonnerai personne en disant qu'elles ne doivent à peu près rien à ce qu'il y a d'analogue dans les deux éditions de Bianchini et de Vignoli. Les sciences historiques, en particulier celle des antiquités chrétiennes, ont fait, depuis un siècle et demi, de tels progrès que je me suis trouvé avoir sous la main infiniment plus de ressources qu'on n'en pouvait avoir au commencement du XVIIIe siècle. Peut-être aussi me suis-je donné, pour les réunir et les mettre en œuvre, un peu plus de peine que l'on n'en prenait alors. Mais, si je ne suis pas, sur ce point, tributaire de mes devanciers, je le suis et dans une large mesure, d'ouvrages modernes considérables, parmi lesquels ceux de mon illustre ami J. B. de Rossi doivent figurer au premier rang. Mon commentaire se réduirait beaucoup si j'en effaçais tout ce qui procède, directement ou indirectement, du *Bullettino di archeologia christiana*, de la *Roma sotterranea*, des *Inscriptiones christianae urbis Romae* [1].

S'il me fallait énumérer ici, après M. de Rossi, les personnes obligeantes qui m'ont aidé, soit en me transmettant des renseignements sur les manuscrits, soit en me rendant des services littéraires d'une autre nature, je devrais allonger cette préface d'une liste interminable. Je ne puis cependant omettre l'expression d'un remerciement à l'adresse de M. le comte Desbassayns de Richemont et de M. Emile Châtelain, qui ont bien voulu me rapporter de leurs voyages les

1. Au moment où j'écris ces lignes, le tome II (1re partie) de ce dernier recueil n'a point encore paru; mais, grâce à la bienveillance de l'auteur, j'en ai eu sous les yeux les épreuves à mesure qu'elles étaient imprimées.



photographies de plusieurs manuscrits. Je dois aussi un témoignage spécial de reconnaissance à mes supérieurs ecclésiastiques qui m'ont accordé, pour ce travail, bien des facilités, et notamment le loisir relatif sans lequel je n'aurais pu le conduire au point où il est arrivé. Enfin, je ne saurais oublier que c'est à l'Ecole française de Rome, sous l'œil bienveillant de ses premiers directeurs, M. Albert Dumont et M. Geffroy, que j'ai commencé les études qui aboutissent à ce livre. Pour les continuer il m'a fallu plusieurs fois revenir au nid ; chaque retour a été une fête, pour le cœur autant que pour l'esprit. L'érudition n'a pas que des épines.

N. B. — 1. Ce volume s'arrête à la vie d'Hadrien Ier. Le suivant comprendra les continuations diverses jusqu'à Martin V. J'y ferai, s'il y a lieu, l'apologie de cette coupure, qui n'est pas conforme à l'usage, pas plus, après tout, qu'il ne l'est de publier le *Liber pontificalis* au delà d'Etienne V. On y trouvera aussi toute une série de tables alphabétiques pour faciliter les recherches dans le texte, le commentaire et les introductions.

2. — L'introduction de ce volume étant une refonte complète de ma première étude, je n'ai cru devoir citer celle-ci que dans des cas tout à fait exceptionnels. Il en est de même des mémoires dans lesquels j'ai défendu ou complété mes premières conclusions. En voici la liste, dans l'ordre chronologique, avec celle des travaux consacrés à ces questions par MM. R. A. Lipsius et G. Waitz. Mes controverses avec M. G. Waitz viennent d'être interrompues par sa mort : je ne puis mieux faire que de déposer ici l'expression de mes respectueux hommages envers la mémoire de cet illustre savant.

L. Duchesne, *Etude sur le Liber pontificalis*, dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. I, Paris, Thorin, 1877.

G. Waitz, *Ueber die verschiedenen Texte des Liber pontificalis* (*Neues Archiv*, t. IV, [1879], p. 216).

L. Duchesne, *La date et les recensions du Liber pontificalis* (*Revue des questions historiques*, t. XXVI [1879], p. 493).

R. A. Lipsius, *Neue Studien zur Papstchronologie*, dans le *Jahrbücher für protestantische Theologie*, t. V [1879], p. 385, et t. VI [1880], p. 233.

L. Duchesne, *Le premier Liber pontificalis* (*Revue des questions historiques*, t. XXIX [1881], p. 246).

G. Waitz, compte-rendu dans l'*Historische Zeitschrift*, nouvelle série, t. VIII [1880], p. 135.

L. Duchesne, *Le Liber pontificalis en Gaule au* vie siècle (*Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, t. II [1882], p. 277).

L. Duchesne, L'*historiographie pontificale au* viiie *siècle* (*Ibid.*, t. IV [1884], p. 232).

G. Waitz, *Ueber den sogenannten Catalogus Cononianus der Päpste* (*Neues Archiv*, t. IX [1884], p. 459).

G. Waitz, *Ueber die Italianischen Handschriften des Liber pontificalis* (*Ibid.*, t. X [1885], p. 453).

G. Waitz, *Ueber den sogenannten Catalogus Felicianus der Päpste* (*Ibid.*, t. XI [1886], p. 217).

L. Duchesne, *Un mot sur le Liber pontificalis* (*Mélanges d'archéologie*, etc., t. VI [1886], p. 275)



INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

L'HISTOIRE ET LA CHRONOLOGIE DES PAPES AVANT LE *LIBER PONTIFICALIS*

§ I[er].

DOCUMENTS DU DEUXIÈME SIÈCLE ET DU TROISIÈME.

Hégésippe.

1. — Les premiers linéaments de l'histoire des papes ont été tracés au second siècle, dans les listes épiscopales dressées par Hégésippe et par saint Irénée. Le premier, voyageur venu du fond de la Syrie, très préoccupé des nouveautés doctrinales des gnostiques et de leur désaccord avec la notion authentique de la doctrine chrétienne, avait tenu à s'assurer qu'il y avait dans chaque église ou plutôt dans les principales d'entre elles une continuité absolue entre l'enseignement des apôtres fondateurs et celui des évêques contemporains. A cet effet, il s'était enquis un peu partout de la succession épiscopale et des anneaux par lesquels elle se reliait aux origines. A Rome, la liste qu'il était parvenu à établir s'arrêtait au pape Anicet, sous lequel il fit séjour dans la capitale de l'empire. Eleuthère était alors diacre d'Anicet ; il fut son second successeur, après Soter [1]. C'est au temps d'Eleuthère qu'Hégésippe mit par écrit ou du moins publia ses souvenirs de voyage et ses observations sur les sectes contemporaines. On ne peut savoir si la liste épiscopale de Rome s'y trouvait insérée au complet. Eusèbe ne paraît pas l'y avoir remarquée.

1. Γενόμενος δὲ ἐν Ῥώμῃ διαδοχὴν ἐποιησάμην μέχρις Ἀνικήτου, οὗ διάκονος ἦν Ἐλεύθερος. Καὶ παρὰ Ἀνικήτου διαδέχεται Σωτήρ, μεθ' ὃν Ἐλεύθερος. Hégésippe, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, IV, 22.

Irénée.

2. — Saint Irénée, qui écrivit son grand ouvrage sur les hérésies dans les premières années du règne de Commode, nous a conservé intégralement cette précieuse série. Le but qu'il se proposait en la mettant sous les yeux de ses lecteurs était exactement le même que celui d'Hégésippe : rendre sensible la continuité de l'enseignement ecclésiastique et de la succession traditionnelle. La liste d'Irénée s'arrêtait au pape Eleuthère, alors vivant. Le texte grec nous en a été conservé dans une citation d'Eusèbe [1].

1. Θεμελιώσαντες οὖν καὶ οἰκοδομήσαντες οἱ μακάριοι ἀπόστολοι τὴν ἐκκλησίαν Λίνῳ τὴν τῆς ἐπισκοπῆς λειτουργίαν ἐνεχείρισαν. Τούτου τοῦ Λίνου Παῦλος ἐν ταῖς πρὸς Τιμόθεον ἐπιστολαῖς μέμνηται, διαδέχεται δὲ αὐτὸν Ἀνέγκλητος. Μετὰ τοῦτον δὲ τρίτῳ τόπῳ ἀπὸ τῶν ἀποστόλων τὴν ἐπισκοπὴν κληροῦται Κλήμης, ὁ καὶ ἑωρακὼς τοὺς μακαρίους ἀποστόλους καὶ συμβεβληκὼς αὐτοῖς καὶ ἔτι ἔναυλον τὸ κήρυγμα τῶν ἀποστόλων καὶ τὴν παράδοσιν πρὸ ὀφθαλμῶν ἔχων, οὐ μόνος · ἔτι γὰρ πολλοὶ ὑπελείποντο τότε ὑπὸ τῶν ἀποστόλων δεδιδαγμένοι. Ἐπὶ



Voici la série qui s'en déduit. Après les apôtres :

Lin,	Λῖνος,
Anaclet,	Ἀνέγκλητος,
Clément,	Κλήμης,
Evariste,	Εὐάρεστος,
Alexandre,	Ἀλέξανδρος,
Xystus,	Ξύστος,
Télesphore,	Τελέσφορος,
Hygin,	Ὑγῖνος,
Pie,	Πίος,
Anicet,	Ἀνίκητος,
Soter,	Σωτὴρ,
Eleuthère.	Ἐλεύθερος.

Dans une lettre écrite au pape Victor, successeur d'Eleuthère, Irénée reprend une seconde fois cette série, en remontant depuis Soter jusqu'à Xystus [1]. Elle ne soulevait donc aucune hésitation au temps où il écrivait. Il est à remarquer que saint Irénée connaît, outre les noms des papes, plus d'un détail intéressant sur quelques-uns d'entre eux. Il identifie Lin avec le personnage du même nom dont il est parlé dans la seconde épître à Timothée; il dit que Clément avait vu les apôtres et conversé avec eux ; il mentionne la célèbre lettre qui fut écrite de son temps aux Corinthiens par l'église de Rome ; il relève le martyre glorieux de Télesphore. En joignant à ces renseignements ceux que l'on trouve ailleurs dans ses écrits [2] sur les sectes hérétiques de Rome au temps d'Hygin, de Pie, d'Anicet, sur les rapports de celui-ci avec Polycarpe, sur Eleuthère, sur les vicissitudes de la discipline pascale, on pourrait déjà former un petit *Liber pontificalis*.

Catalogues de la fin du second siècle.

3. — Parmi ces indications, il faut surtout remarquer l'emploi des noms des papes pour dater certains évènements ; Tertullien [1] s'en est servi pour la même fin. Ainsi, non seulement on avait, dès le déclin du second siècle, une liste épiscopale bien arrêtée et connue du public, mais cette liste était établie de façon à pouvoir fournir des repères chronologiques. Du reste les études les plus récentes sur les anciens catalogues pontificaux ont abouti à démontrer qu'il avait existé, dès la fin du règne de Commode, une liste des papes où les noms étaient accompagnés de chiffres d'années [2]. Environ trente ans plus tard, l'auteur inconnu du livre contre l'hérésie d'Artémon, contemporain de Zéphyrin, écrivait que le prédécesseur de ce pape, Victor, avait été le treizième successeur de saint Pierre [3]. C'est le même compte que celui d'Irénée, pour qui Eleuthère, le prédécesseur de Victor, était le douzième depuis les apôtres [4].

Hippolyte.

4. — Le célèbre Hippolyte, prêtre et docteur à Rome au commencement du IIIe siècle, s'était beaucoup occupé de chronologie sacrée et même profane. Outre sa table pascale et son cycle de 112 ans, gravés sur le siège de sa statue [5], il avait rédigé deux autres ouvrages dont les titres sont conservés sur le même marbre, au milieu d'un catalogue de ses écrits. L'un, ΑΠΟΔΕΙΞΕΙϹ ΧΡΟΝΩΝ ΤΟΥ ΠΑϹΧΑ ΚΑΤΑ ΕΝ ΤΩ ΠΙΝΑΚΙ, devait être la théorie de son comput pascal ; l'autre, intitulé ΧΡΟΝΙΚΩΝ, était un livre de chronologie proprement dite. Le texte grec en est perdu [6], mais il en reste deux traductions latines dont l'une figure dans la collection de documents chronographiques et autres, illustrée

τούτου οὖν τοῦ Κλήμεντος στάσεως οὐκ ὀλίγης τοῖς ἐν Κορίνθῳ γενομένης ἀδελφοῖς, ἐπέστειλεν ἡ ἐν Ῥώμῃ ἐκκλησία ἱκανωτάτην γραφὴν τοῖς Κορινθίοις, εἰς εἰρήνην συμβιβάζουσα αὐτοὺς καὶ ἀνανεοῦσα τὴν πίστιν αὐτῶν καὶ ἣν νεωστὶ ἀπὸ τῶν ἀποστόλων παράδοσιν εἰλήφει... Τὸν δὲ Κλήμεντα τοῦτον διαδέχεται Εὐάρεστος, καὶ τὸν Εὐάρεστον Ἀλέξανδρος. Εἶθ' οὕτως ἕκτος ἀπὸ τῶν ἀποστόλων καθίσταται Ξύστος, μετὰ δὲ τοῦτον Τελέσφορος, ὃς καὶ ἐνδόξως ἐμαρτύρησεν· ἔπειτα Ὑγῖνος, εἶτα Πίος, μεθ' ὃν Ἀνίκητος. Διαδεξαμένου τὸν Ἀνίκητον Σωτῆρος νῦν δωδεκάτῳ τόπῳ τὸν τῆς ἐπισκοπῆς ἀπὸ τῶν ἀποστόλων κατέχει κλῆρον Ἐλεύθερος. Eusèbe, H. E., V 6; Irénée, *Adv. hær*, II 31.

1. Eusèbe., H. E., V 24.
2. *Adv. Haer.*, I 25, 6; 27, 1; III 3, 3; 3, 4; 4, 3. Lettre à Victor, dans Eusèbe, H. E., V 24; Lettre des martyrs de Lyon, *ibid.*, V 3, 4.

1. *Praescr.*, 30.
2. Ad. Harnack, *Die Zeit des Ignatius*, Leipzig, 1878, p. 74; Lipsius, *Die ältesten Papstverzeichnisse*, dans le *Jahrb. für protest. Theologie*, 1880, p. 78 et suiv.
3. Βίκτορος, ὃς ἦν τρισκαιδέκατος ἀπὸ Πέτρου ἐν Ῥώμῃ ἐπίσκοπος... H. E., V 28, 3.
4. M. Ad. Harnack (*Die Zeit des Ignatius*, p. 21 et suiv.) a cru pouvoir trouver, dans les chiffres de la chronique d'Eusèbe, de saint Pierre à Calliste, un catalogue qui aurait d'abord figuré dans la chronique de Jules Africain (222). Cette hypothèse, écartée par MM. R. A. Lipsius (*Ienaer Literaturzeitung*, 1878, p. 302 et *Jahrb. f. prot. Theol.*, 1880, p. 234, 254), A. v. Gutschmid (*Theol. Literaturzeitung*, 1880, p. 76-85), H. Gelzer (*Sextus Julius Africanus*, Leipzig, 1880, p. 281), n'a pas, à ma connaissance, rallié un seul adhérent. Je me crois donc dispensé d'en tenir compte ici.
5. Sur cette statue, découverte en 1551 près de la voie Tiburtine, au lieu où l'on vénérait le tombeau de saint Hippolyte, et maintenant conservée au musée de Latran, v. Bianchini, *Anast.*, t. II, p. 158; *Corp. inscr. gr.*, t. IV, n°8613 ; de Rossi, *Bull.*, 1882, p. 29.
6. Knust, *Archiv*, t. VIII, p. 216, 217, a cru qu'il se trouvait dans la bibliothèque de l'Escurial. Je ne doute pas qu'il n'y ait ici une erreur, causée probablement par les catalogues dont parle Ch. Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, p. 346, note 1; dans ces catalogues la chronique pascale du VIIe siècle est mise sous le nom d'Hippolyte.

en 354 par Furius Dionysius Filocalus ; l'autre, après avoir circulé isolément sous le titre de *Liber generationis*, fut mise en tête de la compilation historique connue sous le nom de Frédégaire. M. Mommsen [1] et, tout récemment, M. B. Krusch [2] ont démontré définitivement que ce texte latin, que les manuscrits donnent sans nom d'auteur, représente bien la Chronique de saint Hippolyte. Jusqu'ici on a cru qu'il s'était autrefois terminé par une liste des papes, avec des chiffres d'années ; cette liste est en effet annoncée dans une table des matières, qui se termine ainsi : *Nomina episcoporum Romae et quis quot annis praefuit.* Mais la liste elle-même ne figure dans aucun des manuscrits de la chronique. Comme de plus la rubrique *Nomina episcoporum* etc., ne se présente pas partout ni de la même façon, il y a lieu de reprendre à nouveau la question : c'est ce que je vais faire immédiatement.

Le *Liber generationis*, comme je viens de le rappeler, nous est parvenu en deux traductions. Dans la première, celle du recueil chronographique de 354, la table des matières se termine ainsi :

Sacerdotum nomina (les grands prêtres juifs).

Nomina regum Machedonum ab Alexandro et quis quot annos regnavit.

Imperatorum Romanorum a Gaio Iulio Caesare et consulibus.

Dans la seconde, celle qui a servi à Frédégaire, les deux dernières rubriques sont omises, ou plutôt déplacées, car on les retrouve un peu plus haut. On y lit :

Nomina sacerdotum.

Nomina........ Romae et quis quod annis praefuit.

Quant aux deux rubriques omises à la fin, elles se lisent ainsi, quelques lignes auparavant :

Regis Macedonum ab Alexandro et quis quod annis regnavit.

Imperatores Romanorum ab Augusto et quis quod annis regnavit.

En reportant ces deux rubriques au-dessous de *Nomina sacerdotum*, la seconde traduction ne diffère plus sensiblement de la première, si ce n'est en ce qu'elle contient une rubrique de plus :

Nomina........Romae et quis quod annis praefuit.

J'ai laissé des points entre *Nomina* et *Romae* parce que le mot qui les sépare fait difficulté. Il s'agit de savoir s'il faut lire *imperatorum* ou *episcoporum*. Voici la tradition paléographique :

Les manuscrits de Frédégaire, comme l'a démontré M. Krusch [1], dérivent tous d'un exemplaire actuellement conservé, le *Parisinus* 10910. Or celui-ci porte *Nomina emperm̄*, qui semble bien devoir se lire *Nomina emperatorum*. D'un autre côté, il existe un manuscrit du *Liber generationis* où celui-ci n'est pas encore combiné avec Frédégaire, et le texte représenté par ce manuscrit est, d'après M. Krusch lui-même, la source du texte inséré dans les manuscrits de Frédégaire [2]. Ce manuscrit est actuellement à Cheltenham [3]; il porte, sans aucune abréviation, *Nomina episcoporum*. Il semble déjà qu'entre les deux leçons, celle du manuscrit de Cheltenham soit la plus autorisée. Mais d'autres considérations la favorisent : d'abord on ne disait pas, en grec, *imperatores Romae*, mais *imperatores Romanorum*, βασιλεῖς Ῥωμαίων, souverains de tous les Romains, c'est-à-dire de l'empire entier; tandis que l'on dit indifféremment du pape *episcopus Romae*, ἐπίσκοπος Ῥώμης ou ἐν Ῥώμῃ, évêque de la ville de Rome, ou bien *episcopus Romanorum*, ἐπίσκοπος Ῥωμαίων. Le génitif latin *Romae* suppose ici le mot Ῥώμης dans le texte original, et le mot Ῥώμης appelle ἐπίσκοποι et non βασιλεῖς. Ensuite comme M. Krusch en fait la remarque, le terme *praefuit*, qui convient très bien au gouvernement épiscopal, ne convient pas au gouvernement impérial ; pour celui-ci on emploie *regnavit*, ἐβασίλευσεν : les lignes de la table que j'ai citées plus haut en fournissent un exemple.

Il y a donc lieu, je crois, de conformer ici le texte de Frédégaire avec celui du *Liber generationis* de Cheltenham et d'admettre que, si le mot *emperatorum* se trouve dans le premier, c'est grâce à une distraction d'un copiste, qui aura reproduit indûment ce mot, écrit à la ligne précédente [4]. De cette façon, la difficulté est ramenée à deux points seulement : 1° l'absence de la

1. *Ueber den Chronographen vom Jahre* 354, dans les Mémoires de l'Académie royale de Saxe, Leipzig, 1850, t. II, p.547 et suiv.
2. *Neues Archiv*, t. VII (1882), p. 457 et suiv.

1. *Neues Archiv*, t. VII, p. 326-345.
2. L. c., p. 465.
3. C'est principalement d'après lui que Labbe (*Nova Bibl. Mss.*, t. I, p. 298) a édité le *Liber generationis.* Il était autrefois à la bibliothèque du collège de Clermont. Depuis, il a passé dans celle de sir Th. Phillipps (n° 1829, Meermann 715), maintenant installée à Cheltenham.
4. Une faute semblable, à propos du pape Marcel, *Marcellus imperavit ann. I*, etc., est signalée par M. Mommsen, l. c , p. 636, dans un des manuscrits du catalogue libérien; elle est due à la même cause que celle-ci.

rubrique *Nomina episcoporum* dans la version philocalienne [1]; 2° la disparition, *dans tous les textes*, du chapitre auquel correspond cette rubrique. En ce qui concerne la version philocalienne, la disparition du texte et de la rubrique est plus apparente que réelle. Quelques pages avant le *Liber generationis*, la collection dont cette version fait partie contient un catalogue des papes, bien plus complet que n'était et ne pouvait être celui d'Hippolyte : je veux parler du catalogue libérien, prolongé jusqu'au milieu du IVe siècle. Ce catalogue est précédé d'une petite introduction qui se termine ainsi : *per successionem dispositum* QUIS EPISCOPUS QUOT ANNIS PRAEFUIT *vel quo imperante*. On reconnaît facilement dans ces mots un développement de la rubrique primitive du catalogue d'Hippolyte. Si celui-ci ne se trouve pas à sa place dans le *Liber generationis*, c'est parce qu'il eût fait double emploi avec le catalogue libérien.

Quant à la seconde version du *Liber generationis*, elle a conservé la rubrique, mais non le catalogue d'Hippolyte. Ici encore tout s'explique aisément. D'abord on ne peut rien conclure du manuscrit de Cheltenham, qui est mutilé à la fin et dont le texte s'interrompt avant l'endroit où pourrait se trouver le catalogue. Reste Frédégaire [2]. Eh bien, Frédégaire contient un catalogue des papes; seulement il est plus long que celui d'Hippolyte, puisqu'il va jusqu'au pape Théodore (642-649), et plus complet, puisqu'il contient les mois et les jours. Ce catalogue, que l'on trouvera plus loin, est apparenté à ceux du temps d'Hormisdas et au *Liber pontificalis*. Quoi de plus naturel qu'une pareille substitution? Un clerc du VIIe siècle ne pouvait évidemment pas se contenter de la liste épiscopale d'Hippolyte. Il lui fallait un catalogue prolongé jusqu'à son temps. On peut en dire autant de la série des empereurs. Dans la chronique d'Hippolyte, elle s'arrête à la mort d'Alexandre Sévère. Frédégaire a ajouté, après son catalogue pontifical et en guise de supplément, une petite chronique où la succession impériale est poursuivie jusqu'à Héraclius († 641). Il est vrai que le raccord de ces pièces avec le *Liber generationis* n'est pas très bien exécuté; mais la préoccupation de donner un supplément à la chronique du IIIe siècle se révèle avec la plus grande évidence.

On peut donc admettre, au moins comme fort probable, que le *Liber generationis* ou chronique d'Hippolyte se terminait par un catalogue pontifical et que ce catalogue contenait, outre les noms des papes, l'indication de leurs années de siège.

Cette conclusion, tirée de la seule histoire du texte du *Liber generationis*, est vérifiée *a posteriori* par l'existence d'un catalogue pontifical qui s'est arrêté d'abord au pape Pontien, c'est-à-dire précisément au moment où devait s'arrêter celui d'Hippolyte. Ce catalogue est celui qui a servi de base au rédacteur du catalogue libérien pour la première partie de la série pontificale, depuis saint Pierre jusqu'à Pontien. On verra bientôt que ce rédacteur a eu à sa disposition une liste des papes avec l'indication de leurs années de siège, mais sans aucun autre détail [1], depuis saint Pierre jusqu'à l'année 235; que cette liste se continuait, pour un espace de vingt ans environ, par une série de petites notices, évidemment rédigées par un contemporain; enfin, que le premier fait mentionné dans ces notices, c'est l'exil simultané du pape Pontien et du prêtre Hippolyte, en 235. L'aspect, les limites, le mode de continuation de cette liste pontificale, tout concourt à l'identifier avec le catalogue d'Hippolyte, tel qu'il figurait dans les manuscrits primitifs de son *Liber generationis*. On trouvera plus loin, p. IX, une restitution approximative de ce document, d'après le texte du catalogue libérien.

Le continuateur d'Hippolyte (235-254).

5. — Les petites notices par lesquelles il fut d'abord continué et qui sont reproduites aussi dans le catalogue libérien ressemblent beaucoup à celles du *Liber pontificalis*. Il s'en est fallu de peu que celui-ci ne prît naissance au milieu du troisième siècle. Si l'exemple donné par le continuateur d'Hippolyte avait été suivi, cette première ébauche n'eût pas manqué d'être perfectionnée et nous aurions, sur l'ancienne histoire des papes, un document de premier ordre, d'autant plus important que la seconde moitié du troisième siècle ne nous est que très imparfaitement connue par les maigres ren-

1. J'appelle ainsi, pour abréger, la version insérée dans la collection chronographique de 354, bien qu'on ne sache pas avec certitude si Filocalus a été l'auteur de cette version ou de la collection dont elle fait partie, ou s'il n'a fait que copier et illustrer le manuscrit original.

2. Ici le nom de Frédégaire, qui, comme on le sait, est un nom purement hypothétique, désigne, non le premier auteur de la compilation, lequel écrivait en 613, mais le second, celui qui la remania en 642. Ils étaient l'un et l'autre sujets du roi de Bourgogne et habitants du pays d'Avenches, au delà du Jura (Krusch, l. c. p. 436 et suiv.).

1. Sauf peut-être une note où l'apparition du *Pasteur* d'Hermas est rattachée à l'épiscopat du pape Pie Ier.



seignements d'Eusèbe. Malheureusement aucun contemporain n'entreprit de continuer la série des notices pontificales, et lorsque le catalogue d'Hippolyte fut remanié au temps de Libère et de Filocalus, il le fut par quelqu'un qui s'intéressait plus à la chronologie qu'à l'histoire proprement dite.

Eusèbe. 6. — On sait qu'Eusèbe, dans ses deux grandes compilations historiques, la *Chronique* et l'*Histoire ecclésiastique*, enregistre avec soin les successions épiscopales de Rome et des grandes églises d'Orient, Alexandrie, Antioche et Jérusalem. En ce qui regarde la chronologie des papes, il a eu à sa disposition deux catalogues qui différaient notablement l'un de l'autre, non pas sur les noms et l'ordre de succession, mais sur la durée des pontificats. Le premier lui a servi pour sa Chronique, le second pour son Histoire ecclésiastique. Tous les deux s'arrêtent à Marcellin, dont les années ne sont pas indiquées ; autrement dit, ils vont jusqu'à la persécution de Dioclétien. Les voici, tels qu'ils peuvent se déduire des données éparses dans les deux compilations historiques. Pour la Chronique, je n'ai tenu compte que de la version arménienne ; car dans celle de saint Jérôme les chiffres originaux sont remplacés par ceux de l'Histoire ecclésiastique [1]. Les chiffres entre parenthèses représentent les variantes accidentelles de saint Jérôme par rapport à ce dernier texte.

	Chronique.		Hist. ecclés.	
Petrus	ann.	XXV [2]	XXV	
Linus	ann.	XIIII	XII	(XI)
Anencletus	ann.	VIII	XII	
Clemens	ann.	VIIII	VIIII	
Evarestus	ann.	VIII	VIII	(VIIII)
Alexander	ann.	X	X	
Xystus	ann.	XI	X	
Telesphorus	ann.	XI	XI	
Hyginus	ann.	IIII	IIII	
Pius	ann.	XV	XV	
Anicetus	ann.	XI	XI	
Soter	ann.	VIII	VIII	
Eleutherus	ann.	XV	XV	
Victor	ann.	XII	X	
Zephyrinus	ann.	XII	XVIII	
Callistus	ann.	VIIII	V	
Urbanus	ann.	VIIII [1]	VIII	(VIIII)
Pontianus	ann.	VIIII [2]	VI	(V)
Anteros	mens.	I	m. I	
Fabianus	ann.	XIII	XIII	
Cornelius	ann.	III	III	(II)
Lucius	mens.	II	m. VIII	
Stephanus	ann.	II	II	(III)
Xystus	ann.	XI	XI	
Dionysius	ann.	XII [2]	VIIII	
Felix	ann.	XVIIII [2]	V	
Eutychianus	mens.	II	m. X	(m. VIII)
Gaius	ann.	XV	XV	
Marcellinus				

1. Il en est de même dans un mauvais remaniement syriaque de la chronique d'Eusèbe, terminé à l'année 636 et publié par Rœdiger dans l'édition de Schœne, t. II, p. 203 et suiv. Le catalogue que M. Lipsius (*Chronologie der röm. Bischöfe*, p. 27) en a extrait est très défectueux et sans aucun intérêt.

2. *Ann. XX* dans le texte arménien, évidemment fautif.

On voit que les catalogues d'Eusèbe, quelle que soit leur divergence dans les chiffres, coïncident exactement en ce qui regarde les noms et l'ordre de succession des papes durant les trois premiers siècles. De plus, ils sont absolument d'accord avec la liste de saint Irénée, la seule liste plus ancienne qui puisse leur être sûrement comparée. Etaient-ils également d'accord avec le catalogue d'Hippolyte? C'est ce qu'on ne saurait dire avec certitude, car ce dernier document ne nous est point parvenu isolé et dans sa forme originale.

En dehors de ses catalogues [3], Eusèbe put consulter un grand nombre d'écrits intéressants pour l'histoire des papes et de l'église romaine; mais il n'entrait pas

1. La date manque dans l'arménien; mais en comparant le total des années des papes précédents, c. à d. 182 ans, avec la différence des dates d'avènement indiquées pour Pontien (2246 Abr.) et pour saint Pierre (2055), c. à d. 191 ans, on trouve 9 ans pour le pontificat d'Urbain. Ce chiffre n'est d'ailleurs qu'approximatif, car les dates d'avènement sont presque toujours marquées de travers (Lipsius, *l. c.*, p. 9).

2. Les chiffres de Pontien, Denys et Félix sont évidemment corrompus, surtout les deux derniers. M. Lipsius (l. c., p. 10 et suiv.) les corrige en *an. VI*, *an. VIII* et *an. V*.

3. Pour plus ample informé sur les listes et les chiffres d'Eusèbe, dont la discussion est en dehors du programme de cet ouvrage, on peut consulter Lipsius, *Chronologie der römischen Bischöfe*, p. 6 et suiv.; *Neue Studien zur Papstchronologie*, II, *Die ältesten Papstverzeichnisse*, dans le *Jahrb. für protest. Theologie*, 1880, p. 78 et suiv.; — Erbes, *Ueber Flavius Clemens von Rom*, même revue, 1878, p. 690; *Die Chronologie der antiochenischen und der alexandrinischen Bischöfe*, ibid., p. 1879, 464; — A. Harnack, *Die Zeit des Ignatius*, Leipzig, 1878; — Hort, compte rendu dans l'*Academy* du 15 sept. 1871 et *Dictionary of christian antiquities*, t. II, p. 1656 et suiv.; — Ch. de Smedt, *Dissertationes selectae*, t. I, Gand, 1876, p. 301-326.

dans son plan d'entreprendre cette histoire spéciale. Quant à ses catalogues eux-mêmes, il se borne à en faire usage aux endroits convenables, sans reproduire leur texte en entier et isolément. En somme, le premier travail, je ne veux pas dire sur l'histoire, mais sur la chronologie des papes qui nous soit parvenu sous sa forme propre et primitive, c'est le catalogue qui fait partie du recueil chronographique de 354; ce catalogue s'arrête au pape Libère (352-366); voici le moment d'en parler avec quelque détail.

§ II.

LE CATALOGUE LIBÉRIEN ET LES AUTRES DOCUMENTS DU QUATRIÈME SIÈCLE.

Le chronographe de 354.

7. — La collection chronographique de 354 [1] s'est conservée pendant le moyen âge dans deux manuscrits connus : l'un d'eux a complètement disparu ; de l'autre il ne reste que des fragments ; mais tous les deux ont été copiés avec soin et les copies subsistent encore.

Le plus ancien, qui maintenant est perdu, se trouvait à Luxembourg en 1560; il passa, en 1580, aux mains d'un M. d'Assonville, conseiller du roi d'Espagne à Bruxelles; en 1620 on le retrouve entre les mains d'un président d'Arras, peut-être le même personnage que le précédent ; il fut alors prêté à Peiresc, dans la correspondance duquel il est longuement décrit ; depuis lors on en a perdu toute trace. Peiresc l'estimait du VIIIe ou du IXe siècle. Il contenait de magnifiques illustrations, dont il subsiste des copies à la plume, envoyées par Peiresc à Aleander; elles étaient conservées autrefois dans la bibliothèque Barberini ; maintenant la plupart se trouvent au Vatican (nº 9135). Quant au texte, on en a une copie exécutée par Herbert Rosweyde ; cette copie, qui appartenait aux Bollandistes, est entrée à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, sous la cote 7542-7548. La copie de Bruxelles et celle de Rome représentent donc à elles deux le manuscrit de Peiresc.

Le second manuscrit ancien du chronographe appartenait autrefois au chapitre de Strasbourg auquel il fut donné par l'évêque Wernher (1001-1029); il en reste deux fragments, conservés maintenant à la bibliothèque de Berne (nºˢ 108 et 128) ; l'écriture est du IXe siècle. Il était encore entier quand il fut copié, vers 1480, probablement pour Jean Fuxmagen († 1499), conseiller de l'emperenr Maximilien. La copie se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne (nº 3416).

Les deux manuscrits représentés actuellement par les copies de Bruxelles et de Vienne n'avaient point été transcrits sur le même original : le second était beaucoup plus complet que le premier. En le prenant comme type de la collection, on voit que celle-ci comprenait trois parties, dont la première seulement figurait dans le manuscrit de Peiresc :

1º un recueil constitué définitivement en 354, mais comprenant des pièces plus anciennes; 2º un recueil formé en 334 ; 3º des annales continuées jusqu'en 539. Cette dernière partie est une addition postérieure : telle qu'elle fut publiée en 354, la collection ne comprenait que les deux premiers recueils. Voici le détail des pièces qu'elle renferme :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Un calendrier romain pour l'usage civil, rédigé en 354;

2. Des fastes consulaires, depuis Brutus et Collatin jusqu'à l'année 354 ;
3. Une table pascale, de 312 à 411, contenant, jusqu'à l'année 342, les pâques réellement célébrées à Rome, et, au delà de 342, les pâques calculées d'après le cycle lunaire et les règles de comput qui étaient en vigueur au quatrième siècle dans l'église romaine [1];
4. Une table des préfets de Rome, avec dates consulaires, de 254 jusqu'à 354;
5. Deux tables d'anniversaires, l'une des papes (*depositio episcoporum*), l'autre des martyrs

1. Mommsen, *Ueber den Chronographen vom Jahre* 354, dans les *Abhandlungen* de l'Académie royale de Saxe, t. I, Leipzig, 1850, p. 547 et suiv.; — cf. *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 332,333, 483, 484.

1. De Rossi, *Inscr.*, t. I, p. LXXXV et suiv : — Krusch, *Der 84 jährige Ostercyclus*, Leipzig, 1880, p. 65-75.

(*item depositio martyrum*); la première dressée en 336 et complétée entre 352 et 366, la seconde vraisemblablement du même temps;

6. Un catalogue des papes (catalogue libérien ou philocalien) dont la base est un document primitivement arrêté en 235; ce catalogue a été rédigé en 336 et réédité du vivant du pape Libère (352-366).

Le calendrier est orné d'illustrations magnifiques; il porte au frontispice une dédicace à un certain *Valentinus*, pour lequel cette collection aura été exécutée; on y lit la signature de Filocalus, le calligraphe du pape Damase : *Furius Dionysius Filocalus titulavit.*

Seconde partie. — 1. Une chronique depuis l'origine du monde jusqu'en 334; c'est le *Liber generationis* ou chronique d'Hippolyte (235), avec quelques remaniements et compléments;

2. Une chronique romaine, comprenant les rois et les empereurs jusqu'à la mort de Licinius (323);

3. La *Notitia regionum urbis Romae*, rédaction de l'année 334.

Troisième partie. — Cette troisième partie ne contient que des annales, rédigées d'abord à Rome, semble-t-il, puis à Ravenne. Le manuscrit de Vienne en présente deux exemplaires, tous deux incomplets; l'un est intercalé entre le calendrier et les fastes, l'autre entre les deux premiers recueils, après le catalogue des papes; en les réunissant on parvient à reconstituer une liste des rois de Rome, puis des fastes consulaires depuis César (47 av. J.-C.) jusqu'à l'entrée de Bélisaire à Rome (536); il manque encore la partie qui va de 404 à 437. Les événements sont enregistrés à la suite des dates consulaires. La date de ce document, les différences que l'on trouve entre ses fastes et ceux qui sont employés dans les autres parties de la collection, certaines attenances avec le comput pascal de Prosper, autorisent à le considérer comme une interpolation postérieure [1].

Il n'y a en revanche aucun doute que les deux premières parties n'aient été combinées ensemble dès l'année 354 et peut-être même plus tôt. La première partie, qui contenait des tables des consuls, des préfets et des évêques de Rome, eût été incomplète sans une liste des empereurs; or, celle-ci ne se trouve que dans la seconde partie. D'un autre côté, dans la traduction du *Liber generationis* d'Hippolyte, par laquelle s'ouvre la seconde partie, on a supprimé les deux chapitres relatifs aux empereurs et aux évêques de Rome: pourquoi? Parce que le chapitre sur les empereurs est remplacé par la chronique urbaine depuis César jusqu'à Licinius et parce que le catalogue des papes figure déjà plus haut. La connexion entre les deux parties est donc évidente: le manuscrit de Vienne ne représente point la fusion accidentelle de deux recueils primitivement isolés, mais l'état de la collection telle qu'elle fut constituée en 354 et même auparavant.

Que ce livre ait été rédigé pour un chrétien, cela ressort déjà de la nature de plusieurs des pièces qu'il contient, la table pascale, celle des anniversaires des papes et des martyrs, le catalogue des papes, le *Liber generationis*. La liste des préfets, la chronique impériale et la *Notitia regionum* n'offrent aucun indice de christianisme; on peut en dire autant du calendrier. Cependant il est à remarquer que celui-ci a été dépouillé de toutes les indications religieuses relatives aux sacrifices et autres cérémonies du culte païen; la notation des jours fastes ou néfastes a disparu. En fait de superstitions, il n'y a guère que l'astrologie qui soit représentée, par certains renseignements sur l'influence ou les révolutions des planètes. Les fêtes antiques sont indiquées, mais simplement comme jours fériés ou affectés à la célébration des jeux; c'est dans cette catégorie d'indications que rentre le *natalis invicti*, marqué au 25 décembre, avec mention des courses du cirque. Dans les fastes consulaires quelques évènements chrétiens sont notés : la naissance (1) et la mort (29) du Christ, l'arrivée à Rome des apôtres Pierre et Paul (33) et leur martyre (55); de plus, on marque pour chaque année le jour de la semaine planétaire qui correspond au 1er janvier et l'âge de la lune à ce même jour; cette dernière donnée est calculée d'après le cycle pascal de 84 ans, commençant en 298, c'est-à-dire d'après le cycle dont se servait l'église romaine au milieu du quatrième siècle.

1. Toutes les parties de la collection, sauf le calendrier et la *Notitia regionum*, ont été publiées par M. Mommsen à la suite du mémoire cité plus haut; le calendrier figure maintenant dans le tome Ier du *Corpus inscr. lat.*, p. 334-356 et la *Notitia regionum* à la fin du t. II de la *Topographie der Stadt Rom* de Jordan; de nouveaux fragments, apparentés aux annales de la troisième partie, ont été publiés par M. de Rossi, *Bull.* 1867, p. 17-23.

Ainsi, le livre illustré et peut-être compilé par Filocalus nous représente une sorte de manuel où se trouvent groupés tous les renseignements chronographiques et même topographiques nécessaires, au temps de la dynastie de Constantin, à un habitant de Rome qui faisait profession de christianisme. La chronique universelle d'Hippolyte l'orientait dans l'histoire des anciens temps conçue suivant les idées chrétiennes; l'histoire particulière de Rome lui était donnée par la chronique impériale; les fastes consulaires lui fournissaient l'échelle des dates; la liste des préfets lui permettait de se retrouver au milieu des actes de l'administration urbaine; le calendrier, de suivre les phases de l'année civile et des fêtes publiques. Au point de vue strictement chrétien, il trouvait dans le catalogue des papes une ébauche de l'histoire de son église; les dates pascales étaient calculées pour un long espace de temps dans la table centenaire; les deux listes d'anniversaires l'avertissaient des principales fêtes ou commémorations que l'église de Rome avait à célébrer chaque année. La partie topographique du recueil était, il est vrai, moins complète. La *Notitia* ne mentionne aucun édifice chrétien; les régions qu'elle décrit sont les quatorze régions d'Auguste, et non les sept régions ecclésiastiques; la chronique impériale relate la construction de beaucoup d'édifices civils, surtout de bains publics, mais elle ne parle pas des églises. Il semble que le continuateur du catalogue des papes ait voulu combler cette lacune en citant les basiliques construites sous le pape Jules: il aurait eu beaucoup à dire s'il avait voulu remonter plus haut et parler des fondations de Constantin et de Silvestre.

Un tel livre n'a bien évidemment aucun caractère ecclésiastique officiel. Le nom de son destinataire, Valentin, ne figure pas sur la liste des papes; il ne saurait être celui d'un archidiacre, diacre, ou prêtre de l'église romaine : car s'il en était ainsi, la collection serait plus complète sur les régions ecclésiastiques, les établissements de bienfaisance, les églises, les cimetières; on n'y trouverait pas certaines indications superstitieuses. Filocalus, le décorateur du volume d'où nos manuscrits dérivent, travailla plus tard pour le pape Damase (366-384); mais il a fort bien pu exécuter vers le milieu du quatrième siècle des peintures de manuscrits pour des personnes laïques et privées. Quant aux pièces qui furent insérées dans le recueil, plusieurs ont un caractère officiel, comme le calendrier, les fastes, la table des préfets; d'autres, comme la chronique universelle et la chronique impériale, sont des compilations privées; les deux tables d'anniversaires des évêques et des martyrs sont empruntées aux calendriers ecclésiastiques de Rome, ou tout au moins doivent être considérées comme d'accord avec eux. Mais que penser de la provenance du catalogue des papes?

8. — Le seul usage solennel que l'église romaine pût faire d'un catalogue de ses anciens évêques, c'était de s'en servir pour réciter leurs noms dans les commémorations liturgiques. L'auteur de notre catalogue a trouvé évidemment un document plus circonstancié que de simples diptyques. Rien ne prouve *a priori* qu'il ait dérivé ses renseignements de catalogues officiels conservés dans les archives de l'église romaine plutôt que de travaux particuliers, antérieurs au temps où il écrivait. En étudiant de près sa rédaction, on arrive aux conclusions suivantes : Le catalogue libérien.

1° Les dates consulaires du catalogue pontifical sont empruntées précisément aux fastes publiés dans la collection philocalienne; on peut en dire autant des synchronismes impériaux, qui paraissent en rapport avec la liste des empereurs contenue dans la chronique impériale;

2° Depuis saint Pierre jusqu'à Pontien (30-235), dates et synchronismes ont été ajoutés après coup à une liste des papes qui ne contenait, sauf pour Pontien et peut-être pour Pie, d'autre indication que leurs noms et la durée de leurs pontificats exprimée en années, peut-être en années, mois et jours. En tout cas, l'auteur du catalogue n'a tenu compte que du chiffre des années et il y a adapté sa notation consulaire de telle façon que l'année de l'avènement d'un pape est toujours l'année qui suit celle où son prédécesseur est mort. Ainsi les papes semblent n'avoir siégé que des années pleines, sans fraction, être entrés régulièrement en charge le 1er janvier et être morts le 31 décembre;

3° La liste des papes qui a servi de point de départ était disposée ainsi qu'il suit [1] :

1. Je néglige ici les chiffres de mois et de jours comme n'ayant pas été mis en ligne de compte dans l'adaptation des dates consulaires. Les chiffres d'années sont ceux qui se déduisent des dates consulaires; quand ils ne se trouvent pas d'accord avec ceux que le catalogue indique, on les a imprimés en caractères penchés, excepté celui de saint Pierre qui devrait être XXVI si on lui appliquait rigoureusement la loi que fournit le reste de la série. Les chiffres d'Anicet, d'Eleuthère et de Zéphyrin manquent dans les manuscrits du catalogue libérien.

Petrus	ann. XXV	30-55.
Linus	ann. XII	56-67.
Clemens	ann. VIIII	68-76.
Cletus	ann. *VII*	77-83.
Anacletus	ann. XII	84-95.
Evaristus	ann. XIII	96-108.
Alexander	ann. *VIII*	109-116.
Xystus	ann. X	117-126.
Telesphorus	ann. XI	127-137.
Hyginus	ann. XII	138-149.
Anicetus	ann. IIII	150-153.
Pius	ann. *XVI*	146-161.
Soter	ann. VIIII	162-170.
Eleutherus	ann. XV	171-185.
Victor	ann. *XII*	186-197.
Zephyrinus	ann. XX	198-217.
Callistus	ann. V	218-222.
Urbanus	ann. VIII	223-230.
Pontianus	ann. V	230-235.

Outre le dédoublement Clet-Anaclet, qui sera discuté plus loin, cette liste contient déjà une erreur certaine, Anicet placé avant Pie. L'adaptation des notes consulaires en a occasionné une seconde. Le compilateur disposait de deux dates, celle de la Passion (29) et celle de l'exil de Pontien (235) : il semble être parti à la fois de ces deux extrémités, descendant à partir de l'an 29 jusqu'à Anicet, dont la mort est ainsi fixée à 153, et remontant à partir de Pontien jusqu'à Pie, dont la dernière année correspond à 161 ; mais comme entre 154 et 161 il n'y avait que huit ans, tandis que sa liste en portait seize, il se vit embarrassé. Pour sortir de cette difficulté il trouva tout simple de reporter jusqu'à l'an 146 l'avénement de Pie, de sorte que, pour l'intervalle 146-153, il indique en réalité deux papes, Pie et Hygin de 146 à 149, Pie et Anicet de 150 à 153.

4° Cette liste des papes, qui s'arrêtait à l'année 235, comme le *Liber generationis* d'Hippolyte, et mentionnait, en terminant, l'exil d'un prêtre romain appelé Hippolyte, ne peut guère être différente de celle dont le titre figure dans la table du *Liber generationis* : NOMINA EPISCOPORUM ROMAE ET QUIS QUOT ANNIS PRAEFUIT. Il est toutefois impossible de savoir si la note relative au *Pasteur* d'Hermas appartient à la rédaction grecque primitive ; on peut en dire autant du dédoublement Clet-Anaclet et de l'interversion des deux papes Anicet et Pie.

5° Pour Pontien et ses successeurs Antéros, Fabien, Cornelius, Lucius, le compilateur du quatrième siècle trouva vraisemblablement à la suite de la liste précédente et dans quelque exemplaire du *Liber generationis* d'Hippolyte, de petites notices, de main contemporaine. Peut-être les quatre premières contenaient-elles déjà les dates consulaires que nous trouvons dans le catalogue libérien ; en tout cas ces dates sont exactes.

6° On ne peut en dire autant des dates suivantes, de Lucius, d'Etienne, et de celle de l'avènement de Xystus II. Toutes ces dates sont fausses et quelquefois même inconciliables entre elles. En effet Lucius est mort en 254 : or on le fait vivre jusqu'en 255, tout en fixant à l'année 253 l'avènement de son successeur Etienne. Celui-ci a siégé en réalité de 254 à 257 : or on le fait mourir en 255, la même année que Lucius. Xystus II a succédé à Etienne en 257 : or son avènement est indiqué à la date de 256. Notre auteur n'aura donc point trouvé les dates consulaires de ces papes dans un document autorisé, ou bien, ce qui est encore possible, il les aura transcrites avec beaucoup de négligence.

7° Dans la dernière partie du catalogue, depuis Xystus II, on trouve le plus souvent l'indication du jour où le pape est mort et même du jour où il a inauguré son pontificat. Cependant il y a ici un peu d'irrégularité. Le jour de la mort est omis pour trois papes, Félix, Marcellin, Marcel ; il était pourtant facile de relever cette indication dans la table des anniversaires des évêques (*depositio episcoporum*) [1]. Quant au jour de l'ordination, il est omis pour Xystus II, Félix, Eutychien, Marcel. Les *natales ordinationis* étaient marqués au quatrième siècle dans les calendriers des églises et nous en avons la preuve pour celle de Rome [2]. Notre auteur aura pu les trouver dans quelque document de ce genre, s'ils ne figuraient pas déjà sur sa liste des papes. Quant aux dates consulaires, il est probable qu'il en aura trouvé quelques-unes, comme celles de la persécution de Valérien (*Tusco et Basso* = 258) et de la persécution de Dioclétien (*Diocletiano VIIII et Maximiano VIII* = 304), auxquelles pouvaient être joints quelques renseignements sur l'interruption de l'épiscopat pendant ces deux persécutions : *et presbyteri praefuerunt..., quo tempore fuit persecutio et cessavit episcopatus...* Les

1. Marcellin cependant ne paraît pas y avoir figuré, comme je l'expliquerai plus loin.
2. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 113.

autres dates, jusqu'à Miltiade († 314), sont souvent en contradiction avec les indications chronologiques auxquelles elles sont jointes dans le catalogue lui-même. Comme les moyens de vérification nous font défaut, il n'est pas toujours facile de savoir où est la vérité.

A partir de la date obituaire de Miltiade, il n'y a plus de difficulté. On indique régulièrement et exactement les dates du jour et de l'année de l'avènement et de la mort du pape. Pour le pape Jules, on y joint la mention de cinq basiliques fondées par lui. Pour Libère, les dates initiales sont seules indiquées, ce pape étant encore vivant au moment où le catalogue se publiait.

8° Quant au synchronisme des empereurs, il est donné à peu près exactement partout, sauf pour les trois papes Télesphore, Hygin et Anicet, placés, le premier sous Antonin et Marc-Aurèle, les deux autres sous Marc-Aurèle et Verus; ceci est en contradiction avec leurs dates consulaires et aussi avec le synchronisme impérial de Pie, qui en fait un contemporain d'Antonin, bien que ses deux prédécesseurs Hygin et Anicet soient placés sous Marc-Aurèle. Cette confusion se produit au même endroit de la série où nous avons signalé un si étrange raccordement des dates consulaires. Il faut remarquer aussi que, pour quatre papes, Antéros, Corneille, Xystus II et Eusèbe, le synchronisme n'est pas indiqué. Dans la seconde partie du catalogue, depuis Lucius, l'auteur paraît avoir eu l'intention d'indiquer plutôt sous quel règne a commencé le pontificat que de mesurer exactement la coïncidence chronologique entre les papes et les empereurs. C'est ainsi qu'il place sous Aurélien († mars 275) le pape Eutychien (3 janvier 275-7 décembre 283); sous Carus († décembre 283) et Carinus († 285) le pape Gaius (17 décembre 283-22 avril 296); sous Constantin († 22 mai 337) le pape Jules (6 février 337-12 avril 352). Pour ce dernier, il est vrai, on peut supposer une erreur de copiste, qui aurait transformé en *Constantini* le nom de l'empereur Constant. Tous ces synchronismes ont été ajoutés, comme la plupart des dates consulaires, par le compilateur du catalogue, en 336 ou en 354.

En somme le rédacteur du catalogue libérien a fait œuvre de chronologiste et non d'historien. Il a cherché à donner une tournure plus uniforme et plus complète aux renseignements que lui fournissait le catalogue d'Hippolyte avec ses continuations diverses; mais il n'a pas entrepris d'écrire des biographies pontificales, pas même pour les papes de son temps, car on ne peut considérer comme une notice biographique l'énumération des cinq églises fondées par Jules. Cependant son travail a servi de cadre au *Liber pontificalis*; sauf quelques retouches et quelques omissions, il y est entré tout entier; c'est par son intermédiaire que le *Liber pontificalis* se rattache à la tradition d'Hippolyte et d'Irénée; aussi ai-je cru devoir le reproduire en entier et à la première place parmi les textes étroitement apparentés au recueil des notices pontificales.

S. Optat et S. Augustin.

9. — Après Filocalus, l'histoire pontificale retombe dans le même stade qu'auparavant. Les controversistes orthodoxes continuent à alléguer la succession des papes comme argument de la tradition apostolique ; les dates de leur sépulture ou même de leur ordination sont marquées dans les calendriers romains [1] ; enfin les chroniqueurs, à l'exemple d'Eusèbe, enregistrent la date de leur avènement et la durée de leur épiscopat. Parmi les controversistes du quatrième siècle on en connaît trois qui ont décliné le catalogue pontifical, saint Optat, saint Augustin et l'auteur inconnu du poème contre Marcion. C'est aux Donatistes que les deux évêques africains opposent la succession des papes, en se servant d'un catalogue évidemment identique [2] ; le voici :

Petrus,
Linus,

1. V. ch. III, § IX.

2. *Optat. de schism. Donat.*, II, 3 (éd. Dupin, p. 31, 32 en tenant compte des variantes indiquées en note): Ergo cathedram unicam... sedit prior Petrus, cui successit Linus, Lino successit Clemens, Clementi Anacletus, Anacleto Evaristus, Evaristo Sixtus, Sixto Telesphorus, Telesphoro Iginus, Igino Anicetus, Aniceto Pius, Pio Soter, Soteri Alexander, Alexandro Victor, Victori Zepherinus, Zepherino Calixtus, Calixto Urbanus, Urbano Pontianus, Pontiano Anterus, Antero Fabianus, Fabiano Cornelius, Cornelio Lucius, Lucio Stephanus, Stephano Sixtus, Sixto Dionysius, Dionysio Felix, Felici Marcellinus, Marcellino Eusebius, Eusebio Miltiades, Miltiadi Silvester, Silvestro Marcus, Marco Julius, Julio Liberius, Liberio Damasus, Damaso Siricius, hodie qui noster est socius. — *Aug. ep.* LIII (éd. bénéd.) *ad Generosum* : Petro enim successit Linus, Lino Clemens, Clementi Anencletus, Anencleto Evaristus, Evaristo Sixtus, Sixto Telesphorus, Telesphoro Iginus, Igino Anicetus, Aniceto Pius, Pio Soter, Soteri Alexander, Alexandro Victor, Victori Zephirinus, Zephirino Calixtus, Calixto Urbanus, Urbano Pontianus, Pontiano Antherus, Anthero Fabianus, Fabiano Cornelius, Cornelio Lucius, Lucio Stephanus, Stephano Xystus, Xysto Dionysius, Dionysio Felix, Felici Eutychianus, Eutychiano Gaius, Gaio Marcellinus, Marcellino Marcellus, Marcello Eusebius, Eusebio Miltiades, Miltiadi Sylvester, Sylvestro Marcus, Marco Julius, Julio Liberius, Liberio Damasus, Damaso Siricius, Siricio Anastasius. (*Plusieurs mss. omettent* Marcellinus, Marcellino.)



Clemens,
Anencletus,
Evaristus,
Sixtus,
Telesphorus,
Iginus,
Anicetus,
Pius,
Soter,
Alexander,
Victor,
Zephirinus,
Calixtus,
Urbanus,
Pontianus,
Antherus,
Fabianus,
Cornelius,
Lucius,
Stephanus,
Xystus,
Dionysius,
Felix,
Eutychianus,
Gaius,
Marcellinus,
Marcellus,
Eusebius,
Miltiades,
Silvester,
Marcus,
Julius,
Liberius,
Damasus,
Siricius,
Anastasius.

En comparant cette liste à celle du catalogue libérien, on voit qu'elle en reproduit deux particularités caractéristiques : Clément placé immédiatement après Lin, Pie et Anicet intervertis. Elle n'a cependant pas le dédoublement de Clet et d'Anaclet; Anaclet seul y est nommé, comme dans saint Irénée et dans Eusèbe. En revanche on y trouve une grosse erreur, Alexandre déplacé du sixième au treizième rang, où il s'est substitué à Eleuthère. Saint Optat omet Marcel, Marcellin manque dans plusieurs manuscrits de saint Augustin; mais comme on sait d'ailleurs [1] que saint Augustin distinguait ces deux personnages, il est probable que nous n'avons affaire ici qu'à une faute de copiste et que les deux noms figuraient dans le texte du catalogue pontifical répandu en Afrique à la fin du quatrième siècle. En somme, sauf l'indistinction de Clet et d'Anaclet, et l'erreur spéciale relative à Alexandre et Eleuthère, saint Optat et saint Augustin suivent la même tradition que le catalogue libérien.

Le poème contre Marcion.

10.— L'auteur du poème contre Marcion [2] a emprunté à ce catalogue précisément la seule particularité que les deux évêques africains aient négligée, la distinction de Clet et d'Anaclet. Il est d'ailleurs évident [3] qu'il a eu

1. *Contra litt. Petiliani*, II, 202.

2. La date de ce poème est encore incertaine ; on l'attribuait autrefois à Tertullien, sans aucun fondement; Oehler (*Tertull.*, t. II, p. 782) soupçonne qu'il est l'œuvre du rhéteur marseillais Victorinus (ve siècle ; v. Gennadius, *De viris*, 61); Th. Zahn, *Der Hirt des Hermas*, Gotha, 1868, p. 23, hésite entre ce Victorinus et le rhéteur africain C. Marius Victorinus qui enseignait à Rome sous Constance (Hier., *De viris*, 101); E. Hückstädt, *Ueber das pseudotertullianische Gedicht adversus Marcionem*, Leipzig, 1875, p. 52-57, se décide pour ce dernier Victorinus; son opinion est patronnée par A. Harnack (*PP. apost.*, fasc. III, 1877, p. LI, LII); Ebert, *Geschichte der christl.-lat. Literatur*, t. I, 1874, p. 301, range le poème parmi les productions contemporaines de Prudence et de Paulin de Nole, sans prononcer un nom d'auteur; Hilgenfeld (*Zeitschrift f. wissensch. Theologie*, 1876, p. 154 et suiv.) tient pour le troisième siècle; M. de Rossi (*Bull.* 1867, p. 35) avait déjà relevé une coïncidence singulière entre un vers de ce poème et un vers d'une inscription chrétienne de Rome, gravée sous le pape Marcellin (296-304). Le témoignage de saint Isidore de Séville (*De viris*, 8) porte à croire que l'auteur s'appelait Victorinus, mais cela ne décide pas la question de date; et les arguments intrinsèques proposés par M. Hückstädt (*l. c.* p. 39 et suiv.) ne me paraissent pas suffisants pour conclure en faveur du quatrième siècle avancé. Cette incertitude est regrettable, car elle laisse ouverte la question de savoir si la distinction de Clet et d'Anaclet dans le catalogue libérien et le passage du même document où il est parlé du Pasteur d'Hermas proviennent de la Chronique d'Hippolyte ou de l'auteur du catalogue lui-même. La première solution devrait être admise s'il était démontré que le poème contre Marcion est antérieur au catalogue libérien, la seconde serait plus vraisemblable, si l'on prouvait qu'il lui est postérieur. J'incline à adopter cette dernière hypothèse, parce que l'auteur du poème semble identifier Hermas avec le Pasteur dont il est question dans son livre, et que cette confusion ne se rencontre pas avant Rufin (*In symb.*, 38, Migne, P. L. t. XXI, p. 374).

3. Voici son texte, d'après les éditions, qui dépendent toutes de celle de G. Fabricius (*Poet. vet. eccl.*, Bâle, 1564, p. 294); le manuscrit sur lequel elle a été faite a disparu depuis longtemps et l'on n'en a pas retrouvé d'autres.

Hac cathedra, Petrus qua sederat ipse, locatum
maxima Roma Linum primum considere iussit;
post quem Cletus et ipse gregem suscepit ovilis;
huius Anacletus successor sorte locatus;
quem sequitur Clemens: is apostolicis bene notus;

sous les yeux saint Irénée et le catalogue libérien, ou tout au moins le document qui lui sert de base pour les premiers papes, et qu'il a cherché à fondre ensemble les deux traditions. Ainsi il respecte l'ordre Pie Anicet, il intercale Clet et Anaclet entre Lin et Clément, tout cela pour rester fidèle à saint Irénée ; c'est encore à celui-ci qu'il emprunte la remarque sur saint Clément, *is apostolicis bene notus* [1], et celle sur Télesphore, *excellens hic erat, martyrque fidelis* [2]. Mais ses deux vers sur Pie, Hermas son frère et le livre du *Pasteur* ne peuvent provenir que de la note jointe au nom de Pie dans le catalogue libérien.

11. — En somme celui-ci, bien que tout le monde ne le préférât pas aux autres témoignages, faisait cependant autorité : la tradition qu'il représentait s'imposait, même hors de Rome, aux savants prélats qui illustraient alors l'église d'Afrique. Mais l'autre tradition, celle que nous avons rencontrée dans saint Irénée et dans Eusèbe, n'était pas destinée à disparaître de l'Occident. Saint Jérôme, en traduisant la chronique eusébienne, vint lui donner un renfort des plus sérieux.

S. Jérôme.

La Chronique de saint Jérôme [3], remaniement latin de celle d'Eusèbe, s'arrête à l'année 378. En ce qui regarde les noms et l'ordre des papes, elle suppose un catalogue identique à ceux d'Eusèbe, sauf cependant que le nom de Clet est substitué à celui d'Anaclet. Eusèbe, comme nous l'avons vu, s'arrêtait au pape Marcellin ; saint Jérôme continue la série jusqu'à Damase, sous lequel il écrivait. Au point de jonction entre la série d'Eusèbe et sa continuation il omet un pape, Marcel [4]. Quant à ses chiffres, depuis saint Pierre jusqu'à Gaius, prédécesseur de Marcellin, ce sont ceux de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe [5]. Au delà il aura puisé à quelque source spéciale, mais peu sûre, car il se trompe assez souvent, même pour Jules et Libère, les deux derniers papes dont il donne les noms [6].

S. Epiphane. Actes des SS. Scharbil et Barschamia.

12. — C'est encore aux catalogues d'Eusèbe que se rattachent les listes partielles que l'on rencontre dans saint Epiphane (*Haer.* XXVII, 6) et dans les actes syriaques des martyrs Scharbîl et Barschamia (Cureton, *Ancient Syriac documents*, p. 41 et 63). La première va de saint Pierre à Anicet, la seconde remonte de Zéphyrin à saint Pierre. Toutes les deux ont, comme saint Jérôme, Clet à la place d'Anaclet ; la première omet Clément, mais sans doute par un simple accident de transcription. Par ailleurs elles sont identiques à la liste de saint Irénée, d'Eusèbe et de saint Jérôme.

§ III.

LES CATALOGUES DU CINQUIÈME SIÈCLE.

Prosper, *Chronicon imperiale*, Idace.

13. — Au cinquième siècle, la Chronique de saint Jérôme fut l'objet de continuations diverses : en Italie, celle de Prosper [7] ; dans la Gaule méridionale, celle qui porte le nom de Chronique *impériale* et que l'on a

Evaristus ab hoc rexit sine crimine legem.
Sextus Alexander Sixto commendat ovile,
post expleta sui qui lustri tempora tradit
Telesphoro: excellens hic erat, martyrque fidelis.
Post illum socius legis, certusque magister
cum vestri sceleris socio, praecursor et auctor
advenit Romam Cerdo. . . . .
Iamque loco nono cathedram suscepit Higinus.
Post hunc deinde Pius, Hermas cui germine frater,
angelicus pastor, quia tradita verba locutus;
aque Pio suscepit Anicetus ordine sortem.
Sub quo Marcion hic veniens, etc.

1. Ὁ καὶ ἑωρακὼς τοὺς μακαρίους ἀποστόλους καὶ συμβεβληκὼς αὐτοῖς (Iren. ap. Euseb. H. E. V 6).

2. Ὃς καὶ ἐνδόξως ἐμαρτύρησεν (*Ibid.*).

3. On trouvera plus loin, p. XVIII-XX, le catalogue pontifical qui se déduit de ce document.

4. Cette omission se rencontre aussi dans Théodoret, *Hist. eccl.*, I. 2, qui fait succéder directement Miltiade à Marcellin et supprime ainsi deux papes, Marcel et Eusèbe.

5. M. Lipsius (*Chron.*, p. 21, 22) pense que, de Pontien à Gaius, saint Jérôme a tenu compte aussi d'une liste romaine analogue à celle que suppose le catalogue libérien ; il ne me paraît pas nécessaire d'admettre cette seconde source, les variantes entre saint Jérôme et l'Histoire ecclésiastique étant aussi insignifiantes que rares.

6. Il donne à Jules un épiscopat de seize ans et quatre mois, au lieu de quinze ans et deux mois ; quant à Libère, il marque son avénement à l'an 2365 d'Abraham et celui de Damase à l'an 2383 ; cela suppose un intervalle de dix-huit ans ; or Libère, élu en 352, est mort en 366, après avoir siégé quatorze ans et quelques mois.

7. Dans son important mémoire sur « certaines sources annalistiques de l'histoire du VIe et du VIIe siècle » (*Neues Archiv*, t. I et II), M. Holder-Egger a entrepris un premier classement des différents textes de la chronique de Prosper (t. I, p. 15 et suiv.). Suivant

quelquefois attribuée aussi, mais bien à tort, au même Prosper; en Espagne, celle d'Idace. La Chronique impériale va depuis Sirice, successeur de Damase, jusqu'à saint Léon; elle ne mentionne que les noms et les numéros d'ordre, qui font suite à ceux de saint Jérôme; mais elle omet trois papes, Anastase, Zosime et Boniface. Idace non plus, n'a que les noms et les numéros; il va jusqu'à Simplicius (468-483), ordonné depuis peu au moment où il terminait sa chronique. C'est par exception qu'il donne le chiffre des années (*ann. VI*) du pape Hilaire, prédécesseur de Simplicius. Quant à Prosper, sa chronique, rédigée à Rome, dans l'entourage du pape, est beaucoup plus complète sur la chronologie pontificale. Il en publia une première édition en 445 (*Chronicon vulgatum*) et une seconde en 455 (*Chronicon integrum*), toutes les deux sous le pape saint Léon. Voici son catalogue, avec les dates auxquelles il marque l'avènement de chaque pape :

Damasus	an. XVIII[1]			366
Siricius	an. XV			384
Anastasius	an. III		d. XXI	398
Innocentius	an. XV	m. II	d. XXI	402
Zosimus	an. I	m. VIIII	d. VIIII	416
Bonifatius	an. III	m. VIII	d. VI	418
Caelestinus	an. VIIII	m. X	d. XVII	423
Xystus	an. VIII		d. XVIIII	432
Leo				440

lui les indications précises, en mois et jours, sur la durée des pontificats y auraient été interpolées d'après le *Liber pontificalis*. Cette assertion ne me paraît pas démontrée. Il est vrai que les manuscrits du *Chronicon integrum* de 455 ne donnent que les chiffres d'années; mais ceux du *Chronicon vulgatum* de 445 y ajoutent les chiffres de mois et de jours; l'un de ces manuscrits, le *Leydensis Scaligeri* 14, dérive d'un original exécuté sous l'empereur Anastase († 518). Le silence de la rédaction postérieure peut s'expliquer. Dans la première partie de la chronique, jusqu'à 378, les années seules étaient marquées; dans la continuation elle-même, la durée de règne des empereurs n'est exprimée qu'en années pleines; Prosper a pu éprouver le désir d'établir une conformité parfaite dans le style et la précision de ses indications chronologiques. Du reste les variantes que l'on remarque entre les chiffres du *Chronicon vulgatum* et ceux du *Liber pontificalis* ne permettent pas de croire que les premiers ne soient que la reproduction des autres (V. le tableau comparatif plus loin, ch. IV, § III). — Cependant, comme le texte de Prosper n'a pas encore été l'objet d'une édition critique, je ne présente qu'avec une certaine réserve les chiffres de mois et de jours ci-dessus, empruntés à celle de Mangeant (*S. Prosperi Aquitani opera*, Paris, 1711, p. 731 et suiv.).

1. Ce chiffre est indiqué à l'avènement de Damase qui est encore en dehors des limites de la continuation de Prosper; mais il n'a pu être introduit par saint Jérôme qui écrivait du vivant de Damase; aussi ne se trouve-t-il que dans le remaniement de sa Chronique, dû à Prosper aussi bien que la continuation.

Histoires ecclésiastiques du ve siècle.

14.—Dans les histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, qui sont toutes des continuations de celle d'Eusèbe, il y a beaucoup de détails intéressants sur les papes et l'église romaine, mais ces détails ne sont nulle part groupés en série. Ces auteurs n'ont eu à leur disposition, en fait de documents spéciaux sur l'histoire des papes, que des catalogues, accompagnés ou non de chiffres d'années[1]. Voici ce que j'ai pu relever en ce genre dans leurs ouvrages.

SOCRATE [2].	SOZOMÈNE [3].	THÉODORET [4].
		Marcellinus,
		Miltiades,
		Silvester,
		Iulius,
		Liberius,
Damasus an. XVIII		Damasus,
Siricius an. XV	Siricius an. XV	Siricius,
Anastasius an. III	Anastasius an. III	Anastasius,
Innocentius	Innocentius	Innocentius,
Zosimus an. II		Bonifatius,
Bonifatius an. III		Zosimus,
Caelestinus		Caelestinus.

Ces traces, si légères qu'elles soient, permettent cependant de constater que, dans la première moitié du cinquième siècle, les catalogues pontificaux étaient tenus à jour et qu'on les connaissait dans la partie orientale de l'empire.

Le chronographe de 447.

15. — Vers la fin du IVe siècle on publia à Rome un petit livre contenant la théorie du cycle pascal de quatre-vingt-quatre ans alors en usage, et une table des pâques calculée d'après ce cycle. M. B. Krusch[5] a récemment publié et expliqué ce texte. Cinquante ans plus tard, en 447, un autre livre pascal fut rédigé et présenté au pape saint Léon. Ce livre est presque entièrement perdu; cependant quelques fragments, notamment une partie du prologue, ont été retrouvés dans la bibliothèque

1. De l'histoire ecclésiastique de Rufin, antérieure à celles-ci, on ne peut pas même tirer un catalogue suivi.

2. *Hist. eccl.*, VII 9 et 11.

3. *Hist. eccl.*, VIII 24.

4. *Hist. eccl.*, I 2; V 39. Théodoret omet Marcel, Eusèbe et Marc; il intervertit Zosime et Boniface.

5. *Der 84 jährige Ostercyclus*, Leipzig, 1880, p. 32-115; cf. p. 227 et suiv. L'une des recensions, dressée en 395, contient une petite chronique où sont mentionnées les principales persécutions; on y trouve aussi, au commencement, la date suivante : *Galba et Silla consulibus* [33] *apostolus Petros cathedram episcopatus sedit in urbe* (l. c., p. 228).



de Zeitz en Saxe[1]. L'auteur y décrit ainsi son recueil : *Huic autem collectioni paschalium dierum, non solum seriem consulum conexuimus, sed etiam annos apostolicae sedis antistitum et aetates regni principum Romanorum diligentissima adnotatione subdidimus*[2]. Ce n'était donc pas un simple traité de comput pascal, comme la *Supputatio Romana* du quatrième siècle, mais plutôt une collection manuelle de documents chronographiques, analogue à celle de l'année 354, comprenant une table de pâques, des fastes consulaires, une liste des empereurs et un catalogue des papes, avec la durée de règne des uns et de siège des autres.

On n'a pas retrouvé le nom de l'auteur; bien que certains indices m'aient porté à conjecturer[3] qu'il pourrait bien n'être autre que Prosper le chroniqueur, il y a des difficultés à cette identification et je ne crois pas devoir y insister. Cependant il n'est pas téméraire de croire que les chiffres qui, dans la Chronique de Prosper, écrite d'abord en 445, expriment la durée des pontificats d'Anastase, Innocent, Zosime, Boniface, Célestin et Xystus III (399-440), ne pouvaient différer de ceux du catalogue que le chronographe de 447 introduisit dans sa collection. Tous deux en effet, le chroniqueur qui était en même temps l'ami et le secrétaire du pape saint Léon, et l'auteur du cycle pascal présenté officiellement au même pape, devaient recourir aux sources officielles, reproduire le catalogue le plus autorisé. Nous pouvons donc considérer les chiffres de Prosper comme représentant la fin du catalogue de 447.

Catalogues isolés postérieurs au IVe siècle.

16. — Les plus anciens catalogues pontificaux, avec indication de la durée du siège, qui nous soient parvenus isolément et dans leur forme propre, indépendamment du catalogue libérien, des livres d'histoire, des chroniques et du *Liber pontificalis*, forment une série dont les termes les plus anciens s'arrêtent à Félix III ou à Hormisdas. Je les ai réunis (p. 13 et suiv.), à la suite du catalogue libérien, comme formant une seconde catégorie d'ancêtres du *Liber pontificalis*. Voici le moment de les décrire, d'étudier leurs sources et de déterminer les rapports qu'ils peuvent avoir avec les documents ou traditions dont nous nous sommes occupés jusqu'ici.

1. Cramer, *De fragmentis nonnullis vetustarum membranarum narratio*, Kiel, 1826; Haenel, *Kritische Jahrbücher für deutsche Rechtswissenschaft*, t. I, Leipzig, 1837; de Rossi, *Inscr. chr.* t. I, p. LIX et XCII; Mommsen, *Zeitzer Ostertafel vom Jahre* 447 (Mémoires de l'Académie de Berlin, 1862, p. 537 et suiv.); B. Krusch, l. c., p. 107 et suiv.

2. Mommsen, l. c., p. 541.

3. *Bulletin critique*, t. I, p. 246.

A — *Catalogues latins.*

Catalogues latins.

17. — Je commence par un groupe de neuf catalogues latins[1] :

Arras.

1° La première place, en tête de ce groupe, revient à un catalogue qui se trouve au commencement d'un *liber canonum* du IXe siècle, venu de l'abbaye de Saint-Waast à la bibliothèque d'Arras (n° 644), et contenant la collection qui porte le nom de Quesnel. La liste des papes s'arrête à Sévérin (640); mais depuis Gélase (492-496) inclusivement elle ne contient que des noms, sans aucun chiffre; la durée du siège n'est indiquée que jusqu'à Félix III (483-492). C'est un indice d'une rédaction qui se terminait à ce pape.

Corbie 1.

2° Le catalogue n° 2 figure en tête d'un manuscrit qui a jadis appartenu à l'abbaye de Corbie (n° 26), puis à celle de Saint-Germain-des-Prés (n° 936); il est maintenant à la Bibliothèque nationale (n° 12097). C'est un *liber canonum* du VIe siècle; tout n'y est pas de la même main; on peut constater divers compléments exécutés au VIe siècle ou au siècle suivant[2]. Dans sa rédaction primitive, la collection ne va pas au delà de l'année 524. Le catalogue des papes est de la main la plus ancienne, c'est-à-dire contemporain de l'origine du manuscrit. Primitivement il n'allait pas au delà du pape Hormisdas : *Hormisda sed. an. VIII mens. d. XVII.* Plus tard, en 551-552, on y ajouta les sept papes suivants, jusqu'à Vigile, encore vivant, avec la durée de leurs pontificats exprimée simplement en chiffres d'années, sans mois ni jours. La même personne à qui est dû ce complément rétablit aussi, dans un entreligne, la mention du pape Hilaire. Une troisième main, du IXe siècle environ, écrivit en marge du nom de Boniface II la note *ab apostoleca sede Petri apostoli usque*

1. Beaucoup de catalogues pontificaux ont été publiés autrefois par Schelstrate, Bianchini, etc., et en ce siècle dans l'ouvrage intitulé *Origines de l'Eglise romaine, par les membres de la communauté de Solesmes.* Sauf de rares exceptions, ces catalogues dérivent du *Liber pontificalis.* Je ne tiens compte ici que de ceux qui n'en dérivent pas. Outre ceux que j'ai pu réunir, il doit y en avoir encore d'autres, surtout dans les manuscrits contenant d'anciennes collections canoniques.

2. Sur cette collection canonique, la plus ancienne parmi celles qui contiennent des conciles gaulois, v. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts in Abendlande*, t. I, Gratz, 1871, p. 556-574. — Cf. Lipsius, *Chronologie der römischen Bischöfe*, p. 77.

ordenatione sancti Silvestri anni CCLVII[1]. Le souvenir de saint Silvestre paraît avoir eu un intérêt particulier pour les anciens possesseurs du manuscrit, car on lit, dans la marge inférieure de la première page, terminée à Silvestre : *positio eius kal. ianuarias* ; cette note est de première main.

Chieti. 3° Le catalogue n° 3 provient d'un *liber canonum* transcrit au VIIIe siècle pour l'évêque de Teate Marrucinorum (Chieti), dans l'ancienne province de Samnium, par un prêtre appelé Sicipertus. Ce manuscrit est maintenant au Vatican (Regin. 1997); le catalogue s'y trouve, fos 121 et 122, au milieu des conciles du pape Symmaque [2]. Il se termine, comme le précédent, à Hormisdas, mais il n'y a aucune continuation.

Reims. 4° Le catalogue n° 4 provient encore d'un *liber canonum* du VIIIe siècle, qui appartenait autrefois à Saint-Remy de Reims [3] et qui est maintenant conservé à Cheltenham (n° 380, Phillipps 1743, Meerman 576); il y figure au commencement de la collection, entre le décret *de recipiendis et non recipiendis libris* et la *Notitia provinciarum Galliae*. Il se termine à Félix IV; mais ni pour ce pape, ni pour son prédécesseur Jean Ier on ne donne aucun chiffre d'années, mois ou jours [4], de sorte que la rédaction primitive paraît s'être arrêtée à Hormisdas *Ormisda sed. ann. VIII men...*

Laon. 5° Montfaucon [5] publia dans le t. I, part. I, p. xc, de son édition de saint Athanase, deux catalogues, l'un des papes, l'autre des patriarches d'Alexandrie. Il dit les avoir tirés d'un manuscrit de saint Jean de Laon, auquel il donne mille ans d'antiquité ; ce manuscrit serait donc du VIIe siècle. On ne sait ce qu'il est devenu ; il n'est point, en tous cas, dans la bibliothèque de la ville de Laon. Le catalogue des patriarches d'Alexandrie se termine à Apollinaire [6] ; outre les noms il contient les années de siège, jusqu'à Timothée Elure inclusivement († 477). Le catalogue des papes donne les années et les mois, mais non les jours, depuis saint Pierre jusqu'à Pélage Ier († 561); pour les papes suivants les noms seuls sont marqués ; cette continuation s'est d'abord arrêtée à Pélage II : *Pelagius usque praesens tempore Mauritii imperatoris Augusti*. Le nom de saint Grégoire, qui est le dernier, a dû être ajouté postérieurement.

Cologne. 6° Le manuscrit n° 212 (Darmstadt 2326)[1] de la bibliothèque capitulaire de Cologne (VIIe siècle) contient, après une collection canonique, deux feuillets où se lit un catalogue pontifical. Celui-ci, d'après certains indices, aurait appartenu à une autre collection que la précédente ; l'écriture en est du VIe siècle ; de première main la série des papes ne va pas au delà d'Agapit († 536) ; mais elle a été continuée plus tard, d'une autre main, jusqu'à saint Grégoire; les années, mois et jours de ce pape n'étant pas marqués, il est probable que la continuation s'est faite sous son pontificat (590-604).

7° Le *liber canonum* d'Albi [2] (bibliothèque de la ville d'Albi, n° 2) contient aussi, en tête, un catalogue des papes, précédé de la *Notitia Galliarum* et de la notice des provinces de l'empire romain. Ce manuscrit est du IXe siècle, mais il a été copié sur un exemplaire daté de l'an 673. Le catalogue s'étend jusqu'à saint Grégoire, mais la durée du siège n'est marquée en années, mois et jours que jusqu'à son prédécesseur Pélage II. La dernière ligne se lit *Gregorius sed. an. LXV*, chiffre évidemment fautif.

Avenches (Frédégaire). 8° La compilation qui porte le nom de Frédégaire commence par une traduction du *Liber generationis* d'Hippolyte, à laquelle est joint un catalogue des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Théodore (642-649), dont le nom seul, *Theuderus*, est marqué, sans années, mois ni jours.

Corbie II. 9° Un catalogue apparenté aux précédents, mais prolongé jusqu'à Conon († 687) avec la durée du siège, et jusqu'à Jean VI (701-706) avec les noms seulement, se lit à la fin d'un autre manuscrit de Corbie, maintenant à la Bibliothèque nationale (n° 12205 ; S.-Germ. 255 ; Corb. 630).

Provenance de ces catalogues. On voit que la plupart de ces catalogues pontificaux proviennent de collections canoniques formées au sixième siècle et copiées soit en ce siècle soit pendant les deux siècles suivants. Ils y figuraient à titre de documents accessoires, comme les listes de provinces et de cités. Les recueils canoniques étaient presque toujours composés de

1. Ce comput, historiquement faux, paraît avoir été obtenu en additionnant les chiffres d'années du manuscrit, de saint Pierre à Miltiade inclusivement; on trouve ainsi 258 ans.
2. Maassen, *l. c.*, p. 526-533; Lipsius, *l. c.*, p. 78.
3. Maassen. *l. c.*, p. 638 ; cf. les comptes-rendus de l'Académie de Vienne, t. LVI, p. 171 ; — Lipsius, *l. c.*, p. 78.
4. Il est même possible que ces deux noms aient été ajoutés après coup dans le manuscrit (Lipsius, *l. c.*).
5. Lipsius, *l. c.*, p. 79.
6. Ce prélat siégea au cinquième concile œcuménique, en 553.

1. Maassen, *l. c.* p. 575 et 958; Jaffé et Wattenbach, *Ecclesiae metropolitanae Coloniensis codices mss.* Berlin, 1874, p. 165.
2. Catalogue des mss. des départements, t. I, p. 481; Maassen, *l. c.*, p. 592.



conciles et de décrétales. Les listes géographiques permettaient au lecteur de se retrouver dans les noms des conciles et au besoin dans les listes de signatures par lesquelles ils se terminaient; les catalogues l'aidaient à fixer la date des décrétales des papes. Dans certaines collections on ne se contenta pas d'un simple catalogue et l'on transcrivit soit en entier, soit, le plus souvent, en abrégé, les notices du *Liber pontificalis*. Nous aurons plus tard à signaler des faits de ce genre. Mais de ce que ces documents ont été employés dans les anciennes collections canoniques, il ne s'ensuit pas le moins du monde qu'ils aient été composés exprès pour y entrer. Leur préexistence est tout aussi naturelle que celle des listes de cités et de provinces, qui sont certainement antérieures à Denys le Petit et à ses imitateurs. En les étudiant de plus près, nous pourrons peut-être arriver à formuler une conjecture sur leur origine.

Leurs traits principaux.

A première vue, ces catalogues se caractérisent par les traits suivants : 1° ils identifient Clet et Anaclet ; 2° ils donnent le nom de Clet au personnage unique [1] ; 3° ils présentent au commencement l'ordre Lin, Clet, Clément; 4° ils placent Pie avant Anicet, suivant l'ordre réel de ces deux papes; 5° ils omettent Marcellin [2]; 6° ils admettent Félix II au rang des papes. Autant de divergences avec la tradition latine du quatrième siècle, telle qu'elle nous est représentée par le catalogue libérien, par saint Optat et saint Augustin [3].

Presque tous ces traits se retrouvent dans la chronique de saint Jérôme; pour les quatre premiers cela est évident; saint Jérôme nomme le pape Marcellin, mais il omet Marcel. Ce n'est guère que sur l'admission de Félix II que nos catalogues sont en désaccord avec lui. Il nomme, il est vrai, ce personnage, mais non comme un pape légitime. Il est du reste à remarquer que les catalogues se bornent à le nommer, sans marquer la durée de son épiscopat. C'est peut-être là un signe de retouche; il est possible que le texte primitif n'ait point mentionné Félix.

1. Excepté cependant les catalogues de Cologne et d'Albi qui l'appellent Anaclet.

2. Le catalogue de Laon fait exception; il nomme Marcellin, mais comme il omet Marcel, il est d'accord avec les autres sur la confusion de ces deux personnages. Du reste il est bon de remarquer que ce manuscrit est le seul dont on ne puisse plus vérifier la leçon.

3. Ces derniers, il est vrai, identifient Clet et Anaclet, mais ils appellent Anaclet le personnage unique. Pour le reste ils sont d'accord avec le catalogue libérien et en contradiction avec nos catalogues du VIe siècle.

Restitution approximative

La parenté de ces catalogues avec saint Jérôme se révèle encore dans leurs chiffres. Pour étudier plus facilement l'origine de ceux-ci, je vais en donner une restitution provisoire. Comme il arrive assez souvent qu'ils varient d'un catalogue à l'autre, je mettrai entre parenthèse les leçons secondaires, réservant la colonne principale à la leçon des quatre ou cinq premiers catalogues, généralement d'accord contre les autres.

Petrus	a. XXV	m. II	d. III
Linus	a. XI	m. III	d. XII
Cletus	a. XII	m. I	d. II
Clemens	a. VIIII	m. I (II)	d. X
Evaristus	a. VIIII	m. X	d. II
Alexander	a. XII (X)	m. VII	d. II
Xystus	a. X	m. II	d. I
Telesphorus	a. XI	m. I (III)	d. XXI
Hyginus	a. IIII	m. III	d. I (IIII)
Pius	a. XVIIII	m. » (IIII)	d. I (III)
Anicetus	a. XI	m. IIII	d. III
Soter	a. VIIII	m. II (VI)	d. XXI
Eleutherus	a. XV	m. III	d. II
Victor	a. XV (X)	m. III (II)	d. X
Zephyrinus	a. XVIII (VIII)	m. VI	d. X
Callistus	a. V	m. X (II)	d.
Urbanus	a. VIIII (IIII)	m. I (X)	d. II (XII)
Pontianus	a. VII (VIIII)	m. X (V)	d. XXII (II)
Anteros	a. » (XII)	m. I.	d. XII
Fabianus	a. XIIII	m. II (I)	d. X (XI)
Cornelius	a. II	m. III	d. X (III)
Lucius	a. IIII (III)	m. VIII (III)	d. X (III)
Stephanus	a. VI	m. V	d. V (II)
Xystus II	a. I	m. X	d. XXVI (XXIII)
Dionysius	a. VIII (VI)	m. V (II)	d. III
Felix	a. IIII	m. I	d. XXV
Eutychianus	a. I	m. I	d. I
Gaius	a. XI	m. IIII	d. XII
Marcellus	a. I (VIIII)	m. IIII	d. XVI
Eusebius	a. » (VI)	m. VI (»)	d. III
Miltiades	a. IIII	m. »	d. »
Silvester	a. XXIII	m. X	d. XI
Marcus	a. II	m. »	d. XX
Iulius	a XV	m. II	d. VII (»)
Liberius	a. VI	m. IIII (III)	d. VIII (IIII)
Felix	a. »	m. »	d. »
Damasus	a. XVIII	m. III	d. XI
Siricius	a. XV	m. »	d. »

Anastasius	a. III	m. »	d. XXI (X)
Innocentius	a. XV	m. II (I)	d. XXI
Zosimus	a. VII (I)	m. VIIII (III)	d. VIIII (XVIIII)
Bonifatius	a. III	m. VIII	d. VI
Caelestinus	a. VIIII (VIII)	m. X	d. XVII
Xystus	a. VIII	m. »	d. XVIIII
Leo	a. XXI	m. I	d. XIII
Hilarius	a. VI	m. III	d. X
Simplicius	a. XV	m. » (I)	d. VII
Felix	a. VIII	m. VI	d. XVII
Gelasius	a. IIII	m. VIII	d. XVIII
Anastasius	a. I	m. XI	d. XXIIII
Symmachus	a. XV	m. VII	d. XXVII
Hormisdas	a. VIIII	m. »	d. XVII

A première vue il résulte de ce tableau que les variantes deviennent rares vers la fin : les deux dernières méritaient à peine d'être mentionnées.

Sources de ce texte.

18.—Les seuls documents latins antérieurs au sixième siècle qui puissent servir à vérifier celui-ci sont : le catalogue libérien, la chronique de saint Jérôme et celle de Prosper. Dans celle-ci les papes Sirice, Anastase, Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Xystus III sont les seuls pour lesquels les chiffres d'années, mois et jours soient indiqués. Les chiffres du catalogue libérien et de saint Jérôme vont depuis saint Pierre jusqu'à Jules. Restent entre les deux séries Libère, Félix II et Damase. Je commence par la première série, de saint Pierre à Jules († 352), et, comme saint Jérôme ne donne que les chiffres d'années, je vais d'abord comparer les chiffres de mois et de jours de nos catalogues avec ceux du catalogue libérien, puis les chiffres d'années dans les trois documents, en m'arrêtant toutefois à Gaius, car au delà il y a avantage à comparer simultanément les chiffres d'années et les autres chiffres.

a) *De saint Pierre à Soter* (*chiffres de mois et de jours*). — Les chiffres de saint Pierre, *m. I d. VIIII* (Lib.), *m. II d. III* (Cat.), sont très différents ; ceux de Lin, *m. IIII d. XII* (Lib.), *m. III d. XII* (Cat.), peuvent au contraire être considérés comme sensiblement identiques; au delà, on trouve une difficulté spéciale : le troisième pape est Clément, dans le catalogue libérien, Clet dans ceux du VIe siècle; de plus ceux-ci omettent tous Anaclet ou Clet. Si, à cet endroit et plus loin, on compare les chiffres du même pape dans les deux listes, ils diffèrent considérablement ; mais si, au lieu de rapprocher les chiffres des mêmes papes, on compare les chiffres des papes placés au même rang dans les deux séries, la concordance est frappante. En voici le tableau.

Catalogue libérien			Catalogues du VIe siècle[1]		
Petrus	m. I	d. VIIII	m. II	d. III	Petrus
Linus	m. IIII	d. XII	m. III	d. XII	Linus
Clemens	m. XI	d. XII	m. I	d. II	Cletus
Cletus	m. II	d. X	*m. II*	d. X	Clemens
Anacletus	m. X	d. III	m. X	d. II	Evaristus
Evaristus	m. VII	d. II	m. VII	d. II	Alexander
Alexander	m. II	d. I	m. II	d. I	Xystus
Xystus	m. III	d. XXI	*m. III*	d. XXI	Telesphor.
Telesphor.	m. III	d. III	m. III	*d. IIII*	Hyginus
Hyginus	m. III	d. VI	*m. IIII*	*d. III*	Pius
Anicetus	?	?	m. IIII	d. III	Anicetus
Pius	m. IIII	d. XXI	*m. VI*	d. XXI	Soter
Soter					

Si l'on ne tient pas compte des variantes insignifiantes, comme un I de plus ou de moins dans un chiffre qui en compte plusieurs, ou même un V dédoublé (Hygin, *d. VI*, *d. III*) en deux I, on voit que l'agencement indiqué se continue jusqu'à la hauteur de Pie et d'Anicet; ces deux papes sont intervertis dans le catalogue libérien, mais non dans la chronique de saint Jérôme; c'est sans doute à cette nouvelle différence qu'est dû le changement de système ou plutôt le raccordement des deux listes. Les lacunes du catalogue libérien à cet endroit empêchent de vérifier ce point avec une précision absolue. Au delà de Pie et de Soter, la concordance entre les deux listes devient complète; les mêmes chiffres sont attribués aux mêmes papes.

b) *D'Eleuthère à Gaius* (*chiffres de mois et de jours*). — Voici d'abord le tableau :

Catalogue libérien			Catalogues du VIe siècle	
Eleutherus	m. III	d. II	m. III	d. II
Victor	m. II	d. X	*m. II*	d. X
Zephyrinus	?	?	m. VII	d. X
Callistus	m. II	d. X	*m. II*	d. X
Urbanus	m. XI	d. XII	*m. X*	d. XII
Pontianus	m. II	d. VII	m. V	d. II

1. Quand il y a dissidence entre les catalogues, je choisis la leçon la plus voisine de celle du catalogue libérien; si c'est la leçon entre parenthèses dans le tableau ci-dessus, p. XVI, elle est imprimée ici en italique. Pour ce premier groupe de papes c'est toujours la leçon entre parenthèses qui est produite ici.

Anteros	m. I	d. XII	m. I	d. XII
Fabianus	m. I	d. X	*m. I*	d. X
Cornelius	m. III	d. X	m. III	d. X
Lucius	m. VIII	d. X	m. VIII	d. X
Stephanus	m. II	d. XXI	m. V	d. V
Xystus	m. XI	d. VI	m. X	d. XXVI
Dionysius	m. II	d. IIII	*m. II*	d. IIII
Felix	m. XI	d. XXV	m. I	d. XXV
Eutychianus	m. XI	d. III	m. I	d. I
Gaius	m. IIII	d. VII	m. IIII	d. XII

Pour toute cette période, l'accord est la règle : 20 chiffres sur 30 sont identiques dans les deux listes et les exceptions s'expliquent aisément. Ainsi, pour Pontien, les chiffres *m. V d. II* qui paraissent représenter la leçon primitive de nos catalogues, proviennent bien du catalogue libérien. Dans celui-ci en effet, on lit : *Pontianus ann. V m. II d. VII* : les chiffres d'années et de mois ont été pris mal à propos pour les chiffres de mois et de jours ; et cela d'autant plus facilement que le chiffre d'années de nos catalogues, VIIII, est étranger au catalogue libérien. — Pour Etienne et Xystus II, les chiffres de mois se ramènent les uns aux autres, grâce aux égalités paléographiques II = V, XI = X ; les chiffres des jours paraissent avoir été intervertis d'une ligne à l'autre, et légèrement modifiés dans le transport (*d. VI* devenu *d. V*, *d. XXI* devenu *d. XXVI*). — La leçon *a. I m. I*, *d. I*, pour Eutychien, a une physionomie spéciale. Elle équivaut à l'absence de tout chiffre. Il arrive en effet très souvent que des I ainsi isolés soient substitués par les copistes à de simples points dans des formules analogues aux nôtres. Si l'on me demande pourquoi Eutychien a été ainsi laissé sans chiffres, je répondrai qu'il y avait ici un écart énorme entre le compte de la chronique de saint Jérôme et celui du catalogue libérien ; le premier de ces documents porte *mens. VIII*, sans années ; l'autre *an. VIII m. XI d. III*. En présence d'une telle divergence, l'auteur du catalogue d'où les nôtres dérivent a pu suspendre son jugement et laisser des blancs qui auront été plus tard remplacés par des I.

Ces explications rendent compte, avec assez de vraisemblance, de toutes les divergences signalées, sauf la variante I pour XI, aux mois de Félix.

En somme, de saint Pierre à Gaius, les chiffres de mois et de jours, dans les catalogues du VIe siècle, proviennent du catalogue libérien, avec quelques fautes de copiste et quelques erreurs d'adaptation.

c) *De saint Pierre à Gaius* (*chiffres d'années*). — Venons maintenant aux chiffres d'années.

	Catalogue libérien	Saint Jérôme	Catalogues du VIe siècle
Petrus	XXV	XXV	XXV
Linus	XII	XI	XI
Cletus	VII	XII	XII
Clemens	VIIII	VIIII	VIIII
Anacletus	XII	(omis)	(omis)
Evaristus	XIII	VIIII	VIIII
Alexander	VIII	X	*X*
Xystus	X	X	X
Telesphorus	XI	XI	XI
Hyginus	XII	IIII	IIII
Pius	XVI	XV	XVIIII
Anicetus	IIII	XI	XI
Soter	VIIII	VIII	VIIII
Eleutherus	XV	XV	XV
Victor	XII	X	*X*
Zephyrinus	XX	(omis)	XVIII
Callistus	V	V	V
Urbanus	VIII	VIIII	VIIII
Pontianus	V	V	VII
Anteros	»	»	»
Fabianus	XIIII	XIII	XIIII
Cornelius	II	II	II
Lucius	III	»	*III*
Stephanus	IIII	III	VI
Xystus II	I	XI	I
Dionysius	VIII (X)	VIIII	VIII
Felix	V	V	IIII
Eutychianus	VIII	»	I
Gaius	XII	XV	XI

Cette liste comprend vingt-neuf noms; mais la comparaison entre les trois séries de chiffres ne peut avoir lieu pour Anaclet ni pour Zéphyrin. Restent vingt-sept cas à considérer. Sur ces vingt-sept cas, il y en a huit où l'identité est absolue dans les trois séries; ce sont ceux de Pierre, Clément, Xystus I, Télesphore, Eleuthère, Calliste, Antéros, Cornelius. On peut y joindre le cas Clet-Anaclet; car saint Jérôme et nos catalogues, qui omettent Anaclet, donnent à Clet le chiffre d'années qui est attribué à Anaclet dans le catalogue libérien. Dans cinq autres cas, ceux de Lin, Soter, Urbain, Fa-

bien, Denys, la différence n'est que d'un I en plus ou en moins[1]. Le partage des trois traditions ne se constate donc que dans treize cas seulement. Sur ces treize cas, il y en a d'abord cinq où nos catalogues suivent saint Jérôme contre le catalogue libérien :

	Lib.	Hier. Cat.
Evariste	XIII	VIIII
Alexandre	VIII	X
Hygin	XII	IIII
Anicet	IIII	XI
Victor	XII	X

puis deux, où ils suivent le catalogue libérien contre saint Jérôme :

	Lib. Cat.	Hier.
Lucius	III	»
Xystus II	I	XI

Jusqu'ici donc les chiffres d'années de nos catalogues se retrouvent à première vue, soit dans saint Jérôme, soit dans le catalogue libérien. Voici les cas où il n'en est plus de même :

	Lib.	Hier.	Cat.
Pie	XVI	XV	XVIIII
Pontien	V	V	VIIII (VII)
Etienne	IIII	III	VI
Félix	V	V	IIII
Eutychien	VIII	»	I
Gaius	XII	XV	XI

Ces divergences ne sont pas irréductibles au même degré les unes que les autres. Pour Etienne on peut ramener la leçon VI à la leçon III, celle de saint Jérôme, par un dédoublement du V; si l'on en fait autant pour Gaius, le catalogue libérien et saint Jérôme seront d'accord sur la leçon XII et la variante de nos catalogues deviendra négligeable. Les chiffres VIIII et VII qu'ils attribuent à Pontien, sont fautifs l'un et l'autre; le premier paraît n'être que la répétition du chiffre d'Urbain, ceux d'années et de mois de Pontien dans le catalogue libérien, ayant été pris pour des chiffres de mois et de jours. On pourrait aussi ramener la leçon VIIII à la leçon VII et celle-ci à la leçon V, par des suppressions successives d'I; on rétablirait de la même façon l'harmonie entre les chiffres relatifs à Pie. Restent Félix et Eutychien, pour lesquels cette dérivation n'est pas admissible. J'ai expliqué plus haut le cas d'Eutychien. Quant à Félix, le chiffre des mois nous a déjà présenté une difficulté ; il faut en reconnaître une seconde dans le chiffre des années.

d) *De Marcellin à Jules.* — Ici je crois devoir, pour plus de clarté, comparer les chiffres d'années en même temps que les autres ; à cette fin, je rapproche les trois documents dans un même tableau :

	Catalogue libérien.			S. Jérôme.	Catalogues du vie siècle.		
Marcellinus	a. VIII	m. III	d. XXV	a. VIIII	(omis)		
Marcellus	a. I	m. VII	d. XX	(omis)	a. I (VIIII)	m. IIII	d. XVI
Eusebius	a. »	m. IIII	d. XVI	mens. VII	a. » (VI)	m. VI (»)	d. III
Miltiades	a. III	m. VI	d. VIII	a. IIII	a. IIII	m. »	d. »
Silvester	a. XXI	m. XI	d. »	a. XXII	a. XXIII	m. X	d. XI
Marcus	a. »	m. VIII	d. XX	mens. VIII	a. II	m. »	d. XX
Iulius	a. XV	m. I	d. XXI	a. XVI m. IIII	a. XV	m. II	d. VII (»)

L'omission de Marcellin ou de Marcel, dans saint Jérôme et dans nos catalogues, et de plus la circonstance que plusieurs papes n'ont, dans le catalogue libérien, que deux chiffres au lieu de trois, ont introduit ici un peu plus de complication qu'à l'ordinaire. Les catalogues du vie siècle donnent à Marcel les chiffres de mois et de jours que le catalogue libérien attribue à Eusèbe; quant aux années, les uns prennent dans le catalogue libérien le chiffre de Marcel lui-même, les autres reproduisent celui de saint Jérôme pour Marcellin. Ils se divisent aussi sur le premier des deux chiffres d'Eusèbe, les uns en font un chiffre de mois, les autres un chiffre d'années. Je suis porté à croire que ces deux chiffres, VI et III, sont ceux de mois et de jours de Miltiade dans le catalogue libérien, qui auront remonté ainsi d'une ligne comme ceux d'Eusèbe; dans ce mouvement, *d. VIII* sera devenu *d. III*. De cette façon s'expliquerait la disparition des mois et des jours de Miltiade dans nos catalogues et le chiffre solitaire *a. IIII* (conforme à saint Jérôme); les mois et les jours de Miltiade étant déjà attribués à son prédécesseur, il ne lui restait que son chiffre d'années.

Pour Silvestre, le chiffre d'années est celui de saint Jérôme, renforcé d'une unité; quant à la leçon *m. X, d. XI*, elle me paraît provenir d'une répétition fautive du chiffre des mois. Il faut remarquer la combinaison maladroite du chiffre des années, arrondi par saint Jé-

1. Le cas de Marcellin-Marcel est tout particulier. Les catalogues du vie siècle omettent Marcellin mais ils ont deux leçons pour Marcel, *an. I* et *an. VIIII* : or la première est celle du catalogue libérien pour Marcel lui-même, la seconde celle du catalogue libérien (VIII pour VIIII) et de saint Jérôme, pour Marcellin.

rôme (22 ans pour 21 ans et 11 mois), avec le chiffre de mois du catalogue libérien. — Les chiffres de Jules diffèrent, il est vrai, de ceux du catalogue libérien; mais ceux-ci sont faux et doivent être, d'après le contexte, rétablis conformément à ceux des catalogues du VI[e] siècle.

La difficulté la plus grave et, à vrai dire, la seule inexplicable est celle que présentent les chiffres de Marc, *ann. II* pour *mens. VIII*.

En résumé, de saint Pierre jusqu'à Jules, les catalogues du VI[e] siècle sont en général conformes soit à la chronique de saint Jérôme, soit au catalogue libérien. Ils présentent une combinaison des deux documents, avec une préférence marquée pour saint Jérôme. Les cas où leur leçon ne se retrouve ni dans l'un ni dans l'autre s'expliquent presque tous par les accidents les plus ordinaires de la transcription; un très petit nombre de variantes échappent à ces deux solutions et paraissent représenter, soit une faute paléographique plus grave [1], soit une modification réfléchie opérée par le compilateur [2].

e) *De Libère à Xystus III.* — Pour l'intervalle Sirice-Xystus III, le contrôle est fourni par la chronique de Prosper, dont les chiffres peuvent être eux-mêmes vérifiés d'autre façon et sont sensiblement exacts. La concordance est parfaite, à condition que, pour Zosime, où les catalogues varient, on choisisse entre leurs leçons.

1. Les chiffres de Félix et de Marc, ceux de mois et de jours de Clet; encore y a-t-il quelque doute sur la leçon du chiffre des jours de ce pape dans les catalogues du VI[e] siècle.

2. Ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre, outre le cas d'Eutychien, c'est la variante relative aux chiffres de saint Pierre, mois et jours; on lit *m. I d. VIIII*, dans le catalogue libérien, *m. II d. III* dans les catalogues du VI[e] siècle. Il est clair qu'il y a ici deux traditions irréductibles l'une à l'autre ; mais le cas est tellement particulier qu'il n'y a pas de conséquence à en tirer pour le reste de la compilation. Ces deux leçons proviennent peut-être de combinaisons diverses entre la date du 29 juin, considérée comme terme de l'épiscopat de saint Pierre, et l'une des dates auxquelles on pouvait en rapporter le début. En fixant la Passion au 25 mars, qui est le *dies emortualis Christi* aussi bien pour Prosper que pour l'auteur du catalogue libérien et pour celui de la compilation de 354 elle-même, on obtient les intervalles suivants :

Du 25 mars, jour de la Passion, au 29 juin : *m. III d IIII*;
Du 15 mai, jour de la Pentecôte, au 29 juin : *m. I d. XIIII*;

or *m. I d. XIIII* ressemble beaucoup à *m. I d. VIIII*, leçon du catalogue libérien, de même que *m. III d. IIII* diffère peu de *m. II d. III*, leçon des catalogues du VI[e] siècle. Il est évident que l'auteur du catalogue libérien n'a pu compter à partir du jour de la Passion, car il dit expressément : *passus est Dominus ..... VIII kl. apr. Et post ascensum eius beatissimus Petrus episcopatum suscepit*. La même raison n'existait pas pour le compilateur de l'original de nos catalogues. Cependant tout ceci n'est qu'une conjecture, à laquelle je ne voudrais pas que l'on attachât trop d'importance.

Restent Libère, Félix II et Damase. Félix II n'est mentionné par saint Jérôme et Prosper que comme un antipape. Pour Libère, la chronique de saint Jérôme ne donne aucun chiffre; mais comme l'avénement de ce pape y est marqué à l'année 2365 d'Abraham et sa mort à l'année 2383, on peut en conclure que saint Jérôme lui attribue 18 ans de pontificat. Prosper donne le même chiffre pour Damase [1]. Voici les chiffres d'années, mois et jours qui se déduisent, pour ces deux papes, des dates d'avènement et de sépulture :

Libère, 14 ans, 5 mois, 8 jours (17 mai 342 — 24 sept. 366);
Damase, 18 ans, 2 mois, 10 jours (1[er] oct. 366 — 10 déc. 384).

Nos catalogues donnent les chiffres suivants :

Liberius	a. VI	m. IIII (III)	d. VIII (IIII)
Damasus	a. XVIII	m. III	d. XI
Siricius	a. XV		

Pour Damase, une faible correction, *m. II* pour *m. III*, les fait coïncider sensiblement avec les chiffres réels. Ils sont au contraire tout à fait faux pour Libère. Quant au chiffre rond de 15 ans que Prosper et nos catalogues attribuent à Sirice, il est inconciliable avec la date communément acceptée comme celle de la mort de ce pape (26 novembre 398). Ordonné en décembre 384, Sirice ne pouvait avoir siégé que 13 ans et 11 mois, plus ou moins quelques jours; d'autre part ce chiffre de quinze ans correspond d'une façon remarquable à celui que mentionne son épitaphe : *Ter quinos populum qui rexit in annos* [2]; il se trouve aussi dans les histoires de Socrate et de Sozomène [3], c'est-à-dire dans des livres écrits vers le milieu du V[e] siècle. Il y a donc lieu de se demander si le pape Sirice n'aurait pas en réalité siégé un an de plus qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Je reviendrai sur cette question.

En résumé, nos catalogues représentent : 1° de saint Pierre à Jules (†352), une combinaison entre les chiffres du catalogue libérien et ceux de la chronique hiéronymienne; 2° de Libère à Damase (352-384) une tradition spéciale, gravement fautive tant pour les chiffres

1. V. ci-dessus, p. XIII.
2. De Rossi, *Inscr.* t. II, p. 102.
3. V. ci-dessus, p. XIII.

de Libère que pour l'intrusion de Félix II; 3° de Sirice à Xystus III (384-440) une tradition identique à celle de la chronique de Prosper et, en tout cas, très autorisée. Au delà de Xystus III il est impossible de les contrôler par d'autres documents du même genre; tout ce qu'on peut dire c'est qu'ils sont confirmés en gros par la chronologie du temps, et paraissent être aussi exacts que depuis Sirice, c'est-à-dire beaucoup plus que pendant les deux périodes précédentes. Il est peu probable que leurs rédactions actuelles soient les plus anciennes. Ceux qui se terminent le plus tôt, à Félix III (†492) ou à Hormisdas (†523) ne représentent pas toujours, tant s'en faut, la meilleure tradition du texte; nous avons vu que les leçons des autres sont souvent plus voisines de la source primitive. Les premiers ne nous offrent donc qu'une rédaction déjà modifiée par divers accidents. Si, d'autre part on considère la grande distance qui sépare Félix III et Hormisdas du point de la série où les chiffres deviennent tout à fait exacts, c'est-à-dire de la fin du ɪᴠᵉ siècle, on est fondé à croire que la rédaction première de ces catalogues se place plutôt vers le milieu du cinquième siècle que vers la fin.

Nous avons déjà vu que, même en dehors des chiffres et dans la constitution même de la série pontificale, nos catalogues trahissent une fidélité spéciale à la tradition suivie et propagée en Occident par la chronique de saint Jérôme. Cette fidélité se concilie avec un certain éclectisme; le rédacteur suit saint Jérôme, mais il ne le suit pas toujours. C'est à peu près la même attitude que celle de Prosper. Celui-ci en effet a résumé la chronique hiéronymienne avant de la continuer; mais il ne s'est pas abstenu d'y introduire quelques changements d'après ses propres idées [1]; en particulier il n'a point sacrifié au comput d'Eusèbe, adopté par saint Jérôme, la date traditionnelle de la Passion, *duobus Geminis cons.* [2] qui est marquée aussi en tête du catalogue libérien. Ajoutons à ces considérations la conformité entre les chiffres de Prosper et ceux de nos catalogues pour la série Sirice-Xystus III; tous les indices nous conduiront ainsi vers le temps et vers le milieu où furent rédigées les deux éditions de la chronique de Prosper (445 et 455) et le catalogue pontifical, maintenant perdu, qui terminait le recueil chronographique de l'année 447.

1. Holder-Egger dans le *Neues Archiv*, t. I, p. 69 et suiv.

2. 29 ap. J. C. D'après Prosper, cette date correspondrait à l'an 28; son calcul est faux, mais sa tradition est ancienne et contraire à celle de saint Jérôme.

B — *Catalogues grecs.*

Catalogues grecs.

19. — Il faut rapprocher de ces catalogues latins, avec quels ils ont une parenté étroite, trois catalogues insérés dans des compilations byzantines du neuvième siècle, mais dont la rédaction s'est d'abord arrêtée au sixième.

Chronographe de 853.

1° La première de ces compilations est un recueil de listes épiscopales des cinq patriarcats, Rome, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Constantinople, avec une Notice des sièges. Ce recueil, rédigé en 853, porte le titre de Χρονογραφεῖον σύντομον ἐκ τῶν[1] Εὐσεβίου τοῦ Παμφίλου πονημάτων. Il a été publié par A. Mai dans le tome Iᵉʳ (1ʳᵉ édition, 1825) de sa *Scriptorum veterum nova collectio*, part. II, pag. 1 et suiv. La liste des papes s'étend jusqu'à Pascal Iᵉʳ (817-824); les années y sont marquées avec les noms, depuis saint Pierre jusqu'à Pélage Iᵉʳ († 561) inclusivement. Jusqu'à Simplicius (468-483) on trouve en marge le synchronisme des empereurs et, çà et là, jusqu'à Hormisdas (514-523), de petites notes sur les évènements ecclésiastiques intéressants au point de vue des rapports de Rome avec l'empire d'Orient.

Nicéphore.

2° Il y a aussi un catalogue des papes dans le recueil de listes d'empereurs et de patriarches qui, sous le nom de Χρονογραφικὸν σύντομον, fait suite à l'*Histoire abrégée* de Nicéphore, patriarche de Constantinople, écrite au commencement du ɪxᵉ siècle[2]. Ici la liste des papes s'arrête à Boniface IV (608-615) et les chiffres d'années sont marqués seulement jusqu'à Benoît († 579). Il n'y a pas de synchronisme suivi, mais çà et là de petites notes dont la dernière est jointe au nom de Félix IV († 530).

Syncelle-Théophane.

3° Le troisième catalogue n'existe pas à l'état isolé, mais il se déduit des dates auxquelles sont indiqués les avènements des papes dans la chronique de Georges Syncelle, continuée jusqu'en 813 par Théophane. Le dernier pape dont l'avènement soit marqué est Benoît (†579).

Origine commune des catalogues grecs et latins.

Ces trois listes, à part quelques variantes, concordent de telle façon qu'elles supposent évidemment un original commun [3]; il faut remarquer surtout la variante

1. Mai : τοῦ.

2. *Nicephori arch. CP. opuscula historica* ed. C. de Boor, Leipzig, 1880, p. 121.

3. Syncelle a placé Antéros avant Pontien, en leur conservant à tous les deux les chiffres qu'ils ont dans les autres listes; l'un de ces chiffres, celui de Pontien, est particulier à ces trois catalogues, ce qui prouve bien que Syncelle avait sous les yeux la

Soterichus (Σωτήριχος) du nom de Soter. Voici à peu près, jusqu'à Hormisdas, la liste qui se déduit des trois catalogues; je mets en regard la leçon des catalogues latins.

	Catalogue grec	Catalogue latin
Petrus	an. XXII	XXV
Linus	an. XII	XI
Anencletus	an. XII	XII
Clemens	an. VIIII	VIIII
Evaristus	an. VIIII	VIIII
Alexander	an. XII	XII
Xystus	an. X	X
Telesphorus	an. XI	XI
Hyginus	an. IIII	IIII
Pius	an. XV	XVIIII
Anicetus	an. XI	XI
Soterichus	an. VIIII	VIIII
Eleutherus	an. XV	XV
Victor	an. X	X
Zephyrinus	an. XVIIII	XVIII
Callistus	an. VIII	V
Urbanus	an. VII	VIIII (IIII)
Pontianus	an. III	VII
Anteros	mens. I	mens. I
Fabianus	an. XIII	XIIII
Cornelius	an. II	II
Lucius	an. II	III
Stephanus	an. II	VI
Xystus	an. XI	I
Dionysius	an. VIII	VIII
Felix	an. V	IIII
Eutychianus	mens. VIII	an. I
Gaius	an. XV	XI
Marcellus	an. II	I
Eusebius	an. I	»
Miltiades	an. IIII	IIII
Silvester	an. XXVIII	XXIII
Marcus	an. II	II
Iulius	an. XV	XV
Liberius	an. VI	VI
Felix	an. I	»
Damasus	an. XXVIII	XVIII
Siricius	an. XV	XV
Anastasius	an. III	III
Innocentius	an. XV	XV
Zosimus	an. VIII	VII
Bonifatius	an. IIII	III
Caelestinus	an. X	VIIII
Xystus	an. VIII	VIII
Leo	an. XXI	XXI
Hilarus	an. VI	VI
Simplicius	an. XIIII	XV
Felix	an. VIIII	VIII
Gelasius	an. V	IIII
Anastasius	an. II	I
Symmachus	an. XIIII	XV
Hormisdas	an. X	VIIII

En comparant ces deux listes on trouvera sans doute bien des différences; la transmission du texte a eu ici à compter non seulement avec les accidents ordinaires de la copie, mais encore avec le changement de langue et de numération. C'est sans doute à ces hasards de la transcription et de la traduction qu'il faut imputer les variantes dans les chiffres de saint Pierre (XXII pour XXV), de Pontien (III pour VII ou VIII), de Silvestre (XXVIII pour XXIII), de Damase (XXVIII pour XVIII). D'autres proviennent évidemment de la Chronique d'Eusèbe, ce sont celles de Pius, Calliste, Etienne, Xystus II, Félix, Eutychien[1], Gaius. On en trouve qui représentent les chiffres des catalogues latins simplement arrondis ; ainsi, pour Célestin, 10 ans, au lieu de 9 ans, 10 mois et 17 jours que lui donnent les catalogues latins[2] ; de même Anastase II a 2 ans au lieu de 1 an, 11 mois et 23 jours.

même rédaction que les autres. Il ajoute (éd. de Bonn, t. I, p. 680) que d'autres font siéger Pontien avant Antéros (τινὲς Ποντιανὸν πρὸ τοῦ Ἀντέρωτός φασιν ἐπισκοπῆσαι). Ces τινές ne sont autres, sans doute, que ceux dont la tradition est représentée par le catalogue du VIe siècle que Syncelle avait sous les yeux, par Eusèbe, S. Jérôme, etc. L'ordre Antéros-Pontien ne peut venir que du *Liber pontificalis*, et encore d'un remaniement de ce texte: on le verra plus loin. Syncelle aura eu sous les yeux quelque catalogue dérivé de cette compilation. En tout cas le déplacement est ici le fait de Syncelle lui-même, c'est-à-dire d'un auteur de la fin du VIIIe siècle ; on n'est nullement fondé à croire qu'il l'ait trouvé déjà dans son exemplaire du catalogue du VIe siècle.

1. Pour Eutychien on trouve *mens. II* dans la Chronique, *mens. X* dans l'Histoire ecclésiastique, *mens. VIII* dans saint Jérôme; cette dernière variante se reproduit dans le remaniement syriaque de la chronique d'Eusèbe dont il a été question plus haut, p. v, note 1. Il est possible que le chiffre *mens. VIII* représente une ancienne variante de l'Histoire ecclésiastique, conservée par saint Jérôme et par le chronographe syriaque.

2. Son épitaphe a le même chiffre: *decimum dum conderet annum* (de Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 62).

Mais en dehors de ces accidents et de ces remaniements partiels il y a évidemment, entre nos catalogues latins du VIe siècle et ces trois listes grecques, une parenté fort étroite. Elle se trahit d'abord par la présence de Félix II, puis par l'identité des noms [1] et de l'ordre des papes aux endroits où les autres traditions divergent, enfin par la reproduction de plusieurs chiffres manifestement fautifs, comme ceux de Marc, de Libère et de Zosime. Ainsi la tradition représentée par les catalogues latins est attestée aussi par les catalogues grecs. Les fautes communes et l'intrusion de Félix II ne permettent pas de considérer le témoignage des listes grecques comme plus ancien que celui des listes latines. L'accord des deux groupes et leur conformité avec la chronologie réelle se maintiennent depuis Boniface († 422) jusqu'à la fin ; il est impossible de trouver dans les textes des catalogues une indication quelconque sur la date à laquelle la tradition grecque s'est détachée de la tradition romaine.

C — *Catalogues orientaux.*

Eutychius d'Alexandrie.

20.— Il faut rattacher à ces catalogues byzantins deux listes conservées, l'une dans les *Annales* d'Eutychius (Saïd-Ebn-Batrik), patriarche orthodoxe d'Alexandrie [2], l'antre dans la chronique syriaque d'Elias de Nisibe. Eutychius termina ses annales en 937 ; ce n'est pas en appendice, comme Nicéphore, mais dans le corps même de son ouvrage qu'il insère, à leur lieu et place, les synchronismes des patriarches et des empereurs. Il se sert à cet effet d'un catalogue des papes, avec les années, jusqu'à Séverin († 640) et Jean IV son successeur. Au delà il connaît encore les noms des papes Théodore, Martin, Donus (Dianyus) et Agathon (Agabius) sous lequel il place le sixième concile œcuménique. Au delà d'Agathon [3] il ne mentionne plus aucun pape et déclare même expressément qu'il n'a plus de renseignements sur les « patriarches des Romains ». Dans sa liste les noms des papes sont extraordinairement incorrects, ce qui ne doit pas étonner puisqu'ils ont subi deux fois les risques d'un changement de langue, en passant du latin en grec et du grec en arabe. En plus d'un endroit, et vers la fin surtout, il est difficile de s'y reconnaître. Boniface III est omis ; le nom de Deusdedit est changé en Théodore, ce qui est une traduction ; celui de Boniface V en *Yufatius*, celui d'Honorius en *Oborudus;* plus haut, on trouve *Dacletius* pour Anaclet, *Marcus* pour Pius, *Aurianus* pour Urbain, *Meletianus* pour Miltiade, *Pelagius* pour Gélase, etc. Dans l'ensemble ce document témoigne d'une certaine parenté avec les catalogues grecs, avec lesquels il a en commun les mauvaises leçons *Soterichus* (Soter), *an. XXVIII* pour Silvestre et pour Damase, et les particularités *an. XXII* pour saint Pierre, *an. XV* pour Pie, *an. II* pour Marcel, *an. X* pour Célestin, *an. XIIII* pour Simplicius et pour Symmaque. D'autres fois il se rapproche des catalogues latins et spécialement de ceux qui ont les leçons mises entre parenthèses dans le tableau de la page XVI, c'est-à-dire, comme on le verra plus loin, de ceux qui sont le plus étroitement apparentés avec le *Liber pontificalis.* Il porte ainsi *ann. VI* pour Calliste, *ann. IIII* pour Urbain, *ann. XII* pour Antéros, *ann. VI* pour Eusèbe, *ann. I* pour Zosime. Son trait le plus caractéristique est l'omission de Félix II ; mais cette omission, dans le texte d'Eutychius, ne permet peut-être pas de conclure à une omission semblable dans le catalogue dont il s'est servi. Nous avons vu en effet que la plupart des catalogues latins, tout en nommant Félix, n'indiquent pas la durée de son épiscopat ; Eutychius a pu trouver là un motif de supprimer toute mention de ce personnage.

21. — La chronographie syriaque, encore inédite, d'Elias de Nisibe, est une compilation du onzième siècle ; on y trouve un catalogue des papes qui se termine au concile de Chalcédoine et à saint Léon. Ce point d'arrêt est déterminé sans doute par les exigences de la composition et non point par les limites de la liste pontificale que le chronographe a mise en œuvre. Ce document avait été publié en allemand, en 1869, par M. Lipsius [1], d'après une copie exécutée par M. Sachau. Depuis, MM. Abbeloos et Lamy en ont donné le texte original, accompagné d'une version latine, dans leur édition de Barhebraeus [2]. Ces deux publications dérivent du même

Elias de Nisibe.

1. Anaclet est pourtant substitué à Clet ; ceci doit sans doute s'expliquer par l'influence d'Eusèbe, comme les variantes déjà mentionnées.

2. *Contextio gemmarum sive Eutychii patriarchae Alexandrini Annales*, éd. Selden et Pococke, Oxford 1658 ; répétée dans la *Patr. Gr.* de Migne, t. CXI, p. 892.

3. Non autem mihi scire contigit nomina patriarcharum Constantinopolitanorum a tempore quo mortuus est Theodorus (685) ad hoc usque quo hunc librum composui, ut nec patriarcharum Romanorum, nec quid de ipsis narretur (l. c., t. II, p. 400).

1. *Chronologie der röm. Bischöfe*, p. 36, 37.

2. T. I, Louvain, 1872, p. 38, 39.



manuscrit. Le catalogue d'Elias ne diffère pas essentiellement des précédents. Il a Clet au lieu d'Anaclet, il omet Marcel et Eusèbe et donne à Félix II trois ans de siège, particularité spéciale, qui distingue aussi l'abrégé félicien du *Liber pontificalis*. Par ailleurs ses leçons, quand elles ne sont pas altérées, se retrouvent, soit dans les catalogues latins ou grecs, soit dans celui d'Eutychius; je me borne à citer, parmi ces dernières, les chiffres de Pontien (*an. V*), de Lucius (*mens. VIII*), d'Eutychianus (*ann. VIII*), de Gaius (*ann. XII*). Il faut remarquer aussi la variante *ann. II* pour Zosime.

Chroniques du vie et du viie siècles.

22.— Je terminerai cette étude sur les catalogues pontificaux du ve au viie siècle en disant un mot des chroniques ou autres compilations historiques du vie et du viie siècles, principalement de celles qui ont continué saint Jérôme ou Prosper. Plusieurs d'entre elles, ou ne mentionnent pas l'avènement des papes, ou le mentionnent de telle façon qu'on ne peut discerner dans leur texte la trace d'un catalogue pontifical prolongé jusqu'au temps où elles furent rédigées. Il en est ainsi des chroniques de Cassiodore, de Marius d'Avenches et d'Isidore, des Annales de Ravenne, de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours. Pour d'autres, au contraire, on a mis à contribution un catalogue pontifical qui se laisse plus ou moins aisément reconstituer. Ce sont les chroniques de Marcellin, de Victor de Tunnunum, de Jean de Biclar, et la compilation publiée ces temps derniers sous le nom de *Continuator Prosperi Havniensis*.

Marcellin.

23.— La Chronique de Marcellin, publiée d'abord en 518, puis en 534, à Constantinople, reçut plus tard une continuation qui s'étendit jusqu'à l'année 548. Elle fait suite à celle de saint Jérôme et commence à l'année 379. La mort de Damase y est indiquée, en 382 (date fausse, la date réelle est 384) : *Damasus Romanae ecclesiae, exceptis Liberio et Felice* [1], *trigesimus quintus episcopus, anno pontificatus sui XVIII, in Domino requievit.* Les avènements sont ensuite marqués avec les chiffres d'années :

Damasus	an. XVIII	(† 382)
Siricius	an. XV	383
Anastasius	an. IIII	398
Innocentius	an. XV	402
Zosimus	an. III	417
Bonifatius	an. III	420
Caelestinus	an. VIIII	423
Xystus	an. VIII	432
Leo	an. XXI	440
Hilarus	an. VI	461
Simplicius	an. XV	467
Felix	an. XII	482
Gelasius	an. IIII	494
Anastasius	an. II	498
Symmachus	an. XV	500
Hormisda	an. VIIII	515
Iohannes		

1. Cette formule a l'air d'éliminer à la fois Libère et Félix de la série numérotée des papes. En réalité Libère est le 34e pape dans la chronique de saint Jérôme et Damase le 35e. Marcellin ne change donc rien à la numérotation de son devancier.
2. Roncalli, *Vetustiora lat. chronica*, t. II, p. 268-313.

Le chiffre d'Hormisdas n'a pu être marqué que dans la seconde édition (534) de la Chronique, en même temps que l'avènement de Jean Ier. Les trois papes suivants, Félix IV, Boniface II, Jean II (526-535), ne sont pas mentionnés. Le continuateur de 548 nomme les papes Agapit, Silvère et Vigile, mais dans le récit des évènements et non plus suivant le système primitif.

Victor de Tunnunum.

24. — Voici la liste qui se déduit de la Chronique de Victor de Tunnunum, rédigée en Orient, comme la précédente, mais par un auteur africain, et arrêtée à l'année 566; les dates consulaires sous lesquelles sont marqués les noms des papes sont presque toutes fausses; l'auteur n'a eu évidemment aucun souci d'exactitude à cet égard [1] :

Hilarus (469),
Simplicius (473),
Felix,
Gelasius (492),
Anastasius,
Symmachus (497),
Hormisdas (524),
Iohannes (538),
Felix,
Bonifacius,
Iohannes,
Agapitus,
Silverius (541),
Vigilius (543),
Pelagius an. V (558).

1. Roncalli, t. II, p. 344-377.

Jean de Biclar.

25. — Jean, abbé du monastère de Biclar, en Espagne, puis évêque de Gerunda, continua jusqu'en 590 la chronique de Victor de Tunnunum. Il mentionne la mort de Jean III, puis l'avènement et les années des trois papes Benoît, Pélage II et Grégoire le Grand; les années de celui-ci ont dû être ajoutées après coup[1].

Benedictus	an.	IIII
Pelagius	an.	XI
Gregorius	an.	XV

Le continuateur de Prosper (641).

26. — M. G. Hille publia[2], en 1866, d'après un manuscrit de Copenhague[3], une continuation de la chronique de Prosper, rédigée dans la haute Italie, l'an trentième d'Héraclius (641); de 455 à 523 le texte est disposé en forme d'annales; au delà de 523 cette forme est abandonnée. Parmi les éléments que l'auteur mit en œuvre figurait un catalogue des papes; il l'inséra dans son texte par parties, mais sans en modifier la rédaction; aussi est-il facile de l'en dégager. Ce catalogue s'étend de Simplicius à Deusdedit (468-618). Il commence à peu près où s'arrêtent nos plus anciens catalogues latins du cinquième siècle. Le voici :

Simplicius			
Felix	ann. XVII	menses XI	dies XVII
Gelasius	ann. IIII	menses VIII	dies XVIII
Anastasius	ann. I	menses XI	dies XXIIII
Simmachus	ann. XV	menses VII	dies XVII
Hormista	ann. XVIIII		dies VII
Iohannes	ann. II	menses VIIII	dies XVI
Felix	ann. IIII	menses II	dies XIIII
Bonifacius	ann. II		dies XXVI
Iohannes	ann. II	menses IIII	dies VI
Agapitus	ann. XI		dies XVIII
Severus	ann. I	menses V	dies XI
Vigilius	ann. XVII	menses VI	dies XXVI
Pelagius	ann. IIII	menses V	dies VIII[1]
Iohannes	ann. XII	menses XI	dies XXVII
Benedictus	ann. IIII	menses I	dies XXVIII
Pelagius	ann. X	menses II	dies X
Gregorius	ann. XIII	menses VI	dies X
Savinianus	ann. I	menses V	dies VIIII
Bonifacius		menses VIIII	dies XXII
alius Bonifacius	ann. VI	menses VIIII	dies XIII
Deusdedit	ann. III		dies XX

§ IV.

LES PEINTURES DE SAINT-PAUL.

Les portraits des papes dans les basiliques de Rome.

27. — On voyait autrefois, dans les principales basiliques de Rome, à Saint-Jean de Latran, à Saint-Pierre et à Saint-Paul, des galeries de portraits des papes, peints à fresque autour des nefs intérieures, au-dessus des colonnades. A Saint-Pierre et à Saint-Paul, il y en avait deux, l'une plus ancienne, placée au dessus de la corniche de l'entablement qui surmontait la colonnade de la grande nef, l'autre disposée un peu plus bas, immédiatement au-dessus des chapiteaux des colonnes. On n'en signale qu'une à Saint-Jean de Latran. Elle avait été exécutée par ordre du pape Nicolas III (1277-1280), en même temps que les deux galeries inférieures de Saint-Pierre et de Saint-Paul[1]. La basilique du Latran ayant été deux fois incendiée, en 1308 et en 1360, puis restaurée à diverses reprises, il est impossible d'étudier directement les peintures qu'elle contenait autrefois. Longtemps avant les désastres qu'elle subit au xiv[e] siècle, elle en avait éprouvé un autre, en 897, un écroulement partiel, à la suite duquel le pape Sergius III (904-911) avait dû la rebâtir.

Pour Saint-Pierre, nous sommes mieux renseignés; la partie inférieure, c'est-à-dire orientale, de l'ancienne

1. Roncalli, t. II, p. 365, 388, 393.

2. *Prosperi Aquitanici continuator Havniensis*, ed. Georg. Hille, Berlin, Weidmann, 1866.

3. Ancien fonds, n° 454; déjà signalé par G. Waitz (*Archiv.* t. VII, 1836, p. 251, et *Nachrichten* de Göttingue, 1865, n° 4).

1. *Dies VIII* dans le texte, p. 35; *d.* 9 dans le catalogue dégagé par M. Hille, p. 9.

1. C'est à l'imitation de ces peintures qu'ont été gravés les portraits des papes, dans certains ouvrages illustrés, comme les vies des papes de Platina, depuis le xv[e] siècle.



basilique a subsisté jusqu'au commencement du XVII[e] siècle. Avant sa démolition, Grimaldi rédigea une description soignée des peintures que l'on y voyait encore; cette description est accompagnée de dessins qui permettent de se faire une idée de la situation respective des deux séries de portraits [1], et de l'ordre des portraits dans chaque série. Celle de Nicolas III commençait au pape Pie I[er], sur le mur de droite en entrant, auprès du mur provisoire qui séparait alors le haut de la basilique, démoli sous Jules II, de la partie inférieure, conservée au culte pendant tout le seizième siècle. On voyait, sur ce mur de droite, Pie, Soter, Eleuthère, Victor, Zéphyrin, Calliste, Urbain, Antéros, Pontien, Fabien, Cornelius; puis, sur le mur oriental, à l'intérieur de la façade, Lucius, Etienne, Xystus II, Denys, Félix, Eutychien, Gaius, Marcellin, Marcel; enfin, sur le mur latéral de gauche, Eusèbe, Miltiade, Silvestre, Marc, Jules, Libère, Félix II, Damase, Sirice, Anastase. Ici la série rejoignait le mur transversal provisoire. Grimaldi ajoute que les papes antérieurs à Silvestre étaient représentés tête nue, mais que, depuis Silvestre, ils portaient la tiare à couronne simple; tous avaient le nimbe circulaire, sauf Libère dont le nimbe était carré.

Quant à la série supérieure, la plus ancienne des deux, Grimaldi rapporte que les papes y avaient tous la tête nue et nimbée, que leurs portraits étaient accompagnés d'inscriptions et que celles-ci étaient à peine lisibles; voici celles qu'il a pu copier :

Siricus sedit ann. XV m. V d. XX.
Anastasius sedit ann....
Felix sedit ann. I m....
Iulius sedit ann....
Eusebius sedit ann....
Ormisda sedit ann....

Il n'indique pas l'ordre des portraits ni leur distribution sur les trois murs de l'ancienne basilique; mais il les attribue au pape Formose, comme les autres peintures qui couvraient les murs latéraux au dessus des médaillons et montaient jusqu'à la charpente. Cette attribution traditionnelle, fondée peut-être sur quelque inscription, est confirmée par le témoignage de Benoît du mont Soracte (X[e] siècle.) [1].

L'ancienne galerie de Saint-Paul.

28. — A Saint-Paul, les deux galeries pontificales ont subsisté en grande partie jusqu'à l'incendie de la basilique, en 1823. Cependant la série inférieure, celle de Nicolas III, était déjà très endommagée au XVIII[e] siècle [2]. Autant qu'on pouvait le constater, elle reproduisait fidèlement les inscriptions de la série supérieure, mais elle offrait les mêmes particularités de costumes et d'attributs que Grimaldi avait remarquées dans la galerie de Nicolas III à Saint-Pierre. Quant à la série antique, elle commençait au-dessus de la corniche, en haut de la nef, sur le mur méridional; elle suivait ce mur jusqu'au bas de l'église; puis elle passait sur le mur occidental, c'est-à-dire sur la paroi intérieure de la façade, et revenait sur le mur nord en s'avançant vers l'autel. Dès le XVII[e] siècle, alors que ces peintures paraissent avoir été étudiées et copiées pour la première fois, les médaillons du mur occidental avaient disparu, sans doute à cause de quelque restauration de cette partie de la basilique. Le mur du nord s'écroula dans l'incendie de 1823 avec ses peintures; mais celui du sud, qui contenait la première partie de la série, depuis saint Pierre jusqu'à Innocent, demeura debout au milieu des ruines. On put détacher les médaillons des papes, les reporter d'abord sur toile, puis sur pierre, et reconstituer ainsi l'antique galerie pontificale; on peut la voir maintenant dans les corridors intérieurs du monastère de Saint-Paul, au bout du musée épigraphique de la basilique [3].

Les portraits étaient groupés deux à deux, chaque paire correspondant à l'un des entrecolonnements de la nef. Entre les deux médaillons, des inscriptions indiquaient les noms des deux papes et les durées de leurs pontificats exprimées en années, mois et jours, comme dans les catalogues. Les inscriptions sont maintenant à peu près entièrement détruites, les ouvriers chargés de détacher les médaillons ayant négligé lettres et chiffres pour ne s'occuper que des portraits. Ces peintures

1. Dessins dans Ciampini, *De sacris aedificiis a Constantino M. constructis*, pl. X, XI; cf. Bianchini, *Anast.*, t. II, p. LXXIII. Pour le texte, v. Eug. Müntz, *L'œuvre archéologique de Grimaldi*, dans la *Bibl. des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. I, p. 248; cf. Bianchini, *l. c.*, p. LXXIV.

1. *Renovavit aeclesia principis apostolorum Petri pictura tota* (Watterich, *Pont. Rom. vitae*, t. I, p. 38). L'expression est un peu générale; elle ne désigne pas spécialement les portraits des papes, mais la décoration picturale de la basilique.

2. Bianchini *Anast.*, t. II, p. LXXII, LXXIII.

3. De Rossi, *Bull.* 1870, p. 122. Ces portraits ont été reproduits par le P. Garrucci dans sa *Storia dell' arte cristiana*, t. II, pl. CVIII-CXI.

avaient subi des restaurations, sous Benoît XIV (1740-1758) et auparavant.

Au moment des restaurations de Benoît XIV, l'archéologue Marangoni put étudier de près ces peintures, en montant sur les échafaudages qui furent dressés alors. Portraits et inscriptions furent publiés par lui dans un ouvrage [1] qui ne paraît pas avoir été fait avec un grand soin. M. de Rossi (l. c.) a constaté que les gravures des portraits ont rarement assez de ressemblance avec les originaux pour qu'on puisse les reconnaître sans le secours des inscriptions et des numéros d'ordre. Le P. Garrucci s'en plaint aussi beaucoup [2]; il signale en particulier, dans le langage de Marangoni, des contradictions et des inexactitudes propres à mettre en défiance contre ses lectures : Marangoni ne marque pas toujours si l'inscription qu'il avait déchiffrée était originale ou retouchée. Ici comme ailleurs, il paraît avoir travaillé avec une grande négligence [3].

Quelques années avant Marangoni, Fr. Bianchini se procura une copie des inscriptions en les déchiffrant d'en bas à l'aide d'une bonne longue-vue. Un aide, monté sur une échelle, déchiffrait de son côté; le prélat comparait ses lectures avec les siennes, et lui signalait les endroits sur lesquels il devait porter son attention. Ce procédé, employé par un homme aussi consciencieux que l'était Bianchini, me paraît donner des garanties suffisantes pour accorder autant de considération à ses lectures qu'à celles de Marangoni, toutes les fois qu'il y a désaccord entre elles. Bianchini publia, dans les prolégomènes de son Anastase [4], tout ce qui restait des inscriptions du mur méridional, c'est-à-dire depuis saint Pierre jusqu'à Innocent Ier.

Un siècle avant lui et alors que les peintures étaient moins détériorées, le cardinal Barberini en avait fait exécuter une copie, actuellement conservée dans la bibliothèque du palais Barberini, *cod. XLIX*, 16. A ce recueil est joint un feuillet détaché où on lit des copies des inscriptions et des indications sur les positions respectives des médaillons. Ces copies ont dû être faites à Saint-Paul, en présence du monument lui-même.

On trouvera plus loin, ch. IV, § III, la leçon de ce document, comparée avec les lectures de Bianchini et de Marangoni.

J'ai déjà dit qu'il ne reste plus aucune trace des médaillons du mur occidental [1]. Quant à ceux du mur nord, le manuscrit Barberini, d'accord avec la description de Bianchini [2] et même plus complet sur ce point, nous montre qu'ils étaient dans le plus singulier désordre. Voici les noms que l'on pouvait lire à partir du bas de la nef :

1
2
3 EUSEBIUS SED. AN. X D.
4
5
6
7 ANASTASIUS.
8 ADRIANUS.
9 MARCELLUS.
10 AGATON.
11 FELIX.
12 BONIFACIUS.
13 STEPHANUS.
14 SERGIUS.
15 EUSEBIUS.
16 LAURENTIUS.
17
18
19
20
21
22
23
24

1. *Chronologia Romanorum pontificum superstes in pariete australi basilicae s. Pauli*, Rome, 1751. Je n'ai pu me procurer une dissertation publiée en 1756, à Rome, sans nom d'auteur, par le jésuite Lazeri, sur ce même sujet. Elle est intitulée *Catalogi duo Rom. Pontificum*, etc. M. de Rossi, qui l'a vue autrefois, m'assure que Lazeri n'avait pas vérifié personnellement les inscriptions et qu'il s'en rapportait à Marangoni.

2. L. c., p. 21, 22.

3. Dans la préface du tome I de ses *Inscr. christ.*, p. XXVII*, M. de Rossi lui reproche une négligence qui n'est pardonnable que si on a compare à celle de Boldetti.

4. T. II, p. LXXXII-CVII.

1. Au siècle dernier on en distinguait encore quelques vestiges, selon Bianchini, *l. c.*, p. LXX). Ce que Marangoni, l. c., p. III, lui objecte, prouve simplement que d'autres images avaient été substituées, dans quelques-uns de ces médaillons, aux anciens portraits.

2. Marangoni est ici particulièrement inexact et confus (l. c., p. V); ses renseignements ont induit en erreur Zaccaria (*Storia litteraria*, Venise, t. V., 1753, p. 567; *Diss. hist. eccl.*, t. III, Rome, 1793, p. 245) et le P. Garrucci (l. c., p. 22, 23); ces deux auteurs se sont figuré que la série du mur nord continuait celle du mur sud, tandis qu'il y avait certainement entre elles un certain nombre de portraits sur le mur occidental.

24	
25	
26	SEVERINUS.
27	
28	
29	SEBERINUS.
30	IOANES.
31	
32	SILVESTER.
33	
34	GREGORIUS.
35	
36	
37	
38	

Cette disposition indique une absolue négligence de la succession chronologique : les mêmes portraits sont répétés plusieurs fois; des papes du IVe siècle sont mêlés à leurs successeurs du VIIe et du VIIIe. Cependant il y a ici un fait très instructif: c'est que le nom et le portrait d'un certain Laurentius, étranger à la liste des papes, figurait dans cette partie de la série. Ce Laurentius ne peut être que l'antipape Laurent qui, de 501 à 506, soutint à Rome contre Symmaque une compétition redoutable et se maintint en possession de toutes les basiliques, sauf celle de Saint-Pierre où le pape légitime demeura confiné. Comme il n'est pas supposable que le portrait d'un antipape ait été introduit dans un tel lieu et dans une telle compagnie après la défaite de son parti, il en résulte que la série des médaillons de Saint-Paul n'est pas postérieure à la compétition de Laurent et aux premières années du VIe siècle.

Mais elle pouvait leur être antérieure. Pour en juger, nous n'avons malheureusement d'autre ressource que d'interroger le style des peintures. Il est en effet impossible de voir à quel pape s'est d'abord arrêtée la série. Ce n'est certainement pas à Innocent Ier. Depuis saint Pierre jusqu'à ce pape, ces images, sauf le type consacré de l'apôtre, sont tout à fait conventionnelles, sans prétention à l'exactitude des portraits; d'ailleurs elles se ressemblent toutes, et celle d'Innocent ne se distingue en rien des autres : il en eût été tout autrement si on l'eût exécutée de son vivant ou peu de temps après sa mort. C'est donc entre Innocent († 417) et Laurent qu'il faut chercher la date de ce monument. On l'attribue ordinairement à saint Léon (440-461) qui répara la basilique de Saint-Paul et y fit exécuter des peintures; toutefois aucun document ne lui attribue en particulier les médaillons des papes. M. de Rossi estime que ces portraits sont plutôt du milieu que de la fin du Ve siècle.

29. — Mais autre chose sont les portraits, autre chose les inscriptions. Je vais montrer que celles-ci, au moins dans l'état où elles se trouvaient quand on les a copiées, ne pouvaient être antérieures au VIe siècle et qu'elles dérivent du *Liber pontificalis*. Inscriptions jointes aux portraits.

Les inscriptions des papes du IIIe siècle étaient relativement assez bien conservées au moment où Bianchini entreprit de les copier; elles l'étaient mieux encore, un siècle auparavant, alors que furent exécutées les copies Barberini. Il ne peut subsister aucun doute sur la position respective des inscriptions et des portraits. Voici d'ailleurs la reproduction de quelques-unes de ces inscriptions, avec leur disposition originale, d'après le manuscrit Barberini :

. . .	. . . .
TOR	. . . .
SEDI	A II
ANNO	SED
M̄ · II ·	ANNO
D X	XVII
	M II
	D X
+ . .	. . . .
TVS	NV
SEDIT	SED
ANN	ANN
V	VIII
II D	M̄ I
X	DXI
. . .	. . . .
HE	IA
PO	NVS
SE	SED̄

D I	A N
T	N I
M̄	
D̄	
F A B I	C O R
N V S	L I V S
S E D̄	S E D̄ A N
A N N̄	N I I I I
X I I I	
M̄ I D̄	D X
X	

Il est évident que les noms des papes de la première paire doivent être restitués *vic*TOR et *Zephyrinus*, ceux de la seconde *callis*TVS et *urba*NV*s*, ceux de la troisième *ant*HERO*s* et *pont*IANVS, ceux de la quatrième FABI*a*NVS et COR*ne*LIVS. Inutile d'aller plus loin, car ce que je veux montrer ici, c'est simplement qu'Antéros était placé avant Pontien. Or cette seule interversion suffit à prouver que les inscriptions sont postérieures au *Liber pontificalis* et dérivées de lui. Cette interversion en effet ne se rencontre ni dans les catalogues du VIe siècle, ni dans saint Jérôme, ni dans aucun auteur antérieur au *Liber pontificalis*, ni surtout dans le catalogue libérien qui, au contraire, raconte avec une précision inaccoutumée comment Antéros devint le successeur de Pontien. Dans le *Liber pontificalis* lui-même, l'ordre traditionnel fut d'abord maintenu ; mais comme la notice de Pontien raconte que le corps de ce pape, mort en exil, fut ramené à Rome par Fabien, certains transcripteurs en conclurent que c'était Fabien, et non Antéros, qui devait avoir été son successeur immédiat ; ils déplacèrent Antéros et le mirent avant Pontien, en effaçant de la notice de celui-ci ce qui était dit de son remplaçant sur le siège pontifical. Cette correction malencontreuse s'est propagée dans un certain nombre de manuscrits ; c'est d'après l'un d'eux que l'on aura déterminé l'ordre des portraits dans la galerie pontificale de Saint-Paul [1].

Il y a plus ; plusieurs des manuscrits du *Liber pontificalis* où Antéros précède Pontien donnent en beaucoup d'endroits des chiffres différents de ceux qu'on trouve dans les autres manuscrits et dans les catalogues du VIe siècle. Ils représentent une tradition spéciale, et celle-ci n'est autre que la tradition du *Liber pontificalis* avec des remaniements systématiques. J'entrerai plus avant dans l'étude de cette anomalie quand je m'occuperai de la chronologie du *Liber pontificalis* ; il suffit en ce moment de signaler ce groupe de manuscrits, cette révision bien caractérisée des chiffres primitifs. Or le catalogue de Saint-Paul, autant qu'on peut encore le reconstituer, présente exactement et perpétuellement les mêmes leçons que ces manuscrits. On peut s'en assurer en comparant les deux colonnes du tableau (ch. IV § III) où j'ai

1. Il est vrai qu'à Saint-Paul l'ordre réel des deux papes finit par être rétabli. Bianchini et Marangoni ont trouvé le nom de Pontien à gauche, celui d'Antéros à droite. Le premier a lu PON... à gauche, et à droite... TERVS SED̄ ANNI.....; le second a lu PONTIA... SEDIT AN̄V.... à gauche, et à droite ANTERVS SED̄ ANNI... M̄ I D̄ X. Actuellement encore on peut distinguer à gauche le groupe PONTIA.... et à droite les lettres... NTERVS. Mais la lecture du manuscrit Barberini est aussi claire que possible ; il y a une énorme différence entre les fragments des deux noms... HEPO... et... IANVS ; cette différence exclut la possibilité d'une erreur, surtout de la part d'une personne qui a généralement bien transcrit et qui a vu les inscriptions un siècle avant les autres observateurs ; de plus, la copie Barberini n'indique aucun chiffre d'années pour le pape de gauche, elle ne présente à cet endroit aucun vestige du mot ANNOS ; cette particularité exclut Pontien ; elle ne convient qu'à Antéros. Enfin, on peut invoquer le témoignage de la série de Nicolas III ; non pas, il est vrai, l'exemplaire de cette série qui figurait à Saint-Paul, car les médaillons de Pontien et d'Antéros en ont disparu depuis plusieurs siècles, mais l'exemplaire qui a subsisté à Saint-Pierre jusqu'à la destruction de la basilique ancienne. D'après Grimaldi, dont j'ai rapporté ci-dessus le témoignage, Antéros y précédait Pontien. Il est difficile de croire que les trois galeries exécutées sous Nicolas III au Latran, à Saint-Pierre et à Saint-Paul, n'aient pas été de tout point identiques ; de plus, celle de Saint-Paul reproduisait, autant qu'on peut le constater, la galerie antique dont nous nous occupons ici. Cette dernière devait donc présenter Antéros avant Pontien. — En présence de ce désaccord entre les lectures anciennes jusqu'au XVIIe siècle et les lectures modernes depuis Bianchini, je ne vois pas d'autre solution qu'une retouche des deux inscriptions, survenue entre 1636 et 1723. On m'objectera que les inscriptions étaient bien mutilées au XVIIIe siècle et que cet état de ruine semblerait indiquer une assez haute antiquité. A cela je répondrai que les retouches de fresques sont de leur nature peu solides, que ces combinaisons d'enduits juxtaposés ou superposés ont souvent pour effet de précipiter la ruine des monuments sur lesquels on les tente. Du reste si mon explication avait besoin d'une vérification *a posteriori*, le P. Garrucci lui en fournit une : il déclare formellement que l'inscription d'Antéros a été retouchée ; en y regardant de plus près en découvrira peut-être qu'il en est de même de celle de Pontien. Je m'abstiens d'exprimer ici une opinion : outre que je n'ai pas l'expérience technique nécessaire, je n'ai pas revu les peintures de Saint-Paul depuis que j'ai été conduit à faire ces observations sur la diversité des lectures qui nous en sont restées.

disposé les chiffres de cette révision à côté des chiffres de saint Paul [1].

On pourrait être tenté de croire que c'est précisément de ceux-ci que dérive le remaniement en question ; que les peintures de la basilique représentent l'original et les manuscrits une copie exécutée d'après lui. Mais l'interversion Antéros-Pontien qui, elle, ne peut être originale, et provient nécessairement des manuscrits du *Liber pontificalis*, exclut cette hypothèse, d'ailleurs inacceptable, et nous permet d'affirmer que les chiffres qui accompagnent les portraits se trouvent, aussi bien que l'ordre dans lequel ces portraits sont rangés, dans la dépendance des notices pontificales et par conséquent sont postérieurs à la première exécution des médaillons.

Du reste, la façon singulière dont les inscriptions sont disposées porte à soupçonner qu'elles ont été ajoutées après coup. Elles sont en effet intercalées deux à deux dans l'espace curviligne laissé entre les deux médaillons de chaque paire, au lieu d'être placées au-dessus ou au-dessous du portrait auquel elles correspondent. Les lettres sont distribuées en lignes inégales, les mots coupés de la manière la plus irrégulière. Le développement vertical de deux textes parallèles et très rapprochés exposait le lecteur à les enchevêtrer et à confondre une inscription avec l'autre. On conçoit difficilement qu'une disposition si compliquée ait appartenu au plan primitif et à l'ordonnance originale de cette galerie de portraits.

Tout se réunit donc pour nous contraindre à distinguer dans ce monument deux époques : la première, celle de l'exécution des portraits, correspond à la seconde moitié du v[e] siècle ou aux premières années du siècle suivant; la seconde, celle de l'intercalation ou au moins d'un profond remaniement des inscriptions, est postérieure à l'apparition du *Liber pontificalis*. De ce que je dirai plus loin sur les diverses recensions de cet ouvrage il résultera que ces inscriptions, telles qu'on les lisait depuis le temps de Nicolas III, ne peuvent guère être antérieures au vii[e] siècle.

1. Dans les manuscrits les plus autorisés de cette recension, Pie était placé après Anicet. Il en était de même à Saint-Paul. Sans doute on peut lire actuellement la fin... ETVS du nom d'Anicet sur le second des deux portraits; mais ici encore il y a eu retouche. Marangoni l'atteste : il n'a lu que les chiffres d'années, mois et jours ANN. XI M. IIII D. XX. Il n'a point trouvé non plus le nom du pape Pie, mais seulement les chiffres ANN. VIII M. III D. III. Ni Bianchini, ni l'auteur des copies Barberini n'en ont lu davantage. Des chiffres, Marangoni a conclu aux noms ; mais en ceci il s'est trompé. On peut voir, par le tableau du ch. IV § III, que les catalogues suivis par la galerie de Saint-Paul donnent précisément à Pie les chiffres qu'il a attribués à Anicet et réciproquement. Les chiffres antiques prouvent donc qu'Anicet venait avant Pie. Ceci du reste est encore confirmé par la série de Nicolas III à Saint-Pierre ; la partie subsistante au temps de Grimaldi commençait par Pie, Soter, Eleuthère ; le portrait qui jadis y avait figuré avant celui de Pie était donc celui d'Anicet.

§ V.

LE FRAGMENT LAURENTIEN.

Le fragment laurentien.

30. — Avant d'atteindre le *Liber pontificalis*, il me reste à mentionner un dernier catalogue des papes qui remonte au même temps que la série des portraits de Saint-Paul ou, si l'on veut, que l'introduction dans cette série du portrait de l'antipape Laurent. Je veux parler du célèbre fragment conservé dans la bibliothèque capitulaire de Vérone, en tête d'un manuscrit du vi[e] siècle. Ce texte a été publié d'abord par Joseph Bianchini, en 1735, dans le tome IV de l'édition du *Liber pontificalis* commencée par son oncle [1]. Il contient quelques lignes d'une vie d'Anastase II († 498), puis vient une vie du pape Symmaque, assez longue, écrite dans l'esprit schismatique du parti de l'antipape Laurent. Après Symmaque il n'y a plus qu'un catalogue avec années, mois et jours qui va jusqu'à la mort de Vigile (555); mais il est évident que les notices d'Anastase et de Symmaque ont été écrites avant l'année 519, car à la fin de la première on mentionne comme durant encore le schisme auquel avait donné lieu l'hénotique de Zénon; or ce schisme cessa en 519; on peut même dire que, dès l'année précédente et la mort de l'empereur Anastase (11 avril 518), l'union des églises d'Orient et d'Occident pouvait être con-

1. *Anastasii Bibliothec.* t. IV, Rome, 1735, p. LXIX.

sidérée comme très prochaine. Nous avons donc affaire à un document rédigé dans les quatre ou cinq années qui suivirent la mort du pape Symmaque (19 juillet 514)[1].

Malheureusement la fin seule en est conservée et il est impossible de savoir ce qui précédait les deux dernières vies. Cependant quelques observations peuvent être présentées sur le contenu probable des feuillets qui manquent. D'abord il y avait un catalogue complet et non point seulement des notices sur les papes contemporains. En effet le nom de Symmaque est précédé du numéro LII; dans le catalogue qui suit sa vie, les papes Hormisdas, Jean, etc., jusqu'à Vigile, ont les numéros LIII-LX. Cette numérotation est déjà différente de celle de saint Jérôme et des chroniqueurs, suivant lesquels Symmaque est le 49e pape; elle diffère aussi des catalogues terminés à Hormisdas, où Symmaque, son prédécesseur, a le numéro 51; enfin, le *Liber pontificalis* donnant à Symmaque le numéro 53, notre fragment est en désaccord avec toutes les autres traditions. Cette observation ne nous avance pas beaucoup, car nous ne pouvons savoir à quel point de la série rattacher la différence. Le *Liber pontificalis* a quatre papes de plus que saint Jérôme, parce qu'il compte saint Pierre, Anaclet, Marcel et Félix II; les catalogues terminés à Hormisdas omettent Anaclet et Marcellin, mais ils comptent saint Pierre et Félix II. Il est évident que notre auteur a omis l'un des quatre noms; mais lequel? C'est ce qu'on ne peut dire.

Un point plus important et qui peut être considéré comme acquis, c'est que son texte, pour la partie antérieure à Symmaque et à Anastase, était beaucoup moins long que celui du *Liber pontificalis*. En effet, la numérotation des cahiers du manuscrit montre qu'il ne s'en est perdu qu'un seul, plus un feuillet, avant le fragment par lequel il commence actuellement. Cela fait en tout 18 pages; l'écriture est de l'onciale soignée, très régulière, répartie à raison de 25 lignes par page. Donc, en supposant les 18 pages du commencement entièrement consacrées au catalogue pontifical, cela fait 450 lignes de texte, y compris le titre. Or la partie conservée du texte comprend 125 lignes en 5 pages; elle permet de se faire une idée exacte, à quelques lignes près, de ce que contenait la partie perdue. En comptant les lignes, on voit que cela ne fait guère que la moitié, je ne dis pas du *Liber pontificalis* complet, mais de l'un des abrégés terminés à Félix IV ou à Conon, en ne considérant que la partie de leur texte qui va de saint Pierre à Anastase II.

Il y a donc lieu d'écarter toute assimilation entre le *Liber pontificalis* et la partie perdue du catalogue véronais. Du reste, indépendamment de l'opposition absolue des deux recueils en ce qui regarde le pape Symmaque, on peut constater que le plan et les formules des notices du *Liber pontificalis*, dont la régularité est si remarquable, n'ont aucun analogue dans le texte laurentien. Celui-ci est donc un document à part, qui ne doit rien au *Liber pontificalis*, ni au point de vue historique ni au point de vue littéraire.

Intérêt attaché à l'histoire pontificale, au début du VIe siècle.

31. — J'ai rapproché plus haut ce catalogue schismatique de la série des portraits de Saint-Paul. J'ajouterai maintenant que ces deux documents témoignent, chacun de son côté, de l'intérêt particulier qu'éveillait à Rome, au commencement du VIe siècle, la succession pontificale. Jusque-là on s'était contenté de catalogues écrits, que l'on récitait sans doute, à certains jours, dans les cérémonies liturgiques[1] et que l'on citait à ses adversaires comme argument de controverse. On voulut avoir davantage et on eut en effet, dans les peintures de Saint-Paul, un monument capable de parler aux yeux et de frapper les imaginations[2]. Les idées d'héritage apostolique, de continuité hiérarchique sans interruption, prirent corps dans l'imposante ordonnance de ces

1. Après le catalogue des papes vient le *De viris* de saint Jérôme, continué par Gennadius, puis une collection de documents qui tous sont relatifs à l'affaire d'Acace de Constantinople; parmi ces documents figure une lettre d'Acace lui-même; les autres sont des lettres ou autres pièces émanées des papes Simplicius, Félix III et Gélase (Ballerini, *De ant. collect. canon.*, p. II, c. XII, § 2, n° 2; Maassen, *Quellen*, t. I, p. 763).

1. Un catalogue de ce genre figurait à la fin d'un calendrier romain du quatrième siècle qui entra plus tard dans la compilation du martyrologe hiéronymien (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 114). Il en sera question plus loin, ch. IV, § I.

2. J'ai dit plus haut qu'une autre série de portraits des papes fut peinte sur les murs de Saint-Pierre au temps du pape Formose. Il semble qu'on aurait dû choisir la basilique de Saint-Pierre plutôt que celle de Saint-Paul pour y installer le premier monument de ce genre. Mais ceci pourrait bien s'expliquer par le fait que Laurent, quoique maître de la plupart des églises de Rome, n'eut jamais en son pouvoir la basilique du Vatican. Si c'est lui qui a fait exécuter les portraits de Saint-Paul, il a choisi pour cela la seule des deux églises apostoliques dont il eût la libre disposition. Il peut se faire aussi que la galerie de Formose n'ait été que le renouvellement de peintures plus anciennes.

bustes d'évêques, rangés à la suite du portrait traditionnel de l'apôtre Pierre.

Quant aux notices pontificales, elles avaient un avantage analogue. Elles animaient par quelques détails narratifs la froide série de noms et de chiffres qui jusque là représentait l'histoire des papes. Déjà la popularité des martyrs et de leurs sanctuaires suburbains avait mis la plume à la main à plus d'un hagiographe. Les *Gesta martyrum* s'écrivaient peu à peu, ou s'embellissaient de détails nouveaux; l'opinion populaire réclamait qu'on écrivît aussi les *Gesta episcoporum*; le livre laurentien fut sans doute une première et passagère satisfaction donnée à ce besoin de lire et d'apprendre. Le *Liber pontificalis* vint bientôt lui en donner une autre, plus complète et plus durable.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA DATE DU *LIBER PONTIFICALIS*

Les notices du L. P.

1. — Le *Liber pontificalis* se présente à nous, dans tous les manuscrits où son texte n'est pas trop abrégé, comme un recueil de biographies des papes, disposées suivant l'ordre chronologique et rédigées sur un plan uniforme. On y trouve d'abord le nom du pape, celui de sa patrie, celui de son père et la durée de son pontificat, en années, mois et jours; dans certaines parties de la série, cette indication chronologique est complétée par le synchronisme des empereurs, au besoin des rois goths d'Italie, et par les deux dates consulaires extrêmes du pontificat. Viennent ensuite, sans aucun souci de l'ordre des temps ou du caractère des faits, quelques décrets du pape sur la discipline et la liturgie, des fondations ou dotations d'églises, des évènements historiques. La finale est invariable; elle contient: 1° le compte des ordinations de prêtres et de diacres pour l'église de Rome et des consécrations d'évêques pour diverses chrétientés; 2° l'indication du lieu et de la date de la sépulture du pape; 3° la durée de la vacance du siège après sa mort. Les formules ne sont pas moins fixes que le plan lui-même: *N.*, *natione...*, *ex patre...*, *sedit annos... menses... dies... Fuit autem temporibus... Augusti*, *a consulatu... usque in consulatum... Hic fecit... Hic constituit... etc. Hic fecit ordinationes... in urbe Roma per mens. decemb.*, *presbiteros... diaconos... episcopos per diversa loca numero... Qui etiam sepultus est... Et cessavit episcopatus dies...* Au commencement les notices sont courtes; mais à partir du IVe siècle elles commencent à prendre de l'ampleur. Vers la fin de la série, au VIIIe et au IXe siècle, quelques-unes ont presque l'étendue d'un petit volume.

Nul ne doute plus que les biographies de ces derniers temps n'aient été ajoutées par des continuateurs. Nous ne nous en occuperons donc point encore, non plus que de déterminer les limites extrêmes du *Liber pontificalis* vers la fin du IXe siècle. Il ne sera question, dans ce chapitre et dans les deux suivants, que de sa partie primitive, de la série de notices qui ont été rédigées d'abord, d'un seul jet, par un même auteur. Avant tout, il importe d'en déterminer la date et l'étendue. Ces deux recherches sont connexes, car un livre comme celui-ci se termine ordinairement au temps où vivait son auteur; il est daté par la limite où il s'arrête, car il ne s'arrête qu'au moment où le récit a rejoint les évènements contemporains. Voyons donc à quel moment le *Liber pontificalis* a été écrit et jusqu'à quel pape s'étendait sa première rédaction.

La préface en deux lettres.

2. — En tête des notices se présentent deux lettres, l'une de saint Jérôme au pape Damase, l'autre de Damase à saint Jérôme. Dans la première, le solitaire de

Bethléem exprime le désir d'avoir, de la main du pape, l'histoire, *actus gestorum*, de tous ses prédécesseurs depuis saint Pierre, afin de savoir quels sont ceux qui ont été martyrs ou qui ont commis quelque excès contre les canons apostoliques [1]. Damase répond qu'il lui envoie cette histoire, autant qu'il a pu se la procurer : *quod gestum est, quod potuimus reppcrire nostrae sedis.* Ces lettres, évidemment apocryphes [2], forment la préface du livre pontifical. On trouve au v[e] siècle plus d'un exemple de ces préfaces en deux lettres, et même avec saint Jérôme comme un des interlocuteurs. Ainsi l'*Evangile de l'Enfance*, du Pseudo-Mathieu, porte en tête [3] une lettre des évêques Chromatius et Héliodore à saint Jérôme et la réponse de celui-ci, qui est censé se rendre au désir exprimé par ses amis et leur envoyer une traduction de cet évangile apocryphe, faite sur un prétendu original hébreu. C'est encore par un échange de lettres entre les mêmes personnages que s'ouvre le martyrologe pseudo-hiéronymien [4]; cette fois le travail demandé à saint Jérôme est une version des fastes martyrologiques d'Eusèbe. Enfin il existe deux lettres apocryphes dans lesquelles Damase demande à Jérôme de traduire les psaumes et Jérôme envoie sa traduction à Damase [5].

Le L. P. est postérieur à Damase († 384).

3. — Cependant, malgré les lettres apocryphes qui ont de tout temps servi d'introduction au livre des papes, ce lui-ci n'a été cité que très tard sous le nom de Damase. Les désignations *Chronica Damasi*, ou *Damasus de gestis Pontificum*, ne se rencontrent pas, dans la titulature du livre pontifical lui-même, avant le déclin du XIV[e] siècle, et encore dans des recensions spéciales, fortement remaniées et pourvues de continuations jusqu'au XII[e] siècle au moins. Martinus Polonus († 1278) est, à ma connaissance, le premier auteur qui se soit servi d'une formule de ce genre. Du reste l'intention de l'auteur n'est pas douteuse; il est clair qu'il a voulu rattacher l'origine de son livre à Damase. On peut même dire, en un certain sens, qu'il avait quelque raison de le faire; car ses notices, jusqu'à celle de Libère, le prédécesseur de Damase, ne sont autre chose qu'un développement du catalogue libérien de l'année 354; et celui-ci a reçu sa dernière forme entre les mains de Furius Dionysius Filocalus, le calligraphe de Damase, mentionné plusieurs fois sur ses inscriptions monumentales [1]. De plus, ces inscriptions elles-mêmes, témoignage de l'activité littéraire de Damase et de sa sollicitude pour le souvenir des martyrs et autres saints personnages de Rome, désignaient en quelque sorte son nom pour servir de recommandation à la première tentative d'histoire pontificale.

Autre chose est pourtant d'expliquer comment on a été conduit à mettre les plus anciennes vies des papes sous le patronage de Damase, autre chose d'admettre que ce pape en a été réellement l'auteur. La seule inspection des notices qui précèdent immédiatement la sienne et qui sont remplies d'erreurs et de confusions historiques, suffit à écarter cette attribution.

et antérieur au VIII[e] siècle.

Il est depuis longtemps admis que Bède a mis le *Liber pontificalis* à contribution, tant pour son histoire ecclésiastique, écrite en 731, que pour sa chronique *De sex aetatibus mundi*, rédigée un peu plus tôt et terminée en 724-725. D'un autre côté, on a des manuscrits du *Liber pontificalis* lui-même qui remontent à ce temps-là et même un peu plus haut [2]. Enfin, dans les notices de Léon II (682-683) et de Conon (686-687), il y a des expressions qui dénotent évidemment une main contemporaine. Dans la première il est parlé du sixième concile œcuménique (681) comme *nuper in urbe regia celebratum*, dans l'autre d'un legs du pape qui *necdum est persolutum*. Ainsi c'est à la fin du VII[e] siècle, ou tout au plus dans les premières années du siècle suivant, qu'il faut placer la limite inférieure des hypothèses permises sur la première origine du livre pontifical. Cette conclusion, déjà présentée par le savant Emmanuel Schelstrate [3], a été confirmée et précisée par la découverte du manuscrit de Naples [4],

1. *Epist. Hieron.* : Quatenus nostra humilitas sentire cognoscat qui meruit de episcoporum supradictae sedis martyrio coronari, vel qui contra canones apostolorum excessisse cognoscatur.

2. Schelstrate, *Dissertatio de antiquis RR. PP. catalogis*, dans son *Antiquitas Ecclesiae illustrata*, t. I, p. 347, ou dans l'*Anastase* de Bianchini, t. II, p. XXXIII.

3. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, 2[e] éd., Leipzig, 1876, p. 51-53.

4. Fiorentini, *Vetust. martyrol.*, Lucques, 1668, p. 55.

5. Migne, *Patr. lat.* t. XIII, p. 440; t. XXX, p. 294; Schelstrate, *l. c.* p. 348.

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 120. — Saint Colomban paraît avoir rattaché à Damase le recueil chronographique de 354. *Ep. II* (Migne, P. L., t. LXXX, p. 267) : *Victorius qui... post tempora d. Martini et d. Hieronymi et papae Damasi post centum et tres annos sub Hilaro conscripsit.* Si l'on retranche 103 de 457, date du *paschale* de Victorius, on arrive à l'année 354.

2. Je dirai plus loin avec précision quand et comment le *Liber pontificalis* est venu entre les mains de Bède.

3. *L. c.*, c. 8.

4. Pertz, *Archiv*, t. V (1822), p. 69.

en minuscule du VII[e] siècle, mutilé à la fin, mais précédé d'un catalogue qui se termine au pape Conon († 687).

Tel est l'état dans lequel j'ai trouvé la question. Entre les limites extrêmes indiquées par le nom de Damase (366-384) et par les indices que je viens de mentionner, j'ai cru devoir m'arrêter au temps du pape Hormisdas (514-523) et de ses deux premiers successeurs, Jean I[er] et Félix IV (523-530). Je vais montrer, par une série d'éliminations et de démonstrations positives, que cette date est bien la date véritable.

Le L. P. attribué à Anastase Bibliothécaire.

4. — Mais auparavant, je dois dire un mot des opinions qui avaient autrefois cours sur l'origine du *Liber pontificalis*. Dès le XV[e] siècle on se préoccupait de cette question : à la marge ou même quelquefois dans le texte des manuscrits d'une recension faite sous Eugène IV (1431-1447), on trouve une note ainsi conçue : *Liber iste intitulatur* DAMASUS DE GESTIS PONTIFICUM; *sed cum non potuerit nisi ad sua tempora scribere, quod superadditum est alterius est cuius nomen non teneo. Verum in vita Gelasii papae II quidam Pandulfus hostiarius affirmat se ista scripsisse, quod intelligi potest vel de toto opere, vel de vita Gelasii tantum, quod ex vita Paschalis II coniectari licet.* Cette dernière conjecture ne manque pas de fondement; mais elle n'a rapport qu'à des notices rédigées au XII[e] siècle; pour celles des anciennes vies qui sont postérieures à Damase, l'annotateur ne connaît aucun nom d'auteur, il ne se permet aucune hypothèse.

Onofrio Panvinio fut plus hardi. Suivant lui, le *Liber pontificalis* jusqu'à Nicolas I[er] inclusivement est l'œuvre d'Anastase le Bibliothécaire[1]. Il ne dit pas quelle raison il a de le croire; avant lui, aucun des écrivains qui ont parlé d'Anastase ne lui attribue les vies des papes; aucun de ceux qui ont parlé du *Liber pontificalis* ne l'a mis sous le nom d'Anastase; ce nom ne se rencontre dans aucun des nombreux manuscrits qui nous en ont conservé les diverses recensions. La conjecture de Panvinio, bien que tout à fait gratuite, fit cependant fortune. Bellarmin[2] l'adopta sans hésitation; elle fut bientôt consacrée par le titre sous lequel parut l'édition *princeps*, à Mayence, en 1602. Baronius, il est vrai[1], amenda cette opinion, en disant que, si Anastase devait être considéré comme l'auteur de la collection des notices pontificales, celles-ci cependant avaient été écrites avant lui par divers auteurs. Son système fut généralement admis[2]. Cependant, quand on eut constaté que le *Liber pontificalis* avait été connu de Bède, il fallut renoncer à l'attribuer à Anastase. C'est ce qu'avaient déjà fait Pearson[3] et Martinelli[4], quand Emmanuel Schelstrate publia sa dissertation sur les anciens catalogues pontificaux[5], où il discute point par point les opinions émises sur le *Liber pontificalis* et démontre qu'il n'a absolument rien à voir avec Anastase le Bibliothécaire. Ses conclusions furent adoptées par Bianchini[6], qui crut cependant devoir conserver le nom d'Anastase dans le titre de son édition. Par ce que j'ai déjà dit sur l'origine du *Liber pontificalis*, on peut voir que le jugement de Schelstrate était parfaitement fondé; cela résultera mieux encore de tout ce qui me reste à exposer[7].

A) *Il ne faut pas songer à un temps antérieur au pontificat de Symmaque* (498-514).

Le L. P. est postérieur au V[e] siècle.

5. — Jusqu'à la notice de Xystus III inclusivement (440), les biographies pontificales contiennent souvent des erreurs historiques assez graves : par exemple, Théophile d'Alexandrie (†412) donné comme contemporain du pape Victor († v. 198), la découverte de la vraie croix placée sous le pape Eusèbe (309 ou 310), la lèpre et le baptême romain de Constantin, l'exil du pape Jules, les évêques pannoniens Ursace et Valens transformés en prêtres romains, le martyre de Félix II, Damase (366-384) placé sous l'empereur Julien (361-363), le procès fait par Bassus à Xystus III. Plusieurs de ces confusions dérivent de documents apocryphes dont la date peut être fixée : les uns sont de la fin du

1. Notes à Platina, *De Vitis pontificum Romanorum*, éd. de Cologne, 1600, p. 139. Platina lui-même, dans sa lettre dédicatoire à Sixte IV, attribue le *Liber pontificalis* à Damase.
2. *De script. eccles.*, articles de Damase et d'Anastase le Bibliothécaire.

1. *Ad ann.* 867, n° 130.
2. Holste, notes manuscrites citées par Schelstrate (*Antiq. eccl. illustrata*, t. I, p. 381); Possevino, *Apparatus sacer*, t. I, p. 71; Ciampini, *Examen Libri pontificalis*, réimprimé dans Muratori, *Script.*, t. III part. I.
3. *De serie et successione primorum Romae episcoporum*, Londres 1687, *diss.* I, ch. XIII, p. 124.
4. *Roma ex ethnica sacra*, Rome, 1653, p. 499.
5. *Antiq. eccl.*, t. I, Rome, 1692, p. 327-400.
6. *Anast.*, t. I, préf. n[os] 6-8.
7. Sur Anastase le Bibliothécaire, v. le livre récent du P. A. Lapôtre : *De Anastasio Bibliothecario*, Paris, 1884.

vᵉ siècle, les autres de l'année 501 au plus tôt. Depuis la notice de saint Léon (440-461), il n'y a plus, il est vrai, aucune trace d'emprunts à des textes de ce genre; mais si l'histoire est puisée à des sources plus pures, elle laisse encore beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude. Le récit du concile de Chalcédoine (451) contient plusieurs confusions; la querelle religieuse à propos de l'hénotique, depuis l'année 482, est racontée avec des inexactitudes assez graves et des erreurs de date qui s'étendent jusqu'à la notice de Gélase († 496) inclusivement. Citons quelques exemples.

Dans la vie de Simplicius (468-483), après avoir raconté que ce pape avait été informé par Acace, évêque de Constantinople, et Timothée, patriarche d'Alexandrie, des méfaits de Pierre Monge, compétiteur monophysite de celui-ci, le biographe ajoute : *Tunc papa Simplicius dissimulans numquam rescripsit Acacio.* C'est le contraire qui est vrai. Simplicius écrivit lettre sur lettre à Acace et à l'empereur pour être renseigné sur leur conduite dans cette affaire; mais Acace, qui pactisait avec Pierre Monge, se tint coi et laissa sans réponse toutes les lettres de Simplicius. — D'après la notice de Félix III (483-492), ce pape aurait d'abord envoyé à Constantinople, par un de ses *defensores*, une sentence de condamnation contre Acace, coupable d'avoir admis Monge à sa communion; puis, sur une lettre de l'empereur, annonçant que le patriarche venait à résipiscence, il aurait expédié dans la ville impériale deux légats, les évêques Misenius et Vitalis, chargés de prononcer une nouvelle condamnation contre Acace, s'il persistait dans son attitude, et de lui faire signer une rétractation, si ses dispositions étaient telles qu'on le disait. Mais Acace corrompit les légats; ils négligèrent d'accomplir leur mission. Aussitôt qu'ils furent de retour à Rome, le pape réunit un concile où ils furent excommuniés. — L'ordre réel des faits est celui-ci. Dès les premiers jours de son pontificat, et non au bout de trois ans, Félix III envoya Misenius et Vitalis à Constantinople, non pour condamner Acace ou pour l'absoudre, mais pour le citer à comparaître devant le pape et son concile. Cette légation ayant échoué, pour les raisons indiquées par le biographe, le pontife expédia à Constantinople un *defensor* appelé Tutus, chargé de remettre à Acace, non plus une citation, mais une sentence de déposition et d'excommunication. Tutus fut corrompu comme les légats qui l'avaient précédé, mais le décret pontifical parvint au patriarche par une voie inattendue : des moines fidèles au siège apostolique le lui attachèrent à son manteau. Le biographe a donc interverti l'ordre des deux légations, placé la mission du défenseur avant celle de Misenius et de Vitalis; ce changement l'a conduit à imaginer une lettre de l'empereur, à parler d'une rétractation promise par Acace, enfin à dénaturer les instructions données à Misenius et à Vitalis. Il est donc encore, dans la notice de Félix III, assez éloigné de l'exactitude que l'on devrait attendre d'un écrivain tout à fait contemporain.

En passant de cette notice à celle de Gélase (492-496), le progrès n'est pas très sensible. On lit dans celle-ci : *Huius temporibus iterum venit relatio de Graecia eo quod multa mala et homicidia fierent a Petro et Acacio.* Or ces deux personnages étaient morts avant l'avènement de Gélase, le premier en 490, le second en 489. On raconte ensuite que Jean (Talaïa), évêque d'Alexandrie, s'étant réfugié à Rome, y reçut bon accueil de la part de Gélase. Or l'arrivée de Jean Talaïa à Rome se place en 483, très peu de temps après l'ordination de Félix III, huit ou neuf ans avant celle de Gélase[1]. Dans cette même notice, Gélase est dit avoir siégé sous le roi Théodoric et l'empereur Zénon; or l'empereur Zénon était mort un an avant le prédécesseur de Gélase.

Toutes ces confusions, ces erreurs de date, ces transpositions de faits, supposent évidemment que le narrateur est à une certaine distance des évènements. La même impression résulte de l'examen des dates obituaires des papes : celles du vᵉ siècle, jusqu'à Félix III inclusivement, ou bien ne sont pas marquées, ou le sont d'une manière fautive. En somme, l'exactitude, dont on s'est beaucoup rapproché depuis saint Léon, ne devient complète qu'à partir d'Anastase II (496-498), prédécesseur de Symmaque.

B) *La première partie du Liber pontificalis, depuis saint Pierre jusqu'à Silvère, a été rédigée au temps des Goths.*

6. — Les citations de Bède et la date des manuscrits

Le L. P. est du temps des rois Goths.

1. Les deux passages que je viens de signaler ne se rencontrent pas, il est vrai, dans les abrégés qui nous conservent des fragments de la plus ancienne rédaction du *Liber pontificalis;* cependant il est difficile de croire qu'ils proviennent d'un remaniement. Les personnes qui ont retouché le texte primitif ne paraissent pas avoir porté un intérêt spécial au schisme acacien.

ne permettent pas de descendre jusqu'à la période franque de l'histoire de Rome et des papes. La question se réduit donc à choisir entre la période gothique et la période byzantine.

La limite de ces deux périodes est difficile à tracer d'une façon précise, dans l'histoire générale de l'Italie, à cause des vicissitudes de la guerre gothique et des alternatives de restauration barbare ou byzantine. Comme il s'agit ici des papes et du clergé de Rome, on pourrait prendre pour point de partage la déposition de Silvère et l'élévation de Vigile. Le premier de ces papes était la créature du roi goth Théodat : *levatus est a tyranno Theodato*, comme dit son biographe; l'autre dut son élévation à la faveur de la cour impériale et à l'intervention de Bélisaire. Ce changement, arrivé en mars 537, pourrait donc marquer, dans l'histoire des papes, la jonction des deux périodes gothique et byzantine. Mais il est évident et il doit être bien entendu que, dans la recherche du milieu politique où un livre comme le *Liber pontificalis* a pris naissance, il faut tenir moins de compte des révolutions officielles que des passions et des préoccupations dont elles sont le signe et l'effet. Avant le mois de mars 537, il y a eu un parti byzantin à Rome; après le mois de mars 537, Rome a été deux fois au pouvoir de Totila. Ce n'est guère qu'à la suite des victoires de Narsès que le nouveau régime a commencé de fonctionner régulièrement; c'est donc à partir de 552 environ que nous pourrons nous dire en période byzantine et c'est dans cette acception que je prends ici ce terme.

La définition ainsi exposée, je passe à la démonstration. Il faudrait n'avoir aucune teinture d'histoire, soit profane, soit religieuse, pour ignorer le grand changement que les évènements de la guerre gothique introduisirent dans les conditions de la ville et de l'église de Rome. Ce n'est pas ici le lieu d'en énumérer toutes les conséquences; il me suffira d'en rappeler quelques-unes, qui ont laissé des traces dans les biographies des papes depuis le milieu du sixième siècle. Ainsi, l'ordination du pape ne pouvait plus être célébrée aussitôt après son élection, c'est-à-dire le dimanche suivant; l'élection devait avoir été d'abord vérifiée à Ravenne ou à Constantinople, par l'exarque ou par l'empereur, ce qui entraînait de longues vacances du siège pontifical. Le sénat, au moins comme assemblée délibérante et conseil communal de Rome, disparaît très rapidement; il n'en est jamais question dans la volumineuse correspondance de saint Grégoire (590-604); au septième siècle, les trois classes de la société sont le *venerabilis clerus*, l'*excellentissimus exercitus*, le *fidelissimus populus*. L'importance du corps ecclésiastique s'accroît énormément; comme tous les évêques, le pape a reçu de Justinien une certaine participation au pouvoir politique, augmentée encore par la situation particulière du pontife romain et son autorité de primat spécial de toute la péninsule italique; les biens de l'église romaine, répartis dans toute l'Italie, ont nécessité l'organisation des patrimoines, administrés par des *rectores* dont l'action se fait sentir sur bien des choses d'ordre spirituel ou gouvernemental. Au point de vue de la discipline et du culte, les usages locaux, sans se transformer autant qu'on l'eût désiré à Constantinople et qu'on le demanda en 692 au concile *in Trullo*, se modifient cependant en quelques points grâce au progrès naturel de l'organisation. Les évènements politiques eux-mêmes semblent prendre un pli spécial. Au temps des Goths l'Italie était soumise à un seul maître; la machine administrative des empereurs du cinquième siècle continuait de fonctionner sous l'impulsion du roi de Ravenne; les barbares étaient presque tous dans l'armée; et encore ils s'affublaient de titres et d'insignes romains et façonnaient de plus en plus leur genre de vie sur le modèle des populations envahies. Par ailleurs tout le monde vivait à la romaine, avec les mœurs et le droit romain. Dans les temps byzantins, il en fut tout autrement. Il y eut alors deux Italies, l'Italie lombarde, celle de la vallée du Pô, des duchés de Spolète et de Bénévent; et l'Italie romaine, le long des côtes, depuis Grado jusqu'à Gênes. La première, semblable à un ressort qui se détend, exerçait partout une poussée sur la seconde et l'absorbait progressivement; l'état de guerre était à peu près perpétuel; la paix n'était représentée que par des trêves à courte échéance. Et ce n'étaient point des guerres ordinaires; il ne s'agissait pas seulement de changer de maîtres et de porter ses impôts dans les caisses d'un roi barbare au lieu de les verser au fisc impérial; il s'agissait de changer de vie, de mœurs, de droit; de perdre une bonne partie de sa fortune et d'être absorbé dans la société lombarde. Au milieu de cette lutte entre deux civilisations, les fonctionnaires impériaux trouvaient le temps, non seulement de songer à leurs intérêts pécuniaires, mais encore de combiner des intrigues politiques contre le gouvernement de Constantinople. On

voyait souvent des exarques et autres chefs militaires s'insurger contre leur souverain et chercher à se former une principauté avec les débris, de plus en plus chétifs, du territoire impérial. Quand ils restaient fidèles, c'était souvent aux dépens de l'église romaine, de ses trésors ou de la liberté de son chef. Lutte des Lombards contre les Romains, des exarques contre les empereurs, des empereurs contre les papes, voilà le régime de l'Italie, et de Rome en particulier, pendant les deux siècles qui s'écoulèrent entre la chute du royaume des Goths et l'intervention des Francs dans les affaires d'outre-monts.

Si le livre pontifical avait été commencé alors, il est difficile qu'il ne s'en fût pas ressenti. Il est dans la nature des hommes que, quand ils se mettent à raconter les temps anciens, sans y apporter un soin et une critique extraordinaires, ils les représentent toujours comme semblables à ceux où ils vivent. L'auteur du livre pontifical n'avait certainement ni le génie exceptionnel ni les scrupules d'exactitude qui eussent pu l'élever ici au-dessus de la faiblesse commune. Indépendamment de ses erreurs et des emprunts qu'il a faits, peut-être de bonne foi, à des textes apocryphes contemporains du pape Symmaque, il se figure en général la discipline d'autrefois comme conforme à celle de son temps. Ainsi le carême est aussi long au temps du pape Télesphore qu'au sixième siècle; les notaires pontificaux existent, un pour chacune des sept régions ecclésiastiques, dès le temps de saint Clément; Victor canonise le système pascal de Denys le Petit; les évêques italiens, contemporains de l'empereur Hadrien, viennent régulièrement aux synodes romains, comme au temps de saint Léon ou de Symmaque, etc. Avec un tel manque de souci du côté de l'exactitude chronologique, avec une telle tendance à se représenter les choses comme s'étant toujours passées de la même façon, il est vraiment étonnant que notre auteur n'ait pas introduit le moindre trait byzantin dans les notices des prédécesseurs de Vigile.

Au contraire, on trouve dans ces notices des choses qui n'ont pas pu être écrites après la restauration byzantine. Voici un exemple. — Dans la vie du pape Hilaire, il y a une énumération des conciles œcuméniques qui serait inconcevable dans les temps byzantins; il est dit de ce pape qu'il confirma *tres synodos, Niceni, Epheseni et Calcedonense*. Le second concile, celui de Constantinople, en 381, est passé sous silence. Ce concile, en effet, n'était pas reconnu à Rome et ne le fut pas avant le pontificat de Vigile. La lettre synodale du concile romain tenu en 485 [1], sous Félix III, énumère les conciles généraux comme la vie d'Hilaire : Nicée, Ephèse, Chalcédoine. Il en est de même du décret *de recipiendis et non recipiendis libris*, attribué à Gélase et à Hormisdas, et, en tous cas, composé à Rome dans la première partie du sixième siècle. Au contraire, depuis Vigile (537-555), le concile de 381 prend rang parmi les conciles œcuméniques dans les énumérations officielles. On le trouve ainsi marqué dans les lettres de Vigile à Justinien en 548, à l'évêque d'Arles en 550, de Pélage Ier aux évêques de la *Tuscia annonaria* en 557 [2]. Quant à saint Grégoire le Grand, dans sa profession de foi, adressée en 591 aux patriarches d'Orient, il déclare que les quatre conciles œcuméniques, y compris celui de Constantinople, lui inspirent la même vénération que les quatre évangiles [3]. Comprend-on maintenant un clerc romain contemporain de saint Grégoire qui oublierait le concile de Constantinople en énumérant les premiers conciles œcuméniques? On peut objecter, il est vrai, que l'auteur du livre pontifical semble parler ici d'après une décrétale du pape Hilaire, et que ce document, s'il était authentique, ne pouvait citer d'autres conciles généraux que ceux de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine. Mais je répondrai que, même en acceptant la décrétale pour réelle et authentique, ce qui n'est nullement démontré, on doit remarquer que notre auteur a choisi lui-même les termes dans lesquels il la résume. On verra plus loin avec combien peu d'exactitude il se sert des rares lettres pontificales qu'on peut le soupçonner d'avoir eues sous les yeux. Ce n'est pas le texte d'Hilaire, c'est la coutume de son temps qui l'a guidé dans son énumération.

Mais je ne veux pas insister sur ce fait particulier, et je tiens à faire observer que, lors même qu'il serait écarté du débat, il resterait toujours le fait général que j'ai présenté d'abord, c'est-à-dire l'absence complète de traits byzantins dans la première partie du *Liber pontificalis*. Du reste la thèse que j'ai voulu démontrer dans cette seconde partie va bénéficier des arguments par lesquels je vais établir la conclusion plus précise que

1. Hardouin, t. II, p. 855; Mansi, t. VII, p. 1139.
2. Jaffé, nos 910, 925, 939.
3. *Sicut sancti Evangelii quatuor libros, sic quatuor concilia suscipere et venerari me fateor, Nicaenum... Constantinopolitanum... Ephesinum... Chalcedonense.* (Ep. I, 25.)

C) *les trois notices de Boniface II* (530-532), *de Jean II* (533-535), *d'Agapit* (535-536) *et le commencement de celle de Silvère* (536-537) *sont l'œuvre d'un contemporain.*

Notices le main emporaine : vère (537).

7. — Qu'il y ait un départ à faire entre le commencement et la fin de la vie de Silvère, cela est d'une évidence qui crève les yeux. Celui qui a écrit le commencement est un adversaire acharné du pape. Suivant lui, l'ordination de Silvère a été entachée de simonie et de violence ; c'est le tyran Théodat qui a imposé ce personnage ; le clergé romain n'en voulait pas ; il ne l'avait pas élu ; il n'avait pas signé le procès-verbal de son élection ; il ne s'est décidé à le signer que plus tard, une fois l'ordination faite, sous une pression violente et pour éviter un schisme. Dans la seconde partie, au contraire, Silvère est un saint, *beatus, beatissimus Silverius* ; c'est le type du juste persécuté ; sa comparution devant Bélisaire, qui joue ici le rôle de Pilate, est décrite avec les termes mêmes de l'Evangile. *Exierunt quidam falsi testes qui et dixerunt* : *Quia nos vicibus invenimus Silverium papam scripta mittentem ad regem Gothorum... Quod audiens Vilisarius patricius non credebat*; *sciebat enim quod per invidiam haec de eo dicebantur. Sed dum multi in eadem accusatione persisterent pertimuit... Adhuc eo loquente... Qui audientes fugerunt omnes*[1]. Il meurt victime des mauvais traitements de son successeur Vigile ; c'est un confesseur ; son tombeau opère des guérisons miraculeuses. — Si c'est le même personnage qui a raconté ainsi l'élévation et la déposition de Silvère, il faut avouer que ses sentiments avaient bien changé. Mais cette hypothèse elle-même doit être écartée. En effet, le récit de l'ordination de Silvère (juin 536) se continue régulièrement par celui des évènements politiques dont elle fut immédiatement suivie : la chute de Théodat, l'élection du roi Vitigès, son départ pour Ravenne et son mariage avec la fille d'Amalasonte ; puis l'auteur tourne ses regards du côté de Bélisaire, mentionne son expédition de Sicile, le siège et la prise de Naples, l'entrée du patrice à Rome, ses travaux de défense, le retour de Vitigès, les opérations et les souffrances du siège, enfin le succès des armes impériales et la retraite de l'armée des Goths sur Ravenne. Il n'a plus été question de Silvère, qui, au moment où le siège fut levé, était déposé depuis un an. On dirait que l'auteur l'a perdu de vue pour ne plus s'occuper que des évènements politiques et militaires. Une phrase plus loin, le récit semble recommencer. On se retrouve à Naples au temps de la prise de cette ville par Bélisaire ; le patrice vient ensuite à Rome, où Silvère, qui reparaît ici, lui fait un accueil bienveillant ; il n'est plus question des Goths, de la guerre, du siège, si ce n'est incidemment, dans le procès fait au pape. C'est celui-ci qui occupe la scène et le récit se poursuit jusqu'à sa mort.

De cette analyse des deux parties de la notice, il résulte qu'elles diffèrent non pas seulement par l'esprit, mais encore par l'objet même du récit. La première est une histoire de la chute des Goths et de la restauration impériale à Rome, l'autre est une *passio Silverii*. Le fait que la prise de Naples est racontée deux fois suffirait tout seul à établir que nous avons ici deux textes primitivement indépendants, qui ont été ensuite cousus, mais mal cousus, l'un à l'autre.

Or il suffit de lire le premier pour se convaincre que l'on a affaire à un récit contemporain. D'abord l'exactitude des détails peut être contrôlée, à l'aide du livre de Procope sur la guerre des Goths. Sur certains points la précision est plus grande que dans Procope lui-même. Le narrateur connaît le jour de l'entrée de Bélisaire à Rome, et celui de l'arrivée de Vitigès. Il a des termes naïfs, mais topiques, pour décrire les inconvénients et les désastres du siège.

His diebus obsessa est civitas ut nulli esset facultas exeundi vel introeundi. Tunc omnes possessiones privatas vel fisci vel ecclesiae incendio consumpta sunt ; homines vero gladio interempti sunt ; quos gladius gladius, quos famis famis, quos morbus morbus, interficiebat. Nam et ecclesiae et corpora martyrum sanctorum exterminatae sunt a Gothis. Intra civitatem autem grandis famis, ut aqua venundaretur pretio, nisi nympharum remedios[1] subvenisset. Pugnae autem maximae erant contra civitatem.

Ces phrases-là ne sont pas de celles que l'on écrit

1. Cf. *Matth.* xxvi, 60 ; *Marc.* xiv, 58. — *Matth.* xxvii, 18 ; *Marc.* xv, 10 ; — *Joan.* xix, 8 ; — *Matth.* xxvi, 47 ; *Marc.* xiv, 43 ; *Luc.* xxii, 47 ; — *Matth.* xxvi, 56 ; *Marc.* xiv, 50. Ce rapprochement paraît s'être fait déjà dans l'esprit d'un interpolateur de basse époque, qui a introduit ici le nom de Pilate (Bianchini, *Anast.*, t. I, p. 105, *codd. Reg. Maz.*).

1. *Remedios* est ici pour *remedius*, forme masculine de *remedium* comme *regnus* pour *regnum*. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'étude de cette latinité, conforme à la langue populaire du temps.

longtemps après l'évènement, d'après les récits d'autrui ou des souvenirs personnels déjà vieux. D'ailleurs, un homme qui aurait vu les deux sièges de Rome par Totila en 546 et 549, le premier surtout, aurait eu de la peine à garder une si vive impression de celui de l'année 537. Je n'ai pas à rappeler les catastrophes que subit Rome dans ces années terribles, et en particulier la suspension momentanée de son existence, par l'expulsion temporaire de toute sa population, à la suite du siège de 546. Après les Goths, les Lombards vinrent à leur tour habituer les Romains au spectacle et aux misères des sièges. Le souvenir de celui de Vitigès dut s'affaiblir de plus en plus. Au contraire, pour un auteur qui écrivait en 538 ou peu après, l'investissement de Rome était chose nouvelle. L'expédition de Genséric (455), dont les témoins devaient, du reste, être tous morts, avait eu un caractère bien différent. Je ne sais s'il ne faudrait pas remonter jusqu'aux temps héroïques de la république romaine pour trouver un évènement comparable au siège de Rome par Vitigès.

Ainsi la première partie de la notice de Silvère doit être considérée comme l'œuvre d'un contemporain qui écrivait peu de temps après le siège de Rome, en 538-539. Venons maintenant aux trois notices précédentes.

Boniface II. Jean II, Agapit, (530-536).

8. — Dans ces trois notices il n'est pas possible de signaler une seule inexactitude, si ce n'est dans les dates obituaires de Boniface II et de Jean II et dans la date de *X kal. mai.* que la vie d'Agapit attribue successivement à l'entrée de ce pape à Constantinople et à sa mort, dans cette ville, la même année. On verra, au chapitre IV, § IX, où je traiterai des dates obituaires, qu'il y a eu des retouches en général dans cet ordre d'indications, et, en particulier, dans celles des notices de Boniface II et de Jean II. Quant à la date du *X kal. mai.*, il résulte de la notice elle-même qu'elle représente une interpolation à l'un ou à l'autre des deux endroits où on la rencontre; l'ensemble des faits et des documents permet même le choix entre les deux hypothèses et conduit à considérer cette date comme celle de la mort du pape, non comme celle de son arrivée à Constantinople.

Ces retouches étant écartées du texte, il ne reste pas, dans les trois notices, un seul détail qui ne soit confirmé par les documents contemporains.

La notice de Jean II parle d'une profession de foi de Justinien, qui fut portée au pape par les évêques Hypatius et Démétrius : or cette lettre figure en tête du code Justinien avec la réponse du pape; toutes les deux mentionnent les évêques ambassadeurs. Le *Liber pontificalis* énumère ensuite les présents offerts à saint Pierre par l'empereur : ils ne sont pas mentionnés dans les pièces conservées de la correspondance officielle; mais on sait que les messagers impériaux n'avaient pas coutume de venir à Rome sans apporter quelques présents de ce genre.

Dans la vie d'Agapit, il est question de l'ambassade du pape à Constantinople, où il fut envoyé par le roi Théodat. Il est dit qu'il y eut entre lui et Justinien une contestation au sujet des querelles christologiques du temps, que le pape finit par convaincre l'empereur et déposa Anthime, patriarche intrus et hérétique de Constantinople. Tous ces faits sont racontés avec détail par les chroniqueurs et historiens contemporains, Marcellin, Liberatus, Victor de Tunnunum : nous avons une novelle de Justinien relative à la déposition d'Anthime, et les circonstances de cet évènement sont longuement décrites dans les procès-verbaux du concile assemblé à Constantinople quinze jours après la mort d'Agapit.

La compétition de Dioscore fait en grande partie les frais de la notice de Boniface II; il en est encore question dans celle d'Agapit. Ces deux notices sont évidemment l'œuvre d'un partisan de Dioscore. Bien que Dioscore ne fût pas un inconnu, on n'avait jusqu'ici, sur son élection et son parti, d'autres détails un peu circonstanciés que ceux du *Liber pontificalis*. M. Amelli [1], docteur de l'Ambrosienne, a publié tout récemment trois pièces officielles relatives à cette affaire : elles concordent admirablement avec le récit du biographe. L'une d'elles est même mentionnée à deux reprises par celui-ci : c'est une formule d'anathème contre Dioscore, que Boniface arracha au clergé après la mort de son compétiteur et que le pape Agapit fit brûler solennellement cinq ans après. La notice parle aussi de la désignation de Vigile comme successeur de Boniface II, faite par ce pape lui-même, dans un concile tenu à Saint-Pierre; elle ajoute qu'il revint peu après sur cette mesure, considérée comme anticanonique. Sans doute les documents de cette affaire ne nous sont pas parvenus. Mais

1. Dans la *Scuola cattolica* de Milan, 11e année, t. XXI, 122e cahier. J'ai reproduit et commenté ces documents, dans un mémoire intitulé *La succession du pape Félix IV* (*Mélanges d'archéol. et d'histoire de l'école française de Rome*, troisième année, 1883, p. 238-266).

deux des pièces publiées par M. Amelli nous montrent que le pape Félix IV avait agi à l'égard de Boniface II comme celui-ci voulait agir à l'égard de Vigile, c'est-à-dire qu'il l'avait désigné et fait accepter par le clergé et le sénat comme son successeur. Il est tout naturel que Boniface ait cherché à faire prévaloir un système successoral auquel il devait son élévation. La désignation de Vigile, qui, jusqu'ici, se présentait comme un fait isolé, sans attache historique en dehors de la notice de Boniface II, a maintenant un précédent qui l'explique et, en l'expliquant, confirme le dire du livre pontifical.

Les libéralités de Boniface, mentionnées dans sa notice, le sont également dans son épitaphe [1], qui parle aussi, mais naturellement, dans un tout autre esprit que la notice, de la compétition de Dioscore, du schisme et des mesures prises pour l'apaiser. Enfin la notice enregistre une demande présentée au pape par les évêques africains pour obtenir la reconnaissance de la primatie de Carthage. Nous n'avons plus cette pièce, ni aucune autre qui s'y rattache directement. Mais on sait qu'au temps de Boniface II (530-532) l'église d'Afrique, à laquelle le roi Hildéric (523) avait rendu la liberté, était en travail de réorganisation. Il nous est resté un concile africain de l'année 525 et un autre de 535; le premier nous montre l'évêque de Carthage en lutte ou au moins en froid avec l'un de ses inférieurs, le primat de Byzacène; dans l'autre, les prélats africains, avant d'adopter une mesure importante à l'égard du clergé arien laissé par les Vandales, décident qu'il faut consulter le pape. La démarche signalée par le *Liber pontificalis* prend naturellement sa place au milieu de ces rapports et de ces préoccupations.

Mais on n'a pas tout dit en faveur de la fidélité de ces récits, quand on a constaté leur accord avec l'histoire et les documents officiels. Il faut encore noter l'esprit passionné du narrateur, la vivacité quelquefois naïve de ses expressions. Comme il maltraite Boniface II! *Zelo et dolo ductus, cum grandi amaritudine... culpa eum respiciebat... reum se confessus est maiestatis... libellos anathematis quos invidiae dolo extorserat Bonifacius... invidia perfidorum.* Comme il triomphe de l'abolition du décret contre Dioscore! Quelle vive rancune il a contre Silvère, la créature du tyran Théodat! On peut douter qu'il ait assisté à l'entrevue d'Agapit et de Justinien; l'idée qu'il en a est confuse, mais il l'exprime vivement, en mettant sur les lèvres des augustes interlocuteurs des propos peu conformes au cérémonial : *Aut consenti nobis, aut exilio te deportari faciam. — Ego quidem peccator ad Iustinianum imperatorem christianissimum venire desideravi ; nunc autem Diocletianum inveni. Quod tamen minas tuas non pertimesco... Scias te idoneum non esse religioni christianae.*

Ainsi, exactitude parfaite dans tous les détails, grande préoccupation des querelles du temps, impressions vivement senties et traduites avec une franchise naïve, dans un style exempt de recherche et en dehors de tout formulaire, voilà ce qui caractérise les quatre notices de Boniface II, de Jean II, d'Agapit et de Silvère. Dès lors pourquoi ne conclurait-on pas qu'elles ont été rédigées par un contemporain? Y a-t-il quelque raison de ne pas le faire? Je ne puis en distinguer aucune. Sans doute nous n'avons pas de manuscrits terminés au milieu de la notice de Silvère. Mais cela ne prouve rien contre l'antiquité de cette notice et des précédentes. Du reste je reviendrai plus loin sur le témoignage des manuscrits et l'on verra, non seulement qu'ils ne s'opposent point à la solution que je présente, mais encore qu'ils lui apportent, dans une certaine mesure, une confirmation sérieuse.

D) ***Les notices d'Anastase II, Symmaque, Hormisdas, Jean Ier et Félix IV* (496-530) *sont l'œuvre d'un contemporain, qui termina son travail par la notice de Félix IV* (526-530), *mais l'avait commencé plus tôt, vraisemblablement dès le temps d'Hormisdas.***

Le catalogue félicien, abrégé du L. P.

9. — Ici nous ne sommes pas privés du témoignage des manuscrits. Il existe un *Liber pontificalis* qui se termine à la vie de Félix IV. C'est ce texte que les érudits désignaient autrefois sous les noms de catalogue félicien, second catalogue, catalogue sous Justinien, etc, et que j'ai démontré [1] n'être autre chose qu'un abrégé du *Liber pontificalis*. Cette conclusion n'a rencontré aucun contradicteur; elle a été au contraire acceptée par toutes les personnes qui ont examiné mes raisons. Les voici, en résumé :

Le texte félicien s'ouvre par la même préface que le

1. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 1029.

1. *Etude sur le Liber pontificalis*, p. 6-23.

Liber pontificalis, c'est-à-dire par les deux lettres de Jérôme et de Damase; ses notices sont exactement semblables à celles du *Liber pontificalis*, pour le plan, l'ordre, la nature des renseignements et même pour les mots. L'identité serait absolue si le *Liber pontificalis* ne contenait pas, depuis le IVe siècle surtout, beaucoup plus de choses que le catalogue félicien. Entre eux le rapport est si étroit qu'il faut évidemment admettre que l'un dérive de l'autre. Ou le livre pontifical est le catalogue félicien complété, ou le catalogue félicien est le livre pontifical abrégé.

La seconde solution est la seule admissible : 1° parce que les phrases ou parties de phrases que le livre pontifical a de plus que le catalogue félicien se rapportent toujours à des faits ou à des renseignements du même ordre que ce qu'on trouve dans le texte commun aux deux rédactions, et ne trahissent nulle part un esprit ou un âge différent; 2° parce que le catalogue félicien présente des traces évidentes de suppressions arbitraires, faites uniquement en vue d'abréger le texte. Ainsi, dans la vie de Silvestre, il reproduit les premières lignes de cinq alinéas du *Liber pontificalis*, avec des formules qui ont leur raison d'être dans un texte développé, mais nullement dans un texte abrégé comme est le sien :

Eodem tempore fecit Constantinus Aug. basilica in palatio Sossoriano, ubi etiam de ligno sanctae crucis domini nostri Iesu Christi auro et gemmis conclusit. Eodem tempore fecit basilicam sanctae Agne martyris ex rogatu Constantiae filiae suae. Eodem tempore fecit basilica sancti Laurenti. Eodem tempore fecit basilicam sancti martyres Marcellino presbitero et Petro exorciste.

Il est clair que cette répétition de l'*Eodem tempore*, tolérable en tête de chapitres successifs mais assez longs chacun, cesse de l'être dans une énumération aussi rapide que celle-ci.

Un fait plus général, c'est le rapport entre les trois textes du catalogue libérien, du catalogue félicien et du *Liber pontificalis*. Il est certain que le catalogue libérien est le noyau autour duquel se sont formés les deux autres textes : il est entré tout entier dans les notices pontificales. Si le catalogue félicien était antérieur au *Liber pontificalis*, il devrait contenir : 1° tout le catalogue libérien, 2° des compléments; d'un autre côté, le *Liber pontificalis* devrait contenir : 1° tout le catalogue félicien, 2° de nouveaux compléments, losquels n'auraient rien de commun avec le catalogue libérien, déjà entré tout entier dans le catalogue félicien.

Or, ce système est réfuté par la comparaison des textes; le *Liber pontificalis* contient le catalogue libérien au complet; le catalogue félicien en supprime, en certains endroits, des parties considérables.

Pour que l'on puisse apprécier les rapports qui existent entre ces trois textes, je vais reproduire ici la plus grande partie de la notice du pape Fabien, d'après le catalogue félicien et le *Liber pontificalis*, en mettant en italique, de part et d'autre, ce qui est emprunté au catalogue libérien.

CAT. FÉLICIEN.	LIB. PONT.
Fabianus... *Fuit* autem *temporibus Maximi et Africani usque ad Decio II et Quadrato*, et *passus* est *XIIII kl. febr. Hic regiones dividit diaconibus* et fecit VII subdiaconos qui VII notariis imminerent ut gesta martyrum fideliter colligerent. *Post passionem eius Moyses et Maximinus presbyteri et Nicostratus diaconus comprehensi sunt. Eodem tempore Moyses in carcere defunctus est qui fuit ibi mens. XI;* et sic multi etc.	Fabianus... *Fuit autem temporibus Maximi et Africani usque ad Decio II et Quadrato* et *passus* est *XIIII kal. febr. Hic regiones dividit diaconibus* et fecit VII subdiaconos qui VII notariis imminerent ut gestas martyrum in integro fideliter colligerent *et multas fabricas per cymiteria fieri praecepit.* Et *post passionem eius Moyses et Maximus presbyteri et Nicostratus diaconus comprehensi sunt et in carcerem missi sunt. Eodem tempore supervenit Novatus ex Afrca et separavit de ecclesia Novatianum et quosdam confessores postquam Moyses in carcere defunctus est, qui fuit ibi mens. XI;* et sic multi etc.

La comparaison, que l'on pourrait étendre à d'autres notices, montre clairement que le catalogue libérien est bien plus au complet dans le *Liber pontificalis* que dans le texte félicien. Ce fait, difficile à expliquer dans l'hypothèse où le *Liber pontificalis* serait un développement du catalogue félicien, devient très naturel, dans l'hypothèse où le catalogue félicien n'est qu'un abrégé du *Liber pontificalis*.

L'existence du catalogue félicien permet donc de conclure à celle d'un *Liber pontificalis* aussi complet que le nôtre, mais terminé à Félix IV (530), tandis que les manuscrits les plus anciens ne le contiennent qu'avec des prolongations qui atteignent la fin du septième siècle ou le commencement du huitième. C'est déjà presque la

preuve que ce *Liber pontificalis* a été rédigé par un contemporain de Félix IV. On ne conçoit guère, en effet, pourquoi un auteur de la fin du sixième siècle ou du siècle suivant aurait écrit une suite de vies des papes, depuis saint Pierre, sans la continuer jusqu'à son temps; pourquoi il se fût arrêté au cinquante-sixième pape sans aller jusqu'au pape en exercice.

Cette considération est d'ailleurs renforcée par la présence, à la suite de la notice de Félix IV, de tout un groupe de notices contemporaines. Celles-ci nous barrent en quelque sorte le passage et nous empêchent de nous éloigner de l'année 530.

Etat des es-its à Rome, au nps du pape ·mmaque

10. — Cependant, il y aurait lieu de lutter contre tous ces obstacles et de se défier de toutes ces vraisemblances, si les notices du commencement du sixième siècle se trouvaient en désaccord avec l'histoire et si l'on y constatait la présence d'éléments légendaires. Or, c'est le contraire qui a lieu. Ces notices contiennent de longs récits, dans lesquels on chercherait vainement l'apparence d'une influence légendaire; des récits qui peuvent être contrôlés par des textes historiques absolument sûrs et par les documents officiels les plus authentiques. Je vais plus loin : ils offrent, au même degré que ceux du temps de Boniface II et de Silvère, la trace des préoccupations et même des passions contemporaines, et cela à propos d'évènements qui, pour la plupart, durent être assez vite oubliés, ou tout au moins relégués à l'arrière-plan des souvenirs et des imaginations.

Quelle était la situation de l'église romaine au moment où le pape Anastase II succéda à Gélase? Elle jouissait de la paix que le règne de Théodoric, désormais affermi, assurait à toute l'Italie; mais il y avait entre elle et les églises de l'empire d'Orient un dissentiment profond. Le pape Félix III, douze ans auparavant, après avoir refusé d'accepter l'hénotique de Zénon, avait déposé et excommunié les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie, Acace et Pierre Monge, et rompu ainsi avec les églises des pays soumis à l'empereur. Son successeur, Gélase, était resté fidèle à son attitude, même après la mort d'Acace. Il n'avait pas cessé d'exiger, comme condition du rétablissement de l'union, que le nom d'Acace fût rayé des diptyques de Constantinople. Loin de lui faire cette concession, l'empereur Anastase faisait chaque jour de nouveaux progrès dans le sens opposé et se rapprochait du parti monophysite. Le schisme persévérait et s'aggravait. Dans la lettre [1] par laquelle le pape Anastase II notifia son avénement à l'empereur, il crut devoir faire une tentative de conciliation, sans toucher aux principes, et sans abandonner la ligne de conduite suivie par ses prédécesseurs. Après avoir déploré la triste désunion dont l'Eglise avait tant à souffrir et pressé les Orientaux de ne pas la prolonger pour le nom d'un homme (Acace), il déclarait que, tout en condamnant la mémoire d'Acace, l'église romaine n'entendait nullement invalider ses actes; que les baptêmes et les ordres conférés par lui devaient être considérés comme valables. L'empereur ne se laissa point fléchir, mais la politique conciliatrice du pape obtint quelques résultats dans le vicariat apostolique d'Illyrie, qui dépendait au spirituel de l'évêque de Thessalonique. Celui-ci abandonna la mémoire d'Acace et fit lire publiquement une lettre du pape Gélase où étaient énumérés les griefs du saint-siège contre ce patriarche. Sur ces garanties, Anastase admit à sa communion le diacre Photin, de Thessalonique, qui lui avait été envoyé par son évêque [2]. Rien de plus régulier et de plus louable que sa conduite. Cependant, il se trouve à toutes les époques, des personnes qui, ayant épousé chaleureusement une querelle, la voient avec regret arriver à sa fin, cherchent à empêcher la lutte de s'apaiser ou même à la prolonger après que la paix est rétablie. Tandis que, dans le livre pontifical laurentien, dont j'ai parlé plus haut, la notice d'Anastase II contenait une apologie de sa lettre à l'empereur, celle que lui consacre notre *Liber pontificalis* contient des détails fort désagréables. « Un grand nombre de clercs et de prêtres ont rompu tout rapport de communion avec lui; il a voulu réhabiliter sous main la mémoire d'Acace; s'il ne l'a pas fait, c'est que Dieu l'en a empêché; sa mort est un châtiment du ciel. »

Le pape mort, une scission se produit dans l'église romaine : chacun des deux partis porte un candidat au siège de saint Pierre; le diacre Symmaque et l'archiprêtre Laurent sont élus et ordonnés avant qu'on ait pu s'entendre; le trouble est à son comble. Comme cela avait déjà eu lieu en pareil cas, le pouvoir public est obligé d'intervenir. Théodoric, à qui les deux partis ont déféré l'arbitrage, reconnaît que Symmaque est celui des prétendants qui réunit le plus de suffrages. Sa décision est acceptée et consacrée solennellement dans un concile

1. Jaffé, 744; Thiel, t. I, p. 615.
2. Jaffé, 746; Thiel, t. I, p. 624.

tenu à Saint-Pierre, où Laurent reprend sa place dans le corps presbytéral de Rome. Peu après, il est pourvu par Symmaque d'un évêché en Campanie. En 500, Théodoric fait une visite solennelle à la vieille métropole du monde romain; c'est Symmaque qui l'accueille comme évêque légitime et incontesté. L'année suivante, ses ennemis imaginent un moyen de le perdre; ils lui imputent des faits criminels et des malversations qui, canoniquement, sont de nature à entraîner la déposition d'un évêque. La difficulté est de trouver un tribunal ecclésiastique compétent pour juger un pape. Théodoric parvient à la lever en s'entendant avec l'accusé, qui autorise la réunion d'un concile de tous les évêques italiens et consent à leur déférer sa cause. Mais Symmaque n'est déjà plus maître des basiliques de Rome; Laurent a été rappelé de Campanie; ses partisans, dirigés par le sénateur Festus, ont chassé le pape et l'ont réduit à se confiner au Vatican. Pierre, évêque d'Altinum, envoyé par le roi pour accomplir provisoirement les cérémonies épiscopales, a pris le parti des laurentiens. Cependant le concile se réunit : une émeute laurentienne empêche Symmaque de se présenter à son audience; il est impossible d'obtenir un débat contradictoire et de porter une sentence régulière. Après bien des délais, les évêques finissent par déclarer que Symmaque, n'ayant pu être jugé, doit être considéré comme innocent, maintenu dans sa dignité et reconnu comme pape légitime. Mais cette sentence extrajudiciaire est impuissante à calmer les esprits. La discorde continue pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin Théodoric se décide à intervenir résolument en faveur de Symmaque et à lui faire remettre les basiliques de Rome (506). Laurent se retire alors et meurt quelque temps après.

Le L. P. depuis Anastase II jusqu'à Félix IV (496-530).

11. — Tous ces évènements sont fort connus; les historiens du temps, comme Théodore le lecteur à Constantinople, et l'Anonyme de Valois à Ravenne, en font mention avec plus ou moins d'insistance; les lettres des papes et du roi Théodoric, les actes des conciles, les écrits polémiques, comme le *Libellus pro synodo* d'Ennodius de Pavie, nous mettent au courant des moindres détails; enfin il nous reste une vie de Symmaque, écrite par un adversaire acharné, par un laurentien irréconciliable; aucun élément de contrôle ne fait donc défaut. Or, le *Liber pontificalis* résiste à ce contrôle; il reste toujours sur le terrain de la vérité historique. S'il ajoute quelques traits particuliers au tableau qui résulte des autres textes, ces traits, loin d'en déranger l'harmonie, ne servent qu'à lui donner plus de vie et de couleur. Son récit n'est pas froid, il est même passionné, en sens contraire, bien entendu, de celui du biographe laurentien; mais la passion, à propos d'une telle querelle, est la meilleure garantie d'antiquité. La crise finie, la paix revenue dans l'église de Rome, les esprits ne purent tarder à s'apaiser; l'oubli dut même se faire assez vite sur le schisme de 501, surtout après l'année 518, alors que l'union rétablie avec les églises d'Orient eut fait disparaître l'aliment religieux de ces controverses, et surtout après que la mort tragique de Jean Ier, la querelle à propos de Dioscore, enfin la guerre des Goths et ses catastrophes eurent donné un autre cours aux préoccupations des Romains.

J'ajouterai une dernière réflexion, sur les sentiments que le pape Symmaque a inspirés à l'auteur de sa notice. *Hic amavit clerum et pauperes, bonus, prudens, humanus, gratiosus!* C'est la première fois que nous trouvons dans le *Liber pontificalis* cette note enthousiaste et affectueuse. On ne la rencontre pas à propos de saint Léon, quoique son biographe sache bien qu'il a sauvé l'Italie des fureurs d'Attila, ni à propos de Félix III et de Gélase, ces papes énergiques qui ont si vaillamment soutenu l'honneur du saint-siège en face des empereurs et des patriarches d'Orient. Elle ne reparaît pas dans les vies d'Hormisdas et de Jean Ier, malgré les grands succès obtenus par Hormisdas et les infortunes de son successeur. Ce n'est donc pas seulement l'expression d'un sentiment vrai et profond, c'en est encore l'expression contemporaine.

La notice d'Hormisdas est consacrée presque entièrement au récit de ses négociations, d'abord infructueuses, puis couronnées de succès, avec la cour de Constantinople, en faveur de l'union des églises. Ici encore le contrôle est facile. Une volumineuse correspondance, en quelque sorte diplomatique, s'est conservée et permet de vérifier chacune des assertions du biographe. Quant à la vie de Jean Ier, elle se rattache étroitement à l'histoire de Théodoric et trouve son contrôle dans les documents nombreux qui nous restent sur celle-ci. La notice de Félix IV est fort courte. Il n'y avait peut-être pas grand'chose à raconter sur ce pape, si ce n'est le mode particulier de son élévation, *iusso Theoderici regis*. Cette indication laconique, sans commentaire, et le silence gardé sur la mesure extraordinaire par laquelle Félix

crut devoir régler sa succession, sont de ces précautions que la prudence impose aux contemporains, quand ils ont leurs raisons pour ne blesser personne.

Ainsi, dans les notices qui vont d'Anastase II à Félix IV, exactitude parfaite, sauf quelques traits où se révèlent des sentiments et des préjugés contemporains, et qui se reconnaissent particulièrement dans les notices d'Anastase II et de Symmaque. Cette exactitude était la seule condition qui restât à vérifier pour accepter le témoignage des manuscrits et faire remonter les notices en question au temps où leur série se termine. On peut donc considérer la question comme résolue.

·éapparition dates consulaires depuis

12. — Cependant je puis renforcer encore mon argumentation, en étudiant les indications chronologiques que contiennent ces notices. On a vu plus haut que le *Liber pontificalis* n'est autre chose que le catalogue libérien de l'année 354, considérablement augmenté et prolongé. Or le catalogue libérien donne pour chaque pape le synchronisme des empereurs et les dates extrêmes du pontificat, suivant la notation consulaire. Ces indications sont entrées, comme tout le reste, dans les notices du livre pontifical. Au moment où s'arrête le catalogue libérien, le synchronisme impérial et les notes consulaires disparaissent. Le compilateur n'avait pas, semble-t-il, à sa disposition les documents nécessaires pour continuer. Pour Damase seulement, il a hasardé une conjecture : *Fuit temporibus Iuliani.* Julien ayant été le successeur de Constance et Damase celui de Libère, il lui a paru naturel de placer Damase sous Julien, comme Libère l'était sous Constance. Cependant Damase n'a été élu qu'en 366, trois ans après la mort de Julien, et ce synchronisme est faux. Au delà de Damase, on ne trouve plus aucune tentative de ce genre ; il faut descendre jusqu'à Félix III (483-492) pour voir reparaître le synchronisme, et jusqu'à Symmaque (498-514) pour retrouver des dates consulaires. Félix III est placé sous Odoacre : *Fuit temporibus Odoacris regis usque ad tempora Theodorici regis*; Gélase sous Théodoric et sous l'empereur Zénon : il y a ici une inexactitude, car Zénon mourut en 491, un an avant l'élection de Gélase. Au delà et jusqu'à Jean II inclusivement, le synchronisme est régulièrement et correctement marqué ; on note à la fois celui des rois Goths et celui des empereurs d'Orient. Quant aux dates consulaires de l'ordination et de la mort, elles ne sont données que dans les notices de Symmaque, d'Hormisdas, de Jean I[er] et de Félix IV. Cette interruption et cette réapparition des dates consulaires et du synchronisme impérial s'expliquent très bien si le *Liber pontificalis* a été compilé, comme je l'ai dit, dans la période 514-530. Après avoir reproduit toutes les indications de ce genre que lui fournissait son prototype, le catalogue libérien, l'auteur s'est arrêté, faute de pouvoir continuer ; mais dès que ses souvenirs personnels lui ont permis de reprendre l'ancienne rédaction, il s'est empressé de le faire. Il a commencé par le plus facile, c'est-à-dire par le synchronisme des rois d'Italie et des empereurs ; encore n'a-t-il pu éviter une erreur, légère il est vrai, à propos de Gélase et de Zénon. Pour les temps les plus rapprochés de lui, ses indications sont devenues tout à fait précises ; il a pu donner très exactement les dates consulaires de Symmaque et il a continué à marquer celles de ses successeurs jusqu'à Félix IV. Comment au contraire, si l'on admet que le *Liber pontificalis* est de beaucoup postérieur à Félix IV, comment rendre compte de ces vicissitudes?

J'ajouterai, comme un dernier indice d'une plume contemporaine, que l'année 498, dans la vie de Symmaque, est indiquée par la formule *cons. Paulini.* C'est la notation italienne, avec le consul occidental seulement, Théodoric ne reconnaissant point chez lui les consuls orientaux. En Orient au contraire, ce consulat était partagé : on disait *cons. Iohannis et Paulini* ; c'est ainsi que cette année est désignée dans les fastes grecs, dans les chroniques latines de Marcellin et de Victor de Tunnunum et même dans Cassiodore. Notre auteur a donc suivi l'usage courant et non point transcrit les fastes officiels de la période byzantine. On peut faire la même observation sur l'orthographe *Maburti*, du nom du consul Mavortius, de l'an 527 : c'est l'orthographe des inscriptions qui furent gravées cette année là-même à Rome [1].

Ainsi, non seulement par la date de leur réapparition, mais par leur teneur même, les notes consulaires supposent un rédacteur contemporain. Cependant, deux d'entre elles sont inexactes d'un an ; comme on pourrait tirer de cette inexactitude un argument contre ma thèse, je vais examiner de suite cette anomalie. Voici le tableau des dates consulaires qui figurent dans nos quatre notices :

1. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 460-463.

Symmaque		
ordonné le 22 nov. 498,	*a cons. Paulini*	(498)
mort le 19 juillet 514.	*usque ad cons. Senatoris*	(514)
Hormisdas		
ordonné le 20 juillet 514,	*a cons. Senatoris*	(514)
mort le 7 août 523.	*usque ad cons. Symmachi et Boethi*	(522)
Jean Ier		
ordonné le 13 août 523,	*a cons. Maximi*	(523)
mrt le 8 mai 526.	*usque ad cons. Olybri iun.* [1]	(526)
Félix IV		
ordonné le 12 juillet 526,	*a cons. Maburti*	(527)
mort en septembre 530.	*usque ad cons. Lampadi et Orestis*	(530)

Pour Symmaque et Jean Ier il n'y a aucune difficulté; mais la mort d'Hormisdas est avancée d'une année et l'avènement de Félix IV retardé d'autant. Ces inexactitudes ne peuvent s'expliquer par l'ignorance du biographe. En donnant quatre ans, deux mois et treize jours au pontificat de Félix IV, il savait très bien que ce pontificat ne pouvait tenir tout entier dans l'intervalle 527-530, d'autant plus qu'il fait mourir Félix IV à l'automne de 530. Pour Hormisdas, la chose est encore plus claire; après avoir dit au commencement de sa notice que ce pape siégea *usque ad cons. Symmachi et Boethi* (522), il marque sa mort *cons. Maximi* (523), conformément à la vérité. Voici la solution. Dans la première partie du catalogue libérien, les dates consulaires des papes sont disposées de telle façon que jamais l'année de l'avènement de l'un d'eux ne coïncide avec l'année de la mort de son prédécesseur; c'est toujours l'année d'après, de sorte qu'il semble que les papes mouraient régulièrement le 31 décembre et que leurs successeurs entraient en fonctions le 1er janvier. C'est, je crois, cette disposition du modèle qui fait ici sentir son influence sur l'imitation. Le rédacteur des notices d'Hormisdas, de Jean Ier et de Félix IV a voulu que les dates consulaires qu'il plaçait en tête de ses notices fussent combinées conformément au système suivi dans le catalogue libérien pour les premiers successeurs de saint Pierre, tout en ne se dissimulant pas que cette harmonie était un peu artificielle et en permettant à ses lecteurs de rétablir la chronologie exacte.

1. La leçon *cons. Olybri iun.* (526), dans la vie de Jean Ier, est particulière à l'abrégé K. Elle concorde d'une façon remarquable avec la table pascale napolitaine, du vie siècle, publiée par Roncalli (*Vetust. chronica*, t. I, p. 729; cf. de Rossi, l. c., p. 457) et avec celle que vient de publier M. B. Krusch, *Neues Archiv*, t. IX, p. 281.

Le L. P. et le martyrologe hiéronymien.

13. — Dans cette démonstration, je ne me suis aidé que de considérations intrinsèques et des données fournies par les limites du manuscrit de Naples et de l'abrégé félicien; je n'ai pas recherché si le *Liber pontificalis* avait laissé quelque trace dans la littérature, antérieurement au *De sex aetatibus mundi* du vénérable Bède. Au chapitre suivant on verra qu'il a été connu et mis à contribution en France, par deux auteurs différents, vers l'année 590, sous la forme spéciale de l'abrégé félicien. Mais je crois devoir signaler dès à présent son influence sur la compilation martyrologique qui porte le nom de saint Jérôme. Cette compilation est citée par Cassiodore [1], et décrite par saint Grégoire le Grand [2]; mais, dans la forme où nous l'avons, elle représente un remaniement fait à Auxerre, au temps de l'évêque Aunarius, dans les dernières années du roi Gontran († 593). En étudiant l'histoire des différents manuscrits qui nous en sont restés, on voit que leur original commun ne peut être postérieur à la fin du vie siècle. Toute particularité sur laquelle ils s'accordent et qui n'est pas explicable par une cause qui ait pu influer de la même façon sur tous les manuscrits dispersés, doit provenir de cet original commun et par conséquent remonter au vie siècle.

Parmi ces particularités, il y en a une qui suppose l'existence et l'influence du *Liber pontificalis*. La voici. Au 25 mai, la fête de saint Urbain est indiquée ainsi qu'il suit; je cite les trois manuscrits du viiie siècle, qui représentent suffisamment les autres et dont l'accord prouve pour la fin du vie siècle, au plus tard :

Ms. d'Epternach (Paris, Bibl. nat., lat. 10837, du commencement du viiie siècle) : *Via nominata mil. VIII natalis Turbani episcopi in civitate Pretextata.*

Ms. de Wissembourg (Wolfenbüttel, 23, de l'année 772) : *Via Nomentana miliario VIII nat. Orbani epi In cimit. Praetextati.*

Ms. de Metz (Berne, 289, fin du viiie siècle) : *Via Nomtana miliario VIII, natal. Orbani epi in cimiter. Pretextati.*

L'accord est complet, sauf les incorrections spéciales

1. *Instit.* 32 (Migne, P. L., t. LXX, p. 1147).
2. Ep. VIII, 29.

du manuscrit d'Epternach. Le texte primitif était : *Via Nomentana miliario VIII, natale Urbani episcopi, in cymiterio Praetextati.* Il contenait une erreur énorme.

Le 25 juin est bien en effet la fête d'un saint Urbain, évêque, dont le tombeau se trouvait dans le cimetière de Prétextat : le *Liber pontificalis*, où cet évêque est identifié avec le pape du même nom, marque sa sépulture à cet endroit et à ce jour. Mais le cimetière de Prétextat est sur la voie Appienne, à trois milles au sud de Rome, et non sur la voie Nomentane, à huit milles, dans la direction du N-E. Sur cette dernière voie et à peu près à cette distance se trouvait le tombeau d'un martyr Alexandre que le *Liber pontificalis* identifie aussi avec le pape son homonyme et enterre, à un autre jour, il est vrai, au septième mille de la voie Nomentane. La confusion de deux indications topographiques relatives à deux sépultures pontificales si éloignées l'une de l'autre, ne peut venir que d'un document où elles se trouvaient rapprochées pour quelque raison ou par quelque accident. Ce document existe; c'est une table des sépultures papales, extraite du *Liber pontificalis* et conservée dans deux manuscrits de celui-ci, le *Parisinus* 5140 et le *Vaticanus* 3764. Dans cette table les papes sont rangés par lieux de sépulture, en commençant par les basiliques ou cimetières qui en contiennent le plus, Saint-Pierre d'abord, puis le cimetière de Calliste, celui de Priscille, etc. A la fin on trouve les sépultures isolées :

Paris. 5140.	*Vatic.* 3764.
In Portu in mari	IN Pontu IN MARI
Clemens	Clemens
In miliario VI via no	Alexander MĪL.VI
mentana	VIA·NVMENTANA
Alexander	Urbanus
Urbanus	

On voit que le pape Urbain, qui vient le troisième dans l'ordre chronologique des papes enterrés un à un, a perdu sa rubrique IN CYMIT · PRAETEXTATI et qu'il est ainsi tombé sous la rubrique précédente, celle d'Alexandre.

L'origine de la faute, dans le martyrologe, est donc expliquée par un accident arrivé au texte de cette table, extraite du *Liber pontificalis*. Maintenant, quelle est la date de cette table, de cette faute, de la perturbation introduite dans le martyrologe?

La table contient les noms de tous les papes jusqu'à Zacharie (†752), mais elle a pu avoir été constituée longtemps auparavant et être complétée ensuite jusqu'à Zacharie, dans le manuscrit d'où dérivent le *Parisinus* et le *Vaticanus*. Rien ne s'oppose à ce qu'elle remonte assez haut dans le sixième siècle. On n'a pas non plus d'indices sur la date de la faute qui a eu pour conséquence de faire disparaître de cette table la rubrique topographique du pape Urbain. Quant à l'introduction de cette faute dans le martyrologe, je la crois antérieure au rémaniement d'Auxerre. On distingue en effet, assez facilement, dans le martyrologe, les parties ajoutées à Auxerre, au temps d'Aunarius; ce sont en général des fêtes de saints gaulois, ajoutées régulièrement à la fin de chaque *laterculus*, c'est-à-dire de la liste afférente à chaque jour de l'année. La fête d'Urbain, fête locale de Rome, n'est pas dans ce cas; elle se trouve dans le corps du *laterculus* du 25 mai. Les vraisemblances sont donc pour une origine différente et antérieure; le martyrologe avait déjà cette faute quand on l'a retouché à Auxerre, au temps du roi Gontran.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ce point particulier, il reste certain que la recension auxerroise du martyrologe dérive du *Liber pontificalis*, et cela par l'intermédiaire d'un document extrait de celui-ci, depuis un certain temps sans doute, puisque son texte avait déjà subi au moins un accident assez grave. C'est là un premier témoignage extrinsèque propre à montrer que le *Liber pontificalis* existait longtemps avant la fin du VIe siècle; on en verra deux autres au chapitre suivant.

14. — Reprenons maintenant, en suivant l'ordre des temps, les conclusions que nous avons successivement établies dans un autre ordre. Conclusion.

Le *Liber pontificalis* ne peut avoir été écrit que longtemps après Xystus III (432-440), un certain temps après Gélase (492-496), quelques années au moins après la publication des apocryphes de l'année 501. Il est l'œuvre d'un contemporain d'Anastase II et de Symmaque; les controverses qui ont agité l'église romaine au temps de ces deux papes l'intéressent aussi vivement que l'auteur du catalogue laurentien, qui écrivait entre 514 et 518, bien qu'il les juge avec des sentiments tout opposés. Les vies des trois papes suivants, Hormisdas,



Jean Ier, Félix IV, du même dessin et du même style que celle de Symmaque, sont également l'œuvre d'un contemporain; l'existence d'un *Liber pontificalis* terminé à Félix IV ressort clairement de l'étude des manuscrits et des recensions. Dès lors il faut admettre que le *Liber pontificalis* a été écrit au plus tard sous Boniface II et arrêté à la vie de Félix IV. On peut même préciser davantage et considérer les trois dernières vies comme une continuation ajoutée à la série primitive par son auteur lui-même ou par un autre. La vivacité particulière des sentiments à l'égard d'Anastase II et de Symmaque, l'arrangement systématique des dates consulaires dans les notices d'Hormisdas, de Jean Ier et de Félix IV conduisent à cette conclusion. Elle sera d'ailleurs confirmée par diverses observations que l'on trouvera plus loin et qui montreront que le texte terminé à Félix IV a subi çà et là quelques retouches de main contemporaine.

Rédigé sous Hormisdas, continué jusqu'à Félix IV inclusivement, le *Liber pontificalis* a été prolongé ensuite, jusqu'au temps de la guerre des Goths, du pape Silvère et du roi Vitigès, par un témoin du siège de 537-538, ennemi de Silvère et dévoué à la mémoire de Dioscore, le compétiteur de Boniface II.

CHAPITRE TROISIÈME

LA PREMIÈRE ÉDITION

§ Ier.

L'ABRÉGÉ FÉLICIEN.

Manuscrits de l'abrégé félicien.

1. — On vient de voir qu'il y a eu un *liber pontificalis* terminé à Félix IV (530) et que le catalogue félicien nous en a conservé une réduction. Il importe donc d'étudier cet abrégé avec soin. Je vais d'abord décrire les manuscrits dans lesquels il nous est parvenu.

F.

2. — *Parisinus* 1451, IXe siècle.

Parchemin, in-fo, 310mm sur 230, 107 feuillets. — Anciennes cotes : *Colbert*. 1868 *Reg*. 3887^{9.9}. — Provient de Saint-Maur-les-Fossés : note du XVe s. sur le f. 1' : *Iste liber est sancti Petri fossaten*. Il a appartenu à Nicolas Lefebvre, précepteur de Louis XIII : *fuit Nicolai Fabri* (f. 1). — Cf. Maassen, *Quellen*, t. I, p. 613; Académie de Vienne, t. LIV, p. 173.

Ce manuscrit est un *liber canonum* où la collection principale est précédée, ff. 1-15', de diverses pièces dont voici l'énumération : f. 1, un *arbor consanguinitatis*; — f. 2, *De senioribus conciliis*, petites notices sur les six premiers conciles œcuméniques, suivies de la constitution *Semper studium* de Justinien (Hardouin, t. III, p. 244; Mansi, t. IX, p. 178), jusqu'aux mots *sapuerunt vel sapiunt*; — f. 6', catalogue des papes, avec années, mois et jours, jusqu'à Hadrien Ier († 795); une main postérieure a ajouté, dans l'entreligne au-dessous, *Leo papa*, sans autre indication. Suit immédiatement une note chronologique : *Ab exordio mundi usque ad diluvium sunt anni duo milia CCLX et II. A diluvio usque ad nativitatem Abrahae sunt anni DCCCCXLII. Passum autem dominum nostrum Iesum Christum peractis ab ortu mundi quinque milia CCXX et VIII anni. A passione domini nostri Iesu Christi usque ad sedem beatissimi Marcellini papae sunt anni CCLXXVI menses VIIII. De apostolato iam facto Christi martyris Marcellini usque ad tempus gloriosissimi domni Karoli regis, XXV anni regni eius, hoc est usque VIII kal. april., sunt anni CCCCXC et menses III*[1]; — f. 7', le symbole *Quicumque*; — f. 8, *Exemplar fidei S. Augustini*.

1. Ce comput est emprunté au cycle pascal de Victorius (Aegidii Bucherii, *In Victorii Aquitani canonem paschalem*, Anvers, 1633, p. 6-8) qui compte 2242 ans (corriger dans le texte CCLX en CCXL) de la création au déluge, 942 ans du déluge à Abraham et 5228 ans de la création à la Passion; celle-ci est rapportée au 25 mars d'une année correspondant à l'an 28 de notre ère; en ajoutant 276 ans et neuf mois, on arrive à la fin (24 décembre) de l'année 304, l'année de la grande persécution de Dioclétien, où mourut le pape Marcellin; de là jusqu'au 25 mars de l'an 25 de Charlemagne (793), il y a juste 488 ans et 3 mois et non 490 ans et 3 mois. Le computiste s'est donc trompé de 2 ans.

Incipiunt interrogationes de trinitate et unitate P. F. et Sp. S.; — f. 9, *Expositio fidei S. Hieronimi* : en réalité, profession de foi de l'hérétique Pélage; — f. 10, *De concilio Aurilianense, de ecclesiasticorum dogmatum* (attribué ailleurs à Gennadius); — f. 11, *Statuta ecclesiae antiqua*, le 1er chapitre seulement; — f. 11', *Altercatio de fide trinitatis*, *excerpta ex chronica Gregorii Turonensis* (*Hist. Fr.*, V 43, 44; VI 5, 40); — f. 15', la lettre apocryphe *Supplex legi*, de saint Jérôme à Damase. Ici est marqué le mot Finit.

Vient ensuite, même page, la collection principale et d'abord le titre Incipit prefatio conciliorum. Sous cette rubrique figurent : 1° la préface métrique *Concilium sacrum*, etc.; 2° un *liber pontificalis* abrégé, jusqu'à Félix IV († 530), précédé des deux lettres-préface et d'une liste des papes jusqu'à Pélage II (579-590), suivi d'un catalogue arrêté au même pape, mais avec les années, mois et jours; 3° la notice des cités des Gaules; 4° celle des provinces de l'empire. Le titre de la collection, f. 25', est ainsi conçu : In dei nomine continentur in hoc libro canones seu regulae ecclesiasticae diversarum provinciarum, grecorum atque latinorum, epistole decretales, quorum nomina et ordo ita se ha[bent]. Feliciter. Suit la table :

Incipiunt capitula canonum Grecorum.

I. Canones Niceni, ubi fuerunt episcopi CCCXVIII.
II. Canones Ancheritani, ubi fuerunt episcopi XII.
III. Canones Neocesariensis, ubi fuerunt episcopi XVI.
IIII. Canones Grangrensis, ubi fuerunt episcopi XXX.
V. Canones Antiocheni, ubi fuerunt episcopi XXXII.
VI. Canones Laudicensi, ubi fuerunt episcopi XXXVIII.
VII. Canones Constantinopolitani, ubi fuerunt episcopi CL.
VIII. Canones Calcedonensis, ubi fuerunt episcopi DCXXX.
VIIII. Canones apostolorum.
X. Canones Sardicensis, ubi fuerunt episcopi XX.

Item Latinorum.

XI. Canones Cartagenensis, ubi fuerunt episcopi CCXII.
XII. Canones Thelensis, ubi fuerunt episcopi XXXVIII et ceteri alii.
XIII. Canones Romanorum. Item de Spiritu sancto.
XIIII. Canones Agensis, ubi fuerunt episcopi XXXIII.
XV. Canones Andicavensis.
XVI. Canones Aurilianensis, ubi fuerunt episcopi XXXI.
XVII. Canones Arelatensis, ubi fuerunt
XVIII. Canones Arausicani, ubi fuerunt episcopi XVII.
XVIIII. Canones Valentiniani, ubi fuerunt episcopi XCVIIII.
XX. Canones Regensis, ubi fuerunt episcopi XII.
XXI. Canones Vasensiani.
XXII. Canones item Arelatensis, ubi fuerunt episcopi XCV, diaconi XVI.
XXIII. Canones Arvenensis, ubi fuerunt episcopi XV.
XXIIII. Canones item Aurilianensis, ubi fuerunt episcopi XXXV.
XXV. Canones Epaonensis, ubi fuerunt episcopi XXIIII.
XXVI. Sinodus Arausica de gratia et libero arbitrio.

Item epistole decretalis.

XXVII. Epistole pape Leonis, II; epistola Celestini, I.
XXVIII. Epistola Zosimi, I; epistola Simmachi; epistolae Innocentii, III.
XXVIIII. Epistola Sirici, I; item Caelestini, I; item Innocenti, I.
Numerus episcoporum sicut in Africa scriptos inveni, ita et feci.
XXX. Canones Spaniae, ubi fuerunt episcopi LXXII, quando Ricaredus conversus est.

La collection vient après cette table, avec laquelle elle est en désaccord en ce qui regarde le concile de Nicée. En effet, aux canons de ce concile sont joints, dans le texte, un certain nombre de pièces qui n'y ont aucun rapport, les anathèmes du concile romain de 380 (Jaffé 235), la seconde lettre apocryphe de Clément à Jacques (Jaffé † 11), le *Liber ecclesiasticorum dogmatum* attribué à Gennadius, des fragments du concile de Chalcédoine et du concile d'Ephèse, le concile romain de 595, enfin les canons de Sardique, qui se trouvent ainsi à une autre place que dans la table. On trouvera une description plus détaillée de ce recueil dans le livre de M. Massen (l. c.). Suivant lui, les différences entre la table et le texte supposent que celui-ci a été remanié et qu'il était d'abord disposé comme l'indique la table. Dans cette forme plus ancienne, on doit considérer le concile de Tolède de 589 (n° XXX) comme une adjonction postérieure. Défalcation faite de ce complément et des interpolations du commencement, les dernières pièces de la collection sont, dans l'ordre chronologique, les numéros XXIII et XXIIII, c'est-à-dire le concile de Clermont (535) et le cinquième concile d'Orléans (549).

Le manuscrit est mutilé à la fin : il s'arrête, dans le concile de Tolède, au 23e article de la profession de foi du clergé arien (Hardouin, t. III, p. 476; Mansi, t. IX, p. 987), aux mots *cum anathemate eorum propria manu*.

Collationné et employé pour la correction des épreuves.

3. — *Vaticanus Reginae* 1127; ixe siècle. Fb.

Parchemin, in-f°, 370mm sur 317, 165 feuillets. — Au

Parisinus 2123.

Dm̄ hac basilicam quam
construx̄ constantinus
aguſt̄ ornauit auro ar
gento quepluri mū dita
uit q; eas possessionem in
diuersis puinciis ñ par
uis Ordinauit quo bea
tus siluester epr̄ pmense
decb̄ prbr xluiii diac
xxui epr̄ pdiuersis tempo

sacrat epī palliū ut epsquia
uteretur & ab eode lior consecrat
epō urbis rome con pallio uteretur
sacraretur hic fe
cit ordinationes ii
prbr xxui diac ui
epr̄ xxiii Sepultus
que ē in cimiterio
balbine prid nō
octub cer epr̄ d xxi

Parisinus 1451.

Beatus petrus antiochenus filius ioh
prouinciae gallileae uico beth
saida frater andreae & princeps
aplorū primū sedit cathedra episco
patus in antiochia annis x. hic petrus
ingressus in urbe roma nerone cesa
re ibiq; sedit cathedra episcopatus
annus xxv. mens. ii dies iii. fuit tem
porib; tiberii cesaris & gaii & tiberii.
claudi & neronis; hic scripsit duas
eplas que canonice nominantur
& euangeliū marci quia marcus au
ditor eius fuit & filius de baptismo,
Post omnem quattuor euangeliorum
fontem ad interrogationem petri
firmata sunt; Dum alius grece ali

Cletus natione romanus de regione
uicopatricii patre emeliano sedit ann xii.
mens. i. dies xi. fuit aut̄ temporib;
uespasiani & titi a domitiano con
sulatu uespasiano vii & domitiano v.
usq; a domitiano viiii & rufu consu
lib; martirio coronat hic ex cepto
beati petri xxv. prbr ordinauit in
urbe roma mense decē; Qui aut̄
sepelitus iuxta corpus beati petri
in uaticanū. vi kl maias. viii.
Clemens natione romanus de re
gione celio monte ex patre faustino
sedit annus viiii. mens ii dies x. fuit
aut̄ temporib; galbe & uespasiani
a consulatu trugali & italica usq; ad

Héliog Dujardin Imp. L. Eudes

Ernest Thorin Editeur, r. de Médicis, 7, à Paris.

commencement du XIe siècle il appartenait à l'abbaye de Saint-Cybar d'Angoulême. Sirmond le cite comme appartenant à la collection Dutillet, *cod. Tilii, Engolismensis* (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 613, note 3); il en est de même de Labbe, qui en a tiré le *Chronicon Engolismense* (*Bibl. mss.*, t. I, p. 323; cf. préface, sect. II, § 11). En 1647, il appartenait à Alex. Petau, qui écrivit alors une table des matières sur le second feuillet.— C'est l'*Alex.* I de Vignoli.

Contenu : Les deux premiers feuillets et le recto du troisième ont été d'abord laissés en blanc; sur le recto du troisième, on a écrit au Xe siècle une liste des cités de la Gaule. L'écriture primitive commence au f. 3'. A partir de là, le contenu est identique à celui du manuscrit précédent, sauf que : 1° le catalogue des papes, au lieu de s'arrêter à Hadrien, est prolongé jusqu'à Pascal Ier (817-824) inclusivement : *Paschalis s. an. VI d. XVI* ; — 2° entre le comput jusqu'à l'année XXV de Charlemagne (f° 10') et le symbole *Quicumque* sont intercalés deux feuillets, négligés dans la pagination actuelle, qui est moderne, et en dehors des cahiers primitifs; on y lit des annales d'Angoulême, de l'an 815 à l'an 872, avec diverses continuations jusqu'à l'an 1000 [1]; — 3° dans le corps de la collection principale, il y a, avant le concile romain de 595, un fragment d'*Ordo Romanus* (f. 52 *b*-55 *b*).

Dans ce manuscrit, la collection canonique s'est conservée tout entière : elle se termine par les signatures du concile de Tolède; la dernière est : *Valerianus in Christi nomine archidiaconus ecclesiae Nemausensis, vicens agens Paladi episcopi subscripsi.* EXPLICIT FELICITER. DEO GRATIAS SEMPER. AMEN (f. 152'). Suivent (f. 152'-159') divers extraits canoniques, parmi lesquels on trouve le début du concile de Châlon-sur-Saône (650) : *Priscis quidem canonibus*, etc. (f. 157). — La fin du f. 159' et les deux suivants sont couverts de notes diverses, écrites par diverses mains, jusqu'au XIIe siècle : on y remarque, f. 161, les noms des évêques d'Angoulême. — *Passio septem dormientium* (f. 162-163), de première main. — *Regula formatarum* (f. 165), d'une main différente.

Collationné ; quelques parties revues pour moi par M. le vicomte Desbassayns de Richemont.

F. 5. — *Bernensis* 225, IXe siècle.

Il y a trois manuscrits différents sous la même reliure. Pour les deux premiers, v. le catalogue de H. Hagen, Berne, 1875; je ne m'occupe ici que du troisième, qui appartient au commencement du IXe siècle. — Parchemin, in-4°, 292mm sur 185, 16 feuillets.

Il contient l'abrégé du *Liber pontificalis* terminé à Félix IV, avec la liste initiale jusqu'à Pélage II, comme dans les deux manuscrits précédents. Mais le texte des vies s'arrête dans celle de Libère, aux mots *cimiterio sanctae Agnen ubi sedebat* —, au milieu d'une page et même d'une ligne; après quoi, sans autre séparation qu'une ligne en blanc et sans aucun titre, commence le *De viris* de saint Jérôme. Le manuscrit étant mutilé, ce dernier ouvrage s'interrompt dans la notice de saint Luc, aux mots *in carne non fuerat, sed et a ceteris* —

Signalé pour la première fois par M. de Rossi (*Roma sott.*, t. II, p. XXVII, note), le *liber pontificalis* contenu dans ce manuscrit a été publié intégralement par M. R. A. Lipsius à la fin de sa *Chronologie der Römischen Bischöfe*, p. 269; cf. p. 81.

5. — ÉDITIONS. — 1° Papebrock, dans les *Acta SS.*, *Propyl. Maii*, Anvers, 1685, d'après une copie du *Reginensis*. Éditions.

2° Schelstrate, *Antiquitas Ecclesiae illustrata*, t. I, Rome, 1692, p. 402-496, d'après le même manuscrit et des variantes du *Parisinus*, communiquées par Et. Baluze; édition répétée dans les *Origines de l'Eglise Romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes, Paris, 1836, p. 212-248.

3° Lipsius, *Chronologie der Römischen Bischöfe*, Kiel, 1869, p. 269-277; reproduction minutieuse du manuscrit de Berne, avec toutes ses abréviations et incorrections.

6. — D'après cette description on voit que le manuscrit de Berne est moins propre que les deux autres à nous renseigner sur le texte et la provenance de l'abrégé félicien. Celui-ci paraît y avoir été combiné artificiellement avec un livre analogue de forme, le *De viris* de saint Jérôme; on aura voulu ajouter à la série des notices de saint Jérôme sur les écrivains ecclésiastiques le recueil des notices pontificales dont son contemporain, le pape Damase, pouvait avoir été l'auteur. C'est pour cela qu'on s'est arrêté à Libère. Du reste, quoi qu'il en soit de cette explication, il est certain que le manuscrit de Berne ne nous fournit qu'un fragment de l'abrégé félicien, tandis que celui-ci figure tout entier dans les deux *libri canonum* de Saint-Maur Rapports des trois manuscrits entre eux.

1. Labbe, *Bibl. mss.*, t. I, p. 329; Bouquet, t. VII, p. 22; *Monum. Germ. Script.*, t. XVI, p. 485.



et d'Angoulême. Comme dans ces deux derniers, le texte employé pour la compilation de Berne était précédé d'un catalogue des papes, les noms seulement, jusqu'à Pélage II ; ses limites étaient donc les mêmes. D'autre part, nous allons voir que ces limites s'expliquent précisément par l'adaptation du *Liber pontificalis* à la collection canonique : le texte du *Bernensis* devra donc être considéré comme dérivé d'un manuscrit de cette collection. On peut le négliger présentement et s'adresser exclusivement, pour l'histoire de l'abrégé félicien, au *Parisinus* et au *Reginensis*.

Entre ces deux manuscrits la ressemblance est extrême : non seulement ils contiennent la même collection canonique, précédée des mêmes documents accessoires, mais les variantes et les sigles abréviatifs eux-mêmes sont, le plus souvent, identiques. Il faut, ou que le *Reginensis* ait été copié sur le *Parisinus*, ou qu'ils l'aient été l'un et l'autre sur le même original. L'étude des lacunes, dans les deux manuscrits, écarte la première de ces deux hypothèses. Du reste ce détail importe peu ici ; l'identité d'original nous reporte tout au plus aux dernières années du VIIIe siècle, tandis qu'avec la collection canonique, nous pourrons remonter deux siècles plus haut.

La collection de S.Maur et l'abrégé félicien.

7. — Cette collection, en effet, doit, d'après les principes suivis dans la classification des compilations de ce genre, être placée au VIe siècle. M. Maassen l'a étudiée sur le *Parisinus* seulement, et l'a, pour cette raison, appelée « Collection du manuscrit de Saint-Maur ». Suivant lui, la table de la collection a été faite en un temps où elle ne contenait pas encore diverses interpolations que présentent les deux manuscrits, notamment le concile romain de 595. La pièce la plus récente parmi celles qui se trouvent à la fois dans le texte et dans la table, c'est le concile de Tolède de 589 ; mais il est clair, par la place qu'il occupe, après les décrétales des papes et en dehors des autres conciles, que ce synode a été ajouté à la collection déjà formée. Si on l'écarte, la pièce la moins ancienne se trouve être le cinquième concile d'Orléans, de l'année 549. Les limites des deux catalogues pontificaux, qui s'arrêtent tous les deux à Pélage II († 590), n'ont rien à voir avec cette date. Il est donc probable que les catalogues et l'abrégé félicien qui fait corps avec eux, ont été ajoutés en même temps que le concile espagnol de 589.

M. Maassen a rangé cette collection canonique parmi celles qui ont été formées en Gaule, sans entrer dans aucun détail plus précis. Elle contient un concile espagnol ; c'est la seule collection faite en Gaule qui se trouve dans ce cas, si l'on excepte la collection de Saint-Amand, bien postérieure et qui dépend de l'*Hispana* du VIIe siècle. Cela étant, il est assez naturel de chercher son lieu d'origine dans les pays francs voisins du royaume wisigoth, c'est-à-dire vers l'Aquitaine ou la Provence. Des deux manuscrits qui nous l'ont conservée, il y en a un qui vient des environs de Paris ; mais nous ne savons pas depuis combien de temps il se trouvait à Saint-Maur quand il y a reçu l'étiquette qu'on y lit aujourd'hui. L'autre, au contraire, était dans le pays d'Angoulême depuis le IXe siècle ; le titre de « Collection du manuscrit d'Angoulême » serait donc plus fondé que celui de « Collection du manuscrit de Saint-Maur ».

Ainsi, en 590, le *Liber pontificalis*, sous la forme de l'abrégé félicien, était connu en Gaule et annexé à une collection canonique, avec la *Notitia provinciarum imperii* et la *Notitia Galliarum*, comme document utile pour l'intelligence des textes canoniques ; les deux notices géographiques servaient à se retrouver dans les noms des conciles, le *Liber pontificalis* dans les noms des papes. Cette adaptation du *Liber pontificalis* à une collection canonique n'est pas un fait isolé ; nous aurons à la constater souvent. On peut même dire qu'elle n'a été faite, dans la collection qui nous occupe, qu'en vertu d'une sorte de tradition. C'était en effet l'usage que les *libri canonum* compilés en Gaule et même ailleurs portassent en tête un catalogue des papes. C'est à cet usage que nous devons les catalogues d'Arras, de Corbie, de Reims, de Chieti, de Cologne et d'Albi. Parmi les collections gauloises du VIe siècle que M. Maassen a décrites, le catalogue ou le livre pontifical ne fait défaut que dans celles qui ont été abrégées systématiquement, celles du *Palatinus* 574 (Lorsch) et du *Parisinus* 2796 (Bigot), ou dont le commencement est perdu, celles du *Parisinus* 1564 (Pithou) et du *Monacensis* 5508 (Diessen).

Grégoire de Tours a connu l'abrégé félicien.

8. — Vers le même temps où fut rédigée la collection dite de Saint-Maur, Grégoire de Tours terminait ou révisait ses principaux ouvrages. Précisément en 590, Agiulfe, diacre de son église, revint d'un pèlerinage *ad limina apostolorum*, au cours duquel il avait assisté à l'enterrement du pape Pélage II et à l'ordination de son successeur, saint Grégoire le Grand. Or il est remarquable que l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours se termine par un petit *libellus episcopalis*, qui



contient des notices biographiques sur les évêques de Tours jusqu'à Grégoire lui-même, rédigées dans un style fort semblable à celui du *Liber pontificalis* de Rome. Les phrases commencent comme dans celui-ci : *Fuit autem*, *Erat autem*, *Hic fecit*, *Hic aedificavit*, *Huius tempore*, etc. ; la vacance du siège est marquée par la formule *Et cessavit episcopatus ann.... mens... diebus...* ; cette expression, que le *Liber pontificalis* a empruntée au catalogue libérien, est répétée dans toutes ses notices : je ne me souviens pas de l'avoir rencontrée ailleurs.

Dans son *De gloria Martyrum*, c. 40, l'évêque de Tours se plaint de ce que, bien qu'il y ait beaucoup de martyrs à Rome, on n'ait pourtant pas les récits complets de leurs passions ; cependant il a pu se procurer sur le pape Jean (Jean Ier), non pas une passion développée, mais un récit transmis par les fidèles, *de Iohanne tamen episcopo*, *quoniam agon eius ad nos usque non accessit scriptus*, *quae a fidelibus comperi tacere nequivi*. Ce récit me paraît emprunté au *Liber pontificalis* et, plus précisément, à l'abrégé félicien. On peut en juger par le tableau suivant, dans lequel je dispose, en regard du récit de Grégoire, les parties correspondantes de la notice de Jean dans le texte félicien ; les variantes du texte complet (P) et de l'abrégé cononien (K) sont indiquées en note.

Greg. Tur. *Gl. M.* 40.	Lib. pontif. — Jean Ier.
Hic cum ad episcopatum venisset, *summo studio haereticos exsecrans*, *ecclesias eorum in catholicas dedicavit*.	Hic vocatur a rege Theodorico Ravenna; quem rex rogans misit in legatione Constantinopolim ad[1] Iustino Aug. vir religiosus qui *summo amore religionis christianae voluit hereticos extricare. Nam summo fervore ecclesias Arrianorum in catholica dedicavit*.
Quod cum Theodericus rex comperisset, furore succensus, quia esset arianae deditus sectae, *iussit gladiatores per Italiam dirigi*, *qui universum* quotquot invenissent catholicum *populum iugularent*.	Exinde iratus Theodoricus arrianus voluit *totam Italiam gladio*[2] *perdere*.
Haec audiens beatus Iohannes, ad regem ne haec fierent deprecaturus accessit.	Tunc Iohannes venerabilis papa, egressus cum fletu et mugitu, ambulavit.... (suit le récit de l'ambassade du pape et des sénateurs à Constantinople).
A quo *cum dolo susceptus* alligavit eum, et posuit in carcerem, dicens : Ego te faciam ne audeas contra sectam nostram amplius mussitare.	*Cum*[1] *dolo* et grande odio Iohannes episcopus etiam et senatores viros inlustres religiosus *suscepit*, quos itaque cum tanta indignatione suscipiens gladio eos voluit punire; sed metuens indignatione Iustini Aug. orthodoxi, non fecit; tamen in custodia omnes cremavit,
Positus vero sanctus Dei *in carcere*, *tantis attritus est iniuriis*, ut non post multum tempus spiritum exhalaret; *obiitque in carcere cum gloria apud urbem Ravennam*.	ita ut beatissimus Iohannes papa *in custodia adflictione maceratus*, deficiens moreretur. *Qui vero defunctus est Ravenna cum gloria*[2] XV kl. iun. *in custodia* regis Theodorici.
Domini autem misericordia statim ultionem super regem improbum irrogavit ; nam *subito a Deo percussus*, plagis magnis exinanitus *interiit*, suscepitque protinus perpetuum gehennae flammantis incendium.	Post hoc, nutu Dei omnipotentis, XLVIII die postquam defunctus est Iohannes episcopus in custodia, *subito*[3] Theodoricus rex *interiit*, *divinitate percussus*.

1. *ad — dedicavit*] *ad Iustinum imperatorem quia Iustinus summo amore religionis christianae voluit hereticos perdere* (*K*) ; — *ad Iustinum imperatorem orthodoxum ; qui eodem tempore Iustinus imperator, vir religiosus, summo ardoris amore religionis christianae voluit hereticos extricare. Nam summo fervore christianitatis hoc consilio usus est ut ecclesias Arrianorum catholicas consecraret* (*P*).
2. *ad gladium extinguere* (*P*).

Il suffit de comparer le texte de Grégoire de Tours avec celui du *Liber pontificalis* pour voir qu'il en dérive. Quant à sa parenté spéciale avec l'abrégé félicien, elle n'est pas moins claire, car ce n'est ni le texte complet ni l'abrégé cononien qui lui ont fourni les expressions *in catholicas dedicavit* et *cum gloria*, qu'il a en commun avec l'abrégé félicien. Du reste, il y a, dans la façon dont il raconte, une confusion qui n'aurait pu se produire s'il avait eu sous les yeux un autre texte que celui-là. Dans le livre pontifical, c'est l'empereur Justin, et non le pape, qui s'empare des églises ariennes et les consacre au culte catholique ; le pape va en ambassade à Constantinople sur l'ordre du roi Théodoric, et non à Ravenne, auprès du roi Théodoric, pour son propre compte. Il suffit de lire la notice du pape Jean Ier, dans le texte de l'abrégé K ou dans celui du *Liber pontificalis* complet, pour que cette impression s'impose à l'esprit. Dans l'abrégé félicien, au contraire, la chose est moins évidente : l'apposition *Iustino Aug. vir reli-*

1. *in dolo* (*K*) ; — *cum grande dolo et odio* (*P*).
2. *cum gloria* om. *K* et *P*.
3. *subito-percussus*] *Theodoricus rex fulmine percussus interiit* (*K*) ; — *Theodoricus rex hereticus subito interiit et mortuus est* (*P*).

giosus est contraire aux règles de la grammaire; le *vir religiosus* paraît être non l'empereur, mais le pape; l'arrivée de celui-ci à Constantinople et sa réception à la cour, mentionnées expressément par les deux autres textes, sont omises ici; le récit se trouve embrouillé; l'empire d'Orient, *partes Greciarum*, et la ville de Constantinople sont nommés, il est vrai, mais dans une phrase coupée de lacunes, et plutôt à propos du meurtre de Symmaque et de Boèce que du voyage du pape. Un lecteur peu au courant de cette histoire pouvait s'y tromper, et surtout un lecteur, pour qui, comme c'était le cas pour l'évêque de Tours, le rôle du pape dans cette ambassade avait quelque chose d'extraordinaire.

Ainsi, non seulement les détails du texte de Grégoire, mais la confusion où il est tombé, ne peuvent s'expliquer qu'en admettant qu'il a eu sous les yeux l'abrégé félicien du *Liber pontificalis*, à l'exclusion de toute autre rédaction connue.

C'est du reste ce que suppose la réflexion par laquelle débute son récit: *Multi quidem sunt martyres apud urbem Romam, quorum historiae passionum nobis integrae non sunt delatae.* Bien que le *Liber pontificalis* dépende en plusieurs endroits des actes des martyrs, il est rare qu'il leur fasse de longs emprunts; ce n'est guère que dans les notices de Cornelius et de Marcel que l'on trouve des *historiae passionum*, comme dit Grégoire. Il est à croire pourtant que, si l'évêque de Tours avait eu sous les yeux les notices de ces papes, telles qu'elles se lisent dans le texte complet, il n'aurait pas manqué de s'en servir pour son *De gloria martyrum*. Ces histoires étaient bien autrement propres que celle du pape Jean à entrer dans sa compilation. S'il ne les a pas prises dans le *Liber pontificalis*, c'est qu'il ne les y a pas trouvées. Or non seulement elles figurent dans tous les manuscrits du texte complet, mais l'une d'elles, celle de Cornelius, s'est conservée à peu près intégralement dans l'abrégé cononien, tandis qu'elles manquent toutes les deux dans l'abrégé félicien. C'est donc bien celui-ci que Grégoire a eu à sa disposition.

§ II.

L'ABRÉGÉ CONONIEN.

Manuscrits de l'abrégé cononien.

9. — Outre l'abrégé félicien, il y en a un autre qui offre avec lui de grandes ressemblances et qui doit être étudié en même temps. C'est le texte que j'appelais tout à l'heure abrégé K ou cononien. Voici d'abord la description des manuscrits qui nous en restent.

K¹. **10.** — *Parisinus* 2123, ixe siècle.

Parchemin, in-fº oblong, 288^{mm} sur 162, 156 feuillets. — Anciennes cotes: *Colb.* 1655, *Reg.* 4250^{7}. — Il a appartenu à P. Pithou et à J. A. de Thou (noms sur la 1re page). D'après certaines particularités de son contenu (v. p. LV, note 9), ce manuscrit doit provenir de quelque monastère de Bourgogne.

Contenu: f. 1-29, divers textes de Pères ou de conciles (pour le détail, v. Maassen, Acad. de Vienne, t. LIV, p. 213); — f. 29'-52, le *Liber pontificalis* abrégé, sous le titre *Incipit ordo episcoporum Romae;* les lettres de Jérôme et de Damase font défaut. Jusqu'à Conon († 687) les notices ont une certaine étendue; au delà, jusqu'à Etienne II († 757), elles se réduisent à quelques mots; après Etienne II et jusqu'à Hadrien Ier († 795), il n'y a plus qu'un catalogue, avec années, mois et jours; l'antipape Constantin II y figure à son rang. Au xie siècle, ce catalogue fut continué jusqu'à Jean XIX (1024-1033), mais le continuateur ne marqua les années, mois et jours que jusqu'à Nicolas Ier († 867). Je vais reproduire ici cette continuation, qui a son intérêt:

Leo sedit an. XXI m. III.	Iohannes [2].
Stephanus an. I m. VIII.	Stephanus.
Paschalis an. VII.	Formosus [3].
Eugenius an. III.	Stephanus.
Valentinus.	Romanus.
Gregorius an. XII.	Teodorus.
Sergius an. IIII m. III di. VI.	Iohannes.
Leo an. VIII m. III d. VI.	Benedictus.
Bonefacius [1].	Leo.
Benedictus an. II m. VI d. VI.	Cristoforus.
Nicholaus an. VIIII m. VI d. XX.	Sergius.
Adrianus.	Anastasius.

1. Nom étranger à la série pontificale en cet endroit. C'est sans doute Boniface VI, qui manque plus bas, après Formose.
2. Après Jean VIII on a passé Marin et Hadrien III.
3. Boniface VI manque après Formose.

Lando.
Iohannes.
Leo.
Stephanus.
Iohannes.
Leo.
Stephanus.
Marinus.
Agapitus.
Iohannes.
Octovianus [1] (sic).
Leoprotus [2].
Iohannes [3].
Benedictus [4].
Benedictus.
Iohannes.
Petrus [5].
Iohannes.
Gregorius [6].
Silvester.
Iohannes [7].
Sergius.
Teophilus [8].
Benedictus.
Iohannes.

f. 52'-55', *Notitia provinciarum imperii; Notitia Galliarum;* — f. 55'-65, canons pénitentiels (Maassen, l. c.); — f. 65'-104', collection canonique dite *Herovalliana* (Maassen, *Quellen*' t. I, p. 828); — f. 105, comput : depuis la création jusqu'à l'incarnation, on compte 5196 ans, et 6012 ans jusqu'à la mort de Charlemagne; — f. 105'-153', formules de Marculfe [9]; — f. 153'-156', fragment *de ponderibus et mensuris. Talentum pondus* (Isidore, *Etym.*, *Opp.*, t. IV, p. 525). — Le manuscrit, mutilé à la fin, s'interrompt dans ce traité.

Copié et collationné avec l'épreuve.

10 *bis.*—*Parisinus* 16982. Papier, in-f°, XVIIIe siècle. Copie du *Liber pontificalis* contenu dans le manuscrit précédent, exécutée pour le président Bouhier. Il contient en outre deux autres livres épiscopaux, celui d'Auxerre et celui de Besançon.

1. Le surnom *Octavianus* de Jean XII est donné ici comme le nom d'un pape distinct.
2. Léon VIII avait été *protoscriniarius* avant son élévation à la papauté en 963. On disait souvent *protus* pour *protoscriniarius* (Galletti, *Del primicero della S. Sede*, Rome, 1776, p. 134, 142).
3. Benoît V n'est pas mentionné. Ce pape, élu par les Romains à la mort de Jean XII, ne fut pas reconnu par l'empereur Othon Ier.
4. Ce catalogue ajoute un nouveau témoignage à ceux que l'on a déjà fait valoir contre l'existence d'un pape Donus II que certaines listes insèrent entre Benoît VI et Benoît VII. Il est à remarquer aussi que Boniface VII (Ferrucci filius) n'est pas mentionné.
5. *Petrus* est le nom qne portait Jean XIV (Pierre de Pavie) avant son élévation au pontificat.
6. Jean XVI (Philagathe), antipape, n'est pas nommé.
7. Jean XVII est omis ou confondu avec son successeur Jean XVIII.
8. Ce *Teophilus* ne forme qu'un seul et même personnage avec le *Benedictus* qui le suit. C'est le *Theophilitus qui et Benedictus* du catalogue d'Eccard (Watterich, *Pontif. Rom. vitae*, t. I, p. 700) autrement dit Benoît VIII. L'antipape Grégoire est passé sous silence.
9. Parmi les formules ajoutées au recueil primitif et spéciales à ce manuscrit, il y en a une qui est tirée du testament de Widerad, abbé de Flavigny († 721); deux autres mentionnent le roi et le royaume de Bourgogne, fondé en 879 (*Neues Archiv*, t. VI, p. 15 et suiv. Cf. p. 66-68).

11. — *Veronensis* LII, 50, IXe siècle. Kb.

Parchemin in-f° oblong, 277 feuillets. — Paraît provenir du même pays que le précédent.

Contenu : f. 2'-100', Homiliaire, disposé dans l'ordre du calendrier [1]; — f. 101'-226, Règle de saint Benoît, suivie d'un fragment de saint Ephrem, de quelques mots sur le psaume L et d'extraits des dialogues de saint Grégoire; — f. 227-238, Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem; — f. 238, *Notitia Galliarum*; — f. 241, lettre de Damase à saint Jérôme, *Dum multa* (Jaffé † 242) et réponse de saint Jérôme, *Supplex legi*; — f. 243-277, le *Liber pontificalis*, même titre et même texte que dans le ms. précédent; mais les lettres de Jérôme et de Damase figurent avant le titre. Le manuscrit étant mutilé à la fin, le catalogue terminal ne va pas au delà de Paul Ier; encore la dernière page est-elle si effacée que beaucoup de mots sont devenus illisibles.

Le *Liber pontificalis* a été publié d'après ce manuscrit par Jos. Bianchini, dans le tome IV de l'édition de son oncle, p. I-XII.

Collationné.

12. — L'abrégé K n'est pas aussi bien documenté que l'abrégé félicien; les manuscrits où il s'est conservé ne nous le montrent point engagé dans une collection canonique, mais isolé. Quant à la limite à laquelle il s'arrête, elle n'est pas visible dans le manuscrit de Vérone, mutilé à la fin. Voici comment il se termine dans le manuscrit de Paris :

Limites de l'abrégé cononien.

LXXXVI. Sergius, natione Syrus, sedit ann. XIII mens. VIII dies XXIII.

LXXXVII. Iohannis, natione Grecus, de Pladon, sedit ann. III mens. II dies XII. Cessavit episcopatus mens. I dies XVIII.

LXXXVIII. Item Iohannis, natione Graecus, sedit ann. II mens. VI. Et cessavit episcopatus mens. III.

LXXXVIIII. Sisinnus, natione Syrus, sedit dies XX. Cessavit episcopatus mens. I dies XXVIII.

XC. Constantinus, natione Syrus, sedit an. VII dies XV. Cessavit episcopatus dies XL. Primo anno pontificatus eius inplentur anni CL de repidito cyclo Victurii indictione VII, anno primo, Tiberio ymperante cum Iustiniano patre.

XCI. Gregorius, natione Romanus, sedit an. XVI mens. VII dies XXIIII. Et cessavit episcopatus dies XXXV.

XCII. Gregorius, natione Romanus, sedit an. X mens, X dies VIIII. Cessavit episcopatus dies XI.

1. Pour le détail v. la description de Reifferscheid, Académie de Vienne, t. XLIX, p. 104.

XCIII. Zacharias, natione Grecus, sedit an. X mens. III dies XIIII. Cessavit episcopatus dies XII.

XCIIII. Stephanus, natione Graecus, sedit an. V mens. I dies XXV. Et cessavit episcopatus dies L.

XCV. Paulus sedit an. XI in anno XI Pippino rege, indictione XV.

XCVI. Constantinus sedit anno I.

XCVII. Stephanus sedit an. III mens. V dies XXVII.

XCVIII. Adrianus sedit an. XV mens. V.

La nationalité du pape et la durée de la vacance sont des indications qui ne peuvent guère provenir d'autre part que du *Liber pontificalis* ; elles sont marquées jusqu'à Etienne II († 757). Le reste, et surtout la mention de Constantin II, doit venir d'ailleurs. Je n'ai trouvé la mention de Constantin II que dans des manuscrits et catalogues français ; les notes sur le cycle de Victorius et sur le règne de Pépin indiquent la même origine.

Ainsi, la continuation après Etienne II et les deux notes en regard de Constantin et de Paul Ier supposent que cet abrégé a été ou exécuté en France ou transporté de bonne heure dans ce pays. Je vais montrer qu'il y fut lu et mis à contribution dès le début du IXe siècle.

L'abrégé cononien en Bourgogne, vers l'an 800.

13. — M. G. Waitz a étudié dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 475 et suiv., une chronique franque, depuis la création du monde jusqu'à l'année 741, compilée à l'aide de divers auteurs, Bède d'abord, puis Isidore, Orose, Frédégaire, les *Gesta Francorum*, de petites annales franques du VIIIe siècle, et le *Liber pontificalis*. Cette compilation a été exécutée dans le voisinage d'Autun, peut-être à Flavigny, en 800-801 au plus tard. Il en reste deux manuscrits, conservés l'un à Leyde, le *Scaligerianus* 28, copié en 804 ou 816, à Flavigny, l'autre à Munich (246, du IXe siècle) ; un troisième, qui appartenait autrefois à Saint-Maximin de Trèves, fut copié pour les Bollandistes, et s'est perdu depuis : il contenait une continuation, en forme d'annales, jusqu'à l'année 811. Le manuscrit de Munich représente, non pas le texte primitif de la chronique, mais un remaniement exécuté par l'auteur lui-même ; les emprunts au *Liber pontificalis* y sont beaucoup plus étendus que dans le manuscrit de Leyde. J'ai constaté, par les citations que M. Waitz fait de cette chronique, encore inédite, que l'auteur avait eu entre les mains, non pas un *Liber pontificalis* complet, mais l'abrégé K, terminé au pape Conon [1]. On peut en juger par le tableau suivant :

CHRONIQUE	ABRÉGÉ K
(*Ms. de Munich*)	*Vie de Xystus III*
Huius temporibus Valentinianus Augustus ornavit basilicas beati Petri et Pauli ex auro argentoque plurimum, et in Constantiniana basilica fecit fastigium argenteum, quod a barbaris sublatum fuerat, et in alias quamplures basilicas multa dona optulit Valentinianus Augustus.	Huius temporibus Valentinianus Augustus ornavit basilicas beati Petri apostoli ex auro argentoque plurimum, et in Constantiniana basilica fecit fastigium argenteum, quod a barbaris sublatum fuerat, et in alias quamplures basilicas romanas multa dona obtulit Valentinianus Augustus [2].
	Vie de Léon Ier
ambulavit ad regem Chunorum Attilam et liberavit totam Italiam. Post quod *bellum* beatus Leo papa ministeria *Romane ecclesiae* renovavit.	ambulavit ad regem Chunorum Attilam et liberavit totam Italiam [3]. Hic ministeria *Romane ecclesiae* post *bellum* Vandalicum renovavit [4].
(*Mss. de Munich et de Leyde*)	*Vie de Vitalien*
[Constantinus imp.] habitavit in civitate Seracusana, *talesque* afflicciones populo posuit vel possessoribus provinciarum Calabrie, Sicilie, Africe vel Sardinie per diagrafa seu capita atque nauticatione per aliquos annos, quales numquam *aliquando* fuerunt.	[Constantinus imp.] habitavit in civitate Syracusana, *talisque* [5] adflictiones posuit populo [6] vel possessoribus provinciarum Calabriae, Siciliae, Africe vel Sardiniae per diagrafa seu capita atque nautigatione per annos plurimos, quales *aliquando* [7] numquam fuerunt.
	Vie d'Adéodat
Sed et ere quod ibidem *a Roma* navigatum fuerat....	*acre vero* qui ibidem *a Roma* navigatum fuerat... [8]

1. Dans les *Annales Maximiniani* (*Compte-rendus des séances de la commission royale d'histoire*, t. VIII, Bruxelles, 1844, p. 171-176) il y a aussi des emprunts au *Liber pontificalis*, vies de Zacharie et d'Etienne II, mais évidemment d'après un manuscrit complet.

2. L'abrégé K résume en ces termes une longue énumération des églises fondées par l'empereur Valentinien III, avec indication des dons en mobilier sacré.

3. P : ambulavit ad regem Chunorum, nomine Attilam, et liberavit totam Italiam a periculo hostium.

4. P : Hic renovavit post *cladem* Wandalicam omnia ministeria sacrata argentea per omnes titulos, etc.

5. P : et tales.

6. P : populo seu habitatoribus vel possessoribus.

7. P : a seculo.

8. P : *vel* aere qui ibidem a *civitate Romana* navigatum fuerat...



Vie d'Agathon

Ea vero hora tante tele araneorum nigrissime....	*Ea vero hora*[1] tante tele araniarum nigrissimi....

M. Waitz n'ayant pas cité d'autres emprunts faits au *Liber pontificalis* par le chroniqueur en question, je suis obligé de borner ma comparaison aux passages ci-dessus. Elle est du reste assez concluante. De plus, il est à remarquer que ni ce chroniqueur, ni le compilateur de la chronique de Moissac[1] qui dépend de lui, ne paraissent avoir tiré parti des vies des papes du commencement du huitième siècle[2], ce qui s'expliquerait difficilement s'ils avaient eu entre les mains les manuscrits complets, généralement terminés à Etienne II († 757), qui se répandirent de bonne heure en France au temps de Charlemagne.

§ III.

LE LIBER PONTIFICALIS PRIMITIF.

Accord des deux abrégés contre le texte complet (F et K contre P).

14. — Après avoir décrit l'extérieur de nos abrégés et reconstitué, autant que possible, leur histoire littéraire, nous allons étudier les rapports de leur texte avec celui des manuscrits complets.

L'abrégé F présente une particularité très propre à faciliter une telle étude : le texte sur lequel il a été fait n'y est point remanié ou résumé en termes nouveaux, sortis de la plume de l'abréviateur lui-même. Le raccourcissement a été obtenu par des suppressions, non par des condensations; il s'est fait, pour ainsi dire, à coups de ciseaux ; c'est à peine si l'on trouve, par ci par là, quelques formules de raccord, quelques mots ajoutés ou changés par une bévue de l'abréviateur. En dehors de ces cas exceptionnels, tout mot qui se trouve dans l'abrégé peut être considéré comme ayant figuré dans le texte complet d'où il dérive. Au commencement, les coupures sont peu nombreuses, parce que les notices sont déjà fort courtes. Arrivé au IVe siècle, l'abréviateur opère beaucoup plus en grand. D'abord il supprime systématiquement les récits de fondations d'églises et les énumérations de dons en mobilier sacré ou en fonds de terre, qui tiennent une si grande place dans les vies de Silvestre, de Damase, d'Innocent, de Xystus III, d'Hilaire, de Symmaque, etc.; en ce genre il ne reste que quelques vestiges du texte supprimé. Même en dehors de ces détails, que la plupart des abrégés omettent, il réduit considérablement les notices du IVe et du Ve siècle. En revanche, de longs récits, dans les vies de Symmaque, d'Hormisdas et de Jean Ier, y sont au moins aussi étendus que dans le texte ordinaire. Il y a même, dans la vie d'Hormisdas, un passage de plusieurs lignes, qui comble une lacune des manuscrits complets.

Si l'on compare maintenant le texte de ces manuscrits complets avec ce qui nous reste de celui qui a passé sous les ciseaux de l'abréviateur félicien, on remarque des différences très nombreuses et très graves, des différences telles qu'il est impossible de les mettre au compte des vicissitudes de la transcription ou des caprices d'un abréviateur. L'abrégé F témoigne d'une recension qui ne s'est conservée dans aucun manuscrit complet.

Il en est de même de l'abrégé K, mais seulement de saint Pierre à Félix IV († 530); au delà de ce pape, son texte n'est pas, quoique abrégé, sensiblement différent de celui des autres manuscrits. De saint Pierre à Félix IV, au contraire, il présente, si on le compare à ces manuscrits, des différences considérables; et ses leçons, chaque fois que la comparaison est possible, se retrouvent dans l'abrégé F. Je dis toutes les fois que la comparaison est possible, car il arrive souvent que les

1. P : Ea hora, etc.

1. On trouve, dans la chronique dite de Moissac, un passage de la notice de Vitalien qui est conçu exactement dans les mêmes termes que celui qui est entré dans la chronique dont nous nous occupons en ce moment (*Mon. Germ. Scr.*, t. I, p. 287). Mais c'est parce que notre chronique est une des sources de celle de Moissac. La chronique de Moissac contient, outre ce passage, beaucoup d'autres choses dérivées du *Liber pontificalis*, mais tout aussi indirectement, par l'intermédiaire de Bède. J'ai vérifié cela sur le ms. de la Bibliothèque nationale d'après lequel elle a été imprimée (n° 4886, XIIe siècle). Le ms. 5941, qui contient une compilation historique apparentée à celle de Moissac (Monod, *Revue critique*, 1873, t. II, p. 262), ne dépend du *Liber pontificalis*, même par intermédiaire, que de Zacharie à Léon III (*Mon. Germ. t., c.*, p. 288-313).

2. Pour la chronique de Moissac, ceci ne peut être vérifié que jusqu'à l'année 716, car entre 716 et 777 il y a une lacune dans le manuscrit qui nous a conservé ce document.

deux abrégés écartent l'un une phrase, l'autre une autre, ou tous les deux la même; de plus, l'abréviateur K ne se borne pas à supprimer; il résume souvent, et le texte sur lequel il opère n'est pas toujours facile à distinguer au travers de son résumé. Malgré ces circonstances défavorables, la comparaison peut se faire sur une étendue assez large. Elle conduit toujours au même résultat: K toujours avec F contre P.

K n'est pas une combinaison de F et de P.

15. — On pourrait expliquer ce fait en disant que K représente une combinaison de F et de P; que, s'il est d'accord avec F, c'est que son auteur a eu cet abrégé sous les yeux et que, tout en le complétant çà et là par le texte P, il l'a toujours suivi dans les parties communes à F et à P. A cela je répondrai d'abord que ce procédé est fort invraisemblable. Voilà un homme qui veut avoir un abrégé du *Liber pontificalis*; il a sous les yeux l'abrégé félicien et le livre pontifical complet. Le procédé le plus naturel est, semble-t-il, de s'en tenir à l'abrégé félicien, jusqu'à l'endroit où il s'arrête, et de ne pas se donner la peine de refaire un travail déjà tout fait; un procédé assez naturel aussi, quoique moins expéditif, ce serait de prendre le *Liber pontificalis* et de l'abréger d'un bout à l'autre. Au lieu de cela, dans le système que je combats, notre auteur transcrirait, mais en y faisant des coupures, l'abrégé félicien, et compliquerait cet abrégé d'abrégé en y introduisant des fragments, abrégés aussi, du *Liber pontificalis*. A moins d'avoir un culte spécial pour les hypothèses peu naturelles, on se décidera difficilement pour celle-ci. En second lieu, il y a dans l'abrégé K des passages dont elle ne rend pas compte. Ainsi les mots suivants de la notice de Symmaque : *Ampliavit clero et donum presbyterii triplicavit et pauperibus vestes et alimoniam triplicavit*; ou encore, dans la notice de Félix IV, la mention de son ordination *ex iusso Theodorici regis*. Ce sont là des détails que l'on chercherait vainement dans F ou dans P, et qui ne sont pas tels qu'on ait pu les retrouver facilement à la fin du VIIe siècle.

F et K dérivent d'une même rédaction, antérieure à P.

16. — Cette hypothèse écartée, il ne reste que la solution suivante. Les manuscrits complets du *Liber pontificalis* ne nous l'ont point conservé dans sa forme primitive, mais dans un remaniement dont la date et l'intensité demeurent à fixer; ce remaniement ne se fait plus sentir au delà de Félix IV. Il y a eu une recension antérieure, terminée à Félix IV, sur laquelle ont été faits séparément les deux abrégés F et K. Dans le manuscrit qui a servi à l'abréviateur F, la série des notices s'arrêtait à Félix IV; dans celui de l'abréviateur K elle avait reçu une continuation qui s'étendait jusqu'à Conon († 687) et même jusqu'à Étienne II († 757), mais sans que les notices précédentes eussent été retouchées.

Ce système ne soulève, je crois, aucune objection de principe; il peut s'autoriser de l'analogie que fournit l'histoire des actes des martyrs romains avec lesquels le livre pontifical a plus d'un rapport. Les *Gesta martyrum*, pendant littéraire des *Gesta pontificum*, ont été sans cesse remaniés, complétés, embellis, corrigés, raccourcis, suivant diverses exigences que je n'ai pas à étudier ici [1]; le livre pontifical nous a conservé des fragments importants de ces documents dans des recensions différentes de celles qui sont venues jusqu'à nous par les passionnaires. Du reste, si l'on compare les manuscrits du livre pontifical lui-même, j'entends les manuscrits les plus anciens, copiés au VIIIe et au IXe siècle, il est facile de constater que les notices des papes, depuis Jean VI jusqu'à Paul Ier (701-767), y ont passé par diverses recensions, presque contemporaines les unes des autres, qui nous sont parvenues intégralement. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'un phénomène littéraire qui s'est produit au VIIIe siècle, à l'égard du livre pontifical, ait pu se produire à l'égard du même livre, dans le siècle qui a vu son apparition [2].

On pourra comparer facilement les deux recensions, ou, comme je dirai désormais, les deux éditions du livre pontifical, en jetant les yeux sur le texte imprimé en trois colonnes, p. 48-107. Dans les deux premières colonnes je reproduis intégralement les deux abrégés F et K; dans la troisième colonne, c'est-à-dire dans la page de droite, je donne une restitution approximative du texte qui a servi de base à ces deux abrégés, en y joignant les variantes du texte complet, pris dans son ensemble et coté P. Cette disposition me dispense de relever ici tous les endroits où F et K s'accordent contre P et témoignent d'une recension *différente*. Mais je ne me suis pas borné à présenter cette recension comme différente; j'ai dit qu'elle était *antérieure* à l'autre.

1. De Rossi, *Bull.* 1882, p. 162.
2. Si l'on désirait d'autres exemples, on pourrait se rappeler les diverses recensions de la chronique de Prosper dont il a été question plus haut, p. XIII, ou lire ce que M. B. Krusch a exposé dans le *Neues Archiv*, t. VII, p. 421 et suiv., sur les remaniements successifs dont la compilation dite de Frédégaire a été l'objet; cf. dans le même recueil, t. V, p. 488, les observations de M. G. Waitz sur les retouches de la chronique arrêtée à l'année 741, etc.

Comme l'antériorité ne résulte pas nécessairement de la diversité, il est nécessaire de la mettre en évidence par une démonstration spéciale. C'est ce que je vais faire maintenant.

Preuves :

17.—Il y a d'abord, dans la chronologie des textes, une présomption en faveur de celui dont F est un abrégé : c'est en effet celui qui a les plus anciens témoins. Sans doute, parmi les manuscrits du *Liber pontificalis* complet, il y en a qui remontent au VIII[e] siècle et même au VII[e], tandis que ceux de l'abrégé félicien ne sont que du IX[e] siècle ; mais cet abrégé existait avant la fin du VI[e] siècle ; cela a été démontré plus haut. Je ne veux pas cependant insister outre mesure sur cette attestation extrinsèque, car j'ai produit au chapitre précédent des arguments d'où il ressort que le texte primitif a été continué vers l'année 539, et qu'ainsi des manuscrits prolongés, peut-être déjà remaniés, ont été en circulation assez longtemps avant le moment où l'abrégé félicien fut mis à contribution par Grégoire de Tours et par le compilateur de la collection de Saint-Maur.

Pour discerner le rapport de date entre nos deux textes, ce qu'il y a de plus sûr, c'est de les étudier en eux-mêmes. Je vais donc relever et comparer leurs variantes les plus significatives, en m'efforçant de montrer que le texte FK ($= \pi$) est plus voisin que le texte P des sources où ils ont été puisés l'un et l'autre, que le texte P contient des gloses explicatives et qu'il présente des traces indubitables de remaniements. Je terminerai en étudiant l'attitude des deux rédactions dans une question spéciale, la question du comput pascal, vivement agitée en Italie et à Rome, au temps où le *Liber pontificalis* fut publié.

1° Comparaison avec les sources du texte :

C'est seulement dans un petit nombre de cas que l'on peut comparer les deux textes à un document qui soit la source du plus ancien d'entre eux [1]. Cependant cela n'est pas tout à fait impossible. Commençons par le catalogue libérien (L).

a) le catalogue libérien,

F et K s'accordent à placer Anicet avant Pie, comme le catalogue libérien ; P n'a pas cette particularité, sauf quelques manuscrits retouchés. — Dans la notice de Clet, le catalogue libérien porte : *Fuit temporibus Vespasiani et Titi et initio Domitiani, a consulatu* etc. ; dans les deux abrégés, on trouve : *Fuit autem temporibus Vespasiani et Titi a Domiciani* (*Domiciano* K), *consulatu..* ; dans P : *Fuit autem temporibus Vespasiani et Titi, a consulatu...* Les mots *et initio Domitiani* sont en partie conservés dans la mauvaise leçon *a Domitiani* des deux abrégés ; ils ont disparu dans le texte P. — Il en est de même des mots *frater ipsius* [1] joints au nom d'Hermas (F seulement) dans la notice de Pie ; — Les leçons *Aureliani* (P) pour *Aureliani III* (K ; *Aureliani II* L), dans la notice de Félix, *Diocletiano IIII* (P) pour *Diocletiano* VI (LFK), dans celle de Gaius, *Maxentio* (P) pour *Maximini* (FK, *Maximiano* L) dans la notice de Miltiade, indiquent aussi une meilleure conservation du texte dans l'original sur lequel nos abréviateurs ont opéré. Quelques variantes sont de sens contraire ou différent : *Rufino* (FK) pour *Rufo* (LP) dans la notice de Lin, *Camerino* (FK) pour *Prisco* (LP) dans celle d'Hygin, *Gravione* (KP) pour *Glabrione* (LF) dans celle de Victor, *deputati* (FK) pour *deportati* (LP) dans celle de Pontien, *Fecundo* (FK) pour *Facundo* (LP) dans celle de Marc, *et* (FK) pour *a consulatu* dans celle de Jules. Elles sont relativement peu importantes [2] et s'expliquent par la diversité des exemplaires du *Liber pontificalis* primitif qui ont été mis en œuvre par F, K et P. On n'en pourrait dire autant des variantes relevées dans les notices de Clet et de Pie. En partant des textes complets, actuellement connus, du *Liber pontificalis*, un abréviateur n'aurait guère pu se rapprocher ainsi du catalogue libérien.

b) le *De viris* de S. Jérôme,

Le début de la notice de saint Pierre est emprunté au *De viris* de saint Jérôme. Il est fidèlement reproduit par F et par K ; dans P, au contraire, l'ordre des mots est gravement altéré :

S. Jérôme	F K	P
Simon Petrus, filius Iohannis, provinciae Galileae, e vico Bethsaida, frater Andreae apostoli et princeps apostolorum.	Beatus Petrus, Antiochenus, filius Iohannis, provinciae Galileae, vico Bethsaida, frater Andreae et princeps apostolorum.	Beatus Petrus, apostolus et princeps apostolorum, Antiochenus, filius Iohannis, provinciae Gallileae, vico Bethsaida, frater Andreae.

1. Sur les sources littéraires du livre pontifical, voir le chapitre suivant, surtout le § préliminaire et les §§ IV, V et VI.

1. La raison de cette suppression est indiquée dans le commentaire de ce passage.

2. La variante *a consulatu* s'explique facilement par la fixité des formules : un copiste a fort bien pu la rétablir sans le secours d'un autre original que celui que supposent F et K. *Camerino* pour *Prisco*, faute plus grave en apparence, est simplement la répétition du nom *Camerini* qui figure à la ligne précédente. Je reviendrai plus loin sur ces variantes.

c) les apocryphes symmachiens.

Je n'étendrai pas ces rapprochements aux actes des martyrs, car, bien que plusieurs de ces documents aient été mis à contribution pour le *Liber pontificalis*, nous n'en avons pas de textes assez arrêtés pour l'usage que j'en voudrais faire. Quant aux apocryphes symmachiens, bien qu'assez mal publiés jusqu'à présent, ils peuvent fournir quelques indications utiles. Ainsi, dans la notice de Silvestre, une des conditions indiquées pour l'ordination, c'est que le candidat réunisse tous les suffrages du clergé, d'après P, du clergé et des fidèles, d'après F et K. Or le décret où se rencontre cette prescription est emprunté au *Constitutum Silvestri*, can. 5, où il est dit expressément : *ab omni ecclesia eligatur consecrandus episcopus, nullo de membris ecclesiae intercedente et omni ecclesia conveniente.* Le système suivi par FK est évidemment plus conforme que celui de P à la teneur de ce canon. — Dans la notice de Xystus III il est question d'un certain Bassus, qui, pour avoir calomnié le pape, fut excommunié par un concile. La rédaction P ajoute qu'on ne lui refusa pas la communion à sa dernière heure, et que le pape Xystus lui donna la sépulture de ses propres mains. Ces derniers détails n'ont laissé aucune trace dans les abrégés F et K; ils sont d'ailleurs inconciliables avec le texte des *Gesta de Xysti purgatione* auquel toute cette histoire est empruntée. Dans les *Gesta*, Bassus meurt excommunié; le pape, bien loin de lui donner la sépulture ecclésiastique, est censé lui avoir refusé l'absolution à l'article de la mort.

Dans la notice d'Eusèbe, on trouve un synchronisme qui ne provient pas du catalogue libérien : *Fuit temporibus Constantini* (FK), *Fuit temporibus Constantis* (P). La différence paraît, au premier abord, n'être qu'une simple variante paléographique. En y regardant de plus près, on voit que ce synchronisme provient du même texte légendaire qui a fourni les deux lignes suivantes, le récit de l'invention de la croix et du baptême du juif Cyriaque. Dans cette légende il est question de la conversion de l'empereur Constantin et de son baptême, célébré par Eusèbe, évêque de Rome. Comme je le montrerai plus loin, l'auteur du *Liber pontificalis*, tout en acceptant l'ensemble du récit, a cru devoir écarter le baptême de Constantin par Eusèbe; mais il n'avait aucune raison de sacrifier le synchronisme de ces deux personnages. *Constantis*, dans le texte P, a donc toute l'apparence d'une correction. Dans les *Gesta Liberii* on distingue aussi, mais d'une autre façon, entre Constantin, baptisé par Silvestre, et un Constant, baptisé par Eusèbe. Il est vrai que cet Eusèbe n'est autre qu'Eusèbe de Nicomédie; mais c'est aussi ce personnage qui est transformé, dans la légende de Cyriaque, en un évêque de Rome. Les deux dédoublements présentent une analogie évidente. Il est même possible que ce soit celui des *Gesta Liberii* qui ait inspiré la correction *Constantis*.

2° Gloses explicatives dans P.

18. — En plusieurs endroits, le texte de P contient des gloses explicatives qui ne se rencontrent ni dans F ni dans K. Ainsi, dans la notice d'Anaclet : *Hic memoriam b. Petri construxit et conposuit, dum presbiter factus fuisset a b. Petro*, [*seu alia loca*] [1] *ubi episcopi reconderentur* [*sepulturae*], *ubi tamen et ipse sepultus est* [*iuxta corpus b. Petri*] *III kal. iul.* — Alexandre : *Hic passionem Domini miscuit in predicatione sacerdotum* [*quando missae celebrantur*]. — Télesphore : *Hic constituit ut... natalem Domini noctu missas celebrarentur*; [*nam omni tempore ante horae tertiae cursum nullus praesumeret missas celebrare, qua hora Dominus noster ascendit crucem*]. — Anicet : *Hic constituit ut clerus comam non nutriret* [*secundum praeceptum apostoli*]. — Silvestre : *Hic constituit... privilegium episcopis ut baptizatum consignent propter haereticam suasionem.* [*Hic et hoc constituit ut baptizatum liniret presbiter chrisma levatum de aqua, propter occasionem transitus mortis.*] — On peut comparer aussi, dans les deux textes, les décrets de Xystus Ier sur les *litterae formatae*, de Sirice sur le *fermentum*; on verra que la leçon de P n'est qu'un développement de celle de F et de K.

3° Remaniements de P.

19. — En d'autres endroits le texte primitif n'est pas seulement complété, mais remanié suivant des idées ou des données nouvelles, ou simplement par une maladresse évidente.

L'ordre des premiers papes, dans le *Liber pontificalis*, est établi d'après cette idée que Lin et Clet ont exercé leurs fonctions du vivant même de saint Pierre et que saint Clément est le véritable successeur de l'apôtre. Ce système est formellement exprimé dans plusieurs phrases des notices de Pierre et de Clément, qui manquent, il est vrai, aux deux abrégés et à certains manuscrits de P. Mais, en dehors de ces phrases explicites, on voit, par

1. Je mets entre crochets les mots que le texte P ajoute à celui des abrégés.

les abrégés comme par les autres textes, que Lin et Clet n'ont été, aux yeux de l'auteur, que de simples vicaires de saint Pierre. Leurs actes sont indiqués par la formule *Hic ex praecepto beati Petri constituit*, *fecit..*, qui ne se retrouve nulle part ailleurs. Cela étant, les deux pontificats de Lin et de Clet ayant été contemporains de celui de saint Pierre, Clément ayant été installé par l'apôtre lui-même pour lui succéder après sa mort, le siège ne peut avoir été vacant avant le décès de Clément. Et en effet, on ne trouve la vacance du siège marquée dans les abrégés, ni après saint Pierre, ni après Lin, ni après Clet. Dans P, au contraire, on l'indique après Clet. — De même P (sauf quelques mss.) indique dans la notice de Lin des ordinations; ceci paraît incompatible avec le système primitif[1]. — Dans cette même notice de Lin, la date obituaire est indiquée dans P par la formule *sub die*, étrangère à l'usage constant de F, de K et de P lui-même, où elle ne reparaît qu'à la notice de Jean Ier (523-526).

Le martyre d'Anicet est inconnu à F et à K; dans P, au contraire, on dit de ce pape : *Qui etiam obiit martyr*. La preuve qu'il y a ici une retouche, c'est que cette expression diffère de la formule ordinaire *Martyrio coronatur* et qu'elle se présente à une place insolite. Un fait identique s'observe dans la notice d'Eutychien. — De même, le pape Gaius, qui est un simple confesseur dans F et dans K, devient un martyr dans P :

F K	P
Hic fugiens persecutione Diocletiani in criptis habitans confessor quievit.	Hic fugiens persecutionem Diocletiani in criptis habitando martyrio coronatur.

Anicet et Soter sont enterrés par F et par K *iuxta corpus b. Petri*, au Vatican : P les transporte *in cymiterio Callisti, via Appia*. Or, sauf les exceptions spéciales de Clément et d'Alexandre, tous les papes des deux premiers siècles sont dits enterrés à Saint-Pierre; le cimetière de Calliste n'existait pas encore sous ce nom au temps d'Anicet et de Soter; il n'y a aucune apparence que ces papes y aient été déposés ou transférés; deux documents différents[2] nous ont conservé la

1. Voir le commentaire à cet endroit.
2. Le martyrologe hiéronymien (9 août) et le recueil épigraphique du VIIe siècle auquel M. de Rossi a donné le nom de *Sylloge Turonensis* (*Inscr. christ.*, t. II, p. 66).

liste des papes enterrés au cimetière de Calliste; ni l'un ni l'autre ne parle d'Anicet ou de Soter; aussi M. de Rossi, en restituant l'inscription commémorative de Xystus III d'où dérivent ces deux documents, s'est-il abstenu d'y marquer les noms de ces deux papes[1]. La leçon *iuxta corpus b. Petri* a donc tous les titres possibles à être considérée comme la leçon primitive. — Dans la notice du pape Eleuthère on trouve un décret contre la réprobation (manichéenne) de certains aliments; K annonce ce décret par la formule *constituit*, qui se découvre aussi derrière le remaniement *contenuit* de l'abrégé F; on lit *iterum firmavit* dans P. C'est encore là une retouche, inspirée par le désir de reporter plus haut qu'Eleuthère la condamnation de ces abstinences. Dans la notice de Silvestre, le concile de Nicée est dit réuni *cum eius consensu* dans F et dans K, *cum eius praeceptum* dans P; le renforcement est sensible et facile à expliquer; mais comment concevoir l'atténuation de *praeceptum* en *consensu?* — La même préoccupation se révèle à propos de la convocation du concile de Chalcédoine :

F	P
Hic invenit duas hereses, Euthicen et Nestorium; per rogato Marciani Aug. orthodoxi principis, ex huius preceptum, factum est concilium....	Hic invenit duas hereses, Eutychiana et Nestoriana. Hic ordinavit praecepta sua auctoritate et misit ad Marcianum aug. orthodoxum principem catholicum, et facta conlatione cum eodem principe, collecti sunt episcopi et factum est concilium...

Dans la rédaction P, l'initiative de l'empereur a disparu. — On peut encore comparer sur ce point les variantes de la notice de Félix III; le pape envoie un *defensor* à Constantinople *ex constituto synodi sedis suae*, d'après F; *cum consilio sedis suae*, d'après P. Quelques lignes plus bas, la mission des évêques Mesenus et Vitalis est attribuée par F au pape assisté d'un concile, par P au pape seul. — Citons encore la façon différente dont on mentionne une lettre du pape Sirice :

F K	P
Hic constitutum fecit de	Hic constitutum fecit de

1. *Roma, sott.*, t. II, p. 33-48.

ecclesia et direxit per provincias.	omnem ecclesiam vel contra omnes hereses et exparsit per universum mundum ut in omnem ecclesiae archibo teneantur ob oppugnationem contra omnes hereses.

On peut remarquer en passant que les deux détails *contra omnes hereses* et *per universum mundum* sont tout à fait inexacts. — Dans la notice de Boniface Ier, l'histoire de la compétition d'Eulalius est racontée en quelques mots par les abrégés F et K, très longuement par le rédacteur P. Les deux récits sont d'ailleurs indépendants l'un de l'autre ; le premier fait attribuer à Eulalius évincé l'évêché de Nepi, l'autre le fait reléguer en Campanie, sans mention d'un évêché quelconque ; d'après le premier, l'affaire est jugée par un concile, d'après le second, elle est terminée par l'autorité impériale. Sur ce point, comme sur l'ensemble de sa narration, P est assez conforme à l'histoire réelle ; la tradition qu'il suit est relativement bien conservée. Cependant il est certain qu'un concile fut réuni à Ravenne à propos de cette affaire et qu'il devait s'en tenir un second à Spolète, au moment où elle s'arrangea en quelque sorte d'elle-même. De plus, dans l'état de nos connaissances, il est impossible de savoir ce que devint Eulalius, s'il fut réellement élevé sur le siège de Nepi ou relégué en Campanie. D'autre part, le rédacteur P a pu se procurer des renseignements plus circonstanciés et même plus exacts sur un fait qui excitait à un si haut degré l'intérêt public au moment où le *Liber pontificalis* fut publié. Un détail, en apparence insignifiant, porte à croire que son récit ne remonte pas au delà de l'année 530 et de l'avènement du pape Boniface II. Il mentionne les lieux où furent ordonnés Eulalius et Boniface : *Eulalius vero ordinatur in basilica Constantiniana, Bonifatius autem in basilica Iulii*. Eulalius en effet fut ordonné dans la basilique Constantinienne, mais Boniface Ier le fut dans celle de Marcel ; nous avons sur ce point le témoignage oculaire du préfet de Rome, Symmaque [1]. La cause de l'erreur se découvre en rapprochant la phrase suivante, qui figure en tête de la notice de Boniface II : *Qui Dioscorus ordinatur in basilica Constantiniana, Bonifatius vero in basilica Iulii*. La notice de Boniface II étant l'œuvre d'un contemporain, on doit considérer son témoignage comme certain et l'on est fondé à en reconnaître l'écho dans celle de Boniface Ier, rédaction P.

A mesure que l'on approche de la fin, c'est-à-dire de la vie de Félix IV, la différence des textes FK et P s'accentue de plus en plus et l'antériorité du premier se révèle avec plus d'évidence. Dans celui-ci la notice de Symmaque commence par un éloge enthousiaste de ce pontife : *Hic amavit clerum et pauperes ; bonus, prudens, humanus, gratiosus*. A la fin, il est question (K) de sa générosité envers le clergé et les prêtres : *ampliavit clero et donum presbiterii triplicavit et pauperibus vestes et alimoniam triplicavit*. Tout cela manque à la rédaction P, et, il faut bien l'avouer, cette omission n'est pas en faveur de sa priorité. — Dans la notice d'Hormisdas, le général Vitalien est appelé *magister militum* dans FK et *consul* dans P, à propos d'événements du printemps de 519 ; or Vitalien ne fut consul qu'en 520. — Mais, ce qui est plus grave, c'est que l'abrégé F (K est ici très court, mais on voit qu'il suppose en somme le même texte que F) contient ici un long passage qui comble une lacune du texte P. — Dans la notice de Jean Ier, F témoigne d'une considération spéciale pour Fl. Theodorus, l'un des sénateurs qui accompagnent le pape à Constantinople ; il l'appelle *praecedens omnium dignitatum splendorem*. Ces mots, écrits évidemment du vivant de ce personnage, manquent à la rédaction P. L'issue de la négociation est diversement indiquée dans les deux textes : F dit simplement que l'empereur se rendit aux désirs exprimés par les ambassadeurs : *Cui vero simul et senatoribus tantis... omnem concessit petitionem ; propter sanguinem Romanorum reddidit haereticis ecclesias*. P a cru bon de passer rapidement sur cette histoire extraordinaire d'un pape qui demande et obtient que l'on rende leurs églises aux hérétiques. Il se borne à dire que *papa Iohannes vel senatores viri religiosi omnia meruerunt et liberata est Italia a rege Theodorico heretico*. — Le même scrupule à l'endroit d'un fait vrai, mais dont le souvenir importune, se révèle dans la notice de Félix IV :

F K	P
Qui etiam ordinatus est ex iusso Theoderici regis et obiit tempore Athalarici regis, sub die IIII id. octob.	Qui etiam ordinatus est cum quietem et vixit usque ad tempora Athalarici.

1. Baronius, *ad ann.* 418, § 80.



Le *cum quietem* est une réticence habile et une retouche évidente. Il en est de même de la formule *vixit usque ad tempora Athalarici*; mais ici l'habileté est en défaut, car Félix IV fut ordonné le 12 juillet 526 et Athalaric succéda à Théodoric le 30 août de la même année; l'expression *obiit tempore* est beaucoup plus naturelle, surtout chez un contemporain.

4° Différence d'attitude dans la question pascale.

20. — Je terminerai cette comparaison en étudiant un texte où il est question du comput pascal; on sait que le comput pascal fut le sujet de controverses fort vives, à Rome et en Italie, dans le courant du VIe siècle. Au temps de Symmaque, il y avait deux cycles en présence, celui de 84 ans, réformé en 447, sous le pape Léon, et celui de Victorius d'Aquitaine, présenté au même pape, en 457. Dans celui-ci, de larges concessions avaient été faites au comput alexandrin, avec lequel les calculs romains se trouvaient sans cesse en désaccord. Cependant il restait encore quelque chose à faire pour établir une harmonie parfaite entre les pâques romaines et celles d'Alexandrie. Ce fut l'œuvre de Denys le Petit, qui publia en 525 son fameux cycle pascal, destiné à devenir la base du comput et de la chronologie dans tout l'Occident.

En 501, année où les computs différaient gravement, le pape Symmaque choisit la solution donnée par le vieux cycle romain et célébra la Pâque le 25 mars, tandis que les Orientaux la renvoyèrent au 22 avril. Cette décision lui valut des difficultés[1], dans lesquelles il fut soutenu par l'auteur anonyme du *Constitutum Silvestri* et de plusieurs documents analogues. L'auteur du *Liber pontificalis*, tout en épousant par ailleurs la querelle de Symmaque, ne le suit pas sur ce terrain. Pour lui les calculs alexandrins sont les meilleurs; et il les fait patronner par le pape Victor, avec un anachronisme de deux siècles. A ce propos nos deux rédactions présentent des variantes notables :

FK	P
Et fecit concilium et interrogatio facta est de Pascha vel de die prima, cum Theophilo episcopo Alexandriae, de luna.	Hic fecit constitutum ad interrogationem sacerdotum de circulo Paschae ut (vel ?) dominico Paschae, cum presbiteris et episcopis factam conlationem et accersito Theophilo episcopo Alexandriae, facta congregatione, ut a XIIII luna primi mensis usque ad XXI diem dominicum custodiatur sanctum Pascha.

Que la rédaction P suive Denys le Petit, c'est ce qui est tout à fait clair. Elle reproduit exactement ses deux termes lunaires[1], XIIII (au soir, ou plutôt XV) et XXI. Voici du reste le passage de sa préface qui correspond à notre texte : *Auctoritate divina claruit primo mense, XIIII die ad vesperum usque ad XXI, festivitatem paschalem debere celebrari*[2]. Les termes lunaires romains étaient XVI (*XV ad vesperum*) et XXII; Victorius, tout en acceptant le cycle de 19 ans comme préférable pour calculer l'âge de la lune, n'avait pas osé toucher à ces déterminations traditionnelles.

Il est donc évident que le texte de P ne peut être antérieur à Denys et à la publication de son cycle, c'est-à-dire à l'année 525. Toute la question, en ce moment, est de savoir s'il y a quelque raison d'y voir un remaniement du texte FK, ou si celui-ci peut être considéré comme dérivant du sien. D'abord il a extérieurement l'apparence d'une retouche : au lieu que, dans FK, le décret sur la Pâque se place à la suite des autres décrets de Victor, dans P il figure entre les ordinations et la sépulture, c'est-à-dire qu'il dérange l'ordonnance régulière de la finale. En second lieu, bien que le texte FK soit fort concis, il paraît s'inspirer du système de Victorius et non de celui de Denys. Victorius, en effet, dans sa lettre dédicatoire à l'archidiacre Hilaire[3], fait grand état de Théophile d'Alexandrie et s'occupe spécialement du premier jour de la lune, c'est-à-dire du jour de mars ou d'avril où la nouvelle lune doit tomber pour être acceptée comme lune pascale. La mention de Théophile n'est pas un trait particulier, car ce personnage était, grâce à sa table pascale de cent ans et à sa lettre à Théodose, une autorité souvent invoquée dans les controverses qui nous occupent. Cepen-

1. Fragment laurentien, p. 44 du présent volume. A la fin d'une lettre adressée, le 29 septembre 500, à l'évêque d'Arles Aeonius, Symmaque indique la pâque de l'année suivante comme fixée au 25 mars (Jaffé 754, Thiel, t. I, p. 655; cf. Krusch, *Neues Archiv*, t. IX, p. 105).

1. On entend par termes lunaires de la Pâque, les deux jours du mois lunaire entre lesquels peut tomber la fête. Dans tous les systèmes il y a sept jours consécutifs, entre lesquels s'opère le roulement de l'échéance festale. Les termes lunaires de chaque système sont le premier et le dernier de ces sept jours.

2. Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 489.

3. Aegid. Bucherii, *In Victorii Aquitani canonem*, Anvers 1633.

dant il est bon de remarquer que Denys parle peu de Théophile [1] et qu'il met au premier rang de ses arguments, non pas le sentiment de ce personnage, mais une décision du concile de Nicée [2]. Quant à la *prima luna* (*dies prima*), c'est la grande affaire de Victorius. Il explique longuement que les Latins regardent comme pascales toutes les lunes qui commencent le 5 mars et les jours suivants jusqu'au 3 avril inclusivement, tandis que Théophile et les Grecs ne les acceptent qu'à partir du 8 mars et vont jusqu'au 5 avril. C'est à concilier ces deux systèmes qu'il emploie ses calculs ; il y parvient par divers raisonnements dans lesquels je n'ai pas besoin d'entrer. Quant aux termes lunaires, c'est-à-dire à la question de savoir si le dimanche de Pâques peut tomber du 15 au 21 de la lune ou du 16 au 22, il ne prend aucun parti et se borne à marquer les pâques différentes obtenues dans les deux systèmes, quand ils donnent des solutions diverses. En somme, le comput de Victorius, qui est certainement écarté dans la rédaction P, se concilie très bien avec la rédaction FK et semble même y être visé.

Ceci n'est pas sans doute un signe indiscutable d'antériorité, car le comput victorien continua d'avoir des adhérents, même en Italie, pendant le sixième siècle ; mais Denys lui fit de bonne heure une rude concurrence [3]. Nous verrons d'ailleurs que ce dernier personnage jouissait d'une considération spéciale auprès de l'auteur du *Liber pontificalis*. Ses idées sur le calcul pascal n'eurent aucune résistance à vaincre pour entrer dans cette compilation.

La conservation du texte dans les deux abrégés.

21. — De tous ces faits il résulte clairement, à mon avis, que le texte P représente une révision systématique de celui sur lequel ont été faits les abrégés F et K, et que c'est à ceux-ci que nous devons demander la rédaction vraiment primitive et originale du *Liber pontificalis*. Malheureusement ils ne l'ont pas conservée tout entière ; de plus, il est impossible qu'ils ne l'aient pas un peu modifiée en l'abrégeant. Il importe de se rendre compte de l'étendue de ces modifications. J'ai déjà dit qu'elles étaient considérables dans l'abrégé K, peu importantes dans l'abrégé F. Le moment est venu d'étudier ce point avec quelque précision, et de rendre raison de certaines particularités de rapports entre les trois textes F, K et P, qui ne trouvent pas une explication suffisante dans la différence entre la première édition (π) et la seconde (P).

Particularités de l'abrégé félicien.

22. — J'ai dit que F ne résume jamais et que, sauf des cas très rares, tous les mots que l'on y trouve ont fait partie, et cela dans le même ordre, du texte d'où cet abrégé dérive. Cependant il y a quelques endroits où l'abréviateur a changé ou ajouté quelque chose.

Nous pouvons, je crois, négliger ici des variantes comme *exilio detrudetur* au lieu de *exilio deputatur* ou *deportatur* (p. 82, l. 11) ; *purificatur* pour *purgatur* (p. 84, l. 24) ; *hic fecit* pour *hic constituit* (p. 88, l. 5), etc., qui ne sont autre chose que des substitutions de synonymes. D'ailleurs les retouches de ce genre sont fort rares. — Quelquefois un mot est ajouté, dans la suite d'un récit, pour suppléer à un détail omis plus haut. Ainsi, dans la vie de Cornelius, *decollatus est <ad templum Martis>* ; K et P ne mentionnent pas ici le temple de Mars, parce qu'ils l'ont mentionné plus haut, dans une partie du récit que l'abréviateur F a fait disparaître. Dans la vie de Libère, l'interpolation *de cimiterio sanctae Agne <ubi sedebat>* s'explique de la même façon, l'abréviateur ayant coupé, un peu auparavant, la phrase où il est question du séjour de Libère à Sainte-Agnès. — Dans la lettre du pape Damase (p. 48, l. 7), le mot *pacis* est également une intrusion. Il me semble qu'il doit être corrigé en *paucis* : *nobis per ordinem <paucis> enarrare digneris*. L'abréviateur aura pensé, soit à la brièveté des notices, soit à la nature de la transformation qu'elles subissaient de son fait. Peut-être les mots *in pace*, dans la notice d'Evariste (p. 54, l. 8) ont-ils été ajoutés par lui. Voici des écarts plus importants. Le premier se rencontre dans la notice du pape Eleuthère (p. 60) :

F	K	P
Et hoc contenuit	Et constituit ut	Et hoc *iterum fir-*

1. C'est à la table pascale de saint Cyrille d'Alexandrie, et non à celle de Théophile, que Denys a rattaché la sienne. Il nomme Théophile à deux reprises dans la préface de son cycle, mais il n'en parle pas dans sa lettre au primicier Boniface.

2. Cette décision n'a jamais existé ; c'est Denys qui l'a déduite, par une exégèse habile, de la lettre de Proterius d'Alexandrie au pape saint Léon sur la question pascale (Krusch, l. c. p. 107).

3. Voir la lettre de Denys à Bonifatius et Bonus (Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 517 B), où les mots *qui lunam aliter quam veritas habet computant* s'adressent à Victorius. M. B. Krusch a publié, l. c., p. 109, le rapport du primicier Bonifatius au pape Jean Ier, à la suite de la consultation qu'il avait demandée à Denys pour la Pâque de 526. On y voit que ce haut fonctionnaire ecclésiastique accepte, non seulement les calculs de Denys, mais même l'argument du concile de Nicée.

ut nullus repudiaretur a christianis, maxime fidelibus, que Deus creavit, qui tamen rationabilés sunt.	lus cassules repudiaretur a christianis, maximo fidelibus, quod Deus creavit, que tamen rationes sunt.	*mavit* ut nulla esca <usuales E> a christianis repudiaretur, maxime fidelibus, quod Deus creavit, quae tamen rationalis *et humana est.*

Les mots *iterum firmavit* et *et humana est*, dans P, appartiennent au remaniement. Entre les quatre leçons *nullus*, *nullus cassules*, *nulla esca usuales* et *nulla esca*, il n'a, je crois, que des différences paléographiques. Les manuscrits E, du groupe P, ont été certainement revus sur un manuscrit soit complet, soit abrégé, de π ; bien des passages le montrent. Dans le cas présent, ils peuvent servir à rétablir la leçon originale *nulla esca usualis*. Mais ce qui reste inexpliqué, c'est le *contenuit* de F. On en trouvera la raison en jetant les yeux sur ce qui précède : *Hic accepit epistula a Lucio, Brittanio rege, ut christianus efficeretur per eius mandatum; et hoc contenuit etc.* L'abréviateur a très mal à propos confondu le décret du pape Eleuthère avec le contenu de la lettre du roi breton.

La notice du pape Victor présente deux ou trois faits analogues :

F	K	P
Constituit ut necessitate faciente ubi inventus fuisset, sive in flumine, sive in mari, sive in fontem *aut in stagnum*, tantum christiano confessione declarata credulitates (credulitas *a b*) *effecerit integer christianus,* quicumque hominum ex gentile veniens ut baptizaretur.	Constituit ut necessitate faciente hubi inventum fuisset, sive in flumine, sive in mari, sive in fonte, tantum christiano ne declarata credulitatem, quaecumque hominum ex gentile veniens baptizetur.	Constituit ut necessitate faciente ut ubi inventus fuisset, sive in flumine, sive in mari, sive in fontibus, tantum christiano confessione credulitatis clarificata, quicumque hominum ex gentile veniens ut baptizaretur.

Sauf la disparition presque totale du mot *confessione* et celle de *ut* avant *baptizetur*, sauf encore le changement de *declarata credulitatem* (*credulitatis*) en *credulitatis clarificata*, qui rentre dans les divergences des deux rédactions π et P, K est d'accord avec P; mais ils n'ont ni l'un ni l'autre les mots soulignés dans F. Leur silence est le seul argument que l'on puisse faire valoir contre les mots *aut in stagnum*, qui ne dérangent point l'ordre de la phrase et continuent assez naturellement l'énumération précédente. Il n'en est pas de même des mots *effecerit integer christianus*, qui interrompent le sens [1] et sont une interpolation évidente.

C'est encore à l'abréviateur F que doit remonter la responsabilité d'une autre variante dans la même notice. Après avoir dit que Victor ordonna de célébrer la Pâque le dimanche, l'abrégé félicien ajoute : *sicut Pius*; K et P portent : *sicut Eleuther*. Au premier abord il semble que ce soit F qui ait raison et que K et P représentent une corruption du texte. En effet, on trouve plus haut, dans la vie de Pius, que le livre du *Pasteur*, écrit par Hermès, frère du pape, sous la dictée d'un ange, contenait l'ordre de célébrer la Pâque le dimanche ; tandis que la notice du pape Eleuthère n'offre pas la moindre allusion à un règlement pascal. Cependant, je ferai remarquer que, dans les changements de ce genre qui sont volontaires et réfléchis, on ne va guère du plus naturel au moins naturel. Si on retouche un texte, c'est pour l'améliorer et non pour le détériorer. Si l'original avait eu la leçon *sicut Pius*, qui est logique, on ne voit pas pourquoi on eût supprimé cette leçon pour y introduire *sicut Eleuther* qui ne se justifie pas par le contexte. Si au contraire, il y avait à l'origine *sicut Eleuther*, leçon obscure, on s'explique très bien que cette leçon ait été écartée pour faire place à *sicut Pius*. Du reste, outre l'abrégé félicien, d'autres abrégés ont aussi la leçon *sicut Pius* : ainsi le *Palatinus* 39 et le *Vaticanus* 341, deux textes qui n'ont certainement rien à voir ni avec π ni avec F; mais leur brièveté favorisait la comparaison de la notice de Pius avec celles d'Eleuthère et de Victor.

Particularités de l'abrégé cononien.

23. — De même, l'abrégé K a, même en dehors des formules de résumé, certaines particularités qui lui sont propres.

Ainsi, dans la notice de Pontien, il fait enterrer ce pape *in cimiterio Catacumbas*. F et P sont d'accord pour indiquer le cimetière de Calliste, conformément à la *Depositio martyrum* de Filocalus et à tous les autres documents. C'est K qui a tort. L'erreur [2] n'a pu être

1. Cette phrase, assez obscure, signifie que, dans le cas de nécessité, un païen converti pourra être baptisé n'importe où, pourvu qu'il ait fait à un chrétien sa profession de foi; le texte félicien transforme en accusatif l'ablatif absolu *confessione declarata*, et le complète par le verbe *effecerit*. Quant aux mots *integer christianus* ils me semblent n'être qu'une glose à *christiano*.

2. Cette erreur est difficile à expliquer : aucune tradition en effet



dans le texte π, pas plus qu'elle n'est dans le texte P.

Une particularité très importante de l'abrégé K, c'est le remaniement des chiffres d'années, mois et jours attribués à chaque pontificat. Comme j'aurai occasion d'y revenir au chapitre suivant, je me borne ici à la signaler.

Manuscrits de la première édition.

24. — Outre ces différences qui trahissent, soit dans F, soit dans K, quoique à des degrés bien divers, une certaine intervention personnelle de l'abréviateur, il y en a d'autres qui sont purement paléographiques et proviennent de la diversité des manuscrits employés par les auteurs des abrégés. Il serait *a priori* invraisemblable qu'un même manuscrit eût servi aux deux abréviateurs F et K, et que ce manuscrit eût été précisément celui sur lequel on exécuta le remaniement P. Je crois qu'il y a lieu de distinguer trois ou même quatre manuscrits, tous perdus, de la rédaction primitive π : deux ont été abrégés pour former les rédactions F et K ; un troisième a servi de base à la seconde édition P ; enfin un quatrième a pu être mis à contribution pour le groupe E, qui, comme on le verra, représente, quoique à un faible degré, une combinaison des deux textes π et P.

Voici des exemples, relatifs aux trois autres manuscrits; c'est encore la notice de Victor qui va nous les fournir :

F	K	P
Fuit temporibus Caesaris consolatu Commodi secundo et Glabrione usque ad....	Fuit temporibus Cesaris augusti a Commodi duo et Gravione usque ad...	Fuit autem temporibus Cesaris augusti a Commodi secundi et Gravione usque ad...

Dans ces trois textes, le nom *Cesaris*, avec ses variantes, est évidemment une faute primitive et commune, dont nous n'avons pas à nous occuper en ce moment[1]; il n'y a pas lieu non plus de s'arrêter aux mots *secundo*, *duo*, *secundi*, après *Commodi* ; ce sont des traductions diverses du signe numéral *II*. Mais *Gravione*, incorrection commune à K et a P, ne se trouve pas dans F, qui a conservé la vraie orthographe *Glabrione*. Comme il n'est pas possible que l'abréviateur F ait tiré *Glabrione* de *Gravione*, il faut admettre que son manuscrit de π portait *Glabrione* et que, sur ce point, ce manuscrit avait conservé plus fidèlement le texte original. — On arrive à la même conclusion en étudiant la variante *augusti a*, qui, dans K et dans P, correspond au *consulatu*, de F. Disons d'abord que *consulatu* doit être complété ; il y avait *a consulatu*, soit dans le texte primitif de l'abrégé F, soit dans le manuscrit de π sur lequel il a été fait ; ceci est imposé par l'identité des formules consulaires dans toutes les notices. La leçon *a consulatu Commodi II* est donc la leçon primitive, qui, légèrement défigurée dans F par la suppression de *a*, a donné, dans K et dans P, l'étrange variante *Augusti*. Voici, je crois, comment on y est arrivé. Supposez que l'on ait le groupe CESARISACONS̄, ou CESARISACŌS ; il n'est pas bien difficile d'en tirer CESARISAGŌS et de voir dans AGŌS une abrévation d'AGOSTI = *Augusti* ; *Caesaris Augusti* est une formule connue [1] et dont l'attraction aura facilement fait dévier un copiste.

Voilà donc deux cas où nous trouvons F dans une tradition paléographique différente de K P et plus conforme au texte primitif. Il y a d'autres cas où les deux abrégés s'accordent sur une faute dont P est exempt ; c'est alors dans P qu'il faut chercher la leçon de π. J'ai cité quelques exemples de ce groupement, dans les passages que le livre pontifical emprunte au catalogue libérien. Ces fautes communes à F et à K supposent que ces abrégés, on plutôt les manuscrits de π d'où ils dérivent, ont un ancêtre commun, duquel ne descend pas le manuscrit de π dont s'est servi le second éditeur P. D'autre part les fautes qui groupent K et P contre F supposent une autre généalogie; il faudrait, pour les expliquer, que πK et πP eussent un ancêtre commun, étranger à πF. Ces deux généalogies s'excluent, à moins que l'on n'admette, dans une mesure très faible, il est vrai, une certaine combinaison de textes, ou quelques corrections introduites après coup. Or cela est loin d'être invraisemblable, surtout en ce qui regarde un livre comme le *Liber pontificalis*, qui a été l'objet de tant de retouches et de continuations. J'aurai plus tard occasion d'étudier des manuscrits où plusieurs textes se

ne rattache le souvenir du pape Pontien au cimetière *ad Catacumbas*. Cependant le *Liber pontificalis* rapporte que ce fut le pape Fabien qui lui donna la sépulture ; Fabien était, comme Pontien, enterré dans le cimetière de Calliste, mais son anniversaire tombait le même jour (20 janvier) que celui du célèbre martyr Sébastien, dont le tombeau se trouvait *ad Catacumbas*. C'est peut-être à cette circonstance que se rattache la confusion commise par l'abréviateur K. Saint Sébastien était très populaire au VIIe siècle.

1. Le catalogue libérien présente ici une lacune dans les manuscrits philocaliens. Les dates consulaires de Victor doivent y être restituées d'après le *Liber pontificalis*.

1. *Luc.* II, 1.

trouvent ainsi combinés, et j'en signalerai d'autres qui ont fait souche avant et après avoir subi des corrections. Rien n'empêche de croire qu'il en ait été de même au temps où il circulait des manuscrits complets de la première édition; alors plusieurs fautes de πK auront pu entrer dans πP, ou réciproquement.

La difficulté qui m'arrête ici, et que je suis obligé de résoudre par cette hypothèse, n'existerait pas si je pouvais considérer l'abrégé K comme une combinaison de l'abrégé F et du texte P. Alors les variantes fautives communes à K et à P s'expliqueraient par les emprunts de l'abréviateur K au texte P. Mais comment croire que, si l'abréviateur K avait eu sous les yeux à la fois l'abrégé F et le texte complet, il eût constamment négligé le texte complet pour suivre l'abrégé F, en tant de passages où les deux rédactions diffèrent tellement, non pas sur quelque détail d'orthographe, mais sur le sens et en choses de conséquence?

Ici, je prie le lecteur de parcourir les pages impaires de ce volume, de la page 51 à la page 107, où les passages en question sont imprimés en caractères romains espacés; un coup d'œil, même très rapide, lui suffira pour voir en quel nombre et de quelle importance sont les variantes dont il s'agit. Du reste, il en a déjà une idée par celles que j'ai discutées tout à l'heure en traitant du rapport chronologique des deux éditions. On peut signaler en particulier ce qui regarde la qualité de martyr attribuée aux papes Anicet, Eutychien et Gaius dans le texte complet, mais passée sous silence ou même écartée dans l'abrégé F. Est-il naturel que, sur un point comme celui-ci, l'abrégé ait été suivi plutôt que le texte complet? Je pourrais faire valoir la même invraisemblance pour un bon nombre des passages relevés p. LXI-LXIII.

Ainsi, les variantes orthographiques où K et P sont groupés contre F ne sauraient fournir un argument sérieux contre le système que je propose sur les rapports de ces trois textes. Ces variantes sont peu nombreuses et facilement explicables. Il n'en est pas de même, à beaucoup près, des difficultés, ou pour mieux dire des impossibilités, auxquelles on se heurterait en cherchant dans l'abrégé K une combinaison de F et de P.

Restitution de la première édition.

25. — De ce qui vient d'être dit, il résulte que l'on doit considérer F, K et P, comme représentant chacun à sa manière la première édition π, terminée à Félix IV : F et K en sont deux abrégés, exécutés, indépendamment l'un de l'autre, le premier sur un manuscrit qui n'allait pas au delà de Félix IV, le second sur un manuscrit prolongé beaucoup plus loin, mais sans que la partie antérieure à Félix IV eût été retouchée; dans le texte P, au contraire, la rédaction primitive a été modifiée par un grand nombre de retouches et même d'interpolations. Essayer, avec des documents si incomplets, de reconstituer la teneur entière de la première édition, ce serait tenter l'impossible. Tout ce que l'on peut faire, c'est de prendre dans les deux abrégés les lambeaux du texte primitif qui s'y sont conservés et de les réunir dans une même rédaction, en s'aidant çà et là des moyens de contrôle que fournissent les manuscrits de la seconde édition. Je me suis décidé à entreprendre cette restitution partielle, moins à cause de l'intérêt qu'elle peut avoir en elle-même qu'en raison des facilités qu'elle offre pour comparer rapidement et avec précision les divers textes du *Liber pontificalis*.

On trouvera cette rédaction hypothétique disposée notice par notice en regard des deux abrégés F et K, avec l'indication des différences par rapport à la seconde édition. En général, je m'en suis tenu, pour cette restitution, au texte des deux abrégés, respectant jusqu'à leur orthographe, bien que, sur ce point, les nombreux manuscrits de P, parmi lesquels il y en a de très anciens, permettent d'atteindre une approximation beaucoup plus grande. Quelques suppléments, surtout dans les formules qui reparaissent à chaque notice, ont été introduits, soit d'après P, soit d'après le catalogue libérien ; mais je les ai distingués de telle sorte qu'on ne peut les confondre avec ce qui provient directement des abrégés.

Quant à ceux-ci, leur texte a été établi sur leurs manuscrits respectifs, dont les moindres détails figurent soit dans le texte lui-même, soit dans les variantes. Pour l'abrégé F, j'ai donné aux leçons du manuscrit de Berne une importance égale à celle des deux autres réunis, car ceux-ci dérivent évidemment d'un original commun très rapproché. En matière d'orthographe, la leçon la plus correcte n'a été admise dans le texte que quand elle est au moins aussi autorisée que l'autre : le temps où ces abrégés ont été faits et le peu de soin que l'on a apporté à leur exécution interdisent ici toute modification dans le sens des règles de la grammaire et de l'orthographe. En cas de doute, les probabilités seraient plutôt en faveur de la barbarie.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES SOURCES

Coup d'œil général sur les sources du L. P.

1. — J'ai établi, dans le chapitre deuxième, que le *Liber pontificalis* a dû être écrit peu après l'année 514, sous le pape Hormisdas, et continué, probablement de la même main, jusqu'à la mort de Félix IV (530). Pour la période comprise entre 496 environ et 530, l'auteur peut être considéré comme un témoin immédiat des choses qu'il raconte; sauf quelques détails précis sur le poids des pièces d'orfèvrerie données aux églises, tout ce que contiennent les notices d'Anastase II, de Symmaque, d'Hormisdas, de Jean I[er] et de Félix IV a pu être écrit de souvenir, sans qu'il fût nécessaire de recourir à des documents ou à la tradition orale. Celle-ci a dû être consultée déjà pour les notices de Simplicius, de Félix III et de Gélase. Elle a fourni beaucoup aux notices qui précèdent celle de Simplicius; mais, pour cette partie, c'est-à-dire pour tout le *Liber pontificalis* depuis saint Pierre jusqu'à Hilaire (┼ 468), la tradition orale est loin d'être la source unique de notre texte : l'auteur s'est servi de divers documents écrits, dont quelques-uns se retrouvent aisément; il a de plus, en certains endroits, suppléé de son propre fonds aux renseignements qui lui manquaient. Le jugement que l'on devra porter sur l'autorité de son œuvre dépend évidemment de celui que l'on portera d'abord sur les sources où il a puisé, ainsi que sur l'intelligence et la sincérité avec lesquelles il s'en est servi.

Discerner les documents écrits qui ont été mis à contribution pour le *Liber pontificalis* est une tâche relativement facile, au moins tant qu'il s'agit de ceux de ces documents qui nous sont parvenus sous leur forme propre. Mais ceux-ci sont en petit nombre : le catalogue libérien, les catalogues du cinquième siècle et du sixième, le *De viris* de saint Jérôme, la lettre apocryphe de Clément à Jacques, quelques récits hagiographiques, une collection d'écrits pseudépigraphes, rédigés au temps du schisme de Laurent (501-506). D'autres pièces, les unes authentiques et provenant des bureaux de l'administration pontificale, les autres d'origine inconnue et d'apparence moins sérieuse, ont disparu et ne nous sont connues que par l'usage qu'en fait le *Liber pontificalis*. Il serait imposible d'en dresser la liste et de vérifier la façon dont on les a employées. L'obscurité est plus grande encore quand on passe des sources écrites aux sources purement traditionnelles ou conjecturales. Il est même souvent très difficile de décider où finit la tradition et où commence le supplément hypothétique. En bien des cas il y a lieu de suspendre son jugement et de laisser le problème sans solution [1].

1. On a déjà pu voir par la disposition des textes, p. 2-9, quel est le rapport du *Liber pontificalis* et du catalogue libérien. Je signalerai les détails dans le commentaire des notices. Il en sera de

Méthode pour l'étude des sources.

2. — Cependant il y a un procédé qui permet, sinon de rendre raison de toutes les indications du *Liber pontificalis*, au moins de se former une idée générale de la manière dont il a été composé et de fixer, sur certains points principaux, la mesure de confiance à laquelle il a droit. Ce procédé consiste à rapprocher en groupes distincts et à comparer les indications de même ordre que contiennent assez régulièrement toutes ses notices. On obtient ainsi un certain nombre de séries parallèles qui s'éclairent les unes les autres, en même temps que, dans chacune d'elles, les termes certains et vérifiables permettent de juger de ceux pour lesquels le contrôle est impossible. Je vais appliquer cette méthode, en suivant dans chaque série, autant que possible, l'ordre chronologique, et, dans la distribution des séries, l'ordre même de la rédaction des notices. J'ai déjà dit que ces notices sont rédigées sur un même plan, qu'elles commencent toujours par le nom du pape, sa nationalité, le nom de son père, etc., et finissent invariablement par le lieu et la date de sa sépulture, avec la durée de la vacance après sa mort. En m'attachant à cet ordre, je distribue en dix séries les indications du *Liber pontificalis* :

1° Les noms et l'ordre chronologique des papes ;
2° La patrie et la famille ;
3° La durée du pontificat ;
4° La qualité de martyr et les emprunts aux *Gesta martyrum* ;
5° Les autres détails historiques ;
6° Les décrets disciplinaires ;
7° Les fondations et dotations d'églises ;
8° Les ordinations ;
9° La sépulture, lieu et date ;
10° La vacance du siège.

§ Ier.

LES NOMS ET L'ORDRE CHRONOLOGIQUE DES PAPES.

Divergences des catalogues dans l'ordre des papes.

3. — La première chose à faire, pour notre auteur, était de déterminer quels personnages avaient droit de figurer au rang des papes et dans quel ordre ils s'étaient succédé.

Deux listes étaient plus particulièrement à sa portée : celle du catalogue libérien et celle des catalogues courants, dont nous avons étudié ci-dessus divers exemplaires, et dont la rédaction, pour la partie ancienne, paraît avoir été arrêtée vers le milieu du cinquième siècle. Entre ces deux listes il y avait plusieurs différences : 1° Clet et Anaclet sont distingués dans la première, confondus dans la seconde ; 2° Clément est placé avant Clet et Anaclet dans le catalogue libérien, après Clet indivis dans la liste du cinquième siècle ; 3° Anicet est avant Pie dans le catalogue libérien, après Pie, dans la liste du cinquième siècle ; 4° cette liste omet Marcellin, qui figure dans le catalogue libérien. Sur tous ces points notre auteur a donné tort à la tradition représentée par le catalogue du cinquième siècle et préféré celle du catalogue libérien. Cela était assez naturel, puisqu'il prenait ce document pour base de sa propre rédaction. Cependant il n'a pas cru devoir le suivre sans contrôle, et il l'a abandonné en ce qui regarde l'ordre des papes Clet et Clément.

Outre ces quatre difficultés résultant de la discordance des listes, il s'en posait une autre, relativement à Félix II, qui en est en dehors des limites du catalogue libérien. Cela fait donc cinq cas à étudier. Pour chacun d'eux je vais rendre compte des raisons qui ont déterminé l'auteur du *Liber pontificalis* à adopter une solution plutôt qu'une autre ; je signalerai en même temps l'appui que son système trouvait ou ne trouvait pas dans la tradition antérieure à lui et surtout dans la tradition locale de Rome.

1° *Clet et Anaclet.*

Le dédoublement de Clet et d'Anaclet.

4. — On ne peut citer avec certitude, en faveur de la distinction de Clet et d'Anaclet, que deux documents antérieurs au sixième siècle, le catalogue libérien et le poème contre Marcion [1]. Encore le poème contre Marcion paraît-il être ici dans la dépendance du catalogue li-

même pour les autres documents écrits, dont les plus importants, du reste, seront étudiés dans le présent chapitre.

1. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. II, p. 555 ; Ch. de Smedt, *Dissert.*, t. I, p. 300.

bérien, de sorte que toute la tradition littéraire se ramène à celui-ci. En dehors de la tradition littéraire proprement dite, la tradition liturgique nous présente deux témoignages susceptibles d'entrer en ligne de compte : le canon de la messe romaine et le martyrologe hiéronymien. Dans le premier, les noms des papes sont rangés ainsi : *Lini*, *Cleti*, *Clementis*, *Xysti*, *Cornelii*. La liste, on le voit, est réduite à quelques noms. Entre les deux derniers il y a vraisemblablement interversion chronologique, car il est très probable que le Xystus mentionné ici est le célèbre martyr de l'année 258, troisième successeur de Cornelius. Les trois premiers paraissent rangés dans l'ordre chronologique. Comme la série qu'ils forment s'arrête à Clément, on peut se demander si cette énumération est compatible avec l'idée d'une distinction entre Clet et Anaclet. Cela est bien peu probable. Il faudrait alors que Clément eût été intercalé entre Clet et Anaclet, comme dans le *Liber pontificalis* ; or, ce que je dirai tout à l'heure de cette intercalation porte à croire qu'elle est spéciale au *Liber pontificalis*. En tout cas, il n'est pas absolument certain que cette partie du canon de la messe n'ait subi aucune retouche depuis le commencement du VIe siècle. Les plus anciens manuscrits qui contiennent le canon romain [1] sont du VIIe siècle ; c'est surtout dans ces listes de noms, substituées aux anciens diptyques, que les retouches ont dû se produire [2].

Le martyrologe hiéronymien contient [3], au 23 et au 31 décembre, deux fragments de listes pontificales, en mauvais état, où se trouvent cependant les noms d'un grand nombre de papes antérieurs à Silvestre, sans qu'il y en ait un seul des papes postérieurs. Le dernier nom certain est celui d'Eutychien ; il manque ceux de Clément, Alexandre, Télesphore, Pie, Soter, Antéros, Lucius, Denys. Le catalogue commençait par saint Pierre, *Petri apostoli* ; il contenait les noms *Lini*, *Cliti*, *Anincliti*. On peut donc le considérer comme un témoin en faveur du dédoublement de Clet et d'Anaclet. L'état de conservation de ce catalogue n'est malheureusement pas tel que l'on puisse en déterminer les limites d'une manière certaine et, par conséquent, en définir la date. Cependant il est assez vraisemblable qu'il remonte au commencement du quatrième siècle et qu'il témoigne en somme de la même tradition que le catalogue libérien, tout en étant indépendant de celui-ci. Reste à savoir si cette tradition était beaucoup plus ancienne que le temps auquel elle se manifeste, si, en particulier, elle était consignée dans le catalogue de saint Hippolyte. Ici les documents nous abandonnent et l'on ne peut que risquer des conjectures. Constatons pourtant : 1° que la tradition contraire au dédoublement a été suivie par saint Irénée, par l'auteur romain du traité contre Artémon, au commencement du IIIe siècle, et par les rédacteurs des différents catalogues qui sont venus à la connaissance d'Eusèbe ; cela lui constitue des titres bien antérieurs à ceux que l'on peut faire valoir pour le dédoublement ; 2° que la tradition du dédoublement ne paraît pas avoir joui au quatrième siècle d'une grande autorité, puisque personne ne l'a suivie, ni en Afrique, ni en Orient : saint Optat et saint Augustin s'en écartent, bien que leurs catalogues présentent, dans l'interversion fautive d'Anicet et de Pie, une remarquable coïncidence avec le catalogue libérien ; saint Epiphane et saint Jérôme s'en écartent aussi ; à Rome même, elle n'est pas assez puissante pour s'imposer aux rédacteurs des catalogues du cinquième et du sixième siècle. Dans ces conditions, il serait imprudent de la présenter comme une tradition primitive et officielle de l'église romaine.

Autre chose est la diversité des personnes, autre chose la diversité des noms. Celle-ci est beaucoup mieux documentée que la première. Outre les témoignages favorables au dédoublement, nous pouvons citer, comme substituant le nom de Clet à celui d'Anaclet, le canon de la messe, saint Epiphane, saint Jérôme, Rufin [1], la plupart des catalogues, du cinquième au septième siècle. Le nom de Clet était donc assez répandu comme variante de celui d'Anaclet ; il est probable que c'est précisément à cette variante que le dédoublement d'Anaclet doit son origine.

1. Ces manuscrits sont : le sacramentaire de l'abbaye de Saint-Denys, dit sacramentaire gélasien (*Vatic. Reg.*, 316 ; v. L. Delisle, *Biblioth. de l'École des chartes*, année 1876, p. 475), et le sacramentaire gallican de Bobbio (*Parisin.*, 13246 ; *Notice des objets exposés*, 1881, *départ. des mss.*, p. 22).

2. L'auteur de la *passio Alexandri*, qui identifie le martyr Alexandre avec le pape du même nom, lui donne le cinquième rang dans la série pontificale ; il est donc contraire au dédoublement (*Acta SS. maii*, t. I, p. 371).

3. Cf. de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 114.

1. Epiph. *Haer.*, XXVII, 6 ; — Hieron. *Chron.* ; *De viris*, 15 : il faut remarquer que saint Jérôme emploie tantôt l'un des deux noms, tantôt l'autre ; — Rufin, *Praef. ad Recognit. Clem.* (Migne, *Patr. gr.*, t. I, p. 1207).

2° *La place de saint Clément.*

Clément placé entre Clet et Anaclet.

5. — En plaçant Clément entre Clet et Anaclet, notre auteur a combiné non pas deux, mais trois traditions différentes.

Les deux traditions sur la succession de S. Pierre.

La plus ancienne, représentée par saint Irénée et par les catalogues d'Eusèbe, place Clément après Lin et Anaclet ; elle est suivie par saint Jérôme, dans sa Chronique et dans son *De viris* (c. 15) ; c'est elle aussi qui est exprimée dans les catalogues romains depuis le cinquième siècle. Mais saint Jérôme en connaissait[1] une autre, d'après laquelle Clément aurait été le successeur immédiat de l'apôtre Pierre. Cette tradition a des documents qui ne sont guère moins anciens que ceux de la précédente. C'est sur elle que repose tout le roman pseudo-clémentin des pérégrinations de saint Pierre en Syrie, et en particulier l'épître apocryphe de Clément à Jacques, qui lui sert de préambule. L'installation de Clément par saint Pierre comme son successeur y est longuement racontée. Ce texte paraît être du second siècle, au moins dans sa forme primitive. Du reste, l'idée que saint Clément a été le premier successeur de saint Pierre s'est formée assez naturellement : on savait qu'il avait vécu avec les apôtres[2] ; ses prédécesseurs immédiats n'ayant pas eu de célébrité, aucun souvenir ne s'interposait entre le sien et celui de saint Pierre. Tertullien reproduit le système des *Clémentines*, dans un passage de son traité des Prescriptions : *sicut Smyrnaeorum ecclesia Polycarpum a Iohanne conlocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum edit*[3].

Premier système de conciliation : *Constitutions apostoliques.*

On s'occupa de bonne heure de concilier ces deux traditions et l'on y arriva par des raisonnements différents. L'auteur des Constitutions apostoliques[4] fait succéder Clément à Lin ; saint Paul est censé avoir ordonné Lin, après la mort duquel saint Pierre ordonne Clément. Chose singulière, de même que la tradition du roman clémentin, originaire de Syrie, avait rallié de bonne heure le latin Tertullien, de même aussi la combinaison des Constitutions apostoliques semble avoir eu cours en Occident, dès le commencement du quatrième siècle. Elle est en effet adoptée par l'auteur du catalogue libérien et par celui de la liste africaine de saint Optat et de saint Augustin. On trouve, dans ces deux documents, l'ordre Pierre, Lin, Clément.

Ainsi est né le second des systèmes[1] avec lesquels l'auteur du *Liber pontificalis* a eu à compter, celui du catalogue libérien. Mais il y en a un troisième, sorti aussi d'une combinaison entre les deux traditions primitives, Pierre, Lin, Anaclet (Clet), Clément, et Pierre, Clément.

Second système de conciliation : S. Épiphane.

C'est saint Épiphane qui l'a imaginée le premier. Dans le ch. XXVII, 6 de son *Panarium*, écrit vers l'année 375, il ne fait aucune allusion aux Clémentines ; mais, partant de l'idée que Clément est nommé dans l'épître aux Romains[2], il se demande comment un personnage contemporain des apôtres peut n'avoir été que leur second successeur. Une hypothèse s'offre à son esprit : Clément aura pu être ordonné par saint Pierre et refuser d'exercer l'épiscopat après la mort de l'apôtre. Épiphane croit découvrir, dans un conseil que Clément donne à certains membres de l'église de Corinthe, une allusion à sa situation personnelle : prétexte de discordes, il se serait retiré volontairement[3]. Quant au motif pour lequel saint Pierre l'aurait ordonné, ce pouvait être la nécessité de pourvoir au gouvernement de l'église de Rome pendant les fréquentes absences des apôtres. Cette dernière idée est une pure conjecture de saint Épiphane et il a soin d'en avertir : « Je conjecture, dit-il, je ne définis pas ». D'ailleurs il n'est nullement convaincu que cette conjecture soit nécessaire et il dit qu'il ne sait pas même au juste si Clément a été ordonné par saint Pierre ou par Clet, son second successeur.

1. *De viris*, l. c. : « Clemens... quartus post Petrum Romae episcopus, siquidem secundus Linus fuit, tertius Anacletus, tametsi plerique Latinorum secundum post Petrum apostolum putent fuisse Clementem ». Cf. *in Is.*, 52 ; *adv. Iovinianum*, 12.

2. Iren. *Haer.*, III 3 ; cf. *Philip.*, IV 3 ; le Clément dont il est question dans cette épître fut identifié de bonne heure avec le pape son homonyme (Origène, *in Ioan.*, I, 29).

3. *Praescr.*, 32.

4. Λῖνος μὲν ὁ Κλαυδίας πρῶτος ὑπὸ Παύλου, Κλήμης δὲ μετὰ τὸν Λίνου θάνατον ὑπ' ἐμοῦ Πέτρου δεύτερος κεχειροτόνηται (*Const. ap.*, VII, 46).

1. Le premier est celui du catalogue du Ve siècle ; il reproduit purement et simplement la tradition de saint Irénée.

2. Ce qui est une distraction de sa part, car aucun Clément n'est nommé dans l'épître aux Romains ; ce nom ne se trouve que dans l'épître aux Philippiens.

3. Λέγει γὰρ ἐν μιᾷ τῶν ἐπιστολῶν αὐτοῦ· « Ἀναχωρῶ, ἄπειμι, εὐσταθείτω ὁ λαὸς τοῦ θεοῦ », τισὶ τοῦτο συμβουλεύων· εὕρομεν γὰρ ἔν τισιν ὑπομνηματισμοῖς τοῦτο ἐγκείμενον. Saint Épiphane ne paraît pas avoir vu le texte même (*I Clem.*, 54) d'où dérive sa citation, mais quelque recueil d'extraits (*PP. Apost.*, éd. v. Gebhardt et Harnack, t. I, p. XXXVI).

L'idée d'un vicariat épiscopal exercé du vivant de saint Pierre parut heureuse à Rufin ; il se l'appropria et la fit prospérer.

Rufin. Avant de traduire les *Recognitions* clémentines, Rufin avait publié une version de la lettre apocryphe de Clément à Jacques. Dans cette lettre, Clément rapporte fort au long comment, au moment de mourir, l'apôtre Pierre le choisit et l'ordonna pour être son successeur; de Lin et de Clet il n'est pas dit un mot. Les ébionites syriens du second siècle, qui fabriquèrent ce document, considéraient Clément comme le successeur de l'apôtre Pierre et le premier évêque de Rome. En lisant la pièce apocryphe dans la traduction de Rufin, les Romains, à qui on la présentait comme authentique, ne manquèrent pas de se demander comment elle pouvait se concilier avec la tradition qui plaçait Lin et Clet entre saint Pierre et saint Clément. Rufin répondit à cette difficulté dans sa préface à la version des Recognitions; *Quidam enim requirunt quomodo, cum Linus et Cletus in urbe Roma ante Clementem hunc fuerint episcopi, ipse Clemens ad Iacobum scribens, sibi dicat a Petro docendi cathedram traditam. Cuius rei hanc accepimus esse rationem, quod Linus et Cletus fuerunt quidem ante Clementem episcopi in urbe Roma, sed superstite Petro; videlicet ut illi episcopatus curam gererent, ipse vero apostolatus impleret officium... Et hoc modo utrumque verum videbitur, ut et illi ante Clementem numerentur episcopi, et Clemens tamen post obitum Petri docendi susceperit sedem.*

En adoptant la conjecture de saint Épiphane, Rufin lui fait subir de notables perfectionnements. D'abord il la transforme en tradition (*accepimus*); de plus, il fait de Clément le *successeur* de saint Pierre, tandis qu'Épiphane dit seulement que Clément a pu être *ordonné* par l'apôtre et cependant avoir été le successeur de Clet. Enfin c'est à Lin et à Clet qu'il a dévolu l'épiscopat vicarial auquel Épiphane avait pensé pour Clément lui-même. Mais Épiphane n'avait pas, comme Rufin, introduit dans la question l'épître apocryphe de Clément à Jacques; c'est la nécessité de concilier celle-ci avec la tradition romaine et à peu près universelle[1], qui a conduit Rufin à présenter les choses comme il l'a fait.

Son système fut suivi par l'auteur du livre pontifical et il parvint ainsi à une grande fortune.

1. Il est à remarquer que Rufin ne s'inquiète nullement du système représenté par le catalogue libérien.

Combinai du L. P. Que la seconde édition du *Liber pontificalis* dépende de Rufin, c'est ce qu'il n'est pas permis de mettre en doute, puisqu'on y trouve citée, dans la vie de Clément, l'épître de ce pape à saint Jacques et que la préface de Rufin aux Recognitions y a été mise à contribution pour la notice de saint Pierre. Mais ces passages manquent dans les deux abrégés qui nous ont conservé ce que nous avons de la première édition et il est possible qu'ils y manquent parce que la première édition ne les contenait pas. Cependant, même dans la première édition, il est facile de trouver des traces du système de Rufin. D'abord l'ordre des premiers papes y est, comme dans la seconde, Lin, Clet, Clément, Anaclet. Tout en copiant le catalogue libérien, l'auteur a déplacé Clément pour le mettre après Clet. Ce changement n'a pas été fait adroitement; car les dates consulaires et le synchronisme des empereurs, qui, dans le catalogue libérien, avaient été calculés en suivant l'ordre Lin, Clément, Clet, se sont trouvés intervertis. De cette manière, Galba vient après Domitien, les consuls de 68 et de 76 après ceux de 77 et de 83. Ce changement opéré, l'auteur a disposé ses formules de manière à présenter Lin et Clet comme des évêques coadjuteurs, subordonnés à saint Pierre, et Clément comme le premier successeur de l'apôtre. Ainsi, le décret qu'il attribue à Lin et les ordinations qu'il fait faire à Clet sont présentés comme des actes de saint Pierre : *Hic ex praecepto beati Petri constituit... Hic ex praecepto beati Petri ordinavit*. Ce langage ne se trouve ainsi employé que dans les notices de Lin et de Clet[1]; les autres papes agissent toujours en leur nom et d'après leur propre initiative. De plus, la vacance du siège, toujours marquée à la fin des notices : *Et cessavit episcopatus dies*... n'est pas indiquée dans les trois premières, celles de saint Pierre, de Lin et de Clet. En effet, du moment où Lin et Clet ont été ordonnés et ont cessé leurs fonctions du vivant de l'apôtre[2], du moment où celui-ci a ordonné lui-même et installé Clément comme

1. La formule *ex praecepto beati Petri* se rencontre encore dans la notice de Clément, mais pour exprimer son installation comme pape, faite par l'apôtre avant de mourir. Cette circonstance est tout à fait propre à faire ressortir le sens que j'indique ici. Dans le catalogue du manuscrit de Cologne, on trouve une autre expression du système de Rufin, mais sans tentation de combinaison avec celui du catalogue libérien. Après les noms de Lin et d'Anaclet, vient une note ainsi conçue : *Isti vivente dom. Petro sederunt.*

2. Ceci n'est guère conforme aux dates consulaires que contiennent leurs notices; mais nous savons déjà que l'auteur s'embarrasse peu de ces dates quand elles le gênent.

son successeur, il ne peut y avoir de vacance avant la mort de Clément[1].

Ainsi, l'ordre suivi par le livre pontifical pour la série des premiers papes résulte d'une combinaison entre le catalogue libérien et le système présenté par Rufin pour concilier les Clémentines avec l'antique tradition qui faisait de Lin et de Clet les deux premiers successeurs de saint Pierre.

3° *Pie et Anicet.*

Interversion Pie et d'Anicet.

6. — Dans le catalogue libérien le pape Anicet est placé avant Pie. C'est là une grosse faute, car nous savons par Hégésippe et par saint Irénée, contemporains de ces papes, que l'ordre véritable est Pie, Anicet. Mais c'est une faute ancienne. Indépendamment du catalogue libérien, elle se trouve aussi dans ceux de saint Optat et de saint Augustin. L'auteur du poème contre Marcion en est exempt; placé en présence de deux traditions, il a eu le bon esprit de suivre celle de saint Irénée. On peut en dire autant de tous les catalogues, latins, grecs ou orientaux, du ve et du vi^e siècle. Le *Liber pontificalis*, dans sa première édition, resta fidèle au catalogue libérien : les abrégés félicien et cononien s'accordent à placer Anicet avant Pie. A la seconde édition, l'erreur fut corrigée; cependant quelques manuscrits, où les chiffres qui expriment la durée du siège furent plus tard retouchés d'après le catalogue libérien, revinrent aussi à la tradition de ce document sur l'interversion des deux papes.

Quelle est l'origine première de cette faute? Il est impossible de lui trouver une intention harmonistique ou apologétique quelconque. La seule hypothèse raisonnable est celle d'un accident de transcription dans quelque catalogue du IIIe siècle, peut-être dans celui d'Hippolyte, quoique le temps d'Hippolyte soit encore bien voisin de celui d'Anicet. L'erreur, en tout cas, est assez ancienne pour avoir influé sur le catalogue libérien, dès l'année 336 [2], et sur l'original des listes africaines. Le second éditeur du livre pontifical l'a corrigée, sans doute en s'aidant des catalogues du ve siècle.

1. L'auteur de la seconde édition a maladroitement dérangé cette ordonnance en marquant une vacance entre Clet et Clément. Voir ci-dessus, p. LXI.

2. La suite des dates consulaires, dans ce document, suppose l'ordre Anicet Pie dans la liste à laquelle ces dates ont été adaptées.

4° *Marcellin et Marcel.*

Omission de Marcellin dans le catalogue du ve siècle.

7. — C'est encore en conformité avec le catalogue libérien que le *Liber pontificalis* distingue Marcellin et Marcel. En ceci il rencontre juste, car il n'est pas douteux que ces deux papes ne doivent être distingués l'un de l'autre. Les listes africaines sont ici probablement d'accord avec le catalogue libérien[1]. Eusèbe ne parle, il est vrai, que de Marcellin: mais c'est parce qu'il arrête au commencement de la persécution de Dioclétien son énumération des papes et, en général, des évêques de grands sièges. Saint Jérôme omet Marcel, mais par suite d'un raccord imparfait entre la chronique d'Eusèbe et la continuation qu'il lui ajoute. Une omission moins explicable, c'est celle, non pas de Marcel, mais de Marcellin, dans les catalogues romains du ve et du vi^e siècle.

Cette omission, en effet, n'est guère attribuable à un simple accident paléographique, causé par la ressemblance de deux noms placés l'un après l'autre dans la liste des papes. Il y a d'autres documents qui omettent Marcellin, sans que l'on puisse arguer d'un accident de ce genre. Le martyrologe hiéronymien ne le mentionne pas; il ne figure pas non plus dans les tables de *dépositions* des évêques et des martyrs de Rome rédigées en 336, c'est-à-dire 32 ans seulement après la mort de Marcellin, et complétées 18 ans plus tard, en 354. Les anniversaires des papes sont rangés dans ces tables suivant l'ordre du calendrier; depuis Lucius jusqu'à Silvestre et à Jules, c'est-à-dire jusqu'au temps où se sont arrêtées les deux rédactions successives, aucun n'y manque, sinon Marcellin. Il est en effet indubitable que le nom *Marcellini*, marqué dans les manuscrits de la *Depositio episcoporum* au *XVII kal.feb.*, n'est qu'une corruption de *Marcelli*. Cette date obituaire est attribuée au pape Marcel dans sa passion [2], remarquablement précise au point de vue des dates, et dans tous les documents liturgiques. Elle est inconciliable avec les données du catalogue libérien sur la date de l'ordination de Marcellin et la durée de son épiscopat. Enfin le martyrologe hiéronymien corrige ici la *Depositio* : il porte, au 16 janvier, *Marcelli* et non *Marcellini*. L'omission est donc certaine et voulue.

1. Cf. Aug., *Breve Coll.*, 34. Il restera cependant sur ce point quelque incertitude, tant qu'on n'aura pas d'édition vraiment critique des œuvres de saint Optat et de saint Augustin (v. ci-dessus, p. X).

2. *Acta SS. ian.*, t. II, p. 12.



Comment l'expliquer? Pétilien, évêque donatiste de Constantine, affirmait, dans des livres publiés vers 400 et 410, que Marcellin et ses prêtres, Miltiade, Marcel, Silvestre, avaient, pendant la persécution, livré les Écritures et offert de l'encens aux faux dieux[1]. Il est vrai qu'il ne citait aucune preuve de son assertion, et s'en référait apparemment à la notoriété publique, ou plutôt à ce qu'on prenait pour tel dans les cercles donatistes. Augustin, dans ses réfutations[2], ne lui oppose qu'une simple négation. A la grande conférence de Carthage, en 411, les Donatistes produisirent des procès-verbaux de la saisie des églises de Rome, en 303, où se trouvaient mentionnés des faits de *tradition*, en particulier de la part de deux diacres expressément désignés[3]. Les diacres étant les ministres de l'évêque, on a pu rapporter à Marcellin les fautes de conduite de ses agents, conclure de la chûte des diacres à celle du pape. Ceci cependant ne suffit pas à expliquer l'assertion de Pétilien, car les diacres Straton et Cassius, mentionnés dans ces procès-verbaux, sont des personnes différentes de celles que cite l'évêque de Constantine. On peut donc conclure qu'il circulait en Afrique, au IVe siècle, des histoires défavorables à Marcellin. Ce fait, rapproché du silence que les calendriers romains gardent alors sur ce personnage, donne à penser que sa mémoire pourrait bien avoir été plus ou moins obscurcie dans sa propre église. Mais il y a quelque chose de plus. Deux récits romains, l'un de la fin du Ve siècle, l'autre du commencement du VIe, reposent sur la même donnée que l'assertion de Pétilien. Le premier est une *passio Marcellini*, maintenant perdue, mais qui a été mise à contribution pour la vie de ce pape dans le *Liber pontificalis*[4]; le second est le pseudoconcile de Sinuesse. Ce dernier appartient à un groupe de pièces fausses rédigées en 501 ou peu après, pendant la querelle entre Symmaque et Laurent. On y voit que Marcellin, après sa chûte, avait été touché de repentir, et qu'il s'était présenté devant un concile nombreux, lequel n'avait pas voulu le juger, parce que *prima sedes a nemine iudicatur*. On peut conclure de cette histoire que, parmi les personnes dévouées au pape légitime Symmaque, il s'en trouvait qui croyaient à la chûte de Marcellin. Sa faiblesse et son repentir formaient un thème à développements canoniques; c'étaient des faits admis, desquels on déduisait des règles à suivre dans des cas analogues. Le récit conservé par le *Liber pontificalis* est différent et sans doute antérieur; il ne contient essentiellement que les deux faits de la chûte et de la réparation, mais de la réparation par le martyre et non par une démonstration devant un concile.

1. Aug. *Contra litt. Petiliani*, II, 202; *De unico baptismo*, 27.
2. *Contra litt. Petiliani*, II, 208; *De un. bapt.*, 27.
3. *Coll. Carthag.*, III, 489 et suiv. (Hard., t. I, p. 1140); Augustin, *Brev. coll.*, 34.
4. Je date ce document de la fin du Ve siècle, à cause des emprunts du *Liber pontificalis* et aussi par analogie avec les autres textes de ce genre.

Ainsi l'opinion romaine, au Ve et au VIe siècle, au moins dans certains cercles, était que le pape Marcellin avait offert de l'encens aux idoles pendant la persécution; on ajoutait, il est vrai, que cette faute avait été immédiatement réparée, et de la façon la plus éclatante. Marcellin était compté parmi les martyrs, bien que son anniversaire n'eût point les honneurs d'une commémoration solennelle. La façon dont son tombeau est décrit dans le *Liber pontificalis* suffirait toute seule à montrer qu'il était visité et honoré; il est du reste mentionné dans l'*Epitome de locis ss. martyrum*[1], guide des pèlerins aux sanctuaires de Rome pendant le VIIe siècle.

Cependant cette donnée de la réparation se présente à nous avec des témoignages plus tardifs que ceux de la chûte. De même que Marcellin était censé avoir été successivement apostat et martyr, son souvenir fut successivement oublié ou flétri, puis honoré. Du moment où les calendriers liturgiques du IVe et du Ve siècle omettaient son nom, du moment où l'on y rattachait des histoires compromettantes, il n'est pas étonnant qu'au Ve siècle le rédacteur d'un catalogue pontifical ait cru pouvoir le rayer de la liste des papes. Je n'ai pas à étudier les détails de cette histoire, ni même à me prononcer sur sa réalité[2]: il me suffit d'avoir indiqué les vicissitudes d'opinion qui peuvent servir à expliquer la disparition de Marcellin dans certains documents qui ont servi à la composition du *Liber pontificalis* et sa réapparition dans celui-ci.

5° *Félix II.*

Félix II inscrit au nombre des papes légitimes.

8. — A n'en juger que par les documents du IVe siècle, Félix II n'avait aucun titre à figurer au rang des

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176, col. IV.
2. Eusèbe, *H. E.*, VII, 32, 1, dit de Marcellin, ὃν καὶ αὐτὸν ὁ διωγμὸς κατείληφε, expression obscure, que Théodoret (*H. E.*, I, 2) a précisée par les mots τὸν ἐν διωγμῷ διαπρέψαντα.



papes légitimes. Saint Athanase, l'auteur de la préface au *Libellus precum*, saint Jérôme, en un mot tous les auteurs contemporains, en parlent comme d'un évêque intrus, imposé par le pouvoir, soutenu quelque temps par une partie du clergé, mais chassé honteusement aussitôt que le pape légitime, Libère, fut revenu d'exil. Le chroniqueur Prosper et les historiens ecclésiastiques du v[e] siècle ne le jugent pas autrement. Cependant son nom figure dans presque tous les catalogues du v[e] et du vi[e] siècle, ce qui suppose que l'auteur du *Liber pontificalis* le trouva dans celui dont il se servit [1]. Ces catalogues, il est vrai, ont conservé quelque trace d'hésitation. Celui de Laon omet tout à fait Félix; il en est de même de celui d'Eutychius d'Alexandrie; la plupart des catalogues latins se bornent à enregistrer son nom, sans indiquer la durée de son épiscopat; d'autres lui marquent un an; c'est le système suivi par les catalogues grecs.

Le *Liber pontificalis* et les *Gesta Eusebii presbyteri*, légende composée à Rome par un auteur qui a pris le pseudonyme d'Orose, contiennent une véritable réhabilitation de Félix II, au détriment de la mémoire de Libère. On peut douter, il est vrai, que la notice de Félix II, dans le *Liber pontificalis* ait été écrite en même temps que les autres. Plusieurs indices, sur lesquels je reviendrai plus loin, portent à soupçonner qu'elle a été introduite après coup, à une époque très rapprochée de la première rédaction. Cette interpolation pourrait bien être au nombre des changements opérés lors de la continuation du *Liber pontificalis* depuis Hormisdas jusqu'à Félix IV. Quoiqu'il en soit, la notice de Libère, qui est certainement de première main, prouve à elle seule que notre auteur considérait Félix comme un pape légitime.

Il n'est pas sûr que cette tentative soit de beaucoup antérieure au *Liber pontificalis*; elle témoigne, en tous cas, du revirement qui s'opéra, vers le commencement du vi[e] siècle au plus tard, en faveur de Félix. Je chercherai plus loin à expliquer, dans une certaine mesure, comment ce revirement a pu se produire. En ce moment il suffit de constater qu'il est au moins contemporain du *Liber pontificalis* et que ce n'est pas par pure fantaisie que l'auteur de celui-ci a donné place à Félix II dans la série des papes.

1. La situation de Félix II n'est pas tout à fait la même que celle des autres antipapes, Ursinus, Eulalius, Laurent. Non seulement il exerça de fait les fonctions épiscopales dans l'église de Rome, mais il fut reconnu et soutenu par le gouvernement. C'est une nuance à noter; elle n'est cependant pas suffisante pour expliquer la faveur spéciale que l'on a faite à Félix II en l'introduisant dans la liste des papes; cette faveur se rattache à une véritable réhabilitation de ce personnage, comme on le verra plus loin.

6° *Pontien et Antéros.*

9. — Il me reste une dernière question à examiner; c'est celle de l'interversion de Pontien et d'Antéros, non pas, il est vrai, dans le *Liber pontificalis* lui-même, mais dans quelques-uns des manuscrits qui nous ont conservé ses diverses recensions. **Antéros avant Pontien dans certains mss. du L. P.**

Pontien est placé avant Antéros par le catalogue libérien, qui donne même des détails fort précis sur son exil, sa démission et l'ordination d'Antéros. Ces détails sont empruntés au continuateur de la chronique d'Hippolyte; ils méritent une confiance absolue. Il n'y a, ni dans Eusèbe, ni dans saint Jérôme, ni dans la liste africaine, ni dans aucun catalogue latin, grec ou oriental, aucune hésitation sur l'ordre des deux papes. Cependant l'abrégé félicien et quelques manuscrits du livre pontifical placent Antéros avant Pontien. Cette variante n'est pas restée inconnue aux chronographes byzantins: Georges Syncelle a pris sur lui de corriger le catalogue des papes qu'il avait sous les yeux et de placer Antéros avant Pontien; mais il note la variante de ce catalogue, en faisant observer que τινὲς Ποντιανὸν πρὸ τοῦ Ἀντέρωτός φασιν ἐπισκοπῆσαι Ῥώμης.

L'origine de cette inversion est facile à découvrir. Elle provient du texte même du livre pontifical, dans la vie de Pontien. On lit, dans la première édition, après l'indication de la mort de ce pape : *quem beatus Fabianus adduxit navigio et sepelivit in cimiterio Calisti, via Appia*. Fabien n'est pas le successeur immédiat de Pontien, mais cette note a porté à croire qu'il l'était; et l'erreur était d'autant plus facile que la notice d'Antéros donnait à ce pape, qui n'a siégé que quarante jours, un pontificat de douze ans. L'abréviateur félicien est parti de cette idée pour modifier l'ordre des notices qui, dans la première édition, était conforme au catalogue libérien. En faisant ce changement il a eu soin d'effacer les mots *et in locum eius* [Pontiani] *ordinatus est Anteros*, qui justifient si clairement l'ordre primitif. L'abréviateur cononien est resté fidèle à cet ordre et la seconde édition aussi, sauf quelques manuscrits retouchés,

1. V. plus haut, p. xxi, note 3.

le *Bernensis* 408, le *Parisinus* 5140, et la recension mixte du *Vaticanus* 3764 et des manuscrits de Modène, apparentée à celle du *Bernensis*. Il est vraiment étrange que ces manuscrits, tout en plaçant Pontien après Antéros, aient laissé subsister dans sa notice le passage *et in locum eius ordinatus est Antheros*[1]. L'auteur de la recension BCD, à laquelle se rattache le *Bernensis*, a été plus avisé. Tout en maintenant l'ordre réel Pontien, Antéros, il a eu soin de supprimer la note relative à la sépulture de Pontien, d'où provenait toute la difficulté. De cette manière, Fabien n'étant plus nommé à propos de l'enterrement de Pontien, on ne pouvait plus être tenté de le prendre pour son successeur immédiat. Les manuscrits A nous ont seuls conservé à la fois l'ordre naturel et la rédaction primitive de la seconde édition, conforme sur ce point à la première.

§ II.

LA PATRIE ET LA FAMILLE DES PAPES.

Indications du L. P. sur la patrie et le père de chaque pape.

10. — Les notices du *Liber pontificalis* commencent invariablement par l'indication du pays d'origine de chaque pape, suivie, sauf de rares exceptions, du nom de son père. Cette disposition paraît imitée du *De viris* de saint Jérôme, où, sinon le père, au moins la patrie ou la ville épiscopale de chaque écrivain ecclésiastique se trouve notée assez souvent[2]. Les indications relatives à saint Pierre, *filius Iohannis, provinciae Gallileae, vico Bethsaida, etc.*, sont même empruntées littéralement à sa notice dans le *De viris*[3]. Depuis saint Pierre, le contrôle nous manque entièrement jusqu'à Félix III, c'est-à-dire jusqu'en un temps très voisin de la rédaction du livre pontifical. Félix III y est dit *natione Romanus, ex patre Felice presbitero, de titulo Fasciolae*; ces détails sont confirmés par les inscriptions et par ce que nous savons des ancêtres de saint Grégoire le Grand, qui descendait en ligne directe de Félix III[4]. Cette vérification permet de croire que, à partir de Félix III au moins, les renseignements du *Liber pontificalis* sur la famille des papes n'ont pas été donnés à la légère et qu'ils méritent confiance. Ils sont, du reste, de nature à être facilement recueillis par un contemporain. Pour les papes des siècles précédents, la tradition orale ne peut plus être invoquée et il est dificile d'indiquer, d'une manière générale, à quelle catégorie de documents on aurait pu recourir pour y suppléer. Examinons les choses de plus près.

Nationalité des papes, d'après le L. P.

11. — Voici comment les papes, depuis saint Lin jusqu'à Félix IV, se répartissent par nationalités.

Romains (*natione Romanus*) :

Clet, *de regione vico Patrici*,
Clément, *de regione Celiomonte*,
Alexandre, *de regione Caput tauri*,
Xystus Ier, *de regione Via lata*,
Zéphyrin,
Calliste, *de regione Urbe Ravennatium*,
Urbain,
Pontien,
Fabien,
Cornelius,
Lucius,
Etienne,
Félix,
Marcellinus,
Marcellus, *de regione Via lata* (2e éd. seulement),
Silvestre,
Marc,
Jules,
Libère,
Félix II,
Sirice,
Anastase,
Boniface,
Xystus III,
Félix III,
Anastase II. *de regione V Caput tauri*.

1. Le *Parisinus* 5140 fait exception: on n'y trouve pas la mention de l'ordination d'Antéros.
2. Barnabas Cyprius,... Philo Iudaeus, natione Alexandrinus,... Iustinus Tiberiensis, de provincia Galilaea,... Melitus Asianus, Sardensis episcopus,... Rhodon, genere Asianus,... Beryllus Arabs,... Cyprianus Afer,... Eustathius, genere Pamphylius, Sidetes,... Eusebius, natione Sardus,... Fortunatianus, natione Afer, etc.
3. Voir ci-dessus, p. LIX.
4. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 372.

Italiens :

Lin, *natione Italus, regionis Tusciae*,
Pie, *natione Italus, de civitate Aquileia*,
Soter, *natione Campanus, de civitate Fundis*,
Eutychien, *natione Tuscus, de civitate Luna*,
Innocent, *natione Albanensis*,
Célestin, *natione Campanus*,
Léon, *natione Tuscus*,
Simplicius, *natione Tiburtinus*,
Hormisdas, *natione Campanus, de civitate Frisinone*,
Jean, *natione Tuscus*,
Félix IV, *natione Samnius*.

Sardes :

Hilaire, *natione Sardus*,
Symmaque, *natione Sardus*.

Espagnol :

Damase, *natione Spanus*.

Dalmate :

Gaius, *natione Dalmata*.

Africains :

Victor, *natione Afer*,
Miltiade, *natione Afer*,
Gélase, *natione Afer*.

Grecs (*natione Grecus*)

Anaclet, *de Athenis*,
Evariste, *Antiochenus*,
Télesphore,
Hygin, *de Athenis*,
Eleuthère, *de civitate Nicopoli*,
Antéros,
Xystus II,
Eusèbe,
Zosime.

Syrien :

Anicet, *natione Syrus, de vico Amisa*,

Nationalité inconnue :

Denys, *cujus genealogia(m) repperire non potuimus*.

Ce tableau permet de constater un fait remarquable, c'est que, jusqu'à Eleuthère inclusivement, sauf l'exception de Télesphore, il est de règle qu'après avoir indiqué la nationalité d'une façon générale, *natione Romanus, Grecus, Syrus, Italus, Tuscus, Campanus*, on précise davantage, en indiquant le quartier de Rome, ou, pour les autres pays, la ville d'où le pape est originaire. Après Eleuthère, ce détail n'est plus donné que pour Calliste, Eutychien, Marcel (deuxième édition), Anastase II et Hormisdas. Les localités indiquées sont toutes fort connues; il en est de même des quartiers de Rome, qu'il ne faut pas, cependant, confondre avec les quatorze régions civiles ou les sept régions ecclésiastiques.

Origine de ces renseignements.

13.— Que penser de la provenance de ces indications? On peut d'abord répondre que notre auteur donne à entendre qu'il les a trouvées quelque part, dans un document écrit, bien entendu. Il a soin, en effet, de noter les cas où ses autorités ordinaires lui font défaut. Ainsi, pour Denys, dont il n'indique ni le père ni la patrie, il dit : *cuius genealogiam repperire non potuimus*; il se sert d'une formule semblable, *cuius genealogiam non inveni*, à propos d'Hygin, dont il connaît la patrie, mais non pas le père. Jusqu'où allait ce document écrit? quand avait-il été rédigé? C'est ce qu'on ne saurait dire. En deux ou trois cas seulement on peut comparer ses indications avec des textes, non pas authentiques sans doute, mais antérieurs au *Liber pontificalis* et qui ont été sous les yeux de son auteur. Ainsi, dans les Recognitions Clémentines, on voit que Clément était de Rome et que son père s'appelait Faustin ou Faustinien, ce qui concorde bien avec le *Clemens natione Romanus... ex patre Faustino* de notre biographe. Dans la *passio Susannae* on voit que le pape Gaius était parent de l'empereur Dioclétien, comme le dit sa notice : *ex genere Diocletiani imperatoris*, d'où l'on a pu conclure qu'il était, comme cet empereur, originaire de Dalmatie. Ces deux cas nous montrent le livre pontifical d'accord avec des textes antérieurs auxquels il a fait certainement d'autres emprunts. Au contraire, dans la notice de Xystus Ier, il paraît n'avoir pas vu que la *passio Alexandri*, mise d'ailleurs à contribution par lui, fait de ce pape un étranger, un oriental : il le donne comme un romain du quartier de la *Via Lata*[1].

1. Il faut remarquer aussi qu'il n'y a aucun pape *natione Gallus*. La Gaule et la Bretagne sont les seules régions de l'empire d'occident qui, à s'en tenir aux renseignements de notre auteur, n'aient donné aucun titulaire au siége apostolique, dans les premiers siècles de l'Église.

En ce qui regarde les indications de quartier, pour les papes romains d'origine, quelques-unes sont en rapport avec la localisation de leur souvenir dans certaines églises ; c'est le cas pour Clément, Calliste et Marcel. Pour d'autrés, la raison du choix nous échappe entièrement.

Quelquefois on marque la profession du pape avant son épiscopat: Télesphore a été anachorète, Hygin et Xystus II philosophes, Denys moine, Eusèbe médecin. Pour Xystus II, le renseignement provient sans doute de Rufin, qui avait traduit et répandu sous le nom de ce pape les *Sentences* du philosophe pythagoricien Sextius ; il n'est pas absolument impossible qu'il y ait quelque confusion analogue dans le titre de philosophe donné à Hygin [1].

Ainsi, d'une part, l'auteur du *Liber pontificalis* semble nous présenter comme tirés de documents antérieurs à lui les renseignements qu'il donne sur la patrie et la famille des papes, ou sur leur profession avant leur élévation à l'épiscopat ; d'autre part, les vérifications de provenance qu'il est possible de faire en quelques cas trop rares sont de nature à jeter des doutes sur la valeur de ces indications, pour les trois ou quatre premiers siècles de la série pontificale.

§ III.

LA DURÉE DU PONTIFICAT.

Le L. P. néglige ici le catalogue libérien pour suivre celui du ve siècle.

14. — Nous avons vu plus haut que, pour les noms et l'ordre de succession des papes, notre auteur avait suivi le catalogue libérien de préférence au catalogue du cinquième siècle, toutes les fois que les deux traditions se trouvaient en désaccord. Ce choix s'imposait à lui, puisqu'il prenait le catalogue libérien pour cadre de sa propre compilation. Il ne l'a cependant pas suivi rigoureusement dans tous les détails : j'ai déjà signalé la liberté qu'il a prise de déplacer le pape Clément du troisième rang au quatrième, en dépit des dates consulaires; nous rencontrerons plus tard d'autres corrections partielles du même genre. Mais où il s'est écarté systématiquement et résolument de son modèle, c'est dans les chiffres d'années, mois et jours qui expriment la durée de chaque pontificat. Ici il a constamment donné raison au catalogue du ve siècle; c'est à peine s'il s'est servi du catalogue libérien pour combler çà et là quelques lacunes de l'autre document.

Afin de mettre son procédé en évidence, je vais réunir dans un tableau les chiffres du catalogue libérien [1], ceux du catalogue du ve siècle et ceux du *Liber pontificalis*. Ces derniers sont, en général, identiques dans tous les manuscrits; cependant certains d'entre eux témoignent de révisions systématiques; aussi ai-je cru devoir signaler dans des colonnes spéciales la leçon de l'abrégé cononien et celle d'un groupe de manuscrits dont il a déjà été question, à propos des inscriptions de la galerie pontificale de Saint-Paul. A côté de la leçon de ces manuscrits, on trouvera le texte même des inscriptions de Saint-Paul, selon les diverses lectures qui en ont été faites au XVIIe et au XVIIIe siècle. Je reviendrai bientôt sur cette révision des chiffres du *Liber pontificalis*. En ce moment je veux préciser les rapports des chiffres du texte original avec ceux des catalogues latins du ve et du VIe siècle.

Les deux éditions du catalogue du ve siècle.

15. — Ceux-ci, autant qu'il m'a été donné de les recueillir, sont au nombre de neuf; il n'est pas besoin de les comparer longtemps les uns avec les autres pour s'apercevoir que, tout en conservant la même rédaction pour l'ensemble, ils diffèrent souvent dans le détail. Sur ce point, les manuscrits du *Liber pontificalis* présentent beaucoup plus d'uniformité ; et cela se conçoit. Dans le *Liber pontificalis*, en effet, les chiffres ne sont pas groupés en tableau, rapprochés, exposés à être confondus ou transposés d'une ligne à l'autre ; ils se présentent enchâssés, trois par trois, dans le texte narratif de chaque notice. Ce texte les

1. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, 3e éd., p. 569, 583, 801, 1027.

1. Ces chiffres sont naturellement empruntés aux seuls manuscrits philocaliens; quand il y a désaccord entre eux et ceux qui résultent des données fournies par le catalogue libérien lui-même, ces derniers sont placés au-dessous des autres. Sur cette divergence, v. plus haut, p. VIII, note 1. — Au delà des limites du catalogue libérien, je reproduis les chiffres de la chronique de Prosper, puis ceux du fragment laurentien (ci-dessus, p. XIII; texte, p. 46). — J'ai cru devoir prolonger ce tableau jusqu'à saint Grégoire (†604), plusieurs de nos catalogues s'étendant jusqu'à ce pape.

isole les uns des autres et les garantit ainsi contre les erreurs des copistes. Dans les catalogues, au contraire, il serait miraculeux qu'ils n'eussent pas subi de graves accidents à chaque transcription. Il faut donc s'attendre à beaucoup de leçons aberrantes, et il y en a en effet un grand nombre, qui peuvent et doivent être négligées dans la restitution du texte. Cependant il y a des variantes qui se reproduisent constamment dans les mêmes manuscrits et déterminent ainsi des groupes dans lesquels on ne peut méconnaître des traditions un peu différentes.

Les cinq premiers catalogues, ceux d'Arras, de Corbie I, de Chieti, de Reims et de Laon sont très souvent d'accord contre les trois ou quatre autres ; et, chose remarquable, toutes les fois que la divergence se manifeste, on est sûr de trouver le *Liber pontificalis* du côté du second groupe de catalogues. Cette circonstance est propre à leur donner plus d'autorité qu'ils n'en auraient par eux-mêmes : la plupart d'entre eux, en effet, ne nous sont parvenus que dans des rédactions prolongées jusqu'à saint Grégoire († 604) ou même bien au delà, tandis que les premiers ne dépassent guère l'année 523 ; mais, du moment où les chiffres du second groupe sont entrés dans le *Liber pontificalis*, il faut bien admettre qu'ils existaient au commencement du VIe siècle et leur reconnaître une valeur égale à celles que nous fournissent les très anciens catalogues d'Arras, de Corbie I, de Chieti, etc. J'ai donc cru devoir représenter dans mon tableau les leçons des deux groupes, toutes les fois que la divergence se discerne avec quelque netteté, c'est-à-dire : 1° quand les quatre catalogues de Cologne, d'Albi, de Frédégaire et de Corbie II, s'accordent tous ou dans la proportion de trois sur quatre contre les cinq autres; 2° quand deux de ces catalogues présentent une leçon différente de celle du premier groupe, mais conforme à celle du *Liber pontificalis*. Les leçons du second groupe sont disposées au-dessous des autres.

Ces variantes, du reste, ne sont pas très nombreuses; la dernière qui ait quelque importance affecte les chiffres du pape Zosime († 418) : pour tout le reste du Ve siècle, les deux traditions sont sensiblement d'accord entre elles et avec la réalité chronologique. Ici on voudra peut-être savoir quelle est la plus exacte pour la période précédente, c'est-à-dire pour les quatre premiers siècles et le commencement du Ve. Bien que cette question soit en dehors du sujet qui m'occupe en ce moment, je puis dire que le premier groupe, Arras, Corbie I, etc., est d'abord plus éloigné que le second des sources de leur texte, c'est-à-dire de saint Jérôme et du catalogue libérien, et que cette relation persiste jusque vers le milieu du IIIe siècle ; à partir de là, c'est toujours le premier groupe qui a raison contre le second, sauf une exception grave, celle de Zosime. Le catalogue de Cologne présente ici une particularité curieuse : au commencement, il suit la tradition du second groupe; mais, depuis le milieu du IIIe siècle, il passe dans les rangs du premier; de cette façon il est presque toujours du côté de la tradition la plus exacte [1].

Anomalies. — Le L. P. revient au catalogue libérien.

16. — J'ai dit plus haut que le *Liber pontificalis*, fidèle en général aux chiffres de ces catalogues, revient cependant quelquefois à la chronologie du catalogue libérien. Cela se produit surtout dans les cas où le catalogue du Ve siècle n'est pas d'accord avec le catalogue libérien sur le nombre ou l'ordre des papes.

Ainsi, Anaclet (ou Clet) est omis dans ce catalogue du Ve siècle il a fallu prendre ses chiffres ailleurs. Le catalogue libérien donne *a. XII m. X d. III;* ces chiffres sont répétés [2] dans les deux abrégés félicien et cononien, ce qui permet de croire qu'il en était de même dans la première édition; la seconde les a remplacés par ceux de Clément, *a. VIIII m. II d. X.*

Une perturbation analogue s'observe à la hauteur de Marcellin et de Marcel, deux papes dont un est toujours omis dans le catalogue du Ve siècle. Marcellin a, dans le *Liber pontificalis*, les chiffres que ce catalogue donne à Marcel, *a. VIIII m. IIII d. XVI.* Quant à Marcel, on lui a donné, en les modifiant un peu, les chiffres du catalogue libérien : *a. V m. VII d. XXI* (P), *a. I m. VI d. XX* (L) ; en posant l'équivalence V = II, on voit que les premiers chiffres représentent les seconds augmentés chacun d'une unité. La difficulté est plus complexe pour Miltiade : les catalogues s'accordent à donner la leçon *a. IIII*, sans mois ni jours; les manuscrits du *Liber pontificalis*, qui ne sont pas d'accord à cet endroit, semblent avoir complété cette leçon d'après celle du catalogue libérien, *a. III m. VI d. VIII* [3].

1. Dans l'impression de ce catalogue, une ligne a été omise. Rétablir entre Jean III et Pélage II (p. 25, quatre lignes avant la fin) les mots : *Dom. Benedictus sed. ann. IIII m. I d. XXVII.*

2. Sauf la variante *d. VII* de l'abrégé cononien.

3. La leçon *a. IIII* paraît être une variante marginale; on la retrouve, dans l'abrégé félicien, à la notice de Marcellus. Quant à la notice de Miltiade, les mss. F et A ont la leçon libérienne, les mss. BCD la leçon des catalogues.

NOMS DES PAPES	I CATALOGUE LIBÉRIEN	II CATALOGUE DU Ve SIÈCLE	III LIBER PONTIFICALIS
PETRUS	a. XXV m. I d. VIIII a. XXVI	a. XXV m. II d. III	a. XXV m. II d. III
LINUS	a. XII m. IIII d. XII	a. XI m. III d. XII	a. XI m. III d. XII
CLETUS	a. VI m. II d. X a. VII	a. XII m. I d. II (?)	a. XII m. I d. XI
CLEMENS	a. VIIII m. XI d. XII	a. VIIII m. I d. X m. II	a. VIIII m. II. d. X
ANACLETUS	a. XII m. X d. III	*omis.*	a. XII m. X d. III (F) a. VIIII m. II d. X (P)
EVARISTUS	a. XIII m. VII d. II	a. VIIII m. X d. II	a. VIIII m. X d. II
ALEXANDER	a. VII m. II d. I a. VIII	a. XII m. VII d. II a. X	a. X m. VII d. II
XYSTUS	a. X m. III d. XXI	a. X m. II d. I	a. X m. II d. I
TELESPHORUS	a. XI m. III d. III	a. XI m. I d. XXI m. III	a. XI m. III d. XXI
HYGINUS	a. XII m. III d. VI	a. IIII m. III d. I d. IIII	a. IIII m. III d. IIII
ANICETUS	. . . . a. IIII	a. XI m. IIII d. III	a. XI m. IIII d. III
PIUS	a. XX m. IIII d. XXI a. XVI	a. XVIIII m. » d. XI m. IIII d. III	a. XVIIII m. IIII d. III
SOTER	a. VIIII	a. VIIII m. II d. XXI m. VI	a. VIIII m. VI d. XXI
ELEUTHERIUS	. . . . . m. III d. II a. XV	a. XV m. III d. II	a. XV m. III d. II
VICTOR	a. VIIII m. II d. X a. XII	a. XV m. III d. X a. X m. II	a. X m. II d. X
ZEPHYRINUS	. . . . a. XX	a. XVIII m. VI d. X a. VIII m. VII	a. VIII m. VII d. X

IV ABRÉGÉ CONONIEN	V RÉVISION	VI PEINTURES DE SAINT-PAUL	VARIANTES AFFÉRENTES AUX COLONNES V ET VI
a. XXV m. II d. III	a. XXV m. I d. VIII	a. XXV m. II d. VIII	*Révision.* — d. VII A^{56}. *Peintures.* — d. VIII *Cod. Barberinus* : VII *Bianchini, Marangoni.*
a. XII m. III d. XII	a. XV m. III d. XII	a. ? m. III d. XII	*Rév.* — a. XI A^{5} : a. XII A^{6} *Peint.* — a. XI *Ma.* : ? *Barb. Bi.* — d. XI *Barb.*
a. VII m. I d. XX	a. XII m. I d. XI	a. XII m. ? d. XI	*Peint.*— a.? m.? d.? *Barb. Bi.*
a. XI m. » d. X	a. VIIII m. II d. X	a. VIIII m. II d. X	
a. XII m. X d. VII	a. XII m. X d. VII a. VIIII m. II d. X (E)	a. XII m. X d. VII	*Rév.* — a. XI A^{56} *Peint.* — d. V *Barb.*
a. XIII m. VII d. II	a. XIII m. VII d. II	a. ? m. VII d. II	*Rév.* — m. VI C^{4} E *Peint.* — a. X... *Barb. Bi.* : a. IX *Ma.* — m. VI *Barb.* — d.? *Barb. Bi.*
a. XII m. VII d. II	a. X m. VII d. II	a. X m. VII d. III	*Rév.* — a. VIII E *Peint.* — a.? *Barb.* — m. VIII *Barb.* : m.? *Bi.* — d. ? *Barb.*
a. X m. II d. I	a. X m. III d. XXI	a. ? m. III d. XXI	*Peint.* — a. VIIII *Ma.* : a.? *Barb. Bi.* — m.? *Bi.*
a. XI m. II d. XXII	a. XI m. III d. XXII	a. XI m. II d. XXII	*Peint.* — d. XXI *Bi. Ma.*
a. X m. III d. VII	a. IIII m. III d. VIII	a. IIII m. III d. VIII	*Rév.* — a. X E — d. VII A^{56} *Peint.* — a. III *Bi.* *Rév.* — a. VIIII C^{34} E *Peint.* — Cette inscription et la suivante manquent dans *Barb.*—a.? *Bi.*—d? *Bi.*
a. VIIII m. III d. »	a. VIII m. III d. III	a. VIII m. III d. III	*Rév.* — d. III A^{56} *Peint.* — m. ? *Bi.* — d. XX *Ma.* :? *Bi.*
a. XV m. IIII d. XXI	a. XI m. IIII d. XXI	a. XI m. IIII d. XXI	*Rév.* — d. XXI *om.* C^{4} *Peint.* — Illisibles pour *Bi.* : *Ma.* donne les chiffres que *Bi.* tire de la série de Nicolas III.—a.? m. IIII d. XXI *Barb.*
a. VIII m. II d. XXI	a. VIIII m. III d. XXI	a. VIIII m. III d. XXI	
a. XV m. III d. II	a. XV m. VI d. V	a. XV m. IIII d. V	*Peint.* — a? *Barb. Bi* — m.? *Barb.*
a. XV m. III d. X	a. X m. II d. X	a. X m. II d. X	*Peint.*— a.? *Barb. Ma.*—m.? d.? *Bi.* — La série de Nicolas III est conforme au texte.
a. XVIII m. III d. X	a. XVII m. II d. X	a. XVII m. II d. X	*Rév.* — a. XVI A^{56} — m. II *om.* C^{4}.

NOMS DES PAPES	I CATALOGUE LIBÉRIEN			II CATALOGUE DU Ve SIÈCLE			III LIBER PONTIFICALIS		
CALLISTUS	a. V	m. II	d. X	a. V	m. X	d. X	a. VI	m. II	d. X
					m. II				
URBANUS	a. VIII	m. XI	d. XII	a. VIIII	m. I	d. II	a. IIII	m. X	d. XII
				a. IIII	m. X	d. XII			
PONTIANUS	a. V	m. II	d. VII	a. VII	m. X	d. XXII	a. VIIII	m. V	d. II
				a. VIIII	m. V	d. II			
ANTEROS	a. »	m. I	d. X	a. »	m. I	d. XVIIII	a. XII	m. I	d. XII
			d. XII	a. XII		d. XII			
FABIANUS	a. XIIII	m. I	d. X	a. XIIII	m. II	d. X	a. XIIII	m. I	d. XI (F)
		m. »			m. I	d. XI		m. XI	(P)
CORNELIUS	a. II	m. III	d. X	a. II	m. III	d. X	a. II	m. II	d. III
					m. II	d. III			
LUCIUS	a. III	m. VIII	d. X	a. IIII	m. VIII	d. X	a. III	m. III	d. III
				a. III	m. III	d. III			
STEPHANUS	a. IIII	m. II	d. XXI	a. VI	m. V	d. V	a. VI	m. V	d. II (F)
						d. II	a. VII		(P)
XYSTUS II	a. II	m. XI	d. VI	a. I	m. X	d. XXVI	a. I	m. X	d. XXIII
						d. XXIII			
DIONYSIUS	a. VIII	m. II	d. IIII	a. VIII	m. V	d. IIII	a. VI	m. II	d. IIII
	a. X	m. V		a. VI	m. II				
FELIX	a. V	m. XI	d. XXV	a. IIII	m. I	d. XXV	a. IIII	m. III	d. XXV
					m. III				
EUTYCHIANUS	a. VIII	m. XI	d. III	a. I	m. I	d. I	a. I	m. I	d. I
GAIUS	a. XII	m. IIII	d. VII	a. XI	m. IIII	d. XII	a. XI	m. IIII	d. XII
MARCELLINUS	a. VIII	m. III	d. XXV		*omis*		a. VIIII	m. IIII	d. XVI
MARCELLUS	a. I	m. VI	d. XX	a. I	m. IIII	d. XVI	a. V	m. VII	d. XXI (P)
				a. VIIII			a. IIII	m. »	d. » (F)
EUSEBIUS	a. »	m. IIII	d. XVI	a. »	m. VI	d. III	a. VI	m. I	d. III
			d. »	a. VI	m. »				

IV ABRÉGÉ CONONIEN	V RÉVISION	V PEINTURES DE SAINT-PAUL	VARIANTES AFFÉRENTES AUX COLONNES V ET VI
a. V m. XI d. X	a. V m. II d. X	a. V m. II d. X	*Rév.* — a. VI A^{56} E
a. VIIII m. I d. II	a, VIII m. XI d. XII	a. VIII m. XI d. XII	*Peint.* — m. I d. XI *Barb.* — d. ? *Bi.*
a. V m. II d. XXII	a. V m. II d. II	. . , ...	*Rév.* — d. II *om.* C^{34}
a. XII m. I d. XVIIII	a. » m. I d. XII	a.	*Rév.* — a. XII E — d. XV C^{4}
a. XIII m. I d. X	a. XIII m. I d. X	a. XIII m. I d. X	*Rév.* — a. XIIII A^{56} E — m. XI d. XI A^{56}
a. II m. III d. X	a. III m. » d. X	a. III m. » d. X	*Rév.* — m. II A^{56}
a. III m. VIII d. X	a. III m. III d. III	a. III m. III d. III	*Rév.* — m. VIII d. X E : m. III d. III e.
a. VIII m. II d. III	a. IIII m. II d. XV	a. IIII m. II d. XV	*Rév.* — a. VI m. V d. II E : a. IIII m. II d. X e
a. I m. X d. XXII	a. II m. XI d. VI	a. II m. XI d. VI	*Rév.* — a. I C^{2} — d. XXIII E : VI e
a. VIII m. V d. IIII	a. II m. III d. VII	a. II m. III d. VII	*Peint.* — m. II.. *Bi.*
a. IIII m. I d. XXV	a. II m. X d. XXV?	a. II m. X	*Rév.* — d. V C^{12} : *om.* C^{34} E : d. XXV A^{56} e *Peint.* — a. II m. X *Ma.* seul.
a. I m. I d. II	a. VIII m. X d. IIII	a. VIII m. X d. III	*Peint.* — d. II... *Bi.*
a. XI m. IIII d. VIIII	a. XI m. IIII d. VIIII	a. XI m. IIII d. VIIII	*Peint.* — m. III *Barb.*
a. VIII m. II d. XVI	a. VIII m. II d. XXV	a. VIII m. II d. XXV	*Rév.* — d. XX A^{56} C^{28} : d. XXXV C^{6} *Peint.* — d. XXI *Barb.*
a. V m. VII d. XXI	a. V m. VII d. XXI	a. V m. VII d. XXI	*Peint.* — d. ? *Bi.*
a. VI m. I d. III	a. II m. I d. XXV	a. II m. I d. XXV	*Rév.* — m. II A^{56}

NOMS DES PAPES	I CATALOGUE LIBÉRIEN	II CATALOGUE DU Ve SIÈCLE	III LIBER PONTIFICALIS
MILTIADES	a. III m. VI d. VIII	a. IIII m. » d. »	a. IIII m. VII d. VIII (FA) a. IIII m. » d. » (BCD)
SILVESTER	a. XXI m. XI d. »	a. XXIII m. X d. XI	a. XXIII m. X d. XI
MARCUS	a. » m. VIII d. XX	a. II m. » d. XX	a. II m. VIII d. XX (P) m. » d. » (F)
IULIUS	a. XV m. I d. XI m. II d. VI	a. XV m. II d. VII d. »	a. XV m. I d. » (F) m. II d. VI (P)
LIBERIUS		a. VI m. IIII d. VIII m. III d. IIII	a. VI m. III d. IIII
FELIX II		a. » m. » d. »	a. III m. » d. » (F) a. I m. III d. II (P)
DAMASUS		a. XVIII m. III d. XI	a. XVIII m. III d. XI
SIRICIUS		a. XV m. » d. »	a. XV m. » d. » (P) d. XXV (F)
	PROSPER		
ANASTASIUS	a. III m. » d. XXI	a. III m. » d. XXI d. X	a. III m. » d. X
INNOCENTIUS	a. XV m. II d. XXI	a. XV m. II d. XXI m. I	a. XV m. I d. XXI (F) m. II (P)
ZOSIMUS	a. I m. VI II d. VIIII	a. VII m. VIIII d. XVIIII a. I m. III d. XV	a. I m. III d. XI (P) m. II (F)
BONIFATIUS	a. III m. VIII d. VI	a. III m. VIII d. VI	a. III m. VIII d. VI (F) d. VII (P)
CAELESTINUS	a. VII I m. X d. XVII	a. VIIII m. X d. XVII a. VIII	a. VIII m. X d. XVII
XYSTUS III	a. VIII m. » d. XVIIII	a. VIII m. » d. XVIIII	a. VIII m. » d. XVIIII
LEO		a. XXI m. I d. XIII	a. XXI m. I d. XIII
HILARIUS		a. VI m. III d. X	a. VI m. III d. X
SIMPLICIUS		a. XV m. » d. VII m. I	a. XV m. I d. VII

IV ABRÉGÉ CONONIEN	V RÉVISION	VI PEINTURES DE SAINT-PAUL	VARIANTES AFFÉRENTES AUX COLONNES V ET VI
a. IIII m. » d. »	a. III m. VII d. VII	a. III m. VII d. VII	*Rév.* — d. VII C^{24} : VIII C^{3} E : XXI A^{56}. *Peint.* — d. VI *Barb. Ma.* : VII *Bi.*
a. XXII m. X d. XI	a. XXIII m. X d. XI	a. XXIII m. X d. XXVII	*Rév.* — m. X d. XI *om.* C^{3} — d. XII C^{4}E *Peint.* — d. XX *Bi.*
a. II m. VIII d. XX	a. II m. VIII d. XX	a. II m. VIII d. XXI	*Peint.* — Marc est omis par *Barb.*
a. XV m. II d. VII	a. XI m. II d. VI	a. XI m. II d. VI	*Rév.* — d. V A^{56} : VII C^{7}E *Peint.* — Omis par *Barb.*
a. VI m. III d. VIII	a. X m. VII d. III	a. X m. VII d. III	*Rév.* — m. III d. IIII A^{56} *Peint.* — m. .. II *Barb.*
a. I m. III d. II	a. I m. III d. II	a. I m. III d. II	*Rév.* — m. II E *Peint.* — m. ? d. ? *Barb.*
a. XVIII m. III d. XI	a. XVIII m. II d. X	a. XVIII m. II d. X	*Peint.* — *Barb.* omet les quatre derniers papes.
a. XV m. » d. »	a. XV m. XI d. XXV	a. XV m. XI d. XXV	
a. III m. » d. XXVII	a. II m. » d. XXVI	a. II m. » d. XXVI	*Rév.* — d. XXVII C^{54} : XXIIII E *Peint.* — d. XX... *Bi* — d. XVI *Ma.*
a. XV m. II d. XXII	a. XV m. II d. XX	a. XV m. II d. XX	*Rév.* — d. XXI A^{56}
a. VII m. VIIII d. XXIIII	a. I m. VIII d. XXV		
a. III m. VIII d. VI	a. III m. VIII d. XIII		*Rév.*—m. V A^{56} C^{2}—d. XVI C
a. VIIII m. X d. XVII	a. VIII m. » d. VIIII		*Rév.*— a. VIIII E — m. » C^{3} m. I C^{4} E : m. X A^{56} C^{2}:
a. VIII m. » d. XVIIII	a. VIII m. » d. XVIIII		
a. XXI m. I d. XIII	a. XXI m. I d. XXVII		*Rév.* — d. XXVI A^{56} E XXVIII C^{234}
a. VI m. III d. X	a. VI m. III d. X		
a. XV m. I d. VII	a. XV m. » d. VII		*Rév.* — d. XVII C^{3}

NOMS DES PAPES	I CATALOGUE DE VÉRONE	II CATALOGUES DU VI[e] SIÉCLE	III LIBER PONTIFICALIS
FELIX III		a. VIII m. XI d. XVII	a. VIII m. XI d. XVII
GELASIUS		a. IIII m. VIII d. XVIII	a. IIII m. VIII d. XVIII
ANASTASIUS II		a. I m. XI d. XXIIII	a. I m. XI d. XXIIII
SYMMACHUS	a. XV m. VII d. XXVII	a. XV m. VII d. XXVII	a. XV m. VII d. XXVII
HORMISDAS	a. VIIII m. » d. XVII	a. VIIII m. » d. XVII	a. VIIII m. » d. XVII
IOHANNES	a. II m. VIIII d. XVI	a. II m. VIIII d. XVI	a. II m. VIIII d. XVI
FELIX IIII	a. IIII m. II d. XII	a. IIII m. II d. XII	a. IIII m. II d. XIII
BONIFATIUS II	a. II m. » d. XXVI	a. II m. » d. XXVI	a. II m. » d. XXVI
IOHANNES II	a. II m. IIII d. VI	a. II m. IIII d. VI	a. II m. IIII d. VI
AGAPITUS	a. » m. XI d. VIII	a. » m. XI d. XVIII	a. » m. XI d. XVIII
SILVERIUS	a. » m. VIIII d. »	a. I m. V d. XI	a. I m. V d. XI
VIGILIUS	a. XVIII m. II d. VIIII	a. XVII m. VI d. XXVI	a. XVII m. VI d. XXVI
PELAGIUS		a. IIII m. X d. XVIII	a. XI m. X d. XVIII
IOHANNES III		a. XII m. XI d. XXVI	a. XII m. XI d. XXVI
BENEDICTUS		a. IIII m. I d. XXVIII	a. IIII m. I d. XXVIII
PELAGIUS II		a. X m. II d. X	a. X m. II d. X
GREGORIUS		a. XIII m. VI d. X	a. XIII m. VI d. X



IV ABRÉGÉ CONONIEN	V RÉVISION	VI PEINTURES DE SAINT-PAUL	VARIANTES AFFÉRENTES A LA COLONNE V
a. VIII m. XI d. XVII	a. VIII m. XI d. XVII		
a. IIII m. VIII d. »	a. IIII m. VIII d. VIIII		d. XVIII A^{56}
a. I m. XI d. XXIIII	a. I m. XI d. XXIIII		
a. XV m. VI d. XXVII	a. XV m. VII d. XXVII		
a. VIIII m. » d. XVII	a. VIIII m. » d. XVII		
a. II m. VII d. XV	a. II m. VIIII d. XVI		m. VIII d. XXII E
a. IIII m. II d. XIII	a. IIII m. II d. XIII		
a. II m. » d. XXVI	a. II m. » d. XXVI		
a. II m. IIII d. »	a. II m. IIII d. VI		
a. » m. XI d. XVIII	a. » m. XI d. XVIII		m. VIII d. X C^{5}
a. I m. V d. XI	a. I m. V d. XI		a. » m. VIIII d. » C^{34}
a. XVII m. VI d. XXVI	a. XVII m. VI d. XXVI		m. V E — d. XXV C^{4}
a. IIII m. X d. XVIII	a. IIII m. X d. XVIII		
a. XII m. XI d. XXVII	XII m. XI d. XXVII		
a. IIII m. I d. XXVIII	a. IIII m. I d. XXVIII		a. III E — d. XVIII E
a. X m. II d. X	a. X m. II d. X		
a. XIII m. VI d. X	a. XIII m. VI d. X.		

Félix II est nommé dans les catalogues; mais sans que la durée de son pontificat soit indiquée. On ne sait d'où proviennent les chiffres *a. I m. III d. II* du *Liber pontificalis* [1].

C'est le catalogue libérien qui a fourni le chiffre *VIII* des mois du pape Marc, le catalogue du ve siècle n'en indiquant aucun. Une variante particulière à la seconde édition se rencontre dans la notice de Fabien, *m. XI d. XI*, pour *m. I d. X*; elle trouve son explication dans une distraction du compilateur, qui, lisant un peu plus bas ces chiffres, à propos de l'emprisonnement du prêtre Moïse, les a indûment substitués à ceux que la première édition attribuait au pape lui-même.

Sauf ces retouches fort peu nombreuses, les chiffres du *Liber pontificalis* sont absolument identiques avec ceux des catalogues et, quand ceux-ci ne sont pas d'accord entre eux, avec ceux de la seconde catégorie.

17. — Venons maintenant aux révisions. Si celle de l'abrégé cononien n'a qu'un médiocre intérêt en elle-même, il en est autrement de l'autre, à laquelle se rattachent les chiffres joints aux portraits des papes dans la galerie pontificale de Saint-Paul. Qu'il y ait identité absolue entre ces chiffres et ceux de la révision dont je parle, c'est ce dont on peut s'assurer en comparant les deux colonnes où je les ai rapprochés.

Cette révision se rencontre dans un certain nombre de manuscrits appartenant à des classes très distinctes. Pour tout le reste, ces manuscrits sont conformes à ceux de leurs classes respectives; pour les chiffres seulement ils se rapprochent et présentent une physionomie spéciale. Ce sont : 1° dans la classe A, les deux manuscrits *Vaticanus* 5269 (A^5) et *Vindobonensis* 632 (A^6), étroitement apparentés entre eux; 2° dans la classe C, le *Bernensis* 408 (C^3), le *Parisinus* 5140 (C^4) et le *Guelferbytanus* (C^2) ; ce dernier cependant a conservé çà et là les chiffres primitifs; il a d'ailleurs été retouché d'après ceux-ci et il n'est pas toujours facile de discerner la leçon originale au travers de la retouche; enfin, 3° tous les manuscrits de la classe E. Aucun des nombreux manuscrits de la classe B n'a été atteint par cette révision, pas plus que le manuscrit de Lucques (A^1) et le *Vossianus* 60 (C^1), tous deux très anciens.

La généalogie des manuscrits n'est pas sans fournir quelque indication sur l'origine du remaniement. En effet, le manuscrit C^3 est très proche parent de C^4, mais seulement pour les vies des papes antérieurs au VIIIe siècle. D'autre part C^2 et C^3 sont très voisins, jusqu'à la vie de Zacharie († 752) inclusivement. En supposant que la retouche ait été introduite dans un ancêtre commun à C^2 C^3 et C^4, on explique très bien sa propagation dans les manuscrits de la recension E, car celle-ci est une recension dérivée et mixte, où l'on trouve mêlées les leçons de la classe A, celles du groupe BC [1] et même quelques-unes de la première édition. Mais ce qui ne s'explique pas aussi facilement, c'est que les manuscrits A^5 et A^6, qui ne doivent absolument rien aux deux classes C et E, présentent exactement les mêmes chiffres que les manuscrits C^2, C^3, C^4, E. Si la transmission de ces chiffres s'était faite par un manuscrit du *Liber pontificalis*, le texte de ce manuscrit aurait laissé des traces dans les deux groupes A^{56} et CE; et ceux-ci présenteraient certainement d'autres particularités communes que les variantes numériques. Je ne vois donc d'autre solution que d'admettre un simple catalogue duquel dépendraient, d'une part l'original commun à A^5 et A^6, d'autre part le manuscrit du type C par lequel ce remaniement s'est introduit dans les classes C et E.

Comment ce catalogue avait-il été dressé? Il suffit de jeter un coup d'œil sur les colonnes I et V du tableau pour reconnaître que la plupart des variantes de la révision concordent avec les leçons du catalogue libérien; on peut dire que celui-ci en a fourni au moins les trois quarts. Quant aux autres, elles sont, pour la plupart, peu nombreuses et peu importantes; on peut les expliquer par des fautes de transcription dans les manuscrits du catalogue révisé, ou par quelques différences entre le texte libérien dont on s'est servi et celui qui nous est parvenu directement. D'autre part, les chiffres que la révision a en commun avec le *Liber pontificalis* proviennent bien de celui-ci et non point de catalogues indépendants. On peut s'en assurer en considérant, par exemple, les chiffres de Marcel et de Marc, où la révision est d'accord avec le *Liber pontifi-*

1. Remarquer le comput isolé de l'abrégé félicien, *ann. III*, sans mois ni jours. Il est conforme à la vérité historique, si on le prend comme indiquant le temps pendant lequel Félix occupa le siège de Libère exilé (355-358). Je ne saurais dire si cette leçon provient de la première édition ou si c'est un changement introduit par l'abréviateur.

1. Pour le commencement, les deux groupes B et C ne diffèrent pas sensiblement.



calis sur des particularités tout à fait propres à celui-ci. En somme, la révision en question représente une combinaison des chiffres du *Liber pontificalis* et de ceux du catalogue libérien. Elle s'est opérée sur une assez vaste échelle : près de la moitié des chiffres du *Liber pontificalis*, pour la partie correspondante au catalogue libérien, ont été ainsi modifiés. Mais les retouches ne se sont pas bornées à cette première partie; on en trouve encore, en assez grand nombre, dans les notices des papes de la fin du quatrième siècle et du commencement du cinquième. Après Zosime († 418) elles deviennent fort rares : il n'y en a plus que quatre, pour Boniface, Léon, Simplicius et Gélase. Au delà de ce dernier pape il n'y en a plus du tout.

Révision de l'abrégé K.

18. — Les variantes de l'abrégé cononien dérivent aussi, quoique en partie seulement, du catalogue libérien; c'est cette communauté d'origine qui explique comment elles se rencontrent assez souvent avec celles de la révision précédente. Outre le catalogue libérien, on a mis à contribution un catalogue du même type que ceux d'Arras, Corbie I, Reims, Chieti, etc. Ce remaniement est donc un peu plus complexe que l'autre. Il se renferme du reste dans les mêmes limites, c'est-à-dire qu'il ne dépasse guère le pape Zosime. J'ai dit plus haut que c'est vers ce point de la série que disparaissent les divergences entre les catalogues pontificaux, et cela pour une bonne raison, c'est qu'ils sont désormais tous d'accord avec la réalité chronologique.

Traditions romaines sur la chronologie des papes.

19. — Je puis maintenant ramener à quelques lignes assez simples toutes les traditions sur la chronologie des papes pour les quatre premiers siècles de l'église romaine (50-430 environ). A la fin du v[e] siècle, ces traditions étaient représentées par trois documents: le catalogue libérien de l'année 354, et les deux types du catalogue établi probablement vers le temps de saint Léon.

La chronologie du *Liber pontificalis* n'est que la reproduction de l'un de ces deux types, sauf quelques compléments très rares empruntés au catalogue libérien. Celle de la révision des manuscrits $A^{56}C^{234}E$, conforme aux inscriptions de Saint-Paul, représente une combinaison du catalogue libérien et du *Liber pontificalis*. Enfin, celle de l'abrégé cononien nous offre les trois traditions mélangées : le *Liber pontificalis* y a été corrigé d'après le catalogue libérien et en même temps d'après le premier type des catalogues du v[e] siècle. Parmi les sources du catalogue libérien et de ceux du v[e] siècle, les seules que nous puissions indiquer avec certitude sont la chronique d'Hippolyte et les chiffres de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, transmis par la chronique de saint Jérôme.

§ IV.

LES PAPES MARTYRS.

Les papes [m]artyrs, d'après le L. P.

20. — Dans les livres liturgiques actuels, la qualité de martyr est attribuée à tous les papes antérieurs à saint Silvestre. Cette classification repose sur une conception historique, jadis universellement admise, d'après laquelle la persécution n'aurait cessé que sous le pape Silvestre; Constantin lui-même était censé avoir été d'abord un ennemi des chrétiens; l'ère de la paix commençait à sa conversion et à son baptême.

L'auteur du *Liber pontificalis*, bien qu'il ait accepté comme vraie la légende de Silvestre, de laquelle tout ce système dérive, n'en a pourtant pas tiré des conséquences aussi étendues. L'expression *martyrio coronatur*, ou quelque autre équivalente, figure dans un grand nombre de notices antérieures à celle de Silvestre [1], mais pas dans toutes: Anaclet, Hygin, Pie, Soter, Eleuthère, Zéphyrin, Urbain, Denys, Eusèbe [1], Miltiade, sont exceptés. Anicet et Eutychien n'ont le titre de martyr que dans la seconde édition; il en est de même de Gaius, que la première édition présente comme un simple confesseur, et peut-être aussi de Marcel [2], son

1. Elle se trouve aussi dans la notice de Félix II, mort en 365; ce cas particulier sera étudié au paragraphe suivant.

1. L'épitaphe consacrée à la mémoire d'Eusèbe par le pape Damase est encadrée dans la dédicace DAMASVS EPISCOPVS FECIT EVSEBIO EPISCOPO ET MARTYRI. Elle atteste qu'Eusèbe mourut en exil, comme les papes Pontien et Cornelius, qui étaient rangés parmi les martyrs dans les calendriers du IV[e] siècle. Cet honneur cependant n'avait point été accordé à Eusèbe. La raison de cette différence est sans doute qu'Eusèbe n'avait pas été exilé en vertu des édits de persécution, mais pour des raisons spéciales (v. le commentaire de sa notice).

2. Le mot de martyr n'est pas prononcé à propos de Marcel; mais la manière dont sa fin est racontée dans la seconde édition porte à croire qu'il n'y a ici qu'une omission accidentelle et que le biographe le considérait comme un martyr.

second successeur. Quant aux autres, ils sont tous donnés comme martyrs. En voici la liste :

Lin,	Pontien,
Clet,	Antéros,
Clément,	Fabien,
Evariste,	Cornelius,
Alexandre,	Lucius,
Xystus Ier,	Etienne,
Télesphore,	Xystus II,
Victor,	Félix,
Calliste,	Marcellin.

La tradition locale à la fin du ve siècle.

21. — La tradition liturgique du ive et du ve siècle [1] donne lieu ici à des comparaisons intéressantes, mais qui ne s'étendent pas à toute la série pontificale. Les anniversaires des plus anciens papes, jusque vers le milieu du iiie siècle, ne sont pas marqués régulièrement dans les calendriers, sacramentaires et autres documents analogues. Avant celui de Fabien († 250), on ne trouve guère que ceux de Calliste († 222) et de Pontien († 235), peut-être ceux de Clément et de Zéphyrin († 217). Cependant, en groupant autour de la liste des fêtes officiellement célébrées les autres documents de l'opinion du ve siècle sur les anciens papes, on arrive à un ensemble qui concorde à peu près avec les indications du *Liber pontificalis*. Je vais le faire voir par un aperçu rapide.

Lin, Clet et Clément sont nommés de telle façon dans le canon de la messe romaine, qu'on ne peut leur refuser le titre de martyr sans s'écarter de l'interprétation naturelle de ce texte [2] : *Memoriam venerantes... beatorum apostolorum ac martyrum Petri, Pauli... Simonis et Thaddaei, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii* ... En ce qui regarde Clément, on sait que Rufin et le pape Zosime lui ont donné le titre de martyr ; de plus, notre auteur a eu connaissance du texte de sa passion [3], qui ne pouvait lui laisser aucun doute à ce sujet.

1. Je ne parle pas ici des martyrologes appelés historiques, comme ceux de Bède, Florus, Adon, Usuard, Raban, Notker, etc., ni même du « petit martyrologe romain », placé par Adon en tête du sien propre. Tous ces documents sont postérieurs au *Liber pontificalis* et dépendent de lui. Le martyrologe hiéronymien ne donne, en ce qui regarde les papes, aucun détail historique. Du reste, pour les papes antérieurs à Libère, il est sensiblement d'accord avec les *Depositiones* philocaliennes (p. 10-12).

2. Il est peu probable que le canon romain ait subi, depuis la fin du ve siècle, un changement important en cet endroit.

3. Voir ci-dessous, p. XCI.

Il n'y a aucune vérification possible pour le cas d'Evariste ; quant à celui d'Alexandre, notre auteur est évidemment dans la dépendance d'une passion où ce pape est identifié avec un martyr de la voie Nomentane. Peut-être a-t-il pris dans le canon l'idée que Xystus Ier avait été martyr, bien que le Xystus du canon soit plus probablement le célèbre pape du iiie siècle, victime de la persécution de Valérien (258). Après Xystus Ier et jusqu'à Eleuthère inclusivement, il est tout à fait d'accord avec saint Irénée qui, comme lui, ne connaît d'autre pape martyr, dans cette partie de la série, que le seul Télesphore [1].

Au delà d'Eleuthère et avant Fabien, il compte parmi les martyrs Calliste et Pontien, conformément à la *Depositio martyrum*, et de plus Victor et Antéros, contrairement aux documents contemporains, au moins si on veut les interpréter naturellement. En effet, l'auteur des *Philosophumena*, qui est loin d'être défavorable à Victor, mentionne (IX, 12) la mort de ce pape sans signaler aucune circonstance de martyre ou de confession; quant à Antéros, sa mort est marquée dans la continuation de la chronique d'Hippolyte par le mot *dormit*, alors que cette même continuation emploie le terme *passus est* pour le martyre sanglant du pape Fabien et l'expression *cum gloria dormitionem accepit* pour Cornelius, mort confesseur et en exil.

Sur les sept papes qui terminent la liste des martyrs dans le *Liber pontificalis*, trois, Fabien, Cornelius et Xystus II, l'ont été certainement et figurent comme tels dans les documents liturgiques du ive siècle; pour Félix, il s'est produit une confusion analogue à celle que je signalais tout à l'heure à propos d'Alexandre : le pape Félix a été identifié avec un martyr homonyme, enterré sur la voie Aurélienne; quant aux trois autres, Lucius, Etienne et Marcellin, qui ne figurent comme martyrs ni dans les tables de dépositions de 336-354, ni dans aucun document contemporain, je montrerai bientôt que notre auteur a connu et mis à contribution des pièces ou tout au moins des traditions suivant lesquelles ils auraient versé leur sang pour la foi.

Il ne reste en définitive que trois cas dans lesquels le *martyrio coronatur* de notre biographe ne soit pas appuyé, à notre connaissance, soit sur des traditions

1. Je suis ici la première édition; le martyre d'Anicet, dans la seconde, est une retouche des plus évidentes (v. p. LXI).

qui suffisent à l'expliquer, soit même sur la réalité historique [1]. Ce sont les cas d'Evariste, de Victor et d'Antéros [2].

Passions consultées par l'auteur du L.-P.

22. — Parmi les papes auxquels le *Liber pontificalis* donne le titre de martyr, il y en a huit ou dix pour lesquels il ne paraît dépendre d'aucune passion, authentique ou légendaire; ce sont Lin, Clet, Evariste, Xystus I[er], Télesphore, Anicet (2[e] édition), Victor, Fabien, Félix I[er], Eutychien (2[e] édition) : dans ce nombre, il est bon de le remarquer, figurent deux martyrs certains, Fabien et Télesphore. Non seulement nous n'avons point de *gesta martyrum* relatifs à ces dix papes, mais il n'y a aucune raison de croire que l'auteur du *Liber pontificalis* en ait connu qui maintenant aient disparu. Pour d'autres papes, au contraire, l'auteur a pu consulter des passions que nous avons encore ou du moins qui existaient de son temps.

Les passions actuellement conservées sont celles de saint Clément, de saint Alexandre, de saint Calliste, de sainte Cécile (notice d'Urbain), de saint Cornelius, de sainte Susanne (notice de Gaius). Des traces de documents analogues, mais dont les textes sont perdus, se retrouvent dans les notices de Pontien, d'Antéros, de Lucius, d'Etienne, de Xystus II, de Marcellin et de Marcel. Je vais étudier ces emprunts, en suivant l'ordre chronologique des notices pontificales.

Martyrium S. Clementis.

23. — 1° *Clément.* — Le Μαρτύριον τοῦ ἁγίου Κλήμεντος πάπα Ῥώμης, publié par Cotelier [1], Dressel [2] et, en dernier lieu, par M. Funk [3], contient un récit qui n'a aucun trait commun avec ce que nous savons d'ailleurs de l'histoire de saint Clément, si ce n'est le temps où il vécut. On y raconte d'abord qu'il convertit un ami de l'empereur Nerva, appelé Sisinnius, et beaucoup d'autres grands personnages; que le *comes sacrorum officiorum*, inquiet de ces conversions, excita contre lui la populace de Rome et qu'il fut condamné aux mines de Cherson par le *praefectus Urbi*. La seconde partie du récit contient l'arrivée du saint à Cherson, où il trouve deux mille chrétiens condamnés aux mines, la découverte miraculeuse d'une source, la conversion de tout le pays, enfin le supplice de Clément, qui est jeté à la mer avec une ancre au cou. La passion se termine par deux prodiges: la mer se retire pour permettre au peuple de vénérer les restes du martyr; puis celui-ci apparaît à ses disciples et leur dit de laisser son corps au fond de la mer, dans le tombeau de marbre où Dieu l'a renfermé; ils pourront le visiter tous les ans, car le reflux miraculeux se répètera à chaque anniversaire de sa mort.

Ce récit, par l'ensemble de sa rédaction et par la mention du *comes sacrorum officiorum*, trahit un auteur du IV[e] siècle au plus tôt. La donnée qui lui sert de base est le culte dont jouissait à Cherson (Sébastopol, en Crimée) un martyr du nom de Clément [1]. Dans la pensée du passionnaire, ce saint est la même personne que le pape Clément, troisième successeur de saint Pierre. L'Occident connut cette histoire d'assez bonne heure et elle y parvint à une grande fortune. On sait qu'elle est entrée dans les livres de la liturgie romaine; mais cette introduction paraît avoir été tardive : les anciens sacramentaires, jusqu'au IX[e] siècle au moins, ne lui ont rien emprunté [2]. En revanche elle est complètement adoptée par le *Missale Gothicum*, sacramentaire gallican conservé dans un manuscrit du VII[e] siècle. Grégoire de Tours lui a donné place dans son *De Gloria martyrum* (c. 35, 36). Le *Liber pontificalis* est beaucoup plus discret; il se borne à y prendre le lieu de la sépulture de saint Clément : *Qui etiam sepultus est in Grecias*, sans même désigner expressément la ville de Cherson. Cette dépendance est même si vague que l'on peut se demander si l'auteur avait réellement lu la passion de Clément et s'il ne parlait pas tout simplement d'après les idées que ce document pouvait avoir répandues autour de lui.

Passio SS. Alexandri, Eventii et Theoduli.

24. — 2° *Alexandre.* — L'identité de saint Clément de Rome et du saint Clément de Cherson ne paraît pas bien prouvée. Quant à l'identité du pape Alexandre et du martyr son homonyme, elle est encore bien plus douteuse. Le tombeau de ce dernier a été récemment découvert, au septième mille de la voie Nomentane, conformément aux indications du *Liber pontificalis*,

1. Il ne faudrait pas trop insister sur la concordance de ses indications à ce sujet avec celles de saint Irénée, car il est clair qu'il n'a point fait usage des écrits d'Irénée, ni directement, ni par l'intermédiaire d'Eusèbe-Rufin.

2. Encore verra-t on bientôt que la notice d'Antéros paraît avoir emprunté quelque chose à un récit martyrologique, actuellement perdu, où ce pape avait un rôle.

3. *PP. apost.*, t. I, p. 808; Migne, *Patr. gr.*, t. II, p. 617.

4. *Clementinorum epitomae duae*, Leipzig, 1859.

5. *Opera PP. apost.*, t. II, p. 28.

1. De Rossi, *Bull.*, 1864, p. 5, 6; 1868, p. 18.

2. Le sacramentaire léonien dépend des *Recognitions clémentines*, mais non de la passion (Muratori, *Liturg. Rom. vetus*, t. I, p. 459 et suiv.).

de la *passio Alexandri* [1], des martyrologes et des documents liturgiques. L'existence du martyr et la célébrité de son culte ne font aucune difficulté. L'autel antique qui s'élevait sur son tombeau portait une inscription dont le commencement manque... ET ALEXANDRO DELICATVS VOTO POSVIT DEDICANTE AEPISCOPO VRS[O] [1]. Deux autres martyrs, Eventius et Théodule, étaient honorés au même endroit et leur fête tombait le même jour que celle d'Alexandre. Celui-ci, bien évidemment, n'était pas nommé le premier dans l'inscription. Le martyrologe hiéronymien, le plus ancien des documents de ce genre qui puissent être allégués ici, ne lui donne aussi que le second rang : *Romae, via Nomentana, miliario VII, natale sanctorum Iuvenalis* [3], *Eventi, Alexandri, Theodoli.* De plus, il ne joint pas à son nom le qualificatif *episcopi*, qu'il donne toujours aux papes. Ces deux circonstances avaient déjà conduit Fiorentini [4] à douter de l'identité du pape et du martyr. Après la découverte de l'inscription, le doute se renforce à un tel point que l'on peut, sans témérité, lui substituer une négation [5].

Cependant la confusion des deux personnages est antique. Il est, sans doute, peu probable que l'auteur du *Liber pontificalis* ait eu sous les yeux exactement la même passion que nous avons aujourd'hui. On remarque deux différences entre cette passion et le récit, pourtant bien court, de la notice d'Alexandre. D'après celle-ci, Eventius et Théodule, compagnons du martyr, sont l'un prêtre et l'autre diacre ; dans la passion, ils sont tous deux prêtres. De même, dans le *Liber pontificalis*, Alexandre a la tête tranchée ; dans la passion, il succombe à une quantité de piqûres qu'on lui fait sur tout le corps. Mais le *Liber pontificalis* s'accorde avec la passion, non seulement sur la qualité de pape du principal personnage, mais encore sur les noms de ses compagnons, sur la date et le lieu du martyre et

1. *Acta SS. maii*, t. I, p. 371 et suiv.; Tillemont, *Hist. eccl.*, t. II, p. 590.

2. *Atti del martirio di S. Alessandro*, etc. Rome, 1858, pl. I; cf. de Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, p. VII. Je crois, quant à moi, que les lettres VRS sont le commencement du nom d'*Ursus*, évêque de Nomentum sous Innocent Ier (Jaffé, 317, Coustant, p. 914); le lieu de la découverte est assez rapproché de Nomentum pour avoir fait partie du territoire de cette cité.

3. Juvenalis n'est pas ici à sa place; ce n'est pas un martyr romain.

4. *Vetust. Occid. eccles. martyrologium*, p. 496 b.

5. Dans les livres liturgiques grégoriens, Alexandre est nommé le premier; la fête de ces martyrs ne se trouve ni dans le sacramentaire léonien ni dans le gélasien.

de la sépulture. On ne peut donc douter qu'il ne dérive au fond de la même tradition et par conséquent que cette tradition ne soit antérieure au commencement du VIe siècle.

Passio S. Callisti sociorum.

25. — 3° *Calliste.* — La passion de saint Calliste (*Acta SS. octobr.*, t. VI, p. 430) fait mourir ce pape, avec beaucoup d'autres martyrs, sous le règne et par ordre de l'empereur Alexandre. La date est exacte, car il y a tout lieu de croire que Calliste mourut le 14 octobre 222 et Alexandre fut acclamé empereur le 11 mars de la même année. Ce jeune prince n'avait que treize ans et demi au moment de son élévation à l'empire ; il est célèbre par sa douceur et par la faveur qu'il témoigna aux chrétiens ; il est donc bien difficile de lui attribuer toute une série d'exécutions sanglantes qui auraient inauguré, avec son règne, une nouvelle période de persécution. Aussi Baronius abandonne-t-il sur ce point le récit de la passion de Calliste. Mais, comme dit Tillemont, la paix dont l'Eglise jouit sous Alexandre, n'empêche pas qu'il n'y ait pu avoir quelques martyrs sous son règne, « comme il y en a eu sous Philippe qui passoit pour chrétien et sous les empereurs mesmes qui prenoient le plus hautement la protection de l'Eglise, soit par les soulevements du peuple, soit par quelques autres accidens... Les actes... portent qu'il fut précipité dans un puits, ce qui marque mieux la fureur d'un tumulte populaire, qu'un jugement rendu, soit par l'empereur, soit par des magistrats légitimes [1]. »

Les calendriers, martyrologes et livres liturgiques de Rome, depuis la première moitié du IVe siècle, s'accordent à ranger Calliste parmi les martyrs, à indiquer sa fête au 14 octobre et son tombeau dans le cimetière de Calépode, appelé aussi de Calliste, au troisième mille de la voie Aurelia. D'autre part, son souvenir est localisé à l'intérieur de Rome, au pied du Janicule, à l'endroit où s'élève la belle église de Sainte-Marie *in Trastevere*. Ces données topographiques, de même que la date de l'anniversaire, figurent aussi dans la passion, ce qui démontre que celle-ci dérive de traditions locales, dont on ne saurait sans doute accepter tous les détails, mais qui doivent être prises en considération. D'après certains savants [2], la tradition du martyre de Calliste reposerait uniquement sur le fait de

1. *Hist. eccl.*, t. III, p. 251.

2. Lipsius, *Chron. der röm. Bischöfe*, p. 178.



son exil en Sardaigne, dont il est parlé dans les *Philosophumena* (IX, 12). Mais cet exil se place longtemps avant son épiscopat et ne suffit pas à justifier le titre de martyr, reconnu à Calliste officiellement et en dehors de toute influence légendaire. Son second successeur Pontien († 236) et le pape Cornelius († 253), qui ne paraissent pas avoir souffert le martyre sanglant, ou martyre proprement dit, ont été, il est vrai, rangés parmi les martyrs. Mais ils moururent en exil, tandis que Calliste revint du sien et fournit ensuite une carrière de trente ans au moins. Un exil d'où l'on revenait n'était pas, à Rome et au IIIe siècle, un titre suffisant pour être honoré comme martyr. Lucius fut exilé, revint, et mourut quelques semaines après son retour (4 mars 254) ; cependant son anniversaire figure dans la *Depositio episcoporum*, avec ceux des papes qui n'ont pas été martyrs, et non pas dans la *Depositio martyrum*, avec ceux de Fabien et de Xystus II, de Calliste et de Pontien. La conjecture des savants en question n'est donc nullement fondée et l'on a tout droit d'accepter, non pas, encore une fois, tous les détails de la *Passio Callisti*, mais les données qu'elle contient sur le lieu de sa mort et celui de sa sépulture, données confirmées par les documents les plus sérieux ; il serait même difficile, pour concilier le martyre de Calliste avec la date de ce fait et l'attitude d'Alexandre à l'égard des chrétiens, de trouver une explication plus satisfaisante que celle qui ressort de son genre de supplice, tel que la passion le présente, c'est-à-dire l'hypothèse d'une émeute populaire. Cette hypothèse est encore confirmée par la proximité entre le lieu traditionnel de la mort de Calliste et la voie Aurélienne sur laquelle on l'enterra. Il eût été naturel, en effet, que son corps fût déposé dans le célèbre cimetière de la voie Appienne auquel son nom est attaché et où furent enterrés tous les papes du IIIe siècle, excepté lui. Une telle exception suppose des circonstances particulières, qui ont empêché ses obsèques de se passer régulièrement. Si l'on réfléchit qu'un tel empêchement ne s'est pas produit dans le cas des martyrs Fabien et Xystus II, exécutés par sentence de juge, il ne reste d'imaginable qu'un tumulte local, qui, détournant les fidèles de Rome de tenter le passage du Tibre et de s'aventurer vers la voie Appienne, les força de s'échapper, avec le corps de leur évêque, par la porte la plus voisine du théâtre de sa mort.

Le *Liber pontificalis* est-il tributaire de la passion de Calliste, telle que nous l'avons actuellement [1] ? Le seul détail qui porterait à le croire c'est qu'il fait naître Calliste à Rome, dans la région appelée *Urberavennatium*, lieu plusieurs fois nommé dans la passion [2]. Mais cette indication topographique n'est pas particulière à celle-ci, car l'expression *Urberavennatium* servait, dans la langue populaire, à désigner la partie du Transtévère située au bas du Janicule. Elle s'explique par ce fait que les marins de la flotte de Ravenne, en détachement à Rome, avaient leur quartier dans la *regio XIIII trans Tiberim*, celle-là même où se conservait le souvenir de Calliste. Le lieu de sépulture de ces marins se trouvait sur la voie Aurélienne, comme le cimetière de Calépode, mais un peu plus près de Rome, dans la villa Pamphili. C'est là qu'on a découvert un certain nombre de leurs monuments funéraires [3].

Il est donc possible que le *Liber pontificalis* dépende ici tout simplement de la tradition orale et non point de la passion de Calliste.

Passio S. Caeciliae.

26. — 4° *Urbain.* — Il est certain en revanche que la notice d'Urbain, successeur de Calliste, contient des choses empruntées à la passion de sainte Cécile. Ce document paraît être du Ve siècle [4]; on en a tellement parlé ces derniers temps que je n'ai pas besoin de l'analyser. Le pape Urbain y joue un rôle important; c'est lui qui instruit et baptise les personnes que convertissent, par la parole ou par l'exemple, les héros du récit, Cécile, Valérien son mari, et Tiburce son beau-frère. Cette situation est indiquée, dans le *Liber pontificalis*, par la phrase suivante : *Hic sua traditione multos convertit ad baptismum, etiam Valerianum, sponsum sanctae Caeciliae, et multi martyrio coronati sunt per eius doctrinam* [5]. Urbain est présenté, au commencement de l'histoire,

1. Elle est résumée au IXe siècle dans tous les martyrologes historiques, Bède-Florus, Adon, Raban Maur, etc.

2. C'est là que Calliste célèbre le culte chrétien (*Acta SS.* l. c., c. 1 et 7) : « Venerunt trans Tiberim in Urbem ad templum Ravennatium et audierunt in quodam caenaculo multitudinem christianorum psallentem, inter quos erat Callistus episcopus cum clero suo... Divulgatum est... quod esset (Callistus) in domo Pontiani iuxta urbem Ravennatium; misitque occulte trans Tiberim et tenuit eum (Alexander). »

3. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 3148 et suiv.

4. De Rossi, *Rom. sott.*, t. II, p. XL et 148; le texte dans Surius, 22 nov.; cf. Aubé, *Les persécutions de l'Église*, t. III, p. 353 et suiv.

5. Première édition : la seconde n'ajoute rien d'important et ne fait que délayer le texte.

comme ayant déjà confessé la foi à deux reprises : *Qui iam bis confessor factus inter sepulcra martyrum latitabat.* Ce titre de confesseur illustre est rappelé au début de la notice : *Qui etiam clare* (*claruit?*) *confessor temporibus Diocletiani.* Mais ici les divergences commencent, car l'indication chronologique contenue dans les mots *temporibus Diocletiani* manque, tant dans la passion de sainte Cécile que dans celle d'Urbain, qui paraît en être un complément [1]. Ces mots forment un tel anachronisme, que les copistes du *Liber pontificalis* en ont été choqués et se sont ingéniés à remanier le texte à cet endroit. Mais la leçon qui les contient n'en est pas moins la leçon primitive. Il faut dire d'ailleurs qu'elle n'est pas en contradiction ouverte avec les passions actuelles de sainte Cécile et de saint Urbain, car celles-ci ne mentionnent ni consuls ni empereurs [1]. Il en est autrement des mots *quem sepelivit beatus Tiburtius*, qui font enterrer le pape Urbain par le martyr Tiburce; dans la passion, sainte Cécile survit à Tiburce et elle est elle-même enterrée par Urbain.

De telles différences supposent, ou que l'auteur du *Liber pontificalis* n'avait qu'une connaissance très imparfaite de la passion de sainte Cécile, ou qu'il suivait une rédaction différente, sur quelques points, de celle que nous possédons. C'est l'influence de cette dernière qui aura porté les copistes à supprimer la mention de Tiburce et à corriger le synchronisme impérial.

La sépulture d'Urbain est indiquée, par le *Liber pontificalis* comme par la passion, dans le cimetière de Prétextat, et non dans le cimetière de Calliste, où fut pourtant enterré le véritable pape Urbain. Je dis le véritable pape Urbain, car il est certain qu'il doit être distingué de l'Urbain de la passion, dont le souvenir est localisé auprès de la petite église de Saint-Urbain *alla Caffarella*, dans l'ancien *pagus Triopius*, et dans le cimetière voisin, celui de Prétextat [3]. Il est probable que les récits martyrologiques auxquels son nom se trouve mêlé auront passé par des formes diverses. La plus vraisemblable, eu égard au témoignage de l'archéologie, serait celle qui placerait cette histoire au temps de Marc-Aurèle et de Commode. Les emprunts du *Liber pontificalis* donnent le second rang à celle où tout se passe sous Dioclétien [1]; quant à la recension commune, qui, par une rare exception, ne contient aucun nom d'empereur, elle n'a d'autre attache chronologique que l'identification du pape Urbain avec le confesseur Urbain du cimetière de Prétextat; à mon avis, elle représente un remaniement de la précédente, au moins en ce qui regarde le synchronisme des empereurs et la succession de certains événements.

1. *Acta SS. maii*, t. V, p. 477 et suiv.

2. La note *Passa est autem beata virgo M. Aurelii et Commodi imperatorum temporibus*, qui se lit à la fin de la notice de sainte Cécile dans le martyrologe d'Adon (22 nov.), est indépendante du texte de la passion de cette sainte; les mss. de celle-ci ne la contiennent pas ou bien l'ont empruntée à Adon lui-même. Sur ces données chronologiques, v. Aubé, *op. cit.*, p. 355, note.

3. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 52-54, 151 et suiv.

27. — 5° *Pontien.* — Il ne subsiste aucun document martyrologique indépendant sur les deux papes Pontien et Antéros, qui moururent tous deux au temps où l'empereur Maximin persécutait le haut clergé. Le premier a son anniversaire marqué dans la *Depositio martyrum*; la petite chronique du III[e] siècle qui, dans le catalogue libérien, commence précisément à Pontien, raconte qu'il fut exilé en Sardaigne, *in insula nociva.* Sa mort n'y est pas relatée, mais seulement sa démission, *discinctus est.* L'auteur du *Liber pontificalis* a ici substitué *defunctus est* à *discinctus est* et modifié la date, qui de *IIII kal. octob.* est devenue *III kal. novemb.*; peut-être ce dernier changement est-il involontaire. Il n'en est pas de même de l'introduction des mots *adflictus*, *maceratus fustibus*, avant *defunctus est.* Ces mots supposent que le rédacteur avait sous les yeux ou dans la mémoire quelque récit sur les derniers moments du martyr Pontien. La circonstance qu'ils expriment n'a rien assurément que de très naturel, étant donnée la situation des condamnés aux mines. On peut en dire autant du petit récit de la translation des restes de Pontien à Rome, par le pape Fabien : *Quem beatus Fabianus adduxit navigio*[2] *et sepelivit in cymiterio Calisti, via Appia.* Le court pontificat d'Antéros ne lui permit pas de s'occuper de la sépulture de son prédécesseur, mort si loin de Rome; d'ailleurs le règne de Maximin n'était pas un temps où un évêque pût facilement obtenir le rescrit impérial qui était né-

Documents perdus sur le pape Pontien.

1. Remarquer que cette date se trouve aussi dans un passionnaire de la basilique de Latran, allégué par Bosio (de Rossi, l. c., p. XXXIX) et dans les Ménées grecques (22 nov.).

2. *Cum clero per navim*, dans la seconde édition. Rapprocher le changement *Lucina... cum tota familia* en *Lucina... cum clericis* que subit le récit de la sépulture du pape Cornelius en passant de ses *Actes* dans le *Liber pontificalis.* L'auteur de celui-ci paraît attacher une certaine importance à ce que les clercs assistent aux enterrements.

cessaire pour transporter un cadavre; enfin rien ne prouve que Pontien soit mort avant Antéros. Fabien, au contraire, eut un long pontificat, sous des empereurs favorables aux chrétiens, Gordien III et Philippe. Il est tout naturel qu'il se soit occupé de ramener à Rome le corps de son prédécesseur mort en exil [1]. Le seul détail qui ne soit pas acceptable, parmi ceux que le *Liber pontificalis* ajoute au catalogue libérien, c'est la responsabilité d'Alexandre Sévère dans la sentence d'exil portée contre Pontien. Cette sentence a été prononcée en 235, avant la fin de septembre. Mais Alexandre mourut le 18 mars, sur les bords du Rhin, où il se trouvait depuis un certain temps; d'ailleurs les chrétiens n'ont point eu à souffrir sous son règne. Il est tout naturel de faire rentrer l'exil de Pontien parmi les rigueurs de la persécution que Maximin se hâta d'inaugurer. L'auteur du *Liber pontificalis* aura pris le nom d'Alexandre dans la formule chronologique *fuit temporibus Alexandri*, du catalogue libérien. Cependant il est à la rigueur possible qu'il l'ait trouvée dans quelque passion; les rédacteurs de ces documents ont attribué plus d'un martyr au règne et à une prétendue persécution d'Alexandre.

[D]ocuments [ren]dus sur le [pap]e Antéros.

28. — 6° *Antéros.* — Dans la notice d'Antéros nous trouvons la phrase suivante : *Hic gestas martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesia recondit propter quodam Maximo presbitero* [2] *martyr effectus est* (1re édition), *propter quodam Maximino presbitero qui martyrio coronatus est* (2e édition.) La nasalisation *quondam* pour *quodam* se rencontre dans les deux abrégés de la première édition et dans la plupart des mss. B et C de la seconde; mais la leçon *quodam* s'appuie sur les plus anciens manuscrits, ceux de Lucques et de Naples; l'ablatif est ici pour l'accusatif, comme cela arrive souvent dans le *Liber pontificalis*, et c'est ainsi que l'ont compris les copistes qui de *quodam* ou de *quondam* ont fait *quendam* et qui ont donné aux deux noms suivants une terminaison en *um*. Le sens est que le pape s'occupa de recueillir les actes des martyrs, à propos d'un prêtre Maxime ou Maximin qui était mort pour la foi. Le martyre d'un prêtre, à la fin de 235, n'a rien que de très conforme à ce que nous savons de la situation de l'Eglise en ce moment-là. Mais l'éditeur mayençais du *Liber pontificalis* a fait ici une conjecture, adoptée après lui par Bianchini, Muratori et Vignoli, et approuvée par M. de Rossi [1] : il a lu *propter quod a Maximo praefecto martyr effectus est* (ou *martyrio coronatus est).* Les arguments de M. de Rossi sont au nombre de deux : la facilité de confondre les abréviations de *praefecto* et de *presbytero* et le fait que Pupien Maxime, avant d'être empereur, exerça la préfecture de Rome, vers le temps où siégeait Antéros. A cela je répondrai que la coïncidence du court épiscopat d'Antéros avec la magistrature de Pupien Maxime n'est ni démontrée, ni vraisemblable [2]; Antéros n'a siégé que quarante jours environ : il faudrait des documents précis pour affirmer que c'était pendant la préfecture de Maxime. D'un autre côté, le mot *praefectus* se rencontre rarement dans le *Liber pontificalis* et n'y est point abrégé, surtout abrégé en *pr.*; ce sigle n'est pas celui qui sert pour le mot *presbyter*, c'est toujours *prb* et ses dérivés, jamais *pr.* Je crois donc qu'il n'y a rien à changer aux manuscrits, qui d'ailleurs donnent un sens naturel et acceptable.

Quoi qu'il en soit du reste, qu'il soit ici question du martyre d'Antéros ou de celui d'une autre personne, d'un préfet Maxime ou d'un prêtre Maxime, il est clair que notre auteur nous donne un renseignement martyrologique dont il n'y a trace ni dans le catalogue libérien ni dans les passionnaires actuellement connus. Quelle est la valeur de ce renseignement? Il est difficile de le dire. Si l'on écarte la tradition paléographique, si l'on efface du *Liber pontificalis* la mention du martyr Maxime, on obtient un témoignage en faveur du martyre du pape Antéros, vraisemblable, eu égard à la date de la mort de ce personnage, mais contredit par l'expression *dormit*, par laquelle le catalogue libérien indique sa mort, et aussi par l'absence de son nom dans la *Depositio martyrum*. Si l'on accepte, sans le corriger,

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 73 et suiv.

2. En restituant ce texte, p. 65, j'ai suppléé ici le relatif *qui*, d'après la seconde édition. Si cette conjecture n'était pas acceptée, il faudrait suspendre le sens après *recondit* : alors la phrase *propter quodam...* signifierait qu'Antéros lui-même fut martyrisé à cause d'un prêtre Maxime. Cela est bien peu naturel.

1. *Roma sott.*, t. II, p. 180 et suiv.

2. Borghesi, *Œuvres*, t. IX, 2e fascicule, n° L. — Il serait grandement invraisemblable que Maximin eût pris pour préfet de Rome, en 236, un personnage comme Pupien Maxime, que ses antécédents et ses mœurs désignèrent au sénat, en 237, quand il s'agit de nommer un empereur à la place de Maximin lui-même, déclaré déchu et ennemi public. A ce moment, la préfecture était aux mains d'un certain Sabinus; on ne sait depuis quand, peut-être depuis l'avènement de Maximin (235). Quant à la préfecture de Pupien Maxime, elle doit être antérieure à ce règne.

le texte que les manuscrits nous ont transmis, on se trouve embarrassé par la difficulté d'identifier le martyr Maxime avec l'un ou l'autre des nombreux martyrs romains qui ont porté ce nom, et par l'absence de tout récit, même légendaire, sur un prêtre de ce nom qui aurait versé son sang pour la foi en 235 ou 236. Je me borne à conclure que l'auteur du *Liber pontificalis* a mis en œuvre des documents ou des traditions sur la persécution de Maximin, qui ne nous sont pas parvenus par une autre voie.

Passio S. Cornelii.

29.—7° *Cornelius.*—La passion de saint Cornelius et de ses compagnons, Cerealis, Sallustia et autres martyrs, a été publiée d'après un bon manuscrit du Vatican par Schelstrate[1]. Le savant auteur lui attribue une certaine antiquité, mais il ne pense pas qu'elle puisse remonter jusqu'au temps de saint Léon († 461)[2]. Elle ne peut pourtant pas être beaucoup moins ancienne, car elle a été évidemment mise à contribution par l'auteur du *Liber pontificalis*. Le narrateur est bien informé sur le lieu de la sépulture de Cornelius ; sur ce point, les découvertes modernes ont confirmé son témoignage. Ses indications topographiques sont fort exactes : il trace bien le chemin entre le *forum Palladis* où, suivant lui, a eu lieu la condamnation du saint, et l'endroit de la voie Appienne où fut creusé son tombeau ; en allant de l'un à l'autre il fallait en effet passer, comme il le marque, par dessous l'*arcus Stillae*, c'est-à-dire la porte Capène (*madida Capena*[3]) et par devant le temple de Mars, situé un peu plus loin sur la gauche de la voie Appienne[4]. Il connaît les lettres de saint Cyprien, mais un peu en gros. Il sait, par exemple, que Cyprien écrivit à Cornelius exilé, mais il paraît croire que l'évêque de Carthage était lui-même emprisonné à ce moment[5], ce qui n'est pas exact : Cyprien, en effet, était menacé, mais en liberté ; cela résulte de sa lettre elle-même[1]. Notre auteur se souvient des atroces tourments endurés à Rome par le jeune confesseur Celerinus, dont Cyprien fit plus tard un lecteur de Carthage ; mais il croit que Cyprien en parlait dans sa dernière lettre à Cornelius : en réalité cet intéressant récit se trouve dans d'autres pièces de la collection[2] des lettres de saint Cyprien. La narration du martyre sanglant de Cornelius, précédé immédiatement d'une comparution devant Dèce, ne tient pas devant le témoignage contemporain et absolument sûr du continuateur d'Hippolyte : *Centumcellis expulsus, ibi cum gloria dormitionem accepit.* Du reste Cornelius n'a pas pu comparaître devant Dèce, qui mourut près de deux ans avant lui[3].

En acceptant ce récit et en puisant dans le texte du passionnaire, l'auteur du *Liber pontificalis* s'est trouvé dans la nécessité de le combiner avec la petite notice de Cornelius dans le catalogue libérien et aussi avec une narration, de provenance différente, sur la translation des reliques de saint Pierre et de saint Paul.

L'exil à Centumcellae est déjà combiné, dans la passion, avec le martyre à Rome ; c'est la correspondance entre saint Cyprien et le pape exilé qui sert de prétexte à Dèce pour ramener celui-ci devant l'empereur. Le *Liber pontificalis* n'a eu qu'à accepter ce raccord, en omettant, bien entendu, les mots *ibi cum gloria dormitionem accepit* qui, dans le texte du catalogue libérien, suivent la mention de l'exil à Centumcellae. Quant à la translation des corps des apôtres, il eût été naturel de la placer avant l'exil de Cornelius. Notre auteur a préféré faire revenir le pape à Rome et le faire retourner, secrètement et de nuit, à Centumcellae, une fois la translation terminée[4].

Récits la persé[cution] de Valéri[en]

30. — 8° *Lucius*, *Etienne*, *Xystus II.* — Nous avons vu que la passion de Cornelius est antérieure au *Liber pontificalis* et que l'auteur de celui-ci l'a mise à contribution. Il n'en est pas de même des autres passions

1. *Antiquitas ecclesiae illustrata*, t. I, Rome, 1692, p. 188. Les Bollandistes ne l'ont pas publiée au 14 septembre.

2. L. c., p. 191.

3. Juvénal, III, 11 et le scholiaste (*ad h. l.*), qui rapporte la désignation populaire *arcus stillans*, provenant de ce qu'un aqueduc passait par-dessus la porte (Iordan, *Topogr. der Stadt Rom.*, t. II, p. 19, 380).

4. C'est l'*aedes Martis* des régionnaires (Jordan, *l. c.*, p. 542; cf. p. 110-113), mentionné aussi dans les passions de saint Étienne pape et de saint Xystus II, son successeur. La situation n'en a pas été déterminée exactement, mais les textes permettent d'en fixer l'emplacement tout près de la porte Saint-Sébastien, hors les murs actuels, à gauche en sortant de Rome, à peu près où le marque Canina (*Roma antica*, t. VI, pl. XI).

5. *B. Cyprianus episcopus scripsit b. Cornelio cum esset in custodia, de Celerino lectore, quanta pro fide et confessione Christi verba* (l. *verbera*) *sustinuerit.* Le contexte ne permet pas de douter que les mots *cum esset in custodia* ne se rapportent à saint Cyprien ; c'est du reste ainsi que l'auteur du L. P. a compris, car il dit : *quam (epistolam) Cyprianus in carcerem scripsit.*

1. Ep. LX.

2. Ep. XXI, XXVII, XXXVIII, XXXIX.

3. Dèce périt sur le bas Danube, en novembre 251. Cornelius fut exilé vers la fin de l'année suivante; il mourut probablement en juin 253.

4. Dans la recension BC, où le texte primitif a subi plus d'une retouche, on paraît avoir voulu supprimer la mention de ces allées et venues.

actuellement conservées, qui ont rapport aux papes et aux membres du haut clergé de Rome pendant la persécution de Valérien. Ces documents sont au nombre de trois, la passion de saint Etienne, la passion de saint Sixte et celle de saint Laurent. Bien que le *Liber pontificalis* mentionne le martyre de ces trois personnages, il ignore certainement les histoires qui remplissent leurs passions. En revanche il connaît d'autres circonstances qui paraissent beaucoup plus croyables, quoique tout ce qu'il dit ne soit pas toujours exact.

La série de ses récits commence à Lucius. C'est sous ce pape que Valérien entre en scène comme persécuteur. Il y a déjà ici un anachronisme, car Valérien ne s'est pas montré défavorable aux chrétiens avant l'année 257. Lucius étant mort le 4 mars 254, il n'a eu certainement à souffrir aucune violence de la part de ce prince. Néanmoins le *Liber pontificalis* lui fait trancher la tête par ordre de Valérien. Il ajoute, détail caractéristique, que Lucius avait remis, avant de mourir, le soin de l'église à son archidiacre Etienne. Un transfert de pouvoirs tout à fait semblable se rencontre dans un récit que le manuscrit *Vaticanus* 3764 nous a seul conservé, dans la notice du pape Etienne. C'est évidemment une interpolation. Toutes les autres recensions se bornent à mentionner le martyre de ce pape par la formule habituelle *martyrio coronatur*, sans aucun détail. Dans le *Vaticanus*, on commence par reproduire, en l'appliquant à Etienne, la mention de l'exil et du rappel du pape Lucius, dans les termes du catalogue libérien et de la notice de Lucius. On ajoute que, trente-quatre jours après, le pape fut arrêté par ordre de Maximien, ce qui est un énorme anachronisme, et jeté dans une prison *ad arcum Stellae*, avec neuf prêtres, deux évêques et les trois diacres Xystus, Denys et Gaius, dans lesquels il aisé de reconnaître les papes du même nom, successeurs d'Etienne. Là il remet à l'archidiacre Xystus le gouvernement de l'église. Ce récit est tout à fait parallèle à celui de la notice de Lucius. Il est impossible de ne pas en rapprocher la scène si connue entre Xystus et l'archidiacre Laurent. Du reste la donnée de l'archidiacre succédant au pape défunt et chargé de l'intérim des affaires temporelles de l'église est tout ce qu'il y a de plus conforme aux usages romains. Il y a aussi d'autre exemples de transferts d'histoires d'un pape à un autre : ainsi, le récit de la mort d'Etienne, dans la passion de celui-ci, paraît avoir été emprunté à une tradition vraie, mais qui avait rapport à Xystus II et non pas à Etienne lui-même [1]. Il n'est pas inutile de remarquer que la période de dix ans qui comprend les règnes de Dèce et de Valérien avec ceux des empereurs intermédiaires, prit de bonne heure l'aspect d'un règne unique, dans lequel ces deux empereurs persécuteurs étaient associés, et que la brièveté des pontificats de Lucius, Etienne et Xystus II (trois papes en cinq ans) était de nature à faciliter la confusion des souvenirs ecclésiastiques et le transfert des évènements d'un pontificat à un autre.

Dans la notice de Xystus, sauf l'association du nom de Dèce à celui de Valérien, il n'y a pas un seul détail, en ce qui regarde les martyrs, qui puisse être taxé d'inexactitude. Il y est dit que le pape fut exécuté en compagnie de six diacres, répartis en deux groupes, l'un de deux, l'autre de quatre. Les deux premiers, Felicissimus et Agapitus, sont célèbres dans la tradition romaine; ils étaient enterrés ensemble, au cimetière de Prétextat, où Damase leur dédia un éloge en vers. Une autre inscription en vers, œuvre du même pape, est conservée dans la crypte de Saint-Sixte, au cimetière de Calliste; il y est question de *comites Xysti*, enterrés là auprès de leur évêque : ces martyrs sont faciles à identifier avec les quatre diacres qui, d'après une lettre de saint Cyprien [2], tout à fait contemporaine, furent exécutés en même temps que lui et dans le cimetière. Le *Liber pontificalis* donne leurs noms, qui ne sont entrés dans aucune légende : ce sont ceux de Januarius, Magnus, Vincentius et Stephanus. Quant au martyre de l'archidiacre Laurent, il est enregistré avec sa date, sans autre détail que les noms et qualités de ses compagnons de martyre, le sous-diacre Claudius, le prêtre Severus, le lecteur Crescentius et le portier Romanus. Pas plus que les quatre diacres de Xystus, ces personnages ne figurent dans les légendes postérieures, sauf Romanus, que la passion de saint Laurent transforme en un soldat, commis à la garde de l'archidiacre, converti et baptisé par lui et envoyé aussitôt au supplice. M. de Rossi a démontré [3] qu'une autre transformation du même genre s'était opérée dans le même document : le martyr Hippolyte de la voie Tiburtine, que Damase et Prudence rapportent avoir été un prêtre novatien converti au mo-

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 80-97.
2. Ep. LXXX.
3. *Bull.*, 1882, p. 23-37.

ment de son supplice, devient, dans la passion de saint Laurent, un officier de la milice palatine. Cette transformation n'était pas encore acceptée, à la fin du sixième siècle, dans les monuments officiels, comme la mosaïque de Saint-Laurent, exécutée sous Pélage II. La passion de saint Laurent ou n'existait pas alors, ou, ce qui est plus probable, n'avait pas encore assez d'autorité pour faire échec à l'ancienne tradition. On voit aussi qu'elle n'a eu aucune influence sur le *Liber pontificalis*.

Passio S. Susannae.

31.— 9° *Gaius.* — La passion de sainte Susanne[1] représente cette sainte comme la fille de Gabinius, frère utérin du pape Gaius. Gabinius (et même Gaius à certains endroits) est le fils d'un consul cousin de l'empereur Dioclétien. A part cette circonstance de parenté, le rôle du pape, dans l'histoire de Susanne, est assez effacé; il en est de même dans la passion de saint Sébastien, où il paraît aussi. C'est le rôle ordinaire du pape dans les récits de ce genre: il officie; il instruit et baptise les gens que les personnages principaux ont convertis. Une fois ceux-ci morts, il n'est plus question de lui.

Dans l'usage que l'auteur du *Liber pontificalis* a fait de la passion de sainte Susanne, il y a deux temps à distinguer. La première édition n'y relève qu'un seul détail, c'est que Gaius appartenait à la famille de l'empereur Dioclétien. Elle raconte ensuite qu'il eut à traverser la persécution de Dioclétien ; que, pendant ce temps-là, il se cacha dans des souterrains, et parvint ainsi à échapper à la mort : *Hic fugiens persecutione Diocletiani in criptis habitans confessor quievit.* La seconde édition modifie cette phrase de manière à y introduire le martyre de Gaius : *Hic fugiens persecutionem Diocletiani in criptis habitando, martyrio coronatur post annos VIIII.* Un peu plus bas, entre les ordinations et la sépulture, une phrase évidemment interpolée complète ce renseignement, tout en en rectifiant la date : *Qui, post annos XI, cum Gavinio fratre suo propter filiam Gavini presbyteri nomine Susanna, martyrio coronatur.*

Comment tracer la genèse de ces remaniements successifs? Je rappelle que les passions de sainte Susanne et de saint Sébastien ne contiennent rien sur la mort du pape Gaius; il ne paraît pas non plus avoir existé de passions spéciales de ce pape ni de son frère Gabinius. Quant à la tradition, nous constatons que le nom de Gaius figure dans la *Depositio episcoporum* et non point dans la *Depositio martyrum*, ce qui concorde avec les termes *confessor quievit* de la première édition et non point avec le *martyrio coronatur* de la seconde. Gaius n'a point eu à fuir la persécution de Dioclétien, qui ne commença que sept ans après sa mort ; mais on conçoit qu'après avoir vu, dans la passion de sainte Susanne, Gaius mêlé à des scènes de martyre, et cela sous Dioclétien, on fût naturellement conduit à le faire contemporain de la persécution qui porte le nom de cet empereur. Comme, d'autre part, Gaius n'était point honoré sous le titre de martyr, il fallait trouver une explication de l'indemnité dont il avait joui. Les souterrains de la campagne romaine, arénaires, colombaires, cimetières chrétiens, étaient des cachettes tout indiquées; du reste, cette explication a pu être suggérée par les monuments eux-mêmes. En effet, le tombeau du pape Gaius paraît à M. de Rossi avoir été transporté successivement en divers endroits, dans l'intérieur du grand cimetière de Calliste. Ces translations ont eu pour conséquence d'attacher le souvenir de Gaius à plusieurs cryptes de cette nécropole si visitée. Et ce n'était pas un souvenir ordinaire. Une inscription du quatrième siècle mentionne, comme un privilège précieux, l'acquisition d'un ARCOSOLIVM IN CALLISTI AT DOMNum GAIVM[1]. Quoi qu'il en soit du rapport entre ces faits et l'explication qui nous occupe, celle-ci a été admise par l'auteur du *Liber pontificalis*, soit qu'il l'ait trouvée en circulation, soit qu'il l'ait lui-même imaginée.

Le second éditeur élève Gaius au rang des martyrs. Il n'est pas prouvé que ce soit sans autorités. Ce qui me porte à croire qu'il dépend ici d'un document écrit, c'est la date singulière *post annos VIIII* (var. *VIII*). Quel est le point de départ de cet intervalle? L'avénement de Gaius? Mais le *Liber pontificalis*, d'accord avec tous les catalogues et suivant toutes les recensions, le fait siéger onze ans et plus; le catalogue libérien va même jusqu'à douze ans. La notice ne mentionne aucun fait qui se relie chronologiquement à la mort du pape. Il faut donc que ce *post annos VIIII* (ou *VIII*) se rattache à un événement non mentionné dans le *Liber pontificalis*, mais raconté dans un document que l'auteur de cette phrase avait sous les yeux au moment où il écrivait, peut-être quelque appendice à la passion de sainte Susanne.

1. *Acta SS. Febr.*, t. III, p. 62; *Aug.*, t. II, p. 631.

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 263 et suiv.; cf. p. 113 et suiv.



L'autre phrase : *Qui*, *post annos XI*, ... se rattache évidemment à cette passion ; elle signale le martyre, non seulement de Gaius, mais encore de son frère Gabinius. Je ne puis la considérer que comme une note marginale, introduite maladroitement dans le texte. Ceci résulte d'abord de la place insolite qu'elle y occupe ; puis de ce qu'elle fait double emploi avec la phrase *Hic fugiens*..., enfin de ce que la substitution de *annos XI* à *annos VIIII* est une correction évidente, inspirée par le texte du *Liber pontificalis*. L'auteur de cette note n'a rien compris au *post annos VIIII*, qui est en effet inintelligible tel qu'il figure ici ; il aura imaginé de compter cette durée à partir de l'avènement de Gaius, c'est-à-dire de l'évaluer à onze ans, comme elle l'est en tête de la notice. C'est assurément une grande maladresse que celle du copiste qui a introduit cette note dans le texte, sans supprimer la phrase qu'elle était destinée à corriger [1].

En somme, la notice de Gaius se rattache à la passion de sainte Susanne par la mention de la parenté de ce pape avec Dioclétien ; elle s'y rattache encore par la nécessité où l'auteur s'est vu, une fois ce récit admis comme vrai, d'expliquer ce que devint le pape Gaius pendant la persécution de Dioclétien.

[Pa]ssio S. Marcellini (perdue).

32. — 10° *Marcellin.* — En dehors des formules ordinaires, la notice de Marcellin est consacrée tout entière au récit de l'apostasie et du martyre de ce pape. J'ai déjà [2] exprimé l'idée que tout ce récit du *Liber pontificalis* est emprunté à une *passio Marcellini* que nous avons perdue. En ce qui regarde l'apostasie du pape, j'ai essayé de mesurer la valeur des traditions diverses qui sont relatives à ce fait. Le reste de la narration rentre dans le style ordinaire des passions romaines. La persécution de Dioclétien est caractérisée d'une façon un peu naïve, 17000 chrétiens égorgés en trente jours. Le pape, touché de repentir, est envoyé au supplice en compagnie de trois autres personnes, Claudius, Quirinus et Antoninus ; leurs corps restent exposés pour l'exemple pendant vingt-cinq jours ; le prêtre Marcel, le futur successeur de Marcellin, lui donne la sépulture dans un tombeau choisi d'avance par le martyr. Ce tombeau est décrit avec soin ; il est dans le cimetière de Priscille, sur la voie Salaria, dans une chambre souterraine, bien éclairée, encore accessible au moment où écrit le passionnaire, tout près du lieu où repose saint Crescentio. La crypte (*spelunca*) de saint Crescentio ou Crescentianus est en effet mentionnée dans les itinéraires du VII[e] siècle [1], et l'un d'eux nomme un martyr Marcellin comme enterré dans son voisinage. Cette sépulture était facile à distinguer de celle de Marcel, qui se trouvait au même endroit, mais dans la basilique supérieure et non dans les profondeurs du souterrain. Au moment où j'écris, des fouilles viennent d'être dirigées dans cette région du cimetière de Priscille ; mais le *cubiculum clarum* où reposait Marcellin n'a pas encore été retrouvé.

Passio S. Marcelli.

33. — 11° *Marcel.* — Dans la passion du pape Marcel [2] le martyre de ce pape n'est qu'un des épisodes d'un long récit martyrologique, dont le véritable héros est le diacre Cyriaque. De même que la passion de sainte Susanne représente la légende de fondation du *titulus Susannae*, l'histoire du diacre Cyriaque est destinée à expliquer l'origine du *titulus Cyriaci*, église située, comme la précédente, auprès des célèbres thermes de Dioclétien. Comme les événements sont censés se passer sous le pape Marcel, on a cru devoir y joindre le récit de sa mort et de la fondation de l'église qui portait son nom, le *titulus Marcelli* dans la *via Lata*. Le lien est faible, et il est facile de voir que la légende du *titulus Marcelli* a été d'abord indépendante de celle de saint Cyriaque. C'est sous le règne de Maximien que se passent les événements de cette histoire ; Maximien est le fils de Dioclétien, non pas son fils adoptif, mais son véritable fils. Une riche matrone, appelée Lucine, ayant donné ses biens à la communauté chrétienne, sa maison est changée en église et consacrée par le pape. Les réunions de culte des chrétiens, dans un lieu aussi fréquenté que la *via Lata*, excitent l'attention de l'empereur, qui ordonne de transformer l'église en écurie pour les chevaux de la poste impériale et de leur donner Marcel pour palefrenier. Le malheureux évêque endure pendant de longues années cette situation humiliante et dure ; il finit par mourir de misère.

1. L'interpolation est ancienne, puisqu'elle figure dans tous les manuscrits de la seconde édition; mais on s'est aperçu de bonne heure du dérangement qu'elle causait. Dans l'original des mss. A[1] A[2] A[3] A[4], on supprima les mots *post annos VIIII*. Le ms. C[4] porte *in criptis habitavit per annos VIIII* et supprime *martyrio coronatur* à cet endroit. Il y a d'autres variantes de ce genre dans des manuscrits secondaires.

2. Voir ci-dessus, p. LXXIV.

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176, 177. Cf. *Bull.*, 1880, p. 25, 26.

2. *Acta SS. Januarii*, t. II, p. 369.

Il y a, dans ce récit, beaucoup de choses inacceptables, inconciliables avec ce que nous savons sur le temps où vécut Marcel, sur la durée de son pontificat, même sur la cause et le genre des tribulations qu'il eut à endurer. Son épitaphe, rédigée par le pape Damase, montre qu'il fut exilé, non pas précisément comme chrétien, mais à cause des troubles qui s'élevaient dans son église à propos de la pénitence ; elle est muette sur l'histoire de l'écurie. D'autre part, il résulte des données fournies par le catalogue libérien qu'il vécut sous Maxence, et non sous Maximien, et que son pontificat fut de très courte durée.

Le *Liber pontificalis*, dans sa seconde édition seulement, a fait de larges emprunts à un texte de la passion de Marcel qui n'est pas, autant que celui des Bollandistes, en contradiction avec l'histoire. D'abord c'est Maxence, et non pas Maximien, qui y joue le rôle de persécuteur. Le pape est arrêté, non pour des réunions de culte, mais parce qu'il organisait l'église, *eo quod ecclesiam ordinaret,* détail d'une vraisemblance frappante, car c'est précisément à Marcel qu'échut la tâche de reconstituer les services de l'église romaine, suspendus ou gravement troublés par la persécution, depuis l'année 303. Maxence veut lui faire dire qu'il n'est pas évêque, ce qui est encore bien conforme à la situation historique de Marcel ; car, si l'on ne versait plus guère le sang des chrétiens en Occident, depuis l'abdication de Dioclétien et de Maximien, les édits contre le clergé et contre l'organisation corporative du christianisme avaient encore force de loi ; ils ne furent retirés qu'en 311 et nous sommes en 308. D'autres circonstances, inconnues à la passion de Marcel, se trouvent dans le *Liber pontificalis* ; on pourra faire la comparaison en se reportant au texte, au-dessous duquel j'ai reproduit le chapitre correspondant de cette passion.

La réorganisation de l'Eglise après les persécutions.

34. — Pour compléter cette étude sur les renseignements martyrologiques du *Liber pontificalis*, il convient de signaler deux indications données, l'une dans la notice du pape Denys, l'autre dans celle de Marcel. Il est dit du premier de ces papes : *Hic presbiteris ecclesias dedit et cymiteria et parrocias diocesis constituit*; du second : *XXV titulos in urbe Roma constituit*, *quasi diocesis propter baptismum et paenitentiam et sepulturas martyrum.* Or Denys et Marcel sont précisément les deux papes à qui incomba la mission de réorganiser l'église romaine à la suite des persécutions de Valérien et de Dioclétien et après les longues vacances du siège qui avaient suivi la mort de leurs prédécesseurs Xystus II et Marcellin. Les décrets qu'on leur attribue ici rentrent dans la catégorie des mesures qui durent être prises en ces deux circonstances ; notre auteur est peut-être en ceci l'écho d'une tradition précise ; on peut dire à tout le moins qu'il a fait preuve d'une certaine sagacité, en plaçant ces indications à une date qui leur convient si bien. On constate, du reste, assez souvent, en étudiant les productions légendaires du ve et du vi^e siècle, que les souvenirs des deux dernières périodes de persécution, celle de Dèce-Valérien (250-259) et celle de Dioclétien (303-311), non seulement se conservèrent mieux que les autres, mais restèrent en général distincts, et que l'on ne confondait pas ordinairement ceux de la première avec ceux de la seconde.

Les notaires et la rédaction des *Gesta martyrum*.

35. — En dehors de l'usage, assez restreint, on l'a vu, qu'il en fait, l'auteur du *Liber pontificalis* témoigne de son intérêt pour les *Gesta martyrum* en cherchant à reconstituer leur histoire littéraire et à leur concilier l'autorité qui s'attache aux documents officiels authentiques. Suivant lui, les notaires ecclésiastiques ont été institués exprès pour les recueillir, et cela depuis l'âge apostolique, depuis l'épiscopat de saint Clément : *Hic* (*Clemens*) *fecit VII regiones et dividit notariis fidelibus ecclesiae, qui gestas martyrum sollicite et curiose unusquisque per regionem suam diligenter perquireret.* Antéros se distingue par son zèle à les rechercher et à les conserver : *Hic gestas martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesia recondit.* Fabien, son successeur, complète l'institution en chargeant sept sous-diacres de surveiller le travail des notaires : *fecit VII subdiaconos qui septem notariis inminerent ut gestas martyrum* [*in integro*, 2e éd.] *fideliter colligerent.* Les véritables fonctions des notaires ecclésiastiques n'étaient pas inconnues de notre auteur, qui les mentionne, dans la notice de Jules, c'est-à-dire à une date où il n'y avait plus d'actes de martyrs à recueillir. Il semble donc avoir cru que les notaires, primitivement institués pour recueillir les actes des martyrs, changèrent d'attributions après que les persécutions eurent cessé [1].

1. Il n'est pas le premier qui ait émis cette idée ; l'auteur du *Constitutum Silvestri* fait assister à un concile tenu sous le pape Silvestre *notarii ecclesiae XIIII qui gesta diversorum martyrum sus-*



Il est clair que, du moment où l'on a voulu recueillir exactement les procès-verbaux de comparution des martyrs, il a fallu, ou s'adresser aux greffes des tribunaux, ou envoyer des sténographes à l'audience [1]; mais autre chose est l'emploi d'un *notarius* dans un cas donné, autre chose l'institution d'une fonction hiérarchique, comme celle des notaires ecclésiastiques de Rome. Notre auteur aura confondu ici les deux acceptions du mot *notarius*. Désireux de faire remonter le plus haut possible l'origine d'un corps de fonctionnaires auquel il porte un intérêt visible, il s'est cru obligé de leur donner des attributions compatibles avec la situation de l'Eglise pendant les persécutions, au moins telle qu'il se la figurait [2].

Quoi qu'il en soit du reste, et même en concédant, ce que rien ne prouve, que les notaires ecclésiastiques de Rome aient exercé, pendant les persécutions, les fonctions qui leur sont attribuées ici, il est évident que les *Gesta martyrum* que notre auteur a mis à contribution et auxquels il témoigne un si grand intérêt sont des documents très différents de ce qu'on appelle actes authentiques ou sincères. Je ne puis découvrir qu'un seul spécimen d'actes romains de cette dernière catégorie, ce sont les interrogatoires de saint Justin et de ses compagnons. Dans d'autres pays, en Afrique surtout, il s'en est conservé en assez grand nombre. Cela tient sans doute à ce que l'autorité ecclésiastique s'en est plus occupée en Afrique qu'elle ne l'a fait à Rome. Un concile général des églises africaines, tenu à Hippone, en 393, constate et autorise l'usage de lire les passions des martyrs, le jour de leur fête : *Liceat etiam legi passiones martyrum cum anniversarii dies eorum celebrantur* [3]. Il n'en était pas de même à Rome. Une lettre de saint Grégoire le Grand à Eulogius, patriarche d'Alexandrie [1], en 598, constate, non pas précisément qu'on ne lisait pas les passions à l'office, mais, ce qui est plus fort, que ces pièces étaient à peu près inconnues à Rome, à la fin du VIe siècle. Le décret *de recipiendis et non recipiendis libris*, qui est un document romain, et contemporain du *Liber pontificalis*, déclare expressément que la lecture des *Gesta martyrum* était interdite à Rome, dans les réunions de culte : *Secundum antiquam consuetudinem, singulari cautela, in sancta Romana ecclesia non leguntur, quia et eorum qui conscripsere nomina penitus ignorantur, et ab infidelibus et idiotis superflua aut minus apta quam rei ordo fuerit esse putantur* [2].

Sans avoir contre les *Gesta martyrum* les préventions dont témoignent ces paroles, l'auteur du *Liber pontificalis* ne dit nulle part qu'ils fussent l'objet d'une lecture officielle à l'église. C'eût été se mettre en contradiction avec un usage public, facile à constater.

cipientes ordine renarrabant [ou *ordinare narrabant*] (Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 290).

1. Voir sur ce sujet, Le Blant, *Les Actes des martyrs*, p. 5 et suiv. (extrait des *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et B. L.*, t. XXX, 2e partie). Dans ce savant mémoire où tous les textes qui intéressent cette question ont été réunis, on n'en trouvera pas un seul qui soit relatif à des notes d'audience prises par des chrétiens mêlés au public; toutes les fois que l'on rencontre des actes authentiques, ce sont ceux des greffiers du tribunal et non des procès-verbaux dressés par des notaires ecclésiastiques.

2. Que les fonctions judiciaires des évêques, surtout dans une église comme celle de Rome, aient été très importantes, dès avant Constantin, cela ne fait doute pour personne; de là résulte inévitablement l'existence d'un service de greffe et de notariat. Cependant il est douteux que l'auteur du *Liber pontificalis* ait eu le sentiment de cette situation historique; sa chronologie des développements du notariat ne paraît pas l'indiquer.

3. Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 886; Mansi, t. III, p. 924 (can. 36).

1. Jaffé, 1517; éd. bénédictine, VIII, 29 : *Praeter illa enim quae in Eusebii libris de gestis sanctorum martyrum continentur, nulla in archivo huius ecclesiae vel in Romanae urbis bibliothecis esse cognovi, nisi pauca quaedam in unius codicis volumine collecta; nos autem paene omnium martyrum, distinctis per dies singulos passionibus collecta in uno codice nomina habemus, atque quotidianis diebus in eorum veneratione missarum solemnia agimus; non tamen in eodem volumine, quis qualiter sit passus, indicatur, sed tantummodo nomen, locus et dies passionis ponitur.* La dernière partie de la phrase, *nos autem-ponitur*, décrit un martyrologe, et vraisemblablement celui qui porte le nom de saint Jérôme.

2. Thiel, *Epp. Rom. pontif.*, t. I, p. 458. — Il faut sous-entendre *adiecta* ou *inserta*, ou quelque chose de ce genre. Cette discipline se maintint longtemps; on peut même dire qu'elle se maintient encore, car les leçons de la messe sont empruntées exclusivement à l'Écriture sainte. Il n'en était pas de même en Gaule aux temps mérovingiens (Mabillon, *De Liturg. gallic.*, I, v, 7, p. 39) et sans doute en Afrique, au temps du concile d'Hippone. Plus tard, quand on eut constitué l'office de matines, qui comporte un certain nombre de lectures, on y donna une place aux homélies des Pères, aux vies des saints et aux passions des martyrs. C'est sans doute à cette nouvelle coutume que se réfère le pape Hadrien, lorsqu'il écrit à Charlemagne, en 794 (Migne, *Patr. lat.*, t. XCVIII, p. 1284) : *Passiones sanctorum martyrum sancti canones censuerunt ut liceat eas etiam in ecclesia legi, cum anniversarii dies eorum celebrantur.* Les « saints canons » mentionnés ici sont ceux de l'église d'Afrique, introduits au VIe siècle par Denys le Petit dans son *codex canonum*, qui était encore employé à Rome au temps du pape Hadrien. Nous avons, du reste, une preuve directe de l'introduction des *passiones martyrum* dans les lectures de l'office de nuit, dès le VIIIe siècle au moins. A la fin du manuscrit *Parisin.* 3836, du VIIIe siècle, en écriture minuscule, on trouve un *Ordo canonis decantandi in ecclesia sancti Petri*, où, après avoir indiqué la distribution de l'Écriture sainte entre les diverses parties de l'année liturgique, on ajoute que *tractatus* (les homélies) *prout ordo poscit, passiones* (*passionis* cod.) *martyrum et vite Patrum catholicorum leguntur.* Cet *Ordo* est d'une autre écriture que celle de la collection canonique qui remplit tout le manuscrit, mais il a été écrit, comme le reste, au VIIIe siècle.

§ V.

RÉCITS DIVERS RELATIFS AUX PAPES.

1° Saint Pierre, Lin, Clet, Clément.

Récits sur les quatre premiers papes.

36. — Dans la notice de saint Clément, seconde édition, se rencontre une citation formelle de l'épître supposée de ce pape à saint Jacques, évêque de Jérusalem. C'est la seule citation que contienne le *Liber pontificalis*. L'auteur se réfère évidemment à la version latine de Rufin. C'est de là qu'il a tiré ce qu'il dit de l'ordination de Clément par saint Pierre, aux derniers jours de la vie de l'apôtre.

Il a connu aussi la préface que Rufin mit en tête de sa traduction des *Recognitions clémentines*, sous forme d'une lettre à Gaudentius, évêque de Brescia; on ne peut douter, en effet, qu'il n'ait emprunté à cette pièce son explication de la façon dont Clément peut être le successeur de saint Pierre, tout en n'ayant exercé l'épiscopat qu'après Lin et Clet [1].

Tous ces détails sur Lin, Clet et Clément se rencontrent dans les deux notices de saint Pierre et de saint Clément. La première contient en outre une phrase sur Simon le Magicien, ses disputes avec l'apôtre et sa mort tragique. Ceci dérive évidemment des *Acta Petri et Pauli*, récit dont il a existé autrefois diverses rédactions; la plus connue, parmi les rédactions latines, est celle que Fiorentini [2] publia sous le titre *De mirificis rebus et actibus beatorum Petri et Pauli et de magicis artibus Simonis Magi*. Ce texte, qui se donne comme l'œuvre d'un certain Marcellus, disciple de saint Pierre, est considéré comme remontant au v[e] siècle, dans la forme que nous lui voyons. Il y en a une autre rédaction plus ancienne dans un manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Verceil. M. Studemund, qui l'a découverte, il y a quelques années, ne l'a pas encore publiée au moment où s'impriment ces pages. Du reste, comme le *Liber pontificalis* ne parle de cette histoire qu'en termes très généraux et très concis, je n'ai pas à rechercher s'il dépend de telle recension plutôt que de telle autre. Il est même fort vraisemblable qu'il ne dépend ici d'aucun livre; ces récits, au temps où il écrivait, étaient dans toutes les bouches et dans toutes les mémoires; s'ils rencontraient quelque part le doute ou la contradiction, ce qui est assez peu probable, ce n'est assurément pas dans le milieu où notre auteur écrivait.

1. Voy. ci-dessus, p. LXXII.
2. *Vetust, Martyrol.*, p. 103.

2° Eleuthère et le roi breton Lucius.

Le L. P. source des traditions anglaises et galloises sur le roi Lucius.

37. — La notice d'Eleuthère contient une phrase à laquelle se rattache un vaste développement de légendes: *Hic accepit epistula a Lucio Brittannio rege ut christianus efficeretur per eius mandatum*. En reproduisant ces mots dans son Histoire ecclésiastique [1], Bède apprit aux Anglo-Saxons et aux Bretons un fait dont ils ne paraissent pas avoir eu connaissance auparavant, la conversion de leur pays, au temps du pape Eleuthère et de l'empereur Marc-Aurèle, sous les auspices d'un roi nommé Lucius. L'*Historia Britonum* du pseudo-Nennius (IX[e] siècle), disserte déjà sur le nom celtique (Lever maur) auquel devait correspondre le latin Lucius [2].

De nouveaux détails apparaissent au XII[e] siècle dans les compilations historiques locales. Ainsi le *Liber Landavensis*, cartulaire de l'église de Landaff, ville du pays de Galles, située à peu de distance de Cardiff [3], marque

1. Anno ab incarnatione Domini CLVI, M. Antoninus Verus, decimus quartus ab Augusto, regnum cum Aur. Commodo fratre suscepit; quorum temporibus cum Eleutherus vir sanctus Romanae ecclesiae praeesset, misit ad eum Lucius, Britanniarum rex, epistolam, obsecrans ut per eius mandatum christianus efficeretur; et mox effectum piae postulationis consecutus est; susceptamque fidem Britanni usque in tempora Diocletiani principis inviolatam integramque quieta in pace servabant (*Hist. eccl.*, I, 4; cf. *Chron.*, ad ann. 180).
2. Anno Dom. inc. CLXIV Lucius, Britannicus rex, cum universis regulis totius Britanniae baptismum susceperunt, missa legatione ab imperatoribus Romanorum et a papa Romano Evaristo (*sic*); Lucius agnomine Lever-maur, id est magni splendoris, propter fidem quae in eius tempore venit (Nennius, *Hist. Brit.*, c. 18, dans les *Monum. histor. Britann.*, t. I, p. 60).
3. Ed. Rees, Llandovery, 1840, p. 67.

les noms, Elvanus et Medivinus, des ambassadeurs de Lucius, auxquels le pape aurait donné l'initiation sacerdotale et les pouvoirs de missionnaires. Selon Geoffroy de Montmouth [1], le pape envoya en Bretagne deux personnages appelés Faganus et Duvanus. Guillaume de Malmesbury [2] localise l'histoire à Glastonbury, ville du comté de Somerset, au sud du golfe de Bristol. D'autres traditions la rattachent au pays situé au nord du même golfe, aux alentours de Cardiff [3]. On n'a pas manqué, bien entendu, de retrouver la lettre par laquelle le pape Eleuthère répondit à la demande du roi Lucius [4].

rigines de e tradition.

38. — Il est inutile d'insister sur ces développements postérieurs ; revenons au *Liber pontificalis*, source première de toutes ces légendes. Où son auteur a-t-il pu trouver un tel renseignement ? En général il ne s'inquiète guère des pays éloignés de Rome ; la fondation des autres églises, leur apostolat primitif, les relations de leurs premiers missionnaires avec l'église romaine et les conséquences de subordination qui peuvent s'y rattacher, sont des choses qui le préoccupent fort peu. Chercher ici une intention dogmatique, une tentative en faveur de la suprématie de Rome sur les églises de Bretagne, c'est égarer son exégèse. Du reste, au moment où il écrivait, ces églises, isolées du reste de la chrétienté par l'invasion des Anglo-Saxons, ne pouvaient guère exciter son intérêt. Aucun document ne montre qu'on s'en soit alors occupé à Rome d'une façon particulière.

Que le fait soit invraisemblable, cela saute aux yeux. Sous Marc-Aurèle et Commode, la Bretagne, et notamment les pays désignés par les légendes du XII[e] siècle, était certainement une terre provinciale, dans laquelle il ne pouvait y avoir aucun roi proprement dit. A la rigueur cependant, il serait concevable que quelque chef de clan, dans les montagnes de la Cambrie, où l'autorité romaine avait peu d'action, se fût donné le titre de roi ; mais qu'un roi de ce genre ait eu l'idée d'ouvrir des négociations avec un évêque chrétien aussi éloigné de lui que le pape Eleuthère, c'est une chose trop invraisemblable pour être admise sur un témoignage aussi faible. Gildas, l'historien des Bretons, auteur du VI[e] siècle, n'a pas l'ombre d'un souvenir à ce sujet.

Mais si les rois bretons ou n'existaient pas, ou n'étaient guère apparents au II[e] siècle, en revanche ils étaient assez connus au V[e]. Gildas en fait souvent mention. Dans les derniers temps de la domination romaine en Gaule, on avait vu figurer, parmi les défenseurs de l'empire, un corps de Bretons, commandés par le roi Riothime ou Riothame [1] ; battus par Euric, roi des Wisigoths, à Déols en Berry, ils s'étaient repliés sur la Bourgogne. On ne sait ce qu'ils devinrent. Ces Bretons étaient chrétiens ; ils avaient des évêques spéciaux, dont deux, je crois, sont connus : Mansuetus, qui assista au concile de Tours, en 461, et Riocatus, ami de Fauste de Riez et de Sidoine Apollinaire (v. 472). C'est vers ce temps-là que commence l'émigration des Bretons insulaires sur les côtes de la presqu'île qui porte maintenant leur nom ; comme le corps de Riothame, ces troupes d'émigrés avaient à leur tête des évêques et des chefs auxquels pourrait convenir le titre de roi, suivant l'acception alors en usage. C'est, je pense, à cette organisation, que se rattachent les faits ou les idées qui ont porté l'auteur du *Liber pontificalis* à s'occuper des Bretons. Un moine breton, le célèbre Pélage, avait vécu à Rome un siècle auparavant ; Fauste de Riez, Breton lui aussi, y vint plusieurs fois vers le déclin du V[e] siècle ; sa science, ses vertus, le grand âge auquel il parvint, purent lui valoir une considération spéciale ; les débats auxquels ses écrits donnèrent lieu ne furent agités que sous Hormisdas [2], et encore plutôt en dehors de Rome et entre théologiens proprement dits. On peut rappeler la mission de Palladius, que le pape Célestin envoya convertir les Scots (Irlandais) et la commission donnée par le même pape à saint Germain d'Auxerre [3] pour aller en Bretagne prêcher contre l'hérésie pélagienne.

Tout cela peut servir à montrer que les Romains de la fin du V[e] siècle et du commencement du siècle suivant n'avaient perdu de vue ni la Bretagne ni les Bretons ; mais je m'empresse de reconnaître qu'il n'y a pas là une explication suffisante de l'assertion précise, quoique fausse, de notre auteur sur la lettre du roi Lucius au pape Eleuthère. D'où l'a-t-il tirée ? C'est ce que,

1. *Hist. Regum Britanniae*, IV, 19, dans les *Rerum Britannicarum Scriptores*, Heidelberg, 1587, p. 30-31.
2. *Gesta Regum Anglorum*, I, 19, éd. Hardy, Londres, t. I, p. 31-32.
3. Articles Lucius et Eleutherius dans le *Dictionary of christian biography* de Smith et Wace.
4. Jaffé † 60 ; Coustant, *App.*, p. 23 ; Migne, *P. G.*, t. V, p. 1143.

1. Jordanes, *Getica*, XLV, p. 118, éd. Mommsen ; Sidoine Apoll. *ep.* III, 9 ; IX, 9.
2. Ep. 124 (Thiel, p. 929) de l'année 520.
3. Prosper, *ad ann.* 431, 429.

dans l'état actuel des documents, je dois me résigner à ignorer.

3° La Translation de saint Pierre et de saint Paul.

39. — D'après la notice de Cornelius, ce pape aurait tiré du lieu appelé *ad Catacumbas* les corps des apôtres Pierre et Paul; le premier aurait été transporté au Vatican, dans la sépulture des évêques, *inter corpora sanctorum episcoporum*, l'autre sur la voie d'Ostie, chacun d'eux auprès du lieu de son supplice. Avant de rechercher d'où vient ce récit et quelle confiance il mérite, il est bon de se faire une idée des traditions qui nous restent sur la translation des apôtres romains.

Traditions dérivées des *Acta Petri et Pauli.*

D'après le texte actuel des *Acta Petri et Pauli* [1], des gens venus d'Orient auraient essayé de s'emparer des corps des deux apôtres et de les emporter dans leur pays. Un tremblement de terre se produisit, signe divin, qui fit comprendre aux Romains de quel préjudice ils étaient menacés. Ils coururent après les ravisseurs, les atteignirent à trois milles de la ville, sur la voie Appienne, au lieu appelé *ad Catacumbas*, et reprirent les corps sacrés. Ceux-ci furent déposés en cet endroit même, dans une sépulture provisoire, jusqu'à ce que l'on eût achevé les tombeaux définitifs du Vatican et de la voie d'Ostie. On les y transporta un an et sept mois après cet événement.

Cette petite narration termine l'histoire de la passion des apôtres, ou plutôt lui est jointe par manière de supplément; mais elle n'a avec elle aucun lien chronologique; on peut même remarquer qu'elle ne commence qu'après la mention de la mort de Néron. Privé de cette attache, le récit flotte entre diverses époques. C'est avec la même indétermination chronologique que nous le rencontrons dans l'inscription que le pape Damase fit graver au lieu traditionnel de la sépulture provisoire [1] et dans une lettre de saint Grégoire le Grand, adressée en 594 à l'impératrice Constantine [2].

La même histoire est jointe en appendice à la passion syriaque de saint Scharbîl [3], mais avec quelques variantes. D'abord l'événement se passe sous le pape Fabien (236-250). A l'occasion d'une famine, le peuple de Rome se soulève et réclame du préteur l'expulsion des étrangers. Ceux-ci, avant de s'exécuter, demandent et obtiennent la permission d'emporter leurs morts avec eux. Ils se saisissent des corps des apôtres; les Romains s'y opposant, ils leur allèguent que saint Pierre était de Palestine et saint Paul de Cilicie. Alors un tremblement de terre ébranle toute la ville. Les Romains supplient les étrangers de rester et de laisser les corps saints; on les reporte à leurs tombeaux, après un an et six mois de séjour sur la voie Appienne. Les païens et les juifs se convertissent en masse. — Comparée au récit romain, cette version a tout l'aspect d'un remaniement. Il est clair qu'on a voulu arranger les choses de façon à éviter aux Orientaux l'ennui d'être présentés comme voleurs de reliques [4]. L'épisode de la rencontre sur la voie Appienne a disparu aussi, de même que tout détail topographique. En revanche il y a une date, celle du pontificat de Fabien. Mais ce document syriaque est tellement fautif dans ses indications chronologiques qu'il y aurait im-

1. Τινὲς δὲ εὐλαβεῖς ἄνδρες τῶν τῆς ἀνατολῆς μερῶν ἠθέλησαν ἁρπάσαι τὰ λείψανα τῶν ἁγίων, καὶ παραχρῆμα ἐγένετο σεισμὸς μέγας ἐν τῇ πόλει, καὶ νοήσαντες οἱ ἐν τῇ πόλει κατοικοῦντες ἔδραμον καὶ συνήρπασαν αὐτούς. Οἱ δὲ ἄνδρες ἔφυγον. Τότε λάβοντες αὐτοὺς οἱ Ῥωμαῖοι ἔθηκαν αὐτοὺς ἐν τόπῳ ἀπὸ μιλίων τριῶν τῆς πόλεως· κἀκεῖ διεφυλάχθησαν ἐνιαυτὸν ἕνα καὶ μῆνας ἑπτά, μέχρις οὗ ἔκτισαν τὸν τόπον ἐν ᾧ ἤμελλον κατατιθέναι αὐτούς (Tischendorf, *Acta app. apocrypha*, Leipzig, 1851, p. 38). — *Sanctorum autem apostolorum Petri et Pauli corpora dum a Graecis tollerentur in Orientem ferenda, extitit terraemotus nimius, et cucurrit populus Romanus, et comprehenderunt eos in locum qui dicitur Catacumba, via Appia, miliario tertio, et ibi custodita sunt corpora anno uno et mensibus septem, quousque fabricarentur loca in quibus fuerunt posita corpora eorum* (Pseudo-Marcellus, dans Fiorentini, *Vetust. martyrol.*, p. 111).

1. Hic habitasse prius sanctos cognoscere debes,
nomina quisque Petri pariter Paulique requiris.
Discipulos Oriens misit, quod sponte fatemur.
Sanguinis ob meritum Christumque per astra secuti,
aetherios petiere sinus regnaque piorum.
Roma suos potius meruit defendere cives.
Haec Damasus vestras referat, nova sidera, laudes. (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 32.)

2. Ep. IV, 30; Jaffé 1302 : « Eo tempore quo passi sunt (apostoli) ex Oriente fideles venerunt qui eorum corpora sicut civium suorum repeterent. Quae ducta usque ad secundum Urbis miliarium, in loco qui dicitur ad Catacumbas collocata sunt. Sed dum ea exinde levare omnis eorum multitudo conveniens niteretur, ita eos vis tonitrui atque fulguris nimio metu terruit atque dispersit, ut talia denuo nullatenus attentare praesumerent. Tunc autem exeuntes Romani, eorum corpora, qui hoc ex Domini pietate meruerunt, levaverunt, et in locis quibus nunc sunt condita posuerunt. » — Ici il n'y a pas de lutte entre les Romains et les Orientaux. Ce sont les Orientaux qui ont déposé provisoirement les corps saints *ad Catacumbas;* les Romains paraissent les avoir aussitôt reportés à leurs tombeaux primitifs.

3. Cureton, *Ancient Syriac Documents*, p. 61.

4. Dans le texte latin il est parlé de *Grecs;* le texte grec ne mentionne que des *Orientaux*, c'est-à-dire des Syriens; le rédacteur syriaque, faute de pouvoir passer à d'autres le rôle désagréable, corrige celui-ci de façon à le rendre acceptable pour ses compatriotes.

prudence à prendre sa date en considération. Et pourtant, on la concilierait aisément avec le récit de la notice de Cornelius. L'enlèvement aurait eu lieu sous le pape Fabien, le retour aux anciens tombeaux sous Cornelius [1].

En dehors de ces narrations auxquelles la précision chronologique fait défaut et dont la vraisemblance est discutable, il reste cependant des données positives qu'il n'est pas permis de mépriser.

La crypte *ad Catacumbas.*

40. — D'abord la crypte *ad Catacumbas*, point d'attache topographique de tous les récits un peu circonstanciés. C'est là que Damase fit placer son inscription; elle faisait partie d'une décoration que le *Liber pontificalis* mentionne dans la vie de ce pape [2]. Ce sanctuaire était visité assidûment au VIIe siècle; il l'est encore aujourd'hui. Dans les itinéraires de ce temps-là il est indiqué comme contenant *sepulcra apostolorum Petri et Pauli in quibus XL annos requiescebant* [3]. Ici nous trouvons, sur la durée du séjour des corps saints, une indication qui ne se rencontre nulle part ailleurs et qui contredit le témoignage des *Acta Petri et Pauli*; quarante ans, au lieu d'un an et sept mois.

Les trois stations au 29 juin.

41. — Outre le monument il y a la fête, ou plutôt la station qui se célébrait *ad Catacumbas* le 29 juin, concurremment avec les deux stations du Vatican et de la voie d'Ostie :

> Tantae per urbis ambitum
> stipata tendunt agmina :
> trinis celebratur viis
> festum sacrorum martyrum [4].

Trinis viis, c'est-à-dire sur la voie Aurélienne (ou Triomphale), sur la voie d'Ostie et sur la voie Appienne. Ces trois stations sont marquées dans le calendrier romain qui a été inséré avec tant d'autres dans le martyrologe hiéronymien : *III kal. iul. Romae, natale sanctorum apostolorum Petri et Pauli : Petri in Vaticano, via Aurelia; Pauli vero in via Ostensi; utriusque in Catacumbas; passi sub Nerone, Basso et Tusco consulibus.* Je cite ici le manuscrit de Berne [1], où le texte s'est conservé plus complet que dans les autres. D'après ce que nous savons sur la composition du martyrologe hiéronymien, en particulier pour ce qui regarde les fêtes romaines, on a tout droit de considérer ce texte comme un témoignage des usages publics et officiels de l'église romaine pendant le IVe siècle. — La *Depositio martyrum* de 336-354 [2] présente au même jour, 29 juin, une rédaction évidemment apparentée à celle-ci : *III kal. iul. Petri in Catacumbas et Pauli Ostense Tusco et Basso consulibus.* La station du Vatican est omise, et celle de la voie Appienne est indiquée comme se rapportant à saint Pierre seul.

On peut se demander si cette différence entre les deux rédactions correspond à une diversité réelle dans les usages liturgiques, ou si elle n'est que le résultat d'un accident. Dans le premier cas, il faudrait admettre qu'il y a eu d'abord deux stations, celle des Catacombes, pour saint Pierre, et celle de la voie d'Ostie, pour saint Paul; puis que le corps de saint Pierre ayant été transporté des Catacombes au Vatican, on ajouta cette troisième station. Au premier état de choses correspondrait le férial de 336-354, au second, le calendrier du martyrologe hiéronymien. — Je vais montrer que cette hypothèse est inadmissible, et que, par conséquent, il faut se ranger à l'autre et compléter le férial par le martyrologe.

Prétendre que le corps de saint Pierre était encore aux Catacombes en 354 [3], c'est admettre que la basilique du Vatican n'était pas encore livrée au culte. Or cela est impossible. Des inscriptions de la basilique, exécutées au IVe siècle, attribuent sa construction à Constantin [4]; les tuiles qui ont servi à la couvrir sortent d'une fabrique spéciale, du temps de Constantin [5]. Longtemps avant l'année 354, le Vatican était, comme il le fut pendant tout le moyen âge, le lieu où se rassemblaient les pauvres, sans doute en vue des aumônes que

1. Il serait cependant impossible de faire cadrer l'intervalle d'un an et sept mois, indiquée dans le récit de l'enlèvement avec celui qui sépare la mort de Fabien (20 janvier 250), de l'exil de Cornelius (fin 252) pendant lequel le *Liber pontificalis* place le retour des corps saints à leurs tombeaux primitifs.

2. *Et in Catacumbas* [*dedicavit platomam*] *ubi iacuerunt corpora sanctorum apostolorum Petri et Pauli; in quo loco platomam ipsam ubi iacuerunt corpora sancta versibus exornavit.*

3. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180.

4. Hymne attribué à saint Ambroise (Migne, *P. L.*, t. XVII, p. 1215, d'après Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, Halle, 1841, n° 71).

1. Sauf deux corrections : dans le ms. de Berne les mots *via Aurelia* sont placés après *Romae*; je les transporte après *Vaticano*; un peu plus loin il y a *utrumque* et non *utriusque*.

2. Voy. p. 11.

3. Je dis en 354, bien que la première édition du férial soit de l'année 336; mais si un tel changement s'était produit dans l'intervalle, on n'aurait pas omis de le marquer à la réédition de 354.

4. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 20, 21; cf. dans la *Revue archéologique* de janvier 1883 un mémoire de M. A. Frothingham sur *Une mosaïque constantinienne inconnue, à Saint-Pierre de Rome.*

5. Ciampini, *De sacris aedificiis a Constantino M. constructis*, Rome, 1693, p. 30.

leur donnaient les pieux visiteurs [1]. Lorsque, en 386, les empereurs Valentinien II, Théodose et Arcadius donnèrent l'ordre de reconstruire la basilique de Saint-Paul, ils en parlèrent comme d'une église *antiquitus iam sacratam* [2]; la basilique de saint Pierre ne pouvait guère être plus jeune.

De plus, le séjour de saint Pierre seul aux Catacombes est une donnée contraire à la tradition de la translation, quelle qu'en soit l'expression: *utriusque in Catacumbas*, dit le calendrier; *nomina Petri pariter Paulique*, dit l'inscription damasienne; les *Acta Petri et Pauli*, le *Liber pontificalis* dans les notices de Cornelius et de Damase, saint Grégoire, la passion de Scharbîl, tous les documents sont d'accord là-dessus : les corps des apôtres ont été apportés ensemble aux Catacombes, ils y ont séjourné ensemble, ils en sont partis ensemble.

Enfin, il ne faut pas croire qu'il y ait entre le férial de la collection philocalienne et le calendrier du martyrologe une telle différence de date que le premier puisse être facilement considéré comme une première rédaction, comme une ébauche du second. Des indices que je ne puis discuter ici, mais qui seront étudiés prochainement, autorisent à penser que le plus ancien des deux documents n'est pas le plus concis. Ainsi, la leçon du férial philocalien n'a pour elle, ni le privilège d'une antériorité certaine, ni l'avantage de concorder avec la tradition sur les translations simultanées des deux apôtres; elle est en contradiction avec ce que nous savons sur la date de la basilique de Saint-Pierre ; elle doit donc être sacrifiée, et nous restons en présence du texte du martyrologe.

La date de 258.

42.—Celui-ci nous donne les trois stations; de plus, il contient une date (*Tusco et Basso cons.*), la date consulaire de l'année 258, qui figure aussi dans le férial. Mais dans le férial elle suit immédiatement l'indication de la sépulture de saint Paul, sur la voie d'Ostie, tandis que, dans le martyrologe, elle vient après les mots *utriusque in Catacumbas*. Il est vrai qu'elle en est séparée par les mots *passi sub Nerone*; mais ceux-ci sont vraisemblablement une interpolation, à moins qu'on ne suppose qu'il se soit perdu quelque formule comme *translati autem*, ce qui est fort peu probable.

A quoi se rapporte cette date? Evidemment pas au martyre des apôtres, mais, ou bien à leur translation aux Catacombes ou bien à leur départ de cet endroit et à leur réintégration dans les monuments du Vatican et de la voie d'Ostie. La première hypothèse est de beaucoup la plus vraisemblable. Voici pourquoi.

D'abord l'ordre des mots, dans le texte du martyrologe, qui est le texte le plus complet et le plus autorisé, rattache la date à la mention des Catacombes; ainsi l'événement que l'on commémorait aux Catacombes, pendant le IVe siècle, s'est passé en 258. Or on fête l'arrivée de reliques en un endroit; mais il n'est pas naturel de célébrer le souvenir de leur départ. C'est donc l'arrivée des corps saints aux Catacombes qui semble être marquée dans le calendrier sous la date *Tusco et Basso cons.*

Solution de la question.

43. — Cette solution a d'ailleurs un grand avantage, c'est qu'elle permet de rendre compte de la translation. L'année 258 est une année de persécution. L'édit rendu, dès l'année précédente, contre les chrétiens, portait défense de tenir des réunions et d'entrer dans les cimetières [1]. L'étude des dispositions architectoniques du cimetière de Calliste a permis à MM. de Rossi de constater qu'on avait alors pris des mesures pour lui donner une issue compliquée et secrète, l'entrée ordinaire ayant été rendue inabordable [2]. Ces observations vérifient une supposition qui se présente d'elle-même à l'esprit, savoir que les cimetières chrétiens furent surveillés et gardés par la police tant que dura la persécution de Valérien. Or, parmi les sépultures chrétiennes de Rome, il n'en était pas de plus connues ni de plus visitées que les tombes apostoliques du Vatican et de la voie d'Ostie; elles devaient être les premières menacées de séquestre et exposées ainsi à des dégâts et à des profanations déplorables. La prudence commandait

1. Ceci résulte d'un fait rapporté par Ammien Marcellin (XXVII, 3, 5). Lampadius, qui fut préfet du prétoire en 354, avait, *pendant sa préture*, donné des jeux magnifiques et fait des largesses considérables; mais comme la foule voulait lui imposer des donataires indignes, *accitos a Vaticano quosdam egentes opibus ditaverat magnis*. Il n'est pas téméraire, je crois, de voir dans ces bons pauvres des pauvres chrétiens, attendant l'aumône à la porte du sanctuaire de l'apôtre. Quant à la date du fait, elle doit remonter bien au delà de l'année 354, car la préture était alors une magistrature de début, par laquelle on inaugurait sa carrière, tandis que la préfecture du prétoire était une des plus hautes fonctions de l'empire.

2. Baronius, *ad ann.* 386, nº XXXVIII.

1. ... ἢ συνόδους ποιεῖσθαι ἢ εἰς τὰ καλούμενα κοιμητήρια εἰσιέναι, paroles adressées par le préfet d'Égypte à l'évêque d'Alexandrie ; *ne in aliquibus locis conciliabula fiant, nec coemeteria ingrediantur*, paroles adressées par le proconsul d'Afrique à l'évêque de Carthage (Eus., *H. E.*, VII, 11; *Acta Cypr.*, éd. Hartel, p. CX).

2. Sur ces travaux et sur des dispositions analogues prises au moment de la persécution de Dioclétien, v. *Roma sott.*, t. II, p. 254 262; p. 45-58 (*ad calcem*).



d'en extraire les reliques des apôtres et de les cacher en quelque endroit où la police ne fût pas tentée d'aller les chercher, où même les fidèles n'eussent pas autant de facilité de se réunir pour les vénérer.

Le monument des Catacombes satisfait admirablement à cette condition. Autant qu'on a pu l'étudier, car il reste encore beaucoup à faire sur ce sujet [1], ce monument diffère essentiellement des types de sépultures chrétiennes que l'on rencontre ordinairement à Rome ; il ressemble plutôt aux tombeaux païens ; sa décoration indique une antiquité relativement très haute, une origine de beaucoup antérieure à la persécution de Valérien. Il n'est pas relié aux galeries du cimetière voisin ; les tombes chrétiennes découvertes aux environs ne paraissent pas avoir été groupées autour de lui. On ne saurait imaginer de meilleurs indices d'une cachette, d'un lieu choisi pour dépister les recherches de la police urbaine et même le zèle intempestif des fidèles.

En somme, l'étude des lieux, des dates et de la tradition liturgique conduit à cette hypothèse : pendant la persécution de Valérien, en 258, les chefs de l'église romaine, craignant pour les tombeaux apostoliques du Vatican et de la voie d'Ostie, prirent le parti d'en extraire les corps qu'ils renfermaient et les transportèrent sur la voie Appienne, dans un autre tombeau, choisi de façon à servir de cachette. Les saintes reliques y demeurèrent longtemps, peut-être jusqu'à la paix de l'Eglise et au règne de Constantin [2]. Quand elles eurent été réintégrées à leurs places primitives, le souvenir de la sépulture temporaire ne se perdit pas ; il fut l'objet d'une commémoration solennelle, qui avait sa place dans les fêtes de l'anniversaire du 29 juin, commun aux deux apôtres.

Quant à l'histoire de la tentative de vol dont se seraient rendus coupables des chrétiens grecs ou orientaux, elle n'est probablement qu'un écho altéré de ces événements. Le *Liber pontificalis* n'y fait aucune allusion. Son auteur nous dit, dans la notice de Damase, que les corps des apôtres ont séjourné aux Catacombes, mais il ne nous apprend pas quand et comment ils y arrivèrent. Dans la notice de Cornelius il ne rapporte que leur réintégration dans leurs anciennes tombes. Sa version contient un anachronisme évident ; car, quand même on n'accepterait pas la solution que je propose, et que l'on considèrerait la date *Tusco et Basso* comme marquant le terme du séjour des corps saints sur la voie Appienne, cette date, enregistrée dans les fastes liturgiques officiels du IVe siècle, serait encore inconciliable avec l'intervention du pape Cornelius, mort en 253.

1. M. de Rossi n'en a dit qu'un mot en passant, dans sa *Roma sott.*, t. I, p. 188. Voir la description de Marchi (*Monum. delle arti crist.*, Rome, 1844, p. 210 et suiv.), complétée sur certains points par V. Schultze (*Altchristliche Monumente*, Vienne, 1880, p. 248 et suiv.).

2. Les quarante ans mentionnés par les itinéraires (v. ci-dessus, p. CV) s'expliqueraient ainsi ; c'est évidemment un chiffre rond et symbolique ; il n'est pas déraisonnable de l'appliquer à l'intervalle entre l'année 258 et une date peu postérieure à 313.

4° L'Invention de la vraie Croix.

Les légendes de Judas-Cyriaque et de Silvestre.

44. — La notice du pape Eusèbe contient la phrase suivante : *Sub huius tempora inventa est crux domini nostri Iesu Christi V non. mai., et baptizatus est Iudas qui et Quiriacus.* La notice de Silvestre parle à diverses reprises du baptême conféré par ce pape à l'empereur Constantin, qui trouva dans l'eau sainte, non seulement le bienfait de la régénération spirituelle, mais encore la guérison de la lèpre dont il était affecté. Ces notices dépendent ainsi, l'une de la relation apocryphe de l'Invention de la Croix, l'autre de la légende du baptême de Constantin, récits fabuleux dont l'origine et l'histoire littéraire ont des ressemblances tout à fait singulières.

Dans le décret pseudogélasien *de recipiendis et non recipiendis libris*, ils sont mentionnés l'un après l'autre, bien que jugés différemment : *Actus beati Silvestri, apostolicae sedis praesulis, licet eius qui conscripsit nomen ignoretur, a multis tamen in urbe Romana catholicis legi cognovimus, et pro antiquo usu multae hoc imitantur ecclesiae. Item scriptura de inventione crucis Dominicae et alia scriptura de inventione capitis beati Iohannis Baptistae, novellae quidem relationes sunt, et nonnulli eas catholici legunt. Sed cum haec ad catholicorum manus advenerint, beati Pauli apostoli praecedat sententia* : « *Omnia probate, quod bonum est tenete* ». Nous pouvons négliger le récit relatif au chef de saint Jean-Baptiste [1] ; quant aux deux autres, on voit que le premier est traité bien plus favorablement que le second. L'auteur du décret constate indirectement qu'on ne l'admettait pas, à Rome, aux hon-

1. Ce récit, qui se rapporte à un fait daté de l'année 453, fut traduit en latin par Denys le Petit (Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 417-432) ; il n'a aucune analogie avec les deux autres.

neurs de la lecture publique, mais que beaucoup de personnes orthodoxes le lisaient en leur particulier ; il ne formule aucune réserve à son égard. Au contraire, il est d'avis que, dans le récit de l'Invention de la Croix, il y a à prendre et à laisser.

Les deux légendes, en effet, quelle que soit leur ressemblance et leur parenté, sont inconciliables en un point essentiel, surtout pour des lecteurs romains : dans la première, le baptême de Constantin est attribué au pape Eusèbe, dans la seconde, à saint Silvestre. L'auteur du *Liber pontificalis* a appliqué ici, peut-être par anticipation, le conseil donné dans le décret gélasien : tout en acceptant les deux légendes, il a choisi entre les deux baptêmes, et s'est décidé pour le plus célèbre et le moins invraisemblable au point de vue des dates. Occupons-nous d'abord de la légende de l'Invention de la Croix. Les circonstances de cet événement ont été l'objet de plusieurs récits dont voici les trois formes principales :

Récits divers sur l'Invention de la vraie Croix.

45. — 1° La *Doctrine d'Addaï* [1], légende des origines de l'église d'Edesse, contient un épisode sur l'Invention de la Croix ; cet épisode paraît avoir eu primitivement une existence indépendante ; il n'a qu'un lien assez faible avec la narration où il est enchâssé. La vraie Croix y est découverte, non par sainte Hélène au IVe siècle, mais par Protonicé, femme de l'empereur ou plutôt du vice-empereur Claude, sous le règne de Tibère et sous l'épiscopat de saint Jacques ; les saints lieux sont indiqués et remis à la princesse par les chefs de la communauté juive de Jérusalem ; on y trouve les trois croix, entre lesquelles un miracle permet de reconnaître celle du Sauveur ; Protonicé fait aussitôt construire des basiliques sur les emplacements sacrés du Calvaire et du Saint Sépulcre.

2° Dans les dernières années du IVe siècle, de graves auteurs, saint Ambroise, saint Paulin de Nole, Sulpice Sévère, Rufin, parlent comme d'un fait connu, de la découverte de la vraie Croix par Hélène, mère de Constantin. Les historiens grecs Socrate, Sozomène et Théodoret, reproduisent le même récit, à peu près avec les mêmes circonstances [1].

3° Une narration où intervient aussi sainte Hélène, mais au milieu de circonstances bien différentes, est consignée dans la légende du juif Judas-Cyriaque ; cette version est mentionnée pour la première fois, mais comme invraisemblable, par Sozomène, qui déclare s'en tenir pour son compte au récit ordinaire ; elle n'a pas été adoptée par les historiens byzantins, Malala, Théophane, Hamartolus, Cedrenus. On en a des rédactions dans les trois langues latine [2], grecque [3] et syriaque [4]; deux des manuscrits syriaques où elle se trouve sont du VIe siècle ou même de la fin du siècle précédent ; un autre [5] contient à la fois la légende de Protonicé et celle d'Hélène, combinées à l'aide d'une disparition de la Croix peu après sa première découverte.

Date et patrie de la légende de Judas-Cyriaque.

46. — En étudiant de près les deux textes de la Doctrine d'Addaï et des Actes de Cyriaque il est facile de voir que le premier est le plus ancien et que le second n'est qu'une tentative de conciliation entre la tradition primitive et l'histoire des saints lieux telle qu'on la racontait dans le monde gréco-latin depuis la fin du IVe siècle. La légende de Protonicé [6] est certainement édessénienne d'origine ; il en est de même sans doute de celle de Judas-Cyriaque ; ceci résulte d'abord de son

1. Publiée pour la première fois dans le texte syriaque original, avec une traduction anglaise, par G. Philipps (*The Doctrine of Addai*, etc. Londres, 1876), d'après un ms. du VIe siècle, conservé à Saint-Pétersbourg; outre ce manuscrit, il en existe d'autres qui contiennent des fragments de la même pièce : *British Mus.*, *Add.* 14644, 14654, 12174; *Paris.* 143. On connaissait déjà la version arménienne, traduite en français par le méchitariste Alishan (*Lettre d'Abgar*, etc. Venise, 1868; cf. Didot, *Fragm. hist. graec.*, t. V, part. II, p. 319) et le remaniement grec Πρᾶξις Θαδδαίου, publié par Tischendorf (*Acta app. apocr.*, Leipzig, 1851, p. 261). Voir sur ces légendes, Lipsius, *Die Edessenische Abgarsage*, Brunswick, 1880, p. 67 et suiv., *Die apocryphen Apostelgeschichten*, t. II, part. II, p. 178-200; Th. Zahn, *Forschungen zur Geschichte der neutestam. Kanons*, I, p. 370 et suiv.

1. Ambr., *Sermo in obit. Theodosii*, c. 46 (Migne, *P. L.*, t. XVI, p. 1399); — Rufin, *H. E.*, I, 7, 8; — Paulin, ep. 31; — Sulp. Sev., *Chron.*, II, 34 (Sulpice Sévère me paraît dépendre de Paulin); — Socrate, I, 17; — Sozomène, II, 1; — Theodoret, *H. E.*, I, 18.

2. *Acta SS. maii*, t. I, p. 445.

3. Inédite, mais conservée dans le ms. 866 du Vatican (*Acta SS. maii*, t. I, p. 362).

4. Inédite aussi; manuscrits : *British Museum*, *Add.* 14644, du VIe siècle et 12174 (XIIe siècle), enfin le ms. de Saint-Pétersbourg d'où l'on a tiré la doctrine d'Addaï. Celui-ci contient ainsi les deux légendes, celle de Protonicé et celle d'Hélène; il en est de même du précédent.

5. *British Mus.*, *Add.* 12174.

6. Cependant il n'est pas impossible que la légende de Protonicé soit elle-même dans la dépendance de faits réels, de la découverte des Saints Lieux sous Constantin, du culte de la Croix à Jérusalem, inauguré à tout le moins vers le même temps (Cyrille, *Catech.*, IV, 10; X, 9, en parle comme d'une chose ancienne), de la célébrité des édifices constantiniens de la ville sainte, enfin du voyage d'Hélène elle-même en Palestine. S'il en est ainsi, cette légende ne pourrait être antérieure au milieu du IVe siècle environ. Ce n'est que depuis la fin du IVe siècle que les écrivains latins et grecs mettent le personnage de sainte Hélène en rapport avec le fait précis de la découverte de la vraie Croix.



rapport avec l'autre; en second lieu, le baptême de Constantin par Eusèbe, évêque de Rome, est évidemment une transformation du baptême réel de Constantin par Eusèbe, évêque de la ville impériale de Nicomédie et plus tard de Constantinople, la nouvelle Rome ; or, une telle confusion entre les deux Romes ne peut être le fait d'un auteur latin ou byzantin. Les plus anciens auteurs connus qui aient adopté cette histoire sont Moïse de Khorène [1] et Jacques de Sarug [2]; or, celui-ci était un évêque de langue syriaque, celui-là un auteur arménien, très familier avec les légendes édesséniennes. Il est vrai que Sozomène doit avoir eu connaissance au moins de certains détails de cette version; mais elle n'a guère fait fortune dans le monde grec. En dehors des auteurs orientaux que je viens de citer, c'est plutôt parmi les latins qu'elle a eu du succès. Les plus anciens livres latins où elle ait laissé des traces sont le *Liber pontificalis* et le décret pseudogélasien à Rome ; en Gaule, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours [3].

5° Constantin et saint Silvestre.

nportance la légende Silvestre.

47. — La légende de Silvestre et de Constantin a, dans son histoire littéraire, plus d'une analogie avec celle de Judas-Cyriaque. Elle a, comme celle-ci, laissé des traces dans les écrits de Moïse de Khorène et de Jacques de Sarug en Orient, dans ceux de Grégoire de Tours et dans le *Liber pontificalis* en Occident ; le décret pseudogélasien les nomme à la suite l'une de l'autre; il semble qu'elles aient cheminé ensemble depuis leur origine. Cependant la légende de Judas-Cyriaque a eu beaucoup moins de succès que celle de Silvestre; il lui a fallu lutter contre le récit popularisé par saint Ambroise, saint Paulin de Nole, Sulpice Sévère, Rufin et les trois historiens grecs Socrate, Sozomène et Théodoret, réunis en faisceau dans l'Histoire tripartite de Cassiodore. De plus, le fait qui en est le thème a, en définitive, beaucoup moins d'importance que la conversion de l'empire romain, le triomphe de la religion chrétienne sur le judaïsme et le paganisme, symbolisé par la légende de Constantin et de Silvestre. Celle-ci est entrée dans le *Liber pontificalis*, soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres documents; elle a d'ailleurs contribué si puissamment à former les idées des hommes du moyen âge sur l'histoire ancienne du christianisme, qu'il est nécessaire de s'y arrêter et d'en étudier les origines avec quelque soin [1]. Un tel sujet mériterait d'être traité dans un livre spécial; je n'ai nullement la prétention de l'épuiser ici. Il faudrait avant tout publier exactement les textes en diverses langues où se sont conservées les rédactions successives de la vie de Silvestre ; les éditions qui en ont été faites jusqu'ici laissent beaucoup à désirer. C'est d'abord de la généalogie de ces *rédactions* que je vais m'occuper ; j'étudierai ensuite la genèse spéciale de la *conception* historique dont elles nous offrent le développement.

La vie de saint Silvestre existe en trois langues anciennes, le syriaque, le grec et le latin.

Textes syriaques.

48. — En syriaque, il y a deux rédactions différentes. La première, publiée par Land [2], fait partie d'un recueil de diverses pièces historiques, en douze livres, auquel l'éditeur a donné le nom d'*Historia miscellanea*; le manuscrit qui contient ce recueil (British Museum, *Add.* 17202) est du VIe ou du VIIe siècle. La seconde, encore inédite, se trouve dans le manuscrit *Add.* 12174 de la même bibliothèque. Ces deux textes semblent être traduits du grec, indépendamment l'un de l'autre : la rédaction inédite est un peu plus diffuse et plus complète que l'autre [3].

Textes grecs.

49. — Il y a au moins trois textes grecs, tous très imparfaitement connus.

1. *Hist. Arm.*, II, 84, p. 218 de l'édition Whiston, Londres, 1736; l'édition Le Vaillant de Florival, Venise, t. I, p. 366, supprime la mention du juif Judas.
2. Homélie indiquée par Assemani, *Bibl. Or.*, t. I, p. 328; cf. Lipsius, *Abgar-Sage*, p. 83, note 2.
3. I, 34.

1. Les travaux les plus récents sur cette question sont ceux de Döllinger, *Die Papstfäbeln des Mittelalters*, Munich, 1863, p. 52-61; Lipsius, *Die Edessen. Abgar-Sage*, p. 84-86; A. Frothingham, *L'Omelia di Giacomo di Sarûg*, dans les *Memorie della r. Accademia dei Lincei, classe di scienze morali*, etc., t. VIII (1882). Voir aussi mon *Étude sur le L. P.*, p. 165-173, à laquelle j'ai beaucoup ajouté ici, sur ce point comme sur bien d'autres.
2. *Anecdota syriaca*, t. III, p. 46-76.
3. Je reproduis ici le jugement de M. A. Frothingham, qui a pu étudier ces textes directement et à loisir (*l. c.*, p. 20). Il m'est impossible de le contrôler en ce qui regarde le texte du ms. *Add.* 12174; quant à celui qui a été publié par M. Land, M. Frothingham exagère beaucoup en le donnant comme une « version littérale » de la rédaction grecque. Mon collègue, M. l'abbé Martin, et l'un de ses élèves, ont bien voulu m'en traduire quelques passages; la comparaison montre que cette rédaction syriaque, bien qu'elle dérive du texte grec, n'en est pas une version fidèle, mais un remaniement abrégé.



1° Lipomanus et, après lui, Surius [1], publièrent, au 31 décembre, une vie de saint Silvestre en latin, traduite, disent-ils, du grec de Métaphraste. Comparé aux autres rédactions grecques, ce texte offre l'aspect d'un remaniement bien postérieur. N'en ayant vu aucun manuscrit dans la langue de Métaphraste, je m'abstiens d'en parler plus au long.

2° Combéfis publia en 1659 [2] une vie grecque de saint Silvestre, d'après un manuscrit *Mazarinaeus* qui porte maintenant le n° 513 à la bibliothèque nationale. Un texte identique pour le fond, mais mieux conservé en bien des endroits, se rencontre dans plusieurs manuscrits de la même bibliothèque. Il commence par une préface où l'on raconte qu'Eusèbe avait composé, outre son Histoire ecclésiastique, un vaste recueil des actes des saints et des évêques des principaux sièges. La vie du bienheureux Silvestre y figurait ; le narrateur ne fait que la traduire « du grec » [3]. Comme on ne traduit pas du grec en grec, il est clair que l'auteur de cette préface et du texte qui la suit écrivait dans une autre langue.

3° Ceci résulte encore de l'existence d'un autre texte grec, entièrement différent du précédent, quoique racontant identiquement les mêmes choses et de la même façon, phrase par phrase. Ce texte, signalé déjà par Combéfis (*loc. cit.*, page 337), a été retrouvé par mon jeune ami, M. l'abbé Batiffol, dans certains manuscrits de la Bibliothèque nationale [4]. Il ne va pas, il est vrai, jusqu'à la fin de la vie : au bout de quelques pages il devient identique au précédent ; mais il y en a assez pour que l'on puisse y reconnaître une nouvelle tentative de traduction.

Texte latin.

50. — En latin, au contraire, la vie de saint Silvestre a une teneur fixe, identique dans tous les manuscrits, sauf, bien entendu, les coupures, abréviations et transpositions si communes dans les lectionnaires liturgiques. Cette circonstance permet déjà de présumer que c'est lui qui est le texte original d'où dérivent toutes les rédactions grecques et syriaques. La présomption se change en certitude quand on étudie la narration dans le détail. Jusqu'ici cette étude a été assez difficile, la rédaction latine n'ayant été publiée que dans le rare ouvrage de Mombritius [1].

Analyse de la *Vita Silvestri.*

51. — La préface est une lettre dédicatoire, dont le destinataire n'est pas nommé. Il y est dit que l'historiographe Eusèbe de Césarée négligea d'insérer dans son histoire ecclésiastique un grand nombre de récits qui se trouvaient déjà dans ses autres ouvrages. Parmi ceux-ci figurait un recueil en vingt livres qui contenait, pour presque toutes les provinces de l'empire, les actes des martyrs, des confesseurs et des saintes femmes; puis, pour les grandes églises apostoliques de Rome, d'Antioche, de Jérusalem, d'Ephèse et d'Alexandrie [2], les *gesta episcoporum*, depuis saint Pierre jusqu'au temps où vivait l'historien. Parmi ceux-ci, la vie du pape Silvestre a été désignée par le destinataire de la lettre, un évêque probablement [3], pour être traduite du grec en latin. C'est donc Eusèbe de Césarée qui est donné comme le véritable auteur de cette biographie.

Après ces préliminaires, le récit commence. Silvestre, jeune romain, fils d'une dame appelée Justa, se forme à l'école d'un saint prêtre, Cyrinus. Entre autres vertus, il pratique l'hospitalité avec le plus grand zèle. Un chrétien, du nom de Timothée, étant venu d'Antioche à Rome, en temps de persécution, Silvestre le reçoit chez lui, alors que les « pontifes » eux-mêmes craignaient de s'exposer en l'hébergeant. Timothée prêche la foi avec ardeur. Il est arrêté par les ordres du préfet Tarquinius, condamné à mort et exécuté. Silvestre l'enterre près

1. *Vitae SS.*, t. VI, p. 1173-1187. Le titre de cette version la donne comme faite sur une Vie de Métaphraste; on ne trouve aucune vie de saint Silvestre dans l'édition de Métaphraste que contient la Patrologie grecque de Migne. — Aucun des manuscrits de Paris ne contient le texte grec auquel correspond la version de Surius.

2. *Illustrium Christi martyrum triumphi*, Paris, 1659, p. 254 et suiv.

3. Ceci n'apparaît pas bien dans le texte de Combéfis, assez avarié à cet endroit. Voici la leçon du *Parisinus* 1449 : Ἐκ τοῦ ἀριθμοῦ τοίνυν τούτων τῶν ἐπισκόπων ὧν μέχρι τῶν ἑαυτοῦ χρόνων ὁ προρρηθεὶς Εὐσέβιος τῇ ἑλλάδι σονεγράψατο γλώσσῃ, ἐκ τούτων ἕνα τῆς μεγαλοπόλεως Ῥώμης κελεύεις μεταφράσαι, τούτεστιν τὸν μακάριον καὶ ἅγιον Σίλβεστρον.

4. Voici en quels termes l'auteur du prologue y présente son travail : ... τῶν παρεληλυθότων πάντων ἄχρι καὶ τῶν ἰδίων χρόνων τὰ κατορθώματα ἑλληνικῇ γλώσσῃ συνέγραψεν (Εὐσέβιος), ἀπαριθμήτων ὄντων (cod. ἀπαριθμηθέντων αὐτῶν) πάντων τῶν τοιούτων ἐπισκόπων· τὸν δὲ τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον Σίλβεστρον ἐκ τῆς ἑλληνίδος συγγραφῆς μεταθεῖναί με κελεύεις, κ. τ. λ. (*Cod. Paris.* 1448, f° 1).

1. *Sanctuarium, sive Vitae sanctorum collectae ex codicibus mss.*, Milan, sans date, vers 1475, t. II, f° 279. Les passages qui manquent au texte de Mombritius ont été publiés par le P. Ch. de Smedt, dans les *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 613 et dans son *Catalogus codd. hagiographicorum bibl. reg. Bruxellensis*, p. 5, 119 (même collection), d'après des manuscrits de Namur et de Bruxelles.

2. Cette énumération des cinq grands sièges, avec la particularité d'Ephèse substituée à Constantinople, se retrouve dans une préface apocryphe que certaines collections canoniques mettent en tête du concile de Nicée (Hardouin, t. I, p. 309; Mansi, t. II, p. 663). M. Maassen (*Quellen*, t. I, p. 41) pense que ce document a dû être fabriqué dans la seconde moitié du v[e] siècle.

3. Il est appelé *domine sancte ac beatissime pater*.



du tombeau de saint Paul, dans le jardin d'une pieuse dame appelée Théona [1]. Cet acte de courage attire sur lui l'attention des persécuteurs; il confesse la foi, mais il échappe miraculeusement à la mort. Le pape Miltiade l'élève au diaconat et à la prêtrise : après sa mort, Silvestre est porté, malgré lui, au siège pontifical. Ici se place une longue description de son enseignement et de son gouvernement; puis un second épisode commence. Euphronius ou Euphrosynus, évêque de Pamphylie, vient à Rome en pèlerinage. Les discours et les exemples de ce saint homme sont l'occasion de diverses modifications dans les usages ecclésiastiques. Sur ses conseils, Silvestre adopte pour le haut clergé le vêtement appelé *colobium*, tunique flottante et sans manches, que l'on porta après lui sous Marc, Jules et Libère, mais qui fut remplacée par la dalmatique, quelques personnes s'étant offensées de voir le clergé officier les bras nus. Les jours de la semaine, jusque-là désignés par des noms de divinités païennes, sont appelés *feria secunda*, *tertia*, etc., en dépit de la grammaire qui n'emploie le mot *feriae* qu'au pluriel, comme *kalendae* et *thermae*. Ce changement est motivé par les textes sacrés qui ordonnent aux saints de se reposer des affaires temporelles (*Ps.* XLV, 11; *II Tim.*, II, 4). Les dimanches et les jeudis de chaque semaine sont déclarés jours de fête, tandis que le mercredi, le vendredi et le samedi sont consacrés au jeûne.

Ces mesures suscitant une vive opposition chez les Grecs, Silvestre leur répond d'abord qu'un usage fondé sur la tradition des apôtres n'a pas besoin d'être motivé par des raisons; que d'ailleurs le samedi est le jour où le Seigneur demeura dans le tombeau, et que ce fut pour ses disciples un jour de deuil et de jeûne. En vain lui objecte-t-on que cette commémoration peut être limitée au samedi de la semaine sainte. S'il en est ainsi, dit-il, il faudrait limiter au seul dimanche de Pâques la commémoration de la Résurrection, ce qui est contraire à l'esprit de l'Eglise. L'observation du jeudi comme jour de fête et son assimilation au dimanche sont justifiées par un raisonnement analogue : le jeudi est le jour de l'Ascension, de la consécration du chrême, de la réconciliation des pénitents; on doit étendre au jeudi de chaque semaine, dans une certaine mesure, la solennité des jeudis solennels de la semaine sainte et de l'Ascension. Les Grecs se rendent aux explications du pape et abandonnent leurs objections.

Après ces aperçus sur le gouvernement épiscopal de Silvestre, le narrateur annonce qu'il va choisir, parmi les merveilles opérées par le saint évêque, un prodige tout à fait propre à donner une idée de sa puissance comme thaumaturge. Suit l'histoire du dragon. Un dragon vivait dans une caverne du mont Tarpéïen, à 365 degrés sous terre; les mages et les devins le nourrissaient de victimes humaines; de temps en temps il montait à la surface du sol et répandait dans l'air des émanations pestilentielles [1]. Silvestre, aidé du secours de l'apôtre Pierre, parvient à triompher de ce monstre et l'enferme dans sa caverne, après quoi on n'en entend plus jamais parler.

Les épisodes qui précèdent n'ont entre eux qu'un lien fort léger; ils ne se rattachent pas plus étroitement au reste de la narration, désormais consacrée à la conversion de Constantin et d'Hélène, c'est-à-dire à la victoire du christianisme sur le paganisme officiel et sur le judaïsme.

A l'instigation de sa femme, Maximiana, fille de Dioclétien, Constantin ordonne une persécution violente contre les chrétiens. Pour y échapper, Silvestre se réfugie dans une caverne du mont Syraptim. Cependant le prince persécuteur est atteint de la lèpre. Les médecins, devins et mages cherchent à le guérir, mais inutilement. Enfin les prêtres du Capitole lui conseillent de se baigner dans le sang d'enfants nouveau-nés. Au moment d'accomplir leur prescription, l'empereur se laisse toucher par les cris des mères et des enfants; il renonce à la guérison que lui procurerait un remède aussi cruel. En récompense, il voit apparaître, la nuit suivante, les apôtres Pierre et Paul, qu'il prend pour des dieux; ils lui disent de faire venir Silvestre, qui le guérira par les eaux de baptême. Silvestre, mandé, se présente, apprend à l'empereur que ceux qui lui ont apparu

1. Ce Timothée est un personnage réel et un martyr historique. Sa fête est marquée dans le férial philocalien, au 22 août (p. 12 du présent volume), et dans les annales romaines dont il a été question plus haut, p. VII, à l'année 306 : *His consulibus passus est Thimotheus Romae X kl. iul.* (Mommsen, *Ueber d. Chronographen vom Jahre* 354, p. 663; cf. Lipsius, *Die apocryphen Apostelgeschichten*, t. II, part. II, p. 392).

1. Y aurait-il quelque lien entre cette légende et la caverne mithriaque située au pied du Capitole? C'est de cette caverne que provient, comme on sait, le grand bas-relief de Mithra sacrifiant le taureau, qui se trouve au musée du Louvre. Il resta en place pendant tout le moyen âge; le populaire de Rome le connaissait sous le nom de *lo Perso*.

ne sont pas des dieux, mais des serviteurs du Christ; il lui montre leurs images et le prépare au baptême. La cérémonie, précédée d'un jeûne solennel, a lieu dans les bains du palais de Latran. Au moment où Constantin entre dans l'eau sainte, une vive lumière apparaît à ses yeux et aux yeux des assistants; il est guéri en même temps que régénéré.

Les jours suivants, le premier empereur chrétien rend diverses ordonnances en faveur de la religion qu'il vient d'embrasser: le Christ doit être adoré par tout l'empire; ceux qui blasphèmeront son nom ou feront injure à ses fidèles seront punis de peines très graves; les églises jouiront du droit d'asile; pour en construire de nouvelles, les fonctionnaires publics lèveront la dîme sur les possessions impériales; aucune église ne sera construite à l'intérieur des villes sans le consentement de l'évêque approuvé par le pontife du siège apostolique; les évêques de l'empire romain tout entier seront soumis au pape comme les magistrats le sont à l'empereur [1].

Le huitième jour après son baptême, *albis depositis*, Constantin se rend à la confession de saint Pierre et commence à creuser les fondements d'une basilique en l'honneur de l'apôtre. Le lendemain, il inaugure dans son palais de Latran la construction d'une autre église et rend un édit pour favoriser la conversion des pauvres. Les sénateurs cependant n'avaient pas renoncé au paganisme. Constantin tient une grande assemblée publique dans la basilique Ulpienne : il proclame sa propre conversion et, malgré les cris du peuple qui l'exhorte à prendre des mesures de rigueur contre les demeurants du paganisme, il déclare que les conversions doivent être entièrement libres.

Ici se place l'intervention d'Hélène, mère de Constantin, en faveur du judaïsme. Cette princesse habitait alors en Bithynie [2], *in partibus Orientis*, avec ses deux petits-fils, les augustes Constant et Constance. Elle écrit à son fils pour le féliciter d'avoir abandonné le culte des idoles, regrettant toutefois qu'il ait adopté le christianisme au lieu de la religion juive, la seule véritable. Constantin répond, et, d'un commun accord, on provoque une dispute entre les principaux rabbins juifs et les évêques chrétiens. L'assemblée se tient devant l'empereur et sa mère, à Rome, le 13 août 315 (*die iduum aug., Constantino Aug. IIII et Licinio Aug. IIII cons.*). La discussion s'engage entre douze rabbins d'un côté et le pape de l'autre. Silvestre triomphe de tous les arguments dirigés par ses adversaires contre les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation. Au moment où son succès paraît décidé, l'un des rabbins opère un prodige: il foudroie un taureau en lui prononçant dans l'oreille le nom de Jéhovah. L'assistance est ébranlée; mais Silvestre ressuscite l'animal et tout le monde est convaincu. Hélène se convertit avec une multitude considérable.

La discussion avec les docteurs juifs est fort prolixe. Vient ensuite un récit merveilleux de la fondation de Constantinople et une narration de l'Invention de la vraie Croix qui ne doit rien à la légende de Judas-Cyriaque. Ces deux derniers épisodes manquent dans les manuscrits grecs. Enfin le recueil se termine par un renvoi à l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, écrite en grec, où le lecteur pourra trouver des détails plus circonstanciés [1].

52. — Tel est, en résumé, le contenu de la *Vita S. Silvestri*, suivant le texte des passionnaires latins. Les personnes exercées y auront déjà discerné plus d'un trait caractéristique d'une rédaction latine et spécifiquement romaine. La préface a beaucoup de ressemblance, pour la forme, la langue et les idées, avec les deux lettres qui servent d'introduction au martyrologe hiéronymien. Comme le compilateur de celui-ci, notre auteur est préoccupé d'un grand ouvrage d'Eusèbe, où « l'historiographe » aurait rassemblé des vies de martyrs et autres saints de diverses provinces. Comme lui, il prétend y avoir puisé; il va même plus loin et se donne comme un simple traducteur, ce qui est évidemment faux, car Eusèbe n'a point écrit la vie de saint Silvestre. Le texte lat est l'origina

Du reste, les réflexions sur le singulier et le pluriel du mot *feria* sont inconcevables en grec; il en est de même de l'étymologie d'après laquelle le terme ecclésiastique employé pour désigner les jours de la semaine dérive de l'idée de vacance, de cessation d'œuvres profanes. En grec [2] on dit ἡμέρα πρώτη, δευτέρα, τρίτη..., au lieu de *feria prima, secunda, tertia...*; l'emploi au singulier du mot ἡμέρα ne soulève aucune difficulté

1. *Ut in toto orbe Romano sacerdotes ita hunc (pontificem Romanum) caput habeant ut omnes iudices regem.*

2. Hélène était de Drépane, en Bithynie, dont le nom fut changé, en son honneur, en celui d'Helenopolis.

1. J'ai suivi, dans cette description, le ms. *Parisinus* 5301.

2. Il en est de même en syriaque.



grammaticale; le mot lui-même n'a aucun rapport avec l'idée exprimée par le verbe latin *feriari*.

Ce n'est pas non plus aux usages liturgiques de l'église grecque, mais à ceux de l'église romaine que correspondent les explications sur l'origine des dalmatiques, sur la solennité du jeudi[1] et sur le jeûne du samedi. Ce dernier détail est plus particulièrement remarquable, car c'est un de ceux sur lesquels les Grecs ont de tout temps chicané l'église romaine. Jamais un Grec n'aurait eu l'idée de faire sanctionner par saint Silvestre une observance aussi contraire aux usages de son pays. Cela est si vrai que les traducteurs ou copistes grecs se sont crus obligés de retoucher ce texte de diverses manières; il y en a un qui, peu satisfait des atténuations introduites avant lui, a imaginé de faire soutenir par saint Silvestre juste l'opinion qu'il combat dans le texte original [2].

Enfin, bien que notre récit ne contienne qu'un petit nombre de détails topographiques, il faut remarquer cependant qu'il cite le Capitole, le palais de Latran, l'église Constantinienne, la basilique Ulpienne, les deux confessions de saint Pierre et de saint Paul. Ces références monumentales s'expliqueraient à la rigueur chez un pèlerin qui aurait visité Rome; elles s'expliquent encore mieux chez un habitant de la ville éternelle.

Je crois donc que la vie de Silvestre, telle que nous l'avons maintenant, a été rédigée à Rome et en latin, et que tous les textes grecs, avec les versions orientales qui en dépendent, n'en sont que des reproductions plus ou moins remaniées.

Le fond n'est s romain.

53. — Mais autre chose est de placer en Occident et à Rome la rédaction du texte original de toutes les *vitae Silvestri* qui ont circulé pendant le moyen âge, autre chose de considérer comme indigènes tous les éléments qui s'y trouvent réunis, ou même d'exclure la possibilité d'une rédaction antérieure qui ne serait pas venue directement jusqu'à nous. Quand on compare notre *Vita* aux passions des martyrs romains, ou même à certains récits des temps postérieurs à Constantin, comme les *Gesta Liberii*, *Felicis*, *Xysti*, dont il sera bientôt question, on est frappé, dès le premier abord, d'une double différence, dans la langue et dans l'importance des attaches topographiques.

Dégagées des corrections que leur ont imposées les éditeurs, prises dans l'état où les présentent les manuscrits sincères, les passions romaines nous offrent presque toujours les formes du latin vulgaire, rustique, tandis que la *Vita Silvestri* est écrite dans une langue exempte, il est vrai, de la recherche d'un Sedulius ou d'un Ennodius de Pavie, mais correcte, littéraire même, comme celle de Denys le Petit, du pape Gélase et de la chancellerie pontificale au ve et au vi^e^ siècle. D'autre part, on n'y aperçoit aucun souci des traditions monumentales, si soigneusement recueillies et mises en relief par les passionnaires. Pas un mot du tombeau de Silvestre, dans la basilique du cimetière de Priscille, ni de l'église fondée par lui auprès des thermes de Trajan. Le baptistère de Latran est à peine indiqué, quoique cet édifice ait joui pendant le ive et le ve siècle d'une grande célébrité et que la légende principale y fût en quelque sorte attirée par le nom même qu'il portait [1]; aucune allusion aux monuments si nombreux auxquels était attaché le nom de Constantin: l'arc de triomphe de Constantin, les thermes de Constantin, le temple de Constantin, la basilique de Constantin. C'est évidemment dans ce dernier édifice, dont les ruines imposantes dominent encore la voie Sacrée, qu'un légendaire vraiment romain eût assemblé le sénat et le peuple après la conversion de l'empereur, et non dans la basilique Ulpienne; à moins cependant qu'il n'eût donné pour théâtre à ces solennelles assises l'église qui portait le nom de Silvestre, comme l'a fait l'auteur du *Constitutum Silvestri*.

1. Sur la solennisation du jeudi et son assimilation au dimanche, voir la notice de Miltiade. Dans le texte syriaque, le jeudi est présenté comme un jour de jeûne, non comme un jour de fête.

2. Surius, *Vitae SS.*, t. VI, p. 1175.

1. Il est à peine besoin de dire que si ce baptistère s'est appelé *Constantinien*, c'est parce qu'il dépendait de la basilique *Constantinienne* de Latran, avec laquelle, sans doute, il avait été construit. Il ne s'est conservé à Rome aucun vestige de la légende dans les monuments épigraphiques ou figurés, antérieurs au xe siècle. On ne peut douter cependant que de tels monuments n'aient existé, depuis le viiie siècle, dans les églises qui portaient le vocable de saint Silvestre. Dans l'atrium de Saint-Pierre, on lisait, à l'un des endroits les plus apparents, du côté adhérent à la façade de la basilique, une inscription votive où une personne dont ni le nom ni le sexe ne sont indiqués, remerciait l'apôtre de l'avoir guérie d'une maladie qui durait depuis dix mois, aggravée plutôt qu'affaiblie par les soins des médecins (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 55). Près de là était une image, peinte ou sculptée, où certains visiteurs, aidés sans doute par la lecture de l'inscription et par le souvenir de la légende, reconnurent un portrait de Constantin. En ce temps-là on voyait des Constantins où il n'y en avait jamais eu. La statue équestre de Marc-Aurèle qui s'élevait, pendant le moyen âge, près de la basilique et du baptistère du Latran, reçut, grâce à ce voisinage, la dénomination de *caballus Constantini*. Il n'est du reste pas impossible qu'il y ait eu, dans l'atrium de Saint-Pierre, une image du fondateur de la basilique; mais l'inscription dont je viens de parler n'a certainement point rapport à lui, ni surtout à son baptême.

Si maintenant, de la langue et de la mise en scène topographique, on passe au fond même du récit, on est tout étonné de l'aspect étrange et peu romain que présentent ses différents épisodes. Les longs détails sur les vertus et le gouvernement épiscopal de Silvestre trouvent des analogues dans des récits comme la vie de saint Polycarpe, par exemple, écrite en Asie-Mineure au IVe siècle, mais non dans les *Gesta Cornelii*, *Stephani*, *Xysti*, *Marcelli*, *Liberii*, produits indigènes de la veine romaine. L'histoire [1] de Timothée, missionnaire d'Antioche, qui vient évangéliser les Romains, celle d'Euphronius, évêque de Pamphylie, qui parvient, et cela sans effort, à faire changer les usages ecclésiastiques de l'église romaine, le bain de sang préparé au Capitole, la mort et la résurrection du taureau, tout cela est aussi peu romain que possible de tradition, d'idées et d'imagination.

Aussi ma seconde conclusion sur l'origine des *Gesta Silvestri*, c'est que si la rédaction actuelle en a été faite à Rome, elle n'a point de racines dans la tradition locale et n'a point été conçue et ordonnée par une tête romaine. Cette intervention étrangère n'a rien qui doive étonner. Denys le Petit nous fournit, au début du VIe siècle, un type assez illustre du moine grec établi à Rome et trouvant l'emploi de ses loisirs dans des compositions littéraires qui supposaient la connaissance des deux langues. C'est lui qui traduisit en latin la *Scriptura de inventione capitis Iohannis Baptistae*; et c'est sa traduction sans doute qui figure à l'index pseudogélasien, avec les *Actus beati Silvestri* et la *Scriptura de inventione Crucis dominicae*. Sans aller jusqu'à lui attribuer les *Actus beati Silvestri*, on peut dire au moins que cet ouvrage a pu sortir d'un cercle littéraire analogue à celui où travaillait le canoniste scythe, personnage instruit, mais d'un sens critique et même d'une sincérité qui n'étaient pas toujours à l'épreuve [2].

1. Je dis l'histoire, mais sans prétendre mettre en doute l'existence de ce saint et la réalité de son martyre. Voir ci-dessus, p. CXI, note 1.

2. On sait que c'est lui qui le premier traduisit et chercha à faire accepter en Occident les « canons apostoliques ». Sa version du concile alexandrin de l'année 430, qu'il présente comme la première qui en ait été faite et comme son œuvre personnelle, est tout simplement copiée sur celle de Marius Mercator (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 132-135). Dans sa lettre à Petronius, qui sert de préface à son cycle pascal, il avance que le concile de Nicée avait prescrit l'usage du cycle de dix-neuf ans; en rapprochant cette assertion de la lettre de Proterius d'Alexandrie à saint Léon, traduite par Denys lui-même (Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 611; cf. p. 493), on voit qu'il a transformé en Pères du concile de Nicée les *beatissimi patres nostri* de Proterius, c'est-à-dire ses prédécesseurs sur le siège d'Alexandrie. Il y a évidemment ici, comme l'a fait remarquer M. B. Krusch (*Neues Archiv*, t. IX, p. 107), une *pia fraus* mise au service d'un bon comput.

Date de la *Silvestri*; sa fortune en Occident.

54. — Nous sommes assez bien renseignés sur la date à laquelle cet écrit a été composé. Il est clair qu'il ne peut appartenir au IVe siècle et que, même au commencement du Ve, il n'eût guère été naturel de mettre en circulation des histoires aussi peu conformes à la vérité historique et à la tradition. On est donc obligé de descendre jusque vers la fin du Ve siècle. D'un autre côté, nous trouvons les *Actus beati Silvestri* cités dans l'*index* du pseudo-Gélase, avec une note propre à les recommander, bien qu'il soit insinué en même temps que l'église romaine ne fait pas à ce livre les honneurs de la lecture publique [1]. Parmi les apocryphes symmachiens de l'année 501, datés avec plus de précision que l'*index* et sans doute antérieurs à lui, nous en trouvons deux qui dépendent de la légende de Constantin et de sa lèpre; d'abord le *Constitutum Silvestri*, puis les *Gesta Liberii*. Tandis que le *Constitutum* se borne à mentionner en passant, comme faits bien connus, le baptême et la guérison du premier empereur chrétien, les *Gesta* citent formellement le « livre de Silvestre » : *Hoc cum legisset* (*Liberius*) *ex libro antiquo, edoctus a libro Silvestri, episcopi Romanorum, et quod et publice praedicaret quia in nomine Iesu Christi a lepra mundatum fuisse per Silvestrium Constantinum patruum Constantis.* L'auteur de cette composition sent le besoin d'insister sur l'antiquité de la vie de Silvestre, et d'en recommander la lecture par l'exemple du pape Libère [2]. Il s'efforce également d'écarter l'objection qu'on ne pouvait manquer de faire à ce récit en partant du baptême réel de Constantin à Nicomédie. Ne pouvant effacer le souvenir de ce fait historique, il cherche à le concilier avec le baptême romain. Suivant lui, un empereur a bien été baptisé à Nicomédie, mais ce n'est pas le grand Constantin, c'est son « neveu » Constant. Ces hésitations, ces recommandations, ces tentatives apologétiques et conciliatrices portent à croire, d'abord

1. L'auteur de l'*index* ne paraît pas avoir admis que le livre ait été écrit par Eusèbe, comme le dit le prologue; en remarquant que *eius qui conscripsit nomen ignoratur*, il montre qu'il n'a point été dupe de cette supercherie littéraire.

2. C'est une grosse distraction, car Libère est nommé dans la vie de Silvestre et plutôt comme un pape déjà mort. Du reste, Libère n'avait pas besoin de faire des recherches dans les vieux livres pour savoir ce qui s'était passé dans l'église romaine au temps de Silvestre et de Constantin. Si Constantin avait été baptisé à Rome, Libère aurait assisté à la cérémonie, parmi les jeunes clercs

que la légende de Constantin et de Silvestre ne s'est pas implantée à Rome sans résistance; ensuite que son apparition était encore toute récente au temps du pape Symmaque et des controverses de l'année 501.

L'auteur du *Liber pontificalis*, qui écrivit peu d'années après ces controverses, crut devoir l'accepter comme vraie, mais avec un certain éclectisme. Tout ce qu'il en a tiré se réduit au baptême et à la guérison de Constantin, précédés de la retraite de Silvestre sur le mont Syraptim. Mieux avisé que l'auteur de la *Vita*, il localise avec soin le souvenir du baptême de Constantin dans le baptistère de la basilique Constantinienne du Latran.

Mais le *Liber pontificalis* ne fut pas tout d'abord en vogue dans les hautes régions littéraires, pas plus que les apocryphes symmachiens; le suffrage qu'ils avaient donné au « livre de Silvestre » ne paraît l'avoir recommandé que dans le cercle des personnes qui s'intéressaient aux histoires des saints sans vérifier si elles étaient authentiques ou non. Celle-ci n'est jamais l'objet d'une allusion, même lointaine, dans les lettres, dialogues et homélies de saint Grégoire le Grand; et pourtant Grégoire parle en deux endroits différents [1] du mont Soracte et de son monastère, c'est-à-dire d'un lieu où la légende de Silvestre se trouve localisée dès la première moitié du VIIIe siècle. Il en est question, vers le milieu du VIIe siècle, dans un itinéraire à l'usage des pèlerins de Rome, à propos du tombeau du martyr Timothée, *de quo meminit liber Silvestri* [2]. Il tomba d'assez bonne heure entre les mains de Grégoire de Tours [3]; plus tard il passa en Grande-Bretagne où nous le voyons suivi par l'évêque anglo-saxon Aldhelm à la fin du VIIe siècle, [4] et par le vénérable Bède [5], au siècle suivant. C'est alors que cette histoire fut définitivement classée au nombre des choses reçues, au moins à Rome, car l'autorité de saint Jérôme, de l'Histoire tripartite et de saint Isidore, qui l'ignorent et l'excluent, balança longtemps, aux yeux des écrivains du moyen âge, celle de Grégoire de Tours, de Bède et du *Liber pontificalis*, qui la favorisent. Le pape Paul Ier (757-767) y fait allusion dans une lettre relative aux monastères de saint Silvestre sur le mont Soracte et à celui qu'il fonda lui-même à Rome, sous le même vocable (S. Silvestro *in capite*) [1]. En 787, le pape Hadrien allégua, en faveur du culte des images [2], le passage des *Actus b. Silvestri* où il est question des portraits des apôtres Pierre et Paul [3].

Sa diffusion en Orient.

Le « livre de Silvestre » fut traduit d'assez bonne heure en grec; ceci résulte déjà de ce que la version syriaque, qui dépend du texte grec, se rencontre dans un manuscrit du VIe ou du VIIe siècle. Léonce de Jérusalem, dans son livre contre les monophysites [4], écrit vers la fin du VIe siècle, cite un passage de la dispute entre Silvestre et les docteurs juifs. Jean Malala d'Antioche, qui écrivait peu après Léonce, cherche à concilier l'histoire avec la légende [5]; mais à la façon dont il use de celle-ci, on ne peut reconnaître sûrement s'il a eu sous les yeux le « livre de Silvestre » ou s'il parle d'après une autorité différente, écrite ou non. En revanche, depuis le commencement du IXe siècle, tous les chroniqueurs byzantins, Théophane, Hamartolos, etc., admettent plus ou moins complètement la légende, en cherchant à ébranler l'autorité des témoignages historiques auxquels elle se heurte, ou à trouver des systèmes de conciliation.

L'insertion des actes de Silvestre dans la compilation historique publiée par M. Land et baptisée par lui du nom d'*Historia miscellanea*, nous montre que ce texte était en faveur, depuis le déclin du VIe siècle, auprès des érudits de langue syriaque. Environ deux cents ans plus tard, Denys de Tellmahar y puise avec confiance; il en est de même des autres chroniqueurs syriaques du moyen âge, quand ils s'occupent de l'époque de Constantin [6].

Tout ce rayonnement littéraire, dans les pays latins,

au nombre desquels il vivait à cette époque (De Rossi, *Bull.*, 1883, p. 18 et suiv.).

1. *Dialog.* I, 7; *Ep.* I, 24; cf. *Cod. Carolin.*, ep. 23 (éd. Jaffé, p. 98).

2. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 141, 182.

3. *Hist. Franc.*, II, 31.

4. Aldhelm, *De laudibus virginitatis*, c. 25 (éd. d'Oxford, 1844, p. 27); *Carmen de laudibus virginum*, même édition, p. 151.

5. Bède, *Chron.* (Migne, *P. L.*, t. XC, p. 536) : « Constantinus de persecutore christianus efficitur ». Ceci cependant est dit d'après le *Liber pontificalis.* Quand au sermon *De inventione s. Crucis*, Migne, *P. L.*, t. XCIV, p. 494, il est apocryphe et postérieur à Bède.

1. *Cod. Carol.* ep. 42 (p. 103 Jaffé).

2. Hardouin, *Conc.*, t. IV, p. 82; Mansi, t. XII, p. 1055.

3. Sur la fortune de cette légende pendant le moyen âge latin, v. Döllinger, *Papstfäbeln*, p. 54 et suiv. Æneas Sylvius (Pie II) et le cardinal Nicolas de Cusa sont les premiers qui l'aient rejetée.

4. Mai, *Script. vet.*, t. VII, p. 134; Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, p. 1835.

5. *Script. hist. Byz.*, Bonn, 1831, p. 316, 317.

6. Sur la diffusion et l'autorité des *Acta Silvestri* dans les pays de langue grecque ou orientale, v. A. Frothingham, *l. c.*, p. 18. On n'en a encore signalé aucun manuscrit copte ou arménien.

grecs et orientaux, part, comme d'un foyer, de la rédaction latine du « livre de Silvestre ». Mais nous avons déjà vu que cette rédaction latine n'est qu'à moitié indigène de Rome et qu'elle contient une large proportion d'éléments étrangers. Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre une analyse complète de cette légende si importante ; le sujet de cette étude me permet de borner mes recherches au principal épisode, celui du baptême et de la guérison merveilleuse de Constantin.

La légende et la tradition sur le baptême de Constantin.

55. — On ne peut pas dire que la tradition d'où dérive cet épisode ait pris naissance sur le sol de Rome. Il n'y en a pas la moindre trace ni dans les œuvres des écrivains, historiens, poètes, orateurs, ni dans les pièces officielles, ni dans la liturgie, ni dans les inscriptions, jusqu'au VIIIe siècle. Le succès du livre de Silvestre se limite à quelques auteurs obscurs, à quelques demi-savants, pour ne rien dire de moins, presque tous contemporains de sa première apparition. S'il avait eu derrière lui une véritable tradition locale, celle-ci aurait bien réussi en quatre siècles à trouver une expression publique ; en particulier le baptistère de Latran, théâtre de l'événement et du miracle principal, en aurait conservé quelque vestige dans ses mosaïques et dans ses longues inscriptions monumentales. Or il n'en est rien ; avant le livre de Silvestre la tradition officielle est muette et son silence persiste deux ou trois siècles après la publication de ce récit. Nous sommes ici en présence d'un cas tout différent de celui que nous offrent les *Gesta martyrum*. Ceux-ci peuvent se charger d'embellissements, se compliquer d'épisodes adventices, contredire sur certains points l'histoire et la chronologie, devenir même tout à fait incroyables : il y a à côté d'eux, il y avait avant eux, une tradition monumentale représentée par le tombeau du saint avec ses embellissements successifs, et une tradition de culte, représentée par la célébration non interrompue de l'anniversaire. Cette double tradition est indépendante des récits qui se conservent ou se forment autour de la tombe sainte ; alors que ceux-ci s'altèrent, elle se maintient fixe et pure. On peut d'ailleurs la remonter, par l'étude des anciens documents liturgiques et par la classification des monuments ; en suivant cette double chaîne on parvient à constater qu'elle se rattache immédiatement au fait dont elle perpétue le souvenir.

Mais aussi ce fait est un fait réel, tandis que la lèpre de Constantin et sa guérison miraculeuse dans une piscine baptismale de Rome sont des faits indiscutablement faux, qu'on ne saurait admettre sans se révolter contre les règles fondamentales de la critique historique [1]. Or la formation d'une légende comme celle-ci, sur le théâtre même où les événements qu'elle raconte sont censés s'être produits, est une véritable impossibilité, au moins pour le temps que nous considérons. Au temps de Théodoric et de Cassiodore la culture intellectuelle était encore assez répandue ; l'imagination populaire ne pouvait pas tout oser, contenue qu'elle était par la science des gens instruits, clercs et laïques. En de telles conditions, l'origine locale de la légende est en rapport étroit avec la réalité du fait : si le fait est vrai, la légende peut être indigène ; s'il ne l'est pas, la légende a dû se produire ailleurs ; elle est importée.

La légende dépend pas Zosime.

56. — Maintenant, d'où vient celle-ci ? On a essayé de chercher son origine dans le monde byzantin [2] et de la rattacher au système exposé par l'historien Zosime pour expliquer, à son point de vue païen, la conversion de Constantin au christianisme. Suivant Zosime [3], Constantin, bourrelé de remords après le meurtre de Crispus, aurait demandé à Sopatros, chef de l'école néoplatonicienne, s'il connaissait des expiations capables de laver un tel crime : Sopatros ayant répondu négati-

1. Voir, sur ce sujet, Ch. de Smedt, *Principes de la critique historique*, Paris, 1883, p. 137 et suiv.

2. Frothingham, l. c., p. 14. Dans mon *Etude sur le L. P.*, p. 172, j'avais admis que la mosaïque de l'église de Saint-Polyeucte, à Constantinople, monument des environs de l'an 500, décrit dans l'Anthologie grecque (Didot, t. I, p. 3), avait représenté le baptême de Constantin, non dans les circonstances décrites par la légende, mais conformément au récit d'Eusèbe. Voici les vers où il est question de ce monument :

Ἔνθ' ἵνα καὶ γραφίδων ἱερῶν ὑπὲρ ἄντυγος αὐλῆς
ἔστιν ἰδεῖν μέγα θαῦμα, πολύφρονα Κωνσταντῖνον,
πῶς προφυγὼν εἴδωλα, θεημάχον ἔσβεσε λύσσην,
καὶ Τριάδος φάος εὗρεν ἐν ὕδασι γυῖα καθήρας.

M. Frothingham (*l. c.*, p. 24) insiste sur les mots φάος εὗρεν, où il croit reconnaître un détail de la légende, l'apparition d'une grande lumière autour de l'empereur, au moment où il entre dans l'eau baptismale. A mon sens il ne faut voir ici qu'un symbole du baptême lui-même. Ce sacrement était appelé en grec φωτισμός et les baptisés étaient dits φωτισθέντες — Après avoir étudié de plus près cette inscription, j'en suis venu à douter que la mosaïque représentât le baptême de Constantin ; il me semble que l'accent doit être placé sur le troisième vers et qu'il faut songer à quelque composition où était figuré le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie et la persécution, triomphe dans lequel le rôle principal était naturellement réservé au premier empereur chrétien.

3. *Hist. Rom.*, II, 29.

vement, l'empereur se serait adressé aux évêques chrétiens, qui lui auraient promis de le purifier par le baptême. — Cette légende a été connue de Sozomène ; il l'a trouvée dans l'histoire de Zosime et il la discute avec un sens critique assez remarquable [1]. On voit de suite où elle est née ; c'est un produit des cercles néoplatoniciens de la fin du IVe siècle, c'est-à-dire d'un milieu littéraire et religieux qui est à l'antipode de ceux où se forment les légendes chrétiennes. Sa donnée fondamentale est toute différente de celle de la légende de Silvestre. Constantin y est présenté comme un grand coupable, chargé de fautes personnelles précises, tandis que la légende chrétienne personnifie en Constantin l'empire romain tout entier, d'abord persécuteur, puis converti. La lèpre de l'empereur est le symbole des châtiments célestes qui ont, dans la pensée de l'auteur, accablé l'empire jusqu'au moment où il est devenu l'empire du Christ.

Il n'y a d'ailleurs aucune transition entre le récit inventé ou reproduit par Zosime et les formes diverses sous lesquelles les imaginations chrétiennes ont présenté la conversion de Constantin. La discussion de Sozomène n'est pas une porte ouverte entre deux milieux littéraires tout différents ; ce serait plutôt une barrière. Qui a lu Sozomène ne peut admettre qu'une façon de raconter le baptême de l'empereur, la façon historique, celle d'Eusèbe de Césarée, contemporain et peut-être témoin oculaire. Sozomène n'en connaît pas d'autre ; la dernière de ses pensées ce serait d'y substituer un récit imaginé d'après celui de Zosime. Du reste, il faut remarquer que le système de Zosime n'est nullement inconciliable avec le témoignage d'Eusèbe : il laisse intact le baptême de Nicomédie, postérieur à la mort de Crispus ; les variantes qu'il introduit ne concernent que des délibérations secrètes, intimes, impossibles à vérifier ; l'extérieur des événements n'en est nullement modifié. Au contraire, dans la légende de Silvestre, vingt faits publics et solennels viennent déchirer la trame historique : la persécution ordonnée par Constantin, sa maladie, la fuite de Silvestre, les apprêts du bain de sang, le baptême de l'empereur, la fondation des basiliques, les assises solennelles en présence du sénat, la dispute avec les docteurs juifs, la résurrection du taureau ; tous ces événements se passent à la face du ciel, en présence de foules immenses ; leur notoriété doit être complète et universelle.

1. *Hist. eccl.*, I, 5.

Elle est d'origine orientale.

57. — Il y a donc un abîme entre les cancans néoplatoniciens et la grande conception symbolique de la légende silvestrine. Celle-ci est d'une telle envergure, elle néglige avec tant de sans-gêne les traditions historiques enracinées dans le monde gréco-romain, qu'il faut, de toute nécessité, chercher ses origines dans un milieu littéraire inaccessible à l'influence des historiens grecs ou latins. Ce pays, ce milieu, c'est l'Orient.

Entre les régions diverses auxquelles pourrait convenir cette dénomination, il faut d'abord éliminer l'Egypte, car la légende de Silvestre ne paraît être entrée que très tard dans la littérature copte, et encore par l'intermédiaire de Constantinople [1]. Restent la Syrie et l'Arménie. Ici nous nous trouvons d'abord en présence d'un fait remarquable, c'est que les deux premiers auteurs qui aient parlé d'un Constantin persécuteur, lépreux, puis baptisé et guéri par le pape de Rome, sont deux orientaux du Ve siècle, Moïse de Khorène, l'historien arménien, et Jacques de Sarug, évêque monophysite de langue syriaque. Ce ne sont pas, on le voit, des personnages quelconques, de ceux qui acceptent les récits fabuleux à mesure qu'on les jette dans la circulation. Pour que Moïse de Khorène, l'historien national de l'Arménie, insérât cette légende dans son grand ouvrage, pour que le savant évêque de Sarug en fît le thème d'une homélie publique, il fallait qu'elle eût atteint autour d'eux une autorité analogue à celle qu'elle avait en Occident quand le pape Hadrien la cita dans sa lettre au second concile de Nicée, à celle dont elle jouissait à Constantinople quand le chroniqueur Théophane lui sacrifia le récit d'Eusèbe. L'Histoire de l'Arménie est du milieu du Ve siècle environ ; l'homélie de Jacques de Sarug est postérieure : elle a été prononcée plusieurs années après 473 [2]. On n'est pas trop hardi en supposant que la légende avait à peu près un demi-siècle de popularité au moment où elle entra dans de telles compositions littéraires. De cette façon ses origines, dans le monde syro-arménien, remontent vers le commencement du Ve siècle.

De nos deux témoignages orientaux, c'est celui de Moïse de Khorène qui est le plus ancien ; c'est aussi

1. Frothingham, *l. c.*, p. 21.
2. Frothingham, *l. c.*, p. 19.



le plus précis, et cela se conçoit : un historien, pour qui le récit des événements est la chose principale, a toujours plus de souci de ce côté qu'un orateur qui suppose les faits connus et se borne à en tirer des enseignements moraux. Ainsi, Jacques de Sarug ne nomme pas l'évêque de Rome à qui échoit l'honneur de convertir et de baptiser Constantin. Chez lui, l'empereur est lépreux de naissance ; sa maladie n'est pas présentée comme le châtiment de ses violences envers les chrétiens. Sa conversion est déterminée par une vision céleste, mais le chef de ses esclaves y a un rôle important. Par ailleurs, le bain de sang est préparé et le baptême célébré à peu près comme dans les autres textes. Moïse de Khorène est plus voisin de la *Vita Silvestri*. Il connaît le nom du pape, mentionne la persécution, conseillée par l'impératrice Maximiana, fille de Dioclétien, la fuite de Silvestre sur le mont Syraptim et autres détails. En revanche il ajoute un trait caractéristique, l'intervention dn roi arménien Tiridate, à qui l'empereur s'adresse pour avoir des devins persans et indiens, lesquels ne parviennent pas plus que les autres à lui procurer la guérison.

Les divergences des deux auteurs ne s'expliquent pas toutes par la diversité de leurs compositions littéraires. L'indétermination du pape, dans l'homélie syriaque, peut venir de ce que d'autres légendes, du même pays et du même temps, l'appelaient, non pas Silvestre, mais Eusèbe [1]. Il peut se faire aussi que la légende ait été racontée en Orient de diverses façons et que ce soit précisément, sauf la mention patriotique de Tiridate, celle de Moïse de Khorène qui ait trouvé le chemin de Rome et de l'Occident.

Je n'entends pas dire par là que la première origine de cette histoire doive être placée en Arménie plutôt que dans la Syrie mésopotamienne. Ces deux pays sont si voisins, les légendes ont si souvent passé de l'un à l'autre, Edesse et Nisibe ont toujours eu tant de rapports avec l'Arménie, qu'il est difficile de faire ici un départ exact. Le premier témoin de notre légende est, il est vrai, un auteur arménien ; mais il n'y a peut-être là qu'une circonstance purement fortuite. Il n'en est pas de même de la considération dont l'entourent en commun Moïse de Khorène et Jacques de Sarug ; cette considération, qui forme un contraste évident avec le peu de crédit qu'elle rencontra d'abord à Rome, suffirait déjà à nous fixer sur sa véritable patrie.

1. Voy. ci-dessus, p. CIX, nº 46.

Du reste, sa donnée fondamentale, la conversion d'un roi païen, atteint d'une maladie honteuse et incurable, qui trouve sa guérison dans le baptême, est une donnée essentiellement orientale. C'est l'idée mère de la légende d'Abgar, roi d'Edesse, légende autrement ancienne que celle de Silvestre, puisqu'elle était déjà en grand crédit auprès d'Eusèbe de Césarée, dans les premières années du IVe siècle [1] ; c'est celle de la légende de Tiridate, roi d'Arménie, d'abord persécuteur des chrétiens, puis changé en bête, enfin converti et baptisé par saint Grégoire l'Illuminateur, c'est-à-dire le baptiseur, apôtre des Arméniens. Ces deux légendes sont entrées dans l'histoire de Moïse de Khorène ; il les a tirées de documents antérieurs à lui, la Doctrine d'Addaï et l'Histoire d'Agathange [2]. Le parallélisme des trois légendes est on ne peut plus exact. Il s'agit toujours de la conversion d'un royaume ; elle se produit invariablement dans les mêmes circonstances. Le roi païen (Abgar), ou même persécuteur (Tiridate, Constantin) est atteint d'une maladie honteuse, la lèpre [3] ou la folie, que la médecine et la magie sont impuissantes à guérir. Il faut avoir recours à l'apôtre de Dieu (Addaï, Grégoire, Silvestre), qui guérit le malade en le baptisant et convertit du même coup tout le royaume.

Naturellement il y a des différences. A Edesse, où le christianisme avait conquis la famille royale dès la fin du IIe siècle, on n'a pas hésité à placer l'évangélisation du pays sous les auspices des apôtres et de Jésus-Christ lui-même. Cela était d'autant plus facile que, presque tous les rois s'étant appelés Abgar, le nom du roi converti ne fournissait pas, par lui-même, une date précise. La conversion de l'Arménie et celle de l'empire romain, événements bien postérieurs, étaient à peu près classés, au point de vue chronologique, par les noms de Tiridate et de Constantin. Avant ces souverains on distinguait une longue période de paganisme et de persécutions : aussi a-t-il fallu introduire de ce chef quelques modifications dans le type de la vieille légende édessénienne, pour l'adapter à la conversion de l'Arménie et de l'empire romain.

1. *Hist. eccl.*, I, 13.
2. Langlois, *Historiens de l'Arménie*, t. I, p. 144 et suiv. Sur Agathange et son autorité, voir A. v. Gutschmidt, *Agathangelos*, dans le *Zeitschrift der deutsch. morgenl. Gesellschaft*, t. XXXI, (1877), p. 1.
3. La maladie d'Abgar n'est pas indiquée dans la Doctrine d'Addaï ; c'est plus tard (Procope, *Bell. Persic.*, II 12) qu'on y a vu la lèpre, compliquée de goutte.

Ainsi, l'épisode du baptême de Constantin, dans le « livre de Silvestre », peut être considéré comme originaire de la région mésopotamienne, autour d'Edesse et de Nisibe. Celui de la conversion d'Hélène et de la dispute entre Silvestre et les docteurs juifs, ne peut guère avoir été imaginé ailleurs. Il est en effet bien peu conforme aux idées répandues dans les pays gréco-latins sur le rôle de cette princesse et ses antécédents religieux, ainsi que sur l'importance de la controverse avec les juifs [1]. Certains détails de l'argumentation, dans la rédaction latine, indiquent une tendance plutôt nestorienne ou théodorienne; ils ont été soigneusement corrigés dans la version grecque. Et pourtant le compilateur latin semble avoir déjà introduit ici quelques atténuations [2].

Rédaction primitive perdue.

58. — Il serait intéressant de rechercher, d'une manière précise, jusqu'à quel degré la rédaction latine peut être, dans chacune de ses parties, considérée comme reproduisant une légende orientale écrite, et quelles modifications celle-ci a subies dans sa transplantation à Rome. Je serais porté à croire que ces modifications, pour les deux épisodes de Constantin et d'Hélène, ont dû être peu importantes. En effet, les traits romains que j'ai signalés plus haut appartiennent presque tous aux épisodes précédents; les attaches topographiques, dans la dernière partie, se réduisent aux deux églises de Saint-Pierre et du Latran, à la basilique Ulpienne et à ce mont *Syraptim*, où Silvestre est censé avoir caché une retraite. Or, si les trois monuments que je viens de nommer peuvent, à la rigueur, avoir été introduits par le compilateur latin, il n'en est pas de même du mont *Syraptim*, déjà mentionné par Moïse de Khorène. Ce mont *Syraptim* fut identifié plus tard avec la belle montagne du Soracte, que l'on aperçoit de Rome, tout à fait à l'horizon, du côté du nord. Un monastère sous le vocable de saint Silvestre y fut élevé au VIII[e] siècle; l'ancien nom de Soracte céda la place à celui de *Siraptis* (*Siratti*, en langue vulgaire [1]). Mais ce changement, bien postérieur à l'apparition de la légende, doit avoir été causé par elle [2]. Si l'on voulait admettre, chose invraisemblable, que cette orthographe correspond à une prononciation vulgaire, mais antique, du nom *Soracte*, ou, ce qui serait plus croyable, à une corruption de ce nom dans la bouche des Orientaux, il en résulterait que Moïse de Khorène aurait trouvé la légende déjà pourvue d'une attache, non pas avec une montagne imaginaire, mais avec la montagne réelle du Soracte. Dès lors on aurait toute raison de croire que la basilique Ulpienne, l'église du Latran et celle du Vatican y figuraient aussi, et par conséquent qu'elle avait été imaginée (ou retouchée de bonne heure) en Orient par une personne à qui les principaux monuments de Rome n'étaient pas inconnus. Mais, encore une fois, ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que le mont *Syraptim* fut à l'origine une montagne purement fictive et que son identification avec le Soracte des environs de Rome provient uniquement d'une ressemblance fortuite entre les deux noms. Si, en effet, l'orthographe *Syraptim* ne représentait autre chose qu'une fausse prononciation du nom véritable, comment le rédacteur latin, qui n'est pas un illettré, n'aurait-il pas reconnu et corrigé la faute?

Quoi qu'il en soit, on ne court pas risque de se tromper beaucoup en prenant la rédaction latine du « livre de Silvestre », en ce qui regarde les épisodes de Constantin et d'Hélène, non seulement comme l'expression

1. La narration syriaque de la translation des restes de saint Pierre et de saint Paul insiste aussi sur la conversion simultanée des juifs et des païens, à Rome (Voy. plus haut, p. CIV).

3. Aux objections des juifs contre la doctrine d'un Dieu qui est soumis à la tentation, Silvestre répond en ces termes : « Nos autem non Filium Dei temptatum dicimus, sed Filium hominis, » in quo plenitudo *Filii Dei* consistebat. *Nam sicut in eo plena divinitas consistebat, sic et in eo plena erat humanitas* : vere enim » homo erat. Et sicut temptari non poterat hoc quod erat Filius » Dei, ita plenissime temptationis agonem agebat *iste qui* erat Filius hominis » (*Cod. Paris. lat.* 5301, f. 320 *b*). — Voici le passage correspondant du texte grec : Ἡμεῖς δὲ οὐ τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ πειρασθῆναί φαμεν γυμνῇ τῇ θεότητι, ἀλλὰ τὸν Υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου, ἐν ᾧ πᾶν τὸ πλήρωμα τῆς θεότητος σωματικῶς κατοικεῖ· ἀληθῶς γὰρ γέγονεν ἄνθρωπος. Ἐπειδὴ πάντη πειρασθῆναι οὐκ ἐδύνατο, διὰ τὸ εἶναι αὐτὸν φύσει Θεὸν καὶ Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, τούτου ἕνεκεν τὴν ἡμετέραν φύσιν λαβὼν ἐκ τῆς Παρθένου, ἥνωσεν ἑαυτῷ ἵνα πληρέστατον ἀγῶνα ὑπομείνῃ ἡ τοῦ δούλου μορφή (*Cod. Paris. gr.* 1449, f. 40 *a*; cf. Combéfis, l. c. p. 309). — Le syriaque de Land (traduction communiquée par M. l'abbé Le Gac) présente ici un remaniement du texte grec, dont il conserve quelques particularités, notamment le γυμνῇ τῇ θεότητι et le τὴν ἡμετέραν φύσιν λαβὼν ἐκ τῆς Παρθένου ἥνωσεν ἑαυτῷ. La doctrine théodorienne des deux Fils n'y est pas moins effacée que dans le grec.

1. *Cod. Carol. ep.* 23, p. 98 Jaffé; cf. *ep.* 42, p. 143; cf. *Archivio Romano di storia patria*, t. I, p. 213 et suiv. Les écrivains soucieux d'exactitude et de correction classique maintinrent la dénomination antique : Eginhard, par exemple (Jaffé, *Monum. Carolina*, p. 512), écrit *Soracte* et non point *Syraptis* ou *Syraptim*.

2. L'orthographe *Syraptis, Syraptim*, *Syrapti* (l'*y* est souvent remplacé par un *i*), se rencontre dans les passionnaires latins et dans ceux des manuscrits du *Liber pontificalis* qui représentent le mieux, en fait d'orthographe, la tradition primitive. On trouve Σωραπῖνον ou Σαραπῖνον dans les textes grecs, *Srapion* une fois et *Sraption* deux fois dans le manuscrit syriaque d'où M. Land a tiré l'*Historia miscellanea* (*Anecdota syriaca*, t. III, p. 52, 53).

d'une légende imaginée en Orient, mais encore comme le calque fidèle d'un récit sorti d'une plume orientale.

Venue de la lointaine Syrie, la légende merveilleuse de la conversion de Constantin et d'Hélène y retourna d'assez bonne heure, un siècle environ après son apparition en Occident. Avant la fin du VIe siècle, le « livre de Silvestre » se lisait en grec dans les monastères de Jérusalem et en syriaque sur les bords de l'Euphrate. Dans sa forme nouvelle, la légende s'était plutôt ornée d'épisodes accessoires que modifiée dans ses lignes essentielles ; elle paraît avoir supplanté assez rapidement l'ancien récit, dont cependant il demeura quelques traces, dans l'histoire arménienne de Moïse de Khorène et dans l'homélie de Jacques de Sarug [1].

6° Libère et Félix II.

Libère et Félix d'après le L. P.

59. — On lit dans la notice du pape Jules : *Fuit autem temporibus Constantini filii Constantini heretici a consulatu Feliciani et Maximini. Hic multas tribulationes et exilio fuit mensibus X, et post huius Constantini mortem cum gloria reversus ad sedem beati Petri apostoli.* La notice de Libère, successeur de Jules, place aussi son pontificat sous le règne d'un Constantin, fils de Constantin ; de plus elle raconte l'histoire suivante. Libère, n'ayant pas voulu se faire arien, fut condamné à l'exil par l'empereur Constance, et il le subit pendant trois ans. Dans une assemblée des prêtres romains, et avec leur assentiment, il choisit pour occuper sa place sur le siège épiscopal un de leurs collègues, le prêtre Félix, qu'il ordonna lui-même évêque. Félix, au bout de quelque temps, découvrit deux ariens dans le clergé de Rome, les prêtres Ursace et Valens ; il les condamna. Mais ces hérétiques allèrent trouver Constance et lui conseillèrent de rappeler Libère. Constance y consentit. On imposa cependant à Libère, non le renouvellement du baptême, selon la pratique des ariens, mais simplement des rapports de communion avec ceux-ci. L'ancien pape revint et s'installa d'abord à Sainte-Agnès, auprès de Constantia, sœur de l'empereur ; il voulait mettre son retour sous le patronage de cette princesse ; mais elle lui refusa son appui moral. Alors Constance, secondé par Ursace et Valens, convoqua un concile où se réunirent quelques évêques ariens ; l'assemblée rappela Libère et déposa Félix ; celui-ci se retira dans une propriété qu'il avait sur la voie de Porto ; il y mourut le 29 juillet. Libère fit son entrée à Rome le 2 août, se mit en communion avec l'empereur et les ariens, s'empara des grandes basiliques, qui demeurèrent six ans en son pouvoir, et persécuta de la façon la plus cruelle le clergé romain demeuré fidèle à Félix.

Dans la notice de Félix, il est dit que ce pape déclara hérétique Constance, fils de Constantin, et lui reprocha d'avoir été rebaptisé par Eusèbe de Nicomédie dans une villa appelée *Aquilon* [1] ; on ajoute que, pour ce motif, il fut condamné, par ce même Constance, fils de Constantin, à avoir la tête tranchée. Son martyre fut accompagné d'autres exécutions de clercs et de fidèles ; il eut lieu près des murs de Rome et de l'aqueduc de Trajan. Son corps fut déposé par Damase dans une basilique située sur la voie Aurélienne, le 13 novembre.

Il est évident que nous avons ici une version légendaire de faits réels et bien connus. Je vais d'abord les rappeler en peu de mots.

Les faits réels.

60. — Le pape Jules a été mêlé aux controverses relatives à l'arianisme et à saint Athanase d'Alexandrie, cela est très certain. C'est lui qui cassa, dans un concile tenu à Rome, en 341, les sentences portées par le concile de Tyr, en 335, contre Athanase et quelques autres évêques grecs ; c'est sous son pontificat que se tint le concile de Sardique (343), qui trancha dans le même sens les controverses orientales ; c'est sous ses auspices que s'élaborèrent divers projets d'union entre les églises d'Orient et d'Occident, au temps de l'empereur Constant ; c'est à lui que les évêques illyriens, Ursace et Valens, chauds partisans de l'arianisme, firent leur soumission, en 347. Il survécut sans doute à l'empereur Constant, protecteur des catholiques et d'Athanase ; mais Magnence,

1. Aux personnes qui seraient tentées de trouver étrange cette odyssée de la légende de Constantin et de Silvestre, je ferai observer que le cas n'est pas isolé. L'histoire littéraire de la légende de saint Alexis est tout à fait semblable à celle que je viens d'esquisser. Il n'y a rien d'étonnant à ce que des récits de ce genre, délices de la plupart des petites gens de ce temps-là, sans parler des autres, fissent plus rapidement leur chemin que les gros traités théologiques des docteurs. Au Ve, au VIe siècle et longtemps après, les livres les plus assurés d'une large publicité étaient ceux qui entraient dans les besaces des pèlerins.

1. Ce nom provient de la chronique de saint Jérôme ; *in Ancyrone villa publica iuxta Nicomediam* (Migne, *P. L.*, t. XXVII, p. 679) ; Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 61, parle d'une villa voisine de Nicomédie, sans en indiquer le nom.

qui lui succéda et exerça le pouvoir en Italie de 350 à 352, ne changea rien à la politique religieuse de son prédécesseur. Les tribulations et l'exil de Jules, son retour à Rome après la mort d'un Constantin, fils de Constantin, sont donc, même en négligeant les variantes dans le nom de l'empereur, autant de faits imaginaires.

Libère, lui, eut réellement affaire à un fils hérétique de Constantin, à Constance [1]. Il est certain que, sur son refus, non sans doute d'adopter le système théologique d'Arius, ce qu'on lui demanda jamais, mais d'entrer en rapports de communion avec les évêques orientaux, soupçonnés de le faire, il fut enlevé de Rome et n'y revint qu'après trois ans d'exil. Son clergé, l'archidiacre Félix tout le premier, avait juré de ne pas déserter sa cause, ce qui n'empêcha pas Félix d'accepter l'épiscopat, qui lui fut conféré par des prélats fort suspects, ni la majorité du clergé de recevoir l'évêque intrus que le gouvernement lui imposait. Mais la population demeura fidèle à Libère, si bien que l'empereur, auquel, du reste, Libère donna satisfaction sur certains points, se vit obligé de rappeler le pape légitime. Celui-ci fut accueilli avec enthousiasme par le peuple, hostile à son rival. On ne sait au juste quelles dispositions le gouvernement avait prises à l'égard de Félix; mais des troubles fort graves se produisirent à l'arrivée de Libère. Félix fut obligé de quitter Rome. Quelque temps après il chercha à se saisir de la basilique de Jules, située dans le Transtévère, mais il en fut chassé; depuis lors on perd sa trace. Il mourut en 365, le 22 novembre. Libère pardonna alors aux clercs qui étaient restés attachés à son rival et leur rendit leurs anciennes places. Cette condescendance ne fut pas du goût de tout le monde. Aussi, quand Libère mourut lui-même (24 septembre 366), dix mois après Félix, un schisme éclata : les adversaires intransigeants de Félix et des Féliciens élurent pour pape le diacre Ursinus; cependant la grande majorité se rallia à Damase qui fut reconnu du gouvernement et accepté partout comme pape légitime. Mais son épiscopat fut fort agité. Outre les gens d'Ursinus, il eut encore deux autres partis à combattre, celui des Lucifériens, qui, après la mort de Constance et le triomphe de l'orthodoxie, n'avaient point voulu admettre à leur communion les prélats signataires du concile de Rimini, et celui du diacre Hilaire qui, non content de les exclure de la communion, prétendait qu'on devait les rebaptiser. On voit que ces trois partis, d'Ursinus, de Lucifer et d'Hilaire, étaient formés de gens qui se déclaraient plus orthodoxes, plus rigoureux, plus antiféliciens que Libère et Damase. Ce n'est évidemment pas de ce côté qu'il faut chercher les origines du mouvement d'opinion auquel nous devons la réhabilitation de Félix et la condamnation de Libère. Du reste, ces divisions ecclésiastiques ne durèrent pas bien longtemps; à la fin du IVe siècle il n'en était plus question.

Il résulte de ceci, d'abord que les récits du *Liber pontificalis* sont en contradiction flagrante avec l'histoire; ensuite qu'ils n'ont pu naître dans la génération contemporaine des événements; car, si un ennemi de Damase n'a pu inventer une version contraire à tous ses sentiments, un partisan de Damase n'aurait pas non plus diffamé à ce point le pape Libère, dont les principes furent en somme maintenus et appliqués par Damase pendant tout son pontificat.

61. — Après avoir montré qu'il n'y a aucun lien entre la légende félicienne et les passions contemporaines de Libère et de Félix, il faut chercher à expliquer quand et comment cette légende a pu naître. Sur sa patrie il n'y a aucun doute : nous avons affaire à une légende romaine de style et de tradition littéraire, pourvue d'attaches topographiques d'une solidité parfaite. Le souvenir de Libère.

La tradition populaire sur le pape Libère ne pouvait que lui être favorable. Saint Jérôme et l'auteur de la préface du *Libellus precum*, qui écrivaient sous Damase, témoignent tous les deux de l'enthousiasme qui l'accueillit à son retour de l'exil. Ces deux écrivains, saint Jérôme surtout, ne dissimulent pas les concessions par

1. Saint Jérôme, Chronique (Migne, *P. L.*, t. XXVII, p. 683) : « Romanae ecclesiae episcopus XXXIV ordinatus est Liberius; quo in exilium ob fidem truso, omnes clerici iuraverunt ut nullum alium susciperent. Verum cum Felix ab Arianis fuisset in sacerdotium substitutus, plurimi periuraverunt et post annum cum Felice eiecti sunt, quia Liberius taedio victus exilii et in haereticam pravitatem subscribens Romam quasi victor intraverat. » — Le *post annum* est inexact, et l'*haeretica pravitas* est une exagération; mais le reste est confirmé par les autres documents. — *Libellus precum*, préf. (Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 81) : « Eo die quo Liberius ad exilium proficiscebatur, clerus omnis, id est presbyteri et archidiaconus Felix, et ipse Damasus diaconus et cuncta ecclesiae officia omnes pariter praesente populo Romano sub iureiurando firmaverunt se, vivente Liberio, pontificem alterum nullatenus habituros. Sed clerus contra fas, quod minime decebat, cum summo periurii scelere Felicem archidiaconum ordinatum in locum Liberii susciperunt. Quod factum universo populo displicuit et se ab eius processione suspendit. Post annos duos venit Romam Constantius; pro Liberio rogatur a populo. Qui mox annuens ait : « Habetis Liberium qui, qualis a vobis profectus est, melior revertetur ». Hoc autem de consensu eius quo manus perfidiae dederat, indicabat. Tertio anno redit Liberius, cui obviam cum gaudio populus Romanus exivit; Felix, notatus a senatu vel populo, de Urbe propellitur. »



lesquelles ce retour avait été acheté ; mais ces questions de formules et de signatures n'étaient pas de nature à être bien comprises de la masse des fidèles romains ; l'arianisme dogmatique ne les intéressait que fort indirectement. Ce qui les avait blessés, c'était l'enlèvement brutal de leur intrépide évêque; ce qu'ils voulaient, ce qu'ils réclamaient en plein cirque à l'empereur Constance, c'était son retour, sans compromis avec l'intrus Félix; ce qui les combla de joie, ce fut le triomphe de Libère, reprenant possession de son siège malgré Félix et en dépit du gouvernement [1]. Quant à ce qu'il pouvait avoir signé à Bérée ou à Sirmium, ils ne s'en inquiétaient guère. Les clercs, il est vrai, accordaient plus d'attention à ces détails; la chronique de saint Jérôme et son *De viris* (c. 97), deux livres fort répandus, même dans les régions les moins aristocratiques de la littérature, en perpétuèrent le souvenir.

Les *Gesta Liberii*.

62. — Il nous reste un petit écrit [2] où l'enthousiasme pour la mémoire de Libère est concilié tant bien que mal avec un certain sentiment de sa faiblesse momentanée. C'est ce qu'on appelle les *Gesta Liberii*. Je parlerai plus loin de l'histoire littéraire de ce document; on verra qu'il se rattache à un groupe d'apocryphes rédigés à Rome en 501 ou peu après. Félix n'y est point mentionné. L'intention évidente est de chercher un précédent à la situation du pape Symmaque, bloqué au Vatican par les schismatiques du parti de Laurent et empêché de célébrer les fêtes pascales dans la basilique et au baptistère du Latran. Libère est exilé [3], non pas en Thrace, mais à la porte de Rome, dans le cimetière de Novella, près de la voie Salaria. Le jour de Pâques approche; le pape est désolé de ne pouvoir présider aux cérémonies baptismales dans la basilique Constantinienne. Ses prêtres l'entourent, le consolent et lui démontrent que ces cérémonies peuvent être célébrées n'importe en quel endroit. Libère se laisse convaincre; il baptise dans un cimetière voisin, le cimetière Ostrien, où, disait-on, l'apôtre saint Pierre avait autrefois baptisé, *ad nymphas S. Petri, ubi S. Petrus baptizabat*. Quelques semaines après, la Pentecôte ramène l'obligation de célébrer le baptême. Alors le prêtre [1] Damase intervient et propose à Libère de construire un baptistère à Saint-Pierre; cette basilique étant située hors de l'enceinte de Rome, Libère n'avait pas à se mettre en rupture de ban pour y aller. L'offre est acceptée : Damase détourne des sources qui suintaient au travers du cimetière du Vatican et endommageaient les sépultures; il établit deux canaux de dérivation, pratique une section dans la colline qui surplombait la basilique du côté droit et construit une piscine, où, le jour de la Pentecôte, Libère baptise un grand nombre de néophytes.

Ce récit, en dehors de sa signification polémique et apologétique, a un grand intérêt en ce qu'il nous montre comment les monuments et les inscriptions étaient mis à contribution par les auteurs de légendes et autres apocryphes. Tout ce qui regarde la fondation du baptistère dérive de l'inscription suivante, que Damase fit graver pour conserver le souvenir de ses travaux au baptistère de Saint-Pierre. Le marbre original existe encore [2] :

CINGEBANT LATICES MONTEM TENEROQVE MEATV
CORPORA MVLTORVM CINERES ATQVE OSSA RIGABANT
NON TVLIT HOC DAMASVS COMMVNI LEGE SEPVLTOS
POST REQVIEM TRISTES ITERVM PERSOLVERE POENAS
PROTINVS ADGRESSVS MAGNVM SVPERARE LABOREM
AGGERIS INMENSI DEIECIT CVLMINA MONTIS
INTIMA SOLLICITE SCRVTATVS VISCERA TERRAE
SICCAVIT TOTVM QVIDQVID MADEFECERAT HVMOR
INVENIT FONTEM PRAEBET QVI DONA SALVTIS
HAEC CVRAVIT MERCVRIVS LEVITA FIDELIS

Il y a dans le récit une allusion confuse à la faiblesse de Libère; un de ses interlocuteurs, le prêtre Denys, cherche à l'excuser en rappelant le triple reniement de saint Pierre [3]. Mais l'ensemble témoigne de la plus vive sympathie pour lui; c'est là un sentiment tout opposé à celui que nous voyons exprimé dans le *Liber*

1. L'éloge métrique du pape Libère, récemment publié par M. de Rossi (*Bull.* 1883, p. 8; cf. *Inscr. christ.*, t. II, p. 83-86), est une expression remarquable de cet enthousiasme.

2. Coustant, *Epp. Rom. Pont.*, *Append.* p. 89 et suiv.; Migne, *Patr. lat.*, t. VIII, p. 1388-1393.

3. Le motif de son exil, c'est qu'il a tenu des propos défavorables à l'empereur, qui professait une fausse doctrine : *alios filios habuisse de Maria Ioseph*. Ces idées ont été combattues par divers Pères du IVe siècle, mais on ne voit nulle part que le gouvernement impérial s'y soit intéressé. Ce sont des particuliers, Helvidius, Bonosus, etc., qui ont cherché à les propager.

1. Damase n'est appelé prêtre que dans les légendes; il fut élevé directement du diaconat à l'épiscopat.

2. Dionysii, *Vaticanae basilicae cryptarum monumenta*, pl. XXVII.

3. Coustant (v. sa note à cet endroit) pense que l'auteur des *Gesta*, pour qui Libère est évidemment Symmaque, cherche à insinuer que ce dernier pape était, il est vrai, coupable, mais que ses fautes ne fournissaient pas une raison de le déposer. Cette explication, assez plausible, peut très bien être conciliée avec celle que je présente de mon côté. Les deux papes et leurs histoires se compénètrent dans ce récit apocryphe.

pontificalis. Il y a cependant un trait commun aux deux légendes, c'est une tentative de conciliation entre le baptême romain de Constantin et son baptême à Nicomédie. Celui-ci étant attesté par la chronique de saint Jérôme, il n'était pas facile d'en supprimer le souvenir. Aussi l'attribue-t-on, non pas au grand Constantin, qui, aux yeux de l'auteur des *Gesta Liberii*, a été baptisé à Rome, par le pape Silvestre, mais au persécuteur de Libère, à Constant ou Constance, qui est ici un neveu de Constantin et, dans le *Liber pontificalis*, un fils de cet empereur. D'après les *Gesta Liberii*, la cause de l'exil de Libère, c'est qu'il a parlé de la lèpre de Constantin, guérie miraculeusement par le baptême; d'après la notice de Félix II, ce personnage est condamné à mort pour avoir parlé du baptême de Constance, baptême réitéré et conféré par Eusèbe de Nicomédie.

L'auteur du *Liber pontificalis* a donc usé librement des *Gesta Liberii*, transportant les récits d'un personnage à l'autre et les modifiant suivant les nécessités de son système historique. Ce procédé, du reste, se constate aussi dans la notice de Jules. C'est bien évidemment à Libère et non pas à Jules que convient la phrase : *Hic multas tribulationes et exilio fuit mensibus X et post huius Constantini mortem cum gloria reversus ad sedem beati Petri apostoli*. Sauf la durée de l'exil, *mensibus X*, et le lien établi entre la mort de Constance et le retour du pape, cette assertion, fausse en ce qui regarde Jules, est exacte si on la rapporte à Libère.

. mémoire de Félix II.

63. — Ces considérations, en nous donnant l'explication des phrases initiales des deux notices de Jules et de Félix, nous permettent de les écarter désormais du débat et de concentrer notre attention sur la narration principale, celle de la notice de Libère, où les rôles de ce pape et de Félix sont si étrangement intervertis, et l'histoire si manifestement dénaturée. Pour qu'un tel accident ait pu se produire, il a fallu avant tout que, dans les souvenirs que l'on conservait de Libère, les traits favorables aient été effacés au profit des traits défavorables, que les faiblesses de 357-358 aient fait oublier l'intrépidité manifestée en 355, l'enthousiasme du retour en 358 et le long triomphe qui dura jusqu'à la mort du pape en 366. Ceci suppose que la vraie tradition populaire était effacée, que le nom de Libère n'était plus protégé par elle contre la persistance des notes fâcheuses dans les livres des historiens.

Mais ceci n'est qu'une condition, car la glorification de Félix ne ressort pas encore de la faiblesse de Libère, et c'est précisément cette glorification qui est l'élément essentiel de la légende. De Félix, le populaire ne pouvait avoir conservé qu'un mauvais souvenir; tous les partis intransigeants, hilariens, lucifériens, ursiniens, l'avaient unanimement en horreur. Autour de Damase, quelques clercs, jadis ses adhérents, avaient sans doute gardé de l'affection pour un homme auquel, après tout, on n'a guère autre chose à reprocher qu'une ambition déplacée et une grande faiblesse de caractère. Mais le populaire orthodoxe, rallié autour de Damase, avait gardé son enthousiasme pour Libère et réprouvé énergiquement l'attitude de Félix. Ces sentiments ne sont pas de ceux qui changent; mais ils ne sont pas non plus de ceux qui durent. A tout prendre, Félix dut être oublié plus tôt que Libère. D'où vient donc l'éclat que son nom reprit au commencement du VIe siècle ? Comment expliquer la revanche qui lui fut donnée alors au détriment de la mémoire du pape tant aimé dont il avait été le compétiteur illégitime?

Le saint Félix de la voie de Porto.

64. — Voici la solution que je propose. Si Félix a repris l'avantage sur Libère, c'est que Félix a été, pour des raisons étrangères à l'histoire véritable, considéré comme un saint et comme un grand saint. On l'a identifié avec un des martyrs les plus populaires de Rome. Cela fait, il était impossible de ne pas intervertir les rôles entre Libère et lui. Du moment où Félix devenait un saint illustre, Libère, son adversaire, ne pouvait manquer d'être flétri.

Sur un grand nombre de voies romaines on vénérait un saint Félix : sur la voie Salaria, un des sept frères, fils de sainte Félicité ; sur la voie Appienne, le pape du IIIe siècle ; sur la voie d'Ostie, le compagnon de saint Adauctus ; sur la voie de Porto et sur la voie Aurélienne, des saints dont l'histoire est inconnue ; sur la voie Aurélienne il y en avait même deux. Entre ces saints Félix, celui dont le culte était le plus célèbre, c'était celui de la voie de Porto. C'est le seul dont le nom figure isolément, comme celui d'un éponyme, dans l'antique *index* des cimetières romains, composé au VIe siècle au plus tard : *Cymiterium ad insalatos, ad sanctum Felicem, via Portuense*[1]. Seul il eut le privilège de donner[2] son nom à l'une des voies romaines, la *via Por-*

1. Je dis isolément, car il y a aussi le *Cymiterium Commodillae ad sanctos Felicem et Adauctum, via Ostiense*.
2. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182; cf. *Bull.*, 1878, p. 46.



tuensis, que nous trouvons appelée *via sancti Felicis martyris* dans un document antérieur au milieu du VIe siècle.[1] Son tombeau est indiqué par tous les topographes du VIIe siècle comme formant une des principales stations de la voie de Porto. Une église s'élevait au-dessus; elle s'est conservée pendant tout le moyen-âge [2].

Au point de vue liturgique, il est vrai, ce saint si populaire est assez peu classé. On trouve bien son nom dans le martyrologe hiéronymien, en compagnie des autres saints de la voie de Porto, Simplicius, Faustinus et Viatrix, que l'on fêtait le 29 juillet, Abdon et Sennen, dont l'anniversaire était observé le lendemain [3]; mais il n'est pas mentionné dans les livres liturgiques proprement dits avant ceux du type grégorien, dont la dernière rédaction, quoiqu'ils aient pour le fond des origines plus anciennes, ne remonte qu'au temps de Charlemagne.

Quoi qu'il en soit de la place que le saint en question occupait dans la liturgie officielle, il est au moins certain que sa célébrité était très grande, son culte fort populaire. Que ce saint fût un personnage distinct de Félix II, cela résulte de ce que la date de sa fête diffère de celle de la mort de Félix. Celui-ci mourut le 22 novembre, nous le savons par le prologue du *Libellus precum*, c'est-à-dire par un témoignage contemporain. Or l'anniversaire du saint Félix de la voie de Porto tombait le 29 juillet; c'est à ce jour que l'indiquent, après le martyrologe hiéronymien, tous les livres de la liturgie grégorienne.

Les *Gesta Eusebii presbyteri.*

65.— Cependant l'identification des deux Félix est déjà faite dans la première édition du *Liber pontificalis*. Nous la trouvons aussi dans un écrit du même temps, les *Gesta Eusebii presbyteri*, qui paraît l'avoir empruntée au *Liber pontificalis* lui-même [4].

Cette histoire, publiée au 14 août par les Bollandistes, est au *titulus Eusebii* ce que les documents de Pastor et Timothée sont aux *tituli Pudentianae* et *Praxedis*, ce que la passion de sainte Susanne et celle de sainte Cécile sont aux *tituli Susannae* et *Caeciliae;* c'est la légende de fondation de l'une des paroisses de Rome. On y raconte que, du temps où Libère et Constance persécutaient les catholiques, partisans de Félix, un prêtre, nommé Eusèbe, leur résista en face, ce qui lui valut d'être renfermé dans une étroite cellule. Au bout de sept mois il y mourut; le prêtre Grégoire et le narrateur lui-même, qui prend le nom d'Orose, l'enterrèrent dans la crypte papale du cimetière de Calliste. Constance, l'ayant appris, fit enfermer Grégoire dans cette même crypte où il périt d'inanition. Orose lui donna la sépulture à cet endroit même.

L'intention principale de ce récit est de glorifier Eusèbe, fondateur du titre qui portait son nom. Cet Eusèbe est un personnage réel, qui est mentionné dans le calendrier du martyrologe hiéronymien, et précisément avec la qualité que lui donne la légende: *Romae*, *Eusebii*, *tituli conditoris*. On lisait jadis dans son église une inscription dont, au XVIIe siècle, il ne restait plus que les mots HVIVS BASILICAE CONDITORIS [1]. Il est très possible que son tombeau fût dans la crypte de saint Sixte, et même qu'on y lût l'inscription EVSEBIO HOMINI DEI, indiquée dans les *Gesta*. Sur ces choses-là les légendes romaines sont toujours exactes. Aussi M. de Rossi a-t-il cru pouvoir, dans sa restitution de la crypte *ad s. Xystum*, indiquer les deux tombeaux d'Eusèbe et du prêtre Grégoire. Ce qui est inacceptable, c'est ce qu'on pourrait appeler le paysage historique dans lequel se meuvent les personnages, je veux dire cette persécution exercée contre les catholiques par Libère allié à Constance. Or c'est là un emprunt au *Liber pontificalis*. Je dis un emprunt, car, comparaison faite des deux documents, on voit que le *Liber pontificalis* est plus complet que l'autre dans son récit, et que les expressions elles-mêmes y ont une saveur primitive qu'on ne retrouve plus dans les *Gesta Eusebii*, au moins tels qu'ils sont venus jusqu'à nous [3].

Les saints Félix de la voie Aurélienne.

66. — Nous n'en avons pas fini avec la légende de Félix II. La notice de Libère enterre Félix sur la voie

1. Description du Tibre, insérée dans les manuscrits d'Æthicus Ister et de Julius Honorius (Pertz, *De cosmographia Aethici*, Berlin, 1853; cf. De Rossi, *Bull.* 1869, p. 11 et suiv.).

2. C'est sans doute cette église qui est mentionnée dans l'inscription suivante, qui se lisait au temps de Bosio dans le pavé de Sainte-Cécile : GAUDIOSA DEPOSITA IN BASILICA DOMNI FILICIS (Bosio, *Roma sott.*, II, 13).

3. L'église de Saint-Félix était au troisième mille; le cimetière de Generosa, où reposaient les saints Simplicius, Faustinus et Viatrix, au cinquième; le cimetière de Pontien, avec le sanctuaire des saints Abdon et Sennen, au second.

4. Le document publié par Baluze (*Miscell.*, t. II, p. 497) sous le titre d'*Acta Felicis*, n'est qu'un simple extrait des notices de Libère et de Félix, dans le *Liber pontificalis*.

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 111

2. *Ibid.*, pl. I et I A.

3. Voir le commentaire de la notice de Libère.

de Porto, le 29 juillet ; mais la notice de Félix lui-même place sa sépulture à un autre endroit et la rapporte à un autre jour. Dans la première il paraît finir tranquillement sa vie ; dans l'autre il meurt martyr, en compagnie d'un grand nombre de clercs et de fidèles. Le lieu de son supplice est désigné, auprès des murs de la ville et de l'aqueduc de Trajan. Cette indication correspond à la porte Aurélienne, près de la porte actuelle de Saint-Pancrace. C'est le 11 novembre que Félix est martyrisé, le 15 qu'il est enterré, sur la voie Aurélienne, au deuxième mille, dans une basilique qu'il avait fondée lui-même, n'étant encore que prêtre.

Il est inutile de chercher à concilier deux narrations aussi contradictoires, et cela est d'autant plus inutile que ni l'une ni l'autre ne correspond à la vérité historique, au moins si on les rapporte à Félix II. Nous avons évidemment affaire à deux systèmes, dont l'un identifie ce personnage avec un saint de la voie de Porto et l'autre le confond avec un saint de la voie Aurélienne. Comme il n'est pas probable que le premier auteur du *Liber pontificalis* ait poussé l'éclectisme jusqu'à les admettre en même temps, je soupçonne que la notice de Félix II est une interpolation, ancienne il est vrai, mais enfin une interpolation. Outre la discordance des deux récits, je signalerai, dans la notice de Libère, une phrase qui semble supposer que Félix n'avait pas d'abord une notice spéciale. Après avoir enterré ce personnage sur la voie de Porto, l'auteur ajoute : *Omnes itaque anni Felicis in huius* (*Liberii*) *ordine dinumerantur*. Si ces raisons ne semblent pas suffisantes pour admettre l'interpolation, on devra, solution assez dure pour le rédacteur du *Liber pontificalis*, reconnaître qu'il a fait preuve ici d'une négligence ou d'une distraction peu commune.

Maintenant, comment a-t-on été conduit à chercher le tombeau de Félix II sur la voie Aurélienne ? Ici encore, les itinéraires du VII[e] siècle vont nous guider [1]. Ils énumèrent quatre stations sur la voie Aurélienne : saint Pancrace, les saints Processus et Martinien, les deux saints Félix et saint Calépode. La situation du cimetière Saint-Pancrace est fort connue ; celui de Saint-Calépode, où se trouvaient les tombeaux des papes Calliste et Jules, s'étendait au troisième mille de la voie. M. H. Stevenson a découvert récemment (1880) la petite église qui le surmontait. Le même savant identifie le cimetière des saints Processus et Martinien avec des hypogées en ruines qui se voient à peu près à deux kilomètres de Rome [1]. Quant à la station des deux Félix, c'était une petite basilique située aux environs du cimetière des saints Processus et Martinien, au deuxième mille. Cette station est mentionnée deux fois par le *Liber pontificalis*, dans les notices de Félix I[er] et de Félix II, comme renfermant les tombeaux de ces deux papes. Suivant la première édition, Félix I[er] fut enterré *in cymiterio suo*, au deuxième mille de l'Aurélienne ; la fondation de la basilique est attribuée à Félix II. La seconde édition a été retouchée aux deux endroits. Elle fait construire la basilique d'abord par Félix I[er] lui-même, puis par Félix II, qui, dit-elle, acheta du terrain auprès de l'église et lui en fit don.

En dehors des indications du *Liber pontificalis* et des topographes du VII[e] siècle, je ne trouve aucun renseignement sur les martyrs Félix de la voie Aurélienne. Mais ce que je viens de dire suffit à montrer comment on a été conduit à localiser le souvenir de Félix II sur la voie Aurélienne. Deux saints Félix y étaient honorés, comme pontifes et comme martyrs, nous dit l'itinéraire de Salzbourg [2]. Quoi de plus naturel que de les identifier avec les deux papes du même nom ?

Il reste encore à expliquer d'où peuvent venir les détails circonstanciés que la notice de Félix II donne sur son prétendu martyre. Indépendamment de son adaptation à Félix II, ce récit est inexact en ce qu'il attribue à Damase le titre de prêtre qu'il n'a jamais porté. Pour le reste, il ressemble beaucoup à ces finales de passions romaines dont il reste tant d'exemples et dont plusieurs sont entrées dans le *Liber pontificalis*. Je serais porté à croire que nous avons ici un débris de la passion de l'un des deux saints Félix de la voie Aurélienne, j'entends des saints réels et non point de ceux dont le souvenir est venu plus tard se superposer aux leurs [3].

1. Je cite le plus ancien et le mieux conservé, l'itinéraire de Salzbourg (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182) : « Deinde ambulas ad s. Pancratium, cuius corpus quiescit in formosa ecclesia, via Aurelia... Et ascendis sursum et pervenies ad ecclesiam ; ibi quiescunt s. Processus et Martinianus sub terra et s. Lucina virgo et martyr in superiori. Deinde pervenies eadem via ad sanctos pontifices et martyres duos Felices. Postea eadem via pervenies ad ecclesiam ; ibi invenies s. Calistum papam et martyrem et in altero [loco] in superiori domo s. Julius papa et martyr. »

1. De Rossi, *Bull.*, 1881, p. 104.

2. Il ne faut pas trop se fier aux qualifications que l'on trouve dans les itinéraires ; celui-ci, par exemple, donne un peu plus bas le titre de martyr au pape Jules. Mais ces qualifications proviennent peut-être de l'usage populaire ; en ce cas elles méritent d'être recueillies parmi les éléments constitutifs des légendes.

3. Aux indications topographiques de cette clausule, un grand nombre de manuscrits ajoutent les mots *in civitate Corana*, qui,

7° LE PROCÈS DU PAPE XYSTUS III.

Les *Gesta de Xysti purgatione*.

67. — La notice de Xystus III s'ouvre par un récit singulier. Au bout d'un an et huit mois d'épiscopat, ce pape est accusé par un certain Bassus ; il se justifie devant un concile d'évêques, convoqué par l'empereur Valentinien : l'accusateur est condamné, c'est-à-dire excommunié, avec cette condition que le viatique ne lui sera pas refusé à la mort. Valentinien proscrit Bassus et confisque ses biens au profit de l'église. Trois mois après, le coupable meurt; Xystus III lui donne la sépulture de ses propres mains et le dépose à Saint-Pierre, dans le tombeau de sa famille [1].

Cette histoire est empruntée au petit écrit intitulé *Gesta de Xysti purgatione*, qui fait partie de la même collection que le *Constitutum Silvestri* et les *Gesta Liberii*; mais en entrant dans le *Liber pontificalis* elle a subi des remaniements graves et significatifs. Voici la forme primitive. Deux grands personnages de Rome, Marinianus et Bassus, ont des querelles d'intérêt avec l'église romaine, le premier pour une question de terrains, l'autre pour une affaire d'esclaves. Pour se débarrasser de l'opposition du pape Xystus, ils lui intentent une accusation d'incontinence. L'empereur Valentinien commence par éviter la communion du pape; puis on réunit, dans la basilique d'Hélène, une assemblée composée du sénat, du haut clergé de Rome et des moines. Le pape et l'empereur s'y présentent. Le consulaire Maxime expose à celui-ci que l'évêque ne peut être jugé par ses inférieurs; Xystus admet cependant qu'on fasse la preuve; puis, comme cela paraît impossible [1], l'empereur lui accorde le pouvoir de juger ses accusateurs. Le pape en profite pour les excommunier sans rémission. En vain l'un d'eux cherche-t-il à le fléchir en donnant tous ses biens à l'église, Xystus reste inflexible et les deux coupables meurent sans réconciliation. Xystus justifie sa conduite envers eux en disant que le péché contre le Saint-Esprit ne peut être remis ni en ce monde ni en l'autre; quant au crime qu'on lui impute, il cite l'histoire de la femme adultère et la parole du Christ : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ».

Tout cela est évidemment faux et absurde ; mais il n'est pas difficile de reconstituer les événements vrais auxquels on a voulu fabriquer des antécédents. Xystus et Valentinien ne sont autres que Symmaque et Théodoric; les sénateurs Marinianus, Bassus et Maxime [2] jouent respectivement les rôles de Festus, Probinus et Faustus, les deux premiers ennemis et accusateurs du pape, l'autre son défenseur. Le théâtre du concile, la basilique Sessorienne, bâtie par l'impératrice Hélène [3], a réellement vu l'une des réunions du concile tenu en 501 dans l'affaire de Symmaque, accusé d'adultère, comme l'est ici Xystus III. Ici commencent les différences. Le dénouement de l'affaire, dans les *Gesta*, est celui que le narrateur eût souhaité pour le procès de Symmaque, mais non celui qui se produisit réellement. Symmaque, en effet, ne comparut pas, si ce n'est à une audience préparatoire; l'occasion de se justifier lui fut refusée; les sénateurs, ses ennemis, ne furent point condamnés : ils continuèrent longtemps encore à lui susciter les ennuis les plus graves. Du reste, l'auteur des *Gesta* ne s'est pas borné à substituer ses désirs à la réalité des choses ; il a substitué aussi son esprit vindicatif et dur à la mansuétude chrétienne qui est en pareil cas le premier devoir d'un évêque. Aussi l'auteur du *Liber pontificalis* l'a-t-il corrigé sur ce point. Il accepte la donnée d'une accusation intentée par Bassus, et écar-

s'ils s'entendent de la ville de Cora (Cori, au S-E de Velletri), sont inconciliables avec le reste du texte. D'autre part, on trouve au *XVII kal. decemb.*, dans Adon et dans le petit martyrologe romain (VIIIe siècle?), la note suivante : *Felicis episcopi, qui a XV° anno miraculorum gloria insignis fuit et sub Martiano praeside cum aliis XXX martyrium complevit. Corpus eius Elpidius presbyter in Nolensi ecclesia sepelivit.* La fête de ce saint de Nole tombe justement le même jour que l'anniversaire de Félix II, suivant la tradition de sa notice (la variante *XII kal.* pour *XVII kal.*, dans certains mss., ne me paraît pas autorisée). Le martyrologe hiéronymien nomme deux Félix au *III id. nov.*, un au *XII kal. dec.*, aucun au *XVII kal.* Mais comme ces noms ne sont accompagnés d'aucune indication topographique et que le texte est très confus en ces deux endroits, je ne crois pouvoir rien tirer de ces indications. Aux hagiographes de chercher à débrouiller ces écheveaux compliqués et de répartir entre Rome, Nole et même Cora, les nombreuses fêtes de saints Félix inconnus qui encombrent les calendriers. C'est bien assez pour moi que d'avoir essayé de tracer une genèse quelconque des confusions et des légendes qui ont rapport au pape Félix Ier et à l'antipape Félix II.

1. Sur la différence que présentent ici les deux éditions du *L. P.*, voir ci-dessus, p. LX.

1. Ici le texte est concis et obscur.

2. Ces personnages et quelques autres qui sont donnés dans les *Gesta* comme consulaires et patrices, ont réellement leurs noms dans les fastes, et cela vers le temps (432-440) où siégea Xystus III. Ainsi Marinianus a été consul en 423, Anicius Auchenius Bassus en 431, Maxime en 433 et 443, Sigisbuld en 437, Anatolius en 440, Paterius en 443, Albinus en 444. *C*'est sans doute ce qui les aura fait choisir.

3. On lisait autrefois, dans l'endroit le plus apparent de cette église une inscription votive, au nom de l'empereur Valentinien III (Voir le commentaire de la notice de Silvestre, n° 41).

tée devant un concile ; mais il ne veut pas que Bassus ait été condamné sans rémission : loin de là, l'infortuné reçoit après sa mort les honneurs funèbres des propres mains du pape qu'il avait calomnié. Outre cette issue plus naturelle et surtout plus conforme à l'esprit de l'Eglise, il faut remarquer le concile d'évêques substitué à l'assemblée mixte des *Gesta*, la confiscation des biens de Bassus au profit de l'église romaine et la mention de son tombeau de famille *ad sanctum Petrum*. Dans une semblable affaire, un concile d'évêques est chose plus naturelle qu'une réunion de sénateurs, de clercs et de moines romains [1]. Au commencement du VIe siècle il y avait à peine trente ans que le pape Simplicius avait consacré au culte chrétien, sous le vocable de Saint-André, une splendide basilique privée où se lisait l'inscription dédicatoire IVNIVS BASSVS V. C. CONSVL ORDINARIVS PROPRIA IMPENSA A SOLO FECIT ET DEDICAVIT FELICITER [2]. M. de Rossi a démontré [3] que ce Junius Bassus est le consul de l'année 317. Sur un magnifique sarcophage, découvert en 1595 dans les cryptes vaticanes, où on peut le voir encore, se lit l'épitaphe d'un autre Junius Bassus, préfet de Rome, baptisé *in extremis* en 359 [4]. Ce sont sans doute ces monuments qui auront fourni l'idée de la confiscation des biens de Bassus au profit de l'église et des honneurs funèbres que le pape Xystus III est censé lui avoir rendu à Saint-Pierre, *in cubiculum parentum eius*.

Y a-t-il, au fond de toute cette histoire, une donnée traditionnelle ? A proprement parler, il n'y en a aucune ; les faits réels auxquels elle se rattache sont des événements du pontificat de Symmaque, de l'année 501, qui n'ont rien à voir avec Xystus III et son temps. Cependant il n'est pas impossible que Xystus III ait été choisi à dessein, plutôt qu'un autre pape, pour fournir une espèce juridique, un spécimen de pape accusé. On sait que Xystus, avant d'être élevé à l'épiscopat, et lorsqu'il exerçait les fonctions presbytérales sous le pape Zosime, avait été accusé par la rumeur publique de favoriser les doctrines hérétiques de Pélage et de Célestius. Cette rumeur était fausse, mais Xystus se crut obligé de la démentir et nous avons encore les lettres que saint Augustin lui écrivit à ce propos [1]. Cette démarche ne paraît pas avoir enlevé aux Pélagiens tout espoir de s'arranger avec lui, car Prosper raconte que, quand il fut devenu pape, Julien d'Eclane intrigua pour être rétabli dans la communion de l'Eglise [2]. Ces menées, ajoute-t-il, furent déjouées par le pape, *diaconi Leonis hortatu*, et les Pélagiens n'y gagnèrent qu'une nouvelle condamnation, plus éclatante que les autres. Cependant ces bruits répandus contre Xystus et la persistance des Pélagiens à espérer quelque chose de lui ont pu lui donner, dans d'autres cercles, l'aspect plus ou moins vague d'un pape injustement persécuté. On prendra cette conjecture pour ce qu'elle vaut [3].

1. L'auteur du *Liber pontificalis* n'aime pas les moines : il a eu bien soin de les écarter du concile, où les *Gesta Xysti* leur avaient donné entrée. Dans ce dernier document il n'est pas question des évêques ; son auteur, en les excluant, paraît avoir cédé à un sentiment de rancune contre les prélats du concile de 501.

2. De Rossi, *Bull.*, 1871, p. 27. Sur cette basilique, voir le mémoire considérable auquel se réfère cette citation.

3. *L. c.*, p. 43 et suiv.

4. De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, n° 141. — Le Marinianus des *Gesta* est évidemment le même personnage que celui dont le nom se lisait sur la mosaïque de la façade de Saint-Pierre, dans une inscription dédicatoire restituée par M. de Rossi (*op. cit.*, t. II, p. 55) de la manière suivante :

MARINIANVS VIR INL. EX PF. *praet.* ET CONS. ORD.
CVM ANASTASIA INL. FE*m. eius* DEBITA VOTA
BEATISSIMO PETRO APOSTOLO PERSOLVIT
QV*a*E PRECIBVS PAP*a*E LEONIS MEI
*pro*VOCATA SVNT ATQ. PERFECTA

1. Aug. Ep. 191, 194.

2. Prosper, *Chron.*, ad ann. 439.

3. L'idée de faire présider un concile par Valentinien III dans la basilique Sessorienne sera peut-être venue, indépendamment des préoccupations relatives aux évènements de 501, de ce que cet empereur était nommé dans une des inscriptions monumentales de la basilique. On trouvera cette inscription plus loin, dans le commentaire à la notice de Silvestre, n° 41.

§ VI.

LES DÉCRETS DISCIPLINAIRES ET LITURGIQUES.

Les *Constituta* du L. P. et les documents de la discipline romaine.

69. — Le *Liber pontificalis* parle très souvent des décrets pontificaux relatifs à la discipline et à la liturgie. Le plus souvent il en indique brièvement le sujet; d'autres fois [1] il se borne à les mentionner d'un mot, sans en marquer le contenu : *Hic fecit constitutum de ecclesia*. Le terme de *constitutum* était en usage à Rome, au commencement du sixième siècle pour désigner les décrets des papes. On le trouve employé, avec cette signification, dans la préface de la collection des décrétales publiée par Denys le Petit [2]. Les canons du faux concile de Silvestre, fabriqués vers l'année 501, portent en tête la rubrique *Constitutum Silvestri*. L'expression *fecit constitutum* est donc conforme à l'usage.

Quant aux règlements placés sous cette rubrique et en général aux indications du livre pontifical sur les usages disciplinaires et liturgiques de l'église romaine, il n'est pas toujours facile de les vérifier. Il ne nous reste en effet qu'un très petit nombre de règlements proprement dits, rédigés spécialement pour l'église locale de Rome [3]; ces règlements, qui ont dû être bien plus nombreux autrefois, n'ont été jamais codifiés, au moins ceux qui regardent la discipline proprement dite, car l'*Ordo Romanus* nous a conservé une sorte de directoire pour les cérémonies liturgiques. Je dis que ces règlements ont dû être plus nombreux autrefois; il n'est guère possible, en effet, que l'on ait pu faire fonctionner une administration aussi vaste et aussi compliquée que celle de l'église de Rome, surtout depuis le quatrième siècle, en ne se guidant que sur l'usage et la tradition orale [4].

1. Voir les notices des papes Pie, Zéphyrin, Silvestre, Marc, Damase, Sirice, Anastase, Célestin, Léon, Félix III, Gélase.

2. Praeteritorum sedis apostolicae praesulum constituta, qua valui cura diligentiaque collegi (Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 131). On peut rappeler aussi le célèbre *Constitutum* de Vigile.

3. Je ne pourrais citer en ce genre que le règlement du concile de 502 sur les aliénations de biens ecclésiastiques et ceux du concile de 595, sous saint Grégoire le Grand.

4. L'église de Ravenne possédait un recueil de règlements, la *Consuetudo Ecclesii, quae in singulis voluminibus per unumquodque officium erat scripta* (Agnellus, *L. P. eccl. Rav.*, n° 118; éd. Waitz, p. 355). Il remontait au VIe siècle; l'évêque Ecclesius siégea de 522 à 532.

Du reste, il n'est pas impossible de reconstituer, je ne dis pas la teneur précise des *coutumiers* de l'église romaine, mais l'ensemble de la discipline dont ils étaient l'expression. Si nous n'avons plus les *constituta* rédigés par les papes pour leur propre église, nous avons les décrétales qu'ils expédièrent aux autres évêques, soit en dehors du diocèse primatial de Rome, soit dans les limites de cette circonscription. Ici, je veux entrer dans quelques détails qui, s'ils ne sont pas absolument nécessaires pour l'étude de la question présente, le sont davantage pour l'intelligence de certaines parties du *Liber pontificalis* et de mon commentaire.

Documents authentiques : Décrétales des papes.

70. — En dehors des grandes questions de foi, de communion et de discipline, qui appelaient leur intervention dans les affaires religieuses de l'empire entier, de l'Orient comme de l'Occident, les papes étaient consultés sans cesse par les évêques des pays latins à propos des règles à suivre dans l'admission au baptême ou aux ordres, sur la conduite à tenir à l'égard des pénitents, des hérétiques, des juridictions séculières, sur les usages liturgiques, etc. Il leur arrivait quelquefois de répondre en même temps à plusieurs questions; leurs lettres étaient alors divisées en chapitres, analogues de forme et d'étendue aux canons des conciles : c'est ce qu'on appelait une épître décrétale. Pour les églises des pays éloignés de Rome, comme l'Espagne, la Gaule, l'Afrique, l'Italie du Nord, ces décrétales étaient le plus souvent envoyées à la demande des évêques. On y trouve d'abord des règles que les papes présentent comme absolument obligatoires et dont la négligence est, à leurs yeux, une faute plus ou moins grave; elles ont rapport à des questions de discipline générale, comme le célibat ecclésiastique, les cas d'indignité pour l'admission aux ordres, etc. D'autres fois, ils se bornent à indiquer l'usage qu'ils suivent eux-mêmes, sans obliger les évêques à s'y conformer, la diversité pouvant subsister sans inconvénient d'un pays à l'autre. Toutes ces décrétales étaient accueillies avec le plus grand respect, non seulement par ceux qui les

avaient sollicitées, mais en général par tous les évêques soucieux de leurs devoirs à qui elles étaient communiquées. On les introduisit bientôt dans les *libri canonum* où elles jouirent de la même autorité que les canons des conciles. Elles étaient d'ailleurs plus appropriées aux nécessités spéciales des églises latines que les règlements des synodes orientaux, particuliers ou œcuméniques.

Mais dans l'immense Occident il y avait une circonscription sur laquelle les papes exerçaient une juridiction quotidienne et beaucoup plus active. Au temps du premier concile d'Arles (314) et du concile de Nicée (325), ce domaine spécial paraît avoir compris l'Italie tout entière, divisée au civil en deux diocèses, le diocèse suburbicaire, c'est-à-dire la basse Italie avec les îles, et le diocèse annonaire ou diocèse d'Italie, correspondant à l'Italie continentale jusqu'aux environs de Pise et de Ravenne[1]. Vers le milieu du quatrième siècle, un changement s'opéra; l'évêque de Milan eut la direction supérieure des églises de la haute Italie[2] et le pape restreignit sa sollicitude quotidienne au diocèse suburbicaire. Ces églises, étroitement serrées autour du pape et surveillées de très près par lui, forment un groupe d'une physionomie toute spéciale, analogue à celui des églises d'Egypte, centralisées autour d'Alexandrie, et à celui des églises d'Afrique, organisées en corps sous la direction de l'évêque de Carthage. Par exemple, tandis que le régime métropolitain, importé d'Orient, s'introduisait, vers la fin du quatrième siècle, en Gaule et en Espagne, il ne réussit pas à pénétrer dans le diocèse suburbicaire. Aucun métropolitain ne s'interposait entre le pape et les prélats de l'Italie péninsulaire. Il était leur supérieur immédiat; ils formaient son concile, comme on disait alors. Naturellement, ces églises, surveillées de près par les évêques de Rome, durent se conformer plus que les autres aux usages du siège apostolique. Au cas où elles auraient été tentées de s'en écarter, soit par négligence, soit en important des règles étrangères, le pape ne tardait pas d'intervenir pour les rappeler à l'ordre. Aucun évêque n'était ordonné sans son consentement; c'était même lui qui procédait à la consécration[1]; l'élu se présentait à Rome, avec le procès-verbal de son élection et les députés du clergé et du peuple de sa localité. Une fois consacrés, les évêques du diocèse suburbicaire étaient obligés d'assister ou de se faire représenter aux conciles tenus par le pape, quand ils y étaient convoqués. Ces assemblées se réunissaient à l'occasion du *natale ordinationis* de chaque pape, c'est-à-dire de l'anniversaire de sa consécration. On profitait souvent de ces synodes annuels pour trancher les grandes affaires qui venaient d'Orient ou d'Occident au tribunal du siège apostolique, ou pour répondre aux consultations disciplinaires adressées par les évêques des autres *diocèses*. Mais leur but ordinaire était de régler les affaires locales, celles du diocèse suburbicaire. C'est là en particulier que se rédigeaient les règlements disciplinaires ou *constituta* qui concernaient les évêques immédiatement soumis au saint siège.

Il s'est conservé plusieurs documents soit de la législation ecclésiastique propre au diocèse suburbicaire, soit des réponses adressées en forme de décrétales aux évêques des autres diocèses. Comme exemples de celles-ci, on peut citer la décrétale de Sirice à Himère, évêque de Tarragone, ou celles d'Innocent à Exupère de Toulouse et à Victrice de Rouen. La lettre d'Innocent à Decentius d'Eugubium et celle de Gélase aux évêques de Lucanie peuvent servir à donner une idée de la législation suburbicaire. Quant aux synodes où cette législation se constituait, leurs procès-verbaux sont presque tous perdus; ceux qui subsistent n'ont été conservés que parce qu'on a eu occasion de les envoyer au loin, comme le concile d'Hilaire, en 465, où furent traitées

1. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, Strasbourg, 1878, t. I, p. 436 et suiv. Cf. C. Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie*, Paris, 1883, p. 172-180; L. Duchesne, *Les divisions de l'empire romain au IVe siècle*, dans les *Mélanges Graux*, Paris, 1884, p. 138-140.

2. Cette juridiction de l'évêque de Milan ne tarda pas à être restreinte par l'institution de la métropole ecclésiastique d'Aquilée, vers la fin du IVe siècle, et par celle de la province de Ravenne, au commencement du siècle suivant.

1. L'évêque de Ravenne n'avait pas, à cet égard, de situation privilégiée. Son élection était vérifiée et ses aptitudes examinées par le pape, comme celles de tous les autres évêques suburbicaires; il était ordonné à Rome. En un mot, pour le pape, c'était un évêque suburbicaire comme un autre. Il n'avait aucune autorité sur les évêques du diocèse suburbicaire dont les sièges se trouvaient dans le voisinage de Ravenne. Cependant c'était un métropolitain, mais pour les évêques d'Émilie, situés en dehors de la circonscription primatiale du pape. Le diocèse métropolitain de l'évêque de Ravenne avait été démembré de la province ecclésiastique de Milan, et non de celle de Rome. Son chef avait une situation mixte : simple évêque dans le diocèse primatial de Rome, où se trouvait son siège, il était métropolitain en dehors de ce diocèse. Cette situation pesait à l'amour-propre des prélats Ravennates; ils firent l'impossible pour devenir *autocéphales*, c'est-à-dire métropolitains au sens propre du mot, comme les évêques de Milan et d'Aquilée.

des affaires espagnoles, et le concile de 487, sous Félix III, qui s'occupa des suites de la persécution vandale en Afrique. Quant aux documents de ce genre qui restèrent à Rome, et c'est le plus grand nombre, ils ont disparu avec les archives pontificales de ces temps anciens.

Il y a donc, en résumé, trois catégories de règlements pontificaux sur les questions de discipline, correspondant aux trois aspects de la juridiction des papes en Occident : les règlements intérieurs de l'église romaine, les règlements du diocèse suburbicaire ou circonscription primatiale du pape et les règlements adressés aux évêques des pays latins en dehors de cette circonscription. Cette distinction ne concerne que la forme, la destination, la force obligatoire ; au fond, la discipline est la même. Ce que les papes prescrivent ou recommandent aux évêques de leur diocèse ou des autres diocèses, c'est toujours l'usage romain, celui qu'ils connaissent et que l'expérience a consacré sous leurs yeux. Si donc nous voulons nous faire une idée de la discipline observée à Rome au cinquième et au sixième siècle, nous n'avons qu'à lire les décrétales des papes de ce temps, quels qu'en soient les destinataires ; nous sommes sûrs de n'y rien trouver qui ne soit entièrement conforme à l'usage de l'église de Rome.

Apocryphes romains.

71. — Une autre source d'information à ce sujet nous est ouverte par les textes canoniques apocryphes, mais rédigés à Rome. Nous en avons plusieurs qui remontent au commencement du VIe siècle, en particulier deux faux conciles, qui se donnent comme célébrés sous la présidence du pape Silvestre. Mais il est clair qu'on ne saurait se fier aveuglément à ces documents. Quand les auteurs d'apocryphes entreprennent ainsi de suppléer aux lacunes ou à l'absence des textes authentiques, ils le font toujours sous l'empire de préoccupations dont il est indispensable de tenir compte. La discipline à laquelle ils s'intéressent n'est pas toujours la discipline officielle; ils sentent généralement le besoin d'y introduire des perfectionnements conformes à leurs idées ou à leurs intérêts; s'il y a quelque point controversé au moment où ils écrivent, ils n'ont aucun scrupule de faire pencher la balance du côté de la solution qu'ils désirent voir adopter.

Les documents de ces deux catégories, qui peuvent nous servir à reconstituer les usages de l'église romaine au temps où le *Liber pontificalis* fut écrit, se trouvaient déjà à la disposition de son auteur. Examinons de plus près à quel degré de publicité ils étaient parvenus de son temps et quel usage il a fait des uns et des autres.

La collection de Denys le Petit.

72. — L'église romaine n'avait d'abord admis, en dehors de ses usages traditionnels, d'autres canons ecclésiastiques que ceux du concile de Nicée et du concile de Sardique. Vers le milieu du Ve siècle et depuis, il se répandit en Occident et particulièrement en Italie plusieurs traductions de collections canoniques grecques, comprenant d'abord, avec les canons de Nicée, ceux d'Ancyre, de Néocésarée et de Gangres; puis ceux d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople et de Chalcédoine [1]. On connaissait aussi le recueil des conciles africains promulgué à Carthage le 25 mai 419. Denys le Petit, moine originaire de la province de Scythie, sur le bas Danube, établi à Rome depuis les dernières années du Ve siècle, publia le premier, vers l'an 500, une collection de tous ces documents conciliaires, où les canons grecs figuraient dans une traduction nouvelle et sous une numérotation continue. En tête de son recueil il plaça cinquante canons, dits apostoliques, traduits aussi du grec. C'est le trait le plus caractéristique de sa collection. Avant Denys le Petit les canons apostoliques étaient inconnus en Occident.

La collection de Denys eut deux éditions successives, toutes deux dédiées à Etienne, évêque de Salone. Elle fut bientôt suivie d'un recueil de décrétales des papes, formé à la demande de Julien, prêtre titulaire de Sainte-Anastasie, à Rome, et dédiée à ce personnage lui-même. Ce nouveau recueil contenait des lettres de Sirice, Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Léon, Gélase et Anastase II. Il paraît, ainsi que les deux collections de canons, avoir été publié sous le pontificat de Symmaque (498-514).

Les travaux de Denys parvinrent bientôt à un haut degré de considération. Le pape Hormisdas (514-523) lui fit retoucher sa traduction des conciles grecs et en accepta la dédicace; peu après, Jean II (533-535) se servait des collections de Denys dans sa correspondance officielle ; c'est d'après elle qu'il citait les canons et les décrétales. Denys avait ainsi donné à l'église romaine son *liber canonum* officiel, ou tout au moins usuel.

Le L. P. et les décrétales authentiques.

73. — Que l'auteur du livre pontifical ait connu la

1. Sur ces collections, v. Maassen, *Quellen*, t. I, p. 65 et suiv.



collection de canons, c'est ce qui est clairement indiqué dans sa préface. Ce qui porte saint Jérôme à demander au pape Damase d'écrire la vie de ses prédécesseurs, c'est le désir qu'il a de savoir *qui meruit de episcoporum supradictae sedis martyrio coronari vel qui contra canones apostolorum excessisse cognoscatur*. Il portait donc un grand intérêt à ces canons apostoliques, auxquels, il est vrai, comme dit Denys, *plurimi consensum non praebuere facilem;* mais il était, lui, du nombre des convaincus. Tout ce qu'il désirait faire voir, c'est que les décrets et les actes des papes étaient d'accord avec cette législation vénérée. Et pourtant, après l'avoir mentionnée en tête de son livre comme l'objet de ses préoccupations, il ne s'en occupe plus; il n'y fait plus la moindre allusion, pas même dans la vie de saint Clément, rédacteur supposé de ces fameux canons. Il est même à peu près certain qu'il ne les avait pas lus. En effet, les canons apostoliques 46 et 47 prescrivent de considérer comme nul le baptême conféré par les hérétiques, tandis que le livre pontifical rappelle à plusieurs reprises la discipline romaine d'après laquelle les hérétiques n'étaient point rebaptisés, mais seulement réconciliés par l'imposition des mains. On peut aussi comparer le décret du pape Eutychien qui interdit de *bénir* sur l'autel d'autres fruits que les *fèves* et les raisins avec le 4e canon apostolique, où on lit, suivant la version de Denys : *offerri non licet aliquid ad altare praeter novas spicas et uvas* [1]. Ces deux cas sont les seuls où le livre pontifical touche aux points de discipline réglés par les cinquante premiers canons apostoliques, les seuls que Denys traduisit; on voit que la rencontre ne sert qu'à mettre en relief la différence entre les deux textes. Les canons suivants contiennent encore d'autres prescriptions contradictoires avec la discipline romaine, exprimée par le livre pontifical; ainsi, le canon 66e interdit le jeûne du samedi, qui était au contraire prescrit à Rome, comme il est marqué dans la vie d'Innocent. Ces oppositions ne sauraient nous étonner, parce que nous savons à quoi nous en tenir sur la provenance et l'autorité des canons pseudo-apostoliques. Mais l'auteur du livre pontifical ne pouvait savoir que ces canons, dérivés en partie des *Constitutions apostoliques*, ne sont qu'une expression de la discipline syrienne; il n'avait aucun doute sur leur origine. Pour lui, ils étaient l'œuvre des apôtres eux-mêmes : un pape qui ne s'y serait pas conformé aurait commis un excès blâmable (*excessisse cognoscatur*); le but de ses recherches c'est de constater qu'un tel excès ne s'est jamais produit.

1. Voir, pour ceci, la note 1 de la notice d'Eutychien.

Voyons maintenant quelle a été son attitude à l'endroit des décrétales. Elles étaient déjà publiées au moment où il écrivait, car il est très probable que le recueil qu'en fit Denys le Petit vit le jour sous le pontificat de Symmaque. Il ne lui aurait donc pas été difficile de s'en servir, dès sa première rédaction; à plus forte raison pouvait-on y puiser des suppléments ou rectifications utiles pour les remaniements dont elle fut bientôt l'objet, et en particulier pour la seconde édition. Or voici ce que l'on trouve sur les lettres pontificales. Dans la vie de Sirice on dit de ce pape : *Hic constitutum fecit de ecclesia et direxit per provincias*. C'est le texte de la première édition. La seconde en dit plus long; elle développe ainsi cette phrase : *Hic fecit constitutum de omnem ecclesia vel contra omnes hereses et exparsit per universum mundum ut in omnem ecclesiae archibo teneantur ob oppugnationem contra omnes hereses*. Or, il reste, non pas une, mais plusieurs décrétales du pape Sirice qui ont bien été envoyées *per provincias* comme dit la première édition; aucune cependant qui ait le caractère œcuménique indiqué dans la seconde édition par les mots *per universum mundum*, *ut in omnem ecclesiae archibo teneantur*. Mais parmi les décrétales de Sirice, il y en a une qui est particulièrement célèbre; c'est celle qu'il adressa, au début de son pontificat, en 385, à Himerius, évêque de Tarragone; c'est d'ailleurs la seule qui figure dans la collection dionysienne; et, comme c'est par elle que cette collection commence, on peut croire que son rang, son isolement et son importance auront porté notre auteur à la mentionner comme il l'a fait. Il faut remarquer qu'il ne donne aucune indication sur son contenu. Le second éditeur, qui transforme en une sorte d'encyclique un règlement adressé aux seuls évêques d'Espagne, a prétendu nous dire de quoi il y était traité : à deux reprises différentes il le donne comme un code doctrinal opposé à toutes les hérésies. Or, sur les quinze chapitres dont cette décrétale se compose, un seul, le premier, parle des hérétiques, non pas de tous, mais seulement des Ariens; ce n'est que par comparaison que les Novatiens et autres sectaires sont mentionnés incidemment. Encore n'est-il



point question de la réfutation (*oppugnationem*) mais de la réconciliation des hérétiques, des cérémonies à suivre pour leur admission dans l'Eglise. C'est un thème souvent traité dans les conciles et les décrétales des papes. On peut donc croire que les modifications du second éditeur ne sont pas fondées sur une étude plus attentive du texte de Sirice et ne représentent qu'un développement de fantaisie.

Parmi les lettres de saint Léon, le premier rédacteur signale d'abord le *tomus*, c'est-à-dire la célèbre lettre à Flavien, puis un groupe de lettres relatives à la foi, conservées, dit-il, dans les archives de l'église romaine, enfin une décrétale : *et decretalem quam per universum mundum spargens seminavit*. Le second rédacteur omet cette décrétale, mais il mentionne le tome et le groupe des *epistolae fidei* : il en donne même le détail dans la phrase suivante : *Hic firmavit frequenter suis epistolis synodum Calcedonensem : ad Marcianum Aug. epistolas XII, ad Leonem Aug. epistolas XIII, ad Flavianum episcopum epistolas VIIII, episcopis per Orientem epistolas XVIII, quas fidei confirmavit synodi*. Cette énumération est fort inexacte. Les *Regesta* de Jaffé mentionnent dix-sept lettres du pape à l'empereur Marcien, huit à l'empereur Léon, sept à l'évêque Flavien, mais aucune à un groupe d'*episcopi per Orientem*. Les lettres à Flavien sont nécessairement antérieures au concile de Chalcédoine. Ainsi, celui qui a écrit cette phrase avait une certaine idée, mais une idée vague, de la correspondance de saint Léon à propos de l'eutychianisme; il ne l'avait pas étudiée sur les registres des archives pontificales [1]. Quant à la décrétale que la première édition est seule à mentionner, il est impossible de l'identifier; saint Léon a écrit plusieurs décrétales adressées à des évêques de divers pays; mais il n'y en a aucune qui ait un relief si spécial qu'on puisse la citer par antonomase; aucune non plus n'a une destination immédiate aussi étendue que l'indiquerait l'expression *per universum mundum spargens seminavit*.

La différence que nous avons déjà remarquée entre les deux rédactions, relativement aux lettres de Sirice et de Léon, se retrouve encore à propos d'Hilaire. La première édition porte simplement : *Hic fecit decretalem et per universam Orientem direxit et epistolas de fide catholica*; la seconde continue : *confirmans tres synodos, Niceni Epheseni et Calcedonense, vel tomum sancti episcopi Leonis; et damnavit Eutychem et Nestorium vel omnes sequaces eorum et vel omnes hereses; et confirmans dominationem et principatum sanctae sedis catholicae et apostolicae*. Aucune trace de cette correspondance ne s'est conservée en dehors du livre pontifical; mais il est difficile de croire que le pape Hilaire n'ait pas eu à écrire à propos des affaires ecclésiastiques de l'Egypte et de l'Orient, pays sans cesse troublés par l'opposition que le parti monophysite faisait au concile de Chalcédoine. La seconde édition ajoute : *Hic fecit constitutum de ecclesia in basilicam ad sancta Maria, consulatu Basilisco Hermenerico XVI kal. decemb.* Ce *constitutum* est conservé. De toutes les lettres pontificales dont nous avons jusqu'ici trouvé quelque trace dans les vies des papes, c'est la seule qui soit indiquée avec précision. Or il est à remarquer qu'elle ne figure pas dans la collection de Denys, non plus que dans aucune collection italienne antérieure au VIIIe siècle [1]. Notre auteur en a donc puisé l'indication à quelque autre source. C'est, du reste, à partir d'Hilaire et de Simplicius qu'il parle d'après ses souvenirs personnels et ceux de ses contemporains.

Ainsi, à n'en juger que par la façon dont il mentionne les lettres pontificales, notre auteur ne paraît pas avoir fait un grand usage de la collection de décrétales de Denys le Petit. La seule trace, bien légère, il est vrai, que cette collection ait peut-être laissée dans son travail, c'est la façon dont il présente la décrétale de Sirice. Quant aux lettres de Léon et d'Hilaire, ce qu'il en dit ne peut en aucune façon dériver de la collection dionysienne. Il reste maintenant à examiner si, en dehors de toute référence au recueil des décrétales, il ne les aurait pas suivies avec quelque scrupule pour répartir entre les papes du IVe et du Ve siècle les décrets disciplinaires qu'il leur attribue.

La vie de Sirice contient, à une certaine distance de l'endroit où nous avons cru reconnaître un souvenir de la lettre à Himère, le décret suivant : *Hic constituit hereticum sub manum inpositionis reconciliari*. C'est l'expression de la discipline romaine sur la réconciliation des hérétiques : on ne leur renouvelait pas le baptême, mais seulement l'imposition des mains ou confirmation. Le premier chapitre de la décrétale de Sirice à Himère est consacré à inculquer cette doctrine et à la faire pré-

1. La collection de Denys le Petit ne contient aucune des lettres dogmatiques de saint Léon; elle ne pouvait donc rien lui fournir à ce sujet.

1. Maassen, *l. c.*, p. 274.



valoir contre le système des gens qui voulaient que les ariens convertis fussent rebaptisés. Il semble donc que l'auteur du livre pontifical se soit inspiré ici de la décrétale de Sirice. Cependant le même usage est mentionné dans la notice d'Eusèbe : *Hic hereticos in urbe Roma invenit, quos ad manum inpositionis reconciliavit*, ce qui porterait à croire que notre auteur n'a point procédé, en indiquant l'origine de cet usage, d'après une connaissance précise et fondée sur les documents, et qu'il a attribué au hasard à deux papes différents une règle qu'il voyait observée constamment sous ses yeux. D'autre part, il est juste de remarquer que les mots *quos ad manum inpositionis reconciliavit* ne figurent point dans les abrégés de la première édition et qu'ils ont fort bien pu y être ajoutés par l'auteur de la seconde. On peut donc, jusqu'à preuve du contraire, admettre que le décret mentionné dans la vie de Sirice a été emprunté à la décrétale de ce pape.

Un autre emprunt de ce genre, et même beaucoup plus évident, se rencontre dans la vie d'Innocent Ier : *Hic constituit sabbatum ieiunium celebrari, quia sabbato Dominus in sepulcro positus est et discipuli ieiunaverunt*. Dans le quatrième chapitre de la décrétale d'Innocent à Decentius d'Eugubium la même observance est prescrite et elle y est appuyée sur les mêmes arguments. Une semblable rencontre sera difficilement considérée comme fortuite.

C'est tout ce que je puis citer [1]. Sur une vingtaine de décrets que notre auteur attribue aux papes depuis Sirice jusqu'à Hilaire, il n'y a que ces deux-là qui se rencontrent avec les décrétales des papes à qui on les attribue. Les autres ou ne figurent dans aucune décrétale connue, comme le règlement du pape Innocent contre les Montanistes et celui de Zosime sur le cierge pascal, ou bien, comme celui de Sirice sur le *fermentum*, ils sont mentionnés dans les décrétales de papes différents de celui à qui ils sont attribués.

D'ailleurs, même dans les deux cas où il paraît s'être servi des décrétales, notre auteur ne s'est pas cru obligé par leur texte. Sirice et Innocent n'entendent nullement établir une discipline nouvelle; ils rappellent simplement l'usage ancien et invitent à s'y conformer. On sait en effet que la réconciliation des hérétiques par la simple imposition des mains était déjà pratiquée à Rome au milieu du IIIe siècle, au temps du pape Etienne, c'est-à-dire cent trente ans avant le pape Sirice, et qu'alors même cette pratique se fondait sur une longue tradition. De même, le jeûne du samedi était, au temps de saint Ambroise, pour ne pas remonter plus haut, une observance très ancienne dans l'église romaine [1]. L'auteur du livre pontifical a donc tort de rapporter aux papes Sirice et Innocent l'institution de ces usages; il contredit, en le faisant, le texte même dont il semble s'être inspiré.

Du reste, ce n'est pas seulement avec les documents authentiques qu'il se met ainsi à l'aise; les textes apocryphes où il a puisé plus largement ne l'ont pas gêné davantage. C'est le moment d'en venir à l'examen de ceux-ci.

74. — Les documents dont je veux parler sont connus depuis longtemps, depuis longtemps aussi démontrés inauthentiques et même rapportés à une date précise, au temps du schisme de l'antipape Laurent [2]. J'ai déjà analysé deux d'entre eux, les *Gesta Liberii* (p. CXXII) et les *Gesta de Xysti purgatione* (p. CXXVI). On a vu que les *Gesta Liberii* ont été écrits pour montrer aux partisans de Laurent que le pape Symmaque, tout bloqué qu'il fût au Vatican et réduit à y célébrer le baptême pascal, loin de son église épiscopale du Latran, n'en devait pas moins être considéré comme le pape légitime. Les *Gesta Xysti* présentent, avec d'autres noms, la physionomie du procès de Symmaque tel que l'auteur eût désiré qu'il se fût passé. Deux autres apocryphes, les *Gesta de Polychronii episcopi Hierosolymitani accusatione* et les *Gesta Marcellini* ou *Synodus Sinuessana*, sont tout à fait de même type que les *Gesta Xysti*; ce sont deux récits de procès intentés, l'un à un évêque de

Histoire littéraire des apocryphes symmachiens.

1. Il est dit dans la notice d'Innocent qu'il fit un règlement *de regulis monasteriorum;* ce règlement ne doit pas être confondu avec les prescriptions de la décrétale d'Innocent à Victrice sur les moines qui se font clercs et les vierges qui se laissent séduire. — Le *Constitutum de religione* attribué à Célestin est peut-être identique avec le synode de 430 contre Nestorius ou avec la lettre aux évêques de Provence au sujet de saint Augustin. Ce dernier document figure dans la collection de Denys le Petit avec le recueil des *auctoritates praeteritorum sedis apostolicae episcoporum de gratia Dei et libero voluntatis arbitrio.* — La condamnation du pélagianisme, mentionnée dans la vie d'Innocent, était restée trop célèbre, en Italie, pour que notre auteur ait eu besoin de la prendre dans les documents écrits. Ceux-ci d'ailleurs n'étaient pas dans la collection dionysienne.

1. Augustin, *ep.* XXXVI *ad Casulanum*, c. 32.

2. Coustant, *Epp. Rom. pontif.*, appendice. Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 217, 287, 1737; Mansi, t. I, p. 1249; t. II, p. 619, 719-722, 1081; t. III, p. 339; t. V, p. 1161, 1169; Migne, *P. L.*, t. VI, p. 11; t. VIII, p. 822-826, 829-840, 1388 1393.

Jérusalem, l'autre à un pape. Dans le *Constitutum Silvestri* nous avons une pièce d'une tout autre forme; c'est le protocole d'un concile tenu à Rome par le pape Silvestre, dans les thermes de Trajan, en présence de Constantin tout récemment baptisé et guéri de la lèpre. Dans cette assemblée Silvestre condamne d'abord plusieurs hérétiques, entre autres les partisans d'un comput pascal différent de celui qui avait été suivi par Symmaque en 501, malgré l'opposition d'un parti nombreux; il proclame ensuite plusieurs règles canoniques, principalement sur les droits et devoirs des clercs; on y trouve indiqué, et avec beaucoup de relief, le système de procédure dont les *Gesta Xysti*, *Polychronii*, *Marcellini*, nous offrent l'application. Ce *Constitutum* est une véritable décrétale; c'est sans doute la plus ancienne des fausses constitutions disciplinaires [1] qui ont été fabriquées sous le nom des papes.

Il faut y joindre plusieurs petites lettres dont le but est de rattacher le *Constitutum* au concile de Nicée et à sa confirmation par le pape Silvestre. Ces lettres sont au nombre de trois : la première, *Quoniam omnia*, est adressée à Silvestre par les présidents du concile de Nicée; les deux autres, *Gaudeo prompta* et *Gloriosissimus*, sont deux rédactions différentes de la réponse; le pape, en même temps qu'il envoie son approbation au concile, lui communique les décrets qu'il vient de porter dans son propre synode, c'est-à-dire le *Constitutum Silvestri*.

Enfin, nous avons encore un autre synode romain, un second *Constitutum*, ou plutôt, car il n'est point coordonné au premier, une seconde rédaction du concile romain tenu sous Silvestre. Le faussaire a placé le siège de l'assemblée dans les thermes de Trajan, c'est-à-dire au même lieu que celle du *Constitutum*; comme dans celui-ci, Constantin assiste à la réunion; la date seule est changée, car le concile romain est censé postérieur à celui de Nicée et tenu exprès pour le confirmer. Pour le distinguer du *Constitutum* je l'appellerai le synode des 275 évêques; en effet, sauf le nombre des prélats, il n'y a aucun détail extérieur qui permette de lui donner un titre clair.

75. — Le beau travail de M. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts in Abendlande*, t. I, permet d'étudier la propagation de ces apocryphes dans les *libri canonum* du haut moyen-âge latin. Ils sont de trop grossière facture pour avoir pu trouver place dans le recueil du faux Isidore. En revanche, on les rencontre assez souvent dans les collections canoniques antérieures, depuis le VIe siècle. Les plus anciennes ne les contiennent pas encore; ainsi, ils ne figurent point dans celle de Denys le Petit, dans celle du manuscrit de Freisingen (*cod. Monac. lat.* 6243) et dans celle qui porte le nom de Quesnel : ces trois collections sont du commencement du VIe siècle. Dans l'ordre chronologique elles sont suivies par un groupe de quatre collections italiennes dont les types sont : le manuscrit de Saint-Blaise, actuellement à Saint-Paul en Carinthie, copié au VIe siècle, le *Vaticanus* 1342 (IXe s.), le manuscrit de Chieti (*Vatic. Regin.* 1997, VIIIe s.) et le manuscrit de Justeau (Oxford, Bodl. 3686-3688, VIe ou VIIe s.). Ces quatre collections sont étroitement apparentées les unes avec les autres; sauf la dernière, elles contiennent toutes des apocryphes symmachiens. Encore le manuscrit unique de la collection de Justeau est-il incomplet; il s'arrête avant l'endroit où l'on pouvait espérer y trouver ces documents. Le manuscrit de Chieti, lui aussi unique représentant de la collection qu'il nous a conservée, ne contient que des extraits du *Constitutum Silvestri* [1]. Du reste ces textes apocryphes sont placés à la fin, en dehors de la collection proprement dite; le rédacteur les en a exclus à dessein.

Dans les collections de Saint-Blaise et du Vatican, nos apocryphes se rencontrent en grand nombre et dans

1. Il y a, dans un autre ordre d'idées, des fausses lettres pontificales beaucoup plus anciennes, par exemple l'épître de Clément à Jacques, la lettre *Studens paci* attribuée à Libère (Jaffé † 207), les lettres doctrinales fabriquées par les apollinaristes sous le nom de Félix Ier et de Jules (Jaffé 140, 189), etc.

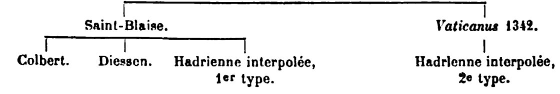
1. Voici ces extraits, d'après une copie faite par M. H. Doulcet sur le manuscrit original, fol. 152 v° : « Incipit capitulum editum a Silvestrio papa urbis Romae dum residisse in synodo cum Constantino Augusto et simul cum eis residentes CLXXVIII episcopos et cum eis CCLXX presbyteris et diacones XL et simul cum eis omnes Romanos populus. Dum residisset in termas sic statuerunt in synhodo : Placuit eis et ad omnem Christianorum populum Romanorum ut nullus laicus audeat clerico crimen ingerere nisi sub idoneos testes (*lacune d'un mot*) viros iustos, religiosos, Deum timentes et Christum praedicantes non inlitterati quorum filios habeat uxoratos et nepotes et filias iam nuptum traditas. — Incipit canone constitutus vel religio qualiter custodiatur a Silvestrio episcopo urbis Romae. Praesul nisi in septuaginta duo testes (*lacune d'un mot*) a quemquam iudicabitur, quum subscribtum est : Non est discipulus super magistrum. Presbyter autem nisi in XL septem testimonia non damnabitur. Diaconus autem in XXXVII non condemnabitur, viros iustos, religiosos, Deum timentes et Christum praedicantes quomodo superius legitur. Si quis autem episcopo, aut presbytero, vel diacono falsis criminationibus appetierit aut super dixerit et probare non potuerit, nec in finem ei dandam esse communionem.



le corps même du recueil. Ces deux collections ont été souvent copiées ou mises à contribution pour la compilation de recueils plus étendus : c'est elles qui ont assuré la conservation et la publicité de nos documents. M. Maassen a catalogué cinq manuscrits de la collection de Saint-Blaise et six de la collection du Vatican. La première est entrée tout entière dans la collection du manuscrit de Colbert (*Parisinus* 1455, xe siècle), formée au vie siècle et probablement en Gaule; et partiellement dans la collection du manuscrit de Diessen, gauloise aussi, du viie siècle; la partie de cette dernière où se trouvent les apocryphes dérive certainement de celle de Saint-Blaise. C'est aussi à cette origine qu'il faut faire remonter leur interpolation dans certains manuscrits du recueil hadriano-dionysien. La collection de Denys le Petit, telle qu'elle fut envoyée à Charlemagne par le pape Hadrien, ne contenait pas nos apocryphes; mais on les insèra plus tard dans certains exemplaires de cette collection, parmi lesquels M. Maassen cite le manuscrit 74 d'Ivrée, le *Burgundianus* 495-503, à Bruxelles, et le *Lucanus* 125.

Un autre type d'interpolation de la collection hadriano-dionysienne nous est fourni par ce que M. Maassen appelle la *vermehrte Hadriana*, l'Hadrienne augmentée. Il en reste plusieurs manuscrits, tous de provenance italienne. La principale source de la *Vermehrung*, de l'interpolation, est la collection du *Vaticanus* 1342, c'est-à-dire la seconde des collections italiennes du vie siècle où figurent nos apocryphes.

En résumé [1], la généalogie des plus anciens *libri canonum* où se lisent les textes symmachiens s'établit ainsi qu'il suit :



1. Le groupe de la collection de Saint-Blaise a été mis à contribution par l'auteur d'une compilation canonique conservée dans un vieux manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Modène (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 796; cf. ci-dessous la description du *ms.* E3). Le *Constitutum Silvestri* se rencontre assez souvent, isolé des autres pièces, dans des collections postérieures au vie siècle, comme la collection Bigot (*Cod. Paris.* 2796; Maassen, *l. c.*, p. 611) ou dans des manuscrits retouchés de collections plus anciennes, comme les *Parisini* 1454 et 1280 A de la collection Quesnel. — Aucun de nos apocryphes n'est entré directement dans le recueil du pseudo-Isidore : le pape Silvestre n'y est représenté que par un résumé quelque peu remanié de sa notice dans le *L. P.* et par la fameuse donation de Constantin, pièce dont la fabrication n'est pas antérieure au milieu du viiie siècle.

Considérons maintenant les deux collections primitives. Dans celle de Saint-Blaise [1] les apocryphes se présentent après les conciles grecs et africains et avant les décrétales des papes; ils forment un groupe compacte dans l'ordre suivant :

Constitutum Silvestris,
Gesta Liberii,
Gesta Xysti,
Gesta Polychronii,
Synodus Sinuessana.

Dans la collection vaticane, la série est plus complète, mais les termes en sont dispersés au milieu des pièces dont se compose le recueil. Celui-ci commence par les *Canons apostoliques*, puis vient le concile de Nicée; entre les canons de Nicée et le groupe de ceux d'Ancyre, Néocésarée, Gangres, se place le *Constitutum Silvestri*, escorté des pièces qui ne figurent point dans la collection de Saint-Blaise; ce sont celles qui sont en rapport avec le concile de Nicée. Les voici, dans l'ordre des manuscrits :

Lettre du concile au pape : *Quoniam omnia*,
Réponse de Silvestre : *Gaudeo prompta*,
Constitutum Silvestri,
Lettre de Silvestre au concile : *Gloriosissimus*,
Synodus CCLXXV episcoporum.

Plus loin, immédiatement avant les pièces émanées du pape Damase, on trouve les

Gesta Liberii,

qui sont ainsi à leur place chronologique, supposé qu'ils soient authentiques. De même, entre les décrétales de Célestin et celles de saint Léon, on trouve le groupe :

Gesta Xysti,
Gesta Polychronii,
Synodus Sinuessana.

Le concile de Sinuesse est la seule pièce qui soit hors de son rang chronologique. C'est une anomalie d'autant plus grave que, dans toute la collection Vaticane, on reconnaît un souci du classement chronologique dont il n'y a pas trace dans la collection de Saint-Blaise. Ce ne peut être que par une distraction du compilateur que le concile de Sinuesse a été déplacé de près de 150 ans. Une telle

1. M. H. Doulcet a bien voulu exécuter pour moi une copie du précieux manuscrit de Saint-Paul en Carinthie.

distraction n'aurait pas été possible si, dans le recueil où ce compilateur prenait les apocryphes symmachiens, le concile de Sinuesse avait été à une autre place que la dernière. Pour reconstituer le recueil, il suffit de rattacher les pièces disjointes dans la collection Vaticane, sans en changer l'ordre. Ainsi recomposé, ce recueil est absolument identique avec celui de la collection de Saint-Blaise, sauf l'adjonction de quatre pièces relatives à la confirmation du concile de Nicée par le pape Silvestre.

Maintenant, entre ces deux recueils, l'un de cinq pièces, l'autre de neuf, quel est le plus ancien? Celui de Saint-Blaise ne représente-t-il qu'un extrait de celui du Vatican ou bien celui-ci n'est-il autre chose que celui de Saint-Blaise interpolé?

Aucun critique n'a signalé de différence de style, d'esprit, d'intention, entre les cinq documents communs aux deux recueils. C'est toujours la même barbarie de langue, les mêmes expressions caractéristiques, la même façon enfantine de concevoir la discipline ecclésiastique et la procédure judiciaire, la même préoccupation des accusations intentées aux supérieurs ecclésiastiques et surtout au pape. Il n'y a qu'un avis : tout cela est du même temps et de la même main, du commencement du VIe siècle et d'un champion plus zélé que lettré du pape Symmaque.

Quant aux quatre pièces qui ne se rencontrent que dans le recueil du Vatican, il y a lieu de distinguer entre elles et d'abord d'en isoler le concile des 275 évêques. Labbe et Hardouin, qui rejettent l'authenticité du *Constitutum*, ont admis celle de ce concile; dom Coustant, sans aller jusque-là, reconnaît entre le concile et le *Constitutum* de très graves différences de style: les canons des 275 évêques sont en latin peu littéraire sans doute, mais à peu près intelligible; tandis que le *Constitutum* est tellement barbare qu'il est souvent impossible à déchiffrer. Cette différence ne saurait être imputée aux hasards de la transcription, qui auraient été plus favorables à l'une des pièces qu'aux autres : elles ont été copiées en même temps et proviennent des mêmes manuscrits. D'ailleurs les règlements disciplinaires des 275 évêques ne soulèvent pas le même étonnement que ceux du *Constitutum*; on n'y trouve aucune trace de la controverse entre Symmachiens et Laurentiens; il n'y est pas question de supérieurs accusés et jugés.

Le décret le plus caractéristique, après celui qui porte confirmation du concile de Nicée, est le décret sur la date de Pâques, inspiré évidemment par les mêmes idées que celui de Denys le Petit.

CAN. II.	DENYS.
Omnibus episcopis et presbyteris praeceptum est Paschae observantiam custodire a luna XIIII usque ad XXI, ita ut dominicus dies coruscet. Et dixerunt episcopi : Placet.	Tanta hac auctoritate divina claruit, primo mense XIIII die ad vesperum usque ad XXI festivitatem paschalem debere celebrari.

Ce seul décret suffirait à indiquer un auteur différent de celui du *Constitutum*. Celui-ci, en effet, s'inspirant des controverses de l'année 501, professe une horreur extrême, non pas directement pour le cycle de Denys, qu'il ne connaît pas encore, mais pour le cycle de Victorius, qui en est comme une anticipation mitigée, accommodée aux vieux usages romains. A ses yeux c'est une abomination que de célébrer la Pâque le 22 avril : Victorius, qui le permet, est un hérétique des plus dangereux.

Les mêmes considérations qui obligent à distinguer l'auteur du second concile de celui du *Constitutum* obligent aussi à identifier avec ce dernier celui des trois petites lettres. Dans celles-ci, comme dans le *Constitutum*, on trouve la même barbarie caractéristique, la même attitude dans la question pascale, le même acharnement contre Victorius. Des phrases du *Constitutum* ont passé sans changement dans les lettres :

Constitutum.	Lettre *Gloriosissimus.*
Qui in sua extollentia dicebat non pascha venire die suo nec mense, sed X kal. mai. custodire.	Qui in sua extollentia dicebant non pascha venire die suo nec mense, sed X kal. mai custodiri.
	Lettre *Gaudeo.*
Victorinus ... qui in sua ferocitate quidquid vellet affirmabat hominibus et cyclos paschae pronuntiabat fallaces.	Victorinum qui arbitrio suo quidquid vellet affirmabat et cyclos paschae pronuntiabat fallaces.

La lettre *Gloriosissimus* fait comparaître devant Silvestre et condamner par son concile le groupe d'hérétiques le plus singulier que l'on puisse imaginer : Calliste, Hippolyte, Victorius et Jovinien. Tous ces personnages, indépendamment de quelques autres hérésies, ont le tort de penser qu'on peut faire la Pâque le 22 avril. Il en est de même dans le premier décret du

Constitutum. La ressemblance dans l'absurde, à ce degré de ressemblance et à ce degré d'absurde, ne peut provenir que de l'identité d'auteur.

Cependant les trois lettres répondent à une préoccupation dont on chercherait vainement la trace dans le *Constitutum*; c'est celle du concile de Nicée. Le *Constitutum* est censé le protocole officiel d'un concile tenu à Rome en présence de Constantin, après son baptême par saint Silvestre et sa guérison miraculeuse. Son auteur, ou bien n'a pas connu le concile de Nicée, ce qui serait difficile à croire, ou bien, supposant que son synode romain a été antérieur au concile œcuménique, il a évité de le rattacher à celui-ci. Plus tard, l'idée lui sera venue qu'il n'était pas convenable de faire complètement abstraction du grand concile et même qu'en fabriquant les documents de sa confirmation par Silvestre, il aurait une bonne occasion de présenter le *Constitutum* et de faire valoir ses idées sur le système pascal de Victorius.

Il y a donc lieu de croire que le recueil d'apocryphes qui a été inséré dans la collection canonique de Saint-Blaise y a conservé sa forme originale, ou à tout le moins une forme antérieure à celle qu'il avait déjà prise quand on l'a introduit dans la collection du *Vaticanus* 1342. Il faut aussi, je pense, mettre au compte du compilateur de celle-ci l'adjonction du concile des 275 évêques. A quelque date que cette pièce ait été fabriquée, il est clair qu'elle n'a pu être admise par l'auteur du recueil apocryphe primitif. Dans celui-ci on peut distinguer deux formes : la forme tout à fait originale, qui ne comprenait que les cinq pièces de la collection de Saint-Blaise et une seconde édition, qui joignait au *Constitutum Silvestri* les trois petites lettres relatives au concile de Nicée[1]. Je crois même pouvoir aller plus loin et supposer que les cinq pièces du recueil de Saint-Blaise ont été publiées consécutivement, sous l'inspiration des agitations diverses que la compétition de Laurent excita dans le clergé et le peuple de Rome, depuis 501 jusqu'à 508 environ.

J'ai dit que l'adjonction du concile des 275 évêques au faisceau primitif de nos apocryphes devait être mise au compte de l'auteur de la collection canonique contenue dans le *Vaticanus* 1342. Quant à la composition de cette pièce, elle est certainement antérieure. La collection canonique, en effet, n'en contient que le début, les six premiers canons, les seuls par lesquels on a pu jusqu'à ces temps derniers, juger de ce document. M. Ch. Poisnel, membre de l'école française de Rome, récemment enlevé à la science, en a découvert un texte beaucoup plus long et vraisemblablement complet, dans le manuscrit F 54 de la bibliothèque Vallicellane[1]. Ce manuscrit, qui est du XIe siècle, contient, à la suite d'une compilation extraite du Pseudo-Isidore et des *Capitula* d'Angilram, une collection canonique d'apparence italienne ; après les conciles de Nicée, Ancyre, Néocésarée, Gangres, Antioche, Laodicée, Constantinople, et avant ceux de Chalcédoine, de Sardique et d'Afrique, on y trouve le synode romain des 275 évêques, sous la rubrique *Tituli ex constitutione sancti Silvestri episcopi*. Il est précédé de deux lettres, l'une des présidents du concile de Nicée au pape Silvestre, rédaction différente de l'épître *Quoniam omnia*, l'autre de Silvestre au concile; celle-ci est l'épître *Gloriosissimus*. Vient ensuite le synode romain lui-même; le texte est divisé en 30 canons; il se termine par une conclusion où figure la date *sub die XII kal. octob.*, *Paulino et Iuliano cons.* [325]; à la fin on trouve les signatures épiscopales, groupées par provinces, celles des prêtres, des diacres romains et de quatre abbés archimandrites.

Le *L. P.* et les apocryphes symmachiens.

76. — Voyons maintenant comment notre auteur s'est servi de ces recueils apocryphes.

D'abord il ne doit rien aux *Gesta Polychronii*, dont le sujet était sans intérêt pour lui[2], ni même, ce qui est remarquable, au pseudo-concile de Sinuesse. A la vérité il dépend, dans la vie de Marcellin, de la tradition, historique ou légendaire, sur la chûte de ce pape, dont s'est inspiré aussi l'auteur du faux concile ; mais il a négligé entièrement celui-ci. Cela s'explique. Le concile de Sinuesse ne s'occupe pas de la discipline générale : il n'a qu'un seul cas en vue, celui d'un pape

1. Parmi ces trois lettres, les deux qui sont mises sous le nom de Silvestre semblent être deux essais différents de la même main et sur le même thème. L'épître *Gaudeo* est datée du 28 octobre et marquée reçue (à Nicée ?) le 10 février 326. L'épître *Gloriosissimus* porte deux dates : dans le titre celle du 30 septembre 325, à la fin celle du 27 décembre, sans aucune note consulaire.

1. Si je puis parler de ce texte, c'est grâce à une copie que M. Poisnel m'en avait obligeamment envoyée. Au moment où il est mort, il en préparait la publication et il devait donner, par la même occasion, une description exacte du manuscrit. Cette partie de son travail m'est inconnue au moment où j'écris ces lignes, les scellés ayant été mis sur ses papiers aussitôt après son décès; mais j'ai pu y suppléer tant bien que mal par une autre voie.

2. Il s'agit d'un procès en simonie, intenté à un évêque de Jérusalem, au temps du pape Xystus III.



accusé ; il ne défend qu'une seule maxime de droit ecclésiastique, c'est que nul n'a droit de juger le pape. Or le fameux principe *Prima sedes a nemine iudicatur*, qui avait été l'objet de tant de controverses au commencement du pontificat de Symmaque, ne paraît pas préoccuper l'auteur du *Liber Pontificalis* au même degré que le fabricateur de nos documents apocryphes. L'histoire du pape Marcellin l'intéressait plus en ellemême que l'espèce juridique qui en ressort; or cette histoire il la trouvait ailleurs et, par conséquent, il pouvait négliger le faux concile de Sinuesse [1].

Les *Gesta Liberii* ont fourni très probablement quelques-uns des détails narratifs que l'on trouve dans les vies de Jules, de Libère et de Félix II. Le procès longuement raconté dans les *Gesta Xysti* est indiqué en peu de mots dans la notice de Xystus III [2]. Mais ce sont exclusivement les textes pseudo-silvestrins qui ont été mis à contribution pour les indications relatives à la discipline. Encore y a-t-il ici une distinction à faire. Les trois lettres postérieurement ajoutées au *Constitutum* n'ont fourni à notre auteur que la condamnation collective d'Arius, de Sabellius et de Photin par le concile de Nicée. Quant à la confirmation du concile par le pape Silvestre, donnée fondamentale de ces trois épîtres, le livre pontifical n'en parle pas. Il est en outre l'adversaire décidé du système pascal soutenu par le fabricateur de ces trois lettres et du *Constitutum*.

A ce dernier il doit beaucoup, et tout d'abord le fait même de ce concile qui, au moins tel qu'on nous le décrit dans ces textes, est un produit de l'imagination du canoniste faussaire. Mais il s'en faut grandement qu'il le suive en tout. Dans le premier canon du *Constitutum*, il est question de quatre hérétiques, Calliste, Victorinus, Jovinien et Hippolyte : le biographe omet les trois derniers, blâmés plutôt à cause de leur attitude dans la question pascale que pour une hérésie christologique. Calliste, au contraire, que le *Constitutum* traite de sabellien et d'ennemi de la Trinité, a été choisi pour être rapproché d'Arius, Sabellius et Photin, condamnés à Nicée. Même parmi les dispositions de pure discipline, il n'est pas moins évident qu'il a fait un choix. Voici les passages où il a suivi le *Constitutum*.

Constitutum Silvestri.	*Liber pontificalis. — Vie de Silvestre.*
3. Postea autem fecit gradus in medio synodi ut non presbyter adversus episcopum, non diaconus adversus presbyterum... non ostiarius adversus lectorem, non laicus det accusationem aliquam.	Hic constituit ut nullus laicus crimen clerico inferret. (Cf. p. CXXXIV *b*, note.)
5. Constituit etiam clara voce Silvester episcopus urbis Romae ut nemo presbyter chrisma conficeret, dicens quoniam Christus a chrismate vocatur.	Constituit.. chrisma ab episcopo confici.
15. Nemo enim clericum quemlibet in publico examinet, nisi in ecclesia.	Hic constituit ut nullus clericus propter causam quamlibet in curia introiret, nec ante iudicem cinctum causam diceret, nisi in ecclesia.
16. Nemo enim clericus vel diaconus aut presbyter propter causam suam quamlibet intret in curiam, quoniam omnis curia a cruore dicitur et immolatio simulacrorum est. Quoniam si quis clericus in curiam introierit, anathema suscipiat, nunquam rediens ad matrem ecclesiam : a communione autem non privetur propter tempus turbidum.	

Les emprunts faits au synode des 275 évêques sont beaucoup plus nombreux et plus clairs :

can. 2.	*L. P. — Victor* [1].
Omnibus episcopis et presbyteris praeceptum est Paschae observantiam custodire a luna XIIII usque ad XXI, ita ut dominicus dies coruscet.	Hic fecit constitutum.... ut a XIIII luna primi mensis usque ad XXI, diem dominicum, custodiatur sanctum Pascha.
can. 3.	*Xystus I.*
Silvester episcopus dixit : Robustius duximus consilium, si placet, ut omnis episcopus qui convenit ad concilium fidem suam chirographo confirmet, ut deinceps rediens ad parochiam suam cum pagina nostrae salutationis plebi suae innotescat, ut fide concilii declarata, intemeratus ordo servetur.	Hic constituit ut quicumque episcopus evocatus fuerit ad sedem romanam apostolicam et rediens ad parochiam suam, non susciperetur nisi cum formata salutationis plebi a sede apostolica.

1. Il est à remarquer que, dans le récit du concile de Sinuesse, il n'est pas fait la moindre allusion au martyre du pape Marcellin.
2. Voir ci-dessus, p. CXXVI.

1. Seconde édition seulement; sur cette différence, v. ci-dessus, p. LXIII.

can. 4.

Silvester episcopus dixit : Nulli omnino clerico licere causam quamlibet in publico examinare, nec ullum clericum ante iudicem laicum stare.

Silvestre.

Hic constituit ut nullus clericus propter causam quamlibet in curia introiret, nec ante iudicem cinctum causam diceret, nisi in ecclesia.

can. 5.

Si quis ad clericatum promereri desiderat, hoc iustum est ut sit ostiarius annum I, lector annos XX, exorcista annos X, acolythus annos V, subdiaconus annos V, diaconus annos V et sic ad honorem presbyterii accedat; et faciens in eo ordine annos VI, si fuerit omnium votiva gratia, non praemio, non invasione cupiditatis, nulli prorumpens gradum, sic ab omni ecclesia eligatur consecrandus episcopus, nullo de membris ecclesiae intercedente et omni ecclesia conveniente.

ibid.

Hic constituit ut si quis desideraret in ecclesia militare aut proficere, ut esset lector annos XXX, exorcista dies XXX, acolitus annos V, subdiaconus annos V, custos martyrum annos V, diaconus annos VII, presbiter annos III, probatus ex omni parte et etiam foris qui sunt testimonium habere bonum [unius[1] uxoris virum, uxorem a sacerdote benedictam] et sic ad ordinem episcopatus ascendere; nullum maiorem vel prioris locum invadere, nisi ordinem temporum cum pudore cognoscere, omnium clericorum votiva gratia, nullum omnino clericum vel fidelem contradicentem.

can. 8.

Silvester episcopus dixit : ... ut presbyter aut episcopus vel diaconus unius uxoris eligatur consecrandus...

can. 19.

Hoc autem placitum est coram cuncta ecclesia et firmamus, ut post excessum uniuscuiusque episcopi ab omni ecclesiae iudicio eligatur qui dignus fuerit, nullo contradicente testimonium habere bonum, sicut apostolus docet, non neophytum, sed omnes grados cum pudore suo cognoscens, omnium ecclesiae votiva gratia, nullo contradicente, et probatus a cuncta ecclesia consecretur episcopus.

can. 7.

Silvester episcopus dixit : A nobis incipientibus, moderamine lenitatis indicare commonemus ut nulli episcopo liceat quemlibet gradum clerici ordinare aut consecrare, nisi cum omni adunata ecclesia.

Zéphyrin.

Hic constituit praesentia omnibus clericis et laicis fidelibus sive clericus, sive levita, sive sacerdos ordinaretur.

1. Les mots entre crochets ne sont attestés que par les mss. de la seconde édition.

can. 12.

Silvester episcopus dixit: Nulli omnino liceat pannum tinctum insuper altare ornare, nec consecrare, nisi tantum in lineo candido aut in auro vel argento.

Silvestre.

Hic constituit ut sacrificium altaris non in siricum neque in pannum tinctum celebraretur, nisi tantum in lineum terrenum procreatum.

can. 13.

Ut septem diacones sint custodes episcopo consecranti propter stilum veritatis et catholicam rationem et senectutis oraculum, ne in praedicationem aut Patrem pro Filio aut Spiritum sanctum pro Patre praedicemus.

Evariste.

Hic ... septem diaconos ordinavit qui custodirent episcopum praedicantem, propter stilum veritatis.

can. 14.

Ut nullus clericus ordinetur curiae obnoxius nec conductor quis ex clero fiat publico nec privatae rei.

Boniface.

Hic constituit... nec servum clericum fieri, nec obnoxium curiae vel cuiuslibet rei.

can. 15.

Episcopo licere hereticum venientem eum qui in Trinitate baptizatus est sub manus impositione suscipi.

Sirice.

Hic constituit hereticum sub manus inpositione reconciliari.

can. 27.

Silvester episcopus dixit: Nulli licere clerico crimen alio inferre.

Silvestre.

Hic constituit ut nullus laicus crimen clerico inferret.

J'ai déjà signalé plus haut l'indépendance que l'auteur du *Liber pontificalis* a montrée à l'égard des narrations contenues dans les *Gesta Liberii* et dans les *Gesta Xysti*. L'histoire du pape Libère, telle qu'il la rapporte, est conçue dans un esprit diamétralement opposé à celui des *Gesta Liberii* et puisée à d'autres sources; il va même jusqu'à attribuer à Félix II une attitude et une déclaration que les *Gesta Liberii* attribuent à Libère. Quant aux *Gesta Xysti*, il ne s'est pas fait faute d'en modifier le dénouement et d'en atténuer la dureté. C'est avec le même sans gêne qu'il use des conciles pseudo-silvestrins, du *Constitutum* et du synode des 275 évêques. Non seulement il suit un système pascal tout opposé à celui du *Constitutum*, non seulement il s'abstient d'insérer dans son texte quelques-unes de ses dispositions les plus en relief, comme le principe qu'il faut un nombre énorme de témoins pour condamner un évêque, un prêtre, un diacre, et encore la fameuse maxime *prima sedes a nemine iudicatur*, mais même dans les décrets qu'il adopte, il introduit des atténua-

tions très sensibles. C'est ainsi qu'il se borne à faire interdire aux clercs l'accès des curies, comme dans le canon 16 du *Constitutum*, mais sans ajouter que *omnis curia a cruore dicitur et immolatio simulacrorum est*[1], et sans mettre le décret sous la protection de l'anathème. — Il fait aussi défendre aux laïques d'accuser les clercs; mais il ne va pas jusqu'à prétendre qu'un évêque ne peut être accusé par un prêtre, un prêtre par un diacre, et ainsi de suite.

Pour le concile des 275 évêques[2], il suit de bien plus près la teneur de ses canons. Ce second concile est beaucoup plus raisonnable que l'autre, beaucoup moins éloigné de la discipline réelle. Notre auteur, qui sans doute ne recherche pas, sur ce point, une exactitude absolue, mais qui n'entend pas non plus donner dans les extravagances du *Constitutum* et de ses congénères, trouvait ici des éléments tout préparés. Il a cependant fait un choix et laissé de côté un bon nombre de canons, sans qu'on voie qu'il ait été guidé, dans cette exclusion, par un principe déterminé. Ce qui est singulier, c'est qu'au lieu d'introduire les décrets du second synode dans la notice du pape Silvestre, c'est-à-dire à la place que leur assignait la rubrique de la collection et même le début de chacun d'eux (*Silvester episcopus dixit*), il les ait dispersés entre les notices des six papes Evariste, Victor, Zéphyrin, Silvestre, Sirice, Boniface. Ceci montre le cas qu'il faisait de l'autorité historique du pseudo-synode.

En somme il a traité ces documents comme une matière dont il avait la libre disposition, qu'il lui était permis de façonner, d'arranger suivant ses propres besoins. On peut mesurer par là le degré d'autorité auquel ces productions parvinrent au temps de leur apparition, même dans le milieu littéraire où elles avaient cherché à s'accréditer. Dans cette série de fausses pièces, mises plus ou moins directement sous le nom des papes, inspirées par des circonstances historiques déterminées, animées d'un esprit spécial et caractéristique, il est tout naturel de chercher une sorte de pendant aux décrétales pseudo-isidoriennes du IXe siècle. Mais quelle différence dans le choix des éléments, dans l'art de la composition, dans le succès! Les fausses décrétales du IXe siècle n'ont guère été discutées. *Sint ut sunt aut non sint*, telle est la formule qui exprime la moindre de leurs situations devant l'opinion, jusqu'au XVIe siècle; après quelques hésitations, assez timides, on a dit : *Sint*. Les décrétales apocryphes du VIe siècle n'ont point eu cette fortune. Les moins avisés y ont vu tout de suite des ébauches informes que le premier venu était autorisé à retoucher.

Ici, un autre rapprochement s'impose. L'auteur du *Liber pontificalis*, en attribuant arbitrairement à divers papes, notamment à de très anciens papes, des règlements que des documents antérieurs plaçaient sous le nom de saint Silvestre, a mis en œuvre le même procédé que le pseudo-Isidore; car celui-ci non plus n'a guère fait autre chose que de démarquer ses textes et de les transporter d'un personnage à un autre, même d'un pape à un autre pape. Je ne sais s'il s'est reconnu dans son ancêtre romain : il est sûr au moins qu'il lui a fait de très larges emprunts. Sans parler des dates consulaires et autres accessoires, il a pris, pape par pape, toutes les notices du *Liber pontificalis*, fabriquant in-extenso les décrétales dont le sujet seulement s'y trouvait indiqué et les complétant par des développements nouveaux[1].

1. Cette explication étrange, fondée sur une étymologie absurde, doit cependant avoir quelque lien avec l'usage de considérer comme sacrés et d'appeler *temples* les lieux où se réunissaient les curies. L'épigraphie africaine vient de fournir à cet égard deux documents intéressants. Dans l'un d'eux, qui a été trouvé à Lambèse et qui remonte au temps de Gratien et de Théodose (379-383), il est question de la *curia ordinis quam maiores nostri merito templum eiusdem ordinis vocitari voluerunt* (*Ephem. epigr.*, t. V, p. 409); dans une autre inscription (*ibid.*, p. 277) un magistrat de Mactaris (Macter) dit qu'il a siégé *ordinis in templo*.

2. J'ai dit ci-dessus, p. CXXXVI, que le système pascal de ce synode s'inspire des mêmes idées que celui de Denys le Petit. Mais je n'entends pas dire par là que le synode soit postérieur à l'année 525, où Denys publia son livre de comput. Quand Denys se décida, sur la demande de l'évêque Pétronius, à faire cette publication, il y avait longtemps que son expérience en ces matières était connue et qu'on le pressait d'exposer ses idées : *Paschalis festi rationem quam multorum diu frequenter a nobis exposcit sententia* (Début de sa lettre à Pétronius, Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 484; cf. p. 513). Du reste, même en dehors de Denys le Petit, les règles pascales des Grecs avaient été assez souvent débattues à Rome pour y jouir de quelque notoriété. Il n'est donc nullement impossible que l'auteur du faux synode se soit permis de les mettre sous le patronage de saint Silvestre quelques années avant que Denys ne les plaçât sous celui du concile de Nicée. Il n'y a entre les deux auteurs aucune ressemblance de rédaction; ce qu'ils ont de commun, ce sont les termes lunaires *luna XIIII—luna XXI*, connus depuis longtemps pour être ceux des Alexandrins et de tout l'empire d'Orient. Il faut remarquer aussi que la première édition du *L. P.*, qui a beaucoup emprunté à ce faux synode, n'y a pourtant pas pris ce canon pascal, mais semble s'en être tenue au comput de Victorius. Ce n'est que dans le remaniement du second éditeur que l'on trouve une adhésion sans compromis aux règles alexandrines (v. ci-dessus, p. LXIII).

1. Je me suis abstenu de signaler ces emprunts dans mon commentaire. Du reste on les trouvera tous indiqués dans Hinschius, *Pseudo-Isid.*, p. CXXXV.



Ces considérations serviront à expliquer la méthode que j'ai cru devoir suivre dans mon commentaire, pour cette partie des notices. Il n'était pas nécessaire de s'attarder à montrer que tel ou tel décret ne pouvait être du pape sous le nom duquel on le produisait. Une telle discussion, trop évidemment superflue, m'aurait amené à traiter l'auteur du *Liber pontificalis* avec beaucoup plus de considération que lui-même n'en a montré pour ses propres documents. Ce que j'ai cherché à découvrir c'est le rapport entre ses assertions et les usages réels au temps où il écrivait. Dans cette recherche, qui n'est pas toujours facile, je suis parti du principe que notre auteur a, malgré tout, le droit d'être considéré, jusqu'à preuve ou grave soupçon du contraire, comme un témoin de la discipline en vigueur de son temps. Je dis, jusqu'à preuve du contraire, car il y a plus d'un cas où on le voit faire campagne pour une discipline imaginaire, où il est en désaccord avec les usages du temps de Symmaque, tout aussi bien qu'avec ceux du temps d'Evariste, de Télesphore ou de Silvestre. C'est une tâche bien difficile que de se diriger au milieu de ces demi-sincérités.

§ VII.

LES FONDATIONS ET DOTATIONS D'ÉGLISES.

Les édifices sacrés mentionnés dans le *L. P.*

77. — Venons maintenant à un ordre de choses sur lequel les renseignements du *Liber pontificalis*, tout incomplets qu'ils soient, ont une autorité beaucoup plus grande.

Il y est souvent question de fondations, réparations, embellissements d'églises et autres édifices religieux, de fonds de terre consacrés à l'entretien du culte, de vases sacrés, lampadaires et objets analogues offerts aux églises par les papes, les souverains et les personnes privées. Tous ces détails ne proviennent pas de la même source; ce qui regarde la fondation et les embellissements des édifices peut avoir été écrit d'après la notoriété publique, plus ou moins précisée par les noms que portaient les édifices et par les inscriptions dédicatoires que l'on pouvait y lire. Mais les listes de fonds de terre, avec indication de gisement et chiffres de revenu, les énumérations de vases sacrés avec mention du métal, du poids, de l'ornementation, n'ont évidemment rien à voir avec la tradition orale. Je vais donc séparer ces deux catégories de renseignements, m'occuper d'abord des édifices, puis de leur dotation en fonds de terre et en mobilier liturgique.

Voici d'abord la liste des édifices religieux dont la fondation ou la restauration sont indiquées dans le *Liber pontificalis* :

1° *A l'intérieur de Rome.*

La basilique Constantinienne, fondée sous Silvestre, restaurée sous Léon,
- Son baptistère, fondé sous Silvestre, restauré sous Xystus III;
- Trois oratoires attenants :
  - Saint-Jean-Baptiste, fondé sous Hilaire,
  - Saint-Jean-l'Evangéliste, *id.*
  - Sainte-Croix, *id.*

La basilique de Libère, reconstruite par Xystus III, sous le vocable de Sainte-Marie, avec adjonction d'un baptistère;
- L'oratoire des SS. Côme et Damien, ajouté sous Symmaque à cette basilique;

La basilique de Saint-André *ad S. Mariam,* fondée sous Simplicius;

La basilique de Saint-Etienne au Coelius, *id.*

La basilique de Sainte-Bibiane, *id.*

La basilique des SS. Côme et Damien, fondée sous Félix IV;

Les églises titulaires
- de Marcel, sous Marcel,
- d'Equitius, sous Silvestre,
- de Marc, sous Marc,
- de Jules, près du forum de Trajan, sous Jules,
- du même, *trans Tiberim*, *id.*
- de Saint-Laurent *in Damaso*, sous Damase,
- de Crescentiana, sous Anastase Ier,
- de Vestina, sous Innocent,
- da Sabine, avec baptistère, sous Xystus III,
- des SS. Jean et Paul, réparée sous Symmaque;

Le monastère *ad Lunam*, fondé sous Hilaire.

2° *Dans la banlieue romaine.*

La basilique de Saint-Pierre, fondée sous Silvestre, restaurée sous Léon;
Un monastère dans le voisinage, sous Léon;
L'église Saint-André, sous Symmaque, avec les oratoires de Saint-Thomas,
Saint-Cassien,
SS. Prote et Hyacinthe,
Saint-Apollinaire,
Saint-Sossius;
Trois oratoires dans le baptistère, sous Symmaque :
Sainte-Croix,
Saint-Jean-Baptiste,
Saint-Jean-l'Evangéliste;
Divers édifices dans l'atrium ou à proximité, sous le même pape.

Voie Aurelia.

Saint-Pancrace, sous Symmaque;
Sainte-Agathe, *id.*
Saint-Félix, sous Félix II;
Saint-Calliste, sous Jules.

Voie de Porto.

Basilique de Jules, sous Jules.

Voie d'Ostie.

La basilique de Saint-Paul, fondée sous Silvestre, restaurée sous Léon et Symmaque;
Le cimetière des SS. Félix et Adauctus (*cym. Commodillae*), restauré sous Jean Ier.

Voie Ardéatine.

La basilique de Marc, fondée sous ce pape;
Le cimetière des SS. Nérée et Achillée (*cym. Domitillae*), restauré sous Jean Ier;
La basilique de Damase, fondée sous ce pape.

Voie Appienne.

Le cimetière de Calliste, sous ce pape;
La basilique de Saint-Corneille, fondée sous saint Léon;
Le sanctuaire des évêques, à Saint-Sixte, restauré sous Xystus III;
Le sanctuaire des apôtres, *ad Catacumbas*, restauré sous Damase;
Un monastère au même endroit, fondé sous Xystus III.

Voie Latine.

La basilique de Saint-Etienne, fondée sous Léon.

Voie Labicane.

La basilique des SS. Pierre et Marcellin, fondée sous Silvestre;
Le mausolée de Sainte-Hélène, *id.*

Voie Tiburtine.

La basilique de Saint-Laurent *ad corpus*, fondée sous Silvestre, restaurée sous Xystus III;
La basilique de Saint-Laurent majeur, fondée sous Xystus III;
Un monastère avec bains, *praetorium* et deux bibliothèques, au même endroit, sous Hilaire;
La basilique de Saint-Agapit, sous Félix III;
La basilique de Saint-Etienne, fondée sous Simplicius.

Voie Nomentane.

La basilique de Sainte-Agnès avec son baptistère, fondée sous Silvestre, restaurée sous Libère, Innocent et Symmaque.

Voie Salaria nova.

L'oratoire de Sainte-Félicité, fondé sous Boniface Ier, restauré sous Symmaque;
La basilique de Saint-Saturnin, reconstruite sous Félix IV;
Le cimetière de Saint-Alexandre, restauré sous Symmaque;
Le cimetière de Priscille, restauré sous Jean Ier;
Le cimetière de Novella, sous Marcel.

Voie Flaminienne.

La basilique de Saint-Valentin, fondée sous Jules.

3° *Au delà des limites de la banlieue romaine :*

L'église des SS. Jean, Pierre et Paul, à Ostie, sous Silvestre;
L'église d'Albano, *id.*
L'église de Capoue, *id.*
L'église de Naples, avec divers édifices civils, *id.*
L'église de Sainte-Euphémie, à Tibur, sous Gélase;
Les églises (ou l'église) des SS. Nicandre, Eleuthère et André, sur la voie Labicane, *id.*
L'église de Sainte-Marie, sur la voie Laurentine, *id.*



La basilique de Saint-Michel (voie Salaria?) réparée sous Symmaque;

L'église de Saint-Pierre, *via Tribuna*, *mil. XXVII*, fondée sous Symmaque;

Une église près d'Albano, sous Hormisdas.

Le *L. P.* est incomplet sur ce point.

78. — Ces listes sont relativement courtes; si on compare celle des édifices suburbains aux énumérations d'églises cimitériales que l'on trouve dans les itinéraires du VIIe siècle, on voit que beaucoup de celles-ci n'y figurent point, quoiqu'elles remontent certainement au moins au Ve siècle. Cependant les grandes basiliques de la banlieue sont presque toutes mentionnées. C'est surtout pour les églises de la ville que les renseignements sont incomplets; on n'enregistre la fondation que de neuf titres seulement; deux autres, ceux des SS. Jean et Paul et de Fasciola [1], sont mentionnés, l'un à propos de réparations, l'autre incidemment. Or, au commencement du VIe siècle, on ne comptait pas moins de vingt-cinq églises titulaires. On en a les noms dans les signatures des prêtres romains au concile du 1er mars 499; la plupart existent encore et contiennent ou contenaient autrefois des inscriptions monumentales bien propres à renseigner sur leur histoire. Je me bornerai à citer celle de Sainte-Pudentienne et celle de Saint-Clément, où on lit encore les inscriptions dédicatoires du pape Sirice; on peut y joindre la basilique des Apôtres, sur l'Esquilin, fondée par l'impératrice Eudoxie, où se lisait, dans l'endroit le plus apparent, une dédicace métrique avec le nom de Xystus III : *Xystus apostolicae sedis honore fruens*. Il est surtout extraordinaire qu'on ait omis de mentionner la réédification de la basilique de Saint-Paul, au temps du pape Sirice. La notice de ce pape, sous lequel on a beaucoup bâti à Rome, est une de celles où il n'y a aucune fondation d'indiquée. Rien qu'en partant des débris épigraphiques échappés à tant de dévastations et de reconstructions, il nous serait facile de compléter sur ce point les indications du livre pontifical. S'il n'est pas plus complet, c'est que son auteur ne l'a pas voulu; car, en dehors de toute recherche dans les livres, il lui suffisait de faire une tournée rapide dans les églises de Rome pour savoir à quel pape elles devaient leur fondation. Il ne paraît pas avoir pris cette peine, mais s'être borné simplement à quelques données de notoriété publique.

1. Pour le *titulus Fasciolae*, v. FÉLIX III, n° 73; cf. SYMMAQUE, n° 78.

Catalogues de vases sacrés, de lampadaires et d'immeubles.

79. — Outre ses indications sur les constructions, agrandissements, restaurations d'édifices sacrés, le *Liber pontificalis* parle souvent des dons faits aux églises. Il y a lieu de distinguer ici, et avant tout, deux catégories de dons sacrés, auxquelles correspondent deux types d'énumération : les dons faits au moment de la fondation et les dons faits plus tard, l'église étant déjà construite et le service religieux installé depuis quelque temps. Dans ces dernières il n'y a et il ne peut y avoir ni ordre ni uniformité : le choix est déterminé soit par les besoins accidentels de l'église, soit par les préférences du donateur. Je m'occuperai plus tard des sources auxquelles notre auteur a pu puiser ses renseignements pour cette catégorie de dons sacrés. Pour le moment je me borne à dire que ces sources ne peuvent guère être d'une autre nature que celles où puisèrent plus tard ses continuateurs, les biographes pontificaux du septième, du huitième et du neuvième siècle. Il n'y a sur ce point aucune différence importante entre leurs compositions et la sienne.

Au contraire, pour les donations faites au moment même de la fondation, son texte offre des particularités caractéristiques, qui ne se retrouvent pas dans les continuations. Ce sont ces donations que je veux isoler, étudier à part des autres, car elles me paraissent avoir une origine spéciale, qu'il est possible de déterminer avec quelque précision.

Elles se rencontrent dans les vies des papes Silvestre, Marc, Damase, Innocent, Boniface, Célestin, Xystus III, qui appartiennent tous au quatrième siècle ou à la première moitié du cinquième. Elles sont faites aux églises suivantes :

La basilique Constantinienne,
Le baptistère Constantinien,
Saint-Pierre,
Saint-Paul,
La basilique Sessorienne,
Sainte-Agnès,
Saint-Laurent,
SS. Pierre et Marcellin,
L'église d'Ostie,
L'église d'Albano,
L'église de Capoue,
L'église de Naples,
Le *titulus Equitii* ou *Silvestri*,
Le *titulus Marci*,

Le *titulus Damasi*,
Le *titulus Vestinae*,
L'oratoire de Sainte-Félicité,
La basilique de Sainte-Marie,
La basilique de Saint-Laurent majeur.

Pour chacune de ces églises on trouve régulièrement deux catalogues, l'un de vases liturgiques et de lampadaires, l'autre de biens immobiliers affectés à l'entretien du luminaire[1]. Le premier catalogue présente toujours[2] les mêmes objets et généralement dans le même ordre; les différences ne concernent que le nombre des pièces, leur poids et leur richesse, qui sont en rapport avec la dignité de l'église. Cette fixité est très naturelle, car toute église, pour pouvoir fonctionner, a besoin d'un service de vaisselle sacrée dont le type est fourni par les exigences de la liturgie eucharistique [2].

Nos catalogues nous donnent toujours les pièces suivantes :

1° La patène, généralement unique; quand elle ne l'est pas, il y en a une plus précieuse : les autres ne sont que des pièces de rechange; à en juger par son poids, c'est un plat de grandes dimensions; il sert à la communion de l'évêque et de ses assistants [3].

2° Le *scyphus*, lui aussi assez souvent unique; s'il y en a plusieurs, la pluralité s'explique, soit par le besoin de rechange, soit par l'insuffisance d'un seul vase à contenir tout le vin de la consécration. Dans les grandes basiliques, l'un au moins des *scyphi* est d'un métal plus précieux que les autres, d'or au lieu d'argent, ou décoré avec plus de richesse. Quelquefois, par exception, ce vase sacré est désigné par le nom de calice, ordinairement réservé au type suivant.

3° Les *calices ministeriales*, de faible dimension et d'une contenance à peu près équivalente à celle des calices actuels ou des verres à boire. Ces calices sont le plus souvent en argent et toujours en assez grand nombre; dans les *tituli* ou églises paroissiales on en trouve au moins cinq; ce chiffre s'élève à quinze, vingt et même cinquante dans les grandes basiliques. Ce sont ces vases qui servaient à la communion des fidèles sous l'espèce du vin.

4° Les *amae*, également moins précieuses que les *scyphi*, mais d'une contenance plus grande. On en trouve au Latran qui contiennent un médimne (52 litres 1/2) et même trois médimnes. Ces récipients paraissent avoir été destinés à recevoir les oblations de vin que présentaient les fidèles. Ils diffèrent essentiellement des *amulae*, sorte de petites burettes, dans lesquelles les personnes présentes au saint sacrifice apportaient le vin qu'elles offraient. Ces *amulae* appartenaient aux fidèles; une fois que le diacre en avait versé le contenu dans un *scyphus* ou une *ama*, il la rendait à son propriétaire. Aussi ne les voit-on jamais figurer sur nos listes.

5° Moins régulièrement, mais assez souvent, on trouve un autel (*altare*) en métal précieux. Cet autel est toujours unique, sauf pour la basilique Constantinienne où il y en a sept et où les *scyphi* sont également au nombre de sept, sans compter un *scyphus* d'une richesse spéciale. Mais la basilique Constantinienne était l'église épiscopale, cathédrale; il est naturel que son service de vaisselle sacrée ait été établi en vue d'une assistance plus considérable que celui des autres églises, et aussi d'après des exigences liturgiques particulières.

Outre ces pièces essentielles et que, sauf lacunes, on retrouve partout, il faut signaler des vases d'un usage moins commun, les métrètes, qui semblent avoir été destinés à recevoir les provisions d'huile pour les lampes sacrées; leur capacité s'élève jusqu'à dix médimnes, 525 litres; le *thymiamaterium*, brûle-parfums, encensoir fixe; l'*aquamanile*, ou lavabo; celui-ci ne se rencontre pas dans les énumérations les plus anciennes, celles qui ont rapport à des fondations du quatrième siècle.

On a marqué avec moins de régularité les ustensiles sacrés de la liturgie baptismale; cependant on trouve la *pelvis ad baptismum*, la *conca*, le *cervus fundens aquam*, la *patena chrismalis*, etc.

Après la vaisselle liturgique viennent les lampes, lustres, candélabres, destinés à l'éclairage de la basilique ou à l'entretien des lumières sacrées dans les sanctuaires. Il y a ici, naturellement, plus de diversité que

1. Le catalogue des biens immobiliers ne fait défaut que pour l'oratoire de Sainte-Félicité et pour la basilique de Saint-Laurent majeur.

2. Ceci, on le conçoit, ne s'applique pas au baptistère Constantinien; le mobilier liturgique d'un baptistère ne peut être le même que celui d'une église.

3. L'*Ordo Romanus* suppose que les *oblatae* ou hosties consacrées pour la communion du peuple sont rompues, non point sur des patènes, mais dans des sacs (*sacculi*), de toile probablement. On ne marque pas expressément que ces mêmes sacs servent à transporter les fragments de pain consacré jusqu'à l'endroit où le peuple communie; mais cela résulte de l'ensemble de la description de la cérémonie.



dans les listes de vases liturgiques; aucune règle, aucune nécessité de culte ne prescrivent le choix et le nombre des pièces. C'est à cette lampisterie sacrée que se rattache le second catalogue, celui des dons immobiliers : le revenu des fonds de terre, maisons, édifices divers, est spécialement affecté à l'entretien du luminaire de l'église. Ceci est marqué expressément, pour la basilique Constantinienne, par les mots *constituit in servitio luminum*. On doit, me semble-t-il, sous-entendre une formule de ce genre au même endroit, dans les autres listes. Du reste, il n'est pas douteux que le traitement des clercs de chaque église, ainsi que l'entretien et la réparation des édifices sacrés ne fussent payés sur des revenus distincts de ceux qui étaient attribués au luminaire. Les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul possèdent encore, l'une le bronze, l'autre le marbre original de deux chartes, l'une de Grégoire II, l'autre de saint Grégoire le Grand, par lesquelles des fonds spécialement déterminés sont affectés à la *concinnatio luminum* dans les deux églises apostoliques.

Les fonds ainsi catalogués ne sont rattachés à aucun des *patrimoines* de l'église romaine, et on le conçoit très bien; car, en admettant même que les immeubles de l'église romaine aient été, dès le commencement du sixième siècle, groupés en patrimoines régionaux, comme au temps de saint Grégoire le Grand (ce qui est possible, mais non pas démontré directement), les fonds de nos listes échapperaient, par leur destination même, à cette répartition. Ceci résulte clairement de la charte donnée par saint Grégoire à propos du luminaire de Saint-Paul : la *massa Aquas Salvias* que le pape veut affecter à l'entretien des lampes de la basilique faisait partie du patrimoine de l'Appienne; Grégoire commande au recteur de ce patrimoine de l'effacer de sa liste et d'en faire la remise aux prévôts de Saint-Paul. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il ne soit point ici question de patrimoines [1].

En revanche, nos listes indiquent le gisement et le revenu de chaque terre; le gisement est exprimé ordinairement par le territoire de la cité à laquelle appartient le fonds et le revenu est compté en *solidi*.

1. « Experientiae tuae praecipimus ut suprascriptam massam Aquas Salvias... de brevibus suis delere debeat et auferre et cuncta ad nomen praedictae ecclesiae b. Pauli apostoli tradere; quatenus servientes sibi praepositi omni post hoc carentes excusatione de luminaribus eius ita sine nostra studeant sollicitudine cogitare, ut nullus illic unquam neglectus possit existere. » (*Ep.* XIV, 4; Jaffé 1991).

Origine de ces catalogues. Ils ne sont pas tirés des inscriptions,

80. — Je reviendrai plus loin sur ces catalogues d'immeubles. Dès à présent nous pouvons nous poser la question d'origine. Où notre auteur a-t-il pu prendre ces détails si précis, classés avec tant de soin et de régularité? Il ne peut être question ici ni de notoriété publique, ni de tradition orale, mais de documents écrits. Parmi ceux-ci nous devons d'abord écarter les inscriptions. Sans doute il ne manque pas d'exemples d'inscriptions gravées sur marbre ou sur bronze, affichées à l'extérieur ou à l'intérieur des églises de Rome et contenant des catalogues de fonds de terre; je viens d'en citer deux, et j'y joindrai la *Notitia fundorum iuris tituli huius*, que l'on voit dans l'église des SS. Jean et Paul, ainsi que la charte de donation du pape Sergius I[er] (687-701) en faveur de l'église Sainte-Susanne. Ces deux documents ont été publiés et commentés par M. de Rossi [1]. Mais d'abord aucune de ces qnatre inscriptions, les plus anciennes que l'on connaisse, ne remonte au temps où le *Liber pontificalis* a été écrit; ensuite il semble que l'usage de l'épigraphie, pour des pièces de ce genre, ne soit pas primitif. En effet, nous trouvons à Sainte-Marie-Majeure [2] une charte de donation sans date, mais dont la nomenclature et la terminologie appartiennent à la fin du VI[e] siècle, ou au siècle suivant. Or il est expressément marqué que le texte en a été relevé sur les documents authentiques et transporté sur marbre bien longtemps après, sous le pape Grégoire IV (827-844).

mais de pièces d'archives.

Ceci, sans doute, n'exclut pas absolument la possibilité qu'il y ait eu, à Rome, dès le commencement du sixième siècle, des inscriptions de ce genre, d'où notre auteur aurait pu tirer ses informations. Mais nous avons déjà constaté qu'il ne paraît pas avoir accordé une grande attention aux inscriptions, même les plus monumentales et les plus solennelles. Il est donc peu probable que les renseignements qu'il nous donne sur les dotations immobilières soient le fruit de recherches épigraphiques. Celles-ci, du reste, ne lui auraient rien ou presque rien fourni pour ses énumérations d'objets mobiliers. Ce qui est plus probable et même certain, c'est qu'il aura tiré toutes ces indications de documents d'archives, de chartes de fondation et de dotation, où se

1. *Bull.*, 1870, p. 83 et 113; 1873, p. 36 (Bianchini, *Anast.*, t. I, préface, n. 49; cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 44; v. ci-dessous le commentaire à la vie du pape Adeodatus).

2. Marini, dans Mai, *Script. vet.*, t. V, p. 209; cf. Bianchini, *Anast.*, t. I, préface, n° 47.

s

trouvaient indiqués à la fois les biens fonds et le mobilier liturgique.

La *Charta Cornutiana.*

81. — Que des pièces de ce genre aient existé de son temps et en grand nombre, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. En voici un spécimen, que je crois devoir citer ici en entier, car c'est le meilleur commentaire que l'on puisse faire des donations du *Liber pontificalis*, considérées dans leur ensemble. C'est une charte de fondation et de dotation d'une église de campagne, située dans les environs de Tivoli; elle a été plusieurs fois publiée et tout dernièrement encore par le regretté P. Bruzza [1]. Elle est datée de l'an 471 et signée par un *Fl. Valila qui et Theodorius, v. c. et inl. et comes et magister utriusque militiae*; ce même personnage possédait à Rome, sur l'Esquilin, une maison splendide qu'il légua à l'église; le pape Simplicius la transforma, avec peu de changements, en une basilique sous le vocable de Saint-André; cette fondation est marquée dans le *Liber pontificalis*. Il serait donc [2] difficile, à moins de retrouver les documents qui ont été dépouillés par notre auteur, d'en produire un qui leur tienne de plus près que la *charta Cornutiana* [3].

Exemplar authenticum chartae, unde colligere eam potuimus, ecclesiae Cornutiane.

. . . .

videlicet ut divino ministerio subiecti competentem possint et de loco cui serviunt habere substantiam; illud quoque decorum putamus ut luminaribus templum cottidie divinae religionis ornetur et ingruentibus pro temporum prolixitate [necessitatibus] sarto tecto reparationique sumptus hoc nostro munere conlatus deesse non possit. Quibus rebus congruas procuramus expensas ut obsequium nostrum possit propitiationem divinitatis mereri. Qua consideratione permotus, largior tenore praesentis paginae ecclesiae Cornutanensis massae, quae iuris nostri est, a me ipso Dei favore et iuvamine constitutae atque fundatae, fundum Paternum maranus, fundum Mons Paternus, fundum Casa Martis, fundum Vegetes quod est Casa Proiectici et fundum Batilianum, excepta Sigillosa, filia Anastasii et Picae colonorum, quam iuri nostro retinuimus atque retinemus, provincia Piceni, Tiburtino territorio constitutos, pure et directe, liberalitatis titulo possidendos, cum omnibus ad se pertinentibus et cum omni iure instructoque instrumento suo, sicuti ipse possideo, cum omni scilicet onere professionis suae vel necessitate quam certum est formensia praedia sustinere.

Donamus etiam eidem ecclesiae solum in quo constituta est cum area sua et [a] praedicti praetorii iure separamus et ad faciendos hortos vel habitacula clericis custodibusque largimur, id est a cava arcus qui mittitur ad praetorium, et deinde per parietes qui contra praetorium redeuntes aream ecclesiae claudunt usque trans absidam; et de parietibus ipsis per sepem qui hortos inquilinorum qui in praetorium commanent videtur munire, quae sepis descendit et regammat ad viam cavam sive ad torum qui redit usque ad arcum suprascriptum; ut inter sepem et viam cavam post absidam supradicti clerici hortos possint habere.

Praeterea eadem largitate offero fundos, id est fundum Callicianum, Casa nova, Casa prati, Casa marturi, Casa Crispini, fundum Boaricum et Casa pressa, in provincia Piceni, Tiburtino territorio constitutos, retento mihi usufructu vitae meae, eidem ecclesiae catholicae proprietatem huius epistolae largitione transscribens, ea lege et condicione ut cum etiam fructus post obitum meum capere ceperit ac sibimet vindicare, non solum solemni modo agnoscat fiscalium functionem, verum etiam propagationis formarum, prout ab omnibus dominis huiusmodi praediorum dependi consuevit.

Impendo argenti quoque ad ornatum eiusdem ecclesiae vel celebritatem suprascripti mysterii sacrosancti, in his scilicet speciebus, id est patenam argenteam, calicem argenteum maiorem I, calices argenteos minores II, urceum argenteum I, amulam oblatoriam, colum, thimiamaterium, farum cantarum argenteum cum catenis et delfinis XVIII, coronas argenteas IIII cum catenulis suis, stantarea argentea; et in confessione ostia argentea II cum clavi sua; quae

1 authenta charta — **4** ut] a — **5** substantia — **6** luminalibus — **8** artis tectum — suptus — **9** conlatos — quibus] qui

1 congrua — **2** poscant propitiatione — **4** nostri est] nostrae — **5** iubamine — **6** maranus *sic.* — **8** Batilianus — Anastasi et Pice — **10** Picini, Tyburtino — **13** honere — **14** qua — formesia — **16** solu — **18** ortos — **22** sepae — **24** regam ante — cabam — redet — **25** via caba — **26** absida — **31** Picini, Tyburtyno — reteneo michi — **33** legem et condicionem — **35** solum solum solempnem — **37** propagationi — prout] peracti — domini — **40** caelebritate — **41** licet — patena argentea — calice — **42** maiore — urcium — **43** amula — oblatoria — thimia matere — **44** faru cantaru — cum] et — **46** ostea — sue

1. Suarez, *Praeneste antiqua*, p. 146; Doni, *Inscr.*, p. 504; Mabillon, *De re diplomatica*, p. 462; Bianchini, *Anast.*, t. III, p. XXXI; Brugga, *Regesto della chiesa di Tivoli*, p. 15-17, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, t. I, Rome, 1880.

2. Je citerais de préférence la charte relative à Sainte-Marie-Majeure dont j'ai parlé ci-dessus, p. CXLV; mais il ne s'en est malheureusement conservé que la finale avec les signatures.

3. Le texte que je reproduis ici est, sauf mes propres corrections, celui du P. Bruzza, dont l'édition a été faite d'après un cartulaire de l'église de Tivoli, actuellement aux archives du Vatican (armar. XIII, caps. v. n 1). Ce cartulaire est un manuscrit du XII[e] siècle. Les premiers mots *Exemplar — Cornutiane* appartiennent évidemment à l'auteur du cartulaire; ils nous apprennent que le début de l'antique charte était ou détruit ou illisible et qu'on n'a pu la recueillir (*colligere*) qu'à partir d'un certain endroit. Je représente par une ligne de points cette lacune du commencement. Dans le texte, j'ai reconstitué partout la diphthongue *ae* et je l'ai supprimée, au contraire, en tête du mot *ecclesia*, où elle se rencontre assez souvent; les autres variantes sont indiquées en note.

omnes species adpensatae habont ad stateram urbicam argenti pondo [libras] quinquaginta quattuor, uncias septem ;
faros aereos duo, habentes delfinos octonos et per hermoras cantaros aereos maiores sex, minores XII, et lilia aerea II et stantarea aerea II ; necnon et in palleis :
palleum olosiricum, agnafum, auroclavum I,
item palleum olosiricum, tetrafotum I,
mafortem tramosiricum rodomellinum aquilatum,
item mafortem telcocoporphyro tramosyricum, opus marinum,
item alium olosiricum luricatum palleum cassioticum,
item palleum lineum aquitanicum,
et alia pallea linea quatuor ;
et pro arcora vela tramosirica alba auroclava duo,
vela blattea auroclava paragaudata II,
vela olosirica alba auroclava ortopluma II,
vela tramosirica prasinopurpura II,
vela tramosirica leucorodina II,
vela tramosirica leucoporphira II,
vela olosirica coccoprasina duo ;
item alia paratura olosirica blattea ;
vela auroclava ortopluma II,
vela tramosirica aquilata coccoprasina duo,
vela tramosirica elioblacta II,
vela loricata milinoporphina uncinata II,
vela olosirica blattea II,
vela apoplacia coccuprasina cancillata rosulata II,
item vela apoplacicia coccuprasina cantarata I ;
item alia paratura :
vela linea auroclava clavatura quadras duo,
vela linea auroclava paragaudata clavaturas rotundas II,
vela linea paragaudata persica clavatura coccumellino prasinas duo,
vela linea paragaudata persica clavatura leucorodina duo,
item vela linea paragaudata persica clavatura subtile leucorodina duo,
vela linea blactosima paragaudata II,
vela linea blactosima ortopluma II,
item vela linea pura XIIII ;
item ante regias basilicae :
vela linea plumata maiora fissa numero tria,
item vela linea pura tria ;
ante consistorium, velum lineum purum I ;
in pronao, velum lineum purum I ;
et intra basilica, pro porticia, vela linea rosulata VI ;
et ante secretarium vel corriccla, vela linea rosulata pensilia aventia arcus II.
Item codices : evangelia IIII, apostolorum, psalterium et comitem.

— 3 frons — 5 erea (*bis*) — 6 molosiricum agnafu auroclabum — 7 molosiricum — 8 maforcem — 9 mafor et — 11 molosiricum — 12 linium — 15 blactea — baragaudata — 18 leocorodina — 19 lecoporfira — 20 coccopraxina — 21 blactea — 23 coccopraxina — 25 lorica — 26 oblacta — 31 varagaudata *et ita porro* — 35 leocorodina (*bis*) — 41 vella — 46 pansila — 49 comite

Illud ante omnia mea cautione prospiciens ne mecum, quod absit, observatio cultusque ecclesiae Cornutianensis videatur occidere, ut legem et condicionem ponerem donationi meae, ne umquam cuilibet antistitum presbiterorum sibimet succedentium vel clericorum quicquam ex his praediis vel hortis vel speciebus argenteis seu vestibus codicibusve a me supra designatis alienare in aliam quolibet titulo umquam liceat, aut certe sub occasione cultus divini ad alterius ecclesiae ornatum qualicumque ex occasione transferre. Quod etiam in his observari eadem condicione volo quae futuro tempore fuerint provocatione nostrae devotionis adiecta, quoniam largitatis nostrae praesentis perpetuam praefatae ecclesiae cupio pertinere substantiam. Quod si quicquam de alienatione a me prohibita fuerit forte temptatum, tunc ego vel heres heredesve vel successor successoresve mei vel qui illis deinceps successerint, universa quae huius donationis sunt tenore comprehensa ad suum ius proprietatemque reducant; quoniam quod a nobis cogitatione venerandae religionis oblatum est secundum legem et condicionem positam licere non debet cuicumque personae vel alterius ecclesiae vel praediis cuiuslibet umquam deputare conpendio.

Hanc autem scripturam donationis Feliciano notario meo scribendam dictavi eique relectae a me sine dolo malo manu propria subscripsi et gestis allegari propria voluntate mandavi, adstipulantibusque venerabili viro presbitero diaconibus universisque clericis memoratae ecclesiae de omnibus supradictis spopondi, sub die XV kal. maiarum, domno Leone perpetuo Augusto quater et Probiano viro cl. console. Flavius Valila qui et Theodorius vir clarissimus et inlustris et comes et magister utriusque militiae, huic donationi a me dictata et mihi relectae praediorum omnium suprascriptorum, argenti et vestium, servata et in perpetuum custodita lege et condicione quam eidem donationi imposui, consensi et subscripsi, salvo scilicet mihi usufructu suprascriptorum agrorum, quod supra eadem mihi scriptura servavi.

1 omniam meam cautionem — 2 observanti occultusque — 3 accidere — ponere — 5 sivimet — succidentium — 6 ortis — codicibusve]ne — 8 occausione — 9 hoccasione — 11 provocatio — nostrae]nos — 15 heredum suae — 16 successore suae — illi — 17 donationi — tenere — 19 est]me — 20 lege et condicione posita — 26 adst.]et st. — 28 sub die] subt — 29 domnu — quat — et *addidi* — 30 Theodovius

Analogies entre ce document et le *L. P.*

En dehors de la description du terrain sur lequel est fondée l'église, et des formules par lesquelles le donateur définit ses intentions sur la propriété du sol et de l'édifice, nous trouvons dans cette charte quatre énumérations différentes : 1° les fonds de terre affectés à l'entretien de l'église, du luminaire et des desservants ; 2° les pièces de mobilier sacré, en métal précieux ; 3° les voiles et tentures en étoffes diverses ; 4° les livres



liturgiques. Le *Liber pontificalis*, dans les listes dont nous nous occupons en ce moment, néglige perpétuellement les deux dernières catégories d'objets et restreint ses indications aux fonds de terre et au mobilier liturgique en métal précieux.

Cette restriction faite, il est inutile d'insister sur la ressemblance entre les énumérations du *Liber pontificalis* et celles de la *charta Cornutiana*. Ce sont les mêmes objets qui sont catalogués et dans les mêmes termes; les différences que l'on remarque çà et là, s'expliquent par le fait que, dans la charte, il s'agit d'une petite église rurale, tandis que le *Liber pontificalis* s'occupe des plus célèbres basiliques de Rome. Il y a aussi plus de détails dans la charte; elle énumère des objets plus menus [1], moins précieux que le *Liber pontificalis*; celui-ci, du reste, procède vraisemblablement par extraits et néglige ce qui est de moindre importance. Mais il y a entre ses notices sur les basiliques et le texte de la charte un trait de ressemblance sur lequel je veux appeler l'attention, c'est que ni dans l'un ni dans l'autre, on ne trouve une description de l'édifice sacré. Un historien ordinaire qui, en relatant ces fondations, se serait proposé de relever la munificence des donateurs, de Constantin, par exemple, n'aurait pas manqué d'indiquer bien d'autres détails que ceux que nous présente le notice de Silvestre. Il aurait, pour chaque basilique, ou pour les principales, à tout le moins, décrit l'atrium, avec ses portiques et sa fontaine monumentale, la façade, les portes, les colonnades intérieures, le transept, l'abside; s'il avait voulu être plus complet, il n'aurait pas manqué de donner en gros les dimensions de l'église, de parler de ses fenêtres, de ses mosaïques, peintures et revêtements de marbres colorés. Depuis Eusèbe, combien d'auteurs, en Orient et en Occident, nous ont laissé des descriptions de ce genre? Sans parler de Prudence, de Paulin de Nole, de Sidoine Apollinaire, de Grégoire de Tours, les itinéraires du septième siècle, composés à l'usage des pèlerins, les recueils d'inscriptions formés par ceux-ci, contiennent, sur la disposition des basiliques de Rome, sur leurs sanctuaires et leur ornementation, plus d'un détail de grand prix. Notre auteur, lui, ne s'intéresse qu'à ce qui est en or, en argent ou en quelque autre matière précieuse. S'il mentionne çà et là des colonnes, c'est accidentellement, dans des cas tout à fait spéciaux, comme dans sa description du tombeau de saint Pierre. Il parle plusieurs fois des voûtes des absides (*camera basilicae*), mais il se garde bien de dire quels sujets y étaient représentés en peinture ou en mosaïque; ce qu'il sait à leur propos, c'est le poids du métal employé à les dorer. On trouve bien çà et là quelques renseignements sur les motifs de décoration, mais uniquement lorsqu'il s'agit des pièces d'orfévrerie et de leurs ornements en relief.

Ce système est bien celui des livres de compte, des inventaires, des chartes de fondation; il n'a évidemment rien à voir avec une narration historique, même médiocrement conçue. L'auteur n'est pas un homme qui s'inquiète de faire œuvre de ses documents : il se borne à les transcrire.

Ce sont donc bien des documents d'archives et même des documents relatifs à la fondation des églises et à leur première dotation que nous avons sous les yeux quand nous lisons ces énumérations du *Liber pontificalis*. Du reste, au moment où celui-ci a été écrit, le mobilier précieux des basiliques romaines avait déjà subi des pertes considérables; un grand nombre, pour ne pas dire la plupart, des pièces d'orfévrerie dues à la libéralité de Constantin et autres donateurs du quatrième siècle avaient disparu dans le butin d'Alaric et de Genséric. Le *Liber pontificalis* lui-même en fait foi. Ainsi, dans la notice de Célestin (422-432), il nous montre ce pape reconstituant *post ignem Geticum* le mobilier sacré de la basilique de Jules. Sous le pape Xystus III (432-440), l'empereur Valentinien III renouvelle le *fastidium* (baldaquin) de l'autel de la basilique Constantinienne, *quod a barbaris sublatum fuerat*. Il s'agit ici de ce magnifique monument d'orfévrerie qui est décrit dans la vie de Silvestre parmi les dons de Constantin. Après le passage de Genséric, *post cladem Vandalicam* (455), le pape Léon se voit obligé de remplacer les vases sacrés de tous les titres paroissiaux : à cet effet, il envoie au creuset six grands vases d'argent (*hydriae*) appartenant aux basiliques du Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Ces vases ne sont autres que les *métrètes* mentionnés dans la vie de Silvestre.

A côté de ces exemples spécialement attestés, que

1. C'est ainsi qu'on y trouve l'*amula oblatoria*, c'est-à-dire la burette destinée à l'offrande personnelle du prêtre, et le *colum*, ou passoire. Ces deux objets sont mentionnés dans l'*Ordo Romanus* : « Archidiaconus sumit amulam pontificis de subdiacono oblationario et refundit super colum in calicem... » (Muratori, *Lit. Rom.*, t. II, p. 982).



d'autres disparitions et transformations ont dû se produire entre le temps de Constantin et le règne de Théodoric! Réduit à se renseigner sur les lieux, à compter, à examiner lui-même la vaisselle sacrée des églises, ou à transcrire les états que l'on devait en avoir, notre auteur n'aurait certainement pas été à même de se procurer les indications qu'il nous donne dans les notices de Silvestre, Marc, Damase, Innocent, etc.

Les catalogues de fonds de terre:

82. — Venons maintenant aux fonds de terre. Il y a d'abord une observation générale à faire sur les listes que le *Liber pontificalis* nous en a conservées; c'est que les fonds y sont presque toujours marqués au nominatif, bien que la liste entière soit précédée d'un verbe comme *dedit*, *obtulit*. Les copistes ont cherché à corriger cette anomalie, mais ils ne sont point parvenus à la rendre méconnaissable. Ceci montre bien que nous avons affaire à un texte préexistant, qui a été inséré tel quel, ou à peu près, dans le *Liber pontificalis*, et non point à une rédaction exécutée exprès pour celui-ci et par son auteur.

leur formulaire;

Les biens ainsi catalogués sont appelés *massae*, *fundi*, *possessiones*, *agri*. Le *fundus* paraît être une subdivision de la *massa*, ou du moins un de ses éléments: plusieurs *fundi* forment une *massa*. Ce dernier terme désigne un ensemble de pièces de terre réunies dans une même mouvance d'exploitation. Les mots *possessiones*, *agri*, le premier très fréquemment employé, ont une signification moins précise. Il est à remarquer que l'usage de ces termes et, en général, le libellé des listes, éprouve quelques variations en passant d'une église à une autre. Ainsi, pour le Latran, basilique et baptistère, ainsi que pour le *titulus Equitii*, ce sont les mots de *massa* et de *fundus* qui dominent; *ager* revient plusieurs fois dans la liste de Sainte-Agnès; *possessio* est plus fréquent dans les autres. Il y a d'autres particularités : le gisement des propriétés est ordinairement marqué par la formule *in territorio*, mais pour les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Sainte-Croix, on trouve l'expression *sub civitate*, qui revient au même. En dehors des formules, on peut remarquer une certaine relation entre la situation des fonds et celle de la basilique. Ainsi, autant qu'on peut les identifier, les fonds de Sainte-Agnès se trouvent presque tous sur la voie Nomentane ou dans la région de la voie Salaria qui est le plus rapprochée de la basilique; de même ceux de Saint-Laurent se trouvent près de la voie Tiburtine; la basilique des SS. Pierre et Marcellin, près de laquelle se trouvait le mausolée de sainte Hélène, possède un terrain voisin de la porte Sessorienne et du palais Sessorien, résidence de cette impératrice; de même la plupart des fonds de l'église d'Ostie sont indiqués aux environs de cette ville, ceux de l'église d'Albano sur les flancs de la montagne albaine, ceux de Capoue en Campanie; enfin, parmi les propriétés des églises de la ville, comme celles d'Equitius, de Vestina, de Sainte-Marie, on voit figurer des maisons, jardins, bains, boulangeries, situés dans leurs voisinages respectifs.

gisement, propriétés orientales.

En général, les propriétés, quand elles ne se trouvent pas dans les environs de Rome, appartiennent à des pays situés dans la basse Italie et la Sicile. Cependant le baptistère de Latran possède tout un groupe de fonds africains, une propriété dans l'île de Gaulos (Gozzo, près de Malte), une autre vraisemblablement dans l'île de Céphalonie. Les fonds attribués aux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul ont ceci de particulier qu'ils se trouvent tous compris dans les provinces orientales de l'empire, depuis la Cilicie jusqu'à l'Egypte. Peut-être notre auteur, jugeant à propos de faire un choix, se sera-t-il borné à celles-là, en omettant les autres. Toujours est-il que, pour la basilique de Saint-Pierre, il marque expressément la rubrique de provenance : *Per diocesem Orientis*, sous laquelle il range des propriétés sises :

à Antioche, *in civitate Antiochia*,
dans la banlieue d'Antioche, *sub civitatem Antiochiam*,
dans la banlieue d'Alexandrie, *sub civitatem Alexandriam*,
en Egypte, *per Aegyptum*, *sub civitatem Armenia*[1],
auprès de Cyr, *in provincia Euphratense*, *sub civitate Cyro*.

Cette distribution est fort remarquable. On va d'Antioche à Alexandrie, d'Alexandrie en Egypte, d'Egypte dans la province Euphratésienne, au nord d'Antioche. La distinction entre Alexandrie et l'Egypte est bien conforme à ce que nous savons des usages de ce pays [2] : à elle seule une telle distinction suffirait à montrer que

1. Ce nom de ville est sans doute estropié; je ne puis le retrouver tel quel dans les listes géographiques relatives à l'Égypte.
2. Lumbroso, l'*Egitto al tempo dei Greci e dei Romani*, Rome, 1882, p 64-70.

nous avons affaire ici à des renseignements provenant d'une bonne source. Mais ce qu'il y a de plus important c'est que, dans cette énumération géographique, l'Egypte nous apparaît comme une partie du diocèse d'Orient, tout comme la Syrie *Cœle* et l'Euphratésienne. Or ce groupement administratif avait cessé, nous le savons avec certitude, en 386, car le catalogue des provinces de Polemius Silvius, rédigé en cette année, présente l'Egypte comme formant un diocèse spécial, distinct de celui d'Orient, et cette situation ne fut pas modifiée depuis. La liste du *Liber pontificalis* dépend donc ici d'un document rédigé au plus tard sous l'empereur Gratien et qui peut facilement remonter un demi-siècle plus haut.

Les fonds attribués à la basilique de Saint-Paul sont aussi tous compris dans les limites du diocèse d'Orient; on en trouve un auprès de Tarse, trois dans le voisinage de Tyr, trois en Égypte : mais la rubrique *per diocesem Orientis* n'est pas marquée. Du reste, notre compilateur a ici une tendance évidente à l'abréviation.

Redevances en produits exotiques.

Un trait caractéristique de ces propriétés orientales des deux églises apostoliques, c'est que, outre un revenu en argent monnayé, exprimé en *solidi*, elles rapportent en nature divers produits rares et recherchés dont l'énumération n'est pas sans intérêt : du papier, du lin, du nard, du baume, de l'huile de Chypre, de la myrrhe (stacté), du storax d'Isaurie, du poivre, du safran, de la cannelle, des clous de girofle. La plupart de ces produits ne peuvent être considérés comme indigènes des localités où se trouvaient les biens fonds en question. Les clous de girofle venaient des îles Moluques; le poivre, la cannelle, le nard, de l'Inde; la myrrhe, d'Arabie ou d'Abyssinie; le papyrus ne croissait qu'en Égypte; le baume ne se récoltait que sur les bords du Jourdain. Mais les pays orientaux, la Syrie et l'Égypte, étaient plus à portée que les autres provinces de l'empire de se procurer, par le commerce et l'échange de leurs denrées, ces matières précieuses, si recherchées dans les grandes villes. On ne voit guère à quel usage liturgique pouvaient servir plusieurs de ces produits, le poivre, le safran, la cannelle, les clous de girofle. Les administrateurs des basiliques devaient les mettre dans le commerce local; et c'est une chose assez intéressante que de voir les églises vénérées des apôtres Pierre et Paul servir d'intermédiaires, pour le commerce des épices, entre l'Orient le plus lointain, l'Indoustan, Ceylan, les îles de la Sonde, les Moluques, et l'Italie latine avec tous ses tributaires occidentaux. Ceci n'est, du reste, qu'un épisode dans l'histoire du grand commerce pendant le moyen âge, en un temps où les principaux marchés, les foires œcuméniques, se tenaient à l'occasion des fêtes des saints et à l'ombre de leurs églises.

Indépendamment de l'échange qui pouvait en être fait, ces précieuses denrées étaient souvent employées comme cadeaux entre grands personnages. Saint Grégoire le Grand envoie à un de ses correspondants [1] de l'aloès, de l'encens, du storax, du baume, *sanctorum martyrum corporibus offerendu*; au milieu du huitième siècle, nous voyons un diacre romain, Gemmulus, envoyer à saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, un présent de quatre onces de cannelle, deux livres de poivre, quatre onces de *costus* et une livre de cozumbre. Vers le même temps, Eadburge, abbesse du monastère de Thanet, recevait du diacre Lullus, le futur évêque de Mayence, un cadeau de *storax* et de cannelle (*cinnamonum*) [2]. A une époque plus rapprochée de celle que nous considérons, en 408, la ville de Rome paya pour sa rançon au roi des Goths, Alaric, outre une somme d'or considérable, trois mille livres de poivre [3]. Il est possible que les églises apostoliques aient aidé à former la quantité exigée pour cette contribution en nature.

Traces d'antiquité dans ces catalogues.

Ce n'est pas seulement dans les catalogues afférents aux églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul que l'on trouve des détails d'une touche spéciale et d'une provenance évidemment antique. L'un des fonds de la basilique de Saint-Laurent sur la voie Tiburtine, celui-là même sur lequel elle s'élève, est dit avoir été confisqué pendant la persécution, *quod fiscus occupaverat tempore persecutionis*. Le revenu d'une autre terre de la même liste, et qui, apparemment, n'appartenait pas tout entière à la basilique, est indiqué par la formule singulière *praestans nomini Christianorum*. Cette mention de la persécution, sans que le nom de l'empereur persécuteur soit exprimé, ne me paraît guère conforme au langage du v[e] siècle, ni même du déclin du siècle précédent. Quant au terme *nomen*

1. *Ep.* IX, 52.
2. Jaffé, *Monumenta Moguntina* (*Bibl.*, t. III), p. 156, 214.
3. Zosime, *Hist.*, V, 41.

Christianorum pour désigner la communauté ecclésiastique de Rome ou sa caisse, il est plutôt antérieur que postérieur à la persécution de Dioclétien. Il semble signifier ici que le terrain en question avait d'abord fait partie des biens indivis de l'église romaine avant de recevoir une affectation spéciale et d'être destiné à l'entretien des lampes de Saint-Laurent. Ce doit être l'un de ces biens *ad ius corporis eorum* (*Christianorum*), *id est ecclesiarum*, *non hominum singulorum pertinentia*, que les empereurs Constantin et Licinius firent restituer aux chrétiens par l'édit de Milan [1].

A propos de l'église d'Albano, qui figure aussi parmi les fondations de Constantin, il est dit que cet empereur donna à la communauté chrétienne de cette localité *omnia sceneca deserta vel domos civitatis in urbe Albanense*. Ces *sceneca* et ces maisons ne sont autres que les baraques et autres habitations occupées antérieurement par les soldats de la II[e] légion Parthique et leurs familles. Cette légion fut installée par Septime Sévère dans l'Albanum ou villa albaine appartenant aux empereurs. Elle y resta jusqu'au déclin du III[e] siècle ou même jusqu'au commencement du IV[e]; en tout cas elle n'y était plus au temps de Julien (361-363) [2]. Des édifices comme ceux dont il est ici question ne sont pas de ceux qui se conservent longtemps quand ils cessent d'être habités ; pour qu'on en ait pu faire cadeau à une église, il faut que leur abandon ait été de date récente. Ceci encore nous reporte aux temps constantiniens.

sage qui en a fait dans le .

83. — Il reste maintenant à dire dans quelle mesure et avec quelle fidélité notre auteur a reproduit son document, dans les parties pour lesquelles il a jugé bon d'y recourir.

Que l'on jette un coup d'œil sur l'article relatif à la basilique Constantinienne : on sera étonné de l'abondance et de la précision des détails, ainsi que de l'ordre parfait dans lequel ils sont présentés. L'énumération commence par la plus grosse pièce, le baldaquin de l'autel majeur ; nous en connaissons non seulement la matière et le poids, mais la décoration elle-même, avec le nombre des personnages, leurs dimensions, leur groupement, leurs attitudes, l'orientation des scènes par rapport à celle de la basilique; on nous dit que la voûte intérieure de cet édifice d'argent est de l'or le plus pur, qu'un lampadaire, également d'or, est suspendu au-dessous, par des chaînes dont le poids est indiqué, que ce lampadaire est accompagné de quatre couronnes du même métal. L'auteur marque la dorure de l'abside, puis il passe à l'autel, ou plutôt aux autels, car il y en a sept au Latran ; à propos des autels on énumère toute la vaisselle liturgique, en ayant soin de donner la capacité des plus grandes pièces, les *amae*. Alors sous la rubrique *Ornamentum in basilica*, on détaille tous les lampadaires de l'église ; d'abord deux *fara canthara*, l'un d'or, l'autre d'argent, qui sont disposés devant l'autel, puis ceux qui éclairent la grande nef (*gremium basilicae*), la nef de droite, la nef de gauche ; puis des candélabres porte-cierges ; enfin d'autres candélabres, au nombre de sept, placés un devant chaque autel ; on n'oublie pas dans ce chapitre les métrètes, grands récipients destinés sans doute à contenir l'huile des lampes ; on a même soin d'indiquer que telles lampes sont alimentées par une huile odoriférante spéciale. Enfin vient l'énumération des fonds de terre, rattachée à celle des lampadaires par la formule *quibus constituit in servitio luminum*.

L'ordre, la précision, l'abondance se retrouvent quand on passe de la basilique à son baptistère, même quand on se transporte du baptistère de Latran à la confession de saint Pierre et à la basilique Vaticane. Cependant il y a ici, dans l'énumération des pièces d'orfévrerie, un commencement de confusion. Arrivé à Saint-Paul, l'auteur, apparemment fatigué de ces détails, commence par les supprimer entièrement et entame tout de suite le catalogue des fonds de terre. Puis il se reprend, et, à la ligne suivante, il marque sommairement que Constantin a doté la basilique de la voie d'Ostie des mêmes vases en métal précieux que celle du Vatican et qu'il a placé une croix d'or sur le tombeau de saint Paul, comme sur celui de saint Pierre ; il continue ensuite son catalogue de *possessiones*. Voici une première manifestation de la tendance à abréger. Pour les autres basiliques, ne pouvant se tirer d'affaire par une assimilation du même genre, il indique les pièces d'orfévrerie, mais sans plus s'arrêter à décrire le *fastidium*, déjà négligé à Saint-Pierre, sans parler de la *camera basilicae*, sans donner la distribution des lampadaires entre les diverses parties de l'église, ni, sauf des cas très rares, la qualité de l'huile affectée à chacune de leurs catégories ; les formules qui reliaient les

1. Lactance, *De mort. persec.*, 48 ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 10 ; X, 5.
2. Henzen, dans le *C. I. L.*, t. VI, p. 792 ; De Rossi, *Bull.*, 1869, p. 77.

diverses parties de la liste, dans l'article du Latran, sont désormais supprimées; en un mot, tout indique un homme pressé, préoccupé de simplifier sa besogne.

Je crois donc en somme que, ni pour le nombre des chartes de fondation qui ont été ainsi dépouillées, ni pour la teneur de chacune d'elles, nous n'avons ici une reproduction complète du document dont l'auteur du *Liber pontificalis* a pu disposer.

Provenance des catalogues copiés par l'auteur du *L. P.*

84. — Maintenant, où notre auteur a-t-il pu se procurer les documents authentiques et anciens d'où dérivent ses énumérations? Je ne pense pas que ce soit dans les archives du siège apostolique. Il parle, il est vrai, assez souvent de l'*archivium ecclesiae Romanae*; mais nous avons reconnu, à la façon dont il se sert des lettres pontificales, qu'il paraît avoir vu ce dépôt plutôt du dehors qu'en dedans. Du reste, il n'est pas sûr que les titres particuliers des basiliques y fussent déposés. Aurait-il pris la peine de se renseigner auprès des prévôts et des prêtres titulaires de chacune des églises et de consulter leurs archives particulières? Ceci serait bien extraordinaire de sa part : il ne nous a pas disposés à lui attribuer des recherches si longues et si minutieuses.

Pour sortir de cette incertitude, je m'attacherai d'abord à la disposition spéciale des donations contenues dans la notice de Silvestre, celle de toutes qui en contient le plus.

Après avoir parlé de la conversion de Constantin, de son baptême et de sa guérison miraculeuse par saint Silvestre, le biographe raconte que ce pape fonda à Rome un titre paroissial dans le nom d'un prêtre appelé Equitius, qui avait fourni le terrain. Puis vient l'énumération des vases sacrés et des fonds de terre attribués à cette église. On passe ensuite aux conciles célébrés sous Silvestre et à ses décrets sur la discipline, et la finale habituelle des notices commence, par le compte des ordinations. A cet endroit, la trame s'interrompt; au lieu de terminer tout de suite par l'indication de la sépulture et de la vacance, le biographe entame une longue énumération des basiliques fondées par Constantin : *Huius temporibus fecit Constantinus Augustus basilicas istas quas et ornavit.* Ce sont :

La basilique Constantinienne, avec son baptistère,
La basilique de Saint-Pierre,
La basilique de Saint-Paul,
La basilique Sessorienne,
La basilique de Sainte-Agnès avec son baptistère,
La basilique de Saint-Laurent,
La basilique des SS. Pierre-et-Marcellin, avec le mausolée d'Hélène,
La basilique des SS. Pierre, Paul et Jean, à Ostie,
La basilique de Saint-Jean-Baptiste, à Albano,
La basilique des Apôtres, à Capoue,
La basilique de Naples, avec un aqueduc et un forum, dans la même ville.

Ici, le *titulus Equitii* reparaît, avec une nouvelle donation, attribuée cette fois à Constantin lui-même et non à Silvestre. Les pièces d'orfévrerie sont presque toutes identiques à celles de la donation du commencement; en revanche, la plupart des fonds de terre ont des noms différents. Après cette dernière énumération, les ordinations sont répétées et la notice se termine par la sépulture et la vacance du siège.

Cette disposition éveille d'abord un soupçon, c'est que toute cette description des fondations constantiniennes a été ajoutée après coup, la notice étant déjà rédigée. Elle se présente, en effet, à l'endroit qui lui convient le moins, en dérangeant l'ordonnance régulière de la finale; sa place naturelle était après le récit du baptême de Constantin, précisément là où nous trouvons la fondation du *titulus Equitii* [1]. On ne voit pas non plus pourquoi les ordinations auraient été enregistrées deux fois si la rédaction avait été exécutée d'un seul jet, suivant la forme habituelle. Enfin, et ceci est encore plus grave, la pièce intercalée ainsi à une place et d'une façon insolite paraît avoir eu d'abord une existence indépendante, sans rapport spécial avec les vies des papes. Il y est en effet question de plusieurs églises en dehors de Rome, celles d'Ostie, d'Albano, de Capoue et de Naples. Ces deux dernières villes surtout, en ce qui regarde la fondation de basiliques *intra muros* [2], n'avaient rien à voir avec le pape; il serait inconcevable que, dans une énumération des actes de Silvestre, on lui eût attribué la construction d'églises si éloignées de Rome, et cela devient plus extraordinaire encore quand

1. Mais celle-ci est loin d'être primitive. La première édition ne la contenait pas, tandis qu'elle a fini par comprendre toutes les autres fondations constantiniennes.

2. Dès la fin du v[e] siècle, les églises rurales ne pouvaient être fondées, dans le diocèse suburbicaire, sans l'autorisation du pape; mais il s'agit ici d'églises de ville, pour lesquelles cette autorisation n'était pas nécessaire.



on réfléchit qu'à Naples il est question d'un forum et d'un aqueduc de huit milles de long. Mais ce n'est pas à Silvestre que ces fondations sont attribuées, c'est à Constantin. Dans toutes ces donations, sauf celle du *titulus Equitii*, c'est Constantin qui intervient comme fondateur et donateur. Silvestre n'est nommé qu'une ou deux fois, comme ayant suggéré la fondation (*ex suggestione Silvestri episcopi*) de Saint-Paul et peut-être de Saint-Pierre.

Il résulte de ceci que notre compilateur a eu sous les yeux un document où étaient cataloguées les libéralités de Constantin à l'égard de l'église romaine et de plusieurs autres églises d'Italie. Ce document avait été rédigé d'après des pièces authentiques et probablement d'après les actes de fondation.

Outre les donations de la notice de Silvestre, ce *libellus* a pu contenir aussi celles de la notice de Marc, où l'on fait encore intervenir Constantin comme donateur et le pape comme solliciteur : *Ex huius suggestione obtulit Constantinus Augustus basilicae* etc.

Mais on peut aller plus loin; le *libellus* en question contenait d'autres donations que celles de Constantin. On trouve en effet, dans la notice de Silvestre, après la liste des vases sacrés et des fonds de terre offerts par Constantin à l'église d'Ostie, une autre énumération comprenant une couronne d'argent, un calice et une *ama* du même métal, puis quatre propriétés, le tout donné par un certain Gallicanus [1] : *Item dona quae obtulit Gallicanus basilicae suprascriptae*. Du moment où notre document n'était pas consacré exclusivement aux fondations constantiniennes, il n'y a, je crois, aucun inconvénient à y faire rentrer les énumérations que contiennent les notices de Damase, d'Innocent et de Xystus III. Ces énumérations présentent la même disposition et le même style que les précédentes; elles dérivent comme elles de documents authentiques, et ceux-ci même s'y trouvent parfois cités. Ainsi, dans la notice d'Innocent, où la fondation du *titulus Vestinae* tient une si grande place, on se réfère, en termes exprès, au testament de la fondatrice.

Soit que le document en question fût moins complet après Xystus III, soit que notre auteur, comme cela devait lui être assez naturel, se fût promptement lassé de le transcrire, on ne retrouve plus, depuis saint Léon, aucune de ces énumérations complètes, embrassant à la fois le mobilier sacré et les biens fonds. En revanche, dans les notices d'Hilaire, de Symmaque, d'Hormisdas, on voit apparaître d'autres indications sur l'ornementation des autels et des oratoires, des croix, des arcades, des confessions, etc. Un détail très important de la notice d'Hilaire doit être relevé ici, c'est l'exécution d'un service d'autel complet, destiné aux messes stationales. Outre le calice ou *scyphus* principal, en or, ce service comprend 25 *scyphi* d'argent, *per titulos*, c'est-à-dire apparemment en nombre égal à celui des titres, 25 *amae* et 50 calices ministériels. Ce service était déposé dans la basilique Constantinienne ou à Sainte-Marie; on le transportait, le jour de la station, à l'église où se tenait l'assemblée liturgique : *ministeria qui circuirent constitutas stationes*.

En somme, au bout d'un certain temps, notre auteur cesse de s'intéresser aux propriétés immobilières des églises, mais il a toujours son attention éveillée sur leur orfévrerie. Il sait où on dépose celle qui n'a pas d'attribution fixe; il est informé des présents faits aux églises par les papes et les souverains contemporains, Clovis, Justin, Théodoric [1]. Pour les temps anciens il peut se procurer des documents du meilleur aloi. Sans doute il ne les reproduit pas intégralement et n'en tire pas tout le parti possible et désirable; mais ils sont à sa portée. De tout ceci il me paraît se dégager une indication sur le lieu où il se renseigne. Nous trouverons plus tard chez ses continuateurs une préoccupation excessive des mêmes choses, jointe à une information aussi sûre et bien plus complète. Quand on lit dans les vies de Léon III, de Grégoire IV, de Benoît III, les longues énumérations de vases sacrés, tapisseries, etc., offerts par le pape aux églises et monastères de Rome, on se sent transporté dans les bureaux du *vestararius sanctae sedis* et en présence de ses registres officiels. L'impression, pour être moins vive, est cependant analogue, à la lecture des notices d'Hilaire et de Symmaque. Le plus ancien document certain qui

1. La passion de saint Gallican (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 34.) qui forme le début de celle des saints Jean et Paul, parle des fondations charitables de Gallicanus à Ostie et mentionne même les quatre fonds de terre donnés par lui à l'église du lieu ; mais cette histoire paraît avoir été rédigée après le *Liber pontificalis* et s'en être inspirée ici. On ne peut donc rien en tirer pour déterminer l'identité ou tout au moins la date du Gallicanus, bienfaiteur de l'église d'Ostie, dont les libéralités avaient été enregistrées dans notre document.

1. Voir les notices de Symmaque, Hormisdas, Jean Ier.

soit resté sur ce domaine important de l'administration pontificale est le récit du pillage du *vestiarium episcopii Lateranensis*, en 638, après la mort du pape Honorius, dans la notice de son successeur Sévérin. Mais ce *vestiarium* devait exister depuis longtemps; quant à moi je ne doute guère qu'il ne formât, dès le commencement du VI[e] siècle, une division spéciale dans les services du palais apostolique et j'ai peine à croire que les renseignements du *Liber pontificalis*, tant ceux qui pouvaient provenir de relevés plus anciens que ceux qui se rapportaient aux largesses les plus récentes, ne proviennent pas de là.

§ VIII.

LES ORDINATIONS.

Les chiffres des ordinations sont fictifs.

85. — Il est difficile de croire qu'il n'y ait pas eu, dans les bureaux du siège apostolique, un registre des ordinations : ces actes étaient trop importants pour que l'on ne cherchât point à en garder le souvenir par une écriture officielle. Mais, d'après ce que nous avons déjà vu plus d'une fois, il a existé, au temps de notre auteur, bien des moyens d'information dont il n'a pu ou dont il n'a pas voulu profiter. Quand même il serait démontré directement que le registre des ordinations était tenu d'une façon régulière [1] et placé à sa portée, nous n'aurions pas encore le droit de croire qu'il s'en est servi. Du reste il n'est guère probable que ce registre, s'il existait, remontât bien haut; la série des lettres pontificales provenant des archives du saint-siège commence assez tard; on n'est nullement autorisé à affirmer que des documents aussi précieux aient été conservés avec moins de succès que les procès-verbaux d'ordination.

Mais tout ceci importe peu; que les registres d'ordinations aient ou non existé, qu'ils aient été conservés depuis une époque plus ou moins reculée, comme nous n'en avons ni le texte, ni aucun extrait authentique, il est impossible de chercher de ce côté un contrôle aux chiffres du *Liber pontificalis*. Ceux-ci doivent être étudiés en eux-mêmes ainsi que dans leur rapport avec les usages romains et les données chronologiques relatives à chaque pontificat.

En étudiant ces chiffres de près on en trouve quelques-uns qui ont été évidemment marqués au hasard et non pas d'après des documents. Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit relativement aux ordinations des quatre premières notices [1]. Mais il y a des papes qui n'ont siégé que peu de mois et qui cependant sont dits avoir célébré plusieurs fois l'ordination de décembre; ainsi Lucius et Xystus II n'ont vu ce mois, étant papes, qu'une seule année; cela n'empêche pas qu'on leur attribue deux ordinations; Eusèbe et Marc, deux papes du IV[e] siècle, n'ont même pas vu le mois de décembre, et pourtant on dit d'eux comme des autres : *Hic fecit ordinationes in urbe Roma per mensem decembrem*; Eusèbe en fait trois, Marc deux. La notice de Cornelius ne lui attribue, et encore dans la première édition seulement, qu'une seule ordination, de huit prêtres, sans diacres ni évêques; or on a connaissance d'évêques ordonnés par lui et l'on peut regarder comme certain qu'il dut ordonner au moins un diacre, pour remplacer Nicostrate, tombé dans le schisme de Novatien [2].

Voilà notre auteur pris en flagrant délit : ces fautes si graves, ajoutées à tant d'autres du même genre qui ont été déjà relevées, ne permettent pas d'avoir confiance dans les autres chiffres d'ordination, au moins pour les quatre ou cinq premiers siècles.

Exactitude des formules.

86. — Mais si ses chiffres sont fort suspects, ses for-

1. *Greg. M. Ep.* IX, 52 : « De ordinationibus vero apostolicae sedis pontificum, utrum post beatissimum Hormisdam aliqua sint » addita, vestra charitas requirit. Sed usque ad Vigilii papae tem» pora expositas ordinationes praesulum esse cognoscas. » Ce texte, un peu obscur, a été quelquefois interprété comme s'il y était question des ordinations : il me paraît se rapporter à une catégorie de décrets pontificaux qui auraient été l'objet d'une publication spéciale. On ne voit pas, en effet, s'il s'agissait des lettres pontificales en général ou de leurs registres, pourquoi Grégoire aurait parlé d'une prolongation arrêtée à Vigile. On a beaucoup de lettres et de fragments de registres postérieurs à ce pape; même s'il s'agissait des ordinations, ce qui me paraît inadmissible, il n'y aurait pas eu lieu d'indiquer ce terme.

1. Ci-dessus, p. LXI, LXXII.

2. Lettre de Cornelius à Fabius d'Antioche, dans Eusèbe, *H. E.*, VI, 53; saint Cyprien, ep. 52.



mules sont certainement d'accord avec les usages romains. En premier lieu, viennent les ordinations de prêtres et de diacres destinés au service de l'église romaine, *in urbe Roma*; ces ordinations ne pouvaient avoir lieu que les samedis des Quatre-Temps, le samedi-saint et le samedi de la semaine appelée *Mediana*, pendant le Carême, c'est-à-dire la veille du dimanche de la Passion, comme on dit à présent [1]. Il paraît qu'à Rome l'usage avait été d'abord de s'en tenir au seul samedi des Quatre-Temps de décembre : le *Liber pontificalis* rapporte presque toujours les ordinations au mois de décembre, *per mensem decembrium*; ce n'est que depuis Simplicius que l'on voit indiquer quelquefois le mois de février, c'est-à-dire la première semaine de Carême.

Quant aux ordinations d'évêques, comme elles pouvaient se célébrer tous les dimanches, et qu'elles avaient lieu en fait aux époques les plus différentes de l'année, leur temps n'est pas marqué. Ces cérémonies avaient lieu à Rome, comme les autres. La formule *per diversa loca* qui sert toujours à introduire les ordinations d'évêques, doit s'entendre des localités auxquelles étaient destinés les nouveaux prélats, de même que les mots *in urbe Roma* signifient non pas que l'ordination des prêtres et des diacres s'est faite à Rome, mais que les prêtres et les diacres ont été ordonnés pour y exercer leur ministère [1].

1. Gélase, *Ep. ad episcopos Lucaniae*, c. 13 (Jaffé 636, Thiel, t. I, p. 360); *Liber diurnus*, III, 9.

1. Pour mieux accentuer cette distinction, j'ai marqué dans le texte un point et virgule avant les ordinations d'évêques; de cette façon, la formule *ordinationes in urbe Roma per mens. decemb.* ne s'étend pas à ces ordinations; elle se restreint à celles des prêtres et des diacres.

§ IX.

LES SÉPULTURES ET ANNIVERSAIRES FUNÈBRES.

Les tombes pontificales au sixième siècle.

87. — Les tombeaux des papes, au commencement du VIe siècle, étaient loin d'avoir atteint la somptuosité à laquelle ils parvinrent plus tard : c'étaient cependant des monuments apparents et faciles à trouver. Installés dans les principaux sanctuaires de la banlieue romaine, ils attiraient journellement les regards de la foule pieuse qui s'y pressait. Plusieurs jouissaient d'une vénération spéciale : on les comptait au nombre des lieux de station et de pèlerinage. C'est au Vatican qu'il y en avait le plus. Dans l'atrium d'abord, et, plus précisément, dans celui de ses portiques sur lequel s'ouvraient les portes de l'église, on voyait une série de sarcophages pontificaux, commençant par celui de saint Léon († 461). Ce fut là, pour longtemps, la nécropole préférée des papes; aussi ce portique reçut-il au moyen âge le nom de *porticus pontificum*. Les rangs finirent par y être assez pressés; mais au temps de notre auteur il n'y avait encore que six à huit papes enterrés en cet endroit. Outre ce groupe d'assez fraîche date, on en connaissait un autre, celui des plus anciens papes, jusqu'à Victor inclusivement, c'est-à-dire jusqu'à la fin du second siècle, que l'on croyait avoir reçu la sépulture auprès de l'apôtre Pierre, dans l'enceinte de sa *memoria* primitive, enclavée dans le sous-sol de la basilique du IVe siècle. Au commencement du VIe siècle, ce vénérable sanctuaire n'était plus accessible; mais il paraît l'avoir été pendant un certain temps, peut-être pendant un siècle après la fondation de la basilique. C'est cet endroit que notre auteur indique par l'expression *iuxta corpus sancti Petri*, dont il se sert pour les anciens papes, tandis qu'il emploie, pour saint Léon et ses successeurs, l'expression *ad beatum Petrum* ou *in basilica beati Petri*.

Son témoignage sur cette nécropole primitive est, je dois le dire, entièrement isolé [2]; tous ceux qui, jusqu'à la fin du XVIe siècle, en ont parlé, ne l'ont fait que d'après lui. Au siècle suivant, sous le pape Paul V, les travaux de réédification de la basilique obligèrent de

2. L'un des itinéraires du VIIe siècle décrit ainsi la nécropole pontificale du Vatican : « Primum Petrus in parte occidentale civitatis iuxta viam Corneliam ad miliarium primum in corpore requiescit et pontificalis ordo excepto numero pauco in eodem loco in tymbis propriis requiescit » (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 141, 182). A la rigueur, ce texte pourrait dériver de la même tradition que le *L. P.* et s'appliquer tant aux papes enterrés *iuxta corpus b. Petri* qu'à ceux qui reposaient dans l'atrium. Cependant l'expression *in tymbis propriis* me semble désigner les sarcophages que l'on voyait alors, isolés les uns des autres, dans l'atrium.

creuser assez profondément le sol autour de la confession de saint Pierre; on y trouva plusieurs sarcophages contenant des cadavres entourés de bandelettes; plusieurs personnes crurent pouvoir y reconnaître les tombeaux des anciens papes indiqués par le *Liber pontificalis*; cependant, comme ces sarcophages étaient dépourvus d'inscriptions, l'identification ne put être établie [1].

Après la double nécropole de Saint-Pierre, c'est le cimetière de Calliste qui contenait le plus de tombes épiscopales; sauf l'exception de Calliste lui-même, tous les papes du IIIe siècle et deux autres, Eusèbe et Miltiade, du commencement du IVe, reposaient soit dans la crypte centrale dite de Saint-Sixte, soit dans des cryptes voisines. Au IVe et au Ve siècle il y eut un peu d'éparpillement. Les papes Marcellin, Marcel, Silvestre, Libère, Sirice, Célestin, furent enterrés au cimetière de Priscille, le premier dans une crypte souterraine, les autres [2] dans la basilique qui prit bientôt le nom de Saint-Silvestre; deux papes, Anastase et Innocent, reposaient sur la voie de Porto, dans le cimetière de Pontien; trois autres, Zosime, Xystus III, Hilaire, près du tombeau de saint Laurent, sur la voie Tiburtine; Jules, au troisième mille de la voie Aurélienne, auprès du tombeau de Calliste; enfin les papes Marc, Damase, Boniface, Félix III, avaient des sépultures isolées: les deux premiers sur la voie Ardéatine; Boniface à Sainte-Félicité, sur la voie Salaria; quant à Félix III, on l'avait déposé à Saint-Paul, dans une sépulture de famille [3].

Quelques fausses indications dans le *L. P.*

88. — Sauf le groupe des plus anciens papes, autour de la tombe apostolique du Vatican, toutes ces sépultures étaient d'accès facile, très fréquentées, ornées d'inscriptions monumentales dont plusieurs sont venues jusqu'à nous, soit en original, soit par d'anciennes copies. Depuis le IIIe siècle les anniversaires des papes étaient inscrits dans les calendriers, avec la désignation du cimetière et de la voie où se trouvaient leurs tombeaux. Ceux-ci étaient donc aisés à reconnaître. Aussi les indications de notre auteur concordent-elles en général avec celles que nous fournissent les monuments existants, l'épigraphie, les itinéraires du VIIe siècle et la tradition liturgique. Il y a cependant désaccord sur quelques points. J'ai montré plus haut qu'il a été plusieurs fois induit en erreur sur l'histoire des papes par des confusions faites avant lui ou par lui-même entre certains papes et des saints homonymes. Ces confusions l'ont entraîné à donner de fausses indications sur les tombeaux d'Alexandre, Urbain, Félix Ier et Félix II, pour ne rien dire du cas de saint Clément, qui demeure obscur. Il faut signaler aussi, en ce qui regarde la seconde édition, le déplacement d'Anicet et de Soter. Dans la première édition, les tombeaux de ces deux papes sont indiqués régulièrement au Vatican, comme ceux de leurs prédécesseurs et successeurs du second siècle; la seconde les transporte au cimetière de Calliste. J'ai déjà signalé plus haut (p. LXI), la tradition paléographique relativement à cette erreur. Quant à son origine, il est difficile de l'indiquer. Non loin de l'oratoire de Saint-Sixte, on trouvait, au-dessus du cimetière de Calliste, l'oratoire de Sainte-Sotéris, martyre du temps de Dioclétien. Une confusion de noms entre cette sainte et le pape Soter est chose plus difficile à admettre que l'identification de deux Urbains, par exemple, ou de deux Félix. D'autre part, si cette confusion s'était produite, nous trouverions dans la notice de Soter, outre l'indication du cimetière de Calliste, quelque formule spéciale comme *in crypta*, *in cymiterio suo*, pour indiquer que la sépulture dont il parle ne se trouvait pas à Saint-Sixte, dans le groupe principal des sépultures des papes. Ce détail n'a point été négligé à propos de Zéphyrin, de Cornelius, d'Eusèbe, de Miltiade, enterrés moins loin de Saint-Sixte que le pape Soter ne l'aurait été à Sainte-Sotéris. Il est donc invraisemblable que l'erreur de la seconde édition provienne d'une confusion entre le pape et la martyre. Quand même d'ailleurs on l'admettrait, il resterait encore à rendre compte du cas d'Anicet pour lequel on ne trouverait pas d'explication analogue.

La table des sépultures pontificales.

89. — La seule solution que je puisse proposer et cela tout à fait conjecturalement, c'est que l'erreur provient d'un déplacement de lignes dans la table des tombeaux des papes, extraite de bonne heure du *Liber pontificalis* et placée en tête de ses manuscrits, comme on la trouve encore dans deux d'entre eux. J'ai déjà parlé

1. Torrigio, *Le sacre grotte Vaticane*, Rome, 1639, p. 61; Severano, *Le sette chiese*, Rome, 1630, t. I, p. 120; De Rossi, *Bull.*, 1864, p. 50; 1876, p. 86; ci-dessous LINUS, note 3; SILVESTRE, notes 61-67. Les emplacements de ces sarcophages sont marqués sur le plan des cryptes vaticanes de B. Drei (1635), reproduit dans le t. II, p. 235, des *Inscr. christ.* de M. de Rossi.

2. Sur l'emplacement précis du tombeau de Libère, voir la notice de ce pape.

3. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 372.

de cette table; je vais la donner ici, d'après le manuscrit *Parisinus* 5140. Comme la distribution du texte en colonnes et en lignes a ici une grande importance, je le reproduirai exactement tel qu'il se trouve dans le *Parisinus*.

ndicium in quo loco unus quisq.			Via aurelia
romanor. pontificū requiescit			Felix
in vaticano.		salaria.	Dionisius
Petrus.	Theodorus.	Marcellus.	Cornelius
Linus.	Eugenius.	Marcellinus.	In cimit̄ suo via ardeata
Cletus.	Vitalianus.	Silvester.	Marcus
Anacletus.	Adeodatus.	Siricius.	In cimit̄ suo via portum
Euarestus.	Donus.	Calestinus.	Felix
Sixtus.	Agatho.	Vigilius.	In cimit̄ suo via ardeata
Telesfor.	Leo.	Ad scm̄ paulū	Damasus.
Igynus.	Benedictus.	Felix.	In pontias
Pius.	Iohannes.	Ad scm lauren	Silverius.
Eleuther.	Conon.	cium.	In acersona
Victor.	Sergius.	Zosomus.	Martinus.
Leo.	Iohannes.	Sixtus.	
Simplicius.	Iohannes.	Hilarus.	
Gelasius.	Sisinnius.	In cymit̄ ca	
Anastasius.	Constantinus.	lopodi via	
Symachus.	Gregorius.	Aurelia.	
Hormista.	Gregorius.	Calistus.	
Iohannes.	Zacharias.	Iulius.	
Felix.	In cymiterio	Ad scm feli	
Bonifacius.	calisti.	citatem via	
Iohannes.	Anicitus.	salaria.	
Agapitus.	Sother.	Liberius.	
Pelagius.	Severinus.	Bonifacius.	
Iohannes.	Antheros.	Ad ursu pile	
Benedictus.	Poncianus.	atu portū	
Pelagius.	Fabianus.	Anastasius.	
Gregorius.	Lucius.	Innocentius.	
Savinianus.	Sthephanus.	In portu in	
Bonifacius.	Syxtus.	mari.	
Bonifacius.	Euticeanus.	Clemens.	
Deusdedit.	Gaius.	In miliario	
Bonifacius.	Eusebius.	vi via · no	
Honorius.	Melciades.	mentana	
Severinus.	In cymiterio	Alexander.	
Iohannes.	priscillae via	Urbanus.	

Dans le *Vaticanus* [1], les noms des papes sont précédés de numéros d'ordre, correspondant à leur placement dans nos deux manuscrits, où Anicet passe avant Pie et Antéros avant Pontien; Marcellin est placé régulièrement avant Marcel. Par ailleurs il n'y a que des variantes d'orthographe, sans importance pour la question présente. Vers la fin cependant, les rubriques sont disposées d'une autre façon que dans le *Parisinus*; je reproduis cette partie de la liste du *Vaticanus*.

IN Pontu IN MARI
IIII Clemens
VI Alexander. MIL. VI
VIA NUMENTANA
XVIII Urbanus
XVII Felix VIA AURELIA
XXVI Dionisius
XXII Cornelius
XXXV Marcus. IN CYM. suo via Ardeatina.
XXXVIII Felix. In cym̄ suo via Portū.
XXXVIII Damassus. In cym̄ suo via Ardē.
LX Silverius. In Pontias.
LXXVII Martinus. In Acersona.

On voit que cette liste a été arrêtée au pape Zacharie († 752); les deux manuscrits qui nous l'ont conservée sont du XIe siècle et ils contiennent le *Liber pontificalis* prolongé bien au delà de Zacharie. Comme ils sont étroitement apparentés pour le texte, on peut croire qu'un de leurs ancêtres communs n'allait pas plus loin que la notice de ce pape. Mais la table des sépultures existait alors depuis bien longtemps; nous avons vu plus haut (p. XLVII) qu'elle a imprimé une trace dans la compilation du martyrologe hiéronymien, dès avant la fin du VIe siècle. A ce moment elle contenait au moins une faute [1]; la rubrique spéciale du pape Urbain IN CYMITERIO PRAETEXTATI avait disparu et le nom de ce pape était tombé sous la rubrique précédente, celle du pape Alexandre. Un accident analogue a pu se produire pour Anicet et Soter. Alors la liste des papes enterrés à Saint-Pierre était beaucoup moins longue; en supposant la table disposée en colonnes parallèles, comme elle l'est encore aujourd'hui, la série du cimetière de Calliste devait se trouver très voisine du commencement de celle de Saint-Pierre; des noms omis d'abord dans celle-ci, puis suppléés en marge ou entre les colonnes, pouvaient facilement être insérés par un transcripteur dans la colonne de gauche.

1. La table du *Vaticanus* a été publiée très exactement par M. de Rossi, dans sa *Roma sott.*, t. II, p. XXIII.

1. Je dis au moins une faute, car il est possible que le transport de Libère sous la rubrique de Sainte-Félicité et celui des deux papes Denys et Cornelius sous celle de la voie Aurélienne remontent à la même antiquité; nous n'avons cependant aucun moyen de le démontrer.

Je ne vois pas, quant à moi, de meilleure solution au problème qui nous occupe. Celle-ci suppose, il est vrai, que la table des sépultures remonte à une haute antiquité et qu'elle a été faite sur un manuscrit de la première édition, terminé à Félix IV. Mais cela n'est nullement invraisemblable, puisque nous pouvons constater qu'elle existait assez longtemps avant la fin du VI[e] siècle. On pourrait même remonter plus haut, en remarquant que le tombeau de Félix II est indiqué sur la voie de Porto et non sur la voie Aurelia. Le *Liber pontificalis* donne, il est vrai, le choix. Toutefois, la seconde édition et les deux abrégés de la première décrivent longuement la sépulture de la voie Aurelia, et cela dans la notice de Félix II lui-même, tandis que celle de la voie de Porto est marquée assez faiblement, en passant, dans la notice de Libère. On conçoit difficilement que l'auteur de la table ait choisi cette indication qui a si peu de relief et négligé l'autre, qui en a tant. Comme il y a des traces de remaniements du livre pontifical antérieurement à la seconde édition, et que la notice de Félix II peut être soupçonnée de n'être qu'une interpolation, étrangère à la rédaction primitive[1], je ne croirais pas improbable que la table des sépultures ait été extraite du *Liber pontificalis* en un temps où dans celui-ci la notice de Damase suivait immédiatement celle de Libère.

En somme, réserve faite des quatre ou cinq confusions énumérées ci-dessus et de la période la plus ancienne, pour laquelle tout moyen de contrôle nous fait défaut, les indications du *Liber pontificalis* sur l'emplacement des tombes pontificales peuvent être considérées comme exactes.

Dates funéraires des papes.

90. — Quant aux dates obituaires, la chose est plus complexe. Avant tout, il importe de nous rendre compte des ressources de contrôle que nous avons sur ce point.

Pour les papes du premier et du second siècle il n'y en a aucune, si ce n'est, pour saint Pierre, saint Clément et saint Alexandre, les dates festivales observées au V[e] siècle; notre auteur les reproduit exactement. Celles-ci mises à part, il faut renoncer à vérifier les autres; nous verrons plus tard ce qu'il est possible de conjecturer sur leur provenance.

Depuis le III[e] siècle, les documents sont assez nombreux. Le catalogue libérien contient les dates obituaires d'Antéros, Fabien, Lucius, Xystus II, Denys, Eutychien, Gaius, Eusèbe, Miltiade, Silvestre, Marc et Jules. En réunissant les deux tables philocaliennes où sont marqués les anniversaires des évêques et ceux des martyrs, on obtient une série complète, depuis Calliste jusqu'à Jules, sauf Urbain, Antéros, Cornelius et Marcellin. Le martyrologe hiéronymien, dépouillé avec soin, fournit une liste bien plus longue, depuis Zéphyrin jusqu'à Boniface († 422), sauf Antéros, Marcellin et Zosime. Les dates indiquées par ces trois documents sont confirmées par les livres liturgiques romains toutes les fois que l'anniversaire d'un pape figure dans ceux-ci. Des pièces d'une autre nature, comme le *Libellus precum* et autres textes historiques enregistrent çà et là quelques dates isolées. Enfin, le comput des chiffres d'années, mois et jours qui, dans les catalogues du V[e] et du VI[e] siècle, expriment la durée du pontificat, combiné avec le jour de l'ordination, quelquefois connu, et au moins avec la règle de ne placer jamais une ordination d'évêque un autre jour que le dimanche, permet de déterminer avec une approximation de deux ou trois jours la date de la mort du pape. C'est en m'aidant de tous ces moyens que j'ai pu établir la liste suivante[1] qui permet de comparer d'un coup d'œil les dates obituaires du *Liber pontificalis* avec les dates réelles. Je n'ai pas cru devoir la prolonger au delà de Félix III. Depuis Gélase († 496), notre auteur est contemporain; il n'a pas eu besoin de demander ses dates à des documents écrits; elles sont d'ailleurs toujours exactes[2].

	Date réelle.	Date du L. P.
Zéphyrin	XIII kal. ian.	*VIII kal. sept.*
Calliste	prid. id. oct.	prid. id. oct.
Urbain	XIIII (ou VIII) kl. iun.	XIIII kal. iun.
Pontien	id. aug.	»
Antéros	III non. ian.	III non. ian.
Fabien	XIII kal. feb.	XIIII kal. feb.
Cornelius	XVIII kal. oct.	XVIII kal. oct.
Lucius	III non. mart.	*VIII kal. sept.*
Étienne	IIII non. aug.	IIII non. aug.
Xystus II	VIII id. aug.	VIII id. aug.[3]

1. Voir ci-dessus, p. CXXV.

1. Les documents de chacune des dates sont indiquées dans le commentaire des notices respectives. Dans la table, les dates fausses sont en italique.

2. Sauf cependant celle de Félix IV; pour ce cas particulier, voir le commentaire de la notice de ce pape.

3. La notice de Xystus II omet la date dans la phrase relative à la sépulture, mais elle la marque plus haut, en mentionnant le martyre du pape.

	Date réelle.	Date du L. P.
Denys	VII kal. ian.	VI kal. ian.
Félix	III kal. ian.	III kal. *iun.*
Eutychien	VI id. dec.	*VIII kal. aug.*
Gaius	X kal. mai.	X kal. mai.
Marcellin	»	VII kal. mai.
Marcel	XVII kal. feb.	XVII kal. feb.
Eusèbe	VI kal. oct.	VI *non.* oct.
Miltiade	IIII id. ian.	IIII id. *dec.*
Silvestre	prid. kal. ian.	prid. kal. ian.
Marc	non. oct.	*prid.* non oct.
Jules	prid. id. apr.	prid. id. apr.
Libère	VIII kal. oct.	*V id. sept.*
Félix II	X kal. dec.	*XVII* kal. dec.
Damase	III id. dec.	III id. dec.
Sirice	VI kal. dec.	*VIII kal. mart.*
Anastase	XIII kal. ian.	*V kal. mai.*
Innocent	IIII id. mart.	*V kal. iul.*
Zosime	VI kal. ian.	VII kal. ian.
Boniface	prid. non. apr.	*VIII kal. nov.*
Célestin	VI kal. aug.	*VIII id. apr.*
Xystus III	XIIII kal. sept.	»
Léon	IIII id. nov.	*III id. apr.*
Hilaire	prid. kal. mart.	»
Simplicius	VI id. mart.	VI *non.* mart.
Félix III	kal. mart.	»

On voit de suite que cette série comprend deux parties très différentes. Jusqu'à Jules les dates du *Liber pontificalis* sont généralement exactes; depuis Libère, généralement inexactes, quand elles ne font pas défaut. Ceci montre que notre auteur n'a point consulté un calendrier prolongé aussi loin que celui qui est entré dans le martyrologe hiéronymien et qu'il s'en est tenu aux tables philocaliennes [1], qu'il aura trouvées dans le même manuscrit que le catalogue libérien. Ces tables ne mentionnent point l'anniversaire de Zéphyrin, ce qui réduit à deux les divergences sérieuses entre elles et le *Liber pontificalis*. Ces deux cas sont ceux de Lucius et d'Eutychien. Encore pour Lucius le *Liber pontificalis* a-t-il la vraie date, *III non. mart.*, qu'il a copiée dans le catalogue libérien; mais il la place au commencement de la notice. A la fin, dans la phrase relative à la sépulture du pape, il introduit la variante *VIII kal. sept.*, mauvaise leçon, qui concorde singulièrement avec celle qu'il présente pour Zéphyrin, et même avec la fausse date obituaire qu'il assigne à Eutychien. Les autres différences, pour la première partie de la série, jusqu'à Jules, sont de l'ordre paléographique : il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Quant à la seconde partie, l'inexactitude y est la règle; et ce n'est pas une inexactitude que l'on puisse expliquer par des fautes de copistes. Il est clair que notre auteur lui-même ou celui d'où il dépend immédiatement ici, n'ayant point à sa disposition les dates réelles, en aura imaginé de fictives.

En présence de ce fait, bien constaté pour la partie la moins ancienne de la série, nous sommes autorisés à n'accorder aucune considération à ses dates antérieures, depuis Zéphyrin jusqu'à Jules, toutes les fois qu'elles sont en désaccord avec les dates fournies par les documents authentiques. Il est même inutile de chercher des hypothèses pour expliquer une divergence dont l'incurie et la hardiesse de l'auteur rendent suffisamment compte.

Enfin, s'il a montré si peu de soin à copier les documents philocaliens, si, au delà de leurs limites, il s'est si peu inquiété de les suppléer par les calendriers et les livres liturgiques existants, quelle défiance ne devons-nous pas avoir pour les dates obituaires qu'il assigne aux papes des deux premiers siècles? Ici, il n'avait, sauf les trois cas énumérés plus haut, absolument rien à demander aux calendriers et aux autres documents de l'usage liturgique. Les papes antérieurs au IIIe siècle n'avaient point, de son temps, les honneurs de l'anniversaire solennel. On se contentait de réciter leurs noms à la messe, au moins à certains jours, mais ils ont dû attendre, pour avoir leurs commémorations spéciales à des jours distincts, le temps où les martyrologes historiques du IXe siècle ont fait sentir leur influence dans cet ordre d'usages. Or ces martyrologes, bien postérieurs au *Liber pontificalis*, dépendent de lui pour ces dates. Il est donc impossible de découvrir, même par conjecture, la source qui aurait pu les lui fournir. Cela étant, on est autorisé à s'en défier.

§ X.

LA VACANCE DU SIÈGE.

Les durées des vacances sont fictives,

91.—La formule *Et cessavit episcopatus*, dont se sert notre auteur pour marquer la vacance du siège, lui a été fournie par le catalogue libérien. Dans celui-ci, elle ne se rencontre qu'une seule fois, à propos de la longue vacance qui eut lieu lors de la persécution de Dioclétien; appliquée aux vacances ordinaires elle a quelque chose d'exagéré et d'emphatique. Quant aux chiffres qui l'accompagnent et qui sont censés donner la mesure de l'intervalle entre la mort d'un pape et l'ordination de son successeur, il suffit, pour se faire une idée de leur valeur, de les comparer à ceux qui se déduisent de l'écart réel entre ces deux dates. Cette vérification n'est pas toujours possible pour les papes antérieurs au IVe siècle; mais depuis Marcel on connaît, soit exactement, soit avec une approximation assez grande, toutes les dates de décès et d'ordination. Le tableau suivant permet de comparer les durées réelles de vacance à celles que marque le *Liber pontificalis*. Je me suis servi, pour le dresser, des dates et des chiffres qui figurent à la table chronologique par laquelle se termine cette introduction et j'ai marqué la différence des deux éditions du *Liber pontificalis*, quand il y en a une.

Vacance après	Durée réelle.	Chiffres du L. P.
Pontien	1 mois et 23 jours	10 jours
Fabien	1 an et 2 mois	7 jours
Xystus II	11 mois et 16 jours	2 ans [1]
Denys	9 jours	5 jours
Eutychianus	9 jours	8 jours
Gaius	2 mois et 8 jours	11 jours
Marcel	3 mois et 8 jours	20 jours
Eusèbe	10 mois et 15 jours	7 jours
Miltiade	21 jours	16 jours
Silvestre	10 jours	8 jours [2]
Marc	4 mois	20 jours
Jules	1 mois et 5 jours	25 jours
Libère	7 jours	6 jours
Damase	19 jours au plus	26 jours [3]
Sirice	2 jours	20 jours

1. 35 jours dans la 2e édition.
2. 15 jours, 2e éd.
3. Peut-être 36 jours; 31 jours, 2e éd.

Vacance après.	Durée réelle.	Chiffres du L. P.
Anastase	2 jours au plus	21 jours
Innocent	6 jours	22 jours
Zosime	3 jours	11 jours
Boniface	6 jours	9 jours
Célestin	4 jours	21 jours
Xystus III	40 jours	22 jours
Léon	9 jours	7 jours
Hilaire	3 jours	10 jours
Simplicius	3 jours	6 jours
Félix III	7 jours	5 jours
Gélase	3 jours	7 jours
Anastase II	3 jours	6 jours [1]
Symmaque	1 jour	6 jours
Hormisdas	7 jours	6 jours
Jean	54 jours	58 jours.

Deux conclusions ressortent de ce tableau; la première, c'est que, depuis la mort de saint Léon (461), les chiffres du *Liber pontificalis* ne diffèrent pas beaucoup des chiffres réels; la seconde, c'est que, pour la période précédente, notre auteur ne connaissait pas les chiffres réels et qu'il ne s'est pas inquiété de les calculer, alors même qu'ils se déduisaient facilement des autres données chronologiques insérées dans son texte [2]. Comme il n'est pas possible de chercher ici un conflit de traditions différentes entre lesquelles il aurait été obligé de se décider, il n'y a qu'un parti à prendre, c'est de mettre ses chiffres sur le compte de son imagination.

mais conformes à l'usage du temps.

Ici cependant, il y a une remarque importante à faire. En marquant ces chiffres *ex ingenio* notre auteur

1. 4 jours, 2e éd.
2. Ainsi, dans la notice de Pontien, il insère la date terminale de l'épiscopat de ce pape, le 30 novembre, et celle de l'ordination de son successeur Antéros, 21 décembre; cela ne l'empêche pas de marquer une vacance de 10 jours. Cette erreur n'a pas échappé aux copistes, qui ont essayé de la corriger (v. PONTIEN, note 7). La durée de la vacance après Xystus II, Eutychien, Gaius, Eusèbe, Miltiade, Silvestre, Marc, est donnée par les dates du catalogue libérien; notre auteur ne paraît avoir fait le calcul que pour les cas d'Eutychien et de Silvestre, où il arrive à une exactitude approximative. Il est étonnant qu'il soit tombé juste pour Libère. — Pour le cas particulier de la vacance après Félix II, v. la notice de celui-ci.

a dû les conformer en gros à la durée ordinaire des vacances au temps où il écrivait. Si le *Liber pontificalis* avait été rédigé dans la seconde moitié du VIe siècle ou au siècle suivant, alors que la nécessité d'attendre le consentement de l'empereur d'Orient pour célébrer l'ordination du pape entraînait des vacances fort longues, toujours de plusieurs mois et parfois de plus d'une année, on n'aurait pas manqué d'imaginer des durées analogues pour les interpontificats des temps anciens. Au lieu de cela, nous ne trouvons que des intervalles peu considérables, de quelques jours, d'un mois tout au plus. Même dans ses inexactitudes, et sur un détail relativement peu important, notre auteur a laissé la trace du temps où il vivait et écrivait.

CONCLUSION.

Autorité historique du *L. P.*

92. — De cette longue étude des sources du *Liber pontificalis*, il résulte, je crois, que son autorité est très diverse suivant ce dont il parle, et qu'il serait aussi imprudent de récuser en principe son témoignage que de l'accepter toujours et sans conditions. Il contient, sur bien des choses importantes, des renseignements de grand intérêt et de haute valeur. Sur d'autres choses, par exemple sur la discipline et la liturgie, les documents dont il s'est servi et la façon dont il les a mis en œuvre ne sont pas tels que l'on doive se fier aveuglément à lui, surtout en ce qui regarde le classement chronologique des décrets pontificaux et leur attribution à tel ou tel ancien pape. On peut dire cependant que, même dans ces parties moins autorisées, le *Liber pontificalis* nous a conservé des vestiges précieux de la discipline et de la liturgie en vigueur à Rome avant le sixième siècle; mon commentaire mettra, je crois, ceci en pleine évidence. Dans le récit proprement dit, notre auteur est souvent contredit par les documents authentiques; néanmoins son témoignage conserve encore une grande valeur, car, s'il ne peut servir à démontrer la vérité des faits racontés, il établit au moins l'antiquité des traditions qui les ont fournis. Ce n'est que dans un petit nombre de cas et pour des choses de peu d'importance, chiffres des ordinations, durée de la vacance, qu'il paraît avoir procédé en dehors de tout témoignage et de tout document certain; même dans ces cas en quelque sorte désespérés, je suis parvenu à montrer que, si ses chiffres sont faux, ses formules demeurent instructives.

Sa sincérité.

Une telle œuvre, bien qu'elle laisse quelque chose à désirer sous le rapport de la sincérité objective et beaucoup sous le rapport de la critique, ne saurait être considérée comme l'entreprise d'un faussaire. Outre que cette qualification est réfutée par la valeur incontestable d'un très grand nombre de ses parties et par l'accord de beaucoup d'autres avec des traditions préexistantes, le *Liber pontificalis* est d'un temps et sort d'un milieu dont les productions historiques ne sauraient être jugées d'après la mesure que le progrès dans les moyens d'information et dans le sérieux de la mise en œuvre nous autorise à appliquer aux compositions modernes. S'il doit être comparé à quelque chose, c'est à ces *Gesta martyrum* [1] que l'on compila, depuis le déclin du quatrième siècle, dans des conditions analogues à celles où il le fut lui-même. Or cette comparaison est à son avantage. S'il n'a point la correction de style des plus anciennes de ces pièces, où l'on s'est borné à combler par des développements oratoires les lacunes de la tradition, il est en général exempt des détails de pure imagination qui encombrent et compliquent les rédactions ou compositions postérieures. En le rapprochant de celles-ci (ci-dessus, p. XXXII) je ne l'ai point mis dans un voisinage capable de lui faire tort.

Sa langue.

Sa langue est la langue populaire du temps, celle que nous révèlent les inscriptions chrétiennes du Ve et du VIe siècle, datées et classées dans le tome Ier des *Inscriptiones christianae* de M. de Rossi; l'ablatif et l'accusatif y sont perpétuellement confondus; l'accusatif a même une tendance à se substituer à tous les cas obliques, comme dans le grec moderne; la proposition infinitive est construite avec *ut*; le pronom relatif s'emploie et se décline en dépit des règles de la syntaxe classique. Les apocryphes symmachiens, dont j'ai parlé plus haut, sont plus incorrects encore, ou, si l'on veut,

1. Inutile de dire que je n'entends point parler ici des *Actes sincères* dont la rédaction remonte à l'âge des persécutions.

plus conformes à l'usage vulgaire du commencement du VIe siècle. Si l'on publiait les *Gesta martyrum* de ce temps-là tels qu'ils ont été d'abord écrits et non tels qu'ils ont été corrigés depuis le neuvième siècle jusqu'à nos jours, on trouverait dans leur style un pendant exact de celui du *Liber pontificalis*. Entre lui et des livres comme l'Anonyme de Valois (Maximien de Ravenne), comme les *Romana* et les *Getica* de Jordanes, comme les écrits de Grégoire de Tours, il n'y a que des différences de plus et de moins. C'est, à des degrés divers, la même décadence de l'idiome latin, à ce moment où, serré entre la nécessité de vivre et la contrainte que lui impose la préciosité des Sidoine Apollinaire, des Sedulius, des Ennodius, il échappe au joug des lettrés et continue son développement sur les lèvres, un peu rudes, il faut l'avouer, des gens qui parlent pour être compris de tout le monde.

Sa disposition en notices.

De son style, je n'ai rien à dire, car il n'a évidemment aucune prétention de ce côté. Platina[1], qui lui reconnaît *florem orationis*, *compositionem et elegantiam*, me semble avoir été bien indulgent à son égard. Quant à la distribution du texte en notices biographiques, c'est un cadre que l'auteur a trouvé tout tracé dans le catalogue libérien, type et canevas de sa composition. Cette disposition était, du reste, fort commune dans les livres d'histoire qui circulaient de son temps. C'est celle d'un livre dont il s'est manifestement inspiré, qu'il a même copié par endroits, le *De viris illustribus* de saint Jérôme, avec ses continuations diverses, depuis Gennadius de Marseille. C'est celle de la petite chronique des rois et des empereurs romains, contenue dans la collection chronographique de 354, où il est allé chercher le catalogue libérien[2]. C'est celle de plusieurs autres compilations du quatrième et du cinquième siècle sur l'histoire impériale, comme le *Breviarium* de Rufus et les abrégés d'Aurelius Victor.

Son auteur.

Quant à la personne de l'auteur, tout ce qu'on peut dire, c'est que c'était un romain et un clerc, mais non point un clerc de haut rang, un prêtre, un diacre, un notaire pontifical. J'ai fait valoir ci-dessus quelques indices qui me portent à chercher son emploi dans les bureaux de la *domus Lateranensis*, comme on disait au temps de Théodoric, de l'*episcopium* ou *patriarchium Lateranense*, comme on dira plus tard. On peut même distinguer à peu près la nature de son office. Il n'est pas de ceux qui rédigent ou qui transcrivent les lettres pontificales : à cette école il eût acquis un meilleur style. C'est plutôt un gardien qu'un rédacteur ou un scribe. Il connaît les archives où se conservent les décrétales des papes ; mais, parmi les documents que renfermaient les dépôts du Latran, les seuls qui fussent à sa portée et dont il ait transcrit quelque chose ce sont les chartes de fondations pieuses, qu'il paraît avoir trouvées déjà réunies en une sorte de cartulaire, et les états des largesses faites aux églises par les papes du cinquième siècle et du commencement du sixième. C'est donc aux services du *vestiarium* pontifical ou de l'administration qui en tenait lieu de son temps que je rattacherais la charge qu'il occupa.

Indiquer un nom, même de la façon la plus conjecturale, est absolument impossible. Les petites gens qui écrivaient des livres comme celui-ci n'avaient pas l'habitude de les signer, et leur obscurité défend efficacement leur modestie, au moins contre nos efforts attardés. L'auteur a placé son œuvre sous la protection d'un nom célèbre, celui du pape Damase. Cette fiction, tout à fait dans le goût du temps, n'aura, je pense, trompé personne ; en tout cas, elle ne se rapportait qu'à une partie du livre, et les vies des papes depuis Damase ont été nécessairement présentées comme anonymes[1].

Son succès auprès des contemporains.

Le succès aura sans doute été d'abord assez médiocre dans le monde lettré ; mais les lecteurs ne manquèrent point dans des régions plus humbles. On s'en aperçoit aux retouches et aux compléments dont le texte fut l'objet de très bonne heure et au soin que l'on eut, pendant quatre siècles, de le tenir au courant par des continuations successives. L'étude des manuscrits, dans laquelle nous allons entrer, nous édifiera sur sa fortune littéraire du huitième siècle au quinzième ; elle nous ouvrira même quelques perspectives sur une période plus ancienne et nous permettra de conclure que, même au septième et au sixième siècle, on copiait et on lisait volontiers le livre des papes.

Son titre.

Je parlerai plus loin de son titre ; mais dès à présent

1. *Historia de vitis Pontificum Romanorum*, dédicace à Sixte IV, éd. de Cologne 1600, p. 2.
2. Ci-dessus, p. VII ; Mommsen, *Chronograph*, p. 644.

1. Je rappelle ici une observation déjà présentée, p. XXXIV *b*, note 1, c'est que saint Colomban paraît avoir connu sous le nom du pape Damase la chronographie de 354 dont fait partie le catalogue libérien, prototype et cadre du *L. P.* Cf. B. Krusch, *Neues Archiv*, t. IX, p. 147.

je dois dire qu'à l'origine il ne paraît en avoir eu aucun; ce n'est que dans certains manuscrits, dont plusieurs, à la vérité, sont assez anciens, qu'il porte en tête quelque désignation comme *Liber episcopalis* ou *Episcopale* : mais ceci n'est qu'une particularité. Plus rare encore est le titre de *Liber pontificalis*, qui a prévalu et que j'adopte pour me conformer à l'usage; il ne se rencontre même que dans des manuscrits si peu autorisés que je n'ai pas cru devoir en donner les variantes. En somme ceux qui, pour le citer, se sont servis de la formule *Damasus de gestis pontificum* ont tenu compte et de l'idée que l'on doit se faire de l'ouvrage lui-même et du sentiment qui a porté son premier auteur à le mettre sous le patronage d'un pape célèbre pour sa sollicitude à l'égard des monuments et des traditions historiques de l'église romaine.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LES MANUSCRITS.

Objet de ce chapitre.

1. — Les manuscrits dont il va être question sont uniquement ceux de la seconde édition. Ceux de la première ont été étudiés au chapitre III; ceux des éditions postérieures, du XIIe au XVe siècle, le seront dans l'introduction au tome II de cet ouvrage. Dans le présent chapitre, je me bornerai à décrire les manuscrits des différentes familles et à classer suivant leur valeur respective ceux qui peuvent servir à reconstituer le texte de chacune d'elles. Quant à la classification des familles elles-mêmes, cette question est trop étroitement liée à celle des continuations successives que le texte primitif a subies du VIe siècle au IXe, pour que je puisse l'en séparer. Elle sera donc renvoyée au chapitre suivant, qui traitera des recensions et des continuations. Cependant j'admettrai dans ce cinquième chapitre quelques études rapides sur certaines recensions secondaires ou abrégées, sans importance pour la constitution du texte, mais intéressantes au point de vue de son histoire et, plus particulièrement, de l'histoire de tel ou tel manuscrit.

§ Ier.

MANUSCRITS DE LA CLASSE A.

1° Manuscrits indépendants.

A[1] 2. — *Lucensis* 490, VIIIe siècle [1].

Ce manuscrit n'a pas fait partie de la collection de Felino Sandei, archevêque de Lucques (1499-1503), d'où proviennent la plupart des manuscrits de la bibliothèque capitulaire actuelle. Il a dû appartenir très anciennement, sinon dès l'origine, à l'église de Lucques. — C'est un recueil d'écrits divers et même de manuscrits primitivement indépendants les uns des autres, mais à peu près contemporains ; toutes les écritures, en effet, sont du VIIIe siècle ou tout au plus du commencement du siècle suivant. — Il n'y a pas de pagination. Les vingt-quatre premiers cahiers portent, dans la marge inférieure du dernier feuillet, au v°, une numérotation régulière. Ils ne comprennent guère que la moitié du manuscrit; au delà, il n'y a plus de numérotation continue, mais çà et là des numérotations partielles, qui ne s'appliquent qu'à telle ou telle partie du recueil. Cette disposition permet de diviser le manuscrit en deux parties : la partie numérotée régulièrement et la partie sans numérotation régulière.

1. Sur ce manuscrit, v. Mabillon, *Mus. Ital.*, t. I, part. I, p. 189; — Mansi, *De insigni codice Caroli M. aetate scripto*, dans la *Raccolta d'opusculi scientifici e filologici* de Calogiera, t. XLV, Venise, 1751, p. 76 et suiv.; — Bethmann, dans l'*Archiv*, t. XII, p. 704; — P. Ewald, dans le *Neues Archiv*, t. III, p. 342.

Lucanus 490, 1ère partie, minuscule.

XXIIII

Héliog. Dujardin.

Imp. L. Eudes.

Ernest Thorin Editeur, r. de Médicis, 7, Paris.

Lucanus 490. 2e partie.

Lucanus 490 1ère partie, onciale.

Héliog. Dujardin. Imp. L. Eudes

Ernest Thorin Editeur, r. de Médicis 7. à Paris.

Première partie. — 1° Chronique de saint Jérôme : cahiers I, II, III, IIII.

2° Chronique de saint Isidore : cahier V, ff. 1-4.

3° Isidore, *De officiis ecclesiasticis* : cahiers V (ff. 5-8), VI et VII (f. 1 seulement).

4° Eusèbe, Histoire ecclésiastique, traduite et continuée par Rufin : cahiers VII (ff. 2-8) et VIII-XVII.

5° Saint Jérôme, *De viris illustribus*, avec la continuation de Gennadius : cahiers XVIII-XXI. — Ces quatre cahiers, encore décrits par Mansi, en 1751, ont été arrachés depuis.

6° Le *Liber pontificalis*, jusqu'au pape Constantin (✝ 715) : cahiers XXII, XXIII et XXIIII. — Il commence par le titre IN XPI NOMINE INC EPISCOPALE ; puis viennent les deux lettres de Jérôme et de Damase et le texte des notices. Dans la marge inférieure du dernier feuillet, v°, on lit, en lettres rouges et d'une main peut-être postérieure à celle qui a écrit le texte : *Huc usque CXXVIIII anni sunt quod Langobardi venerunt et VII menses.* — Le premier mot doit sans doute être lu *Hunc*, bien que la barre d'abréviation soit au-dessus du *c* au lieu d'être au-dessus de l'*u*. Ce comput fixe à l'année 586 environ (579 en prenant pour point d'arrivée l'avènement du pape Constantin) la date de l'invasion lombarde dans le pays où le manuscrit se trouvait au VIIIe siècle. Il n'est guère probable que la note ait été écrite postérieurement à la chute du royaume lombard indépendant, en 773-774. — Sous les derniers rois lombards, l'église de Lucques avait une grande importance ; un grand nombre de documents de ce temps-là sont encore conservés dans ses archives.

Les quatre premiers cahiers ont dû former à l'origine un manuscrit distinct. Ils sont entièrement en minuscule, tandis qu'au delà il y a un mélange de minuscule et d'onciale, où domine cette dernière forme d'écriture. Le quatrième cahier n'a que six feuillets ; c'est sur le cinquième feuillet que finit la chronique de saint Jérôme. Le texte de ce feuillet et une partie du sixième contiennent, en guise de remplissage, un fragment d'une table d'antiphonaire. La numérotation de ces quatre cahiers, ou plutôt des trois premiers, car le quatrième n'a pas de numéro visible, affecte une tournure différente de celle des cahiers suivants, V-XXIIII. Celle-ci est de la même main, d'un bout à l'autre [1].

A la suite de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe-Rufin, on trouve un second remplissage, une lettre (XI, 64) de saint Grégoire à saint Augustin de Cantorbéry. Ceci paraît indiquer que les deux ouvrages d'Isidore et l'Histoire ecclésiastique formaient d'abord un second manuscrit. Le *De Viris* en a sans doute formé un troisième, car la première page du *Liber pontificalis*, qui vient après, est usée et noircie comme si elle avait longtemps commencé un livre, sans reliure ni feuillet de garde.

Dans le *Liber pontificalis* l'écriture est tantôt de l'onciale, tantôt de la minuscule ; les changements ont lieu quelquefois au milieu d'un cahier ou même d'une page [1]. La grosseur des caractères, l'écartement et le nombre des lignes varient aussi. La dernière page, lignes et lettres, est extraordinairement serrée. Il est clair que le copiste, arrivant au bout de son cahier, n'avait pas l'intention, ni peut-être le moyen, d'en recommencer un autre. Ceci, joint à la présence de la note *Hunc usque* et à l'interruption des numéros, porte à croire que le manuscrit ou plutôt le faisceau de manuscrits s'est d'abord arrêté à la fin de la vie du pape Constantin et que tout le reste a été ajouté postérieurement.

Seconde partie. — 7° Suite du *Liber pontificalis*, de Grégoire II à Hadrien Ier (715-795) : d'abord deux cahiers numérotés I, II, puis cinq autres cahiers sans numéros. Le premier de ces sept cahiers a neuf feuillets, le troisième cinq ; le septième est incomplet aussi ; le *Liber pontificalis* s'y arrête au r° du quatrième feuillet. Après deux pages blanches, v° et r°, on trouve un remplissage : *De fabrica in aqua.*

8° Fragment des *Origines* d'Isidore (VIII, 3) : deux feuillets isolés.

9° Les Canons apostoliques : deux feuillets et demi, isolés aussi.

10° Fragments d'un recueil de recettes : *XVIIII. De compositione cathmiae* : seize feuillets, dont l'avant-dernier blanc ; le dernier l'était aussi d'abord. On en a profité ensuite pour y transcrire un petit poème : *Gregorius praesul, meritis*, etc. Le recueil de recettes commençant par un n° 19, il faut qu'il ait disparu quelque

1. Une main postérieure a essayé de donner une numérotation spéciale aux cahiers qui contiennent l'Histoire ecclésiastique (VII et suiv.) en écrivant q. I, q. II, etc., sur les anciens numéros *VII*, *VIII*... ; mais cette retouche ne s'est pas poursuivie au delà du cahier VIIII de la numérotation primitive.

1. Pour les détails de ces changements, v. *Neues Archiv*, t. III, p. 342.

chose auparavant. En effet, on voit que plusieurs feuillets ont été coupés après les Canons apostoliques.

11° Gennadius, *De ecclesiasticis dogmatibus* : deux feuillets.

12° *Ars muneri Pittagoricis* (*numeri Pythagorici*) : un feuillet.

13° Collection canonique dite de Saint-Blaise [1], augmentée du décret *De recipiendis et non recipiendis libris* et des *Dicta Gelasii papae*. — On trouve ensuite un fragment du concile d'Orange [2], saint Augustin, *De quinque haeresibus*, puis le commencement d'un *Sermo de excidio urbis*. Tout cet ensemble comprend quatre cahiers ; la dernière pièce paraît s'être continuée sur un cinquième cahier, qui a disparu. Sur les quatre survivants, deux ont encore leurs numéros, *I* et *III* ; je n'ai pu retrouver les autres ; le deuxième et le troisième cahier ont été intervertis.

14° Cycle pascal : cahier de six feuillets ; le sixième, resté d'abord inoccupé, a été ensuite rempli par une table de comput.

15° Collection canonique décrite par M. Maassen [3] sous le nom d'*Abrégé espagnol* (*Spanische Epitome*) ; elle ne contient aucune pièce postérieure à l'année 598 : deux cahiers et six feuillets. Cette collection forme le début d'un nouveau manuscrit, à deux colonnes, en onciale un peu différente des précédentes, où l'on trouve encore les pièces suivantes : *a*) *Iacobi*, *de natura rerum*, un cahier et trois feuillets ; *b*) une lettre d'Alcuin à David [4] (*Charlemagne*), trois feuillets ; *c*) un *Ordo mensuum*, un feuillet.

16° *De divisione temporum Pleni Secundi* (Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 21) : cahier de sept feuillets, écriture à longues lignes ; l'avant-dernier v° et le dernier feuillet ont été laissés en blanc.

17° Fragments de saint Ambroise (*in Luc. X*) et d'Isidore (*Orig.*, VII) : trois feuillets et le commencement du quatrième, écriture minuscule.

18° *Cura sanitatis Tiberii Caesaris et damnatio Pilati* : cinq feuillets en onciale. Cette pièce commence sur le feuillet où finit la précédente. — Vient ensuite une page de remplissage : *XIIII. De ceteris fidelibus. Christianus, quantum interpretatio ostendit, de unctione deducitur.... rebus accipi solet.*

19° Traités de comput pascal et de chronologie, rédigés à Carthage, sous le règne de Genséric : sept feuillets, écriture à longues lignes, différente des précédentes [1]. Au commencement on voit une miniature représentant le bon Pasteur ; à ses côtés, un arbre, des oiseaux ; auprès, une table sur laquelle est placé un flacon de vin rouge.

Le manuscrit a été revu tout entier, vers le XII° siècle, par un correcteur qui a fait beaucoup de grattages, surcharges et autres retouches, sans se servir d'un autre manuscrit.

La leçon du *Lucensis*, en ce qui regarde le *Liber pontificalis*, n'était connue que très imparfaitement. Ugolini en publia une collation sommaire, à la fin du tome troisième de l'édition de son oncle Vignoli. Ce volume parut en 1751. Dominique Mansi, qui inséra le *Liber pontificalis* dans sa collection des Conciles, eut soin de joindre au texte reçu les variantes du manuscrit de Lucques. L'année même (1759) où parut le premier volume de ce grand ouvrage, Joseph Bianchini, à qui Ugolini devait sa collation, se fit exécuter une copie complète du précieux exemplaire, par Bernard Baroni. Il comptait la publier dans le cinquième volume de l'édition du *Liber pontificalis* commencée par son oncle Fr. Bianchini et continuée par lui. Ce volume n'a jamais vu le jour ; la copie est restée dans la bibliothèque Vallicellane, parmi les papiers de Bianchini, sous la cote D.

Collationné.

3. — *Laurentianus S. Marci*, 604, X° siècle [2]. A2

Parchemin, in-8°, 222mm sur 138, en écriture lombarde ; 116 feuillets. Sur le f° 4' on lit la note suivante, en écriture du XV° siècle :

1. Maassen, *Quellen*, t. I, p. 504, 508.
2. Can. 1-8 ; cf. Mansi, *Conc.*, t. VIII, p. 712.
3. *Quellen*, t. I, p. 646-666. — Mansi (*Conc.*, t. XIII, p. 987) cite, comme faisant partie de cette collection, une lettre de Léon III à Alcuin. En réalité cette lettre est de saint Léon Ier ; l'adresse qu'elle porte est celle de Balconius, évêque de Braga.
4. *Ep.* 83 (Froben), écrite en 798.

1. Krusch, *Der 84jährige Ostercyclus*, Leipzig, 1880, p. 138 et 279. Ce savant, qui a étudié avec un soin spécial cette partie du manuscrit, dit que les traités sont en « cursive de la première moitié du huitième siècle » (*l. c.*, p. 139).
2. C'est l'appréciation de M. Waitz (*Script. Lang.*, p. 401) ; M. Anziani, bibliothécaire de la Laurentienne, croit le manuscrit plus jeune. On sait que les mss. en écriture lombarde sont moins faciles à dater que les mss. en lettre franque. D'après M. Anziani, celui-ci serait plutôt du XIII° siècle. Dans la table des sigles, p. 115, j'avais adopté à peu près son appréciation. M. Waitz (*Neues Archiv*, t. X, p. 458) ayant renouvelé la sienne après avoir revu le ms., je crois devoir m'y conformer ici.

211 de XII banco ex parte orientis

Liber qui dicitur pontificalis virorum illustrium et venerabilium, editus a sancto Ieronimo.

Liber de heresibus, Aurelius Aug. ad dyaconum Quodvuldnm. Conventus S. Marci de Florentia ordinis Predicatorum, de hereditate Nicolai Nicoli Florentini, viri doctissimi.

C'est le *Flor.* 2 de Schelstrate, Bianchini et Vignoli.

Contenu : f. 1, quelques lignes sur les sept merveilles de Dieu et les sept merveilles du monde ; — f. 1'-4, catalogue des évêques de Naples [1], — f. 5 blanc ; — f. 6-45, cinq cahiers contenant le *Liber pontificalis*: d'abord les deux lettres, puis le titre *Incipit catalogus apostolicorum*, puis le texte, notablement abrégé dans les parties relatives aux fondations et dotations d'églises. La vacance du siège est omise systématiquement, de même que les mots *per diversa loca*, dans la formule des ordinations ; la vie de Xystus II a été oubliée. Les trois premiers cahiers vont jusqu'à Hormisdas... *sperans ad sedem apostolicam* —; ici un cahier entier a disparu ; le texte reprend dans la notice de Vigile — *et presentati ante imperatorem afflicti et desolati*... et va jusqu'à celle de Léon II... *Honorius*, *Pyrrus* —. Il continuait au delà, mais on ne peut dire jusqu'où, les numéros des cahiers n'étant pas visibles. — Viennent ensuite trois cahiers isolés du *De viris* de saint Jérôme continué par Gennadius ; le premier cahier commence à *ibit ad Iacobum et aperuit ei* (c. 2) et va jusqu'à Quadratus (c. 19); le second va d'Origène (c. 54) à Lucifer (c. 95); le troisième contient la fin, depuis Théodore d'Ancyre (c. 54 de Gennadius) jusqu'à ces mots... *ante triennium regnante Zenone* (c. 91, Théodule).

Sur ce même cahier commencent les lettres de Quodvultdeus à saint Augustin avec les réponses. Viennent ensuite : Saint Augustin, *De haeresibus*; Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum*; le *De exemplaribus fidei et de recipiendis et non recipiendis libris*, édition pseudo-damasienne du décret sur les livres attribué ailleurs au pape Gélase [2]; des préceptes de morale, en vers et en prose, avec figures géométriques; des figures cosmographiques, accompagnées d'explications; enfin le poème *De eclipsi lunae* [3].

Collationné.

1. Bianchini, *Anastas.*, t. II, p. LXI ; Migne, *P. L.*, t. CXXVII, p. 131; *Mon. Germ. Scr. Langob.*, p. 406.
2. Thiel, *Epp. Rom. Pont.*, t. I, p. 44.
3. Isidore, éd. Arevalo, t. VII, p. 183.

4. — *Parisinus* 317, XIIe siècle. A³

Parchemin, in-4°, 263mm sur 185, 150 feuillets. Ancienne cote : *Reg.* 4060.

Contenu : f. 1-87, l'Apocalypse, avec le commentaire de Bède ; — f. 87-93', *Tractatus Bedae presbiteri super mulierem fortem*; — f. 94-143', le *Liber pontificalis* jusqu'au pape Constantin († 715) ; après la notice de ce pape on trouve encore le début de celle de Grégoire II : *Gregorius, natione Romanus, ex patre Marcello* ; ici s'arrête le texte [1], au milieu du f. 143'; les passages sur les fondations et dotations d'églises sont le plus souvent omis ; il en est de même ordinairement de la formule *per diversa loca*, à la fin des notices ; — f. 144-149; passion de saint Laurent : *Postquam beatus Syxtus*, etc. ; — f. 149-150, poème de Paul Diacre en l'honneur de saint Benoît : *Ordiar unde tuos — piis meritis*.

Collationné.

5. — *Havniensis* 1582, bibliothèque royale de Copenhague, Gamle Kongelige Samling (ancien fonds royal), XIIe siècle. A⁴

Parchemin, petit in-f°, 18 feuillets, dont 16 primitifs et deux ajoutés postérieurement. Provient de l'abbaye d'Albarese, dans le diocèse de Rosellae, actuellement Grosseto, dans la Maremme toscane [2].

Le *Liber pontificalis* commence, f. 1, par les deux lettres, suivies du titre INCIP GESTA PONTIFICV, sous lequel viennent les notices jusqu'à celle de Silvestre, interrompue au bas du f. 14' aux mots *clericum contradicentem. Hic ordines presbiterorum* —; la page n'est pas tout à fait finie : la copie est donc restée inachevée. Au XIIe siècle on ajouta au bas du f. 14' MODO LEGENDUS EST EFFREM. Un catalogue pontifical, écrit vers le même

1. Au-dessous de la ligne où s'arrête le texte du *L. P.*, il y en a une qui a été grattée; mais l'écriture de celle-ci est bien postérieure; elle contenait, je crois, quelque indication de propriétaire. On distingue encore les premières et les dernières lettres : *Liber......oris*.
2. Ce monastère est détruit depuis longtemps. En 1321 il fut donné aux chevaliers de Rhodes par Jean XXII; son souvenir s'est conservé dans le nom d'un fonds de terre situé à deux milles au S-O de Grosseto (*Repetti*, *Dizionario geografico della Toscana*, t. IV, p. 821). Il résulte de certains documents lucquois du VIIIe siècle que l'église de Lucques avait des biens aux environs de Rosellae (Bertini, *Dissertazioni sopra la storia eccl. Lucchese*, dans les *Memorie e documenti per servire alla storia del ducato di Lucca*, t. IV, part. I, Lucques 1818, p. 18 et suiv.; p. 350, 374, etc.; *ad calcem, docum.* XII, p. 17).

temps, se développe sur les f. 15, 16 et 17[1]. Il se terminait d'abord à Pascal II (1099-1118); on le continua plus tard jusqu'à Anastase IV (1153-1154) et enfin jusqu'à Adrien IV (1154-1159): *Adrianus IIII natus anglicus sedit ann. IV menses VIII dies XXVIII.* Sur le f. 18 on trouve, en écriture du xiie siècle, d'abord une note sur la parenté de Marie et de Joseph: *Anna et Exmeria fuerunt sorores* etc., puis une lettre de Calixte II à l'évêque de Rosellae, *Dat. Laterani, X k. mai.*, en faveur du *monasterium Alborense* (Jaffé, 1re éd., nº 5164; Ughelli, *Ital. sacra*, t. III, p. 663) puis un *Scriptum concessionis atque donationis qualiter Ildibrandus Rosellensis episcopus investivit domnum Dominicum abbatem Albarensem de omni decimatione* etc. (Ughelli, t. II, p. 661).

Copié pour moi par M. Christian Weeke.

A5 **6. — *Vaticanus* 5269, xiiie siècle.**

Parchemin, in-4º, 249mm sur 158, 99 feuillets, xiiie siècle. *Vaticanus* de Schelstrate; *Vatic. II* de Vignoli.

Contenu: f. 1, le *Chronicum Venetum*, dit de Sagornini; — f. 41, le *Chronicum Gradense*, du même auteur; pour cette première partie, le manuscrit est une copie des chroniques originales, contenues dans l'*Urbinas* 440 (cf. *Monum. Germ.*, *Scr.*, t. VII, p. 1-47); — f. 49, le *Liber pontificalis* jusqu'au pape Constantin; entre les lettres-préface et le texte il y a un catalogue de papes, avec années, mois et jours, jusqu'à Grégoire II: *Gregorius an. XVI m. VIIII d. XI.* La notice de Grégoire II est commencée: *Gregorius, natione Romanus, ex patre Marcello, sedit ann. XVI ms. VIIII d. XI. Fuit autem temporibus Anastasii, Theodosii, Leonis atque Constantini Augustorum*; — f. 97, listes chronologique des empereurs romains et des empereurs d'Orient jusqu'à Baudouin II (1228-1261). *Post mortem vero Iohannis Balduinus gener eius, filius supradicti Petri, imperavit ann.....* Les années des derniers empereurs, depuis Henri de Hainaut (1205-1216), ne sont pas marquées; mais la mort de Jean de Brienne (1236) étant encore mentionnée, le manuscrit a dû être exécuté entre 1237 et 1261.

Collationné.

7. — *Vindobonensis* 632, xi-xiie siècle. A6

Parchemin (sauf les f. 112-115), in-8º, 117 feuillets. Anciennes cotes: *MS. hist.* 168; *Hist. eccl.* 161; *XIV, E*, 31. Il fut donné à l'église Saint-Magnus de Ratisbonne par le chanoine Jean Dorstayner, mort le 30 mars 1433: ceci résulte d'une note au f. 116. — Le manuscrit est mutilé aux deux extrémités.

Contenu: f. 1, fin d'une description de plantes — *agrestis et vehementer amara* (la coloquinte); viennent ensuite l'hysope et la saxifrage; — f. 1', *De ortu vel obitu sanctorum patrum in N. T. sancti Ysidori episcopi. De Zacharia. Zacharias et Elisabeth ante Deum iusti*, etc.; cet ouvrage se termine en haut du f. 12; — f. 12, les deux lettres-préface du *Liber pontificalis*; f. 13 et 13', liste des papes, les noms seulement, précédés de numéros d'ordre; quelques retouches; le dernier pape, au bas du f. 13', est *Eugenius*; suivent, au f. 14, les notices des papes; elles se terminent au bas du verso d'un feuillet sans numéro qui fait suite au f. 111. La dernière est celle d'Eugène Ier († 656); puis vient le commencement de celle de Vitalien: *Vitalianus natione Signiensis, provinciae Campaniae, de patre Anastasio, sed. ann. mens.* J'ai cru distinguer ensuite les lettres *H* et *d*, restes des mots *Hic direxit*, qui continuent le texte de cette notice. — Les f. 112-115 sont en papier; une main du xiiie siècle y a continué le *Liber pontificalis* par un catalogue avec années, mois et jours, jusqu'à l'élection de Grégoire IX (1227).

A première vue, on pourrait croire que nous avons ici un *Liber pontificalis* arrêté à l'année 656; mais il n'en est rien. Ma conviction est que le texte de la notice de Vitalien continuait et que, si le reste manque, cela vient de ce que le manuscrit est mutilé. Le catalogue initial est, il est vrai, arrêté au même endroit que la suite des notices; mais, à cet endroit aussi (le f. 14 commence un cahier), des feuillets ont pu se perdre.

M. Ed. Chmelar, actuellement conservateur du musée impérial d'Art et d'Industrie, m'avait donné, en 1875, de bons renseignements sur ce manuscrit. Je l'ai depuis examiné et collationné moi-même.

1. A la suite des 16 feuillets primitifs on avait d'abord ajouté celui qui porte actuellement le nº 18. C'est sur ce feuillet que se trouvaient les noms des papes Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II, par lesquels se termine le catalogue dans sa première rédaction. Puis ces noms ont été grattés et l'on a inséré entre le f. 16 et le f. 18 un nouveau feuillet sur lequel le catalogue a été continué depuis Alexandre II jusqu'à Adrien IV.

2° Manuscrits dérivés de celui de Lucques :

A. *Groupe florentin.*

Copies du XI-XII[e] siècle.

8. — *a*) *Vaticanus* 629, XI[e] siècle, fin [1].

Parchemin, in-f°, 478[mm] sur 464, 270 feuillets numérotés. — Ce manuscrit paraît provenir de Florence. A en juger par son contenu et par les limites des catalogues d'empereurs et de papes qu'il contient, il a dû être exécuté sous Urbain II, entre 1095 et 1099. L'écriture ne dément pas ces données chronologiques. — C'est le *Vat. III* de Vignoli.

Contenu : f. 1-114 : Isidore, *De vita et obitu SS. Patrum*; *Allegoriae*; — Bède, *De locis sanctis*; — Isidore, *Praefationes Veteris et Novi Testamenti*; — Julien de Tolède, *Liber prognosticorum*; — Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, traduction et continuation de Rufin; — Isidore, *Chronique*, prolongée par deux catalogues, le premier, des rois lombards, depuis Adaloald jusqu'à Didier, et des empereurs d'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à la dix-huitième et dernière année d'Henri III [2] (1056, 4 juin — 5 octobre), le second, des empereurs d'Orient, depuis Héracléonas jusqu'à Alexis Comnène (1081-1118).

Vient ensuite, f. 115-267, la collection canonique pseudo-isidorienne, combinée avec le *Liber pontificalis*. On trouve d'abord, f. 115-119, la table des fausses décrétales, depuis Clément jusqu'à Damase; puis, f. 119-120, un catalogue des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Urbain II (1088-1099), de première main. Dans ce catalogue on a marqué la durée du pontificat en années, mois et jours, et, de Marcel à Etienne III, la vacance du siège. Les chiffres d'Urbain II sont de seconde main. Divers continuateurs ont ensuite prolongé le catalogue jusqu'à Honorius II (1124-1130), Adrien IV (1154-1159) et Eugène IV (1431-1447); l'avènement de ce dernier pape est indiqué, mais non la durée de son pontificat. Dans sa dernière partie, le catalogue contient, à propos de Jean XXIII, une petite notice qui semble indiquer un auteur florentin [3].

1. Descriptions partielles : Ballerini, *De antiquis can. collect.*, p. 225; Arevalo, *Opp. s. Isidori*, t. I, p. 244; Hinschius, *Decretales pseudoisid.*, p. XLIX; Bethmann, *Archiv*, t. XII, p. 220. Il y a, dans le manuscrit, deux paginations, dont l'une est spéciale à la seconde partie; son f. 1 correspond au f. 120 de la pagination d'ensemble. C'est celle-ci que j'ai suivie.

2. *Mon. Germ. SS. Langob.*, p. 518.

3. Ce catalogue a été publié intégralement par Vignoli, t. I, à la suite de sa préface (*Catal. III*).

Après le catalogue commence la collection pseudo-isidorienne. La lettre de saint Jérôme à Damase, *Gloriam sanctitatis*, y figure en tête des Canons apostoliques, comme document en faveur de leur authenticité. C'est seulement à la suite de ces canons que commence la série des fausses décrétales, avec le *Liber pontificalis;* d'abord la lettre *Gloriam sanctitatis*, les premiers mots seulement, avec un renvoi au texte déjà donné; puis la réponse de Damase et les premières notices, jusqu'à saint Clément, les fausses épîtres de ce pape, la vie d'Anaclet, ses décrétales, et ainsi de suite. Les vies des papes portent le plus souvent un titre : *Vita vel acta N. papae*. Cette disposition continue au delà de l'endroit où les décrétales authentiques se trouvent mêlées aux décrétales apocryphes, jusqu'à Félix IV. Depuis Boniface II, comme il n'y a plus d'épîtres pontificales à insérer, la série des vies se prolonge sans interruption jusqu'à Hadrien I[er] inclusivement.

Le manuscrit se termine, f. 268-270, par dix chapitres du concile romain de 1078, un *Ordo paenitentiae* [1] et le concile de Plaisance (1095), sous Urbain II.

b) *Florentinus* (bibl. nazionale) I, III, 17, XII[e] siècle.

Parchemin, in-f°, 355[mm] sur 255, à deux colonnes; 154 feuillets.— Anciennes cotes, sur le feuillet de garde : 193 *de XII banco ex parte Orientis* — T. XX°. *b.* — *Plut. XV n° CXCIX*; — au dos : *n°* 581. — Ce manuscrit, dont l'écriture ressemble beaucoup à celle du précédent, appartenait, vers le commencement du XV[e] siècle, au savant florentin Nicolà Nicoli († 1437), qui le légua aux dominicains du couvent de Saint-Marc. Il était encore dans leur bibliothèque au XVIII[e] siècle : Fr. Bianchini l'y consulta après Luc Holste. Cf. ci-dessus, la description du ms. A² (p. CLXVII *b*). — C'est le *Flor. I* de Schelstrate, Bianchini et Vignoli.

Contenu. — Il est indiqué par la table suivante, écrite au XV[e] siècle sur le v° du feuillet de garde :

In hoc volumine continentur per ordinem infrascripti libri s.
Liber qui dicitur pontificalis, editus a beato Ieronimo (*corr.* : a b. Damaso pp.)
Expositio sancti Ambrosii super cantica canticorum.
Liber Iohannis Crisostomi de reparatione lapsi.
Liber eiusdem de compunctione ad Demetrium.

1. *Ordo de discretione penit. quem Gregorius papa constituit.* Ponunt canones peccantibus de quibusdam peccatis tres annos... alii sustententur. — *Regula canonica Gregorii IIII papae.* In die Resurrectionis usque in sabbatum eiusdem... vitam consequi possunt sempiternam.

Liber eiusdem de eadem materia ad Stellevium.
Liber Anselmi qui appellatur Proslogyon, id est alloquium.
Conventus sci Marci de Florentia ordinis Praedicatorum de hereditate doctissimi viri Nicolai Nicoli Florentini.

Le livre pontifical occupe les sept premiers cahiers, formant ensemble 50 feuillets. Après les deux épîtres initiales vient le titre INCIP LIB PONTIFICALIS. Les vies se suivent jusqu'à celle d'Hadrien I[er] inclusivement, précédées d'un simple numéro d'ordre, sauf pour Benoît I[er] où il y a un titre : *Vita vel acta Benedicti pp.*

Holste en tira un certain nombre de variantes qui ont été publiées par Schelstrate jusqu'à Félix IV, puis par Bianchini d'après Schelstrate; Vignoli en a fait usage pour toute la série des vies. Bianchini (t. II, p. LIX) en a donné un spécimen paléographique.

Copies du *Florentinus* :

Copies du XV-XVI[e] siècle.

9. — *c*) *Laurentianus* XXIII, 4, XVI[e] siècle.

Parchemin, in-f°. — Copie du *liber pontificalis* contenu dans le *Florentinus*. Au bas de la première page, au-dessus du portrait de saint Jérôme en habit de cardinal, on voit les initiales L. X. P. M. (*Leo X Pontifex Maximus*). Le manuscrit a donc été exécuté pour Léon X (1513-1521). Il y a une initiale peinte à chaque notice.

d) *Riccardianus* 321, XV[e] siècle.

Parchemin, in-4°, 248mm sur 175, 90 feuillets.

Contenu : f. 1-32, Chronique de Prosper; — f. 32-73, le *Liber pontificalis*, avec les lettres-préface, mais sans titre ni catalogue, jusqu'à Boniface III († 607) inclusivement. Jusqu'à Félix II ce n'est qu'une copie du *Laurentianus* XX, 10 (v. ci-dessous, § III); depuis Damase jusqu'à Boniface III, du *Florentinus*; à la fin de la vie de Félix II on lit la rubrique : *Sequitur sine titulo de nonnullis pontificibus ex duobus antiquissimis codicibus sumptum;* — f. 74-90, *Benvenuti de Rambaldis de Imola, libellus incipit qui dicitur Augustalis*, avec une dédicace à Nicolas, marquis d'Este (1393-1441).

e) *Urbinas* 395, fin du XV[e] siècle.

Parchemin, in-f°, 325mm sur 220, 263 feuillets. Ancienne cote : 773. Ecriture élégante. La première page est encadrée dans une bordure historiée avec des armes surmontées d'une couronne sans fleurons et accostées des initiales G. F. — C'est l'*Urbinas* de Vignoli.

Contenu : f. 1-231, le *Liber pontificalis* jusqu'à Martin V; — f. 232-263, extraits de la Chronique de Sigebert [1].

Jusqu'à Etienne II inclusivement, ce manuscrit est une copie du *Florentinus*, dont il reproduit à peu près le titre : INCIPIT PONTIFICALIS. A partir de Paul I[er], il suit le *Vaticanus* 3762 (H). Zaccagni, qui a mis une note à la page 166', dit avoir fait la comparaison depuis Benoît III et avoir trouvé les deux manuscrits tout à fait semblables. Mes observations complètent et confirment les siennes. Depuis Martin IV, qui a deux notices, les continuations sont empruntées à Bernard de Guy et au rédacteur contemporain de Martin V. — Les feuillets 229-231 sont occupés par deux compléments : l'un n'est que le commencement de la vie de Silvestre, d'après le *Vaticanus* 3762, avec la donation de Constantin; l'autre est une petite chronique, qui va du couronnement de Charlemagne jusqu'à la papesse Jeanne : *Anno inc. dom. DCCC... propter sexum muliebrem. Blondus*. C'est un extrait des Décades de Fl. Blondus.

Provenance de ce groupe de manuscrits.

10. — Le *Vaticanus* 629 et le *Florentinus* sont des manuscrits jumeaux; ils ont été copiés l'un sur l'autre ou sur un même original qui ne remontait pas beaucoup au delà de leur temps. Voici quelques lacunes communes et significatives. Dans la notice de Silvestre, à l'article de la basilique de Saint-Laurent, ils interrompent tous deux l'énumération des fonds de terre au même endroit, et en signalant l'interruption par la même formule abréviative : *possessio Aqua Tuscia ad latus praest. sol. CLI et caetera talia*, puis ils passent à la basilique suivante, celle des SS. Marcellin et Pierre. Même suppression pour celle-ci : *corona aurea quae est farus cantarus cum delfinis CXX*, *pens. lib. XXX*, *et cetera his similia;* puis ils passent à l'église d'Ostie, dont la dotation s'arrête ainsi : *phara cantara argentea XXX*, *pens. sing. lib. quinas. Et reliqua*. Ils continuent par l'église de Capoue, omettant ainsi le chapitre qui regarde celle d'Albano. La vie de Damase s'arrête dans tous les deux aux mots *corpora sancta versibus exornavit* —. Enfin, dans la vie d'Hadrien I[er], la dernière qu'ils contiennent l'un et l'autre, ils ont fait des suppressions considérables, qui coïncident toujours. La seconde

1. Bethmann, *Archiv*, t. XII, p. 263.

partie de cette vie, nos 320-357, ne tient qu'une colonne dans ces deux manuscrits ; on a d'abord passé un grand nombre de mots dans les nos 320, 321, 322, 323, puis supprimé tout ce qui va depuis *seu stauracin. Fecit in ecclesia b. Laurenti*, dans le no 323, jusqu'à la finale : *Hic beatissimus et preclarus pontifex omnia utiliter atque naviter*, etc.

11. — Ces deux manuscrits dérivent de celui de Lucques. Partout où celui-ci a une variante propre, sauf les cas où il ne s'agit que d'une orthographe incorrecte, facilement rectifiable pour un copiste du XIe siècle, cette variante se retrouve dans le *Vaticanus* et dans le *Florentinus*. Ainsi, p. 117, l. 11, omission des mots *iunias, accepta VI kal.*; p. 118, l. 3, *in* omis ; p. 118, l. 16, *stude vacare* au lieu de *vacare stude ;* p. 123, l. 3, *VIII regiones* pour *VII regiones ;* p. 147, l. 1, *Rumulo* pour *Romulo ;* p. 153, l. 6, XVII (*Luc.*), XVI (*Vat.* et *Flor.*) pour VII ; p. 155, l. 3, *alii ex* pour *alii sex* ; p. 158, l. 3, <*Et*> *hic fecit ;* p. 159, l. 5, *si* pour *sine ;* p, 162, l. 5, *et turificare* pour *ut turificaret* ; p. 164, l. 13, *plantas* pour *plancas ;* p. 167, l. 1, *medicus* pour *medicis ;* p. 205, l. 2, omission des mots *hic multas tribulationes et*, etc. — Voici d'autres cas où les particularités d'écriture du *Lucensis* ont donné lieu à des leçons remarquables dans les deux autres manuscrits : p. 128, l. 7, *cessavit episcopatus d̅ m̅ II* (*Luc.*), *dies m̅s̅e̅ II* (*Vat.*), *mẽnses II* (*Flor.*) ; — p. 136, l. 2, *epist̅u̅* (*Luc.*). *episcopatum* (*Vat.* et *Flor.*)—p. 143, l. 4, *quo* (*Luc.*, au lieu de *quos*) ; *quo* (*Vat.*), *quem* (*Flor.*) ; — p. 145, l. 6, *clr* (*Luc.*, pour *clero*), *cleri* (*Vat.*), *clericis* (*Flor.*) ; — p. 148, l. 3, *regines* (*Luc.*, pour *regiones*), *reginos* (*Vat.*), *regiones* (*Flor.*) ; — p. 162, l. 7, *Marcello* (*Luc.*, pour *Marcellus,* qui a été rétabli par la seconde main), *Marcello* (*Vat.*), *Marcellus* (*Flor.*). — Ces derniers exemples montrent que le copiste du *Florentinus* se permet souvent des corrections ; on pourrait citer bien d'autres faits de ce genre. Il en résulte que, si les deux manuscrits ont été copiés l'un sur l'autre, c'est certainement le *Vaticanus* qui est l'original.

Le *Lucensis* a, vers la fin, deux grandes lacunes qui lui sont propres, l'une dans la vie de Zacharie, l'autre dans la vie d'Hadrien ; nos deux manuscrits ayant, dans cette dernière vie, une lacune beaucoup plus grande, leurs coupures ne peuvent être comparées à celle du *Lucensis*. Dans la vie de Zacharie, au contraire, la comparaison est possible et fort significative, car le *Lucensis* ne se borne pas à supprimer ; il résume, et la formule de son résumé est exactement reproduite par le *Vaticanus* et le *Florentinus : Et fecit per diversas locas domoculta, et diruptas ecclesias restaurabit sicut ab antiquitus fueral restaurata et vestes et dona obtulit. Hic praecipuus pontifex dilexit clerum...*

Ces faits suffisent à prouver que nos deux manuscrits ne sont que des copies plus ou moins directes du *Lucensis*. J'ajouterai qu'ils ne dérivent que de son texte original et nullement des retouches que celui-ci a subies vers le XIIe siècle. Ainsi, dans la vie d'Urbain, ils ont la leçon *temporibus Diocletiani*, que le correcteur du manuscrit de Lucques changea en *temporibus Alexandri*.

B. *Groupe français.*

12. — *a*) *Vaticanus Reginae* 1852, XIe siècle. Manuscrit d'Angers.

Parchemin in-4o, 270mm sur 180, 60 feuillets. Ancienne cote : 1631. Provient de l'abbaye des SS. Serge et Bacchus, d'Angers : sur le dernier feuillet, on lit, *Iste liber est*|||||||||| ; Le nom de l'abbaye angevine est suppléé par Bethmann [1], d'après le contenu. — Il y a, sous la même reliure, deux manuscrits, le premier (f. 1-30) est du XIIe siècle ; le second (f. 30-60), du XIe siècle. — Celui-ci est l'*Alex. II* de Vignoli.

Contenu. — 1o f. 1-23, Chronique de Pierre, fils de Béchin, depuis la création jusqu'à l'année 1138 [2] ; — f. 24-25, annales angevines, de diverses mains, jusqu'à l'année 1180 ; — f. 26' *Nomina abbatum SS. Sergii et Bacchi Andegav.*, liste prolongée jusqn'à l'année 1293, date de son insertion dans le manuscrit déjà existant ; — f. 27-30, autres annales angevines, de 1067 à 1153, prolongées plus tard jusqu'en 1290.

2o Le second manuscrit (cahiers numérotés : *I q.*, *II q.*, etc.) est un *liber pontificalis* abrégé, qui s'étend jusqu'à la vie d'Hadrien Ier. Des longues notices de la

1. *Archiv*, t. XII, p. 235.

2. André Duchesne, *Hist. Fr. Script.*, t. III, p. 365-372 ; A. Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine*, Tours, 1854, p. 14 et suiv. ; Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. XV-XVIII et 129-152. Ce manuscrit est précisément celui que MM. Marchegay et Mabille disent être perdu et avoir été vainement cherché au Vatican parmi les manuscrits de la reine de Suède. Ils s'en sont néanmoins servis, par l'intermédiaire d'une copie d'André Duchesne (*cod. Paris.* 12696), qui leur a paru avoir été exécutée, pour cette partie, sur plusieurs manuscrits, alors qu'il n'y en a en réalité qu'un seul.

fin il ne reste le plus souvent que le début et les dernières phrases. Après celle du pape Constantin on trouve, non pas dans la marge, mais dans le texte, la note *Hunc usque CXXVIIII anni sunt*, etc., qui figure au même endroit, en marge, dans le manuscrit de Lucques. Cette particularité et bien d'autres ressemblances prouvent que ce manuscrit dérive du *Lucensis*; mais il est indépendant des retouches que celui-ci a subies.

Manuscrit de Poitiers.

13. — *b*) *Pictaviensis* 6, XI-XIIe siècle[1].

Parchemin in-f° oblong, 450mm sur 145, provenant de l'église Saint-Hilaire le Grand à Poitiers, comme il résulte d'un contrat *cum Hcr. thesaurario et canonicis beati Hylarii*, f. 1.— Ce manuscrit a été mutilé postérieurement à l'année 1835; plusieurs cahiers ont été arrachés, plusieurs feuillets coupés çà et là. Il reste actuellement 105 feuillets, numérotés sans tenir compte des mutilations. L'angle inférieur-extérieur des feuillets a été rongé par les rats, sans que le texte ait été endommagé.

Le contenu est marqué dans un index du XIIIe siècle environ, qui se lit f. 1' :

In hoc volumine continentur libri inferius annotati :
Primo, canones plurium consiliorum (*sic*) generalium et praecipue IIII^or principaliorum a beato Ysidoro pluribusque aliis sanctis patribus descripti ;
item, cronica beati Iheronimi de summis pontificibus ;
item, sermones beati Augustini de dominicis et festis annalibus quibusdam a Nativitate Domini usque ad Ascensionem, quorum tamen primus est de Trinitate et incipit : « Legimus secundum Moysen », etc. ;
item, tractatus venerabilis Bede super epistolis canonicis beatorum apostolorum Iacobi, Petri et Ioannis ;
item, translacio de graeco in latinum dictorum beati Methodi, in qua multa mira continentur ;
novissime ponitur liber de Faulx-Buisson.

Le catalogue de Haenel (1823) donne une description plus sommaire :

Canones conciliorum generalium et praecipue quatuor principalium. Chronica b. Hieronymi de ss. pontificibus. S. Augustini sermones de festis et de sanctis. Calendarium de Faulx-Buisson. Saec. XI membr. in fol.

Actuellement on trouve dans ce manuscrit :

1° Une collection canonique intéressante, contenant beaucoup de conciles tenus en Gaule. Elle comprend les cinq premiers cahiers, f. 2-9, 10-13, 14-21, 22-29, 30-37. Le cinquième se termine par la *Notitia Galliarum*, qui est incomplète, car la partie relative au diocèse des sept provinces devait se trouver sur le feuillet suivant. A cet endroit il a disparu plus d'un cahier.

2° Un recueil d'homélies, disposées suivant l'ordre du calendrier, depuis Noël jusqu'à l'Ascension. Le premier commence par les mots *Legimus sanctum Moysen* (S. Augustin, éd. Migne, t. V, p. 2196). Ce recueil va du f. 38 au f. 75', au bas duquel il s'interrompt, un feuillet au moins ayant disparu à cet endroit;

3° Bède, commentaire sur l'épître de saint Jacques et les autres épîtres catholiques, f. 76-97' ; il y a ensuite un feuillet de coupé.

4° *Dicta S. Methodii*, traduction du grec, avec un prologue et une *Praefatiuncula Petri monachi*, f. 98-102;

5° Martyrologe : *Incipit martyrologium per anni circulum*, etc., f. 102-104. C'est le *calendarium* ou le *liber* de Faulx-Buisson, mentionné dans les descriptions ci-dessus.

Le f. 105 est un feuillet de garde.

De cette description il résulte que ce manuscrit a perdu un ouvrage entier, la *Chronica b. Hieronimi de summis pontificibus* et, outre quelques feuillets épars, la fin de la collection canonique, depuis le milieu de la notice des provinces et cités de la Gaule. Or voici la description de l'un des manuscrits du fonds Ashburnham-Libri, n° 1814 (*Catalogue of the mss. at Asburnham Place*, part. I [Libri]) :

Recueil (en latin).— Beati Hieronymi vitae Pontificum. Libellus de paenitentia laicorum. Regulae de ministris ecclesiae. Excerpta capitularia regum Francorum. Provinciarum descriptio. Liber paenitentialis Allitgarii episcopi. Bedae presbyteri de canonibus. Epistolae Paulini, Gregorii, etc. Canones varii. Liber de ordine penitentia (*sic*), etc.— Manuscrit sur vélin, in-f° oblong, du X-XIe siècle. Fort important.

Ce manuscrit est actuellement à la bibliothèque Laurentienne de Florence[1], où il porte le n° d'inventaire 1737. Il comprend 24 feuillets, de 450mm sur 141, en écriture de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe (appréciation de M. Anziani). L'angle extérieur-

1. Je n'ai pas vu ce ms. Dom Chamard a bien voulu vérifier la disparition des cahiers qui contenaient le *L. P.* M. Em. Ernault, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers, a eu l'obligeance de rédiger pour moi une description très soignée du manuscrit.

1. Je dois à l'obligeance de M. le chanoine Anziani, bibliothécaire de la Laurentienne, des renseignements fort circonstanciés sur le contenu de ce manuscrit.

inférieur de chaque feuillet a été rongé par les rats, sans dommage pour le texte.

Les 24 feuillets conservés à Florence correspondent à trois cahiers dont les deux premiers contiennent : f. 1-15, le *Liber pontificalis;* f. 15′, un *Libellus de paenitentia laicorum*, can. 27-34 ; f. 15′-16, *Regulae de ministris ecclesiae;* f. 16-16′, *De homicidiis et calumniis.* Quant au troisième cahier, il contient un grand nombre de textes relatifs à la discipline ecclésiastique ; mais il commence par la fin de la *Notitia Galliarum*, et cette partie de son texte rejoint exactement le texte de la même *Notitia* interrompu au bas du f° 37′ dans le manuscrit de Poitiers. Celui-ci, en effet, va jusqu'à la fin du diocèse *Galliarum : ... Civitas Valensium Uctodoro. Provincia* — Le manuscrit de Florence continue : — *Viennensium numero XIIII.....* A la fin de ce cahier, on trouve le commencement du *Libellus de paenitentia laicorum* dont la fin est rejetée après le *Liber pontificalis*, f. 15′. Il est évident que l'ordre des cahiers florentins n'est pas primitif et que le f. 17 ne devrait pas venir après le f. 16.

Bien que je n'aie vu ni les feuillets Ashburnham, ni le manuscrit de Poitiers, je crois que celui-ci a contenu autrefois les trois cahiers qui sont maintenant conservés à Florence. Il y a coïncidence exacte dans le format, et dans un format extraordinaire ; les dimensions sont les mêmes ; les marges ont été rongées au même endroit et sur la même surface ; le contenu des deux parties réunies correspond à celui du manuscrit de Poitiers avant sa mutilation ; enfin, si l'on remet les cahiers florentins dans leur ordre primitif, il se trouve que le commencement de ce fragment (f. 17) s'ajuste exactement avec la lacune du manuscrit de Poitiers.

Le *liber pontificalis* contenu dans ce manuscrit est exactement identique à celui du manuscrit précédent. Je m'en suis assuré par la comparaison des passages caractéristiques, sur lesquels je dois de précieux renseignements à M. le comte d'Ashburnham et à M. le chanoine Anziani.

Manuscrit du Mans.

14. — *c*) *Parisinus* 4999 A, XIVe siècle.

Voici la description de ce manuscrit, telle qu'elle se trouve dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale :

Codex membranaceus, in quarto, quo continentur :

1° Eusebii et Isidori Hispalensis chronicon, a Petro Bechinni filio productum ad mortem Richardi regis Anglorum et annum 1199.

2° Anonymi liber de tribus circumstantiis gestorum, id est, personis, locis et temporibus.

3° Damasi papae chronicon de summis pontificibus, quod anonymus produxit ad Adrianum I et annum 772.

4° Nomina episcoporum Cenomanensium a Iuliano ad Hugonem.

5° Prophetia sibyllae Tiburtinae.

6° Gesta Salvatoris, sive evangelium Nicodemi.

7° Libellus Bedae de locis sanctis, in epitomen contractus.

8° Historia Britonum, authore Galfrido Monemutensi.

Is codex decimo quarto saeculo ineunte videtur exaratus.

M. L. Delisle a démontré [1] que ce volume, soustrait à la Bibliothèque nationale, a été découpé en quatre morceaux, dont trois se retrouvent dans la bibliothèque de lord Ashburnham, fonds Barrois, n°s 251, 244 et 250. Le premier contient la chronique de Pierre Béchin (n° 1); le deuxième les opuscules n°s 2, 3, 4, 5 ; le troisième les opuscules n°s 6 et 7 ; le quatrième, comprenant l'histoire de Geoffroi de Monmouth, a échappé aux recherches.

Comme le précédent, ce manuscrit contenait en même temps la chronique de Pierre Béchin et un *liber pontificalis* abrégé, qui se terminait au pape Hadrien Ier. Je dis un *liber pontificalis* abrégé, car, d'après le catalogue du fonds Barrois, n° 244 [2], on voit qu'il n'occupe que 21 feuillets du manuscrit ; celui-ci est de petites dimensions ; on peut d'ailleurs comparer la place occupée par le *Liber pontificalis* avec celle que prennent les autres opuscules, de dimensions bien connues. De cette comparaison il résulte que les 21 feuillets en question n'offrent pas la place nécessaire pour un texte complet, terminé à Hadrien Ier. — Je pense aussi que, dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale, la date 772, qui est celle de l'avénement d'Hadrien, doit être remplacée par celle de sa mort, 795.

Ce manuscrit doit donc présenter le même texte que le précédent, soit qu'il ait été copié sur lui, soit qu'ils proviennent tous deux d'un original commun. D'après le contenu, il doit provenir du Mans ou de quelque église de la même région.

1. *Les manuscrits du comte d'Ashburnham*, Paris, 1883, p. 80 ; cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série. t. II, p. 223 et suiv.
2. Reproduit par M. Delisle, *l. c.*

3° Manuscrits perdus.

Manuscrit B de Marq. Freher.

15. — A ces manuscrits existants il convient d'en ajouter deux autres, perdus maintenant, mais sur lesquels nous avons quelques renseignements.

L'éditeur de Mayence ajouta à son texte, déjà imprimé, la collation, très rapidement faite, de deux manuscrits appartenant à Marquardt Freher et communiqués par lui. L'un de ces manuscrits, coté A dans l'édition mayençaise, n'est autre que le *Parisinus* 5140, qui sera décrit plus loin. L'autre, coté B, a échappé à toutes mes recherches. Mais on peut juger de son texte par les variantes, d'abord assez nombreuses, puis de plus en plus rares, qui en furent extraites. C'était un manuscrit de la classe A, mais seulement jusqu'au pape Constantin († 715). A partir de Grégoire II son texte devenait identique à celui de la classe B. Comme le manuscrit de Cologne (ci-dessous, p. CLXXVII), il s'arrêtait au milieu de la vie d'Etienne III, à l'énumération des évêques franks envoyés au concile romain de 769. Pour la première partie, les variantes permettent de constater qu'il se rapprochait beaucoup des manuscrits A^5 et A^6, surtout dans les chiffres. Quand j'aurai ajouté que le manuscrit B de Freher était moins grand que le *Parisinus* 5140, j'aurai dit tout ce qu'il m'est possible d'en dire.

Manuscrit de P. Crabbe.

Pierre Crabbe se servit pour son édition des conciles d'un manuscrit du *Liber pontificalis* appartenant à l'abbaye de Sigberg, près Bonn. Il en tira d'abord toute la série des papes des six premiers siècles, jusqu'à saint Grégoire le Grand. Au delà de celui-ci, il ne donne d'autres biographies pontificales que celles de Deusdedit, Honorius, Théodore, Martin, Eugène Ier, Vitalien, Donus, Agathon, Léon II, Grégoire II, Grégoire III, Zacharie, Léon III, Eugène II, Nicolas Ier et Hadrien III; encore celles de Léon III et d'Hadrien III sont-elles empruntées à Platina. Celle de Nicolas Ier n'est qu'un mauvais assemblage de fragments empruntés à la notice de ce pape et à celle de son prédécesseur Benoît III. Quant aux autres, le texte rentre dans la classe A pour le commencement, jusque vers le milieu du VIe siècle, dans la classe B pour la suite.

C'est un manuscrit du même genre, présentant au commencement le texte de la classe A et s'en écartant plus tard, qui a servi au compilateur de la troisième édition, celle de Pierre-Guillaume. Ici, cependant, il y a une complexité plus grande que dans le cas précédent; j'y reviendrai en décrivant les manuscrits de cette édition.

4° Classification.

Classement des six manuscrits indépendants.

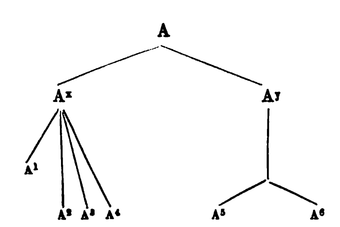
16. — En éliminant les manuscrits perdus, abrégés[1], de basse époque, ou dérivés d'originaux existants, le groupe A se réduit à six manuscrits, le *Lucensis*, le *Laurentianus S. Marci*, le *Parisinus* 317, l'*Havniensis*, le *Vaticanus* 5269 et le *Vindobonensis* 632. Celui-ci se termine actuellement dans la notice de Vitalien († 672); mais depuis celle de Silvère environ, le texte y est tellement remanié d'après un manuscrit de la classe B, ou même suivant le caprice d'un correcteur, que l'on ne peut guère s'en servir, après la notice d'Agapit, comme d'un représentant de la classe A. L'*Havniensis* s'interrompt dans la notice de Silvestre, le *Laurentianus* dans celle de Léon II. Les trois autres, qui n'ont point subi de mutilation, nous présentent jusqu'à Constantin († 715) un texte à peu près identique. Le *Lucensis* est continué, il est vrai, au delà de cette limite, mais les vies suivantes y ont été ajoutées après coup; le *Vaticanus* a aussi quelques mots de la notice de Grégoire II, mais suivant une recension différente de celle que présente, pour cette vie, le *Lucensis*. Le groupe A ne reste donc uni et serré que jusqu'en 715.

Il se subdivise en deux familles; les quatre premiers manuscrits ont entre eux une parenté spéciale, qui les distingue facilement des deux autres. Cette parenté est même si étroite que l'on se demande par moments si le *Lucensis* n'est pas un ancêtre commun aux trois manuscrits de Florence, de Paris et de Copenhague. Il a cependant quelques lacunes qui ne se retrouvent pas dans ces manuscrits; la parenté est donc simplement collatérale. Mais elle est très étroite : l'ancêtre commun ne peut guère être différent de l'original du *Lucensis*. Il est du reste à remarquer que, sur les trois manuscrits en question, les deux dont la provenance est connue sont des manuscrits toscans, comme le *Lucensis*, et que l'un d'eux, le *Havniensis*, vient précisément d'un canton où, dès le VIIIe siècle, l'église de Lucques avait des relations étendues. Le texte de ces trois manuscrits a subi de nombreuses corrections orthographiques; de

1. Outre les abrégés décrits ci-dessus, on en trouvera énumérés quelques autres, beaucoup moins importants, dans le § VI de ce chapitre.

plus, les suppressions fréquentes du *Laurentianus* et du *Parisiensis* ont nécessité çà et là de petits raccords. Mais en dehors de ces remaniements faciles à distinguer, leur leçon a une grande valeur, comme confirmation et même comme rectification, sur quelques points, de celle du manuscrit de Lucques.

Les retouches grammaticales sont beaucoup plus sensibles dans le *Vaticanus* et le *Vindobonensis*, qui, à ce point de vue déjà, représentent un original commun, du XIe siècle au moins. Ils ont en outre l'interversion Anicet-Pie, et les chiffres qui expriment la durée du siège dérivent d'une révision systématique, commune à ces manuscrits, à la classe E et à trois manuscrits de la classe C [1]. On verra bientôt que les manuscrits des classes C et E dérivent d'originaux copiés dans la Tuscie lombarde, au VIIIe siècle. Ainsi les retouches des deux manuscrits de Vienne et du Vatican ne nous obligent pas à chercher leurs éléments ailleurs que dans la patrie du groupe A^{1234}. Il est clair toutefois qu'ils dérivent d'un original plus ancien que celui de ce groupe, et, à certains égards, d'un original plus parfait. En plusieurs cas ils ont conservé, de concert avec les manuscrits des autres classes, la leçon primitive, altérée dans le *Lucensis* et dans ses congénères. La généalogie des manuscrits A peut donc se traduire comme il suit :



De ces données il résulte que la classe A doit être représentée 1° au point de vue de l'orthographe par le seul manuscrit de Lucques ; 2° au point de vue de l'ensemble du texte par les variantes de nos six manuscrits, sauf celles qui ne sont que des retouches. Je donnerai, soit dans le texte, soit en note, la leçon du *Lucensis*, dans tous ses détails, en négligeant cependant la plupart des corrections que ce manuscrit a subies au XIIe siècle. Quant aux cinq autres manuscrits, leurs variantes ne seront régulièrement notées qu'en tant qu'elles affectent le sens et qu'elles ne représentent pas, de toute évidence, un remaniement postérieur et arbitraire. Le silence gardé sur leur leçon signifiera donc, non pas qu'elle soit celle du texte imprimé, mais qu'il n'y a *certainement* rien à en conclure contre celle du texte imprimé.

§ II.

MANUSCRITS DE LA CLASSE B.

1° Manuscrits du texte ordinaire.

A. — *Fragments très anciens.*

T **17.** — *Taurinensis* F, IV, 18, VIIIe siècle.

Antiphonaire du XIIe siècle, provenant de Bobbio ; en tête sont deux feuillets de garde (hauteur 0m28, largeur 0m18) qui contiennent un fragment du *Liber pontificalis*. Ces quatre pages sont palimpsestes : l'écriture inférieure, celle du *Liber pontificalis*, est une minuscule du VIIIe siècle au moins [2].

Contenu : La fin de la vie d'Hormisdas, depuis les mots *episcopo Iohanne,* p. 270, l. 13, et le commencement de la vie de Jean Ier, jusqu'à *cum cereis et cru-*, p. 275, l. 11.

Copié pour moi par M. Em. Châtelain.

1. Voy. ci-dessus, p. LXXXVIII *b*. — Je crois devoir atténuer ici ce que j'ai dit des rapports entre le texte A^{56} et les manuscrits CE. Il y a çà et là dans le texte A^{56}, même en dehors des chiffres, quelques menues retouches qui peuvent provenir d'un manuscrit C ou d'un manuscrit E.

2. C'est l'appréciation de mon ami M. Em. Châtelain, à qui je dois une description de ce manuscrit et une copie de ce qui s'en peut encore déchiffrer. Une note annexée au volume dit que les feuillets de garde avaient été lus « dopo fattavi passare sopra una » preparazione chimica », par le cav. Alessandro Tonso Pernigossi, de Tortone, à qui le manuscrit avait été envoyé par le comte Cardenas de Vorlanga (?), son ancien collègue au conseil de préfecture d'Alexandrie, en 1807-1814 ; le comte Cardenas l'avait emprunté à l'abbé Pezzi, de Bobbio, ancien moine, qui en était le possesseur. — L'existence de ce ms. m'a été signalée par M. de Rossi.

B1 **18.** — *Neapolitanus* IV, A, 8, VIIe siècle.

Parchemin, in-4°, 300mm sur 280, 47 feuillets. — Ce célèbre manuscrit palimpseste provient, comme le précédent, de l'abbaye de Bobbio : sur un des feuillets du milieu on lit, en écriture du XIIIe siècle, *Liber S. Columbani;* le feuillet étant déchiré à cet endroit, on ne peut constater la présence des mots *de Bobbio* qui terminent ordinairement la formule dans les manuscrits de cette provenance. Il appartint à Janus Parrhasius (1470-1533), puis à Seripandi (1493-1563), enfin au monastère napolitain de Saint-Jean a Carbonara, d'où il est venu, au commencement de ce siècle, à la bibliothèque royale de Naples. — Les huit feuillets qui contiennent le *Liber pontificalis* portent les numéros 40-47. Ils sont détachés les uns des autres; le manuscrit n'est pas relié, mais conservé dans une boîte en bois. Le texte du *Liber pontificalis* est à deux colonnes, en minuscule très fine, du VIIe siècle, à raison de quarante à quarante-six lignes par colonne. Il est de la seconde écriture; pour faire revivre le texte oncial que l'on distingue au-dessous, Mai appliqua à ces feuillets un réactif qui les a tellement chiffonnés et noircis que la lecture, toujours très difficile, est, à certains endroits, absolument impossible [1].

Contenu [2] : Le *Liber pontificalis* commence au f. 40. En haut de la colonne 40 *a* on a écrit au XIIIe siècle, dans la marge supérieure, le titre *Gesta summor pontificu*, mais à l'origine il n'y avait aucun titre. L'écriture du VIIe siècle commence par l'adresse de la lettre de saint Jérôme : BEATISSIMO PAPAE DAMASO HIERONIMS. Suivent les deux lettres, puis un catalogue de papes jusqu'à Conon, les noms seulement avec des numéros d'ordre, sauf pour les deux premiers papes, dont les années sont marquées. Ce catalogue, disposé sur deux lignes verticales, se prolonge jusqu'à la septième ligne de la seconde colonne. On lit ensuite le texte suivant, en onciale : *Quid est tibi mare quod fugisti et t*|||||||||||||||||; puis, après deux lignes en blanc, l'*incipit* suivant, en minuscule à filaments, plus grosse que celle du texte : *In nomine scae trinitatis atque sci omnes prophet*AE. La série des notices commence alors, chacune d'elles étant précédée d'un numéro en marge. A la fin de la première ligne de chaque nouvelle notice le copiste continue dans le blanc laissé par l'alinéa qui précède et ne passe à la seconde ligne qu'après avoir rempli cet alinéa. Le huitième feuillet, le dernier qui subsiste, se termine à ces mots de la vie d'Anastase II (496-498) : *qui noctu divino noto percussus est.* — Il est impossible de dire jusqu'à quel pape s'étendait le *liber pontificalis* contenu dans ce manuscrit; au moins peut-on admettre, en tenant compte des limites du catalogue initial et de la haute antiquité de l'écriture, qu'il n'allait pas au delà du pape Conon (+ 687).

Copié.

1. Descriptions : Cataldo Iannelli, *Bibliothecae latinae manuscriptae catalogus*, cod. VIII, p. 5; Ang. Ant. Scotti, étude dans les *Memorie della regia accademia Ercolanese d'archeologia*, t. II (1833), p. 119 et suiv. [Cet auteur s'efforce en vain de démontrer que le ms. ne provient pas de Bobbio, mais de la Calabre; c'est lui, p. 121, qui mentionne les manipulations d'Angelo Mai.] Pertz, *Archiv*, t. V, p. 69; Bethmann, *Archiv*, t. XII, p. 615. C'est à Pertz que revient l'honneur d'avoir le premier découvert (1822) et signalé ce manuscrit.

2. Pour l'écriture inférieure de ce ms. et même pour l'écriture supérieure, en ce qui ne concerne pas le *L. P.*, on peut consulter les descriptions citées dans la note précédente. Ces parties du texte n'ont aucun intérêt pour l'histoire du *L. P.*

B. *Manuscrits prolongés au-delà d'Etienne II.*

19. — *Parisinus* 13729, IXe siècle. B2

Parchemin, in-4°, 245mm sur 175, 161 feuillets. — Ce manuscrit a appartenu à Nicolas Lefebvre, précepteur de Louis XIII. Il passa ensuite dans la bibliothèque Harlay et dans celle de Saint-Germain. Anciennes cotes : *XIV R*, *olim* 1621, Saint-Germain-Harlay 474 *bis*.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement. Première page en blanc ; f. 1', en grandes capitales le titre : IN NOMINE DNI DI ET SALVATORIS NRI IHV XPI INCIPIT LIB EPISCOPALIS IN QUO CONTINENTUR ACTA BEATORUM PONTIFICUM URBIS ROMAE. Entre les lettres-préface et le texte, il y a un catalogue qui se termine ainsi :

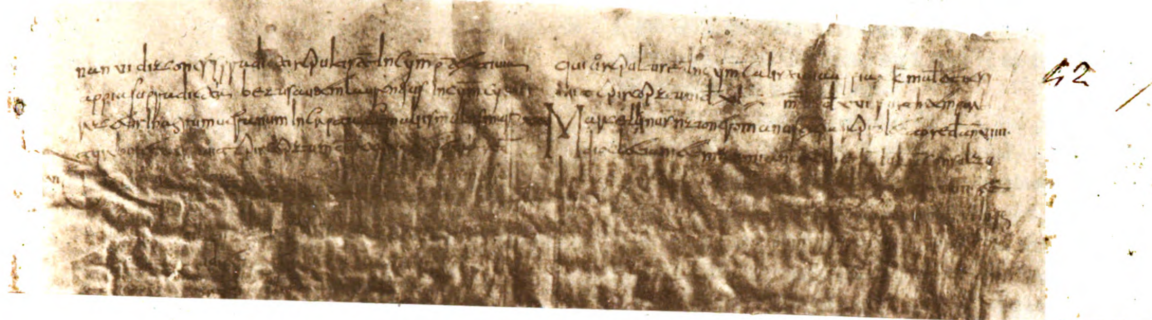
	XCVI.	Stephanus an. III m. V d. XXVIII.
(*sic*)	XVII.	Adrianus ANNOS XX.
	XCVIII.	Leo. *tertius annis XX m. V.*
	XCVIIII.	Stephanus. *annis IIII m. V.*
	C.	Paschalis. *annis septem.*
	CI.	Eugenius. *annis III m. II.*

Item nomina Romanorum pontificum sine gestis.

Sous ce dernier titre suit un catalogue terminé à Innocent III (+ 1216) ; ce catalogue et les mots en italiques dans les cinq lignes qui précèdent ont été ajoutés au XIIIe siècle. Le titre *Item nomina* etc., est inexact, car les vies (*gesta*) des quatre papes Léon III, Etienne IV, Pascal et Eugène II ne figurent pas dans le manuscrit : la dernière notice est celle d'Hadrien Ier (+ 795). Entre le catalogue et les notices on lit le sous-titre *In Dei nomine incipiunt gesta suprascriptorum pontificum.*

Collationné.

Neapolitanus.



Vindobonensis 473.

Zacharias nat grecus ex patre polichronio. XCIII.
sed an. x. m. iii. dies. xiiii. Uir mitissimus atq. suauis
omni bonitate ornatus. amator cleri et omnis populi
romani tardus ad irascendum et uelox ad miserandu
nulli malu pro malo reddens neq. uindicta secundu merita
tribuens sed pius et misericors. A tempore ordinationis sue
omnib. fuit etiam et his qui ante sui fuerunt psecutores bona
pmalis reddidit eosq. honorib. pbens simul et facultate ditauit.
hic inuenit totam italiam prouinciam ualde turbatam. simul
et ducatum romanum psequente liutprando langobardorum
rege. ex occisione transemundi duci spolitani. Qui in hac
romana urbe eodem rege psequente refugium fecerat.
Et dum ap decessore eius beate memoriae gregorio papa atq.

Parisinus 13729

Karolus rex francor cui misit papa claues ex confessione beati petri

accipiens pastibus franciae carlo sagacissimo uiro qui
tunc regnum regebat francorum Natali tenere p
missos suos direxit. Id e. anastasium scissimu uiru
epm. Necnon et sergium prbm. postulandu a p fato
excellentissimo carlo. Ut eos a tanta oppressione
langobardoru liberaret. Eodem tempore necessi
tate compulsus plurima pars muroru huius ciuitatis
romanae restaurata e. Alimonia quoq. artificum
et ptium ademendu calcem de proprio tribuit.

Transmundus dux

Eiusdemq. temporib. gallensium castru pquo cotidie
expugnabatur ducatus romanus a ducato spolitini
dans pecunias non paruas transimundo duce eoru.
Ut cessarent bella et questiones potuit causam finire.

Heliog. Dujardin *Imp. L. Eudes*

Ernest Thorin Editeur, r. de Médicis 7 à Paris.

B[2'] **20.** — *Laudunensis* (Bibliothèque municipale de Laon), 342, IXe siècle.

Parchemin, in-4°, 230mm sur 200, 121 feuillets. — Il provient de l'église cathédrale de Laon; on lit sur le premier feuillet, d'une écriture postérieure à celle du manuscrit: *Hunc librum dedit domnus Dido episcopus Deo et sanctae Mariae Laudunensis ecclesiae. Si quis abstulerit, offensionem Dei et sanctae Mariae incurrat.* Dido a été évêque de Laon entre 883 et 893.

Même contenu que le précédent, sauf que le catalogue initial n'a été prolongé de seconde main que jusqu'à Benoît III (855-858) seulement:

Stephanus an. III m. V d. XXVIII.
Adrianus ANNOS XX.
Leo.
Stephanus.
Paschalis.
Eugenius. *ann. IIII mens. VII dies XXIII.*
Valentinus m. I dies X.
Gregorius ann. XVI.
Sergius sedit ann. III.
Leo sed. ann. VIII m. III d. V.
Benedictus ann. II m. VI d. XI.

Entre ce manuscrit et le précédent il y a une ressemblance extraordinaire, non seulement dans le texte, dans les variantes les plus menues, dans les détails du catalogue placé en tête, mais encore dans l'écriture elle-même. J'ai pu les rapprocher et les comparer; il m'a semblé qu'ils devaient avoir eu le même copiste. La seule différence est que le manuscrit de Paris a été bien plus soigné que l'autre dans l'exécution matérielle; celui de Laon n'a pas passé entre les mains du rubriciste; aussi les titres, initiales, et autres détails analogues sont-ils omis, bien que leur place ait été laissée en blanc par le copiste.

Deux dates sont fournies par le catalogue, la 21e année d'Hadrien (792) et le pontificat d'Eugène II (824-827). La seconde correspond vraisemblablement au temps où ont été copiés les deux manuscrits ou, à tout le moins, leur original commun. Dans le manuscrit de Laon, la différence d'écriture entre le texte et la note *Hunc librum*, est très considérable; cette note étant de la fin du IXe siècle, le texte peut fort bien être du temps d'Eugène II. Quant à la mention *Adrianus ANNOS XX*, elle suppose que, soit l'original direct de nos deux manuscrits, soit un de leurs ancêtres les plus rapprochés a été écrit en 792; c'est assez dire qu'il ne contenait pas encore la vie d'Adrien, ou à tout le moins qu'il ne la contenait pas tout entière.

Dans le manuscrit *Vossianus* 60 (C[1]), qui provient de Saint-Remi de Reims, le catalogue initial, qui d'abord s'arrêtait à Etienne II, a été ensuite prolongé jusqu'à Etienne V (885-891) par une liste de noms, sauf pour Paul Ier, Etienne III et Hadrien, dont les années, mois et jours sont marqués comme dans nos deux manuscrits, y compris la particularité caractéristique *Adrianus ANNOS XX*. Si ce comput n'a pas été emprunté à leur original, il doit provenir de l'un d'eux, et non du *Laudunensis*, mais du *Parisinus*. Dans celui-ci, en effet, au temps d'Etienne V, les chiffres d'années n'étaient plus marqués après Hadrien; le manuscrit de Laon, au contraire, pouvait dès lors fournir ceux de six papes, depuis Eugène II jusqu'à Benoît III. Cette circonstance est bonne à relever, comme un indice sur la provenance du manuscrit de Paris.

Collationné.

21. — *Coloniensis* 164, IXe siècle [1]. B[3]

Parchemin, in-4°, 260mm sur 175, 115 feuillets, écriture du commencement du IXe siècle (Jaffé et Wattenbach); copié par cahiers et par des copistes différents. On lit sur le premier feuillet, de main moderne: *Liber s. Petri Colon.* A Darmstadt il portait le n° 2147.

Contenu: le *Liber pontificalis* seulement; f° 2, après les lettres-préface, catalogue intitulé *Incipiunt nomina beatorum pontificum sanctae apostolicae sedis.* Il ne contient que les numéros d'ordre et les noms; Anicet y est avant Pie, Antéros avant Pontien, ce qui est contraire à l'ordre des notices dans le manuscrit lui-même; signalons aussi *LVIII Mercurius qui et Iohannes.* Le dernier nom de première main est *XCVIII. Leo.* (Léon III); une seconde main a continué la liste jusqu'à Jean VIII, 109e pape, et prolongé les numéros de CX à CXXVII, jusqu'au bas de la page; elle a aussi ajouté, dans la marge du bas, une exhortation à enregistrer les noms des papes futurs: *Si quis Dei et ecclesiae sanctae amator erit scribat in ante.* Puis viennent les notices avec le sous-titre *Incipiunt gesta suprascriptorum pontificum*; le titre principal *Incipit liber episco-*

1. Jaffé et Wattenbach, *Ecclesiae metropolitanae Coloniensis codices manuscripti*, Berlin, 1874.

palis, etc. n'a pas été écrit; mais le f° 1, resté en blanc, lui était probablement destiné. Le texte s'étend jusqu'à la vie d'Etienne III, où il s'arrête aux mots *probatissimos viros scilicet* (n. 276), c'est-à-dire immédiatement avant la liste des évêques envoyés de France au concile romain de 769.

Le texte de ce manuscrit le rapproche beaucoup des deux précédents; la ressemblance se retrouve aussi dans certains détails d'exécution, par exemple, la première ligne de chaque notice, toujours écrite en majuscule. Il paraît plus ancien qu'eux; les mots ne sont guère séparés; il y a beaucoup de ligatures; le *c* à dos brisé se rencontre souvent; les pilons des lettres verticales sont longs et fort arrondis, etc. Rien n'empêche qu'il ait été écrit sous Léon III (795-816), comme le catalogue semblerait l'indiquer.

Collationné.

B⁴ **22.** — *Leydensis Vossianus* 41, fin du IXe siècle.

Parchemin, in-4°, 247mm sur 203. Ce manuscrit provient d'Auxerre ; on trouve en effet dans les marges le synchronisme des évêques de ce siège, noté par deux mains différentes, au XIe siècle et au XVIe, depuis Peregrinus, contemporain de Xystus II. — Il a appartenu à Paul Petau, dont j'ai reconnu l'écriture dans les marges de quelques feuillets intervertis vers la fin. Ancienne cote : B 52.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement.

Il commence comme le précédent, sans titre, par les deux lettres-préface, suivies d'un catalogue où il n'y a que les numéros et les noms ; ce catalogue se termine, de première main, à Hadrien II (867-872) ; après ce pape les numéros continuent ; vers le XIe siècle on a ajouté en regard quelques noms, sans avoir égard à l'ordre réel des papes :

CVIII.	Adrianus.	867-872.
CVIIII.	*Gregorius*	Grégoire V (996-999) ou Grégoire VI (1045-1046).
CX.	*Iohannes*.	Cette suite se trouve entre Jean XII, Léon VIII et Benoit V (956-965).
CXI.	*Leo*	
CXII.	*Benedictus*	
CXIII.	*Gregorius*	Cette suite se trouve entre Grégoire V, Silvestre II et Jean XVII (996-1003).
CXIIII.	*Silvester qui et Girbertus*.	
CXV.	*Iohannes*	
CXVI.	*Benedictus*	?
CXVII.	*Romanus*.	897.
CXVIII.	*Benedictus*	?

Le texte des notices se continue jusqu'à la fin de la vie d'Etienne III. Une particularité tout à fait propre à ce manuscrit, c'est qu'il contient, dans la vie d'Etienne III, les deux catalogues d'évêques français et italiens, du concile romain de 769, que tous les autres manuscrits omettent.

Collationné.

23. — *Bernensis* 412, XIIIe siècle.

Parchemin, in-f°, 31 feuillets.

Fin d'un *Liber pontificalis* qui s'arrêtait à Etienne III († 772), dont la notice est ici entière ; le texte commence dans la vie de Grégoire II — *exarchum vel qui eum direxerat* (n° 184) ; entre les feuillets 7 et 8 il en manque plusieurs qui comprenaient la fin de Grégoire III depuis —*poribus Gallensium castrum* (n. 203) et presque toute la vie de Zacharie, jusqu'à *erogare necnon et* — (n. 226).

Collationné.

24. — *Trevirensis* 1341, XII-XIIIe siècle.

Parchemin, in-4°, 242 feuillets ; les 180 premiers sont du XIIe ou du XIIIe siècle; les autres, ajoutés postérieurement, sont du siècle suivant. — Provient de l'abbaye de Saint-Mathias, près Trèves.

Contenu : f. 1-97, le *Liber pontificalis*, avec lettres-préface et catalogue, sous le titre : *Incipiunt nomina beatorum pontificum sanctae sedis apostolicae* ; la liste va de première main jusqu'à Hadrien Ier; une main postérieure a ajouté le nom de Léon III; viennent ensuite les notices, sous le titre *Incipiunt gesta Romanorum pontificum* ; elles vont jusqu'à Etienne III († 772) inclusivement. Explicit : *Expliciunt gesta beatorum Romanorum pontificum a beatissimo Damaso papa conscripta ex rogatu Ieronimi prespyteri. Gloria tibi Domine* ; — f. 98, « Breves quaedam notitiae [1] » ; — f. 99-180, *Gesta Trevirorum* ; — f. 181, suite des *Gesta* jusqu'en 1259 ; vie de saint Henri, archevêque de Trèves, et de Thierry, abbé de Saint-Mathias.

Trevirensis 1344, XIVe siècle.

Parchemin, in-4°. — Provient du monastère de Sainte-Agnès dans le diocèse de Trèves.

1. Waitz, dans les *M. G. Scr.*, t. VIII, p. 127.

Contenu : le *Liber pontificalis*, comme dans le précédent, sauf qu'il n'a ni l'adjonction du nom de Léon III au catalogue, ni l'*explicit* ; — *Gesta Trevirorum* ; — Chronique de Martinus Polonus.

Trevirensis 1348, xv[e] siècle.

Parchemin in-f°. — Provient du monastère cistercien d'Hemmenrodt, dans le diocèse de Trèves. Explicit : *Liber monachorum in hym.rod. Expliciunt gesta Romanorum pontificum a beatissimo Damaso papa conscripta ex rogatu Hieronymi prespyteri. Anno gratie* MIIII[c] *LXXVIII.*

Même contenu que le n° 1341, sauf la vie de saint Henri, qui manque ici.

De ces trois manuscrits de Trèves [1], les deux derniers sont évidemment des copies du premier, qui est un manuscrit original pour l'une des recensions des *Gesta Trevirorum* [2].

C. — *Manuscrits terminés à Etienne II.*

B[5] **25.** — *Bruxellensis* 8380 (le dernier cahier est coté 9012), IX-X[e] siècle.

Parchemin in-4°, 82 feuillets. — Provient de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, d'où il passa dans la bibliothèque des Bollandistes. Note sur la couverture : *Hic est codex Bertinianus de* [*quo*] *quia ita mutilus ab initio fuit consule* ||||||||||||*fius*, *pag.* 9 ||||| 127. Ancienne cote (Bollandistes) : ✠ MS 75. — Ce manuscrit a servi aux Bollandistes, qui le citent fréquemment sous le nom de *Bertinianus* ; c'est d'après lui ou le suivant, qui en est une copie, qu'a été exécuté le *Liber Floridus* de Lambert, en ce qui concerne les *Gesta Pontificum*.

Il ne contient que le *Liber pontificalis*, jusqu'à Etienne II (✝ 757) ; plusieurs feuillets ont disparu au commencement, de sorte que les premiers mots sont — *fabricas per cimiteria*, dans la notice de Fabien. L'écriture est grosse et soignée, les abréviations fort rares ; mais il y a souvent des lettres omises. Une correction minutieuse a été exécutée ; le plus souvent les lacunes ont été comblées par conjecture ; en quelques endroits seulement on semble avoir pris la peine de recourir au manuscrit original. La première ligne de chaque vie est en majuscule.

Collationné.

Audomarensis 188, XI[e] siècle.

Parchemin, grand in-f°. Provient de l'église collégiale de Saint-Omer : note finale : *Liber ecclesie sancti Aud.*

Contenu : f. 1-141, les lettres de saint Grégoire ; le manuscrit étant mutilé au commencement, le texte est incomplet ; — f. 142, le *Liber pontificalis* sous le titre : *In nomine domini nostri Iesu Christi incipit liber episcopalis in quo continentur acta beatorum pontificum urbis Romae, quem domnus Wigumadus episcopus fieri iussit.* Puis viennent les lettres-préface et le catalogue avec années, mois et jours jusqu'à *Paulus sedit an. men. dies*, sans chiffres. La dernière notice est celle d'Etienne II. Elle est suivie d'un catalogue des papes, qui va de première main jusqu'à Victor III (1087) et de seconde jusqu'à Pascal II (1099-1118) ; ce catalogue ne contient guère que les noms et la durée des pontificats.

Le *Liber pontificalis*, dans ce manuscrit, est copié sur le précédent ; quelques petits changements ont été introduits par le copiste ; ainsi, à la fin des notices, l'ordination des évêques est placée avant celles des prêtres et des diacres.

26. — *Vindobonensis* 473, IX[e] siècle, fin [1]. B[6]

Parchemin, in-4°, 262[mm] sur 200, 172 feuillets. — Provient de Saint-Pierre de Worms. Note du XIV-XV[e] s. au f. 1 : *Iste liber est sancti Petri in Wormatia* ; au-dessous on lit (écrit. du XVII[e] s.) : *Ms. Ambros.* 277 ; puis deux anciennes cotes, *XIV C* 33 et *Hist. eccl. XC.*

Contenu : f. 1'-85', le *Liber pontificalis* ; primitivement il commençait par les mêmes titres et le même catalogue que le suivant et le *Parisinus* 13729 ; mais le premier feuillet ayant disparu, on le remplaça, au XII[e] siècle, par un autre, le f. 1 actuel, sur le verso duquel on rétablit les lettres-préface et le commencement

1. Je dois mes renseignements sur le texte de ces manuscrits à l'obligeance de M. Schœmann, conservateur de la bibliothèque de Trèves, et à celle de Mgr Kober, évêque de cette ville.

2. Waitz, *l. c.*

1. Lambek, *Biblioth. Caesarea*, t. II, c. VIII, cod. 277 ; — Pertz, *Archiv*, t. III, p. 668.

du catalogue, les noms seulement, avec des numéros d'ordre, jusqu'à Eutychien. Dans cette partie refaite, le nom du pape Denys est changé en *Dioscorus*. L'écriture primitive, en haut du f. 2, commence à *XXVIIII Gaius sed. ann. XI mens. IIII dies XII*. Le catalogue se termine à Paul Ier, dont les années, mois et jours sont indiqués; puis vient le sous-titre *Incipiunt gesta suprascriptorum pontificum* et les vies jusqu'à celle d'Etienne II († 757) ; — f. 85'-88', Révélation des reliques de saint Etienne ; — f. 89 blanc ; — f. 90-114, *Ante omne tempus*, remaniement des *Gesta Francorum*, suivi des continuations de Frédégaire[1] ; — f. 115 blanc ; — f. 116-169 Annales de Lorsch et d'Eginhard, combinées avec la seconde partie de la Vie de Charlemagne par Eginhard, comme il est dit dans les *Monum. Germ. Scr.*, t. II, p. 129 ; — f. 169'-170' *Commemoratio de genealogia domni Arnulfi* ; — f. 171-172' : *Priamus et Antenor egressi a Troia — divina largitate suscep*... (le f. est déchiré, mais c'est la dernière ligne).

Collationné.

B7 **27**. — *Ambrosianus* M, 77, IX-Xe siècle.

Parchemin, in-f°, 93 feuillets. Provient de Bobbio ; note au frontispice, en haut (XIIe s.) : *Liber sancti Columbani de Bobio*; autre note à la fin: *Hic liber est monachorum congregationis sancte Iustine de observantia ordinis sancti Benedicti residentium in monasterio sancti Columbani de Bobio ; scriptus sub numero* 69 (écr. du XVe s.). — Les deux feuillets de garde, au commencement et à la fin, sont des fragments d'un saint Augustin en onciale du VII-VIIIe siècle.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement, disposé comme dans le manuscrit précédent, sauf que l'*Ambrosianus* n'a subi aucune mutilation au commencement.

C'est le manuscrit dont Muratori donne les variantes sous la cote A. Jusque dans les moindres détails il coïncide exactement avec le manuscrit précédent.

28. — *Parisinus, Nouv. acq.* 2252, XIe siècle.

Parchemin, grand in-f° à 2 col., 160 feuillets. Provient de l'abbaye de Cluny : *Clun.* 5.

Contenu : f. 1-154, Décrétales pseudoisidoriennes, précédées de la liste des provinces, de la *Notitia Galliarum* et d'un catalogue pontifical qui se termine à Agapit II (946-951) ; — f. 155-159, fin du *Liber pontificalis* ; le texte commence, vers la fin de la vie de Grégoire III, aux mots *apostolorum vel omnium* (n. 204) ; il va jusqu'à la fin d'Etienne II ; — f. 159'-160, fragment de commentaire sur les rites de la consécration des églises : *His rite peractis incipit pontifex de sinistro angulo ab oriente scribere... altare linteo tergitur* ; ici le manuscrit s'interrompt.

Aux f. 154' et 159', on lit les numéros de cahiers XXVII et XXX ; le *Liber pontificalis* occupait donc primitivement les cahiers 28, 29 et 30.

1. Krusch, *Neues Archiv*, t. VII, p. 324.

2° Recension d'Adhémar de Chabannais.

29. — *Alentianus* 18 (Alençon, bibl. municipale), XIe siècle. Manuscrits Saint-Evro

Parchemin, in-4°, 259 feuillets. — Il provient de l'abbaye de Saint-Evroult, au pays d'Ouche; sur le 1er feuillet, on lit, en écriture du XIVe siècle : *Ystoria Langobardorum. Liber de armariolo sancti Ebrulfi*. Il y était déjà au XIIe siècle, comme l'atteste le catalogue publié par M. L. Delisle, dans le tome V de l'Orderic Vital publié par la Société de l'histoire de France, p. XI. — Ancienne cote (du catalogue de 1682) : 124.

Contenu[1] : f. 1', *Passio ss. Victoris et Coronae;* — f. 3, *Passio s. Peregrini episcopi et martyris;* — f. 7, l'acrostiche suivant :

R	ex dominans mihi, fautor ades; ne codice fam	A
O	pticeat, titulus hunc renitescat apu	D
H	occe volumen Egolisma Roho praesul in urb	E
O	mnibus eximius condidit egregiu	M
E	cce patrum retinet tomus praeclara trophae	A
P	etri quis notuit ordine clarus hono	R
I	uraque bellorum Christi inlustrissima corn	V
S	anctum flamineo quae tulit ore genu	S
C	ertatimque venenosos stravere chelidro	S
O	rnati stolis quomodo mirific	E
P	romptior ac micuit per eos primatibu ardo	R
V	t fuerintque Deo subdita colla di	V
V	ir pie, clare bonis, praesul Roho, comptior act	V
S	emper amande mihi, accipito hos modulo	S
X	enia Ademarus dederim tibi talia cur mo	X
R	ite tuum scire est unde reposco detu	R
I	anua amoris adesto mihi, praeclara beat	I
S	int furiaeque procul dum mihi pars pia si	S
T	e sic Eparchiusque Petrus munimine coman	T
I	n superi nos qui astra vehantque pol	I

1. M. L. Delisle, *l. c.*, p. LXV, note 11, a donné une description de ce manuscrit.

Suit le *Liber pontificalis* avec les lettres-préface et un catalogue où l'on remarque les deux inversions Anicet Pie et Antéros Pontien. Ce catalogue se termine à la première année d'Etienne V : *Stephanus anno uno*. Quant au texte, il ne va pas si loin; il s'arrête dans la notice de Léon IV aux mots *luciflue renovavit* (n. 541); — f. 163, l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre (v. éd. Waitz, p. 34); — f. 252, *vita s. Maioli abbatis;* — f. 259, épitaphe de Mabille de Bellême, morte en 1082. *Alta clarentum de stirpe creata parentum* [1], etc.

C'est sans doute d'après ce manuscrit qu'Orderic Vital composa l'abrégé remanié du *Liber pontificalis* par lequel se termine le livre deuxième de son Histoire ecclésiastique. Le manuscrit qu'il avait sous les yeux n'allait pas, pour les notices, au delà de Léon IV; il était accompagné d'un catalogue où Etienne V était dit avoir siégé un an [2].

Rotomagensis A, 24, XIe siècle [3].

Parchemin, in-f° (316^{mm} sur 195), 181 feuillets. — Il provient aussi de l'abbaye de Saint-Evroult : au haut du f. 1 on lit (écriture du XIVe siècle) : *Hic liber est de monasterio sancti Ebrulfi;* en plusieurs endroits on reconnaît, soit dans le texte, soit dans des annotations marginales, l'écriture d'Orderic Vital; au XVIIe siècle il vint à Saint-Ouen de Rouen où il est resté jusqu'à la révolution.

Contenu : f. 1, table de comput; — f. 2, *Orationes et benedictiones de dominicis et festis;* — f. 9, le *Liber pontificalis* : d'abord les deux lettres-préface, puis un catalogue arrêté à la première année d'Etienne V : *Stephanus anno uno*, enfin les notices *Primus beatus Petrus*, etc., jusqu'à ces mots de la vie de Constantin : *communicans princeps ab eius manibus proque suis delictis* (n. 173), au bas d'un v°; le manuscrit a perdu sans doute quelques feuillets en cet endroit; — f. 40, *Expositio b. Ambrosii de psalmo L*; — f. 48, les quatre évangiles et les quatorze épîtres de saint Paul; — f. 178-181, suite du recueil liturgique du commencement.

Le *liber pontificalis* contenu dans ce manuscrit est une copie, remaniée et abrégée çà et là, de celui du manuscrit précédent.

1. Orderic Vital, éd. citée, t. II, p. 411.
2. Éd. cit., t. I, p. 456, 457.
3. Les renseignements que je donne sur ce manuscrit m'ont été fournis par M. Omont, attaché à la Bibliothèque nationale, et par M. l'abbé Am. Allard, du clergé de Rouen.

Parisinus 5094, XIe siècle.

Parchemin, in-4°, 280^{mm} sur 190, 139 feuillets. — *Baluz.* 349; *Reg.* 3900, 3.

Contenu : Le *Liber pontificalis* seulement, précédé du même catalogue que dans l'*Alentianus*; mais comme le premier feuillet est perdu, il manque les noms des trois premiers papes et les lettres-préface.

Le texte est identique à celui de l'*Alentianus*; il se termine aux mêmes mots, sans mutilation; la moitié du f. 139 recto et le verso sont en blanc. Ce manuscrit a probablement été plus considérable autrefois; on lit en effet, au haut du f. 2, la note suivante : *Gesta pontificum CIII, a passione Christi usque VIII^{c} XXXIII an. mens. I dies XXIII. Gesta Langobardorum.* Il aurait ainsi contenu l'histoire des Lombards; cette circonstance achève sa similitude avec l'*Alentianus*.

30. — *Ottobonianus* 2629, XVe siècle.

Papier, in-f°, 142 feuillets. — Il a appartenu à Paul Petau, dont le nom se lit aux f. 1 et 83. Plus tard il passa dans la bibliothèque de la reine Christine, où il porta le n° 69; il y était encore en 1755; c'est sous cette cote que le décrit Ugolini (Vignoli, t. III, préf.).

Contenu : f. 1, le *Liber pontificalis* seulement, avec la même étendue et les mêmes dispositions que dans l'*Alentianus*, mais sans l'acrostiche; — f. 78, scholies de Pierre, évêque d'Orviéto, sur le *Liber pontificalis;* ces scholies, rédigées au quatorzième siècle, sont faites pour un autre texte que celui-ci; il en sera question dans le tome II.

Le texte de ce manuscrit est, pour le fond, identique à celui des deux précédents; mais il y a des retouches faites d'après un manuscrit d'une recension différente, le même, probablement, d'où proviennent les scholies. On y trouve ainsi, dans la notice de Marcellin, une allusion au concile de Sinuesse et, dans celle de Silvestre, le texte de la donation de Constantin.

Parisinus 5145, XVe siècle.

Papier, in-f°, 134 feuillets numérotés, plus le premier, qui n'a pas de numéro. — Ce manuscrit est formé de deux fragments : le premier (f. 1-57) porte une numérotation antérieure, de 235 à 299; le second (f. 58-134), d'une écriture différente, était autrefois numéroté de 144 à 233; on y

trouve quelques feuillets de parchemin. Il provient de la collection de P. Pithou; *Colbert.* 736; *Reg.* 4060, 4.

Contenu : Première partie : les lettres-préface, le catalogue jusqu'à *Stephanus anno I*, les notices, comme dans l'*Alentianus* et le *Parisinus* 5094; mais le texte ne va pas jusqu'à Léon IV, il s'arrête, dans la vie de Sergius II, aux mots *almificus et beatissimus papa scholam cantorum* (n. 490), par mutilation du manuscrit. Comme dans l'*Ottobonianus* il y a beaucoup de retouches, pas toujours les mêmes cependant, bien qu'elles paraissent empruntées aux mêmes sources.

Seconde partie : f. 58, Scholies de Pierre d'Orvieto; — à la fin (f. 126), *Explicit cronica Damasi pape de cathalogo Romanorum pontificum*; — f. 127-128, petites notices sur les empereurs et les papes, tirées de Martinus Polonus. Elles s'arrêtent à Adrien IV et à Frédéric Barberousse; — f. 129-134, table alphabétique des scholies ci-dessus.

Une main moderne a ajouté en capitales, au commencement, le titre et le sous-titre, comme dans le *Parisinus* 13729.

Manuscrits de Saint-Martial de Limoges.

31. — *Parisinus* 2400, XI[e] siècle.

Parchemin, petit in-f°, 288[mm] sur 180, 200 feuillets. — Provient de Saint-Martial de Limoges (v. la note de la page CLXXXIV *a*) où il portait le n° LXV. — *Reg.* 4069, 3.

Contenu : f. 1-102, Amalaire, *De divinis officiis;* on lit à la fin, au minium : *Explicit liber Simphosii Amalarii presbyteri venerabilis de divinis officiis, quem misit ad Ludovicum et Lotharium reges filios Caroli Magni imperatoris; quem librum in hoc corpore transcribi curavit Ademarus indignus monachus in honore Dei et sancti* ////////////// [1]; — f. 103-130, collection canonique dite d'Hérouville (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 829); — f. 130-131, *De heresibus christianorum. Quidam heretici qui de ecclesia recesserunt...*, liste d'hérésies, qui se termine aux *Gnoitae* et *Tritoitae* (Agnoètes et Trithéistes, VI[e] siècle); — f. 131-132', *De sepulturis sanctornm patrum*, depuis Adam jusqu'à Tite, disciple de saint Paul; saint Martial a naturellement sa place parmi les personnages du Nouveau Testament; — f. 132'-133, *Incipit de chronica. Adam cum esset CXXX annorum*, chronique *de sex aetatibus mundi*, continuée jusqu'à Charlemagne; elle finit ainsi : *A Carolo et Carlomanno usque ad Carolum sunt anni IIII*[or]. *Inde Carolus Magnus rex Franciae et imperator Romae;* — f. 133'-136, *Epistola* (*prima*) *Clementis ad Iacobum;* — f. 136-138, *Sermo Girberti philosophi*, *papae urbis Romae*, *qui cognominatus est Silvester*, *de informatione episcoporum* (Migne, *P. L.*, t. CXXXIX, p. 169); — f. 138-151, *Incipiunt gesta apostolicorum Romanorum. Primus episcopus Romae beatus Petrus...* un abrégé du *Liber pontificalis*. Sur un demi-feuillet intercalé avant le f. 138, on a suppléé, de la même main que le reste, les deux lettres-préface, auxquelles sont jointes de petites annales d'Angoulême, de 886 à 993 (*Mon. Germ. Scr.*, t. IV, p. 5), dont le commencement figure un peu plus loin, au f. 182'. Cet abrégé est fait évidemment sur un texte semblable à celui de l'*Alentianus* et du *Parisinus* 5094; mais on s'est servi d'un manuscrit plus complet que ceux-ci, qui comprenait, outre la vie entière de Léon IV, celles de Benoît III et de Nicolas I[er]. La notice d'Hadrien II est particulière à cet abrégé [1].

1. Le nom gratté n'est certainement pas *Benedicti*, comme l'a imprimé Mabillon (*Vet. Anal.*, p. 432), ni *Martialis*, mais plutôt *Eparchii*; un *p* certain comme seconde lettre; un *c* plus loin.

1. Adrianus papa CVIII sedit ann. V, natione Romanus, patre Iulio. Hic ecclesiis ornamenta multa preciosa superadministravit. Hic antiphonarium Gregorianum sicut anterior Adrianus diversa per loca corroboravit et secundum prologum versibus exametris ad missam maiorem in die primo Adventus Domini nostri Iesu Christi decantandum instituit, qui similiter incipit sicut anterioris Adriani proemium quod ille ad omnes missas in eadem dominica prima Adventus Domini decantandum strictissimum confecerat; sed pluribus iste constat versibus. Hic constituit per monasteria ad missam maiorem in sollempnitatibus praecipuis non solum in himno angelico Gloria in excelsis Deo canere himnos interstinctos quos laudes appellant, verum etiam in psalmis daviticis quos introitus dicunt interserta cantica decantare, quae Romani festivas laudes, Franci tropos appellant, quod interpretatur figurata ornamenta in laudibus Dei. Melodias quoque ante evangelium concinendas tradidit quas dicunt sequentias quia sequitur eas evangelium. Et quia a domno papa Gregorio primo et postmodum ab Adriano una cum Alcuino abbate, delicioso magni imperatoris Caroli, hae cantilenae festivales constitutae ac compositae fuerant, multum in his delectato supradicto Caesare Carolo, sed neglegentia cantorum iam intermitti videbantur, ab ipso almifico praesule de quo loquimur ita corroboratae sunt ad laudem et gloriam domini nostri Iesu Christi, ut diligentia studiosorum cum antiphonario simul deinceps et tropiarius in sollempnibus diebus ad missam maiorem cantilenis frequentetur honestis. Hic constituit ut clerici Romani instruerent pauperes domini nostri Iesu Christi fratres nostros ut ante dominicum sacratissimum diem Pascae tribus diebus, hoc est Domini caena, Parascevae et sancta Sepultura Domini, non aliter peterent elemosinam per urbem hanc Romanam nisi aexcelsa voce cantilenam dicendo per plateas et ante monasteria et ecclesias, huiusmodi : *Kirrieleison, Christe eleison, Domine miserere nobis, Christus Dominus factus est oboediens usque ad mortem.* Fecit ordinationes per mensem decembrium et marcium II, pr. VIII, d. V; episcopos per diversa loca numero LX. (Cf. Lebeuf, *Traité sur le chant ecclésiastique*, Paris, 1741, p. 103-105).

Après Hadrien II la série des papes continue ainsi :

Iohannes CVIIII, sed. ann. X.
Marinus CX, sed. anno I m. IIII.
Tertius Adrianus CXI, sed. ann. I m. IIII.
Stefanus CXII, sed. anno I.

Require, obsecro, lector, caeteros pontifices in scrinio sanctae Romanae ecclesiae usque ad tuam aetatem, ut cum eis particeps esse merearis in regnum aeternum domini nostri Iesu Christi cui honor, gloria, imperium sine fine permanet in secula seculorum. Amen.

f. 151', *Ordo qualiter in sancta Romana ecclesia episcopus ordinatur. Dum a civitate et loco fuerit episcopus defunctus...* (Ordo VIII, 2 de Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 86); suit, sous le titre *Ordo de sacris ordinibus*, le ch. 5 de la lettre du pape Zosime à Hésychius de Salone (Jaffé 339, Coustant, p. 970), puis un *capitulum sancti Gregorii* sur le même sujet; f. 152, *Ordo qualiter debeat eligi episcopus. Praecipiunt canones*, etc.; — f. 152', *Sermo s. Augustini alloquentis episcopum novum* (Aug., *Serm.* 104); suivent divers textes relatifs aux ordinations; — f. 153', *Commemoratio conciliorum de primo pastore Aquitanorum Marciale apostolo. In concilio Romano... omnem Aquitaniam*; — f. 154-162, Canons d'Abbon de Fleury; la fin se trouve f. 183; — f. 163, *Incipit de ornamentis ecclesiarum Romae, brevis commemoratio. Primus beatus Petrus apostolus et qui post eum fuerunt episcopi Romae...* Relevé des listes de dons faits aux églises par les papes, jusqu'à Nicolas Ier, d'après le *Liber pontificalis*; il se termine f. 172' par ces mots : *Hucusque sufficiat commemorasse de ornamentis, ut quia tedium mihi facere incipiunt ornamenta terrena, Dominum exorem concedere mihi spiritalia incrementa, cui est gloria in saecula saeculorum. Amen;* — f. 173, *Ordo Romanus*, copié évidemment sur le ms. *Vatic. Reg.* 1127, qui était à Angoulême au xe siècle. Il en est de même de tout ce qui suit jusqu'au f. 182' inclusivement (ci-dessus, p. LI; cf. Maassen, *Quellen*, t. I, p. 62, note 1); — f. 174-179, recueil de formules de foi : *De concilio Aurelianensi de dogmate ecclesiastico. In principio creavit Deus... Incipit fides apud Niceam... Fides sancti Hieronimi... Fides Romanorum... Contentio s. Gregorii episcopi Turonensis;* — f. 179', Canons apostoliques, canon 50 de Laodicée, sous le titre *Canones Laodicenses*, canons de Nicée, avec la liste des signatures épiscopales; — f. 181', Seconde épître de Clément à Jacques; — f. 182', *Regula formatarum*, puis *De praedicatione. Primum ab episcopo...*; indication des sujets sur lesquels l'évêque doit prêcher; enfin des extraits des conciles d'Auxerre et de Tours, avec une table de canons dans la marge. Au bas de la page, commencement (815-868) des annales d'Angoulême continuées plus haut; — f. 183, fin du recueil d'Abbon; — f. 183', *Altercatio Apollonii philosophi et Zachei christiani* [1]; finit, f. 198, aux mots *post sublimes apostolorum;* dans la marge inférieure on lit : *require usque ad finem, nam parum deest;* — f. 198' en blanc; — f. 199, *Libri de collationibus Patrum. Primo sunt XII de institutionibus coenobiorum...*, s'interrompt aux mots *infundi mihi paululum somni*, au bas du f. 200' qui termine actuellement le manuscrit.

De cette longue description il résulte que notre manuscrit est un recueil de livres, documents et formules diverses, un *corpus*, comme dit la rubrique à la fin du traité d'Amalaire. Il a été transcrit sous la direction d'Adhémar, par des copistes exercés, car l'orthographe est rarement incorrecte; on a cherché, en écrivant très fin, en serrant les lignes et en utilisant tous les blancs et bouts de page, à renfermer le plus de matières possible dans un seul volume. Ce travail fut exécuté à Angoulême, en l'honneur de saint Eparchius, après le concile de Limoges qui se tint en novembre 1031.

Aussitôt terminé, il fut prêté à un certain Sigimar, grand admirateur d'Adhémar, qui le lui rendit, après en avoir fait prendre copie; mais, avant de le renvoyer, il y écrivit en tête, dans un blanc laissé avant le traité d'Amalaire, un compliment en 24 hexamètres; les quatre derniers ont été grattés, probablement parce qu'ils contenaient les noms d'Angoulême et de saint Eparchius. Voici cette petite pièce de vers :

Perge libelle, tuo te gnaro redde magistro.
Multiplices tantum venerando prome salutes
astra nitent caelo quantum tellusque ligustris
seu pontus gestet squamoso gurgite pisces,
necnon per campos viridantia germina vernant,
quantum vel spirant pecudes pictaeque volucres.
Doctiloquus placidas vates si porrigit aures,
inquirit forsan fueras ubi tempore tanto :
poplite curvato plantis tunc basia praebe
ad genua atque manus, exin percurre libenter :
« Te mandante procul horis sum missus ab istis »

1. Cf. D'Achery, *Spicileg.*, t. XIII, part. 2, p. 185.



dicito, « iam libuit proprium vidisse magistrum.
» Me Sigimar tenuit iugiter pro pignore vestro,
» pignus amoris ades cuius sub pectore semper.
» Ut crevit primum titulos in fronte rubentes
» perque utrumque latus patefecit pagina sensum,
» c[um]que ardens calamo scriptorem iussit adesse
» necnon membranis conder sic ordine totis.
» Postquam cuncta suis recitando lustrat ocellis
» linguam tum vestram vocitavit libripotentem
» hic. . . . . :
» almi patroni . . . . nsque
» al . . . donante Deo scripsere sed ipsum
. . . .

Adhémar partit peu après pour la Terre-Sainte, d'où il ne devait pas revenir. Un bon nombre de ses livres passèrent alors, suivant ses intentions, dans la bibliothèque de Saint-Martial [1].

32. — *Parisinus* 2268, XIe siècle.

Parchemin, in-4°, 254mm sur 170, 89 feuillets. — Provient de Saint-Martial de Limoges : f. 41', note où il est dit que l'abbé Jacques Jomrond (1433-1464) en a fait don au monastère. — Lemerre 152; *Reg.* 3803, 2.

Contenu : f. 1-41, extraits des dialogues de saint Grégoire; mais un cahier (f. 17-24) a été inséré postérieurement, bien qu'il soit d'une écriture plus ancienne que le reste (IX-Xe siècle); ce cahier contient des récits analogues à ceux de saint Grégoire le Grand, mais empruntés aux Vies des Pères, à Grégoire de Tours, Bède, Paschase Ratbert, etc; l'une d'elle se passe à Rome au temps de Jean VIII (872-882); — f. 42-89, le *Liber pontificalis*, même texte que dans le manuscrit précédent, mais sans la chronique des évêques d'Angoulême.

Parisinus 5517, XIe siècle, fin.

Parchemin, in-f°, 230mm sur 130, 141 feuillets. — Une note de Baluze (f. 1) indique qu'il provient de Tulle et qu'il entra en 1687 dans la bibliothèque de Colbert. — *Colbert.* 5267; *Reg.* 4503, 6.

Contenu : f. 1-46, le *Liber pontificalis*, même texte que dans le précédent; — f. 46-141, recueil de documents sur la primauté de l'église romaine; la dernière pièce de cette collection est une lettre d'Urbain II au clergé et au peuple de Limoges (Jaffé † 5529) : « Veniens ad nos Huncbaldus vestre civitatis episcopus » multas matri ecclesiae a filiis suis questus est iniurias » irrogari. Quidam enim militum et ». — Ici s'arrête le manuscrit, mutilé à la fin.

33. — De ces huit manuscrits, les quatre premiers, quelle que soit leur provenance immédiate, dérivent évidemment d'un original commun, dont l'histoire est expliquée par le poème acrostiche. Dans celui-ci, les lettres de gauche donnent *Roho episcopuus Xristi*, celles de droite *Ademarus servus Xristi.* Ce Roho est un évêque d'Angoulême, qui siégea certainement de 1021 à 1031, sans doute un peu avant et un peu après. Ademarus est Adhémar de Chabannais, moine de Saint-Cybar (S. Eparchius) près d'Angoulême, auteur d'une histoire des Francs qui se termine à l'année 1028, et champion célèbre de l'apostolat de saint Martial. Elevé dans le monastère de ce saint, à Limoges, prêtre de l'église d'Angoulême, Adhémar partagea sa vie et ses travaux entre ces deux localités. Il soutint avec éclat, au concile de Limoges, tenu pendant le mois d'août 1028, les droits de saint Martial au titre d'apôtre; il est probable qu'il prit part à la même controverse, dans les deux conciles de Bourges et d'Angoulême, tenus en 1031. Un peu plus tard il partit pour le pèlerinage de Terre-Sainte; mais il mourut en route, vers l'année 1034 [1].

Travaux d'Adhémar sur le *L. P.*

Un bon nombre des manuscrits de Saint-Martial ont été exécutés sous sa direction. Nous n'avons plus le manuscrit original de sa recension du *Liber pontificalis* : il est en effet impossible qu'il ait arrêté le texte aussi brusquement, au milieu d'une notice, comme nous le trouvons dans le manuscrit d'Alençon et dans le *Parisinus* 5094. Ces deux manuscrits représentent donc l'état de cet original après qu'il eut subi une mutilation. On peut du reste se faire une idée de son étendue, en rapprochant des manuscrits complets le groupe des manuscrits abrégés et notamment leur original, le *Pa-*

1. On lit sur le ms. *Voss.* 15 de Leyde, f. 141' : *Hic est liber sanctissimi domini nostri Marcialis Lemovicensis ex libris bone memorie Ademari grammatici. Nam postquam multos annos peregit in Domini servitio ac simul in monachico ordine in eiusdem patris coenobio, profecturus Hierosolimam ad sepulchrum Domini, nec inde reversurus, multos libros in quibus sudaverat eidem suo pastori ac nutritori reliquit, ex quibus hic est unus* (V. les auteurs cités dans la note suivante.

1. *Hist. litt.*, t. VII, p. 300; *Monum. Germ. Scr.*, t. IV, p. 106 (cf. Migne, *P. L.*, t. CXLI, p. 10) et t. XXVI, p. 435; *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, publiées par M. Duplès-Agier, dans le recueil de la Société de l'hist. de France, p. III et 47; *Neues Archiv*, t. VII, p. 630.

risinus 2400, exécuté sous la direction d'Adhémar lui-même. Dans ceux-ci la série des notices ne s'étend que jusqu'à Hadrien II, mais elle est continuée par un simple catalogue jusqu'à la première année d'Etienne V, laquelle se termina en septembre 886. Cette limite est précisément celle du catalogue placé en tête des vies, dans les manuscrits complets. En comparant les variantes il est facile de voir que le texte abrégé dérive du texte complet, qui portait en tête la dédicace à Rohon, et non point d'un autre. Or ce texte abrégé suppose un original complet qui s'étendait au delà de Léon IV et comprenait les vies de Benoît III et de Nicolas Ier. Enfin, l'*Excerptum de ornamentis ecclesiarum*, dans le *Parisinus* 2400, a été fait aussi sur un *liber pontificalis* terminé à Nicolas Ier. Tel était donc le manuscrit qui fut présenté par Adhémar à Rohon et qui donna lieu à la composition du petit poème. Quant à la notice d'Hadrien II, évidemment étrangère au *Liber pontificalis*, il n'est pas sûr qu'elle ait été rédigée pour le texte complet; peut-être n'a-t-elle été ajoutée qu'à l'abrégé. En tout cas elle est d'Adhémar lui-même : il n'y est question que de chant ecclésiastique et le pape Hadrien II y est présenté comme attaché à continuer, dans ce domaine, les réformes de son prédécesseur Hadrien Ier. Or Adhémar a, dans son Histoire (III, 8), un long récit sur les querelles entre chantres romains et chantres franks, au temps d'Hadrien Ier et de Charlemagne; la notice d'Hadrien II semble se référer à ce récit et en être la continuation.

C'est donc bien Adhémar qui est l'auteur des deux formes, complète et abrégée, de la recension contenue dans nos huit manuscrits. Je dis recension, car il a souvent retouché le texte, en vue de le rendre plus correct et plus intelligible. Le manuscrit dont il se servit appartenait à la classe B, dans cette classe au type B234, et ressemblait plutôt aux manuscrits B2 qu'aux deux autres. Ce n'est évidemment pas le manuscrit de Laon, ni le *Parisinus* 13729, dont certaines lacunes ne se retrouvent pas dans la recension d'Adhémar, et qui d'ailleurs s'arrêtent à Hadrien Ier. C'est un manuscrit très voisin de ceux-ci, mais où la série des notices s'étendait jusqu'à Nicolas Ier († 867). Un manuscrit prolongé jusqu'à ce pape paraît avoir servi à compléter le *Parisinus* 5516, qui appartint dès l'origine (IXe siècle) à la cathédrale de Tours; mais, comme la vie de Valentin manque dans ce dernier manuscrit, tandis qu'elle figure dans la recension d'Adhémar, il n'y a pas lieu non plus de l'identifier avec l'original de celle-ci.

3° Le Liber Floridus.

Le *Liber Floridus* de Saint-Omer.

34.— Lambert, fils d'Onulf, chanoine de Saint-Omer, composa, vers l'an 1120, une sorte d'encyclopédie portative, à laquelle il donna le nom de *Floridus* [1]. Le manuscrit original existe encore; il est conservé à la bibliothèque de la ville de Gand. L'auteur dit, dans sa préface : *Ego Lambertus, filius Onulfi, canonicus s. Audomari, librum istum de diversorum auctorum floribus Deo sanctoque Audomaro pio patrono nostro contexui, quem quoniam sic ratio postulat, Floridum intitulavi*. Son père, ainsi qu'il résulte des indications données dans le corps du texte, avait été, lui aussi, chanoine de Saint-Omer; il mourut en 1077. Notre chanoine Lambert ne doit pas être confondu avec son homonyme, compatriote et contemporain, Lambert, abbé du monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer (1095-1123). En dehors de ce que je viens de dire, on n'a aucun renseignement sur sa personne. Quant à sa compilation, rien de plus disparate : histoire, chronologie, comput, exégèse, sciences naturelles, astrologie, théologie, droit canon, mathématiques, géographie, tout y est entassé, sous des rubriques spéciales, numérotées, mais sans ordre apparent.

Entre tant de choses on trouve aussi un *liber pontificalis* abrégé, extrait évidemment du manuscrit de Saint-Bertin, actuellement conservé à Bruxelles. Mais, comme dans ce manuscrit les notices des papes ne vont pas au delà d'Etienne II, il a fallu, pour continuer la série, recourir à d'autres documents, les Annales de Saint-Bertin, par exemple, ou se réduire à un simple catalogue. Le premier système a été suivi de Paul Ier à Jean VIII (757-882), le second de Marin à Grégoire VII (882-1085). Les quatre papes suivants, Urbain II, Pas-

1. Sur le *Liber Floridus*, v. *Hist. litt.*, t. XI, p. 13; I. Zacher, dans le *Serapeum*, 1842, p. 145-154 et 161-172, où il est décrit d'après les mss. de Leyde et de La Haye; Pertz, *Archiv*, t. VII, p. 540-546; Bethmann, *Serapeum*, 1845, p. 59-64; Saint-Génois, *Messager des sciences historiques de Belgique*, reproduit par Migne, *P. L.*, t. CLXIII, p. 1003, qui le décrivent d'après le ms. de Gand. La description de M. de Saint-Génois est la plus détaillée.



cal II, Gélase II et Calixte II ont des notices assez courtes, de main contemporaine [1].

Ses manuscrits.

35. — Les manuscrits de cette compitation sont :

1° *Gandavensis* 16, XII[e] siècle.

Parchemin in-f°, 287 feuillets. Ce manuscrit a été écrit à Saint-Bertin entre 1120 et 1124 ; il se trouvait à Saint-Bavon en 1278 ; Bethmann (*Serapeum*, 1845, p. 60) conjecture qu'il y avait été apporté par Simon, abbé de Saint-Bertin, qui se retira à Saint-Bavon après avoir été déposé par Innocent II en 1136. C'est le ms. original.

Les *Gesta pontificum Romanorum* s'y trouvent sous le n° 137, f. 168'-188. Viennent ensuite une note sur les dix basiliques construites par Constantin (extrait de la notice de Silvestre), f. 188', et la donation de Constantin, f. 189.

2° *Cantabrigiensis* 2021 [1], XII[e] siècle.

Parchemin in-4°, de 282 feuillets, mutilé au commencement.

Les *Gesta pontificum* s'y trouvent f. 224-280.

3° *Guelferbytanus*, *Gudianus*, XIII[e] siècle.

Parchemin in-f°, 104 feuillets à 2 colonnes. Il doit venir de Saint-Bertin, car on y lit dans le calendrier, en marge du *V. kal. aug.* : *Anno MCXIII, V kl. augusti, vento flante pestifero, sanctus Audomarus deportatus est a populo, quod pluvia magna erat, et facta est serenitas*. Il a été écrit avant 1248, car au f. 29, en marge de la date pascale calculée pour cette année, on lit, de seconde main : *hic anni II a Roma condita implebuntur* ; dans ce calendrier, l'année 1111 est la dernière où il y ait des notes de première main.

La table des matières contient 171 numéros ; les *Gesta pontificum* ont le n° 126 ; dans le texte, ils commencent sous le même numéro, au f° 99, et s'interrompent au bas du f. 104', avec le manuscrit lui-même, à ces mots de la notice d'Hormisdas : *et eius consilio misit ad Iustinum Aug.* On est alors à la fin du 13[e] cahier ; sept autres au moins, à en juger par le vide laissé dans la reliure, ont dû être arrachés après celui-ci. L'ordre des matières est différent de celui de l'original ; plusieurs pièces ont été omises.

4° *Hagensis* 759, XV[e] siècle.

Parchemin in-f°. Note finale : *Hic liber inceptus in Insulis et completus in opido Ninivensi Cameracensis diocesis, pro nobili viro de Goux et de Wedergrette, milite consiliario et cambellano illustrissimi principis domini Philippi Burgundie ducis, comitis Flandrie, a. D.* 1460.

1. Voici ces quatre notices, d'après le *Parisinus* 8865 :

Urbanus, qui vocabatur Odo, a Petro CLXIIII, sedit annos XIIII. Huius temporibus, anno dominice incarnationis MXCVI, indictione VI, XIIII kl. decembris, sedit concilium apud Clarum montem CCCX episcoporum, presidente ipso papa Urbano, in quo tocius orbis populum christianum apostolica invitavit auctoritate sanctam bellico apparatu adire Hierusalem, de manu Turcorum liberandam. Et anno Domini MXCVI obiit.

Paschalis, qui vocabatur Rainerus, a Petro apostolo CLXV, sedit annos XXI. Hic cum ad coronandum Henricum imperatorem iuniorem ad ecclesiam sancti Petri exiret, in ipsa ecclesia ipsum cepit et ab eo privilegium de investituris episcopatuum violenter extorsit et ne anathema in personam eius poneret sacramento constrinxit. Quem enim Guido Viennensis episcopus postea dampnavit et Cono, legatus Romanus, Prenestinus episcopus, apud Belvacum, anno Domini MCIIII, VIII idus novembris. Deinde Colonie eodem anno, XIII kl. maii, que erat secunda feria Pasche, et postea IIII id. iulii, Catalaunis. Dehinc vero Parisius in die festo sancti Michaelis eundem Henricum anathematizavit. Anno dominice incarnationis MCXVII et anno presulatus Paschalis pape XX, ab introitu ianuarii usque ad kl. martii, per intervalla dierum terre motus magnus urbium Italie multarum templa et muros turresque subvertit et edificia plurima cum multorum interitu stravit. Et post hec anno dominico MCXVIII Paschalis papa obiit et in ecclesia beati Petri sepultus.

Gelasius, qui vocabatur Iohannes, natione Gaitanus, temporibus quatuor pontificum, Alexandri, Gregorii, Urbani, Paschalis, ecclesie Romane cancellarius, vir sapiens, in divinis scripturis sufficienter instructus, facundus eloquio, a beato Petro CLXVI, a cardinalibus episcopis et clero electus est. In cuius electione contentio magna orta est. Nam imperator Henricus et Romanorum populus ab Urbe fugato Gelasio alium nomine Burdinum, Gregorium nominatum, in cathedra statuunt apostolica et in Lateranensi episcopio cum laude deduxerunt. Gelasius autem papa, timens imperialem potentiam et Romanorum violentiam, eorum videlicet qui Burdinum elegerant, cum VII cardinalibus episcopis portum intravit Italicum, navesque conscendens, prosperis ventis applicuit Arelatum. Deinde ad Cluniacum infirmus perveniens, defunctus est et in ecclesia sancti Petri sepultus anno Domini MCXIX. Tenuerat enim papatum fere annum. Tunc passus exilium.

Calixtus, qui vocabatur Guido, Viennensis archiepiscopus, filius Wibeline comitis Burgundie, avunculus Balduini iunioris, incliti comitis Flandrie, defuncto papa Gelasio apud Cluniacum, a cardinalibus episcopis et Romanis principibus qui cum Gelasio venerant in papam electus est, a beato Petro CLXVII. Quorum legati Romam profecti huius electionem Romanis notificantes, litteris Urbis clerus principesque cum populo electionem firmaverunt, mittentes ei imperialia ornamenta in Viennensi palatio, que Flavius Constantinus Augustus sanctissimo pape Silvestro legitur concessisse. Fuit autem temporibus Henrici iunioris et Ludovici regis Francorum, tenuitque Remis concilium tam episcoporum quam abbatorum CCCIIII XIIII kl. novembris. Deinde vero, anno dominico MCXX, mense aprili, montem Iovis transiens Romam profectus est.

Anno Domini MCXXI, VIII idus iunii, Petrus cardinalis, Petri prefecti filius, ad sanctum Audomarum venit. Quem canonici in refectorio suo biduo retinentes, transivit in Angliam, legationem Calixti pape Henrico regi deferens.

1. *Catalogue of the mss. preserved in the library of University of Cambridge*, t. III, p. 641-647.

C'est une très mauvaise copie du manuscrit de Wolfenbüttel [1].

5° *Hagensis* 759 *a*, XVIe siècle.

Papier in-f°. Traduction française du précédent, exécutée « dedens la ville d'Enghien, pour le noble homme et tres redouttes princhе monseigneur Phelippe de Cleves, seigneur de Ravestain, en lan de notre Seigneur 1512 [2].

6° *Leydensis Vossianus* 31, XIVe siècle.

Parchemin in-f°. Il a appartenu à Alex. Petau.

Les *Gesta pontificum* y figurent, f. 31'-44', sous le numéro 22. L'ordre des matières est très différent de celui du manuscrit original ; beaucoup de choses ont été omises, d'autres ajoutées [3].

7° *Duacensis* 796 [4], XVe siècle.

Papier in-f°, 178 feuillets. Il provient « probablement » de l'abbaye de Marchiennes ; ancienne cote : D 741.

Les *Gesta pontificum* se trouvent f. 59'-79.

8° *Parisinus* 8865, XIIIe siècle.

Parchemin grand in-f° à deux colonnes, 262 feuillets.— Sur un feuillet de garde on lit : *Hic liber datus est domno Petro Brentin, professo e. l. e Gosnay, hospitanti in Monte* [5]., *anno* 1503, *ubi et obiit* ; *fuerat alias prior Noviomi.... Mont ....an.* 1474.

Les *Gesta pontificum* s'y trouvent f. 98'*b*-109'*a*.

9° *Parisinus* 9675, XVe siècle.

Parchemin, petit in-f°, 132 feuillets à deux colonnes. La date est donnée par la signature du copiste, *Stephanus clericus scripsit..., anno Domini* MCCCCXXIX.

Les *Gesta pontificum* se trouvent f. 80 *a*-110'*a*.

10° *Ianuensis*, bibliothèque G. Fil. Durazzo, XIVe siècle [6].

1. Bethmann, *Serap.* 1845, p. 79.
2. Bethmann, *l. c.*
3. I. Zacher, dans le *Serapeum*, 1842, p. 145-154, 161-172 ; Bethmann, *l. c.*
4. *Catal. des mss. des départements*, t. VI, p. 487.
5. Ce qui suit est illisible pour moi ; il s'agit peut-être de Mont-Saint-Martin, dans le diocèse de Cambrai, ou de Mont-Saint-Eloi dans le diocèse d'Arras.
6. Oderico, *Codici della libreria di G. F. Durazzo*, Gênes, 1881, n° 23.

4° Recension de Saint-Denis.

36. — *Mazarinaeus* (Bibl. Mazarine), 543, XIIe siècle. Trois manuscrits de la région de Paris.

Parchemin in-f°, 350mm sur 255. — Deux manuscrits reliés ensemble : le premier contient 231 feuillets, écriture du XIIe siècle, à deux colonnes ; le second, également à deux colonnes, est du XIIIe siècle ; il comprend les feuillets 232-266. — Le tout provient de l'abbaye de Saint-Denis ; sur le 1er feuillet on lit : *Iste liber est ecclesiae beati Dyon.* ; (écr. du XIVe s.) ; au bas de la page figure le timbre de la bibliothèque abbatiale. Au dernier feuillet v°, écriture du XVe siècle : *Ce present liure est aleglise de sainct denis en france.*

Contenu [1] : f. 1-54', le *Liber pontificalis*, sous la rubrique *In Christi nomine incipit liber episcopalis*, les deux lettres en tête. Le texte ne va pas au delà d'Etienne II [2]. Vient ensuite un catalogue, avec années, mois et jours, de saint Pierre à Pascal II. Il se termine ainsi : *Urbanus secundus sedit annos VI* [3]. *Paschalis sedit annos...* La durée du pontificat de Pascal n'étant point indiquée, on peut croire que ce catalogue a été transcrit de son vivant (1099-1118) ; — f. 55'-136, Histoire ecclésiastique de Hugues de Fleury ; — f. 136 : ici commence un recueil de morceaux relatifs à l'histoire de France, composé à Saint-Denis au commencement du XIIe siècle [4] ; en voici le détail : f. 136, *Gesta gentis Francorum excerpta de libro Gregorii Turonensis*, depuis les origines troyennes jusqu'à Thierry de Chelles (721) ; — f. 158, courte histoire des Franks, attribuée à Hugues de Fleury ; elle va jusqu'au couronnement de Louis VI (1109) ; — f. 176, Guillaume de Jumièges, *Gesta gentis Normannorum*, avec les compléments d'Orderic Vital ; — f. 213, Notices historiques sur les rois carolingiens et capétiens, de Louis le Pieux à Philippe Ier (†1109) inclusivement ; — f. 222, Généalogie des rois de France, depuis Mérovée jus-

1. Cf. *Neues Archiv*, t. VI, p. 493.
2. Le ms. latin 12.710 de la Bibliothèque nationale contient, f° 62, une vie d'Etienne II copiée sur ce manuscrit.
3. Urbain II a siégé en réalité plus de onze ans (1088-1099). Le catalogue a donc dû être d'abord arrêté en 1093-1094.
4. Voir sur ce sujet le mémoire de M. Lair, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXV, p. 567.

qu'à Louis le Gros[1], continuée de seconde main jusqu'à Philippe-Auguste; — f. 222', récits divers sur les princes carolingiens, depuis Charles-Martel jusqu'à Charles le Chauve; —f. 230'-231, Abrégé de l'histoire des princes juifs, depuis Jean Macchabée jusqu'à Hérode Antipas.

Des pièces contenues dans cette collection, la moins ancienne, c'est-à-dire la courte histoire de Hugues de Fleury, a dû être écrite peu après 1114; le fait que la durée du pontificat de Pascal II n'est point indiquée permet de croire que le manuscrit a été copié avant sa mort (1118).

Le second manuscrit ne contient que la vie de Louis VI, par Suger.

37.—*Arsenaliensis* (bibl. de l'Arsenal), 998, XIIIe siècle.

Parchemin in-f°, à deux colonnes, 132 feuillets. — Provient de Saint-Victor. Ancien *hist.* 16.

Contenu : f. 1-53, le *Liber pontificalis*, disposé comme dans le manuscrit précédent ; le catalogue de la fin va jusqu'à Eugène III (1145-1153) dont les années ne sont pas indiquées ; — f. 54-132, l'histoire ecclésiastique de Hugues de Fleury, suivie d'une courte généalogie des rois de France jusqu'à Louis VII.

Vaticanus Reginae 1896, XIIIe siècle.

Volume de très grand format (55mm sur 34), composé de fragments disparates[2]. La partie où se trouve le *L. P.* (f. 34-96) formait autrefois la fin d'un manuscrit de 215 feuillets ; on lit en effet au f. 96 : *Il a IICCXV fuelles en ce libre.* Ce manuscrit appartenait à l'abbaye de Longpont, diocèse de Soissons : *Liber sancte Marie Longipontis* (*f. cit.*). — *Alex. III* de Vignoli.

Contenu : f. 1-48, deux fragments du *Liber pontificalis* : d'abord un cahier contenant le texte depuis *exorcidiatum pens. lib. V* (p. 220, l. 19, INNOCENT) jusqu'à *interfecit eundem tyrannum* (p. 319, l. 5, DEUSDEDIT), puis, f. 41-48, la vie de Grégoire III depuis *in nomine Salvatoris* (p. 417, l. 10) et les deux suivantes. Après la vie d'Etienne II, vient, f. 48-96, l'Histoire ecclésiastique de Hugues de Fleury.

1. On énumère ses trois fils : « Ludovicus rex genuit Philippum, Ludovicum et Henricum. » Ce dernier est qualifié d'archevêque de Reims par une glose interlinéaire, de la même main qui a continué la généalogie. Henri devint archevêque de Reims en 1162. M. Lair, ne tenant pas compte de la différence des écritures, a conclu à tort des mots *Remorum archiepiscopum* que le manuscrit était postérieur à 1162.

[illegible], *Archiv*, t. XII, p. 326.

Recension faite à Saint-Denis sous Louis VI.

38. — Dans ces trois manuscrits, provenant tous les trois de l'Ile de France, nous trouvons un même texte du *Liber pontificalis*, invariablement suivi de l'Histoire ecclésiastique de Hugues de Fleury. Le plus ancien des trois manuscrits, celui de Saint-Denis, contient en outre un certain nombre de pièces relatives à l'histoire de France, jusqu'au règne de Louis VI, c'est-à-dire jusqu'à la date à laquelle Hugues arrêta son Histoire ecclésiastique. Cette date est probablement celle de la recension.

Son auteur avait sous les yeux un manuscrit de la classe A, terminé à la vie du pape Constantin (715) et un manuscrit de la classe B, allant jusqu'à la mort d'Etienne II (757). Il a combiné tant bien que mal les variantes de l'un et de l'autre, s'attachant de préférence au texte B, sauf quand le texte A est plus complet.

5° CLASSIFICATION.

Classement des mss. du texte ordinaire

39. — Les caractères qui distinguent les manuscrits C des manuscrits B ne se manifestent pas, au moins en ce qui regarde tous les manuscrits C, au commencement de la série des notices. Il m'est donc impossible d'affirmer avec certitude que les très anciens manuscrits de Naples et de Turin, dont les fragments conservés ne dépassent pas Anastase II (†498) et Jean Ier (†526), appartenaient à l'un de ces deux types plutôt qu'à l'autre.

Quant aux autres manuscrits de la classe B, ils forment un groupe très serré, mais dans lequel on peut distinguer deux familles. A la première appartiennent les manuscrits prolongés au delà d'Etienne II, à la seconde ceux qui s'arrêtent à ce pape. Deux des manuscrits de la première famille, le *Parisinus* 13729 et le *Laudunensis*, dérivent d'un ancêtre commun, exécuté au plus tard en 792. L'original de tout le groupe remonte donc à une date assez voisine de la mort d'Etienne II (757). Cette circonstance, jointe à l'identité presque absolue du texte dans tous les manuscrits, autorise à faire un choix entre ceux-ci et à ne pas surcharger de leurs variantes un appareil déjà bien encombré. J'éliminerai donc, outre les abrégés et les copies, les manuscrits retouchés ou postérieurs, c'est-à-dire ceux de Cluny, de Berne et de Trèves ; puis ceux de Laon et de Milan[1], comme jumeaux, l'un du *Parisinus* l'autre

1. Au commencement cependant, de saint Pierre à Fabien, j'ai noté les variantes du ms. de Milan, celui de Bruxelles faisant défaut pour cette partie.

du *Vindobonensis*. La première famille sera représentée par le *Coloniensis*, le *Parisinus* et le *Vossianus* 41; la seconde, par le *Bruxellensis* et le *Vindobonensis*. Le *Parisinus*, ou plutôt son original, ayant subi en maint endroit des corrections orthographiques, j'aurai, sur ce point, peu de compte à tenir de son témoignage et je ne marquerai ses corrections que quand elles présenteront quelque intérêt.

Quant aux manuscrits de la recension d'Adhémar ils n'ont évidemment aucune utilité pour les vies des papes antérieurs au IXe siécle.

§ III.

MANUSCRITS DE LA CLASSE C.

C[1] **40.** — *Leydensis Vossianus* 60, VIII-IXe siècle.

Parchemin in-4° oblong (246m sur 145), 121 feuillets. — Il provient de Saint-Remi de Reims: on lit sur le f. 1 (IXe s.) *Liber sancti Remigii Francorum apostoli : qui ei abstulerit illum anathema sit. Fiat. Fiat. Amen*; sur le f. 3 *Liber sancti Remigii Remensis, vol. LXIX* (cf. f.8 et 9). Il a appartenu à Alex. Petau, qui écrivit, en marge du f. 9, les mots *Anastasius Bibliothecarius* et au bas de ce même feuillet la formule que l'on trouve sur tous ses mss.: *Alexander Pauli filius Petavius senator Parisiensis*.

Contenu : le *Liber Pontificalis* seulement; f. 1 et 2 primitivement blancs; — f. 1'-2', écriture postérieure, mais du IXe siècle, explication du texte *Quoniam tres sunt* (*1 Ioh.* v. 7) par Hamon, abbé du monastère *quod usque nunc dicitur Fasceum*, *in territorio Autisioderensi. Si prudenter negotium*... il conclut en faveur de l'authenticité; — f. 3 blanc; — f. 3', les deux lettres-préface, titres en capitale, initiales de luxe; — f. 4 blanc; — f. 4', croix dans un cadre à entrelacs; on lit dans les vides:

GESTAT HONORAND͞ CUNCTI MANUS INCLITA LIGNUM
QUOD SE SANCTA SINIT PENDERE VICTIMA MUNDI
PERDITAM UT MISERIS REDDAT MORS UNA SALUTEM

— f. 5, en grandes capitales coloriées: *Incipiunt capitula. Ordo episcoporum sedis apostolicae Romanae eclesiae*; suit, f. 5'—7, un catalogue contenant les noms des papes et leur patrie avec des numéros d'ordre. Il s'arrête, de première main, à Etienne II, *Stephanus nat. Romanus*, cependant les numéros sont continués de XCV à CXI, jusqu'au bas du f. 7; une seconde main a écrit en regard les noms des papes jusqu'à Etienne V et ajouté les années pour les trois premiers, ainsi qu'il suit:

Paulus sed. ann. X m. I.
Stephanus sed. ann. III m. V d. XXVIII.
Adrianus sed. ann. XX.

Une autre main a écrit les noms des archevêques de Reims en face de ceux des papes contemporains: *Alpinus fuit Remensis episcopus*, en face d'Hadrien Ier; *fuit Ebo episcopus*, en face de Pascal; *Hincmarus episcopus*, en face de Léon IV; *Folco episcopus*, en face de Marinus; — f. 7 et 8 blancs; — f. 8', en grande capitale: *In nomine Dei summi incipit ordo episcoporum sedis apostolicae sanctae ecclesiae Romanae beatissimi principis apostolorum Petri ab ipso inchoante*; — f. 9-121, le texte des notices, sur deux colonnes étroites, coupé par de nombreux alinéas; l'écriture représente une transition entre la cursive mérovingienne et la minuscule carlovingienne. La dernière vie est celle d'Etienne II. En marge du récit de la bataille de Toulouse, f. 92' *a*, on lit la note suivante: *Hoc fecerunt Franci, principe Karlo Martello agnomine freti et Milone Remensi abbate, Rigoberto episcopo adhuc pulso superstite* [1].

Le texte paraît avoir été retouché par trois mains différentes; un premier réviseur a corrigé l'orthographe en un grand nombre d'endroits; un autre a suppléé les passages omis; un troisième a ajouté çà et là quelques notes marginales dont la plus intéressante est celle que je viens de citer; ces trois écritures sont peu postérieures à la première.

Collationné.

1. L'auteur de cette note a confondu la bataille de Toulouse (721) avec celle de Poitiers (732).



Le *L.P.* combiné avec la collection pseudoisidorienne.

41. — *Laurentianus* XX, 10, XI[e] siècle.

Parchemin, petit in-4°, 56 feuillets. Le manuscrit a appartenu à Pierre I[er] de Médicis (1464-1469); note à la fin : *Liber Petri de Medicis cos. f.*

Contenu : f. 1 55, le *Liber pontificalis*, disposé comme dans le manuscrit précédent : d'abord les deux lettres ; puis, sous le titre *Incipiunt capitula*, le catalogue des papes, noms et nationalités, jusqu'à Etienne II ; enfin les vies jusqu'à ces mots de la notice de Martin I[er] : *cum sancti Dei ecclesia colligens exercitum* (p. 338, l. 11) ; cette interruption ne provient pas d'une mutilation du manuscrit; — f. 55-56 (écriture postérieure, du XII[e] siècle), concile de Latran de 1139.

Parisinus 16897, XII[e] siècle.

Parchemin, in-f°, de 376 feuillets. Ancien *Navarre*, 7.

Contenu : f. 1-33', le *Liber pontificalis*, comme dans les manuscrits précédents ; les huit premiers feuillets ont été refaits au XIV[e] siècle. Après la vie d'Etienne II, épitaphe du pape Hadrien, *Hic pater ecclesie* etc.[1] ; — f. 34-376, collection pseudoisidorienne[2], suivie des *Capitula* d'Angilram, de la lettre de saint Isidore à Landefredus et de quelques textes relatifs aux six premiers conciles œcuméniques : à la fin on trouve la *Notitia provinciarum*, la *Notitia Galliarum* et un catalogue de papes, les noms et la durée du siège, jusqu'à Pascal I[er], les noms seulement jusqu'à Marinus (882-884), après lequel vient encore le nom *Agapitus* (Agapit II, 946-951).

Parisinus 5141, XIV[e] siècle.

Parchemin grand in-f°, 263 feuillets. Il provient de l'Oratoire de Troyes ; antérieurement il avait appartenu à P. Pithou [3].

Copie du précédent ; quelques feuillets ont disparu à la fin.

Tolosanus 365, fin du XII[e] siècle[4].

Parchemin in-f°, à deux colonnes ; 446 feuillets, dont le premier a disparu. Provient du couvent des dominicains de Toulouse. Ancienne cote : I, 9.

Même contenu que le *Parisinus* 16897.

Arsenaliensis (Paris, bibl. de l'Arsenal) 679, XIV[e] siècle.

Parchemin, in-f° à deux colonnes, 393 feuillets. — Provient de Saint-Martin des Champs (note au f° 1).

Même contenu.

Gratianopolitanus 16, XII[e] siècle.

Parchemin in-f° (352[mm] sur 497), 264 feuillets à deux colonnes; pas de pagination. Provient de la Grande Chartreuse: note du XII[e] siècle au 1[er] feuillet du 34[e] cahier : *Iste liber est domus maioris Cartusie.* Ancienne cote : 520.

Contenu : f. 1, Décrétales pseudoisidoriennes ; la collection est longuement décrite par M. Schulte [1], dans les *Sitzungsberichte* de l'académie de Vienne, t. LIX (philos.-hist.), p. 369-380 ; — f. 240, *Incipiunt nomina Romanorum pontificum*, catalogue jusqu'à Etienne II, seulement les noms et la nationalité; *I. Petrus natione Romanus... XCIIII. Stephanus natione Romanus. Expliciunt nomina. Incipiunt gesta pontificum Romanorum.* Suivent les vies jusqu'à Etienne II inclusivement. — Vient ensuite l'épitaphe du pape Hadrien I[er], *Hic pater ecclesiae... obiit VII k. ian.* — Au f. suivant : *Incipit miraculum de Petro Igneo. Alexandro prime sedis reverentissimo ac universali episcopo clerus et populus Florentinus.*

Les six manuscrits qui précèdent ont un texte très voisin de celui du *Vossianus* 60, dont cependant ils ne dérivent pas. Le manuscrit de Grenoble n'est pas tout à fait semblable aux autres ; il offre, vers la fin, quelques unes des particularités qui distinguent les manuscrits B.

42.— *Guelferbytanus* 10-11, IX[e] siècle. C[2]

Parchemin in-4°, oblong (235[mm] sur 150), 118 feuillets. Il provient de l'abbaye de Saint-Pierre de Wissembourg: note du XIV[e] siècle en haut du f. 1 : *Liber s. Petri in Wissenburg*; il a plus tard appartenu à H. Julius Blümen, dont le nom se lit sur un feuillet de garde au commencement.

1. C'est sans doute cette disposition qui a porté M. Hinschius (*Decret. pseudo isid.*, p. LI) à dire que les vies des papes allaient dans ce ms. jusqu'à Hadrien I[er].
2. Cf. Hinschius, *l. c.*
3. Hinschius *l. c.* p. LII.
4. *Catalogue des mss. des bibliothèques des départements*, t. VII, p. 213.

1. Outre la description de M. Schulte, citée dans le texte, j'ai pu consulter des notes spécialement prises à mon intention par M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Leydensis Vossianus 60.

Bernensis 408.

Parisinus 5516.

Heliog. Dujardin. *Imp. Eudes.*

Ernest Thorin Editeur r. de Medicis 7 a Paris.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement ; un feuillet a été perdu avant le f. 1 ; mais il n'y avait rien dessus, sauf peut-être un titre. Après les deux lettres-préface, vient un catalogue, noms et numéros seulement, jusqu'à Léon III. L'écriture est plutôt du commencement du IXe siècle que de la fin ; le manuscrit pourrait bien avoir été copié sous ce pape (795-816). De première main les notices s'arrêtent à Etienne II (f. 110) ; une autre main, également du IXe siècle, a ajouté la vie de Paul Ier et celle de d'Étienne III jusqu'aux mots *probatissimos viros scilicet* — comme dans le manuscrit de Cologne (ci-dessus, p. CLXXVIII). La même main a suppléé en marge, d'après un manuscrit B, un grand nombre de passages qui manquent ou bien sont rédigés autrement dans les manuscrits C ; — la fin du f. 118 est occupée par des antiennes notées (XI-XIVe siècle).

Collationné.

Vindobonensis 388, XI-XIIe siècle.

Parchemin, in-fo, (316mm sur 228), 81 feuillets, à deux colonnes ; autrefois *Hist.* 28.

Contenu : f. 1-56'*b*, le *Liber pontificalis*, d'après le manuscrit précédent, jusqu'à Etienne II inclusivement ; plus tard, dans le courant du XIIe siècle, on a corrigé le texte d'après un manuscrit B ; pour cela les passages où C diffère de B ont été grattés et récrits. Le texte qui a servi à opérer cette retouche était très différent de celui qui figure dans les marges du *Guelferbytanus*, au moins pour les notices de Paul Ier et d'Etienne III, à moins que le réviseur de notre manuscrit n'ait pris sur lui de remanier arbitrairement ces deux dernières vies. Si cette hypothèse était écartée, il faudrait admettre que ce manuscrit dérive du *Guelferbytanus*, non pas directement, mais par l'intermédiaire d'une copie du IXe siècle, exécutée avant que les suppléments ne fussent ajoutés dans les marges et à la fin ; — f. 57-64, livre de comput pascal, écrit à longues lignes, en lettres énormes (6 à 8mm) : *Annus solaris, ut maiorum constat sollertia....*, il n'y a que six chapitres, sur 37 qui sont annoncés dans la table ; — f. 65-81, *Planctus Evae*, poème.

C3 **43.** — ***Bernensis*** 408, IXe siècle.

Parchemin, in-4o, 225mm sur 185, 86 feuillets.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement ; un feuillet a été perdu au commencement ; f. 1 (actuel) les deux lettres-préface, puis un catalogue, noms seulement, sans numéros : Anicet et Pie, Antéros et Pontien intervertis, comme leurs notices le sont dans le texte ; au bas du f. 1 le catalogue est arrivé à Zosime ; un feuillet a encore disparu, emportant la fin du catalogue ; f. 2 (actuel, autrefois 4), deux lignes en blanc, dont la seconde grattée, puis le texte des notices ; dans la marge supérieure, le titre *Liber de gestis pontificum Romanorum*, ancien, mais pas primitif. Le manuscrit n'a point passé par les mains du rubriciste ; il n'a pas même été corrigé ; aussi l'orthographe en est-elle particulièrement défectueuse. Le texte s'arrête, f. 85', vers la fin d'Etienne II (p. 454, l. 1), aux mots *ad recipiendas vero ipsas civitates*, sans mutilation du manuscrit ; — f. 86, fragment d'hymne noté, XIIe siècle.

Collationné.

44. — *Parisinus* 5140, XIe siècle. C4

Parchemin, in-fo, 360mm sur 270 ; 2 feuillets sans numéros, au commencement, et 150 feuillets numérotés. — *Colb.* 417 ; *Reg.* 3900⁴. A la fin du XVIe siècle il appartenait à Marquardt Freher, qui le prêta pour l'édition de Mayence ; il est coté A dans le recueil de variantes imprimé à la suite de cette édition.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement, disposé ainsi qu'il suit : 1o une table des sépultures pontificales, de saint Pierre à Zacharie († 752), classée par églises ou cimetières [1] ; 2o un catalogue de papes, avec années, mois et jours, arrêté ici à Agapit II (946-955), mais continué sur un blanc, au f. 46', jusqu'à *Silvester qui et Gerberthus vocabatur* (999-1003), dont les années ne sont pas indiquées ; 3o les deux lettres de saint Jérôme et de Damase ; 4o une table des patriarches de Constantinople jusqu'à Constantin (674-677) [2] ; 5o les notices

1. Voir ci-dessus. p. CLVII. Cf. Bianchini, t. I, p. 3 ; Vignoli, t. I, préface ; De Rossi, *Roma sott.* t. II, p. XXIII ; ces trois éditions dépendent du *Vaticanus* 3764 où se trouve la même table.

2. Voici cette table, d'après le *Parisinus* 5140.

PONTIFICES AECCLESIAE CONSTANTINOPOLITANAE.

I. Alexander confessor.
II. Paulus martyr.
III. Mazedonius hereticus.
IIII. Eudoxius arrianus.
V. Dimpholus arrianus.
VI. Gregorius Nantiazenus.
VII. Maximus cinicus hereticus.

pontificales, sans aucun titre; elles vont d'abord jusque vers la fin de la vie de Léon IV, qui se termine aux mots *cum orbiculis. Amen* (n. 553), au f. 131', dont la plus grande partie reste en blanc; à la page suivante, f. 132, commence la vie de Nicolas Ier, puis vient celle d'Hadrien II, avec laquelle finit le manuscrit. Il lui manque donc, outre la fin de Léon IV, la notice entière de Benoît III.

Classement des manuscrits C.

45. — D'après la description qu'on vient de lire, les manuscrits de Leyde, de Wolfenbüttel, de Berne et le *Parisinus* 5140 sont les seuls à considérer dans la classe C. Leur parenté n'est pas également étroite depuis saint Pierre jusqu'à Etienne II. Le *Vossianus* est d'abord très voisin des manuscrits B; sauf certains détails dans la notation des sépultures pontificales, au vie siècle, il ne rejoint le groupe C qu'à partir de Théodore (642-649), environ. Alors il devient tout à fait semblable au *Guelferbytanus*. Entre celui-ci et le *Bernensis*, la ressemblance est plus grande au commencement, surtout dans les chiffres d'années, mois et jours; depuis le commencement du viie siècle, elle s'efface un peu, pour reparaître et se maintenir à partir de Sergius (687-701); de Sergius à Etienne II, le groupe $C^1C^2C^3$ (*Leid. Guelf. Bern.*) est très serré, sauf que C^3 a échappé, pour la vie d'Etienne II, à une curieuse retouche dont je parlerai plus loin. Quant à C^4, depuis Jean VI (701-705) il présente un texte identique à celui des manuscrits E, qui, du reste, pour les notices de Grégoire III, Zacharie et Etienne II, ne diffèrent nullement des manuscrits C (C^3 pour Etienne II); de saint Pierre à Sergius, il est étroitement apparenté avec le *Bernensis*; comme ce manuscrit, il a des omissions caractéristiques dans les notices de saint Pierre et de saint Clément et il place Antéros avant Pontien; de plus ils présentent tous deux, dans la notice de Silvestre [1], une interversion du texte qui est due à une interversion de feuillets dans un ancêtre commun. Outre sa parenté avec le *Bernensis*, C^4 a çà et là, même dans la partie antérieure à Jean VI, quelques traits spéciaux[2], dérivés évidemment d'uu manuscrit E; il faut remarquer aussi que deux pièces accessoires, la liste des sépultures pontificales et celle des patriarches de Constantinople, inconnues à tous les autres manuscrits, figurent en tête de C^4 et du *Vaticanus* 3764, le principal représentant de la classe E. Le Parisinus 5140 est donc un manuscrit mixte, résultant de la combinaison entre C^3 ou quelque manuscrit très voisin et l'un des congénères du *Vaticanus* 3764. Outre la complexité de son texte, ce manuscrit offre un perpétuel remaniement de la grammaire et du style; les fautes y sont corrigées, les mots changés de place, les phrases refaites. Il est donc difficile de le collationner, mais je l'ai eu constamment sous les yeux et je note son témoignage partout où il est important à connaître. Quant aux autres manuscrits, je donne la leçon entière du *Bernensis*, incorrect, mais sincère, et qui me

VIII. Nectarius confessor.
VIIII. Iohannes Crisostomus.
X. Arsatius.
XI. Atticus.
XII. Sisinnius.
XIII. Nestorius hereticus.
XIIII. Maximus.
XV. Proclus.
XVI. Flavianus confessor.
XVII. Anatolius.
XVIII. Gennadius.
XVIIII. Acacius hereticus.
XX. Flabitta.
XXI. Eufimius confessor.
XXII. Macedonius confessor.
XXIII. Timotheus.
XXIIII. Iohannes.
XXV. Epiphanius.
XXVI. Antimus hereticus.
XXVII. Mennas.
XXVIII. Euticius.
XXVIIII. Iohannes.
XXX. Cyriacus.
XXXI. Thomas.
XXXII. Sergius hereticus.
XXXIII. Pyrrus hereticus.
XXXIIII. Paulus hereticus.
XXXV. Petrus hereticus.
XXXVI. Thomas.
XXXVII. Iohannes.
XXXVIII. Constantinus.

Cette liste des patriarches de Constantinople est la plus ancienne que l'on connaisse, car tout ce que les chroniques et autres compilations grecques nous ont conservé en ce genre est postérieur au viiie siècle (Cf. Fr. Fischer, *De patriarcharum CP. catalogis*, Leipzig, 1884; dans cette dissertation on omet non seulement notre catalogue latin, mais encore celui du χρονογραφεῖον σύντομον, ci-dessus, p. xxi). Il est à noter qu'on n'y trouve pas le catalogue fabuleux des évêques de Byzance, depuis saint André jusqu'à Métrophane, prédécesseur d'Alexandre. Eusèbe de Nicomédie est omis aussi. Bien qu'elle s'arrête à l'année 677, notre liste tient compte, au moins dans la distribution des épithètes, des décisions du sixième concile œcuménique (681).

1. P. 176, l. 20.

2. Voir surtout la finale de la notice de Félix III, qui ne se rencontre, avec cette teneur, que dans ce manuscrit et le manuscrit E^1.

paraît en somme représenter le plus complètement cette classe; je reproduis aussi tout ce qui, dans le *Vossianus* et le *Guelferbytanus,* présente quelque intérêt pour le sens; même pour les menus détails d'orthographe j'ai cru devoir les citer plus souvent que les manuscrits B²-⁶, sans cependant, m'astreindre à la même rigueur que je me suis imposée pour le *Bernensis*.

§ IV.

MANUSCRITS MIXTES.

1° Manuscrits du type D.

D Manuscrit de Tours. **46.** — *Parisinus* 5516, IXe siècle.

Parchemin, in-4° (250mm sur 202), 170 feuillets. — Il fut donné à la cathédrale de Tours par l'archevêque Herardus : *Hunc librum dedit Herardus sancto Mauricio Turonensi* (f. 16'), *Sancto M||||||||||o ded. Erardus episcopus hunc librum* (f. 88). Herardus siégea depuis 855 ou 856 jusqu'au 1er juillet 871, date de sa mort; plus tard le manuscrit passa à l'abbaye de Saint-Martin : *Iste liber est de armario beati Martini Tur.* (f. 1, écr. du XIIIe siècle); au milieu du XVIIe siècle il était dans la bibliothèque de Thou, où il fut collationné pour la Byzantine du Louvre ; depuis *Colb.* 1925, *Reg.* 4060[1].

Contenu : f. 1-115', le *Liber pontificalis* ; — f. 116-170, concile de Paris, de l'an 829, d'une écriture différente, mais contemporaine.

Le *Liber pontificalis* commence par le titre *In nomine Domini nostri Iesu Christi incipit liber episcopalis in quo continentur acta beatorum pontificum urbis Romae*; puis viennent les deux lettres et un catalogue, avec années, mois et jours, de première main jusqu'à Paul Ier : *XCV. Paulus sed. an X m. I*, de seconde main jusqu'à Nicolas Ier († 867), le sous-titre *Gesta suprascriptorum pontificum* et les notices, de première main jusque dans la notice de Léon IV (f. 113') aux mots *pens. simul libras CII* (n. 531), de seconde main jusqu'aux mots *manere cupitis* (n. 528) ; on est alors au bas du feuillet 115'. — Par la disposition des cahiers il est facile de voir que le concile de Paris a d'abord formé un manuscrit différent de ce qui précède, que le f. 115 était le feuillet de garde de ce manuscrit et le f. 114 le feuillet de garde du *Liber pontificalis*. La date fournie par la mention de l'archevêque Hérard ne s'applique donc qu'au *Liber pontificalis*, terminé alors dans la vie de Léon IV († 855), bien que le catalogue initial

s'arrêtât à Paul Ier. La continuation de ce catalogue jusqu'à Nicolas Ier n'a eu lieu qu'après la réunion des deux manuscrits. En effet, la même main qui a prolongé la vie de Léon IV sur les f. 114 et 115 a ajouté dans la marge inférieure du f. 115' les lignes suivantes :

Benedictus, natione Romanus, ex patre Petro, sedit an. II m. VI d. VIIII; cessavit episcopatus eius d. XV.
Nicholaus, natione Romanus, ex patre Theodoro, sedit an. VIIII m. VI d. XXI.

Cette main est du IXe ou du Xe siècle. Le continuateur s'est servi évidemment d'un manuscrit terminé à Nicolas Ier († 867); un manuscrit de même étendue a été employé par Adhémar; cf. ci-dessus, p. CLXXXV.

En ne tenant compte que de la première écriture, on voit que la vie de Léon IV, mort en 855, était déjà connue et copiée, dans l'ouest de la France, quinze ans au plus après la mort de ce pape.

La vie de Paul Ier (757-767) commence un cahier; ce fait, rapproché de la façon dont se termine le catalogue du commencement, donnerait lieu de penser que l'original de notre manuscrit, pour les vies antérieures à ce pape, se terminait à Etienne II († 757).

Collationné.

47. — *Parisinus* 2769, IXe siècle. Manuscrits de Beauvais.

Recueil de fragments de manuscrits divers (*Colb.* 3653, *Reg.* 4325[3]); celui qui nous occupe comprend 24 feuillets numérotés 31-54, en écriture du IXe siècle.

Parchemin, in-4°, 24 feuillets. — Provient de l'église cathédrale de Beauvais: *Sancti Petri Belvacensis* (f. 54', écriture du XIIe siècle); c'est un fragment de trois cahiers seulement; le dernier porte le n° XI: après avoir été séparés du reste, ces cahiers furent vendus à Bâle en 1563 : *emptum Basileae 1563* (f. 1).

Il contient la fin d'un *Liber pontificalis*, depuis les mots — *in die autem qua se vicissim* (p. 391, l. 1) de la notice de Constantin, jusqu'à la fin d'Etienne II, où s'arrêtait le manuscrit. L'écriture paraît plus ancienne que celle du précédent.

Collationné.

Leydensis Vulcanii 58, XIIe siècle.

Parchemin in-4° (240mm sur 175) de 72 feuillets. Provient aussi de Saint-Pierre de Beauvais : *Sancti Petri Belvacensis* (au comm. et à la fin); cahiers numérotés par des lettres, de A à M. Le premier feuillet de garde, tourné à rebours, contient, à son recto, un fragment d'un recueil de *lectiones breves* ou capitules; au verso, obituaire de diverses mains, du Xe et du XIe siècle.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement, jusqu'à Etienne II. Le commencement est disposé exactement comme dans le *Parisinus* 5516, première main; le catalogue s'arrête à Paul Ier. Deux cahiers ont disparu, entre les mots *hos nequaquam* (p. 386, l. 2), de la vie de Jean VII, et les mots *adsumens secum* (p. 445, l. 15), de celle d'Etienne II.

La comparaison des parties communes à ce manuscrit et au précédent démontre que nous avons ici une simple copie du *Parisinus* 2769.

Collationné.

48. — *Bituricensis* 97, XIIIe siècle.

Parchemin, in-f°, 334mm sur 253, 207 feuillets à deux colonnes. — Provient de Saint-Etienne de Bourges; anciens nos : 32, 87.

Contenu : divers ouvrages sans rapport avec le *Liber pontificalis*; au milieu d'eux, f. 176' *a* — 179'*b*, un abrégé de celui-ci, sous le titre : *Ex gestis Romanorum pontificum*. Le manuscrit sur lequel cet abrégé, d'ailleurs très succinct, a été fait était tout à fait semblable, comme texte, à ceux de Beauvais qui viennent d'être décrits. Après Etienne II on trouve encore, pour ses trois premiers successeurs, la durée du pontificat et, pour Etienne III, une note indépendante du *Liber pontificalis*, puis un simple catalogue de noms, jusqu'à Pascal II.

Paulus sed. an. X. m. I.

Stephanus sed. an. III. m. V d. XIII. Huius Stephani primo episcopatus anno obiit Pipinus rex, quem Zacharias papa benedici iussit in regem et cepit regnare Karolus magnus.

Adrianus sedit an. XXIIII.

Dans le catalogue, il manque les noms d'Etienne IV, de Valentin; au milieu du Xe siècle, on trouve la succession *Iohannes* (XII), *Leo*, *Iohannes*, *Benedictus*, *Domnus*, *Bonifacius*, *Benedictus*, *Iohannes*, *Gregorius* (V); à la fin, quelques surnoms et autres notes fort courtes.

Sergius [IV], qui vocatur Os porci,...
Suigerius, qui et Clemens [II],
Poppo, qui et Damasus [II],
Bruno, qui et Leo [IX], confessor,
Gihehardus, qui et Victor [II],
Fredericus, qui et Stephanus [IX],...
Girardus notus, qui et Nicolaus [II],
Anselmus, qui et Alexander [II],
Gregorius septimus, zelo domus Dei ferventissimus,
Desiderius, qui et Victor [III],
Odo, qui et Urbanus [II],
Rainerius, qui et Paschalis [II].

Ce catalogue est suivi d'un morceau intitulé : *Qui canonem ordinaverunt*, où l'on a réuni les textes du *Liber pontificalis* et autres sur les modifications introduites par les papes dans l'ordinaire de la messe.

Classement des manuscrits D

49. — Les deux manuscrits de Beauvais, se suppléant l'un l'autre, nous donnent un *Liber pontificalis* à peu près complet, de saint Pierre à Etienne II. Entre eux et celui de Tours il n'y a coïncidence que jusqu'à Agapit († 536). Dans cette première partie, ils nous offrent un texte semblable en somme à celui des manuscrits BC, mais combiné par endroits avec celui des manuscrits A; il y a même quelques variantes qui ne peuvent provenir que de la première édition. Depuis Silvère, successeur d'Agapit, le *Parisinus* 5516 suit la recension A jusqu'à Constantin († 715), au delà duquel il concorde pour la vie de Grégoire II avec les manuscrits E, pour les trois suivantes avec les manuscrits B, et, plus particulièrement, avec ceux du groupe $B^5B^6B^7$; le texte de Beauvais commence dès la notice de Silvère à se montrer identique à celui des manuscrits B et du groupe indiqué. Dans les trois vies de Grégoire III, Zacharie, Etienne II, où les deux textes concordent avec les manuscrits B, il n'y a point, entre eux deux, de parenté plus spéciale qu'entre les divers manuscrits de la classe B. Il est clair d'après cela, que la leçon des manuscrits D ne présente un intérêt réel que jusqu'à Agapit; de-



puis Silvère ceux de Beauvais, depuis Grégoire III jusqu'à Etienne II celui de Tours peuvent être négligés, car nous ne manquons pas de manuscrits meilleurs et tout aussi anciens pour nous édifier sur le texte B ; pour l'intervalle Silvère-Constantin le manuscrit de Tours mérite d'être cité, comme document du texte A, assez mal représenté en dehors du *Lucensis*. Au delà d'Etienne II, ce manuscrit reprend son importance, car les anciens exemplaires commencent à faire défaut.

En partant de ces considérations, j'ai noté partout, sauf l'intervalle Grégoire III — Etienne II, la leçon du *Parisinus* 5516. De saint Pierre à Agapit, ce manuscrit est le seul ancien représentant de sa classe ; de Silvère à Constantin, c'est un représentant de la classe A ; à partir de Paul c'est un des rares manuscrits du IXe siècle dont nous puissions invoquer le témoignage. Mais je ne me suis astreint nulle part à relever les variantes purement orthographiques.

2° Manuscrits du type E.

E1 **50.** — *Vaticanus* 3764, fin du XIe siècle.

Parchemin, petit in-fo, 280mm sur 180, de 358 feuillets, plus un sans numéro, au commencement. — Il a appartenu longtemps au monastère de La Cava, près de Salerne; perdu pendant un certain nombre d'années, il fit retour à l'abbaye en 1516, comme en fait foi une note[1] écrite au XVIe siècle sur le f. 7'. Sur la demande de Baronius, le cardinal de Montalto, protecteur de la congrégation bénédictine du Mont Cassin, le fit transporter à Rome, en 1593.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement, mais précédé des pièces suivantes : — f. sans numéro, liste des patriarches de Constantinople[2]; — f. 1, les deux lettres-préface ; — f. 1'-2', table des sépultures *pontificales*[3]; — f. 3-4', catalogue des papes, numéros, noms, années, mois et jours, de première main jusqu'à Eugène II (+ 827), numéros et noms seulement jusqu'à Hadrien III (884-885), de seconde main jusqu'à Pascal II (1099-1118), pour lequel la durée du pontificat n'est pas indiquée; cette seconde main a suppléé les années, mois et jours après les noms des papes, depuis Valentin (827) jusqu'à Hadrien III ; elle n'a pas mis de numéros à sa propre liste ; — f. 5'-6, autre catalogue avec de courtes notices, depuis Lando (913-914) jusqu'à Grégoire VII (+ 1085)[1]; ce catalogue est de première main; comme il n'a pu être écrit qu'après la mort de Grégoire VII, il s'ensuit que le manuscrit est au plus tôt de la fin du XIe siècle; — f. 8-358', recueil des vies, sans aucun titre; elles vont jusqu'à celle d'Etienne V, qui se termine, au haut du f. 358, sans mutilation du manuscrit, par les mots *et mox laeta*; aucun manuscrit ne contient cette vie prolongée au-delà de cette limite. La note du f. 7' est reproduite au bas du f. 358', mais d'une main différente : *Hic insignis liber* etc.

1. Voici cette note : Iste insignis liber per multos annos deperditus extra monasterium fuit; tandem rev. dno Nicolao Antonio Murensi episcopo procurante, sacro Cavensi coenobio restitutus fuit tempore quo pater dnus Chrysostomus de Neapoli eiusdem sacri monasterii abbas existebat, regiminis vero sui anno quinto, videlicet anno salutis 1516, die 18 novembris.

2. Cf. ci-dessus, p. CXCI.

3. Cf. ci-dessus, p. CLVII et CXCI.

L'écriture de ce manuscrit a un aspect singulier, une allure peu naturelle. Il est, je crois, l'œuvre d'un copiste habitué à écrire en lettre lombardique, qui aura eu quelque peine à se mettre à la lettre franque. L'incorrection est très grande ; une révision a été faite aussitôt après le manuscrit copié et avant qu'il ne passât aux mains du rubriciste ; les retouches et suppléments du réviseur sont en lombardique, comme on peut le voir par le fac-similé. Ces retouches paraissent avoir été faites d'après le manuscrit original et je serais porté à croire que le réviseur et le copiste ne forment qu'une même personne. En quelques rares endroits on trouve des suppléments beaucoup moins anciens, du XVe ou du XVIe siècle.

C'est sur ce manuscrit qu'a été faite l'édition de Mayence, d'où dérivent celles du Louvre, de Bianchini et de Muratori; c'est aussi le fondement principal de l'édition Vignoli, qui le cote *Vat. I.* Je l'ai collationné moi-même jusqu'à Hadrien Ier; M. Giuseppe Gatti a continué ce travail depuis Léon III jusqu'à Hadrien II ; je l'ai achevé en collationnant la vie d'Etienne V.

51. — *Ottobonianus* 993, fin du XVIe siècle. Copies de E1

Papier, in-fo, de 811 feuillets, en deux volumes, fin du XVIe siècle. — Copie du *Vaticanus* 3764, exécutée pour Fr. Pena, auditeur de Rote, et collationnée par lui-même sur l'original ; note au commencement : ... *Hunc librum* (le ms. de la Cava) *instante D. Antonio de Aquino qui illum*

1. Ce catalogue et le précédent ont été publiés par Bianchini (t. I, p. 4) d'après l'*Ottobonianus* 993 et par Vignoli (t. I, préface, cat. I et II) d'après le ms. original.

in eo monasterio invenerat, et D. Caesare Baronio petente, D. cardinalis Montaltus, eiusdem ordinis protector, anno 1593 *Romam afferri iussit. Cumque ego Franciscus Penia, Rotae auditor, eundem librum nactus essem, eum servatis eisdem characteribus transcribi mihi curavi et per me ipsum cum antiquo exemplari in quo sunt frequentes soloecismi ob imperitiam fortassis scriptoris, contuli, ut appaıet in hoc libro.*

Bianchini donne les variantes de ce manuscrit sous la rubrique *ex codice Peniae*; elles serrent l'original de beaucoup plus près que ne le fait l'édition de Mayence.

Vallicellanus C. 1 b, XVI-XVII[e] siècle.

Papier, in-f°, copie du précédent.

Vaticanus 4170, XVII[e] siècle.

Papier, in-f°, 94 feuillets. — Copie du *Vaticanus* 3764; il devait y avoir deux volumes; le premier seul est conservé; il s'arrête aux mots *in ecclesia Dei pullulavit*, dans la vie d'Etienne III (n° 279). D'après Alex. Rainaldi, ce serait cette copie qui aurait servi à l'édition de Mayence [1].

Barberinus XXXIV, 57, XVII[e] siècle.

Papier, in-f°, 527 pages. — Copie du *Vaticanus* 3764; il est mutilé au commencement; les premiers mots sont, dans la notice de Pontien : *sedit annos V m. II d. II.* — Ancienne cote, 2520.

A ces copies il faut joindre un fragment conservé à l'Ambrosienne de Milan sous la cote D 95; il va seulement jusqu'à *Anicetus natione Grecus* et ne contient que deux feuillets, auxquels est annexée cette note : « le prime due carte dell' Anastasio copiate in Roma per il Velsero. » Ce renseignement contredit le témoignage d'Alex. Rainaldi ci-dessus indiqué.

Enfin une dernière copie fut exécutée pour le cardinal Frédéric Borromée (1595-1632) et mise à la disposition de Muratori, qui la cote D; je ne sais ce qu'elle est devenue.

E² 52. — *Parisinus* 5143, XIV[e] siècle.

Parchemin bicolore, in-f°, 362[mm] sur 250, 120 feuillets à deux colonnes; autrefois *Colb.* 2885, puis *Reg.* 3900[5].

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement; le manuscrit étant mutilé au commencement, les premiers mots sont *Lygurie mulieres filios suos comedissent*, dans la notice de Silvère, p. 291, l. 15. Après la notice d'Hadrien II viennent deux textes canoniques, puis le catalogue suivant :

Iohannes ann. X d. II.
Marinus an. I m. IIII.
Adrianus an. I m. IIII.
Stephanus an. VI d. VIIII.
Formosus an. V m. VI.
Bonifacius d. XXV.
Stephanus an. I m. III. primus f.
Romanus m. III d. XXIII.
Theodorus d. XX.
Iohannes an. II d. XV.
Benedictus an. III m. II d. XV.
Leo d. XL. primus f.
Christiforus m. VII.
Sergius an. VII m. III d. XVI.
Anastasius an. II m. II.

Puis vient la vie d'Etienne V, qui se termine au haut du f. 120'*b*, sans mutilation du manuscrit, par les mots *pro peregrina mercede in ecclesia* (n° 650).

53. — *Mutinensis capituli* (scaffale VII C, ordine I, n° 12), VIII[e] siècle [1]. E³

Parchemin in-4°, de 106 feuillets, sans numérotation; deux feuillets ont été arrachés au commencement, d'autres à la fin; un ou deux ont disparu après le f. 101; écriture onciale.

Ce manuscrit contient une collection canonique; d'abord les canons apostoliques, dont la préface se termine sur le f. 1 actuel : *sunt aedita suis a nobus* (sic) *numeris cernuntur*, etc. Après les canons apostoliques, f. 15 : *Expliciunt canones apostolorum. Incipiunt statuta sanctorum presulum sancte Romane ecclesie qui post beato Petro in sede apostolica presederunt.*

II. *Beatus Linus* constituit ex praeceptum beati Petri ut mulier in ecclesiae velato capite introire. — III. *Beatus Cletus* ex praecepto beati Petri XXV presbiteros ordinavit in urbe Roma — IIII. *Beatus Clemens* constituit canones apostolorum in quinquaginta capitulos, nam antea in LX capitulos fuerunt, et multos libros christiane religionis adscripsit, et fecit duas epistulas quae catholice nominantur. — V. *Beatus Anacletus*. — VI. *Beatus Evaristus* constituit ut septem diaconi custodirent episcopum praedicantem, propter stilum veritatis. — VII. *Beatus Alexander* constituit aquam sparsionis cum sale benedici in abitaculis hominum et passione Domini miscuit in praedicatione sacerdotum quando missas

1. Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, Rome, 1653, p. 410.

1. Maassen, *Quellen*, t. I, p. 796; Zaccaria, *Dissert.*, t. II, diss. 4; *Biblioteca antica e moderna di storia litteraria*, Pesaro, 1768, t. II, p. 377.



caelebrantur. — VIII. *Beatus Syxtus* constituit ut ministeria sacrata non tangerentur nisi a ministris et quicumque episcoporum evocitus fuisset ad sedem apostolica et rediens ad parrociam suam, non susciperetur, nisi cum litteris patriarchae salutationis plebi, quod est formata. — VIIII. *Beatus Telesphorus* constituit ut septem eobdomadas ante pascha ieiunium celebraretur, et tantum natalem Domini noctum missas caelebrarentur : nam omni tempore ante orae tertiae cursum nullus praesumeret missas caelebrare, qua ora Dominus noster ascendit crucem ; et ante sacrificium ymnus diceretur angelicus, hoc est Gloria in excelsis Deo. — X. *Beatus Yginus* cumposuit clero et distribuit grados. — XI. *Beatus Anicitus* constituit ut clerus comam non nutriret secundum praeceptum apostolorum. — *Duodecimus beatus Pius*. Sub huius episcopatum Hermes librum scripsit in quo mandatum continet quod [1] ei praecepit angelus Domini cum venit ad eum in habitu pastoris; et praecepit ei ut sanctum Pascha die dominico caelebraretur. Hic constituit ut iudaeo haereticum venientem suscipi et baptizari, et constitutum de ecclesiam fecit. — XIII. *Beatus Soter* constituit ut nullus monachus pallea sacrata contingeret nec incensum poneret in sanctam ecclesiam. XIIII. *Beatus Heleoter*. Hic accepit epistula a Lucio Brittonio rege ut christianus effici mereretur per eius mandatum et hoc iterum firmavit ut nulla esca usuales a Christianis repudiaretur, maximae fidelibus quod Deus creavit, quae tamen rationales et humana est. — XV. *Beatus Victor* constituit ut sanctum Pascha die dominico caelebraretur, sicut Heleoter. Hic fecit sequaentes cleros et constituit ut necessitate faciente ubiubi inventum fuisset, sive in flumine, sive in mari, sive in pontibus, tantum christianum confessione credulitatis clarificatum, quicumquae hominum ex gentile veniens ut baptizaretur. — XVI. *Beatus Zepyrinus* constituit ut praesentia omnibus clericis et laicis fidelibus, sive clericus, sive levita, sive sacerdos hordinaretur. Et fecit constitutum de ecclesia et patenas vitreas ante sacerdotes in ecclesia et ministros supportantes, donec episcopus missas caelebraret ante sacerdotes astantes ; sic missas caelebrarentur, excepto quod ius episcopi interest tantum clero sustineret, omnibus praesentes ex ea consecratione de manu episcopi iam coronam consecratam acciperet presbiter tradendam populo. — XVII. *Beatus Calistus* constituit ieiunium die sabbati ter in anno fieri, frumenti, vini et olei, secundum profetiam quarti, septimi, decimi. — XVIII. *Beatus Urbanus*. Hic fecit ministeria sacrata omnia argentea et patenas argenteas XXV posuit. — XVIIII. *Beatus Anteros*. Hic gesta martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesias recondidit. — XX. *Beatus Pontianus*. — XXI. *Beatus Favianus*. Hic regiones dividit diaconibus et fecit VII subdiaconos qui septem notariis imminerent. — XXII. *Beatus Cornelius*. Hic temporibus suis, rogatus a quadam matrona Lucina, corpora apostolorum

1. Le copiste paraît avoir voulu écrire d'abord *qui*. — paraecepit *cod.*

beati Petri et Pauli de catacumbas levavit noctu. — XXIII. *Beatus Lucius* praecepit duo presbiteri et tres diaconi in omni loco episcopo non desererent, propter testimonium ecclesiasticum. — XXIIII. *Beatus Stephanus* constituit ut sacerdotes et levitas vestes sacratas in uso cottidiano non uti, nisi in ecclesia tantum. — XXV. *Beatus Syxtus II.* — XXVI. *Beatus Dionisius*. Hic presbiteris ecclesias dividit et cymiteria et parrocias dioceses constituit. — XXVII. *Beatus Felix* constituit ut supra sepulcra martyrum missas caelebrarentur. — XXVIII. *Beatus Eutycianus* constituit ut fruges ad altare non offeratur, praeterquam [1] in concilio apostolorum constitutum est ; et quicumquae de fidelium martyrem sepeliret, sine dalmatica aut colovio purpurato nulla ratione sepeliret, quod tamen ad notitia sibi devulgaretur. — XXVIIII. *Beatus Gaius* constituit ut ordinationes sic ascenderent : si quis episcopus mereretur, ut essent ostiarius, lector, exorcista, sequens, subdiaconus, diaconus, presbiter, et exinde episcopus ordinaretur. Hic regiones dividit diaconibus. — XXX. *Beatus Marcellinus*, qui[2] et ipse fecit concilium... subscribens. Sed pos paucos dies penitentia ductus ab ipso Dioclitiano martyr factus est. — XXXI. *Beatus Marcellus* constituit XXV titulos in urbe Roma, quasi diuceses, propter baptismum et poenitentia multorum qui convertebantur ex paganis et propter sepulturas martyrum. — XXXII[3]. *Beatus Eusebius*. Sub huius temporibus inventa est crux domini nostri Iesu Christi, V non. mai. et baptizatus est Iudas, qui et Cyriacus. Hic hereticos in urbe Roma invenit, quos vero ad manum impositionis reconciliavit. — XXXIII. *Beatus Myltiades* constituit ut nulla ratione die dominico aut quinta feria ieiunium quis fidelium ageret, quia hos dies pagani quasi sacrum ieiunium caelebrant. Et Manichei inventi sunt in Urbe ; et ab eodem die fecit oblationes consecratas per ecclesias ex consecrato episcopi dirigerentur, quod declaratur fermentum. — XXXIIII. *Beatus Silvester* fecit constitutum de omni ecclesia. Etiam huius temporibus factum est concilium cum eius consensum in Nycea Bythinie, et congregati sunt sacerdotes CCCX et VIII, episcopi catholici, et quorum cyrografum cucurrit, alii invicelles CCVIII, qui exposuerunt fidem integram, sanctam, catholicam, inmaculatam, et damnaverunt Arrium, Fotinum et Sabellium, vel sequaces eorum. Et in urbe Roma congregavit ipse cum consilio Constantini Augusti episcopos CCLXXXIIII[4]... et damnavit iterum et Calistum ; et constituit ut presbiterum arrianum resipiscentem non susciperet, nisi episcopus loci designati. Et praecepit crysma ab episcopo confici et privilegium episcopis dedit ut baptizatum consignent, propter heretica suasione. Hic et hoc constituit ut baptizatum lenet pres-

1. *Praeterquam-est*] Ces mots, étrangers au *L. P.*, visent le 3e canon apostolique. Cf. la note 1 à Eutychien, p. 159.

2. Emprunt au faux concile de Sinuesse ; cf. ci-dessus, p. lxxiv, cxxxiii et suiv. Depuis *Sed pos paucos*, l'abréviateur revient au *L. P.*

3. xxxiii *cod.*

4. Ici un emprunt au *Constitutum Silvestri*, c. 1.

biter crysma levatum de aqua propter hoccasione transitus mortis. Hic constituit ut nullus laicus crimen[1] clerico inferre audeat, et ut diaconi dalmaticas in ecclesia uterentur et pallea linostima leva eorum tegerentur ; et[2] ut testimonium clerici adversum laicum nemo recipiat. Nemo enim clericum quem libet in publico examine, nec ante iudice cintum causam dicat, nisi in ecclesia tantum. Nemo[3] clericus vel diaconus aut presbiter propter[4] causa qualivet intret in curia, quoniam omnes curia... ex uno voto perenni, provatus ex omni parte, etiam et foris qui sunt, testimonium habere bonum, unius uxoris virum, uxorem a sacerdote benedicta, nullum maiorem vel prioris locum invadere, nisi ordinem temporum cum pudore cognoscere, omnium clericorum votiva gratia, nullum omnino clericum vel fidele contradicentem[5]... — XXXV. *Beatus Marcus* constituit ut episcopus Ostiensis qui consacrat episcopos Urbis palleum uteretur, et ab eodem episcopus urbis Romae consacraretur ; et constitutum de omni ecclesiasticam hordinem fecit. — XXXVI. *Beatus Iulius* constituit ut nullus clericus causam quamlibet in publico ageret, nisi in ecclesia, et notitia quae omnibus pro fide ecclesiastica est per notarios colligeretur ; et omnia monumenta in ecclesiam per primicerium notariorum confecta celebrarentur, sive cautiones, vel extrumenta aut donationes vel cummutationes vel traditiones aut testamenta vel allegationes aut manumissiones, clerici in ecclesiam per scrinium sancte sedis celebraretur. — XXXVII. *Beatus Silverius*[6] ... — XXXVIII. *Beatus Felix II.* — XXXVIIII. *Beatus Damassus.* Hic multa corpora sanctorum martyrum requisivit, quorum etiam concilia versibus decoravit. Et constitutum fecit de ecclesia. Hic accusatus invidiose incriminatur de adulterio et facta synodo purgatus est a XLIIII episcopis, qui etiam damnaverunt Concordium et Calistum, diacones accusatores, et proiecerunt eos de ecclesia. Hic constituit ut psalmos diu noctuque canerent per omnes ecclesias ; qui hoc praecepit episcopis, presbiteris et monasteriis. — Sciendum est quia primus[7] sanctus Clemens fecit septem regiones in urbe Roma et dividit notariis fidelibus ecclesiae, qui gestas martyrum curiose unusquisque per regionem suam diligenter perquirerent. Item de constituto pape Victoris. Hic fecit constitutum ad interrogationem sacerdotum de circulo Paschae, cum presbiteris et episcopis facta collatione, et acirsito Theofilo episcopo Alexandriae, constituerunt ut quartadecima luna primi mensis usque ad XXI, die dominica, custodiant sanctum Pascha. Item sanctus Silvester constituit ut sacrificium altaris non in siricam, neque in pannum tinctum celebraretur, nisi tantum in lineum terrenum, procreatum, sicut corpus domini nostri Iesu Christi in sindone linea munda sepultum est, sic missas celebrarentur. Explicit constitutiones breviatae.

1. criment *cod.*
2. *et ut-examine*, extrait du *Constitutum Silv.*, c. 14, 15.
3. *Nemo — in curia*] Emprunt direct au *Constitutum*, c. 16, duquel le *L. P.* dépend aussi, à cet endroit. Suit (*quoniam — perenni*) la fin du c. 16, les c. 18, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 du *Constitutum*.
4. proter *cod.*
5. Ici les canons 12, 13, 17, 19, 20, du *Constitutum*, puis un extrait de la *Vita b. Silvestri*, relativement au jeûne du samedi et à la célébration du jeudi. Cf. ci-dessus, p. CXI.
6. Ici un extrait des *Gesta Liberii*. Cf. ci-dessus, p. CXXII.
7. primis *cod.*

Viennent ensuite : la décrétale de Sirice à Himerius de Tarragone, la lettre d'Anastase II à l'empereur Anastase, puis des extraits de celles des lettres d'Innocent Ier qui figurent dans la collection de Denys le Petit [1]. Les emprunts au *Liber pontificalis* recommencent avec le pape Zosime :

XLIII. *Zosimus papa* constituit ut diacones leva tecta haberent de palleis linostimis et per parrocias concessa licentia cereos benedici. Et iussit ut nullus clericus in poculo publicae propinaretur, nisi tantum cellae fidelium, maximae clericorum. — XLIIII. *Bonifatius papa* constituit ut nulla mulier vel monachus pallea sacrata contingeret aut lavaret, aut incensum poneret in aecclesiam, nisi minister ; nec servum clericum fieri nec obnoxium curiae vel cuiuslivet rei[2]...— XLV. *Celestinus papa* constituit ut CL psalmi David ante sacrificium psallerentur antephanati, quod ante non fiebat, nisi tantum recitavatur epistula Pauli apostoli et sanctum evangelium, et sic missas fiebant[3]... — XLVI. *Syxtus III*[4]... — XLVII. *Beatus Leo.* Hic ordinavit precepta sua auctoritate et misit ad Marcianum Augustum, fidelem principem, catholicum, et facta collatione cum eodem principem, collecti sunt episcopi et factum est concilium sanctum episcoporum in Chalcedona, in martyrium sancte Eufymiae ; et congregati sunt CCLVI sacerdotes et aliorum quorum cyrografus cucurrit CCCCVI episcoporum, qui congregati una cum tomum, hoc est fidem apostolicae ecclesiae Romae, cum cyrografo sancti pape Leonis, sed et catholici principi Marciani, presentia Augusti, congregatum concilium numero mille duocentorum episcoporum una cum Augusto Marciano, qui exposuerunt fidem catholicam et apostolicam, duas naturas in uno Christo, Deum et hominem. In quo loco piissimus Augustus Martianus una cum uxore sua Augusta Pulcheria, deposita regia maiestate, fidem suam exposuerunt ante conspectu sanctorum episcoporum, ubi et damnaverunt Eutychium et Nestorium. Et iterum fidem suam imperator Martianus Augustus cum coniuge sua Pulcheria Augusta cyrografo

1. Maassen, *l. c.* Il est clair que le compilateur a confondu Anastase II avec Anastase Ier. De celui-ci il ne trouvait aucune lettre dans le recueil de Denys.
2. Ici, deux lignes effacées.
3. Ici, extraits des lettres de Célestin, d'après Denys.
4. Ici, extraits des *Gesta de Xysti purgatione* ; cf. ci-dessus, p. CXXVI.

Vaticanus 3764.

19

20

Eusebius nat grec. ex patre medico. Sedit
ann. II. m. I. dieb. XXV. Fuit autem tpib. Constan
tis. Sub hui tpib. inventa e crux dni nri ihu xpi.
V. non. mai. & baptizat e iudas q et cyriac.
Hic hereticos invenit in urbe roma. quos ad
ad manus impositionis reconciliavit. Qui etiam
sepult e i cymiterio calixti. in cripta. via
appia. VI. non. octub. & cessavit epat d. VII.

Hic fecit ordinationem I p men decb. pbros [illegible] diac. III. epos p diversa loca num. [illegible]

Miltiades. nat affer. Sedit ann. III.
m. VI. dieb. VIII. Ex die non. iulii.
a consulatu maxentii. VIIII. usq; ad maximu
II. qfuit men sept. volusiano & rufino consulib.
Hic constituit nulla ratione die dnico aut
quinta feria ieiuniu qs fideliu agere. qa hos
dies pagani quasi sacru ieiuniu celebrabant.
& manichei inventis in urbe. Ab eode die
fec oblatione consecrata. per eccl(esi)as. & ex consecratu epi
dirigeret. q declarat fermentu. Hic fec ordi
natione. I. p mense dec. pbros. VII. diac. V. epos p
diversa loca. XII. Hic sepult e i cymiterio
calixti via appia. in cripta. IIII. id. decb.
& cessavit epat dieb. XVI.

SILVESTER NATIONE ROMANUS
Ex patre rufino. Sedit ann. XXIII.

Heliog. Dujardin Imp. Eudes.

Ernest Thorin Editeur r. de Medicis. 7 à Paris.

proprio exponentes, postulaverunt sanctum concilium ut dirigerent ad beatissimo papa Leonem, damnantes omnes herese. Iterum multas epistulas fidei misit beatissimus Leo papa, que odie recondite archivo tenentur. Hic firmavit frequenter suis epistulis synodum Calchedonensi : ad Martianum Augustum epistulas duodecim, ad Leonem Augustum epistulas tredecem, ad Flavianum episcopum epistulas nove, episcopis per Orientem epistulas decem et octo, quas fide confirmavit synodi.

Vient ensuite la décrétale de saint Léon aux évêques de Sicile (Jaffé, 415), qui ne se trouve pas dans la collection de Denys, puis un fragment de la lettre de saint Grégoire à Augustin de Cantorbéry [1] (Jaffé, 1843). Le manuscrit, mutilé à la fin, s'interrompt dans cette dernière pièce.

M. Pietro Bortolotti, de Modène, a bien voulu exécuter pour moi une description très soignée de ce manuscrit, avec une copie de tous les passages qui pouvaient avoir quelque intérêt pour mes études sur le *Liber pontificalis*. C'est d'après cette copie que je donne les extraits ci-dessus.

E^4 54. — *Estensis* VI F 5, fin du XI[e] siècle.

Parchemin, in-f°, sans pagination. Provient de l'abbaye de Pomposa, dans les lagunes du Ferrarais.

Contenu : f. 1-3', chronique de Réginon de Prum ; — f. 13'-67', le *Liber Pontificalis* (ce titre a été ajouté par une main moderne), les deux lettres-préface et les notices jusqu'à celle d'Hadrien I[er], qui s'interrompt aux mots *deambulatorium, scilicet cum cancellis aereis* (n° 329); — f. 67'-69, suit, sans aucune mutilation, un catalogue [2] avec quelques détails jusqu'à Grégoire VII et à l'année 1082 : *Gregorius nat.* *sed. annos VIIII* [3]. *Hic fuit electus ann. XVIII Heinrici tercii, indic. X, ann. Domini MLXXII.* Le catalogue a été continué plus tard avec les années, mais sans notices, jusqu'à Alexandre III († 1181), puis jusqu'à Nicolas III († 1280) et Honorius IV († 1287), sans années, enfin jusqu'à Paul II († 1471) ; le dernier continuateur a suppléé les années dans la partie précédente. Sur cette même page (f. 69') on a copié au XIV[e] siècle une inscription de l'abbaye de Pomposa [1]; — f. 70 et suiv., catalogue de la bibliothèque de cette abbaye, écrit en 1093 par un *Heinricus clericus* [2].

Notre manuscrit figure dans ce catalogue sous le titre: *Chronica quam Regino Pruniensis* (sic) *abbas composuit. Liber pontificum Romanorum.*

1. L'authenticité de cette lettre a été contestée, non sans raisons; mais comme elle était déjà entre les mains de Bède et de saint Boniface, on ne peut douter qu'elle ne remonte au moins à la fin du VII[e] siècle.

2. Ce catalogue sera publié dans le tome II de cet ouvrage.

3. Grégoire a été ordonné le 30 juin 1073 ; sa neuvième année se termine donc le 29 juin 1082.

1. Cette inscription a été publiée par Placide Federici, *Rerum Pomposianarum historia*, t. I, Rome, 1781, p. 79 d'après le marbre original; les derniers vers avaient dû être suppléés, car le marbre était brisé à la fin. Morbio, *Storia dei municipii ital.*, t. I, Milan, 1836, p. 22, reproduit le texte de Federici avec ses suppléments. Voici celui du manuscrit ; j'indique la division des lignes, d'après Federici :

Scriptura tabule marmoree domus maioris talis est :
Eximio semper domus hec plena re|splendet honore
temporibus dompni patris co|nstructa Iohannis Vidorensis
anno mil|leno centeno decade lustro
imperium ti|bi Corrade Christus dedit almum,
Eugenium Pe|tri sublimat sede beata,
hanc tibi, Vir|go, donum construxit nobilis abbas
nobilis| et clarus Christi de crismate gaudens
qu|em sequitur Petrus Petri de sorte sacer|dos
censibus et rebus iuvit dum conderet| illam
milleno verbum factum de virgine| matre
anno cum fuerat centeno car|mine caro
dictarat Vivianus iunctis| decade lustris.
Gaudia continuis vestr|is deposcite votis
ianua divini nobis| pandatur Olimpi
Gervasium| precibus sedibus stet heres.

Federici omet, au vers 1, le mot *plena* qui, en effet, détruit la mesure; v. 4 *alimum* cod. — La date indiquée est celle de l'année 1150.

2. Publié par Morbio, *op. cit.*, p. 29.

55. — *Farnesianus* (perdu), VIII-IX[e] siècle. E^5

Parchemin, in-f° à deux colonnes de 28 lignes ; belle écriture onciale. — Le premier qui ait signalé ce manuscrit est Lucas Holsten, qui le vit à Rome, au palais Farnèse, et en fit une collation sur les marges d'un exemplaire de l'édition de Mayence actuellement conservé à la Vaticane (*Reg.* 2081). On voit, par une des notes de cet exemplaire, que le manuscrit était mutilé au commencement, que la vie de Zacharie n'y figurait pas et qu'il se terminait dans la vie d'Hadrien I[er] : cette note fut publiée par Schelstrate, en 1692, dans son *Antiquitas ecclesiae illustrata*, t. I, p. 366 (cf. Bianchini t. I, préf. c. 2 ; t. II, p. XLI). Schelstrate ne paraît pas l'avoir vu lui-même. Au commencement du XVIII[e] siècle il fut transporté à Colorno, près de Parme, avec d'autres manuscrits du palais Farnèse. Fr. Bianchini, qui l'avait fait chercher à diverses reprises, tant à Rome qu'à Parme, finit par constater, en 1719, un an après la publication de son tome I[er], qu'il se trouvait à Colorno. Il

en fit exécuter aussitôt un fac-simile, destiné à paraître dans son tome II ; un peu plus tard, en 1720 ou 1721, un voyage entrepris dans le nord de l'Italie par ordre du pape Clément XI lui fournit l'occasion de visiter Parme et d'étudier le manuscrit au château de Colorno ; il en prit alors une collation et un second fac-simile, qui parut avec l'autre dans la préface de son second volume (p. XXIII, LVII-LIX). L'année suivante, en 1724, parut le tome I[er] de l'édition de Vignoli, édition rivale où l'on chercherait vainement une mention des travaux de Bianchini ; le *codex Farnesianus* est mentionné dans la préface, d'après les notes d'Holsten, qui, conservées à la Vaticane, échappaient par là même aux investigations de Bianchini ; les limites du manuscrit s'y trouvent exactement indiquées: il commençait, dans la notice de Silvère, aux mots *intra civitatem et custodivit eam* (p. 291, l. 5) et se terminait dans celle d'Hadrien I[er], par les mots *absolvi fecit* (n° 292); la notice de Zacharie y manquait toute entière ; sauf la fin depuis les mots *itaque temporibus in magna securitate* (p. 435 l. 17).

On connaît la leçon par la collation de Holsten que Vignoli a publiée, et par celle de Bianchini. La première ne contient qu'un fort petit nombre de variantes ; Holsten ne s'est guère attaché qu'aux chiffres et à l'orthographe de certains noms propres ou extraordinaires ; Bianchini a procédé d'abord avec plus de soin ; mais quand il est arrivé aux longues notices de la fin du VII[e] siècle, il a évidemment perdu patience et n'a plus relevé que quelques variantes çà et là. Elles ont été insérées dans son édition annotée, t. III et IV ; comme celle-ci s'arrête à Paul I[er], nous n'avons pas sa collation de la vie d'Etienne III et du commencement de celle d'Hadrien. Les deux collations sont indépendantes l'une de l'autre ; les tomes III et IV de Bianchini ont paru, il est vrai, après le t. I de Vignoli qui contient les variantes d'Holsten jusqu'à Sisinnius (708) ; mais Bianchini en avait bien d'autres à sa disposition ; il ne s'est pas servi de Vignoli. D'un autre côté, quand le tome II de Vignoli parut (1752), il y avait longtemps que les premières feuilles (Constantin — Hadrien I[er]) étaient ou déjà imprimées, ou toutes préparées pour l'impression ; Ugolini, le neveu de Vignoli, qui continua son édition, ne chercha pas à y introduire les variantes de Bianchini, d'ailleurs assez peu nombreuses, de Constantin à Paul. De plus, il s'imagina qu'un autre manuscrit Farnèse, dont certaines variantes avaient été également relevées par Holsten et qui allait jusqu'à Martin V, était identique au fragment en onciale, collationné par Bianchini à Parme ; il en donne des variantes, dans le troisième volume, à partir d'Eugène II ; mais il est évident qu'il se trompe et que ces variantes proviennent d'un manuscrit tout différent. Schelstrate (*l. c.*) avait déjà fait cette confusion.

Autant qu'on peut en juger par le peu de leçons que nous fournissent Bianchini et Vignoli, le *Farnesianus* appartient à la classe E. Je reproduis tout ce qu'on sait de sa leçon, dans les moindres détails.

56. — *Laurentianus* **LXVI 35, XV[e] siècle.** E[6]

Papier, in-f°, 173 feuillets.

Il ne contient que les notices, sous la rubrique *Incipit chronica pontificum*, jusqu'à la vie d'Etienne V, où il se termine aux mots *crucem auream super altare* (n° 648), sept feuillets avant la fin du volume.

57. — *Parisinus* **9768,** *Vaticanus Reginae* **1964, X-XI[e] siècle.**

Cette double cote désigne deux parties d'un même manuscrit, de parchemin, in-4°, 265^{mm} sur 210, 93 feuillets. — Il provient de Saint-Magloire de Paris : f. 93, on lit, en écriture du XV[e] siècle : *Frère Pierre le Riche, Sainct-Magloire.* Après avoir appartenu à P. Petau, dont le nom est écrit au bas du f. 1, il passa dans la bibliothèque de la reine Christine (345, Montfaucon) ; au temps de Vignoli il y était coté 575. — Ce volume étant rentré momentanément à Paris à la fin du siècle dernier, les 46 premiers feuillets y sont restés. A la seconde partie, rendue au Vatican, sont joints, sous la même reliure, divers cahiers de papier, écrits au XV[e] siècle.

Contenu : f. 1, les quatre livres de Nithard ; — f. 18', Annales de Flodoard (877-967) ; — f. 47, *Marci anachoretae Historia Britonum* (Pseudo-Nennius) [1] ; — f. 58, Généalogie de Charlemagne ; — f. 58', les quatre vies d'Etienne II, Paul I[er], Etienne III, Hadrien, tirées du *Liber pontificalis* ; — f. 93', d'une autre main, vers sur saint Germain d'Auxerre (*Acta SS. iul.*, t. VII, p. 234).

Les cahiers de papier reliés avec ce manuscrit contiennent un fragment historique en français, sur Louis VIII et Jean-Sans-Terre, la Chronique de Richard II d'Angleterre, puis divers documents sur le grand schisme, enfin les révélations du frère Jean de Roquetaillade (1345).

58. — *Vaticanus* **3761, X-XI[e] siècle.** G

Parchemin, in-4°, de 91 feuillets, à deux colonnes. — Il a appartenu au pape Nicolas IV (1288-1292), dont le nom, NICOLAUS IIII, se lit sur le feuillet de garde de la fin. Anciennes cotes : 8 et *q.* 12.

Contenu : le *Liber pontificalis* seulement, mutilé au commencement et à la fin. Les premiers mots appar-

1. Sur la forme spéciale sous laquelle cette compilation se présente ici, v. Arthur de la Borderie, *l'Historia Britonum attribuée à Nennius*, Paris, 1883, p. 6 et suiv. Le texte de notre ms. a été publié par Gunn, *The* HISTORIA BRITONUM *commonly attributed to Nennius*, Londres, 1819.

tiennent à la vie de Damase : *territorio Ferentino...* (p. 212, l. 18), les derniers à celle d'Hadrien... *fecit in eadem basilica beati Pauli apostoli cortinam* (p. 499, l. 23).

Collationné.

Fragments du Vatican.

59. — { *Vaticanus* 296 / *Vaticanus* 766 / *Palatinus* 1811 } x-xi[e] siècle.

Ces trois manuscrits contiennent des feuillets de garde détachés d'un même *liber pontificalis*. En voici le détail :

1° La vie de Constantin, presque tout entière, depuis *-citus insulae Siciliae cum classe navium* (p. 389, l. 8) jusqu'à la fin ;

2° Les premières lignes de la vie de Grégoire II, jusqu'à *atque a Iustiniano principe* (p. 396, l. 9) ;

3° La fin de la vie d'Hadrien I[er], depuis *per alveum per civitatem* (n° 356) ;

4° Presque toute la vie de Léon III ; d'abord le commencement jusqu'à *basilicam sancte Mennae at* — (n° 361), ensuite (n[os] 377-382) *haec praelati iniqui — Dominicae passionis legentem ;* puis la fin, depuis *Christi et sancti Simeonis* (n° 391).

5° Les premières lignes de la vie d'Etienne IV, jusqu'à *Leo papa successit.*

Les fragments des vies de Constantin et de Grégoire II se trouvent dans le *Vaticanus* 296 (un seul feuillet) ; la fin de la vie d'Hadrien et les fragments de celle de Léon III jusqu'à *mir|ae magnitudinis decoratum* (n° 395) dans le *Vaticanus* 766 (quatre feuillets) ; le reste forme un cahier entier, de huit feuillets, dans le *Palatinus* 1811. Le *Vat.* 766 et le *Palatinus* ont été connus de Vignoli (*IX* et *XI*). Ces fragments ont une certaine importance, à cause de la rareté des manuscrits prolongés au delà d'Hadrien I[er]. Le manuscrit paraît avoir appartenu à une église ou couvent sous le vocable de saint Laurent ; car chaque fois que ce nom se rencontre dans le texte, il est en majuscule.

Collationné.

Comparaison des mss. du type E.

60. — Il n'est pas facile d'établir une classification entre les manuscrits E, G, V. Plusieurs sont mutilés au commencement ou à la fin ; l'un d'eux, le *Farnesianus*, ne nous est que très imparfaitement connu ; un autre, celui du chapitre de Modène, n'est qu'un abrégé. Deux seulement, le *Vaticanus* 3764 et le *Laurentianus* comprennent le *Liber pontificalis* d'une façon complète et continue.

Dans l'ensemble du groupe, il y a lieu de rapprocher l'*Estensis* du *Vaticanus* 3761. Ces deux manuscrits, qui se ressemblent beaucoup pour les parties communes, ne sont conformes aux autres que jusqu'à Sergius. Pour les notices du huitième siècle, ils appartiennent[1] à la classe C. L'*Estensis* est d'ailleurs plein de retouches qui lui sont propres[2].

Parmi les autres, si l'on fait abstraction des deux très anciens manuscrits E[3] et E[5], le plus important est le *Vaticanus* 3764 (E[1]). Le manuscrit de Paris lui ressemble beaucoup, bien qu'il n'en dérive pas et n'en présente pas certaines interpolations sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. En dehors du texte proprement dit, ils ont en commun une particularité caractéristique, une série de computs échelonnés d'un bout à l'autre du *Liber pontificalis*. On les trouve à la fin des notices de Xystus III, de Pélage II, d'Adéodat, de Zacharie et en marge de celle d'Etienne V.

> A morte Silvestri usque ad hunc primum Leonem sunt anni XCVIIII m. V d. XXVI.
>
> A morte sancti Silvestri usque ad hunc primum Gregorium fuerunt anni CCXLVI.
>
> A tempore ordinationis sancti Gregorii papae usque hunc sunt anni XCV m. V dies XIIII.

1. Cependant, pour la vie d'Hadrien, il y a de nouveau la plus grande conformité entre E et G.

2. L'abrégé K a été fait sur un texte où la première édition, arrêtée à Félix IV, était suivie d'une continuation jusqu'à Etienne II. Malgré les nombreuses suppressions opérées par l'abréviateur, on peut encore, au moins en ce qui regarde l'espace compris entre Boniface II et Conon (530-687) discerner à quel type se rattachait son texte. Ce type est très voisin de celui que nous présente, avec certains remaniements propres, le *Vaticanus* 3761. Comme je n'ai pas introduit dans mon appareil toutes les variantes qui peuvent servir à constater cette ressemblance, je crois utile d'en signaler ici quelques-unes : Sabinien : *sedit... d. XVIII* K ; *d. XVIIII* G, au lieu de *d. VIII*. — Boniface III : *pontifice moriente* K ; *vivo vel moriente* G, au lieu de *vivente*. — Théodore : *de civitate Melitum* KG, au lieu de *de civitate Hierusolima*. — Vitalien : *aliquando numquam fuerunt* KG, au lieu de *a seculo* (p. 344, l. 4) — Agathon : *non furiose* K ; *non pessime vel furiose* G, au lieu de *non per pisma aut furore* (p. 351, l. 3) ; — *ordinatione pontificum* KG, au lieu de *ordinatione pontificis facienda* (p. 354, l. 17). — Benoit II : *eorum capillos*, au lieu de *eosdem capillos* (p. 363, l. 16) ; *omnino* au lieu de *omni modo* (ibid., l. 17). — Jean V : *missus est... in regia urbe* [*cum aliis sacerdotibus*] *pro causa fidei*, [*repraesentantes locum apostolicae sedis in sanctam sextam synodum que in urbe regia celebrata est*] *pro qua magnum gaudium ecclesiae detulit* G ; sauf les mots entre crochets, c'est le texte K ; la rédaction primitive (p. 366, l. 5-7) est ici très différente ; un peu plus bas, dans la même notice, KG s'accordent à omettre les mots *sicuti prodecessor eius Leo papa* (l. 11), *defuncto*

A tempore Doni pape usque ad hoc tempus sunt anni LXXIIII m. III dies quatuor.

A morte sancti Gregorii primi usque ad hunc Stephanum sunt anni CCLXIII m. V d. V.

On ne peut constater l'existence du premier de ces computs dans le manuscrit de Paris, qui est mutilé au commencement ; quant aux deux derniers, ils lui sont propres et ne se rencontrent pas dans le *Vaticanus*.

Le *Laurentianus* se classe très près des deux précédents, mais il contient un texte fort retouché.

Ces trois manuscrits sont les seuls qui contiennent une notice d'Etienne V. Dans tous les trois elle est interrompue, mais à des endroits différents. Le *Laurentianus* s'arrête le premier, puis le *Parisinus*, enfin le *Vaticanus*, tous trois au milieu d'une phrase et sans que l'interruption du texte soit causée par une mutilation du manuscrit.

C'est au type de texte représenté plus ou moins imparfaitement par ces trois manuscrits que se rattache le *Farnesianus*. On en peut dire autant du manuscrit de Nithard [1] et des fragments du Vatican, bien que la comparaison ne soit possible que sur une étendue assez restreinte.

J'ai cru devoir donner toutes les variantes du *Farnesianus*, telles qu'on peut les connaître par Bianchini et par Vignoli[2]. Pour l'abrégé de Modène, comme je publie intégralement les parties de ce texte qui concernent le *Liber pontificalis*, il m'a semblé inutile d'en insérer toutes les particularités dans l'appareil des variantes. On y trouvera cependant celles dont la comparaison avec le manuscrit E^1 peut offrir quelque intérêt. La leçon de celui-ci a été donnée tout entière, y compris les retouches grammaticales, très fréquentes dans ce manuscrit. Je n'ai pas cru devoir omettre la seconde main, car elle représente, je crois, une collation de E^1 avec son original. Les deux manuscrits E^2 et E^6 ont été à peu près éliminés, eu égard à leur âge et aux remaniements subis par le second d'entre eux. Je les reprendrai plus tard, dans les dernières notices, pour lesquelles les manuscrits sont rares.

Entre les deux manuscrits *Estensis* et *Vaticanus* 3761, j'écarte entièrement, ou à peu près, le premier, qui a été remanié d'un bout à l'autre. Le *Vaticanus* contient aussi bien des retouches. Je m'abstiendrai de signaler les particularités qui lui sont tout à fait spéciales, mais je noterai les endroits où sa leçon est conforme à celle des manuscrits du groupe E d'abord, puis de la classe C, et offre ainsi de l'intérêt au point de vue du classement.

En somme on aura, d'un bout à l'autre du *Liber pontificalis*, la leçon de E^1, puis celle de E^3 et de E^5 autant qu'il est possible de la donner ; enfin les variantes les plus importantes du manuscrit G, depuis Damase jusqu'à Hadrien. Pour les vies de Constantin, Hadrien,

patre (l. 12), *Domino auxiliante, nec dicenda* (l. 13), *atque restaurata* (l. 14) ; ils portent *pius* au lieu de *clementissimus* (l. 13).

1. Dans celui-ci, qui est un recueil d'ouvrages relatifs à l'histoire des princes carolingiens, on a omis à dessein les vies des anciens papes, jusqu'à Zacharie, comme n'ayant pas rapport au sujet. Si l'auteur du recueil avait eu à sa disposition une vie de Léon III, il ne l'eût probablement pas écartée.

2. J'avais cru pouvoir m'en rapporter, pour la collation de Holsten, à l'appareil de Vignoli ; mais j'ai reconnu plus tard et alors que les vies des papes jusqu'à Paul étaient déjà imprimées, que Vignoli avait négligé un certain nombre de variantes dignes d'être relevées. Les voici, d'après le *Vaticanus Reginae* 2081. — P. 298, l. 4, *tantum tota* au lieu de *tamen tota* (Bianch.) ; l. 12, *Gotthi*, orthographe constante de ce mot ; — p. 299, l. 9, *maiestati* ; — p. 305, l. 2, *amulae* ; — p. 306, l. 2, *tempus* ;— p. 319, l. 4, *<domno>* ; — p. 323, l. 5, *LXXII* ; l. 6, *tabulam* ; l. 7, *<ipsam> ecclesiam* ; l. 11, *argento <puro>* ; l. 12, *musivo* ; — p. 324, l. 2, *sanctorum* ; l. 8, *ubi <et>* ; — p. 328, l. 12, *in* om. ; — p. 331, *in*] *cum* ; l. 7, *quia sibi*] *quasi* ; p. 332, l. 8, *qui cogn.* ; — p. 346, l. 10, *aera quae... navigata fuerunt* ; l. 13, *monasterium* ; — p. 348, l. 5, *Boeziana* ; — p. 350, l. 11, *desusceptum* ; p. 351, l. 11, *eo et* ; l. 13, *omnisque syncletus* ; p. 353, l. 14, *XX* ; — p. 359, l. 14, *hereseon* ; — p. 360, l. 4. *Ravennate* ; l. 15, *per* om. ; — p. 363, l. 7, *festrellis* ; p. 368, l. 11, *secularis* ; — p. 369, l. 1, *patrimoniis Briezius* ; — p. 371, l. 1, *ex* om. ; p. 372, l. 12, *expetendo* ; l. 18, *fuisse* om. —p. 376, l. 15, *Bercthyaldum* ; — p. 385, l. 9, *aureum I* ; — l. 16 *<namque>* ; — p. 388 *<Fuit autem temporibus Iustiniani Aug>* . = p. 389, l. 8, *Ravennas civitate* ; — p. 390, l. 5, *stratigus* (deux fois) ; — p. 391, l. 2, *dein* ; l. 6, *Cazete* ; l. 13, *Votarea* ; — p. 392, l. 10, *cruce* ; l. 17, *ferens* ; — p. 403, l. 19, *morti* ; — p. 404, l. 10, *in nulla* ; l. 16, *huius* ; — p. 409, l. 19, *talius erris* ; — p. 415, l. 16, *scripto* ; l. 18, *scriptam, revertentes* ; — p. 416, l. 1, *eum* om. ; l. 20, *supplicationes* ; — — p. 417, l. 2, *erigendo* ; l. 9, *in universum* ; — p. 418, l. 21. *blatti* ; — p. 419, *et Laurentii* ; — p. 421, l. 2, *ecclesias* ; l. 4, *servata* ; il avait les ordinations à la fin de la vie de Grégoire III, mais avec d'autres chiffres que B, *presb. XV, diac. V, ep. XXVIIII* ; là s'arrêtait la finale de cette notice ; — p. 426, l. 9, après *Trasimundus*, lacune jusqu'à la p. 435, l. 13, *loca sanctorum* ; l. 20, ordinations, *per m. mart. et decembrium... pr . XXIII, d. VI, ep. XXXV* (ces ordinations sont aussi attestées par Bianchini) ; — p. 442, l. 1, *nepe* ; — p. 443, l. 2, *misteria* ; — p. 444, l. 17, *ab* ; — p. 445, l. 6 et 20, *Aucharius* ; — p. 446, *Aistolfus* et ainsi de suite ; — p. 447, . 7, *Rodthardus* ; l. 11. *ad fere* ; — p. 448, l. 10, *christianismum* ; — p. 451, l. 13, *cymiteria* ; — p. 452, l. 1, *illud Narniense* ; l. 15, *Maxilia* ; — p. 454, l. 15, *exercituum* ; l. 16, *Radechisum* et ainsi de suite ; — p. 465, l. 14, *que pens. lib.* om. ; l. 20, *numerum XX*. — Il est bon de noter qu'il y a parfois désaccord entre les lectures de Holsten et celles de Bianchini. On peut craindre aussi qu'en certains cas l'un ou l'autre ou même tous les deux n'aient pas assez distingué les retouches d'avec le texte original. Ceci soit dit, en particulier, pour les finales des vies de Grégoire III et de Zacharie, p. 421 et 435.

Léon III, j'ai cru devoir aussi faire usage des fragments du Vatican (V).

Notes interpolées dans les mss. E

61. — Une particularité de certains manuscrits de ce groupe, c'est l'insertion dans les notices anciennes, de petites notes supplémentaires, étrangères au *Liber pontificalis* primitif. On les trouvera, soit en note au-dessous du texte, soit parmi les variantes. Je crois utile d'en donner ici le tableau, avec indication des manuscrits où elles se rencontrent.

Pie,	fondation de Sainte-Pudentienne,	E[16]
Etienne,	exil, incarcération et martyre du pape,	E[1]
Léon,	mention du monastère des SS. Jean et Paul,	E[16]
Félix III,	complément de la finale,	E[1]C[4*]
Gélase,	mention de Saint-Michel au mont Gargano,	E[1]
Honorius,	l'aqueduc du Janicule,	E[16]
Léon II,	fondation de l'église Saint-Georges.	E[12**]

*Je rappelle ici ce que j'ai déjà dit, p. CXCII, que, depuis Jean VI (701), le manuscrit C[4] est absolument conforme au type E. Il n'est donc pas étonnant que, même dans la partie antérieure à Jean VI l'influence des mss. E s'y constate çà et là.

** Le ms. E[2] a ici la même interpolation que le ms. E[1], mais pas tout à fait au même endroit.

§ V.

ABRÉGÉS.

Textes abrégés

62. — J'ai déjà décrit plusieurs textes abrégés, mais seulement quand ils se trouvaient être étroitement apparentés à quelqu'un des manuscrits entiers et complets. Je vais énumérer ici les autres, ceux du moins qui sont venus à ma connaissance. Ils n'ont aucune importance pour la constitution du texte ; mais, au point de vue de son histoire, ils ne manquent pas d'intérêt.

Type A.

Malatestianus (Césène) XXIII, 2, XIII[e] siècle.

Parchemin.

Lexique de Papias, à la suite duquel se trouve un abrégé du *Liber pontificalis* qui va, de première main, jusqu'à Nicolas I[er] (✝ 867). Au delà la série se continue par un simple catalogue, jusqu'à Honorius III (1216-1227). La notice de Valentin fait défaut.

Ce texte, informe et sans valeur, dérive d'un manuscrit de la classe A. Il a été publié par Mucciolo, *Catalogus cod. mss. Caesen.,* 1780, in-f°, t. II, p. 253-259.

Vaticanus 1464, du XV[e] siècle.

Parchemin in-f°, de 295 feuillets.

Même contenu que le précédent ; mais ici le catalogue se poursuit de première main jusqu'à Pie II (1464-1471), puis, par suite d'adjonctions successives, jusqu'à Paul III (1534-1549).

C'est le *Vaticanus* VII de Vignoli.

Assisianus 227, XII[e] siècle.

Parchemin in-f°, de 236 feuillets, à deux colonnes. — Provient du Sacro Convento.

Collection canonique, en tête de laquelle figurent d'abord un catalogue des papes jusqu'à Urbain II (✝ 1099), puis un abrégé du *Liber pontificalis* qui s'arrête, dans la notice de Léon IV, aux mots : *Anastasium presbiterum tituli s. Marcelli absentem deposuit*[1]. Le texte paraît, pour le commencement, provenir d'un manuscrit A.

Alentianus 2 (Alençon), XII[e] siècle.

Parchemin in-4°, 146 feuillets. Provient de l'abbaye de Saint-Evroult.

Le *Liber pontificalis* s'y rencontre, f. 110', au milieu d'un recueil d'écrits avec lesquels il n'a rien à voir. Après les deux lettres vient le titre : *Incipit ordo episcoporum Romae exceptorum.* A partir de Deusdedit (615-619), les notices, d'ailleurs fort courtes, disparaissent et sont remplacées par un simple catalogue, ainsi terminé :

XCIIII. Stephanus Romanus an. V m. IIII d. XIIII.
XCV. Paulus Romanus.
XCVI. Constantinus Romanus.

Ce dernier est l'antipape Constantin II, qui n'a pas de notice dans le *Liber pontificalis.*

1. Le P. Ehrle a donné récemment une bonne description de ce manuscrit et de la collection canonique qu'il contient. Le catalogue initial est semblable, selon lui, sauf quelques légères différences, à celui du *Vaticanus* 629 (ci-dessus, p. CLXIX) ; mais les années, mois et jours d'Urbain II sont ici de première main (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. I, *Mittheilungen*, p. 2-12).

Parisinus 15149, XIII[e] siècle.

Recueil de fragments de mauuscrits divers. Le cahier formé par les feuillets de parchemin 137-144, du XIII[e] siècle, contient un abrégé du *Liber pontificalis*.

Abrégé très succinct. La dernière notice est celle de Léon IV, puis vient le nom de Benoît III avec la durée de son pontificat. Constantin II est marqué entre Paul et Etienne III.

Avec les abrégés contenus dans les manuscrits précédents se groupe celui que Jean Busée publia à Mayence en 1602, en même temps que le *Liber pontificalis*, d'après un manuscrit où il était attribué à Abbon de Fleury († 1004). En voici le titre :

Abrégé d'Abbon de Fleury.

Excerptum de gestis Romanorum pontificum ex libello qui continet gesta Romanorum pontificum, quae de singulis eorum suo ordine utilia posteris iudicavit Albo (sic) *Floriac* [1] /////////// *breviter ac utiliter decerpsit, secutus veritatem Damasi Romanae ecclesiae pontificis qui eumdem libellum scripsit rogatu Hyeronimi divinae legis interpretis.*

Je n'ai retrouvé ni le manuscrit de Busée ni aucun autre exemplaire du même abrégé. La série des notices ne s'étendait que jusqu'à Grégoire II ; au delà il y avait encore, pour vingt-deux papes, c'est-à-dire jusqu'à Formose, quelques détails très brefs que Busée jugea indignes d'être publiés, « tum quod ex libro de Romanis pontificibus qui Anastasio Bibliothecario tribuitur, uti superiora omnia, excerpta non essent, tum quod mutila essent et plena lacunis. »

La notice de Grégoire II appartient au type B ; pour tout le reste, l'abrégé dérive évidemment d'un manuscrit A.

Type B.

63. — *Palatinus* 39, XI[e] siècle.

Parchemin, petit in-f°, 223 feuillets.

Psautier, précédé de diverses tables chronologiques, parmi lesquelles un abrégé du *Liber pontificalis* occupe les feuillets 8-15, sous le titre : *Incipiunt nomina episcoporum urbis Romae*. Les notices ne vont que jusqu'à Etienne II. Vient ensuite une liste de noms jusqu'à Pascal (817-824). Le texte dérive d'un manuscrit B ; Vigile et Conon sont omis ; il en est de même d'Etienne III, dans le catalogue final. Les synchronismes des empereurs sont marqués à la fin des notices et de seconde main.

1. « *Erasum erat in ms.* Monachi *vel* abbatis » [Busée].

Publié par les Bollandistes [1], par Schelstrate [2] et par Bianchini [3], d'après ce manuscrit, qui a servi aussi à Vignoli (*Pal.*).

Valentianensis 65 (Valenciennes), IX[e] siècle [4].

Parchemin, in-12.

Commentaire sur saint Matthieu, suivi d'un abrégé identique à celui du manuscrit précédent ; mais on n'y a point ajouté les synchronismes impériaux. Le catalogue final est prolongé jusqu'à Léon IV (847-855).

Casanatensis B V 17, XII[e] siècle.

Parchemin, in-4°, sans pagination.

Collection canonique, au milieu de laquelle se trouve un cahier contenant la fin d'un abrégé du *Liber pontificalis*, d'après un manuscrit B ou C. Le texte commence dans la vie de Pélage II : — *absque iussione principum pro oppressione Langobardorum* et se termine, sans mutilation, au milieu de la notice de Pascal I[er]. Sur le cahier suivant, et d'une autre main, catalogue depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire VII, avec quelques détails à partir de Jean XII.

Leydensis Scaligerianus 49, XI[e] siècle.

Parchemin, petit in-4°.

Martyrologe de Fulda, à la fin duquel, f. 74-79, se trouve un abrégé du *Liber pontificalis* jusqu'à Etienne II, avec prolongation jusqu'à Jean VIII par une simple liste de noms. Vient ensuite une liste des abbés de Fulda [5], jusqu'à *Ruothardus felicis memoriae* († 1096), en regard de laquelle on a marqué des noms de papes jusqu'à Grégoire VII. Cette liste est de première main,

1. *Propyl. Maii*, p. 72.
2. *Antiquitas Eccl.*, t. I, p. 611.
3. *Anast.*, t. II, p. XIV.
4. Le *Catalogue des mss. de la bibliothèque de Valenciennes*. par J. Mangeart, Paris, 1860, le date de la fin du VIII[e] siècle ; les limites du catalogue obligent de descendre un siècle plus bas. Je parle de ce manuscrit d'après une copie exécutée par M. W. Arndt et donnée par lui aux Bollandistes, qui ont bien voulu me la communiquer.
5. *M. G. Scr.*, t. III, p. 177.

mais les papes ont été ajoutés après coup[1]. — Le texte du *Liber pontificalis* paraît dériver d'un manuscrit B.

Vindobonensis 748, XIIe siècle.

Parchemin, in-fo, 98 feuillets.

L'abrégé du *Liber pontificalis* occupe les feuillets 22-24[2]. Il commence par le titre *Incipit liber episcopalis*.. puis viennent les deux lettres de Jérôme et de Damase, un catalogue avec la durée du siège jusqu'à Nicolas Ier, avec les noms seulement jusqu'à Formose, et le sous-titre *Incipiunt gesta*..., comme dans le *Parisinus* 13729[3]. La série des vies abrégées se termine à Etienne II. Le texte dérive d'un manuscrit B.

Type C. *Rotomagensis* U 84, XIe siècle.

Parchemin, in-4o, 434 feuillets. — Provient de l'abbaye de Jumièges (note sur un feuillet de garde, au commencement).

Ce manuscrit contient deux ouvrages de saint Isidore, le *De summo bono* et les Etymologies, ce dernier incomplet, par mutilation du manuscrit. En tête, f. 1-7, abrégé du *Liber pontificalis*, sous le titre *Incipit episcopalis ordo Romane*. Le texte provient d'un manuscrit C (C[1]). Il ne va que jusqu'à la notice de Constantin, dans laquelle il s'interrompt, au haut d'une page, aux mots *pertinebat atque pertinet* (p. 392, l. 2). Il y a deux lacunes, l'une entre Symmaque et saint Grégoire, dont les notices sont fondues en une seule, l'autre entre Boniface IV et Vitalien, par suite de la disparition d'un feuillet[4].

Type E. *Vaticanus* 1364, XIIe siècle.

Parchemin, in-4o.

Collection canonique d'Anselme de Lucques, précédée d'un *liber pontificalis* très abrégé, dérivé d'un manuscrit E, qui se continue par un catalogue jusqu'à Etienne II. Dans la notice de Silvère, il dépend de la *Damnatio Vigilii*[5].

1. Au nom de *Benedictus* (Benoît IX) est jointe la note suivante : *Hic papatiam vendidit ; unde Heynricus imperator Clementem pro eo constituit*.
2. Pour le contenu de ce ms., v. le catalogue de Denis, t. I, p. 888.
3. Ci-dessus, p. CLXXVI.
4. M. Gaston Tourret a bien voulu exécuter pour moi une copie complète et soignée de cet abrégé.
5. Hinschius, *Decretales pseudoisid.*, p. 628.

Publié par Schelstrate[1] et par Bianchini[2]. Vignoli cite ce manuscrit sous la cote *Vaticanus XIX*.

Vaticanus 6381, XIIe siècle.

Parchemin, in-fo.

Même collection et même abrégé.

Type indéterminé. 64. — *Vaticanus* 341, XIIe siècle.

Parchemin, in-fo, 218 feuillets.

Divers écrits de saint Jérôme. Vers la fin, un catalogue d'empereurs romains jusqu'à Justin Ier, puis, d'une autre main, un abrégé du *Liber pontificalis* sous le titre : *Incipiunt nomina episcoporum qui fuerunt urbi Romae. Liber gestorum pontificalium*. La dernière notice est celle d'Etienne IV († 817), après lequel vient un catalogue jusqu'à Jean VIII.

C'est le *Vaticanus V* de Vignoli.

Vaticanus 1340, XIVe siècle.

Parchemin in-fo, à deux colonnes.

Collection pseudoisidorienne[3], à laquelle font suite une liste des provinces romaines, un catalogue des empereurs jusqu'à Frédéric Barberousse (1152-1190), et, sous le titre *Nomina Romanorum pontificum*, un abrégé du *Liber pontificalis*, restreint en général aux décrets sur la discipline et la liturgie. La dernière notice est celle de Nicolas Ier, après lequel il ne reste plus qu'un catalogue, jusqu'à Anastase IV († 1154) de première main, jusqu'à Hadrien IV (1154-59) de seconde main. Avant les notices on trouve un autre catalogue, de saint Pierre à Clément III (1191); quelques-uns des papes y sont qualifiés de martyrs.

C'est le *Vaticanus VI* de Vignoli.

Marcianus VII, 10, XVe siècle.

Papier, in-fo.

Second volume d'une collection pseudoisidorienne identique à celle du manuscrit précédent, suivie des mêmes documents et catalogues.

1. *Antiquitas Eccl.*, t. I, p. 644.
2. *Anast.*, t. II, p. XIX; Bianchini ne reproduit pas la partie postérieure à Nicolas Ier.
3. Hinschius, p. XVII.

Vaticanus 1348, XII[e] siècle.

Parchemin in-12. — Provient du monastère de Sainte-Marie des Anges de Florence (note au f. 1).

Au f° 182, à la suite de la chronique d'Isidore continuée jusqu'à l'empereur Henri III, commence un catalogue des papes avec des extraits du *Liber pontificalis*, sous le titre : *Chronica pontificum sancte Romane ecclesie et quot annos vel menses seu dies quisque eorum ibi sedit*. La dernière notice est celle d'Urbain II (✝1099); vient ensuite le nom de Pascal II, sans la durée du pontificat.

Leydensis Vossianus 12.

Parchemin, in-4°. Plusieurs manuscrits sous la même reliure. D'abord un recueil des lettres de Fulbert de Chartres, du XI[e] siècle, portant à la fin (f. 58) la note suivante : *Liber s. Martini Sagien.* (Saint-Martin de Séez). Vient ensuite un cahier du XIII[e] siècle, puis un autre du IX[e]. C'est celui-ci qui nous intéresse.

Extraits du *De statu animae* de Claudien Mamert, suivi d'un catalogue des papes jusqu'à Grégoire III (✝ 741), avec quelques détails empruntés au *Liber pontificalis*. Une main postérieure l'a continué jusqu'à Léon III avec la durée du pontificat, jusqu'à Grégoire IV avec les noms seulement. — Dans le cahier qui nous occupe on en a intercalé un plus petit, écrit au X[e] siècle environ, où l'on trouve un catalogue d'empereurs, de Gratien à Léon III ; le commencement de ce catalogue est tiré d'Isidore, mais il y a aussi beaucoup de détails dérivés du *Liber pontificalis*.

Catalogues extraits du L. P.

65. — A ces abrégés il serait aisé de joindre un grand nombre de compilations diverses où sont insérés des fragments du *Liber pontificalis*, comme dans le *Parisinus* 5256, f. 138-140, et dans le *Parisinus* 3182, f. 307-309 ; le premier de ces deux manuscrits est un martyrologe d'Adon, l'autre une collection canonique [1]. Dans tous les deux le texte du *Liber pontificalis* dérive d'un ms. A.

On pourrait aussi cataloguer par centaines les catalogues pontificaux qui dérivent du *Liber pontificalis*, mais ne lui empruntent que les années, mois et jours de chaque pape. En ce genre je ne veux citer que celui du manuscrit n° 7829 de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Il se trouve au f° 18 ; les chiffres sont ceux de la recension E. On indique de plus les dates obituaires. La série semble s'arrêter à Vigile, car le nom de ce pape se présente au bas du recto et le verso est blanc. Mais ceci n'est qu'une apparence. Le feuillet de parchemin qui contient le catalogue est isolé au milieu de feuillets de papier avec lesquels il n'a aucun rapport. Il a été relié à rebours, de sorte que ce qui paraît maintenant être le recto est en réalité un verso. Dans ces conditions rien ne prouve que, dans le manuscrit auquel il appartenait jadis, le catalogue ne se continuait pas sur le feuillet suivant.

1. Maassen, *Quellen*, t. I, p. 784.

Fragments.

66. — M. Ed. Heydenreich a décrit, dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 210, un fragment de manuscrit conservé dans une reliure à la bibliothèque du tribunal (Gerichtsamt) de Freiberg en Saxe. L'écriture est du XII[e] siècle. On trouve d'abord les *Gesta Potentianae et Praxedis*, dont le commencement fait défaut. Viennent ensuite trois notices pontificales, celles d'Urbain, d'Eleuthère et de Jean I[er], jusqu'aux mots *argenteos quinque*, *palla* (p. 276, l. 18). Le texte est évidemment emprunté à un manuscrit de la classe E. [1]

A la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, dans la reliure du manuscrit n° 154, il y a deux feuillets in-f°, contenant le commencement d'un *liber pontificalis*. L'écriture est du IX[e] siècle. On trouve d'abord les deux lettres-préface, puis un catalogue jusqu'à Pascal I[er], enfin les notices jusqu'à ces mots de celle de saint Clément : *sollicite et curiose unusquisque* (p. 123, l. 4).

Le manuscrit *Laudianus* 893, à la bibliothèque Bodléïenne, parchemin, in-f°, du X[e] siècle, contient (f° 146) entre autres choses, un catalogue des papes jusqu'à Jean VIII. Ce catalogue est précédé des deux lettres de Jérôme et de Damase, en tête desquelles on lit la rubrique *In nomine domini nostri Iesu Christi incipit liber episcopalis in quo continetur* (sic) *acta beatorum pontificum urbis Romae*. Cette disposition prouve que nous avons ici le début d'un *liber pontificalis* du type B. [2]

1. Leçons caractéristiques : dans la notice d'Urbain, *Hic vero confessor extitit temporibus Dyocletiani* ; dans celle d'Eleuthère, *nulla esca usualis*.

2. Un manuscrit du *Liber pontificalis* a été signalé à Erfurt par M. Pertz (*Archiv*, t. VIII, p. 684). Je l'ai vainement cherché, en 1883, dans la bibliothèque de cette ville, avec l'assistance du bibliothécaire, M. Weissenborn.

CHAPITRE SIXIÈME

HISTOIRE DU TEXTE (VIe-VIIIe SIÈCLE).

1. — J'ai démontré dans le chapitre III que le texte primitif du *Liber pontificalis* ne nous est point parvenu intégralement ; que ce qui nous en reste se réduit à deux abrégés exécutés isolément, d'après une rédaction qui s'arrêtait à Félix IV († 530) ; que les manuscrits complets, qui tous, sauf mutilation, dépassent de beaucoup cette limite, dérivent d'un remaniement de ce texte primitif ; que, par rapport à lui, ils constituent comme une seconde édition, revue et prolongée. Il me reste maintenant à étudier les vicissitudes subies par cette seconde édition elle-même, les recensions dont elle a été l'objet, les continuations qui l'ont prolongée bien au delà de ses limites primitives.

§ I.

LES RECENSIONS.

Groupement général des mss. du L. P.

2. — Pour la partie la plus ancienne, comprise dans les limites de la première édition, c'est-à-dire de saint Pierre à Félix IV, les manuscrits nous offrent d'abord deux groupes bien tranchés, correspondant d'une part à la classe A, de l'autre aux deux classes B et C, encore indistinctes. On peut leur donner comme types le *Lucensis* et le *Neapolitanus*, bien que ces deux manuscrits ne soient ni les originaux respectifs de tous ceux de leurs groupes, ni même des exemplaires tellement parfaits qu'ils rendent inutile tout recours aux autres. Les deux anciens manuscrits du type D, le *Parisinus* 5516 (manuscrit de Tours) et le *Parisinus* 2769 (manuscrit de Beauvais), toujours d'accord entre eux pour cette période, reproduisent le plus souvent le texte BC ; ils offrent cependant quelques traits empruntés soit à la classe A, soit même à la première édition. Cet élément de complexité se rencontre à bien plus haute dose dans les manuscrits E, qui représentent non seulement un mélange des deux traditions A et BC, mais encore tout un système d'emprunts à l'édition primitive. Entrons de suite dans l'exposé des faits que je viens de résumer par avance. Je me bornerai ici aux principales variantes ; pour les autres, le lecteur est renvoyé à l'appareil critique de cette édition.



1° Les deux types A et BC.

Spécialités des mss. A pour le commencement du L. P.

3. — Xystus Ier — *Litteras sedis apostolicae* (A) : *patriarchae* (BCDE). Il s'agit de lettres que le pape remet à un évêque, après un séjour à Rome. La leçon *patriarchae* est ici tout à fait extraordinaire. Le pape ne prenait jamais ce titre et nous ne voyons pas qu'il lui ait jamais été donné par des Latins. En Italie, on peut même dire en Occident, au septième et au huitième siècle, il n'était porté que par les évêques d'Aquilée. Il ne serait pas impossible que la variante eût été introduite pour autoriser, dans la province d'Aquilée, la coutume des *litterae formatae*, qui devait y avoir été établie comme partout où il y avait une autorité ecclésiastique supérieure aux simples évêques. Pour appuyer cette hypothèse, je puis citer non pas une, mais deux transformations analogues dont le mot *sedes apostolica* a été l'objet. Le pape Sirice envoya aux évêques de la province de Byzacène, en Afrique, les canons d'un concile suburbicaire tenu à Saint-Pierre, le 6 janvier 386. Il y était dit : *Primum ut extra conscientiam sedis apostolicae nemo audeat ordinare* [1]. Dans les textes canoniques africains qui nous ont conservé ce décret, les mots *sedis apostolicae* sont suivis de l'explication *hoc est primatis*. Cette explicatien était nécessaire ; car, si, pour la basse Italie et les îles, le siège apostolique représentait l'autorité ecclésiastique provinciale, en Afrique, c'était le doyen ou primat de chaque province qui était le supérieur immédiat des évêques et qui avait qualité pour approuver les ordinations. Dix-huit ans après, en 404, le même décret fut envoyé à l'évêque de Rouen, Victrice, par le pape Innocent, en tête d'un petit *liber regularum* ; il y est ainsi formulé : *Primum ut extra conscientiam metropolitani episcopi nullus audeat ordinare* [2]. Cette fois-ci la transformation est complète ; ce n'est plus une glose explicative ajoutée à l'expression *sedis apostolica*, c'est un autre terme substitué à celle-ci, et le terme approprié aux usages hiérarchiques reconnus dans les Gaules. — Je ne serais pas éloigné de croire que la variante *patriarchae* pour *sedis apostolicae*, dans certains manuscrits du *Liber pontificalis*, provient, *mutatis mutandis*, d'une adaptation analogue.

1. Coustant, *Epp. Rom. pontificum*, p. 653. — Il s'agit évidemment d'ordinations épiscopales.
2. Jaffé, 286 ; Coustant, p. 748.

Télesphore. — Les manuscrits B C D E omettent, dans le compte des ordinations, de mentionner les évêques : *episcopos per diversa loca XIII* (A).

Eleuthère. — Après le précepte *ut nulla esca a Christianis repudiaretur*, A ajoute *maxime fidelibus, quod Deus creavit ;* ces mots sont omis dans B C D.

Urbain. — *Qui etiam clare confessor temporibus Diocletiani* (A) : *Hic vero confessor* (B C). J'ai expliqué dans le commentaire les raisons de cette retouche et des combinaisons auxquelles elle a donné lieu dans les textes mixtes D E. Il en est de même pour les mots *quem sepelivit beatus Tiburtius*, omis par B C D E.

Pontien. — La finale est très différente d'une rédaction à l'autre ; B C D se groupent contre A ; E a des particularités spéciales ; voir le commentaire.

Antéros. — *Hic fecit unum episcopum in civitate Fundis* (A) : *Hic fecit ordinationem I, episcopum I, mens. decemb.* (B C D E).

Cornelius. — Cette notice offre beaucoup de variantes où l'on voit B C D ralliés contre A. Comme elle est empruntée pour une bonne partie à la *Passio Cornelii*, encore existante, il est facile de voir quelle est celle des deux rédactions qui se rapproche le plus de la source du texte :

Passio Cornelii	A	BCD
Decius... iussit mitti Centumcellas et *adduci* beatissimum Cornelium papam urbem Romam ; quem et praecepit sibi noctu in *Tellure* praesentari *ante templum Palladis*. *Quem ita aggreditur, dicens :* « Sic definisti ut nec Deos paveas, nec praecepta *maiorum* consideres, *nec nostras minas terrearis*, ut contra rempublicam litteras accipias et dirigas ? » — Beatissi-	Decius... misit Centumcellis et *exhibuit* beatum Cornelium episcopum ; quem tamen iussit praesentari sibi in Tellude, noctu, ante templum Palladis. Quem ita adgreditur, dicens : « Sic definisti ut nec deos consideres nec praecepta maiorum nec nostras minas timeas, ut contra rempublicam litteras accipias et dirigas ? » — Cornelius episcopus respondit,	Decius.... misit Centumcellis et adduxit beatum Cornelium episcopum ; quem tamen iussit sibi praesentari <cum praefecto urbis> in intellude noctu. Cui ita dixit : « Sic definisti ut nec deos consideres, nec praecepta principum vel minas, ut contra rempublicam litteras accipias et dirigas ? » — Cornelius episcopus dixit : Ego de corona Domini litteras accepi, non

mus Cornelius, urbis Romae episcopus, *respondit* : « Ego de corona Domini litteras accepi, non contra rempublicam, sed *magis ad animas redimendas* ». Tunc Decius Caesar, iracundia plenus, iussit ut os *eius* cum plumbatis caederetur, et praecepit ut duceretur *ad* templum Martis...	dicens : « Ego de corona Domini *mei* litteras accepi, non contra rempublicam sed magis animas redimendas ». Tunc Decius, iracundia plenus, iussit os *beati Corneli* cum plumbatis caedi et praecepit duci eum ad templum Martis...	contra rempublicam sed spiritale consilium. Tunc iussit os eius cum plumbatis caedi et praecepit duci eum ante templum Martis....

On voit déjà par ce tableau combien la leçon de A est préférable à celle de B C D. Pour la fin de la notice, la différence est bien plus grande encore, et de même sens ; il est du reste, facile de voir que le texte des manuscrits B C nous donne ici, non la fin de la vie de Cornelius, mais la fin de la vie de Lucius[1].

Gaius. — Les manuscrits B C D donnent deux fois le compte des ordinations, avec des chiffres différents, pour les prêtres et les diacres.

Marcellin. — La notice est interpolée à deux endroits dans le texte B C D.

A	BCD
... martyrio coronantur. Et post hoc factum iacuerunt corpora sancta in platea ad exemplum christianorum dies XXV, ex iussu Diocletiani. Et exinde Marcellus presbiter collegit noctu corpora cum presbyteris et diaconibus cum hymnis, et sepelivit in via Salaria, in cubiculum qui patet usque in hodiernum diem, quod ipse praeceperat paenitens, dum traheretur ad occisionem, in crypta, iuxta corpus sancti Criscentionis, VII kal. mai. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros III, diaconos II ; episcopos per diversa loca V.	... martyrio coronantur. *Quem coniurans beatus Marcellinus beatum Marcellum presbiterum dum pergeret ad passionem suam ut praecepta Diocletiani non impleret.* Et post hoc factum iacuerunt corpora sancta in platea ad exemplum christianorum dies XXXVI, ex iussu Diocletiani. Et exinde Marcellus presbiter collegit noctu corpora cum presbyteris et diaconibus cum hymnis, et sepelivit via Salaria *in cubiculo claro, in crypta. Qui etiam fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros III, diaconos II, episcopos per diversa loca numero V. Qui etiam sepultus est* in cymiterio Priscillae, via Salaria, VI kal. mai., in cubiculo qui patet usque in hodiernum diem, quod ipse praeciperat.

1. Cf. les variantes de la p. 151.

La phrase *Quem coniurans-impleret* me paraît avoir été interpolée d'après les mots *quod ipse praeceperat paenitens dum traheretur ad occisionem*, comme je l'ai indiqué dans le commentaire à ce passage. Quant aux deux mentions de la sépulture, séparées par l'intercalation des ordinations, ce désordre est évidemment étranger à la rédaction primitive [1].

Silvestre. — La montagne sur laquelle Silvestre est dit s'être réfugié est appelée *Syraptin* dans les manuscrits A, *Seracten* dans les manuscrits B C D. Bien que, pour me conformer à l'autorité de la première édition, j'aie admis la leçon *Seracten*, je ne puis me dispenser de noter que l'autre est plus conforme au texte des *Gesta Silvestri*, d'où dérive ce passage [2]. — La description de la basilique des saints Pierre et Marcellin et du tombeau de sainte Hélène diffère ainsi qu'il suit, d'une rédaction à l'autre :

A	BCD
Eisdem temporibus fecit Augustus Constantinus basilicam beatis martyribus Marcellino *presbitero* et Petro *exorcistae* in territurio inter duos lauros et mysileum ubi *mater ipsius sepulta est Helena Augusta*, via Lavicana, miliario III. In quo loco et *pro amorem matris suae et veneratione sanctorum posuit dona voti sui*.... altarem ex argento purissimo, pens. lib. CC, *ante sepulchrum beatae Helenae Augustae, qui sepulchrum est ex metallo purphyriticus exculptus sigillis.*	Eisdem temporibus Augustus Constantinus fecit basilicam via Lavicana inter duos lauros beato Petro et Marcellino martyribus et moysileum ubi beatissima Augusta matrem suam posuit in sarcofago porphyritico, ubi et donavit .... altarem ex argento purissimo, pens. lib. CC.

Je ne crois pas que le texte B C D donne une impression d'antiquité plus grande que le texte A, même en faisant abstraction de la suppression du

1. Le mot *claro*, qui se retrouve dans les mss. A^{56} E, pourrait bien être une glose à *qui patet*. La découverte du tombeau de Marcellin jetterait quelque lumière sur ce point ; malheureusement on l'attend encore.
2. Cf. ci-dessus, p. CXIX.

nom d'Hélène et de la substitution de personnes qu'il semble exprimer [1]. Beaucoup d'autres passages, dans cette longue notice, offrent des traces de remaniement ; mais je veux me borner ici à ceux qui fournissent quelque indication sur l'âge relatif des textes A et BCD.

Jules. — *Fecit basilicas II, una in urbe Roma iuxta forum et altera trans Tiberim* (A). Dans les manuscrits B C D, au lieu de *altera trans Tiberim*, on lit *aliam via Flaminia*. C'est une erreur, causée par le voisinage des mots *et cymiteria III, unum via Flaminia*. Ici d'ailleurs, nous avons la source du texte, le catalogue libérien, qui mentionne *basilicam trans Tiberim.*

Libère. — Les manuscrits B C D omettent la fondation de la basilique libérienne : *Fecit basilicam nomini suo iuxta macellum Libiae.*

Félix II. — La finale diffère beaucoup d'une rédaction à l'autre :

A	BCD
Qui etiam capite truncatur cum multis clericis et fidelibus occulte, iuxta muros Urbis, ad latus forma Traiana, III id. nov. Et exinde rapuerunt corpus eius christiani cum Damaso presbitero et sepelierunt in basilica supradicta eius, via Aurelia, XVII kal. decemb., in pace.	Qui etiam passus est in civitate Corana, III id. nov. Et exinde raptum est corpus eius a presbiteris et clericis et sepultum in basilica quam ipse construxit, via Aurelia, XII (*ou* XV) kal. decemb., in miliario secundo.

Ainsi, outre quelques variantes de détail, la rédaction A fait mourir le saint auprès de Rome, l'autre à Cora.

Damase. — La rédaction A contient un synchronisme, *Fuit autem temporibus Iuliani,* qui manque dans les manuscrits B C D. — Dans la même notice, une des basiliques construites par Damase manque aux mêmes manuscrits, par la suppression des mots entre crochets dans la phrase suivante : *Hic fecit basilicas duas : una beato Laurentio, iuxta theatrum, et alia* [*via Ardeatina, ubi requiescit, et*] *in Catacumbas ubi iacuerunt corpora sanctorum apostolorum Petri et Pauli, in quo loco platomam ipsam, ubi iacuerunt corpora sancta, versibus exornavit.* Les mots *via Ardeatina ubi requiescit et* ne sauraient être considérés comme une interpolation, car le début de la phrase énumère deux basiliques damasiennes. L'une est Saint-Laurent *in Damaso*, en ville ; l'autre ne saurait être cherchée aux Catacombes, sur la voie Appienne. Il y a sans doute, en cet endroit, une ancienne église, dédiée à saint Sébastien ; les itinéraires du VII[e] siècle la mentionnent, mais il n'en est jamais question auparavant ; en tout cas aucune tradition ne la rattache au pape Damase. Au contraire, tous les itinéraires et catalogues de cimetières indiquent sur la voie Ardéatine une église qui portait le nom de ce pape et contenait son tombeau. Damase fit exécuter beaucoup de travaux d'embellissement dans les églises de Rome et de la banlieue ; mais son nom n'est demeuré attaché qu'à deux d'entre elles, les seules dont on lui ait attribué la fondation proprement dite, l'église voisine du théâtre de Pompée et celle de la voie Ardéatine. Quant au sanctuaire des apôtres *ad Catacumbas,* ce n'était pas une église ; il existe encore et l'on peut constater qu'il est impossible de le confondre avec la basilique de Saint-Sébastien [1].

Sirice.

A	BCDEG
Hic invenit Manicheos *in Urbe*, quos *etiam* exilio deportavit; et hoc constituit ut si quis conversus de Manicheis rediret ad ecclesiam, nullatenus communicaretur, nisi tantum religatione monasterii die vitae suae teneretur obnoxius.	Hic invenit Manicheos, quos exilio deportavit ; et hoc constituit *ut non participarent cum fidelibus communionem, quia ore polluto non licere sanctum corpus dominicum vexari. Hic constituit ut* si quis conversus de Manicheis rediret ad ecclesiam, nullatenus communicaretur, nisi tantum religatione monasterii die vitae suae teneretur obnoxius.

1. Dans le texte B C D il semble qu'Hélène enterre sa mère au lieu d'être enterrée elle-même.

1. A la fin de la notice de Damase il est dit qu'il fut enterré *via Ardeatina, in basilica sua.* Le parallélisme avec les notices de Marc et de Félix II, où pareille indication se rencontre, confirme la présomption qu'il s'agit d'un édifice déjà mentionné.

Les mots soulignés dans la colonne de droite font évidemment double emploi avec l'expression *nullatenus communicaretur*, commune aux deux textes. C'est une glose explicative, introduite dans le texte.

Xystus III.

A

.... optulit Valentinianus Aug. imaginem auream ..... ornatam, *quem voti gratiae suae* super confessionem b. Petri apostoli *posuit*.

Item fecit Xystus episcopus confessionem b. Laurenti martyris cum columnis porphyreticis; et ornavit *platomis* transendam, et altarem et confessionem sancto martyri Laurentio de argento purissimo, pens. lib. L.

Fecit autem monasterium in Catacumbas; fecit et fontem baptisterii ad s. Mariam et columnis porphyreticis exornavit.

Hic constituit columnas in baptisterium basilicae Constantinianae, quas a tempore Constantini Aug. fuerant congregatas, ex metallo purphyretico, numero VIII, quas erexit cum epistolis suis et versibus exornavit; et platoma in cymiterio Calisti ubi conmemorans nomina episcoporum.

Fecit autem sciphos aureos III, unum ad s. Petrum, qui pens. lib. VI; ad s. Paulum unum, qui pens. lib. VI; ad b. Laurentium I, qui pens. lib. III; calices ministeriales aureos XV, pens. sing. lib. singulas.... Et huius temporibus fecit Petrus episcopus basilicam in urbe Roma s. Savinae, ubi et fontem construxit.

BCDEG

.... optulit Valentinianus Aug. imaginem auream ..... ornatam super confessione b. Petri apostoli.

Item fecit Xystus episcopus confessionem b. Laurenti martyris cum columnis porphyreticis; et ornavit transendam, et altarem et confessionem sancto martyri Laurentio de argento purissimo *fecit altarem*, pens. lib. L.

(*manque*)

Hic fecit in basilicam Constantinianam ornamentum super fontem quod ante non erat, id est epistulia marmorea et columnas purfyreticas eregit, quas Constantinus Aug. congregatas demisit, et iussit ut erigerentur, quas et versibus exornavit; et platoma in cymiterio Calisti, via Appia, ubi nomina episcoporum *et martyrum* scripsit commemorans.

(*manque*)

Léon.

Hic renovavit basilicam b. Petri apostoli et cameram, et b. Pauli post ignem divinum renovavit. Fecit vero cameram in basilica Constantiniana. Fecit autem basilicam b. Cornelio episcopo et martyri, iuxta cymiterium Calisti, via Appia. Hic propter nomen Romanum suscipiens legationem ambulavit ad regem Unnorum, nomine Atthela, et liberavit totam Italiam a periculo hostium. Hic constituit monasterium apud beatum Petrum apostolum. Hic constituit ut intra actionem sacrificii diceretur « sanctum sacrificium » et cetera. Hic constituit ut monacha non acciperit velaminis capitis benedictionem, nisi probata fuerit in virginitate LX annorum. Hic constituit super sepulchra apostolorum custodes qui dicuntur cubicularii, ex clero Romano.

icH fecit cameram b. Petri basilicae et ornavit et basilicam b. Pauli apostoli renovavit.

Hilaire. — Après la mention du service stational de vaisselle liturgique :

Hic omnia in basilica Constantiniana vel ad s. Mariam recondit. Hic fecit monasterium ad s. Laurentium et balneum et alium sub aere et praetorium. Fecit autem et bibliothecas II in eodem loco. Item monasterium intra urbe Roma ad Luna.

Quod ad s. Mariam recondit. Hic fecit monasterium ad s. Laurentium et balneum et praetorium *s. Stephano. Fecit autem oratorium s. Stephani in baptisterio Lateranense*. Fecit autem et bibliothecas II in eodem loco. Item monasterium intra urbe ad Luna.

Dans une note à ce passage, j'ai démontré que les mots soulignés ici sont interpolés.

Tunc papa Felix misit duos episcopos, Mesenum et Vitalem, ut si invenirent conplicem Petri Acacium, *iterum* damnarent eos; *si non, offerrent libellum paenitentiae*. Qui dum introissent *Constantinopolim*, corrupti sunt paecuniae datum suprascripti episcopi, et

Tunc papa Felix misit duos episcopos, Mesenum et Vitalem, ut si invenirent conplicem Petri Acacium, damnarent eos. Qui dum introissent in civitatem Heracleam, corrupti sunt paecuniae datum suprascripti episcopi, et non fecerunt secundum praecep-

non fecerunt secundum praeceptum sedis apostolicae. Venientes vero Romam ad sedem apostolicam, *fecit papa Felix concilium et facta examinatione* invenit iudicius ambos episcopos, id est Mesenum et Vitalem, reos et corruptos paecuniae; et eregit Mesenum et Vitalem episcopos a communionem. Tunc Mesenus episcopus non se tacuit corruptum *per* pecunia; *cui concilius concessit tempus paenitentiae.*	tum sedis apostolicae. Venientes vero Romam ad sedem apostolicam, eodem tempore venerabilis Felix papa fecit synodum et operata est discussio; invenit iudicius ambos episcopos, id est Mesenum et Vitalem, reos et corruptos paecuniae; et eregit Mesenum et Vitalem episcopos a communionem. Tunc Mesenus episcopus non se taeuit corruptum pecunia.

La substitution d'Héraclée à Constantinople est le fruit d'une erreur dont j'ai indiqué l'origine dans le commentaire.

Hic sub gesta synodi, cum fletu, sub satisfactione libelli, purgatum Mesenum episcopum revocavit, qui peccaverat in causa Acacii et Petri.	Hic sub gestam synodicam revocavit Mesenum episcopum ad communionem, et restituit eum ecclesiae suae sub satisfactione libelli; et purgatus est receptus.
Quem (Jean Talaïa) b. Gelasius suscepit cum gloria, *cui etiam et sedem secundam praebuit. Ipsis temporibus fecit synodum et misit per tractum Orientis*; et iterum misit et damnavit in perpetuum Acacium et Petrum, si non penitens sub satisfactionem libelli postularet paenitentiam.	Ipsis temporibus b. Gelasius suscepit Iohannem. Et iterum misit et damnavit in perpetuum Acacium et Petrum si non peniterent, tamen expectans sedis apostolica satisfactionem secundum humanitatem primae sedis ecclesiae.

Dans ces deux passages, ce que BCDEG ont de plus que A, ce sont des développements de pure forme ; en revanche A contient quelques faits qui manquent aux autres manuscrits. Un peu plus loin, la basilique Sainte-Euphémie, sur le territoire de Tibur, est indiquée dans les manuscrits BCDEG comme située à 20 milles de Rome. Des documents que j'ai produits à propos de ce passage, il résulte que la basilique s'élevait à 27 milles de Rome, et non à 20 milles. Cette dernière distance est sans doute celle de Tibur; mais la basilique était en dehors de la ville. Du reste, dans les mêmes manuscrits on trouve la même distance indiquée, deux lignes plus bas, pour une localité de la voie Laurentine, qui n'avait pas 20 milles en tout. Nous avons donc ici une glose, insérée mal à propos à deux endroits du texte auxquels elle ne saurait convenir [1]. — Le catalogue des écrits de Gélase est indiqué d'une façon différente dans les deux rédactions [2] :

A	BCDEG
quinque libros adversus Nestorium et Eutychem; ymnos in modum b. Ambrosii; *duos libros adversus Arrium; sacramentorum praefationes et orationes, cauto sermone; epistulas fidei, delimato sermone, multas.*	libros adversum Euthycem et Nestorium, qui hodie in bibliotheca ecclesiae archivo recondite tenentur; *tractatos* et ymnus sicut b. Ambrosius episcopus.

L'auteur de la notice de Gélase, que l'on trouve dans certains manuscrits de Gennadius [3], donne la liste suivante, que je répartis suivant l'ordre des manuscrits A :

> adversus Eutycen et Nestorium, grande et preclarum volumen;
> hymnus in similitudinem Ambrosii episcopi;
> tractatus diversarum scributurarum et sacramentorum delimato sermone;
> adversus Petrum et Acacium epistolas, quae hodie in Ecclesia catholica tenentur.

Le plus complet des trois textes est évidemment celui des manuscrits A. Il ne saurait dériver de la rédaction BCDEG. Quant à celle-ci, le mot *libros*, à la première ligne, semble dériver du texte A ; le mot *tractatos* et surtout la note sur la conservation des écrits de Gélase dans la bibliothèque de l'église (romaine) pourraient provenir de la notice pseudogennadienne. Cependant il faut remarquer que, dans celle-ci, les mots *in Ecclesia catholica tenentur* se rapportent à l'autorité doctrinale des écrits de Gélase et non point, comme dans la note en question, au lieu où ils sont matériellement conservés. Rien n'empêche donc que la rédaction BCDEG ne soit indépendante du Pseudo-Gennadius.

En tout cas ce catalogue est à sa place naturelle dans les manuscrits A, tandis que, dans les autres, il a été transposé et intercalé entre les ordinations et la sépulture. Ce n'est pas du reste la seule modification qu'ait subie la finale de cette notice ; les mots *post obitum eius*, introduits dans la phrase sur la vacance, sont étrangers au formulaire constant pour cette partie des notices.

1. Cf. p. 257, Gélase, note 13.
2. Pour l'ordre du texte, v. p. 255, var. l. 17.
3. Voir le texte de cette notice ci-dessous, p. 257, Gélase, note 14.

Supériorité des mss. A.

4. — Les différences que je viens de signaler entre la rédaction A et les autres manuscrits ne sont pas toutes de telle nature que l'on puisse, à propos de chacune d'elles, décider, par la seule comparaison des textes, où est l'original, où le remaniement. Cependant, chaque fois qu'un jugement est possible, il est en faveur de la rédaction A. C'est le cas pour les variantes relevées dans les notices de Xystus, Urbain, Pontien, Cornelius, Gaius, Marcellin, Jules, Damase, Sirice, Hilaire ; pour une au moins de celles qui sont afférentes aux vies de Xystus III, Félix III, Gélase. En aucun cas il n'y a une raison plausible d'accepter la leçon des autres manuscrits. Plusieurs fois, par exemple dans les notices de Cornelius, Gaius, Jules, Damase, il est évident que le rédacteur BCDE opérait sur un texte mutilé ou maléficié d'une autre façon. Nous avons donc déjà de très fortes présomptions en faveur du texte A contre l'autre.

Mais le texte A a pour lui un autre argument plus général, c'est sa conformité avec la première édition. Ici encore la constatation n'est pas possible dans tous les cas, car il y a bien des endroits où la première édition fait défaut. Mais chaque fois que nous en avons le texte, soit dans l'un, soit dans l'autre des deux abrégés F et K, soit dans les deux à la fois, l'accord est manifeste[1]. La chose est trop facile à vérifier pour qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans la discussion des textes.

Je crois donc avoir le droit de conclure que, pour la première partie du *Liber pontificalis*, pour celle qui correspond à la première édition, les manuscrits A nous offrent un texte plus sincère que les autres. Ceux-ci contiennent une rédaction remaniée, quelquefois interpolée, quelquefois réduite, soit par suite d'accidents arrivés au manuscrit sur lequel le recenseur opérait, soit pour quelque autre cause.

Cependant, que l'on me comprenne bien, je n'entends pas dire que ceux des manuscrits A qui sont venus jusqu'à nous présentent, dans tous les cas, une leçon préférable à celle des autres. Sur la première édition il s'est fait un remaniement P, dont la classe A et le groupe des autres classes dérivent séparément. Dans ces conditions, bien que A soit en général plus conforme à l'original P, il se peut que, pour quelques détails, la vraie leçon se soit perdue, soit dans toute cette classe, soit dans ses manuscrits actuellement conservés, et que la préférence doive être donnée à la leçon de BC.

1. Je n'ai à signaler que deux exceptions peu importantes. Dans la notice de Silvestre, la leçon *Seracte* est attestée par FKBCD, contre AE qui portent *Syraptim* ou quelque chose de semblable. Dans le récit de la comparution de Cornelius devant Dèce (p. 150, l. 16), au lieu de *iussit os beati Corneli*, KBCD portent *iussit os eius*, qui est peut-être la vraie leçon. F faisant ici défaut et la rédaction K étant assez rapide, j'ai cru devoir maintenir la leçon des mss. AE. Du reste, pour les détails de cet ordre, je n'ai pas hésité à suivre BCD quand il me semblait clair qu'ils étaient plus conformes que A ou AE à la première édition.

2° Le type E.

Caractère composite des mss. E.

5. — On a déjà vu plusieurs fois, dans les spécimens produits ici, que les manuscrits E et quelquefois les manuscrits D représentent une transaction entre les deux rédactions A et BC, que tantôt ils suivent l'une des rédactions, tantôt l'autre. Quelquefois aussi ils présentent un texte hybride, obtenu en combinant deux leçons divergentes. Je vais signaler ici les principaux faits de cette nature, en commençant par les manuscrits E, et en me référant aux passages signalés ci-dessus.

Pour les variantes relevées dans les notices d'Eleuthère, Gaius, Libère, Damase, E est d'accord avec A ; il s'accorde au contraire avec BC pour celles de Xystus I[er], Télesphore, Antéros, Jules, Sirice, Hilaire, Félix III, Gélase. Dans les autres, il varie ainsi qu'il suit.

Dans la notice d'Urbain, il omet à la fin les mots *quem sepelivit beatus Tiburtius*, comme BC. Au commencement, placé entre les deux leçons *Qui etiam clare confessor temporibus Diocletiani* et *Hic vero confessor*, il les combine : *Hic vero confessor extitit temporibus Dioclitiani*. Ceci est la leçon de E^4 et du fragment de Freiberg cité plus haut, p. 206, note 1 ; E^1 remplace *Dioclitiani* par *Maximiani et Africani consulum* ; ces noms de consuls lui sont fournis par la notice voisine, celle d'Antéros. Mais ceci est une correction isolée, qui ne prouve rien contre l'accord des autres manuscrits [1].

Dans la vie de Pontien, E suit d'abord la seconde rédaction ; à la fin, il revient au texte A : *Quem beatus Fabianus*, etc.

Dans la vie de Cornelius, il commence par suivre la rédaction BCD ; vers la fin il combine. Ainsi on trouve *nec nostras minas timeas, Cornelius episcopus respon-*

1. La même particularité se retrouve dans E^6, manuscrit de basse époque et d'une grande complexité.

dit dicens, leçons de A. Un bel exemple de leçon combinée se trouve dans la réponse de Cornelius à l'empereur Dèce : « litteras accepi, non contra rempublicam *sed magis animas redimendas* (A), *sed spiritale consilium* (BCD); E réunit les deux motifs : *sed magis spiritale consilium ad animas redimendas*. J'ai dit plus haut que, grâce à un accident, les manuscrits BC suppriment la finale de la vie de Cornelius et la remplacent par la finale de la notice suivante, celle de Lucius. L'arrangeur E se trouvait ainsi placé entre deux textes bien différents. Il a fait son profit de l'un et de l'autre.

Post hoc, id est III non. mart. [postquam passus est, itaque] iam ante passionem suam omnia bona ecclesiae tradidit Stephano archidiacono suo. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presb. IIII, diac. IIII ; episcopos per diversa loca numero VII. *Qui etiam decollatus est in locum supradictum et martyr effectus est. Cuius corpus noctu collegit beata Lucina cum clericis et sepelivit in crypta, iuxta cymiterium Calisti, via Appia, in praedio suo*, VIII kal. sept. Et cessavit episcopatum dies XXXV.

Les mots en italique représentent la partie empruntée à la rédaction A. J'ai mis entre crochets quelques mots de la rédaction BC que le recenseur E a supprimés, comme inutiles et incohérents.

Dans la vie de Marcellin, les rédactions divergent à deux endroits ; pour le premier, E est d'accord avec BC, pour le second avec A.

Dans la vie de Silvestre, la fondation de la basilique de la voie Labicane est racontée dans les termes du texte A, mais on y a intercalé les mots *beatissima* (mater), *in sarcophago porfiretico*, empruntés à l'autre rédaction.

Même éclectisme pour Félix II, mais cette fois, aux dépens de l'exactitude topographique. L'un des rédacteurs, A, fait mourir le pape à la porte de Rome, près de l'aqueduc de Trajan, l'autre transporte le théâtre du martyre à Cora, c'est-à-dire à près de quinze lieues de là, sur la voie Appienne. Le recenseur E, pour ne rien laisser perdre, combine les deux indications de localité, de sorte que le même événement se passe à la fois en deux endroits fort éloignés.

A	E	BCD
Qui etiam capite truncatur cum multis clericis et fidelibus, occulte, iuxta muros Urbis, ad latus forma Traiana, III id. nov. Et exinde rapuerunt corpus eius christiani cum Damaso presbitero et sepelierunt in basilica supradicta eius, via Aurelia, XVII kal. decemb., in pace.	Qui etiam passus est in civitate Corana *cum multis clericis et fidelibus, occulte, iuxta muros Urbis, ad latus forme Traiani*, III id. nov. Et exinde raptum est corpus eius noctu a presbiteris et clericis *cum Damaso presbitero*, et sepultum est in *supradicta eius* basilica, quam ipse construxit, via Aurelia, XII kal. decemb., in miliario secundo, *in pace*.	Qui etiam passus est in civitate Corana, III id nov. Et exinde raptum est corpus eius a presbiteris et clericis et sepultum in basilica quam ipse construxit, via Aurelia, XII kal. decemb., in miliario secundo.

En retranchant du texte E les mots en italique, tous empruntés à la rédaction A, on obtient exactement la rédaction BCD, sauf un seul mot, *noctu*, dont j'indiquerai plus loin la provenance.

Dans la vie de Xystus III, E est généralement conforme à BCD ; cependant il reproduit, à la fin, la phrase sur la fondation de Sainte-Sabine, propre à la rédaction A. C'est aussi cette rédaction qu'il suit dans la seconde partie de la notice de Léon, où le texte BCD est si incomplet.

Ces faits suffisent à prouver que les manuscrits E nous ont conservé une rédaction mixte, obtenue par la combinaison des deux textes antérieurs A et BC. Mais là ne s'arrête pas la complexité de cette recension. On y trouve aussi des éléments provenant de la première édition. Voici ce qu'il y a de plus important en ce genre.

Ressemblances avec F et K.

Eleuthère : *nulla esca usualis*, au lieu de *nulla esca* ; Calliste : les mots *quarti*, *septimi et decimi*, ajoutés à la formule *secundum prophetiam*; Xystus II : la date *VIII id aug.*, ajoutée après *via Appia*, p. 155, l. 10 ; le mot *supradictus* supprimé, dans la même ligne ; les indications *sepultus est via Tyburtina* et *IIII id. aug.*, à propos de saint Laurent; il y a même ici une évidente combinaison de leçons, car, dans les autres manuscrits, les mots *via Tiburtina* sont remplacés par *in cymiterio Cyriaces* : l'arrangeur admet les deux indications à la fois ; Félix : le mot *sepulchra*, au lieu de *memorias* ; Gaius : les mots *Cari et*, négligés par le second éditeur dans une des notes consulaires ; Silvestre : les groupes de mots *persecutione Constantini concussus*, *per baptismum*, repris (p. 170, l. 3) à la première édition, bien que la seconde, suivie en cela par E, ait remplacé le pre-

mier par la formule *cuius persecutionem primo fugiens* etc. : pour ne rien perdre, E ne recule pas devant le pléonasme. Un peu plus loin, le mot caractéristique *consensu* au lieu de *praecepto* (p. 171, l. 4), les mots *sacerdotes*, *sanctam*, *et quorum cyrografum cucurrit alii imbecilles CCVII* (l. 5), *vel fideles* (p. 172, l. 3), *ab eodem episcopum Silvestrum ipsum sanctum fontem*, *metallo* pour *lapide* (p. 174, l. 9), *aureum* (l. 17), *huius temporibus fecit Augustus Constantinus ex rogatu Silvestri episcopi* (p. 195, l. 1), *super[i]us* (l. 4), *puris* (l. 9), *Constantiae* (p. 180, l. 11) ; Félix II : *nocte*, dans la formule de la sépulture ; Damase : *dedicavit* (p. 212, l. 5) ; Anastase : *propter Manicheos*, au lieu de *quia eodem tempore Manichei inventi sunt in urbe Roma* ; Célestin : *et sic missas fiebant* (p. 230, l. 3).

On peut constater, en se reportant aux colonnes parallèles où j'ai publié les abrégés F et K que ces variantes ne dérivent exclusivement ni de l'un ni de l'autre de ces deux abrégés et qu'ils remontent à un exemplaire où le texte de la première édition s'était conservé beaucoup plus complètement que dans ceux qui nous sont parvenus.

E dérive partiellement de la première édition.

Ici, je dois faire observer que, dans presque tous les passages où E suit A contre BC, A est lui-même d'accord avec la première édition. Il pourrait donc se faire que la recension E résultât tout simplement de la combinaison de deux manuscrits, l'un de la première édition, l'autre de la seconde, ce dernier du type BC. Les objections que pourrait rencontrer cette manière de voir se résolvent aisément ; la plus grave est fournie par la notice de Pontien. Ici, la recension E contient le passage « Quem beatus Fabianus adduxit *cum clero per navim*, » propre, dans la seconde édition, aux manuscrits A. Dans l'abrégé F, les mots soulignés sont remplacés par *navigio* ; ils manquent tout à fait dans l'abrégé K. Si *navigio* est bien la leçon de la première édition [1], il faudra dire que le recenseur E avait à sa disposition trois manuscrits, un π, un A, un BC. Mais si *navigio* n'est qu'une particularité introduite par l'abréviateur félicien [2], *cum clero per navim* peut être la leçon primitive et les trois manuscrits se réduisent à deux.

1. Je l'ai rétablie ainsi p. 65, n'ayant point fait encore l'observation que je présente ici.

2. Le même abréviateur omet la mention des clercs à propos de la sépulture de Cornelius et de celle de Marcellin.

Quoi qu'il en soit, dès lors que le recenseur E a eu sous les yeux un manuscrit de la première édition, ou tout au moins un manuscrit A meilleur, à certains égards, que ceux qui nous sont parvenus, cette circonstance est propre à lui concilier créance pour certaines particularités qui, par ailleurs, n'excitent aucun soupçon. C'est en partant de là que j'ai cru devoir accueillir dans le texte de la notice de Silvestre quelques lignes qui ne se rencontrent pas ailleurs : p. 174, l. 4 : *massa Sentiliana, territurio Ardeatino, praest. sol. CCXL* ; plus bas, l. 19, les mots *praepositi sacri cubiculi*, *quem donavit Augustus Constantinus* ; p. 181, l. 14, *donum quod obtulit* ; p. 182, l. 6, *possessio Sufuratarum, praest. sol. LXVI* ; ibid., l. 10, *possessio Septimiti, praest. sol. CXXX* ; p. 185, l. 14, *massa Nemus, praest. sol. CCLXXX* [1].

Patrie de cette recension.

Il n'est pas impossible d'indiquer la patrie de ce remaniement. La notice de Lucius (p. 153) commence, dans tous les autres manuscrits, par les mots *Lucius, natione Romanus, ex patre Purfirio*. Dans les manuscrits E, on lit : *Lucius, natione Tuscus, de civitate Luca, ex patre Lucino*. Il est évident que l'auteur de cette retouche portait un intérêt spécial à la ville de Lucques. Quant à la date, elle doit être assez ancienne ; car deux manuscrits en onciale dépendent de ce remaniement, le *Farnesianus* et le *Mutinensis*. On ne peut descendre jusqu'à la fin du VIIIe siècle.

Ceci, rapproché de ce que j'ai dit plus haut, p. CLXXIV, sur l'origine des manuscrits A, montre que, dans l'histoire du texte et de la diffusion du *Liber pontificalis*, la ville de Lucques a une importance très considérable. C'est de là, ou, pour parler avec plus de rigueur, de la Toscane lombarde, que rayonne tout le développement des manuscrits A et E, qui représentent presque la totalité des manuscrits italiens du *Liber pontificalis*, du VIIIe au XIVe siècle.

Le texte D et la première édition.

7. — Pour les manuscrits D, la complexité est loin d'être aussi grande. Çà et là seulement on rencontre

1. En toute rigueur, j'aurais dû renvoyer à la première édition ces passages omis dans tous les bons manuscrits de la seconde. Mais, outre qu'il n'est pas certain que le recenseur E ne les a pas tirés d'un manuscrit de la seconde édition plus complet que ceux que nous possédons, ils n'ont pu manquer dans cette seconde édition que par accident. Il n'était donc pas interdit de les y suppléer. Du reste les lacunes des abrégés de la première édition sont si grandes en ces endroits qu'il m'eût été difficile d'assigner exactement la place de ces fragments.

quelques traits spéciaux à la rédaction A, ou plutôt à la première édition. Ainsi, dans la notice de Xystus I[er], ils ont le décret sur le chant du *Sanctus*, qui manque à ABCE, mais se retrouve dans F et dans K. *Dum*, comme FK, pour *donec*, dans la vie de Zéphyrin, ne peut être une rencontre fortuite ; *martyrii*, après *confirmatione*, dans la vie de Cornelius (p. 150, l. 4), ne se lit que dans K et dans D : ce passage manque dans l'abrégé F ; les mots *et sic missa caelebratur*, dans la vie de Célestin, p. 236, l. 36, se retrouvent en revanche dans cet abrégé, tandis que E, de concert avec K, porte *et sic missas fiebant* et que ABC suppriment tout ce membre de phrase. A la fin de la vie de Symmaque, D a, comme FKA, la date obituaire à sa place accoutumée, *XIIII kal. aug*. Cette date est omise par BCEG. Mais les manuscrits B ajoutent, tout à fait à la fin de la notice : *Depositus sub die XVIIII mense iulio*. D reproduit cette note, combinant ainsi les deux textes. — Dans la notice d'Urbain, D présente la leçon caractéristique *Qui etiam clarus confessor temporibus Diocletiani*.

Toutes ces variantes peuvent dériver d'un manuscrit π, différent des abrégés F et K ; une seule d'entre elles s'expliquerait par l'influence d'un manuscrit A. Le plus simple est encore de supposer qu'il y a eu combinaison du texte π et du texte BC, soit que l'auteur du mélange ait eu simultanément à sa disposition un manuscrit de chacun des deux types, soit qu'il ait simplement fondu dans le texte quelques variantes écrites en marge d'un manuscrit BC.

Outre les particularités que je viens de relever, je veux signaler, dans les manuscrits D, une variante très importante au point de vue de l'histoire de la basilique de Saint-Paul. Les autres manuscrits en attribuent la fondation à Constantin. D joint au nom de cet empereur celui de son fils Constance, qualifié de *domnus : Constantinus Augustus et domnus Constantius Augustus* (p. 178, l. 12). Le passage auquel se rapporte cette variante dérive, comme je l'ai expliqué ci-dessus, p. CLII, d'un document du IV[e] siècle, dont certaines parties pouvaient être du temps de Constance (337-361). Il ne me semble pas impossible que l'expression *domnus Constantius* remonte jusque-là. Ceci suppose évidemment que, dans ce passage, D reproduit mieux que les autres la rédaction primitive du *Liber pontificalis* et par conséquent qu'il dérive directement de la première édition [1].

8. — Au delà de Symmaque nous ne rencontrons plus de graves divergences entre les manuscrits de la deuxième édition. Pour les vies d'Hormisdas, Jean I[er], Félix IV, Boniface II, Jean II, Agapit, le texte est sensiblement le même partout. Il reste cependant encore quelques détails propres à prouver que la différence des deux rédactions se maintient. Ainsi, p. 270, l. 13, *Iohanne episcopo* (FA), *episcopo Iohanne* (BCDE); p. 271, l. 16 *sing*. omis par BCDE, sauf C[1], qui l'aura rétabli conjecturalement ; p. 275, l. 1, *fuit autem* est omis par CDEG et par la plupart [2] des manuscrits B ; p. 285, l. 8, les manuscrits A sont les seuls qui aient le mot *argenteos*. **Groupement nouveau depuis Silvère.**

A la notice de Silvère apparaît un autre groupement. Des deux manuscrits D, l'un, celui de Beauvais, cesse absolument de présenter des particularités et surtout des traits de ressemblance avec celui de Tours, dont jusqu'ici il avait été un véritable sosie. Il s'assimile entièrement au type B et en reproduit désormais tous les traits, jusqu'à l'endroit où il s'arrête, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la vie d'Etienne II. Quant au manuscrit de Tours, il passe brusquement du côté de A et ne s'en sépare plus jusqu'à Constantin inclusivement. Désormais, et jusqu'à Sergius († 701), le groupement est AD contre BCE. Ce dernier groupe a perdu, depuis saint Léon, le témoignage des précieux fragments de Modène ; depuis Anastase II, celui du très ancien manuscrit de Naples, un instant suppléé (Hormisdas, Jean I[er]) par les feuillets de Turin. En revanche, le groupe E, auquel, depuis Damase, s'est joint le manuscrit G, se renforce, dans la notice même de Silvère, des deux manuscrits E^2 et E^5, celui-ci d'une grande valeur à cause de son antiquité. De plus, l'abrégé K, qui, depuis Boniface II, dérive du même texte que les autres, pré-

1. L'abrégé F fait ici défaut ; K est lui-même très rapide à cet endroit. On ne peut donc dire, d'après les abrégés, si le nom de Constance figurait ou ne figurait pas dans le texte d'où ils dérivent.

2. Cette omission se rencontre aussi dans FK, et j'aurais dû y conformer le texte imprimé ; en effet, les deux mots *fuit autem* sont une formule connue, qui a pu être retrouvée isolément par le copiste de l'original des mss. A et par celui du ms. d'où dérivent B^2 et B^3. — A cette même ligne, la leçon *d. XVI*, des mss. BCD, est plus voisine que celle (*d. XVII*) de A du chiffre *d. XV*, qui se rencontre dans les deux abrégés F et K. Je l'avais admise, comme celle du *L. P.* à la p. LXXXVI. C'est grâce à une distraction que, à la p. 275, je l'ai renvoyée aux variantes.

sente, pour cette période, une conformité étonnante avec le manuscrit G.

Supériorité des mss. BCE

9. — Entre les deux leçons concurrentes, il faut se décider par la seule comparaison, car, depuis Boniface II (530), nous n'avons plus, pour nous guider, l'autorité de la première édition. Tout bien pesé, c'est le type BCEGK qui mérite la préférence. Voici quelques exemples : Pélage II est dit avoir été ordonné *absque iussione principis* ; telle est la leçon BCE. Dans le texte AD la leçon primitive était *ex praecepto iussionem* ; c'est évidemment une leçon composite ; on aura voulu substituer *ex praecepto* à *absque iussionem*, mais on aura oublié d'effacer le second de ces deux mots. — Boniface IV, p. 317, l. 3 : *b. Mariae semper virginis* (BCE) : *b. ac gloriosae et Dei genetricis semperque virginis* (AD). La première leçon est évidemment plus conforme au style ordinaire de cette partie du *Liber pontificalis*. — Deusdedit, p. 319, l. 3, le mot *mixti*, nécessaire au sens, manque dans AD. Les mots *contra quem*, pour *qui* (l. 5), *eundem, simul cum eo alios multos et sic*, ajoutés à *tyrannum* (même ligne), *pax magna* pour *pax* (l. 6), sont des compléments aisés à trouver, qui ont pu être ajoutés *ex ingenio* par un copiste. — Honorius, p. 323, l. 4 : *regias in ingressu ecclesiae maiores qui appellatur mediana* (BCE), *regias in ingressu ecclesiae eius quas vocant mediana* (AD) ; la leçon *maiores* semble réclamée par le contexte. — Théodore, p. 332, l. 9 : *Pyrrus..., qui fuerat patriarcha* (BCE), *episcopus et patriarcha* (AD) : *episcopus* semble bien être une glose ; p. 333, l. 6 : *ad... fidem catholicae ecclesiae* (BCE), *ad... fidem catholicam apostolicam ecclesiam* (AD). Ici la leçon de AD, outre son incohérence, a contre elle la source du texte, le concile de 649, d'où ce passage est tiré [1]. — Adéodat, p. 346, l. 10, *confugerunt fecerunt* (BCE), *confugium fecerant* (AD) ; cette dernière leçon rend le texte inintelligible. — Agathon, p. 350, l. 10, les leçons *fratribus* (AD) pour *fratres*, *vel nati* pour *binatim*, *cessavit* pour *non cessavit* (l. 12), *confessus* pour *confusus* (p. 352, l. 11), *sequentes* pour *se partes* (p. 353, l. 15), sont certainement inacceptables. — Dans la notice de Benoît II, il y a un véritable remaniement :

1. Voir ce document p. 334, note 13.

BCE	AD
Huius temporibus apparuit stella noctu, iuxta vigilias, per dies, caelum serenum, inter Domini et Theophania, veluti luna sub nube. Itemque mense februario, post natale sancti Valentini...	Huius temporibus apparuit stella noctu, per dies, veluti luna sub nube, inter Domini et Theophania. Item prope exitu mensis februarii...

Changement dans les groupes au cours du VII[e] siècle

10. — Les particularités fautives qui groupent AD contre les autres manuscrits continuent à se montrer jusque dans la vie de Constantin. Mais l'autre groupe se disjoint plusieurs notices auparavant. Dès la notice de Conon, le manuscrit C[4] cesse de ressembler spécialement aux autres manuscrits C ; il passe au type E et s'y maintient fidèle. Le manuscrit G opère une conversion de sens contraire, à la hauteur de la vie de Sergius, et se range dans la classe C, très près du manuscrit C[1]. Celui-ci, qui, jusqu'à la vie de Jean IV, offrait plus de ressemblance avec le groupe B qu'avec les autres manuscrits C, devient, à partir de Jean IV, tout à fait semblable à C[2], même et surtout dans les fautes les plus évidentes ; on doit de toute nécessité admettre que, copiés jusque-là sur des exemplaires différents, ils dérivent depuis lors du même original.

Spécialités des mss. B depuis Sergius.

Les différences que je viens d'énumérer, depuis la notice de Silvère, sont toutes, sauf peut-être dans la notice de Benoît II, de celles qui résultent de simples accidents de transcription. Depuis Sergius, les manuscrits B s'accordent, contre tous les autres, sur certaines petites retouches, suppressions [1], inversions, qui ne changent guère, à la vérité, le sens des phrases, mais qui ont été faites à dessein. Ce qu'il y a de plus grave en ce genre se rencontre dans un passage de la vie de Sergius sur la basilique de Saint-Paul.

Texte primitif (p. 375, l. 12)	*Manuscrits B*
Hic tegnum et cubicula universa in circuitu basilicae beati Pauli apostoli, quae longa per	Hic tegnum et cubicula universa in circuitu basilicae beati Pauli apostoli, quae longa per

1. Suppressions : p. 373, l. 14, *et trepidans* ; l. 15, *quidem* ; l. 19, *citius* ; p. 374, l. 19, *maiorem* ; p. 375, l, 1, *et odor suavitatis* ; l. 13, *similiter* ; p. 376, l. 3, *qui tollis peccata mundi, miserere nobis* ; l. 4, *autem* ; l. 13, *ad usum et ornatum ecclesiarum Christi* ; p. 385, l. 9, *praecipuum* ; p. 391. l. 9, *christianissimus et orthodoxus* ; l. 11, *hereticus* ; l. 16, *ab exilio*. — Inversions ou formules synonymes : p. 372, l. 2 ; p. 376, l. 1 ; p. 383, l. 13 ; p. 385, l. 12, 17, 18 ; p. 388, l. 3 ; p. 390, l. 9, 13 ; p. 391, l. 1, 5.

tempora vetustate *confecta fuerant*, studiosius innovavit ac reparavit. *Similiter* et trabes *fecit de Calabria* adduci, et *quae* in eadem basilica vetustissimas *invenit renovavit*. Hic imaginem apostolorum vetustissimam, quae erat *super* fores *eiusdem basilicae, mutavit*.	tempora vetustate fuerant confecta, studiosius innovavit ac reparavit, et trabes de Calabria fecit adduci et in eadem basilica vetustissimas renovavit quas invenit. Hic imaginem apostolorum vetustissimam, quae erat ante fores, renovavit.

Il faut noter aussi la suppression des mots *cum Terveli* (p. 385, l. 13), dans la vie de Jean VII.

Spécialités des mss. EGK.

Ces détails montrent que, depuis la fin du VIIe siècle, les manuscrits B tendent à s'isoler du groupe auquel ils appartenaient d'abord. Quant aux manuscrits E, toujours plus sujets que les autres aux retouches et interpolations, leurs particularités remontent beaucoup plus haut. Dans la notice de Vigile, p. 296, l. 8, ils intercalent les mots *ad Gundarim regem Guandalorum et ut quae fecerat in Italia faceret et in Africa*. Les autres particularités, si l'on écarte celles qui sont exclusivement propres à certains manuscrits du groupe [1], sont de moindre importance. Pour toute cette période, l'abrégé K est, comme je l'ai dit, conforme au groupe E en général, et en particulier au type spécial représenté par E^4 et G. Cette circonstance aurait un intérêt bien plus grand si l'abrégé K et les manuscrits E^4 et G ne fourmillaient pas, chacun de son côté, de retouches et remaniements de toute espèce. Du reste le manuscrit sur lequel a été fait l'abrégé K ne s'arrêtait pas à Conon, mais à Etienne II; il n'y a rien à conclure de son étendue en faveur de son antiquité. Des coupures aussi anciennes et même plus anciennes se rencontrent dans les autres textes.

En somme, même en tenant compte des retouches spéciales aux manuscrits C et à celles que présentent en commun tous ceux du groupe EG, il n'y a pas, pour la période Silvère-Constantin, de bien graves divergences. C'est toujours le même texte, mieux conservé dans le groupe BCE que dans le groupe AD, dans[2] les manuscrits C que dans les manuscrits BE.

11. — Cependant, il y a, en ce qui regarde les sépultures des papes, quelques différences plus importantes. Elles apparaissent aux deux extrémités de la série, entre Pélage Ier et Boniface V (556-625) et entre Jean VI et Constantin (701-715).

L'indication de la sépulture

(556-625)

Depuis Pélage Ier jusqu'à Boniface V, c'est-à-dire pour une série de dix notices, la date obituaire ayant été omise dans le texte original, cette omission fut suppléée dans la plupart des manuscrits, mais de façons différentes. D'abord les manuscrits C^1, G et ceux de l'abrégé K ne présentent aucun supplément. Dans les manuscrits A et D, ainsi que dans le *Bernensis* 408 (C^3), la date est marquée à la fin, après la mention de la vacance, c'est-à-dire en dehors du texte de la notice. La formule est à peu près toujours la même: *Depositus sub die... mensis...* Le jour est marqué par le quantième du mois. Cette même notation se rencontre dans les manuscrits C^2, C^4, E^1, E^2, mais ici la date est dans le corps de la notice, à l'endroit qui lui convient, c'est-à-dire à la fin de la phrase sur la sépulture[1]. Dans les manuscrits B la date est aussi dans le texte, mais elle est exprimée en nones, ides et kalendes et non plus en quantièmes.

Que cette dernière disposition soit postérieure aux précédentes, c'est ce dont il n'est pas possible de douter. Comment expliquer, en effet, les transformations successives qui se seraient produites dans l'hypothèse contraire? A qui pouvait venir l'idée de traduire en quantièmes une date exprimée dans la notation ancienne, encore officielle et usuelle; de la rejeter, une fois traduite, à la fin des notices; enfin de supprimer tout à fait une donnée si importante? L'ordre contraire est beaucoup plus vraisemblable. On aura d'abord omis la date, comme cela était déjà arrivé plusieurs fois dans les notices précédentes et, en particulier, dans celle de Vigile, qui vient immédiatement avant celle de Pélage Ier. Plus tard l'omission aura été suppléée en marge ou dans l'alinéa laissé entre les notices[2]. Une fois les supplé-

1. Ci-dessus, p. CCIII.

2. La supériorité des manuscrits C n'est pas absolue et constante. Ainsi, dans la vie de Conon, p. 369, l. 8, ils s'accordent à omettre les mots *sententiae imperiali discutiendum*. Il y a aussi des cas où les chiffres de KG, sont plus exacts que tous les autres.

1. Il en est de même dans les manuscrits A, D, C^3, pour les notices de saint Grégoire et de Boniface III. Pour celle de Pélage Ier, les manuscrits A et D omettent complètement la date; C^2, C^4, E^1, E^2 l'intercalent dans le texte, mais après les ordinations, hors de sa place naturelle, ce qui est un bon signe d'interpolation. Le *Farnesianus* (E^5) était sans doute d'accord, pour toute cette période, avec E^1, car ni Bianchini ni Vignoli ne signalent aucune variante.

2. La notation en quantièmes du mois, si elle était primitive, formerait anomalie, au moins pour les plus anciennes des dix vies considérées. Aucune inscription romaine, aucun document romain de quelque nature que ce soit qui puisse être attribué au VIe siècle ne marque les jours du mois autrement qu'en nones, ides et kalendes.

ments entrés dans le texte, un réviseur, ami de l'uniformité, les aura traduits dans la notation antique ; l'idée lui en sera venue d'autant plus facilement que, depuis Honorius, successeur de Boniface V, jusqu'à Sergius, les dates obituaires sont régulièrement exprimées en nones, ides et kalendes[1].

(701-715) **12.** — Dans les vies de Jean VI, Jean VII, Sisinnius et Constantin, les manuscrits ACDG se distinguent des manuscrits BE en ce qu'ils ne contiennent pas le synchronisme impérial en tête de la notice et que, à la fin, ils ne parlent pas de la sépulture du pape. Le texte primitif, dans la série Pélage-Boniface V, omettait la date obituaire ; ici toute mention de la sépulture est supprimée. Les manuscrits BE, au contraire, mentionnent tous et toujours la déposition à Saint-Pierre ; ils donnent à ce propos trois indications, la date du jour et du mois, l'indiction et le nom de l'empereur régnant, dont le synchronisme est marqué aussi au commencement de la notice. Cependant les manuscrits B omettent assez souvent l'une ou l'autre de ces indications ; il y a aussi quelques lacunes dans les manuscrits E eux-mêmes. Voici le tableau de ces particularités :

	Synchronisme impérial en tête de la notice	DÉPOSITION Date du jour et du mois	Indiction	Empereur régnant.
Jean VI[2]	E		BE	BE
Jean VII	BE	BE	BE	BE
Sisinnius	BE	B	E	E
Constantin	E	BE	E	E

On voit que, pour cet ordre de renseignements, les manuscrits E sont beaucoup plus complets que les manuscrits B. Une seule fois il y a dans B quelque chose qui manque dans E, le jour de la mort de Sisinnius. Or il se trouve que la date indiquée par B est une date fausse. Ce n'est pas la seule : celle de la mort du pape Constantin est indiquée tout aussi faussement.

La mention de la sépulture, dans les notices pontificales, n'est pas une de ces choses que les abréviateurs fassent volontiers disparaître ; on peut en dire autant du synchronisme des empereurs. Il y a des abrégés très courts qui cependant ont respecté ces détails. Il est donc plus naturel de croire que la priorité appartient encore ici au groupe ACDG.

Le complément était d'ailleurs assez facile à trouver. Les renseignements que le biographe n'avait pas sous la main dans son cabinet, ou qu'il oubliait d'introduire dans son récit, on pouvait se les procurer en faisant une visite à la basilique de Saint-Pierre. Les tombeaux des papes y ont été de tout temps fort en vue ; on y lisait une épitaphe, en vers le plus souvent, et, depuis le septième siècle au moins, assez pauvre en détails historiques, mais terminée par une formule comme celle-ci : *Hic requiescit N. papa, qui sedit ann. mens. dies Depositus sub die indictione domno N. imperante.* Il n'y avait qu'à recueillir ces données et à les reporter dans les marges de son manuscrit.

Je ne serais pas étonné que nous eussions, dans les manuscrits B et E, les résultats de deux tournées de ce genre parmi les tombes pontificales. L'accord entre les deux familles de manuscrits est assez grand pour indiquer une source commune ; mais les divergences sont trop fortes pour être mises sur le compte des seuls copistes. Ce qu'il y a de commun, c'est d'abord la préoccupation des détails de cet ordre, puis les formules classiques : *Fuit autem temporibus N. Augusti. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum...* Ce sont là des expressions que des lecteurs du livre pontifical pouvaient rencontrer indépendamment les uns des autres. La preuve que, dans leur texte, les dates ne font pas corps avec les formules, c'est qu'ils écrivent quelquefois la formule avant d'avoir la date, et que, la date n'ayant pas été trouvée, la formule reste en l'air. Ainsi, à la fin de la vie de Jean VI, dans BE, de Sisinnius, dans E tout seul, on lit : *Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum sub die....* ; mais le jour n'est pas marqué. Je regrette vivement de ne pouvoir confirmer ces conjectures en recourant aux épitaphes : celles-ci paraissent irrévocablement perdues.

13. — Au delà de Constantin († 715), les manuscrits A disparaissent presque tous. Seul le manuscrit de Lucques (A[1]) présente une continuation qui prolonge le type jusqu'à Hadrien († 795). Bien que fort mal copiée, avec Changements dans les groupes à partir de 715

1. Il n'y a que trois exceptions, relatives à Martin, Jean V et Conon ; encore faut-il remarquer que, pour le premier, la traduction en kalendes se rencontre dans tous les mss. B, et, pour Conon, dans plusieurs d'entre eux.

2. Pour le pape Jean VI, le ms. C[3] offre, lui aussi, le synchronisme impérial, au commencement de la notice ; à la fin, on y trouve les mots *sepultus in basilica beati Petri apostoli,* sans autre indication.

de fortes abréviations de mots, et même, en certains endroits, avec des suppressions dans le texte, cette continuation est d'une date si ancienne qu'il y a lieu d'en tenir le plus grand compte. Le manuscrit D, qui, depuis Silvère, était demeuré fidèle au type A, repasse du côté de BE. En revanche les trois excellents manuscrits C[1], C[2], C[3], confirment en général la leçon de A, et le manuscrit G, sosie de C[1] jusqu'à Etienne II, renforce encore le groupe.

Désormais, et jusqu'à Etienne III, nous allons avoir affaire à des divergences énormes, qui classent à première vue les manuscrits et qui me dispenseront de signaler ici les variantes d'ordre purement paléographique.

Les deux rédactions de la vie de Grégoire II.

14. — En ce qui regarde la vie de Grégoire II, les différences sont tellement considérables que j'ai dû imprimer les deux textes en colonnes parallèles. Je groupe ici les principales divergences :

1° *Passages qui se trouvent dans la rédaction BDE et qui manquent à ACG* :

Synchronisme des empereurs au commencement de la notice (p. 396);
Education de Grégoire sous le pape Sergius (*ibid.*);
Anciennes fonctions exercées par lui : il a été *saccellarius* et bibliothécaire (*ibid.*);
Son rôle à la cour de Justinien II (*ibid.*);
Réparation des murs de Rome (*ibid.*);
Pluie de blé, d'orge et de légumes brûlés (p. 402);
Poids des pièces d'orfèvrerie offertes par le pape à l'oratoire Saint-Pierre et au monastère de Sainte-Agathe (*ibid.*) ;
Date par l'indiction XI d'un événement rapporté dans ACG sous la rubrique vague *eo tempore* (p. 407);
Éclat subit que jette l'étoile Antifer en janvier 729 (*ibid.*);
Révolte de l'usurpateur Tibère Petasius (p. 408);
Don de quelques vases sacrés et distributions d'argent ordonnées par testament (p. 409);

2° *Passages remaniés dans l'une ou l'autre des deux rédactions*;

Réparations à la basilique de Saint-Paul (p. 397);
Ordre des offices dans la même basilique (*ibid.*);
Distribution des offices à Sainte-Marie *ad Praesepe* (*ibid.*);
Pèlerinage *ad limina* de Theudo, duc de Bavière, et de ses compatriotes (p. 398);
Invasion des Sarrasins en France; bataille de Toulouse (*ibid.*);
Fondation du monastère de Sainte-Agathe (p. 402);
Expédition de l'exarque Eutychius et du roi Liutprand contre la ville de Rome (p. 407);
Destitution de Germain, patriarche de Constantinople (p. 409);
La finale.

La plupart de ces changements portent, non seulement sur l'ordre des mots, mais sur le sens lui-même. La notice a été en quelque sorte refaite, et cela par un contemporain.

Maintenant, quelle est la première édition, quelle est la seconde? On peut dire d'une manière générale que, dans les textes de ce genre, toutes les fois qu'elle n'offre pas trace de coupures intentionnelles, la rédaction incomplète a plus de titres à être considérée comme antérieure. Les manuscrits ACG, pris dans leur ensemble, ne révèlent nullement le dessein d'abréger un texte trop long; un tel dessein eût entraîné bien d'autres suppressions, dans cette notice et dans les notices voisines. L'impression que l'on éprouve en comparant les deux textes, c'est que l'un d'eux a été remanié et complété par quelqu'un qui en savait plus long, sur plusieurs points, que l'auteur de la rédaction primitive. De plus, les manuscrits BE nous ont déjà offert des traces évidentes de remaniement, et précisément dans la partie qui précède immédiatement la vie de Grégoire II. Enfin, en étudiant certains détails, on peut constater que le texte BDE, bien qu'il soit de très peu postérieur au texte ACG, présente certaines confusions causées par une intelligence imparfaite de ce dernier texte. Citons des exemples.

Le texte ACG parle ainsi des réparations exécutées à Saint-Paul : *Hic trabes in basilica beati Pauli apostoli vetustate quassatas mutavit et maximam cooperuit partem basilice quae ceciderat.* Il y a ici deux travaux distincts, le remplacement de certaines pièces de charpente, fatiguées par le temps, et le rétablissement d'une toiture à la suite d'un accident. Dans BDE les deux choses sont confondues : *Hic maximam partem basili-*

cae beati Pauli apostoli quae ceciderat, allatis de Calabria trabibus cooperuit[1]. Il est vrai qu'on nous dit que les poutres venaient de Calabre : c'est de Calabre en effet que l'on faisait venir à Rome les bois de charpente[2]. On saisit déjà ici, chez le rédacteur BDE, une certaine tendance à l'abréviation. Elle reparaît un peu plus loin, à propos des succès de saint Boniface en Germanie. Les manuscrits ACG portent que Grégoire II, par la voix de Boniface, *gentem illam... convertit ad Christum et maximam partem gentis eiusdem sancti baptismatis lavit unda*. Dans la rédaction BDE la phrase s'arrête au mot *Christum*; on aura peut-être vu une contradiction entre les deux propositions *gentem convertit* et *maximam partem gentis baptismatis lavit unda*. Plus loin, le pape ordonne aux moines des couvents attachés à la basilique de Saint-Paul *ut tribus per diem vicibus et noctu matutinos dicerent*. La phrase, ainsi conçue dans ACG, est bien mal construite; BDE corrige en abrégeant : *ut ibidem die noctuque Deo redderent laudes*. Une retouche du même genre se trouve dans la phrase suivante, à propos des monastères de Sainte-Marie Majeure, réorganisés *ut tertiam, sextam et nonam vel matutinos in eadem ecclesia s. Dei genetricis cotidianis agerent diebus* (ACG)..., *ut ad s. Dei genetricem singulis diebus atque noctibus Deo laudes canerent* (BDE). Il est vrai que, dans la rédaction BDE, on ne trouve pas la réflexion *et manet nunc usque pia eius ordinatio*, qui termine ce passage dans ACG et qui semble indiquer que l'auteur écrivait longtemps après l'événement. Mais il ne faut pas croire que de telles formules indiquent un long intervalle entre les faits et le récit; en bien des endroits il est question de documents qui sont dits conservés dans les archives *usque ad hodiernum diem*, *usque hodie*, ce qui n'empêche pas l'auteur de ces formules d'être un contemporain. L'absence des mots *manet nunc usque* me porterait plutôt à croire que le règlement de Grégoire II était déjà tombé en désuétude ou mal observé, au moment où la vie de ce pape fut retouchée par le rédacteur BDE.

Un des remaniements les plus caractéristiques, bien propre à montrer le rapport de date entre les deux rédacteurs, c'est celui du récit de l'invasion sarrasine en France (p. 401) :

1. p. 397.
2. Sergius, p. 375, l. 13. Greg. M. *Ep.* xii, 20-22.

ACG	BDE
Eodem tempore nec dicenda Agarenorum gens, a loco qui Septem dicitur transfretantes, Spaniam ingressi, maximam occiserunt partem cum eorum rege; reliquos omnes subdiderunt cum suis bonis et ita eandem provinciam annis possiderunt decem. Undecimo vero anno, generalis facta Francorum motio contra Sarracenos, circumdantes interemerunt. Trecenta enim septuaginta quinque milia uno sunt die interfecti, ut Francorum missa pontificis epistola continebat.	Eodem tempore nefanda Agarenorum gens, cum iam Spaniarum provinciam per decem tenerent annos pervasam, undecimo anno Rodanum conabantur fluvium transire, Francias occupandum, ubi Eodo praeerat. Qui facta generali Francorum monitione contra Sarracenos, eos circumdantes interemerunt. Trecenta enim septuaginta quinque milia uno sunt die interfecti, ut eiusdem Eodonis, Francorum ducis, missa pontificis epistola continebat.

En passant d'un texte à l'autre, on trouve certaines variantes historiques qui sont utiles à signaler. Le correcteur BDE, qui s'intéresse à la chronologie et qui a introduit les indictions en plus d'un endroit du texte, a fort bien vu que l'invasion de l'Espagne par les Sarrasins (711) ne pouvait avoir eu lieu sous Grégoire II, élu pape en 715. Le premier biographe n'avait probablement pas voulu le dire; mais sa phrase est si mal disposée que l'erreur est presque inévitable. Une correction était donc nécessaire; malheureusement le rédacteur BDE, moins au courant de la géographie politique que de la chronologie, n'a pas su faire cette correction sans la compliquer d'une grosse erreur. Il semble, en le lisant, que les états du duc Eudes étaient séparés des envahisseurs sarrasins par le cours du Rhône, ce qui est certainement faux. Cette erreur permet, je crois, de donner une date au remaniement. En 721, sous le pape Grégoire II, les Sarrasins, pour se mesurer avec le duc Eudes, à la bataille de Toulouse, eurent à franchir, non pas le Rhône, mais les Pyrénées et les Cévennes; en 737, au contraire, ils marchèrent vers le Rhône : *irrumpentes Rhodanum fluvium*, dit le continuateur de Frédégaire. Une invasion de ce côté ne pouvait manquer de produire une grande impression en Italie. Paul Diacre (vi, 54) raconte que le roi Liutprand se mit en marche pour venir en aide aux princes franks et chasser les Sarrasins. Le rédacteur BDE a confondu les deux expéditions et les deux déroutes des infidèles, bien qu'elles soient séparées par un intervalle

de seize ou dix-sept ans. Pour le dire en passant, ni le premier ni le second rédacteur de la vie de Grégoire II ne parlent de la bataille de Poitiers. Le second, qui fait combattre le duc d'Aquitaine sur les bords du Rhône et enchevêtre ainsi les événements des années 737-739 avec ceux de l'année 721, a donc écrit un certain temps après 737-739, sous le pape Zacharie au plus tôt, à une date cependant où ses souvenirs personnels du temps de Grégoire II étaient encore très vivants. On peut même penser que quelques-uns de ces souvenirs avaient été fixés par l'écriture au moment où il revoyait le livre pontifical; car les détails qu'il donne sur les phénomènes naturels et les dates précises qu'il assigne aux événements dépassent ce que l'on peut attendre de la tradition orale et de la mémoire individuelle; ils semblent empruntés à des annales locales.

Je ne signalerai plus qu'une seule divergence entre lui et le biographe primitif. Celui-ci attribue à Grégoire II l'institution des stations du jeudi, pendant le Carême : *ut quintas ferias missarum celebritas fieret in ecclesias, quod non agebatur*. Dans les manuscrits BDE, on lit *ieiunium atque missarum celebritas* (p. 402, l. 5). De cette façon, Grégoire II est présenté comme ayant institué le jeûne des jeudis de Carême, contrairement à un usage antérieur d'après lequel le jeudi aurait été affranchi de l'observance quadragésimale. Ce que nous savons de la discipline romaine nous autorise à rejeter cette idée. Avant comme après Grégoire II, on jeûnait à Rome, pendant le Carême, tous les jours de la semaine, sauf le dimanche. Saint Grégoire le Grand l'atteste formellement; le concile *in Trullo* de 692, si éveillé sur les particularités romaines de cet ordre, n'aurait pas manqué de relever celle-ci, si elle eût existé. La rédaction BDE est donc démentie par l'histoire. Au contraire, la rédaction AC, qui ne vise que la célébration de la messe solennelle, est confirmée par les livres liturgiques. Le sacramentaire de Saint-Denys, dit sacramentaire gélasien, qui représente l'usage romain à la fin du VIIe siècle et au commencement du VIIIe, contient des messes pour tous les jours du Carême, excepté les jeudis; le sacramentaire dit grégorien, dont les manuscrits connus remontent tous à un original du temps du pape Hadrien (772-795), a des messes pour les jeudis comme pour les autres jours.

En somme, pour la vie de Grégoire II, le texte représenté par les manuscrits ACG a, sur celui des manuscrits BDE, l'avantage de la priorité. C'est lui que Paul Diacre a eu sous les yeux. On peut s'en assurer en comparant aux deux textes relatifs à l'invasion sarrasine le passage suivant de l'Histoire des Lombards (VI, 46) :

Eo tempore, gens Sarracenorum in loco qui Septem dicitur ex Africa transfretantes, universam Spaniam invaserunt. Deinde post decem annos cum uxoribus et parvulis venientes, Aquitaniam, Galliae provinciam, quasi habitaturi ingressi sunt. Carolus siquidem cum Eudone Aquitaniae principe tunc discordiam habebat. Qui tamen in unum se coniungentes contra eosdem Sarracenos, pari consilio dimicarunt. Nam inruentes Franci super eos, trecenta septuaginta quinque milia Sarracenorum interimerunt.

Paul Diacre a fait ici une confusion analogue à celle du rédacteur BDE; il a confondu l'invasion de 721 et celle de 732, celle qui se termina par la bataille de Toulouse et celle qui fut repoussée par Charles Martel. Mais il est clair qu'il n'a pas eu le texte BDE sous les yeux. Nulle part d'ailleurs, bien qu'il fasse de fréquents emprunts à la vie de Grégoire II, il ne trahit la moindre connaissance des récits ou des traits particuliers au remaniement.

Le témoignage que donne Paul Diacre au texte ACG n'a pas une grande valeur; car, au moment où il écrivait son histoire des Lombards, dans les dernières années du VIIIe siècle, il existait déjà, et en assez grand nombre, des manuscrits de la recension BDE. Un témoignage plus utile, ce serait celui de Bède. Malheureusement, dans les parties de la vie de Grégoire II dont le chroniqueur anglo-saxon s'est inspiré, il n'y a point de différence entre les deux rédactions.

Bède et la vie de Grégoire II

Il faut cependant s'arrêter sur les rapports entre Bède et cette partie du livre pontifical, car ils sont propres à montrer comment se composaient, au VIIIe siècle, les vies des papes et avec quelle rapidité elles se répandaient. On sait que la chronique de Bède s'arrête à l'année 724, neuvième de l'empereur Léon l'Isaurien. A cette date le pape Grégoire II avait encore sept ans à vivre. Et cependant, au fond de son monastère de Jarrow, au nord de l'Angleterre, Bède avait déjà sous les yeux la notice biographique de ce pape. Il lui empruntait la mention de la restitution du patrimoine des Alpes Cottiennes par le roi Liutprand, le récit du renversement de l'empereur Anastase et de son remplacement par Théodose III, ainsi que la description de l'inondation

du Tibre. Ce dernier événement parait avoir eu lieu en 717 [1].

Ainsi, la notice de Grégoire II a été commencée longtemps avant sa mort. On voit du reste comment elle a pu parvenir si vite au savant anglo-saxon. *His temporibus*, dit-il, *multi Anglorum gentis, nobiles et ignobiles, viri et feminae, duces et privati, divini amoris instinctu, de Brittania Romam venire consueverant; inter quos etiam reverentissimus abbas meus Ceolfridus, annos natus LXXIV* etc. Le vénérable abbé Céolfrid n'alla pas jusqu'à Rome : il mourut à Langres et y fut enterré. Mais ses compagnons continuèrent leur pélerinage et offrirent en son nom à la basilique de Saint-Pierre un manuscrit complet de la Bible, suivant la traduction de saint Jérôme, le célèbre *codex Amiatinus*. Quoi de plus naturel que de supposer que les pieux voyageurs ne revinrent pas les mains vides et qu'ils apportèrent à leur illustre confrère, entre autres livres, un manuscrit du *Liber pontificalis* où déjà l'on avait commencé la notice du pape régnant?

E rallié à ACG depuis Grégoire III.

15. — Après Grégoire II (✝ 731), les manuscrits E se rallient au groupe ACG, de sorte qu'il ne reste plus en face de celui-ci que les manuscrits BD. Sans être aussi graves que pour la vie de Grégoire II, les différences que l'on rencontre dans celles de Grégoire III et de Zacharie n'en sont pas moins apparentes.

Pour ces deux vies, la rédaction ACEG est incomplète. Il y manque toute la finale, c'est-à-dire les ordinations, la sépulture et la vacance. En dehors de cela, chacune des deux rédactions a ses interpolations, ACEG dans la vie de Zacharie, BD dans les deux.

Interpolations dans la vie de Grégoire III

Commençons par la vie de Grégoire III. Le passage interpolé dans BD se trouve un peu avant la fin (p. 420). Le biographe, qui, jusque-là, n'avait point parlé des Lombards et n'en parle, à la phrase suivante, qu'en termes fort medérés, raconte que le pape fit réparer les murs de Rome : *Huius temporibus plurima pars murorum huius civitatis Romane restaurata est*, etc. Après *huius temporibus* les manuscrits BD intercalent :

concussa*que* est provincia Romane dicionis subjecta a *nefandis* Langobardis seu et rege eorum Liutprando. Veniensque Romam, in campo Neronis tentoria tetendit, depraedataque campania, multos nobiles de Romanis more Langobardorum totondit atque vestivit. Pro quo vir Dei, undique dolore constrictus, sacras claves ex confessione beati Petri apostoli accipiens, partibus Franciae Carolo sagacissimo viro, qui tunc regnum regebat Francorum, navali itinere per missos suos direxit, id est Anastasium, sanctissimum virum, episcopum, necnon et Sergium presbiterum, postulandum ad praefato excellentissimo Carolo ut eos a tanta oppressione Langobardorum liberaret. *Eodem tempore, necessitate conpulsus*

J'ai souligné dans ce texte trois endroits sur lesquels je veux d'abord appeler l'attention. Le *que* du commencement, attesté par tous les manuscrits, sauf les deux frères jumeaux B², qui se piquent de correction grammaticale, remonte évidemment à un temps où tout ce récit était encore en marge. Après l'intercalation dans le corps de la phrase, il n'avait plus de raison d'être et on aurait dû le supprimer. Quant aux mots de la fin, *Eodem tempore, necessitate conpulsus*, c'est un raccord entre la note marginale et le texte qui suit ; il est contemporain de l'intercalation. La note marginale elle-même, on peut le dire tout de suite, n'a pu être écrite qu'en un temps où les Lombards étaient traités en masse de *nefandi*. Or, cette épithète est étrangère au style de la vie de Grégoire III et de celle de Zacharie. On ne la trouve pas même dans les lettres du premier de ces papes à Charles Martel. Ici, elle est d'autant plus significative qu'il n'est fait aucune distinction entre Lombards et Lombards, entre les Lombards de Spolète et de Bénévent, alliés de Grégoire III, et les Lombards de la Toscane et de l'Italie du Nord, avec lesquels Rome se trouvait alors en guerre. Tout ceci nous reporte au temps d'Astolphe et d'Etienne II. C'est aussi à cette période que convient cette préoccupation des princes franks, au secours desquels on paraît avoir renoncé sous Zacharie [1].

En tout cas, quelle que soit la date, l'interpolation n'est pas douteuse.

Interpolations dans la vie de Zacharie

Dans la vie de Zacharie, l'interpolation de la rédaction ACEG se présente à propos du voyage du pape à Ravenne et à Pavie (p. 429-430). Le texte BD raconte simplement que le pape quitta Rome et ses propres ouailles pour voler au secours de l'exarchat, que l'exarque vint au-devant de lui et que les gens de Ravenne lui firent un accueil enthousiaste : *Ad ea* (*oves*) *quae peri-*

1. Il est daté de la XV[e] indiction dans la rédaction BDE (p. 400). Toutefois, il n'est pas absolument certain que cette date se rapporte à l'inondation. Elle peut se rapporter aussi à l'événement raconté après, c'est-à-dire à la reprise de Cumes.

1. Cette observation n'atteint en rien la vérité des faits relatés ici : un fait peut être vrai sans que l'on éprouve le besoin de le raconter.

turae erant redimendas cucurrit. * *Ad cuius obviam occurrit denominatus excellentissimus exarchus usque ad basilicam beati Christofori, positam in loco qui vocatur ad Aquila, quinquagesimo fere miliario a Ravennantium urbe.* ** *Egressis autem de civitate Raviniani, viri atque mulieres*, etc. Suit le récit de l'accueil fait au pape par la population de Ravenne et des circonstances de son départ pour Pavie. Aux endroits où j'ai marqué des astérisques, les manuscrits ACEG intercalent les deux phrases suivantes :

* Quo egresso in itinere, dum se orationibus commendaret beato apostolorum principi Petro cum suis sacerdotibus et clero cumviatoribus, nutu omnipotentis Dei, ut non calore arerentur, per diem usque ad locum ubi tentoria figebant, nubes eos tegebat ; qui et ad vesperum resedebat ; alio autem die in eorum protectione erat divinitus instituta.

** Ipsa vero nubes et cum eis usque ad basilicam beati Apollinarii in Ravennantium urbe tegendo conviavit. Et exinde factum est signum ut sanctum pontificem, quo erat iturus in Ticinensium urbe, acies igneae in nubibus praecederent.

Il importe de savoir si ce récit est bien de première main et si les manuscrits BD, qui ne l'ont pas, ne représentent pas mieux, en cet endroit, le texte primitif que les manuscrits ACEG où il se rencontre.

Je n'insisterai pas sur son apparence un peu légendaire. Que le narrateur ait, ou non, embelli le souvenir de phénomènes naturels, dans le désir d'exalter le pape Zacharie et de lui donner quelque chose de l'auréole de Moïse, cela n'importe pas beaucoup. En toute hypothèse, cette petite narration est fort ancienne ; elle figure dans tous les manuscrits ACEG, qui ont divergé de très bonne heure et avant l'année 774. Cependant, si elle avait figuré dans le texte original, on ne voit pas bien comment elle en aurait disparu. Il n'y a aucune trace d'un accident paléographique. Entre les deux phrases qui manquent aux manuscrits BD, il y en a une qui s'est très bien conservée. Quant à une suppression de parti pris, c'est tout ce qu'il y a de plus improbable ; personne n'aurait songé à effacer de l'histoire du pape un trait si honorable et un témoignage si manifeste de la protection accordée par Dieu à son entreprise. De plus, en y regardant de près, on s'aperçoit que la suite des idées n'est pas aussi naturelle avec ces phrases que sans elles. Tout s'accorde donc pour établir l'interpolation.

De leur côté les manuscrits BD mentionnent seuls (p. 433), à propos de la venue de Carloman à Rome, les présents offerts par ce prince à Saint-Pierre.

Finales des vies de Grégoire III et de Zacharie

Je reviens aux finales des deux notices. Il faut remarquer que le biographe de Grégoire III n'a rien dit des démêlés de ce pape avec Liutprand, à propos de Trasimond, duc de Spolète ; c'est dans la vie de Zacharie que que l'on trouve les détails de cette affaire. Celle de Grégoire III ne parle que des efforts du pape en faveur du culte des images, de ses fondations pieuses et de restaurations d'églises. En dehors de ces deux catégories de faits, il se borne à indiquer brièvement la réparation des murs de Rome et de Centumcellae. La seule fois qu'il parle des Lombards, c'est à propos du *castrum Gallensium* (Gallese), dont la possession était contestée au duché de Rome, mais lui fut reconnue par le duc de Spolète, moyennant une forte somme d'argent. Cet événement, évidemment antérieur à la lutte entre Liutprand et les Romains, n'est pas daté avec précision : Trasimond était déjà duc au moment où Grégoire III monta sur le siège de Saint-Pierre. D'autre part, les actes du pape dans l'affaire des iconoclastes se placent dans les trois premières années de son pontificat (731-733) ; les réparations d'églises et les fondations de monastères peuvent avoir eu lieu aussi bien dans les premières années que dans les dernières [1]. Il n'y a donc nul moyen de savoir à quelle année précise du pontificat de Grégoire III s'est arrêté son biographe. Ce qui est certain, c'est qu'il a négligé le récit des faits si importants qui signalèrent les années 739-741.

Ces considérations conduisent à croire que nous n'avons, en définitive, qu'une partie de la vie de Grégoire III, rédigée de son vivant, et qui ne fut complétée que plus tard, lorsque déjà des copies de la vie inachevée étaient en circulation.

La vie de Zacharie, elle aussi, est dépourvue de finale, dans les mêmes manuscrits que celle de Grégoire III. Les derniers mots y sont relatifs à la traduction des Dialogues de saint Grégoire le Grand ; le dernier événement raconté qui puisse être daté avec précision, c'est l'abdication de Ratchis, au mois de juin 749 [2]. Le biographe a donc poursuivi sa tâche au moins jusqu'à l'avant-dernière année du pape, qui mourut le 15 mars

1. Cela est certain pour la fondation de la chapelle de la Vierge dans la basilique de Saint-Pierre, qui se place avant l'automne de l'année 732 (p. 423, note 23).

2. Bethmann, *Langob. Regesten* (*Neues Archiv*, t. III, p. 272).



752. Néanmoins il a laissé la notice inachevée [1]; car (et ceci s'applique aussi à celle de Grégoire III) si la finale, ordinations, sépulture, vacance, avait été d'abord écrite, on ne peut se figurer pourquoi elle aurait été ensuite supprimée.

Les manuscrits ACEG nous représentent donc la première rédaction des vies de Grégoire III et de Zacharie, sauf défalcation des deux phrases sur la nuée miraculeuse, dans la vie de ce dernier pape.

Les trois rédactions de la vie d'Etienne II.

16. — La vie d'Etienne II se présente sous trois formes distinctes. Comme pour les deux précédentes, les manuscrits BD forment un groupe spécial. Ici, il est nettement caractérisé par treize passages interpolés, dont plusieurs s'intercalent entre les phrases du texte primitif, tandis que d'autres en interrompent le sens et trahissent, par leur place même, leur origine adventice. Du groupe ACEG, exempt de ces interpolations, se détache une famille spéciale, formée des manuscrits $AC^{12}G$, auxquels se joint le manuscrit E^4, toujours très voisin de G, et le manuscrit perdu qui servit, au XIIe siècle, à constituer la recension de Pierre-Guillaume (troisième édition). En somme, la première rédaction n'est représentée que par le manuscrit C^3 et ceux de la classe E (E^1, E^2, E^5, E^6, C^4) [2]. C'est leur texte que j'ai pris pour base ; au dessous on trouvera les interpolations BD ; quant au groupe $AC^{12}G$, ses variantes ont été mises, dans l'appareil critique, à une place à part, pour qu'il soit plus facile de les retrouver. Je vais en montrer l'origine et le caractère.

La rédaction lombarde.

17. — La notice d'Etienne II respire d'un bout à l'autre un sentiment très vif d'hostilité envers les Lombards et leur roi Astolphe. Le biographe ne connaît pas de termes assez désagréables pour désigner suivant ses mérites l'ennemi de Rome et du pape. Etienne, au contraire, et son protecteur Pépin ne peuvent être nommés sans qu'on accole à leurs noms les épithètes les plus louangeuses, engagées dans les interminables périphrases qui étaient de style en ces temps-là.

Dans les manuscrits $AC^{12}G$ il en est tout autrement. Plus de périphrases, plus de superlatifs d'éloge ou de blâme. Astolphe cesse d'être *blasphemus*, *nequissimus*, *nefandissimus*, *malignus ;* le pape est le pape tout court et non pas *beatissimus papa*, *venerabilis*, *sanctissimus*, *almificus*, *coangelicus pontifex ;* de même, Pépin le Bref perd ses titres de *christianissimus*, *benignissimus*, *excellentissimus rex*, etc. Et ce n'est pas seulement le besoin d'abréger qui a conduit le recenseur à faucher les épithètes. Il a évidemment un parti pris, celui de rendre tolérable pour un lombard la lecture de la vie d'Etienne II ; tâche difficile, car, malgré tous ces changements, il reste encore bien des choses peu flatteuses pour Astolphe et ses sujets. On a fait pourtant son possible. Voici quelques exemples :

Les chefs lombards de l'entourage d'Astolphe sont appelés *satellites* (p. 446, l. 13) dans le texte primitif ; dans le remaniement, ils deviennent *optimates*. Le couronnement de Pépin s'opère *Christi gratia*, dans le texte primitif ; ces mots sont supprimés dans le remaniement (p. 448, l. 7). Les conseils donnés par Astolphe à Carloman pour le décider à aller en France plaider sa cause sont qualifiés de *diabolicae suasiones* par le biographe ; pour l'éditeur lombard, ce sont des exhortations ordinaires (p. 448, l. 16). Astolphe, nommé à cet endroit, est appelé *nec dicendus tyrannus* par l'un, *rex* tout court par l'autre. Sa politique est, pour l'un, de la rouerie, *versutia*, pour l'autre de l'habileté, *ingenium*. Ici, Pépin cède aux avis salutaires du pape, *salutiferis obtemperans monitis* ; là, il se laisse fléchir à ses prières, *rogis*.

Pépin se décide à recourir aux armes : « Hisdem *eximius* Francorum rex cernens quod *atrocissimi* Aistulfi nequaquam valeret quoquomodo *saxeum* mollire cor » (p. 449, l. 10) ; tous les adjectifs en italique sont supprimés dans l'édition lombarde ; de cette façon la phrase peut se traduire ainsi : « Le roi des Franks, voyant qu'il n'y avait pas moyen d'ébranler le courage d'Astolphe » ; on sent la nuance. Elle reparaît, un peu plus bas, à propos d'une dernière négociation :

Texte primitif	*Remaniement* :
Rursum ipse sanctissimus vir praelatum benignissimum deprecatus est Pippinum regem, demum sevissimo Aistulfo dirigi Langobardorum regi, si quo modo potuisset, vel sero tandem, eiussedare sevitiam…	Rursum isdem papa deprecatus est Pippinum regem, demum Aistulfo dirigi Langobardorum regi, si quomodo potuisset eius mollire cor.

[1]. Il faut remarquer qu'il ne dit pas un mot d'Astolphe, de l'annexion de Ravenne et de celle de la Pentapole, événements antérieurs à la mort de Zacharie.

[2]. Il faut y joindre le *Vaticanus Reginae* 1964 (ci-dessus, p CC).

Astolphe résiste :

Sed iniquitate eius obsistente...	Sed ille obsistens...

Pépin se met en marche :

Tunc fisus in omnipotentis Dei misericordia, antefatus Pippinus Francorum rex iter suum profectus est.	Tunc Pippinus rex profectus est.

Astolphe est battu au passage des Alpes :

ita ut ipse Aistulfus, fugam arreptus, vix ab eorum evadere potuisset manibus, et usque Papiam in civitatem absque armis fugam arripuisset, in qua et prae timore Francorum cum aliquantis se retrusit.	ita ut ipse Aistulfus fugam arreptus ab eorum evasit manibus, et usque Papiam in civitatem fugam arripuisset, in qua se cum suis habitavit.

On fait la paix :

Ad haec christianissimus Pippinus Francorum rex, eiusdem beatissimi patris et boni pastoris audiens adimplensque ammonitionem, Deo dilectam pacem inientes...	Ad haec Pippinus audiens, pacem inientes...

Astolphe manque à la foi jurée :

Et post hoc ab invicem segregati, solite in periurii reatum infidelis ille Aistulfus Langobardorum rex incidens, quod iureiurando promisit reddere, distulit. Dum enim saepefatus sanctissimus papa coniungeret Romam, post aliquanta temporum spatia, furore vehementi repletus adversarius ille et sue anime inimicus Aistulfus, Deo sibi contrario, non solum quia ea quae promiserat minime adimplevit...	Et post hoc ab invicem segregati, in periurio Aistulfus rex incidens, quod iureiurando promisit reddere, distulit. Dum enim papa coniungeret Romam, post aliquanta temporum spatia, furore vehementi repletus Aistulfus, non solum quia ea quae promiserat minime adimplevit...

Ces citations suffisent à donner une idée de l'esprit qui a dirigé les retouches. Il est inutile de les prolonger. Nous avons ici une édition du *Liber pontificalis* à l'usage spécial des pays lombards. Une telle entreprise porte sa date avec elle. On n'a pu y songer après la chute du royaume lombard en 774. L'original auquel remontent en commun les manuscrits A, C^1, C^2, G, a dû être rédigé entre 757 et 774.

Interpolation de la vie de Paul Ier.

18 — Un grand nombre de manuscrits s'arrêtent à Etienne II. C'est le cas pour les manuscrits B^5, B^6, B^7, avec leur similaire le manuscrit D^2 (*Belvacensis*), pour tous les manuscrits C, sauf C^4, qui, du reste, se groupe depuis longtemps avec ceux de la classe E. Parmi les survivants, ceux de la classe B (B^2, B^3, B^4) présentent, dans la vie de Paul, quelques interpolations, qui, comme celles de la vie d'Etienne II, ont dû se produire de très bonne heure. L'une d'elles est relative à la translation de sainte Pétronille dans un sanctuaire mentionné déjà par l'interpolateur de la vie d'Etienne II ; les autres indiquent des restaurations exécutées dans les églises ; la dernière est une glose destinée à expliquer la longue vacance du siège après la mort de Paul. Bien que ces notes aient été rédigées et même intercalées de bonne heure, on ne peut douter qu'elles soient étrangères à la rédaction primitive. La façon même dont elles sont reliées au texte témoigne de leur postériorité.

Age des interpolations dans les notices du VIIIe siècle.

19. —Il y aurait à déterminer l'âge des interpolations que nous venons de rencontrer dans les notices pontificales, depuis Jean VI. J'ai déjà fait remarquer combien, en ce qui regarde les suppléments introduits dans les finales des quatre premières, l'autorité des manuscrits E est supérieure à celle des manuscrits B. Ceux-ci nous ont fourni, sur trois dates obituaires exprimées, deux indications fausses. Les finales qu'ils ajoutent aux notices inachevées de Grégoire III et de Zacharie sont fort suspectes, non seulement pour les dates obituaires, mais encore pour les chiffres de vacance, comme on le verra plus loin. Mais peut-être les finales n'ont-elles pas le même auteur que les autres suppléments ; il peut aussi se faire que des dates et des chiffres inexacts aient été risqués de très bonne heure sans documents d'aucune sorte, uniquement pour éviter des lacunes et obtenir une rédaction uniforme. — Le second éditeur de la vie de Grégoire II ne peut guère, comme je l'ai déjà montré, avoir écrit avant le temps de Zacharie ou même d'Etienne II. Il est sûr, en tout cas, que le remaniement de la vie de Grégoire II est d'une autre main que celui des trois suivantes. D'abord il s'étend aux manuscrits E, tandis que les autres ne se rencontrent que dans les manuscrits B. Si les quatre vies avaient été interpolées en même temps, cette différence serait difficile à expliquer. D'autre part, le procédé n'est pas le même dans



les deux cas. Pour la vie de Grégoire II on a retouché le texte d'un bout à l'autre, tantôt en le complétant, tantôt en changeant les termes de la rédaction. Pour les trois autres vies, le texte primitif n'a pas été touché; on s'est contenté d'y adjoindre en marge les suppléments jugés utiles. Ce n'est pas l'auteur de ceux-ci, c'est un copiste maladroit entre tous, qui s'est imaginé de les mettre dans le texte, sans se donner la peine de faire les raccords les plus indispensables [1].

Par eux-mêmes, et sauf les finales, ces suppléments sont de bonne note. Les détails sur les dons faits aux églises proviennent évidemment de la même source que tous les détails de ce genre, c'est-à-dire des livres de compte du *vestiarium* pontifical. La légation envoyée à Charles-Martel par Grégoire III, la mort du primicier Ambroise au monastère de Saint-Maurice, le séjour de Pépin et du pape à Saint-Jean de Maurienne, la fondation de Sainte-Pétronille, la concession du pallium à Chrodegang, sont des faits attestés par des autorités indépendantes et sûres [2]. Les détails sur la rentrée d'Etienne II à Rome, pour n'être pas autrement connus, n'en ont pas moins bon air; on y sent la main d'un témoin. Ces notes ne sauraient avoir été écrites longtemps après la mort d'Etienne II (757) et la première rédaction. Le manuscrit sur les marges duquel elles ont été ajoutées et celui dans le texte duquel elles ont été introduites n'allaient pas au delà d'Etienne II, limite commune à quatre des neuf manuscrits du IXe siècle où se rencontrent ces suppléments. D'autre part, deux de ces manuscrits, de beaucoup les plus étroitement apparentés, le *Parisinus* et le *Laudunensis*, sont précédés d'un catalogue où la vingtième année d'Hadrien (791-792) forme un temps d'arrêt. C'est entre cette date et l'année 757, c'est-à-dire dans un intervalle de 35 ans au plus qu'il faut placer tout le développement paléographique représenté par les manuscrits B et D. On sera prudent en ne rapprochant pas trop près de la limite extrême la rédaction des notes interpolées dans tous ces manuscrits. Quant à moi, je les croirais contemporaines de Paul ou d'Etienne III plutôt que d'Hadrien.

20. — Il y a cependant ici une difficulté, c'est la note relative à Hunald, duc d'Aquitaine, au commencement de la vie d'Etienne II. On sait qu'il y a, sur ce personnage, deux opinions : l'une identifie Hunald, prédécesseur du duc Waifre († 768), avec le personnage du même nom qui souleva l'Aquitaine contre Charlemagne en 769 ; l'autre distingue deux Hunalds. Si la première opinion est vraie, comme la note parle de sa mort, il faudra admettre qu'elle est postérieure à l'année 769; de plus, son auteur aura fait une confusion énorme en rapportant au temps d'Etienne II un événement qui n'avait pu avoir lieu qu'au temps d'Etienne III au plus tôt. Dans un précédent écrit [1], j'avais résolu cette difficulté en supposant que la note, rédigée pour être jointe à une vie d'Etienne III, avait été maladroitement intercalée dans celle de son prédécesseur homonyme. Mais ceci est bien difficile à croire. Comme je l'ai dit plus haut, les notes d'Etienne II ont été rédigées et interpolées sur un manuscrit qui s'arrêtait à ce pape. Supposer qu'il ait été dès lors continué par un catalogue qui contenait le nom d'Etienne III, c'est-à-dire qui datait au plus tôt de la fin de l'année 768, ce n'est pas sortir de la vraisemblance. Ce qui est moins naturel, c'est que la note sur Hunald ait été ajoutée isolément à ce catalogue. Un lecteur romain, et c'est le cas, car la note est tout à fait romaine de touche et d'esprit, un lecteur romain avait bien d'autres événements à enregistrer à propos d'Etienne III, avant de songer au fait dont il est ici question. Si Hunald est venu à Rome au temps d'Etienne III, sa fuite et sa mort ne peuvent qu'être postérieures au séjour du roi Didier à Saint-Pierre, pendant le carême de 770 ou 771. L'auteur de la note aurait donc eu derrière lui tous les événements si graves que rapporte la vie d'Etienne III, et il aurait choisi, pour en conserver le souvenir, cette histoire de moine défroqué ! C'est bien peu croyable. Et, dans l'hypothèse que je combats, il faudrait admettre encore que cette note, rattachée par son auteur au nom et au temps d'Etienne III, aurait été déplacée par l'interpolateur de la vie d'Etienne II et insérée dans le texte de celle-ci. Ceci n'est pas plus supposable que la rédaction sous Etienne III; d'ailleurs les douze autres notes de la vie d'Etienne II ont toutes été interpolées sans dommage pour la chronologie.

La note sur Hunald, duc d'Aquitaine.

1. Ceci ne s'applique qu'aux interpolations des manuscrits B; les deux phrases sur la nuée, qui sont propres aux mss. ACEG, dans la vie de Zacharie, sont bien mieux raccordées avec le texte environnant.

2. V. le commentaire de ces passages.

1. L'*historiographie pontificale au VIIIe siècle* (*Mélanges de l'Ecole de Rome*, t. IV, p. 238. Cf. *Revue des questions historiques*, t. XXXV, p. 48.



Le mieux est donc de croire que l'interpolateur a trouvé la note en question en marge de la vie d'Etienne II et que les mots *Huius temporibus*, par lesquels elle commence, signifient « Au temps d'Etienne II ». Dans ces conditions elle s'explique très bien. L'annotateur, qui glane après le biographe, est naturellement conduit à relever des événements moins importants que ceux qui figurent dans le texte de la notice. Entre ces événements moins importants, l'épisode d'Hunald se présentait de lui-même. Dans les notices précédentes il avait été question de rois saxons venus *ad limina*, du pèlerinage de Theudo, duc de Bavière ; plus récemment encore, dans la notice de Zacharie, de l'abdication de Ratchis et de Carloman, tous deux devenus moines à Saint-Pierre. Hunald continuait la série.

Non seulement l'idée de raconter cette aventure, mais les détails mêmes de celle-ci se conçoivent bien mieux en la mettant au temps d'Etienne II. Le Hunald que nous trouvons en 742 en état de guerre avec Pépin et Carloman, avait été remplacé, dès avant l'année 748, par un autre duc, Waifre. Suivant les annales de Metz [1], qui paraissent dériver ici de quelque tradition locale, il se serait fait moine dans l'île de Ré, en 744 (ou plutôt en 745). Ce serait donc quelques années après cette première retraite qu'il se serait décidé à venir à Rome, suivant en cela l'exemple de Carloman. Mais tandis que ce prince s'installa d'abord au Soracte, puis au Mont-Cassin, Hunald resta à Rome, *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire dans un des monastères voisins de Saint-Pierre [2]. Son arrivée se place au plus tôt en 752. Aux premiers jours de l'année 756, Astolphe vient assiéger Rome ; Saint-Pierre et ses monastères, situés dans la banlieue, sont à sa discrétion. Hunald voit aux prises le roi des Lombards, ennemi de Pépin, et les Romains, alliés et protégés du roi des Franks. On se bat à la porte de son couvent. La tentation est forte : le vieux guerrier est entraîné ; en dépit de ses vœux il sort de sa retraite sacrée, se mêle à tout le moins aux conseils des chefs lombards, *Langobardis exediens*, *maligna adhortans* ; il s'expose même de trop près aux projectiles des assiégés, de sorte que *lapidibus digna morte finivit*.

En 770 au contraire (ou 771), les circonstances sont toutes différentes. Il n'y a pas de guerre entre Romains et Lombards. Autour des monastères du Vatican il n'y a que des manifestations pacifiques. Le pape tombe dans les bras de Didier, qui le dupe et l'entraîne à des démarches, à des tolérances bien équivoques. Dans ces intrigues on ne voit pas la place des conseils qu'Hunald aurait pu donner ; on ne voit pas non plus d'où pouvaient partir les pierres qui le frappèrent à mort.

Il est donc bien plus naturel de laisser la note sur Hunald dans la catégorie où nous la présentent les manuscrits et de lui attribuer l'autorité qui résulte pour elle de cette situation.

Au surplus, qu'y a-t-il contre cette exégèse ? Un seul texte, et d'une autorité bien mal définie. Je veux parler du fragment d'annales publié par M. J. Baechtold [1] et, après lui, par M. Giesebrecht [2], où il est dit que l'expédition de Charlemagne contre l'Aquitaine, en 769, fut provoquée par la perfidie d'Hunald *qui iterum fraudulenter Aquitaniae principatum arripere volebat*. C'est sur cet *iterum* que repose l'identification des deux Hunald, admise par l'auteur, fort sujet à caution, des Annales de Metz. Ici je remarque que ni les annales officielles de Lorsch, ni la vie de Charlemagne par Eginhard ni les Annales attribuées à cet auteur ne trahissent la moindre idée de cela. Au contraire, les Annales dites d'Eginhard, en parlant d'un *Hunaldus quidam*, semblent distinguer de l'ancien Hunald l'auteur de la prise d'armes de 769. Nous savons du reste, par un document que M. Rabanis [3] a allégué, qu'il existait en Aquitaine, vers 757, un *princeps Hunaldus*, subordonné du duc Waifre. Que ce soit lui ou que ce soit un autre qui ait soulevé le pays au lendemain de la mort de Pépin, rien, si ce n'est l'*iterum* susmentionné n'oblige à l'identifier avec celui auquel Waifre succéda.

Or il est bien facile d'expliquer l'*iterum* en question. Le continuateur de Frédégaire, de même que les autres annalistes franks, mentionnait la guerre de Pépin et Carloman contre Hunald, au commencement de leur principat commun. La confusion qui tente les modernes pouvait tenter aussi un compilateur d'annales ; elle était même si naturelle qu'il fallait une tradition précise pour ne pas y tomber. Il n'est donc pas sûr que ce mot ne soit pas à mettre au compte d'un annaliste mal informé.

1. *M. G. Scr.*, t. I, p. 328.
2. Il y en avait trois ; Etienne II lui-même en ajouta un quatrième.

1. *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1872, p. 245.
2. *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. XIII, p. 627.
3. *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, Paris, 1856, p. 224.

Il serait imprudent, en tout cas, de lui sacrifier l'autorité de la note du *Liber pontificalis* et les vraisemblances historiques dont elle peut se réclamer.

Les notes de la vie de Paul.

20. — Quant aux notes ajoutées à la vie de Paul Ier, elles sont tout à fait du même type que celles de la vie d'Etienne II. Comme celles-ci, elles ont été d'abord écrites en marge, puis intercalées assez maladroitement dans le texte. Il est possible que les deux séries proviennent du même auteur; mais on ne peut dire qu'elles aient été écrites en même temps et sur le même manuscrit, car plusieurs des manuscrits interpolés s'arrêtent à la vie d'Etienne II et ne contiennent pas celle de Paul[1]. En tout cas, la limite inférieure (791-792) que j'ai signalée pour l'interpolation de la vie d'Etienne II, s'impose aussi pour l'interpolation de la vie de Paul. Les notes jointes à celle-ci sont donc postérieures d'une vingtaine d'années, au plus, à sa rédaction primitive.

21 — Au delà de Paul, il n'y a plus de différence entre les manuscrits. Ceux du type B qui ont la vie de Paul ont aussi celle d'Etienne III; mais il n'y a plus entre eux et les autres manuscrits, C4, D, E, que des différences purement paléographiques.

Toutefois, il convient de signaler ici une particularité du manuscrit B1 (*Vossianus* 41), qui, seul de tous les exemplaires du *Liber pontificalis*, contient une double liste des évêques franks et des évêques italiens présents au concile romain de 769. Que ces listes aient été prévues dans la rédaction du texte primitif, c'est ce que montrent les formules par lesquelles elles sont annoncées. Il est possible, à la rigueur, que le biographe, après avoir écrit ses *scilicet*, ait remis à un autre moment la transcription des noms des évêques et que les manuscrits qui ne les contiennent pas dérivent d'un exemplaire où ils n'avaient point encore été insérés. Cependant, les manuscrits B2 et B3, plus anciens que B4 et qui remontent évidemment au même original que lui, ne contiennent pas les listes. Le copiste de B3 s'est même arrêté au premier *scilicet*, attendant sans doute qu'il lui parvînt un exemplaire plus complet que celui dont il s'était servi jusque-là[2]. Ceci paraît bien indiquer que l'original de B3 n'avait pas les listes, pas plus que celui des manuscrits B2, et que ceux que reproduisent le *Bernensis* 412 et les *Trevirenses*. D'un autre côté, B4, tout en présentant de grandes ressemblances avec les manuscrits B2 et B3, a cependant, çà et là, quelques leçons spéciales et meilleures. Je suis porté à croire que, à certains égards, il reproduit plus fidèlement le texte du commun ancêtre. Il est donc possible que celui-ci ait contenu les listes. Maintenant y figuraient-elles comme un supplément ajouté après coup, à la façon des notes insérées dans les vies d'Etienne II et de Paul, ou bien le prototype des manuscrits B, pour la vie d'Etienne III, était-il en ceci conforme à l'original du rédacteur primitif? Dans cette seconde hypothèse, il faudrait admettre que les listes, d'abord écrites, auraient été supprimées ensuite, comme dépourvues d'intérêt. Les manuscrits A,C,D,E,G, remonteraient à un ou plusieurs exemplaires dans lesquels la suppression aurait été faite, exactement comme dans les originaux des manuscrits B2 et B3. Cela n'a rien d'impossible. Même dans les collections conciliaires, où cependant les listes d'évêques ont une grande importance, il arrive souvent que les copistes les retranchent ou les remplacent par une indication sommaire: *Et subscripserunt episcopi numero* [*tot*], et que ces suppressions se produisent isolément, sans aucune entente.

Placé en face de cette incertitude, j'ai cru devoir opter pour l'hypothèse que favorise la teneur du texte et la disposition de ses formules; j'ai imprimé les listes comme le reste de la rédaction originale. Mais j'ai cru devoir avertir le lecteur de la différence d'attestation paléographique[1].

Valeur relative des classes de manuscrits. — Leur emploi dans la présente édition.

22. — Des faits qui viennent d'être exposés et de ceux du même genre qu'il serait inutile d'énumérer ici en détail, il résulte qu'aucune des classes de manuscrits ne peut être considérée comme uniformément préférable aux autres. Pour la première partie, jusqu'à Silvère, c'est la classe A qui présente le meilleur texte. Au delà, jusqu'à Constantin, l'accord des classes B, C, E prime le témoignage de A; entre les trois classes, C est préférable aux deux autres. Pour Grégoire II, AC, pour Grégoire III, Zacharie, Etienne II, ACE, méritent la préférence. Ceci soit dit pour l'ensemble du texte. Quant aux

1. Le *Parisinus* 5516 (*Turonensis* = D) n'est interpolé que jusqu'à Etienne II inclusivement; pour la vie de Paul il suit la rédaction primitive.

2. Cette interruption s'est propagée dans d'autres manuscrits, le *Guelferbytanus* (C2), qui a, de seconde main, tout ce qui, dans B3, suit la vie d'Etienne II, et le ms. B de Freher (p. CLXXIV) maintenant perdu.

1. Les listes, propres à B4, sont imprimées entre crochets. — Sur certaines particularités de rédaction que l'on y rencontre, cf. ETIENNE III, note 28-45, p. 482.

détails, les quatre types principaux doivent entrer en ligne de compte. La complexité de E est rachetée, jusqu'à un certain point, par l'antiquité de cette rédaction mixte.

C'est d'après ces principes généraux que j'ai établi le texte de cette édition.

Orthographe

Pour l'orthographe, quand il s'agit de textes écrits dans la langue classique, un éditeur n'est pas lié trop étroitement au témoignage des manuscrits. Il peut, il doit même la corriger d'après les règles et les habitudes en vigueur au temps où l'ouvrage a été composé. Même pour des livres écrits en latin vulgaire, les habitudes propres à l'auteur fournissent une certaine direction. Ici tout se réunit pour augmenter l'incertitude. Non seulement la langue est entièrement affranchie des règles classiques, mais, comme la rédaction change très souvent de main, l'incorrection elle-même subit des variations continuelles. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de traiter les variantes orthographiques comme les autres, de renoncer aux conjectures et de se laisser guider par les manuscrits. Assurément, on ne peut espérer, en procédant ainsi, reconstituer lettre par lettre le texte sorti de la plume des biographes pontificaux; tout ce que l'on peut atteindre, c'est une approximation plus ou moins grande, suivant que la date des manuscrits est plus ou moins rapprochée de celle de la rédaction. Même dans les parties qui sont certainement du même auteur, il n'y a pas à se préoccuper de la bigarrure des orthographes et des constructions. Le propre de la langue vulgaire, c'est de varier constamment. L'ancienne règle est violée à tel endroit : à la ligne suivante on l'appliquera, quitte à la négliger plus loin, et ainsi de suite.

Je me suis donc bien gardé de corriger et de conjecturer, si ce n'est en un très petit nombre de cas d'extrême nécessité, en ayant soin, à chaque fois, de prévenir le lecteur. Pour ce qui regarde l'orthographe, j'ai tenu compte plutôt de l'antiquité des manuscrits pris individuellement que de l'autorité de la classe à laquelle ils appartiennent. Toutefois, quand j'ai cru discerner chez un copiste une propension particulière à telle ou telle incorrection, *e* pour *ae*, *p* pour *b* (ou réciproquement), dans des mots comme *scriptura*, *obtulit*, *v* pour *b* (ou réciproquement), *adque* pour *atque*, etc., je n'ai pas donné autant de poids à leur témoignage.

§ II.

LES CONTINUATIONS.

Les limites primitives du *L. P.* (1re édition).

23. — Le résultat de la démonstration présentée dans les chapitres II et III de cette Introduction, c'est qu'il a existé un *Liber pontificalis* arrêté à Félix IV, dont le texte nous est connu, d'abord par deux abrégés qui en ont été faits isolément, ensuite par un remaniement qui est venu jusqu'à nous, pourvu de continuations successives, jusqu'au VIIIe et au IXe siècle. Je veux maintenant essayer de déterminer l'âge de ces continuations et leur rapport avec le remaniement de la partie ancienne.

Le second éditeur est aussi du temps des Goths.

24. — Ici, je prie le lecteur de se rappeler que les raisons intrinsèques présentées au chapitre II pour fixer au temps des Goths la rédaction du *Liber pontificalis* sont indépendantes de la question de recension; que je les ai tirées du texte fourni par les manuscrits complets comme par les manuscrits abrégés; que plusieurs d'entre les textes produits comme étant de main contemporaine sont empruntés à des notices postérieures à celle de Félix IV; que, par conséquent, la date exprimée par la formule « au temps des Goths » a été revendiquée aussi bien pour la première notice de Silvère [1] que pour celles de Symmaque et de ses premiers sucesseurs. Je crois devoir insister ici sur l'absence, aussi bien dans le remaniement que dans le texte primitif, de tout trait spécifiquement byzantin [2]: sur l'intérêt porté par le second éditeur, comme par le premier, aux cas de double élec-

1. Sur les deux notices de Silvère, v. p. XXXIX et p. 294 (SILVÈRE, note 15).

2. La valeur de cet argument n'est nullement atténuée par l'objection que, dans les vies des papes antérieurs au régime byzantin, on n'avait aucune raison d'introduire des traits byzantins.

tion et au comput pascal. Il me semble très difficile, en particulier, que, le texte ayant été l'objet d'une révision aussi intense, on ait laissé subsister, dans la notice d'Hilaire, l'énumération des trois conciles œcuméniques de Nicée, Ephèse et Chalcédoine, en négligeant celui de Constantinople, si le réviseur avait écrit en un temps où ce dernier concile était parvenu, à Rome, au même degré d'autorité que les trois autres.

D'autre part, la mention du schisme d'Ursinus, dans la notice de Damase, a été introduite par le second éditeur en dérangeant l'ordre habituel des notices; pour la compétition d'Eulalius et de Boniface Ier, il s'est donné la peine de rechercher des documents plus circonstanciés et plus exacts. Il a retouché aussi les passages relatifs au schisme de Laurent, à la condamnation de Bassus, le calomniateur du pape Xystus III, même celui où il est question des diacres qui avaient accusé Damase. Ces espèces l'intéressaient. Il avait l'imagination obsédée de compétitions pontificales, de procès criminels intentés au pape. De telles préoccupations se conçoivent chez un contemporain de Boniface II, de Jean II, de Silvère; depuis Vigile elles n'ont plus la même raison d'être. Vigile et Pélage rencontrèrent sans doute des oppositions, mais non plus pour le même sujet. Ils n'eurent point à lutter contre un compétiteur élu en même temps qu'eux, ni à se défendre contre des accusations en règle [1] concernant leur vie privée.

Quant à la question pascale, il est sûr que le second éditeur la résout conformément au comput de Denys, le le Petit et même qu'il substitue, dans la notice de Victor, une rédaction favorable à ce comput à une rédaction plutôt conforme à celui de Victurius. Mais cette dernière n'a pas un grand relief dans le texte de la première édition. Pour qu'on eût l'idée de la corriger, il fallait que l'attention fût éveillée sur les conflits entre computs. Ceci encore est bien d'accord avec ce que nous savons de la situation vers le milieu du VIe siècle environ. M. Br. Krusch a groupé, dans son étude sur l'introduction du rit pascal grec en Occident [1], les documents italiens sur cette question. Victor, évêque de Capoue, combattit le calcul de Victurius dans un livre écrit à propos de la Pâque de l'an 550. Dans l'*Institutio divinarum litterarum*, publiée vers le même temps, Cassiodore recommande la table de Denys; les arguments de celle-ci sont reproduits dans un *Computus Cassiodori*, de l'année 562. La table de Ravenne, gravée sur marbre entre 532 et 626, s'inspire aussi du calcul grec. Cependant un annaliste romain, l'*Anonymus Sangallensis* [2], paraît encore, en 567, compter l'âge de la lune d'après le cycle victorien. En tout cas, au temps de saint Grégoire il n'y a plus aucune incertitude. Denys le Petit et le comput grec sont désormais en pleine possession de leur autorité. Eût-il valu la peine alors d'aller débusquer Victurius du petit coin du *Liber pontificalis* où son système se dissimulait? Je crois, quant à moi, que la correction est plus ancienne et que le second éditeur, qui l'a faite, travaillait en un temps où Denys avait encore à lutter pour se faire place.

25. — C'est donc vers le milieu du sixième siècle que je placerais le remaniement du *Liber pontificalis*; et, comme il ne faut pas multiplier sans raison les influences et les rédacteurs, je l'attribuerais soit à l'auteur des trois vies de Boniface II, Jean II, Agapit et de la première notice de Silvère, soit à celui qui cousut à celle-ci la *passio Silverii* qui lui sert de finale. *Limites primitives de la 2e édition.*

Ce second biographe de Silvère, ou, si l'on veut, l'ajusteur de ses deux biographies, doit avoir été contemporain de Vigile. Il ne lui est pas favorable. Mais ce n'est pas une raison pour croire qu'il n'a pu écrire sous son pontificat. Nous savons de reste, et par le *Liber pontificalis* lui-même, que les adversaires de Vigile ne se sont pas interdit d'écrire contre lui de son vivant, et cela même à Rome. Ici, d'ailleurs, il n'est pas trop malmené. Enfin tous les détails ont la mesure d'exactitude que l'on est en droit d'attendre de biographes de cet ordre.

26. — Après Silvère il faut faire une coupure. La notice de Vigile n'est certainement pas l'œuvre d'un *Vies de Vigile, Pélage, Jean III Benoît.*

Dans les *Gesta martyrum* il n'y avait non plus nulle raison d'introduire des traits empruntés au régime de l'empire sous Honorius et ses successeurs : et pourtant on en trouve souvent. Les fonctionnaires auxquels ont affaire les martyrs du temps de Trajan et de Marc-Aurèle sont toujours ceux de la *Notitia dignitatum* du Ve siècle. J'ai assimilé ci-dessus (p. XXXII), la rédaction des *Gesta pontificum* à celle des *Gesta martyrum*. Je crois que, sur ce point, comme sur bien d'autres, il y a parité entre les deux compositions.

1. Il n'y a évidemment aucune assimilation à faire entre les rumeurs et plaintes, fondées ou non, que mentionne la vie de Vigile, et les procès n règle intentés à Damase, Xystus III, Symmaque.

1. *Neues Archiv*, t. IX, p. 111. Mais il faut écarter le passage sur la Pâque de 546, où l'auteur me paraît avoir mal interprété un passage de Théophane.

2. De Rossi, *Bull.* 1867, p. 22.

contemporain. La retraite des Goths sur Ravenne[1], les épisodes du séjour du pape à Constantinople, sa rentrée en grâce auprès de Justinien, sont racontés avec beaucoup d'inexactitude. Les deux prises de Rome par Totila, en 546 et en 549, sont fondues en une seule. La défaite des Vandales par Bélisaire (533-534) est confondue avec la répression de la révolte de Guntarith, en 547. Il n'est donc pas possible de croire que tout ceci ait été mis par écrit au lendemain de la mort de Vigile (555). Dans la notice de Pélage (556-561) on n'indique pas les vrais motifs de l'opposition que rencontra ce pape. Dans celle de Jean III (561-574) on rapproche indûment deux expéditions franques, l'une de 552, l'autre de 562 environ. En admettant que le nom de Bucelin n'a pas été interpolé à côté de celui d'Aming, ce qui est peu probable, il faut, pour que l'erreur ait pu se produire, un certain recul chronologique. Il faut descendre jusqu'au temps de Benoît (575-579) ou de Pélage II (579-590). Or il est à remarquer que les vies de Jean III et de Benoît qualifient ces papes de *sanctissimus*, épithète qui n'est accordée ni aux papes précédents, ni aux suivants jusqu'à Deusdedit[2]. Le biographe de Jean III a encore présente à l'esprit l'heureuse situation de l'Italie entre la guerre des Goths et l'invasion lombarde : *Erat enim tota Italia gaudens!*

Je serais donc porté à placer au temps de Pélage II l'adjonction des quatre vies de Vigile, Pélage Ier, Jean III et Benoît.

Particularité des finales, de Pélage Ier à Boniface V.

27. — Avant d'aller plus loin, je dois signaler une particularité des finales dans cette partie de la série. Jusqu'à Jean II, les ordinations sont toujours marquées avant la sépulture. De Pélage Ier à Boniface V, c'est-à-dire pour une série de dix notices, c'est le contraire : on ne parle des ordinations qu'après avoir enterré le pape à Saint-Pierre. De plus, on omet régulièrement la date de son enterrement[3]. Sur ce dernier point, les notices précédentes offrent quelque variété ou tout au moins quelque difficulté. On ne peut considérer comme primitives les dates de Félix IV, Boniface II, Jean II. Il n'y en a aucune pour Vigile. Quant à l'interversion des ordinations et de la sépulture, elle se rencontre aussi dans les notices d'Agapit, Silvère, Vigile; mais là elle est inévitable. Le biographe est amené à terminer la partie narrative de sa rédaction en parlant de la mort du pape. Il ne peut s'interrompre pour marquer les ordinations et il est naturel qu'il n'en parle qu'après. Les biographes des papes suivants, de Pélage Ier à Boniface V, n'avaient pas la même raison. Ces papes étaient morts dans des circonstances tout à fait ordinaires, que l'on n'avait nul besoin de rapporter. Il était dès lors possible de marquer, comme autrefois, les ordinations à la suite des décrets et de rattacher la vacance à l'enterrement du pontife. L'anomalie s'explique, je crois, par l'influence des trois notices précédentes; on aura suivi le modèle le plus voisin, sans remarquer qu'il constituait une exception.

Pélage II, Grégoire.

A partir d'Honorius, l'ordre ancien reparaît et les dates obituaires sont de nouveau marquées de première main. Cette circonstance pourrait porter à croire que les dix notices précédentes ont été écrites en même temps, sous Honorius (625-638). Je n'en crois rien cependant; d'abord pour les raisons qui m'ont fait indiquer une coupure entre Benoît et Pélage II, ensuite à cause de quelques menus détails de rédaction qui semblent trahir plus d'un changement de main. Pour indiquer la fin du pontificat de Pélage II on se sert de la formule *Qui mortuus est et sepultus...*; elle reparaît dans la notice de saint Grégoire. Au delà, la formule est *Quo defuncto, sepultus est*; elle se maintient identique pour Sabinien[1], Boniface III, Boniface IV, Deusdedit, Boniface V[2]. Si donc les notices n'ont pas été ajoutées une à une, depuis Pélage II, je serais porté à les distribuer en deux séries, comprenant, l'une Pélage II et Grégoire, l'autre les cinq papes suivants (604-625).

Sabinien Boniface III Boniface IV Deusdedit Boniface V.

Les notices du VIIe siècle.

28. — Depuis Honorius, les notices ont dû être rédigées une à une, ce qui n'empêche pas que plusieurs ne soient de la même main. Par exemple, depuis Adéodat jusqu'à Conon, c'est-à-dire pour un intervalle de quinze ans (672-687) nous avons une suite de sept notices dont la disposition et les formules offrent des traits spéciaux et caractéristiques. L'éloge des qualités personnelles du pape ne s'était rencontré jusque-là qu'à l'état d'ex-

1. Sur ces faits et les suivants, v. le commentaire du texte.

2. Saint Grégoire est appelé une fois *beatissimus*; cette exception ne prouve évidemment rien.

3. Sur les suppléments introduits ici après coup, v. ci-dessus, p. CCXVIII.

1. Une petite variante, à ce pape, est motivée par des circonstances spéciales.

2. Ces détails sont fort menus; la chose qu'ils établissent n'est pas non plus bien importante.

ception ; maintenant il devient constant [1]. Les phénomènes naturels, dont les biographes précédents, depuis Boniface V jusqu'à Vitalien (619-672), ne s'étaient pas souciés, sont mentionnés avec soin [2]. Certaines expressions ou tours de phrases se rencontrent dans plusieurs notices voisines : Adéodat : *Tante magnitudinis fuit, mitissimus et benignissimus, ut...*; Agathon : *Tantum benignus et mansuetus fuit, ut... — Ecclesiam... ut decuit, restauravit atque dedicavit* (Adéodat, Donus) — *Clerum videlicet diversis ordinibus... honoribus ampliavit* (Donus, Agathon, Benoît II) — *Pro quo capitulo*, dans le sens de *quare* (Adéodat, Donus). — A la fin des notices on donne le chiffre des libéralités dernières du pontife (Agathon, Benoît II, Jean V, Conon) avec la formule distributive *omni clero, monasteriis diaconiae et mansionariis* (Benoît II, Jean V, Conon). On note le remplacement de l'évêque d'Albano comme consécrateur du pape (Léon II, Jean V). L'état maladif du pape est exprimé dans les mêmes termes : *Qui sanctissimus vir diutina infirmitate detentus ut etiam vix ordinationes sacerdotum explere potuisset* (Jean V, Conon). Les ordinations de prêtres et de diacres sont omises [3] (Benoît II, Jean V, Conon). Ces ressemblances semblent indiquer un rédacteur unique.

Bien rarement les biographes se servent de documents antérieurs. Je ne puis signaler de tels emprunts que dans les vies de Théodore et de Martin, pour lesquelles on a mis à contribution, en le complétant çà et là par des souvenirs personnels, le discours prononcé par Martin devant le concile de Latran, le 5 octobre 649. Théodore étant mort le 14 mai précédent, son biographe a pu écrire dès la fin de l'année. J'ai étudié dans le commentaire les sources du récit du VIe concile œcuménique qui figure dans la vie d'Agathon, et montré que ce récit ne dérive pas des procès-verbaux du concile, mais plutôt des rapports envoyés par les légats ou de lettres particulières.

M. Mommsen a conjecturé [4] que le *Liber Pontificalis* pourrait avoir quelque lien avec les annales consulaires que l'on rédigeait à Constantinople et à Ravenne. Malgré tous mes efforts, je n'ai pu saisir aucune coïncidence qui permette de l'affirmer, si ce n'est peut-être, dans la vie de Grégoire II[1], où un événement byzantin est relaté en termes fort semblables à ceux que l'on retrouve dans Nicéphore et dans Théophane [2].

Ce n'était pas assez que d'écrire la biographie du pape aussitôt après sa mort. On voulut la commencer de son vivant. Dès le milieu du VIIe siècle nous voyons se manifester ce progrès. Le biographe du pape Martin raconte d'abord, avec beaucoup de détails, le début de son pontificat et ses luttes contre l'exarque Olympius. A propos d'une tentative d'assassinat dirigée contre le pape, il fait cette réflexion : *Sed Deus omnipotens qui solitus est servos suos orthodoxos circumtegere et ab omni malo eripere...* Cette première tentative échoua ; mais quatre ans plus tard, le même pape fut enlevé de Rome, conduit à Constantinople, accablé de mauvais traitements, et finalement exilé en Crimée où il mourut de misère. Il me semble difficile qu'un auteur qui aurait écrit après ces derniers événements eût exprimé, sans effort ni restriction, la confiance dont témoigne la phrase que je viens de citer. Du reste les quatre ans de l'épiscopat de Martin sont passés sous silence et son enlèvement est raconté en termes autrement concis que ses démêlés avec Olympius. Nous trouvons, dès cette période ancienne, une différence de mesure qui se manifestera souvent : on ne redoute pas d'être trop prolixe quand il s'agit du pape vivant; une fois qu'il est mort, la sobriété paraît plus opportune.

De Grégoire II à Etienne III (715-772).

J'ai déjà montré plus haut que la vie de Grégoire II avait été écrite en grande partie de son vivant, et que Bède avait pu s'en servir pour sa chronique, arrêtée plusieurs années avant la mort de ce pape. Je crois que les deux vies suivantes, celles de Grégoire III et de Zacharie, sont dans le même cas et que la première rédaction, celle qui ne contient pas les finales, qui ne

1. Donus fait seul exception.

2. *Adéodat*, pluies torrentielles; *Donus*, comète suivie de mortalité; *Agathon*, éclipse de lune et mortalité; *Léon II*, éclipse de lune; *Benoît II*, météores divers, éruption du Vésuve.

3. Ceci cependant peut tenir à ce qu'il n'y eut en réalité aucune ordination sous ces trois papes, qui siégèrent très peu de temps.

4. *Neues Archiv*, t. V, p. 83.

1. P. 411, note 12. — Dans la seconde rédaction de cette vie on rencontre mention de phénomènes naturels, accompagnés de dates d'indiction. Ceci pourrait provenir de petites annales locales, analogues à celles que l'on trouve à la même époque, sur divers points du royaume frank.

2. Il faut signaler aussi l'éloge de Léon II, copié par le biographe de Grégoire III. Le premier a emprunté plusieurs traits au *De viris* de Gennadius (Cf. GRÉGOIRE III, note 1, p. 421). Mais ceci est une affaire de style. Il va de soi que les détails sur les dons faits aux églises et même sur certaines institutions (BONIFACE V, p. 321, note 1; GRÉGOIRE III, p. 422, notes 13, 14; PAUL, p. 466, note 8) etc. proviennent de documents d'archives.

mentionne pas la sépulture du pape ni la durée de la vacance, a été écrite de leur vivant. Les petits compléments de la fin et, au commencement, les chiffres exacts de la durée du pontificat, sont les seules choses qui n'aient pu être introduites qu'après la mort du pape. Et ici, il ne faut pas se laisser arrêter par des formules comme celles qui, au commencement des notices, énumèrent à l'imparfait les qualités du pontife : *Erat enim vir castus*, etc., ou qui constatent la durée d'une institution, l'antiquité d'un document : *manet nunc usque pia eius ordinatio*; *usque hactenus in archivo ecclesiae recondita tenetur*. Les biographes ne se faisaient pas faute de mettre d'avance leur rédaction au point, de parler du pape vivant comme s'il fût déjà devenu matière d'histoire et d'oraison funèbre.

La vie d'Hadrien. Ses deux parties.

29. — La vie d'Hadrien, beaucoup plus longue que les précédentes, donne lieu à certaines observations qui concordent avec les faits que je viens d'exposer et confirment les conclusions que j'en tire sur la date des notices pontificales. D'histoire proprement dite elle n'en contient que pour les deux premières années du pontificat, qui en a pourtant duré vingt-quatre. La prise de Pavie (juin 774) est le dernier événement politique que l'on ait cru devoir y enregistrer. Vient ensuite une longue énumération des dons faits aux églises de Rome, des réparations aux murs, aux aqueducs, des fondations et travaux de tout genre entrepris à Rome et aux environs par l'ordre du pape. Que dans cette longue série il y ait des coupures à faire, que l'on se soit repris à plusieurs fois pour rédiger cette partie de la notice, c'est ce qui résulte des faits suivants.

Rédactions successives dans la seconde partie.

30. — Autant qu'on peut vérifier, ce n'est pas l'ordre des matières, mais l'ordre chronologique des travaux exécutés, qui préside à la distribution du texte. Tout est mêlé, dons de tentures et d'orfèvrerie, réparations de toits et de fontaines, fondations de colonies agricoles, peintures, aqueducs, diaconies ; les mêmes églises reviennent en trois, quatre, dix endroits. Aucune trace d'arrangement systématique s'étendant à l'ensemble des faits ; ceux-ci sont enregistrés à la suite les uns des autres et voilà tout. Il est naturel qu'ils ne soient pas datés ; cependant çà et là on peut saisir une donnée chronologique. Ainsi, p. 503, l. 23, la *forma Sabbatina* (aqueduc de Trajan) est réparée après vingt ans d'interruption ; il en est de même de la *forma Iobia*, un peu plus loin (p. 504, l. 19). Le point de départ de cette période coïncide évidemment avec le siège de 756 ; la réparation se place donc en 776. Quelques pages plus loin, il est question de réparations considérables à la toiture de la basilique de Saint-Pierre. Or nous avons, dans le *Codex Carolinus* (n° 67 ; Jaffé, 2429), une lettre relative à cette affaire ; elle est de 779 ou de 780. Plus loin encore, la série des restaurations d'églises s'interrompt pour faire place à quelques lignes sur le second concile de Nicée (787) ; enfin, un peu avant les dernières lignes de la notice, on raconte une inondation du Tibre arrivée en décembre 791. Ces dates sont séparées dans le texte par des espaces presque proportionnels à leurs distances chronologiques.

Ici on pourrait objecter que le biographe, en dépouillant les registres qui lui ont fourni ces détails, a dû trouver ces faits disposés dans l'ordre chronologique et qu'il n'est pas étonnant que cet ordre se retrouve dans sa transcription. Mais voici une particularité qui ne s'explique pas aussi aisément. Les n°s 327 et 328 sont consacrés aux fondations agricoles d'Hadrien ; ce passage commence par une sorte de résumé préalable : *Hic beatissimus praesul fecit atque constituit noviter domos cultas quatuor*. Suit la fondation de la *domus culta Capracorum* et des trois autres, *Galeria Aurelia*, *Galeria Portuensis* et *Calvisianum*. Le rédacteur tient beaucoup à ce chiffre de quatre. Quand il a terminé ce qui regarde la *domus culta Capracorum*, il poursuit en disant : *Alias vero tres domus cultas...* ; puis, après la deuxième, *Reliquas vero duas* ; enfin il récapitule les trois dernières : *Quas videlicet tres domos cultas*, etc. Ces formules, qui appartiennent en propre au biographe, sont d'un homme qui ne connaît que quatre *domus cultae* fondées par le pape Hadrien. S'il en avait connu six, il ne se serait pas acharné à en compter quatre. Or il y en a eu six : les deux autres se trouvent plus loin, n°s 333 et 344. En tenant compte des dates que je viens de signaler, on voit que les quatre premières *domus cultae* sont antérieures à l'année 776, que la cinquième fut fondée entre 776 et 780, la sixième entre 780 et 787. Le rédacteur du passage sur les quatre premières ayant ignoré l'existence des autres, il faut qu'il ait écrit avant 780.

C'est pour la même raison que, n° 322, le rédacteur ne connaît que 16 diaconies, sur 18 qui existaient à la



fin du pontificat d'Hadrien. La fondation des deux autres est mentionnée au n° 345.

Je n'entends pas dire que la rédaction ait été continuée année par année ; il me semble plutôt qu'on l'a reprise à des intervalles plus considérables et sans doute inégaux. Il n'est pas impossible de distinguer les additions faites successivement. L'ordre des matières, qui ne se manifeste pas dans l'ensemble, apparaît quelque-fois dans ces sections du texte. Ainsi, la première (n° 320-329) commence par les deux églises apostoliques du Vatican et de la voie d'Ostie ; viennent ensuite les deux cathédrales intra-muros, Sainte-Marie-Majeure et la basilique de Latran, puis le sanctuaire de Saint-Laurent-hors-les-murs, et onze églises, tant de la ville que de la banlieue. Ici le rédacteur, fatigué de transcrire, se met à résumer : *nam et per diversa titula seu alias ecclesias atque cunctas diaconias et monasteria quantacumque infra murum huius Romanae urbis existunt... ex palleis, id est stauracim seu tyreis, vestes fecit atque offeruit, et sicut bonus pastor omnes Dei ecclesias, tam extra muros Romanae urbis quamque infra muros, ad laudem Dei restauravit atque decoravit.* Après cette formule, substituée, me semble-t-il, aux indications détaillées du registre qu'il dépouillait, il signale quelques travaux et entreprises de nature différente : d'abord la restauration des murs de Rome, appréciée comme on pouvait le faire dans les bureaux du payeur pontifical, c'est-à-dire d'après la dépense et non d'après son plan et ses détails ; puis le renouvellement du personnel monacal à Saint-Etienne-Majeur, puis la fondation de quatre *domus cultae*, relatée évidemment d'après des chartes de privilège ; enfin des embellissements exécutés au palais de Latran.

Voilà, je crois, la première section du catalogue. Avec le n° 330 nous entrons dans une section différente, qui, comme la première, commence par la basilique Vaticane ; vient ensuite la basilique de Saint-Paul, puis trente-neuf églises, auxquelles le pape est dit avoir donné des portières (*vela*) de soie et de lin. Elles ne sont pas toutes désignées par leurs noms ; on trouve d'abord trois églises, non titulaires ni diaconales, qui ont reçu vingt paires de rideaux chacune ; puis les vingt-deux titres, à qui un don semblable a été fait, sont indiqués par une formule générale : *per unumquemque titulum* (*vela*) *numero XX et XX, quae fiunt simul vela sirica numero CCCCXL* ; viennent ensuite les seize diaconies, groupées de la même façon : *per unamquamque diaconiam* (*vela*) *numero VI, quae fiunt simul vela numero XCVI;* enfin quatre autres églises non comprises dans les deux catégories précédentes et qui n'ont pas reçu le même nombre de rideaux.

Mais tandis que, dans la première section, l'énumération se poursuivait naturellement et sans interruption, nous la voyons interrompue ici par quelques phrases qui ont tout l'air d'être des pièces de rapport. Je veux parler de quatre passages sur la restauration des aqueducs de Rome. Le premier des quatre, entre Saint-Pierre et Saint-Paul, est à peu près à sa place, puisqu'il est relatif à l'aqueduc de Trajan et que celui-ci fournissait de l'eau à l'atrium de Saint-Pierre. Cependant, outre que ses autres usages sont aussi indiqués, on doit noter que cette longue description sépare des parties du texte évidemment similaires, où il était question d'icones exécutées à Saint-Pierre et à Saint-Paul. Le passage relatif à la *forma Iobia* est, lui, très certainement interpolé ; il figure au milieu de l'énumération des tentures, entre les diaconies et les quatre églises qui suivent. Le texte relatif à ces dernières commence par *Simili modo fecit et in basilica*, formule qui ne se raccorde nullement à la phrase immédiatement précédente, celle sur la *forma Iobia*, mais à la phrase sur les diaconies. Je n'ai pas la même objection à soulever contre la place du passage sur la *forma Claudia*, car il ne se présente qu'après que l'énumération des tentures est terminée [1]. En revanche, une phrase sur une image du Christ disposée au-dessus de la porte de Saint-Pierre (p. 504, l. 15-17) me paraît interpolée aussi ; elle se présente dans l'énumération des tentures, entre les titres et les diaconies, rompant la trame du texte. La phrase sur les diaconies, *Nam et per diversas diaconias fecit simili modo vela* a dû suivre d'abord, sans aucun intermédiaire, la phrase sur les titres.

On a pu voir, par les notices de Grégoire III, de Zacharie, d'Etienne et de Paul, combien étaient fréquentes les additions du genre de celle-ci ; presque contemporaines de la rédaction première, elles ne tardaient guère à s'y faire une place. Si, pour Hadrien, nous n'a-

1. La phrase sur la *forma Virginis*, un peu plus loin, p. 505, l. 22 pourrait bien aussi avoir été interpolée ; mais elle se présente dans une partie du texte dont l'ordonnance n'est pas aussi claire que celle dont je m'occupe ici.

vons pas, comme pour les autres notices, des exemplaires de la rédaction non interpolée, cela tient sans doute à des causes purement accidentelles.

D'autres sections pourraient être signalées, par exemple au n° 348. Mais je crois en avoir assez dit pour établir, ce qui du reste concorde bien avec ce que nous savons déjà sur les habitudes des biographes pontificaux, que la notice d'Hadrien est le fruit de travaux successifs, tant parce qu'elle a été continuée à plusieurs reprises que parce qu'elle a été complétée çà et là par des notes marginales, fondues de bonne heure avec le texte. Je ne veux plus signaler qu'un seul fait, c'est la double mention de la réparation des murs de Rome. J'ai relevé la première, en montrant qu'elle porte la trace de son origine et nous présente ce travail au point de vue du comptable chargé de le payer; la seconde se trouve beaucoup plus loin, n° 355; elle est conçue en termes différents; cette fois-ci on insiste sur la distribution du travail entre les habitants du territoire pontifical. Il est clair que ce n'est pas la même personne qui a écrit ces deux parties du texte; ce n'est même que par suite d'une distraction que l'on a pu être amené à relater deux fois le même événement.

La première partie, écrite en 774.

31. — Toutes les reprises que je viens de signaler se rencontrent dans la seconde moitié de la notice. La première est toute consacrée à l'histoire. Qu'elle soit ou non de la même main que telle ou telle section de la seconde moitié, il est sûr qu'elle s'inspire d'une conception biographique entièrement différente. L'histoire politique s'arrête à l'année 774; au delà, la rédaction la supprime systématiquement. Pourquoi? C'est ce qui ne m'importe pas en ce moment. Tout ce que je me demande c'est si les n°s 290-319 ont été écrits dès l'année 774 ou longtemps après, s'ils ont la valeur d'un récit tout à fait contemporain ou si, leur rédaction devant être différée après la mort du pape (795), on est en droit d'y chercher quelques confusions ou altérations involontaires.

A mon sens, ce morceau historique est daté par son terme : il est de l'année 774.

Tout ce que je viens de dire sur la seconde partie concourt à prouver que son texte a été composé à plusieurs fois, sans attendre la mort du pape; et que même on s'y est mis dès les premières années du pontificat. Certaines parties étaient déjà écrites avant 780. Ces assises superposées limitent la période assignable au commencement, qui les supporte toutes. Du reste, il suffit de lire ces pages avec quelque connaissance de leur milieu historique, pour se sentir en présence d'un récit absolument contemporain. Ce n'est pas en 795, vingt ans après la disparition de la dynastie lombarde, que l'on aurait insisté à ce degré sur le détail des négociations avec Didier, sur le règlement de comptes avec le parti d'Afiarta, sur la correspondance politique avec Constantinople, sur la démarche des Spolétans auprès du pape, même sur le voyage de Charlemagne à Rome en 774. A la mort d'Hadrien, il s'était fait du lointain sur cette première période; des événements importants s'étaient succédé; entre autres, deux voyages de Charlemagne à Rome, en 781 et 787, qui ont laissé trace dans la correspondance pontificale, dans les monuments, dans la constitution de l'état romain; certains plis avaient été pris; de nouvelles manières de voir s'étaient imposées : on n'en trouve aucune trace dans notre récit. Il représente bien ce qu'on pouvait, ce qu'on devait écrire en 774, non ce qu'on pouvait écrire après la mort d'Hadrien. Et même, pour qu'on ait pu laisser subsister ce récit, sans y introduire aucune retouche, il a fallu une certaine dose d'insouciance, on serait tenté de dire de calcul, en songeant aux conséquences énormes qui sont sorties de là. Je crois cependant, eu égard aux habitudes des biographes pontificaux du VIIIe et du IXe siècle, qu'il y a eu plutôt insouciance et paresse d'esprit.

La donation de Charlemagne.

32. — J'ai parlé de conséquences. C'est que, par le fait même que l'on s'est abstenu de continuer l'histoire du pape Hadrien au-delà de l'année 774, on a laissé subsister, comme forme unique des conventions passées entre Charlemagne et lui, la donation ou promesse de donation qui fut faite cette année-là, le mercredi de Pâques, à Saint-Pierre. Des modifications apportées plus tard à cet acte solennel, le *Liber pontificalis* ne contient aucune trace. Ainsi peut-on s'expliquer que les chartes impériales d'Othon Ier et de Henri II contiennent la confirmation d'une pièce qui n'avait certainement pas sorti son effet et que, aux yeux d'un Innocent III et entre ses mains, la donation de Charlemagne ait pu faire l'effet d'un document valide. Mais ici je touche à l'objection la plus grave, disons mieux, à la seule objection qui puisse être produite contre la date que j'assigne aux premières pages de la vie d'Hadrien. Il est de mon devoir d'y répondre avec quelque détail.

D'après le biographe, le 6 avril 774, Charlemagne fit rédiger par son chapelain et notaire Etherius deux exemplaires d'une promesse de donation, qu'il remit au pape, l'un pour ses archives, l'autre pour être conservé dans la confession de Saint-Pierre ; des copies, exécutées par la chancellerie pontificale, restèrent entre ses mains et furent emportées par lui. Jusqu'ici il n'y a aucune difficulté. Il n'en est pas de même pour deux autres assertions du biographe, l'une sur le contenu de la promesse de donation, l'autre sur sa conformité avec celle qui aurait été remise à Etienne II par Pépin le Bref, vingt ans auparavant. Ces deux assertions doivent être contrôlées. Je commence par la première.

Son étendue géographique

33. — Le territoire concédé est indiqué d'abord par une ligne qui, partant de Luni, à l'embouchure de la Magra dans la mer Tyrrhénienne, rejoint à Monselice la frontière du duché de Venise. Ce tracé suffit à indiquer jusqu'où doit s'étendre le futur état romain du côté du nord ; c'est la limite qui le sépare du royaume lombard de Pavie. Quant à son étendue au sud et à l'est de cette limite, au lieu de la définir par le tracé d'une frontière, on se contente de dire qu'elle comprendra la Vénétie et l'Istrie, l'exarchat, les duchés de Spolète et de Bénévent. Il ne reste en dehors que les petits territoires impériaux de Gaète, de Naples, d'Amalfi, de Reggio et d'Otrante. Les îles de Sicile et de Sardaigne n'y sont pas comprises, mais seulement la Corse. En parlant de l'exarchat de Ravenne, le biographe spécifie que c'est l'exarchat tel qu'il était autrefois, *sicut antiquitus erat*, c'est-à-dire tel que Liutprand l'avait trouvé à son avénement, et tel que le pape Etienne II avait cherché à le reconstituer, par son traité avec le roi Didier.

Spolète et Bénévent.

Détacher de l'état lombard les duchés de Spolète et de Bénévent, les attirer dans l'orbite de leur politique, s'était depuis longtemps le rêve des Romains. Le pape Grégoire III s'y était employé activement, au temps des ducs Trasimond et Godescalc ; un traité avait été conclu avec eux [1] ; les Romains les soutinrent vigoureusement dans leur révolte contre Liutprand, en 739. Cette politique dangereuse fut abandonnée par Zacharie; mais après la double intervention de Pépin en Italie, après la constitution effective de l'état pontifical, les tendances séparatistes se manifestèrent de nouveau dans les deux duchés. Profitant de la crise que traversa le royaume après la mort d'Astolphe, les gens de Spolète se donnèrent eux-mêmes un duc, Alboin, et, de concert avec les Bénéventins, ils s'entendirent avec Etienne II pour réclamer la protection franque[1]. Pépin ne se soucia pas de s'engager dans cette affaire à la suite du pape et de ses propres *missi* [2]. Il laissa Didier tirer vengeance des ducs rebelles; l'un d'eux, Alboin, fut jeté en prison, l'autre, Liutprand, contraint à se réfugier à Otrante, en territoire grec. Mais le souvenir de ces événements et les tendances dont ils témoignent n'avaient nullement disparu. Le premier résultat de l'entrée de Charlemagne en Italie fut que les Spolétans accoururent à Rome pour réclamer leur annexion à l'état pontifical. Il n'est pas question à ce moment des Bénéventins; mais l'esprit qu'ils avaient montré à diverses reprises était le même que celui de leurs voisins; à Rome on devait trouver très naturel de leur donner, dans les nouvelles combinaisons, une place analogue à celle des Spolétans.

La Vénétie.

La province de Vénétie-Istrie était bien éloignée de l'empire grec et de la Sicile, son principal centre d'influence en Occident. Depuis la première moitié du siècle, elle avait pris une allure spéciale; elle aussi tendait à l'autonomie. Comme elle touchait à l'exarchat, il était aisé de lui adapter les garanties obtenues pour celui-ci. Il paraît [3] qu'elle avait été mentionnée dans les traités de 754 et de 756. Il n'était donc pas déraisonnable de la comprendre dans l'état projeté.

Quant à la Tuscie lombarde et aux parties de la vallée du Pô qui s'étendaient depuis la Vénétie et l'exarchat jusqu'à la frontière projetée, ces pays faisaient partie du royaume lombard depuis l'origine; aucune tendance séparatiste ne s'y était produite, au moins que nous sachions [4]. Pour les joindre à l'état romain, on ne pouvait s'autoriser que du désir de donner à celui-ci une étendue plus considérable.

Il ne s'agit pas de patrimoines.

34. — Et ici je dois écarter l'idée [5] que les régions

1. *Cod. Carol.*, p. 17.

1. Lettre d'Etienne II à Pépin, mars-avril 757 : « Nam et Spolaetini ducatus generalitas par manus beati Petri et tuum fortissimum brachium constituerunt sibi ducem. Et tam ipsi Spolitini quamque etiam Beneventani omnes se commendare per nos a Deo servatae excellentiae tuae cupiunt, et inminent anhelantius in hoc deprecandum bonitatem tuam » (Jaffé, 2335; *Cod. Car.*, p. 65).

2. Dans le passage cité de la lettre d'Etienne II, les mots *tuum fortissimum brachium* donnent lieu de croire que la mission franque conduite par l'abbé Fulrad avait favorisé la révolte des Spolétans.

3. Jaffé, 2391.

4. Il faut tenir compte cependant de ce qui est dit, p. 496, l. 10, du *castrum Felicitatis* (Città di Castello); cette localité appartenait à la Tuscie lombarde.

5. Sickel, *Das privilegium Otto I*, p. 136.



limitées par la frontière *a Lunis-Monte Silicis* soient indiquées, non comme concédées dans leur entier et avec les droits de souveraineté, mais comme contenant des patrimoines revendiqués par l'église romaine. Il est possible que l'église romaine ait eu autrefois des terres dans ces pays; mais elles avaient été confisquées lors de la conquête lombarde, en 569 et les années suivantes, et l'on ne voit pas qu'elles aient été réclamées avant l'année 774. Sous le pontificat de saint Grégoire le Grand et pendant le VIIe siècle, les patrimoines italiens de l'église romaine sont tous en terre impériale [1]. On ne pourrait citer, avant la chute du royaume lombard, une seule revendication de patrimoines confisqués à l'origine. Il n'en est pas de même du patrimoine des Alpes Cottiennes, saisi par Rotharis vers 640; celui-ci fut réclamé par le pape Jean VII et rétrocédé par le roi Aripert [2], puis repris et enfin rendu par Liutprand. Si la frontière indiquée ici avait réellement le sens qu'on a cru pouvoir lui donner, elle devrait comprendre la province des Alpes Cottiennes, ou tout au moins la rivière de Gênes, c'est-à-dire le pays où se trouve le patrimoine en question. Or il n'en est rien; le tracé part de Luni et laisse à l'ouest la rivière de Gênes et la province des Alpes Cottiennes. Il s'agit donc de souveraineté. Voyons si, prise en ce sens, l'assertion du biographe concorde avec les faits connus.

Accroissement de l'état pontifical sous Hadrien.

35. — Après avoir installé un gouvernement provisoire à Pavie, Charles retourne en France, réservant pour le moment l'accomplissement de la promesse faite au pape. Tout ce qu'il a fait en ce sens, c'est de rendre les villes de Bologne et d'Imola. Encore l'archevêque de Ravenne, Léon, s'en est-il emparé, prétendant exercer son autorité sur toutes les villes de l'Emilie, tant celles que le pape avait obtenues antérieurement que les deux qui venaient d'être détachées du royaume lombard. Mais ceci est une question accessoire. Quelle qu'en doive être la solution, il est entendu que Bologne et Imola sont « restituées ». Le pape est en possession de Spoète, dont le duc Hildebrand date ses actes par la mention du pontificat d'Hadrien. De ce chef, le territoire de l'état romain est presque doublé. Néanmoins, il semble que rien ne soit encore fait. Dans la première lettre qu'il écrit à Charles, après son départ d'Italie, Hadrien, au milieu de beaucoup de plaintes contre l'archevêque de Ravenne, gémit de ce que les promesses faites n'ont pas été remplies [1]. Un peu plus tard, au commencement de 775, il apprend, par une lettre du roi, qu'il se propose de venir au mois d'octobre pour exécuter tout ce qu'il a promis au bienheureux Pierre, pour augmenter, exalter la situation de l'Eglise [2]. Il lui écrit aussitôt pour le confirmer dans ces bonnes dispositions. Les envoyés qui portent sa lettre à la cour de Charles en reçoivent de bienveillantes paroles qui remplissent le pape de confiance. Dans une autre lettre de la même année, il insiste vivement sur ses espérances [3]. Mais il ne parle plus de la prochaine arrivée du roi. Charles, en effet, avait résolu d'envoyer à sa place des *missi* chargés d'arranger les choses.

Ils n'étaient point encore venus le 27 octobre, et le pape trahit quelque regret à ce sujet dans une lettre de cette date [4]. Le mois de novembre arrive; Hadrien, impatient, envoie à Pavie, auprès du gouvernement provisoire. On lui répond que les *missi* ne doivent pas se rendre tout de suite à Rome. Ce retard le jette dans une grande inquiétude. Il député aussitôt à Charlemagne l'évêque de Préneste, André, et Pardus, higoumène de Saint-Sabas, pour lui adresser les plus pressantes exhortations et le décider à remplir ses promesses et celles de son père Pépin. Malgré ses craintes, il se soutient encore par la confiance que lui inspire la promesse du roi. Il espère obtenir « des fruits abondants, une élévation considérable » [5].

Enfin les *missi* se mettent en route. Arrivés à

1. M. Sickel (*l. c.*) allègue des pensions réclamées en 778 par le pape Hadrien; mais il s'agit de propriétés situées en Istrie et non dans le royaume lombard. Ce fait ne prouve donc rien.

2. Cf. JEAN VII, p. 385; GRÉGOIRE II, p. 398; P. Fabre, *Mélanges de l'École de Rome*, t. IV, p. 383.

1. « Et ecce improperatur nobis a pluribus nostris inimicis, exprobrantes nos et dicentes : *Quid vobis profuit quod Langobardorum gens est abolita et regno Francorum subiugata? Et ecce iam nihil de his quae promissa sunt adinpletum est.* » (Jaffé, 2408 : *Cod. Car.*, p. 172.)

2. « Omnia quae b. Petro et nobis polliciti estis ad effectum perducere... *Augmento* et *exaltatione* matris tuae s. Dei ecclesiae in Italiam destinatis properare. » (Jaffé, 2413; *Cod. Car.*, p. 177.)

3. « Confirmet... Deus noster hoc ipsud in vestro florigero pectore, quatenus velociorem atque *copiosum* fructum... Romana nostra ecclesia... de vestra consequatur promissione... Deprecor... ut velociter ea quae b. Petro... per tuam donationem offerenda spopondisti, adimplere iubeas; quatenus isdem princeps apostolorum *multo amplius* tibi protector et auxiliator... existat... Optime enim cognoscimus, qualis firmitas et integritatis stabilitas inter nos, Deo auspice, in apostolica aula corroborata est. Et scimus cui credidimus, et certi sumus. » (Jaffé, 2414; *Cod. Car.*, p. 180, 181.)

4. Jaffé, 2415; *Cod. Car.*, p. 182.

5. « Unde et *copiosum* a vobis suscipi praestolamus fructum; ut, sicut caepisti, bonum opus perficias, tuisque temporibus s. Dei ecclesia *multo amplius exaltata* permaneat. » (Jaffé, 2416; *Cod. Carol*, p. 186).

Pérouse, ils y trouvent des envoyés du pape et des équipages tout prêts pour les conduire à Rome. Mais au lieu de se à rendre l'invitation pontificale, ils se dirigent vers Spolète, où, disent-ils, ils doivent avant tout s'aboucher avec le duc Hildebrand. De plus en plus alarmé, Hadrien les fait relancer à Spolète, demandant qu'au moins ils passent par Rome pour se rendre à Bénévent où il sait qu'ils ont l'intention d'aller. Mais les *missi* sont inflexibles. Sans écouter les remontrances du pape, ils partent pour Bénévent. Hadrien exhale aussitôt sa douleur dans une lettre où il rappelle à Charlemagne ses engagements récents, ses discours tenus à Rome dix-huit mois auparavant, ses promesses faites à Saint-Pierre, nommément à propos du duché de Spolète, dont la possession est maintenant mise en cause [1]. Revenus de Bénévent à Spolète, les *missi* cherchent à opérer un rapprochement entre le duc Hildebrand et le pape. Celui-ci envoie, sur leur demande, des otages au duc de Spolète, avec un sauf-conduit qui lui permettra de venir à Rome. Mais les envoyés du pape, arrivés à Spolète, y trouvent Hildebrand en train de comploter avec les ducs de Bénévent, de Chiusi et de Frioul [2]. La situation s'est donc compliquée. Le duc de Spolète est en révolte, non seulement contre le pape, mais contre le roi lui-même. Raison de plus pour que le roi se décide à venir en Italie, à exécuter enfin ses promesses de l'année 774. C'est ce que le pape ne cesse de lui répéter [3]. Sa dernière lettre, dans cette période, est du mois de février 776.

Charles vint en effet; mais il se contenta de dompter la révolte du duc de Frioul, les autres conjurés ayant sans doute été déconcertés par la mort de l'empereur Constantin V, sur l'appui duquel ils avaient compté. Après avoir séjourné dans l'Italie du nord tout le printemps et même une partie de l'été, il repassa les Alpes, rappelé par une nouvelle révolte des Saxons. Ce fut une grande déconvenue pour le pape. A partir de ce moment, jusqu'au mois de mai 778, le *Codex Carolinus* ne contient plus aucune lettre pontificale. Quand la correspondance reprend, c'est sur un autre ton. Au commencement de l'année 778, Charles avait promis à deux envoyés du pape de venir passer à Rome les fêtes de

1. Jaffé, 2418; *Cod. Car.*, p. 190, 191.
2. Jaffé, 2419; *Cod. Car.*, p. 192.
3. *Ep. cit.*, p. 193; Jaffé, 2420, *Cod. Car.* p. 195; 2422, *Cod. Car.*, p. 197.

Pâques et d'y faire baptiser son fils Pépin, né peu de mois auparavant. Cette promesse resta encore sans effet, l'expédition d'Espagne étant venue se mettre à la traverse. Au mois de mai, Hadrien écrit au roi pour insister encore sur l'exécution de la promesse de 774. Pour la première fois, on le voit ici évoquer le souvenir de l'empereur Constantin et faire allusion à la fameuse donation par laquelle l'église romaine « a été élevée et exaltée, a reçu le pouvoir dans ces régions d'Hespérie » [1]. Charles est exhorté à imiter cet exemple, à devenir un nouveau Constantin. Cependant, à côté de ces rêves grandioses, le pape juge à propos de mettre en avant des revendications plus modestes et plus pratiques. Il envoie au roi les diplômes par lesquels divers empereurs, patrices et autres personnes craignant Dieu ont fait à Saint-Pierre des dons en Tuscie, dans les duchés de Spolète et de Bénévent, dans l'île de Corse et dans le patrimoine de Sabine; il se plaint de ce qu'ils ont été confisqués depuis de longues années par les Lombards et en sollicite la restitution. Dans ce plaidoyer, tous les arguments sont réunis; d'abord le meilleur, la promesse de Charles en 774, puis la donation de Constantin, enfin les anciens titres de propriété, antérieurs à l'invasion lombarde.

Charlemagne vint à Rome aux fêtes de Pâques de l'année 781. C'est alors que le pape obtint le patrimoine de Sabine. Un patrimoine de ce nom avait déjà été rendu au pape Zacharie [2] par Liutprand et cette restitution avait été ou confirmée ou complétée par Didier [3]; mais il s'agissait maintenant de bien autre chose. Les réclamations du pape se fondaient, comme il a été dit ci-dessus, sur d'antiques donations dont les effets avaient été interrompus par les premières conquêtes lombardes et par les entreprises des ducs de Spolète durant le septième siècle. On ne pouvait revenir à un état de choses aussi ancien sans troubler beaucoup de possessions. Aussi se produisit-il des oppositions très vives qui rendirent fort difficile la tâche des *missi* royaux, Ittherius et Magenarius, chargés de régler cette affaire sur le terrain. Longtemps après Hadrien et Charlemagne, les papes et les abbés de Farfa furent en contestation sur des questions de propriétés et de limites;

1. Jaffé, 2423, *Cod. Car.*, p. 199. — Que ces paroles visent la donation apocryphe et non point les *Gesta Silvestri* ni la notice de Silvestre dans le *L. P.*, c'est ce qui me semble indubitable.
2. Zacharie, p. 428, l. 4.
3. *Cod. Carol.*, p. 226.

bien que la célèbre abbaye ne soit pas mentionnée dans la correspondance d'Hadrien à propos de la Sabine, on peut croire qu'elle ne fut pas étrangère aux difficultés rencontrées de ce côté par les commissaires de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, on parvint à établir une limite; le privilège de 817 en fait mention en disant qu'elle fut fixée par les abbés Ittherius et Magenarius [1]. Les textes qui parlent de ce domaine l'appellent tantôt *patrimonium* tantôt *territorium*. Cela vient sans doute de ce qu'il ne contenait pas de cité organisée et que sa population était tout entière formée de colons soit de l'église romaine, soit de l'abbaye de Farfa, soit de particuliers. Dans ces conditions, propriété et souveraineté tendaient à se confondre, ou du moins il était facile de passer de l'une à l'autre, de se fonder sur la première pour arriver à la seconde.

Un troisième voyage de Charlemagne, en 787, fut l'occasion d'une autre concession de territoire. Cette fois-ci, les frontières de l'état romain furent notablement agrandies du côté du nord [2]. A la fin de 787, le pape était entré en possession effective de Suana, Toscanella, Viterbe, Bagnorea, et d'autres localités de la Tuscie lombarde, Orvieto, Ferentum, Orchia [3], Marta et le *castellum Felicitatis* dont il a été question plus haut. La concession de Charles comprenait en outre les territoires de Rosellae et de Populonia; mais, sur ce point, il y eut des difficultés d'exécution; on ne peut affirmer que tout ait été alors remis aux mains du pape [4].

Ce n'était pas tout; le roi avait dilaté l'état pontifical au sud, aussi bien qu'au nord, diminué à son profit le duché de Bénévent comme le duché de Toscane. Capoue était la plus lointaine des villes concédées de ce côté; entre elle et la frontière romaine, le privilège de 817 énumère Teano, Aquino, Arce, Arpino et Sora. Autant que nous sommes renseignés par les lettres d'Hadrien, cette concession ne sortit pas son effet. Tout ce que le pape put obtenir, ce fut qu'on lui remît les évêchés, les monastères, les *curtes publicae* et les clefs des villes [1].

La donation de 787 ne reçut ainsi qu'une exécution imparfaite.

Outre ces agrandissements, dont l'histoire peut être suivie dans la correspondance du pape Hadrien, il faut noter encore la concession de l'île de Corse, qui paraît bien avoir été au pouvoir de l'église romaine au temps du pape Léon III [2] et sur lequelle son prédécesseur avait élevé quelques réclamations. Il n'est pas possible d'indiquer à quel moment l'église romaine entra en possession de cette île.

Nous sommes en revanche mieux renseignés sur une concession d'une autre nature, celle du tribut de la Toscane et du duché de Spolète, qui fut attribué à saint Pierre à la suite d'une convention entre Hadrien et Charles [3]. En même temps qu'on lui attribuait ce revenu, le pape confirmait l'autorité du roi sur ces deux duchés, c'est-à-dire, ce semble, renonçait de ce côté à tout droit de souveraineté.

Il est à remarquer que les concessions effectives de Charlemagne, celles de 781 et de 787, ont ceci de commun qu'elles représentent une extension générale des frontières du duché de Rome. Du côté de l'exarchat et de la Pentapole il n'est plus question, au moins depuis 778, d'aucune réclamation ni d'aucune concession. Charles avait pu se convaincre que le pape n'avait pas le bras assez fort pour tenir dans l'obéissance les populations d'outre-Apennin. Hadrien lui-même ne pouvait pas avoir méconnu les leçons de l'expérience. Ce

1. Eodem modo territorium Sabinense, sicut a genitore nostro Karolo imperatore b. Petro apostolo per donationis scriptum concessum est sub integritate, quemadmodum ab Itherio et Magenario abbatibus, missis illius, inter idem territorium Sabinense atque Reatinum definitum est. (Sickel, *Das privil. Otto* I, p. 175).

2. Jaffé, 2460; *Cod. Car.*, p. 256.

3. Orchia est actuellement une localité appelée Castello d'Orchia, à mi-chemin entre Bieda et Toscanella. Marta était à l'extrémité sud du lac de Bolsène, près de l'endroit où en sort la rivière Marta. Les cinq dernières localités, indiquées par le terme général *ceterasque civitates* dans la lettre d'Hadrien citée à la note précédente, sont énumérées dans le privilège de 817, *l. c.*

4. Sur les actes de souveraineté accomplis plus tard dans cette région par les papes, v. Ficker, *Forschungen*, t. II, p. 302.

1. *Cod. Car.*, p. 265. Cf. Ficker, *l. c.*, p. 300.

2. Jaffé, 2515; *Monum. Carol.*, p. 310. L'île de Corse n'avait pas appartenu aux Lombards. L'église romaine y avait des terres; Charles aura sans doute reconnu les recteurs de ce patrimoine comme gouverneurs de la population insulaire. L'histoire de la Corse en ces temps-là est très obscure.

3. Privilège de 817 : « Firmamus... censum et pensionem seu ceteras dationes quae annuatim in palatium regis Longobardorum inferri solebant, sive de Tuscia Longobardorum sive de ducatu Spoletino, sicut in suprascriptis donationibus continetur et inter sanctae memoriae Adrianum papam et domnum ae genitorem Karolum imperatorem convenit, quando idem pontifex eidem de suprascriptis ducatibus, id est Tuscano et Spoletino, suae auctoritatis preceptum confirmavit, eo scilicet modo ut annis singulis predictus census aecclesiae beati Petri apostoli persolvatur, salva super eosdem ducatus nostra in omnibus dominatione et illorum ad nostram partem subiectione. » (Sickel, *l. c.*)

qu'il aurait revendiqué de ce côté risquait fort de tomber entre les mains de l'archevêque de Ravenne, c'est-à-dire d'un prélat dont les prétentions, dans l'ordre ecclésiastique comme dans l'ordre politique, avaient souvent créé des difficultés à ses prédécesseurs et à lui-même. Il était plus sage de s'étendre du côté du duché de Spolète, de la Campanie et de la Toscane lombarde, pays plus faciles à maintenir dans l'orbite de Rome. La concession de la Maremme toscane, jusqu'à Populonia, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de l'île d'Elbe, donnait au pape des facilités pour gouverner son domaine de Corse. Du côté de la Campanie, lui donner la route de Capoue et Capoue elle-même, c'était le mettre à même de recueillir un jour ou l'autre l'héritage des Grecs de Gaëte et de Naples, sans parler des patrimoines campaniens que l'église romaine revendiquait en vain depuis le temps d'Etienne II. La résignation du pape Hadrien était donc bien justifiée.

Ecart entre les accroissements réels et les limites de la donation.

36. — Il est certain toutefois que, même en mettant les choses au mieux, en considérant comme réellement entrés dans le domaine pontifical des cités et territoires que l'on ne parvint pas à y faire entrer, les concessions de Charlemagne ne représentent qu'une faible part des promesses de 774. Au delà de l'Apennin, tout s'est borné à la restitution de Bologne et d'Imola, promises depuis longtemps par Didier. Des duchés de Toscane, de Spolète et de Bénévent, une faible partie seulement a été concédée. Ce n'est point cela, évidemment, que le pape Hadrien attendait quand il écrivait ses lettres de 774 à 776, et même celle de mai 778. Après cette dernière tentative en faveur d'une véritable exaltation de la puissance temporelle des pontifes romains, il se résigne à de maigres agrandissements du duché de Rome, longtemps différés, mollement exécutés, destinés, pour une large part, à rester à l'état de projet.

Raisons du changement.

Pourquoi cette résignation ? Quel changement s'est opéré dans la volonté de Charlemagne ? Comment se fait-il que le pape, après lui avoir si souvent rappelé, jusqu'en mai 778, la promesse qu'il avait faite au bienheureux apôtre Pierre, cesse tout à coup d'invoquer cet engagement et se borne à réclamer des concessions de détail ? Je crois que tout s'explique par la marche des faits depuis l'entrée de Charlemagne en Italie. Aux fêtes de Pâques de 774, Charles n'était pas encore le maître du royaume lombard. Didier tenait dans Pavie. Il est fort douteux que le roi frank eût dès lors le projet de se substituer, purement et simplement au roi lombard en fonctions, tout en maintenant le royaume avec ses limites et son organisation. Une fois devenu roi des Lombards, Charles dut trouver que ce qui était bon à prendre était bon à garder, se montrer moins enclin à faire des générosités aux dépens d'un bien qui n'était plus celui des autres. D'ailleurs ce qui se passa en Emilie, à Spolète, à Bénévent dut lui prouver que si, dans ces contrées, on caressait assez volontiers les rêves d'autonomie, si on tenait médiocrement à être des sujets effectifs du roi de Pavie, si même on s'était volontiers réclamé du pape tant qu'il n'avait été question que d'échapper à la domination des rois lombards, on n'avait cependant nul enthousiasme pour celle du gouvernement romain. Pourquoi, après tout, détruire brusquement un établissement politique consacré par une durée de deux siècles ? A quel profit ? L'objet essentiel des guerres d'Italie, c'était d'assurer la sécurité du pape contre les entreprises des rois lombards. Donner à l'état romain des limites très étendues en se bornant à diminuer d'autant le royaume rival, c'était le mettre à même de se défendre lui-même, sans réclamer à tout propos l'intervention du roi frank son protecteur. Mais une fois le roi frank devenu souverain des Lombards, Rome n'avait plus rien à craindre ; les revenus de saint Pierre étaient à l'abri de toute entreprise hostile. Le prince des apôtres, dont la protection tenait sans doute beaucoup de place dans les préoccupations des rois franks, devait se considérer comme satisfait. Que ses successeurs fussent les chefs d'un état plus ou moins grand, pourvu que leur indépendance et leur considération fussent assurées, cela devait le toucher assez peu.

Restait la promesse, faite au tombeau sacré, dans des circonstances si solennelles. Charles n'était pas homme à traiter avec légèreté un tel engagement. Serré entre ses serments et ce qui lui semblait être les exigences de la situation politique, il commença par différer d'exécuter la donation de 774, promettant toujours d'arranger les choses quand il aurait le loisir de venir en Italie. Quand il y vint, en 781, il y avait sept ans que les événements marchaient. Hadrien fut sans doute plus disposé à restreindre des revendications dont l'exécution, il le voyait, n'était pas aisée, et qui avait perdu sa raison d'être. Il se rendit aux observations du roi et la donation fut retirée. C'est ainsi que je m'explique pourquoi il n'y

est plus jamais fait allusion dans la correspondance des papes Hadrien et Léon III, pas plus que dans le privilège de 817. C'est encore à cause de cela que, tandis que le privilège de 817 s'est conservé assez longtemps pour que son texte ait pu nous parvenir, en dépit de quelques altérations, la donation de Charlemagne n'est connue que par l'abrégé qu'en donne le *Liber pontificalis*. Pour indemniser le pape autant que cela était possible, on lui accorda les concessions de territoire énumérées ci-dessus et de plus, comme une sorte de reconnaissance d'un droit et d'une autorité théorique, les redevances que la Toscane et le duché de Spolète payaient autrefois aux rois lombards.

En somme donc, la promesse de donation rapportée dans la vie d'Hadrien n'a pas contre elle de ces objections intrinsèques qui font écarter un document comme impossible ; loin de là, elle explique fort bien certaines fluctuations de la politique italienne de Charlemagne et des réclamations pontificales. Il n'y a donc nulle raison de supposer que le résumé qu'en donne le biographe d'Hadrien soit inexact et altéré, soit par un effet de l'éloignement chronologique, soit par une connaissance imparfaite, soit par une volonté délibérée de manquer à la vérité.

La promesse de Pépin.

37. — Peut-on en dire autant de l'autre point en question, c'est-à-dire de la conformité de la donation de Charlemagne avec celle de Pépin ?

Il faut d'abord voir dans quelle mesure cette conformité est attestée. Charlemagne, nous dit-on, se fait lire la promesse faite à Kiersy ; lui et ses *iudices* l'approuvent dans toutes ses parties : *conplacuerunt illi et eius iudicibus omnia quae ibidem erant adnexa. Et... aliam donationis promissionem, ad instar anterioris... adscribi iussit ;... ubi concessit easdem civitates et territoria b. Petro, easque praefato pontifici contradi spopondit per designatum confinium, sicut in eadem donatione continere monstratur, id est a Lunis* etc. L'expression *ad instar anterioris* peut ne viser que le style et les conditions de la promesse ; les mots *easdem civitates et territoria* n'excluent point un accroissement, même considérable. Cependant la façon dont ces mots sont reliés au passage *per designatum*, etc. renforce l'impression de similitude. Il est possible que le biographe ait mal calculé ses termes, et même qu'il se soit exagéré la coïncidence des deux donations. Cependant, même en considérant comme exprimée dans son texte et en supposant dans sa tête l'idée d'une complète équivalence, je crois qu'il faudrait encore y regarder avant de lui donner tort. Nous ne sommes pas tellement au clair sur les conventions arrêtées en France entre Etienne II et Pépin que nous ayons le droit de récuser un témoignage autorisé et sérieux, le témoignage d'un homme qui était à Saint-Pierre le 6 avril 774, qui entendit lire le diplôme de Pépin et qui pouvait d'ailleurs s'en procurer le texte dans les archives pontificales. Sans aucun doute, il y a une grande différence entre les concessions exprimées dans la donation de Charlemagne et celles qui furent exécutées à la suite des expéditions de 754 et de 756. Mais on peut se demander si l'exiguité relative de celles-ci était d'accord avec les promesses faites avant la guerre et au delà des Alpes. Pendant que ses diplomates sommaient Astolphe de rendre l'Exarchat et la Pentapole, Pépin ne pouvait manquer de prévoir le cas d'un refus obstiné, la nécessité d'en appeler aux armes, l'éventualité d'une victoire complète, qui mettrait le royaume lombard à sa discrétion. Est-il donc impossible que, dans cette hypothèse, il eût arrêté avec le pape un plan de partage de l'Italie conquise ? Etienne II, il est vrai, n'en parle pas dans sa correspondance ; mais c'est que toutes celles de ses lettres qui sont postérieures à la convention de Kiersy le sont aussi au traité de Pavie, moyen terme dont Pépin jugea à propos de se contenter pour le moment et auquel le pape dut se résigner, non sans quelque dépit. Après cet arrangement, le diplôme de Kiersy n'avait plus qu'une valeur purement idéale et le pape ne pouvait songer à s'en réclamer. Mais à Rome on conserve volontiers les parchemins antiques ; celui-ci reprit valeur lorsque la situation politique et militaire, en Italie, fut devenue celle que le pape Etienne II eût souhaitée. Quoi d'étonnant qu'on l'ait alors tiré des archives et mis sous les yeux de Charlemagne ?

Véracité du biographe.

38. — Tout ceci, dira quelqu'un, est bien hypothétique ; il faudrait des témoignages pour l'établir. D'accord ; mais ce que je cherche à démontrer ici, ce n'est pas la réalité de telle ou telle combinaison, mais une simple possibilité, une possibilité qui n'a rien d'exorbitant, savoir qu'un narrateur contemporain, bien placé pour être renseigné, témoin oculaire et auriculaire, ait exactement rapporté les faits dont il parle. On a d'ailleurs le choix entre les diverses explications que j'ai présentées et qui correspondent à des façons différentes



d'entendre son texte et d'en apprécier la précision.

Quant à l'hypothèse d'un mensonge, elle ne saurait être admise en aucune façon. Les biographes pontificaux ont une manière de cacher les choses qui leur paraissent désagréables, c'est de s'en taire ; la vie d'Hadrien, pour ne pas chercher des exemples ailleurs, montre assez jusqu'où l'on pouvait aller dans la voie du silence prudent. Un mensonge positif, l'assertion d'un fait faux, dans l'intérêt de ce qu'ils croient être une bonne et juste cause, c'est ce que les biographes ne se sont, à ma connaissance, jamais permis. On mentait autour d'eux comme ailleurs ; ce n'est pas loin du Latran que la fausse donation de Constantin a été fabriquée ; mais il reste à prouver que des falsifications de ce genre ont trouvé créance ou faveur auprès des biographes pontificaux, et c'est ce que l'on ne prouvera pas. Dans l'espèce, le biographe d'Hadrien se réfère à un document dont il existait des exemplaires aux archives du pape et dans celles du roi Charles, et dont une copie authentique était affichée à la confession de Saint-Pierre où tout le monde pouvait en prendre connaissance. On est mal avisé quand on ment en de telles conditions.

Sans doute, si la vérification était facile pour la donation de Charlemagne, elle l'était beaucoup moins pour celle de Pépin le Bref. Mais ici je me demande pourquoi on aurait menti. La valeur d'un document comme celui de 774 résultait de ce qu'il portait la signature de Charles ; sa conformité plus ou moins grande avec le diplôme de Kiersy ne pouvait y ajouter beaucoup de poids. Au contraire, il était plutôt dangereux de le rapprocher sans nécessité d'une pièce que l'on avait été obligé de laisser à l'état de lettre morte.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, il y a de graves inconvénients à ne pas accepter le récit du biographe ; à l'accepter il n'y en a aucun. Le mieux est donc de se laisser conduire là où nous mènent les vraisemblances historiques, la véracité ordinaire des biographes pontificaux, leurs habitudes et procédés de rédaction, enfin l'histoire de leur texte et l'antiquité des manuscrits qui nous l'ont conservé.

Le L. P. rédigé dans le *Vestiarium* pontifical.

39. — Il me reste maintenant à indiquer dans quelles conditions ont écrit les biographes pontificaux, depuis la fin du VI[e] siècle.

J'ai déjà dit [1] que le premier auteur du *Liber pontificalis* me semble avoir été un clerc d'ordre inférieur, attaché à quelqu'un des bureaux du palais de Latran, probablement à celui du *vestiarium*. Il en est de même des continuateurs. L'énorme quantité de renseignements dont ils disposent sur les dépenses et largesses pontificales ne pouvait se trouver réunie que dans les registres d'une administration. Or cette administration ne peut être que celle du *vestiarium* ou garde-meuble. Les bureaux de l'*arcarius* et ceux du *saccellarius* correspondaient à tout autre chose ; l'*arcarius* était le caissier en chef, le *saccellarius* le payeur du personnel et des dépenses ordinaires. Aucun des biographes ne paraît se préoccuper spécialement de ces deux administrations. Ils parlent rarement des finances pontificales ; les patrimoines, leur distribution géographique, leur administration, leur rendement, ne sont mentionnés que par exception, à propos de fondations, de récupérations, de remises d'impôts. Quant aux autres sources des revenus ecclésiastiques, il n'en est jamais question. Le traitement du clergé, qui était la principale affaire du *saccellarius*, apparaît quelquefois, mais sans que l'on entre dans le détail. On se borne à dire que le pape augmenta la solde (*roga*), ou fit des cadeaux au clergé par disposition testamentaire. Mais on le dit en un mot, et sans s'arrêter. Les rédacteurs ont éprouvé, comme tous les autres clercs, les effets de la munificence pontificale. C'est ainsi qu'ils sont renseignés et que leur intérêt est excité. Mais cet intérêt eût été tout autre s'ils eussent appartenu à l'administration chargée d'encaisser les entrées ou de faire les paiements. Au lieu de quelques petites phrases laconiques et pas toujours aisées à comprendre, nous aurions bien quelques-uns de ces traits par lesquels un bon employé témoigne de son estime pour les bureaux où il fait carrière ; nous aurions surtout de longs détails sur le fonctionnement de son service.

Les listes de vases sacrés, de tapisseries, d'objets mobiliers de tout genre, les énumérations de dépenses en restaurations et décorations d'églises et autres édifices sacrés ou même profanes, qui tiennent tant de place dans la notice d'Hadrien et qui en tiendront une plus grande encore dans les vies des papes du IX[e] siècle, ne peuvent provenir que des registres de l'administration chargée de la garde du trésor pontifical et des dépenses extraordinaires, c'est-à-dire de l'administration du vestiaire. Le *vestiarium ecclesiae* est mentionné pour la

1. Ci-dessus, p. CLXII.

première fois dans la vie de Sévérin (p. 328, l. 12), dans le sens particulier de trésor, mais de trésor contenant, outre des sommes d'argent, les *cymilia episcopii*, les vases sacrés et autres objets précieux conservés au palais de Latran. Le même mot se retrouve dans la vie d'Etienne III (p. 470, l. 20), avec le sens d'édifice; le *vestiarium* est ici une partie du palais de Latran, tout à fait à l'intérieur; il contient une chapelle dédiée à saint Césaire. Dans le premier *ordo Romanus* de Mabillon [1], le *vestararius* apparaît au nombre des grands dignitaires de la cour du pape. Le premier de ces fonctionnaires qui soit connu par son nom est *Miccio*, qualifié dans un diplôme d'Hadrien Ier, en 772, de *notarius regionarius* et *prior vestiarii*. Après lui vient Januarius, mentionné précisément dans la vie d'Hadrien : si je ne me trompe, cette mention, tout à fait exceptionnelle et accompagnée d'épithètes élogieuses [2], est une attention du rédacteur pour le chef de son administration.

L'historiographie pontificale, au VIIe siècle et au VIIIe

40.— Dans cette situation, les biographes avaient de grandes facilités pour se renseigner sur les dépenses pontificales, sujet assurément intéressant, mais pourtant d'ordre secondaire. Ils n'étaient pas moins bien placés pour voir et pour savoir les choses de plus haute importance, les événements qui sont vraiment matière d'histoire. Quand ils jugent à propos de raconter ce qu'ils savent, leurs récits sont du plus haut intérêt. Malheureusement, soit insouciance, soit prudence, ils ne parlent pas toujours. Au septième siècle, les notices sont pour la plupart courtes, concises, réduites à l'énumération de quelques événements parmi lesquels les phénomènes naturels prennent autant d'importance que les révolutions politiques. Cependant, vers le milieu de ce siècle, on rencontre quelques pages intéressantes, par exemple sur le pillage du Latran après la mort d'Honorius, la répression de la révolte du chartulaire Maurice, le séjour à Rome de l'exarque Olympius. Mais combien d'autres choses sont passées sous silence! Le pape Honorius, par exemple, ne semble pas s'être occupé d'autre chose, pendant douze ans d'épiscopat, si ce n'est de restaurer les églises de Rome. L'enlèvement du pape Martin, en 653, qui eut lieu dans des circonstances si émouvantes, est indiqué en quelques mots; on ne parle pas de ce qui arriva ensuite, de la pression qui fut exercée sur le clergé de Rome pour le forcer à élire un successeur au pape injustement déposédé.

Nous voyons déjà se produire ici deux façons de se taire, dont l'une consiste à fermer tout à fait la bouche, l'autre à parler pour ne rien dire. Ces deux procédés seront souvent appliqués par la suite.

Vers la fin du septième siècle et au commencement du huitième, les biographes racontent assez volontiers. Les vies de Conon, Sergius, Jean VI, Jean VII, Constantin, Grégoire II, sont pleines de détails intéressants. Dans celle de Grégoire III il y a un long récit des démarches du pape en faveur du culte des images, mais pas un mot de sa politique italienne, des progrès de la puissance lombarde du côté de Ravenne, de l'alliance des Romains avec le duc de Spolète et de la guerre de représailles qui en fut la conséquence. L'histoire est ici remplacée par l'énumération des fondations de monastères, des restaurations d'églises, c'est-à-dire par un dépouillement des registres du *vestiarium*.

Les biographes suivants ont résisté à la tentation de recourir à cette source si commode. Ceux de Zacharie, d'Etienne II et d'Etienne III sont de véritables narrateurs, et qui racontent au lendemain même des événements. Au contraire, celui de Paul, une fois qu'il a terminé l'éloge du pape, n'a plus rien à nous dire, sauf quelques fondations, d'un pontificat qui a duré dix ans et qui a vu le premier fonctionnement du pouvoir temporel.

La vie d'Hadrien, nous l'avons vu, réunit les deux systèmes : le récit historique et le dépouillement des registres. Nous avons le récit de 772 à 774, le dépouillement de 774 à 795.

L'histoire elle-même, quand nos biographes la traitent, se ressent naturellement de leur situation. Ils sont Romains, ils sont clercs, ils sont attachés à la cour pontificale. Ceci explique la façon dont ils voient les choses. De l'autre côté de la frontière lombarde, dans un couvent de Constantinople, des personnes aussi sincères et aussi bien informées les apercevaient peut-être autrement. Les éloges prodigués aux papes, surtout au commencement des notices, rentrent dans le style des pa-

1. *Mus. ital.*, t. II, p. 4, 5. Cf. Galletti, *Del vestarario*, Rome, 1758. La charte du pape Jean III, où Galletti trouve la plus ancienne mention du *vestiarium*, est apocryphe (Jaffé, † 1043); mais elle prouve que, au temps où elle a été composée, le *vestiarium* existait encore, avec les mêmes attributions qu'autrefois.

2. Mittens (Hadrianus) Ianuarium vestararium suum, cognoscens eum idoneam personam... Cuncta disponens per Ianuarium fidelissimum vestararium suum (p. 505, l. 19; p. 506, l. 9).

négyriques ou des oraisons funèbres *pracsente corpore*. On se sent tout permis dans le sens laudatif. La critique, au contraire, est de grande rareté. Tout ce que l'on trouve en ce genre c'est un blâme discret de la timidité montrée par le pape Jean VII dans l'affaire du concile *in Trullo* [1]. L'empire, lui aussi, est bien traité, trop bien même, car les formules respectueuses que l'on ne ménage pas à certains empereurs dépassent les limites de la platitude permise, même aux scribes officiels. A lire la notice du pape Constantin, on canoniserait Justinien Rhinotmète, ce monstre abominable, couvert de sang et d'iniquités de toute espèce, dont Rome elle-même avait eu à sentir la brutalité. Selon le biographe, c'est un prince très chrétien, humble, pieux, bon, orthodoxe. Sa mort est une calamité publique : il semble qu'on ait perdu Trajan ou Théodose.

Les rois lombards sont traités d'une autre façon. Ce sont les ennemis de Rome ; les biographes les combattent à coups de plume, avec la vigueur qui est d'usage *in re praesenti*. Il est heureux pour la réputation du roi Liutprand qu'on puisse le juger sur d'autres documents que la vie du pape Zacharie. Après avoir longuement raconté comment, à deux reprises différentes, Liutprand se laissa fléchir aux prières du pape et lui accorda tout ce qu'il voulut, le biographe n'hésite pas à signaler la mort du roi comme un bienfait de Dieu ; il pousse même l'insolence jusqu'à prétendre qu'elle a été obtenue par les prières de Zacharie ; ce qui, si on l'en croyait, compromettrait un peu la réputation de ce saint personnage. Mais Liutprand n'est rien auprès d'Astolphe. La vie d'Etienne II, où il est question de ce dernier roi et de ses entreprises contre Rome, est conçue en tels termes, qu'elle parut intolérable aux clercs du royaume lombard ; ils crurent devoir l'expurger au point de vue des convenances politiques de leur pays. C'est dans un autre style, naturellement, que l'on parle des rois franks. Pour eux, les épithètes favorables sont presque aussi longues que pour les papes eux-mêmes.

Ces exagérations, d'expression ou de sentiment, sont autant de traits précieux, propres à montrer que nous avons affaire à des écrivains contemporains. Leurs passions, leurs façons étroites et vives de voir les choses sont pour nous de précieuses garanties. Ils parlent comme ils sentent : c'est tout ce qu'on peut leur demander. Dans mon commentaire, où j'ai serré de très près chacune de leurs assertions, je n'ai pas eu à relever un seul mensonge. Tout bien considéré, en tenant compte du temps et du lieu où ils vivaient, des circonstances spéciales où chacun d'eux écrivait, les biographes pontificaux du VIIe et du VIIIe siècle ont fait œuvre sincère. Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est qu'ils n'aient pas écrit davantage [1].

1. Je ne parle pas de la notice de Vigile, qui a été écrite dans d'autres conditions.

1. Outre les recensions et continuations, l'histoire du texte devrait comprendre aussi l'étude des citations, et, en général, de la diffusion du L. P. Comme il y aurait peu de chose à dire à cet égard sur la période considérée ici (VIe-VIIIe siècle), je préfère attendre au prochain volume, où cette question sera traitée avec l'ampleur convenable. En attendant, je renvoie le lecteur aux pages XLVI, LII-LIV, LXI, CCXXII de cette introduction, ainsi qu'à la page 235 du texte (XYSTUS III, note 8).



CHAPITRE SEPTIÈME

CHRONOLOGIE (I-VIIIe SIÈCLE).

---

1. — Les éléments de la chronologie des papes sont contenus, pour la plupart, dans le *Liber pontificalis* et dans quelques écrits connexes, catalogues ou tables d'anniversaires. Je n'ai pas cru à propos de discuter ces données dans mon commentaire, à mesure qu'elles se présentaient dans le texte. Il m'a semblé plus opportun de traiter toutes les questions chronologiques dans une étude spéciale. C'est l'objet du présent chapitre.

Bien d'autres avant moi se sont occupés de la chronologie des papes, mais avec des documents incomplets ou mal publiés, dont les rapports de parenté et d'autorité n'avaient point été tirés au clair. Aussi, tout en rendant hommage à ce qui a été fait antérieurement en ce genre, ai-je cru devoir m'adresser directement aux textes et traiter à nouveau tous les problèmes. Les résultats auxquels je suis arrivé sont groupés dans le tableau joint à ce chapitre; je vais les expliquer en détail.

1. J'ai indiqué p. v, note 3, les travaux les plus récents. On peut y joindre le mémoire d'Henschen et Papebroch, *De antiquioribus Pontificum Romanorum catalogis*, dans le *Propylaeum ad Acta ss. maii*, les dissertations, et notes chronologiques de Bianchini, dans son édition du *L. P.*, les compilations historiques de Baronius, Pagi, Tillemont, etc.; enfin les *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé, notamment la seconde édition de cet ouvrage, retouchée par MM. Kaltenbrunner, Ewald et Lœwenfeld.

1° *De saint Pierre à Urbain* († 230).

2. — Pour les premiers papes[1] je me suis borné à reproduire la liste de saint Irénée, la plus ancienne et la plus autorisée ; j'y ai joint les chiffres d'années à partir de Xystus Ier, parce que c'est seulement depuis lors qu'ils se présentent dans les divers catalogues avec assez d'uniformité pour inspirer quelque confiance. Je ne doute pas que les premiers noms n'aient été accompagnés de chiffres dans des listes fort anciennes, et dès la fin du second siècle ; mais, outre qu'il est difficile d'en déterminer la provenance, ces chiffres sont si mal conservés qu'on peut les considérer comme perdus.

Les deux premiers siècles (30-230) de l'histoire pontificale.

Quant aux autres papes, depuis Xystus Ier jusqu'à Urbain, j'ai reproduit les chiffres de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, acceptés par saint Jérôme dans sa Chronique, et passés de là dans les catalogues du ve et du vi^e siècle. Ceux du catalogue libérien sont d'au-

1. En ce qui regarde saint Pierre, le chiffre de ses vingt-cinq années est aussi bien attesté que les chiffres d'années de ses successeurs depuis Xystus Ier jusqu'à Urbain. J'ai donc cru pouvoir le noter, mais sans indiquer à partir de quelle date il faut le compter, car il y a, sur ce point, de graves incertitudes. Quant aux deux dates du 22 février et du 29 juin, elles n'ont évidemment qu'une valeur symbolique. La seconde se rapporte, en tout cas, à une translation du corps de l'apôtre et non point à son martyre. Cf. ci-dessus, p. cv, et p. 119, S. Petrus, note 12.

tant plus suspects, pour cette période, que la liste à laquelle ils ont été adaptés contenait deux erreurs graves, le dédoublement d'Anaclet et la transposition Anicet-Pie. Avant Pontien, les chiffres de mois et de jours ne sont conservés que dans le catalogue libérien [1], et encore sans que la leçon originale de celui-ci soit garantie comme elle l'est, par la notation consulaire, pour les chiffres d'années; j'ai cru devoir les supprimer, pour plus de sûreté, bien que ceux de la fin de cette série, c'est-à-dire ceux des papes du commencement du troisième siècle, aient quelque titre à notre confiance. Je me suis abstenu aussi de toute indication de date, dans cette partie de la série; pour rapporter à une année précise de l'ère chrétienne l'avènement ou la mort d'un de ces papes, il faudrait avoir, à tout le moins, non seulement la durée de chaque pontificat, en chiffres d'années, mois et jours, vérifiés à une unité près, mais encore et avec la même approximation, la durée de chaque vacance. Or les vacances[2] ne sont point connues, et, quant aux autres chiffres, la tradition paléographique n'est ni assez sûre ni assez claire; nous ne savons, par exemple, si les chiffres d'Eusèbe sont des chiffres ronds, ou s'ils expriment simplement le compte des années pleines. Les personnes qui n'auraient besoin que d'une approximation de un à trois ans trouveront dans les chiffres d'années, comptés en remontant, à partir de Pontien, des éléments suffisants pour le classement chronologique des pontificats depuis Xystus Ier.

En dehors des catalogues, les faits historiques connus qui se rapportent directement ou indirectement aux papes du second siècle, confirment en gros la succession et les chiffres d'années que j'ai reproduits. Quant à une détermination plus précise, il n'y a guère à citer que la date 96-97, considérée généralement comme celle de l'épître de saint Clément aux Corinthiens et celle de l'année 154, la plus récente que l'on puisse assigner à l'entrevue de saint Polycarpe et du pape Anicet, à Rome; saint Polycarpe, en effet, est mort le 23 février 155, ce qui ne permet pas de placer après l'année 154 son voyage en Occident.

Les chroniques d'Eusèbe et de saint Jérôme, ainsi que les livres qui en dépendent, établissent entre l'avènement ou la mort des papes et diverses séries chronologiques, années des empereurs, olympiades, ère d'Abraham, etc. des synchronismes, d'où on pourrait tirer des dates plus précises, il est vrai, mais souvent contradictoires entre elles ou avec les faits connus. Ces synchronismes ne représentent que des combinaieons de savants; en certains cas ils permettent de vérifier les chiffres des catalogues d'après lesquels ils ont été établis; mais il est impossible de leur attribuer la même autorité traditionnelle qu'à ces catalogues eux-mêmes.

1. Sur ce document et sur ceux qui vont être cités dans le cours de cette exposition, je renvoie, d'une manière générale, au premier chapitre de cette introduction. On y trouvera, soit les textes eux-mêmes, soit des références précises.

2. Sur les chiffres de vacance donné par le *L. P.*, cf. ci-dessus, p. CLX.

2° *De Pontien à Miltiade* (230-314).

3. — Depuis Pontien, la chronologie devient fort précise. Le milieu historique est presque toujours assez éclairé pour que l'année de l'avénement et celle de la mort du pape soient connues, même en dehors de tout calcul. Celui-ci est d'ailleurs assez facile à faire. Jusqu'à Boniface Ier († 422) les calendriers [1] fournissent la série presque complète des anniversaires funèbres des papes; cette série se continue, depuis Gélase au moins († 496), dans les notices du *Liber pontificalis*, sauf quelques interruptions. En partant de ces points fixes on parvient, à l'aide des chiffres d'années, mois et jours qui, dans les catalogues, expriment la durée du pontificat, à déterminer le jour où celui-ci a commencé, c'est-à-dire le jour de l'ordination du pape. Une règle ecclésiastique, dont nous constatons l'application depuis le pape Miltiade (311-314) [2], fixait au dimanche la célébration de ces cérémonies. On a donc, dans la coïncidence du dimanche avec les dates d'avènement obtenues par le calcul, une vérification et, au besoin, une rectification des chiffres conservés dans les catalogues. Il arrive même quelquefois que, par les calendriers ou autrement, le jour de l'ordination soit connu indépendamment de tout calcul.

Progrès de la précision, depuis le IIIe siècle.

4. — La petite chronique [3] par laquelle se continua, dès le milieu du troisième siècle, le catalogue pontifical

Pontien, Antéros, Fabien.

1. Les deux tables philocaliennes, publiées ci-dessus, p. 10-21 et le martyrologe hiéronymien. En attendant l'édition que nous donnerons prochainement, M. de Rossi et moi, de ce texte important, on peut consulter celle de Fiorentini, *Vetustius ecclesiae occidentalis martyrologium*, Lucques, 1668.

2. Toutes les dates d'ordination que l'on connaît directement, depuis Miltiade, et notamment celles de Silvestre, Marc et Jules, marquées dans le catalogue libérien, correspondent à des dimanches.

3. Conservée dans le catalogue libérien. Cf. ci-dessus, p. IV.

d'Hippolyte, nous donne les dates terminales des pontificats de Pontien, d'Antéros, de Fabien. On a de plus le jour de l'ordination d'Antéros; c'est-à-dire la série suivante, qui s'interrompt après Fabien :

28 septembre 235, démission de Pontien;
21 novembre 235, ordination d'Antéros;
3 janvier 236, mort d'Antéros;
20 janvier 250, mort de Fabien.

Ceci permet de corriger les chiffres de jours d'Antéros, marqués *d. X* dans le catalogue libérien; il faut évidemment *d. XII*, leçon conservée dans le *Liber pontificalis* et dans quelques-uns des catalogues auxquels il est apparenté.

Il est clair aussi que Fabien ne peut avoir siégé un mois entier après ses quatorze ans et que le groupe *m. I.* doit être effacé du texte libérien.

Cornelius

On voit par les lettres de saint Cyprien [1] que le siège de Rome fut vacant toute l'année 250, depuis la mort de Fabien, et que l'élection de son successeur Cornelius n'eut lieu qu'au commencement du printemps 251, au mois de mars environ. D'un autre côté, la date à laquelle l'anniversaire de Cornelius est marqué dans les calendriers est celle de la translation de ses restes à Rome et non celle de sa mort à Centumcellae. Nous n'avons donc avec précision ni l'une ni l'autre de ses deux dates extrêmes, et par conséquent il n'est pas possible de vérifier les chiffres du catalogue libérien. Comme ceux-ci ne se heurtent point aux dates du pape suivant, on a lieu de les croire bien conservés.

Lucius, Etienne, Xystus II.

La date de la mort de Xystus II est absolument certaine : le jour est le 6 août, jour de sa fête, jadis si solennelle, l'année, celle de la persécution de Valérien, *Tusco et Basso cons.* [258]. L'histoire des années précédentes, sur lesquelles nous sommes bien renseignés par la correspondance de saint Cyprien, ne permet pas de douter que Lucius ne soit mort en 254, Etienne en 257; grâce aux calendriers, ces dates se précisent ainsi qu'il suit :

5 mars 254, mort de Lucius;
2 août 257, mort d'Etienne;
6 août 258, mort de Xystus II.

Il en ressort que les chiffres d'années du catalogue libérien sont à corriger pour ces trois papes; ceux de Lucius, *an. III*, et de Xystus, *an. II*, doivent être supprimés tout à fait, celui d'Etienne ramené de *an. IIII* à *an. III*.

1. Voir surtout *Ep.* 37, 43, 44, 45.

Les papes de la fin du IIIe siècle.

5. — Pour la période comprise entre Xystus II et la persécution de Dioclétien, les calendriers et les dates de jours fournies par le catalogue libérien donnent les résultats suivants :

22 juillet 259, ordination de Denys;
26 décembre, mort de Denys;
30 décembre, mort de Félix;
7 décembre, mort d'Eutychien;
17 décembre, ordination de Gaius;
22 avril, mort de Gaius;
30 juin, ordination de Marcellin.

Cette série nécessite la correction du chiffre des mois pour Denys; au lieu de *m. II*, il faut évidemment lire *m. V*, comme dans les anciens catalogues du ve siècle; par ailleurs, les chiffres de mois et de jours concordent assez bien avec les dates. Quant aux chiffres d'années, ils ne peuvent être vérifiés par l'histoire contemporaine; force est de s'en rapporter aux catalogues. Dans le catalogue libérien les notes consulaires concordent avec les chiffres indiqués, sauf pour le cas de Denys, dont la mort est marquée au 26 décembre 269, ce qui suppose un épiscopat de 10 ans et quelques mois, tandis que le catalogue lui-même n'en porte que huit. En tenant compte de la chronologie si régulière des papes suivants, il faut considérer la note consulaire *cons. Claudi et Paterni* [269] comme mal choisie et ramener au 26 décembre 268 la mort du pape Denys. Le chiffre d'années est ainsi VIIII; c'est celui d'Eusèbe et de saint Jérôme; c'était aussi sans doute le chiffre primitif du catalogue romain auquel furent adaptées les notes consulaires en 336; il est concevable en effet que les copistes aient passé de VIIII à VIII, mais non pas qu'ils aient pu tirer la leçon VIII de la leçon X.

22 juillet 259, ordination de Denys;
26 décembre 268, mort de Denys;
30 décembre 274, mort de Félix;
7 décembre 283, mort d'Eutychien;
17 décembre 283, ordination de Gaius;
22 avril 296, mort de Gaius;
30 juin 296, ordination de Marcellin.

6. — Arrivés à la persécution de Dioclétien, nous rencontrons des lacunes et des contradictions dans nos renseignements. L'ordination de Marcellin est marquée au 30

juin 296 ; le jour de sa mort est inconnu ; en le calculant d'après les chiffres du catalogue libérien on arrive au 24 octobre 304 ; l'année est vérifiée dans une certaine mesure par les textes et traditions qui font de ce pape un témoin ou une victime de la persécution de Dioclétien ; quant au jour, il ne peut s'autoriser d'aucune tradition liturgique[1]. Pour les trois papes suivants, voici d'abord ce que l'on peut tirer des dates et des notes consulaires du catalogue libérien et des anniversaires de la *Depositio episcoporum* :

Marcel, Eusèbe, Miltiade.

	308,	ordination de Marcel ;
16 janvier	309,	mort de Marcel ;
18 avril,		ordination d'Eusèbe ;
17 août,		mort d'Eusèbe ;
2 juillet	311,	ordination de Miltiade ;
11 janvier	314,	mort de Miltiade.

Les chiffres de Miltiade, *an. III m. VI d. VIII* sont ainsi vérifiés, sauf celui des années, qui doit être corrigé en *an. II*. Pour Eusèbe, le catalogue porte *m. IIII d. XVI*; il faut évidemment supprimer le chiffre des jours ; quant à Marcel, *an. I m. VI (*ou *VII) d. XX*, son ordination devra être placée le 26 juin ou le 27 mai, suivant que l'on adoptera le chiffre VI ou le chiffre VII pour les mois. En tenant compte de la note consulaire on arrive ainsi, pour l'ordination de Marcel, au 26 juin ou au 27 mai 308. Ici encore les notes consulaires du catalogue libérien sont contradictoires avec ses chiffres d'années ; dans cette incertitude, je crois devoir corriger les chiffres d'une unité et maintenir les notes. En effet, si l'on n'accepte pas les dates consulaires, il faut se résoudre à taxer d'erreur, non pas un copiste quelconque, mais l'auteur du catalogue, c'est-à-dire un contemporain ; cela ne me paraît pas possible, d'autant plus que, depuis l'année 258, c'est à peine si nous avons pu relever une erreur dans sa notation consulaire, et cela pour l'année 268, très éloignée du temps où nous sommes et où il vivait. Les erreurs de chiffres, au contraire, n'engagent point sa responsabilité ; elles peuvent provenir des copistes, entre le quatrième siècle et le neuvième. De telles erreurs, nous en constatons à chaque instant ; ainsi un chiffre de mois est attribué indûment à Fabien, des chiffres d'années à Lucius et à Xystus II, un chiffre de jours à Eusèbe, situé juste entre Marcel et Miltiade ; nous avons dû corriger les chiffres d'années et de mois de Denys ; il faudra bientôt corriger un des chiffres de Jules : en un mot, les chiffres, par la facilité avec laquelle ils se prêtent aux transformations des copistes, sont toujours suspects, tant qu'on ne peut pas les vérifier ; tandis que les notes consulaires, impossibles à défigurer complètement, engagent la responsabilité de l'auteur et, dans l'espèce, nous fournissent la garantie d'un contemporain. Ce serait donc lâcher le certain pour l'incertain que de corriger les notes consulaires d'après les chiffres. Nous arrivons ainsi aux résultats suivants :

27 mai ou 26 juin	308,	ordination de Marcel ;
16 janvier	309,	mort de Marcel ;
18 avril	309 ou 310,	ordination d'Eusèbe ;
17 août	309 ou 310,	mort d'Eusèbe ;
2 juillet	311,	ordination de Miltiade ;
11 janvier	314,	mort de Miltiade.

Il reste une inconnue, c'est l'année où siégea Eusèbe. Est-ce 309, est-ce 310 ? Il est impossible de le savoir. Les données historiques assez rares que l'on a sur ces temps-là ne permettent pas d'éliminer cette incertitude, pas plus qu'elles ne confirment ou contredisent les dates que je viens d'établir.

Durée de la persécution de Dioclétien.

7. — Outre ses indications ordinaires, le catalogue libérien marque à propos de Marcellin *quo tempore fuit persecutio et cessavit episcopatus an. VII m. VI d. XXV*. La formule *cessavit episcopatus* ne se retrouve pas ailleurs dans le catalogue libérien ; le *Liber Pontificalis* l'emploie constamment pour désigner la vacance du siège épiscopal, après la mort de chaque pape, jusqu'à l'ordination de son successeur. Il est probable qu'elle a ici la même signification, c'est-à-dire qu'elle est analogue à l'expression *presbyteri praefuerunt* employée plus haut, à propos de la persécution de Valérien. M. de Rossi[1] conjecture qu'il s'agit ici, non pas d'une vacance proprement dite, mais d'une interruption dans la reconnaissance quasi officielle de l'épiscopat romain de la part de la préfecture urbaine. Les chiffres lui paraisssent cadrer avec la durée de la persécution. M. Lipsius[2] accepte en gros cette idée, en y ajoutant une nouvelle hypothèse. Je crois prudent de

1. L'anniversaire de Marcellin, tel qu'il est observé aujourd'hui (26 avril) n'a pas d'autorité plus ancienne que la notice de ce pape dans le *Liber pontificalis*. Il est impossible de le faire concorder avec les chiffres libériens et la date de l'ordination.

1. *Roma sott.* t. II, p. VII.
2. *Chron. der röm. Bischöfe*, p. 249.



m'abstenir ici de toute exégèse ; il n'est pas possible de dire quel est le point de départ de la durée *an. VII m. VI d. XXV*, si c'est la date du premier édit de persécution (23 février 303) ou d'un édit subséquent, ou de l'application de ces édits à Rome, ou de la mort de Marcellin ; le point d'arrivée n'est pas mieux déterminé: ce pourrait être la date de l'édit de Galère, de sa promulgation à Rome, de la restitution des biens ecclésiastiques à Miltiade, ou même de l'ordination de ce pape. Ainsi isolés de toute vérification, ces chiffres ne me paraissent pas assez sûrs pour servir de base à une hypothèse probable, ni surtout pour détourner de son acception naturelle la formule *cessavit episcopatus*. Du reste la solution de cette difficulté incidente n'importe en aucune façon à la chronologie pontificale proprement dite.

3° *De Silvestre à Innocent* (314-417).

Silvestre, Marc, Jules.

8.— Pour les trois papes suivants, Silvestre, Marc et Jules, nous avons dans le catalogue libérien les dates de l'ordination et celles de la mort ; ces dernières sont vérifiées de plus par la *Depositio episcoporum*. Les chiffres sont bien indiqués, sauf ceux de Jules, *an. XV m. I d. XI*, qui doivent être corrigés d'après les dates en *an. XV m. II d. VI*, leçon des catalogues du VIe siècle et du *Liber pontificalis*.

Libère.

Le catalogue libérien nous abandonne après avoir marqué l'ordination de Libère : la leçon des manuscrits, *XI kal. iun.*, ne correspond pas à un dimanche, ce qui la rend suspecte ; d'autre part on trouve dans le martyrologe hiéronymien, au *XVI kal. iun.* (17 mai), *Romae... depositio Liberi episcopi*. Cet anniversaire, moyennant la correction de *depositio* en *natale*, qui est assez souvent à faire dans le martyrologe, est celui de l'ordination de Libère ; en 352 le 17 mai est un dimanche. Une autre *depositio Liberi episcopi* est marquée à Rome, au 23 septembre, dans le même martyrologe : cette date coïncide à un jour près avec celle qui est marquée dans la préface du *Libellus precum* [1] ; encore est-il facile de choisir entre les deux jours, ou plutôt de rectifier la leçon du martyrologe, car, d'après le récit du *Libellus precum*, Libère dut mourir un dimanche, c'est-à-dire le 24 septembre (*VIII kal. oct.*, et non *VIIII kal. oct.*). On obtient ainsi les chiffres *an. XIIII m. IIII d. VII*, mal conservés, surtout le premier, dans les catalogues.

1. Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 81.

Damase.

Il résulte encore du *Libellus precum* que Damase, élu aussitôt après la mort de Libère, ne fut ordonné que le dimanche suivant, 1er octobre 366 ; son anniversaire est marqué au 11 décembre dans le martyrologe hiéronymien ; d'après une lettre [1] du préfet de Rome, Symmaque, on voit qu'il siégeait encore en 384 ; d'autre part, on a une lettre de son successeur, datée du 10 février 385 ; il est donc mort le 11 décembre 384. On arrive ainsi aux chiffres *an. XVIII m. II d. XI*, conservés dans les catalogues, sauf l'erreur *m. III*.

Sirice, Anastase, Innocent.

9. — Sirice fut ordonné en 384, *Ricimere et Clearcho cons.*, d'après la chronique de Prosper ; depuis la mort de Damase, 11 décembre, jusqu'à la fin de cette année il n'y a que trois dimanches, 15, 22, 29 décembre, entre lesquels le choix demeure incertain, car, par une exception singulière pour ce temps-là, on n'a pas le compte exact des mois et des jours de Sirice. Sa mort est marquée à l'année 398, *Honorio IV et Eutychiano cons.*, dans la chronique de Prosper. Le martyrologe hiéronymien indique le jour, 26 novembre. Cela donnerait les chiffres *an. XIII m. XI d. XI*, ou *an XIII m. XI d. IIII*, ou *an. XIII m. X d. XXVIII*, suivant que l'ordination est placée au 15, au 22 ou au 29 décembre 384 ; mais tous les catalogues donnent le chiffre rond *an. XV*, confirmé par l'épitaphe métrique de Sirice : *ter quinos populum qui rexit in annos*.

Ce témoignage lapidaire a par lui-même une autorité considérable, renforcée encore par celle des catalogues, dont le chiffre rond, *an. XV*, suppose la durée *an. XIIII m. XI* ou *X*. Sirice serait donc mort à la fin de 399 et non à la fin de 398 ; d'un autre côté, les épîtres pontificales et autres documents historiques ne permettent pas de savoir qui était pape en 399. Il y a donc incertitude sur l'année de la mort de Sirice.

Pour trouver un point fixe, auquel on puisse rattacher avec sécurité les calculs sur les chiffres des catalogues, il faut descendre jusqu'au 12 mars 417, qui est la date certaine de la mort d'Innocent. L'ordination de ce pape est marquée au 21 décembre dans le martyrologe. Les catalogues lui donnent un épiscopat de 15 ans, 2 mois et 21 jours, ce qui reporterait son ordination au dimanche 22 décembre 401 ; on peut admettre un déplacement d'un jour dans le martyrologe. Si on se laissait guider uniquement par celui-ci, il faudrait reporter l'ordination d'Innocent au 21 décembre 402

1. X, 21, p. 295 O. Seek.

qui a été un dimanche ; mais ce système aurait l'inconvénient de supposer la transformation de *an. XIIII* en *an. XV*, transformation invraisemblable. Le jour de la mort d'Anastase est marqué dans le martyrologe d'une façon confuse il est vrai, mais cependant reconnaissable, au 19 décembre, une date qui concorde fort bien avec celle de l'ordination d'Innocent. Ainsi Anastase est mort le 19 décembre 401, à un jour près, car avec le martyrologe il faut toujours admettre une approximation d'un jour. En rapprochant cette date de celle du 26 novembre, indiquée par le même martyrologe comme celle de la mort de Sirice, on justifie très bien les 21 jours (peut-être 22 ou 23) que les catalogues marquent pour Anastase, en sus de son chiffre d'années. C'est celui-ci qui fait difficulté. Les catalogues marquent trois ans, chiffre inconciliable avec celui de 15 ans qui représente, pour Sirice, la tradition la plus autorisée. Dans ce conflit des renseignements, je crois qu'il faut se décider pour le chiffre de Sirice, qui a pour lui, non seulement l'accord des catalogues, mais encore le témoignage certain d'une inscription contemporaine. On obtient ainsi les dates suivantes :

26 novembre 399, mort de Sirice
Dimanche 27 novembre 399, ordination d'Anastase ;
19 décembre 401, mort d'Anastase ;
Dimanche 22 décembre 401, ordination d'Innocent.

En m'arrêtant à ces dates je néglige les synchronismes de Prosper, qui marque à l'année 398 l'avénement d'Anastase et à l'année 402 celui d'Innocent; mais les synchronismes de Prosper ne sont pas sûrs pour cette période ; nous verrons bientôt qu'il se trompe d'une année pour Zosime et Célestin, beaucoup plus voisins de son temps ; on peut donc admettre qu'il ait commis une erreur semblable aux environs de l'année 400.

4° *De Zosime à Jean Ier* (417-526).

Zosime.

10. — Les dates suivantes sont plus faciles à établir. La mort d'Innocent est marquée au 12 mars dans le martyrologe hiéronymien ; on a de lui des lettres du 27 janvier 417 et, de son successeur Zosime, une lettre du 22 mars de la même année[1]. Innocent est donc mort le 12 mars 417 ; cette date, en ce qui regarde les mois et les jours, est confirmée par celle de l'ordination et par les chiffres des catalogues. Quant à Zosime, il a dû être ordonné le 18 mars 417, seul dimanche qui se présente entre le 12 et le 22 de ce mois. Les troubles qui suivirent sa mort et qui accompagnèrent l'élection de son successeur Boniface ont donné lieu à une correspondance officielle[1] actuellement conservée, qui permet de fixer au 26 décembre 418 la *depositio* de Zosime et au 29 du même mois l'ordination de Boniface, marquée d'ailleurs à ce jour dans le martyrologe hiéronymien. Les catalogues donnent des chiffres assez différents pour Zosime ; il est clair qu'il faut s'arrêter à la leçon *an. I m. VIIII d. VIIII* qui se rencontre dans quelques-uns d'entre eux.

Boniface, Xystus III, Célestin, Léon.

Le martyrologe hiéronymien contient encore les dates obituaires de Boniface (4 septembre) et de saint Léon (10 novembre); on sait par la correspondance de celui-ci[2] que son *natale ordinationis* tombait le 29 septembre. Les chiffres de mois et de jours sont donc pour le premier *m. VIII d. VI*, pour le second *m. I d. XIII*; or ce sont précisément les chiffres des catalogues. Ceux-ci atteignent en ce moment une exactitude fort grande et cela est d'autant plus heureux qu'ils vont être souvent nos principaux guides. Prosper, qui vivait et écrivait à Rome, au temps de Xystus III et de Léon, fait mourir Xystus en 440 et fixe à 40 jours et un peu plus la vacance du siége après sa mort ; il lui attribue, de concert avec tous les catalogues, huit ans et dix-neuf jours. En partant de ces données, on peut fixer au 19 août la mort de Xystus III et son ordination au dimanche 31 juillet 432 ; cette année est conforme au synchronisme de Prosper.

L'épitaphe de Célestin lui donne dix ans d'épiscopat; il mourut, dit-elle, *decimum dum conderet annum;* les catalogues sont plus précis ; ils portent *an. VIIII m. X d. XVII;* mais nous n'avons aucune indication directe sur les dates précises de son avènement et de sa mort. On sait par saint Augustin (*Ep.* 209) que Célestin fut élu *sine ulla plebis discissione* et par Prosper qu'il en fut de même de Xystus III, *totius urbis pace et consensione mirabili*. Ceci suppose qu'il n'y a pas eu de longue vacance, ni avant, ni après Célestin. La mort de Boniface, nous l'avons vu déjà, tombe un 4 septembre, en 422 au plus tôt, car on a de lui des lettres du 11 mars de cette année, mais pas plus tard,

1. Jaffé, 321-314, 328.

1. Baronius, *ad ann.* 418-419 ; Migne, *P. L.*, t. XVIII, p. 397 et suiv.
2. Jaffé, 414.



car il faudrait corriger le chiffre d'années de Célestin, non seulement dans les catalogues, en changeant VIIII en VIII, mais encore dans son épitaphe en changeant *decimum* en *nonum*, transformation aussi impossible qu'inutile. On peut donc considérer comme certain que Boniface est mort le 4 septembre 422 et que Célestin a été ordonné le dimanche suivant 10 septembre; en comptant ses mois et ses jours d'après les catalogues, on arrive à fixer sa mort au 27 juillet 432, quatre jours avant l'ordination de Xystus III. Tout en permettant d'établir les dates des papes de cette période, ces concordances affermissent notre confiance dans les chiffres des catalogues.

Hilaire, Simplicius, Félix III, Gélase.

11. — Le *natale ordinationis* d'Hilaire tombait [1] au 19 novembre; on a de lui des lettres du 25 janvier 462; il fut donc consacré le 19 novembre 461. A partir de cette date, jusqu'à la mort de Gélase, troisième successeur d'Hilaire, nous sommes presque réduits aux catalogues; suivons-les d'abord, sauf à les vérifier en chemin. Ils portent pour Hilaire *an. VI m. III d. X*, ce qui fixe sa mort au 29 février 468; la date obituaire est inconnue d'ailleurs [2]. Le dimanche suivant, 3 mars 468, est le premier auquel on puisse rapporter l'ordination de Simplicius; pour celui-ci la meilleure leçon des catalogues est *an. XV d. VII*, ce qui placerait sa mort au 10 mars 483. Le *Liber pontificalis* indique, il est vrai, le 2 mars, *VI non. mart.* Il est difficile d'effacer les sept jours des catalogues : la correction serait trop forte; mieux vaut corriger, dans le livre pontifical, la date obituaire *VI non. mart.* (2 mars) en *VI id. mart.* (10 mars). Fixons au dimanche suivant, 13 mars 483, l'ordination de Félix III, qui paraît avoir été élu [3] sans aucun retard, et comptons à partir de là les *an. VIII m. XI d. XVII* que lui attribuent les catalogues : nous arrivons au 1er mars 492. La date obituaire de Félix III n'est pas connue autrement. Le 1er mars 492 étant un dimanche, Gélase peut avoir été ordonné ce jour-là ou le dimanche suivant 8 mars. Sa *depositio*, dans le *Liber pontificalis*, est fixée au 21 novembre; en comptant à partir du 1er mars les chiffres fournis par les catalogues, *an. IIII m. VIII d. XVIIII*, on arrive à cette date, à un jour près. On peut donc éliminer l'hypothèse du 8 mars pour l'ordination de Gélase et considérer comme définitives toutes les dates présentées jusqu'ici à titre provisoire. Ces dates sont du reste vérifiées en gros par la correspondance pontificale de cette période; il en résulte en effet que Simplicius était encore pape le 6 novembre 482, que Félix III était en fonctions dès l'année 483 et qu'il a pu féliciter l'empereur Anastase de son élévation au trône, arrivée en avril 491; les lettres datées du pape Gélase vont du 1er novembre 492 au 13 avril 496. Enfin, la date de l'ordination de Félix III (13 mars) coïncide avec celle d'un concile tenu par lui en 487, vraisemblablement à l'occasion de l'anniversaire de son ordination [1].

1. Concile du 19 novembre 465, dans Thiel, *Epp. Rom. Pontificum*, t. I, p. 159; cf. p. 126, note.

2. Cependant le martyrologe hiéronymien semble la fixer au 10 septembre. Sur cette difficulté, v. p. 247, HILAIRE, note 13.

3. Ceci résulte de ce que nous savons sur la réunion où il fut élu (Hardouin, *Conc.* t. II, p. 977; Thiel, *Epp. R. P.*, t. I, p. 685).

Anastase II, Symmaque, Hormisdas, Jean I.

Avec Anastase II commence la partie du *Liber pontificalis* où les notices sont de main contemporaine. Il donne les dates obituaires des papes Anastase II, Symmaque, Hormisdas et Jean Ier; les trois dernières sont accompagnées de dates consulaires; pour Symmaque on a aussi le jour de l'ordination. A l'aide des catalogues, qui ne peuvent plus inspirer aucun doute, dès que leur leçon est bien établie, on n'a aucune peine à calculer les dates d'ordination d'Anastase, d'Hormisdas et de Jean Ier.

Pour celui-ci cependant il y a une contradiction apparente entre son chiffre de jours, *d. XVI*, parfaitement attesté, et la date de sa mort, *XV kal. iun.* (18 mai). En combinant ces deux données on obtient, pour son ordination, une date antérieure à la mort de son prédécesseur. On ne peut guère admettre une erreur dans la date obituaire, qui est confirmée par le chiffre de vacance après Jean Ier. Mais il est possible que la durée du pontificat ait été comptée comme s'étendant jusqu'au jours de l'enterrement du pape à Rome, c'est-à-dire jusqu'au 27 mai; on trouve ainsi les 16 jours attestés par tous les catalogues.

5° *De Félix IV à saint Grégoire* (526-604).

12. — L'ordination de Félix IV est fixée au 12 juillet 526, dans sa notice; sa mort au 12 octobre 530. Cela suppose un pontificat de quatre ans et trois mois pleins; mais la notice elle-même et les catalogues du Félix IV.

1. Thiel, p. 259.

temps portent *an. IIII m. II d. XII*; d'autre part, la chronologie de Boniface II, fondée sur des documents absolument sûrs, fixe son ordination au dimanche 22 septembre 530. Félix a donc dû mourir ce jour-là au plus tard. Les incidents qui accompagnèrent sa mort, bien connus maintenant, rendent fort probable qu'il est mort le jour même où son successeur fut ordonné. Il faut donc accepter [1] la date du 22 septembre, *X kal. oct.* L'expression paléographique de cette date est trop différente de *IIII id. oct.* pour que l'on puisse admettre une transformation inconsciente; c'est le rédacteur lui-même ou quelque ancien copiste qui aura, par distraction, répété le groupe *IIII id.* qui figurait dans la date d'ordination (*IIII id. iul.*) et écrit, sans changer le nom du mois, *IIII id. oct.*

Boniface II La durée du pontificat de Boniface II est fixée par tous les catalogues à deux ans et vingt-six jours. Ces chiffres sont marqués dans la note en prose qui fait suite à son épitaphe métrique. Il n'y a donc pas moyen d'en douter. Cette même épitaphe contient la date de la sépulture : *Depositus in pace XVI kal. nov., iterum post cons. Fl. Lampadi et Orestis vv. cc.* (17 octobre 532). La note consulaire que porte à cet endroit le texte du livre pontifical, *conssulatu Lampadii* est celle de l'année 530. Il est clair qu'elle n'est pas ici à sa place, qu'elle se rapporte à l'année de l'ordination de Boniface et non pas à celle de sa mort. C'est, comme la note consulaire de la vie du pape Jean II, une glose marginale introduite dans le texte à un endroit mal choisi.

En comptant 2 ans et 26 jours avant le 17 octobre 532, on arrive au 22 septembre 530, qui est précisément un dimanche.

Jean II, Agapit. Jean II a siégé, d'après les catalogues, 2 ans, 4 mois, 6 jours; cette durée, comptée en remontant à partir du 27 mai 535, date obituaire de Jean II dans le *Liber pontificalis*, donne le 21 janvier 533 pour date de l'ordination. C'est un vendredi; de plus cette date ne coïncide pas avec la durée de la vacance, *m. II d. XV*, indiquée dans la notice de Boniface. Il y a donc erreur quelque part. Pour trouver une base sûre, nous devons descendre jusqu'à la mort d'Agapit, fixée au 22 avril 536 par le *Liber pontificalis* [2]. Le catalogue de l'an 555 donne à Agapit 11 mois et 9 jours; le nombre des jours, VIIII, est changé en XVIII dans d'autres catalogues et dans le livre pontifical, mais il faut évidemment s'en tenir à la leçon du catalogue de l'an 555, qui a beaucoup de chances d'être la mieux conservée; comme on va le voir, elle est vérifiée par diverses coïncidences; en suivant cette leçon, l'ordination d'Agapit tombe le 13 mai 535, un dimanche. En comptant à partir de là les années, mois et jours de Jean II on arrive au vendredi 7 janvier 533; comme il faut tenir compte de la vacance entre Jean II et Agapit, on placera l'ordination au dimanche précédent, 2 janvier. Ainsi le pontificat de Jean II ira du 2 janvier 533 au 8 mai 535. Ces limites obtenues par le calcul seul concordent à un jour près avec les deux vacances indiquées dans le *Liber pontificalis*, *m. II d. XV* après Boniface II, *d. VI* après Jean II. Cette vérification est propre à inspirer toute confiance. L'erreur se trouve donc dans la date obituaire *VI kal. iun.* de la notice de Jean II; outre les inconvénients signalés plus haut, on a pu voir que cette date tombe après l'ordination d'Agapit, calculée au plus tôt. Il n'est pas possible de la corriger en supposant une déformation de *VIII id. mai* (8 mai) en *VI kal. iun.*; ces deux groupes de sigles sont trop différents pour cela. Du reste, si on observe que le *VI kal. iun.* est une date marquée dans la notice de Jean Ier comme celle de la sépulture de ce pape, on n'hésitera pas à admettre qu'elle a été transportée indûment d'un pape Jean à l'autre et qu'elle n'est point primitive dans la notice de Jean II. Dans celle-ci, outre la date obituaire, il y a une note consulaire, *p. c. iterum Lampadi*, qui équivaut à *et iterum p. c. Lampadi* (533); c'est, comme dans la notice de Boniface II, l'année de l'ordination du pape et non celle de sa mort [1].

13. — Après la mort d'Agapit, nous rencontrons les pontificats troublés de Silvère et de Vigile. Les données chronologiques du livre pontifical sont très incertaines. Nous n'y trouvons ni les dates terminales de ces deux pontificats, ni même une tradition exacte de la durée de chacun d'eux. Silvère est censé avoir siégé un an, 5 mois et 11 jours, Vigile 17 ans, 6 mois, 26 jours. Ces Silvère, Vigile.

1. En comdtant du 12 au 12 on ne justifierait pas le *d. XII* des catalogues; mais en comptant à la romaine du *IIII id.* au *IIII id.* on arrive au 10 septembre 530, après lequel il y a bien 12 jours jusqu'au 22.

2. Cette date est confirmée par celle du concile ouvert à Constantinople, peu de jours après sa mort, le 2 mai 536.

1. Sur la note consulaire de l'année 535, à Rome, v. De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, p. 475 et suiv. Cette note n'est pas encore entièrement déterminée. En tout cas elle diffère absolument de celle de l'année 533, où figurent les noms de Lampadius et d'Oreste ou celui de Lampadius seul.

chiffres sont inconciliables avec ceux du catalogue de l'année 555, qui atteint ici son maximum d'autorité, et même avec l'ensemble des renseignements acquis d'ailleurs. Pour me borner à citer un seul fait, une inscription publiée par M. de Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, 1057, mentionne une concession de sépulture faite par le *beatissimus papa Vigilius*, en 537, le jour... *m iuliarum*, c'est à dire entre le 14 juin et le 15 juillet. Les circonstances au milieu desquelles Silvère fut élu nous interdisent de supposer une longue vacance après la mort d'Agapit. Il fallut tout juste le temps nécessaire pour que la nouvelle de la mort du pape parvînt de Constantinople à Rome, et pour que le roi Théodat pût imposer son candidat Silvère ; c'est assez dire qu'il ne faut pas aller beaucoup au delà des premiers jours de juin 536. D'autre part, Vigile est mort le 7 juin 555, après avoir siégé 18 ans, 2 mois et 9 jours, d'après le catalogue arrêté à sa mort. Ces chiffres reportent son ordination au 29 mars 537, qui est précisément un dimanche. Entre le 22 avril 536, date de la mort d'Agapit à Constantinople, et le 29 mars 537, nous avons plus de onze mois, c'est-à-dire assez d'espace pour placer les neuf mois de Silvère, la vacance entre Agapit et lui, qui fut au moins d'un mois, et une vacance inconnue, mais probablement moins longue, entre lui et Vigile.

Jusqu'ici nous raisonnons sur des données certaines. Si l'on veut fixer avec plus de précision les dates extrêmes du pontificat de Silvère, je proposerai une conjecture. Dans la seconde partie de la notice de Silvère, il est dit que Bélisaire vint de Naples à Rome, où *susceptus est a domno Silverio benigne et abiit Vilisarius patricius in palatio Pinciano V id. mai., indict. XV*. L'indiction XV nous donne l'année 537. Il est d'ailleurs certain que la date du 11 mai ne peut se rapporter à l'entrée de Bélisaire à Rome, où il était arrivé depuis le mois de décembre de l'année précédente et où Vitigès le tenait assiégé depuis le déclin de l'hiver. D'autre part, on ne comprend pas bien pourquoi, s'il s'agissait ici d'un simple changement de domicile, on en aurait noté la date avec tant de soin. Je soupçonne que cette date s'applique à la déposition de Silvère, longuement racontée dans le texte qui suit. Mais alors il faut la modifier, car le 11 mai 537, Vigile était déjà pape. La correction la plus simple serait de changer *mai.* en *mar.* ; on aurait ainsi *V id. mar.*, le 11 mars, date qui satisfait à toutes les autres données. Silvère, qui a siégé neuf mois (chiffre rond), aurait été ordonné le 1er ou le 8 juin 535 et déposé près de trois semaines avant l'ordination de son successeur.

Pélage I.

14. — Au delà de Vigile nous n'avons plus le secours du précieux catalogue de 555. Le pape Pélage mourut au commencement de mars. Sou épitaphe, conservée dans les manuscrits, indique le 4 mars comme jour de sa *depositio*. En marge du *Liber pontificalis*[1] on trouve le 2 mars. Agnellus, le biographe des évêques de Ravenne, dans un passage où il copie évidemment une chronique ravennate du VIe siècle, fait mourir le pape le 3 mars. Ces petites différences s'expliquent ou par des fautes de copistes ou par une distinction entre le jour de la mort et celui de la sépulture. Mais aucun des trois documents ne marque l'année. Les catalogues s'accordent à donner 10 mois et 18 jours à Pélage Ier; quant à son chiffre d'années, beaucoup de manuscrits du *Liber pontificalis* portent XI, leçon évidemment fausse, contredite par les épitaphes, par les catalogues du VIe et du VIIe siècle et par la chronique de Victor de Tunnunum ; tous ces documents s'accordent sur la leçon IIII.

Du moment où Pélage a siégé 4 ans, 10 mois et 18 jours et qu'il est mort le 4 mars, il a dû être ordonné le 16 avril. Ce n'est pas en 555, car Vigile était encore vivant le 16 avril de cette année. D'autre part, il résulte d'une lettre de Pélage à Maur, évêque de Préneste[2], que son ordination a eu lieu dans la quatrième indiction (555-556). L'évêque de Préneste, chargé d'administrer un bien de l'église romaine, avait fait, avant l'arrivée et l'ordination de Pélage, un premier versement sur les revenus de cette indiction. Ce versement, imposé par Narsès, avait été opéré entre les mains de trois prêtres romains. Plus tard, après son ordination, le pape toucha directement le reliquat du même exercice. Ainsi Pélage a été ordonné plusieurs mois après le 1er septembre 555. Le 16 avril 556 était un dimanche et même le dimanche de Pâques. Tout s'accorderait donc de ce côté.

Mais il existe une lettre du pape Pélage, datée du 15 février 556, qui, si sa date était exacte, contredirait la solution proposée. Je vais montrer que la date est fausse.

La lettre en question[3] est adressée à un certain nombre d'évêques de la *Tuscia annonaria*, c'est-à-dire de la

1. Sur la provenance et l'autorité des dates obituaires depuis Pélage jusqu'à Boniface V, v. ci-dessus, p. CCXVIII.
2. Jaffé, 951 ; Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 417.
3. Jaffé, 939 : Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 397.

Toscane du Nord, qui, suivant en cela l'exemple des métropolitains de Milan et d'Aquilée, refusaient de reconnaître Pélage comme pape et de le nommer aux prières de la messe. Pélage les engage à se départir de cette attitude schismatique. Le sujet de la lettre n'indique pas en lui-même un début de pontificat; il n'y a non plus rien de semblable dans les formules et les détails du style. Ceci est déjà étonnant. Dans une autre lettre [1], datée du 4 juillet 556, et adressée à Sapaudus, évêque d'Arles, Pélage lui notifie son avénement comme assez récent. Enfin, une troisième lettre [2], adressée au roi Childebert le 11 décembre 556, est représentée, dans une lettre postérieure (Jaffé, 978) comme ayant été écrite *in ipsis statim ordinationis nostrae principiis*. Ainsi, en juillet et en décembre 556, Pélage pouvait encore se dire au commencement de son pontificat. Cela ne serait pas possible s'il avait été ordonné l'année précédente. La date de la première lettre est donc contredite par le reste de la correspondance de Pélage ; il faut y ajouter une année, chose assez facile, car il n'est pas nécessaire pour cela de changer un nom de consul. Nous sommes dans les postconsulats de Basile; au lieu de lire *anno XV p. c. Basilii v. c.* on lira *anno XVI* etc.

Cette correction faite, il reste encore une difficulté. Entre la mort de Vigile, 7 juin 555, et l'ordination de Pélage, 16 avril 556, il y aurait une vacance de 10 mois et 11 jours. Cette vacance n'a rien d'invraisemblable ; on en trouve une aussi longue entre Jean III, successeur de Pélage et Benoît. Depuis l'inauguration dn régime byzantin à Rome, il fut interdit de procéder à l'ordination du pape avant que l'élection n'eût été vérifiée à Constantinople. Toutefois, il est à considérer que le *Liber pontificalis* ne marque, après Vigile, que trois mois et cinq jours de vacance. Malgré ces chiffres, je crois que les dates proposées ci-dessus doivent être maintenues. Le *Liber pontificalis* ne donne pas la date obituaire de Vigile : il marque inexactement la durée de son pontificat et de celui du pape Silvère, son prédécesseur ; il présente à cet endroit un certain mélange de faux et de vrai qui autorise la défiance, quand ses renseignements sont contredits par de bonnes autorités ; enfin, les chiffres de mois et de jours qu'il attribue à Pélage sont en conflit évident avec ceux qu'il donne pour la vacance après Vigile, les uns et les autres étant comptés à partir de dates bien vérifiées. Il y a donc lieu de faire un choix entre des indications contradictoires.

1. Jaffé, 940; Migne, *l. c.*, p. 401.
2. Jaffé, 942; *Migne, l. c.*, p. 402.

L'ordination de Pélage étant fixée au mois d'avril 556, sa mort a dû arriver en mars 561. Jusqu'ici on l'a toujours fait mourir en 560. Ce retard d'un an entraîne un recul semblable pour les pontificats voisins. Mais les choses n'en vont que mieux ainsi, comme je le montrerai tout à l'heure. Etablissons d'abord, d'après le *Liber pontificalis* tout seul, car les inscriptions et les lettres nous font ici défaut, les dates d'ordination et de décès de Jean III, Benoît et Pélage II ; au delà de celui-ci, le pontificat de saint Grégoire, parfaitement documenté, fournit un excellent point d'arrêt. Jean III, Benoit, Pélage II, Grégoire.

Jean III fut enterré le 13 juillet, après un pontificat de 12 ans, 11 mois et 26 jours. Son ordination eut donc lieu le 17 juillet. Si nous prenons le 17 juillet 561, nous tombons juste sur un dimanche. La combinaison des dates obituaires avec les mois et jours marqués dans le *Liber pontificalis* conduit, pour l'ordination de Benoît, au 2 juin 575, pour celle de Pélage II au 26 novembre 579, pour celle de saint Grégoire au 3 septembre 590. Cette dernière date est vérifiée en gros par le registre de Grégoire et, avec une précision entière, par les chiffres de vacance entre Pélage II et lui.

La concordance des chiffres de vacance, après Pélage Ier, Jean III et Benoît, n'est pas aussi complète ; cependant l'écart n'est que de 20, 18 et 14 jours, ce qui est peu considérable, car il s'agit de vacances fort longues. Je crois devoir négliger ces divergences, qui viennent sans doute de ce que les chiffres de vacance auront été mal calculés.

Voici maintenant un fait qui vérifie toute cette chronologie. L'évêque de Ravenne Jean III, mort le 11 janvier 595, après un pontificat de 16 ans, 1 mois et 19 jours [1], avait dû être consacré à Rome en novembre 578. Or, si l'on admettait la chronologie reçue, son ordination tomberait pendant la vacance entre Benoît et Pélage II. Il y aurait donc une grave difficulté : elle disparaît avec le système que j'ai adopté.

6° *De saint Grégoire à Hadrien* (604-795).

15.—L'ordination de Sabinien tombe le 30 août 604, Sabinien.

1. L'année 595 est donnée par la correspondance de saint Grégoire ; le jour de la mort et la durée du pontificat par Agnellus (c. 98).

sil'on part de la vacance, le 13 septembre, si l'on part de la durée de son pontificat. Dans un cas comme dans l'autre, on a la coïncidence du dimanche [1]. Il y a donc incertitude, à moins que l'on ne préfère sacrifier les chiffres de vacance.

Boniface III. Pour Boniface III les deux données concordent. Il a été ordonné le 19 février 607.

Boniface IV. Pour l'ordination de Boniface IV, on arrive au 18 septembre 608 par les chiffres de vacance, au 12 du même mois par ceux de siège. Le dimanche tombe entre ces deux dates, le 15 septembre[2]. Ce ne serait pas une grosse difficulté ; mais il y en a une autre. C'est que la date obituaire de ce pape est fixée au 8 mai par son épitaphe, au 25 par la note interpolée dans le *Liber pontificalis*. Si l'on combine le 8 mai avec les chiffres de siège on arrive au 25 août 608, qui est un dimanche. Cette vérification me paraît devoir trancher la question en faveur de l'inscription et du calcul qui se déduit des chiffres de siège.

Deusdedit. Pour l'ordination de Deusdedit, les chiffres de vacance conduisent au mardi 2 décembre 615, en partant de l'inscription que je viens d'alléguer, au samedi 20, en partant de la note marginale. Les chiffres de siège donnent le dimanche 19 octobre 615 [3].

Boniface V. Après Deusdedit nous rencontrons une difficulté spéciale. La durée du pontificat de Boniface V, 5 ans et 10 mois [4], additionnée avec les deux vacances avant et après ce pape, donne juste six ans moins un jour et nous conduit au commencement de novembre 624. Or il est sûr, par les documents de la correspondance pontificale, que Boniface V siégeait encore en 625 et qu'Honorius lui succéda vers la fin de cette année. Il y a donc erreur d'un an, soit dans les chiffres de vacance entre Deusdedit et Boniface V, soit dans les chiffres de siège attribués à Boniface V. La première hypothèse est la seule admissible, en raison d'abord de la différence d'autorité des deux groupes de chiffres, ensuite parce que la vie de Boniface V place, avant son ordination la révolte de l'exarque Eleuthère, et nous fournit ainsi l'explication d'une vacance plus longue que de coutume.

Nous admettrons donc 1 an, 1 mois et 15 jours de vacance après Deusdedit. Cette correction faite, l'ordination de Boniface V est fixée au dimanche 23 décembre 619, tant par les chiffres de vacance qui tombent juste, que par les chiffres de siège, qui conduisent au mardi 25.

Honorius. Pour l'ordination d'Honorius, les chiffres de vacance conduisent au jeudi 7 novembre 625, les chiffres de siège au dimanche 27 octobre de la même année. En acceptant cette dernière solution, on a une vacance bien courte, puisque Boniface était mort le 25 octobre. Mais, dans la période où nous sommes, une vacance de 13 jours est tout aussi difficile à expliquer qu'une vacance de 2 jours. Pour des raisons qui nous échappent, on s'abstint de retarder l'ordination d'Honorius jusqu'après réception de la lettre impériale d'approbation.

Sévérin, Jean IV, Théodore. Il n'y a aucune difficulté pour les trois papes suivants, Sévérin, Jean IV et Théodore. Les deux séries de chiffres donnent sensiblement les mêmes dates et rencontrent le coïncidence du dimanche. On obtient ainsi le 28 mai 640 pour l'ordination de Sévérin, le 24 décembre de la même année pour celle de Jean IV, le 24 novembre 642 pour celle de Théodore.

Martin, Eugène. La chronologie des deux papes suivants est plus difficile à établir. Eugène, mort le 2 juin 657, est dit avoir siégé 2 ans, 9 mois et 24 jours, ce qui reporte son ordination au dimanche 10 août 654, plus d'un an avant la mort de son prédécesseur Martin. Ceci, sauf la date précise, est connu d'ailleurs et s'explique par les circonstances historiques [1]. Aucune vacance n'étant indiquée à la fin de la notice de Martin, force nous est de nous contenter du précédent calcul.

Entre le 14 mai 649, jour où mourut Théodore et le 10 août 654, jour où fut ordonné Eugène, il n'y a pas place pour la durée que le *Liber pontificalis* [2] assigne au pontificat de Martin, 6 ans 1 mois et 26 jours. Il n'en est pas de même si on descend jusqu'au 17 septembre 655, date que le biographe indique comme celle de la mort du pape. En remontant à partir de cette date, les chiffres de siège conduisent au mercredi 22 juillet 649.

1. Une variante des mss. KG, dans les jours de siège, permet d'arriver au 3 septembre ; mais, outre que la leçon courante du *L. P.* est confirmée par trois catalogues indépendants (p. xxv, 29, 32), le 3 septembre tombe au milieu d'une semaine.

2. Le ms. G a ici la variante *d. XVI* qui conduit juste au 15 septembre ; mais cette leçon est isolée et trop facile à expliquer par une déformation de *d. XIII*.

3. Mais ici il faut corriger la leçon courante du *L. P.* par celle des mss. E^5GK, que confirment d'ailleurs les trois catalogues cités plus haut, p. CCLV, note 1.

4. Ici encore il faut corriger la leçon courante (*an. V*) du *L. P.* Les catalogues de Frédégaire et de Corbie II donnent *an. V m. X*, conformément aux mss. $C^{24}E^5$; la même leçon, corrompue en *d. X* ou *d. XIII*, se retrouve dans les mss. K, G, E^1.

1. MARTIN, notes 14, 15, 16, p. 340 ; EUGÈNE, notes 1, 2, p, 341.

2. La leçon du catalogue de Corbie, *an. III* au lieu de *an. VI* est une faute évidente.

D'autre part, la date obituaire de Théodore, combinée avec les chiffres de vacance, donne le dimanche 5 du même mois. L'incertitude est donc assez faible.

Depuis Eugène jusqu'à Sergius inclusivement, les biographes donnent régulièrement les dates obituaires. Elles vérifient constamment les calculs obtenus en combinant les durées de siège et de vacance avec les lettres dominicales. Il n'y a de difficulté que pour Vitalien, Adéodat et Agathon. Le jour de l'ordination de Vitalien est le 30 juillet 657, si on le déduit du chiffre de la vacance après Eugène, le 27, si on le déduit de la date obituaire de Vitalien lui-même. C'est la première date qui est la bonne, car le 30 juillet 657 est un dimanche. La différence est faible ; elle vient sans doute de ce que le biographe de Vitalien a exprimé la durée de son pontificat en chiffres ronds, comptant comme fini un mois qui ne l'était qu'à peu près.— La date obituaire d'Adéodat est fautive ; le calcul, dans un sens et dans l'autre, donne le 17 juin, tandis que les manuscrits, sauf G, portent le 27. Il faut évidemment lire, avec ce manuscrit, *XVI kal. iul.* au lieu de *VI*.

Adéodat

Agathon

L'ordination d'Agathon doit être fixée au 27 juin 678, si on déduit sa date de la vacance précédente, au 4 juillet, si on part des chiffres d'Agathon lui-même. Il y a donc erreur d'un côté ou de l'autre. Or je remarque que, tandis que les chiffres de la vacance après Donus n'offrent pas de variantes notables, les manuscrits KG donnent à Agathon 14 jours au lieu de 4, ce qui conduit au 27 juin pour son ordination. Ici encore la leçon primitive rétablit la concordance des données chronologiques.

Jean VI, Jean VII, Sisinnius, Constantin, Grégoire II.

16. — La date obituaire de Sergius, 8 septembre 701, est indiquée avec précision, par le jour du mois, l'indiction et l'empereur. Pour les quatre papes suivants la date obituaire fait complètement défaut, sauf dans quelques manuscrits[1] où la mention de la sépulture a été suppléée et accompagnée d'indications chronologiques d'inégale autorité. Les dates fournies par les manuscrits E s'accordent avec les chiffres de durée de siège et de vacance ; malheureusement il n'y en a que pour Jean VII et Constantin. Voici d'abord les résultats auxquels on arrive avec les chiffres du texte primitif.

Après Sergius, vacance de 1 mois et 20 jours ; c'est-à-dire ordination de Jean VI le 28 octobre 701 ; le 30 étant un dimanche, nous irons jusque-là. Jean VI siège 3 ans, 2 mois et 12 jours ; sa mort se place donc au 11 janvier 705. Après lui, vacance de 1 mois et 17 jours, soit jusqu'au 28 février ; comme c'est un samedi, on obtient ainsi le 1er mars comme date de l'ordination de Jean VII. Ce pape siège 2 ans, 7 mois et 17 jours ; sa mort arriva donc le 17 octobre 707. Puis vient une vacance de 3 mois, jusqu'au 17 janvier 708 : comme c'est un mardi, il faut admettre que 3 mois est un chiffre rond et fixer l'ordination de Sisinnius au dimanche le plus voisin, 15 janvier. Sisinnius meurt au bout de vingt jours, c'est-à-dire le 4 février. Après lui, vacance de 1 mois et 18 jours, jusqu'au 22 mars ; comme ce jour est un jeudi, il faut pousser jusqu'au dimanche 25. On arrive ainsi à l'ordination de Constantin, qui siège 7 ans et 15 jours, c'est-à-dire jusqu'au 9 avril 715. La vacance est alors de 40 jours, soit jusqu'au 19 mai, jour de l'ordination de Grégoire II. La même date s'obtient en comptant les 15 ans, 8 mois et 24 jours de Grégoire II en remontant à partir de la date obituaire du 11 février 731, connue par sa notice.

Cette coincidence est remarquable ; elle fournit une vérification de toute la série depuis Sergius et permet de juger de la valeur des dates obituaires de Jean VI, Jean VII, Sisinnius et Constantin, telles qu'elles se rencontrent dans certains manuscrits. Pour Jean VI, nous n'avons qu'une note marginale de l'un des manuscrits B, qui donne la date du 2 août, évidemment fausse. Les autres manuscrits interpolés présentent ici une rédaction où l'on avait ménagé une place pour le jour de la mort : *sub die, indictione III* ; mais ce jour n'a pas été marqué. Pour Jean VII, les manuscrits B E nous donnent le *XV kal. nov.* (18 octobre) ; le calcul donne le 17. Il y a donc sensiblement accord. Pour Sisinnius, les manuscrits B ont le *VIII id nov.*, date impossible. Enfin pour Constantin, les manuscrits E ont la date *V id. april.* (9 avril), identique à celle à laquelle nous sommes arrivés par le calcul, tandis que les manuscrits B ont la fausse date *VI id. ianuar.*

En résumé, l'intervalle de Jean VI à Grégoire II donne lieu à la chronologie suivante :

Jean VI, 30 octobre 701 — 11 janvier 705 ;
Jean VII, 1er mars 705 — 18 octobre 707 ;
Sisinnius, 15 janvier 708 — 4 février 708 ;
Constantin, 25 mars 708 — 9 avril 715 ;
Grégoire II, 19 mai 715 — 11 février 731.

17. — Grégoire II mourut le 11 février 731. Cette

[1] V. ci-dessus, p. CCXIX.

Grégoire III, Zacharie, Etienne II.

date nous est fournie par toutes les rédactions de sa vie, de même que la durée de la vacance après lui, 35 jours. On arrive ainsi au 18 mars 731 pour l'ordination de Grégoire III. C'est justement un dimanche.

A partir d'ici nous rencontrons quelques difficultés, causées par la discordance entre les données que nous fournissent les diverses rédactions des vies suivantes. Toutes s'accordent sur les durées des pontificats :

Grégoire III,	10 ans,	8 mois,	24 jours;
Zacharie,	10 ans,	3 mois,	15 jours;
Etienne II,	5 ans,		29 jours.

Elles s'accordent encore sur la date obituaire d'Etienne II, 26 avril 757, qui permet de fixer, en remontant, son ordination au dimanche 26 mars 752[1]. Entre cette date et l'ordination de Grégoire III, fixée au 18 mars 731, il y a 21 ans et 8 jours. C'est, à un jour près, la somme que l'on obtient en additionnant les deux pontificats de Grégoire III et de Zacharie. S'il n'y avait pas d'erreur, il faudrait admettre qne ces deux papes sont morts le jour même ou tout au plus la veille de l'ordination de leur successeur. Ceci est inadmissible pour Zacharie, car, d'après le biographe d'Etienne II, il faut compter au moins trois jours entre la mort de Zacharie et l'ordination d'Etienne. Cependant, en toute rigueur, et en acceptant une erreur d'un jour ou deux, on parviendrait encore à s'accommoder de cette solution.

Malheureusement elle ne cadre pas avec les finales ajoutées après coup aux notices de Grégoire III et de Zacharie. Celles-ci fournissent des vacances, l'une de 8, l'autre de 12 jours : de plus, elles indiquent des dates obituaires, 28 novembre pour Grégoire III, 15 mars pour Zacharie, qui ne sauraient s'accorder avec les chiffres d'années, mois et jours placés en tête des notices.

Dans ce conflit des témoignages, le plus sûr est, je crois, de s'en tenir au texte primitif du *Liber pontificalis* et à ses chiffres. Les auteurs qui ont suppléé les finales dans les manuscrits de la classe B sont, nous l'avons déjà constaté pour Sisinnius et Constantin, fort sujets à caution. Il leur arrive de marquer de fausses dates, soit d'après de mauvais renseignements, soit par simple conjecture et pour ne pas laisser la place vide. En somme, je disposerai ainsi qu'il suit la chronologie des papes en question :

1. Ce serait à la rigueur le 28 mars, mais il faut tenir compte du dimanche.

Ordination de Grégoire III,	18 mars	731;
Mort de Grégoire III,	10 décembre	741;
Ordination de Zacharie,	10 décembre	741;
Mort de Zacharie,	23 mars	752;
Ordination d'Etienne II,	26 mars	753.

A la mort de Grégoire III la situation était assez grave pour que l'on procédât vivement à l'ordination de son successeur. Le consentement de l'exarque était désormais une formalité sans importance. Du reste comme les Romains s'étaient décidés à suivre une ligne politique contraire à celle dans laquelle ils s'étaient engagés de concert avec l'exarque, comme ils avaient choisi Zacharie exprès pour les diriger dans cette voie nouvelle, ils devaient être peu tentés de s'exposer à des atermoiements possibles du côté de Ravenne. A la mort de Zacharie, un premier candidat fut élu et installé au Latran, en attendant le dimanche où devait se célébrer l'ordination. Il mourut le quatrième jour après son élection et Etienne II fut élu aussitôt. Il s'en faut d'un jour que tout cela se puisse placer dans l'intervalle fourni par nos calculs : ceux-ci, en effet, donnent le 24 mars comme date de la mort de Zacharie ; en les corrigeant [1] d'un ou deux jours, on arrive au 24 ou au 22. Ainsi Zacharie est mort le mercredi 22 ou le jeudi 23 ; son successeur, aussitôt élu et installé au Latran, fut frappé d'apoplexie trois jours après, le vendredi ou le samedi ; il mourut le lendemain, soit le samedi ou le dimanche, et fut sur-le-champ remplacé par Etienne II. Cette fois il ne pouvait être question de négociations avec Ravenne, puisqu'il n'y avait plus d'exarque.

Paul.

Après la mort d'Etienne II (26 avril 757), on indique une vacance de 35 jours, ce qui conduit au 30 mai pour l'ordination de son successeur ou plutôt au 29, qui est un dimanche. On y arrive aussi par la date obituaire, (28 juin 767) de Paul et la durée de son pontificat, 10 ans et 1 mois. La date obituaire n'est pas dans le *Liber pontificalis*, mais elle nous est fournie par une des pièces [2] relative à l'intrusion de l'antipape Constantin II. La chronologie de Paul n'offre donc pas de difficulté.

Etienne III, Hadrien.

Pour Etienne III, le biographe omet aussi la date obituaire ; mais son récit de l'avénement du pape permet de fixer l'ordination au dimanche 7 août 768. Cette date ne concorde qu'en gros avec la durée de la vacance après

1. Une variante autorisée donne *d. XIIII* au lieu de *d. XV*, ce qui conduit au 23 mars.
2. P. 480; ETIENNE III, note 3.

Paul, un an et un mois ; mais il faut considérer que celui qui a marqué ce dernier chiffre a eu surtout en vue la durée du pontificat illégitime de Constantin II, qui est en effet d'un an et un mois, très exactement. Les 3 ans, 5 mois et 18 jours d'Etienne III, comptés depuis le 7 août 768, aboutissent au 4 février 772. On indique une vacance de 9 jours, mais il doit y avoir erreur, car Hadrien fut ordonné le dimanche 9 février. Cette erreur, de 4 ou 5 jours, est à chercher soit dans les chiffres de la durée du pontificat d'Etienne III, soit dans ceux de la vacance après lui.

La date obituaire d'Hadrien, et la durée de son pontificat sont marquées d'une manière absolument identique dans son épitaphe, encore existante, et dans le *Liber pontificalis*. Il ne peut donc pas y avoir le moindre doute [1] sur le jour de son ordination, vérifié d'ailleurs par la coïncidence du dimanche.

1. L'ordination d'Hadrien est marquée au 4 mars dans le calendrier du sacramentaire de Gellone, manuscrit contemporain de Charlemagne ; mais il y a ici une confusion entre le pape et un martyr de Nicomédie dont la fête tombait ce jour-là. D'ailleurs le 4 mars 772 était un mercredi.

Avis pour la table chronologique. — Les chiffres et dates réunis dans cette table représentent, non la leçon de tel ou tel document ou manuscrit, mais les résultats de la discussion développée dans le chapitre VII de cette introduction. Le lecteur est donc invité à se référer aux pages qui précèdent, pour apprécier la valeur de chacune des indications de la table. Il peut cependant être averti, d'une manière générale, que quand une date n'est pas directement attestée par les documents, mais simplement calculée d'après eux, le *nom du mois* est en italique.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES PAPES

DE SAINT PIERRE A HADRIEN Ier

	JOUR DE L'ORDINATION	JOUR DE LA MORT	DURÉE DU PONTIFICAT
PETRUS,	22 février, NATALE PETRI DE CATHEDRA.	29 juin, NATALE APOSTOLORUM.	an. XXV
LINUS,			
ANENCLETUS (CLETUS),			
CLEMENS,			
EVARESTUS,			
ALEXANDER,			
XYSTUS,			an. X
TELESPHORUS,			an. XI
HYGINUS,			an. IIII
PIUS,			an. XV
ANICETUS,			an. XI
SOTER,			an. VIII
ELEUTHERUS,			an. XV
VICTOR,			an. X
ZEPHYRINUS,			an. XVIII
CALLISTUS,			an. V
URBANUS,			an. VIII
PONTIANUS,	21 *juillet* 230	*discinctus* le 28 sept. 235	an. V m. II d. VII
ANTEROS,	21 novembre 235	3 janvier 236	m. I d. XII
FABIANUS,	10 *janvier* 236	20 janvier 250	an. XIIII d. X
CORNELIUS,	mars 251	juin 253	an. II m. III d. X
LUCIUS,	25 *juin* 253	5 mars 254	m. VIII d. X
STEPHANUS,	12 *mai* 254	2 août 257	an. III m. II d. XXI
XYSTUS II,	30 *août* 257	6 août 258	m. XI d. VI

	JOUR DE L'ORDINATION	JOUR DE LA MORT	DURÉE DU PONTIFICAT		
DIONYSIUS,	22 juillet 259	26 décembre 268	an. VIIII	m. V	d. IIII
FELIX,	5 *janvier* 269	30 décembre 274	an. V	m. XI	d. XXV
EUTYCHIANUS,	4 *janvier* 275	7 décembre 283	an. VIII	m. XI	d. III
GAIUS,	17 décembre 283	22 avril 296	an. XII	m. IIII	d. VII
MARCELLINUS,	30 juin 296	25 *octobre* 304	an. VIII	m. III	d. XXV
MARCELLUS,	27 *mai* (ou 26 *juin*) 308	16 janvier 309		m. VII	d. XX
EUSEBIUS,	18 avril 309 (ou 310)	17 août 309 (ou 310)		m. IIII	
MILTIADES,	2 juillet 311	11 janvier 314	an. II	m. VI	d. VIII
SILVESTER,	31 janvier 314	31 décembre 335	an. XXI	m. XI	
MARCUS,	18 janvier 336	7 octobre 336		m. VIII	d. XX
IULIUS,	6 février 337	12 avril 352	an. XV	m. II	d. VI
LIBERIUS,	17 mai 352	24 septembre 366	an. XIIII	m. IIII	d. VII
DAMASUS,	1er octobre 366	11 décembre 384	an. XVIII	m. II	d. XI
SIRICIUS,	15, 22 ou 29 décembre 384	26 novembre 399	an. XV	(chiffre rond)	
ANASTASIUS,	27 *novembre* 399	19 décembre 401	an. II		d. XXI
INNOCENTIUS,	22 décembre 401	12 mars 417	an. XV	m. II	d. XXI
ZOSIMUS,	18 mars 417	26 décembre 418	an. I	m. VIIII	d. VIIII
BONIFATIUS,	29 décembre 418	4 septembre 422	an. III	m. VIII	d. VI
CAELESTINUS,	10 *septembre* 422	27 *juillet* 432	an. VIIII	m. X	d. XVII
XYSTUS III,	31 *juillet* 432	19 *août* 440	an. VIII		d. XVIIII
LEO,	29 septembre 440	10 novembre 461	an. XXI	m. I	d. XIII
HILARUS,	19 novembre 461	29 *février* 468	an. VI	m. III	d. X
SIMPLICIUS,	3 *mars* 468	10 mars 483	an. XV		d. VII
FELIX III,	13 *mars* 483	1er *mars* 492	an. VIII	m. XI	d. XVII
GELASIUS,	1er *mars* 492	21 novembre 496	an. IIII	m. VIII	d. XVIII
ANASTASIUS II,	24 *novembre* 496	19 novembre 498	an. I	m. XI	d. XXIIII
SYMMACHUS,	22 novembre 498	19 juillet 514	an. XV	m. VII	d. XXVII
HORMISDAS,	20 *juillet* 514	6 août 523	an. VIIII		d. XVII
IOHANNES,	13 *août* 523	18 mai 526	an. II	m. VIIII	d. XVI
FELIX IIII,	12 juillet 526	22 *septembre* 530	an. IIII	m. II	d. XII
BONIFATIUS II,	22 *septembre* 530	17 octobre 532	an. II		d. XXVI
IOHANNES II,	2 *janvier* 533	8 *mai* 535	an. II	m. IIII	d. VI
AGAPITUS,	13 *mai* 535	22 avril 536		m. XI	d. VIII
SILVERIUS,	1er *ou* 8 *juin* 536	*deiectus* 11 mars 537		m. VIIII	
VIGILIUS,	29 *mars* 537	7 juin 555	an. XVIII	m. II	d. VIIII
PELAGIUS,	16 *avril* 556	4 mars 561	an. IIII	m. X	d. XVIII
IOHANNES III,	17 *juillet* 561	13 juillet 574	an. XII	m. XI	d. XXVI
BENEDICTUS,	2 *juin* 575	30 juillet 579	an. IIII	m. I	d. XXVIII
PELAGIUS II,	26 *novembre* 579	7 février 590	an. X	m. II	d. X



	JOUR DE L'ORDINATION	JOUR DE LA MORT	DURÉE DU PONTIFICAT		
GREGORIUS,	3 *septembre* 590	12 mars 604	an. XIII	m. VI	d. X
SABINIANUS,	13 *septembre* 604	22 février 606	an. I	m. V	d. VIIII
BONIFATIUS III,	19 *février* 607	12 novembre 607		m. VIII	d. XXII
BONIFATIUS IIII,	25 *août* 608	8 mai 615	an VI	m. VIII	d. XIII
DEUSDEDIT,	19 *octobre* 561	8 novembre 618	an. III	'	d. XX
BONIFATIUS V,	23 *décembre* 619	25 octobre 625	an. V	m. X	
HONORIUS,	27 *octobre* 625	12 octobre 638	an. XII	m. XI	d. XVII
SEVERINUS,	28 *mai* 640	2 août 640		m. II	d. IIII
IOHANNES IIII,	24 *décembre* 640	12 octobre 642	an. I	m. VIIII	d. XVIII
THEODORUS,	24 *novembre* 642	14 mai 649	an. VI	m. V	d. XVIII
MARTINUS,	*juillet* 649	*deiectus* 17 juin 653	an. VI	m. I	d. XXVI
EUGENIUS,	10 *août* 654	2 juin 657	an. II	m. VIIII	d. XXIIII
VITALIANUS,	30 *juillet* 657	27 janvier 672	an. XIIII	m. VI	
ADEODATUS,	11 *avril* 672	17 juin 676	an. IIII	m. II	d. V
DONUS,	2 *novembre* 676	11 avril 678	an. I	m. V	d. X
AGATHO,	27 *juin* 678	10 janvier 681	an. II	m. VI	d. XIIII
LEO II,	17 *août* 682	3 juillet 683		m. X	d. XVII
BENEDICTUS II,	26 *juin* 684	8 mai 685		m. X	d. XII
IOHANNES V,	23 *juillet* 685	2 août 686	an. I		d. VIIII
CONON,	21 *octobre* 686	21 septembre 687		m. XI	
SERGIUS,	15 *décembre* 687	8 septembre 701	an. XIII	m. VIII	d. XXIII
IOHANNES VI,	30 *octobre* 701	11 *janvier* 705	an. III	m. II	d. XII
IOHANNES VII,	1er *mars* 705	18 octobre 707	an. II	m. VII	d. XVII
SISINNIUS,	15 *janvier* 708	4 *février* 708			d. XX
CONSTANTINUS,	25 *mars* 708	9 avril 715	an. VII		d. XV
GREGORIUS II,	19 *mai* 715	11 février 731	an. XV	m. VIII	d. XXIIII
GREGORIUS III,	18 *mars* 731	10 *décembre* 741	an. X	m. VIII	d. XXIIII
ZACHARIAS,	10 *décembre* 741	22 (ou 23) *mars* 752	an. X	m. III	d. XV
STEPHANUS II,	26 *mars* 752	26 avril 757	an. V		d. XXVIIII
PAULUS,	29 *mai* 757	28 juin 767	an X	m. I	
STEPHANUS III,	7 août 768	3 *février* 772	an. III	m. V	d. XXVIII
HADRIANUS.	9 *février* 772	26 décembre 795	an. XXIII	m. X	d. XVII

TEXTE

I

CATALOGUE LIBÉRIEN.

Je publie ce texte sur trois colonnes : dans la première il figure suivant la teneur des manuscrits de la collection chronographique de 354, ou manuscrits philocaliens, qui le présentent à l'état isolé; la seconde colonne contient les passages qui ont été insérés dans le *Liber pontificalis* et se sont conservés dans les manuscrits de celui-ci; la troisième est une restitution, fondée sur les leçons de ces deux groupes de manuscrits, avec quelques corrections fournies par les fastes consulaires de la collection philocalienne [1].

Au bas de la première colonne on trouvera les variantes des deux manuscrits philocaliens qui contiennent le catalogue des papes, savoir le *Bruxellensis*, Z, le *Vindobonensis*, V (Introduction, p. VI); la leçon de ces manuscrits est empruntée à l'édition de M. Th. Mommsen (*Ueber den Chronographen vom Jahre* 354, dans le t. I des *Abhandlungen der philol.-hist. Classe der kœn. Sachs. Gesellschaft der Wissenschaften*, p. 634-637). Les variantes cotées F, K, P, au bas de la seconde colonne, sont celles du *Liber pontificalis*, abrégé félicien (F), abrégé cononien (K), texte complet (P).

Après le catalogue viennent les deux tables intitulées *depositio episcoporum* et *depositio martyrum* dans la collection philocalienne; elles y figurent immédiatement avant le catalogue; je les reproduis d'après les mêmes sources que celui-ci.

1. Ces corrections sont en italique; quelques noms de papes, défigurés dans les manuscrits philocaliens, ont été ramenés à l'orthographe du quatrième siècle.



TEXTE PHILOCALIEN.

Imperante Tiberio Caesare passus est dominus noster Iesus Christus duobus Geminis cons. VIII kl. apr., et post ascensum eius beatissimus Petrus episcopatum suscepit. Ex quo tempore per successionem dispositum, quis episcopus quot annis prefuit vel quo imperante.

Petrus ann. XXV mens. uno d. VIIII. Fuit temporibus Tiberii Caesaris et Gai et Tiberi Claudi et Neronis, a cons. Minuci et Longini usque Nerine et Vero. Passus autem cum Paulo die III kl. iulias, cons. ss., imperante Nerone.

Linus ann. XII m. IIII d. XII. Fuit temporibus Neronis, a consulatu Saturnini et Scipionis usque Capitone et Rufo.

Clemens ann. VIIII m. XI dies XII. Fuit temporibus Galbe et Vespasiani, a cons. Tracali et Italici usque Vespasiano VI et Tito.

Cletus ann. VI m. duo dies X. Fuit temporibus Vespasiani et Titi et initio Domitiani, a cons. Vespasiano VIII et Domitiano V usque Domitiano VIIII et Rufo.

Anaclitus ann. XII m. X d. III. Fuit temporibus Domitiani, a cons. Domitiano X et Sabino usque Domitiano XVII et Clemente.

Aristus annos XIII m. VII d. duos. Fuit temporibus novissimis Domitiani et Nervae et Traiani, a cons. Valentis et Veri usque Gallo et Bradua.

Alexander ann. VII m. II d. uno. Fuit temporibus Traiani, a cons. Palmae et Tulli usque Veliano et Vetere.

Sixtus ann. X m. III d. XXI. Fuit temporibus Adriani a cons. Nigri et Aproniani usque Vero III et Ambibulo.

Telesforus annos XI m. III d. III. Fuit temporibus Antonini Macrini a cons. Titianí et Gallicani usque Caesare et Balbino.

Higinus ann. XII m. III d. VI. Fuit temporibus Veri

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

a cons. Gallicani et Veteris usque Presente et Rufino.

5 <et> quot Z — 8 Minuti Z — Nerine] Nervae Z — 9 cons.] consules Z — 18 initia V — 20 Anacletus Z — 26 annis octo Z — 29 Ambidulo V — 33 Albino V

EMPRUNTS DU LIBER PONTIFICALIS.

Fuit temporibus Tiberii Caesaris et Gai et Tiberii Claudi et Neronis.

Fuit temporibus Neronis, a consulatu Saturnini et Scipionis usque ad Capitone et Rufo cons.

Fuit temporibus Galbae et Vespasiani, a consulatu Tragali et Italici usque ad Vespasiano VIIII et Tito.

Fuit temporibus Vespasiani et Titi a Domitiani, consulatu Vespasiano VII et Domitiano V usque ad Domitiano VIIII et Rufo cons.

Fuit temporibus Domitiani a consulatu Domitiano X et Sabino usque ad Domitiano XVII et Clemente cons.

Fuit temporibus Domitiani et Nervae Traiani, a consulatu Valentis et Veteris usque ad Gallo et Bradua cons.

Fuit temporibus Traiani,.. usque Heliano et Vetere.

Fuit temporibus Adriani,.. usque ad Vero et Anniculo.

Fuit temporibus Antonini et Marci.....

Fuit temporibus Veri et Marci, a consulatu Magni et Camerini usque ad Orfito et Prisco.

(Anicetus). Fuit temporibus Severi et Marci, a consulatu Gallicani et Veteris usque ad Praesente et Rufino.

13 Rufino FK — 18 Domitiani *om.* P — 36 Prisco] Camerino FK.

RESTITUTION.

Imperante Tiberio Caesare passus est dominus noster Iesus Christus duobus Geminis cons. [29] VIII kl. apr. et post ascensum eius beatissimus Petrus episcopatum suscepit; ex quo tempore per successionem dispositum quis episcopus quot annis praefuit vel quo imperante.

Petrus ann. XXV mens. I d. VIIII. Fuit temporibus Tiberii Caesaris et Gai et Tiberii Claudii et Neronis, a consulatu *Vinici* et Longini [30] usque Nerone et *Vetere* [55]. Passus autem cum Paulo, die III kl. iul., cons. ss., imperante Nerone.

Linus ann. XII mens. IIII d. XII. Fuit temporibus Neronis, a consulatu Saturnini et Scipionis [56] usque Capitone et Rufo cons. [67]

Clemens ann. VIIII mens. XI d. XII. Fuit temporibus Galbae et Vespasiani, a consulatu Tracali et Italici [68] usque Vespasiano *VII* et Tito *V* [76].

Cletus ann. VI mens. II d. X. Fuit temporibus Vespasiani et Titi et initio Domitiani, a consulatu Vespasiano VIII et Domitiano V [77] usque Domitiano VIIII et Rufo cons. [83]

Anacletus ann. XII mens. X d. III. Fuit temporibus Domitiani a consulatu Domitiano X et Sabino [84] usque Domitiano XVII et Clemente cons. [95]

Evaristus ann. XIII mens. VII d. II. Fuit temporibus novissimis Domitiani et Nervae et Traiani, a consulatu Valentis et Veteris [96] usque Gallo et Bradua [108].

Alexander ann. VII mens. II d. I. Fuit temporibus Traiani, a consulatu Palmae et Tulli [109] usque Heliano et Vetere [116].

Xystus ann. X mens. III d. XXI. Fuit temporibus Adriani, a consulatu Nigri et Aproniani [117] usque Vero III et Ambibulo [126].

Telesphorus ann. XI mens. III d. III. Fuit temporibus Antonini et Marci, a consulatu Titiani et Gallicani [127] usque Caesare et Balbino [137].

Hyginus ann. XII mens. III d. VI. Fuit temporibus Veri et Marci, a consulatu *Nigri* et Camerini [138] usque Orfito et Prisco [149].

Anicetus ann. IIII [1]...... Fuit temporibus Veri et Marci, a consulatu Gallicani et Veteris [150] usque Praesente et Rufino [153].

1. *Chiffre déduit des dates consulaires.*

TEXTE PHILOCALIEN.

Pius ann. XX m. IIII d. XXI. Fuit temporibus Antonini Pii, a cons. Clari et Severi usque duobus Augustis. Sub huius episcopatu frater eius Ermes librum scripsit in quo mandatum continetur, quae ei precepit angelus, cum venit ad illum in habitu pastoris.

Soter ann. VIIII. . . . .

. . . . m. III d. II. Fuit temporibus Antonini et Comodi a cons. Veri et Hereniani usque Paterno et Bradua.

Victor ann. VIIII m. II d. X. Fuit temporibus. . . . .

. . . . Antonini, a cons. Saturnini et Galli usque Presente et Extricato.

Callistus ann. V m. II d. X. Fuit temporibus Macrini et Eliogabali, a cons. Antonini et Adventi usque Antonino III et Alexandro.

Urbanus ann. VIII mens. XI d. XII. Fuit temporibus Alexandri, a cons. Maximi et Eliani usque Agricola et Clementino.

Pontianus ann. V m. II d. VII. Fuit temporibus Alexandri, a cons. Pompeiani et Peligniani. Eo tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbyter exoles sunt deportati in Sardinia in insula nociva Severo et Quintiano cons. In eadem insula discinctus est IIII kl. octobr., et loco eius ordinatus est Antheros XI kl. dec., cons. ss.

Antheros m. uno dies X. Dormit III non. ian., Maximo et Africano cons.

Fabius ann. XIIII m. I d. X. Fuit temporibus Maximini et Cordiani et Filippi a cons. Maximini et Africani usque Decio II et Grato. Passus XII kl. feb. Hic regiones divisit diaconibus et multas fabricas per cimiteria fieri iussit. Post passionem eius Moyses et Maximus presbyteri et Nicostratus diaconus comprehensi sunt et in carcerem sunt missi. Eodem tempore supervenit Novatus ex Africa et separavit de ecclesia Novatianum et quosdam confessores postquam Moyses in carcere defunctus est, qui fuit ibi m. XI d. XI.

Cornelius ann. II m. III d. X a consul. Decio IIII et

4 mandatur contineturque quod ei Z — 17 Calixtus V — 25 Nepotianus Z — 26 uocina V — 27 Quintino V — 30 Maximiani V — 35 laconibus Z — 38 sunt *om.* Z — eodem] et V

EMPRUNTS DU LIBER PONTIFICALIS.

Fuit temporibus Antonini Pii a consulatu Clari et Severi........ Sub huius episcopatum frater ipsius Hermis librum scripsit in quo mandatum continet quod ei precepit angelus Domini cum venit ad eum in habitu pastoris.

Fuit temporibus Severi a consulatu Rustici et Aquilini usque ad Cetego et Claro.

(Eleutherius). Fuit temporibus Antonini et Commodi..... usque ad Paterno et Bradua.

Fuit temporibus Cesaris a consulatu Commodi II et Glabrione usque ad Laterano et Rufino.

(Zephyrinus). Fuit temporibus Antonini et Severi a consulatu Saturnini et Gallicani usque ad Praesentem et Stricato cons.

Fuit temporibus Macrini et Theodoliobolli, a consulatu Antonini..... et Alexandri.

Fuit temporibus Alexandri a consulatu Pompeiani et Peliniani. Eodem tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbiter exilio sunt deportati... in Sardinia insula bucina, Severo et Quintiano cons. In eadem insula... defunctus est III kal. novemb. et in eius locum ordinatus est Antheros XI kal. dec.

Temporibus Maximini et Africani cons.

Fuit temporibus Maximi...... et Africani usque ad Decio II et Quadrato, et passus est XIIII kal. febr. Hic regiones dividit diaconibus..... et multas fabricas per cymiteria fieri praecepit. Et post passionem eius Moyses et Maximus presbyteri conprehensi sunt et in carcerem missi sunt. Eodem tempore supervenit Novatus ex Africa et separavit de ecclesia Novatianum et quosdam confessores postquam Moyses in carcere defunctus est qui fuit ibi menses XI.

3 frater ipsius *om.* P — 12 Gravione KP — 26 deputati FK

RESTITUTION.

Pius ann. XX mens. IIII d. XXI. Fuit temporibus Antonini Pii, a consulatu Clari et Severi [146] usque duobus Augustis [161]. Sub huius episcopatu frater eius Hermes librum scripsit in quo mandatum continetur quod ei praecepit angelus cum venit ad illum in habitu pastoris.

Soter ann. VIIII. Fuit temporibus Veri, a consulatu Rustici et Aquilini [162] usque Cetego et Claro [170].

Eleutherius ann. XV[1] mens. III d. II. Fuit temporibus Antonini et Commodi, a consulatu *Severi* et Herenniani [171] usque *Materno* et Bradua [185].

Victor ann. VIIII mens. II d. X. Fuit temporibus....., a consulatu Commodi *V* et Glabrionis [186] usque Laterano et Rufino [197].

Zephyrinus ann. XX[2]. Fuit temporibus Severi et Antonini, a consulatu Saturnini et Galli [198] usque Praesente et Extricato cons. [217]

Callistus ann. V mens. II d. X. Fuit temporibus Macrini et Heliogabali, a consulatu Antonini et Adventi [218] usque Antonino *IIII* et Alexandro [222].

Urbanus ann. VIII mens. XI d. XII. Fuit temporibus Alexandri, a consulatu Maximi et Eliani [223] usque Agricola et Clementino [230].

Pontianus ann. V mens. II d. VII. Fuit temporibus Alexandri, a consulatu Pompeiani et Peligniani [231]. Eo tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbyter exules sunt deportati in Sardinia in insula nociva Severo et Quintiano cons. [235]. In eadem insula discinctus est IIII kl. octobr. et loco eius ordinatus est Antheros XI kl. dec., cons. ss.

Antheros mens. I d. X. Dormit III non. ian., Maximino et Africano cons. [236]

Fabianus ann. XIIII m. I d. X. Fuit temporibus Maximini et Gordiani et Filippi, a cons. Maximini et Africani [236] usque Decio II et Grato [250]. Passus XIII[3] kl. feb. Hic regiones divisit diaconibus et multas fabricas per cymiteria fieri iussit.

Post passionem eius Moyses et Maximus presbyteri et Nicostratus diaconus conprehensi sunt et in carcerem sunt missi. Eodem tempore supervenit Novatus ex Africa et separavit de ecclesia Novatianum et quosdam confessores postquam Moyses in carcere defunctus est, qui fuit ibi m. XI d. XI.

Cornelius ann. II mens. III d. X, a consulatu Decio *III* et De-

1. *Chiffre déduit des dates consulaires.*
2. *Id.*
3. XIII *d'après la* depositio martyrum *et les autres documents liturgiques. Cette leçon est intermédiaire entre celle des manuscrits philocaliens et celle du* Liber pontificalis.



TEXTE PHILOCALIEN.

Decio II usque Gallo et Volusiano. Sub episcopatu eius Novatus extra ecclesiam ordinavit Novatianum in urbe Roma et Nicostratum in Africa. Hoc facto confessores qui se separaverunt a Cornelio cum Maximo presbytero, qui cum Moyse fuit, ad ecclesiam sunt reversi. Post hoc Centumcelis expulsi, ibi cum gloria dormicionem accepit.

Lucius ann. III m. VIII d. X. Fuit temporibus Galli et Volusiani, usque Valeriano III et Gallieno II. Hic exul fuit et postea nutu Dei incolumis ad ecclesiam reversus est III non. mar., cons. ss.

Steffanus ann. IIII m. II d. XXI. Fuit temporibus Valeriani et Gallieni, a cons. Volusiani et Maximi usque Valeriano III et Gallieno II.

Xystus ann. II m. XI d. VI. Coepit a cons. Maximi et Glabrionis usque Tusco et Basso, et passus est VIII id. aug....... a cons. Tusci et Bassi usque in diem XII kl. aug., Aemiliano et Basso cons.

Dionisius ann. VIII m. II d. IIII. Fuit temporibus Gallieni, ex die XI kl. aug., Aemiliano et Basso cons., usque in diem VII kl. ian., cons. Claudi et Paterni.

Felix ann. V m. XI d. XXV. Fuit temporibus Claudi et Aureliani, a cons. Claudi et Paterni usque ad consulatum Aureliano II et Capitolino.

Eutychianus ann. VIII m. XI d. III. Fuit temporibus Aureliani, a cons. Aureliano III et Marcellino usque in diem VII idus dec., Caro II et Carino cons.

Gaius ann. XII m. IIII d. VII. Fuit temporibus Cari et Carini, ex die XVI kal. ian., cons. Carino II et Carino, usque in X kl. mai., Diocletiano VI et Constantio II.

Marcellinus ann. VIII m. III d. XXV. Fuit temporibus Diocletiani et Maximiani, ex die prid. kl. iulias, a cons. Diocletiano VI et Constantio II usque in cons. Diocletiano VIIII et Maximiano VIII, quo tempore fuit persecutio et cessavit episcopatus ann. VII m. VI d. XXV.

Marcellus annum unum m. VI d. XX. Fuit temporibus Maxenti, a cons. X et Maximiano usque post consulatum X et septimum.

9 et Gallieno II] eclarum V — 13 Maximini Z — 15 Sixtus Z — 22 consulibus Claudio et Paterno Z — 24-25 usque in consulatum Aureliani II et Capitolini Z — 26 Eutitianus V — 27 Aureliani III et Marcellini Z — 28 IIII idus V — 30 VII kal. Z — 33 Maximi V — 35 Diocletiani... Maximiani Z — 36 episcopatum V — 37 Marcellus <imperavit> V

EMPRUNTS DU LIBER PONTIFICALIS.

Sub huius episcopatu Novatus Novatianum extra ecclesiam ordinavit et Africa Nicostratum. Hoc factum confessores qui se a Cornelio separaverunt cum Maximo presbytero, qui cum Moysen fuit, ad ecclesiam sunt reversi..... Post hoc Centumcellis pulsus est.

Fuit temporibus Galli et Volusiani, usque ad Valeriano III et Gallicano. Hic exilio fuit; postea nutu Dei incolumis ad ecclesiam... reversus est.... [capite truncatus est] III non. mart.

Fuit temporibus Valeriani et Gallicani,... et Maximi usque ad Valeriano III et Gallicano II.

[Fuit temporibus Valeriani et Decii... capite truncatus est sub die] VIII id. aug. Et presbiteri praefuerunt a consulatu Maximo et Gravione II usque Tusco et Basso, a consulatu Tusci et Bassi usque XIII kal. aug.

Fuit temporibus Gallieni, ex die XI kal. aug., Emiliano et Basso cons., usque in die VII kal. ianuar., a consulatu Claudii et Paterni.

Fuit temporibus Claudii et Aureliani, a consulatu Claudii et Paterni usque ad cons. Aureliani III et Capitulini.

Fuit temporibus Aureliani, a consulatu Aureliano III et Marcellino usque in die idus decemb., Caro II et Carino cons.

Fuit temporibus Carini, a die XVI kal. ian., a consulatu Caro II et Carino usque in die X kal. mai., Diocletiano VI et Constantio II.

Fuit temporibus Diocletiani et Maximiani, ex die kal. iul., a consulatu Diocletiano VI et Constantio II usque Diocletiano VIIII et Maximiano VIII, quo tempore fuit persecutio.... et cessavit episcopatus ann. VII m. VI d. XXV.

Fuit temporibus Maxenti, a consulatu Maxentio IIII et Maximo usque post consulatum...

25 III *om.* FP — 31 Diocletiano IIII P — 35 et] ab eodem P

RESTITUTION.

cio II [251] usque Gallo et Volusiano [252]. Sub episcopatu eius Novatus extra ecclesiam ordinavit Novatianum in urbe Roma et Nicostratum in Africa. Hoc facto confessores qui se separaverunt a Cornelio cum Maximo presbytero, qui cum Moyse fuit, ad ecclesiam sunt reversi. Post hoc Centumcellis expulsus, ibi cum gloria dormitionem accepit.

Lucius ann. III mens. VIII d. X. Fuit temporibus Galli et Volusiani, <a [1] consulatu Galli et Volusiani [252]> usque Valeriano III et Gallieno II [255]. Hic exul fuit et postea nutu Dei incolumis ad ecclesiam reversus est. <Dormit [2]> III non. mart. cons. ss.

Stephanus ann. IIII mens. II d. XXI. Fuit temporibus Valeriani et Gallieni, a consulatu Volusiani II et Maximi [253] usque Valeriano III et Gallieno II [255].

Xystus ann. II mens. XI d. VI. Coepit a consulatu Maximi et Glabrionis [256] usque Tusco et Basso [258], et passus est VIII id. aug.

Et presbyteri praefuerunt a consulatu Tusci et Bassi [258] usque in diem XII kl. aug., Aemiliano et Basso cons [259].

Dionysius ann. VIII mens. II d. IIII. Fuit temporibus Gallieni, ex die XI kl., aug., Aemiliano et Basso cons. [259], usque in diem VII kl. ian., consulatu Claudii et Paterni [269].

Felix ann. V mens. XI d. XXV. Fuit temporibus Claudii et Aureliani, a consulatu Claudii et Paterni [269] usque ad consulatum Aureliani II et Capitolini [274].

Eutychianus ann. VIII mens. XI d. III. Fuit temporibus Aureliani, a consulatu Aureliano III et Marcellino [275] usque in diem VII id. decemb., Caro II et Carino cons. [283].

Gaius ann. XII mens. IIII d. VII. Fuit temporibus Cari et Carini, ex die XVI kl. ian., cons. Caro II et Carino [283] usque in X kl. mai., Diocletiano VI et Constantio II [296].

Marcellinus ann. VIII mens. III d. XXV. Fuit temporibus Diocletiani et Maximiani, ex die prid. kl. iul., a cons Diocletiano VI et Constantio II [296] usque in cons. Diocletiano VIIII et Maximiano VIII [304], quo tempore fuit persecutio et cessavit episcopatus ann. VII m. VI d. XXV.

Marcellus ann. I mens. VI d. XX. Fuit temporibus Maxenti, a cons. X et Maximiano [308] usque post consulatum X et septimum [309].

1. *Je rétablis les mots* a consulatu Galli et Volusiani, *disparus sans doute par suite d'un bourdon.*
2. Dormit *suppléé par M. Mommsen.*

TEXTE PHILOCALIEN.

Eusebius m. IIII d. XVI, a XIIII kl. maias usque in diem XVI kl. sept.

Miltiades ann. III m. VI d. VIII, ex die VI nonas iulias, a consulatu Maximiano VIII solo, quod fuit mense sep. Volusiano et Rufino, usque in III id. ianuarias, Volusiano et Anniano cons.

Silvester ann. XXI m. XI. Fuit temporibus Constantini, a consulatu Volusiani et Anniani, ex die prid. kl. feb., usque in diem kl. ian., Constancio et Albino coss.

Marcus mens. VIII dies XX. Et hic fuit temporibus Constantini, Nepotiano et Facundo coss., ex die XV kl. feb. usque in diem non. octob., coss. ss.

Iulius ann. XV m. I d. XI. Fuit temporibus Constantini, a consulatu Feliciani et Titiani, ex die VIII id. feb. in diem pridie idus apr., Constancio V et Constancio Caes. Hic multas fabricas fecit : basilicam in via Portese miliario III, basilicam in via Flaminia mil. II, quae appellatur Valentini, basilicam Iuliam quae est regione VII iuxta forum divi Traiani, basilicam trans Tiberim regione XIIII iuxta Calistum, basilicam in via Aurelia mil. III ad Callistum.

Liberius Fuit temporibus Constanti, ex die XI kal. iun. in diem a consulatu Constantio V et Constantio Caes. coss.

3 d. IX Z — 4 Maximiniano *Mommsen, errore, ut videtur, typothetae* — 10 VIII mens. V — 11 kl. *om.* V — 17 miliaria V — III *om.* V — 19 VII-Tiberim *om.* V — 20 Calixtum V — 21 Callistinu V — 22 Tiberius V — *vacuum spatium relinquere omisit* Z — temporibus <constati a cons.> V — 23 cal. *Mommsen* — consulatu] consulibus Z — 24 Constacio V

EMPRUNTS DU LIBER PONTIFICALIS.

Ex die non. iul. a consulatu Maximini VIIII usque ad Maxentio II, qui fuit mense septembri Volusiano et Rufino cons.

Fuit temporibus Constantini et Volusiani, ex die kal. febr. usque in die kal. ian., Constantio et Volusiano cons.

Fuit temporibus Constantini et Nepotiani et Facundo cons., ex die kal. feb. usque in die kal. octob.

Fuit temporibus Constantini, a consulatu Feliciani et Maximini....... Fecit basilicas II, una in urbem Romam iuxta forum et altera trans Tiberim et cymiteria III, unum via Flamminea, alium via Aurelia et alium via Portuense.

Fuit temporibus Constantii usque ad Constantio aug. III.

4 Maxentio VIIII usque ad Maximo II P — 11 Fecundo FK — 14 Constantini <filii Constantini heretici> P — a consulatu] et FK — 23 Constantini <filii Constantini> P



RESTITUTION

Eusebius mens. IIII d. XVI, a XIIII kl. mai. usque in diem XVI kl. sept.

Miltiades ann. III mens. VI d. VIII, ex die VI non. iul., a cons. Maximiano VIII solo [1], quod fuit mense septembri Volusiano et Rufino [311], usque in III id. ian., Volusiano et Anniano cons. [314]

Silvester ann. XXI mens. XI. Fuit temporibus Constantini, a cons. Volusiani et Anniani [314] ex die prid. kl. feb. usque in diem *prid* [2]. kl. ian. Constantio et Albino cons. [335]

Marcus mens. VIII d. XX. Et hic fuit temporibus Constantini, Nepotiano et Facundo cons. [336], ex die XV kl. feb. usque in diem non. octob., cons. ss.

Iulius ann. XV mens. I d. XI. Fuit temporibus Constantini, a cons. Feliciani et Titiani [337], ex die VIII id. feb. in diem prid. id. apr., Constantio V et Constantio Caes. [352]. Hic multas fabricas fecit : basilicam in via Portuense miliario III, basilicam in via Flaminia, mil. II, quae appellatur Valentini, basilicam Iuliam quae est regione VII iuxta forum divi Traiani, basilicam trans Tiberim, regione XIIII iuxta Callistum, basilicam in via Aurelia, mil. III, ad Callistum.

Liberius. Fuit temporibus Constantii, ex die XI kl. iun. in diem ,a consulatu Constantio V et Constantio Caes. cons. [352]

1. *Fastes consulaires* : Maximiano VIII solo ; *table des préfets* : consules quos iusserint d. d. n. n. Aug. Ex mense septembri factum est Rufino et Eusebio. *Il faudrait lire* Volusiano et Eusebio.

2. *Suppléé d'après la date consulaire suivante et la* depositio episcoporum.





DEPOSITIO EPISCOPORUM

VI kal. ianuarias	Dionisi, in Calisti.
III kal. ianuar.	Felicis, in Calisti.
prid. kal. ianuar.	Silvestri, in Priscillae.
IIII idus ianuarias	Miltiadis, in Calisti.
XVIII kal. Feb.	Marcellini [1], in Priscillae.
III non. mar.	Luci, in Calisti.
X kal. mai.	Gai, in Calisti.
IIII non. augustas	Steffani, in Calisti.
VI kal. octob.	Eusebii, in Calisti.
VI id. decemb.	Eutichiani, in Calisti.
non. octob.	Marci, in Balbinae.
prid. idus apr.	Iuli, in via Aurelia, miliario III, in Calisti.

1 Dionysii Z — Callisti Z *semper* — 4 Miltiades Z — 6 Lucii Z — Calisto V — 7 Caii Z — Calisto V — 8 Stephani Z — 10 Eutychiani Z — 10, 11 *Marcum Eutychiano praeponit* Z— 12 milario V

1. *Martyrologe hiéronymien* : XVII Kal. feb. Romae, via Salaria, in cymiterio Priscillae, depositio Marcelli episcopi.

ITEM DEPOSITIO MARTYRUM.

VIII kal. ianu. natus Christus in Betleem Iudeae.

Mense Ianuario,

XIII kal. feb. Fabiani in Calisti et Sebastiani in Catacumbas.

XII kal. feb. Agnetis in Nomentana.

Mense Februario,

VIII kal. mart. natale Petri de catedra.

Mense Martio,

non. mart. Perpetuae et Felicitatis, Africae.

Mense Maio,

XIIII kal. iun. Partheni et Caloceri in Calisti, Diocletiano VIIII et Maximiano VIII cons. [304]

Mense Iunio,

III kal. iul [1]. Petri in Catacumbas et Pauli Ostense, Tusco et Basso cons. [258]

Mense Iulio,

VI id. Felicis et Filippi in Priscillae ; et in Iordanorum, Martialis, Vitalis, Alexandri ; et in Maximi, Silani ; hunc Silanum martirem Novati furati sunt ; et n Praetextati, Ianuari.

III kal. aug. Abdos et Sennes in Pontiani, quod est ad Ursum piliatum.

Mense Augusto,

VIII id. aug. Xysti in Calisti ; et in Praetextati, Agapiti et Felicissimi.

VI id. aug. Secundi, Carpophori, Victorini et Severiani Albano; et [2] Ostense VII ballistaria, Cyriaci, Largi, Crescentiani, Memmiae, Iulianae et Smaragdi.

III id. aug. Laurenti in Tiburtina.

1 Iudae Z — 7 ianuario V — 10 Parthini Z — 11 cons. *om.* V — 12 mense Iunio *om.* V — 13 Ostiense Z — 16 Philippi Z — 18 Maximis V — 19 Pretextatae V — 20 Semnes V — Pontiam V — 21 pilatum Z — 22 Augusti Z — 23 Systi Z — in *om.* Z — 25 Carpoferi V — 26 Ostiense septimo Z — 27-28 Iulianecis et ixmaracdi V

1. *Mart. hiéronymien* : III kl. iul. Romae, via Aurelia, natale apostolorum Petri et Pauli : Petri in Vaticano, Pauli vero in via Ostensi, utrumque in Catacumbas ; passi sub Nerone, Basso et Tusco consulibus.

2. *Mart. hiéronymien* : ... et in via Salaria Ostensi Cyriaci, Largi... *M. de Rossi* (Bull. 1869, p. 69) *restitue conjecturalement :* Ostense VII a Salaria.



id. aug.	Ypoliti in Tiburtina et Pontiani in Calisti.
XI kal. sept.	Timotei, Ostense.
V kal. sept.	Hermetis in Bassillae, Salaria vetere.
Mense Septembre,	
non. sept.	Aconti in Porto, et Nonni et Herculani et Taurini.
V id. sept.	Gorgoni in Labicana.
III id. sept.	Proti et Iacincti in Bassillae.
XVIII kal. octob.	Cypriani Africae. Romae celebratur in Calisti [1].
X kal. octob.	Bassillae, Salaria vetere, Diocletiano VIIII et Maximiano VIII cons. [304]
Mense Octobre,	
prid. id. octob.	Calisti in via Aurelia, miliario III.
Mense Novembre,	
V id. nov.	Clementis [2], Semproniani, Claudi, Nicostrati in comitatum.
III kl. dec.	Saturnini in Trasonis.
Mense Decembre,	
id. dec.	Ariston in Portum.

1 Hippolyti Z — 2 Ostiense Z — 3 sept. *om.* Z — Basillae V *et deinceps.* — 4 septembri Z — 5 Nonni Nonni V — 7 sept. *om.* Z — Lavicana V — 8 sept. *om.* Z — Hyacinthi Z — 9 celebratis *Coll. Peirescianus, teste Millin, Annales encyclopédiques. t. III,* 1817, *p.* 227 — 14 octobre *om.* Z — 16 nov. *om.* Z — Claui V — 20 dec. *om.* Z — pontum V

1. *Mart. hiéronymien :* Romae, via Appia, in cymiterio Calisti, Corneli episcopi...et in Africa, civitate Carthagine, natale sancti Cypriani episcopi.

2. *Les trois noms qui suivent* Clementis *appartiennent au groupe des Quatre Couronnés (De Rossi, Bull.* 1879, *p.* 43 *et suiv.). Quant au nom* Clementis *que rien ne rattache aux autres, il pourrait bien être celui du pape Clément, marqué au* 23 *novembre dans tous les martyrologes, depuis le martyrologe hiéronymien, et dans tous les livres liturgiques romains, depuis le sacramentaire léonien.*



II

CATALOGUES PONTIFICAUX
DU Ve AU VIIe SIÈCLE

Ces catalogues, ainsi qu'il a été expliqué dans l'Introduction, p. xiv-xxiv, dérivent tous d'un texte latin constitué à Rome, vers le milieu du cinquième siècle. On trouvera, soit en tête de chacun d'eux, soit dans l'Introduction (l. c.), les indications relatives aux manuscrits d'où ils sont tirés et aux éditions qui en ont été faites. Autant que cela m'a été possible, c'est-à-dire pour les catalogues I, II, III, VII, VIII, IX, j'ai collationné ou fait collationner l'épreuve sur les manuscrits. L'orthographe originale et même les abréviations ont été scrupuleusement conservées.



I

CATALOGUE DU MANUSCRIT D'ARRAS

Inédit : conservé dans le ms. 644 (572, E 68) de la bibliothèque municipale d'Arras, où il est venu de l'abbaye de Saint-Waast. Ce manuscrit, du IXe siècle, contient la collection canonique dite de Quesnel. Le catalogue figure sur les deux premiers feuillets écrits (f. 2 et 3); sur le verso du f. 3 commence la collection canonique. Je le publie d'après une copie que m'a obligeamment envoyée M. Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais.

F° 2 r°

Breb[e] nominum episcoporum
urbis Rome qui fuerunt
a sancto Petro, quis quantum sedit.

Petrus	sed.	an.	XXV	m.	II	dies	III
Linus	sed.	an.	XI	m.	III	dies	XII
Cletus	sed.	an.	XI	m.	I	dies	XII
Clemens	sed.	an.	VIIII	m.		dies	X
Evvaristus	sed.	an.	VIIII	m.	X	dies	II
Alexander	sed.	an.	XII	m.	VII	dies	II
Xystus	sed.	an.	X	m.	II	dies	I
Telesforus	sed.	an.	XII	m.	I	dies	XXI
Ygaenus	sed.	an.	XV			dies	XI
Anichetus	sed.	an.	XI	m.	IIII	dies	III
Soter	sed.	an.	VIIII	m.	III	dies	XXI
Eleuterus	sed.	an.	XV	m.	II	dies	I
Victor	sed.	an.	XV	m.	III	dies	X
Zeferinus	sed.	an.	XVIII	m.	VI	dies	III
Callestus	sed.	an.	V	m.	XI	dies	X
Urbanus	sed.	an.	VIIII	m.	I	dies	I
Pontianus	sed.	an.	V	m.	V	dies	XXII
Anterus	sed.	an.	XII	m.	I	dies	XVIIII
Fabianus	sed.	an.	XIIII	m.	II	dies	X
Cornelius	sed.	an.	II	m.	III	dies	X
Lucas	sed.	an.	III	m.	VII	dies	V
Stephanus	sed.	an.	VI	m.	V	dies	V
Xystus	sed.	an.	I	m.	X	dies	XXV
Dionisius	sed.	an.	VII	m.	V	dies	IIII
F° 2 v°							
Felix	sed.	an.	IIII	m.	I	dies	XXV



Eutychianus	sed.	an.	I	m.	I	dies	I
Gaius	sed.	an.	XI	m.	IIII	dies	XII
Marcellus	sed.	an.	I	m.	IIII	dies	XVI
Eusebius	sed.	an.		m.	VI	dies	III
Melciades	sed.	an.	IIII	m.			
Silvester	sed.	an.	XXII	m.	X	dies	XI
Marcus	sed.	an.	II			dies	XX
Iulius	sed.	an.	XV	m.	II	dies	VII
Liberius	sed.	an.	VI	m.	IIII	dies	VIII
Felix	sed.	an.					
Damassus	sed.	an.	XVIII	m.	III	dies	X
Siricus	sed.	an.	XV				
Anastasius	sed.	an.	III			dies	X
Innocencius	sed.	an.	XV	m.	III	dies	XXII
Zosimus	sed.	an.	VII	m.	IIII	dies	XXIIII
Bonifatius	sed.	an.	III	m.	VIII	dies	VI
Caelestinus	sed.	an.	VIIII	m.	X	dies	XVII
Xystus	sed.	an.	VIII			dies	XVIIII
Leo	sed.	an.	XXI	m.	I	dies	XIII
Hilarius	sed.	an.	VI	m.	III	dies	X
Simplicius	sed.	an.	XV			dies	VII
Felix	ed.	an.	VIII	m.	XI	dies	XVII
Gelasius	sed.	an.					
Anastasius	sed.	an.					
Simmachus	sed.	an.					
Ormisda	sed.	an.					
Iohannis	sed.	an.					
Felix	sed.	an.					
Bonifatius	sed.	an.					

F° 3 r°

Mercurius	sed.
Agapetus	sed.
Silverius	sed.
Vigilius	sed.
Pelagius	sed.
Iohannis	sed.
Benedictus	sed.
Pelagius	sed.
Gregorius	sed.
Savinianus	sed.
Bonifatius	sed.
Bonipatius	sed.
Deusdedit	sed.
Bonifatius	sed.
Honorius	sed.
Severinus	

II

CATALOGUE DU MANUSCRIT DE CORBIE

D'après le ms. *Parisinus* 12097 (S. Germ. 936, Corb. 26), *liber canonum*, qui provient de l'abbaye de Corbie (Introd. p. xiv). Il a été publié d'abord par Mabillon (*Vetera Analecta*, t. III, p. 426; éd. in-f°, p. 218); on le trouve répété dans l'Anastase de Bianchini, t. II, p. xx, dans les *Origines de l'Eglise Romaine*, par les bénédictins de Solesmes, Paris, 1836, p. iii, et dans le *Theol. Quartalschrift* de Tubingue, 1871, p. 283 (Fr. X. Kraus).

F° 1 r°

Incipiunt ✠ nomina ✠ apostolicorum ✠

Petrus	sed. anns.	XX	mens.	II	d.	III
Linus	sed. ans.	XI	mens.	III	d.	XII
Clytus	sed. ans.	XII	mens.	I	d.	II
Climens	sed. ans.	VIIII	mens.	X	d.	I
Evvaristus	sed. anns.	VIII	mens.	X	d.	II
Alexander	sed. ans.	XII	mens.	VII	d.	II
Xistus	sed. ans.	X	mens.	II	d.	I
Thelispher	sed. ans.	XI	mens.	I	d.	XXI
Egenus	sed. ans.	II I	mens.	III	d.	I
Osus	sed. ans.	XVIII	mens.		d.	I
Anicitus	sed. ans.	XI	mens.	IIII	d.	II
Socher	sed. ans.	VIIII	mens.	II	d.	XXI
Eleutherius	sed. ans.	XV	mens.	III	d.	II
Victor	sed. ans.	XV	mens.	III	d.	X
Gepherinus [1]	sed. ans.	XVIII	mens.	VII	d.	X
Calistus	sed. ans.	V	mens.	X	d.	X
Urbanus	sed. ans.	VIIII	mens.	I	d.	II
Pontianus	sed. ans.	V.I	mens.	X	d.	XXII
Anthyrus	sed. anno		mens.	I	d.	XI
Favianus	sed. ans.	XIIII	mens.	II	d.	X
Cornilius	sed. ans.	II	mens.	III	d.	X (?) [2]
Lucius	sed. ans.	IIII	mens.	VIII	d.	X (?)
Stefanus	sed. ans.	VI	mens.	I	d.	X (?)
Sistus	sed. anno	I	mens.	I	d.	?
Dionethius	sed. ans.	VIII	mens.	V	d.	III

Felix	sed. ans.	IIII	mens.	I	d.	XXV (?)
Euthitianus	sed. an.	I	mens.	I	d.	?
Gaius	sed. ans.	XI	mens.	IIII	d.	XI
Marcellus	sed. an.	I	mens.	IIII	d.	XVI (?)
Eusebius	sed.		mens.		d.	III
Melsiadis	sed. ans.	IIII	mens.		d.	
Silvester	sed. ans.	XXIII	mens.	X	d.	X

positio eius kal. ianuarias

F° 1 v°

Marcus	sed. ans.	II	mens.	I	d.	XX
Iulius	sed. ans.	XV	mens.	II	d.	VIII
Liberius	sed. ans.	VI	mens.	IIII	d.	VIII
Felix[3]	sed.				d.	I
Damasus	sed. ans.	XVIII	mens.	III	d.	XI
Siricius	sed. ans.	XV				
Anasthasius	sed. ans.	III			d.	XXI
Innocentius	sed. ans.	XV	mens.	II	d.	XXI
Iosemus	sed. ans.	VII	mens.	VIIII	d.	VIIII[4]
Bonefatius	sed. ans.	III	mens.	VIII	d.	VI
Celestinus	sed. ans.	VIIII	mens.	X	d.	XVII
Sistus	sed. ans.	VIII	mens.		d.	XVIIII
Leo	sed. ans.	XX[5]	mens.	I	d.	XIII
Helarus[6]	*sed. ans.*	*VI*	*mens.*	*III*	*d.*	*X*
Simplicius	sed. ans.	XV	mens.		d.	VII
it. Felix	sed. ans.	VIII	mens.	V	d.	XVII
Athelacius	sed. ans.	IIII	mens.	VIII	d.	XVIII
Anasthasius	sed. ans.	I	mens,	XI	d.	XXIIII
Symmacus	sed. ans.	XV	mens.	VII	d.	XVII
Hormisda	sed. ans.	VIIII	mens.		d.	XVII
Iohannis[7]	*sed. ans.*	*II*				
Felix	*sed. ans.*	*III*				
Bonefatius	*sed. ans.*	*II*	*ab[8] apostoleca sed. Petri apost.*			
it. Iohannis	*sed. ans.*	*II*	*usq. ordenatione sci Silvestri*			
Agapitus	*sed. ann.*	*I*	*anni CCLVII*			
Silverius	*sed. ann.*	*I*				
Vigilius	*sed. ann.*	*XIIII*				

NOTES. — 1. La première lettre a la forme d'un *a* ouvert par le haut et dont les deux parties seraient séparées, celle de droite étant un peu plus bas que l'autre. C'est peut-être un *u*, ou un *g*, ou un *a*; à coup sûr ce n'est pas un *z*.

2. La première page du manuscrit a été repassée à l'encre, sauf le titre. Vers le bas, l'écriture était tellement effacée à la fin des lignes que le repasseur, n'ayant pas pu lire, a cru devoir s'abstenir; c'est ce qui fait que les jours ne sont pas marqués dans l'édition de Mabillon, depuis Cornelius jusqu'à Silvestre. Cependant, en regardant de près, on peut apercevoir quelque chose; j'ai noté ce que j'ai vu, avec des signes de doute quand il y avait lieu.

3. Les points qui suivent sont certainement de première main.

4. *d. XVIIII*, seconde main.

5. Peut-être XXI; l'I semble avoir été effacé.

6. Cette ligne a été suppléée de seconde main.

7. Tout ce qui suit est de seconde main, de la même qui a suppléé Hilaire.

8. Cette note est d'une troisième écriture, postérieure aux deux autres, du IXe siècle environ.

III

CATALOGUE DU MANUSCRIT DE CHIETI

Inédit; *cod. Vatic. reg.* 1997, du VIIIᵉ siècle, en écriture lombarde, exécuté pour Ingilram, évêque de Chieti, par un prêtre appelé Sicipertus. Ce manuscrit contient une collection canonique du VIᵉ siècle (Introd. p. XV.). Je publie le catalogue d'après une copie que m'avait envoyée M. Elie Berger et que j'ai pu collationner moi-même au Vatican. Il commence sur le verso du fᵒ 121, où il tient toute la largeur de la page; sur le fᵒ 122, il est réparti en deux colonnes.

Fᵒ 121 vᵒ

I	Scs Petrus	sed. annos	XXV	m.	II	d.	III
II	Linus	sed. annos	XI	m.	III	d.	XII
III	Cletus	sed. ann.	XII	m.	I	d.	II
IIII	Clemens	sed. ann.	VIIII	m.	I	d.	X
V	Evaristus	sed. ann.	VIIII	m.	X	d.	II
VI	Alexander	sed. ann.	XII	m.	VII	d.	II
VII	Syxtus	sed. ann.	X	m.	II	d.	I
VIII	Talesfor	sed. ann.	XI	m.	I	d.	XXI
VIIII	Aginus	sed. ann.	IIII	m.	II	d.	I
X	Pius	sed. ann.	XVIIII			d.	XI
XI	Anicitus	sed. ann.	XI	m.	IIII	d.	III
XII	Sother	sed. ann.	VIIII	m.	II	d.	XXI
XIII	Heleuterius	sed. ann.	XV	m.	III	d.	II

Fᵒ 122 rᵒ *a*

XIIII	Victor	sed. an.	XV	m.	III	d.	X
XV	Zeferinus	sed. ann.	XVIII	m.	VI	d.	X
XVI	Calistus	sed. ann.	V	m.	X	d.	X
XVII	Urbanus	sed. ann.	VIIII	m.	I	d.	II
XVIII	Pontianus	sed. ann.	VII	m.	X	d.	XXII
XVIIII	Antheros	sed.		m.	I	d.	XVIIII
XX	Fabianus	sed. ann.	XIIII	m.	II	d.	X
XXI	Cornelius	sed. an.	II	m.	III	d.	X
XXII	Lucius	sed. an.	IIII	m.	VIII	d.	X
XXIII	Stephanus	sed. an.	VI	m.	V	d.	V
XXIIII	Syxtus	sed. an.	I	m.	X	d.	XXVI
XXV	Zionisius	sed. an.	VIII	m.	V	d.	IIII
XXVI	Felix	sedit an.	IIII	m.	I	d.	XXV
XXVII	Euthicianus	sed. ann.	I	m.	I	d.	II

XXVIII	Gaius	sed. ann.	XI	m.	IIII	d.	XII
XXVIIII	Marcellus	sed. ann.	I	m.	IIII	d.	XII
XXX	Eusebius	sed.		m.	VI	d.	III
XXXI	Melchiadis	sed. ann.	IIII				
XXXII	Silvester	sed. ann.	XXIII	m.	X	d.	XI
XXXIII	Marcus	sed. ann.	II			d.	XX
XXXIIII	Iulius	sed. ann.	XV	m.	II	d.	VII
XXXV	Liberius	sed. ann.	VI	m.	IIII	d.	VIII
XXXVI	Felix	sed. ann.					
XXXVII	Damasus [1]	sedit ann.	XVIII	m.	III	d.	XI
XXXVIII	Syricius	sed. ann.	XV			d.	XXI
XXXVIIII	Anastasius	sed. ann.	III				
XL	Innocentius	sed. ann.	XV	m.	II	d.	XXII
XLI	Zosimus	sed. ann.	VII	m.	VIIII	d.	XVIIII
XLII	Bonifatius	sed. ann.	III	m.	VIII	d.	VIII
XLIII	Celestinus	sed. ann.	VIIII	m.	X	d.	XVIIII
XLIIII	Syxtus	sed. ann.	VIII			d.	XVIIII
XLV	Leo	sed. ann.	XXI	m.	I	d.	XIII
XLVI	Hylarus	sed. ann.	VI	m.	II	d.	X
Fº 122 rº *b*							
XLVII	Simplicius	sed. ann.	XV			d.	VII
XLVIII	Felix	sed. ann.	VIII	m.	XI	d.	XVII
XLVIIII	Gelasius	sed. ann.	IIII	m.	VIII	d.	XVIII
L	Anastasius	sed. ann.	I	m.	XI	d.	XXIIII
LI	Symmachus	sed. ann.	XV	m.	VII	d.	XXVIII
LII	Hormisda	sed. ann.	VIIII			d.	XVIII

EXPL. AMEN.

NOTE. — 1. Damassus *cod.*, mais avec un point sur le premier *s*, de première main.

IV

CATALOGUE DU MANUSCRIT DE REIMS

Inédit. Le manuscrit qui le contient est un *liber canonum* qui provient très probablement de Saint-Remy de Reims (Introd., p. xv) : il se conserve maintenant à la bibliothèque de sir Th. Phillipps, à Cheltenham, n° 1743. J'en dois une copie à l'obligeance de M. Samuel Berger. C'est cette copie que je publie, en tenant compte, depuis saint Pierre jusqu'à Xystus III, des variantes d'une autre copie exécutée par Pertz pour les *Monumenta Germaniae* ; ces variantes sont données par M. Lipsius dans sa *Chronologie der römischen Bischöfe,* Kiel, 1869, p. 78 et 128-132. M. Lipsius, d'après Pertz, distingue souvent entre une première et une seconde main ; M. Berger ne pense pas qu'il y ait lieu de faire cette différence. Tout en reproduisant sa lecture, je crois devoir signaler en note celle de Pertz.

F° 293 v°

Incp nomina epor qui in urbe Romae fuerunt.

I	Scs Petrus	sed.	ann.	XXXV	mens.	II	dies	III
II	Linus	sed.	ann.	XI	men.	II	dies	II
III	Cletus	sed.	ann.	VI	men.	I	dies	II
IIII	Clemens	sed.	ann.	VIIII	men.	I	dies	X
V	Evvarestus	sed.	ann.	VIII	men.	X	dies	II

F° 294 r°

VI	Alexander	sed.	ann.	XII	men.	VIII	dies	II
VII	Sixtus	sed.	ann.	X	men.	II	d.	I
VIII	Talisfurus	sed.	ann.	XI	men.	I	dies	XXI
VIIII	Eugenius	sed.	ann.	III	men.	II	dies	I
X	Pius	sed.	ann.	XVIII	men.		d.	XI
XI	Anecetus	sed.	ann.	XI	men.	IIII	d.	III
XII	Suther	sed.	ann.	VIII	men.	II	d.	XXI
XIII	Eleutherius	sed.	ann.	XV	men.	III	d.	II
XIIII	Victur	sed.	ann.	XV	men.	III	d.	X
XV	Ciferinus	sed.	ann.	XVII	men.	VI	d.	X
XVI	Calistus	sed.	ann.	V	men.	X	d.	X
XVII	Orbanus	sed.	ann.	VIII	men.	I	d.	II
XVIII	Poncianus	sed.	ann.	VII	men.	X	d.	XXII
XVIIII	Anterus	sed.	ann.	I	men.	I	d.	XVII
XX	Flavianus	sed.	ann.	XIIII	men.	II	d.	X
XXI	Cornilius	sed.	ann.	II	men.	III	d.	X
XXII	Lucius	sed.	ann.	IIII	men.	VII	d.	X
XXIII	Stevanus	sed.	ann.	VI	men.	V	d.	V



XXIIII	Sixtus	sed. ann.	I	men.	X	d.	XVII
XXV	Dionisius	sed. ann.	VIII	men.	V	d.	IIII
XXVI	Felex	sed. ann.	IIII	men.	I	d.	XXV
XXVII	Euticianus	sed. ann.	I	men.	I	d.	II
XXVIII	Gagius	sed. ann.	XI	men.	IIII	dies	XV
XXVIIII	Marcellus	sed. ann.	I	men.	IIII	d.	XII
XXX	Eusebius	sed. ann.		men.	VI	dies	III
XXXI	Melchiadis	sed. ann.	IIII	men.			
XXXII	Selvester	sed. ann.	XXIII	men.	X	dies	XI
XXXIII	Marus	sed. ann.	II	men.		d.	XX
XXXIIII	Iulius	sed. ann.	XV	men.	II	d.	VII
XXXV	Liberius	sed. ann.	VI	men.	IIII	d.	VIIII

Fo 294 vo

XXXVI	Felex	sed. ann.		men.			
XXXVII	Damassus	sed. ann.	XVIII	men.	III	d.	XI
XXXVIII	Siricius	sed. ann.	XV	men.	I		
XXXVIIII	Anastasius	sed. ann.	III	men.		d.	XXI
XL	Innocentius	sed. ann.	XVII	men.	II	d.	XXI
XLI	Zosimus	sed. ann.	VII	men.	VIII	d.	XVIIII
XLII	Bonefacius	sed. ann.	III	men.	VIII	d.	XVIIII
XLIII	Caelestinus	sed. ann.	VIIII	men.	XI	d.	XVIIII
XLIIII	Sixtus	sed. ann.	VIII	men.		d.	XX
XLV	Leo	sed. ann.	XXI	men.	I	d.	XIII
XLVI	Helarus	sed. ann.	VI	men.	III	d.	X
XLVII	Simplicius	sed. ann.	XV	men.		d.	VII
XLVIII	Felex	sed. ann.	VIII	men.	XI	d.	XVII
XLVIIII	Gelasius	sed. ann.	II	men.	VIII	d.	XVIIII
L	Anastasius	sed. ann.	I	men.	XI	d.	XXIIII
LI	Simmachus	sed. ann.	XV	men.	VII	d.	XXVIII
LII	Ormisda	sed. ann.	VIII	men.			
LIII	Iohannis	sed. ann.		men.			
LIIII	Felex	sed. ann.		men.			

Explnt nomina eporu qui in urbe Roma fuerunt.

Variantes de la copie de Pertz. — *Linus* m. III *Pertz* — *Clemens* d. V *avec doute, Berger* — *Evaristus* a. VIIII *Pertz* — *Alexander* m. VII 1e *m. Pertz* — *Hyginus* a. II *id.* — *Pius* a. XVII *id.* — *Anicetus* m. III *id.* — *Soter* a. VIIII *P.* — *Eleutherius m.* II 1e *m. P.* — *Victor* a. X 2e *m. P.* — m. II 1e *m. P.* — *Zephyrinus* a. XVI 2e *m. P.* — *Urbanus* a. VII 1e *m. P.* — *Pontianus* a. VI ... d. XXI *id.* — *Anteros* d. XVI *id.* — *Fabianus* a. XIII m. I 2e *m. P.* — *Cornelius* m. II 1e *m. P.* — *Lucius* m. VI *id.* — *Sixtus* d. XVI *id.* — *Dionysius* a. VII ... d. III *id.* — *Gaius* m. III *id.* — *Eusebius* d. II *id.* — *Miltiades* a. III *id.* — *Silvester* a. XXII *id.* — *Liberius* m. III d. VIII *id.* — *Damasus* a. XVII *id.* — *Innocentius* a. XVI m. I *id.* — *Zosimus* a. VI *P.* — m. VII 1e *m. P.* — *Bonifatius* a. II *id.* — *Caelestinus* a. VIII *P.* — D'après Lipsius, l. c., p. 78, les deux derniers papes auraient été ajoutés de seconde main. — Une retouche certaine est celle qui consiste dans l'addition de notes marginales mentionnant la qualité de martyr ou de confesseur reconnue à certains papes : celle de martyr à saint Pierre, Lin, Clet, Clément, Alexandre, Xystus Ier, Victor, Calliste, Antéros, Fabien, Cornelius, Lucius, Etienne, Xystus II, Félix Ier, Eutychien, Gaius, Marcel, Miltiade, Anastase, aux noms desquels est joint le mot *martyrizatus*. Zéphyrin, Silvestre, Marc, Jules, Damase ont l'épithète de *confessor*.

V

CATALOGUE DU MANUSCRIT DE LAON

Reproduit d'après Montfaucon, *S. Athanasii opp.*, t. I, part. I, p. xc (Introd., p. xv).

Incipiunt Romanorum nomina sacerdotum.

I	Petrus apostolus	ann.	XXV	mensis	II
II	Iulius	ann.	XIII	mensis	VI
III	Cletus	ann.	XII	mensis	I
IIII	Clemens	ann.	VIIII	mensi	uno
V	Evarestus	ann.	VIIII	mensis	X
VI	Alexander	ann.	XII	mensis	VII
VII	Xistus	ann.	X	mensis	III
VIII	Talesphorus	ann.	XI	mensis	I
VIIII	Iginus	ann.	IIII	mensis	III
X	Pius	ann.	XVIIII		
XI	Niceta	ann.	XI	mensis	IIII
XII	Soter	ann.	VIII	mensis	II
XIII	Eleuterius	ann.	XV	mensis	III
XIIII	Victor	ann.	XV	mensis	IIII
XV	Zepherinus	ann.	XVIII	mensis	VI
XVI	Calistus	ann.	V	mensis	X
XVII	Urbanus	ann.	VIIII	mensis	I
XVIII	Pontianus	ann.	VII	mensis	X
XVIIII	Anterus			mensis	II
XX	Fabianus	ann.	XIIII	mensis	IIII
XXI	Victor	ann.	XV	mensis	III
XXII	Cornelius	ann.	II	mensis	III
XXIII	Lucius	ann.	III	mensis	VII
XXIIII	Stefanus	ann.	XI	mensis	V
XXV	Xistus	ann.	VII		
XXVI	Maximus	ann.	VIII	mensis	V
XXVII	Felix	ann.	IIII	mensis	II
XXVIII	Euticianus				
	Dionysius	ann.	VIIII	mensis	VIIII
XXVIIII	Gaius	ann.	XI	mensis	IIII
XXX	Marcellinus	ann.	VIIII		



XXXI	Eusebius				
XXXII	Militiades	ann.	IIII	mensis	VII
XXXIII	Silvester	ann.	XXXIII		
XXXIIII	Marcus			mensis	VIII
XXXV	Iulius	ann.	XVII	mensis	IIII
XXXVI	Liberius	ann.	VI	mensis	IIII
XXXVII	Damasus	ann.	XVIII		
XXXVIII	Musonius	ann.			
XXXVIIII	Siricius	ann.	XV		
XL	Anastasius	ann.	III	mensis	I
XLI	Innocentius	ann.	XV	mensis	III
XLII	Zosimus	ann.	VII	mensis	VIIII
XLIII	Bonifacius	ann.	III	mensis	VIII
XLIIII	Caelestinus	ann.	VIIII	mensis	X
XLV	Xistus	ann.	III		
XLVI	Leo	ann.	XXI	mensis	I
XLVII	Hilarius	ann.	VI	mensis	II
XLVIII	Simplicius	ann.	XV		
XLVIIII	Felix	ann.	VIIII		
L	Gelasius	ann.	IIII	mensis	VIII
LI	Anastasius	ann.	I	mensis	XI
LII	Simmachus	ann.	XV	mensis	VI
LIII	Ormisdas	ann.	VIIII		
LIIII	Iohannes	ann.	II	mensis	VIIII
LV	Felix	ann.	II	mensis	II
LVI	Bonifacius	ann.	II		
LVII	Ioannes	ann.	II	mensis	IIII
LVIII	Agapius	ann.	I		
LVIIII	Vigilius			mensis	XII
LX	Silverius			mensis	X
LXI	Vigilius	ann.	XVIII	mensis	III
LXII	Gelasius	ann.	IIII		
LXIII	Catellus qui et Iohannis				
LXIIII	Benedictus				
LXV	Pelagius usque praesens tempore Mauritii imperat. Augusti				
LXVI	Gregorius				

VI

CATALOGUE DU MANUSCRIT DE COLOGNE

Cod. Colon. 212, du VIᵉ siècle, pour cette partie (Introd. XV). Publié d'abord par Maassen, *Geschichte der Quellen des canonischen Rechts*, t. I, Gratz, 1871, p. 958, puis par Jaffé et Wattenbach, *Ecclesiae Coloniensis codd. mss.*, Berlin, 1874, p. 165; reproduit d'après ces deux éditions.

Fᵒ 168 vᵒ

\+ Incp̄ nomina scorū episcoporum qui sede beati Petri sedere meruerunt +

Dom. Petrus	sedit annus	XXV	mensis	duos	dies	tres
Dom. Linus	sed. ann.	XI	mens.	III	dies	XII
Dom. Aniclytus	sed. ann.	XXII	mens.	I	dies	VIII
isti vivente dom. Petro sederunt						
Dom. Clemens	sed. ann.	VIIII	mens.	II	dies	X
Dom. Evaristus	sed. ann.	VIIII	mens.	X	dies	II
Dom. Alexander	sed. ann.	X	mens.	VII	dies	II
Dom. Sixtus	sed. ann.	X	mens.	V	dies	I
Dom. Telisforus	sed. ann.	XI	mens.	III	dies	XXI
Dom. Ingenuos	sed. ann.	IIII	mens.	III	dies	IIII
Dom. Pius	sed. ann.	XVIIII	mens.	IIII	dies	XI
Dom. Anicetus	sed. ann.	XI	mens.	IIII	dies	III
Dom. Sother	sed. ann.	VIII	mens.	VI	dies	XXI
Dom. Eleuterius	sed. ann.	XV	mens.	III	dies	II
Dom. Victor	sed. ann.	X	mens.	II	dies	X
Dom. Zyferinus	sed. ann.	VIII	mens.	VII	dies	XV
Dom. Callistus	sed. ann.	V	mens.	III	dies	X
Dom. Urbanus	sed. ann.	VIIII	mens.	X	dies	XII
Dom. Pontianus	sed. ann.	VIIII	mens.	V	dies	XII
Dom. Antherus	sed. ann.	X	mens.	I	dies	XII
Dom. Fabianus	sed. ann.	XIIII	mens.	II	dies	X
Dom. Cornilius	sed. ann.	II	mens.	III	dies	X
Dom. Lucius	sed. ann.	VIIII	mens.	III	dies	X
Dom. Stefanus	sed. ann.	VI	mens.	V	dies	V
It. Dom. Sixtus	sed. ann.	I	mens.	X	dies	XXVI
Dom. Dionitius	sed. ann.	VIII	mens.	V	dies	IIII



. . [1] Felix	sed. ann.	VII	mens.	I	dies	XXV
. . . Euticianus	sed. ann.	IIII	mens.	I	dies	XI
. . . Gaius	sed. ann.	XI	mens.	IIII	dies	XII
. . . Marcellus	sed. ann.	I	mens.	VI	dies	IAX
. . . . . sebius	sed. ann.	I	mens.	VI	dies	III
. . . . . . tiadis	sed. ann.	IIII				
. . . . ter	sed. ann.	XXIII	mens.	X	dies	XI
. . . .	sed. ann.	XV	mens.	II	dies	XVII
. . . .	sed. ann.	VII	mens.	VI I	dies	VII
F° 169 r°						
Dom. Liberius	sed. ann.	VI	mens.	IIII	dies	VIII
Dom. Felix	sed. ann.	I				
Dom. Damasus	sed. ann.	XVIII	mens.	III	dies	VIII
Dom. Syricius	sed. ann.	XV				
Dom. Anastasius	sed. ann.	III			dies	XXIIII
Dom. Innocentius	sed. ann.	XV	mens.	II	dies	XXI
Dom. Zosimus	sed. ann.	IIII	mens.	IIII	dies	XV
Dom. Bonefatius	sed. ann.	III	mens.	VIII	dies	XIII
Dom. Caelestinus	sed. ann.	VIIII	mens.	X	dies	XVI
Dom. Syxtus	sed. ann.	VIII			dies	XVI
Dom. Leo	sed. ann.	VIII			dies	XVIII
Dom. Helarius	sed. ann.	VII	mens.	III	dies	X
Dom. Symplicius	sed. ann.	XV			dies	VII
Dom. Felix	sed. ann.	VIII	mens.	X	dies	XVII
Dom. Gelatius	sed. ann.	IIII	mens.	VIII	dies	XVIII
Dom. Anestatius	sed. ann.	I	mens.	XI	dies	XXIIII
Dom. Symmachus	sed. ann.	XV	mens.	VII	dies	XXVI
Dom. Hormisda	sed. ann.	VIIII			dies	XIII
Dom. Iohannis	sed. ann.	II	mens.	VIII	dies	V
Dom. Felix	sed. ann.	IIII	mens.	II	dies	XII
Dom. Bonefatius	sed. ann.	II	mens.	I	dies	XVI
Dom. Iohannes	sed. ann.	II	mens.	IIII	dies	VI
Dom. Agapitus	sed. ann.		mens.	*XI*	dies	*XVIII*
Dom. Selverius [2]	*sed. ann.*	*I*	*mens.*	*V*	*dies*	*XI*
Dom. Vigilius	*sed. ann.*	*XVII*	*mens.*	*VI*	*dies*	*XXVI*
Dom. Peladius	*sed. ann.*	*IIII*	*mens.*	*X*	*dies*	*XVIII*
Dom. Iohannes	*sed. ann.*	*XII*	*mens.*	*XI*	*dies*	*XXVI*
Dom. Peladius	*sed. ann.*	*X*	*mens.*	*II*	*dies*	*XI*
Dom. Gregorius	*sed. ann.*		*mens.*		*dies*	

qui fiunt anni DCVIII.

1. Le bas du f° 168 étant coupé, il manque quelques lettres aux lignes suivantes.
2. Les six lignes soulignées sont de seconde main (VIIe s.); il en est de même des chiffres d'Agapit.



VII

CATALOGUE DU MANUSCRIT D'ALBI

Inédit. *Cod. Albigensis* 2 (Introd., p. xv). Publié d'après une copie dont je suis redevable à l'obligeance de M. Em. Jolibois, archiviste du département du Tarn.

F° 5 r°

Beatus Petrus	sedit annos	XXV	mens.	II	dies	III
Linus	sedit annos	XI	mens.	III		
Anelitus	sed. ann.	XII	mens.	I	dies	VIIII
Clemens	sedit annos	VIIII	mens.	II	dies	X
Evvaristus	sedit ann.	VIIII	ms.	X	dies	II
Alexander	sed. ann.	X	ms.	VII	d.	II
Sixtus	sed. ann.	X	ms.	II	diem	I
Telespur	sed. ann.	XI	ms.	III	d.	XVI
Egenus	sed. ann.	IIII	ms.	III	d.	III
Pius	sedit ann.	XVIIII	ms.	IIII	d.	III
Anecitus	sed. ann.	XI	ms.	IIII	d.	III
Sother	sed. annos	VIIII	ms.	VI	d.	XXI
Eleutherius	sed. ann.	XV	ms.	III	d.	II
Victor	sed. ann.	X	ms.	II	d.	X
Zepherinus	sed. ann.	VIII	ms.	VII	d.	X

F° 5 v°

Calistus	sed. ann.	VI	ms.	II	d.	X
Urbanus	sed. ann.	IIII	ms.	X	d.	XII
Potentianus	sed. ann.	VIIII	ms.	V	d.	II
Anterus	sed. ann.	XII	ms.	I	d.	XII
Fabianus	sed. ann.	XIIII	ms.		d.	XI
Cornelius	sed. ann.	II	ms.	II	d.	III
Lucius	sed. ann.	III	ms.	I	d.	III
Stefanus	sed. an.	VI	ms.	V	d.	II
it. Sixtus	sed. ann.	I	ms.	X	d.	XXIII
Dionitius	sedit ann.	VI	ms.	II	d.	IIII
Felix	sed. ann.	IIII	ms.	V	d.	XXV
Eutitianus	sed. an.	I	ms.	II	d.	I
Gaius	sed. ann.	XI	ms.	VI	d.	VII
Marcellus	sed. an.	VIIII	ms.	III	d.	XVI

Eusebius	sed. an.	V			d.	III
Militiadis	sed. ann.	IIII				
Silvester	sed. an.	XXIII	ms.	X	d.	XI
Murcus	sed. an.	II				
Iulius	sed. an.	XV	ms.	II		
Liberius	sed. an.	VI	ms.	III	d.	IIII
Felix	sed. an.	VIII	ms.	II	d.	VI
Damasus	sed. ann.	VIII	ms.	III	d.	X
Siricus	sed. an.	XV			d.	XI
Anastasius	sed. an.	III				
Innocentius	sed. an.	XV	ms.	II	d.	XXI
Zosimus	sed. an.	I	ms.	III	d.	XI
Bonifatius	sed. an.	III	ms.	VIII	d.	VI
Celestinus	sed. ann.	VIII	ms.	X	d.	XVII
it. Sixtus	sed. ann.	VIII			d.	XVIIII
Leo	sed. an.	XXI	ms.		d.	XIII
Hilarus	sed. an.	VI	ms.	III	d.	X
Simplitius	sed. annos	XV	ms.	I	d.	III
Felix	sed. an.	VIII	ms.	XI	d.	XVIII
Gelatius	sed. an.	IIII	ms.		d.	XVIII
Anastasius	sed. an.	I	ms.	X	d.	XIII
Simachus	sed. ann.	XV	ms.	VII	d.	XXVII
Ormesda [1]	sed. an.	VIIII			d.	XVIII
Ioahnis	sed. ann.	II	ms.	I	d.	VI
Agapitus	sed. an.	V	ms.		d.	XVIII
Silagerius	sed. an.	I	ms.	III	d.	XII
Vigilius	sed. an.	II			d.	XXVI
Peladius	sed. an.	IIII	ms.	X	d.	XVIII
Ioahnis	sed. an.	XII	ms.	XI	d.	XXIII
Benedictus	sed. an.	IIII	ms.	I	d.	XXVIII
it. Peladius	sed. an.	X	ms.	II	d.	X
Gregorius	sed. an.	LXV				

1. Après Hormisdas il manque trois papes, Jean I[er], Félix IV et Boniface II.

VIII

CATALOGUE DE FRÉDÉGAIRE

Ce catalogue (Introd. p. xv) a déjà été publié par Dodwell (*Opp. posth. Pearsonii*, Londres, 1688, p. 222), d'après un manuscrit de la Bodléienne (*Mus.* 94, *olim* 113), qui n'est pas, il est vrai, un manuscrit de Frédégaire (*Neues Archiv*, t. IV, p. 383; t. VII, p. 133), et reproduit d'après Dodwell dans les *Origines de l'Eglise romaine*, p. ix. Je l'ai transcrit sur le manuscrit lat. 10910 de la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire sur le manuscrit qui est considéré comme l'archétype commun à tous les manuscrits connus de Frédégaire. Il est en onciale du viiie siècle (B. Krusch, *Neues Archiv*, t. VII, p. 250 et suiv.).

Fo 21 ro

Incpt . not . de epis . scae . ecl . romanae
qui cui successit . vel quanto tempore fuit

Scs Petrus	sedit ann.	XXV	mensis	II	dies	II
Linus	sedit ann.	XI	mensis	III	dies	XVII
Cletus	sed. ann.	XII	m.	I	d.	XVIIII
Clemens	sed. ann.	VIIII	m.	II	d.	X
Evaritus	sed. ann.	VIIII	m.	X	d.	II
Alexander	sed. ann.	X	m.	VII	d.	II
Syxtus	sedit ann.	X	m.	III	d.	II

Fo 21 vo

Telesfor	sed. ann.	XI	m.	III	dies	XXI
Ygenus	sed. ann.	IIII	m.	III		
Pius	sed. ann.	XVIIII	m.	IIII	d.	III
Sother	sed. ann.	VIIII	m.	VI	d.	XXI
Eleuther	sed. ann.	XV	m.	III	d.	II
Victor	sed. ann.	X	m.	II	d.	X
Calestus	sed. ann.	V	m.	II	d.	X
Orbanus	sed. ann.	IIII	m.	X	d.	XII
Poncianus	sed. ann.	VIIII	m.	X	d.	II
Anterus	sed. ann.	XII	m.	I	d.	XII
Flavianus	sed. ann.	XIIII	m.	I	d.	XI
Cornilius	sed. ann.	III	m.	III	d.	III
Stefanus	sed. ann.	VI	m.	V	d.	II
Syxtus	sed. ann.	I	m.	X	d.	XXIII
Dionisius	sed. ann.	VI	m.	II	d.	IIII
Felix	sed. ann.	IIII	m.	III	d.	XXVI



Puthicinus	sed. ann.	V	m.	I	d.	I
Gaius	sed. ann.	XI	m.	IIII	d.	XII
Marcellus	sed. ann.	VIIII	m.	IIII	d.	XVI
Eusebius	sed. ann.	VI	m.	I	d.	III

F° 22 r°

Miliciadis	sed. ann.	IIII				
Silvester	sed. ann.	XXIII	m.	X	d.	XI
Marcus	sed. ann.	II				
Iulius	sed. ann.	V	m.	II		
Liberius	sed. ann.	VI	m.	III	d.	IIII
Felix	sed. ann.					
Damasus	sed. ann.	XVIII	m.	III	d.	XI
Syricius	sed. ann.	XV				
Anastasius	sed. ann.	III			d.	X
Innocentius	sed. ann.	XV	m.	I	d.	XXI
Zosemus	sed. ann.	I	m.	III	d.	XV
Bonefacius	sed. ann.	III	m.	VIII	d.	VI
Caelestinus	sed. ann.	III	m.	X	d.	XVII
Xystus	sed. ann.	VI	m.	III	d.	XVIIII
Leo	sed. ann.	XII	m.	I	d.	X III
Helarius	sed. ann.	VI	m.	III	d.	XI
Simplicius	sed. ann.	XVI	m.	I	d.	VII
Filius	sed. ann.	VIII	m.	XI	d.	XXVII
Gelasius	sed. ann.	IIII	m.	VIII	d.	XIII
Anastasius	sed. ann.	I	m.	XI	d.	XXIIII

F° 22 v°

Symmachus	sed. ann.	XV	m.	VIII	d.	XXV
Horomista	sed. ann.	VIII			d.	XVII
Iohannis	sed. ann.	II	m.	VIII	d.	XVI
Felix	sed. ann.	II			dies	XIII
Bonifacius	sed. ann.	II			d.	XXVI
Iohannis	sed. ann.	II	m.	IIII	d.	VI
Agapitus	sed.		m.	XI	d.	XVIII
Silvius	sed. ann.	I	m.	V	d.	XI
Vigilius	sed. ann.	XVII	m.	VI	d.	XXVI
Pelagius	sed. ann.	IIII	m.	X	d.	XVII
Iohannis	sed. ann.	XI			d.	XVIII
Benedictus	sed. ann.	III			d.	XXVIII
Peladius	sed. ann.	X	m.	II	d.	X
Gregorius	sed. ann.	XIII	m.	VI	d.	X
Savinianus	sed. ann.	I	m.	V	d.	VIIII
Bonefacius	sed. ann.	VIII			d.	XXII
Bonefacius	sed. ann.	VI	m.	VIII	d.	XIII
Deusdedit	sed. ann.	III			dies	XX
Bonefacius	sed. ann.	V	m.	X		
Honorius	sed. ann.	XII	m.	XI	d.	XVII

F° 23 r°

Severinus			mensis	II	dieb.	IIII
Iohannis	anno	I	m.	VIIII	dieb.	XVIII [1]
Theuderus [2]	*an.*	*VI*	*m.*	*I*	*dies*	*XVIII*
Martinus	*an.*	*VI*	*m.*	*I*	*d.*	*XXVI*
Eugenius	*an.*	*II*	*m.*	*VIIII*	*d.*	*XXIIII*
Vitalianus	*an.*	*XIII*	*m.*	*VI*		
Adeodatus	*an.*	*IIII*	*m.*	*II*	*d.*	*V*
Donus	*an.*	*I*	*m.*	*V*	*d.*	*X*
Agatho	*an.*	*II*	*m.*	*VI*	*d.*	*IIII*
Leo	*sed.*		*m*	*X*	*d.*	*XVII*
Benedictus	*sed.*		*m.*	*X*	*d.*	*XII*
Iohannis	*an.*	*I*			*d.*	*VIIII*
Conon	*sed.*		*m.*	*XI*		
Sergius	*an.*	*XIII*	*m.*	*VIII*	*d.*	*XXIII*
Iohannis	*an.*	*III*	*m.*	*II*	*d.*	*XII*
Iohannis	*an.*	*II*	*m.*	*VII*	*d.*	*XVII*
Sisinnius	*sed.*				*d.*	*XX*
Constantinus	*an.*	*VII*			*d.*	*XV*
Gregorius	*an.*	*XVI*	*m.*	*VIIII*	*d.*	*XI*
Gregorius	*an.*	*X*	*m.*	*VIII*	*d.*	*XXV*
Zacharias	*an.*	*X*	*m.*	*III*	*d.*	*XIIII*
Sthefanus	*an.*	*V*			*d.*	*XXVIIII*
Paulus	*an.*	*X*	*m.*	*I*		
Sthefanus	*an.*	*III*	*m.*	*V*	*d.*	*XXVII*
Hadrianus	*an.*	*XVI*				

1. XVIIII 2e m.
2. Tout ce qui suit est de seconde main. Le continuateur paraît avoir écrit en 788-789, 17e année du pape Hadrien.

IX

SECOND CATALOGUE DE CORBIE

Déjà publié par Mabillon l. c. (cf. Bianchini, l. c.; *Origines de l'Eglise romaine*, p. XII) : je le reproduis d'après le manuscrit d'où il l'a tiré lui-même, n° 12205 de la Bibliothèque nationale (Saint-Germ. 255, Corb. 630), en onciale du VIII[e] siècle (Introd., p. XV).

F° 157 v° *a*

Incp de epis Romanae ecclesiae.

Linus	sedit annos	XII	menses	V	dies	XII
Cletus	sedit an.	VIII	m.	II	d.	V
Clemens	sedit an.	VI	m.	I	d.	XIIII
Evaristus	sed. an.	XIIII	m.	III	d.	XII
Alexander	sed. an.	VII	m.	VI	d.	VI
Xystus	sed. an.	XXV	m.	II	d.	I
Thelisforus	sd. an.	XI	m.	III	d.	XXVI
Yginus	sed. an.	VI	m.	III	d.	IIII
Pius	sed. an.	XVIII	m.	IIII	d.	III
Anicitus	sed. an.	XI	m.	IIII	d.	III
Soter	sd. an.	XIIII	m.	V	d.	II
Filetus	sd. an.	V	m.	X	d.	XXII
Victor	sd. an.	XV	m.	III	d.	X
Severinus	sd. an.	XVIII	m.	VI	d.	V
Calestus	sd. an.	V	m.	II	d.	X
Urbanus	sd. an.	VIIII	m.	I	d.	II
Pontianus	sd. an.	VIIII	m.	V	d.	II
Antherus	sd. an.	XI	m.	I	d.	X
Gatitanus	sd. an.	XIIII	m.	I	d.	X
Cornelius	sed. an.	II	m.	II	d.	III
Lucius	sed. an.	III	men.	III	d.	III
Stephanus	sed. an.					
Xystus	sed. an.	I	m.	X	d.	XXVI
Dyonisius	sd. an.	VI	m.	V	d.	I
Felix	sd. an.	III	m.	I	d.	XXV
Euticianus	sd. an.	I	m.	I		
Gaius	sd. an.	XI	m.	IIII	d.	XII
Marcellus	sd. an.	VIIII	m.	IIII	d.	XVI
Eusebius	sd. an.	VI	m.	I	d.	III

Militiades	sd. an.	IIII	m.			
Silvester	sd. an.	XXIII	m.	X	d.	XI
Marcus	sd. an.	II			d.	X

Fo 157 vo *b*

Sulius	a.	XV	m.	II	d.	X
Liberius	a.	VI	m.	VI	d.	IIII
Felix	sedit					
Damasus	s. a.	XVIII	m.	III	d.	XII
Syricius	an.	XV				
Anastasius	a.	III			d.	X
Innocentius	a.	XV	m.	I	d.	XXI
Zosimus	a.	I	m.	III	d.	XI
Bonifatius	a.	III	m.	VIII	d.	VI
Caelestinus	a.	VIII	m.	X	d.	XVI
Xystus	a.	VIII	m.		d.	XVII
Leo	a.	XXI	m.	I	d.	XIII
Hilarus	a.	·VI	m.	II	d.	XII
Simplicius	a.	XV	m.	I	d.	VI
Felix	a.	VIII	m.	X	d.	XVIII
Gelasius	a.	IIII	m.	VIII	d.	XVIII
Anastasius	a.	I	m.	XI	d.	XXIII
Symmachus	a.	XV	m.	VII	d.	XVII
Hormisda	a.	VIIII	m.		d.	XVI
Iohannes	a.	II	m.	VIIII	d.	XVI
Felix	a.	IIII	m.	II	d.	XII
Bonifatius	a.	II			d.	XXVI
Iohannes	a.	II	m.	IIII	d.	VI
Agapitus	a.	IIII	m.	XI	d.	XVIII
Silverius	a.	II	m.	V	d.	XXVI
Vigilius	a.	XVII	m.	VII		
Pelagius	a.		m.	X	d.	XVIIII
Iohannes	a.	XII	m.	XI	d.	XXVI
Benedictus	a.	IIII	m.	I	d.	XXVII
Pelagius	a.	X	m.	II	d.	X
Gregorius	a.	XIII	m.	II	d.	X

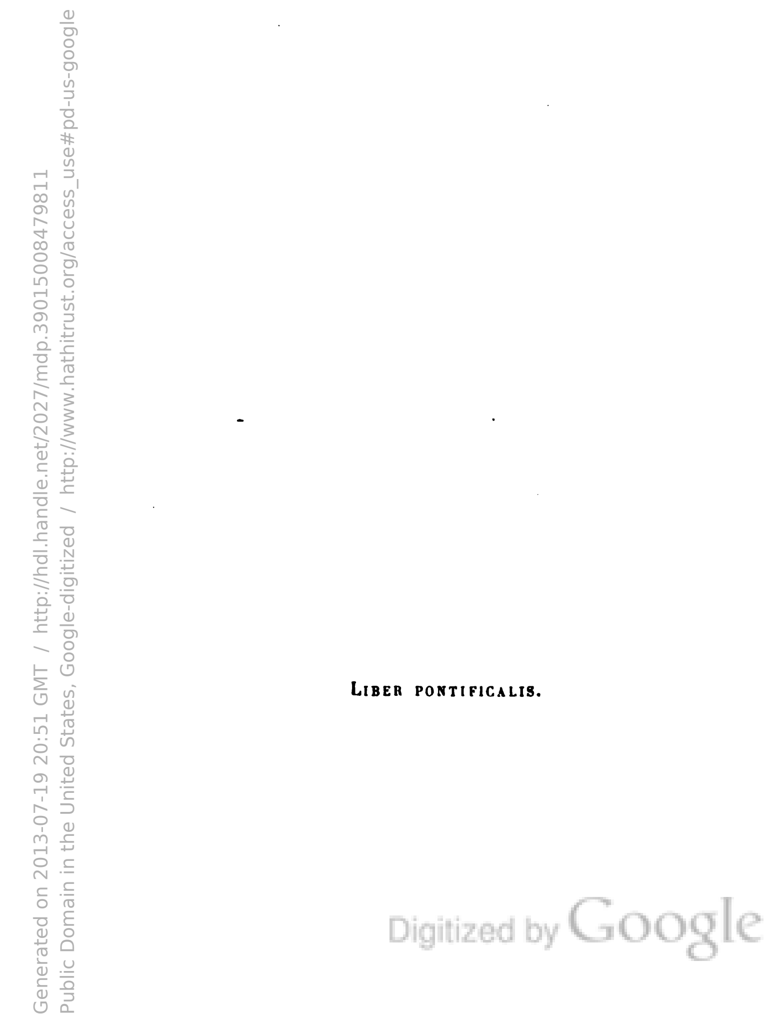
fiunt usque hic LXIII [1].

Fo 158 ro

Savinianus	sd. an.	I	m.	V	d.	VIIII
Bonifatius	sd. an.		m.	VIII	d.	XXII
It. Bonifatius	an.		m.	VIII	d.	
Deusdedit	an.	III			dies	XX
Bonifatius	an.	V	m.	X		
Honorius	an.	XII	m.	XI	d.	XVII
Severinus	an.		m.	II	d.	IIII

1. Cette note est dans la marge inférieure, mais de première main.

Iohannes	an.	I	m.	VIII	d.	VI
Theodorus	an.	VI	m.	V	d.	XVIII
Martinus	an.	III	m.	I	d.	XXVI
Eugenius	an.	II	m.	VIIII	d.	XVIIII
Vitalianus	an.	XIIII	m.	VI		
Adeodatus	an.	IIII	m.	II	d.	V
Donus	an.	I	m.	V	d.	X
Agatho	an.	II	m.	VI	d.	XIIII
Leo	sd. an.		m.	X	d.	XVIII
Benedictus	sd.		men.	X	d.	XIII
Iohannes	sd. an.				d.	X
Conon	sd.		mens.	XI		
Sergius	sd. an.					
Iohannes	sd.					



X

CATALOGUE DU CHRONOGRAPHE DE 853.

D'après Mai, *Script. vett. nova collectio*, t. I, 1re édition, 1825, part. I, p. 9-12 (Introd. p. XXI).

Πατριάρχαι Ῥώμης

͵εφνα' καὶ δ' ἔτους, Κλαυδίου Ῥωμαίων βασιλέως, ἐν Ῥώμῃ ἐπεσκόπησεν πρῶτος

α'	Πέτρος	ἔτη	κϐ'.	
β'	Λῖνος	ἔτη	ιβ',	ἐπὶ Οὐεσπασιανοῦ· οὗ μέμνηται Παῦλος ἐν τῇ β' πρὸς Κορινθίους ἐπιστολῇ.
γ'	Ἀνέγκλητος	ἔτη	ιβ',	ἐπὶ Τίτου.
δ'	Κλήμης	ἔτη	θ',	ἐπὶ Τραϊανοῦ.
ε'	Εὐάρεστος	ἔτη	ι'.	
ϛ'	Ἀλέξανδρος	ἔτη	ιγ',	ἐπὶ Τραϊανοῦ.
ζ'.	Ξύστος	ἔτη	ι',	ἐπὶ Ἁδριανοῦ.
η'	Τελέσφορος	ἔτη	ια',	ἐπὶ Ἁδριανοῦ.
θ'	Ὑγῖνος	ἔτη	ιδ',	ἐπὶ Ἀντωνίνου.
ι'	Πίος	ἔτη	ιε',	ἐπὶ Ἀντωνίνου· ἐπὶ τούτου ἐνεδήμει Πολύκαρπος ἐν Ῥώμῃ.
ια'	Ἀνίκητος	ἔτη	ια',	ἐπὶ Οὐήρου.
ιβ'	Σωτήριχος	ἔτη	η',	ἐπὶ Οὐήρου· τούτου σύγχρονος ἦν Εἰρηναῖος ὁ Λοδγούνων, ὁ μαθητὴς Πολυκάρπου.
ιγ'	Ἐλευθέριος	ἔτη	ιγ',	ἐπὶ Κομώδου.
ιδ'	Βίκτωρ	ἔτη	ι',	ἐπὶ Σευήρου.
ιε'	Ζεφυρῖνος	ἔτη	ιθ',	ἐπὶ Ἀντωνίνου.
ιϛ'	Κάλλιστος	ἔτη	η',	ἐπὶ Ἀντωνίνου ἄλλου.
ιζ'	Οὐρϐανὸς	ἔτη	ζ',	ἐπὶ Ἀλεξάνδρου.
ιη'	Ποντιανὸς	ἔτη	ζ',	ἐπὶ Μαξίμου.
ιθ'	Ἀντέρως	μῆνα	α',	ἐπὶ Μαξίμου.
κ'	Φαϐιανὸς			ἐπὶ Γορδιανοῦ.
κα'	Κορνήλιος			ἐπὶ Δεκίου· ἐπὶ τούτου Ναυάτος ἀπέσχισεν ἐν Ῥώμῃ, ὑφ' οὗ καὶ καθῃρέθη.

κβ'	Λούκιος	ἔτη	η',	ἐπὶ Γάλλου.
κγ'	Στέφανος	ἔτη	β',	ἐπὶ Οὐαλεριανοῦ.
κδ'	Ξύστος	ἔτη	ια',	ἐπὶ Γαλληίνου.
κε'	Διονύσιος	ἔτη	θ',	ἐπὶ Ἀβρηλλιανοῦ καὶ Πρόβου· ἐπὶ τούτου Παῦλος ὁ Σαμοσατεὺς καθηρέθη.
κς'	Φίλιξ	ἔτη	ε'.	
κζ'	Ευτυχιανὸς	μῆνας	ι',	ἐπὶ Διοκλητιανοῦ.
κη'	Γάϊος	ἔτη	ιε',	ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ.

Οἱ μετὰ τὸν διωγμόν·

κθ'	Μάρκελλος	ἔτη	β'.	
λ'	Εὐσέβιος	ἔτος	α',	ἐπὶ τῶν αὐτῶν.
λα'	Μιλτιάδης	ἔτη	δ',	ἐπὶ Οὐαλλεριανοῦ καὶ Κώνστα τοῦ πατρὸς Κωνσταντίνου τοῦ μεγάλου.
λβ'	Σίλβεστρος	ἔτη	κη',	ἐπὶ τῶν τι' καὶ η' πατέρων καὶ Κωνσταντίνου μεγάλου.
λγ'	Μάρκος	ἔτη	β'.	
λδ'	Ἰούλιος	ἔτη	ιε',	ἐπὶ Κωνσταντίου.
λε'	Λιβέριος	ἔτη	ς',	ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ ἀρειανοῦ.
λς'	Φίλιξ	ἔτος	α',	ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ ἀρειανοῦ.
λζ'	Δάμασος	ἔτη	κη',	ἐπὶ Οὐαλλεντιανοῦ καὶ Οὐάλεντος.
λη'	Σηρίκιος	ἔτη	ιε',	ἐπὶ Οὐάλεντος καὶ Γρατιανοῦ.
λθ'	Ἀνάστασιος	ἔτη	γ',	ἐπὶ Θεοδοσίου τοῦ μεγάλου.
λ'	Ἰνοκέντιος	ἔτη	ιε',	ἐπὶ Ἀρκαδίου καὶ Ὀνορίου.
μα'	Ζώσιμος	ἔτη	η',	ἐπὶ Θεοδοσίου τοῦ μικροῦ.
μβ'	Βονηφάντιος	ἔτη	δ',	ἐπὶ τῶν αὐτῶν.
μγ'	Κελεστίνος	ἔτη	ι',	ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ· ὁ καθελὼν Νεστόριον σὺν τῷ ἁγίῳ Κυρίλλῳ.
μδ'	Ξύστος	ἔτη	η',	ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ.
με'	Λέων	ἔτη	κε',	ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ καὶ Μαρκιανοῦ· ἐφ' οὗ καὶ δι' οὗ ἡ ἐν Χαλκηδόνι σύνοδος.
μς'	Ἱλαρὸς	ἔτη	ς'.	
μζ'	Σιμπλίκιος	ἔτη	ιδ',	ἐπὶ Λέοντος.
μη'	Φίλιξ	ἔτη	θ',	ὁ ἀποσχίσας ἀπὸ τῶν δ' πατριαρχειῶν διὰ τὸ ἑνωτικὸν Ζήνωνος, ὡς τῆς Χαλκηδονικῆς εὐσεβείας ὑπερμαχῶν.
μθ'	Γελάσιος	ἔτη	ε'.	
ν'	Ἀναστάσιος	ἔτη	β'.	
να'	Σύμμαχος	ἔτη	ιδ'.	
νβ'	Ὁρμίσδας	ἔτη	ι',	ὁ εἰσαγαγὼν τὴν σύνοδον Χαλκηδόνος καὶ ἐκβαλὼν τὸ ἑνωτικόν.
νγ'	Ἰωάννης	ἔτη	γ'.	
νδ'	Φίλιξ	ἔτη	δ'.	
νε'	Βονηφάντιος	ἔτη	β'.	
νς'	Ἰωάννης	ἔτη	ς'.	

νζ'	Ἀγαπητὸς	ἔτος	α'.	
νη'	Σιλβέριος	ἔτος	α'.	
νθ'	Βηγίλιος	ἔτη	ιη'.	
ξ'	Πελάγιος	ἔτη	ι'.	
ξα'	Ἰωάννης.			
ξβ'	Ὀνόριος.			οὗτος οὐ κεῖται [1]
ξγ'	Βενέδικτος.			
ξδ'	Πελάγιος.			
ξε'	Γρηγόριος.			
ξς'	Σαβινιανός.			
ξζ'	Βονηφάντιος.			
ξη'	Βονηφάντιος ἄλλος.			
ξθ'	Δεουσεδίδ.			
ο'	Βονηφάντιος.			
οα'	Σεβηρῖνος.			
οβ'	Ὀνόριος.			
ογ'	Ἰωάννης.			
οδ'	Θεόδωρος			
οε'	Μαρτῖνος			
ος'	Ευγένιος.			
οζ'	Βιταλιανός.			
οη'	Ἀδδεοδάτος.			
οθ'	Δόνος.			
π'	Αγάθων.			
πα'	Λέων.			
πβ'	Βενέδικτος.			
πγ'	Ἰωάννης.			
πδ'	Κώνων.			
πε'	Σέργιος.			
πς'	Ἰωάννης.			
πζ'	Ἰωάννης ἄλλος.			
πη'	Σισίνιος.			
πθ'	Κώνσταντῖνος.			
ϙ'	Γρηγόριος.			
ϙα'	Γρηγόριος.			
ϙβ'	Ζαχαρίας.			
ϙγ'	Στέφανος.			
ϙδ'	Παῦλος.			
ϙε'	Στέφανος.			
ϙς'	Ἁδριανός.			
ϙζ'	Λέων.			
ϙη'	Στέφανος.			
ϙθ'	Πασχάλιος.			

1. Cette note est destinée à éliminer Honorius, qui n'est pas ici à sa véritable place et reparaît plus loin, sous le numéro 72.

XI

CATALOGUE DE NICÉPHORE

D'après l'édition de C. de Boor, Leipzig 1880, p. 121-123; cf. p. 280 (Introd., p. xxi).

Οἱ ἐν Ῥώμῃ ἐπισκοπήσαντες ἀπὸ Χριστοῦ καὶ τῶν ἀποστόλων.

α'	Πέτρος ὁ ἀπόστολος	ἔτη	β'.
β'	Λῖνος	ἔτη	ιβ'.
γ'	Ἀνέγκλητος	ἔτη	β'.
δ'	Κλήμης	ἔτη	θ'.
ε'	Εὐάρεστος	ἔτη	θ'.
ς'	Ἀλέξανδρος	ἔτη	ιβ'.
ζ'	Ξύστος	ἔτη	θ'.
η'	Τελεσφόρος	ἔτη	ι'.
θ'	Ὑγῖνος	ἔτη	δ'.
ι'	Πίος	ἔτη	ιε'.
ια'	Ἀνίκητος	ἔτη	ια'.
ιβ'	Σωτήριχος	ἔτη	θ'.
ιγ'	Ἐλευθέριος	ἔτη	ιε'.
ιδ'	Βίκτωρ, ὁ ἐν τῇ συνόδῳ Παλαιστίνης περὶ τῆς τοῦ Πάσχα ἡμέρας συναχθείσης,	ἔτη	ιβ'.
ιε'	Ζεφυρῖνος	ἔτη	ιθ'.
ις'	Κάλλιστος	ἔτη	η'.
ιζ'	Οὐρβανὸς	ἔτη	ζ'.
ιη'	Ποντιανὸς	ἔτη	γ'.
ιθ'	Ἄντρος	μῆνα	α'.
κ'	Φλαυιανὸς, μάρτυς ἐπὶ Δεκίου,	ἔτη	ιγ'.
κα'	Κορνήλιος, ὁ καθελὼν Ναυάτον τὸν τῆς μετανοίας καθαιρέτην,	ἔτη	γ'.
κβ'	Λουκιανὸς	ἔτη	β'.
κγ'	Στέφανος	ἔτη	θ'.
κδ'	Ξύστος	ἔτη	β'.
κε'	Διονύσιος	ἔτη	η'.
κς'	Φίλιξ, ὁ ὁμολογητὴς ἐπὶ Βαλλεριανοῦ,	ἔτη	ε'.
κζ'	Ευτυχιανὸς	μῆνας	η'.
κη'	Γάϊος	ἔτη	ιε'.
κθ'	Μαρκελλῖνος	ἔτη	β'.

Μέχρι τούτων οἱ τῶν Ἑλλήνων βασιλεῖς καὶ διῶκται. Καὶ ὅσοι μετὰ τὸ χριστιανῆσαι τοὺς βασιλεῖς ἐπεσκόπησαν ἐν Ῥώμῃ·

λ' Εὐσέβιος ἔτος α'.
λα' Μιλτιάδης ἔτη δ'.
λβ' Σίλβεστρος, ἐφ' οὗ ἡ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος, ἔτη κη'.
λγ' Μάρκος ἔτη ιβ'.
λδ' Ἰούλιος ἔτη ιε'.
λε' Λιβέριος, ὁ ἐξορισθεὶς ὑπὸ Κωνσταντίου Ἀρειανοῦ, ἔτη ς'.
λς Φῆλιξ ἔτος α.
λζ' Σιρίκιος ἔτη ιε'.
λη' Ἀναστάσιος ἔτη γ'.
λθ' Ἰννοκέντιος ἔτη ιε'.
μ' Ζώσιμος ἔτη η'.
μα' Βονιφάτιος ἔτη δ'.
μβ' Κελεστῖνος, ἐφ' οὗ ἡ ἐν Ἐφέσῳ σύνοδος, ἔτη κα'.
μγ' Ξύστος ἔτη η'.
μδ' Λέων, ἐφ' οὗ ἡ ἐν Χαλκηδόνι σύνοδος, ἔτη κα'.
με' Ἱλαρίων ἔτη ς'.
μς' Σιμπλίκιος, ὁ κατὰ Μαρτυρίου τοῦ Νεστοριανοῦ ἐπιστείλας πρὸς Ἀντιοχεῖς, ἔτη ιδ'.
μζ' Φῆλιξ, ὁ ἀποσχίσας διὰ τὸ ἑνωτικὸν Ζήνωνος, ἔτη θ'.
μη' Γελάσιος ἔτη ε'.
μθ' Ἀναστάσιος ἔτη β'.
ν' Σύμμαχος, καὶ ἅμα αὐτῷ Λαυρέντιος, ἔτη ιδ'.
να' Ὁρμίσδας, ὁ ἐπὶ Ἰουστινιανοῦ ἐντάξας τὴν ἐν Χαλκηδόνι σύνοδον τοῖς διπτύχοις, ἔτη ι'.
νβ' Ἰωάννης ἔτη γ'.
νγ' Φῆλιξ, ὁ ἀγαπητὸς Ἰουστινιανοῦ βασιλέως, ἔτη δ'.
νδ' Βονιφάτιος ἔτη β'.
νε' Ἰωάννης ἔτη γ'.
νς' Ἀγαπητὸς ἔτος α',
νζ' Σιλβέριος ἔτος α'.
νη' Βιγίλιος ἔτη ιη'.
νθ' Πελάγιος ἔτη ε'.
ξ' Ἰωάννης ἔτη η'.
ξα' Βενέδικτος ἔτη ε'.
ξβ' Πελάγιος ἄλλος ἔτη
ξγ' Γρηγόριος ἔτη
ξδ' Σαβινιανὸς ἔτη
ξε' Βονιφάτιος ἔτη
ξς' Βονιφάτιος ἄλλος ἔτη

XII

CATALOGUE DE SYNCELLE ET THÉOPHANE

Ce catalogue n'existe pas à l'état isolé : il se déduit des dates auxquelles Syncelle et son continuateur Théophane (*Corp. scriptorum hist. Byzantinae*, t. I, Bonn, 1827) enregistrent les avènements des papes (Introd., p. xxi).

Petrus		
Linus	an.	XVIII
Anencletus	an.	II
Clemens	an.	VIIII
Evarestus	an.	VIIII
Alexander	an.	XII
Xystus	an.	VIIII
Telesphorus	an.	X
Hyginus	an.	IIII
Pius	an.	XV
Anicetus	an.	XI
Soterichus	an.	VIIII
Eleutherius	an.	V
Victor	an.	XII
Zephyrinus	an.	XVIIII
Callistus	an.	VIII
Urbanus	an.	VII
Anteros	mens.	I
Pontianus	an.	III
Fabianus	an.	XIII
Cornelius	an.	II
Lucius	an.	II
Stephanus	an.	II
Xystus	an.	VIIII
Dionysius	an.	VIII
Felix	an.	V
Entychianus	mens.	VIII
Gaius	an.	XV
Marcellus	an.	II
Eusebius	an.	I
Miltiades	an.	IIII
Silvester	an.	XXVIII
Marcus	an.	II
Iulius	an.	XV
Liberius	an.	VI
Felix	an.	I
Damasus	an.	XXVIII
Siricius	an.	XV
Anastasius	an.	III
Innocentius	an.	XV
Zosimus	an.	VIII
Bonifatius	an.	IIII
Caelestinus	an.	X
Xystus	an.	VIII
Leo [1] / [Hilarus]	an.	XXVII
Simplicius	an.	XIIII
Felix	an.	VIIII
Gelasius	an.	V
Anastasius	an.	IIII
Symmachus	an.	XII
Hormisdas	an.	X
Iohannes	an.	III
Felix	an.	IIII
Bonifatuis	an.	II
Iohannes	an.	III
Agapitus	an.	II
Silverius	an.	I
Vigilius	an.	XVIII
Pelagius [2] / [Iohannes]	an.	XIII
Benedictus.		

1. L'avènement d'Hilaire n'est pas marqué; mais entre ceux de Léon et de Simplicius il y a l'espace de 27 ans, corespondant aux deux pontificats de Léon (21 ans) et Hilaire (6 ans).
2. Même observation. Les 13 ans qui séparent les deux avènements de Pélage et de Benoît correspondent à la somme des durées des deux pontificats de Pélage et de Jean (5 et 8 ans), telle qu'elle est marquée dans le catalogue de Nicéphore.



XIII

CATALOGUE D'EUTYCHIUS D'ALEXANDRIE

Comme le précédent, ce catalogue n'existe pas à l'état isolé: il se déduit du texte des Annales d'Eutychius (937), publiées par Selden et Pococke, Oxford, 1658 (Introd., p. XXIII.)

Petrus	an.	XXII
Linus	an.	XII
Dacletius	an.	II
Clemens	an.	VIIII
Evaristus	an.	VIII
Alexander	an.	X
Xystus	an.	X
Telesphorus	an.	XI
Eugenius	an.	IIII
Marcus	an.	XV
Anicetus	an.	XI
Soterichus	an.	VIII
Eleutherius	an.	XV
Victor	an.	X
Zephirinus	an.	XVIII
Calixtus	an.	VI
Aurianus	an.	IIII
Bitianus	an.	V
Anterus	an.	XII
Flavianus	an.	XIII
Cornelius	an.	II
Lucius	mens.	VIII
Estatius	an.	VI
Xystus	an.	VIIII
Dionysius	an.	VIII
Philetus	an.	V
Eutychius	an.	VIII
Gabius	an.	XII
Marcellus	an.	II
Eusebius	an.	VI
Meletianus	an.	IIII
Silvester	an.	XXVIII
Marcus	an.	II
Iulius	an.	XV
Linarius	an.	VI
Damasus	an.	XXVIII
Siricius	an.	XII
Anastasius	an.	III
Innocentius	an.	XV
Zosimus	an.	I
Bonifacius	an.	III
Celestinus	an.	X
Sextus	an.	VIII
Leo	an.	XXI
Hilarius	an.	VI
Silenus	an.	XIIII
Felix	an.	VIII
Pelagius	an.	IIII
Anastasius	an.	I
Symmachus	an.	XIIII
Hormisda	an.	VII
Ioannes	an.	II
Felix	an.	IIII
Bonifacius	an.	II
Ioannes	an.	II
Agapetus	an.	I
Sylverius	an.	V
Vigilius	an.	XVIII
Pelagius	au.	IIII
Ioannes	an.	XII
Benedictus	an.	IIII
Pelagius	an.	VI
Gregorius	an.	XIII
Sabinianus	an.	I
Bonifacius	an.	VI
Theodorus	an.	III
Yufatius	an.	V
Oborudus	an.	XVIII
Severinus	mens.	VI
Ioannes		
Theodorus		
Martinus		
Diyanus		
Agabius		

XIV

CATALOGUE D'ELIAS DE NISIBE

D'après Abbeloos et Lamy, *Gregorii Barhebraei chronicon*, t. I, Louvain, 1872, p. 38, et R. A. Lipsius, *Chronologie der römischen Bischöfe*, p. 36, 37.

Nomina patriarcharum qui Romanam sedem occuparunt a tempore apostolorum usque ad synodum Chalcedonensem.

Simon Petrus, aedificata ecclesia in civitate Antiochia, Romam perrexit, ubi pariter aedificavit ecclesiam; vixitque porro donec coronaretur ann. XXVIII.

Linus	ann.	XII
Cletus	ann.	VIII
Clemens	ann.	VIIII
Evaristus	ann.	X[1]
Alexander	ann.	X
Xystus	ann.	X
Telesphorus	ann.	XI
Hyginus	ann.	IIII
Pius	ann.	XV
Anicetus	ann.	XI
Soter	ann.	VIII
Eleutheri	ann.	XV
Victor	ann.	X
Zephyrinus	ann.	XVIII
Calistus	ann.	V
Urbanus	ann.	VIII
Pontianus	ann.	V
Anteros	mens[2].	I
Fabianus	ann.	XIII
Cornelius	ann.	II
Lucius	mens.	VIII
Stephanus	ann.	II
Xystus	ann.	XI
Dionysius	ann.	VIIII
Felix	ann.	V
Eutychianus	ann.	VIII
Gaius	ann.	XII
Marcellinus	mens[3].	X
Miltiades	ann.	VIII[4]
Silvestros	ann.	XVIII
Marcus	ann.	II
Iulius	ann.	XV
Liberius	ann.	VII
Felix	ann.	III
Damasus	ann.	VIII[5]
Siricius	ann.	XV
Anastasius	ann.	III
Innocentius	ann.	XVI
Zosimus	ann.	II
Bonifatius[6]	ann.	III
Celestinus	ann.	X. In diebus istius Celestini fuit dissidium inter Nestorium et Cyrillum[7].
Xystus	ann.	VIIII
Leo	ann.	XXI[8]. In diebus istius Leonis coacta fuit synodus Chalcedonensis.

1. VIII *Abbeloos*.
2. ann. *Abb.*
3. ann. *Abb.*
4. XVIII *Abb.*
5. ann. VIII *om. Abb.*
6. Le texte syriaque donne *Conofatius*.
7. Abbeloos omet dans le texte syriaque les mots qu'il traduit par *et Cyrillum*.
8. XXI *om. Abb.*

III

FRAGMENT LAURENTIEN

Je publie ce texte d'après une copie que j'ai prise moi-même sur le manuscrit unique, conservé dans la bibliothèque capitulaire de Vérone (Introd., p. xxx, xxxi); j'ai eu aussi à ma disposition deux collations faites antérieurement, l'une par M. Em. Chatelain, l'autre par moi. Comme il a été dit plus haut (l. c.), le manuscrit est mutilé au commencement : les premières lignes appartiennent à la vie d'Anastase II (496-498). L'écriture, en demi-onciale, est belle et régulière ; les signes de ponctuation, rares et distribués sans méthode ; l'orthographe presque toujours correcte. Il n'y a aucune raison d'abaisser la date de la transcription jusqu'au VIII[e] siècle ni même jusqu'au VII[e]. M. de Rossi, qui a étudié et comparé à loisir les manuscrits de Vérone, m'assure que celui-ci est du même type d'écriture, de la même école et du même siècle qu'un autre manuscrit de cette bibliothèque, copié *per Ursicinum lectorem ecclesiae Veronensis*, en 517 (*Nouveau Traité de Diplom.*, t. III, p. 209, pl. 46). Au bas des feuillets 1 et 2, quelques lettres ont disparu dans les trous du parchemin : je les ai suppléées entre crochets, de même que les deux groupes *quasi de* et *tantu*, au bas du f° 1, r° et v°; ici le parchemin n'est pas troué, mais l'écriture est effacée. Ce sont, avec les signes de ponctuation et l'introduction des majuscules, les seuls changements que je me sois permis. Par ailleurs, le texte du manuscrit est reproduit ligne par ligne, lettre par lettre.



F° 1 r° imperatorem Anastasium directa per Cresconium et Germanum episcopos, quae tanta scribturarum caelestium auctoritate suffulta est, ut qui hanc intenta mente sub divino timore perlegerit, inaniter hactenus inter ecclesias Orientis et Italiae tam schisma nefarium perdurare cognoscit.

LII Symmachus sedit annos quindecem, menses septem, dies viginti et septem. Cum hoc autem fuerat Laurentius Romanae ecclesiae presbyter ordinatus episcopus, tantaque clerum ac populum romanum discordia feralis invaserat, ut nec divina consideratio, nec metus regius partes a propria conlisione cohiberet. Tunc coguntur utrique, Symmachus scilicet et Laurentius, regium subituri iudicium petere comitatum : ibi Symmachus multis pecuniis optinet, Laurentius ad gubernandam ecclesiam Nucerinam, Campaniae civitatem, plurimis coactus minis promissionibusque dirigitur. Post aliquod autem annos pro multis criminibus aput regem Symmachus accusatur: quem rex sub occasione paschali, quod non cum universitate celebraverat, ad comitatum convo[cat], rationem [quasi de] festivitatis dissonantia

F° 1 v° redditurum, fecit que aput Ariminum reseder[e. D]umque ibidem cum suis clericis aliquantisper moratur, promeridianis horis super litus maris ambulans vidit mulieres inde transire cum quibus accusabatur in scelere, quae comitatum petebant regia iussione. Dissimulans ergo se scire quod viderat, nocte media, dormientibus cunctis, cum uno tantum conscio fugiens regreditur Romam, seque intra beati Petri apostoli septa concludit. Tunc presbyteri et diaconi, necnon reliqui clericorum quos secum deduxerat, adeunt regem et sine sua conscientia Symmachum fugisse testantur; per quos rex tam ad senatum quam ad clerum praecepta super eius quodadmodo damnatione transmittit. Accusatur etiam ab universo clero Romano quod contra decretum a suis decessoribus observatum ecclesiastica dilapidasse praedia et per hoc anathematis se vinculis inretisset. Pro die-

bus autem paschalibus ab omnibus paene vir venerabilis Petrus, Altinatis episcopus, a rege visitator ecclesiae Romanae deposcitur; et post sanctam festivitatem synodus in urbem Romam pro voluntate senatus et cleri, iubente rege, de eius excessibus iudicatura convenit. Atque id agitur a nonnullis episcopis et senatoribus [tantu]m Symma[chus ne]
F° 2 r° audientiae subderetur, hoc palam pro eius defensione clamantibus quod a nullo possit Romanus pontifex, etiamsi talis sit qualis accusatur, audiri. Sed electiores antistites, tam pro religionis intuitu quam pro regia iussione censebant tantae rei negotium paene ubique vulgatum sine examine nullatenus deserendum. Cumque synodus sub hac dissonantia plus inter partes ministraret fomenta discordiae, tandem constituit ut libellus quem offerebant accusatores Symmachi susceptus inter gesta sollemniter panderetur. Quo facto mox per episcopos idem Symmachus ut occurreret ad iudicium convenitur. Sed cum per clericos qui ei observabant fuisset eius negata praesentia, iterum et tertio, secundum regulas, ut ad synodalem conveniat audientiam, per antistites admonetur; nullumque dignatus est dare responsum. Tunc aliquanti episcopi, videntes nihil se in causa proficere, clerum qui discesserat a consortio Symmachi semel et iterum commonent ut ad eum praetermisso revertatur examine. Qui se nequaquam hoc facere posse respondit, priusquam tantis criminibus impetitus discussione regulari, vel absolvatur si innocens fuerit, vel, si reus extite[rit], a sacerdotio deponatur. Sed moras episcopi n[on fere]ntes, cum viderent magis ac magis studia
F° 2 v° divisionis augeri, quae sibi utilia visa sunt pro Symmachi persona constituunt, et sic urbem in summa confusione derelinquunt. Clerus ergo et senatus electior qui consortium vitaverat Symmachi, petitionem regi pro persona Laurenti dirigit, qui eo tempore Ravennae morabatur, Symmachi violentiam persecutionemque declinans, ut ipse Romanae praesederet ecclesiae, ubi dudum fuerat summus pontifex ordinatus; quia hoc et canonibus esset adfixum ut unusquisque illic permaneat ubi primitus est consecratus antistis, vel, si quibusdam commentis exinde remotus fuerit, eum modis omnibus esse revocandum. Sic Laurentius ad urbem veniens per annos circiter quattuor

Romanam tenuit ecclesiam; per quae tempora
quae bella civilia gesta sint, vel quanta homicidia
perpetrata, non est praesenti relatione panden-
dum. Dumque partes mutua se dissentione colli-
dunt ac pro suis studiis regale praesidium saepe
deposcunt, ad ultimum petitionem Symmachus
regi per Dioscorum Alexandrinum diaconum
destinavit, adserens magnum sibi praeiudicium
fieri et maxime de titulis ecclesiarum quos intra
urbem Laurentius optinebat. Ad hanc insinua-
tionem regis animus delinitus; patricio F[esto]
F° 3 r° praecepta dirigit, admonens ut omnes ecclesiae titu-
li Symmacho reformentur et unum Romae patere-
tur esse pontificem. Quod ubi Laurentius comperit,
urbem noluit diuturna conluctatione vexari, ac
sua sponte in praediis memorati patricii Festi sine
delatione concessit, ibique sub ingenti abstinentia
terminum vitae sortitus est. Symmachum vero
postmodum quamvis victorem de multis rebus fa-
ma decoloravit obscenior, et maxime de illa quam
vulgo Conditariam vocitabant, necnon et de or-
dinibus ecclesiasticis quas acceptis palam pecu-
niis distrahebat. Pro quibus rebus usque ad finem
vitae eius ecclesia Romana in schismatae perdu-
ravit. Hic beati Martini ecclesiam iuxta sanctum
Silvestrem Palatini inlustris viri pecuniis fabri-
cans et exornans, eo ipso instante dedicavit; non-
nulla etiam cymeteria et maxime sancti Pancra-
ti renovans plura illic nova quoque construxit.

LIII Hormisda sedit annos novem, dies decem et septem.
LIIII Iohannis sedit annos duo, menses novem, dies XVI.
LV Felix sedit annos quattuor, menses duo, dies XII.
LVI Bonifatius sedit annos duo, dies viginti et sex.
LVII Iohannis sedit annos duo, menses quattuor, dies VI.
LVIII Agapitus sedit menses undecem, dies octo.
LVIIII Silverius sedit menses novem.
F° 3 v° LX Vigilius sedit annos decem et octo, menses duo, dies novem; moritur in Syracusis secunda feria, nocte, septimo idus iunias, indictione tertia.

IV

LIBER PONTIFICALIS

PREMIÈRE ÉDITION RESTITUÉE

Les pages suivantes contiennent d'abord les deux abrégés F et K, qui dérivent tous deux, et indépendamment l'un de l'autre, de la rédaction primitive du *Liber pontificalis*, arrêtée à Félix IV (530). En regard j'ai disposé une restitution de cette rédaction, obtenue en combinant les deux abrégés et en tenant compte, dans une certaine mesure, de la seconde édition, suivant les principes exposés au chapitre III de l'Introduction. Cette restitution a pour but, non seulement de faire revivre un texte plus ancien que celui qui est venu jusqu'à nous dans la plupart des manuscrits, mais encore de mettre en évidence les rapports des deux abrégés et ceux des deux éditions. A cet effet, les caractères ont été choisis et disposés ainsi qu'il suit :

1° les mots qui figurent dans les deux abrégés sont imprimés en romain ordinaire; ceux qui ne figurent que dans l'un d'eux sont imprimés en *italique*; 2° les passages où la seconde édition présente une retouche sont imprimés en c a r a c t è r e s e s p a c é s, italiques ou romains, suivant les cas énoncés ci-dessus ; 3° des notes placées au bas des pages de droite signalent les différences entre le texte représenté par les deux abrégés réunis et celui des manuscrits de la seconde édition. Les mêmes mots et les mêmes phrases ayant été souvent éliminés par les deux abréviateurs, il est naturel de croire que beaucoup des choses qui ne se rencontrent que dans les manuscrits de la seconde édition figuraient également dans la première : on ne devra donc pas, à moins d'avis contraire, considérer les mots entre crochets pointus < > comme représentant l'accroissement subi par le texte en passant d'une édition à l'autre, mais seulement comme ne figurant dans aucun des deux abrégés et par conséquent comme ne pouvant pas s'autoriser du témoignage direct de ceux-ci en ce qui regarde leur présence dans la première édition. — Quand une phrase se trouve seulement dans l'abrégé K, il arrive souvent qu'elle y soit résumée, suivant la méthode propre à cet abrégé : je reproduis alors, dans la page de droite, le texte de K, tel quel, mais je le mets entre parenthèses ( ).

A la suite de ce texte à trois colonnes, qui ne s'étend que jusqu'à Félix IV, on trouvera la suite de l'abrégé K, depuis Boniface II ; pour cette seconde partie, l'abrégé K est fait sur la seconde édition.

SIGLES DES MANUSCRITS :

1° Abrégé félicien (F) :	*a*	=	*Parisinus* 1451, *s. IX.*
	b	=	*Vat. Reginae* 1127, *s. IX.*
	c	=	*Bernensis* 225, *s. IX.*
2° Abrégé cononien (K) :	*a*	=	*Parisinus* 2123, *s. IX.*
	b	=	*Veronensis* 52, *s. IX.*

P représente toujours la seconde édition, π la première, L le catalogue libérien ; quant aux sigles des manuscrits du texte P, voir plus loin le tableau placé en tête de la seconde édition. Les mots omis sont suivis de l'abréviation *om.*, les mots ajoutés sont placés entre crochets pointus < >.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

Beatissimo pape Damaso Hieronimus.

Gloriam sanctitatis tuae nostra humilitas deprecatur ut secundum apostolicae sedis quam cognovimus gubernare per tuam sanctitatem hoc urbi praecamus ut actus gestorum a beati Petri apostoli principatum usque ad vestra tempora, que gesta sunt in sedem tuam, nobis per ordinem pacis ennarrare digneris; quatenus nostra humilitas sentire cognoscat qui meruit de episcoporum supradictae sanctae sedis martyrio coronari, vel qui contra canones apostolorum excessisse cognoscitur. Ora pro nobis beatissime papa. Data V kl. mai. Accepta Romae.

Damasus episcopus Hieronimo presbytero.

Gaudet ecclesia tuo fonte iam saciata et amplius sitit curiositas temporum sacerdotalis quod dignum est cognoscatur, quod indignum respuatur. Tamen quod gestum potuimus repperire in nostrae sedis studium ad tuam caritatem gaudentes direximus. Ora pro nobis ad sanctam Resurrectionem, frater compresbiter. Vale in Christo. Data X kl. iun. Accepta VI kl. octobr.

I	Beatus Petrus	XIII	Soter
II	Linus	XIIII	Eleuter
III	Cletus	XV	Victor
IIII	Clemens	XVI	Zepherinus
V	Aneclitus	XVII	Calistus
VI	Evaristus	XVIII	Urbanus
VII	Alexander	XVIIII	Anteros
VIII	Xistus	XX	Pontianus
VIIII	Telespor	XXI	Fabianus
X	Iginus	XXII	Cornilius
XI	Anicitus	XXIII	Lucius
XII	Pius	XXIIII	Stephanus

1 papae *b* — 2 gloria *c* — nostram humilitatem *c* — depraecatur *c* — 5 principatu *c* — 7 digneri *b* — quatinus *b* — 10 canonis *c* — excessisse *b* — cognostitur *b* — 11 beatissimae *b* — data-Romae *om.* *c* — 12 Rome *a* — 13 Hyeronimo *a c* — 15 corriositas *c* — 17 nostre *b* — 19 cum praesbiteris *c* : conpresbiter *b* — 20 christo] domino *b* — data-oct. *om.* *c* — october *b*

om. numeros *c* — beatus] batus *c* — Line *c* — Xystus *b* — Talespor *a* — Uginus *c* — Piius *a* — Socer *c* — Euleuter *a*. — Zeperinus *c* — Cornelius *a* — Xistus *c* —

ABRÉGÉ CONONIEN.

Beatissimo pape Damaso Hieronimus.

Gloria sanctitatis tuae nostra humilitas depraecatur, ut secundum apostolice sedis quam cognovimus gubernare per tuam sanctitatem, ut curvi precamur ut actos gestorum beati Petri apostoli principatum usque ad vestram tempora, quae gesta sunt in sede tua, nobis per ordinem enarrare digneris; quatenus nostra humilitas sentire cognoscat, qui meruit de episcoporum supradicte sedis martyrio coronare, vel qui contra canones apostolorum excessisse cognoscatur. Ora pro nobis beatissime papa. Data k. maias.

Damasus episcopus Hieronimo presbitero.

Gaudet eclesia tuo fonte iam saciata et amplius sitit ut curiositas temporum sacerdotalis quod dignum est cognoscatur et quod indignum est respuatur. Tamen quod gestum potuimus reperire in nostrae sedis studium ad tuam caritatem gaudentes direximus. Ora pro nobis ad sanctam Resurrectionem, frater conpresbiter. Vale in Christo. Data X kalendar. ianuariarum.

Utramque epistolam om. a

RESTITUTION.

Beatissimo pape Damaso Hieronimus.

Gloriam sanctitatis tuae nostra humilitas deprecatur ut [1] secundum apostolicae sedis quam cognovimus gubernare [2] per tuam sanctitatem hoc curvi precamur ut actus gestorum a beati Petri apostoli principatum usque ad vestra tempora, quae gesta sunt in sedem tuam, nobis per ordinem enarrare digneris; quatenus nostra humilitas sentire cognoscat qui meruit de episcoporum supradictae sedis martyrio coronari, vel qui contra canones apostolorum excessisse cognoscatur. Ora pro nobis, beatissime papa. Data [3] V kl. mai. *Accepta Romae.*

Damasus episcopus [4] Hieronimo presbitero.

Gaudet ecclesia tuo fonte iam saciata et amplius sitit curiositas temporum sacerdotalis [5] quod dignum est cognoscatur *et* quod indignum respuatur. Tamen quod gestum [6] potuimus repperire in [7] nostrae sedis studium ad tuam caritatem gaudentes direximus. Ora pro nobis ad sanctam Resurrectionem, frater conpresbiter. Vale in Christo [8]. Data X kl. iun. *Accepta VI kl. octobr.* [9]

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

1. *Passage altéré dans tous les manuscrits; on peut soupçonner qu'il y avait quelque chose comme* et secundum reverentiam apostolicae sedis etc.
2. gubernari.
3. Data-Romae *om.*
4. <urbis Romae>
5. <ut> quod.
6. <est quod >
7. *om.*
8. <Deo domino nostro>
9. <missa de Roma Hierusolima>



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

XXV Xystus
XXVI Dionisius
XXVII Felix
XXVIII Euticianus
XXVIIII Gaius
XXX Marcellinus
XXXI Marcellus
XXXII Eusebius
XXXIII Melciades
XXXIIII Silvester
XXXV Marcus
XXXVI Iulius
XXXVII Liberius
XXXVIII Felix
XXXVIIII Damasus
XL Siricius
XLI Anastasius
XLII Innocencius
XLIII Zosimus
XLIIII Bonefacius
XLV Celestinus
XLVI Xystus
XLVII Leo
XLVIII Hilarius
XLVIIII Simplicius
L Felix
LI Gelasius
LII Anastasius
LIII Simmachus
LIIII Hormisda
LV Iohannis
LVI Felix
LVII Bonefacius
LVIII Iohannis
LVIIII Agapius
LX Silverus
LXI Vigilius
LXII Pelagius
LXIII Iohannis
LXIIII Benedictus
LXV Pelagius

I. — BEATUS PETRUS, Antiochenus, filius Iohannis, provinciae Gallileae, vico Bethsaida, frater Andreae et princeps apostolorum, primum sedit cathedra episcopatus in Antiochia annis X. Hic Petrus ingressus in urbe Roma Nerone Cesare ibique sedit cathedra episcopatus ann. XXV mens. II dies III. Fuit temporibus Tiberii Cesaris et Gaii et Tiberii Claudi et Neronis. Hic scripsit duas epistulas que canonicae nominantur et evangelium Marci, quia Marcus auditor eius fuit et filius de baptismo; post omnem quattuor evangeliorum fontem ad interrogationem Petri firmati sunt, dum alius grece alius ebraicae alius latinae consonent. Hic martyrio cum Paulo

Felix *om.* *c* — Eucianus *a* : Euticius *b* — Melciadis *a b* — Filex *c* — Innocentius *b* — Caelestius *a b* — Xistus *b* — Symplicius *c* — Filex *c* — Simachus *a* : Symachus *b* — Filex *c* — Benefacius *a b* — Silvester *a b* — Pellagius *c* (*bis*).

I. — 22 Anthiocinus *c* — Ioh. *a b* — 23 Gallilee *c* — Bethsaide *c* — Andreo *c* — 24 catedra *c* — 25 Antiocia *c* — 26 Cessare *c* — cadetre *c* — 27 annus *a* : annis *c* — mensis *c* — Tiberi *b* — 28 Gai *c* — Tyberii *b* : Tiberi *c* — 29 eplas *a* : epistolas *c* — canonice *b* : cannonice *c* — 30 auditur *c* — 32 interrogacionem *c* — grecae *a* — 33 latine *a* — hyc *a b* —

ABRÉGÉ CONONIEN.

INCIPIT ORDO EPISCOPORUM ROMAE.

I. — BEATUS PETRUS, filius Iohannis, provinciae Galileae, vico Bethsaida, primum sedit cathedra episcopatus in Anthiochia an. VII, deinde in Roma an. XXV mens II dies III. Fuit temporibus Tyberii Caesaris et Gai et Tyberii Claudi et Neronis sub quo et passus est. Hic scripsit duas epistolas quae canonicae nominantur et evangelium Marci, quia Marcus auditor eius fuit et filius de baptismo; post omnem quattuor evangeliorum fontem ad interrogationem Petri firmata sunt, dum alius graece alius hebraice alius latine consonet. Hic fecit ordinationes III, diac. VII presb. X episcopos III per mense decembrio. Qui et sepultus est via Aurelia,

I. — 22 Ioannis *b* — 23 cathedre *b* — 24 et mens. *b* — 25 Cesaris *a* — 29 om̄ *a* omnes *b* — IIII *b* — 31 grece *a* — 33 Aurilia *b* —

RESTITUTION.

I. — BEATUS PETRUS[1], *Antiochenus*, filius Iohannis, provinciae Gallileae, vico Bethsaida, *frater Andreae et princeps apostolorum*, primum sedit cathedra[2] episcopatus in Antiochia ann. *VII. Hic Petrus ingressus* in *urbe* Roma *Nerone Cesare ibique sedit cathedra*[2] *episcopatus* ann. XXV mens. II dies III. Fuit[3] temporibus Tiberii Caesaris et Gaii et Tiberii Claudi et Neronis. Hic scripsit duas epistulas quae canonicae[4] nominantur et evangelium Marci, quia Marcus auditor eius fuit et filius de baptismo; post omnem quattuor evangeliorum fontem ad[5] interrogationem Petri firmata sunt, dum alius grece alius hebraice alius latine consonent[6]. *Hic*[7] *martyrio cum Paulo coronatur*[8]. Hic[9] fecit ordinationes III, presbiteros X diaconos VII episcopos III per mens.

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

I. — 1. B. Petrus < apostolus et princeps apostolorum > *P, qui omet plus bas* et princeps apostolorum. — *S. Jérôme, De viris*, 1 : Simon Petrus, filius Iohannis, provinciae Galileae, vico Bethsaida, frater Andreae apostoli et princeps apostolorum...

2. cathedram.

3. Fuit autem.

4. catholicae, *mais* $A^{356}C^{2}$ *ont aussi* canonicae.

5. ad — firmata sunt] quae ad interrogationem et testimonio eius, hoc est Petri, firmatae sunt.

6. consonent < tamen eius testimonio sunt firmatae >. *Ici intercalation de trois phrases sur Lin et Clet, sur Simon le Magicien et sur saint Clément, empruntées à Rufin, préface des Récognitions, aux Acta Petri et Pauli et à l'Epistola Clementis ad Jacobum. Les mss.* $C^{34}E$ *n'ont pas ces trois phrases.*

7. Hic] Post hanc dispositionem.

8. < post passionem Domini anno XXXVIII >

9. *Les ordinations sont rejetées à la fin de la notice; le nombre n'en est plus indiqué, les évêques sont placés avant les prêtres et les mots* per mens. decemb. *après* ordinationes.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

coronatur. Hic fecit ordinationes tres, presb. X episcopos III diac. VII per mens. decemb. Qui et sepultus est via Aurelia, in templo Apollonis, iuxta locum ubi crucifixus est, iuxta palatium Neronianum in Vaticanum, in territurium Triumphale, via Aurelia, III kl. iul.

II. — Linus, natione Italus, regionis... patre Erculano, sedit ann. XI mens. III dies XII. Fuit autem temporibus Neronis, a consulato Saturnini et Scipionis usque ad Capitone et Rufino consulibus. Martyrio coronatur. Hic ex precepto beati Petri constituit ut mulier in ecclesia velato capite introiret. Qui et sepultus est iuxta corpus beati Petri in Vaticanum VIII kl. octob.

III. — Cletus, natione Romanus, de regione Vico patrici, patre Emeliano, sedit ann. XII mens. I dies XI. Fuit autem temporibus Vespasiani et Titi a Domiciani consulato Vespasiano VII et Domiciano V usque ad Domiciano VIIII et Rufo consulibus. Martyrio coronatur. Hic ex precepto beati Petri XXV presbiteros ordinavit in urbe Roma mense decemb. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri in Vaticanum VI kl. maias.

IIII. — Clemens, natione Romanus, de regione Celio monte, ex patre Faustino, sedit ann. VIIII mens. II dies X. Fuit autem temporibus Galbe et Vespasiani a consulatu Tragali et Italici usque ad Vespasiano VIIII et Tito. Martyrio coronatur. Hic fecit VII regiones et dividit notariis fidelibus ecclesiae qui gesta martyrum sollicite et curiose unusquisque per regionem suam diligenter perquireret; et fecit duas epistolas. Hic fecit ordinationes III presb. X diac. II episcopos per diversa loca V per mens. decemb. Obiit martyr III Traiani. Qui sepultus est in Grecias VIIII kl. decemb. Et cessavit episcopatus dies XXI.

ABRÉGÉ CONONIEN.

in templum Apollonis, iuxta locum ubi crucifixus est, iuxta palacium Neronianum in Vaticanum, in territurio Triumphale, via Aurelia, III kl. iul.

II. — Linus, natione Italus, patre Hercolano, sedit an. XII mens. III dies XII. Fuit autem temporibus Neronis, a consolatu Saturnini et Scipionis usque ad Capitonem et Rufino consolibus. Martyrio coronatur. Hic ex precepto beati Petri in Vaticano sepultus est VIIII k. octob.

III. — Cletus, natione Romanus, Vico patrici, patre Emeliano, sedit an. VII mens. I dies XX. Fuit autem temporibus Vespasiani et Titi a Domiciano consolatu Vespasiano VIIII consolibus. Martyrio coronatur. Hic ex precepto beati Petri XXV presbiteros in urbe Roma ordinavit mense decembrio; et maxime omnes pontifices qui subsecuntur in mense decembrio ordinationes celebraverunt. Sepultusque est in basilica beati Petri in Vaticanum VI k. mai.

IIII. — Clemens, natione Romanus, de regione Caelio monte, ex patre Faustino, sedit an. XI dies X. Fuit autem temporibus Galbae et Vespasiani, a consolatu Tragali et Italici usque ad Vespasiano VIIII et Tito. Martyrio coronatur. Hic dividit notariis fidelibus ecclesiae qui gestas martyrum curiose unusquisque per regionem suam diligenter perquireret; et fecit II epistolas. Hic fecit ordinationes presb. X diac. II episcopos per diversa loca V. Obiit martyrio temporibus Traiani. Qui sepultus est in Grecias VIIII k. decemb. Et cessavit episcopatus dies XXI.

1 coronatus *a* — 2 mense decimbre *c* — 3 Aurilia *c* — Appollonis *a b* — loco *a b* — 4 palacium *c* — 5 terreturium *b* — in terretur io. phale *c* — Aurilia *b c*

II. — 6 Linis *b* — nacione *c* — regiones *c* — patrem *a b* — Erculanum *a b* — 7 die *c* — 8 consolato *c* — 9 consolibus *c* — coronatus *a et ita saepe* — 10 ex *om. a*

III. — 14 diés VIIII *c* — 15 Domiciano *a* : Domitiani *b* — 16 consolatu *c* — Vespasiono *b* — Domitiano *b* : Domiano *c* — usque a *a* — 17 Rufu *a b* — consolibus *c* — 18 excepto *a* — Pretri *c* — 19 december *c* — sepelitus *a* — est *om. a b* — 20 Vaticianum *c*

IIII. — 22 Caelio *b* — 23 annis VIII *c* — 24 Galbae *b* — consolatu *c* — 26 regionis *b* — 27 solicite *c* — 29 perquirerit *b* — fecis *a* — epistulas *b* — 31 amartyr *c*

2 terretorio *b* — 3 Aurilia *b*

II. — 6 Lenus *a* — 8 consolato *b* — 9 martyria *b*

III. — 14 Hemeliano *a* — 16 martyo *a* — 17 Romae *b* — 18 maximae *b* — pontefices *a* — 19 ordinaciones *b* — 21 Vaticano *b*

IIII. 22 nacione *a* — 24 Vespasiani - ad *om. a* — 26 aecclesiae *a* — 29 hordinationes *a* : ordinaciones *b* — 30 obiet *a* — 32 XI *b*



RESTITUTION.

decemb. Qui et [10] sepultus est via Aurelia, in templum Apollonis, iuxta locum ubi crucifixus est, iuxta palatium Neronianum in Vaticanum, in [11] territurium Triumphale, via Aurelia [12], III k. iul.

II. — LINUS, natione Italus, regionis [Tusciae] [1], patre Herculano, sedit ann. *XI* m. III d. XII. Fuit autem temporibus Neronis, a consulatu Saturnini et Scipionis usque ad Capitone et Rufino [2] consulibus. Martyrio coronatur. Hic ex precepto beati Petri *constituit ut mulier in ecclesia velato capite introiret* [3]. *Qui et* [4] sepultus est *iuxta corpus beati Petri* in Vaticano [5] VIIII kal. octob.

III. — CLETUS, natione Romanus, de regione Vico patrici, patre Emeliano, sedit *ann. XII* m. *d* I. *XI.* Fuit autem temporibus Vespasiani et Titi [et initio] [1] Domitiani, [a] [2] consulatu Vespasiano *VII et Domitiano V usque ad Domitiano VIIII et Rufo* consulibus. Martyrio coronatur. Hic ex precepto beati Petri XXV presbiteros ordinavit in urbe Roma mense decemb. [3] *Qui etiam* sepultus est *iuxta corpus* beati Petri in Vaticanum VI k. mai [4].

IIII. — CLEMENS, natione Romanus, de regione Celiomonte, ex patre Faustino, sedit *ann. VIIII m. II* d. X. Fuit autem temporibus Galbae et Vespasiani, a consulatu Tragali et Italici usque ad Vespasiano VIIII et Tito [1]. Martyrio coronatur. Hic *fecit VII regiones et* [2] dividit notariis fidelibus ecclesiae qui gestas martyrum *sollicite et* curiose unusquisque per regionem suam diligenter perquireret; et fecit duas epistolas [3]. Hic fecit ordinationes *III* [4] *per mens. decemb.* presb. X diac. II episcopos per diversa loca V [5]. Obiit martyr *III* [6] Traiani. Qui [7] sepultus est in Grecias VIIII kal. decemb. Et cessavit episcopatus d. XXI.

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

10. et *om.*
11. in] iuxta.
12. via Aurelia *om.*
II. — 1. Tusciae *est suppléé ici d'après P.*
2. Rufo P, *d'accord avec* L.
3. < Hic fecit ordinationes II episcopos XV presb. XVIII >; *mais N C[12] omettent cette phrase.*
4. et *om.*
5. < sub die >
III. — 1. et initio *suppléé d'après L; la leçon* a Domitiani *dans F conserve une trace du texte primitif*; *dans P cette trace a disparu on y lit* : et Titi a consulatu.
2. a *suppléé d'après P et L.*
3. mense decemb. *om.*
4. < Et cessavit episcopatus d. XX >
IIII. — 1. < Hic dum multos libros zelo fidei christianae religionis adscriberet > martyrio etc...
2. et *om.*
3. Hic fecit duas epistolas < quae catholice nominantur >. *Suit un nouveau récit de l'installation de S. Clément par S. Pierre et une explication du rang qu'il occupe après Lin et Clet, avec citation expresse de l'épître de Clément à Jacques. Les mss. C[34] omettent ce passage.*
4. ord. duas.
5. XV.
6. Traiano III.
7. < etiam >



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

V. — Aneclitus, natione Grecus, de Athenis, e re Antioco, sedit ann. XII mens. X dies III. Fuit autem temporibus Domiciani, a consulato Domiciani X et Sabino usque ad Domiciano XVII et Clemente consulibus. Hic memoriam beati Petri construxit et conposuit, dum presbiter factus fuisset a beato Petro, ubi episcopi reconderentur; ubi tamen et ipse sepultus est in pace III idus iulias. Hic fecit ordinationes II presb. V diac III episcopos per diversa loca VII per mens. decemb. Et cessavit episcopatus dies XV.

VI. — Evaristus, natione Grecus, Antiochenus, ex patre Iuda de civitate Bethleem, sedit ann. VIIII mens. X dies II. Fuit autem temporibus Domiciani et Nerve Traiani, a consulato Valentis et Veteris usque ad Gallo et Bradua consulibus. Martyrio coronatur. Hic titulos in urbe Roma dividit presbiteris et septem diaconus ordinavit qui custodirent episcopum praedicantem propter stilum veritatis. Hic fecit ordinationes IIII presb. XVII diac. VIIII episcopos per diversa loca XV. Qui et sepultus est iuxta corpus beati Petri in Vaticanum V kl. novemb. Et cessavit episcopatus dies XVIIII.

VII. — Alexander, natione Romanus, ex patre Alexandro, de regione Caput tauri, sedit ann. X mens. VII dies II. Fuit autem temporibus Traiani, usque Heliano et Vetere. Hic passionem Domini miscuit in predicatione sacerdotum. Martyrio coronatur et cum eo Eventius presbiter et Theodolus diaconus. Hic constituit aquam sparsionis cum sale benedici in habitaculis hominum. Hic fecit ordinationes III presb. VI diac. II episcopos per diversa loca V per mens. decemb. Qui et sepultus est via Momentana, ubi decollatus est, ab urbe Roma miliario VII, V nonas maias. Et cessavit episcopatus dies XXXVII.

VIII. — Xistus, natione Romanus, ex patre Pastore, de regione Via lata, sedit ann. X mens. II die I. Fuit

ABRÉGÉ CONONIEN.

V. — Aniclitus, natione Grecus, de Athenis, patre Anthiocho, sedit an. XII mens. X dies VII. Fuit autem temporibus Domiciani, a consolatu Domiciano X et Sabino usque ad Domiciano XVII et Clemente consolibus. Hic memoriam beati Petri construxit et conposuit ubi episcopi reconderentur; ibi et ipse sepultus est id. iul. Hic fecit ordinationes II presb. V diac. III episcopos per diversa loca VI. Cessavit episcopatus dies XVII.

VI. — Evaristus, natione Grecus, Anthiocenus, ex patre Iudaeo nomen Iuda de civitate Bethel, sedit an. XIII mens. VII dies II. Fuit autem temporibus Domiciani et Nervae Traiani, a consolatu Valentis et Veteris usque ad Gallum et Bradua consolibus. Martyrio coronatur. Hic titulos in urbe Roma dividit presbiteris et VII diaconibus ordinavit qui custodirent episcopum praedicantem propter stilum veritatis. Hic fecit ordinationes III presb. XVII diac. VIIII episcopos XV. Sepultusque est iuxta corpus beati Petri VI k. nov. Cessavit episcopatus dies XVIIII.

VII. — Alexander, natione Romanus, ex patre Alexandro, de regione Capud tauri, sedit an. XII mens. VII dies II. Fuit autem temporibus Traiani, usque Eliano et Vetere. Hic passionem Domini miscuit in praedicatione sacerdotum. Martyrio coronatur. Hic constituit aquam aspersionis cum sal benedici. Hic fecit ordinationes III presb. VI diac. II episcopos V. Sepultus est via Nomentana, ubi decollatus est, V non. mai. Cessavit episcopatus dies XXX.

VIII. — Xystus, natione Romanus, ex patre Pastore, de regione Via lata, sedit an. X mens. II die I. Fuit autem

V. — 1 Anecletus *c* — Grecus *c* — Atenis *c* — 2 Anthioco *b* — 3 Domitiani *b* — a] et *a b* — 4 consolibus *c* — 5 memoria *a b* — 6 fuissit *c* — 7 in pace III id. iul. *om. a b* — 8 ordinaciones *c* — diac. II *a*

VI. — 11 Gregus *c* — Antheocenus *c* — 12 Bethlem *c* — an. VIII *c* — 13 Nervi *a b* — 14 consolato *c* — 15 consolibus *c* — titulus *c* — 16 prbs *a* : prsbt *b* : presbiteros *c* — diac. *a b* — 17 costodierent *c* — 18 ordinacionis *c* — 21 cessabit *b*

VII. — 23 mens. VI *c* — 24 Eliano *a* — 32 miliario septimo *c* — 33 XXXVIII *c*

VIII. — 34 extare *a* : exatre *b* —

V. — 1 nacione *b* — 3 a *om. b* — 4 ad] a *b* — 5 hubi *a* — 6 reconderent *a* — 8 VI *om. a*.

VI. — 11 natus *a* — Anthocenus *a* — 12 Iudeo *a* — nom. *a* — an. XVII *b* — 14 Traiane *a* — consulatu *b* — Veteres *b* — 15 titulus *b* — 16 hurbe *a* — Romae *b* — 18 stillum *a* : stilo *b* — 19 diac. VIII *b* — iusta *b*

VII. — 25 pdicacione *a* — 28 Montana *b* — 29 decolatus *a*

VIII. — 34 natus *a* —

RESTITUTION.

V. — ANECLITUS, natione Grecus, de Athenis, *ex* patre Antiocho, sedit ann.[1] XII m. X *d. III*. Fuit autem temporibus Domitiani, a consulatu Domitiano X et Sabino usque ad Domitiano XVII et Clemente consulibus. Hic memoriam beati Petri construxit et conposuit, *dum presbiter factus fuisset a beato Petro*[2], ubi episcopi reconderentur[3]; *ubi tamen* et ipse sepultus est *in pace*[4] III id. iulias. Hic fecit ordinationes II *per mens. decemb.* presbiteros V diaconos III episcopos per diversa loca VI. *Et* cessavit episcopatus dies XV[5].

VI. — EVARISTUS, natione Grecus, Antiochenus[1], ex patre *Iudaeo nomine* Iuda de civitate Bethleem, sedit *ann. VIIII m. X* d. II. Fuit autem temporibus Domitiani et Nervae Traiani, a consulatu Valentis et Veteris usque ad Gallo et Bradua consulibus. Martyrio coronatur. Hic titulos in urbe Roma dividit presbiteris et VII diaconos ordinavit qui custodirent episcopum praedicantem propter stilum veritatis. Hic fecit ordinationes III [per mens. decemb.][2] presbiteros XVII diac. VIIII[3] episcopos *per diversa loca* XV. *Qui et*[4] sepultus est iuxta corpus beati Petri *in Vaticanum* VI k. novemb. Et cessavit episcopatus dies XVIIII.

VII. — ALEXANDER, natione Romanus, ex patre Alexandro, de regione Caput tauri, sedit *ann. X* m. VII d. II. Fuit autem temporibus Traiani, usque Heliano et Vetere. Hic passionem Domini miscuit in predicatione sacerdotum[1]. Martyrio coronatur *et cum eo Eventius presbiter et Theodolus diaconus*. Hic constituit aquam sparsionis cum sale benedici *in habitaculis hominum*. Hic fecit ordinationes III *per mens. decemb.* presbiteros VI diaconos II episcopos *per diversa loca* V. *Qui et* sepultus est via Nomentana, ubi decollatus est, *ab urbe Roma*[2] *miliario VII*, V non. mai. *Et* cessavit episcopatus d. XXXVII.

VIII. — XYSTUS, natione Romanus, ex patre Pastore, de regione Via lata, sedit ann. X m. II d. I. Fuit autem temporibus Adriani

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

V. — 1. a. VIIII m. II d. X,
2. < seu alia loca >
3. < sepulturae >
4. in pace] iuxta corpus b. Petri.
5. d. XIII.
VI. — 1. Antiochenus *om.*
2. per mens. decemb. *est suppléé d'après P, suivant l'analogie des formules.*
3. diac. II.
4. etiam.
VII. — 1. < quando missae celebrantur >
2. < non longe >



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

autem temporibus Adriani usque ad Vero et Anculo. Martyrio coronatur. Hic constituit ut ministeria sacrata non tangerentur nisi a ministris. His constituit ut quicumque episcopus evocatus fuerit ad sedem romanam apostolicam et rediens ad parrochiam suam non susciperetur nisi conformata salutationis plebe ad sedem apostolicam. Hic constituit ut intra actione sacerdos incipiens populum hymnum decantarent : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth et cetera. Hic fecit ordinationes III presb. XI diac. III episcopos per diversa loca IIII. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri in Vaticanum VI non. apr. Et cessavit episcopatus mens. II.

VIIII. — Thelespor, natione Grecus, ex anachorita, sedit ann. XI mens. III dies XXI. Fuit autem temporibus Antonini et Marci. Hic constituit ut septem ebdomadas ieiunium celebraretur Paschae. Martyrio coronatur. Hic fecit ut natalem domini nostri Iesu Christi noctu missae celebrarentur et in ingressu sacrificii hymnus diceretur angelicus : Gloria in excelsis Deo et cetera; tantum noctu natale Domini. Hic fecit ordinationes IIII presb. XII diac. VIII episcopos per diversa loca XIII per mens. decemb. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri in Vaticanum IIII non ian. Et cessavit episcopatus dies VII.

X. — Yginus, natione Grecus, ex philosopho, de Athenis, sedit ann. IIII mens. III dies III. Fuit autem temporibus Severi et Marci, a consolatu Magni et Camerini usque ad Orfito et Camirino. Hic clerum conposuit et distribuit gradus. Et fecit ordinationes III per mens. decemb. presb. XV diac. V episcopos per diversa loca VI. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri in Vaticanum III kl. ian. Et cessavit episcopatus dies III.

ABRÉGÉ CONONIEN.

temporibus Adriani usque ad Vero et Anniculo. Martyrio coronatur. Hic constituit ut non tangerentur ministeria sacrata nisi a ministris. Et quicumque episcopus devotus fuerit ad sedem romanam apostolicam et rediens ad parrochiam suam non susciperetur nisi cum formata salutationis plebis a sede apostolica. Et constituit ut intra accionem sacerdos in populo ymnum decantaret : Sanctus, sanctus, sanctus. Hic fecit ordinationes III presb. XI diac. III episcopos III. Sepultusque est iuxta corpus beati Petri VII k. apr. Cessavit episcopatus mens. II.

VIIII. — Thelesfor, natione Grecus, ex anachorita, sedit an. XI mens. II dies XXI. Fuit temporibus Antonini et Marci. Hic constituit ut VII ebdomadas ieiunium celebraretur Paschae. Martyrio coronatur. Hic fecit ut natalem domini nostri Iesu Christi noctu missae celebrarentur et in ingresso sacrificio missae ymnus diceretur angelicus : Gloria in excelsis Deo, tantum noctu natalis Domini. Hic fecit ordinationes IIII presb. XII diac. VIII episcopos XIII. Sepultus est iuxta corpus beati Petri IIII non. ian. Et cessavit episcopatus dies VII.

X. — Ygenus, natione Grecus, ex philosopho, de Athenis, sedit an. X mens. III dies VII. Fuit temporibus Veri et Marci, a consulatu Magni et Camerini usque ad Orfito et Camerino. Hic clerum conposuit et distribuit gradus. Et fecit ordinationes III presb. XV diac. V episcopos VI. Sepultusque est iuxta corpus beati Petri III id. ian. Cessavit episcopatus dies III.

1 autem *om.* *c* — Angulo *a b* — 2 costituit *c* — 3 a] ad *a b* — 5 apostololicam *c* — parichiam *c* — susceperetur *a* — 6 confirmata *c* — salutationes *a* : salutaciones *b* : salutacionis *c* — 7 accione *c* — sacerdus *c* — 8 himnum *c* — declarent *c* — 9 sabahot *c*

VIIII. — 14 Gregus *c* : graecus *b* — 16 Marci < Hic magnus et clarus in virtutibus fuit per gratiam spiritus sancti > *c* — 17 celebretur *a* : celebraetur *b* — ante pascha *c* — 18 natale *c* — 19 misse *a c* — in *om.* *c* — ingresu *c* — 20 himnus *c* — celsis *c* — 21 noctum *a* — ordinaciones *c* — 23 XIIII *a b* — mense decimbre *c* — eciam *c* — 24 Vaticano *c* — 25 VI *b*

X. — 26 nacione Gregus *c* — 27 mens. VI *a b* — dies III mens. VI *b* — autem *om.* *c* — 28 consulato *a b* — 30 grados *b* — ordinaciones *c* — mense december *c* — 32 VII *a* : V *c* — 33 Vatinium *a*

3 quecumque *b* — 5 parachiam *a* — conformata *b* — 7 decantarit *a* — 10 VIII id. *a*

VIIII. — 14 natus *a* : nat. *b* — 15 Antonii *b* — 17 pasce *a* — coronaretur *b* — 18 missa *a* — 19 in *om.* *a* — misse *a*

X. — 26 phylosopho *a* : philosofo *b* — Atenis *a* — 28 consolatu *a* — 30 grados *a* — ordinaciones *a* — 31 iusta *b*

RESTITUTION.

usque ad Vero et Anniculo. Martyrio coronatur. Hic constituit ut ministeria sacrata non tangerentur nisi a ministris. *Hic constituit* ut quicumque episcopus [1] *evocatus* fuerit ad sedem romanam apostolicam et rediens ad parrochiam suam, non susciperetur nisi cum formata salutationis plebi a sede apostolica. *Hic* [2] constituit ut intra actionem sacerdos *incipiens* populum hymnum decantaret : Sanctus, sanctus, sanctus *Dominus Deus Sabaoth et cetera.* Hic fecit ordinationes III [per mens. decemb.] presbiteros XI diaconos III episcopos *per diversa loca* IIII. *Qui etiam* sepultus est iuxta corpus beati Petri *in Vaticanum VI* [3] *non.* apr. *Et* cessavit episcopatus mens. II.

VIIII. — THELESFOR, natione Grecus, ex anachorita, sedit ann. XI m. III d. XXI. Fuit *autem* temporibus Antonini et Marci. Hic constituit ut [1] VII ebdomadas ieiunium celebraretur Paschae. Martyrio coronatur. Hic fecit ut natalem Domini nostri Iesu Christi noctu missae celebrarentur et in ingressu [2] *sacrificii* hymnus diceretur angelicus [3] : Gloria in excelsis Deo, tantum [4] noctu natale Domini. Hic [5] fecit ordinationes IIII *per mens. decemb.* presbiteros XII diaconos VIII episcopos *per diversa loca* XIII. *Qui etiam* [6] sepultus est iuxta corpus beati Petri *in Vaticanum* IIII non. ian. Et cessavit episcopatus dies VII.

X. — YGINUS, natione Grecus, ex philosopho, de Athenis [1], sedit *ann. IIII* m. III *d. III.* Fuit *autem* temporibus Veri et Marci, a consulatu Magni et Camerini usque ad Orfito et Camerino [2]. Hic clerum conposuit et distribuit gradus. Et [3] fecit ordinationes III *per mens. decemb.* presbiteros XV diaconos V episcopos *per diversa loca* VI. *Qui etiam* sepultus est iuxta corpus beati Petri *in Vaticanum* III *id.* ianuar. *Et* cessavit episcopatus dies III.

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

VIII. — 1. quicumque episcoporum evocatus fuisset ad sedem apostolicam rediens (et rediens E[13]) ad parrociam suam, non susciperetur nisi cum litteras sedis apostolicae salutationis plebi, quod est formatam.

2. Hic — et cetera *om. sauf D.*

3. III non.

VIIII. — 1. ut VII ebdomadas ante Pascha ieiunium celebraretur et natalem Domini noctu missas celebrarentur, <nam omni tempore ante horae tertiae cursum nullus praesumeret missas celebrare, qua hora Dominus noster ascendit crucem >

2. in ing.-sacr.] ante sacrificium.

3. < hoc est >.

4. tantum — Domini *om. Ici se place le* martyrio coronatur *omis plus haut.*

5. *Les ordinations sont reportées plus bas, entre la sépulture et la vacance.*

6. etiam] vero.

X. — 1. < cuius genealogia non inveni >

2. Prisco, *comme L.*

3. Hic.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

XI. — Anicitus, natione Syrus, ex patre Iohanne, de vico Amisa, sedit ann. XI mens. IIII dies III. Fuit autem temporibus Severi et Marci, a consolatu Gallicani et Veteris usque ad Presente et Rufino. Hic constituit ut clericus comam non nutriret. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb. presb. VIIII diac. IIII episcopos per diversa loca VIIII. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri in Vaticano XII kl. mai. Et cessavit episcopatus dies VII.

XII. — Pius, natione Italus, ex patre Rufino, frater Pastoris, de civitate Aquileia, sedit ann. XVIIII mens. IIII dies III. Fuit autem temporibus Antonini Pii, a consolatu Clari et Severi. Sub huius episcopatum frater ipsius Hermis librum scripsit in quo mandatum continet quod precepit angelus Domini cum venit ad eum in habitu pastoris et precepit ei ut sanctum Paschae die dominica celebraretur. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb. presb. XVIIII diac. XXI episcopos per diversa loca XII. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri V id. iul. Cessavit episcopatus dies XIIII.

XIII. — Soter, natione Campanus, ex patre Concordio, de civitate Fundis, sedit ann. VIIII mens. VI dies XXI. Fuit temporibus Severi, a consolatu Rustici et Aquilini usque ad Cetego et Claro. Hic constituit ut nullus monachus palla sacrata contingerit nec incenso ponere intra sancta ecclesia. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb. presb. XVII diac. VIIII episcopos per diversa loca XI. Qui sepultus est iuxta corpus beati Petri X kl. mai. Cessavit episcopatus dies XI.

XIIII. — Eleuter, natione Grecus, ex patre Abundo, de oppido Nicopoli, sedit ann. XV mens. III dies II. Fuit temporibus Antonini et Commodi, usque ad Paterno et Bradua. Hic accepit epistula a Lucio Brittanio rege ut christianus efficeretur per eius mandatum et

ABRÉGÉ CONONIEN.

XI. — Anicitus, natione Syrus, ex patre Iohanne, de vico Amisa, sedit an. VIIII mens. III. Fuit autem temporibus Severi et Marci, a consulatu Gallicani et Veteris usque ad Presentem et Rufino. Hic constituit ut clerus comam non nutriat. Hic fecit ordinationes V presb. VIII diac. IIII episcopos VIIII. Sepultus est iuxta corpus beati Petri XII k. mai. Cessavit episcopatus dies VII.

XII. — Pius, natione Italus, ex patre Rufino, frater Pastoris, de civitate Aquileia, sedit an. XV mens. IIII dies XXI. Fuit autem temporibus Antonii Pii, a consulatu Clari et Severi. Sub huius episcopatum Hermis librum scripsit in quo mandatum continet quod et precepit angelus Domini cum venit ad eum in habitu pastoris, precepit ei ut sanctum Paschae die dominica celebretur. Hic constituit a iudaeo hereticum venientem suscipi et baptizari. Hic fecit ordinationes V presb. XVIIII diac. XXII episcopos XII, sepultusque est iuxta corpus beati Petri V id. iul. Cessavit episcopatus dies XIIII.

XIII. — Soter, natione Campanus, ex patre Concordio, de civitate Fundis, sedit an. VIII mens. II dies XXI. Fuit temporibus Severi, a consolatu Rustici et Aquilini usque ad Cetego et Claro. Hic constituit ut nullus monachus pallea sacrata contingeret nec incensum poneret intra ecclesiam. Hic fecit ordinationes III presb. XVIIII diac. VIIII episcopos XI. Qui sepultus est iuxta corpus beati Petri X k. mai. Cessavit episcopatus dies XI.

XIIII. — Eleutherius, natione Grecus, patre Abundio, de opido Nicopoliri, sedit an. XV mens. III dies II. Fuit temporibus Antonii et Commodi usque ad Paterno et Bradua. Hic accepit epistolam a Lucio britoniore ut christianus efficeretur per eius mandatum et constituit

XI. — 1 Anititus *a* — 3 consulato *a b* — 4 Presentem *c* — 5 coma *a b* : commam *c* — 6 mense decimbre *c* — presb. VIII *b* — 7 VIII *b* — 9 VI *b*

XII. — 11 XVIII *b* — 13 consulato *a b* — 15 contenit *c* — 17 pasche *c* — ordinaciones *c* — 18 mense december *c* — XVIII *a b* — 19 eciam *c*

XIII. — 23 ann. VIII *a b* — menses VII *c* — 24 consulato *a b* — 25 a *a b* — 26 contingeret *b* — 27 intra] in *c* — mense december *c* — 28 diac. VIII *a b* — 29 X *om. c*

XIIII. — 31 Gregus *c* — Habundantio *a b* — 32 opido *c* — 33 Comodi *a b* — 34 epistola *c* — Lutio *a* — Brittaniorum *c* — 35 effeceretur *c*

XI. — 1 de *om. b* — 3 consolatu *a* — Galiani *a* — 4 Rofino *b* — 5 commam *a* — ordinaciones *a* — 7 iusta sepulcro sancti Petri *a*

XII. — 12 consolatu *a* — 13 Hermes *b* — libro *b* — 16 pascha *a* — dominico *b* — 17 iudeo *a* — 19 est *om. a*

XIII. — 24 Fuit temporibus *om. b* — 25 Ceteco *b* — unullus *a* — 26 palea *a* — contingerit *b* — 27 aecclesiam *a* : ecclesia *b*

XIIII. — 31 Habundio *b* — 32 ophido Nichopoliri *a* — 33 Antoni *a* — Quomodi *a* — 34 ut *om. a* — 35 mandato *b* —

RESTITUTION.

XI. — ANICITUS, natione Syrus, ex patre Iohanne, de vico Amisa[1], sedit *ann. XI m. IIII d. III.* Fuit autem temporibus Severi et Marci, a consulatu Gallicani et Veteris usque ad Presente et Rufino. Hic constituit ut cler*us* comam non nut*riret*[2]. Hic fecit ordinationes V *per mens. decemb.* presb. VIIII[3] diac. IIII episcopos *per diversa loca* VIIII. *Qui etiam*[4] sepultus est iuxta[5] corpus beati Petri *in Vaticano* XII kal. mai. *Et* cessavit episcopatus dies VII[6].

XII. — PIUS, natione Italus, ex patre Rufino, frater Pastoris, de civitate Aquileia, sedit *ann. XVIIII* m. IIII *d. III.* Fuit autem temporibus Antonini Pii, a consulatu Clari et Severi. Sub huius episcopatum *frater ipsius*[1] Hermis librum scripsit in quo mandatum continet quod *ei* precepit angelus Domini cum venit ad eum in habitu pastoris *et* precepit ei ut sanctum Paschae[2] die dominica celebr*a*retur. *Hic constituit a iudaeo*[3] *hereticum venientem suscipi et baptizari*[4]. Hic fecit ordinationes V *per mens. decemb.* presbiteros XVIIII diac. XXI episcopos *per diversa loca* XII. *Qui etiam* sepultus est iuxta corpus beati Petri[5] V id. iul. [Et] cessavit episcopatus dies XIIII.

XIII. — SOTER, natione Campanus, ex patre Concordio, de civitate Fundis, sedit *ann. VIIII m. VI* d. XXI. Fuit [autem] temporibus Severi, a consolatu Rustici et Aquilini usque ad Cetego et Claro. Hic constituit ut nullus monachus pal*la* sacrata contingeret nec incensum poneret intra[1] *sancta* ecclesia. Hic fecit ordinationes III *per mens. decemb.* presbiteros XVIII diaconos VIIII episcopos *per diversa loca* XI. Qui [etiam] sepultus est iuxta[2] corpus beati Petri X kal. mai. [Et] cessavit episcopatus dies XI[3].

XIIII. — ELEUTER, natione Grecus, ex patre Abundio, de oppido Nicopoli, sedit ann. XV m. III d. II. Fuit [autem] temporibus Antonini et Commodi usque ad[1] Paterno et Bradua. Hic accepit epistula a Lucio, Brittannio rege, ut christianus efficeretur per eius mandatum et *hoc constituit*[2] ut *nulla esca usualis*[3] repudiaretur a chris-

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

XI. — *Pie est placé avant Anicet, sauf* $A^{56}C^{34}E$.
1. Humisa, Umisa *ou* Omisa.
2. <secundum praeceptum apostoli>
3. presb. XVIIII.
4. <obiit martyr et> sepultus est.
5. iuxta — Vaticano] in cymiterio Calisti.
6. d. XVII.

XII. — 1. frater ipsius *om.*
2. sanctum Paschae] Pascha (sanctum Pascha C^{23} E^{13}).
3. a Iudaeo — venientem] hereticum venientem ex Iudaeorum herese.
4. <et constitutum de ecclesia fecit>
5. <in Vaticanum>

XIII. — 1. in.
2. iuxta — Petri] in cymiterio Calisti via Appia. 3. d. XXI

XIIII. — 1. *om.*
2. iterum firmavit.
3. *om. sauf* E.



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

hoc contenuit ut nullus repudiaretur a christianis maxime fidelibus que Deus creavit qui tamen rationales sunt. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb. presb. XII diac. VIII episcopos per diversa loca XV. Qui sepultus est iuxta corpus beati Petri VIII kl. iun. Cessavit episcopatus dies XVI.

XV. — Victor, natione Afer, ex patre Felice, sedit ann. X mens. II dies X. Fuit temporibus Caesaris consolatu Commodi secundo et Glabrione usque ad Laterano et Rufino. Hic constituit ut pascha die dominico celebraretur, sicut Pius. Hic fecit sequentes cleros. Martyrio coronatur. Constituit ut necessitate faciente ubi inventus fuisset, sive in flumine sive in mari sive in fontem aut in stagnum, tantum christiano confessione declarata credulitates efficerit integer christianus quicumque hominum ex gentile veniens ut baptizaretur. Et fecit concilium et interrogatio facta est de pascha vel de die prima cum Theophilo, episcopo Alexandriae, de luna. Hic fecit ordinationes II presb. IIII diac. VI episcopos per loca XII. Qui sepultus est iuxta corpus beati Petri V kl. aug. Et cessavit episcopatus dies XI.

XVI. — Zypherinus, natione Romanus, ex patre Habundantio, sedit ann. VIII mens. VII dies X. Fuit temporibus Antonini et Severini, consulato Saturnini Antonini et Gallicani usque ad Presentem et Stricato consulibus. Hic constituit presentiam omnibus clericis et laicis fidelibus sive clericus sive levita sive sacerdos ordinaretur. Et fecit constituto de ecclesia et patenas vitreas ante se sacerdotes in ecclesia et ministros subportantes dum episcopus missa celebraret ante se sacerdotes omnes adstantes, sic missae celebrarentur; excepto cuius episcopi interest tantum, clerus sustineret omnibus presentibus; ex ea consecratione de manu episcopi iam coronam consacratam acciperet presbiter tradendam populo. Hic fe-

1 continuit *b* — 2 que] $\overline{\text{qm}}$ *c* — rationabiles *a b* : racionali *c* — 3 mense december *c* — 4 presb. XI *a b* — diac. VII *b* — XII *c* 5 VII *b* — 6 XVII *a b*

XV. — 7 Felicae *b* — 8 Cesaris *c* — consulato *a b* — 9 Comodi *c* — 10 ut-celebraretur *om. c* — diae. *a* — 12 faciente *om. a* — ubi-flumine *om. c* — 15 credulitas *a b* — quicum *c* — 16 babtizaretur *c* — 17 interrogacio *c* — 18 Alexandrie *c* — 19 diac. V *b*

XVI. — 22 Zuperinus *c* — 23 Abundancio *c* — ann. VII mens. VI *b* — 24 consolato *c* — 25 Presente *b* — 26 presenciam *c* — 27 sacerdus *c* — 28 vidreas *c* — 29 dum-celebrarentur *om. c* — 30 caelebraret *a* — 31 misse caebrarentur *a* — $\overline{\text{eps}}$ *a* — 32 clericus sustenerit *a* — 33 corona *c* — 34 consacrata *c* : consecrata *b* — acceperit *a b*

ABRÉGÉ CONONIEN.

ut nullus cassules repudiaretur a christianis maxime fidelibus quod Deus creavit que tamen rationes sunt. Hic fecit ordinationes III presb. XII diac. VIII episcopos XV. Sepultusque est iuxta corpus beati Petri VIIII k. iun. Cessavit episcopatus dies XVI.

XV. — Victor, natione Afer, patre Felice, sedit an. XV mens. III dies X. Fuit temporibus Cesaris augusti a Commodi duo et Gravione usque ad Laterone et Rufino. Hic constituit ut pascha die dominico celebraretur sicut et Eleuter. Hic fecit sequentes clerus. Martyrio coronatur. Et constituit ut necessitate faciente ubi inventum fuisset, sive in flumine sive in mari sive in fonte, tantum christiano ne declarata credulitatem quaecumque hominum ex gentile veniens baptizetur. Et fecit concilio de pascha vel de die primum cum Theophilo, episcopo Alexandrae, de luna. Hic fecit ordinationes II presb. IIII diac. VI episcopos XII. Qui et sepultus est iuxta corpus beati Petri V. kl. aug. Cessavit episcopatus dies XII.

XVI. — Zepherinus, natione Romanus, patre Abundio, sedit an. XVIII mens. III dies X. Fuit autem temporibus Antonini et Severi, a consulatu Antonini et Gallicani usque ad Praesentem et Stricato consulibus. Hic constituit ut in praesentia omnibus clericis et laicis fidelibus sive levita sive sacerdos ordinaretur. Et fecit constitutum de ecclesia et patenas vitreas ante se sacerdotes in ecclesia et ministros superportantes dum episcopus missa celebraret ante se sacerdotes omnes adstantes sic missae celebrarentur excepto quod ius episcopi inter tantum clerus sustineret omnibus praesentes ex ea consecracione de manu episcopi iam coronam consecratam acciperet presbiter tradendam populo. Hic fecit ordina-

1 nullis casules *a* — 3 ordinaciones *a*

XV. — 7 Filice *b* — 8 Caesarem *b* — 10 caelebraretur *b* — 11 Heleuter *b* — 12 necessitatem *b* — faciente *om. a* — hubi *a* : *om. b* — 13 mare *b* — 14 christianum *b* — quecumque *a* — 15 gentille *a* — 16 die *om. a* — Teophilo *a* : Thiophilo *b* — 18 Qui-aug. *om. a*

XVI. — 22 Habundio *b* — 23 autem *om. a* — 24 Antoni et Galicani *a* — 25 consolibus *a* — 26 presencia *a* — 28 aecclesias *a* — se *om. b* — 29 aecclesia *a* — 31 misse *a* — caelebrarentur *b* : celebraretur *a* — 33 $\overline{\text{epis}}$ *a b* — 34 acciperit *b* — presbiter] $\overline{\text{pst}}$ *a* : praesunt *b* — hordines *a* —

RESTITUTION.

tianis, maxime fidelibus, *quod* Deus creavit, *que* tamen ration*ales* sunt[4]. Hic fecit ordinationes III *per mens. decemb.* presbiteros XII diaconos VIII episcopos *per diversa loca* XV. *Qui* [etiam] sepultus est iuxta corpus beati Petri [5] VIIII kal. iun. [Et] cessavit episcopatus dies XVI[6].

XV. — VICTOR, natione Afer, ex patre Felice, sedit *ann. X m. II* d. X. Fuit [autem] temporibus Cesaris, *a consulatu* Commodi II et *Glabrione*[1] usque ad *Laterano* et Rufino. Hic constituit ut[2] Pascha die dominico celebraretur, sicut *et*[3] *Eleuter*. Hic fecit sequentes cleros. Martyrio coronatur. *Et* constituit ut necessitate faciente ubi[4] inven*tus* fuisset, sive in flumine sive in mari sive in fonte, tantum christiano *confessio*ne declarata[5] credulita*tis*, quicumque hominum ex gentile veniens *ut* baptiz*aretur*[6]. Et[7] fecit concilium *et interrogatio facta est* de Pascha vel de die prima cum Theophilo, episcopo Alexandriae, de luna. Hic fecit ordinationes II [per mens. decemb.] presbiteros IIII diaconos VI episcopos *per* [*diversa*] *loca* XII. Qui *et*[8] sepultus est iuxta corpus beati Petri[9] V kal. aug. *Et* cessavit episcopatus dies XII.

XVI. — ZEPHERINUS, natione Romanus, *ex* patre Abundio, sedit *ann. VIII m. VII* d. X. Fuit *autem* temporibus Antonini et Severi, *a* consulatu Saturnini et Gallicani usque ad[1] Praesentem et Stricato consulibus. Hic constituit praesentia omnibus clericis et laicis fidelibus *sive clericus* sive levita sive sacerdos ordinaretur. Et fecit constitutum de ecclesia et patenas vitreas ante se[2] sacerdotes in ecclesia et ministros supportantes dum[3] episcopus missa celebraret, ante se sacerdotes omnes[4] adstantes, sic missae celebrarentur; excepto *quod ius* episcopi inter*est* tantum, clerus sustineret omnibus *praesentes*; ex ea consecratione de manu episcopi iam coronam consecratam acciperet presbiter tradendam populo. Hic fecit ordinationes IIII *per mens. decemb.* presbiteros XIIII diac. VIII episcopos *per*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

4. rationalis et humana est.
5. < in Vaticano >
6. d. V.
XV. — 1. Gravione.
2. < sanctum >
3. *om.*
4. ut ubiubi.
5. credulitatis clarificata.
6. *Les ordinations sont placées ici.*
7. Et — luna] Hic fecit constitutum ad interrogationem sacerdotum de circulo Paschae ut dominico Paschae cum presbiteris et episcopis factam conlationem et accersito] Theophilo, episcopo Alexandriae, facta congregatione, ut a XIIII [luna primi mensis usque ad XXI diem dominicum custodiatur sanctum Pascha.
8. Qui et] Hic.
9. < apostoli in Vaticano >
XVI. — 1. *om.*
2. *om.*
3. donec, *sauf* D.
4. *cm.*

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

cit ordinationes IIII per mens. decemb. presb. XIIII diac. VIII episcopos per loca XIII. Qui sepultus est in cimiterio suo, iuxta cimiterium Calesti, via Appia, VIII kl. sept. Et cessavit episcopatus dies V.

XVII. — Calistus, natione Romanus, ex patre Domitio, de regione Urberavennantium, sedit ann. VI mens. II dies XI. Fuit temporibus Macrini et Theodoliobolli, a consolatu Antonini et Alexandri. Hic martyrio coronatur. Hic constituit ieiunio die sabbati ter in anno fieri, frumento, vini et olei secundum prophetam quarti mensis, septimi et decimi. Qui sepultus est cymiterio Calepodi, via Aurelia, miliario III, prid. id. octob. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb. presb. XVI diac. IIII episcopos per loca VIII. Quievit episcopatus dies VI.

XVIII. — Urbanus, natione Romanus, ex patre Pontiano, sedit ann. IIII mens. X dies XII. Hic ministeria sacrata argentea constituit et patenas argenteas XXV posuit que etiam clericos confessor temporibus Dioclitiani. Hic sua traditione multos convertit ad baptismum, etiam Valerianum, sponsum sanctae Caeciliae, et multi martyrium coronati sunt per eius doctrinam. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb. presb. XVIIII diac. VII episcopos per loca VIII. Qui sepultus est cimitirio Pretextati, via Appia, quem sepelivit beatus Tiburtius XIIII kl. iun. Et cessavit episcopatus dies XXX.

XVIIII. — Anteros, natione Grecus, ex patre Romolo, sedit an. XII mens. I dies XII. Martyrio coronatur temporibus Maximini et Africani consulibus. Hic gesta martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesia recondit propter quondam Maximo presbitero martyr effectus est. Hic ordinavit unum episcopum. Qui sepul-

1 ordinaciones *c* — mense december *c* — 2 diac. VII *b* — 3 cimitirio *b c* — cimitirium *c* — Calesti *om. c* — VIII kl. sept. *om. a b* — 4 die VI *c*

XVII. — 5 Domicio *c* — 6 ann. V *b* — 7 fuit < autem > *b* — 8 consulato *a b* — 10 profheta *c* — quarti et septi et decimi mensis *c* — 11 cymityrio *a* : cimitirio *c* — 12 Aurilia *b c* — 13 mense decemb. *c* — presb. XV *b* — 14 VII *b* — episcopatum *c* — V *b*

XVIII. — 17 ann. III *a b* — 19 eciam clericus confesore *c* — Diaclitiani *c* — 20 baptismo *a b* : babtismum *c* — 21 spunsum *c* — Ceciliae *a b* : Caecilie *c* — 22 martyrio *a* : martyrum *c* — 23 mense *c* — XVIII... VI... VII *b* — 24 cymiterio *b* — 25 sepellivit *b* — Tyburtius *a b* : Tiburcius *c*

XVIIII. — 27 Anterus *a* : Antherus *b* — Gregus *c* — 28 an. XI *a b* — 29 consolibus *c* — 30 atariis *a* — exquesivit *b* — 31 recondidit *a* — condam *c* — marthyr *c* —

ABRÉGÉ CONONIEN.

tiones IIII presb. XIIII diac. VIII episcopos XIII. Sepultusque est in cimiterio, iuxta cimiterio Calisti, via Appia, VIII k. sept. Cessavit episcopatus dies V.

XVII. — Calistus, natione Romanus, ex patre Domitio, de regione Urberabennatium, sedit an. V mens. XI dies X. Fuit autem temporibus Marini et Theodoliobilli, a consolatu Antonini et Alexandri. Martyrio coronatur. Hic constituit ieiunium sabbati ter in anno fieri, frumenti, vini et olei secundum prophetiam quarti septimi et decimi mensis. Hic fecit basilicam trans Tyberim et cimiterium via Appia qui dicitur Caliste. Qui etiam sepultus est in cimiterio Calepodi, via Aurelia, miliario III, prid. id. octob. Hic fecit ordinationes V presb. XVI diac. IIII episcopos VIII. Cessavit episcopatus dies XVI.

XVIII. — Urbanus, natione Romanus, ex patre Pontiano, sedit an. VIIII mens. I dies II. Hic ministeria sacrata argenteas constituit et patenas argenteas XXV posuit. Qui etiam clare confessor temporibus Diocliciani. Hic multos convertit ad baptismum, etiam Valeriano, sponso sanctae Ceciliae. Hic fecit ordinationes V presb. XVIIII diac. VII episcopos VIII, sepultusque est in cimiterio Pretextati XIIII kl. iun. Cessavit episcopatus dies XXX.

XVIIII. — Pontianus, natione Romanus, patre Calpurnio, sed. an. V mens. II dies XXII. Martyrio coronatur. Hic fuit temporibus Alexandri, a consulatu Ponpeiani et Peliani. Eo tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbiter exilio sunt deputati ab Alexandro in Sardinia insula Bucina, Severo et Quintiano consulibus, ibique

2 Calesti *b* — 3 Apia *a* — VI *b*

XVII. — 5 Roma *a* — Domicio *b* — 6 Urberabenatium *a* : Urberabinnatium *b* — 7 Teodoliobilli *a* — 8 martirio *b* — 10 et vini *a* — proficiam *a* — VII et X *b* — VII *a* — 11 mensis *om. b* — 12 que *a* — 13 Calipodi *a* — Aurilia *b* — 14 diac. VII *a*

XVIII. — 17 Ponciano *b* — 18 XV *a* — 19 Diocliciano *a* — 20 multus *b* — 21 sancte *a* — 22 ep. VIIII *a*

XVIIII. — 27 Poncianus *b* — 29 consolatu *a* — 30 Poncianus *a* — Yplitus *b* — 31 Alaxandro *b* — 32 in insola *a* — consolibus *a*

RESTITUTION.

[*diversa*] *loca* XIII. Qui [etiam] sepultus est in cimitirio *suo*, iuxta cimitirium Calisti, via Appia, VIII kal. sept. *Et* cessavit episcopatus dies V.

XVII.—CALISTUS, natione Romanus, ex patre Domitio, de regione Urberavennantium, sedit *ann. VI m. II d. X.* Fuit *autem* temporibus Macrini et Theodoliobolli, a consulatu Antonini et Alexandri. *Hic* martyrio coronatur. Hic constituit ieiunium *die* sabbati ter in anno fieri, frumenti, vini et olei, secundum prophetiam quarti[1] mensis, septimi et decimi. *Hic fecit basilicam trans Tyberim*[2] (*et*[3] *cimiterium via Appia qui dicitur Calisti*). Qui *etiam* sepultus est *in* cymiterio Calepodi, via Aurelia, miliario III, prid. id. octob. Hic fecit ordinationes V *per mens. decemb.* presb. XVI diac. IIII episcopos *per* [*diversa*] *loca* VIII. [Et] *cessavit* episcopatus dies XVI.

XVIII. — URBANUS, natione Romanus, ex patre Pontiano, sedit *ann. IIII m. X d. XII.* Hic[1] ministeria sacrata argentea constituit et patenas argenteas XXV posuit. *Qui* etiam *clare* confessor temporibus Dioclitiani. Hic *sua traditione* multos convertit ad baptismum[2], etiam[3] Valerianum[4], sponsum sanctae Ceciliae[5]; *et*[6] *multi martyrium coronati sunt per eius doctrinam.* Hic fecit ordinationes V *per mens. decemb.* presbiteros XVIIII diaconos VII episcopos *per* [*diversa*] *loca* VIII. *Qui* [etiam] sepultus est *in* cimiterio Praetextati, *via Appia*, *quem sepelivit beatus Tiburtius* XIIII kal.iun. *Et* cessavit episcopatus dies XXX.

XVIIII. — PONTIANUS, natione Romanus, *ex* patre Calpurnio, sedit *ann. VIIII m. V d. II.* Martyrio coronatur. (*Hic fuit*)[1] temporibus Alexandri, a consolatu Pompeiani et Peliniani. Eodem tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbiter exilio sunt deputati[2] ab Alexandro in Sardinia insula Bucina, Severo et Quintiano consulibus. *In eadem insula adflictus*, maceratus fustibus, defunctus est *III*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

XVII. — 1. quarti-decimi *om. sauf* E.
2. *Les ordinations sont placées ici.*
3. et - Calisti] Qui fecit alium cymiterium via Appia ubi multi sacerdotes et martyres requiescunt, qui appellatur usque in hodiernum diem cymiterium Calisti. *La place de cette phrase, entre la sépulture et la vacance, est insolite. Bien que le texte de π ne soit représenté que par K, j'incline à croire que la seconde édition offre ici un remaniement de la première.*

XVIII. 1. — Hic-constituit] Hic fecit m. s. omnia arg.
2. <et credulitatem>
3. <et> *sauf* C[12] E[1].
4. <nobilissimum virum>
5. <quos etiam usque ad martyrii palmam perduxit>
6. et per eius monita multi martyrio coronati sunt

XVIIII. — 1. Fuit autem, *qui est probablement aussi la leçon de π.*
2. deportati

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

tus est in cimitirio Calesti, via Appia, IIII non. ian. Et cessavit episcopatus dies II.

XX. — Pontianus, natione Romanus, ex patre Calpurnio, sedit ann. VIIII mens. V dies II. Martyrio coronatur temporibus Alexandri, a consulato Pompeiani et Peliniani. Eodem tempore Pontianus episcopus et Hippolitus presbiter exilio sunt deputati ab Alexandro in Sardinia insula Bucina, Severo et Quintiano consulibus. In eadem insula adflictus, maceratus fustibus, defunctus est III kl. novemb. Hic fecit ordinationes II presb. VI diac. V episcopos per loca VII. Quem beatus Fabianus adduxit navigio, sepelivit in cimiterio Calesti, via Appia. Cessavit episcopatus a die depositionis eius ab XI kl. decemb.

XXI. — Fabianus, natione Romanus, ex patre Fabio, sedit ann. XIIII mens. I dies XI. Martyrio coronatur. Fuit autem temporibus Maximi et Africani usque ad Decio II et Quadrato, et passus est XIIII kl. feb. Hic regiones dividit diaconibus et fecit VII subdiaconos qui septem notariis inminerent ut gesta martyrum fideliter colligerent. Post passionem eius Moyses et Maximinus presbiteri et Nicostratus diaconus conprehensi sunt. Eodem tempore Moyses in carcere defunctus est, qui fuit ibi mens. XI et sic multi christiani fugierunt. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb. presb. XXII diac. episcopos per loca XIIII. Qui sepultus est in cimiterio Calesti, via Appia, XIII kl. febr. Et cessavit episcopatus dies VII.

XXII. — Cornelius, natione Romanus, sedit ann. I mens. II dies III. Martyrio coronatur. Hic temporibus

1 cymiterio *b* — et *om. c*

XX. — 6 Calpfurnio *c* — 7 ann. VIII *b* — 8 console *c* — 9 Poncianus *c* — Ippolitus *a* : Hyppolitus *c* — 10 depotati *a* — 11 insola *c* — Quinciano consolibus *c* — 12 insola *c* — 13 IIII kl. *c* — ordinaciones *c* — presb. V *b* — 14 loca VI *b* — 15 sepellivit *b* — cimitirio *a* — Apia *a* — 16 cessavit episcopatus *om. a b* — depst. *a* : depost. *b* : deposiciones *c*

XXI. — 18 nacione *c* — 19 marthyrio *c* — 20 autem *om. c* — Afrecani *a* : Affricani *c* — 22 divisit *a b* — VI *b* — subdiac. *a b* : subdiaconibus *c* — qui septem] VII q *c* — 23 inminirent *c* — 24 colligent *a* : collegerent *b* — pasionem *c* — Maximianus *a* — 28 ordinaciones *c* — 29 cimitirio *a* — 30 XIIII *a b* — dies VI *b*

XXII. — 33 Cornilis *c* — 34 marthirio *c* —

ABRÉGÉ CONONIEN.

maceratus fustibus defunctus est VI kl. novemb. Hic fecit ordinationes II presb. VI diac. V episcopos VII. Quem beatus Fabianus adduxit et sepelivit in cimiterio Catacumbas. Cessavit episcopatus dies X.

XX. — Anterus, natione Grecus, patre Rumulo, sedit an. XIII mens. I dies XVIIII. Martyrio coronatur temporibus Maximini et Africani consolibus. Hic gestas martyrum exquisivit et in ecclesia recondit propter quondam Maximum presbiterum martyr effectus est. Hic ordinavit unum episcopum in civitate Fundis Campaniae. Sepultusque est in cimiterio Calestini III non ian. Cessavit episcopatus dies VII.

XXI. — Fabianus, natione Romanus, patre Fabio, sedit an. XIII mens. I dies X. Martyrio coronatur. Fuit temporibus Maximi et Africani usque ad Decio II et Quadrato. Hic regiones dividit diaconibus et fecit VII subdiaconos qui septem notariis inminerent ut gestas martyrum fideliter colligerent et multas fabricas per cimiteria fieri precepit. Hic fecit ordinationes V presb. XXII diac. VIII episcopos XIII. Sepultusque est in cimiterio Calisti XIII k. febr. Cessavit episcopatus dies VII.

XXII. — Cornelius, natione Romanus, sedit an. II mens. III dies X. Martyrio coronatur. Sub hujus epis-

XX. — 6 Antherus *a* — pater Humulo *a* — 8 Afrigani *b* — 9 exquisivit-martyr *om. a*

XXI. — 19 marthyrio *a* — 20 Afrigani *b* — 21 regionis dividet *b* — subdiaconus *a* — 22 noctarus *a* — marthyrum *a* — 23 fideliter filiciter *b* — coligerunt *a* — fabrica *a* — cimiria *b* — 24 hordinationes *a* — presb. XXV *a* — 26 XVI k. *a*

XXII. — 33 Cornilius *b* — 34 marthyrio *a* —



RESTITUTION.

kl. novemb. [et[3] in eius locum ordinatus est Antheros XI k. decemb.]. Hic fecit ordinationes II [per mens decemb.] presbiteros VI diaconos V episcopos *per* [*diversa*] *loca* VII. Quem beatus Fabianus adduxit *navigio*[4] *et* sepelivit in cimiterio *Calesti*, *via Appia*. [Et] cessavit episcopatus *dies X*.

XX. — ANTEROS, natione Grecus, *ex* patre Romulo, sedit ann. XII m. I *d. XII*. Martyrio coronatur temporibus Maximini et Africani consulibus. Hic gestas martyrum *diligenter a notariis* exquisivit et in ecclesia recondit propter quondam[1] Maximo presbitero [qui][2] martyr effectus est[3]. Hic ordinavit[4] unum episcopum *in civitate Fundis Campaniae*[5]. *Qui* [etiam] sepultus est in cimiterio Calesti, via Appia, III non ian. *Et* cessavit episcopatus dies *VII*[6].

XXI. — FABIANUS, natione Romanus, *ex* patre Fabio, sedit *ann. XIIII* m. I[1] *d. XI*. Martyrio coronatur. Fuit *autem* temporibus Maximi et Africani usque ad Decio II et Quadrato *et passus est XIIII kal. feb.* Hic regiones dividit diaconibus et fecit VII subdiaconos qui septem notariis imminerent ut gestas martyrum[2] fideliter colligerent, *et multas fabricas per cimiteria fieri precepit.*[3] *Post passionem eius Moyses et Maximinus*[4] *presbiteri et Nicostratus diaconus conprehensi sunt* [*et*[5] *in carcerem missi sunt*]. *Eodem tempore* [*supervenit*[5] *Novatus ex Africa et separavit de ecclesia Novatianum et quosdam confessores postquam*] *Moyses in carcere defunctus est*, *qui fuit ibi menses XI*; *et sic multi christiani fugierunt.* Hic fecit ordinationes V *per mens. decemb.* presbiteros XXII diaconos *VIII* episcopos *per* [*diversa*] *loca* XIII. *Qui* [etiam] sepultus est in cimiterio Calisti, *via Appia*, XIII kl. feb. *Et* cessavit episcopatus dies VII.

XXII. — CORNELIUS, natione Romanus[1], sedit *ann. II m. II d. III*. Martyrio coronatur. *Sub huius episcopatu Novatus Novatianum*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

3. et - decemb. *suppléé d'après L et P; cependant A n'a pas* XI k. decemb.
4. cum clero per navem.
XX. — 1. quodam *P probablement, mais la leçon* quondam *existe aussi.*
2. *suppléé d'après P.*
3. martyrio coronatus est.
4. fecit.
5. < per mens. decemb. >
6. d. XIII.
XXI. — 1. m. XI.
2. <in integro>
3. <Et>
4. Maximus.
5. *Ces deux passages sont rétablis d'après L et P.*
XXII. — 1. <ex patre Castino>

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

suis rogatus a quendam matronam corpora apostolorum beati Petri et Pauli de Catacumbas levavit noctu ; primum quidem corpus beati Pauli accepto beata Lucina posuit in predio suo, via Ostense, iuxta locum ubi decollatus est ; beati Petri apostoli accepit corpus beatus Cornelius episcopus et posuit iuxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum, in templum Apollonis, in monte Aureo, in Vaticanum palatii Neronis, III kl. iul. Post hoc factum fecit ordinationem I presb. VIII. Qui etiam decollatus est ad templum Martis; cuius corpus noctu collegit beata Lucina et sepelivit in cripta iuxta cimitirio Calesti, via Appia, in predio suo, XVIII kl. oct. Et cessavit episcopatus dies LXVI.

XXIII. — Lucius, natione Romanus, ex patre Purfurio, sedit ann. III mens. III dies III. Martyrio coronatur. Fuit temporibus Galli et Volusiani usque ad Valeriano III et Gallicano. Hic in exilio fuit, postea nutu Dei incolomis ad ecclesiam reversus est. Hic precepit ut duo presbiteri et tres diaconi in omni locum episcopum non desererent propter testimonium ecclesiastico. Qui

4 Luciana *a b* — presidio *a* — Hostense *a* : Ostensae *c* — 5 loco *a b* — est *om. a* — 6 Cornilius *c* — 7 est < aureo in Vaticanum palatii > *b* — templo *b* — 8 Appollonis *a* — palacii *c* — 9 ordinatione *a* : ordinacione una *c* — 10 VII *b* — eciam decolatus *c* — 11 Luciana *a b* — 12 cymiterio *b* : cimitirium *c* — Apia *a* — 13 XVII *b*

XXIII. — 30 nacione *c* — Purphyrio *b* — 31 marthyrio *c* — 33 nuto *a b* : natu *c* — 34 ecclesia *a b* — 35 lococum episcopo *c* — 36 pro testimonio eclesiastico *c* —

ABRÉGÉ CONONIEN.

copatu Novatus Novatianum extra ecclesia ordinavit et Affrica Nostratum. Hoc factum confessores qui se a Cornelio separaverunt cum Maximo presbitero, qui cum Moyse fuit, ad ecclesiam sunt reversi fideles. Post hoc Cornelius episcopus Centumcellis pulsus est et ibidem scriptam epistolam de sua confirmatione martyrii missa a Cypriano accepit, quam Cyprianus in carcerem scripsit, et de Celerino lectore. Hic temporibus suis rogatus a quodam matrona corpora apostolorum Petri et Pauli de Catacumbas levavit noctu : primumque corpus beati Pauli accepto beata Lucina posuit in predio suo, via Ostense, iuxta locum ubi decollatus est; beati Petri corpus accepit Cornelius episcopus et posuit iuxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum episcoporum, in templo Apollonis, in monte Aureo, in Vaticano palacii Neroniani, III k. iul. Fecit autem ordinationem unam presb. VIII. Post hoc ambulavit noctu Centumcellis. Eo tempore audivit Decius eo quod epistolam accepisset a beato Cypriano Cartaginensi episcopo; a Centumcelis eum exibere fecit, iussitque noctu sibi praesentari dicensque ei : Sic definisti ut nec deos consideris nec praecepta maiorum nec nostras minas timeas ut contra rempublicam litteras accipias et dirigas? Cornelius respondit : Ego de corona Domini litteras accepi, non contra rempublicam. Tunc Decius iussit os eius cum plumbatis cedi et duci eum ad templum Martis ut adoraret aut capite truncaretur; quae et factum est. Corpus vero eius beata Lucina sepelivit iuxta cimiterium Cal'sti, in praedio suo, XVIII k. oct. Cessavit episcopatus dies LXVI.

XXIII. — Lucius, natione Romanus, patre Purfirio, sedit an. III mens. VIII dies X. Martyrio coronatur. Fuit autem temporibus Galli et Volusiani usque ad Valerianum III et Gallicanum. Ab exilio notu Dei ad ecclesiam incolomis reversus est. Hic precepit ut duo presbiteri et tres diaconi in omni loco episcopum non desererent propter testimonium. Hic a Valeriano capite truncatur

1 aecclesia *a* — ordinavit *om. b* — 3 Cornilio *b* — 4 Moysy *a* — aecclesiam *a* — fidelis *b* — 5 Cornilius *b* — hibidem *a* — 6 confirmationem *b* — marthyrii *a* — 7 Cipriano *a* — 8 Clerino *a* — rogatum *a* — 9 codam *a* — 12 hubi decolatus *a* — 13 Cornilius *b* — 15 Apolonis *a* — 17 nocte *a* — Centumcaelis *a* — 18 accipisset *a* Cipriano *a* — 19 Cartaginensis *a* — eps *a b* — Centumcaelis *b* — 20 praeseutare *b* — 22 timinas *a* — literas *a* — 25 hos *a*

XXIII. — 30 Lutius *a* — 33 Gallicano *b* — aecclesiam *a* — 35 eps *a b* — deesserent *a* —

RESTITUTION.

extra ecclesia ordinavit et Affrica Nicostratum. Hoc factum confessores qui se a Cornelio separaverunt cum Maximo presbitero, qui cum Moyse fuit, ad ecclesiam sunt reversi[2] *fideles. Post hoc Cornelius episcopus Centumcellis pulsus est et ibidem scriptam epistolam de sua confirmatione martyrii*[3] *missa a Cypriano accepit, quam Cyprianus in carcerem scripsit, et de Celerino lectore.* Hic temporibus suis rogatus a quodam matrona[4] corpora apostolorum *beati* Petri et Pauli de Catacumbas levavit noctu. Primum[5] *quidem* corpus beati Pauli accepto beata Lucina posuit in predio suo, via Ostense, iuxta locum ubi decollatus est; beati Petri accepit corpus *beatus* Cornelius episcopus et posuit iuxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum *episcoporum*, in templo Apollonis, in monte Aureo, in Vaticanum palatii Neroniani, III kal. iul. Fecit[6] *autem* ordinationem I presb. VIII. Post hoc *ambulavit noctu Centumcellis. Eo*[7] *tempore audivit Decius eo quod epistolam accepisset a beato Cypriano Cartaginensi episcopo* : ([8] *a Centumcelis eum exibere fecit iussitque noctu sibi praesentari dicensque ei)* : « *Sic definisti ut nec » deos consideris nec praecepta maiorum nec nostras minas timeas, » ut contra rempublicam litteras accipias et dirigas ?* » — *Cornelius*[9] *respondit*[10] : « *Ego de corona Domini*[11] *litteras accepi, non » contra rempublicam*[12]. » — *Tunc Decius*[13] *iussit os eius*[14] *cum plumbatis cedi et*[15] *duci eum ad templum Martis ut adoraret* (*aut*[16] *capite truncaretur*). *Quod et*[17] factum *est. Qui etiam decollatus est* [in locum[18] supradictum[19]]. *Cuius* corpus *noctu collegit* beata Lucina[20] *et* sepelivit *in cripta* iuxta cimiterium Calisti, *via Appia*, in predio suo, XVIII kal. octob. *Et* cessavit episcopatus dies LXVI.

XXIII. — LUCIUS, natione Romanus, ex patre Purfirio, sedit ann. III *m. III d. III.* Martyrio coronatur. Fuit *autem* temporibus Galli et Volusiani usque ad Valeriano III et Gallicano. *Hic in* exilio *fuit; postea* nutu Dei incolomis ad ecclesiam[1] reversus est. Hic precepit ut duo presbiteri et tres diaconi in omni loco episcopum non desererent propter testimonium *ecclesiastico. Qui etiam* a Valeriano ca-

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

2. <et facti sunt confessores> 3. *om. sauf* D.
4. < Lucina > 5. prius.
6. Fecit - VIII *om. Les ordinations qni figurent dans certains mss. de P proviennent de la notice suivante.*
7. Eodem. — *Ici commence un long extrait de la* passio Cornelii *dont F n'a laissé subsister que la fin et que K a, suivant sa coutume, abrégé tantôt par résumé, tantôt par suppression. Il est évident que le texte de π ne différait en rien de celui de P.*
8. ( ) misit Centumcellis et exhibuit beatum Cornelium episcopum, quem tamen iussit presentari sibi in terlude noctu ante templum palatii. Quem ita adgreditur dicens.
9. <episcopus> 10. <dicens> 11. < mei >
12. <sed magis animas redimendas>
13. < iracundia plenus>, *mais BCD l'omettent.*
14. eius] beati Corneli, *sauf BCD.* 15. <praecepit>
16. ( ) quod si non fecerit, dicens capite truncari.
17. Quod et] Hoc autem.
18. *J'ai suppléé* in locum supradictum *d'après P. L'abréviateur félicien écrit* ad templum Martis *parce qu'il a éliminé les lignes précédentes où le temple de Mars était nommé comme lieu de l'exécution de Cornelius ; mais il est bien probable que ces mots ne figuraient point après* decollatus est *dans le texte qu'il avait sous les yeux.*
19. <et martyr effectus est> 20. <cum clericis>
XXIII. — 1. < suam >

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

etiam a Valeriano capite truncatus est IIII non. mart. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb. presb. IIII diac. IIII episcopos per loca VII. Qui etiam sepultus est in cimitirio Calesti, via Appia. Cessavit episcopatus dies XXX.

XXIIII. — Stephanus, natione Romanus, ex patre Iobio, sedit ann. VI mens. V dies II. Martyrio coronatur. Fuit temporibus Valeriani et Gallicani et Maximi usque ad Valeriano III et Gallicano II. Hic constituit sacerdotes et levitas ut vestes sacratas in usum cotidianum non uti nisi in ecclesia. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb. presb. VI diac. V episcopos per loca II. Sepultus est in cimitirio Calesti, via Appia, III non. aug. Cessavit episcopatus dies XXII.

XXV. — Xystus, natione Grecus, ex philosopho, sedit ann. I mens. X dies XXIIII. Martyrio coronatur. Fuit temporibus Valeriani et Decii. Truncati sunt capite cum beato Xysto VI diaconi Felicissimus Agapitus Ianuarius Magnus Vincentius et Stephanus VI id. aug. Et presbiteri prefuerunt a consolatu Maximo et Gravione II usque Tusco et Basso consolatu Tusci et Bassi usque XIII kl. aug. quo tempore fuit magna persecutio sub Decio. Et post passionem beati Xysti post dies III passi sunt Laurentius eius archidiaconus et Claudius Severus presbiter et Romanus ostiarius et Crescentius lector. Hic fecit ordinationes II presb. IIII diac. VII episcopos per loca II. Sepultus est in cymiterio Calesti, via Appia; nam VI diaconi eius in cymitirio Pretextati, via Appia, VIII id. aug.; beatus vero Laurentius sepultus est via Tiburtina in cripta, in agro Verano, IIII id. aug. Et cessavit episcopatus ann. II.

ABRÉGÉ CONONIEN.

IIII non. mart. Hic dum ad passionem pergerit potestatem dedit Stephano archidiacono ecclesiae suae. Fecit ordinationes II presb. IIII diac. IIII episcopos VII. Sepultusque est in cimiterio Calisti VIII k. sept. Cessavit episcopatus dies XXXV.

XXIIII. — Stephanus, natione Romanus, ex patre Iov., sedit an. VI mens. II dies V. Martyrio coronatur. Fuit autem temporibus Gallicani et Maximi usque ad Valerianum III et Gallicano II. Hic constituit sacerdotes et levitas ut vestes sacratas in usu cotidiano non uti nisi in ecclesia. Hic fecit ordinationes II presb. VI diac. V episcopos II. Sepultusque est in cimiterio Calisti, via Appia, IIII non. aug. Cessavit episcopatus dies XXII.

XXV. — Xystus, natione Romanus, ex philosopho, sedit an. I mens. X dies XXII. Martyrio coronatur. Fuit autem temporibus Valeriano, a consulatu Maximi et Gravionis II usque Tusci et Bassi usque XIII k. aug. quo tempore fuit magna persecutio sub Decio. Et post passionem eiusdem beati Xysti die IIII passus est Laurencius eius archidiaconus. Hic fecit ordinationes II presb. IIII diac. VII episcopos II. Qui etiam sepultus est in cimiterio Calisti, via Appia. Cessavit episcopatus an. II.

1 eciam *c* — Veleriano *b* — mar. *a* : marc. *b c* — 2 ordinaciones *c* — mense *c* — 3 VI *b* — eciam *c* — 4 cymitr. *b*

XXIIII. — 6 Sthephanus *a b* : Stefanus *c* — nacione *c* — 7 ann. V *b* — marthyrio *c* — 10 codianum *c* — 11 ordinaciones *c* — mense december *c* — 12 presb. V *b* — 13 est *om. c* — cymitr. *b* : cimityrio *c*

XXV. — 15 Xistus nacione *c* — 16 marthyrio *c* — 18 Sixto VI diac. *a* : Xysto V diaconos *b* : Xisto sex diacni *c* — Filicissimus *a* — 19 Vincencius *c* — et *ante* Steph. *om. b* — 20 consulato *a b* — II] ti *c* — 21 Basso] Basa *c* — consulato *a b* — XII *c* — 22 persequutio *b* : persecucio *c* — 23 pasionem *c* — Xisti *c* — diem *c* — 24 arcidiaconus *a c* — Severis *c* — 25 Romanius *c* — uftiarius *c* — Criscentius *a b* : Cressentius *c* — 26 ordinaciones *c* — VI *b* — 27 cimitirio *a* : cymitirio *c* — 28 V *b* — cimitirio *a* : cymitr. *b* — VII *b* — 29 <in> via *c* — Tyburtina *b* — 30 chripta *a*

2 aecclesiae *a* — 3 diac. VII *b*

XXIIII. — 7 martyrio natur *a* — 8 Galiani... Galiano *a* — 10 uso *b* — 11 aecclesia *a* — 13 non. *om. b*

XXV. — 15 philosofo *b* — 17 consolatu *a* — 20 Xisti *a* — 21 archydiaconus *a* — 23 Apia *a*

RESTITUTION.

pite truncatus *est* IIII non. mart. *Hic*[2] *potestatem dedit ecclesiae suae*[3] *Stephano archidiacono suo dum ad passionem pergeret. Hic* fecit ordinationes II *per mens. decemb.* presbiteros IIII diaconos IIII episcopos *per* [*diversa*] *loca* VII. *Qui etiam* sepultus est in cimiterio Calisti, *via Appia. VIII k. sept.* [Et] cessavit episcopatus dies XXXV.

XXIIII. — STEPHANUS, natione Romanus, ex patre Iobio, sedit ann. VI *m. V d. II.* Martyrio coronatur. Fuit *autem* temporibus *Valeriani et* Gallicani et Maximi usque ad Valeriano III et Gallicano II. Hic constituit sacerdotes et levitas ut vestes sacratas in usu cotidiano non uti, nisi in ecclesia[1]. Hic fecit ordinationes II *per mens. decemb.* presbiteros VI diaconos V episcopos *per* [*diversa*] *loca* II. [Qui etiam] sepultus est in cimiterio Calisti, via Appia, IIII non. aug. [Et] cessavit episcopatus dies XXII.

XXV. — XYSTUS, natione Grecus, ex philosopho, sedit ann. I m. X d. *XXIIII.* Martyrio coronatur. Fuit *autem* temporibus Valeriani *et Decii*[1]... (*Truncati sunt capite cum beato Xysto*) *VI diaconi, Felicissimus*[2], *Agapitus, Ianuarius, Magnus, Vincentius et Stephanus*[3] *VI id. aug. Et presbiteri prefuerunt* a consulatu Maximo et Gravione II usque *Tusco et Basso* [*a*] *consulatu* Tusci et Bassi usque XIII kal. aug., quo tempore fuit[4] magna persecutio sub Decio. Et post passionem beati Xysti *post dies III*[5] passus est[6] Laurentius eius archidiaconus *et*[7] *Claudius Severus presbiter et Romanus ostiarius et Crescentius lector.* Hic fecit ordinationes II [per mens. decemb.] presbiteros IIII diaconos VII episcopos *per* [*diversa*] *loca* II. *Qui etiam*[8] sepultus est in cymiterio Calisti, via Appia; *nam VI diaconi eius*[9] *in cymiterio Pretextati, via Appia, VIII id. aug.*[10]*; beatus vero*[11] *Laurentius sepultus est via Tiburtina*[12] *in cripta, in agro Verano, IIII id. aug.*[13] *Et* cessavit episcopatus *ann. II*[14].

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION

2. *En conservant cette phrase, l'abrégé K intervertit l'ordre des mots ; je le rétablis d'après P.* 3. omnis.

XXIIII. — 1. <tantum>

XXV. — 1. *Lacune commune aux deux abrégés. Il est possible que la seconde édition ait subi ici un remaniement : la répétition des mots* quo tempore-persecutio *semble l'indiquer. Voici le texte de P:* et Decii, quo tempore fuit maxima persecutio. Eodem tempore hic conprehensus est a Valeriano et ductus ut sacrificaret demoniis. Qui contempsit praecepta Valeriani; capite truncatus est et cum eo alii VI diaconi etc.

2. <et>, *omis par BC³D.*

3. sub die VIII id.

4. fuit magna pers.] sevissima persecutio urguebatur.

5. tertia die.

6. <beatus>

7. et <subdiaconus> Claudius <et>

8. vero.

9. supradicti sepulti sunt.

10. VIII id. aug. *om. sauf E.*

11. beatus vero] supradictus autem beatus.

12. sep. - Tiburtina] in cymiterio Cyriaces; *E combine les deux leçons.*

13. IIII id aug.] cum aliis multis martyribus. — *E a encore les deux leçons à la fois.*

14. dies XXXV.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

XXVI. — Dionisius, ex monacho, cuius generatione repperire non potuimus, sedit ann. VI mens. II dies IIII. Fuit temporibus Gallieni, ex die XI kl. aug. Emiliano et Basso consolibus usque in die VII kl. ianuar. a consolatu Claudi et Paterni. Hic presbiteris ecclesias dedit et cymiteria et parrochias diocesis constituit. Hic fecit ordinationes episcopos VII per loca. Sepultus est in cimitirio Calesti, in via Appia, VI kl. ian. Et cessavit episcopatus dies V.

XXVII. — Felix, natione Romanus, ex patre Constantio, sedit ann. IIII mens. III dies XXV. Martyrio coronatur. Fuit temporibus Claudi et Auriliani, a consolatu Claudi et Paterni usque ad consulatu Auriliani et Capitulini. Hic constituit super sepulcra martyrum missa celebrare. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb. presb. VIIII diac. III episcopos per loca XI. Sepultus est in cimitirio suo, via Aurilia, miliario II, III kl. iun. Et cessavit episcopatus dies V.

XXVIII. — Eutycianus, natione Tuscus, ex patre Marino, sedit ann. I mens. I die I. Fuit temporibus Auriliani, a consolatu Auriliano III et Marcellino usque in diem id. decemb. Caro II et Carino consolibus. Hic constituit fruges super altario benedici. Hic per loca CCCLXII martyres sepelivit. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb. presb. XIIII diac. V episcopos per loca VIIII. Qui et sepultus est in cimitirio Calesti, via Appia, VIII kl. aug. Et cessavit episcopatus dies VIIII.

XXVIIII. — Gaius, natione Dalmata, ex genere Dioclitiani imperatoris, ex patre Gaio, sedit ann. XI mens. IIII dies XII. Fuit temporibus Cari et Carini, ex die XVI kl. ian. a consolatu Caro II. Hic fugiens

ABRÉGÉ CONONIEN.

XXVI. — Dionisius, ex monacho, cuius generatio incognita habetur, sedit an. VIII mens. V dies IIII. Fuit temporibus Galieni, ex die XI k. aug. Emiliano et Basso consolibus usque VII k. ian. a consolatu Claudi et Paterni. Hic presbiteris ecclesias dividit et cimiteria et parochias diocesis constituit. Hic fecit episcopos VII. Sepultusque est in cimiterio Calisti V k. ian. Cessavit episcopatus dies V.

XXVII. — Felix, natione Romanus, ex patre Constantio, sedit an. IIII mens. I dies XXV. Martyrio coronatur. Fuit autem temporibus Claudi et Paterni usque ad consolatum Aureliani III et Concapitulini. Hic constituit super sepulcra martyrum missas celebrare. Hic fecit ordinaciones II presb. VIII diac. III episcopos XI. Qui et sepultus est in cimiterio suo, via Aurilia, III k. iun. Cessavit episcopatus dies V.

XXVIII. — Euticianus, natione Tuscus, ex patre Marino, de civitate Luna, sedit an. I mens. I d. II. Fuit autem temporibus Auriliani, a consolatu Auriliano III et Marcellino usque in diem id. decemb. Caro II et Carino consolibus. Hic constituit ut fruges super altare tantum fabe et uve benedicatur. Hic temporibus suis per diversa loca CCCXLII martyres manu sua sepelivit. Fecit ordinationes V presb. XIIII diac. VI episcopos VIIII. Sepultusque est in cimiterio Calisti VIII k. aug. Cessavit episcopatus dies VIII.

XXVIIII. — Gaius, natione Dalmatinus, ex genere Dioclitiani imperatoris, ex patre Gaio, sed. an. XI mens. IIII dies VIIII. Fuit autem temporibus Clari et Carini, ex die XVI k. ian. a consolatu Caro II et Carino

XXVI. — 1 generacion. *c* — 2 V *b* — 3 Galieni *c* — Emeliano *a b* — 4 consulibus *a b* — diem *a* — VI *b* — 5 consulato *a b* — 6 cimityr. *a* : cymitr. *b* — parrochices *c* — 7 ordinaciones *c* — episcopatus *a* — 8 cimityr. *a* : cimitr. *b* — V *b*

XXVII. — 10 nacione *c* — Constancio *c* — 11 marthyrio *c* — 12 Aureliani *a* — consulato *a b* — 13 consulato *a* : consolatu *c* — 14 supra *c* — sepultura *a* — marthyrum *c* — celebr. *c* — 15 Hic-decemb. *om. c* — 16 presb. VIII *b* — per loca *om. a* — 17 cimityrio *a* : cimitr. *b* — III *om. a*

XXVIII. — 19 Euticianus nacione *c* — 21 consulato *a b* — die *a b* — 22 consulibus *b* — 23 CCCCLXII *c* — 24 martures *c* — sepellivit *a b* — ordinaciones *c* — meuse *c* — 26 cimityr. *a* : cimitr. *b* : cymitirio *c* — VII *b* — 27 VIII *b*

XXVIIII. — 29 nacione *c* — 30 *e* Diocleatiani *a* : et Diocletiani *b* Diocliciani *c* — 31 XV *b* — 32 consulato *a b* —

XXVI. — 1 monaco *a* — generatio < annis II > *a* — 3 ex] et *a* — Emeliano *a* — 5 aecclesias *a* — 6 parrochias *b* — diocissis *b* — VI *a*

XXVII. — 10 Constancio *a* — 13 consulatu *a* — Auriliani *b* — IIII *a* — 14 sepulchra *b* — celebrari *a* — 15 qui et *om. a* — 16 Aurelia *a*

XXVIII. — 20 autem *om. a* — 21 Aureliani *a* — Marcelino *a* — 22 Marino *b* — 27 que est *om. a*

XXVIIII. — 30 Diocliciani *b* — imperatoris *om. a* — Iaio *a* — 31 autem *om. a* — 32 ex *om. a* — Coro *a* —

RESTITUTION.

XXVI. — DIONISIUS ex monacho, cuius generatio*ne repperire non potuimus*, sedit *ann. VI m. II* d. IIII. Fuit [autem] temporibus Gallieni, ex die XI kal. aug. Emiliano et Basso consulibus usque *in die* VII kal. ianuar. a consolatu Claudi et Paterni. Hic presbiteris ecclesias *dedit* et cymiteria et parrochias diocesis constituit. Hic fecit ordinationes [1]... episcopos *per* [*diversa*] *loca* VII. [Qui etiam] sepultus est in cimiterio Calisti, *via Appia*, *VI* kal. ian. Et cessavit episcopatus dies V.

XXVII. — FELIX, natione Romanus, ex patre Constantio, sedit ann. IIII *m. III* d. XXV. Martyrio coronatur. Fuit *autem* temporibus Claudi *et Aureliani*, *a consulatu Claudi* et Paterni usque ad consulatu Aureliani *III* [1] et Capitulini. Hic constituit super [2] sepulcra martyrum missas celebrare. Hic fecit ordinationes II *per mens. decemb.* presbiteros VIIII diaconos III episcopos *per* [*diversa*] *loca* XI [3]. *Qui* [4] *et* sepultus est in cimiterio suo, via Aurilia, *miliario* [5] *II*, III kal. iun. *Et* cessavit episcopatus dies V.

XXVIII.— EUTYCIANUS, natione Tuscus, ex patre Marino, *de civitate Luna*, sedit an. I m. I *d. I.* Fuit *autem* temporibus Auriliani, a consolatu Auriliano III et Marcellino usque in diem id. decemb. Caro II et Carino consolibus. Hic constituit *ut* fruges super altare *tantum fabe et uve* bened*ici*. Hic *temporibus suis* per *diversa* loca CCCXLII martyres *manu sua* sepelivit [1]. Hic fecit ordinationes V *per mens. decemb.* presbiteros XIIII diaconos V episcopos *per* [*diversa*] *loca* VIIII [2]. *Qui et*[*iam*] sepultus est in cimiterio Calisti, *via Appia*, VIII kal. aug. Et cessavit episcopatus dies VIII.

XXVIIII.— GAIUS, natione Dalmata, ex genere Dioclitiani imperatoris, ex patre Gaio, sedit ann. XI m. IIII d. *XII*. Fuit *autem* temporibus Cari [1] et Carini, ex die XVI kal. ian. a consulatu Caro II *et Carino usque in die X kal. mai. Diocliciano VI et Constantio II.*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

XXVI. — 1. ord. II per mens. decemb. presb. XII diac. VI.
XXVII. — 1. III. *om.* 2. supra memorias.
3. XI] V.
4. Qui - suo] Hic fecit basilicam in via Aurelia ubi et sepultus est.
5. mil. <ab urbe Roma> II.

XXVIII. — 1. sepelivit. <Qui et constituit ut quicumque de fidelium martyrem sepeliret, sine dalmaticam aut colobium purpuratum nulla ratione sepeliret, quod tamen usque ad notitiam sibi devulgaretur.>
2. < et martyrio coronatur >
XXVIIII. — 1. Cari et *om. sauf E.*

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

persecutione Diocletiani in criptis habitans confessor quievit. Hic fecit ordinationes IIII per mens. decemb. presb. XVI diac. VIII episcopos per loca V. Sepultus est in cymitirio Calesti, via Appia, X kl. mai. Cessavit episcopatus dies XI.

XXX. — MARCELLINUS, natione Romanus, ex patre Proiecto, sedit ann. VIIII mens. IIII dies XVI. Fuit temporibus Dioclitiani et Maximiani, ex die kl. iul. a consolatu Diocletiani VI et Constantio II usque Diocletiano VIIII et Maximiano VIII, quo tempore fuit persecutio magna, infra XXX diebus XVI milia hominum promiscui sexus per diversas provintias martyrio coronarentur. De qua re ipse Marcellinus ad sacrificium ductus est ut turificarit, quod et fecit. Et post paucos dies penitentiam ductus, ab eodem Dioclitiano pro fide Christi cum Claudio et Quirino et Antonino capite sunt truncati et martyrio coronantur. Iacuerunt corpora sancta in platea dies XXVI ex iussu Diocletiani; ubi Marcellus presbiter noctu collegit corpora sanctorum et sepelivit in via Salaria, in cimitirio Priscille, in cubiculum qui patet usque in odiernum diem, quod ipse preceperat penitens dum traheretur ad occisionem, in cripta iuxta corpus sancti Criscentionis, VII kl. mai. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb. presb. IIII diac. II episcopos per loca V. Et cessavit episcopatus ann. VII mens. VII dies XXV persequente Dioclitiano christianos.

XXXI. — MARCELLUS, natione Romanus, ex patre Marcello, sedit ann. IIII. Fuit temporibus Maxenti, a consulatu Maxentio IIII et Maximo usque post consolatu.

ABRÉGÉ CONONIEN.

usque in die X k. mai. Diocliciano VI et Constantio II. Hic constituit ut si quis episcopus esse meretur ab hostiario per unumquodque grado paulatim ad maiora conscenderet. Hic dividit regiones diaconibus. Hic fugiens persecutione Diocletiani in criptis habitans confessor quievit. Hic fecit ordinationes IIII presb. XVI diac. VIIII episcopos V. Qui etiam sepultus est in cimiterio Calisti X k. mai. Et cessavit episcopatus dies XI.

XXX. — MARCELLINUS, natione Romanus, ex patre Proiecto, sedit an. VIII mens. II dies XVI. Fuit autem temporibus Diocliciani et Maximiani, ex die X k. iul. a consolatu Diocliciani et Constantio II usque Diocliciano VIIII et Maximiano VIII, quo tempore fuit persecutio magna ut intra XXX diebus XVII milia hominum martyrio coronarentur. De qua re et ipse Marcellinus ad sacrificium ductus est ut turificaret, quod et fecit. Et post paucos dies penitentia ductus, ab eodem Diocliciano capite truncatur. Et iacuit corpus eius in platea una cum alios martyres ad exemplum christianorum dies XXVI. Tunc Marcellus presbiter collegit noctu corpora et sepelivit in via Salaria, in cimiterio Priscillae, VII k. mai. Hic fecit ordinationes II presb. IIII diac. II episcopos V. Cessavit episcopatus an. VII mens. VI dies XXV persequente Diocliciano christianos.

XXXI. — MARCELLUS, natione Romanus, patre Marcello, sedit ann. V mens. VII dies XXI. Fuit temporibus Maxenti a consolatu Maxentio IIII et Maximo usque in

1 persequutione *b* : persecucionem *c* — Diocleciani *c* — 2 mense *c* — 3 diac. VII *b* — 4 cimitir. *a b* — cesavit *c*

XXX. — 9 nacione *c* — 10 Proiectu *c* — ann. VIII *b* : ann. XIIII *c* — d. XV *b* — 11 Diocletiani *a b* — d. XV *b* — et] ec *c* — consulato *a b* — 12 Diocleciani *c* — V *b* — 13 VIII *a b* — persecucio *c* — 14 XV *a b* — 15 martyria *a* — coronantur *c* — 16 sacrifitium *a* — 17 turificaret *b* — paucus *c* — 18 paenitentiam *b* : penitenciam *c* — Diocletiano *a b* — fidem *a b* — 20 marthyrio *c* — 21 XXV *b* — iusso *c* — 22 nocte *a* — 23 in *om.* *a b* — Saltaria *a* : Salutaria *b* — cimityr. *a* : cimitr. *b* — 24 hodiernum *a* — 25 preciperat *a b* — paenitens *b* — 26 VI *b* — 27 ordinaciones *c* — mense *c* — 29 VI *b* — VI *b* — Diaclytiano *a* : Diocliciano *c*

XXXI. — 31 nacione *c* — 32 Maxsenti *c* — 33 consulato *a b* — Maxsencio et Maxsimo *c* — consulato *a b* —

3 hostiarium *a* — unoquotque *b* — 5 Dioclitiani *a* : Diocleciani *b* — 7 VI *b* — qui etiam *om.* *a* — 8 et *om.* *a* — die *a*

XXX. — 9 Marcelinus *a* — 10 autem *om.* *a* — 11 Diocliciani < et Contantio > *a* — ex *om.* *a* — 13 Maximiani *a* — 15 Marcelinus *a* — 16 purificaret *a* — 19 cum alios] cualius *b*

RESTITUTION.

Hic[2] *constituit ut* [ordines omnes in ecclesia sic ascenderetur] : *si quis episcopus esse*[3] [*mereretur*, *ut esset ostiarius*, *lector*, *exorcista*, *sequens*, *subdiaconus*, *diaconus*, *presbiter*, *et exinde episcopus ordinaretur*]. *Hic dividit regiones diaconibus.* Hic fugiens persecutione Diocletiani in criptis habitans confessor quievit[4]. Hic fecit ordinationes IIII *per mens. decemb.* presbiteros XVI diaconos VIII episcopos *per* [*diversa*] *loca* V[5]. [Qui etiam] sepultus est in cimiterio Calisti, *via Appia*, X kal. mai. *Et* cessavit episcopatus dies XI.

XXX. — MARCELLINUS, natione Romanus, ex patre Proiecto, sedit ann. VIIII *m. IIII* d. XVI. Fuit *autem* temporibus Diocletiani et Maximiani, ex die kal. iul. a consulatu Diocletiani *VI* et Constantio II usque Diocletiano VIIII et Maximiano VIII, quo tempore fuit persecutio magna, ut intra XXX diebus XVII milia hominum *promiscui sexus per diversas provintias* martyrio coronarentur[1]. De qua re *et* ipse Marcellinus ad sacrificium ductus est ut turificaret : quod et fecit. Et post paucos dies penitentiam ductus ab eodem Diocletiano *pro fide Christi cum Claudio et Quirino et Antonino capite sunt truncati et martyrio coronantur. Et*[2] *iacuerunt corpora sancta* in platea *ad exemplum christianorum* dies XXVI *ex iussu Diocletiani. Tunc*[3] Marcellus presbiter collegit noctu corpora *sanctorum*[4] et sepelivit in via Salaria, in cimiterio Priscillae, *in cubiculum qui patet usque in hodiernum diem*, *quod ipse preceperat penitens dum traheretur ad occisionem*, *in cripta*, *iuxta corpus sancti Criscentionis*, VII kal. mai. Hic fecit ordinationes II *per mens. decemb.* presbiteros IIII diaconos II episcopos *per* [*diversa*] *loca* V. *Et*[5] cessavit episcopatus ann. VII m. VI d. XXV persequente Dioclitiano christianos.

XXXI. — MARCELLUS, natione Romanus, ex patre Marcello[1], sedit *ann. V m. VII d. XXI.* Fuit [autem] temporibus Maxenti a consulatu Maxentio IIII et Maximo usque post consulatu. *Hic fecit*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

2. *Cette phrase, qui manque dans l'abrégé félicien, a figuré évidemment dans le texte original* π ; *je la rétablis en combinant K et P.*
3. esse *om.* — [mereretur-ordinaretur] : *texte de P, probablement identique à celui dont K offre un résumé.*
4. habitando martyrio coronatur post annos VIII.
5. < Qui post annos XI cum Gavinio fratre suo propter filiam Gavini presbiteri nomine Susanna martyrio coronatur. >

XXX. — 1. <christiani>
2. <post hoc factum>
3. Et exinde.
4. sanctorum] cum presbyteris et diaconibus cum hymnis.
5. Ab eodem die.

XXXI. — 1. Benedicto <de regione Via lata>

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

Hic fecit ordinationes per mens. decemb. presb. XXV diac. II episcopos per loca XXI. Sepultus est in cimiterio Priscille, via Salaria, XVII kl. febr. Cessavit episcopatus dies XX.

XXXII. — Eusebius, natione Grecus, ex medico, sedit ann. VII mens. I dies III. Fuit temporibus Constantini. Sub huius tempora inventa est sancta crux domini nostri Iesu Christi V non. mai. hic baptizatus est Iudas Quiriacus. Hic fecit ordinationes III presb. XIII diac. III episcopos per loca XIIII. Sepultus est in cymiterio Calesti, via Appia, VI non. oct. Cessavit episcopatus dies VII.

XXXIII. — Melciadis, natione Afer, sedit ann. III mens. VI dies VIII, ex die non. iul. a consolatu Maximini VIIII usque ad Maxentio II, qui fuit mense septembri Volusiano et Rufino consolibus. Hic constituit nulla ratione die dominica aut quinta feria ieiunium quis de fidelibus ageret, quia eos dies pagani quasi sacrum ieiunium celebrabant. Et Manichei inventi sunt in Urbem. Ab eodem die fecit ut oblationes consecratas per ecclesias et consacratum e͞p͞s dirigeretur, quod declaratur fermentum. Hic fecit ordinatione I per mens. decemb. presb. IIII diac. III episcopos per loca XI. Et cessavit episcopatus dies XVI.

XXXIIII. — Silvester, natione Romanus, ex patre Rufino, sedit ann. XXIII mens. X dies XI, temporibus Constantini et Volusiani, ex die kl. feb. usque in diem kl. ian. Constantio et Volusiano consolibus. Hic exilio fuit in montem Seracten, persecutione Constantini concussus, et postmodum rediens cum gloria baptizavit Constantino Agusto quem curavit Dominus per baptismo a lepra. Hic fecit constitutum de omni ecclesia. Huius tem-

ABRÉGÉ CONONIEN.

postconsolatu. Hic fecit cimiterio via Salaria et XXV titulos in Roma constituit, quasi diocesis propter baptismum et penitentiam et sepulturas martyrum. Hic ordinavit presb. XXV diac. II episcopos XXI. Qui etiam sepultus est in cimiterio Priscillae XVII k. feb. Cessavit episcopatus dies XXI.

XXXII. — Eusebius, natione Grecus, ex medico, sedit an. VI mens. I dies III. Fuit temporibus Constantini. Tunc inventa est crux Domini. Hic hereticos in Romam invenit. Hic fecit ordinationes III presb. XIII diac. III episcopos XIIII. Sepultusque est in cimiterio Calisti V non. octob. Cessavit episcopatus dies VII.

XXXIII. — Melciadis, natione Afer, sedit an. IIII, a consolatu Maximini VIIII usque ad Maxentium II, Volusiano et Rufino consolibus. Hic constituit nulla ratione die dominica aut quinta feria ieiunium quis fidelium ageret, quia hos dies pagani quasi sacrum ieiunium celebrabant. Et Manichei inventi sunt in Urbe. Ab eodem die fecit ut oblationes consecratas per ecclesias ex consecratum episcopi dirigeretur, quod declaratur fermentum. Hic fecit ordin. I presb. IIII diac. IIII episcopos XI. Sepultusque est in cimiterio Calisti IIII id. feb. Cessavit episcopatus dies XVI.

XXXIIII. — Silvester, natione Romanus, ex patre Rufino, sedit an. XXII mens. X dies XI. Fuit autem temporibus Constantini et Volusiani, ex die k. feb. usque in die k. ian. Constantio et Volusiano consolibus. Hic exilio fuit in monte Seracten, persecutione Constantini concussus, et post rediens cum gloria baptizavit Constantinum Aug. Hic fecit constitutum de omni ecclesia; factumque est concilium cum eius consensu in Nicea

1 ordinaciones *c* — mense december *c* — 3 cimityr. *a* : cimitr. *b* — Saltaria *a* : Salutaria *b* — XVI *b*

XXXII. — 7 Eusibius *c* — 8 ann. VI *b* — tempore *a* — 10 babtizatus *c* — 11 ordinaciones *c* — 12 cimityr. *a* : cymitr. *b* — 13 VI *b*

XXXIII. — 15 mens. IIII *a* — dies VII *b* — ex diem *c* — consulato *a b* — 16 VIII *b* — Maxencio *c* — 17 Volusiani *a* — conslb. *a* : consull. *b* — 18 racione *c* — 19 agerit *a* — 20 caelebrabant *a* — 21 oblacionis *c* — consacratas *a b* — 22 diregeretur *c* — 23 ordinat. I *a b* : ordinacione unam *c* — 25 XV *c*

XXXIIII. — 26 nacione *c* — 28 et Volusiani-Constantio *om. a c* — 29 consulb. *a b* — 30 persecucucione *c* — concusus *c* — 31 babtizavit *c* — 32 baptimo *a* : babtismum *c* — 33 costitutum *c* — omnem ecclesiam *c* —

XXXI. — 2 titulus *b* — diocessis *b* — 3 penitenciam *a* : paenitentia *b* — 4 qui etiam *om. a* — 5 Priscille *a*

XXXII. — 8 Constanti *a* — 10 hord. *a* — 11 <sepultus est> sep. *a*

XXXIII. — 14 Melciades *a* — 15 Maxencium *a* — 16 consulibus *a* — 20 aecclesias *a* — 21 dirigerentur *a* — 22 ordint. *a* : ordin̄a *b* — I *om. a* — sepultus est *a* — 23 feb.] sep. *b* — 24 dies *om. b*

XXXIIII. — 27 autem *om. a* — 28 Custantini *a* — 30 persecucione *b* — 31 percussus *a* — 32 Agustum *a* : Augustu *b* — aecclesia *a* —

RESTITUTION.

cimiterio[2] *via Salaria et XXV titulos in* [*urbe*] *Roma constituit, quasi diocesis propter baptismum et penitentiam*[3] *et sepulturas martyrum.* Hic *ordinavit* presbiteros XXV[4] diaconos II *per mens. decemb.* episcopos *per* [*diversa*] *loca* XXI[5]. *Qui etiam* sepultus est in cimiterio Priscillae, *via Salaria*, XVII kal. febr. [Et] cessavit episcopatus dies *XX*.

XXXII. — EUSEBIUS, natione Grecus, ex medico, sedit ann. *VI* m. I d. III. Fuit [autem] temporibus Constantini[1]. *Sub huius tempora* inventa est crux domini *nostri Iesu Christi, V non. mai.* [*et*] *baptizatus est Iudas*[2] *Quiriacus.* Hic *hereticos in*[3] *Romam invenit.* Hic fecit ordinationes III[4] presbiteros XIII diaconos III episcopos *per* [*diversa*] *loca* XIIII. [Qui etiam] sepultus est in cimiterio Calisti, via Appia, *VI* non. octob. [Et] cessavit episcopatus dies VII.

XXXIII. — MELCIADIS, natione Afer, sedit ann. IIII *m. VI d. VIII, ex die non. iul.* a consolatu Maximini[1] VIIII usque ad Maxentio[2] II *qui fuit mens. sept.* Volusiano et Rufino consolibus. Hic constituit nulla ratione die dominica aut quinta feria ieiunium quis *de* fidelibus ageret, quia *eos* dies pagani quasi sacrum ieiunium celebrabant. Et Manichei inventi sunt in Urbe. Ab eodem die fecit ut oblationes consecratas per ecclesias *ex* consecratum episcopi dirigeretur, quod declaratur fermentum. Hic fecit ordinationem I *per mens. decemb.* presbiteros IIII diaconos III episcopos *per* [*diversa*] *loca* XI. [*Qui etiam*] *sepultus est in cimiterio Calisti IIII id. feb.*[3] *Et* cessavit episcopatus dies XVI.

XXXIIII. — SILVESTER, natione Romanus, ex patre Rufino, sedit ann. *XXIII* m. X d. XI. *Fuit autem* temporibus Constantini et Volusiani, ex die kal. febr. usque in diem kal. ian. Constantio et Volusiano consolibus. Hic exilio fuit in montem Seracten, persecutione Constantini concussus[1]; et post*modum* rediens cum gloria baptizavit Constantinum Aug. *quem curavit Dominus per baptismo*[2] *a lepra*[3]. Hic[4] fecit constitutum de omni ecclesia. *Huius*[5] *temporibus* factum *est* concilium cum eius consensu[6] in Nicea Bitinia *et con-*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

2. <Novelle> C^{234} *seulement.*
3. <multorum qui convertebantur ex paganis> et <propter> sepulturas.
4. <in urbe Roma>
5. *Ici P intercale un long récit emprunté à une passio Marcelli.*

XXXII. — 1. Constantis.
2. <qui et>
3. in urbe Roma invenit <quos ad manum inpositionis reconciliavit>
4. ord. I per mens, decemb.

XXXIII. — 1. Maxentio.
2. Maximo.
3. decemb.

XXXIIII. — 1. persecutione Constantini concussus *om. sauf E.*
2. per baptismo *om. sauf E.*
3. lepra <cuius persecutionem primo fugiens exilio fuisse cognoscitur>
4. *Ici P intercale la fondation du titulus Equitii; aucune trace n'en reste dans nos abrégés.*
5. <Etiam> huius.
6. praeceptum, *sauf E.*



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

poribus factum concilium cum eius consensu in Nicea Bitinia; et congregati sunt sacerdotes CCCXVIII, episcopi catholici, et quorum cyrografus cucurrit, alii inbeciles CCVIII, qui exposuerunt fidem integram, sanctam, catholicam, inmaculatam, et damnaverunt Arrium, Fotinum et Sabellium vel sequaces eorum. Et in urbe Roma congregavit episcopus CCLXXVII et damnavit Calisto et Arrio et Fotinum. Et constituit ut presbiter arrianum non susciperet, nisi episcopus loci designati, et crisma ab episcopo confici et privilegium episcopis ut baptizatum consignent propter hereticam suasionem. Hic constituit ut nullus laicus crimen clerico inferret. Hic constituit ut diacones dalmaticas uterentur et pallia linostima leva eorum tegerentur. Hic constituit ut nullus clericus propter causam quamlibet in curia introiret, nec ante iudicem cinctum causa dicerit, nisi in ecclesia. Hic constituit ut sacrificium altaris non in sirico neque in pannum tinctum celebraretur, nisi tantum in lineum, sicut corpus domini nostri Iesu Christi in sindonem lineam sepultus est: sic missas celebrarentur. Hic constituit ut si quis desiderarit in ecclesia militare aut proficere, ut esset lector annos XXX, exorcista dies XXX, acolitus ann. V, subdiaconus ann. V, custus martyrum ann. V, diaconus ann. VII, presbiter III, probatus ex omni parte et etiam foris qui sunt testimonium habere bonum; et sic ad ordinem episcopatus ascendere, nullum maiorem vel prioris locum invadere, nisi ordinem temporum cum pudore cognoscere, omnium clericorum votiva gratia, nullum omnino clerico vel fidele in contra dicentem. Hic fecit ordinationes VII per mens. decemb. presb. XLIIII diaconos XXXVI episcopos per loca LXV.

ABRÉGÉ CONONIEN.

Bitinea cum CCCXVIII episcopis et quorum cyrographum cucurrit, alii inbeciles CCVIII, qui exposuerunt fidem integram et damnaverunt Arrium, Fotinum et Sabellium. In urbe Roma congregavit episcopos CCLXXVII et damnavit Calistum, Arrium et Fotinum, constituitque crisma ab episcopo confici et privilegium episcopis ut baptizatum consignent propter hereticam suasionem et nullus laicus crimen clerico inferret; ut diaconis dalmaticas uterentur; ut sacrificium altaris non in siricum neque in pannum tinctum celebraretur, sed in linum, sicut corpus Domini in sindone sepultus est. Hic constituit ut si quis desideraret in ecclesia militare, ut esset lector an. XXX, exorcista dies XXX, acolitus an. V, subdiaconus an. V, diaconus an. VII, presbiter an. III, probatus ex omni parte, et sic ad episcopatum ascendere, nullum maiorem vel prioris locum invadere, et nullum clericum vel fidelem contradicentem. Hic ordinationes fecit VI per mense decembrio, presbiteros XLII diaconos XXXVI episcopos LXV.

Huius temporibus fecit Constantinus Augustus basilicam Constantinianam et alias quas et ornavit, ubi posuit dona, cameram ex auro, deditque ibidem tam in vasis sanctoarii quam diversis speciebus auro libras CCCCLXXXII, argento libras $\overline{\text{VII}}$ DCXXVI, candelabra

1 Nicia *c* — 2 Bithinia *b*: Bitiniae *c* — CCCXVII *b* — $\overline{\text{eps}}$ catholice *c* — 3 corum *c* — cyrograffus *a*: cyrrographus *c* — inbiciles *a* — 9 susceperit *a*: susciperit *b* — 10 episcopum *a b* — babtizatum *c* — 12 inferrit *c* — 14 tegentur *a*: tegeretur *c* — costituit *c* — 17 sacrifitium *a* — syrico *b* — 20 sepultum *c* — caelebrarentur *a* — costituit *c* — 21 desideraret *b* — 22 ad ann. *a b* — accollitus *c* — *acol. ante exorcist. ponit a* — *acol. an.* VI *c* — 23 marthyrum *c* — 24 an. VI *b* — probatur *a* — ex *om. a*: et *c* — — 27 priores *b* — 28 podorem connuscere *c* — 30 ordinaciones fecit *c* — VI *b* — mens. *om. a b* — 31 presb. XL *c* — XXXVII *c* —

1 Bicenea *a*: Bytinea *b* — cyrografum *a* — 2 inbicilles *b* — 7 ereticam *a* — 8 ut hic diaconis *b* — 9 sirico *b* — 11 sepultum *b* — 12 aecclesia *a* — 15 episcopato *b* — 16 maiorum *a* — 17 hordinat. *a* — 32 Agustus *a* — 33 basilica *b* — alia *b* — et *om. b* — ordinavit *b* — 34 camera *b* — 35 speciaebus *a* — 36 CCCCLXXX *b* — argentum *a* —



RESTITUTION.

gregati sunt sacerdotes [7] CCCXVIII, episcopi *catholici*, et quorum cyrografus cucurrit, alii inbeciles CCVIII [8], qui exposuerunt fidem integram *sanctam* [9] *catholicam inmaculatam* et damnaverunt Arrium, Fotinum et Sabellium *vel sequaces eorum. Et* in urbe Roma congregavit [10] episcopos CCLXXVII et damnavit [11] Calistum *et* Arrium et Fotinum. *Et constituit ut presbiter arrianum* [12] *non susciperet, nisi episcopus loci designati, et* crisma ab episcopo confici, et privilegium episcopis ut baptizatum consignent propter hereticam suasionem [13]. *Hic constituit ut* nullus laicus crimen clerico inferret [14]. *Hic constituit* ut diacones dalmaticas uterentur [15] *et pallia linostima leva eorum tegerentur. Hic constituit ut nullus clericus propter causam quamlibet in curia introiret, nec ante indicem cinctum causa dicerit, nisi in ecclesia. Hic constituit* ut sacrificium altaris non in siricum neque in pannum tinctum celebraretur, *nisi tantum* in lineum [16], sicut corpus domini *nostri Iesu Christi* in sindonem *lineam* [17] sepultus est : *sic missas celebrarentur.* Hic constituit ut si quis desideraret in ecclesia militare *aut proficere*, ut esset lector annos XXX, exorcista dies XXX, acolitus annos V, subdiaconus annos V, *custus martyrum annos V*, diaconus annos VII, presbiter *annos* III, probatus ex omni parte *et etiam foris qui sunt testimonium habere bonum* [18], et sic ad *ordinem episcopatus* ascendere [19]; nullum maiorem vel prioris locum invadere, *nisi ordinem temporum cum pudore cognoscere, omnium clericorum votiva gratia*, nullum *omnino* clericum vel fidelem [20] contradicentem. Hic fecit ordinationes [21] *VI* per mens. decemb. presbiteros *XLII* diaconos XXXVI [22] episcopos *per* [*diversa*] *loca* LXV.

Huius [23] *temporibus fecit Constantinus Augustus basilicas istas quas et ornavit : basilicam Constantinianam ubi posuit ista dona . . . . cameram ex auro purissimo . . . . candelabra auricalca VII ante altaria, qui sunt in pedibus X cum*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

7. *om. sauf E.* 8. et - CCVIII *om. sauf E.*
9. sanctam *om. sauf E.*
10. <ipse cum consilio Augusti> — episcopos *om.*
11. <iterum et> Calistum et A. et F. <et Sabellium>
12. < resipiscentem >
13. <Hic et hoc constituit ut baptizatum liniret presbiter chrisma levatum de aqua propter occasionem transitus mortis.>
14. audeat inferre. 15. < in ecclesia>
16. <terrenum procreatum> 17. <mundam>
18. < unius uxoris virum, uxorem a sacerdote benedictam>
19. accedere, *sauf E.* 20. *om. sauf E.*
21. Hic ordines presbyterorum et diaconorum fecit.
22. XXVII <diversis temporibus in urbe Roma>
23. *Ici commence la série des fondations constantiniennes; le texte est tellement abrégé dans F et dans K qu'il n'est plus possible de le reconstituer à l'aide de ces deux rédactions. Je transcris ici les phrases de la seconde édition qui correspondent aux endroits où l'abrégé K s'écarte le moins du texte original; dans cette transcription je suis autant que possible ceux des manuscrits de P qui paraissent le plus conformes à l'édition primitive, surtout les mss. E.*

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

ABRÉGÉ CONONIEN.

ex auricalco VII ex argento interclusa, pensantes singuli libras CCC, aromata annis singulis libras CL; constituitque ibi in luminaribus terretoria prestante per singulos annos solidos $\overline{\text{I}}$D. In fontem vero ubi baptizatus est Constantinus Aug. a sancto Silvestro, qui est ex metallo purfuritico, posuit ibi in ornamentis aurum libras LXXXII, argentum libras $\overline{\text{III}}$ DCCCXIII, timiamaterium aureum cum gemmis prasinis XLVIII, balsamum ad lumen diebus Paschae libras CC; territoria in luminaribus ad ipsum fontem, prestante annis singulis solidos $\overline{\text{VII}}$ CXXII.

Huius temporibus fecit Augustus Constantinus ex rogatu Silvestri basilicam beato Petro, cuius loculum cum corpus sancti Petri ita recondit : ex undique de aere conclusit ex omni parte pedes V et ornavit superius ex columnis purfuriticis et alias viterias quas de Grecia perduxit. Fecit autem et cameram basilice extrema ex auri fulgente et super corpus, supra aere quod clusit, fecit crucem ex auro pensantem libras CL, in mensura locus, ubi scriptum est : Constantinus Augustus et Helena Augusta hanc domum regalem simili fulgore coruscans aula, scriptum ex literis puris nigellis in cruce ipsa. Fecit candelabra VII ex auricalco argentoclusas quae pensant singula libras CCC. Item in donum quod obtulit Constantinus Augustus beato Petro per diocissen Orientis, prestantes per annos singulos solidos $\overline{\text{III}}$ DCCLXXXVIIII, triante I, balsamum libras CCXV, olei nardi libras DCCC, oleo ciprino libras C, aromata libras DCL, piper medimnus L, cariofolum libras L, croco libras C, linum fugus C, carta decadas mille XXII, papiro racanas M.

Eo tempore fecit Constantinus basilica beato Paulo cuius corpus ita recondit sicut et beati Petri, cui basilicae donum hoc obtulit : omnia vasa aurea vel argentea et aerea et crucem auream super locum ita posuit sicut in basilica beati Petri. Predia vero prestantibus annos singulos solidos $\overline{\text{IIII}}$ LXX, balsamum libras L, oleo nardo libras CC, aromata libras CLXX, casia libras L,

1 aurocalco *a* — pinsantes *a* : pensante *b* — 3 terreturia *a* — 4 singulas *a* — hubi *a* — 5 Sylvestro *a* — 6 in *om.* *b* — 9 pasche *a* — territuria *a* : terretoria *b* — 10 prestantem *b* — 13 rogato *b* — Sylvestri *a* — 14 haere *a* : erae *b* — 15 omne *a* — 16 colomnis *b* — 17 camera *a* — 18 supra corpus *a* — haere *a* : aerae *b* — 20 hubi *a* — 21 similis *a* : simile *b* — 22 litteris *b* — 23 IIII *a* — urecalco *a* — que *a* — pinsant *a* : pesant *b* — 24 domum *b* — obtullit *a* — 26 soledus *a* — 3788 *b* — 29 medimnos *a* — cariofolo *a* — fusus *b* — 33 basilice *a* — obtullit *a* — 37 cassia *b* —

RESTITUTION.

ornatu ex argento interclusum sigillis prophetarum, pens. sing. lib. CCC . . . .
donum aromaticum ante altaria annis singulis lib. CL. . . . . .
quibus constituit in servitio luminum. . . . .
Fontem sanctum ubi baptizatus est augustus Constantinus ab[24] eodem episcopo Silvestro, ipsum sanctum fontem ex metallo[25] porfiretico. . . . .
tymiamaterium aureum[26] cum gemmis prasinis XLVIIII[27]. . . .
candela est... ubi ardet in diebus Paschae[28] balsamum lib. CC . .

Item[29] huius temporibus fecit Augustus Constantinus ex rogatu Silvestri episcopi basilicam beato Petro apostolo in templum Apollinis, cuius loculum cum corpus sancti Petri ita recondit : ipsum loculum undique ex aere cypro conclusit, quod est[30] inmobile: ad capud, pedes V; ad pedes, pedes V; ad latus dextrum, pedes V; ad latus sinistrum, pedes V; subter, pedes V; supra, pedes V; sic inclusit corpus beati Petri apostoli et recondit. Et exornavit superius[31] ex columnis purphyreticis et alias columnas vitineas quas de Grecia perduxit. Fecit autem et cameram basilicae ex trimma auri fulgentem et super corpus beati Petri, supra aera quod conclusit, fecit crucem ex auro purissimo pens. lib. CL in mensurae locus, ubi scriptum est hoc : « Constantinus Augustus et Helena Augusta hanc domum regalem simili fulgore coruscans aula circumdat », scriptum ex litteris puris[32] nigellis in cruce ipsa. Fecit autem candelabra aurocalca in pedibus X, num. IIII, argento conclusa cum sigillis argenteis actus apostolorum, pens. sing. lib. CCC. . .
Item in reditum : donum quod obtulit Constantinus Augustus beato Petro apostolo per diocesem Orientis . . . .

Eodem tempore fecit Augustus Constantinus basilicam beato Paulo apostolo ex suggestione Silvestri episcopi, cuius corpus ita recondit in aere et conclusit sicut beati Petri, cui basilicae hoc donum obtulit. . . . . . Omnia enim vasa sacrata aurea vel argentea aut aerea ita posuit sicut in basilica beati Petri apostoli . . . . . .

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

24. ab - fontem *E seul.*
25. metallo E : lapide *cet.*
26. aureum E : ex auro purissimo *cet.*
27. cum gemmis prasinis XLVIIII pens. lib. XV A[1] : pens. lib. X cum gemmis prasinis et hiacintis ex undique numero gemmas XLII BCD : cum gemmis prasinis et iacinctinis undique numero XLII pens. lib. X A[56] : cum gemmis prasinis et iacinthinis XLII pens. lib. X E[1].
28. in diebus Paschae A : *om. cet. — Cette phrase est, dans P, avant la précédente.*
29. Item - episcopi E : Eodem tempore Augustus Constantinus fecit *cet.*
30. quod est BCDE : *om.* A.
31. superus ex E : supra *cet.*
32. puris E : *om. cet.*

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

Eodem tempore fecit Constantinus Aug. basilica in palatio Sossoriano, ubi etiam de ligno sanctae crucis domini nostri Iesu Christi auro et gemmis conclusit. Eodem tempore fecit basilicam sanctae Agne martyris ex rogato Constantiae filiae suae. Eodem tempore fecit basilica sancti Laurenti. Eodem tempore fecit basilicam sancti martyres Marcellino presbitero et Petro exorciste. Sepultus est beatus Silvester via Salaria, in cimityrio Priscille, miliario III ab urbe Roma, prid. kl. ian. Cessavit episcopatus dies VIIII.

ABRÉGÉ CONONIEN.

storace libras XXX, stacten libras CL, papiro racanas D, lino sacos CCC.

Eo tempore fecit beatus Constantinus Augustus basilicam in palacio Sessoriano, ubi de ligno sanctae crucis ex auro et gemmis conclusit; ibi et nomen dedicavit Hierusalem. Construxitque et alias quam plures ecclesias sanctorum, id sunt : ecclesiae sanctae Agnis martyris, basilica sancto Laurentio martyri, basilica beatis martyres Marcellino presbitero et Petro exorciste inter duos lauros, ubi et mater ipsius Helena Augusta est sepulta. In civitate Hostia basilica beato Iohanni Baptistae. Fecitque et basilica in civitate Albanense; intra urbe Capua basilica quam et cognominavit Constantiniana; fecitque et in urbe Neapoli basilica. Omnes has basilicas quas construxit Constantinus Augustus ornavit auro argentoque plurimum, ditavitque eas possessiones in diversis provinciis non parvis. Ordinavitque beatus Silvester episcopus per mens. decemb. presbiteros XLIIII diaconos XXVI episcopos per diversis temporibus et loca LXV. Sepultusque est via Salaria, in cimiterio Priscillae, miliario ab urbe Roma III, prid. k. ian. Et cessavit episcopatus dies VIII.

XXXV. — Marcus, natione Romanus, ex patre Prisco, sedit ann. II. Fuit temporibus Constantini et Nepotiani et Fecundo consolibus, ex die kl. febr. usque in die kl. octob. Hic constituit ut episcopus Ostensis qui consacrat episcopum pallium uteretur vel ab eodem episcopo urbis Romae consecraretur. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb. presb. XXV diac. VI episcopos per loca XVII. Sepultus est in cimiterio Balbini, via Ardiatina, prid. non. octob. Et cessavit episcopatus dies XX.

XXXV. — Marcus, natione Romanus, ex patre Prisco, sedit ann. II mens. VIII dies XX. Fuit autem temporibus Constantini et Neputiani et Fecundo consolibus, ex die k. febr. usque III k. octub. Hic constituit ut episcopus Ostensis qui consacrat episcopum pallium uteretur et ab eodem episcopo urbis Romae consecraretur. Hic fecit ordinationes II presb. XXVI diac. VI episcopos XVII. Sepultusque est in cimiterio Balbine prid. non. octub. Cessavit episcopatus dies XX.

4 palacio Sosoriano *c* — eciam *c* — sancte *a b* — 5 gemis *c* — 6 basilica *a b* — sancte Agnae marturis *c* — 7 filie *a* — Eodem-Laurenti *om. c* : *a eadem transfert post* exorciste. — 8 basilica *a b* — 9 marthyris *c* — exorcista *c* — 10 cimityr. *a* : cimitr. *b* — 12 VIII *b*

XXXV. — 27 nacione *c* — 28 Costantini et Nepuciani *c* — 29 Fecundo] secundo *a b* — consulibus *b* — usque-constituit *om. c* — 30 epo Ostenses *a b* : epis Ostensis *c* — 31 eps *a b c* — vel] ut *a* : et *c* — epis *c* — 32 Rome *c* — ordinaciones *c* — 33 mens. *om. a b* — diac. VI *om. a* — 34 cimityr. *a* : cymitr. *b* : cimeterio *c* — Ardintina *a*, *sed primum n puncto notatum est.*

2 sucos *a* — 4 basilica *a* — Sessariano *a* — 6 aecclesias *a* — 7 aecclesiae *a* — Agnis] Iohannis *b* — 8 martyre *b* — beatus *b* — 9 Marcelino *a* — 10 hubi *a* — 11 beati *a* — Iohan. *a* : Iohanne *b* — Baptiste *b* — 12 et *om. a* — 16 possessione *a* — 18 XLVIII *a* — 20 que *om. a* — 21 Priscille *b* — Romae *b* — et *om. b* — 22 die *a*

XXXV. — 28 autem *om. a* — 29 Custantini *a* — Nepuciani *b* — 30 usque-octub. *om. b* — 31 Ostensis-episcopum *om. b* — 32 Rome *a* — 33 consacraretur *a* — 35 octub. *om. b* — XXI *a*

RESTITUTION.

Eo*dem* tempore fecit Constantinus Augustus basilicam in palatio Sessoriano, ubi *etiam* de ligno sanctae crucis *domini nostri Iesu Christi* auro [30] et gemmis conclusit; *ubi et nomen ecclesiae dedicavit, quae cognominatur usque in hodiernum diem Hierusalem* .

Eodem tempore fecit basilicam sanctae Agne martyris *ex rogatu Constantiae* [31] *filiae suae* . . . .

Eodem tempore fecit basilicam sancto [32] Laurentio *martyri*. .

Eodem tempore fecit Augustus Constantinus basilicam *beatis* martyribus Marcellino presbitero et Petro exorcistae *inter duos lauros et mysileum ubi mater ipsius sepulta est Helena Augusta* . . .

Eodem tempore fecit Constantinus Augustus basilicam in civitate Hostia, iuxta portum urbis Romae, beatorum apostolorum Petri et Pauli et Iohannis Baptistae . . . .

Hisdem temporibus fecit Constantinus Augustus basilicam in civitate Albanense . . . .

Eodem tempore fecit Constantinus Augustus intra urbem Capua basilicam Apostolorum quem [33] *cognominavit Constantinianam* . .

Eodem tempore fecit Constantinus Augustus basilicam in civitatem Neapolim . . . .

Hic [34] *Silvester fecit ordinationes VI per mens. decemb. presb. XLII diac. XXVI episcopos per diversa loca LXV.*

Sepultus [35] est via Salaria, in cimiterio Priscillae, miliario ab urbe Roma III, prid. kal. ian. [36] *Et* cessavit episcopatus dies *VIII* [37].

XXXV.—MARCUS, natione Romanus, ex patre Prisco, sedit ann. II *m. VIII* d. *XX*. Fuit *autem* temporibus Constantini et Nepotiani et Fecundo consolibus, ex die kal. febr. usque *in die* kal. octob. Hic constituit ut episcopus Ostensis qui consacrat episcopum pallium uteretur et ab eodem episcopo urbis Romae consecraretur [1]. . Hic fecit ordinationes II [2] *per mens. decemb.* presbiteros XXV diaconos VI episcopos *per* [*diversa*] *loca* XVII [3]. [Qui etiam] sepultus est in cymiterio Balbine, *via Ardiatina* [4], pridie non. octob. *Et* cessavit episcopatus dies XX.

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

30. in auro A : posuit et in auro BCD : auro E.
31. *om. sauf E.*
32. beato.
33. quem C[3] E[1] : quae *cet.*
34. *Il n'y a, dans nos abrégés, aucune trace du chapitre relatif aux donations faites par Constantin au titulus Equitii ; ce passage manque aussi dans E. Pour les ordinations, je continue à reproduire le texte de P.*
35. *Ici reprend la notation ordinaire.* <Hic> sep.
36. <Qui vero catholicus et confessor quievit.>
37. d. XV.

XXXV. — 1. <Et constitutum de omnem ecclesiam ordinavit.> *Suit la fondation des deux basiliques du pape Marc.*
2. <in urbe Roma>, *sauf E.*
3 XXVII.
4. <quem ipse insistens fecit>, *sauf E.*



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

XXXVI. — Iulius, natione Romanus, ex patre Rustico, sedit ann. XV mens. I. Fuit temporibus Constantini et Feliciani et Maximini. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb. presb. XVIII diac. IIII episcopos per loca VIIII. Sepultus est in via Aurelia, in cimiterio Calipodi, miliario III, prid. id. apr. Cessavit episcopatus dies XXV.

XXXVII. — Liberius, natione Romanus, ex patre Augusto, sedit ann. VI mens. III dies IIII. Fuit temporibus Constanti usque ad Constantio Aug. III. Hic exilio detrudetur a Constantio eo quod noluit herese arriana consentire. Fecit annos III. Et congregans sacerdotes secum consilio eorum Liberius ordinaverunt in loco eius Felice presbitero episcopum, venerabilem virum; et fecit concilium Felix et invenit duos presbiteros consentientes Constantio Augusto arriano, nomine Ursacio et Valente, et damnavit eos in concilio XLVIII episcoporum. Post paucos dies zelo ducti Ursacius et Valens rogaverunt Constantium Aug. ut revocaret Liberio de exilio, ut unam tantum communionem participaret, excepto rebaptizare. Qui Liberius consensit preceptis Augusti unam participationem conveniret communionis. Tunc revocaverunt Liberium de exilio. Eodem tempore Constantius una cum Ursacio et Valente convocaverunt aliquos qui ex fece arriana erant, et misit et revocaverunt Liberium de cimiterio sanctae Agne ubi sedebat; et ingressus Roma in ipsa hora Constantius fecit concilium cum hereticis, simul Ursatius et Valens, et eiecit Felice de episcopatu qui erat catholicus et revocavit Liberio. Ab eodem die fuit persecutio in clero ita ut intra ecclesia presbiteri et clerici negarentur. Qui depositus Felix de episcopato habitavit

ABRÉGÉ CONONIEN.

XXXVI. — Iulius, natione Romanus, ex patre Rustico, sedit an. XV mens. II dies VII. Fuit autem temporibus Constantini et Feliciani et Maximini. Hic constituit ut nullus clericus causam in publicum ageret. Hic fecit ordinationes III presb. XVIII diac. IIII episcopos VIIII. Sepultusque est in cimiterio Calipodi. Cessavit episcopatus dies XXV.

XXXVII. — Liberius, natione Romanus, ex patre Agusto, sedit an. VI mens. III dies VIII. Fuit autem temporibus Constantii. Hic exilio deputatur a Constantio eo quod noluisset haeresi arrianae consentire, fecitque ibi annos III. Tunc cum consilio sacerdotum ordinavit in loco suo Felicem presbiterum episcopum. Tunc supradictus Felix in concilio suo una cum XLVIII episcopis damnaverunt duos presbiteros Ursacium et Valentem eo quod consentirent Constantio in heresi. Post paucos dies zelo ducti Ursacius et Valens rogaverunt Constantio Augusto ut revocaret Liberio de exilio et unam tantum communionem participaret, excepto rebaptizare. Qui Liberius consensit. Et revocato eo de exilio habitavit in cimiterio sanctae Agnis apud germanam Constanti Aug. ut quasi per eius rogatu rediret in civitatem; sed ipsa pro eo rogare noluit, quia fidelis erat in Christo. Tunc Constantius cum Ursatio et Valente et alios qui ex fece arriana erant revocaverunt Liberium Romam; factoque concilio cum hereticis eiecerunt Felicem de episcopato. Habitavit in prediolo suo, ubi et requievit in pace IIII k. aug. Ingressus Liberius Urbem IIII non. aug. consentit Constantio heretico, non tamen rebaptizatus Liberius. Tunc persecutio magna fuit in Roma, ita ut catholice clerici in ecclesias vel balnea non haberent

XXXVI. — 1 nacione *c* — Rustitio *a* : Rusticio *b* — 3 Maximiani *a b* — ordinaciones *c* — 4 XVIIII *c* — episcopus *a* — 5 VIII *a b* — Aurilia *a b* — cimityr. *a* : cimtr. *b*

XXXVII. — 8 nacione *c* — Agusto *c* — 9 ann. V *b* — dies III *a b* — 10 Constanti/// *a b* (*in a*, n *apparet sub rasura*) : Constantis *c* — Constancio *c* — Agusti *a b* : Augs *c* — 11 heresem arrianam *c* — 13 Liberio *c* — 14 presbm *c* — venerabile *a b* — 15 Filex *c* — consencientes *c* — 16 Constancio *c* — Agusto *a b* — Ursantio *a b* — 18 zolo *c* — ductus *a b* — Ursantius *a b* — 19 Constantio *c* — Agusto *a* : Agst *b* : Augusto *c* — Liberio *om. c* — 20 participarit *a* — rebabtizare *c* — 21 precepti *a* — Agusti *a b* : Augst *c* — participacionem *c* — 22 communiones *a* (*corr.*) *c* — 23 Constancius *c* — 24 Ursatio *a b* — alicus *c* — feci *c* — 25 Liberium <et> *c* — 26 cimityr. *a* : cimitirio *c* — sancte *a* — Agnen *c* — sedebat] *in hoc verbum desinit codex c* — 27 ora *a* — 28 episcopatum *b* —

XXXVI. — 2 autem *om. a* — 3 Costantini *a* — Filiciani *b* — Maxim. *b* — 4 puplicum *a* — 6 que *om. a* — in cimiterio *om. b* — cessavit XXV *om. a*

XXXVII. — 9 Ags *b* — mens. IIII *b* — autem *om. a* — 11 aeresi *a* : heresi *b* — arreane *a* — stetit *a* — 15 Ursatium *b* — 16 Constantium *b* — eresi *a* — 17 zello *a* — Ursatius *b* — 21 sancte Agnes *b* — germana *a* — 24 Ursatius cum Constantio *a* — alius *b* — fece *om. a* — 25 in Romam *a* — 26 egecerunt *b* — episcopatum *b* — 27 habitabit *b* — ibi requievit *a* — pacem *b* — 28 k.] non. *a* — Liberius *om. b* — 29 Costantio *a* — 30 Liberus *a* — 31 chatolice *b* — aecclesia *a* — vel balnea *om. a* —

RESTITUTION.

XXXVI. — IULIUS, natione Romanus, ex patre Rustico, sedit ann. XV *m. II d. VII*. Fuit *autem* temporibus Constantini et[1] Feliciani et Maximini[2] . . . . *Hic constituit*[3] *ut nullus clericus causam*[4] *in publicum ageret*[5]. Hic fecit ordinationes III[6] *per mens. decemb.* presbiteros XVIII diaconos IIII episcopos *per* [*diversa*] *loca* VIIII. [Qui etiam] sepultus est *via Aurelia*, in cimiterio Calipodi, *miliario III*, *prid. id april.* [Et] cessavit episcopatus dies XXV.

XXXVII. — LIBERIUS, natione Romanus, ex patre Augusto, sedit ann. VI m. III *d. IIII*. Fuit *autem* temporibus Constantii[1] usque ad Constantio Aug. III. Hic exilio *deputatur*[2] a Constantio eo quod nolu*isset* heresi arrianae consentire [*et*][3] fecit *ibi*[4] annos III. *Et congregans sacerdotes* cum consilio *eorum Liberius ordinavit* in loco *eius* Felicem presbiterum episcopum, *venerabilem virum. Et fecit* concilium Felix *et invenit* duos presbiteros consenti*entes* Constantio *Aug. arriano*, *nomine* Ursacio et Valente, et damna*vit eos* in concilio XLVIII episcoporum. Post paucos[5] dies zelo ducti Ursacius et Valens rogaverunt Constantium Aug. ut revocaret Liberio de exilio, *ut* unam tantum communionem participaret, excepto rebaptizare[6]. Qui Liberius consensit *praeceptis Augusti*[7] *unam participationem conveniret communionis*[8]. *Tunc* revoca*verunt Liberium* de exilio[9]; *habitavit in cimiterio sanctae Agnis*, *apud germanam Constanti Aug.*, *ut quasi per eius*[10] *rogatu rediret*[11] *in civitatem*; (*sed*[12] *ipsa pro eo rogare noluit, quia fidelis erat in Christo*). *Eodem tempore* Constantius *una* cum Ursacio et Valente *convocaverunt aliquos* qui ex fece arriana erant, *et*[13] *misit et* revocaverunt[14] Liberium *de cimiterio sanctae Agnae*[15]. *Et ingressus* Roma *in ipsa hora Constantius*[16] *fecit* concilium cum hereticis, *simul*[17] *Ursacius et Valens*, *et* eie*cit*[18] Felicem de episcopatu, *qui erat catholicus*, *et revocavit Liberio. Ab eodem die fuit persecutio in clero ita ut intra ecclesia presbiteri et clerici necarentur*[19]. *Qui depositus Felix de episcopato* habitavit in prediolo suo[20], ubi *et* requievit in pace *IIII* kal. aug.

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

XXXVI. — 1. et] filii Constantini (Constantii E[1]) heretici a consulatu.

2. <Hic multas tribulationes et exilio fuit mens. X; et post huius Constantini (Constantii E[1]) mortem cum gloria reversus ad sedem beati Petri apostoli.> — *Puis vient la mention des cinq basiliques fondées par le pape Jules.*

3. constitutum fecit.

4. < quamlibet >

5. <nisi in ecclesia.> *Suit un décret sur les notaires ecclésiastiques.*

6. <in urbe Roma.>

XXXVII. — 1. Constantini (Constantii E[1]) filii Constantini.

2. deportatur. 3. et *suppléé d'après P et K* (que).

4. ibi] in exilio. 5. < autem >

6. extra secundum baptismum. <Tunc missa auctoritate per Catulinum agentem in rebus et simul Ursacius et Valens venerunt ad Liberium.>

7. <ut>

8. <cum hereticis, tantum ut non rebaptizarent>

9. <Rediens autem Liberius de exilio>

10. <interventionem aut>

11. <Liberius>

12. ( ) Tunc Constantia Augusta, quae fidelis erat domino Iesu Christo, noluit rogare Constantium Aug. germanum suum, quia senserat consilium.

13. <quasi facto concilio>

14. revocavit.

15. *Les mots* ubi sedebat, *dans le texte félicien, appartiennent à l'abréviateur, qui avait supprimé plus haut la mention du séjour de Libère à Sainte-Agnès.*

16. <Aug.> 17. <etiam>

18. eregit, *sauf E.* 19. <et martyrio coronarentur>

20. <via Portuense>

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

in prediolo suo, ubi requievit in pace III kl. aug. Ingressus Liberius in Urbe IIII non. aug. consensit Constantio heretico; non tamen rebaptizatus est sed consensum prebuit. Fecit ordinationes II presb. XVIII diac. V episcopos per loca VIII. Sepultus est in cimiterio Priscillae, via Salaria, V id. sept. Cessavit episcopatus dies VI.

XXXVIII. — Felix, natione Romanus, ex patre Anastasio, sedit ann. III. Hic declaravit Constantium hereticum et rebaptizatum secundum. Hic martyrio coronatur. Hic fecit basilica in via Aurelia, miliario ab Urbe II, ubi et requievit. Hic fecit ordinationes per mens. decemb. presb. XXI diac. V episcopos per loca XVIIII. Qui etiam capite truncatur cum multis clericis et fidelibus occulte, iuxta murus Urbis, ad latus forma Traiani, III id. novemb. Et exinde rapuerunt corpus eius nocte christiani cum Damaso presbitero et sepelierunt in basilica supradicta XVII kl. decemb. Cessavit episcopatus dies XXXVIII.

XXXVIIII. — Damasus, natione Hispanus, ex patre Antonio, sedit ann. XVIII mens. III dies XI. Fuit temporibus Iuliani. Fecit basilicas II, una ad via Ardiatina ubi requiescit. Hic accusatur in crimine de adulterio; facto sinodo purificatur a XLIIII episcopis; damnaverunt Concordio et Calisto diaconos accusatores et iactaverunt de ecclesia. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb. presb. XXXI diac. XI episcopos per loca LXI. Sepultus est in basilica sua III id. decemb. cum matre sua et germana. Cessavit episcopatus dies XXXVI.

ABRÉGÉ CONONIEN.

introitum. Omnes itaque anni Felicis in huius ordine dinumerantur. Fecitque ordinationes II presb. XVIII diac. V episcopos VIII. Qui etiam sepultus est in cimiterio Priscille V id. sep. Cessavit episcopatus dies VI.

XXXVIII. — Felix, natione Romanus, patre Anastasio, sedit an. I mens. III dies II. Hic declaravit Constantium hereticum et rebaptizatum. Hic martyrio coronatur; fecitque basilicam via Aurelia, ubi et requiescit. Fecit ordinationem I, presb. XXI diac. V episcopos XVIII. Sepultusque est XVII k. decemb. Cessavit episcopatus dies XXXVIII.

XXXVIIII. — Damasus, natione Spanus, ex patre Antonio, sedit an. XVIII mens. III dies XI. Fuit autem temporibus Iuliani. Hic dedicavit platomum in Catacumbas. ubi corpora Petri et Pauli apostolorum iacuerunt, quam et versibus ornavit. Hic criminatur de adulterio et facto synodo purgatur a XVIIII episcopis qui etiam damnaverunt Concordium et Calistum diaconos accusatores et iactaverunt de ecclesia. Hic fecit ordinationes V presb. XXXI diac. XI episcopos XLI. Qui etiam sepultus est via Ardiana, in basilica quam ipse fecit, III id. decemb. Cessavit episcopatus dies XXVI.

1 presidiolo *a* — in pace *bis scripsit a* — 4 ordinacion. *a* — 5 eps *b* — VIIII *a* — Priscille *a* — 7 V *b*

XXXVIII. — 11 rebaptizavit *a* — 12 Aurilia *b* — 14 XVIII *b* — 15 capiti *b* — 16 occultae *b* — 19 XVI kl. *b*

XXXVIIII. — 21 Anttinio *b* — XVII *b* — 23 accusatus *b* — 27 loca LI *b*

1 hordine *a* — 2 ordines *a* — 3 qui etiam *om. a* — 4 Priscile *a* — feb. *a*

XXXVIII. — 12 basilica *a* — Aurilia *b* — et *om. a* — 14 que *om. a* — XVI k. feb. *a* — Cessavit episcopatus *om. a* — 15 die *a* — XVII *b*

XXXVIIII. — 21 autem *om. a* — 22 platamum *a* — catatumbas *b* — 23 apostoli *a* — 24 criminator *b* — 25 sinodo *b* — a XVIII *a, corr. in* XLIIII : CCXVIIII *b* — qui etiam *om. a* — 27 aecclesia *a* — 28 qui etiam *om. a*

RESTITUTION.

Ingressus Liberius *in* Urbe [21] IIII non. aug. consens*it* Constantio heretico; non tamen rebaptizatus *est Liberius*, *sed consensum prebuit* [22]. *Tunc* [23] *persecutio magna fuit in* [*urbe*] *Roma*, *ita ut* [24] (*catholice clerici in ecclesias vel balnea non*) *haberent introitum* [25]. *Omnes itaque anni Felicis in huius ordine dinumerantur.* [26] Fecit ordinationes II [27] presbiteros XVIII diaconos V episcopos *per* [*diversa*] *loca* VIII [28]. *Qui etiam* sepultus est in cimiterio Priscillae, *via Salaria*, V id. sept. [Et] cessavit episcopatus dies VI.

XXXVIII. — FELIX, natione Romanus, *ex* patre Anastasio, sedit *ann. I m. III d. II.* Hic declaravit Constantium [1] hereticum et rebaptizatum *secundum* [2]. Hic [3] martyrio coronatur [4]. *Hic* fecit basilicam via Aurelia, *miliario* [5] *ab Urbe II*, ubi et requie*vit*. *Hic* fecit ordinatio*nem I per mens. decemb.* presbiteros XXI diaconos V episcopos *per* [*diversa*] *loca* XVIII. *Qui etiam capite truncatur cum multis clericis et fidelibus occulte iuxta murus Urbis*, *ad latus forma Traiani*, *III id. novemb.* *Et exinde rapuerunt corpus eius nocte* [6] *christiani cum Damaso presbitero et sepelierunt in basilica supradicta* [7] XVII kal. decemb. [8] [Et] cessavit episcopatus dies XXXVIII.

XXXVIIII. — DAMASUS, natione Spanus, ex patre Antonio, sedit ann. XVIII m. III d. XI [1]. Fuit *autem* temporibus Iuliani. *Hic fecit basilicas II una* [2] . . . . *ad* [3] *via Ardiatina*, *ubi requiescit*; (*dedicavit* [4] *platomam in Catacumbas*, *ubi corpora Petri et Pauli apostolorum iacuerunt*, *quam et versibus ornavit*) [5]. Hic *accusatur in crimine* [6] de adulterio; *et* facto synodo *purgatur* a XLIIII episcopis, *qui etiam* damnaverunt Concordium et Calistum diaconos accusatores et iactaverunt [7] de ecclesia. [8] Hic fecit ordinationes V *per mens. decemb.* presbiteros XXXI diaconos XI episcopos *per* [*diversa*] *loca LXI.* [9] *Qui etiam* sepultus est *via Ardia*[*ti*]*na*, in basilica *sua*, III id. decemb. *cum matre sua et germana* [10]. [Et] cessavit episcopatus dies *XXVI.*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

21. <Roma>
22. <et tenuit basilicas beati Petri et beati Pauli et basilicam Constantinianam annos VI>
23. Et.
24. ( ) clerus et sacerdotes neque in ecclesia neque in balnea.
25. <Hic Liberius ornavit de platomis marmoreis sepulchrum sanctae Agnae martyris.>
26. <Hic fecit basilicam nomini suo iuxta macellum Libiae; et>
27. <in urbe Roma per mens. decemb.>
28. XVIIII.

XXXVIII. — 1. <filium Constantini>
2. <ab Eusebio Nicomediense episcopo, iuxta Nicomedia, in villa qui appellatur Aquilone>
3. Hic] Et pro hoc declaratum ab eodem Constantii praecepto Aug. filio Constantini Aug.
4. <et capite truncatur>
5. miliario-requievit] cum presbiterii honore fungeretur, et in eadem ecclesia emit agrum circa locum, quod obtulit ecclesiae quam fecit.
6. *om. sauf E.* 7. <eius, via Aurelia,> 8. <in pace>

XXXVIIII. — 1. *Ici l'histoire du schisme d'Ursinus.*
2. <beato Laurentio iuxta theatrum et alia>
3. *om.*
4. ( ) et in Catacumbas ubi iacuerunt corpora sanctorum apostolorum Petri et Pauli, in quo loco platomam ipsam, ubi iacuerunt corpora sancta, versibus exornavit, *sauf E qui porte :* in Catacumbis et dedicavit platoniam ubi corpora apostolorum iacuerunt, id est beati Petri et Pauli, quam et versibus ornavit.
5. <Hic multa corpora sanctorum requisivit et invenit, quorum etiam (concilia *add. E*) versibus declaravit. Hic constitutum fecit de ecclesia.>
6. accusatus invidiose incriminatur.
7. proiecerunt.
8. *Ici la fondation du titulus Damasi. Les mots* quam ipse fecit, *que l'on trouve un peu plus bas dans l'abrégé K, sont un vestige de ce récit, écarté par les deux abréviateurs.*
9. *Ici un décret sur la psalmodie.*
10. iuxta matrem suam et germanam suam.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

XL. — **Siricus**, natione Romanus, ex patre Tiburtio, sedit an. XV dies XXV. Hic constitutum fecit de ecclesia et direxit per provincias. Constituit ut sine consecrato episcopi loci cuiuslibet presbiter non licerit consacrari. Hic constituit heretico sub manus inpositione reconciliare. Hic fecit ordinationes V presb. XXXI diac. XVI episcopos per loca XXXII. Sepultus est in cymitirio Priscille, via Salaria, VIII kl. mart. Cessavit episcopatus dies XX.

XLI. — **Anastasius**, natione Romanus, ex patre Maximo, sedit ann. III dies X. Hic constituit quotienscumque evangelia recitantur sacerdotes non sederent. Hic fecit ordinationes II presb. V diac. V episcopos per loca XI. Sepultus est ad Urso pilato V kl. mai. Cessavit episcopatus dies XXI.

XLII. — **Innocentius**, natione Albanensis, ex patre Innocentio, sedit ann. XV mens. I dies XXI. Hic constituit sabbatum ieiunium celebrari ideo quia sabbatum Dominus in sepulcro positus est et discipuli ieiunaverunt. Hic fecit ordinationes IIII per decemb. presb. XXX diac. XII episcopos per loca LIIII. Sepultus est ad Ursu pilato V kl. iul. Cessavit episcopatus dies XXI.

XLIII. — **Zosimus**, natione Grecus, ex patre Apromio, sedit ann. I mens. II dies XI. Hic constituit ut diaconi leva tecta haberent de palleis linostimis per parrochias et ut cera benedicatur. Hic fecit ordinationem I per mens. decemb. presb. X diac. III episcopos per loca VIIII. Sepultus est iuxta corpus beati Laurenti, via Tiburtina, VII kl. ian. Cessavit episcopatus dies XI.

XLIIII. — **Bonifatius**, natione Romanus, ex patre Io-

ABRÉGÉ CONONIEN.

XL. — **Siricus**, natione Romanus, ex patre Tiburtio, sedit an. XV. Hic constitutum fecit de ecclesia et direxit per provincias, et constituit ut sine consecratum episcopi loco cuiuslibet presbitero non liceret consecrare. Hic constituit hereticum sub manu inpositione reconciliari. Hic fecit ordinationes V presb. XXXI diac. XVI episcopos XXXII. Qui etiam sepultus est in cimiterio Priscille VIII k. mart. Et cessavit episcopatus dies XX.

XLI. — **Anastasius**, natione Romanus, patre Maximo, sedit an. III dies XXVII. Hic constituit ut cum evangelia recitantur sacerdotes non sederent, sed curvi starent; et constituit ut nullum clericum transmarinum suscipi, nisi V episcoporum designaret cirographum, propter Manicheos. Hic fecit ordinationes II presb. VIIII diac. V episcopos XI. Sepultusque est ad Urso pilato V k. mai. Cessavit episcopatus dies XXI.

XLII. **Innocentius**, natione Albanensis, ex patre Innocentio, sedit an. XV mens. II dies XXII. Hic constituit sabbatum ieiunium celebrare, quia sabbato Dominus in sepulcro positus est et discipuli ieiunaverunt. Hic fecit ordinationes IIII presb. XXX diac. XII episcopos LIIII. Sepultusque est ad Urso pilato V k. iul. Cessavit episcopatus dies XXII.

XLIII. — **Zosimus**, natione Grecus, ex patre Abramio, sedit an. VII mens. VIIII dies XXIIII. Fecit constitutum ut diacones leva tecta haberent de palleis linostimis per parochias, et ut cera benedicatur, et ut nullus clericus in poculum publicum propinaretur, nisi tantum celle fidelium, maximae clericorum. Hic fecit ordinationem I presb. X diac. III episcopos VIIII. Sepultusque est iuxta corpus beati Laurenti martyris VII k. ian. Et cessavit episcopatus dies XI.

XLIIII. — **Bonifatius**, natione Romanus, ex patre Io-

XL. — 1 Syricus *b* — Tyburcio *b* — 3 provintias *a* — consacrato *b* — 4 prbs̄ *a* — 6 diac. XV *b* — 7 XXII *a* — cimityrio *a* : cymitr. *b* — 8 Salutaria *b* — VII *b* — marc. *b*
XLI. — 14 sesepultus *a*

XLII. — 19 an. XVI *a*

XLIII. — 27 diac̄is *b* — 30 VIII *b* — 31 Tyburtina *b* — 32 VI kl. *b*

XL. — 1 Siricius *b* — nativitate *a* — Tyburcio *a* — 2 aecclesia *a* — 3 consecratum] constitutu *a* — 6 hordint. I *a* — 7 qui etiam *om. a* — est *om. a* — 8 Priscile *a*
XLI. — 11 an. IIII *a* — d. XXIIII *b* — 14 cyrographum *b* — 15 Manicheis *a* — que *om. a*
XLII. — 18 Innocencius *b* — 20 sabbatum *a* — 21 sepulchro *b* — 22 III *a* — 23 que *om. a* — adversum pilatum *a*
XLIII. — 26 ex *om. a* — 28 diacones < hic constituit ut diacones > *a* — 29 parochiis *a* : parrochias *b* — 31 maximae clericorum *om. a* — 32 que *om. a* — 33 martyris *om. a* — et *om. a*
XLIII. — 35 Bonefatius *a* : Bonifacius *b* —

RESTITUTION.

XL. — SIRICUS, natione Romanus, ex patre Tiburtio, sedit ann. XV. Hic constitutum fecit de ecclesia [1] et direxit per provincias. *Et* [2] constituit ut sine consecra*to* episcopi lo*ci* cuiuslibet presbite*ro* non liceret consecrare . [3] Hic constituit hereticum sub manus inpositione reconciliari [4]. Hic fecit ordinationes V [5] presbiteros XXXI diaconos XVI episcopos *per* [*diversa*] *loca* XXXII. *Qui etiam* sepultus est in cymiterio Priscille, *via Salaria*, VIII kal. mart. *Et* cessavit episcopatus dies XX.

XLI. — ANASTASIUS, natione Romanus, *ex* patre Maximo, sedit ann. III *d. X.* Hic constituit ut *quotienscumque* evangelia [1] recitantur sacerdotes non sederent, *sed curvi starent.* [2] *Et* [3] *constituit ut nullum clericum transmarinum suscipi*, *nisi V episcoporum designaret cirographum*, *propter Manicheos* [4]. Hic fecit ordinationes II [per mens. decemb.] presbiteros *VIIII* diaconos V episcopos *per* [*diversa*] *loca* XI. [Qui etiam] sepultus est [5] ad Urso pilato V kal. mai. [Et] cessavit episcopatus dies XXI.

XLII. — INNOCENTIUS, natione Albanensis, ex patre Innocentio, sedit ann. XV *m. II d. XXI.* [1] Hic constituit sabbatum ieiunium celebrari, quia sabbato Dominus in sepulcro positus est et discipuli ieiunaverunt. [2] Hic fecit ordinationes IIII [3] *per* [*mens.*] *decemb.* presbiteros XXX diaconos XII episcopos *per* [*diversa*] *loca* LIIII. [Qui etiam] sepultus est [4] ad Urso pilato V kal. iul.[5] Et cessavit episcopatus dies XXII.

XLIII. — ZOSIMUS, natione Grecus, ex patre Abramio, sedit *ann. I m. II d. XI. Hic* [1] *fecit constitutum* ut diacones leva tecta haberent de palleis linostimis per [2] parrochias, et ut cera benedicatur, *et* [3] *ut nullus clericus in poculum publicum propinaretur*, *nisi tantum celle fidelium*, *maxime clericorum.* Hic fecit ordinationem I [4] *per mens. decemb.* presbiteros X diaconos III episcopos *per* [*diversa*] *loca* VIIII. [Qui etiam] sepultus est iuxta corpus beati Laurenti *martyris*, *via Tiburtina*, VII k. ian. *Et* cessavit episcopatus dies XI.

XLIIII. — BONIFATIUS, natione Romanus, ex patre Iocundo

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

XL. — 1. de-provincias] de omnem ecclesiam vel contra omnes hereses et exparsit per universum mundum, ut in omnem ecclesiae archibo teneantur ob oppugnationem contra omnes hereses.

2. Et-consecrare] Hic constituit ut nullus presbiter missas celebraret per omnem ebdomadam, nisi consecratum episcopi loci designati susciperet declaratum, quod nominatur fermentum.

3. *Ici, récit d'une découverte de Manichéens ; décret contre cette secte.*

4. <praesente cuncta ecclesia>

5. <in urbe Roma per mens. decemb.>

XLI. — 1. <sancta>

2. <Hic fecit constitutum de ecclesia. Fecit autem et basilicam quae dicitur Crescentiana, in regione II, via Mamurtini, in urbe Roma.>

3. <hoc>

4. propter Manicheos] quia eodem tempore Manichaei inventi sunt in urbe Roma.

5. <in cymiterio suo>

XLII. — 1. *Ici*, a) *divers décrets sur les moines, les juifs, les païens et les montanistes* ; b) *la condamnation du pélagianisme* ; c) *la fondation du titulus Vestinae.*

2. *Ici, règlement relatif à la basilique de Sainte-Agnès.*

3. < in urbe Roma > 4. < in cymiterio > 5. aug.

XLIII. — 1. < multa constituit ecclesiae et >

2. et per parrocia concessa licentia cereum benedici.

3. < praecepit > : <iussit> E.

4. ordinationes <in urbe Roma> : ordinationem I <in urbe> E[1]



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

cundo presbitero, sedit ann. III mens. VIIII dies VI. Hic sub intentione cum Eolalio ordinatore fuit dissensio in clero mens. VII dies XV. Et facto synodo deponitur Eolalius sub aliis episcopis quia iuste non fuerat ordinatus et ex consensu omnium sedit Bonefacius presul et constituitur Eolalius in civitatem Nepessinam episcopus. Hic constituit ut nulla mulier vel monacha palla sacrata contingerit aut lavarit aut incensum ponerit in ecclesia, nisi minister; nec servum clericum fieri. Hic fecit ordinationem I per mens. decemb. presb. XIII diac. IIII episcopos per loca XXXVI. Sepultus est in cimityrio sanctae Felicitatis, via Salaria, VIII kl. novemb. Cessavit episcopatus dies VIIII.

XLV. — Caelestinus, natione Campanus, ex patre Prisco, sedit ann. VIII mens. X dies XVII. Hic fecit ut psalmi CL David ante sacrificium psalli, quod ante non fiebat, nisi tantum epistolae Pauli apostoli et sanctum evangelium, et sic missae celebrabuntur. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb. presb. XXXII diac. XII episcopos per loca XLVI. Sepultus est in cimityrio Priscillae, via Salaria, VIII kl. april. Cessavit episcopatus dies XXI.

XLVI. — Xystus, natione Romanus, ex patre Xysto, sedit ann. VIII dies XVIIII. Hic a quodam Basso incriminatus accusatur; ex precepto Valentiani Aug. cum magna examinatione, factum synodum, purgatur a LIIII episcopis et eiecit Bassum a communione. Hic fecit ordinationes, presb. XXVIII diac. XXII episcopos per loca LII. Sepultus est via Tiburtina, in cripta ad sanctum Laurentium. Cessavit episcopatus dies XXI.

ABRÉGÉ CONONIEN.

cundo presbitero, sedit an. III mens. VIII dies VI. Hic sub intentione cum Eulalio ordinatur et fuit dissensio in clero menses IIII et dies XV. Et facto synodo deponitur Eulalius a LII presbiteris, quia iniuste fuerat ordinatus, et ex consensu omnium sedit Bonifacius praesul et constituitur Eulalius in civitate Nepissana episcopus. Hic constituit ut nulla feminarum palla sacrata contingerit aut incensum poneret in ecclesia, nisi minister; nec servum clericum fieri, nec obnoxium curie vel cuiuslibet rei. Hic fecit ordinationem I presb. XIII diac. III episcopos XXXVI. Qui etiam sepultus est in cimiterio sanctae Felicitatis VIII k. novemb. Cessavit episcopatus dies VIIII.

XLV. — Caelestinus, natione Campanus, ex patre Prisco, sedit an. VIIII mens. X dies XVII. Hic constituit ut psalmi CL ante sacrificium psalli, quod ante non fiebat, nisi tantum recitabatur epistola Pauli apostoli et sanctum evangelium, et fiebant missae. Hic fecit ordinationes III presb. XXXII diac. XII episcopos XLVI. Sepultusque est in cimiterio Priscille VIII id. april. Et cessavit episcopatus dies XXI.

XLVI. — Systus, natione Romanus, ex patre Xysto, sedit an. VIII dies XVIIII. Hic a quodam Basso incriminatur; et ex praecepto Valentiniani Aug. cum magna examinatione, facto synodo, purgatur a LVI episcopis et egecerunt Bassum a communione. Hic fecit basilica sanctae Mariae iuxta macellum Libiae et confessionem beati Petri apostoli exornavit de argento. Huius temporibus Valentinianus Aug. ornavit basilicas beati Petri et Pauli ex auro argentoque plurimum, et in Constantiniana basilica fecit fastigium argenteum quod a barbaris sublatum fuerat, et in alias quamplures basilicas romanas multa dona obtulit Valentinianus Aug. Fecit ordinationes III presb. XXVIII diac. XXII episcopos LII. Qui

XLIIII. — 1 VIII dies V *b* — 2 Eoladio *a* — 3 m. VI *b* — 4 Eoladius *a* — 6 Nepersinam *a* — 7 monica *b* — 8 lavaret *a* — 10 ordinatione *b* — 11 XXXV *b* — 12 cimityr. *a* : cimitr. *b* — Salutaria *b* — VII *b* — 13 VIII *b*

XLV. — 15 ann. VII *b* — dies XVI *b* — 16 sacrifitium *a* — 17 epistole *a* : epistola *b* — 18 missa *a* : miss *b* — 20 cimitr. *b* — 21 VII id. *b*

XLVI. — 23 Xisto *b* — 24 ann. VII dies XVIII *b* — 25 accusator *b* — Agusti *a b* — 27 Barsum *a* — comunione *a* — 29 Tyburtina *b*

1 an. IIII *a* — 4 aLII *a* : CCLII *b* — prbs *a* : prsbi *b* — investe *a* : iniustae *b* — 5 Bonefatius *a* — 6 Nephisana *a* — 8 aecclesia *a* — ministrum *a* — 9 curie *om. b* — 11 qui etiam *om. a* — 12 cimiterio] civitate *a*

XLV. — 15 XVIII *a* — 19 sepultus-et *om. a*

XLVI. — 23 ex patre *om. a* — Xisto *a* — 26 purgatur CCLVI *b* — egerunt *a* — 27 communionem *a* : commonione *b* — basilus *a* — sancte *b* — 28 Marie *a* — Libie *a* — confessione *b* — 30 et Pauli] apostoli *a* — 34 obtullit *a* — fecitque Systus episcopus ord. *b* — 35 diac. XX *a* : XII *b* —

RESTITUTION.

presbitero, sedit ann. III m. VIII d. VI. Hic sub intentione cum Eulalio ordinatur [1] et fuit dissensio in clero menses VII dies XV. Et [2] facto synodo deponitur Eulalius *a* LII *episcopis* quia *iniuste* fuerat ordinatus; et ex consensu omnium sedit Bonifatius praesul et constituitur Eulalius in civitate Nepessina episcopus. Hic [3] constituit ut nulla *mulier vel monacha* palla sacrata contingerit *aut lavarit*, aut incensum ponerit in ecclesia, nisi minister; nec servum clericum fieri, *nec obnoxium curie vel cuiuslibet rei.* [4] Hic fecit ordinationem I *per mens. decemb.* presbiteros XIII diaconos III episcopos *per* [*diversa*] *loca* XXXVI. *Qui etiam* sepultus est in [5] cimiterio sanctae Felicitatis, *via Salaria*, VIII kal. novemb. [Et] cessavit episcopatus dies VIIII.

XLV. — CAELESTINUS, natione Campanus, ex patre Prisco, sedit *ann. VIII* m. X d. XVII. Hic [1] *constituit* ut psalmi CL *David* ante sacrificium psalli [2], quod ante non fiebat, nisi tantum *recitabatur* epistola Pauli apostoli [3] et sanctum evangelium, et [4] *sic* missae *celebrabantur*. [5] Hic fecit ordinationes III *per mens. decemb.* presbiteros XXXII diaconos XII episcopos *per* [*diversa*] *loca* XLVI. [Qui etiam] sepultus est in cimiterio Priscillae, *via Salaria*, VIII *id.* april. *Et* cessavit episcopatus dies XXI.

XLVI. — XYSTUS, natione Romanus, ex patre Xysto, sedit ann. VIII d. XVIII. Hic [1] a quodam Basso incriminatus *accusatur*; *et* ex praecepto Valentiniani Aug. cum magna examinatione, facto synodo, purgatur a *LVI* episcopis et *eiecit* Bassum a communione. *Hic fecit basilica sanctae Mariae*[2] *iuxta macellum Libiae* [3]. [*Hic*] [4] *ornavit de argento confessionem beati Petri apostoli*, [*qui habet lib. CCCC. Huius supplicatione optulit Valentinianus Aug. imaginem auream cum XII portas et apostolos XII et Salvatorem gemmis pretiosissimis ornatam, quem voti gratiae suae super confessionem beati Petri apostoli posuit. Fecit autem Valentinianus Aug. ex rogatu Xysti episcopi*] *fastigium argenteum in basilicam Constantinianam, quod a barbaris sublatum fuerat*, [*qui habet libras* II. *Huius temporibus fecit Valentinianus Aug. con-*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

XLIIII. — 1. < uno die >

2. *A la place de cette phrase, un long récit emprunté à d'autres sources.*

3. <Bonifatius> 4. *Ici, la fondation de l'oratoire de Ste-Félicité.*

5. via Salaria, iuxta corpus sanctae Felicitatis martyris.

XLV. — 1. < multa constituta fecit et>

2. < antephanatim ex omnibus> 3. beati Pauli.

4. *om. sauf* DE; et sic missas fiebant E[13], *comme K* : et sic missa caelebrabatur D, *comme F*.

5. *Ici*, a) *mention d'un constitutum*; b) *dédicace de la basilique de Jules*; c) *dons aux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul.*

XLVI. — 1. Hic-communione] Hic post annum unum et menses VIII incriminatur a quodam Basso. Eodem tempore, audiens hoc Valentinianus Aug. iussit concilium sancta synodus congregari; et facto convento, cum magna examinatione, iudicium synodicum purgatur a LVI episcopis et condemnatur Bassus a synodo, ita tamen ut ultimo die viaticum ei non negaretur, propter humanitatem pietatis Ecclesiae. Hoc audiens Valentinianus Aug. cum matre sua Placidia Aug., furore sancto commoti, scriptionem Bassum condemnaverunt et omnia praedia facultatum eius ecclesiae catholicae sociavit. Qui nutu divinitatis intra menses III defunctus moritur Bassus. Cuius corpus Xystus episcopus cum linteaminibus et aromatibus, manibus suis tractans, recondens sepellivit ad beatum Petrum apostolum, in cubiculum parentum eius.

2. < quae ab antiquis Liberii cognominabatur >

3. *Suit la dotation de cette basilique.*

4. *Je reproduis ici, jusqu'aux ordinations exclusivement, le texte de la seconde édition, comme dans la notice de Silvestre, laissant en dehors des crochets les mots qui se trouvent dans l'abrégé K.*

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

ABRÉGÉ CONONIEN.

etiam sepultus est via Tiburtina, ad sanctum Laurentium. Et cessavit episcopatus dies XXII.

XLVII. — Leo, natione Tuscus, ex patre Quintiano, sedit ann. XXI mens. I dies XIII. Hic fecit constitutum de ecclesia. Hic invenit duas hereses, Euthicen et Nestorium; et per rogato Marciani Agusti, orthodoxi principes, ex huius preceptum factum est concilium sanctorum episcoporum in Calcidona Orientis, in basilica sanctae martyris Euphemiae; et congregat CCLXVI sacerdotes et aliorum quorum cyrographus cucurrit CCCCVI episcoporum, qui condemnaverunt Eutichen et Nestorium. Et post dies XLII item in unum congregati cum cyrographis qui presentis fuerunt exponentes fidem MCC episcopi cum Augusto Marciano piissimo, qui fidem suam una cum Augusta Placidia publice ante conspectum sanctorum sacerdotum episcoporum declaravit, ubi iterum damnatus Eutices. Et postmodum rogat imperator Martianus simul cum episcopis CL et misit sacra rogans Leone papa ut fidem expositam fidei catholicae et apostolicae ei dirigerit. Beatus vero Leo exposuit et direxit thomum et firmavit synodum sanctum. Hic fecit epistolas multas exponens fidem catholicam rectam, quae hodie arcivo ecclesiae Romane tenentur, et decretalem quem per universum mundum spargens seminavit. Hic fecit ordinationes IIII per mens. decemb. presb. LXXXI diac. XXXI episcopos per loca CLXXV. Hic constituit ut monacha non acceperit velaminis capitis benedictione nisi probata fuerit in virginitate LX annorum. Sepultus est in basilica beati Petri III id. april. Cessavit episcopatus dies VII.

XLVII. — Leo, natione Tuscus, ex patre Quintiano, sedit an. XXI mens. I dies XIII. Hic ministeria Romanae ecclesiae post bellum Wandalicum renovavit. Hic cum multis episcopis exponens fidem catholicam rectam, que hodie archivo ecclesiae Romanae tenetur, propter heresim Euticium et Nestorium, qui eius temporibus damnantur. Hic fecit ordinationes VII presb. LXXVII, diac. XXX episcopos CLXXV. Hic renovavit basilica beati Petri et beati Pauli apostolorum post ignem divinum; fecit et multas basilicas. Hic propter nomen Romanorum ambulavit ad regem Chunorum Atthilam et liberavit totam Italiam. Hic constituit monasterium apud beatum Petrum apostolum. Hic constituit ut intra accionem diceretur sanctum sacrificium et cetera. Hic constituit monacha non acciperit velaminis capitis benedictionem nisi probata fuerit in virginitate XL annos. Hic constituit super sepulcrum custodes qui dicuntur cubicularii. Qui etiam sepultus est in basilica beati Petri III id. april. Cessavit episcopatus dies VII.

XLVII. — 11 Calcidonia *a* — Orientes *a* — 12 Euphomiae *b* — 13 cyrograffus *a* — CCCCV *b* — 14 Euthicen *b* — 15 cyrograffis *a* — 16 mille CC *a* : ĪCC ti *b* — 17 Martiano *a* — 18 Augusto *b* — Placida *b* — publicae *a* — 20 Euthices *b* — 22 papae *b* — 25 que *b* — 33 VI *b*

1 qui etiam *om. a* — 2 et *om. a*
XLVII. — 6 nativit. *a* — Quintianum *b* — 7 an. *om. b* — Romane aecclesia *a* — 8 Vandalicum *a* — 9 chatholicam *b* — 10 aecclesiae Romane *a* — heresem *a* — 11 et *om. b* — 12 presb. LXXII *b* — 13 renovabit *b* — aecclesia *a* — 16 Attellam *a* — 17 Italium *b* — monastirium *a* — 18 apostolum *om. a* — 19 monacham *a* — 20 benedicciomem *a* : benedictione *b* — 21 annos XL *a* — 22 sepulchrum *b*

RESTITUTION.

fessionem beati Pauli apostoli ex argento qui habet libras CC.][5] *Hic* fecit ordinationes *III*[6] [per mens. decemb.] presbiteros XXVIII diaconos XXII episcopos *per* [*diversa*] *loca* LII[7]. *Qui etiam* sepultus est via Tiburtina, *in cripta* ad sanctum Laurentium[8]. *Et* cessavit episcopatus dies XXII.

XLVII. — LEO, natione Tuscus, ex patre Quintiano, sedit ann. XXI m. I d. XIII. *Hic*[1] *fecit constitutum de ecclesia. Hic*[2] *invenit duas hereses, Euthicen et Nestorium; et per rogato Marciani Aug. orthodoxi principis, ex huius preceptum factum est concilium sanctorum episcoporum in Calcidona Orientis, in basilica sanctae martyris Euphemiae, et congregat*[*i sunt*] *CCLXVI sacerdotes, et aliorum quorum cyrographus cucurrit CCCCVI episcoporum, qui condemnaverunt Eutichen et Nestorium. Et post dies XLII item in unum congregati cum cyrographis qui presentis fuerunt exponentes fidem MCC episcopi cum Augusto Marciano piissimo, qui fidem suam una cum Augusta Placidia publice ante conspectum sanctorum sacerdotum episcoporum declaravit, ubi iterum damnatus Eutices. Et postmodum rogat imperator Martianus simul cum episcopis CL, et misit sacra rogans Leone papa ut fidem expositam fidei catholicae et apostolicae ei dirigerit. Beatus vero Leo exposuit et direxit thomum et firmavit synodum sanctum. Hic fecit epistolas multas* exponens fidem catholicam rectam, quae hodie archivo ecclesiae Romane tenentur, *et decretalem quem per universum mundum spargens seminavit.* Hic fecit ordinationes *IIII*[3] *per mens. decemb.* presbiteros *LXXXI* diaconos *XXXI* episcopos *per* [*diversa*] *loca* CLXXV. [*Hic*[4] *renovavit post cladem Wandalicam omnia ministeria sacrata argentea per omnes titulos.*] *Hic renovavit basilica beati Petri*[5] *et beati Pauli apostolorum*[6] *post ignem divinum*[7]. *Hic propter nomen Romanorum*[8] *ambulavit ad regem Chunorum*[9] *Atthilam et liberavit totam Italiam*[10]. *Hic constituit monasterium apud beatum Petrum apostolum. Hic constituit ut intra accionem*[11] *diceretur* : « *sanctum sacrificium* » *et cetera.* Hic constituit *ut* monacha non acciperit velaminis capitis benedic-

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

5. *Ici se trouvaient les autres donations et fondations conservées dans la seconde édition ; l'abrégé K en témoigne par les mots* et in alias basilicas romanas, etc.
6. <in urbe Roma> 7. *Ici la fondation de Sainte-Sabine.*
8. iuxta corpus beati Laurenti.

XLVII. — 1. Hic-ecclesia *om. — Ici la fondation de Saint-Etienne sur la voie Latine.*
2. Hic-seminavit : *ce récit du concile de Chalcédoine a été complètement remanié.*
3. <in urbe Roma> — *Les ordinations sont, dans P, à la place habituelle.*
4. Hic-titulos, *rétabli d'après P ; le mot* bellum *qui figure dans l'abrégé K à la place de* cladem, *vient peut-être de la première édition ; v. dans la seconde la suite de cette phrase.*
5. < apostoli et cameram > 6. *om.*
7. < renovavit > — *Les mots* fecit et multas basilicas *de l'abrégé K résument un court passage sur la restauration du plafond de la basilique Constantinienne et sur la fondation de l'église de Saint-Corneille, près du cimetière de Calliste.*
8. Romanorum < suscipiens legationem >
9. < nomine > 10. < a periculo hostium >
11. < sacrificii >



ABRÉGÉ FÉLILIEN.

XLVIII. — Hilarus, natione Sardus, ex patre Crispiniano, sedit ann. VI mens. III dies X. Hic fecit decretalem et per universam Orientem direxit, et epistolas de fide catholica. Hic fecit ordinatione I per mens. decemb. presb. XV diac. VI episcopos per loca XXII. Sepultus est ad sanctum Laurentium, in cripta, iuxta corpus beati Xysti. Cessavit episcopatus dies X.

XLVIIII. — Simplicius, natione Tyburtinus, ex patre Castino, sedit ann. XV mens. I dies VII. Hic constituit ad sanctum Petrum et ad sanctum Paulum et ad sanctum Laurentium ebdomadas, ut presbiteri manerent propter baptismum et penitentiam petentibus: de regione prima ad sanctum Paulum, de regione III ad sanctum Laurentium, de regione VII ad sanctum Petrum. Huius episcopatum venit relatio de Gretia ab Acatio, qui fuit episcopus Constantinopolitanus, et adfirmabat Petro Alexandrino euthiciano heretico; facta petitione ab Acatio venit. Tunc fuit ecclesia exequens. Tunc Symplicius presul damnavit Petro Alexandrino de quo Acatius innumerabilia crimina adfirmabat. Eodem tempore rescripsit Timotheus catholicus et Acatius dicentes quia vero in mortem presbiteri catholici Petrum esse mixtum. Tunc papa Symplicius dissimulans numquam scripsit Acatio, sed damnavit Petro. Hic fecit ordinationes per mens. decemb. III presb. LVIII diac. XI episcopos per loca LXXXII. Sepultus est ad beato Petro VI non. mart. Et cessavit episcopatus dies V.

L. — Felix, natione Romanus, ex patre Felice presbitero, sedit ann. VIII mens. XI dies XV. Huius episcopa-

ABRÉGÉ CONONIEN.

XLVIII. — Hilarus, natione Sardus, ex patre Piniano, sedit an. VI mens. III dies X. Hic fecit multa vasa et diversa ornamenta apostolorum Petri et Pauli, et in Constantiniana et sancto Laurenti et sancta Maria ornavit. Hic fecit ordinationem I presb. XXV diac. VI episcopos XXII. Qui etiam sepultus est ad sanctum Laurentium, iuxta corpus sancti Xysti. Et cessavit episcopatus dies X.

XLVIIII. — Simplicius, natione Tyburtinus, ex patre Castino, sedit an. XV mens. I dies VII. Hic constituit ad sanctum Petrum et ad sanctum Paulum et ad sanctum Laurentium ebdomadas, ut presbiteri manerent propter baptismum et penitentia petentibus : de regione tertia ad sanctum Laurentium, de regione prima ad sanctum Paulum, de regione VII ad sanctum Petrum. Hic fecit ordinationes III presb. LVIII diac. XI episcopos LXXXII. Sepultusque est ad beatum Petrum VI non. mart. Cessavit episcopatus dies VI.

L. — Felix, natione Romanus, ex patre Felice presbitero, sedit an. VIII mens. XI dies XVII. Hic fecit ordi-

XLVIII. — Sardus] sacerdos *b* — 5 ann. V *b* — 7 ordin. *a* — 8 diac. V *b* — 10 Xisti *b*

XLVIIII. — 11 Simplitius *a* : Symplicius *b* — 12 VI *b* — 13 ad s. Petrum et ad s. Paulum *om. a* — 15 baptissimum *a* — petentibus de regione III [ad sanctum Petrum et ad sanctum Paulum] ad sanctum Laurentium de regione VII ad sanctum Petrum *a*, *sed verba uncis inclusa deletis aliis rescripta sunt* — 18 relacio *a* — 20 euthutiano *a* — peticione *b* — 21 Symplitius *a* — 25 p̅r̅bi *a b* — 26 Symp litius *a* — 28 LVII *b* — 29 V *b* — marc. *b*

L. — 32 ann. VII *b* —

XLVIII. — 4 patre *om. a* — 9 qui etiam *om. a* — a sancto Laurentio *a* — 10 Syxti *a* — et *om. a*

XLVIIII. — 11 Tiburtinus *a* — 15 penitentiae penitentibus *a* — 16 tercia *a* — 18 presb. LIIII *a* — 19 que *om. a*

L. — 32 an. IIII *a* —

RESTITUTION.

tionem nisi probata fuerit in virginitate *LX* annorum. *Hic constituit super sepulc*[*ra apostolo*]*rum custodes qui dicuntur cubicularii*[12]. *Qui etiam* sepultus est in[13] basilica beati Petri III id. april. [Et] cessavit episcopatus dies VII.

XLVIII. — HILARUS, natione Sardus, ex patre *Cris*piniano[1], sedit ann. VI m. III d. X. *Hic fecit decretalem et per universam Orientem direxit*[2] *et epistolas de fide catholica*[3]. . . . . Hic fecit ordinationem I[4] *per mens. decemb.* presbiteros *XXV* diaconos VI episcopos *per* [*diversa*] *loca* XXII. *Qui etiam* sepultus est ad sanctum Laurentium, *in cripta* iuxta corpus *beati*[5] Xysti. *Et* cessavit episcopatus dies X.

XLVIIII. — SIMPLICIUS, natione Tyburtinus, ex patre Castino, sedit ann. XV m. I d. VII.[1] Hic constituit ad sanctum Petrum[2] et ad sanctum Paulum[3] et ad sanctum Laurentium[4] ebdomadas, ut presbiteri manerent propter baptismum[5] et penitentiam petentibus : de regione tertia ad sanctum Laurentium, de[6] regione prima ad sanctum Paulum, de[7] regione VII ad sanctum Petrum.[8] *Huius episcopatum venit relatio de Gretia ab Acatio, qui*[9] *fuit episcopus Constantinopolitanus, et adfirmabat*[10] *Petro Alexandrino euthiciano heretico; facta petitione ab Acacio venit*[11]. *Tunc*[12] *fuit ecclesia*[13] *exequens*[14]. *Tunc Simplicius presul*[15] *damnavit Petro Alexandrino, de quo Acatius innumerabilia crimina adfirmabat*[16]. *Eodem tempore rescripsit Timotheus catholicus et Acatius dicentes quia*[17] *vero in mortem Proteri*[18] *catholici Petrum esse mixtum*[19]. *Tunc papa*[20] *Simplicius dissimulans numquam scripsit Acatio, sed damnavit Petro*[21]. Hic fecit ordinationes[22] III *per mens. decemb.*[23] presbiteros LVIII diaconos XI episcopos *per* [*diversa*] *loca* LXXXII. [24] Sepultus est ad[25] beatum Petrum VI non. mart. *Et* cessavit episcopatus dies *VI*.

L. — FELIX, natione Romanus, ex patre Felice presbitero[1] sedit ann. VIII m. XI *d. XVII.*[2] *Huius*[3] *episcopatum iterum venit rela-*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

12. <ex clero Romano> 13. aput beatum Petrum apostolum.

XLVIII. — 1. Crispino. 2. exparsit.

3. < confirmans III synodos Niceni, Epheseni et Calcedonense, vel tomum sancti episcopi Leonis; et damnavit Eutychem et Nestorium vel omnes sequaces eorum et vel omnes hereses, et confirmans dominationem et principatum sanctae sedis catholicae et apostolicae. Hic fecit constitutum de ecclesia in basilicam ad sancta Maria, consulatu Basilisco Hermenerico XVI kal. decemb. > *Vient ensuite la longue série des fondations et donations, indiquée en quelques mots dans l'abrégé K.*

4 <in urbe Roma> 5. < episcopi >

XLVIIII. — 1. *Ici, fondation de quatre basiliques.*

2. <apostolum> 3. <apostolum> 4. <martyrem>

5. penitentes et baptismum : regionem tertiam.

6. regionem primam. 7. regionem <sextam vel> septimam.

8. < Sub > 9. Constantinopolitano episcopo.

10. adfirmavit Petrum Alexandriae urbis eutychianistam.

11. venit] episcopo, cyrographo eius constructa.

12. Eodem tempore. 13. < hoc est prima sedis apostolica >

14. executrix. 15. < hoc audiens >

16. < ita tamen ut paenitentiae reservaret tempus >

17. quod etiam.

18. *Je rétablis* Proteri : *la leçon* presbiteri *ne peut être primitive.*

19. Petrus esset permixtus. 20. archiepiscopus.

21. <expectans tempus paenitentiae>. — *Suit une phrase relative à des donations.*

22. < in urbe Roma > 23. <et febr.> 24. < Hic >

25. in basilica beati Petri apostoli.

L. — 1. <de titulo Fasciolae>

2. <Hic fuit temporibus Odoacris regis usque ad tempora Theodorici regis. Hic fecit basilicam sancti Agapiti iuxta basilicam sancti Laurenti martyris. > 3. < Sub > huius.



ABRÉGÉ FÉLICIEN.

tum iterum venit relatio a patres Greciarum, Petrum Alexandrino revocatum ad communionem ab Acatio. Tunc venerabilis papa Felix mittens defensore ex constituto synodi sedis suae, et damnavit Acatio cum Petro. Post annos III iterum venit relatio ab imperatore Zenonem ut paenitens rediret Acatius. Tunc papa Felix fecit concilium, ex consensum misit duos episcopos, Mesenum et Vitalem, ut si invenirent conplicem Petri Acatium, iterum damnarent; si non, offerrent libellum paenitentiae. Qui dum introissent in civitatem Constantinopolim, corrupti pecuniae datum supradicti episcopi non fecerunt secundum preceptum sedis apostolicae. Venientes vero Romam ad sedem apostolicam, fecit papa Felix concilium; et examinatione facta in concilio, invenit eos reos et eiecit Mesenum et Vitalem episcopos a communionem. Tunc Mesenus episcopus non se tacuit corruptum per pecunia; cui concilius concessum tempus paenitentiae. Hoc vero facto temporibus Odovagri regis. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb. presb. XXVIII diac. V episcopos per loca XXXI. Sepultus est apud beato Paulo. Cessavit episcopatus dies V.

LI. — Gelasius, natione Afer, ex patre Valerio, sedit ann. IIII mens. VIII dies VIII. Fuit temporibus Theodorici regis et Zenonis Aug. Hic sub gesta synodi, cum fleto, sub satisfactione libelli, purgatum Mesenum episcopum revocavit. Hic fecit sacramentorum prefationes cauto sermone et epistolas fidei elimato sermone. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb. presb. XXXII diac. II episcopos per loca LXVII. Sepultus est apud beatum Petrum XI kal. decemb. Cessavit episcopatus dies VII.

LII. — Anastasius, natione Romanus, ex patre Petro,

ABRÉGÉ CONONIEN.

nationes II presb. XXVIII diac. V episcopos XXXI. Sepultusque est apud beatum Paulum. Cessavit episcopatus dies V.

LI. — Gelasius, natione Afer, ex patre Valerio, sedit an. IIII mens. VIII. Fuit autem temporibus regis Theoderici et Zenonis Aug. Hic fecit libros V adversus Nistorium et Euticen; fecit et hymnos in modo beati Ambrosii; fecit et duos libros adversus Arrium; fecit et sacramentorum prefationes cauto sermone et epistolas fidei delimato sermone. Hic fecit ordinationes II presb. XXXII diac. II episcopos LXVII. Qui etiam sepultus est apud beatum Petrum XI k. decemb. Cessavit episcopatus dies VII.

LII. — Anastasius, natione Romanus, ex patre Petro,

1 Graetiarum *b* — 3 constitudo *a* — 4 sinodi *a* : synodo *b* — 5 annus *a* — 6 penitens *a* — 9 offerint *a* — penitentiae *a* — 10 introisent *b* — 12 apostolice *b* — 15 comunionem *a* — 17 penitentiae *b*

LI. — 23 mens. VII dies VII *b* — Theoderici *b* — 26 prefaciones *b* — 27 caute *a* — 28 III *om.* *b* — 29 aput *b* — 31 VI *b*

1 presb. XXVIIII *a* — 2 que *om.* *a*

LI. — 22 Cletus *a* — nat. *bis scripsit* *a* — 23 autem *om.* *a* — 24 Theoderici *a* — V libros *b* — 25 ymnus *a* — 26 et fecit et duos *b* — et] autem — 27 prefaciones *a* : prefationis *b* — 28 fide *a* — 29 LXVIII *a* — qui etiam *om.* *a* — 30 aput *b* — XIII k. *a*

RESTITUTION.

tio a[4] *pa[rt]es Grecciarum, Petrum Alexandrino revocatum ad*[5] *communionem ab Acatio*[6]. *Tunc venerabilis papa*[7] *Felix mittens defensore ex*[8] *constituto synodi sedis suae, et damnavit Acatio cum Petro. Post annos III iterum venit relatio ab imperatore Zenonem ut paenitens rediret Acatius. Tunc papa Felix fecit*[9] *concilium; ex consensum misit duos episcopos, Mesenum et Vitalem, ut si invenirent conplicem Petri Acatium, iterum damnarent*[10]; *si non, offerrent libellum paenitentiae. Qui dum introissent in civitatem*[11] *Constantinopolim, corrupti*[12] *pecuniae datum supradicti episcopi*[13] *non fecerunt secundum preceptum sedis apostolicae. Venientes vero Romam ad sedem apostolicam, fecit papa Felix concilium; et examinatione facta in*[14] *concilio, invenit eos reos*[15] *et eiecit*[16] *Mesenum et Vitalem episcopos a communionem. Tunc Mesenus episcopus non se tacuit corruptum per pecunia; cui concilius concessum*[17] *tempus paenitentiae. Hoc vero*[18] *facto temporibus*[19] *Odovagri regis.* Hic fecit ordinationes II [20] *per mens. decemb.* presbiteros XXVIII diaconos V episcopos *per [diversa] loca* XXXI. [21] Sepultus est apud [22] beatum Paulum. [Et] cessavit episcopatus dies V [23].

LI. — GELASIUS, natione Afer, ex patre Valerio, sedit ann. IIII m. VIII *d. VIII.* Fuit *autem* temporibus Theodorici *regis* et Zenonis Aug. [1] *Hic sub gesta synodi, cum fleto, sub satisfactione libelli, purgatum Mesenum episcopum revocavit* [2]. . . . .
Hic fecit *libros V adversus Nestorium et; Euticen; fecit et hymnos in modo beati Ambrosii*; *fecit*[3] *et duos libros adversus Arrium; fecit*[4] *et* sacramentorum prefationes [5] cauto sermone et epistolas fidei delimato sermone [6]. Hic fecit ordinationes II [7] *per mens. decemb.* presbiteros XXXII diaconos II episcopos *per [diversa] loca* LXVII. *Qui etiam* sepultus est apud [8] beatum Petrum XI kal. decemb. [Et] cessavit episcopatus dies VII.

LII. — ANASTASIUS, natione Romanus, ex patre Petro [1], sedit

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

4. de Grecias. 5. ad communionem *om.*
6. < episcopo Constantinopolitano >
7. Felix archiepiscopus sedis apostolicae urbis Romae.
8. cum consilio. 9. fecit-consensum *om.*
10. <eos> 11. *om.*
12. <sunt> 13. <et>
14. invenit iudicium ambos episcopos, id est Mesenum et Vitalem.
15. < et corruptos paecuniae>
16. eregit, *sauf E.* 17. concessit.
18. *om.* 19. tempore.
20. <in urbe Roma> 21. <Hic>
22. in basilica beati Pauli apostoli.
23. <Et post transitum eius factum est a presbiteris et diaconibus constitutum de omnem ecclesiam.>

LI. — 1. *Ici un récit relatif à des Manichéens découverts et condamnés.*
2. < quem ecclesiae suae restituit, qui peccaverat in causa Acacii et Petri. Hic fuit amator pauperum et clerum ampliavit. Hic liberavit a periculo famis civitatem Romanam. Hic fecit constitutum de omnem ecclesiam. > — *Suit un récit relatif à l'affaire d'Acace et plusieurs fondations de basiliques.*
3. fecit et] item.
4. <etiam > et.
5. <et orationes>
6. <multas. Sub huius episcopatu clerus crevit.>
7. <in urbe Roma> *sauf A.*
8. in basilica beati Petri apostoli.
LII. — 1. < de regione V caput Tauri >

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

sedit ann. I mens. XI dies XXXIIII. Hic fecit ordinationem I per mens. decemb. presb. XII episcopos per loca VIIII. Sepultus est apud beatum Petrum in Vaticanum XII kal. decemb. Et cessavit episcopatus dies VI.

LIII. — Symmachus, natione Sardus, ex patre Fortunato, sedit ann. XV mens. VII dies XXXVI. Hic fuit temporibus Theodorici heretici et Anastasi euthiciani Aug. Hic amavit clerum et pauperes, bonus, prudens, humanus, gratiosus; et cum eo ordinatur Laurentius sub intentione episcopus, ex qua causa separata aliqua pars clericorum vel senatorum, alii cum Symmachum et alii cum Laurentium; et facta intentione hoc constituerunt pariter ut ambo Ravennam peterent ad iuditium regis Theodorici. Qui dum pervenissent, hoc iudicatum aequitatis invenit, ut qui prior ordinatus fuisset, vel ubi pars maxima consentiretur, ipse sederit in sede apostolica; quod tamen aequitas in Symmachum invenit et cognitio veritatis, et fuit praesul beatus Symmachus. Eodem tempore papa Symmachus fecit synodo et constituit Laurentium in Noceria civitate episcopum, intuitu misericordiae. Post annos vero IIII, zelo et dolo ducti aliqui ex clero et aliqui ex senato incriminant Symmachum et suburnant testes falsos, quos miserunt Ravennam ad regem Theodoricum hereticum, accusantes beatum Symmachum; et occulte revocant Laurentium Romam; et fecerunt schisma et separaverunt se ab invicem pars aliqua a communione Symmachi, mittentes relationem regi, et petunt a rege Theoderico visitatorem sedis apostolice Petrum Altinantem. Eodem tempore beatus Symmachus congregavit

ABRÉGÉ CONONIEN.

sedit an. I mens. XI dies XXIIII. Hic fecit confessione beati Laurenti. Huic clerus et presbiteri multi se eregerunt a communione, eo quod communicasset sine consilio eorum diacono Thesalonicensi, nomen Futino. Hic fecit ordinationem I presb. XI episcopos VIII. Sepultusque est ad beatum Petrum XIII k. decemb. Cessavit episcopatus dies VI.

LIII. — Symmachus, natione Sardus, ex patre Fortunatu, sedit an. XV mens. VI dies XXVII. Hic fuit temporibus Theoderici heretici et Anastasii Aug. Hic amavit clero et pauperes; et cum eo ordinatur Laurentius sub intentione episcopatus, et facta intentione hoc constituerunt ut ambo Ravennam pergerent ad iudicium regis Theoderici. Qui cum pervenissent, hoc iudicium equitatis invenit, ut qui prior ordinatus fuisset, vel ubi pars maxima consentiretur, ipse sederet in sede apostolica; quo tamen aequitas in Symmachum invenit. Tunc beatus Symmachus papa constituit Laurentium episcopum in Nucheria civitate, intuitu misericordiae. Post annos vero IIII, zelo ducti aliqui ex clero et aliqui ex senatu incriminant Symmachum; miserunt ad regem Theoderico hereticum, accusantes beatum Symmachum; et occulte revocant Laurentium Romam; et fecerunt scismam et separaverunt se pars aliqua a communione Symmachi, petentes a rege heretico visitatorem Petrum Altinatim. Tunc beatus Symmachus congregavit episcopos CXV et facto synodo purgatur a crimine falso et damnatur Petrus Altinas et Laurentius Nucerinus; Symmachus vero cum magno honore sedit in sede sua. Tunc Festus patricius cepit intra Urbe cedes facere in clero qui communicabant beato Symmacho, et deponens mulieres sanctimoniales de habitaculis suis, denudans sexum femineum,

LII. — 3 VIII *b* — aput *b* — 4 V *b*

LIII. — 10 S'machus *a* — Furtunato *a* — 11 mens. VI dies XXXV *b* — 12 Eutuciani *a* — 13 bonos *b* — 16 senator *a b* — 19 Theoderici *b* — 23 presul *a* — Symmachus *om. b* — 25 in intuitu *a* — 28 Theodericum *b* — 30 scisma *a* — 32 Symachi *a* — regi] rei *a* — a rege] agere *a* —

LII. — 2 huhic *a* : hic *b* — erigerunt *b* — 3 communionem *b* — 4 diaconum *a* — Tesalonicensis *a*: Thesolonicensi *b* — 5 episcopus *a* — que *om. a*

LIII. — 10 Symacus nativitate *a* — Furtunatu *b* — 11 tempus *a* — 12 Teoderici *a* — Anasthasium *b* — Augusto *a* : Ag̅s *b* — 14 intencione (*bis*) *a* — 15 Ravenna *a* — iudicio *a* — 16 equitates *b* — 18 sedere *b* — 19 equitas *a* — Simago *a* — 20 Simmacus *a* — Laurencium *a* — 21 missericordiae *a* — vero *om. b* — 22 zello *a* — 23 Symmacum *a* — Teoderico ereticum *a* — 24 beatum Symmachum *om. a* — 26 commonionem *b* — 28, 30 Symmacus *a* — 30 Nucherinus *b* — vero *om. a* — 33 Symmaco *a* — ponens *b* — sanctemuniales *a* — 34 sexu *b* — feminium *a* —

RESTITUTION.

ann. I m. XI *d. XXIIII*[2]. *Hic fecit confessione beati Laurenti*[3]. [*Eodem*[4] *tempore multi clerici et presbiteri se a communione ipsius erigerunt, eo quod communicasset sine consilio presbiterorum vel episcoporum vel clericorum cunctae ecclesiae catholicae diacono Thesalonicense, nomine Fotino, qui communis erat Acacio, et quia voluit occulte revocare Acacium, et non potuit.*][5] Hic fecit ordinationem I[6] *per mens. decemb.* presbiteros XII episcopos *per* [*diversa*] *loca* VIII[7]. [Qui etiam] sepultus est *apud*[8] beatum Petrum XIII kal. decemb. *Et* cessavit episcopatus dies VI[9].

LIII. — SYMMACHUS, natione Sardus, ex patre Fortunato, sedit ann. XV *m. VII d. XXVII.* Hic fuit temporibus Theodorici heretici[1] et Anastasii *euthiciani*[2] Aug.[3] Hic[4] amavit clerum et pauperes, *bonus*, *prudens*, *humanus*, *gratiosus*; et[5] cum eo ordinatur Laurentius sub intentione episcopus; *ex qua causa separata aliqua*[6] *pars clericorum vel senatorum, alii cum Symmachum et*[7] *alii cum Laurentium*; et facta intentione hoc constituerunt *pariter*[8] ut ambo[9] Ravennam *pergerent* ad iudicium regis Theodorici. Qui *dum* pervenissent[10], hoc iudi*cium* aequitatis invenit, ut qui prior[11] ordinatus fuisset, vel ubi pars maxima consentiretur[12], ipse sederet in sede apostolica; *quod* tamen aequitas in Symmachum invenit *et*[13] *cognitio veritatis, et fuit*[14] *praesul beatus*[15] *Symmachus. Eodem tempore* papa Symmachus *fecit*[16] *synodo et* constituit Laurentium in Nuceria[17] civitate episcopum, intuitu misericordiae. Post annos vero IIII, zelo *et dolo*[18] ducti aliqui ex clero et aliqui[19] ex senatu[20] incriminant[21] Symmachum *et suburnant*[22] *testes falsos quos* miserunt *Ravennam* ad regem Theodoricum hereticum[23], accusantes beatum Symmachum; et occulte revocant[24] Laurentium Romam[25]; et fecerunt schisma et separaverunt[26] se *ab invicem* pars aliqua a communione Symmachi, *mittentes relationem regi, et petunt* a rege *Theoderico* visitatorem *sedis apostolice* Petrum Altinantem. *Eodem tempore* beatus Symmachus congregavit episcopos CXV, et facto synodo purgatur a crimine falso et damnatur Petrus Altinans *invasor sedis apostolicae* et Lauren-

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

2. < Fuit autem temporibus Theodorici regis. >
3. < martyris ex argento pens. lib. LXXX >
4. [ ]*Suppléé d'après P : l'abréviateur K a eu évidemment ce texte sous les yeux.*
5. <Qui nutu divino percussus est.> 6. <in urbe Roma.>
7. XVI. 8. in basilica beati Petri apostoli. 9. d. IIII.

LIII. — 1. regis. 2. *om.*
3. < a die X kal. decemb. usque in die XIIII kal. aug. >
4. Hic-gratiosus *om.*
5. Et-episcopus] Hic sub intentione ordinatus est uno die cum Laurentio, < Symmachus in basilica Constantiniana, Laurentius in basilica beatae Mariae >
6. separatus est clerus et divisus est et senatus.
7. alii vero. 8. partes. 9. <ad> Ravennam.
10. ambo introissent Ravennam. 11. primo.
12. cognosceretur. 13. *om.* 14. factus est. 15. *om.*
16. congregavit. 17. Nucerina. 18. *om.* 19. alii.
20. < maxime Festus et Probinus > 21. incriminaverunt.
22. subornaverunt. 23. *om.* 24. revocaverunt.
25. Romam] post libellum Romae factum.
26. separaverunt — Altinantem] divisus est iterum clerus et alii communicabant Symmachum, alii Laurentio. Tunc Festus et Probinus miserunt relationem regi et coeperunt agere ut vel visitatorem daret rex sedis apostolicae. Tunc rex dedit Petrum Altinae civitatis episcopum, quod canones prohibebant.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

episcopos CXV, et facto synodo purgatur a crimine falso et damnatur Petrus Altinans invasor sedis apostolicae et Laurentius Nocerinus. Tunc ab omnibus episcopis et presbiteris et diaconis et clero reddintegratur sede aposlicae beatus Symmachus cum gloriam apud beatum Petrum sedere praesul. Fecit ordinationes in urbe Roma IIII per mens. decemb. presb. XLVII diac. XV episcopos per loca CXVII. Sepultus est apud beatum Petrum sub die XIIII kl. aug. in pace. Cessavit episcopatus dies III.

ABRÉGÉ CONONIEN.

cedens fustibus, ibique multos sacerdotes occidit. Fuit autem beatus Symmachus a consolatu Paulini usque ad consolatum Senatoris, a X k. decemb. usque XIII k. aug. Hic fecit basilicam sancti Andreae apostoli ad sanctum Petrum et ornavit tam eam quam alias quamplures ex auro argentoque plurimo. Hic fuit constructor ecclesiarum; ampliavit clero et donum presbiterii triplicavit et pauperibus vestes et alimoniam triplicavit et multa alia bona quae enarrare longum est. Fecit ordinationes IIII presb. XCVIII diac. XVI episcopos CXVIIII. Qui etiam sepultus est apud beatum Petrum IIII k. aug. Cessavit episcopatus dies VI.

LIIII. — **Hormisda**, natione Campanus, ex patre Iusto, de civitate Frisione, sedit ann. VIIII dies XVI. Huius episcopatum auctoritate, ex constituto synodo, misit in Gretia secundum humanitatem sedis apostolicae et reconciliavit Grecos, qui obligati erant sub anathemate propter

LIV. — **Hormisda**, natione Campanus, ex patre Iusto, de civitate Frisinone, sedit an. VIIII dies XVII. Hic habuit certamina per epistolis suis contra Anastasium imperatorem hereticum : inter alia multa quae Anastasius ei direxit, haec scripsit, dicens : « Nos iubere volumus non

1 purgatus *b* — 4 reddentegratus *a* — 5 Symmacus *a* — 7 diac. V *a* — 8 beato Petro *b*

LIIII. — 29 VIII *b* — 30 episcopatus *a* — Graetia *b* — 31 apostolice *b* —

1 occidunt *a* — 2 Symmacus *a* — Paulino *a* — 3 consolato *b* — Senatores *a* — 4 basilica *a* — 5 eas *b* — plures *b* — 6 plurimum *a* — 7 aecclesiarum *a* — domum *a* — 8 alimonia *a* — 9 ennarrare *a* — 11 qui etiam *om.* *a* — ad *a* — 12 III k. *a*

LIIII. — 31 imperatore hereticho *b* — 32 dixerit *b* — volimus *a* —

RESTITUTION.

tius Nucerinus [27]. *Tunc ab omnibus episcopis et presbiteris et diaconis et* [28] *clero* [29] *reddintegratur sede apostolicae beatus Symmachus cum gloriam apud beatum Petrum sedere praesul.* [*Eodem* [30] *tempore Festus caput senati exconsul et Probinus exconsul coeperunt intra urbem Romam pugnare cum aliis senatoribus et maxime cum Fausto exconsule. Et caedes et homicidia in clero ex invidia. Qui vero communicabant beato Symmacho iuste, publice qui inventi fuissent intra Urbem gladio occidebantur; etiam et sanctimoniales mulieres et virgines deponentes de monasteria vel de habitaculis suis, denudantes sexum femineum, caedibus plagarum adflictas vulnerabantur, et omni die pugnas contra ecclesiam in media civitate gerebant. Etiam et multos sacerdotes occidit, inter quos et Dignissimum et Gurdianum, presbiteros a vincula sancti Petri apostoli et sanctos Iohannem et Paulum, quos fustibus et gladio interfecerunt; nam multos christianos, ut nulli esset securitas die vel nocte de clero in civitate ambulare. Solus autem Faustus excons. pro ecclesia pugnabat*] [31]. *Fuit autem beatus Symmachus* [32] *a consolatu Paulini usque ad consolatum Senatoris, a X kal. decemb. usque XIII kal. aug.* [33] *Hic fecit basilicam sancti Andreae apostoli ad sanctum* [34] *Petrum* [35]. . . (*Hic* [36] *fuit constructor ecclesiarum; ampliavit clero et donum presbiterii triplicavit et pauperibus vestes et alimoniam triplicavit et multa alia bona quae enarrare longum est.*) [37] Fecit ordinationes *in urbe Roma* IIII *per mens. decemb.* presbiteros *XCVIII* diaconos *XVI* episcopos *per* [*diversa*] *loca CXVII. Qui etiam* sepultus est apud [38] beatum Petrum *XIIII* kal. aug., *in pace* [39]. [Et] cessavit episcopatus dies *VI* [40].

LIII. — HORMISDA, natione Campanus, ex patre Iusto, de civitate Frisinone, sedit ann. VIIII d. XVII [1]. *Huius* [2] *episcopatum auctoritate ex constituto synodo misit in Gretia secundum* [3] *humanitatem sedis apostolicae et* [4] *reconciliavit Grecos, qui obligati erant sub anathemate* [5] *propter Petro Alexandrino*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION

27. < quaro vivo episcopo Symmacho pervaserunt sedem eius >
28. < omni > 29. < vel plebe >
30. [ ] *Suppléé d'après P; attesté en gros par l'abrégé K.*
31. *Ici, récit d'une découverte de Manichéens.*
32. *om.*
33. a-aug.] *omis, comme ayant déjà figuré plus haut.*
34. aput beatum.
35. *Aussitôt après avoir commencé l'énumération des fondations de Symmaque, K s'empresse de la résumer en quelques mots : voir le texte de P.*
36. ( ) *Je répète ici le texte de K, qui est sans doute fort abrégé, mais par lequel on voit que cette partie de la notice a été fortement remaniée d'une édition à l'autre. Le texte de P n'a pas conservé trace des choses exprimées ici par les mots* ampliavit clero et donum presbiterii triplicavit et pauperibus vestes et alimoniam triplicavit; *en revanche, il contient d'autres détails, négligés par l'abréviateur K : un décret sur la récitation du* Gloria in excelsis, *et deux phrases sur les charités du pape à l'égard des évêques africains exilés en Sardaigne et des captifs du nord de l'Italie.*
37. <Hic>
38. in basilica beati Petri apostoli. — *Le* sub die *de F est peut-être de l'abréviateur; on ne le retrouve pas dans P.*
39. *om.*
40. < Qui etiam in pace confessor quievit. >

LIIII. — 1. < Fuit autem temporibus regis Theodorici et Anastasii Aug. a consulatu Senatoris usque ad consulatu Symmachi et Boethi. Hic conposuit clerum et psalmis erudivit. Hic fecit basilicam in territorio Albanense, in possessionem Mefontis. >
2. Huius-auct.] Eodem tempore. 3. humanitatem ostendens.
4. et-qui] quia Greci. 5. vinculo anathematis.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

Petro Alexandrino et Acatio Constantinopolitano. Hic papa perrexit ad regem Theodericum Ravennam et ex consilio regis direxit Ennodio episcopo Ticinense et Fortunato episcopo Cathenense et Evantium presbiterum Urbis et Vitalem diaconum Urbis : euntes ad Anastasio Aug., ut sub libelli satisfactione revocarentur, nihil egerunt. Item secundo misit Hormisda Ennodium et Peregrinum episcopos et Pollione subdiacono Urbis et portaverunt epistolas fidei et contestationes secretas numero XVIIII et libellum per quem redirent ; quod si noluissent epistulae suscipere contestationes, per civitates spargerent. In quo noluit consentire Anastasius Aug., eo quod erat in herese Euthici consentiens. Volens itaque eos per remunerationem corrumpere : illi autem contempto principe nullatenus consenserunt accipere pecunias. Furore accensus imperator eiecit eos per locum periculosum et inposuit eos in nave sub periculo mortis cum magistrianum et prefectianum, Heliodorum et Demetrium ; et hoc dedit in mandatis imperator ut nullam civitatem ingrederentur. Illi vero secretius suprascriptas epistolas fidei XVIIII per manus monachorum catholicorum posuerunt epistolas per omnes civitates. Quae tamen epistolae susceptae ab episcopis civitatum consentientes Anastasio Aug. heretico, timore omnes eas Constantinopolim direxerunt in manus Anastasi. Furia ductus Anastasius papae Hormisdae inter alia sacra haec scripsit, dicens : « Nos iubere volumus, non nobis iuberi ». Percussus divino ictu Anastasius interiit. Sumpsit itaque imperio Iustinus orthodoxus ; et mittens ad sedem apostolicam ad papam Hormisda Gratum et inlustrem nomine, et hoc speravit ut ligati dirigerentur ad sedem apostolicam, tamen cum consilio regis Theodorici. Et direxit Germanum, episcopum Capuano, et Iohanne episcopo et Blando pres-

2 Ravenna *b* — 3 concilio *a* — 18 Dimitrium *b* — 21 manachorum *a* — 23 epistole suscepte *a* — 24 Constantinopolem *b* — 26 pape Hormisde *a* — 28 hictu *a* — 29 papa *a* — 32 Theoderici *b* —

ABRÉGÉ CONONIEN.

nos iuberi». Percussus divino ictu fulmini interiit. Sumpsit itaque imperium Iustinus ortodoxus et misit ad sedem apostolicam. Fecit autem papa Ormisda in ecclesia Romana per multas basilicas diversa ornamenta ex auro et argento. Fecit ordinationes presbiteros episcopos per diversa loca. Qui etiam sepultus est apud beatum Petrum VIII id. aug., consulatu Maximi iun. Et cessavit episcopatus dies VI.

1 hictu *b* — 2 ortodoxos *b* — 3 Ormisdam *b* — aecclesia *a* — 5 argentoque *b* — fecit et *b* — ordinacion̄ *a* : ordinatione *b* — 6 qui etiam *om. a* — 7 consolatu *a* — iun. et *om. a*

RESTITUTION.

et Acatio Constantinopolitano[6]. *Hic*[7] *papa perrexit ad regem Theodericum Ravennam et ex*[8] *consilio regis*[9] *direxit Ennodio episcopo Ticinense et Fortunato episcopo Cathenense et Evantium*[10] *presbiterum Urbis*[11] *et Vitalem diaconum Urbis*[12]: *euntes ad Anastasio Aug., ut*[13] *sub libelli satisfactione revocarentur, nihil egerunt. Item secundo misit Hormisda*[14] *Ennodium*[15] *et Peregrinum episcopos*[16] *et*[17] *Pollione subdiacono Urbis et*[18] *portaverunt epistolas*[19] *fidei et contestationes secretas numero XVIIII et libellum*[20] *per quem redirent*; *quod*[21] *si noluissent epistulae suscipere contestationes, per civitates spargerent. In quo*[22] *noluit consentire Anastasius Aug., eo*[23] *quod erat in herese Euthici consentiens. Volens itaque eos*[24] *per remunerationem corrumpere ; illi autem*[25] *contempto principe*[26] *nullatenus consenserunt accipere pecunias*[27]. *Furore*[28] *accensus imperator eiecit eos per locum*[29] *periculosum et inposuit eos in nave sub periculo mortis*[30] *cum*[31] *magistrianum et prefectianum, Heliodorum et Demetrium ; et*[32] *hoc dedit*[33] *in mandatis imperator*[34] *ut nullam civitatem ingrederentur. Illi vero*[35] *secretius suprascriptas epistolas fidei XVIIII per manus monachorum catholicorum*[36] *posuerunt epistolas per omnes civitates. Quae tamen epistolae susceptae*[37] *ab episcopis civitatum consentientes*[38] *Anastasio Aug. heretico*[39], *timore omnes eas*[40] *Constantinopolim direxerunt in*[41] *manus Anastasi. Furia*[42] *ductus Anastasius papae*[43] *Hormisdae* inter alia *sacra*[44] haec scripsit, dicens : « Nos iubere volumus, non nobis iuberi ». Percussus[45] divino ictu *fulmini Anastasius* interiit. Sumpsit itaque imperium Iustinus orthodoxus ; et *mittens*[46] ad sedem apostolicam *ad papam Hormisda*[47] *Gratum et inlustrem nomine, et*[48] *hoc speravit ut ligati dirigerentur ad sedem apostolicam, tamen*[49] *cum consilio regis Theodorici. Et*[50] *direxit*[51] *Germanum episcopum Capuano et Iohanne episcopo*[52] *et Blando presbitero et Felicem*[53] *diaconum sedis apostolicae et Dioscorum*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

6. <episcopo sub Iohanne episcopo Constatinopolitano>
7. Hic-et] *ces mots, omis ici, sont repris plus loin.* 8. cum.
9. < Theodorici > 10. Venantium. 11. < Romae>
12. sedis apostolicae <et Hilarum notarium sedis suprascriptae>
13. ut-revocarentur *om.* 14. *om.* 15. <ipsum>
16. episcopum Mesenense. 17. et-Urbis *om.*
18. et portaverunt] portantes. 19. <confortatorias>
20. libellum-redirent] textum libelli.
21. quod-spargerent *om.* 22. <libello>
23. quia et ipse in herese eutychiana communis erat.
24. <legatos> 25. legati vero sedis apostolicae.
26. Anastasio Aug.
27. <nisi satisfactionem sedis apostolicae operaretur>
28. Tunc imperator repletus furia.
29. loc. peric.] posterulam
30. sub periculo mortis] periculosam.
31. cum <milites et> magistrianos et praefectianos <nomine>
32. qui. 33. <eis> 34. <Anastasius>
35. Legati vero sedis apostolicae.
36. cath.-epist.] orthodoxorum exposuerunt. 37. *om.*
38. qui erant complices. 39. *om.*
40. <epistulas fidei pro crimine> 41. *om.*
42. Furore repletus. 43. contra papa Hormisda. 44. <sua> hoc
45. Eodem tempore, nutu divinitatis, percussus est fulmine divino Anastasius imperator et obiit.
46. direxit auctoritatem suam. 47. <sedis apostolicae>
48. et-apostolicam] sperans a sedem apostolicam ut reintegraretur pax ecclesiarum.
49. Tunc Hormisda episcopus. 50. *om.*
51. <a sedem apostolicam> 52. *om.*
53. Felicem — suprascriptae] Felicem et Dioscorum, diacones sedis apostolicae.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

ABRÉGÉ CONONIEN.

bitero et Felicem diaconum sedis apostolicae et Dioscorum diaconum sedis suscepit, quos munitus ex omni parte fidei una cum libello quomodo redirent Greci ad communione sedis apostolice. Qui venientes iuxta Constantinopole, occurrit illis multitudo monachorum et inlustrium virorum multitudo, in quibus Iustinus imperator et Vitalianus magister militum, simul a Castello Rotundo quod dicitur usque in civitate Constantinopolim cum gloria et laudes ingressi sunt, una cum Grato inlustri. Ingressi itaque in civitate suscepti sunt a Iustino Aug. orthodoxo cum gloria. Omnis itaque clerus Constantinopolitanus una cum Iohanne episcopo, sentientes eo quod gratae suscepti sint, incluserunt se intra ecclesiam maiore quae vocatur sancta Sofia, et consilio facto mandaverunt imperatori, dicentes : « Nisi nobis reddita fuerit ratio quare damnatus est episcopus civitatis nostrae Acatius, nullatenus sentimus sede apostolicae ». Et facto concilio simul cum Iustino Aug. in conspectu omnium inlustrium, tunc legati sedis apostolicae elegerunt ex suis Dioscorum diaconum ad reddendam rationem. Qui ita exposuit eis culpas Acatii ut etiam omnes simul cum Iustino Aug. adclamarent, dicentes : « Et hic et in aeternum damnetur Acatius ». Eodem tempore iussit Iustinus Aug. accepta veritate ut sine aliqua dilatione facerent libello omnes episcopi qui in regno Iustini erant et redeant ad communionem sedis apostolicae. Quod etiam factum est ; et concordaverunt ab Oriente usque ad Occidente et cucurrit pax Ecclesiae. Qui textus libelli hodie arcivo ecclesiae reconditus tenetur. Hic invenit Manicheos, quos etiam discussit sub examina plagarum ; quorum codices incendio consumpsit ante foris basilicae Constantiniani. Huius temporibus episcopatus Africae reordinatur post annos LXXIIII quod ab hereticis fuerant exterminati a tempore persequutionis. Eodem tempore venit corona aurea cum gemmis preciosissimis donum a rege

1 apostolice *a* — 2 partae *b* — 7 Vitalius *a* — 9 laudis ingressunt *a* — 16 nostre *b* — 21 Acati *a* — eiciam *b* — 26 apostolica *a* — 32 ēp̄s *a b* — Africe *b* —



RESTITUTION.

sedis [suprascriptae][54]*, quos munitus ex omni parte fidei una*[55] *cum libello quomodo redirent Greci ad communione sedis apostolice. Qui venientes iuxta Constantinopole, occurrit illis*[56] *multitudo monachorum*[57] *et inlustrium virorum*[58] *multitudo, in quibus Iustinus imperator et Vitalianus magister militum*[59]*, simul*[60] *a Castello Rotundo quod dicitur usque in civitate Constantinopolim cum gloria et laudes ingressi sunt*[61]*, una cum Grato inlustri. Ingressi*[62] *itaque in civitate suscepti sunt a Iustino Aug. orthodoxo cum gloria. Omnis itaque clerus Constantinopolitanus*[63] *una cum Iohanne episcopo*[64]*, sentientes*[65] *eo quod gratae*[66] *suscepti sint*[67]*, incluserunt se intra*[68] *ecclesiam maiore quae vocatur sancta Sofia et consilio facto mandaverunt imperatori, dicentes: « Nisi nobis reddita fuerit ratio quare damnatus est » episcopus civitatis nostrae*[69] *Acatius, nullatenus sentimus » sede apostolicae ». Et*[70] *facto concilio simul cum Iustino Aug. in conspectu omnium inlustrium, tunc legati sedis apostolicae elegerunt ex suis Dioscorum diaconum ad reddendam rationem. Qui ita exposuit eis culpas Acatii ut etiam omnes simul cum Iustino Aug. adclamarent, dicentes : « Et hic et in aeternum damnetur Acatius ». Eodem tempore iussit Iustinus Aug. accepta veritate ut sine aliqua dilatione facerent libello omnes episcopi qui in regno Iustini erant, et redeant ad communionem sedis apostolicae. Quod etiam factum est; et concordaverunt ab Oriente usque ad Occidente et cucurrit pax Ecclesiae. Qui textus libelli hodie arcivo ecclesiae reconditus tenetur. Hic invenit Manicheos, quos etiam discussit sub*[71] *examina plagarum*[72]*; quorum codices incendio consumpsit*[73] *ante foris basilicae Constantiniani. Huius temporibus episcopatus Africae*[74] *reordinatur post annos LXXIIII, quod ab hereticis fuerant exterminati a*[75] *tempore persequutionis. Eodem tempore venit corona*[76] *aurea cum gemmis preciosissimis*[77]*, donum*[78] *a rege Francorum*[79]*.... Hic* fecit ordinationes[80] [per mens. decemb.] presbiteros[81] episcopos per *diversa* loca[82]. *Qui etiam* sepultus est apud beatum Petrum[83]

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

54. <et Petrum notarium>
55. una — apostolice] et textum libelli paenitentiae.
56. occurrit illis] tanta gratia fidei refulsit ut.
57. <orthodoxorum> 58. <maxima> 59. consul.
60. <occurrerunt> 61. *om.* 62. Ingressi — civitate] Qui.
63. *om.* 64. <Constantinopolitano> 65. sentiens.
66. gratanter.
67. sunt <sentientes qui erant conplices Anastasii>
68. in. 69. noster.
70. Et facto — tenetur] Hic papa Hormisda perrexit ad regem Theodoricum, Ravennam et cum eius consilio misit auctoritatem ad Iustinum, et cum vinculo cyrographi et textum libelli reintegravit ad unitatem sedis apostolicae damnantes Petrum et Acacium vel omnes hereses.
71. cum. 72. <exilio deportavit> 73. concremavit.
74. in Africa p. a. LXXIIII revocatum est. 75. a temp. pers. *om.*
76. corona aurea] regnus. 77. praetiosis. 78. *om.*
79. <Cloduvetum christianum, donum beato Petro apostolo> — *Suit l'énumération des dons faits aux églises. L'abréviateur K les résume en quelques mots ; voir le texte de P.*
80. <in urbe Roma> 81. <XXI> 82. <LV>
83. in basilica beati Petri apostoli.

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

Francorum. Hic fecit ordinationes presbiteros episcopos per loca. Sepultus est apud beatum Petrum VII id. aug. Cessavit episcopatus dies VI.

LV. — IOHANNES, natione Tuscus, ex patre Constantio, sedit ann. II mens. VIII dies XV, a consulato Maximi usque ad consulatum Olibri. Hic vocatur a rege Theodorico Ravenna; quem rex rogans misit in legatione Constantinopolim ad Iustino Aug. vir religiosus, qui summo amore religionis christianae voluit hereticos extricare. Nam summo fervore ecclesias Arrianorum in catholica dedicavit. Exinde iratus Theodoricus arrianus voluit totam Italiam gladio perdere. Tunc Iohannes venerabilis papa egressus, cum fletu et mugitu ambulavit, et viri religiosi et consules et patricii Theodorus, Inportunus, Agapitus et alius Agapitus, hoc accipientes in mandatum legationis ut redderentur ecclesias hereticis in parte Greciarum : quod si non fuerit factum, omnem Italiam gladio perderet Iustinus Aug. Cui vero simul et senatoribus tantis et talibus exconsulibus et patriciis civitatis urbis Romae, Flavium Theodorum viris inlustribus, praecedentem omnium dignitatum splendorem, sed et Inportunum viro inlustri ex consulibus et Agapito viro inlustri ex consulibus, et alio Agapito patricio, omnem concessit petitionem : propter sanguinem Romanorum reddidit hereticis ecclesias. Et dum actum fuisset in partes Greciarum secundum voluntatem Theodorici regis heretici, maxime sacerdotes vel christiani ad gladio mitterentur, illud vero beatissimo Iohanne episcopo sed et viros inlustris positus Constantinopoli, rex Theodoricus tenuit duos senatores ex consulibus et patricius, gladio interfecit, Boetium et Symmachum, quorum etiam corpora abscondi praecepit. Venientes vero

ABRÉGÉ CONONIEN.

LV. — IOHANNES, natione Tuscus, ex patre Constantio, sedit an. II mens. VII dies XV, a consulatu Maximi usque ad consulatum Olibri iun. Hunc Theodericus rex rogans misit in legationem ad Iustinum imperatorem, quia Iustinus summo amore religionis christianae voluit hereticos perdere, et exinde iratus rex Theodericus christianis voluit Italia perdere. Tunc Iohannes papa cum fletu et viri religiosi ex consolibus, hoc accipientes in mandatum legationis ut redderentur ecclesias suas haereticis in partes Greciarum : quod si ita non fuerit factum, omnem Italiam ad gladium perderet rex Theodericus. Qui dum introissent omnes suprascripti cum Iohanne papa Constantinopolim, occurrerunt eis a miliario XII in honore apostolorum, desiderantes post beatum Silvestrum papam temporibus Constantini meruissent partibus Greciae vicarium sancti Petri suscipere. Et Iustinus Aug. adoravit beatum Iohannem, de cuius manibus coronatus est. Tunc Theodorum virum inlustrem cum aliis nobilis qui cum beato Iohanne papa venerant concessit petitiones : propter sanguinem Romanorum reddidit hereticis ecclesias suas. Dum vero Iohannem episcopum una cum viris inlustris positum in Constantinopolim, rex Theodericus tenuit duos senatores, Bothium et Symmacum patricium, gladio interfecit et abscondi praecepit. Veniens vero Iohannes papa cum supradictis viris inlustris, suscepti sunt a Theoderico in dolo : voluit eos gladio ponire, sed metuens Iustini Aug. tamen in custodia omnes cremavit ita ut beatus Iohannes in custodia

2 aput *b*

LV. — 4 Iohannis *b* — 5 annus *b* — 7 Theoderico *b* — 9 christiane *a* — 11 Theodericus *b* — 13 mugito *b* — 14 consulis *b* — 17 Gretiarum *b* — 18 a gladio perderit *b* — 20 Rome *a* — 21 et *om. a* — 23 ex consolibus *a* — patricii *a* : patrc *b* — 24 peticionem *b* — 25 ecclesiis *a* — 26 Graetiarum *b* — Theoderici *b* — 30 Theodericus *b* — duos *om. a* — 31 Simmachum *a* —

LV. — 4 Iohannis *a* — 5 mens. IIII *b* — consolatu Maximini *a* — 6 consolatum Ulibri *a* — Theodoricus *b* — 8 christiane *a* — 9 hereticus *b* — et *om. a* — 11 relegiosi *a* — et consol. *b* — 12 haeclesias *a* — 13 hereticis *b* — quod *om. b* — 14 Italia *b* — 16 suprascripti *om. a* — 17 eis] omnes *a* — 18 pap *a* : papa *b* — 19 vigarium *a* — 22 Teodorum *a* — 23 pepa Iohanne venerat *a* — peticionis *b* — 24 reddedit *a* — aecclesias *a* — 27 Symacum *a* — 28 interficit *b* — 29 vero *om. b* — 31 ponere *b* — set *a* — custodiam *a* —

RESTITUTION.

VIII id. aug., *consulatu Maximi iun* [84]. *Et* cessavit episcopatus dies VI.

LV. — IOHANNES, natione Tuscus, ex patre Constantio, sedit ann. II *m. VIII* d. XV [1], a consulatu Maximi usque ad consulatum Olibri *iun.* [2] *Hic vocatur* [3] *a rege Theodorico Ravenna*; *quem* [4] rex rogans misit in legationem *Constantinopolim* ad Iustinum *imperatorem* [5], *quia* [6] *Iustinus* [7], *vir religiosus*, summo [8] amore religionis christianae, voluit hereticos *extricare. Nam summo fervore* [9] *ecclesias Arrianorum in* [10] *catholica dedicavit.* Exinde [11] iratus Theodoricus *arrianus* voluit *totam* Italiam *gladio* [12] perdere. Tunc [13] Iohannes *venerabilis* papa [14], *egressus* [15] cum fletu *et* [16] *mugitu*, *ambulavit* et viri [17] religiosi ex consulibus *et patricii*, *Theodorus*, *Inportunus*, *Agapitus* [18] *et alius Agapitus* [19], hoc accipientes in mandatum [20] legationis ut redderentur ecclesias hereticis in partes [29] Greciarum; quod si non fuerit factum [22], omnem Italiam *ad* gladi*um* perderet [23]. [*Qui* [24] *dum ambulassent cum Iohannem papam, occurrerunt beato Iohanni a miliario XV omnes civitas cum cereos et cruces in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli. Qui veteres Grecorum hoc testificabantur, dicentes a tempore Constantini Aug. a beato Silvestro episcopo sedis apostolicae, Iustini Aug. temporibus meruisse parte Greciarum beati Petri apostoli vicarium suscepisse cum gloria. Tunc Iustinus Aug. dans honorem Deo humiliavit se pronus et adoravit beatissimum Iohannem papam.* [25]] *Cui* [26] *vero simul et senatoribus tantis et talibus exconsulibus et patriciis civitatis urbis Romae, Flavium* Theodorum v. inl. *precedentem omnium dignitatum splendorem, sed et Inportunum v. inl. excons., et Agapito v. inl. excons., et alio Agapito patricio, omnem* concessit petitionem : propter sanguinem Romanorum reddidit hereticis ecclesias. [27] *Et* [28] *dum actum fuisset in partes Greciarum secundum voluntatem Theodorici regis heretici... maxime sacerdotes vel*

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

84. iun. *om.*

LV. — 1. m. VIIII d. XVI. <Fuit autem>

2. iun. *om.* <temporibus Theodorici regis et Iustini Aug. christiani>

3. vocitus est. 4. <ipse> 5. <orthodoxum>

6. qui eodem tempore. 7. <imperator> 8. <ardoris>

9. <christianitatis hoc consilio usus est ut>

10. in cath. ded.] catholicas consecraret.

11. Exinde — arrianus] Pro hanc causam hereticus rex Theodoricus audiens hoc exarsit et.

12. ad gladium extinguere. 13. Eodem tempore.

14. ven. papa *om.* 15. egrotus <infirmitate> 16. et mugitu *om.*

17. viri—patricii] senatores exconsules cum eo, id est.

18. <ex cons.> 19. patricius. <Qui>

20. mandatis legationum.

21. partes Gr.] partibus Orientis. 22. fuerit factum *om.*

23. *F ajoute* Iustinus Aug., *K* rex Theodoricus, *celui-ci avec plus de raison ; P n'a ni l'un ni l'autre.*

24. *Je supplée ici d'après P, suivant les indications de l'abrégé K.*

25. *Ici l'abrégé K mentionne le couronnement de Justin par le pape; dans P il est un peu plus loin. On y lit ici :* <Eodem tempore beatus Iohannis papa cum senatores suprascriptos cum grandem fletum rogaverunt Iustinum Aug. ut legatio acceptabilis esset in conspectu eius.>

26. Cui — ecclesias] Qui vero papa Iohannis vel senatores viri religiosi omnia meruerunt et liberata est Italia a rege Theodorico heretico.

27. <Iustinus imperator tamen gaudio repletus est quia meruit temporibus suis vicarium beati Petri apostoli videre in regno suo; de cuius manibus cum gloria coronatus est Iustinus Aug.>

ABRÉGÉ FÉLICIEN.

hii supradicti viri inlustres cum Iohanne episcopo, omnia per ordinem acta, Agapito patricio defuncto in Grecias, suscepti sunt a rege Theoderico cum dolo et grande odio Iohannes episcopus etiam et senatores viros inlustres religiosus suscepit, quos itaque cum tanta indignatione suscipiens, gladio eos voluit punire, sed metuens indignatione Iustini Aug. orthodoxi, non fecit : tamen in custodia omnes cremavit, ita ut beatus Iohannes papa in custodia adflictione maceratus deficiens moreretur. Qui vero defunctus est Ravenna cum gloria XV kl. iun., in custodia regis Theoderici. Post hoc, nutu Dei omnipotentis, XLVIII die postquam defunctus est Iohannes episcopus in custodia, subito Theodericus rex interiit, divinitate percussus. Hic ordinationes fecit per loca. Cessavit episcopatus dies X.

ABRÉGÉ CONONIEN.

maceratus moreretur in Ravenna XV k. iun. Tunc post XCVIII dies Theodoricus rex fulmine percussus interiit. Adtullit autem beatus Iohannes de Grecia auro gemmis argentoque exornavit basilicas multas. Fecit ordinationes episcoporum per diversa loca. Et cessavit episcopatus dies LVIII.

LVI. — Felix, natione Samnita, ex patre Castorio, sedit ann. II dies XIIII, a consulato Aburti usque in consulato Lampadi et Oristis, a die IIII id. iul. usque in die IIII id. octob. Hic fecit basilica sanctorum Cosme et Damiani in urbe Roma iuxta templum urbis Romae. Obiit temporibus Attalarici regis, sub die III octob. Qui sepultus est apud beato Petro. Hic fecit ordinationes II presb. LII diac. IIII episcopos per loca XXVIIII. Cessavit episcopatus die I.

LVI. Felix, natione Samnius, ex patre Castorio, sedit an. IIII mens. II dies XIII, a consulatu Maburti usque in consulatum Lampadi et Orestis, a die IIII id. iul. usque in diem IIII id. oct. Qui etiam ordinatus est ex iusso Theoderici regis et obiit tempore Athalarici regis, sub die IIII id. oct., cons. ss. Qui sepultus est ad beatum Petrum. Cessavit episcopatus dies III. Hic fecit ordinationes II presb. LII diac. IIII, per mens. feb., episcopos XXVIIII.

2 patritio *a* — Gretia *a* — 3 Theoderigo *a* — 4 voros *a* — 9 adflictionem maceratur *a* — 14 hoc ordine *a* — ordin. *b*
LVI. — 22 annus *b* — 23 id. iuliarum *b* — 25 urbis Rome *a* — 28 presb. LV *b*

1 moriretur *b* — 2 Teodericus *a* — 4 fecit < et > *a* — 6 die LVII *a*
LVI. — 22 consolatu Maburto *a* — 23 consolatum *a* — 24 die *b* — 25 Teoderici *a* — 26 con. ss. uu. *b*

RESTITUTION.

christiani ad gladio mitterentur, *illud vero beatissimo* Iohanne episcopo *sed et* viros inlustres positus Constantinopoli, rex Theodoricus[29] tenuit duos senatores *excons. et patricius*[30]; gladio interfecit[31] Boethium et Symmachum,[32] *quorum*[33] *etiam corpora* abscondi precepit. Venien*tes*[34] vero *hii* supradicti viri inlustres cum Iohanne *episcopo, omnia per ordinem acta, Agapito patricio defuncto in Grecias*, suscepti sunt a *rege* Theoderico *cum* dolo *et grande odio Iohannes episcopus; etiam et senatores viros inlustres religiosus suscepit. Quos itaque cum tanta indignatione suscipiens*, gladio eos voluit punire. Sed metuens *indignatione* Iustini Aug. *orthodoxi*[35] *non fecit*:[36] tamen in custodia omnes[37] cremavit, ita ut beatus[38] Iohannes[39] *papa* in custodia *adflictione* maceratus[40] *deficiens* moreretur. *Qui vero*[41] *defunctus est* Ravenna *cum*[42] *gloria* XV kal. iun., *in custodia regis Theoderici. Post hoc*[43], *nutu Dei omnipotentis*, XCVIII die *postquam defunctus est*[44] *Iohannes episcopus*[45] *in custodia*, *subito*[46] Theodericus rex interiit, *divinitate* percussus.[47] *Hic* fecit ordinationes *episcoporum*[48] per *diversa* loca[49]. *Et* cessavit episcopatus *dies LVIII*.

LVI. — FELIX, natione Samnius, ex patre Castorio, sedit ann. *IIII m. II* d. XIII[1], a consulatu Maburti usque in[2] consulatum Lampadi et Orestis, a die IIII id. iul. usque in diem IIII id. octob. *Hic fecit basilica sanctorum Cosme et Damiani in urbe Roma*[3], *iuxta templum urbis Romae*[4]. *Qui etiam ordinatus est ex*[5] *iusso Theoderici regis et* obiit tempore Athalarici regis[6], sub die *IIII id.* oct. *consulibus suprascriptis*. Qui[7] [etiam] sepultus est *apud* beatum Petrum[8]. Hic fecit ordinationes II[9] presbiteros LII diaconos IIII *per mens. feb.*[10], episcopos *per* [*diversa*] *loca* XXVIIII. [Et] cessavit episcopatus *dies III*.

VARIANTES DE LA SECONDE ÉDITION.

28. Et — viros inlustres] *Je transcris ici le texte de F, seul représentant de la première édition ; il est évidemment altéré. La seconde édition est trop remaniée en cet endroit pour servir de base à une restitution; voici ce qui parait correspondre à ce passage :* Eodem tempore cum hii suprascripti, id est papa Iohannis cum senatores [Theodorum ex cons., Inportunum ex cons., Agapitum ex cons. et Agapitum patricium defuncto Thessalonica et] suprascriptos positos Constantinopolim etc. — *L'énumération que je mets ici entre crochets semble provenir d'une phrase placée un peu plus loin dans la première édition.* 29. <hereticus>

30. ex cons. et patricius] praeclaros et exconsules.

31. gladio interfecit *om.* 32. <et occidit interficiens gladio>

33. quorum—praecepit *om.*

34. Venientes — punire] Eodem tempore revertentes Iohannis venerabilis papa et senatores cum gloria, dum omnia obtinuissent a Iustino Aug., rex Theodoricus hereticus cum grande dolo et odio suscepit eos, id est papa Iohannis et senatores, quos etiam gladio voluit interficere.

35. orthodoxi non fecit *om.* 36. <quos> tamen.

37. <adflictos> 38. beatissimus.

39. <episcopus primae sedis> 40. adfl. mac.] adflictus.

41. tamen.

42. cum — Theoderici] in custodia XV kal. iun. martyr.

43. <factum> 44. <beatissimus> 45. *om.*

46. subito — percussus] Theodoricus rex hereticus subito interiit et mortuus est.

47. *Ici, les réparations d'églises et les donations, indiquées rapidement par l'abrégé K; voir le texte de P.*

48. Hic ordinavit episcopos.

49. <XV. Cuius corpus translatum est de Ravenna et sepultus est in basilica beati Petri sub die VI kal. iun., Olybrio cons.>

LVI. — 1. <Fuit autem temporibus Theodorici regis et Iustini Aug.>

2. ad. 3. <in loco qui appellatur Via Sacra>

4. <Huius temporibus consumpta est incendio basilica sancti martyris Saturnini, via Salaria, quam a solo refecit.>

5. ex-tempore] cum quietem et vixit usque ad tempora.

6. regis-suprascriptis *om.*

7. *La sépulture est placée après les ordinations.*

8. in basilica beati Petri apostoli <IIII id. octub.>

9. <in urbe Roma per mense februario et martio>

10. per mens. feb. *om.*

FIN DE L'ABRÉGÉ FÉLICIEN.

LVII Bonefatius sedit ann. II dies XXVI.
LVIII Iohannes sedit ann. II mens. IIII dies XXVI.
LVIIII Felix sedit ann. IIII mens. II dies XII.
LX Benefatius sedit ann. II dies XXVI.
LXI Iohannes sedit ann. II mens. III dies VI.
LXII Agapitus sedit mens. XI dies XVIII.
LXIII Silverus sedit ann. I mens. V dies XI.
LXIIII Vigilius sedit ann. XVII mens. VI dies XXVI.
LXV Pelagius sedit ann. IIII mens. X dies XVIII.
LXVI Iohannes sedit ann. XII mens. X dies XXVI.
LXVII Benedictus sedit ann IIII mens. dies XXVIII.
LXVIII Pelagius sedit ann. X mens. II dies X.

A beato Petro usque nunc fiunt anni CCCCXLIIII et menses VII excepto intervallos episcopati. Finit.

1 XXV *b* — 3 mens. III d. XXV *b* — 5 dies V *b* — 8 ann. XVI *b* — 10 mens. XI *b* — 11 mens. dies XXVIII *om. b* — 14 mens. VI *b* — intervallus *a*

FIN DE L'ABRÉGÉ CONONIEN.

LVII. — Bonifatius, natione Romanus, sedit ann. II dies XXVI. Fuit temporibus Athalarici regis heretici et Iustini Aug. catholici. Hic cum Dioscoro ordinatus sub intentione : qui Dioscorus ordinatur in basilica Constantiniana, Bonifacius vero in basilica Iuli ; et fuit dissensio in clero et senatu dies XXVIII. Eo tempore defunctus est Dioscorus. Tunc Bonifatius zelo et dolo ductus, cum grande amaritudine sub vinculo anathematis cyrographi reconciliavit clero ; quem cyrographum archivo ecclesiae retradit, quasi damnans Dioscorum. Hic congregavit synodum in basilica beati Petri et fecit constitutum ut sibi successorem ordinaret, cum cyrographis sacerdotum et iusiurandum ante confessionem. Eodem tempore, factum iterum synodum, censuerunt sacerdotes propter reverentiam sanctae sedis et quia contra canones fuerat factum, et ipse Bonifatius papa reum se confessus est quod in diaconum Vigilium sua subscriptione firmasset. Tunc ipsum constitutum in praesentia sacerdotum et senatus incendio consumpsit. Qui etiam sepultus est in basilica beati Petri XV k. nov., Lampadio et Oreste conss. Cessavit episcopatus menses II dies XV.

LVIII. — Iohannes iunior, natione Romanus, sedit ann. II mens. IIII. Fuit autem temporibus Athalarici regis et Iustiniani Aug. catholici. Ipse misit fidem suam scripto cyrographum proprio ad sedem apostolicam una cum magna dona. Fecit autem Iohannes papa ordinationem I presb. XV episcopos XXI, sepultusque est in basilica beati Petri VI k. iun. Cessavit episcopatus dies VI.

LVIIII. — Agapitus, natione Romanus, ex patre Gordiano presbitero, sedit mens. XI dies XVIII. Hic missus est a Theodato in legationem ad Iustinianum Aug. in Constantinopolim, ibique mortuus est X k. mai. Cuius corpus in loculum plumbeum translatum est Romam, in basilica beati Petri apostoli, ubi et sepultus est XII k. octobris. Hic fecit ordinationes in urbe Roma diaconos IIII episcopos XI. Cessavit episcopatus dies XXVIII.

LX. — Silverius, natione Campanus, ex patre Hormisda, episcopo Romano, sedit ann. I mens. V dies XI. Hic levatus est a tyranno Theodato sine deliberatione decreti, quod quidem sacerdotes non subscripserunt in eum secundum morem; iam ordinato sub vim et metum propter adunationem ecclesiae sic subscripserunt. Post menses vero II, notu divino extinguitur

LVII. — 1 Bonifacius *b* — 2 regis-catholici *om. b* — 3 Disoscoro *a* — intencione *b* — Dioschorus *a* — 5 in basilica *bis a* — sinatu *a* — 6 defuntus *b* — Dioschorus *a* — Bonifacius *b* — 8 cirography *b* — 9 aecclesiae *a* — Dioschorum *a* — 10 sinodo *b* — 13 reverenciam *a* : reverentia *b* — 14 chanones *a* — factum fuerat *b* — Bonifacius *b* — 15 diacono *b* — 19 cons. *a*

LVIII. — 21 temporibus *om. a* — Iustiani *b* — 22 catolici *a* : chatolici *b* — sedem *b* — cirographum *a* — 23 unam *a* — 24 pape *a* — 25 beti *a*

LVIIII. — 27 Iordiano *a* — 29 Iustiniano *b* — 30 loco *a* — 31 beati] sancto *a* — 33 XI *om. b*

LX. — 35 Ormisda *b* — 37 tiranno *a* — 39 metu *b* — adunatione *b* — 40 noto *b* —

Theodatus tyrannus. Hic fecit ordinationem I presb. XIIII diac. V episcopos XVIII. Et cessavit episcopatus dies.

LXI. — Vigilius, natione Romanus, ex patre Iohanne consule, sedit ann. XVII mens. VI dies XXVI. Eodem tempore accusatus est ad Iustinianum imperatorem et ad Theodoram Augustam. Tunc miserunt Anthemum scribonem ad Romam, dicendo nisi in basilica sancti Petri eum parci. Invenit eum in basilica sanctae Caeciliae die natale eius; qui tenens eum duxit Constantinopolim. Per biennium enim fuerunt intentiones de Anthemo patriarcha, quod promisisset eum in ordine suo revocare. Qui Vigilius dixit eum non revocare, « quia sanctissimi antecessores mei Agapitus et Silverius eum damnaverunt. Et video non me fecerunt venire ad se Iustinianus et Theodora, sed hodie scio quod Dioclecianum et Luteriam inveni. Facite ut vultis: digna enim factis recipio. » Tunc dedit ei alapam in faciem quidam dicens : « Homicida, nescis quibus loquaris? Nescis quia Silverium papam occidisti? » Hoc autem dicens quia a Romanis taliter est accusatus, dicentes taliter eum versum in furore ut daret alapam notario suo et mox ad pedes eius cadens expirassit, et filium mulieris viduae ad calces et fustibus interfecisset, et quod consilio suo Silverius papa depositus fuisset. Tunc fugiens in basilicam sanctae Euphimiae tenuit cornu altaris. Qui tractus ab ea missus est in custodiam; et clerus qui cum eo erat missus est in exilio. Eodem tempore misit Iustinianus Narsitem eunuchum suum in Italiam. Qui facta pugna cum Gothis, victoria comitatur et interfectus est rex Gotorum Totila. Tunc Romani rogaverunt Narsem ut una cum eius rogatu suggererent imperatori pro Vigilio. Qui et impetraverunt. Qui rediens Vigilius venit Siciliam et ex multa adflictione ibi defunctus est. Cuius corpus ductus est Romam et sepultus est ad sanctum Marcellum. Hic fecit ordinationes II presb. XLVI diac. XVI episcopos LXXXI. Cessavit episcopatus menses III dies V.

LXII. — Pellagius, natione Romanus, ex patre Iohanne, sedit ann. IIII mens. X dies XVIII. Et dum non esset episcopus qui eum ordinaret, inventi sunt duo episcopi, Iohannes de Perusia et Bonus de Ferentino et Andreas presbiter de Ostis, et ordinaverunt eum pontificem. Tunc non erant in clero qui poterant promovere, quia multitudo religiosorum subduxerant se a communione eius, dicentes quia in morte Vigilii papae se inmiscuit. Eodem tempore, data litania, Pellagius papa, a sancto Pancratio ad sanctum Petrum, tenens evangelia et crucem Domini super caput suum, ascendens in ambonem satisfecit populo quia nullum malum egit contra Vigilium. Et adiecit : « Peto vos, ut si quis ille est qui promovendus in sancta ecclesia dignus invenitur, per nulla pecunia proficiat, quia symoniacum est». Eodem tempore initiata est basilica apostolorum Philippi et Iacobi. Interim mortuus est et sepultus in basilica sancti Petri. Fecitque ordinationes II presb. XXVI diac. VIIII episcopos XLVIIII. Cessavit episcopatus menses II dies XXV.

LXIII. — Iohannes, natione Romanus, ex patre Anastasio, sedit ann. XII mens. XI dies XXVII. Hic restauravit cymiteria sanctorum martyrum et constituit ut oblationem et amula vel luminaria in eadem cymiteria per omnes dominicas de Lateranis ministraretur. Hic perfecit ecclesia Philippi et Iacobi. Qui sepultus est in basilica beati Petri. Hic fecit ordinationes II presb. XXXVII diac. XIII episcopos LXI. Et cessavit episcopatus menses X dies XIII.

LXIIII. — Benedictus, natione Romanus, de patre Bonifatio, sedit ann. IIII mens. I dies XXVIII. Eodem tempore gens Langobardorum invaserunt Italiam. Et dum cognovisset Iustinus imperator quia Romani periclitarentur fame, misit in Egyptum et oneratas naves frumento transmisit Romam. In qua adflictione laborans beatus Benedictus mortuus est et sepultus in basilica sancti Petri, in secretario. Hic fecit ordinationem I presb. XV diac. III episcopos XXI. Cessavit episcopatus menses III dies X.

LXV. — Pelagius, natione Romanus, ex patre Unigido, sedit ann. X mens. II dies X. Hic ordinatur absque iussione principis, eo quod Langobardi obsiderent civitatem. Hic vestivit corpus beati Petri tabulis argenteis deauratis, ibique in ipsa basilica est sepultus. Fecitque ordinationes II presb. XXVIII diac. VIII episcopos XLVIII. Cessavit episcopatus menses VI dies XXV.

LXVI. — Gregorius, natione Romanus, patre Gordiano, sedit ann. XIII mens. VI dies X. Hic exposuit in evangelium homilias XL, exposuitque librum Iob, Ezechielum, Pastoralem et multa alia. Et misit servos Dei Mellitum, Augustinum et Iohannem praedicare gentem Angulorum. Hic augmentavit in praedicatione canonis « diesque nostros in tua pace dispone » et cetera. Et fecit beati Petri ciburium cum columnis argenteis IIII. Hic fecit super corpora beati Petri et Pauli missas celebrare. Eo tempore dedicavit ecclesia Gothorum in Subura, in nomine

1 tirannus *a* — 2 dies *om.* *b*

LXI. — 3 a cons. *a b* — 5 Iustianum *b* — Teodoram augs̄ *a* : Theodora augs̄ *b* — 6 dicen̄ *a b* — 7 invenitque *a* — 8 Caecilie *a* — natalis *b* — tens *a* — 10 patre archa *a* — promesisset *a* — ordinem suum *b* — revocaret *b* — 12 et <nunc> *b* — 13 ad Iustinianum et Theodoram *a* — 14 Diocliciano et Lutheria *b* — 17 papa *b* — 18 dicentens *b* — 20 calices *a* — interfecissit *a* — 22 basilica *b* — Aeuphimiae *a* : Eufumiae *b* — cornum *a* — 24 excilio *a* — Narsithem *a* — 25 Gutis *a* — 26 Totilia *a* — 27 Narsi *a* — rogatum *a* — suggerent *b* — 28 imperatore *a* — 29 venit] redit *a* — Sicliam *a* — adflictionem *a* — 30 ductum *a* — Roma *a*

LXII. — 33 Rome *a b* — 36 Hostis *b* — 38 se *om.* *a* — 39 commonione *b* — mortem *b* — pape *a* — 40 letania *a* — 41 Prancatio *a* — evvangelia *a* — 2 iadiecit *a* — 4 inventur *a* — pecunia *om.* *b* — profitiat *a* — semoniacum *a*

LXIII. — 9 Iohannis *a* — Rome *a* — 10 d. XXVI *b* — cymitaria *a* : cimiteria *b* — 13 perficit *b* — 14 beato *a* — 15 et *om.* *b*

LXIIII. — 17 Roma *a* — Bonefatio *a* : Bonifacio *b* — 19 Italia *b* — 20 pereclitarentur *a* — 21 Egypto *b* — honeratas *a* — 22 adflictionem *a* — 23 secratario *b*

LXV. — 26 Rome *a* — 28 quo *a* — obsederent *a* — 29 beti *a* — tabolis *a*

LXVI. — 33 Greorius *a* — Iordiano *a* : Gordianum *b* — 34 evvangelium *a* — hum̄l *a* : om̄l *b* — 35 Ezechielo *b* — <in> Iob <XXXV in> Ezech. <hom. XX> Pastoralem <dialogorum libros IIII> et m. a. b^2 — 36 servus *b* — Agustinum *a* — 37 gente *b* — aumentavit *a* — 38 praedicationem *a* — canones *b* — 40 corpore *b* — caelebrare *b* — 41 Gotorum *a* —

beatae Agathe, et domum suam constituit monasterium. Sepultus est in basilica sancti Petri ante segretarium. Hic fecit ordinationes II, in quadragesima et in mense septembri, presb. XXXVIIII diac. V episcopos LXII. Et cessavit episcopatus menses V dies XVIIII.

LXVII. — Savinianus, natione Tuscus, patre Bono, sedit ann. I mens. VI dies XVIII. Eodem tempore fuit fames gravis. Facta autem pace cum Langobardis, iussit venundare per solid. tritici modius XXX. Hic in ecclesia beati Petri luminaria addidit, ibique sepultus est. Hic fecit episcopos XXVI. Et cessavit episcopatus menses VI dies XXV.

LXVIII. — Bonefatius, natione Romanus, ex patre Iohanne, sedit menses VIII dies XXII. Hic obtenuit apud Focatur principe ut sedes beati Petri apostoli caput esset omnium ecclesiarum, quia ecclesia Constantinopolitana prima se omnium scribebat. Hic constituit una cum episcopis et clero sub anathemate ut nullus, pontifice moriente aut episcopo civitatis suae, praesumat quilibet loqui aut partes sibi facere, nisi tertio die depositionis eius, adunato clero electio fiat. Quo defuncto, sepultus est in basilica beati Petri. Hic fecit episcopos XXI. Et cessavit episcopatus menses X dies VI.

LXVIIII. — Bonefacius, natione Marsorum, de civitate Valeria, ex patre Iohanne medico, sedit ann. VI mens. VIII dies XIII. Hic petiit a Focate principe templum qui appellatur Pantheum, in quo fecit ecclesia beatae Mariae; in qua ecclesia princeps dona multa obtulit. Hic domum suam monasterium fecit. Quo defuncto, sepultus est ad beatum Petrum. Hic fecit ordinationes II diac. VIII episcopos XXXVI. Et cessavit episcopatus menses VI dies XXV.

LXX. — Deusdedit, natione Romanus, sedit ann. III dies XX. Hic clerum multum dilexit. Hic constituit secunda missa in clero. Eodem tempore factus est terrae motus maior VIII id. aug. Post hoc secuta est cladis in populo, percussio scavearum, ut nullus poterit mortuum suum cognoscere. Quo defuncto, sepultus est ad beatum Petrum, et dimisit pro obsequias suas ad clerum rogam unam integram. Hic fecit ordinationes III presb. XIIII diac. V episcopos XXVIIII. Et cessavit episcopatus mens. I dies XVI.

LXXI. — Bonifacius, natione Campanus, de civitate Neapolim, ex patre Iohanne, sedit ann. V dies X. Hic constituit ut testamentum valeat secundum iussionem principis; ut acolitus non praesumat reliquias sanctorum levare, nisi presbiter; et ut in Lateranis acolitus non baptizet cum diaconis, sed subdiaconos sequentes. Hic fuit mitissimus et misericors et rogam integram clero suo dedit. Qui sepultus est ad beatum Petrum. Hic fecit ordinationes II presb. XXVI diac. IIII episcopos XXVIIII. Et cessavit episcopatus dies XIII.

LXXII. — Honorius, natione Campanus, ex patre Petronio consule, sedit ann. XII mens. XI dies XVII. Hic multa bona fecit. Renovavit omnia cimilia beati Petri et vestivit confessionem eius ex auro lib. CLXXXV et multa alia ibi fabricavit. Huius temporibus levate sunt traves in ecclesia beati Petri XVII. Hic cooperuit basilicam eius ex tabulis aereis quos levavit de templo qui appellatur Rome, ex concesso piissimi Heracli imperatoris. Hic constituit ut omne ebdomada in sabbato die exeat letania ab ecclesia sancto Apollonario, quam ipse papa construxit in portico eiusdem ecclesiae, ad sanctum Petrum. Fecit ecclesiam beatae Agnes martyris, miliario ab urbe Romae III, ubi et requiescit. Fecitque ecclesia beato Pancratio mil. II; et multas alias basilicas construxit et ornavit atque ditavit. Hic fecit ordinationes presb. diac. episcopos. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum. Cessavit episcopatus ann. I mens. VII dies XVIII.

LXXIII. — Severinus, natione Romanus, ex patre Abieno, sedit mens. II dies II. Hic renovavit absidem beati Petri apostoli ex musibo. Hic fuit amator clerum et omnibus donum augmentavit, pauperibus largus. Fecit autem episcopos per diversa loca, dimisitque clero rogam integram. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum IIII non. aug. Et cessavit episcopatus menses IIII dies XVIIII.

LXXIIII. — Iohannes, natione Dalmatinus, ex patre Venantio, sedit ann. I mens. VIIII dies XVIIII. Hic misit per omnem Dalmatiam et Istriam pecunias multas pro redemptione captivorum. Fecit et basilicas multas et ornavit. Hic fecit ordinationem I. Hic dimisit omni clero rogam integram. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum. Et cessavit episcopatus mens. I dies XIII.

LXXV. — Theodorus, natione Grecus, ex patre Theodoro episcopo civitate Melitum, sedit ann. VI mens. V dies VIII. Hic fuit largus et amator pauperum, fecitque et basilicas multas. Fecit autem ordinationem I. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum. Et cessavit episcopatus dies LII.

LXXVI. — Martinus, de civitate Tudertina, sedit ann. VI mens. I dies XXVI. Hic congregavit episcopos CV in Roma, in ecclesia Salvatoris, et condempnavit heresim; quae synodus

1 beate *a* — 2 Sepultus-segretarium *om. a* — 3 ord. <I> *b*² — et *om. b* — sept.] feb. *b* : <et aliam mense septimo> *b*²

LXVII. — 7 famis *a* — 8 sold. *a* : solid. *b* — trict *a b* — 9 mod. *a* — addedit *a* — 10 et *om. b* — 11 mens. X d. XXVI *b*

LXVIII. — 12 Bonefacius *b* — 13 aput *a* — sedit *a* — 17 pontefice *a* — 18 tercio *b*

LXVIIII. — 24 petiet *a* — Panteum *a* — 25 aeccl beate *a* — 26 obtullit *a*

LXX. — 32 est *om. b* — terre *b* — 33 haec *b* — 34 nul *b* — poteret *a* — cognuscere *a* — 36 integram unam *b*

LXXI. — 39 Neapulim *a* — 41 iussione *b* — 43 baptizaet *b* — subdiaconus *b* — 3 ep. XXXVIII *b*

LXXII. — 7 cimiteria *a* — confessione *b* — 9 levati *a* — XVI *b* — hii *a* — 10 basilica *b* — tabolis *a* — 11 templum *b* — apellatur *a* — concessum *b* — Eracli *a* — 12 omnem *a* — 13 laetania *b* — Appollonario *a* — ipsae *b* — 14 eiusde *a* — fecit <et> *b* — 15 aeclesia *a* — beati Agnis *a* — martyres *b* — 16 aecclesia *a* — Prancatio *a* — 17 constrixit *a*

LXXIII. — 23 domum *a* — 25 clero] celo *a* — 27 mens. III *b*

LXXIIII. — 28 Venantium *b* — 30 redemptionem *b* — 32 demisit *a* — 33 et *om. b* — 34 d. XIIII *b*

LXXV. — 36 epis *a* — 37 ecclesias *b* — 39 et *om. b*

LXXVI. — 42 aeclesia *a* — <omnem> haresi *a* — que sinodus *a* —

hodie archibo ecclesiae continetur. Defunctusque est in civitate Chersona et sepultus in basilica sanctae Mariae semper virginis.

LXXVII. — Eugenius, natione Romanus, sedit ann. II mens. VIIII dies XXIIII. Qui sepultus est in basilica beati Petri. Cessavit episcopatus mens. I dies XXVIII.

LXXVIII. — Vitalianus, natione Campanus, patre Anastasio, sedit ann. XIIII mens. VI. Huius temporibus venit Constantinus Aug. de regia urbe per litoraria in Athenas, inde Taranto, inde Benevento et Neapolim per indictionem VI. Postmodum venit Romae V die mense iulio, feria IIII, indictione suprascripta. Et occurrit ei obviam Apostolicus miliario VI a Roma. Ipsa die venit ad sanctum Petrum et donum ibi obtulit; alia die ad sanctum Paulum et donum ibi obtulit; die sabbato ad sanctam Mariam, item donum obtulit; dominica die processit ad sanctum Petrum cum exercitu suo et obtulit super altare ipsius pallium aurotextilem. Sequente autem sabbato, venit imperator ad Lateranis, ibique prandit. Item dominicorum die fuit statio ad sanctum Petrum; et post celebratas missas valefecerunt sibi imperator et pontifex. Omnia quae erant in aere ad ornatum civitatis deposuit, sed et ecclesiam beatae Mariae ad Martyres, quae de tegulis aereis erat, discooperuit et in regia urbe cum alia diversa quas deposuerat direxit. Secunda feria egressus de civitate Roma, reversus Neapolim, inde terreno perrexit Regio. Et ingressus Siciliam per indictionem VII, habitavit in civitate Syracusana, talisque adflictiones posuit populo vel possessoribus provinciarum Calabriae, Siciliae, Africe vel Sardiniae per diagrapha seu capita atque nautigatione per annos plurimos, quales aliquando numquam fuerant, ut etiam uxores a maritos, filios a parentes separarent. Postmodum XV die mense iulio, per XII[ma] indictione, praedictus imperator in balneo occisus est. Et non post multo tempore beatus Vitalianus vitam finivit. Fecit ordinationes IIII presb. XXII diac. I episcopos XCVII. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum VI k. feb. Cessavit episcopatus mens. II dies XIII.

LXXVIIII. — Adeodatus, natione Romanus, ex monachis, patre Iobiniano, sedit ann. IIII mens. II dies V, fuitque mitissimus. Huius temporibus Mizizius, qui erat in Sicilia cum exercito Orientale, intartizavit et arripuit regnum. Et perrexit exercitus Italiae partes Istriae, alii partes Campaniae, necnon et partes Sardiniae Africae : pari modo venerunt in Sicilia, in civitate Syracusana, et Deo auxiliante interemptus est nec dicendus Mizizius. Et multi ex iudicibus eius truncati perducti sunt Constantinopolim, simul et caput eiusdem intarte. Postmodum venientes Saracini Sicilia obtinuerunt et multa occisione in populo fecerunt. Aere vero qui ibidem a Roma navigatum fuerat secum abstollentes, Alexandria reversi sunt. Defuncto autem Adeodato papa, tante pluviae ac tonitrua fuerunt quales nulla aetas hominum memoratur, ut etiam homines pecoraque de fulgure interirent; sed per laetanias est Dominus eis propitiatus. Fecit autem ordinationem I presb. XIII diac. II episcopos XLVI. Cessavit episcopatus mens. IIII dies XV.

LXXX. — Donus, natione Romanus, ex patre Mauritio, sedit ann. I mens. V dies X. Hic atrium beati Petri qui est ante ecclesia in quadriporticu magnis marmoribus stravit. Fecitque et alias ecclesias et ornavit. Clerum diversis ordinibus ampliavit. Hic reperit in Roma, in monte qui appellatur Boetianas, nestorianitas monachus Syrus, quos per diversa monasteria divisit et in praedicto monte monachos Romanos constituit. Hic dum esset electus, per augusti mensem apparuit stella a parte Orientis per menses III, cuius radia caelos penetrabant, in cuius visione omnes gentes mirabantur. Postmodum maxima mors a parte Oriente secuta est. Fecit ordinationem I presb. X diac. V episcopos VI. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum IIII id. april. Cessavit episcopatus menses II dies XV.

LXXXI. — Agatho, natione Sicula, ex monachis, sedit ann. II mens. VI dies XIIII. Tantum benignus et mansuetus fuit ut etiam omnibus hilaris esset. Hic suscepit devalem iussionem piissimorum principum Constantini, Heraclii et Tiberii augustorum, missam praecessore suo Dono papae, invitans ut debeat sacerdotes vel missos suos dirigere in regia urbe pro adunationem sanctae Dei ecclesiae; direxitque Abundantium Paternensem, Iohannem Reatinum et Iohannem Portuensem episcopos, Theodorum et Georgium presbiteros, Iohannem diaconum, Constantinum subdiaconum. Huius temporibus, indictione VIIII, luna eclipsin pertulit mense iunio, die XVIII, et mortalitas gravissima subsecuta est. Postmodum vero ingressi sunt missi supradicti in regia urbe; benigniter suscepti sunt a principe, porrigentes ei scripta pontificis. Quas dum suscepisset, commonens eos non furiose, sed pacifica disputatione, remittentes philosophicas assertiones, pura sanctorum Scripturarum Patrumque probatam fidem per sinodalia decreta satisfacerent. Tunc resedente principe et cum eo Georgio patriarcha Constantinopolitano et Macaro Anteoceno, suscepti sunt missi sedis apostolici, deinde

1 ecclesia *a* — 2 Chersonam *a* — Marie *a*

LXXVII. — 4 Eusebius *a* — Romae *a*

LXXVIII. — 8 venit *bis a* — 10 Benavento *a* — Niapolim *b* — inditione *a* — 11 Rom̄ *a* — 13 ibi] ei *b* — obtullit *a* (*bis*) — 14 ibi don. *a* — <et> die *b* — 16 exercito *a* — palleum *a* — 19 post *om. a* — 20 que *a* — aere *om. b* — 21 ecclesiae beate *a* — que *a* — 22 tegules aeris *a* — discoperuit *a* — regi *a* — aliis diversis quae *b* — 23 secunda feria] secundo fecit *b* — 24 perexit *a* — et *om. a* — 25 Sicilia *a* — septima *a* — habitabit *b* — 26 afflicionis *b* — 27 Affrice *a* — 28 diagrafa *a* — nautizatione *a* : nautigacione *b* — 30 decima die *b* — 33 presb. XII *b*

LXXVIIII. — 40 Striae *a* — aliae *b* — 42 Siracusana *b* — dicentus *b* —

1 et-iudicibus *bis a* — 2 capud *b* — intarte *om. a* — 3 Sarracini *b* — Sycilia *a* — 4 quod *b* — navicatum *b* — 5 Alaxandria *a* — 6 tente pluiae at ton. scierunt *b* — 8 fulgora *a* — propiciatus *b*

LXXX. — 11 natione] autem *a* — Mauricio *b* — 12 que *a* — aeccl. *b* — 13 in *om. a* — quadriportico *b* — stravit] statuit *a* — 15 Boetianus *a* — 16 monac̄ *a* — 17 mōnac *b* : mōnc *a* — Roma *a* — 18 in parte *a* — 22 VI *om. b*.

LXXXI. — 26 helares fuit *a* — 28 missa *a* — p̄a *a b* — 30 aeccl. *a* — Habundancium *b* — Patermensem *a* — 31 Iohanne *a* — 32 Giorgium *b* — 33 eglypsin *a* — 36 urbae *b* — 37 scriptura *b* — 38 dispotatione *a* — filosophicas aserciones — 39 puras *b* — probatum *b* — 40 synodalia *b* — satisfacerint *b* — 41 et *ante* Mac. *om. a* — 42 Macharo *b* —

metropolitae et episcopi Orientalium CL. Qui proni adorantes, resedere praecepit, et habita inquisitione, legati sedis apostolicae dixerunt: « Oportuna veritas et ratio exigit ut a parte eorum qui unam voluntatem et operationem in domino Iesu Christo asserunt sedi apostolice exponere ». Qui audientes, laeti effecti, paratos se esse dixerunt. Sic eadem hora suos introduxerunt libros et tomos diversos et synodos quos falsaverant, quia non veritate superare nitebantur, sed per diversa commenta quas in libros suos ipsi noviter addiderant. Alia vero die legati sedis apostolicae, praesentantes locum beati Agathonis papae, quorum dictum est ut omnes libros quos scirent ad causam fidei pertinere coram synodo adducerent. Et vocato Georgio cartophylace ecclesie Constantinopolitanae, factum est ita. Relectisque invenerunt duas naturas duasque voluntates et operationes habentes. Et confusus Macarus inventusque est mendax. Intromissique sunt coram synodum dictae venerabilium Patrum, Iohannis Constantinopolitani, Cyrilli, Athanasi, Basilii, Gregorii, Dionisii, Helarii, Ambrosii, Agustini, Leonis, habentes duas naturales voluntates et operationes in Christo : nativitatis unam quidem ante secula et sine tempore ex Patre incorporaliter, aliam vero descendente de caelo incarnatum in Virgine; voluntates coherenter unitas, divinam et humanam, ex hoc quod in utraque eius natura voluntarium secundum naturam eundem existere: operationes vero coherenter unitas, divinam et humanam, ex hoc quod in utraque eius natura efficacem secundum naturam eiusdem existere. Tunc Georgius patriarcha professus est duas naturas duasque voluntates et operationes credere et praedicare sicut sedes apostolica. Macaro vero in sua haerese perseverante, ea hora sancta synodus eius orarium tolli iusserunt. Et exiliens Basilius episcopus Cretensis, orarium ei abstullit, et anathematizantes proiecerunt foris synodo; Stephanum autem diaconum eius cervicibus Romani a sancta synodo eiecientes. Ea vero hora tante telae araniarum nigrissimi in medio populi ceciderunt, ut omnes mirarentur quod sordes haereseum expulsi sunt. In loco vero Macari ordinatus est Theophanius abba, Macarus vero cum suis Romam in exilio deputatus est. Deinde abstollentes de dipticis vel de picturis nomina pontificum, id est Cyri, Sergii, Pyrri, Pauli, Petri, per quos error fidei usque nunc pullulavit. Factumque est ut pro reverentia sedis apostolici Iohannes episcopus Portuensis octavum Paschae in ecclesia sanctae Sophie missas publicas latine celebraret et laudes et victoria imperatori vocibus aclamarent. Hic beatus Agatho suscepit devale iussionem per quam revelata est quantitas qui solita erat dari pro ordinatione pontificum; sic tamen ut si electio facta fuerit, non debeat ordinari qui electus est, nisi prius decretus generalis introducatur in regia urbe secundum antiquam consuetudinem. Hic demisit omni clero rogam unam et ad luminaria Apostolorum et ad sanctam Mariam ad praesipem solidos ĪĪ CLX. Fecit autem ordinationem I presb. X diac. III episcopos XVIII. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum IIII id. ian. Et cessavit episcopatus ann. I mens. VII dies V.

LXXXII. — Leo, natione Sicula, de patre Paulo, sedit mens. X dies XVII. Vir eloquentissimus in divinis Scripturis, cantelena praecipuus et in earum sensibus subtilissima exercitatione limatus, pauperum amator. Hic suscepit sextam synodum qui per Dei providentiam nuper in regia urbe celebrata est, resedente piissimo principe Constantino cum legatis sedis apostolice et duo patriarche, Constantinopolitano et Antiocheno, in qua condempnati sunt Cyrus, Sergius, Honorius, Pyrrus, Paulus et Petrus, necnon et Macarus. Huius temporibus, percurrente devale iussione clementissimi principis, restituta est ecclesia Ravennas sub ordinatione sedis apostolice, ut qui ibidem electus fuerit, in civitate Roma veniat ad ordinandum. Hic fecit constitutum ut qui ordinatus fuerit archiepiscopus nullam consuetudinem pro usu pallei diversis officiis ecclesiae persolvere debeat. Huius temporibus, die XVI mensis aprilis, indictione XI, luna eclypsin pertulit post Caena Domini, et gallocantu cepit paulatim delimpedare. Hic fecit ordinationem I per mens. iun., presb. VIIII episcopos XXIII. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum V non. iul. Et cessavit episcopatus menses XI dies XXII.

LXXXIII. — Benedictus, natione Romanus, ex patre Iohanne, sedit mens. X dies XII. In quo viro superne benedictionis gratia redundavit, ornavitque ecclesia. Hic suscepit duas divales iussiones clementissimi Constantini principis ad clerum et populo Romano, ut qui electus fuerit in sede apostolica absque tarditate pontifex ordinetur. Hic una cum clero et exercitu suscepit mallones capillorum domni Iustiniani et Heraclii filiorum eius, simul et iussione per quam significat eorum capillos direxisse. Huius temporibus apparuit stella, inter Domini Natale et Theophania, omnino obumbrata, veluti luna. Item

1 metropolite *a* — proni *om.* *b* — 2 inquisicione *b* — sedes *a* — 3 apostolice *b* — 4 una *b* — 5 sedis *a* — leti *a* — 6 ora *a* — 7 diversus *b* — sinodos *a* — 8 nitibantur *a* — 9 legatis sedibus *a* — 10 beatae Agatonis *b* — 11 causa *b* — fidie *a* — 12 sinodo *a* — adducerint *b* — Giorgio *b* — 13 caraphyla̅ *a* : cartaphila̅ *b* — ecclesia *a* — relictis *a* — 15 Macharus *b* — 18 Dyonisii *a* — Haelarii *a* — 19 una *b* — 20 quidaem *a* — 21 alia *b* : alio *a* — discendente *a* — 22 cho.erenter *b* — umana *b* — 23 eius *om.* *b* — 26 Giorgius patrearca *a* — 28 Macharo *b* — herese *b* — 29 tolli-orarium *om.* *a* — oratorium *b* (*bis*) — 31 anathemazantes *b* — proicerunt *a* — sinodo *a* — 33 egecentes *b* — ora *a* — taelae *a* : tele *b* — archaniarum *a* — 34 caeciderunt *a* — sortes *a* — hereseum *b* — 35 Machari *b* — Teophanius *b* — 36 a̅b̅b̅. *a* — Macharus *b* — Roma *b* — excilio *a* — depotatus *b* — 37 abstullentes *a* — dypticis *b* — 39 fidaei *a* — 40 sedis] si̅n̅d̅ *a* — Portunensis *b* —

1 Pasce *a* — aecclesiae *a* — sancte Suphie *b* — puplicas *a* — 2 vic̅t̅ im̅p̅ *a* — aclamint *b* — 3 iussione *b* — 5 elatio *a* — debead *a* — 7 antiqua consuaetudinem *b* — 8 luminariam *b* — 9 p̄sipio *a* — 11 ian.] feb. *b*

LXXXII. — 13 Siculus *b* — 14 antelena *a* — 15 et in earum] aeternum *b* — excitatione *b* — 16 amatus *a* — sinodum *a* — 17 caelebrata *a* — 18 sedis] si̅d̅ *a* — 20 Cyrrus *b* — <et> Paulus *b* — 21 Macharus *b* — Hius *a* — 22 devalle *a* — 23 Rave̅n̅s̅ *a b* — ordinacione *b* — quid *b* — 24 quid *b* — 26 uso *a* — 28 eglypsin *a* — cena *b* — 29 delimpetare *a* — 31 et *om.* *b*

LXXXIII. — 35 gracia *b* — hornavit *b* — aecclesia *a* — 36 clero *b* — 37 a̅p̅l̅o *a* : apostolici *b* — 38 et *om.* *a* — exercito *b* — 39 do̅m̅ *a b* — Haeraclii *a* : Eraclii —

mense februario exivit stella ab occasu, meridie, et declinavit in partes Orientis. Post haec mons Bebius qui est in Campania eructuavit. Hic dimisit omni clero auri libras XXX. Fecitque episcopos numero XII. Sepultusque est ad beatum Petrum VIII id. mai. Et cessavit episcopatus menses II dies XV.

LXXXIIII. — Iohannes, natione Syrus, provincia Antiochia, ex patre Cyriaco, sedit ann. I dies VIIII. Vir valde strinuus. Hic post multorum pontificum tempora, iuxta prisca consuetudinem, a generalitate in ecclesia Salvatoris, qui appellatur Constantiniana, electus est. Hic cum esset diaconus, missus a sancto Agathone papa in regia urbe pro causa fidei, pro qua magnum gaudium ecclesiae detulit. Hic consecratus est a III episcopis, Ostense, Portuense et Belliternense. Huius temporibus regnavit domnus Iustinianus Augustus in Nicea, mense septembri, indictione XIIII. Qui pius princeps pacem constituit cum gente Saracinorum decennio; sed et Africa subiugata est Romano imperio. Hic dimisit omni clero solidos Ī DCCCC, fecitque episcopos XIII. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum sub die II mensis augusti. Et cessavit episcopatus mens. II dies XVIII.

LXXXV. — Conon, natione Grecus, patre Tracessio, edoctus apud Siciliam, sedit mens. XI. Hic suscepit divalem iussionem domni Iustiniani Aug. per qua significat reperisse acta sanctae sexti synodi et apud se habere, quem piae memoriae pater eius Constantinus Deo auxiliante fecerat, quem ipse promittens perenniter conservare. Huius temporibus pietas imperialis relevavit per sacram iussionem suam CC annonocapita quas patrimonium Brixius et Lucaniae annuae persolvatur. Hic dimisit omni clero benedictione in auro, sicut praecessor eius Benedictus papa. Cuius archidiaconus videns pontificem infirmitate constrictum, cupiditate ductus, praedictum legatum necdum est persolutum; unde scribens Ravenna glorioso Iohanne, promittens datione ut persona eius ad pontificatum elegeretur.

2 partis *a* — 4 Sepultus est *a* — 5 id. *om. a* — et *om. b*
LXXXIIII. — 6 Iohannis *a* — Antioc̄ *a b* — 7 Cyrriaco *a* — 10 Constantina *b* — missos *b* — 11 fidaei *a* — 12 ecclesia detullit *b* — III] tres *b* — 13 Portoense *a* : Portunense *b* — 14 in Nicea] in initia *a* — 15 gentem *a* — 16 Affrica *a*
LXXXV. — 20 aedoctus aput *a* — 21 sedit-domni *om. a* — 23 sancti *b* — aput *a* — pie memorie *a* — 25 hius *a* — 26 relevabavit *a* — 27 patrimon̄ *a b* — 32 elegretur *a* —

Quod et demandavit suis iudicibus, quos Rome direxit ad disponendam civitatem, ut post obitum suum pontifex idem archidiaconus eligeretur. Fecitque episcopos numero XVI. Sepultus est ad beatum Petrum sub die XXI mensis septembris. Cessavit episcopatus mens. II d. XXIII.

LXXXVI. — Sergius, natione Syrus, sedit ann. XIII mens. VIII dies XXIII.

LXXXVII. — Iohannes, natione Grecus, de Pladone, sedit ann. III mens. II dies XII. Cessavit episcopatus mens. I dies XVIII.

LXXXVIII. — Item Iohannes, natione Grecus, sedit ann. II mens. VIII dies XVII. Et cessavit episcopatus menses III.

LXXXVIIII. — Sisinnus, natione Syrus, sedit dies XX. Cessavit episcopatus mens. I dies XXVIII.

XC. — Constantinus, natione Syrus, sedit ann. VII dies XV. Cessavit episcopatus dies XL. Primo anno pontificatus eius implentur anni CL de repetito cyclo Victurii, indictione VII, anno primo, Tiberio imperante cum Iustiniano patre.

XCI. — Gregorius, natione Romanus, sedit ann. XVI mens. VII dies XXIIII. Et cessavit episcopatus dies XXXV.

XCII. — Gregorius, natione Romanus, sedit ann. X mens. X dies VIIII. Cessavit episcopatus dies XI.

XCIII. — Zacharias, natione Grecus, sedit ann. X mens. III dies XIIII. Cessavit episcopatus dies XII.

XCIIII. — Stephanus, natione Grecus, sedit ann. V mens. I dies XXV. Et cessavit episcopatus dies L.

XCV. — Paulus sedit ann. XI, in anno XI Pippino rege, indictione XV.

XCVI. — Constantinus sedit anno I.

XCVII. — Stephanus sedit ann. III mens. V dies XXVII.

XCVIII. — Adrianus sedit ann. XXV mens. V.

2 pontific̄ *a* — hisdem *b* — 3 elegeretur *b*
LXXXVI. — 6 an. XIIII *b*
LXXXVII. — 8 Iohannis *a* — Pladon̄ *a b*
LXXXVIII. — 12 mens. VI *a* — d. XVII *om. a* — et *om. b*
XC. — 16 pontificato *b* — inplentur *b* — 17 repidito *a* — ciclo *b* — 18 Tyberio ymperante *a* — Iustiano *b*
XCIII. — 23 natione-mens. III *evanida sunt in b.*
XCIIII. — 25 mense uno *b* — 26 et *om. b*
XCV. — 27 sedit an. *hic desinit b, fine mutilus.* — 28 indition

IV

LIBER PONTIFICALIS

SECONDE ÉDITION AVEC SES CONTINUATIONS SUCCESSIVES JUSQU'A ÉTIENNE V

SIGLES DES MANUSCRITS :

A = l'ensemble des manuscrits de la classe A ; de Grégoire II à Hadrien Ier, le *Lucensis* resté seul.

A^1 *Lucensis* 490,	du VIIIe siècle,	jusqu'à Constantin (715).
A^2 *Laurentianus S. Marci*, 604,	du XIIe siècle,	jusqu'à Léon II.
A^3 *Parisinus* 317,	du XIIe siècle,	jusqu'à Constantin.
A^4 *Havniensis* 1582,	du XIIe siècle,	jusqu'à Silvestre.
A^5 *Vaticanus* 5269,	du XIIIe siècle	jusqu'à Constantin.
A^6 *Vindobonensis* 632,	du XIIe siècle,	jusqu'à Silvère.

B = l'ensemble des manuscrits de la classe B ; dans la vie d'Hadrien Ier, le *Parisinus* 13729 ; de Léon III à Léon IV, l'*Alentianus* 18, XIe siècle.

B^1 *Neapolitanus* IV A 8,	du VIIe siècle,	jusqu'à Anastase II.
B^2 *Parisinus* 13729,	du IXe siècle,	jusqu'à Etienne III.
B^3 *Coloniensis* 164,	du IXe siècle,	id.
B^4 *Vossianus* 41,	du IXe siècle,	id.
B^5 *Bruxellensis* 8380-9012,	du IXe siècle,	jusqu'à Etienne II.
B^6 *Vindobonensis* 473,	du IXe siècle,	id.
B^7 *Ambrosianus* M 77,	du IXe siècle,	id.

C = l'ensemble des manuscrits de la classe C ; depuis Paul Ier, le *Parisinus* 5140.

C^1 *Vossianus* 60,	du VIIIe-IXe siècle	jusqu'à Etienne II.
C^2 *Guelferbytanus* 10, 11,	du IXe siècle,	id.
C^3 *Bernensis* 408,	du IXe siècle,	id.
C^4 *Parisinus* 5140,	du XIe siècle,	id.

D = *Parisinus* 5516, du IXe siècle, jusqu'à Léon IV, sauf l'intervalle Constantin-Etienne II, où il porte le sigle D^1 ; D^2 est alors le *Parisinus* 2769, du IXe siècle.

E ou E^1 =	*Vaticanus* 3764,	du XIe siècle,	jusqu'à Etienne V.	
E^2	*Parisinus* 5143,	du XIVe siècle,	id.	(Depuis Silvère).
E^3	*Mutinensis*,	du VIIIe siècle,	extraits, jusqu'à Léon Ier.	
E^4	*Estensis* VI F 5,	du XIe siècle,	jusqu'à Hadrien Ier.	
E^5	*Farnesianus* perdu,	du VIII-IXe siècle,	id.	(Depuis Silvère).
E^6	*Laurentianus* LXVI, 35,	du XVe siècle,	jusqu'à Etienne V.	

G = *Vaticanus* 3761, du Xe siècle, de Damase à Hadrien Ier.
H = *Vaticanus* 3762, du XIIe siècle.
M = *Barberinus* XXXII, 165, du XVe siècle.
T = Fragments de Turin, du VIIIe siècle, vies d'Hormisdas et de Jean Ier.
V = Fragments du Vatican, du X-XIe siècle, vies de Constantin, Grégoire II, Hadrien Ier, Léon III et Etienne IV.

La valeur des sigles L, π, F, K, P, a été expliquée ci-dessus, p. 47. — Les cotes en lettres minuscules indiquent la seconde main des manuscrits ; par exemple c^1 représente les corrections introduites dans le ms. C^1. — L'abréviation *corr.*, jointe à une variante, signifie que la leçon primitive, représentée par cette variante, a été redressée par un correcteur et conformée au texte que j'ai adopté.

Avis pour les notes explicatives. — En dehors de ces notes, le chapitre IV de l'Introduction renferme de nombreux éclaircissements sur le texte du *Liber pontificalis*, pour toute la partie primitive, jusqu'à Félix IV. Comme ce chapitre est divisé en paragraphes correspondant aux diverses parties des notices, on n'a pas jugé nécessaire d'y renvoyer toujours pour les indications qui reviennent invariablement dans chaque notice, soit au commencement, soit à la fin, c'est-à-dire pour la patrie et la famille du pape, la durée de son pontificat, les ordinations, le lieu et la date de sa sépulture, enfin la durée de la vacance du siège. — Sauf de rares exceptions, toutes les observations sur la latinité du *Liber Pontificalis* ont été renvoyées à l'Index spécial, placé à la fin du volume.

Division du texte. — On a reproduit, dans les marges extérieures, les divisions du texte adoptées par Bianchini et par Vignoli. La première, celle de Bianchini, *en chiffres arabes*, est continue et s'étend à tout le *Liber pontificalis*, jusqu'à Etienne V; la numérotation de Vignoli, *en chiffres romains*, recommence à chaque notice.

Beatissimo [1] papae Damaso Hieronimus.

Gloriam sanctitatis tuae nostra humilitas deprecatur, ut [2] secundum apostolicae sedis quam cognovimus gubernari per tuam sanctitatem, hoc curvi precamur ut actus gestorum a beati Petri apostoli principatum usque ad vestra tempora, quae gesta sunt in sedem tuam, nobis per ordinem enarrare digneris ; quatenus nostra humilitas sentire cognoscat, qui meruit [3] de episcoporum supradictae sedis martyrio coronari, vel qui contra canones apostolorum excessisse cognoscatur. Ora pro nobis, beatissime papa.

Damasus episcopus urbis Romae Hieronimo presbitero.

Gaudet Ecclesia tuo fonte iam satiata et amplius sitit curiositas temporum sacerdotalis ut quod dignum est cognoscatur et quod indignum respuatur. Tamen quod gestum est, quod potuimus repperire, nostrae sedis studium ad tuam caritatem gaudentes direximus. Ora pro nobis ad sanctam Resurrectionem, frater et conpresbiter. Vale in Christo Deo domino nostro. Data X kal. iunias. Accepta VI kl. oct. Missa de Roma Hierusolima.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

Titulum operi nullum praefigunt π A^{23456} B^{134} CE : In Christi nomine incipit episcopale A^{1} : In nomine Domini, etc. Incipit liber episcopalis in quo continentur acta beatorum pontificum urbis Romae B^{27} D : *de reliqua varietate vide codicum singulorum descriptiones.*

Epistolam Hieronymi sine titulo exhibent A^{5} B^{1} : Epistula Hieronimi A^{1} : Incipit epistola Hieronimi ad Damasum episcopum A^{2346} B^{3} C^{12} E^{14} (In Christi nomine incipit A^{6} — Hieronimi < presbiteri missa > A^{3} : beati Hieronimi presbiteri B^{3} D : beatissimum Damasum B^{3} : episcopum] papam A^{4} E : episcopum urbis Romae A^{3} B^{3})

1 papa C^{1} — **2** sanctitati A^{1} C^{1} — deprecatur] dedicatur A^{1234} — apostolice C^{3} — guvernari A^{1} — **3** perpetuam A^{2} B^{3} — hoc *om.* A^{1234} : hoc cura C^{3} E : occursus A^{56} — praecamur C^{1} — ut *om.* A^{2} — apostolo C^{1} — principatu A^{56} B^{1} C^{3} E — **4** que C^{3} — iesta A^{2} — sede tua A^{2456} E — quatinus C^{3} — vestra E — **5** de *om.* C^{12} — episcopatum C^{1} : episcopis A^{56} — supradicte C^{3} — canonis C^{1} — **6** cognoscantur C^{3} E — pater A

Epistolam Damasi sine titulo habent A^{5} B^{1} C : Epistula Damasi A^{1} : item epla Damasi papae ad Hieronimum presbiterum A^{3} : alia A^{4} : item Damasi pp ad Hieronimum presbiterum A^{26} : Rescriptio beati Damasi papae ad Hieronimum B^{37} D (presbiterum *om.* B^{3}) : Epistola Damasi ad Hieronimum B^{4} : Epistola Damassi papae ad Hieronimum presbiterum E

7 Damassus E^{1} — episcopus *om.* A^{4} — Hieronimus C^{1} — presbitero *om.* A^{13} C^{12} — <salutem> A^{56} B^{237} — **8** Gaudit A^{1} — aecclesia A^{134} — tua C^{1} — setit B^{1} (?) — tempore A^{4} — **9** cognoscatur-indignum *om.* E — indignum est A^{23} B^{17} C^{3} (indignu C^{3}) — respuetur B^{7} — gesturi A^{1} — studio A^{2} : < est > studium A^{1} B^{1} — **10** direximus *om.* A^{14} : misimus A^{23} (mis. gaud. A^{2}) — frater] sancte A^{1234} — et *om.* A^{56} — valeas A^{4} — **11** Deo *om.* A^{4} C^{3} E — Deo-nostro *om.* A^{3} — domine noster A^{1} — X *om.* C^{2} — iunias-kl. *om.* A^{1} — oct.] aug. E : *in marg.* C^{1} — misa C^{3} — urbe Roma A^{56} — Romana E — Hierosolima C^{3} : Hierosolimam A^{56} B^{2} C^{2} : Hierusolimam A^{2} B^{3} : Hierusolymis C^{1} : Hierosolyma E — Hier. < feliciter > B^{23} : < Explicit feliciter. Amen. > C^{1} : < Damasus > C^{3}

Hic in plerisque codicibus reperitur catalogus in quo vel nuda nomina pontificum exhibentur (FA^{6} B^{134} C^{23}) *vel adnotatur qua quisque patria ortus sit* (C^{1}) *aut quot annos, menses diesve sederit* (A^{5} B^{2567} D); *huiusmodi tamen nihil apparet in* KA^{1234}. *De* C^{4} *autem et* E^{1}, *sicut de reliqua varietate horum catalogorum sive indicum, de titulis etiam qui passim ipsi vitarum seriei praescripti sunt, vide singulorum codicum descriptiones.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Beatissimo...*] Sur ces deux lettres et le lien qui les rattache au texte, v. Introd., p. xxxiii.

2. *ut secundum...*] Sur ce passage altéré et inintelligible, v. p. 49, note 1.

3. *qui meruit...*] L'auteur trace ici en gros le programme de sa compilation : ses notices, en effet, défalcation faite des formules du commencement et de la fin, ne contiennent guère autre chose, jusqu'à Silvestre au moins, que des détails martyrologiques ou des décrets relatifs à la discipline et à la liturgie, comme ceux des Canons apostoliques. Sa préoccupation des Canons apostoliques suppose qu'il connaissait, au moins indirectement, la collection canonique de Denys le Petit, publiée pour la première fois sous le pape Symmaque, ou peu auparavant (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 431).

4. *quod gestum — direximus*] Ici *studium* est pour *studio*. C'est par zèle pour le siège apostolique que Damase envoie à Jérôme le résultat de ses recherches. Dans la première édition, la phrase est construite d'une autre façon et pourrait avoir un sens différent : *quod gestum potuimus repperire in nostrae sedis studium... direximus.* Le mot *studium* semble signifier ici lieu d'étude, bibliothèque. Cependant on aurait dit *scrinium* plutôt que *studium*. Ce dernier mot ne prit que bien plus tard le sens de lieu d'étude; les exemples anciens allégués par Ducange (à ce mot) ne résistent pas à l'examen.

I.

1.—I BEATUS PETRUS [1], apostolus et princeps apostolorum, Antiochenus, filius Iohannis, provinciae Gallileae, vico
Bethsaida, frater Andreae, primum sedit cathedram episcopatus in Antiochia annos VII [2]. Hic [3] Petrus ingressus
in urbe Roma, Nerone Caesare, ibique sedit cathedram episcopatus ann. XXV m. II d. III [4]. Fuit autem tempo-
II ribus Tiberii Cesaris et Gaii et Tiberii Claudii et Neronis [5]. Hic scripsit [6] duas epistulas, quae catholicae nominantur,
et evangelium Marci, quia Marcus auditor eius fuit et filius de baptismo; post [7], omnem quattuor evangeliorum
fontem, quae ad interrogationem et testimonio eius, hoc est Petri, firmatae sunt, dum alius grece, alius hebraice,
alius latine consonent, tamen eius testimonio sunt firmatae.
III Hic [8] ordinavit duos episcopos, Linum et Cletum, qui praesentaliter omne ministerium sacerdotale in urbe
Roma populo vel supervenientium [9] exhiberent; beatus autem Petrus ad orationem et praedicationem, populum
IV erudiens, vacabat. Hic [10] cum Simone mago multas disputationes habuit, tam ante Neronem imperatorem
quamque ante populum; ut quos beatus Petrus ad fidem Christi adgregabat, ille per magias et deceptiones segre-
V gabat. Et dum diutius altercarent, Simon divino nutu interemptus est. Hic [11] beatum Clementem episcopum
consecravit, eique cathedram vel ecclesiam omnem disponendam commisit, dicens : « Sicut mihi gubernandi
» tradita est a domino meo Iesu Christo potestas ligandi solvendique, ita et ego tibi committo ut ordinans dispo-
» sitores diversarum causarum, per quos actus ecclesiasticus profligetur, et tu minime in curis saeculi deditus
» repperiaris; sed solummodo ad orationem et praedicare populo vacare stude. »
VI Post hanc dispositionem martyrio cum Paulo coronatur, post passionem Domini anno XXXVIII [12]. Qui sepultus
est [13] via Aurelia, in templum Apollinis, iuxta locum ubi crucifixus est, iuxta palatium Neronianum, in Vaticanum,
iuxta territurium Triumphalem, III kal. iul. Hic [14] fecit ordinationes per mens. decemb., episcopos III presbi-
teros X diaconos VII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Anthiochenus B^{1} — provintiae C^{13} B^{5} — Gallileae A^{1} B^{1} — **2** Betsaida B^{1} — primus AC^{1} E — cathedram A^{14} C^{12} — Antiocia A^{1} : Anthiocia B^{1} — an. V B^{2} — Hic <beatus> B^{2367} — ingressus est A^{56} — **3** in *om.* A^{1} — urbem Romam A^{3456} B^{1} C^{2} — < sub > Nerone A^{45} B^{67} E — Cesare < imperante > A^{5} — Nerone Caesare *om.* A^{3} — Caessare A^{1} : Cesare C^{3} — cathedram A B^{1} C^{12} — mense uno A^{6} C^{3} E — d. VII A^{56} : d. VIII C^{3} E — **4** Cesaris A^{1} C^{3} : *om.* B^{1} — Tiberi C^{3} — Cladii A^{1} — epistulas A^{1} C^{1} — que catholice C^{3} — canonicae A^{2356} C^{2} — **5** adiutor B^{2} — filius < eius > E — quattuor *om.* A^{1234} : quartum A^{56} — **6** quae *om.* D — et-est *om.* D — testimonium A^{456} B^{1} C^{3} E — firmate C^{13} B^{6} E : firmata B^{1} c^{1} — alius latine aliusque grecae et alius ebraicae E — grecae A^{1} — ebraice A^{1} B^{2-7} C^{12} : hebraice < et > B^{1} — **7** consonant B^{1} C^{1} — firmate A^{1} C^{3}

8 Hic ordinavit-vacare stude *om.* C^{34} E — praesentialiter B^{12} — omnem A^{24} C^{2} B^{67} — sacerdotalem B^{6} — **9** vel *om.* A^{25} — supervenientibus A^{56} B^{1} : -ente A^{3} : -enti D — exiberet A^{3} : exilirent A^{1} (?) — ad *om.* A^{56} — orationi et predicationi A^{56} — et praedicationem *om.* A^{4} — populo A^{3} : populos A^{56} — **10** cum *om.* C^{2} — dispositiones A^{1} (*corr.*) : dispositione A^{2} — Nerone imperio A^{4} — **11** quam A^{2356} B^{4} — ante] autem A^{4} — populo C^{2} — ut] quia A^{2} : et A^{56} — Petrus < apostolus > C^{2} — per *om.* A^{2} — magicas A^{2-6} B^{236} c^{1} C^{2} D : magias A^{1} B^{14} C^{1} — et *om.* A^{256} B^{236} c^{1} D — deceptationes B^{1} — **12** altercarentur A^{56} B^{1} — Symon A — divinum B^{67} — notu B^{1} — **13** guvernandi A^{1} — **14** solvendi B^{1} : et solvendi A^{235} : atque solvendi A^{6} — ordinas B^{1} : ordines A^{6} D — **15** ecclesiasticos C^{2} : ecclesiarum A^{4} — et *om.* A^{56} — minime] mem///di B^{1} — curris B^{1} — seculi A^{1} — reperiaris B^{1} C^{2} — **16** solumodo A^{1} — praedicationem populi D — stude vacare A^{1}

17 Post h. disp.] Hic C^{34} E — XXXIIII B^{2} : XXXVI A^{6} : XXXVIIII A^{2} — **18** templo A^{2456} B^{16} — Apollinis A B^{1} D : Appolinis C^{1} : Appollonis C^{2} : Apollonis *cet.* — iuxta-est *om.* A^{2} — palatio C^{2} — Baticanum A^{14} : Baticano A^{56} : Vaticano A^{2} c^{1} C^{2} — **19** territurium A^{156} B^{1} — triumphale A^{34} B^{1} — per] in B^{2} — episc. VI A^{56} C^{3} E^{1} — episcopos-VII] presb. X diac. VII ep. per diversa loca numero III B^{67} D — presviteros B^{1}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Beatus Petrus...*] Ce début, de même que plusieurs autres parties de la notice, étant emprunté au *De viris* de saint Jérôme, je crois utile de reproduire ici le chapitre de ce livre qui est consacré à saint Pierre; j'en emprunte le texte au ms. XXII de la bibliothèque capitulaire de Vérone (v. Introd. p. XXX; cf. p. 43) :

> Simon Petrus, filius Iohannis, provinciae Galileae, vico Bethsaida, frater Andreae apostoli et princeps apostolorum, post episcopatum Antiochensis ecclesiae et praedicatione dispersionis eorum qui de circumcisione crediderant, in Pontu, Galatia, Cappadocia, Asia et Bithinia, secundo Claudii anno, ad expugnandum Simonem magum, Romam pergit; ibique viginti quinque annis cathedram sacerdotalem tenuit usque ad ultimum Neronis anno, id est quartum decimum; a quo et adfixus cruci martyrio coronatus est, capite ad terram verso et in sublime pedibus elevatis, adserens se indignum qui sic crucifigeretur ut dominus suus. Scribsit duas epistulas quae catholicae nominantur, quarum secunda a plerisque eius negatur, propter stili cum priore dissonantiam; sed et evangelium iuxta Marcum, qui auditor eius et interpres fuit, huius dicitur. Libri autem, ex quibus unus actorum eius inscribitur, alius evangelii, tertius praedicationis, quartus apocalypseos, quintus iudicii, inter apocryfas scribturas repudiantur. Sepultus Romae in Vaticano, iuxta viam Triumphalem, tocius orbis veneratione celebratur.

La première édition (v. p. 51) a mieux conservé l'ordre des mots; mais elle introduit déjà l'appellation *Antiochenus*, qui, si on la prend dans le sens d'origine, est fausse et contredite par les mots qui suivent : *provinciae Galileae, vico Bethsaida.* Dans l'esprit du rédacteur, elle se rattache au séjour de l'apôtre à Antioche.

2. *ann. VII*] Greg. M., *Ep.* VII, 40 : « Ipse (Petrus) firmavit sedem (Antiochenam) in qua septem annis, quamvis discessurus, sedit. » — Sur l'épiscopat de saint Pierre à Antioche, v. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I, p. 159 et 518. On ne signale aucune autre autorité que saint Grégoire pour la durée de sept ans.

3. *Hic Petrus — Nerone Caesare*] Lactance (*De mort. pers.* 2) croit aussi que saint Pierre ne vint à Rome que sous Néron. C'est la même tradition que celle des *Acta Petri et Pauli* (Tischendorf, *Acta Apost. apocr.*, p. 1 et suiv.; Fiorentini, *Vetust. martyrol.*, p. 103-111).

4. *sedit — d. III*] Cette durée est inconciliable avec les deux traditions admises simultanément par notre auteur, dont l'une fait venir saint Pierre à Rome sous Néron, l'autre l'y fait mourir sous le même empereur. Néron, en effet, n'a régné que 13 ans et 7 mois.

5. *Fuit — Neronis*] Ce synchronisme, emprunté au catalogue libérien, concorde avec le système suivi par l'auteur de ce document, d'après lequel l'épiscopat de saint Pierre comprend les années 30-55. Il est, comme la durée de 25 ans assignée à l'épiscopat romain de l'apôtre, impossible à concilier avec la donnée *ingressus in urbe Roma Nerone Caesare.* — On ne voit pas bien pourquoi l'auteur a supprimé les consuls du catalogue libérien; un scrupule d'exactitude n'est guère supposable chez lui, car il montre ici et ailleurs, par exemple dans la notice de Clément, assez peu de souci des difficultés de ce genre.

6. *Hic scripsit — de baptismo*] En reproduisant le texte du *De viris*, l'auteur a supprimé le passage où saint Jérôme constate les doutes que l'on avait encore de son temps sur l'authenticité de la *IIa Petri*. Ces doutes avaient cessé depuis longtemps, au moins à Rome. — Le *filius de baptismo* paraît être un développement de *I Petr.*, V, 13 : « Marcus filius meus ».

7. *post, omnem...*] L'accusatif, au commencement de cette phrase, doit être pris pour le nominatif. Le sens est : « Ensuite, les quatre évangiles, qui furent confirmés par Pierre, comme ils disent la même chose en grec, en hébreu, en latin, furent cependant confirmés par lui. » La phrase est plus naturelle dans la première édition : *Post, omnem quattuor evangeliorum fontem ad interrogationem Petri firmata sunt, dum alius grece, alius hebraice, alius latine consonent.* Le second éditeur l'a compliquée inutilement, pour y introduire à deux reprises un *testimonium Petri* qui s'y trouvait déjà implicitement. En effet, *ad interrogationem Petri* est synonyme de *Petro interrogato;* cf. dans la notice de Victor : *ad interrogationem sacerdotum* pour *interrogatis sacerdotibus.* — L'idée est que, les quatre évangiles étant déjà rédigés, on s'adressa à saint Pierre pour qu'il les reconnût et les confirmât. L'auteur n'a pas songé à l'énorme anachronisme que renferme un tel système, le quatrième évangile étant de beaucoup postérieur à la mort de saint Pierre. L'image *quattuor evangeliorum fontem* paraît dériver des représentations des quatre fleuves du paradis dans les mosaïques romaines du Ve et du VIe siècle. — L'auteur a pu lire dans le *De viris* de saint Jérôme que saint Matthieu *evangelium Christi hebraeis litteris verbisque composuit* (c. 3) et que Marc, *rogatus Romae a fratribus, breve scripsit evangelium* (c. 8). Écrit pour les Romains, l'évangile de saint Marc ne pouvait manquer d'être en latin : c'est ainsi que notre biographe semble avoir raisonné.

8. *Hic ordinavit — vacabat*] Rufin, *Praef. ad Recogn. Clem.* (*Patr. gr.*, I, p. 1207) : « Cuius rei hanc accepimus esse rationem quod » Linus et Cletus fuerunt quidem ante Clementem episcopi in urbe » Roma, sed superstite Petro, videlicet ut illi episcopatus curam » gererent, ipse vero apostolatus impleret officium. »

9. *supervenientium*] pour *supervenientibus.*

10. *Hic cum Simone — interemptus est*] Nous avons ici un résumé des lectures de l'auteur de la seconde édition, tant dans les Recognitions clémentines traduites par Rufin, que dans les *Acta Petri et Pauli* (ll. cc.).

11. *Hic beatum Clementem — stude*] *Ep. Clementis ad Iacobum*, c. 2 : « Quoniam, sicut edoctus sum (c'est saint Pierre qui parle) ab » eo qui misit me, domino et magistro meo Iesu Christo, dies mor» tis meae instat, Clementem hunc episcopum vobis ordino, cui soli » meae praedicationis et doctrinae cathedram trado... Propter » quod ipsi trado a Domino mihi datam potestatem ligandi et sol» vendi... » ; c. 5 : « Te (Clément) ... oportet summo studio niti ut » omnes vitae huius occupationes abicias,... ut... veritatis verbo » abundantius possis et studiosius deservire. »

12. *Post hanc — anno XXXVIII*] S. Jérôme, *De viris*, c. 5 : « Et hic » (Paulus) ergo XIIIIo anno Neronis, eodem die quo Petrus, Romae » pro Christo capite truncatur, sepultusque est in via Ostiensi, » anno post passionem Domini XXXVII. » — La passion du Seigneur est rapportée ici à l'année 29 (*duobus Geminis cons.*), comme dans le catalogue philocalien et les *libri paschales* du Ve siècle, *Supputatio Romana*, table de Zeitz, *Computus Carthaginiensis*, Victorius d'Aquitaine, etc. Le martyre de saint Pierre se trouve ainsi fixé à l'année 67. Saint Pierre et saint Paul sont supposés morts le même jour; c'est l'opinion suivie par S. Jérôme (*l. c.*) et par le décret pseudo-gélasien *de recipiendis et non recipiendis libris* (Thiel, *Epp. Rom. Pont.*, p. 455; Migne, *P. L.*, t. LIX, p. 167); elle se déduit assez naturellement de la communauté de fête; depuis le IVe siècle au moins, l'anniversaire des deux apôtres se célébrait à Rome le 29 juin; en Orient, c'était le 28 décembre. L'opinion contraire est exprimée dans une des préfaces du sacramentaire léonien, recueil à peu près contemporain du L. P. (Muratori, *Liturgia Rom. vetus*, t. I, p. 344), et dans le poème d'Arator, *De actibus apostolorum* (II, v. 1248), qui fut récité en grand appareil à Rome, en 544, par ordre du pape Vigile.

13. *Qui sepultus est...*] La basilique de Saint-Pierre est située à droite de la voie Aurelia Nova, entre cette voie et la voie Triomphale; le tombeau primitif et les sépultures qui se trouvaient auprès (Introd. ch. IV, § IX) étaient peut-être sur quelque *diverticulum* qui reliait les deux voies ou sur un chemin qui longeait le cirque de Néron (*palatium Neronianum*). L'édifice constantinien s'élevait



en partie sur l'emplacement de ce cirque; son mur méridional, et même les colonnades de ses nefs de gauche, reposaient sur l'un des côtés du monument démoli. Quant au temple d'Apollon, il y a, dans cette désignation, un souvenir du célèbre sanctuaire de Cybèle (*Mater Deum magna Idaea*), le *Frigianum* des régionnaires du IVe siècle (Iordan, *Topogr. der Stadt Rom.*, t. II, p. 563; cf. de Rossi, *Piante di Roma*, p. 62), qui s'élevait tout près du cirque et de la basilique, et qui fut, jusqu'aux dernières années du IVe siècle, le théâtre des cérémonies sanglantes du *taurobolium* et du *criobolium*. Plusieurs inscriptions commémoratives de l'accomplissement de ce rite (*Corp. Inscr. Lat.*, t. VI, 407-504) ont été découvertes sous la chapelle actuelle des SS. Simon et Jude, à l'extrémité sud du transept de la nouvelle basilique, à l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Pétronille, c'est-à-dire du mausolée théodosien. Les dates qu'elles portent sont échelonnées depuis l'année 305 jusqu'à l'année 390; le sanctuaire lui-même est mentionné dans une inscription du temps d'Hadrien (Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 24). Il devait se trouver auprès, mais en dehors de l'emplacement de Sainte-Pétronille, car celui-ci est compris dans le périmètre du cirque; sa situation précise est encore ignorée. Il est étonnant que la tradition populaire ait substitué le nom d'Apollon à celui de la *Mater magna*. Le collège des *XV viri sacris faciundis*, qui, comme en témoignent les inscriptions citées, était chargé du culte de cette déesse, étaient aussi les directeurs du culte d'Apollon (Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. III, p. 368, 378). Cependant la confusion vient plutôt du rapport assez étroit qui s'établit, aux derniers temps du paganisme, entre le culte phrygien de Cybèle et la religion de Mithra-Soleil. Au moyen âge la rotonde de Sainte-Pétronille était appelée temple d'Apollon (P. Mallius, dans les *Acta SS. iun.*, t. VII, p. 37*; cf. de Rossi, *Bull.* 1878, p. 140). Il est clair que l'expression *in templo Apollinis* est inexacte. La *memoria s. Petri*, indiquée au Vatican par Caïus, dès le commencement du IIIe siècle (Eus. *H. E.*, II 25), et la grande basilique constantinienne, qui s'éleva plus tard au même endroit, se trouvaient à côté et non pas à l'intérieur du sanctuaire de Cybèle.

14. *Hic fecit ordinationes*...] Dans la première édition, les ordinations sont avant la sépulture; ici elles ont été déplacées et rejetées à la fin de la notice. Les trois évêques sont sans doute Lin, Clet et Clément; aussi ne voit-on pas encore apparaître la formule *per diversa loca*. Le nombre sept a été choisi pour les diacres, afin de rattacher à saint Pierre l'institution des sept diacres romains. Quant au nombre dix pour les prêtres, il s'explique moins facilement; pourtant, en y faisant rentrer Clément jusqu'aux derniers moments de l'apôtre et en y ajoutant Lin et Clet, on obtient un collège de douze prêtres présidés par l'évêque. C'est le nombre des apôtres; c'est aussi celui que, dans les anciens temps, on considérait comme le nombre idéal du *presbyterium* ecclésiastique; dans les Recognitions clémentines, VI, 15, on voit saint Pierre ordonner un évêque et douze prêtres pour l'église de Tripoli; cf. les Διαταγαὶ αἱ διὰ Κλήμεντος, éd. Hilgenfeld (*N. T. extra can.* fasc. IV [ed. altera], p. 116).

II.

LINUS, natione Italus, regionis Tusciae, patre Herculano, sedit ann. XI m. III d. XII. Fuit autem temporibus I 2
Neronis, a consulato Saturnini et Scipionis [56] usque ad Capitone et Rufo consulibus [67]. Martyrio coronatur.
Hic ex praecepto [1] beati Petri constituit ut mulier in ecclesia velato capite introiret. Hic fecit ordinationes II, epis- II
copos XV, presbiteros XVIII [2]. Qui sepultus est [3] iuxta corpus beati Petri, in Vaticano, sub die VIIII kal. octubris.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 natus B^6 *et ita saepe* — regiōn A^1 : regione B^2 — Atusciae B^1 — ex patre A^{356} E : et patre A^2 — Hercolano C^2 — ann. XV C^{34} E : ann. XII A^6 — d. XIII B^2 — **2** consolatu A^1 : consulato B^1 C^2 — et *om.* B^3 — Capitoniae C^1—Rufu A^1 : Rufi C^1 *corr.*— **3** ex *om.* C^3 — precepto C^3 : praeceptum E^3 — ecclesiae E^3 — — introire E^3 —Hic-XVIII *om.* B^1 C^{12} (*suppl.* c^1)—**4** XVIIII B^6— Baticano A^1 — VIII k. B^1 — octubris A^1 : octub. B^1.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic ex praecepto...*] Remarquer cette formule : Lin agit comme vicaire de saint Pierre et du vivant de l'apôtre (Introd., p. LX, LXI). La prescription ici faite a beaucoup de ressemblance avec celle de saint Paul (I *Cor.*, XI, 1-15) : πᾶσα δὲ γυνὴ προσευχομένη ἢ προφητεύουσα κ. τ. λ. (v. 5).

2. Les ordinations ne sont pas mentionnées dans la première édition; elles manquent dans les mss. B^1 C^{12}; la formule est d'ailleurs incomplète et extraordinaire : on n'y trouve pas les mots *in urbe Roma, per mensem decembrem*, les évêques y sont nommés avant les prêtres, contrairement à l'usage; il y aurait peut-être lieu de considérer les mots *Hic fecit — XVIII* comme une interpolation.

3. *Qui sepultus est...*] La formule *sub die*, qui ne se lit pas dans les abrégés de la première édition, est étrangère à l'usage du *Liber pontificalis* primitif. On ne la trouve plus, dans ces mentions de sépultures, avant le pape Jean Ier, et encore dans un passage qui manquait aussi à la première édition. Dans les inscriptions romaines du Ve siècle elle est assez rare, très fréquente, au contraire, à partir du commencement du VIe siècle. — Au XVIIe siècle, on trouva dans le sous-sol, auprès de la confession de saint Pierre, plusieurs sarcophages et une inscription où l'on crut lire le nom de LINVS. Ce nom est extrêmement rare dans l'épigraphie, surtout dans l'épigraphie chrétienne. On sait d'ailleurs que le laconisme des épitaphes est un indice de haute antiquité. Il y aurait donc lieu de croire que le sarcophage en question était celui de Linus, si l'on était sûr que l'inscription a été lue d'une façon exacte et complète. Voir, sur cette découverte, de Rossi, *Bull.*, 1864, p. 50; V. Schultze, *Altchristliche Monumente*, Vienne, 1880, p. 236 et suiv. Les deux auteurs qui parlent de cette découverte, Torrigio, *Grotte Vaticane*, p. 61, et Severano, *Le sette chiese*, p. 120, ne donnent en réalité qu'un seul témoignage, car Severano dépend de Torrigio (quoi qu'en pense Schultze, *l. c.*). Des recherches postérieures ont amené M. de Rossi à constater que le marbre dont parle Torrigio portait en réalité d'autres lettres que celles qui forment le nom de Linus. Il y a donc lieu de suspendre tout jugement sur l'identité du tombeau en question.



III

CLETUS [1], natione Romanus, de regione Vico Patricii, patre Aemiliano, sedit ann. XII m. I. d. XI. Fuit [2] autem
3 I temporibus Vespasiani et Titi, a consulatu Vespasiano VII et Domitiano V [77] usque ad Domitiano VIIII et Rufo
consulibus [83]. Martyrio coronatur. Hic [3] ex praecepto beati Petri XXV presbiteros ordinavit in urbe Roma. Qui
II etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri, in Vaticanum, VI kal. mai. Et [4] cessavit episcopatus dies XX.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Patrici B — ex patre A^{2356} — Emiliano A^{1236} B^{46} C^1 D : Aemeliano B^{23} — d. XV D — 2 consolatu A^1 : consulato C^2 — Vespasiano A^{134} B^1 C^2 : Vespasiani *cet.* — ad < Vespasi Domitiano VII et > B^1 — 3 coronatus C^3 — ex *om.* C^3 D — precepto B^1 — 4 etiam] et A — Baticano A^1 — VII A^{14} : V C^2 — d. XXX B^1 (?)

NOTES EXPLICATIVES.

1. Sur l'ordre des papes Clet, Clément, Anaclet, v. Introd., pages LXIX-LXXIII.

2. *Fuit autem...*] Catalogue libérien : « Fuit temporibus Vespasiani et Titi et initio Domitiani, a consulatu Vespasiano VIII et Domitiano V [77] usque Domitiano VIIII et Rufo cons. [83] » — Sur la disparition des mots *et initio Domitiani*, dont il reste trace dans la première édition, et sur la variante *Rufino* pour *Rufo* dans les abrégés F et K, v. Introd., p. LIX. — Remarquer la fausse leçon *Vespasiano VII*, commune à π et à P.

3. *Hic ex praecepto...* Comme Lin, Clet est, dans la pensée de notre auteur, un vicaire de saint Pierre et ne fait rien en son propre nom. Le nombre de vingt-cinq prêtres est évidemment en rapport avec celui des vingt-cinq *tituli* ou églises paroissiales, qui existaient à la fin du V[e] siècle. Cf. MARCEL, HILAIRE.

4. *Et cessavit...*] La vacance n'est pas marquée dans la première édition, et à juste titre, puisque Clément est censé avoir été installé par saint Pierre, un peu avant la mort de l'apôtre.

IIII

CLEMENS, natione Romanus [1], de regione Celiomonte [2], ex patre Faustino [3], sedit ann. VIIII m. II d. X. Fuit I 4
autem temporibus Galbae et Vespasiani, a consulatu Tragali et Italici [68] usque ad Vespasiano VIIII et Tito[4] [76].
Hic [5] dum multos libros zelo fidei christianae religionis adscriberet, martyrio coronatur. Hic [6] fecit VII re- II
giones, dividit notariis fidelibus ecclesiae, qui gestas martyrum sollicite et curiose, unusquisque per regionem
suam, diligenter perquireret. Hic [7] fecit duas epistolas, quae catholicae nominantur. Hic [8] ex praecepto beati II
Petri suscepit ecclesiae pontificatum gubernandi, sicut ei fuerat a domino Iesu Christo cathedra tradita vel commissa; tamen in epistola quae ad Iacobum scripta est, qualiter ei a beato Petro commissa est ecclesia repperies. Ideo propterea Linus et Cletus ante eum conscribuntur, eo quod ab ipso principe apostolorum ad ministerium
sacerdotale exhibendum sunt episcopi ordinati. Hic fecit ordinationes duas per mens. decemb., presbiteros X, dia- IV
conos II; episcopos per diversa loca XV. Obiit [9] martyr Traiano III. Qui etiam [10] sepultus est in Grecias VIII kal. decemb. Et cessavit episcopatus dies XXI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Caeliomonte C^5 E — sedit-d. X *om.* A^2 — m. I A^4 — **2** Tragalli B^4 : Tracali A^1 : Traiani D : Reguli A^4 — ad B^1 C^{12} : *om. cet.* — **3** fidei et A^2 — et martyrio B^6 — coronatus C^3 : coronatus est A^4 — VIII A^1 — **4** dividi B^1 E : divisit A^4 B^{23} : et divisit A^{56} D — sollicitae A^1 — curiosae A^1 B^3 C^2 : curiorae C^3 — regione sua B^6 — **5** ac diligenter A^5 : diligentes C^4 — perquirerent A^5 : perquiret A^4 : perquirant E^1 — duas epistolas *om.* B^{67} (*supplevit* epistolas B^6) — epistulas C^2 E^3 — qui C^1 — catholicae B^{16} C^2 — Hic-ordinati *om.* C^{34} — precepto A^1 — **6** ecclesiam < et > A^{356} — pontificatus E — guvernandi A^1 : gubernandum A^3 : gubernandae D — conmissa A^1 *bis* — **7** aecclesiam E — **8** propter A^{12} C^1 (*corr.* c^1) : *om.* A^{356} — eum] eo A^4 C^2 E — scribuntur A^2 B^5 C^2 — principem apostulorum A^1 — **9** sacerdotalem A^{23} C^2 B^6 — exhibendum < est > A^2 : exibendi A^5 — duas A^1 B^1 — menses decembrios A^1 — **10** diac. duos II B^1 — martyr AB^{167} C^3 : martyrio *cet.* — Triano C^3 — III Qui] tertio VI D — Gretias B^{67} — VIIII A^{2456} : VII B^1 — **11** et] tunc D — d. XXII C^{12} E.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Romanus*] « Ego Clemens in urbe Roma natus » (*Recogn. Clem.*, I, 1).

2. *de regione Celiomonte*] Notre auteur aura déduit ce renseignement de la situation occupée par l'église Saint-Clément. Cette église, un des plus anciens lieux de culte chrétien à Rome (De Rossi, *Bull.*, 1870, p. 129 et suiv.), s'élevait, non pas sur le Cœlius ni dans la région *II^a Celimontana*, mais dans la vallée entre le Cœlius et l'Esquilin.

3. *ex patre Faustino*] Dans les Recognitions clémentines, VII, 8, le père de Clément s'appelle Faustinianus; la forme Faustinus se rencontre dans le pseudo-Abdias (Fabricius, *Cod. apocr. N. T.*, t. II, p. 426).

4. *Vespasiano VIIII et Tito*] Catalogue libérien : « Vespasiano VI et Tito. » Il faut rétablir *Vespasiano VII et Tito* ou *Tito V* [76].

5. *Hic — adscriberet*] Ces mots, étrangers aux abrégés F et K, sont mal reliés au *martyrio coronatur* qui suit et dont la place régulière est immédiatement après les consuls. Je crois donc qu'il y a ici une interpolation du second éditeur. Celui-ci a sans doute eu en vue les dix livres des Recognitions, l'épître de Clément à Jacques, enfin les deux épîtres mentionnées dans le *De viris* de saint Jérôme et qu'il indique lui-même un peu plus loin.

6. *Hic fecit VII regiones*] Ce sont les sept régions ecclésiastiques de Rome, qui paraissent remonter au pape Fabien (v. la notice de ce pape); sur les notaires et les *Gesta martyrum*, v. Introd., p. C et CI, et *Passio Clem.*, c. 3 : τοὺς καθ' ἕκαστον ῥεγεῶνα πένητας κατ' ὄνομα εἶχε γεγραμμένους (Migne, *P. G.*, t. II, p. 620; Funk, *PP. apost.*, t. II, p. 30). — *Constitutum Silvestri*, prologue : « Notarii ecclesiae XIIII, » qui gesta diversorum martyrum suscipientes ordinare narrabant » (*var.* ordine renarrabant). »

7. *Hic fecit duas epistolas...*] Contrairement à l'opinion de Lightfoot (*S. Clem. of Rome*, 1869, p. 17-21) et de A. Harnack (*PP. apost.*, 1876, fasc. I, p. XXXVIII) je ne crois pas qu'il soit ici question des deux lettres de Clément à Jacques, dont l'une figurait en tête des Recognitions, et l'autre, relative aux soins à donner aux linges sacrés, paraît avoir été fabriquée vers le commencement du VIe siècle. Cette dernière se trouve, il est vrai, dans la collection canonique du ms. *Vaticanus* 1342 (Maassen, *Quellen*, p. 410 et 517), laquelle s'est ouverte à diverses autres pièces apocryphes que l'auteur du L. P. a mises à contribution. Il est plus naturel de croire qu'il s'agit des deux épîtres de Clément, l'une authentique, l'autre pseudépigraphe, dont parle saint Jérôme dans son *De viris*, c. 15, chapitre qui a été certainement lu et mis à profit par notre auteur. — Le second éditeur a répété ici, assez mal à propos, les mots *quae catholicae nominantur* de la notice de saint Pierre.

8. *Hic ex praecepto...*] La formule *ex praecepto beati Petri* revient ici pour la troisième et dernière fois. Voir ci-dessus, p. 119, les textes de l'épître de Clément à Jacques et de Rufin d'où tout ceci est tiré.

9. *Obiit martyr Traiano III.*] Cette formule insolite et cette date sont empruntées à la notice de Clément dans le *De viris* de saint Jérôme : « Obiit tertio Traiani anno ». Il faut remarquer l'intercalation du mot *martyr*. Clément est qualifié de martyr par Rufin (Saint Jérôme, *Apolog. adv. libros Rufini*, édit. Martianay, t. IV, part. II, p. 409), par le pape Zosime (Jaffé 329; Coustant, p. 943; Migne,

P. L., t. XX, p. 650) et par le concile de Vaison, en 442 (can. 6). Le même titre lui est donné dans les calendriers romains, depuis celui du martyrologe hiéronymien (pour la *Depositio martyrum* de 336, v. ci-dessus, p. 12), dans les sacramentaires romains depuis le sacramentaire léonien et dans les autres livres liturgiques. On a retrouvé à Rome, dans la basilique qui, dès le temps de saint Jérôme (*De viris*, 15) « conservait la mémoire » de Clément, des fragments d'une grande inscription dédicatoire où figure le mot MARTYR. Suivant la restitution, à peu près certaine, proposée par M. de Rossi (*Bull.*, 1870, p. 148), ce qualificatif était joint au nom de Clément. L'inscription est du temps du pape Sirice (384-399). Il est donc sûr, quoi qu'il faille penser du silence des anciens auteurs, Irénée, Eusèbe, Jérôme, que la tradition du martyre de saint Clément était établie à Rome dès la fin du IVe siècle.

10. *Qui etiam sepultus est in Grecias*] L'auteur semble dépendre ici de la *Passio Clementis*, document connu en Gaule vers la fin du VIe siècle (Grég. de Tours, *de Gl. mart.*, 35, 36; cf. *Missale Gothicum*, dans Mabillon, *de Liturgia Gallicana*, p. 218, et Muratori, *Liturg. Rom.*, t. II, p. 553), mais qui n'a exercé aucune influence sur les plus anciens livres liturgiques romains. Cf. Introd., p. XCI.

V

ANECLITUS [1], natione Grecus, de Athenis, ex patre Antiocho, sedit ann. VIIII m. II d. X. Fuit autem temporibus I 5
Domitiani, a consulatu Domitiano X et Sabino [84] usque ad Domitiano XVII et Clemente consulibus [95]. Hic [2] II
memoriam beati Petri construxit et conposuit, dum presbiter factus fuisset a beato Petro, seu alia loca ubi episcopi
reconderentur sepulturae; ubi tamen et ipse sepultus est [3], iuxta corpus beati Petri, III id. iulias. Hic fecit or- III
dinationes II per mens. decemb., presbiteros V, diaconos III; episcopos per diversa loca numero VI. Et cessavit
episcopatus dies XIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Aneclitus A^{12} B^{4} C^{3} : Aneclytus B^{1} : Anecletus C^{2} E^{1} : Anacletus *cet.* — Anthioco C^{1} — an. XII C^{234} : an. XI A^{56} —m. X. d. VII A^{56} C^{234}— tempore C^{1} — **2** Domitiani X C^{2}—Savino A^{1} B^{6} E — ad] a A^{4} B^{6}—Domitiano π A^{4} B^{136} C^{2} (Domiciano C^{3}) : Domitianum *vel* Domicianum *cet.* — XVI A^{3} — Clementem B E — **3** memoria E — conposuit A^{1} C^{23} B^{6} — factum E — fuisset et A^{4} — sive C^{12} — **4** sepulture C^{3} — tamen A : autem *cet.* — et *om.* C^{2} — iulias A^{1} — **5** duas B^{1} — n. VII A^{2} — **6** episcopatum B^{2-6} — d. XIIII B^{2}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Aneclitus*] Sur la distinction de Clet et d'Anaclet et sur le rang de celui-ci dans la série des papes, v. Introd., p. LXIX et suiv. L'orthographe *Aneclitus* est la plus autorisée au point de vue paléographique. Elle dérive sans doute de l'orthographe grecque Ἀνέγκλητος (ci-dessus, p. 34, 37; cf. Introd., p. II). La consonne *n* s'est conservée dans le martyrologe hiéronymien (Introd., p. LXX).

2. *Hic memoriam...*] Les *Acta Petri et Pauli* du pseudo-Marcellus (Fiorentini, *Vetust. martyrol.*, p. 111) réduisent à un an et sept jours l'intervalle qui s'écoula après la mort des apôtres, *quousque fabricarentur loca in quibus fuerunt posita corpora eorum* (Introd., p. CIV).— *Memoria* est un terme technique qui signifie lieu de sépulture; il se rencontre souvent avec ce sens dans les inscriptions chrétiennes d'Afrique, par exemple dans la célèbre dédicace du cimetière de Césarée en Maurétanie : *ecclesiae sanctae hanc reliquit memoriam* (*C. I. L.*, t. VIII, nº 9585; cf. de Rossi, *Bull.* 1864, p. 24, 28). — La *memoria* de l'apôtre Pierre devait être un tombeau de dimensions restreintes; il n'est guère probable qu'on y ait enterré après lui d'autres personnes que ses premiers successeurs. Un tombeau païen fut trouvé, sous Urbain VIII, tout auprès de la tombe apostolique, en creusant les fondements du baldaquin de bronze (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 421; *C. I. L.*, t. VI, nº 17985 *a*); de même, à Saint-Paul, on a trouvé, au temps de Pie IX, un colombaire païen, en faisant les fondations des colonnes du nouveau baldaquin, juste sous celle du N.-E. Il est inutile de faire remarquer que ce voisinage ne peut donner lieu à aucune objection contre l'authenticité des sépultures apostoliques. Toutes les anciennes *memoriae* chrétiennes de Rome, c'est-à-dire tous les cimetières primitifs, sont ainsi engagées au milieu des sépultures païennes.— L'*Epitome de locis Sanctorum*, topographie du VIIe siècle (De Rossi, *R. S.*, t. I, p. 182), mentionne ainsi les tombes pontificales de Saint-Pierre : « Pontificalis ordo, excepto numero pauco, in eodem loco in tumbis propriis requiescit ». Je doute cependant qu'il soit ici question des papes du Ier et du IIe siècle; au temps où l'*Epitome* fut rédigé, leurs tombes n'étaient plus visibles; au contraire, on pouvait voir dans le portique de la basilique vaticane une série (*ordo*) de vingt-quatre tombes pontificales, depuis Léon le Grand jusqu'à Jean IV; ces tombes étaient des sarcophages bien détachés les uns des autres (*in tumbis propriis*). Dans le L. P., au contraire, on a certainement en vue les plus anciens papes, enterrés *iuxta corpus beati Petri*, dans l'enceinte de sa *memoria* primitive. — Les mots *seu alia loca, sepulturae, iuxta corpus beati Petri* ne figurent pas dans les abrégés F et K; ils n'ajoutent rien au sens et ne font qu'alourdir la phrase. Je les considère comme des gloses du second éditeur.

3. *sepultus est*] L'abrégé félicien ajoute ici les mots *in pace;* cette formule ne se rencontre pas ordinairement dans les finales de nos notices; peut-être a-t-elle été ajoutée par l'abréviateur.



VI

6 I EVVARISTUS, natione Grecus [1], ex patre Iudaeo, nomine Iuda, de civitate Bethleem, sedit ann. VIIII m. X d. II. Fuit autem temporibus Domitiani et Nervae Traiani [2], a consulatu Valentis et Veteris [96] usque ad Gallo et
II Bradua consulibus [108]. Martyrio coronatur. Hic [3] titulos in urbe Roma dividit presbiteris et VII diaconos [4] ordi-
III navit qui custodirent episcopum praedicantem, propter stilum veritatis. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., presbiteros XVII, diaconos II; episcopos per diversa loca XV. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri, in Vaticanum, VI kal. novemb. Et cessavit episcopatus dies XVIIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Evarestus E^1 : Evvaristus A B^{123} : Evaristus *cet.* — grecus < de Athenis > C^2 — iudeo A C^3 B^6 — Betheleem A^1 — an. XIII A^{56} C^{234} E — m. VII A^{56} C^3 : m. VI C^{24} E — **2** Nervae et C^{12} — Veris D — **3** Bradoa B^2 E^1 — < qui et > mart. A^{56} — Hic < fecit > C^2 — titulus A^3 B^4 : titulum C^2 — divisit A^{456} — presbiteros A^{24} C^3 — presb. I diac. VII B^6 — diaconibus C^2 — ordinavit] constituit B^1 E^1 — **4** predicante A^1 — stimulum C^2 — **5** XVII π A^{1234} : VII A^{56} : VI *cet.* — XV A^{1234} B^6 (<num.> XV B^6) : V *cet.* — Petri < apostoli > C^2 — in *om.* A^2 — Baticanum A^{14} : Vaticano B^1 — **6** XVI kl. A^{356} — d. XVIII A^{26} B^{234} C^3 D : viginti et octo B^6

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Grecus*] Les abrégés F et K ajoutent ici la qualification *Antiochenus.* Elle semble avoir été écartée avec intention par le second éditeur, qui l'aura crue inconciliable avec l'indication *de civitate Bethleem.* Celle-ci se rapporte directement au père d'Évariste.

2. *Nervae Traiani*] Catalogue libérien : « Nervae et Traiani », ce qui est plus exact, étant données les dates consulaires. Cette leçon se retrouve dans les mss. C^1 et C^2, mais probablement par accident; le dédoublement de l'*e* final de *Nervae* et du *t* initial de *Traiani* explique assez cette particularité pour qu'on soit dispensé d'y voir une leçon primitive mieux conservée que dans les autres manuscrits et recensions.

3. *Hic titulos...*] Clet avait ordonné vingt-cinq prêtres; Évariste leur distribue les églises paroissiales, *titulos;* l'auteur n'en donne pas ici le nombre; on voit par la notice de Marcel, qu'il en suppose vingt-cinq, autant que de prêtres, dès avant Constantin.

4. *et septem diaconos*] Saint Pierre avait déjà ordonné sept diacres. Ici on leur confie le soin de veiller sur l'évêque *praedicantem, propter stilum veritatis.* Le mot *praedicatio,* qui se présente dans la notice suivante, et le verbe *praedicare* employé ici, se rapportent à la récitation de la préface et du canon. Saint Cyprien emploie le premier dans sa traduction de la lettre de Firmilien, à propos d'une fausse prophétesse qui offrait *sacrificium Domino sine sacramento solitae praedicationis* (ep. LXXV, c. 10; Hartel, p. 818). *Orat, id est praedicat,* dit le IVe concile de Tolède (can. 40), dans un passage où il est, il est vrai, question des diacres. Du reste, l'expression complète, *praedicatio canonis,* qui se rencontre dans la notice de saint Grégoire le Grand, ne laisse subsister aucun doute. Suivant les *Ordines Romani* du VIIIe et du IXe siècle, les diacres ne se tenaient pas auprès du pape, mais en arrière, auprès des évêques, pendant la préface et le canon; il est même noté formellement que le pontife est seul pendant le canon : *solus intrat in canonem* (Mabillon, *Mus. italicum,* t. II, p. 12); mais l'usage a pu changer sur ce point, entre le VIe siècle et le VIIIe, comme il a changé pour d'autres choses. — L'expression *custodirent episcopum... propter stilum veritatis* est fort obscure; je crois que *custodirent* signifie simplement accompagner, escorter, et non point surveiller, ni protéger. Parmi les explications qui en ont été données, celle de Ciacconius (Bianchini, *Anast.,* t. II, p. 78) me paraît la meilleure : « quasi verae doctrinae testes, ne ab aemulis episcopo praedicanti immponerentur errores ». Seulement le mot *praedicanti* doit être appliqué à la récitation ou à l'improvisation de la préface. On voit par le sacramentaire léonien, que les préfaces variaient à chaque messe et que l'on y introduisait parfois, outre le souvenir de la fête, des allusions aux événements contemporains. Quant à la prédication proprement dite, elle n'avait déjà lieu qu'assez rarement : les homélies de saint Léon et de saint Grégoire sont plutôt des exceptions que des spécimens. Socrate (*H. E.,* VII 19) remarquait déjà qu'à Rome personne ne prêchait; son observation, qui a sans doute rapport aux dimanches ordinaires, peut se concilier avec les homélies de saint Léon, prononcées seulement pendant le Carême ou aux plus grandes fêtes. — Je reçois, au dernier moment, communication d'un texte canonique inédit, qui n'est autre qu'une rédaction plus complète du concile apocryphe des 275 évêques, soi-disant tenu à Rome sous le pape Silvestre. On y lit, can. 13 : « Ut » septem diacones sint, custodes episcopo consecranti propter sti- » lum veritatis et catholicam rationem et senectutis oraculum, ne » in praedicationem aut Patrem pro Filio, aut Spiritum Sanctum » pro Patre praedicemus. » M. Poisnel, membre de l'Ecole française de Rome, qui a découvert ce texte intéressant, doit le publier prochainement. On voit qu'il confirme l'interprétation donnée ci-dessus. Cf. la notice suivante, note 3; Introd., ch. IV, § VI.

VII

ALEXANDER, natione Romanus, ex patre Alexandro, de regione Caput tauri [1], sedit ann. X m. VII d. II. Fuit autem I 7
temporibus Traiani [2], usque Heliano et Vetere [116]. Hic [3] passionem Domini miscuit in praedicatione sacerdotum, II
quando missae celebrantur. Martyrio coronatur; et [4] cum eo Eventius presbiter et Theodolus diaconus. Hic [5] constituit aquam sparsionis cum sale benedici in habitaculis hominum. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., III
presbiteros VI, diaconos II; episcopos per diversa loca numero V. Qui etiam [6] sepultus est via Numentana, ubi decollatus est, ab urbe Roma non longe, miliario VII, V nonas mai. Et cessavit episcopatus dies XXXV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 capud A^{2} B^{1} E — an. VIII E — d. II *om.* B^{67} — **2** ad Helianum et Veterem E — Eliani B^{6} D — passione E^{5} — praedicationem A^{3} B : pcationem E^{1} — **3** missas caelebrantur E^{3} : missa celebratur A^{5} — cebrantur C^{3} — Ebentius A^{134} : Evenatius B^{2} — et *om.* C^{1} — Theodorus E — **4** aqua B^{6} — aspersionis A^{5} — abitaculis E^{2} — **5** numero *om.* A. — n. VI B^{2} — in via A^{6} E — via-est *om.* B^{1} — **6** non longe *om.* A^{2} — mil. VI A^{3} C^{2} — V mai. A^{2} : quarto non. mai. A^{3} — d. XXV C^{2}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *de regione Caput tauri*] Cette région revient dans la notice d'Anastase II avec le numéro V; elle est mentionnée aussi dans les actes de sainte Bibiane, desquels il résulte qu'elle doit être cherchée aux environs de l'église de cette sainte, *extremis Exquiliis* (Iordan, *Topogr. der Stadt Rom.*, t. II, p. 319).

2. *Traiani*] Notre auteur a omis ici la première paire de consuls : « a consulatu Palmae et Tulli [109] » (Cat. lib).

3. *Hic passionem*...] L'auteur attribue ici à Alexandre l'insertion dans la liturgie (*in praedicatione sacerdotum*) du *Qui pridie*, c'est-à-dire des paroles commémoratives de l'institution de l'Eucharistie. Mais, comme dit Altaserra (Bianchini, *Anast.*, t. II, p. 79), « constitutum de memoria passionis Christi in missae sacrificio celebranda non est proprium Alexandri, sed potius ipsius Christi. » — Les mots *quando missae celebrantur*, omis dans les abrégés F et K, semblent être une glose du second éditeur.

4. *et cum eo*...] Le pape Alexandre est confondu ici avec le martyr Alexandre qui, avec ses compagnons Eventius et Théodule, était enterré au septième mille de la voie Nomentane. Cf. Introd., p. XCI.

5. *H. c. aquam sparsionis*] Le sacramentaire gélasien (III, 75, 76, Muratori, *Lit. Rom. vet.*, t. I, p. 738-741) contient les formules *benedictionis aquae spargendae in domo*, qui sont encore, pour la plupart, en usage. Il y est formellement indiqué que cette eau était mêlée de sel et que son principal usage concernait les *habitacula hominum* : « ... (Angelus Dei) defendat omnes habitantes in hunc habitaculum famuli tui *illius* »; — « Deum... deprecamur ut habitaculum istum una cum habitatoribus benedicere atque custodire dignetur; »... « ut quicquid inloti (*in loci* éd.) in domibus fidelium haec unda resperserit, careat immunditia, liberetur a noxa », etc. Les Constitutions apostoliques, VIII, 29, décrivent un rite analogue en usage dans l'église grecque; pour l'Occident, la date du sacramentaire gélasien étant incertaine, le L. P. est le plus ancien témoignage que l'on ait sur la bénédiction de l'eau en dehors de l'administration du baptême.

6. *Qui etiam sepultus est*...] Le sanctuaire indiqué ici est marqué dans l'itinéraire dit de Guillaume de Malmesbury : « In septimo miliario eiusdem viae (Nomentanae) s. papa Alexander cum Eventio et Theodulo pausant » (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 179). Il a été retrouvé en 1855; on peut lire un récit de cette découverte dans une brochure intitulée *Atti del martirio di S. Alessandro*, Rome, 1858, qui contient aussi les plans de l'édifice à moitié souterrain où reposaient les martyrs et où l'on célébrait les saints mystères; un petit cimetière se ramifiait autour. Le monument paraît remonter à l'évêque Ursus de Nomentum, nommé dans l'inscription dédicatoire de l'autel, et dont il est question dans une lettre du pape Innocent Ier (401-417; Jaffé, n° 317, Migne, *P. L.*, t. XX, p. 606).

VIII

8 I XYSTUS, natione Romanus [1], ex patre Pastore, de regione Via Lata, sedit ann. X m. II d. I. Fuit autem tem-
II poribus Adriani, usque [2] ad Vero et Anniculo [126]. Martyrio coronatur. Hic constituit ut [3] ministeria sacrata non
tangerentur, nisi a ministris. Hic constituit ut [4] quicumque episcoporum evocatus fuisset ad sedem apostolicam,
rediens ad parrociam suam non susciperetur, nisi cum litteras sedis apostolicae, salutationis plebi, quod est
III formatam. † Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., presbiteros XI, diaconos IIII; episcopos per diversa
loca numero IIII. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri, in Vaticanum, III non. april. Et cessavit episcopatus menses II.

† Hic constituit ut [5] intra actionem, sacerdos incipiens, populo hymnum decantare : « Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabahot, » et cetera.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Xistus B^{2} : Xyxtus B^{3} : Syxtus $A^{3}B^{6}E^{3}$: Systus A^{6} — via Lavicana A^{4} — m. III d. XXI A^{56} C^{234} E (d. XVI A^{6}) — **2** Hadriani C^{23} — usque] qui D — ad] a A^{4} D — Verone A^{14} : Veronem A^{356} : Neronem A^{2} : Verum E — Anniculum A^{356} E — Hic-ministris *om.* A^{6} — misteria C^{3} — ministerium sacrum non tangeretur A^{4} — **3** episcorum C^{3} — evocitus A^{2} B^{2367} C^{3} E^{3} : vocatus A^{4} — a sede A^{2} — apostholicam C^{3} : apostolica E^{3} — **4** et recipiens E^{13} — parrociam A^{1} C^{3} E^{3} : parociam B^{1} C^{1} — litteris A^{2-6} B^{6} E^{3} — sedis apostolicae] patriarchae $BCDE^{13}$ — salutationes D — plebe B^{67} — **5** formata A^{2-6} E^{13} B^{67} — formatam. < Hic constituit ut intra actionem, sacerdos incipiens, populo hymnum decantare : Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabahot et cetera > D — presb. X B^{6} — episcopos-IIII c^{1} *supplevit prius omissum* — **6** IIII] VII A^{2} — Baticanum A^{1} Vaticano B^{67} — IIII non. B^{67} — **7** d. m. II A^{1} : m. II π A^{34} : d. II *cet.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Romanus*] dans la *Passio Alexandri et sociorum* (*Acta SS. maii*, t. I, p. 379) Xystus est représenté comme originaire d'Orient.

2. *usque ad...*] « a consulatu Nigri et Aproniani [117] usque Vero III et Ambibulo [126] » (Catal. lib.). — La première paire de consuls est omise ici. La variante *Verone*, dans les mss. A, a peut-être quelque rapport avec la leçon primitive *Vero III*.

3. *H. c. ut ministeria*] *Epist. Clementis ad Jacobum II*[a] : « Pallas » vero et vela quae in sanctuarii sordidata fuerint ministerio, dia- » coni cum humilibus ministris... abluant » (Migne, *P. G.*, t. I, p. 485 ; *P. L.*, t. LVI, p. 893). Dans notre texte, pourtant, *ministeria sacrata* a le sens de vases sacrés. Il y a, dans les notices de Soter et de Boniface I[er], des décrets analogues à celui-ci. Cf. Gélase, *Epist. ad episcopos Lucaniae*, c. 26.

4. *H. c. ut quicumque episcoporum...*] Concile (apocryphe) des 275 évêques (v. Introd., ch. IV, § vi), c. 3 : « Silvester episcopus dixit : » Robustius duximus consilium, si placet, ut omnis episcopus qui » convenit ad concilium, fidem suam chirographo confirmet; ut » deinceps rediens ad parochiam suam compaginem (*lege* : cum pa- » gina) nostrae salutationis plebi suae innotescat, ut fide concilii de- » clarata, intemeratus ordo servetur. Et dixerunt episcopi : Placet. » (Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 528; Migne, *P. L.*, t. VIII, p. 826). Notre auteur a donc mis sous le nom de Xystus I[er] un décret précédemment fabriqué sous celui de Silvestre. Dans celui-ci il s'agit des évêques du concile romain qui sont censés devoir, à leur retour chez eux, emporter une lettre du pape, sans quoi leurs fidèles ne les recevraient pas. Cette discipline est tout à fait inconciliable avec la vraie notion des *formatae*. Celles-ci sont des lettres par lesquelles un supérieur ecclésiastique bien connu recommande un clerc à d'autres autorités ecclésiastiques auxquelles ce clerc est étranger. Un évêque déjà en fonctions et que le pape avait invité à son concile n'avait évidemment besoin d'aucun passeport ecclésiastique pour reprendre la direction de son église. Le L. P. ne mentionne pas le concile; cependant, comme il suppose que l'évêque est déjà installé quand il est *evocatus ad sedem apostolicam*, la difficulté n'est pas diminuée. Ces *litterae salutationis* étaient pourtant en usage, mais seulement à l'occasion de l'ordination d'un nouvel évêque. La formule de celles que le pape délivrait est conservée dans le *Liber diurnus*, c. 6 (éd. Rozière p. 22; cf. p. 268 la formule à l'usage des archevêques de Milan); on a aussi celle des passeports délivrés aux évêques pour les églises autres que la leur (*ibid.*, c. 7).

5. *H. c. ut intra actionem*] Ce décret paraît avoir été oublié par le rédacteur de la seconde édition; les mss. D, les seuls de la seconde édition qui le contiennent, le doivent sans doute à l'un des abrégés F ou K. L'hymne séraphique se trouve, comme le *Sursum corda* et le début de la préface, *Vere dignum*, etc. dans toutes les liturgies connues. L'auteur du L. P., en l'attribuant à Xystus I[er], ne l'a pas antidaté, au contraire.

VIIII

TELESPHORUS, natione Grecus, ex anachorita, sedit ann. XI m. III d. XXI. Fuit autem temporibus Antonini I 9
et Marci [1]. Hic constituit ut [2] septem ebdomadas ante Pascha ieiunium celebraretur, et natalem [3] Domini noctu II
missas celebrarentur : nam [4] omni tempore, ante horae tertiae cursum nullus praesumeret missas celebrare, qua hora Dominus noster ascendit crucem; et ante [5] sacrificium hymnus diceretur angelicus, hoc est : « Gloria in excelsis Deo ». Martyrio coronatur. Qui vero sepultus est iuxta corpus beati Petri, in Vaticanum, IIII non. ianuar. III
Hic fecit ordinationes IIII per mens. decemb., presbiteros XII, diaconos VIII; episcopos per diversa loca XIII. Et cessavit episcopatus dies VII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Thelesphor C[12] : Tlesphor C[3] : Thelesphorus B[37] : Thelesporus B[6]D : Thelesforus B[2] — graecus B[1] — ex <patre> C[1] — anachoritas A[16] : anachoritis A[34] — d. XXI *om.* B[67] : d. XXII A[56] C[34] E — **2** pascam B[1] — celebrarentur B[6] : caelebrare A[3] — et *om.* C[13] D : ut in A[4] — natalem A[1] E[3] B[67] : natale *cet.* — noctum E[3] : per noctu A[123] : per noctem A[4] — **3** misse A[4] — missa celebraretur A[56] — caelebrarentur E[3] : caelebrare A[1] — cel. mis. B[2] — Nam <constituit ut> A[5] : <constituit> A[6] — orae E[3] — praesumerit A[1] — <et> missas C[2] : misse E[1] — caelebrare E[3] — **4** ora E[3] — noster] n̄ A[1] : non C[3] — ascendit <in> A[3] B[67] D — cruce B[237] C — et <ut> A[56] — ymnum A[1] : ymnus A[2] E[3] : hymnum A[34] : himnus B[2] C[1] — dicetur C[2] : celebraretur A — hymn. dic. ang.] angelicum canere hymnum A[3] — angelicus *om.* A[2] — hoc est *om.* A[36] — **5** coronatus B[1] : coronatus est E — vero *om.* B[1] E — Baticano A : Vaticano B[167] — III non. D — **6** ord. III A[56] — <et episcopos> A[14] — episcopos-XIII *om.* BCDE — **7** d. VIII B[13]

NOTES EXPLICATIVES.

1. Les consuls sont omis : « a consulatu Titiani et Gallicani [127] usque Caesare et Balbino [137] » (Lib.).

2. *H. c. ut septem ebdomadas*]. Le jeûne pascal existait dès avant Télesphore. Saint Irénée, en effet, dans sa lettre au pape Victor (Eus., *H. E.*, V 24), où il décrit la diversité des usages locaux sur la fête de Pâques, mentionne expressément Télesphore et son prédécesseur Xystus parmi les représentants de l'une des observances dont il s'occupe. Mais autre chose est un jeûne pascal quelconque, autre chose un carême de six ou sept semaines. Au temps de saint Irénée (Eusèbe, *l. c.*), aucune durée n'était universellement prescrite pour le jeûne pascal; les uns jeûnaient un jour seulement, d'autres quarante heures, d'autres allaient jusqu'à deux ou même plusieurs jours, mais toujours sans interruption. C'est au même usage que se rapportent divers textes de Tertullien (*de Oratione*, 18; *de Ieiuniis*, 2, 14). A Alexandrie, vers le milieu du IIIe siècle, on jeûnait toute la semaine avant Pâques, les uns d'un seul trait, les autres par intervalles. La lettre de saint Denys d'Alexandrie à Basilide (Migne, *P. G.*, t. X, p. 1277), où il est question de cet usage, est le plus ancien témoignage qui subsiste sur la semaine sainte, ou semaine de xérophagie. Dès avant cette époque, les Montanistes en jeûnaient deux au lieu d'une (Tertullien, *de Ieiun.*, 15). Cette observance se perpétua chez eux jusqu'au Ve siècle, de sorte qu'ils finirent par jeûner moins longtemps que les autres, après avoir d'abord affecté une sévérité plus grande. De la Quarantaine (Τεσσαρακοστή) pascale, il ne reste pas de traces antérieures au IVe siècle, car l'homélie Xe d'Origène sur le Lévitique, que l'on allègue quelquefois, a été évidemment remaniée et interpolée par Rufin, pour y introduire l'observance quadragésimale. C'est pour le même dessein que cet auteur retoucha, dans sa traduction de l'Histoire d'Eusèbe, le texte de saint Irénée cité plus haut. Au quatrième siècle le carême est mentionné dans le canon 5e du concile de Nicée (325) et dans un grand nombre d'écrits de date postérieure; mais il s'agit ici, dans la plupart des cas, d'un temps de retraite, de préparation au baptême ou à la réintégration des pénitents dans l'Eglise. Parmi les exercices de ces semaines sacrées, le jeûne avait naturellement une place importante, mais qui différait beaucoup d'un pays à l'autre (Socrate, V, 22; Sozomène, VII, 19). On peut suivre, dans les lettres festales de saint Athanase (voir surtout celles de 329, 330, 340, 341, 347), les progrès de l'observance quadragésimale en Egypte. Au commencement, Athanase parle « du temps du Carême et de la semaine de jeûne »; plus tard, il dit « le jeûne du Carême et la sainte semaine de Pâques ». — On s'y prit de diverses façons, suivant les lieux, pour combiner la Quarantaine avec la Semaine sainte. A Antioche et dans les pays où furent adoptés les usages de cette grande église, on distingua les deux temps avec une netteté plus grande qu'ailleurs : la Quarantaine fut placée *avant* la Semaine sainte. Ainsi, saint Jean Chrysostome (*Hom.* XXX *in Gen.*, c. 1) s'exprime à peu près ainsi : « Voici que nous avons atteint le terme de la Quarantaine : nous allons maintenant entrer dans la grande semaine ». De même, dans les *Constitutions apostoliques*, V 13, il est dit formellement que le jeûne du Carême est terminé quand on commence celui de la grande semaine pascale. A Rome, au contraire, à Alexandrie et à Jérusalem, on comprit la Semaine sainte dans la Quarantaine, de sorte que le jeûne total n'y durait que six semaines, tandis qu'à Constantinople et dans l'Orient proprement dit, pays régis par l'ancien usage d'Antioche, il en durait sept. A Rome, les dimanches seulement, à Constantinople, les dimanches et les samedis, sauf le samedi saint, étaient affranchis de la loi du jeûne; de sorte que, dans un pays comme dans l'autre, on ne jeûnait en réalité que trente-six jours. Au temps où le *L. P.* fut écrit, le carême romain n'était certainement pas de sept semaines, mais de six seulement. Cette durée est attestée par les homélies de saint Léon et par celles de saint Grégoire; le pape Gélase, dans sa lettre



aux évêques de Lucanie (c. 11), appelle *ieiunium quadragesimalis initii* celui de la semaine actuelle des Quatre-Temps de Carême. On ne peut donc douter que notre auteur, en parlant ici d'un jeûne de sept semaines, ne se soit mis en désaccord avec la discipline réelle et obligatoire. Il aura sans doute voulu faire de la propagande en faveur d'une observance plus sévère. En ces temps-là on cherchait plutôt à allonger le Carême qu'à le raccourcir et à le mitiger. Cette tendance trouva, en dehors du *L. P.*, une autre expression dans une lettre apocryphe, soi-disant écrite par saint Grégoire à saint Augustin de Cantorbéry (Jaffé † 1987; *Greg. M. Opp.*, éd. bénéd., t. II, p. 1302, *App.* XIII) : « Sacerdotes et diaconi et reliqui omnes quos ecclesiastici gradus dignitas exornat, a Quinquagesima propositum ieiunandi suscipiant, quo et aliquid ad pensum sanctae institutionis adiciant, et eorum qui in laicali ordine consistunt observantiam, sicut loco, ita religione praecellant ». C'est pour un motif analogue, pour parfaire le nombre mystique de quarante jours de jeûne, que, postérieurement au temps de saint Grégoire, et vraisemblablement au septième siècle, on ajouta, à Rome, pour tous les fidèles, non pas une semaine entière, mais les quatre derniers jours de celle qui précède le carême proprement dit. Le *caput ieiunii* fut ainsi transféré du premier lundi de carême au mercredi précédent.

3. *et natalem Domini...*] La première édition place ici le *martyrio coronatur* qui régulièrement devrait venir avant le décret sur le jeûne pascal. La seconde édition l'a renvoyé après les décrets. — Les témoignages les plus anciens que l'on ait sur la fête de Noël, 25 décembre, ne remontent pas au delà du quatrième siècle. C'est dans la *Depositio martyrum* de 336 (p. 11) qu'on la trouve pour la première fois; elle n'était pas sans doute alors d'institution récente. Notre auteur la suppose établie dès le règne de l'empereur Hadrien. Au temps de Clément d'Alexandrie (*Strom.*, p. 407 Potter), on ignorait le jour de la naissance du Christ; cependant quelques personnes la fixaient au 28 août. Ceci suppose que la fête du 25 décembre n'existait pas encore. — Le rite des trois messes de Noël est une particularité de l'usage romain. Encore ne le trouve-t-on pas indiqué dans le sacramentaire léonien, où il n'y a, ni dans les rubriques, ni dans les prières, aucune allusion à une messe de nuit. Au temps de saint Grégoire (*Hom.* VIII, 1), on célébrait les trois messes ; les livres grégoriens, sacramentaires et *ordines*, supposent l'usage de la première messe *ad galli cantum* ; le sacramentaire gélasien a aussi trois messes ; l'une *in nocte*, la seconde *mane prima*, la troisième *in die*. De cette chronologie des témoignages sur la messe de nuit, il résulte que celui du *L. P.* est le plus ancien de tous, et d'un siècle environ.

4. *nam-crucem*] Glose explicative, introduite par le second éditeur. — *Cursus* est un terme technique, qui signifie l'office divin (voir Martigny, *Dictionn.*, art. *Office divin*). Cette phrase signifie donc que la messe ne doit être célébrée d'ordinaire qu'après l'office de tierce. On voit en effet, par Sidoine Apollinaire (*Ep.*, V, 7), Grégoire de Tours (*Vitae Patrum*, VIII, 11), saint Grégoire le Grand (*Hom.* XXXVII, 9) que dès le cinquième et le VIe siècle, la troisième heure de jour était, en Occident, l'heure réglementaire pour la célébration de la messe solennelle. En Orient, on a toujours maintenu l'antique usage de la célébrer aux premières lueurs du jour.

5. *et ante sacrificium...*] La première édition limite à la nuit de Noël l'usage de chanter le *Gloria in excelsis*. Sous le pape Symmaque (ci-dessous, n° 81), il fut permis de le chanter tous les dimanches et jours de fête. Le second éditeur n'a pas senti le besoin de conserver la formule *tantum noctu natale Domini*, qui marque la différence d'usage avant et après l'ordonnance de Symmaque. Tout ceci doit s'entendre de la messe épiscopale seulement. A Rome, au IXe siècle, les prêtres ne pouvaient chanter le *Gloria in excelsis*, même quand ils remplaçaient le pape empêché, si ce n'est le jour de Pâques (*Ordo Romanus I*, dans Mabillon, *Musaeum Ital.*, t. II, p. 17). Les témoignages plus anciens que le *L. P.* sur l'hymne angélique se réduisent à deux, les *Constitutions apostoliques* (VII, 47) et le codex *Alexandrinus* de la Bible grecque (Ve siècle); dans ces deux documents on trouve le texte du *Gloria*, mais sous une forme très différente de la forme latine ; il y est qualifié d'hymne matinal. Son introduction dans la liturgie de la messe est une particularité du rit romain. Dans le rit gallican on chantait au commencement de la messe le cantique de Zacharie (*Benedictus*).

6. *Martyrio coronatur*] Sur la place de cette formule, voir note 3. — Cf. Introd., p. II et XC. — Le martyre de Télesphore est attesté par saint Irénée (*Haer.*, II 31; Eus., *H. E.*, V 6) : Τελέσφορος, ὃς καὶ ἐνδόξως ἐμαρτύρησεν.

X

YGINUS, natione Grecus, ex philosopho [1], de Athenis, cuius [2] genealogia non inveni, sedit ann. IIII m. III d. I 10
IIII. Fuit autem temporibus Veri et Marci, a consulatu Magni et Camerini [138], usque ad Orfito et Prisco [149].
Hic clerum [3] conposuit et distribuit gradus. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., presbiteros XV, dia- II
conos V; episcopos per diversa loca VI. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri, in Vaticanum, III id. ianuar. Et cessavit episcopatus dies III.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Ygenus A^{14} : Vigenus A^{3} : Iginus A^{6} C^{2} — ex phil.] philosophus A^{3} — philosofo A^{1} : philosopo C^{1} — genealogiam A^{1456} C^{2} : genealogyam E — invenimus A^{56} : invenitur C^{1} : invenis D — an. III B^{1} : an. X E (*corr.* e) — **2** d. III B^{6} : d. VII A^{56} : d. VIII C^{34} E — Severi A — Camereni A^{1} C^{3} (*corr.* c^{3}) : Camarini D : Mamerini C^{1} (*corr.*) : Severini A^{6} — ad *om.* BCDE — Orfido B^{1}E : Urfito B^{67} : Arphilo A^{4} : Orfidum A^{3} — Piscum A^{3} — **3** cumposuit clero E^{3} — grados $A^{4}B^{3}C^{23}E^{3}$ — ord. III B^{67} — et diac. A^{4} — numero VI BC^{1} — Baticano A : Vaticano B^{7} C^{2} — VI id. C^{1}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex philosopho...*] L'idée de faire d'Hygin un ancien philosophe vient peut-être de sa ressemblance de nom avec deux écrivains latins, l'un du temps d'Auguste, l'autre du temps de Trajan. Sur ces deux Hygin, v. Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, 3e éd., nos 262 et 344.

2. *cuius genealogia non inveni*] Cette observation paraît être du second éditeur : il n'y en a pas trace dans les abrégés F et K.

3. *Hic clerum conposuit...*] La formule *clerum conposuit* revient dans la notice d'Hormisdas. Elle est fort vague ; l'idée est une réglementation des mœurs et des attributions du clergé, qui comportait avant tout une exacte définition des degrés de la hiérarchie (*distribuit gradus*). Peut-être, comme il n'a point encore été question des ordres inférieurs, pourrait-on l'entendre de leur institution.

XI

12 I · PIUS, natione Italus, ex patre Rufino [1], frater Pastoris [2], de civitate Aquilegia, sedit ann. XVIIII m. IIII d. III.
II Fuit autem temporibus Antonini Pii, a consolatu Clari et Severi [146] [3]. Sub huius [4] episcopatum Hermis librum scrip-
sit in quo mandatum continet quod ei praecepit angelus Domini, cum venit ad eum in habitu pastoris; et praecepit
III ei ut Pascha die dominico celebraretur. Hic constituit hereticum [5] venientem ex Iudaeorum herese suscipi et bap-
V tizari; et constitutum [6] de ecclesia fecit. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb., presbiteros XVIIII, diaconos
XXI; episcopos per diversa loca numero XII. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri, in Vaticanum, V id.
iul. [7] Et cessavit episcopatus dies XIIII.

IV Hic [8] ex rogatu beate Praxedis dedicavit accclesiam thermas Novati, in vico Patricii, in honore sororis sue sanctae Potentianae, ubi et multa dona obtulit; ubi sepius sacrificium Domino offerens ministrabat. Immo et fontem baptismi construi fecit, manus suas benedixit et consecravit; et multos venientes ad fidem baptizavit in nomine Trinitatis.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

Anicetum Pio praeponunt A^{56} C^{34} E^{1346} — **1** fratre E — Aquileia A^4 B^2 E — ann. XI A^{56} C^{34} E — d. XXI C^{234} E (*corr.* e) — **2** autem *om.* B^6 — Pii] II C^3 : *om.* C^4 — consolatu A^1 B^1 — Severi] Veteris E (*corr.*) — eius C^2 — episcopato B^1 : episcopatu A^{2356} C^{23} E — Hermis A^{13} B^1 : Ermes B^2 : Hermes *cet.* — scribsit C^3 — **3** continetur A^5 — ei] et B^{67} — cum] con B^2 — veniret A^4 — eom B^1 — habitum BC^{13} D — et praecepit ei *om.* A^{56} — **4** ut *om.* C^2 — < sanctum > Pascha C^{23} E^{13} — dominicum C^3 — heret.-herese] ut iudaeo haereticum E^3 — veniente A^1 — ex-herese *om.* C^3 — heresae C^2 : heresi E^1 — suscepi A^1 C^2 : suscipere A^4 — **5** baptizare C^1 — ecclesiam E^3 — **6** XI C^3 — etiam] et A — Baticanum A^{14} : Vaticano B^{16} : Baticano A^{256} — V id. iul. *om.* C^4 — **7** episcopatus AB^1C^1 — d. XIII B^3 C^1 : d. XII E — **8** Hic-Trinitatis E^{16} *tantum*.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex patre Rufino-Aquilegia*] La réunion des deux noms de Rufin et d'Aquilée ne peut être fortuite ; notre auteur avait lu certaines traductions de Rufin (v. p. 119; Introd., p. LXXII et XCII) ; il accepte son système sur la succession des premiers papes ; ici même, il confond, comme Rufin, l'auteur du *Pasteur* avec le livre lui-même. Sans faire du Rufin historique le père du pape Pie Ier, il paraît lui avoir emprunté son nom et sa patrie. Cf. Zahn, *Der Hirt des Hermas*, 1868, p. 30.

2. *frater Pastoris*] Le titre *liber Pastoris* porté par le livre d'Hermas a fait croire à quelques écrivains que Pastor était aussi un nom d'auteur et que le même personnage s'appelait Hermas et Pastor. Le poème contre Marcion (Introd., p. XI) présente déjà cette confusion. Elle se trouve aussi chez Rufin (*in Symb.*, 38 ; *P. L.*, t. XXI, p. 374) : *libellus qui dicitur Pastoris sive Hermatis, qui appellatur Duae viae, vel iudicium Petri ;* cf. sa traduction de l'Hist. ecclés. d'Eusèbe, III, 3: *et libellus Hermae qui dicitur Pastoris cuius Paulus in epistolis suis meminit.* Rufin, dans le premier de ces deux passages, en parle évidemment sans l'avoir lu. L'auteur de la vie de sainte Geneviève, *Acta SS. ian.*, t. I, p. 139, confond aussi les deux personnes : *Hermas, qui et Pastor nuncupatus est, in libro suo*, etc. — Dans le *L. P.*, la faute a été commise d'abord, puis corrigée ; le second éditeur a effacé un peu plus bas les mots *frater ipsius*, joints, dans la première édition, comme dans le catalogue libérien, au nom d'Hermas. L'abréviateur K a fait la même opération, évidemment pour la même raison. De cette façon le nom authentique du frère de Pie. a été sacrifié à l'autre. Au VIe siècle, le *Pasteur* d'Hermas ne devait pas être très connu à Rome (A. Harnack, dans les *PP. app.*, fasc. III, Leipzig, 1877, p. LXIII et suiv.); on y connaissait en revanche un autre Pastor, dont le souvenir fut mis en rapport avec celui du pape Pie, soit avant, soit après la publication du *L. P.*, dans la légende de l'église de Sainte-Pudentienne (v. plus bas) ; un prêtre Pastor figure dans la passion des SS. Marius, Marthe, etc. (*Acta SS. mart.*, t. III, p. 544).

3. La seconde paire de consuls est omise : « usque duobus Augustis [161] » (Cat. lib.).

4. *Sub-pastoris*] Emprunt au catalogue libérien, mais avec suppression, dans la seconde édition, des mots *frater eius* (v. note 2). La glose qui suit, *ut Pascha*, etc. est doublement en défaut : d'abord parce que le *Pasteur* d'Hermas ne parle nullement de la Pâque ; en second lieu parce que l'usage de célébrer la Pâque le dimanche remonte à Rome plus haut que le pape Pie : avant lui, Hygin, Télesphore et Xystus sont cités par saint Irénée comme ayant observé cet usage (Eus., *H. E.*, V 24). — M. Th. Zahn (*Der Hirt des Hermas*, p. 24) se figure à tort que la fausse lettre de Pie Ier *ecclesiis omnibus* (Hinschius, *Ps. Isid.*, p. 116) a été fabriquée au IVe siècle : c'est une décrétale pseudoisidorienne, rédigée d'après le *L. P.*, comme tant d'autres. — Fragment de Muratori : « Pastorem vero nuperrime, temporibus nostris, in urbe Roma Herma conscripsit, sedente cathetra urbis Romae aeclesiae Pio episcopo fratre eius. Et ideo legi eum quidem oportet, se puplicare vero in eclesia populo neque inter profetas conpletum numero, neque inter apostolos in fine temporum potest. »

5. *Hic constituit — baptizari*] Il s'agit ici des Juifs, et non d'une secte chrétienne judaïsante. M. Lipsius (*Chron.*, p. 107) qui admet l'opinion contraire, me paraît l'avoir fait sous l'influence des préoccupations modernes à l'endroit des ébionites. Prudence, dans son



Apotheosis, range les Juifs parmi les hérétiques. S'il s'agissait ici d'une secte simplement hérétique, l'auteur eût prescrit la réconciliation par l'imposition des mains et non l'initiation baptismale.

6. *et constitutum*...] Sur cette formule, v. Introd., ch. IV, 69.

7. Il est à remarquer que la fête de saint Hermagoras, premier évêque d'Aquilée, tombe justement le lendemain du jour indiqué comme l'anniversaire du pape Pie. Cf. note 1.

8. Cette note ne se rencontre que dans le *Vaticanus* 3764 et ses dérivés, ainsi que dans le *Laurentianus* LXVI, 35. Elle dépend d'un récit conservé dans ce qu'on appelle les *Acta ss. Pudentianae et Praxedis* (*Acta SS. maii*, t. IV, p. 299). Ces *Acta* se composent de deux lettres et d'un appendice narratif. La première lettre est adressée par un prêtre Pastor, à Timothée, disciple de saint Paul, évidemment la même personne que le Timothée des épîtres. Il y est dit qu'un certain Pudens (*II Tim.* IV, 21), disciple, lui aussi, de saint Paul, a, dès avant sa mort, changé sa maison du *vicus Patricius* en paroisse romaine (*titulus*), sous le nom de Pastor, l'auteur de la lettre ; que ce Pudens étant venu à mourir, ses deux filles, Praxède et Pudentienne, ont donné leurs biens aux pauvres et se sont consacrées au service de Dieu et de l'Église, dans le *titulus* fondé par leur père ; que le pape Pie y a joint un baptistère et qu'il y a exercé souvent les fonctions épiscopales ; que Novatus, frère de Timothée, étant mort peu après, a laissé par testament tous ses biens à Pastor et à Praxède, la seule survivante des filles de Pudens. Timothée est consulté pour savoir s'il consent à cette donation. Sa réponse affirmative est exprimée dans la seconde lettre. Enfin, dans l'appendice narratif, Pastor, qui reprend la parole, raconte que les thermes de Novatus dans le *vicus Lateritius*, furent changés en un second titre, sous le nom de Praxède. — Cette histoire représente évidemment la légende de fondation des *tituli Pudentis* et *Praxedis*. Ces églises sont fort anciennes. La première, qui s'appelait aussi *ecclesia Pudentiana*, est mentionnée dans une épitaphe de l'année 384. Peu après, sous le pape Sirice (384-399), elle fut renouvelée entièrement ; sa mosaïque absidale, avec des inscriptions de cette époque, existe encore en grande partie (De Rossi, *Bull.* 1867, p. 49-60) ; on a des épitaphes de prêtres *tituli Pudentis*, datées de 489 et de 528 (De Rossi, *Bull.* 1867, p. 60 ; 1883, p. 107). Quant au titre de Praxède, une inscription de l'année 491 parle des prêtres TIT*uli* pRAXS*edis* (De Rossi, *Bull.* 1882, p. 65). Ces prêtres et ceux du titre de Pudens signèrent au concile romain de 499. — A la longue l'*ecclesia Pudentiana* devint le *titulus Pudentianae* ou *sanctae Pudentianae* ou *Potentianae*. La première fois que cette dernière forme apparaît dans les signatures des conciles, c'est au concile romain de 745, sous le pape Zacharie. Dans le *L. P.*, la vie d'Hadrien Ier mentionne (no 343) le *titulus Pudentis, id est ecclesia sanctae Podentiane* ; ces deux appellations se rencontrent aussi dans la vie de Léon III (nos 383, 403, 407, 425). — L'auteur de la note paraît avoir mal compris le texte des *Acta*, car il ne parle que de l'une des deux églises, rapportant à celle du *vicus Patricius* ce qui est dit de l'intervention de Praxède et des thermes de Novatus. On doit remarquer aussi qu'il ne rattache pas cet épisode à Pastor, frère de Pie, bien qu'il y fût en quelque sorte invité par les mots *frater Pastoris* de la notice originale. Du reste, dans les *Acta*, ce qu'il y a de plus difficile à expliquer, c'est l'appellation *titulus Pastoris* qui semble leur servir de base et que l'on ne rencontre nulle part ailleurs, sauf en des documents dérivés de cette narration. De ce nombre sont évidemment les fausses lettres de Pie à Juste de Vienne, fabriquées postérieurement à Adon et aux décrétales pseudoisidoriennes.

XII

11 I ANICITUS, natione Syrus, ex patre Iohanne, de vico Humisa [1], sedit ann. XI m. IIII d. III. Fuit autem tem-
II poribus Severi [2] et Marci, a consulatu Gallicani et Veteris [150] usque ad Praesente et Rufino [153]. Hic constituit ut [3] clerus comam non nutriret, secundum [4] praeceptum apostoli. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb., presbiteros XVIIII, diaconos IIII, episcopos per diversa loca numero VIIII. Qui etiam obiit [5] martyr et sepultus est in cymiterio Calisti [6] XII kal. mai. Et cessavit episcopatus dies XVII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Anecitus C^{12} : Anitius A^{3} : Anicius A^{56} — Humisa A : Umisa BC^{1} : Omisa C^{34} E — ann. VIIII C^{3} E : ann. VIII A^{56} C^{24} — m. III A^{56} C^{34} E — **2** Veri D — Presente A^{1} B^{3} C^{2} : Praesentem A^{2-6} E — Rufinum A^{2356} E — **3** ut *om.* B^{6} — nutririt A^{1} — < et > secundum A^{4} — preceptum C^{2} — apostolorum E^{13} — per mens. decemb. *transferunt post* VIIII B^{1234} — **4** presb. XVIIII A : VIIII π : XVII BCDE — numero VIIII π BCDE] XII A — obiit-et *om.* A^{2} — martyrio A^{4} : martirio B^{234} : et martyrio C^{1} — **5** cymeterio B^{1} : cimiterio C^{3} — XV kl. C^{234} e — episcopatus AC^{1} : episcopatum *cet.*, *et ita saepe* — d. VII E.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *de vico Humisa*] Emèse, métropole de la province *Phoenice Libanesia*; l'auteur fait de cette grande ville un simple bourg (*vicus*).

2. *Severi et Marci*] *Severi* est sans doute une corruption de *Veri*, qui a été rétabli dans les manuscrits D. Le texte philocalien fait ici défaut.

3. *H. c. ut clerus...*] Il ne s'agit pas ici de la tonsure, qui était encore, au commencement du VIe siècle, un insigne épiscopal, mais seulement de la prohibition de porter les cheveux longs. Cette prohibition est mentionnée par saint Jérôme (*in Ezech.* XLIV, 20); d'un passage du code théodosien (XVI, 2, 38) on déduit assez souvent que les clercs étaient appelés *coronati* et qu'ils portaient par conséquent la tonsure en forme de couronne : en réalité il n'y est pas question de clercs, ni probablement d'évêques, mais de *sacerdotes provinciae*. La défense faite aux clercs de *nutrire comam* se rencontre dans les *Statuta ecclesiae antiqua*, c. 44, et dans le concile d'Agde (506), c. 20. Ces documents sont de peu antérieurs au *L. P.*; bien qu'ils représentent directement la discipline des églises de Gaule, ils sont évidemment d'accord avec les usages romains.

4. *secundum pr. ap.*] I Cor. XI, 14 : Οὐδὲ ἡ φύσις αὐτὴ διδάσκει ὑμᾶς ὅτι ἀνὴρ μὲν ἐὰν κομᾷ ἀτιμία αὐτῷ ἐστιν; Le biographe, ou plutôt le second éditeur, fait aux clercs en particulier une application d'un texte de saint Paul qui concerne les hommes en général.

5. *obiit martyr*] Formule insolite, imitée de la notice de saint Clément. Ces mots manquent dans la première édition. Cf. Introd., p. LXI.

6. *in cymiterio Callisti*] « iuxta corpus beati Petri in Vaticano » porte la première édition. Sur la préférence à donner à cette leçon, v. Introd., p. LXI.

XIII

SOTER, natione Campanus, ex patre Concordio, de civitate Fundis [1], sedit ann. VIIII m. VI d. XXI. Fuit [2] autem I 13
temporibus Severi, a consulatu Rustici et Aquilini [162] usque ad Cetego et Claro [170]. Hic constituit ut [3] nullus II
monachus pallam sacratam contingeret, nec incensum poneret in sanctam ecclesiam. Hic fecit ordinationes III III
per mens. decemb., presbiteros XVIII, diaconos VIIII; episcopos per diversa loca numero XI. Qui etiam sepultus est in cymiterio [4] Calisti, via Appia, X kal. mai. Et cessavit episcopatus dies XXI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Sother B^{3} C^{12} — Fundi A^{2} — m. III A^{356} C^{34} E — d. XXII B^{2} : *om.* C^{34} — **2** a cons.] atque A^{2} — a Cetigo D — Cetegum A^{23} : Cetegium A^{56} E — Clarum A^{356} E — Hic-ecclesiam *crasa sunt in* A^{3} — nulla monacha B^{2-7} C^{14} E^{1} — **3** palam C^{2} : pallea E^{3} — sacrata E^{3} : sacram C^{3} — nec] nisi A^{14} — sancta ecclesia A^{56} — ord. III π A^{56} C^{23} E : VI BCD : V A^{1234} — **4** presb. VIII BCDE — diac. VIIII *om.* B^{6} — numero *om.* AC^{1} — **5** cymiterio A^{1} B^{1} C^{12} : cimiterio *cet.* — Apia B^{1} — mai.] iun. A^{1234} — d. XXII A^{256} B^{16} C^{21} E

NOTES EXPLICATIVES.

1. *de civitate Fundis*] Cette cité est mentionnée une seconde fois, dans la notice d'Antéros : elle paraît avoir un intérêt particulier pour l'auteur du *L. P.* — En 594, saint Grégoire se vit obligé d'unir les deux évêchés de Fundi et de Terracine, la première de ces deux villes étant devenue inhabitable : *Ep.* III, 13 : *quia ...ob cladem hostilitatis nec in civitate nec in ecclesia... est cuiquam habitandi licentia.* Au concile romain de 649 chacune des deux villes avait de nouveau son évêque (Hard. t. III, p. 690, 691; Mansi, t. X, p. 867).

2. *Fuit — Cetego et Claro*] Ici encore le texte du catalogue libérien n'est conservé que dans le *L. P.* Aussi contient-il une faute grave, *Severi* pour *Veri.*

3. *H. c. ut nullus — ecclesiam*] Ce décret revient dans la notice de Boniface Ier, mais appliqué aux *monachae.* Ici même les mots *nullus monachus* ont été changés dans beaucoup de manuscrits en *nulla monacha,* ou même supprimés (v. les variantes), pour une raison facile à comprendre. L'auteur du *L. P.* est un clerc; il en sera de même des continuateurs ; leur principe est toujours, les moines à la prière, les clercs au service de l'autel.

4. *in cymiterio Calisti*] Même faute que dans la notice précédente. Première édition : « iuxta corpus beati Petri ».

XIIII

14 I ELEUTHER, natione Grecus, ex patre Habundio, de oppido Nicopoli [1], sedit ann. XV m. III d. II. Fuit autem
II temporibus Antonini et Commodi [2], usque Paterno et Bradua [185]. Hic accepit [3] epistula a Lucio, Brittanio rege, ut christianus efficeretur per eius mandatum. Et hoc [4] iterum firmavit, ut nulla esca a Christianis repudiaretur,
III maxime fidelibus, quod Deus creavit, quae tamen rationalis et humana est. Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., presbiteros XII, diaconos VIII; episcopos per diversa loca numero XV. Qui etiam sepultus est iuxta corpus beati Petri, in Vaticano, VIIII kal. iun. Et cessavit episcopatus dies XV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Eleuther A^{5} B^{123} C^{12} E^{1} : Eleuter FB^{46} C^{3} : Heleoter E^{3} : Eleutherus D : Eleutherius KA^{12346} B^{7} — Hubundio B^{26} : Abundio C^{2} E — Nicopolis A^{1} : Nicopolim A^{2356} E : Nichopolim C^{2} — m. VI d. V A^{56} C^{34} E — **2** et-usque *om.* C^{2} — usque ad C^{1} E — Paternum et Braduam E — accipit B^{1} — epistū A : epistula E^{3} : epistola B^{13} : epistolas A^{4} : epistulam C^{1} : epistolam *cet.* — Lutio A^{4} — Brittanio A^{12} B^{367} E^{1} : Brittonio E^{3} : Brittanuio B^{24} : Brittannii D : Brettanio C^{1} : Brintanniae C^{3} : Britannio A^{35} : Britanio A^{46} B^{1} : Bretanie C^{2} — **3** efficiatur C^{2} : effici mereretur E^{3} — esca < usualis > E^{134} (usuales E^{3}) — a *om.* A^{2} — **4** maxime-creavit *om.* BCD — maxime fidelibus *om.* A^{56} — quod] quam A^{56} — rationales E^{3} : rationabilis C^{3} — ord. IIII B^{1} — **5** diac. IIII C^{2} — numero *om.* A — XII C^{1} — iusta B^{3} — **6** in Vaticano] apostoli BC^{13} D — VI kl. B^{6} : VII $B^{17}$$C^{4}$ E — iun.] ian. C^{2} — d. XVI π : XV A^{1234} : VI A^{56} : V BCDE (II C^{2})

NOTES EXPLICATIVES.

1. *de oppido Nicopoli*] La ville de Nicopolis en Epire, à l'entrée du *sinus Ambracicus* (golfe d'Arta).

2. La première paire de consuls est omise : « a consulatu Veri » (l. Severi) et Hereniani [171] » (Cat. lib.)

3. *Hic accepit...*] Sur cette phrase, v. Introd., p. XCII.

4. *Et hoc— humana est*] En remplaçant le *constituit* de la première édition par *iterum firmavit*, on a supposé que cette règle avait été portée antérieurement. En effet les distinctions d'aliments sont réprouvées par saint Paul (*Rom.* XIV ; *Col.* II, 16, 17; I *Tim.* IV 3, etc.). Dans ce dernier texte, il est question d'hypocrites, ennemis du mariage et opposés à l'usage de certains aliments, *prohibentium nubere, abstinere a cibis quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus et iis qui cognoverunt veritatem.* Notre auteur s'est évidemment inspiré de ce passage. Il est probable cependant qu'il a eu ici en vue les abstinences manichéennes, connues et condamnées à Rome depuis longtemps, surtout depuis saint Léon. — Le *maxime fidelibus* désigne les chrétiens baptisés, *fidèles*, par opposition aux catéchumènes. — La première édition portait *esca usualis* ; l'adjectif *usualis*, omis par le second éditeur a été retrouvé par le compilateur de la recension E. Cf. Introd., p. LXV.

XV.

VICTOR [1], natione Afer, ex patre Felice, sedit ann. X m. II d. X. Fuit autem temporibus Cesaris [2], a consulatu I 15
Commodi II et Gravione [186] usque ad Laterano et Rufino [197]. Hic constituit ut [3] sanctum Pascha die dominico II
celebraretur, sicut Eleuther. Hic fecit sequentes [4] cleros. Martyrio coronatur. Et constituit ut [5], necessitate faciente, ut ubiubi inventus fuisset, sive in flumine, sive in mari, sive in fontibus, tantum christiano confessione credulitatis clarificata, quicumque hominum ex gentile veniens ut baptizaretur. Hic fecit ordinationes II per IV
mens. decemb., presbiteros IIII, diaconos VII; episcopos per diversa loca XII. Hic fecit constitutum [6] ad interro- III
gationem sacerdotum de circulo Paschae [ut dominico Paschae], cum presbiteris et episcopis factam conlationem et accersito Theophilo, episcopo Alexandriae, facta congregatione, ut a XIIII luna primi mensis usque ad XXI, diem dominicum, custodiatur sanctum Pascha. Hic sepultus est iuxta corpus beati Petri apostoli, in Vaticano, V kal. aug. Et cessavit episcopatus dies XII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Affer B^6 E — Fuit-celebraretur *om.* C^1 (*suppl.*) — Cesaris Augusti a Commodi secundi A (Caesaris A^3—a] ac A^3 — Aug. Ces. A^4 — Commodo secundo A^{56}) : Caesari a Commodo V BCE (a *om.* C^3 — Cesari B^{57} C^2 : Comodo B^{36}) : Cesaris a consulatu *om.* D — **2** Gravionis A^3D : Gravionon B^7 : Gravionem E — ad] a A^4 — Lateranum et Rufinum A^{356} DE — Rufo B^1 : Rofino C^3 — Hic-Eleuther *om.* A^{23} — sanctam C^3 — dominica A^4— **3** caelebraretur E^3 — sicut et B^1 E^1 — sicut Eleuther *om.* C^1 — Eleuter B^6 C^3 : Heleoter E^3 — sequent A^2 B^{67} : sequentem A^3— clero A^2 : clerum A^3 : clerus B^{67} : clericos A^6—<et> martyrio D —coronari B^6— ut *om.* C^2 —necessitatem B^2 C^{13}— **4** ut ubiubi A^1B^1 C^{123} : ut ubi et ubi B^{2367} : ubi et ubi D : ubiubi A^{36} E^{13} : et ubi A^4 B^4 : ubi A^{25} — inventus A^{1256} B^{13} : inventum *cet.* —fuisset et C^{23}— mare A^{23} — christianum A^3 C^1 (*corr.*) E^3 : christiana A^{246} $B^{2-7}E^1$ — confessionem C^1 — **5** crudelitatis C^{12} — clarificate A^2 : clarificatum E^3 — quaecumque C^1— gentibus A^4 : gentili A^{56} : gentilitate E^1 — Hic-XII] Hic constituit ut sanctum Pascha die dominico celebraretur A^2— **6** presb. XII diac. VIII D—numero XII B^{2367} — interrogatione A^1 — **7** pasce A^{55} : pasche C^3 — *glossema* ut dominico Paschae *om.* A^2 B^{34} C^2 E^1 (B^3 *suppl.*) — ut] et D — ut <die> A^5 : <de> A^6 — Pasca A^5 : Pascha A^6 : Paschae A^3 c^1 : Pascae A^4 : Paschaete C^1 : Paschete B^1 : Pasche B^{2367} C^3 — p̄beryter B^1— factum A^1 B^{17} C^2 : facta A^{2356} E^{13} : factam A^4 B^{2-6} C^1 — conlatione A^1 : conlationem B^{26} C^2 : collatione A^{2356} E^1 : collationem A^4 B^{137} C^{13} — **8** arcessito A^{1356} : acersito B^6 : adcersito B^{147} C^{12} : adcersitum C^3 : accersito B^1 A^{24} : acirsito E^3 — Theofylo C^3 : Theofilo E^3 — Alexandrino C^1 — ut *om.* A^{56} — a *om.* A^2 — XIIIIma B^1 — prima A^{56} C^3 — XXI prima B^1—**9** diem A^{156} : die *cet.*—dominicum A^{1456} : dominico A^{23} : dominica *cet.*— custodiant E^3 — Pascha. *Hic ponit ordinationes* A^2 *et repetit* martyrio coronatur. — Hic] Qui et A^{23} — apostoli *om.* A^4 — Baticanum A^{14} : Baticano A^{256} : Vaticanum A^{23} C^2 — **10** V *om.* B^{2367} — et *om.* B^6

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Victor...*] Saint Jérôme a, dans son *De viris* (c. 34), une petite notice sur le pape Victor : « Victor, tertius decimus Romanae urbis » episcopus, super quaestione paschae, et alia quaedam scribens » opuscula, rexit ecclesiam sub Severo principe annis decem. »

2. *Cesaris — Rufino*] Ces mots manquent dans les manuscrits philocaliens. *Cesaris* est évidemment une faute, probablement pour *Severi*. Un peu plus loin, la leçon du catalogue libérien a dû être *Commodi V et Glabrionis*. La forme *Glabrione* s'est conservée dans l'abrégé félicien. Sur les variantes des manuscrits à cet endroit, v. Introd., p. LXVI.

3. *H. c. ut sanctum Pascha*] Le mot *constituit* est inexact, si on entend ceci de l'église de Rome, à laquelle se rapportent la plupart des usages relatés dans le *L. P.* Longtemps avant Victor, la Pâque était célébrée à Rome le dimanche; notre auteur semble l'indiquer lui-même dans la notice de Pie. Il faut voir ici un souvenir de la célèbre controverse pascale de la fin du second siècle, et ce souvenir mérite d'être remarqué. Notre auteur en effet ne connaît pas l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe; c'est seulement par intermédiaire et pour les chiffres d'années qu'il dépend de la chronique de saint Jérôme; d'autre part les *libri paschales* publiés à Rome au ve et au vie siècle, la *Supputatio Romana*, la table de Zeitz, Victorius d'Aquitaine, Denys le Petit, ne mentionnent ni le pape Victor, ni le débat agité de son temps. Notre auteur l'a connu, ou par la tradition, ou par le *De viris* de saint Jérôme, c. 34, 35. — Il m'est impossible de discerner pour quelle raison il fait intervenir ici le pape Éleuthère. Sur la variante *sicut Pius*, dans l'abrégé félicien, v. Introd., p. LXV.

4. *H. f. sequentes cleros*] Passage obscur. Il peut être question des acolytes, qui sont désignés ailleurs (notice de Gaius) par le nom de *sequentes*. : les acolytes romains sont déjà mentionnés, cinquante ans après Victor, dans la lettre du pape Cornelius à Fabius d'Antioche (Eusèbe, *H. E.*, VI, 43). *Cleros* paraît avoir ici le sens de *clericos*. On pourrait aussi voir dans ce passage une allusion aux clercs que l'on appelait *sequentes*, à la suite, surnuméraires, et que l'on distinguait ainsi des clercs régionnaires du même degré. Au temps de saint Grégoire, les notaires et les sous-diacres régionnaires étaient déjà d'institution ancienne : *in schola notariorum atque subdiaconorum per indultam longe retro pontificum largitatem sunt regionarii constituti* (*Ep.* VIII, 14); il introduisit la même distinction dans le corps

des *défenseurs* (*ep. cit.*). Les *ordines Romani* mentionnent souvent les deux catégories de sous-diacres, *subdiaconi regionarii* et *subdiaconi sequentes*. Les notaires et les sous-diacres régionnaires sont mentionnés dans les plus anciennes rédactions du *L. P.* (vies de Clément, de Fabien, de Silvère), ce qui s'accorde bien avec le *longe retro* de saint Grégoire.

5. *ut necessitate faciente*] L'auteur du *L. P.* requiert, pour le baptême conféré en cas de nécessité, l'intervention d'un chrétien, qui administre le sacrement n'importe où, mais après s'être fait réciter le symbole, *christiano confessione credulitatis clarificata* (ou *declarata*, 1re édition). Cf. Gélase, *Ep. ad episcopos Lucaniae* (Jaffé 636), c. 7 : « [Diaconi] absque episcopo vel presbytero baptizare » non audeant, nisi praedictis fortasse officiis longius constitutis » necessitas extrema compellat; quod et laicis christianis facere » plerumque conceditur. »

6. *de circulo Paschae*] Sur ce décret, irrégulièrement placé après les ordinations, v. Introd., p. LXIII. Les anciens commentateurs corrigent ici *Alexandriae* en *Caesareae*, contre le témoignage unanime des manuscrits, afin de rattacher ce passage à la controverse pascale qui fut réellement agitée au temps de Victor. Théophile, évêque de Césarée en Palestine, eut, en effet, un rôle dans ce débat : sous sa présidence, il se tint en Palestine un concile qui envoya au pape Victor son adhésion à l'usage pascal suivi à Rome et partout ailleurs en dehors de la province d'Asie (Eusèbe, *H. E.*, v, 23, 25), mais ne s'occupa en aucune façon de questions de cycle et de comput. Ici, les termes lunaires sont marqués suivant le système de Denys le Petit, publié en 525. Dans la première édition, la phrase qui correspond à celle-ci est inspirée par le *liber paschalis* de Victorius d'Aquitaine, publié en 457. Une fois admis l'anachronisme qui place sous le patronage du pape Victor des computs du ve et du vie siècle, il n'est pas étonnant qu'on ait fait de ce pape un contemporain de Théophile d'Alexandrie. — Les faux actes du concile de Césarée (Boucher, *In Victorii Aquitani canonem*, p. 469; B. Krusch, *Der 84jährige Ostercyclus*, p. 306) n'ont rien à voir avec notre texte. Ils ont été fabriqués en Bretagne, au viie siècle, précisément pour combattre le comput alexandrin, représenté par Victorius et par Denys le Petit (Krusch, *l. c.*, p. 303). — Concile pseudo-silvestrin des 275 évêques, can. 2 : « Omnibus episcopis et presbyteris praeceptum est Paschae observantiam custodire a luna XIIII usque ad XXI, ita ut dominicus » dies coruscet. »



XVI

ZEPHERINUS, natione Romanus, ex patre Habundio, sedit ann. VIII m. VII d. X. Fuit autem temporibus Antonini I 16
et Severi[1], a consulatu Saturnini et Gallicani [198] usque Praesente et Stricato consulibus [217]. Hic constituit prae- II
sentia[2] omnibus clericis et laicis fidelibus, sive clericus, sive levita, sive sacerdos ordinaretur. Et fecit constitutum de ecclesia, et patenas vitreas[3] ante sacerdotes in ecclesia, et ministros supportantes, donec episcopus missas celebraret, ante se sacerdotes adstantes, sic missae celebrarentur; excepto quod ius episcopi interest tantum, clerus sustineret omnibus praesentes; ex ea consecratione de manu episcopi iam coronam consecratam acciperet presbiter tradendam populo. Hic fecit ordinationes IIII per mens. decemb., presbiteros XIIII, diaconos VII; episco- III
pos per diversa loca numero XIII. Qui etiam sepultus est in cymiterio suo[4], iuxta cymiterium Calisti, via Appia, VIII kal. septemb.[5] Et cessavit episcopatus dies VI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Zephirinus A^{156} : Severinus C^4 : Zepyrinus E^3 — Abundio A^{156} C^2 E — ann. VIIII A^{23} : XVI A^{56} : XVII C^{234} E — m. VI A^2 : II A^{56} C^{234} E (*om.* C^4 *in textu, habet in catalogo*) — **2** et-Saturnini *om.* C^1 (*suppl.*) — a] ac A^4 — consolatu A^1 — Galicani C^1 : Galliani D — Praesentae B^2 : < ad > Praesentem A^{56} E — Histricato B^{14} : Istricato B^2C^1 : Istricate B^3 C^3 : Strigato C^2 : Stricaco D : Strigatum A^{56} E — consules E — **3** praesentibus A^3 : ut praesentibus A^{456} C^4 : ut praesentia E^3 : ut in praesentia D : ut in praesentiam E^1 — omnium clericorum et laicorum fidelium D E^1 — et laicis *om.* A^2 — sacerdus C^2 — hordinaretur E^3 — **4** et] ut A^{56} B^6 — ante-ecclesia *om.* B^{23} — in ecclesia-sacerdotes *om.* A^2 B^1 — ecclesiam E^1 — et *om.* A^{56} — ministri A^{356} : < essent > A^5 — supportantes-missas *om.* A^{134} B^{24567} D — subportantes C^{23} E^1 — donec-celebraret *om.* A^{56} — **5** celebraret *om.* B^{23} — caelebraret B^4 E^3 : celebrare B^6 D : celebrarent A^{134} : < dum episcopus missam celebraret > D — <et> ante A^{56} — se *om.* A^3 B^4 C DE^3 — se <et> B^{23} — sacerdotibus astantibus E^1 — < et > sic A^{56} E^1 — missas caelebrarentur E^3 : missa celebraretur A^{56} — excepto-populo *om.* A^4 — iussu B^6 — interesset E^1 : interim B^6 — <ut> clerus A^{56} : clero E^{13} (*corr.* e^1) — **6** substinerit A^1 : substiterit A^2 — $\overline{\text{oms}}$ A^3 — praesentibus A^{56} B^{67} — ex a C^3 : exeant A^{123} — corona A^2 BC^{13} — consecrata BC^{13} — acceperit A^3 D : acceperet B^1 : acciperit A^{12} : <et> acciperet A^{56} — presbiter *om.* C^2 — **7** tradenda B^2 — ord. VII A^{56} C^{234} — per mens. decemb. *transferunt post* loca XIII B (*excepto* B^6) C^{13} — presb. XIII B^1 C^1 e : X B^6 : VIIII C^4 — **8** numero *om.* AE — XIIII A^3 : VIII C^4 e — cymiterio A^1 C : cymeterio B^1 — cymiterium A^1 B^1 C — Calesti C^1 — **9** VIIII kl. A^2 : VII BC^{14} E : VI C^3 D : IIII C^2 — kl.] id. A^5 — sept.] decemb. C^1 — episcopatum B C^{23} D (episcopum B^1) — d. VII B : XI A^3 : III C^2

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Antonini et Severi*] Après une lacune, le texte philocalien (p. 4) reprend « ... Antonini a consulatu Saturnini et Galli » etc. Ceci semble supposer que l'ordre primitif des noms était *Severi et Antonini*, conformément à la réalité chronologique, Septime Sévère avant Caracalla. — Remarquer la transformation de *Galli* en *Gallicani*.

2. *H. c. praesentia — ordinaretur*] Les ordinations ont toujours été publiques et solennelles. Il est inutile de montrer qu'il en était ainsi au temps du *L. P.* On voit tout aussi clairement que Zéphyrin n'a pas eu à introduire un usage qui remonte à l'origine même de l'Église. — Concile pseudosilvestrin des 275 évêques, can. 7 : « Silvester episcopus dixit : A nobis incipientibus, moderamine » lenitatis indicere commonemus ut nulli episcopo liceat quemlibet gradum cleri ordinare nisi cum omni adunata ecclesia. Si » quis hoc facere temptaverit, extra aecclesiae membra proiciatur » et sibi soli sit obnoxius qui extra ecclesiae cunctae moderatio» nem nisus est regulas dissolvere. » Sur ce texte, v. ci-dessus, Evariste, note 4; Xystus, note 4; Introd., ch. IV, § vi.

3. *et patenas vitreas...*] Ce texte est aussi important qu'il est obscur; et son obscurité est d'autant plus regrettable que les *cérémonies* de la messe romaine, au ve et au vie siècle, nous sont fort peu connues. M. de Rossi (*Bull.*, 1864, p. 89; 1866, p. 20) y voit l'institution du *fermentum*, de l'usage de transporter dans les églises titulaires des parcelles du pain consacré par le pape, pour les joindre aux éléments du sacrifice offert par les prêtres des paroisses. Mon interprétation est différente. Je crois qu'il s'agit simplement de l'assistance et de la participation du clergé à la messe épiscopale. Je traduis : « Zéphyrin fit (c.à.d. établit l'usage de tenir) des patènes » de verre devant les prêtres, à l'église et (de les faire tenir par) » des ministres, qui les portent pendant que l'évêque célèbre la » messe, les prêtres se tenant debout devant lui (*sacerdotes adstan*» *tes* = *sacerdotibus adstantibus*). C'est ainsi qu'on doit célébrer » la messe. Le clergé, sauf le droit de l'évêque (de dispenser ou » d'occuper ailleurs), doit assister à toute la cérémonie (*omnibus* » *praesentes*). La consécration étant ainsi faite, le prêtre reçoit, » de la main de l'évêque, la couronne consacrée pour la donner » au peuple. » Ces derniers mots, *tradendam populo* excluent l'idée que le pain consacré soit emporté ailleurs et surtout employé comme *fermentum*. Le *fermentum* se mettait dans le calice au *Pax Domini*, mais il ne se distribuait pas au peuple. Ils n'indiquent autre chose que la distribution de la communion faite au peuple par les prêtres sous la direction de l'évêque. — Dans les *ordines*



Romani du huitième et du neuvième siècle, on voit que les évêques et les prêtres qui assistaient à la messe du pape lui prêtaient leur concours pour la fraction du pain et la distribution de la communion aux fidèles. A certaines grandes fêtes, Noël, Pâques, la Pentecôte et la Saint-Pierre, les cardinaux prêtres prenaient part à la consécration elle-même : « In diebus festis, id est, Paschae, Pentecostes, sancti Petri, Nativitatis Domini, per has quatuor sollemnitates habent colligendas presbyteri cardinales; unusquisque tenens corporalem in manu sua; et venit archidiaconus et porrigit unicuique eorum oblatas tres. Et accedente pontifice ad altare, dextra laevaque circumdant altare, et simul cum illo canonem dicunt, tenentes oblatas in manibus, non super altare, ut vox pontificis valentius audiatur. Et simul consecrant corpus et sanguinem Domini; sed tantum pontifex facit super altare crucem dextra laevaque. » (*Ord. Rom.*, I, c. 48, dans Mabillon, *Mus. Italicum*, t. II, p. 29; cf. c. 18, *ibid.*, p. 13). Il n'est plus question ici du rôle des acolytes ni des patènes de verre, et la messe collective de l'évêque et du presbyterium n'est plus célébrée qu'aux grandes fêtes : mais l'essentiel du rite est maintenu.— La mention des patènes de verre est à remarquer; elles n'étaient certainement plus en usage à la fin du ve siècle (v. Introd., ch. IV, § VII). Du reste, notre auteur a eu soin de leur faire substituer des patènes d'argent par le pape Urbain, second successeur de Zéphyrin.

4. *in cymiterio suo...*] Avec Zéphyrin, les sépultures pontificales passent du Vatican sur la voie Appienne. Les topographes du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180) indiquent le tombeau de ce pape, non pas dans les cryptes souterraines du cimetière de Calliste, mais *sursum*, dans la petite basilique située près de l'escalier par lequel on descendait dans l'hypogée. C'est cette situation spéciale qui est marquée ici par l'expression *in cymiterio suo, iuxta cymiterium Callisti*. Le nom de Zéphyrin ne figurant pas dans le catalogue épigraphique de Xystus III, qui contient les noms des papes et autres évêques enterrés dans le souterrain, on a tout lieu de croire que cet état de choses remonte au moins au temps de Xystus III. Il est même possible qu'il soit primitif et que Zéphyrin ait été enterré tout d'abord dans la basilique ou exèdre construite au-dessus du cimetière de Calliste (Cf. de Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 6-9, 37).

5. *VIII kal. sept.*] Le martyrologe hiéronymien indique le *XIII kal. ian*, qui doit être la vraie date. Sur cette question, v. Introd., ch. IV, § IX.

XVII

CALISTUS, natione Romanus, ex patre Domitio [1], de regione Urberavennantium [2], sedit ann. VI m. II d. X. I 17
Fuit [3] autem temporibus Macrini et Theodoliobolli, a consulatu Antonini [218] et Alexandri [222]. Hic martyrio coronatur. Hic constituit [4] ieiunium die sabbati ter in anno fieri, frumenti, vini et olei, secundum prophetiam. II
Hic fecit basilicam [5] trans Tiberim. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb., presbiteros XVI, diaconos IIII; III
episcopos per diversa loca numero VIII. Qui etiam sepultus est [6] in cymiterio Calepodi, via Aurelia, miliario III, IV
prid. id. octob. Qui fecit alium cymiterium [7] via Appia, ubi multi sacerdotes et martyres requiescunt, qui appellatur usque in hodiernum diem cymiterium Calisti. Et cessavit episcopatus dies XVI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Calixtus E — Dometio C^{2} — regione *om.* A — Urbaeravennantium C^{3} — an. VII AD : V C^{34} — **2** Fuit-Alexandri] Fuit temporibus Antonini et Galicani usque Praesente et Istricano Antonini et Alexandri C^{1} — Theodoliobolli FA^{124} : Theodoliobilli K : Theodoli A^{3} : Theodoligabolli A^{5} : Heliobaldi A^{6} : Helioballo B^{1234} C^{23} : Elioballo B^{7} : Elioballi B^{6} : Heliogabali E : Heliogaballi C^{4} : Eliogabali D — a] ac A^{4} — consulato B^{23} C^{23} — Antoni BC^{5} — Hic-coronatur *om.* A^{2} — **3** sabbato quater A^{4} — frumenta A^{2} — et vini A^{4} — oleo A^{1} (*corr.*) — profetiam B^{1} C^{3} E^{13} : <quarti septimi et decimi> π E^{134} (et *om.* E^{3}) — **4** Tyberim C^{12} — ordines D — **5** et episcopos C^{2} — numero *om.* C^{3} E — VII B^{2} — etiam <martyrio coronatur et> A^{2} — est *om.* E — cimiterio A^{1} : cimiterio suo C^{3} — Calipodi A^{1} : Calepodi B^{1} : Calapodi A^{2} B^{2-7} C^{1} : Calopodi A^{56} C^{23} : Calapoti D : Calepodii A^{34} — in via B^{6} — **6** octubres B^{1} — Qui *om.* B^{1} : et B^{2-7} CE — aliud A^{456} E — cymeterium B^{1} — martyris C^{3} — quod B^{6} E — **7** hodierno die A^{1} — cimiterio A^{3} B^{236} — Calesti C^{1} : Calysti B^{1} — episcopatum B — d. XVI K A^{134} : VII B^{167} : VI *cet.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex patre Domitio*] M. de Rossi (*Bull.* 1866. p. 3) signale deux marques d'ateliers de briques où on lit le nom de CALLISTI DOMITIORVM ou CALLISTI DVORVM DOMITIORum (Marini, *Arvali*, p. 769; cf. *Iscrizioni doliari*, p. 242, nos 673-676); ces deux Domitii, contemporains de Trajan, ont été tous deux pères, l'un véritable, l'autre adoptif, de Domitia Lucilla, aïeule de Marc-Aurèle. D'autre part, on sait par les *Philosophumena* (IX, 12) que le pape Calliste fut, dans sa jeunesse, esclave de Carpophore, affranchi de l'empereur Commode ou plutôt de Marc-Aurèle et Commode (v. l'inscription de son tombeau, *l. c.*; cf. *C. I. L.*, t. VI, no 13040). Il n'est guère possible de trouver dans ces faits une vérification du *patre Domitio* de notre notice, et M. de Rossi s'abstient avec raison d'insister sur des indices aussi faibles. — Voir dans le même Bulletin, 1866, p. 17, un verre antique représentant un CALLISTVS qui n'est évidemment autre que notre pape.

2. *de regione Urberavennantium*] C'est-à-dire du Transtévère, où était localisé le souvenir de Calliste (Introd., p. XCIII).

3. *Fuit-Alexandri*] Catal. libérien : « Fuit temporibus Macrini et Eliogabali, a cons. Antonini et Adventi usque Antonino III et Alexandro ». — Ici on a omis un des consuls de chaque paire; de plus, le nom *Eliogabali* a été singulièrement défiguré. On peut voir, par les variantes, comment les copistes l'ont peu à peu ramené à son orthographe primitive.

4. *Hic constituit ieiunium...*] Après *prophetiam*, la première édition, suivie par les mss. E, ajoute *quarti mensis, septimi et decimi.* — C'est le jeûne que nous appelons des Quatre-Temps, ou quatre saisons, en joignant celui du commencement du Carême aux trois qui sont mentionnés ici. Le pape Gélase (*ep. ad episc. Lucan.*, 11) énumère les mêmes jeûnes à propos des ordinations, en se servant des mêmes formules que notre biographe (1re éd.), *quarti mensis ieiunio*, *septimi et decimi*, *sed etiam quadragesimalis initii.* Ces formules se retrouvent dans tous les livres de la liturgie romaine et dans les homélies de saint Léon, le plus ancien document de cette institution. Les homélies et les prières liturgiques la mettent, comme le *L. P.*, en rapport avec les récoltes du blé, du raisin et des olives. On n'en trouve aucune trace en Orient; même en Occident, les pays de rit gallican ne l'observèrent que plus tard. — La prophétie à laquelle on rattache ici ce jeûne est celle de Zacharie, VIII, 19 : *Haec dicit Dominus exercituum : ieiunium quarti et ieiunium quinti et ieiunium septimi et ieiunium decimi erit domui Iuda in gaudium et laetitiam.* — On peut se demander pourquoi notre auteur désigne le jeûne des Quatre-Temps par l'expression *ieiunium sabbati*, alors que cette observance s'est toujours étendue à trois jours de la semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi. Peut-être a-t-il cru que le jeûne du samedi n'avait été observé d'abord que trois fois l'an, avant de l'être toutes les semaines; dans la notice du pape Innocent il attribue à ce pape l'institution du jeûne du samedi, sans distinction de semaines : les deux décrets seraient ainsi corrélatifs. Cette explication me semble un peu raffinée; voici celle que je préfère. Dans l'ensemble des cérémonies des semaines de Quatre-Temps, celles du samedi avaient une solennité toute spéciale : c'est alors qu'avait lieu l'ordination : la station était invariablement à Saint-Pierre, où l'on célébrait une longue vigile, analogue à celle de Pâques; douze leçons de l'Ecriture y étaient récitées, ce qui a fait donner à ces samedis le nom de *sabbata in XII lectionibus.* Dans les formules d'indiction de ces jeûnes, le samedi est nettement détaché des deux autres jours : *Quarta igitur et sexta feria ieiunemus; sabbato autem apud beatum Petrum apostolum pariter vigilemus* (Leo M., *hom.* 78, 80, 86, 88, 89, etc., cf. *Sacram. Gelas.* I, 82; Muratori, *Lit. Rom.*, t. I, p. 602).

5. *Hic fecit basilicam...*] C'est la basilique de S. Maria in Trastevere, qui, dans son état actuel, ne remonte qu'à Innocent II. Elle doit sa fondation au pape Jules (v. sa notice), qui la fit construire *trans Tiberim*, *regione XIIII*, *iuxta Callistum* (Cat. lib., ci-

dessus, p. 9). Elle garda d'abord le nom de son fondateur, sous lequel seul on la trouve désignée dans les documents du IVe et du Ve siècle (Préface au *Libellus precum* de Faustin et Marcellin, Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 82; signatures du concile romain de 499, dans Hardouin, t. II, p. 961, 972; Mansi, t. VIII, p. 236; concile romain de 501, Hard., *t. c.*, p. 967; Mansi, *t. c.*, p. 248; cf. ci-dessous, la notice de Célestin). Cependant, dès le temps du pape Jules, le lieu où elle s'élevait portait le nom de Calliste. Outre la désignation *iuxta Callistum* du catalogue libérien, on peut citer, comme se rapportant probablement au même endroit, l'inscription suivante, qui a été lue sur un collier d'esclave : REVOCA ME AD DOMINV MEV VIVENTIVM IN ARA CALLISTI (Spon, *Misc. erud. antiq.*, p. 300; Fabretti, *Inscr. dom.*, p. 522, n. 367; De Rossi, *Bull.*, 1866, p. 94; 1874, p. 42, 50), où M. de Rossi (*l. c.*) corrige ARA en AREA. La *Passio Callisti* (Introd., p. XCII) localise aussi le souvenir du pape Calliste dans le voisinage de cette basilique.— On lui a même trouvé des origines plus anciennes en l'identifiant avec deux édifices mentionnés, l'un par saint Jérôme, dans sa chronique, l'autre par Lampride, dans la vie d'Alexandre Sévère : « E taberna meritoria » trans Tiberim oleum terra erupit, fluxitque toto die sine inter- » missione, significans Christi gratiam ex gentibus » (Hieron. *Chron.*, Olymp. 184, 4=38 av. J. C.; cf. Dion Cassius, XLVIII, 43 : ἔλαιόν τι παρὰ τῷ Τιβερίδι ἀνέβλυσε). « Cum Christiani quen- » dam locum, qui publicus fuerat, occupassent, contra popinarii » dicerent, sibi eum deberi, rescripsit, melius esse, ut quemad- » modumcumque illic Deus colatur, quam popinariis dedatur » (Lampride, *Alex.*, c. 49 ; éd. Peter, t. I. p. 263). Il faut remarquer que la vie d'Alexandre ne dit pas que le lieu en question fût situé au delà du Tibre. Quant à l'identification de la basilique avec la *taberna meritoria* de saint Jérôme, elle remonte au XIe siècle, pour le moins. — La basilique du pape Jules finit par prendre aussi le nom de Calliste. Parmi les signataires du concile romain de 595, on trouve un *presbyter sancti Iulii et Callisti.* A ce double vocable vint se superposer, dès le VIIe siècle, celui de sainte Marie : dans l'*Epitome de locis ss. martyrum* (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143) on trouve la basilique ainsi mentionnée : *Basilica quae appellatur Sancta Maria Transtiberis.* Plus tard, le nom de Jules disparaît. On ne le retrouve plus dans une inscription votive du VIIe ou du VIIIe siècle, publiée par M. de Rossi, *Bull.* 1870, p. 113, pl. IX : DOMVS HAEC SCAE ET SEMPERQUE VIRGINIS ET DI GENETRICIS MARIAE QVAE CALLISTI VOCATVR, ni dans les signatures des conciles de 721 et de 745, ni dans le *L. P.*, qui, depuis Grégoire III (731-742), parle assez souvent de cette église. Calliste avait une légende, Jules n'en avait pas; le souvenir de Calliste devait nécessairement éclipser celui de Jules.

6. *Qui etiam sepultus est...*] Le catalogue libérien, la *Depositio martyrum* et le martyrologe hiéronymien s'accordent avec le *L. P.* à marquer au troisième mille de l'Aurélienne le cimetière de Calépode, où Calliste reçut la sépulture. Cette nécropole fut visitée, au siècle dernier, par Boldetti (*Osservazioni sui s. cemeteri*, p. 539), qui la prit pour le cimetière des ss. Processus et Martinien. M. de Rossi (*Roma sott.*, t. I, p. 165, 185) lui a rendu son nom véritable, mais ne l'a pas encore étudiée en détail. Elle s'étend, à droite de la voie Aurelia *vetus*, au delà de la villa Pamphili, en face du casale di Pio V. M. H. Stevenson a retrouvé (De Rossi, *Bull.*, 1881, p. 105) au-dessus de ce cimetière une petite église : ce doit être la même que l'itinéraire dit de Salzbourg (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182) indique comme centre de la station : « Eadem via pervenies » ad ecclesiam : ibi invenies s. Calistum papam et martyrem, et in » altero [loco] in superiori domo s. Iulius papa et martyr. » Ces deux tombes historiques n'ont point encore été retrouvées. — Le martyr Calepodius joue un rôle important dans la *Passio Callisti* (Introd., p. XCII). C'était un prêtre romain; il fut jeté au Tibre, par ordre d'Alexandre, le 1er mai; son corps ayant été retrouvé dix jours après, il fut enterré, par Calliste lui-même, dans le cimetière qui portait son nom. Son anniversaire est indiqué au 10 mai dans les martyrologes. — Quant à celui de Calliste, il est marqué au 14 octobre dans la *Depositio martyrum*, le martyrologe hiéronymien et les livres liturgiques grégoriens.

7. *Qui fecit—Calisti*] *Philosophum.*, IX, 12 : μεθ' οὗ (Victor) κοίμησιν Ζεφυρῖνος συναράμενον αὐτὸν (Calliste) σχὼν πρὸς τὴν κατάστασιν τοῦ κλήρου ἐτίμησε τῷ ἰδίῳ κακῷ καὶ τοῦτον μεταγαγὼν ἀπὸ τοῦ Ἀνθείου εἰς τὸ κοιμητήριον κατέστησεν. Sur le cimetière de Calliste, v. les trois premiers volumes de la *Roma sotterranea* de M. de Rossi; cf. Desbassayns de Richemont, *Nouvelles études sur les catacombes romaines*, Paris, 1870, p. 69-267. Les passionnaires, les calendriers, les livres liturgiques mentionnent très souvent le cimetière de Calliste; en revanche, son nom ne s'est rencontré qu'une seule fois dans l'épigraphie. L'inscription où il se trouve (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 260, 263), est de la seconde moitié du IVe siècle :

BENEMERENTI IOVINE QVE CVM COI*u*
GEM SVVM HABVIT ANNOS V ET D*e*
CESSIT ANNORVM XXII QVE CONPA*ra*
BIT SIBI ARCOSOLIVM IN CALLISTI AT DOMN*um*
DEPOSITA DIE III IDVS FEBRVARIAS
GAIVM FECIT COIVGI SVAE MERENTI IN PACE

— L'expression *multi sacerdotes et martyres* fait allusion aux tombeaux des quinze papes enterrés dans le cimetière de Calliste, avec plusieurs martyrs célèbres, sainte Cécile, sainte Sotéris, Hippolyte et les saints grecs, saints Calocaerus et Parthenius, etc.

XVIII

URBANUS, natione Romanus, ex patre Pontiano, sedit ann. IIII m. X d. XII [1]. Hic fecit [2] ministeria sacrata I II 18
omnia argentea et patenas argenteas XXV posuit. Qui etiam [3] clare confessor temporibus Dioclitiani. Hic [4] sua III
traditione multos convertit ad baptismum et credulitatem, etiam et Valerianum, nobilissimum virum, sponsum
sanctae Ceciliae, quos etiam usque ad martyrii palmam perduxit; et per eius monita multi martyrio coronati sunt.
Hic fecit ordinationes V per mens. decemb., presbiteros XVIIII, diaconos VII; episcopos per diversa loca numero IV
VIII. Qui etiam sepultus est [5] in cymiterio Praetextati, via Appia, quem [6] sepelivit beatus Tiburtius, XIIII kal.
iun [7]. Et cessavit episcopatus dies XXX.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Pontio B^3 — an. VIII m. XI A^{56} C^{34} E (*de* C^2 *non constat*) —**2** argentea et patenas *om.* A^6—et *om.* A^5— patena argentea A^2—posuit *om.* A^2 D— Qui-Diocletiani π AD : Hic vero confessor BC (vero *om.* B^1 — et ipse verus confessor C^4) : Hic vero (verus *corr.*) confessor extitit temporibus Maximiani et Africani consulibus E^1 : Hic vero confessor extitit temporibus Diocliciani E^4 — Qui] Fuit D — clare] clarus A^4 D : claruit a^1 : fuit clare A^{56} — clare confessor] martyrio coronatur A^3 — Dioclitiani] Alexandri a^1 A^4 — **3** et <ad> A^{34} B^1 — credulitatem <Christi> A^4 — et *post* etiam *om.* C^{12} E — nubilissimum B^1 — **4** sancte A^1 — Ciciliae A^1 : ecclesiae A^3 — quo A^1 : qui A^{23} — **5** presb. VIIII diac. V A^{56} BCDE — numero *om.* AE — **6** in *om.* A^1 — Praetestati E : Calesti C^1 — quem-Tiburtius *om.* A^{56} BCDE — sepellivit A^1 — Tiburtius] Iustinus A^4 — XIIII kl iun. *om.* B^{23} C^1 : *transferunt post* cessavit C^{23} : VIII kl. iun. A^3 DE — **7** episcopatum B.

NOTES EXPLICATIVES.

1. Le synchronisme impérial et les consuls ont été supprimés, probablement parce que, Urbain étant présenté un peu plus bas comme un contemporain de Dioclétien, on aura voulu éviter une contradiction trop apparente. — Catalogue libérien : « Fuit temporibus Alexandri, a consulatu Maximi et Eliani [223] usque » Agricola et Clementino » [230].

2. *Hic fecit ministeria...*] L'auteur a évidemment la notion d'un temps où les vases sacrés (*ministeria sacrata*) n'étaient point en métal précieux (cf. ZÉPHYRIN, note 3). Quant aux vingt-cinq patènes, elles me paraissent être en rapport avec le *ministerium* stational, vaisselle liturgique dont on se servait les jours de station, et dont le nombre de pièces était subordonné à celui des titres ou paroisses de la ville de Rome. (Voir CLET, MARCEL, HILAIRE.)

3. *Qui etiam — Diocletiani*] Il manque un verbe à cette phrase; mais ce qu'elle a de plus choquant, c'est l'énorme anachronisme produit par le nom de Dioclétien. Aussi les copistes ont-ils, comme à l'envi, retouché ce passage. Les manuscrits BC suppriment les mots *temporibus Diocletiani*. Ceux du type D ont suivi ici la leçon primitive. Dans la classe E, on semble avoir d'abord combiné les deux leçons A (celle du texte) et BC (*Hic vero confessor*), en ajoutant à celle-ci le *temporibus Diocletiani* de la première. Le manuscrit E^1 (Vat. 3764) remplace *Diocletiani* par une date consulaire, celle de 236; il l'emprunte à la notice d'Antéros, qui, chez lui, suit immédiatement celle d'Urbain. Même dans le groupe fidèle à la tradition primitive (π AD), il y a des retouches. Dans A^4 le nom de Dioclétien est remplacé par celui d'Alexandre, que fournissent les deux notices de Calliste et de Pontien, l'une avant, l'autre après celle d'Urbain; cette même correction a été introduite après coup dans le manuscrit de Lucques. Enfin A^3, sans toucher à la date, transforme Urbain de confesseur en martyr.

4. *Hic sua — coronati sunt*] Passage dérivé de la *Passio s. Caeciliae*; voir Introd., p. XCIII; *Acta s. Caeciliae*, dans Surius, t. VI, p. 548 et suiv.; remarquer surtout le passage : « Qui (Urbanus) » episcopus, cum secundo fuisset confessor, latebat, » etc.; *Acta ss. maii*, t. VI, p. 8.

5. *Qui etiam sepultus est...*] Comme dans les phrases précédentes, *Qui etiam clare..., Hic sua traditione...*, le pape Urbain est confondu ici avec un saint homonyme, qui avait son tombeau dans le cimetière souterrain de Prétextat, tout près de l'endroit où reposaient les martyrs Tiburce et Valérien. Itinéraire de Salzbourg (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180) : « Eadem via (Appia) ad Aquilonem, ad » ss. martyres Tiburtium et Valerianum et Maximum. Ibi intrabis » in speluncam magnam et ibi invenies s. Urbanum episcopum et » confessorem, » etc. Au xe siècle environ, on transforma en église et on mit sous le vocable de saint Urbain un petit édicule antique situé à peu de distance au S.-E. du cimetière de Prétextat; c'est ce monument qui porte le nom de S. Urbano alla Caffarella. — Le véritable pape saint Urbain fut enterré dans la crypte papale du cimetière de Calliste, où l'on a retrouvé son épitaphe : ΟΥΡΒΑΝΟC Ε//// (Οὐρβανὸς ἐπίσκοπος). Une liste des papes enterrés dans ce cimetière fut gravée plus tard, par ordre de Xystus III (432-440), sur une table de marbre que l'on voyait autrefois dans la crypte de Saint-Sixte : elle contenait le nom d'Urbain. Sur cette question, v. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 48, 52-54, 151 et suiv., pl. II; *Bull.* 1872, p. 59 et suiv., pl. IV et V; cf. Introd., p. XCIV.

6. *quem-Tiburtius*] Ces mots ne se trouvent que dans les abrégés de la première édition et dans les manuscrits A. La recension BC les a supprimés, comme contraires au texte courant de la passion de sainte Cécile : dans ce texte, Tiburce meurt avant Urbain (Introd., p. XCIV).

7. *XIIII kal. iun.*] La fête de saint Urbain n'est pas marquée dans les *Depositiones* philocaliennes, ni dans les anciens sacramentaires léonien et gélasien; dans le martyrologe hiéronymien, on la trouve indiquée au 25 mai (*VIII kal. iun.*) avec une confusion to-

pographique spéciale, qui prouve qu'en cet endroit le martyrologe dérive, non d'un calendrier romain officiel, ni même de la notice d'Urbain dans le *L. P.*, mais d'une table des sépultures pontificales, annexée au *L. P.* et dérivée de lui (Introd., p. XLVI). Les livres de la liturgie grégorienne et les martyrologes historiques du IXe siècle ont aussi la date du 25 mai. C'est évidemment l'influence de cette tradition liturgique qui a fait substituer, dans certains manuscrits du *L. P.*, la leçon *VIII kal. iun.* à *XIIII kal. iun.;* d'autres fois, comme on peut le voir par les variantes, les copistes ont supprimé la date ou bien l'ont transportée plus loin. Cependant on ne peut douter que la leçon *XIIII kal. iun.* ne soit primitive. Or, il est à remarquer que le martyrologe hiéronymien indique à ce jour un saint Urbain, sous la rubrique du cimetière de Calliste, à la suite des saints Calocaerus et Parthenius. Voici, en effet, le commencement du *laterculus* du 19 mai, reconstitué d'après les trois mss. d'Epternach, de Wissembourg et de Metz :

Romae, natale sanctorum Caloceri, Partheni, eunuchorum Decii imperatoris et uxoris eius; qui, cum esset unus ex his praepositus cubiculi, alter primicerius, nolentes sacrificare idolis a Decio occisi sunt et requiescunt in cimiterio iuxta via Appia. In cimiterio Calesti, via Appia, natale Paterni (l. *Partheni*), *Gallicuri* (l. *Calocaeri*), *Urbani, Indici, Seleuci,* etc.

Le manuscrit d'Epternach ajoute l'épithète de *confessoris* au nom d'Urbain; il se retrouve d'ailleurs deux autres fois, dans le même *laterculus*, soit avec sa terminaison masculine, soit sous la forme *Urbanae*, mais au milieu d'autres noms de saints qu'il n'est pas facile de ranger avec sûreté sous les diverses rubriques topographiques qui les accompagnent. Pour le commencement, ce *laterculus* me paraît avoir subi une interpolation. En effet, la phrase *natale — in cimiterio iuxta via Appia* est tout à fait en dehors du formulaire habituel du calendrier romain, tel qu'il est entré dans la compilation pseudohiéronymienne. De plus, elle fait double emploi avec la suite *In cimiterio Calesti*, etc., dont la teneur est, cette fois, rigoureusement conforme à l'usage. Ainsi, le *laterculus* primitif aura, suivant moi, commencé par les mots : *Romae, in cimiterio Callisti, via Appia, natale Partheni, Calocaeri.* Si le nom *Urbani* doit être maintenu à la suite des deux premiers, et il n'y a guère de raison de s'en dispenser, il sera difficile de ne pas y voir le nom du pape Urbain, et, de cette façon, la leçon originale du *L. P.* se trouvera confirmée par la leçon originale du martyrologe hiéronymien.

XVIIII

PONTIANUS, natione Romanus, ex patre Calpurnio, sedit ann. VIIII m. V d. II. Martyrio coronatur. Fuit [1] I 20
autem temporibus Alexandri, a consulatu Pompeiani et Peliniani [231]. Eodem tempore Pontianus episcopus et II
Yppolitus presbiter [2] exilio sunt deportati ab Alexandro [3] in Sardinia insula Bucina [4], Severo et Quintiano consulibus [235]. In eadem insula adflictus [5], maceratus fustibus, defunctus est [6] III kal. novemb. et in eius locum ordinatus est Antheros XI kal. decemb. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros VI, diaconos V; III
episcopos per diversa loca numero VI. Quem [7] beatus Fabianus adduxit cum clero per navem et sepelivit in cymiterio Calisti [8], via Appia. Et cessavit episcopatus dies X.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 *Anterotem Pontiano praeponunt* FC^{34} E^{134} — Calpurneo A^{1} : Calepodio A^{4} — an. V m. II A^{56} C^{34} E — d. I A^{6} : *om.* C^{34} E (*suppl.* e) — martyrio cor. *transfert post consules* A^{6} — **2** <ab> Alexandri A^{6} — a] ac A^{4} — Propeiani D — Peleniani A^{2} : Polliniani A^{6} : Petiniani C^{1} : Pelliniani B^{6} : Peliani E — **3** Ypolitus A (A^{2} *excepto*) E : Ippolitus B^{3} : Hypolitus B^{6} — <in> exilio A^{4} — deputati A^{2} — insula π A : in insula A^{3} BCDE — Buciana A (Butiana A^{4}) — Quintino B^{1} — **4** in ead. insula *om.* D — insulam B^{23} C^{13} — adflictus, maceratus fustibus *om.* BCDE — <et> macer. A^{34} — IIII kl. A^{4} D — et-decemb. *om.* C^{4} — in *om.* C^{2} — loco A^{3-6} B^{6} — **5** Antherus A^{356} B^{6} : Anterus E — XI kl. decemb. *om.* A — **6** numero *om.* A — Quem-sepelivit] Qui etiam sepultus est BCD — Favianus E — clr A^{1} : clricis a^{1} : clericis A^{4} — navim E — **7** cymiterium B^{3} : cimiterio C^{3} — Apia B^{67} — episcopatus <a dispositione eius> E^{1} : <a die depositionis> E^{4}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit — XI k. decemb.*] Tout ceci est tiré du catalogue libérien, sauf les mots *ab Alexandro*, *adflictus*, *maceratus fustibus*, et quelques autres modifications de détail qui vont être expliquées.

2. *Yppolitus presbiter*] Hippolyte, célèbre docteur romain, mentionné ici comme compagnon d'exil de Pontien, partage avec lui les honneurs d'un anniversaire commun, que l'on célébrait le 13 août, dès le temps de Constantin. La *Depositio martyrum* (ci-dessus, p. 12) porte, aux ides du mois d'août : « Ypoliti in Tiburtina et Pontiani in Calisti ». Il a été démontré plus haut (Introd., p. II-IV) que la première partie du catalogue libérien, jusqu'à Pontien, dérive de la chronique d'Hippolyte, arrêtée à l'année 235, c'est-à-dire à l'année où il fut exilé. D'autre part, la célèbre statue qui le représente assis dans une chaire sur laquelle est gravé, avec sa table pascale, le catalogue de ses écrits, a été trouvée sur la voie Tiburtine, à l'endroit même où s'élevait la basilique dédiée à son culte. Il n'est donc nullement douteux que le docteur romain Hippolyte, dont la fête tombait le 13 août, ne soit le même personnage que celui qui est mentionné ici. Il n'est pas moins certain que ce personnage ne doive être distingué d'Hippolyte Nonnus, vénéré à Porto le 23 août (De Rossi, *Bull.*, 1866, p. 42), et que certaines légendes transforment en un évêque de cette localité. Beaucoup de personnes identifient le saint Hippolyte de Rome avec l'auteur des *Philosophumena*, fondateur d'une secte schismatique au temps du pape Calliste, puis rallié à l'Église sous l'un de ses successeurs, Urbain ou Pontien. A la fin du IVe siècle, en un temps où les souvenirs antérieurs à Constantin et surtout à Gallien allaient s'enchevêtrant chaque jour de plus en plus, on racontait qu'Hippolyte avait été d'abord le chef de la communauté novatienne de Rome, mais que, condamné à mort pour la foi commune, il avait engagé, au dernier moment, ses disciples à rentrer dans l'Église catholique. Cette opinion trouva une expression solennelle dans l'inscription métrique dédiée par le pape Damase au tombeau du martyr de la voie Tiburtine (De Rossi, *Bull.*, 1881, p. 26, pl. II; *Inscr. christ.*, t. II, p. 82). Prudence, ayant lu cette inscription, en fit son profit, mais en la combinant avec d'autres traditions, relatives au martyr de Porto (*Peristeph.*, hymn. XI). Plus tard encore, la proximité du sanctuaire d'Hippolyte avec celui de saint Laurent porta les légendaires à réunir ces deux saints dans la même histoire, et le prêtre romain du temps de Sévère devint un officier de la milice palatine, contemporain de Dèce et de Valérien (De Rossi, *Bull.*, 1882, p. 23-37). Ces transformations et les questions critiques qui s'y rattachent ont été étudiées par M. de Rossi dans son *Bulletin*, en 1866, 1881 et 1882. Pour moi, l'Hippolyte militaire de la *Passio s. Laurentii* et l'Hippolyte, prêtre novatien, de Damase et de Prudence, ne forment qu'un seul et même personnage, qui doit être identifié avec le docteur dont nous avons la statue et les écrits. M. de Rossi conserve des doutes; d'autre part, tandis qu'il accepte comme historiques les renseignements de l'inscription damasienne et croit pouvoir les concilier avec les documents du IIIe siècle, tant sur Hippolyte que sur les débuts du schisme novatien, je ne puis me persuader que cette conciliation soit possible et je me vois obligé de sacrifier le récit du poème damasien à d'autres témoignages plus anciens et plus sûrs. Il est en effet impossible d'expliquer la communauté d'anniversaire entre Pontien et Hippolyte, autrement qu'en admettant qu'ils ont été enterrés le même jour du calendrier. Comme ils ont été exilés ensemble et dans le même lieu, quoi de plus naturel que de supposer que leurs corps ont été plus tard rapportés sur le même navire et déposés le même jour de la même année dans les cimetières romains? Si le docteur Hippolyte avait vécu jusqu'au temps de la persécution de Dèce et du schisme de Novatien, comme le pense M. de Rossi, comment croire que les nombreux documents qui nous restent sur cette période de l'histoire ecclésiastique de Rome se soient accordés à garder le silence sur un personnage aussi considérable? Hippolyte aurait été alors au moins octogénaire; son grand âge, ses écrits, l'éclat de sa confession sous Pontien, tout eût concouru pour donner à sa défection une notoriété plus grande, et l'on ne concevrait pas que le premier rôle

eût été pour Novatien. D'ailleurs, l'inscription damasienne est loin de se prêter à l'idée que le martyr Hippolyte ait été contemporain de l'origine du schisme : elle ne mentionne aucune date, elle ne fait aucune allusion à la persécution de Valérien (258); il semble, en la lisant, que la secte novatienne soit menacée d'extinction par le retour du martyr à l'unité catholique. Remarquons enfin que Damase s'y montre très peu affirmatif et qu'il semble vouloir mettre sa responsabilité de narrateur à couvert derrière les bruits, les récits qui circulent. Voici cette inscription :

> *Hippolytus fertur* PREMERENT C*u*M IVSSA T*yranni*
> *presbyter in scism*A SEMPER MANSISSE NO*vati.*
> *Tempore quo gladi*VS SECVIT PIA VISCERA MA*tris,*
> *devotus Christo, peteret cu*M REGNA PIO*rum,*
> *quaesisset populus ubinam proce*DERE *posset,*
> *catholicam dixisse fidem sequerentur ut omnes :*
> *sic noster meruit confessus martyr ut esset.*
> *Haec audita r*EFERT DAM*asus, probat omnia Christus.*

En admettant qu'Hippolyte a réellement été l'auteur des *Philosophumena*, c'est-à-dire le chef d'une communauté schismatique romaine, au IIIe siècle et trente ans seulement avant la défection de Novatien, on explique très bien la formation du récit recueilli par Damase. Un schisme momentané, dont aucune trace ne subsistait plus depuis longtemps, aurait été confondu avec la secte novatienne, qui durait encore à la fin du IVe siècle, à Rome et ailleurs. Cependant la confusion peut s'expliquer aussi d'une autre manière. — Quant à la statue, elle est actuellement au musée de Latran. M. de Rossi en publiera sans doute une reproduction soignée dans dans le tome II de ses *Inscriptiones christianae U. R.;* en attendant, on peut consulter les gravures données par Bianchini, *Anast.*, t. II, p. 159. 160. Les fouilles récemment exécutées au cimetière d'Hippolyte, sur la voie Tiburtine, n'ont rien fourni qui puisse changer les termes du problème, tel que je l'ai exposé ci-dessus.

3. *ab Alexandro*] Ces mots, étrangers au texte philocalien, ont été interpolés d'après le *temporibus Alexandri* du commencement. C'est Maximin, et non Alexandre, qui exila Pontien et Hippolyte (Introd., p. XCIV).

4. *insula Bucina*] L'un des manuscrits philocaliens porte *uocina*, l'autre *nociua*. C'est sans doute celui-ci qui a raison; en tout cas, la leçon *nociva* doit être considérée comme primitive dans le catalogue libérien, mais non dans le *L. P.*, dont tous les manuscrits s'accordent sur la fausse leçon *bucina*. Il n'y a point d'île Bucina aux environs de la Sardaigne, ce qui n'a pas empêché les écrivains de ce pays de retrouver l'île du *L. P.*, comme ils ont retrouvé tant d'autres choses. En revanche, le climat de la Sardaigne jouit, depuis l'antiquité, d'une réputation d'insalubrité que l'expérience justifie sous nos yeux. Le récit des *Philosophumena* sur l'exil de Calliste (IX, 12), au temps de l'empereur Commode, montre que Pontien et Hippolyte n'ont pas été les premiers confesseurs romains à qui la Sardaigne ait été assignée comme lieu de déportation. — Pline, *Hist. Nat.*, III, 8, mentionne parmi les îles Ægates, à l'O. de la Sicile, une île Bucina, Buccina ou Bucion (les mss. varient); on l'identifie souvent avec l'île Phorbantia, de Ptolémée (III, 4, 8), la plus septentrionale des îles Ægates.

5. *adflictus, maceratus fustibus*] Voir Introd., p. XCIV.

6. *defunctus est*] Au lieu de *defunctus est*, le catalogue libérien porte *discinctus est. Discingi militia, dignitate*, signifie quitter des fonctions, renoncer à des honneurs. On trouve ce verbe appliqué aux fonctions épiscopales dans la traduction de la synodique des évêques orientaux, datée de Sardique, en 343 : *Asclepas ante XVII annos episcopatus honore discinctus est* (*Conc.*, Hard., t. I, p. 675 B; Mansi, t. III, p. 131); il s'agit ici d'une déposition prononcée par un tribunal ecclésiastique, tandis que, dans le *L. P.*, il ne peut être question que d'une démission volontaire.

7. — La fin de cette notice a extraordinairement souffert des remaniements introduits par les recenseurs ou les copistes. Le texte primitif présentait deux contradictions apparentes, que l'on s'est efforcé de supprimer. La première, c'est que Fabien semble être le successeur immédiat de Pontien, puisqu'on le voit se charger de lui donner la sépulture, alors que, cependant, c'est la notice d'Antéros, et non celle de Fabien, qui vient après celle de Pontien. La recension BCD a fait disparaître cette difficulté en supprimant ici toute mention de Fabien et en relatant la sépulture de Pontien avec la formule ordinaire *Qui etiam sepultus est*, etc. D'autres ont pris le parti, encore plus radical, de transposer les notices et de faire passer Antéros avant Pontien (Introd., p. LXXV). Ceux-ci devaient aussi, pour être conséquents avec eux-mêmes, effacer de la notice de Pontien les mots *et in eius locum ordinatus est Anteros*; les uns (FC^4) l'ont fait, les autres ont oublié de le faire (C^3 E^{14}), et ainsi, pour éviter une contradiction, ils se sont jetés dans une autre. La seconde difficulté venait de la durée de la vacance du siège, marquée de dix jours à la fin de la notice, contrairement aux indications fournies par les deux dates de la mort de Pontien (30 octobre) et de l'ordination d'Antéros (21 novembre). Pour écarter cette contradiction, les mss. A suppriment la date de l'ordination d'Antéros; les mss. E^{14} et l'abrégé F indiquent expressément que la vacance est comptée à partir du jour de l'enterrement et non à partir de celui de la mort. La finale de la notice, telle qu'elle se lit dans ces mss., permet cette hypothèse, car elle suppose que l'enterrement de Pontien n'a pas eu lieu tout de suite après sa mort. Les mss. BCD, au contraire, où cet enterrement semble s'être passé comme à l'ordinaire, ne se prêtaient pointà un tel système; aussi laissent-ils subsister la contradiction, comme elle était dans la rédaction primitive du *L. P.* Il est du reste à remarquer que la correction des mss. E et de l'abrégé F n'a pu s'inspirer de la date réelle de l'enterrement de Pontien, le 13 août. Celle-ci, bien qu'elle figure dans la *Depositio martyrum*, n'a point été, par extraordinaire, marquée dans le *L. P.*

8. *in cymiterio Calisti*] Le lieu est marqué dans tous les calendriers et livres liturgiques; la date est le 13 août. Il est assez extraordinaire qu'on l'ait omise ici. L'épitaphe de Pontien n'a pas été retrouvée. En revanche, on a pu lire, parmi les nombreux *graffiti* tracés sur la porte de la crypte des papes, l'acclamation suivante : ЄN ΘЄϹΩ MЄTA ΠANTΩν...ΠONTIANЄ ZHϹΠϹ, qui semble bien se rapporter au pape Pontien. Elle aura été gravée par quelque témoin de la translation de ses restes, au moment de la cérémonie, ou peu de temps après (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 73-80, 382; pl. XXX).

XX

ANTEROS, natione Grecus, ex patre Romulo, sedit ann. XII m. I d. XII. Martyrio coronatur temporibus Maxi- I 19
mini et Africani conss. [1] [236] Hic gestas [2] martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesia recondit, II
propter quodam Maximino presbitero qui martyrio coronatus est. Hic fecit unum episcopum in civitate Fundis [3] III
Campaniae per mens. decemb. Qui etiam sepultus est in cymiterio Calisti [4], via Appia, III non. ianuar. Et cessavit
episcopatum dies XIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Anteros $B^{4}E^{3}$: Anterus D : Antheros $A^{4}B^{123}C$: Antherus A (A^{4} *exc.*) : Anthorus B^{6}— Gregus C^{2}—Rumulo A^{1} —an. XII *om.* $A^{56}C^{34}$: an. III B^{3} — sedit an. XII *om.* E *sed suppl.* e — m. I d. XII] d. XVIIII A^{4} — < fuit autem > temporibus a^{1} $A^{56}BCDe$—temporibus *om.* A^{4} — Maximiani $A^{56}B^{2}c^{1}$: Maximino B^{14} : Maximiano $B^{3}C^{123}$ —**2** Africano $B^{134}C^{13}$: Affrico C^{2} — iesta A^{2} : gesta A^{3} — martyrum < et legentium > A^{123} : < elegentium > A^{4}—ecclesias E^{3}— recondiit B^{6} : recondidit $A^{56}DE^{13}$ —**3** quodam A^{14} : quuodam B^{1} : quadam A^{2} : quondam FKBC : quendam $A^{356}DE^{14}$ —Maximino $A^{14}B^{167}C^{23}$: Maximiano B^{24} : Maxiano B^{3} : Maximo A^{2} : Maximinum $A^{3}E^{1}$: Maximianum A^{56} : Maximum D — presbiterum A^{356} D — presbiterum martyrio coronatur C^{4} —Hic-decemb.] Hic fecit ordinationem I, episcopum I, mens. decemb. BCDE (per m. d. ord. I $B^{2367}C^{2}E$ — Fundi A^{4} —**4** mens. dec.] menses X A^{4} — Apia B^{67} —**5** episcopatum $A^{1}BC$ — d. X B^{3}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *temporibus — conss.*] Ces consuls sont ceux de l'année 236, où mourut Antéros, le 3 janvier. On leur a mal à propos adapté la formule *temporibus*, qui sert ordinairement, dans le catalogue libérien, à marquer le synchronisme des empereurs. Voici, pour Antéros, le texte de ce catalogue : « Antheros, m. I. d. X. Dormit III non. ian., Maximino et Africano cons. » Remarquer que le mot *dormit*, qui exprime la mort naturelle, a été changé en *martyrio coronatur*. Cf. Introd., p. XCI.

2. *Hic gestas — coronatus est.*] Cf. Introd., p. XCV et c. *Propter quodam Maximino presbitero* est pour *propter quendam Maximinum presbiterum*.

3. *in civitate Fundis*] Voir SOTER, note 1.

4. *Qui etiam...*] Son épitaphe a été retrouvée, dans la crypte papale du cimetière de Calliste : ANTEPωC - EΠI... (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. III, p. 55-58). L'anniversaire d'Antéros n'est point marqué dans les anciens calendriers ou livres liturgiques romains, antérieurs au IXe siècle.

XXI

21 I FABIANUS, natione Romanus, ex patre Fabio, sedit ann. XIIII m. XI d. XI. Martyrio coronatur. Fuit autem [1]
temporibus Maximi et Africani [236], usque ad Decio II et Quadrato [250], et passus est [2] XIIII kal. febr. Hic
II regiones dividit diaconibus [3] et fecit VII subdiaconos [4] qui VII notariis inminerent, ut gestas martyrum in integro
III fideliter colligerent, et multas fabricas [5] per cymiteria fieri praecepit. Et post passionem eius Moyses et Maximus
IV presbyteri et Nicostratus diaconus conprehensi sunt et in carcerem missi sunt. Eodem tempore supervenit Novatus
ex Africa et separavit de ecclesia Novatianum et quosdam confessores postquam Moyses in carcere defunctus est,
V qui fuit ibi menses XI [6]; et sic multi christiani fugierunt [7]. Hic fecit ordinationes V per mens. decemb., presbiteros XXII, diaconos VII; episcopos per diversa loca numero XI. Qui etiam sepultus est in cymiterio Calisti [8], via Appia, XIIII kal. febr. Et cessavit episcopatus dies VII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Favio E^{1}—a. XIII C^{234}—m. I d. X C^{234} E (*corr* e)—m. II A^{4} — d. XI *om.* A^{4} — **2** Affricani C^{2} : Fricani C^{3} — Decium A^{3}E — II] secund. B^{67} : secundum A^{56}E — Quadratum A^{56}E — XIII kl. A^{3456} : III kl. B^{5} — **3** regines A^{1} (*corr.*) : regione A^{2} — divisit AE — VII diac. AB^{2} (diac. VII A^{456}) : VII subdiaconnias E^{1}(-nos e^{1}) — ut-colligerent *om.* A^{4} — inminerent A^{1}B $C^{2}E^{3}$: imminerint B^{1} — gesta A^{3} — in *om.* A^{2} — **4** fideliter *om.* BCDE — multa A^{2} — fabricas] *hic incipit* B^{5} — cymetiria B^{1} — **5** presbyteri B^{1} — Nicostratos A^{1} (*corr.*) : Nichostratus C^{2}—conpr. -et *om.* A^{3} — conprehensi $B^{1}C^{3}$ — et *om.* C^{2} — carcere A^{14}E — sunt *om.* A^{56} — supervenit] venit A^{2356} — ecclesia < quosdam > B^{1} — Nobatus C^{13} — **6** Nobatianum $B^{1}C^{13}$ — postquam] per quos A^{4} — Moyses <presbiter > E — cercere C^{3} — **7** sic et BCDE — christiani *om.* BCE — fugierunt FA^{123} : fugerunt A^{156}B (B^{5} *exc.*) CD : fuerunt B^{5}E — fugierunt <per diversa loca> A — **8** XXI B^{67} — numero *om.* A — X A^{5} — **9** XIIII kl. febr. *om.* A^{3} — XIII $A^{456}B^{6}$D — et *om.* B^{25}C — d. VI $B^{167}C^{1}$.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit autem...*] Catalogue libérien : « Fuit temporibus Maximi et Gordiani et Filippi, a cons. Maximiani et Africani usque » Decio II et Grato. » Tout ce qui suit, jusqu'à *fuit ibi menses XI* est reproduit du catalogue libérien, sauf le passage relatif aux sous-diacres.

2. *passus est XIIII kal. febr.*] Le martyre de Fabien est attesté, non seulement par cette note contemporaine (Introd., p. IV), par l'épitaphe de Fabien lui-même et par toute la tradition liturgique de Rome depuis la *Depositio martyrum*, mais encore par une lettre de saint Cyprien (*Ep.* IX) écrite quelques semaines après l'événement.

3. *Hic regiones dividit diaconibus*] Le nombre des régions n'est pas indiqué. Rome avait été divisée par Auguste en quatorze régions. Ce nombre s'harmonise bien avec celui des sept diacres : on a pu avoir l'idée de répartir les régions deux par deux entre les diacres, comme il y avait un poste de vigiles pour deux régions. Cependant, comme on constate, dès le Ve siècle et même auparavant (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 514 et suiv.), l'existence de sept régions ecclésiastiques dont la délimitation ne concorde pas avec celle des régions d'Auguste, même groupées deux à deux, on est fondé à voir dans le présent texte une allusion à cette institution. Sur les régions ecclésiastiques, voir De Rossi, *l. c.* et *Piante di Roma*, p. 78, 79; Iordan, *Topographie der Stadt Rom.*, t. I (1878), p. 72; t. II (1871), p. 315; L. Duchesne, *Les circonscriptions de Rome*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXIV (1878), p. 217-225; Gatti, dans le *Bullettino* de M. de Rossi, 1883, p. 102.

4. *et fecit VII subdiaconos — colligerent*] Ce passage, interpolé dans la notice du catalogue libérien, est relatif à l'institution des sous-diacres. L'auteur leur attribue une origine beaucoup moins ancienne qu'aux notaires, qui apparaissent dès le temps de saint Clément. Après les prêtres et les diacres, ce sont les notaires qui ont le privilège de l'ancienneté. Cependant les sous-diacres sont présentés ici comme ayant une certaine prééminence sur eux. Il n'y a pas contradiction entre ces deux idées. Les sous-diacres, faisant partie de la hiérarchie d'ordre, étant attachés au service de l'autel, avaient à cet égard le pas sur les notaires (Gélase. *Ep. ad episc. Lucaniae*, c. 2). Mais dans ce qu'on peut appeler la hiérarchie de cour, qui comprenait les notaires, les défenseurs et les grands officiers du palais pontifical, les notaires passaient avant tous les clercs inférieurs aux diacres. Saint Grégoire (*Ep.* VIII, 14.) les nomme avant les sous-diacres, dans un document relatif à des préséances et dont tous les termes ont dû être pesés. Au VIIe siècle, divers documents établissent que, pendant la vacance du siège apostolique, ou en l'absence du pape, l'église romaine était gouvernée par l'archiprêtre, l'archidiacre et le primicier des notaires (lettre aux évêques Scots, en 640, Jaffé, 2040, Migne, *P. L*, t. LXXX, p. 601; lettre du pape Martin, en 653, Jaffé, 2079, Migne, *P. L.*, t. LXXXVII, p. 201 : *in absentia pontificis archidiaconus et archipresbyter et primicerius locum praesentant pontificis;* cf. *Liber diurnus*, II, 1, 5, 6, 7, p. 108, 118, 122, 24, Rozière). Sur les fonctions attribuées ici aux sous-diacres, v. Introd., p. c. — Les sous-diacres sont au nombre de sept, comme les notaires; ce sont les sept sous-diacres et les sept notaires régionnaires, distingués des sous-diacres à la suite (*subdiaconi sequentes*) et des notaires ordinaires. Si l'interprétation que j'ai donnée plus haut (VICTOR) du terme *sequentes cleri* est exacte, notre auteur aura eu ici une distraction. Il aurait dû, en effet, pour rester dans les vraisemblances, s'abstenir de placer l'institution

des *sequentes* avant celle des régionnaires. — Les sous-diacres romains sont mentionnés dans l'épître de Cornelius à Fabius d'Antioche, c'est-à-dire dans un document postérieur de deux ans environ à la mort du pape Fabien ; ils étaient alors au nombre de sept (Eus., *H. E.*, VI, 43). Vers le même temps et même un peu plus tôt, dès le temps de la vacance après Fabien, la correspondance de saint Cyprien parle souvent des sous-diacres de Carthage (*Ep.* 8, 9, 29, 34, etc.). Il est évident qu'ils n'étaient point alors d'institution récente, comme on pourrait le croire en s'en rapportant au *L. P.* — *Imminere* a ici le même sens que dans les lettres de saint Grégoire (*Ep.* III, 9, 22, 29 ; VIII, 22 ; X, 28) où il signifie veiller à ce que telle personne fasse telle chose, s'acquitte de tel devoir.

5. *et multas fabricas*...] Sur ce texte v. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 117, 199; t. II, p. 278 et suiv. M. de Rossi range parmi les travaux mentionnés ici l'exécution de la salle souterraine centrale, dans la seconde *area* du cimetière de Calliste, et la construction d'une exèdre à trois absides, au-dessus du sol, dans la même région cimitériale.

6. *menses XI*] Catalogue libérien : « m. XI d. XI. »

7. *et sic multi*...] La leçon *fuerunt*, peu attestée, et qui, dans les manuscrits où nous la trouvons, provient d'un accident ou d'une correction, paraît néanmoins être la leçon primitive. L'idée est que beaucoup de chrétiens furent emprisonnés pendant la persécution de Dèce, comme le prêtre Moyse. La glose *per diversa loca*, qui caractérise les manuscrits A, renforce cette idée.

8. *Qui etiam sepultus est*...] L'épitaphe de Fabien a été retrouvée, au même endroit que celle d'Antéros : ΦΑΒΙΑΝΟϹ • ЄΠΙ • ΜΤΡ (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. III, p. 58-62) ; les lettres ΜΤΡ (μάρτυρ) sont liées et gravées d'une main beaucoup plus légère que le reste. Elles auront été ajoutées alors que le marbre était déjà en place et qu'on ne pouvait l'entailler fortement sans risquer de le briser. — La date *XIIII kal. feb.* (19 janvier) est inexacte d'un jour; il en est de même, dans un autre sens, de celle (*XII kal. feb.* = 21 janvier) du catalogue libérien. La vraie date (*XIII kal. feb.*), celle à laquelle on célèbre encore de nos jours l'anniversaire de saint Fabien, figure dans la *Depositio martyrum*, dans le martyrologe hiéronymien et dans tous les anciens documents liturgiques. J'ai rétabli la leçon *XIII kal. feb.* dans la première édition (ci-dessus, p. 65), mais elle n'est pas absolument certaine; au commencement de la notice, les deux éditions s'accordent sur la faute *XIIII kal.*

XXII

22 I II CORNELIUS, natione Romanus, ex patre Castino, sedit ann. II m. II d. III [1]. Martyrio coronatur. Sub huius episcopatu [2] Novatus Novatianum extra ecclesiam ordinavit [3] et Africa Nicostratum [4]. Hoc factum [5], confessores qui se a Cornelio separaverunt cum Maximo presbitero qui cum Moysen fuit, ad ecclesiam sunt reversi et facti
III sunt confessores fideles. Post hoc [6] Cornelius episcopus Centumcellis pulsus est et ibidem [7] scriptam epistolam de sua confirmatione missam accepit a Cypriano, quam Cyprianus in carcerem scripsit, et de Celerino lectore.

IV Hic temporibus suis, rogatus a quodam matrona Lucina, corpora apostolorum beati Petri et Pauli de Catacumbas levavit noctu : primum quidem corpus beati Pauli accepto beata Lucina posuit in praedio suo, via Ostense, iuxta locum [8] ubi decollatus est; beati Petri accepit corpus beatus Cornelius episcopus et posuit iuxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum episcoporum, in templum Apollinis, in monte Aureum [9], in Vaticanum palatii Neroniani, III kal. iul. [10]

V Post hoc ambulavit noctu Centumcellis. Eodem tempore audivit Decius eo quod epistulam accepisset a beato Cypriano, Cartaginensi episcopo. Misit Centumcellis et exhibuit beatum Cornelium episcopum, quem tamen iussit praesentari sibi in Tellude [11], noctu, ante templum Palladis. Quem ita adgreditur, dicens : « Sic definisti, ut nec » deos consideres, nec praecepta maiorum nec nostras minas timeas, ut contra rempublicam litteras accipias et » dirigas? » — Cornelius episcopus respondit, dicens : « Ego de corona Domini [12] litteras accepi, non contra
VI » rempublicam, sed magis animas redimendas. » — Tunc Decius, iracundia plenus, iussit os beati Corneli cum

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ann. III $A^{56}C^{34}E$—m. II *om.* $A^{4}C^{34}E$ (*corr.* e)—d. X $A^{456}C^{234}E$ (*corr.* e)—Martyrio coronatur *om.* B^{67}—eius B^{5} : cuius E—**2** episcopatum A^{1} : episcopatus E- -Novatus *om.* B^{5}— Nobatus C^{13}—Nobatianum $B^{1}C^{13}$—Africanus $A^{56}B$ (Africani? B^{1}) : in Africa $a^{1}D$ — Africanocostratum A^{2} : Africanumconstratum A^{4}—facto $A^{356}C^{2}$ — **3** se a Corn. sep. KA : se sep. a Corn. BCE : separati erant a Corn. D — se *om.* B^{1} (?) $B^{3}C^{3}E$ (*corr.* e) — com B^{2}— Moyse A^{256} $B^{1}E$ — fuerunt B^{5}—ad ecclesia C^{3} : ab ecclesia B^{6}—**4** sunt < omnes > A^{4} — hoc] haec B^{5} — ibidem KA : ibi BCDE — scripta A^{3} : suscepit D : susceptam B^{67}—epistulam A^{1} : epistola A^{3} : ecclesiam et A^{4} — **5** confirmationem C^{3} -- confirmatione < martyrii > KD —missam-carcerem] misit Cypriano, quam Cyprianus visa de carcere A^{4}—missam $A^{156}C^{2}$: missa *cet.* — accepit *om.* BCDE : a Cypr. accepit K : a Cypr. suscepit A^{56} : aput Cypriano A^{1} : apud Cyprianum A^{23}. *Hoc* aput (*vel* apud) *videtur esse vestigium verbi* accepit *quod servavit* K, *mutaverunt* A^{56} — carcerem KA^{1} — et *om.* $A^{3}B^{5}$ — de] dedit A^{56} B^{23} — Caelerino C^{1} : Cellerino B^{67} — lectori A^{56}

6 quodam KA^{12} : quondam $B^{36}C^{3}$: condam B^{7} : quendam F — matronam $B^{3}C^{3}$—Lucinam $B^{23}C^{13}$: Luciana B^{6}—corpora-Lucina *om.* A^{4} — beati *om.* $B^{35}C^{2}E$ — Catatymbas A^{1} : Catatumbas C^{3} : Catatumbis B^{1} : Catatumba A^{3} : Catacumbis A^{56}—**7** prius A— corpore A^{56} : *om.* $BC^{1}D$ —acceptum A^{2} : *om.* BCDE — < et > posuit BCD : posuit < illud > A^{56} — Hostense $B^{23}C^{1}$: Ostiense E : Ostensi $A^{6}B^{67}C^{2}D$: Ostiensi A^{5} — **8** iuxta locum] ad latus BCDE — beatus] sanctus A^{4} —b. vero Corn. ep. corpus b. P. acc. A^{3} : b. Corn. ep. acc. corpus b. P. apostoli E — **9** templo $B^{1}E$ — Apollonis $B^{2467}C^{1}$: Appollonis $B^{3}C^{2}$ — montem $A^{3}E$ — aureo $A^{4}BC^{12}$: aureii C^{3} — in Vaticanum *om.* A^{2} — Vaticano $B^{6}E$: Baticanum A^{14} — palatium A^{4} : palatio A^{2} — **10** kal. iul. E : VI kal iul. A^{56} C^{3} e.

11 haec < Cornelius > A^{4} — ambulavit noctu Centumcellis *om.* BCDE — Centumcellas A^{56} — Eodem tempore] et A^{4} — co *om.* A^{56}—quod < Cornelius > A^{4} — epistulam A^{1} : epistola B^{3}— **12** Cartaginensis $A^{1}C^{2}$: -sem E — < qui > misit A^{56} : missam D — Centumcellas A^{5} — et *om.* A^{2} — exhibuit] adduxit BCDE — episcopum *om.* B^{57} E — **13** praesentare A^{4} — sibi *om.* A^{4} — sibi < cum prefecto urbis > A^{56} — sibi praesentari < cum praefecto urbi > BCDE (praefato C^{1} — urbis $C^{2}DE$) — inter lude A^{12} : in tellude $A^{3}D$: in tellure A^{456} : in intellude BC : in inter ludem E — nocte B^{67} : *om.* A^{1234} — ante-Palladis *om.* BC— Palatii A : Palladis DE— Quem-dicens] Cui ita dixit BCDE (cuncta dixit C^{3}) — sic] si A^{1} (*corr.*)— **14** deos <meos non > A^{4} — consideras A^{3} : confiteres C^{2} : confiteris C^{1} — maiorum] principum BCDE (principium C^{2}) — nec-timeas] vel minas BCD — publicam *om.* A^{2}— accipias *om.* C^{1} : acciperes c^{1}— **15** respondit dicens] dixit BCD —coronam A^{1} — Domini mei A — **16** rempuplicam B^{1} — magis animas redimendas] spiritale

plumbatis caedi et praecepit duci eum ad templum Martis ut adoraret; quod si non fecerit, dicens capite truncari. Hoc autem [13] factum est. Qui etiam decollatus est in locum supradictum et martyr effectus est. Cuius corpus noctu collegit beata Lucina cum clericis et sepelivit in crypta [14], iuxta cymiterium Calisti, via Appia, in praedio suo, XVIII kal. octob. Et cessavit episcopatus dies LXVI. VII

VARIANTES DES MANUSCRITS.

consilium BCD (spiritalem C^{2}) : magis spiritale consilium ad animas redimendas E^{14} — magis < ad > A^{4} : < propter > A^{56} — Decius-plenus *om.* BCD — hos E — beati Corneli] eius BCD — Corneli A^{1} — cum *om.* C^{2} — **17** cedi $A^{13}B^{6}C^{2}D$ — ad A : ante BCDE (an C^{3}) — martys $A^{1}C^{3}$ — ut] ubi B^{67} — faceret $A^{3}B^{167}D$: fecisset E — dicens] ibi eum A^{4} — truncetur BCE — **18** Hoc-est *om.* A^{6} — autem *om.* A^{5} — etiam] cum adorare non vellet A^{56} — loco supradicto E — et-est *om.* A^{56} — martyr effectus] martyrio coronatus A^{4} — **19** praediolo A^{2} — **20** XIII kl. A^{3} — octob.] sept. D — LXIII A^{4} : XXXV D.

18-20 Hoc-LXVI] *Pro fine vitae Cornelii legitur in codd. BC finis vitae Lucii, hoc modo* : Post hoc, id est III non. mart., postquam passus est, itaque iam ante passionem suam omnem ecclesiam tradidit Stephano archidiacono suo. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presb. IIII, diac. IIII; episcopos per diversa loco numero VII. Qui etiam sepultus est iuxta cymiterium Calisti, in arinario, via Appia, VIII kal. sept. Et cessavit episcopatum dies XXXV. *Variae lectiones eae sunt* : omnia ecclesia $B^{3}C^{2}$: omnia ecclesiae $B^{4}C^{3}$: omne (-ni c^{1}) ecclesiae C^{1} : omni ecclesia B^{6} — tradedit C^{3} — Stefano B^{1} : sancto Stephano C^{2} — suo *om.* C^{2} — ordines B^{5} — in mens. B^{6} — num. VIII B^{6} — iuxta] in B^{3} — cymeterium B^{1} — Calesti B^{3} — arinaria B^{1} : arianario B^{1} : arenario C^{2} — Apia B^{6} — VII kal. $B^{1}C^{1}$ — — *D sequitur codices A ; inserit tamen inter* praedio suo *et* XVIII kal. *verba* itaque iam — numero VII. — *E sequitur primum codices BC, omissis tamen verbis* postquam passus est itaque ; *pro* omnem ecclesiam *habet* omnia bona ecclesiae (*cf.* C^{3}). *Post ordinationes redit ad codices A* : Qui etiam - praedio suo; *cetera ut BC.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. Les consuls sont omis. Catal. libérien : « Cornelius a. II m. » III d. X, a consulatu Decio III et Decio II [251] usque Gallo et » Volusiano [252]. »

2. *Sub huius — sunt reversi*] Reproduit du catalogue libérien, sauf que l'on a omis *in urbe Roma* après *Novatianum* et ajouté les mots *et facti sunt confessores fideles* après *reversi*.

3. *ordinavit*] Ce mot ne doit pas être pris au sens strict; la lettre de Cornelius à Fabius d'Antioche, écrite à propos de cette ordination, dit expressément que l'ordination de Novatien fut célébrée par trois évêques italiens; saint Cyprien, *Ep.* LII, 2, dit du même Novatus : *Felicissimum satellitem suum diaconum... constituit;* puis, rapprochant les deux ordinations, celle de Felicissimus et celle de Novatien, il continue : *qui istic adversus ecclesiam diaconum fecerat, illic episcopum fecit.* Ces expressions ne signifient pas que Novatus se soit attribué le pouvoir de faire des ordinations.

4. *et Nicostratum in Africa*, porte le catalogue libérien dont la leçon a un peu souffert ici, en entrant dans le *L. P.* Le séjour de Nicostrate en Afrique, comme représentant de la propagande novatienne, est attesté par des lettres de Cornelius et de Cyprien (*Ep.* L, LII, 1); mais son épiscopat n'est pas mentionné ailleurs qu'ici.

5. *Hoc factum...*] Voir la lettre du pape Cornelius où sont racontées les circonstances de ce fait (Cypr., *Ep.* XLIX).

6. « Post hoc Centumcellis expulsus, ibi cum gloria dormitionem » accepit » (Cat. lib.).

7. *et ibidem...*] A partir d'ici, l'auteur du *L. P.* abandonne le catalogue libérien, ou plutôt la petite chronique du continuateur d'Hippolyte, pour s'attacher à deux autres récits, la *passio Cornelii* et un document, inconnu d'ailleurs, sur la translation des apôtres Pierre et Paul. Ces deux traditions sont étudiées séparément dans l'Introduction, p. XCVI et CIV. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est la façon dont elles sont raccordées avec le texte du catalogue libérien. On a d'abord supprimé les derniers mots de celui-ci : *ibi* (Centumcellis) *cum gloria dormitionem accepit*, inconciliables avec le récit du martyre sanglant de Cornelius à Rome. Puis l'histoire de la passion commence : *et ibidem — pulsus est*; mais elle s'interrompt tout à coup pour faire place au récit de la translation des apôtres. Celle-ci s'opère pendant l'exil du pape, qui semble être revenu secrètement à Rome pour la faire; une fois qu'elle est accomplie, il retourne nuitamment à Centumcellae. La passion reprend alors et continue jusqu'à la fin. En comparant la notice du *L. P.* avec la *passio Cornelii*, encore existante, on voit que l'épisode de la translation était inconnu au passionnaire, et qu'il a fallu l'introduire comme de force dans son récit. Voici les parties de cette passion qui ont été mises à contribution pour notre notice. Je cite l'édition de Schelstrate (*Antiquitas eccl. illustr.*, t. I, p. 188; les Bollandistes ont exclu ce document de leur recueil) : « Decius... » Cornelium... praecepit Centumcellis exilio deportari. Qui dum es» set in exilio, multi christianorum veniebant ad eum et conforta» bant eum. Alii autem de carcere mittentes ad eum, scripta con» fortationis verba dicebant. Eodem vero tempore b. Cyprianus » episcopus scripsit b. Cornelio, cum esset in custodia, de Cele» rino lectore, quanta pro fide et confessione Christi verbera » (*verba* éd.) sustinuerit. Tunc Decius Caesar hoc audito quia ei » multi scriberent, etiam et b. Cyprianus, iussit mitti Centumcel» las et adduci beatissimum Cornelium papam urbem Romam; » quem et praecepit sibi noctu in Tellure praesentari ante templum » Palladis. Quem ita aggreditur dicens : « Sic definisti ut nec Deos » paveas, nec praecepta maiorum consideres, nec nostras minas » terrearis, ut contra rempublicam literas accipias et dirigas. » » Beatissimus Cornelius urbis Romae episcopus respondit : « Ego » de corona Domini litteras accepi, non contra rempublicam, sed » magis ad animas redimendas. » Tunc Decius Caesar iracundia » plenus iussit ut os eius cum plumbatis caederetur et praecepit » ut duceretur ad templum Martis ad sacrificandum deo Marti : » » quod si non consenserit et sacrificaverit diis, illic capite pu» niatur ». Factum est autem cum duceretur, » etc. Ici se place l'épisode de la conversion du soldat Cerealis, de sa femme Sallustia et de vingt-et-un de ses compagnons d'armes. Le récit se ter-

mine ainsi : « Eodem autem die decollati sunt una cum beatissimo » papa Cornelio viri promiscui sexus (*sic*) numero XXI, sed et » Cerealis cum uxore sua Salustia sub die XVIII kal. octobrium. » Eadem vero nocte (*noctu* éd.) venerunt clerici et b. Lucina cum » familia sua et rapuerunt corpora sanctorum martyrum, quae et » sepelivit in agrum suum in crypta in cymiterio Calixti, ubi hodie » orationes eorum florent » etc.

8. *iuxta locum ubi decollatus est*] Cette indication de lieu ne semble pas d'accord avec la tradition qui place aux Eaux Salviennes le supplice de saint Paul, tradition attestée en 604 par saint Grégoire le Grand (Jaffé 1991; *Ep.* xiv, 14), et dont les plus anciens documents sont peut-être antérieurs au *L. P.* (De Rossi, *Bull.*, 1869, p. 86). L'expression *iuxta locum*, en effet, ne peut guère indiquer une distance aussi grande que celle qui sépare les Eaux Salviennes de la basilique de Saint-Paul : dans cette même phrase, à propos du tombeau de saint Pierre, elle sert à désigner un voisinage très rapproché.

9. *in monte Aureum*] L'église actuelle de S. Pietro in Montorio occupe l'emplacement de l'ancienne abbaye de *S. Maria in Castro Aureo* (*Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, part. iii, p. 615; cf. Nibby, *Roma mod.*, t. I, p. 588); cette abbaye est au nombre des vingt abbayes romaines énumérées au xiie siècle, par P. Mallius (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 46*). L'église des Saints Côme et Damien (*S. Cosimato*) au Transtévère était *in vico Aureo* (P. Mallius, *ibid.*); dans la liste des églises de Rome rédigée au xive siècle, on ne trouve plus Sainte-Marie *in castro Aureo*, mais il y a une *ecclesia S. Petri montis Aurei* (Urlichs, *Codex U. R. topogr.*, p. 174), qui lui aura peut-être succédé; ce serait donc entre le xiie et le xive siècle qu'il faudrait chercher les premières origines du culte de saint Pierre sur le Janicule. Depuis la réédification de l'église par Ferdinand le Catholique et Isabelle, vers l'an 1500, on a fixé à cet endroit l'emplacement du martyre de l'apôtre. Il est évident que les dénominations de *vicus Aureus, castrum Aureum, mons Aureus, porta Aurea*, proviennent surtout du nom de la voie Aurelia, défiguré, comme *Aurea Petronilla* vient d'*Aurelia Petronilla* (De Rossi, *Bull.*, 1879, p. 17); cependant la couleur jaune des sables du Janicule peut avoir contribué à faciliter cette transformation. Quant au *mons Aureus* du Vatican, le *L. P.* nous montre que cette dénomination était en usage dès le commencement du vi^e siècle; cette circonstance ne permet guère d'admettre la confusion *Aureus* pour *Aurelius* à laquelle on pourrait songer en se rappelant que la voie *Aurelia nova* passait près de Saint-Pierre; c'est sans doute uniquement à la couleur du terrain que se rapporte cette expression. — Le *mons Aureus* du *L. P.* fut apparemment transporté du Vatican au Janicule, vers le xiiie siècle; cette translation dut être facilitée par la ressemblance de cette expression avec les dénominations de lieu que je viens de citer et qui étaient appliquées à diverses localités du Janicule et des environs. De là l'origine de la tradition qui place sur cette dernière colline le théâtre du martyre de saint Pierre. — Les *corpora ss. episcoporum* sont ceux des papes depuis Lin jusqu'à Victor, marqués dans le *L. P.* comme se trouvant *iuxta corpus b. Petri*. Sur le *templum Apollinis* et le *palatium Neronianum*, v. SAINT PIERRE, note 13, p. 119; cf. SILVESTRE, n° 38.

10. *III kal. iul.*] La première édition indique ici des ordinations : « Fecit autem ordinationem I, presb. VIII ». Cf. Introd., ch. IV, § viii.

11. *In Tellude, noctu, ante templum Palladis.*] La formule topographique *in Tellude* figure, sous la forme incomplète IN TEL... dans l'un des fragments du plan de Rome, dressé et reporté sur marbre au temps de Septime-Sévère (Iordan, *Forma Urbis Romae*, fr. 6; cf. fr. 116 et p. 27, 28). Il s'agit ici des abords du fameux temple de Tellus, élevé en 484 de Rome, dans le quartier des Carines, sur un emplacement déjà consacré par d'antiques souvenirs. On n'en a point encore trouvé les ruines, mais l'endroit où on devra les chercher est à peu près désigné par ce passage et d'autres semblables qui se rencontrent dans les passions des martyrs romains, et qui mettent tous le lieu *in Tellude* en face et à proximité du temple de Pallas ; celui-ci s'élevait dans le forum de Nerva, dont la situation est connue. C'est dans ce quartier de Rome que se trouvaient, depuis le milieu du troisième siècle au moins, les principaux établissements de la préfecture urbaine. M. R. Lanciani a démontré que l'édifice antique dans lequel Félix IV installa l'église des SS. Côme et Damien a dû être affecté au service des archives cadastrales de la préfecture. Sur l'un de ses murs, celui qui regarde le N. E., se déployait le plan de Rome, en marbre, dont on a conservé tant de fragments. De ce côté, l'édifice regardait le *forum Pacis*, appelé plus tard forum de Vespasien, où nous voyons en 418 le préfet Symmaque exercer ses fonctions. Les temples de Pallas et de Tellus étaient tout près de là, de l'autre côté du *forum Pacis*, vers la piazza delle Carrette. Un grand nombre de passions de martyrs nous montrent le préfet tenant ses assises *in Tellude, ante templum Palladis* ; un souvenir des condamnations prononcées en cet endroit semble s'être conservé dans le titre *in macello martyrum* que porte une petite église située dans le voisinage du forum de Nerva (De Rossi, *Bull.* 1877, p. 54; *Roma sott.*, t. III, p. 206; Becker, *Topogr.*, p. 524; Iordan, *Topogr.*, t. I, p. 71 ; t. II, p. 381, 488-492 ; Lanciani, *Bull. comunale*, 1882, p. 29-54).

12. *de corona Domini*] Cf. *Acta ss. Fructuosi, Augurii et Eulogii*, c. 1, dans les *Acta sincera* de Ruinart : « Fructuosus autem » certus et gaudens de corona Domini, ad quam vocatus erat... »

13. *Hoc autem...*] Dans les manuscrits BC, cette finale est gravement défigurée, ou plutôt remplacée par les dernières phrases de la notice suivante, celle de Lucius. En effet, non seulement la date obituaire *III non. mart.*, mais la remise des biens de l'église à l'archidiacre, les ordinations, la date funéraire *VIII kal. sept.*, et jusqu'à la vacance du siège, tout est, dans les mss. BC, identique à la finale de Lucius. Les recensions composites D et E combinent tant bien que mal ce texte avarié avec la rédaction primitive. Dans la finale BC il y a cependant un détail intéressant, c'est le mot *in arinario*, employé pour désigner le lieu précis de la sépulture du pape. Ce mot ne figure point dans la *Passio Cornelii;* il est d'ailleurs inexact, qu'on l'applique au tombeau de Lucius ou à celui de Cornelius. Cf. Michele de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 14, 26 (*ad calcem*).

14. *sepelivit in crypta*] Sur ce sanctuaire, v. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 274-305, pl. ii-vii. La région cimitériale à laquelle appartient la crypte de Cornelius est voisine, mais distincte de ce que l'on appelle, à proprement parler, le cimetière de Calliste, où se trouve la chambre funéraire des papes. L'expression *iuxta cymiterium Callisti* est donc parfaitement justifiée. — La date du 14 septembre (*XVIII kal. octob.*) est établie par tous les documents liturgiques romains, depuis le calendrier du martyrologe hiéronymien, et même depuis la *Depositio martyrum* philocalienne, car on ne peut guère douter que, dans son texte primitif, elle n'ait contenu à ce jour le nom de Cornelius. Ce n'est pas la date de la mort de Cornelius, car il mourut au mois de juin, mais probablement celle de sa translation de Centumcellae à Rome, qui paraît avoir eu lieu vers la fin du iiie siècle. C'est sûrement celle du martyre de saint Cyprien. Une attention délicate rapprocha, dans un anniversaire commun, deux évêques dont les rapports sont restés célèbres. C'est cette communauté de fête qui a induit saint Jérôme en erreur et lui a fait dire que Cornelius était mort le même jour que Cyprien : « Passus est (Cyprianus)... eo die quo Romae Cornelius, sed non eodem anno. » (*De viris*, 67). — L'épitaphe de Cornelius a été retrouvée (De Rossi, *l. c.*, pl. iv); à la différence de celle des autres papes du iiie siècle, elle est en latin :

CORNELIVS • MARTYR •
E P •

D'autres inscriptions furent dédiées dans son sanctuaire par les papes Damase et Sirice (*l. c.*): on n'en a que des fragments.

XXIII

LUCIUS, natione Romanus, ex patre Purfirio, sedit ann. III m. III d. III. Martyrio coronatur. Fuit autem [1] I 23
temporibus Galli et Volusiani [252] usque ad Valeriano III et Gallicano [255]. Hic exilio fuit; postea nutu Dei II
incolumis ad ecclesiam reversus est. Hic praecepit [2] ut duo presbiteri et tres diaconi in omni loco episco- III
pum non desererent, propter testimonium ecclesiasticum. Qui etiam [3] a Valeriano capite truncatus est III non.
mart. Hic potestatem dedit omni ecclesiae Stephano archidiacono suo, dum ad passionem pergeret. Hic fecit ordi- IV V
nationes II [4] per mens. decemb., presbiteros IIII, diaconos IIII; episcopos per diversa loca numero VII. Qui etiam
sepultus est [5] in cymiterio Calisti, via Appia, VIII kal. sept. Et cessavit episcopatus dies XXXV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Romanus-Purfirio] Tuscus, de civitate Luca, ex patre Lucino E^{14} — Purfirio B^{1} : Porfurio C^{3} : Purfirico C^{1} : Purphirio A^{1} — an. IIII B^{6} — m. VIII d. X E (*corr.* e) : d. III m. III B^{2} — d. III *om.* D — Martyrio coronatur *om.* B^{5}C^{4} — 2 Bolusiani C^{1} : Volosiani B^{2} — Valerianum III A^{356} BC^{13} E — Callicano C^{3} : Gallicanum A^{356}B^{67} E — in exilio A^{56}C^{2}D — nuctu A^{1} : notu B^{1}C^{3} — 3 incolumis A^{16}B^{1} : incolumes A^{2} : incolomis *cet.* — ecclesiam suam A — ut *om.* DE^{1} — duos A^{2}E^{1} — tres *om.* A^{3} — episcopo E^{3} — 4 deserent C^{34} — IIII non. π B^{67} — 5 omi eccl A^{1} : omnem ecclesiam A^{2} : omni aecclesia A^{3} : omni ecclesiae *cet.* — Stefano B^{1} : *om.* A^{5} — diacono A^{5} — 6 ord. III A — et diac. A^{3} — diac. IIII *om.* A^{2}B^{5}C^{4} : diac. III C^{3} — numero *om.* AB^{1} — VII] XVII A^{1} : VI E : III c — etiam] et A^{1236} — 7 cymeterio B^{1} : cimiterium C^{3}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit autem — reversus est*] Reproduit du catalogue libérien, qui porte *Gallieno II*, correctement, au lieu de *Gallicano*. Après *reversus est* on y lit la date obituaire *III non. mart. conss. ss.*, transportée ici, sauf les consuls, un peu plus bas.

2. *Hic praecepit...*] Le service de l'appartement privé du pape était fait par des laïques, au moment où saint Grégoire devint pape. Il changea cet usage et remplaça les laïques par des clercs ou des moines; cette modification fut consacrée par le deuxième canon du concile de 595 : « Praesenti decreto constituo ut quidam ex » clericis vel etiam ex monachis electi, ministerio cubiculi ponti- » ficalis obsequantur; ut is qui in loco est regiminis habeat testes » tales qui vitam eius in secreta conversatione videant et ex vi- » sione sedula exemplum profectus sumant. » La raison donnée par saint Grégoire est le profit que les clercs peuvent tirer du spectacle de la vie intime d'un évêque fidèle à ses devoirs. L'auteur du *L. P.* me paraît avoir autre chose en vue. Ce qu'il entend par *testimonium ecclesiasticum*, c'est la garantie qui résulte, pour la réputation de l'évêque, de ce que sa vie privée a toujours des témoins graves et vigilants. Dans les textes canoniques romains, soit authentiques, soit apocryphes, je ne vois rien qui permette de vérifier ce décret attribué au pape Lucius. Son explication est à chercher dans le fait historique du procès en adultère qui fut intenté au pape Symmaque. On sait que, dans cette affaire, il y eut des difficultés pour le témoignage. Les accusateurs demandèrent que l'on fît déposer les esclaves du pape; celui-ci s'y refusa, se fondant sur le droit civil, et en cela il fut approuvé par le concile (Hard., t. II, p. 963 D; Mansi, t. VIII, p. 249; cf. Ennodius, *Pro synodo*, p. 313 Hartel). Notre auteur paraît avoir voulu indiquer un procédé de nature à empêcher de semblables difficultés et même à écarter tout prétexte pour calomnier le pape. C'est du reste, avec une solennité évidemment excessive, le système des syncelles orientaux. Nous trouvons une règle du même genre en Espagne, au quatrième concile de Tolède (636) : « Ut igitur ex- » cludatur deinceps omnis nefanda suspicio aut casus et ne detur » ultra saecularibus obtrectandi locus, oportet episcopos testimo- » nium probabilium personarum in conclavi suo habere, ut et » Deo placeant per conscientiam puram et ecclesiae per optimam » famam » (c. 21).

3. *Qui etiam — pergeret*] Ceci paraît extrait d'un récit martyrologique actuellement perdu (Introd., p. XCVII). La date du 5 mars est indiquée dans la *Depositio episcoporum* philocalienne, celle du 4 mars (*IIII non.*) dans le martyrologe hiéronymien. Lucius a été qualifié de martyr par saint Cyprien, en raison de son exil : *Servandus est enim antecessorum nostrorum beatorum martyrum Cornelii et Lucii honor gloriosus* (*Ep.* 68). A Rome, au IVe siècle, on mettait une différence entre ces deux papes : l'anniversaire de Lucius était commémoré comme celui d'un évêque ordinaire, Cornelius était rangé parmi les martyrs, sans doute parce qu'il était mort en exil, tandis que Lucius était revenu du sien.

4. *ordinationes II*] Ce chiffre est évidemment faux : Lucius n'ayant siégé que huit mois, n'a pu célébrer deux fois l'ordination de décembre.

5. *Qui etiam sepultus est...*] La pierre tombale a été retrouvée (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. III, p. 62-70) dans le cimetière de Calliste. On n'y lit que le nom ΛΟΥΚΙϹ, sans qu'il soit possible de savoir, vu l'état fragmentaire de ce marbre, s'il était accompagné de quelque qualificatif. La date indiquée ici est fausse et en contradiction avec le *III non. mart.* qui précède. M. de Rossi a essayé (*l. c.*, p. 62 et suiv.) de l'expliquer, en distinguant deux sépultures, l'une provisoire, *in locello plumbeo*, le 5 mars, l'autre définitive, au mois d'août. Il serait étrange que, en 254, c'est-à-dire dans un moment de paix, l'enterrement d'un évêque eût souffert des difficultés et des retards qui ne se produisirent point en 257 et 258, pendant la persécution de Valérien. D'ailleurs les calendriers officiels auraient conservé la date de la sépulture définitive et non celle de la déposition provisoire.

XXIIII.

24 I STEPHANUS, natione Romanus, ex patre Iobio, sedit ann. VII m. V d. II. Martyrio coronatur [1]. Fuit autem [2]
III temporibus Valeriani et Gallicani et Maximi usque ad Valeriano III et Gallicano II [255]. † Hic constituit
IV sacerdotes [3] et levitas ut vestes sacratas in usu cottidiano non uti, nisi in ecclesia. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros VI, diaconos V; episcopos per diversa loca numero III. Qui etiam sepultus est in cymiterio Calisti [4], via Appia, IIII non. aug. Et cessavit episcopatus dies XXII.

II † Suis temporibus exilio est deportatus, postea nutu Dei reversus est ad ecclesiam incolomis. Et post dies XXXIIII tentus a Maximiano missus est in carcerem cum novem presbiteris et II episcopis, Honorium et Castum, et III diac., Xistum, Dionisium et Gaium. Ibidem in carcerem ad arcum Stellae fecit synodo et omnia vasa aecclesiae archidiacono suo Xysto in potestatem dedit vel arcam pecuniae; et post dies VI exiens sub custodia ipse sig̅ capite truncatus est.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Iulio $A^{56}C^{234}E$ — a. IIII m. II d. XV $A^{56}C^{234}$ e (d. X e) — an. VI $B^{1}E$ — **2** et *ante* Gallicani *om.* BD — Galliani D — Maximiani B^{3} — Valerianum $A^{356}B^{2}E$ — Gallicani B^{1} : Gallicanum $A^{356}E$: Gallica B^{3} : Galligano B^{6} — **3** <ut> sacerdotes E^{3} — ut *ante* vestes *om.* E^{3} : et C^{1} — veste A^{256} — sacrata A^{56} — usum A^{134} : uso $A^{25}E^{3}$: usu BCD — cottidianum A^{1} : cotidianum A^{34} : cottidiano $A^{25}B^{3}CE^{1}$: cotidiano $A^{6}B^{1}$ — ecclesia <tantum> BCE — **4** presb. VII $A^{56}C^{2}E$ — numero *om.* A — **5** III non. B^{3} : non. C^{4} — d. XXI B^{6} — Et cessavit — XXII] Et presbiteri praefuerunt a consulatu Maximi et Glabrionis II usque Tusco et Basso, a consulatu Tusci et Bassi usque XIII kal. aug. quo tempore fuit magna persecutio sub Decio A^{1234} (Gabrionis A^{2} — Tuscu A^{1} — usque Tuscum et Bassum A^{3} — <ad> XIII A^{3} — persecutio <christianorum> A^{4} — sub Decio *om.* A^{3}) *quae verba pertinent ad sequentem vitam, sed ex codice aliquo primae editionis* (π) *petita sunt, ut patet adtendenti ad voces* Glabrionis *et* fuit magna persecutio. *Etiam in F et K* Glabrionis *in* Gravione *corrumpitur*.

Suis — truncatus est] *Haec habet* E^{1} *post* Gallicano II. *Correxi l. 8* synodo *pro* sydono, *l. 9* pecuniae *pro* pecunioe̅, *quae sunt codicis lectiones. Quid sibi velit nota* sig̅ (*l. 9*), *ignoro*.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Martyrio coronatur*] La notice d'Etienne, sauf dans le ms. E (*Suis temporibus*, etc.), ne trahit aucune connaissance d'une tradition spéciale sur l'histoire de son martyre. M. de Rossi (*Roma sott.*, t. II, p. 85) a démontré que cette histoire s'est racontée d'assez bonne heure à Rome, mais de deux façons différentes; l'une de ces traditions est représentée par la *passion* d'Etienne, telle que la donnent les Bollandistes au 2 août, l'autre par la note du manuscrit E. Celle-ci contient un anachronisme énorme, analogue à celui que nous avons rencontré dans la notice du pape Urbain : elle fait d'Etienne une victime de la persécution de Maximien. Le plus ancien témoin de cette tradition se trouve être un manuscrit de la fin du XIe siècle, mais il est possible qu'elle remonte beaucoup plus haut (Introd., p. XCVII). Quant à la passion des Bollandistes, elle a laissé trace dans les itinéraires du VIIe siècle (De Rossi, *l. c.*) et se trouve résumée, depuis Adon, dans les martyrologes du neuvième. De ces deux traditions, l'une, celle du ms. E, semble confondre Etienne avec Lucius, l'autre, celle de la passion, lui attribue certainement une partie de l'histoire de Xystus II. Tout cela suppose qu'à une époque assez ancienne, au sixième siècle environ, le pape Etienne était communément rangé parmi les martyrs. Il est fêté comme martyr dans les livres liturgiques grégoriens; mais sa fête ne figure pas dans le sacramentaire gélasien. Le sacramentaire léonien présente au *III non. Aug.* (3 août) la rubrique *Natale sancti Stephani in cymiterio Callisti, via Appia*, sans autre qualification; les pièces liturgiques qui sont placées sous ce titre n'ont point rapport au pape Etienne, mais à saint Etienne le diacre, dont une fête tombe en effet le 3 août. Ainsi les livres liturgiques romains antérieurs à Charlemagne ne fournissent aucune indication. Dans le martyrologe hiéronymien, le *natale* d'Etienne est marqué au 2 août, tantôt avec la qualification d'évêque, tantôt avec celle de martyr; malheureusement les qualifications de ce genre que l'on rencontre dans les manuscrits hiéronymiens ne sont pas les parties les plus autorisées de leur texte. Dans le cas qui nous occupe, leur témoignage est infirmé par les tables philocaliennes où Etienne est rangé, non parmi les martyrs, mais parmi les simples évêques. Il semble donc que l'ancienne tradition liturgique, antérieure à la *passio Stephani*, ait été muette sur son martyre. Et ceci s'explique d'autant mieux que saint Augustin ne paraît en avoir rien su (v. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 594) et que le diacre Pontius, biographe de saint Cyprien, se sert, en parlant de Xystus II, d'une expression qui semble exclure le martyre de son prédécesseur (c. 14, p. CV, Hartel). Je laisse au lecteur le soin de peser la valeur de ces diverses autorités, en ce qui regarde la réalité du fait. Quant à la tradition, on voit que, muette d'abord, elle est allée en s'accentuant, mais aussi en s'embrouillant et se diversifiant, depuis le sixième siècle environ.

2. *Fuit autem...*] Cat. libérien : « Fuit temporibus Valeriani et Gallieni, a consulatu Volusiani II et Maximi [253] usque Valeriano III et Gallieno II [255]. » L'un des consuls de la première paire a disparu dans le *L. P.* et le nom de Gallien y est transformé en Gallicanus.

3. *H. c. sacerdotes et levitas*] Ce décret nous transporte en un temps où les vêtements liturgiques avaient encore une forme et une simplicité compatibles avec les usages de la vie ordinaire, mais où cependant ils étaient déjà consacrés par une affectation exclusive au service du culte. Cette affectation est indiquée ici par le terme *vestes sacratae*.

4. *in cymiterio Callisti....*] Le lieu et la date sont marqués dans tous les calendriers liturgiques, depuis la *Depositio episcoporum* de 336. La *passio Stephani* décrit son tombeau, mais en le confondant avec celui de Xystus II, dont il devait être voisin. L'épitaphe n'a pas été retrouvée. Sur la sépulture d'Etienne et les questions qui s'y rattachent, voir De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 80 et suiv.

XXV.

XYSTUS, natione Grecus [1], ex philosopho, sedit ann. I m. X d. XXIII. Martyrio coronatur. Fuit [2] autem temporibus Valeriani et Decii, quo tempore fuit maxima persecutio. Eodem tempore [3] hic conprehensus a Valeriano et ductus ut sacrificaret demoniis. Qui contempsit praecepta Valeriani; capite truncatus est, et cum eo [4] alii sex diaconi, Felicissimus et Agapitus, Ianuarius, Magnus, Vincentius et Stephanus, sub die VIII id. aug. Et presbiteri [5] praefuerunt a consulatu Maximo et Gravione secundo [255] usque Tusco et Basso [258], a consulatu Tusci et Bassi usque XIII kal. aug., quo tempore sevissima persecutio urguebatur sub Decio. Et post passionem [6] beati Xysti, post tertia die, passus est beatus Laurentius eius archidiaconus IIII id. aug. et subdiaconus Claudius et Severus presbiter et Crescentius lector et Romanus ostiarius. Hic fecit ordinationes II [7] per mens. decemb., presbiteros IIII, diaconos VII; episcopos per diversa loca II. Qui vero sepultus est [8] in cymiterio Calisti, via Appia; nam VI diacones [9] supradicti sepulti sunt in cymiterio Praetextati, via Appia; supradictus autem beatus Laurentius in cymiterio Cyriaces, in agrum Veranum, in crypta, cum aliis multis martyribus. Et cessavit episcopatus dies XXXV.

I 25 — II — III — IV

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 *Xysti vitam om.* A^{2} — Xistus $A^{4}B^{2}C^{13}$: Syxtus $A^{3}C^{4}E^{3}$ — Grecus] Romanus C^{1} (*corr.*) — ex phil.] et philosophus A (philosopus A^{1}) — a. II m. XI d. VI $A^{56}C^{234}E$ (a. I C^{2} — d. XXIII E: d. VI e) — d. XXVI B^{5} — **2** maxima] magna B^{1} — hic *om.* C^{12} — conprehensus < est > $A^{56}B^{2}$ — a Valeriano *om.* A^{134} — **3** et-Valeriani *om.* B^{1} — demonibus $A^{4}B^{6}$ — Qui cum contempsisset A^{56} — tr. est cap. A^{4} — alii *om.* B^{5} : aliis B^{5} (*corr.*) — sex] ex A^{1} — **4** et *ante* Agapitus *om.* $BC^{3}D$ — < et > Magnus E — et *ante* Stephanus *om.* B^{67} — sub die] subdiac. B^{3} — VII $B^{1}C^{2}$: VI $C^{134}E$ — et presbiteri - XIII k aug. *om.* C^{2} : fuit autem a consulatu Maximi et Gravionis II usque consulatum Tusci et Bassi; passus est XIII k. aug. D — **5** praefuerunt] fugierunt A^{3} — Maximi $A^{56}B^{1}$ — et] ac A^{4} — Gravionis A^{56} : Ravione $C^{3}E$ — Secundi A^{6} : et Secundi A^{5} : *om.* C^{3} — < ad > Tusco B^{1} — Tusco I B^{67} — < ad > Tuscum et Bassum < et > A^{56} — **6** quo] eo D — arguebatur E — **7** Sy///ti B^{1} : Xisti C^{1} — tertiam diem $A^{56}B^{5}$ — est < et > $C^{3}E$ — eius *om.* AB^{15} — archediac. A^{1} — III id. $A^{3}B^{3}$ — Claudius subd. E — Cladius A^{1} — **8** Crescemptio C^{3} : Crescentio D — atque Romanus A^{3} — **9** numero II $BC^{23}D$ — vero] etiam A^{4} — Calisti-cymiterio *om.* B^{567} — **10** nan B^{1} — VI] et A^{4} — diacones B^{1} — via Appia *om.* C^{2} — Appia < VIII id. aug. > π E — supradictus *om.* E: supradicta $B^{1}C^{13}$ (supradicti b^{1}) — autem *om.* $B^{2-7}D$ — beatus autem $B^{1}C^{13}E$ — beatus *om.* B^{3} — **11** Laurentius < sepultus est via Tyburtina > π E — Cyriaces A^{1} : Cyriacis A^{45} : Quiriacis A^{3} : Cyriaci $A^{6}B^{57}$: Cyriacetis *cet.* — agro Verano $B^{5}E$ — cripta B^{1} — martyribus < IIII id. aug. > π E — **12** d. XXV $A^{56}B^{36}C^{2}$

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Grecus, ex philosopho*] Ces indications d'origine proviennent sans doute de l'identification faite par Rufin (v. Introd., p. LXXVIII) entre le pape Xystus II et le philosophe pythagoricien Sextius, auteur d'un livre de Sentences.

2. *Fuit — persecutio*] Le synchronisme impérial manque dans le catalogue libérien; il a été suppléé par notre auteur, qui fait de Valérien et de Dèce deux empereurs contemporains.

3. *Eodem tempore — truncatus est*] Bien que ce passage manque à peu près complètement dans les abrégés de la première édition, il est difficile de croire que celle-ci ne l'ait pas contenu intégralement: le *truncati sunt cum b. Xysto* de l'abrégé félicien semble être un débris du texte primitif.

4. *et cum eo alii sex....*] Dans ce qui suit, la conjonction *et*, répétée en deux endroits, permet de distinguer deux groupes de personnages qui, réunis, forment le nombre de six. Ceci est tout à fait conforme aux documents contemporains et à la tradition, monumentale et liturgique. Dans une lettre (*Ep.* 80) écrite quelques jours avant sa mort et un mois au plus après celle du pape, saint Cyprien disait: *Xistum in cimiterio animadversum sciatis VIII id. aug. die et cum eo diacones quattuor.* Les calendriers romains, depuis la *Depositio martyrum*, indiquent au 6 août, avec l'anniversaire de Xystus, dans le cimetière de Calliste, celui de Félicissime et d'Agapit, dans le cimetière de Prétextat. Le tombeau de ces deux martyrs a été retrouvé, au lieu indiqué. Damase leur avait consacré un éloge métrique où leurs qualités de diacres et de compagnons de martyre du pape Xystus sont rappelées expressément (v. plus bas). Une autre inscription en vers, du même auteur, se lisait au fond de la crypte des papes, dans le cimetière de Calliste elle parlait de martyrs *comites Xysti*, enterrés dans cette crypte ou tout auprès. Ceux-ci, certainement différents de Félicissime et Agapit, ne peuvent être que les quatre diacres mentionnés par saint Cyprien. Le *L. P.* est le seul document qui nous ait conservé leurs noms; il n'est pas question d'eux, en particulier, dans la passion de saint Laurent. — On lit dans le martyrologe de Bède, au 6 août: *Romae sanctorum Xysti episcopi, Felicissimi et Agapiti diaconorum, qui decollati sunt sub Decio. Decollati sunt cum eo et alii quatuor*

subdiaconi, Ianuarius, Magnus, Vincentius et Stephanus, sicut in gestis pontificalibus legitur. Il n'est pas sûr que ce texte, et surtout la seconde phrase, remonte jusqu'à Bède. En tout cas, la leçon *quatuor subdiaconi,* contredite à deux reprises par tous nos mss. (v. plus bas, *nam sex diacones supradicti*), est inacceptable; elle provient sans doute d'une fausse lecture des mots *sub die*, en abrégé *sub d.*, qui suivent l'énumération des six diacres; cf. var. du ms. B³.

5. *Et presbiteri*...] Ici, le rédacteur du *L. P.* a déformé le texte du catalogue libérien en s'efforçant de faire rentrer toutes ses dates consulaires, sauf la dernière, qu'il omet, dans la formule de la vacance, *presbiteri praefuerunt*. Aussi la phrase est-elle inintelligible. Il faut rétablir : « Xystus... coepit a consulatu Maximi et Glabrionis [256] usque Tusco et Basso [258] et passus est VIII id. aug. Et presbyteri praefuerunt a consulatu Tusci et Bassi usque in diem XII kal. aug., Aemiliano et Basso cons. [259] » Les mots *presbyteri praefuerunt*, qui ont disparu des manuscrits philocaliens, ne se sont conservés que dans le *L. P.* Cette formule est à remarquer. En effet, pendant la vacance qui suivit la mort du pape Fabien, l'église romaine fut dirigée en commun par les prêtres et les diacres; les lettres de saint Cyprien sont alors constamment adressées *presbyteris et diaconibus Romae consistentibus*; ici, les prêtres seuls sont mentionnés. C'est que les sept diacres avaient été victimes de la persécution. C'est pour la même raison sans doute que nous voyons un prêtre, Denys, élevé l'année suivante sur le siège apostolique, à la place de Xystus II; alors que l'usage romain paraît avoir été, depuis une époque très reculée, de choisir les évêques dans le corps des diacres plutôt que dans le *presbyterium*.

6. *Et post passionem — ostiarius*] Ici encore le *L. P.* se montre indépendant de la passion de saint Laurent. Dans celle-ci les martyrs Claudius et Severus ne sont pas même nommés; on y trouve un Crescentio, aveugle, et un Romanus, qui est, non pas clerc, mais soldat. Ce ne sont pas du reste les seules transformations de ce genre que l'on rencontre dans cette pièce (De Rossi, *Bull.* 1882, p. 28-37; PONTIEN, note 2).—Les calendriers du quatrième et du cinquième siècle ne mentionnent point les compagnons de martyre de l'archidiacre; tout au plus pourrait-on trouver Crescentius dans le *Crescentio* marqué au 10 août, dans le martyrologe hiéronymien, en tête d'un groupe de saints qui paraissent étrangers à Rome; mais ceci même est très douteux. En revanche les itinéraires du VIIe siècle indiquent, près de saint Laurent, les tombes des martyrs Crescentius et Romanus (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 168, 179). Les deux autres, Claudius et Severus, ne sont connus que par le *L. P.* Rien de plus vraisemblable, eu égard à ce que l'on sait de la persécution de Valérien, que cette exécution de plusieurs membres du clergé (cf. Introd., p. XCVII).

7. *ordinationes II per mens. decemb.*] Chiffre évidemment faux, car il n'y a qu'un mois de décembre dans la durée du pontificat de Xystus II.

8. *Qui vero sepultus est*] Sur son tombeau, le plus vénéré de tous ceux que renfermait la crypte des papes du IIIe siècle, voir De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 87-97. Voici l'éloge que le pape Damase lui consacra; on en a retrouvé un fragment (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 108; *Roma sott.*, t. II, pl. II, n° 2) :

Tempore quo gladius secuit pia viscera matris
hic positus rector caelestia iussa docebam :
adveniunt subito rapiunt qui forte sedentem.
Militibus missis populi tunc colla dedere;
mox sibi cognovit senior quis tollere vellet
palmam, seque suumque caput prior obtulit ipse
impatiens feritas posset ne laEDere quemquam.
Ostendit Christus, reddit qui PRaemia *vitae*
pastoris meritum, numerum gREG*is ipse tuetur.*

Dans ce texte, les mots *hic positus* paraissent indiquer non seulement le tombeau où reposait le corps du martyr, mais encore la chaire de marbre qui se trouvait devant l'autel érigé tout auprès, la même, croyait-on, que celle où il était assis quand il fut surpris au milieu d'une assemblée liturgique. C'est du moins ce que raconte la passion de saint Etienne, où plusieurs détails du martyre de Xystus II sont transportés à son prédécesseur (De Rossi, *Roma sott.*, *l. c.* et p. 80-87).

9. *nam sex*....] Il y a ici une confusion. Comme il a été dit plus haut, deux seulement des diacres de Xystus étaient enterrés dans le cimetière de Prétextat, les quatre autres dans celui de Calliste. M. de Rossi, *l. c.*, p. 96, propose un remaniement du texte pour le mettre d'accord avec la topographie des sépultures; la tradition paléographique ne me permet pas de l'accepter. Il y a d'ailleurs beaucoup d'exemples de martyrs romains dont les tombeaux ont été déplacés dans les textes, sous l'influence de réminiscences historiques (De Rossi, *l. c.*, p. 82). Le sanctuaire de Félicissime et Agapit, célèbre et sans cesse visité, aura attiré à lui le souvenir des quatre autres diacres de Xystus, dont les tombes étaient ou peu apparentes, ou perdues au milieu de tant d'autres sépultures illustres dans le cimetière de Calliste. Voici l'éloge damasien (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 66) des deux diacres enterrés dans le cimetière de Prétextat :

Aspice, et hic titulus retinet caelestia membra
sanctorum, subito rapuit quos regia caeli.
Hi crucis invictae comites pariterque ministri,
rectoris sancti meritumque fidemque secuti,
aetherias petiere domos regnaque piorum.
Unica in his gaudet Romanae gloria plebis
quod duce tunc Xysto Christi meruere triumphos.
Felicissimo et Agapito Damasus.

Au dernier vers les mss. portent *Christo*, qu'il faut évidemment corriger en *Xysto*. Le supplice auquel furent condamnés Xystus et ses compagnons paraît avoir été la décollation, comme l'indique saint Cyprien (*animadversum;* cf. Pontius, *Vita Cypr.*, 12 : *ictus solitae animadversionis*), et avec lui le *L. P.* (*capite truncatus est*).Cette inscription semble pourtant faire allusion à une crucifixion, et Prudence confirme cette interprétation (*Peristeph.*, II 23-26) :

Iam Xystus adfixus cruci
Laurentium flentem videns
crucis sub ipso stipite.

On peut résoudre cette difficulté en disant que Prudence dépend ici de l'inscription damasienne et qu'il a transformé une métaphore en un trait historique. Du reste la crucifixion pourrait être admise concurremment avec la décollation; on peut voir les deux supplices combinés, dans une sculpture de la basilique de Sainte-Pétronille (De Rossi, *Bull.* 1874, pl. IV), qui représente le martyre de saint Achillée.

10. *Supradictus autem*] Le sanctuaire de saint Laurent, sur la voie Tiburtine, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de parler de son emplacement. Sur l'*ager Veranus*, voir SILVESTRE, n° 43.

XXVI.

DIONISIUS, ex monacho [1], cuius generationem non potuimus repperire, sedit ann. VI m. II d. IIII. Fuit au- I 26
tem temporibus Gallieni, ex die XI kal. aug., Emiliano et Basso consulibus [259], usque in die VII kal. ianuar.,
a [2] consulatu Claudii et Paterni [269]. Hic presbiteris [3] ecclesias dedit et cymiteria et parrocias diocesis constituit. II
Hic fecit ordinationes [4] II per mens. decemb., presbiteros XII, diaconos VI; episcopos per diversa loca numero III
VIII. Qui etiam sepultus est in cymiterio Calisti [5], via Appia, VI kal. ianuar. Et cessavit episcopatus dies V.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Dyonisius A^{1} : Diunisius B^{3} : Dioscorus C^{2} — monachis A^{1234} — huius B^{6} — generatione E : genealogia A^{3} — reperire A^{1} : repperiri b^{1} : invenire B^{6} — a. II m. III d. VII $A^{56}C^{234}E$ — d. III B^{1} — **2** Gallieni $A^{14}B^{1}C^{1}$: Galieni *cet.* — X kal. B^{23} — diem B^{6} — VIII k. B^{2} : VI k. $A^{23}C^{2}$ — **3** a] ac A^{4} — Claudii $AC^{12}D$: Claudi, *cet.* — p̄beteris B^{1} : presbiteros B^{6} — dedit] dividit KE^{13} — cymiteria] ministeria A^{356} — parrocias $A^{1}C^{13}E^{3}$: parocias B^{4} : parrochias C^{2} — diocesiis B^{1} : diocessis C^{1} : dioceses $B^{23}E^{13}$: < de > diocesis A^{4} : < et > dioceses A^{56} : < et > diocesis B^{67} — **4** diac. VII C^{1} — **5** Qui-ianuar. *om.* $AB^{14}C$ — d. V < Depositus VI kal. ian. in cymiterio Calisti, via Appia > AB^{4}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex monacho*] Denys était prêtre au moment de son élévation à l'épiscopat (Eusèbe, *H. E.*, VII, 7).

2. *a consulatu*] Cet *a* est de trop; les mss. philocaliens ne l'ont pas; mais la bévue est sans doute de l'auteur du *L. P.* et il n'y a pas lieu de la faire disparaître.

3. *Hic presbiteris..*] Dans sa décrétale à Decentius d'Eugubium, c. 5, Innocent Ier (416) distingue les *tituli* de la ville de Rome, et les cimetières de la banlieue; il mentionne aussi des paroisses rurales, mais non pour l'église de Rome. Après avoir dit que l'usage romain était d'envoyer, chaque dimanche, le *fermentum* eucharistique aux prêtres des *tituli*, il ajoute : *quod per parochias fieri debere non puto, quia non longe portanda sunt sacramenta,* NEC NOS *per coemeteria diversa constitutis presbyteris destinamus.* D'après ce texte, le cimetière, l'église cimitériale, est à Rome ce qu'est ailleurs la *parochia*, ou paroisse rurale. En effet, on ne connaît, dans les environs immédiats de Rome, aucune paroisse rurale en dehors des cimetières ou des petites églises épiscopales du voisinage. Cette circonstance rend très difficile l'explication des mots *et parrochias diocesis constituit. Parochia* est un terme qui désigne ou bien ce que nous appelons maintenant un diocèse, une circonscription épiscopale, ou encore une paroisse rurale, mais jamais une paroisse urbaine. Quant au mot *diocesis* ou plutôt *dioecesis*, qui signifie en général circonscription, je ne vois pas qu'on s'en servît autrefois en parlant du diocèse épiscopal de Rome, tandis qu'il est employé fort souvent, dans les lettres de saint Grégoire, par exemple, pour les autres circonscriptions épiscopales d'Italie et d'ailleurs. Dans la notice de Marcellus, notre auteur l'applique, avec un *quasi,* aux circonscriptions des paroisses de la ville de Rome. Il était employé aussi pour désigner les circonscriptions métropolitaines, et celle du pape en particulier. C'est ainsi que saint Grégoire (*Ep.* IX, 113) parle d'un évêque du diocèse de l'église de Rome et d'un autre évêque du diocèse de l'église de Milan. En tenant compte de ces diverses acceptions des deux mots *parochia* et *dioecesis* et des restrictions qu'elles subissaient à Rome, l'interprétation la plus naturelle sera de prendre ici *parochia* dans le sens de diocèse épiscopal et *diocesis* dans le sens de diocèse métropolitain ou primatial. Notre auteur attribue ainsi à Denys d'abord l'institution du gouvernement presbytéral dans les églises de la ville de Rome et dans les cimetières de la banlieue, ensuite la délimitation des diocèses épiscopaux compris dans la circonscription primatiale (*dioecesis*) du pape. Cette préoccupation se relie assez bien avec le soin qu'il a de marquer dans chaque notice, après le compte des prêtres et diacres ordonnés pour l'église de Rome, celui des consécrations d'évêques *per diversa loca,* c'est-à-dire d'évêques du diocèse suburbicaire, les seuls dont le pape célébrât ordinairement l'ordination. Toute autre interprétation supposerait des remaniements de texte ou des constructions grammaticales invraisemblables. — La première partie de ce décret, celle qui regarde le gouvernement des églises et des cimetières de Rome, correspond bien aux nécessités du temps qui suivit immédiatement la persécution de Valérien (Introd., p. c). Notre auteur aura peut-être tiré cela de quelque document ou de quelque tradition.

4. Le comput des ordinations semble avoir été incomplet dans la première édition; les deux abrégés ne donnent que le chiffre des évêques.

5. *in cymiterio Calisti*] L'épitaphe n'a pas été retrouvée (v. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 97, 98). — Quant à la date, le catalogue libérien et le martyrologe hiéronymien portent *VII kal. ian.*; la *Depositio episcoporum* est d'accord avec le *L. P.* pour le *VI kal.*

XXVII.

27 I FELIX, natione Romanus, ex patre Constantio, sedit ann. IIII m. III d. XXV. Martyrio coronatur [1]. Fuit autem
II temporibus Claudii et Aureliani, a consulatu Claudii et Paterni [269] usque ad consulatu Aureliani et Capitulini
[274]. Hic constituit supra memorias [2] martyrum missas celebrare. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb.,
III presbiteros VIIII, diaconos V; episcopos per diversa loca numero V. Hic fecit basilicam [3] in via Aurelia, ubi et
sepultus est, III kal. iunias [4], miliario ab urbe Roma II. Et cessavit episcopatus dies V.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 a. II m. X $A^{56}C^{234}E$ — m. I A^{3} — d. V C^{12} : *om.* $C^{34}E$ (XXV e)— Martyrio coronatur *om.* A^{6}—**2** Claudi (*bis*) $B^{14}C^{3}$ — Claudii-consulatu *om.* $B^{6}E$ (*suppl.* e) — a consulatu-Aureliani *om.* $A^{56}B^{2;}$ — ad *om.* B^{1} — consulatu $A^{14}B^{1}$: consulatum *cet.* — Capitulini AC^{2} : Capitali B^{67} : Capitolini *cet.* — **3** constituit ut E^{3} — memorias] sepulcra *π* E^{11} — celebrari $A^{4}BC^{13}D$: caclebrarentur E^{3} — <et> hic A^{1} : hic] et A^{3} — **4** presb. VIII $A^{6}B^{1}$—diac. II E — basilica $B^{1}C^{1}$—et <ibi> A^{1} —**5** III k. iun. *om.* E (*suppl.* e)— iunias $A^{1}B^{1}$: iul A^{2} : ian. $A^{56}B^{67}$— ab-Roma *om.* E (*suppl.* e) — II *om.* B^{67} : V A^{56} — < III kl. iun. > et cess. E

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Martyrio coronatur.*] La confusion faite par notre auteur entre Félix Ier et un martyr homonyme de la voie Aurélienne explique assez cette formule pour que je sois dispensé d'en rechercher l'origine dans une autre direction. L'ancienne tradition liturgique est absolument muette sur le martyre de Félix ; dans les tables philocaliennes son anniversaire figure parmi ceux des évêques, non parmi ceux des martyrs. Le seul texte ancien que l'on puisse produire en sens contraire est *la rubrique* d'un fragment de lettre citée au concile d'Ephèse (Hardouin, t. I, p. 1404 ; Mansi, t. IV, p. 1188) comme de Félix Ier ; Félix y est qualifié de martyr. Mais cette lettre est apocryphe et de fabrication apollinariste, ce qui ne permet guère de l'invoquer comme un monument de la tradition romaine (Le Quien, *Ioh. Damasc. opp.*, t. I, p. xxxvi ; cf. Caspari, *Quellen zur Geschichte des Taufsymbols*, fasc. iv, Christiania, 1879, p. 111-123). Ce fragment a été reproduit par saint Cyrille d'Alexandrie (*Apol. pro XII cap.*, c. 6 ; éd. Aubert, t. VI, p. 174) et mentionné, d'après les actes du concile d'Ephèse, par Vincent de Lérins (*Commonit.*, ii. 30 ; Migne, *P. L.*, t. L, p. 681) ; cette circonstance n'ajoute évidemment rien à l'autorité de sa rubrique.

2. *Hic constituit supra memorias...*] M. de Rossi (*Roma sott.* t. III, p. 489 et suiv.) émet une conjecture sur la signification de ce passage. Il a constaté que, vers la fin du iiie siècle, on commença à fermer avec des châssis de marbre, *transennae marmoreae*, les *arcosolia* des catacombes, sans que cependant cette clôture ait été pratiquée pour tous les tombeaux de cette forme. Il lui est venu à la pensée que les *arcosolia* laissés ouverts contenaient peut-être des corps de martyrs, que les grilles de marbre étaient peut-être destinées à empêcher de célébrer les saints mystères sur des tombeaux de défunts ordinaires et que cette disposition matérielle est en rapport avec le décret de Félix. Ce pape aurait « restreint aux seuls martyrs l'honneur du sépulcre-autel » (*l. c.* p. 493).—Tout cela est présenté comme fort conjectural. En appliquant les règles que je suis pour l'exégèse des textes de ce genre, c'est-à-dire en y cherchant l'expression des usages romains au temps de l'auteur, on voit que ce décret se rapporte à la coutume de célébrer des messes *ad corpus*, dans les cryptes des cimetières souterrains où l'on vénérait des tombeaux de martyrs. Suivant l'auteur du livre pontifical, c'est Félix Ier qui aurait établi cet usage. On sait, par le témoignage de Prudence, qu'il existait déjà dès la fin du quatrième siècle (*Peristeph.* xi, v. 171 et suiv.) et que, les jours de leur anniversaire, à tout le moins, la messe était célébrée soit sur les autels des basiliques cimitériales qui s'élevaient au-dessus des tombeaux des martyrs, soit dans la crypte elle-même, si elle existait encore, sur un autel placé à côté du tombeau. En dehors des fêtes d'anniversaire, la desservance des sanctuaires des martyrs suburbains n'était pas toujours facile à assurer, à cause de l'éloignement et de l'insuffisance du personnel. M. de Rossi (*Roma sott.*, t. I, p. 118 ; t. III, p. 527) a relevé et ordonné en série les faits et décrets relatifs à ce service, depuis le vie siècle jusqu'au ixe. Le décret attribué à Félix constate l'usage romain au commencement du vie siècle : il doit prendre place en tête de cette série. Malheureusement le texte est ici, comme souvent, très peu explicite. S'agit-il des fêtes d'anniversaire, du service religieux de chaque dimanche, ou de messes privées ? Sont-ce les prêtres titulaires qui sont chargés d'officier, ou d'autres prêtres désignés par l'administration épiscopale ? Ce n'est pas en partant de la vie de Félix Ier que l'on peut répondre à ces questions. — Quant aux grilles d'*arcosolium*, je crois, quant à moi, qu'elles avaient tout simplement pour but d'empêcher qu'on ne fît mauvais usage du vide laissé au-dessus de la tombe, soit en y plaçant des outils ou autres objets profanes, soit en le transformant en *loculus* pour un nouveau cadavre.

3. *Hic fecit basilicam...*] Suivant la première édition, il fut enterré *in cymiterio suo*. Sur ce passage, v. Introd., p. cxxv ; cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 98, 104. C'est par une confusion entre le pape Félix et un saint homonyme que son tombeau est indiqué sur la voie Aurélienne; en réalité ce pape fut enterré, avec ses prédécesseurs, dans le cimetière de Calliste. Son épitaphe n'a pas été retrouvée.

4. *III kal. iun.*] Date fausse ; l'auteur du *L. P.* aura lu *iun.* au lieu de *ian.* La vraie leçon se rétablit aisément, d'après la *Depositio episcoporum* et le martyrologe hiéronymien : *III kal. ian.* (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 99-102).

XXVIII.

EUTYCIANUS, natione Tuscus, ex patre Marino, de civitate Lunae, sedit ann. I m. I d. I. Fuit autem temporibus Aureliani, a consulatu Aureliano III et Marcellino [275] usque in die idus decemb., Caro II et Carino cons. I 28
[283]. Hic constituit ut fruges [1] super altare tantum fabae et uvae benedici. Hic temporibus suis [2] per diversa II
loca CCCXLII martyres manus suas sepelivit. Qui et constituit [3] ut quicumque de fidelium martyrem sepeliret, sine dalmaticam aut colobium purpuratum nulla ratione sepeliret, quod tamen usque ad notitiam sibi devulgaretur. Hic fecit ordinationes V [4] per mens. decemb., presbiteros XIIII, diaconos V; episcopos per diversa loca III
numero VIIII. Et [5] martyrio coronatur. Qui etiam sepultus est in cymiterio Calisti [6], via Appia, VIII kal. aug. Et cessavit episcopatus dies VIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Eutycianus $A^{12}C^{2}E^{3}$: Euticianus $A^{34}B^{6}C^{34}$: Eutychianus A^{56} : Eutychiius B^{1} (*sed* n *additum fuit super* ii) : Eutichianus B^{2} E^{1} : Euthychianus B^{3} : Euthianus B^{4} : Eutitianus $B^{7}D$: Euthicianus C^{1} — Martino B^{6} — Luna C^{234} : Lunis E^{23} : Lun̄ B^{67} — a. VIII m. X d. IIII $A^{56}C^{234}E$ — d. II A^{4} — 2 Aureliani a consulatu *om.* A^{56} — Auriliani $B^{3}C^{3}$ — Aureliani III AE — Marcellini $A^{35}E$ — diem $A^{56}C^{2}E$ — II *om.* A^{3} — Cariano A^{56} — 3 constituit] praecepit A^{2} — ut *om.* $A^{456}B^{23}D$ — fabe $A^{1}C^{13}$: favae $B^{1}C^{2}$ — ube A^{1} — suis temp. B^{6} — suis *om.* $A^{2}B^{7}$ — 4 CCCLXII $A^{23}B^{1}$ — martires B^{1} — manus-martyrem *om.* A^{2} — manus suas $A^{1}B^{4}$: manibus suas C^{2} : manu sua $A^{456}B^{1}C^{13}E$: manibus suis $A^{3}B^{2367}D$ — et A : hoc BCDE — quaecumque C^{1} — de *om.* $A^{456}B^{23}D$ — fidelem B^{2} : filium C^{1} — martyre A^{3} — sepelliret (*bis*) B^{1} — 5 sine-sepeliret *om.* $A^{5}C^{24}$ — sine] si A^{1} — dalmaticam $A^{14}B^{1}$ — colobio E^{1} : colovio $A^{2}E^{3}$ — purpurato E^{13} — rationes C^{3} — usque *om.* B^{2} — notitia $B^{23}E^{3}$ — devulgaretur $A^{125}B^{1467}C^{13}$ — 6 ord. I A^{3} : II D — 7 numero *om.* AE — et *om.* $A^{3}E$ — Calesti C^{1} — VIIII A^{2} : XVIII A^{3} : VI B^{23} — kal.] id. A^{56} — 8 d. VIIII C^{2} : VII C^{1}.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *H. c. ut fruges...*] On trouve dans le sacramentaire gélasien une formule de bénédiction des fèves, le jour de l'Ascension ; la même prière y est indiquée plus loin, en dehors de la série des fêtes, sous le titre *Oratio ad fruges novas benedicendas* ; dans cette répétition le raisin est mentionné à côté des fèves. La voici : *Benedic, Domine, hos fructus novos uvae sive fabae, quos tu, Domine, per rorem caeli et inundantiam pluviarum et tempora serena atque tranquilla ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione, in nomine domini nostri Iesu Christi, per quem haec omnia, Domine, semper bona...* (Muratori, *Liturg. Rom.* t. I, p. 746). Les derniers mots appartiennent à la formule finale du canon romain. La prière se termine de la même façon dans le texte de la messe de l'Ascension ; elle y est même précédée de la rubrique *Inde vero, modicum ante expletum canonem, benedices fruges novas*, et suivie des mots *usque expleto canonem* (l. c. p. 588, cf. p. 778). Le sacramentaire grégorien contient aussi cette oraison, avec la finale *per quem haec omnia*, dans la messe de saint Xyste, le 6 août, mais appliquée aux raisins seulement. Ces documents liturgiques expliquent notre texte, en même temps que l'usage dont ils témoignent reçoit de lui une garantie d'antiquité. Les mots *super altare benedici* font allusion à la bénédiction prononcée pendant le canon, au moment le plus solennel de la messe. Quant à la restriction indiquée par le mot *tantum*, elle est parfaitement justifiée : les autres bénédictions, dans les anciens livres liturgiques romains, sont toujours supposées accomplies en dehors de la messe, sauf deux exceptions, celle des saintes huiles le jeudi saint et, dans le sacramentaire léonien seulement, celle du breuvage composé d'eau, de miel et de lait, que l'on donnait aux nouveaux baptisés ; cette dernière figure dans la messe de la Pentecôte (Muratori, *Lit. Rom.*, t. I, p. 318). Mais ni les huiles sacrées, ni les éléments de ce breuvage ne sont ce qu'on appelle des *fruges*. — Il faut rapprocher de ce décret le 3e canon apostolique (3e et 4e dans la version de Denys) où il est interdit d'offrir à l'autel (προσφέρειν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον) d'autres aliments que les nouveaux épis et le raisin, dans la saison opportune, πλὴν νέων χίδρων ἢ σταφυλῆς, τῷ καιρῷ τῷ δέοντι. Ainsi l'usage oriental, pour ce qui regardait la bénédiction des prémices à l'autel, différait de l'usage romain en ce que les épis de froment y étaient substitués aux fèves. Les fèves avaient été, dans les temps les plus reculés, la nourriture ordinaire des peuples italiens. On les considéra longtemps comme un aliment sacré (v. Pfund, *De antiquissima apud Italos fabae cultura ac religione*, Berlin, 1845). C'est sans doute à cause de cela que, dans la liturgie chrétienne de Rome, on les choisit, de préférence aux épis de blé, pour représenter les prémices des aliments solides.

2. *Hic temporibus suis...*] Je n'ai pu retrouver la source de ce renseignement. Aucun document digne de foi ne mentionne une persécution sous Eutychien. Dans la basilique de Saint-Silvestre, sur la voie Salaria, on vénérait, au VIIe siècle, une tombe qui, disait-on, renfermait les restes de 362 ou 365 martyrs (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176, 177). La variante CCCLXII se trouve dans quelques-uns de nos manuscrits ; entre CCCXLII et CCCLXII la différence n'est pas grande, au point de vue paléographique, pas plus qu'entre CCCLXII et CCCLXV. Aucune tradition, à ma connaissance, n'explique ce que c'étaient que les 362 ou 365 martyrs de la voie Salaria, ni ne rattache leur souvenir à celui du pape Eutychien ; mais nous ne possédons pas, tant s'en faut, tous les récits qui circulèrent à Rome, du IVe au VIIe siècle, sur les martyrs et leurs sanctuaires.

3. *Qui et constituit...*] Ce décret, particulier à la seconde édition,

est aussi obscur que le fait qui le précède. Les *passiones martyrum*, depuis l'origine jusqu'au VIe siècle, mentionnent souvent les *linteamina* et les aromates avec lesquels on ensevelissait les martyrs, quelquefois les vêtements précieux dont on les revêtait, mais on n'y trouve rien qui puisse expliquer les termes précis *dalmatica, colobium, purpuratum* (Bosio, *Roma sott.*, I, 19). D'autre part il n'est pas possible de rattacher ce texte aux usages observés lors des translations de corps saints. Au sixième siècle ces translations ne se produisaient point à Rome, au moins comme fait ordinaire, commun, dont la répétition pût donner lieu à un usage et nécessiter la promulgation d'un règlement.

4. *ordinationes V per mens. decemb.*] Ce chiffre d'ordinations est inconciliable avec la durée assignée par le *L. P.* au pontificat d'Eutychien, non pas toutefois avec sa durée réelle.

5. *et martyrio coronatur*] Ces mots, qui ne figurent pas dans les abrégés de la première édition, se trouvent ici hors de leur place habituelle. Cf. Introd., p. LXI, LXVII, LXXXIX. Ils ne sont d'ailleurs confirmés par aucun document indépendant.

6. *Qui etiam sepultus est*...] L'épitaphe a été retrouvée : ЄΥΤΥΧΙΑΝΟϹ ЄΠΙϹ... (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. III, p. 70).—La date *VIII kal. aug.* est fausse ; le catalogue libérien donne le *VII id. decemb.*; la *Depositio episcoporum* et le martyrologe hiéronymien, le *VI id. decemb.*

XXVIIII.

GAIUS, natione Dalmata [1], ex genere Diocletiani imperatoris, ex patre Gaio, sedit ann. XI m. IIII d. XII. Fuit I 29
autem temporibus Carini [2], a die XVI kal. ian., a consulatu Caro II et Carino [283], usque in die X kal. mai.,
Diocletiano IIII et Constantio II [296] [3]. Hic constituit ut ordines [3] omnes in ecclesia sic ascenderetur: si quis epis- II
copus mereretur, ut esset ostiarius, lector, exorcista, sequens, subdiaconus, diaconus, presbiter, et exinde epis-
copus ordinaretur. Hic regiones [4] dividit diaconibus. Hic fugiens [5] persecutionem Diocletiani in criptis habitando, III
martyrio coronatur post annos VIII. Hic fecit ordinationes IIII per mens. decemb., presbiteros XXV, diaconos IV
VIII; episcopos per diversa loca V. [Qui [6] post annos XI, cum Gavinio fratre suo, propter filiam Gavini presbiteri,
nomine Susanna, martyrio coronatur.] Qui vero sepultus est in cymiterio Calisti [7], via]Appia, X kal. mai. Et cessavit episcopatus dies XI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 < Romanus > Dalmata D — Dalmatica B^2 : Dalmatiaé A^3C^2 : Dalmatinus A^{12456} — Diocletiani A^1B^1 : Diocleciani C^1 ; Dioclitiani *cet.* — imperatoris *om.* BCD — an. X B^1 — d. VIIII $A^{56}C^{234}E$: d. II A^2 — 2 Careni... Careno C^2 — < Cari et > Carini π E — IIII kl. e : XIIII kl. $A^{56}C^4$ — ian.] iun. B^1 — Cari II et Carini $A^{356}C^4E$ (Cari V C^4) — Caro V C^3 — 3 Diocletiano III A^3B^3 — Constantio V C^{34} : Constantino II $B^{67}E$ — ut *om.* C^2D — ordinationes B^1E^{13} — in ecclesia] ecclesiasticas C^1 — < ut > sic D — sic *om.* C^1 — ascenderetur $A^1B^{17}C^{23}D$: ascenderentur $A^{24}B^{2-6}C^1$: ascenderent A^{356} C^4E^{13} — si-mereretur *om.* $B^{123}C^1$ — quem A^3 — 4 meretur C^{34} — essit A^1 : essent E^3 : *om.* B^6 — ostiarium A^1 : hostiarius C^2 — exinde] sic D — 5 regionem A^4 — persequutionem B^3 — cryptis C^{12} : civitis B^6 — habitavit < per annos VIIII > C^4 — 6 martyrio coronatur *om.* C^4 — coronatus B^6 — post annos VIII *om.* $A^{1234}C^4$ — VIIII CE — ord. III $A^5B^6C^3$ — per mens. decemb. *post* diac. VIII *ponunt* B^1C^{13} — num. V BC^{234} E — 7 XI < fecit ordinationes-num. V. Qui > C^4 — Gaviniano B^1 : Gabinio C^3 — fratri C^1 — filia $B^{16}C^3E$ — Gabiani C^{23} — 8 Susanna $A^{1235}B^1C^3$: Susannam *cet.* — martyrio coronatur *om.* A^3 : *hic* A^6 *repetit* post annos VIII - coronatur — coronatur < Hic fecit ord. IIII per mens. decemb., presb. XV, diac. XV; episcopos per diversa loca num. V > BCD (diac. XII D : num. *om.* B^1C^1 : *totus hic embolismus erasus fuit in* B^5). — Qui vero] et A^2 — vero $A^{13}B^{14}C^{23}$: etiam *cet.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Dalmata....*] *Passio Susannae, Acta SS. Febr.*, t. III, p. 62 : (Gabinius) frater uterinus Gaii episcopi urbis Romae... eo quod esset de genere Diocletiani Augusti... Numquid tu (Gabini) filius non es Maximini, cuius et Gaius episcopus, vester frater, famatissimi senatoris et consulis, consobrini dominorum nostrorum Augustorum.

2. *temporibus Carini*] Cat. libérien : « Cari et Carini ». Les mots *Cari et* ne font défaut que dans la seconde édition; ils figurent dans les deux abrégés de la première.

3. *H. c. ut ordines...*] Ce décret est répété plus loin dans la vie de Silvestre. Tous ces degrés sont mentionnés dans la lettre de Cornelius à Fabius d'Antioche (Eus., *H. E.*, VI, 43). Leur institution première est donc bien antérieure au pape Gaius. *Sequens* a ici le sens d'acolyte. Il y aurait un exemple épigraphique de cette acception si le sens du mot *sequentibus*, dans une inscription de Narbonne, était sûrement celui que propose M. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, nº 617.

4. *Hic regiones...*] Répété textuellement de la notice de Fabien, à laquelle il a été fourni par le catalogue libérien.

5. *Hic fugiens...*] Voir Introd., p. XCVIII. Les mots *martyrio coronatur post annos VIII* sont une retouche du second éditeur; la première édition porte simplement *confessor quievit*.

6. *Qui post annos XI...*] Passage évidemment interpolé (Introd., p. XCIX).

7. *Qui sepultus est...*] Epitaphe, trouvée en fragments dans le cimetière de Calliste, auprès de la crypte du pape Eusèbe, mais hors de place :

ΓαίοΥ·ЄΠΙσκ·
·ΚΑΤ·
ΠΡὸ.ι'. ΚΑΛ·ΜΑΙѠν

Γαίου ἐπισκόπου κατάθεσις πρὸ ι' καλανδῶν Μαίων. Le 22 avril, *X kal. mai.*, est l'anniversaire traditionnel du pape Gaius; tous les calendriers romains, depuis le quatrième siècle, le marquent ainsi. Dans le martyrologe hiéronymien il est indiqué, outre ce jour, au *X kal. mart.*; cette répétition provient, à mon avis, d'une confusion, *mai.* changé en *mart.*; le martyrologe hiéronymien contient beaucoup de fautes de ce genre. Il est moins facile de rendre compte d'une troisième mention de Gaius, au 1er juillet : *Romae, Gai episcopi;* celle-ci, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre Gaius, devra s'expliquer par une translation. Le tombeau de Gaius était un des plus vénérés du cimetière de Calliste. On a l'épitaphe d'une défunte qui s'était acheté *arcosolium in Callisti ad domnum Gaium* (v. ci-dessus; CALLISTE, note 7, p. 142; cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 115, 120, 263 et suiv.).



XXX.

30 I MARCELLINUS, natione Romanus, ex patre Proiecto, sedit ann. VIIII m. IIII d. XVI. Fuit autem temporibus
Diocletiani et Maximiani, ex die kal.[1] iul., a consulatu Diocletiano VI et Constantio II [296] usque Diocletiano VIIII
II et Maximiano VIII [304], quo tempore fuit persecutio magna, ut[2] intra XXX dies XVII milia hominum promiscui
sexus per diversas provincias martyrio coronarentur christiani. De qua re et ipse Marcellinus ad sacrificium ductus
III est ut turificaret, quod et fecit. Et post paucos dies, paenitentiam ductus, ab eodem Diocletiano pro fide Christi cum
IV Claudio[3] et Cyrino et Antonino capite sunt truncati et martyrio coronantur. Et post hoc factum iacuerunt corpora
sancta in platea ad exemplum christianorum dies XXV ex iussu Diocletiani. Et exinde Marcellus presbiter collegit
noctu corpora cum presbyteris[4] et diaconibus cum hymnis et sepelivit[5] in via Salaria, in cymiterio Priscillae, in
cubiculum qui patet usque in hodiernum diem, quod ipse praeceperat paenitens dum traheretur ad occisionem, in crypta iuxta corpus sancti Criscentionis, VII kal. mai. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb.,
presbiteros IIII, diaconos II; episcopos per diversa loca V. Ab eodem die cessavit[6] episcopatus ann. VII m. VI
d. XXV, persequente Diocletiano christianos.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 a. VIII m. II d. XXV $A^{56}C^{234}E$ (a. VI e — d. XXXV C^4 *in textu*, XXV *in catalogo*) — m. IIII *om.* C^1 — Fuit autem] Qui fuit C^1 — **2** Diocletiano-usque *om.* C^{234} — Diocletiani VI $A^{2-6}E$ — VI] VIII A^{56} — Constantii A^{236} : Constantini A^5 : Constantino BC^1DE — usque < in > D — Diocletianum E — Diocl. VIII C^4 — **3** Maximianum E : Maximino C^3 — < ita > ut A^2 : ut *om.* D — diebus A^3CE — $\overline{XVII}$ A^1 : XXVII A^4 — **4** provintias C — martyrio *om.* A — coronatur B^4 : coronentur D — sacrificandum A — **5** ut purificaret C^2 : et turificare A^1 : ut sacrificaret B^5 — paenitentiam $A^1B^1C^{23}$ — **6** et *om.* A^{14} — Quirino C^{24} : Cirino B^2 — et Antonino *om.* B^5 — Antonio C^{24} : Antòno C^3 — sunt *om.* C^1 — coronati $A^{23}C^2$: coronatur C^3 — coronantur < quem coniurans beatus Marcellinus Marcellum presbiterum dum pergeret ad passionem suam ut praecepta Diocletiani non impleret > BCDE (quem] qui B^{23} : *om.* E — Marcellum] Marcellinum C^2 — non *om.* $B^1C^{23}E$, *sed suppl.* e) — post] propter D — **7** sanctorum A^{2-6} — diebus E — XXXVI BCDE — iusso A^{13} : iussione B^5 — Marcello A^1 (*corr.*) : Marcellinus E — colligit B^{23} — **8** cum] et A^{16} : et cum A^4 — ymnis A^1 : hymnis < et psalmis > A^3 — sepellivit B^1 — in *om.* BCDE — Sallaria C^3 : Salutaria B^{67} — in cymiterio-loca V] in cubiculo claro in crypta. Qui etiam fecit ordinationes II per mens. decemb., presb. IIII, diac. II; episcopos per diversa loca num. V. Qui etiam sepultus est in cymiterio Priscillae, via Salaria, VI kal. mai., in cubiculo qui patet usque in hodiernum diem, quod ipse praeceperat BCD (claro-Salaria *om.* B^1C^1 — cub. claro] cubiculario C^2 — VI kal. mai. *om.* C — *ordinem verborum turbant* B^{23} *ita* : in cimiterio Priscillae, in crypta, in cubiculo claro quod ipse praeceperat, qui patet usque in hodiernum diem. Qui fecit ord.-num. V). — **9** cubiculo < claro > $A^{56}E$ — qui] quod A^3E : quae C^1 — hodiernum] presentem A^{56} — praeciperat A^1 : praeparaverat E — **10** criptam A^2 : scripta B^2 : scrypta C^3 — Crescensionis A^2 : Crescentionis E — VI kal. A^{234} — Hic] Qui etiam E — II *om.* C^3 — per *om.* A^1 — **11** num. V E : VI A^2 — ab eodem die *om.* A^{56} : et a die martirii ipsius quod fuit k. mai. B^{23} — eodem] eo A^2 — die *om.* A^1 : diem B^1 — < et > cessavit A^6B^{567} D — **12** d. XXXV B^3 — persequentem Diocletianum A^1 — christianos *om.* A^3

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit-persecutio*] Cat. libérien, sauf la date de l'ordination « prid. kal. iul. »

2. *ut intra XXX dies...*] Ce qui suit provient de quelque *passio Marcellini*, comme je l'ai expliqué dans l'Introduction, p. XCIX. Dans la lettre apocryphe de saint Jérôme qui sert de préface au martyrologe hiéronymien on trouve un comput analogue et même plus effrayant; il est vrai qu'il embrasse toutes les persécutions à la fois : « Per singulos dies diversarum provinciarum diversarum » que urbium plus quam octingentorum et nongentorum milia » martyrum nomina sunt nominata, ut nullus dies sit qui intra » quingentorum numerum repperiri possit adscriptus, excepto die » kalendarum ianuariarum. »

3. *cum Claudio...*] Ce groupe de martyrs n'est pas plus mentionné que Marcellin lui-même dans les anciens calendriers romains. On ne le trouve pas non plus dans les itinéraires du VIIe siècle. Ce que les martyrologes du IXe siècle en disent provient uniquement du *L. P.*

4. *cum presbyteris et diaconibus cum hymnis*] Mots ajoutés par le second éditeur. — Les mots *quem coniurans — non impleret*, intercalés avant cette phrase dans les mss. BCDE, me semblent avoir

été dictés par un rapprochement entre l'ordre donné par Dioclétien de laisser les corps sans sépulture et les recommandations faites à Marcel par le pape marchant au supplice, *praeceperat... dum traheretur ad occisionem*. On a voulu dire que la volonté de l'empereur ne fut pas exécutée et que Marcel enleva les corps des martyrs bien avant le délai de vingt-cinq jours.

5. *et sepelivit...*] La crypte de Saint-Crescentio (Crescentius ou Crescentianus) est indiquée dans les itinéraires du VII[e] siècle; l'un d'eux, l'*Epitome de locis ss. martyrum*, contient le nom de Marcellin, au milieu d'une énumération de tombes saintes sans précision topographique. Ces documents n'ajoutent rien à la description si claire du *L. P.* En partant de celle-ci, on a dirigé les recherches vers un grand lucernaire, ancien puits d'extraction d'une carrière de pouzzolane, par où la lumière pénétrait jusqu'au sanctuaire (*in cubiculo claro*). L'emplacement de ce lucernaire est marqué B sur le plan partiel du cimetière de Priscille publié par M. Michel de Rossi (*Roma sott.*, t. I, p. 32 *ad calcem*). Au moment où ces lignes s'impriment, les fouilles n'ont point encore abouti à la découverte de la tombe sainte; ce qui est d'autant plus regrettable qu'il n'eût pas été inutile de vérifier par quelque donnée monumentale l'identité du pape Marcellin avec le martyr de la voie Salaria. Cette identité n'est admise en somme que sur le témoignage du *L. P.*, c'est-à-dire d'un livre où l'on rencontre plusieurs confusions de personnages différents (Alexandre, Urbain, Félix I[er], Félix II). — Il faut remarquer aussi que la date *VII kal. mai* (26 avril), donnée comme celle de la sépulture de Marcellin, suppose qu'il a été martyrisé le 1[er] avril (*iacuerunt corpora... dies XXV*). Cette date ne concorde pas avec celle que l'on obtient en comptant, suivant les indications du catalogue libérien, 3 mois et 26 jours depuis le 30 juin, indiqué comme le jour de l'ordination de Marcellin.

6. *cessavit episcopatus...*] Cette formule, si souvent reproduite dans le *L. P.*, est empruntée au catalogue libérien, qui ne s'en sert que cette fois-ci seulement. Quant aux chiffres dont elle est suivie ici et à leur signification, voir ce que j'en dis dans le chapitre de l'Introduction qui est consacré à la chronologie pontificale.

XXXI.

31 I MARCELLUS, natione Romanus, ex patre Benedicto [1], de regione Via Lata [2], sedit ann. V m. VII d. XXI.
II Fuit autem temporibus Maxenti, a consulatu [3] Maxentio IIII et Maximo usque post consulatum. Hic fecit cymite-
rium Novellae [4], via Salaria, et XXV titulos [5] in urbe Roma constituit, quasi diocesis [6], propter baptismum et pae-
nitentiam multorum qui convertebantur ex paganis et propter sepulturas [7] martyrum. Hic ordinavit XXV presbi-
teros in urbe Roma et II diaconos per mens. decemb.; episcopos per diversa loca XXI.
III Hic [8] coartatus et tentus eo quod ecclesiam ordinaret et conprehensus a Maxentio ut negaret se esse episcopum
et sacrificiis humiliari daemoniorum. Quo semper contemnens, deridens dicta et praecepta Maxenti, damnatus est
in catabulum [9]. Qui dum multis diebus serviret in catabulum, orationibus et ieiuniis Domino deserviens non ces-
IV sabat. Mense autem nono noctu venerunt clerus eius omnis et eruerunt eum noctu de catabulo. Matrona quaedam,
nomine Lucina, vidua, quae fecerat cum viro suo Marco annos XV et in viduitate sua habuit annos XVIIII, sus-
cepit beatum virum; quae domum suam nomine beati Marcelli titulum dedicavit, ubi die noctuque hymnis et
V orationibus domino Iesu Christo confitebatur. Hoc audito Maxentius misit et tenuit iterum beatum Marcellum et
iussit ut in eadem ecclesia plancas externi et ibidem animalia catabuli congregata starent et ipsis beatus Mar-
cellus deserviret. Qui tamen in servitio animalium nudus amicto cilicio defunctus est. Cuius corpus collegit beata
VI Lucina et sepelivit in cymiterio Priscillae [10], via Salaria, XVII kal. febr. Et cessavit episcopatus dies XX. Lucina
vero scriptione damnata est.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 de-Lata *om.* A^{3} — m. I A^{3} : VIII A^{6} : VI $B^{1}C^{1}$ — XXI < qui fuit de regione Via Lata > A^{3} — **2** Maxenti] Maximiani A^{3} — Maxentii IIII $A^{356}D$ (III A^{5}) : Maximi IIII $A^{4}E$ — Maximo] Maxente A^{3} — usque post cons. *om.* A^{4} — < in > post A^{123} : post] ad $A^{56}B^{23}$: prae D—consulatu $A^{1}D$ — Hic < rogavit quendam matronam nomine Priscillam et > E — cymiteria $B^{5}C^{13}$ — **3** Novelle C^{2} : Noille C^{3} : Nobile C^{4} : *om. cet.* — XXV] duodecim A^{3} — quasi $A^{146}DE^{13}$: quosi A^{2} : ut si A^{3} : quasi al. A^{5} : quod $B^{145}C$: et B^{23} — dioceses $B^{1}E^{1}$: diuceses E^{3} — propter] post B^{3} — baptismi A^{3} — et *om.* A^{3} — **4** poenitentia E^{3} : paenitentia B^{1} : penitentia E^{1} — ex] a D — Hic ordinavit *om.* A^{3} — XX A^{2} : XXVI $A^{56}C^{34}E$: XXX B^{1} : XXVII C^{2} — **5** episcopos-XXI *om.* BCD — et-episcopos] per mens. decemb. diac. II et episcopos E — XXIIII A^{4} — **6** cohartatur B^{1} : coartatur A^{4} : coartatus est $A^{256}E$ — tentus] territu C^{2} : territus C^{4} : ductus A^{3} — ecclesias D : de ecclesia C^{2} — ordinarit A^{1} : ordinavit C^{1} (*corr.*) : ordinasset A^{3} — et *om.* $C^{23}E$ — conprehinsus B^{1} — Maxentio < impr > A^{4} — ut-humiliari] ut sacrificiis immolaret A^{4} — ut negaret *om.* A^{123} — se *om.* A^{3}, *relicto spatio* — **7** humiliari (*id.*) — < deberet > humiliari A^{56} — humiliaret E — daemoniorum $A^{13}B^{1}C^{2}$: dem. *cet.* — quo $A^{13}B^{14}C^{1}$: qui $B^{5}c^{1}C^{23}E$: quos A^{2} : quod $A^{4}B^{23}D$ — contempnens $A^{3-6}B^{2}C$ (contempnes C^{3}) E : contendens B^{5} : continens B^{7} — deridens *om.* B^{5} : et deridens A^{56} : diridensque D — dictis praecepta ex praecepto C^{1} : dicti/// praecepta et praecepta B^{1} — praeceptum D : facta A^{3} — **8** in] intra A^{4} — catabulum $A^{14}B^{5}C^{3}$: catabolum C^{2} : catabolo E : catabulo *cet.* — catabolum $C^{2}E$: catabulo A^{2356} — orat. et ieiun.] contempnens daemoniis A^{3} — Deo C^{2} — serviens $A^{4}C^{12}$ — **9** nocte $A^{456}DE$ — venit C^{234} — cleros A^{2} : cleri C^{1} : clerici $A^{56}BD$ — omnes $A^{56}BD$: noctu C^{1} — eruerunt $A^{56}C^{234}E$: tulerunt A^{3} : extraerunt A^{4} : exuerunt *cet.* — nocte D : notu B^{3} : *om.* E — catabolo C^{2} — quidam A^{1} (*corr.*) $C^{23}B^{5}$ — **10** vidua *om.* E — qui B^{5} — fuerat $A^{34}B^{5}$ — Marco *om.* A^{23} — viduitatis B^{3} (*corr.*) : viduetate C^{3} — sua *om.* C^{2} — habebat BCDE — **11** beatum *om.* B^{5} — virum] Marcellum $A^{56}C^{2}E$: *om.* C — quae] quem $B^{5}D$: in A — suam < quam > A^{56} — nominis A^{56} — — beati M. titulum] beatus Marcellus oratorium A^{3} — titulo A^{56} — ymnis A^{1} — **12** < in > Domino A^{2}—confitebantur $B^{123}C^{1}E$— hoc] quo A^{3} — auditu Maxentios B^{1} : audito Maxentio A^{123} (Maximiano A^{3}) : auditum a Maxentio $B^{2-5}C^{13}D$: audito Maxentius $C^{2}E$ — iterum *om.* C^{2} — **13** ut *om.* $AB^{2}E$: < eum > ut B^{4} — ecclesiam B^{1} — plantas A^{1} : planas C^{3} : plangas A^{3} (*corr.*) : paleas D : < iterum > plancas $A^{56}BCDE$ — sterni $A^{4}C^{2}$: externit E — ibidem] iterum C^{2} : *om.* A^{3} *rel. spat.* — et] ut A^{56} — ipse A^{346} : ipsos C^{1} — **14** deservivit A^{3} — in] ut E — amictus B^{3} (*corr.*) C^{3} — **15** sepellivit B^{1} — Priscyllae C^{3} — Sallaria C^{3} — VII k. A^{22} — d. XXI C^{3} — **16** scriptionem A^{1} : descriptione A^{56} : proscriptione $C^{4}E$



NOTES EXPLICATIVES.

1. *Benedicto*] Dans la première édition, le père de Marcel s'appelle aussi Marcel : « ex patre Marcello. »

2. *de regione Via Lata*] C'est en effet dans ce quartier que s'élève le *titulus Marcelli* dont l'origine est racontée ci-dessous. La première édition n'a pas cette indication topographique.

3. *a consulatu....*] Cat. libérien : « a cons. X et Maximiano [308] usque post consulatum X et septimum [309] ». — La note consulaire *Maxentio IIII et Maximo* n'a aucun sens ; l'auteur du *L. P.* a cru devoir retoucher ici le texte du catalogue libérien, *a cons. X et Maximiano*; de même, après *post consulatum*, il a omis les numéros *X et septimum*. Sur cette notation, insolite et abrégée, v. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 30. Les deux empereurs dont les consulats ne sont indiqués que par des numéros sont Maximien (Hercule) et (Maximien) Galère. L'année 308 ne fut point désignée à Rome par ces consuls, que Maxence, alors au pouvoir, ne reconnaissait pas : jusqu'au 20 avril aucun consul ne fut proclamé dans les pays soumis à son autorité ; depuis le 20 avril on y compta par le consulat de Maxence et de Romulus, qui y fut redoublé l'année suivante. Dans le reste de l'empire, l'année 308 fut désignée par l'expression *Maximiano X et Maximiano VII* et l'année 309 par la formule *post consulatum Maximiani X et Maximiani VII*, en abrégé *p. c. X et VII*. Ainsi l'auteur du catalogue libérien, bien qu'il ait écrit à Rome, n'a point suivi la notation consulaire que l'on y employa réellement en 308 et 309 ; il s'est servi des tables rectifiées d'après la série des consuls légitimes (cf. De Rossi, *l. c.*, p. LVI, LVII). Cela est assez naturel, puisqu'il écrivait vingt-quatre ans (336) après la chute de Maxence.

4. *H. f. cymiterium Novellae*] Le nom du cimetière ne s'est conservé que dans un petit nombre de manuscrits du groupe C. Il doit avoir disparu de bonne heure ; la variante des mss. E paraît indiquer le cimetière de Priscille, de beaucoup antérieur au pape Marcel et très différent du cimetière de Novella. Celui-ci est mentionné aussi dans les *Gesta Liberii* (Migne, *P. L.*, t. VIII, p. 1389; Introd., p. CXXII); il a été retrouvé par Bosio (*Roma sott.*, III, 61); Aringhi (*Roma subt.*, t. II, p. 422) en a publié le plan ; et M. de Rossi (*Roma sott.*, t. I, p. 189) en a vérifié l'emplacement sur la voie Salaria, à droite, en face du cimetière de Priscille ; il a constaté aussi qu'on n'y trouve aucun tombeau plus ancien que le pape Marcel (*Bull.* 1877, p. 68).

5. *et XXV titulos*] Pour l'auteur du *L. P.* il n'y a que vingt-cinq *tituli* à Rome. Ce compte, déjà indiqué implicitement dans les notices de Clet et d'Urbain, se retrouve dans celle d'Hilaire, à propos des vases sacrés qui servaient à la messe stationale. Au XIIe siècle il y en avait très certainement vingt-huit, comme on peut le voir dans le *De ecclesia Lateranensi* de Jean Diacre (Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 567; Migne, *P. L.* t. CXCIV p. 1557) et dans le livre de P. Mallius sur la basilique Vaticane (*Acta ss. iun.*, t. VII, p. 46; cf. Mabillon, *op. cit.*, t. I, p. 160 ; Migne, *P. L.*, t. LXVIII, p. 1059); ces deux auteurs sont contemporains d'Alexandre III ; ils écrivaient vers l'année 1170. On peut même remonter un siècle plus haut, car la *Descriptio sanctuarii Lateranensis*, écrit de la fin du XIe siècle qui sert de base au livre de Jean Diacre (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 222), contient déjà le passage où sont mentionnés les vingt-huit cardinaux prêtres. On retrouve à peu près le même nombre en étudiant les signatures des prêtres romains au concile tenu en 499, sous le pape Symmaque. Pour lever la contradiction entre ces données et le témoignage du *L. P.*, on pourrait dire que celui-ci se réfère à un état de choses antérieur à Symmaque. Cette explication me paraît insuffisante : pour l'accepter, il faudrait admettre que trois nouveaux titres avaient été créés entre le pape Hilaire († 468) et l'année 499, c'est-à-dire en un temps pour lequel notre auteur est bien renseigné, au moins en ce qui regarde les choses de cet ordre. Il portait un intérêt particulier aux titres paroissiaux, comme le prouvent les indications qu'il nous a laissées sur leur organisation et sur la fondation de plusieurs d'entre eux, ceux de Marcel, de Silvestre, de Marc, de Jules, de Damase, de Vestina, de Crescentiana. S'il s'en était fondé de nouveaux sous les quatre derniers prédécesseurs de Symmaque, il n'eût pas manqué de le rapporter. Je crois donc qu'il n'y avait de son temps que vingt-cinq titres romains. Parmi les noms de titres qui figurent dans le concile de 499, il y en a plusieurs qui se rapportent certainement à la même église ; ainsi le *titulus Vizantis* est le même que celui de Pammachius ou des saints Jean et Paul, le titre de saint Laurent est évidemment identique au *titulus Damasi* (Saint-Laurent *in Damaso*) ou au *titulus Lucinae* (Saint-Laurent *in Lucina*), le titre de Gaius ne se distingue pas de celui de Susanne. Ceux-ci éliminés, il en reste vingt-deux dont la situation est connue et qui sont certainement distincts les uns des autres, plus cinq dont la situation est indéterminée : ce sont les *tituli Aemilianae, Crescentianae, Nicomedis, Romani, Tigridae*. Il est possible que deux d'entre ceux-ci soient identiques, soit à l'un des trois autres, soit à quelqu'un des vingt-deux titres que l'on connaît. Au moins peut-on dire que, tant qu'on n'aura pas levé l'incertitude qui les concerne, il n'y aura aucune nécessité de sacrifier le témoignage du *L. P.* sur l'état des choses au commencement du VIe siècle.

6. *quasi diocesis*] *Diocesis* a ici la signification générale de circonscription. Ce sont les circonscriptions des églises paroissiales, où avaient lieu les instructions et exercices préparatoires au baptême et à l'absolution publique. Je dis les exercices préparatoires, car la célébration du baptême et la réconciliation solennelle des pénitents requérant la présence de l'évêque, ces cérémonies s'accomplissaient dans une réunion générale et non par circonscription de paroisse. — Le second éditeur a glosé maladroitement le texte primitif ; les mots *multorum qui convertebantur ex paganis* auraient dû être placés après *baptismum* ; rattachés à *paenitentiam* ils n'ont aucun sens, car la pénitence ne pouvait être imposée à des gens qui n'étaient pas encore baptisés.

7. *et sepulturas*] L'administration des prêtres titulaires s'étendait aussi aux cimetières suburbains et à la sépulture des défunts, martyrs ou non (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 520 et suiv.).

8. *Hic coartatus...*] *Passio Marcelli* (*Acta SS. ianuar.*, t. II, p. 9) : « Eodem tempore (après la translation des restes de saint Cyriaque, 8 août) b. Lucina fecit donationem de facultate sua ex omnibus sanctae ecclesiae catholicae. Hoc audiens Maximianus Augustus indignatus, proscriptione eam damnavit. Beata autem Lucina rogavit s. Marcellum episcopum ut domum eius ecclesiam consecraret. Quod cum omni devotione fecit b. Marcellus episcopus. At ubi frequenter in eadem domo missas celebrasset in media civitate, via Lata, audiens hoc Maximianus Augustus, iratus misit in eamdem ecclesiam et fecit praeceptione sua ut in eadem ecclesia plancae sternerentur ad animalia catabuli publici et eumdem Marcellum episcopum ad servitium animalium deputavit, cum custodia publica. Ubi etiam post multos annos serviendo, indutus amictu cilicino, emisit spiritum, sub die XVII kal. feb. Cuius corpus rapuit Iohannes presbyter noctu cum b. Lucina et condivit cum aromatibus et sepelivit in coemeterio Priscillae, via Salaria veteri, non longe ab urbe Roma, milliario tertio, ubi requiescit in pace. » Sur les différences entre ce texte et la rédaction de la passion que l'auteur du *L. P.* a eue sous les yeux, v. Introd., p. XCIX. Cette dernière est évidemment la plus ancienne des deux. — Les deux abrégés de la première édition n'ont conservé aucune trace de ce récit; il doit avoir été introduit par le second éditeur. — Sur le personnage de sainte Lucine, qui figure dans plusieurs récits martyrologiques romains du Ve et du VIe siècle, v. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 554 ; De Rossi, *Roma*

sott., t. I, p. 309 et suiv.; cf. t. II, p. 176, 282, 361. Le *titulus Lucinae*, où le pape Damase fut élu en 366, est mentionné dans un écrit contemporain, la préface du *Libellus precum* de Faustin et Marcellin.

9. *in catabulum*] Il s'agit ici du service des *Catabulenses*, corps chargé des gros transports publics (*Cod. Theod.* XIV, III, 9, 10; Cassiodore, *Var.*, III 10, IV 47). La légende du *titulus Marcelli*, en mêlant le souvenir du *Catabulum publicum* à celui de la fondation d'une église dont l'emplacement est bien déterminé, nous a conservé une indication topographique précieuse relativement à la situation des écuries de ce service de messageries publiques. Il est à remarquer que, dans le *L. P.*, le *catabulum* est distinct de la maison de Lucine, tandis que la passion des Bollandistes semble confondre ces deux édifices.

10. *in cymit. Priscillae*] L'itinéraire de Salzbourg (VII[e] s.; De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176; cf. *Bull.* 1880, p. 25, 46) place le tombeau de Marcel dans la basilique de Saint-Silvestre, au-dessus du cimetière de Priscille; il s'y trouvait à droite, avec celui du pape Célestin. On y lisait l'inscription suivante, composée par Damase (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 62, 103, 138) :

Veridicus rector, lapsos quia crimina flere
praedixit, miseris fuit omnibus hostis amarus :
hinc furor, hinc odium sequitur, discordia, lites,
seditio, caedes ; solvuntur foedera pacis.
Crimen ob alterius, Christum qui in pace negavit,
finibus expulsus patriae est feritate tyranni.
Haec breviter Damasus voluit comperta referre
Marcelli ut populus meritum cognoscere posset.

De cette inscription il résulte que Marcel eut à lutter contre une sédition de *lapsi* qui entendaient rentrer dans la communion ecclésiastique sans se soumettre à l'expiation pénitentielle; que des troubles ayant éclaté à ce propos, le pape fut dénoncé par un apostat plus coupable que les autres et que le tyran (Maxence) le condamna à l'exil. Il est inutile d'insister sur les différences entre ce récit et celui de la *passio Marcelli*.

XXXII.

EUSEBIUS, natione Grecus, ex medico, sedit ann. VI m I. d. III. Fuit autem [1] temporibus Constantis. Sub I II 32
huius temporibus [2] inventa est crux domini nostri Iesu Christi V non. mai., et baptizatus est Iudas qui et
Cyriacus. Hic hereticos [3] invenit in urbe Roma, quos ad manum inpositionis reconciliavit. Hic fecit ordinationem III
I [4] per mens. decemb., presbiteros XIII, diaconos III; episcopos per diversa loca numero XIIII. Qui etiam
sepultus est in cymiterio Calisti [5], via Appia, VI non. octob. Et cessavit episcopatus dies VII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ex <patre> E — medicus A^{1} : medicis A^{234} — a. II m. I d. XXV $A^{56}C^{234}$E (m. II A^{56}) — a. VII B^{5} — Constantini B^{3} — <et> sub A^{5} — **2** V om. A^{6} — Quiriacus $A^{1356}B^{3}C^{2}$: Ciriacus B^{2} — **3** haereticos $B^{2}C^{1}$ — invenit *om.* A^{6} — quos <vero> E^{13} — per manus A: ad manus C^{2}E — impositione A^{4} : impositionem A^{56} : imposicionis C^{3} — **4** I *om.* C^{3} — presb. XIIII A^{2}: VIII B^{23} — XIII-num. *om.* D — num. *om.* AC^{3} — **5** cymiterium A^{1} — Calisti <in cripta> E — V non. B^{2}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit autem*] Ce synchronisme, étranger au catalogue libérien, a été retouché d'une édition à l'autre : la première porte *Constantini*, la seconde *Constantis*. Sur la raison de cette correction, v. Introd., p. LX. Le catalogue libérien marque le premier et le dernier jour du pontificat d'Eusèbe « a XIIII kl. mai. usque in diem » XVI kl. sept. »; le *L. P.* omet cette indication.

2. *Sub huius temporibus...*] Emprunt à la légende de l'invention de la Croix et du juif Cyriaque (Introd., p. CVII).

3. *Hic hereticos...*] L'église romaine réconciliait les hérétiques par une cérémonie tout à fait semblable de forme, de sens et d'efficacité, à celle de la confirmation : *per invocationem solum septiformis spiritus episcopalis manus impositione* (Sirice, *ad Himer.*, c. 1)*; Arianos praeterea, caeterasque eiusmodi pestes... conversos ad Dominum sub imagine paenitentiae ac sancti Spiritus sanctificatione per manus impositionem suscipimus... Quoniam quibus solum baptisma ratum esse permittimus, quod utique in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti perficitur, nec sanctum Spiritum eos habere ex illo baptismate illisque mysteriis arbitramur; quoniam cum a catholica fide eorum auctores desciscerent, perfectionem Spiritus quam acceperant amiserunt* (Innocent, *ad Alex. Antioch.*, c. 3); *Venientes a Novatianis vel Montensibus per manus tantum impositionem suscipiantur* (Innocent, *ad Victricium. Rotom.*, c. 8); cf. saint Léon, *ad Rustic. Narb.*, c. 16, *ad Nicet. Aquil.*, c. 7). Dans le sacramentaire gélasien (I, 85, 86; Muratori, *Lit. Rom.*, t. I, p. 607), on trouve deux bénédictions, l'une *super eos qui de arriana ad catholicam redeunt unitatem*, l'autre *pro eis qui de diversis haeresibus veniunt;* elles sont identiques, la première surtout, à la formule d'invocation du Saint-Esprit que l'évêque prononce actuellement dans la cérémonie de la confirmation. — Cf. Introd., p. CXXXIII.

4. *ordinationem I per mens. decemb.*] Eusèbe n'ayant siégé que quatre mois, d'avril en août, il est impossible qu'il ait fait une ordination en décembre.

5. *Qui etiam...*] Il faut remarquer le complément *in crypta*, ajouté, dans le manuscrit E, à l'indication ordinaire *in cymiterio Calisti*. Le tombeau d'Eusèbe se trouvait, en effet, dans une chambre distincte et assez éloignée de la crypte papale *ad s. Xystum*. On retrouve la même interpolation dans la notice de Miltiade, qui paraît avoir eu sa chambre funéraire à part. L'expression *in crypta* figure dans la *passio Cornelii* et dans l'extrait qu'en donne sa notice; ici encore elle est justifiée par la disjonction de la sépulture de Cornelius d'avec le groupe des autres tombes épiscopales du IIIe siècle. Voir la perspective de la crypte d'Eusèbe dans De Rossi, *Roma sott.*; t. II, pl. VIII; cf. p. 191 et suiv. Son épitaphe, ou plutôt l'éloge métrique consacré à sa mémoire par le pape Damase, s'est retrouvée, en deux exemplaires, dans les marbres du cimetière de Calliste. Elle était ainsi conçue et disposée :

(à gauche, verticalement :) DAMASI PAPAE CVLTOR ATQVE AMATOR

DAMASVS EPISCOPVS FECIT

HERACLIVS VETVIT LABSOS PECCATA DOLERE
EVSEBIVS MISEROS DOCVIT SVA CRIMINA FLERE
SCINDITVR IN PARTES POPVLVS GLISCENTE FVRORE
SEDITIO CAEDES BELLVM DISCORDIA LITES
EXTEMPLO PARITER PVLSI FERITATE TYRANNI
INTEGRA CVM RECTOR SERVARET FOEDERA PACIS
PERTVLIT EXILIVM DOMINO SVB IVDICE LAETVS
LITTORE TRINACRIO MVNDVM VITAMQ • RELIQVIT

EVSEBIO EPISCOPO ET MARTYRI

(à droite, verticalement :) FVRIVS DIONYSIVS FILOCALVS SCRIBSIT

De l'exemplaire primitif, en caractères damasiens, il ne reste qu'un petit nombre de menus fragments (De Rossi, *l. c.*, pl. III; cf. *Bull.*, 1873, pl. XII, p. 158); le second a dû être exécuté vers le milieu du VIe siècle, après la dévastation du cimetière par les Goths : il est entier, mais très incorrect (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. IV, p. 195; *Inscr. chr.*, t. II, p. 66, 102). On voit dans ces vers que la discorde née sous le pape précédent à propos de la pénitence des *lapsi* continua à sévir sous Eusèbe; qu'il fut exilé, comme son prédécesseur, mais cette fois en même temps que le chef du parti des apostats, Héraclius, et qu'il mourut en Sicile. Damase lui donne le titre de martyr; il ne l'a ni dans les calendriers romains du IVe siècle, ni dans le *L. P.*

XXXIII.

33 I MILTIADES, natione Afer, sedit ann. IIII m. VII d. VIII, ex die [1] non. iul., a consulatu Maxentio VIIII usque
II ad Maximo II, qui fuit mense septembri Volusiano et Rufino consulibus. Hic constituit nulla [2] ratione dominico aut quinta feria ieiunium quis de fidelibus agere, quia eos dies pagani quasi sacrum ieiunium celebrabant. Et Manichei [3] inventi sunt in Urbe. Ab eodem die [4] fecit ut oblationes consecratas per ecclesias ex consecratu episcopi
III dirigerentur, quod declaratur fermentum. Hic fecit ordinationem I per mens. decemb., presbiteros VII, diaconos V; episcopos per diversa loca numero XI. Hic sepultus est in cymiterio Calisti [5], via Appia, IIII id. decemb.[6] Et cessavit episcopatus dies XVI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Miltiades A^{1} : Myltiades E^{3} : Meltiades $A^{2345}C^{3}E^{1}$: Meltiadis B^{1} : Melitiadis C^{1} : Melitiades c^{1} : Melciades $A^{6}B^{34}C^{4}$: Melciadis $B^{27}D$: Melchiades $B^{5}C^{2}$: Melchiadis B^{6} — a. III $A^{56}C^{234}E$ — IIII *om.* B^{6} — m. VII d. VIII *om.* BCD : m. I d. I A^{2} : m. I d. A^{3} — d. XXI A^{56} : d. VII C^{24} — ex die *om.* A^{1234} — Maxentii d. $A^{56}DE$ — usque-II *om.* B^{1} — **2** ad *om.* B^{5} — Maximum A^{356} : Maximi D — II] VC^{4} — sept.] decembri B^{6} — Volosiano et Rufo B^{5} — < ut > nulla $A^{56}B^{23}C^{1}E^{3}$ — < die > dom. $A^{45}B^{6}DE^{13}$ — **3** quis de f. ag.] celebrandum a fidelibus A^{4} — de *om.* $C^{1}E^{13}$ — ageret $A^{3}BC^{1}E^{13}$ — quia] qui B^{6} — hos dies $C^{1}E^{13}$: his diebus A^{3} : eisdem diebus A^{56} — paganis quasi orum ieiunium A^{2} — sagrum C^{3} — celebrant C^{2} : caelebrant E^{3} — **4** urbe Roma $B^{2-7}CD$ — < et > ab $BCDE^{3}$ — diem C^{3} : hic B^{1} : *om.* A^{14} — ut *om.* $BCDE^{13}$ — sacratas $A^{1234}C^{2}$: sacrate A^{56} : consacratas C^{1} (*corr.*) — ecclesia A^{2} — < et > ex E — consecrata A^{14} : secrat/// B^{1} : consecrato E^{3} : egratu C^{1} (*corr.*) : consacratu B^{3} : consecratum E^{1} : consecratione A^{23} — episcopo C^{3} — **5** dirigeretur BCE — fermentu C^{3} : firmentur B^{6} — ordinationes C^{3} : ordinatione B^{6} — per m. dec. *om.* $BC^{13}D$: decemb. *om.* C^{2} — **6** num. *om.* $AC^{3}E$ — XXI A^{3} : XV B^{5} : XIIII B^{23} : XII $A^{56}B^{146}C^{134}E$ — Hic] Qui etiam B^{235} — Apia B^{356} : < in cripta > E — III id. A^{456} — **7** die C^{2} — XVII C^{1} : VI C^{3}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex die — consulibus*] Cat. libérien : « ex die VI non. iul. a » cons. Maximiano VIII solo, quod fuit mense septembri Volu- » siano et Rufino [311], usque in III id ian., Volusiano et Anniano » cons. [314] ». — Première édition du *L. P.* : « a consulatu *Maxi-* » *mini VIIII* usque ad *Maxentio II*, qui fuit, » etc. — Le catalogue libérien contient d'abord une particularité, c'est que, pour l'année 311, il donne deux notes consulaires : l'une, empruntée aux fastes philocaliens, est la note légitime, celle du huitième consulat de Maximien (Galère), l'autre, tirée de la table philocalienne des préfets de Rome, est celle qui fut imposée par Maxence dans les pays où son autorité était reconnue (v. p. 9, note 1). Cette dernière est entachée d'erreur; il faut corriger *Volusiano Rufino et Eusebio*. Ce *Volusianus Rufinus*, ou mieux *Rufius Volusianus*, est le même personnage que le *Volusianus* consul en 314 (Mommsen, *Mem. dell' Istituto arch.*, t. II, p. 303; De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. vii; *C. I. L.*, t. VI, 1707, 1708; O. Seeck, *Hermes*, t. XIX, fasc. 2). Dans le *L. P.*, la date finale de Miltiade est omise, ou plutôt on l'a éliminée en introduisant dans la note consulaire initiale les mots *usque ad Maxentio II* ou *Maximo II*, auxquels se trouve indûment rattachée l'explication *quod fuit*, etc. Dans la même note, le nom de Maximien (Galère) a été d'abord changé en celui de Maximin, puis en celui de Maxence.

2. *H. c. ut nulla ratione*] Le jeûne du dimanche a été toujours interdit dans l'Église, surtout depuis l'apparition des sectes dualistes, marcionistes, manichéens, priscillianistes, qui trouvaient dans cette observance un moyen d'exprimer leur horreur pour la création matérielle (Aug., *ep.* xxxvi, *ad Casulanum*, c. 27). Quant au jeudi, saint Augustin (*ep. cit.*, c. 9), nous apprend qu'à Rome il n'était pas admis qu'on observât ce jour-là des jeûnes volontaires : « Praeter paucissimos clericos aut monachos, quotusquisque in- » venitur qui frequentet quotidiana ieiunia, maxime quia ibi (à » Rome) ieiunandum quinta sabbati non videtur. » Dans la *Vita s. Silvestri* (Introd., p. cxi) on trouve une longue dissertation polémique sur la nécessité d'adopter le jeudi, et non le samedi, comme second jour férié. Bien que ce document ne soit pas authentique, il témoigne cependant de l'usage romain au temps où il a été rédigé et son témoignage se raccorde bien avec celui de saint Augustin et celui du *L. P.* Les expressions dont se sert saint Augustin ne vont pas si loin que celles de la *Vita s. Silvestri* et du *L. P.*; ce serait sans doute les forcer que d'en déduire une prohibition officielle rigoureuse. Cependant il est à remarquer que, dans la distribution et la solennisation des jeûnes publics, l'église romaine attribua toujours au jeudi une immunité particulière. Ainsi, le jeûne des Quatre-Temps, caractéristique de l'usage romain, comprend le mercredi, le vendredi et le samedi, en évitant le jeudi. Pendant le Carême, on jeûnait sans doute le jeudi comme les autres jours; nous ne pouvons en douter quand nous voyons saint Grégoire compter trente-six jours de jeûne dans les six semaines de la sainte Quarantaine; cependant, les jeudis de Carême on ne célébrait pas de station et de messe solennelle, comme on peut le voir par le sacramentaire appelé gélasien, qui est de la fin du viie siècle ou du commencement du viiie, et comme le *L. P.* le rapporte expressément dans la vie de Grégoire II (715-732). C'est ce pape qui institua, non pas le jeûne des jeudis de Carême, comme le marque un interpolateur de sa notice, mais la messe stationale de ces jours-là. A cette particularité liturgique était

peut-être joint quelque adoucissement dans l'observance du jeûne; mais il est clair qu'elle ne peut être sans relation avec l'usage que nous étudions ici et que l'auteur du *L. P.* place sous le patronage du pape Miltiade. — Quant à la raison qu'il en donne, elle me semble difficile à accepter. On ne connaît pas de jeûnes païens fixés à certains jours de la semaine; peut-être y a-t-il ici confusion entre les usages païens et les observances manichéennes. Cependant, ce qu'on connaît de celles-ci ne permet pas de constater dans la secte un autre jeûne hebdomadaire que celui du dimanche. Dans la *Doctrina Apostolorum* récemment publiée (c. 8), le jeûne du jeudi est condamné avec celui du lundi, mais comme une observance judaïque (Cf. Epiph., *Haer.*, XVI, 1).

3. *Et Manichei...*] C'est la première fois que le *L. P.* mentionne les découvertes de Manichéens. Il en signale d'autres dans les notices de Sirice, Anastase, Gélase, Symmaque et Hormisdas. Ces trois dernières peuvent être considérées comme historiques. Il est à remarquer que la découverte analogue qui eut lieu au temps de saint Léon et qui eut un grand retentissement lui est demeurée inconnue. La mention des Manichéens sous Miltiade ne contient aucun anachronisme, car la secte existait alors et se propageait dans l'empire romain depuis trente ou quarante ans; on peut du reste observer que l'auteur ne parle pas ici, comme il le fait dans les autres circonstances, de châtiments corporels infligés aux sectaires ou provoqués contre eux par le pape.

4. *Ab eodem die...*] Le *fermentum* était une portion du pain consacré à la messe épiscopale que l'on envoyait le dimanche aux prêtres des titres ou paroisses urbaines, pour être joint à leur propre consécration. C'était un symbole de l'unité de l'église locale et en particulier de son union étroite dans la célébration du mystère eucharistique. Le pape Innocent décrit ainsi cet usage dans sa lettre à Decentius, évêque d'Eugubium : « De fermento » vero, quod die dominica per titulos mittimus, superflue nos con» sulere voluistis, cum omnes ecclesiae vestrae intra civitatem » sint constitutae. Quarum presbyteri, quia die ipso propter ple» bem sibi creditam nobiscum convenire non possunt, idcirco » fermentum a nobis confectum per acolythos accipiunt, ut se a » nostra communione maxima illa die non iudicent separatos; » quod per parochias fieri debere non puto, quia non longe por» tanda sunt sacramenta, nec nos per coemeteria diversa consti» tutis presbyteris destinamus, et presbyteri eorum conficiendo» rum ius habent atque licentiam. » — Un rite analogue s'observait encore à Rome, le jeudi saint, à la fin du VIII[e] siècle, comme en fait foi le fragment d'*Ordo Romanus* récemment publié par M. de Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, p. 34).

5. *in cymiterio Calisti*] M. de Rossi pense que le tombeau de Miltiade a dû se trouver dans une grande chambre du cimetière de Calliste (*area II*[a]), à quelque distance de la crypte des papes (*Roma sott.*, t. II, p. 188, pl. XXIII); l'expression *in crypta*, fournie par le ms. E favorise l'idée d'une sépulture à part, distincte de la chambre spécialement affectée aux papes du III[e] siècle (cf. ci-dessus, p. 167, note 5). Dans la crypte de Miltiade on a trouvé le couvercle sculpté d'un énorme sarcophage qui pourrait avoir été celui du pape.

6. *IIII id. decemb.*] La *Depositio episcoporum*, d'accord avec le catalogue libérien (*III id.* au lieu de *IIII id.*) et avec le martyrologe hiéronymien, indique le mois de janvier; l'abrégé cononien de la première édition, le seul des deux qui marque la date, porte *IIII id. feb.* La date du 10 janvier, suffisamment établie par les calendriers et le catalogue libérien, est encore confirmée par sa correspondance avec la date initiale de Silvestre. Les leçons du *L. P.*, abrégé cononien et seconde édition, doivent donc être considérées comme fautives.

XXXIIII.

SILVESTER, natione Romanus, ex patre Rufino [1], sedit **ann. XXIII m. X d. XI. Fuit autem [2] temporibus Cons-**
II tantini et Volusiani, ex die kal. febr. usque in die kal. ian., Constantio et Volusiano consulibus. Hic [3] exilio fuit in monte Seracten et postmodum rediens cum gloria baptizavit Constantinum Augustum, quem curavit Dominus a lepra, cuius persecutionem primo fugiens exilio fuisse cognoscitur.

III Hic [4] fecit in urbe Roma ecclesiam in praedium cuiusdam presbiteri sui, qui cognominabatur Equitius, quem titulum romanum constituit, iuxta termas Domitianas, qui usque in hodiernum diem appellatur titulus Equitii, ubi et haec dona constituit [5] :

patenam argenteam, pensantem libras XX, ex dono Augusti Constantini. Donavit autem :
scyphos argenteos II, pens. sing. libras denas;
calicem aureum, pens. lib. II;
calices ministeriales V, pensantes singulos libras binas;
amas argenteas II, pens. sing. lib. denas;
patenam argenteam auroclusam chrismalem, pens. lib. V;
fara coronata X, pens. sing. lib. octenas;
fara aerea XX, pens. sing. lib. denas;
canthara cerostata XII, aerea, pens. sing. lib. trecenas;
fundum Valerianum [6], territurio Sabinense [7], qui praestat solidos LXXX;
fundum Statianum [8], territurio Sabinense, qui praest. sol. LV;
fundum Duas casas [9], territurio Sabinense, qui praest. sol. XL;
fundum Percilianum [10], territurio Sabinense, qui praest. sol. XX;
fundum Corbianum, territurio Corano, qui praest. sol. LX;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ann. *om.* B^{3} : ann. XXII A^{4} : XXVIII D — m. X. d. XI *om.* C^{3} — d. XII $B^{67}C^{4}E$ — **2** ex die-Volusiano *om.* D — in *om.* B^{6} : ad E — Constantino $B^{6}C^{4}$ — in exilio A^{56} — **3** montem A^{1} — Seracten FKBCD (Soractem B^{1} : Seracte D) : Soracte A^{5} : Syraptim A^{45} : Syraptin A^{13} : Syrapti A^{2} : Siraptim E : Seraptim b^{6} — Siraptim < persecutione Constantini concussus > π E^{14} — curavit] mundavit C^{24} — Dominus < per baptismum > π E^{14} — **4** persecutione B^{3} — in exilio $A^{456}E$ — cognuscitur C^{3} : dinoscitur D

5 in *ante* praed.] et A^{4} — praediom B^{1} : praedio $B^{56}DE$ — cuidam C^{3} — Aequitius BCD (*exc.* B^{3}) — **6** thermas $A^{23}C^{2}$ — Diocletianas A^{1} : Domitianus C^{2} — quae E — apellatur C^{3} — Aequitii $B^{1}C^{2}E$: Equiti C^{3} — **7** et *om.* C^{2} — haec *om.* A^{2} — et-constituit] ubi multa dona auri et argenti dedit A^{3}. *Cetera usque ad* fecit constitutum *om* A^{23}. — **8** patena argentea pensante A^{14} — pensantem *om.* B^{5} — lib. XX] argenteam B^{3} — et dono $A^{5}B^{1}$ (?) D : et dona $B^{234}C^{1}$ (*corr.*) — **9** scifos A^{1} — pensantes] qui pens. B^{1} : qui pensaverunt $B^{2-6}CDE$ — **11** mensteriales C^{3} — singuli B^{5} — vinas C^{3} : ucinas B^{1} — **12** II *om.* E (*suppl.*) — sing. *om.* $B^{2}C^{23}$ — **13** patena *etc.* A^{14} — aurocrusani C^{3} : aurociosam B^{5} : auroclausam B^{6} — crismalem $B^{15}C^{13}$: chrismale $B^{6}E$ — **14** octonas $B^{26}E$: octanas B^{3} — **15** aerea *om.* C^{23} — XX *om.* D — **16** cantra A^{1} : cantara $A^{456}B^{36}$: cathara C^{2} : canthera E — cerostata A^{15} : cerostratas A^{4} : cereostata $A^{6}B^{2-5}$: cirostata $B^{16}C^{23}D$: caerustata C^{1} — aereas $A^{1}B^{2-6}C^{23}D$ — **17** Volerianum C^{3} — < in > terr. $A^{156}E$ — territurio $A^{1}B^{1}$ — Savinense $A^{1}C^{2}$: Sabinensi E *et ita porro* : Suaviniensi A^{4} — qui praestat] pens. C^{2} *et ita semper* — qui prestat < pensionem > A^{56} — sol. LXX A^{6} : XX A^{5} : LV B^{3} — **18** Statianum $A^{56}C^{234}E$: Stationum *cet.* — Savinense AC^{2} — qui-Percilianum terr. Sabinense *om.* A^{14} — sol. L A^{56} : XLV B^{3} : XL C^{1} — **19** fundum-XL *om.* $B^{3}C^{1}DE$ (*suppl.* $b^{3}e$) — fundum *om.* A^{56} — sol. L A^{56} : XX B^{1} — **20** Percilianum Piscilianum A^{5} : Priscilianum A^{6} — Savinense C^{2} — **21** Corbianos A^{1} : Carbianensi A^{4} : Cor-



domum in urbe cum balneum, in Sicinini regione [11], qui praest. sol. LXXXV;
hortum intra urbem Romam, in regione Ad duo amantes [12], praest. sol. XV;
domum in regione Orfea [13], intra urbe, qui praest. sol. LVIII et tremissium.

Hic fecit constitutum [14] de omni ecclesia. Etiam [15] huius temporibus factum est concilium cum eius praeceptum 35 IV
in Nicea Bithiniae; et congregati sunt CCCXVIII episcopi catholici, qui exposuerunt fidem integram, catholicam,
inmaculatam, et damnaverunt Arrium et Fotinum et Sabellium vel sequaces eorum. Et in urbe Roma [16] congre- V
gavit ipse cum consilio Augusti CCLXVII et damnavit iterum et Calistum et Arrium et Fotinum et Sabellium; et
constituit ut [17] presbiter arrianum resipiscentem non susciperet, nisi episcopus loci designati, et chrisma [18] ab VI
episcopo confici, et privilegium episcopis ut baptizatum consignet propter hereticam suasionem. Hic et hoc [19] cons-
tituit ut baptizatum liniret presbiter chrisma levatum de aqua, propter occasionem transitus mortis. Hic constituit
ut nullus laicus crimen [20] clerico audeat inferre. Hic constituit ut diaconi dalmaticas [21] in ecclesia uterentur et VII
pallea linostima [22] leva eorum tegerentur. Hic constituit ut nullus clericus [23] propter causam quamlibet in curia
introiret nec ante iudicem cinctum causam dicere nisi in ecclesia. Hic constituit ut sacrificium altaris [24] non in si-
ricum neque in pannum tinctum celebraretur, nisi tantum in lineum terrenum procreatum, sicut corpus domini
nostri Iesu Christi in sindonem lineam mundam sepultus est: sic missas caelebrarentur. Hic constituit ut si quis VIII
desideraret [25] in ecclesia militare aut proficere, ut esset lector annos XXX, exorcista dies XXX, acolitus annos V,
subdiaconus annos V, custus martyrum annos X, diaconus annos VII, presbiter annos III, probatus ex omni parte,

VARIANTES DES MANUSCRITS.

vianum C^{4} : Corbitanum E — Torano C^{1} — sol. XL $B^{1}C^{1}E$ — **1** donum $B^{236}C^{1}$ — balneu B^{5} : balneo $B^{16}DE$: balneis A^{4}—Sicininem B^{2} : Sicinem B^{3} : Signini C^{2} : Sinnieri C^{4}—regionem B— <qui> reg. A^{4} — **2** ortum B^{36} — intra] in A — urbem $B^{13}D$: urbe *cet.* — Romam $B^{1}C^{1}$ — in *om.* C^{1}— duos C^{12}—qui praestat E — sol. LVIIII et tremissem A^{56} — **3** donum B^{6} — Horfea A^{15} : Orphea $B^{24}C^{4}$ — urbem $B^{1}DE$. — sol. LXVIII B^{6} — tremissem A^{6} : trimissium $B^{2-6}CD$: trimissum E

4 Hic] Haec B^{5} — constitum C^{3} — de] per A^{3} — omnem $A^{3}B^{3}C^{23}$ — ecclesiam $A^{3}B^{3}C^{2}$ — omn eccl A^{1} — praecepto $B^{16}D$: consensu π E^{14} : consensum E^{3} — **5** Nichea B^{3} : Nicaea $B^{1}C^{2}$: Nycea E^{3} — Bithynia B^{1} : Bithinia $B^{23}C^{1}$: Bithyniae B^{5} : Bythiniae C^{2} : Vitynia C^{3} : Bythinie E^{3} — sunt < sacerdotes > π E^{134} — CCCXVII B^{1} : CCCX et VIII $C^{3}E^{3}$: CCCXVIIII E^{1} — catholici <et quorum cyrografum cucurrit alii inbecilles CCVII> π E^{134} (cyrographum E^{1})— posuerunt A^{124}— integram < sanctam > E^{1} — **6** dampnaverunt C^{3} — et *om.* E — vel] atque A^{3} : et A^{4} — **7** < Constantini > Augusti E^{3} — CCLXXVII B^{1} : CCLXXXVII B^{5} — CCLXVII < episcopos > $A^{235}C^{4}$: < episcopi > C^{2} : < episcopos > CCLXVII E^{14} — et *ante* Calistum *om.* $A^{23}C^{2}E$ — Calistium B^{3}— et *ante* Fot. *om.* A^{2} —Fortinum B^{1} — **8** ut *om.* B^{5} — presbiterum $B^{3}E^{13}$ — arrianus A^{13} — presbiteri arriani resipiscentes A^{4}—suscipere A^{134} : suscipi A^{2}: susceperit B^{5} : susceperet C^{3}—designaret A^{2}—crisma BC^{13} : crysma E^{3} — **9** ad episcopum A^{5} — episcopis < dedit > E^{14} — consignet $A^{13}B^{124}C^{13}$:-ent $A^{2456}B^{?}C^{24}E^{3}$: -at $B^{5}D$:-arent E^{1} — propter] prbt C^{1} — hereticas suasiones A^{2356} ; heretica suasione E^{3} — Hic et hoc] et hic A^{2} — **10** ut *om.* B^{1} — liniret Ae^{1} (leniret A^{1}) : leniet B^{1} : linet $B^{4}C^{12}$: lenet C^{3} : liniat $B^{26}D$: lineat B^{3} : linit B^{5} : linire E^{1} — crisma $BC^{13}D$: crysma E^{3} : crismale B^{5} : chrismate $A^{256}C^{4}E^{1}$ — propter *om.* B^{5} — hoccasionem $A^{1}E^{1}$: hoccasione E^{3} : occansionem B^{1} : occasione B^{6} — transitu A^{13} : transitum D — **11** crimen] propter causam qualiscumque chrisma A^{4} — clerico] laico B^{2} — inf. aud. E^{1} — diac $A^{1}B^{1}C^{1}E^{3}$: diacones B^{26} — dalmaticis $B^{2}A^{23}$ — in ecclesia *om.* A^{2} — dalmatica tegerentur in ecclesia E^{1} — et-tegerentur *om.* C^{3} — **12** pallea $A^{134}E^{3}$: pallio $B^{3}E^{1}$: palleis A^{2} : pallia *cet.* — linostema A^{134} : linostimis A^{2} — leva *om.* B^{1} — levam eorum tegerent A^{56} — tegeretur B^{1} : uteretur C^{24} — causam < suam > $B^{234}D$ — in *om.* A^{2} — curiam $A^{2456}B^{1}E^{1}$ — **13** introire A^{13} : intraret B^{1}—nec] ne A^{3}—cinctus A^{2} — diceret $A^{2456}B^{1}C^{12}$ — ut *om.* C^{3} — in *om.* $A^{3}C^{3}$— syricum $A^{34}C^{12}$: serico $A^{256}DE^{1}$—**14** panno tincto $A^{256}D$—celebrari BCD (celebrare B^{5} : celebrarent B^{6})—in *om.* $B^{1}C^{1}$—lineo terreno procreato E^{1} : lineo ex terra procreato $A^{256}D$ (ex *om.* A^{2} : terre $A^{2}D$) —<ut> sicut A^{56}—**15** sindone linea munda ADE— sepultus π $A^{4}C^{23}$— est *om.* BC^{1} — < et > sic $A^{?}c^{1}$ — missa celebraretur $A^{356}C^{1}$—sic-constituit *om.* $A^{124}BC^{1}D$ (et s. m. celebrarentur *suppl.* c^{1} : Hic constituit ut *suppl.* a^{1} *in marg.*)— missa celebraretur $A^{356}E$—ut] et D — quis < proficere > C^{23} — **16** militare] ministrare C^{2}—vel B^{1} — perficere D — essit A^{1} — annos] ante A^{4} : annorum C^{1} : < haberet > E^{1} — XXX] XV B^{5} — acolotus A^{1} : acolytus C^{2} : acolothus C^{3}—**17** subdiac. an. VII A^{2} *ceteris omissis*—annos *om.* A^{13} — custus $FB^{146}C^{1}$—custos -V *om.* A^{124} B^{3} (*suppl.* b^{3}) — annos

etiam et a foris qui sunt, testimonium habere bonum, unius uxoris [26] virum, uxorem a sacerdote benedictam, et sic ad ordinem episcopatus accedere ; nullum maiorem vel prioris locum invadere, nisi ordinem temporum cum pudore cognoscere, omnium clericorum votiva gratia, nullum omnino clericum contradicentem. Hic ordines presbyterorum et diaconorum fecit VI per mens. decemb., presbiteros XLII, diac. XXVII, diversis temporibus in urbe Roma ; episcopos per diversa loca num. LXV.

36 IX Huius temporibus [27] fecit Constantinus aug. basilicas istas quas et ornavit :

Basilicam Constantinianam [28], ubi posuit ista dona :

fastidium argenteum [29] battutilem, qui habet in fronte Salvatorem sedentem in sella, in pedibus V, pens. lib. CXX, et XII apostolos qui pens. sing. in quinos pedibus libras nonagenas, cum coronas argento purissimo;
X item a tergo respiciens in absida, Salvatorem sedentem in throno, in pedibus V, ex argento purissimo, pens. lib. CXL, et angelos IIII ex argento, qui pens. sing. in pedibus V lib. CV, cum gemmis alabandenis in oculos, tenentes astas ; fastidium ipsum pens. lib. $\overline{II}$ XXV, ex argento dolaticio.

camaram [30] ex auro purissimo et farum ex auro purissimo qui pendit sub fastidium cum delfinos L ex auro purissimo, pens. lib. L, cum catenas qui pens. lib. XXV ;

coronas IIII [31] ex auro purissimo cum delfinos XX, pens. sing. lib. XV;

cameram basilicae [32] ex auro trimita in longum et in latum, lib. D ;

altaria VII [33] ex argento purissimo, pens. sing. lib. CC;

patenas aureas VII, pens. sing. lib. XXX ;

patenas argenteas XVI, pens. sing. lib. XXX ;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

om. A^{3} — diac. ann. XXX et VII E (sed XXX *punctis notatum*) — III] IIII C^{1} — et probatus A^{56} : sit probatus E — etiam qui f. s. A^{14} : etiam ab his qui f. s. $A^{2356}C^{4}$: etiam et ab his q. s. f. E — **1** a *om.* $B^{1}C^{3}$ — quae $B^{234}C^{1}$ — unum A^{4} — uxorem *om.* A — < ac > a A^{6} : a] ac A^{5} — benedicta $A^{134}E^{3}$: benedictae A^{2} — **2** ordine B^{3} — ascendere E^{1} — nulla C^{23} — maiore C^{23} : maiorum A^{24} : maiores A^{3} — priores $A^{13}B^{3}$: priorum A^{4} — **3** cognuscere C^{3} : *om.* A^{3} — votiva-clericum *om.* C^{1} — nullo E^{1} — omnium A^{3} — clericorum C^{3} — clerico E^{1} : < vel fideli > E^{1} : < vel fidele > E^{3} (*cf.* π) : < sacrum ordinem > B^{2} — dicente E^{1} — ordinationes DE — **4** presbiterorum *Hic desinit* A^{4} — VI *om.* A^{1} : VII C^{1} — presbiteros *om.* A^{1} — presb. XXXII B^{234} — diversis-Roma *om.* E (*suppl.* e) — **5** num. *om.* AC^{3} — XV A (LV A^{2}). *Cetera usque ad* Qui etiam sepultus est *om.* A^{3}, *breviat* A^{2} *ita ut fundationes ecclesiarum commemoret, sacram supellectilem et fundos prorsus omittat.*

6 fecit *om.* A^{5} — istas *om.* B^{6} — et *om.* D — ordinavit $AB^{56}C^{1}$ — **7** basilicam < istam > B^{5} — Constantinam B^{1} : Constantinianum C^{2} — donam C^{3} : < camara ex auro purissimo et > A^{56} — **8** fastigium $B^{6}E$ — batutilem B^{236} : baptutilem C^{12} : solidum A^{56} : *om.* A^{1} — quod E — **9** CXX < argent. > A^{1} — et *om.* E — apostulos A^{1} — pens. < lib. > C^{1} — lib. nonag. in q. p. B^{6} : in q. p. qui pens. sing. $C^{2}E$ (quinis E) — coronis $B^{6}E$ < ex > arg. $b^{1}D$: < de > arg. A^{56} : argenteas C^{1} — argenti purissimi E — **10** respiciente ad A^{1} — trono $B^{1}C^{3}$ — in *om.* C^{23} — V *om.* B^{1} — **11** pens. *om.* B^{6} : qui pens. E — et *om.* E — ex-CV] qui sunt in pedibus quinis costiscum crucibus tenentes qui pens. sing. lib. C quinas E — qui *om.* B^{235} — in ped. V pens. sing. $B^{23}C^{2}$ — V] quinos $AB^{56}D$: quinis B^{1} — CVnas B^{1} — **12** alabandinis $A^{1}B^{6}$: alamandenis A^{56} : alavandinis E — oculis $B^{6}C^{1}$ — tenentes astas *om.* E — hastas B^{12} : artas C^{1} — fastigium $B^{6}E$ — ipsum < ubi stant angeli vel apostoli > E — persat C^{3} — ex-purissimo et *om.* BC — dolaticium A^{1} : colaticio A^{56} : donatitio D : dolatico E — **13** cameram D — camaram-et *om.* E — quae pendet E : *om.* BC — fastidio $B^{234}C^{12}$: fastigium B^{6} : fastigio D — delfinis $B^{1}D$: dalfinos C^{1} *et ita porro* : delfina E — ex auro purissimo *om.* BCE — **14** pens. lib. L *om.* B^{16} — quae pens. E — pens. < sing. > AD — lib. I D — catena BC : catena sua E — quae C^{2} — qui pens. *om.* E — **15** coronas-XV *om.* C^{2} — IIII *om.* B^{234} — cum delfinis XX ex a. p. E — definis vicenis B^{1} — vicenos A^{1} : XX vicenos C^{1}, *et ita saepe* — XVnas B^{1} : quindenas A^{1} : XVI B^{6} — **16** trimeta $A^{56}B^{1}$: trimite B^{5} : trimme E : trimme in pedibus C^{234} — in *ante* latum *om.* $A^{56}C^{1}$ — latum] altum B^{1} : < in pedibus > C^{3} — lib.] in pedibus E — lib. D *om.* A^{16} — **17** purissimo] battutuli E — CCnas B^{1} : duocentenas A^{1} — **18** catenas A^{1} — aureas *om.* B^{6} — quae pens. E — XXXnas B^{1} : tricenas A^{1} — **19** patenas-XXX *om.* $B^{56}E$ (*suppl.* e) — catenas A^{1} —

scyphos auro purissimo VII, pens. sing. lib. X;

scyphum singularem ex metallo coralli, ornatum ex undique gemmis prasinis et yaquintis, auro interclusum, qui pens. ex omni parte lib. XX et uncias III;

scyphos argenteos XX, pens. sing. lib. XV;

amas ex auro purissimo II, pens. sing. lib. L, portantes sing. medemnos III;

amas argenteas XX, pens. sing. lib. X, portantes singulae medemnos singulos;

calices minores aureos purissimos XL, pens. sing. lib. singulas;

calices minores ministeriales L, pens. sing. lib. II.

Ornamentum in basilica : XI

farum cantharum ex auro purissimo, ante altare, in quo ardet oleus nardinus pisticus [34], cum delfinos LXXX, pens. lib. XXX;

farum cantharum argenteum cum delfinos XX, qui pens. lib. L, ubi ardet oleus nardinus pisticus;

fara canthara argentea in gremio basilicae [35] XLV, pens. sing. lib. XXX, ubi ardet oleus suprascriptus;

parte dextera basilicae, fara argentea XL, pens. sing. lib. XX;

fara cantara in leva basilicae argentea XXV, pens. sing. lib. XX;

cantara cirostata in gremio basilicae argentea L, pens. sing. lib. XX;

metretas III ex argento purissimo, pens. sing. lib. CCC, portantes medemnos X;

candelabra auricalca numero VII, ante altaria, qui sunt in pedibus X, cum ornatu ex argento interclusum sigillis prophetarum, pens. sing. lib. CCC;

quibus constituit in servitio luminum : XII

massa Gargiliana [36], territurio Suessano, praest. sol. CCCC;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

XV A — tricenas A^{1} — **1** sciphos B^{16} : scifos A^{1} : scyphos C^{23} — auro pur.] aureos E — qui pens. E — **2** scifum A^{1} — ex *om.* A^{56} — coralli A : corallo *cet.* — ex *om.* $B^{24}C^{2}$ — gemmis AB^{3} : de gemmis *cet.* — parassinis C^{2} — yaquintis $A^{1}C^{1}$: iacintis B^{3} : iacynctis C^{3} : iaciumctis B^{1} : yacinthinis C^{2} : iacintinis B^{2} : iacinthinis E : iacinctinis $A^{56}D$: iacincto B^{6} *et ita fere variant codd. quoties occurrit hoc verbum* — **4** sciphos B^{1} : scifos A^{1} — sing. *om.* C^{2} — quindenas A^{1} — **5** ammas B^{6} — II < pens. XX > C^{3} — portante singule E^{1} : *om.* B^{1} — medemnos-medemnos singulos *om.* C^{1} — medempnos $B^{34}C^{3}E$: medempnus B^{2} — IIIInos B^{1} : IIII B^{3} — III-medemnos *om.* B^{5} — **6** quae pens. E — Xnas B^{1} : denas A^{1} — singulae *om.* A — **7** aureos $A^{1}B^{5}C^{3}$: ex auro $A^{56}C^{12}E$: auro B^{234} (*de* B^{1} *non liquet*) — purissimos AB^{5} : purissimo *cet.* — XX B^{1} — **8** maior s $B^{234}C^{1}$ — binas B^{1} — **9** basilicam $B^{1}C^{2}$: balicam C^{3} : balica D — **10** cantarum A^{1} — ardit A^{1} — oleo nardius B^{6} — oleum nardinum pisticum $B^{25}C^{24}DE$ — delfinis $B^{16}DE$ — **11** qui pens. E — XXX < ubi candele ardent ex oleo nardino pistico in gremio aecclesiae > E — **12** cantarum A^{1} — delfinis B^{1} — CXX $A^{56}C^{234}E$ — oleum nardinum pisticum $A^{56}BCDE$ — oleum ardet E — **13** cantara A^{1} — argentea *om.* A — XLV] LX B^{3} — oleus AB^{1} : oleum *cet.* — suprascriptum B^{2} : suprascripta B^{3} : súpra C^{1} : qui supra $C^{23}E$: supra pendet C^{4} — **14** < in > parte A^{56} — ad dexteram partem B^{6} : dextram basilicam E — fara-XX *om.* B^{6} — **15** fara cantara-XX *om.* A^{5} : C^{2} *habet post lineam seq.* — cantara A^{1} — leba C^{3} — **16** bassilice A^{1} — XX < singuli librarum > C^{3} : < singularum librarum > $C^{24}E$ — **17** III < tres > C^{3} — XXX E (*corr.*) : trecenas B^{1} — portantes < singulas > $C^{24}E$: < sin gulos > A^{56} — medempnos B (-nus B^{5}) C^{1} : -nas $C^{3}E$: medemnas C^{2} — denos B^{1} — **18** aurecalca B^{1} : auricalco B^{3} : aurocalca C^{23} : auricalla B^{5} : ex auricalco A^{56} — numero *om.* $AC^{1}E$ — altarea B^{1} — quae $B^{6}E$ — X] decamnos (?) B^{1} — ornato $B^{1}C^{3}$: ornatum $B^{5}D$: ornamento B^{6} : ornatu suo E — argentu A^{1} — interclusa E — **19** < cum > sigillis A^{1} — profatarum C^{3}

20 cuius A^{1} : quae A^{6} — servitium C^{1} — luminum < $\overline{\text{id}}$ > E — **21** territurio $A^{1}B^{1}$: territurium E : territorio *cet. et ita porro* — Gariliana $C^{23}E$ (*forte etiam* B^{1}) : Gargaliana B^{5} — Suessuano C^{1} : Versano C^{2} : Suesano B^{6} : Suessanum E — prest. A^{1} *et ita porro* : praestantem < singulis annis > E — CCCX////

massa Bauronica, territurio Suessano, praest. sol. CCCLX;

massa Auriana, territurio Laurentino [37], praest. sol. D;

massa Urbana [39], territurio Antiano, praest. sol. CCXL;

massa Sentiliana, territurio Ardeatino, praest. sol. CCXL;

massa Castis, territurio Catenense [40], praest. sol. mille;

massa Trapeas [41], territurio Catinense, praest. sol. $\overline{I}$ DCL;

thymiamateria II ex auro purissimo, pens. lib. XXX;

donum aromaticum ante altaria, annis singulis lib. CL.

37 XIII Fontem sanctum [42], ubi baptizatus est Augustus Constantinus [43], ex lapide porfyretico [44] et ex omni parte coopertum intrinsecus et foris et desuper et quantum aquam continet ex argento purissimo lib. III VIII. In medio fontis [45] columna porfyretica qui portat fiala aurea ubi candela est, pens. auro purissimo lib. LII, ubi ardet in diebus Paschae balsamum lib. CC, nixum vero ex stippa amianti. In labio fontis baptisterii [46] agnum aureum fundentem aquam, pens. lib. XXX; ad dexteram agni, Salvatorem ex argento purissimo, in pedibus V, pens. lib. CLXX; in leva agni, beatum Iohannem Baptistam ex argento, in pedibus V, tenentem titulum scriptum qui hoc habet: ECCE AGNVS DEI, ECCE QVI TOLLIT PECCATA MVNDI, pens. lib. CXXV;

cervos argenteos VII fundentes aquam, pens. sing. lib. LXXX;

tymiamaterium ex auro purissimo cum gemmis prasinis XLVIIII, pens. lib. XV.

XIV Donum sancto fonti:

massa Festi [47], praepositi sacri cubiculi, quem donavit Augustus Constantinus, territurio Penestrino, praest. sol. CCC;

massa Gaba [48], territurio Gabinense, praest. sol. CCII;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

B^{1} : CCC B^{6} — CCCC-sol. *om.* C^{1} — **1** massa *om.* C^{234} — Verronica A^{1} : Berronica A^{5} : Beronica A^{6} : ////ronica B^{1} : Auronicam C^{1} : Muronica E — Suesano B^{6}] suprascripto E — CCCXL E — **2** Aurina C^{1} — **3** Uubrana B^{1} : Aurbana C^{12} — CCXX B^{1} — **4** massa-CCXL E *solus, qui solito more accusativo casu utitur*, massam etc. — **5** Catinense A : Catanense B^{35} : Cathene C^{3} : Catene E — **6** Tirapea B^{1} — Catenense $B^{16}C^{12}$E — DCL A^{1} : DCCCL A^{56} — **7** thymiamataria C^{2} : thimiamateria A^{1} : timiamateria $B^{1}C^{3}$: tymiamateria B^{1} : tymiatharia C^{1} : thimiam materie E — auri C^{3} — **8** dono aromatico B^{6} — domum B^{5} — altarem A — annos singulos C^{2}E.

9 sanctam $B^{2-6}C^{1}$: spm C^{2} — Constantinus < ab eodem episcopum Silvestrum ipsum sanctum fontem > E — Const. aug. C^{24} — ex] et C^{3} — lapide] metallo E^{14} — porfyretico A^{1} : purfyretico B^{1} : purfyritico C^{1} : porfiretico C^{2}E : purfyrico B^{5} : purfirico B^{5} : pursyrico C^{3} : purfiritico B^{2} : pufyritico B^{3} *et ita fere variant codd. in hoc verbo* — **10** copertum $B^{15}C^{3}$: coopertum C^{1} — et *om.* C^{23}DE — foris] extrinsecus A^{56} — super E — et *ante* quantum *om.* C^{23} — aquam $A^{15}C^{12}$: aqua *cet.* — < et > ex C^{1} — purissimo < in pedibus V qui pensavit argenti > E — lib. *om.* C^{2} — $\overline{III}$ VIII tria milia octo B^{1} : $\overline{III}$ VII A^{1} — **11** fontes B^{5} — columna < est > A^{56} : columnas E — porfyretica B^{1} : porfyriticam A^{1} — quae E : *om.* C^{234} — fiola $B^{234}C^{1}$: fyola C^{3} : fyulam B^{5} — canthela C^{2} — est *om.* D — LIII B^{6} — ardit A — **12** in diebus Paschae A : *cet. om.* — balsami B^{16} — ubinixum A^{15} : nixu C^{2} — ex] et E — styppa A^{1} : tippa B^{3} : stippam B^{6} — labium C^{2}E — baptisterii A : *om. cet.* — aureum A : ex auro purissimo *cet.* — **13** qui pensat E — CLXX A^{56} — agni < constituit > A^{56} — argento] auro A^{1} — purissimo *om.* E (*suppl.*) — pens.-pedibus V *om.* E (*suppl.*) — **14** leba C^{3} : laeva A^{1} — V *om.* C^{3} — **15** peccatum B^{1}E — CXXV A : C *cet.* — **16** cervus C^{1} — argenteos] ex argento B^{156}CD : ex argento purissimo B^{234} — VII] V B^{234} — qui pens. E — XXXnas B^{1} : LXX B^{6} — **17** tymiamaterio A^{1} — ex aur. pur.] aureum E — cum-XV A^{1} (*cf.* K) : pens. lib. X (LX B^{6}) cum gemmis prasinis et hiacintis ex undique numero gemmas XLII BCD (pensante B^{1} — gemmis C^{1}) : cum gemmis prasinis et iacinctinis undique numero XLII, pens. lib. X A^{56}E (*sed* E *om.* undique-numero).

18 Donum fontis baptisterii E — sancti B^{6}: sanctum C^{1} — fontis A^{1} : fonte $B^{1}C^{1}$ — **19** Vesti C^{1} : Fisti C^{24} : Fecisti C^{3} : Ferti E — praepositi-Constantinus E *solus* — territorio B^{1} — territurio Penestrino *om.* E — **21** Guba E — Gavinense A^{1} : Gabenense

massa Pictas [49], territurio supradicto, praest. sol. CCV;
massa Statiliana [50], territurio Corano, praest. sol. CCC;
massa intra Sicilia Taurana, territurio Paramnense [51], praest. sol. D;
intra urbe Roma, domos vel horrea, praest. sol. $\overline{II}$ CCC;
fundum Bassi, praest. sol. CXX;
massa Laninas [52], territurio Cartiolano, praest. sol. CC;
fundum Caculas, territurio Nomentano, praest. sol. L;
massa Statiana [53], territurio Sabinense, praest. sol. CCCL;
massa Murinas [54], territurio Appiano Albanense, praest. sol. CCC;
massa Virginis, territurio Corano, praest. sol. CC;
transmarina : XV
intra partes Africae :
massa Iuncis [55], territurio Mucario, prest. sol. DCCC;
massa Capsis, territurio Capsitano [56], praest. sol. DC;
massa Varia Sardana, territurio Mimnense [57], praest. sol. D;
massa Camaras, territurio Cryptalupi, praest. sol. CCCCV;
massa Numas, territurio Numidiae [58], praest. sol. DCL;
massa Sulphorata, territurio Numidiae, praest. sol. DCCXX;
massa Walzari oliaria, territurio Numidiae, praest. sol. DCCCX;
in Grecias :
massa Cefalina [59], praest. sol. D;
in Mengaulum [60] :
massa Amazon, praest. sol. CCXXII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

B^3 : Gabinensi E — **1** terraetorio C^3 *et ita saepe* — $\overline{ss}$ B^1E — CCVI B^2 — **2** massas C^3 — Statilianas B^1 : Estaliana B^5 : Tituliana C^{23} : Tutilianam C^4 : Statibanam E — Corona B^6 — CC E — **3** Secilia C^1 : Cecilia B^3 : Siciliam E — Tauranam B^5 : Tauriana B^6 : Taurona C^1 — Paranense C^{24} : Parammense B^3 : Paramense B^6 : Paramptinensi E (ti *deletum*) — Paramnense-territurio *om.* A^5 — **4** urbe *om.* E — urbem Romam B^{15}D — Romae B^6 : Romam E — domos-sol. L *om.* C^2 — domus B^6 — horrea A : hortos *cet.* (ortos B^3E : ortus B^6) — $\overline{II}$ CC B^1E — **5** fund. Bassis A^1 — qui praestant E — **6** massas C^1 — Lamnas B^6C^4 : Lacina A — terr. Cartiolano *om.* E — Cartiolana B^3 : Tilano (?) B^1 — **7** Caculus B^6 — Nomentano B^1 : Momentano *cet.* — **8** Statiana A (Sataciana A^5) E : Statiano BC^{13} (Stantiano B^5 : Stattana C^2) : Stationo D — Savinense A^1 : Sabinensi C^3 : Sabinorum E — **9** Murenas C^2 : Maurenas C^4 — Apiano B^{56} — **10** Viginnis C^2 : Viginis C^3 — Corona B^6 : Corona C^3

11 < et > transmarina E — transmarinas A^1 : transmarinum C^{24} — **12** intra *om.* A^1 : intira B^1 — partis A^1 — **13** Luncis A^5 : Vineis B^1 : Vincis $B^{56}C^1$: Iuntis D — Mucano A^1 : Mucarium A^{56} : Macario B^3 : Macarino C^4 : Micaria E — **14** massas C^3 — Capris C^1 : Capis B^6C^2 — territurio *om.* C^1 : temrio B^5 — Capitano C^2 — **15** massa-D *om.* C^2 — Faria $B^{234}C^1$ — Sardona B^6 — territurio Mimnense *om.* BCD — Mimnense A^1 : Mimense A^5 : Minense A^6 : Monensi E — **16** Amara B^1 : Cammaras B^5 : Cameras E — Crypta A^1 : Cripta A^{56} : Carta B^1 : Curtu $B^{23}C^1$: Curta $B^{56}C^{234}$DE — **17** Rumas A^6 : Nummas B^{56} — Numedie C^2 — DCL-sol. *om.* B^{13}DE — DCCXX B^6 — **18** Sulphorata A^{15} : Sulphurata $B^{24}C^3$: Supphurata B^5 : Sulforata C^1 — Numidie C^2 : Numiliae B^6 — **19** massa-Grecias *om.* C^{234} — Uualzari A^1 : Huualzari A^5 : Uualdari A^6 : Baldari *cet.* — olearia B^1 : oliana B^6 : olaria C^1 : oleario E — **20** in Grecias ABC^1D (Gretia B^6) : item in Gretia in territorio Cretas E — **21** massa-Mengaulum *om.* B^5 — Cephalina BD : Caephalina C^1 : Zephalinam C^4 : Cef. < in Creta > E — D *om.* A^5 — **22** Mengaulu A^1C^{34} : Mengaulo A^5E : Mengaullo A^6 : Mengaulum BC^{12} : Mengilum D — **23** Mazon A^6 : Amalon E

38 XVI Eodem tempore Augustus Constantinus fecit basilicam beato Petro [61] apostolo in templum Apollinis, cuius loculum [62] cum corpus sancti Petri ita recondit : ipsum loculum undique ex aere cypro conclusit, quod est inmobile : ad caput, pedes V; ad pedes, pedes V; ad latus dextrum, pedes V; ad latus sinistrum, pedes V; subter, pedes V; supra, pedes V; sic inclusit corpus beati Petri apostoli et recondit. Et exornavit [63] supra columnis purphyreticis et alias columnas vitineas quas de Grecias perduxit.

XVII Fecit autem et cameram basilicae ex trimma auri [64] fulgentem et super corpus beati Petri, supra aera quod conclusit, fecit crucem [65] ex auro purissimo, pens. lib. CL, in mensurae locus [66], ubi scriptum est hoc [67] : CONSTANTINVS AVGVSTVS ET HELENA AVGVSTA HANC DOMVM REGALEM SIMILI FVLGORE CORVSCANS AVLA CIRCVMDAT, scriptum ex litteris nigellis [68] in cruce ipsa.

XVIII Fecit autem candelabra aurocalca in pedibus X, numero IIII, argento conclusa cum sigillis argenteis actus Apostolorum, pens. sing. lib. CCC;

calices aureos III cum gemmis prasinis et yacintis, singuli qui habent gemmas XLV, pens. sing. lib. XII;

metretas argenteas II, pens. lib. CC;

calices argenteos XX, pens. sing. lib. X;

amas aureas II, pens. sing. lib. X;

amas argenteas V, pens. sing. lib. XX;

patenam auream cum turrem, ex auro purissimo cum columbam, ornatam gemmis prasinis et yachintis qui sunt numero margaritis CCXV, pens. lib. XXX;

patenas argenteas V, pens. sing. lib. XV;

coronam auream ante corpus, qui est farus cantharus, cum delfinos L, qui pens. lib. XXXV;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Eodem-fecit] Item huius temporibus fecit aug. Constantinus ex rogatu Silvestri episcopi E — beati Petri apostoli $A^{2}B^{2}$ — apostulo A^{1} — templo A^{26}DE — Apullinis B^{1} : Appollonis $B^{3}C^{12}$: Apollonis $B^{5}C^{3}$ — locum $A^{2}B^{136}C^{1}$ — **2** cum *om.* $A^{2}B^{1}C^{1}$ — cum-loculum *om.* E (*suppl.*) — sancti] beati $AB^{2}D$ — ita] d//// B^{1} — recedit A^{2} — ipsum ipsum B^{1} : ipso A^{2} — locum $B^{136}C^{1}$ — cipro B^{2} : cypri C^{3} : < et > cypro E — condusit A^{2} — quod est *om.* A — est *om.* B^{6} — immobile $B^{5}C^{2}$: inmovile C^{1} — **3** capud $A^{2}B^{136}C^{13}$E — ad pedes < similiter V subter > pedes V B^{6}—latum A^{2}—dextrum-latus *om.* E (*suppl.*) — adatus sin. B^{1} — latum sinixtrum A^{2} — subtus C^{2}E — **4** super A — sic *om.* C^{3} — includit B^{1246} (*corr.* b^{1}) : includitur B^{1} : inclaudit C^{3} — condit B^{6} — et *ante* exorn. *om.* $A^{2}C^{3}$—ornavit A^{1} — superus E (supra e) — columnas purpyriticas B^{6} : < ex > col. E —purfyreticis $A^{1}C^{3}$: purphyreticis B^{1} —**5** vitinias B^{2} : III tineas B^{6} — de *om.* B^{6} — Graecias < secum > A^{1}—Gretias C^{3} : Grecia C^{1}E—adduxit AC^{1}—**6** camaram B^{3} : cammeram B^{5} : cameras E (*corr.*) — basilice C^{3}—extrema ex K : ex trimma $B^{1}C^{24}$E : trimitam A^{1} : are A^{2} : tremitam A^{5} : trammitam A^{6} : extrema B^{2346} : extrimmam B^{5} : etirimma C^{1} : extremam D — aure D — fulgentes E — supra $A^{2}B^{156}$ — aera A^{12} : es A^{56}E : aere KBC : vere D — **7** ex auro p.] auream purissimam BCD — mensure $A^{1}B^{36}$: mensuram E — locum B^{6} : loci E — hoc Constantinus *om.* A^{2} — hoc < est > C^{3} — **8** et Helena Augusta *om.* C^{4} — Elena A^{2} — hunc C^{1} — donum B^{6} — regalem KAD : regali BC^{23}E : regali <aule> C^{4} : regalis $B^{6}C^{1}$ — simile $A^{2}C^{2}$: similis B^{6} : simi C^{1} : *om.* $A^{56}B^{1}$—fulgure C^{2} : furgore C^{3}— coruscantem $A^{56}C^{4}$— aula *om.* C^{4} — **9** < est > ex B^{6} — licteris < puris > E — in cruce *om.* C^{24} — crucem ipsam A^{15} — ipsa *om.* BCDE.

10 aurocalcha C^{1} : auricalco C^{1} : aurocalco B^{36} — numeru B^{6} — conclusas BC^{3}D : conclusam C^{1} : clusas C^{2} — gillis C^{3} — actos C^{3} — **11** CCCC C^{24} — **12** aureas B^{3} — IIII A — et-gemmas *om.* BC^{1}D — yacintis A^{1} : iacynctis C^{3} : iacinthinis C^{2} — singuli C^{234}E : *cet. om.* — qui-XLV *om.* A^{1} : A^{56} *ponunt post* lib. XII — quadragenas quinas B : quadraginta C^{1} : XLII C^{3} — **13** argentes C^{1} — **15** amas-X *om.* C^{1} — X-lib. *om.* B^{6} — **16** lib. III E — **17** patenam ex auro purissimo I cum turre et columba E — patena aurea A^{1} — turre A^{1} — columba A^{1}D — ornata B^{2} : ornata < cum > A^{1} — yaquintinis C^{1} : yacinthinis C^{2} : iacinctis C^{3} — quae E — **18** numerum A^{1} — < cum > marg. A^{56} — magaretas B^{3} : margaritas C^{23} —margaritis < albis > E — pens. < sing. > B^{5}D — **19** patenas-XV *om.* $A^{6}C^{4}$ — pens. *om.* B^{5} — **20** corona aurea A^{1} — qui] ubi $A^{56}C^{34}$E — e t < oleum nardinum > A^{56} — farus-sol. DCC (*p.* 179 *l.* 3) *om. hic* C^{34}, *sed alieno loco ponunt post* Laurenti martyris argento

fara argentea in gremio basilicae XXXII cum delfinos, pens. sing. lib. X;

ad dexteram basilicae, fara argentea XXX, pens. sing. lib. VIII;

ipsum altarem ex argento auroclusum cum gemmis prasinis et yaquintis et albis ornatum ex undique, numero gemmarum CCCC, pens. lib. CCCL;

tymiamaterium ex auro purissimo cum gemmis ex undique ornatum numero LX, pens. lib. XV.

Item in reditum [69], donum quod obtulit Constantinus Augustus beato Petro apostolo per diocesem Orientis : XIX 39

in civitate Antiochia :

domus Datiani, praest. sol. CCXL;

domuncula in Caene [70], praest. sol. XX et tremissium;

cellae in Afrodisia, praest. sol. XX;

balneum in Cerateas, praest. sol. XLII;

pistrinum ubi supra, praest. sol. XXIII;

propina ubi supra, praest. sol. X;

hortum Maronis, praest. sol. X;

hortum ubi supra, praest. sol. XI;

sub civitatem Antiochiam :

possessio Sybilles, donata Augusto, praest. sol. CCCXXII, charta decadas CL, aromata lib. CC, oleum nardinum lib. CC, balsamum lib. XXXV;

sub civitatem Alexandriam :

possessio Timialica, donata Augusto Constantino ab Ambrosio, praest.sol. DCXX, charta decadas CCC, oleum nardinum lib. CCC, balsamum lib. LX, aromata lib. CL, storace Isaurica lib. L;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

(*p.* 181 *l.* 12) — est] et $A^{6}B^{284}C^{3}$ — cantarus A^{1} — delfinis $B^{5}E$ — pens. < sing. > B^{1} — **1** farus E — cum delfinos *om.* A^{5} — cum-basilicae *om.* D — delfinos $A^{1}B^{35}C^{2}$: delfinis *cet.* — **2** dextra bassilicae A^{1} — farus E — **3** ipsud B^{2} — altarem $A^{1}B^{34}C^{2}$ (de B^{1} *n. l.*) : altare *cet.* — ex argento *om.* A : argenteo E — < et > aur. B^{1} — aurocluso C^{1} — yaquintis $A^{1}C^{1}$: iacinctis C^{3} : yacinthinis C^{2} — alibis B^{6} — ornatum-gemmarum *om.* BCDE ex *om.* A^{56} — **4** gemmarum *om.* A^{56} — CCCC] CCX BCD : CCX < ornatum undique > E — pens. < sing. > B^{6} — **5** tymiaterium A^{1} : thym. C^{2} : tim. *cet.* : timiamatarium C^{3} — ex auro purissimo AE : aureum BCD — ex *om.* $A^{56}B^{234}$ — num. LI E.

6 Item *om.* BCD — domum B^{35} — quod *om.* C^{3} — optulit A^{1} — Augustus *om.* B^{6} — apostulo A^{1} — diocesis A^{1} : dioceses A^{56} : diocesim B^{3} : diocese in C^{1} : diocese C^{3} — **7** civitate Antiochia AB^{5} : civitatem Antiochiam *cet.* (Anthiocia A^{1} : ////chiam B^{1} : Anthiociae C^{1} : Antiociam C^{3}) — **8** domum A^{1} — Daciani B^{3} — DCCXL C^{1} — CCXL-Afrod. p. sol. *om.* B^{6} — **9** domuncola $A^{1}B^{3}$: domunculam B^{5} — Gaene A^{1} : Genae A^{56} : Cene $B^{5}C^{4}E$ — sol. XXX $B^{3}C^{2}$: DXX C^{1} : XXV C^{4} — et-cellae *om.* C^{2} — trimissium $BC^{1}D$: erimissium C^{1} — **10** celle C^{3} — Afrodia A : Afrondisia C^{1} — DXX C^{1} — **11** valneum C^{3} — Ceratheas A^{1} : Cerathenas A^{56} : *de* B^{1} *n. l.* : Caereteas B^{2} : Cereteas $B^{345}C^{23}$: Ceretheas B^{6} : Ccretias C^{1} : Ceretes D : Cerateas E — XII B^{3} : XLV C^{34} — **12** pristrinum C^{2} : pristinum $B^{5}C^{4}E$ — **13** popina E — ubi *om.* E — hortum-sol. X *om.* C^{4} — **14** horto B^{3} : hortu $B^{5}D$: ortum $C^{3}E$ — hortum Aronis $B^{6}C^{1}$ — XI A — **15** hortum < alium > E : ortum C^{3} — XII B^{6} — **16** civitatem $B^{1}C^{1}D$: civitate *cet.* — Antiochiam $B^{13}C$ (Anthiociam C^{1}): Antiochinam D : Antiochia *cet.* (Anthiocia A^{1}) — **17** Sibillae $A^{56}E$: Sibilles B^{2} : Sibillis B^{6} : Sibellis C^{12} — donata < ab > E : doriate B^{5} : donato C^{1} — Aug̅ A^{1} : (*de* B^{1} *n. l.*) — CCCXXIII B^{5} : CCCII C^{1} : CCCXXXII C^{2} — chartas A : cartas E : carta $B^{6}C^{2}$: cartha *vulgo* — decas C^{1} — oleum-CC *om.* $BC^{1}D$ — **18** nardi oleum A : nardi olei E — lib. *post* bals. *om.* B^{6} — **19** civitate Alexandria $AB^{26}C^{2}E$ — **20** Tymialica A^{16} : Timiliaca B^{2} : Timialia E — < ab > Augusto A^{1} — Augusto *om.* C^{3} — Constantino *om.* C^{24} — Ambrosio A : Ambronio *cet.* — charta A : cartha $B^{35}C^{3}$: cartas E : carta *cet.* — decatas C^{1} — **21** olei $A^{1}E$: oleo $B^{23}C^{1}$ — nardi E — LX] L C^{1} : XL E — storaces A^{56} : sthorace B^{1} : storacae B^{3} — storacheis aureca B^{6} — Hisaurica A : Isauria D — L] I E —

possessio Euthymi caduci, praest. sol. D, charta decadas LXX;

XX per Aegyptum, sub civitatem Armenia:

possessio Agapi, quod donavit Augusto Constantino;

possessio Passinopolimse, praest. sol. DCCC, charta decadas CCCC, piper medemnos L, crocum lib. C, storace lib. CL, aromata cassia lib. CC, oleu nardinu lib. CCC, balsamu lib. C, linu saccus C, cariophylu lib. CL, oleu Cypriu lib. C, papyru racanas mundas Ī;

possessio quod donavit Constantino Aug. Hybromius, praest. sol CCCCL, charta decadas CC, aromata cassia lib. L, oleum nardinum lib. CC, balsamum lib. L;

in provincia Eufratense, sub civitate Cyro:

possessio Armanazon, praest. sol. CCCLXXX;

possessio Obariae, praest. sol CCLX.

40 XXI Eodem tempore fecit Augustus Constantinus basilicam beato Paulo [71] apostolo ex suggestione Silvestri episcopi, cuius corpus [72] ita recondit in aere et conclusit sicut beati Petri, cui basilicae hoc donum obtulit:

sub Tarso Ciliciae:

insulam Gordianon [73], praest. sol. DCCC.

Omnia [74] enim vasa sacrata aurea vel argentea aut aerea ita posuit ut in basilica beati Petri apostoli, ita et beati Pauli apostoli ordinavit. Sed et crucem auream super locum beati Pauli apostoli posuit, pens. lib. CL.

sub civitate Tyria:

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Eutymi A^{1} : Euthymi C^{2} : Eutimi *cet.* — Eutimiceducis A^{56} : Autimiaca doci C^{4} : Euthimicaducis E — Cadoci C^{3} — duci *om.* B^{5} — chartas A : cartha $B^{35}C^{13}$: carta B^{1} *et cet.* — charta-Agapi quod *om.* E — decadas < praestante sol. > B^{6} -- **2** Egyptum $A^{1}C^{3}$ — civitatem $B^{15}C^{13}D$: civitate *cet.* — Armeniam A^{1} : Armentam C^{1} — **3** Aug̅ $A^{1}C^{1}E$: Augustus C^{2} — Const. Aug. C^{1} — Constantinus $A^{1}C^{12}$: Constan̄ E — **4** possessionem E — Passinapolimse A^{1} : Passinopolimre B^{1} : Passinopolimsemper C^{1} : Passinopolimpse C^{1} — chartas A : cartas E: carta B^{26} : cartha *cet.* — peper B^{1} — medempnus B^{236} — croco $BC^{1}D$ (crotquo B^{5}) : crocos E — **5** sthorace $B^{1}C^{3}$ — aromatha C^{3} — casio $B^{2}C^{3}$: cassio B^{3} : casia $B^{5}D$: cassie C^{1} — oleu nardinu $B^{1}C^{3}$: olei nardini $A^{1}E$ (nardi E) oleum nardinum C^{2} : oleo nardino *cet.*—balsamu lib. C *om.* C^{234}—balsamu B^{1} : balsamo $B^{23}C^{1}$: balsami E : balsamum *cet.* — linu B (linus B^{3}) C^{234} : lini E : linum *cet.* — saccos $C^{124}E$ — **6** gariofil̄ A^{1} : gariofilosum A^{5} : gariophilorum A^{6} : cariophylu B^{1} : cariophile B^{2} : cariophilo B^{1} : cariophilum $B^{5}D$: gariopholo B^{6} : cariofilo C^{1} : gariophilu C^{23} : gariofillum C^{4} : caseisillu E — ole B^{1} : oleu $B^{5}C^{3}$: oleum $B^{6}C^{2}DE$: oleo *cet.*— cypreo A^{1} : cypriu $B^{5}C^{3}$: cibrio B^{6} : cyprium $C^{2}DE$: cyprio *cet.* — lib. CL C^{2} —papyr̄ A^{1} : < ex > papiro A^{56} : papiru $B^{156}D$: papiro $B^{2}C^{1}$: papyro B^{3} : papyru C^{24} : papiri C^{3} : papirum E — racanas munda lib. CC C^{4} : rucanas lib. mundas Ī E—**7** quam E—Constantinus $A^{1}C^{1}$: Constan̄ E — Hybrion A^{1} (Hybrimon a^{1}) : Ypromius B^{6} : Ubromius C^{1} : Ymbromius C^{2} : Ybromius C^{4} : Bromius D : Hybromias E — CCCL C^{1} — chartas A^{1} : cartas E : cart /// B^{1} : cartha $B^{35}C^{3}$: carta *cet.* — dechadas C^{2} — aromatha C^{3} — **8** oleum-CC *om.* BCD — balsamum $AB^{5}D$: balsamu C^{3} : balsami E : balsamo *cet.* — **9** Eufratense $AB^{3}C^{23}$ E (-si E) : Eupharatense C^{1} : Eupratense B^{6} : Euphratense *cet.*— Tyro A : Ciro C^{3}—**10** possessionem Armanalanan E — CCCLXXXII C^{1} : CCCCLXXX B^{5} — **11** possessio-CCLX *om.* BCD — Mobaris E

12 A^{2} *om. hanc basilicam*—Aug. Constantinus *om.* BCD— apostulo A^{1}—< sancti > Silvestri B^{6}—**13** corpus < sanctum > BCDE —sicut et E—Petri < Constantinus Augustus > BCE : < Constantinus Augustus et domnus Constantius Augustus > D — cui basilicae hoc] et BCD — basilica A^{1} — donum hoc E — dona C^{1} — **14** Tharso $A^{1}C^{2}$ — **15** insula B^{6} — Cordion̄ A^{1} : Cordiononon A^{56} : Cordionō B^{1} : Cordiano B^{234} : Cordionum B^{56} : Cordiona C^{1} : Gordianon C^{2} : Cordianon C^{34} : Cordiorum D : Cordionis E — LXXX $B^{234}C^{3}$: DCCCC B^{5} — **16** Omnia enim] Nam omnia BCD — vel *om.* E — ita posuit *om.* A^{56} : conposuit B^{3} — sicut BCD : sicut et E—basilicam $C^{2}E$ — beati] sancti E — apostuli A^{1} — et < in > A^{56} — **17** apostuli A^{1} — ornavit $B^{2346}C^{3}$ — aureum C^{2} — apostuli A^{1} : *om.* C^{1} — < qui > pens. A : praestante B^{5} — **18** civitatem $B^{15}C^{3}D$: civitate *cet.* — Ritria B^{6} —

possessio Comitum, praest. sol. DL;
possessio Tymia, praest. sol. CCL;
possessio Fronimusa, praest. sol. DCC, oleum nardinum lib. LXX, aromata lib. L, cassia lib. L;

sub civitate Aegyptia:

possessio Cyrios, praest. sol. DCCX, oleum nardinum lib. LXX, balsamum lib. XXX, aromata lib. LXX, storace lib. XXX, stacten lib. CL;
possessio Basilea, praest. sol. DL, aromata lib. L, oleum nardinum lib. LX, balsamum lib. XX, croco lib. LX;
possessio insulae Maccabes, praest. sol. DX, papyrum mundum racanas D, linu saccos CCC.

Eodem tempore fecit Constantinus Augustus basilicam[75] in palatio Sessoriano, ubi etiam de ligno sanctae Crucis **XXII 41** domini nostri Iesu Christi in auro et gemmis conclusit, ubi et nomen ecclesiae dedicavit, quae cognominatur usque in hodiernum diem Hierusalem; in quo loco hoc constituit donum:

candelabra ante lignum sanctum quae lucent ex argento IIII, secundum numerum IIII evangeliorum, pens. sing. lib. LXXX;
fara canthara argentea L, pens. sing. lib. XV;
scyphum ex auro, pens. lib. X;
calices aureos ministeriales V, pens. sing. lib. singulas;
scyphos argenteos III, pens. sing. lib. VIII;
calices ministeriales argenteos X, pens. sing. lib. II;
patenam auream, pens. lib. X;
patenam argenteam auroclusam cum gemmis, pens. lib. L;
altare argenteum, pens. lib. CCL;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Comitu BCD — DC A^{1} : *om.* A^{56} — **2** possessio-CCL *om.* A^{56} — Tymia $A^{1}C^{1}$: Timia *cet.* — **3** possessio-sol. *om.* A^{56} — Fronimosa A^{1} : Fromimusa BCD (Fromimimusa B^{3} : Formimissa B^{6} : Promimusa C^{4}) : Fronimusa E — DCCC B^{2} — oleo B^{2346} — nardino B^{234} : nardium C^{2} — oleum nardinum] *abhinc redit iustus ordo in* C^{34} — cassia lib. L *om.* $A^{5}C^{3}D$ — L] C E — **4** Egyptia C^{3} : Aegypti E — **5** Ciros A^{1} : Cyreus C^{1} : Cyreos C^{2} : Cyrias E — oleum $A^{1}B^{5}C^{2}$: oleo *cet.* (*de* B^{1} *n. l.*) — nardinu $B^{1}C^{3}$: nardinum $B^{5}C^{3}$: nardino *cet.* — balsamo B^{6} (*de* B^{1} *n. l.*) : balsamu C^{3} — aromata-XXX *om.* $A^{5}B^{6}$ — oramata C^{2} — LXXX B^{3} — **6** storace lib. XXX *om.* D — storacae C^{3} — stactes A : stacten *cet.* — **7** Bassilea A^{1} : Basileas A^{56} : Balsilea C^{12} : Basilia $B^{6}C^{4}D$: < storace lib. XXXlia > D — DL] L D — lib. CL B^{1} — oleo nardino $B^{2346}C^{1}$: oleo nardinu C^{3} — balsamu C^{3} — XXX B^{5} — crocum B^{5} : crocu $B^{6}C^{2}D$: crocos E — **9** insule $B^{3}C^{3}$: insula E — Maccabes A^{1} : Maccab/// B^{1} : Maccabeo C^{3} : Machabeo *cet.* — DCX $B^{234}C^{2}$ — papyr̄ A^{1} : papyrum C^{2} : papirii C^{3} : paupiru D : papirum *cet.* — rachanas B^{234} — D] L B^{6} — linū $A^{1}C^{1}E$ — saccus $BC^{4}D$ — CCCC C^{3}

10 Sessorianum B^{1} : Sossoriano B^{2-5} : Sossorianum $B^{6}C^{3}$: Sosorianum C^{1} : Sosoriano D : Sosorriano $C^{4}E$ — etiam *om.* BCD — sancto C^{3} — **11** < posuit et > in BCDE (in *om.* E) — ubi < etiam > E — < in > gemmis A^{15} — quem E — **12** haec const. dona A^{56} : constituit dona ista BCD — **13** candelabrum C^{2} — < aurea et argentea > ante E — quae lucent] lucentes BCDE (lucentia B^{5} : lucentem B^{6}) — ex argento IIII *om.* E — ex arg.] argentea B^{6} — IIII *om.* E — quae pensaverunt E — **14** lib. XC C^{3} — **15** faras E — cantara $A^{1}B^{6}$ — quae pensaverunt E — lib. XII B^{5} — **16** scyphum-X *om.* B^{6} — sciphum A^{1} — ex auro] aureum purissimum BCDE — quae pen̄ E — **17** min. aur. E — singulas] V C^{1} : II C^{2} — **18** sciphos A^{1} — argenteos *om.* AB^{56} (*de* B^{1} *n. l.*) — **19** arg. min. C^{13} — sing. *om.* E — II] V $B^{2-5}C^{3}$ (*de* B^{1} *n. l.*) — **20** patenam-X *om.* ABCD — **21** patena argentea auroclusa A — L *om.* C^{2} : < patenam auream pens. lib. X > A^{56} — **22** ipsum sanctum altare aureum E — altarem B^{13} — argenteo A^{1} — qui pen̄ E

amas argenteas III, pens. sing. lib. XX;

et omnia agrorum iuxta ipsum palatium [76] ecclesiae dono dedit;

item possessio Sponsas [77], via Lavicana, praest. sol. CCLXIII;

sub civitate Laurentum [78], possessio Patras, praest. sol. CXX;

sub civitate Nepesina, possessio Anglesis, praest. sol. CL;

sub civitate suprascripta, possessio Terega [79], quae praest. sol. CLX;

sub civitate Falisca, possessio Nymphas, praest. sol. CXV;

item sub civitate Falisca, possessio Herculi, quod donavit Augusto et Augustus obtulit ecclesiae Hierusalem, praest. sol. CXL;

sub civitate Tuder, possessio Angulas, praest. sol. CLIII.

42 XXIII Eodem tempore fecit basilicam [80] sanctae martyris Agnae ex rogatu filiae suae et baptisterium [81] in eodem loco ubi et baptizata est soror eius Constantia cum filia Augusti a Silvestrio episcopo, ubi et constituit donum hoc :

patenam ex auro purissimo, pens. lib. XX;

calicem aureum, pens. lib. X;

coronam farum cantharum ex auro purissimo cum delfinos XXX, pens. lib. XV;

patenas argenteas II, pens. sing. lib. XX;

calices argenteos V, pens. sing. lib. X;

fara cantara argentea XXX, pens. sing. lib. VIII;

fara cantara aurocalca XL;

cerostata aurocalca argentoclusa sigillata XL;

lucerna aurea nixorum XII super fontem, pens. lib. XV;

et donum in reditum :

circa civitatem Figlinas [82] omnem agrum, praest. sol. CLX;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 III *om.* C^1 : IIII C^3 — sing. *om.* E —. XX. ana singulas C^4 — **2** iuxta ipsum] circa BCDE — ecclesiae *om.* B^6 — ecclesiae dono dedit *om.* A^1 — **3** item A^1E : *om. cet.* — CCLXIII-sol. *om.* D—CCXXIII B^6 : CCLXII E— **4** sol. *om.* A^1— **5** civitatem B^1 — Nepesinam B^1 : Nepessina B^{36} : Pessina B^5 — Anglesis-possessio *om.* C^1—Anclesis B^2 : Angelesis B^5 — CCL B^6— **6** suprascriptam B^1—Teregia A^{15} : Terrega A^6 : Aerega C^1 : Thereca C^4 — qui A^1 : *om.* C^2E — **7** sub-CXV *transfert* E *post possessionem sequentem, praemisso* item — Calisca B^6 : Valisca C^1— Nimphas B^{26}E : Nympha D — CXXV B^6A^{56} — **8** item *om.* C^{24} — civitatem B^{13} —Valisca B^1 : suprascripta C^{24} : superscriptae Falisca E — Hercoli B^1 : Herculae B^6 : Herecoli C^1 — quod donavit] quae donata est E — Aug̅ A^1E : Augusta B^6 : Augustus C^2 — Aug̅ A^1E : Augusta C^{24} — **9** CXLIIII D — **10** Tudera B^5 — CLIIII B^6

11 Eodem tempore] Item A^2 — fecit < Constantinus Augustus > C^{24} — sancti B^6 — Agnen A^{12} : Agnes A^{56} : Aug̅ B^6 : Agnetis E—martyres A^1—rogatus A^2 : rogo B^6 — < Constantiae > filiae FE—locum B^1— **12** Constantina B^5—cum filia *om.* A^1—filio B^5 : set A^2—Aug̅ A^2 : Augusta C^1—a Silvestrio episcopo *om.* BCD — ubi-hoc] et ibidem autem constituit hoc BCD (autem B^1C : *cet. om.*) — et *om.* E — donum hoc] dona A^2, *qui sequentia de more omittit* — **13** ex auro pur.] auream BCD — **15** fara A^1 : faram B^5—cantar̅ A^1: cantarum $B^{26}C^2$ — ex AB^5 : *cet. om.*—auri C^3 — purisimo C^1—delphinis B^1 : delfinis $B^{26}C^1$E—XX B C^{21}—XV-lib. *om.* A^5B^5— **17** X-lib. *om.* B^6 — **18** cantbara B^{13} C^3 — sing. *om.* C^{24} — **19** canthara-cirostata *om.* C^2 — cantara] aerea BCD (erea B^1C^3) — aurochalca B^1 : auricalcha B^6 : aurocalcha B^5C^3 : auricalca C^1 : < aerea > auricalca E — **20** cerost. A^1 : cyrost. B^3C^1 : cereost. D : cirost. *cet.* — argentoclusas A^{15} — sigillatas A^{15} : singillata B^1 : singulata B^6 — XL sig. B^6 D — **21** lucerna aurea] lucernam ex auro purissimo E — XII < qui pens. lib. XX > A — fontem < aliam > A^{56}—quae pens. E — pens. *om.* C^3 — **22** et donum *om.* BCD — **23** civitate A^1 — Figlinas A : Fidelinas BD : Fidelenas C^{12} : Fidenas C^{34}E — omne E — agrum] aurum C^{34} : annum E —

via Salaria sub parietinas [83] usque omnem agrum sanctae Agnen, praest. sol. CV;

agrum Muci, praest. sol. LXXX;

possessio Vicum Pisonis, praest. sol. CCL;

agrum Casulas, praest. sol. C.

Eodem tempore fecit basilicam [84] beato Laurentio martyri via Tiburtina in agrum Veranum supra arenario cryptae et usque ad corpus sancti Laurenti martyris fecit grados ascensionis et descensionis. In quo loco construxit absidam et exornavit marmoribus purphyreticis et desuper loci conclusit de argento et cancellos de argento purissimo ornavit, qui pens. lib. Ī; et ante ipsum locum in crypta posuit XXIV 43

lucernam ex auro purissimo nixorum X, pens. lib. XX;

coronam ex argento purissimo cum delfinos L, pens. lib. XXX;

candelabra aerea II in pedibus denos, pens. sing. lib. CC;

ante corpus beati Laurenti martyris argentoclusas sigillis passionem ipsius cum lucernas binixes argenteas, pens. sing. lib. XV.

Donum quod obtulit:

patenam auream, pens. lib. XX;

patenas argenteas II, pens. lib. XXX;

sciphum ex auro purissimo, pens. lib. XV;

sciphos argenteos II, pens. sing. lib. X;

calices argenteos ministeriales X, pens. sing. lib. II;

amas argenteas II, pens. sing. lib. X;

fara argentea XXX, pens. sing. lib. XX;

metreta ex argento, pens. lib. CL, portante medemnos II;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Salubria B^1C^1 : Sallaria C^3 : Salutaria B^6 — parietes A : paritinas C^2 : parietinhas D — usque *om.* B^2C^{23} : usque ad A^{56} — sanctae Agnen *om.* BCD — Agnes E — CVI B^2 — **2** acrum B^1 — XC C^3 — **3** Vico A^1E : Vici A^{56} — Pensionis A^1 : Pissonis B^6C^1 : Pisones D — CCL-sol. *om.* A^5 — CCCL A — **4** acrum B^1 — Caculas C^{234} : Ceulas E (Caculas e)

5 Eodem tempore] Rursum A^2 — <Constantinus Augustus> fecit BCDE (fecit Const. Aug. B^6) : fecit <idem Aug̅> A^2 — basilica $A^{12}B^6$ — beati Laurentii D — martyrio B^1 : martyre B^3 — Feranum C^2 : Verano D — supra] sub A — aerenario C^1 : arenarium C^{234} — **6** cryptae $A^1B^1C^2$: criptae *cet.* (cripte C^3) — sancti] beati E — Laurenti $A^1B^1C^{23}$: Laurentii *vulgo* — martyres A^1 — <in qua> fecit E — gradus $A^2B^2C^1D$ — grandes ascensiones et descensiones B^5 — discensionis $A^{12}B^5$ — quo] co C^3 — **7** absida A^1 — purph. A^1 : porf. C^2 : purf. C^3 : porfyriticis B^1—de super loci] de superiori loco E — loci *om.* A^{56} — de] ex A^{56} — et-argento *om.* A^1C^1 — et cancellos *om.* C^4 — cancellos $A^{56}B^5D$: cancellus B^6 : cancellis *cet.* — de] ex $C^{23}E$ — **8** ordinavit A : ornabit C^3 — I] CC A^1C^{12} — locom B^1— crypta A^1 : cripta B^1 : cryptam C^2 : criptam *cet.* — **9** lucerna A^1 — **10** corona A^1 — ex arg. pur.] argenteam E — delfinos $A^1B^3C^2$: delfinis *cet.* — XX B^1 — **11** herea C^3 — denis B^1 : denus B^5 — CC A : CX C^3 : CCC *cet.* — **12** martyres A^1 — argento-] *Hic* C^{34} *inserunt verba prius omissa p.* 176, *l.* 20—argente- C^2 : argenti- B^3 — clausas B^1C^2 : clusam E — sigilus *vel* sigilas B^1 : singillis B^5 : singulis B^6D — passionem] possessionem C^{34} — pas. ip. sig. E — cum] et A^{56} <ornatum> cum E – lucernis $A^{12}E$ — unixis B^1 : uinixis $B^{3456}C^1D$: innixis B^2 : nixis C^{234} : bissinis E — argenteis C^2E

14 Donum quod obtulit E : *om. cet.* — **15** patenam-medemnos II (*l.* 22) A *transfert post possessiones* : *om.* BCD *excepta linea* 21 *quae in iis sic legitur*, *itidem post possessiones* : fara argentea XXX pens. sing. lib. VIII. — patena aurea A^1 — auream <posuit> A^{56}—**16** II pens. <sing.> E—**19** min. arg. E — lib. XX E — **20** sing. *om.* E— **21** lib. XV E — **22** metretam ex auro E—portantes medempnos III E —

XXV in eodem loco [85] :

possessio cuiusdam Cyriacae [86] religiosae feminae quod fiscus occupaverat tempore persecutionis, Veranum fundum, praest. sol. CLX;

possessio Aqua Tutia [87] ad latus, praest. sol. CLIII;

possessio Augusti, territurio Sabinense, praest. nomini Christianorum [88] sol. CXX;

possessio Sufuratarum [89], praest. sol. LXVI;

possessio Micinas Augusti, praest. sol. CX;

possessio Termulas, praest. sol. LX;

possessio Aranas, praest. sol. LXX;

possessio Septimiti, praest. sol. CXXX.

44 XXVI Eisdem temporibus [90] fecit Augustus Constantinus basilicam beatis martyribus Marcellino presbitero et Petro exorcistae in territurio inter duos lauros et mysileum ubi mater ipsius sepulta est Helena Augusta, via Lavicana, miliario III. In quo loco et pro amorem matris suae et veneratione sanctorum posuit dona voti sui :

patenam auream purissimam, pens. lib. XXXV;

candelabra argentea auroclusa in pedibus XII IIII, pens. sing. lib. CC;

coronam auream quae est farus cantharus cum delfinos CXX, pens. lib. XXX;

calices aureos III, pens. sing. lib. X, cum gemmis prasinis et yacintis;

amas aureas II, pens. sing. lib. LX;

altarem ex argento purissimo, pens. lib. CC, ante sepulchrum beatae Helenae Augustae, qui sepulchrum est ex metallo purphyriticus exculptus sigillis;

fara canthara argentea XX, pens. sing. lib. XX.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 loco < est > A^{56} — **2** Quiriacitis B^{1} : Quiriacetis $B^{2-6}C^{3}$: Quiriatitis C^{1} : Cyriacctis $C^{24}E$: Quiriaci D — religione C^{2} : relegiosae c^{3} — quod] qui A^{56} : quam E — pracoccupaverat A : occupaverunt C^{2} — tempora A^{56} — **3** fudum C^{2} — CXL E — **4** Aquatuscia $AB^{156}C^{1}D$: Aquatusciae B^{234} : Aquatutia C^{2} : Aquatia C^{3} : Aquatucia C^{4} : Aquatusia E (-tuzia e) — ad latum E (*corr.*) : adas B^{1} — **5** terretorio C^{3} — Savinense $A^{1}C^{2}$: Sabinensi E — nomine-sol. *om.* B^{5} — nomini AB^{6} : nomina D : nomine *cet.* — < praest. > sol. C^{1} — sol. *om.* C^{2} — sol. XX E (*corr.*) — **6** poss.-LXVI *om.* ABCD — **7** Mecenas A^{56} : Micenas $B^{1}C^{4}$: Micanas B^{5} : Mucinas C^{1} : Micinias D — < cum > Augustus B^{5} : Augusto D — CL E — possessio-sol. LX *om.* C^{4} — **8** Thermulas $C^{2}E$: Termolas D — LXV A : CLX B^{1} — **9** Arana B^{1} : Oranas C^{1} — **10** poss.-CXXX *om.* ABCD.

11 Eisdem-voti sui] Eisdem temporibus Augustus Constantinus fecit basilicam via Lavicana inter duos lauros beato Petro et Marcellino martyribus et moysileum ubi beatissima Augusta matrem suam posuit in sarcofago porphyritico ubi et donavit BCD (basilam viam Lavicanam B^{1} — lauras B^{1} *et in margine* : ubi Helena iacit — et] cum B^{1} — et moysileum *om.* C^{2} — mosyleum B^{6} : mosileum C^{1} — beatissimam Augustam $B^{5}C^{2}$ — reposuit C^{24} — sarcofaco B^{1} : sarcophago $B^{6}C^{2}$: sarcofogo C^{1} — porphyritico B^{1} : purfiritico C^{3}) — Aug. Const. fecit E — Constantinus *om.* A^{2} — basilicam < in territurio > A^{1} — beatissimis E — **12** in territurio A^{256} : *om.* $A^{1}E$ — musileum A^{2} : mausoleum E — < beatissima > mater E — Augusta < in sarcophago porfiretico > $A^{56}E$ (purpureo A^{56}) — **13** miliario <ab urbe Roma > E — pro] propter A^{2} — amore matri E — venerationem A^{2} — suae E — **14** patinam A^{1} — auro B^{56} : ex auro E — purissimo $B^{6}E$ — XXV A — **15** auroclusas C^{2} — IIII in ped. XII E — duodenos A^{1} : duodenus C^{3} : duodenis C^{4} — IIII *om.* B^{2} — <qui> pens. C^{1} — CCL A — **16** corona aurea A^{1} — auream] ex auro purissimo E — pharus C^{1} : < in > farus D — cantarus A^{1} — delfinos $A^{1}B^{5}C^{23}$: delfinis *cet.* — CXXX B^{5} — pens. sing. lib. X C^{1} *transfert post* yacintis — **17** yacintis A^{1} : yaquintis B^{1} : iacinctis C^{3} : yaquintinas C^{1} : yacinthinis C^{2} — **18** lib. XL BCD : XI E — **19** altarem $B^{13}C^{23}$: altare *cet.* — ante-sigillis *om.* BCD — Helene Auguste A^{1} — qui-sigillis *om.* A^{6} — qui sepulchrum est] fecit E — **20** metallo] marmore A^{5} — purpureo A^{5} : porfiretico E — exculptis E — **21** < posuit > fara A^{56} — phara A^{1} — cantara A^{1} — argentea *om.* C^{1} : ex argento purissimo E — sing. *om.* B^{6} —

Item in basilica sanctorum Petri et Marcellini donum dedit : XXVII

altare ex argento purissimo, pens. lib. CC;

patenas aureas purissimas II, pens. sing. lib. XV;

patenas argenteas II, pens. sing. lib. XV;

scyphum aureum maiorem purissimum, ubi nomen Augustae designatur, pens. lib. XX;

scyphum aureum minorem, pens. lib. X;

scyphos argenteos V, pens. sing. lib. XII;

calices argenteos ministeriales XX, pens. sing. lib. III;

amas argenteas IIII, pens. sing. lib. XV;

annis singulis oleum nardinum pisticum lib. DCCCC, balsamum lib. C, aromata in incensum sanctis martyribus suprascriptis, beato Marcellino et Petro, lib. C ;

fundum Laurentum [91] iuxta formam cum balneum et omnem agrum a porta Sessoriana usque ad via Penestrina a via itineris Latinae usque ad montem Gabum, possessio Augustae Helenae, praest. sol. ⊤CXX ;

insulam Sardiniam [92] cum possessiones omnes ad eandem insulam pertinentes, praest. sol. ⊤XXIIII ;

insulam Meseno [93] cum possessiones ad eandem insulam pertinentes, praest. sol. DCCCX ;

insulam Mattidiae [94], quod est montem Argentarium, praest. sol. DC ;

possessio in territurio Sabinense quod appellatur Duas casas [95], sub monte Lucreti, praest. sol. CC.

Eodem tempore fecit Constantinus Augustus basilicam in civitate Hostia [96], iuxta portum urbis Romae, beatorum apostolorum Petri et Pauli et Iohannis Baptistae, ubi et dona obtulit haec : XXVIII 45

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 in-Marcellini] sanctis martyribus suprascriptis besilicae A^1 — in *om.* C^2 — basica C^3 — donum A^1 : hec dona A^{56} : donum < quod > BCDE (domum C^2) — dedit < tale est > E — **2** altarem B^3C^{23} — argenteum purissimum E — **3** purissimas *om.* A — sing. *om.* E — **4** patenas-XV *om.* C^4D — III B^1 — **5** sciphum A^1 — purissimum *om.* E — ubi-designatur *om.* A : E *transfert post* lib. XX — Augustae E : Augusti BCD — **6** sciphum A^1 — scyphum-X *om.* C^2E — XX B^6 — **7** sciphos A^1C^3 — argenteas C^3 — **8** min. arg. $BC^{23}E$ — pens.-III *om.* B^6 — IIII B^5 — **10** annis] ana C^4 — oleum A^1CD : olei $A^{56}E$: oleo *cet.* (*de* B^1 *n. l.*) — nardiñ A^1 : nardini A^{56} — nardo B^{2-5} (*de* B^1 *n. l.*) : nardino B^6 : nardum C^1 : nardinu C^2 : nardu C^3 : nardi DE — pistico B^{2-6} : pistici B^1(?)E — balsami E — aromatum A^{56} — in *om.* A^1C^1D (*de* B^1 *n. l.*) — incenso B^{26} : incensu C^3 — sanctis-Petro] ante corpora sanctorum Marcellini et Petri E — **11** suprascripto B^3 : sanctis C^1 : *om.* AC^2 — beato AB^5 : beatis *cet.*

12 Lauretum B^{23} : Laurentium E — furma A^1 : furmam B^5 — balneo B^2C^1E — omne E — a] ad $A^1B^{234}C^1D$ — portam $BC^{13}D$ — Sessuriana A^1 : Sesuriana A^5 : Sessoriana A^6 : So////// B^1 : Sossorianam $B^{245}C^3$: Sosorinam B^3 : Sosorianeam B^6 : Sororrianam C^1 : Susurrianam C^2 : Susurrina C^4 : Sororianam D : Sosorritata E (-tana e) — usque-Penestrina *om.* BCDE — viam Praenestinam A^{56} — **13** a via-usque] viam etinerariam usque ad viam Latinam BCDE (via C^4 — et in aerariam B^2 : et in aerarium B^6 : et in erocriam C^1 : itinerariam C^2 : itineraria C^4 : et in rariam D — via iteneraria E) — Gabum] Albium E — Gabum < ipsum montem Gabum > $BC^{234}D$: < ipse mons Albius > E (Gavum e) — Aug. Hel.] Angelene C^1 — Augusti B^3 : Augusta B^4 — CCCXX A^1C^{124} : mille CX D — **14** Sardinam C^{34} — possessionibus omnibus E — ad-pertinentes *om.* BCD — eandem insulam] se A^{56} — insulam *om.* E — pertinentibus A^1E : pertinente A^{56} : pertinentes *scripsi* — CCXXIIII A^1C^{124} — **15** insula A^1 : *om.* BCD — Meseno AB^1C^3 : Menseno B^{234} : Messeno B^5D : Messone B^6 : Mecseno C^1 : Merseno C^2 — possessionibus B^1E : possiones B^6 — ad-pertinentes] suas omnes BCD (suis omnibus B^1) — eandem insulam] se A^{56} — eadem A^1 — insulam *om.* E — pertinente A^{56} : pertinentibus < omnibus > E — DCCC B^1 — **16** < in > insula B^5 : insulae B^6 — insulam Atitie E — Mattidiae A : Matidiae C^2 : Matitiae C^3 : Matiziae *cet.* — qui est mons Argentarius A^{56} — est *om.* C^1 — Argentariis E — **17** possessiones BC^{23} : possessione D — Saunense A^1 : Sabinensi $A^{56}E$: Savinense C^2 — quae E — appellatus B^1 : apellatur B^5C^3 : cognominatur E — cassas B^5 — Lucretio A^6E : Lucretei B^6

18 basil. Const. Aug. < exugestione Silvestri episcopi > E — Aug. < fecit > A^1 — civitate AB^3C^2 : civitatem *cet.* — Hostiam B^5 : Hostiensi E — ubibis Rome C^3 — **19** apostulorum A^1 — et < sancti > Ioh. B^1E — ibi C^2 : *om.* D — et dona *om.* BCD — donum E — optulit B^1 — hec A^1 : hoc BCD : *om.* E —

patenam argenteam, pens. lib. XXX;

calices argenteos X, pens. sing. lib. II;

amas argenteas II, pens. sing. lib. X;

fara cantara argentea XXX, pens. sing. lib. quinas;

scyphos argenteos II, pens. sing. lib. VIII;

patenam argenteam chrismalem singularem, pens. lib. X;

pelvem ex argento ad baptismum, pens. lib. XX;

insulam quae dicitur Assis[97], quod est inter Portum et Hostia, possessiones omnes maritimas usque ad Digitum Solis[98], praest. sol. DCLV;

possessio Grecorum, in territurio Ardeatino, praest. sol. LXXX;

possessio Quirinis, territurio Hostense, praest. sol. CCCXI;

possessio Balneolum, territurio Hostense, praest. sol. XLII;

possessio Nymfulas, praest. sol. XXX.

XXIX Item dona quae obtulit Gallicanus[99] basilicae suprascriptae sanctorum apostolorum Petri et Pauli et Iohannis Baptistae; obtulit hoc:

coronam argenteam cum delfinos, pens. lib. XX;

calicem argenteum anaglyfum, pens. lib. XV;

amam argenteam, pens. lib. XVIII;

massam territurio Sabinense Mallianum[100], praest. sol. CXV et tremissium;

fundum Picturas, territurio Velliterno, praest. sol. XLIII;

fundum Surorum[101], via Claudia, territurio Vegentano, praest. sol. LVI;

massa Gargiliana[102], territurio Suessano, praest. sol. DCLV.

46 XXX Hisdem temporibus fecit Constantinus Augustus basilicam[103] in civitatem Albanense sancti Iohannis Baptistae, ubi posuit hoc:

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 patena arg. A^{1}—**2** sing. *om.* E—binas A : V BCDE—**4** phara A^{1} cantara *om.* BCDE — gentea C^{3} — **5** sciphos A^{1} — VIIII E — **6** chrismalem A^{1}C^{2} : chrismale E: crismalem *cet.*—singulare A^{1}E —**7** pelve A^{1} : pelvim E—XXX C^{234}—**8** insala D — qui A^{1} : que C^{3}—Arsis C^{4}E — quod-omnes] in territorio Portuensi et Hostias pen̄ om̄s E— Hostia A^{1}B^{5}C^{3} : Hostias B^{6} : Ostiam C^{2} : Ostia *cet.* — maretimas B^{1}C^{1} — **9** Deliquium D — DCLV A^{16} : LXXX A^{5} : CCC *cet.*—**10** possessionem E—Gregorum B^{1}C^{1}—Ordiatino B^{3} : Arditino C^{3} : Ardiatino *cet.* —LXXXI D — **11** Quirinis A : Quiriti BCDE— Hostense AB^{5}C^{3} : Hostensi E : Ostense *cet.* —CCCXI-sol. *om.* B^{3} — **12** Balneoli A^{56} : Balneorum B^{4} : Balniolum B^{56}D : Valneolum C^{3} — terretorio C^{3} — Hostense B^{56}D : Hostensi E : Ostense *cet.* — sol. *om.* B^{6} — **13** Nimfulas B^{24}C^{13} : Nymphulas C^{2} : Numfulas E — **14** Item-Galli- *om.* A^{1} — dona quae] quod BCDE (donum quod C^{4}) — Callicanus B^{2} — baselicae B^{1} : basilice C^{3} — suprascripti B^{2} : superscriptae B^{5} : suprascriptorum E : sanctae A^{1} — apostulorum A^{1} : *om.* E — Babtis B^{1} — optulit A^{1} — obtulit hoc *om.* A^{56}C^{4} — hoc *om.* C^{3} : id̄ E — **16** delfinis B^{1} — **17** anaglyfum A^{1}C^{2} : anaclyfum B^{1} : anaglicum D : anoglyfatum E : anaglifum *cet.* — **18** amas argenteas A^{1} : ama argentea B^{1} — XCIII B^{5} : XVIIII C^{3} — **19** massam-Picturas *om.* A — massam B^{15}C^{3}D : massa *cet.* — terretorio C^{3} *et ita porro* — Malliana ter. Sab. C^{2} : Mall. ter. Sabinensi E — Mallianam C^{3}E : Gallianum B^{6} — CXC B^{6} — et tremissium *om.* C^{24} — trimissum B^{5} : trimissium C^{3} : trimisium DE — **20** Picturia B^{24} : Picturi B^{3} : Pictura B^{6} : Pictora C^{1} — Velliterno A^{1} : Veliternum A^{56} : Belliterno BCD (Pelliterno B^{6}) — **21** fundus A^{1} — Furorum B^{3} : Susurorum B^{4} : Suorum C^{3} : Soronum C^{4} : Suronum D — Clodia B$^{2-6}$C^{34}D — Bcientano A^{1} : Vegetano A^{56}C^{24} : Vegentano BC^{13}E : Vigintano D — VI B^{3} — **22** massam Gargilianam E — Gargariana D — Suesano A^{1}B^{6} : Suensano E — DCLXV B^{6}

23 Eodem tempore fecit basilicam Augustus Constantinus E — basilica A^{1} — civitate A^{1}C^{2}E— Albanensi E — < videlicet > sancti E — **24** ubi et posuit donum hoc E —

patenam argenteam, pens. lib. XXX ;

scyphum argenteum deauratum, pens. lib. XII ;

calices argenteos ministeriales X, pens. sing. lib. III ;

amas argenteas II, pens. sing. lib. XX ;

possessio Lacum Turni [104] cum adiacentibus campestribus, praest. sol. LX ;

fundum Molas [105], praest. sol. L;

possessio Lacum Albanense [106], praest. sol. CCL ;

massa Muci, praest. sol. CLX ;

omnia scheneca deserta [107] vel domos civitatis in urbe Albanense sanctae ecclesiae dono obtulit Augustus Constantinianae ;

possessio Horti, praest. sol. XX ;

possessio Tiberii Caesaris, praest. sol. CCLXXX ;

possessio Marinas [108], praest. sol. L ;

massa Nemus [109], praest. sol. CCLXXX ;

possessio Amartianas, territurio Corano, praest. sol. CL ;

possessio Statiliana [110], praest. sol. LXX ;

possessio Mediana, praest. sol. XXX.

Eodem temporo fecit Constantinus Augustus basilicam intra urbe Capua [111] Apostolorum quae cognominavit Constantinianam, ubi et obtulit dona haec : XXXI 47

patenas argenteas II, pens. sing. lib. XX ;

scyphos argenteos III, pens. sing. lib. VIII ;

calices ministeriales XV, pens. sing. lib. II ;

amas argenteas II, pens. sing. lib. X ;

candelabra aerea IIII, in pedibus X, pens. sing. lib. CLXXX ;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 patena argentea A^1 — patinam B^1 — XX C^3 — **2** sciphum A^1 — decoratum B^{56} — **3** argenteos *om.* BCDE — sing. *om.* B^5 — III-lib. *om.* B^5C^4 — ternas B^1D : senas C^1 — **4** III C^2 — **5** possess A^1 : possessiones BCD (possiones C^3) — Lacu A^1 : Laci A^{56} — Tusrni B^1 : Torrini B^{234} : Turrini C^1 — cum] tum B^6 — aiacentibus B^5C^3D : iacentibus B^6 : adacentibus C^2 — campestris $B^{2-5}C^{23}$ — LX-sol. *om.* A^1 — XL C^3E — **7** < Albanense cum > lacum BCD : < Albanensi cui > lacum E — lacu C^2 — laci Albanensis A^{56} — **8** massam E — CLXX BCDE : (CCLXX C^{34}) — **9** schenica A^1 : sceneca $B^{126}E$: sceneta C^1 : schenecam C^3 : scenaca D — domus $B^{16}C^3D$ — intra urbem Albanensi E — Albenense B^6 — sanctae-Constantinianae AE (dona A^1 : donum E — Augustus *om.* A^1 — Constantinian A^1) : omnia in circuitum ecclesiae Constantinianae obtulit Augustus BCD (in circuitum] cum circum C^{23} — cum circum iacentibus C^4 — circuitu B^6D — aecclesiae C^3 — ecclesia Constantiniana B^2 — **10** Constantianianae B^1 : Constantianae B^6 — optulit C^2 — Agustus C^3) — **11** Horti AC^2 : Orti *cet.* — **12** Tiberii A^1C^2D : Tiberi $B^{123}C^1$: Tyberi B^{45} : Tybiri C^3 — LXXX BCDE — **13** Marinis C^{24} : Maritanas E — **14** massam-sol. CCLXXX *om.* ABCD — **15** Amartianas A : A//////-num B^1 : Armatinianum $B^{234}C^1$: Armatianum $B^5C^{234}D$: Armatiani < in > E — Coro B^5 : Carano B^6E — **16** Statilianam BC^{12} : Stalitianum E (Statilianum e) — **17** Mediane E

18 Hisdem temporibus BCD — < beatissimus > Const. E — int. urb. Capuam bas. E — intra] in B^6C^{24} — urbem A^2B^{15} — Capuae A^2 : Capuam B^5 — quem C^2E — **19** Constantiniana A : Constantianum B^6 — ubi *om.* C^2 — et obtulit] posuit E — optulit B^1C^2 — hec C^3 — **21** sciphos A^1 — argenteas B^3 — VIIII AC^2 : XIII $BC^{13}D$ — **24** herea C^3 — aerea in ped. X numero IIII BCD — X *om.* A^5 — LXXX C^3 —

fara canthara argentea numero XXX, pens. sing. lib V;
fara canthara aerea, numero XXX.

Et obtulit possessiones :
massa Statiliana [112], territurio Menturnense, praest. sol. CCCXV ;
possessio in territurio Gaetano [113], praest. sol. LXXXV ;
possessio Paternum, territurio Suessano, praest. sol. CL ;
possessio ad Centum [114], territurio Capuano, praest. sol. LX ;
possessio in territurio Suessano Gauronica, praest sol. XL ;
possessio Leonis, praest. sol. LX.

8 XXXII Eodem tempore fecit Constantinus Augustus basilicam [115] in civitatem Neapolim, cui obtulit hoc :
patenas argenteas II, pens. sing. lib. XXV ;
scyphos argenteos II, pens. sing. lib. X ;
calices ministeriales XV, pens. sing. lib. II ;
amas argenteas II, pens. sing. lib. XV ;
fara argentea XX, pens. sing. lib. VIII ;
fara aerea XX.

Fecit autem formam aquaeductus [116] per milia VIII; fecit autem et forum in eadem civitatem et donum optulit hoc:
possessio Macari, praest. sol. CL ;
possessio Cimbriana, praest. sol. CV ;
possessio Sclina, praest. sol. CVIII ;
possessio Afilas [117], praest. sol. CXL ;
possessio Nymfulas, praest. sol. XC ;
possessio insula [118] cum castro, praest. sol. LXXX.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 fara-XXX *om.* A^5 — cantara A^1 — ex argento E — numero *om.* $AC^{24}E$ — XX $B^{234}C^1$ — pens. sing. lib. V *om.* E, *spatio tamen relicto.* — **2** cantara A^1 — herea C^3 — numero *om.* $B^{234}C^1$ — XX B^6 — **3** et obt. poss.] et donum quod obtulit possessiones in territorio Menturno E — optulit A^1C^2 — possessiones < has > A^{56} — **4** massam Statilianam E — terr. Ment. *om.* E — Melturnense A : Menturn//// B^1 : Menturn B^{234} : Venmenturium B^5 : vel Menturinum B^6 : Mentor. nom. C^1 : Menturno C^{23} : Minturno C^4 : Menturinum D — CCCXV $B^{2346}D$ — **5** possessio-LXXXV *om.* B^3 *sed restituit* b^3 *erasa linea sequenti* — in *om.* C^{23} — Gagitano B^1 : Gaitano B^4D : Gacitano B^5 : Gamitano B^6 : Gazetano C^{24} : Gazitano C^3 : Cagetano E — **6** Paterni A^{56} — Suesano B^6E : Suesiano C^1 — CLI $B^{56}D$ — **7** possessionem C^1 — LX-sol. *om.* A^5 — LXX $B^{24}C^2$ — **8** in *om.* B^5D : in < eodem > E — Suesano $B^{1346}E$: Suesiano C^1 — **9** possessio-LX *om.* B^{23} — Leones B^1 — XL B^6

10 Hisdem temporibus BCD — fecit bas. < beatissimus > Const. E — basilica A^1 — civitate A^2 : urbem BCDE (urbe B^1E) — Neapolitana B^1 e (-no E) — cui] ubi BCD — optulit A^1C^2 — optulit et dona haec E — haec BCD — **11** XV-lib. *om.* B^6 — XV A^1 : XXX B^1 — **12** sciphos A^1 — denas A^1 — **13** XV] II C^3 — II] I B^6 — **14** quindenas A^1 : X B^1 — **15** *lineas 15 et 16 om.* B^1 — XXX C^2 — VIII-lib. *om.* C^1 — **16** aerea] argentea C^4 — XXX C^2 : < pens. sing. lib. X > BCDE (VIII C^2) — **17** autem] vero E — aqueductus B^5 : aquaeductos C^3 — in eadem civitatem *om.* BCD — civitate A^2E — domum $B^{56}D$ — domum < et > C^1 — **18** optulit $A^{12}B^1C^2$ — hoc *om.* BCD — **19** possessiones C^1 : -nem E — Magari A^{56} : Machari B^6C^2E — CL-sol. *om.* A^5 — CL < possessio Solina prestat solidos CVIII > B^5 — **20** possessionem C^1 — Cymbriana A^{56} : Cymbrana B^1C^1 : Cymbranam E : Cimbrana *cet.* — **21** possessionem Hyrclinam E — Sclima C^1 : Talina C^3 : Clina C^4 — **22** Afilas $AC^{23}D$: Afilias B^6 : Affilas E : Avilas *cet.* — **23** Nymfulas A^1C^2 : Nimphulas A^{56} : ////fulas B^1 : Fulas C^1 : Nymphulas B^5 : Nimfulas *cet.* — sol. XV C^1 — **24** insulam B^5E : < III > insulas D — cum] in B^{234}

Hisdem temporibus [119] constituit beatus Silvester in urbe Roma titulum suum in regione III [120] iuxta thermas Domitianas qui cognominantur Traianas, titulum Silvestri, ubi donavit Constantinus Augustus : XXXIII

patenam argenteam, pens. lib. XX ;
amam argenteam, pens. lib. X;
scyphos argenteos II, pens. sing. lib. VIII ;
fara canthara argentea X, pens. sing. lib. V ;
canthara cirostata aerea XVI, pens. sing. lib. XL ;
calices argenteos ministeriales V, pens. sing. lib. II ;
fundum Percilianum, territurio Sabinense, praest. sol. L ;
fundum Barbatianum, territurio Ferentis [121], praest. sol. XXXV et tremissium ;
fundum Statianum, territurio Tribulano [122], praest. sol. LXVI et tremissium;
fundum Beruclas, territurio Corano, praest. sol. XL ;
fundum Sulpicianum, territurio Corano, praest. sol. LXX ;
fundum Tauri, territurio Vegentano, praest. sol. XLII;
fundum Sentianum, territurio Tiburtino, praest. sol. XXX ;
fundum Ceianum, territurio Penestrino, praest. sol. L ;
fundum Termulas, territurio Penestrino, praest. sol. XXXV;
possessio Cylonis, territurio Penestrino, praest. sol. LVIII .

Obtulit et omnia necessaria titulo Equiti.

Hic Silvester fecit ordinationes VI per mens. decemb., presbiteros XLII, diaconos XXVI; episcopos per diversa loca LXV. Hic sepultus est in cymiterio Priscillae [123], via Salaria, ab urbe Roma miliario III, prid. kal. ianuar. [124] Qui vero [125] catholicus et confessor quievit ; et cessavit episcopatus dies XV. XXXIV

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Hisdem-Equitii (l. 19) *om.* E — His A^1 — regionem tertiam BCD (regione C^2) — termas BC^{13} — **2** Domicianas C^{13} : Domitianus C^2 — quae B^3C^2 — cognominatur $A^{12}B^{56}D$ — Traianus B^5 : < Equiti > Traianas C^3 — Silvestri] Aequitii C^2 : suum titulum Aequicii C^4 : *om.* C^3 — **4** amas arg. B^1 : amas argenteas II A : ama a argentea B^5 — **5** sciphos A^1 : scyphum C^{24} — II *om.* C^{234} — sing. *om.* C^{24} — **6** cantara A^1 — arg. X] lib. X de argento B^6 — **7** cantara A^1 — cerostata C^1 : cyrostata C^2 — haerea B^5 : herea B^6C^3 : *om.* B^1 — lib. XC A^{56} — **8** sing. *om.* C^3 — lib. V B^5 — **9** fund Percilianus A *et ita porro, semper in casu recto* — Procescilium C^1 — Savinense A^1C^2 : Sabiensem B^6 — CL B^1 — **10** fundum *om.* C^1 — Ferentes B^6D : Festis C^{24} — sol. XXXLV B^6 — trimissium B^5CD : trimissum B^6 — **11** fundum-tremissium *om.* D — Tribulatio B^5 — sol. XLVI B^1 : LXVII B^6 — et trim. *om.* C^{24} — **12** Beruclas AB^5C^2D : Berrucclas B^1 : Berruclas $B^{234}C^3$: Peruclas B^6 : Berrualas C^1 : Berucolas C^4 — Carano B^6 — XLXX C^2 : LXX C^4 — **13** fundum-LXX *om.* C^2 — Sulpicianus A : Sulpicianum C^3 : Supplicianum B^1C^1D : Sulpitianum B^{2346} : Sulpianum B^5 — Carano B^6 — XX D — **14** Betentano A^1 : Vegitano C^2 — **16** Cetanum B^6 : Cegianum D — Praenestino B^1 *et ita ter* : Penestrano C^1 — L-sol. *om.* B^{35} — **17** Prenestino D — XXXV-sol. *om.* A^5 — **18** Cilonis B^3C^1D — LVIIII B^1D — **19** optulit AC^2 — et *om.* B^5 — titulo *om.* B^3 — Equitii A^1 : Equitio A^2 : Aequiti B^1 : Aequitii C^2

20 Hic-LXV *om.* A^2 — ordines B^5 — **21** num. LXV $B^{35}C^{24}$ — CCCLXV B^2 — XLV C^3 — Hic] Qui et A (Qui etiam A^3) Qui vero C^4 — est *om.* C^1 — via Sal. in cym. Pr. mil. ab u. R. III E — Priscille C^3 — Salutaria B^6 — **22** vere B^5D — < est > et B^3

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex patre Rufino*] Le nom de la mère de Silvestre, Justa, est marqué dans la *Vita b. Silvestri*, mais non celui de son père. On le présente seulement comme ayant été formé par un saint prêtre, appelé Cyrinus. Il n'est même pas dit expressément qu'il ait été romain d'origine.

2. *Fuit autem...*] Cat. libérien : « Fuit temporibus Constantini a



» cons. Volusiani et Anniani [314] ex die prid. kal. feb. usque in » diem prid. kal. ian., Constantio et Albino cons. [335] ». On voit que ces dates ont été grandement altérées en entrant dans le *L. P.*

3. *Hic — cognoscitur*] Emprunt à la *Vita b. Silvestri*; v. Introd., p. CIX-CXX.

4. *H. f. in urbe Roma ecclesiam...*] La fondation du *titulus Equitii* n'a laissé aucune trace dans les abrégés de la première édition; il est bien probable qu'elle a été ajoutée après coup. En général, les manuscrits de la seconde édition la mentionnent deux fois, ici et à la fin de la notice; cependant les manuscrits E ne l'ont point à ce dernier endroit. L'emplacement de cette église est marqué par la basilique actuelle de S. Martino ai Monti, près des thermes de Trajan. C'est dans ces thermes que se serait tenu le concile romain sous Silvestre dont nous avons deux protocoles apocryphes dans le *Constitutum Silvestri* et dans le synode des 275 évêques. Le premier récit du *L. P.* et le synode des 275 évêques indiquent simplement les *thermae Domitianae*; dans le second récit du *L. P.* et dans le *Constitutum*, cette dénomination est complétée par les mots *quae* (ou *quae nunc*) *cognominantur Traianae*. Les thermes en question furent construits à l'origine comme un appendice des thermes de Titus, situées plus au S. sur l'Esquilin. Les régionnaires du IVe siècle et les autres auteurs, antérieurs ou postérieurs, les mentionnent toujours sous le nom de Trajan. Mais, outre que nos deux faux conciles s'accordent avec le *L. P.* pour attester l'usage de la dénomination de *thermae Domitianae*, on doit remarquer que la petite chronique des empereurs, dans la Chronographie de 354 (Introd., p. VII; Mommsen, *Chronograph.*, p. 646) cite, parmi les fondations de Domitien, *thermas Titianas et Traianas*; quant à Trajan lui-même, elle ne lui attribue qu'une affectation spéciale de cet établissement : *hoc imperatore mulieres in thermis Traianis laverunt.* — Notre auteur distingue l'emplacement de l'église de celui des thermes (*iuxta thermas*); celles-ci, en effet, continuèrent de fonctionner au IVe siècle, comme le prouve l'inscription suivante, que l'on y a trouvée (*C. I. L.*, t. VI, 1670) :

IVLIVS FELIX CAMPANIA
NVS V · C · PRAEFECTVS VRBI
AD AVGENDAM THERMA
RVM TRAIANARVM GRATIAM
CONLOCAVIT

Le *titulus Equitii* est nommé dans les souscriptions du concile romain de 499. Quant à sa fondation par saint Silvestre, on n'en a pas d'autre document direct que le *L. P.* Le prêtre Equitius, qui fournit le terrain, est complètement inconnu. Mais il est certain que le souvenir de Silvestre fut localisé de bonne heure en cet endroit. Voir ci-dessous, note 125.

5. Sur ces catalogues de vases et lampadaires sacrés, voir l'Introduction, p. CXLIII et suiv., et la table analytique à la fin de l'ouvrage. Je n'expliquerai dans ces notes que les termes rares, qui ne se répètent pas d'une liste à l'autre.

6. *fundum Valerianum...*] Je dois avertir ici, une fois pour toutes, que les fonds de terre catalogués dans les listes du genre de celle-ci sont très souvent impossibles à identifier. Quand je n'en dirai rien, c'est que je n'aurai rien trouvé à en dire, après avoir dépouillé les meilleurs travaux sur la matière, notamment, pour les environs de Rome, l'*Analisi della carta dei dintorni di Roma* de Nibby, Rome, 1837, et les articles publiés récemment par M. Tomassetti dans l'*Archivio Romano di storia patria.*

7. *territurio Sabinense...*] Les quatre premiers fonds sont indiqués *in territorio Sabinense;* par cette expression il ne faut pas entendre la Sabine en général, mais, le plus souvent, le territoire de la cité de Cures, *Cures Sabini*, dont les habitants s'étaient souvent appelés *Sabini*, par antonomase (Mommsen, *C. I. L.*, t. IX, p. 471, 472). Dans les conciles romains du Ve siècle et du commencement du VIe, le titulaire de l'évêché de Cures, alors bien distinct des deux évêchés de Nomentum et de Forum Novum, qui formèrent plus tard avec lui ce qu'on appelle maintenant l'évêché de Sabine, se qualifie d'*episcopus Curium Sabinorum* (465), d'*episcopus Sabinensis* (487, 499) ou d'*episcopus s. Anthimi* (501), du nom d'un saint local (cf. *Greg. M.* Ep. III, 18; Jaffé 1224). La situation de deux d'entre les fonds qui suivent est à peu près déterminée; elle correspond en effet au territoire de Cures. Cependant une *massa Mallianum*, qui figure parmi les propriétés de l'église d'Ostie et qui est marquée *in territurio Sabinense*, ne peut guère être cherchée ailleurs que sur le territoire de Forum Novum. Voir la note 100.

8. *fundum Statianum*] Ce fonds est sans doute à chercher auprès de la *massa Statiana*, mentionnée parmi les propriétés du baptistère de Latran; le nom s'est conservé dans celui de la localité actuelle de Stazzano, près Moricone.

9. *fundum Duas casas*] Une *possessio* du même nom et du même territoire figure parmi les fonds de la basilique des SS. Marcellin et Pierre, mais avec l'indication plus précise *sub monte Lucreti[li]*.

10. *fundum Percilianum*] Ce fonds et le fonds *Statianus* (l. 18) sont les seuls qui se retrouvent dans le second récit de la fondation de cette église, p. 187, l. 9, 11. Cependant, bien que les noms des fonds et même, pour le fonds *Percilianus*, le nom du territoire soient les mêmes, le revenu n'est pas identique.

11. *in Sicinini regione*] C'est le quartier où s'élève la basilique de Sainte-Marie-Majeure, qui, fondée par le pape Libère (352-366), a porté au IVe siècle le nom de *basilica Sicinini* (Amm. Marcell., XXVII, 3, 13; Rufin, *Hist. eccl.*, II, 10) ou de *Sicininum* (saint Jérôme, *Chron.*, ad ann. 366; cf. Urlichs, dans la *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, part. II, p. 213, 214; De Rossi, *Bull.*, 1871, p. 19-21). Cette maison était donc à peu de distance du *titulus Equitii*, car celui-ci (S. Martino ai Monti) est voisin de Sainte-Marie-Majeure.

12. *regione Ad duo amantes*] Cette maison et son quartier sont indiqués ici entre deux localités de l'Esquilin, voisines de l'église S. Martino; il semblerait qu'on dût les chercher aussi de ce côté. Cependant je trouve au XIe siècle, assez loin de là, vers la place du Collège Romain, une église de *S. Salvator ad duos amantes*, qui s'est appelée plus tard *S. Salvator de Camiliano*; cette dernière dénomination lui vint d'un monument antique, en forme d'arc, situé entre le palais Doria et l'église Sainte-Marthe, sur la place actuelle du Collège Romain (Galletti, *Primicero*, p. 252, 259, 374-376). Après tout, la dénomination *ad duo amantes* est assez banale pour que l'on s'attende à la rencontrer en plus d'un endroit.

13. *regione Orfea*] Les régionnaires du IVe siècle indiquent dans la *regio V Esquiliae* un *lacus Orfei*. L'église de *S. Lucia in Orphea*, voisine de S. Martino, en donne approximativement la position; on trouve même quelquefois S. Martino appelée aussi *in Orphea;* cette église, en effet, bien qu'elle s'ouvre sur une rue qui suit le faîte de l'Esquilin, communique, par un escalier qui descend derrière son abside, avec la rue antique où s'élève S. Lucia; cette rue porte même, dans cette partie de son parcours, le nom de S. Martino.

14. *Hic fecit constitutum*] C'est sans doute le célèbre *Constitutum Silvestri*, apocryphe de l'année 501, dont il a été question, Introd., p. CXXXVIII.

15. *Etiam huius — sequaces eorum*] Remarquer le renforcement de *consensus* en *praeceptum*, d'une édition à l'autre (Introd., p. LXI). — L'idée de faire condamner Photin et Sabellius par le concile de Nicée paraît empruntée aux apocryphes pseudo-silvestrins (Introd., p. CXXXVIII). On la retrouve aussi dans l'histoire du concile de Nicée, de Gélase de Cyzique (II, 26) et dans un ancien recueil canonique dont on a publié des traductions en copte et en syriaque (Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. I, p. 514 [Lenormant]; *Analecta sacra*, t. IV, p. 225, 453 [Martin]; cf. *Bulletin critique*, t. I, p. 330 et suiv.). — La seconde édition a supprimé la mention des 208 évêques ir-

becilles, c'est-à-dire empêchés par raison de santé, *quorum cyrographus cucurrit*, c'est-à-dire qui signèrent les actes du concile. Cette distinction entre les présents et les absents se retrouve dans la notice de saint Léon, à propos du concile de Chalcédoine; elle est faite aussi dans le préambule du *Constitutum Silvestri*, toujours avec la même formule *cyrographus cucurrit*.

16. *Et in urbe Roma...*] Ce concile, tenu pour confirmer les décrets de Nicée, paraît être celui dont j'ai parlé dans l'Introduction, p. CXXXVII, sous le titre de concile des 275 évêques; à moins cependant que l'auteur n'ait eu en vue une assemblée d'où seraient sorties les petites lettres *Gaudeo vos* ou *Gloriosissimus*. Le nombre des évêques indiqué ici ne correspond pas exactement à celui du concile des 275 évêques, ni surtout à celui qui est marqué en tête du *Constitutum* (284 + 57). C'est pourtant au *Constitutum* et aux lettres annexes que l'on a emprunté l'idée de faire condamner Calliste par un concile romain en compagnie d'Arius, Sabellius et Photin.

17. *ut presbiter arrianum*] Ce décret a beaucoup d'analogie avec les deux suivants; il est question dans tous les trois des cérémonies réservées à l'évêque dans l'ensemble de rites qui constituent l'initiation chrétienne. L'évêque seul a le droit de consacrer le saint chrême, de faire la consignation des nouveaux baptisés, c'est-à-dire de leur donner le sacrement de confirmation, et de réconcilier les hérétiques par l'imposition des mains et la collation du Saint-Esprit, complément d'initiation que les sectes ne pouvaient donner à leurs néophytes (v. les textes cités plus haut, p. 167, note 3). On peut observer ici que, comme dans tous les documents d'origine romaine où il est question de la réconciliation des hérétiques, la *chrismatio* n'est point mentionnée expressément; elle l'est au contraire dans les textes provenant des pays de rit gallican (*Conc. Arausic. I*, can. 1; Grégoire de Tours, *H. F.*, II, 31, 34; IV, 27; V, 39; IX, 15) ou oriental (*Conc. Constantinop. I*, can. 7). — L'*episcopus loci designati* est l'évêque du lieu, l'ordinaire (cf. SIRICE).

18. *et chrisma...*] *Constitutum Silv.*, II, 5 : « Constituit enim clara » voce Silvester episcopus urbis Romae ut nemo presbyter chrisma » conficeret, dicens quoniam Christus a chrismate vocatur. » — *Innocentii ep. ad Decent.*, c. 3 : « De consignandis vero infantibus » manifestum est non ab alio quam ab episcopo fieri licere; nam » presbyteri, licet sint sacerdotes, pontificatus tamen apicem non » habent. » — *Gelasii ep. ad episc. Lucaniae*, c. 6 : « Nec minus » etiam presbyteros ultra modum suum tendere prohibemus, nec » episcopali fastigio debita sibimet audacter assumere, non conficiendi chrismatis, non consignationis pontificalis adhibendae » sibimet arripere facultatem ». Ces textes montrent assez quelle était la discipline romaine sur la bénédiction du saint chrême et la *consignatio*; cf. *Greg. M. ep.* IV, 9, 26. — Quant au motif apporté ici, *propter hereticam suasionem*, je ne vois pas très bien ce qu'il faut entendre par ces mots, à moins qu'ils n'aient trait aux tentatives de schisme contre lesquelles sont dirigées toutes les mesures disciplinaires qui, comme celles-ci, ont pour but de resserrer et de manifester l'union du troupeau chrétien autour de l'évêque, son pasteur suprême.

19. *Hic et hoc...*] Ce décret, qui est une sorte de complément ajouté aux deux précédents, manque dans les abrégés de la première édition. Cf. *Innocentii ep. ad Decent.*, c. 3 : « Nam presbyteris » extra episcopum, seu praesente episcopo quum baptizant, chrismate baptizatos ungere licet, sed quod ab episcopo fuerit conse» cratum, non tamen frontem ex eodem oleo signare, quod solis » debetur episcopis cum tradunt Spiritum Paracletum. » — Le rite romain comportait ainsi deux *chrismations* après le baptême proprement dit; l'une, permise aux prêtres, se faisait sur le haut de la tête, l'autre, réservée à l'évêque, sur le front. Un usage semblable paraît avoir été observé à Alexandrie (Bunsen, *Christianity and Mankind*, t. VI, p. 465; cf. l'*Ordo baptismi* de Severus, *Biblioth. max. PP.*, t. VI, p. 25). Ailleurs, la *chrismation* était unique et n'était pas rigoureusement réservée à l'évêque. C'est à des combinaisons entre l'usage romain et l'autre discipline que se rattachent les conflits mentionnés dans l'épitaphe du prêtre romain Maréas († 555; De Rossi, *Bull.*, 1869, p. 20 et suiv.) et les lettres de saint Grégoire déjà citées (IV, 9, 26). Il est possible que ces conflits ou d'autres du même genre n'aient pas été sans influence sur l'adjonction de ce décret au texte primitif du *L. P.*

20. *ut nullus laicus*] *Constitutum Silvestri*, I, 3 : « ut non presbyter » adversus episcopum,... non ostiarius adversus lectorem, non lai» cus det accusationem aliquam. » — Dans le *Cod. Regin.* 1997, f. 125 v° (cf. Introd., p. CXXIV *b*, note) on trouve le même décret sous une autre forme : « Placuit eis et ad omnem Christianorum populum » Romanorum ut nullus laicus audeat clerico crimen ingerere nisi » sub idoneis testes, viros iustos, etc. » — Il est clair qu'une telle discipline n'a jamais pu être proclamée et n'a jamais été appliquée. On trouve assez souvent dans les conciles des dispositions par lesquelles on réclame certaines garanties de la part des personnes qui veulent accuser les évêques et les clercs supérieurs devant les tribunaux ecclésiastiques. Quant aux tribunaux civils, il y a une loi de Valentinien III (Haenel, *Corp. leg.*, p. 241) de l'année 430, qui impose aux mêmes personnes un cautionnement assez fort; cette loi ne fut pas insérée, en 438, dans le code Théodosien. Il est assez remarquable que, dans un des manuscrits où cette constitution s'est conservée, elle est mise sous le nom de Constantin et sous la rubrique : *Ut nullus audeat episcopum, presbyterum, diaconum accusare* (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 321, 525).

21. *ut diaconi dalmaticas*] Dans la *Vita b. Silvestri* on raconte d'une autre façon l'introduction des dalmatiques. Un saint évêque de Pamphylie, Euphrosynus, venu à Rome par dévotion, au temps de Silvestre, portait à l'autel un *colobium*, tunique flottante, sans manches, qui avait jadis appartenu à l'apôtre saint Jacques : « Sic» que factum est ut a sancto Silvestro et presbyteris eius et diaco» nibus colobiorum usus sumpsisse[t] initium; quo Marcus et » Iulius et Liberius eo ordine usi sunt. Sed quoniam brachiorum » nuditas culpabatur a quibusdam, post hos autem colobia in dal» maticas commutata sunt. Visum est enim melius huic proposito » convenire quod accuratius magis aspectibus placere valeat popu» lorum » (*Cod. Paris. lat.*, 5301, X-XI[e] s., f. 312 et suiv.). — La dalmatique, tunique longue, flottante, à longues et larges manches, était un insigne propre aux diacres romains, mais dont le pape faisait la concession à d'autres églises, dans certains cas extraordinaires. Les diacres d'Arles le reçurent du pape Symmaque (Vie de saint Césaire, c. 4, Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 1016 : « Papa » Symmachus... diaconos ipsius [Caesarii] ad Romanae instar ec» clesiae dalmaticarum fecit habitu praeeminere »); les diacres de Ravenne représentés dans la mosaïque de Saint-Vital, avec l'évêque Maximien (547) et l'empereur Justinien le portent aussi. Saint Grégoire le Grand (*Ep.* IX, 107) l'accorda à l'évêque de Gap et à son archidiacre. La mosaïque de Ravenne que je viens de citer et aussi celle de Saint-Laurent de Rome (De Rossi, *Musaici*), exécutée sous le pape Pélage II (579-590), permettent de se faire une idée de la forme de ce vêtement ecclésiastique au VI[e] siècle.

22. *et pallea linostima...*] Le *pallium linostimum*, dont les diacres devaient couvrir leur main gauche (*laeva*, par opposition à *dextera*), est devenu le manipule actuel. C'était une serviette en tissu de laine et de lin; son origine doit être cherchée dans les nécessités du service liturgique; il est tout naturel que les personnes qui *ministrant mensis* aient une serviette à leur portée. Il semble qu'à l'origine ce linge ait été un insigne spécial des diacres romains, car notre auteur dit, dans la notice de Zosime, que ce pape étendit aux diacres des *parochiae* (églises suburbicaires) le droit de s'en servir. L'*orarium*, souvent mentionné comme insigne liturgique, en Orient et dans certaines régions de l'Occident, n'apparaît ni dans les textes ni dans les documents inspirés par l'usage romain, au moins jusqu'au IX[e] siècle. Son origine est la même que celle du *pallium linostimum*. A la longue, les deux insignes furent adoptés ensemble, quand les divers usages occidentaux se fondi-

rent dans l'usage romain. Alors l'*orarium* devint l'étole, le *pallium linostimum* ou *mappula* devint le manipule. — Quant à la *mappula* spéciale dont le haut clergé de Rome et de Ravenne se servait *in procedendo* au temps de Grégoire le Grand (*Ep.* III, 56, 57), il n'est nullement certain qu'elle doive être identifiée avec un vêtement liturgique, plutôt qu'avec la housse de cheval que les clercs romains considéraient, au temps du pape Conon (v. la notice de ce pape) comme un privilège presque sacré. On *procédait* à cheval; v. cidessous, CONSTANTIN, n° 172; cf. *Ordo Romanus I*, dans Muratori, *Lit. Rom.*, t. II, p. 974. — Sur la disposition du *pallium linostimum*, v. De Rossi, *Bull.* 1877, pl. XI.

23. *ut nullus clericus*] *Constitutum Silv.*, II, 16 : « Nemo enim » clericus vel diaconus aut presbyter propter causam suam quam» libet intret in curia, quoniam omnis curia a cruore dicitur et im» molatio sacrorum est. » — Concile des 275 év., c. 4 : « Silvester » episcopus dixit : Nulli omnino clerico causam quamlibet in pu» blico examinare, nec ullum clericum ante iudicem laicum stare. » — Ce que le décret mentionné dans le *L. P.* a de commun avec ces canons apocryphes, c'est la prohibition faite aux clercs de porter leurs procès civils devant les tribunaux publics, désignés par le terme vague de *curia* et par l'expression plus précise de *iudex cinctus*. Le magistrat *cinctus* est le magistrat revêtu de l'autorité publique, le magistrat en fonctions (v. Ducange à ce mot; cf. PONTIEN, note 6). Au temps où le *L. P.* fut rédigé, les évêques, sans que l'État leur reconnût une juridiction proprement dite, même sur le clergé, dans les causes profanes, pouvaient cependant juger les procès des clercs et des laïques, suivant les formes de l'arbitrage. Mais comme aucune loi civile n'empêchait les clercs de recourir aux tribunaux ordinaires, il arrivait souvent que les curies épiscopales fussent abandonnées par eux pour les juges impériaux ou royaux. Aussi voit-on souvent les conciles intervenir pour les arrêter dans cette voie (*Conc. Carth. III* [397], c. 9; *conc. Chalced.*, c. 9; *conc. Arelat. II*, c. 31; *conc. Andecav.*, c. 19; *conc. Venet.*, c. 9; *conc. Agath.*, c. 32, etc.). En ce qui regarde Rome en particulier, les textes législatifs authentiques ne contiennent aucune prohibition de ce genre; c'est seulement dans les deux conciles apocryphes attribués au pape Silvestre et dans le *L. P.* que l'on voit rappeler aux clercs l'obligation où ils sont de recourir aux tribunaux ecclésiastiques. — Ce décret reparaît, en termes un peu différents, dans la notice de Jules.

24. *ut sacrificium altaris*]. Concile des 275 évêques, c. 12 : « Sil» vester episcopus dixit : Nulli omnino liceat pannum tinctum in» super altare ornare, nec consecrare, nisi tantum in lineo can» dido aut in auro vel argento. » — L'usage de couvrir l'autel d'une nappe de lin est attesté, en dehors de ces textes, par beaucoup de documents anciens. Dans une mosaïque de Saint-Apollinaire *in Classe*, à Ravenne (VIe siècle), on voit un autel chrétien, tout préparé pour le saint sacrifice, entouré des personnages de Melchisédech, d'Abraham et d'Abel; cet autel est couvert d'une nappe de lin. Optat de Milève, *adv. Parm.*, VI, 1 : « Quis fidelium nescit » ligna (altaris) linteamine cooperiri? Inter ipsa sacramenta vela» men potuit tangi, non lignum. » Victor de Vite, *De pers. Afric.*, I, 39 : « Rapaci manu (Vandali) cuncta depopulabantur atque de pal» liis altaris, pro nefas! camisias sibi et femoralia faciebant. » Ce *pallium altaris* ne doit pas être confondu, comme on le fait souvent, avec d'autres voiles qui servaient à couvrir l'autel hors le temps de la messe, ou qui, pendant la messe elle-même, étaient étendus par-dessus les calices et les pains de l'offrande. Saint Isidore de Péluse s'accorde avec notre auteur sur la raison symbolique de l'usage du lin dans les nappes d'autel : Ἡ καθαρὰ σινδὼν ἡ ὑφαπλουμένη τῇ τῶν θείων δώρων διακονίᾳ ἡ τοῦ Ἀριμαθέως ἐστὶν Ἰωσὴφ λειτουργία· ὡς γὰρ ἐκεῖνος τὸ τοῦ Κυρίου σῶμα σινδόνι ἐνειλήσας τῷ τάφῳ παρέπεμψε,... οὕτως ἡμεῖς ἐπὶ σινδόνος τὸν ἄρτον τῆς προθέσεως ἁγιάζοντες κ. τ. ἑ.

25. *ut si quis desideraret*...] *Constitutum Silv.*, I, 11 : « Ut nullus » ex laica persona ad honorem acolyth[at]us usque ad episcopatum » sublevaretur, nisi prius fuisset lector annis XXX, deinde uno » die exorcista, et postea caperet onus acolythi, et faceret in eo» dem ordine acolythi annos X, ut acciperet onus subdiaconi et » in subdiaconatu esset annos V; deinde ad diaconatus honorem » pertingeret fixus, rogantibus triginta presbyteris examen ut es» set diaconus cardinalis; quia a prima sede erat constitutum ut » serviret annos VII. Hoc enim quod si quis desideraret ordinem » presbyteri, ita exigeretur ut in VII annis a cuncto clero Ro» mano probaretur doctrinae nativitatis, generositatis et consilio, » non expetens praedam a quoquam, opinione clara firmarent » omnes presbyteri, declararent; et sic ad ordinem presbyteri ac» cederet, et faceret in eodem ordine annos III. Et si exigat ordo » vel dispositio, vel cura pietatis aut sanctitatis, ad onus episco» patus accedere, ut omnis clerus peteret ordinari ex uno voto pe» renni. » — Concile des 275 évêques : « Si quis ad clericatum » promereri desiderat, hoc iustum est ut sit ostiarius annum I, lec» tor annos XX, exorcista annos X, acolythus annos V, subdiaco» nus annos V, diaconus annos V, et sic ad honorem presbyterii » accedat; et faciens in eo ordine annos VI, si fuerit omnium vo» tiva gratia, non praemio, non invasione cupiditatis, nulli pro» rumpens gradum, sic ab omni ecclesia eligatur consecrandus » episcopus, nullo de membris ecclesiae intercedente et omni ec» clesia conveniente. » — Dans sa lettre aux évêques de Lucanie (1-3), Gélase indique des interstices beaucoup plus restreints, mais c'est qu'il considère le cas d'églises *quibus infestatione bellorum vel nulla penitus vel exigua remanserunt ministeria;* pour les autres il maintient la discipline ancienne. Celle-ci est exprimée dans deux décrétales, l'une de Sirice (*ad Himer. Tarrac.*, 9, 10), l'autre de Zosime (*ad Hesych. Salon.*, c. 3). Voici le texte de cette dernière, qui remonte à l'année 417 : « Haec autem singulis gradibus observanda » sunt tempora. Si ab infantia ecclesiasticis ministeriis nomen » dederit, inter lectores ad vicesimum aetatis annum continua ob» servatione perduret. Si maior iam et grandaevus accesserit, ita » tamen ut post baptismum statim se divinae militiae desiderat » mancipari, sive inter lectores sive inter exorcistas quinquennio » teneatur. Exinde acolythus vel subdiaconus quatuor annis sit et » sic ad benedictionem diaconatus accedat; in quo ordine quinque » annis si inculpate se gesserit haerere debebit. Exinde suffragan» tibus stipendiis per tot gradus, datis propriae fidei documentis » presbyterii sacerdotium poterit promereri. De quo loco si eo il» lum exactior ad bonos mores vita produxerit, summum pontifi» catum sperare debebit, hac tamen lege servata ut neque digamus » nec viduae maritus neque paenitens ad hos gradus possit ad» mitti. » — Tous ces textes, authentiques ou apocryphes, sont d'accord sur certains points importants : d'abord le lectorat est de beaucoup le plus en vue des trois ordres inférieurs; l'ordre d'ostiaire n'est mentionné que dans le concile des 275 évêques; il l'a été aussi dans le *L. P.*, notice de Gaius, mais à un endroit où il n'est pas question d'interstices; l'ordre d'exorciste ne figure plus que pour la forme : on ne fait qu'y passer. Ici encore le concile des 275 évêques contredit tous les autres documents. Si on néglige ses renseignements, isolés et peut-être mal transcrits, on voit que le lectorat est en somme l'ordre de probation. On en sort pour devenir acolythe. C'est la discipline que supposent les livres liturgiques, les *ordines* du VIIIe siècle et les *cursus honorum* des papes depuis le VIIe siècle, sauf que le stage dans la *schola lectorum* a été remplacé par celui de la *schola cantorum*, sorte de séminaire, organisé définitivement par saint Grégoire le Grand (De Rossi, *Bull.*, 1883, p. 19). Si le *L. P.* était postérieur à saint Grégoire, nous trouverions ici, très certainement, une trace de cette nouvelle dénomination. — Une particularité de notre texte, c'est qu'il insère un grade de *custos martyrum* entre le sous-diaconat et le diaconat. Ce n'est pas que le biographe considère cet office comme un ordre proprement dit, car il l'omet dans l'énumération que contient la notice de Gaius. Il est probable que, au commencement du VIe siècle, les sanctuaires des martyrs, dans la banlieue de Rome,

étaient confiés à la garde de sous-diacres, de *subdiaconi sequentes*, sans aucun doute, car les *subdiaconi regionarii* avaient d'autres fonctions. Celles de *custos martyrum* étaient identiques à celles des *martyrarii* de Gaule, si souvent nommés dans Grégoire de Tours; ceux-ci cependant étaient quelquefois prêtres et pouvaient desservir le sanctuaire dont ils avaient la garde et l'administration. Aucune inscription connue ne mentionne les *custodes martyrum* (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 532).

26. *unius uxoris virum*] Concile des 275 évêques, c. 8 : « Silves- » ter episcopus dixit : Dicendum nobis est et praedicandum ab » omnibus praecepto apostolico ut presbyter aut episcopus vel » diaconus unius uxoris eligatur consecrandus, qui filios habet » fideles et cum omni castitate. Si quis autem praeter haec fecerit, » abiciatur. » — *Ibid.*, c. 19 : « Hoc enim placitum est coram » cuncta aecclesia et firmamus ut post excessum uniuscuiusque » episcopi ab omni aecclesiae iudicio eligatur qui dignus fuerit, » nullo contradicente testimonium habere bonum, sicut apostolus » docet, non neophitum, sed omnes grados cum pudore suo co- » gnoscens, omnium aecclesiae votiva gratia, nullo contradicente » et probatus a cuncta aecclesia consecretur episcopus. » — Les papes et les conciles, depuis le déclin du IVe siècle, rappellent à chaque instant la défense d'ordonner des personnes mariées deux fois ou qui auraient épousé des veuves. La nécessité de la bénédiction nuptiale est mentionnée expressément dans la décrétale de Sirice à Himère de Tarragone, c. 9 : « una tantum, et ea quam virginem » communi per sacerdotem benedictione percepit, uxore contentus. »

27. *Huius temporibus...*] Sur la série des fondations qui commence ici et qui paraît avoir été ajoutée à la vie de Silvestre déjà terminée, voir Introd, p. CLII.

28. *Basilicam Constantinianam*] Sur les édifices antiques qui s'élevèrent autrefois à l'endroit occupé maintenant par la basilique de Latran et sur leur rapport avec les diverses parties de cette église, voir Stevenson, *Scoperte di antichi edifizi al Laterano* (*Annali dell' Istituto*, 1877, p. 332; cf. Ciampini, *De sacris aedificiis a Constantino M. constructis*, c. II; Rasponi, *De basilica et patriarchio Lateranensi*, Rome, 1656). On trouvera de bons plans de la basilique et des édifices adjacents dans les planches I-IX du livre de M. Rohaut de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, Paris, 1877. — La première mention d'une affectation chrétienne de l'ancienne maison des *Laterani* se rencontre à propos du concile romain de 313, sur les Donatistes, tenu sous la présidence du pape Miltiade : « Convenerunt in domum Faustae, in Laterano » (Optat, *De schism. Donat.*, I, 23). On ne peut guère douter que dès lors l'église romaine ne fût en possession de ces bâtiments (Stevenson, *l. c.*, p. 336; De Rossi, *Bull.* 1863, p. 52), mais la basilique ne put être terminée que sous Silvestre. — En 366 Damase y fut ordonné, comme le raconte la préface du *Libellus precum* (Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 82), document contemporain. Saint Jérôme parle aussi de l'église du Latran à propos de la pénitence volontaire de Fabiola (*Ep.* LXVII, 4) et Prudence (*Contra Symm.*, I, v. 586) montre les foules se pressant dans son baptistère pour recevoir la confirmation des mains de l'évêque. Dans ces textes, comme aussi dans les pièces qui ont rapport à la compétition d'Eulalius (419), la basilique est désignée par le nom antique de *Lateranum, Lateranensis*. Le protocole du concile romain de 487 emploie la formule *in basilica Constantiniana*, comme notre auteur. Ce nom de Constantinienne que la basilique porte, comme par antonomase, suffirait à prouver que c'est Constantin qui l'a fondée; la légende des *Gesta Silvestri* et plus tard celle de la fameuse donation de Constantin, dérivent de cette tradition authentique entre toutes. — La basilique Constantinienne, plusieurs fois restaurée, s'écroula en 897, peu après l'horrible concile où comparut le cadavre du pape Formose. Sergius III (904-911) la rebâtit. Au XIVe siècle elle fut incendiée deux fois, en 1308 et 1360. Le pape Innocent X (1644-1655) y fit exécuter à l'intérieur la « restauration » qu'on peut voir aujourd'hui et qui consista surtout à enfermer deux à deux les colonnes de la nef dans d'énormes massifs de maçonnerie. L'abside avait survécu à tant de ruines et de « restaurations »; elle conservait encore une mosaïque, plusieurs fois retouchée sans doute, mais où l'on pouvait distinguer encore des parties du Ve siècle (Müntz, *Revue archéol.*, novembre 1878); elle vient de succomber à son tour, victime d'aménagements nouveaux. — La basilique de Sergius III a été décrite, vers la fin du XIe siècle, mais d'une manière bien imparfaite, par un auteur anonyme dont le travail fut repris, une cinquantaine d'années plus tard, par un certain Jean Diacre, qui le compléta et l'offrit à Alexandre III (1159-1181). Le texte primitif a été publié par Giorgi, *De liturg. Rom. pont.*, t. III, p. 542, le remaniement de Jean Diacre par Mabillon, *Mus. ital.*, t. II (Migne, *P. L.*, t. CXCIV); cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 222.

29. *fastidium...*] C'est le ciborium de l'autel principal. Il comprenait deux scènes : le Christ au milieu des apôtres, le Christ au milieu des anges. La première se développait sur le front et les côtés du ciborium; la seconde occupait la face postérieure, tournée vers l'abside. Les peintures des catacombes et les bas-reliefs des sarcophages, au IVe siècle, reproduisent très souvent la première de ces deux scènes, s'inspirant assez évidemment de la décoration des basiliques, où elle figurait principalement dans les mosaïques absidales. La seconde est moins fréquente, au moins à Rome. On peut en avoir une idée par les mosaïques de S. Vitale et de S. Apollinare Nuovo, à Ravenne, par celle-ci surtout, où les angessont au nombre de quatre et représentés *tenentes hastas* comme ceux du ciborium de Latran (Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, pl. 258, 242).

30. *camaram ex auro purissimo*] C'est la voûte du baldaquin ou *ciborium*, à laquelle est attaché le *farum* dont il est question immédiatement après.

31. *coronas IIII*] Ces couronnes d'or sont, comme le *farum* qui précède, en rapport étroit avec l'autel, qu'elles aient été suspendues aussi sous le ciborium, ou tout auprès, en dehors.

32. *cameram basilicae*] C'est la voûte conchoïde de l'abside; les nefs et les transsepts des basiliques n'étaient pas voûtés. — L'expression *ex auro trimita*, ou *ex auro trimme* (C[234]E) revient, sous une autre forme, un peu plus loin, à propos de la basilique de Saint-Pierre, *ex trimma auri*. Dans ce dernier cas, je crois qu'il faut prendre *trimma* comme la transcription littérale du grec τρίμμα; on aurait dû lui donner une forme ablative, *trimmate;* mais nous trouvons plus haut *chrisma* employé pour *chrismate*. Ainsi *ex trimma auri* signifiera en lames d'or. Quant à l'expression *ex auro trimita*, la leçon n'est pas sûre, la variante *ex auro trimme* ayant de bons témoignages; mais il paraît clair que les deux leçons ont le même sens.

33. *altaria VII*] La basilique Constantinienne est la seule pour laquelle on mentionne sept autels. Étant donnés le poids et le métal, avec une épaisseur d'un centimètre, ils ne peuvent avoir eu que la surface équivalente à un carré de 80 centimètres de côté. C'étaient peut-être des autels supplémentaires, destinés à suppléer à l'insuffisance de l'autel majeur pour recevoir les *oblatae* et les *scyphi* contenant le vin à consacrer. Leur nombre est le même que celui des diacres, *qui ministrant mensis*.

34. *oleus nardinus pisticus*] Cf. *Marc.* XIV, 2; *Ioh.*, XII, 3; l'huile de nard était souvent sophistiquée; sa première qualité était d'être authentique, ἔλαιον πιστικόν.

35. *in gremio basilicae*] Le *gremium basilicae* est le milieu de l'église, la grande nef; la *pars dextera* et la *pars laeva* sont respectivement les nefs de droite et de gauche, en allant de la porte à l'autel, les premières réservées aux femmes, les autres affectées aux hommes.

36. *massa Gargiliana*] Le Liris, qui traverse, près de son embouchure, le territoire de Suessa, porte maintenant le nom de Garigliano. Il est probable qu'il y a quelque lien entre ce nom et celui de la *massa Gargiliana*. On trouve aussi, sur l'ancien territoire de Suessa, un village de Carigliano, au pied et à l'O. du mont Santa-Croce.

37. *territorio Laurentino*] Sur ce territoire, v. plus loin, note 78.

38. *massa Urbana territorio Antiano*] M. Tomassetti (*Archivio Romano di st. patria*, t. II, p. 11, 156, 158) identifie cette *massa* avec une *massa Urbana in territorio Veletrano*, mentionnée dans une bulle de Benoît IX. Ceci suppose qu'elle s'étendait entre la voie Appienne, sur laquelle se trouvait *Velitrae* (Velletri), et la *via Severiana* qui conduisait à Antium. — Les évêques d'Antium ont assisté aux conciles romains de 465, 487, 499, 501, 502; la population de cet endroit était donc encore organisée en cité; elle ne tarda pas à diminuer rapidement (Procope, *Bell. Goth.*, I, 26).

39. *territorio Ardeatino*] Le dernier monument de date connue sur la colonie d'Ardée, est de l'année 223 (*C. I. L.*, t. X, 6764); aucun évêque d'Ardée n'est mentionné dans les anciens conciles romains. La population de cette localité avait donc perdu son organisation municipale entre le milieu du IIIe siècle et le déclin du Ve.

40. *territorio Catinense*] *Catina* est, en effet, l'orthographe latine du nom de Catane; le nom moderne, Catania, dérive du grec Κατάνη.

41. *massa Trapeas*] Une inscription chrétienne de Tropea, dans l'ancien Bruttium (De Rossi, *Bull.* 1877, pl. VII, p. 89) mentionne une HIRENI (Irene), QVE FVIT CONDVCT*rix* M*assae* TRAPEIANAE. M. de Rossi a esquissé (*l. c.*, cf. p. 148) l'histoire des origines chrétiennes de cette localité, dont le nom est à peu près identique à celui de notre *massa Trapeas*. Mais celle-ci étant indiquée comme faisant partie du territoire de Catane, il n'est pas possible de les identifier, à moins de supposer une erreur de copie, une répétition du mot *Catinense*, qui figure à la ligne précédente.

42. *Fontem sanctum...*] Ce monument, dans son état actuel, est l'œuvre du pape Xystus III, mais seulement pour sa partie inférieure, car au-dessus de l'entablement que supportent les colonnes de porphyre, tout est moderne (Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, p. 33, 416-420, pl. XXXIII-XXXV). On n'y a trouvé aucun vestige apparent de l'époque constantinienne proprement dite. Cependant il est probable que les deux mosaïques absidales du portique, c'est-à-dire de la chapelle actuelle des saintes Rufine et Seconde, aient été exécutées avant Xystus III et remontent par conséquent à l'édifice que ce pape fit compléter, comme il est marqué dans sa notice, mais non pas construire pour la première fois. L'une de ces mosaïques est détruite; mais, outre qu'elle a été décrite par Panvinio (*De ss. basilica, baptisterio et patriarchio Lateranensi*, III, 5 [ouvrage manuscrit, cité par M. de Rossi, *Musaici*]), il en reste un dessin dans un manuscrit de Ciacconio (*Vat.* 5407, p. 195, 200) : elle représentait des bergers au milieu de leurs troupeaux. L'autre est encore conservée : elle figure une vigne mystique, accompagnée d'un certain nombre de croix (De Rossi, *l. c.*). Rien n'empêche d'admettre que cette décoration remonte au baptistère que suppose Prudence (*contra Symm.*, v. 585, 586) quand il décrit le populaire romain se pressant au Latran pour recevoir la confirmation :

Coetibus aut magnis Laterani adcurrit ad aedes
unde sacrum referat regali chrismate signum.

Il est même possible que l'abside dont la mosaïque présente un si grand nombre de croix, ait été spécialement consacrée à la cérémonie de la *consignatio*. Cependant la forme même de ces croix interdit de remonter plus haut que la fin du IVe siècle. Il est en tout cas impossible d'admettre que la basilique Constantinienne, la principale église de Rome, sa cathédrale, ait été dépourvue de baptistère pendant le IVe siècle, c'est-à-dire dans le temps où les baptêmes d'adultes ont été le plus nombreux. Il n'y a donc aucune raison de rejeter le témoignage du *L. P.* qui fait remonter jusqu'à Constantin la construction du baptistère comme celle de la basilique.

43. *ubi baptizatus est Aug. Constantinus*] *Vita b. Silvestri* (Cod. Par. 5301, f. 315') : « Vespere autem sabbati, iubet (Silvester) lavacrum » caloris sui in palati[o] Lateranensi Augustum ingredi. Quo in» gresso, ad benedictionem fontis accedit. Benedicto itaque fonte » Augustus ingreditur. Quem Silvester chrismate sancto Christi » perfundens interrogat si ex toto corde credat in Patrem et Fi» lium et Spiritum Sanctum. Qui cum credere se clara voce dice» ret et se pompis diaboli renuntiare toto corde assereret, mersit » manu sua confitentis Augusti in piscinam totum corpus s. Sil» vester, dicens..... »

44. *ex lapide porphyretico...*] Il s'agit ici de la piscine baptismale elle-même, que l'on voit encore; elle est de forme octogonale. L'auteur, en parlant de la décoration en argent qui était disposée sur le revêtement de porphyre, ne s'est pas exprimé avec clarté; on ne voit pas très bien ce qu'il veut dire par les quatre expressions *intrinsecus, foris, desuper, quantum aqua continet;* mais il ne faut pas oublier que sa description se rapporte à un monument qui avait déjà été retouché depuis sa fondation.

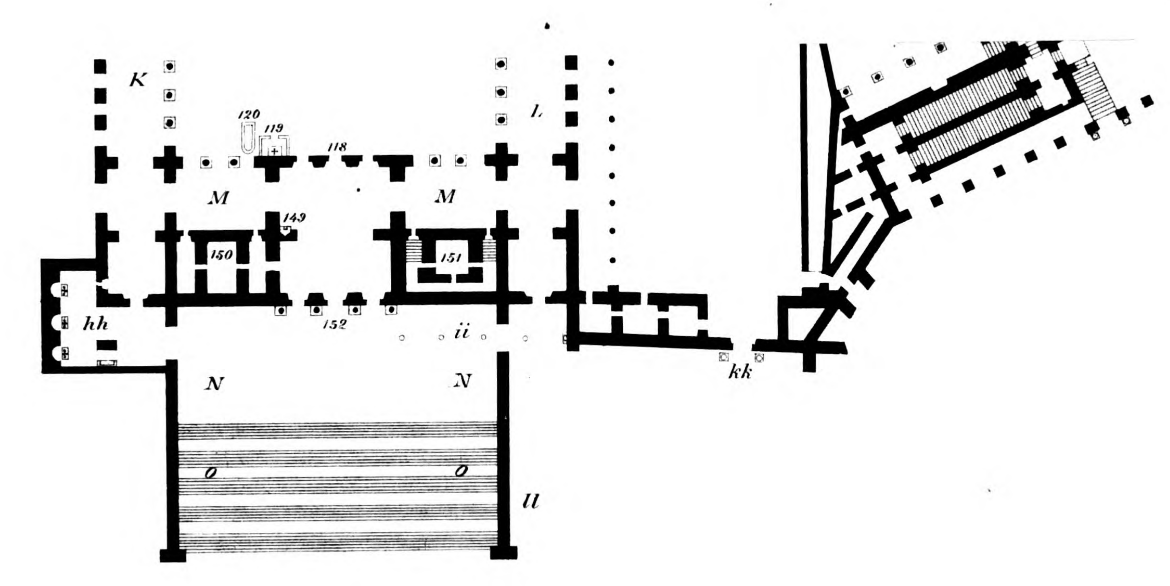
45. *in medio fontis...*] Une colonne de porphyre s'élevait au milieu de la piscine; elle portait une sorte de plat, de coupe large et peu profonde (*phiala*), en or, où brûlait un parfum liquide; la nuit de Pâques, pendant la cérémonie du baptême, on y consommait 200 livres de baume; la mèche de cette lampe précieuse était formée d'amiante. — Les mots *ubi candela est* forment une sorte de glose; il est impossible de les construire avec les mots qui suivent, *pens. auro purissimo*, et de les concilier avec le détail *ubi ardet balsamum*. *Candela* est pris ici dans un autre sens que le sens ordinaire, chandelle, cierge; il signifie le luminaire artificiel que la colonne de porphyre est destinée à supporter. Il ne faut pas y voir le cierge pascal; celui-ci ne se déposait sur un chandelier que dans la basilique elle-même; aux fonts baptismaux il était tenu par un clerc.

46. *in labio fontis...*] Sur le bord de la piscine, probablement en face de l'escalier par où l'on y descendait, se voyaient les deux statues du Sauveur et de saint Jean-Baptiste, en argent, presque de grandeur naturelle, séparées par un agneau d'or dont la bouche laissait échapper un jet d'eau, à moins qu'il ne sortît du rocher placé sous ses pieds. Tout autour de la piscine, sept têtes de cerf, en argent, remplissaient le même office. Cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 240, 241, n° 4 *d*. Cette disposition est à la fois très conforme au symbolisme du baptême et au système de décoration en usage dans les bains antiques. Le groupe de saint Jean et du Christ devait reproduire la scène évangélique du baptême de N.-S.; on le trouve souvent dans les baptistères, par exemple dans les mosaïques de ceux de Ravenne; l'agneau, les cerfs, les sources vives sont souvent figurés sur les mosaïques des églises. Dans les bains grecs et romains, les douches jaillissaient souvent de têtes d'animaux, comme on peut le voir, par exemple, dans les planches 745, 746 du *Dictionnaire des antiquités* de M. Saglio.

47. *massa Festi*] On trouve dans le régeste de Grégoire II (Jaffé 2210) une location de fonds situés *via Lavicana, mil. pl. m. XIII, ex corpore massae Festis, patrimonio Lavicano*. L'endroit indiqué, c'est-à-dire le 13e mille de la voie Labicane, est au-dessous de Monte Porzio, pas très loin du territoire de Préneste; M. de Rossi (*Bull.*, 1873, p. 114) identifie la *massa Festi* avec la *massa Fistis*. M. Henzen (*Bull. de l'Instit. archéol.*, 1856, p. 157) a publié une inscription du IIe siècle environ, trouvée tout près de là et dédiée à un Valerius Priscus Festus. Au 10e mille de la voie Labicane, dans le cimetière de Zoticus, on a trouvé l'épitaphe d'un enfant de *Valeria Severa Leontia*, femme clarissime (Stevenson, *Il cimitero di Zotico*, Rome, 1876, p. 97). Sur cette famille qui, à la fin du IVe siècle, se partageait entre les deux religions, païenne et chrétienne, et qui faisait remonter son origine jusqu'au vieux consul Valerius Publicola, v. De Rossi, *Bull.*, 1872, p. 152 et suiv.

48. *massa Gaba*] L'antique cité de Gabies existait encore, comme siège épiscopal, à la fin du IXe siècle.

49. *massa Pictas*] Il y avait une station *ad Pictas*, au 25e mille de la voie Labicane (*Itin. Antonini*, éd. Wesseling, p. 304); c'est aujourd'hui Lugnano, près Valmontone. Cette situation n'est guère d'accord avec l'indication du territoire de Gabies. Peut-être y a-t-il eu un déplacement de lignes, qui permettrait de faire rapporter à Préneste le *territorium suprascriptum*.





PLAN DE L'ANCIÈNNE BASILIQUE DE SAINT PIERRE

Ernest Thorin editeur 7, Rue des Médicis-Paris

50. *massa Statiliana*] Ce fonds tirait son nom de la *gens Statilia* et peut-être de T. Statilius Taurus, l'ami d'Auguste (Tomassetti, *Arch. Rom.*, t. II, p. 160).

51. *territorio Paramnense*] Je soupçonne que derrière cette orthographe on peut chercher l'adjectif *Panormense* et le territoire de Palerme.

52. *massa Laninas, territorio Cartiolano*] Carsioli, ville du pays des Eques, à 43 milles de Rome, sur la *via Valeria*. L'emplacement est marqué par le hameau de Cività Carenza, entre les deux bourgs d'Arsoli et de Carsoli, qui ont conservé le nom de la ville antique. — La *massa Laninas* tirait le sien de la station *ad Lamnas* (Peutinger) ou *ad Laninas* (*Ravenn.*, IV, 35), située sur la *via Valeria*, entre Tibur et Carsioli, à 13 milles de Tibur et à 10 milles de Carsioli, au lieu marqué actuellement par l'osteria di Ferrata, près du village de Scarpa, à environ dix kilomètres de Vicovaro.

53. *massa Statiana, terr. Sabinense*] A trois kilomètres au S.-E. du village de Moricone, en Sabine, on trouve une localité appelée Stazzano. Nibby, après Vignoli (*h. l.*), identifie cet endroit avec la *massa Statiana;* suivant lui, il resterait encore quelques ruines des bâtiments : « Il villagio è sopra una collina distante circa » 2 miglia da Moricone verso mezzodì, e mezzo miglio lungi da » esso veggonsi i ruderi della massa Statiana donata al fonte La» teranense e quelli della chiesa dedicata a S. Giovanni Evange» lista. » (*Dintorni*, t. III, p. 117)— Un *fundus Statianus*, du même territoire, figure parmi les propriétés du *titulus Equitii* (v. ci-dessus, note 8). Il était sans doute au même endroit; le nom est dérivé de celui de la *gens Statia*.

54. *massa Murinas terr. Appiano-Albanense*] L'orthographe du nom de cette *massa* autorise un rapprochement avec celui d'une terre appelée *Morena*, située vers le 10e mille de la voie Latine, entre cette voie et la voie Appienne. Divers documents, depuis le *L. P.* lui-même (vie de Léon IV, nº 529), établissent que ce lieu et toute la région voisine, au-dessous de Marino et de Grotta Ferrata, s'appelèrent longtemps *Moreni* ou *Morenae* ou *Morena*, comme à présent (Nibby, *Dintorni*, t. II, p. 377; De Rossi, *Bull.* 1872, p. 89-93). M. de Rossi ne croit pas défendu de rattacher cette dénomination au nom du célèbre Murena pour qui plaida Cicéron. — Plus loin, parmi les propriétés de l'église d'Albano, nous trouvons une *possessio Marinas*, dont le territoire n'est pas indiqué, mais que l'analogie autorise à chercher aux environs d'Albano. Elle devait se trouver à proximité de notre *massa*.

55. *massa Iuncis, terr. Mucario*] Les listes épiscopales d'Afrique indiquent deux sièges dont les titulaires se qualifient d'*episcopus Iuncensis;* l'un était situé en Maurétanie Césarienne, l'autre en Byzacène. On connaît un *concilium Iuncense* où se réunirent les évêques de Byzacène, en 524. La situation des localités auxquelles correspond l'ethnique *Iuncensis* n'a pas été déterminée jusqu'ici. Il n'est d'ailleurs nullement certain que ces sièges épiscopaux aient un rapport quelconque avec la *massa Iuncensis* nommée ici. — Quant au *territorium Mucarium*, son nom cache évidemment un nom de ville, mais qui ne se rencontre dans aucune liste et n'a point été identifié sur le terrain.

56. *massa Capsis, territorio Capsitano*] Le territoire est évidemment celui de la ville de *Capsa* (Gafsa) en Byzacène.

57. *m. Variasardana, terr. Mimnense*] On trouve un *episcopus Minensis, provinciae Mauritaniae*, parmi les signataires du concile de Carthage en 525; une localité du nom de *Mina* est marquée sur la carte de Peutinger et identifiée avec les ruines romaines situées près de l'Oued-Minâs, à 4 kilom. au S. de Relizane, dans la province d'Oran.

58. *terr. Numidiae*] Si dans cette désignation, répétée pour trois *massae* consécutives, il ne s'agit pas tout simplement de la province de Numidie, mais du territoire d'une ville, on pourra songer au siège de l'*episcopus Numidiensis* ou *Numidensis*, qui figure, dans les listes épiscopales, parmi les évêques de Maurétanie Césarienne.

59. *massa Cephalina*] Il s'agit ici, je pense, d'une terre située dans l'île de Céphalonie. Dans le ms. E, le nom de la Crète est introduit ici à deux reprises; je crois que c'est à tort et que ces gloses viennent d'une déformation du mot *Gretia*. On ne signale en Crète aucune localité dont le nom approche de celui-ci.

60. *in Mengaulum*] Vignoli pense, avec raison, je crois, qu'il s'agit ici de l'île de *Gaulos* (Gozzo), près de Malte.

61. *basilicam beato Petro*] La planche ci-jointe (légende à la fin du volume) est une reproduction du plan de l'ancienne basilique, dressé et publié en 1590 par Tiberio Alfarano et dont M. de Rossi a donné une explication excellente dans le tome II de ses *Inscr. christ.*, p. 229 et suiv. — L'arc triomphal de la basilique, c'est-à-dire la partie qui frappait d'abord le regard aussitôt qu'on y était entré, était orné d'une mosaïque représentant le Christ, saint Pierre et Constantin : « Constantinus imperator in musivo depictus, literis » aureis ostendens Salvatori et beato Petro ecclesiam Sancti Petri » (Jacobacci, *De concilio*, Rome, 1538, texte signalé pour la première fois et commenté par M. Arth. L. Frothingham dans la *Revue archéologique*, janvier-février 1883). Cette mosaïque était accompagnée d'une inscription en lettres d'or, ainsi conçue :

> *Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans*
> *hanc Constantinus victor tibi condidit aulam.*

(De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 20). L'inscription et la mosaïque avaient disparu en 1525, lors de la démolition de l'arc triomphal. L'origine constantinienne de la basilique est établie par d'autres monuments que celui-là (Introd., p. CV; cf. p. CXIII, note; cf. De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 230); mais je ne crois pas qu'il y en eût de plus imposant au temps où notre auteur écrivait. — J'ai déjà parlé du *templum Apollinis* (p. 120, 152). C'est sans doute d'après le *L. P.* (cf. Introd., p. LIII) que Grégoire de Tours (*Gl. mart.*, 28) dit que saint Pierre fut enterré « *in templo*, quod vocitabatur antiquitus Vaticanum. » Malgré la considération que méritent les indications topographiques du *L. P.*, il est clair que celle-ci, qui, du reste, se rapporte à un monument disparu au temps où notre auteur écrivait, ne saurait être prise au pied de la lettre. Ni la basilique, ni la *memoria* primitive n'ont pu être construites dans un temple, ni même dans le terrain consacré qui l'entourait et auquel l'expression *in templo* pourrait se rapporter. Aucun témoignage ne place au Vatican un temple, un édifice, un terrain, désigné par le nom d'Apollon. L'*ager Apollinis argentei* où des prêtres de *Bellona Pulvinensis* furent enterrés (*C. I. L.*, t. VI, 2232, 2233; cf. De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 205) était sur le monte Mario, à un mille au moins de l'emplacement de Saint-Pierre, dont il était séparé par des terrains de dénomination différente (*C. I. L.*, t. VI, 10247); il ne peut y avoir aucun rapport entre cet *ager Apollinis* et le *templum Apollinis* du Vatican. En revanche nous trouvons, non pas sans doute sur l'emplacement de la *memoria* de Saint-Pierre ni même dans le périmètre de la basilique, mais tout près de celle-ci, un temple célèbre, celui de la *Mater Deum magna*, qui ne fut fermé que dans les dernières années du IVe siècle et qui, jusqu'à la fin, fut le théâtre d'initiations et purifications païennes, très recherchées de l'aristocratie romaine. Il est impossible qu'un tel sanctuaire ait disparu sans laisser un souvenir, encore que ce souvenir ait pu s'altérer et que le langage populaire ait pu confondre les cultes de Cybèle, de Mithra-Soleil et d'Apollon, confusion d'autant plus facile qu'elle existait déjà dans le syncrétisme païen des derniers temps. Il est regrettable que l'emplacement de ce temple ne puisse être déterminé avec une entière exactitude; s'il l'était, on pourrait avoir une idée plus nette de la formule *in templo Apollinis* et de sa justesse. Je dois dire ici que les inscriptions des tauroboles, dont j'ai parlé, p. 120, ont été trouvées un peu plus bas que je ne l'ai indiqué en cet endroit, c'est-à-dire non pas dans le mausolée de sainte Pétronille, mais dans les fondations de l'angle S.-E. de la façade; elles étaient du reste, comme je l'ai dit, hors de leur place primitive (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 205; *C. I. L.*, t. VI, p. 93). Mais le lieu où on les a retrouvées ne devait pas en être

bien éloigné et cet emplacement primitif doit être cherché plutôt à gauche de l'ancien atrium que vers le chevet de la basilique. — Notre auteur ne nous donne point ici une description systématique de la basilique Vaticane; s'il en nomme quelques parties, c'est à propos des objets en métal précieux qu'il dit y avoir été consacrés par Constantin. Paulin de Nole (*Ep. XIII ad Pammachium*) et Prudence (*Peristeph.*, XII, v. 31-44) ont avant lui parlé de ces vénérables édifices, mais très rapidement. Paulin ne parle guère que de l'atrium et Prudence que du baptistère (v. SYMMAQUE). Il y a, dans Grégoire de Tours (*Glor. mart.*, 28), quelques détails plus circonstanciés; notre historien les tenait de son diacre Agiulfe, qui passa plusieurs mois à Rome en 589-590 (*Mélanges d'arch. et d'hist. de l'École française de Rome*, 1882, p. 277 et suiv.) : « Sepultus est (Petrus apostolus) in templo quod vocitabatur antiquitus Vaticanum, quatuor » ordines columnarum valde admirabilium numero XCVI habens. » Habet etiam quatuor in altari, quae sunt simul centum, praeter » illas quae ciborium sepulcri sustentant. Hoc enim sepulcrum » sub altari collocatum valde rarum habetur. Sed qui orare desi» derat, reseratis cancellis quibus locus ille ambitur, accedit su» per sepulcrum; et sic fenestella parvula patefacta, immisso in» trorsum capite, quae necessitas promit efflagitat... Sunt ibi et » columnae mirae elegantiae candore niveo, quatuor numero, quae » ciborium sepulcri sustinere dicuntur. » — Un fragment d'anthologie épigraphique du VII[e] siècle environ, relative à la basilique de Saint-Pierre (*cod. Paris.* 8071, f. 61), nous en a conservé les dimensions : « Aecclesia sancti Petri habet in longitudine pedes CCCXC, » in latitudine vero pedes CCXXVI excepto illo throno. » Ces dimensions concordent sensiblement avec les véritables, pourvu que l'on rapporte les derniers mots, *excepto illo throno* (l'abside non comprise) à la longueur et non à la largeur (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 51, 57). — Pour se faire une idée de l'ancienne confession de saint Pierre, dans son rapport avec le monument moderne, il est utile de consulter les planches II et III du livre de Sarti et Settele, *Ad Ph. Laur. Dionysii opus de Vaticanis cryptis appendix*, Rome, 1840, avec les explications qui sont données dans le texte, p. 20-23. Le presbyterium de l'ancienne basilique (plan *A*) occupait tout l'hémicycle absidal; il était plus élevé que le reste de l'église et l'on y accédait par sept grands degrés de porphyre rouge, qui occupaient tout le diamètre de l'abside, sauf la partie centrale, réservée à la confession (pl. 2) et à l'autel (pl. 1). Ils formaient ainsi comme deux grands escaliers, à droite et à gauche de la confession. En avant de ces escaliers et de la confession se trouvait un portique (pl. 5) formé de douze colonnes, celles que notre auteur appelle *vitineae;* mais au moment où il écrivait, il n'y en avait encore que six, les six autres n'ayant été ajoutées que sous le pape Grégoire III. Une fois franchi ce portique en son milieu, on se trouvait entre les deux escaliers du presbyterium et l'on avait devant soi la Confession de saint Pierre, c'est-à-dire une chapelle ou grotte située au-dessous de l'autel et dans laquelle on pouvait pénétrer de plainpied. Un puits rectangulaire, pratiqué dans le sol de cette grotte, communiquait avec une chambre souterraine placée au-dessous, où se trouvait le tombeau de l'apôtre. Cette chambre était inaccessible par ailleurs que par le puits de la confession; encore celui-ci était-il fermé par deux grilles horizontales, à une certaine distance l'une de l'autre, que l'on appelait *cataractae.* Juste au-dessus de la confession, du puits et de la chambre souterraine, s'élevait le maître autel de la basilique, au milieu de la largeur de l'abside; son *ciborium* était soutenu par quatre colonnes de porphyre, qui doivent être celles du *L. P.* : *et ornavit supra columnis porphyreticis.* — La description que notre auteur nous donne ici du tombeau de saint Pierre est la plus ancienne qui existe, et même la seule, si l'on néglige les renseignements de Grégoire de Tours sur la confession. Dès le temps de Pierre Mallius (XII[e] siècle), la chambre souterraine était devenue entièrement inaccessible : le puits vertical avait dû être fermé, peut-être au temps de Léon IV, après l'invasion sarrasine de 846 (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 199). La fermeture établie alors empêchait même d'apercevoir la chambre funéraire, le sarcophage apostolique et sa décoration. Cette fermeture se rompit en 1594, pendant que l'on creusait les fondements du maître-autel actuel. Averti par l'architecte Giacomo della Porta, le pape Clément VIII se transporta sur les lieux, accompagné des cardinaux Bellarmin, Antoniano et Sfondrate. L'architecte approcha une lumière et le pape put considérer la croix d'or qui surmontait le tombeau, « crucem auream sepulcro impositam ». Mais, au lieu de faire élargir l'ouverture, il donna ordre de remplir le puits de décombres, en sa présence. Les choses sont restées en cet état : les matériaux jetés dans le puits devant Clément VIII le remplissent jusqu'à quatre pieds de l'ouverture (Sarti et Settele, *l. c.;* De Rossi, *l. c.*). — Les détails donnés par notre auteur sont donc impossibles à contrôler. Je crois du reste qu'il ne peut avoir parlé *de visu;* car, au temps où il écrivait, la chambre funéraire de saint Pierre n'était guère accessible. On considérait alors comme une très grande faveur que des objets destinés à servir de reliques de l'apôtre fussent descendus jusqu'à la deuxième cataracte (*Sugg. legatorum ad papam Hormisdam*, Thiel, t. I, p. 874; Migne, *P. L.*, t. LXIII, p. 474), et cela, même quand c'étaient les souverains de Constantinople qui le demandaient. C'est assez dire qu'il n'était pas facile au premier clerc venu de pénétrer dans un lieu défendu d'ailleurs par sa terreur religieuse et d'y entreprendre des investigations archéologiques. Il faut même ajouter que cela était absolument impossible si le puits n'avait pas alors de plus grandes dimensions qu'aujourd'hui, car il est certain qu'aucun homme ne pourrait y passer. Je ne crois donc pas que l'auteur du *L. P.* ait vu lui-même le revêtement d'airain de la tombe apostolique, ni copié l'inscription de la croix d'or; tout au plus aura-t-il pu apercevoir celle-ci, comme le pape Clément VIII la vit, dit-on, onze siècles après lui. Quant au reste, il l'aura tiré des mêmes documents qui lui ont fourni l'inventaire du mobilier sacré de la basilique.

62. *cuius loculum — recondit*] Le *loculus* est ici le sarcophage ou la châsse où le corps est déposé. P. Mallius, qui n'a pu la voir, dit qu'elle était d'argent; le sarcophage de saint Paul, actuellement conservé, est en marbre (v. plus loin, note 72). Les dimensions du revêtement de bronze ne peuvent être entièrement exactes; elles correspondent à un monument de forme cubique, tandis qu'une châsse ou un sarcophage a toujours plus de longueur que de largeur.

63. *Et exornavit — perduxit*] L'auteur abandonne ici la chambre souterraine pour parler de la décoration de l'autel et du presbyterium. Les colonnes de porphyre sont celles qui supportaient le *ciborium* de l'autel; Grégoire de Tours nous apprend qu'elles étaient au nombre de quatre; les autres, *columnae vitineae*, appelées ainsi parce que la vigne formait le principal motif de leur décoration, s'alignaient au bas des degrés du *presbyterium.* C'est celles-là que Grégoire de Tours dit être *mirae elegantiae, candore niveo;* il dit qu'elles soutenaient le *ciborium sepulcri* et qu'elles étaient au nombre de quatre. Grégoire III (n° 194), qui porta ces colonnes au nombre de douze, en trouva déjà six en place, disposées sur une seule ligne et non point aux quatre angles d'un *ciborium.* L'évêque de Tours aura peut-être été mal renseigné, à moins qu'il ne se soit produit quelque changement dans le courant du VII[e] siècle (cf. De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 229). Les *columnae vitineae* ont été conservées; elles figurent maintenant, deux à deux, dans l'ornementation des grandes niches pratiquées dans les piliers de la coupole, au-dessous des figures des évangélistes, en mosaïque. C'est même sur leur modèle qu'ont été exécutées les quatre énormes colonnes torses en bronze du baldaquin actuel.

64. *cameram basilicae ex trimma auri*] Sur l'expression *ex trimma auri*, v. ci-dessus, note 32. La voûte de l'abside fut restaurée sous Léon le Grand (440-461) et Sévérin (640). Celui-ci y fit même exécuter une mosaïque en remplacement d'une autre plus ancienne; mais on ne sait pas si cette dernière remontait jusqu'au temps de

Constantin. Quoi qu'il en soit, les restaurations de Léon et de Sévérin laissèrent subsister l'inscription dédicatoire, conçue en ces termes :

Iustitiae sedes, fidei domus, aula pudoris
haec est quam cernis, pietas quam possidet omnis;
quae patris et filii virtutibus inclyta gaudet
auctoremque suum genitoris laudibus aequat.

Elle fut lue par les collecteurs d'inscriptions, depuis le VIe siècle jusqu'au IXe, *in absida s. Petri* (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 21), *in circuitu s. Petri* (*ibid.*, p. 55), *in throno* (*ibid.*, p. 145), *in basilica s. Petri* (*ib.*, p. 156). On en a même trouvé une reproduction épigraphique, gravée sur la porte d'une ancienne église africaine, aux environs de Théveste (De Rossi, *Bull.* 1879, p. 164; *C. I. L.*, t. VIII, 10698). Le *pater* et le *filius* du troisième vers sont Constantin et l'un de ses fils, Constant ou Constance (cf. ci-dessous, note 71); il est clair que ceux qui ont transporté cette dédicace dans une église d'Afrique ont pris ces mots dans un autre sens et qu'ils y ont vu Dieu le Père et Dieu le Fils. L'inscription n'est mentionnée au XIIe siècle ni par Mallius ni par Romanus; elle semble avoir péri assez longtemps avant que l'abside ne fût entièrement renouvelée sous Innocent III.

65. *fecit crucem*] Ce n'était probablement pas une croix simple, mais un monogramme du Christ ☧ ou une croix monogrammatique ⳨. Il est vrai que, d'après le texte cité plus haut, le pape Clément VIII aurait vu, en cet endroit, une croix proprement dite, *crucem*. Mais, le narrateur n'insiste pas spécialement sur la forme de la croix vue par le pape et d'ailleurs ses renseignements ne sont pas tellement directs qu'on puisse le prendre au mot pour une particularité comme celle-ci. Bonanni, qui a publié ces détails dans son *Historia templi Vaticani* (Rome, 1696, c. 24), les emprunte à un manuscrit de Torrigio; Torrigio lui-même les tenait d'un chanoine de Saint-Pierre et d'un gardien de la Confession, à qui Sfondrate, témoin oculaire, avait raconté la visite du pape. — Du reste, il est difficile que la croix d'or de Constantin ait subsisté aussi longtemps; je crains bien que celle que vit Clément VIII n'ait été différente de l'ancienne.

66. *in mensurae locus*] Les finales de ces deux derniers mots paraissent avoir souffert ; la leçon *in mensuram loci* du ms. E n'est probablement qu'une conjecture, mais elle correspond assez bien au seul sens admissible, c'est que la croix était aussi grande que le *locus*. Maintenant faut-il entendre par *locus* le *loculus* de saint Pierre avec son revêtement d'airain, ou bien le lieu par où l'on voyait la croix, c'est-à-dire le puits de la Confession. Dans le premier cas la croix serait bien grande, dans le second bien petite, car le puits en question n'a guère que 25 centimètres à son orifice.

67. *ubi scriptum est hoc*] La relation déjà citée ne dit pas que Clément VIII ait vu une inscription sur la croix. P. Mallius, qui ne cite que les premiers mots *Constantinus aug. et Elena aug.* ne l'a point vue et ne la décrit que d'après le *L. P.* Quant au texte de celui-ci, M. de Rossi (*Inscr. chr.*, t. II, p. 200) propose de le suppléer ainsi : *Constantinus aug. et Helena aug. hanc domum regalem* <*auro decorant quam*> *simili fulgore coruscans aula circumdat.* La *domus regalis* serait la chambre funéraire inférieure, l'*aula simili fulgore coruscans* serait la basilique elle-même. Cette explication supposerait, ce qui est vraisemblable, que la chambre funéraire de l'apôtre Pierre demeura d'abord accessible; car il n'est pas naturel d'appeler *domus regalis* un caveau souterrain où le jour ne pénètre que par une lucarne ouverte dans le pavé d'une grotte obscure; je dirai même qu'il eût été inutile d'y mettre une inscription que jamais personne n'aurait pu lire. Ainsi, à mon avis, la *domus regalis* n'est autre chose que l'antique *memoria apostoli Petri*, remise en possession du corps de l'apôtre et décorée avec une splendeur royale. Les invasions des Wisigoths et des Vandales, au Ve siècle, ont pu motiver des mesures de précaution et conseiller de rendre ce sanctuaire absolument inaccessible.

68. *ex litteris nigellis*] En lettres niellées, comme l'*Exagium solidi* de Ricimer, publié dans le *Zeitschrift für Numismatik* de Sallet, Berlin, 1882, p. 1.

69. *Item in reditum.*] Sur cette liste de biens immobiliers, tous situés dans le diocèse d'Orient, sur leur distribution géographique et les particularités de leurs revenus ou redevances, v. Introd., p. CXLIX et suiv. — Cette énumération des *vasa Petri* évoque le souvenir d'un épisode du sac de Rome en 410, raconté par Orose (*Hist.* VII, 39). La vaisselle sacrée de la basilique de Saint-Pierre avait été mise en dépôt chez une vierge sacrée, avancée en âge; elle fut découverte par les barbares. Mais Alaric, prévenu que ces vases d'or et d'argent appartenaient à l'apôtre Pierre, les fit reporter à sa basilique, en grande pompe et sous escorte. On voit dans ce récit qu'il s'agissait d'un trésor considérable *magnitudine, pondere, pulchritudine, ignota etiam vasorum qualitate.*

70. *in Caene... in Afrodisia... in Cerateas*] *Caene* est évidemment le quartier d'Antioche appelé Καινή par Evagrius (*Hist. eccl.*, II, 12); quant aux deux autres noms, ils désignent aussi des quartiers d'Antioche; je ne les trouve pas mentionnés ailleurs.

71. *basilicam b. Paulo*] La basilique de Saint-Paul qui a subsisté jusqu'à l'incendie de 1823 n'était point une fondation de Constantin. Nous avons encore (Baronius, *ad ann.* 386, n. 40) la lettre adressée en 386, à Sallustius, préfet de Rome, par les empereurs Valentinien II, Théodose et Arcadius, lui ordonnant de prendre des mesures pour la reconstruction de cette église sur un plan plus vaste. L'impulsion venait probablement de Valentinien II, empereur d'Occident; dès avant sa mort (392) la nouvelle basilique avait déjà son administration, comme on peut le voir par l'inscription d'une petite tablette de bronze destinée à être pendue au cou d'un cheval de berger (De Rossi, *Bull.* 1874, p. 63; 1878, p. 67, pl. I).

A ☧ ω
AD BASILICA APOS
TOLI PAVLI ET
DDD NNN
FILICISSIMI PECOR

Le berger Felicissimus, de qui relevait le porteur de cette médaille, faisait partie du personnel attaché aux propriétés rurales de la basilique de l'apôtre Paul et des *tres domini nostri*, c'est-à-dire des trois empereurs nommés plus haut. Malgré l'initiative de Valentinien, l'honneur d'avoir élevé la basilique de Saint-Paul fut revendiqué sans partage par la famille théodosienne, comme on le voit par l'inscription de l'ancienne abside, reportée dans les temps modernes au-dessus de l'arc triomphal (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 28, 81, 98) :

Theodosius coepit, perfecit Honorius aulam
doctoris mundi sacratam corpore Pauli.

Dans les excavations entreprises pour la réédification de la basilique de Saint-Paul on découvrit quelques substructions de l'église antérieure à celle de Théodose; elle était orientée en sens contraire et de proportions beaucoup moindres. — Le ms. D présente ici une variante importante, où la fondation de la basilique est attribuée à Constantin et à Constance; remarquer le terme *domnus* joint à ce dernier nom. Il peut se faire qu'en cet endroit D dérive de la première édition et nous ait conservé un vestige de plus du document antique d'où proviennent les listes du *L. P.* (Introd., ch. V, § IV).

72. *cuius corpus ita recondit in aere*] Le sarcophage de saint Paul a été mis au jour dans les travaux de réédification de la basilique; il est en marbre; sur le couvercle on lit, en lettres de grandes dimensions et du type usité au IVe siècle, l'inscription PAVLO APOSTOLO ET MARTYRI (De Rossi, *Bull.*, 1883, p. 153). Il n'y a aucun revêtement d'airain.

73. *insulam Gordianon*] Aux environs de Tarse il ne peut y avoir eu d'autres îles que celles que formaient les bras du Cydnus. L'or-

thographe que j'ai adoptée pour le nom de l'île ne peut s'autoriser que d'un petit nombre de manuscrits; elle est donc en partie conjecturale : je soupçonne derrière ce mot un nom grec au pluriel Γορδιανῶν. — C'est évidemment par une attention spéciale que l'on choisit une terre de la banlieue de Tarse pour être offerte à l'apôtre Paul, originaire de cette ville. C'est sous une inspiration analogue que saint Grégoire le Grand affecta à l'entretien du luminaire de son tombeau la terre *ad Aquas Salvias*, lieu traditionnel de son martyre.

74. *Omnia enim vasa sacrata...*] Ceci ne peut être entièrement exact, s'il s'agit de la basilique constantinienne et non de la basilique théodosienne. La première, en effet, était trop petite pour comporter le même luxe de vases sacrés et de lampadaires que l'on vient de voir déployé dans la basilique de Saint-Pierre.

75. *basilicam in palatio Sessoriano*] Le palais Sessorien et la basilique sont mentionnés par d'autres textes du commencement du VIe siècle. Le protocole du concile romain de 501 porte que cette assemblée tint une de ses séances *in Hierusalem basilica Sessoriani palatii;* les *Gesta Xysti*, apocryphe écrit à Rome la même année ou peu après, appelle cette église *basilica Heleniana quae dicitur Sessorium*. Le palais était encore alors de domaine impérial; Théodoric, pendant son séjour à Rome en 500, fit décapiter un de ses officiers *in palatio quod appellatur Sessorium* (*Excerpta Valesiana*, c. 69). Becker (*Topogr.*, p. 556, 557) retrouve le nom de *Sessorium* dans un passage de Plutarque, altéré par les copistes (*Galb.* 28) et dans deux scholies d'Horace et de Juvénal dont l'antiquité n'est pas certaine; mais ces conjectures n'en fournissent point l'explication. — Celui de *Hierusalem*, donné à la basilique et qu'elle porte encore de nos jours (Sainte-Croix en Jérusalem) est évidemment en rapport avec la relique de la vraie Croix dont parle le *L. P.* Outre le texte de celui-ci et celui du concile de 501, on peut citer, comme témoignage de cette dénomination, une inscription qui se lisait encore au XVe siècle au-dessous de la mosaïque absidale de la basilique :

Reges terrae et omnes populi,
principes et omnes iudices terrae
laudent nomen Domini.
Sanctae ecclesiae Hierusalem Valentinianus,
Placidia et Honoria Augusti votum solverunt.

(Communiquée par M. de Rossi, d'après le recueil de P. Sabino). Cette inscription, à cause de la mention d'Honoria Augusta, est certainement antérieure à 434; le vœu paraît avoir été fait en péril de mer, dans la traversée que Placidie et ses enfants firent en 424, de Constantinople à Ravenne (Cf. Agnellus, *L. P. Ravenn.*, 42, éd. Waitz, p. 307). — Le *L. P.* ne parle pas ici de l'impératrice Hélène; mais on sait d'ailleurs que le palais Sessorien a dû être affecté à la résidence de cette princesse : deux inscriptions en son honneur, gravées de son vivant, y ont été retrouvées (*C. I. L.*, t. VI, 1134, 1136); une troisième (*ibid.*, 1135), provenant sans doute du même lieu, a été employée dans la construction d'un édifice voisin du *Sancta Sanctorum*, au Latran. — Le dépôt d'un fragment de la vraie Croix dans la demeure d'une impératrice qui s'était tant occupée des lieux saints de Palestine est la chose la plus naturelle du monde. Saint Cyrille de Jérusalem, dans ses homélies prononcées vers 348, répète à diverses reprises (*Catech.*, IV, 10; X, 19; XIII, 4) que des fragments de cette relique étaient disséminés dans le monde entier.

76. *palatium*] Le *palatium Sessorianum* nommé ci-dessus. — Comme l'indique le mot *item*, les fonds énumérés ensuite sont distincts des terrains (*omnia agrorum*) attenants au palais.

77. *possessio Sponsas*] L'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem mentionne une *mutatio ad Sponsas* sur la voie Appienne, à sept milles d'Aricia. C'est la localité appelée actuellement Cisterna. Mais la différence des voies interdit de songer à un rapprochement. —

78. *sub civitate Laurentum*] Sauf la précédente, toutes les *possessiones* de la basilique Sessorienne sont indiquées par la formule *sub civitate*, qui remplace ici le *in territorio*. Cette formule a déjà été employée pour les propriétés orientales de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — La mention expresse de Laurentum comme cité ne permet pas de songer à l'antique Laurentum (Tor Paterno), mais au municipe formé vers le commencement du second siècle par la réunion de ses habitants et de son territoire avec ceux de Lavinium (Pratica). Ce municipe des *Laurentes Lavinates* prolongea son existence jusqu'à la fin du IVe siècle (Symm. *ep.* I, 71; cf. une inscription de cette époque dans Nibby, *Dintorni*, t. II, p. 230, dédiée par l'*ordo cibesque Laurentum*). Au concile romain de 487 je trouve un *Petrus Laurensis* qui pourrait être un évêque de cette localité.

79. *possessio Terega*] Cette terre tirait son nom de la rivière Treia, qui passe à Nepi (Tomassetti, *Archiv. Rom.*, t. V, p. 622).

80. *fecit basilicam s. martyris Agnae*] L'église Sainte-Agnès et la région cimitériale qui l'environne ont tout droit à être considérées comme un des lieux constantiniens de Rome. Il y avait là, avant le quatrième siècle, un *petit* cimetière, situé à proximité du grand cimetière Ostrien (*cymiterium maius*), lequel est appelé *ad Capream* ou *ad Nymphas s. Petri* (De Rossi, *Bull. arch. comunale di Roma*, 1883, p. 244-259) et rappelle par sa double dénomination des traditions relatives à Romulus et à saint Pierre. A ce petit cimetière fut annexé le terrain où la martyre Agnès reçut la sépulture et sur lequel s'éleva son église. Une nécropole se développa tout autour, tant au-dessus qu'au-dessous du sol (Armellini, *Il cimitero di s. Agnese*, Rome, 1880). Son monument le plus important est le célèbre mausolée appelé église de Santa-Costanza. On a beaucoup discuté sur l'âge et la destination de cet édifice. Les recherches les plus récentes et les opinions des personnes les plus autorisées le rapportent, sans crainte d'erreur, au temps de la dynastie constantinienne. Ce résultat se relie très bien au texte d'Ammien Marcellin (XXI, 1, 5), d'après lequel il faut placer sur la voie Nomentane la sépulture de deux filles de Constantin, Constantine, femme de Gallus, et Hélène, femme de Julien : « Inter quae (en 360) Helenae coniugis defunctae suprema miserat (Julien) Romam in suburbano viae Nomentanae condenda, ubi uxor quoque Galli quondam, soror eius, sepulta est Constantina. » Constantine était morte en 354. — Dans l'abside de la basilique elle-même, on lisait (De Rossi, *Musaici; Inscr. christ.*, t. II, p. 44), avant les restaurations du pape Honorius (625-638), une inscription dédicatoire acrostiche, ainsi conçue :

C *onstantina, Deum venerans, Christoque dicata,*
O *mnibus impensis devota mente paratis,*
N *umine divino multum Christoque iuvante,*
S *acravit templum victricis virginis Agnes*
T *emplorum quod vincit opus terrenaque cuncta*
A *ureique rutilant summi fastigia tecti.*
N *omen enim Christi celebratur sedibus istis,*
T *artaream solus potuit qui vincere mortem*
I *nvectus caelo, solusque inferre triumphum,*
N *omen adhuc referens et corpus et omnia membra*
A *mortis tenebris et caeca nocte levata.*
D *ignum igitur munus, martyr devotaque Christo,*
E *x opibus nostris per saecula longa tenebis,*
O *felix virgo, memorandi nominis Agnes!*

Le *L. P.* introduit ici deux princesses de la famille Constantinienne, la fille de Constantin et la sœur de l'empereur, Constantia. L'une ou l'autre de ces deux princesses reparaît, dans la notice de Libère, mêlée à des événements de l'année 358, ce qui est impossible, car elles étaient mortes alors toutes les deux. On connaît une autre princesse Constantia, fille puînée de l'empereur Constance, mais on ne saurait lui attribuer l'inscription et la fondation de la basilique, car celle-ci, nous en avons un témoignage certain (*Faust. et Marcellini Lib. precum*, Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 83), existait déjà en 367, cinq ans après sa naissance. Le choix reste donc

entre les deux personnes que nomme le *L. P.*, et même il est bien plus probable qu'il faut s'en tenir à celle qu'il indique comme ayant prié (*ex rogatu*) l'empereur de construire la basilique, c'est-à-dire à Constantina, femme de Gallus. L'inscription ne permet pas, grâce à la disposition de l'acrostiche, de douter de la leçon *Constantina*, qui exclut à peu près certainement la sœur de Constantin. Celle-ci, en effet, n'est appelé Constantina que par Philostorge, auteur de la fin du quatrième siècle; les documents contemporains s'accordent à écrire son nom Constantia. — Je ne tiens pas compte ici de la vierge Constantia, dont il est question dans la passion de sainte Agnès (*Acta SS. ian.*, t. II, p. 717) et dans celle des saints Gallican, Jean et Paul (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 33, 140). La première de ces deux pièces rapporte que Constantia, fille de l'empereur Constantin, étant encore païenne, fut affligée d'un ulcère qui s'étendait à tout son corps. Elle trouva la guérison au tombeau de sainte Agnès, reçut le baptême et sollicita de son père la construction de la basilique. Cet épisode, imité de celui du baptême de Constantin, dans la *Vita b. Silvestri*, me semble avoir été rédigé postérieurement au *L. P.* et d'après ses indications. Il faut en dire autant de la passion des saints Gallican, Jean et Paul. Hélène y est présentée comme la femme de Constantin et non comme sa mère (détail corrigé dans certaines rédactions, mais voir Adon, au 25 juin); le personnage de Gallicanus est formé à l'aide de traits empruntés au consul de 317 ou 330, à Constantin lui-même, au césar Gallus (sur le changement de Gallus en Gallicanus, v. p. 139, note 1; cf. p. 4, l. 15; p. 6, l. 9, 13) à Pammachius et au Gallicanus mentionné plus loin dans le *L. P.*, à propos de la dotation de l'église d'Ostie (v. ci-dessous, note 99). Quant à Constantia, elle est, il est vrai, fiancée à Gallicanus (lisez Gallus), mais le mariage n'a pas lieu, les deux futurs ayant fait profession de virginité. Ce dernier détail exclurait à lui seul toutes les princesses de la maison constantinienne que l'on sait avoir existé et avoir porté un nom dérivé de celui du fondateur, car la sœur de Constantin fut mariée à Licinius; la fille de Constantin à Hannibalien d'abord, puis à Gallus; sa petite-fille, fille de Constance, à l'empereur Gratien. Il est à noter que, sauf la qualité de vierge attribuée à Constantia, nos deux légendes n'ont aucun trait commun : la première ignore absolument l'histoire de Gallicanus, l'autre ne fait pas la moindre allusion à sainte Agnès, à sa basilique, à la guérison miraculeuse. — Les anciens documents de la liturgie romaine, calendriers, sacramentaires, etc., ignorent absolument cette sainte Constance. Sa fête n'est marquée que dans des martyrologes de très basse époque; elle ne figure pas dans le martyrologe romain. C'est en vain qu'on a cherché à lui trouver un témoignage dans l'inscription acrostiche : les mots *Christo dicata*, joints au nom de Constantine, ne sont nullement une expression caractéristique indiquant exclusivement une vierge. Saint Cyprien, pour ne citer qu'un auteur, les emploie souvent pour désigner des chrétiens ordinaires (*De dom. orat.*, 13; *ad Fortun.*, 1, 11; *De zelo et liv.*, 6; *ad Demetr.*, 7, 12); tout fidèle est *Deo Christoque dicatus*. — Le sarcophage de Constantine est actuellement au musée du Vatican; c'est un énorme monument en porphyre, avec des scènes de vendanges en relief (Visconti, Museo Pio Clementino, dans ses *Opere*, t. VII, p. 57, pl. XI, XII).

81. *et baptisterium...*] Ce baptistère a disparu sans qu'on en ait retrouvé la trace, à moins qu'il ne faille l'identifier avec le mausolée constantinien, ce qui ne serait pas impossible. On ne voit pas, en effet, pourquoi le centre de cet édifice n'aurait pas été occupé par une piscine baptismale. Le sarcophage de porphyre, actuellement au Vatican, paraît avoir été unique; il est assez grand pour avoir contenu à la fois les deux princesses Hélène et Constantine; il n'était point sous la coupole, mais dans une niche construite exprès, dans l'axe et à l'opposé de la porte. Aucun personnage plus important n'a pu occuper le centre du monument. Celui-ci présente dans sa décoration deux mosaïques particulièrement en évidence et dont le sujet est en rapport assez étroit avec l'initiation baptismale et la façon dont on en concevait l'expression, au siècle de Constantin et de Théodose : L'Éternel donnant la loi à Moïse, le Christ donnant la loi à saint Pierre. Sur ces mosaïques, v. Müntz, *Rev. arch.*, 1875, oct., nov.; 1878, juin; Kondakoff, dans le *Bull.* de M. de Rossi, 1883, p. 93). Mais ceci n'est qu'une conjecture : aucun texte ne prouve directement que Santa-Costanza ait jamais servi de baptistère; aucun non plus, en dehors du *L. P.*, ne mentionne le lieu où furent baptisées les princesses Constance et Constantine.

82. *circa civitatem Figlinas*] *Civitas Figlinae* ou *Figlina* est le nom d'un lieu situé sur la voie Salaria, à deux ou trois kilomètres de Rome, près du cimetière appelé *cymiterium Iordanorum*. Dans la passion de sainte Susanne (*Acta SS. aug.*, t. II, p. 632) cette sainte est dite avoir été enterrée « iuxta corpora sanctorum Chrysanthi » et Dariae, via Salaria, in arenario iuxta sanctum Alexandrum, » in civitate figlina ». Cf. Michele de Rossi, *Roma sott.*, t. 1, p. 14 *ad calcem*. C'était évidemment une grande tuilerie qui, avec les maisons de ses nombreux ouvriers, offrait l'aspect d'une petite ville; on la retrouve dans la passion des saints Marius, Marthe et compagnons (cf. *Acta SS. ian.*, t. II, p. 216) : « tenuit (impera- » tor) CCLX christianos via Salaria, quos iussit ut in figlinas foras » muros portae Salariae... includerentur ». Un grand nombre de briques portent des empreintes où on lit SAL., SALAR., FIG. SAL., DE VIA SALARIA (Marini, *Iscr. doliari*, nos 308, 323, 337, 345, 381, 405, 437, 457, 478, 554, 555, 947, 948, 1228, 1257). Cette tuilerie se trouvait, à en juger par son rapport topographique avec les sanctuaires des martyrs ci-dessus indiqués, tout près de l'endroit où un chemin de traverse, parti de la voie Nomentane à Sainte-Agnès, rejoint la voie Salaria.

83. *sub parietes....*] Je ne parviens pas à débrouiller cette indication topographique; le texte est évidemment altéré, car *usque omnem agrum* ne donne aucun sens. Mais il est clair qu'il s'agit encore d'un terrain situé à peu de distance de Sainte-Agnès.

84. *fecit basilicam b. Laurentio*] La basilique actuelle de Saint-Laurent est formée de deux églises primitivement indépendantes, quoique bâties dans le prolongement l'une de l'autre et qui se touchaient par la convexité de leurs absides (sur cette disposition, v. De Rossi, *Bull.* 1878, pl. IV). M. de Rossi (*Bull.* 1864, p. 42 et suiv.; cf. 1876, p. 22, 23) a démontré que celle de l'ouest, c'est-à-dire celle qui correspond à la nef actuelle, n'a été construite qu'un siècle après Constantin, sous le pape Xystus III (432-440); on l'appelait *basilica maior*. L'autre, dans laquelle est construit le chœur actuel et qui contient le tombeau de saint Laurent, fut renouvelée par Pélage II (579-590); comme elle était encore toute neuve au commencement du VIIe siècle, les topographes de ce temps la désignent par l'épithète de *speciosior*. La réunion des deux églises en une seule, sous le pape Honorius III, a entraîné la démolition de leurs absides; cependant on reconnaît, dans la *basilica speciosior*, ce qui est antérieur à Pélage et ce qu'il y a lui-même ajouté. Tout l'étage supérieur, depuis l'entablement qui surmonte les chapiteaux des grandes colonnes, est certainement son œuvre; il faut peut-être en dire autant des deux colonnes les plus voisines de l'autel, plus courtes que les autres, surmontées de chapiteaux d'un modèle tout différent et portant sur leurs bases des croix d'une forme assez usitée au VIe siècle. Reste à savoir si les parties antérieures à Pélage, c'est-à-dire le narthex et la nef jusqu'aux dernières colonnes, sont réellement identiques à la basilique constantinienne telle qu'elle est décrite ici. J'ai quelque peine à le croire; notre auteur, en effet, me semble distinguer entre une basilique construite au-dessus du sol, *supra arenarium cryptae* (v. cependant la variante *sub arenarium* des mss. A) et une crypte contenant le tombeau du martyr. A ce tombeau on accède par des degrés (*gradus ascensionis et descensionis*); il est pourvu d'un système spécial de luminaire, une lampe, une couronne de lumière, deux grands candélabres, d'autres lampes à deux becs, destinées à éclairer une représentation de la passion du saint, en relief d'argent. Auprès du tombeau se

trouve une abside; des grilles d'argent le protègent; mais il n'est nullement question d'autel. Tout cela est souterrain : *ante ipsum locum in crypta*. Il semblerait donc que, dès l'origine, le monument de saint Laurent ait compris une basilique située au-dessus du sol et une crypte richement décorée, où était le tombeau du martyr; la basilique et la crypte communiquaient par un escalier. Cette disposition fut changée assez longtemps avant Pélage; on réunit les deux parties du sanctuaire en descendant, en quelque sorte, la basilique dans les entrailles de la terre, jusqu'au niveau primitif du cimetière et du tombeau de saint Laurent. Dès lors il fallut un escalier pour accéder à l'église elle-même; il fut installé de façon à déboucher dans le narthex, suivant une disposition que l'on observe encore à Sainte-Agnès et à Sainte-Pétronille, basiliques construites dans les mêmes conditions de terrain que celle-ci. Alors furent creusées les trois niches arquées qui occupent toute la largeur du narthex (l'une d'elles, celle du milieu, a été récemment affectée à la sépulture de Pie IX). M. de Rossi conjecture que ces trois niches ont servi de tombeaux aux papes Zosime, Xystus III et Hilaire. S'il en est ainsi, la disposition de cette partie de l'édifice n'aurait pas changé depuis l'année 418, date de la mort de Zosime. Ceci s'accorde bien avec une donnée fournie par une inscription qui fut lue au IXe siècle (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 155) *in basilica sancti Laurentii circa chorum* :

Succedunt meliora tibi miranda tuenti
quae Leopardi labor, cura et vigilantia fecit.
Sumptibus haec propriis ornavit moenia Christi.
Respice et ingressu placido nova quaeque revisa :
caelestis manus ecce Dei quae praemia reddit
quae cumulata vides digna in aecclesia Christi.

La date du prêtre Leopardus est fixée par divers documents qui nous le montrent en fonction (Jaffé, 260; Coustant, p. 677) et dans l'exercice de son zèle pour les églises de Rome (De Rossi, *Bull.*, 1867, p. 53; *Musaici* [Sainte-Pudentienne]; cf. *L. P.*, nos 57, 58) sous les papes Sirice et Innocent, c'est-à-dire vers la fin du IVe siècle et dans les premières années du siècle suivant. Sa carrière presbytérale serait bien longue si l'on devait y comprendre à la fois l'année 387 ou 390, date de la reconstruction de Sainte-Pudentienne (De Rossi, *l. c.*), et celle de la construction de la *basilica maior s. Laurentii*, sous le pape Xystus III (432-440). Du reste son inscription indique la restauration ou la réédification d'une église préexistante (*meliora*, *nova quaeque*, *revisa*) et non la fondation d'une église nouvelle. C'est donc la basilique constantinienne qui aura été l'objet de sa libérale sollicitude. Et ici il faut remarquer que la mosaïque absidale décrite en partie dans son inscription dédicatoire doit avoir été respectée par Pélage. Celui-ci, en effet, s'il avait eu la conque même de l'abside à décorer, n'aurait pas manqué d'y développer la grande composition artistique que nous voyons encore sur l'arc absidal; cette composition, qui a, dans les églises de Rome, de Ravenne et d'ailleurs, un grand nombre d'analogues, ne se rencontre jamais à cette place ailleurs qu'à Saint-Laurent; c'est toujours la conque de l'abside qui en est décorée. Je conclus donc que, depuis Constantin, la basilique de Saint-Laurent *ad corpus*, sans parler de divers embellissements ou restaurations, a subi au moins trois graves transformations, d'abord du fait du prêtre Leopardus, qui la transporta du sol supérieur au niveau du cimetière, puis sous Pélage II, qui l'exhaussa d'un étage, enfin sous Honorius III, qui la réunit avec la *basilica maior* et y construisit le presbyterium actuel, avec son autel.

85. *In eodem loco*] Ici, comme pour Sainte-Agnès, les fonds de terre sont, autant qu'on peut en déterminer l'emplacement, dans le voisinage de la basilique ou sur la même voie qu'elle.

86. *possessio Cyriacae*] C'est le terrain dans lequel était creusé le cimetière où saint Laurent fut déposé, et sur lequel s'élevèrent ses basiliques. Il est déjà mentionné dans la notice de Xystus II. D'après la légende de saint Laurent, Cyriaque aurait été une veuve romaine, contemporaine du martyr et guérie par lui de ses infirmités. Sa maison aurait été située sur le Coelius. Cette dernière donnée se rattache évidemment à la tradition consacrée par le nom de l'église S. Maria *in Dominica*, car *Dominica* n'est que la traduction du grec Κυριακή. — Sur le sens et l'importance des mots *quod fiscus*, etc., v. Introd., p. CL.

87. *possessio Aqua Tutia ad latus*] Pour le nom de cette terre je suis le ms. C2, dont la leçon, en partie confirmée par les mss. E et C4, concorde avec celui d'une propriété souvent mentionnée dans les archives de Sainte-Praxède. M. Costantino Corvisieri (*Buonarroti*, t. V, p. 42 et suiv.) à qui l'on doit d'avoir fait ce rapprochement, a conjecturé que le fonds appelé Aqua Tutia tirait son nom du *fluvius* ou *rivus Tutia*, près duquel Annibal établit son camp après sa démonstration contre Rome, en 211 av. J.-C. (Liv. XXVI, 11; Silius Ital., XIII, 5). Il a en même temps écarté les identifications antérieures (Nibby, *Dintorni*, t. I, p. 11), fondées sur la leçon *Aqua Tuscia*, plus ancienne qu'il ne l'avait pensé, mais, dans l'espèce, moins acceptable que l'autre. Le fonds dont il est question dans les documents de Sainte-Praxède se trouvait hors les portes Tiburtine, Nomentane et Salaria; M. Corvisieri n'en indique pas le gisement avec plus de précision. Tout vague qu'il est, ce renseignement concorde avec la situation du ruisseau Tutia, que l'on reconnaît aujourd'hui dans le fosso di Sette bagni; ce cours d'eau se jette dans le Tibre un peu au-dessous de Castel Giubileo (Fidènes), après avoir coupé la voie Salaria à environ six milles de Rome, distance conforme aux indications de Tite-Live sur le camp d'Annibal. Un fonds qui tirait son nom du *fluvius Tutia* devait nécessairement se trouver sur la rive droite de l'Anio; il est peu probable, quoi qu'en pense M. Corvisieri, qu'il ait été *ad latus agri Verani*. Ces deux propriétés, à en juger par le chiffre de leurs revenus, n'étaient point des *latifundia* : elles ne pouvaient s'étendre jusqu'à l'Anio. Cette circonstance diminue un peu la probabilité de l'identification; cependant on peut admettre une interversion de lignes dans la liste des fonds; l'expression *ad latus* se rapporterait ainsi à une autre terre que l'*ager Veranus*.

88. *praest. nomini Christianorum*] Sur cette formule, de touche évidemment antique, v. Introd., p. CL.

89. *possessio Sufuratarum*] Ce fonds doit tirer son nom des sources sulfureuses appelées *Aquae Albulae*, situées au 16e mille de Rome, sur la voie Tiburtine.

90. *Eisdem temporibus — miliario III*] Au 3e mille de la voie Lavicane, à l'endroit appelé actuellement *Tor Pignattara*, se trouve tout un ensemble de ruines chrétiennes et païennes parmi lesquelles le mausolée de sainte Hélène et le cimetière chrétien des saints Pierre et Marcellin sont ce qu'il y a de mieux conservé. Le lieu s'appelait autrefois *Ad duas lauros*; il y avait là une résidence impériale dès le temps de Septime Sévère (Tertullien, *Apol.*, 35); Valentinien III y fut assassiné en 455 (Contin. de Prosper, dans Roncalli, *Vetustiora lat. chronica*, t. I, p. 702); les *equites singulares*, ou gardes du corps de l'empereur, avaient, dans le voisinage immédiat, un lieu de sépulture, d'où provient la plupart de leurs épitaphes (*C. I. L.*, t. I, p. 766-784). Le culte des martyrs Marcellin et Pierre et de plusieurs autres y était déjà florissant au temps du pape Damase (*Acta SS. iunii*, t. I, p. 173). Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un tel lieu ait été choisi pour la sépulture de l'impératrice Hélène. Eusèbe (*Vit. Const.*, III, 47) rapporte que son corps fut transporté avec les plus grands honneurs dans la capitale, ἐπὶ τὴν βασιλεύουσαν πόλιν, c'est-à-dire à Rome. Socrate sans doute (I, 17) a interprété ces mots comme s'ils signifiaient Constantinople, εἰς τὴν βασιλεύουσαν νέαν Ῥώμην. Mais c'est la périphrase habituelle à Eusèbe pour désigner Rome. C'est ainsi qu'il l'emploie, par exemple, dans cette même vie de Constantin (III, 7) à propos des légats envoyés par le pape Silvestre au concile de Nicée; il est même à remarquer que Gélase de Cyzique (*Hist. conc. Nic.*, II, 5) a commis à cet endroit la même bévue que Socrate à propos de sainte Hélène. —

Le gros œuvre du mausolée existe encore : on en trouvera le plan dans la *Roma sotterranea* de Bosio, éd. in-f°, p. 323. Il consistait en une rotonde à deux étages, surmontée d'une coupole; à l'intérieur étaient pratiquées quatre niches rondes et quatre carrées; l'une de celles-ci contenait la porte du monument; dans celle qui lui faisait face était placé le grand sarcophage de porphyre où fut déposé le corps de sainte Hélène. Au XIIe siècle il fut transporté au Latran par le pape Anastase IV, qui s'y fit enterrer. On peut le voir maintenant au musée du Vatican, dans la salle à croix grecque, avec celui qui porte le nom de sainte Constance (V. ci-dessus, notes 80, 81). Il est, comme le dit le *L. P.*, *exsculptus sigillis*, c'est-à-dire orné de figures en relief. Elles représentent des scènes de combat; sur le couvercle, des génies soutiennent de grosses guirlandes; un lion est couché au sommet (Bottari, *Roma sott.*, t. III, pl. 196). Le mausolée, comme celui de Romulus, fils de Maxence, sur la voie Appienne, s'élevait au milieu d'une vaste cour entourée de portiques. C'est ainsi du moins qu'il est représenté dans la planche de Bosio, car sur le terrain il n'y a aucune trace de cette partie de l'édifice. — La basilique des saints Marcellin et Pierre était située tout près du mausolée. Bosio (*Roma sott.*, p. 325) donne le plan des ruines visibles de son temps. Elle était fort petite et disposée comme un *cubiculum* des catacombes, avec trois niches rectangulaires qui lui donnaient la forme d'une croix grecque. Au VIIe siècle elle est à peine indiquée dans les itinéraires (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 178, 179).

91. *fundum Laurentum... Aug. Helenae*] Cette désignation topographique est très embrouillée. Cependant il est clair qu'il s'agit d'un lieu situé tout près de Rome, du côté de la porte Sessorienne, c'est-à-dire de la porta Maggiore actuelle, voisine du palais Sessorien, ou palais d'Hélène, et d'un endroit où la voie Prénestine et la voie Latine n'avaient pas encore divergé considérablement. Le *fundus Laurentum* ou *Lauretum* rappelle, par son nom, l'expression *ad duas lauros*. Quant à la *forma* ou aqueduc, c'est probablement celui de l'*Aqua Alexandrina*, qui passait à Tor Pignattara; un peu plus loin, vers la voie Latine, se trouve l'aqueduc de l'*Aqua Claudia*. — Quant au *mons Gabus*, le lieu ainsi désigné ne doit pas être confondu avec le Monte Cavo actuel, c'est-à-dire le mont Albain, qui tire son nom de l'antique cité de *Cabum*. Il faut y voir quelqu'une de ces collines creuses, anciens cratères, dont la campagne romaine offre tant d'exemples. Cf. De Rossi, *Bull.* 1873, p. 111, 112.

92. *insulam Sardiniam*] Il ne s'agit pas ici de l'île de Sardaigne tout entière : l'auteur du *L. P.* aura mal copié son document. Dans celui-ci le nom de la Sardaigne faisait sans doute partie d'une rubrique générale, comme ceux d'Orient et d'Afrique dans les rubriques *per dioecesem Orientis, intra partes Africae*. Sous cette rubrique étaient peut-être catalogués les fonds, *possessiones*, dont on ne nous donne que l'indication générale et le revenu total.

93. *insulam Meseno*] Le cap Misène est une presqu'île, puisqu'il est relié au continent; mais sa configuration propre et ses rapports avec les terres voisines justifient assez bien le terme d'*insula*, au moins pour les personnes qui ne poussent pas l'exactitude jusqu'au pédantisme.

94. *insulam Matidiae q. e. montem Argentarium*] Plus encore que le cap Misène, le monte Argentaro a le droit d'être qualifié d'île. Strabon (V, 2) et Rutilius Numatianus (*Itin.* 315-324) le décrivent, sans en indiquer le nom. Celui de Matidie, que donne ici le *L. P.*, a été porté par deux princesses de la famille de Trajan; il s'harmonise assez bien avec celui du *Portus Traianus*, localité de la côte toscane, un peu au N. du monte Argentaro.

95. *Duas Casas*] Il y a dans la première des deux listes du titre d'Equitius un *fundus Duas Casas*, situé aussi *in territorio Sabinense;* mais le revenu est différent. Le *mons Lucretius* ou mieux *Lucretilis* (monte Gennaro) est bien connu, quand ce ne serait que par Horace.

96. *in civitate Hostia*] Les fouilles exécutées dans la *ville* d'Ostie n'ont amené la découverte d'aucun édifice chrétien. Ostie moderne est, comme on sait, la continuation de Gregoriopolis, forteresse bâtie au IXe siècle par le pape Grégoire IV sur l'emplacement du cimetière de la ville antique. — Le *portus urbis Romae* mentionné ici n'est autre chose que Porto (*Portus Romanus*), située sur le bras droit du Tibre.

97. *insulam quae dicitur Assis*] Il s'agit évidemment de l'île en delta, formée par les deux bras du Tibre, à son embouchure; mais aucun autre document, à ma connaissance, ne la mentionne sous ce nom. Nibby (*Dintorni*, t. II, p. 135), partant de l'orthographe Arsis du manuscrit E, veut y retrouver le nom de la forêt d'Arsis dont il est question dans Tite-Live, II, 7; mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de la chercher ici. — L'orthographe *Arsis* se retrouve dans la vie de Léon IV (n° 536).

98. *ad Digitum Solis*] Localité impossible à déterminer et qui n'est pas mentionnée ailleurs qu'ici.

99. *Gallicanus...*] Dans les actes de saint Gallican (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 34; cf. Adon au 25 juin) il est dit que ce personnage, patrice, consulaire, ami de l'empereur, avait installé à Ostie un hospice *ad peregrinorum susceptionem*, où il soignait de ses mains les voyageurs pauvres. On ajoute : « Hic primus in Ostiensi urbe ex- » truxit ecclesiam et dicavit officia clericorum... Rogatus autem ut » ibi levaretur episcopus, non consensit, sed ex sua voluntate ipse » qui ordinaretur elegit. » Julien ayant succédé à Constance, il porta une loi qui défendait aux chrétiens de rien posséder. « Tunc Gallicanus habens in Ostiensi pago quatuor casas, quarum » pensiones his operibus quibus diximus ministrabat, ita habere » Deum meruit defensorem ut quicumque ingrediebatur in eas ma- » litiose, aut ponere titulos fisci, aut exigere pensiones, statim a » diabolo replebatur. » — Sous les traits de Gallican, homme du monde converti, voué aux bonnes œuvres et fondateur d'un hospice *ad ostia Tiberina*, il faut reconnaître ici le célèbre Pammachius, qui fit en effet une fondation exactement semblable, mais à Porto et non à Ostie (Sur Pammachius, v. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. X, p. 567 et suiv.; sur les ruines de son hospice, retrouvées en 1867, v. De Rossi, *Bull.* 1867, p. 50, 51, 99-102). L'identification est d'autant plus probable que l'histoire de saint Gallican est intimement liée à celle des saints Jean et Paul, dont l'église, située à Rome, sur le Coelius, portait le nom de *titulus Pammachii*. — La passion de ces saints, compilation hagiographique fort curieuse, est postérieure au *L. P.* C'est à lui que l'on a emprunté les quatre fonds de terre qui jouent un rôle dans l'épisode que j'ai cité plus haut. Seulement l'auteur a mal lu notre texte; il a attribué aux largesses de Gallicanus, non pas celles que le *L. P.* place sous la rubrique *item quod obtulit Gallicanus*, et qui sont toutes situées assez loin d'Ostie, mais celles qui sont énumérées immédiatement auparavant, comme offertes par Constantin lui-même. Celles-ci, en effet, correspondent exactement, par leur gisement, à la désignation *in pago Ostiensi* sous laquelle le passionnaire les introduit.

100. *massam terr. Sabinense Mallianum*] Magliano, siège actuel de l'évêché de Sabine, sur la rive gauche du Tibre, en face de Gallese.

101. *fundum Surorum*] Nibby (*Dintorni*, t. II, p. 157) identifie cette terre avec le *casale Subereta* mentionné en 854 dans une bulle de Léon IV (Jaffé 2653; Marini, *Papiri*, p. 14). Ce *casale* est actuellement la *tenuta Insugherata*, dans l'angle formé par les deux voies Triomphale et Claudia-Cassia. Son nom dériverait des sureaux qui y croissent encore en abondance; *Surorum* serait ainsi une corruption de *Suberum*. M. Tomassetti (*Arch. Rom.*, t. III, p. 160) se range à ce système. Quant à moi, la corruption de *Suberum* en *Surorum* ne me paraît pas démontrée.

102. *massa Gargiliana*] Une *massa* du même nom et du même territoire figure parmi les terres de la basilique de Latran. Cf. ci-dessus, note 36.

103. *in civitate Albanense*] De Rossi, *Bull.* 1869, p. 76 (cf. 1873, p. 103) : « La basilica constantiniana di Albano, la cui pianta con » molti saggi dei suoi membri architettonici è stata testè riconos- » ciuta e dimostrata dal sig. architetto Franconi » (Cf. Franconi,

La catacomba e la basilica costantiniana in Albano, Rome, 1877). M. de Rossi (*ll. cc.*) a démontré que les origines de l'église d'Albano doivent être cherchées dans le camp de la 2e légion Parthique, installée par Septime Sévère dans l'ancienne villa impériale et qui y demeura jusqu'au déclin du IIIe siècle ou au commencement du siècle suivant. Sous Julien elle tenait garnison en Mésopotamie (Cf. *C. I. L.*, t. VI, part. I, p. 792).

104. *possessio Lacum Turni*] Le « laghetto di Turno » est à deux kilomètres environ d'Albano. Le pape Donus (676-678) éleva près de là une église sous le vocable de Sainte-Euphémie, qui est resté attaché à une maison isolée, appelée S. Fomia (De Rossi, *Bull.* 1873, p. 101). On a trouvé en cet endroit des inscriptions funéraires chrétiennes du VIe siècle environ (De Rossi, *Bull.* 1869, p. 80), qui peuvent avoir quelque rapport avec le personnel rustique attaché à la *possessio Lacum Turni*.

105. *fundum Molas*] Il y a une localité appelée *Le Mole*, près d'Albano, à un mille vers l'O., au bas de Castel Savello (Nibby, *Dintorni*, t. I, p. 107).

106. *possessio Lacum Albanense*] Le lac d'Albano, dont le site est bien connu.

107. *omnia sceneca deserta — Augustus*] Il s'agit ici des logements laissés libres par le départ de la 2e légion Parthique et la dispersion partielle de la population parasite installée autour. Le mot *sceneca* paraît être dérivé de σκηνή, tente. Voir sur ce sujet, Nibby, *Dintorni*, t. I, p. 82 et suiv.; De Rossi, *Bull.* 1869, p. 78; 1873, p. 102, 103. Sur l'importance de ce passage pour la date de ces listes de fonds, v. Introd., p. CLI.

108. *possessio Marinas*] A Marino, près d'Albano. Le même nom à peu près se rencontre dans la liste afférente au baptistère de Latran, avec l'indication précise du territoire : *massa Murinas, territorio Appiano-Albanense*; v. p. 193, note 54.

109. *massa Nemus*] Près du lac de Nemi (*lacus Nemorensis*).

110. *possessio Statiliana*] Cette terre était sans doute, comme la précédente, dans le voisinage de Cora, car, dans la liste du baptistère de Latran, on trouve une *massa Statiliana, territorio Corano*.

111. *basilicam intra urbem Capuam*] Il n'y a à S. Maria di Capua aucun vestige certain de la basilique Constantinienne.

112. *massa Statiliana*] Différente des deux autres du même nom, puisqu'elle était dans le territoire de Minturnes.

113. *possessio in territurio Gaetano*] L'absence du nom de la *possessio* donne lieu de soupçonner qu'un accident est arrivé au texte en cet endroit. Le *portus Caietae* était compris dans le territoire de Formies (Mommsen, *C. I. L.*, t. X, p. 603). Cependant, au commencement du VIe siècle, chacune des deux localités avait son évêque. En effet, l'évêque André, dont l'épitaphe (*C. I. L.*, t. X, 6218) a été trouvée dans la cathédrale de Gaëte, a siégé de 500 à 529, et le concile romain de 501 nous présente, dans un protocole du 23 octobre, la signature d'un Adeodatus, évêque de Formies.

114. *possessio ad Centum*] Cette terre ne peut tirer son nom ni du centième mille de la voie Appienne, qui se trouvait entre Minturnes et Sinuesse, ni de celui de la voie Latine, encore plus éloigné de Capoue, tous deux certainement en dehors de son territoire. Capoue était à 132 milles de Rome par la voie Appienne, à 138 par la voie Latine.

115. *basilicam in civitatem Neapolim*] *Gesta episcoporum Neapolitanorum*, c. 3, éd. Waitz, p. 404 : « Inter alias constructas ecclesias etiam et in urbem Neapolim basilicam fecit (Constantinus), asserentibus multis quod Sancta Restituta fuisset. » Cette identification est admise par les archéologues napolitains d'aujourd'hui (De Rossi, *Bull.* 1874, p. 132; 1876, p. 51).

116. *Fecit autem formam...*] On connaît une inscription napolitaine en l'honneur de Constantin (*C. I. L.*, t. X, 1482), dédiée par un consulaire de Campanie; deux autres (*l. c.*, 1483, 1484) ont été consacrées à l'impératrice Hélène par l'*ordo et populus Neapolitanus*. Mais ces inscriptions ne font aucune allusion à des travaux du genre de ceux-ci.

117. *possessio Afilas*] Ce nom rappelle celui d'Affile, ancienne cité hernique, dont le territoire est mentionné dans la notice de Xystus III; mais ce serait un peu trop loin de Naples. Je penserais plutôt à une corruption du nom de la ville d'*Allifae* (Alife) en Campanie.

118. *possessio insula cum castro*] C'est probablement la petite île de Nisida, entre Naples et Pouzzoles, anciennement *Nesis*, c'est-à-dire « île », sans autre dénomination, comme ici.

119. *Hisdem temporibus...*] Nous avons ici une seconde rédaction du document relatif à la dotation du titre paroissial d'Equitius ou de Silvestre. Les vases sacrés sont à peu près les mêmes : une patène d'argent, pesant 20 livres; 5 calices ministériels, en argent, pesant chacun 2 livres; une *ama* (ou deux *amae*, les manuscrits varient) d'argent, de 10 livres; 2 *scyphi* d'argent de 8 (ou 10) livres. Dans la première donation on trouve de plus un calice d'or et une *patena chrismalis*. Pour les lampadaires, les deux listes mentionnent 10 *fara canthara* (*coronata*, dans la première), puis des *canthara cerostata* au nombre de 12 ou de 16; ici les poids diffèrent un peu; outre ces objets d'argent, la première liste contient encore 20 *farea aerea*. La différence est plus grande pour les fonds de terre; dans la première liste on trouve 5 propriétés en dehors de Rome, plus un jardin et deux maisons intra muros; dans la seconde, toutes les propriétés, au nombre de 10, sont situées en dehors de la ville. Deux seulement portent le même nom dans l'une et l'autre liste. Il est possible que nous ayons affaire ici à deux extraits différents d'une seule et même charte, ou encore à deux relevés pris dans des documents de date différente.

120. *reg. III*] C'est à la fois la troisième région ecclésiastique et la troisième région d'Auguste (*Isis et Serapis*), car les régionnaires placent dans celle-ci les *thermae Titianae et Traianae* dont il est ici question.

121. *terr. Ferentis*] S'agit-il de *Ferentinum* (Ferentino) ville des Herniques, ou de *Ferentinum*, ancienne ville étrusque, au N. de Viterbe?

122. *terr. Tribulano*] Il y avait une ville de Trebula en Campanie, au village actuel de Treglia, dans la montagne au N. de Capoue. Mais on connaît deux autres en Sabine, Trebula Suffenas, dont le site n'est pas déterminé, et Trebula Mutuesca ou Mutusca, à Monteleone, à environ six lieues au S. de Rieti. C'est de celle-ci qu'il s'agit, car le fonds Statianus a déjà été indiqué (p. 170, l. 18) en Sabine et Trebula Suffenas avait cessé d'exister dès avant le haut empire (Mommsen, *C. I. L.*, t. IX, p. 434, 451, 463).

123. *in cymiterio Priscillae*] La petite église qui dominait ce cimetière portait, depuis le VIe siècle au moins, le nom de saint Silvestre : « Cymiterium Priscillae ad s. Silvestrum, via Salaria », dit le plus ancien catalogue des cimetières romains (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176; cf. *Bull.* 1878, p. 46). En suivant les indications des topographes et en s'aidant des inscriptions lues autrefois dans cette petite basilique, M. de Rossi (*Bull.* 1880, p. 24, 46) est parvenu à en reconstituer la distribution. C'était sans toute une enceinte *trichora*, à trois absides : au milieu était l'autel des martyrs Félix et Philippe; à gauche en entrant celui de saint Silvestre avec son tombeau et celui de Sirice; à droite, celui de saint Marcel, avec son tombeau et celui de Célestin. On ne connaît ni l'épitaphe de Silvestre, ni aucune inscription de son tombeau. Celui-ci était un sarcophage de marbre : « iacet marmoreo tumulo coopertus » (Itinéraire dit de Guill. de Malmesbury, De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 177).

124. *prid. kal. ian.*] La fête de saint Silvestre est indiquée à ce jour dans tous les calendriers, depuis la *Depositio episcoporum*, rédigée moins d'un an après sa mort, et dans les livres liturgiques, depuis le sacramentaire léonien.

125. *Qui vero — quievit*] Ces mots, étrangers au libellé ordinaire des finales, ne figurent pas dans les abrégés de la première édition. Ils témoignent d'un grand sentiment de vénération pour saint Silvestre. L'histoire réelle de ce pape est malheureusement impossi-

ble à reconstituer, faute de documents, et cela est fort regrettable, car son pontificat fut long, contemporain du triomphe du christianisme et de grands événements ecclésiastiques. La *Vita b. Silvestri* ne contribua pas peu, on le pense bien, au rayonnement dont la mémoire et le culte de Silvestre furent entourés pendant le moyen âge. Cependant il est certain que cette glorification trouva une base dans la tradition locale. Le *L. P.* rapporte que le pape Symmaque *basilicam sanctorum Silvestri et Martini a fundamento construxit.* Suivant le fragment laurentien (ci-dessus, p. 46), Symmaque n'aurait fait que construire une église en l'honneur de saint Martin *iuxta sanctum Silvestrem*, ce qui suppose que le souvenir de Silvestre était déjà consacré en ce lieu par un édifice religieux, soit par le *titulus Equitii* qui porta aussi le nom de *titulus Silvestri*, soit par un oratoire distinct du titre lui-même. L'association de Silvestre à saint Martin, le grand confesseur de l'Occident, est déjà significative par elle-même. Mais voici un autre document. En 1632, on trouva, dans le jardin contigu à l'église S. Martino « una corona d'argento, d'opera antichissima », sur laquelle se lisait l'inscription votive

☧ SANCTO SILVESTRIO
ANCILLA SVA VOTVM SOLVIT

(Philippini, *Ristretto di tutto quello che appartiene all' antichità e venerazione della chiesa de' ss. Silvestro e Martino*, Rome, 1639, p. 51; cf. De Rossi, *Bull.* 1872, p. 38). Marini, qui a publié de nouveau cette inscription dans le tome V, p. 100, de ses *Script. vett.*, dit qu'elle se lisait sur une *gabata*. A en juger par la place et la forme du monogramme ainsi que par la formule *sancto Silvestrio*, elle ne peut guère être plus ancienne que la seconde moitié du v[e] siècle. — Le culte de saint Silvestre était donc en vigueur à Rome et consacré par des monuments, privés et publics, au temps où la publication de la *Vita b. Silvestri* vint en augmenter la popularité. — Le sacramentaire Léonien présente, à la suite de plusieurs messes *super defunctos* dont les dernières concernent des papes défunts, la rubrique *Sancti Silvestri*, sous laquelle sont placées trois oraisons. La troisième contient le nom du pape Simplicius, les deux premières celui de Silvestre; je vais donner le texte de celles-ci : « Deus confitentium te portio defunctorum, preces nos» tras, quas in famuli tui Silvestri episcopi depositione deferimus, » propitiatus assume; ut qui nomini tuo ministerium fidele de» pendit, perpetua sanctorum tuorum societate laetetur. Per. — » Hanc igitur oblationem, quaesumus, Domine, placatus intende, » quam in sancti Silvestri confessoris et episcopi tui commemora» tione suppliciter immolamus; ut et nobis proficiat huius pietatis » affectus et illum beatitudo sempiterna glorificet. Per. » (Muratori, *Lit. Rom.*, t. I, p. 454).

XXXV

49 I MARCUS, natione Romanus, ex patre Prisco, sedit ann. II m. VIII d. XX. Fuit autem temporibus Constantini
II et Nepotiani et Facundo consulibus ex die kal. febr. usque in die kal. octob. Hic constituit ut episcopus Hostiae qui consecrat episcopum palleum uteretur et ab eodem episcopus urbis Romae consecraretur. Et constitutum de
III omnem ecclesia ordinavit. Hic fecit duas basilicas, unam via Ardeatina ubi requiescit et aliam in urbe Roma iuxta Pallacinis.

Ex huius suggestione obtulit Constantinus Augustus basilicae quem cymiterium constituit via Ardeatina :

fundum Rosarium cum omnem agrum campestrorum, praest. sol. XL.

IV In basilica in urbe obtulit hoc :

patenam argenteam, pens. lib. XXX;
amas argenteas II, pens. sing. lib. XX;
scyphum argenteum I, pens. lib. X;
calices ministeriales argenteos III, pens. sing. lib. II;
coronam argenteam, pens. lib. X;
fundum Antonianum, via Claudia, praest. sol. XXX;
fundum Baccanas, via Appia, praest. sol. XL et tremissios II;
fundum Orrea, via Ardiatina, praest. sol. LV et tremissium.

V Hic fecit ordinationes II in urbe Roma per mens. decemb., presbyteros XXV, diaconos VI; episcopos per diversa loca XXVII. Qui etiam sepultus est in cymiterio Balbinae, via Ardiatina, quem ipse insistens fecit, pridie non. octob. Et cessavit episcopatus dies XX.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 d. XXI B^{6} — **2** et *ante* Nepotiani *om.* $A^{56}B^{1}$ — Nepotiani π $A^{123}B^{5}$: Nepotiano *cet.* — et] ac E — Fando A^{2} : Facundi A^{3} : F///cundo B^{1} : Secundo B^{2} : Fecundo $B^{345}C^{4}$: Fecundi B^{6} — consulibus *om.* C^{2} : consulum E — kal. feb.-die *om.* A^{12} — usque in die *om.* C^{4} — in diem E — octub. B^{1} — Hostiae < Ostensis > D — Hostiae] Hostiensis E^{1} : Ostensis E^{3} — **3** quae C^{2} — consecrarat E^{1} : consacrat E^{3} — $\overline{\text{eps}}$ $C^{23}B^{6}$: episcopos $B^{5}E^{13}$ — episcopum *sine additamento* π A^{1} : < Romanum > A^{2356} (Romam A^{2} : Rom̄ A^{3}) : < urbis > $BC^{1}DE$: < urbis Romae > $c^{1}C^{234}$ — < tunc > pall. B^{2345} — palleum $A^{1}C^{23}E^{3}$: palleo A^{3} : pallio $A^{56}E$: pallium *cet.* — et-consecraretur *om.* C^{234} — episcopum A^{1} : $\overline{\text{eps}}$ A^{26} : episcopo $A^{3}E^{1}$: $\overline{\text{epi}}$ A^{5} — Roma B^{6} — consecrarentur A^{5} : consecratur $B^{2346}C^{1}$: consacraretur E^{3} — **4** omnem $A^{1}B^{3}C^{3}$: omni E^{1} — $\overline{\text{eccl}}$ A^{1} : ecclesiae $B^{356}C^{23}$: ecclesiastico $B^{1}E^{1}$: ecclesiasticam E^{3} — ordinavit A : ordine fecit $B^{1}E^{1}$: ordinem fecit *cet.* — una A^{12} — via *om.* $A^{12}C^{1}$ — Ardeatina A^{1235} : Ardianam B^{6} : Arditina C^{3} : Ardiatina *cet.* — et alia *usque ad ordinationes om.* A^{3} — aliam $B^{1}C^{23}$: alia *cet.* — **5** Palatinis $A^{6}B^{356}D$: Pallacinas E

6 ex *om.* $A^{56}C^{234}E$: et B^{1} — suggestionem $B^{345}C^{234}$: subgestione E — tulit C^{3} — basilice dona multa A^{2}, *qui cetera om. usque ad ordinationes* — quam E — cymiterio B^{6} — Ardeatina AB^{1} : Ardiatina *cet.* — **7** Rosarum $B^{1}E$: Rosanum B^{5} — omni agro $B^{1}E$ — campestri E — **8** basilicam $B^{16}C^{3}D$ — in *om.* D — urbe AB^{1} : urbe Roma E : urbem *cet.* — **9** patinam B^{1} : coronam C^{2} — **10** II *om.* $B^{5}D$ — sing. $B^{15}C^{1}D$: *cet. om.* — XXX $B^{234}C^{1}$ — **11** scyphum-X *om.* B^{6} — sciphum A^{1} — **12** calices-lib. X *om.* A^{1} — ministeriales *om.* A^{56} — arg. *om.* B^{5} — sing. *om.* $A^{56}E$ — **13** patenam $A^{56}C^{2}$ — **14** fundus Antonian̄o B^{1} — Clondia B^{1} : Clodia $B^{2346}C^{13}D$: Cladia B^{5} : Cludia C^{2} — sol. XL $A^{56}C^{24}$ — **15** Vaccanas $A^{1}E$: Baccanum A^{56} : Bacanas B^{34} : B///atae C^{2} : Vatem C^{4} — sol. *om.* C^{3} — tremissium A^{1} : trimissios $A^{5}B^{5}C^{23}$: tremissem A^{6} : trimissos B^{6} : trimisios E — **16** fundum-tremissium *om.* D — Horrea $A^{5}b^{1}$: Orrea $A^{6}C^{3}E$: Marmorea C^{1} : Morrea *cet.* — Ardeatina $B^{1}E$ — trimissium $B^{5}C^{23}$: trimisium I E — **17** ordines B^{6} — in urbe Roma *om.* E — presb. XV B^{2} — diac. X A^{23} — **18** loca < numero > BC — XXVIII B^{1} : XXII B^{2} — Ardeatina $A^{56}B^{1}E$ — quem-fecit *om.* $A^{3}E$ — quem] quod A^{56} — pridie] II $C^{2}DE$.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit autem...*] Catalogue libérien : « Et hic fuit temporibus Constantini, Nepotiano et Facundo cons. [336], ex die XV kal. feb. usque in diem non. octob., cons. ss. » On voit qu'il a été mal copié : le nom de l'empereur est embrouillé avec ceux des consuls, les dates de jour maltraitées l'une et l'autre, la note consulaire finale entièrement supprimée.

2. L'évêque d'Ostie était déjà, dès le temps de saint Augustin, le consécrateur ordinaire du pape : « Romanus pontifex solet ordinari a tribus episcopis quorum primus est Ostiensis » (*Brev. coll.*, III, 16). Cet usage, mentionné dans le *Liber diurnus* (éd. Rozière, p. 101), et dans plusieurs vies de papes du VIIe siècle, est demeuré en vigueur jusqu'à nos jours. — Quant au *pallium*, cet insigne ecclésiastique n'est mentionné dans aucun texte antérieur au VIe siècle. Les plus anciennes collations de pallium dont les documents authentiques soient conservés ou dont le souvenir subsiste sont celles qui furent faites aux évêques d'Arles depuis saint Césaire (*Vita s. Caesarii*, I, 4, dans Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 1016), tout le long du VIe siècle. La vie de saint Césaire, les lettres du pape Vigile (Jaffé 913, 918), parlent du pallium comme d'une chose bien connue, qu'il n'est pas besoin d'expliquer. Il en est de même du *L. P.* Les évêques de Ravenne, dans les mosaïques de leurs églises, exécutées au VIe siècle, portent toujours le pallium. — Après *episcopum* il faut peut-être sous-entendre *Urbis* ou *Romanum*, comme l'ont rétabli certains mss. L'ordre logique des deux règlements serait alors interverti : il aurait fallu commencer par dire que l'évêque d'Ostie fut désigné pour être le consécrateur du pape, avant de marquer qu'en cette qualité il fut décoré du pallium. Mais il peut se faire aussi qu'il n'y ait rien à sous-entendre et que l'auteur ait d'abord parlé d'autres consécrations épiscopales que celle du pape. L'évêque d'Ostie a pu être le suppléant ordinaire du pape pour ces cérémonies.

3. *Et constitutum...*] Décret inconnu.

4. *unam via Ardeatina*] Cette basilique s'élevait sur le cimetière de Balbine, comme on le voit en rapprochant deux passages de cette notice, *unam via Ardeatina ubi requiescit* et *sepultus est in cymiterio Balbinae, via Ardeatina*. Le cimetière a été retrouvé en 1867 par MM. de Rossi, au N. et tout auprès de la nécropole de Calliste (*Bull.* 1867, p. 1 et suiv.), mais il n'a pas encore été exploré méthodiquement. Quant à la basilique, on en voyait encore les ruines en 1640 (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 8-13); maintenant ces ruines elles-mêmes ont disparu. On la trouve marquée dans les topographies du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180, 181), sans description, mais comme renfermant le tombeau du pape Marc. Antérieurement aux topographes, il y en a une mention dans l'inscription suivante, du milieu du Ve siècle environ :

FELIX FASTINIAN
VS EMIT SIBI ET VX
ORI SVAE FELICITATI
FELICI FOSSORI
IN BALBINES BASILI
CA LOCVM SVBTE
GLATA SE VIBVM

(Muratori, p. MCMLXX, 2; cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 216 ; t. III, p. 438, 544; *ibid.*, p. 547, une autre inscription mentionnant le CYMITERIVM BALBINAE).

5. *et alia in urbe Roma*] Cette église existe toujours, mais elle ne conserve, que je sache, aucun monument, aucune construction ou décoration sûrement attribuable au IVe siècle. Ses prêtres signèrent au concile de 499. Ses mosaïques et peintures furent citées par le pape Hadrien Ier (794), comme documents de l'emploi des images à Rome au temps du concile de Nicée (*Conc.*, Hardouin, t. IV, p. 812; Mansi, t. XIII, p. 801). M. de Rossi, dans son commentaire sur la mosaïque de Saint-Marc, a signalé diverses parties de cette composition qui peuvent remonter à une date antérieure au pape Grégoire IV, qui renouvela l'église au IXe siècle.

6. *iuxta Pallacinis*] Ce nom de lieu apparaît déjà dans Cicéron : « occiditur ad balneas Pallacinas rediens a coena Sex. Roscius » (*Pro Roscio Am.*, VII, 18). On a encore l'épitaphe d'un.... ANTIVS LECTOR DE PALLACINE, mort peu après l'année 348, et enterré dans le cimetière de Priscille (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 97). Il est à croire que l'indication *de Pallacine* se rapporte ici à l'église où ce lecteur exerçait ses fonctions plutôt qu'à son domicile. Sur le *vicus Pallacinae*, v. Iordan, *Hermes*, t. II (1867), p. 75.

7. *basilicae quem cymiterium constituit*] L'expression est fort juste, car l'église de la voie Ardéatine était une basilique cimitériale, élevée dans une *area ad sepulcra*. Non seulement on enterrait sous le sol de ces *areae* et à leur surface, mais dans leurs basiliques elles-mêmes et tout autour, sous les portiques extérieurs; l'inscription citée, note 4, en est une preuve, puisqu'elle nous parle d'un tombeau (*locus*) situé *sub teg[u]lata*, in *Balbines basilica*. La *tegulata* est le toit recouvert de tuiles qui surmonte le portique autour et en dehors de l'église.

8. *fundum Rosarium*] La voie n'est pas indiquée. M. de Rossi (*Bull.* 1867, p. 4) conjecture que c'est le terrain même sur lequel s'élevait la basilique; il rattache le nom *Rosarius* à l'usage funéraire de la *rosatio*.

9. *fundum Antonianum*] Dans la passion d'un martyr Alexandre, publiée par les Bollandistes, t. VI de septembre, p. 230 et suiv., il est question d'un empereur Antonin qui se fit bâtir, au dix-septième mille de la via Cassia-Claudia, une villa dont une partie portait le nom de *praetorium Fusci*. On a retrouvé, en effet, à cet endroit, il y a quelques années, une villa antique, décorée de mosaïques, et, dans le sol, des tubes de plomb portant le nom de Septimius Geta. M. de Rossi (*Bull.* 1875, p. 150) déduit de tout cela que l'Antonin de la *passio Alexandri* n'est autre qu'Antonin Caracalla ; il trouve une confirmation à cette hypothèse dans le fait que le père de Pescennius Niger, compétiteur de Septime Sévère, s'appelait Annius Fuscus et que, après la mort de Niger, ses biens passèrent dans la famille du vainqueur. Telle serait l'origine du domaine *Antoninien* de la voie Claudia, auquel se rattache très probablement le fonds mentionné ici.

10. *fundum Baccanas, via Appia*]. C'est le nom de la station *ad Baccanas*, au vingt-et-unième mille de la voie Cassia-Claudia, d'après l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger. C'est auprès de cette station que fut exécuté et enterré le martyr Alexandre, mentionné dans la note précédente. Notre fonds se placerait aisément en cet endroit si, au lieu d'être indiqué sur la voie Appienne, il l'était sur la voie Claudia. Peut-être la liste des fonds a-t-elle été copiée imparfaitement; on pourrait soupçonner une rédaction comme celle-ci :

fundum Baccanas [*via Claudia, praest. sol...*
fundum.....] *via Appia; praest. sol. XL et tremis. II.*

11. *fundum Horrea*] On trouve un fonds ainsi nommé dans le registre de Grégoire II (Jaffé, 2227), mais au cinquième mille de la voie Latine, et non sur la voie Ardéatine. Sur le nom *Horrea*, M. Tomassetti donne l'explication suivante : « La denominazione » non e difficile a spiegarsi per chi ricorda le costruzioni estesis» sime sulla spiaggia latina, destinate un tempo alla depositione » delle derrate. Da considerevoli ruderi dei granai marittimi pote » nominarsi un fundo » (*Arch. Rom.*, t. III, p. 143).

12. *ordin. II per mens. decemb.*] Bien que notre auteur attribue

deux ans et huit mois à Marc, ce pape n'a pas siégé une année, mais huit mois seulement, de février à octobre (v. note 1). Il n'a donc pu célébrer l'ordination de décembre, pas même une seule fois. Sur ceci, cf. Introd., p. CLX.

13. *Qui etiam sepultus est...*] Sur le lieu, voir la note 4. L'expression *ipse insistens fecit* signifie que Marc prépara de son vivant le cimetière en question; *insistens* a donc ici un sens tout à fait semblable à celui de son équivalent grec ἐνιστώς. — Une inscription conservée en mauvais état et sans indication de lieu dans un recueil épigraphique du IXe siècle passe pour être l'épitaphe du pape Marc. J'en doute beaucoup pour mon propre compte; néanmoins, l'identification étant acceptée par M. de Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, p. 108), je crois devoir la donner, avec les suppléments admis ou proposés par ce savant:

Insons] *vita fuit Marci quam novimus omnes,*
plenus am]*ore Dei posset qui temnere mundum;*
actis mon]*s*[*t*]*ravit populus quod disceret omnis*
parvus] *honor vitae, grandis contemptus habendi;*
intima sed] *virtus tenuit penetralia cordis.*
Iusti]*t*[*ia*]*e custos, Christi perfectus amicus,*
te colit] *et Damasus, tumul*[*o*] *cum reddit honorem.*
Hic Marcus Marci vita, fide, nomine consors
et meritis.

Ces vers n'offrent rien de ce qui caractérise l'épitaphe d'un pape; il n'y est question que d'une belle vie, propre à servir d'exemple. D'autre part Damase, pape de 366 à 384, n'aurait guère pu dire que tout le monde à Rome connaissait la vie d'un pape mort en 336, trente ans au moins avant le moment où il écrivait, et qui n'avait siégé que huit mois.

XXXVI

IULIUS, natione Romanus, ex patre Rustico, sedit ann. XV m. II d. VI. Fuit autem temporibus Constantini filii I 50
Constantini heretici a consulatu Feliciani [337] et Maximini. Hic multas tribulationes et exilio fuit mensibus X; et
post huius Constantini mortem cum gloria reversus ad sedem beati Petri apostoli. Fecit basilicas II, una in urbe II
Roma iuxta forum et altera trans Tiberim, et cymiteria III, unum via Flamminea, alium via Aurelia et alium via
Portuense. Hic constitutum fecit ut nullus clericus causam quamlibet in publico ageret, nisi in ecclesia, et notitia III
quae omnibus pro fide ecclesiastica est per notarios colligeretur, et omnia monumenta in ecclesia per primicerium
notariorum confectio celebraretur, sive cautiones vel extrumenta aut donationes vel conmutationes vel traditiones
aut testamenta vel allegationes aut manumissiones, clerici in ecclesia per scrinium sanctum celebrarentur. Hic fecit IV
ordinationes III in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XVIII, diac. IIII; episcopos per diversa loca VIIII.
Qui etiam sepultus est via Aurelia, in cymiterio Calepodi, miliario III, prid. id. april. Et cessavit episcopatus
dies XXV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Iulianus B^{6} — an. XI $A^{56}C^{234}E$ — d. V A^{56} : VII $B^{234}C^{2}E$ — Constantini filii *om.* B^{6} — Constantii heretici filii Constantini E — **2** Fechiani ex Maximini C^{3} — Maximiani $B^{2346}C^{12}$: Maximi E — Hic <in> E — multas-et *om.* A^{1} — multas <habuit> $A^{56}b^{6}$ — tribulationes < passus est > A^{3} — et *om.* $B^{56}D$ — et < in > A^{56} — fuit *om.* A^{2} — **3** Constantii E — morte B^{6} — reversus est $A^{5}B^{5}$: est reversus E — apostuli A^{1} — duas bas. E — II *om.* D — una AC^{1} — in urbe Romana un. iux. E — in urbem Romam A^{1} : *om.* BCD — **4** alia A^{3} — altera trans Tiberim] aliam via Flaminia BCDE (alia $C^{3}E$ — viam B^{3} — Flamminea $B^{6}C^{2}E$: Flammineam C^{1}) — < fecit autem > et cym. E — et cym.-Portuense] terciam iuxta viam Portuense C^{4} — IIII C^{3} — et cym.-Flamminea *om.* C^{1} (*suppl.* C^{1}) — Flaminia B^{23} — < et > alium E — via *om.* B^{6} — Aurilia C^{3} — et] atque E — **5** Portunense B^{1} : Aportuense B^{6} : Portuensi E — constituit B^{6} — publicum A^{3} : populo B^{1} — ageret] dicere C^{2} : diceret C^{4} — ecclesiae $B^{6}E$ — **6** pro *om.* B^{5} — fidem A^{1} — ecclesiastica $A^{1}E^{13}$: aecclesiasticae A^{2} : aecclesiae A^{3} : *om. cet.* — est *om.* A^{3} — notarius B^{56} : notus E — colligetur A^{1} : collegeretur $B^{1}C^{1}$: alligeretur D — monumenta ecclesiae D — ecclesiam E^{13} — **7** confectione A^{3} : confeccio C^{3} : confecta E^{13} — caelebraretur $B^{3}C^{23}$: celebrarentur $A^{2356}E^{13}$ — cautionis... donationis, *etc.* C^{1} — causationes E^{1} — instrumenta $B^{1}C^{23}D$: strumenta B^{2} — aut-testamenta *om.* C^{2} — aut] vel B^{1} — domitiones B^{6} — commotiones A^{2} : conmotationes B^{6} — seu trad. A^{3} — **8** aut testamenta *om.* C^{4} — aut] vel B^{1} — alligationes $B^{1}C^{2}E$: collegationes B^{6} — aut] vel B^{1} — manomissionis A^{1} : manumissionis C^{12} — < et ut > clerici A^{5} : clerici < et ut > A^{6} — ecclesiam E^{3} — scriniarium E — sanctae D : sauctum < ecclesia > B^{3} : sanctae sedis E^{12} — celebraretur $BCDE^{3}$ (cael. $B^{3}C^{3}$) : celebrarent E^{1} — **9** in urbe Roma *om.* A^{356} — Romana E — XVIIII C^{234} — VIIII $AB^{1}C^{13}$: VIII $B^{5}D$: numero VIIII *cet.* — **10** est *om.* A^{1} — in via A^{2} — Caleponi A^{2} : Calipodi $A^{56}B^{23}$: Calepodo B^{6} : Calepodii $C^{1}E$: Calopodii C^{2} — mil. < ab urbe Romana > E — **11** diebus E.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit autem...*] Catalogue libérien : « Fuit temporibus Constan- » tini, a consulatu Feliciani et Titiani [337] ex die VIII id. febr. » in diem prid. id. april., Constantio V et Constantio Caes. [352] » — Dans la première édition du *L. P.*, on lit : « Fuit autem tempori- » bus Constantini et Feliciani et Maximini ». Ici le premier *et* est remplacé par le développement *filii Constantini*, déduit de la phrase suivante, mais les mots *a consulatu* ont reparu. On voit quel dégât a subi le reste du texte.

2. *Hic multas-apostoli*] C'est l'histoire de Libère, transportée, non sans de graves modifications, à son prédécesseur. Cf. Introd., p. CXX, CXXIII.

3. *Fecit basilicas...*] Ici commence l'énumération des basiliques fondées par le pape Jules. Ce sont les mêmes que mentionne le catalogue libérien (p. 9), mais en d'autres termes et dans un ordre différent. Le *L. P.* les classe en deux catégories, les églises de la ville, *basilicas*, et les églises cimitériales suburbaines, *cymiteria*.

4. *una in urbem Romam iuxta forum*] Cat. libérien : « basilicam » Iuliam, quae est regione VII iuxta forum divi Traiani ». Cette basilique doit être cherchée vers le point où la région VIIe d'Auguste confinait au forum de Trajan, lequel était dans la VIIIe, c'est-à-dire du côté de la place actuelle des SS. Apôtres. Aller au delà de cette place, vers le nord, est impossible, car on tomberait sur l'emplacement de la caserne de la première cohorte des vigiles, déterminé par M. de Rossi (*Annali dell' Istituto arch.*, 1858, p. 272) comme s'étendant de la place de la Pilotta jusqu'auprès de l'église S. Marcello; du reste, on ne serait plus *iuxta forum divi Traiani*. Il s'agit donc de l'église des SS. Apôtres, rebâtie par Pélage Ier et Jean III (v. 561) en l'honneur des saints apôtres Philippe et Jacques. Il est possible qu'elle ait déjà porté ce vocable à la fin du ve siècle. Dans les signatures du concile romain de 499, on rencontre celles des prêtres du *titulus Iulii* et du *titulus Apostolorum;* les premiers étaient probablement attachés à l'église de Jules au Transtévère;

les autres, à moins d'admettre que la basilique des apôtres, sur l'Esquilin ait été alors un titre paroissial, doivent être considérés comme les desservants de la *basilica Iulia iuxta forum Traiani*.

5. *et alteram trans Tiberim*] Cat. libérien : « basilicam trans Tiberim, regione XIIII, iuxta Callistum. » — La basilique actuelle de S. Maria in Trastevere, rebâtie sous Grégoire IV et sous Innocent II. Le pavé en ayant été refait à neuf en 1865-66, on mit à découvert des constructions du IXe siècle, appartenant aux travaux de Grégoire IV; M. de Rossi y distingua aussi des vestiges de l'église du IVe siècle (*Bull.* 1866, p. 76). La *basilica Iuli trans Tiberim* est mentionnée dans la préface du *Libellus precum* (Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 81) comme ayant été envahie par l'antipape Félix II et ses partisans, vers l'automne de l'année 358. C'est sans doute aussi cette *basilica Iuli* où, d'après le même document, eut lieu, le 22 septembre 366, l'élection d'Ursinus, compétiteur de Damase, et sa consécration par l'évêque de Tibur. Elle fut réparée par le pape Célestin (422-432; v. sa notice), *post ignem Geticum*, c'est-à-dire après le passage d'Alaric. Sur son clergé, v. la note précédente; cf. CALLISTE, note 4, p. 142. — Dans ses *Musaici*, M. de Rossi signale une inscription de S. Maria *trans Tiberim*, qui nous a été conservée dans un recueil épigraphique du IXe siècle, formé entre les années 821 et 846 (*Inscr. christ.*, t. II, p. 151; cf. p. 143). Elle est ainsi conçue :

Haec domus est Christi semper mansura pudori
Iustitiae cultrix plebi servavit honorem.

M. de Rossi trouve dans ces vers une « saveur » convenant au temps du pape Jules; il voit même dans le premier une allusion à la *taberna meritoria* devenue église chrétienne (v. ci-dessus, p. 142). Cette allusion n'est pas claire pour moi : la basilique du Vatican a été appelée aussi *aula pudoris* dans une inscription du IVe siècle (SILVESTRE, note 64, p. 195), sans que cette expression fût en rapport avec des circonstances locales particulières.

6. *unum via Flamminea*] Cat. libérien : « basilicam in via Flaminia, mil. II, quae appellatur Valentini. » — La basilique du martyr saint Valentin, située sur la voie Flaminienne, à droite en deçà du pont Milvius. Elle fut refaite sous les papes Honorius et Théodore, au VIIe siècle; aussi les itinéraires lui donnent-ils une mention spéciale : « basilica magna, quam Honorius reparavit, » ecclesia mirifice ornata » (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176). Au XIVe siècle elle était en ruine, *sine muris*, et Bosio, en 1594, n'en vit que quelques murailles que l'on détruisit presque entièrement peu après (*Roma sott.*, t. III, p. 65). M. Orazio Marucchi a dernièrement retrouvé ces ruines, une partie de l'abside, quelques traces de murs et une base de colonne encore en place (De Rossi, *Bull.* 1877, p. 59). Il a aussi exploré le cimetière souterrain et ses peintures (*La cripta sepolcrale di S. Valentino sulla via Flaminia*, Rome, 1878); dans le cimetière supérieur à fleur de sol, où s'élevait la basilique de Jules, il a trouvé une épitaphe datée de l'année 359, sept ans à peine après la mort de ce pape (*l. c.*, p. 62).

7. *alium via Aurelia*] Cat. libérien : « basilicam in via Aurelia, mil. III, ad Callistum. » C'est évidemment celle où il fut enterré, auprès du pape Calliste; elle s'élevait au-dessus du cimetière de Calépode (CALLISTE, note 6, p. 142).

8. *alium via Portuense*] Cat. libérien : « basilicam in via Portuense, miliario III ». C'est, on ne peut guère en douter, la basilique de saint Félix, qui s'élevait sur l'ancien cimetière *ad insalatos* (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 131, 182; cf. *Bull.* 1878, p. 46). Cf. Introd., p. CXXIII.

9. *ut nullus clericus*] Nouvelle prohibition de porter les causes civiles des clercs devant les tribunaux séculiers (SILVESTRE, note 23, p. 190).

10. *et notitia*] Les mots *notitia—colligeretur* indiquent d'abord en gros ce dont le reste de la phrase donne l'explication détaillée. Pour la rédaction et la célébration des actes publics, les clercs sont obligés de recourir aux bureaux ecclésiastiques (*scrinium sanctum*); c'est par devant le primicier des notaires que sont rédigés et légalisés les testaments, les chartes de donation, d'affranchissement, etc. Pour tous ces actes les laïques s'adressaient ordinairement à la curie municipale. Quant aux clercs, aucune loi de l'État ne leur interdisait d'en faire autant; on ne voit pas non plus que des lois ecclésiastiques les aient obligés à recourir en pareil cas à la curie épiscopale. L'usage cependant pouvait avoir introduit cette obligation; il n'en subsiste, en tout cas, aucun autre témoignage que celui-ci. Pour en apprécier exactement la valeur, il faut se rappeler l'animosité dont les curies municipales sont l'objet dans le *Constitutum Silvestri* (can. 16, ci-dessus, p. CXXXVII). Moins vif dans l'expression, le *L. P.* porte cependant la trace de sentiments analogues. La concurrence ne pouvait manquer d'exister entre le *scrinium* civil et le *scrinium sanctum* : il est assez naturel que la cause de celui-ci ait été défendue, à l'occasion, par les gens d'église. Cf. De Rossi, *La biblioteca della Sede apostolica*, dans les *Studi di storia e diritto*, t. V (1884), p. 340. — Les *cautiones* étaient des reconnaissances de dettes ou obligations d'autre nature; les plus importantes étaient celles que les évêques devaient laisser entre les mains du pape, après leur ordination (*Liber diurn.*, III, 7) ou qu'on leur faisait signer dans certaines circonstances extraordinaires (*Greg. M. ep.* IV, 2). — *Instrumenta* (*extrumenta*) est ici un terme générique sous lequel semblent se ranger les six qui suivent.

11. *in cymiterio Calepodii*] *Dep. episcoporum* : « in via Aurelia, miliario III, in Calisti ». Le cimetière n'ayant pas encore été exploré méthodiquement, on n'a point retrouvé le tombeau de Jules, ni son épitaphe. Ce tombeau était dans la basilique supérieure, « in superiori domo, » dit l'itinéraire de Salzbourg (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182).

XXXVII

LIBERIUS, natione Romanus, ex patre Augusto, sedit ann. VI m. III d. IIII. Fuit autem temporibus Constantini I 51
filii Constantini usque ad Constantio Aug. III. Hic exilio deportatur a Constantio eo quod noluisset heresi arrianae II
consentire, et fecit in exilio annos III. Et congregans sacerdotes cum consilio eorum Liberius ordinavit in locum
eius Felicem presbiterum episcopum, venerabilem virum. Et fecit concilium Felix et invenit duos presbiteros con-
sentientes Constantio Augusto arriano, nomine Ursacium et Valentem, et damnavit eos in concilio XLVIII episco-
porum. Post paucos autem dies zelo ducti Ursacius et Valens rogaverunt Constantium Augustum ut revocaret III
Liberium de exilio, ut unam tantum communionem participaret, extra secundum baptismum. Tunc missa auc-
toritate per Catulinum agentem in rebus et simul Ursacius et Valens venerunt ad Liberium. Qui Liberius consensit
praeceptis Augusti ut unam tantum participatio communionis conveniret cum hereticis, tantum ut non rebapti-
zarent. Tunc revocaverunt Liberium de exilio. Rediens autem Liberius de exilio, habitavit in cymiterio sanctae IV
Agnae apud germanam Constanti Augusti, ut quasi per eius interventionem aut rogatu rediret Liberius in civitatem.
Tunc Constantia Augusta, quae fidelis erat domino Iesu Christo, noluit rogare Constantium Augustum germanum
suum, quia senserat consilium. Eodem tempore Constantius una cum Ursacio et Valente convocaverunt aliquos V
qui ex fece arriana erant, et quasi facto concilio misit et revocavit [14] Liberium de cymiterio beatae Agnae. Et in-
gressus Roma, in ipsa hora Constantius Augustus fecit concilium cum hereticis, simul etiam Ursacium et Va-
lentem, et eregit Felicem de episcopatu, qui erat catholicus, et revocavit Liberium.

Ab eodem die fuit persecutio in clero ita ut intra ecclesiam presbiteri et clerici necarentur et martyrio corona- 52
rentur. Qui depositus Felix de episcopatum habitavit in praediolo suo via Portuense, ubi et requievit in pace IIII

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Ligusto A^{123} — an. X $A^{56}C^{234}E$ — m. VII d. III $C^{234}E$ — Constantini *om.* B^5 — Constantini filii *om.* A^1B^1 — Constantii filii Constantini $A^{56}E$ — **2** ad Constantinum aug. tertium E — Constantium B^1 — aug. *om.* B^1 — III *om.* C^{34} — Hic *om.* B^1C^1 (*suppl.* c^1) — a] ad B^6 — noluissit A^1 — arriani B^6 : ariane C^{13} : arriana E — **3** sentire $B^{236}C^1D$: consitire C^3 — fecit] fuit A^3B^5 — an. II E — congregati A^{56} : congrecans B^1 — eorum FA : suo BCDE—in loc. s. ordin. A^{2356}—ordinavit KA^{1356} : ordinaverunt FA^2BCDE — **4** eius] suum A^{2356} — presbiterorum B^6 — et *om.* B^1 — concilio A^{13} : consilium A^6B^6E — duo A^1 — **5** Constantino A^{56} — nomine *om.* A^{56}—Ursatium $A^{1356}B^{346}DE$: Ursatio C^2 — damnavit] eregit BCE (exegit B^1 : erigit B^2) — XLVIIII B^6 — **6** ductus C^2 — Ursatius $B^{356}C^{23}DE$ — Valentes E — Aug. *om.* B^6 — revocarit A^1 : reducaret C^3 — **7** ut] et C^2 — unum C^1 : una B^6E — commonem C^3 : consumatione E — participaver̄ A^1 : participarent $A^{356}E$ — auctoritatem B^5 — **8** Catholinum C^1 — Ursacius et Valens A^{123} : Ursacium et Valentem *cet.* — Liberius *om.* E — **9** Augusti *om.* BCDE — unam $A^1B^{15}C^3$: unum B^6 : hanc C^2 : una *cet.* — tantum *om.* BCDE — participatione A^{2356} : participationem C^2 — commonitionis C^1 : commonionis C^3 — conv. comm. BCDE — convenirent $A^{36}C^{23}$ — ut] et A^2 : *om.* A^6 — non *om.* C^2 — rebaptizaret A^2 : rebaptizaretur A^6 : baptizarent A^3B^5 — **10** Tunc-exilio *om.* E — Rediens-exilio *om.* C^{14} (*suppl.* c^1) — de exilio *om.* A — habitabit A^1C^3 — cymetirio B^1 — sanctae] beatae A— **11** Agnes A^{1256} : Agnen A^3 : Agne C^3 : Agnetis E — aput $A^{12}B^6$ — germanum D — Constanti A^{13} : Constantii $A^{256}C^{24}E$: Constantis $BC^{13}D$ — per *om.* A^{56} — interventione A^{56} : inventionem A^3C^2 — aut *om.* A^{23} : vel B^1 — rogatus $A^{123}C^1$: rogatum C^2 — civitate A^{123} — **12** Constantia $AB^1C^{24}DE$: Constantina *cet.* — quae] quia A^2 — rogaret A^2 — **13** Constantius aug. B^6 — Ursatio A^{1356} : Ursacio A^2B^1 : Ursatium $B^{36}C^2$: Ursacium *cet.*—Valente $A^{2356}B^1E$: Valentem *cet.*— **14** fice C^1 (*corr.*) : fecae C^3 — arriani C^2 — cymiterium A^1 — sanctae E — Agnes A^{256} : Agne $A^3B^6C^3$: Agnetis E — et] qui dum ingressus esset A^2 — **15** Roma $A^{13}B^1C^3$: Romam *cet.*— hora *om.* B^4— fecit Const. aug. AE (aug. *om.* E) — concilium AB^3 : consilium *cet.* — hereticos C^3 — < cum > Urs. $A^{56}BCDE$ — Ursacius cum Valente A^3 — Ursacio A^{1256} : Ursatium B^6C^2 : Ursacim C^3 : Ursatio DE— Valente $A^{2356}DE$ — **16** egecit A^2E: eiecit $A^{56}C^4$: regit C^2 — episcopatum A^1 — erat < episcopus > A^6 — **17** ecclesia C^3 — negarentur B^6C^3 — et martyrio coronarentur *om.* A^5C^1 (*suppl.* c^1) — **18** episcopatum A^1B^4 : episcopato B^2 : episcopatu *cet.* — habitabit C^3 — prediolo C^2 — Portunense C^1 (*corr.*) — Portuensi E — in pace-Roma *om.* B^5 — in pace *om.* A^{2356} — IIII] III A^2 : *om.* A^6 —

VI kal. aug. Ingressus Liberius in urbe Roma IIII non. aug. consensit Constantio heretico. Non tamen rebaptizatus est Liberius, sed consensum praebuit, et tenuit basilicas beati Petri et beati Pauli et basilicam Constantinianam annos VI, et persecutio magna fuit in urbe Roma, ita ut clerus et sacerdotes neque in ecclesia neque in balnea
VII haberent introitum. Hic Liberius ornavit de platomis marmoreis sepulchrum sanctae Agnae martyris. Omnes
VIII itaque anni Felicis in huius ordine dinumerantur. Hic fecit basilicam nomini suo iuxta macellum Libiae, et fecit ordinationes II in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XVIII, diaconos V; episcopos per diversa loca XVIIII. Qui etiam sepultus est via Salaria, in cymiterio Priscillae, V id. sept. Et cessavit episcopatus dies VI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Tyberius B^6 — in *om.* A^3 — Romana E — consensit] qui etiam consentiens BCD — Constantino B^1 — **2** sed consensum praebuit *om.* A^{123} — basilicam E — Petri < apostoli > E — beati *ante* Pauli *om.* $A^{26}B^6$ — basilicam *om.* C^1 — **3** an. VI $A^{123}C^1$: VII *cet.* — fuit magna BCD — Romana E — cleros A^2 : clerici A^6BCDE — et sacerdotes *om.* A^3 — neque in ecclesia *om.* C^2 — ecclesias E — balneas C^3 — **4** habent A^3 — latomis A^{56} : platumis $B^1c^1C^3$: platonnis B^6 : platunis C^{12} : platinis E — marmoreis < petris > E — Agnaes A^1 : Agnes A^{25} : Agnetis A^{36}E : Agnae B^1C^2 : Agne *cet.* — martyres A^1 : martiris B^1 — **5** annos $B^{236}c^1C^{23}$ — huius] cius BCDE — ordine AD : ordinem $B^{56}C^{234}$: ordinatione B^1E : ordinationem *cet.* — denumerantur BCD — fecit-Libiae et *om.* BCD — et hic E — **6** in urbe Roma *om.* A — Romana E — p. m. d. in u. R. C^2 — presb. XVIIII A^2B^6 — diac.-XVIIII *om.* B^1C^1 (diac. V *suppl.* c^1) — loca *om.* B^5 — num. XVIIII C^2 — **7** Salutaria B^5 — in cym. Pr. v. Sal. E — Priscille A^1 — VIII kal. mai. A^{56}BCDE (VII $B^{23}C^2$) — d. VII E.

NOTES EXPLICATIVES.

1. ***Fuit autem...***] Le catalogue libérien n'a pu donner que la date initiale : « Fuit temporibus Constantii, ex die XI kal. iun. in diem , a consulatu Constantio V et Constantio Caes. cons. [352]. » — La première édition a conservé le nom de Constance, tandis que la seconde fait reparaître ici le *Constantinus filius Constantini* de la notice précédente. Mais, dans l'une comme dans l'autre, la date consulaire est corrompue et transportée du commencement du pontificat à la fin.

2. *Hic exilio — introitum*] Sur ce récit, absolument contraire à l'histoire, v. Introd., p. CXX et suiv.

3. *a Constantio*] Le second éditeur, qui a corrigé en Constantin le nom de Constance, au commencement de la notice, a oublié de répéter cette correction dans la suite du texte, de sorte que Constance réapparaît ici, conformément à la première édition.

4. *in exilio annos III*] Jusqu'ici on est encore à peu près dans la vérité. Libère, enlevé de Rome vers la fin de l'année 355, y rentra avant l'automne 358.

5. *Et congregans — virum*] Rien de plus faux. Ce n'est pas par l'initiative de Libère, ni avec sa participation, mais contre sa volonté et contre tout droit que Félix fut ordonné dans le palais impérial, à Milan sans doute. Saint Athanase (*Hist. Arian. ad monachos*, 75) qualifie cet acte de παράδοξον καὶ ἀληθῶς ὁμοίωμα τῆς Ἀντιχρίστου κακονοίας. Trois eunuques furent, dit-il, chargés de représenter le peuple; Épictète, évêque arien et scandaleux de Centumcellae, joua dans cette affaire un rôle fort important; Acace, évêque de Césarée en Palestine, l'un des chefs du parti arianisant, présida à la cérémonie (Saint Jérôme, *De Viris*, 98).

6. *Et fecit concilium — ut non rebaptizarent*] Ursace et Valens, évêques, l'un de Singidunum (Belgrade), l'autre de Mursa (Eszek), les principaux meneurs de la coterie arienne en Occident, sont ici transformés en prêtres romains. Ils furent condamnés plusieurs fois par des conciles, à Sardique et à Milan, mais jamais du temps de Félix, ni surtout par lui, car il fut toujours en communion avec eux et ne fut même ordonné qu'à la condition de les reconnaître.

7. *Post paucos autem — baptismum*] Ceci est plus d'accord avec la vérité. Indépendamment des concessions faites à Bérée, en 357, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici, Libère, rappelé en 358 de son exil et transféré à Sirmium, signa un acte dirigé avant tout contre les manœuvres des anoméens ou ariens intransigeants, mais où le terme d'ὁμοούσιος était écarté, comme susceptible d'interprétations erronées. Cette profession de foi, rédigée par Basile d'Ancyre, c'est-à-dire par un des plus modérés d'entre les prélats orientaux, reçut, outre la signature du pape, celle d'Ursace, de Valens et de quelques autres prélats de diverses nuances (Sozomène, *H. E.*, IV, 15). — La restriction *extra secundum baptismum* (*excepto rebaptizare*, 1re éd.) est bien conforme aux usages de la fin du Ve siècle et du VIe. Les Ariens d'alors, comme on peut le voir, pour les Vandales d'Afrique par Victor de Vite et par le concile romain de 487, pour les Ruges du Danube par la vie de saint Séverin, c. 8, pour les Wisigoths d'Espagne par Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, V, 39, etc., rebaptisaient tous les catholiques qui passaient à leur secte, de gré ou de force.

8. *agentem in rebus*] Les *agentes in rebus* étaient, depuis Dioclétien, des agents de la police impériale centrale, dépendant du *magister officiorum*, qui les employait souvent à des missions au dehors (Voir l'article de M. Humbert dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, t. I, p. 132).

9. *Tunc revocaverunt...*] L'auteur du récit ne distingue pas entre les deux phases de l'exil de Libère, son exil proprement dit, à Bérée en Thrace, et son séjour à Sirmium, d'où il finit par être renvoyé à Rome vers l'été de 358.

10. *Rediens — senserat consilium*] Comme on le voit plus loin, Libère fit exécuter des travaux à Sainte-Agnès; c'est sans doute ce souvenir qui a porté le légendaire à le faire s'arrêter en cet endroit avant sa rentrée à Rome. Le mausolée constantinien et l'inscription dédicatoire de Constantina dans la basilique agnésienne lui auront donné l'idée de faire intervenir une princesse de la maison de l'empereur. Mais, en 358, aucune des princesses qui ont porté le nom de Constantia ou de Constantina n'était vivante : Constantia, la sœur de Constantin, était morte avant lui, vers 328; Constantina, la femme d'Hannibalien et de Gallus, avait été enterrée en 354;

Constantia, la femme de Gratien, n'était pas encore née. C'est évidemment de la seconde de ces princesses qu'il s'agit. Remarquer que le *L. P.* ne lui donne pas la qualité de vierge qu'elle a dans la passion de sainte Agnès et dans celle des saints Jean et Paul (Cf. Silvestre, note 80, p. 196).

11. *Eodem tempore Constantius*] Depuis la réunion de Sirmium, en 358, jusqu'après la mort de Constance (361), l'histoire de l'église romaine est très peu connue. Saint Jérôme et la préface du *Libellus precum* nous disent bien que Félix fut chassé aussitôt l'arrivée de Libère. Mais ceci paraît avoir été fait contrairement à la volonté de l'empereur et aux dispositions arrêtées à Sirmium, du consentement de Libère lui-même. Sozomène, en effet (*H. E.*, iv, 15), qui a eu sur cette affaire des documents officiels et de première main, rapporte que « les évêques réunis à Sirmium écrivirent à » Félix qui gouvernait alors l'église romaine et au clergé de cette » ville qu'ils eussent à recevoir Libère; que les deux évêques oc- » cuperaient ensemble le siège apostolique et feraient d'accord les » fonctions sacerdotales; qu'il fallait jeter dans l'oubli tous les évé- » nements fâcheux qui s'étaient produits à propos de l'ordination » de Félix et de l'absence de Libère. » — Sozomène continue en disant que Libère, « pour sa bonté et la générosité avec laquelle il » avait défendu la foi devant l'empereur, était aimé du peuple de » Rome; aussi y eut-il une grande émeute où l'on alla jusqu'à ré- » pandre le sang. Félix survécut peu à ces événements et Libère » présida seul à l'église. Dieu arrangea ainsi les choses afin que la » gloire du siège de Pierre ne souffrît pas de ce double gouverne- » ment, car c'est là un signe de discorde et une chose étrangère » aux règles ecclésiastiques. » — Sozomène atteste donc qu'il y eut des désordres à la rentrée de Libère. L'empereur écrivit de son côté une lettre dans le même sens, qui fut lue en plein cirque, mais accueillie par des clameurs hostiles et tournée en dérision (Théodoret, *H. E.*, ii, 17). Cela résulte aussi, quoique indirectement, de ce que l'église romaine ne fut représentée ni par Libère, ni par Félix, ni par aucun légat, au concile de Rimini, l'année suivante, en 359. Une telle abstention est évidemment l'indice d'une situation locale fort troublée. Un peu plus tard, en 360, Basile d'Ancyre fut condamné par le concile arianisant de Constantinople. On lui reprocha, entre autres choses, d'avoir été cause des événements qui s'étaient passés à Rome, τῶν περὶ τὴν Ῥωμαίων ἐκκλησίαν συμβάντων (Sozomène, *H. E.*, iv, 24), c'est-à-dire, si je comprends bien, de s'être intéressé au rappel de Libère, qui donna lieu à ces troubles. Du reste, même en l'absence de tout témoignage, on devrait encore admettre des scènes violentes, du moment où les arrangements pris par l'empereur furent déconcertés par l'intervention du populaire. Il y a donc un fondement à cette partie de notre récit.

12. *in praediolo suo via Portuense*] Sur cette indication de lieu, v. Introd., p. cxxiii. Félix et son parti firent, peu après leur expulsion, un retour offensif et s'emparèrent de la basilique transtibérine de Jules. Le choix de cette église s'harmoniserait assez bien avec un séjour de l'antipape sur la voie de Porto ou dans quelque autre partie de la banlieue, du côté de l'ouest.

13. *IIII kal. aug.*] La fête du saint Félix de la voie de Porto se célébrait en effet le 29 juillet (Introd., p. cxxiv). Ce n'est évidemment pas la date obituaire de Félix II, car il mourut *Valentiniano et Valente cons., X kal. decemb.* (22 novembre 365; *Libell. prec.*, préface).

14. *Ingressus — IIII non. aug.*] Cette date n'est pas en désaccord avec le peu que l'on sait de la chronologie des événements dont il est ici question. Libère se trouvait à Sirmium vers Pâques; il rentra à Rome entre cette date et le commencement de l'hiver, dans la troisième année après son départ.

15. *annos VI*] Libère survécut huit ans à son rétablissement (358-366).

16. *Hic Liberius — Agnae martyris*] La basilique de Sainte-Agnès ayant été renouvelée sous les papes Symmaque et Honorius, il n'est resté aucun vestige des embellissements du pape Libère. L'inscription de Constantina, conservée dans les mss. de Prudence (v. ci-dessus, p. 196), est probablement antérieure à son pontificat. — *Platoma.* Ce mot paraît n'être que la transcription d'un nom grec πλάτωμα; on le rencontre avec la même orthographe dans Cassiodore, *Var.*, III, 9, et dans Épiphane le scholastique (*Hist. tripart.*, II, 18); un des textes insérés dans les *Gromatici veteres* de Lachmann, Berlin, 1848, p. 343, l. 9, fournit la forme *platuma*, identique en somme à *platoma*. Quant à l'orthographe *platonia*, communément admise, elle n'a pas de documents autorisés.

17. *Omnes — dinumerantur*] Cette remarque semble supposer que la notice de Félix n'existait pas encore quand elle a été écrite. Cf. Introd., p. cxxv. Remarquer aussi que, dans les rédactions actuelles du *L. P.*, il y a une vacance entre Libère et Félix et une autre entre Félix et Damase. Ces vacances, disposées aussi maladroitement que possible, correspondent à l'idée que Félix a été le successeur de Libère et le prédécesseur immédiat de Damase. Cette idée n'a pu venir qu'à un esprit distrait, qui avait oublié que l'épiscopat de Félix tombait tout entier dans les limites de celui de Libère. L'auteur de la notice de celui-ci, qui fait expressément cette remarque, ne peut donc être le même que celui de la notice de Félix.

18. *Hic fecit basilicam — Libiae*] Le *Macellum Liviae* (*Liviani* dans les régionnaires), était un vaste marché situé dans l'antique *forum Esquilinum* (Appien, *Bell. civ.*, I, 58; *C. I. L.*, t. VI, 1662, 9179, 9180), devant la *porta Esquilina* de l'enceinte de Servius. La porte Esquiline est marquée actuellement par l'arc de Gallien qui lui a succédé (Lanciani, dans le *Bull. comunale*, t. III, p. 191 et suiv., pl. xx); l'église S. Vito, appuyée sur un des côtés de cet arc, s'appelait autrefois *ecclesia S. Viti in macello* (Urlichs, *Cod. U. R. top.*, p. 141). Il n'y a donc aucun doute sur sa situation, un peu au S.-E. de Sainte-Marie-Majeure. Fondée par Libère, cette dernière basilique porte encore actuellement son nom. Elle eut beaucoup à souffrir des troubles qui accompagnèrent l'élévation de Damase au pontificat. Les partisans d'Ursinus s'y étant installés, elle soutint, le 26 octobre 366, un véritable assaut de la part des partisans de Damase (Ammien Marcellin, xxvii, 3; *Libell. precum*, dans Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 82; saint Jérôme, *Chronique*, p. 197 Schœne; enfin le rescrit impérial de restitution, dans Baronius, *ad ann.* 368, § 2; il porte, dans le ms. d'où il a été tiré, la rubrique *Ubi redditur basilica Sicinini;* cf. De Rossi, *Bull.* 1871, p. 21). En rapprochant ces textes, on voit que la basilique s'appelait aussi *Sicininum* ou *basilica Sicinini*. Elle fut rebâtie par Xystus III, sous le vocable de sainte Marie. Peu après les événements de 366, entre 367 et 375, le *Macellum Liviae* fut restauré par ordre des empereurs Valentinien, Valens et Gratien (*C. I. L.*, t. VI, 1178). C'est sans doute à la fondation de la basilique libérienne que se rapporte l'indication des *Gesta Liberii* (v. ci-dessous, note 20) sur une *absis* bâtie par lui *in urbe Roma, in regione quinta*. Sainte-Marie-Majeure est en effet dans la cinquième région d'Auguste.

19. *in cymiterio Priscillae*] Les topographes ne mentionnent pas son tombeau, bien qu'ils marquent ceux des autres papes du ive et du ve siècle qui furent enterrés dans le même cimetière. Cette exception doit être en rapport avec le tort que les légendes féliciennes firent à la réputation de Libère; le tombeau de Vigile a été l'objet d'une prétérition du même genre. — L'épitaphe suivante, copiée au viie siècle, très probablement dans un des cimetières de la voie Salaria, nous a été conservée par la *Sylloge Centulensis*, en deux exemplaires (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 83, 85); bien que le nom de Libère n'y soit pas exprimé, il y a de graves raisons de la rapporter à ce pape :

Quam Domino fuerant devota mente parentes
qui confessorem talem genuere potentem
atque sacerdotem sanctum, sine felle columbam,
divinae legis sincero corde magistrum.
Haec te nascentem suscepit eclesia mater
uberibus fidei nutriens de[vot]a beatum

qui pro se passurus era[s] mala cuncta libenter.
Parvulus utque loqui coepisti dulcia verba,
mox scripturarum lector pius indole factus,
ut tua lingua magis legem quam verba sonaret;
dilecta a Domino tua dicta infantia simplex,
nullis arte dolis sceda fucata malignis
officio tali iusto puroque legendi.
Atque item simplex adolescens mente fuisti,
maturusque animo ferventi aetate modestus
remotus, prudens, mitis, gravis, integer, aequus :
haec tibi lectori innocuo fuit aurea vita.
Diaconus hinc factus iuvenis meritoque fideli
qui sic sincere, caste integreque, pudice,
servieris sine fraude Deo, [qui] pectore puro
atque annis aliquot fueris levita severus;
ac tali iusta conversatione beata
dignus qui merito inlibatus iure perennis
huic tantae sedi Christi splendore serenae
electus fidei plenus summusque sacerdos,
qui nivea mente immaculatus papa sederes,
qui bene apostolicam doctrinam sancte doceres
innocuam plebem caelesti lege magister.
Quis [t]e tractante sua non peccata reflebat?
In synodo, cunctis superatis victor iniquis
sacrilegis, Nicaena fides electa triumphat.
Contra quamplures certamen sumpseris unus,
catholica praecincte fide, possederis omnes.
Vox tua certantis fuit haec, sincera, salubris :
Atque nec hoc metuo, neque illud committere opto.
Haec fuit, haec semper mentis constantia firma.
Discerptus, tractus, profugatusque sacerdos
insuper ut faciem quodam nigrore velaret
nobili falsa manu portantes aemula caeli
ut faciem Domini foedare luce corusco.
En tibi discrimen vehemens non sufficit [u]num :
insuper exilio decedis martyr ad astra,
atque inter patriarchas praesagosque prophetas,
inter apostolicam turbam martyrumque potentum,
cum hac turba dignus mediusque locatus
mitte[ris] in Domini conspectu[m], iuste sacerdos.
Sic inde tibi merito tanta est concessa potestas
ut manum imponas patientibus, incola Christi,
daemonia expellas, purges, mundesque repletos
ac salvos homines reddas animoque vigentes.
Per Patris ac Filii nomen cui credimus omnes
cumque tu[um] hoc obitum praecellens tale videmus,
spem gerimus cuncti proprie nos esse beatos
qui sumus hocque tuum meritum fidemque secuti.

On peut voir l'explication de ce texte dans le *Bullettino* de M. de Rossi, 1883, p. 5 et suiv. (Cf. *Historische Jahrbuchs*, t. V, p. 424-436, où M. Funk fait valoir les raisons pour lesquelles on pourrait y chercher l'épitaphe, non de Libère, mais de Martin). — C'est évidemment l'œuvre d'un ami enthousiaste qui, dans son panégyrique, a soin d'esquiver les circonstances défavorables à son héros. En tant qu'elle fait allusion à des événements historiques, voici ce que je crois y retrouver. D'abord une mention du concile de Milan en 355, auquel Libère, il est vrai, n'assista pas en personne, ce que ne dit pas le poème, mais où la foi de Nicée remporta en effet un triomphe, triomphe réel quoique passager, et obtenu grâce à l'intervention des légats du pape et d'Eusèbe de Verceil. Vient ensuite (v. 32-36) la lutte soutenue par Libère, demeuré seul ou à peu près pour défendre Athanase et la foi de Nicée, puis son enlèvement de Rome (37-40; les vers 38-40 sont altérés et à peu près inintelligibles); enfin (41, 42) sa seconde épreuve, son exil. Arrivé à cette situation qui, suivant le panégyriste, fait de Libère un saint et un martyr, l'épitaphe saute les dix dernières années de son épiscopat et nous le montre admis au milieu des bienheureux, jouissant des pouvoirs miraculeux reconnus aux saints les plus vénérés. Cette prétérition est, il est vrai, exorbitante; mais il n'y a pas moyen d'expliquer cette épitaphe sans admettre quelque artifice extraordinaire dans sa composition. — Le nom de Libère ne se rencontre pas une seule fois dans l'inscription; cependant, outre que le style, le mètre, les traces d'usages disciplinaires ne permettent guère de s'éloigner du IVe siècle, Libère est le seul pape qui ait combattu pour la *foi de Nicée* avec l'ardeur et au prix des souffrances qui sont ici décrites.

20. *V id. sept.*] Date fausse, car on sait, par la préface du *Libellus precum*, que Libère mourut le 24 septembre, *VIII kal. oct.* La variante *VIII kal. mai.* des mss. A[56]BCDE s'explique, je crois, par les *Gesta Liberii*, où, après avoir parlé du baptême de l'empereur à Nicomédie, on ajoute : « in Arianorum dogma declinat. Eodem » loco mortuus est et sepultus Constante III et Constantio Aug. et » Basso conss., VIIII (*var.* XIIII) kl. mai. Et sedit eandem sedem » Petri apostoli annos XVII menses III dies VIII. In eius tempora » fabricata est absis in urbe Roma, in regione quinta. Et requievit » in pace. » La phrase *Eodem loco* est placée entre deux autres, dont l'une se rapporte évidemment à l'empereur et l'autre non moins évidemment au pape. On ne voit pas très bien duquel des deux elle parle elle-même; la note consulaire, étant fictive, ne peut aider à sortir de l'incertitude. Dans ces conditions, on a pu prendre la date *VIIII kal. mai.* comme celle de la mort de Libère et l'introduire après coup dans le *L. P.* — La durée du pontificat indiquée dans ce passage des *Gesta* est inexacte sans doute, mais elle pourrait se ramener paléographiquement à la durée réelle, *ann. XIIII m. IIII d. VIII.*

XXXVIII

FELIX, natione Romanus, ex patre Anastasio, sedit ann. I m. III d. II. Hic declaravit [1] Constantium filium Constantini hereticum et rebaptizatum secundo ab Eusebio Nicomediense episcopo iuxta Nicomedia, in villa qui appellatur Aquilone. Et pro hoc declaratum ab eodem Constantii praecepto Augusti filii Constantini Augusti martyrio coronatur et capite truncatur. Hic fecit basilicam [2] via Aurelia cum presbiterii honore fungeretur [3] et in eadem ecclesia emit [4] agrum circa locum quod obtulit ecclesiae quam fecit. Hic fecit ordinationem I, presbiteros XXI, diaconos V per mens. decemb.; episcopos per diversa per diversa loca XVIIII. Qui etiam [5] capite truncatur cum multis clericis et fidelibus occulte iuxta muros Urbis, ad latus forma Traiana, III id. novemb. Et exinde rapuerunt corpus eius christiani cum Damaso presbitero et sepelierunt in basilica supradicta eius, via Aurelia, XVII kal. decemb. in pace. Et cessavit [6] episcopatus dies XXXVIII.

I 53 — II — III

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Felix < iunior > A^{2} — m. II E — d. V D — Constantinum $B^{1}C^{13}$ — **2** Constantini < augusti > C^{2} — sec. rebapt. BCDE — Eusebio C^{3} — Nichom. (*bis*) C^{2} — episcopo *om.* $B^{6}E$ — iuxta Nicomedia *om.* A^{123} — Nicomediam $B^{5}A^{56}$ — in-Aquilone A : in Aquilone villa *cet.* — qui A^{1} : quae *cet.* — **3** Aquillone B^{26} — pro] de C^{1} : *om.* A^{56} — ab eiusdem E : eiusdem A^{56} — Constantii $A^{1256}D$: Constanti E : Constantio $A^{3}B^{234}C^{2}$: Constantin /// B^{1} : Constantino $B^{5}c^{1}C^{3}$: Constantinum C^{1} — praeceptum $A^{3}BCD$ — praecepto-Constantini *om.* C^{2} — filio $A^{3}E$: filium $A^{2}BCD$ — Aug. *post* Constantini *om.* E — **4** basilica A^{1} — via Aurelia] aurea B^{5} — presbyterii C^{2} : presbiteri II B^{6} : presbiteri C^{3} — honorem $B^{13456}C^{2}$ — fungerentur C^{2} — **5** ecclesia AB^{5} : basilicam $B^{1346}C^{23}D$: basilica B^{2} : ecclesia < basilica > E — quem $A^{56}E$ — optulit C^{2} — haec ecce C^{1} (aecclesiae c^{1}) — quam fecit < miliario ab urbe Roma II > E — ordinatione una B^{6} — I < in urbe Roma > $BC^{13}D$: *hic ponunt* $FA^{2-6}B^{2-6}C^{2}DE$ *verba* per mens. decemb. *quae in codd.* $A^{1}B^{1}C^{13}$ *habentur paulo infra* (per m. d. in u. R. C^{2}) — **6** numero XVIIII $B^{234}C^{12}$ — truncatur capite A^{2} : truncatus est capite A^{3} : capite truncatus A^{56} : passus est $BC^{13}DE$: sepultus est $B^{6}C^{2}$ — trunc. *vel* pass. est < in civitate Corana > $A^{56}BCDE$ (civitatem C^{3} — Corona C^{2}) — cum-Traiana *om.* BCD — **7** ad-Traiana] allatus est A^{56} (est < foris > A^{6}) — forme E — Traiani $A^{2}E$ — inde A^{3} — rapuerunt-supradicta eius] raptum est corpus eius a presbiteris et clericis et sepultum in basilicam quam ipse construxit BCD (a clericis $B^{34}D$: *om.* B^{5} — basilicam $B^{1}C^{23}$: basilica *cet.* — quem $B^{6}C^{23}$) : raptum est corpus eius noctu a presbiteris et clericis cum Damaso presbitero et sepultum est in supradicta eius basilica quam ipse construxit E (*verba* corpus-sepultum, *prius omissa suppl.* e) — supradicta eius] quam ipse construxit A^{56} — **8** in via B^{6} — XVII] XI_{I} $BC^{1}DE$: XV C^{234} — decemb. < in miliario secundo > BCDE — **9** in pace *om.* BCD — XXXVII B^{5} : XXXVIIII E.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic declaravit...*] *Gesta Liberii :* « Erat enim Constans non in- » tegre christianus, sed quasi temptator; baptizatus tamen in Tri- » nitate, non tamen integre confitebat Trinitatem. Baptizatus au- » tem est ab Eusebio Nicomedense, in Nicomedia, in Aquilone » villa. Hic vero dicebat alios filios habuisse de Maria Ioseph. Hoc » cum audisset Liberius episcopus urbis Romae coepit deridere » eum et clara voce christianis accusare et dicere ex omni virtute : » Non erit tuum regnum, quia non times Dominum Deum tuum. » — Hoc cum multi referrent regi Constantio, iratus est vehemen- » ter et iussit eum extra civitate habitare. » — Notre auteur s'est évidemment inspiré de ce récit, mais il a transporté à Félix une partie de l'histoire de Libère; cf. Introd., p. CXXIII. Seulement le dénouement est plus grave : ce n'est pas seulement l'exil, c'est la mort qui venge ici l'injure de l'empereur.

2. La basilique n'a pas encore été retrouvée; cf. FÉLIX Ier, p. 127, note 3.

3. *cum presbiterii honore fungeretur*] Félix était archidiacre quand il fut ordonné évêque : il n'a donc pu remplir les fonctions presbytérales proprement dites.

4. *emit agrum circa locum*] Ce détail, qui n'a rien de légendaire, doit provenir de bonne source; il se rapporte au fondateur de la basilique, quel qu'il soit. Rien n'empêche d'ailleurs que cette église ait été fondée réellement par Félix II et qu'il s'y soit conservé quelque inscription portant son nom.

5. *Qui etiam capite truncatur...*] Ceci est une finale de passion et doit se rapporter à un martyr Félix inconnu, différent de Félix II. Cf. Introd., p. CXXV.

6. Sur cette vacance, v. ci-dessus, LIBÈRE, p. 209, note 17.

XXXVIIII

54 I DAMASUS, natione Spanus [1], ex patre Antonio [2], sedit ann. XVIII m. III d. XI. Et cum eodem [3] ordinatur sub intentione Ursinus ; et facto concilio [4] sacerdotum constituerunt Damasum, quia fortior et plurima multitudo erat, et sic constitutus est Damasus; et Ursinum [5] erigerunt ab Urbe et constituerunt eum Neapolim episcopum; et mansit Damasus in urbe Roma praesul in sedem apostolicam. Fuit [6] autem temporibus Iuliani. Hic fecit basilicas duas : una [7] beato Laurentio iuxta theatrum et alia [8] via Ardeatina ubi requiescit; et in Catacumbas [9], ubi iacuerunt corpora sanctorum apostolorum Petri et Pauli, in quo loco platomam ipsam, ubi iacuerunt corpora sancta, versibus [10] exornavit. Hic multa corpora [11] sanctorum requisivit [12] et invenit, quorum [13] etiam versibus

III declaravit. Hic constitutum [14] fecit de ecclesia. Hic [15] accusatus invidiose incriminatur de adulterio; et facto synodo purgatur a XLIIII episcopis qui etiam damnaverunt Concordium et Calistum diacones accusatores et proiecerunt

IV de ecclesia. Hic constituit titulum [16] in urbe Roma basilicam quem ipse construxit, ubi et donavit :

patenam argenteam, pens. lib. XX;
amam argenteam, pens. lib. XV;
scyphum anaglyfum, pens. lib. X;
calices ministeriales argenteos V, pens. sing. lib. III;
coronas argenteas V, pens. sing. lib. VIII;
cantara cerostata aerea XVI;
domus in circuitu basilicae, praest. sol. CLV;
possessio Papirana, territurio Ferentino, cum adiacentibus adtiguis, praest. sol. CXX et tremissium ;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Antonino A^{5} — XVII B^{6} — m. II d. X $A^{56}C^{234}E$ — **2** Ursianus A^{2} : Ursius B^{5} — consilio E — qui B^{6} — fortiora C^{2} : forcior C^{3} — erat < cum illo > A^{56} — **3** eregerunt BC^{13} : regerunt C^{2} : egerunt D : eiecerunt $B^{56}E$ — cum *om.* B^{5} — Neapollonem B^{5} — **4** episcopatum B^{23} — urbem A^{235} — Romam A^{3} : Romana E — sede apostolica $A^{256}E$ — Fuit-Iuliani *om.* BCD — Hic] Eodem tempore BCD — **5** unam $A^{356}B^{25}CDE$ — iuxta th. sancto Laur. BCDE (sancti Laurenti B^{2346}) — teatrum C^{3} — et *om.* A^{3} — aliam $A^{3}B^{5}C^{2}E$: altera A^{5} : alteram A^{6} — via-requiescit et *om.* BCD — Ardiatina A^{1} — ubi < et > A^{2356} — et in *om.* E (in *suppl.* e) — catatymbas A^{1} : catatumbas $A^{3}B^{3}$ — et in catacumbas-exornavit] in catacumbis et dedicavit platoniam ubi corpora apostolorum iacuerunt, id est beati Petri et Pauli quam et versibus ornavit E — catatymbas A^{1} : catatumbas $A^{3}B^{3}$ — **6** sancta $BC^{1}D$ — latomam A^{56} : platoniam $C^{2}E$ — illic A^{3} — **7** sanctorum < martyrum > $BCDE^{13}$ — requievit B^{6} — et invenit *om.* $B^{1}E^{13}$ — quorum] que A^{56} — etiam < concilia > E^{13} — decoravit E^{13} — **8** accusatus est E^{1} — invidiosae B^{1} : *om.* A^{123} — incriminatus A^{3} : accusatur BCD (*om.* B^{1}) — adulteria B^{346} — facta $B^{2}E^{13}$ — purgatur A^{1256} : purgatus est *cet.* — **9** XLVII $c^{1}C^{23}$ — qui *om.* B^{6} — etiam] et BCD (*om.* B^{1}) — dampnaverunt C^{3} — Calixtum E^{1} — diaconos B^{3} : *om.* A^{123} — < eos > de E^{3} — **10** Romana < scilicet > E — in basilica A^{3} : basilica B^{6} : basilecam C^{3} — quem $A^{1}B^{15}C$: quae B^{6} : quam *cet.* — et *om.* A^{56} — ubi et dona optulit multa A^{2} : et cui multa dona optulit A^{3} : *sequentia usque ad ordinationes omittit uterque.*

11 patinam B^{1} — XV $C^{23}E$ — **12** amam-XV *om.* $C^{234}E$ — ama argentea A^{1} : amas argenteas A^{56} — XVI B^{2} — **13** sciphum A^{1} — anaglyfum $B^{15}C^{2}$: anagalifatum E : anaglifum *cet.* — **14** V] X A^{16} : *om.* A^{5} — menesteriales C^{3} — argentei A : *om.* B^{5} — **15** sing. *om.* B^{15} — ternas B^{1} — VIIII B^{6} — **16** cantara AB^{1} : canthara *cet.* — cirostata BC^{3} : cyrostata C^{12} : cereofacta D — herea C^{3} — < pens. lib. > XVI E — **17** domus $A^{6}B^{1}C^{13}$: domum A^{15} : domos *cet.* — circuitum $B^{5}C^{13}$ — basilice C^{3} — **18** Papirana A^{15} : Papirana in A^{6} : Papiranam BE (Papyrina B^{6} : Papiranum C^{1} : Papirianam C^{2} : Piranam C^{3} : Papiriana C^{4} — territurio $A^{1}B^{1}C^{2}$: terretorio C^{3} : *Hic incipit codex G.* — Ferentinum E — aiacentibus $B^{15}C^{13}$: iacentibus B^{6} — attiguis A : antiquis E — trimissium $B^{1}C^{3}$ —

possessio Antonianam, territurio Casino, praest. sol. CIII;

balneum iuxta titulum, praest. sol. XXVII.

Hic fecit ordinationes V per mens. decemb., presbiteros XXXI, diaconos XI; episcopos per diversa loca LXII. VI
Hic [17] constituit ut psalmos die noctuque canerentur per omnes ecclesias; qui hoc praecepit presbiteris vel episcopis V
aut monasteriis. Qui etiam sepultus est via Ardeatina in basilica sua III id. decemb., iuxta matrem suam [18] et germanam suam. Et cessavit episcopatus dies XXXI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Antonianum B^5C^1 : Antomana C^2 — Cassino B^6 : Casinum E — **2** XXVI A^{56} — **3** ord. < in urbe Roma > BCD : < in urbe > E — *ordinationes post decretum de psalmis habent* A^2EG — num. LXII BCD (LXV C^3) — **4** ut *om.* A^2 — psalmus B^1 : psalmi A^{56} —diu E^3 — canerent B^2E^{13} — qui-aut *om.* C^1 (*suppl.*) — qui] et A^{56} — vel] et B^1E : *om.* A^{56} — **5** aut] et A^5 : atque A^6E^3 : vel B^1E^1 — monachis A^6 — Hic-monasteriis] etiam constituit et praecepit presbiteris et episcopis atque monachis ut psalmi die noctuque canerentur per omnes ecclesias A^3 — etiam] et A^5 — est *om.* B^1C^3 — Ardeatina AC^2 : Ardiatina *cet.* — prid. id. decemb. $A^{56}C^{23}$: II id. decemb. C^4 — iuxta m. s. III id. dec. B^{21} — **6** suam *om.* E — < per > dies E *et ita saepe.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Spanus*] Damase paraît plutôt avoir été romain de naissance; car son père avait exercé à Rome, les fonctions d'*exceptor* et de *lector*, que l'on confiait de préférence à de tout jeunes gens (De Rossi, *Bull.* 1883, p. 17 et suiv.; cf. p. 60-65).

2. *ex patre Antonio*] Le père de Damase est mentionné dans l'inscription citée note 7, ci-dessous; mais son nom n'est point indiqué. Dans l'épitaphe de sa sœur Irène (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 104), il parle aussi de sa mère, mais sans la nommer.

3. *Et cum eodem — apostolicam*] Cette phrase manque dans les deux abrégés de la première édition; de plus, elle se trouve intercalée entre la durée du siège et le synchronisme de l'empereur, ce qui est une anomalie. Je la considère comme étrangère à la rédaction primitive. — Damase vit sa situation contestée dès le premier moment par l'élection d'un compétiteur et menacée plus tard par une accusation criminelle dirigée contre lui. C'est en gros l'histoire du pape Symmaque. L'interpolateur a tenu à compléter la ressemblance : il l'a introduite jusque dans le détail des faits et même il a répété d'une notice à l'autre des mots et des expressions identiques : *Ordinatur sub intentione Ursinus : Ordinatur Laurentius sub intentione. — Ursinum constituerunt Neapolim episcopum : Constituit Laurentium in Nuceria civitate episcopum. — Mansit Damasus in urbe Roma praesul in sedem apostolicam : Et fuit praesul beatus Symmachus, redintegratur sedi apostolicae beatus Symmachus... sedere praesul.*

4. *et facto concilio...*] Damase fut installé et reconnu sans concile : après les hésitations des premiers jours, le préfet de Rome se rangea de son côté et, depuis lors, le gouvernement prit toujours parti pour lui contre Ursinus. Plusieurs conciles, il est vrai, s'intéressèrent à lui, au milieu des embarras que les schismatiques ne cessèrent de lui causer; mais on ne peut dire, comme on le fait ici, que son élection ait été vérifiée par un concile.

5. *et Ursinum — episcopum*] Ursinus fut éloigné de Rome par l'autorité civile et non par une assemblée d'évêques. Jamais il ne fut pourvu d'aucun évêché; il n'en réclama du reste jamais aucun autre que celui de Rome. Il n'y a point d'Ursinus dans la série des évêques de Naples. L'Ursus que l'on y trouve et dont le nom a peut-être donné l'idée d'envoyer à Naples le compétiteur de Damase est le successeur de saint Sévère, qui siégea quarante-six ans, depuis le temps de Damase jusque vers l'année 412; cet Ursus n'a donc rien à voir avec notre Ursinus. L'auteur du *L. P.*, en pourvoyant celui-ci d'un évêché, n'a fait que copier l'histoire authentique du compétiteur de Symmaque, Laurent, qui fut réellement envoyé comme évêque à Nuceria, en Campanie.

6. *Fuit autem temporibus Iuliani*] L'auteur du *L. P.*, a fait ici une tentative pour continuer, d'après ses propres ressources, les indications du catalogue libérien sur le synchronisme des empereurs. L'essai est malheureux, car le règne de Julien tombe tout entier dans le pontificat de Libère. Cf. Introd., p. XLV. Le recenseur BCD a supprimé cette phrase.

7. *una beato Laurentio iuxta theatrum*] C'est l'église Saint-Laurent *in Damaso*, située en effet à peu de distance du théâtre de Pompée. Cette église portait un autre nom, *in Prasino*, ce qui suppose que, dans son voisinage immédiat, se trouvait l'écurie de la faction verte des jeux du cirque. Au XVIe siècle, on voyait, dans la cour du palais voisin, un cippe portant une dédicace à un M. Aurelius Liber, *agitator factionis prasinae* (*C. I. L.*, t. VI, 1058). Les régionnaires du IVe siècle indiquent, dans la région *IX Circus Flaminius*, les quatre *stabula* des six factions du cirque, *albata, prasina, russata, veneta, aurata, purpurea*. Celle de la faction verte recevait souvent la visite de Caligula, dont elle avait les préférences (Suétone, *Calig.* 55); elle n'était pas moins en faveur au temps de Trajan (Juvénal, *Sat. V*, v. 195 et suiv.) — Ce n'est évidemment pas sur l'emplacement de l'écurie en question que Damase bâtit son église; ce serait plutôt sur l'emplacement de sa maison paternelle. Ceci semble résulter de l'inscription suivante (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 135, 151), placée, nous dit un des recueils d'où elle provient, *in introitu ecclesiae ipsius :*

Hinc pater exceptor, lector, levita, sacerdos
creverat hinc meritis quoniam melioribus actis;
hinc mihi provecto Christus cui summa potestas
sedis apostolicae voluit concedere honorem.
Archibis, fateor, volui nova condere tecta,
addere praeterea dextra laevaque columnas
quae Damasi teneant proprium per saecula nomen.

Cette dédicace ne paraît pas se rapporter à la basilique entière, mais seulement à une partie, désignée par le nom pluriel *archiva;* M. de Rossi pense qu'il s'agit ici des archives de l'église romaine (*La biblioteca della sede apostolica*, dans les *Studi di storia e diritto*, t. V, 1884, p. 340), où le père de Damase et Damase lui-même auraient commencé leur carrière ecclésiastique. On avait alors l'usage d'écrire les noms des fondateurs sur le haut du fût ou sur les



chapiteaux des colonnes. Sur l'une de celles du portique nord de la basilique actuelle de Saint-Paul, on lit le nom du pape Sirice; sur celles de Sainte-Marie-Majeuré le nom d'un *Rufinus*. Cf. De Rossi, *Bull.* 1880, p. 161 et suiv. — Une seconde inscription damasienne relative à cette église nous a été conservée par la *sylloge Virdunensis* (De Rossi, *l. c.*, p. 134); elle était dans l'abside: *Ad ecclesiam sancti Laurentii in Damaso, quae alio nomine appellatur in prasino, isti versiculi sunt scripti in illo throno :*

Haec Damasus tibi, Christe Deus, nova tecta dicavi
Laurenti saeptus martyris auxilio.

— Damase avait été élu pape dans l'église *in Lucinis* ou *in Lucina*, l'un des lieux de Rome où est localisé le souvenir de saint Laurent. Très porté par les tendances propres de sa piété à tenir compte de circonstances de ce genre, Damase aura peut-être été déterminé par celle-ci à choisir saint Laurent, plutôt qu'un autre, pour être le titulaire de son église. D'ailleurs il ne pouvait manquer d'avoir, comme tous ses compatriotes, une profonde vénération pour le grand martyr de Rome. Il dédia sur son autel, dans la basilique de la voie Tiburtine, une autre inscription, citée quelquefois mais à tort, comme provenant de celle qui nous occupe (De Rossi, *l. c.*, p. 82, 117) :

Verbera, carnifices, flammas, tormenta, catenas,
vincere Laurenti sola fides potuit;
haec Damasus cumulat supplex altaria donis
martyris egregii suspiciens meritum.

— On connaît d'autres inscriptions de Saint-Laurent *in Damaso*, contemporaines de Damase, ou à peu près, mais rédigées et consacrées par d'autres que lui (De Rossi, *l. c.*, p. 135, 151); deux d'entre elles sont relatives aux fonts baptismaux; une autre figurait au-dessous d'une peinture représentant le martyre de saint Laurent.

8. *et alia via Ardeatina*] Cette église s'élevait dans le *cymiterium Damasi*, dont la situation est indiquée avec assez de précision par les topographes du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180, 181); il devait être un peu au N.-E de celui de Domitille. Des fouilles récentes ont permis d'explorer certaines galeries souterraines de ce cimetière, mais la basilique elle-même n'a pu être retrouvée (De Rossi, *Bull.* 1877, p. 128-132; 1879, p. 94, 136-138; 1880, p. 69).

9. *et in Catacumbas*...] Sur ce monument, v. Introd., p. CV, CVII. La phrase est incorrecte; les mots *in quo loco* sont inutiles; cf. INNOCENT, note 6. — Le mot *dedicavit*, fourni par l'abrégé K et les mss. E, figurait dans la première édition; mais la phrase y était sans doute construite autrement qu'ici.

10. *versibus exornavit*] Cette inscription a été souvent copiée par les anciens pèlerins; elle figure dans quatre des *syllogae* épigraphiques publiées par M. de Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, p. 32, 63, 89, 105). On en trouvera le texte dans l'Introduction, p. CIV, note 1.

11. *Hic multa corpora*...] Les sanctuaires des martyrs, dans toute l'étendue de la banlieue romaine, étaient, quand cette phrase a été écrite, au nombre des monuments les plus visités et les plus honorés. Il n'en était guère où quelque inscription monumentale ne rappelât le nom du pape Damase et le souvenir des embellissements exécutés par ses soins. On trouvera, dans le tome II des *Inscriptiones christianae Urbis Romae* de M. de Rossi, quand il sera terminé, la collection complète des inscriptions damasiennes et une étude approfondie de cette classe si importante de textes épigraphiques.

12. *requisivit*] On trouve la trace de ces recherches dans plusieurs inscriptions des sanctuaires suburbains; en bien des cas l'autorité ecclésiastique, à la fin du IVe siècle, se voyait obligée de faire des efforts pour arriver à constater l'identité des tombes saintes, sur lesquelles la tradition était déjà obscure ou embrouillée. Le tombeau des saints Prote et Hyacinthe était à peu près inaccessible, *extremo tumulus latuit sub aggere montis : hunc Damasus monstrat* (De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 30, 104); celui de saint Nemesius fut longtemps sans honneurs, parce qu'on était incertain sur sa position : *incultam pridem dubitatio longa reliquit* (*ibid.*, p. 102); celui de saint Eutychius fut cherché aussi : *quaeritur, inventus colitur* (*ibid.*, p. 66, 90, 105). D'autres fois la vénération du lieu avait survécu à son histoire : *Sanctorum quicumque legis, venerare sepulchrum; nomina nec numerum potuit retinere vetustas* (*ibid.*, p. 84, 87). En somme, l'œuvre épigraphique de Damase se rattache étroitement, comme le dit le *L. P.*, à un ensemble de recherches sur les sanctuaires des martyrs et leurs droits à la vénération des fidèles. C'est ce qu'exprime une inscription (*ibid.*, p. 100, 138) du pape Vigile, où il est question de martyrs

quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos
affixo monuit carmine iure coli.

13. *quorum etiam versibus declaravit*] Formule irrégulière. Il manque peut être quelque mot comme *actus*, *gesta*; les mss. E[13] suppléent *concilia*, qui ne donne pas un sens satisfaisant.

14. *Hic constitutum*...] Il est resté quelques lettres de Damase, mais relatives aux grandes affaires ecclésiastiques; aucune ne rentre dans la catégorie des épîtres décrétales proprement dites. On n'en connaît même pas d'apocryphes, en ce genre, avant celles du pseudo-Isidore.

15. *Hic accusatus*...] Damase fut en effet l'objet d'une accusation capitale, portée devant le tribunal criminel du préfet de Rome; mais l'accusateur n'était pas un de ses diacres; c'était un juif converti, appelé Isaac. Le pape courut les plus grands dangers. Heureusement pour lui on parvint à faire intervenir l'empereur Gratien, qui se mit en travers de cette intrigue. Cet événement, auquel Damase fait allusion dans ses inscriptions (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 190), est rappelé sommairement dans une lettre adressée peu après, en 380, par un concile romain, aux empereurs Gratien et Valentinien II (Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 841; Mansi, t. III, p. 626) : « Sic denique factio profecit » Ursini ut Isaac Iudaeo subornato, qui facto ad synagogam re- » cursu caelestia mysteria profanavit, sancti fratris nostri Damasi » peteretur caput, sanguis innocentium funderetur, componerentur » doli, quibus divino plane instinctu providentia vestrae pietatis » occurrit, spoliaretur prope ecclesia omnibus ministeriis; ea fraude » videlicet, ut dum causam dicit qui in omnes iudex fuerat consti- » tutus, nemo esset qui de lapsis vel certe factiosis posset episco- » patus invasoribus iudicare. Quia igitur vestrae iudicio tranquil- » litatis probata est innocentia memorati fratris nostri Damasi, in- » tegritas praedicata est, Isaac quoque ipse, ubi ea quae detulit » probare non potuit, meritorum suorum sortem tulit, quaesumus » clementiam vestram », etc. — Isaac fut en effet exilé en Espagne, comme on le voit par le rescrit de Gratien au vicaire de Rome Aquilinus, donné en suite de la lettre des évêques (*l. c.*). Quant à Damase, il voulut porter sa cause devant un tribunal d'évêques : ceci est expressément marqué dans la suite de la lettre du concile : « ad praedicandam episcopi conscientiam severioribus se dedit ipse » iudiciis sacerdotum » (*l. c.*). — On ne sait au juste de quel crime il était accusé. Le rescrit à Aquilinus reproche à ses adversaires de l'inquiéter sans cesse *turpissimis calumniis;* mais il n'est pas sûr qu'en ce passage il ait spécialement en vue le procès intenté par Isaac. Le *L. P.* parle d'adultère, en s'inspirant sans doute de l'histoire de Symmaque; cette accusation eût été par trop invraisemblable : Damase avait soixante-quinze ans environ lors de cette affaire.

16. *H. c. titulum*...] Le *titulus Damasi* est en effet mentionné dans les signatures presbytérales du concile romain de 499.

17. *H. c. ut psalmos*...] Ce décret sur le chant des psaumes a tous les caractères d'une interpolation : il manque aux abrégés de la première édition; il occupe une place insolite, entre les ordinations et la sépulture; enfin il contredit la notice de Célestin qui attribue formellement à ce pape l'introduction de la psalmodie

dans l'office liturgique. On discerne aisément la raison de cette retouche : c'est le souvenir de la correction du psautier exécutée par saint Jérôme à la demande du pape Damase et, plus précisément, c'est l'influence des deux épîtres apocryphes soi-disant échangées entre Damase et Jérôme à propos de cette correction (Introd., p. xxxiv). Il y a, en effet, dans celle de Jérôme, une expression qui se retrouve ici : « Precatur ergo cliens tuus ut vox ista psal- » lentium in sede tua Romana *die noctuque canatur.* » Une fois cette lettre acceptée comme authentique, on ne pouvait manquer de croire que Damase avait accueilli le vœu de saint Jérôme et institué la psalmodie dans les églises de Rome.

18. *iuxta matrem suam et germanam suam*] L'un des itinéraires du viie siècle dit aussi que la sœur de Damase était enterrée près de lui : « Et prope eandem viam (Ardeatinam) s. Damasus papa » depositus est et soror eius Martha » (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180). La sœur de Damase ne s'appelait pas Marthe, mais Irène, comme on le voit par son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 104) :

Hoc tumulo sacrata Deo nunc membra quiescunt.
Hic soror est Damasi, nomen si quaeris, Irene.
Voverat haec sese Christo, cum vita maneret,
virginis ut meritum sanctus pudor ipse probaret.
Bis denas hiemes necdum compleverat aetas;
egregios mores vitae praecesserat aetas,
propositum mentis, pietas veneranda puellae,
magnificos fructus dederat melioribus annis.
Te, germana soror, nostri tunc testis amoris
cum fugeret mundum dederat mihi, pignus honestum.
Quem sibi cum raperet melior tunc regia caeli
non timui mortem, caelos quod libera adiret,
sed dolui, fateor, consortia perdere vitae.
Nunc, veniente Deo, nostri reminiscere, virgo,
ut tua per Dominum praestet mihi facula lumen.

C'est à la mère de Damase que se rapportent les vers 9, 10 et l'expression *nostri tunc testis amoris*. Les recueils épigraphiques n'ont point conservé son épitaphe. — Voici celle de Damase lui-même, composée par lui (De Rossi, *lib. cit.*, p. 252) :

Qui gradiens pelagi fluctus compressit amaros,
vivere qui praestat morientia semina terrae,
solvere qui potuit letalia vincula mortis,
post tenebras fratrem, post tertia lumina solis,
ad superos iterum Marthae donare sorori,
post cineres Damasum faciet quia surgere credo.

C'est la fin du cinquième vers de cette inscription qui a induit en erreur le topographe cité plus haut et lui a fait donner le nom de Marthe à la sœur de Damase (De Rossi, *l. c.*; cf. *Roma sott.*, t. I, p. 151).

XL

55 I SIRICIUS, natione Romanus, ex patre Tiburtio, sedit ann. XV. Hic constitutum fecit [1] de omnem ecclesiam
vel contra omnes hereses et exparsit per universum mundum ut in omnem ecclesiae archibo teneantur ob oppu-
II gnationem contra omnes hereses. Hic constituit [2] ut nullus presbiter missas celebraret per omnem ebdomadam
nisi consecratum episcopi loci designati susciperet declaratum, quod nominatur fermentum. Hic invenit [3] Manicheos
III in Urbe, quos etiam exilio deportavit; et hoc constituit ut si quis conversus de Manicheis rediret ad ecclesiam
nullatenus communicaretur, nisi tantum religatione monasterii die vitae suae teneretur obnoxius et ut ieiuniis et
orationibus maceratus, probatus sub omni examinatione usque ad ultimum diem transitus sui, ut humanitatem
IV ecclesiae viaticum eis largiatur. Hic constituit [4] hereticum sub manum inpositionis reconciliari praesente cuncta
ecclesia. Hic fecit ordinationes V in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XXXI, diaconos XVI; episcopos
per diversa loca numero XXXII. Qui etiam sepultus est in cymiterio Priscillae [5], via Salaria, VIII kal. mart. [6] Et
cessavit episcopatus dies XX.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Syricius C^2 — Tyburtio C^2E — an. XV m. XI d. XXV $A^{56}C^{234}$EG — constituit C^3 — de] per A^3 — omnem $A^{13}B^4$: omne $B^{13}C^{23}$: omni *cet.* — ecclesiam $A^{13}B^{345}C^3$ — **2** et *om.* A^{123} — sparsit B^1C^2 : exparsi s̄. spersit C^1 — super B^6 — in] intra A^2 : *om.* C^2 — omni $A^{356}B^2$ — ecclesiae $A^{12}B^{15}C^{13}$: ecclesiam $B^{36}C^2$: ecclesias E : ecclesia *cet.* — arcibo $A^{13}B^2C^1$: arcibum A^2 : archibo $B^{1345}C^{23}$: archiva E : archivo e : in archivo A^{56} — teneretur A^3 — hoc pugnationem $B^{14}C^{13}$: hoppugnationem B^5 : hocpugnatione B^6 — **3** praesbyter B^1 — misas A^1 : missa A^2 : missam A^{356} : — celebrarit A^1 : celebrare A^5 : caelebraret B^3C^2 — omne A^2 — ebdomodam A^1 : ebdomam B^1C^3 : hebdomadam $B^{24}C^1$: ebdomatam B^6 : ebdomade E (-da e) — **4** nisi <quod> A^{123}, —ep̄m B^6—loci *om.* A^{12} —disignati B^1 : designant A^{12} — susciperit A^1 : susceperit A^{26} : suscipere A^3 — Manicheus C^3 — **5** in urbe *om.* BCDEG —etiam *om.* BCDEG — ut < non participarent cum fidelibus communionem, quia ore polluto non licere sanctum corpus dominicum vexari. Hic constituit ut > BCDE (quia] qui C^3 — hore E — pulluto C^2 — licet C^2 : liceret B^{56}E : latere C^1 (*corr.*) — Domini convexari B^2 : converare B^6 : comunicare b^6 — vexare B^5D — hic B^1C^1 : hoc *cet.*) : < p̄ pas... > G, *in quo, lacerata pergamena, plures exinde lineae desunt.* — quis] quae D : < clericus > B^5 — conversis B^6C^1 (*corr.* c^1) — reddiret C^1 — ecclesia B^1 — **6** nullatinus A^1 — < ei > comm. A^{56} — communecaretur B^1 — religationem A^1 — relatione monasteriae B^6 — diebus $A^{36}B^{246}c^1C^2$DE : de B^5 — vita sua B^5 — eteneretur C^3 — ut et A^2 — et *om.* BCDEG — **7** maceratur A^5 : maceretur C^1 — omnem examinationem A^{23} — ultimam B^1 — die A^1 — ut *om.* A^{56} : ob G : et ob E — humanitate A^{56} : umanitatem A^2 : hunitatem B^6 : manitatem C^2 : amanitatem C^3 — **8** vaticum C^3 — ei A^{356} — largiretur E — manum $A^1B^{15}C^3$: manu *cet.* — inposicionis C^3 — reconciliari A : recipi *cet.* — praesentem A^{23} — **9** in urbe Roma *om.* A — Roma *om.* E — presb. XXXII B^5 — **10** numero BC^{23} : *om. cet.* — XXXIII A^{12} : XXXIIII A^3 : XXXV $A^{56}C^{234}$ — etiam] et A — Sallaria C^3 — nono EG — mart.] mai A^{123}.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic constitutum...*] Première édition : « Hic constitutum fecit de ecclesia et direxit per provincias » (Cf. Introd., p. cxxxi). Cette rédaction plus simple est aussi plus conforme à la vérité. Pour la rendre tout à fait exacte, il n'y aurait qu'à mettre *constitutum* au pluriel. Sirice, en effet, a envoyé des *constituta* aux évêques de diverses provinces : en Espagne, la décrétale à Himerius de Tarragone (Jaffé, 255); en Gaule, seize canons attribués souvent à Innocent (Jaffé, p. 44; *Synodus Romanorum ad Gallos episcopos*, Hardouin, t. I, p. 1031; Mansi, t. III, p. 1133); en Afrique, les décrets d'un concile tenu à Saint-Pierre en 386 (Jaffé, 258). Le second éditeur, en parlant de la réfutation des hérésies, a peut-être songé à la lettre adressée à l'église de Milan sur la condamnation de Jovinien et de ses adhérents (Jaffé, 260).

2. *Hic constituit — fermentum*] Répétition, en d'autres termes, d'un décret qui se trouve déjà dans la notice de Miltiade (MILTIADE, note 4, p. 169).

3. *Hic invenit Manicheos — largiatur*] Sur les découvertes de Manichéens mentionnées dans le *L. P.*, v. MILTIADE, note 3, p. 169. Il y avait des Manichéens à Rome, au temps du pape Sirice, comme on le voit par les écrits de saint Augustin (*De morib. Manich*, 20); mais ils n'y furent point alors recherchés et poursuivis avec un éclat particulier, car Augustin n'aurait pas manqué de le dire dans ses livres de polémique contre la secte. Notre auteur, qui, dans la notice de saint Léon, oublie la célèbre enquête dirigée par ce pape contre les Manichéens, semble la raconter ici, en l'antidatant d'un demi-siècle. Voici comment Léon résume les me-

sures qu'il prit à cette occasion : « Quos potuimus emendare correximus; et ut damnarent Manichaeum cum praedicationibus » et disciplinis suis publica in ecclesia professione et manus suae » subscriptione compulimus; et ita de voragine impietatis suae » confessos, paenitentiam concedendo, levavimus. Aliquanti vero, » qui ita se demerserant, ut nullum his auxiliantis posset reme- » dium subvenire, subditi legibus, secundum christianorum prin- » cipum constituta, ne sanctum gregem sua contagione polluerent, » per publicos iudices perpetuo sunt exilio relegati » (Jaffé, 405). Comme saint Léon, le *L. P.* mentionne la condamnation des obstinés à la peine de l'exil, la pénitence accordée aux convertis. Notre auteur ne dit pas qui prononce la sentence d'exil; tout le monde savait qu'une telle sentence ne pouvait être rendue que *per publicos iudices.* Quant à la pénitence imposée aux convertis, il la représente comme perpétuelle, ce que ne marque pas saint Léon. Sur la réconciliation des Manichéens, auditeurs et élus, cf. le *Commonitorium de recipiendis Manicheis*, attribué à saint Augustin (*Aug. opp.*, t. VIII, app., p. 31). — La glose des mss. BCDE, *non participarent cum fidelibus*, etc., répète, en la motivant, l'interdiction exprimée dans le texte, *nullatenus communicaretur.*

4. *Hic c. haereticum — ecclesia*] Les derniers mots du décret qui précède prouvent qu'il ne s'agit plus ici des Manichéens, mais des autres hérétiques, auxquels on n'imposait aucune pénitence avant de les réconcilier. Ce décret a été déjà attribué au pape Eusèbe. Il est certain que Sirice a rappelé (non pas établi) la discipline dont il est ici question. *Ep. ad Himerium Tarraconensem* (Jaffé, 255), c. 2 : « Prima itaque paginae tuae fronte signasti baptizatos ab im- » piis Arianis plurimos ad fidem catholicam festinare et quosdam » de fratribus nostris eosdem denuo velle baptizare: quod non li- » cet, quum hoc fieri et apostolus vetet et canones contradicant et » post cassatum Ariminense concilium missa ad provincias a ve- » nerandae memoriae praedecessore meo Liberio generalia decreta » prohibeant; quos nos cum Novatianis aliisque haereticis, sicut » est in synodo constitutum, per invocationem solum septiformis » spiritus episcopalis manus impositione catholicorum conventui » sociamus; quod etiam totus Oriens Occidensque custodit, a quo » tramite vos quoque post haec minime convenit deviari, si non » vultis a nostro collegio synodali sententia separari. » — Les mots *praesente cuncta ecclesia*, qui ne se trouvent pas dans les abrégés de la première édition, n'ajoutent rien d'essentiel. La réconciliation des hérétiques et des pénitents était une cérémonie publique et même fort solennelle.

5. *in cymiterio Priscillae*] Dans la basilique de Saint-Silvestre, du côté gauche, *ad pedes s. Silvestri* (Itin. de Salzbourg, De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176; cf. Silvestre, note 123). Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 102, 138) :

Liberium lector mox et levita secutus,
post Damasum, clarus totos quos vixit in annos,
fonte sacro magnus meruit sedere sacerdos,
cunctus ut populus pacem tunc soli clamaret.
Hic pius, hic iustus felicia tempora fecit;
defensor magnus, multos ut nobiles ausus
regi subtraheret ecclesiae aula defendens;
misericors, largus, meruit per saecula nomen.
Ter quinos populum qui rexit in annos amore
nunc requiem sentit, caelestia regna potitus.

On voit par ce texte que Sirice avait été lecteur, puis diacre sous Libère, qu'il était resté dans le diaconat pendant le pontificat de Damase, et que les fidèles de Rome, divisés jusqu'alors par le schisme, se réunirent pour l'acclamer. Les vers 6 et 7 contiennent une allusion au droit d'asile exercé par les églises, lors des réactions qui suivirent les victoires de Théodose sur Maxime (388) et sur Eugène (394). Cf. Socrate, *H. E.*, v, 14; Augustin, *De civit. Dei*, v, 26.

6. *VIII kal. mart.*] La vraie date est fournie par le martyrologe hiéronymien, *VI kal. decemb.* Dans le chapitre sur la chronologie, j'ai démontré qu'il s'agit de l'année 399 et non de l'année 398, comme on le dit ordinairement.



XLI

56 I ANASTASIUS, natione Romanus, ex patre Maximo, sedit ann. III d. X. Hic constituit [1] ut quotienscumque
evangelia sancta recitantur, sacerdotes non sederent, sed curvi starent. Hic fecit [2] constitutum de ecclesia. Fecit
II autem et basilicam [3] quae dicitur Crescentiana, in regione II, via Mamurtini, in urbe Roma. Et hoc constituit ut
nullum [4] clericum transmarinum suscipi, nisi V episcoporum designaret cyrographum, quia eodem tempore Ma-
III nichei inventi sunt in urbe Roma. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros VIIII, diaconos V;
episcopos per diversa loca XI. Qui etiam sepultus est in cymiterio suo [5] ad Ursum piliatum, V kal. mai. [6] Et
cessavit episcopatus dies XXI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 an. II d. XXVI $A^{56}C^{234}E$ (d. XXVII C^{21} : XXIIII E) — ut *om.* A^{2} — quotiescumque B^{36} — **2** sanctam C^{3} : sacra B^{2} — recitaretur A^{12} : recitarentur $A^{3}B^{2}$ — < ut > sacerd. A — sedeant $B^{1}C^{2}$ (*corr.* b^{1}) — curbi B^{1} — Fecit autem et] Hic fecit BCDEG : et construxit A^{3} — **3** autem *om.* A^{2} — basilica A^{1} — Crescentiniana A^{2} — in *om.* C^{2} — secunda B^{12} : secundam C^{1} — in via $BC^{23}DE$ — Mamortini $A^{56}C^{4}$: Mamurtina $B^{234}C^{1}$: Mamortina B^{5} : Marmortina D : Mamertina E : Mamertini eG — Roma *om.* E (*suppl.* e) — hoc *om.* B^{6} — ut *om.* B^{24} — **4** nullum cl. transm.] nulla ratione transmarinum hominem in clericatus honorem BCDEG (clericatum C^{1}) — nullus clericus transmarinus A^{356} — suscipi *om.* A^{1} : susciperit A^{2} : susciperetur A^{356} — V episcoporum] sui episcopi A — cyrografum A^{1} : -phum $A^{2356}B^{1}$: -phus $B^{2345}C^{3}$: -phos C^{1} : -pha $c^{1}C^{2}$ — quia-Roma] propter Manicheos KEG — quia] qui A^{1} : < et > BCD — **5** II] in urbe Roma BCD—presb. XVIIII A: VIII C^{3}— **6** < numero > XI BC^{3} — X C^{1} — etiam] vero E — est *om.* BC^{23} — suo *om.* A^{56} — Ursupileatum $B^{1}G$: Ursupiliatum $B^{234}C^{3}$: Ursupilatum $B^{5}C^{12}$: Orsopiliatum D — pilliatum A^{23} : pilleatum A^{56} : pileatum $B^{5}EG$ — **7** XX B^{6}.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *H. c. ut quotienscumque...*] Les *Constitutions apostoliques*, monument de la discipline syrienne, prescrivent aux prêtres et aux diacres de se lever pour entendre la lecture de l'Évangile (II, 57). L'évêque n'est pas mentionné dans ce passage, mais saint Isidore de Péluse (Ep. 136) constate qu'il se levait aussi. D'après Sozomène (VII, 19), l'usage alexandrin offrait ici une particularité unique : l'évêque restait assis pendant qu'on lisait l'évangile. Bien que Sozomène ajoute qu'il n'a pas entendu dire qu'aucun autre évêque agit de même, il ne serait pas impossible que cette particularité alexandrine ait été, comme en plusieurs autres cas, le pendant d'une particularité romaine.

2. *Hic fecit — ecclesia*] *Constitutum* inconnu.

3. *Fecit basilicam q. d. Crescentiana*] La situation de cette église n'est pas tout à fait certaine. En dehors du *L. P.* je ne la trouve mentionnée qu'une seule fois, dans les signatures du concile romain de 499, avec la formule *titulus Crescentianae*. Il est vrai que A. Schott, dans son *Itinerarium Italiae* (Wesel, 1625), p. 316 et suiv., ou plutôt Laur. Schrader (*Monum. Italiae*, Helmstädt, 1592, f. 120 v° et suiv.) cité par Schott, parle d'une église *S. Crescentius in via Mamertina;* mais ce renseignement est sans valeur (Iordan, *Topogr.*, t. II, p. 256). La *via Mamurtina* indiquée ici est ordinairement identifiée avec le *clivus Argentarii* du moyen âge (v. déjà les vies de Benoit III, n° 568, et de Nicolas Ier, n° 583), actuellement *via di Marforio*, qui contourne le pied du Capitole du côté du N.-E., entre le forum et la place de Venise (*via Lata*). D'autre part, la seconde région du *L. P.* n'est probablement pas la seconde région d'Auguste, qui ne comprenait pas ce quartier, mais la seconde région ecclésiastique; or celle-ci s'étendait assez loin du côté du Capitole, puisqu'elle comprenait le Vélabre et l'église Saint-Georges (ZACHARIE, 224). Toutefois l'identification entre le *clivus Argentarii* et la *via Mamurtini, Mamertini, Mamurtina* ou *Mamertina* n'est pas démontrée, pas plus que l'extension de la deuxième région ecclésiastique jusqu'à cette rue. — Des fragments de colonnes cannelées découverts dans la via di Marforio ont été attribués par Pellegrini (*Bull. dell' Istituto*, 1870, p. 111) à la *basilica Crescentiana;* on peut les voir encastrés dans le mur d'une maison, à droite et à mi-chemin en allant du Forum à la place de Venise.

4. *H. c. ut nullum clericum...*] *Greg. M. Ep.* II, 37, *Iohanni episcopo Squillacino :* « Afros passim vel incognitos peregrinos ad ecclesiasticos ordines tendentes nulla ratione suscipias, quia Afri quidam Manichaei, aliqui rebaptizati; peregrini vero plurimi, etiam in minoribus ordinibus constituti, ad fortiorem de se praetendisse honorem saepe probati sunt. » Cette lettre parait avoir servi de modèle pour une formule postérieure : les mêmes termes, en ce qui regarde les Africains, se rencontrent dans une des formules du *Liber diurnus* (III, 9), le *Synodale quod accipit episcopus* (cf. Thiel *Epp. R. P.* t. I, p. 379) : « Afros passim ad ecclesiasticos ordines procedentes nulla ratione suscipiat, quia aliqui eorum Manichaei, aliqui rebaptizati, saepius sunt probati. » — La première édition du *L. P.* motivait le décret de la même façon : *propter Manichaeos,* comme le montre l'accord de l'abrégé K avec les mss. E. Cette leçon est aussi logique que la correction l'est peu, car une découverte récente de Manichéens à Rome n'est pas une raison pour se défier des clercs africains, tandis que la crainte des Manichéens en général explique fort bien ce sentiment, les Manichéens étant fort communs en Afrique. La retouche a été inspirée par le texte de la notice précédente. — Le *L. P.* demande une garantie spéciale, cinq signatures d'évêques. En temps ordinaire, les *formatae* étaient signées, en Afrique, par le primat ou doyen de chaque province, ou par l'évêque de Carthage (Ferrandus, *Brev.*, c. 46; cf. *Concil. Hip-*

pon. [393], c. 23), au moins celles que prenaient les évêques quand ils venaient en Italie. La garantie donnée par les *formatae* se rapportait seulement à la communion ecclésiastique et non à l'ordination. Il pourrait se faire qu'on eût demandé plus de garanties pour ordonner un africain que pour admettre un évêque ou un prêtre aux sacrements. Nous voyons par les célèbres histoires d'Apiarius et d'Antoine de Fussala que, peu de temps après Anastase, sous les papes Zosime et Célestin, les Africains étaient accueillis à Rome avec une très grande facilité. Cf. Jaffé, 892.

5. *in cymiterio suo ad Ursum piliatum*] Les mots *in cymiterio suo*, ajoutés par le second éditeur, ne l'ont pas été en vain. Dans le grand cimetière de Pontien, *ad Ursum pileatum*, sur la voie de Porto, il y avait plusieurs stations ou sanctuaires. L'itinéraire de Salzbourg (De Rossi, *R. S.*, t. I, p. 182) décrit ainsi les lieux que l'on visitait en revenant de la basilique de Saint-Félix vers la porte de la ville. « Deinde descendis ad aquilonem et invenies ecclesiam » s. Candidae... Descendis in antrum et invenies ibi innumerabilem » multitudinem martyrum... Tunc ascendis et pervenies ad s. Anas- » tasium papam et martyrem et in alio Polion martyr quiescit. » Deinde intrabis in ecclesiam magnam : ibi sancti martyres Abdo » et Sennes quiescunt. Deinde exeas et intrabis ubi s. Innocentius » papa et martyr quiescit. » De cette énumération il résulte évidemment que le pape Anastase avait son tombeau dans un endroit spécial, distinct des deux basiliques de sainte Candida et des saints Abdon et Sennen. C'est pour cela que notre auteur le place *in cymiterio suo*, en se servant d'une expression déjà employée par lui, et pour une raison semblable, à propos du pape Zéphyrin.

6. *V kal. mai.*] Cette date est inadmissible, impossible à concilier avec les données chronologiques fournies par les limites des pontificats voisins; mais on peut retrouver la vraie. Sirice est mort le 26 novembre; les catalogues, en exprimant la durée du pontificat d'Anastase, ne lui marquent aucun chiffre de mois, mais seulement un certain nombre de jours, 10, 21, 26 ou 27, en sus de ses années pleines. Ainsi Anastase n'a pu être ordonné avant le 26 novembre, ou plutôt avant le 27, car le 26 était un samedi en 399; et, en admettant qu'il ait été ordonné aussitôt la mort de Sirice, ce qui est fort probable, le jour de sa mort devra être placé le 7, le 18, le 23 ou le 24 décembre, suivant les catalogues, ou tout au moins, cherché dans le mois de décembre. D'autre part la date de l'ordination d'Innocent, son successeur, s'obtient aisément en combinant le martyrologe hiéronymien, qui la marque au 21 décembre, avec la série des lettres dominicales qui donnent un dimanche le 22 décembre 401. Dans le martyrologe, il y a souvent des déplacements d'un jour; c'est donc le 22 décembre qu'Innocent a été ordonné. Ceci exclut les solutions du 23 et du 24 pour la date obituaire d'Anastase. Entre les deux autres, celle du 18 serait déjà préférable, puisque l'on n'a nul témoignage sur un interpontificat plus long qu'à l'ordinaire entre Anastase et Innocent, et que, en ce temps-là, les papes étaient régulièrement ordonnés le dimanche après la mort de leur prédécesseur. Mais on peut arriver à une certitude et une précision plus grandes. Le martyrologe hiéronymien, qui marque les anniversaires des papes voisins, Damase, Sirice, Innocent, Boniface, doit avoir marqué aussi celui d'Anastase. Au premier abord il semble qu'il n'en soit pas ainsi. Cependant on trouve au 19 décembre, dans les mss. de Wissembourg et de Corbie (le ms. de Berne ne va pas jusque-là), l'indication *et alibi sanctorum Anastasi et Siddini episcoporum* (var. *episcopi* dans le ms. de Lucques); le ms. d'Epternach, qui transporte au 20 décembre une partie du texte afférent au 19, porte aussi *Anastasi et Siddini episcopi* supprimant ainsi, comme il le fait ordinairement, l'indication *et alibi*. Dans le texte commun à ces manuscrits, il est clair qu'il faut supprimer le nom *Siddinus*. Celui-ci, en effet, provient d'une longue liste de martyrs africains, enregistrés dans le *laterculus* de la veille. Sa physionomie toute africaine (*C. I. L.*, t. VIII, 9077, 9106, 9111) le ferait déjà réclamer par la rubrique africaine la plus voisine; de plus, il est déjà marqué dans la liste en question. Rendu ainsi au 18 décembre, ce Siddinus nous laisse au 19 le texte *Anastasi episcopi*. Il ne manque plus que l'indication du lieu; mais on peut y suppléer en observant que le martyrologe mentionne aussitôt après (abstraction faite d'un évêque d'Auxerre, interpolé ici) deux martyrs romains, les saints Chrysanthe et Darie. Nous obtenons donc ainsi la date du 19 décembre pour la mort du pape Anastase. C'est, à un jour près, celle à laquelle on arrive par le calcul, en fixant son ordination au 27 décembre et en prenant, pour le chiffre de ses jours, la leçon des catalogues les plus autorisés (v. Introd., p. LXXXIV), *d. XXI*.

XLII.

57 I INNOCENTIUS, natione Albanense, ex patre Innocentio, sedit ann. XV m. II d. XXI. Hic constitutum [1] fecit
de omnem ecclesiam et de regulis monasteriorum et de iudaeis et de paganis et multos Catafrigas [2] invenit, quos
II exilio monasterii religavit. Hic invenit Pelagium [3] et Caelestium hereticos et damnavit eos. Et hoc constituit ut
qui natus fuerit de christiana denuo nasci per baptismum, hoc est baptizari, quod Pelagius damnabat. Eodem
III tempore dedicavit basilicam [4] sanctorum Gervasi et Protasi ex devotione cuiusdam inlustris feminae Vestinae,
laborantibus presbiteris Ursicino et Leopardo [5] et diacono Liviano. Quae femina suprascripta testamenti paginam
sic ordinavit ut basilica sanctorum martyrum ex ornamentis et margaritis construeretur, venditis iustis extimationibus. Et constructam usque ad perfectum basilicam, in quo [6] loco beatissimus Innocentius ex delegatione
IV inlustris feminae Vestinae titulum Romanum constituit et in eodem dominico [7] optulit :

patenas argenteas II, pens. sing. lib. XX;
amas argenteas II, pens. sing. lib. XX;
coronas argenteas XII, pens. sing. lib. XV;
farum cantharum unum, pens. lib. XXII;
cereostata argentea IIII, pens. sing. lib. XXV;
turrem argenteam cum patenam et columbam deauratam, pens. lib. XXX.

V Ornatum baptismi :

cervum argenteum fundentem aquam, pens. lib. XXV;
vasum ad oleum crismae argenteum, pens. lib. V;
vas alium ad oleum exorcidiatum, pens. lib. V;
patenas II ad crismam, pens. sing. lib. III;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Innocencius C^{3} — Albanensi $B^{23}C^{3}$: Alpanens C^{1} : Albanensis $C^{24}DE$ — d. XX $C^{14}EG$: XXV B^{6} — **2** de] per A^{3} — omnem $A^{13}B^{135}C^{3}$: omne $b^{1}C^{2}$: omni *vulgo* — ecclesiam $A^{3}B^{135}$: eccle A^{1} : ecclesia *vulgo* — de *ante* pag. *om.* $A^{35}B^{2}D$ — multas C^{3} — cataprigas $C^{3}B^{5}D$: cataphragas E — < in urbe > invenit EG — **3** in exilio A — minasterii C^{3} : monasteriis B^{6} : et monasteriis E — < Et > hic BCE — Pellagium B^{6} — Caelestium $A^{1}B^{5}C^{13}D$: Caelaestinum B^{1} : Caelestinum B^{3} : Calestinum C^{2} : Celestinum *vulgo* — dampnavit C^{3} — eos *om.* $A^{1235}B^{6}$ — ut *om.* C^{3} — **4** christiano denui C^{1} — denuo] de A^{2} — denuo p. b. renasci EG — baptizare E — dampnabat C^{3} — **5** basilica A^{1} — Gerbasi C^{13} (*corr.* c^{1}) — et *om.* $B^{2}D$ — ex] et B^{6} — devotionem A^{1} : debutione B^{1} : < testamenti > BCDEG (cuiusdam test. C^{1}) — femine $A^{1}C^{3}$ — Iustine A^{6} — **6** Ursino A^{256} : Ursitino B^{3} — Leupardo C^{1} — Laviano A^{2} : Libiano BCDE — quae $B^{1}C^{1}DE$: qui $A^{13}B^{2-6}C^{23}$ — feminae C^{2} — suprascriptae C^{2}: sancta A — < in > test. A^{5} — **7** ut < et > D : ut *om.* E (*suppl.*) — basilicam BCDE — et margaritis-iustis *om.* C^{2} — et margaritis *om.* D — margaretis $B^{23}C^{1}$ — vinditis $A^{1}B^{1}$ — iustis *om.* A^{2} — aestimationibus $A^{36}B^{25}DE$ (estim. $B^{6}E$) — **8** et *om.* A^{3} — constructa A^{2-6} : constuctam C^{3} : constructa est EG — basilicae A^{23} : basilica $A^{56}EG$ — diligatione B^{15} : dileg. C^{1} (*corr.*) : delig. $B^{46}C^{23}$: declinatione B^{3} — **9** illustris b^{1} — Romanum $B^{5}c^{1}C^{23}$: Romane $A^{5}B^{6}$: Romae *vel* Rome *cet.* — et in : *inde cessat* A^{3}, *usque ad finem donationis* — dominico] dona haec A^{1} : multa dona A^{2} — dominico < loco > e — optulit $A^{1}B^{1}C^{2}$: contulit A^{2}, *qui cetera usque ad finem donationis omittit* — **10** lib. sing. $B^{35}C^{3}D$ — sing. *om.* C^{2} — **11** amas-XX *om.* $B^{13}C^{1}$: DE *ponunt post* coronas-XV — II *om.* D — **12** XII] XV C^{34} — **13** phara cantarum A^{1} — cantharam < argenteam > E (-um... -um e) — pens. < sing. > C^{34} — XX C^{2} : XXV C^{3} — **14** cereostata $A^{1}B^{1}$ — argentea *om.* B^{6} — III C^{3} — **15** turre A^{1} — argentea A^{1} : argenteum B^{5} — patena et columba deaurata A^{1} — columba E — **16** baptisterii $c^{1}C^{24}$: balsami B^{5} — **17** aqua $A^{1}E$ — **18** vasum-V *om.* C^{2} — vasum $A^{1}B^{15}C^{13}D$: vas *cet.* — oleo B^{1} — arg. crism. A^{1} — crism A^{1} : chrismale A^{56} : crisme $B^{35}C^{3}$: chrismae $B^{6}C^{1}$: crismatis E — **19** aliud $B^{5}E$ — exorcizatum $B^{246}C^{1}E$: exorzizatum B^{3} : exhordiatum B^{5} — **20** pat. < argenteas > C^{1} — crisma $A^{1}E$: chrisma B^{36} : chrismam C^{2} — IIII E

scyphum argenteum anaglifum, pens. lib. X;

scyphum argenteum, pens. lib. X;

calices argenteos V, pens. sing. lib. III;

calices argenteos ad baptismum III, pens. sing. lib. II;

aquamanilis argenteus, pens. lib. XVI;

fara canthara aerea XVI, pens. sing. lib. X;

fara canthara aerea cereostata in gremio basilicae XX, pens. sing. lib. XL;

domus [8] iuxta basilica Libiana, praest. sol. LXXXV et tremissium; VI 58

balneum in eodem loco, iuxta templum Mamuri [9], praest. sol. XXXII;

domus in clivum Salutis balneata [10], praest. sol. LXXVII et tremissium;

possessio Sorras, territurio Clusino, praest. sol. LXXI et tremissium;

possessio Corbianum, territurio Clusino, praest. sol. LXXVIIII;

possessio Fundanensis, territurio Fundano, cum adiacentibus adtiguis XV, praest. sol. CLXXXI et tremissium;

possessio Figlinas, territurio Casinate, praest. sol. LVIII et tremissium;

possessio Amandini, quod donavit inlustri feminae Vestinae consubrinae suae, territurio Vegentano, praest. sol. XLVI et tremissium;

possessio Antonianum, territurio Lodiano [11], praest. sol. LXII;

domus Emeriti, in clivum Mamuri [12], intra urbe Roma, iuxta basilicam, praest. sol. LXII;

domus in clivum Patrici [13] arbitrata;

domus iuxta basilicam, in vicum Longum, quae cognominatur ad Lacum, praest. sol. LXXXII;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

— **1** sciphum A^1 (*bis*)—analyphum B^1 : unagliphum C^3 : anaglyphatum E— **2** scyphum-X *om.* B^3C^2—sciphum < alium >A^6C^4E —**3** calicem arg. E — V-argenteos *om.* C^1 — **4** ad baptismum A^1 : ad baptisterium A^{56} : baptismi numero BCDE — calices-XVI *om.* C^2 — lib. II < et alia dona multum (multa e) largitus est > E — **5** aquammanules A^1 : aquaminilis B^1 : aquamanilis B^6 : aquamaniles D : aquaemaniles E : aquamanulis *cet.* — argente. I. A^1 : argenteus B^1 — pens. < sing. > E — XV C^1 — **6** fara-X *om.* A^6C^1 — cantara A^1 — aereae C^2 : herea C^3 — pens.-X *om.* A^1 — **7** Item fare canthere aereae cerostate E — cereostata B^1 : ceros. A^1 : cyros. C^1 — cer. aer. C^2 — num. XX B^{1234}CE — pens.-XL *om.* A^1 — pens.-XL num. XX B^1C^3 — **8** domos A^1E — basilica A^1B^1 : basilicam *cet.* — Libiana $A^1B^1C^3$: Libana D : Blianam C^1 : Libianam *cet.* — sol. < num. > $B^{15}C^{13}$D — LXXXV-sol. *om.* E — LXXV A^{56} : XXXV C^2 — et trem. *om.* C^{24} — trimissium C^3 *et ita porro* — **9** valneum C^3 — locum A^1 — Mamori A^{56} : Marmuri B^6 : Mauri C^2 —XXXV C^{34} — **10** domos $A^1B^4C^3$: domum B^3E — clibum A^1 : clinum B^3 — valneata B^3C^3 : vialatana B^5 : aloeata B^6 : balnearium E — LXXXIII B^5 : LXXVIII C^{234} : LXXXVIII E — simissium C^{34} — possessionem E *et ita semper in casu accusativo*— **11** Sorcas B^6 : Soras C^{14}D : Corras E — < in > terr. E *et ita porro* — territoriu C^2 — LXI C^1 : LXXII C^2 — et tremissium *om.* B^6C^2 — **12** poss.-LXXVIII *om.* $A^5B^6C^4$ — Corvianum E — LXXXVIIII B^2 : LXXXVIII E — **13** Fundanensi B^{56}D : -se C^{23} — Fundane C^2 : Funtrano E — LXXXI A^1 — **15** possessio-tremissium *om.* A^{56} — Ficlinas B^6 : Figlynas EG — Casinense B^3 : Casinato B^5 : Casinata B^6 — CLVIII B^1 : LXIII E — simissium C^3 — **16** *hanc possessionem sequenti postponit* E — Amandani EG —quam A^{56}E — illustri B^1 : inlustrae A^6B^{23} : inlustri $A^5c^1C^4$: inlustris *cet.* — femina $A^1B^6C^1$E (femine c^1) : femī B^1 : fem̄ B^5 — Vestina A^1E : Vestine $B^{45}C^3$: Femine C^1 (Vestine c^1) : Festine C^2 : Festinae D — consobrinae $B^{2456}C^1$D : consubrine C^3 — Vigentano B^1 : Vegetano E — **17** sol. *om.* B^3 — **18** Antonian̄ A^1 : Antoniani A^{56} : Antonianam B^1E : Antoninum D — Ludiano B^1C^1 : Clodiano EG — LXV B^5C^{234} : XLII E — **19** domos $A^1B^5C^3$E — clibum A^1 : clinum C^3 : clyvo E — Marmuri B^6 : Mamurtini c^1C^2 : Mammortini C^3 : Mamortini C^4 : Mammori EG — urbem B^{156}E — Romam B^{15} : *om.* E — sol. *om.* B^3 — LXXII C^1 : LXV B^5 — **20** domum A^1 — clibum A^1 : clyvo E — Patricii E — arbitata $B^{15}C^1$D : orbitata B^6 — **21** domum B^6E — vico Longo E — qui B^6 — locum B^5C^3 —

domus ad cathedra lapidea Floriana [14], praest. sol. LVIII;

pistrinum in vico Longo, qui cognominatur Castoriani, praest. sol. LXI;

balneum in vicum Longum, qui cognominatur Templus, praest. sol. XL;

siliquas III, uncias III, portae Numentanae [15], praest. sol. XXII et tremissium.

Hic constituit sabbatum [16] ieiunium celebrari, quia sabbato Dominus in sepulchro positus est et discipuli
VII ieiunaverunt. Hic constituit ut basilicam [17] beatae Agnae martyris a presbiteris Leopardo et Paulino sollicitudini gubernari et tegi et ornari; eorum dispositione tituli suprascripti Vestinae presbiteris concessa potestas. Hic
VIII fecit ordinationes IIII in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XXX, diaconos XII; episcopos per diversa loca LIIII. Qui etiam sepultus est [18] in cymiterio ad Ursum pileatum, V kal. aug. Et cessavit episcopatus dies XXII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

— **1** cathedram $B^{5}C^{2}E$ — lapideam $B^{5}C^{2}E$: lapidia C^{1} (*corr.* c^{1}) : lapide $C^{23}D$ — Floriano B^{5} : Florianam E — **2** pristinum $C^{2}E$ — Longum B^{6} — quod B^{1} — Castoriani AB^{5} : Castorini $B^{6}C^{1}$: Castorano E : Castorani *cct.* — sol. *om.* D — LXXXII B^{234} : LXXII C^{2} : LI D — **3** valneum C^{3} — vico Longo $B^{16}E$ — que B^{5} — Templum $A^{5}B^{1234}E$ — **4** uncias portae Num. III $BC^{1}EG$ — siliquas uncias III p. N. III C^{2} : siliquas uncias IIII p. N. C^{34} — siliquis B^{5} — porta Numentana A^{56} — porte C^{3} — Numentanae $A^{1}C^{2}$: Nomentanae B^{1} : Nomentane C^{3} : Momentanae *vulgo* — XVII E — et tremissium *om.* C^{2}

5 sabbatum $A^{2}B^{1234}C$: sabbato *cct.* — caelebrare C^{1} — discipuli < eius > $A^{3}E$ — **6** ieiunarunt B^{5} — ut *om.* $A^{56}B^{6}$ — basilica A^{12} : *om.* E (*suppl.*) — bate C^{3} — Agnetis $A^{3}E$: Agnes A^{56} — martyre A^{1} — a presb.] presbiterorum A^{56} — Leopardi et Paulini A^{56} — Leupardo B^{24} : Leobardo C^{2} — sollicitudine $A^{356}B^{2346}D$: -nem $C^{1}E$ — **7** gubernari-tituli *om.* B^{5} — eorumque dispositioni ex titulo suprascripto Vestine concessa potestas A^{56} — quorum $B^{6}C^{4}D$ — titulum E — supradicti BCD (supradictae $B^{5}C^{1}$: subpraedictae B^{6}) : superscripte E — Bestine E — et presbyteris B^{1} : presbiteri A^{2} — **8** in urbe Roma *om.* E — diac.-LIIII *om.* D — **9** LVIIII B^{5} : LIII C^{3} — in cymiterio *om* $A^{3}EG$ — adversum D — pileatum A^{1} : pilliatum A^{23} : pilleatum A^{56} : piliatum $B^{234}C^{3}$: pilatum $B^{5}C^{12}D$ — V *om.* A^{23} — **10** d. XXIII A^{56} : XXXII B^{6}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic constitutum...*] Les abrégés de la première édition n'ont conservé aucune trace de cette phrase et de tout ce qui suit jusqu'au décret sur le jeûne du samedi exclusivement. Ils omettent aussi, au delà de ce décret, une phrase sur la basilique de Sainte-Agnès et ses rapports avec le clergé du titre de Vestina. Cette dernière phrase paraît avoir été rédigée d'après le document qui a fourni les détails sur la fondation du titre de Vestina. La coïncidence parfaite des lacunes dans les deux abrégés F et K me porte à croire que tout ce qui n'est que dans le texte P faisait défaut dans la première édition. — Il nous est parvenu plusieurs décrétales d'Innocent; les plus importantes au point de vue de la discipline générale sont adressées à Victricius de Rouen (Jaffé, 286), à Exupère de Toulouse (293), aux évêques de l'Illyricum (303), à Decentius d'Eugubium (311), à Félix de Nuceria (314); mais je n'y vois rien qui concerne les païens, les juifs ni même les règles des monastères, quoiqu'il y soit parfois question de moines.

2. *et multos Catafrigas*] Il y a, dans le code théodosien, XVI, 5, 40, une loi fort sévère de l'empereur Honorius contre les Manichéens, Phrygiens et Priscillianistes; cette loi fut donnée à Rome le 22 février 407, c'est-à-dire sous le pontificat d'Innocent, qui a pu contribuer à la suggérer. Il est assez connu pour son zèle contre les communautés hérétiques, de Rome et d'ailleurs (Jaffé 318); Socrate raconte, en particulier (*H. E.*, VII, 11), qu'il enleva plusieurs églises aux Novatiens. Aucun document ne parle de mesures spécialement dirigées par lui contre les Montanistes proprement dits; l'existence de ceux-ci, en Occident et au ve siècle, n'est attestée par aucun autre texte que la loi du code théodosien et ce passage du *L. P.* Mais on connaît deux faits intéressants, tous deux relatifs à la secte des Tertullianistes africains, et qui sont à peu près de ce temps-ci. Une dame africaine, appelée Octaviana, appartenant à cette secte, était venue à Rome au temps de l'usurpateur Eugène (392-394), accompagnée d'un prêtre de sa confession. Son mari, Hesperius, étant intimement lié avec le général Arbogaste, le grand protecteur d'Eugène, elle obtint à ce prêtre un rescrit impérial qui lui permit d'exercer son culte à l'extérieur des murs. Fort de ce rescrit, le prêtre tertullianiste s'empara de l'église des saints Processus et Martinien, située au 2e mille de la voie Aurelia, sous prétexte que ces saints avaient été Phrygiens. Cette histoire est rapportée par le *Praedestinatus*, haer. 86, qui la place au temps de l'usurpateur Maxime, évidemment à tort, car le rôle qu'y joue Arbogaste interdit de songer à une autre compétition que celle d'Eugène. Il ajoute que, après la restauration théodosienne, Octaviana et son directeur durent reprendre le chemin de Carthage. Saint Augustin raconte aussi, dans son livre sur les hérésies, ch. 86, qu'il y avait de son temps à Carthage une église de Tertullianistes; il ramena lui-même tous les adhérents de cette secte à l'unité catholique, et leur église fut consacrée au culte orthodoxe.

3. *Hic invenit Pelagium...*] Les documents de cette affaire sont trop célèbres pour qu'il soit besoin de les rappeler. La condamnation portée par Innocent est exprimée dans ses lettres aux conciles provinciaux d'Afrique (Jaffé, 321, 322).

4. *basilicam sanctorum Gervasi et Protasi*] Cette basilique, renouvelée plusieurs fois, a perdu tout vestige de sa décoration antique; elle porte maintenant le nom de S. Vitale. Elle est située dans le *vicus longus*, dans la vallée entre le Quirinal et le Viminal, au bas de la première de ces deux collines.

5. *et Leopardo*] On trouve sous le pape Sirice un prêtre Leopardus, qui fut envoyé à Milan en 390, avec deux de ses collègues,

Crescens et Alexandre, poursuivre la condamnation de Jovinien devant saint Ambroise et le concile de la haute Italie (Jaffé, 260; Coustant, p. 663). C'est ce même prêtre qui est mentionné dans les inscriptions relatives à la restauration de Sainte-Pudentienne, sous Sirice (De Rossi, *Bull.* 1867, p. 52 et suiv.; *Musaici*), sans doute aussi dans une inscription de Saint-Laurent dont il a été question ci-dessus (SILVESTRE, note 84) et enfin dans une autre inscription, commémorative d'une décoration exécutée au tombeau de saint Hyacinthe, dans le cimetière de Bassilla (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 30).

6. *in quo loco — titulum Romanum*] La phrase est construite comme celle de la notice de Damase sur le sanctuaire *ad Catacumbas* (p. 212, l. 5-7); il y a d'abord un accusatif absolu : « Et, la ba» silique étant complètement terminée, » puis vient *in quo loco*, expression équivalente à *in hoc* ou *in ipso loco*. — Ce *titulus* est mentionné dans les signatures du concile romain de 499. La seule inscription qui le nomme est celle-ci (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, 1185), du VIIe siècle environ :

hic requiescit in pACE ABVNDANTIVS ACOL·
REG· QVARTE TT VESTINE QVI VIXIT ANN· XXX
DEP· INP D· NAT· SCI· MARCI MENSE SE OCT· IND XII

7. *in eodem dominico*] Ce terme de *dominicum*, pour désigner une église, est d'un âge fort ancien, comme l'a fait remarquer M. de Rossi (*Bull.* 1863, p. 26). Il eut d'abord le même sens que le mot grec ἐκκλησία, c'est-à-dire qu'il signifia assemblée du culte chrétien; c'est dans cette acception que l'emploient Tertullien, saint Cyprien et l'auteur africain des actes des saints Saturninus, Dativus, etc. Mais on l'employa aussi pour désigner le lieu où se tenaient les réunions liturgiques. C'est ainsi qu'on le trouve dans les actes de saint Philippe d'Héraclée, c. 3, dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, écrit en 333, enfin dans l'inscription d'un collier d'esclave (De Rossi, *l. c.*, p. 25), à propos d'une église romaine, celle de Saint-Clément : *Tene me quia fug[i] et reboca me Victori acolito a dominicu Clementis.* Il est même remarquable que l'auteur de l'itinéraire paraisse le considérer comme plus clair que celui de *basilica;* car, en parlant de l'église du Saint-Sépulcre, il dit : *ibi modo iussu Constantini imperatoris basilica facta est, id est dominicum, mirae pulchritudinis.* — Je croirai difficilement qu'un clerc du VIe siècle, livré à l'inspiration de l'usage contemporain, ait employé un terme aussi archaïque; l'auteur du *L. P.* a dû le trouver dans le document d'où il a tiré les détails de la fondation du *titulus Vestinae.* Le principal groupe des manuscrits A n'a pas cette expression; c'est sans doute par suite d'une correction; mais cette dissidence doit être notée.

8. *domus iuxta basilicam Libiana*] On ne connaît point de basilique de ce nom. Les autres immeubles romains qui figurent dans cette liste se trouvent tous aux environs de l'église de Vestina. Peut-être *Libiana* est-il le nom de la maison, *domus Libiana iuxta basilicam (ss. Gervasi et Protasi)*; peut-être s'agit-il d'une *basilica Liviana* à chercher au *macellum Liviae* ou aux alentours.

9. *templum Mamuri*] Les régionnaires mentionnent une *statua Mamuri* dans la région *VI Alta semita*, entre les thermes de Constantin et le temple de Quirinus. *Templum* est sans doute ici une expression abusive, pour désigner cette statue avec sa petite enceinte sacrée. Un peu plus loin nous trouvons une *domus... in clivum Mamuri... iuxta basilicam.* Ce *clivus*, voisin de la basilique et distinct du *vicus Longus*, ne peut guère être cherché ailleurs que dans la direction de la via della Consulta, qui de la vallée suivie par le *vicus Longus* rejoint le sommet du Quirinal, entre les thermes de Constantin et l'emplacement du temple de Quirinus. Il est vrai que la passion de sainte Susanne parle d'un *vicus Mamuri*, situé aux environs de l'église de cette sainte, *ante Sallustii forum.* Ce *vicus Mamuri* a beaucoup embarrassé les topographes (Becker, *Topogr.*, p. 574; Preller, *Regionen*, p. 134; Iordan, *Topogr.*, p. 125; cf. Lanciani, dans le *Bull. dell' Istituto*, 1869, p. 229); il est probable qu'il faut distinguer, avec Preller, le *clivus Mamuri* du *vicus Mamuri;* en tout cas, il est impossible qu'une rue voisine du forum de Salluste ait été *iuxta basilicam Vestinae.*

10. *domus in clivum Salutis balneata*] Le *clivus Salutis*, mentionné aussi dans une lettre de Symmaque (V, 54 éd. O. Seeck) est à chercher auprès du temple de Salus, attribué à la sixième région par la *Notitia* et le *Curiosum* (*Salusti*, par erreur, dans le *Curiosum*). L'emplacement de ce temple est à peu près déterminé par celui de la porte *Salutaris.* Celle-ci se trouvait « auprès du palais Barberini, peut être à l'ouest (S.-O.) de la via delle Quattro-Fontane » (Iordan, *Topogr.*, t. I, p. 213; cf. Lanciani, *Bull. cit.*, p. 42 et suiv.). Le *clivus Salutis* était donc à peu près parallèle à cette dernière rue. — *Balneata* veut dire sans doute pourvue d'un bain.

11. *territurio Lodiano*] La recension E a conservé ou rétabli la vraie orthographe; il s'agit d'une terre située sur la *via Clodia.* M. Tomassetti (*Archivio Rom.*, t. V, p. 70) la place à gauche de cette voie, aux environs de La Storta, vers le neuvième mille, sans doute à cause de la villa impériale dont il a été question ci-dessus, p. 203, n. 9.

12. *domus Emeriti*] Voy. ci-dessus, note 9.

13. *domus in clivum Patrici arbitrata*] Probablement l'endroit où le *vicus Patricius* (via Urbana) s'élève vers le plateau des thermes de Dioclétien. — *Arbitrata* paraît signifier que le prix ou le revenu de la maison en question était soumis à un arbitrage au moment où fut rédigé le document d'où dépend ici le *L. P.* C'est sans doute pour cela que le revenu n'est point indiqué.

14. *domus ad cathedra lapidea Floriana*] Cette désignation de lieu doit avoir quelque relation avec le temple de Flore, situé sur le haut du Quirinal, dans les jardins du palais.

15. *siliquas III uncias III portae Numentanae*] A chacune des portes de Rome il y avait un bureau d'octroi, où l'on acquittait le *vectigal rerum promercalium* (De Rossi, *Piante di Roma*, p. 46-50). Cet impôt, comme tous les impôts indirects, n'était pas perçu par des employés de l'état ou de la ville; il était affermé, et souvent à des sociétés représentées par des *mancipes.* Un *manceps Romae* est mentionné dans une épitaphe du Ve siècle environ, conservée au musée de Vienne en Dauphiné (Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 93). C'est probablement un *manceps* de l'octroi de Rome, et l'inscription prouve que cet impôt et son système de perception fonctionnaient encore au Ve siècle. Ce que Vestina donne ici à l'église fondée par elle, c'est une partie, les 3/8 (3/24 + 3/12) des bénéfices de l'octroi à la porte Nomentane. Cette dame était actionnaire de la perception; ses titres, en tout ou en partie, sont légués par elle à son église. Je dois cette explication à M. de Rossi.

16. *H. c. sabbatum ieiunium celebrare*] *Innocentii ep. ad Decentium Eugub.*, c. 4 : « Sabbato vero ieiunandum esse ratio evidentissima » demonstrat. Nam si... sexta feria ieiunamus, sabbatum praeter» mittere non debemus, quod inter tristitiam atque laetitiam tem» poris illius videtur inclusum. Nam utique constat apostolos biduo » isto et in maerore fuisse et propter metum Iudaeorum se occu» luisse... Non ergo nos negamus sexta feria ieiunandum, sed » dicimus et sabbato hoc agendum, quia ambo dies tristitiam apos» tolis vel his qui Christum secuti sunt indixerunt... » La même explication de cet usage est donnée dans la *Vita b. Silvestri* (Introd., p. CXI; cf. p. CXXXIII).

17. *H. c. ut basilicam b. Agnae*] Ce texte, rédigé d'une façon peu intelligible, signifie apparemment que le pape confia aux prêtres Leopardus et Paulinus, personnellement, l'administration de la basilique de Sainte-Agnès, dans un moment où elle avait besoin de réparations (*tegi et ornari*). Une fois l'église restaurée, ils s'arrangèrent avec Innocent (*eorum dispositione*) pour qu'elle fût désormais placée sous le gouvernement des prêtres du nouveau titre de Vestina. — L'inscription citée dans la note 6 a été trouvée à Sainte-

Agnès; elle témoigne des liens qui unissaient cette église cimitériale au titre du *vicus Longus*. Il était de règle que les cimetières suburbains fussent rattachés ainsi à l'administration des titres paroissiaux. M. de Rossi a réuni et classé, dans sa *Roma sott.*, t. III, p. 518 et suiv., les faits et documents qui se rapportent à ce sujet.

18. *in cymiterio ad Ursum pileatum*] Sur l'emplacement précis, v. le texte cité dans la note 5 de la notice précédente. — *V kal. aug.*] La première édition porte *V kal. iul.* Ces dates sont fausses toutes les deux; la vraie, *IIII id. mart.* (12 mars), est donnée par le martyrologe hiéronymien. Le changement de *iul.* en *aug.* a peut-être été inspiré par le fait que le *III kal. aug.* était la fête principale du cimetière de Pontien, celle des martyrs Abdon et Sennen (Cf. ci-dessus, p. 11).

XLIII.

ZOSIMUS, natione Grecus, ex patre Abramio, sedit ann. I m. III d. XI. Hic multa constituit [1] ecclesiae et fecit constitutum ut diacones [2] leva tecta haberent de palleis linostimis; et per parrocia concessa licentia cereum benedici. Et praecepit ut nullus clericus [3] in poculum publicum propinaretur, nisi tantum cellae fidelium, maxime clericorum. Hic fecit ordinationes in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros X, diaconos III; episcopos per diversa loca VIII. Qui etiam sepultus est [4] via Tiburtina, iuxta corpus beati Laurenti martyris, VII kal. ianuar. [5] Et cessavit episcopatus dies XI.

I 59 … II

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Zozimus A^1B^1 — Abrahamio A (Abrahaimo A^2) : Abrimio B^6 — m. VIII d. XXV $A^{56}C^{234}$EG — d. XII A^1 : d. II A^{23}—multas constituit aecclesias E — ecclesiae] in ecclesia BCD — 2 constitum C^3 — leba B^1 : levam B^5C^2 : laba C^3 : lenas E (*corr.*) — tectam B^5C^2 — palliis B^1 — linostemis A^1 : linostomis A^2 : linostimis *cet.* — parrochi- BC^2D — parrochiam (*vel* -ciam) $A^{23}C^{12}D$: parrochias $B^5E^{13}G$ — concessam C^2—licentiam C^2 : *om.* A^{123} — cereos $E^{13}G$ — 3 benedicit A^1 — praecipit B^1 : iussit $E^{13}G$ — populum A^{56} : populo E^1 : poculo E^3G — <in> pub. C^1—pubplicum B^5 : publicae E^3 — propinarentur $B^{16}C^3$: propinnarent C^3 : propinate E^1 (*corr.*) — calle B^5 — 4 maximae A^1E^3 — ordinationem I EG—Roma *om.* E — diac. IIII B^2 — 5 num. VIII BCD — est *om.* C^3 — via Tib. *post* martyris *ponit* E — Laurentii B^5C^2D — martyres A^1 : *om.* A^2 — 6 d. X B^5C^4.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic multa constituit...*] En fait de règlements disciplinaires publiés par le pape Zosime, on ne connaît que sa lettre (Jaffé, 339) à Hésychius, évêque de Salone, relativement aux ordinations; une autre décrétale sur le même sujet, perdue maintenant, se trouve citée dans cette lettre. Il est difficile que notre auteur ait eu ici en vue la *tractoria* portant condamnation du pélagianisme ou les décrets rendus en faveur de l'évêque d'Arles.

2. *ut diacones leva tecta haberent...*] Dans la première édition ce texte était ainsi rédigé : « ut diacones leva tecta haberent de pal» leis linostimis per parrochias, et ut cera benedicatur »; de cette façon le décret sur les *pallia linostima* des diacres n'est pas une simple répétition de celui de Silvestre (p. 189, note 22), mais la concession aux diacres des *parochiae*, c'est-à-dire des églises du diocèse suburbicaire, d'un insigne liturgique d'abord propre aux diacres de Rome. Il est clair qu'il ne s'agit pas ici de la *mappula* dont saint Grégoire le Grand contestait l'usage aux clercs de Ravenne. Jean, évêque de cette ville, ayant prétendu que cet insigne avait été concédé même aux petites églises des environs de Rome, Grégoire fit faire une enquête, et le clergé romain déclara *nulli hoc unquam alii cuilibet ecclesiae concessum fuisse* (*Greg. M. Ep.* III, 56, 57). Une telle affirmation n'aurait pu se produire s'il se fût agi du *pallium linostimum* ou manipule, que le *L. P.* (1re édition) nous dit avoir été attribué aussi aux diacres *per parochias*. — En retouchant le texte, le second éditeur a transporté cette concession à la cérémonie de la bénédiction du cierge. Or la bénédiction du cierge pascal n'est pas, comme le port du manipule, une particularité de l'usage romain primitif. Du reste, la première édition parle de *cera* et non de *cereus* et je ne crois pas que les deux choses puissent être confondues. J'entends ici par *cera* la cire que l'on bénissait pour en faire des *agnus Dei*. Voici comment ce rite est décrit par l'*Ordo Romanus* (Muratori, *Lit. Rom.*, t. II, p. 1004) : « In ca» tholica ecclesia infra civitatem Romanam, mane prima, sabbato » sancto, in Lateranis, venit archidiaconus in ecclesia et fundit ce» ram in vas mundum maiorem et miscitat ibidem oleo et bene» dicit ceram et ex ea fundit in similitudinem agnorum et servat » eos in loco mundo. In octabas vero Paschae dantur ipsi agni ab » archidiacono in ecclesia post missas et communionem populo et » ex eos faciunt in domos suas incensum ad suffumigandum pro » qualecumque eis eveniente necessitate. Similiter in suburbanis » civitatibus de cera faciunt. » Cf. Amalarius, *De eccl. officiis*, IV, 17. On ne cite à propos de ces *agnus Dei* aucun document ou spécimen authentique antérieur au IXe siècle. Le texte du *L. P.* reporte ce pieux usage à une antiquité beaucoup plus haute. — Quant au cierge pascal, dont la seconde édition est seule à parler, les plus anciens documents de date assignable qui nous en soient restés en dehors de ce texte sont les deux « bénédictions » composées par Ennodius pendant qu'il était encore diacre de l'église de Pavie, c'est-à-dire vers le temps du pape Symmaque (*Corp. script. eccl.*, t. VIII, p. 415-422). On voit dans une lettre de saint Grégoire (*Ep.* XI, 33) que, à Ravenne, les prières sur le cierge étaient prononcées par l'évêque lui-même et qu'elles avaient une ampleur assez grande pour causer quelque fatigue à l'officiant. Dans les sacramentaires romains on trouve toujours, à l'office du samedi saint, un canon consécratoire, qui doit être prononcé par un diacre, *Deus mundi conditor*, dans le sacramentaire gélasien, *Exultet iam angelica*, dans le grégorien; il en est de même dans les sacramentaires gallicans, qui ne connaissent que l'*Exultet*. Les *Ordines Romani* mentionnent aussi cette bénédiction (Muratori, *Lit. Rom.*, t. II, p. 997; cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 34; Muratori, *l. c.*, p. 1009). Malheureusement tous ces documents liturgiques sont bien postérieurs à l'origine de ce rite et ne peuvent guère nous aider à expliquer le décret attribué ici à Zosime. — Il faut remarquer aussi que le second éditeur ne parle pas de la première institution du rite, mais seulement de son extension aux églises (*parochiae*) de la circonscription suburbicaire. J'ai dit plus haut que le rite du cierge pascal ne saurait être considéré comme propre à l'église romaine et à celles qui suivaient son usage liturgique. Nous le rencontrons, dès la fin du Ve siècle à Pavie, c'est-à-dire dans le diocèse métropolitain de Milan; au VIIe siècle le quatrième concile de Tolède, tenu en 633 (can. 9), atteste qu'il est

répandu *per multarum loca terrarum regionesque Hispaniae;* les sacramentaires gallicans prouvent qu'on l'observait en France vers le même temps. En Orient, cependant, on ne le connaissait pas.

3. *ut nullus clericus*] Même prohibition dans le concile de Laodicée et dans le concile de Carthage tenu en 397. *Conc. Laod.*, c. 24 (c. 127 Denys) : « Quod non oportet sacerdotes a presbyteris usque » ad diaconos et deinceps quemlibet ecclesiastici ordinis usque ad » ministros, aut lectores, aut cantores, aut exorcistas, aut ostia- » rios, aut ordinis monachorum, in cauponam ingredi. » — *Conc. Carth.* (c. 40 Denys) : « Ut clerici edendi vel bibendi causa taber- » nas non ingrediantur, nisi peregrinationis necessitate compulsi. »

4. *Qui etiam sepultus est...*] M. de Rossi, dans son *Bullettino* de 1864, p. 37, avait interprété l'expression *iuxta corpus b. Laurentii* dans le sens d'une proximité immédiate, semblable à celle des plus anciennes tombes pontificales par rapport à la tombe de l'apôtre Pierre, indiquée par la même formule, *iuxta corpus b. Petri*. Dans le *Bull.* de 1881, p. 91 et suivantes, il abandonne cette interprétation et propose d'assigner aux tombes des trois papes Zosime, Xystus III et Hilaire les trois arcades qui sont au bas de la basilique primitive de Saint-Laurent, c'est-à-dire à une certaine distance de la tombe du martyr. Cette conjecture ne m'a point paru suffisamment démontrée. Son principal argument soulève de graves difficultés. Deux fragments d'une épitaphe métrique, apportés en 1838 à la custodie des reliques et provenant d'une catacombe romaine, on ne sait laquelle, lui ont paru devoir être des débris de l'épitaphe du pape Zosime. La provenance, si vaguement qu'elle soit connue, semble déjà écarter cette identification. Le tombeau de Zosime, en effet, se trouvait dans la basilique de Saint-Laurent et non point dans une catacombe ordinaire; d'autre part, la basilique est restée enterrée depuis le XIII[e] siècle jusqu'au temps de Pie IX. Comment aurait-on pu y trouver des marbres écrits? A cela, M. de Rossi répond en constatant que, vers l'un des angles du bas de l'église et précisément dans une des trois niches en question, il s'était ouvert une communication avec les galeries du cimetière de Cyriaque; en explorant ces galeries on a pu entrer dans la niche, sans se douter qu'on entrait ainsi dans la basilique, et les inscriptions que l'on y aura trouvées auront pu être rapportées aux catacombes. L'explication est juste; mais rien ne prouve *a priori* que les fragments en question viennent du cimetière de Cyriaque et de la voie Tiburtine. C'est par leur texte seul et par leur identification avec l'épitaphe de Zosime que l'on est conduit à leur assigner cette provenance. Or cette identification ne s'opère que moyennant une restitution très hardie. Voici le texte en question, avec les suppléments de M. de Rossi :

DISCERE SI ME*rens* *pat*RIS MERITVM C*upis almi*,
HVNC PETRVS *Zosimum* VERVM SECVM EI *sociavit*.
SOMNIO PRAE*cessis* *den*IS VIX MENSIB· A*nno*.
NATALI VENER*ando advenien*TEQ· SACRATO
LAETITIAE POPV*lo* *ferias* *co*NCEDERE IVSSIT
VIXIT *an*. . . . . . M·XI·D·VI

Ce n'est pas ici le lieu de discuter ces suppléments; mais je ne puis me dispenser de formuler mes réserves contre l'identification de l'épitaphe avec celle de Zosime et mes doutes sur l'identification des trois arcades de Saint-Laurent avec les tombes des trois papes Zosime, Xystus III et Hilaire.

5. *VII kal. ianuar.*] Cette date obituaire est exacte, sauf la correction *VII kal.* en *VI kal.*, qui paraît indiquée par le rapport du préfet de Rome Symmaque à l'empereur Honorius sur les troubles qui suivirent la mort de Zosime : « Cum vir sanctus Eulalius » ad ecclesiam Lateranensem de exsequiis prioris episcopi a po- » pulo et a clericis fuisset adductus, ibi per biduum cum maxima » multitudine et pluribus sacerdotibus remoratus est, ut exspecta- » retur dies consuetus quo posset solemniter ordinari » (Migne, *P. L.*, t. XVIII, p. 398). Ce *dies consuetus* était le dimanche, c'est-à-dire le 29 décembre. Eulalius fut élu deux jours auparavant, c'est-à-dire le vendredi 27 (*VI kal. ian.*), ce qui nous donne la date exacte de l'enterrement de Zosime. — L'anniversaire de ce pape ne figure pas dans le martyrologe hiéronymien, qui marque cependant ceux de tous ses prédécesseurs depuis le III[e] siècle et celui de son successeur Boniface. Ce silence a, je crois, son explication dans le fait que le *laterculus* du 27 décembre, dans le martyrologe hiéronymien, est rédigé avec une concision exceptionnelle; on n'y mentionne que la fête des apôtres Jean et Jacques, sans nommer aucun autre saint. C'est la seule fois que pareille chose se rencontre dans le martyrologe; il y a eu probablement ici un accident, ou une inadvertance de la part du compilateur.

XLIIII.

BONIFATIUS, natione Romanus, ex patre Iocundo presbitero, sedit ann. III m. VIII d. VII. Hic sub I 60
intentione cum Eulalio ordinantur uno die et fuit dissensio in clero mens. VII d. XV [2]. Eulalius [3] vero
ordinatur in basilica Constantiniana [4], Bonifatius autem in basilica Iuliae. Eodem tempore audiens hoc [5] Placidia II
Augusta cum filio suo Valentiniano Augusto, dum sederent Ravenna, retulit Honorio Augusto Mediolano sedenti.
Eodem tempore ambo Augusti missa auctoritate hoc praeceperunt ut ambo exirent civitate. Qui cum pulsi
exissent, habitavit Bonifatius [6] in cymiterio sanctae Felicitatis martyris, via Salaria, Eulalius vero [7] in civitate
Antio, ad sanctum Hermen. Veniens autem dies proximus Paschae praesumpsit Eulalius, eo quod ordinatus III
fuisset in basilica Constantiniana, et introivit in Urbem et baptizavit [8] et celebravit Pascha in basilica Constanti-
niana; Bonifatius vero [9], sicut consuetudo erat, celebravit baptismum Paschae in basilica beatae martyris Agnae.
Hoc audientes Augusti utrumque miserunt et erigerunt Eulalium et missa auctoritate revocaverunt Bonifatium IV
in urbem Romam et constituerunt episcopum; Eulalium vero miserunt foris in Campaniam. Et post annos III
et menses VIII defunctus est Bonifatius. Clerus et populus [10] petierunt Eulalium revocari. Quod tamen non
consensit Eulalius Romam reverti. Qui tamen in eodem loco Campaniae post annum mortis Bonifatii defunctus
est Eulalius. Hic Bonifatius constituit ut nulla mulier [11] aut monacha pallam sacratam contingere aut lavare aut V
incensum ponere in ecclesia nisi minister; nec servum clericum fieri [12], nec obnoxium curiae vel cuiuslibet rei.

Hic fecit oratorium [13] in cymiterio sanctae Felicitatis, iuxta corpus eius, et ornavit sepulchrum sanctae mar- VI
tyris Felicitatis et sancti Silvani, ubi et posuit hoc :

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Bonifatius $A^{1}B^{15}C^{2}E^{3}$: Bonifacius *vulgo* — Iocundo $AB^{1}C^{12}$: Iucundo *cet.* — m. VIIII A^{2} : m. V $A^{56}C^{2}$ — d. XIII $A^{56}C^{34}EG$: d. XVI C^{2} — **2** Eolalio B^{1} : Eoladio C^{1} *et ita porro* : Eolabio $B^{6}C^{3}$ — ordinantur $A^{1}B^{56}C^{3}$: ordinaretur A^{3} : ordinatur *cet.* — ordin. c. Eul. C^{2} — una EG — dissentio $B^{2}C$: discensio $A^{256}B^{6}$ — m. VIII A — < et > d. $BC^{23}D$: < et per > d. E — Eolalius C^{3} — vero *om.* B^{2} — **3** Constantiniana-basilica *om.* B^{35} — Bonifatius $A^{1}C^{3}$ — autem *om.* $B^{2-6}D$ — Iulii BC^{1} : Iuli $B^{6}C^{23}D$ — hoc *om.* B^{5} — Placida A^{2} — **4** Augusto-Honorio *om.* A^{3} — resederent B^{6} : sederint C^{2} — Ravenne E : Acliolus A^{5} : Mediolano vel Ravenna A^{6} — rettulit $C^{1}E$ — Mediolane C^{3} — **5** Augusto C^{2} — missas A^{2} — praeciperunt A^{1} — exilirent B^{6} : exierent C^{2} — civitate A^{12} : civitatem $B^{5}CEG$: de civitate $A^{356}B^{23}$ — conpulsi $A^{13}C^{2}$: dum conpulsi $a^{1}EG$ — **6** exirent A^{3} : essent E (*corr.*) — habitabit $A^{1}C^{3}$ — Bonifatius $A^{1}B^{1}$ — martyres A^{1} — in via $A^{1}B^{1}$ — civitatem $B^{5}C^{13}D$ — **7** Antia A^{5} : Antii E : Mancia A^{6} : Mantia $B^{234}C^{1}$ (*corr.* c^{1}) — veniens autem *om.* A^{123} — prox. dies E — Pasche $B^{2}C^{13}$ — Eulogius B^{6} — **8** introibit A^{123} : introbit C^{3} — in *om.* E — urbem AB^{5} : urbe *cet.* — Pascham B^{1} — basilica -na AC^{2} : -am -nam *cet.* — **9** Bonifatius $A^{1}B^{3}$ — erat] est A^{56} — Pasche A^{1} — < et > in C^{2} — basilicam B^{156} — beatae A : sanctae *cet.* — martyres A^{1} : *om.* A^{2} — Agnes A^{56} : Agne $B^{15}C^{1}$: Agnetis E — **10** auditum BC (auditu B^{1}) : audito DEG — < ad > utr. A^{256} — utrique $b^{3}C^{124}EG$ — eregerunt BC : eiecerunt $B^{6}E$: elegerunt D : egerunt G — Eulalium < alii episcopi > A^{123} : < CCLII episcopi > A^{56} — et rev. D — Bonifatium $A^{1}B^{1}$ — **11** urbe Roma $BC^{12}D$ — Roma *om.* E — constituerunt < eum > C^{2} — episcopatum C^{3} — foras $A^{6}B^{1}E$ — in *om.* C^{1} — Campania A^{13} — et *om.* BCDEG — **12** Bonifatius $A^{1}C^{3}$ — clerici B^{1} : cleri C^{1} : clerus < autem > EG — et *om.* A^{2} : vel $B^{56}C^{23}D$ — populus] $\overline{pb}$ B^{1} : presbiteri B^{56} : plebs $B^{234}CE$ (ples C^{3}) — petiverunt $B^{5}C^{23}$ — revocare B^{6} — **13** concessit A^{3} — Roma E — Romam < scilicet > A^{56} — converti G — locum B^{1} — Campanie C^{3} — Bonifatii A^{1} : Bonifati $B^{13}C^{3}$ — **14** Eulalius *om.* A^{56} — Bonifatius $A^{1}B^{13}$ — aut] vel $B^{1}EG$: *om.* A^{6} — monachus $E^{13}G$ (*corr.* e^{1}) — palleam A^{1} : pallia E^{1} : pallea $E^{3}G$ — sacrata E^{13} — aut] vel (*bis*) B^{1} — contingere... lavare... ponere A^{123} (contangere A^{3}) : contingeret, etc. *cet.* (ponere C^{3}) — labaret $B^{6}C^{3}$: *om.* A^{23} — **15** aecclesiam E^{3} — nisi *om.* B^{6} — nisi < tantum > C^{1} — fieri < clericum > B^{1} — curie C^{3} — vel-rei *om.* C^{2} — quibuslibet C^{1} : cuiuslivet E^{3} — **16** oraturium B^{1} — in cymiterio *om.* A^{3} — cymiterium $A^{2}B^{1}$ — sanctae < martyris > A^{2356} — Filicitatis C^{3} — iuxta-Felicitatis *om.* A^{6} — ordinavit B^{5} — sancta B^{6} — martyres A^{1} : *om.* A^{2} — **17** Livanii EG — ubi-Hic (*p.* 228, *l.* 6) *om.* A^{3} —

patenam argenteam, pens. lib. XX;

scyphum argenteum, pens. lib. X;

amam argenteam, pens. lib. XIII;

calices minores II, pens. sing. lib. IIII;

coronas argenteas III, pens. sing. lib. XV.

VII Hic fecit ordinationem I per mens. decemb., presbiteros XIII, diaconos III; episcopos per diversa loca XXXVI. Qui etiam sepultus est [14] via Salaria, iuxta corpus sanctae Felicitatis martyris, VIII kal. novemb. Et cessavit episcopatus dies VIIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

2 sciphum A^{1} — **3** ama argentea A^{1} — lib. XIIII A : XVI C^{23} — **4** minores < argenteos > E — sing. A^{156} : *om. cet.* — lib. III B^{6} : V C^{2}

6 ordinatione una A^{1} — I *om.* A^{2} — I < in urbe Roma > BCD — presb. XIIII A : XVI C^{234} — num. XXXVI B^{234}C — **7** sep. est in cymiterio s. Fel. m. via Salaria EG — martyres A^{1} — **8** VIII $A^{6}B^{1}$.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic sub intentione cum Eulalio...*] Les détails de cette compétition nous sont connus par diverses pièces officielles que Baronius, *ad ann.* 418 *et* 419 (cf. Migne, *P. L.* t. XVIII, p. 397-406) a, le premier, publiées d'après un manuscrit de la célèbre collection Avellana. Je n'en rapporterai que ce qui peut être comparé avec le récit du *L. P.* Le vendredi 27 décembre 418, au retour des obsèques du pape Zosime, les diacres romains, sous la conduite de l'archidiacre Eulalius, s'emparèrent de la basilique du Latran, et, soutenus par la foule de leurs partisans laïques, empêchèrent les prêtres d'y entrer pour procéder à l'élection, suivant les formes accoutumées. Ils élurent ensuite, avec l'assistance de quelques prêtres, Eulalius lui-même. Pendant ce temps la majorité des prêtres, repoussée du Latran, indiqua pour le lendemain une réunion électorale dans l'église de Théodora (la situation de cette église n'est pas déterminée); Boniface, prêtre âgé et fort considéré, y fut élu malgré lui. Les deux partis attendirent le dimanche 29 pour célébrer l'ordination. Celle d'Eulalius eut lieu au Latran; elle fut présidée par l'évêque d'Ostie, que l'on dut tirer de son lit, car il était malade; celle de Boniface fut célébrée dans l'église de Marcel (*titulus Marcelli*), en présence de neuf évêques et après que le procès-verbal d'élection eut été signé d'environ soixante-dix prêtres romains. Chacun des deux élus se comporta dès lors comme étant le seul véritable pape; de là des conflits qui troublèrent violemment la paix publique. Eulalius était soutenu par le préfet de Rome Symmaque et l'intervention de celui-ci fit d'abord pencher en sa faveur les sympathies impériales. Mais le parti de Boniface réussit à faire écouter ses plaintes à Ravenne. Honorius convoqua les prétendants et le haut clergé de Rome devant un concile d'évêques italiens. Ce concile se tint en février ou au commencement de mars; il ne parvint pas à trancher le différend. Aussi fut-il décidé qu'on en tiendrait un autre au mois de mai et que l'on y inviterait des évêques de Gaule et d'Afrique. Cependant, comme la Pâque approchait (en 419, elle tombait le 30 mars), le concile décida, d'accord avec l'empereur, que cette solennité ne serait célébrée ni par Boniface ni par Eulalius, et que les deux prétendants se retireraient chacun de son côté en des lieux déterminés, en dehors de Rome. Honorius désigna l'évêque de Spolète, Achillée, pour présider aux cérémonies pascales dans la ville éternelle. Boniface observa cette défense; mais Eulalius se présenta à Rome dès le 18 mars, douze jours avant Pâques. Sa présence donna lieu à de nouveaux désordres. Sommé par le préfet de se retirer, il refusa obstinément. Le matin du samedi-saint, il se porta avec ses partisans à la basilique du Latran et s'en rendit maître. Il fallut recourir à la force armée pour l'en déloger et ce fut sous la protection des appariteurs du préfet que l'évêque de Spolète put procéder aux cérémonies pascales. Le 8 avril arriva de Ravenne une lettre impériale qui, suivant les conventions arrêtées dans le précédent concile, déclarait Eulalius déchu de toute prétention et reconnaissait Boniface comme seul pape légitime. Deux jours après, Boniface faisait son entrée à Rome, acclamé, dit Symmaque, par l'unanimité de la population. Le concile projeté fut aussitôt décommandé. — A ce récit, tiré des pièces officielles, le *L. P.* ajoute quelques détails de valeur inégale : je vais les signaler dans les notes suivantes.

2. *mens. VII d. XV*] En réalité le schisme ne dura guère que trois mois, de la fin de décembre au commencement d'avril.

3. *Eulalius — defunctus est Eulalius*] Au lieu de ce long récit, la première édition ne contient que quelques lignes : « Et facto » synodo deponitur Eulalius a LII episcopis, quia iniuste fuerat » ordinatus, et ex consensu omnium sedit Bonifatius praesul et » constituitur Eulalius in civitate Nepessina episcopus. » — Les expressions *a LII episcopis* et *quia iniuste fuerat ordinatus* sont inexactes; le second éditeur est ici plus près de la vérité. Le concile de Ravenne, en effet, ne déposa point Eulalius et ne se prononça pas sur la validité de son élection. — Quant à l'élévation de ce personnage au siège de Nepi en Toscane, elle est contredite aussi par le second éditeur qui, sans indiquer de ville, assigne au rival évincé de Boniface un évêché de Campanie. Les documents ne permettent pas de se prononcer, sur ce point, entre ces deux témoignages. Cf. Introd., p. LXII.

4. *ordinatur — in basilica Iuliae*] Eulalius fut en effet ordonné dans la basilique de Latran, que, depuis la fin du ve siècle, l'on appelait Constantinienne (SILVESTRE, p. 191, note 18); mais Boniface ne fut ni élu, ni ordonné dans la basilique *Iuliae* ou *Iulii*. Le second éditeur paraît avoir calqué ses indications de basiliques sur une phrase semblable qui se trouve dans la notice de Boniface II (Introd., p. LXII). Sur la basilique *Iuliae*, v. BONIFACE II, note 5.

5. *audiens hoc Placidia — Mediolano sedenti*] On n'a aucun autre témoignage sur l'intervention de Placidie dans cette affaire. Quant à Valentinien III, il était encore à naître, si l'on accepte les raisonnements de Tillemont (*Hist. des empereurs*, t. V, p. 822), qui fixe sa naissance au 2 juillet 419; à la rigueur il peut se faire qu'il soit né le 2 juillet 418, mais, comme c'était le second enfant de Constance et de Placidie, il faudra admettre que cette princesse,

mariée le 1er janvier 417, accoucha deux fois dans les dix-huit mois qui suivirent son mariage. — Honorius n'était pas à Milan au moment où éclata le schisme; toutes les pièces de cette affaire lui sont adressées à Ravenne ou sont expédiées par lui de cette ville, et cela sans qu'il y ait entre les lettres du préfet et les réponses impériales des intervalles suffisants pour placer les consultations que mentionne le *L. P.*

6. *habitavit Bonifatius in cymiterio sanctae Felicitatis*] Tillemont (*Hist. eccl.*, t. XII, p. 391) remarque avec raison que cet internement était bien près de Rome. Boniface fit restaurer l'oratoire de Sainte-Félicité et une inscription qu'il y fit placer semble dire qu'il reconnaissait devoir à cette sainte le succès de sa cause. C'est peut-être cette restauration elle-même qui donna lieu de placer à Sainte-Félicité le séjour temporaire de Boniface; mais le contraire n'est pas non plus impossible.

7. *Eulalius vero in civitate Antio ad s. Hermen*] Ce sanctuaire de saint Hermès n'est signalé nulle part ailleurs. Sur Antium au ve et au vie siècle, v. SILVESTRE, note 38, p. 192. — Il semble que si Eulalius avait été interné à Antium, pendant que Boniface l'était à la porte de Rome, les deux compétiteurs n'eussent point été traités avec l'impartialité qui semble avoir inspiré toutes les mesures prises à ce moment.

8. *et baptizavit et celebravit Pascha*] Il eût été plus exact de dire qu'il essaya de le faire; mais il en fut empêché et ce fut Achillée, évêque de Spolète, qui présida les offices de ce jour au Latran.

9. *Bonifatius... in basilica b. martyris Agnae*] Ce renseignement a la même valeur que celui qui a été examiné dans la note 6. Le baptistère de Sainte-Agnès est mentionné dans la notice de Silvestre, p. 180, l. 11. Quant au *sicut consuetudo erat*, il n'est peut-être pas sans rapport avec l'histoire racontée dans les *Gesta Liberii* (Introd., p. CXXII) et avec la tradition des *Nymphae s. Petri, ubi Petrus baptizabat*, bien que ce lieu et le baptistère de Sainte-Agnès fussent différents.

10. *Clerus et populus...*] En 420, un an après son intronisation, Boniface tomba gravement malade. Aussitôt les partis recommencèrent à s'agiter. Revenu à la santé, le pape sollicita de l'empereur, par une lettre datée du 1er juillet 420 (Jaffé, 353), que l'on prît des mesures pour empêcher le renouvellement du schisme après sa mort. Honorius répondit par une loi où il était décidé que, en cas de double élection, les deux compétiteurs seraient écartés et qu'on ne reconnaîtrait qu'un pape élu d'un consentement unanime. Ainsi la division des esprits survivait à la fin du schisme d'Eulalius. Cependant saint Augustin rapporte, il est vrai sur un on-dit, que Célestin, le successeur de Boniface, fut ordonné *sine ulla plebis discessione* (Aug. *Ep.* 209). Cet accord ne pouvait être complet, car Valentinien III fut obligé de menacer de peines sévères ceux *qui pravis suasionibus a venerabilis papae sese communione suspendunt, quorum schismate plebs etiam reliqua vitiatur* (*Cod. Theod.* XVI, v, 62); ces fauteurs de schisme ne peuvent être que des adhérents d'Eulalius.

11. *H. c. ut nulla mulier — nisi minister*] On sait que les femmes, même les diaconesses, étaient rigoureusement exclues du ministère de l'autel (Gélase, *ep. ad episcopos Lucaniae*, c. 26); quant aux fonctions dont il est ici question, ce sont celles des bas clercs, des ostiaires ou des sacristains. La seconde épître apocryphe de Clément à Jacques (Migne, *P. G.*, t. I, p. 483) les décrit longuement, supposant toujours qu'elles sont remplies par des clercs.

12. *nec servum — vel cuiuslibet rei*] Concile des 275 évêques : « Ut nullus clericus ordinetur curiae obnoxius nec conductor quis » ex clero fiat publico nec privatae rei. » — Je cite ce document apocryphe à cause de sa ressemblance dans l'expression avec le *L. P.* Mais il n'est pas douteux que l'ordination des esclaves et des curiales n'ait été interdite par le droit ecclésiastique du temps; comme aussi il est certain que les clercs ne pouvaient être régisseurs de domaines publics ou privés.

13. *H. f. oratorium in cymiterio s. Felicitatis*] Fondation omise dans les deux abrégés F et K, et peut-être dans la première édition. — Cet oratoire est mentionné dans les itinéraires du viie siècle. M. de Rossi a identifié le cimetière avec un groupe de tombes à fleur de sol et de galeries souterraines qui se trouvent hors de la porte Salaria, à droite, à moins d'un mille de Rome (*Bull.* 1863, p. 41, 46; cf. 1865, p. 1; *Roma sott.*, t. I, p. 176, 177). L'oratoire lui-même n'a pas été retrouvé. Mais on a pu en reconstituer, dans une certaine mesure, la décoration picturale en se servant de l'inscription suivante, dont les quatre premiers vers étaient évidemment au-dessous d'une peinture représentant la martyre au moment de son supplice, les autres au-dessous d'une représentation de son triomphe céleste, au milieu de ses sept fils martyrs aussi :

Intonuit metuenda dies; surrexit in hostem
impia tela mali vincere cum properat.
Carnificis superare vias tunc mille nocendi
sola fides potuit quam regit Omnipotens.
Corporeis resoluta malis, duce praedita Christo
aetheris alma parens atria celsa petit.
Insontes pueros sequitur per amoena vireta;
tempora victricis florea serta ligant.
Purpuream rapiunt animam caelestia regna,
sanguine lota suo membra tenet tumulus.
Si titulum quaeris, meritum de nomine signat;
ne opprimer[er... dux] fuit ista mihi.

(De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 88, 116, 136); le dernier vers, restitué par M. de Rossi (*Bull.* 1863, p. 43) contient une allusion assez claire au secours que Boniface reconnaissait devoir à sainte Félicité. — Le tombeau de la martyre n'était pas seul dans l'oratoire; on y vénérait aussi celui de l'un de ses fils, Silanus ou Silvanus. La *Depositio martyrum* philocalienne (ci-dessus, p. 11) marque sa fête dans le cimetière de Maxime, c'est-à-dire dans celui de sainte Félicité : « et in Maximi, Silani »; puis elle ajoute : « hunc » Silanum martirem Novati furati sunt. » Ainsi, en 354, le tombeau de saint Silanus était vide. Le pape Innocent, peu avant Boniface, avait repris aux Novatiens de Rome beaucoup d'églises et autres lieux de réunion (Socrate, *H. E.*, VII, 9); c'est sans doute alors que les reliques de Silanus revinrent à leur place primitive. En effet, le martyrologe hiéronymien, qui contient un calendrier romain de même provenance que le férial philocalien de 336-354, mais retouché au ve siècle et notamment vers le temps de Boniface, ne contient aucune trace de la petite note *hunc Silanum*, etc. Cf. H. Doulcet, *Essai sur les rapports de l'église chrétienne*, etc., p. 204 et suiv.

14. *Qui etiam sepultus est...*] La vie d'Hadrien Ier, no 345, semble distinguer, tout en les rapprochant, l'édifice où reposait saint Silvanus et celui où se trouvait le tombeau de Boniface; cf. De Rossi, *Bull.* 1863, p. 45. — L'épitaphe est perdue; celle que beaucoup d'auteurs attribuent à ce pape est en réalité celle de Boniface II. — La date est fausse. Le martyrologe hiéronymien, d'accord avec la chronologie, indique la véritable, le 4 septembre : « *II non. sept.* Romae, in cymiterio Maximi, ad s. Felicitatem, via » Salaria, depositio Bonifatii episcopi. »

XLV.

62 I CAELESTINUS, natione Campanus, ex patre Prisco, sedit ann. VIII m. X d. XVII. Hic multa constituta fecit et constituit [1] ut psalmi David CL ante sacrificium psalli antephanatim ex omnibus, quod ante non fiebat, nisi tantum epistula beati Pauli recitabatur et sanctum Evangelium. Hic fecit constitutum [2] de omnem ecclesiam,
II maxime et de religione, quae hodie archivo ecclesiae detenentur recondite. Hic dedicavit basilicam Iuli in qua optulit post ignem Geticum ;

patenam argenteam, pens. lib. XXV;
scyphos argenteos II, pens. sing. lib. VIII;
amas argenteas II, pens. sing. lib. X;
calices minores argenteos V, pens. sing. lib. III;
aquamanules argenteos, pens. lib. X;
candelabra argentea II, pens. sing. lib. XXX;
canthara cereostata aerea XXIIII, pens. sing. lib. XXX;
item coronas argenteas X, pens. sing. lib. X.

Ad beatum Petrum [4] apostolum :

farum cantharum, pens. lib. XXV, ex argento purissimo;
canthara argentea cireostata in gremio basilicae XXIIII, pens. sing. lib. XX.

Ad beatum Paulum apostolum :

farum cantharum argenteum, pens. lib. XXV;
canthara cyreostata XXIIII, pens. sing. lib. XX.

III Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., presbiteros XXXII, diaconos XII; episcopos per diversa loca XLVI. Qui etiam sepultus est [6] in cymiterio Priscillae, via Salaria, VIII id. april. [7] Et cessavit episcopatus d. XXI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Celestinus $A^{23}B^{6}C^{34}E^{13}$ — Campanus $AC^{3}E$: Romanus $BC^{124}D$ — an. VIIII $A^{2}E$ — m. I $C^{4}EG$: *om.* C^{3}—d. VIIII $A^{56}C^{34}EG$—fecit m. const. E — **2** David *om.* B^{2} — CL ps. David $E^{13}G$—psallerentur $A^{56}BCDEG$ (sallerentur C^{1}) —antefanatim A^{1} : antifonatim A^{25} : antiphanatim A^{3} : antiphonatim $A^{6}B^{6}C^{2}D$: ante/////// B^{1} : antephenatim B^{2} : antephanatim B^{34} : antephonatim $B^{5}C^{1}$: antephanati $C^{3}E^{3}$: antiphonati E^{1} — ex omnibus *om.* $E^{13}G$ — quos A^{2} — nisi] sic BC — **3** epistula $B^{3}CE^{3}$ — beati *om.* B^{2} — recit. ep. Pauli ap. E^{13} — < apostoli > Pauli $B^{13456}C^{3}$: Pauli < apostoli > $B^{2}C^{12}DE^{13}$ — recitavatur E^{3} — evangelium < et sic missas fiebant> $KE^{13}G$: <et sic missa caelebrabatur> FD— de] per A^{3} — omnem $A^{13}B^{1}C^{23}$: omni *cet.* — ecclesiam C^{23} : ecclēs A^{1} : ecclesia *vulgo* — **4** et *om.* A^{56} — de *om.* $A^{6}C^{2}$ — relegione $B^{5}C^{3}$ — quod A^{56} : que C^{2} — odie B^{1} — archibo $A^{1}C^{2}$: arcivo $A^{235}B^{2}C^{1}$: < in > arc. A^{56} — detenentur A^{1} : detinentur A^{23} : detinetur A^{56} : tenentur *cet.* — reconditae $A^{23}B^{1}$: reconditum A^{56} : reconditi B^{6} — basilica E — Iuli $A^{13}B^{1}C^{23}$: Iuliae EG : Iulii *cet.* — in quo B^{6} — in qua multa dona optulit A^{2} : in qua optulit dona multa A^{3} : *deinde silet uterque usque ad ordinationes* — **5** optulit AC^{2} — igne A^{1} — Geticum A^{156} : Reticum $B^{1}E$: Zeticum *cet.* — **6** XV E — **7** sciphos A^{1} — argenteos *om.* A^{15} — VIII-lib. *om.* C^{1} — **8** armas C^{3} — **9** calices-lib. X *om.* E — minores *om.* A — V arg. C^{1} — lib. IIII B^{1} — **10** aquamanus A^{1} : aquas manules B^{1} : aquam manuales C^{3} — argenteos AD : argenteo I B^{2} : argenteas $B^{356}C^{3}$: argentea C^{1} — **12** canthara-lib. XXX *om.* B^{36} — canthara $B^{1}C^{23}$ — cantharas cerostatas E — cirostata herea C^{3} — XXXIIII A^{5} : XXXIII A^{6} : XXIII D : XIIII E — lib. XX A^{1} — **13** item-lib. XX (*l.* 17) *om.* A — **15** ex argento purissimo pens. l. XXV B^{234} — < argen̄t > C^{24} — pens.-cantharum (*l.* 18) *om.* C^{1} — pens. < sing. > B^{234} — lib. XV B^{234} — argento] arco C^{3} — **16** cantharas arg. cerostatas E — cireostata C^{3} — XXXIIII B^{6} — **17** ad-lib. XX *om.* $B^{3}E$ — apostulum A^{1} — **18** pharum cantarum A^{1} — argenteum *om.* A — **19** cyreostata $A^{1}C^{3}$: cirostata B^{1} : < aerea > C^{1} : < argent. > C^{24} — lib. *om.* C^{3} — **20** ord. II A^{6} : < in urbe Roma > BCD — presb. XXXIII D — XII *om.* A^{5} — **21** num. XLVI $BC^{2}D$ (XLVII B^{5} : XLIII D) — est *om.* C^{3} — cymeterium B^{1} — Priscellae A^{1} : Priscille C^{3} — IIII id. B^{2345} — episcopatus < in urbe Roma > $B^{56}D$

NOTES EXPLICATIVES.

1. *H. c. ut psalmi...*] Il s'agit ici de l'introduction d'une psalmodie officielle et régulière dans le service divin. Jusqu'à Célestin il ne comportait, avant la liturgie proprement dite (*missa fidelium*), que des lectures tirées des épîtres apostoliques et de l'Evangile. Désormais ces lectures durent être précédées d'une psalmodie. Les mots *antiphonalim ex omnibus*, particuliers à la seconde édition, indiquent la façon dont cette psalmodie était exécutée : toute l'assistance y prenait part, divisée en deux chœurs qui se répondaient. — On sait que le chant alternatif des psaumes a été d'abord introduit en Orient (S. Basile, ep. 207; Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 10; cf. Socrate, *H. E.*, VI, 8), puis en Italie, dans l'église de Milan, en 387 (Aug., *Conf.* IV, 7). Il n'est pas étonnant que l'église romaine, toujours si fidèle à ses anciens usages, ait attendu quelque temps avant d'accueillir cette innovation. Mais comme nous n'avons ici que le témoignage du second éditeur, qui paraît avoir glosé sur ce point le texte primitif, il y a peut-être lieu de conserver des doutes sur l'attribution de ce règlement au pape Célestin. — Quant à l'institution de la psalmodie préliminaire à la messe, c'est le premier auteur lui-même qui la rapporte à ce pape. Il faut voir ici le commencement de ce que nous appelons l'office divin. Bien que les anciens auteurs mentionnent l'usage de prier en dehors des assemblées liturgiques, à certaines heures du jour et de la nuit, et que le texte du psautier ait été souvent employé comme formule pour ces prières, il a fallu un certain temps avant qu'on arrivât à transporter le chant du psautier dans le service religieux public. Je dis le chant du psautier et non de psaumes isolés, car la donnée fondamentale de l'office divin est le chant ou la récitation du psautier tout entier, non sans doute dans une seule séance, mais dans un temps déterminé, c'est-à-dire dans l'espace d'une semaine. Tel est au moins, depuis le VI[e] siècle environ, l'usage de l'église romaine, et ce passage du *L. P.* permet de remonter jusqu'au siècle précédent. Il est tout naturel qu'il ne parle que du psautier, car nous savons que les leçons, et, à plus forte raison, les répons et autres pièces accessoires, n'ont été introduites que plus tard. Théodemar, abbé du mont Cassin vers la fin du VIII[e] siècle, dit, dans une lettre adressée à Charlemagne (Jaffé, *Monum. Carol.*, p. 360) qu'au temps de saint Benoît, c'est-à-dire précisément au temps où le *L. P.* a été écrit, *necdum in Romana ecclesia, sicut nunc leguntur, sacras scripturas legi mos fuisse; sed post aliquo tempore hoc institutum esse, sive a beato papa Gregorio, sive, ut ab aliis adfirmatur, ab Honorio.*

2. *H. f. constitutum....*] Cette phrase et la donation qui la suit manquent aux abrégés de la première édition. — Il nous reste plusieurs lettres de Célestin, relatives aux affaires ecclésiastiques de Gaule, d'Afrique, d'Illyrie et surtout à celle de Nestorius et du concile d'Ephèse (431). Mais aucune de ces pièces n'est spécialement désignée ici.

3. *Hic dedicavit basilicam Iuli*] La basilique actuelle de S. Maria *in Trastevere* (cf. JULES, note 4). — L'*ignis Geticus* est évidemment un incendie allumé pendant le sac de Rome par Alaric (24-27 août 410). Orose raconte (VII, 39) que le roi des Goths avait ordonné à ses soldats « ut si qui in sancta loca praecipueque in sanctorum » apostolorum Petri et Pauli basilicas confugissent, hos inprimis » inviolatos securosque esse sinerent. » Cependant il y eut des incendies et quelques églises purent avoir à en souffrir. Du reste, il est possible que par *loca sancta* il faille entendre, dans ce texte d'Orose, les sanctuaires où reposaient les corps des apôtres et des martyrs et non point les églises de la ville, simples lieux de culte catholique, auxquels les envahisseurs ariens devaient porter moins de respect. Le baldaquin d'argent de la basilique Constantinienne fut emporté par eux (XYSTUS III, note 9).

4. *ad beatum Petrum*] Ces dons aux églises apostoliques ne peuvent avoir eu pour but de remplacer des objets disparus en 410, car on sait que ces églises et leurs vases sacrés furent respectées par les vainqueurs (V. la note précédente et SILVESTRE, note 69, p. 195).

5. *Qui etiam sepultus est...*] Le tombeau de Célestin se trouvait dans la petite basilique de Saint-Silvestre sur la voie Salaria, audessus des hypogées priscilliens; sa place exacte est connue par l'itinéraire de Salzbourg (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176); il était dans l'exèdre de droite en entrant, auprès de celui du pape saint Marcel. On y lisait cette épitaphe :

Praesul apostolicae sedis venerabilis omni
quem rexit populo, decimum dum conderet annum,
Caelestinus agens vitam migravit in illam
debita quae sanctis aeternos reddit honores.
Corporis hic tumulus : requiescunt ossa cinisque,
nec perit hinc aliquid Domino, caro cuncta resurgit;
terrenum nunc terra tegit; mens nescia mortis
vivit et aspectu fruitur bene conscia Christi.

(De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 62, 101). Célestin avait fait exécuter des peintures dans cette église; elles sont citées par le pape Hadrien dans sa lettre à Charlemagne sur le culte des images (Hardouin, *Conc.*, t. IV, p. 812; Mansi, t. XIII, p. 801); c'est sans doute au-dessous de ces peintures qu'on lisait l'inscription suivante :

Qui natum passumque Deum repetisse paternas
sedes atque iterum venturum ex aethere credit,
iudicet ut vivos rediens pariterque sepultos,
martyribus sanctis pateat quod regia caeli
respicit interior, sequitur si praemia Christi.

(De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 62, 138; cf. *Bull.* 1880, p. 44). En même temps qu'elle expliquait le sujet de la fresque, l'entrée des martyrs Félix et Philippe (SILVESTRE, note 132, p. 200) dans le palais céleste, elle contenait une profession de foi significative sur les dogmes de l'incarnation et de la résurrection de la chair.

7. *VIII id. april.*] Cette date est fausse. Célestin, élu sans la moindre contestation (Aug., *ep.* 207), a dû être ordonné le dimanche après la mort de Boniface, c'est-à-dire le 10 septembre 422. En comptant de là les années, mois et jours que tous les catalogues lui attribuent, on arrive au 27 juillet 432; des calculs indépendants fixent au 31 juillet de la même année l'ordination de son successeur Xystus III et fournissent ainsi une vérification.

XLVI.

63 I XYSTUS, natione Romanus, ex patre Xysto, sedit ann. VIII d. XVIIII. Hic post annum unum et menses VIII incriminatur a quodam Basso. Eodem tempore audiens hoc Valentinianus Augustus iussit concilium [sancta synodus] congregari; et facto convento, cum magna examinatione, iudicium synodicum, purgatur a LVI episcopis, et condemnatur Bassus a synodo, ita tamen ut ultimo die viaticum ei non negaretur pietatis ecclesiae. Hoc

II audiens Valentinianus Augustus cum matre sua Placidia Augusta, furore sancto commoti, scriptionem Bassum condemnaverunt et omnia praedia facultatum eius ecclesiae catholicae sociavit. Qui notu divinitatis intra menses III defunctus moritur Bassus. Cuius corpus Xystus episcopus cum linteaminibus et aromatibus, manibus suis tractans, recondens sepellivit ad beatum Petrum apostolum, in cubiculum parentum eius.

III Hic fecit basilicam [2] sanctae Mariae, quae ab antiquis Liberii cognominabatur, iuxta macellum Libiae, ubi et obtulit hoc :

altarem argenteum purissimum, pens. lib. CCC;
patenas argenteas III, pens. lib. LX;
amas argenteas IIII, pens. lib. LX;
scyphum aureum purissimum, pens. lib. XII;
scyphos argenteos V, pens. lib. L;
calices ministeriales aureos II, pens. sing. lib. singulas;
calices ministeriales argenteos X, pens. sing. lib. ternas;
aquamanulis argenteus, pens. lib. VIII;
coronam farum ante altare argenteum, pens. lib. XXX;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Xistus A^{25} : Xyxtus $A^{3}B^{3}$: Xixtus B^{2} : Syxtus $C^{4}E^{3}$ — Xystus <tertius> A^{2}E — Syxto $B^{1}C^{3}$ — d. XVIII A^{6} — **2** anno B^{3} — VIII a. q. B. incriminatur accusatusque est EG — increminatur B^{1} — Vasso D : <patricio> A^{56} — Valentianus B^{56} : Valenianus C^{2} — concilium *om.* A^{56} — sancta synodus *om.* A^{2} : sanctam synodum A^{56} — sanctae C^{2}EG — **3** synodotus A^{13} (*corr.* a^{3}) : sinodi E — congregare C^{1} — convento $A^{123}B^{15}$: conventum C^{3} : conventu *cet.* — examinacione C^{3} — iudicio sinodia A^{2} : iudicio sinodi. cum EG — LXVI A^{56} — **4** condempnatur $A^{2-6}C^{13}$E : qn̄d damnatur B^{1} : condamnatur B^{5} — Vassus B^{2-5} — ad ultimum diem E — <propter humanitatem> pietatis BCDEG — **5** cum-Augusta *om.* A^{3} — matrem suam C^{23}D — Placida A^{2}EG (*corr.* e) : Placita B^{6} — Placidiam Augustam B^{234}C — furorem sanctum BCD — promoti A^{156} : permoti A^{2} : promotus A^{3} : comoti C^{3} : committi D : moti G — proscriptione A^{2} : scriptione A^{56}EG : sorreptionem B^{6}D — **6** condempnavit A^{3} — eius <et> C^{1} — sociaverunt EG — qui *om.* C^{1} — nutu $A^{2-6}B^{356}$ c$^{1}C^{2}$DEG — **7** defunctus *om.* A^{56} — Bassus *om.* A^{256} — Systus C^{3} — cum *om.* C^{3} — lentiaminibus C^{13} — **8** et recondens A^{56} : recondensque EG — sepellivit $A^{1}B^{1}$: sepelivit *cet.* — apostulum A^{1} — cubiculum A^{123} : cubiculo *cet.* — parentorum B^{2-6}CD — **9** Mariae <semper virginis> C^{1} — Liberi BC^{1} — marcellum C^{2} — Lybiae A^{1} — ubi-hoc] cui multa dona contulit A^{3}, *in quo cetera desunt usque ad ordinationes.* — et *om.* B^{5} — **10** optulit B^{1} — haec $A^{56}C^{2}$: dona A^{2} *qui sequentia omittit usque ad* esse videtur (*p.* 233, *l.* 13) — **11** altarem $B^{1}C^{23}$ — **12** pens. sing. lib. XX A^{56} — lib. X B^{6} — **13** lib. *om.* C^{3} — XXV A^{56} : XV C^{24} — **14** purissimum *om.* C^{24} — lib. L E — **15** lib. V A^{5} : sing. lib. X C^{24} — **16** calices-singulas *om.* E — aur. min. C^{2} — menesteriales C^{3} — aurei A^{1} — aureos-ministeriales *om.* C^{1} — II *om.* $A^{1}B^{6}$ — singulas *om.* $A^{6}B^{1}$: III B^{234} — **17** calicem A^{1} — arg. min. C^{2} — X *om.* A^{5} — **18** aquamanulis $A^{15}B^{15}C^{13}$: aquamanules c$^{1}C^{2}$: aquamanuales A^{6} : aquamanile B^{2} : aquamaniles B^{36}DE — ar̄g A^{1} : argenteus B^{1} : argenteas $B^{5}C^{13}$: argenteos $A^{6}B^{36}$D : argenteo I B^{2} : argenteo B^{1} — pens. <sing.> C^{2} — **19** coronam <argenteam> c^{1} — altarem B^{1} — argenteo A^{15} : argenteum $B^{5}C^{1}$: argenteam B^{2}E — arg. ante alt. C^{2} —

coronas argenteas farales XXXIIII, pens. sing. lib. X;
candelabra argentea IIII, pens. sing. lib. XX;
tymiamaterium argenteum, pens. lib. V;
canthara cereostata aurocalca XXIIII, pens. sing. lib. XV;
possessio Scauriana, territurio Gazitano [3], praest. omnia inibi cum adiacentibus adtiguis sol. CCCXII et tremissium;
possessio Marmorata, territurio Penestrino, praest. sol. XCII;
possessio Celeris, territurio Afilano [4], praest. sol. CXI et tremissium;
domus Palmati, intra urbe, iuxta inibi basilicae [5], cum balneum et pistrinum, praest. sol. CLIIII, siliquas III;
domus Claudi, in Sicininum [6], praest. sol. CIIII;
cervum argenteum fundentem aquam, pens. lib. XX;
omnia vasa baptismi sacrata argentea, pens. lib. XV;
cenacula [7] a regiae gradorum adherentes basilicae vel quidquid intrinsecus esse videtur.

Hic ornavit de argento confessionem beati Petri apostoli, qui habet libras CCCC. Ex huius supplicatione optulit IV 65
Valentinianus Augustus imaginem auream [8] cum XII portas et apostolos XII et Salvatorem gemmis pretiosissimis ornatam, quem voti gratiae suae super confessionem beati Petri apostoli posuit. Fecit autem Valentinianus Augustus ex rogatu Xysti episcopi fastidium [9] argenteum in basilica Constantiniana, quod a barbaris sublatum fuerat, qui habet libras $\overline{II}$. Huius temporibus fecit Valentinianus Augustus confessionem beati Pauli apostoli ex V
argento, qui habet libras CC. Item fecit Xystus episcopus confessionem [10] beati Laurenti martyris cum columnis porphyreticis et ornavit platomis transendam, et altarem et confessionem sancto martyri Laurentio de argento purissimo, pens. lib. L;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 fiarales C^{3} — XXXIII B^{1} — sing. *om.* E — **2** sing. *om.* E — **3** tymiaterium A^{1} : timiamatarium $B^{1}C^{3}$: tymiamaterium C^{1}. **4** cerostata A : cereostata $B^{5}C^{3}$ — aurichalca C^{2} — sing. *om.* E — **5** possessionem E, *deinde compendio* poss̄ — Cauriana A^{6} : Sauriana B^{5} : Cauricana B^{6} : Scauriano C^{2} : Scariana C^{4} — Scaurianam <in> E *et ita porro* — terretorio C^{3} — Gitano A^{1} : Gazatano A^{5} : Gazitana A^{6} : Gazetano C^{2} : Cazetano C^{4} : Gacitano E — omnia *om.* A^{56} — inibi-adtiguis *om.* A^{6} — **6** trimissium C^{3} — **7** possessio-XCII *om.* D — Mamorata A^{6} : Marviorata B^{5} : Martini. ui.orata B^{6} — terreturio C^{3} — Penes-trino-territurio *om.* A^{5} — Praenistino B^{1} : Penistrino C^{3} — sol. CXII B^{5} : XCV C^{2} : CLII E—XCII-sol. *om.* $A^{6}C^{1}$— **8** Caeleris A^{1} : Cerealis B^{5} : *om.* D — terretorio C^{3} — Filano A^{1} : Afiliano B^{56} — XCI et trimissium C^{3} — **9** domos $A^{1}C^{2}$: domum E — Palmas C^{1} — urbem $B^{5}C^{2}E$: urbem Romam AG — <et> iuxta A^{56} — basilicam $C^{1}E$ — balneo $B^{156}C^{1}E$ — pristinum $A^{5}C^{12}$: pistrino B^{2} : pristino E — CLIII C^{24} — sil. IIII B^{5} : *om.* E — **10** domus-CIIII *om.* E — domos $A^{15}B^{4}$ — Sicinum $A^{15}B^{6}D$: Sicino A^{6} : Sicinium $B^{2}C^{1}$ — CIII $A^{5}B^{1}D$ — **11** cervum <in fontem> BCDE (in <fundum> D — arg. in fonte E) — cervus argenteus fundens A^{6} — lib. XXX E — **12** arg. sacr. C^{1} — sacramenta B^{1} — pens. $A^{56}C^{2}$: *om. cet.* — lib. *om.* B^{56} — **13** cinacula $B^{135}C^{3}$: caenacula C^{14} — a *om.* $B^{1}EG$: ad C^{24} : ae C^{1} — regia $A^{6}B^{5}$: reg//// B^{1} — basilice C^{3} — quidquid AB^{13} : quicquid *cet.* — intrinsicus B^{1} : intransitus B^{5} : intremsitus C^{1} (*corr.*) — videntur B^{6} — esse vid. int. E.

14 ordinavit $A^{25}B^{1256}$ — confessione E — apostuli A^{1} — qui-CCCC *om.* A^{2} — quae $A^{56}E$ — quadringentas A^{1} : CCC A^{56} — ex A^{125} : *om. cet.* — optulit $A^{125}B^{5}C^{2}$ — **15** Valentini A^{2} : Valentianus B^{6} — immaginem $B^{5}C^{3}$— portis E—apostulos A^{1} — <cum> gemmis C^{2} : <in> gemmis E — praeciosissimis C^{3} — **16** ornata A^{2} : ornatum $A^{6}C^{12}$— quem-suae *om.* BCDEG (*cf. infra, p.* 235, *n.* 8) —quae A^{5} — noto A^{5} : voto A^{6} —super] sub B^{6}—confessione $A^{2}B^{6}$ — apostuli A^{1} — posuit *om.* BCDEG — autem <et> A^{2} — Valentianus A^{1} — **17** Sixti C^{3} — fastidium A^{12} : farumstidium A^{5} : vastigium $B^{234}C^{1}$: fastigium *cet.* — basilicam Constantinianam BCD — Constantiana A^{1} — a *om.* A^{2} — sublevatum C^{1} (*corr.*) — **18** qui-$\overline{II}$ *om.* A^{2} — quod E — habet] pens. BCDEG — II A^{1} : II milia A^{56} : DXI E : $\overline{I}$ DCX *cet.*— apostuli A^{1} — **19** argento <purissimo> E— qui-CC *om.* A^{2}—quae $A^{56}E$— fecit *om.* B^{5}—Systus C^{1}—**20** porphyreticis A^{1} : porfhireticis B^{1} : purferiticis C^{3}—latomis A^{56} : *om.* BCDEG—trasenda A^{12}: transcendam $A^{56}B^{1}C^{1}$: transendam $B^{2-5}E$: trasendam $B^{6}C^{2}$: transsendam D —et altarem *om.* A^{6} — altare $A^{1}C^{1}$ — et *om.* C^{2}—sancti mar. Laur. E : s. Laur. m. $A^{12}C^{2}$: fecit altare beati Laurentii A^{56} — **21** < fecit altarem >pens. BCDEG —pens. lib. L *om.* A^{2} —

cancellos argenteos supra platomas purphyreticas, pens. lib. CCC;
absidam super cancellos [11], cum statuam beati Laurenti martyris argenteam, pens. lib. CC.

VI Fecit autem basilicam [12] sancto Laurentio, quod Valentinianus Augustus concessit, ubi et optulit :
patenas argenteas III, pens. sing. lib. XX;
amas argenteas III, pens. sing. lib. XV;
scyphos argenteos IIII, pens. sing. lib. VIII;
scyphum singularem aureum, ornatum de margaritis, pens. lib. X;
lucernam nixorum X auream, pens. lib. X;
calices argenteos ministeriales XII, pens. sing. lib. II;
aquamanulis argenteus, pens. lib. VIII;
ministerium ad baptismum vel paenitentiae ex argento, pens. lib. V;
conca aurocalca, pens. lib. XX;
coronas argenteas farales XXX, pens. sing. lib. VI;
fara canthara III, pens. sing. lib. XV;
candelabra argentea II, pens. sing. lib. XXX;
canthara cereostata in gremio basilicae aerea XXIIII;
fara aerea LX.

VII Fecit autem monasterium [13] in Catacumbas; fecit et fontem [14] baptisterii ad sanctam Mariam et columnis porphyreticis exornavit. Hic constituit columnas [15] in baptisterium basilicae Constantinianae, quas a tempore Constantini Augusti fuerant congregatas, ex metallo purphyretico numero VIII, quas erexit cum epistolis suis et versibus exornavit, et platoma [16] in cymiterio Calisti ubi conmemorans nomina episcoporum. Fecit autem sciphos aureos III : unum ad sanctum Petrum, qui pens. lib. VI; ad sanctum Paulum unum, qui pens. lib. VI; ad beatum Laurentium I, qui pens. lib. III; calices ministeriales aureos XV, pens. sing. lib. singulas.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 cancellus B^{5} : cancello C^{2} — argenteus B^{5} — super A — latomas A^{56} — porfureticas B^{1} : purfireticas C^{3} — pens. lib. CCC *om.* A^{2} — **2** absidam-CC *om.* A^{6} — absida A — cum A^{12} — cancellis A^{2} — statu $AB^{16}C^{4}E$: statutum B^{3} : statum *cet.* : statua *scripsi* — cum statu] constantem D — argentea $A^{2}B^{6}$: argenteum C^{1} : arḡg. *cet.*

3 autem *om.* $B^{1}C^{1}$ basilica A^{1} — beato BCDE — ubi-fara aerea LX (*l.* 17) *om.* A^{12} — et <haec> A^{6} — optulit $B^{1}C^{2}$: <dona haec> E — **4** XX-lib. *om.* C^{1} — **5** amas-XV *om.* C^{4} — sing. *om.* E — **6** IIII] III D — sing. *om.* E — lib. VIIII B^{5} — **7** singularem *om.* E — ornatis A^{6} — de *om.* A^{6} — margataritis B^{5} : margaritas C^{2} — lucernam-lib. X *om.* EG — **8** nixorem B^{6} — X *om.* A^{6} — aureum $B^{5}C^{2}$: ex auro B^{6} — **9** min. arg. C^{1} — sing. *om.* E — **10** aquamanulis $B^{5}C^{3}$: aquamanules $B^{13}C^{12}$ — arḡg B^{1} : argenteas $B^{5}C^{13}$ — **11** ministeriales C^{1} — ad b.] baptismi A^{6} — poen. $A^{6}B^{1}$: paen. $B^{25}C^{1}$: pen. $B^{36}C^{23}$ — pens. $A^{6}B^{1}E$: *om. cet.* — **12** concam $A^{6}C^{2}E$ — ex auricalco A^{6} : aurocalcha C^{3} : aurocalincam E — **13** sing. *om.* E — **14** faras cantharas arg. IIII E — <argent.> III C^{24} — XV <ex argento> $B^{56}C^{13}G$ — **15** candelabras $B^{5}C^{3}$ — argenteas B^{5} : *om.* C^{1} — **16** cantharas cerostatas E — erea C^{3} : aereas E — **17** faras aereas E — herea C^{3} — **18** Fecit-exornavit *om.* BCDEG — Catymbas A^{1} : Catacumba A^{56} — **19** Hic-exornavit] Hic fecit in basilicam Constantinianam ornamentum super fontem quod ante non erat, id est epistulia marmorea et columnas purfyreticas eregit quas Constantinus Augustus congregatas demisit, et iussit ut erigerentur, quas et versibus exornavit (basilica -na $B^{23}C^{1}$ — quod] quo B^{36} — epistilia $B^{23}C^{1}E$: pistilia B^{5} : epistolia D — purfiriticas C^{3} — erigit $B^{56}C^{3}$: erexit E — demisit $B^{1}C^{23}$: dimisit *cet.* — eregerentur B^{3}) — a] ex A^{5} : *om.* A^{6} — **20** fuerat A^{2} — congregata A^{56} — marmore A^{56} — **21** et plat.] Hic fecit plat. $A^{56}BCDE$ — latomas A^{56} : platomam $B^{1}C^{2}$: plathoma C^{3} : platoniam E — Calisti <via Appia> $A^{56}BCDEG$ — ubi-episcoporum A^{12} : ubi com. nomina scripsit ep. et martirum A^{56} : ubi nomina episcoporum et martyrum scripsit commemorans BCDEG — Fecit-singulas *om.* $A^{2}BCDEG$.

Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., presbiteros XXVIII, diaconos XII; episcopos per diversa IX
loca LII. Et huius temporibus [17] fecit Petrus episcopus basilicam in urbe Roma sanctae Savinae, ubi et fontem VIII
construxit. Qui etiam sepultus est [18] via Tiburtina, in crypta, iuxta corpus beati Laurenti. Et cessavit episcopatus dies XXII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 III A : *cet. om.* — III <in urbe Roma> BCDEG—XXVIIII B^6C^2 : XVIIII C^3 — diac. XV B^5C^{23} — 2 num. LII $B^{234}C^2D$ — Et huius-construxit *om.* BCD — basilica A^1 — Roma *om.* E — Sabinae A^2 — crypta $A^1B^3C^2$: scripta C^1 : cripta *cet.* — 3 Laurentii B^5 : <martyris> C^1—4 d. XXII <A morte Silvestri usque ad hunc primum Leonem sunt anni XCVIIII m. V d. XXVI> E.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic post annum...*] Sur ce récit, emprunté, avec certaines modifications, aux *Gesta de Xysti purgatione*, v. Introd., p. CXXVI. Sur la différence des deux éditions, *ibid.*, p. LX. — Les mots *sancta synodus*, l. 1-2, me paraissent être une glose à *concilium*.

2. *Hic fecit basilicam...*] Cette vénérable église est encore, dans son ensemble et malgré beaucoup de retouches, ce qu'elle était au ve siècle. Les colonnades qui la divisent en trois nefs, leurs entablements, les murs qu'ils supportent, les mosaïques qui les décorent et où sont représentées des scènes de l'Ancien Testament, l'arc triomphal tout couvert de mosaïques où sont retracés divers sujets relatifs à la naissance et à l'enfance du Sauveur, tout cela est l'œuvre de Xystus III. Au sommet de l'arc triomphal on lit encore, en mosaïque, l'inscription : XYSTVS EPISCOPVS PLEBI DEI. La grande mosaïque absidale a été, il est vrai, refaite dans les dernières années du XIIIe siècle; mais il est très probable qu'elle conserve encore, notamment dans sa partie inférieure et dans la belle vigne qui encadre le sujet principal, beaucoup de parties remontant à l'œuvre primitive (Voir là-dessus E. Müntz, *Revue archéologique*, 1879, p. 114 et suiv. et l'étude que M. de Rossi a consacrée à cette composition dans ses *Musaici*). Ces mosaïques sont citées par le pape Hadrien (v. les références données dans la note 8, ci-dessous). — Une inscription en mosaïque, contenant la dédicace de la basilique à la sainte Vierge, se développait au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur :

Virgo Maria, tibi Xystus nova tecta dicavi
digna salutifero munera ventre tuo.
Tu genitrix ignara viri, te denique foeta
visceribus salvis edita nostra salus.
Ecce tui testes uteri tibi praemia portant
sub pedibusque iacet passio quaeque sua,
ferrum, flamma, ferae, fluvius, saevumque venenum;
tot tamen has mortes una corona manet.

(De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 71, 98, 139; les derniers vestiges de cette inscription ont péri au commencement du XVIIe siècle). Les deux derniers distiques font allusion à une ordonnance, maintenant disparue, de figures qui représentaient les martyrs marchant vers le trône de la Vierge-Mère, chacun ayant sous ses pieds les instruments de son supplice, comme sainte Agnès dans la mosaïque absidale de sa basilique, sur la voie Nomentane. Ces figures se trouvaient probablement entre les fenêtres, de chaque côté de la nef. La conception générale de la décoration, comme aussi le texte de l'inscription dédicatoire, montrent que la basilique de Sainte-Marie-Majeure a été destinée à perpétuer le souvenir du triomphe remporté au concile d'Ephèse par le dogme de la maternité divine de Marie. La dédicace de cette église est marquée dans le martyrologe hiéronymien au 5 août: *Romae, dedicatio basilicae sanctae Mariae.* L'anniversaire en est encore fêté ce jour-là, sous le titre de Sainte-Marie aux Neiges.

3. *territurio Gazitano*] Sur ce territoire, v. SILVESTRE, note 113, p. 200.

4. *territurio Afilano*] V. SILVESTRE, note 117, p. 200.

5. *iuxta inibi basilicae*] On doit entendre sans doute ici la basilique de Sainte-Marie-Majeure elle-même.

6. *in Sicininum*] C'est le nom que portait l'emplacement de l'église; v. LIBÈRE, note 18, p. 209.

7. *caenacula a regiae gradorum*] Il s'agit sans doute ici d'édifices voisins des degrés par lesquels on accédait à l'une des portes de la basilique.

8. *imaginem auream cum XII portas*] Le pape Hadrien cite ce monument dans sa lettre à Charlemagne sur le culte des images (Hardouin, t. IV, p. 812; Mansi, t. XIII, p. 801; cf. Jaffé, *Bibl.*, t. VI, p. 245) : « Sed et per rogatum eius (Xysti) Valentinianus Augustus fecit imaginem auream cum XII portis et Salvatore gemmis pretiosis ornatam, quam voto gratiae super confessionem b. Petri apostoli posuit; et a tunc usque hactenus apud nos ab omnibus fidelibus venerantur. » On peut s'en faire une idée par la décoration de certains sarcophages romains du IVe et du Ve siècle, qui représentent le Christ et les douze apôtres rangés sous les arcades d'un portique. Il est difficile de dire si cette grande pièce d'orfévrerie ornait le sommet du ciborium du maître autel ou si elle se développait au-dessus de la porte de la confession. Elle échappa au sac de Genséric (455); c'est sans doute lors du pillage de la basilique par les Sarrasins (846) qu'elle fut emportée.

9. *fastidium argenteum...*] En remplacement de celui qui avait été donné par Constantin (SILVESTRE, p. 172; cf. p. 191, note 29) et que les barbares, c'est-à-dire les Goths d'Alaric, avaient volé.

10. *confessionem b. Laurentii*] Sur la confession de saint Laurent, sa décoration au IVe siècle et les représentations figurées qui nous en sont parvenues, v. SILVESTRE, p. 197, note 84. Les grilles d'argent données par Constantin avaient probablement disparu dans le pillage de 410. Xystus III les remplaça, mais en les disposant sur un soubassement formé de dalles de porphyre. Aux colonnes torses que l'on voit dans les médailles de Gaudentianus et de Successa (*l. c.*) il substitua des colonnes unies, également en porphyre. Ce sont sans doute ces colonnes qui soutiennent le *ciborium* du maître-autel actuel. Cet autel est revêtu de grandes plaques de porphyre qui doivent avoir été empruntées à la *transenna* de Xystus III. Quant aux grilles d'argent, elles ont été remplacées par les grilles de fer que l'on voit maintenant.

11. *absidam super cancellos*] Une niche, destinée à contenir la statue du saint. Les médailles déjà citées n'en ont pas la moindre trace.

12. *basilicam sancto Laurentio*] C'est la *basilica maior* des topographes du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176; cf. *Bull.* 1864, p. 41). Elle porte déjà ce nom dans deux inscriptions du Ve siècle : *in b*ASSILICA MAXIO*re*, IN BASILICA MAIORE AD DOMNV LAVRENTIVM (De Rossi, *Bull.* 1876, p. 22, 23). Comme

je l'ai expliqué ci-dessus (Silvestre, note 84), elle correspond à la nef de l'église actuelle; son abside disparut au xiiie siècle, lorsqu'on réunit en une seule les deux anciennes basiliques. Les collectionneurs du viie siècle et des deux siècles suivants ne paraissent y avoir copié aucune inscription dédicatoire. — Le martyrologe hiéronymien enregistre, au 2 novembre, l'anniversaire de la dédicace de cette basilique, sous son vocable officiel : *Dedicatio basilicae sanctorum Xysti, Hippolyti et Laurentii.* Xystus est ici évidemment le célèbre pape martyr enterré sur la voie Appienne.

13. *monasterium in Catacumbas*] Voici, dans le *L. P.* au moins, le premier exemple de ces monastères fondés auprès des basiliques suburbaines, pour y entretenir l'office divin avec une régularité que l'on n'eût pu obtenir du seul clergé paroissial. — Le lieu *ad Catacumbas* contenait deux sanctuaires célèbres, celui des apôtres, c'est-à-dire le tombeau, désormais vide, où ils avaient reposé depuis l'année 258 jusqu'à la fondation de leurs basiliques sous Constantin (Damase, note 9; cf. Introd., p. civ-cvii), et celui du martyr Sébastien, encore consacré par une église que des religieux desservent et que fréquentent les fidèles. On n'a point de témoignages anciens sur sa fondation, mais seulement une inscription d'ex-voto, dédiée au martyr par deux prêtres de l'église qui porte actuellement le nom des saints Jean et Paul:

TEMPORIBVS SANCTI
INNOCENTI EPISCOPI
PROCLINVS ET VRSVS PRAESBB
TITVLI BYZANTI·
SANCTO MARTYRI
SEBASTIANO EX VOTO FECERVNT

(Au musée de Latran, cl. I; cf. De Rossi, *Bull.* 1877, pl. iii-iv).

14. *fontem baptisterii ad s. Mariam*] Ce baptistère n'a laissé aucune trace dans les édifices actuels.

15. *H. c. columnas in baptisterium — versibus exornavit*] Ces huit colonnes de porphyre sont encore en place, avec leur entablement (*epistylia, epistulia, epistolia*) octogone, sur lequel se développe l'inscription métrique suivante, à raison d'un distique sur chacun des côtés de l'octogone :

GENS SACRANDA POLIS HIC SEMINE NASCITVR ALMO
QVAM FECVNDATIS SPIRITVS EDIT AQVIS
VIRGINEO FETV GENITRIX ECCLESIA NATOS
QVOS SPIRANTE DEO CONCIPIT AMNE PARIT
COELORVM REGNVM SPERATE HOC FONTE RENATI
NON RECIPIT FELIX VITA SEMEL GENITOS
FONS HIC EST VITAE QVI TOTVM DILVIT ORBEM
SVMENS DE XPI VVLNERE PRINCIPIVM
MERGERE PECCATOR SACRO PVRGANDE FLVENTO
QVEM VETEREM ACCIPIET PROFERET VNDA NOVVM
INSONS ESSE VOLENS ISTO MVNDARE LAVACRO
SEV PATRIO PREMERIS CRIMINE SEV PROPRIO
NVLLA RENASCENTVM EST DISTANTIA QVOS FACIT VNVM
VNVS FONS VNVS SPIRITVS VNA FIDES
NEC NVMERVS QVEMQVAM SCELERVM NEC FORMA SVORVM
TERREAT HOC NATVS FLVMINE SANCTVS ERIT

M. Rohault de Fleury (*Le Latran au moyen âge*, p. 33) a démontré que l'on appuya sur la colonnade octogonale de Xystus III, d'une part une voûte semi-circulaire analogue à celle que l'on voit encore à S. Costanza, d'autre part un tambour à coupole qui recouvrait le centre de l'édifice. Ces constructions supérieures ont disparu depuis longtemps. — La dédicace du baptistère fut marquée dans le martyrologe hiéronymien, au 29 juin : *Dedicatio baptisterii antiqui Romae.*

16. ... *platoma in cymiterio Calisti*] L'encastrement de cette grande plaque de marbre est encore visible dans la crypte papale du cimetière de Calliste, au-dessus de la porte, à l'intérieur. M. de Rossi (*Roma sott.*, t. II, p. 33-48) est parvenu à restituer l'inscription, en partant de ce texte du *L. P.* et d'une énumération de papes et autres saints, dont il reste deux exemplaires imparfaits, l'un dans le martyrologe hiéronymien, au 9 août, l'autre dans un des recueils épigraphiques du viie siècle, la *Sylloge Turonensis* (*Inscr. christ.*, t. II, p. 66); ces deux énumérations ne peuvent dériver que du catalogue lapidaire lui-même. Voici la restitution de M. de Rossi; bien que l'inscription n'existe plus, je la transcris exceptionnellement en lettres capitales :

NOMINA EPISCOPORVM MARTYRVM ET CONFESSORVM
QVI DEPOSITI SVNT IN CYMITERIO CALLISTI

XYSTVS	DIONYSIVS	STEPHANVS	VRBANVS
CORNELIVS	FELIX	LVCIVS	MANNO
PONTIANVS	EVTYCHIANVS	ANTEROS	NVMIDIANVS
FABIANVS	GAIVS	LAVDICEVS	IVLIANVS
EVSEBIVS	MILTIADES	POLYCARPVS	OPTATVS

HORVM PRIMVS SANCTVS XYSTVS
PASSVS CVM AGAPITO FELICISSIMO ET ALIIS NVMERO XI

Quelques détails sont du domaine de la conjecture; mais l'ensemble peut être considéré comme certain; je n'ai fait, dans cette reproduction, aucun autre changement que celui de *coemeterio* en *cymiterio*, orthographe qui me paraît plus conforme aux usages du temps. Le texte du *L. P.*, tel que le donnent les mss. A, semble écarter le mot *martyrum* à la première ligne et, à plus forte raison, le *et confessorum* qui est un simple complément. Les deux derniers noms de la troisième colonne et les quatre derniers de la quatrième sont étrangers à la série des papes; ce sont des noms d'évêques d'autres sièges, enterrés par exception dans le cimetière de Calliste.

17. *Et huius temporibus fecit Petrus...*] Cette phrase, intercalée entre les ordinations et la sépulture, est peut-être une interpolation propre aux manuscrits A, d'où elle sera entrée dans la recension mixte E. Les manuscrits BCD ne l'ont pas : il est vrai qu'ils présentent, pour toute la fin de cette notice et de la suivante, des lacunes considérables. — L'église Sainte-Sabine existe encore, telle, dans son ensemble, qu'elle fut construite au ve siècle, avec les belles colonnades de sa grande nef et des vestiges importants de sa décoration en marqueterie de marbres et en mosaïques (De Rossi, *Musaici*); sa porte elle-même, en bois sculpté, monument unique à Rome, en son genre, nous a été conservée en grande partie (Voir un dessin partiel dans Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 111). L'inscription dédicatoire, en mosaïque, se voit encore à l'intérieur de l'église, au-dessus de l'entrée, comme celle qui était jadis à Sainte-Marie-Majeure :

CVLMEN APOSTOLICVM CVM CAELESTINVS HABERET
PRIMVS ET IN TOTO FVLGERET EPISCOPVS ORBE
HAEC QVAE MIRARIS FVNDAVIT PRESBYTER VRBIS
ILLYRICA DE GENTE PETRVS VIR NOMINE TANTO
DIGNVS AB EXORTV CHRISTI NVTRITVS IN AVLA
PAVPERIBVS LOCVPLES SIBI PAVPER QVI BONA VITAE
PRAESENTIS FVGIENS MERVIT SPERARE FVTVRAM

Cette inscription rapporte la fondation de l'édifice au temps du pape Célestin, prédécesseur de Xystus III; il est possible qu'elle n'ait été terminée et dédiée que sous celui-ci. Du reste la note insérée dans le *L. P.* remonte à une date postérieure de quelque temps à l'inscription, car elle donne au fondateur le titre d'évêque, alors qu'il n'était encore que prêtre quand on exécuta sa dédicace métrique. — On transporta dans cette église, vers la fin du viie siècle au plus tard, les reliques de sainte Sabine, martyre vénérée

dans l'*oppidum Vindenense*, aux environs de Terni (De Rossi, *Bull.* 1871, p. 90-93). Jusqu'à quel point est-il sûr que le *titulus Sabinae* de l'Aventin doit son nom à cette sainte et non pas à une personne homonyme, c'est ce que je ne saurais dire. Le terme *sanctae Sabinae*, dans le *L. P.*, autoriserait l'identification, s'il était certain que cette phrase appartînt à la rédaction primitive, ou même à la seconde édition. Au synode de 499 les prêtres de cette église signent comme *presbyteri tituli Sabinae*. On trouve le même formulaire dans l'inscription LOCVS PRESBYTERI BASILI TITVLI SABINE, provenant de Saint-Paul (Musée de Latran, travée X) et qui ne paraît pas plus ancienne que le synode. Cependant, le prêtre Pierre n'ayant pas donné son nom à l'église fondée par lui, il est assez naturel de croire qu'il lui aura donné celui d'une personne jouissant des honneurs du culte.

18. *Qui etiam sepultus est...*] Sur le lieu, v. Zosime, note 3. Entre les trois arcades du bas de l'église Saint-Laurent, M. de Rossi assignerait à Xystus III celle du milieu. La date de la *déposition* n'est pas marquée ici, par exception. On ne peut la fixer que par des calculs chronologiques. De cette façon on arrive à peu près au 19 août 440.

XLVII.

65 I LEO, natione Tuscus, ex patre Quintiano, sedit ann. XXI m. I d. XIII. Huius temporibus fecit Demetria [1]
II ancilla Dei basilicam sancto Stephano via Latina, miliario III, in praedio suo. Hic invenit [2] duas hereses, Eutychiana et Nestoriana. (Hic ordinavit praecepta sua auctoritate et misit ad Marcianum Augustum, orthodoxum principem, catholicum, et facta conlatione cum eodem principem collecti sunt episcopi et factum est concilium sanctum episcoporum in Calcedona, in martyrio sanctae Eufemiae. Et congregati sunt CCLVI sacerdotes et aliorum quorum cyrographus cucurrit, CCCCVI episcoporum, qui congregati una cum tomum, hoc est fidem
III apostolicae ecclesiae Romanae cum cyrographo sancti episcopi Leonis, sed et catholici principis Marciani; praesentia Augusti congregatum concilium numero $\overline{\text{I}}$ CC episcoporum una cum Augusto Marciano, qui exposuerunt fidem catholicam, duas naturas in uno Christo, Deum et hominem. In quo loco piissimus Augustus Marcianus una cum uxore sua Augusta Pulcheria, deposita regia maiestate, fidem suam exposuerunt ante
IV conspectum sanctorum episcoporum, ubi et damnaverunt Euticium et Nestorium. Et iterum fidem suam imperator Marcianus Augustus cum coniugem suam Pulcheriam Augustam, cyrographo proprio fidem suam exponentes, postulaverunt sanctum concilium ut dirigeret ad beatissimum papam Leonem, damnantes omnes hereses.
V Iterum multas epistulas [3] fidei misit beatissimus Leo archiepiscopus quae hodie reconditae archivo tenentur. Hic firmavit [4] frequenter suis epistolis synodum Calcedonensem : ad Marcianum epistulas XII, ad Leonem Augustum epistulas XIII, ad Flavianum episcopum epistulas VIIII, episcopis per Orientem epistulas XVIII, quas fidei confirmavit synodi.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Quintiniano B^{36}—d. XXVI $A^{56}E$: XXVIII $C^{234}G$ — cuius A^{123} — fecit *om.* A^{123} — Demitria A^{1} — **2** basilica A^{1} — Stefano B^{1} — Stephano < aedificavit > a^{1} — IIII $C^{3}E$ — suo < aedificavit > A^{23} — duos C^{2} : I A^{3} — herese A^{3} — **3** Eutych. et Nest.] per quosdam (quasdam C^{3}) episcopos BCEG : Eutici et Nestorii per quosdam episcopos D — sui A^{123} — auctoritatem E^{1} — Marcianum $A^{125}B^{3}C^{3}E^{3}$: Martianum *cet.* — orthodoxum] fidelem $BCDE^{13}G$—**4** catholicam C^{2}—factam conlationem BC^{1} (facta collationem B^{5}) — collatione $A^{23}C^{3}E^{3}$: conventione A^{6} — principem $A^{1}B^{5}C^{2}E^{3}$ — **5** episcoporum] ecclesiarum A^{123} — Calcedona $A^{13}B^{2}$: Calcedonia $A^{25}B^{36}$: Calcidonio A^{6} : Calchedona $B^{15}C^{13}$: Chalcedono C^{2} : Chalcedona E^{3} — martirium B^{1} : martyrum C^{13} : martyrium $B^{2\text{-}6}C^{2}E^{3}$ — sancte $A^{1}E^{3}$: *om.* C^{3} — Eufemie C^{3} : Eufymiae E^{3} — sunt < CCCVI episcoporum qui congregati sunt > B^{5}, *sed verba* et congregati sunt *erasa sunt* — sacerdotes-CCCCVI *om.* A^{5} — **6** alii E^{1} — quorum] corus B^{5} — al. q.] aliquorum A^{6} — cyrografus $A^{1}E^{3}$: cyrografum A^{2} : cyrographum A^{36} : chirographus C^{23}—CCCCVIII A — episcopi E^{1} — qui *om.* D — congregati < sunt > A^{56} — conthomon C^{1} — tomum $A^{12}E^{3}$: thomo B^{1} : tomo C^{3} : tumo E^{1} : thomum *cet.* — fide $A^{1}E^{1}$: fides B^{6} — **7** Romae E^{13} — cum *om.* D — cyrografo $A^{1}C^{3}E^{3}$ — archiepiscopi $BCDE^{1}G$: pape E^{3} — catholicis $A^{1}E^{3}$ — principis AC^{12} : principes B^{6} : principi *cet.* — Martiani $B^{56}C^{12}$ — **8** in praes. B^{5} : praesenti B^{6} : *om.* E^{1} — congregatum-Augusto *om.* A^{2} — congregatum est A^{56} : consecratum B^{5} — DCXXX A^{6} : CCCC $C^{124}E^{1}$ — **9** catholicam < et apostolicam > $C^{234}E^{13}$ — duas < asserentes > A^{5} — Dum A^{1} : Deo $C^{2}E^{1}$: < simul > $c^{1}C^{24}E^{1}$ — homine $A^{12}C^{2}E^{1}$ — loco *om.* B^{6} — **10** uxorem suam B^{5} — Pulchedia $B^{2\text{-}6}C^{1}$ (*corr.* c^{1}) : Pulcedia D — deposita *om.* D — maiestatem B^{5} — suam *om.* A^{6} — **11** conspectu $B^{5}E^{3}$ — Euthycium A^{1} : Euticium $A^{2}B^{15}D$: Euthicium $A^{3}C^{1}$: Eutycium B^{236} : Eutychium E^{3} : Eutichem $A^{5}c^{1}C^{3}E^{1}$: Eutichen A^{6} : Euticem C^{2} — et *om.* E^{1} — Nestorium < et Dioscorum > $A^{56}C^{24}E^{1}$ — fidem suam] et Dioscorum c^{1} : *om.* B^{6} — imperator *om.* A^{6} — **12** coniugem suam $A^{1}B^{5}C^{2}$ — Pulcheriam A^{1} : Pulcheria $B^{1}C^{2}E^{13}$ — cyrografo $A^{1}C^{1}E^{3}$ — fidem suam *om.* E^{3} — **13** postolaverunt B^{1} —dirigerit A^{1} : diregeret B^{35} : diregerent $B^{1}C^{1}E^{3}$ (dirig. E^{3}) : dirigetur $C^{234}E^{1}$ — beatissimo E^{3} : baptismum C^{3} — papa E^{3} — damnantes] expugnantes D —**14** epistulas $A^{1}C^{12}E^{3}$ — Leo *om.* C^{1} — archiep.] papa E^{3} - que E^{3}—odie $B^{1}E^{3}$ — recondita B^{6} : recondite E^{3} — < in > arc. $A^{56}C^{23}E^{1}$ — arcibo A^{1} — **15** frequentes C^{3} : fequentes E^{1} (*corr.*) — aepistolis C^{3} — Calcidonensem A^{1} : Calcedonense A^{23} : Calchidonensem B^{1} : Calchedonensem $B^{5}C^{3}$: Chalcedonensem $B^{2}C^{2}$: Calchedonensi E^{3} — Marcianum < Augustum > $C^{2}E^{1}$: < Augustum misit > A^{56} — **16** epistolas $B^{1}C^{3}$—VIII $C^{2}E^{1}$— Oriente A^{3} — < per > quas $A^{56}C^{3}E^{1}$ — **17** fidem $A^{56}c^{1}C^{23}E^{1}$: fide E^{3}.



Hic renovavit [5] post cladem Wandalicam omnia ministeria sacrata argentea per omnes titulos, conflatas VI 66
hydrias VI basilicae Constantinianae, duas basilicae beati Petri apostoli, duas beati Pauli apostoli, quas
Constantinus Augustus obtulit, qui pens. sing. lib. centenas; de quas omnia vasa renovavit sacrata. Hic
renovavit [6] basilicam beati Petri apostoli [et cameram] et beati Pauli [7] post ignem divinum renovavit. Fecit vero
cameram [8] in basilica Constantiniana. Fecit autem basilicam [9] beato Cornelio episcopo et martyri, iuxta cymi-
terium Calisti, via Appia. Hic propter nomen Romanum [10] suscipiens legationem ambulavit ad regem Unnorum, VII
nomine Atthela, et liberavit totam Italiam a periculo hostium. Hic constituit monasterium [11] apud beatum Petrum
apostolum. Hic constituit [12] ut intra actionem sacrificii diceretur *sanctum sacrificium* et cetera. Hic constituit ut VIII
monacha [13] non acciperit velaminis capitis benedictionem, nisi probata fuerit in virginitate LX annorum. Hic
constituit [14] super sepulchra apostolorum custodes qui dicuntur cubicularii, ex clero Romano. Hic fecit ordina- IX
tiones IIII in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros LXXXI, diaconos XXXI; episcopos per diversa loca
CLXXXV. Qui etiam [15] sepultus est aput beatum Petrum apostolum, III id. april. Et cessavit episcopatus dies VII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 clade A^{1} — Wandalica A^{1} : Vandalicam B^{35}DE : Bandalicam $B^{4}C^{3}$: Andalicam B^{6} (*de* B^{1} *n. l.*) — titulas C^{3} — conflata A^{13} : conflatas C^{3} — de conflatis hydriis A^{56} — **2** hydria A^{2} : ydrias B^{1}—VI < duas > BCDEG —bas. Const.-via Appia *l.* 6 *om.* A^{3} — bas. Const. duas *om.* C^{3} — duas b. Pauli ap. *om* B^{3} — apostoli < basilicae > E —quam B^{6} — **3** Constantius B^{1} — obtulerat — qui] quae B^{123}E : quem C^{3} — pensaverunt BG — de quas] quae $c^{1}C^{23}$E — quas] qua B^{16} : quibus B^{2} — sacramenta A^{2} : sacra B^{1} — **4** Hic-Constantiniana] Hic fecit cameram beati Petri basilicae et ornavit, et basilicam beati Pauli apostoli renovavit $BC^{13}D$ (et ornavit] Constantinianae c^{1} — beati-ornavit *om.* C^{3} — et *ante* ornavit *om.* $B^{6}D$ — beati *om.* B^{2-6} — apostoli *om.* B^{5}) : Hic fecit cameram basilicae Constantinianae et aliam cameram basilicae beati Petri ornavit et basilicam beati Pauli apostoli renovavit C^{24}EG (camara C^{2} [*corr. et ita bis*] — alia E — et bas.-renovavit *om.* G) — apostuli A^{1} — renovavit *om.* A^{256} — **5** Fecit autem-clero Romano (*l.* 10) *om.* BCD — autem < et > E. — **6** cymiterio A^{1} — Annorum A^{2} — **7** Attila A^{3} : Atthelam A^{5} : Atthilam A^{6} : Athela E — et-Italia *om.* A^{6} — tota A^{1} — Italia A^{12} — hostio E — Hic-apostolum *om.* A^{3} — aput A^{1} — beatum *om.* A^{6} — **8** apostulum A^{1} : < quae nuncupatur sanctorum Iohannis et Pauli > E — Hic-cetera *om.* E — ut *om.* A^{3} — sacrificii-sanctum *om.* A^{3} — ut *om.* A^{1} — **9** acciperit A^{12} : acciperet *cet.*—capitis < sui > A^{3} — nisi < prius > A^{6} — in *om.* A^{2} — XL A^{5} — Hic-Romano *om.* A^{3} — **10** apostulorum A^{1} — **11** ordinaciones C^{3} — III A^{35} — diac. XXI A^{5} — loca < num. > $B^{23}C^{13}$E — **12** aput $A^{1}C^{3}$: ad A^{3} : apud *cet.* — b. Petrum ap.] basilicam b. Petri apostoli C^{234}E — IIII id. A^{2} — dies < per > B^{1} : < numero > C^{3}G.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *H. t. fecit Demetria...*] Cette phrase n'a pas laissé de traces dans les abrégés de la première édition. — Il s'agit ici de la célèbre vierge Anicia Demetrias de l'illustre famille des Anicii Probi. Sur cette famille, v. le mémoire d'Aschbach dans les Comptes-rendus de l'Académie de Vienne, t. LXIV (1870). — Les ruines de la basilique de Saint-Étienne sur la voie Latine ont été retrouvées en 1858; v. le plan dans l'*Archeologia*, t. XL, p. 167, Londres, 1866.

2. *Hic invenit...*] Avant cette phrase, la première édition contient la mention d'une constitution : « Hic fecit constitutum de ecclesia. » Ce texte n'est pas assez précis pour qu'on puisse reconnaître de quelle décrétale ou règlement il y est question. — Le récit du concile de Chalcédoine a été gravement remanié d'une édition à l'autre : je vais signaler ici les principales retouches. Dans la première édition le concile est convoqué à la demande (*per rogatum*) de l'empereur Marcien, par l'ordre (*ex praecepto*) du pape. Ceci est déjà inexact, car le concile fut convoqué par l'empereur, suivant l'usage du temps, et contre le désir formellement exprimé de saint Léon. Le second éditeur aggrave l'erreur en donnant au pape l'initiative de la convocation. — Le lieu du concile est appelé basilique, dans la première édition, *martyrium* dans la seconde. En réalité, l'assemblée tint ses séances dans la basilique de Sainte-Euphémie; ce fut seulement en un moment difficile que le *martyrium* ou chapelle de la confession fut choisi pour local d'une commission. — Le nombre des évêques est gravement fautif; en réalité le concile en compta au moins six cents, présents à Chalcédoine, sans parler de ceux qui adhérèrent ensuite et dont on n'a point le compte précis. Dans le *L. P.* on marque d'abord 256 (ou 266) présents et 406 adhérents: puis, dans une réunion tenue quarante-deux jours après la première, le nombre des évêques s'élève à 1200. Non seulement ces chiffres sont inexacts, mais l'idée de diviser le concile de Chalcédoine en deux sessions seulement, séparées par un intervalle de quarante-deux jours, est contredite par les procès-verbaux de cette grande assemblée qui tint environ vingt séances en vingt-quatre jours seulement. Ici le premier rédacteur, malgré les énormes fautes où il tombe, conserve une certaine suite dans son exposition. Les deux sessions qu'il admet sont bien distinguées l'une de l'autre : dans la première, les 256 (ou 266) évêques condamnent Eutychès et Nestorius; la seconde est la séance impériale ; Marcien et Placidie (lisez Pulchérie) y assistent et y font une déclaration publique de leur foi; Eutychès est condamné de nouveau. Puis l'empereur, d'accord avec les évêques,

adresse au pape Léon une *sacra*, c'est-à-dire une lettre impériale officielle, pour lui demander la confirmation du concile. Léon répond en envoyant un « tome » et confirme les décisions de l'assemblée. Ceci, sauf la distribution des séances, est assez conforme à la vérité historique; c'est en gros l'idée que l'on pouvait avoir conservée du concile de Chalcédoine : l'empereur y assista en réalité une fois, dans une séance qui fut naturellement plus solennelle que les autres; sur son insistance, les évêques se décidèrent à rédiger une profession de foi; Marcien demanda au pape une confirmation expresse du concile et Léon l'accorda. Dans la seconde édition on a corrigé, il est vrai, le nom de l'impératrice, changé Placidie en Pulchérie; mais les deux sessions sont confondues et le récit fort embrouillé. On voit que l'auteur de ce remaniement a cru que le « tome » par lequel Léon était dit avoir confirmé le concile n'était autre que sa célèbre lettre à Flavien, qui porte en réalité ce nom de tome comme par antonomase, et qui, écrite deux ans avant le concile de Chalcédoine, fut lue dans cette assemblée et lui fournit, dans une large mesure, sa direction doctrinale. Je ne sais si le premier rédacteur avait commis en réalité cette confusion. En tout cas, le tome à Flavien est remis à sa place dans la seconde édition, c'est-à-dire introduit au commencement de l'affaire. Un peu plus bas, le second éditeur ajoute la formule dogmatique *duas naturas in uno Christo, Deum et hominem;* il distingue aussi entre deux professions de foi des empereurs, l'une orale, l'autre écrite. En revanche, il supprime la confirmation officielle du concile, mentionnée simplement, mais clairement, dans la première édition.

3. *Iterum multas epistolas* ..] Cette phrase se retrouve pour le sens, mais avec une rédaction différente, dans la première édition.

4. *Hic firmavit... synodi*] A la place de cette énumération des lettres dogmatiques de saint Léon, qui fait évidemment double emploi avec la phrase précédente, la première édition mentionne une décrétale œcuménique. Cf. Introd., p. CXXXII.

5. *Hic renovavit... sacrata*] Dans la liste des donations constantiniennes que contient la notice de Silvestre, on trouve (p. 176, l. 13) que la basilique de Saint-Pierre reçut deux métrètes d'argent, pesant ensemble 200 livres, c'est-à-dire cent livres chacun. Un peu plus loin, p. 178, l. 12, on voit que la vaisselle sacrée de Saint-Paul était identique à celle de Saint-Pierre. Voilà donc quatre de nos *hydriae* qui sont retrouvées dans le catalogue constantinien. Quant à celles du Latran, la coïncidence n'est pas aussi frappante; le catalogue fournit (p. 173, l. 17) trois métrètes d'argent, pesant chacun 300 livres. Ils seraient donc différents des vases que saint Léon fit fondre. Il est possible cependant que le mot *sing.* ne figure à cet endroit du texte que par suite d'une erreur et que les métrètes du Latran aient pesé seulement 100 livres chacun, comme ceux de Saint-Pierre. Mais la vie de saint Léon en mentionne six, et non pas trois, au moins dans le texte fourni par les manuscrits A, car les autres manuscrits comptent six *hydriae* en tout, deux seulement étant attribuées à la basilique Constantinienne.

6. *Hic renovavit basilicam b. Petri*] Je mets entre crochets les mots *et cameram* qui ne me paraissent pas avoir appartenu au texte primitif. Ils manquent en effet dans l'abrégé K; dans les manuscrits A, dont la teneur est reproduite ici, ils interrompent la phrase; dans les recensions postérieures on a essayé de les fondre avec le contexte, mais sans y réussir parfaitement. C'est sans doute une ancienne glose et on doit, tout en l'excluant du texte, lui accorder une certaine valeur historique. — De la restauration de Saint-Pierre par Léon il ne nous reste qu'un document épigraphique où le nom de ce pape soit mentionné : c'est l'inscription de la mosaïque qui couvrait la façade; je l'ai donnée dans l'Introduction, p. 127 *a*, note 4. — La glose *et cameram* lui attribue aussi le renouvellement de l'abside. Ce renouvellement ne peut avoir été que partiel, car l'inscription de Constantin et de Constant (ou Constance) ne fut pas dérangée. Il est possible que saint Léon ait substitué une mosaïque à la décoration primitive de cette partie de l'édifice.

7. ... *et b. Pauli post ignem divinum*] Le toit de la basilique s'était effondré; le *L. P.* attribue cet accident à la foudre (*ignis divinus*). Ce détail n'est pas mentionné dans l'inscription suivante, dont le marbre original est conservé au musée de Saint-Paul (cf. Musée de Latran, travée I, n° 1; De Rossi, *Bull.* 1877, pl. 3) :

EXSVLTATE PII LACRIMIS IN GAVDIA VERSIS
ET PROTECTORI ☧ REDDITE VOTA DEO
CVIVS SIC TENVIT RESOLVTVM DEXTERA TECTVM
IN VACVVM VT CADERET ☧ TANTA RVINA SOLVM
SOLVS ET INVIDIAE PRINCEPS TORMENTA SVBIRET
QVI NVLLVM EX AMPLA ☧ STRAGE TVLIT SPOLIVM
NAM POTIORA NITENT REPARATI CVLMINA TEMPLI
ET SVMPSIT VIRES ☧ FIRMIOR AVLA NOVAS
DVM ☧ XPI ☧ ANTISTES CVNCTIS LEO PARTIBVS AEDES
CONSVLIT ET CELERI ☧ TECTA REFORMAT OPE
DOCTOREM VT MVNDI PAVLVM PLEBS SANCTA BEATVM
INTREPIDE SOLITIS ☧ EXCOLAT OFFICIIS
LAVS ISTA FELIX RESPICIT TE PRAESBITER
NEC TE LEVITES ADEODATE PRAETERIT
QVORVM FIDELIS ATQVE PERVIGIL LABOR
DECVS OMNE TECTIS VT REDIRET INSTITIT

Les quatre derniers vers diffèrent des précédents par le mètre, la grandeur des lettres et la profondeur de la gravure. Dans les six distiques ce sont les curateurs de l'entreprise qui ont la parole; ils en attribuent toute la gloire au pape, *Christi antistes Leo;* mais celui-ci, dans ses quatre trimètres, leur renvoie l'éloge. L'épitaphe du prêtre Félix († 471) mentionne aussi ce grand travail (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, n° 831) :

PRESBYTER H*ic positus felix in* P*ac*E QVIESCIT
CVIVS PVRA FI*des, probitas, vigil*AN*ti*A SOLLERS
PONTIFICVM C*laro placuit si*C N*ot*A LEONI
POST LABSVM VT R*eparans venera*ND*i cul*MINA PAVLI
HVIC OPERIS *tanti renovandam crede*RET AVLAM
DEPOSITVS *vii idus maias Leone aug. III*[*I et Probiano v. c.*] CONSS.

Sur ce prêtre, v. FÉLIX III, note 2. On connaît aussi l'épitaphe d'Adeodatus (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, n° 753), qui mourut archidiacre en 474. — L'arc triomphal de la basilique porte encore une inscription (en partie refaite) commémorative de la même restauration. La fille de Théodose, l'impératrice Placidie, y félicite le pape Léon :

PLACIDIAE PIA MENS OPERIS DECVS OMNE PATERNI
GAVDET PONTIFICIS STVDIO SPLENDERE LEONIS

Indépendamment de ses travaux dans la basilique elle-même, saint Léon restaura la fontaine de l'atrium. L'inscription suivante (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 80) en fait foi :

Perdiderat laticum longaeva incuria cursus
quos tibi nunc pleno cantharus ore vomit.
Provida pastoris per totum cura Leonis
haec ovibus Christi larga fluenta dedit.
Unda lavat carnis maculas, sed crimina purgat
purificatque animas mundior amne fides.
Quisque suis meritis veneranda sacraria Pauli
ingrederis supplex, ablue fonte manus.

8. *Fecit vero cameram in basilica Constantiniana*] La mosaïque absidale de la basilique du Latran a été publiée par M. de Rossi, mais le commentaire de cette chromolithographie n'a pas encore paru. M. E. Müntz (*Revue archéologique*, août 1879, p. 109-117), a démontré que ce monument devait remonter, pour certaines parties, au ve siècle. On lisait jadis en cet endroit, avant les restaurations de Nicolas IV (1291), l'inscription dédicatoire *Fl. Constantius Felix, v. c. magister utriusque militiae, patricius et cons. ord. et Padusia eius inl. femina voti compotes de proprio fecerunt* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 149). Ce Fl. Constantius Félix fut consul en 428; Aétius le fit assassiner en 430 (Prosper, à ces années). La décoration de l'abside remonterait donc au temps du pape Célestin.

9. ... *basilicam b. Cornelio*] Aucun vestige de cette basilique n'a encore été mis au jour dans le terrain du cimetière de Calliste. Elle est mentionnée dans deux des itinéraires du VIIe siècle ; depuis, il n'en est question nulle part (De Rossi, *Rom. sott.*, t. I, p. 180, 181, 297).

10. *Hic propter nomen Romanorum...*] Prosper, *Chron.* a. 452 : « Suscepit hoc negotium cum viro consulari Avieno et viro praefectorio Trigetio beatissimus papa Leo, auxilio Dei fretus quem » sciret numquam piorum laboribus defuisse. Nec aliud secutum » est quam praesumpserat fides : nam tota legatione dignanter » accepta, ita summi sacerdotis praesentia rex gavisus est ut et » bello abstineri praeciperet et ultra Danubium promissa pace » discederet. »

11. *H. c. monasterium apud b. Petrum*] Le ms. E donne le nom de ce monastère : *quae nuncupatur sanctorum Iohannis et Pauli.* En 732, il y avait, autour de Saint-Pierre, trois monastères, ceux des SS. Jean et Paul (plan *h*), de Saint-Etienne (*b*) et de Saint-Martin (*a*); le concile célébré cette année par le pape Grégoire III les mentionne dans cet ordre (De Rossi, *Due monumenti*, p. 18; *Inscr. chr.*, t. II, p. 274), qui est peut-être l'ordre de dignité et d'ancienneté. Il est difficile de dire si l'interpolateur qui identifie le monastère fondé par le pape Léon avec celui des SS. Jean et Paul dépend en cela d'une tradition certaine ou s'il n'a fait qu'une conjecture.

12. *H. c. ut intra sacrificium...*] Je transcris ici la phrase du canon à la fin de laquelle ont été ajoutés les mots en question : « Supra quae (le sacrifice eucharistique) propitio ac sereno vultu » respicere digneris et accepta habere, sicuti accepta habere digna- » tus es munera pueri tui iusti Abel et sacrificium patriarchae nostri » Abrahae et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchise- » dech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam. » — Les qualifications de saint et d'immaculé se rapportent à l'offrande de Melchisédech (*Gen.* XIV, 18), composée de pain et de vin. Les Manichéens avaient horreur du vin et leur liturgie eucharistique n'en comportait pas. C'est peut-être à cause de cela que le pape Léon crut devoir relever la sainteté des dons offerts par le roi de Salem.

13. *H. c. ut monacha...*] Nous n'avons aucun document authentique sur la règle suivie à Rome au sujet de l'âge requis pour la *velatio virginum sacrarum*. En Afrique, à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve, l'âge ordinaire était vingt-cinq ans (*Conc. Carth.* III, c. 4; Conc. de Carthage de 418, c. 18; Hard., t. I, p. 935 ; Mansi, t. IV, p. 508). En Espagne, le concile de Saragosse (380) exigeait quarante ans (c. 8) ; le même terme est fixé dans le canon dix-neuvième du concile d'Agde (506) pour les églises gallo-romaines comprises dans le royaume d'Alaric II. C'est aussi celui qui fut imposé par la loi civile, au temps de saint Léon, dans un édit de l'empereur Majorien (*Nov. Majoriani*, VI, 1). — Quant aux décrétales de Léon lui-même et de ses successeurs, au Ve et au VIe siècle, elles ne parlent jamais de la limite d'âge. En revanche, le *Constitutum Silvestri* en fournit une (c. 10) : « Nullus episcopo- » rum virginem sacratam maritali consortio expeteret benedici, » nisi eam probaverit LXXII annorum esse constituta; ibi proba- » bitur iudicium pudicitia vera, ut in LXXII annis requirens virum » Christum pudicitia constituta, uncta vertice introducatur ad » nuptias Christi, velamen capitis ferens non cordis. » Le *maritale consortium*, au commencement de cette phrase, doit être expliqué par les *nuptiae Christi* de la fin. — Notre auteur, en transportant de Silvestre à Léon cette fixation d'âge, a retranché douze ans du chiffre marqué dans le *Constitutum*. On ne peut douter que le sien ne soit encore beaucoup trop élevé.

14. *H. c. super sepulchra... cubicularii ex clero Romano*] Un *Decius, cubicularius* de la basilique de Saint-Paul, est mentionné dans une inscription datée de 533 ou 544 (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, n° 1087); un *cubicularius beati Petri* figure dans une autre inscription du temps ([Margarini,] *Inscr. s. Pauli,* Rome 1654, n° 281). Sur les *cubicularii* des basiliques romaines, cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 531. Il s'agit ici, non de l'administration temporelle des basiliques, mais d'un service de garde d'honneur, analogue à celui des chambellans de la cour impériale. Du reste, les deux confessions apostoliques, remplies d'ornements et d'ex-voto précieux, requéraient évidemment une surveillance assidue.

15. *Qui etiam sepultus est...*] Léon est le premier pape qui ait reçu la sépulture dans le portique de Saint-Pierre; il est aussi le premier dont les restes aient été déposés à l'intérieur de la basilique, *quod foret et tumulo dignus in arce Petri.* Mais cette seconde *déposition* n'eut lieu qu'en 688, par les soins du pape Sergius Ier (V. ci-dessous, n° 163). L'épitaphe primitive est perdue; elle existait encore au IXe siècle, avec plusieurs autres qui se sont perdues aussi, et que Jean Diacre, l'auteur de la vie de saint Grégoire, dit avoir vues dans le portique de Saint-Pierre : « In ex- » trema porticu b. Petri apostoli ante secretarium, quo videlicet » Leo, Simplicius, Gelasius atque Symmachus apostolicae sedis » episcopi cum nonnullis aliis tumulati suis hactenus epitaphiis » praedicantur. » (*Vita s. Greg.*, IV, 68). Beaucoup de ces épitaphes ont été copiées du VIIe siècle au IXe et sont venues jusqu'à nous dans divers recueils épigraphiques, dont le plus important est la *Sylloge Laureshamensis II* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 124-130). Il est à remarquer que celles des quatre papes nommés ici par Jean Diacre ne se rencontrent dans aucun de ces recueils. — La date *III id. april.* est fausse; la vraie s'est conservée dans le martyrologe hiéronymien, *IIII id. novemb.*



XLVIII.

68 I HILARUS, natione Sardus, ex patre Crispino, sedit ann. VI m. III d. X. Hic fecit decretalem [1] et per universam Orientem exparsit, et epistulas de fide catholica, confirmans III synodos Niceni, Epheseni et Calcedonense, vel tomum sancti episcopi Leonis; et damnavit Eutychem et Nestorium vel omnes sequaces eorum et vel omnes hereses; et confirmans dominationem et principatum sanctae sedis catholicae et apostolicae. Hic fecit constitutum [2] de ecclesia in basilica ad sancta Maria, consulatu Basilisco Hermenerico [465], XVI kal. decemb.

69 II Hic fecit oraturia III [3] in baptisterio basilicae Constantinianae, sancti Iohannis Baptistae et sancti Iohannis evangelistae et sanctae Crucis, omnia ex argento et lapidibus pretiosis :

confessionem sancti Iohannis Baptistae ex argento, qui pens. lib. C, et crucem auream;
confessionem sancti Iohannis evangelistae ex argento, pens. lib. C, et crucem auream;
in ambis oratoriis [4] ianuas aereas argentoclusas.

III Oratorium sanctae Crucis :

confessionem ubi lignum posuit dominicum;
crucem auream cum gemmis, qui pens. lib. XX;
ex argento in confessionem, ianuas pens. lib. L;
supra confessionem arcum aureum qui pens. lib. IIII, quem portant columnae unychinae, ubi stat agnus aureus pens. lib. II;
coronam auream ante confessionem, farus cum delfinos, pens. lib. V;
lampadas IIII aureas, pens. sing. lib. II;

IV nympheum [5] et triporticum ante oratorium sanctae Crucis, ubi sunt columnae mirae magnitudinis quae

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Hylarius $A^{3}C^{3}$: Hylarus A^{5} : Hilarius B^{236}D — an. VII C^{14} — m. II C^{3} — Hic-apostolicae *om.* A^{2} — decretum tale B^{6} — **2** universam FA : universum *cet.* — exparsit A^{13} : sparsit *cet.* — et *om.* $B^{156}C^{12}$EG — catholica < et apostolica > $c^{1}C^{23}$EG — catholica] ecclesiae A^{6} — confirmans] et firmans A — sinodus B^{5} : synodus C^{3} — Nicaenum C^{2} : Nicenum C^{3} : Nicenam E — Ephesini $A^{5}B^{2}C^{1}$: Ephiseni B^{134} : Epheneum C^{2} : Ephesenium C^{3} : Ephessenam E — Calcidonense A^{1} : Chalcedonensem B^{1} : Calcedonensem C^{3} — **3** tomum $A^{156}C^{3}$D : thomum *cet.* — archiepiscopi BCDEG — et *om.* A^{56} — Eutychem $A^{1}C^{2}$: Euticem B^{1} : Euticen C^{3} — Nestorium < et Dioscorum > $A^{56}c^{1}C^{24}$E (Dioschorum C^{2}) — sequaces-et *om.* B^{3} — et *om.* $B^{26}C^{2}$ — vel *om.* $A^{56}B^{1}C^{1}$EG — **4** omnesque A^{56} — confirmans < omnem > B^{3} — donationes G : auctoritatem C^{234}E — principium B^{5} — catholicae *om.* C^{234}E — et *om.* C^{2}EG — apostolicae <romanae> c^{1} — **5** basilicam $A^{2}B^{15}C^{23}$ — sancta $A^{1}C^{3}$ — Maria $A^{13}B^{1}C^{3}$ — < Dei genetricis vir > Mariam EG — Basilisci C^{234}e (Basilici EG) : Basilico B^{5}D — Bas. <et> $A^{56}C^{234}$EG — Hermenrico B^{2} : Hermerico B^{5} : Hermenricho C^{2} : Hermenerichi EG — XV kal. B^{1} : XVII D.

6 oraturia $A^{1}B^{1}C^{3}$ — **7** et lapidibus-argento *om.* C^{2} — **8** confessionem *et cetera usque ad ordinationes om.* A^{3} — confessionem < autem > A^{56} — Iohanni $B^{1}C^{3}$ — Baptistae < fecit > A^{56} — Baptistae-Iohannis *om.* C^{1} — qui-C *om.* A^{2} — crucem < sancti > B^{5} — **9** < et > conf. BCE — Iohanni C^{3} — evang.] Baptistae B^{156}D (////ng Bap. B^{1}) — qui pens. B^{56}EG (quae E) — pens.-C *om.* A^{2} — auream *om.* C^{34} — **10** < et > in BCDEG — ambobus $A^{56}B^{2}$E — oraturiis A^{1} — ianuas < fecit > A^{56} — hereas C^{13} — < ex > arg. $B^{234}C^{12}$: < et > arg. E — -clausas B^{1} — **11** < in > or. B^{1} — oraturium A^{1} — **12** < fecit > conf. A^{56} — confessione A^{1} — lignum] agnum A — posuit *om.* A^{56} — dom. pos. E — domini C^{3} — **13** et cruc. aur. posuit A^{56} : cum cruce aurea EG — qui-XX *om.* A^{2} *et ita semper omittit pondera* — quae pens. pondus librarum EG — pens. <pondo> B^{2-6}CD — **14** arg. < purissimo > E — in *om.* B^{56}D — confessione E : < fecit > A^{56} — qui pens. B^{6} : pens. pondus EG — librarum EG — **15** super A — supra-lib. II *om.* C^{2} — quae E — unychinae A^{1} : unichine A^{2} : unicinae B^{23} : unice B^{5} : onicinae C^{1} : unichynae C^{3} : onichinae c^{1}DG : *de* B^{1} *n. l.* — **17** coronam-lib. II *om.* A^{2} — corona aurea A^{1} — auream < posuit > A^{56} — ante] ad A — faros B^{1}E — que pens. E — **18** lamp. aur. numero IIII EG — sing. $A^{15}C^{2}$: *om. cet.* — **19** nympheum A^{15} : nimpheum A^{26} : nim///// B^{1} : nimfeum *cet.* — triporticum C^{2} : triportium D — <fecit> ante A^{56} — oraturium A^{1} — sunt *om.* $A^{6}B^{6}$: est A^{2} — columine A^{5} : *om.* C^{34} — mirae-dicuntur *om.* BCDEG —

dicuntur exatonpentaicas, et concas striatas duas cum columnas purphyreticas raiatas aqua fundentes; et in medio lacum purphyreticum cum conca raiata in medio aquam fundentem, circumdatam a dextris vel sinistris in medio cancellis aereis et columnis cum fastigiis et epistuliis, undique ornatum ex musibo et columnis aquitanicis et tripolitis et purphyreticis.

Ante confessionem [6] beati Iohannis : V

coronam argenteam, pens. lib. XX;

farum cantharum, pens. lib. XXV.

Item [7] ad sanctum Iohannem, intra sanctum fontem : 70

lucernam auream cum nixus luminum X, pens. lib. V;

cervos argenteos III fundentes aquam, pens. sing. lib. XXX;

turrem argenteam cum delfinos, pens. lib. LX;

columbam auream, pens. lib. II.

In basilica Constantiniana : VI

fara canthara argentea qui pendent ante altare X, pens. sing. lib. XX;

scyphum aureum, pens. lib. VI;

alium scyphum aureum, pens. lib. V;

calices aureos V, pens. sing. lib. I;

scyphos argenteos V, pens. sing. lib. X;

calices argenteos ministeriales XX, pens. sing. lib. II;

amas argenteas V, pens. sing. lib. X.

Ad beatum Petrum apostolum : VII

scyphum aureum, pens. lib. V;

alium scyphum aureum cum gemmis prasinis et yaquintis, pens. lib. IIII;

calices argenteos ministeriales X, pens. sing. lib. II;

amas argenteas II, pens. sing. lib. VIII;

fara canthara argentea XXIIII, pens. sing. lib. V.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 dicuntur *om.* A^{6} — exatonpentaicas A^{1} : exantonpentaicas A^{2} : ecatonpentalaicas *cet.* (-liacas B^{5}) — et concas *om.* B^{5} — conchas B^{1} : noncas C^{1} (*corr.*) — striatas $A^{12}B^{5}C^{3}$: striatias D : triatas *cet.* (triacas C^{1}) — cum *om.* $B^{1}C^{1}$ (*suppl.* c^{1}) — columpnas C^{3} : columnis $A^{26}C^{2}E$ — purfyreticas B^{1} : purfiriticas C^{3} : porfyreticis C^{2} : porfireticis E — ralatas B^{6} : ragiatis E : ragiatas foratas G : foratis A^{56} : foratas $c^{1}C^{34}$: foratos C^{2} — aqua $A^{12}B^{5}C^{23}$: aquas B^{1} : aquam *cet.* — **2** laco B^{1} — purfyritico B^{1} : purfireticum C^{3} — cum *om.* $A^{25}C^{3}$ — rilata B^{1} : ralata b^{1} : ruata C^{1} : ansata c^{1} : asata $C^{234}EG$ — circumdata A^{1} : -tum B^{5} — a] ad $A^{1}B^{6}E$ — **3** vel < a > B^{1} — hereis C^{3} : aureis C^{2} — fastigis B^{1} : fastidiis C^{2} — epistulis A^{156} : epistoliis $A^{2}B^{6}$: epistolis $B^{1}C^{2}$: epistiliis $B^{23}C^{1}$: epistuliis $B^{5}C^{3}$ — mosivo A^{2} : museo B^{2} : musivo $B^{3}E$: musileo B^{6} — **4** aquytanicis B^{1} — eripolitis C^{3}.

5 ante] ad A^{2} — Iohannis < posuit > A^{56} — **6** coronam-XXV *om.* A^{2} — corona argentea A^{1} — **7** cantarum A^{1} : cantharam E — pens. *om.* $B^{156}C^{3}D$ — lib. XV B^{1} — **8** item] et A^{2} — intro EG — fontem] *cetera usque ad* in urbe vero Roma (*p.* 244, *l.* 24) *paucis verbis percurrit* A^{2} — **9** cum] eum C^{3} — nixos $C^{23}E$ — luminis B^{6} : liminum D — **10** IIII B^{3} — aqua A^{1} — **11** turre argentea A^{1} — argenteum $B^{5}C^{2}$: auream B^{1} — delfinis $B^{1}E$ — XL A^{5} : XLV B^{1} — **12** columba aurea A^{1} : *om.* C^{1} (*suppl.*) — **13** basilicam Constantinianam $BC^{13}DE$ — **14** cantara A^{1} — anta C^{2} : au͞g B^{6} — altarem B^{16} — sing. *om.* B^{5} — XX] X C^{1} — **15** sciphum A^{1} — **16** alium-lib. V, *infra, l. om.* C^{1} — alium-lib. V *post lineam seq. ponit* E — **17** I] II B^{2} : X E — **18** scyphos-X *om.* E — sing. *om.* B^{5} — **19** argenteos *om.* $BC^{34}D$ — min. arg. $C^{2}E$ — **21** Petrum *om.* C^{3} — apostulum A^{1} — **23** yaquintis A : y/////// B^{1} : iacintinis B^{23} : iacintis B^{5} : iacinthinis C^{2} : iacinctinis C^{3} — **24** argentei A^{1} — **25** VIIII B^{5}. — **26** cantara A^{1} —

VIII Ad beatum Paulum apostolum :

scyphum aureum, pens. lib. V;

alium scyphum aureum cum gemmis, pens. lib. V;

scyphos argenteos IIII, pens. sing. lib. VI;

calices argenteos ministeriales X, pens. sing. lib. II;

amas argenteas II, pens. sing. lib. X.

IX Ad beatum [8] Laurentium martyrem :

scyphum aureum cum gemmis prasinis et yacintis, pens. lib. IIII;

lucernam auream nixorum X, pens. lib. V;

scyphum auro purissimo, pens. lib. V;

lampadas aureas II, pens. sing. lib. I;

farum cantharum aureum, pens. lib. II;

turrem argenteam cum delfinos, pens. lib. XXV;

scyphos argenteos III, pens. sing. lib. VIII;

calices argenteos ministeriales XII, pens. sing. lib. II;

altarem argenteum, pens. lib. XL;

lampadas argenteas X, pens. lib. XX;

amas argenteas II, pens. sing. lib. X.

X In basilica beati Laurenti martyris :

fara canthara argentea X, pens. lib. LX;

canthara aerea XXVI;

ministeria ad baptismum sive ad paenitentem argentea, pens. lib. X;

fara aerea L.

71 XI In urbe vero Roma [9] constituit ministeria qui circuirent constitutas stationes :

scyphum aureum stationarium, pens. lib. VIII;

scyphos argenteos XXV per titulos, pens. sing. lib. X;

amas argenteas XXV, pens. sing. lib. X;

calices argenteos ministeriales L, pens. sing. lib. II.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 apostulum A^1 — **2** < posuit > scyphum A^6 — lib. *om.* A^5 — **3** alium-V *om.* E — cum gemmis *om.* BCD — **4** lib. V B^6 — **5** argenteos $C^{12}E$: *om. cet.* (min. arg. E) — **8** yacintis A^1 : saquinthis B^1 — **9** nixorem B^6 — **10** aureum purissimum BCDEG — **11** lampades D — sing. *om.* $BC^{13}D$ — I] sing. $BC^{234}D$: V C^1 — **12** cantarum A^1 — **13** turre $\overline{arg}$ A^1 — argenteum C^2 : auream C^1 — delphinis B^1 : delfinis E — **14** III] $\overline{X}$XIIII D — pens. lib. XXIIII $BC^{13}DG$ (*de* C^2 *n. l.*) — VIII] XXIIII E — **15** argenteos E : *om. cet.* — sing. *om.* BC^1DG — **16** altarem $B^{135}C^{23}$ — argenteo A^1 : argenteam C^3 — **17** X] II C^3 — pens. < sing. > C — XX] X C^3 : II E — **18** amas-X *om.* C^3 — sing. *om.* C^2E — **19** basilicam B^1D — martiris B^1 — **20** phara cantara A^1 : faram cantharam E — argentea *om.* C^1G — pens. < sing. > $C^{12}E$ — lib. XL A^{56} : X BCDE. — **21** canthara B^1C^2 : cantharam E : cantara *cet.* — herea C^3 : aeream E — XXIIII C^2 : XXV D — **22** sive ad paenitentem *om.* BCDEG — pens. *om.* $BC^{234}DEG$ — **23** herea C^3 — lib. L E — **24** vero *om.* $A^{56}B^5C^{24}E$ — ministeria *om.* A^{56} — constituta A^2 — istationes C^3 — **25** schyphum C^3 — stationarium A : ansatum *cet.* (asatum B^5C^3EG : assatum B^6) — **26** argenteos AC^2E : *om. cet.* — per titulos XXV BCDE — sing. *om.* $B^{2-6}C^{13}D$ — **27** amas-X *om.* $B^{56}C^1$ — sing. *om.* $B^{23}G$ — **28** calices-II *om.* A^5 : *habet* A^6 *ante* amas — argenteos $C^{24}EG$: *om. cet.* — sing. *om.* $C^{14}G$ —

Hic omnia in basilica Constantiniana vel ad sanctam Mariam constituta recondit. Hic fecit [10] monasterium ad sanctum Laurentium et balneum et alium sub aere et praetorium [11]. Fecit autem et bibliothecas II in eodem loco. Item [12] monasterium intra urbe Roma ad Luna. XII

Hic fecit ordinationem unam in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XXV, diaconos VI; episcopos per diversa loca XXII. Qui etiam [13] sepultus est ad sanctum Laurentium, in crypta, iuxta corpus beati episcopi Xysti. Et cessavit episcopatus dies X. XIII

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Hic-vel] quod BCDEG — in *om.* A^6 — vel] et A^5 — sancta Maria A^1 — rec. const. C^1 — monasterio A^1 : monasteriu A^2 : monasterium $A^{56}C^2$: monastyrium C^1 : monasteria *cet.* (*de* B^1 *n. l.*) — **2** et balneum *om.* B^5 — et] in A^2 — valneum C^3 — et-aere *om.* BCDEG — praetorium < sancto Stephano. Fecit autem oratorium sancti Stephani in baptisterio Lateranense > BCDEG (sancti Stephani E — sancto Stephano C^2 — Stefan/// B^1 — Lateranensi E) — et *om.* A^{56} — bibliotecas C^1 — eadem C^3 — loco] monasterio D — **3** item] iterum C^2 — monasterio A^1 : monastyrium C^1 — urbem $A^{56}B^5C^2$DE — Roma *om.* BCDE — Lunam $B^{56}C^2$DE — **4** ordinationem AB^1 : -nes *cet.* — unam *om.* BCDEG — Roma *om.* E — num. XXV EG — diac. V A^2 — **5** num. XXII C^4E — etiam] et A — crytta B^1 : cripta C^3 — Xysti ep. A^{26}C — episcopi *om.* B^5 — **6** X] XLVIII D : *om.* B^5.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic fecit decretalem... apostolicae*] Il n'y a pas ailleurs la moindre trace de cette correspondance. Nous n'avons du pape Hilaire que quelques lettres ou procès-verbaux de conciles qui ne regardent que les affaires ecclésiastiques de l'Occident. Remarquer l'énumération des *trois* synodes généraux (Introduction, p. xxxviii, cxxxii).

2. *Hic fecit constitutum...*] C'est le synode de 465, dont le procès-verbal commence ainsi : « Fl. Basilisco et Herminerico vv. cc. » cons., sub die XIII kal. decemb., residente viro venerabili Hi- » laro papa in basilica sanctae Mariae et Maximo Taurinatium... » (Thiel, t. I, p. 159). Les manuscrits de ce concile donnent les uns le *XIII kal.*, les autres le *XV*, d'autres enfin le *XVI*, comme le *L. P.* On sait par une lettre d'Hilaire, datée du 30 décembre suivant (Jaffé 560; Thiel, p. 167), que les évêques de ce concile s'étaient réunis à l'occasion du *natalis* du pape, c'est-à-dire de l'anniversaire de son ordination; cet anniversaire se célébrait le 19 novembre, *XIII kal. decemb.* Mais il peut se faire que le synode ait eu lieu quelques jours auparavant, et que le *L. P.* ait conservé la vraie date. Le protocole ne mentionne que des affaires relatives à l'Espagne.

3. *H. f. oraturia III in baptisterio*] L'oratoire de Saint-Jean-Baptiste est à gauche, celui de Saint-Jean l'Evangéliste à droite, en entrant par le portique dit des saintes Rufine et Seconde, derrière l'abside de la basilique. Quant à l'oratoire de Sainte-Croix, maintenant détruit, il ne s'ouvrait pas directement sur le baptistère. Situé au N.-O. de l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste, il était précédé d'une cour entourée de portiques; c'est cette cour qui communiquait avec le baptistère, par une porte ouverte sur l'un de ses côtés, celle-là même par laquelle on entre aujourd'hui au baptistère en venant de la ville. Pour le plan de ces édifices, leur situation respective et leur décoration, v. Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, pl. ii, iv, v, xxxiii-xxxix. — L'oratoire de Saint-Jean-Baptiste avait la forme d'un rectangle ; retouché à diverses reprises, il conservait encore, à la fin du xviie siècle, sa voûte en mosaïque, dont Ciampini (*Vetera monum.*, t. I, pl. 75), a publié une reproduction. La porte de bronze (v. la note suivante) est antique; sur l'entablement en marbre qui la surmonte, on lit encore l'inscription dédicatoire :

† HILARVS EPISCOPVS † SANCTAE PLEBI DEI †

— L'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste, en face du précédent, a conservé sa forme et la décoration en mosaïque de ses voûtes ; il est précédé d'un vestibule beaucoup plus large que long et formé de trois exèdres à fond droit. La mosaïque a été publiée par Ciampini, *l. c.*, pl. 74, et par Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 238. La porte de bronze a été renouvelée au xiie siècle; mais son encadrement remonte au pape Hilaire : sur l'architrave est gravée cette inscription :

LIBERATORI SVO BEATO IOHANNI EVANGELISTAE
HILARVS EPISCOPVS FAMVLVS XPI.

qui contient une allusion aux dangers qu'Hilaire courut à Éphèse, en 449, alors qu'il remplissait les fonctions de légat du pape au concile « brigand » présidé par Dioscore d'Alexandrie. Un des documents récemment publiés sur cette assemblée nous montre Hilaire réfugié dans le sanctuaire où était le tombeau de saint Jean, en dehors d'Éphèse, après les attentats commis contre l'évêque de Constantinople, Flavien (P. Martin, *Actes du brigandage d'Éphèse*, Paris, Maisonneuve, 1874, p. 10). D'autres inscriptions, contenant des sentences empruntées à l'Écriture Sainte, se lisent sur ces marbres ; mais Ciampini (*l. c.*, p. 239, 251) affirme qu'elles sont modernes. — L'oratoire de Sainte-Croix existait encore au xvie siècle ; Panvinio l'a décrit dans son livre manuscrit sur la basilique de Latran (passages cités par M. Rohault de Fleury, *l. c.*, p. 515). Il avait intérieurement la forme d'une croix à branches égales, comme le mausolée de Galla Placidia, à Ravenne (De Rossi, *Bull.* 1866, p. 75); de plus, aux quatre angles du carré central, s'ouvraient des portes par lesquelles on pénétrait dans autant de petites chapelles ménagées entre les bras de la croix. Il y avait donc en tout huit chapelles, dont une servait d'entrée. Au-dessus de la porte on lisait (Panvinio, *l. c.*) : *Introibo, Domine, in domum tuam et adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo.* Cet édifice, orné comme les deux autres, de belles mosaïques, disparut entièrement dans la première moitié du xviie siècle. Sur le portique par lequel il se reliait au baptistère, v. ci-dessous, note 5.

4. ... *ianuas aereas argentoclusas*] Celles de Saint-Jean l'Évangéliste furent renouvelées en 1195, par ordre du cardinal Cencius (Cencius Camerarius), comme on le voit par une inscription qui



s'y lit encore. Quant à celles de Saint-Jean-Baptiste, ce sont encore celles que fit exécuter le pape Hilaire (Dessin partiel dans Rohault de Fleury, *l. c.*, pl. XXXVII, complet dans l'*Archeologia*, t. XL, pl. IX, Londres 1866); elle porte l'inscription suivante, distribuée entre les deux battants :

✝
IN HONOREM BEATI IOHANNIS BAPTISTAE
✝
HILARVS EPISCOPVS DI FAMVLVS OFFERT

5. *Nymphcum et triporticum*] Ce monument, dont notre auteur donne exceptionnellement la description, est loin d'avoir duré autant que l'oratoire dont il formait comme l'atrium. Au temps de Panvinio (*l. c.*) la cour existait encore, mais il n'y avait plus trace du nymphée; du portique lui-même il ne restait plus que sept colonnes et trois pilastres. — Au milieu de la cour, se trouvait le nymphée, comprenant un vaste bassin (*lacus*) en porphyre, au milieu duquel une vasque striée (*conca raiata*) laissait échapper un jet d'eau ; deux autres vasques striées (*concas striatas*), [supportées par] des colonnes cannelées en porphyre, étaient disposées à droite et à gauche. Ces détails, qui semblent indiqués par notre texte, sont reproduits dans une restitution du monument, tentée par M. Rohault de Fleury (*l. c.*, pl. XXXIII). On voit moins clairement où étaient les colonnes *mirae magnitudinis quae dicuntur exatonpentaicas* (Var. *ecatonpentalaicas)*. Le sens de ce dernier mot m'échappe ; s'il faut lire *ecatonpentalaicas*, il est clair, en tout cas, qu'il ne s'agit pas de colonnes de 105 pieds de haut; ce nombre 105 est peut-être celui de leurs cannelures, peut-être celui des colonnes de l'édifice antique d'où elles provenaient. Les mots *circumdatam a dextris* et ceux qui suivent se rapportent, je crois, au portique qui régnait sur trois des côtés de la cour (*triporticum... circumdatam a dextris vel sinistris, in medio)*; les colonnes de ce portique sont mentionnées deux fois, d'abord à propos de leurs chapiteaux et de leurs frises, puis une seconde fois, pour indiquer la qualité des marbres dont elles étaient formées. C'est sur la frise de cette colonnade que se lisait l'inscription suivante :

Hic locus olim sordentis cumuli squalore congestus, sumptu et studio Christi famuli Hilari episcopi, iuvante Domino, tanta ruderum mole sublata quantum culminis nunc videtur ad offerendum Christo Deo munus, ornatus atque dedicatus est.

Les marbres qui la portaient furent employés par Jean XII, en 956, à décorer la chapelle de Saint-Thomas, fondée par lui dans le portique de Saint-Jean-de-Latran, près de l'entrée principale (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 147); ils étaient encore à leur place primitive quand l'inscription fut copiée, entre 821 et 846, par l'auteur de la *Sylloge* qui nous en a conservé le texte complet. C'est donc entre le milieu du IXe siècle et le milieu du siècle suivant qu'a commencé la destruction du portique d'Hilaire. — Il est possible que ce portique ait été fondé par lui pour servir d'entrée au baptistère, du côté de la ville : il paraît avoir été percé d'une porte qui communiquait avec le *campus Lateranensis*. Immédiatement avant l'inscription qu'on vient de lire, et sous la même rubrique, *ad fontes sancti Iohannis in Laterano*, on lit, dans la *Sylloge Laureshamensis I* (De Rossi, *l. c.*), un distique ainsi conçu :

Ad fontem vitae hoc aditu properate lavandi
Constantis fidei ianua Christus erit.

C'est bien là l'inscription de l'une des entrées du baptistère; copiée avec la précédente, elle paraît en avoir été très voisine. M. de Rossi (*l. c.*), sans aborder encore cette question d'emplacement, laisse assez voir qu'il attribue l'inscription à l'entrée du baptistère par le portique de Sainte-Croix.

6. *Ante confessionem b. Iohannis*] Il s'agit évidemment de l'un des deux oratoires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean l'Evangéliste, pourvus chacun d'une *confession* ; mais on ne nous dit pas lequel.

7. *Item ad s. Iohannem intra sanctum fontem*] Cette rubrique doit, je pense, être divisée en deux : *item ad s. Iohannem* se rapportera à l'oratoire du second des deux saints Jean ; *intra sanctum fontem* au baptistère lui-même, indiqué clairement par les *cervi argentei fundentes aquam* qui ne pouvaient se trouver dans un oratoire. Je pense que le texte primitif de cette donation marquait par une formule rapide, *ut supra*, par exemple, que les lampadaires donnés au second oratoire étaient les mêmes que ceux du premier, et que cette formule aura été négligée dans la transcription, peut-être par l'auteur du *L. P.* lui-même.

8. *Ad b. Laurentium martyrem*] L'auteur distingue entre ce sanctuaire et la *basilica b. Laurenti martyris* (l. 19); il y avait, en effet deux basiliques de Saint-Laurent dans l'*ager Veranus* (XYSTUS III, note 12, p. 235).

9. *In urbe vero Roma — recondit*] cf. Introd., p. CLIII. Je n'ai pas à étudier ici l'origine et l'acception primitive du mot *station* dans la langue de l'Eglise. Depuis le cinquième siècle au moins, comme le prouve ce passage du *L. P.*, il désignait à Rome des réunions liturgiques solennelles et communes. Tandis que les jours et même les dimanches ordinaires chacun pouvait assister au service religieux célébré dans l'église de sa paroisse (*titulus*), les jours de station tout le monde était convoqué à une même assemblée, tenue sous la présidence du pape, qui officiait en personne. Cet usage a dû être introduit au temps où le *presbyterium* de l'église romaine, d'abord indivis et toujours groupé autour de l'évêque, fut réparti entre les circonscriptions des paroisses urbaines. Tout en se pliant aux nécessités créées par l'augmentation du nombre des fidèles dans une ville aussi considérable, on tenait à maintenir le plus possible l'unité du troupeau chrétien et à la manifester souvent et clairement. De là l'usage du *fermentum* (MILTIADE, p. 169, note 4), qui reliait la liturgie des titres à celle de l'évêque ; de là les restrictions considérables apportées aux pouvoirs des prêtres titulaires dans l'initiation chrétienne et dans la pénitence. A vrai dire, les prêtres titulaires n'avaient de compétence sur ces deux derniers points, au moins dans les cas ordinaires, que pour la préparation des candidats au baptême ou à l'absolution solennelle. La célébration régulière des rites d'initiation, du baptême et de la confirmation, comme aussi la réconciliation publique des pénitents n'avaient lieu que dans des assemblées générales de toute l'église romaine, et par le ministère du pape lui-même. Outre ces grands actes de la vie chrétienne, qui ne s'accomplissaient qu'à certaines fêtes, il se tenait de temps en temps, particulièrement pendant le carême et aux autres jeûnes officiels, des réunions d'ensemble, où le service se bornait à la célébration de la liturgie eucharistique. Il n'y avait point de lieu spécialement affecté à ces assemblées ; elles se tenaient tantôt dans une église, tantôt dans une autre. Le cérémonial détaillé de ces stations ne nous est connu que par les *Ordines Romani* du neuvième siècle, documents bien postérieurs au temps où elles furent instituées et même à celui où l'on observait encore, avec toute leur solennité antique, les rites qui en exprimaient la haute signification. L'auteur du *L. P.* y fait allusion çà et là comme à des choses connues de tout le monde. J'ai déjà relevé, à propos d'un décret qu'il attribue au pape Zéphyrin (p. 139, note 3), un vestige important de ces anciens rites. Les prêtres titulaires, au nombre de vingt-cinq (cf. URBAIN, p. 143, note 2 ; MARCEL, p. 165, note 5), célébraient avec le pape, les jours de station, chacun ayant devant lui une patène spéciale, sur laquelle l'évêque déposait l'*oblata* qui devait servir à la communion des fidèles. Ici, nous avons le catalogue des pièces d'un service de vaisselle sacrée que l'on transportait de station en station. Après le *scyphus* d'or, ou calice de l'évêque, nous trouvons vingt-cinq *amae*, grands vases destinés à recevoir les obla-

tions de vin présentées par les fidèles, vingt-cinq *scyphi* ou calices pour la consécration, cinquante *calices ministeriales*, pour la communion. Les patènes ne sont pas mentionnées, pas plus celle du célébrant que celles des prêtres titulaires ; peut-être n'y a-t-il ici qu'un oubli, peut-être était-il d'usage que le pape et les prêtres apportassent leurs patènes respectives. Quoi qu'il en soit de cette omission, le nombre des vases sacrés énumérés ici, rapproché surtout des détails fournis par les notices de Zéphyrin et d'Urbain, prouve que, dans les assemblées stationales, les paroisses urbaines, réunies sous la présidence du pape et de son *presbyterium*, n'étaient pas pour cela confondues. A l'offrande au moins et à la communion, chacune d'elles était dirigée et servie par son propre clergé. On obtenait ainsi, par cette distribution des rites et des fonctions, l'image exacte de la communauté chrétienne, à la fois une et multiple. — Le service stational était, nous dit-on, conservé au Latran ou à Sainte-Marie-Majeure. Le recenseur BC a effacé le nom de la basilique Constantinienne. Cette suppression correspond peut-être à une modification de l'usage.

10. *H. f. monasterium ad s. Laurentium — loco*] Bien que tous ces édifices aient disparu, il est assez facile d'indiquer approximativement leur situation. Le monastère actuel de Saint-Laurent s'élève probablement sur l'emplacement de l'ancien. C'était évidemment dans son voisinage immédiat que devaient se trouver les deux bains, l'un construit dans les conditions ordinaires des bains chauds, l'autre *sub aere*, c'est-à-dire consistant en une piscine à ciel ouvert, pour les bains froids. Quant au *praetorium*, la glose des mss. BCDE, qui le place sous le vocable de Saint-Etienne, contient une indication précieuse sur son emplacement, car celui-ci correspond évidemment à celui de l'église de Saint-Étienne, près Saint-Laurent, fondée par le pape Simplicius, successeur d'Hilaire, et dont il sera question dans la notice suivante. Or, l'église Saint-Etienne se trouvait tout près du monastère, du côté de l'Est. — Un *praetorium* était une maison d'habitation rurale ; cf. le *praetorium Fusci* mentionné p. 203, note 9, et celui de la *massa Cornutanensis*, Introd., p. CXLVI *b*, l. 17 et suiv. Ce dernier est, comme celui de Saint-Laurent, attenant à une église, distinct cependant des édifices où logeaient ses desservants. Dans une inscription relative à des réparations faites au cimetière de Saint-Paul sur la voie d'Ostie, on trouve, comme ici, un *balineum* et une maison d'habitation, appelée *palatium* (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 464). Le *praetorium* de Saint-Laurent était peut-être destiné aux pèlerins ; peut-être aussi le pape Hilaire avait-il voulu fonder, auprès d'un sanctuaire particulièrement aimé de lui, une sorte de villa pontificale, analogue, en proportions moindres, à la villa impériale *ad duas lauros*, sur la voie Labicane. Les deux bibliothèques dont il enrichit ce *praetorium* conviennent mieux à une demeure de ce genre qu'à un caravansérail où l'on ne faisait que passer. Cf. SIMPLICIUS, note 3. Ces deux bibliothèques ont été jusqu'ici cherchées aux abords du baptistère de Latran, à cause des mots *in eodem loco* qui, la glose BCDE une fois introduite dans le texte, les rattachaient à un oratoire de ce baptistère. Cette glose écartée, *in eodem loco* signifie à Saint-Laurent, dans le voisinage du monastère et du *praetorium*. — C'est très probablement aux bains construits par Hilaire que se rapporte l'inscription suivante, lue sur des tubes de plomb que l'on trouva en 1707 près de la basilique de Saint-Laurent :

✠ SALVO PAPA IOHANNE
(*sic*) STFANVS P̅P̅ REPARAVIT

(De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 521). Ce Stephanus, *praepositus* (p̅p̅) de la basilique de Saint-Laurent, exerçait ses fonctions en 526, comme on le voit dans une inscription de cette année (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1005). La réparation des conduits aura donc eu lieu sous l'un des papes Jean Ier (523-526) ou Jean II (533-535).

11. *s. Stephano — Lateranense* (voir aux variantes)] Pour écarter ces mots je ne me fonde pas seulement sur l'autorité des manuscrits A, supérieure pour cette partie du *L. P.* et ce genre de variantes à celle des autres manuscrits. Le contexte lui-même fournit une indication utile. Aussitôt après la mention des deux bibliothèques, il est question d'un monastère *intra urbe Roma*. Ces mots indiquent un changement de lieu. Jusque-là on était en dehors de la ville ; on y rentre maintenant. C'est ainsi que, un peu plus haut, après avoir énuméré les vases sacrés donnés par le pape Hilaire aux deux églises de Saint-Laurent, l'auteur, ayant à parler de la vaisselle sacrée du service stational, a soin de l'introduire par la formule *In urbe vero Roma constituit...* Si les deux bibliothèques se fussent trouvées au Latran, c'est-à-dire si la leçon des mss. BCDE était primitive, on serait déjà à Rome dès la phrase précédente et l'on n'aurait pas besoin d'y entrer pour montrer le monastère *ad Lunam*. — Ces observations, tout en diminuant un peu l'antiquité des mots rejetés en marge, n'en affectent pas l'autorité. En joignant le nom de Saint-Etienne à la mention du *praetorium* construit par Hilaire, l'auteur de la glose aura voulu le rattacher topographiquement à la petite basilique de Saint-Etienne que l'on savait avoir été fondée par Simplicius. La rédaction ainsi complétée n'est pas très naturelle, car il n'est pas d'usage de dédier à un saint une maison d'habitation ; mais elle se comprend quand on songe à l'église qui fut construite au même endroit, peu de temps après. Quant à l'oratoire de Saint-Etienne dans le baptistère, son existence est attestée par un passionnaire du XIIe siècle, conservé aux archives de Saint-Jean-de-Latran. En partant de ce texte, on est autorisé à identifier, en tout ou en partie, la chapelle actuelle de Saint-Venance avec l'oratoire attribué à Hilaire. Cette chapelle, d'après la tradition consignée dans le passionnaire, aurait existé, sous le vocable de Saint-Etienne, antérieurement au temps du pape Jean IV (640-642), qui y fit déposer les reliques de plusieurs saints dalmates et l'orna de mosaïques encore visibles aujourd'hui (De Rossi, *Musaici*, [S. Venanzio], f. 1 ; cf. le plan au f. 2 ; l'oratoire doit avoir été en A ou tout au moins en B).

12. *Item monasterium — ad Lunam*] On ne connaît pas l'endroit ainsi désigné.

13. *Qui etiam sepultus est...*] Sur le lieu où se trouvait sa tombe, v. ZOSIME, note 4, p. 226 ; XYSTUS III, note 18, p. 237. — La date obituaire d'Hilaire n'est pas indiquée ici. Son ordination eut lieu le 19 novembre 461, ce qui, étant donnée la durée de son pontificat, permet de fixer sa mort au 29 février de l'année bissextile 468. Cette date s'accorde bien avec la chronologie des papes suivants ; en revanche elle est en désaccord avec un texte fort clair du martyrologe hiéronymien, qui porte au 10 septembre l'indication suivante : « Romae, depositio beati Helari papae, per quem Vic- » turius ordinem pascalem conscripsit. » On sait en effet que ce fut sur la demande d'Hilaire, encore archidiacre de saint Léon, que Victurius d'Aquitaine écrivit son livre de comput (Thiel, t. I, p. 130-137). Il n'y a donc aucun doute sur l'identité du personnage visé par cette note avec le pape Hilaire, successeur de saint Léon. Cependant je doute que l'observation relative au cycle pascal appartienne au texte original, je ne dis pas du martyrologe hiéronymien lui-même, mais même de sa recension auxerroise, exécutée vers 590. En effet le manuscrit le plus ancien, celui d'Epternach, qui paraît indépendant de certaines retouches apportées de bonne heure, à Auxerre même, à la recension déjà établie, porte, au lieu de la phrase citée plus haut, les mots *Romae depositio Hilari episcopi*. Il y a donc lieu de se défier de la provenance des mots *papae*, *per quem Victurius*, etc. qui ne peuvent désigner que le pape Hilaire ; ces mots ont été facilement ajoutés en Gaule, dans un pays où le comput pascal de Victurius fit loi jusqu'au huitième siècle, tandis qu'il n'eut jamais qu'une considération fort passagère à Rome et en Italie. En admettant la leçon du manuscrit d'Epternach comme représentant le texte auxerrois primitif, on n'élimine pas, il est vrai, toute difficulté, car la formule

Romae depositio N. episcopi est précisément celle qui sert à marquer les anniversaires des papes. Cependant elle sert aussi à marquer les anniversaires d'évêques étrangers à Rome, qui y ont été exceptionnellement enterrés ; on la trouve aussi employée abusivement, le titre d'évêque ayant été attribué par quelque faute de copiste à des martyrs romains qui n'y avaient aucun droit. On trouvera des exemples de ceci au 8 février, aux 4, 14, 17 mars, aux 18 et 20 avril, au 25 mai, au 6 septembre, aux 4 et 7 octobre, etc. Une confusion, dans le titre et la rubrique topographique, est donc possible. Du moment où il en est ainsi, du moment où on ne sait plus au juste si l'Hilaire du 10 septembre est vraiment le pape de ce nom, l'autorité du martyrologe hiéronymien, devenue incertaine, doit céder à l'accord des documents chronologiques, qui excluent absolument cette date.

XLVIIII.

SIMPLICIUS, natione Tiburtinus, ex patre Castino, sedit ann. XV m. I d. VII. Hic dedicavit basilicam sancti I 72
Stephani [1] in Celio monte, in urbe Roma, et basilicam beati apostoli Andreae [2], iuxta basilicam sanctae Mariae,
et aliam basilicam sancti Stephani [3], iuxta basilicam sancti Laurenti, et aliam basilicam [4] intra urbe Roma, iuxta
palatium Licinianum, beatae martyris Bibianae, ubi corpus eius requiescit. Hic constituit [5] ad sanctum Petrum II
apostolum et ad sanctum Paulum apostolum et ad sanctum Laurentium martyrem ebdomadas ut presbyteri manerent, propter penitentes et baptismum : regio III ad sanctum Laurentium, regio prima ad sanctum Paulum, regio VI vel septima ad sanctum Petrum.

Sub huius episcopatum [6] venit relatio de Grecia ab Acacio Constantinopolitano episcopo et adfirmavit Petrum, III
Alexandriae urbis, eutychianistam hereticum, facta petitione ab Acacio episcopo, cyrographo eius constructa. Eodem tempore fuit ecclesia, hoc est prima sedis apostolica, executrix. Tunc Simplicius praesul audiens damnavit Petrum Alexandrinum de quo Acacius innumerabilia crimina adfirmabat, ita tamen ut paenitentiae
reservaret tempus. Eodem tempore rescripsit Timotheus catholicus et Acacius, dicentes quod etiam in mortem IV
Proteri catholici Petrus esset permixtus. Tunc archiepiscopus Simplicius dissimulans numquam rescripsit Acacio, sed damnavit Petrum, expectans tempus paenitentiae.

Hic fecit in ecclesia Romana scyphum aureum, pens. lib. V; canthara argentea ad beatum Petrum XVI, V
pens. sing. lib. XII. Hic fecit ordinationes in urbe Roma III per mens. decemb. et febr., presbiteros LVIII, diaconos XI; episcopos per diversa loca LXXXVIII. Hic sepultus est [7] in basilica beati Petri apostoli, VI non. martias. Et cessavit episcopatus dies VI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Symplicius C^3 — Castorio A^{13} : Casto A^2 — m. I *om.* $C^{34}EG$ — d. XVII C^3 : VI C^4 — Hic dedicavit-ad s. Petrum (*l.* 7) *om.* A^3 — basilica A^1, *et ita sexies* — **2** Celio A^1B^1 : Caelio *cet.* — montem A^1 — And. ap. C^2E — apostuli A^1 — sancte A^1 — **3** alia A^1 — Stefani A^1 — Laurenti A^1B^{13} — alia A^1 — intra u. R. *om.* C^1 (*suppl.*) — intra] in B^5 : iuxta C^4 — urbem Romam C^2DE (Romam *om.* E) — **4** Licianum A^2B^{256} (*corr.* B^5) : Lucinianum C^1 : Vicinianum D — b. m. Bib. *om.* A^6 — beate A^1 : beati C^{23} — martyres A^1 : martiris B^1 — Vibiane B^3 : Bibine B^4 : Libiane B^5 : Bibianus B^5 : Biviane C^1 — Petrum] Paulum B^1 — **5** apostulum A^1 (*bis*) — et-martyrem *om.* A^2 — ad *om.* A^{56} — ad *om.* A^6B^6 — psbyteri B^1 — **6** paenitentes B^2C^1 — regio (*ter*) A : regionem *cet.* — reg. I-Paulum *om.* B^1 — **7** vel] et A^{56}

8 episcopatu DE — lelatio C^2 — Grecias C^1 : Gretias B^6C^3 — Acatio B^{56} : Accatio C^2E : Agatio C^1 (*corr.*) — **9** Alexandrinae C^2E — euthyci- B^{13} : eutyci- C^2 : euthici- C^1 — -nistam $A^1B^{15}C^3$: -nistum *cet.* — petitionem B^6 : peticionem C^3 — episcopo < et > A^{56} : < tunc papa > A^2 — cyrographo A^1 — constructam B^6 — **10** aecclesiam primam h. e. EG (-sia -ma G) — est *om.* $B^{56}C^{23}$ — sedes B^5 — apostolicae E — exsecutrix $A^{36}E$: exe////// B^1 : executoris B^{234} : exsequutoris C^1 (*corr.*) : executris B^6C^3 — < episcopus > praesul BCDEG (praesul *om.* C^4) — < hoc > audiens BCDEG — **11** de quo] eo quod C^2E — **12** reservarit A^{13} : reservari A^2 — scripsit B^6C^3 — Thimotheus $B^2C^{13}D$ — morte A^3B^5E — **13** Proterii EG : p̄bri A^{123} : propter hii C^1 (*corr.*) — Simplicius *om.* B^5 — desimulans A^{1256} — **14** paen. temp. C^2 — **15** Hic-lib. XII *om.* A^3 — ecclesiam Romae B^{23} — Roma A^1 — scyphum-fecit *om.* A^2 — Petrum < apostolum > $C^{14}E$ — **16** in-Roma *om.* A^2 — III in u. R. C^1EG — IIII B^5D : *om.* C^{24} — et febr. *om.* A^{56} — febr. < num. III > C^{24} — presb. XVIII B^6 : LVIIII E — **17** diac. XII B^5 : X D : *om.* B^6 — loca < num. > $B^{2-5}C^{12}D$ — LXXXX A^5 : LXXXV A^6 : XXXVI BCDEG — est *om.* A^1C^3 — basilicam B^5C^3 — V non. B^6 — **18** d. VII A^1 : IIII B^1 : III D

NOTES EXPLICATIVES.

1. ***Hic dedicavit basilicam s. Stephani in Celio monte***] Saint-Etienne-le-Rond, sur le Coelius. L'édifice, actuellement conservé, appartient bien, dans son ensemble, au temps du pape Simplicius. Quelques embellissements y furent ajoutés par les papes Jean Ier et Félix IV ; ils sont rappelés dans des inscriptions que nous ont conservées les manuscrits (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II,



p. 152). Sur la chapelle dédiée dans cette église aux martyrs Primus et Félicien, cf. THÉODORE, nº 128.

2. *et. basilicam b. apostoli Andreae*] Il a subsisté jusqu'à ces derniers temps quelques vestiges de cette église, située en effet tout près de Sainte-Marie-Majeure, sur le terrain du couvent actuel de Sant'Antonio. Cf. le plan partiel de l'Esquilin publié par M. R. Lanciani dans le *Bullettino comunale di Roma*, 1874, pl. 5, 6. M. de Rossi a consacré un important mémoire à l'histoire de cette basilique (*Bull.* 1871, p. 1-64). C'était d'abord un édifice privé, consistant en une grande salle rectangulaire, précédée d'un vestibule de forme elliptique. Les murs étaient revêtus d'une décoration formée de marbres de diverses couleurs et de nacre, avec des sujets empruntés à la mythologie et à l'histoire romaine; une inscription, portant le nom du consul de 317, en indiquait le propriétaire et donnait la date de sa fondation : IVNIVS BASSVS V· C· CONSVL· ORDINARIVS PROPRIA IMPENSA A SOLO FECIT ET DEDICAVIT FELICITER. Pour la transformer en église, le pape Simplicius se contenta de remplacer par une abside le mur opposé au vestibule, sans rien changer à l'*aula* et à sa décoration. Cette abside fut ornée d'une mosaïque représentant le Christ au milieu de six apôtres; il nous en reste un dessin dans les *Vetera monumenta* de Ciampini, t. I, pl. 76. Elle fut détruite sous les yeux de ce savant prélat, en 1686; depuis le xvᵉ siècle l'église était en ruines et ne servait plus au culte. Au-dessous de la mosaïque absidale, on lisait l'inscription dédicatoire de Simplicius :

Haec tibi mens Valilae decrevit praedia, Christe,
cui testator opes detulit ille suas,
Simplicius quae papa sacris caelestibus aptans
effecit vere muneris esse tui ;
et quod apostolici deessent limina nobis
martyris Andreae nomine composuit.
Utitur hac heres titulis ecclesia iustis
succedensque domo mystica iura locat.
Plebs devota veni, perque haec commercia disce
terreno censu regna superna peti.

Le Valila nommé dans le premier vers est évidemment le même que le signataire de la *charta Cornutiana*, datée de l'année 471 (Introd., p. CXLVI). Il n'est pas autrement connu, de sorte qu'on ne peut dire comment il devint propriétaire de la maison de Junius Bassus. La consécration de l'édifice au culte chrétien n'eut lieu qu'après sa mort, entre 471 et 483.

3. *et aliam basilicam s. Stephani*] Cette église est mentionnée dans la vie du pape Hadrien Iᵉʳ (nº 342) comme renfermant le tombeau d'un saint Léon, évêque et martyr. Plusieurs fragments de l'épitaphe de ce saint ont été trouvés à Saint-Laurent, non loin de leur place primitive, auprès des arrachements d'un antique oratoire à trois absides, analogue à celui de la voie Appienne, *ad s. Xystum*. Cet oratoire s'élevait un peu au delà de l'angle S.-E. de la basilique actuelle de Saint-Laurent, tout près de l'escalier par lequel on monte à la partie du cimetière moderne qui recouvre le *cymiterium Cyriacae*. M. de Rossi l'a identifié avec la basilique de Saint-Etienne mentionnée dans les notices de Simplicius et d'Hadrien (*Bull.* 1864, p. 55). Il a constaté aussi que Simplicius ne pouvait en être le premier fondateur, car plusieurs des inscriptions que l'on y a trouvées appartiennent au quatrième siècle ; ainsi Simplicius se sera borné à dédier à Saint-Etienne un édifice préexistant. On a vu, dans la note 10 à la notice précédente, que l'oratoire de Saint-Etienne était très voisin du *praetorium* avec bains et bibliothèques, construit par le pape Hilaire. Il me semble que ce *praetorium* lui-même aura succédé à une résidence rurale plus ancienne. Ce qui me porte à le croire, c'est que l'épitaphe de l'évêque Léon débute par une allusion à quelque chose de ce genre. Voici cette inscription :

Omnia quaeque vides proprio quaesita labore,
cum mihi gentilis iamdudum vita maneret,
institui, cupiens censum cognoscere mundi.
Iudicio post multa Dei meliora secutus
contemptis opibus malui cognoscere Christum.
Haec mihi cura fuit, nudos vestire petentes,
fundere pauperibus quidquid concesserat annus;
PSALLERE ET IN POPVLIS VOLVI M*odulante* PROFET*a*
SIC MERVI PLEBEM CHRISTI RETIN*e*RE SACERDOS
HVNC MIHI COMPOSVIT TVMVLVM LAVRENTIA CONIVNX
MORIBVS APTA MEIS SEMPER VENERANDA FIDELIS
INVIDIA INFELIX TANDEM COMPRESSA QVIESCIT
OCTOGINTA LEO TRANSCENDIT EPISCOPVS ANNOS
DEP· DIE PRID· IDVS MARTIAS

Les trois premiers vers, où il est question de choses très apparentes, terrains, plantations, édifices, que le défunt, encore païen, fonda pour en jouir (*cupiens censum cognoscere mundi*) me paraissent décrire autre chose qu'un tombeau et ses dépendances.

4. *basilicam... iuxta palatium Licinianum*] L'église de Sainte-Bibiane existe encore, sur l'Esquilin, non loin du monument antique appelé vulgairement temple de Minerva Medica. Cet édifice paraît avoir été un nymphée ; c'était un des bâtiments qui ornaient les jardins de l'empereur Gallien (P. Licinius Gallienus) et dont l'ensemble est désigné ici par le nom de *palatium Licinianum* (Nibby, *Roma antica*, t. II, p. 238 et suiv.; *Bullettino comunale* [Lanciani] 1874, p. 55). — Le tombeau de sainte Bibiane est indiqué en cet endroit dans sa passion, en particulier dans l'extrait qu'en donne le martyrologe d'Adon, au 2 décembre.

5. *H. c. ad s. Petrum..*] Pour bien comprendre ce décret, il faut se rappeler que le clergé romain ne comptait guère d'autres prêtres que ceux des paroisses, c'est-à-dire les prêtres titulaires ou cardinaux. Ces prêtres accomplissaient la liturgie des funérailles dans les églises de la banlieue autour desquelles se trouvaient leurs cimetières respectifs ; ils étaient chargés aussi de distribuer les sacrements à la population rurale du voisinage, quand il y en avait une ; enfin ils avaient la surveillance des *praepositi* et autres administrateurs temporels des cimetières et des sanctuaires attenants. Quant aux grandes basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Laurent, leur direction temporelle demeura entre les mains de l'administration ecclésiastique centrale, et leur desservance spirituelle, même en dehors de la psalmodie, confiée à des moines, était trop considérable pour les prêtres d'une seule paroisse. Le pape Simplicius pourvut à cette nécessité en leur attribuant à chacune le clergé d'un certain nombre de paroisses, qui officiaient à tour de rôle. Cette attribution, fondée sur la division de Rome et la répartition des paroisses en sept régions ecclésiastiques, fut remaniée plus tard, quand on appliqua à Sainte-Marie-Majeure le même système de desservance. Nous savons quelle était, au xiiᵉ siècle, la distribution des titres presbytéraux entre les quatre basiliques de Sainte-Marie-Majeure, Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Laurent (la basilique du Latran était desservie, dès le viiiᵉ siècle, par les évêques des environs de Rome, que l'on appelle maintenant cardinaux évêques ou évêques suburbicaires). Mais alors il y avait trois titres de plus qu'à la fin du vᵉ siècle et les paroisses des sept régions prenaient part à la desservance non plus de trois, mais de quatre basiliques. Il n'est donc pas possible de retrouver dans le tableau du service au xiiᵉ siècle l'image exacte de la répartition ordonnée par Simplicius. Cependant certains rattachements étaient tellement indiqués par la topographie qu'ils se sont conservés du vᵉ siècle au douzième. Ainsi, pour Saint-Pierre, Mallius (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 46*) indique les titres de

Sainte-Marie *trans Tiberim*,
Saint-Chrysogone,
Sainte-Cécile,
Sainte-Anastasie,
Saint-Laurent *in Damaso*,
Saint-Marc,
Saint-Silvestre.

Or les trois premiers appartenaient certainement à la 7e région ecclésiastique, ceux de Saint-Laurent *in Damaso* et de Saint-Marc à la 6e. On n'avait donc fait qu'en ajouter deux autres, situés en dehors des régions assignées par Simplicius. De même Mallius attribue à Saint-Paul les titres de :

Sainte-Sabine,
Sainte-Prisque,
Sainte-Balbine,
Saints-Nérée et Achillée,
Saint-Sixte,
Saint-Marcel,
Sainte-Susanne,

dont les quatre premiers étaient certainement, le cinquième probablement, dans la première région ecclésiastique. Pour Saint-Laurent, la concordance est moins étendue, car Sainte-Marie-Majeure lui disputa naturellement les titres presbytéraux de la troisième région ecclésiastique (Esquilin). Cependant la basilique de la voie Tiburtine comptait encore parmi ses officiants les prêtres de Sainte-Praxède et de Saint-Pierre *in vincula*, appartenant à cette région. Cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 518 et suiv.

6. *Sub huius episcopatu venit relatio...*] Le concile de Chalcédoine ayant prononcé la déposition de l'évêque d'Alexandrie Dioscore, Proterius fut élu pour lui succéder. A la mort de l'empereur Marcien (457), le parti monophysite qui s'agitait depuis longtemps autour de cet évêque, se souleva violemment sous la conduite du prêtre Timothée Elure et du diacre Pierre Monge. Proterius fut massacré, Elure acclamé à sa place. Le nouvel empereur, Léon, ne parvint qu'au bout de trois ans (460) à faire cesser cette usurpation. Timothée Elure fut exilé en Chersonèse et un autre Timothée, surnommé Solofaciole, fut ordonné à sa place. Les choses en restèrent là sous le pape Hilaire et jusqu'en 475 ; mais, pendant le règne de Basilisque (475-477), prince favorable aux monophysites, le parti d'Elure reprit le dessus à Alexandrie ; Elure y revint lui-même et chassa Solofaciole. En 477, l'empereur Zénon ayant recouvré le trône d'où Basilisque l'avait fait descendre, les choses changèrent de face. Elure cependant ne fut point chassé par la force publique ; il mourut avant qu'on eût pris aucune disposition contre lui. Pierre Monge, que les monophysites s'étaient hâtés d'élire à sa place, fut écarté par l'empereur et Solofaciole remis en possession du siège d'Alexandrie. C'est à ce revirement que se rattache la correspondance mentionnée ici. Après la restauration de Zénon, Acace, évêque de Constantinople, écrivit à Simplicius, *prolixo quidem volumine sed sermone necessario*, pour le mettre au courant des méfaits commis par les hérétiques à Constantinople et ailleurs, notamment à Alexandrie. Cette lettre est mentionnée dans la réponse que Simplicius y fit (Jaffé, 577, Thiel, t. I, p. 189). Dans une seconde lettre, encore conservée (Thiel, t. I, p. 182), Acace informe le pape de la mort d'Elure, de l'expulsion de Monge et du rétablissement de Solofaciole. Celui-ci, de son côté, notifia son retour à Simplicius, en lui envoyant une députation et des lettres où il se plaignait des intrigues de Pierre Monge, et priait le pape d'intervenir auprès de l'empereur pour qu'on le débarrassât d'un personnage aussi incommode. Simplicius déféra à ce désir et s'entremit avec insistance pour obtenir que Monge fût relégué bien loin d'Alexandrie (Jaffé, 579-582). En 482, Timothée Solofaciole étant venu à mourir, Jean Talaïa fut élu pour lui succéder ; mais ce personnage ne fut agréé ni par l'empereur Zénon ni par Acace, tout-puissant auprès de lui. L'évêque de Constantinople se rapprocha de Pierre Monge et engagea Zénon dans une tentative de conciliation entre les catholiques et les monophysites. Le manifeste de cette campagne fut la profession de foi connue sous le nom d'*Hénotique*, ou édit d'union. Simplicius, informé de tout cela, suspendit son adhésion à l'ordination de Talaïa, mais protesta contre la réintégration de Pierre Monge. Ses lettres eurent aussi peu de succès que celles par lesquelles il avait réclamé l'exil de Monge : ni Acace, ni l'empereur n'y répondirent. — On voit par cet exposé combien le récit de notre auteur est encore vague et superficiel. Dans l'ensemble cependant il est exact, sauf en un point, *Simplicius dissimulans numquam rescripsit Acacio*, où il aurait fallu dire *Simplicio dissimulans numquam rescripsit Acacius*. On serait tenté de rétablir ainsi ce passage, si tous les manuscrits et le contexte ne s'y opposaient absolument. — Je ne vois pas non plus ce que l'auteur a voulu dire en parlant de l'*ecclesia exequens* ou *executrix*, le rôle du pape Simplicius n'ayant pas été plus important, dans ces querelles, que celui de ses prédécesseurs et de ses successeurs.

7. *Hic sepultus est...*] L'épitaphe est perdue. Cf. Léon, note 15, p. 241. — Quant à la date, je crois qu'il faut corriger *VI non.* en *VI id.* Cf. le chapitre sur la chronologie. — Le sacramentaire léonien contient (Muratori, *Liturg. Rom.*, t. I, p. 454) la prière suivante, pour le repos de l'âme de Simplicius : « Maiestatem tuam, Domine, sup- » pliciter exoramus ut anima famuli tui Simplicii episcopi ab » omnibus quae humanitus attraxit exuta, in sanctorum censeatur » sorte pastorum. Per. » Cf. Silvestre, note 125, p. 201.

L.

73 I FELIX [1], natione Romanus [2], ex patre Felice presbitero de titulo Fasciolae [3], sedit ann. VIII m. XI d. XVII. Hic fuit temporibus Odoacris regis usque ad tempora Theodorici regis [4]. Hic fecit basilicam [5] sancti Agapiti iuxta basilicam sancti Laurenti martyris.

II Sub huius episcopatum [6] iterum venit relatio de Grecias, Petrum Alexandrinum revocatum ab Acacio episcopo Constantinopolitano. Tunc venerabilis Felix [7], archiepiscopus sedis apostolicae urbis Romae, mittens defensorem

III cum consilio [8] sedis suae, facto concilio, et damnavit Acacium cum Petrum. Post annos III [9] iterum venit relatio ab imperatorem Zenonem ut paenitens rediret Acacius. Tunc papa Felix [10] misit duos episcopos, Mesenum et Vitalem, ut si invenirent conplicem Petri Acacium iterum damnarent eos; si non, offerrent libellum paenitentiae. Qui dum introissent Constantinopolim [11] corrupti sunt paecuniae datum suprascripti episcopi et non

IV fecerunt secundum praeceptum sedis apostolicae. Venientes [12] vero Romam ad sedem apostolicam, fecit papa Felix concilium et facta examinatione invenit iudicius ambos episcopos, id est Mesenum et Vitalem, reos et corruptos paecuniae; et eregit Mesenum et Vitalem episcopos a communionem. Tunc Mesenus episcopus [13] non se tacuit corruptum per pecunia; cui concilius concessit tempus paenitentiae. Hoc factum tempore Odobacris regis [14].

V Hic fecit ordinationes II in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XXVIII, diaconos V; episcopos per diversa loca XXXI. Hic sepultus est [15] in basilica beati Pauli apostoli. Et cessavit episcopatus dies V. Et post transitum eius [16] factum est a presbiteris et diaconibus constitutum de omnem ecclesiam.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Felix <tertius> A^{2}E : Felicem B^{5} — presbitero-Fasciolae *om.* B^{5} — Fascioli B^{6} : Fasciole C^{3} : Faciole D — an. VII C^{24} — m. XII C^{3} — d. XVIII C^{234}EG — **2** fuit] fecit A^{1} (*corr.*) — Odoacri A : Odo////// B^{1} : Odobacris B^{234}C^{13}DEG : Odobaris B^{5} : Odobacris B^{6} : Odolbacri C^{2} : Odalrici C^{4} — ad *om.* B^{5} — tempus A^{2} — Teod- B^{23}C^{3}D — -derici A$^{3(}$B^{235}C^{2}E — regis AC^{1} : *om. cet.* — basilica (*bis*) A^{1} — iuxta- civitatem romanam (*in vita Gelasii*, *p.* 255, *l.* 6) *om.* A^{3}, *relicto unius paginae spatio* — **3** Laurentii C^{1} — **4** episcopatu C^{2}E : episcopi tempus C^{1} — iterum *om.* B^{5} — relacio C^{3} — Grecias A^{1}B^{5}C^{13} : Grecia *cet.* — revocitum C^{3} — Acacium epm̄ Constantinopolitanum A^{1} — **5** venerabilis] venit A^{12} (*corr.* A^{1}) — apostoliche C^{3} — Rome C^{3} — defonsorem C^{3} — **6** consolio C^{3} — sedi A^{2} — et f. conc. EG — damnavit] clamavit B^{6} — Acatium Constantinopolitanus et Petrus Alexandrinus E — Petrum A^{1} B^{35}C^{3} : Petro *cet.* — relacio C^{3} — **7** ab] ad B^{6}G — imperatorem A^{1}B^{6} — Zenone B^{1}C^{2}E — < et > ut D — penitens C^{23} — mittens A — Mensenum A^{1} (*corr.*) : Mesanum A^{2} : Mesenium D — **8** Vitale A^{1} — inveniret A^{126} — iterum *om.* BCDEG — damnarent A^{1}C^{1}D : damnavit B^{6} : damnaret *cet.* (*de* B^{1} *n. l.*) — si non-paenitentiae *om.* BCDEG — offerret A^{2} — **9** Constantinopolim A : in civitatem Heracleam BCDEG (in *om.* C^{2} — Aeracleam C^{1} : Heracleum C^{2} : Eracliam D) — pecuniis C^{1} (*corr.*) : pecunia E : *om.* A^{6} — dato A^{56} — suprascriptis episcopis EG — supradicti A^{6} : sisti A^{5} — **10** secundum] seddum B^{5} — apostolice C^{3} — veniente B^{5}D : venientibus C^{4}E — Roma C^{3} — fecit-examinatione] Eodem tempore venerabilis Felix papa fecit synodum et operata est discussio et BCDEG (est *om.* B^{6}) — **11** iudicium A^{12}B^{6}c^{1}C^{2} : in iudicms B^{1} : iudices B^{235} : iudicios B^{4} : iudicio C^{1} : iudicius C^{3} : in iudiciis D : *om.* A^{56} — id est] idem B^{6} — Misenum B^{1} — **12** pecunia B^{1}C^{1}E — crigit A^{256} : elegit B^{5} : eiecit FC^{4}E — Mes.-episcopos] eos A^{256} — Mesenium B^{1} — episcopos *om.* D — communionem A^{1}B^{6}C^{3} — se *om.* A^{12} — **13** tacuit se corr. < esse > A^{56} — per *om.* BCDEG — pecuniam A^{1} : pecuniae B$^{2-6}$C^{23}D — cui-paenitentiae *om.* BCDEG — concilius FA^{1} : concilium A^{256} — factis B^{1} : factum est A^{56}E — Odobacris A^{1}B^{23}C^{1} : Hodoacris A^{2} : Odohacris A^{5} : Odobagris A^{6} : Odoacri B^{1} : Odobracris B^{45}C^{3}G : Odobacri B^{6} : Odolbacris C^{2} : Odobrachris D : Odolbragris E — **15** II *om.* C^{2} — in u. R. *om.* AC^{2} — **16** loca < num. > B^{2346}C^{124}E — XXI B^{6} : XXX C — basilicam B^{156} — apostuli A^{1} — const. a presb. B^{6} — **17** a *om.* A — omnem ecclesiam A^{1}B^{34}C^{3} : (omne B^{1}) : omni ecclesia *cet.* : < ut nullus aliquando in ea causa praesumeret se festinum ostendere de ea re quae aliquando ad requisitionem pervenire debet > C^{4}E

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Felix*] La signature de ce pape, conservée au bas d'une de ses lettres synodales, porte les noms de *Caelius Felix*. *Caelius* était devenu alors une sorte de prénom, comme Flavius. Au concile romain de 499, nous le trouvons joint aux noms de quatre évêques et de deux prêtres (Jaffé, 599; Thiel, t. I, p. 246).

2... *natione Romanus ex patre Felice*] M. de Rossi a proposé, conjecture éminemment vraisemblable, d'identifier le père de Félix III avec le prêtre Félix que saint Léon chargea de réparer la basilique de Saint-Paul. J'ai donné plus haut (Léon, note 7, p. 240) l'épitaphe de ce personnage. Elle se trouvait dans le pavé de Saint-Paul, tout auprès d'une grande dalle de marbre, maintenant disparue, qui portait les épitaphes suivantes:

Levitae coniunx Petronia, forma pudoris
his mea deponens sedibus ossa loco.
Parcite vos lacrimis, dulces cum coniuge natae,
viventemque Deo credite flere nefas.
Dp in pace III non. octob. Festo v. c. cons. [472]

Hic requiescit in pace Paula cl. f. dulcis, benigna,
gratiosa, filia ss. Dp. VII kal. sept. [*Ve*]*nantio v. c. conss.* [484]

Hic requiescit dulcissimus puer Gordianus, filius ss.,
Dp V id. sept. Symmacho v. c. conss. [485]

Hic requiescit Aemiliana sac. vg. Dp. V id. dec. Pro-
bino v. c. conss. [489]

M. de Rossi, en publiant ces inscriptions (*Inscr. christ.*, t. I, p. 371-373), a démontré qu'elles avaient rapport à des membres de la famille de Félix III. C'est d'abord sa femme, qu'il enterra n'étant encore que diacre (*levitae coniunx*), puis deux de ses enfants, Paula et Gordianus, et une autre personne de sa parenté, Aemiliana, vierge sacrée, tous trois morts pendant son pontificat. Le *dulcissimus puer* Gordianus devait être né en l'année même de la mort de sa mère ou fort peu de temps auparavant. Il suit de là, étant données les règles ecclésiastiques sur le célibat, que Félix ne fut ordonné diacre que vers le temps de la mort de son père (mai 471). C'est de cette illustre famille romaine que descendait saint Grégoire le Grand. Il parle en deux endroits (*Hom.* XXXVIII *in Evang.* et *Dial.*, IV, 16) de ses trois tantes Tharsilla, Gordiana, Aemiliana, sœurs de son père Gordianus et toutes trois vierges sacrées. On remarquera l'identité de ces noms avec ceux de l'épitaphe ci-dessus. A propos de la première de ces trois vierges, il raconte que, sur la fin de sa vie, elle eut une apparition du pape son trisaïeul: « Huic per visionem Felix atavus meus » huius Romanae ecclesiae antistes apparuit, eique mansionem per- » petuae claritatis ostendit, dicens: Veni, quia in hac te lucis » mansione suscipio. Quae subsequenti mox febre correpta, ad » diem pervenit extremum. »

3. *de titulo Fasciolae*] L'église actuelle des SS. Nérée et Achillée. Ce titre paroissial est mentionné dans plusieurs inscriptions, dont la plus ancienne est de 377 (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 224; cf. *Bull.* 1875, p. 51, 52).

4. *usque ad tempora Theodorici regis*] Théodoric ne se rendit maître de Ravenne que le 5 mars 493, juste un an après la mort de Félix III. Mais depuis 490, il était maître de toute l'Italie; cette cette année-là, ou en 491 au plus tard, il avait pu envoyer en ambassade à l'empereur Zénon, Faustus, prince du sénat (*Excerpta Valesiana*, 53, p. 294 Gardthausen), ce qui prouve que la ville de Rome lui obéissait alors.

5. *basilicam s. Agapiti*] La situation précise de cette église est encore inconnue. Voici ce qu'en disent les topographes du VIIe siècle: *Itin. de Salzbourg*: « Postea (après avoir visité le cime- » tière de Cyriaque) ascendes ad ecclesiam s. Agapiti martyris. » — *Epitome de locis ss.*: « Iuxta viam Tiburtinam ecclesia est s. » Agapiti multum honorabilis martyrum corporibus. » — *Notitia Malmesb.*: « In altera parte (par rapport à Saint-Hippolyte) viae » illius est ecclesia Agapiti martyris. » (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 178, 179).

6. *Sub huius episcopatum...*] Simplicius, on l'a vu plus haut, avait déjà été informé de la réconciliation d'Acace avec Pierre Monge. Mais des renseignements nouveaux furent apportés par le nouvel évêque catholique d'Alexandrie, Jean Talaïa, qui arriva à Rome au moment où mourait le pape Simplicius. — Citation adressée par Félix à Acace (Thiel, t. I, p. 239; Jaffé, 593): « Iohannes, fugatus » ab haereticis pervasoribus sedis Alexandrinae, libellum nobis, » quem sanctae memoriae decessori meo paraverat porrigendum, » ... ingessit. »

7. *Tunc venerabilis...*] A partir d'ici notre auteur embrouille l'ordre des faits en plaçant la mission du défenseur avant celle des évêques Misenus et Vitalis. Ceux-ci furent chargés, dès l'avènement de Félix, en 483, de porter à l'évêque de Constantinople une citation à comparaître devant le pape et son concile. La mission du défenseur (Tutus) chargé de notifier à l'évêque de Constantinople sa condamnation par contumace, ne lui fut donnée que l'année suivante, au mois d'août.

8. *cum consilio — Acacium cum Petrum*] Nous avons toutes les pièces de cette affaire, savoir: 1° La condamnation d'Acace et de ses adhérents, libellée au nom du pape et signée par 77 évêques; 2° un résumé de cette condamnation, destiné à être affiché; 3° la notification de la sentence à l'empereur Zénon; 4° la notification au clergé et au peuple de Constantinople; 5° un fragment d'une lettre du pape aux évêques du ressort d'Alexandrie, portant condamnation de Pierre Monge (Jaffé, 599-603; Thiel, t. I, p. 243-252). — Le défenseur Tutus, chargé de porter ces documents à destination, se laissa corrompre (Jaffé, 608; Thiel, t. I, p. 258).

9. *Post annos III — rediret Acacius*] Ceci est absolument imaginaire. Notre auteur a introduit cette phrase pour relier tant bien que mal les deux légations qu'il avait interverties.

10. *Tunc papa Felix — libellum paenitentiae*] Les pièces confiées à ces légats existent encore (Jaffé, 591-595; Thiel, t. I, p. 222-241); il en résulte qu'ils n'avaient aucune enquête à faire sur les dispositions d'Acace, mais seulement la commission de lui transmettre une citation à comparaître devant le pape pour répondre au *libellus* d'accusation déposé contre lui par Jean Talaïa. Misenus était évêque de Cumes, Vitalis de Truentum, ville située au bord de la mer Adriatique, à la hauteur d'Ascoli. Gélase, *Gesta de nomine Acacii*, 13 (Thiel, t. I, p. 518): « Postquam ergo non solum » nihil profecisse litteras praedecessoris sui sanctus Felix papa » cognovit et ludibria quaedam ab Acacio fieri in eversionem totius » ecclesiasticae disciplinae, electis Vitale episcopo Troentinate ex » Picena regione et Miseno Cumanae ecclesiae episcopo ex regione » Campaniae, sub hac instructione direxit, ut Petrus de Alexan- » drina pelleretur ecclesia et ut libello sancti Iohannis episcopi » Alexandrini responderet Acacius, atque ipsi denuntiaretur » Acacio ut anathema Alexandrino diceret Petro. Sed legati supra- » dicti, quamvis in custodiam hostili more detrusi chartas amise- » rint, tamen perfidis haereticis atque damnatis accommodare non » debuerant, quae sola negari potuit, voluntatem. Non solum ergo » non egerunt quae iussa sunt aut quae poterant expedire fecerunt, » sed etiam haereticis communicaverunt, confirmationem Petri » episcopatus ad quem pellendum missi fuerant deferentes, atque » contumelias in episcopum Iohannem, Acacio dirigente, por- » tantes. » — Félix lui-même rappelle cette prévarication dans les

pièces citées plus haut, note 8; il insiste même sur le détail de la corruption à prix d'argent (*praemiis corruperis*; Thiel, *l. c.*, p. 245).

11. *Qui dum introissent Constantinopolim*] Le recenseur BCDE substitue ici le nom d'Héraclée à celui de Constantinople, contrairement à tous les documents de cette affaire. Cette faute a son origine dans une confusion de la mission de Misenus et Vitalis avec celle que le pape Hormisdas (ci-dessous, n° 82) confia en 515 aux deux évêques Ennodius et Fortunatus, qui devaient le représenter au concile d'Héraclée, projeté, mais non célébré. — Remarquer la disparition, dans ces mêmes manuscrits, de deux passages (l. 8 et 13) où il est question du repentir possible de personnes contre lesquelles procède le siège apostolique.

12. *Venientes vero — communionem*] Gélase, *l. c.*: « Quibus com-» motus papa beatissimus habita synodo Vitalem et Mesenum ab » officio et communione suspendit.» La double peine de déposition et d'excommunication est mentionnée expressément par Félix dans les lettres déjà citées.

13. *Tunc Mesenus—tempus paenitentiae*] Notre auteur semble indiquer une différence entre les dispositions que montrèrent Misenus et Vitalis. En réalité Misenus fut le seul qui bénéficia du pardon accordé plus tard par le pape Gélase; mais c'est que Vitalis était mort avant qu'on eût pu le réconcilier avec l'Eglise: « Quia... » tulerit Vitalis sortem divini iudicii, cui etiam, cum magnopere » vellemus, non potuit subveniri, huic (Miseno) saltem prosint... » (Gélase, *Gesta de absolutione Miseni*, 14; Thiel, t. I, p. 446). Nous n'avons plus le procès-verbal de la condamnation des deux évêques, mais le pape Gélase (*l. c.*, p. 441) cite la condition que Félix avait mise à leur réhabilitation: « tam diu istos fore sus-» pensos, donec auctore Deo et adnisu catholicorum principum » vel populi christiani Alexandrına catholicum sacerdotem rece-» pisset ecclesia. »

14. *Hoc factum tempore Odobacris*] En effet, le synode où fut traitée la cause des légats prévaricateurs se tint vers la fin de juillet 484, par conséquent sous le règne d'Odoacre.

15. *Hic sepultus est...*] Félix est le seul pape qui ait reçu la sépulture à Saint-Paul. On voit bien pourquoi; c'est qu'il avait là son tombeau de famille (v. ci-dessus, note 2). Le jour de sa mort, omis ici, n'est pas connu directement. En tenant compte des données chronologiques, on obtient la date du 1er mars 492.

16. *Et post transitum eius...*] Cette phrase, qui manque aux deux abrégés de la première édition, est tout à fait obscure et inexplicable si on l'entend de la vacance du siège après Félix III; elle se comprend au contraire très bien si l'on admet une erreur qui aurait fait transporter à la fin de la notice de Félix une phrase concernant la vacance du siège entre son prédécesseur et lui. Il se tint en effet, aussitôt après la mort de Simplicius, en mars 483, dans le mausolée voisin de Saint-Pierre (Sainte-Pétronille), une réunion du sénat et du clergé, où, sur la proposition du consulaire Caecina Basilius, préfet du prétoire et patrice, représentant du roi Odoacre, il fut décidé que toute aliénation de biens ecclésiastiques serait interdite au pape à élire et à ses successeurs. Ce règlement fut cassé, en raison de l'incompétence de ses auteurs, dans le concile romain du 6 novembre 502; mais le pape Symmaque le remplaça séance tenante par un décret dans le même sens et plus précis, qui fut sanctionné par le concile. C'est évidemment à cette révision que fait allusion la glose des manuscrits C4E: *ut nullus aliquando in ea causa se festinum ostendere[t] de ea re quae aliquando ad re quisitionem pervenire debet.*

LI.

GELASIUS, natione Afer [1], ex patre Valerio, sedit ann. IIII m. VIII d. XVIII. Fuit autem temporibus Theo- I 74
dorici regis et Zenonis [2] Aug. Huius temporibus inventi sunt Manichei [3] in urbe Roma quos exilio deportari
praecepit, quorum codices ante fores basilicae sanctae Mariae incendio concremavit. Hic sub gesta synodi [4], cum II
fletu, sub satisfactione libelli, purgatum Mesenum episcopum revocavit; quem ecclesiae suae restituit, qui
peccaverat in causa Acacii et Petri. Hic fuit amator pauperum [5] et clerum ampliavit. Hic liberavit [6] a periculo
famis civitatem Romanam. Hic fecit constitutum [7] de omnem ecclesiam. Huius temporibus iterum venit [8] relatio III
de Grecias eo quod multa mala et homicidia fierent a Petro et Acacio Constantinopolim. Eodem tempore [9] fugiens
Iohannes Alexandrinus episcopus catholicus et venit Romam ad sedem apostolicam; quem beatus Gelasius
suscepit cum gloria, cui etiam et sedem secundam praebuit. Ipsis temporibus [10] fecit synodum et misit per IV
tractum Orientis et iterum misit et damnavit in perpetuum Acacium et Petrum, si non penitens sub satisfactionem
libelli postularet paenitentiam. Hic dedicavit basilicam sanctae Eufimiae [11] martyris in civitate Tiburtina et alias V
basilicas [12] sanctorum Nicandri, Eleutheri et Andreae in via Lavicana, in villa Pertusa. Fecit autem basilicam [13]
sanctae Mariae in via Laurentina, in fundum Crispinis. Hic fecit [14] V libros adversus Nestorium et Eutychem; VI
fecit et ymnos in modum beati Ambrosii; item duos libros adversus Arrium; fecit etiam et sacramentorum
praefationes et orationes cauto sermone et epistulas fidei delimato sermone multas. Sub huius episcopatu clerus
crevit. Hic fecit ordinationes II in urbe Roma per mens. decemb. et febr., [15] presbiteros XXXII, diaconos II; VII
episcopos per diversa loca LXVII. Qui etiam sepultus est [16] in basilica beati Petri apostoli, XI kal. decemb. Et
cessavit episcopatus dies VII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 m. VII B^{6} — d. XVII C^{1} : VIIII C^{34}EG — Theoderici B^{25}CE (Teod. B^{2}) — **2** Aug. <Huius temporibus inventa est aecclesia sancti angeli in monte Gargano> E — deportare C^{1} — **3** corum C^{3} — foris $B^{56}C^{23}$ — sancte A^{1} — incondio C^{1} — congremavit A^{1} — Hic-et Petri] Hic sub gestam synodicam revocavit Mesenum episcopum ad communionem et restituit eum ecclesiae suae sub satisfactione libelli et purgatus est receptus BCDEG (gestam $B^{6}C^{2}$E : gestas C^{3} : gesta *cet.* — Misenum B^{1} — satisfaccione C^{3} : satisfactionem E) — subiecta A^{2} — synodi A^{1} : sinodi A^{2} : synodica A^{56} — **4** fletu <et> A^{56} — **5** amator <cleri et> BCDEG — pauperem C^{2} — **6** famis] et fame BCDEG (famem $B^{23}C^{1}$: famen B^{6}) — civitate Romana A^{1} — omnem ecclesiam $A^{123}B^{345}$: omne eccl////// B^{1} : omni ecclesia *cet.* — **7** Gretias A^{1} : Graetias B^{56} : Grecia *cet.* — fierent $A^{156}B^{12}$G : fieret A^{23} : fierentur *cet.* — Constantinopolim *om.* BCDEG — **8** Iohannis $A^{1}B^{35}C^{1}$ — episcopus catholicus et *om.* BCDEG — et *om.* A^{56} — veniens C^{2} — quem-paenitentiam] Ipsis temporibus beatus Gelasius suscepit Iohannem et iterum misit et damnavit in perpetuum Acacium et Petrum si non peniterent, tamen expectans sedis apostolica satisfactionem secundum humanitatem primae sedis ecclesiae BCDEG (Iohanne B^{6} — peniteret B^{5} — expectatis B^{5} — apostolicae B^{5} — hamanitatem prime C^{3}) — **10** misit et] mittens A^{2} — perpetuo A^{123} — satisfactionem A^{1} — **11** basilica A^{1} — Eufymiae A^{1} : Eufimiae A^{2} : Eufemiae $A^{3}C^{23}$: Euphimiae A^{56} : Euf//// B^{1} : Euphemiae *cet.* — martyres A^{1} — civitate Tiburtina AC^{2} : -em -am *cet.* (Tyburtinam C^{3}) : <miliario vicesimo ab urbe> BCDEG (vicissimo B^{5} — urbe <Roma> $c^{1}C^{2}$EG) — **12** et alias basilicas] dedicavit autem et basilicam BCDEG — Nicrandi A^{3} : Nigrandi B^{6} : Nicranti D — <et> El. C^{2}EG — Euletherii A^{2}E : Leuteri BC^{13}D (-rii c^{1}) — et Andreae in *om.* BCDEG — Lavigana B^{6} — in <fundum> BCDEG (fundo C^{2}G) — Pertussa C^{1} — fecit autem] et aliam BCDEG — **13** in *ante* via *om.* BCDEG — fundo C^{2}G — Crispini A^{3} : <miliario ab Urbe vicesimo> A^{56}BCDEG (miliaria C^{2} — urbe Roma c^{1}) — Hic-multas *om.* BCDEG — Euticem A^{2} — **14** hymnos A^{35} — duos *om.* A^{5} — **15** sermones A^{1} (*corr.*) — et *om.* A^{1} (*suppl.*) — multum A^{56} — episcopatu A : episcopatum *cet.* — **16** crebit C^{3} — in u. R. *om.* A — decemb. et febr. AC^{1} : febr. et decemb. *cet.* — **17** loca <num.> $B^{234}C^{124}$E — LXVIII A^{6} : XVII C^{2} — basilicam $B^{16}C^{3}$ — decemb. <Hic fecit tractatos et ymnus sicut beatus Ambrosius episcopus et libros adversum Euthycem et Nestorium qui hodie bibliotheca ecclesiae archivo reconditi tenentur.> BCDEG (tractatus B^{56}E : trac//// B^{1} — ymnus B^{1} : hymnus B^{5} [*corr.*] : hymnos *cet.* — et libros *om.* C^{1} — adversus B^{1}E — Euticem C^{3} — bybliothece C^{2} : bibliotice C^{3} : <dicitur et> E — ecclesia D — recondite C^{2}E) — Et <post obitum eius> BCDEG — **18** d. VIII A^{6}E

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Afer*] « Romanus natus Romanum principem amo, colo, suspicio », dit Gélase dans une lettre à l'empereur Anastase (Jaffé, 632; Thiel, t. I, p. 350). Cependant les deux choses peuvent se concilier. Même s'il fût né sujet de fait de quelque roi barbare, Gélase pouvait se dire romain. Du reste il devait être assez âgé lors de son élection au pontificat; au temps de sa naissance l'Afrique, ou tout au moins la ville de Carthage, devait être encore romaine.

2. *temporibus Zenonis Aug.*] Ceci est inexact. Zénon mourut en 491, un an avant l'avénement de Gélase; c'est *Anastasii Aug.* qu'il aurait fallu dire. Cf. Introd., p. XLV. — Le manuscrit E[1] contient ici un passage interpolé, relatif à la découverte de l'église Saint-Michel au mont Gargano. La plus ancienne histoire de cette église, le *Liber de apparitione s. Michaelis* (Waitz, *Script. rerum Langob.*, p. 541), écrit au IX[e] siècle au plus tard et qui dérive d'un *libellus* que l'on conservait dans le sanctuaire lui-même, ne nomme point le pape sous lequel il fut inauguré. Il en est de même de la plus ancienne des deux vies de saint Laurent, évêque de Sipontum, qui est déjà notablement postérieure au *Liber de apparitione* (Waitz, *l. c.*, p. 544; *Acta SS. febr.*, t. II, p. 60), bien qu'elle contienne des données chronologiques qui correspondent à peu près au temps de Gélase. Paul Diacre (*Hist. Lang.*, IV, 46) mentionne l'*oraculum sancti archangeli in monte Gargano situm* comme existant au milieu du VII[e] siècle.

3. *inventi sunt Manichei*...] Il n'y a pas d'autre témoignage sur cette découverte; mais le fait était assez peu éloigné de notre auteur pour qu'on puisse l'admettre sur son dire.

4. *Hic sub gesta synodi — et Petri*] Le procès-verbal de ce synode, tenu le 13 mars 495, est conservé dans les collections de conciles. Cf. Thiel, t. I, p. 437. On y trouve deux *libelli* de Misenus, conçus en termes *flebiles*, et qu'il présenta en se prosternant à terre, *prostratus in terram*. — Misenus signa au concile romain du 1[er] mars 499, comme titulaire de son évêché de Cumes.

5. *Hic fuit amator pauperum*...] Voici la première fois que nous rencontrons dans le *L. P.* l'éloge du pape, non point en formules officielles ou liturgiques, mais en termes simples, portant la vive empreinte de souvenirs et de sentiments personnels. Il faut rapprocher de cette phrase le portrait de Gélase par Denys le Petit, dans sa lettre au prêtre Julien: « Quanti sit apud Deum meriti » papa Gelasius, nos qui eum praesentia corporali non vidimus, » per vos alumnos eius facilius aestimamus, cuius eruditione for» mati gradum presbyterii sancta conversatione decoratis: ut in » vestrorum morum perspicuo munere eius quodam modo videan» tur opera praelucere qui, sicut vestra et aliorum relatione com» perimus, in tantum bonae voluntatis extitit, ut annuente Domino » principatum in Ecclesia pro multorum salute suscipiens, eum » serviendo potius quam dominando sustolleret, vitaeque casti» moniam doctrinae meritis ampliaret..... Servorum Dei maxime » consortiis atque societate gaudebat..... Huius saeculi malos dies » ita Domino mitigante et gubernante transegit..... ut omnes fere » pauperes ditans inops ipse moreretur... » (Thiel, t. I, p. 286, 287).

6. *Hic liberavit a periculo famis*...] Il y a, je crois, une allusion à cette famine dans le traité de Gélase contre Andromaque et autres personnes qui proposaient de célébrer les Lupercales, c. 8 (Thiel, t. I, p. 603): « Castores vestri certe, a quorum cultu desis» tere noluistis, cur vobis opportuna maria minime praebuerunt, » ut hiemis tempore venirent huc navigia cum frumentis et civitas » inopia minime laboraret? An diebus sequentibus hoc futurum » est aestatis? A Deo constitutum beneficium est, non Castorum » vana persuasio. » Le livre contre les Lupercales n'a pu être écrit avant le commencement de 494, car, dans une lettre de l'année précédente (Jaffé, 622; Thiel, t. I, p. 346), Gélase parlait encore avec éloge du sénateur Andromaque.

7. *H. f. constitutum*...] L'auteur a probablement en vue ici la décrétale en vingt-huit chapitres adressée, le 11 mars 494, *ad universos episcopos per Lucaniam, Brutios et Siciliam constitutos* (Jaffé, 636; Thiel, t. I, p. 360-379).

8. *iterum venit relatio — Petro et Acacio*] Acace et Pierre Monge étaient morts avant Gélase (Introd., p. XXXVI); notre auteur aura peut-être désigné par leurs noms le parti qui les avait eus pour chefs et qui défendait leur attitude avec leur mémoire. Cependant l'anachronisme de la phrase suivante et celui que j'ai déjà signalé à propos de l'empereur Zénon portent plutôt à croire qu'il se sera trompé sur les dates.

9. *Eodem tempore fugiens Iohannes*] Jean Talaïa, élu évêque d'Alexandrie par les orthodoxes, s'enfuit à Rome en 482 ou au commencement de l'année suivante; il y arriva en un moment où Simplicius était trop malade pour s'occuper de son affaire, u peut-être déjà mort. Ce fut à Félix III qu'il remit l'acte d'accusation contre Acace, rédigé pour être présenté à Simplicius. Cf. FÉLIX III, note 6; Gélase, *Gesta de nomine Acacii*, 11, p. 517 Thiel: « Superve» nit idem fugiens sanctus Iohannes episcopus, qui, sicut decebat » ab apostolica sede susceptus est. » — Gélase, comme son prédécesseur, défendit les droits de Jean contre l'usurpation dont il avait été l'objet: il désigne toujours dans ses lettres et autres écrits le siège d'Alexandrie par l'expression *secunda sedes*. Liberatus (*Brev.*, 18) rapporte que le pape Félix III chargea Talaïa de gouverner l'église de Nole et qu'il y mourut après avoir exercé ces fonctions pendant de longues années. Cela paraît inadmissible, car les inscriptions de Nole (*C. I. L.*, t. X, n. 1344, 1345) nous ont conservé les noms de deux évêques, Félix et Théodose, morts l'un en 484, l'autre en 490 et nous savons d'ailleurs (Jaffé, 646, 721-723) que ce siège était occupé en 495 et 496 par Serenus, qui signa les conciles romains de 499 et de 501.

10. *Ipsis temporibus — paenitentiam*] Il n'y a aucune trace de ce synode dans les documents assez nombreux que nous possédons sur le pape Gélase; il est du reste impossible qu'il ait condamné Acace et Pierre, morts avant lui, avec la clause indiquée par les mots *si non penitens*, etc. Ici encore l'auteur transporte les faits d'un pontificat à un autre: la double mission en Orient, la condamnation solennelle d'Acace et de Pierre Monge appartiennent au pontificat de Félix III.

11. *basilicam s. Eufemiae in civitate Tiburtina*] « De l'église de » Sainte-Euphémie à Tivoli, il ne reste absolument aucun souvenir. » Ansaloni, dans son histoire manuscrite de Tivoli, t. I, p. 31, dit » qu'on ne sait où elle se trouvait. Les livres imprimés n'en par» lent pas. Une bulle d'Innocent III, de l'année 1213 (*Bullar.*, t. III, » p. 154), portant confirmation des biens du monastère de s. Cosma, » actuellement s. Cosimato, nomme une église de Sainte-Eugénie, » dont les ruines se trouvent à environ vingt-sept milles de Rome, » sur le territoire de Castel Madama, sur la rive gauche de l'Anio, » et précisément dans la section qui porte encore le nom de » *Quarto di S. Eufemia* Les rentes d'une église voisine, *S. Ianuarii* » *de Catiniano* (actuellement Cavignano) furent unies avec celles » de l'église de Sainte-Eugénie et formèrent un bénéfice simple » sous le titre de SS. *Gennaro ed Eufemia*. La bulle de Marin II, » dans le régeste de Tivoli, mentionne la *diaconia S. Eugeniae*, » p. 25, l. 32. » [Je dois cette note à l'obligeance d'un ami bien regretté, le P. Luigi Bruzza.]

12. *alias basilicas ss. Nicandri, Eleutheri et Andreae*] Dans les mss. BCDE on lit *aliam basilicam*, mais cette leçon ne me paraît pas autorisée. La vie de Sergius I[er] (n° 163) mentionne un oratoire de Saint-André, sur la même voie Labicane; ce doit être la basilique de Saint-André dont il est ici question. L'emplacement n'est pas déterminé. Peut-être y aurait-il lieu de chercher cette basilique ou ce groupe de basiliques vers le vingtième mille de la voie (v. la note suivante).

13. *basilicam s. Mariae via Laurentina*] Le fonds *Crispinis* est inconnu. A cet endroit, tous les manuscrits, sauf celui de Lucques et ses deux congénères A² et A³, ajoutent *miliario ab urbe XX*ᵐᵒ ; mais cette leçon est inadmissible, car la voie Laurentine n'avait que seize milles. La même distance de vingt milles est indiquée par les mss. BCDEG à propos de Tibur, un peu plus haut, et cette fois exactement, car Tibur est bien à vingt milles de Rome. Malgré cette concordance j'ai maintenu pour Tibur comme pour la voie Laurentine la leçon des manuscrits A. Il ne me semble pas, en effet, dans les habitudes de notre auteur d'indiquer la distance en milles pour des *cités* aussi connues que Tibur ; je croirais plutôt que les mots *miliario ab urbe XX*ᵐᵒ sont une glose soit à *in civitate Tiburtina*, soit à *in villa Pertusa*. Dans le premier cas elle aurait été indûment répétée à propos de la voie Laurentine, dans le second on l'aurait insérée à deux endroits différents du texte et cela à contre-temps.

14. *Hic fecit V libros*...] Plusieurs manuscrits de Gennadius, dont le plus ancien est le *Veronensis* XXII (Introd., p. XXX, XXXI), contiennent une notice du pape Gélase, évidemment ajoutée après la mort de Gennadius (Fr. A. Eckstein, *Quaestiones Gennadianae*, Leipzig, 1881, programme, p. 16-19). Voici cette notice, d'après le ms. de Vérone :

> Gelasius, urbis Romae episcopus, scribsit adversum Eutycen et Nestorium grande et praeclarum volumen et tractatus diversarum scributrarum et sacramentorum delimato sermone ; et adversum Petrum et Acacium scribsit epistulas quae hodie in ecclesia catholica tenentur. Obiit Anastasio Augusto. Fecit et hymnus in similitudinem Ambrosi episcopi Amen. quos ego legi.

Il y a entre ce texte et le nôtre des ressemblances trop grandes pour être fortuites ; mais il est bien difficile de dire lequel dépend de l'autre; peut-être dérivent-ils tous deux de quelque rédaction plus ancienne. — Il existe un traité de Gélase *de duabus naturis in Christo adversus Eutychem et Nestorium*; mais il n'est pas divisé en livres; il est même trop court pour l'avoir été et pour mériter la qualification de *grande volumen*. Ses hymnes sont perdues, de même que ses traités contre Arius, mentionnés par le *L. P.* seul. Les *epistulae fidei* du *L. P.* sont évidemment identiques aux *epistulae adversum Petrum et Acacium quae hodie in ecclesia catholica tenentur*, de la notice pseudogennadienne. Il y a, en effet, plusieurs lettres très importantes sur ce sujet, parmi les épîtres du pape Gélase; on peut y joindre ses traités I, II et IV, apologies de l'attitude observée par l'église romaine envers Acace et Pierre. — Quant à son œuvre liturgique, elle est décrite en termes différents dans le *L. P.* et dans le pseudo-Gennadius. Le premier lui attribue les *praefationes et orationes sacramentorum*, c'est-à-dire ce qui forme le fond des sacramentaires, les oraisons et préfaces propres des messes ; le second parle de *tractatus diversarum scripturarum et sacramentorum*, c'est-à-dire, je crois, d'allocutions sur des textes de l'Ecriture ou sur les cérémonies de l'Eglise ; en d'autres termes d'homélies comme celles de saint Zénon de Vérone, de saint Léon et de saint Grégoire et de formules d'exhortations liturgiques comme celles que l'on trouve dans les sacramentaires, pour être adressées aux catéchumènes, aux pénitents, aux ordinands, etc. Ces deux textes parlent donc de pièces propres à être insérées dans un sacramentaire ; mais aucun des deux ne mentionne un recueil en forme, un *liber sacramentorum*. Il en a pourtant existé un qui portait le nom de Gélase ; au IXᵉ siècle on le distinguait encore de celui de saint Grégoire. Le cardinal Thomasi publia le premier (*Codices sacramentorum*, Rome, 1680), sous le nom de saint Gélase, et Muratori (*Liturgia Romana vetus*, t. I) a réédité après lui un sacramentaire romain exécuté au commencement du VIIIᵉ siècle ou tout au plus à la fin du siècle précédent pour l'abbaye de Saint-Denys (*Cod. Vatic. Reginae* 316 ; cf. L. Delisle, *Bibl. de l'école des chartes*, 1876, p. 475). Il est difficile de marquer ce qui, dans cette compilation, représente l'œuvre de Gélase et de la distinguer des compléments qu'elle a reçus jusqu'après saint Grégoire. — La rédaction BC a transporté à la fin de la notice le catalogue des œuvres de Gélase en lui donnant une forme nouvelle, inspirée, semble-t-il, dans une certaine mesure, par le texte du pseudo-Gennadius.

15. *per mens. decemb. et febr.*] Dans sa lettre au diacre Corvinus, datée du 17 janvier 494 et récemment publiée (Jaffé, 633 ; *Neues Archiv*, t. V, p. 510, note 2), Gélase parle d'une ordination qu'il se propose de faire au commencement du carême : « Illud quoque » subiungimus, ut si in tua permanet voluntate quod nobis pro» misisse reminisceris, ad initium quadragesimae Romam venire » non differas, quatenus in ordinatione facienda munus presbi» terii consequaris. »

16. *Qui etiam sepultus est*...] Son épitaphe, actuellement perdue, était encore visible au IXᵉ siècle. V. Léon, note 15, p. 241.



LII.

75 I ANASTASIUS, natione Romanus, ex patre Petro [1], de regione V [2] caput Tauri, sedit ann. I m. XI d. XXIIII. Fuit autem temporibus Theodorici regis. Hic fecit confessionem beati Laurenti martyris ex argento, pens.
II lib. LXXX. Eodem tempore [3] multi clerici et presbiteri se a communione ipsius erigerunt, eo quod communicasset sine consilio presbiterorum vel episcoporum vel clericorum cunctae ecclesiae catholicae diacono Thesalonicense, nomine Fotino, qui communis erat Acacio et quia voluit occulte revocare Acacium et non potuit. Qui
III nutu divino [4] percussus est. Hic fecit ordinationem I in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XII; episcopos per diversa loca XVI. Qui etiam sepultus est [5] in basilica beati Petri apostoli, XIII kal. decemb. Et cessavit episcopatus dies IIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Anastasius < iunior > A^{2}—regio E—V A^{13} : quinta A^{256}BD (*de* B^{1} *n. l.*) : V tauma C^{1} : quinta tauma C^{234}EG—capud C^{1}E—caputauri B^{6} — **2** < hic > fuit temp. b^{6}EG — Theudorici C^{1} : Theoderici C^{23}E (Teod. C^{3}) — fecit *om.* C^{1} — Laurenti $B^{5}C^{23}$: Laurentii *cet.* — martyris < ornavit > C^{1} — pens. lib. LXXX *om.* A^{2}— pens. A : qui pens. *cet.* —**3** LXXX] C BCDEG—eriegerunt A^{5} : eruerunt B^{6} : eregerunt C^{2}EG—**4** communicassent A^{2} — ep. vel presb. BCDEG—clericorum A : clerici $B^{3}C^{4}$: cleri *cet.* — cuncta A^{1}— diaconum $B^{5}C^{2}$E—Thesalo- AC^{12}E : Tesallo- B^{1} : Tessalo- B^{23} : Tesalo- B^{56}D — **5** -nicense $A^{123}C^{12}$D : -niens/// B^{1} -nicensi *cet.* — Photino A^{2}—occultae C^{2}— revocare-divino *om.* C^{1} (*suppl.*) — Acacium *om.* A^{2} — et *om.* C^{2} — **6** nuto B^{6} : notu C^{3} — noctu divino noto percussus est B^{1}, *qui inde deficit* — ordinatione una A^{1} — I *om.* B^{5} — in-Roma *om.* A — **7** loca < num. > $B^{23}C^{2}$E — qui etiam] quia E — apostuli A^{1} — **8** d. VII D

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex patre Petro*] Son père était prêtre, comme celui de Félix III; ceci résulte de son épitaphe citée plus bas, note 5.

2. *de regione V Caput Tauri*] Il y avait dans la région cinquième d'Auguste un lieu appelé *Caput Tauri* ; il en est question dans les actes de sainte Bibiane et l'église de cette sainte en marque l'emplacement. La même région est mentionnée, mais sans numéro, dans la notice du pape Alexandre (p. 127, note 1). Il est singulier que le *L. P.* emploie la numérotation civile des régions. D'ailleurs des manuscrits autorisés donnent la variante *V tauma* ou *quinta tauma*, ce qui porterait à croire qu'il y a ici quelque altération du texte.

3. *Eodem tempore — non potuit*] Cette phrase, comme je l'ai expliqué dans l'Introduction, p. XLIII, a été inspirée par une fausse appréciation des tentatives que fit le pape Anastase pour réconcilier les églises d'Orient avec celle de Rome. Gélase n'avait point voulu notifier son avénement à l'évêque de Constantinople Euphémius, qui maintenait dans ses diptyques le nom de son prédécesseur Acace ; il s'était abstenu également, mais pour une autre raison, d'écrire le premier à l'empereur. Anastase II, aussitôt ordonné pape, s'empressa d'envoyer à Constantinople une légation solennelle, composée de deux évêques chargés de porter des paroles de paix. Ils n'avaient de lettres officielles que pour l'empereur. Ces lettres ne contenaient à la vérité aucune concession de fond : le pape y demandait toujours la condamnation de la mémoire d'Acace. Sans doute, il reconnaissait la validité des baptêmes et ordinations conférés par cet évêque, mais Gélase en avait déjà fait autant (Jaffé, 620 ; Thiel, t. I, p. 315). Cependant le ton du pape Anastase était moins sévère et plus amical que celui de son prédécesseur ; de plus, les instructions de ses légats devaient être assez larges, puisqu'ils purent se mettre en rapport avec les apocrisiaires de l'évêque schismatique d'Alexandrie et accepter d'eux un mémoire justificatif. A côté de l'impression faite par cette attitude, plus ou moins exactement commentée à Rome, il faut tenir compte de l'étonnement que causa la reprise des relations avec l'église de Thessalonique, par l'intermédiaire du diacre Photin. L'évêque André de Thessalonique, jusqu'alors un des défenseurs les plus acharnés de la mémoire d'Acace, avait fait lire dans son église et dans les églises voisines une lettre de Gélase contre les excès de cet évêque et prononcé publiquement l'anathème contre lui (Jaffé, 746 ; Thiel, t. I, p. 625) ; il avait ensuite envoyé à Rome son diacre Photin qui fut, nous dit le *L. P.*, admis à la communion du pape. Les garanties exigées par celui-ci furent, semble-t-il, jugées insuffisantes par certaines personnes trop zélées. Du reste, il est possible que Photin se soit vanté d'avoir obtenu des conditions par trop avantageuses ; c'est ce qui perce à travers les termes dans lesquels son voyage à Rome est raconté par les apocrisiaires d'Alexandrie (*l. c.*). Enfin le consulaire Festus, envoyé à Constantinople par Théodoric en même temps que les évêques Cresconius et Germanus s'y trouvaient comme légats d'Anastase II, promit, dit-on, à l'empereur qu'il amènerait le pape à signer l'hénotique, c'est-à-dire à capituler. Il n'avait donc pas une très haute idée de son énergie. (*Theod. Lect.*, II, 17; Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, p. 192). Tout cela explique le sentiment dont l'auteur du *L. P.* s'est fait ici l'organe; et, si l'on tient compte de la vivacité avec laquelle, à la mort du pape Anastase, deux partis opposés se disputèrent le saint-siège, on n'éprouvera aucune difficulté à admettre le fait d'un schisme plus ou moins nettement dessiné, dès le temps d'Anastase lui-même. — Notre auteur ne peut donc être accusé d'inexactitude en ce point. Quant à l'expression *occulte revocare Acacium*, elle doit s'entendre de la réintégration du nom

d'Acace dans les diptyques de l'église romaine, ou tout au moins de la communion rendue aux églises qui ne l'avaient point effacé. L'auteur prétend donc que le pape Anastase voulut abandonner les décisions et l'attitude de Félix et de Gélase; mais c'est une pure calomnie : les documents officiels lui donnent ici un démenti. S'il est exact sur les faits extérieurs, il dénature les intentions par esprit de parti.

4. *Qui nutu divino percussus est*] Le même jugement doit être porté sur cette phrase. Anastase survécut peu au retour de ses légats et à la reprise des relations avec Thessalonique. Les exaltés virent dans cette mort prématurée un effet de la colère divine. Sur le crédit que rencontra ce récit pendant le moyen-âge, v. Döllinger, *Papstfäbeln*, p. 124).

5. *Qui etiam sepultus est...*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 126):

Limina nunc servo, tenui qui culmina sedis ;
hic merui tumulum praesul Anastasius.
Presbytero genitus, delegi dogmata vitae
militiaeque Dei natus in officiis ;
pontificum casto famulatus pectore iussis
obtinui magnum nomen apostolicum.

Du cinquième vers on peut conclure qu'Anastase était diacre quand il fut élu pape. Un diacre Anastase est mentionné dans le procès-verbal du synode de 495 (Thiel, t. I, p. 438); mais, comme on en trouve un autre au concile de 499, l'identification n'est pas certaine.

LIII.

76 I SYMMACHUS, natione Sardus [1], ex patre Fortunato, sedit ann. XV m. VII d. XXVII. Hic fuit temporibus [2]
Theodorici regis et Anastasii Aug., a die X kal. decemb. usque in die XIIII kal. aug. Hic sub intentione [3] ordi-
II natus est uno die cum Laurentio, Symmachus in basilica Constantiniana, Laurentius in basilica beatae Mariae.
Ex qua causa separatus est clerus et divisus est et senatus, alii cum Symmachum alii vero cum Laurentium. Et
facta intentione hoc constituerunt partes [4] ut ambo ad Ravennam pergerent, ad iudicium regis Theodorici. Qui
dum ambo introissent Ravennam, hoc iudicium aequitatis invenit ut qui primo ordinatus fuisset, vel ubi pars
maxima cognosceretur, ipse sederet in sedem apostolicam. Quod tamen aequitas [5] in Symmachum invenit cognitio
77 veritatis et factus est praesul Symmachus. Eodem tempore papa Symmachus congregavit synodum [6] et constituit
Laurentium in Nucerinam civitatem episcopum intuitu misericordiae.
III Post [7] annos vero IIII, zelo ducti [8] aliqui ex clero et alii ex senatu, maxime Festus et Probinus, incriminave-
runt Symmachum et subornaverunt testes falsos quos miserunt Ravennam ad regem Theodoricum, accusantes
beatum Symmachum; et occulte [9] revocaverunt Laurentium post libellum Romae factum; et fecerunt schisma, et
divisus est iterum clerus; et alii communicabant Symmacho, alii Laurentio. Tunc Festus et Probinus senatores
miserunt relationem regi et coeperunt agere ut visitatorem daret rex sedi apostolicae. Tunc rex dedit Petrum,
IV Altinae civitatis episcopum, quod canones prohibebant. Eodem tempore beatus Symmachus [10] congregavit
episcopos CXV, et facto synodo purgatur a crimine falso et damnatur Petrus Altinans invasor sedis apostolicae
et Laurentius Nucerinus, quare vivo episcopo Symmacho pervaserunt sedem eius. Tunc ab omnibus episcopis et
presbiteris et diaconibus et omni clero vel plebe reintegratur sedis apostolicae beatus Symmachus cum gloria
78 V apud beatum Petrum sedere praesul. Eodem tempore [11] Festus caput senati excons. et Probinus [12] excons.
coeperunt intra urbem Romam pugnare cum aliis senatoribus et maxime cum Fausto excons. Et caedes et

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Symmachus $A^{1}C^{23}$: Simm. *cet.* — Sardus] Romanus $C^{4}E$ — Fortunatu A^{1} — m. VI $A^{2}B^{5}C^{1}$: VIII E — d. XXVI E — **2** Theoderici C^{12} : Teoderico C^{3} — Anastasi C (*corr.* c^{1}) — X kal.-in die *om.* $ABC^{1}D$ — in diem $C^{2}EG$ — XIIII kal. aug. *om.* A^{2} — **3** est *om.* A^{2} — contentione e^{1} — basilica -na AC^{2} : -cam -nam *cet.* — Laurentius < vero > EG — basilica AC^{2}: -cam *cet.* — **4** quo A^{2}: *om.* D — suparatus C^{3} — et *om.* A^{56} — sanatus $B^{5}D$ (*corr.* b^{5}) — alii cum Sym. *om.* C^{1} (*suppl.*) — cum < sancto > A^{3} — Symmacho $A^{3}B^{26}C^{1}DEG$ — Sym. < erant > A^{56} — cum *om.* C^{3} — Laurentio $B^{26}C^{1}DEG$ — **5** factam B^{5} — intentionem B^{56} : incontentione E — ad *om.* $A^{56}B^{2}$ — Ravenna B^{36} — Teoderici < regis > C^{3} — Theod. regis C^{1} — **6** < in > Rav. EG — Ravennam *om.* A^{23} — invenerunt C^{4}: -nierunt E — qui *om.* C^{2} — primus C^{1} — fuissent A^{2} — **7** sederit B^{5} — sede apostolica $B^{2}C^{1}$ — apostholicam C^{3} — Sumchum C^{3} : Symmacho EG — cognitionem EG — **8** Summachus C^{3} — **9** Laurentinum B^{6} — Nuceriam EG — episcopum *om.* C^{2} — intuitus $A^{123}C^{1}$ — **10** annum vero quartum C^{1} — ex natum A^{1} : ex senatum A^{2} : exenatu EG — maximi $B^{23}C^{1}$: maxima D — Festus] effectus D — Provinus E — **11** subarraverunt A^{6}: subordinaverunt C^{12} — Teod. C^{3} — **12** livellum A^{1} — scisma $B^{2}C^{13}EG$: schismam B^{6} : scismum D — **13** commonicabunt C^{3} — Symmachum A^{123} — < et > alii A^{356} — Laurentium A^{3} — Factus C^{3} — **14** ceperunt B^{56} : conceperunt C^{1} : obtinuerunt c^{1} — agere *om.* B^{5}: a rege $A^{3}c^{1}$: a regei E: aegere e — < vel > visitatorem A — visitatorem] se B^{5} : pastorem B^{6} — sedis A^{13} : sedem B^{5} — apostolicam B^{5} — **15** Altine C^{3} : Alticine e — **16** crimen B^{6} — Petrus *om.* A^{2} — Altinans FA^{1} : Altinus $A^{3}C^{23}E$: Altinas *cet.* — **17** Nucerius $A^{2}B^{5}$ — sedem] fidem B^{5} — et *ante* presb. *om.* $A^{123}C^{2}$ — **18** plebe] percebe C^{3} — redintegratur $A^{2-6}B^{6}$: retintegratur E — sedi $A^{56}C^{13}E$: sedes B^{3} — apostolichae C^{3} — beatum Symmachum A^{3} — **19** < et > apud A^{56} — aput A^{1} — b. Petr.] Petrum apostolum A^{6} — Eo D — capud $A^{2}B^{5}E$ — senatus $A^{56}B^{2}$ — exconsul A^{1} : ex consulti A^{23} : et consulti A^{5} : et consul $A^{6}C^{3}$ — Provinus E — exconsul $A^{123}C^{23}$: et consul A^{56} : *om.* B^{6} — **20** urbem Romam AB^{5} — et *om.* C^{2} — ex consule $A^{1236}C^{23}$: et consule A^{5}: ex consensu B^{4} — et *ante* caedes *om.* B^{23} D — caedes $A^{12}C^{2}$: cedes A^{356} c^{1} : caedis $B^{23}C^{3}$: cedis $B^{56}C^{1}$ —

homicidia in clero ex invidia. Qui vero communicabant beato Symmacho iuste, publice qui inventi fuissent intra Urbem gladio occidebantur; etiam et sanctimoniales mulieres et virgines deponentes de monasteria vel de habitaculis suis, denudantes sexum femineum, caedibus plagarum adflictas vulnerabantur; et omni die pugnas contra ecclesiam in media civitate gerebant. Etiam et multos sacerdotes occidit, inter quos et Dignissimum [13] et Gordianum, presbiteros a vincula sancti Petri apostoli et sanctos Iohannem et Paulum, quos fustibus et gladio interfecerunt; nam multos christianos, ut nulli esset securitas die vel nocte de clero in civitate ambulare. Solus autem Faustus excons. pro ecclesia pugnabat.

Post haec omnia [14] beatus Symmachus invenit Manicheos in urbe Roma, quorum omnia simulacra vel codices ante fores basilicae Constantinianae incendio concremavit et eos ipsos exilio religavit. Fuit autem a consulatu Paulini [498] usque ad consulatum Senatoris [514].

Hic fecit basilicam [15] sancti Andreae apostoli [16] apud beatum Petrum, ubi fecit VI 79

tiburium [17] ex argento purissimo et confessionem, pens. lib. CXX; arcos argenteos III, pens. lib. LX;

oratorium sancti Thomae apostoli : ex argento, pens. in confessionem lib. XX; arcum argenteum, qui pens. lib. XVI;

confessionem sancti Cassiani et sanctorum Proti et Yacinti [18] ex argento, pens. lib. XX; arcum argenteum, pens. lib. XII;

oratorium sancti Apollinaris : ex argento in confessionem cum arcum, pens. lib. XXXI;

oratorium [19] sancti Sossi : ex argento confessionem, pens. lib. XX.

Item ad fontem [20], in basilica beati Petri apostoli : VII

oratorium sanctae Crucis [21] : ex argento confessionem et crucem ex auro cum gemmis, ubi inclaudit lignum dominicum; ipsa crux aurea pens. lib. X;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 clero < fiebant > A^{56} — ex] et $A^{5}B^{6}$ — communicabunt C^{3} — iustae $A^{1}C^{2}$: iuxtae C^{1} -- publicae $A^{1}B^{3}C^{12}$ — **2** urbem AC^{2} : urbe *cet.* — < qui > etiam C^{1} — et *om.* $A^{6}C^{23}G$ — sanctimoniales $A^{1256}B^{5}C^{1}$: sanctaem. *cet.* — deponentes *om.* A^{6} — monasterii A^{2} : -iis $A^{156}B^{2}E$: -ias B^{6} : -styria C^{1}—abitaculis A^{1} — **3** suis] s̄s̄ E — cedibus C^{23} — plagas A^{123} — afflictes E : afflicte e — vulnerabant $A^{56}G$ — pugnam A^{123} : pugna A^{56} — **4** ecclesia C^{3} — medio $C^{1}E$ — civitatis C^{1} — etiam *om.* A^{56}— et *om.* $C^{2}EG$—occiderunt A^{56}—et *ante* Dign. A^{123} : *om. cet.* — et *ante* Gord. *om.* C^{1} — **5** Gurdianum $A^{1}C^{2}$: Gorgianum C^{1} — presbiterum C^{1} — a] ad A^{56} — vinculis B^{6} — apostuli A^{1} — et < ad > A^{56} : < a > $BC^{23}E$ — sancto $A^{2}C^{2}$: sanctum D — Iohanne et Paulo A^{2} — fustibus < et calcibus > A^{3} — **6** interficerunt A^{1} — nam] et A^{56} : nam et A^{2}e : nam et ad A^{3} — multos < alios > e — ut] et A (*om.* A^{3}) : ita ut E — nulla A^{3} D — essit A^{1} — de *om.* D — cloro C^{3} — civitate AC^{2} : -tem *cet.* — ambulandi A^{6} —solus-pugnabat *om.* A^{2} — **7** autem] hoc C^{1}— Fatus C^{1} (*corr.*): Factus $B^{6}C^{3}$ — et consul A^{56} : ex consen C^{1} (*corr.*)—pugnabant C^{1}—**8** urbem Romam A^{1}—simulagra A^{1} — **9** foris B^{6} — congremavit A^{1} : cremavit C^{1} — et-religavit *om.* A^{2-6}—eos *om.* B^{2}—ipsos] suo A^{1}—ad] a $B^{3}C^{1}$ — **10** consulatu $A^{1}B^{3}$ — Senatoris] *inde silet* A^{3} *usque ad* Hic constituit, *p.* 263, *l.* 7—**11** basilica A^{1} — apostuli A^{1} *et ita porro* : *om.* $B^{6}G$ — aput A^{1} : ad D— Petrum < apostolum > $C^{23}E$— ubi-lib. LX] et dona constituit A^{2} — **12** tugurium A^{56} : tiburinum B^{5} : tigurium C^{2} E : tiguriam C^{3} : cyburium D — pussimo A^{1} : *om.* BCDEG — CXC A^{56} — pens. <sing.> C^{24} E — lib. XX C^{4} — **13** oraturium A^{1}: aratorium C^{3} — ex-lib. XVI *om.* A^{2} *et ita semper omittit pondera*— pens. *om.* A^{5} : < lib. CCC> EG — < et > in A^{1}—in conf. pens. $A^{6}B^{235}C^{2}$ — lib.-Yacinti *om.* G : arcum- Cassiani *om.* C^{2} — qui *om.* E — **15** Casiani C^{1}— Yachinti A^{1} : Iacinthi $A^{2}E$: Iacincti $A^{56}B^{2}$: Iacinti B^{356}: Yaquinti C^{1} : Yacinti c^{1} : Yacinthi C^{2} : Iachynti C^{3} — argento < ornavit > C^{1} — **17** oratorium-lib. XXXI *om.* G : oratorio E — sancti *om.* A^{1}— confessione $A^{56}B^{5}C^{3}$ — arcum $AB^{45}C^{3}$: arcu *cet.* — XXXI $AB^{3}C^{1}$: XX B^{5} : XXX *cet.* — **18** oratorium-lib. XX *om.* B^{5} — oraturium A^{1} : oratorio E — Sossii E — < in > conf. $A^{56}EG$— confessione E — **19** pontem B^{6} — basilicam $B^{156}C^{23}$ — sancti A — **20** oratorio E — < omnia > ex A^{2} — ex] cum B^{2} — < in > conf. G — < et > cum B^{2} — ibi B^{5} — inclaudit A^{1} : includit $A^{256}C^{2}$: inclusit B^{5} : claudit C^{3} : inclausit *cet.* — **21** cruce B^{6} —

fecit autem [22] oratoria II, sancti Iohannis Evangelistae et sancti Iohannis Baptistae, in quorum confessiones cum arcos argenteos, pens. lib. XXX; quas cubicula omnes a fundamento perfecta construxit.

Basilicam vero beati Petri marmoribus ornavit. Ad cantharum [23] beati Petri cum quadriporticum ex opere marmoribus ornavit et ex musivo agnos et cruces et palmas ornavit. Ipsum vero atrium omnem conpaginavit; grados vero [24] ante fores basilicae beati Petri ampliavit et alios grados [25] sub tigno dextra levaque construxit. Item episcopia [26] in eodem loco dextra levaque fecit. Item sub grados [27] in atrio alium cantharum foris in campo posuit et usum necessitatis humanae [28] fecit. Et alios gradus [29] ascendentibus ad beatum Andream fecit et cantharum posuit.

VIII Hic fecit basilicam [30] sanctae martyris Agathae, via Aurelia, in fundum Lardarium : a fundamento cum fonte construxit, ubi posuit arcos argenteos II. Eodem tempore fecit [31] basilicam sancti Pancrati, ubi et fecit arcum argenteum, pens. lib. XV; fecit autem in eodem loco balneum. Item [32] aput beatum Paulum apostolum : in basilicam renovavit absidam, quae in ruina inminebat, et post confessionem picturam ornavit et cameram fecit et matroneum; et super confessionem imaginem argenteam cum Salvatorem et XII apostolos posuit, qui pens. lib. CXX; et ante fores basilicae grados fecit in atrium et cantarum [33]; et post absidam aquam introduxit [34], ubi et balneum a fundamento fecit.

80 IX Intra civitatem Romanam, basilicam sanctorum Silvestri et Martini [35] a fundamento construxit iuxta Traianas, ubi et super altare tyburium argenteum fecit, qui pens. lib. CXX; arcos argenteos XII, qui pens. sing. lib. X; confessionem argenteam, qui pens. lib. XV. Ad beatum Iohannem et Paulum fecit grados post absidam. Item [36] ad archangelum Michahel basilicam ampliavit et grados fecit et introduxit aquam. Item ad sanctam Mariam oratorium sanctorum Cosmae et Damiani a fundamento construxit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 autem *om.* C^{2} : < et > A^{2} — oraturia A^{1} — Bapt. et s. Ioh. ev. $C^{4}E$ — sancti *om.* A^{2} — in] infra A^{56} : *om.* G — in-XXX *om.* A^{2} — confessione A^{6} : -nem B^{6} — **2** cum] fecit A^{56} : cur C^{2} — arcos *om.* G — arcos arg.] argento B^{6} — pens. < sing. > C^{23} — trecenas A^{1} — quas.... omnes] quae... omnia $A^{156}B^{23}DEG$ — perfecta *om.* A^{2} — **3** basilica A^{1} — vero *om.* A^{2} — sancti B^{2} — marm. orn. *om.* A^{2} — exornavit $B^{3}C^{2}$ — ad] et $A^{56}C^{1}E$: et ad A^{2} — cantarum A — quadrisporticum C^{1} — opere *om.* A^{56} — **4** marmarimo C^{3} — et *om.* $A^{5}C^{2}$ — mosivo A^{1} : musivum A^{56} museo B^{4} — < autem > agnis et cruce et palmis A^{56} — crucem B^{6} — verum B^{6} — omnem $A^{1}B^{35}$: omne *cet.* — **5** gradus $A^{256}B^{2}C^{1}D$ — foris $B^{5}C^{3}$ — sancti Petri apostoli A — ampliautem B^{3} — gradus B^{2} — tigno] tecto C^{1} — **6** episcopiam C^{3} : $\overline{\text{epi}}$ $A^{2}D$ — in eod. l. ep. E — in] i C^{3} — eo A^{2} — item] intus D — grados $A^{1}B^{35}C^{23}$: gradum B^{6} : gradus *cet.* — in *om.* C^{2} — ara $C^{234}EG$ — alio A^{6} — **7** campio A^{156} : vulgo campi $C^{234}EG$ — posuit] fuit B^{5} — et] ad B^{6} — humanis B^{6} — < item > et E — grados $B^{36}C^{23}E$ — adscendentibus A^{125} — **8** fecit *om.* B^{6} — **9** basilica A^{1} : *om.* B^{6} — martyres A^{1} : *om.* A^{2} — Agathe A^{1} — fundo C^{3} — Lardarium A^{15} : Lardario A^{26} : Lardarum *cet.* (*om.* C^{1}) — fontem A^{1} — **10** extruxit A^{1} — construxit-tempore *om.* A^{2} — basilica A^{1} — Pancratii $A^{256}B^{5}E$: Prancati C^{1} — **11** < qui > pens. BCDEG — lib. XII B^{5} — in *om.* C^{23} — valneum C^{3} — aput $A^{1}C^{3}$: ad C^{2} : *om.* B^{5} — apostolum *om.* C^{1} — ap. Paul. E — in] ubi B^{6} — **12** basilica $B^{23}C^{1}EG$ — ruinam BCDE — eminebat B^{3} : imminebant EG — pictura A^{26} : pictorum C^{1} — **13** matronium C^{1} — hymaginem C^{1} — argentea A^{1} — Salvatore $B^{236}C^{1}EG$ — apostolorum C^{1} (*corr.*) — posuit *om.* B^{6} — **14** ante *om.* A^{56} — foris ecclesiae B^{6} — < atque > gradus A^{56} — cantharum $B^{3}C^{23}$: antaram B^{5} — post] fi B^{6} — **15** valneum C^{3} — fundafento A^{1} — **16** intro A^{12} : < in > A^{56} — sancti A — < thermas > Trai. $C^{234}E$ (termas C^{34}) — Traiana B^{6} — **17** ubi-lib. XV *om.* A^{2} — et *om.* C^{3} — altarem $B^{345}C^{23}$ — tyburium A^{1} : tygurium A^{5} : tugurium $A^{6}D$: tigurium *cet.* (in tegurium B^{6}) — arcus $A^{56}B^{5}$ — argenteus B^{5} — XII *om.* C^{1} — sing. *om.* $B^{6}C^{1}$ — **18** argentea A^{1} — quae A^{56} — ad] et C^{1} — grados $B^{46}C^{3}$ — **19** ad] et C^{1} : *om.* A^{6} — < sanctum > arch. B^{6} — archangelicum A^{6} : sanctum A^{2} — Michahel $A^{1}B^{45}C^{1}$: Michaelem $A^{25}B^{2}$: Michahelem $A^{6}B^{3}$: Michael B^{6} : Mikahel C^{3} : Gabrihelem C^{24} — basilicam *om.* C^{1} (*suppl.*) — sanctam < Dei genitricem > G — sancta Maria A^{1} — Maria C^{3} : < fecit > C^{1} — **20** Cosme $B^{5}C^{23}$ —

Item [37] via Tribuna, miliario XXVII ab urbe Roma, rogatus [38] ab Albino et Glaphyra $\overline{pp}$ inlustris de proprio X facientes a fundamento, basilicam beato Petro in fundum Pacinianum dedicavit. Item ad beatum Petrum et ad beatum Paulum et ad sanctum Laurentium pauperibus habitacula construxit. Item ad beatum Petrum XX cantara argentea fecit, pens. sing. lib. XV; arcos argenteos XXII, pens. sing. lib. XX. Hic reparavit basilicam sanctae Felicitatis [39], quae in ruinam inminebat. Hic [40] absidam beatae Agnae quae in ruinam inminebat et omnem basilicam renovavit.

Hic constituit [41] ut omne die dominicum vel natalicia martyrum *Gloria in excelsis* ymnus diceretur. Hic fecit [42] XI 81
cymiterium Iordanorum in melius propter corpus sancti Alexandri. Hic [43] omni anno per Africam vel Sardiniam ad episcopos qui exilio erant retrusi pecunias et vestes ministrabat. Hic [44] captivos per Ligurias et Mediolano et per diversas provincias pecuniis redemit et dona multiplicavit et dimisit. Hic fecit ordinationes IIII in urbe Roma XII
per mens. decemb. et febr., presbiteros XCII, diaconos XVI; episcopos per diversa loca CXVII. Qui etiam [45] sepultus est in basilica beati Petri apostoli, XIIII kal. aug. Et cessavit episcopatus dies VII. Qui etiam [46] in pace confessor quievit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 < in > via E — Tribuna A^{1} : Triva A^{2} : Tribana A^{5} : Tribunam A^{6} : Trivana $BC^{1}DG$: Tiburtina $c^{1}C^{234}$: Tyburtina E — XXVI A^{2}: XXV A^{56} : XXII C^{2} : XXIII C^{3} — Abbino B^{5} : Alvino EG — Glaphira C^{1} : Glafyra C^{2} : Glafira E — $\overline{pp}$] propter B^{36} : principibus C^{2} : piissimis C^{3} : papa C^{4} : populorum E — illustris A^{2} : inlustribus A^{56} : illustres E — propria B^{6} — **2** basilicae B^{6} — Patiniano A^{6} : Bacinianum B^{3} — declinavit B^{5} — beatum-ad *om.* A^{56} — ad *post.* et *om.* BCDE — **3** Paulum < apostolos > BCDEG — et *om.* D — Laurentium < martyrem > $C^{23}E$ — hubiticcula C^{3} — item-lib. XX *om.* A^{2} — **4** canthara $B^{356}C^{23}$ — XV] XXI B^{3} — XV-lib. *om.* C^{4} — < et > arcos BCDEG — archos C^{3} — argenteos < fecit > B^{3} — XX] vicenas C^{3} — praeparavit A^{12} — basilica A^{1} — **5** que A : quae C^{2} : qui *cet.* — in < circuitu > A^{6} — in] iam C^{24} : iam in E — ruina EG — Hic-imminebat *om.* AD — ruina E — **6** renovabit C^{3} — **7** ut *om.* E (*suppl.*) — omne $A^{1}B^{345}$: omni *cet.* — die *om.* A^{2} — dominicum $A^{1}C^{3}$ — mart. ym. dic. angelicus vel Gl. in ex. Deo E — excelsis < Deo > $A^{56}B^{6}$ — ymnis A^{1} : ymnus $C^{3}E$: hymnus *vulgo* — **8** < in > cym. C^{1} — cymiterio $B^{5}C^{1}$ — Africum B^{246} : Africano B^{5} : Affricam C^{2} — vel] et $A^{6}B^{3}$ — **9** ad] ab B^{6} : *om.* A^{56} — episcopis $A^{56}B^{6}$ — qui < in > $B^{356}C^{23}EG$ — erunt B^{6} — paecunias A^{1} : pecunia $C^{2}EG$ — captivus C^{3} — < et > per A^{123} — Ligurias $A^{123}D$: Liguriam $A^{56}E$: Ligorias B : Ligoria C^{1} : Lyguriam C^{2} : Licorias C^{3} — et Mediolano *om.* C^{1} — et < per > $BC^{3}DEG$ — Mediolanum $A^{56}E$ — et] seu D — **10** diversa A^{1} — provintias $B^{36}C^{2}$ — paecuniis A^{1} : pecunias EG — redimit B^{5} — III C^{3} — **11** presb. XXII A^{2} — et episcopus C^{3} — loca < num. > $B^{236}C^{1}$ — CVII $C^{2}E$ — etiam < in pace confessor quievit > A^{2} — **12** XIIII kal. aug. *om.* BCEG — et-quievit *om.* A^{2} — pacem A^{1} — **13** quievit < $\overline{Dep}$ sub die XVIIII $\overline{mens.}$ iulio > BD (VIIII B^{4} — iulii $B^{56}D$)

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Sardus*] Symmaque fut baptisé à Rome : *Apologeticus adv. Anast.* (Thiel, t. I, p. 702) : « Roma mihi testis est et scrinia » testimonium perhibent, utrum a fide catholica, quam in sede » beati apostoli Petri veniens ex paganitate suscepi, aliqua ex » parte deviaverim. »

2. *Hic fuit temporibus*...] Le commencement de cette notice a été remanié d'une édition à l'autre. On a pris soin d'atténuer certains traits : Théodoric était qualifié d'*hérétique* et Anastase d'*eutychéen*; ces épithètes ont été supprimées par le second rédacteur, qui a fait disparaître en même temps l'éloge du pape Symmaque : « Hic » amavit clerum et pauperes, bonus, prudens, humanus, gratiosus. » A la place de cette phrase on a transporté ici les jours de l'ordination et de la mort du pape, primitivement joints aux dates consulaires, après le récit du schisme. Le second rédacteur est le seul qui marque les basiliques où avaient eu lieu les deux ordinations. Il n'indique pas ici de différence numérique entre les deux partis : la première édition emploie l'expression *aliqua pars clericorum vel senatorum* qui signifie apparemment que les schismatiques n'étaient pas très nombreux. Théodore le Lecteur dit expressément que Symmaque avait la majorité : Χειροτονοῦνται οὖν δύο · ὑπὸ μὲν πλειόνων ἐκ τῶν διακόνων Σύμμαχος (*Patr. Gr.*, t. LXXXVI, p. 193).

3. *Hic sub intentione*...] Théodore le Lecteur rapporte que la candidature de Laurent fut soutenue avec l'argent du sénateur Festus (Anastase II, note 3), qui espérait le décider à signer l'hénotique. Ni l'anonyme de Ravenne (*Excerp. Vales.*, 65), ni le fragment laurentien, ni le *L. P.* ne parlent de préoccupations dogmatiques ; mais les esprits étaient tendus de ce côté : la notice d'Anastase II le montre clairement.

4. *hoc constituerunt partes*...] Suivant le narrateur laurentien, l'arbitrage de Théodoric aurait été imposé : « Coguntur utrique... » regium subituri iudicium, petere comitatum. »

5. *quod tamen aequitas*...] Le laurentien calomnie ici le pape Symmaque : « Symmachus multis pecuniis optinet. » L'anonyme de Ravenne est d'accord avec le *L. P.* : « Ordinante Deo, qui eo » dignus fuit superavit Symmachus. »

6. *Symmachus congregavit synodum*...] Nous avons les actes de cette assemblée, tenue le 1er mars 499. Laurent y assista et y signa au rang des prêtres : « Caelius Laurentius, archipresbyter tituli

» Praxidae his subscripsi et consensi synodalibus constitutis at» que in hac me profiteor manere sententia. » Dans les pièces conservées il n'est pas question de l'envoi de Laurent en Campanie. Il y alla pourtant, « plurimis coactus minis promissionibusque », dit le fragment laurentien. Théodore le Lecteur connaît aussi l'évêché assigné à Laurent.

7. *Post annos vero IIII...*] *Post aliquot annos*, dit le biographe laurentien ; au commencement de l'année 501.

8. *Zelo ducti — canones prohibebant*] Tout ceci est raconté avec beaucoup plus de détail par le narrateur laurentien, mais dans le sens le plus défavorable à Symmaque. En comparant les divers récits qui nous sont restés de cette affaire, c'est-à-dire, outre les deux notices de Symmaque, le *Pro synodo* d'Ennodius de Pavie, le synode de 501 et les pièces annexes, on parvient à reconstituer la série des faits. Symmaque avait célébré la Pâque le 25 mars, date exigée par l'ancien comput romain (cf. Jaffé, 754), tandis que le comput grec indiquait le 22 avril. Ses ennemis profitèrent des controverses soulevées à ce propos pour le faire mander à Ravenne et organisèrent en même temps une accusation en règle contre lui. Il se trouvait à Rimini, attendant que Théodoric s'occupât de son affaire, quand il apprit qu'il s'agissait d'accusations plus graves que celle qui concernait la date pascale. Sans attendre l'audience du roi, il revint à Rome et, trouvant déjà la ville en proie au désordre, il se réfugia à Saint-Pierre. Ses adversaires profitèrent, pour faire valoir leurs griefs, de la mauvaise impression que sa disparition subite n'avait pas manqué de produire sur le roi ; ils firent recevoir leur acte d'accusation (*libellus*) où il était question de fautes charnelles et de dilapidation des biens de l'église. En même temps ils réclamaient que, les fêtes pascales ayant été célébrées en temps indu, on envoyât un *visitator* pour les renouveler. C'était déclarer indirectement qu'il n'y avait plus d'évêque à Rome et que le siège était ou vacant ou contesté ; pareille chose s'était vue au temps de Boniface et d'Eulalius, en un temps où il y avait incertitude sur les titres de deux concurrents à la papauté. Symmaque ne pouvait accepter que, sans l'avoir jugé, on le traitât déjà comme déchu : il protesta contre le visiteur, qui du reste aggrava encore son intrusion par son manque d'égards envers le pape accusé. — Dans cette première période des événements, la seconde édition introduit les noms des sénateurs Festus et Probinus, ainsi que la mention expresse du *libellus* [d'accusation] *Romae factus*. Ces détails manquent en cet endroit à la première édition ; mais il a été facile de les emprunter à la suite du récit.

9. *occulte revocaverunt Laurentium*] Laurent ne paraît pas être revenu directement de Nucérie à Rome ; s'il y vint en allant à Ravenne, ce ne fut que pour un moment et sans faire acte de prétendant, car le synode de 501 et le *Pro synodo* d'Ennodius ne font aucune allusion à sa présence ; vers la fin de l'année, ses partisans l'allèrent chercher à Ravenne (*Fragm. laur.*).

10. *b. Symmachus congregavit— sedem eius*] Ceci n'est pas tout à fait exact. Le concile où Symmaque devait *purgari a crimine falso* ne fut pas convoqué par lui, mais par le roi Théodoric, avec son assentiment. Il se réunit après Pâques, c'est-à-dire après le 22 avril, dans le courant de mai probablement. Sa première séance se tint dans la basilique de Jules (S. Maria *in Trastevere*). Symmaque y vint, consentit à abandonner provisoirement les privilèges de son siège et à être jugé par ses inférieurs, mais à condition qu'on remît les choses en l'état, c'est-à-dire que le visiteur fût écarté et qu'on le remît, lui Symmaque, en possession des églises et du temporel de son évêché. Il est possible qu'on lui ait donné satisfaction sur la question du visiteur, mais, quant à l'autre point, Théodoric ne voulut rien changer avant le jugement. Cette saisie des églises et du temporel préjugeait étrangement le débat : Symmaque céda néanmoins, pour le bien de la paix. La seconde session du concile fut indiquée à Sainte-Croix en Jérusalem pour le 1er septembre. Les accusateurs parvinrent à faire lire leur *libellus* ; mais Symmaque ne comparut pas. Dans le trajet entre Saint-Pierre et la basilique Sessorienne « ab irruentibus turbis » aemulorum suorum ita tractatus est ut multis presbyteris qui » cum ipso ierant per caedem ipsam mortis fuisset occasio (Concile de 501, Thiel, t. I, p. 662). » Après cet événement, Symmaque ne voulut plus entendre parler de se présenter devant le synode et resta sourd à toutes les sommations. Malgré l'insistance du roi, qui pressait les évêques de rendre enfin une sentence, le synode ne se crut pas permis de juger la cause en l'absence de l'accusé ni de le traiter en contumace ; il se borna, dans sa dernière session, le 23 octobre 501, à émettre la déclaration suivante : « Symmachus papa, sedis apostolicae praesul, ab huiusmodi pro» positionibus impetitus, quantum ad homines respicit, quia totum » causis obsistentibus superius designatis constat arbitrio divino » fuisse dimissum, sit immunis et liber et christianae plebi sine » aliqua de obiectis obligatione in omnibus ecclesiis suis ad ius » sedis suae pertinentibus et tradat divina mysteria, quia eum ab » impugnatorum suorum petitione propter superius designatas » causas obligari non potuisse cognovimus. » On ajoutait que Symmaque devait rentrer en possession de ses églises et de son temporel, que les fidèles lui devaient obéissance et que les clercs qui exerceraient le culte à Rome contre son gré devaient être considérés comme schismatiques. Aucune sentence ne fut alors portée contre Pierre d'Altinum ; Théodoric ne l'eût sans doute point laissé condamner, puisque c'était par son ordre qu'il était venu à Rome. Quant à Laurent, comme il n'avait pas encore reparu à Rome en compétiteur, il n'y avait pas lieu de procéder contre lui. — La décision du concile ne calma point l'agitation excitée par cette querelle. Le populaire était favorable à Symmaque, mais une partie du clergé et la majorité du sénat se trouvaient dans l'opposition. On répandit aussitôt un écrit intitulé : *Adversus synodum absolutionis incongruae*, auquel Symmaque fit répondre par Ennodius, diacre de Pavie, dont nous avons encore le *Libellus pro synodo*. L'année suivante, le 6 novembre 502, il se tint à Saint-Pierre un autre synode, composé, comme le précédent, d'évêques de toute l'Italie, mais cette fois sous la présidence de Symmaque. Trente-sept prêtres romains seulement y assistèrent, au lieu des soixante-sept qui avaient signé le concile de 499. Cette assemblée, dont la célébration était à elle seule une manifestation en faveur du pape légitime, se borna à déclarer nulles les décisions prises en 483, pendant la vacance du siège, à propos des aliénations de biens ecclésiastiques (Félix III, note 16). On enlevait ainsi aux adversaires de Symmaque le droit de se servir d'un règlement dont ils avaient abusé contre lui. Mais l'union ne se fit pas pour cela. Les ennemis de Symmaque avaient décidé Théodoric, très irrité de l'insuccès de ses démarches conciliatrices, à leur rendre Laurent, leur ancien candidat à la papauté. Laurent n'avait pu prendre part ostensiblement aux affaires de l'année précédente ; tant qu'il y eut un *visitator* à Rome, c'est-à-dire tant que le siège fut considéré par le roi comme inoccupé, Laurent ne pouvait s'y installer. Il alla d'abord à Ravenne et c'est de là que ses partisans le ramenèrent à Rome. On ne sait au juste quand il fut déposé canoniquement ; en tout cas, ce fut avant le concile de 502, car nous rencontrons dans cette assemblée un autre évêque de Nucérie, appelé Aprilis. Le pape, du reste, n'avait pas besoin d'un grand concile italien pour déposer un évêque suburbicaire. Il est probable aussi qu'il procéda seul contre l'évêque d'Altinum, coupable d'avoir entrepris sur ses droits épiscopaux. On ne sait quelle suite fut donnée, en ce qui concerne ce prélat, à la sentence pontificale. L'évêché d'Altinum relevait de la métropole d'Aquilée, dont le titulaire paraît avoir été, dans cette affaire, ou peu zélé pour la cause de Symmaque, ou même favorable à ses adversaires. Quoi qu'il en soit, la condamnation de Pierre et de Laurent fut imposée par le pape, comme condition de réconciliation, aux clercs qui avaient trempé dans le schisme. Nous avons le *libellus* signé à cette occasion par Jean, diacre romain, le 18 septembre

506, « consentiens quae veneranda synodus iudicavit atque cons- » tituit, anathematizans Petrum Altinatem et Laurentium Romanae » ecclesiae pervasorem et schismaticum » (Thiel, t. I, p. 697). — Le schisme dura quatre ans, au milieu des scènes de violence qui vont être décrites. Dioscore, diacre d'Alexandrie, de séjour à Rome, parvint à fléchir Théodoric et à obtenir de lui qu'il commandât au patrice Festus de faire cesser l'opposition dont il était l'instigateur. Laurent se retira alors et Symmaque, jusque-là confiné à Saint-Pierre, rentra en possession de toutes les églises de la ville et du palais de Latran. Notre auteur ne nous donne aucun détail sur cet heureux apaisement. Il ne parle que de la réinstallation de Symmaque à Saint-Pierre. Dans ce qu'il en dit, il se trouve quelques exagérations. Outre que Symmaque ne convoqua pas lui-même le concile, on ne peut dire qu'il ait été *purgatus* devant cette assemblée, puisqu'il n'y eut ni débat contradictoire, ni *purgatio* par serment. On ne doit pas non plus rapporter à ce synode, mais à quelque assemblée d'évêques voisins de Rome, le σύνοδος ἐνδημοῦσα du pape, la condamnation judiciaire de Pierre et de Laurent. Enfin l'unanimité marquée par la formule *ab omnibus episcopis, etc., redintegratur b. Symmachus* est l'unanimité des partisans de Symmaque, non celle de l'épiscopat et du clergé romain. Quant au nombre des évêques, le *L. P.* en indique 115 : 76 seulement signèrent le protocole du 23 octobre 501; mais cette pièce et les pièces annexes parlent du départ d'un certain nombre de prélats avant cette dernière séance ; le chiffre du *L. P.* peut donc être exact.

11. *Eodem tempore—pugnabat*] *Fragm. Laur.:* « Per quae tempora » quae bella civilia gesta sint, vel quanta homicidia perpetrata, » non est praesenti relatione pandendum. »

12. *Festus... et Probinus... cum Fausto*] Ces trois personnages sont mentionnés, avec les plus grands éloges pour leur vertu et leur littérature, dans l'*Opusc. VI* d'Ennodius, *Ambrosio et Beato* (p. 408 Hartel). Festus fut consul en 472, Probinus en 489 et Faustus en 490. C'est à Festus, en même temps qu'à son collègue Symmaque, que saint Avit, évêque de Vienne, adressa une lettre relativement à cette affaire (Avit. ep. 31 ; Migne, *P. L.*, t. LIX, p. 248).

13. *Dignissimum et Gurdianum*] Le nom de Dignissimus ne figure pas parmi les signatures presbytérales du synode de 499, soit qu'il ait été empêché, ou que sa nomination ait eu lieu après le concile, ou encore parce que la basilique qu'il desservait n'était pas un titre paroissial. Gordianus, au contraire, signe comme prêtre *tituli Pammachii;* c'est le père du pape Agapit. Il mourut sans doute au commencement des troubles, en 501 ou en 502, car son nom ne figure pas parmi ceux des prêtres fidèles à Symmaque qui assistèrent au concile du 6 novembre 502, à Saint-Pierre. Dignissimus est dans le même cas. Il faut se rappeler que plusieurs prêtres furent tués autour de Symmaque, le 1er septembre 501 (V. ci-dessus, note 10).

14. *b. Symmachus invenit Manicheos...*] C'est sans doute après avoir écrit son *Apologeticus adversus Anastasium Augustum* (Thiel, t. I, p. 700 et suiv.), car il n'aurait pas manqué d'opposer cette exécution à son impérial adversaire, qui l'accusait d'être manichéen. L'*Apologeticus* est du temps où Symmaque jouissait en paix de sa dignité, c'est-à-dire de l'année 506 au plus tôt. Notre auteur a donc eu raison de dire *post haec omnia.*

15. *Hic fecit basilicam...*] Ici commence la description des nombreux embellissements et des constructions nouvelles que Symmaque fit exécuter à Saint-Pierre. Sa sollicitude spéciale pour cette basilique et ses annexes de tout genre est évidemment en rapport avec le séjour forcé qu'il y fit de 501 à 506. On remarquera le soin avec lequel, dans cette description et dans celles qui vont suivre, le biographe a relevé les moindres détails.

16. *basilicam s. Andreae*] C'est la grosse rotonde marquée *e* sur le plan. Il y en avait une autre à côté (plan *d*) qui portait spécialement le nom de *Mausoleum* et que nous trouvons déjà mentionnée ainsi dans un texte de l'année 483 (Félix III, note 16, p. 254). C'était en effet le mausolée des princes et princesses de la famille théodosienne : leurs tombes y furent trouvées au xvie siècle, quand on démolit cette partie de l'ancienne basilique. La rotonde *e*, coordonnée à la précédente, doit avoir eu la même destination et avoir été construite en même temps. On ne saurait toutefois constater qu'elle ait réellement abrité des tombes impériales. Le mausolée *d* ne fut changé en chapelle que sous les papes Etienne II et Paul Ier, qui y transportèrent le corps de sainte Pétronille (De Rossi, *Bull.* 1878, p. 139-146); c'est probablement parce que la rotonde *e* n'avait encore servi à aucun usage que le pape Symmaque trouva tout naturel d'en faire une église. — Sur le plan d'Alfarano, cette rotonde ne communique avec l'extérieur que par celle de Sainte-Pétronille et par la grande basilique de Saint-Pierre. A l'origine il n'en était pas ainsi : l'église de Saint-André avait un portique ou atrium spécial, par lequel on accédait dans le corridor entre les deux rotondes, et de là, par la porte cotée 166 sur le plan, dans l'intérieur de celle de Saint-André. Ceci résulte du rapprochement entre ce passage de la notice de Symmaque et une courte description de la basilique de Saint-Pierre au viiie siècle, conservée dans un ms. de Salzbourg ; M. de Rossi a publié ce texte dans sa *Roma sotterranea*, t. I, p. 140 et l'a commenté dans ses *Inscr. christ.*, t. II, p. 224 et suiv. Cf. la note suivante. — Au temps de Pierre Mallius (xiie siècle), l'église Saint-André était considérée comme ayant été autrefois le *vestarium Neronis* (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 205); elle a survécu jusqu'à Pie VI, qui la fit démolir pour construire la sacristie actuelle. — L'inscription dédicatoire de cette basilique nous a été conservée dans un manuscrit épigraphique du xe siècle; la voici, d'après la récente édition de M. de Rossi (*l. c.*, p. 246) :

Templa micant, plus compta fide quam luce metalli,
constructumque nitet lege Tonantis opus.
Concordes quos regna tenent caelestia semper
iunxit et in terris una domus fidei;
quam tamen antistes sancti confessor honoris
et meritis voluit nobilitare suis.
Symmache quapropter vivax iam fama per aevum
narrabit titulis amplificata piis.

Ces vers parlent de saints dont les reliques sont réunies dans un même sanctuaire; en effet, l'église Saint-André renfermait plusieurs chapelles consacrées à divers saints, comme on le voit par la suite du texte.

17. *tiburium ex argento*] Cette décoration appartient à l'autel de saint André lui-même; les quatre autres oratoires et confessions énumérés ensuite correspondent à quatre autres chapelles situées dans la même rotonde. Il y en avait sept en tout, qui sont toutes nommées dans la description dont j'ai parlé à la note précédente et que je vais maintenant reproduire : « Intrante [te] in porticum » sancti Andreae, occurrit tibi in sinistra manu altare sancti Lau- » renti, deinde sancti Viti, deinde sancti Cassiani, deinde ipsius » Andreae in medio rotundae; et sic sancti Thomae, et sic sancti » Apollinaris, novissime sancti Syxti. » Cette description s'accorde exactement avec l'énumération du *L. P.*, sauf que celui-ci omet les deux premières chapelles, celles de Saint-Laurent (plan 174) et de Saint-Vit (173). En revanche, il est plus complet pour la chapelle Saint-Cassien et il n'a pas la faute *Syxti* pour *Sossi*, à propos de la chapelle de Saint-Sossius. Les vocables de toutes ces chapelles avaient changé pendant le moyen âge; le plan d'Alfarano en indique de tout à fait différents. Pour plusieurs d'entre elles nous avons encore le texte des inscriptions dédicatoires que le pape Symmaque y fit placer. Voici celle de l'oratoire principal, où é ait l'autel de saint André (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 257) ·

Andreas hic sanctus templi tutabitur aram
Petri germanus, qui quondam funera leti

horrida perpessus sancta quoque carne pependit;
dum crucis in patulo suspensus stipite martyr
ultima mortalis clausit spiracula vitae,
purpureas sumens Christo regnante coronas.

18. *confessionem... ss. Proti et Yacinti*] Voici l'inscription dédicatoire (De Rossi, *l. c.*, p. 42; cf. p. 207) :

Martyribus sanctis Proto pariterque Hyacintho
Symmachus hoc parvo veneratus honore patronos
exornavit opus sub quo pia corpora rursus
condidit; his aevo laus sit perennis in omni.

19. *Oratorium s. Sossi*] Inscription dédicatoire (De Rossi, *l. c.*, p. 246) :

Pontificis veneranda sequens vestigia Sossus
aequavit meriti nobilitate gradum.
Martyrio coniunctus orat verusque minister
reddidit officii debita iura sui.
Ille sacerdotem cupiens subducere morti
contigit optatam sub pietate necem.
O laeta et iucunda quies! O vita duorum
funere sub gemino quos tenet una salus.
Ite simul semper, caelestia sumite dona:
par pretium poscit gloria par fidei.
Symmachus antistes tanti sacrator honoris
haec fecit titulis commemoranda suis.

20. *Item ad fontem in basilica s. Petri*] Il faut remarquer l'expression *in basilica;* à Saint-Pierre, en effet, le baptistère était dans la basilique elle-même, à l'extrémité septentrionale du transsept. Sa fondation remontait au pape Damase, dont j'ai cité plus haut l'inscription commémorative (Introd., p. CXXII); on connaît d'autres inscriptions de la fin du IVe siècle et du commencement du Ve, relatives au même édifice et à sa décoration (De Rossi, *Bull.* 1877, p. 8, 9; cf. *Inscr. christ.*, t. II, p. 138, 139). La voûte était décorée de mosaïques; Prudence a décrit leur brillant effet et leur mirage dans l'eau de la piscine (*Peristeph.*, XII, 31-44). — Le pape Symmaque adjoignit au baptistère trois oratoires, sous les mêmes vocables que ceux qu'Hilaire, son prédécesseur, avait fait construire autour du baptistère de Latran. Il n'est pas étonnant que, la cérémonie du baptême pascal ne pouvant être célébrée par lui au Latran (cf. Introd., *l. c.*), Symmaque ait transporté au Vatican la disposition et les aménagements du baptistère constantinien. L'identité du nombre et des vocables des oratoires, au Latran et à Saint-Pierre, indique évidemment que ces chapelles avaient quelque rapport avec le développement des rites de l'initiation chrétienne. L'oratoire de la Croix doit avoir été, depuis Hilaire, affecté à la *consignatio* des nouveaux baptisés.

21. *Oratorium sanctae Crucis*] Sur le plan d'Alfarano il est marqué 35; cette situation correspond bien à l'expression de P. Mallius, *iuxta fontem* (De Rossi, *l. c.*, p. 206); la description du VIIIe siècle le met aussi en dehors du baptistère : « Tum tibi pergendum est ad porticum, ubi vivificae crucis vexillum servatur; teque ad fontem ingrediente, etc. » (*ibid.*, p. 227). Cette situation, un peu isolée des deux autres oratoires, correspond bien à celle de l'oratoire de Sainte-Croix au Latran; cf. note précédente. C'est sans doute à cet oratoire que se rapportent les deux vers épigraphiques suivants (*ibid.*, p. 258) :

Qui nos spiritu aquaque lavas a sorde benignus,
conserva in nobis donata ch[a]rismata Iesu.

22. *Oratoria II, s. Iohannis...*] Celui de Saint-Jean-Baptiste est marqué 29, celui de Saint-Jean l'Évangéliste 32, sur le plan d'Alfarano. M. de Rossi (*l. c.*, p. 227) croit que l'on pourrait retrouver les trois oratoires de Symmaque dans les trois chapelles correspondant aux trois absidioles marquées 29, 30, 32 : les considérations que j'ai présentées dans les deux notes précédentes m'engagent à accepter, au moins en ce qui regarde l'oratoire de la Croix, le témoignage d'Alfarano, confirmé par celui de P. Mallius. Voici des inscriptions relatives aux oratoires des deux saints Jean (*ibid.*, p. 258) :

Ad caeli qui regna vocas aeterna fideles
te precibus sanctis petimus, te poplite flexo:
pro nobis, Baptista potens, dignare precari.

Hoc tibi sanctific[antes], apostole sancte Iohannes
accubitorque Dei, praesens altare, precamur
nostra tuo sancto peccamina deme precatu.

23. *Ad cantharum — conpaginavit*] Cette description des embellissements de l'atrium manque un peu de netteté. Divers travaux avaient été exécutés en cet endroit dans le courant du Ve siècle, en particulier sous le pape Simplicius (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 55, 80, 144, 148). Le *cantharus* (plan 116), d'après l'interprétation naturelle de notre texte, devait exister aussi dès avant Symmaque; il en est de même du *quadriporticus*. Pour celui-ci, Symmaque se borna, semble-t-il, à décorer les parois au-dessus des colonnes en les revêtant de marbres colorés et de mosaïques. J'imagine qu'il s'agit, en ce qui concerne les marbres, de quelque chose d'analogue au placage qui décore les murs de Sainte-Sabine. Les mosaïques sont sans doute à placer dans les frises, comme à Sainte-Marie Majeure. — Du *cantharus* de Saint-Pierre il nous reste un dessin de la fin du XVIe siècle, exécuté par Philippe de Winghe et publié récemment par M. de Rossi (*Bull.* 1881, pl. V, 1). L'eau jaillissait du sommet et des aspérités d'une énorme pomme de pin en bronze, enlevée à quelque monument antique (elle est encore conservée dans la cour *della Pigna*, au Vatican) et placée dans un petit édicule que supportaient des colonnes. La meilleure description est celle de Grimaldi, citée par Vignoli (*Lib. pont.*, t. II, p. 96) : « Cantharus erat pinea aerea in medio atrii in usum fontis » ita appellata. Habebat magnum aquae fontem egredientem de » pinnaculo pineae et alii fontes in singulis nucum nodis grato » aspectu cadentes. Aqua cadebat in vas quadrum, situm et fabre» factum in spatiis columnarum ex magnis marmoribus antiquis: » in quolibet duo gryphones erant marmore sculpti, pharetram te» nentes in medio eorum (ce sont les *plutei* des entrecolonnements). » Sepiebant pineam octo nobilissimae columnae porphyreticae : in » una ex his sculptus erat imperator unus, in altera olim ablatus » fuit. Supra columnarum coronam cernebantur elegantissimi pa» vones aenei aurati... Coronae zophorus sculptus erat crucibus » graecis cum quatuor columbis supra et infra crucis brachia cum » draconibus ad vas bibentibus et aliis ornamentis. A corona zo» phori rursum totum erat ex aere opertorium cum signo Christi » (le monogramme ☧ entouré d'une couronne) et quatuor delphinis » in angulis per quos decurrebat aqua pluens e caelo super oper» torium, quod ad arcus factum erat, cum cratibus aeneis ad arcus » pariter elaboratis. Hos delphinos sustinebant marmorei agni » cum cophino panis, symbolum Christi. » Longtemps avant Grimaldi, le *cantharus* avait été décrit par P. Mallius (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 50*) et par l'auteur de la plus ancienne recension des *Mirabilia U. R.* Dans ces textes du XIIe siècle nous trouvons mentionnées la pomme de pin et les colonnes de porphyre, « tabulis » marmoreis cum griphonibus conexae, pretioso celo aereo coo» pertae, cum floribus et delfinis aereis et deauratis aquas funden» tibus » (Urlichs, *Codex U. R. topogr.*, p. 105). Quelques-uns des détails de cette décoration semblent visés par le *L. P.*, qui parle aussi de croix et d'agneaux; cependant il faut remarquer que les croix, les agneaux et les palmes du *L. P.* sont en mosaïque, ce qui n'est pas le cas pour les ornements du *cantharus*, tels que les

décrit Grimaldi. Dans l'état où il se trouvait au xvi[e] siècle, ce monument devait avoir subi plus d'une retouche ; mais l'ensemble de sa décoration est bien dans le goût du temps de Symmaque. — Le souvenir des travaux de ce pape dans cette partie de la basilique fut consacré par l'inscription suivante, placée *in dextro atrio* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 53).

Ingrederis quisquis radiantis limina templi,
in varias operum species dum lumina tendis,
inclusum mirare diem fulgore perenni :
cuncta micant si lux tota luminatur in aula.
Ornavit praesul venerandas Symmachus aedes,
priscaque cesserunt magno novitatis honori.

Une autre inscription, placée en face de celle-ci, *in sinistro atrio* (*l. c.*, p. 54, 144), contient le nom d'un pape Jean. C'est probablement Jean I[er] (523-526), qui aura fait terminer la décoration entreprise par Symmaque :

Quamvis clara fides multum det luminis aulae
plusque loci meritis nobilitetur opus,
est tamen his pulchris specialis gratia rebus
spectantumque oculos ars pretiosa rapit.
Iohannes hoc compsit opus, quem rite coronat
urbis Romanae pontificalis apex.

24. *grados vero ante fores — ampliavit*] C'est le grand escalier de Saint-Pierre (plan N, O).

25. *et alios gradus — construxit*] L'emplacement de ces degrés n'est pas indiqué assez clairement. La disposition des lieux a tellement changé qu'il serait téméraire de faire ici une conjecture.

26. *item episcopia — fecit*] Symmaque, évincé du palais de Latran, dut se loger lui-même et installer les services de son administration dans le voisinage de la basilique de Saint-Pierre. Nous avons ici le premier exemple d'un pape résidant au Vatican et le premier essai de palais pontifical en cet endroit.

27. *item sub grados in atrio*] Cette expression semble contradictoire avec celle qui suit, *foris in campo*, par laquelle il faut entendre l'espace qui s'étendait au bas des degrés, tout à fait à l'extérieur. L'auteur aura voulu sans doute distinguer l'escalier principal, par où l'on montait à l'atrium, des deux autres escaliers dont il a parlé auparavant, *gradus sub tigno*. — Ce second cantharus est ainsi décrit par P. Mallius : « In cortina beati Petri, scilicet » in platea ante gradus, est quoddam cantharum cum conca porfi- » retica, quod construi fecit praenominatus Symmachus papa ad » chrismatis unctionem in secunda feria post pascha » (De Rossi, *op. c.*, p. 220). Il est mentionné aussi dans l'*ordo Romanus* de Benoît (1130-1143), à propos d'un lit de repos que l'on y dressait pour le pape aux jours de grande procession : « Ad lectum cantari ante » s. Mariam Virgariorum, in fine cortinae » (Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 147). L'église de S. Maria *Virgariorum* se trouvait où est maintenant l'obélisque (De Rossi, *l. c.*).

28. *usum necessitatis humanae*] Je pense qu'il s'agit ici de lieux d'aisance, en grec ἀναγκαῖον. Ce détail montre avec quel soin notre auteur a relaté les moindres constructions du pape Symmaque.

29. *et alios gradus — cantharum posuit*] Ces degrés conduisaient à un autre atrium, le *porticus s. Andreae*, mentionné dans la description du viii[e] siècle (ci-dessus, notes 16, 17). C'est celui par lequel on entrait à Saint-André ; le *cantharus* ici nommé en occupait le milieu. Au-dessus de l'entrée, on lisait l'inscription suivante (De Rossi, *l. c.*, p. 257) :

Petrus porticum et hanc sanctorum sorte coronat.
Claviger aetherius qui portam pandit in aethram,
ianitor aeternae recludens lumina vitae,
omnibus hic geminum digessit dogma per orbem ;
quem Deus aeternis ornatum iure triumphis
arbiter omnipotens ad caeli culmina vexit.

Il y avait apparemment, à travers le mausolée, une communication entre ce portique et le transsept de Saint-Pierre ; c'est ce qui explique comment le nom du prince des apôtres figure et même figure seul dans l'inscription ; P. Mallius ne mentionne point de communication avec le dehors, de ce côté de la basilique ; il n'y a pas non plus, sur le plan d'Alfarano, la moindre trace du portique de Saint-André.

30. *basilicam s. martyris Agathae*] Un fonds appelé *Casa Lardaria* ou *Lardarium*, situé au deuxième mille de la voie Aurelia, est mentionné avec l'église Sainte-Agathe, dans une charte de Léon IV (Jaffé, 2653) et dans divers autres documents énumérés par M. Tomassetti (*Archivio Rom.*, t. III, p. 156). Quant à l'église elle-même, qui était déjà détruite au temps du pape Adrien IV (1154-1159), Bosio croit l'avoir retrouvée auprès du casale di Pio V (*Roma sott.*, II, 12) ; mais M. H. Stevenson (De Rossi, *Bull.* 1881, p. 105) ayant identifié les ruines découvertes par Bosio avec la petite basilique de Saint-Calliste (ci-dessus, p. 142, 206), il en résulte que l'église Sainte-Agathe est encore à chercher et par suite qu'on ignore encore la situation précise du *fundus Lardarius*.

31. *basilicam s. Pancrati*] Elle existe encore, après avoir traversé bien des vicissitudes. Le lieu fut consacré, dès le temps des persécutions, par le tombeau du martyr Pancrace, qui, d'après sa passion (*Acta SS. mai.*, t. III, p. 21), aurait été exécuté le 12 mai 304. Il est possible qu'une petite église se soit élevée dès le quatrième siècle au-dessus du cimetière où il reçut la sépulture ; mais nous n'avons de cela aucun indice. L'église bâtie par Symmaque fut confiée, comme succursale cimitériale, aux prêtres du titre de Saint-Chrysogone, dans le Transtévère. Plusieurs inscriptions, dont deux portent les dates de 521 et 522, attestent cette dépendance. L'une d'elles mentionne, à côté des prêtres titulaires, un *prepositus beati martiris Prancati* qui était évidemment le gardien et l'administrateur temporel de l'église (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n[os] 975, 977 ; *Roma sott.*, t. III, p. 522). Celle-ci était au nombre des sanctuaires les plus vénérés ; saint Pancrace avait la réputation de venger les parjures (PÉLAGE I) ; dès le temps de la guerre gothique (Procope, *Bell. Goth.*, I, 18), la porte Aurelia prit le nom de porte Saint-Pancrace, qu'elle conserve encore. — Le fragment laurentien signale aussi les travaux de Symmaque à Saint-Pancrace.

32. *item apud b. Paulum apostolum*] L'abside, le transsept, la confession de la basilique de Saint-Paul ont été tellement remaniés pendant le moyen âge qu'il est impossible de retrouver quoi que ce soit des embellissements que le pape Symmaque y fit exécuter.

33. *et cantarum*] Le *cantharus* de Saint-Paul existait déjà du temps de saint Léon (ci-dessus, p. 240).

34. *et post absidam*] Derrière l'abside de Saint-Paul il n'y avait que la voie publique et, au delà, sur la colline, le cimetière de Lucine. Ce cimetière peut être considéré comme une dépendance de la basilique, car, avant la reconstruction de celle-ci sous Valentinien II, il s'étendait jusqu'au tombeau de l'apôtre. Cf. De Rossi, *Bull.* 1872, p. 159. C'est peut-être à ce cimetière que se rapporte la curieuse inscription, du vi[e] ou du vii[e] siècle, où un certain Eusèbe fit graver une énumération des travaux exécutés par lui. Parmi les constructions que ce texte mentionne, je remarque un bain, *balineu*. Un peu plus bas on trouve les mots *[r]otas fecit, aquam in valine[o] per mangana fecit*, qui doivent être rapprochés de cette phrase du *L. P.* (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 464).

35. *basilicam ss. Silvestri et Martini*] Fragm. laurentien : « Hic » beati Martini ecclesiam iuxta sanctum Silvestrem Palatini in- » lustris viri pecuniis fabricans et exornans, eo ipso instante dedi-

» cavit. » Il s'agit ici du célèbre *titulus Equitii*, dont la fondation première, bien antérieure au VIe siècle, était attribuée au pape saint Silvestre (SILVESTRE, p. 170, 187). Le *L. P.*, dans le texte qui nous occupe, ne parle que d'une seule basilique, dédiée en commun aux deux saints Silvestre et Martin; le fragment laurentien distingue une église de Saint-Martin et une église de Saint-Silvestre, la première bâtie par Symmaque, l'autre antérieure à lui. La même diversité de langage se rencontre chez les biographes postérieurs : celui d'Hadrien Ier (no 341), parle de l'*ecclesia s. Martini, sita iuxta titulum s. Silvestri*, ceux de Léon III, Sergius II, Léon IV, ne font pas la distinction des deux églises. Il n'y en a maintenant qu'une seule et le nom de saint Martin prédomine dans son vocable; mais il est clair qu'à l'origine il y en avait deux, assez rapprochées toutefois pour qu'on pût dès lors les confondre dans une même appellation. En comparant les deux vies de Symmaque, celle du *L. P.* et celle du fragment laurentien, on peut admettre que Symmaque a consacré sous le nom de saint Martin de Tours une église toute neuve et fait peut-être, outre cette adjonction, quelque embellissement à la basilique primitive de Saint-Silvestre.

36. *ad archangelum Michahel*] Le sacramentaire léonien, recueil à peu près contemporain du *L. P.*, marque au 29 septembre le *Natale basilicae Angeli in Salaria*. Cette dédicace est indiquée au même jour dans le martyrologe hiéronymien. Il est vraisemblable, comme le pense M. de Rossi (*Bull.* 1871, p. 146), que la fondation de cette basilique remonte au Ve siècle, et qu'elle est la plus ancienne des églises romaines dédiées à l'archange saint Michel. Mais ici il s'agit d'une autre église, située à l'intérieur de Rome : cette phrase-ci, en effet, dépend encore de la formule *Intra civitatem Romanam*, sous laquelle le biographe range divers travaux exécutés à S. Martino, aux SS. Jean et Paul, à S. Michel et à Sainte-Marie-Majeure. Il est assez difficile de dire de quelle basilique de Saint-Michel il s'agit. Ce n'est évidemment pas de celle du château Saint-Ange, qui ne remonte qu'au VIIe siècle et dont les martyrologes (Adon, 29 sept.; petit martyrol. romain, même jour) attribuent la fondation à l'un des papes Boniface III, IV ou V (607-625). Celle-ci est peut-être la *basilica beati Michahelis archangeli* cataloguée dans un itinéraire du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143) au nombre des basiliques qui *intus Romae habentur*. En dehors de cette église, si célèbre par sa situation extraordinaire, nous en trouvons trois au commencement du IXe siècle, toutes les trois dans la vie du pape Léon III ; celle du monastère *in Fabiano* (LÉON III, 384), celle du *vicus Patricii* (388) et la diaconie (387) qui est maintenant l'église S. Angelo in Pescheria (Inscr. de l'année 770, citée par Galletti, *Primicero*, p. 52 ; cf. HADRIEN Ier, note 1).

37. *Item via Tribuna, mil. XXVII*] Il n'y a pas de voie romaine qui porte ce nom, pas plus sous cette forme que sous celle de *Trivana* donnée par les mss. BC1D. *Tiburtina*, dans quelques manuscrits, n'est qu'une conjecture, et une conjecture mal fondée, car la voie Tiburtine n'a pas 27 milles de parcours ; au delà de Tibur, qui est à vingt milles de Rome, elle se continue par la voie Valeria. Je crois plutôt qu'il s'agit de la voie Tibérine (*via Tiberina*), qui, se détachant de la voie Flaminienne à Saxa Rubra, la rejoignait au nord du Soracte, après un grand détour le long du Tibre.

38. *ab Albino et Glaphyra*] Albinus est probablement le *vir illustris* à qui sont adressées deux lettres de Théodoric (*Var.*, I, 20 ; IV, 30 ; cf. IV, 35) ; il avait été consul en 493. Cf. Ennodius, *Ep.* II, 21, 22 ; VI, 12 ; *carm.* 99 ; Anon. de Valois, 85-87 (p. 302 Gardthausen). Le signe $\overline{pp}$ doit sans doute être lu *praefecto praetorio*.

39. *basilicam s. Felicitatis*] C'est l'oratoire construit par Boniface Ier (ci-dessus, p. 227).

40. *absidam b. Agnae*] L'abside de Sainte-Agnès, ayant été refaite sous Honorius, n'a conservé aucun vestige du temps de Symmaque. Cependant c'est probablement ce pape qui figure à gauche de la sainte, dans la mosaïque d'Honorius, faisant pendant à celui-ci. Il ne faut pas chercher dans cette mosaïque le portrait de Symmaque, car les têtes des deux papes sont modernes (De Rossi, *Musaici*). — Le *L. P.* ajoute que Symmaque « renouvela toute la basilique. » S'il se fût agi d'une reconstruction totale, il me semble que l'auteur, si précis dans cette notice, eût employé une expression plus forte. Cependant l'architecture de la nef, avec ses colonnes à chapiteaux surmontés d'un tailloir et son portique à double étage, conviendrait bien au commencement du VIe siècle.

41. *H. c. ut omne die dominica*] Antérieurement à Symmaque, le *Gloria in excelsis* ne se chantait qu'à Noël ; ce décret est l'extension d'un usage ancien plus restreint. Cf. TÉLESPHORE, p. 129, et note 5, p. 130.

42. *H. f. cymiterium Iordanorum*] Ce cimetière se trouve sur la voie Salaria *nova*, à droite, à l'embranchement du chemin de traverse qui conduit à Sainte-Agnès. Outre le tombeau du martyr Alexandre, l'un des fils de sainte Félicité, il contenait ceux de ses deux frères Vital et Martial et ceux des sept vierges romaines. C'est par ce cimetière que commença, en 1578, la découverte des catacombes de Rome (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 12, 149, 176 ; *Bull.* 1873, p. 8).

43. *Hic omni anno per Africam et Sardiniam*] Il s'agit ici des évêques exilés en Sardaigne par Trasamond, roi des Vandales, depuis 508 environ (Vie de s. Fulgence, c. 41, dans Migne, *P. L.*, t. LXV, p. 138; Victor Tunnun., *Chronic.*, *ibid.*, t. LXVIII, p. 948). Une des lettres de la collection d'Ennodius de Pavie (II, 14 ; p. 54 Hartel), adressée *Afris* et commençant par les mots *Lucrum forsitan*, a été considérée, sans fondement suffisant, je crois, comme écrite au nom du pape Symmaque. L'auteur annonce aux exilés qu'il leur envoie des reliques demandées par eux et leur prodigue des consolations spirituelles.

44. *Hic captivos per Ligurias...*] Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces captifs rachetés par Symmaque et renvoyés libres avec des présents. L'expression *per Ligurias* est à noter. Ce pluriel s'explique par les deux expressions de *Liguria Transpadina* et de *Liguria Alpium*, qui nous sont fournies, l'une par le géographe de Ravenne (IV, 29), l'autre par un apocryphe pseudo-silvestrin contemporain du *L. P.*, et qui désignent, la première la Transpadane, la seconde la province des Alpes Cottiennes, celle-ci avec l'étendue qu'elle acquit dans le courant du VIe siècle. Sur cette question de géographie politique, on peut consulter le mémoire de M. Paul Fabre dans les *Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. IV (1884), p. 383 et suiv. (en particulier, p. 404, note; cf. ci-dessus, Introd., p. CXXXIX).

45. *Qui etiam sepultus est...*] Sur son épitaphe, actuellement perdue, v. LÉON, note 15 ; p. 241.

46. ... *confessor quievit*] Cette épithète de confesseur témoigne, comme du reste plusieurs détails de cette notice, d'une vénération spéciale pour la mémoire de Symmaque. Comme ce pape n'a pas laissé un renom spécial de sainteté, l'honneur particulier que lui fait ici l'auteur du *L. P.* ne peut guère s'expliquer que par le souvenir présent des tribulations dont il fut abreuvé. Les abrégés de la première édition ont fait disparaître cette phrase, sauf les mots *in pace*, conservés dans l'abrégé félicien.

LIIII.

HORMISDA, natione [1] Campanus, ex patre Iusto, de civitate Frisinone, sedit ann. VIIII d. XVII. Fuit autem I 82
temporibus regis Theodorici et Anastasii Aug., [2] a consulatu Senatoris [514] usque ad consulatum Symmachi
et Boethi [522] [3]. Hic conposuit clerum [4] et psalmis erudivit. Hic fecit basilicam in territorio Albanense, in possessionem Mefontis.

Eodem tempore [5] ex constitutum synodi [6] misit in Grecias humanitatem ostendens sedis apostolicae, quia II
Greci obligati erant sub vinculo anathematis propter Petrum Alexandrinum et Acacium Constantinopolitanum
episcopum. Sub Iohanne episcopo Constantinopolitano, cum consilio [7] regis Theodorici, direxit Ennodium [8],
episcopum Ticinensem, et Fortunatum, episcopum Catinensem, et Venantium, presbiterum urbis Romae, et
Vitalem, diaconum sedis apostolicae, et Hilarum, notarium sedis suprascriptae. Euntes ad Anastasium Augustum,
nihil egerunt [9]. Idem [10] secundo misit Ennodium ipsum et Peregrinum, episcopum Mesenense, portantes [11] III
epistulas confortatorias fidei et contestationes secretas numero XVIIII et textum libelli. In quo libello noluit
sentire Anastasius Augustus, quia et ipse in herese eutychiana communis erat. Volens itaque eos legatos per 83
remunerationem corrumpere; legati vero sedis apostolicae, contempto Anastasio Augusto, nullatenus consenserunt accipere pecunias, nisi satisfactionem sedis apostolicae operaretur. Tunc imperator repletus furia eiecit eos
per posterulam et inposuit eos in navem periculosam cum milites et magistrianos et praefectianos nomine
Eliodorum et Demetrium; qui hoc dedit eis in mandatis imperator Anastasius ut nullam civitatem ingrederentur. Legati vero sedis apostolicae secretius suprascriptas epistulas fidei XVIIII per manus monachorum IV
orthodoxorum exposuerunt per omnes civitates. Quae tamen epistulae ab episcopis civitatum qui erant conplices

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Ormisda C^3 — Iusto] Tusco E — Frisimone B^5 : Frisilunae C^{24} : Frisilune C^3 : Frisilone E — an. VIIII A^{356}CD : VIII *cet.* — VIII d. *om.* B^5 — d. XVII *om.* D — **2** Th. reg. A^2BC^{12} — Anastasii AB^5C^2D : Anastasi *cet.* — consulatu A^1 — **3** Boethi $A^1B^3C^1D$: Boethii B^{25} : Boeti C^{23} : Boetii A^{56}EG — psalmos $A^{56}C^{12}$E — basilica A^1 — terretorio Abbanense C^3 — **4** possessione $A^{56}B^6C^2$EG — Efontis A^3 : Fontis B^6

5 constituto $B^{26}C^1$DEG — in] ad A^{123} — Gretiam A^{56} : Greciam B^{23}E : Grecia C^2 : Gretias C^3 — sedit C^2 — apostoliche C^3 — **6** Grecae C^3 — subligati C^1 : obligaverunt C^2 — erant *om.* C^2 — Constantinopolim A^2 — **7** episcopos $B^{46}C^{23}$G : *om.* C^1 — sub-CP^{no} *om.* B^5C^2 — episcopum -num $B^{46}C^3$DEG — Constantinopoli A^2 : -politanae C^1 (*corr.*) — com C^2 : *om.* B^6 — Enodium C^1 — **8** Ticinensem $A^{13}C^2$: Cenensem B^6 : Ticenensem *cet.* — et-Catinensem *om.* A^{36} — et] ad C^2 — Furtunatum C^2 — Catinensem A^{156} : Catenensem A^2C^2D : Cathenensem *cet.* — presbiterum] episcopum A — Rome C^{23} — **9** apostolichae C^3 — sedis c^1C^{23}E : his A^3 : *om. cet.* — s̄sti A^1 : suprascriptis A^3 : *om.* A^{56} : superscriptum B : -tos B^6D — euntes *om.* A^{56} — **10** <sed> nihil A^{56} — Item A^3G — secundo] sedum C^1 (*corr.*) — Mesenensem A^{256} : Mesensem C^2 — portante B^6 — **11** epistulas $A^1B^3C^{23}$ — confortatoria A^1C^2 — contextationes A^3C^3 — textum] testis A^3 — nuluit C^3 — **12** consentire A^3C^1De : adsentire B — Aug. An. EG — quia] qui $A^{1356}B^6$ — herese A^{123} : heresi A^{56} : heresim C^3G : heresem *cet.* — euthychiana A^1 — -nam $B^{2356}C^{12}$D — voluit A^{56} — eosdem EG — ligatos B^3C^3 — **13** muneratione B^6 — conrumpere C^{13} : < sed non potuit > a^1 — ligati C^3 — apostolice C^3 — contento A^6B^6 — Augusto *om.* A^{2356} — nullatinus A^1 — **14** paecunias A^1 — satifactionem A^1 : satisfactiones C^2 : -ne $A^3B^{236}C^3$D — apostolice C^3 — operarentur A^{2356} — furore B : furori D — eicit C^2 — **15** posterulam A^{136} : posterolam $A^{25}C^1$: pusterulam C^2E : posterola B^{234}D : postebula B^5 : pusterula B^6C^3 — navem $A^{13}B^5C^2$: navim E : nave *cet.* — periculosam $A^{13}C^2$: -sa *cet.* — militibus $A^{256}B^{26}C^1$E : militis B^5 — magisterianos A^3 : magistratos B^4 : magistrianus B^5 : magestrianus C^1 (*corr.*) : magistrianis $A^{256}B^2$E — et praef. *om.* C^1 — proefectianos A^1 : praefectos B^4 : praefectianus D : perfectianus B^5 : perfectianos $B^{36}C^{23}$: perfectianis $A^{256}B^2$E — **16** Eliodorum AC^1 (-ro A^{56}G) : Helidorum B^5 : Heliodorum *cet.* — Dimetrium A^1 : Dimitrium A^2 : Demetrio A^{56}G — qui] et A^{56} — eis *om.* A^2 — mandatum B^6 — Anasthasius C^3 *et ita infra* — **17** apostolice C^3 — secricius B^3 — superscriptas B^2G : sanctas A — epistulas $A^1B^3C^{23}$ *et ita porro* — **18** horthodoxorum A^1 — exposuerunt $A^{56}C^1$: posuerunt EG : et posuerunt *cet.* — per] super C^1 — quas t. epistolas EG : quia tam est epistula D — ab *om.* B^6C^1 — ab-crimine] fidei episcopi civ. q. e. c. Aug. An. prae timore vel crimine G — civitatem D —

Anastasii Augusti, timori omnes eas epistulas fidei pro crimine Constantinopolim direxerunt. Furore repletus [12] Anastasius contra papa Hormisda inter alia sacra sua hoc scripsit dicens : « Nos iubere volumus, non nobis iuberi. »

V Eodem tempore nutu divinitatis percussus est [13] fulmine divino Anastasius imperator et obiit. Sumpsit itaque imperium Iustinus orthodoxus et direxit [14] auctoritatem suam ad papam Hormisdam sedis apostolicae, Gratum et
84 inlustrem nomine, sperans a sedem apostolicam ut reintegraretur pax ecclesiarum. Tunc Hormisda episcopus cum consilio [15] regis Theodorici direxit a sedem apostolicam Germanum [16], Capuanum episcopum, et Iohannem et Blandum presbiteros et Felicem et Dioscorum, diacones sedis apostolicae, et Petrum notarium, quos monitos [17] ex omni parte fidei, et textum libelli paenitentiae. Qui venientes [18] iuxta Constantinopolim, tanta gratia fidei refulsit ut multitudo monachorum orthodoxorum et inlustrium virorum maxima multitudo, in quibus Iustinus imperator et Vitalianus consul, simul occurrerunt a Castello Rotundo quod dicitur, usque in civitatem Constantinopolim. Cum gloria et laudem ingressi una cum Grato inlustrem, qui suscepti sunt [19] a Iustino ortho-

VI doxo Augusto cum gloria. Omnis itaque clerus una cum Iohanne episcopo Constantinopolitano, sentientes eo quod gratanter suscepti sunt, sentientes qui erant conplices Anastasii, incluserunt se in ecclesia maiore quae vocatur sancta Sufia et consilio facto mandaverunt imperatori dicentes : « Nisi nobis reddita fuerit ratio quare » damnatus est episcopus noster Acacius, nullatenus sentimus sedi apostolicae. . . . .

VIII Hic papa [20] Hormisda perrexit ad regem Theodoricum Ravenna et cum eius consilio misit auctoritatem ad Iustinum et cum vinculo cyrographi et textum libelli reintegravit ad unitatem sedis apostolicae damnantes Petrum et Acacium vel omnes hereses.

IX Hic invenit [21] Manicheos, quos etiam discussit cum examinatione plagarum, exilio deportavit; quorum codices

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Anastasii A : -si *cet.* — timore A^{56}B^{6}C^{1}DE — eas *om.* A^{2} — crimen B^{6} : crimini C^{3} — dixerunt B^{5}C^{3} — < Tunc > furore B^{5} — **2** Anastasius < Aug. > E — papam Hormisdam A$^{2-6}$B^{56}C^{2}DE — in talia D — alia < execrabilia > A^{56} — nobis] nos DG — **3** iuveri C^{3} — **4** notu C^{3} — flumine C^{1} (*corr.*) — divini C^{2} — sumsit B^{5} — **5** auctoritate sua A^{235} — suam *om.* A^{1} — < per > Gratum EG — Gradum A^{3}C^{1} (*corr.* c^{1}) : Gaudium B^{6} — **6** illustrem A — nominem B^{5} — a] ad A^{123}B^{6}C^{1} — sedem A^{123}B^{5}C^{1} : sede *cet.* — apostolicam A^{123}B^{5}C^{3} : apli C^{1} : apostolica *cet.* : *inde quaternione uno avulso deficit* A^{2} *usque ad* Constantinopolim, *in vita Vigilii, n.* 107 — reintegrarentur A^{1}B^{16}C^{3} (retin- B^{6}) : redintegraretur A^{356}B^{2}E — ecclesiam C^{1} — Hormisdam A^{15}G : Ormisdam A^{3} : Ormisda B^{5} — **7** cum *om.* C^{2} — regis *om.* C^{2} — Theoderici B^{26}C^{2} — a] ad A^{3}B^{346}D — sedem A^{3}B^{34}C^{23}D : sede *cet.* — apostolicam A^{3}B^{3}C^{2}D : -ca *cet.* — Capuanum *om.* A^{1} — Ioannem A^{1} — **8** Balandum B^{5} — presbiteris A^{13} : -ros A^{56}C^{12} : -rum *cet.* — diacones A^{356}C^{3} — apostolice C^{3} — quos *om.* A^{56} — munitos A^{56} C^{1}D — **9** paen. A^{1} : poen. B^{3} : pen. *cet.* — Constantinopoli C^{3}D : -litana C^{1} (*corr.*) — **10** fulsit C^{2} — ortod. C^{3} — multitudo < occurreret > A^{56}EG — quibus < et > EG — **11** ad Castellum Rotundum A (Castellu Rotundu A^{1}) — quo B^{23}C^{2} — ducitur A^{13}B^{23}C^{2} : ducit A^{56} : ducetur B^{6} : direxit C^{1} — civitate EG — **12** Constantinopolitanam C^{1} — < qui > cum A^{56}E — gloriam C^{2} — laude B^{25}C^{1}D : gaudio A : laudibus < qui > E — Grato A^{5} : Graton A^{6} : Ingradu A^{3} : Ingrato *cet.* — illustri A^{3} : inlustri A^{56} : illustrem B^{2}C^{1}D — qui *om.* A^{56} — ortod. C^{3} — **13** omnes A^{1}B^{5}C^{3} — episcopo Ioh. BCDEG, *cum* T, *qui hinc incipit* — sentiens A^{13}G : sensit A^{56} — eo *om.* B^{6} — eo-sentientes *om.* C^{2} — **14** gratenter C^{3} — sunt < etiam > EG — sentientes < quoque hoc > A^{56} — < et hi > qui EG — conplice A^{1} : conplices B^{345}C^{3} — Anastasii A : Acaci *cet.* (*de* T *n. l.*) — ecclesia maiore AB^{4}C^{2} : ecclesiam maiorem *cet.* — que C^{3} — **15** sanctae Sofiae B^{5} — Sufia A^{15} : Suffia A^{3}C^{1} : Sofia B^{24}T : Sophia *cet.* — fuerit red. C^{1} — ratio-noster *om.* B^{5} — **16** nullatinus A^{1}T — consentimus A^{5}T : consentiamus A^{6} : sentiamus B^{5} — sedis A^{13}B^{5} : sede B^{4} — **17** Ormisdam A^{3} : Hormisdam E — Theodericum B^{26}CDE — Ravenna A^{13}T — eius] eis C^{2} — **18** Iustinum < imperatorem > EG — cum *om.* C^{2}G — vinculum E — cyrografi A^{1} : chirographi C^{3} — tectum libellum C^{1} (*corr.*) — redint. A^{356}B^{5}DE — humanitatem B^{5} — sedi B^{345}C^{13} — apostolice C^{3}T — **19** et AC^{2}G : *om. cet.* (*de* T *n. l.*) — **20** quos] quibus T — etiam *om.* A — discussis B^{23}CD : discursis B^{5} : ducis sis B^{6} (ducis b^{6}) : /////sis T — < et > cum A^{55} —



ante fores basilicae Constantinianae incendio concremavit. Huius temporibus episcopatus in Africa [22] post annos LXXIIII revocatum est, quod ab hereticis fuerat exterminatum.

Eodem tempore [23] venit regnus cum gemmis praetiosis a rege Francorum Cloduveum christianum, donum X 85
beato Petro apostolo. Sub huius episcopatum [24] multa vasa aurea vel argentea venerunt de Grecias, et

evangelia cum tabulas aureas cum gemmis praetiosis, qui pens. lib. XV;
patenam auream cum yaquintis, qui pens. lib. XX;
patenas argenteas II, pens. sing. lib. XXV;
scyphum aureum cum gemmis, pens. lib. VIII;
scyphum aureum circumdatum regnum, pens. lib. VIII;
scyphos argenteos deauratos III, pens. sing. lib. V;
gabatam hilictrineam, pens. lib. II;
tecas cyrei aureas II, pens. lib. VI;
pallia olovera blattea cum tabulis aurotextis de clamidem vel de stolam imperialem;
subfitorium super confessionem beati Petri apostoli.

Haec omnia a Iustino Augusto orthodoxo votorum gratia optulta sunt. Eodem tempore Theodoricus rex optulit 86
beato Petro apostolo cereostata argentea II, pens. sing. lib. LXX. Eodem tempore fecit papa Hormisda apud XI
beatum Petrum apostolum trabem ex argento quem cooperuit, qui pens. lib. $\overline{I}$ XL. Hic fecit in basilica Constantiniana

arcum argenteum ante altare, qui pens. lib. XX;
canthara argentea XVI, pens. sing. lib. XII.

Item ad beatum Paulum fecit

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 foris B^6C^3 — basilice Constantiniane C^3T -- cremavit B^5 — episcopatum C^1 — Affrica B^5C^2 — post] per C^2 — **2** LXIIII T : LXXXIIII B^{23} — revocatus $A^{56}B^2$ET — qui A^5B^2 — exterminatus $A^{56}B^2$E — **3** regnus A^{156} : signum B^6 : regnum *cet.* — ad regem E — Cloduvetum A^1 : Cloduventum A^3 : Cloduveo A^5 : Cloduveum A^6 : Hlodoveo B^2 : Lodoveum B^3 : Chlodoveum B^{46} T : Chlodeveum B^5 : Chlodoveo C^{12} : Clodo$\overline{v}$ C^3G : Clodoveo C^4 : Flodeveum D : Clodum E — christiano A^5B^2 — beato] sancto T — **4** apostulo A^1 : < ferens > A^5 — episcopatus A^{13} : -tu $A^{56}B^{23}C^1$ET — vasa *om.* C^1 — Grecias $A^1B^4C^{13}$: Gratias B^{56} : Graccia T : Gretia $A^{35}B^3$: Grecia *cet.* — **5** tabulis aureis A^5B^2ET — cum] et A^5 — praeciosis C^3 : *cetera usque ad ordinationes omittit* A^3 — quae $B^{23}C^{12}$T — **6** patena aurea A^1B^2G — iacynctis C^3 : yacintum T — < sing. > lib. B^5E — XX-lib. *om.* C^4E — **8** schifum T *et ita porro* — cum *om.* A^1 (*suppl.*) — cum-aureum *om.* C^1 — **9** scyphum-VIII *om.* B^6 — **10** III deaur. E — deauratus B^5E : *om.* A^{56} — IIII D — V < patenas arg. II p. l. XXV > E — **11** gabata A : gabatha E — ylitrina III A^1 : ylitrina A^5 : hilistriva A^6 : helectrinam T : hilistriviam $B^{23}C^1$ (hyl. B^3) : hylitrineam B^{46} : hilistrineam B^5 : hilictrineam C^{234} : hilitriniam D : illic trineam E : ilictrinea G — **12** tece A^5 : tegas $A^6B^{23}C^{12}$ (th. C^2) — cirei B^{245} : cerei B^6 T : caerei C^1 — II *om.* B^6 — pens. < sing. > E — lib. V B^6 — **13** pallea olobyra A^1 : pallia obobera T : palliolobira A^5 : palliolabira A^6 : palliolovera B^{23} : palliolavera B^4 : palliolavero B^5D : palleolovero B^6 : pallia olovera C — blatta $A^{56}B^6$: blatea B^5 : blathea C^1 — taulis A^5 — tabulas auro textas B^{56}D — clamydem B^5 : clamede T : clamide $AB^{23}C^1$E — stola $AB^{23}C^1$ET — imperiale A^6T : imperiali $A^{15}B^{23}$E — **14** subficturium A^1 : subfictorum A^{56} : subfatorium B^6 : subsytorium C^1 : suffitorium E — confensionem C^3 : confessione T — beati] sancti A^6T — **15** haec omnia] dona T — Iustiniano E (*corr.*) — ortod. C^3 — optulta A^1C^2 : -lita G : obtulta B^{234} : obtulita C^3 : obtolita D : oblata $A^{56}B^{56}C^1$E : *om.* T — Theodericus B^{26} CDT — optulit-tempore *om.* C^1 — optulit A^1 C^2 : donavit T — **16** beato] sancto T — beati Petri apostoli C^3 — apostolo *om.* T — cereostatas A^{15} — sing. *om.* BC^{23}EGT — lib. XX D — Ormisda DT — aput A^1 B^6 — **17** quem ex arg. A^5 E — quam A^{56} — CXXL A^{15} : CCXL A^6C^4 : CXL T : < Eodem tempore-lib. LXX > C^1 (*lin.* 15-16) — in *om.* B^5C^1 — basilicam -nam $B^{356}C^{12}$DE — **19** arcum *om.* C^1 — **20** canthara-lib. XX *om.* C^3 — XXVI A — < quae > pens. BC^1G — pens.-XVI *om.* D — sing. *om.* B^3 — lib. XV C^4 e — **21** Item-XV *om.* C^{24}E (*suppl.* e) — < apostolum > Paulum B^5 : Paulum < apostolum > T—

arcos argenteos II, pens. sing. lib. XX;

canthara argentea XVI, pens. sing. lib. XV;

amas argenteas III, pens. sing. lib. X;

scyphos argenteos stationales VI cum duces, pens. sing. lib. VI.

XII Hic fecit ordinationes in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XXI; episcopos per diversa loca LV. Qui etiam sepultus est [25] in basilica beati Petri apostoli, VIII id. aug., consulatu Maximi [523]. Et cessavit episcopatus dies VI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

2 cantara A^1 — XV B^6 e — sing. *om.* A^1BC^3D — **3** IIII B^6 — sing. *om.* BC^{13} DT — **4** schifos T — V D — cum duces *om.* C^4 — ducibus **T** — sing. *om.* C^1 — VI] *hic repetit* A^1 Hic fecit -lib. XII, *lin.* 17-20 — **5** < num. > LV B^{23} — **6** basilicam $B^{56}D$ — sancti C^3 — **Maximi** consulatu C^2 — **7** d. VII $BC^{23}D$.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Campanus... de civitate Frisinone*] L'ethnique *Campanus* a ici le sens qu'il conserva pendant le moyen-âge : il s'étend aux habitants de l'ancien Latium, compris depuis Dioclétien dans le ressort du *corrector Campaniae* (*C. I. L.*, t. X, p. 499).

2. *et Anastasii Aug.*] Pour être tout à fait exact, l'auteur aurait dû ajouter le nom de l'empereur Justin, qui, de 518 à 523, fut contemporain d'Hormisdas.

3. *Symmachi et Boethi*] Hormisdas siégea en réalité jusqu'à l'année 523; sur ce détail de chronologie, voir l'Introduction, p. XLVI.

4. *Hic conposuit clerum*] Peut-être faut-il voir ici une allusion aux efforts que fit Hormisdas pour effacer les derniers vestiges du schisme laurentien. Son épitaphe (ci-dessous, note 25) nous dit à ce sujet qu'il rendit *propriis locis membra revulsa*, ce qui signifie apparemment qu'il réintégra dans leurs fonctions certains clercs qui s'étaient compromis dans le parti de Laurent et que Symmaque avait tenus à l'écart. — L'église rurale dont il est question dans la phrase suivante est absolument inconnue.

5. *Eodem tempore...*] Le récit des négociations pour l'extinction du schisme acacien a été modifié gravement d'une édition à l'autre. Le texte de la première n'est guère représenté que par l'abrégé félicien, l'autre ayant résumé toute cette affaire en quelques lignes. Dans le commentaire que je vais donner j'aurai toujours à distinguer les deux textes et à les expliquer séparément.

6. *ex constitutum ..*] Le texte félicien, ramené aux formes régulières de l'orthographe latine, est ainsi conçu : « Huius episcopatu, » auctoritatem ex constituto synodi misit in Graeciam secundum » humanitatem sedis apostolicae et reconciliavit Graecos qui obli» gati erant sub anathemate propter Petrum Alexandrinum et » Acacium Constantinopolitanum. » C'est une énonciation générale de l'œuvre de pacification menée à bonne fin par le pape Hormisdas, mais après plusieurs tentatives inutiles. Le second éditeur, en supprimant l'expression caractéristique *reconciliavit Graecos*, a dénaturé la portée de cette phrase; dans sa rédaction elle se trouve rattachée à la mission d'Ennodius et de Fortunatus. Mais ceci pouvait passer; une faute plus grave, c'est l'anachronisme introduit par la mention à cet endroit de Jean, évêque de Constantinople. En effet, que ces mots soient reliés, comme dans mon texte, à ce qui les suit, ou qu'on les rapporte à ce qui précède, ils indiquent toujours un synchronisme avec la mission d'Ennodius et de Fortunatus. Or, celle-ci se place en 515-516, au temps de l'évêque Timothée, auquel Jean ne succéda qu'en 518.

7. *cum consilio...*] Abrégé félicien : « Hic papa perrexit ad regem » Theodoricum Ravennam et ex consilio regis... » Ce commencement de phrase est repris un peu plus bas par le second éditeur. Ce n'est que dans le *L. P.* qu'on trouve mention de ce voyage du pape. Théophane cependant (*ad ann.* 6006, p. 160 de Boor) représente Hormisdas comme ayant été ὀχλούμενος ὑπὸ Θευδερίχου. On voit du reste, par les documents de la seconde mission (Thiel, t. I, p. 766, 768) que l'autorité du roi Théodoric n'était point négligée dans ces négociations. Il n'est nullement étonnant que le pape Hormisdas ait voulu, avant de se fier aux nouvelles extraordinaires qui lui venaient de Constantinople, se renseigner auprès du roi.

8. *direxit Ennodium...*] Forcé par l'insurrection de Vitalien, en 514, de donner satisfaction aux sentiments orthodoxes de ses sujets et de provoquer la réunion d'un concile à Héraclée sous la présidence du pape, Anastase écrivit à Hormisdas deux lettres, datées du 28 décembre 514 et du 28 mars 515 (Thiel, t. I, p. 741, 742), auxquelles le pape répondit d'abord par d'autres lettres (Jaffé, 771, 773), puis par l'envoi d'une légation composée en effet des personnes mentionnées ici (l'abrégé F omet le notaire Hilaire). Nous avons encore la lettre que les légats portèrent à l'empereur (Jaffé, 775) et le texte de leurs instructions (Jaffé, 774). Le prêtre Venantius ici nommé est sans doute le *Venantius, presbyter tituli Marcelli*, qui signa au concile de 499 et dont le nom se retrouve, parmi ceux des prêtres fidèles à Symmaque, au concile de 502.

9. *nihil egerunt*] Dans l'abrégé félicien, ces mots sont précédés des suivants : « ut sub libelli satisfactione revocarentur, » qui sont parfaitement justifiés, car la formule de ce *libellus* est annexée aux instructions des légats, citées dans la note précédente. Quant au *nihil egerunt*, nous en avons le développement dans la lettre impériale que les légats rapportèrent au pape (Thiel, t. I, p. 761); cette lettre est une fin de non recevoir assez polie, mais fort nette. Au moment où il l'expédia, le 16 juillet 516, Anastase n'avait plus autant peur de Vitalien.

10. *Item secundo misit...*] L'empereur ayant fait semblant d'insister (Thiel, t. I, p. 764, 765) auprès du pape et du sénat de Rome pour qu'on entrât dans les voies d'une conciliation acceptable à son point de vue, le pape et le sénat lui répondirent d'abord par ses propres envoyés (Thiel, t. I, p. 766, 768; Jaffé, 779); puis une nouvelle légation se mit en route, composée des deux évêques Ennodius et Peregrinus et munie de lettres pour l'empereur, pour Timothée, évêque intrus de Constantinople, pour les évêques d'Orient, sans distinction, pour les prélats orthodoxes de ce pays, pour l'évêque africain Possessor, de séjour à Constantinople, enfin pour le clergé, le peuple et les moines de la ville impériale

(Jaffé, 789-794); toutes ces pièces sont datées du 3 avril 517. Les légats étaient en route depuis quelques jours quand arriva d'Epire la nouvelle que les évêques de ce pays étaient tracassés par leur collègue de Thessalonique, Dorothée, qui se prévalait de ses pouvoirs de vicaire du pape, tout en négligeant de rentrer dans la communion du saint-siège. Hormisdas envoya aussitôt à ses légats des instructions et des lettres supplémentaires (Jaffé, 795-798) pour les mettre à même de suivre cette affaire. Ces lettres furent expédiées le 12 avril. Le même jour le pape envoya aux évêques d'Epire et à leur métropolitain, Jean de Nicopolis, l'assurance qu'il prenait leur défense en main; cette lettre (Jaffé, 799) fut confiée au sous-diacre Pullio, qui avait été chargé, quelques mois auparavant, d'une mission dans leur pays. Ce Pullio est nommé dans l'abrégé félicien comme adjoint à la légation d'Ennodius et de Peregrinus. Je pense qu'il aura eu l'ordre de rejoindre ces évêques sur la route de Thessalonique et de leur porter les nouvelles instructions du pape, après avoir remis à l'évêque de Nicopolis la lettre qui le concernait particulièrement. Le second éditeur a supprimé ce personnage.

11. *portantes epistulas confortatorias — Constantinopolim direxerunt*] Parmi ces *epistolae confortatoriae* confiées à Ennodius et Peregrinus, on peut ranger la lettre *episcopis orthodoxis*, celle à Possessor et celle aux clercs, fidèles et moines de Constantinople (Jaffé, 792-794); le *textus libelli* doit être le même dont il a été question plus haut. Quant à la protestation libellée à dix-neuf exemplaires (*contestationes secretas n. XVIIII*), la teneur ne nous en est point parvenue. Le *L. P.* nous dit pourquoi: les copies distribuées en Orient furent détruites. Mais il devait s'en trouver une minute dans les archives du saint-siège. Les autres détails sur l'échec de cette mission ne sont connus que par le *L. P.*

12. *Furore repletus — non nobis iuberi*] Nous avons le texte de cette *sacra*, ou lettre impériale (Thiel, t. I, p. 813), datée du 11 juillet 517. Elle se termine en effet par les mots: « iniuriari enim et » annullari sustinere possumus, iuberi non possumus. »

13. *percussus est fulmine divino*] La foudre est mentionnée dans les deux rédactions. Le comte Marcellin et Théodore le Lecteur, qui écrivaient à Constantinople, se contentent de dire qu'Anastase mourut subitement. Du reste Victor de Tunnunum, Cyrille de Scythopolis, dans sa vie de saint Sabas, et la Chronique pascale parlent d'un grand orage accompagné d'éclairs et de tonnerre, qui eut lieu au moment de sa mort.

14. *et direxit auctoritatem...*] La lettre portée par Gratus figure, avec deux autres, une de Jean évêque de Constantinople, une autre du comte Justinien, dans la collection des lettres d'Hormisdas (Thiel, t. I, p. 831-834). Elle est datée du 7 septembre 518; le pape la reçut le 20 décembre. Dès le 1er août, par une autre lettre, Justin avait notifié son avénement au pape. Hormisdas répondit à toutes ces lettres (Jaffé, 801-804). L'envoyé Gratus est qualifié dans ces pièces officielles, tantôt de *vir clarissimus*, tantôt de *vir sublimis* (cf. Jaffé, 826).

15. *cum consilio regis Theodorici...*] La première édition parle aussi du consentement de Théodoric, mais elle le fait solliciter par l'empereur lui-même. Lettre du comte Justinien (Thiel, *l. c.*, p. 834): « Ut autem nihil praetermittatur, propter causam saepius memo- » ratam ad invictissimum regem religionis quoque negotium filio » vestro viro sublimi Grato est iniunctum. » Hormisdas lui-même n'y fait aucune allusion dans les lettres que j'ai citées et qui se rapportent à cette période des négociations. Le premier éditeur est donc ici, comme toujours, plus près de la vérité que le second.

16. *Germanum — notarium*] Le second éditeur a introduit ici une faute: le deuxième légat, dont il fait un prêtre, est qualifié d'évêque dans l'abrégé félicien comme dans toutes les pièces officielles relatives à cette affaire. Aucune d'elles, il faut le remarquer, n'indique le nom de son siège; elles négligent aussi celui de la ville épiscopale de Germain, qui n'est connu que par le *L. P.* — Le prêtre Blandus et le diacre Félix ne sont pas connus d'ailleurs. Quant à Dioscore, c'est le diacre alexandrin qui parvint à regagner à Symmaque la faveur de Théodoric et à lui faire rendre les églises de Rome (ci-dessus, p. 46; cf. Symmaque, note 10). Ce fut, par ses ressources d'esprit, sa familiarité avec la langue grecque, sa connaissance du monde oriental, le personnage le plus utile de toute la légation. L'abrégé félicien ne réunit pas, comme l'a fait le second éditeur, son nom et celui de Félix sous l'appellation commune de *diacones sedis apostolicae*. Il commence par donner ce titre à Félix, puis il joint au nom de Dioscore la formule *diaconum sedis suscepit*. Ce dernier mot, qui évidemment n'a rien à faire en cet endroit, me semble être une corruption de *suprascriptae*, et je l'ai rétabli ainsi, p. 103, l. 1; c'est ainsi du reste que le second éditeur paraît avoir lu. — L'abrégé félicien omet le notaire Pierre, qui est mentionné dans un des premiers rapports envoyés au pape par ses légats (Thiel, *l. c.*, p. 850); je ne crois pas qu'il ait fait défaut au texte complet de la première édition.

17. *quos monitos — paenitentiae*] Le narrateur veut sans doute parler des instructions remises à ses légats par le pape; nous en avons le texte (Jaffé, 805; Thiel, *l. c.*, p. 838), où dès les premières lignes, on mentionne le *libellus paenitentiae*. Les documents de cette ambassade forment un dossier considérable, qui est venu presque entièrement jusqu'à nous (Thiel, *l. c.*).

18. *Qui venientes...*] Voici comment les légats eux-mêmes racontent au pape Hormisdas leur arrivée à Constantinople (Thiel, *l. c.*, p. 857): « Tantum in ipsis qui dignitate funguntur inveni- » mus religionis ardorem, ut Vitalianus, Pompeius et Iustinianus » nobis occurrerent in decem millibus, et de adventu nostro cum » vestra gratiarum actione gloriari non arbitrarentur indignum;... » tanta fuit etiam in plebe devotio, ut pars maxima populorum » cum cereis simul et laudibus vestris nostrum praestolaretur ad- » ventum. Sub hac itaque celebritate secunda feria hebdomadae » maioris (25 mars) Constantinopolim sospites hilaresque conve- » nimus. » — Rapport spécial du diacre Dioscore (*ibid.*, p. 859): « Ad Constantinopolitanam pervenimus civitatem feria secunda » hebdomadis authenticae. Decimo ab urbe praedicta miliario su- » blimes et magnifici viri nobis occurrerunt, inter quos sunt ma- » gister militum Vitalianus, Pompeius et Iustinianus; secuti sunt » et alii senatores, multique catholicae fidei calore ac desiderio » redintegrandae pacis ardebant. Quid plura? Cum summis pene » omnium gaudiis ingredimur civitatem. » Le *L. P.* est seul à nommer le *Castellum Rotundum* et à mentionner la présence du *vir illustris* Gratus. Il confond l'empereur Justin avec le comte Justinien, tout-puissant déjà; c'est une confusion vénielle, à la distance de Rome à Constantinople. Je ne sais même pas si elle est tout à fait primitive, car la phrase suivante parle de l'accueil fait par l'empereur aux légats, comme s'ils se voyaient en ce moment pour la première fois. — Le second éditeur donne ici à Vitalien le titre de consul, qu'il n'eut en réalité que l'année suivante.

19. *Qui suscepti sunt — sedi apostolicae...*] Il faut remarquer avant tout que ce récit est interrompu dans le texte de la seconde édition, sans doute par suite de quelque accident paléographique, et que, pour en avoir la fin, il faut se reporter à la première édition, dont l'abrégé félicien nous a conservé la teneur (ci-dessus, p. 102, 103). Le *L. P.* accentue la résistance du clergé de Constantinople un peu plus que ne le font les légats, dans les rapports qu'ils adressèrent au pape sur cette affaire. Ces rapports sont au nombre de deux; j'en ai déjà extrait quelque chose dans la note précédente. Ici je me bornerai à reproduire la dépêche de Dioscore, plus détaillée et sans doute plus confidentielle que celle de la légation tout entière: « Alia die, quae est tertia feria, piissimi principis » praesentamur adspectibus: cunctus illic aderat senatus; in quo » conventu erant et episcopi quatuor, quos episcopus Constanti- » nopolitanus pro sua persona direxerat. Obtulimus beatitudinis » vestrae litteras, quas clementissimus princeps cum grandi reve- » rentia suscepit. Dicta sunt quae ante examinationem causae

» oportuit intimare. Mox causa coepta est. Hortabatur nos clementissimus imperator, hoc dicens : *Videte civitatis huius episcopum, et invicem vobis pacifico ordine reddite rationem.* Nos e contra respondimus : *Quid imus ad episcopum certamina facere? Dominus noster beatissimus papa Hormisda, qui nos direxit, non nobis praecepit certare; sed prae manibus habemus libellum, quem omnes episcopi volentes sedi apostolicae reconciliari fecerunt. Si praecipit pietas vestra, legatur; et si est in ipso quod ignoretur, aut verum esse non credatur, dicant; et tunc ostendimus nihil extra iudicium ecclesiasticum in eodem libello esse conscriptum; aut si illi possunt docere quia non convenit religioni catholicae, tunc nobis incumbit probare.* Relectus est libellus sub conspectu principis et senatus. Nos statim subiunximus : *Dicant praesentes quatuor episcopi qui adsunt pro persona Constantinopolitani episcopi si haec quae in libello leguntur gestis ecclesiasticis minime continentur.* Responderunt omnia vera esse. Post quae nos subiunximus : *Domine imperator, et nobis grandem laborem episcopi abstulerunt et sibi convenientem rem fecerunt, dicere veritatem.* Mox clementissimus imperator his qui aderant dixit episcopis : *Et si vera sunt, quare non facitis?* Similiter et aliquanti de ordine senatorio dixerunt : *Nos laici sumus; dicitis haec vera esse : facite, et nos sequimur.* Intermissa quarta feria, episcopus Constantinopolitanus in palatio suscepit a nobis libellum et in primis quasi tentavit epistolam potius facere quam libellum. Sed non post multa certamina hoc convenit, prooemium modicum facere et subiungere mox libellum, quemadmodum vestra beatitudo dictavit. Subscriptio ab eodem facta est libello conveniens, similiter et datarium, cuius exemplaria et graece et latine apostolatui vestro direximus... Episcopi diversarum civitatum, quanti inventi sunt, libellum similiter obtulerunt... Pari modo et archimandritae fecerunt. » (Thiel, p. 859, 860; cf. p. 857) — Nous avons encore la teneur du *libellus* en question, que le *L. P.* dit être conservé dans les archives de l'église romaine. Mais l'exemplaire par lequel il nous est venu n'est pas un de ceux qui furent signés en 519 par l'évêque de Constantinople ou par ses collègues; il n'est pas signé et la date qu'il porte est celle du 18 mars 517 (Thiel, p. 755). — Dans le rapport que je viens de citer, Dioscore s'abstient de se mettre lui-même en relief; mais le *L. P.*, qui insiste sur l'importance de son rôle, est confirmé par l'ensemble des documents de cette affaire et, en particulier, par une lettre du pape Hormisdas (Jaffé, 842; Thiel, p. 905) où il le remercie en son nom et au nom de l'Italie entière du succès des négociations qu'il a conduites : « De laboris tui... pro ea parte quae acta est, gratulamur effectu, indicantes omnibus Italiae populis quae auctore Deo *per te* acta sunt placuisse; et gratias Deo nostro sine cessatione persolvimus, qui te fecit agnoscere quia non pro odio, sed pro causae magis fueris amplitudine destinatus. Unde quoniam supplicem et puram cogitationem nostram *per te* misericordia divinae propitiationis adiuvit, necesse est ut de industriae vel fatigationis tuae praemio et vicissitudine cogitemus. Nam sequenti tempore scribere domino et filio nostro imperatori disponimus ut te Alexandrinum episcopum debeat ordinare. » — Les mots *iussit Iustinus*, etc. du texte félicien sont vérifiés par la lettre de l'empereur au pape (Thiel, p. 862) : « Et quoniam omnes nostrae regiones admonendae sunt ut exemplum imitentur civitatis regiae, destinanda ubique principalia praecepta ediximus. »

20. *Hic papa— hereses*] Cette phrase est un résumé des négociations d'Hormisdas en vue de l'extinction du schisme. Les premiers mots sont empruntés à la première édition, qui s'en sert à propos de la mission d'Ennodius et Fortunatus, la première des trois. En les introduisant à cet endroit, le second éditeur a changé la date du voyage d'Hormisdas à Ravenne : il le place sous Justin, tandis que le texte primitif le mettait sous Anastase.

21. *Hic invenit Manicheos*] Ce fait n'est connu que par le *L. P.* Cf. Gélase, p. 255, et Symmaque, p. 261.

22. *episcopatus in Africa...*] La restauration catholique dans le royaume des Vandales eut lieu aussitôt la mort de Trasamond, qui arriva le 28 mai 523. La nouvelle de cet événement dut parvenir à Rome du vivant d'Hormisdas, car il ne mourut que le 6 août. La durée de 74 ans nous reporte à l'année 449, qui ne correspond à aucun fait de persécution susceptible d'être pris pour époque. Je crois qu'il faut corriger ce chiffre en *LXXXIIII* : de cette façon on arrive à l'année 439, qui est celle de la prise de Carthage par Genséric et qui fut marquée par l'exil du primat Quodvultdeus et d'une grande partie de son clergé (Prosper, *Chron.*, ad ann. 439).

23. *venit regnus a rege Francorum*] Clovis mourut (511) trois ans avant l'avénement du pape Hormisdas. Il est possible que l'envoi du *regnus* (*regnum*) ou couronne votive dont il est ici question ait souffert quelque retard. Du reste le nom de Clovis n'est attesté ici que par les manuscrits de la seconde édition : l'abrégé félicien coupe la phrase après *Francorum.*

24. *multa vasa aurea...*] Quelques-uns de ces présents sont mentionnés dans la correspondance du pape Hormisdas. Ainsi le comte Justinien (Thiel, p. 877) lui annonce l'envoi de *duo pallia holoserica ad ornamentum altaris ss. Apostolorum;* l'évêque de Constantinople Epiphane (*ibid.*, p. 950) lui envoie les objets suivants : *calicem aureum gemmis circumdatum, patenam auream et alium calicem argenteum, vela holoserica duo,* le tout pour la basilique de Saint-Pierre, et le pape lui en accuse réception, dans une note ajoutée de sa main au bas d'une de ses lettres (Jaffé, 858; Thiel, p. 965). Deux de ces objets, le calice orné de gemmes et la patène d'or, se retrouvent dans la liste du *L. P.* Mais celle-ci est expressément indiquée comme celle des présents de l'empereur et non de l'évêque de Constantinople.

25. *Qui etiam sepultus est...*] Voici son épitaphe, reconnue par M. de Rossi au milieu des poèmes d'Alcuin (Froben, t. II, p. 614; Dümmler, *Poetae lat. aevi Carolini*, t. I, p. 114; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 108). Elle fut rédigée par Silvère, fils d'Hormisdas, qui devint pape en 536 :

Quamvis digna tuis non sint, pater, ista sepulcris,
nec titulis egeat clarificata fides,
sume tamen laudes quas Petri captus amore
extremo veniens hospes ab orbe legat.
Sanasti patriae laceratum scismate corpus
restituens propriis membra revulsa locis;
imperio devicta pio tibi Graecia cessit
amissam gaudens se reparasse fidem;
Africa laetatur multos captiva per annos
pontifices precibus promeruisse tuis.
Haec ego Silverius, quamvis mihi dura, notavi
ut possent tumulis fixa manere diu.

Sur le troisième distique, v. la note 4, ci-dessus; le quatrième rappelle la pacification du schisme grec; le cinquième rattache à Hormisdas, plus encore que ne le fait le *L. P.* (cf. note 22), l'heureux changement qui se produisit en Afrique aux derniers jours de son pontificat.

LV.

IOHANNES, natione Tuscus, ex patre Constantio, sedit ann. II m. VIIII d. XVII. Fuit autem a consulatu I 87
Maximi [523] usque ad consulatum Olybrii [526] [1], temporibus Theodorici regis et Iustini Augusti christiani.
Hic vocitus est [2] a rege Theodorico Ravenna; quem ipse rex rogans misit in legationem Constantinopolim ad
Iustinum imperatorem orthodoxum, quia eodem tempore Iustinus imperator, vir religiosus, summo ardoris amore
religionis christianae voluit hereticos extricare. Nam summo fervore christianitatis hoc consilio usus est ut eccle-
sias Arrianorum catholicas consecraret. Pro hanc causam hereticus rex Theodoricus audiens hoc exarsit et voluit II
totam Italiam ad gladium extinguere. Eodem tempore Iohannes papa, egrotus infirmitate, cum fletu ambulavit
et senatores exconsules cum eo, id est Theodorus [3], Inportunus, Agapitus excons. et alius Agapitus patricius.
Qui hoc accipientes in mandatis legationum ut redderentur ecclesias hereticis in partes Orientis : quod si non,
omnem Italiam ad gladio perderet. Qui dum ambulassent cum Iohannem papam, occurrerunt beato Iohanni a III
miliario XV omnes civitas cum cereos et cruces in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli. Qui veteres [4]
Grecorum hoc testificabantur dicentes a tempore Constantini Augusti a beato Silvestro episcopo sedis apostolicae,
Iustini Augusti temporibus meruisse parte Greciarum beati Petri apostoli vicarium suscepisse cum gloria. Tunc
Iustinus Augustus, dans honorem Deo, humiliavit se pronus et adoravit beatissimum Iohannem papam. Eodem IV 88
tempore beatus Iohannes papa cum senatores suprascriptos cum grandem fletum rogaverunt Iustinum Augustum
ut legatio acceptabilis esset in conspectu eius. Qui vero [5] papa Iohannes vel senatores viri religiosi omnia
meruerunt et liberata est Italia a rege Theodorico heretico. Iustinus imperator tamen gaudio repletus est quia
meruit temporibus suis vicarium beati Petri apostoli videre in regno suo : de cuius manibus cum gloria coronatus
est Iustinus Augustus.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Iohannis $A^{1}C^{3}T$: Ioannes B^{2} : Iohannes *cet.* — Constantino $A^{56}D$ — m. VIII E — d. XVI BCD : XII E — Fuit autem *om.* B^{456} CDEG — autem < temporibus > B^{23} — a cons.] ad consulatum B^{6} : *om.* $B^{5}D$ — consulatum C^{3} — **2** ad] a D — consulatu $A^{1}B^{34}$: consulati C^{3} — Olybrii $A^{1}C^{2}$: Olibrii $A^{356}E$: Olimbri D : Olibri *cet.* — Theoderici $B^{2}C^{23}$ — regis *om.* BCDGT — Iustiniani C^{14} — **3** vocatus $A^{356}B^{6}E$ — Theoderico $B^{26}C^{23}$ — Ravennam $A^{56}B^{5}C^{2}DE$ — quem < quem > T — rex *om.* A^{6} — in *om.* A^{56} — legatione D : legatum A^{56} — **4** Iustinianum C^{1} — ortod. C^{3} : orthodoxorum C^{1} — quia] qui A^{13} — religiosus summo] religiosissimus $AC^{1}T$ (-simi T) — reliosus C^{3} — amoris ardores D — **5** relig. christ. *om.* C^{24} — relegionis christiane T — christiani B^{2} — instricare A^{3} : exstricare B^{3} : extirpare B^{6} — consilium $B^{356}C^{23}$ DE — **6** Arianorum B^{5} — catholici < episcopi > A^{5} — consecrarent A^{35} — pro] post B^{6} — hac $A^{356}B^{2}DEGT$ — causa AB^{2} DGT — heresis C^{1} — Theodericus $B^{26}C^{23}T$ — **7** ad] a $C^{1}G$: *om.* $A^{56}E$ — gladio $A^{56}CEG$: gaudium B^{6} (*corr.*) — extinguire A^{1} — Iohannis $A^{1}B^{5}$ — aegrotatus D — infirmitate *om.* A^{356} — **8** senatores < et > $BC^{23}DE$ (*de T. n. l.*) — ex consensu C^{1} — Theodoricus $A^{5}D$: Theodericus B^{6} : Theoderus C^{3} — < patricius > ex cons. C^{1} : < et > ex cons. B^{3} — patricius *om.* C^{1} — **9** qui hoc] hic A^{56} — hoc *om.* C^{1} — demandatis C^{1} : mandatum T — legationem EG — redderetur A^{3} — aecclesia A^{3} : ecclesie A^{56} : aecclesiae EG — in *om.* B^{6} — partis $A^{1}B^{56}$: partibus $A^{356}C^{1}EG$ — non *om.* A^{6} — **10** ad] a $A^{3}B^{5}C^{1}$: *om.* $A^{56}EG$ — gladio $AC^{1}EG$ — < non > perderet A^{6} — ambulasset B^{3} — Iohannem papam $A^{1}B^{5}C^{3}D$: Iohanne papa *cet.* — beati B^{6} — a *om.* $A^{56}E$ — **11** XII $C^{234}EG$ — omnaes A^{1} : omnes $A^{56}B^{5}T$: omnis *cet.* — cives A^{56} — cireos B^{5} : cereis $A^{356}ET$ — cru-] *hic desinit T* — crucibus $A^{356}E$ — honorem $B^{6}E$ — apostulorum A^{1} : *om.* B^{23} — veteris B^{6} : verteris C^{1} — **12** Gregorum C^{3} — tempora $C^{3}G$ — Silvestrio A^{1} — **13** Agustini B^{6} — partem $B^{25}C^{1}D$: partes EG — Gratiarum $C^{23}D$ — suscipisse B^{36} — **14** dan C^{3} — $\overline{se}$ C^{3} — protinus B^{6} — $\overline{pp}$ $\overline{ioh}$ $B^{5}E$ — papa C^{3} — **15** Iohannis $A^{1}B^{3}$ — senatoribus suprascriptis A^{356} — superscriptos $B^{36}E$ — grandem $A^{1}B^{5}C^{3}$: grandi $A^{356}E$: grande *cet.* — fletum $A^{1}B^{5}C^{3}D$: fletu *cet.* — revocaverunt Iustinianum C^{1} — **16** ligatio C^{3} — erat C^{3} — conspectum $B^{45}C^{3}$ — vero *om.* A^{6} — papa-religiosi *om.* A^{56} — Iohannis A^{1} — relegiosi $B^{5}C^{3}$ — **17** Theodorico *om.* C^{1} — heretico *om.* $B^{6}C^{3}$ — tamen] tacinus C^{3} — **18** beati] sancti A^{3} — de cuius] decius B^{6} — cum] tum b^{3} — gloria *om.* B^{3} —



Eodem tempore [6] cum hii suprascripti, id est papa Iohannes cum senatores, Theodorum excons., Inportunum excons., Agapitum excons. et Agapitum patricium defuncto Thessalonica et suprascriptos positos Constantinopolim, Theodoricus rex hereticus tenuit [7] duos senatores praeclaros et exconsules, Symmachum et Boetium, et
89 VI occidit interficiens gladio. Eodem tempore revertentes [8] Iohannes venerabilis papa et senatores cum gloria, dum omnia obtinuissent a Iustino Augusto, rex Theodoricus hereticus cum grande dolo et odio suscepit eos, id est papam Iohannem et senatores, quos etiam gladio voluit interficere; sed metuens indignationem Iustini Augusti, quos tamen in custodia omnes adflictos cremavit, ita ut beatissimus Iohannes, episcopus primae sedis, papa, in custodia adflictus deficiens moreretur. Qui tamen defunctus est Ravennae in custodia, XV kal. iunias, martyr [9]. Post hoc factum, notu Dei omnipotentis, XCVIII die [10] postquam defunctus est beatissimus Iohannes in custodia, Theodoricus rex hereticus subito interiit et mortuus est.

VII Hic papa Iohannes refecit [11] cymiterium beatorum martyrum Nerei et Achillei, via Ardiatina; item renovavit [12] cymiterium sanctorum Felicis et Audacti; item renovavit [13] cymiterium Priscillae. Eodem tempore positum est ornatum super confessionem beati Pauli apostoli, de gemmis prasinis et yachintis. Item huius temporibus Iustinus imperator optulit :

patenam auream cum gemmis, pens. lib. XX;
calicem aureum cum gemmis, pens. lib. V;
scyphos argenteos V;
pallea aurotexta XV;

quod ipse [14] Iohannes detulit ad beatos apostolos Petrum et Paulum et ad sanctam Mariam et ad sanctum
VIII Laurentium. Hic ordinavit episcopos per diversa loca XV. Cuius corpus [15] translatum est de Ravenna et sepultus est in basilica beati Petri, sub die VI kal. iun., Olybrio consule [526]. Et cessavit episcopatus dies LVIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 suprascriptis $A^{3}E$: superscripti B^{56} : -tus D — id est *om.* C^{2} — papa Iohanne A^{3} — Iohannis $A^{1}B^{5}$ — senatoribus $A^{356}E$ — Theodorum-Agap. ex cons. *om.* A^{56} — Theodoricum $B^{6}C^{1}$: Theodore E — et consul̄ C^{1} (*bsi*) — Inportunum ex cons. Ag. ex cons. *om* A^{1} — Inportuno... Agapito.. etc. EG — **2** Agapitum ex cons. *om.* C^{24} — ex cons. *post* Agapitum *om.* B^{4} — ex cons. et Agapitum *om.* D — et *om.* B^{56} — defuncto-suprascriptos *om.* A^{56} — Thessalonica $A^{1}B^{6}C^{23}$: -cam E : Tessalaca B^{2} : Tessellaca B^{1} : Teselaeca B^{4} : Tessalica B^{5} : Thessalaca C^{1} : Tesalica D — et < istos > E — superscriptos B^{36} : -tus D — positus $B^{5}D$: positi < essent > $A^{56}EG$ — **3** praeclarus B^{5} : -rum C^{1} — et *om.* C^{2} — consul̄ C^{1} : consules D : exconsulem E — Boeticum B^{3} : Boedium B^{6} — **4** revertens $B^{236}E$ — Iohannis $A^{1}B^{5}$ — **5** obtinuissent A^{1} : optin. $A^{356}C^{2}D$: opten. C^{1} : obten. *cet.* — grandi $A^{356}DE$ — et ideo B^{6} : *om.* C^{1} — suscipit C^{3} — eos id est] eosdem EG — id est-senatores *om.* A^{56} — idem D — **6** papa Iohannis A^{1} — meruit A^{5} : metuit A^{6} — **7** adflictos-custodia *om.* C^{1} — creavit B^{5} : cruciavit E — itaque $A^{1}B^{56}D$ — ut] cum A^{56} — Iohannis A^{1} — prime C^{3} — **8** custodiam E — adflictos C^{3} — moraretur $B^{5}E$ (*corr.* e) : moriretur B^{6} : infirmaretur A^{6} — qui tamen *om.* A^{56} — quia tamen defunctum se D — Ravenna $B^{56}C^{1}G$: Ravennam C^{2} — V kal. C^{1} — martyr < effectus est > A^{6} — **9** haec C^{1} — notum A^{1} : notu $A^{3}C^{13}$: nutu *cet.* — Dei omn. notu A^{356} — omnipotenti A^{13} — XXVIII B^{2} — beatus A^{36} : *om.* C^{2} — Ioh. < papa > $A^{6}C^{2}$ — custodiam E — **11** fecit $A^{3}B^{6}E$: praefecit G : restauravit C^{1} — cymiteria C^{1} — Acillei B^{5} : Accillei C^{1} — < in > via D — Ardeatina $A^{356}E$ — item-Audacti *om.* C^{1} — iterum $A^{56}B^{6}$ — **12** < beatorum martyrum > sanctorum D — sanctorum *om.* $A^{3}E$ — Adaucti A^{56} : Adauti B^{5} — cymiteria C^{1} — Priscillae < via Salaria > $C^{24}E$ — Eodem-optulit *l. om.* A^{3} — **13** yachintis A^{1} : iacintinis B^{2} : yacinctinis B^{3} : yaquintinis B^{5} : yacinthynis C^{2} : iacinthinis E — **14** optulit A — **15** aureeam B^{3} — cum gemmis *om.* C^{1} — **17** scyphos-V *om.* C^{1} — aureos D — **18** pallea $A^{1}C^{2}$: pallia *cet.* (pallio C^{1}) — aurotexto C^{1} — **19** que A^{56} : qui B^{2} — ipsi B^{3} — obtulit D — ad] et C^{1} — ad-Paulum] apostolis beatis Petro et Paulo EG — et-Mariam *om.* D — sancta Maria A^{1} — **20** Laurentium < optulit > A^{1} — < num. > XV $C^{2}E$ — de] a A^{6} : *om.* A^{5} — sepultus $A^{13}B^{35}C^{1}D$: -tum *cet.* — **21** est *om.* $A^{5}C^{23}$ — Petri < apostoli > $C^{24}E$ — Oylibrio A^{1} : Olybrio C^{23} : Olibrio *cet.* — LVI B^{3}.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ad consulatum Olybrii*] Sur la leçon *Olybrii iun.* que présente ici l'abrégé K, v. Introd., p. XLVI, note.

2. *Hic vocitus est...*] Les mêmes faits sont racontés par l'*Anonyme de Valois* (Maximien, évêque de Ravenne), c. 88-93 : « Credens (Theodoricus) quod eum pertimesceret Iustinus imperator, » mittens et evocans Ravennam Iohannem, sedis apostolicae praesulem, et dicit ad eum : Ambula Constantinopolim ad Iustinum » imperatorem et dic ei inter alia ut reconciliatos hereticos nequaquam in catholicam restituat religionem. Cui papa Johannes ita » respondit : Quod facturus es, rex, facito citius. Ecce in conspectu » tuo adsto; hoc tibi ego non promitto facturum, nec illi dicturus » sum. Nam in aliis causis quas mihi iniunxeris obtinere ab eo» dem, annuente Deo, potero. Iubet ergo rex iratus navem prae» parari et inpositum eum cum aliis episcopis, id est Ecclesium » Ravennatem et Eusebium Fanestrem, Sabinum Campanum et » alios duos, simul et senatores, Theodorum, Inportunum, Agapi» tum et alium Agapitum; sed Deus qui fideles cultores suos non » deserit, cum prosperitate perduxit. Cui Iustinus imperator ve» nienti ita occurrit ac si beato Petro; cui data legatione, omnia » repromisit facturum praeter reconciliatos qui se fidei catholicae » dederunt, Arrianis restitui nullatenus posse. »

3. *Theodorus — patricius*] Fl. Theodorus fut consul en 505, Importunus en 509, Agapitus en 517.

4. *Qui veteres Grecorum...*] Jean Ier est en effet le premier pape qui soit allé à Constantinople. Quant à l'expression *a tempore Constantini a b. Silvestro*, il faut l'entendre en ce sens que pareil événement ne s'était pas vu depuis la réconciliation du christianisme et de l'empire, opérée, il est vrai, dès le temps du pape Miltiade, mais que l'on avait l'habitude de rattacher au souvenir de son successeur Silvestre. — Sur l'accueil fait au pape, il faut rappeler ici les détails spéciaux conservés dans la chronique de Marcellin (*Philoxeno et Probo conss.*) : « Iohannes, Romanae ecclesiae papa LI, » Theodorico rege pro Arianorum suorum caeremoniis reparandis » laborante, solus dumtaxat Romanorum sibimet decessorum, Urbe » digressus Constantinopolim venit. Miro honore susceptus est; » dexter dextrum ecclesiae insedit solium, diemque Domini nostri » resurrectionis plena voce Romanis precibus celebravit. »

5. *Qui vero papa — heretico*] La première édition marque expressément que Justin accorda aux ambassadeurs de Théodoric tout ce qu'ils demandaient, et notamment la restitution des églises ariennes : « Omnem concessit petitionem : propter sanguinem Romano» rum reddidit hereticis ecclesias. » Le second éditeur a supprimé ce détail, confirmé pourtant, quoique indirectement, par l'Anonyme de Valois. Celui-ci, en effet, ne signale qu'une demande dont le pape ait refusé de se charger et que l'empereur ait repoussée, c'est celle qui concernait les ariens convertis. Théodoric voulait qu'on les rendît à leur ancienne secte : le pape ne pouvait évidemment conseiller à l'empereur une telle concession. Elle ne fut donc ni faite, ni demandée.

6. *Eodem tempore — Constantinopolim*] Passage remanié par le second éditeur; l'abrégé félicien donne le texte suivant : « Et dum » actum fuisset in partes Greciarum secundum voluntatem Theo» dorici regis heretici < ne > maxime sacerdotes vel christiani ad » gladio mitterentur, illud vero beatissimo Iohanne episcopo et » viros inlustres positos Constantinopolim... ». C'est peut-être par conjecture que le second éditeur fait mourir le patrice Agapit à Thessalonique; l'abrégé félicien porte *in Grecias*.

7. *tenuit duos senatores*] L'Anonyme de Valois (c. 85-87), place la mort de Boèce avant l'envoi du pape et des sénateurs à Constantinople. Les détails qu'il donne sur le supplice de cet illustre romain ne s'accordent pas avec l'*interficiens gladio* du *L. P.* : « Qui accepta » chorda in fronte diutissime tortus, ita ut oculi eius creparent, » sic sub tormenta ad ultimum cum fuste occiditur. » Quant à Symmaque, les deux narrateurs sont d'accord pour placer son exécution pendant que l'ambassade était à la cour de l'empereur. *Anonym. Vales.*, c. 92 : « Sed dum haec aguntur, Symmachus caput » senati, cuius Boetius filiam habuit uxorem, deducitur de Roma » Ravennam. Metuens vero rex ne dolore generi aliquid adversus » regnum eius tractaret, obiecto crimine iussit interfici. » Cependant le *Chronicon Cuspinianeum* (Mommsen, *Chronograph*, p. 668) place la mort de Symmaque et de Boèce 18 jours seulement avant celle de Théodoric : « Eo anno Theodoricus occidit Symmachum » et Boetium et mortuus est post dies XVIII. » — Le premier éditeur ajoutait ici que Théodoric fit cacher les corps de ses victimes ; « quorum etiam corpora abscondi praecepit. »

8. *revertentes Iohannes...*] *Anonym. Vales.*, c. 93 : « Revertens igi» tur Iohannes papa a Iustino, quem Theodericus cum dolo suscepit » et in offensa sua eum esse iubet. Qui post paucos dies defunctus » est. » Le *L. P.* parle d'un emprisonnement subi par le pape et les sénateurs. L'expression *ut... adflictione maceratus deficiens moreretur* (1re édition; les termes de la seconde sont équivalents) donnerait l'idée d'un long séjour en prison. Mais le *post paucos dies* de l'Anonyme de Ravenne est justifié par les considérations chronologiques suivantes. Le voyage du pape doit se placer en 526. C'est en effet dans les quatre derniers mois de 525 (*indictione IIII*) ou au commencement de l'année suivante qu'il fit demander une consultation à Denys le Petit sur la Pâque de 526 (Lettre de Denys à Boniface, Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 517) et que le primicier Boniface lui adressa son rapport sur cette consultation (*Neues Archiv*, t. IX, p. 109). Il était à Rome en ce moment. Or, la chronique de Marcellin (ci-dessus, note 4) nous apprend qu'il célébra la fête de Pâques à Constantinople. En 526, le dimanche de Pâques tomba le 19 avril. Comme le pape mourut le 18 mai, à Ravenne, il faut que son voyage de retour ait été très rapide et que sa mort ait suivi de très près, comme le dit l'Anonyme, son arrivée à Ravenne. Cette célérité est d'ailleurs bien d'accord avec les circonstances de cette triste ambassade: Théodoric était pressé de faire parvenir ses réclamations et de connaître la suite qu'on leur avait donnée; dans l'état d'esprit où il se trouvait il n'aurait pas toléré que le pape et tout un groupe de consulaires fissent un long séjour à la cour impériale. Ainsi la date *ind. III, Philoxeno et Probo* [525], sous laquelle cette ambassade est enregistrée dans la chronique de Marcellin, peut être considérée comme inexacte d'une année.

9. *martyr...*] La première édition porte *cum gloria*, terme employé dans le catalogue libérien (p. 7) pour Cornelius, mort en exil. Ces expressions trouvent un commentaire dans le fait rapporté par l'Anonyme de Valois, qui continue ainsi la narration dont j'ai donné le commencement dans la note précédente : « Ergo euntes » populi ante corpusculum eius, subito unus de turba abreptus a » daemonio cecidit; et dum pervenissent cum lectulo ubi lectus » erat usque ad hominem, subito sanus surrexit et praecedebat in » exsequiis. Quod videntes populi et senatores, coeperunt reliquias » de veste eius tollere. Sic cum summo gaudio populi deductus est » corpus eius foris civitatem. » Cf. Greg. M., *Dialog.* III, 2; IV, 20; Greg. Tur., *Glor. mart.*, 40; Introduction, p. LIII.

10. *XCVIII die...*] Ce calcul n'est pas tout à fait exact. Théodoric mourut le 30 août 526, cent-quatre jours après le pape Jean.

11. *refecit cymiterium bb. mm. Nerei et Achillei*] Il faut entendre par là que Jean fit restaurer la basilique des SS. Nérée et Achillée, au cimetière de Domitille. Cette basilique a été découverte en 1874 par M. de Rossi (*Bull.* 1874, p. 1-35, 68-75, pl. III, IV-V), qui a pu démontrer qu'elle avait été construite sous le pape Sirice.

entre 390 et 395, et distinguer les parties primitives des restaurations opérées au VIe siècle.

12. *renovavit cymiterium ss. Felicis et Audacti*] Ce cimetière, appelé aussi *cymiterium Commodillae*, se trouvait un peu à l'est de la basilique de Saint-Paul, près de la voie d'Ostie. Boldetti (*Osservazioni*, p. 543) y découvrit en 1720 la crypte des deux martyrs. On voit par les itinéraires du VIIe siècle qu'il y avait là une église placée sous leur vocable (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182, 183).

13. *renovavit cymiterium Priscillae*] Vraisemblablement la basilique de Saint-Silvestre, située au-dessus des hygogées priscilliens (De Rossi, *Bull.* 1880, p. 40).

14. *quod ipse Iohannes detulit*] Avant son voyage à Constantinople, évidemment. L'abrégé K dit que le pape apporta ces présents *de Grecia*. Cela est impossible, car les ambassadeurs de Théodoric n'ont pas dû passer par Rome dans leur retour rapide à la cour du roi ostrogoth.

15. *Cuius corpus — Olybrio consule*] Les abrégés de la première édition ne parlent pas du retour à Rome des restes du pape Jean. L'Anonyme de Valois n'en dit rien non plus. Le détail rapporté ci-dessus, note 7, à propos de Symmaque et de Boèce, *quorum corpora abscondi praecepit*, porterait à croire que Théodoric ne toléra pas qu'on procédât immédiatement à cette translation. En quelque année qu'elle ait eu lieu, la date de l'anniversaire de Jean Ier a pu être suppléée par le second éditeur d'après l'usage liturgique, comme la note consulaire *Olybrio consule* a pu être empruntée au commencement de la notice. — L'épitaphe de Jean Ier a été retrouvée par M. de Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, p. 57) dans un centon informe et mutilé qui figure à la fin du ms. latin 8071 de la Bibliothèque nationale. Je la donne avec ses suppléments, sauf au v. 5 où je restitue moi-même :

Quisquis] *ad aetern*[*a*]*m festinat tendere vita*[*m*]
ille viam ex]*quirat qua licet ire piis,*
t[*r*]*amite quo fretus caelestia regna sacerdos*
intravit meritis ante pa[*rata*] *suis.*
M[*en*]*te magis vivens, commercia grata peregit,*
perdidit ut poss[*et*] *semper habere D*[*e*]*um.*
Antistes Domini procumbis victima Christi :
pontific[*es*] *summo sic pla*[*cue*]*re Deo.*

Ce texte se rencontre dans le manuscrit au milieu d'un groupe d'inscriptions provenant de l'atrium de Saint-Pierre. Il s'agit évidemment d'un évêque et très probablement d'un pape. Ce dernier point étant admis, le v. 7 ne peut s'appliquer à aucun des papes enterrés dans le portique de Saint-Pierre, si ce n'est à Jean Ier.

LVI.

FELIX, natione Samnium, ex patre Castorio, sedit ann. IIII m. II d. XIII. Fuit autem [1] temporibus Theodorici I 90
regis et Iustini Aug., a consulatu Maburtii usque ad consulatu Lampadii et Horestis, a die IIII id. iul. usque
in IIII id. octub. [2] Hic fecit [3] basilicam sanctorum Cosmae et Damiani in urbe Roma, in loco qui appellatur via II
Sacra, iuxta templum urbis Romae. Huius temporibus consumpta est incendio basilica sancti martyris Saturnini [4],
via Salaria, quam a solo refecit. Qui etiam ordinatus est cum quietem [5] et vixit usque ad tempora Athalarici [6].
Hic fecit ordinationes II in urbe Roma per mens. februario et martio, presbiteros LV, diaconos IIII; episcopos III
per diversa loca XXVIIII. Qui etiam [7] sepultus est in basilica beati Petri apostoli, IIII idus octob. Et cessavit
episcopatus dies III. [8]

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Samnius $A^{56}EG$ — d. XII B^{6}— Fuit autem *om.* C^{23}— autem *om.* $A^{16}B^{46}$ — **2** Iustiniani C^{1} — a consulatu *om.* A^{3} — Maburtii-consulatu *om.* B^{4} — Maburtii A : Aburti B^{6} : Mabusti C^{1} : Abhortu D : Mamortini E : Maburti *cet.* — consulatu $A^{1}B^{356}C^{3}E$: -tum *cet.* — Orestis $B^{6}C^{2}E$ — iul.] ianuari B^{1} — **3** in *om.* B^{6} — in] ad diem B^{2} : in diem A^{56} — basilica A^{1} — Cosme A^{1} — loco $A^{16}B^{25}C^{1}D$: locum *cet.* — appelatur A^{1} — **4** Rome C^{3} — incendium B^{6} : *om.* A^{3} — basilicam B^{56} — **5** quem ad solo B^{6} — quiete $A^{356}B^{2}C^{2}EG$: q.iam C^{1} — vixit usque] iustus quae D — tempus A^{6} : tempore < usque > C^{1} — Atalarici C^{3} : Adalrici B^{4} : <regis> $A^{356}C^{2}E$ — **6** Hic] Qui C^{1} — urbae Romo C^{3} — **7** XVIII B^{6} : num. XXVIIII $B^{234}C^{12}$ — basilicam B^{56} — sancti C^{3} — Petri] Pauli $B^{23}C^{3}D$ — apostuli A^{1} — **8** d. III] m. I d. XV E

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Fuit autem — Iustini Aug.*] Ce synchronisme manque aux deux abrégés de la première édition ; il est en effet très mal conçu, car Félix IV ne siégea que sept semaines sous Théodoric et un an sous l'empereur Justin. Un contemporain aurait plutôt écrit *fuit autem temporibus Athalarici regis et Iustiniani Augusti*.

IIII id. octub.] Cette date est fausse, car il est absolument certain que Boniface II fut ordonné le 22 septembre. Pour retrouver la vraie date, qui tombe en tout cas dans le mois de septembre (v. BONIFACE II, n. 4) il n'y a qu'à compter à partir du *IIII id. sept.* les 12 jours que les meilleurs catalogues (Introd., p. LXXXVI), attribuent à Félix IV ; de cette façon on arrive précisément au 22 septembre, *X kal. octob.* Un copiste très ancien, sinon l'auteur lui-même, aura répété par mégarde avant le mot *octob.*, le *IIII id.* qui précède immédiatement.

3. *H. f. basilicam ss. Cosmae et Damiani*] Voir sur cette église, dont les parties principales subsistent encore, le mémoire que lui a consacré M. de Rossi, *Bull.* 1867, p. 61 et suiv. M. R. Lanciani (*Bullettino archeol. comunale*, t. X, p. 29-54) a repris, après M. de Rossi, l'étude des édifices antiques dans lesquels elle fut installée. Ce n'est pas, en effet, une basilique toute neuve que construisit Félix IV ; il ne fit qu'adapter au culte chrétien une grande *aula*, divisée en deux par un mur de refend auquel il substitua une abside. Sur le mur oriental de ce bâtiment, du côté du *forum Pacis*, était exposé le grand plan de Rome, gravé sur marbre, dont on conserve les fragments au musée du Capitole. Quant à l'*aula* elle-même, elle était affectée à la conservation des archives censuelles et cadastrales en rapport avec le plan de Rome et les travaux de délimitation et de mesurage qu'il résumait. M. Lanciani a démontré qu'elle fut dédiée par Vespasien, en 78, et restaurée, au commencement du troisième siècle, par Sévère et Caracalla ; c'est à cette dernière époque que remonterait la division de la salle en deux parties. — Cet édifice avait pour entrée un portique de six colonnes, qui s'appuyait sur une partie de sa face nord. Il ne communiquait point avec la voie Sacrée, dont il était séparé par le petit temple circulaire élevé par Maxence en l'honneur de son fils Romulus et consacré par le sénat, après les événements de 312, au nom de l'empereur Constantin. Actuellement ce petit temple a été mis en communication avec l'*aula* transformée en église ; il lui sert de vestibule. De cette façon l'église s'ouvre bien, comme le dit le *L. P.*, *in loco qui appellatur via Sacra*. Bien que ces mots n'aient point le témoignage des abrégés F et K, je ne doute pas qu'ils ne correspondent à l'état des lieux au moment où Félix IV dédia sa basilique. Celle-ci, en effet, est disposée de telle façon que l'ancienne entrée de l'*aula* ne pouvait lui servir ; on ne voit pas par où on aurait pu y pénétrer si le temple rond ne lui eût point été adjoint, dès l'origine, comme vestibule. — Quant à la formule *iuxta templum urbis Romae*, on l'interprète ordinairement de l'*aula* elle-même, à laquelle était attaché le plan de Rome, circonstance bien propre à expliquer une telle dénomination. Je ferai remarquer cependant que, dans ce cas, l'expression du *L. P.* serait gravement inexacte ; la basilique, en effet, est dans l'*aula* et non pas auprès. Si notre auteur avait eu cette salle en vue, il aurait écrit *in templo* et non *iuxta templum*. — D'autre part, dans la vie d'Honorius (nº 119), le *L. P.* dit que ce pape fit couvrir *toute* la basilique de Saint-Pierre (*omnem ecclesiam*) avec des tuiles de bronze enlevées, par permission de l'empereur Héraclius, au temple *qui appellatur Romae.* On ne voit pas pourquoi, s'il se fût agi, soit de l'*aula* en question, soit du temple rond de Constantin (d'abord de Romulus), le pape eût procédé ainsi. D'abord il n'eût pas été raisonnable de découvrir une église pour en couvrir une autre ; en second lieu, si le pape Honorius avait cru devoir le faire, il n'aurait eu nul besoin pour cela de la permission de l'empereur, puisqu'il s'agissait d'un édifice *iuris ecclesiae* et non pas d'un édifice public. Enfin, il est impossible que des

bâtiments aussi petits aient pu fournir des tuiles de bronze en assez grand nombre pour couvrir toute l'immense basilique de Saint-Pierre. Je crois donc que le *templum urbis Romae* du *L. P.*, tant dans la notice de Félix IV que dans celle d'Honorius (cf. aussi Paul, n° 261) n'est autre chose que la grande basilique de Maxence ou de Constantin, qui est en effet *iuxta basilicam ss. Cosmae et Damiani*, et qui satisfait aussi aux autres données du problème, sauf son nom, bien entendu. Mais je montrerai plus loin que son nom primitif fut transformé de bonne heure, et dans le sens indiqué ici. — M. de Rossi a publié (*Musaici*) la belle mosaïque absidale de cette église. On y lit, au bas, les vers suivants, qui en sont la dédicace, au nom du pape Félix IV :

AVLA D̄I CLARIS RADIAT SPECIOSA METALLIS
IN QVA PLVS FIDEI LVX PRETIOSA MICAT
MARTYRIBVS MEDICIS POPVLO SPES CERTA SALVTIS
VENIT ET EX SACRO CREVIT HONORE LOCVS
OPTVLIT HOC D̄N̄O FELIX ANTISTITE DIGNVM
MVNVS VT AETHERIA VIVAT IN ARCE POLI

Le premier distique fait allusion au revêtement de marbres colorés dont était ornée l'*aula* profane, devenue l'*aula Dei* ; sa transformation est rappelée dans le quatrième vers. — Les martyrs Côme et Damien sont mentionnés dans le canon de la messe romaine, à la fin d'une énumération qui ne comprend que des martyrs romains, sauf saint Cyprien, dont l'insertion s'explique par des raisons spéciales. D'autre part, nous avons déjà trouvé, dans la notice de Symmaque (p. 262, l. 20) la fondation d'un oratoire en l'honneur des deux mêmes saints. Il doit y avoir une relation entre tous ces faits. Le canon romain témoigne, comme les deux églises de Symmaque et de Félix IV, de la popularité acquise à Rome, au commencement du sixième siècle, par le culte de ces martyrs ciliciens.

4. *basilica s. martyris Saturnini*] Cette basilique était située au dessus du cimetière souterrain de Thrason, sur la voie Salaria, et y donnait accès. Bosio en vit encore quelques ruines, en 1594 (*Roma sott.*, III, 61 ; cf. De Rossi, *Bull.* 1873, p. 8).

5. *ordinatus est cum quietem*] La première édition portait « ex iussu Theoderici regis », comme en témoigne l'abrégé K (Cf. Introd., p. LXIII). Nous avons du reste (Cassiodore, *Var.*, VIII, 15) la lettre d'Athalaric par laquelle il félicite les Romains d'avoir accepté le choix de son aïeul :

Senatui urbis Romae Athalaricus rex.

« Gratissimum nostro profitemur animo quod gloriosi domni avi » nostri respondistis in episcopatus electione iudicio. Oportebat » enim arbitrio boni principis oboediri, qui sapienti deliberatione » pertractans, quamvis in aliena religione, talem visus est ponti- » ficem delegisse ut nulli merito debeat displicere ; ut agnoscatis » illum hoc optasse praecipue quatenus bonis sacerdotibus eccle- » siarum omnium religio pullularet. Recepistis itaque virum et » divina gratia probabiliter institutum et regali examinatione lau- » datum. Nullus adhuc pristina contentione teneatur : pudorem » non habet victi cuius votum contingit a principe superari. Ille » quinimo suum efficit qui eum sub puritate dilexerit. Nam quae » sit causa doloris, quando hoc et in isto reperit quod alteri in » partem ductus optaverit ? Civica sunt ista certamina, pugna sine » ferro, rixa sine odio ; clamoribus, non doloribus res ista peragi- » tur. Nam etsi persona submota sit, nihil tamen a fidelibus amit- » titur, cum optatum sacerdotium possidetur. Quapropter redeunte » legato vestro, illustri viro Publiano, rationabile duximus ad » coetum vestrum salutationis apices destinare. Magna enim iu- » cunditate perfruimur quoties cum nostris proceribus verba mis- » cemus. Et hoc quoque suavissimum vobis minime dubitamus si, » quod *illius fecistis imperio*, nobis etiam cognoscitis esse gratio- » sum. »

6. *et vixit usque ad tempora Athalarici*] « Et obiit tempore Athalarici regis », dit la première édition ; formule qui se comprend, tandis que celle du second éditeur témoigne d'une idée assez inexacte de ce synchronisme. Cf. Introd., p. LXIII.

7. *sepultus est...*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 126 ; cf. p. 57) :

Certa fides iustis caelestia regna patere
antistes Felix quae modo laetus habet.
Praelatus multis humili pietate superbis
promeruit celsum simplicitate locum.
Pauperibus largus, miseris solacia praestans
sedis apostolicae crescere fecit opes.

Sur la date, v. ci-dessus, note 2.

8. *dies III*] L'abrégé K donne le même chiffre. L'abrégé F a le chiffre I, qui s'accorde assez bien avec les calculs chronologiques dont j'ai parlé dans la note 2. Cependant, comme il est possible qu'on ait compté les jours de Félix avec moins de rigueur que je ne l'ai fait, le chiffre III conserve, à côté de l'autre, quelque probabilité. Félix peut ainsi être mort, non le 22, mais le 20 septembre, *XII kal. octob.*

LVII.

BONIFATIUS, natione Romanus [1], ex patre Sigibuldo [2], sedit ann. II dies XXVI. Fuit autem temporibus I 91
Athalarici regis heretici et Iustini Aug. [3] Hic cum Dioscoro [4] ordinatur sub intentione. Qui Dioscorus ordinatur
in basilica Constantiniana, Bonifatius vero in basilica Iulii [5]; et fuit dissensio [6] in clero et senatu dies XXVIII [7].
Eodem tempore defunctus est Dioscorus, prid. id. oct. Ipsis diebus [8] Bonifatius, zelo et dolo ductus, cum grande II
amaritudine sub vinculo anathematis cyrographi reconciliavit clero; quem cyrographum arcivo ecclesiae
retrudit, quasi damnans Dioscorum; et congregavit clerum. Cui tamen [9] in episcopatum nullus subscripsit, dum
plurima multitudo fuisset cum Dioscoro [10].

Hic presbiteris [11] et diaconibus et subdiaconibus et notariis scutellas de adeptis hereditatibus optulit et III 92
alimoniis multis in periculo famis clero subvenit. Hic congregavit [12] synodum in basilica beati Petri apostoli et
fecit constitutum ut sibi successorem ordinaret. Quod constitutum cum cyrographis sacerdotum et iusiurandum
ante confessionem beati apostoli Petri in diaconum Vigilium constituit. Eodem tempore, factum iterum synodum, IV
hoc censuerunt sacerdotes omnes propter reverentiam sedis sanctae et quia contra canones fuerat hoc factum et
quia culpa eum respiciebat ut successorem sibi constitueret; ipse Bonifatius papa reum se confessus est maies-
tatis, quod in diaconum Vigilium sua subscriptione cyrographi; ante confessionem beati apostoli Petri ipsum
constitutum praesentia omnium sacerdotum et cleri et senatus incendio consumpsit.

Eodem tempore [13] venit relatio ab Afris episcopis de constitutione et ut cum consilio sedis apostolicae omnia V
Cartaginensis episcopus faceret. Qui etiam [14] sepultus est in basilica beati Petri apostoli [sub die [15] XVII mens.
octob., consulatu Lampadii]. Et cessavit [16] episcopatus mens. II dies XV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Bonifatius $A^{1}C^{3}$: Bonifacius *vulgo* — Gisiboldo B^{6} : Sigivuldo C^{3} — d. XXV B^{5} : XXVII B^{6} — **2** Atalarici $B^{3}C^{3}$ — regis heretici *om.* B^{6} — hereticis A^{1} : haeraetici C^{3} — Iustiniani $A^{5}D$ — Aug. <catholici> K—intentia C^{2} : contentione E—qui] et A^{56} : quia B^{6}—Dioscoro B^{6}— ordinatur AC^{2} : -tus *cet.* (-tus est B^{2})— **3** basilicam Constantinianam $BC^{13}D$— Constantiana A^{56}— basilicam BCD — Iulii AB^{3} : Iuliae G : Iuli *cet.* — dissessio A^{3} : discensio $A^{6}C^{3}$ — d. XXIIII A^{3} : XXVII $B^{5}G$ — **4** defuctus C^{3} — grandi $A^{356}B^{6}E$ — **5** amaritudinem $A^{1}C^{3}$ — cyrografi $A^{15}C^{23}$ — clero quod A^{56} — cyrografum $A^{15}C^{2}$ — arcibo A^{1} : archyvo C^{2} : <in> archivo A^{56} : arcivo *cet.* — **6** recondit A^{5} : retrusit E — episcopatu A^{356} — suscripsit $A^{1}C^{3}$: scripsit B^{4} : susscripsit B^{6} : subscripto D — **7** plurimo C^{3} — **8** diaconis et subdiaconis B^{3} — et *ante* subd. *om.* A^{3} — atque not. EG — scutellas $A^{56}B^{456}C^{2}E$: sicut stellas C^{3} : scutellis *cet.* — adeptis] argento C^{1} — hereditavit B^{3} — optulit $A^{13}C^{2}$: aptulil A^{5} : attulit A^{6} — **9** aliminis C^{3} : alimosinis D — periculis <multis> D — beati] sancti C^{3} — **10** ut-constitutum *om.* AC^{1} — ordinarent $B^{6}E$ — cyrografis $A^{1}C^{2}$ — **11** beati *om.* A — Petri ap. $B^{56}C^{2}$ — diaconium D — constitutum C^{1} : *om.* A^{56} — factu/// A^{1} : factus $B^{346}C^{3}G$: factus est C^{1} : facto A^{3} : factum est C^{2} : facta $A^{56}B^{2}E$: facta est B^{5} — synodum A^{1} : synodo $A^{356}E$: [synodus BCDG — **12** concensuerunt A^{3} : censerunt B^{45} : cesserunt B^{6} : consenserunt C^{12} : concesserunt G — propter *om.* B^{5} — reverentia $B^{5}C^{3}$ — sanctae] apostolicae D — qui B^{5} — contra *om.* A^{5} — **13** <ad> eum D — ut] et $A^{13}G$ — constituere A^{3} — magistatis B^{5} : maiestas B^{6} (manifestans b^{6}) : maiestati C^{2} — **14** sui E — suscriptione A^{1} : susscriptione C^{2} : scriptione B^{5}— cyrografi $A^{1}C^{2}$: <fecisset> A^{3} : <fecisset constitutum> A^{56} — <et> ante E — ante-constitutum *om.* A^{6} — beati *om.* B^{5} — ipsumque A^{5} — **15** in presentia E — clerum A^{3} : clero B^{23} : clerici B^{5} — senatoribus C^{1} — **16** veni A^{1} — ab Afris] fratris A^{3} — constitutionem B^{5} — et *om.* C^{1} — ut *om.* $C^{2}G$—cum *om.* $A^{56}B^{56}D$ — apostolice C^{3} — **17** Cartaginensi B^{3} : Carthaginensis B^{56} (-sae B^{6}) : Carthagenensis C^{2} — episcopis $C^{3}D$ — facerit A^{1} — basilicam B^{56} — XVII mens. octob. *om.* $C^{1}G$: XVI kl. nov. $KC^{2}E$ (XV K)— mens.] kal. B^{4} — mens. octob. *om.* C^{3} — **18** cons. Lamp.] Lampadio et Oreste conss. K — consulatu] constitutum B^{6} — Lampadi $BC^{1}D$ — mens. II *om.* $B^{5}E$ — d. XV m. II C^{1} — d. VI E : <indictione undecima> $C^{24}E$

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Romanus*] V. ci-dessous, note 4, le *Praeceptum papae Felicis*: « Bonifatius archidiaconus, qui ab ineunte aetate sua in » nostram militavit ecclesiam. » Cf. l'épitaphe de Boniface II, note 14, v. 1.

2. *ex patre Sigibuldo*] Ce nom germanique est le premier qui se rencontre dans la liste des papes ou de leurs pères. L'un des consuls de 437 s'appelait également Sigisbuld.

3. *Iustini Aug.*] C'est *Iustiniani* que l'on attendrait. Peut-être n'y a-t-il ici qu'une très ancienne faute de copiste. Il est possible d'ailleurs que ce synchronisme, comme celui de la notice précédente, ait été ajouté après coup.

4. *Hic cum Dioscoro...*] L'histoire de cette compétition a été récemment éclairée par trois documents que M. Amelli, vice-custode de la bibliothèque Ambrosienne, a tirés en 1883 du manuscrit XXX, 66 de la bibliothèque capitulaire de Novare (*Scuola cattolica* de Milan, t. XXI, 122e cahier). Je les ai publiés et commentés après lui (*Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. III, p. 239 et suiv.) et M. P. Ewald en a fait autant après moi dans le *Neues Archiv*, t. X, p. 412-413. Je vais donner ici les deux premiers ; le troisième se trouvera ci-dessous, note 8.

INCIPIT PRAECEPTUM PAPAE FELICIS

PRAECEPTUM PAPAE FELICIS MORIENTIS PER QUOD SIBI BONIFACIUM ARCHIDIACONUM SUUM POST SE SUBSTITUERE CUPIEBAT.

« Dilectissimis fratribus et filiis episcopis et praesbiteris, diaco- » nis vel cuncto clero, senatui et populo Felix episcopus.

« De quiete vestra et pace cogitantes Ecclesiae, quae plurimis » debitis tenetur obnoxia, quia omnes clericis et pauperibus so- » lemnes erogationes implevi et octavae praeteritae indictionis vel » poene nudas pro temporis qualitate pensiones accepi ; ideo ista » considerans, Deum quibus possum praecibus exorando, hoc » mihi ipso fateor adspirante compertum, ut si me Deus pro » voluntate sua de hac luce, sicut habet humana conditio, transire » praeceperit, ut Bonifacius archidiaconus, qui ab ineunte aetate » sua in nostram militavit ecclesiam, episcopatus honore suscepto, » in qua proceditis Romanam Deo adiuvante gubernet ecclesiam. » Cui etiam, praesentibus praesbiteris et diaconis et senatoribus » atque patriciis filiis meis quos interesse contigit, pallium tra- » didi, mihi tamen si hac fuero luce... reddendum. Et quamvis pro » Dei timore et christiana devotione credam meum vos sequi et » servare posse sine aliqua dubitatione iudicium, tamen ne quis » pravis persuasionibus et ambitione hoc agat ut per vos Eccle- » siae matris dissentiones et studia faciendo membra discerpat, » noverit qui ista fecerit vel facienti consenserit, nec Ecclesiae se » esse filium et a dominici corporis esse communione suspensum. » Quam ordinationem meam ne quis sibi incognitam diceret, in » omnium volo propter futurum Dei nostri iudicium pervenire » notitiam, quia et hanc voluntatem meam et domnis et filiis nos- » tris regnantibus indicavi ; quam etiam recognovi. *Et manu Feli-* » *cis papae* : Recognovi.

HOC PER OMNES PROPOSITUM EST TITULOS ROMANOS IUBENTE PAPA BEATO FELICE ET SENATUS TALIA PROPOSUIT :

« Senatus amplissimus praesbiteris et diaconis et universo clero.

« In sanctitatis vestrae notitiam duximus perferendum senatum » amplissimum decrevisse ut quicumque vivo papa de alterius » ordinatione tractaverit, vel quicquam acceperit tractantique con- » senserit, facultatis suae medietatem multetur fisci viribus appli- » candam. Is vero qui tam improbum ambitium habuisse fuerit » convictus, bonis omnibus amissis, in exilio se noverit esse pel » lendum. Atque ideo his agnitis ab omni inhibito studio vos con » venit amoveri.

EXPLICIT CONTESTATIO SENATUS

J'ai expliqué, dans l'article des *Mélanges* cité plus haut, sur quelles raisons le pape Félix pouvait se fonder pour désigner son successeur, contrairement à l'usage ordinaire, et j'ai cherché en même temps à montrer quels étaient les titres et le caractère de la candidature opposée à son choix. Dioscore est le personnage nommé ci-dessus dans le fragment laurentien, p. 46, et dans la notice d'Hormisdas, p. 270.

5. *basilica Iulii*] Cette basilique n'était pas, je pense, celle du *titulus Iulii*, dans la région transtibérine. C'était plutôt une des grandes salles du palais de Latran, que l'on sait d'ailleurs avoir porté ce nom. Cf. Greg. M. *Epist.*, appendice no XII, Migne, *P. L.*, t. LXXVII, p. 1350.

6. *Et fuit dissentio in clero et senatu*] Le nombre des prêtres adhérents à Dioscore fut de soixante, comme on va le voir ci-dessous. Au concile du 1er mars 499, où, vu les circonstances, tous les prêtres romains durent assister, on en compte soixante-sept. Dioscore avait donc pour lui la très grande majorité des prêtres. Quant au sénat, on peut voir par l'édit-affiche cité plus haut que cette assemblée se borna à interdire, en général, toute tentative en vue de faire ordonner un autre pape du vivant de celui qui était en fonctions, sans approuver ou mentionner en aucune façon le choix de Félix IV. Libellé comme il l'est, ce décret pourrait paraître dirigé tout aussi bien contre les adhérents de Boniface que contre ceux de Dioscore. Du reste, le pape lui-même indique assez que le haut clergé, le sénat et les patrices n'étaient pas tous autour de lui quand il remit son pallium à Boniface : en désignant son entourage il a soin d'ajouter *quos interesse contigit*.

7. *dies XXVIII*] Du 22 septembre au 14 octobre, jour où mourut Dioscore, il n'y a que 23 jours, même en comptant les deux termes extrêmes. Je ne crois pas cependant qu'il faille corriger ce chiffre. Le biographe peut avoir mal compté ; d'ailleurs il est vraisemblable que la division des esprits ait survécu quelques jours à la mort de Dioscore.

8. *Ipsis diebus—damnans Dioscorum*] Cette formule de condamnation nous a été rendue avec les deux pièces citées dans la note 4. La voici :

« INCIPIT LIBELLUS QUEM DEDERUNT PRAESBITERI LX POST MORTEM » DIOSCORI BONIFACIO PAPAE.

« Non est dubium, beatissime papa, quod a primo homine pec- » cet humanitas. Hinc est quod excessum correctione praevenire » desiderans, ne obstinatum mors secunda detineat, errorem » meum hac cupio satisfactione corrigere. Ob quam rem anathe- » matizans Dioscorum persuasorem, qui contra constitutum de- » cessoris vestri, beatae recordationis papae Felicis, ad episcopa- » tum Romanae adspiravit ecclesiae, promittens sub divini » testificatione iudicii numquam me similia temptaturum. Quod » si aliquando similia temptavero in ea causa, in qua veniam ab » apostolatu vestro merui, tunc ecclesiasticae subiaceam ultioni. » Quam libelli mei seriem Redempto notario ecclesiae Romanae » scribendam dictavi cuique propria manu subscripsi et beatitu- » dini vestrae, Bonifaci papa venerabilis, et sub praesentia sacer- » dotum obtuli sub die VI kal. ianuarii, Flaviis Lampadio et » Oreste vv. cc. cons. »

Ce décret contre Dioscore servit plus tard d'argument à Justinien



pour établir que l'on pouvait condamner des morts. Dans son édit contre les trois chapitres, celui-là même dont la publication, en 551, fut l'objet d'une protestation solennelle de la part du pape (Mansi, t. IX, p. 579; Hardouin, t. III, p. 520), il s'exprime ainsi : « Quis igno » rat ea quae nostris temporibus in ecclesia antiquioris Romae » contra Dioscorum acta sunt ? Qui cum in fidem nihil peccasset, » tamen propter solum ecclesiasticum ordinem (κατάστασιν) post » mortem ab eadem sancta ecclesia Romana anathematizatus est.» Baronius (*ad ann.* 530, § III) a eu tort de croire que Justinien indique la simonie comme le motif de la condamnation de Dioscore. Il n'est point question de simonie dans cette phrase ni même dans la phrase suivante qui ne se rapporte qu'en partie à Dioscore : « Si igitur nihil in fidem peccantes episcopi, propter solum eccle- » siasticum ordinem et propter causam pecuniariam anathemati » et post mortem subiciuntur, quanto magis Theodorus » etc. L'expression *propter causam pecuniariam* vise une condamnation mentionnée dans la phrase qui précède celle où il est parlé de Dioscore, une condamnation portée par le concile d'Afrique contre les évêques qui laissent leurs biens à des héritiers que l'Eglise ne peut reconnaître. La simonie n'a rien à voir avec ce genre de faute. Du reste, l'empereur reproduisant, dans une lettre postérieure au cinquième concile, l'argumentation et les exemples allégués dans son édit de 551, distingue avec soin les deux condamnations et leurs motifs. Pour les évêques d'Afrique il parle de fortune mal gérée : « ὑπὲρ ἰδίας περιουσίας μὴ ὀρθῶς διοικηθείσης, pour Dioscore et Laurent (qu'il met sur le même pied) d'intrigues en vue d'arriver à l'épiscopat, κατὰ περιδρομὴν ἐσπούδασαν τῆς ἐπισκοπῆς ἐπιλαβέσθαι. L'assimilation de Laurent à Dioscore montre que l'empereur était mal renseigné, car il est sûr que Laurent a été condamné de son vivant, et non point pour brigue électorale, mais pour intrusion sacrilège. Il fut, il est vrai, d'abord et pendant quelque temps, comme Dioscore, dans la situation de simple compétiteur ; mais, l'élection de Symmaque ayant été vérifiée, loin de le condamner, on lui donna un évêché. De telles inexactitudes expliquent pourquoi l'empereur a pu se prévaloir d'une condamnation qui fut retirée quatre ans après avoir été prononcée. Vigile et les autres défenseurs romains de la condamnation des trois chapitres étaient mis en garde contre cette faute par leur parfaite connaissance des événements.

9. *Cui tamen in episcopatum...*] L'auteur entend sans doute par là que les membres du clergé ralliés à Boniface après la mort de Dioscore, non seulement n'avaient point signé antérieurement le décret d'élection de Boniface, mais ne le signèrent jamais. Boniface, apparemment, se contenta de leur faire condamner Dioscore et ne jugea pas que l'appoint de leurs signatures fût nécessaire à son décret d'élection.

10. *dum plurima—Dioscoro*] Ceci s'accorde avec les données fournies par les documents étudiés ci-dessus. — Le titre de pape a été donné à Dioscore par un des Pères du cinquième concile œcuménique (553) : « Sed etiam Romanorum ecclesia ante paucos annos » Dioscorum, qui fuit papa eiusdem ecclesiae, et post mortem » anathematizavit, cum nec in fidem peccasset. Et hoc sciunt om- » nes qui hic (Constantinopoli) degunt et maxime qui in dignita- » tibus existunt, qui etiam eidem Dioscoro communicatores per- » manserunt usque ad eius mortem. » (Hardouin, t. III, p. 114 ; Mansi, t. IX, p. 263).

11. *Hic presbiteris—clero subvenit*] Les *scutellae* en question étaient de grands plats en métal. Il est question, dans une lettre de saint Grégoire le Grand (II, 32), d'une *scutella argentea* léguée à un monastère. Les libéralités de Boniface, en temps de famine, sont rappelées dans son épitaphe, v. 9, 10.

12. *Hic congregavit—incendio consumpsit*] Ces événements ne sont connus que par le *L. P.* La façon dont Boniface II était parvenu au pontificat explique, dans une certaine mesure, l'acte que l'on rapporte ici et confirme indirectement le récit du biographe. Cf. Agapit, p. 287, l. 2-4.

13. *venit relatio ab Afris*] Cf. Introd., p. XLI. Il s'agit sans doute ici de quelque arrangement proposé au saint-siège par l'épiscopat africain, en vue de faire confirmer l'autorité primatiale de l'évêque de Carthage et de prévenir le retour de difficultés comme celles qui furent soulevées, au temps de saint Augustin, à propos des appels ecclésiastiques.

14. *Qui etiam sepultus est*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, nº 1029 ; cf. t. II, p. 126, 141) ; il en reste un petit fragment, conservé dans les grottes vaticanes :

Sedis apostolicae primaevis miles ab annis
post etiam toto praesul in orbe sacer
membra beata senex Bonifatius hic sua clausit
certus in adventu glorificanda Dei.
Mitis adunavit divisum pastor ovile
vexatos refovens hoste cadente greges ;
iram supplicibus humili de corde remisit
debellans cunctos simplicitate dolos.
Egit ne sterilis Romam consumeret annus
nunc orando fugans nunc miserando famem.
QuIS TE, *sancte pater, cum Christo nesciat esse*
SPLENDIDA *quem tecum vita fuisse probat* ?
SED. ANN II. DIÈS XXV*i. Dep. in pace XVI kal. nov.* [532]
iter. post cons. FFll. Lampadi et Orestis vv. cc.

Les vers 5-8 parlent du schisme, naturellement dans un tout autre esprit que l'auteur de la notice. Je ne pense pas cependant que l'*hostis cadens* du v. 6 désigne Dioscore : il s'agit plutôt du diable, de l'esprit de discorde qui a désolé le troupeau chrétien.

15. *sub die XVII mens. oct. cons. Lampadii*] J'ai mis cette date entre crochets, car elle me semble bien être une glose passée de la marge dans le texte. Dans la note consulaire, l'abrégé K donne un texte plus complet, *Lampadio et Oreste*, sans doute d'après la notice de Félix IV où elle figure sous cette forme. Mais cette date, qui est celle de l'année 530, ne peut convenir à la mort de Boniface II. Quelqu'un l'aura écrite en marge, avec l'intention de désigner non la fin, mais le commencement du pontificat ; de la marge elle se sera introduite dans le texte, mais à un autre endroit qu'il n'eût fallu. Quant à la date du jour, *sub die XVII mens. octobris*, elle manque dans le ms. C¹ qui, pour cette partie du *L. P.* et pour les dates obituaires, représente la tradition la plus autorisée. D'autre part l'usage de compter par jours du mois et non par nones, ides et kalendes, est, en ce qui concerne Rome, postérieur au sixième siècle. Aucune des inscriptions datées du sixième siècle recueillies dans le tome Ier des *Inscr. christianae* de M. de Rossi, aucune des épitaphes pontificales de ce siècle et du suivant, aucune des lettres des papes du même temps ne contient une date en ce style. — On trouvera plus loin, et dès la notice suivante, celle de Jean II, beaucoup d'exemples de ces retouches apportées aux notes chronologiques relatives à la sépulture des papes. Ici même les mss. C²⁴E nous en offrent deux : d'abord la transformation en X*VI kal. nov.* de l'expression *XVII mens. octob.*; celle-ci figure aussi dans l'abrégé K; ensuite l'indiction marquée à la fin de la notice ; c'est l'indiction XI, qui correspond en effet à 532-533.

16. *Et cessavit episcopatus m. II d. XV*] Cette longue vacance s'explique par les intrigues simoniaques dont il est question dans une lettre du roi Athalaric au pape Jean II (Cassiodore, *Var.*, IV, 15) : « Nuper ad nos defensor ecclesiae Romanae flebili allega- » tione pervenit, cum apostolicae sedi peteretur antistes quosdam » nefaria machinatione necessitatem temporis aucupatos ita fa- » cultates pauperum extortis promissionibus ingravasse ut, quod » dictu nefas est, etiam sacra vasa emptioni publicae viderentur

» exposita. » Le sénat rendit à cette occasion un sénatus-consulte contenant les dispositions suivantes : « Quicumque in episcopatu » obtinendo sive per se, sive per aliam quamcumque personam » aliquid promisisse declaratur, ut exsecrabilis contractus cunc- » tis viribus effetetur. Si quis autem in hoc scelere deprehenditur » fuisse versatus, nullam relinquimus vocem ; verum etiam si aut » repetendum aut quod acceptum est non reddendum esse credi- » derit, sacrilegii reus protinus habeatur, accepta restituens com- » pulsione iudicis competentis. » La date précise de ce décret n'est pas connue ; le roi Athalaric, en le citant, dit qu'il fut rendu *a tempore sanctissimi papae Bonifatii;* cette formule est obscure, peut-être parce que le texte a souffert en cet endroit ; mais je pense qu'il s'agit du temps où mourut Boniface II, soit un peu avant, soit un peu après. — Sur les mesures prises par l'autorité royale contre les compétitions et les marchés simoniaques, v. dans Cassiodore la lettre citée et la suivante, IV, 16.

LVIII.

IOHANNES [1] qui et Mercurius, natione Romanus, ex parte Proiecto, de Caeliomonte, sedit ann. II mens. IIII d. VI. Fuit autem temporibus [2] Athalarici regis et Iustiniani Aug. Eodem tempore vir religiosus [3] Augustus summo amore christianae religionis misit fidem suam scripto cyrographo proprio ad sedem apostolicam, per episcopos Epatium et Demetrium. Ipsis diebus obtulit christianissimus imperator Iustinianus Aug. beato Petro apostolo I 93 II

scyphum aureum circumdatum de gemmis prasinis et albis
et alios calices argenteos II;
scyphos argenteos, pens. lib. V;
calices argenteos II, pens. sing. lib. V;
pallia olovera aurotexta IIII.

Hic fecit ordinationem in urbe Roma per mens. decemb., presbiteros XV; episcopos per diversa loca XXI. Qui etiam sepultus est [4] in basilica beati Petri apostoli, [VI kl. iun., post consulatum iterum Lampadii]. Et cessavit episcopatus dies VI. III

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Iohannes qui et *om.* C^1 : *omissum prius restituit* B^5 : Mercurius qui et Ioh. B^4— Iohannis A^1— qui et M.] iunior K— Martyrius A — Praeiecto B^5C^3G — Caelimonte A^1 — II mens. *om.* A^{56} — mens. IIII *om.* C^2 — **2** d. VI *om.* K — Adtalarici C^3 — Iustini C^2 — Eodem-Augustus *om.* B^5 — Aug. < catholici > K — relegiosus C^3 — **3** christianos regionis B^6 — relegionis C^3 — cyrografo A^1C^2 : chyrographo C^3 — ad *om.* C^1 — a sede B^5 — **4** Epatzium C^2 : Epazium E: Epaci D — optulit A— beatissimus A^3 — imp.] Augustus C^1 — Augustus *om.* C^1G — **6** de *om.* $A^{56}B^6$ — **7** et alios-aurotexta IIII *om.* A^3 — argenteos *om.* C^1— **8** scyphum $C^{23}E$ — argenteos *om.* BCDEG — pens. lib. *om.* A^5 — lib. < sing. > A^6 — **9** II *om.* C^1EG — II pens. *om.* $BC^{23}D$ — sing. *om.* C^1—V *om.* C^1— **10** pallea A^1—palliola vero $A^{56}B^4D$: palleolavero B^6 : palliola vera B^{235} — **11** ordinatione A^1 : -nes E — < num. > XXI $B^{23}C^2E$— **12** basilicam B^6— VI id. E — ian. B^6— procons. $B^{56}C^1$: preco D — consulatu A^1C^3E — **13** diebus VII E

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Iohannes—de Caelio monte*] Il subsiste, dans l'église de S. Pietro in Vincoli, un monument épigraphique relatif au pape Jean II, à ses antécédents et à son élévation au pontificat. C'est une dédicace de quelque objet votif (*orbiculus cedrinus*) offert à la basilique par un prêtre Severus.

+ SALBO PAPA· N· IOHANNE COGNOMEn
TO MERCVRIO EX SCE ECCL. ROM. PRESBYTE
RIS ORDINATO EX TIT· SCI CLEMENTIS AD GLO
RIAM PONTIFICALEM PROMOTO BEATO PETRO
AP. PATRONO SVO AVINCVLIS EIVS SEVERVS PB OFERT
ET IT· PC LAMPADI ET ORESTIS. VV· CC· VRBI+CLVS CEDRINVS EST

Ainsi Jean II avait été, avant son pontificat, prêtre de Saint-Clément. C'est peut-être à cette circonstance, et non à celle de sa naissance, que se rattache l'expression *de Caeliomonte*. La basilique de Saint-Clément, bien qu'elle ait été renouvelée au XIIe siècle, conserve encore plusieurs monuments du prêtre Mercurius. On y lit, sur un fragment d'architrave provenant de l'ancien *ciborium*, l'inscription suivante :

ALTARE TIBI DS SALVO HORMISDA PAPA· MERCVRIVS PB CVM SOCIIS OF*fert*

Sur un chapiteau de colonne, provenant sans doute du même *ciborium*, on lit : + MERCVRIVS PB SCE EC[*clesiae Romanae servu*]S DNI. Enfin, l'enceinte de la *schola cantorum* est formée de grandes tables de marbre sur lesquelles se voit en relief le monogramme du nom IOHANNES, au milieu d'ornements dont le style convient tout à fait au VIe siècle (De Rossi, *Bull.* 1870, pl. X-XI, p. 142-146).

2... *temporibus Athalarici*] Athalaric mourut en 534 et fut remplacé par Théodat. Ce n'est peut-être pas sans intention que le nom de celui-ci a été omis à côté du sien. Le synchronisme des rois goths n'est plus marqué à partir de Théodat, dont les violences sont rappelées dans les notices d'Agapit et de Silvère.

3... *vir religiosus Augustus*] Liberatus, *Breviarium*, c. 20 : « Iohannes cognomento Mercurius sedis apostolicae suscepit praesulatum. Ad quem missi sunt ab imperatore Iustiniano Hypatius Ephesiorum episcopus et Demetrius a Philippis consulere sedem apostolicam contra legatos Acumitorum Cyrum et Eulogium negantes esse confitendum beatam Mariam vere et proprie Dei genitricem et unum de Trinitate incarnatum et carne passum. Sed papa Iohannes *nobis ibi positis* hoc confitendum epistola sua firmavit et imperatori direxit. » (Migne, *P. L.*, t. LXVIII, p. 1036). La lettre de l'empereur, contenant sa profession de foi, figure, avec la réponse du pape, dans le code Justinien, I, I, 8 (*Codex repetitae praelectionis*), qui fut publié le 16 novembre 534. Ces deux

pièces sont datées, l'une du 6 juin 533, l'autre du 25 mars 534. Toutes les deux mentionnent les évêques Hypatius et Demetrius. Cf. Procope, *Bell. Goth.*, I, 3.

4. *sepultus est in basilica b. Petri*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 126) :

Mente pia vivens, Christi nutritus in aula
et sola gaudens simplicitate boni;
blandus in obsequiis et puro plenus amore
pacificam vitam iure quietis agens;
qui gratus populis et celso dignus honore
sumpsisti meritis p[ont]ificale decus
commissumque tibi pascens bonitate magistra
servasti cunctum sub pietate gregem;
pro quo rite tuum venerans Agapetus honorem
praestitit haec tumulo munera grata tuo,
qui nunc antistes Romana celsus in urbe
sedis apostolicae culmina sacra tenet.

5. *VI kal. iun...*]Cette date est fausse. Des données chronologiques très sûres placent au 8 mai la mort de Jean II. Or il n'est pas possible d'admettre une transformation de *VIII id. mai.* en *VI kal. iun.* par simple faute de copiste. Comme, d'autre part, *VI kal. iun.* est précisément la date de la *depositio* de Jean Ier, il y a lieu de croire qu'on l'a fait passer de Jean Ier à Jean II. Un tel procédé ne peut évidemment être imputé au premier rédacteur. Je pense donc que la notice de Jean II a d'abord été, comme celle de Boniface II, dépourvue de date obituaire et que celle que nous y lisons y aura été interpolée, avec la note consulaire, qui, elle aussi, est fausse, puisqu'elle désigne l'année 532 et que cette année tombe en dehors du pontificat de Jean II.

LVIIII.

AGAPITUS [1], natione Romanus, ex patre Gordiano presbitero, clericus a sanctos Iohannem et Paulum, sedit I 94
mens. XI dies XVIII. Hic ortum [2] episcopatus sui libellos anathematis, quos invidiae dolo extorserat Bonifatius
presbiteris et episcopis contra canones et contra Dioscorum, in medio ecclesiae, congregatis omnibus, incendio
consumpsit et absolvit totam ecclesiam de invidia perfidorum.

Hic missus est [3] a Theodato rege Gothorum ad domnum Iustinianum Augustum in legationem, quia eodem II
tempore imperator domnus Iustinianus Augustus indignatus est [4] Theodato regi, eo quod occidisset reginam
Amalasuenta, filiam Theodorici regis, commendatam sibi, qui eum regem fecerat. Qui vero Agapitus ambulavit 95
Constantinopolim [X kl. mai.] [5] Ingressus Constantinopolim [6] et susceptus est Agapitus episcopus cum gloria. Et
primum coepit habere altercationem [7] cum piissimo principe imperatore, domnum Iustinianum Augustum, de
religione. Cui beatissimus Agapitus episcopus constantissime fidei apostolicae responsum reddidit de domino
Iesu Christo Deum et hominem, hoc est duas naturas in uno Christo. Et dum intentio verteretur, ita Dominus
adfuit ut episcopum Constantinopolitanum, nomine Anthemum, inveniret hereticum. Et cum intentio verteretur III
cum Augusto et Agapito papa, hoc dixit ei imperator Iustinianus : « Aut consentis nobis aut exilio te deportari
» faciam ». Tunc beatissimus Agapitus papa respondit cum gaudio, dicens ad imperatorem : « Ego quidem
» peccator ad Iustinianum imperatorem christianissimum venire desideravi; nunc autem Diocletianum inveni ;
» quod tamen minas tuas non pertimesco. » Et dixit ei iterum Agapitus venerabilis papa : « Tamen ut scias te
» idoneum non esse religioni christianae, episcopus tuus confiteatur duas naturas in Christo. » Tunc ex praecepto IV
Augusti adcersito episcopo Constantinopolitano, nomine Anthemo, et discussione patefacta, numquam voluit
confiteri in doctrinam catholicae responsionis ad interrogationem beati papae Agapiti, duas naturas in uno
domino Iesu Christo. Quem convicit sanctus papa Agapitus; glorificatus est ab omnibus christianis. Tunc piis- V 96

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Gurdiano $A^{1}C^{1}$ — prb A^{1} — a] de A^{56} : ad B^{2} — sancto $A^{356}B^{6}C^{1}E$: sanctum C^{2} — Iohanne et Paulo $A^{356}B^{6}$ — **2** m. VIII $C^{3}G$ — d. XVIIII C^{1} : X $C^{3}G$: VIII A^{56} — ortus A^{13} : ortu $A^{56}E$ — sui *om.* C^{3} — sui < pro > A^{13} — libellis A^{3} : libellus $B^{236}C^{1}D$ — quo B^{6} — invidie C^{3} — dolus C^{2} : de loco D — **3** Dioscurum C^{2} — **4** infidia B^{3} : invidiam B^{6} — perfidiorum A^{1} — **5** est *om.* B^{2} — Teodoto C^{3} — Gutorum B^{5} : Gotorum C^{3} — adomnum E — domum $B^{5}C^{23}$ — Iustinum $B^{5}G$ — in leg.] legatus A^{56} — ligationem A^{1} — **6** tempore < se > A^{1} — imperator *om.* A^{356} — dom. Iust. imp. Aug. E — domus B^{5} — Iustianus $B^{5}C^{23}$ — Theodado B^{2} : Teodoto C^{3} — rege $B^{23}C^{1}$ — regina B^{6} — **7** Amalasuenta A^{13} : -suentam A^{5} : -suuintam A^{6} : -suintam B^{24} : -suinta B^{3} : -suntam B^{5} : -suincta B^{6} : -sunt C^{1} : -sindam c^{2} (*de* C^{2} *n. l.*) : -sinta C^{3} : sintam C^{4} : -sumta D : -suitham E — filia $A^{1}B^{6}$ — Theoderico regi B^{6} — commandatam C^{3} — **8** ingressusque A^{56} : ingressus est C^{12} — Constantinopoli $C^{3}G$ — et *om.* $A^{56}G$ — ep. Agap. B^{3} : *om.* A^{56} — **9** primus A^{13} — piissimum -pem -rem A^{1} — imperatore domnum *om.* E — domnum *om.* A^{6} — domno Iustiniano $A^{356}B^{5}C^{12}$ — **10** relegione B^{5} : relegionem $B^{6}C^{3}$ — Agapitus *om.* B^{6} — apostoli $B^{6}C^{1}$: apostolorum $C^{24}EG$: apostolo C^{3} — reddedit C^{3} : reddit B^{4} : dedit B^{6} — de] dicens EG — domnum Iesum Christum $B^{456}C^{23}EG$ (domnum < nostrum > E) — **11** < Iesum > Deum A^{6} — Deum < esse > A^{56} — hoc] id A^{3} — duas < esse > A^{56} — contentio $C^{4}e$ — vesteretur C^{3} (*bis*) — **12** Anthimum E — intentionem A^{1} : contentio $C^{4}E$ — **13** Agusto C^{3} — papa *om.* A^{13} — ei *om.* A^{6} — Iust. imp. $C^{2}E$ — Iustinianus < Aug. > C^{1} — consenti $A^{356}C^{1}$: consenties B^{6} — deportare $B^{5}C^{1}DG$: portare B^{6} — **14** facio C^{1} — Agap. beat. B^{3} — papa Agap. B^{6} — resp. beat. A. papa B^{2} — respondens $BC^{13}D$ — cum] cu C^{3} — dicit $B^{2}G$ — ad imp.] imperatori A^{3} — **15** Dioclecianum C^{1} : Dioclitianum C^{2} — **16** quod] et A^{56} — pertimisco B^{5} — Agapitis C^{3} — **17** religione A^{1} : religionis E — **18** adcersito $A^{1}C$: acersito B^{6} : accersito *cet.* — nomine *om.* A^{56} — Antimo C^{2} : Anthimo E — patefactam B^{6} — in-responsionis *om.* A^{56} — in < hoc > D — **19** confitere E (*corr.*) — doctrina $A^{13}B^{6}E$ — catholica A^{3} — beate $B^{6}C^{3}$ — pape $B^{36}C^{23}$ — **20** Iesu *om.* C^{2} — convincens A^{56} : convincit D — beatus A^{3} : *om.* A^{6} — < et > glor. EG — Tunc-exilio *om.* B^{3} — piissimus] imperator A —



simus Augustus Iustinianus, gaudio repletus, humiliavit se sedi apostolicae et adoravit beatissimum Agapitum papam. Eodem tempore eregit Anthemum a communione et expulit in exilio. Tunc piissimus Augustus Iustinianus rogans beatissimum papam Agapitum ut in locum Anthemi episcopum catholicum consecraret, nomine
VI Menam [8]. Qui vero Agapitus papa omnia optenuit [9] ex qua causa directus fuerat. Post dies vero aliquantos egritudine commotus defunctus est Constantinopolim, X kl. mai. Cuius corpus in loculum plumbeum translatum usque in basilicam beati Petri apostoli, ubi et sepultus est XII kl. octob. [9] Hic fecit ordinationem, diaconos in urbe Roma IIII; episcopos per diversa loca XI. Et cessavit episcopatus mens. I dies XXVIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 < cum > gaudio C^{3} — sedis A^{1} — **2** Eodem-Agapitum *om.* G — erigit $B^{46}C^{3}$: abegit A^{6} : regem D : eiecit C^{4}E — communionem $B^{56}C^{3}$ — exilium A^{5}E — **3** rogavit A^{56} — Ag. papam C^{2}E — ut] et C^{3}E — in *om.* B^{5} — locum $A^{13}C^{1}$: loco *cet.* — Anthemii $A^{1}B^{5}$: Anthemi A^{356} : Anthimi $B^{236}C^{3}$: Antemum D : Autem C^{1} — episcopi catholici B^{2} — consacraret B^{34} : consecravit C^{4}E — nomen A^{5} — **4** Moenam $A^{13}C^{1}$: Mennam C^{23}E : Manam D — qui] beatus A^{56} — optenuit A^{1} : optin. $A^{356}C^{2}$: obtin. B^{6} : obten. *cet.* — ex qua causa] propter que A^{56} — quantos C^{3} : < est > D — **5** egritudini B^{23} : egreditudine C^{1} : egretudini C^{3} — est <a> B^{6} — locum C^{1} — loculo plumbeo A^{56}E — translatum < est > E : < est Romam > KA^{56} — **6** ord. <I> C^{124} — diac. I A^{5} — ord. II in u. R. diac. IIII E — in u. R. diac. B^{236} — in urbe Roma *om.* C^{24} — **7** III C^{3} — < num. > XI $B^{234}C^{4}$ — mens. I *om.* KCE — dies XXVIII *om.* C^{34} — d. XXIIII E.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Agapitus — a sanctos Iohannem et Paulum*] Gordianus, père du pape Agapit, était prêtre du titre de Pammachius (*presbyter a sanctis Iohanne et Paulo*); il signa au synode romain de 499 et périt en 501 ou 502, massacré par les adversaires du pape Symmaque (Symmaque, p. 261, l. 5, et note 13). Il semble donc que l'expression *a ss. Ioh. et Paulum* doive être rattachée au mot *presbytero*, dont elle est pourtant séparée par le mot *clericus*. Et cela est d'autant plus vraisemblable que ce terme ne peut se rapporter à la situation d'Agapit au moment où il fut élu pape : il était archidiacre de l'église romaine et, comme tel, il ne pouvait ni être qualifié simplement de *clericus*, ni être attaché à un titre paroissial. Cependant le mot *clericus*, attesté en cet endroit par tous les manuscrits et dont l'interpolation ne s'expliquerait guère, peut être interprété autrement. L'auteur aura voulu dire que le pape Agapit, dont le père devint prêtre titulaire des SS. Jean et Paul, fut attaché dans son enfance au clergé de cette église. Du reste, sa maison paternelle était tout à fait voisine du titre de Pammachius; c'est elle qui, passée plus tard aux mains de saint Grégoire le Grand, lui aussi fils d'un Gordianus (Cf. Félix III, note 2, p. 253), devint le célèbre monastère du *clivus Scauri*. Agapit y installa une bibliothèque, dont voici l'inscription dédicatoire, conservée dans la *Sylloge Einsiedlensis* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 16, 28; cf. *Studi di storia e diritto*, t. V, p. 327); on y voyait, au-dessus des armoires à livres, les images des saints Pères, grecs et latins :

Sanctorum veneranda cohors sedet ordine [longo]
divinae legis mystica verba docens.
Hos inter residens Agapetus iure sacerdos
codicibus pulchrum condidit arte locum.
Gratia par cunctis, sanctus labor omnibus unus;
dissona verba quidem, sed tamen una fides.

2. *Hic ortu — perfidorum*] Ce fait n'est connu que par ce passage du *L. P.* Cf. Boniface II, p. 281 et note 8, p. 282.

3. *Hic missus est a Theodato...*] Cette légation, dont Procope omet le récit, est mentionée par d'autres auteurs du temps; il en reste une trace dans les *Varia* de Cassiodore (xii, 20), où l'on voit que le pape avait dû emprunter de l'argent pour faire le voyage de Constantinople et même engager aux prêteurs les vases sacrés de son église. Contin. de Marcellin, *ad ann.* 535 : « Agapitus, Romanae » urbis episcopus, a Theodato rege Gothorum in legationem di- » rectus Constantinopolim venit. »

4. *Iustinianus indignatus est — regem fecerat*] Marcellin, *Chron.*, *ad annum* 534 : « Theodahadus rex Gothorum Amalasuen- » tham reginam creatricem suam de regno pulsam in insula laci » Bulsiniensis occidit; cuius mortem imp. Iustinianus ut doluit, » sic et ultus est. » — Iordanes, *Romana*, 368 : « Mortuo Athalarico » mater sua Theodahadum consubrinum suum regni sui partici- » pem faciens non post multum ipso iubente occisa est. Et quia » dudum se suoque filio commendaverat principi Iustiniano, is » mortem eius doluit nec passus est inultam transire. » Cf. *Getica*, 306, 307; Procope, *Bell. Goth.*, i, 4 : Πέτρος μὲν οὖν (l'ambassadeur de Justinien) Θευδάτῳ τε ἄντικρυς ἐμαρτύρατο καὶ τοῖς ἄλλοις Γότθοις ὅτι δὴ αὐτοῖς τοῦ δεινοῦ τούτου ἐξειργασμένου (l'assassinat de la reine) ἄσπονδος βασιλεῖ τε καὶ σφίσιν ὁ πόλεμος ἔσται.

5. *X kal. mai.*] Nous avons ici un nouveau spécimen de ces interpolations de dates qui se sont produites d'assez bonne heure dans cette région du *L. P.* Celle-ci est donnée un peu plus bas comme celle de la mort d'Agapit, et cette fois avec raison.

6. *Ingressus Constantinopolim...*] Voici comment Liberatus (*Brev.* 21) raconte cette ambassade : « Quo tempore Theodatus rex Gotho- » rum scribens ipsi papae et senatui Romano interminatur non » solum senatores sed et uxores et filios filiasque eorum gladio se » interempturum nisi egissent apud imperatorem ut destinatum » exercitum suum de Italia submoveret; sed papa pro eadem causa » legatione suscepta, Constantinopolim profectus est; et primum » quidem honorifice suscipiens directos sibi ab imperatore, sprevit » tamen Anthimi praesentiam eumque ad salutandum suscipere » noluit; deinde, viso principe, causam agebat legationis susceptae. » Imperator autem pro multis fisci expensis ab Italia destinatum » exercitum avertere nolens supplicationes papae noluit audire. At » ille, quod suum fuit, Christi legatione fungebatur. Denique peten- » tibus principibus ut Anthimum papa in salutatione et communione

» susciperet, ille fieri inquit posse si se libello probaret orthodo-
» xum et ad cathedram suam reverteretur : impossibile esse aiebat
» translatitium hominem in illa sede permanere. Augusta vero
» clam promittente munera multa et rursus papae minas intentante,
» in hoc papa perstitit ne eius audiret petitionem. Anthimus vero
» videns se sede pulsum, pallium quod habuit imperatoribus red-
» didit et discessit ubi eum Augusta suo patrocinio tueretur. Tunc
» papa principis favore Mennam pro eo ordinavit antistitem, con-
» secrans eum manu sua in basilica sanctae Mariae. Fuit iste Men-
» nas praepositus xenodochii maioris quod vocatur Samson, ge-
» nere Alexandrinus, suscipiens Chalcedonensem synodum. » — Comparer le récit du voyage et de la mort d'Agapit à Constantinople, œuvre anonyme d'un témoin oculaire (Baron. *ad ann.* 536, n° LIX) : « Confestim uterque, rex et pontifex, sancta delibans
» oscula et alter alterum veneratus, diem duxere in vesperam, le-
» gationis dumtaxat pace negata. At vero Agapitus iuxta praecep-
» tum Petri universis profuturus ecclesiis quae per id tempus
» omnes in se inclinatae recumbebant, in ipsarum se necessitatem
» convertit, columnamque se suffulsit immobilem. » Il continue en racontant la déposition d'Anthime, sans ajouter de détails essentiels; en revanche il a beaucoup de phrases sur la maladie et la mort du pape (n°s LXIV, LXV). — Cf. Justinien, *Nov.* 42.

7. *altercationem cum piissimo principe*] Il y a une trace de cela dans le récit de Liberatus (v. la note précédente); le continuateur de Marcellin est plus explicite (*ad ann.* 536) : « Agapitus Cons-
» tantinopolim, ut diximus, episcopus de Roma adveniens, Anthi-
» mum mox ecclesia pellit, dicens eum iuxta ecclesiasticam regu-
» lam adulterum, qui sua ecclesia dimissa ambierit alienam. In
» cuius locum Mennam presbyterum episcopum ordinavit, et ipse
» extremum diem obiit in Domino; in nullo tamen, sicut ei a prin-
» cipe obiciebatur, sentiens contra fidem. »

8. *nomine Moenam*] Dans le ms. *Vatic.* 4961 (collection Avellana, Maassen, *Quellen*, t. I, p. 379), on trouve un *Exemplar libelli Mennae presbyteri ac xenodochi, qui factus est episcopus Constantinopolitanus sub die III id. mart., iterum post consulatum Paulini iun. v. c.* [536]. Cf. Pagi, ad Baron. *Ann.*, 536, XVIII, éd. de Lucques, t. IX, p. 532; Victor Tunun., *Chron.*, *ad ann.* 540.

9. *omnia optinuit...*] Ici l'auteur se laisse aller à un excès de zèle. Si le pape Agapit réussit dans ce que Liberatus appelle la *legatio Christi*, c'est-à-dire s'il parvint à faire descendre du siège de Constantinople un évêque dont l'élévation, faite en dépit des canons, était l'œuvre du parti monophysite, il n'obtint pas que Justinien arrêtât le cours des conquêtes de Bélisaire. Cf. Liberatus, passage cité, note 3.

10. *Post dies — X kl. mai*] Liberatus (*Brev.* 22) : « His peractis
» constituens papa apud imperatorem apocrisiarium ecclesiae suae
» Pelagium diaconum suum, dum in Italiam reverti disponit,
» Constantinopoli obiit. » Cf. Marcellin, ci-dessus, note 7.

11. *ubi et sepultus est...*] L'épitaphe est perdue.





LX.

97 I SILVERIUS, natione Campanus [1], ex patre Hormisda episcopo Romano, sedit ann. I mens. V dies XI. Hic levatus est [2] a tyranno Theodato sine deliberatione decreti. Qui Theodatus, corruptus pecuniae datum, talem timorem indixit clero ut qui non consentiret in huius ordinationem gladio puniretur. Quod quidem sacerdotes non subscripserunt in eum secundum morem anticum vel decretum confirmaverunt ante ordinationem; iam ordinato sub vim et metum, propter adunationem ecclesiae et religionis, postmodum iam ordinato Silverio sic subscripserunt presbiteri.

II Post menses vero II [3], nutu divino extinguitur Theodatus tyrannus et levatur rex Witigis. Eodem tempore [4] ambulavit Witigis Ravennam et cum vim tulit filiam Amalasuentae reginae sibi uxorem. Hoc indignatus domnus imperator Iustinianus Augustus quia reginam sibi conmendatam occidisset Theodatus, misit Vilisarium patricium cum exercitum ut liberaret omnem Italiam a captivitatem Gothorum. Tunc veniens patricius suprascriptus in

III partes Siciliae fuit aliquantum temporis. Audiens autem [5] eo quod Gothi sibi fecissent regem contra votum domni Iustiniani Augusti, venit in partes Campaniae iuxta civitatem Neapolim et coepit obsedere eam cum exercitum suum, quia noluerunt cives Neapolitani aperire ei. Eodem tempore pugnando patricius contra civitatem introivit; et ductus furore interfecit et Gothos et omnes cives Neapolitanos et misit praedam [6] ut nec in ecclesiis parceret praedando; itaque ut uxores praesentes maritos earum gladio interficeret, et captivos filios et uxores nobilium exterminaret, nullis parcentibus, nec sacerdotibus nec servis Dei nec virginibus sanctimonialibus.

98 IV Eodem tempore [7] bellum fuit maximum; veniens Witigis contra Vilisarium patricium et contra urbem Romam. Ingressus autem Vilisarius patricius in urbem Romam IIII id. decemb. [8], custodiis et monitionibus vel fabricis

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Hormisdam A^{13} — episcopum Romanum A^{1} : -pus -nus D — ann.-d. XI] menses VIIII C^{34} — m. X D : VIIII G — **2** elevatus A^{3} — Theodoto A^{1} *et ita porro* : Theodorico A^{3} — decreti qui] decrevisset A^{3} — quod C^{2} — paecuniae A^{1} : pecunia $C^{1}E$ — dato A^{5} : datu $A^{6}C^{3}G$: data E — datum nimio timorem induxit in clerum ut si quis non A^{3} — **3** induxit DEG — consentirent B^{4} : consentiset C^{3} — in *om.* C^{1} — eius BCEG — ordinatione AB^{6} — poneretur B^{5} : punerentur C^{1} — quod] et A^{3} — quod q. sac.] sacerdotes quidem A^{56} — quidam $B^{6}C^{12}$ — **4** in eum *om.* A^{56} — anticum $A^{1}B^{45}C^{3}$: eorum A^{3} — vel] neque A^{56} — ordinacionem C^{3} — **5** ordinatus A^{3} : ordito C^{3} — vi et metu A^{56} — vim] veni B^{6} — adonationem B^{5} : adonacionem C^{3} : traditionem A^{3} — ecclesiae] et clerum C^{1} — relegionis $B^{3}C^{3}$: religionem C^{2} — inordinato B^{6} : ordinatus C^{1} — sic *om.* A^{56} — **6** suscripserunt C^{3} — **7** Post-II] Postea vero A^{3} — vero *om.* E — notu $B^{5}C^{3}$ — exstinctus est A^{3} — tyrannos A^{1} — et *om.* $A^{1}D$ — elevatur $A^{1}B^{5}C^{2}D$ — rex *om.* C^{1} — Witigis AD (*bis*) : Guitigis BCE (*bis*) — **8** Ravenna A^{1} — Guitig. amb. BCE — vi $A^{56}E$ — Amalasuentae AD (Amalauenta A^{3}) : Amalasuintae B^{2356} (-sunte $B^{4}C^{1}$: -sintae C^{2} : -siute C^{3} : -sinthe E — domnus] est A^{3} — **9** Iustinus B^{56} : *om.* C^{1} — Aug.] imp. B^{6} — regina C^{3} : eam A^{3} — commenditam C^{2} — occidissit A^{1} — Theodatus] iratus A^{3} — Bilisarium A^{1} : Filisarium C^{1} : Bisisarium D — **10** exercitu $A^{356}B^{2}$ — captivitatem $A^{1}B^{5}C^{3}$ — venerunt B^{6} — suprascr.] suus C^{1} — **11** partis A^{1} : parte $C^{2}E$ — fuit <ibi> A^{56} : <ibidem> EG — eo *om.* A^{56} — Gothis E — **12** domni *om.* C^{1} — Iustiani B^{5} : <imperatoris> A^{56} — partis A^{13} — iusta A^{56} — coep. obs.] obsedit $C^{4}E$ — obsidere $A^{56}B^{6}D$ — **13** exercitum suum $B^{56}C^{23}$ — ei civ. Neap. ap. E — Neap.-ei] Neapolim aperire A^{56} — patr. pugn. C^{1} — intra D — **14** introibit C^{3} — interficit B^{46} — et *ante* Gothos *om.* $A^{356}B^{26}C^{1}DEG$ — cives] eius A^{3} — Napolitanos A^{1} — ut] et $C^{23}E$ — **15** pepercit E — itaque $A^{13}B^{45}C^{3}$: ita *cet.* — ut] et A^{3} — uxoribus E — praesentibus $A^{3}E$ — maritis A^{356} — eorum $A^{1}D$ — interficeret AD : interfecer̄ C^{3} : interficerent *cet.* — **16** nobilium] Neapolim C^{1} — exterminarit A^{13} : -ret $A^{56}D$: -rent *cet.* — parceret A^{5} : parcentes $A^{6}G$: parentibus B^{5} — neque sac. B^{2} — nec v. s. nec s. Dei C^{1} — virginibus <neque> A^{5} : <nec> A^{6} — sanctae monialibus $B^{2}C^{2}$ — **17** magnum C^{1} — Withigis D : Guitigis BCE (Gutigis C^{1} : Guitiges BC^{3}) — Bellisarium (*bis*) C^{1} — urbe Roma A^{1} — **18** Ingressus-Romam *om.* $C^{34}E$ — in urbe Roma A^{13} — urbe B^{5} — mun. $A^{56}B^{6}C^{1}D$ — frabricis A^{1} —

murorum aut reparationem fossati circumdedit civitatem Romanam et munivit. Noctu ipsa [9] quo introivit Vilisarius patricius, Gothi qui erant in civitate vel foris muros fugerunt et omnes portas apertas dimiserunt et fugerunt Ravennam. Et post, colligens Witigis rex multitudinem exercitus Gothorum regressus est contra Romam VIIII kl. mart. [10] et fixit castra ad pontem Molbium et coeperunt obsedere civitatem Romanam. Tunc patricius Vilisarius, qui pro nomine Romano erat, inclusit se Romam intra civitatem. His diebus obsessa est civitas ut nulli V 99
esset facultas exeundi vel introeundi. Tunc omnes possessiones privatas vel fisci vel ecclesiae incendio consumptas sunt; homines vero gladio interempti sunt : quos gladius gladius, quos famis famis, quos morbus morbus interficiebat. Nam et ecclesias [11] et corpora martyrum sanctorum exterminatae sunt a Gothis. Intra civitatem autem grandis famis ut aqua venundaretur pretio, nisi nympharum remedius [12] subvenisset. Pugnae autem maximae erant contra civitatem. His diebus Vilisarius patricius repugnando contra regem Witigem vel multitudinem Gothorum protexit Romanos vel civitatem custodia sua liberavit et nomen Romanum. Tunc obsessa est civitas annum unum [13] et portus Romanus a Gothis. Patricius vero Vilisarius pugnando vicit Gothos et postmodum fugerunt Gothi Ravennam post annum unum.

Eodem tempore tanta famis [14] fuit per universum mundum ut Datius episcopus civitatis Mediolanae relatio 100
ipsius hoc evidenter narravit eo quod in partes Lyguriae mulieres filios suos comedissent penuriae famis; de quas retulit ecclesiae suae fuisse ex familia.

Eodem tempore [15] ambulavit patricius Vilisarius Neapolim, ordinavit eam et postmodum venit Romam. Qui VI
susceptus est [16] a domno Silverio benigne; et abiit Vilisarius patricius in palatio Pinciano [V id. mai., indic-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 aut] et A^{5}EG : ac A^{6} — reparatione A^{356}E — Romam C^{2}G — monibit B^{5}C^{3} — nocte A^{35}B^{6}D : notu B^{5} — ipse C^{2} — qua A^{6}E : quoque B^{6}C^{2} : unde A^{5} — Vilis. patr.] ipse A^{5} — **2** Goti C^{3} : quod hii A^{13}D — civitate AC^{2}D : -tem *cet.* — fores B^{6} — fugierunt A^{3}B^{56} — demiserunt C^{1} — fugierunt A^{13}B^{6} — **3** Ravenna A^{1}B^{4}C^{3} — post hoc EG : postea B^{26} — colligentes C^{1} : colligiens C^{3} — exercitus < sui > C^{1} — est *om.* C^{1}D — contra *om.* D — Roma A^{1} — VIII A^{56} — **4** Molbium A^{1} : Molvium A^{36} : Olvium A^{5} : Ollium D : Molbiae B^{235}C^{2} : Olbiae B^{4} : Molbi B^{6} : Molvi C^{1}E : Olbie C^{3} — ceperunt C^{1} — obsedere A^{1}B^{5}C^{2} : obsidire C^{3} : obsidere *cet.* — civitate Romana A^{1} — Romam C^{12} — patritius B^{5} — Bellisarius < partem > C^{1} — **5** inclusit AD : claudit C^{1} : inclaudit *cet.* — Roma A^{136}DE : Rome A^{5} — intra] in A^{1} : *om.* A^{3}D — civitate A^{13}D — intra civitatem] *hinc incipit* E^{5} — civitatem < et custodivit civitatem > C^{234}E^{15}G — civitas *om.* A^{3} — **6** esseundi E^{1} — introiendi B^{5} — pribatas B^{5}C^{3}E^{5} — fesci A^{1} : fessi A^{3} : fiisci E^{5} — consumptas A^{1}C^{3} : consumpta B^{5}D : consumptae *cet.* — **7** homines-sunt *om.* C^{1} — omnes B^{6} — interemti C^{3} : consumpti B^{6} — sunt *om.* A^{56} — gladius gladiis C^{2} — < et > quos famis E^{15} — moribus moribus C^{3} — **8** et *om.* A^{136}C^{2}DE^{15} — ecclesias B^{34}CE^{5} — mart. et corp. D — exterminata A^{56}B^{26} — sunt *om.* B^{6} — Gotis B^{15}C^{3} — **9** autem *om.* C^{3} — fames E — aquam B^{5} — venderetur B^{6} — praecio C^{3} — nymfarum C^{3} — remedios A^{1} : remedius B^{56}C^{3}G : remedio C^{2}E^{5} : remedii A^{3} : remediis A^{56}B^{234}C^{1} : rechediis D : remedium C^{4}E — subvenisse B^{23} — pugna B^{6} : pugne C^{3} — **10** maximae *om.* C^{1} — contra] extra E^{5} — contra civ.] civitatis B^{6} — Belisarius A^{1} (*et ita porro*) : Bil. E^{5} (*et ita porro*) — pugnando B^{6} — Witigitem A^{1} : Gitigim B^{5} : Guttigem E^{5} — **11** Gotorum B^{5} — civitate E — liverabit E^{5} — liberavit-Romanum *om.* A^{5} — romem (urbem c^{1}) Romanam C^{1} — **12** Gotis B^{4}C^{3} : Gotthis E^{5} (*et ita porro, cum duplice* t) — vero *om.* D : venerabilis C^{4}E^{1} — Belisarius A^{1} — pugnando *om.* E^{5} — vincit D — Gothis C^{1} : Gotos C^{3} — **13** fugierunt A^{13}B^{6} : fugaverunt E^{5} — Gotthi C^{3} — Gothi < Romani in > Ravenna < et > C^{1} — Rabennam E^{5} : Ravenna A^{1}C^{1}E^{1} — post] per B^{6} — **14** Eodem-ex familia *om.* C^{4} — fames A^{5}E^{1} — Dacius B^{45}C^{3} — civitate D — Mediolana B^{4} : Mediolani B^{6}C^{12}E^{5} : Medilani C^{3} : Mediolanensis A^{5} — relatio ipsius *om.* A^{5} — **15** videnter C^{3} — narrabit E^{5} — eo *om.* A^{5}E^{1} — partis A^{1} : partibus A^{35} — Liguriae A^{356}B^{2} : Ligiriae C^{2} : Syriae C^{1} : *cum hoc verbo incipit* E^{2} — commedissent A^{5}C^{1} — paenuriae A^{1} : penuria C^{3}E^{1}G — de *om.* A^{5}B^{2}C^{2}E^{1} — **16** quibus A^{3}D : qua A^{6} : quas < et > A^{5} — rettulit C^{3} : < ex > A^{5} — fuisset A^{1} : *om.* A^{56} — ex *om.* A^{5}E^{5} : et A^{6} — **17** ambulabit E^{5} — Vil. patr. C^{2}E^{15} — Napolim A^{1} — ordinabit E^{5} : ordinavitque A^{5} : < et > ord. c^{1}DE^{1} — Romam ADE^{5} : Roma B^{4} : Romae *cet.* (Rome C^{23}) — **18** sustus C^{3} — domino B^{6} — benignae A^{1} : venicine C^{3} : venigne E^{5} — habiit B^{56}E^{1} : habitavit C^{1} : obiit D — patricius] Neapolim A^{6} — pelatio C^{3} — palatium Pincianum A^{5}E^{1} — Pontiano A^{36}D : Pitiano B^{2} — V *om.* C^{24}E^{1} — V id. mai.] VI die mens. maio E^{5} —

tione XV] [17]. Tunc erat Vigilius [18] diaconus apocrisarius in Constantinopolim. Dolens autem Augusta pro Anthemo patriarcha, quod depositus fuisset a sanctissimo Agapito papa, quod hereticum eum repperisset et in locum eius constituisset Menam servum Dei, tunc Augustus consilium usus cum Vigilium diaconum misit epistulas suas [19] Romam Silverio papae rogans et obsecrans : « Ne pigriteris ad nos venire aut certe revoca Anthemum in locum » suum. » Qui dum legisset beatus Silverius litteras ingemuit et dixit : « Modo scio quia hanc causam finem » vitae meae adduxit. » Sed beatissimus Silverius fiduciam habens in Deo et beato Petro apostolo rescripsit Augustae : « Domina Augusta, ego rem istam facturus numquam ero, ut revocem hominem hereticum in sua

VII » nequitia damnatum. » Tunc indignata Augusta misit iussiones ad Vilisarium patricium per Vigilium diaconem : « Vide aliquas occasiones in Silverium papam et depone illum ab episcopatum aut certe festinus transmitte eum » ad nos. Ecce ibi habes Vigilium archidiaconum et apocrisarium nostrum karissimum, qui nobis pollicitus est » revocare Anthemum patriarcham. » Et tunc suscepit [20] iussionem Vilisarius patricius, dixit : « Quidem ego » iussionem facio; sed ille qui interest in nece Silverii papae ipse reddat rationem factis suis domino nostro Iesu » Christo. » Et urguente iussione exierunt quidam falsi testes qui et dixerunt « quia nos vicibus invenimus » Silverium papam scripta mittentem ad regem Gothorum : « Veni ad portam qui appellatur Asinariam, iuxta » Lateranis, et civitatem tibi trado et Vilisarium patricium. » Quod audiens Vilisarius patricius non credebat : sciebat enim quod per invidiam haec de eo dicebantur. Sed dum multi in eadem accusationem persisterent, per-

101 VIII timuit. Tunc fecit beatum Silverium papam venire ad se in palatium Pincis et ad primum et secundum velum retenuit omnem clerum. Quo ingresso Silverius cum Vigilio soli in musileo, Antonina patricia iacebat in lecto et Vilisarius patricius sedebat ad pedes eius. Et dum eum vidisset Antonina dixit ad eum : « Dic, domne Silveri papa,

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 erat *om.* B6 — dianos C3 — apocrisiarius A5BC13 — in *om.* B5C24E15 — autem] ante B5 — Anthimo C2E — **2** papa Ag. D — papa *om.* A3 — reperisset B56 — loco A356B23 — **3** Moenam AC1 : Moenem D : Mennam B235E : Menam B4C3 : Mannam C2 — Augusta A3E : Augusti A5 : Augustus C21 : Aug. *cet.* — consilio A356B2C1DE — usus] huius C1 — cum *om.* C3 — Vigilio A356B23C1E1 — diaconum B4E5 : diaconem B3 : diacono A5E1 : diac. *cet.* — misit *om.* C2 — epistulas A1C13 — suas *om.* C1 — **4** Romam AC1D : Romae *cet.* (Rome C3) — Silverium papam B2 — papa B6 : pape C3 — et obsecrans *om.* C1 — obsecras C3 : < ita > A5 : < dicens > A6 — pigeris A1 : pigeas A5D : pegriteris B6C1 — certa C3 — Anthimum C2E15 — **5** qui] quas A5 — cum D — legissent B5 — beatissimus BCEG — litteras-Silverius *om.* E2 — quia] qui B46 — haec A5DE1 : hac A6 — causa A15E1 — fine A3 — **6** vite C3 — duxit A3 : addixit C3 — fidutiam B3 — habuit C1 — Deum C1 : Domino B2 — et < in > C1D — beatum C1 — apostulo A1 : < et > C1 — **7** Auguste C3 — domina A1B45C2 : domna *vel* dna *cet.* — suam B6C1 — **8** nequicia B5 : nequitiam C1 — iussionem A3 : iussiones suas E5 — Vilisarius A1 — Vilium B5 — diaconem < ita continentes > EG — diaconum B56 — **9** vide///s D — aliquam occasionem C1 — occansiones A1 — papa B2 — et *om.* C1 — eum D — ab] de A3 : ad B6G — episcopatu A356DE : episcopato B2 — **10** ibi *om.* B5 — havis B5C3 — Vilium B5 — archidiacono B5 — apocrisiarium B236c1C3E : apocristrium C1 — kar. A135C2 — est *om.* A3 — **11** et] ex A5 — susceptus C1 (-tas c1) — iussione A1C3 — dixitque A5 : et dixit D : dicens B2C2E : *om.* B3 — ego quidem A5DEG — ego] enim C1 — **12** iossionem A1 — fatio B3 : faciam B6 — Silveri B456 — pape C3 — ipsa C2 — reddidit C2 : reddet D — < de > factis E — facti A15 — sui A5 — **13** urgente C23 — urguentem iussionem B45 — exier.] adsteterunt C1 — quidem B6 — et *om.* C1 — nos *om.* AC2D — vicimus A5 : vocibus C1 — **14** scriptam A1 — mitentem C3 — Guthorum A1 — quae A56B23C2E — Asinariam A1B4 : -rium B5C3 : -ria *cet.* — **15** Lateranas C4E — et *ante* Vilis. *om.* B2 — **16** enim *om.* C1 (*suppl.*) — de eo haec A3C2 — hec C3 — aeo B3 — dicebant B6 : dicebatur A1 — dum *om.* C1 — accusatione A56B2C12E : occasione D : *om.* A3 — **17** palacium B45C23 — ad] a BC — prinum C2 — primo et secundo velo B2 — et < ad > A3 — **18** retinuit A356C2E : retinebit B4 : retinebat B56 : retenebit C3 — quod A15C1 — ingressus A5B6C1 : ingressu B23D — solo A56 — mosileo A1 : musileum A5 : mausolea D : mauseolo E1 : mausyleum E5 : < ubi > C1 — patria B5 — **19** eius *om.* B6 — Antonina < patricia > C2E — eum vid.] venisset C1 — pape D —



» quid fecimus tibi et Romanis, ut tu vellis nos in manus Gothorum tradere? » Adhuc ea loquente, ingressus Iohannis, subdiaconus regionarius primae regionis, tulit pallium de collo eius et duxit in cubiculum; expolians eum induit eum vestem monachicam et abscondit eum. Tunc Xystus, subdiaconus regionarius regionis sextae, IX
videns eum iam monachum, egressus foras nuntiavit ad clerum, dicens quia domnus papa depositus est et factus est monachus. Qui audientes fugerunt omnes. Quem suscepit Vigilius [21] archidiaconus in sua quasi fide et misit eum in exilio in Pontias [22] et sustentavit eum panem tribulationis et aqua angustiae. Qui deficiens mortuus est et confessor factus est [23]. Qui et sepultus in eodem loco XII kl. iul., ibique occurrit multitudo male habentes et salvantur. Hic fecit ordinationem unam per mens. decemb., presbiteros XIIII; episcopos per diversa loca XVIII. Et cessavit episcopatus [24].

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 tibi fec. B^2—Romani C^1—vellis $A^1B^{25}C^1$: velis $A^{35}B^4C^{23}DE$: velles B^3 — tradere in m. G. B^{23} — manum A^3 : manibus B^2 : manos C^3 — in Goth. potestatem D — Guttorum B^4 — tradere *om.* C^2 — eo $B^{56}E$: e C^3 — eam loquentem A^1 : colloquente E^2 — ingressus] venit B^6 : ingressus est C^1 — **2** Iohannis $A^1B^{35}C^3$ — prime C^3 — tullit A^1 — palleum A^1 : pallio B^6 — expoliansque A^5 : et exp. DE — **3** < et > induit A^3 — induens C^1 — eum *om.* A^5C^2 — veste DE — monanastica D — Sixtus C^1 — regionarius *om.* AD — **4** foris A^3C^1 — **5** quia D : qui < etiam > EG — fugierunt AB^{56} — archidiaconus *om.* A^3 — suam B^5C^2 — **6** fidem $A^1B^{345}C^2$ — exilium A^5E — Ponzas $A^{13}D$: Ponticos C^1 — et *om.* B^6 — eum *om.* A^5 — pane $A^{56}B^2C^{13}DE$ — aquam A^5C^2 : aquae B^3 — **7** et-est *om.* E^2— Qui et] Qui etiam C^2—sepultus est $A^{356}C^{12}EG$— occurrunt A^1 : concurrit A^5 — **8** habentium $B^2C^{12}EG$ — sanantur C^1 — XIIII < diac. V > KG — **9** < num. > XVIII $B^{23}C^2E$ — XVIIII D — episcopatus <eius> AD : < dies > KA^6B^3G : <dies V> E : <dies VI>C^1E^2.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione — episcopo Romano*] Cf. HORMISDAS, notes 1 et 25; v. aussi la note suivante.

2. *Hic levatus est — presbiteri*] Ces détails sur l'élévation de Silvère au siège pontifical ne sont connus que par le *L. P.* A lire le *Breviarium* de Liberatus (c. 22) on ne soupçonnerait rien de pareil : « De cuius decessu (Agapeti) audiens Romana civitas Silverium » subdiaconum, Hormisdae quondam papae filium, eligit ordinan- » dum. » Mais on admettra facilement que Théodat ait cherché à peser sur l'élection du nouveau pape : Théodoric avait agi exactement de la même façon à la mort du pape Jean Ier. D'autre part le choix d'un sous-diacre était certainement contraire à l'usage romain; il a dû soulever une opposition très vive que l'autorité royale aura matée avec quelque brutalité. Notre biographe montre une telle animosité contre les Goths, leur roi Théodat et le pape choisi par celui-ci, que l'on ne saurait accepter son témoignage sans quelques atténuations. Quant à ce qu'il dit d'un marché simoniaque conclu avec Théodat, c'est là une de ces accusations que l'esprit de parti soulève avec d'autant plus de facilité que la vérification en est le plus souvent impossible.

3. *Post menses II — Witigis*] Sur le détail de ces événements, v. Procope, *Bell. Goth.*, I, 11; Jordanes, *Getica*, 309, 310. Le *L. P.* fournit une date approximative, qui correspond bien avec les données chronologiques un peu vagues que l'on peut déduire du récit de Procope. Silvère, en effet, dut être ordonné le 8 juin. La révolution militaire qui porta Vitigès au trône des Amales eut donc lieu au commencement d'août 536.

4. *Eodem tempore — sibi uxorem*] *Contin. Marcellini*, a. 536 : « (Vitiges) Ravennam ingressus Matesuentham neptem Theodorici » sibi sociam in regno plus vi copulat quam amore. » Cf. Jordanes, *Romana*, 373; *Getica*, 311, où il ajoute les mots *filiam Amalasuenthae;* Cassiodore, *Var.*, X, 32; Procope, *Bell. Goth.*, I, 11.

5. *Audiens autem...*] Cette façon de relier les événements n'est peut-être pas très exacte. Procope et le continuateur de Marcellin parlent de la prise de Naples avant de raconter l'élévation de Vitigès. Il en est de même de Jordanes dans ses *Romana;* dans ses *Getica*, cependant, il suit l'ordre inverse, comme le *L. P.* Sur le siège de Naples, v. Procope, *l. c.*

6. *misit praedam...*] Procope, *l. c.* : Θυμῷ γὰρ ἐχόμενοι ἅπαντες... τὸν ἐν ποσὶν ἀεί, οὐδεμιᾶς ἡλικίας φειδόμενοι ἔκτεινον, ἔς τε τὰς οἰκίας ἐσβάλλοντες παῖδας μὲν καὶ γυναῖκας ἠνδραπόδισαν· τὰ δὲ χρήματα ἐληΐσαντο, καὶ πάντων μάλιστα οἱ Μασσαγέται, οἳ οὐδὲ τῶν ἱερῶν ἀπεχόμενοι πολλοὺς τῶν ἐς αὐτὰ φευγόντων ἀνεῖλον, ἕως Βελισάριος πανταχόσε περιϊὼν διεκώλυσε.

7. *Eodem tempore — urbem Romam*] Cette phrase est une sorte de résumé du récit qui va suivre.

8. *IIII id. decemb.*] Evagrius (*Hist. eccl.*, IV, 19) donne à peu près la même date, je ne saurais dire d'après quelle source : Γέγονεν ὑπὸ Ῥωμαίους αὖθις ἡ Ῥώμη... ἐνάτῃ Ἀπελλαίου, πρὸς δὲ Ῥωμαίων προσαγορευομένου Δικεμβρίου μηνός, ἑνδέκατον ἔτος (l. ἐν δεκάτῳ ἔτει) Ἰουστινιανοῦ βασιλέως.

9. *Noctu ipsa*] Procope, *l. c.*, c. 14 : Συνέπεσέ τε ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον Βελισάριον μὲν καὶ τὸν βασιλέως στρατὸν ἐς Ῥώμην εἰσιέναι διὰ πύλης ἣν καλοῦσιν Ἀσιναρίαν, Γότθους δὲ ἀναχώρειν ἐνθένδε διὰ πύλης ἑτέρας ἣ Φλαμινία ἐπικαλεῖται.

10. *VIIII kal. mart.*] Cette date n'est pas indiquée ailleurs. Sur les détails du siège, v. Procope, *Bell. Goth.*, I, 14 — II, 10.

11. *ecclesias et corpora martyrum*] Ce détail est confirmé par les inscriptions commémoratives des réparations que l'on exécuta après la levée du siège, notamment dans les cimetières des deux voies Salaria; c'est de ce côté qu'eurent lieu les principales attaques. Au tombeau du martyr Diogène, sur la voie Salaria *vetus* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 83, 100) :

Hic furor hostilis templum violavit iniquus
cum premeret vallo moenia septa Getes;
Nullius hoc potuit temeraria dextera gentis

haec modo permissa est quod peritura fuit.
Nil gravat hoc tumulo sanctorum pessimus hostis,
materiam potius repperit alma fides.
In melius siquidem reparato fulget honore:
cum scelere hostili crevit amor tumulis.
Suscipe nunc gratus devotae munera mentis,
Diogenis martyr, cui dedit ista volens.

Au tombeau des martyrs Vital, Martial et Alexandre, dans le cimetière *Iordanorum*, sur la voie Salaria *nova* (*l. c.*, p. 100, 137; cf. un fragment retrouvé dans le cimetière *ad duas lauros*, sur la voie Labicane, musée de Latran, tr. III, qui appartient peut-être à un second exemplaire de cette inscription) :

Dum peritura Gethae POSVISSENT CASTRA SVB VRBE
*moverunt sanc*TIS BELLA NEFANDA PRIVS
istaque sacrilego VERTERVNT CORDE SEPVLCHRA
*martyribus quo*NDAM RITE SACRATA PIIS
*quos monstrante De*O *da*MASVS SIBI PAPA PROBATOS
affixo monuit carmine iure coli.
Sed periit titulus confracto marmore sanctus,
nec tamen his iterum posse latere fuit:
diruta Vigilius nam mox haec papa gemiscens
hostibus expulsis omne novavit opus.

Au tombeau des martyrs Chrysanthe et Darie, non loin du sanctuaire précédent (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 84, 87, 116, 135) :

Hic votis paribus tumulum duo nomina servant
Crisanti Dariae nunc venerandus honor;
effera quem rabies neclecto iure sepulchri
sanctorum in tumulos praeda furentis erat.
Pauperis ex censu melius nunc ista resurgunt
divite sed voto plus placitura Deo.
Plange tuum, gens saeva, nefas : periere furores,
crevit in his templis per tua damna decus.

Le v. 4 est évidemment corrompu; cf. De Rossi, *Bull.* 1880, p. 38; 1882, p. 59-64. — A ces textes, qui mentionnent expressément les dommages causés par la guerre et les réparations auxquelles ils donnèrent lieu, il faut joindre les inscriptions antérieures, reportées sur des marbres nouveaux, les anciens ayant été brisés (*periit titulus confracto marmore*); de ce genre de documents nous avons un spécimen célèbre dans l'épitaphe du pape Eusèbe, citée plus haut, p. 167.

12. *nympharum remedius*] Les aqueducs furent coupés (Procope, *l. c.*, c. 19), mais il y a dans l'intérieur de Rome des sources (*nymphae*) assez nombreuses qui purent, avec l'eau du Tibre, suffire aux besoins d'une population bien moins nombreuse qu'elle ne l'avait été autrefois.

13. *annum unum*] Un an et neuf jours, dit Procope (*l. c.*, II, 10), qui ajoute que l'équinoxe de printemps était proche : τὸ μὲν οὖν ἔτος ἀμφὶ τροπὰς ἐαρινὰς ἦν, τῇ δὲ πολιορκίᾳ ἐνιαυτός τε ἐτέτριπτο καὶ πρὸς αὐτῷ ἡμέραι ἐννέα.

14. *tanta famis fuit*] Procope (*Bell. Goth.*, II, 20) nous a laissé une description émouvante de cette famine qui affligea l'Italie en 538; il parle aussi de scènes d'anthropophagie. Parmi les pays qu'il cite comme ayant particulièrement souffert, il mentionne l'Emilie, mais non point la Ligurie; cependant il parle de la famine comme ayant été générale en Italie. — Datius, évêque de Milan, vint à Rome, en 538, avec les principaux citoyens de sa ville épiscopale, demander à Bélisaire un petit corps d'armée avec lequel ils se flattaient de procurer le rétablissement du régime impérial dans leur province de Ligurie (Procope, *Bell. Goth.*, II, 7). Le siège que Milan eut à soutenir l'année suivante et qui se termina par la prise et le sac de la ville prouva que les Milanais, et Bélisaire qui les avait écoutés, s'étaient montrés trop confiants. C'est sans doute au séjour de Datius à Rome que remonte le souvenir conservé dans ce passage du *L. P.* Les Goths rentrés à Milan, Datius réussit à s'enfuir à Constantinople, où il mourut en 552. — Dans les *Varia* de Cassiodore (XII, 27), on trouve une lettre adressée à ce prélat par Cassiodore lui-même, préfet du prétoire, précisément à propos de secours à délivrer aux nécessiteux en temps de famine. Cette lettre, écrite, en tout cas, entre 534 et 539, paraît bien se rapporter à la famine de l'année 538 (Cf. *Var.* XII, 22-26).

15. *Eodem tempore ambulavit...*] Ici commence un récit tout différent d'objet et d'esprit. Dans les pages qui précèdent, l'auteur, après avoir raconté l'élévation de Silvère avec une animosité très vive contre lui, a cessé de s'occuper du pape et s'est borné à la description du siège jusqu'au moment où il fut levé, c'est-à-dire jusqu'à l'année 538. Dans l'intervalle, Silvère avait été déposé et remplacé par Vigile : il ne s'est point inquiété de ce changement. Maintenant nous trouvons une autre mention de la prise de Naples et de l'entrée de Bélisaire à Rome à la fin de 536, mais il n'est plus question du siège que d'une façon incidente. Le narrateur est tout entier à la déposition de Silvère et il la raconte dans les termes les plus sympathiques. J'ai expliqué dans l'Introduction, p. XXXIX, que l'étrange disparate entre le commencement et la fin de la notice suppose un changement d'auteur. Si le premier avait raconté la chute de Silvère, il l'eût fait certainement sans manifester le moindre regret. Peut-être en a-t-il été réellement ainsi. Rien n'empêche en effet de croire qu'il ait existé originairement deux notices de Silvère, comme nous avons deux notices de Symmaque, rédigées dans un esprit opposé. On les aura plus tard combinées tant bien que mal et l'on aura joint le commencement de l'une avec la fin de l'autre, sans s'apercevoir qu'on laissait subsister deux récits de certains faits.

16. *susceptus est a domno Silverio*] Procope (*Bell. Goth.*, I, 14) atteste que Silvère engagea les Romains à se rendre à Bélisaire : Μάλιστα δὲ αὐτοὺς Σιλβέριος εἰς τοῦτο ἐνῆγεν ὁ τῆσδε τῆς πόλεως ἀρχιερεύς.

17. *V id. mai., ind. XV*] Voici encore un exemple de date interpolée, comme nous en avons déjà rencontré plusieurs dans les notices précédentes. Celle-ci, 11 mai 537, ne correspond nullement à l'installation de Bélisaire dans la *domus Pinciana*. Il y fixa son domicile dès son arrivée à Rome; le récit qui va suivre suppose lui-même qu'il y était dès le mois de mars. Je ne vois pas à quoi peut se rapporter cette date, à moins qu'on ne la prenne pour celle de la déposition de Silvère, auquel cas il faudra la corriger, changer *mai.* en *mart.* Il est possible que Silvère ait été déposé le 11 mars; cela concorde même assez bien avec la chronologie de son pontificat et du pontificat suivant. Vigile fut ordonné le 29 mars 537.

18. *Tunc erat Vigilius...*] Liberatus raconte (*Brev.* 22) ces événements dans le même esprit, quelquefois presque dans les mêmes termes. S'il ajoute ou omet quelque détail, cette différence n'empêche nullement les deux narrations de concorder : elles se confirment et se suppléent l'une l'autre : « Augusta vero vocans Vigilium, Agapeti diaconum, profiteri sibi secreto ab eo flagitavit ut, si papa fieret, tolleret synodum (le concile de Chalcédoine) et scriberet Theodosio, Anthimo et Severo et per epistolam suam eorum firmaret fidem, promittens dare ei praeceptum ad Belisarium ut papa ordinaretur et dari centenaria septem. Lubenter ergo suscepit Vigilius promissum eius, amore episcopatus et auri, et facta professione Romam profectus est; ubi veniens invenit Silverium papam ordinatum. Quin et Ravennae reperit Belisarium in eadem urbe sedentem eamque obtinentem : cui tradens praeceptum Augustae promisit ei duo auri centenaria si, Silverio remoto, ordinaretur ipse pro eo. Belisarius vero Romam reversus, evocans Silverium ad palatium, intentabat ei calumniam quasi Gothis scripsisset ut Romam introirent. Fertur au-

» tem Marcum quemdam scholasticum et Iulianum quemdam » praetorianum fictas de nomine Silverii composuisse litteras, regi » Gothorum scriptas, ex quibus convinceretur Silverius Romanam » velle prodere civitatem. Secreto autem Belisarius et eius coniux » persuadebant Silverio implere praeceptum Augustae ut tolleretur Chalcedonensis synodus et per epistolam suam haereticorum » firmaret fidem. Qui mox de palatio egressus quid de eo fieret » consiliariis suis locutus est : et veniens contulit se in basilicam » beatae martyris Sabinae ibique manebat : ubi et directus est ad » eum Photius filius Antoninae patriciae et praestito sacramento » invitabat eum venire ad palatium. Qui autem Silverio adstabant » persuadebant ei ne Graecorum crederet iuramentis : ille tamen » exiit et ad palatium venit. Et illa quidem die pro iuramento ad » ecclesiam redire permissus est. Ad quem rursus mandavit Belisarius ut ad palatium veniret; qui de ecclesia exire nolebat, dolos sibi praeparatos agnoscens. Sed postea orans et causam suam » Domino commendans exiit et ad palatium venit. Qui solus ingressus a suis ulterius non est visus. Et alia die Belisarius, » convocatis presbyteris et diaconibus et clericis omnibus, mandavit eis ut alium sibi papam eligerent. Quibus dubitantibus et » nonnullis renitentibus, favore Belisarii ordinatus est Vigilius. » Silverius autem in exilium missus est, in civitatem provinciae » Lyciae, quae Patara dicitur. Post ordinationem ergo suam compellebatur Vigilius a Belisario implere promissionem suam, quam » Augustae promiserat, et ut sibi redderet duo auri centenaria » promissa; Vigilius autem timore Romanorum et avaritia patrocinante nolebat sponsiones suas implere. » *Marcellini Chronici contin.*, ad ann. 537 : « Vitiges tyrannus exercitu aggregato Romam obsidet; cui tunc faventem papam Silverium Belisarius ab » episcopatu submovit et loco eius Vigilium ordinavit. » On voit que cet auteur accepte comme vraies les calomnies répandues contre le pape Silvère et son attitude politique. Procope (*Bell. Goth.*, I, 25) ne va pas si loin; il ne parle que d'un simple soupçon : Ὑποψίας δὲ ἐς Σιλβέριον τὸν τῆς πόλεως ἀρχιερέα γεγενημένης ὡς δὴ προδοσίαν ἐς Γότθους πράσσει, αὐτὸν μὲν ἐς τὴν Ἑλλάδα ἔπεμψεν αὐτίκα, ἕτερον δὲ ἀρχιερέα ὀλίγῳ ὕστερον, Βιγίλιον ὄνομα, κατεστήσατο. — Victor Tunun., ad ann. 543 : « Theodorae factione Augustae, quae occulta » esse synodi Chalcedonensis numquam destitit inimica ex quo regnare coepit, proscriptionum insidiae praeparantur. Silverius » Romanus episcopus exilio mittitur et pro eo Vigilius ordinatur. »

19. *misit epistolas suas Romam*] D'après Liberatus, Théodora n'aurait pas tenu compte de Silvère et aurait même ignoré son élection. Silvère cependant est exhorté par Bélisaire et sa femme à donner à l'impératrice la satisfaction qu'elle attend de Vigile; mais le général byzantin semble agir ici d'après son propre mouvement, se doutant bien que, pourvu que l'on fasse sa volonté, Théodora s'inquiétera peu d'être obéie par Vigile ou par un autre. En ceci Liberatus me semble être plus près de la vérité que le *L. P.*; celui-ci suppose toute une allée et venue de courriers entre Rome et Constantinople, et cela en moins de trois mois, au fond de l'hiver. Je crois donc que les discours que notre narrateur fait tenir à Silvère et à Théodora n'ont rien à voir avec une correspondance épistolaire, au moins avec la cour, et qu'ils représentent en gros les conversations du pape et de Bélisaire.

20. *suscepit iussionem Vilisarius*] Liberatus la lui fait présenter par Vigile lui-même, à Ravenne. Cette indication de lieu est inexacte. Ecrivant après que les autorités impériales s'étaient réinstallées dans cette ville, Liberatus a cru que Bélisaire avait dû se trouver là où était de son temps le siège du gouvernement.

21. *Quem suscepit Vigilius...*] Le *L. P.* omet ici des détails importants que nous trouvons dans Liberatus, *l. c.* : « Sed Silverio veniente Pataram, venerabilis episcopus civitatis ipsius venit » ad imperatorem et iudicium Dei contestatus est de tantae sedis » episcopi expulsione, multos esse dicens in hoc mundo reges et » non esse unum sicut ille papa est, super Ecclesiam mundi totius, » a sede sua expulsus. Quem audiens imperator revocari Romam » Silverium iussit et de literis illis iudicium fieri; ut, si probaretur » ab ipso fuisse scriptas, in quacumque civitate episcopus degeret, » si autem falsae fuissent probatae, restitueretur sedi suae. Pelagius vero currens cum voluntate Augustae volebat irritum facere » imperatoris praeceptum, ne Silverius Romam reverteretur; sed » praevalente imperatoris iussione, Silverius ad Italiam reversus » est. Cuius adventu territus Vigilius, ne sede pelleretur, Belisario mandavit : « Trade mihi Silverium; alioqui non possum facere quod a me exigis. » Ita Silverius traditus est duobus Vigilii » defensoribus et servis eius; qui in Palmariam insulam adductus, » sub eorum custodia defecit inedia. » — Le départ de Silvère pour l'Orient doit avoir eu lieu aussitôt après sa déposition, αὐτίκα, dit Procope, qui ne place qu'un peu après, ὀλίγῳ ὕστερον, l'ordination de Vigile (29 mars 537). C'est sans doute dans les mois suivants de la même année que doivent se placer les événements que raconte ensuite Liberatus, l'arrivée du pape en Lycie, le voyage de l'évêque de Patare à Constantinople, l'expédition des lettres de Justinien, le retour de Silvère en Italie (à Naples probablement). Mais je n'en dirais pas autant de la mort de Silvère, qui me semble devoir être reportée à une autre année. — D'après l'Histoire secrète de Procope (c. I, p. 13 et 16 Dindorf), Antonine, femme de Bélisaire, aurait eu une large part de responsabilité (Σιλβέριον διαχρησαμένη) dans la mort de Silvère; cet historien connaît même le nom d'un des serviteurs de cette femme, Eugène, ᾧ δὴ καὶ τὸ ἐς Σιλβέριον εἴργασται μίασμα. Le biographe de Silvère et celui de Vigile (v. ci-dessous, n. 103, 106) sont d'accord avec Liberatus pour ne point engager d'autre responsabilité que celle de Vigile lui-même. Il sera toujours impossible de mesurer la culpabilité de chacun, dans une affaire aussi obscure; mais on ne s'écartera pas trop de la vérité en mettant le crime sur le compte des deux personnes que les auteurs nous désignent, sur le compte de Vigile, *cui profuit*, et qui est d'ailleurs accusé par l'opinion ecclésiastique de Rome et d'Afrique, et sur le compte d'Antonine, instrument de Théodora, qui n'agit que pour complaire à l'impératrice.

22. *in Pontias*] « In insulam Palmariam », dit Liberatus. L'île Palmaria fait partie du groupe des trois îles *Pontiae*.

23. *et confessor factus est*] Daniel Papebroeck, dans les *Acta SS. iun.*, t. V, p. 11, 12, dit qu'il ne connaît aucune trace d'un culte rendu à Rome à la mémoire de Silvère, avant le martyrologe de Pierre de Natalibus (1371). Il montre en même temps que les restes de ce pape n'ont jamais été transférés de l'île Palmaria.

24. *Et cessavit episcopatus*] La formule de la vacance n'est suivie d'aucun chiffre. Le biographe, en parlant d'un fait postérieur de plusieurs mois à la déposition violente de Silvère, donne encore à Vigile le titre d'archidiacre : il ne semble donc pas l'avoir considéré comme pape tant que vécut son prédécesseur. Dans ces conditions, il était assez difficile de déterminer la durée de la vacance. Il en eût été autrement si la déposition de Silvère eût été regardée comme la fin de son épiscopat. Alors il n'y avait qu'à compter les jours qui s'écoulèrent entre cet événement et l'ordination de Vigile.

LXI.

102 I VIGILIUS, natione Romanus, ex [1] patre Iohanne consule, sedit ann. XVII mens. VI dies XXVI. Eodem [2] tempore Vilisarius patricius commisit bellum cum Witigis regem Gothorum. Qui rex fugiens noctu, insecutus est eum Iohannis magister militum cui cognomento Sanguinarius; tenuit eum et adduxit ad Vilisarium et ad Vigilium Romam. Tunc dederunt ei [3] sacramenta in basilica Iulia ut salvum illum perducerent ad Iustinianum imperatorem. Quem [4] cum duxissent eum in Constantinopolim gavisus est imperator et fecit eum patricium et comitem et transmisit eum iuxta fines Persarum et ibi vitam finivit. Vilisarium vero interrogavit imperator quomodo se haberet cum Romanis vel quomodo in loco Silverii statuisset Vigilium. Tunc gratias [5] ei egerunt imperator et Augusta, et data ei dignitate iterum misit eum in Africam. Qui veniens in fines Africae sub dolo
II pacis interfecit Wintarit regem Wandalorum et redacta est Africa sub rempublicam. Tunc Vilisarius patricius de spolia Wandalorum veniens Romam obtulit beato Petro apostolo per manus Vigilii papae crucem auream [6] cum gemmis, pens. lib. C, scribens victorias suas, et cereostatos argenteos deauratos maiores II, qui stant usque hodie ante corpus beati Petri apostoli. Sed et alia multa dona et elemosynas pauperum largitus est. Fecit enim Vilisarius patricius xenodochium in via Lata [7]; et in via Flamminea iuxta civitatem Hortas [8] monasterium sancti Iuvenalis, ubi possessiones et dona multa largitus est.

103 III Eodem tempore [9] Theodora Augusta scripsit ad Vigilium papam : « Veni, adimple nobis quae prona voluntate » tua promisisti de patre nostro Anthemo, et revoca eum in officio suo. » Ad haec rescripsit Vigilius : « Absit » hoc a me, domna Augusta. Prius locutus sum male et insipienter : modo autem nullo modo tibi consentio ut » revocem hominem hereticum et anathematizatum. Etsi indignus, vicarius sum beati Petri apostoli, quomodo » fuerunt antecessores mei sanctissimi Agapitus et Silverius qui eum damnaverunt. »

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 m. VII A^{1} : V E^{1} — d. XXV E^{5} — **2** misit $BC^{13}G$ — Guitigem $B^{3-6}C^{23}$: Gothicem C^{1} : Guitige $B^{2}E$ — rege $A^{356}B^{2}E$ — Guthorum B^{5} — rex *om.* A^{5} — nocte $B^{6}D$ — **3** Iohannis $A^{1}B^{35}$ — magistri B^{35} : minister D — cui *om.* E^{5} — cognomen E^{1} — tenuitque A^{5} — adduxit-et *om.* E^{5} — adduxit <eum> C^{1} — Velis. A^{1} — **4** et ad Vigilium *om.* C^{3} — ad *om.* $A^{5}C^{1}$ — Rome B^{5} — ei *om.* C^{1} — vasil. E^{5} : basilicam E^{1} — Iulii $A^{3}B^{6}$: Iuli E^{15} — salbum E^{5} — illum *om.* AD — Iustianum B^{5} — **5** eum *om.* $A^{5}B^{2}C^{2}E^{125}G$ — in *om.* $A^{5}C^{1}$ — Costant. C^{3} — paticium C^{3} — **7** Romanos A^{1} — locum $B^{3}C^{1}$ — Silveri B^{35} — Vigilium] illum E^{5} — Tunc] Et dato ab eo responso $E^{1}G$ (-sum E^{1}) — ei *om.* C^{1} — **8** iter. dign. E^{5} — eum *om.* A^{3} — Affricam $B^{5}C^{2}$: Africa $B^{26}C^{13}E^{5}$: <ad Gundarit regem Guandalorum et ut quae fecerat in Italia faceret et in Africa> $E^{15}G$ (Gundarim E^{1} : Guntarim G — Wandalorum G — et *ante* ut *om.* E^{5} — et *ante* in *om.* $E^{5}G$ — Africam E^{1}) — finis A^{3} : finem $B^{6}C^{2}$ — Africe C^{3} — **9** interficit C^{1} — Wintharim AD : Wintarit $B^{2}E^{2}$: Guntarit B^{3} : Guintarit $B^{4}C^{3}$: Guinterith B^{5} : Witerit B^{6} : Guintarium C^{1} : Guintarith C^{2} : Gundarim E — Guandalorum E — republica $A^{35}B^{2}C^{1}$ — Bel. A^{1} — **10** dispolia B^{6} — spoliis $A^{356}E^{1}$ — Vandalorum $C^{3}E^{5}$: Guand. E^{1} — Roma $A^{1}B^{4}E^{5}$: Romo C^{3} — optulit $A^{1}C^{2}E^{5}$ — cruce aurea C^{3} — **11** pens. *om.* $BC^{3}G$ — qui pens. $C^{2}E^{125}$ (quae E^{1}) — scribens AD : in qua scripsit *cet.* — et *om.* BCE^{125} — cerostatos C^{3} : cirost. E^{5} : caereostatas C^{1} : cerostatas E^{1} — argenteas C^{1} : *om.* AD — deauratas C^{1} : *om.* C^{2} — II mai. C^{3} — **12** <in> hodie $B^{346}C^{13}$ — odie $B^{4}E^{5}$: hodierno die B^{3} — bona A^{1} — elemosynas $A^{13}B^{6}C^{2}$: elemosinas B^{245} : elymosinas $A^{5}C^{3}$: elimosinas B^{3} : elymosinis C^{1} (-nas c^{1}) : helemosinas E^{1} — pauperibus A^{5} — **13** enim] autem B^{6} — Velis. A^{1} — Vil. patr. *om.* A^{5} — exenodochium AD : sen. $B^{4}E^{1}G$: xenodoxium C^{2} : xenodichium C^{3} — Flaminea A^{5} : Flaminia $B^{6}C^{1}D$ — civitate $A^{1}B^{3}C^{3}E^{5}$ — Ortas E^{5} — **14** sanctae B^{6} — Iubenalis C^{1} (*corr.*) E^{5} : Iovenalis C^{3} — possessionem A^{3}

15 Veni <et> D — pro bona EG — **16** tua *om.* AC^{1} — Anthemio A^{1} : Anthimo $C^{2}E$ — revocare C^{1} — officium suum $A^{5}DE^{1}$ (offitium D) — hec A^{1} — **17** a me hoc C^{1} — domina $B^{5}C^{2}$ — Augusta] antea A^{3} — <vere> ut B^{6} — **18** revoces $A^{15}D$ — hereticum *om.* B^{3} — vocarius C^{2} : <tamen> $A^{5}D$ — **19** sanctissimus $A^{3}C^{3}$ — Agapitas C^{3} — dampnaverunt C^{3}

Tunc Romani [10] fecerunt suggestiones suas contra Vigilium eo quod cum consilio eius depositus fuisset Silverius beatissimus papa « suggerentes pietati tuae quia male agit cum servis tuis Romanis et cum ipsa plebe sua, et « quia homicidam illum accusamus : sic est in furore versus ut daret alapam notario suo ; mox ad pedes eius « cadens expiravit. Item dedit nepotem suam Vigilia Asterio consuli filio mulieris viduae ; quo casu faciente fecit 104
« eum teneri nocte et tamdiu caedi quamdiu vitam finiret. » Quo audito, [11] Augusta misit Anthemum scribonem IV
cum iussiones suas cum virtutem maiorem ad Romam dicens : « Excepto in basilica sancti Petri parce. Nam « si in Lateranis aut in palatio, aut in qualibet ecclesia inveneris Vigilium, mox inposito in navem perduc eum « usque ad nos. Nam per viventem in saecula excoriari te facio. » Qui Anthemus scribon veniens Romae invenit eum in ecclesia sanctae Caeciliae X kal. decemb. : erat [12] enim die natalis eius. Et munera eum erogantem [13] ad populum, tentus est et deposuerunt eum ad Tiberim ; miserunt eum in navem. Plebs et populus sequebatur eum, adclamantes ut orationem ab eo acciperent. Data oratione respondit omnis populus : « Amen » ; et mota est navis. Videntes Romani quod movisset navis in qua sedebat Vigilius, tunc coepit populus iactare post eum lapides, fustes, caccabos, et dicere : « Famis [14] tua tecum ! mortalitas tua tecum ! Male fecisti Romanis, male « invenias ubi vadis. » Et quidem amatores eius secuti eum sunt de ecclesia.

Qui ingressus Siciliam [15] in civitate Catinense permissus est facere ordinationem per mens. decemb., presbiteros V 105
et diaconos, in quibus [16] retransmisit Romae Ampliatum presbiterum et vicedominum suum [17] et Valentinum episcopum a sancta Rufina et Secunda, ad custodiendum Lateranis et gubernandum clerum [18]. Et valefaciens omnibus [19] ingressus est Constantinopolim vigilias domini nostri Iesu Christi. Obvius est ei imperator ; osculantes se coepe-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Romanus C^3 — suggestionem AD — suas *om.* AD — eo *om.* A^{356} — com C^2 : *om.* $A^{356}B^{56}G$ — eius] eorum D — depositum B^5 (*corr.*) — **2** papa < dicentes > B^5 — pietatis A^1 : piaetate C^1 (-ti c^1) — aget E^5G — serbis E^5 — et *ante* quia *om.* ADE^1G — **3** < nam > sic A^5 : < et > sic B^5 — est in] enim A^3 — furorem $A^{56}C^2$ — < qui > mox A^5B^5D : < et > mox c^1 — **4** sedens A^3 — expiraret A^3 : expiravit $B^{56}C^1$: expirabit E^5 — dedit *om.* C^2 — neptem DE^1 — suum BC^1 — Vigilia $A^1b^4B^5C^{23}$: Vigili B^{234} C^1 : Vigiliam *cet.* — Astere B^6 (*corr.*) — consul B^6 : cons. C^1 : consule C^2 — filium BCE — mulieri $A^{13}D$ — caso $B^{45}C^3$: causa B^5 — fatiente C^3 — **5** tenere noctae C^1 — tam dire B^5 — cedi B^{16} C^2 : cedit C^3 — finivit C^4E^5 — auditu A^1 — Anthimum C^2E^5 *et ita infra* — **6** iussione sua $A^{356}B^5$: iussionibus suis E^1 — <et> cum A^5 — cum *om.* G — virtute $A^{346}B^5DE^{15}G$ — maiori A^3 : maiore $A^{56}DE^1G$: magna E^5 — ad *om.* A^{35} — excepto] tantum illi A^5 — **7** aut] atque $C^{23}E$ — in *om.* C^2 — quolibet C^2 — inpositum AD — in *om.* A^5D — navi A^5E^1 : nabem E^5 : nave G — **8** nam < alias > A^5 — saecula] ecclesia E^2 — excoriare A^3G — te] eum B^5 — faciam C^2E^1 : fatio C^3 — qui] tunc A^5 — Anthemum B^6 (*corr.*) — scribo E^1 — Romam $A^{356}B^{236}$ — **9** in *om.* A^3 — ecclesiam B^3 — sancta C^3 — Ciciliae A^1 : Ceciliae B^3C^2 — X kl. -plebs] populo predicantem X kl. decemb. Quem statim retentum et in navim depositum plebs C^4 — decemb. < Et rogante populo tentus est > E^1 — erat-et *om.* $C^{23}E^5$ — erant B^3 — dies $A^{356}B^2C^1E^1$ — nat. eius dies E^1 — munera eum *om.* C^{23} — eum *om.* $E^{15}G$ — erogante A^{56} : tradens E^1 : tradente G — **10** a populo D : populo A^6G — populum < repperit > A^5 — tentus-miserunt] Qui tenens deposuit eum per Tiberim et misit E^1 (eum-misit *om.* E^2) — tenens C^1 : tenentes B^6c^1 — est *om.* $B^{234}CE^5$ — eum *om.* C^1D — < atque > ad A^5 — Tyberim C^2 — < et > miserunt B^6 — nabem E^5 : navim A^5E^1 — et populus *om.* E^1 — sequebantur B^6 — **11** acceperent A^1 — orationem $A^1B^3C^3$: -cione B^5 : -tiones E^1 — respondet B^5 : dixerunt $A^{13}D$: dixit A^5 — omnes A^1 — **12** naves B^6 (*corr.*) — quod] que C^3 — pop. coep. AD — cepit C^3 — post e. iact. AD — **13** cacabos A^{15} : *om.* G — diceret C^1 — famis $A^1B^5C^2$ — tua *post* mort. *om.* $B^{345}CE$ (*suppl.* c^1) — fecistis E^1 : < cum > AD — **14** invenies C^3DG — ubicumque C^1 — quidem] quem C^1 : quidam c^1C^2 — amatoris B^5 : atores E^5 — sunt eum $A^{56}C^1D$: <sicut> A^5 — ecclesiae C^3

15 Sicilia A^1 — civitatem $A^{56}B^6DE^{15}$ — Cathaenense C^3 : Catanense E^5 : -sem DE^1 — ordinatione A^1 : -nes A^5 — **16** et *om.* C^1 — in] e A^5 — Romam A^5E — viaedominum B^5 — suum *om.* B^6 — Valantinum B^5 : Valentium B^6 — **17** a] ad $A^{13}D$: de A^5 : et B^5C^3 — sanctam Rufinam $B^{56}D$ — Secundum AD : Secundam B^6 — clerum *om.* B^5 — **18** Constantinopolis D — vigiliis A^5 : vigilia E^1 — obbius E^5 — ei *om.* B^6 — <qui> osc. A^5 : <et> osc. D — obsculantes E^5 — ceperunt B^{56} —

runt flere; et plebs illa psallebat ante eum usque ad ecclesiam sanctae Sophiae : Ecce advenit dominator Dominus et
106 cetera. Per biennium [20] enim fuerunt intentiones de Anthemo patriarcha, quomodo promisisset eum in locum suum
et cautionem manus suae [21] ei ostendens quomodo promiserat eum in ordine suo revocare. Sed Vigilius nullatenus
VI eis voluit consentire; sed tantum virtute magis mori desiderabat quam vivere. Tunc Vigilius papa dixit : « Ut « video, non me fecerunt venire ad se Iustinianus et Theodora piissimi principes; sed hodie scio quod Diocletia« num et Eleutheriam [22] inveni. Facite ut vultis: digna enim factis recipio. » Tunc dedit [23] alapam in faciem eius quidam, dicens: « Homicida, nescis quibus loqueris? Nescis quia Silverium papam occidisti et filium mulieris « viduae ad calces et fustibus interfecisti. » Tunc fugiens in basilicam sanctae Eufemiae, tenens columnam altaris. Qui tractus ab ea, eiectus foris ecclesiam, fecit mitti funem in collo eius; et trahentes eum per totam civitatem usque ad vesperam. Tunc missus in custodia; dabantur ei modice panis et aqua. Clerus autem Romanus qui cum eo erant missi in exilio per diversa metalla incidenda.

107 VII Tunc Gothi [24] fecerunt sibi regem Badua, qui Totila nuncupabatur. Descendens [25] Romae et obsedit eam; et facta est famis in civitate Romana ut etiam natos suos vellent comedere. Quadam die intravit Romam a porta sancti Pauli, indictione XIII. Tota enim nocte fecit bucina tangi usque dum cunctus populus fugeret aut per ecclesias se celarent, ne gladio Romani vitam finirent. Habitavit rex cum Romanis quasi pater cum filiis. Tunc quidam [26] de senatoribus fugientes, Citheus, Albinus et Basilius, patricii et consules, ingressi sunt Constantinopolim et praesentati ante imperatorem adflicti et desolati. Tunc consolatus est eos imperator et ditavit eos sicut digni erant consules Romani.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ples $B^{5}C^{3}$ — ecclesiae $B^{4}C^{3}$: ecclesia B^{6} — Sofiae A^{1} : Suffie A^{5} : Soae B^{3} : Sophoniae C^{3} — **2** viennium E^{5} — enim *om.* B^{6} : vero E^{15} — Anthemum A^{1} — praemisissent B^{5} : promiserit E^{5} : < revocare > A^{5} — eum < revocare > E^{5} — in locum suum *om.* B^{3} : < restituere > E^{1} : < restaurari > G — **3** ostendit $A^{5}G$: ostendentes $C^{2}E$: < Augusta > A^{5} — permiserit B^{5} — in *om.* $A^{13}D$ — ordinem suum $A^{35}E^{1}$ — revocari B^{23} — nullatinus A^{1} — **4** ei $AC^{2}D$ — ei null. AD — vol. eis B^{4} — tante C^{1} : tota $c^{1}G$: tamen tota E^{5} : animi A^{5} — virtutem $A^{1}D$ — mais C^{3} — videre B^{6} (*corr.*) — **5** ad se ven. E^{1} — ad se *om.* $C^{2}E^{2}$ — Iustianus B^{5} — Dioclitianum C^{2} — **6** Eleutheriam $A^{15}E^{1}$: Eleutherium $A^{36}B^{23}$: Lutheria $B^{46}C^{3}$: Lutheriam $B^{5}C^{2}E^{2}$: Leuterium C^{1} : Uœleutherium D — inveniam B^{5} : invenit E^{2} — bultis E^{5} — dedit < ei > D — fatiem C^{3} — **7** homicidam A^{1} — **8** ad calces] cum calcibus A^{3} : calcibus B^{5} — fustes $c^{1}C^{2}E$ (festes C^{1}) — interficisti A^{1} — tunc] hinc E^{5} — fugens B^{5} — basilica A^{1} : aecclesia E^{1} — Eufimiae A^{156} — tenuit $A^{5}E^{1}$: et tenens $B^{4}C^{2}E^{25}$ — **9** qui *om.* E^{2} — tractus est $A^{3}E^{1}$ — < et > eiectus DE^{1} — eiectus est foras extra eccl. A^{5} — ecclesiam $AB^{5}C^{2}$: ecclesia *cet.* — < et > fecit A^{5} — fecit < que Theodora Augusta > E^{1} — fun. mit. B^{6} — collum $B^{6}C^{3}E^{1}$ — et *om.* A^{35} — trahi $E^{1}G$ — eum *om.* E^{1} — **10** vesperum $AC^{2}E^{1}$: vespera $C^{3}E^{5}$ — missus < est > $A^{1}C^{1}D$ — custodiam $B^{5}E^{1}$ — < et > dabatur E^{1} : dabatur $B^{5}C^{1}E^{5}$ — modicum $A^{36}C^{124}DE^{15}$ — pane $A^{13}B^{3}C^{2}$: panem $A^{56}B^{4}E^{5}$: panis *cet.* — aquam $A^{56}B^{6}C^{3}$: aquae $B^{5}DE$ — cleros... Romanos A^{3} : clerum... Romanum A^{5} — **11** erat BE — missi < sunt > $E^{1}G$: misit $A^{5}C^{1}$ — exilium $A^{56}E^{1}$ — diverso C^{3} : diversa < loca > A^{5} : diversa < loca et > E^{1} — metella C^{3} : et alia B^{6} — incidendum A^{5}

12 Bandua $A^{13}D$: Banduam A^{5} : Vadua $A^{6}B^{26}C^{13}$: Vaduam B^{35} : Vaduas B^{4} : Baduam $C^{24}E$ — Totilla C^{3} — nuncupatur C^{12} — discendens A^{1} : < qui > descendens $A^{5}D$: descendit $C^{2}E$ — Romam $A^{356}B^{3}C^{2}E$: Roma B^{5} — et *om.* $A^{5}B^{5}DE^{1}$ (*suppl.* e^{1}) — obsidit A^{1} — **13** est *om.* C^{2} — fames $A^{56}B^{2}DE^{1}$: < magna > B^{2} : < maxima > $E^{1}G$ — civitatem Romanam E^{5} — Roma $B^{5}C^{1}$ — etiam] et A^{5} — velint A^{5} : vellet C^{2} — commedere $A^{56}B^{4}C^{3}E^{1}$ — quadam die] die autem tertia decima $E^{1}G$ — intrabit E^{5} — introivit in civitatem Romanam $E^{1}G$ — Roma C^{3} — a *om.* C^{2} : ad A^{3} : per $A^{5}E^{1}$ — a-Pauli *transfert E post indictionem* — portas C^{3} — **14** XIIII $B^{2}E^{1}$: XII B^{5} — totam... noctem C^{2} — noctu $B^{3}C^{3}$ — fecerunt B^{23} — bucinam $A^{5}C^{1}$: buccina E^{5} — tangere A^{3} : clangi $E^{1}G$ — fugirent A^{1} : fugiret $A^{3}C^{2}$: fugerent D — **15** se *om.* A^{5} — celaret $B^{26}C^{1}$: recelarent A^{5} — nec B^{5} — vita $A^{15}D$ — ferirentur D — < Ingressus autem > rex hab. $E^{1}G$ — habitabit E^{5} — **16** quidem C^{3} — fugiens A^{3} : fugierunt C^{1} (fugerunt c^{1}) — Cittheus $C^{2}E^{5}$: Cithes D : Techeus E^{1} (Cecheus e^{1}) — patricius E — et] ex $C^{234}E$: *om.* B^{6} — consulis C^{3} — **17** et praesentati] *inde rursus* A^{2} — appraesentati A^{3} : presentes E^{1} — ante imp.] imperatori D — adflicti $A^{1}B^{345}$ — tunc *om.* $E^{1}G$ — consulatus A^{1} — est < autem > $E^{1}G$ — et ditavit-imperator *om.* D — ditabit E^{5} — eos *om.* A^{5}.

Eodem tempore [27] misit imperator Iustinianus Narsetem eunuchum et cubicularium suum in Italia. Qui data VIII 108
pugna cum Gothis, donavit ei Deus victoriam et occisus est rex et multitudo Gothorum interfecti sunt. Tunc [28] adunatus clerus rogaverunt Narsem ut una cum eius suggestionem rogarent principem ut si adhuc viveret Vigilius papa aut presbiteri [29] seu diaconi vel clerus qui cum eodem Vigilio fuerant in exilio deportati, revertentur. Suscepta relatione Narsetis vel cuncto clero Romano laetus effectus est imperator et omnis synclitos [30] eius eo quod requiem donasset Deus Romanis. Mox misit iussiones suas per diversa loca ubi fuerant in exilio deportati, in Gypso et Proconiso, et adduxit eos ante se imperator dicens : « Vultis recipere Vigilium ut fuit » papa vester? Gratias ago. Minus ne, hic habetis archidiaconum [31] vestrum Pelagium et manus mea erit » vobiscum. » Responderunt omnes : « Imperet [32] Deus pietati tuae. Restitue nobis modo Vigilium et quando » eum voluerit Deus transire de hoc saeculo, tunc cum vestri praeceptione donatur nobis Pelagius archidia- » conus noster. » Tunc dimisit omnes cum Vigilio. Venerunt [33] Siciliam in civitate Syracusis. Adflictus, calculi IX
dolorem habens, mortuus est. Cuius corpus ductus Romae sepultus est ad sanctum Marcellum via Salaria. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros XLVI, diaconos XVI; episcopos per diversa loca LXXXI. Et [34] cessavit episcopatus mens. III dies V.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Iustinianus < Mittitur Narses adversus Totilam > E^1 — Iust. imp. C^2 — Iustinianus *om.* C^1 — Narsete A^1 D : Narsidem A^3 — et *om.* B^{23} D — < mittens > in D — Italiam A^{256} B^{36} C^2 E^1 — data] acta B^5 — **2** Guthis A^1 — donabit E^5 — multi A^5 — Guthorum B^5 — interfecta est A^3 — **3** adunato clero A^3 — adonatus C^3 : donatus B^5 — Narsetem A^{256} b^6 E^1 : Narsem B^4 C^{23} : Narsa C^1 (Narsatem c^1) : Narsen E^5 : Narse *cet.* — ut] et C^2 — eius] eis A^5C^1 — suggestione $A^{2-6}B^2C^1$ — viverit A^1 — **4** aut] et B^5 — presbiteros seu diacones E^1 — crerus A^1 : clerum C^2 — fuerunt A^{123} — exilium $A^{25}DE^1$ — **5** ratione D — Narses A^3c^1 : Narse C^1 — vel] a c^1 — cuncta C^2 — cuncti cleri Romani $A^{25}E^1$ — letus $B^{36}C^3E^5$ — omnis $A^3C^3E^5$: omnes B^6 : $\overline{\text{oms}}$ *passim* — inclitos A^1B^{23} : incliti $A^{25}B^{56}C^1E^1$: inclitus $A^3B^4C^3$ E^2 : sinclitus C^2 : synclitus C^4 : syncletus E^5 : syncletas G — **6** Deus don. AD — < et > mox E — iossiones A^1 — fuerent exilio A^2 — exilium E^1 — **7** Egipso A^2: Guypso B^{235} C^3 : Gyipso B^4 — Proconiso A^{123} D : Proconixiis A^5 B^{23} : Proconixmus B : Proconimus B^6 : Proconsul B^6 : Proconixmi C^1 : Proconisso C^{234} E — et *om.* B — se *om.* B^5 — dicens] et dixit $B^2C^2E^5$: < eis > E^{15} G — vulti B^3 — fuit] sit A^2 c^1 : fiat B^6 — **8** papam vestrum A^{56} — ago] ego B^6 — ago minus] agimus C^1 — munus C^3 : nimis D — ne] nec b^5 : non b^6c^1 : $\overline{\text{n}}$ E^1 — habetis *om.* A^5 — habetis < nisi > E^1 — archaediaconus C^1 (archi- c^1) : archidioconum C^3 — vestrum] Petrum C^1 — 'manum B^4 — meam B^{45} — **9** < ad > imp. E^1 G — imperat C^3 D : imperator et B^5 — pietatis A^{23} : magestati E^5 — tuae] vestrae C^1 — tuae < ℟ Aug. > restituetur vobis e^5 — modo *om.* $B^{56}E^1$ e^5 — **10** eum *om.* C^3 — Deus vol. eum B^4 : vol. eum Deus E^1G — < omnium conditor > Deus A^2 — saeculum B^4 — tunc *om.* E^{25} — cum *om.* B^{23} C^2 — vestra ADE^5 : vestrae B^6 : vestris E^1 G — perceptione B^4 : praeceptionibus E^1 G — donabitur A^5 : donetur C^1 E^1 G — **11** demisit B^4 : dimissi B^5 D : misit C^1 : emisit E^5 — < qui > ven. A^2 : < et > ven. A^5 E^1 G — < in > Sic. A^5 E^1 — Sicilia A^1 B^{23} C — in *om.* C^1 — civitatem A^5 B^6 — Siracusis A^1 : Siracussis B^2 C^1 : Syracusas A^5 E^5 : Siracusana E^1 : < ubi > A^5 — calculis A^{13} D : calculorum A^2 : colli A^5 : cauculi B^{23} : cauculo C^1 — **12** dolore A^{256} C^2 D E^5 — abens E^5 : *om.* A^{56} : < Vigilius > A^2 — ductum E^1 — ductus est Romam AD — < et > sep. A^3 D — sepultus est *om.* A^2 — sepultum B^2 : sepultumque A^5 — Marcelum B^4 : Ma A^1 — Salaria < in cymiterio Priscillae > A^5 C^{24} E — **13** presb. XVI B^6 : XV. XLV E^2 : XLV E^5 — diac.-LXXXI *om.* B^5 — diac. VI A^2 — loca < num. > B^{23} C^{12} — LXXI A^2 — **14** cessabit E^5 — m. III *om.* E^1 — d. V m. III C^1 — d. VID : XXVI E^1 : *om.* B^5

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex patre Iohanne consule*] C'était sans doute un consul codicillaire ou honoraire, car les deux seuls consuls du nom de Jean que l'on trouve dans les fastes à une date convenable, ceux de 498 et de 499, sont des consuls orientaux, comme aussi le Fl. Iohannes Orientalis de 538, dont le consulat coïncide à peu près avec l'avènement de Vigile. Le frère de celui-ci, Reparatus, était sénateur. Il fut emmené à Ravenne à la fin de 536, avec d'autres notables, par le roi Vitigès, et ce ne fut pas sans peine qu'il échappa à la mort lorsque, l'année suivante, Vitigès envoya de son camp sous les murs de Rome l'ordre de massacrer ces otages (Procope, *Bell. Goth.*, I, 11, 26).

2. *Eodem tempore — ad Vigilium Romam*] Il y a loin de ce récit à la réalité, telle que nous la connaissons par Procope et par le continuateur de Marcellin, auteurs contemporains et témoins oculaires. Les Goths furent, à la vérité, inquiétés dans leur retraite et durent livrer combat au passage du pont Milvius ; mais le *magis-*



ter militum Jean n'était pas à cette affaire. En ce moment il faisait campagne sur la côte du Picenum, s'emparait de Rimini et menaçait de couper à Vitigès toute retraite sur Ravenne. Ce sont ces mouvements qui décidèrent le roi goth à ne pas immobiliser ses forces devant les murs de Rome. Après avoir tenu la campagne pendant quelque temps il fut obligé de s'enfermer dans Ravenne où il capitula vers la fin de l'année 539 et se rendit à Bélisaire lui-même, et non pas à Jean.

3. *Tunc dederunt ei — imperatorem*] Il n'y a pas d'autre témoignage sur cette entrevue. D'après Procope et le continuateur de Marcellin, Bélisaire s'embarqua pour Constantinople, en compagnie de Vitigès, aussitôt après la capitulation de Ravenne; ces auteurs ne disant point où l'embarquement eut lieu, il est naturel de penser au port de Ravenne. Cependant il est à la rigueur possible que Bélisaire ait pris la mer à Porto et qu'avant de partir il ait présenté son prisonnier au pape. La basilique *Iulia*, dans l'intérieur du palais de Latran, était la grande salle des réceptions solennelles. Cf. Boniface II, note 5, p. 282; Vitalien, nº 135.

4. *Quem cum duxissent — vitam finivit*] Jordanes, *Getica*, 313 : « Iustinianus imperator... perductum Vitiges Constantinopolim » patricii honore donavit; ubi plus biennio demoratus imperato- » risque in affectu coniunctus rebus excessit humanis ». Cf. Procope, *Bell. Goth.*, III, 1. Ces auteurs ne disent pas que Vitigès ait été envoyé *iuxta fines Persarum*. C'est Bélisaire qui fut alors chargé de conduire la guerre contre les Perses.

5. *Tunc gratias ei — sub rempublicam*] Le biographe confond ici l'expédition de Bélisaire contre les Vandales, en 533-534, avec la révolte de Guntarith, en 547. C'est à la suite de la première que l'Afrique fut *redacta sub rempublicam*; le roi Gélimer ne fut pas tué, mais envoyé vivant à Constantinople, où Justinien lui assura une existence honorable. Quant à Guntarith ou Wintarith, qui se souleva en 547 avec Stotzas le jeune et tua le gouverneur Aréobindas, son usurpation ne dura que trente-six jours. Elle fut réprimée par Artabanes (Procope, *Bell. Vand.*, II, 28) qui fit assassiner Guntarith et envoya le jeune Stotzas à Justinien. A ce moment Bélisaire était en Italie, occupé à défendre Rome contre Totila.

6. *crucem auream cum gemmis...*] Cette croix est mentionnée dans la vie d'Etienne V, nº 643, comme ayant échappé au pillage du palais pontifical, en 885.

7. *xenodochium in via Lata*] L'emplacement en est marqué par l'église de S. Maria di Trevi, près de la fontaine Trevi; cette église s'appelait au moyen âge *S. Maria in Xenodochio*; on voit encore, encastrée dans un de ses murs, à l'extérieur, une inscription métrique, de basse époque, qui rappelle sa fondation par Bélisaire (*Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, p. 193).

8. *monasterium s. Iuvenalis*] Saint Juvénal est le premier évêque de Narni; il vécut, croit-on, dans la seconde moitié du quatrième siècle. Narni n'est qu'à huit milles d'Orta. Dans cette dernière localité l'église de Saint-Juvénal est restée debout jusqu'au seizième siècle (Fontanini, *De antiquitatibus Hortae*, Rome, 1723, p. 297).

9. *Eodem tempore — in officium suum*] Ceci doit être rapproché de la lettre, probablement apocryphe (Jaffé, 909), qui circula sous le nom de Vigile et fut insérée, peu après sa mort, dans les compilations historiques de Victor de Tunnunum et de Liberatus (Victor Tunnun., *Chronicon, ad ann.* 543; Liberatus, *Brev.*, 22; cf. Facundus, *Contra Mocianum*, dans Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 861). La donnée de cette lettre est que le pape est en communion d'idées avec les chefs du parti monophysite, Anthime, Sévère et Théodose, mais qu'il dissimule ses sentiments en attendant l'occasion de les manifester. Aucun document sûr et croyable n'autorise à penser que Vigile ait eu en réalité de tels sentiments. Mais les circonstances de son avénement, les exigences bien connues du parti monophysite, l'obsession constante dont il fatiguait la cour de Constantinople, la répugnance que manifesta le clergé occidental quand on parla de condamner les trois chapitres, difficultés qui empêchèrent Vigile de conserver dans cette affaire une attitude absolument uniforme, les alternatives de caresses et de violences qu'il eut à traverser et qui parurent à beaucoup de personnes avoir influé sur ses décisions, tout cela ne put que favoriser, de son vivant et après sa mort, les tentatives par lesquelles on essaya de compromettre sa réputation. Bien que son biographe ait mal compris le débat qui s'agita entre lui et la cour de Constantinople, bien que son récit soit entaché, et sur ce point et sur d'autres, d'inexactitudes assez graves, on ne peut lui reprocher de n'avoir pas saisi les deux principaux traits de cette figure pontificale. Vigile est arrivé au pontificat par la mauvaise voie; les ennemis du concile de Chalcédoine ont cru trouver en lui l'instrument de leurs haines contre l'œuvre de saint Léon; et pourtant ils ont eu une déconvenue : il n'a point fait le mal que l'on attendait de lui. — Ces observations me dispenseront de commenter en détail la suite de ce texte. Le biographe se trompe évidemment en introduisant l'affaire personnelle d'Anthime dans les correspondances et les conversations officielles. Depuis qu'Anthime avait été déposé par le pape Agapit, depuis surtout que sa condamnation avait été ratifiée par le concile tenu à Constantinople en mai 536 et par une loi de l'empereur Justinien (Nov. 42), il ne pouvait être question de lui rendre son évêché, occupé d'ailleurs par Ménas, prélat très bien en cour.

10. *Tunc Romani — vitam finiret*] Sur ces trois faits, la plainte officielle (*suggestio*) des Romains, le meurtre du notaire et le supplice infligé au consul Asterius, il n'y a aucun autre témoignage que celui-ci. Asterius doit être un consul codicillaire, car son nom ne se trouve pas dans les fastes. Il est en effet impossible de songer au consul Asterius de l'an 494.

11. *Quo audito Augusta...*] Les circonstances du départ de Vigile ne sont pas connues d'ailleurs. Le continuateur de Marcellin (*ad ann.* 546) dit simplement que le pape « evocatus ab imperatore » Roma egreditur »; d'après Victor de Tunnunum (*Chron.*, a. 545) il aurait été *subtiliter compulsus*. Le mémoire des clercs italiens, écrit de la fin de 551, s'exprime ainsi : « Veniens ibi (à Constantinople) » ante sex annos istos beatissimus papa Vigilius, magis autem, » ut quod verius est dicatur, prope violenter deductus », ce qui concorde assez bien avec l'impression qui se dégage de notre récit. Facundus (*Defens. trium capit.*, IV, 3, dans Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 624) dit que « Romana universitas egredientem (Vigi- » lium)... publica contestatione pulsaverunt ... ut nullatenus novi- » tati quae facta est (l'édit contre les trois chapitres) acquiesceret. »

12. *X kal. decemb.*] Le 22 novembre était en effet le jour de la fête de sainte Cécile, et, plus précisément, le jour où la mémoire de cette sainte était honorée dans l'église transtévérine qui portait son nom. Martyrologe hiéronymien, *X kal. decemb.: Romae, Transtibere, Caecili[ae]*. Cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 154; *Inscr. christ.*, t. I, p. 482, 483. — Cet événement eut lieu en 545. En effet, l'envoi des personnes chargées de représenter le pape à Rome en son absence se place au printemps de l'année 546 (Procope, *Bell. Goth.*, III, 15); il n'a pas dû attendre bien longtemps avant de les expédier. On ne saurait donc remonter jusqu'au 22 novembre 544. D'ailleurs les lettres à Auxanius, évêque d'Arles (Jaffé, 913-915), expédiées le 22 mai 545, semblent avoir été écrites à Rome.

13. *munera erogantem*] Ceci doit, je crois, s'entendre des *munera* eucharistiques, de la communion. Cf. Théodore, nº 127.

14. *fames ... mortalitas*] Totila assiégeait Rome, ou plutôt cherchait à l'affamer, ne pouvant organiser un siège en règle. Quant à la mortalité, elle est rappelée en particulier dans ce passage du continuateur de Marcellin, *ad ann.* 543 : « Mortalitas magna Italiae solum devastat. »

15. *Qui ingressus Siciliam...*] Sur ce séjour du pape, v. Facundus, *Defens.*, IV, 3, 4; Marcellin, *ad ann.* 546; Procope, *Bell. Goth.*, III, 15, 16; cf. Jaffé, 918. Le *L. P.* est le seul texte où la ville soit indiquée. Les faits rapportés par Facundus supposent que Vigile demeura assez longtemps en Sicile; Procope, du reste, l'atteste expressément, quand il dit que Vigile ἐς Βυζάντιον ἐκ Σικελίας μετά-

πεμπτος ἦλθεν· ἐτύγχανε γὰρ πολύν τινα χρόνον διὰ τοῦτο ἐν Σικελίᾳ τριβὴν ἔχων (*Bell. Goth.*, III, 16). Notre biographe a la même impression quand, après avoir parlé d'une ordination faite en Sicile, aux quatre-temps de décembre (545), il fait arriver le pape à Constantinople la veille de Noël, évidemment d'une année subséquente.

16. *retransmisit Romam — clerum*] Procope, *Bell. Goth.*, III, 15, raconte assez longuement cette affaire. Les représentants du pape prirent la mer avec un convoi de vivres que Vigile expédiait aux Romains, serrés de très près et affamés par l'armée de Totila. Le convoi fut saisi par les Goths à l'embouchure du Tibre et l'évêque Valentin, conduit devant Totila, fut soumis à un interrogatoire. Le roi, jugeant qu'il cherchait à le tromper, lui fit couper les deux mains : Ἔπλεον δὲ ταῖς ναυσὶν ἄλλοι τε Ῥωμαίων πολλοὶ καί τις ἐπίσκοπος Βαλεντῖνος ὄνομα... Τούτου ὁ Τωτίλας ἀνεπυνθάνετο τοῦ ἱερέως ὅσα ἐβούλετο· ἐπενεγκὼν δὲ αὐτῷ ὅτι δὴ ἥκιστα ἀληθίζεται, ἄμφω τὼ χεῖρε ἀπέκοψε.

17. *Ampliatum presb. et vicedominum*] C'est le plus ancien *vicedominus* ou vidame du pape dont il soit question dans les auteurs. La fonction qui lui est confiée ici correspond à celle d'un gouverneur du palais (*ad custodiendum Lateranis*); mais il faut remarquer qu'il s'agit ici d'une commission spéciale, et que les pouvoirs accordés au *vicedominus* Ampliatus en ces circonstances extraordinaires peuvent avoir été un peu plus étendus que les attributions habituelles des *vicedomini*. Cf. Galletti, *Primicero*, p. 39, note.

18. *et gubernandum clerum*] Il n'est pas sûr que les envoyés de Vigile soient parvenus à destination. En tout cas, le supplice infligé au malheureux évêque Valentin (v. ci-dessus, note 16) dut lui rendre impossible l'exercice des fonctions de vicaire spirituel du pape. Ces fonctions, du reste, semblent avoir été remplies par le diacre Pélage et le prêtre Maréas, soit ensemble, soit consécutivement. Cf. ci-dessous, note 34.

19. *Et valefaciens omnibus...*] Le continuateur de Marcellin donne une autre date, le 25 janvier, *VIII kal. febr.* Mais Marius d'Avenches est d'accord avec le *L. P.* : « VIIII kal. ian., vigilia nat. Domini. » Vigile était le 14 octobre 546 à Patras (Agnellus, *L. P. Ravenn.*, c. 70.)

20. *Per biennium enim fuerunt intentiones*] L'auteur n'a pas une idée juste du conflit dont il parle. Il ne fut nullement question d'Anthime et de son rappel. Cependant la condamnation des trois chapitres, que l'on sollicitait du pape, fut représentée en Occident, et même à Rome, comme un compromis avec le parti monophysite dont Anthime était un des chefs les plus en vue. — Quant à la durée de deux ans, elle ne correspond à rien. S'il s'agit des difficultés que fit Vigile avant de consentir à la condamnation des trois chapitres, on peut compter un an et près de quatre mois entre l'arrivée du pape à Constantinople (24 décembre 546) et la publication du *Judicatum* (11 avril 548). Encore la période des *intentiones* était-elle passée depuis longtemps quand cet acte pontifical fut promulgué. S'il s'agit de toute la série des conflits entre le pape et Justinien à propos des trois chapitres, elle s'étend depuis l'année 546 jusqu'en décembre 553.

21. *et cautionem manus suae*] Le biographe semble avoir en vue la lettre secrète à Anthime, Sévère et Théodose, dont il a été question ci-dessus, note 9.

22. *Diocletianum et Eleutheriam*] Ce trait est imité de la notice d'Agapit, p. 287, l. 15. Je n'ai trouvé dans aucune légende que Dioclétien ait eu une femme du nom d'Eleutheria.

23. *Tunc dedit alapam-modice pane et aqua*] Tout ce récit est de fantaisie; mais il s'inspire du souvenir des mauvais traitements bien réels que Vigile eut à supporter à Constantinople. Quelques détails sont même assez conformes à l'histoire. Il est vrai que Vigile s'enfuit à Sainte-Euphémie et qu'on chercha à l'arracher d'un autel dont il tenait les colonnes embrassées. Toutefois ce dernier épisode n'eut pas lieu à Chalcédoine, où était la basilique de Sainte-Euphémie, mais à Constantinople même, dans la basilique de Saint-Pierre *in Hormisda*, avant que le pape ne se fût décidé à se réfugier dans l'église de Sainte-Euphémie. Ces événements sont racontés avec beaucoup de détail dans la lettre des clercs d'Italie aux légats franks et dans l'encyclique de Vigile du 5 février 552 (Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 114, 53; Jaffé, 931; cf. Malala, *Chronogr.*, p. 484 et 485 de l'éd. de Bonn; Migne, *P. G.*, t. LXXXV, p. 1821; *Revue des questions historiques*, t. XXXVI, p. 409-416). Il reste cependant une période pour laquelle nous sommes loin d'être au clair; c'est celle qui suivit l'encyclique du 5 février 552 et dans laquelle se placent des violences qui ne sont connues que par un document incomplet (Mansi, *Conc.*, t. IX, p. 576; cf. *Revue des q. hist.*, *t. c.*, p. 415, note): « Ita ut iniquissima praesumptione, sub » gravi discrimine, abstraherentur sanctissimi viri Pelagius et » Tullianus diacones de basilica beatissimae martyris Euphemiae » in Chalcedonem, ubi sanctus papa caesus est et diversorum sa- » cerdotum turba conclusa. » Il est possible que le souvenir de ces derniers attentats ait inspiré, directement ou indirectement, la narration du *L. P.*

24. *Tunc Gothi fecerunt sibi regem...*] L'avénement de Totila (541) est antérieur au départ du pape Vigile. Le nom de Badua ou Vadua que lui donne le *L. P.* se retrouve dans l'*Excerptum ex chronica Horosii* publié par M. de Rossi, *Bull.* 1867, p. 21, 22. Jordanes (*Romana*, 379, 380) et Marius d'Avenches (*ad ann.* 567) l'appellent *Baduila*.

25. *Descendens Romae — cum filiis*] L'auteur a confondu en un seul les deux sièges de Rome soutenus contre Totila en 546 et en 549, terminés tous deux par une trahison des soldats isauriens qui faisaient partie de la garnison. En 546, c'est la porte Asinaria qui fut livrée au roi ; en 549, ce fut la porte Saint-Paul. La mention de cette porte et celle de l'indiction XIII (549-550) se rapporte au second siège ; mais l'extrême famine est caractéristique du siège précédent. On en peut dire autant du départ des consulaires Cethegus, Albinus et Basilius.

26. *Tunc quidam de senatoribus — [consules Romani]* Procope (*Bell. Goth.*, III, 20) rapporte que la nuit même de l'entrée de Totila à Rome en 546, les patrices Decius et Basilius, ξὺν ἑτέροις τισίν, s'enfuirent à la suite de Bessas, le commandant de la garnison byzantine. Cethegus, prince du sénat, s'était retiré à Centumcellae dès le commencement du siège, soupçonné qu'il était de favoriser les Goths (Procope, *op. cit.*, III, 13). On le retrouve à Constantinople en 550 (*Revue des q. hist.*, *t. c.*, p. 408).

27. *Eodem tempore — interfecti sunt*]. Il s'agit ici sans doute des événements de l'année 552 et de la bataille de Tegina, en Toscane, où Totila fut vaincu et tué. C'est à la suite de cette victoire et la même année que Rome fut reprise définitivement par l'armée impériale. Mais il est possible que l'auteur ait fondu ce souvenir avec celui de la bataille du Vésuve, en mars 553, où périt le roi Téïa, successeur de Totila, et où se dénoua sans retour la longue lutte entre les Goths et les Byzantins pour la possession de l'Italie.

28. *Tunc adunatus clerus — cum Vigilio*] Tout ceci sent un peu la légende. Il est possible que le clergé romain ait fait une démonstration, appuyée par Narsès, pour obtenir que le pape fût renvoyé à Rome ; mais il est difficile qu'une telle démarche ait été prise en considération ou même tentée avant le concile œcuménique, annoncé depuis plusieurs années et qui ne s'ouvrit que le 5 mai 553. On sait que Vigile, après avoir contribué à en préparer la réunion, s'abstint d'y prendre part et qu'il rendit, dans la question soumise aux délibérations de l'assemblée, un décret qui n'eut point l'approbation de l'empereur. Pour ce motif son nom fut effacé des diptyques et cette mesure fut proclamée dans un édit impérial que le concile accepta. On ne sait ce qu'il advint ensuite du pape; le *L. P.* parle d'exil ; mais son témoignage est isolé et, en cet ordre de faits, de peu d'importance. Quant aux clercs romains, les deux diacres Pélage et Sarpatus furent mis en prison ; Rusticus, leur collègue, compromis depuis plus longtemps et plus gravement, fut relégué en Thébaïde (Victor Tun., *Chronic.*, *ad ann.* 553) Quant à Vigile lui-même, dès la fin de l'année 553, se rallia à la condamnation des trois chapitres (Jaffé, 936, 937) et

rentra ainsi en grâce auprès de l'empereur. La pragmatique sanction de Justinien, datée du 13 août 554, fut rendue à sa demande. Il n'y avait plus dès lors aucun obstacle à ce qu'il revînt en Italie, et il partit en effet, soit cette année même, soit au printemps suivant, pour regagner sa ville épiscopale. Au moment où fut rendue la pragmatique sanction, Pélage refusait encore son adhésion à la condamnation et rédigeait contre elle des traités dont un au moins est postérieur à la deuxième indiction, c'est-à-dire au mois d'août 554. Il est donc impossible que Justinien ait eu la pensée d'écarter Vigile pour lui donner sa place.

29. *presbiteri*] Les documents relatifs au séjour de Vigile à Constantinople ne mentionnent jamais de prêtres romains dans son entourage, mais seulement des diacres, sous-diacres, notaires et autres clercs inférieurs.

30. *sinclitos*] Le sénat de Constantinople, σύγκλητος.

31. *archidiaconum vestrum Pelagium*] Le *Constitutum* de Vigile, du 14 mai 553, porte les signatures de trois de ses diacres, Théophane, Pélage et Pierre; c'est Théophane qui signe le premier, et avec la qualité d'archidiacre. — L'expression *minus ne* paraît être l'équivalent de *sin minus*.

32. *Imperet Deus*] Cf. Jud. 9.

33. *Venerunt Siciliam — mortuus est*] Le lieu et la date de la mort du pape sont marqués avec la plus grande précision dans le catalogue de Vérone (ci-dessus, p. 46), œuvre d'un contemporain : « Moritur in Syracusis secunda feria, nocte, septimo idus iunias, indictione tertia » (7 juin 555).

34. *Et cessavit*...] La vacance fut plus longue, car Pélage ne fut ordonné que le 16 avril 556. C'est dans cet intervalle que mourut le prêtre Maréas, dont nous avons l'épitaphe sur un marbre conservé actuellement à Sainte-Marie *in Trastevere*. Les lettres sont presque toutes effacées, sauf au commencement des vers ; mais M. de Rossi a pu les suppléer à l'aide de deux recueils épigraphiques qui en ont conservé toute la partie métrique :

† DIGNE T*enes premium, Marea, pro nomine Christi*,
VINDICE *quo vivit sedes apostolica*.
PRAESVLIS *in vicibus clausisti pectora sae*VA
NE MANDATA *patrum perderet ulla fides*.
TVQVE SAC*erdotes docuisti crismate s*ANCTO.
TANGERE BIS N*ullum iudice posse Deo*.
TE QVERVNT *omnes, te secula nostra req*VIRVNT
TV FVERAS ME*ritus pontificale decus*.
PAVPERIBVS *largus vixisti, nulla reservans*,
DEDISTI MVL*tis quae modo solus habes*.
HOC TIBI CARE *pater [merita] pietate notavi*
VT RELEGANT CVNCT*i quam bene clarus eras*.

REQVIESCIT IN PACE MAREAS • PR QVI......... ST BASILI $\overline{\text{IN}}$ $\overline{\text{DC}}$ • III.

(De Rossi, *Bull*. 1869, p. 19 et suiv. ; *Inscr. christ*., t. II, p. 83, 117). L'indiction III, combinée avec un postconsulat de Basile, désigne l'année 555 et plus probablement (cf. De Rossi, *Inscr. christ*., t. I, p. c et 502) les huit premiers mois de cette année. L'épitaphe parlant des titres de Maréas au souverain pontificat, sa mort doit être postérieure à celle de Vigile, c'est-à-dire au 7 juin.

LXII.

PELAGIUS, natione Romanus, ex patre Iohanne vicariano, [1] sedit ann. XI mens. X dies XVIII. Et dum non 1109
essent episcopi [2] qui eum ordinarent, inventi sunt duo episcopi, Iohannis de Perusia et Bonus de Ferentino et
Andreas presbiter de Hostis et ordinaverunt eum pontificem. .Tunc non erat [3] in clero qui poterant promoveri :
monasteria et multitudo religiosorum, sapientium et nobilium subduxerunt se a communione eius, dicentes
quia in morte Vigilii papae se inmiscuit ut tantis poenis adfligeretur. Eodem tempore [4] Narsis et Pelagius papa II
consilio inito, data laetania ad sanctum Pancratium, cum hymnis et canticis spiritalibus venerunt ad sanctum
Petrum apostolum. Qui Pelagius tenens evangelia et crucem Domini super caput suum in ambone ascendit et sic
satisfecit cuncto populo et plebi quia nullum malum peregisset contra Vigilium. Item adiecit Pelagius papa et
dixit : « Peto enim ut petitionem meam confirmetis, ut si quis ille est qui promovendus est in sancta eccle-
» sia, ab hostiario usque ad grados episcopatus, ut neque per aurum neque per aliquas promissiones profi-
» ciat : vos omnes scitis quia simoniacum est. Sed si quis ille doctus in opere Dei, bonam vitam habens, non
» per dationem, sed iubemus eum per bonam conversationem usque ad primum gradum venire. »

Eodem tempore posuit Valentinum notarium suum [5] timentem Deum et restitui fecit omnia vasa aurea et III
argentea et pallea per omnes ecclesias. Eodem tempore initiata est [6] basilica apostolorum Philippi et Iacobi;
qui dum initiaretur fabricari, mortuus est et sepultus est [7] in basilica beati Petri apostoli. Hic fecit ordinatio- IV
nes II per mens. decemb., presbiteros XXVI, diaconos VIIII; episcopos per diversa loca XLVIIII. Et cessavit
episcopatus mens. III dies XXV.

Depositus die II mens. mart. [8]

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ex] de B^{2456} — vicariano *om.* C^{24} — an. IIII KC^{234} $E^{15}G$: XII B^5 — d. XIIII A^2 : XXVIII $B^{23}C^{23}$ — dum] diu E^5 — **2** esset episcopus qui eum ordinaret $KB^{46}C^{234}E^1G$ — Iohannis *om.* C^1 — Verentino B^2 : Florentino E — **3** Ostis C^3E^5 — eum *om.* C^{24} E^5 — non *erasum in* B^6 — erant $A^2B^2C^2$ — qui-et *erasa in* B^6 — potuisset A^3 : potuissent C^1 — promovere KA^3E^5 — promov. < quia > K : < quia et > E^1G : < nam > E^5 : < in > D — **4** religiosorum C^3 — et *ante* nob. *om.* EG — subduxerant KB^{345} (subdix. B^5) — communionem $B^{45}C^2$ — **5** qui A^1 — mortem KB^5E — miscuit A^3 B^6 — Nersis E : < patricius > $C^{24}E^5$ — **6** letania $B^{36}C^3$ — in sancto Pancratio A^2 : a sancto Pancratio KE^1 — ymnis A^1 — spiritualibus E — **7** supra capud C^1 — suum in] eius et A^3 — asc. in am. E^5 — in ambonem ascendens EG (*cf.* K) — ammone $B^4C^{13}E^5$ (*corr.* c^1) : in monem B^5 (in montem b^5) : ambonem C^2D — et sic *om.* KE^1G — **8** et plebi *om.* AC^1D — malum *om.* C^2 — peregit C^2 : egit K : agisset B^6 — It. adi.] Interea dicit B^6 — papa] abba B^2 — **9** et dixit] dicens A^2 — meam *om.* B^5 — est *post* ille *om.* B^6 — promovens C^1 (*corr.*) — est *ante* in *om.* $KA^3E^{15}G$ — **10** ecclesia < dignus invenitur > KE^1G — hustiario A^1 : hostiario C^3 : ostiario *vulgo* — grados $A^1B^5C^1$: gradum A^2E^5 : gradus *cet.* — episcopus B^6 : episcopos C^1 — aliquos B^5 : alias $B^{46}C^2D$ — perficiat D : proficiant E — **11** simonachus A^3b^6 : simonachum B^{56} : symmoniacum C^1 : moniacum C^3 — doctus < est > A^{56} — Dei < est et > E^1G — **12** ditionem B^6 : donationem C^1 — bonam < operam et > B^6 — usque *om.* B^5 — primum] summum $A^{56}E^5$

13 timentem Deum *om.* E^5 — restituit A^{23} — fecit *om.* A^3 — omnes $A^{13}B^4C^3$ — omnes aureas et argenteas A^3 — **14** pallia $A^{56}C^2DE$ — **15** quae $A^{25}E^1$: quam c^1D — fabricare $C^{13}D$ — est *ante* in *om.* $A^{235}B^2$ — apostoli < VI non. mart. > B (mai. B^4) — **16** diac. VIII E^5 — loca < numero > $B^{23}E^1$ — XLVIIII < Qui etiam obiit die secunda mēn mār > E^1 : < Deposit. die II mens. mart. > $C^{24}E^5$ (depositus est C^2) — **17** mens. II AD : *om.* C^3 — d. XXVI C^1 — **18** dp̄ d. II secunda III marcii C^3 : *cet. om.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *vicariano*] Le mot *vicarianus* ne se rencontre pas ailleurs, à ma connaissance, comme substantif. Tout d'abord on est tenté de le rapprocher de *praefectiamus* et de *magistrianus*, mots formés de la même façon. Ceux-ci désignent des employés d'ordre inférieur, attachés aux services que dirigeaient les *praefecti* et les *magistri*; *vicarianus*, en vertu de cette analogie, signifierait un fonctionnaire



de l'administration vicariale. Cependant il serait extraordinaire que l'on eût signalé la profession du père de Pélage si elle avait été d'un ordre aussi peu élevé. On dit, dans la notice précédente, que Vigile était fils d'un consul ; dans la notice suivante, que le père de Jean III était *vir illustris*. Je serais donc porté à faire de *vicariano* un simple adjectif, *ex patre vicariano* ayant la même signification que *ex patre vicario* : le père de Pélage aurait été vicaire de l'un des deux diocèses italiens. Du reste Procope représente Pélage comme un des hommes les plus considérables de l'Italie, même avant que sa belle conduite pendant et après le siège de Rome, en 546, lui eût donné une illustration particulière : ὢν καὶ πρότερον ἔν γε Ἰταλιώταις ἅπασι δόκιμος, μεῖζον, ὡς τὸ εἰκὸς, ἐπὶ φιλανθρωπίᾳ κλέος ἀπήνεγκε. Du reste le rôle qu'il joua lors de la prise de Rome par Totila suppose qu'il appartenait à l'aristocratie (Procope, *Bell. Goth.*, III, 16, 17, 20, 21).

2. *Et dum non essent episcopi...*] Depuis le départ du pape Vigile pour Constantinople, c'est-à-dire depuis dix ans, les ordinations d'évêques, dans le diocèse suburbicaire, ne pouvaient avoir lieu dans les conditions habituelles. La situation avait été encore plus grave dans la circonscription métropolitaine de Milan ; en 551, alors que l'évêque de Milan, Datius, était depuis douze ou treize ans éloigné de son église, ses clercs écrivaient : « Cum pene omnes » episcopi quos ordinare solet... mortui sint, immensa populi mul- » titudo sine baptismo moritur » (Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 118). Cependant il dut se faire dans le diocèse suburbicaire diverses ordinations d'évêques sans l'intervention personnelle du pape ; de de ce nombre fut celle de l'évêque de Pérouse nommé ci-dessous, qui n'a pu entrer en fonctions avant 549, l'année de la prise de Pérouse par l'armée de Totila. Ce fut en effet après la reddition de cette ville que le roi des Goths fit massacrer l'évêque Herculanus, prédécesseur de Jean (Greg. M., *Dial.*, III, 13). Aussi n'est-il pas possible de croire que, si les consécrateurs manquèrent à Pélage, ce fut parce qu'il n'y avait pas trois évêques vivants dans les régions voisines de Rome. Il faut songer plutôt à une abstention voulue, inspirée par la répugnance que l'on avait contre la personne du nouveau pape, ou plutôt contre la nouvelle attitude qu'il venait de prendre dans la question des trois chapitres. Un grand nombre de ses lettres sont consacrées à vaincre cette opposition ; elle est, en particulier, manifestement visée et combattue dans la profession de foi qu'il fit le jour de son ordination, ou peu après (Jaffé, 938 ; Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 399). Victor de Tunnunum qualifie de prévaricateurs les évêques qui le consacrèrent.

3. *Tunc non erat — adfligeretur*] Le biographe est sans doute exact en affirmant qu'une opposition considérable se forma contre Pélage, mais le motif n'est pas celui qu'il indique. Pélage n'était nullement responsable de la mort de Vigile ; tout le monde le savait et personne ne pouvait être tenté de la lui imputer. Quant aux mauvais traitements que le pape avait eus à subir, de 551 à 553, pour son attitude dans l'affaire des trois chapitres, Pélage en était responsable à un certain degré, car il était alors un de ses principaux conseillers. Mais ce n'est pas en Occident, où cette attitude avait été si fortement encouragée, que l'on pouvait être tenté de lui faire des reproches à cet égard. Pélage, du reste, avait souffert plus longtemps que Vigile ; il n'avait cédé qu'un an au moins après le pape et pendant tout ce temps il avait été privé de sa liberté (Cf. VIGILE, note 28, p. 302).

4. *Eodem tempore Narsis...*] Cette démarche du pape n'est pas connue d'ailleurs. Elle cadre bien avec les nécessités de sa situation, pourvu toutefois qu'on tienne compte du véritable sens des protestations de Pélage, indiqué dans la note 2, ci-dessus.

5. *Valentinum notarium*] Je ne trouve pas ce nom dans la correspondance de Pélage ; mais un certain nombre des pièces de son registre (Jaffé, 949, 950, 951, 953, 956, 963, 1022, 1023) témoignent de sa sollicitude à l'égard des biens ecclésiastiques, dont l'administration avait été profondément troublée par la guerre gothique et par la longue absence du pape.

6. *initiata est basilica ap. Philippi et Iacobi*] V. JEAN III, note 2.

7. *sepultus in basilica b. Petri*] P. Mallius nous a conservé son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 208) ; il dit que le tombeau de Pélage était « ante secretarium », par conséquent vers le n° 141 du plan de la basilique de Saint-Pierre (ci-dessus, p. 192).

Terrenum corpus claudant haec forte sepulchra
nil sancti meritis derogatura viri :
vivit in arce poli caelesti luce beatus
vivit et hic cunctis per pia facta locis
surgere iudicio certus dextramque tenentem
angelica partem se rapiente manu.
Virtutum numeret titulos Ecclesia Dei
quos ventura ut[inam] saecula ferre queant.
Rector apostolicae fidei veneranda retexit
dogmata quae clari constituere patres.
Eloquio curans errorum scismate lapsos
ut veram teneant corda pacata fidem.
Sacravit multos divina lege ministros
nil pretio faciens immaculata manus ;
captivos redimens, miseris succurrere promptus
pauperibus nunquam parta negare sibi.
Tristia participans, laeti moderator opimus
alterius gemitus credidit esse suos.
Hic requiescit Pelagius pp qui sedit annos IIII m. X d. XVIII. Depos IIII nonas martias.

La date funéraire de Pélage n'a point été marquée d'abord dans le *L. P.* Cependant elle y fut introduite d'assez bonne heure, sous diverses formes et à divers endroits. Quelles que soient les variantes avec lesquelles se présente cette interpolation, la date est toujours la même, le 2 mars. L'épitaphe indique le 4 du même mois. Bien que sa teneur ne nous soit parvenue que par une copie du XIIe siècle, comme les autres chiffres qu'elle contient sont exacts et bien conservés, il n'y a pas lieu de mettre en doute la leçon *IIII non. mart.* Elle est d'ailleurs confirmée par la chronique Ravennate où Agnellus (c. 79) a pris la note : « mortuus est papa Pelagius die III mens. mart. » Enfin, en plaçant la mort de Pélage au 3 mars et son enterrement au lendemain, les chiffres de jours de son pontificat cadrent mieux avec la date de son ordination, dimanche 16 avril 556, qu'ils ne feraient si on acceptait la date funéraire interpolée dans le *L. P.* Je crois donc que celle-ci doit être corrigée d'après les précédentes.

8. Sur cette interpolation et celles qui se rencontrent au même endroit dans les notices suivantes, jusqu'à Boniface V inclusivement, voir le chapitre VI de l'Introduction.

LXIII.

IOHANNES, natione Romanus, ex patre Anastasio inlustrio, sedit ann. XII mens. XI dies XXVI. Hic amavit [1] et restauravit cymiteria sanctorum martyrum. Hic instituit ut oblationem et amula vel luminaria in easdem cymiteria per omnes dominicas de Lateranis ministraretur. Hic perfecit [2] ecclesiam apostolorum Philippi et Iacobi et dedicavit eam. I 110

Eodem tempore Eruli [3] intarsia fecerunt et levaverunt sibi regem Sindual et premebant cunctam Italiam. II Qui egressus Narsis ad eum interfectus est rex et omnem gentem Erulorum sibi subiugavit. Deinde [4] venit Amingus dux Francorum et Buccillinus; simili modo et ipsi premebant Italiam. Sed auxiliante Domino et ipsi a Narsete interfecti sunt. Erat enim tota Italia gaudens [5].

Tunc Romani [6] invidia ducti suggesserunt Iustiniano et Sophiae quia « expedierat Romanis Gothis servire III » quam Grecis, ubi Narsis eunuchus imperat et servitio nos subiecit; et piissimus princeps noster haec » ignorat. Aut libera nos de manu eius, aut certe et civitate Romana et nos gentibus deservimus. » Quo audito Narsis dixit : « Si male feci Romanis, male inveniam. » Tunc egressus Narsis de Roma venit Campania et scripsit genti Langobardorum ut venirent et possiderent Italiam. Ut cognovit Iohannis papa quia suggestionem suam ad imperatorem contra Narsetem misissent, festinus venit Neapolim, coepit eum Iohannis papa rogare ut reverteretur Romam. Tunc Narsis dixit : « Dic, sanctissime papa, quid male feci Romanis? Vadam » ad pedes eius qui me misit et cognoscat omnis Italia quomodo totis viribus laboravi pro eam. » Respondit Iohannis papa, dicens : « Citius ego vadam quam tu de hac terra egressus fueris. » Reversus [8] Narsis cum sanctissimo Iohanne papa. Tunc sanctissimus papa retenuit se in cymiterio sanctorum Tiburtii et Valeriani V

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Iohannis A^{1}B^{35}: < tertius > A^{2} — ex] de B — illustrio A^{3}C^{3} : inluxurio D : inlustre E^{5} : illustri A^{2}B^{5} : inlustrio viro C^{2} : illustri viro C^{4} E^{1} — < et > mens. A^{5}D — mens. X A^{15}E^{5} — d. XXVII C^{1}E^{1}G — amavit < clerum > B^{5} — **2** martyrum *om.* C^{1} — constituit K B^{2} — oblationem A^{1} C^{12} B^{2} : oblatione B^{345} C^{3} E^{5} : oblationes *cet.* — amulas A^{2} : animulam B^{6} : ampulle E^{1} — easdem A^{1} B^{345} : eodem B^{6} : eisdem E^{1} : eadem *cet.* — **3** cymiterio B^{6} : cymiteriis E^{1} — ministrarentur ADE^{1} : nimiseraretur C^{3} : ministrarent E^{5} — fecit A^{2} B^{6} C^{1} — ecclesia A^{1} : basilicam C^{1}.

5 Heruli A^{2} B^{6} C^{1} E — intharsia A^{2} : intersia C^{1} : intrasia D : intarsiam E^{5} : a marsia G — fecerunt] venerunt E^{1} — Sinduald A^{125} C^{1} : Induald A^{3} : Sindual BC^{23} E^{5} : Sindu. Walem C^{4} : Sindualch D : Sindualt E^{1} : Sidualt G — cuncta C^{3} E^{5} — Italia C^{3} — **6** egressis A^{2} : egressus est E^{5} — Narsis AB^{23} (*om.* A^{2}) : Narsus C^{1} — eos C^{1}E^{5} — Erulorum] illorum B^{2} — sibi *om.* AD — **7** Ammingus A^{13} : Hermingus C^{1} : Inmingus D — Bucillinus A^{3}B^{5} C^{2}G : Buccilinus A^{5}B^{24} : Buccellinus E — praeminebant C^{1} (*corr.*) : opprimebant A^{3} : primebant < cunctam > B^{5} — **8** a] ad B^{6} — Narsate C^{1} — intefecti A^{1}

9 suggeserunt A^{1} : suggestionem fecerunt C^{4}E^{1} — Iustino imperatori A^{5} — Sofiae A^{125} : Suffiae A^{3} : Soffiae C^{1} : Sufficiae D : < auguste dicentes > A^{5} — quia] qui B^{4}C^{2} — expetierat A^{2}B^{4} : expediebat A^{3} : expedierunt B^{2} — Romanis < magis > A^{2}G — **10** quam] que C^{3} — Narses C^{2} — enuchis B^{3} — imperator C^{1} — servicio C^{3} — subiecit A^{123} C^{2} DE^{5} : subicit A^{5}B (subiceat B^{3}) : subiacet C^{1} : subiciet C^{3} — hoc C^{1} : hec C^{23} — **11** nus C^{3} — manus A^{15} — et *om.* A^{5}B^{6} — civitas A^{35}B^{6} : civitatem B^{2} C^{2}E^{15} : civitates D — Romanam B^{2} : Romam C^{1} : Romanae D : *om.* E^{5} — deserviemus A^{5}D : deserimus E^{5} — quod A^{1} — **12** auditu B^{5}C^{3} — Narsus C^{1} *et ita infra* — Romani C^{3} — invenio B^{23} (*corr.* b^{3}) — egressus est C^{1} — Narsis *om.* B^{6} — de *om.* A^{5}B^{2} — et venit c^{1} — Campania A^{1}B^{4}C^{3}E^{5} : Campaniae A^{2} : Campaniam *cet.* — **13** scripsit *om.* A^{3} — gentibus A^{3} — Langubardorum A^{1}B^{5} : Longob. A^{5}D — possederent A^{1}C^{3} — quia] quod A^{2} : *om.* C^{3} — **14** ad imp. *om.* A^{3} — imperatore C^{3} — missent C^{3} — venit < in > B^{6} — cepitque A^{5}D — Iohannem E — **15** Romae B^{45}C^{23}E — dic] ad C^{3} — dic < mihi > B^{5} — mali A^{235} B^{2} — **16** misit me C^{2} — et] ut C^{1}E — viri A^{1} (*corr.*) : nisibus B^{5} — laborabi E^{5} — eam A^{12}B^{34}C^{3} : ea *cet.* — **17** dicens] et dixit B^{5} : dixit A^{3}B^{6} — cicius B^{5}C^{13} — hanc terram B^{4}C^{23} — reversi B^{3} : reversus est A^{3}D — **18** Iohannis papa C^{1} — sanctissimo C^{2} — < Iohannes > papa B^{6} — retinuit A^{35}B^{26} —



et habitavit ibi multum temporis ut etiam episcopos ibidem consecraret. Narsis vero [10] ingressus Romam post multum temporis mortuus est. Cuius corpus positus est in lucello plumbeo, reductus est cum omnes divitias eius [11] Constantinopolim.

VI Eodem tempore Iohannis papa et ipse mortuus est, et sepultus [12] in basilica beati Petri apostoli. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros XXXVIII, diaconos XIII, episcopos per diversa loca LXI. Et cessavit episcopatus mens. X dies III.

Sub die XIII mens. iulii.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ibi *om.* A^3 — etiam < et > B^{234} C^3 — cons. ibid. B^6E — **2** tempus B^6 —positum A^5D—lucellio A^{13} : locello $A^2B^{2346}C^{12}E$: loculo A^5 : bucello B^5 : lucello C^3 : bucellio D — plumbio $C^{12}D$ — < et > reduct. A^3DEG : reductumque A^5 — redactus C^1 (relactus c^1) — reducte sunt omnes divitiae eius C^4E — omnibus A^3D — divitiis D — **3** Const.] Iustiniano C^4.

4 et ipse *om.* B^5 — sepultus < est > $A^{123}C^{12}G$ — apostoli *om.* E^1 — apostoli < III id. iulias > B : < sub die XIII mens. iulii > $C^{24}E^{15}$ — **5** XXXVIIII AC^{12} (XXXIIII A^2) : XXXXIIII E^5 — loca < num. > B^{23} — LXXI E^1 — **6** cessabit E^5 -- dies XIII K — sub-iulii AC^3 D : *om.* $BC^{12}E^{15}G$.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic amavit — ministrarentur.*] Sur ce passage v. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 218; t. III, p. 527. Les cimetières suburbains avaient beaucoup souffert pendant les dix-huit ans que dura la guerre gothique. C'est du reste vers le temps où nous sommes que l'on cessa d'y enterrer et que l'on commença à ouvrir des cimetières dans l'intérieur de la ville. On n'alla bientôt plus visiter les antiques nécropoles que pour honorer les martyrs dont elles contenaient les corps; les autres défunts n'étant plus comptés, les cimetières d'autrefois devinrent les « cimetières des saints martyrs », c'est-à-dire de simples sanctuaires. Leur desservance, toutefois, fut désormais plus difficile, les prêtres des paroisses n'y étant plus attirés et retenus par le service des funérailles des défunts ordinaires. Jean III, pour prévenir un abandon complet, chargea l'administration centrale de l'église romaine des menus frais qu'entraînait chaque dimanche la célébration de la messe : il fit envoyer dans tous les cimetières l'*oblata*, c'est-à-dire le pain, l'*amula*, ou burette de vin, et les cierges nécessaires. Quant au personnel, il est à croire qu'on le demanda, comme par le passé, au clergé des paroisses. — On n'a signalé aucune trace spéciale des restaurations exécutées par Jean III dans les cimetières suburbains.

2. *Hic perfecit ecclesiam apostolorum....*] Jusqu'au moment où elle fut reconstruite, vers la fin du xve siècle, la basilique des Saints-Apôtres conserva sur le linteau de sa porte principale l'inscription commémorative suivante :

Pelagius coepit, complevit papa Iohannes :
unum opus amborum, par micat et meritum.

Dans l'abside se trouvaient les six distiques suivants dont le premier était encore lisible au milieu du xve siècle :

Hic prior antistes vestigia [parva reliquit
supplevit coeptum papa Iohannes opus.
Largior existens angusto in tempore praesul
despexit mundo deficiente premi.
Fluctibus humanis portum scit ferre salutis
cui semper curae est reddere vota Deo.
Nomine, censura, mente et sermone Iohannes,
qui sibi commissas pascere novit oves,
Hoc opus excoluit quo plebs festina recurrens
eripitur morsu dilaceranda lupi.
Quisquis lector adest Iacobi pariterque Philippi
cernat apostolicum lumen in esse locis.

(De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 139). Cette église existait dès le IVe siècle. Elle avait été fondée par le pape Jules, dont elle porta d'abord le nom (JULES, p. 205, note 4). Il est possible même qu'elle ait été, dès la fin du cinquième siècle, placée sous le vocable des Apôtres en général. Mais je ne crois pas que le culte spécial des apôtres Philippe et Jacques y ait été installé avant le temps de Pélage et de Jean III. Dans le martyrologe hiéronymien on lit, au 1er mai : *In Phrygia, Hierapoli, natale sanctorum Philippi apostoli et Iacobi.* Or il est clair que la rubrique géographique ne peut convenir qu'à saint Philippe et nullement à saint Jacques. De même, dans la table spéciale des fêtes d'apôtres, qui figure en tête du martyrologe, saint Philippe est nommé tout seul. L'adjonction du nom de saint Jacques, au 1er mai, est donc une retouche, postérieure à la compilation primitive, laquelle est du milieu du cinquième siècle environ. Je la crois inspirée par la dédicace de l'église de Pélage et de Jean III.

3. *Eruli intarsia fecerunt—subiugavit*] Le biographe entre ici dans l'énumération de quelques événements politiques et militaires qui appartiennent à la période si obscure comprise entre la fin de la guerre gothique et l'invasion lombarde. — Sindual est connu comme ayant été longtemps un des chefs de barbares auxiliaires enrôlés sous les ordres de Narsès (Agathias, II, p. 44, 45; Bouquet, t. II, p. 68-70). C'est à lui, je pense, que sont adressées deux lettres de Pélage Ier (Jaffé, 990, 1031); le pape le qualifie de *magister militum.* Paul Diacre (*H. L.*, II, 3), qui suit apparemment le livre perdu de Secundus de Trente († 612), raconte sa révolte *(intarsia)* en ces termes : « Habuit nihilominus Narsis certamen adversus Sinduald » Brentorum regem, qui adhuc de Herulorum stirpe remanserat, » quos secum in Italiam veniens olim Odoacar adduxerat. Huic » Narsis fideliter sibi primum adhaerenti multa beneficia contulit; » sed novissime superbe rebellantem et regnare cupientem bello » superatum et captum celsa de trabe suspendit. » Ce récit ne porte aucune date dans le texte de Paul Diacre; Marius d'Avenches mentionne la révolte de Sindual aussitôt après la mort de Justinien (14 novembre 565), à l'année 566 : « *Ind. XIV* (565-566)... Eo anno » Sindiwala Erolus tyrannidem assumpsit et a Narseo patricio » interfectus est. » Dans les *Excerpta Sangallensia*, publiés par M. de Rossi (*Bull.* 1867, p. 22), la mort de Sindual est rapportée à l'année 567 : « Post consulatum Iustini anno [II] luna XVI non » comparuit II kal. ian. et occisus est Sindual rex. »

4. *Deinde venit Amingus....*] Paul Diacre, *H. L.*, II, 2 : « Amingus

» vero, dum Widin Gothorum comiti contra Narsetem auxilium » ferre conatus fuisset, utrique a Narsete superati sunt. Widin cap- » tus Constantinopolim exiliatur; Amingus vero, qui ei auxilium » praebuerat, Narsetis gladio perimitur. » Ce passage est intercalé dans le texte de Paul Diacre entre les renseignements qu'il donne sur les deux bandes franques de Bucelinus et de Leutharis, qui envahirent l'Italie en 554 et furent détruites ou repoussées par les armes de Narsès. Il est cependant fort probable que l'insurrection qui se termina par la mort d'Amingus et de Widin est postérieure à l'année 554. Théophane (*Chron.*, A. M. 6055) rapporte qu'en 563, au mois de novembre, ἐπινίκια ἦλθον ἀπὸ Ῥώμης Ναρσοῦ τοῦ πατρικίου, δηλοῦντα παραλαβεῖν αὐτὸν πόλεις ὀχυρὰς τῶν Γότθων δύο, Βηρωΐαν καὶ Βρίγκας. Ces deux villes sont identifiées communément avec Vérone et Brescia. La chronique de Ravenne, du sixième siècle, mise à contribution par Agnellus (c.79) lui a fourni ce qui suit, évidemment à propos des mêmes événements : « Et pugnaverunt contra » Veronenses cives et capta est Verona civitas a militibus vigesima » die mensis iulii. » Agnellus parle de cela après avoir marqué la mort du pape Pélage I[er]; c'est assez dire que, dans le document qu'il copie, la prise de Vérone figurait à l'année 561 au plus tôt. Plus loin (c. 90), dans un autre extrait du même document, il est dit que les Franks furent chassés d'Italie par Narsès, et aussitôt après on mentionne l'apparition d'une comète et la mort de Justinien (565). Cf. De Rossi, *Bull.* 1867, p. 22. Ménandre le protecteur, qui écrivit sous l'empereur Maurice une continuation de l'histoire d'Agathias, parle d'Amingus dans un des fragments de son ouvrage qui nous ont été conservés (*Fragm. hist. graec.*, éd. Müller-Didot, t. IV, p. 204); il y dit que ce personnage défendit contre Narsès le passage de l'Adige. Ce renseignement n'est accompagné d'aucune date. Enfin, il faut noter que, dans la supplique adressée à l'empereur Maurice par les évêques de la province d'Aquilée (*Conc.*, Hardouin, t. III, p. 526; Mansi, t. X, p. 466), il est question de plusieurs églises de cette province comme ayant été momentanément au pouvoir des Franks, sous Justinien, c'est-à-dire avant 565, et comme ayant reçu des évêques ordonnés par les prélats des Gaules; au nombre de ces églises est l'*ecclesia Beconensis*, qui ne peut être que celle de Vérone (Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 117). Tous ces textes concourent à ramener autour de Vérone et à placer entre 561 et 563, c'est-à-dire dans les limites du pontificat de Jean III, les événements militaires auxquels fut mêlé Amingus et dont parle ici le *L. P.* — L'association du nom de Bucelinus à celui d'Amingus est évidemment fautive, Bucelinus ayant trouvé la mort dans son expédition de 554. Un tel anachronisme n'a pu être commis qu'assez longtemps après la mort d'Amingus. Il est à remarquer que Paul Diacre, ou plutôt Secundus de Trente, est tombé exactement dans la même confusion chronologique, sans que pourtant il dépende en ceci de la vie de Jean III, ou que la vie de Jean III dépende de Secundus.

5. *tota Italia gaudens*] *Prosperi Aquit. Continuator Havniensis* (*Introd.*, p. xxv), p. 34 : « Narses patricius... Italiam Romano » imperio reddidit urbesque dirutas restauravit, totiusque Italiae » populos expulsis Gothis ad pristinum reducit gaudium ».

6. *Tunc Romani...*] Deux chroniqueurs contemporains, Marius d'Avenches (567) et un autre, dont s'est servi Agnellus de Ravenne (c. 90) mentionnent la destitution de Narsès : « De ipsa Italia » a suprascripto Augusto (Justin II) remotus est », dit simplement Marius. L'autre chroniqueur n'en dit pas beaucoup plus long sur l'événement lui-même : « Tertio vero anno Iustini » minoris imperatoris (568) Narsis patricius de Ravenna evocita- » tus egressus est cum divitiis omnibus Italiae, et fuit rector XVI » annis et vicit duos reges Gothorum et duces Francorum iugu- » lavit gladio. » — Les détails sur la pétition des Romains, sur la retraite de Narsès en Campanie, sur l'intervention du pape, sur le retour du vieux gouverneur et sur sa mort à Rome ont passé du *L. P.* dans les compilations de Bède et de Paul Diacre. Le premier (Chronique, A.M. 4529) lui a emprunté tout ce qu'il rapporte à ce sujet; Paul Diacre (*Hist. Lang.*, II, 5) combine Bède et le *L. P.*; il reprend même, dans celui-ci, la faute *Iustiniano* pour *Iustino*, que Bède avait corrigée.

7. *scripsit genti Langobardorum*] Tous les témoignages (depuis le VII[e] siècle, car Marius n'en parle pas) sont d'accord sur l'appel fait aux Lombards par Narsès. L'*Origo gentis Langobardorum* (Waitz, p. 4) que M. Mommsen croit être un extrait du livre perdu de Secundus de Trente (*Neues Archiv*, t. V, p. 74) dit simplement qu'Alboin amena en Italie les Lombards « invitatos a Narsete scribarum. » Isidore parle du ressentiment auquel Narsès obéit, « Sophiae Augustae Iustini coniugis minis perterritus »; le continuateur de Prosper, en copiant ce passage, ajoute « et obprobriis igna- » vae feminae perturbatus. » Le fameux dialogue sur le fuseau et la toile paraît pour la première fois dans l'*Historia Francorum epitomata* de Frédégaire, compilation de l'année 642 environ (Krusch, *Neues Archiv*, t. VII, p. 438-444); on le retrouve aussi dans Paul Diacre (*H. L.*, II, 5) et je pense qu'il y est fait allusion dans le texte ci-dessus du continuateur de Prosper. Le *L. P.* n'en dit pas plus long que l'*Origo* et il est difficile de croire que l'auteur de cette notice ait eu connaissance de la légende du fuseau. Sa tradition est évidemment toute différente.

8. *Reversus Narsis...*] Toute cette histoire du séjour de Narsès à Naples et de son retour à Rome n'était connue autrefois que par le *L. P.* Maintenant nous la retrouvons, avec des détails nouveaux, dans les *Excerpta Sangallensia* publiés par M. de Rossi (*Bull.* 1867, p. 22): « Post consulatum Iustini Aug. IIII anno, de Neapolim » egressus Narsis ingressus Romam et deposuit palatii eius sta- » tua[s] et Capitolium et fuit hominum et boum nimia mortalitas. » M. de Rossi a démontré que la note consulaire désigne l'année 571.

9. *in cymiterio ss. Tiburtii et Valeriani*] La petite église des saints Tiburce et Valérien s'élevait au-dessus du cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180, 181; *Bull.* 1872, p. 54); les bâtiments d'habitation qui y étaient attenants sont compris ici, suivant l'usage, sous la dénomination de cimetière. — Le séjour du pape en ce lieu situé hors des murs de Rome, à deux milles de son palais de Latran, doit avoir quelque rapport avec l'état des esprits à Rome au moment de la disgrâce de Narsès; mais il n'est pas facile de préciser. Cf. De Rossi, *Bull.* 1867, p. 23.

10. *Narsis vero ... mortuus est*] Narsès mourut à Rome. Le *L. P.* est confirmé sur ce point par l'annaliste de Ravenne dont Agnellus suit le texte (c. 95) : « Narsis patricius obiit Romae; » postquam gessit multas victorias in Italia, cum denudatione » omnium Romanorum Italiae, in palatio quievit. Nonagesimo » quinto vitae suae anno mortuus est. » — L'expression *post multum temporis* semble indiquer une durée comptée à partir des démêlés entre les Romains et le patrice. Il n'y a pas de raison pour la contester, ni surtout pour la corriger en *non post multum temporis*, comme l'a fait Paul Diacre (*H. L.*, II, 11). La formule *eodem tempore*, qui commence la phrase suivante, n'a pas, dans le style du *L. P.*, une précision suffisante pour qu'on soit fondé à y voir l'expression d'un synchronisme entre la mort du pape et celle de Narses. Narsès cependant paraît être mort avant le pape Jean III. Ceci résulte d'abord de la formule *et ipse mortuus est* dans la phrase suivante et ensuite de la place qu'occupe la mention de la mort du vieux patrice dans la série des emprunts faits par Agnellus aux annales de Ravenne : aussitôt après il parle de la mort d'Alboin (572).

11. *cum omnes divitias eius...*] Les trésors de Narsès excitaient l'imagination des contemporains, comme on peut le voir par les passages des chroniques cités plus haut, notes 6, 8, 10. Ils devinrent légendaires de très bonne heure (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, V, 20).

12. *Sepultus est in basilica b. Petri*] « Ante secretarium, » dit Mafeus Vegius (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 84*). L'épitaphe est perdue.

111 I

LXIIII.

BENEDICTUS, natione Romanus, de patre Bonifatio, sedit ann. IIII mens. I dies XXVIII. Eodem tempore [1] gens Langobardorum invaserunt omnem Italiam, simulque et famis nimia, ut etiam multitudo castrorum se tradidissent Langobardis ut temperare possent inopiae famis. Et dum cognovisset Iustinianus piissimus imperator [2] quia Roma periclitaretur fame et mortalitate, misit in Egyptum et oneratas naves frumento transmisit
II Romae; et sic misertus est Deus terrae Italiae. In istis laboribus et adflictionibus positus sanctissimus Benedictus papa mortuus est. Qui sepultus est in basilica beati Petri apostoli, in secretarium [3]. Hic fecit ordinationem I per mens. decemb., presbiteros XV, diaconos III; episcopos per diversa loca XXI. Et cessavit episcopatus mens. III dies X.

Sub die XXX mensis iulii.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 de] ex C^{124}DE — Bonifatio A^{12} C^{123}E : -facio *cet.* — an. III E^{1}G — d. XXVIIII AD : XVIII E^{1}G — **2** Langub. $A^{1}B^{5}C^{2}$: Langob. K$A^{3}B^{2346}$ C^{1} : Longob. $A^{2}C^{3}$ *et ita porro* — invasit A$B^{23}C^{1}$DG — omnem < ēccle > B^{5} — **3** traderet C^{1} — possint $A^{12}B^{2}C^{1}$D — impie A^{1} : inopie $A^{35}B^{45}C^{2}$DE^{5} : inopiae $B^{3}C^{13}$: inopiam $A^{2}B^{2}c^{1}E^{1}$G : inopia B^{6} — famem A^{3} : famis penuriam a^{1} — et] ut C^{3} — cognovissent BC^{1} : cognobisset E^{5} — Iustinus $B^{4}C^{23}$G : Iustinum B^{5} — piissimum B^{5} : *om.* AC^{1}D — **4** quia Roma *om.* C^{3} — pereglitaretur C^{3} — et mortalitate *om.* AD — Egypt. A$B^{3}C^{3}$: Aeg. *cet.* : -to AD — honoratas B^{5} : honeratas C^{3} — nabes E^{5} — frumenta B^{3} — **5** Dominus $A^{12}B^{5}$ — terrae *om.* A^{2} — positis $A^{1}B^{345}$DG : *om.* A^{2} : post haec A^{3} : post istos B^{6} (istis b^{6}) — positis < his diebus > A^{1} — sanctissimus < et beatissimus > A^{3} — **6** papa Ben. $B^{6}E^{15}$ — papae C^{3} — est *om.* C^{2} — qui] et C^{23} — qui < et > A^{2}EG : < etiam > A^{3} : <vero> C^{1} — secratarium $A^{1}B^{236}$D : < prid. k. aug. > B : < sub die XXX m. iul. > C^{24}E (XX C^{2}) — fecitque E — **7** per] in B^{6} — decemb.] septemb. C^{3} — loca < num. > $B^{234}C^{23}$ — XXII D — **8** mens. II C^{1} — **9** Sub-iulii $A^{135}C^{3}$D (sub die XXX *om.* C^{3} — dies D : *om.* A^{3}) : *om.* KBC^{12}EG

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Eodem tempore — Italiae*] Bède, *ad ann.* 585, et Paul Diacre (*H. L.*, II, 11) résument ce texte chacun à sa façon; Paul Diacre en donne ailleurs (II, 31, 32), en ce qui concerne les misères de l'invasion lombarde, un commentaire puisé à une autre source (Secundus de Trente): « Hic (Cleph, 572-573) multos Romanorum viros » potentes, alios gladiis extinxit, alios ab Italia exturbavit... Post » cuius mortem Langobardi per annos decem regem non habentes, » sub ducibus fuerunt... His diebus multi nobilium Romanorum ob » cupiditatem interfecti sunt. Reliqui vero per hospites divisi ut » terciam partem suarum frugum Langobardis persolverent, tribu» tarii efficiuntur. Per hos Langobardorum duces, septimo anno ab » adventu Alboin et totius gentis, spoliatis ecclesiis, sacerdotibus » interfectis, civitatibus subrutis populisque qui more segetum » excreverant extinctis, exceptis his regionibus quas Alboin ceperat, » Italia ex maxima parte capta et a Langobardis subiugata est. »

3. *Et dum cognovisset — Italiae*] Justin II, qui est ici appelé Justinien, mourut en octobre 578. Le fait rapporté ici appartient au même ordre d'événements que l'ambassade des Romains à l'empereur Tibère, mentionnée dans un fragment de Ménandre le Protecteur., c. 62 (*Fragm. hist. graec.*, éd. Müller-Didot). La date de cette ambassade est ordinairement fixée à l'année 579, mais sans raison suffisante. Jean de Biclar, il est vrai (Migne. *P. L.*, t. LXXII, p. 866), dit que cette année-là « Romani contra Langobardos in Italia lacrymabile bellum gerunt ». Mais cette guerre fut à peu près continuelle jusqu'au commencement du VIIe siècle.

3. *sepultus est*...] L'épitaphe est perdue.

LXV.

PELAGIUS, natione Romanus, de patre Unigildo, sedit ann. X mens. II dies X. Hic [1] ordinatur absque ius I 112 sione principis eo quod Langobardi obsederent civitatem Romanam et multa vastatio ab eis in Italia fieret. Eodem tempore [2] tantae pluviae fuerunt ut omnes dicerent quia aquae diluvii superinundaverunt; et talis cladis fuit qualis a seculo nullus meminit fuisse. Eodem tempore investivit [3] corpus beati Petri apostoli tabulis argenteis deauratis. Hic domum suam fecit ptochium pauperum senum. Hic fecit [4] cymiterium beati Hermetis martyris. Hic fecit [5] supra corpus beati Laurenti martyris basilicam a fundamento constructam et tabulis argenteis [5] exornavit sepulchrum eius. Qui mortuus est et sepultus ad beatum Petrum apostolum. [6] Hic fecit ordina- III tiones II per mens. decemb., presbiteros XXVIII, diaconos VIII; episcopos per diversa loca XLVIII. Et cessavit episcopatus menses VI dies XXV.

Sub die VII mens. feb.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Pelagius < iunior > A^{2} — de] ex $A^{3}C^{12}E^{15}$ — Unigeldo $A^{12}D$: Unigildo $A^{3}B^{4}C^{3}E^{15}$: Winnigildo A^{5} : Winigildo $B^{23}C^{12}$: Vingilio B^{5} : Gildo B^{6} — X *post* ann. *om.* B^{3} — ordidatus ab que C^{3} — absque] ex praecepto $A^{12}D$ (*sed in* A^{1} ex prae *erasum est*) : extra A^{35} : usque B^{6} — iussionem AD — **2** quod] que C^{3} — Langubardis A^{13} — obsiderent $A^{35}B^{6}C^{2}E$ — civitate Romana C^{3} — multa *om.* B^{5} — fierit A^{1} : fierent E^{5} — **3** tante pluvie C^{3} — fuer. t. pl. B^{5} — aqua B^{5} : aque C^{3} — diluvi C^{3} — inundaverunt B^{5} : super nos inundarunt $E^{1}G$: superinundarent $A^{5}C^{2}E^{25}$ — talis] tamen C^{1} — gladis $B^{6}C^{1}$ (*corr.* c^{1}) — **4** qualem $C^{4}E^{1}G$ — saecula C^{23} — nullusque memineret B^{6} — fuisse *om.* B^{6} — investibit E^{5} — corpus < papa Pelagius > A^{2} — tabolis B^{6} — **5** deauratis *om.* B^{5} — xenodochium $AB^{23}b^{7}C^{1}D$ (synod. $A^{3}C^{1}D$) : ptochium $B^{57}C^{234}EG$ (thochium B^{5} : pthochium b^{5} : tochium B^{7} : tpochium C^{3} : pitochium C^{4}) : hospicium B^{4} : tugurium B^{6} — < et > senum E^{1} — Hermis A^{35} — **6** Hic-martyris *om.* D — super $B^{2}C^{3}$ — a *om.* A^{3} — fundamentis constructa A^{3} — et *om.* C^{3} — tabulas argenteas B^{5} — **7** ornavit C^{2} — apostolum *om.* B^{25} : < VII id. febr. > B : < sub die VII mens. feb. ind. V > A^{2} : < sub die VII mens. feb. > $C^{24}E$ — **8** diac. VII ADE (*om.* A^{2}) : VIIII B^{6} — loca < num. > B^{23} — **9** mens. III $AB^{2456}D$ — d. XXVIII mens. VI C^{1} — d. XXIII G : < A morte sancti Silvestri usque ad hunc primum Gregorium fuerunt anni CCXLVI > E^{12} — Sub-feb. $A^{135}C^{3}$ (d. IIII C^{3}) : < ind. V > $A^{135}D$: *om.* $KBC^{12}EG$

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic — fieret*] Bède (*ad ann.* 585) combine les renseignements sur les Lombards que contient cette notice avec ceux que l'on trouve dans la précédente : « Gens Langobardorum comitante fame et » mortalitate omnem invadit Italiam, ipsamque Romanam vas» tatrix obsidet urbem. » Paul Diacre (III, 10) suit de plus près notre texte. Le siège de Rome, en 579, n'est mentionné par aucun autre auteur. Dans une lettre (Jaffé, 1048 ; Migne, *P. L.*, t. LXXII, p. 705) adressée le 5 octobre 580 à Aunarius, évêque d'Auxerre, Pélage II déplore d'une manière générale les tribulations causées par les envahisseurs de l'Italie : « Dum... tantus sanguis innocen» tium sit effusus, ita sacra violentur altaria, ita catholicae fidei » ab idololatris insultetur. » On peut trouver une allusion plus précise aux calamités dont Rome eut à souffrir dans le passage où, annonçant à Aunarius un envoi de reliques, il l'engage en ces termes à provoquer l'intervention des Franks : « Admonemus ut » quorum virtutem quaeritis, eorum templa a pollutione gentium » liberari, in quantum vobis est possibile, festinetis. »

2. *Eodem tempore tantae pluviae... fuisse*] Ces fléaux sévirent à l'automne de l'année 589. Ils sont mentionnés avec détail par Grégoire de Tours, Grégoire le Grand et Paul Diacre (Secundus de Trente). Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, X, 1) : « Anno igitur XV » Childeberti regis (590) diaconus noster ab urbe Roma cum sanc» torum pignoribus veniens sic retulit quod anno superiore, mense » nono (novembre) tanta inundatione Tiberis fluvius urbem Ro» mam obtexerit ut aedes antiquae diruerentur, horrea etiam ec» clesiae subversa sint, in quibus nonnulla milia modiorum tritici » periere. Multitudo etiam serpentium cum magno dracone, in mo» dum trabis validae, per huius fluvii alveum in mare descendit : » sed suffocatae bestiae inter salsos maris turbidi fluctus litori » eiectae sunt. Subsecuta est de vestigio clades quam inguinariam » vocant : nam medio mense undecimo (janvier 590) adveniens » primum omnium... Pelagium papam perculit et sine mora » extinxit ; quo defuncto magna strages populi de hoc morbo facta » est. » — Saint Grégoire le Grand (*Dial.* III, 19) : « Ante hoc » fere quinquennium (les Dialogues sont de la fin de 593), quando » apud hanc Romanam urbem alveum suum Tiberis egressus est, » tantum crescens ut eius unda super muros urbis influeret atque » inde in ea iam maximas regiones occuparet... » — Paul Diacre (*Hist. Lang.*, III, 23) : « Eo tempore fuit aquae diluvium in finibus » Veneciarum et Liguriae seu ceteris regionibus Italiae, quale » post Noe tempore creditur non fuisse. » Ces derniers mots semblent inspirés par la vie de Pélage II. Paul Diacre continue la description du phénomène à l'aide des passages cités de Grégoire de Tours et de saint Grégoire le Grand et aussi, sans aucun doute, à l'aide de l'histoire de Secundus de Trente, auquel il doit évidemment la mention de la Vénétie et de la Ligurie.

3. *investivit corpus b. Petri...*] Il ne peut être question du sarcophage apostolique, trop profondément enterré (SILVESTRE, note 61,

p. 194) pour avoir été l'objet d'une semblable décoration. Du reste, saint Grégoire, qui parle (*Ep.* IV, 30) de cet embellissement ordonné par son prédécesseur, indique un endroit séparé de la tombe apostolique par une distance de quinze pieds : « Dum beatae » recordationis decessor meus, quia argentum quod supra sacra- » tissimum corpus b. Petri apostoli erat, longe tamen ab eodem » corpore fere quindecim pedibus, mutare voluit, signum ei non » parvi terroris apparuit. » — Les vers suivants se lisaient au IXe siècle, à Saint-Pierre, *in altare :*

Vox arcana Patris, caeli quibus aequa potestas,
descendit terras luce replere sua;
hanc Deus humanam sumens de virgine formam
discipulos mundo praecipienda docet.
Quae modo Pelagius praesul cum plebe fideli
exercens offert munera sacra Deo
ut Romana manu caelesti sceptra regantur
sit quorum imperio libera vera fides.
Pro quibus antistes reddens haec vota precatur
saecula principibus pacificata dari,
hostibus ut domitis Petri virtute per orbem
gentibus ac populis pax sit et ista fides.

(De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 145). Le premier vers présente une phrase assez difficile à construire ; le sens est que le Verbe (*Vox arcana*) est au ciel égal à son Père. Les princes dont il est question au v. 10 sont l'empereur Maurice et ses enfants. Je ne vois guère que ce pluriel qui permette de se décider entre les deux Pélage. M. de Rossi admet aussi l'attribution à Pélage II ; il pense que l'inscription était gravée sur une des couronnes suspendues au-dessous du *ciborium* de l'autel. — Pélage II avait fait exécuter dans la même basilique un ambon dont les inscriptions dédicatoires sont conservées (De Rossi, *l. c.*, p. 21, 55).

4. *cymiterium b. Hermetis martyris*] La basilique cimitériale de Saint-Hermès, sur la voie Salaria *vetus*, est mentionnée dans les itinéraires du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176 ; cf. *Bull.* 1865, p. 2, 3).

5. *b. Laurentii martyris basilicam*] J'ai déjà parlé ci-dessus, p. 197 (SILVESTRE, note 84), des travaux exécutés à Saint-Laurent par le pape Pélage II. La plupart des retouches apportées par lui à l'édifice antérieur se laissent discerner facilement ; la mosaïque de l'arc absidal (De Rossi, *Musaici*) est encore celle qu'il y fit placer, sauf quelques restaurations aux deux extrémités. Pélage y est représenté ; sa tête, qui n'a point été refaite, peut être considérée comme un portrait. Sur la courbe de l'arc se lit le distique suivant, en partie suppléé, adressé à saint Laurent :

*Martyrium flammis oli*M LEVVITA SVBISTI
IVRE TVIS TEMPLIS LVX BEN*eranda redit.*

Une autre inscription métrique dé[illegible]it les réparations et embellissements exécutés par ordre de [illegible]. Le texte s'en est conservé dans les manuscrits épigraphiq[illegible] Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p, 63, 106, 157) ; en 1860, il fut re[illegible]n deux colonnes, au-dessus de la mosaïque. M. de Rossi ([illegible]. 157) pense que sa place primitive était dans la convexité [illegible]ncienne abside, maintenant démolie, et qu'il était distribué [illegible] colonnes, chacune de deux distiques :

Demovit Dominus tenebras [illegible]reata
his quondam latebris sic [illegible]or inest.
Angustos aditus venerabile [illegible]ebat
huc ubi nunc populum larg[illegible] capit.
Eruta planities patuit sub [illegible]so
estque remota gravi mole [illegible]ax.

Praesule Pelagio martyr Laurentius olim
templa sibi statuit tam pretiosa dari.
Mira fides, gladios hostiles inter et iras
pontificem meritis haec celebrasse suis.
Tu modo sanctorum cui crescere constat honores
fac sub pace coli tecta dicata tibi.

Le premier distique fait allusion à la galerie supérieure, percée de nombreuses fenêtres, par où le jour se répand abondamment dans les profondeurs d'un édifice en partie souterrain. Cette galerie permettait à une assistance plus considérable de prendre place dans le sanctuaire du martyr, et c'est probablement à cette circonstance que fait allusion le distique suivant, en particulier l'expression *largior aula capit.* Dans la restitution moderne on a écrit *longior* au lieu de *largior*, contre le témoignage des manuscrits. On pensait à un agrandissement dans le sens de la longueur, lequel semble indiqué par les deux colonnes les plus rapprochées de l'abside, qui sont d'un autre module que les autres et qui portent des chapiteaux d'un autre style. Mais il n'est pas sûr que cet allongement ne soit pas antérieur à Pélage ; en tout cas, si l'auteur du distique avait eu en vue un agrandissement en ce sens, il aurait écrit *longior*, comme on l'a restitué en ce siècle et non point *largior* comme ont lu les épigraphistes du temps de Charlemagne. Quant à la largeur proprement dite, on ne peut croire qu'elle ait été augmentée par Pélage si l'on admet, comme je l'ai fait ci-dessus, p. 198, que la partie inférieure de l'église est du Ve siècle ou si on la fait remonter à Constantin. Mais la capacité de l'édifice a pu être accrue et par l'établissement de la galerie supérieure, et par un changement de distribution dans les *cancelli* et autres abords de la tombe sainte : *Angustos aditus venerabile corpus habebat.* Une partie des fidèles, les femmes probablement, étant installés dans la galerie et l'espace accessible étant augmenté en bas, on pouvait dire désormais : *populum largior aula capit*, sans que l'*aula* fût devenue en réalité plus large. — Le distique *Eruta planities* mentionne les travaux de déblaiement qui ont fait disparaître la partie de la colline immédiatement adjacente à la basilique, et qui, par sa poussée, en compromettait la solidité. Une fois la terre enlevée, il fallut consolider les fondements et les parties inférieures du mur qu'elle appuyait jusque-là. C'est, je crois, ce qui explique l'expression du *L. P.*, *basilicam a fundamento constructam.* Dans les quatre derniers vers, Pélage II fait allusion à l'invasion lombarde qui, en ces temps-là, s'étendait jusque sous les murs de Rome.

6. *exornavit sepulchrum eius*] Deux médailles antiques représentent le tombeau de saint Laurent (De Rossi, *Bull.* 1869, p. 49). Toutes deux sont relatives à des scènes d'oblation ; elles portent, au droit, l'une le sacrifice d'Abraham, l'autre le martyre de saint Laurent. Au revers, on voit l'oblat s'avancer vers le tombeau du martyr ; dans la première il est conduit par son père, qui présente un calice : son nom est indiqué par la légende GAVDENTIANVS ; dans la seconde, qui porte l'inscription SVCCESSA VIVAS, la personne consacrée tient un cierge à la main. Dans les deux représentations le tombeau est vu de l'extérieur. Il est limité par quatre colonnes torses, reliées par des grilles et surmontées d'un entablement auquel pendent des draperies en festons. Les colonnes torses doivent, comme l'a remarqué M. de Rossi (*l. c.*, p. 51), être différentes des colonnes de porphyre mentionnées dans la vie de Xystus III (p. 233 ; cf. p. 235, note 10, où il est renvoyé, par erreur, à la notice de Silvestre pour certains détails qui sont étudiés ici). Ceci, sans parler du style, autorise à voir dans les médailles de Gaudentianus et de Successa un souvenir du monument tel qu'il était avant Xystus III, vers le commencement du Ve siècle ou la fin du siècle précédent. La scène du martyre de saint Laurent, sur celle de Successa, doit être rapprochée, comme l'a fait M. de Rossi (*l. c.*), d'un détail mentionné dans la

notice de Silvestre (p. 181, l. 12) : Constantin fit représenter la passion du saint en reliefs d'argent, placés auprès de son tombeau. — Le monument ayant beaucoup changé depuis la fin du IVe siècle, il est difficile d'indiquer la place exacte des *tabulae argenteae* qu'y fit disposer Pélage II. Mais il nous reste, dans une lettre de son successeur saint Grégoire (*Ep.* IV, 30), une histoire intéressante sur les travaux entrepris à cette occasion : « Sanctae » memoriae decessor meus, itidem ad corpus s. Laurentii martyris » quaedam meliorare desiderans, dum nescitur ubi venerabile » corpus esset collocatum, effoditur exquirendo et subito sepulcrum » ipsius ignoranter apertum est ; et ii qui praesentes erant atque » laborabant monachi et mansionarii, qui corpus eiusdem marty- » ris viderunt, quod quidem minime tangere praesumpserunt, om- » nes intra decem dies defuncti sunt. »

7... *sepultus ad b. Petrum*] L'épitaphe est perdue.

LXVI.

113 I GREGORIUS, [1] natione Romanus, ex patre Gordiano, sedit ann. XIII mens. VI dies X. Hic exposuit [2] omelias evangeliorum numero XL, Iob, Ezechielum, Pastoralem et Dialogorum et multa alia quae enumerare non pos-
II sumus. Eodem tempore [3] venit Romanus patricius et exarchus Romae; et dum reverteretur Ravenna, retenuit civitates quas a Langobardis tenebantur, Sutrio, Polimartio, Hortas, Tuder, Ameria, Perusia, Luciolis et alia
III multa. Eodem tempore beatissimus Gregorius misit [4] servos Dei Mellitum, Augustinum et Iohannem et alios plures cum eis monachos timentes Deum; misit eos in praedicationem ad gentem Angulorum ut eos converteret ad dominum Iesum Christum. Hic augmentavit [5] in praedicationem canonis *diesque nostros in tua pace*
IV *dispone,* et cetera. Hic fecit [6] beato Petro apostolo cyburium cum columnis suis IIII, ex argento puro. Fecit autem vestem super corpus eius blattinio et exornavit auro purissimo, pens. lib. C. Hic fecit [7] ut super corpus beati Petri missas celebrarentur; item et in ecclesiam beati Pauli apostoli eadem fecit. Eodem tempore [8] dedi-
V cavit ecclesiam Gothorum quae fuit in Subora, in nomine beatae Agathae martyris. Hic [9] domum suam constituit monasterium. Qui mortuus est et sepultus in basilica beati Petri apostoli, ante secretarium [10] [die XII mensis martii]. Hic fecit ordinationes II, una in Quadragesima et alia in mense septimo, presbiteros XXXVIIII, diaconos V; episcopos per diversa loca LXII. Et cessavit episcopatus menses V dies XVIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ex] de BC^{3}G — Gordiana C^3 — ann. XV B^{23} : XIIII C^3 — d. XIII B^{23} — humilias C^3 : homelias E^5 — **2** evangeliorum B^5 : *om.* C^2 — numero *om.* A^{2}E^{15} — in Iob XXXV, in Ezech. XX, Past. et dial. libros IIII AC^{1}DE^{1}G (in *om.* E^{1}G : super C^1 — Iob <lib.> c^1 — in *om.* E^{1}G — < ōml > XX C^1 — XXII e^1 — dial. lib. IIII et past. E^1 — libros *om.* C^1 — IIII < lib. > c^1) — Hiezechihelum C^1 : -lem A^{35}B^{245}D — et dialogorum *om.* B^{456}C^3 — et *om.* C^{2}E^{15} — multa < bona > C^{24}E^{15} — que C^3 — annumerare A^2 : enumerari B^6 — enum. n. pos.] numero longum est B^5 — possumus < Hic augmentavit-et cetera >, *l.* 7, A^2 — **3** patritius B^{3}C^3 — et *ante* exar. *om.* A^{23} — exarcus A^1 — Romam A^{35} — reverterentur B^{56} — Ravenna AB^{5}C^{3}D : Ravennam *cet.* — tenuit AD : et tenuit C^1 : retinuit B^{6}E^1 — **4** quae A^{35}B^2 — Langubardis A^{1}C^2 : Langobardi E^1 — < id est > Sutr. A^{5}E^{1}G — Sutrio A^{123}DE^5 (Subtrio d) : Sutrium A^{5}G^{2}E^{1}G : Sutrum BC^3 (Scutrum B^5 : Subtru B^6) — Polimartio A^{123}D (-cio D) : Polimartium A^{5}BC^{23}EG (Poly- C^2) — -cium A^{5}C^{3}E — Ortas B^{23} — Tuber C^3 — Ameriam EG — Perusiae A^1 : Percussia B^6 : Perusiam EG — Luceolis B^{456}C^{12}E (Luteolis B^6) — alias multas A^{5}E — **5** misit b. Gr. B^2 — servus C^1 — Melitum B^5 : Melium B^6 : Mellitus C^2 — Agustinum A^{1}C^1 — **6** plures] multos A^3 : plurimos B^2 — in pr. Angl. gentem A^3 : ad predicandam g. Angl. A^5 — praedicatione B^6 — Anglorum A^{35}B^{26}C^{12}E^{15} — converterent A^{5}D : -rit C^3 — **7** Hic-cetera *om.* A^2 — Hoc B^3 — augmentabit E^5 — praedicatione KB^{5}E^5 — canones B — dies qui B^5 — **8** dispone *om.* C^1 — Hic fecit-puro *om.* C^1 — apostolo < super altare > A^{135}D — ciburium E^5 : tegurium A^5 : *om.* B^5 — ex arg. purissimo cum columnis IIII AD (cum *om.* D — columnas D) — Fecit autem-lib. C *om.* ACDEG — **9** < et > vest. B^{46} — veste B^3 : vestem B^5 — blattineam B^2 : blattineo B^3 : blatinio B^4 : blattinio B^{56} — fecit] praecepit AD — supra B^{4}C^{2}D : per B^3 — corpus < eius > B^3 — **10** Petri < et beati Pauli > E^{1}G : < apostoli > A^{135}D — misse A^{5}E^1 — missa < die quotidie > C^1 — celebraretur B^{5}C^{23} — item-fecit *om.* E^{1}G — item] et idem B^6 — et *om.* A^{125}C^{1}D — ecclesiam A^1 : basilica B^5 — < similiter > eadem A^2 — praedicavit B^6 — **11** ecclesia A^{1}B^{6}D — Guthorum A^{1}B^5 — qui B^{6}C^3 — fuit] est AC^{1}D — Subura A^5 : Subhora B^{23} — Agathe A^1 : Agnetis A^2 — martyres A^1 : marturis B^3 — **12** monastherium C^3 — et sepultus *om.* C^1 — sepultus < est > D — ad beatum Petrum apostolum AD — segretarium A^1 : secratarium A^{3}B^{2}C^2 : sacrarium B^6 — die-martii] III id. mart. B (IIII B^{16}) : *om.* KC^1 — **13** mense A^1 — unam A^{3}C^{2}E^1 : *om.* C^3 — in *om.* B^5 — aliam A^{3}E^1 — in *om.* AD — mense *om.* C^1 — septimi A^{1}D : septimo B^{4}C^3 : septemb. *cet.* — **14** loca < num. > B^{23} — mens. V *om.* D — d. XVIIII AC^{1}D : XVI G : < indictione VII > B^4 : < II D̄ IIII > C^3.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Gregorius — Gordiano*] Cette notice, de beaucoup la plus ancienne de toutes les vies de saint Grégoire, a été plus ou moins mise à contribution par les biographes postérieurs, Bède (*Hist. eccl.*, II, 1), Paul Diacre et Jean Diacre, qui ont utilisé en outre, le dernier surtout, les renseignements contenus dans les écrits du saint pape, notamment dans sa correspondance. A la fin du IXᵉ siè-



cle, Jean Diacre voyait encore, dans le monastère *ad clivum Scauri*, les portraits de saint Grégoire, de son père Gordianus et de sa mère Silvia; il nous en a laissé une description fort précise (*Vita s. Greg.*, IV, 83, 84). Cf. ci-dessus, p. 253, FÉLIX III, note 2.

2. *Hic exposuit omelias...*] C'est le catalogue exact des œuvres littéraires de saint Grégoire. Par les mots *et multa alia*, le biographe entend sans doute sa correspondance et ses travaux liturgiques.

3. ... *venit Romanus — et alia multa*] Cette campagne semble se placer dans les premiers mois du pontificat de Grégoire. En juillet 592, nous le voyons se plaindre à l'évêque de Ravenne (*Ep.* II, 46) « quia miles de Romana urbe tultus est, sicut ipse (l'exarque » Romanus) novit. Theodosiaci vero, qui hic remanserunt, rogam » non accipientes, vix ad murorum quidem custodiam se accom- » modant. » Il est vraisemblable que les troupes enlevées à la garnison de Rome par ordre de l'exarque étaient précisément celles avec lesquelles il avait pu faire les conquêtes ici mentionnées. Celles-ci seraient donc antérieures à l'été de 592. Au mois de février de l'année 591, l'évêque d'Orte, l'une des places reprises, était à Ravenne depuis assez longtemps, retenu dans cette ville par l'exarque, évidemment pour un motif politique. La façon dont Grégoire parle de cette affaire dans une lettre à Romanus (I, 23) suppose, je crois, que la ville d'Orte était à ce moment au pouvoir de l'exarque. — Paul Diacre (*H. L.*, IV, 8), qui reproduit ce passage du *L. P.*, ajoute qu'à la nouvelle des succès de Romanus, le roi Agilulf partit de Pavie avec une armée nombreuse et vint assiéger Pérouse. Mais il doit avoir ou antidaté l'expédition d'Agilulf qui n'eut lieu que plus tard, ou confondu les mouvements de ce roi avec ceux du duc de Spolète, Ariulf. — Des sept places mentionnées ici, les deux premières appartiennent aux confins entre les deux régions que l'on appela plus tard duché de Toscane et duché de Rome. Quant aux cinq autres, elles jalonnent une route (*via Annia* ou *Amerina*) qui, se détachant à droite de la *via Cassia*, un peu au nord de Baccano, traversait le Tibre à Orte (*Castrum Amerinum*), suivait sa vallée supérieure jusqu'à Pérouse et de là franchissant l'Apennin, rejoignait la voie Flaminienne. Le point culminant paraît avoir été le *castrum Luciolis*, dont on fixe la position dans le défilé au-dessus de Cagli (*Cales vicus*). La possession de cette route était de la plus haute importance pour le gouvernement impérial : il lui fallait en effet une voie de communication qui reliât Rome à Ravenne ; et la voie Flaminienne, dans son cours moyen, traversait le pays de Spolète, très fortement occupé par les Lombards. Tant que dura le régime impérial, la route de Rome à Ravenne par Orte et Pérouse demeura au pouvoir des exarques, avec les territoires des villes situées sur son parcours : Les duchés de Spolète et de Bénévent se trouvèrent ainsi isolés des provinces lombardes du nord de l'Italie.

4. ... *misit servos Dei Méllitum — Christum*] Le seul chroniqueur du VIIe siècle qui mentionne cette célèbre mission est le continuateur de Prosper (p. 36, Hille) : « Qui (Grégoire) non solum Roma- » nae ecclesiae sibi plebi commissae sed etiam gentibus profecit, » convertens Anglos ad fidem, gentem extremo Oceano positam. » Ni Frédégaire ni saint Isidore n'en parlent; Bède (*Chron.* ad ann. 596; *Hist. eccl.*, I, 23) et Paul Diacre (*H. L.*, III, 25) dépendent du *L. P.* La mission partit au printemps de l'année 596 (*Greg. M. Ep.* VI, 51-59), mais elle ne débarqua en Angleterre que l'année suivante. Mellitus est nommé ici avant Augustin; quant à Jean, il n'est pas autrement connu.

5. *Hic augmentavit — et cetera*] L'oraison *Hanc igitur* à laquelle ce développement se rattache figure à diverses reprises dans le manuscrit liturgique de Vérone, dit sacramentaire léonien, qui paraît avoir été compilé au VIe siècle (Muratori, *Liturgia Romana vetus*, t. I, p. 318, 331, 421, 426, 434, 446, 451, 454). Mais ce ne sont que des formes spéciales de cette prière, usitées en certaines cérémonies ; le texte ordinaire du canon ne se rencontre pas dans ce manuscrit, gravement mutilé au commencement. Dans une des messes que l'évêque peut dire le jour anniversaire de sa consécration (p. 426), elle se termine ainsi : « confirmes quod es operatus in nobis, diesque meos clementissima gubernatione disponas. » C'est le seul cas où l'on trouve quelque chose qui approche de la formule de saint Grégoire. Celle-ci se trouve complète dans la messe romaine qui figure en tête du sacramentaire gallican de Bobbio (*Parisinus* 13246), manuscrit de la fin du VIIe siècle (Muratori *l. c.*, t. II, p. 778) et dans le sacramentaire de l'abbaye de saint Denys (*Vaticanus Reginae*, 316), du commencement du VIIIe siècle, publié sous le nom de sacramentaire gélasien (Muratori, *l. c.*, t. I, p. 696), à plus forte raison dans les livres liturgiques grégoriens de la fin du VIIIe siècle et du IXe. Cf. Bède, *H. E.*, II, 1.

6. *Hic fecit — columnis IIII*] J'ai exprimé ci-dessus, p. 235 (XYSTUS III, note 8), un doute sur la place exacte du relief d'argent consacré à Saint-Pierre par Xystus III. Comme ce relief était encore en place à la fin du VIIIe siècle, il est clair qu'on ne saurait l'identifier avec le *ciborium* de saint Grégoire.

7. *Hic fecit — eadem fecit*] Cf. Bède, *Hist. eccl.*, II, 1. — Ce règlement fait suite à celui de Simplicius sur le même sujet. Comme nous n'en avons pas le texte, il est impossible de savoir quelles modifications il fit subir à l'usage antérieur. Dans un concile romain de l'année 732, le pape Grégoire III fait allusion au roulement hebdomadaire du service liturgique de la basilique vaticane : « presbyter qui in hebdoma fuerit post prima quae in sacro corpore beati Petri fecerit missa... » (De Rossi, *Duc Concilii Romani*, p. 18; *Roma sott.*, t. III, p. 528; Borgia, *Vaticana confessio*, p. XLIV-LI). La célèbre lettre de saint Grégoire, gravée sur le marbre, dans la basilique de Saint-Paul, et datée du 23 janvier 604, se rapporte, non pas au service liturgique, mais à l'entretien du luminaire auprès de la confession de l'apôtre.

8. *Eodem tempore — Agathae martyris*] Cette dédicace dut avoir lieu en 591 ou 592; elle est mentionnée dans les *Dialogues* (III, 30) comme ayant été célébrée *ante biennium* ; on peut lire à cet endroit le récit des prodiges qui l'accompagnèrent. Dans sa lettre IV, 18, écrite en 594 (Jaffé, 1291), Grégoire confie à un acolyte appelé Léon l'administration des revenus de cette église. On voit par sa lettre III, 19 (janvier 593; Jaffé, 1223), qu'il y avait eu à Rome *iuxta domum Merulanam, regione tertia*, une autre église arienne; il voulait la dédier à saint Séverin ; aucun souvenir de cette église ne paraît avoir survécu.—En dédiant Sainte-Agathe au culte catholique, Grégoire laissa subsister la décoration de l'édifice ; les murs étaient revêtus d'une marqueterie de marbres et l'abside était ornée d'une mosaïque, qui fut détruite en 1589, mais dont il subsiste une copie dans le ms. *Vatic.* 5407 (Garrucci, *Stor. dell' arte crist.* t. IV, p. 240; cf. Ciampini, *Vet. mon.* t. I, p. 271). Elle représentait le Christ assis sur le globe terrestre, entouré des douze apôtres debout ; au-dessous du Christ on lisait l'inscription *Salus totius generis humani;* au-dessous des figures des apôtres étaient écrits leurs noms, saint Paul à la droite, saint Pierre à la gauche du Christ, suivant la disposition ordinaire. Une inscription, placée aussi dans l'abside, et que Baronius (*Martyr. Rom.*, 5 février) dit avoir lue, donne le nom du personnage qui fit les frais de cette décoration : *Fl. Ricimer, v. i. magister utriusque militiae, patriciu et excons. ord., pro voto suo adornavit.* Ricimer fut consul en 459 mourut en 472.

9. *Hic domum suam...*] Le célèbre monastère du *Clivus Scauri*, qui subsiste encore, avec son église sous le vocable de saint Grégoire lui-même.

10. *Qui mortuus — martii*] Cf. Bède, *H. E.*, II, 1. Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 52, 78, 112, 209); il s'est conservé deux petits fragments du marbre original (Sarti et Settele, *Append. ad crypt. Vat.*, pl. XXIX).

† SVS*cipe terra tuo corpus de corpore sumptum*
reddere quod valeas vivificante Deo;
spiritus astra petit, lethi nil iura nocebunt

cui vitae alterius mors magis ipsa via est.
Pontificis summi hoc clauduntur membra sepulcro
qui innumeris semper vivit ubique bonis.
Esuriem dapibus superavit, frigora veste
atque animas monitis texit AB *hoste sacris.*
*Implebatque actu quicquid se*RMO*ne docebat*
*esset ut exemplum my*STI*ca verba loquens.*
*Ad Christum Anglos conve*RTIT *pietate magistra*
*adquirens fidei ag*MIN*a gente nova.*
Hic labor, hoc studium, haec tibi cura, hoc pastor agebas,
ut Domino offerres plurima lucra gregis.
Hisque Dei consul factus laetare triumphis,
Nam mercedem operum iam sine fine tenes.

Hic requiescit Gregorius papa, qui sedit ann. XIII mens. VI dies X. Depositus IIII idus martias.

LXVII.

SABINIANUS, natione Tuscus, de civitate Blera, de patre Bono, sedit ann. I mens. V dies VIIII. Eodem tem- I 114
pore[1] fuit famis in civitate Romana gravis. Tunc facta pace[2] cum gente Langobardorum et iussit[3] aperire horrea
ecclesiae et venumdari frumenta per solidum unum tritici modios XXX. Hic in ecclesia beati Petri apostoli lu- II
minaria addidit. Quo defuncto, funus[4] eius eiectus est per portam sancti Iohannis, ductus est foris muros civitatis ad pontem Molvium. Qui sepultus est[5] in ecclesia beati Petri apostoli. Hic[6] ecclesiam de clero implevit. Hic fecit episcopos per diversa loca XXVI. Et cessavit episcopatus mens. XI dies XXVI.

Depositus sub die XXII mens febr.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Savinianus ADE^{5} — ex patre AC^{1}DE^{1} G — d. XVIII K : VIII B^{5} : XVIIII G — **2** Roma A^{2}C^{23}E^{5} — Tunc facta] Facta autem E^{1}G — facta] fecit C^{1} — pacem A^{1}C^{1} — gentem A^{1} : gento C^{3} — apperire C^{3} — **3** ecclesia B^{3} — venumdare KB^{246}C^{12} — frumenta *om.* C^{1} — frumentum < populo > EG — solidos c^{1} : d̄. A^{2} — unum] tredecim C^{1} — tritica B^{4} : *om.* AD — modios A^{1}B^{4} : modo B^{5} : modia b^{5} : modiis C^{1} (*corr.*) : mod̄. *cet.* — **4** addedit C^{3} : dedit C^{4}E^{1} — defunto C^{3} — funus eius *om.* B^{5} — eius *om.* A^{2} — eiectum A^{25}E^{1}G — est *om.* AD — porta A^{1} — ductum A^{5}E^{1}G : eductus B^{234}C^{12} — **5** ad] a AB^{5}C^{1} : *om.* C^{23}E^{15} — ponte C^{1} — Mulvium A^{1}E^{5} : Milvium A^{2} : Molvium A^{3}B^{235}E^{1} : Olvium A^{5}B^{6}C^{3} : Olbium B^{4} : Molbium C^{2}D — qui < et > E^{1} — ecclesiam A^{3}B^{24}C^{12}E : ecclesia *vel* eccle *cet.* — apostoli <VI kal. mart.> B (XVI kal. B^{4}) : < die XXII mens. febr. > C^{24}E^{15} (XXI C^{4}) — hic < et > B^{2} — **6** loca < num. > C^{2}E — m. VI K — d. XXV K : XXVII G : *om.* C^{3} — **7** Depositus-feb. A^{12}C^{3}D (sub *om.* C^{3}) : *ante* Et cess. A^{35} : *om* .KBC^{124}E^{15}G.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Eodem tempore — gravis*] Paul Diacre (*H. L.*, IV, 29), sans doute d'après Secundus de Trente, dit que l'année fut mauvaise : « Fuit » autem tunc hiems frigida nimis et mortuae sunt vites pene in » omnibus locis. Messes quoque partim vastatae sunt a muribus, » partim percussae uredine evanuerunt. »

2. *Tunc facta pace — Langobardorum*] Paul Diacre (Secundus de Trente), *H. L.*, IV, 32 : « Mense novembrio (605) rex Agilulf pa- » cem fecit cum Smaracdo patricio in annum unum accipiens a » Romanis duodecim milia solidorum. Civitates quoque Tusciae, » hoc est Balneus Regius (Bagnorea) et Urbs Vetus (Orvieto) a » Langobardis invasae sunt. Tunc etiam mense aprili et maio (606) » apparuit in caelo stella quam cometem dicunt. Dehinc Agilulf » rex iterum fecit pacem cum Romanis tribus annis. » — Une première trêve (*pax*) avait été faite au mois de novembre 603 entre l'exarque et le roi Agilulf; elle devait durer jusqu'au 1er avril 605 (Paul Diacre, *H. L.*, IV, 28); au mois de novembre de cette dernière année elle fut renouvelée pour un an et l'année suivante pour trois ans.

3. *iussit aperire horrea ecclesiae...*] Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, X, 1, parle des *horrea ecclesiae Romanae*, comme ayant été renversés par l'inondation du Tibre, en 589, « in quibus nonnulla milia mo- » diorum tritici periere ». — Le blé emmagasiné dans ces greniers n'était pas destiné à être vendu : il devait être distribué aux pauvres. Aussi la mesure prise par Sabinien fut-elle blâmée et sa conduite opposée à la générosité de son prédécesseur. Il se forma même une légende, recueillie par Paul Diacre (*Vita s. Greg. M.*, 29), d'après laquelle saint Grégoire aurait apparu trois fois à son successeur pour l'exhorter à se montrer plus charitable; ne pouvant le fléchir, il l'aurait frappé à la tête et causé ainsi sa mort. — Quant au tarif de 30 *modii* pour un *solidus*, on peut le rapprocher de ce fait qu'au temps de Théodoric on vit acheter le blé moitié moins cher : « Sexaginta modios tritici in solidum ipsius tempore » emerunt » (*Anonym. Vales.*, 73; cf. Cassiodore, *Var.*, X, 27).

4. *Quo defuncto — Molvium*] L'expression *funus eicere* n'a pas par elle-même un sens fâcheux. Dans les Dialogues de saint Grégoire (IV, 27) il est question d'une dame qui, voyant mourir son mari par un fort mauvais temps, s'inquiète devant lui des inconvénients qui pourront en résulter pour la cérémonie funèbre, et lui tient ce langage : « Quomodo te ad sepeliendum eicio, quae ostium » domus huius egredi prae nimia tempestate non possum ? » Cf. THÉODORE, n° 126; ÉTIENNE II, n° 233. Cependant le long détour que l'on fit faire au convoi de Sabinien, en évitant la traversée de la ville, montre que l'on craignait quelque mouvement populaire. Cette situation des esprits était éminemment favorable à l'éclosion de la légende mentionnée dans la note précédente.

5. *sepultus est*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 127; cf. p. 211); un petit fragment, conservé dans les grottes Vaticanes, a permis à Sarti de restituer la formule chronologique finale, que les manuscrits ne nous ont point conservée (Sarti et Settele, *Appendix de Crypt. Vatic.*, p. 99, pl. XXIII, 2) :

Saeva, vorax, nil posse tuas, mors, aspice vires,
vivit in aeternum quem peremisse putas.
Nam bona distribuens qui nil migrando reliquit
per te post missas ire videtur opes.
Hic primam subita non sumpsit laude coronam
sed gradibus meruit crescere sanctus homo;
atque hominum vitium blando sermone removit,
nec iudex culpis, sed medicina fuit.
Praesule quo nullum turbavit bellicus horror
saeva nec angelici vulneris ira fuit;
quem famis ira dapes, quem nudus sensit amictum;
vincebat lacrimis omnia dira suis.

[*Hic requiescit Sabi*]NIANV[*s papa qui sedit ann. I mens V dies VIIII. Depositus VIII kal. mart. p. c. d. n.*] FOCAE A[*ug. ann. III*].

6. *Hic ecclesiam de clero implevit*] Cependant on ne mentionne pas d'ordination. C'est sans doute que Sabinien rendit au clergé des postes que saint Grégoire avait confiés aux moines. Cf. DEUSDEDIT, p. 319, l. 2.



LXVIII.

115 I BONIFATIUS, natione Romanus, ex patre Iohanne Cataadioce, sedit mens. VIII dies XXII. Hic optinuit[1] apud Focatem principem ut sedis apostolica beati Petri apostoli caput esset omnium ecclesiarum, quia ecclesia
II Constantinopolitana prima se omnium ecclesiarum scribebat. Hic fecit[2] constitutum in ecclesia beati Petri, in quo sederunt episcopi LXXII, presbiteri Romani XXXIII, diaconi et clerus omnis, sub anathemate, ut nullus pontificem viventem aut episcopum civitatis suae praesumat loqui aut partes sibi facere, nisi tertio die depositionis eius, adunato clero et filiis ecclesiae, tunc electio fiat, et quis quem voluerit habebit licentiam elegendi sibi sacerdotem. Quo defuncto[3], sepultus est in ecclesia beati Petri apostoli [die XII mens. novemb.] Hic fecit episcopos per diversa loca XXI. Et cessavit episcopatus mens. X dies VI.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Bonifatius $A^{1}B^{3}C^{3}$ — Cataadioce $A^{1}B^{456}C^{123}E^{5}$ (-ocae $B^{6}C^{1}$) : Cataantiochē A^{2} : Cataadioc. A^{3} : Catadioce $A^{5}B^{23}D$ (-cae D) : Cataaudiace C^{4} : Cataaudioce E^{1} — sedit < an. II > B^{6} — m. VIIII C^{1} — VIII *om.* C^{4} — d. XII B^{5} : XXVIII $E^{1}G$ — opt. ACE^{15} : -tenuit $A^{3}B^{245}C^{13}D$ — **2** aput A^{1} — Focatum B^{56} : Vocatum C^{1} (*corr.*) — ut sedis] sedem B^{6} — apostolica beati Petri *om.* A^{1} — apostolicam B^{56} — capud B^{5} : capitus C^{3} — esse A^{1} — ecclesiarum -omnium *om.* G — ecclesiarum < Romanae ecclesiae > A^{1} : < Romana ecclesia > A^{3} : < Romana > BC^{13} : < id est ecclesia Romana > $C^{24}E$ (est -quia *om.* C^{4}) : *glossema ad* sedis apostolica *expunxi cum* $KA^{25}D$ — qui $B^{6}C^{1}$ (*corr.* c^{1}) — ecclesia] sedis AD — **3** Constantinopolitanam B^{6} : -no $C^{3}D$ — prima-scribebat *om.* C^{4} — primam $A^{35}B^{3}$ — scribebant B^{6} — Petri < apostoli > $AB^{2}D$ — — **4** qua $A^{3}E^{1}$ — LXII B^{3} — Romani *om.* C^{3} — XXXII $A^{2}D$: XXXIIII $C^{4}E^{1}$ — diac. I C^{1} — et *om.* C^{1} (*suppl.*) — omnes $A^{1}B^{3}$ — ut] et B^{6} — **5** pontifice $B^{5}C^{3}G$ — vivente $A^{35}B^{5}C^{3}$: moriente K : vivo vel moriente G — eps̄ $A^{13}BC^{1}D$: epm̄ $C^{2}E^{15}$: epō $A^{25}C^{3}$: epī G — civitati B^{6} — < de electione > loqui A^{5} — loqui < de successore > E^{1} — parentes E^{5} — tertia C^{1} : tercio C^{3} — die tertio C^{2} — dispositionis B^{3} — **6** eius *om.* C^{2} — cloro C^{3} — filius D — < et > tunc AD — et $A^{135}B^{5}C^{3}DE^{15}$: ut $B^{234}C^{12}$: *om.* A^{2} — quem] quo B^{6} — voluerat C^{1} (*corr.*) — eligendi $A^{1}D$: elegendum B^{2} — **7** qui defunctus $A^{5}E^{1}$ — basilica KG — die-nov.] prid. id. nov. B : *om.* KC^{1} — **8** loca < num. > $B^{23}C^{2}E$ — X] decemb. B^{6} : *om.* G

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic optinuit — scribebat*] On n'a pas d'autre renseignement sur ce décret de Phocas, qui paraît avoir donné ainsi une satisfaction momentanée aux réclamations des papes contre le titre de patriarche œcuménique adopté par les patriarches de Constantinople. Phocas, on le sait et par certaines lettres de saint Grégoire et par l'inscription de la colonne qui lui fut élevée dans le Forum romain, jouissait aux bords du Tibre d'une considération dont le spectacle de ses crimes et de ses vices le privait nécessairement à Constantinople. — Cf. Bède, *Chron.*, *ad ann.* 614; Paul Diacre, *H. L.*, IV, 36.

2. *Hic fecit — sacerdotem*] Les actes de ce concile sont perdus. C'est sans doute un concile du diocèse suburbicaire. Il n'est même pas possible de savoir au juste quels abus ou quels désordres avaient provoqué le règlement dont il est ici question. — Au concile romain de 595, sous saint Grégoire, nous trouvons trente-quatre signatures presbytérales, chiffre sensiblement identique à celui qui nous est donné ici.

3. *Quo defuncto...*] Voici l'épitaphe de Boniface III (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 126, 141) :

Postquam, mors, Christi pro nobis morte peristi
in Domini famulos nil tibi iuris erit.
Pone trucem rubiem, non est saevire potestas;
aut quid victa furis non nocitura piis?
Hoc siquidem melius dimisso vivitur orbe
cum tamen ut vivat hic sibi quisque facit.
Hoc sita sunt papae Bonifati membra sepulchro,
pontificale sacrum qui bene gessit opus,
iustitiae custos, rectus patiensque, benignus,
cultus in eloquiis et pietate placens.
Flete ergo mecum pastoris funera, cuncti
quos taedet citius his caruisse bonis.

Hic requievit Bonefatius qui sedit menses VII dies XXII. Depositus pridie idus nov., imperante dom(no) n(ostro) Foca p(er)p(etuo) Aug(usto) anno VI, indict(ione) XI.

LXVIIII.

BONIFATIUS, natione Marsorum[1], de civitate Valeria, ex patre Iohanne medico, sedit ann. VI mens. VIII I 116
dies XIII. Huius temporibus famis, pestilentiae et inundationes aquarum gravissime fuerunt. Eodem tempore[2] petiit a Focate principe templum qui appellatur Pantheum, in quo fecit ecclesiam beatae Mariae semper II
virginis et omnium martyrum; in qua ecclesia princeps dona multa optulit. Hic domum suam[3] monasterium III
fecit, quem et ditavit. Quo defuncto[4], sepultus est ad beatum Petrum apostolum. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., diaconos VIII; episcopos per diversa loca XXXVI. Et cessavit episcopatus mens. VI dies XXV.

Depositus die XXV mens. mai.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Bonifatius $A^1B^3C^3$: < quartus > A^2 — Valeriae C^3 — an. VII A^2 : V D — m. VII A^2B^5 : VIIII D — **2** d. XIII *om.* C^4 : d. XVI G — et *om.* B^6D — inundatione BC^3D (undat. B^5) — gravissimae B^2 — **3** petit BC^3 — a Focate *om.* C^2 — Focato B^6 : Focatem C^1 — principem B^4C^2D — quod $A^{23}E^1$ — qui ap. P.] quam P. C^1 : quod P. vocabatur c^1 — appellatur *om.* C^3 — Pantheus A^2 : Panteum $B^{56}C^1$: Panteon c^1 : < de templo Pantheo > A^5 — ecclesia A^1B^6 — beatae-virginis] beatae ac gloriosae et Dei genetricis semperque virginis Mariae AD (ac gloriosae et *om.* A^2 — gloriosissime A^5 — semperque virg. et D. gen. A^3 — semperque virginis *om.* A^{25}) — **4** quam ecclesiam C^2 — ecclesia *om.* A^2 — < Focas > princeps AD — dona multa] multa bona C^2E^{15} — obtulit C^{13} — **5** quam $B^{23}D$: quod $A^{35}E^1$: *om.* A^2C^1 — dicavit B^6 : dotabit E^5 — Qui defunctus E^1 — in basilica b. Petri apostoli C^1 — veatum E^5 — apostolum < VIII kal. iun. > B : < die XXV mens. maii > $C^{24}E^{15}$ (magii E^1 : madii E^5) : < sub die XXV m. mai. > A^2 — **6** diac. VII A^2 — loca < num. > B^{23} — XXXV C^4E^{15} : XX C^1 — Et cess.-XXV *om.* E^1 — m. XI E^5 : VII G — d. V $C^{24}E^5$: XXXV C^3 : XXII G — **7** Depositus-mai. $A^{135}C^3D$ (dep. < est > A^{35}) : *om.* $KA^2BC^{124}E^{15}$ G.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *natione Marsorum de civitate Valeria*] Le pays des Marses ne comptait, sous le haut empire, que trois circonscriptions municipales, celle des *Marsi Marruvii*, celle des *Marsi Antinates* et celle des *Marsi Anxates* (Mommsen, *C. I. L.*, t. IX, p. 349). Il est difficile d'admettre, pour le VIIe siècle, une quatrième *civitas*, la *civitas Valeria*. Un évêque de ce pays signa le *Constitutum* du pape Vigile, en 553, à Constantinople; un autre se trouvait au concile romain de 649; ils prennent le titre d'*episcopus Marsorum* et leur diocèse, comme le diocèse actuel de Pescina, paraît comprendre tout l'ancien pays des Marses, sans distinction. — Où était alors le siège épiscopal? On l'ignore. Mais le *L. P.* me semble donner ici une précieuse indication. Le nom de *civitas Valeria* ne saurait être considéré comme une formule en l'air; il doit correspondre à l'usage du commencement du VIIe siècle et se rattacher à la voie Valeria, qui traversait le pays des Marses, au nord du lac Fucin. A Cerfennia (Collarmele), la route se bifurquait; la branche de droite prenait la direction du sud, vers Marruvium, terme de l'ancienne voie Valeria; la branche de gauche s'élevait à l'est sur les flancs du mont Imeus, pour atteindre Corfinium; cette seconde branche portait le nom de l'empereur Claude; elle s'appelait Claudia Valeria. Je soupçonne que c'est précisément l'embranchement, la station de Cerfennia, que notre auteur a ici en vue, soit que le siège épiscopal fût alors à cet endroit, soit que le terme de *civitas* ait été employé d'une façon abusive. Cerfennia est, en effet, de tout le pays des Marses, la localité à laquelle le nom de la voie a dû s'attacher le plus naturellement et avec le plus de persistance. — La région des Marses était comprise dans la province de *Valeria*. Il est à remarquer que Paul Diacre (*H. L.*, II, 20), après l'avoir enregistrée à la suite des villes de cette province, ajoute: « Marsorum quoque regionem ideo intra Valeriam provinciam aestimo computari, quia » in catalogo provinciarum Italiae minime ab antiquis descripta » est. Si quis autem hanc per se provinciam esse vera ratione » conprobaverit, huius rationabilis sententia modis erit omnibus » tenenda. » Il y a peut-être quelque connexité entre le problème de géographie que soulève ce passage de Paul Diacre et celui que pose le texte du *L. P.* dont j'ai essayé de donner l'explication.

2. *Eodem tempore — martyrum*] La dédicace du Panthéon est marquée au 13 mai dans le petit martyrologe romain et dans celui d'Adon, d'où cette indication a passé aux martyrologes postérieurs: « III id. mai. S. Mariae ad martyres dedicationis dies agitur, a » Bonifatio papa statutus. » C'est le premier exemple connu d'un temple romain changé en église. — Cf. Bède, *Chron.*, *ad ann.* 614; Paul Diacre, *H. L.*, IV, 36.

3. *Hic domum suam*...] Mutius Phœbonius, dans son Histoire des Marses, III, 13 (*Historiae Marsorum libri tres*, Naples, 1678, passage cité par Vignoli), identifie ce monastère avec celui de S. Benedetto, qui existait encore de son temps, au bord du lac Fucin, au-dessous de Pescina. Je ne sais s'il ne s'agirait pas plutôt d'un monastère de Rome.

4. *Quo defuncto*...] Voici l'épitaphe de Boniface IV (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 128, 208):

Vita hominum brevis est, certa hanc determinat ora,
sed vitae aeternae inde paratur iter,
quo non indecora aut rursum peritura videntur
sed pulchrum atque decens iam sine fine manet.
Dic igitur, quid, mors, stimulis agitaris iniquis?
quid fremis incassum? quid furibunda geris?
Commoda nulla tibi poterunt tua facta referre
nec prodesse potest impetus iste tibi.

Gregorii semper monita atque exempla magistri
vita, opere ac dignis moribus iste sequens.
Quo hunc terrere putas? Sunt huius maxima vota
mittere ad astra animam, reddere corpus humo.
Saucia multiplici siquidem nam membra dolore
rursus in antiquo pulvere versa manent;
quae coniuncta animae stabilito in corpore surgant
ad vitam aeternam, te pereunte magis.
Sancta fides, merito vitae, clementia patris
spem certam hanc famulos iussit habere suos.

Hic requiescit Bonifatius iunior, qui sedit annos V menses VIII dies XII. Depositus oct. id. madii, imperante domno Eraclio, anno eius II.

Sur les translations postérieures du corps de ce saint pape et leurs inscriptions commémoratives, v. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 211 (note 43).

LXX.

DEUSDEDIT, natione Romanus, ex patre Stephano subdiacono, sedit ann. III dies XXIII. Hic clerum[1] multum I 117
dilexit, sacerdotes et clerum ad loca pristina revocavit. Eodem tempore[2] veniens Eleutherius patricius et cubi- II
cularius Ravenna, et occidit omnes qui in nece Iohanni exarchi et iudicibus reipublicae fuerant mixti. Hic venit[3] Roma, susceptus est a sanctissimo Deusdedit papa optime. Qui egressus de Roma venit Neapolim, qui tenebatur a Iohanne Compsino intarta. Qui pugnando Eleutherius patricius ingressus est Neapolim et interfecit tyrannum. Reversus est Ravenna, et data roga militibus facta est pax in tota Italia[4]. Hic constituit[5] secunda missa in clero. III
Eodem tempore[6] factus est terrae motus maior mense augusto, indictione VI. Post haec secuta est clades in populo, percussio scabearum, ut nullus poterat mortuum suum cognoscere. Quo defuncto, sepultus est[7] ad IV
beatum Petrum apostolum. Hic demisit[8] pro obsequias suas ad omnem clerum rogam unam integram. Hic fecit ordinationes III, presbyteros XIIII, diaconos V; episcopos per diversa loca XXVIIII. Et cessavit episcopatus mens. I dies XVI.

Depositus sub die VIII mens. novemb.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 d. XXIIII $A^{5}E^{1}$: X C^{4} : XX $KE^{5}G$ — **2** ad *om.* A^{2} — Eodem temp.] Huius temporibus AD — patricius *om.* C^{3} — **3** Ravennam $A^{5}BC^{23}$: Rabenna E^{5} — et *om.* $A^{25}E^{1}$ — necem C^{2} — Iohannis $A^{35}C^{12}E^{15}$: Iohannem B^{23} — exarchae B^{23} : et archi B^{6} (et archidiaconi b^{6}) — iudices A^{2} : iudicis E^{1} — reipublici $A^{12}D$: eius publicae C^{1} — fuerunt B^{5} — mixti *om.* AD — benit E^{5} — **4** Roma $A^{1}B^{4}C^{3}DE^{5}$: Romam *cet.* — < et > susc. ADE — susceptos C^{2} — es A^{1} — sanctissimo < dn̄ > C^{2} : < domno > C^{4} — Deusdede $B^{234}C^{23}$ — optimo $A^{3}C^{4}$: obtime $B^{236}C^{1}$: opetime C^{3} — de *om.* $A^{5}B^{2}C^{24}$ — Romam A^{5} — qui-Neapolim *om.* A^{5} — que $A^{23}E$ — **5** Consino AD : Comsim B^{6} : Camsino C^{1} — antarta ADG — Qui] contra quem AD — Neapolim *om.* B^{3} — interficit A^{5} : < eundem > AD (undem A^{1}) — tyrannum < simul cum eo alios multos et sic > AD (eo-multos] aliis multis A^{3}) — **6** reversusque EG — est *om.* B^{3} — Ravenna $A^{123}B^{4}C^{3}$: Ravennam *cet.* — rogo C^{1} (*corr.*) — pax f. e. E — pax < magna > AD — totam E — constituit < ut > AD — secundam $B^{5}C^{24}E$ — missam $B^{5}C^{4}E$ — missa < fieri > $A^{1}D$: < fieret > A^{235} — **7** Eodem < autem > A^{125} — terre $C^{3}E^{5}$ — maior] magnus $AC^{24}DE^{15}$ — mense] VIII id. K — ind. XI $C^{4}E^{1}$: *om.* K — hec $A^{1}C^{3}$ — secutus A^{1} — cladis $KA^{1}B^{3}$: gladis D — in populo *om.* D — **8** persecutio E^{1} (*corr.*) — scabiarum $A^{35}B^{234}E^{1}$: scavearum $KB^{5}C^{3}$: scabiliarum D — < ita > ut AD — possit AD (posset A^{5}) : potuisset $C^{24}E$ — cognuscere C^{3} : *hic* A^{2} *ponit ordinationes* — Qui defunctus et sep. E^{1} — **9** apostolum < VI id. nov. > B : < die VIII mens. nov. > $C^{24}E$ — demisit $A^{12}B^{4}C^{23}$: dimisit *cet.* — pro] per $C^{4}EG$ — obsequia sua $A^{1}C^{23}DE$: obsequiis suis A^{235} — < et > ad EG — ad omnem clerum *om.* D — roga una A^{2} — unum C^{2} — in integro A^{5} : integro D — **10** presb. XIII C^{2} : VIIII $C^{4}E$ — loca < num. > $B^{23}C^{12}E$ — XXIIII A^{2} : XXVIII C^{1} — Et cessavit *om.* A^{1} (*suppl.*) — **11** mens. I *om.* D — **12** Depositus-nov. $A^{135}C^{3}D$: *om.* $KA^{2}BC^{124}EG$.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic clerum — revocavit*] Il faut voir ici le souvenir d'une réaction contre un système suivi antérieurement (*revocavit*), sans doute sous Boniface IV, qui, étant un fidèle disciple de saint Grégoire, aura montré aux moines plus de bienveillance que n'en comportait l'opinion du clergé. Cf. *Sabinien*, note 6, p. 315.

2. *Eodem tempore — mixti*] Le biographe de Deusdedit nous parle ici du soulèvement de Ravenne comme d'un fait connu. Cela montre qu'il est contemporain, et donne lieu de douter qu'il soit l'auteur de la vie de Boniface IV, dans laquelle il n'aurait pas dû manquer de raconter le commencement de cette crise. Le continuateur de Prosper (p. 37) dit simplement qu'Eleuthère fut envoyé par l'empereur Héraclius; il donne ensuite quelques détails sur les rapports de ce fonctionnaire avec les Lombards, mais il est muet sur les événements qui se passèrent en territoire impérial, jusqu'au moment où Eleuthère se fit proclamer empereur (Boniface V, p. 321). On n'a d'ailleurs sur ce point aucun autre document que le livre pontifical. L'exarque Jean, dont il est ici question, portait le surnom de Lemigius.

3. *Hic venit Roma — Italia*] Jean de Compsa (Conza) était ou le commandant militaire de cette place, située à l'E. de Salerne, dans le Samnium grec, ou un indigène influent, natif de cette ville; cette dernière hypothèse est suivie par Muratori (*Annali*, a. 617). La triste situation de l'empire, ravagé par les Perses jusqu'à Alexandrie et Chalcédoine, explique les tentatives du genre de celle-ci. Cf. Paul Diacre, *H. L.*, IV, 34.

4. *facta est pax magna in tota Italia*] Eleuthère ne s'était pas

borné à dompter les insurrections ; après quelques campagnes malheureuses contre les Lombards il avait fait la paix avec eux, à des conditions onéreuses : « Eleutherius adversus Longobardos saepe » inito bello vincitur, per Sunduaricum maxime, Longobardorum » ducem, qui apud Agilulfum bellicis rebus instructus erat... » (*lacune*) amiserat Eleutherius. Et cum saepe suorum ruinam » cerneret, pacem cum Longobardis fecit, ea tamen conditione, ut » quinque centenaria quae dudum cum ad obsidendam Romam » Agilulfus rex venisset per singulos annos Longobardis dare sta- » tuerant, persolverent Romani. » (Contin. de Prosper, *l. c.*)

5. *Hic constituit — clero*] Les commentateurs ne semblent s'être occupés de ce passage que pour montrer ou déclarer qu'ils n'y entendent rien. Je ne saurais de mon côté, présenter qu'une conjecture; c'est qu'il s'agit peut-être ici d'un second office imposé aux clercs, un office du soir, appelé improprement *missa*. Du reste ce terme de *missa* paraît avoir ce sens dans le canon 30 du concile d'Agde (506). Il me semble découvrir une allusion à ce règlement dans le cinquième distique de l'épitaphe ci-dessous.

6. *mense augusto, ind. VI*] Août 618. Cf. Paul Diacre, *H. L.*, IV, 45.

7. *sepultus est...*] Voici l'épitaphe de Deusdedit, composée par son second successeur, Honorius (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 127) :

Cur titulata diu torpuerunt iura sepulchri
et populi nullus perstrepuit gemitus?
Segnities non culpa fuit, quicumque requiris;
nam dolor inclausus plus lacerare solet.
Pande, dolor, gemitum, meritisque quiesce beatis
ut libeat summi gesta referre patris.
Hic vir ab exortu Petri est nutritus ovili,
sed meruit sancti pastor adesse gregis.
Pura fides hominis, votis fundata benignis,
excuvians Christi cantibus hymnisonis;
simplicitas sapiens, vivax sollertia, simplex,
serpentina fuit simplicitate vigens.
Cumque quater denos compleret presbiter annos,
sera senectutis mens tamen alma fuit.
Culmen apostolicum coluit tres ferme per annos
perfectum numerum terque quaterque gerens.
Hoc tibi pro meritis successor Honorius amplis
marmore construxit munus epytaphii.

8. *Hic demisit — rogam integram*] Voici la première fois que le *L. P.* parle des libéralités funéraires des papes. Elles seront souvent enregistrées dans les notices pontificales de ce siècle. *Obsequiae* a ici le sens du mot français *obsèques;* la distribution était faite sans doute à la fin de l'enterrement, sous forme de *sportula*. Quant au terme de *roga*, employé habituellement pour désigner la solde militaire, il a évidemment ici le sens de traitement fixe. Le clergé romain recevait, sur les revenus des patrimoines, une somme déterminée, suivant l'ordre et la fonction. Déjà, dans la première moitié du VIe siècle il est question de *solemnes erogationes* touchées par les clercs (Voir le *Praeceptum Felicis IV*, cité plus haut, p. 282). Nous ne sommes pas bien renseignés sur la façon dont cet usage se combinait avec l'ancienne règle de partager entre les clercs le quart des revenus de l'église.

LXXI

BONIFATIUS, natione Campanus, de civitate Neapolim, ex patre Iohanne, sedit ann. V. Hic constituit [1] ut testamentum valeat secundum iussionem principis. Hic constituit ut nullus trahatur de ecclesia. Hic constituit ut acholitus [2] non praesumat reliquias sanctorum martyrum levare, nisi presbiter. Hic constituit ut in Lateranis [3] acholitus non baptizet cum diacono, sed subdiaconi sequentes. Hic perfecit [4] cymiterium sancti Nicomedi et dedicavit eum. Erat enim [5] beatissimus Bonifatius mitissimus super omnes homines et misericors. Hic clerum amavit, roga integra [6] clero suo dedit. I 118

Eodem tempore, ante dies ordinationis eius, Eleutherius patricius [7] et eunuchus factus intarta adsumpsit regnum. Et veniente eum ad civitatem Romanam, in castrum qui dicitur Luciolis, ibidem a milites Ravennates interfectus est. Cuius caput ductus Constantinopolim ad piissimum principem. II

Quo defuncto, sepultus est [8] ad beatum Petrum apostolum. Hic demisit omni clero pro obsequias suas rogam unam integram. Hic fecit ordinationes II per mens. decemb., presbiteros XXVI, diaconos IIII; episcopos per diversa loca numero XXVIIII. Et cessavit episcopatus dies XIII. III

Depositus est die XXV mens. octob.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Bonifatius < quintus > A^{2} — de] ex E^{1} (*corr.*) — civitatae C^{3} — ex patre Iohanne *om.* $C^{24}EG$ — ann. XV D — ann. V < d. X > KG : < d. XIII > E^{1} : < m. X > $C^{34}E^{5}$ — Hic-principis *om.* B^{4} — **2** secundum] scindere B^{6} — principes C^{3} — **3** ut *om.* B^{5} (*suppl.*) — ut < nullus > D — acholitus $A^{15}B^{5}D$: acolitus $A^{3}B^{23}C^{1}$: acolithus A^{2} : acolothus $B^{5}C^{3}E$: acolodus C^{2} : acoluthus B^{4} — reliquia A^{2} — presbiteri $B^{5}C^{2}$ — in *om.* B^{5} — **4** baptizaret $C^{14}E$: battizet C^{3} — fecit $A^{1}B^{6}$: perficit $A^{5}B^{5}$ — sancti *om.* A^{2} — Nicomedi $A^{123}B^{4}C^{2}D$ (-medis A^{3} : -midi C^{2}) : Nicodemi $A^{5}C^{4}$: Nichodimi $B^{23}C^{1}E^{1}$: Nicodimi $B^{5}C^{3}E^{5}$ — **5** ipsum A^{5} : illud E^{1} — mittissimus C^{3} — amavit < et > AD — **6** rogam integram $A^{135}C^{2}D$ — clero suo *om.* AD — **7** ante *om.* C^{1} — diem AD — ordinationes B^{5} : ordinis B^{6} — eunuchus] exarchus ADG (exarchi A^{3}) — antartha A^{13} : antarcha A^{2} : antarchu D : *om.* B^{3} — adsumsit A^{1} — **8** venientem $a^{1}B^{25}D$: invenientes A^{2} : veniens A^{5} — eo E^{1}: *om.* A^{5} — ad] in A^{2} — civitate Romana $B^{16}C^{3}$ — castro $A^{13}D$ — quae A^{1} : quod $A^{2}DE$ — Luccolis A^{2} Luceolis $A^{35}C^{2}E^{15}$: Lociolis $B^{3}D$ — militibus $a^{1}A^{235}B^{26}c^{1}E^{5}$: militis $B^{5}C^{3}$: mites $C^{4}E^{1}$ — Raventis A^{2} : Ravennatibus $A^{5}E^{5}$: Ravennatis $a^{1}B^{156}C^{4}E^{1}$ — **9** capud $B^{35}C^{1}E^{15}$ — ductum $A^{25}B^{6}C^{24}E$: < est > $A^{25}C^{12}E$ — ad] a B^{5} — **10** Quo < beatissimo papa > ADG — Qui defunctus E^{1} — apostolum < VIII kal. nov. > B : < die XXV mens. oct. > $C^{24}E^{15}$ — dimisit $A^{25}B^{23}C^{1}DE$ — omnem D — rog. int. pro obs. su. AD — pro] per E — obsequiis suis A^{235} d : obsequia sua $C^{2}E$ — **11** unam *om.* $AC^{3}D$ — integra B^{4} — Hic fecit-octob. *om.* A^{2} — XXVII $C^{4}E$ — **12** numerus A^{1}: *om.* $A^{3}B^{456}C^{13}$ — XXXVIIII C^{2} — < m. VI > dies E^{1} — dies *om.* B^{5} — **13** Depositus octob. AC³D (dep.] p C^{3} — est *om.* $C^{3}D$) : *om. cet.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic constituit — subdiaconi sequentes*] Ces quatre règlements pourraient bien être extraits de quelque décret conciliaire analogue à celui du temps de saint Grégoire (595). La première disposition paraît se rapporter aux formalités des testaments reçus par les notaires ecclésiastiques; la seconde est relative au droit d'asile; la troisième et la quatrième restreignent les attributions des acolytes.

2. *ut acholitus non praesumat...*] Il ne s'agit pas ici du transfert des reliques proprement dites. Au temps de Boniface V, les corps saints de Rome reposaient encore dans leurs tombes, au fond des cimetières et des églises; on ne les portait pas, comme à présent, dans des reliquaires. Quant aux translations qui en tirèrent un certain nombre des sépultures suburbaines pour les amener dans les églises de la ville, la plus ancienne dont le souvenir se soit conservé, celle des saints Primus et Félicien, n'eut lieu que sous Théodore. Ces cérémonies, d'ailleurs, étaient assez rares, au moins au VIIe siècle, pour qu'il n'y eût pas besoin d'en faire l'objet d'un règlement général comme celui-ci. Je crois donc qu'il s'agit ici des objets que l'on déposait sur les tombeaux des martyrs et que l'on emportait ensuite comme reliques. En confiant aux prêtres chargés du service religieux des sanctuaires la distribution de ces souvenirs pieux, le pape avait sans doute la pensée d'en rehausser la valeur aux yeux des pèlerins.

3. *ut in Lateranis acholitus non baptizet...*] L'*Ordo Romanus I* de Mabillon (*Mus. ital.*, t. II, p. 26) suppose au contraire que les acolytes pouvaient suppléer les diacres dans ces fonctions : « Deinde » presbyteri aut diaconi, etiam, si necesse fuerit, et acolythi, dis- » calceati, induentes se aliis vestibus mundis vel candidis, ingre-



» diuntur in fontes intro aquam; et baptizantur primo masculi », etc. Comme ce texte correspond à un usage postérieur au temps de Boniface V, on peut en conclure que les acolytes reconquirent la prérogative que ce pape leur avait enlevée. — Pour bien saisir la signification de ce décret et des précédents, il faut se rappeler qu'au temps où nous sommes les clercs des trois ordres mineurs de portier, d'exorciste et de lecteur étaient de jeunes enfants ou des adolescents, groupés dans la *Schola cantorum* et soumis à la direction de maîtres ecclésiastiques, comme le sont maintenant dans les séminaires, jusqu'au diaconat inclusivement, les aspirants au sacerdoce (cf. De Rossi, *Bull.* 1883, p. 19). On sortait de la *schola* avec le degré d'acolyte. Il n'y avait ainsi, dans les fonctions sacrées, d'autres clercs inférieurs que les acolytes et les sous-diacres. Encore parmi ceux-ci faut il distinguer les sous-diacres régionnaires, revêtus d'attributions plus hautes et chargés, en particulier, de gouverner, dans chaque région, le personnel des acolytes. Les autres sous-diacres, appelés sous-diacres surnuméraires (*sequentes*) semblent avoir été moins nombreux que les acolytes; mais les fonctions liturgiques de ces deux ordres n'étant pas bien distinctes, les conflits et les empiètements pouvaient se produire plus facilement à ce degré de l'échelle hiérarchique.

4. *cymiterium s. Nicomedi*] Le cimetière de Saint-Nicomède se trouvait auprès du camp prétorien, à droite de la voie Nomentane, à peu de distance de la porte du même nom, actuellement remplacée par la porte Pia, dans un endroit appelé anciennement *hortus Iusti*. La mort de saint Nicomède forme un épisode des actes des saints Nérée et Achillée (*Acta SS. sept.*, t. V, p. 6). On a retrouvé en 1864 les ruines de ce sanctuaire chrétien, les galeries du cimetière, l'escalier par lequel on y descendait et, juste en face de l'escalier, à fleur du sol, « les fondements et les traces d'une petite basilique rectangulaire pourvue d'une abside » (De Rossi, *Bull.* 1865, p. 49 et suiv.). C'est cette basilique dont la dédicace est mentionnée ici et non point le *titulus Nicomedis*, église paroissiale intra-muros, dont les desservants signèrent au concile de 499. La dédicace célébrée par Boniface V fut enregistrée dans les calendriers du temps, d'où elle passa dans le petit martyrologe romain (1er juin), dans ceux d'Adon, Raban, etc., ainsi que dans le sacramentaire grégorien. Deux des topographes du VIIe siècle mentionnent Saint-Nicomède sur la voie Nomentane, mais sans aucun détail sur la basilique (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 178, 179).

5. *Erat enim — misericors*] Comparer les v. 7-12 de l'épitaphe.

6. *roga integra...*] Ceci donnerait à entendre que les prédécesseurs de Boniface V étaient dans l'usage de faire quelque retenue sur le traitement de leurs clercs. Dans son épitaphe (v. 13), on vante sa munificence. La paix faite avec les Lombards avait eu sans doute de bons résultats au point de vue du rendement des patrimoines ecclésiastiques.

7. *Eleutherius patricius....*] Le continuateur de Prosper (p. 37) raconte les mêmes faits, en termes différents: « Eleutherius cum » erga se Longobardorum gentem pacatam videret, imperii [sceptra] conatur suscipere. Sed cum iam purpuram induisset atque » coronam sibi dari poposceret, venerabilis viri Iohannis interventu » adhortatur ut ad Romam pergeret atque ibi, ubi imperii solium » maneret, coronam sumeret. Quod consilium ratum iudicans ob» audivit; sed temerae usurpationis audacia non diu potitus est. » Nam cum a Ravenna profectus pergeret Romam, apud castrum » Luciolis paucis iam suo itinere comitantibus a militibus interfi» ficitur. » Paul Diacre (*H. L.*, IV, 34) suit ici le *L. P.*; Agnellus de Ravenne (c. 106) n'en sait pas plus long que Paul Diacre. De sa chronologie cependant il résulte que le *vir venerabilis Iohannes* dont parle le continuateur de Prosper est Jean V, évêque de Ravenne depuis 613 jusqu'à 632 environ. Le *L. P.* permet de fixer la date de cette compétition; il dit qu'elle se produisit avant l'ordination de Boniface V, c'est-à-dire dans le courant de l'année 619.

8. *sepultus est...*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 128; cf. 79):

Da mecum gemitum singulti, Roma, doloris,
plena sacerdotis luctibus egregii.
Cur? Quoniam deflere solet mens arta periclis
plebsque orbata piis insuper officiis.
Hic vir inaccessis tenuit contraria factis
haec documenta bonis moribus apta suis.
Mitis in adversis positus rebusque secundis
omnia grata ferens altera pressa tenens.
Praevenit ne nata forent delicta viritim,
orta iamen secuit cum pietate gravi.
In commune bonus, Bonifatius inde vocatus,
propria lucra putans publica subsidia.
Munificus, sapiens, castus, sincerus et aequus;
ista beatorum sunt pia suffragia.
Nam vidualis apex pupillorumque falanges
caecorumque chorus dux tibi lucis erit.
Infremuit post fata suis mors saucia telis
respiciens meritum vivere posse virum.
Culmen apostolicum quinque et bis mensibus annis
rexit et ad magni culmen honoris abit.

LXXII.

HONORIUS, natione Campanus, ex patre Petronio consule, sedit ann. XII mens. XI dies XVII. Hic[1] tempo- I 119
ribus suis multa bona fecit. Hic erudivit clerum. Temporibus suis renovavit omnem cymiliam beati Petri apostoli
et investivit confessionem beati Petri ex argento puro, qui pens. lib. CLXXXVII; investivit regias[2] in in- II
gressu ecclesiae maiores, qui appellatur mediana, ex argento, qui pens. lib. DCCCCLXXV; fecit et cereostatos
maiores[3] ex argento, paria dua, qui sunt ante corpus beati Petri apostoli, pens. sing. lib. LXII. Fecit et ad beatum
Andream apostolum[4], ubi supra, ante confessionem, tabula ex argento, qui pens. lib. LXXIII. Huius tempo-
ribus levatae sunt trabes in ecclesia beati Petri numero XVI. Hic cooperuit[5] ecclesiam omnem ex tegulis aereis
quas levavit de templo qui appellatur Romae, ex concessu piissimi Heraclii imperatoris.

Eodem tempore[6] fecit ecclesiam beatae Agne martyris, via Numentana, miliario ab urbe Roma III, a solo, III
ubi requiescit, quem undique ornavit[7], exquisivit, ubi posuit dona multa. Ornavit[8] autem sepulcrum eius ex
argento, qui pens. lib. CCLII; posuit desuper cyburium aereum deauratum, mire magnitudinis; fecit et gavatas
aureas III, pens. sing. lib. sing.; fecit abside[9] eiusdem basilicae ex musibo, ubi etiam et multa dona
optulit.

Item fecit[10] basilicam beati Apollenaris martyris in urbe Roma, in porticum beati Petri apostoli qui appellatur
ad Palmata, a solo, ubi dona multa largitus est. Hic fecit constitutum in ecclesia et decrevit[11] ut omnem hebdo- IV 120
madam, sabbato die, exeat laetania a beato Apollenare et ad beatum Petrum apostolum cum hymnis et canticis
populus omnis occurri debeat.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 nacione C^{3} — Petrinio A^{2} : Euronio B^{5} : Patronio E^{1} — consul C^{1} : consoli C^{3} — m. XI *om.* C^{4} — d. XVIII A^{3} — **2** suis] ss A^{2}—temp. suis *om.* A^{2}—suis] ss E^{1} : *om.* B^{4}—cimiliam B^{2346} : cymiteriam B^{5} : familiam $C^{4}E$: cymilia D—**3** investigavit A^{2}—<et> ex B^{5}—purissimo $A^{5}D$: *om.* A^{5}—investivit-optulit (p. 325, l. 10) *om.* A^{3}, *breviat* A^{2}. — investivit-DCCCCLXXV *om.* C^{1}—< hic > inv. AD — vestivit A^{5} — **4** ecclesie A^{1} : ecclesias E^{1} — maiores] eius AD — quae ap.] quas vocant AD — qui $B^{56}C^{23}$: quae *cet.* — appellantur E — mediana $AB^{234}C^{3}$: medianam $B^{456}C^{2}$: medianas D : mediane E — et fecit B^{6} — < ibi ipsum > fecit E^{5} — fecit *om.* C^{3} : < autem > A — et *om.* B^{3} — cereostatos A^{1} : cirostatos C^{3} : ciriostatos E^{5} : -tas $B^{6}C^{12}E^{1}$—**5** ex argento *om.* AD — paria dua] IIII A^{5}—dua] II $C^{1}E$ — que E—CCLXII EG — ad *om.* C^{13} — **6** ubi supra *om.* A^{5} — tabulam $A^{25}C^{2}$: tabulas E — ex arg.] argenteam AD (-tea A^{1})—qui *om.* E—**7** traves C^{3}—in eccl.] ecclesiae B^{6}—Petri < apostoli > $AB^{5}DE^{1}G$—XVII B^{6} — operuit AD : ooperuit B^{5} — omnem eccl. $AB^{5}D$: < eius > AD — tigulis $A^{15}B^{456}D$: tabulis E^{1}—ereis C^{1}—**8** quos B^{6}— qui ap.] quam C^{13} *et ita saepe*— quod $A^{2}E$ — appellantur B^{5}—Roma B^{2}: Rome $C^{23}E^{5}$: omne B^{5}— consensu $A^{2}B^{6}E^{1}G$ — Eracl. B^{3-6} : Aeracl. C^{3} : -cli B^{5}—Her. piis. imp. AD—imp. Er. C^{1} — **9** ecclesia A^{1}—Agne $A^{1}B^{34}E^{5}$: Agnetis $A^{2}E^{1}$: Agnes A^{5} : Agnae *cet.*— martyres A^{1} — via *om.* C^{1}—mil.-III via Num. E^{1}—Mimentana C^{2}—solo] consulatu B^{5}—**10** quam E^{1} — ordinavit D — < et > exq. $B^{6}c^{1}$ — exquaesivit B^{23} : exquesit $B^{4}C^{1}$: exquesivit $B^{6}c^{1}C^{23}e^{1}$: exquisite E^{1} : exquisivit E^{5} : *om.* $AB^{5}D$ — ubi < et > A^{5} —posuit < et > D multa d. p. C^{1} — m. d. E^{1} — autem < et > AD — sepulcrum $A^{1}E^{5}$ — **11** posuit < et > E^{1} — cyborium B^{3} : cipurium C^{3} : tegurium A^{5} — aereum *om.* C^{3} — mirae A^{1} — gabatas B^{23} : cavatas B^{4} : gravatas $B^{6}C^{1}D$ — **12** gabatos aureos IIII E — sing, *om.* C^{1} (*bis*) — fecit < et > AD — absida AD : absidam $C^{12}E$ — eius $B^{4}E^{1}$ (*corr.* e^{1}) : eundem C^{1} (*corr.*) — museo B^{4} : musileo B^{5} — et *om.* $AC^{1}DE$ — bona $C^{2}E$ — **13** optulit $AB^{5}C^{2}$ — **14** basilica A^{1} — beate C^{3} — Apollenaris $AB^{5}C^{23}$: Apolonaris B^{3} : Apolinaris $B^{5}C^{1}$ — in urbe-apostoli *om.* C^{3} — portico $B^{234}C^{1}$ — Petri *om.* D — qui ap.] quam $B^{46}C^{1}$ — apellatur C^{3} — **15** ad *om.* AD — ibi D — multa larg. e. d. C^{1} — ut *om.* C^{1} (*suppl.*) — ut < per > E — omnem < ecclesiam > B^{5} — **16** ebdoma A^{1} : ebdomadae B^{5} : ebdomatam C^{1} : ebdomam C^{3} — exea A^{1} : exeant $A^{25}B^{6}$: exaeat C^{1} — letania $B^{3}C^{3}$: laetaniae $B^{6}C^{1}$ — ad beatum Apollinarem $C^{4}E$ — Apollonare C^{3} — et *om.* AD — apostolum *om.* C^{1} — ymnis AC^{3} : hymnis *cet.*— **17** < et ut > populus A^{5} — ocurri A^{1} : concurri A^{2} : occurrere $B^{256}E^{1}$: currere B^{3} : occurre C^{2} — debeant B^{6}

Fecit ecclesiam [12] beato Cyriaco martyri a solo, via Ostense, miliario VII, ubi et donum optulit. Eodem tempore fecit [13] ecclesiam beatorum martyrum Quattuor Coronatorum, quem et dedicavit, et donum optulit. Fecit ecclesiam [14] beato Severino a solo, iuxta civitate Tiburtina, miliario ab urbe Roma XX, quem ipse dedicavit, et dona multa optulit. Renovavit [15] et cymiterium beatorum martyrum Marcellini et Petri, via Lavicana.

V Eodem tempore fecit [16] basilicam beato Pancratio martyri via Aurelia, miliario secundo, a solo, et ornavit sepulchrum eius ex argento, qui pens. lib. CXX *. Fecit et ciburium super altare ex argento, qui pens. lib. CLXXXVII. Fecit arcos argenteos V, qui pens. sing. lib. XV. Fecit et candelabra aurea III, qui pens. sing. libras sing., ubi multa bona simul optulit.

VI Fecit ecclesiam beatae Luciae [17] in urbe Roma, iuxta sanctum Silvestrum, quem et dedicavit, et dona multa optulit. Fecit ecclesiam beati Adriani in Tribus Fatis [18], quam et dedicavit, et dona multa optulit. ** Sed et multa alia fecit quas enumerare longum est.

VII Fecit autem ordinationes III, presbiteros XIII, diaconos XI; episcopos per diversa loca LXXXI. Qui sepultus est [19] ubi supra, sub die IIII id. octob. Et cessavit episcopatus ann. I mens. VII dies XVII.

* Et ibi constituit mola [20] in murum in loco Traiani, iuxta murum civitatis, et formam qui deducit aqua in lacum Sabbatinum et sub se formam qui conducit aqua Tiberis.

** Fecit autem in domum suam iuxta Lateranis monasterium [21] in honore sanctorum apostolorum Andreae et Bartholomei, qui appellatur Honorii, ubi praedia et dona simul obtulit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Fecit < et > AC^2 : < autem > B^{23} — basilicam B^5 — Quiriaco $A^{15}D$ — martyris A^1 — via] ita D — miliaria B^3 : -rios B^6—VII] III A^2—domum D — **2** ecclesia A^1B^6 : basilica D — quem A^1C^3D: quam *cet.* — et *ante* ded. *om.* A^1 — Fecit < et > C^1 — **3** ecclesia A^1— Sev. < martyrum > B^3—civitate Tiburtina $A^1B^{14}C^3$ — Tyburtinam B^5 — Romae B^3: Romana E — quem $A^1B^5C^3D$: que C^1 : quam *cet.* — **4** redonavit E—cymiterio B^6 — Laviana C^3 — **5** basilica A^1C^3 — Pancrantio B^3 — martyris D: *om.* B^{23}—miliario < ab urbe Roma > AD—rolo C^3— **6** ex *om.* C^2 — argenteos C^2 — quod E — CXX * < Et ibi-Tiberis > E^1 — cyburium $A^1C^{12}E^1$: tegurium A^5 — quod A^5E^1 — CXXXVII B^3: C C^1: CCLXXXVII $C^{34}E$ — **7** arcus A^1C^3 — qui *om.* AD: quod E^1—candelebra C^3—area A^1: aureas C^1 (*corr.*)—qui *om.* AC^2D — singulas *om.* D : V C^1 — **8** dona B^4C^{12} — simul *om.* B^3C^2 — **9** ecclesia beate A^1 — iusta B^5 — sanctum *om.* C^2— Silvestrium B^{234} — quem $A^1B^5C^3D$ — et *om.* AD — et ded.] ededicavit B^5 : aedificavit C^1—m. d. C^1— **10** Fecit-optulit *om.* A^5E^1(*suppl.* e^1)—ecclesia B^6 : -siae C^3: basilicam B^5—beato Adriano martyri C^2E—quem B^5C^3D—< ubi > et BC^1—** Fecit autem-obtulit B^{234} (Honori B^{34})—sed et m.a.] simul et alia multa D — **11** multas alias $A^5C^4E^1$ — quas $A^{15}B^{35}C^{23}D$ — **12** ordinaciones C^3— III <per m. dec. > EG — diac. VI C^4e^1 — loca < num. > B^2C^4E — Qui < vero > C^1 : < etiam > C^2EG — **13** ubi supra] in basilica b.. Petri ap. $C^{234}E$: ad b. Petrum apostolum KG — sub-octob. *om* KG — sub *om.* C^3 — III id. A^1B^2 — id. *om.* B^3 — ann. I *om.* G — m. VI B^6 — d. XVIII K $A^{15}C^1$: XXVIII A^3 : XVI C^3 : *om.* D.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic temporibus — clerum*] Jonas de Bobbio, qui avait vu le pape Honorius à Rome, en fait le portrait suivant, dans sa vie de saint Bertulfe, c. 6 : « Erat enim venerabilis praesul Honorius sagax animo, vigens consilio, doctrina clarens, dulcedine et humilitate pollens » (Migne, *P. L.*, t. LXXXVII, p. 1063). Cet éloge concorde bien avec l'épitaphe citée plus loin (note 19), où l'on retrouve jusqu'aux expressions de Jonas, *sagax animo, divino in carmine pollens, doctrina potens.*

2. *investivit regias...*] La porte centrale et principale de la basilique; la décoration dont la revêtit Honorius lui fit donner le nom de porte d'argent, que l'on trouve déjà dans la vie de Sergius Ier (n° 163, *regias argenteas*). Ce revêtement fut emporté par les Sarrasins, en 846 (Léon IV n° 540). Notre auteur n'en donne que le poids; mais les inscriptions qui se lisaient sur les battants de la porte montrent que sa décoration était assez semblable à celle de la porte de bronze exécutée sous Eugène IV et agrandie depuis pour cadrer avec l'immense baie de l'édifice actuel. Les images de saint Pierre et de saint Paul occupaient le centre des deux battants, encadrées dans une riche bordure où brillaient, sur des lames d'or, des pierres précieuses de diverses couleurs. Un voile de pourpre était drapé en avant et laissait apercevoir, quand la porte s'entr'ouvrait, l'intérieur de la basilique, avec ses mosaïques brillantes. Voici les inscriptions dédicatoires (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 53, 78, 123, 144, 145):



1° sur le battant de gauche :

Lux arcana Dei, Verbum, Sapientia lucis
atque coruscantis splendida imago Patris,
ad nos descendit, nec quo fuit esse recessit,
ut caecas mentes erueret tenebris.
Plenus homo in nostris et verus nascitur isdem
virginis ex utero totus ubique Deus.
Discipulis praecepta dedit, Petrumque beatum
hos inter primum sanxit et egregium,
cuius in arbitrio caelum terramque reliquit
pandere vel potius claudere cumque velit.
Nam sub mortigenae quidam iacuere gehennae
verbere confossi, mente, fide, opere.
Histria testatur possessa hostilibus annis
septies et decies scismate pestifero ;
esset ut impletum Hieremiae voce canentis
ultio captivis tam numerosa fuit.
Sed bonus antistes dux plebis Honorius armis
reddidit ecclesiis membra revulsa piis ;
doctrinis monitisque suis de faucibus hostis
abstulit exactis iam peritura modis.
At tuus argento praesul construxit opimo
ornavitque fores, Petre beate, tibi.
Tu modo caelorum quapropter ianitor alme
fac tranquilla tui tempora cuncta gregis.

Les cinq premiers distiques de ce poème sont évidemment imités du début de l'inscription de Pélage II (ci-dessus p.310, note 3). Dans les cinq suivants il est question du schisme d'Istrie occasionné par la condamnation des trois chapitres. Le succès dont Honorius se félicite est un succès partiel. Avant lui, en 607, la partie encore romaine de la province de Vénétie-Istrie était déjà revenue à l'unité ecclésiastique et les trois évêques d'Aquilée-Grado, Candidien, Epiphane et Cyprien, s'étaient maintenus en communion avec le pape. A la mort de Cyprien, un schismatique, Fortunatus, s'empara du siège métropolitain et causa de grands désordres. Le parti catholique parvint à chasser cet intrus et invoqua l'appui du pape. Honorius envoya à Grado un sous-diacre romain, Primogenius, pour être consacré évêque à la place de Fortunatus. La lettre qu'il écrivit à cette occasion aux évêques de Vénétie-Istrie est datée du 18 février 628 (Jaffé, 2016). Les soixante-dix ans de durée que l'inscription attribue au schisme sont comptés à partir de l'ordination irrégulière de l'évêque d'Aquilée Paulin Ier, en 557. Cf. De Rubeis, *Monumenta eccl. Aquileiensis*, p. 295 et suiv.

2° sur le battant de droite :

Lumine sed magno vibrare ianua cerno,
astriferumque polum indicat ipse nitor.
Terreor et vultus servantum limina sacra :
geminis in portis ora iucunda nitent.
Simonis aspectus fulgens praecluditur una,
altera sed Pauli radiat orbe docens.
Aditus interior gazarum aestuat opes
et depicta nitent cumulis ipsa suis.
Aureis in petalis gemmarum clauditur ordo
et superba tegit blattea palla fanum.
Sic quoque coniunctis servatur gloria rebus
et variata simul nexa natura manet.
Inclita cum opere surrexit fama perennis
indubitante fide reddite cuncti vota.

3. *cereostatos maiores*] Cf. Vigile, p. 296, l. 11.

4. *ad s. Andream apostolum*] L'église ronde de Saint-André, près de Saint-Pierre.

5. *Hic cooperuit — Romae*] J'ai exposé plus haut, p. 279 (Félix IV, note 3), les raisons de croire que le temple mentionné ici n'est autre que l'immense basilique de Constantin, sur la voie Sacrée.

6. *Eodem tempore fecit ecclesiam b. Agne*] Les topographes du VIIe siècle décrivent ainsi cette basilique, qu'ils ont vue peu après les restaurations d'Honorius : « Deinde via Numentana [vadis] ad » ecclesiam sanctae Agne quae formosa est, in qua sola pausat, et » ipsam episcopus Honorius miro opere reparavit » (*Not. eccl. urb. Romae*, De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 139, 178) ; « Iuxta eandem » viam [Numentanam] basilica sanctae Agnes mirae pulchritudinis, » ubi ipsa corpore iacet » (*De locis ss. martyrum, l. c.*, p. 142, 178). Comme l'indiquent ces textes, il faut rapporter à sainte Agnès et non au pape Honorius les mots *ubi requiescit* du *L. P.* Honorius fut enterré à Saint-Pierre.

7. *quem undique ornavit*] Les vers suivants, tracés *in arcu*, c'est-à-dire sur l'arc au-dessous duquel s'ouvrait l'abside, caractérisaient l'ensemble de la décoration intérieure (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 63, 89, 104, 137):

Virginis aula micat variis decorata metallis,
Sed plus namque nitet meritis fulgentior amplis.

— Le mot *exquisivit*, après *ornavit*, me semble altéré ; il manque d'ailleurs dans certains mss.

8. *Ornavit autem sepulcrum eius*] Voici l'inscription commémorative de ce travail (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 62):

Inclita vota suis adquirunt praemia laudis
dum perfecta micant mente, fide, meritis.
Virginis hoc Agne clauduntur membra sepulchro
quae incorrupta tamen vita sepulta tenet.
Hoc opus argento construxit Honorius amplo
martyris et sanctae virginis ob meritum.

Au vers 4, le sens est : *quae* (Agnès) *etsi sepulta, incorruptam vitam tenet.*

9. *fecit abside eiusdem basilicae ex musibo*] Ce monument existe encore. On y voit représentée sainte Agnès, en impératrice byzantine, ayant à ses pieds un glaive nu et un brasier ardent, en souvenir de son martyre. A droite et à gauche, deux papes en *planeta* de pourpre, avec le pallium; celui qui est à la droite de la sainte lui présente un modèle de la basilique, l'autre tient un livre : le premier est Honorius; sa présence sur la mosaïque est mentionnée dans l'inscription située au-dessous ; le second est très probablement Symmaque (Symmaque, note 40, p. 268). Les têtes des deux papes sont modernes. On trouvera la reproduction chromolithographique et le commentaire de cette mosaïque dans les *Musaici cristiani* de M. de Rossi. Voici, telle qu'elle est reproduite dans cet ouvrage, c'est-à-dire débarrassée de quelques fautes introduites dans les restaurations modernes, le texte de l'inscription dédicatoire, également en mosaïque :

AVREA CONCISIS SVRGIT PICTVRA METALLIS
ET COMPLEXA SIMVL CLAVDITVR IPSA DIES
FONTIBVS E NIVEIS CREDAS AVRORA SVBIRE
CORREPTAS NVBES RORIBVS ARVA RIGANS
VEL QVALEM INTER SIDERA LVCEM PROFERET IRIM
PVRPVREVSQVE PAVO IPSE COLORE NITENS
QVI POTVIT NOCTIS VEL LVCIS REDDERE FINEM
MARTYRVM E BVSTIS HINC REPPVLIT ILLE CHAOS
SVRSVM VERSA NVTV QVOD CVNCTIS CERNITVR VNO
PRAESVL HONORIVS HAEC VOTA DICATA DEDIT
VESTIBVS ET FACTIS SIGNANTVR ILLIVS ORA
LVCET ET ASPECTV LVCIDA CORDA GERENS

« L'inscription décrit, en vers grossiers, les beaux effets des rayons dorés et des couleurs de l'arc-en-ciel que représente la mosaïque; mais, au quatrième distique, il est aussi question de la vraie lumière du jour, pénétrant dans la basilique, grâce aux nouveaux travaux, et dissipant les ténèbres et le chaos qui avaient

jusqu'alors entouré la tombe de l'illustre martyre. » (De Rossi, *l. c.*). Aux vers 3-4 expliquer comme s'il y avait *correptis nubibus... auroram rigantem* ; v. 5 *Irim* est le sujet de *proferet*. Je construis ainsi le cinquième distique : *Quod cunctis uno nutu cernitur sursum, praesul Honorius haec vota dicata dedit* : « cette décoration supé- » rieure que l'on embrasse d'un coup d'œil, ce sont les dons consacrés par l'évêque Honorius » (Voy. d'autres interprétations dans Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes*, p. 34, et De Rossi, *l. c.*). Le dernier vers contient une allusion au portrait d'Honorius, en costume pontifical (*vestibus*), et tenant en main le modèle de la basilique (*factis*). — Dans son ensemble, l'église de Sainte-Agnès a conservé la forme qu'elle avait au temps d'Honorius : quant à sa décoration, la mosaïque absidale est tout ce qui en a survécu.

10. *basilicam b. Apollenaris*] Elle est indiquée *hh* sur le plan, à l'extrémité sud de la plate-forme sur laquelle s'ouvraient les portes de l'atrium de Saint-Pierre. Grimaldi, cité par Vignoli (*ad h. l.*), dit que cette chapelle de Saint-Apollinaire était appelée *ad Palmata* à cause du voisinage du cirque, dont l'extrémité semi-circulaire, avec son mur en grandes pierres de taille, se voyait tout près de là.

11. *ut omnem hebdomadam*] Cette procession avait son point de départ à l'église dont il vient d'être parlé.

12. *ecclesiam beato Cyriaco*] Cette église s'élevait sur le tombeau de saint Cyriaque et de ses compagnons Largus, Smaragdus, etc., enterrés ou plutôt transférés là, disent les actes de saint Marcel, par ce pape lui-même et par la matrone Lucine, le 8 août. Les plus anciens calendriers romains, la *Depositio martyrum* et le calendrier conservé dans le martyrologe hiéronymien, mentionnent en effet, au 8 août, la célébration de l'anniversaire de ces saints, sur la voie d'Ostie, au septième mille. Aussi la construction d'Honorius ne peut être qu'une réédification. L'église de Saint-Cyriaque, située bien en dehors de la zone cimitériale de Rome, n'est pas mentionnée dans les itinéraires du VIIe siècle. Elle existait encore au XIIe siècle, car on la trouve indiquée dans le livre de P. Mallius sur la basilique de Saint-Pierre (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 54* ; cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 160). Bosio en retrouva l'emplacement et le souvenir à mi-chemin entre Rome et Ostie, au septième mille de la *via Ostiensis*, tout près du Tibre (V. Bosio, *Roma sott.*, III, 6 et 10; De Rossi, *Bull.* 1869, p. 68 et suiv. ; *Roma sott.*, t. I, p. 182, 183). Bosio: « Vedesi ivi a mano manca, andando verso Ostia, un monticello; a mezo del quale sono i vestigii dell' antica chiesa, con quattro nicchie, due per banda, che dovevano esser cappelle ed altari. Nella sommità di detto monticello, vi sono molti muri antichi e vestigii di edificii grandi ; e ritiene tuttavia questo luogo il nome di S. Curiaco. » Boldetti (*Osservazioni*, p. 549) déclare n'avoir pu retrouver le cimetière, mais avoir vu encore les restes de l'église; Nibby (*Dintorni*, t. I, p. 469) signale les restes d'une tour du VIIe siècle, en appareil mixte, de tuf et de briques, comme étant les seuls vestiges de l'église. Il y a maintenant en ce lieu une petite chapelle, dans une maison de ferme; elle est quelquefois desservie.

13. *ecclesiam beatorum mart. IIII Coronatorum*] C'est encore une réédification. Le concile romain de 595 porte la signature d'un *Fortunatus presbyter sanctorum Quatuor Coronatorum* ; au concile de 499 on ne trouve point de titulaire de cette église, ou, ce qui est plus vraisemblable, elle y est indiquée par un nom différent. Elle semble remonter jusqu'au IVe siècle : le martyrologe hiéronymien mentionne au 8 novembre les saints titulaires comme honorés *ad Celiomonte*. Restaurée entièrement sous Léon IV, l'église des Santi-Quattro fut brûlée lors de l'entrée de Robert Guiscard et rebâtie quelque temps après par Pascal II, mais en de moindres proportions. Les colonnades de l'ancienne basilique d'Honorius et de Léon IV se voient encore dans l'église actuelle et dans ses dépendances; elles permettent d'en reconstituer le plan. M. de Rossi a consacré un important mémoire à ce sanctuaire et aux traditions martyrologiques qui s'y rattachent (*Bull.* 1879, p. 45-90).

14. *ecclesiam b. Severino*] L'emplacement de cette église et les ruines du monastère qui l'accompagnait ont été retrouvés en 1883 par le R. P. Bruzza, à un mille et demi de Tivoli, à droite de la route qui mène à Vicovaro, précisément à vingt milles antiques des murs de Rome. On peut voir encore l'enceinte rectangulaire (47^m sur 87) du couvent, avec plusieurs cellules et les ruines de deux tours en saillie. Au milieu s'élevait l'église, précédée d'un large narthex. Le paysan qui labourait cet enclos indiqua au P. Bruzza l'endroit précis où il avait trouvé, il y a quelques années, à une certaine profondeur, divers débris que le savant archéologue n'a pas hésité à considérer comme des fragments de la mosaïque absidale. Ces renseignements m'ont été donnés directement par le P. Bruzza lui-même.

15. *cymiterium bb. Marcellini et Petri*] Sur ce cimetière. v. Bosio, *Roma sott.*, III, 32, 37; cf. De Rossi, *Bull.* 1882, p. 111; ci-dessus, p. 198 (Silvestre, note 90).

16. *Eodem tempore fecit basilicam beato Pancratio*] Cf. Symmaque, p. 262, l. 10. Cette restauration est mentionnée dans une des topographies du VIIe siècle : *Deinde ambulas ad sanctum Pancratium cuius corpus quiescit in formosa ecclesia via Aurelia quam sanctus Honorius papa magna ex parte reaedificavit* (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 140 et 182). Voici, du reste, l'inscription commémorative des travaux d'Honorius, qui se lisait dans l'abside de l'église (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 24, 156) :

Ob insigne meritum et singulare beati Panchratii martyris beneficium, basilicam vetustate confectam, extra corpus martyris neglectu antiquitatis extructam Honorius episcopus Dei famulus abrasa vetustatis mole ruinaque minante, a fundamentis noviter plebi Dei construxit et corpus martyris quod ex obliquo aulae iacebat altari insignibus ornato metallis loco proprio collocavit.

17. *ecclesiam b. Luciae*] S. Lucia in Selce.

18. *ecclesiam b. Adriani*] Cette église est située au N. du Forum, très probablement sur l'emplacement de l'ancienne *Curia Hostilia*, lieu ordinaire des réunions du sénat. Honorius utilisa sans doute pour sa fondation ce qui restait de l'édifice antique. Il ne paraît pas que les murs actuels remontent même au temps de Théodose (*Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, p. I, p. 359); ils appartiennent aux appropriations du pape Honorius ou à quelque restauration postérieure. Les fouilles vont sans doute éclaircir prochainement ce point et quelques autres. Cf. Hadrien Ier, n° 325. — Sur le sens de l'expression *in Tribus Fatis*, v. De Rossi, *Bull.* 1867, p. 72.

19. *sepultus est*] Voici l'épitaphe d'Honorius (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 127) :

Pastorem magnum laudis pia praemia lustrant
qui functus Petri hac vice summa tenet.
Effulgit tumulis nam praesul Honorius istis
cuius magnanimum nomen honorque manet.
Sedis apostolicae meritis nam iura gubernans
dispersos revocat, optima lucra refert;
utque sagax animo, divino in carmine pollens,
ad vitam pastor ducere novit oves.
Histria nam dudum saevo sub scismate fessa
ad statuta patrum teque monente redit.
Iudaicae gentis sub te est perfidia victa,
sic unum Domini reddis ovile pium.
Adtonitum patriae sollers sic cura movebat
optata ut populis esset ubique quies.
Quem doctrina potens, quem sacrae regula vitae
pontificum pariter sanxit habere decus.
Sanctiloqui semper in te commenta magistri
emicuere tui tanquam fecunda nimis.
Namque Gregorii tanti vestigia iusti
dum sequeris cupiens et meritumque geris.

Aeternae lucis Christo dignante perennem
cum patribus sanctis posside iamque diem.
His ego epytaphiis merito tibi carmina solvi
quod patris eximii sim bonus ipse memor.

Sur le schisme d'Istrie, voir ci-dessus, note 2. Au sixième distique il est fait allusion à des mesures contre les Juifs; l'empereur Héraclius ordonna en effet que tous les Juifs de son empire reçussent le baptême; il décida même le roi Dagobert à édicter la même prescription dans son royaume. Frédégaire, c. 65 : « (Heraclius) ad » Dagobertum regem Francorum dirigens, petit ut omnes Iudaeos » regni sui ad fidem catholicam baptizandos praeciperet, quod » protinus Dagobertus implevit. Heraclius per omnes provincias » imperii talem idemque facere decrevit. » — Il n'y a aucun doute que le tombeau d'Honorius n'ait été à Saint-Pierre. Le *L. P.* cependant pourrait sembler indiquer un autre lieu. Au lieu d'employer la formule ordinaire, *in basilica b. Petri*, il dit que le pape fut enterré *ubi supra;* ces mots, rapprochés de la phrase où il est question de la basilique de Sainte-Agnès (p. 323, l. 10,) *ubi requiescit*, conduiraient, si l'on n'était pas prévenu du contraire, à chercher dans cette église la sépulture d'Honorius. Je pense que cet *ubi supra* se réfère aux finales des notices précédentes où la basilique de Saint-Pierre est constamment indiquée. Il faut d'ailleurs noter que des manuscrits très autorisés présentent, ici comme ailleurs, la formule *in basilica b. Petri*.

20. *mola in murum-Tiberis* Cette note est interpolée dans le manuscrit E[1] au milieu d'une énumération de pièces d'orfèvrerie offertes à l'église Saint-Pancrace. Je ne sais d'où elle provient et il serait difficile d'en apprécier la valeur historique. Son texte, d'ailleurs, est très mal conservé. Le sens est que le pape Honorius fit installer un moulin près des murs de la ville, à un endroit qui portait le nom de Trajan, c'est-à-dire près du débouché de l'*Aqua Trajana* (Acqua Paola), et qu'il mit en état l'aqueduc lui-même depuis le *lacus Sabbatinus* (lago di Bracciano), ainsi que le canal de décharge qui le reliait au Tibre. — L'aqueduc de Trajan avait été coupé en 537 par Vitigès, comme tous les aqueducs de Rome (Procope, *Bell. Goth.* I, 15); c'était le plus utile de tous, moins à cause de l'abondance ou de la qualité de son eau que parce qu'elle servait à faire tourner les moulins du Janicule. Une des lettres de saint Grégoire (XII, 24) nous le montre s'intéressant à l'entretien des aqueducs en général. Quant à celui de Trajan, il fut certainement remis en état entre la guerre gothique et le milieu du huitième siècle, car il fut de nouveau coupé pendant le siège de Rome par Astolfe, en 756 (HADRIEN Ier, n° 331). Rien n'empêche qu'il ait été réparé au temps d'Honorius, s'il ne l'avait été déjà auparavant. Au temps où nous sommes, l'intervention du pape dans ce service administratif n'a rien qui puisse étonner. Plusieurs des lettres qui ont échappé à la destruction du registre d'Honorius nous montrent ce pape au moins aussi mêlé aux affaires temporelles que son prédécesseur saint Grégoire (Jaffé, 2012, 2035).

21. *monasterium — Honorii*] Le monastère d'Honorius, autrement dit des SS. André et Barthélemy, dont il est ici question, se trouvait à l'endroit où s'élève actuellement l'hôpital de Saint-Jean, près du baptistère du Latran. Il était fort connu au VIIIe siècle; le topographe d'Einsiedlen le mentionne; il fut restauré sous le pape Hadrien Ier (HADRIEN Ier, n° 338). Aussi n'est-il pas étonnant qu'un lecteur de ce temps-là, guidé par le nom qu'il portait et par le vocable sous lequel était placée son église, ait eu l'idée d'en noter la fondation en marge de la vie de son fondateur.

LXXIII.

121 I SEVERINUS, natione Romanus, ex patre Abieno, sedit mens. II dies IIII. Huius temporibus [1] devastatus est
episcopius Lateranensis a Mauricio cartulario et Isacio patricio et exarcho Italiae, dum adhuc electus esset
domnus Severinus. Sed antequam veniret Isacius patricius, Mauricius, dolo ductus adversus ecclesiam Dei,
consilio inito cum quibusdam perversis hominibus, incitaverunt exercitum Romanum, dicentes quia « quid
» prodest quod tantae pecuniae congregatae sunt in episcopio Lateranense ab Honorio papa, et milex iste nihil
» exinde subventum habent? Dum quando et rogas vestras quas domnus imperator vobis per vices mandavit,
II » ibi sunt a suprascripto viro reconditas. » His auditis exarserunt omnes adversus ecclesiam Dei et venerunt
omnes animo concitati omnes armati qui inventi sunt in civitate Romana, a puero usque ad senem in episcopio
suprascripto Lateranensem, et non potuerunt manu militare introire, quia resisterunt eis qui erant cum sanc-
122 tissimo domno Severino. Tunc videns hoc Mauricius quia nihil potuerunt facere, dolo ductus fecit ibi exercitum
resedere intro episcopio Lateranense, et fuerunt ibi dies III. Post triduo autem introivit Mauricius cum iudices
qui inventi sunt cum ipso in consilio et sigillaverunt omnem vestiarium ecclesiae seu cymilia episcopii quas
diversi christianissimi imperatores seu patricii et consules pro redemptione animarum suarum beato Petro apostolo
derelinquerunt, ut pauperibus singulis temporibus pro alimonia erogarentur, seu propter redemptionem
VI captivorum. Et postmodum misit Mauricius epistulas suas ad Isacium patricium Ravenna de hoc quod actum est,
quomodo ipse cum exercitu sigillasset omnem vestiarium episcopii et quia sine aliqua lesionem omnem
substantiam saepedictam potuissent depraedare. Cumque haec verius cognovisset Isacius venit in civitate

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Severus A^{2} *semper* : Severianus E^{1} — Habieno C^{12} — m. II <et> D — d. III B^{6} — Huius temp. -Isacius Ravenna, *p.* 327 *l.* 5, *om.* $E^{4}G$ — tempus C^{3} — devastatum $A^{25}B^{2456}C^{2}E$: devastum C^{1} — est *om.* B^{6} — **2** episcopius $A^{1}B^{4}C^{13}$: -pium $A^{25}B^{2}C^{2}E$: episcopatus A^{3}: episcobus B^{3}: eps B^{56} : epus D — Lateranenses A^{1} : -si A^{23}: -se $A^{5}B^{25}E$: -sem C^{2} — Mauritio B^{6} — chartulario $B^{5}E$: chartalario C^{2} : cartularum C^{3} — Hisacio A (Hys. A^{3}) : Hisatio D : Isaio B^{5} : Isatio $B^{6}C^{3}$ *et ita infra* — Italie C^{3} — cum $C^{3}E$ — est B^{6} — **3** venirent B^{5} — patricius *om.* E^{1} — Mauritius E^{5} — ecclesiae C^{3} — **4** per diversis C^{2} — exercito Romano B^{23} — quia *om.* A^{5} — **5** prudest A^{1} : prodesset B^{6} — congregate $A^{1}C^{1}$: -ti C^{2} — in *om.* B^{1} — milix ist A^{1} : milites isti $A^{25}BC^{1}$: miles isti A^{3} : milis iste C^{2}: milex iste C^{3}: miles iste $C^{4}E$: milix isti D — **6** <ad>subv. A^{5} — subventus $B^{5}E$ — habet $B^{16}C^{3}$ — dum *om.* A^{5} — roga vastata est quam A^{2} — rogae A^{35}: rogationes B^{6}: roges E^{1} — vestrae $A^{35}E^{1}$ — domus B^{5} : denumerasti C^{3} — mandabit E^{5} — **7** ad sanctissimum Petrum E^{5} — superscr. B^{356} (super viro scr. B^{3}): sspoto C^{3} : sancto $AC^{4}DE^{1}$ — reconditae $A^{235}B^{2}$: -tes E^{1} : -te e^{1} : -tus E^{5} — exarserint B^{5} — Dei *om.* $A^{2}C^{1}$ — **8** omnes *om.* C^{12} — animo *om.* C^{2} : a minimo $C^{4}E$ — concitato C^{2} — omnes] et A^{2} — qui-sunt *om.* A^{2} — civitatem Romanam C^{23} — Roma B^{1} : Rome B^{5} — < et > in $A^{13}C^{12}D$ — in] pro A^{2} — **9** Lateranense $A^{23}B^{5}E$ — manus AD (*om.* A^{2}) : manum C^{1} — man. < mittere et > C^{1} : < mittere > D — militi A^{2} : militum A^{5} — introire *om.* D — erunt C^{2} — **10** domno *om.* B^{2} — Mauricios C^{2} — ibidem AD — **11** resedire C^{2} : sedere D — intra B^{2} — episcopium B^{5} — Lateranensem $B^{345}C$ — fecerunt AC^{12} : sederunt D — ibi *om.* D — posteruduo C^{3} — triduum ADE — itroivit A^{1} — iudicibus $A^{23}B^{3}E^{1}$: iudicis C^{2} — **12** in consilio *om.* A^{2} — siggil. B^{6} : singil. C^{1} : singulaverunt C^{2} — omns C^{1} : oms C^{2} — vestarium A^{12}: vestearium A^{3} — cubilia C^{4} : cymbilia E^{1} — episcopi $A^{3}C^{23}$ — **13** diversi *om.* AD — christiani AD — redemptionem B^{5}: redemtione C^{3} — beati Petri apostoli $A^{13}D$ — **14** dereliquerunt $A^{15}B^{24}D$: reliquerunt $C^{4}E$: *om.* A^{2} — elymonia C^{1}: elymosina C^{2} — pro $A^{2}D$ — redimentium B^{5} — **15** Mauricius *om.* C^{2} — Ravennam $A^{5}B^{236}C^{2}$: -nae E — factum A^{2} : captum B^{5} — **16** exercitum $B^{46}C^{12}$ — sigillassit A^{1} : singillasset C^{1} : singulasset C^{2} — vestiarum C^{2} — laesione B^{36} : lesionem C^{12} — omnem *om.* $A^{3}C^{2}$ — **17** seped. $B^{35}C$ — potuisset $A^{5}B^{6}$ — hoc $AC^{1}D$ — cognovissent $B^{5}C^{3}$ — civitatem Romanam $A^{25}B^{356}E$.

Romana et misit omnes primatos ecclesiae singulos per singulas civitates in exilio, ut non fuisset qui resistere debuisset de clero. Et post dies aliquantos ingressus est Isacius patricius in episcopio Lateranense et fuit ibi per dies VIII, usque dum omnem substantiam illam depraedarent. Eodem tempore direxit exinde parte 123
ex ipsa substantia in civitate regia ad Heraclium imperatorem. Postmodum ordinatus est sanctissimus. V
Severinus et reversus est Isacius Ravenna.

Hic renovavit absidem[2] beati Petri apostoli ex musibo, quod dirutum erat. Hic dilexit clerum et omnibus donum augmentavit. Fuit autem sanctus, benignus super omnes homines, amator pauperum, largus, mitissimus. Fecit autem episcopos per diversa loca numero IIII. Hic demisit omni clero rogam integram. Qui etiam sepultus est[3] ad beatum Petrum apostolum sub die IIII non. aug. Et cessavit episcopatus mens. IIII dies XXIIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Romae C^{1} : Roma D — misit *om.* B^{5} — primotos C^{3} — singulos]-lis B^{3} — exilium A^{5} B^{3} — **2** < potuisset > debuisset et clero D — de clero *om.* C^{12} — de *om.* A^{2} — Et post-depraedarent *om.* D — ingresus C^{3} — episcopia C^{3} : -pium E — **3** per *om.* $A^{5}B^{6}$ — dum-illam] domum suam B^{5} — oms E —depraedarct $A^{25}C^{12}$—<ex> parte $A^{12}C^{23}$D—partem $A^{5}B^{36}C^{2}$ — **4** ex ipsa *om.* D — civitatem $A^{5}B^{3}C^{23}$E — regiam $A^{5}B^{3}C^{2}$E — < et > postmodum AC^{12}D — postmodum < vero > B — es A^{1} — **5** Ravennam $A^{25}B^{56}C^{2}$: Ravena C^{3} — **6** absidem $A^{1}C^{2}$: abside C^{3} : absidam *cet.* — ex musibo *om.* A^{2} — musino A^{1} : musivo $a^{1}A^{5}$E : museo $A^{3}B^{4}$ — que C^{3} — disruptum D — erat] est B^{5} — omnibus donum] omnes dolo A^{5} — **7** augmendavit C^{2} — autem] enim A — sanctissimus $A^{2}C^{1}$: *om.* B^{5} — amotor C^{3} — largitor C^{1} : laugus C^{3} — < et > mit. E — mittissimus C^{3} — **8** numero *om.* $A^{25}B^{56}C^{12}$ — VIIII AC^{12}D — demisit $A^{1}B^{4}$C — omni *om.* B^{5} — roga integra A^{1} — **9** apostolum *om.* B^{5} — **10** d. XXVIIII AC^{12}EG : XXXIIII D : IIII B^{5}.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Huius temporibus...*] Ces exploits du chartulaire Maurice et de l'exarque Isaacius contre le palais de Latran, de même que la révolte de Maurice contre Isaacius, qui est racontée dans la notice de Théodore, n'ont laissé aucune trace ailleurs que dans ces notices du livre pontifical. Paul Diacre ne mentionne pas une seule fois Isaacius; il en est de même d'Agnellus de Ravenne; un annotateur de celui-ci (c. 59, vie d'Ecclesius) a connu et essayé de traduire l'épitaphe de l'exarque, que l'on peut encore lire sur son tombeau, dans la basilique de Saint-Vital, mais il n'a pu y déchiffrer le nom du défunt. Nul ne méconnaîtra la vivacité de ces récits, évidemment écrits sous l'impression toute fraîche des événements. On y voit l'*exercitus Romanus* opposé à l'*ecclesia Dei*, c'est-à-dire au clergé et aux fonctionnaires de la cour pontificale. Cette armée romaine, qui fait ici sa première apparition dans l'histoire, commençait à former un pouvoir spécial, à la place de la noblesse sénatoriale, à côté du clergé et du peuple. Sous saint Grégoire la garnison était formée d'un corps de soldats appelés *Theodosiaci;* ils sont mentionnés dans une de ses lettres (II, 46), où l'on voit, par parenthèse, que, sous l'empereur Maurice, la cour de Constantinople avait déjà l'habitude de ne pas les payer. Cf. ci-dessus, p. 313, Grégoire, note 3. Le *numerus Theodosiacus* est mentionné dans une charte de Sainte-Marie-Majeure (Marini-Mai, III, 16). Il est probable que cette milice ne tarda pas à devenir tout à fait indigène; les empereurs avaient trop affaire en Orient pour détacher des troupes en Italie. Recrutée dans la population locale, l'armée conquit bientôt une grande influence dans les affaires politiques. On distinguait l'armée romaine et l'armée de Ravenne; déjà, dans la notice de Deusdedit, nous avons rencontré des *milites Ravennates*.

2. *Hic renovavit absidem...*] Sur cette restauration de l'abside de Saint-Pierre, v. Silvestre, note 63, p. 194.

3. *sepultus est...*] L'épitaphe est perdue.



LXXIIII.

124 I IOHANNES, natione Dalmata, ex patre Venantio scolastico, sedit ann. I mens. VIIII dies XVIIII. Hic [1] temporibus suis misit per omnem Dalmatiam seu Histriam multas pecunias per sanctissimum et fidelissimum Martinum
II abbatem [2] propter redemptionem captivorum qui depraedati erant a gentibus. Eodem tempore fecit ecclesiam [3] beatis martyribus Venantio, Anastasio, Mauro et aliorum multorum martyrum, quorum reliquias de Dalmatias et Histrias adduci praeceperat, et recondit eas in ecclesia suprascripta, iuxta fontem Lateranensem, iuxta oratorium beati Iohannis evangelistae, quam ornavit et diversa dona optulit: ubi supra [4], arcos argenteos II, qui pens. sing.
III lib. XV, simul et alia vasa argentea multa. Fecit autem ordinationes II per mens. decemb., [5] presbiteros XVIII, diaconos V; episcopos per diversa loca numero XVIII. Hic demisit omni clero rogam integram. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum, sub die IIII id. octob. Et cessavit episcopatus mens. I dies XIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Iohannis $A^{1}C^{1}$: < quartus > A^{2} — Dalmaticus A^{2} : Dalmatia $A^{3}B^{346}$: Dalmatinus K A^{5} : Dalmatica B^{2} — Venentio B^{6} : Benenatio C^{12} — sedet B^{3} — an. VI A^{5} — m. VIII $A^{5}B^{3}E^{5}$: *om.* G — IIII A^{2}: XVIII $B^{2-5}C^{34}E^{15}$: *om.* A^{1}G — **2** misit *om.* C^{1} — omnem] totam B^{2} — Istriam C — sanctissimo $B^{14}C^{3}$ — fidelissimo B^{346} — Martino B^{6} : Martynum C^{3} — **3** Eodem-martyribus *om.* A^{5} — Eo D — fecit <de> E — ecclesia $B^{2}C^{23}$ — **4** Ventio B^{6} — <et> Mauro AD — aliis multis martyribus E — martyrum *om.* C^{2} — reliquiae BCE — Dalmatias $A^{1}B^{34}$CD : Dalmatia *cet.* — **5** Histrias A^{1} : Histria *cet.* (Historia $A^{2}B^{3}$: Istria C^{12}) — add. pr.] receperat A^{2} — praeciperat $A^{1}C^{12}$: praeceperunt B^{3} — condit B^{5} — superscr. B^{26} — oraturium A^{1} — **6** quem $A^{3}B^{246}$D — ornavit] ordinat A^{2} — et < ei > A^{5} — div. dona] dona multa B^{5} — deversa C^{2} — optulit A$B^{3}C^{1}$: obtuli C^{2} — < fecit > ubi C^{34}E — ubi-multa *om.* A^{2} — ubi supra *om.* A^{5}G — qui *om.* AD — **7** ord. I KG — mens. *om.* D — XVIIII AC^{12}D — **8** numero *om.* A^{235}D — Hic-integram *om.* D — demisit $A^{1}B^{4}C^{12}$ — demissi sunt omnis C^{3} — roga A^{1} : ragam B^{3} : rogum C^{3} — integra A^{1} — **9** sub-oct. *om.* KG.

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic temporibus suis...*] Le pape s'intéressait aux misères de son pays natal. Les provinces de Dalmatie et d'Istrie, ou plutôt ce qui en restait, étaient sans cesse exposées aux ravages des Avares et des Slaves (*Sclabi*). Secundus de Trente semble avoir mentionné presque à chaque page de sa chronique les incursions de ces barbares. Vers le temps où siégeait Jean IV on les vit s'enhardir jusqu'à débarquer sur les côtes du duché de Bénévent (Paul Diacre, *H. L.*, IV, 24, 28, 37, 40, 44.)

2. *Martinum abbatem*] Ce personnage n'est pas autrement connu.

3. *fecit ecclesiam...*] Cette église, ou plutôt cette chapelle existe encore ; elle fut installée par Jean IV dans un édifice préexistant, un grand portique situé dans l'angle entre l'oratoire de Saint-Jean l'Evangéliste et le vestibule du baptistère constantinien (Hilaire, note 11, p. 247). Ce portique, ou tout au moins une petite chapelle à laquelle il permettait d'accéder, portait le nom de Saint-Etienne. De la décoration exécutée par ordre de Jean IV, il subsiste encore une belle mosaique, à laquelle M. de Rossi (*Musaici*) a consacré une importante monographie. On y distingue en particulier les figures des saints Venance, Anastase et Maur, le premier et le dernier en costume épiscopal ; saint Domnion, évêque de Salone, saint Astérius, prêtre, saint Septimius, diacre, et quatre saints militaires, Paulinianus, Telius, Antiochianus, Caianus, y sont également représentés. Le pape Jean IV tient en main le modèle de l'édifice, qu'il offre au principal éponyme, saint Venance ; un autre pape, Hilaire peut-être, lui fait pendant. Au-dessous se lit l'inscription suivante, un peu endommagée dans les restaurations. Je la donne suivant la leçon antique, restituée par M. de Rossi (*Musaici*, s. Venanzio, f. 4 ; cf. *Inscr. Christ.*, t. II, p. 148).

MARTYRIBVS $\overline{\text{XPI}}$ $\overline{\text{DNI}}$ PIA VOTA IOHANNES
REDDIDIT ANTISTES SANCTIFICANTE $\overline{\text{DO}}$
AC SACRI FONTIS SIMILI FVLGENTE METALLO
PROVIDVS INSTANTER HOC COPVLAVIT OPVS
QVO QVISQVIS GRADIENS ET $\overline{\text{XPM}}$ PRONVS ADORANS
EFFVSASQVE PRECES MITTAT AD AETHRA SVAS

4. *ubi supra... simul alia vasa argenta multa*] Ces formules semblent indiquer que le rédacteur de cette notice avait sous les yeux le registre des dons faits aux églises par le pape Jean IV.

5. *per mens. decemb.*] Il est difficile que ces deux ordinations aient eu lieu au mois de décembre. Jean IV, en effet, fut lui-même ordonné le 24 décembre 640, le lendemain des Quatre-Temps ; il ne put donc pas célébrer l'ordination cette année ; autrement il aurait négligé la règle, très strictement appliquée en ces temps-là, de ne point faire d'ordinations *extra tempora*. D'autre part, il mourut avant le mois de décembre 642. Le biographe, entraîné par la formule habituelle, aura commis ici une erreur de date, sur l'une au moins des ordinations. Peut-être aussi faudrait-il lire *ordinationem I*, comme dans l'abrégé K et le ms. G.



LXXV.

THEODORUS, natione Grecus, ex patre [1] Theodoro episcopo de civitate Hierusolima, sedit ann. VI mens. V I 125
dies XVIII. Hic fuit amator pauperum, largus, benignus super omnes et multum misericors. Huius temporibus [2] Mauricius cartularius, per quem multa mala operatus est Isacius patricius, cum iam increvissent peccata eius beato Petro apostolo ut eos hereditaret ignis inextinguibilis, consilio ductus suprascriptus Mauricius cum ipsis quibus antea devastaverant ecclesiam Dei, intartizavit adversus Isacium patricium et misit per omnes castras qui erant sub civitate Romana per circuitum et congregavit eos et constrinxit se cum ipsis in sacramento ut deinceps nullus ex ipsis debuisset oboedire Isacio neque hominibus eius, quia adfirmabat eum quia sibi regnum inponere voluisset. Audiens haec Isacius patricius eo quod Mauricius cum omnem exercitum Italiae sibi sacramenta dedis- II
sent, misit Donum magistrum militum et sacellarium suum ad civitate Romana cum exercitu. Qui veniens in civitate Romana, omnes iudices seu exercitus Romanus qui prius se cum Mauricio sacramenta constrinxerant, timore ducti, demittentes Mauricium cartularium, omnes se cum Dono fecerunt. Et ingressus Romam, fugit 126
Mauricius ad beata Maria ad Praesepe [3]. Quem tollentes eum de ecclesia, miserunt boiam in collo eius; similiter et omnibus qui in consilio cum ipso fuerunt; inboiati misit eos Ravenna per manus Marini scriboni et Thomati cartularii. Qui ducentes eos pervenerunt iuxta civitate Ravennate in loco qui dicitur Ficuclas [4], XII miliario a

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 nationes A^1 — Hierusalem B^6 : Hierusolymam C^1 : Hierosolyma C^2: Melitum KG — m. V *om.* D — **2** d. XIII B^3: XXVIII B^5 : XVIIII D : VIII KG — fuit *om.* B^6 — < et > larg. A^{235} — largitor AC^1D : largitus C^2 — < et > super C^{124} — et *om.* C^{24} — et multum *om.* D — **3** cartolarius C^2 : carthularius C^3 — Hisacius A^1 *et ita infra* : *om.* B^5 — iam *om.* B^6 — increbsent A^2 : increpassent B^{56} : increbuissent C^3 : increbruissent C^4E^1 — **4** eos *om.* A^3G — hereditarit A^1D: -tavit A^3: heritaret C^2 — igni C^1 — inestimabilis B^5 : inextinguibili C^1 : instinguibilis D — superscriptus B^2 — <cum> quibus ADG — **5** devastaverat $A^{235}C^1$ E : vastaverant B^6 — eclesia C^1 — intatizavit A^1 : intamzavit A^2 : conspiravit A^5 : incartizavit C^3 : inratizavit D : intitulavit E^2 — adversum A^1 — patricium *om.* D — omnes castras $A^1B^3C^{12}D$: omnes castra B^4C^3 : omnia castra *cet.* (in omnibus castris A^3) — qui $A^1B^{45}CD$ — erat B^2C^{23} — **6** civitatem Romanam C^{12} — circuitu C^3 — constrixit $A^{12}D$: -ruxit B^4 : -rinsit B^5 : constringit C^{12} — ipsos A^3 : illis B^6 — in *om.* A^5 — sacramentum $B^{56}E$ — ut] tunc D — **7** ex] de B^6 — debuissent C^3 : *om.* ADG — oboediret ADG : obaudire C^{12} — neque in omnibus ss quoniam quidem omnes affirm. A^2 — quia] qui $B^{56}C^{12}E$: omnes AG : *om.* D — adfirmabant AC^1DG — **8** hec C^3 — eo-dedisset *om.* A^2 — eo *om.* A^5 — omnem exercitum $A^1B^{245}C^{12}D$: omne exercitu C^3 : omnis exercitus E^1 : omne exercitum E^5 : omni exercitu *cet.* — Italiae] talia C^{12} — dedisset $A^{13}DG$ — **9** magistro $A^{135}E$: magnum C : magistrium D — militis C^{12} — cancellarium A^5 — ad] in C^{12} — ad civ. Rom.] Romam A^2 — civitate Romana A^1C^{13} (Roma C^3) — cum-Romana *om.* B^5 — exercito B^6C^3 — in *om.* C^{12} — **10** civitate Romana $A^{13}C^{13}D$ — Romana *om.* A^2B^6 — Romana < cum exercitu > C^1 — iudices] duces B^6 — exercitos Romanos B^3 — qui-constrinxerant *om.* A^2 — prius] primus C^1 — sacramento A^5C^{12} — constrinxerunt A^1 : constrinxer C^3 — **11** timorem A^1 — dimittentes $AB^{23}E$: dimiserunt D — Mauricium *om.* B^3 — chardularium C^2 : chartularium C^3 — cart.-Dono] cum eo se A^2 — Donum E^1 — fecerunt] fuerunt A^5 — ingr. Rom. *om.* A^2 — Rome C^3 : Roma B^4E^5 — **12** ad] a B^6 — beata Maria $A^1B^6C^{13}D$ — presepem E^5 — quem] qui B^{23} — tollens B^3D: trahentes A^2 — eum *om.* $A^{235}EG$ — ecclesiam B^5E^5 — boia A^1D : voiam E^5 : *om.* B^3 (*suppl.*) — collum E — similiter-videns autem *p.* 335, *l.* 2, *breviat* A^2 — **13** hominibus B^5 : omnes $C^{12}E^1$ — in consilio *om.* E^5 — ipsum A^1 — fuerant C^{12} — inboiatus B^5 : inboiatos $B^{46}E^1$: imboiati E^5 : et A^5 — eos *om.* E^1 — Ravenna-eos *om.* C^3 — Ravenna A^1C^1D : Rabenna E^5 : Ravennam *cet.* — Maurini B^6C^1 — scribonis B^6E^1: scribone C^1 : scribonone C^2 — Tomati B^3 : Thimati C^1 — **14** chartulario B^6 : cartulario C^{12} — civitate A^1C — Ravennate $A^1B^3C^{12}$ (Ravenante C^1 : Ravennane C^2) : *om.* C^3 — locum $C^{12}E$ — Ficulas A^3 : Ficucclas E —

civitate, et ibi decollaverunt Mauricium, quia sic in mandatis acceperant a suprascripto Isacio ut vivus civitate Ravennate non ingrederetur. Et posteaquam decollatus est, levantes caput eius duxerunt eum Ravenna. Videns autem Isacius caput Mauricii, gavisus est et fecit eum ad exemplum multorum in circo Ravennate in stipitem poni; illos autem qui cum ipso directi fuerant, omnes inboiati iussit sub arta custodia in carcerem mitti, cogitans quomodo eos puniret. Sed cum haec agerentur, mox nutu Dei ipsis diebus percussus divino ictu interiit Isacius [5] et mortuus est. Hii autem qui reclausi erant eicientes de carcere, reversi sunt singuli per loca sua. Audiens hoc imperator quia defunctus est Isacius, misit Theodorum patricium exarchum, cui cognomento Caliopa, ad regendam omnem Italiam.

127 III Ipsis temporibus [6] venit Pyrrus ex Africa, qui fuerat patriarcha Constantinopolitanus, in urbe Roma, ad limina Apostolorum. Qui ingressus [7], libellum obtulit cum sua subscriptione apostolicae nostrae sedis, in praesentia cuncto clero et populo, condempnans in eodem libello omnia quae a se vel a decessoribus suis scripta vel acta sunt adversus inmaculatam nostram fidem. His itaque ab eo peractis fecit eum munera erogare in populo et cathedram ei poni iuxta altarem, honorans eum ut sacerdotem regiae civitatis. Postea rursus more canis ad proprium impietatis vomitum reppedavit. Tunc sanctissimus [8] Theodorus papa convocans universos sacerdotes et clerum in ecclesia beati Petri apostolorum principis, condempnavit eum sub vinculo anathematis, iuxta mercedem ac retributionem propriae transgressionis, canonicam penam sive depositionem decerpens. Qui praedictus Pyrrus reversus est in partibus Orientis.

128 IV Eodem tempore [9] levata sunt corpora sanctorum martyrum Primi et Feliciani, qui erant in arenario sepulta, via Numentana, et adducta sunt in urbe Roma; qui et recondita sunt in basilica beati Stephani protomartyris,
V ubi et dona obtulit: gabatas aureas III, tabula ex argento ante confessionem, arcos argenteos II. Fecit et ecclesiam

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ibidem C^{12} — sic *om.* ADG — acciperant $A^{13}C^{12}$ — suprascr.] consulato D — vicos B^{4} : vibus E^{5} : < in > D — 2 civitatem Ravennatem $B^{36}E^{15}$ — Ravenne B^{5} : Ravennane C^{2} — non] ne D — ingrederentur B^{3} — et *om.* B^{6} — postquam E — collatus A^{1} — levante A^{1} : elevantes B^{5} — capud $B^{5}C^{1}$ — eius *om.* B^{5} — eam A^{1} : *om.* B^{5}DE — Ravenna $A^{13}C^{3}$D — 3 capud C^{1} — Mauritii C^{3} — eam $A^{1}B^{45}$ D : *om.* E — circum A^{3} : circuitu B^{6}D — Ravennae A^{2} : Ravennane C^{2} — in *om.* A^{2} — stipite AD (stipe A^{3}) : stipentem C^{1} — 4 ponere A^{3} — illus C^{2} — illo direpti B^{6} — omnes inboiati *om.* A^{2} — involati B^{6} : imboiati $C^{2}E^{5}$: inbogati C^{3} : inboiatos E^{1} — iuxsit C^{1} — sub *om.* E^{1} — carcere $A^{3}C^{1}$D — 5 eos quom. E — haec] ea E — mox nutu] motu C^{1} — nunu C^{2}: notu C^{3} — Dei <iudicio> BCE — percussos A^{1} (*corr.*) — interivit B^{5} — 6 hi B^{26} : hic C^{2}G : eos D — reclusi $AB^{3}C^{1}$D — exeuntes A^{2} : dimissi A^{5} — carcerem A^{1} — regressi A^{235}G — singuli *om.* A^{2} — < autem > hoc D — hoc *om.* A^{2} — 7 quod D — defuntu C^{3} — esset A^{2} — exarcum A^{1} — cognomentum erat A^{5} — Caliopam C^{3} : Calliopa E — 8 Italiam *om.* A^{3} : militiam B^{3} — 9 fuerat < episcopus et > ADG — urbem Romam $B^{3}C^{2}$E — liminaria C^{1} — 10 congressus C^{12} — supscriptione A^{1} : scriptione C^{3} — scriptione sua B^{1} — apostolice C^{3} — vestrae A^{3} : *om.* A^{5} — sedi C^{13} — in pr.] praesente A^{5} — 11 cuncti cleri et populi A^{2}E — condemnans A^{1} — libellum D — omni B^{6} — quae-decessoribus] qui se vel de accessoribus C^{12} (adcess. C^{2}) — a *post* vel *om.* B^{3} — successoribus DG — 12 fidem nostram C^{12} (fedem C^{2}) — operatis C^{1} — populum E — 13 ponere C^{12} — altarem $B^{345}C^{3}$ — eum *om.* C^{12} — regie C^{3} — postera A^{2} — rursum D — 14 proprio C^{12} — impiaetatis C^{1} — vomitum] fomitem C^{12} — reppedavit $A^{1}B^{4}C^{3}$: repedivit B^{2} : repetivit B^{3}G: repedavit *cet.* — Teodorus A^{1} — 15 aecclesia A^{1} — apostoli C^{1} — principem A^{2} : princeps $A^{3}C^{2}$: principi C^{3} — eum *om.* B^{4} — iusta B^{5} — 16 hac B^{5} : et B^{6} : ad D — cannonicam A^{1} — penam $AB^{35}C^{1}$: pene D — sive] sibi A C^{12}D — depositione C^{1} — decernens A^{2}: excipiens C^{4}E — quae C^{1} — praeditus B^{3} — Pirrus A^{1} — 17 est *om.* D — partes Orientes D 18 lebata C^{3} : relevata C^{4}E — martyrum *om.* C^{12} — qui B^{46}C — sepultae C^{12} — 19 Nomentana B^{46} — urbem B^{3}DE — Romanam B^{3} : Romo C^{3} : Romam DE — qui $B^{236}C^{23}$: que A^{1} : *om.* $A^{2}C^{1}$ — reconditae $B^{56}C^{2}$D — basilicam C^{12} — Sthephani C^{3} — protim. B^{3} : martyrum B^{6} — 20 optulit AC^{2} — gabatas- II *om.* A^{2} — gavatas A^{13} : gravatas C^{1}D — tabulas A^{3} : tabulam A^{5}D : tabule C^{1} — ex *om.* B^{6} — arcus C^{2}DE : ascos C^{3} — aecclesia A^{1} —

beato Valentino [10] via Flamminea, iuxta pontem Molbium a solo, quam et ipse dedicavit et dona multa optulit. Fecit et oratorium beato Sebastiano [11] intro episcopio Lateranense, ubi et dona largitus est; fecit et oratorium beato Euplo martyris [12] foris porta beati Pauli apostoli, quem etiam ornavit.

Tunc sanctissimus Theodorus papa [13] scripsit Paulo patriarchae regie civitatis, tam rogans quamque regula- VI 129
riter increpans, necnon per apocrisarios, ut dictum est, pro hoc maxime destinatos praesentaliter ammonentes et contestantes quatenus proprium emendaret commentum atque ad hortodoxam fidem catholicae ecclesiae remearet. Et neque rogantes neque increpantes potuerunt eum a suo conamine quoquomodo revocare : propter quod [14] iusta ab apostolica sede ipse depositionis ultione perculsus est.

Hic fecit ordinationem I per mens. decemb., presbiteros XXI, diaconos IIII; episcopos per diversa loca nu- VII
mero XLVI. Et cessavit episcopatus dies LII. Qui etiam sepultus est [15] ad beatum Petrum apostolum sub die prid. id. mai.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Flaminea B^{6} : Flaminia C^{1} : Flamminia C^{2} — pontum C^{3} — Molbium $A^{1}B^{235}$: Molvium $A^{35}C^{124}E$: Olbium $B^{46}C^{3}D$: Milvium A^{2} — quem $B^{6}C^{3}$: qua D — < ibi > dona A^{5} — **2** Seb.] Stefano A^{2} : Silvestro $C^{34}E$ — intra A^{25} — intro < in > C^{1} — episcopium E — Lateranensem B^{5} : -sis C^{12} — oratorio $A^{2}C^{1}$ — **3** beato $A^{25}B^{24}CE$ (beati C^{1}) : *om. cet.* — martyrum B^{56} : martyri C^{1} — portam E — quod $A^{25}E$: quam D — ordinavit $A^{5}B^{45}$: dedicavit A^{1} — **4** sanctus C^{2} — paupo B^{5} — scribsit A^{1} — patriarche C^{23} — regie $A^{1}C^{23}$: gregie B^{6} — totam C^{3} — quam $AC^{13}DG$ — **5** apochrisarios $A^{1}C^{3}$: apochrisarius A^{2}: apocrisarius $A^{3}B^{56}C^{2}$: apocrisarios $A^{5}DE$: apocrisiarios B^{24} : opocrisiarios B^{3} : apocrisiarius C^{1} — ut dictum est *om.* A^{25} — ductus est C^{3} — propter A^{5}: per $B^{6}DG$ — hoc] eum A^{5} — maxime *om.* A^{2} — destinatus $A^{123}C^{12}$: distinatos B^{36} — < ut > praes. D — praesentialiter B^{25} (-cial. B^{5}) — admonentes $A^{125}D$: ammonens $A^{5}C^{4}E$: *om.* C^{2} — **6** contestans $A^{5}C^{4}E$ — quatinus C^{3} : ut A^{2} — proprio $A^{123}C^{12}$ D — adque $B^{2}C^{1}D$ — ad *om.* $A^{2}B^{6}$ — hortodoxam $A^{1}C^{3}D$ — fidei C^{1} : *om.* A^{2} — catholicam apostolicam ecclesiam $A^{13}G$: catholicamque apostolicam A^{2} : catholicam et apostolicam ecclesiam A^{5} : catholicam ecclesiam D — remearent B^{6} : remeasset C^{1} — **7** a suo *om.* A^{2} — quo $A^{2}B^{46}C^{13}$: quodam E — quod *om.* C^{1} : que C^{3} — **8** iuste A^{25} : iuxta $A^{3}B^{6}C^{2}$: iustam C^{1} — ab *om.* $B^{35}C^{23}$ — apostolicam sedem B^{5} — sed B^{6} — ipse *om.* A^{2} — depositiones A^{123}: depositione D — ultionem A^{1} — percus[illegible] A^{1}: percussus $A^{35}DG$ — est *om.* A^{1} — **9** numero *om.* $A^{235}C^{12}G$ — **10** Et cessavit-LII *om.* A^{2} : $KBC^{4}E$ *ponunt post* prid. id. mai. — d. XLII C^{3} : m. I d. XVI B — sub die *om.* A^{2} — **11** prid. *om.* $A^{2}B^{23}$

NOTES EXPLICATIVES.

1. *ex patre — Hierusolima*] La série épiscopale de Jérusalem ne présente aucun Théodore qui puisse être le père du pape de ce nom. La phrase doit donc être entendue en ce sens que le pape Théodore, ou son père, était originaire de Jérusalem, et non point en ce sens que le père du pape ait été un évêque de la cité sainte.

2. *Huius temporibus Mauricius...*] Ces événements ne sont connus que par le *L. P.*

3. *beata Maria ad Praesepe*] C'est la première fois que la basilique de Sainte-Marie, reconstruite sous le pape Xystus III (ci-dessus, p. 232), est désignée de cette façon. Fr. Bianchini, chanoine de cette église, a étudié dans une savante dissertation (*Anast. Bibl.*, t. III, p. 109) les origines de cette appellation. Il la rattache à l'invasion de la Palestine par les Arabes, antérieure de très peu d'années au pontificat de Théodore. C'est alors que, pour mettre en sûreté certaines reliques de la grotte de Bethléem, on les aurait transportées à Rome. Rien, assurément, n'est plus naturel que cette explication. — Le vocable le plus usité aujourd'hui, celui de Sainte-Marie-Majeure, est attesté aussi anciennement que celui de Sainte-Marie *ad Praesepe*. On le rencontre dans la liste de basiliques qui fait suite à l'un des itinéraires du VIIe siècle publiés par M. de Rossi (*Roma sott.*, t. I, p. 143): « Basilica quae appellatur Sancta Maria maior. » Ce texte (*ibid.* p. 145) paraît remonter précisément au temps du pape Théodore.

4. *Ficuclas*] Cervia, sur la route de Ravenne à Rimini, au point où cette route atteint le littoral.

5. *interiit Isacius*] Ces événements ont dû se passer au plus tôt pendant l'hiver 642-643. En effet, le biographe les comprend dans la notice de Théodore, élu et consacré à l'automne de 642 ; d'autre part, Isaacius, nous le savons par son épitaphe (*Corp. Inscr. Gr.*, n° 9869), a été exarque pendant dix-huit ans. Il l'était déjà au moment où le pape Honorius lui écrivait (Jaffé, 2012) à propos du roi Adaloald, c'est-à-dire à la fin de 625 ou en 626 au plus tard (Paul Diacre, *H.L.*, IV, 41). Son élévation au pouvoir ne peut donc avoir précédé de beaucoup l'avènement d'Honorius (3 oct. 625), et, par conséquent, on ne peut le considérer comme le successeur immédiat d'Eleuthère qui se révolta et fut tué en 619.

6. *Ipsis temporibus — apostolorum*] Au mois d'octobre 641, à la suite des événements politiques qui portèrent au trône impérial Constant II, petit-fils d'Héraclius, Pyrrhus, patriarche de Constantinople, avait donné sa démission et quitté la capitale. Près de quatre ans après, en juillet 645, on le retrouve en Afrique soutenant contre le moine Maxime une discussion théologique sur les opérations et les volontés du Christ. V. les actes de ce débat dans Mansi, t. X, p. 709-760, et dans Migne *P. G.*, t. XCI). — Plus tard, dans un des interrogatoires qu'il eut à subir à Constantinople, le pape Martin donna quelques détails sur le séjour de Pyr-



rhus à Rome (Hardouin, t. III, p. 683, 684; Mansi, t. X, p. 859). Il résulte de ce qu'il en dit que Pyrrhus vint à Rome librement, sans être contraint par personne; que le pape Théodore l'accueillit comme un évêque et l'hébergea aux frais du palais apostolique; qu'il signa, de son plein gré, un *libellus;* que l'exarque d'alors, Platon, lui envoya ses gens.

7. *Qui ingressus libellum — decerpens*] Cette notice et la suivante contiennent, à propos du monothélisme, plusieurs emprunts au discours prononcé par le pape Martin, dans la première session du concile de Latran, le 5 octobre 649. Ces emprunts commencent au récit du séjour de Pyrrhus à Rome. Le biographe, en copiant le discours du pape Martin, y a intercalé quelques souvenirs personnels. Je reproduis ici, d'après les éditions des conciles (Mansi, t. X, p. 878; Hardouin, t. III, p. 699), le texte du discours pontifical, en italique, avec les interpolations du *L. P.* en caractères ordinaires : *Libellum obtulit cum sua subscriptione apostolicae nostrae sedi,* in presentia cuncto clero et populo, *condemnans in eodem libello omnia quae a se vel decessoribus suis scripta vel acta sunt adversus immaculatam nostram fidem. His itaque ab eo peractis* fecit eum munera erogare in populo et cathedram ei poni iuxta altare honorans eum ut sacerdotem regiae civitatis, *postea rursus more canis ad proprium impietatis vomitum repedavit.* Tunc sanctissimus Theodorus papa convocans universos sacerdotes et clerum in ecclesia beati Petri apostolorum principis condemnavit eum sub vinculo anathematis *iustam* (*L. P.* iuxta) *mercedem ac retributionem propriae transgressionis canonicam poenam sive depositionem decerpens*». On sent facilement, en passant du texte conciliaire à l'interpolation, la différence de style et de correction grammaticale. Dans la dernière phrase, le raccord des deux textes est très mal fait.

8. *Tunc sanctissimus...*] Théophane (a. m. 6121) : Τοῦτο δὲ μαθὼν ὁ πάπας Θεόδωρος τὸ πλήρωμα τῆς ἐκκλησίας συγκαλέσας καὶ τὸν τάφον τοῦ κορυφαίου τῶν ἀποστόλων καταλαβών, αἰτήσας τὸ θεῖον ποτήριον, ἐκ τοῦ ζωοποιοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ τῷ μέλανι ἐπιστάξας οἰκείᾳ χειρὶ τὴν καθαίρεσιν Πύρρου καὶ τῶν κοινωνούντων αὐτῷ ποιεῖται. Les documents romains ne parlent pas de ce cérémonial imposant.

9. *Eodem tempore...*] Les martyrs de Nomentum, Primus et Félicien, sont rapportés à la persécution de Dioclétien par leur *passion* (*Acta SS. iun.*, t. II, p. 152; cf. Adon au 9 juin), écrite certainement avant le temps du pape Théodore. D'après ce document, leurs corps furent transportés, aussitôt après leur supplice, en un lieu appelé *ad Arcus Numentanos, intra arenarium,* et enterrés *iuxta arenarium.* Plus tard une basilique, actuellement remplacée par une chapelle, fut élevée sur leur tombeau; elle est indiquée par la *passion* au quatorzième mille de Rome. Le martyrologe hiéronymien porte (ms. de Berne) : *via Nomentana, ad arcas* (l. *arcus*), *miliario XV ab urbe, Primi et Feliciani.* Le cimetière souterrain est encore accessible, mais entièrement dévasté (Bosio, *Roma sott.*, III, 46; Stevenson, dans le *Bull.* de M. de Rossi, 1880, p. 106). Dans le petit martyrologe romain, dans celui d'Adon et dans leurs dérivés, la fête est indiquée *in Celio monte,* conformément à l'usage introduit par la translation dont il est ici question. La chapelle de ces martyrs, dans l'église de Saint-Étienne-le-Rond, sur le Celius, conserve encore la mosaïque dont elle fut décorée par le pape Théodore. On y voit les deux martyrs Primus et Félicien, en costume militaire, des deux côtés d'une grande croix qui occupe le centre de la composition. Leurs noms se lisent à côté des figures : ✝ S̄C̄S̄ PRIMVS, ✝ S̄C̄S̄ FELICIANVS. Au-dessous se lit l'inscription suivante, à moitié détruite (Ciampini, *Vetera monum.*, t. II, pl. 32) :

*Aspicis aur*ATVM CAELESTI *culmine tectum*
*astrife*RVM*qu*E MICANS PRECLARO LVMINE FVLTVM

A la même décoration appartenait cette autre inscription, maintenant disparue (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 152) :

Exquirens pietas tectum decorare sacratum
pastoris summi Theodori cordem erexit;
qui studio magno sanctorum corpora cultu
hoc dedicavit, non patris neglecta reliquit.

La translation de ces martyrs à l'intérieur de Rome est la plus ancienne dont on ait connaissance.

10. *ecclesia beato Valentino*] La réparation de la basilique de Saint-Valentin (v. JULES, note 6, p. 206) avait été entreprise par Honorius, comme on le voit dans la plus ancienne des topographies du VIIe siècle : « S. Valentinus martyr quiescit via Flaminea in basilica magna, quam Honorius reparavit. » La seconde topographie mentionne aussi cette église comme fraîchement réparée : « Iuxta viam Flamineam apparet ecclesia mirifice ornata s. » Valentini martyris.» (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176 : cf. p. 144). Les travaux ordonnés par Théodore ont pu n'être qu'une simple continuation de ceux qui avaient été commencés sous Honorius.

11. *et oratorium beato Sebastiano*] Il y avait dans le palais de Latran une basilique, c'est-à-dire une grande salle qui portait le nom du pape Théodore (SERGIUS, n° 161 ; ZACHARIE, n° 218 ; Etienne III, n° 287). En rapprochant les passages du *L. P.* qui en font mention, on reconnaît qu'elle devait se trouver tout près de l'entrée principale du palais et du grand escalier, au voisinage de l'oratoire de Saint-Silvestre dont la situation est bien connue. Cf. Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, pl. IV et suiv. L'oratoire de Saint-Sébastien est-il identique à cette basilique ? On serait porté à le croire, car ce passage de la notice de Théodore est le seul texte où il en soit question. Cependant un oratoire n'est pas une salle de palais. Il est plus prudent de maintenir la distinction, tout en admettant un étroit rapport entre la basilique de Théodore et l'oratoire construit par ce pape. La variante *Silvestri* pour *Sebastiani* a peut-être été inspirée par la disposition des lieux, soit que le vocable de l'oratoire de Saint-Sébastien ait été changé en celui de Saint-Silvestre, soit que l'importance de l'oratoire de Saint-Silvestre (cf. *Ordo Rom. XII*, *Cencii Camer.*, c. 79, dans Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 211) ait causé une confusion dans l'esprit de quelque copiste.

12. *oratorium beati Euplo*] D'après ce passage et un autre de la vie d'Hadrien (n° 342), cette chapelle se trouvait auprès de la pyramide de Cestius, au commencement du portique qui reliait la basilique de Saint-Paul à la porte du même nom. Elle porta plus tard le vocable de S. Salvatore *in via Ostiensi*, sous lequel elle s'est conservée jusqu'à sa destruction, en 1849. Cf. HADRIEN Ier, *l. c.*

13. *Tunc sanctissimus — quoquo modo revocare*] Ceci est emprunté au discours, déjà cité, du pape Martin, mais avec cette particularité que le biographe applique à Théodore et au patriarche Paul, ce que Martin dit en général de ses deux prédécesseurs Jean IV et Théodore et des patriarches monothélites de Constantinople : « Apostolicae memoriae nostri decessores non destiterunt praedictis viris diversis temporibus consultissime scribentes et *tam rogantes quamque regulariter increpantes, necnon per apocrisiarios suos, ut dictum est, pro hoc maxime destinatos praesentialiter admonentes et contestantes, quatenus proprium emendarent commentum atque ad orthodoxam fidem catholicae ecclesiae remearent. Et neque rogantes, neque increpantes potuerunt eos a suo conamine quoquo modo revocare* (Mansi, *t. c.*, p. 879 ; Hard., p. 702). Le biographe ne s'est pas donné la peine d'extraire de la phrase qu'il copiait les mots *ut dictum est,* qui ont un sens dans le discours du pape, mais n'en ont pas dans son texte à lui, ni de mettre au singulier les mots *neque rogantes neque increpantes potuerunt* ; peut-être a-t-il cru que ces derniers mots se rapportaient aux apocrisiaires ; dans le discours du pape ils se rapportent certainement à ses prédécesseurs. Les lettres du pape Théodore dont il est ici question se sont conservées (Jaffé, 2049, 2050, 2052) ; elles sont de l'année 643, antérieures par conséquent au séjour de Pyrrhus à Rome. Il y en a trois, adressées, l'une au patriarche Paul, l'autre aux évêques ses consécrateurs, la troisième au concile que Théodore désirait voir se réunir pour déposer régulièrement l'ex-patriarche Pyrrhus. Elles furent portées à Constantinople par

deux apocrisiaires, l'archidiacre Sericus et le diacre Martin, celui qui devint pape. Dans une lettre subséquente au pape Théodore (*Concil. Lateran. ann.* 649, secr. IV, Mansi, t. X, p, 1021 ; Hard., t. III, p. 817), le patriarche Paul rappelle les discussions qu'il avait eues avec ces personnages : οἵτινες μετὰ πολλὰς ὅσας καὶ πρὸς ἡμᾶςπερὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ζητήσεως ἀσυμβάτους διαλέξεις κ. τ. έ. Il est encore question des apocrisiaires du pape dans la lettre envoyée à Théodore, en 646, par l'évêque de Carthage, Victor. Ce prélat, écrivant à Paul, prie le pape de lui faire passer sa lettre par ses apocrisiaires. Mais en dehors des lettres de 643 nous ne possédons rien de la correspondance de Théodore avec le patriarche de Constantinople.

14. *propter quod-percussus est*] Ces mots aussi sont empruntés au discours du pape Martin (Mansi, *t. c.*, p. 878 ; Hard., p. 699) : *propter quod iusta ab apostolica sede et ipse depositionis ultione percussus est*. Le *et ipse*, dans cette phrase, est une allusion aux prédécesseurs de Paul, Sergius et Pyrrhus, condamnés avant lui. Le biographe aurait dû s'abstenir de le reproduire dans son texte.

15. *sepultus est...*] Pierre Mallius, au XIIe siècle, lisait encore son épitaphe ; il n'en a transcrit que le commencement (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 211) :

Incubat egregii Theodori praesulis almi
Hoc tumulo corpus, etc.

LXXVI.

130 I MARTINUS, de civitate Tudertina provincie Tusciae, sedit ann. VI mens. I dies XXVI. Huius temporibus[1] Paulus, Constantinopolitanae urbis episcopus, inflatus superbie spiritu adversus[2] rectum sanctae Dei ecclesiae dogma, audacter praesumpsit paternis definitionibus contraire; insuper studuit ad coperimentum proprii erroris quibusdam subreptionibus ut et clementissimo principi suadere typum exponere qui catholicum dogma distrueret; in quo typo omnes omnino voces sanctorum Patrum cum nefandissimorum hereticorum dictionibus enervavit, nec unam nec duas voluntates aut operationes in Christo domino nostro definiens confiteri. Qua de re huiusmodi pravitatem suam defendens, quod numquam nec a prioribus hereticis praesumptum est, ipse inlicite praesumere studuit, in
II tantum ut altare sanctae nostre sedis qui erat in domo Placidiae sacratum in venerabili oraculo subvertens deripuit, prohibens ne adorandam et inmaculatam hostiam apocrisarii nostri ibidem Deo offerre valeant, nec communionis sacramenta percipiant. Qui videlicet apocrisarii, quia ex praeceptione apostolice auctoritatis commonuerunt eum ut de tali heretico intentum recederet, necnon et contestari visi sunt, persecutionibus diversis cum aliis orthodoxis viris et venerabilibus sacerdotibus insecutus eos, quosdam eorum custodiae retrudens, alios in exilio deportans, alios autem verberibus summittens. Quibus pene omnem mundum conturbantibus, ex diversis locis querellas contra eos ad apostolicam nostram sedem plurimi orthodoxi detulisse monstrantur, coniurantes ut totius mali tanteque eversionis per apostolicam auctoritatem abscidatur commentum, quatenus minime totius corpus catholice Ecclesie nocibilis eorum ectheseos langor disrumpere valeat.

131 III Tunc Martinus[3] sanctissimus ac beatissimus episcopus misit et congregavit episcopos in urbe Roma numero CV et fecit synodum secundum instituta Patrum orthodoxorum in ecclesia Salvatoris, iuxta episcopio Lateranense,

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Totertina C^3 — provincie A^1C^3 — Tuscie C^3 — **2** Constantinopolitanus C^{12} — inflammatus D — spiritum A^1 : -tus B^5 : eps D — rectum A^{125} : rectas A^3 : rectam $B^1C^1E^5$: recta *cet.* — sanctam C^1 — ecclesie A^1 : ecclesiam $B^{56}C^1$ — docma D : dogmam E^5 — **3** audenter A^2 : audagter C^1 : audaciter D — difinitionibus B^{26} — contrariae B^5 : contrahere B^6 — et super A^1 — stoduit C^2 : instudivit D — ad] a B^6 — coperimentum $A^{12}B^{36}C^{23}$ (-tu B^6) : quop. C^1: comp. EG — propriis $A^1B^{34}C^{12}D$ — erroribus D — quorumdam E : < uti > A^5 — **4** subrepetitione C^3 : subreptionis E (-ni e) — et *om.* A^2C^1 — clementissimum principem $A^{123}DG$ — principes C^2 : iudici B^5 — suaderet $A^2B^{56}EG$ — eponere B^3 — qui] quia B^6C^1D — catholicam $A^{123}C^{12}DE^5$ -ca B^{234} — dogmam $A^{123}C^{12}DE^5$ — distruerent A^1: destituerit A^3: destrueret $A^5B^2C^2E^5$ — in to typpo C^3 : *om.* B^5 — **5** omnia B^5 — vocis B^5: veces C^3 — enarvavit C^{12}: enerbabit E^5 — **6** dua C^3 — voluntatis B^6C^2 — operationis C^2 — difiniens B^5 — huiusmodo C^2 — **7** praesumtum B^5 — illicite $A^{23}B^{345}C^3$: in lite C^4E — **8** sanctae *om.* A^1B^5 — quod $A^{235}EG$ — consecratum A^3: sacramentum B^5C^1 (*corr.* c^1): *om.* E^5 — venerabile B^6: venarabili C^3: benerabili E^5 — oraculo *om.* E^5 — devertens B^5 — deriperet A^5: subripuit B^5: disrupit B^6 : diriperet C^4E^1 : diripuit E^5 — **9** nec A^2B^5 — adorantum B^5 : -dam B^1C^3EG : -dum *cet.* — et] nec A^3B^5 — apocrisiarii B — apocr.-videlicet *om.* B^5 (*suppl.*) — **10** sacramentum A^2 — apochrisarii A^1 : apocrisiarii BC^3 — quia] qui B^6C^3 : *om.* A^2C^4E — communierunt C^{12} : commoverunt C^{34} : communuerunt D — **11** intento A^{15} : inventu C^3 : intentu E — recideret C^{12} — contestare A^2C^3 — aliis] malis A^3 — hortodoxis $A^{12}D$ — **12** benerabilibus E^5 — < est > eos A^{25} — custodia A^1 — exilium E^1G — teportant C^2 — **13** submittens $AB^2C^{12}D$: committens C^3E: commisit C^4 — paene A^1 : poene C^2 — omne $A^{12}B^4$ — mundo conturbato A^2 — ex diversis] universis D — querelis A^3 : querelas A^5B^{56} : quaerellas B^3C^1 — **14** eum A^2 — prurimi C^3 — detullisse B^3C^3 : delise C^1 : delisse C^2 — monstratur C^2 — tocius $B^{145}C^1$ — malitiae C^4E^1 : mala E^5 — tanti B^5 — **15** eversionibus C^3D — absideretur A^5 : abscindatur E^5 — quatinus A^1 — minimae B^3 — tocius C^1 — corporis B^{26} — **16** ecclesie *om.* A^3 — nobilis A^2B^5 : nocibiles B^2 — ettheseos A^{15} : ettheos A^2 : megtheseos A^3: ectheseos $B^{2346}C^3G$: ettheso B^5 : ecce eos C^1 : ecceseos C^2 : ettheseus E^1 : etteseos E^5 — Langobardis rumpere valeas B^6 — largor C^{12} : languor $A^{23}E^{15}$ — disrupere B^3 — **17** ac] a C^3: hac E^5 — beatissimis C^3 — congregabit E^5 — in urbe-presbiteris *om.* C^2 — urbem Romam E^1 — Roma *om.* A^5 — <nunc> numerus A^3 — numero *om.* A^5B^3 — **18** sydonum A^1 — episcopium $A^{235}B^5EG$ — Lateranensem $A^{35}B^3$

resedentibus episcopis, presbiteris, adstantibus diaconibus et clerum universum. Et condemnaverunt[4] Cyrum Alexandrinum, Sergium, Pyrrum et Paulum patriarchas Constantinopolitanos, qui novitates contra inmaculatam fidem praesumpserunt innectere; quippe quoniam ipsam excludere properantes, hereticorum dogmatum contra catholicam Dei ecclesiam confusionem concinnaverunt, anathematis ultione perculsi sunt. Quem synodum hodie archivo ecclesiae continetur. Et faciens exemplaria[5], per omnes tractos Orientis et Occidentis direxit, per manus orthodoxorum fidelium disseminavit.

Ipsis diebus[6] direxit imperator in Italiam Olimpium cubicularium et exarchum ad regendam omnem Italiam, IV
praecipiens ei, dicens: « Oportet gloria[7] tua ut sicut nobis suggessit Paulus patriarcha huius a Deo conservandae » urbis peragere, et si quidem inveneritis provincia ipsa consentientem in typo a nobis exposito, tenere omnes » qui ibi sunt episcopi et hieraticos possessorum atque habitatorum et peregros et in eodem subscribant. Si autem, » quomodo nobis suggessit Platon gloriosus patricius, Eupraxius gloriosus,[8] potueritis suadere exercitu ibidem » consistenti, iubemus tenere Martinum qui hic erat apocrisarius in regia urbe, et postmodum per omnes ecclesias » relegere eum qui factus est a nobis orthodoxus typus et omnes episcopi Italiae in ipso subscribant. Si autem » inveneritis contrarium in tali causa exercitum, tacitum habetote donec optinueritis provinciam et potueritis vobis » exercitum adgregare, tam Romane civitatis atque Ravennate, ut ea quae vobis praecepta sunt quantocius explere » valeatis. »

Qui praedictus Olympius[9] veniens in civitate Romana invenit sanctam Romanam ecclesiam quoadunatam V 132
cum omnes episcopos Italiae seu sacerdotes vel clerum. Et volens adimplere ea quae ei iussa sunt, armans se cum exercitu virtuti voluit scisma sanctae ecclesiae intromittere. Hoc per plurimum tempus actum est; et non illum

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 resedentibus $A^{1}D$: sedentibus $B^{5}E^{15}$: praesentibus B^{6} : residentibus *cet.* — < et > diac. C^{3} — clero $A^{12}C^{2}EG$ — universo $A^{12}EG$ — et *om.* $A^{25}B^{6}$ — **2** Alexandrium C^{2} — patriarcha A^{1} : -cham $A^{3}B^{245}C^{12}$: -che $B^{346}C^{3}D$: -chas A^{25} e — Constantinopolitanum $A^{13}C^{1}$: -no $C^{2}D$: -nos $A^{25}BC^{3}E$ (-nus B^{6}) — novitatis C^{12} : nobitates E^{5} — inmaculate B^{3} — **3** praesumserunt A^{1} — dogmatibus B^{4} : -tim B^{5} — **4** Dei *om.* D — confessionem B^{3} — concremaverunt A^{3} — ultionem E — percussi DE^{1} — que synodus $A^{25}E^{1}G$: synodo A^{3} : senodum B^{3} — hodie < in > A (usque A^{2}) — **5** archibo $B^{56}C^{2}E^{5}$: arcibo C^{1} : arcivo C^{3} — contenetur $B^{25}C^{3}$ — tractus $A^{3}B^{4}EG$: tructus C^{3} — direxit < et > A^{25} : direxerunt D — **6** hortodoxorum A^{1} — deseminavit $C^{12}D$ — **7** diebus *om.* A^{3} — direxit *om.* B^{6} — Italia $A^{3}B^{46}C^{3}DE^{5}$ — Olympium $B^{6}C^{1}$ — cobic. C^{2} — et *om.* D — omnem Ital.] eam A^{2} — Ytaliam A^{1} — **8** ei] et A^{2} : eis $A^{3}BD$: se E (*corr.*) : ei < et > A^{5} — tua] vestrae A^{1} — gloriam tuam $B^{5}EG$: gloriae tuae C^{2} — suggessit *om.* B^{3} — a *om.* A^{3} — **9** urbes C^{2} — < agas > et A^{5} — et *om.* A^{2} — inveneris $A^{12}E^{5}G$: inveniretis B^{6} — provinciam ipsam $A^{15}B^{5}C^{2}G$ — consenciente A^{3} — a *om.* C^{3} — posito D — tenere-ibi] consentiant et omnes quibus A^{5} — **10** episcopos $B^{234}E^{15}G$ (-pios B^{3}) — hereticos $AB^{235}C^{4}DE^{1}G$: hieraticos $B^{4}E^{5}$: iheraticos $B^{6}C^{2}$: heraticos C^{1} : inhereticos C^{3} — possessorem C^{23} — adque $B^{35}E^{5}$: *om.* A^{2} — peregres $A^{23}B^{23}C^{12}D$: peregris C^{3} : peregrinos E^{1} — et] ut $A^{123}D$ — **11** Euprasius B^{5} — potueris AD (poteris A^{3}) — exercitum $A^{23}E^{1}$: -to B^{2346} — **12** consistentes $A^{123}D$: -tem C^{1} : -te C^{2} — teneri B^{6} — Martinum AC^{12} (Martynum C^{2}) : Marinum *cet.* (Marnum B^{3}) — apochrisarius $A^{1}C^{1}$: apocrisiarius $B^{234}C^{3}$ (-rios B^{3}) — regiam urbem A^{3} — postmodo C^{2} — **13** regere E^{5} — quia E^{1} — orthodoxos C^{2} — et *om.* $A^{123}C^{12}D$ — ipsa A^{3} — subscribebant A^{3} — **14** inveneris A^{5} — causam C^{12} — tacitum *om.* B^{56} — habitate $A^{3}D$: habeto A^{5} : habitote $C^{1}E^{15}$ — donec < omnem > ADG — optinueris A^{5} — provintiam $B^{5}C$ — potueris A^{5} — nobis $B^{5}D$: tibi A^{5} — **15** Ravennati B^{5} : Ravennane C^{2} : Rabennate E^{5} — nobis $B^{5}D$: tibi A^{5} — quantocius $B^{3}C^{3}E^{5}$: -tius *cet.* — **16** valeas A^{5} — **17** Qui praedictus] quod praedixit C^{1} : quod̄ C^{2} — Olimpus C^{2} — civitatem Romanam $A^{5}BC^{12}E^{1}$ (Romam A^{5}) — Romam C^{12} — ecclesia A^{1} : eclesiae C^{1} — coadunatam $A^{2}C^{2}E^{1}$ — **18** cum] centum B^{4} — omnes episcopos $A^{1}B^{2}E^{5}$: omnes episcopis C^{12} : omnibus episcopis $A^{2}B^{3}E^{1}G$: *ceteri compendio incerto* — Italie $A^{1}C^{3}$ — sacerdotibus $A^{2}B^{3}E^{1}$ — clero $A^{2}B^{3}C^{2}$ — et] ut B^{4} — implere $C^{4}E$ — ei *om.* $B^{5}C^{2}D$ — iussi B^{5} : iussus D — sunt *om.* D **19** exercito $B^{56}E^{5}$: -tum C^{2} — virtutis $A^{1}E^{1}$: -te C^{12} — scissima $A^{25}B^{6}D$: scismam A^{3} : scysma B^{3} — introm.] fieri A^{5} — per *om.* sed A^{5} : atque E — $A^{5}E^{15}$ — plurima tempora A^{2} : plurimo tempore A^{5} — et] —

VI omnipotens Deus permisit quae nitebatur perficere. Videns ergo se a sancta Dei catholica et apostolica ecclesia superatum, necesse habuit de sua quasi mala intentione declinare, ut quod non potuit per manum armatam, facere subreticio modo: per missarum solemnia in ecclesia Dei genetricis semperque virginis Mariae ad Praesepe, ad communionem, dum ei porrigeret sanctissimus papa, voluit eum interire, ut demandaverat suo spatario. Sed Deus omnipotens, qui solitus est servos suos orthodoxos circumtegere et ab omni malo eripere, ipse excecavit spatarium Olympii exarchi, et non est permissus videre pontificem, quando exarcho communionem porrexit vel pacem dedit, ut sanguis eius effunderetur et catholica Dei ecclesia heresi subiugaretur. Quod postmodum praedictus armiger diversis cum iusiurandum professus est.

133 VII Videns ergo Olympius exarchus quia manus Dei circumtegebat Martinum sanctissimum papam, necesse habuit se cum pontifice concordare et omnia quae ei iussa fuerant eidem sanctissimo viro indicare. Qui facta pace [10] cum sancta Dei ecclesia, colligens exercitum, profectus est Siciliam adversus gentem Saracenorum [11] qui ibidem inhabitabant. Et peccato faciente maior interitus in exercitu Romano provenit. Et post hoc isdem exarchus morbo interiit.

VIII Deinde directus est [12] ab imperatore Theodorus exarchus, [13] qui cognomento Caliopa, cum Theodoro imperiale cubicularium, qui et Pellurius dicebatur, cum iussiones. Et [14] tollentes sanctissimum Martinum papam de ecclesia Salvatoris, qui et Constantiniana appellatur, quem perduxerunt Constantinopolim; et nec sic eis adquievit. Deinde [15] directus est sepiusdictus sanctissimus vir in exilio, in loco qui dicitur Cersona, et ibidem, ut Deo placuit, vitam finivit [16] in pace, Christi confessor; qui et multa mirabilia operatur usque in hodiernum diem [17]. Fecit autem ordinationes II per mens. decemb., presbiteros XI, diaconos V; episcopos per diversa loca numero XXXIII. Depositus sub die XVII mens. septemb.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

2 < de > mala A^{2} — mali A^{3} — manu $B^{343}C$: manus E^{5} — armata $B^{346}C^{3}E^{5}$ — facere < facere > A^{1} : < faceret > A^{5} — **3** subreptione A^{2} : subreptio B^{36}: subretitio C^{2} : subhereticio E^{1} — modum A^{2} — solempnia C^{3} — ecclesiam A^{3}: <namque > A^{5} — Dei < sanctae > E^{15} — praesepae C^{1}: presepem E^{5} — ad *om.* A^{25} — **4** communione B^{46} — porregeret C^{2} : porrigerit D — interimere A^{5} : crudeliter interficere E^{1} — ut] et $A^{123}D$ — demandans E^{1} — spadario B^{3} : spathario $B^{6}C^{23}$: sparthario E^{5} — omn. Deus E — **5** es A^{1} — mala B^{6} — excecabit E^{5} — spatharium $C^{23}E^{15}$ (-rio C^{2}) — **6** < et > exarchi $C^{1}E$ — exarci C^{3} — exarcum B^{6} — communione B^{5} — vel] et A^{3} — **7** eius *om.* B^{3} : < non > A^{3} — effunderet B^{6} — et] nec A^{3} — et-subiugaretur *om.* B^{36} — catholicam $A^{13}C^{1}D$ — ecclesiam $A^{3}C^{1}D$ — haerese E^{5} — subiugatur A^{2} : subiurgaretur B^{34} : sibi urgueretur C^{1} — **8** aronger A^{3} : amiger C^{3} — diverso A^{2} — cum *om.* C^{12}: sub A^{5} — iureiurandum E^{5} : iureiurando $A^{25}E^{1}G$ — **9** < et > exarchus B^{6} — exachus C^{3} — qui C^{2} — Domini D — tegebat B^{4} — **10** se cum *om.* AD — pontificem ADG — fuerant] sunt A^{1} — viro sanct. B^{6} — indicaret D : -rent E — **11** est < in > A^{5} — Sciliam B^{5} : Siliciam C^{2} : Scilia C^{3} — Sarracinorum B^{23} : Sarracenorum B^{45} — **12** interiit A^{2} — in *om.* A^{3} — exercito $A^{3}B^{3}C^{23}$ (ercito C^{2}) : -tum B^{5} — provinit C^{12} — exarchus] exercitum B^{5} : tus B^{6} — morbo-exarchus *om.* A^{5} — **14** est *om.* ADG — ab] ad $B^{235}C^{23}E$ — cui A^{125} — erat cognomentum A^{5} — Caliopas AD : Calipiopa B^{3} : Calliopa E^{15} — Theodorum A^{1} : -rus C^{2} — imperiale $A^{3}B^{6}$: -li $B^{5}b^{6}DE$: imperatore B^{4} : *cet. compendio* — **15** cubicularium $B^{45}C^{3}$ (-rum B^{5}) : -rius $A^{1}C^{1}D$: -rio *cet.* — Pelurius B^{5} : Puillarius B^{6} : Bellurius C^{2} : Pellurios E^{15} — dicebat D — cum] qui A^{5} — iussione $A^{23}B^{2}E^{1}G$: -nis B^{3} : iussi A^{5} — et] qui E^{1} — tollens D — ecclesiam B^{5} — **16** quae $A^{25}C^{12}E^{1}G$ — apellatur C^{3} — quem *om.* $B^{246}G$ — duxerunt A^{5} — eis] eius C^{2} — **17** sepedictus A^{5} : praedictus E^{1} — exilium B^{3} — locum E^{1} — Cersonco C^{1}: Cessona C^{2} : Chersona E^{5} — Deo] dum B^{6} — **18** finibit E^{5} : < die XVII mens. sept. > C^{4} — confessor < sub die XVII m. sept. > A^{2} — qui *om.* A^{2} : quia D — et *om.* B^{6} — operator C^{2} — odiernum C^{3} — diem *om.* C^{3} — **19** ordinationis C^{2} — presb. X D — diac. VII A^{3} — numero *om.* $A^{25}C^{12}$ — **20** Dep.-sept. *om.* $A^{2}C^{124}$: Depositio eius celebratur XV kal. octob. B — sub *om.* $C^{3}E$ — septemb. < Et cessavit episcopatus ann. I menses II dies XX > C^{1} : < Et cessavit episcopatum dies XXVIII > E



NOTES EXPLICATIVES.

1. *Huius temporibus...*] Plus exactement, dans les derniers jours du pape Théodore, si le biographe a eu en vue la publication du *Type* de l'empereur Constant II et non pas plutôt l'ensemble de l'affaire.

2. *adversus rectum-disrumpere valeat*] Tout ce long passage est emprunté mot à mot au discours du pape Martin (*ll. cc.*). Voici le texte, d'après les actes du concile. Je mets entre crochets les mots que le biographe a supprimés dans sa transcription : «Paulus... adversus recta sanctae Dei Ecclesiae dogmata audacter praesumpsit paternis definitionibus contraire. [Propter quod iusta ab apostolica sede et ipse depositionis ultione percussus est.] Insuper studuit ad cooperimentum proprii erroris [et in hoc Sergium imitatatus] quibusdam subreptionibus uti et clementissimo principi suadere typum exponere qui catholicum dogma destrueret. In quo typo omnes omnino voces sanctorum Patrum cum nefandissimorum haereticorum dictionibus enervavit, nec unam nec duas voluntates aut operationes in Christo Deo nostro definiens confiteri [*ici un développement théologique*]. Qua de re huiusmodi pravitatem suam defendens, quod numquam nec a prioribus haereticis praesumptum est, ipse illicite praesumere studuit. Altare enim sanctae nostrae sedis, in domo Placidiae sacratum in venerabili oraculo, subvertens diripuit : prohibens ne adorandam et immaculatam hostiam [id est sacram celebrationem] apocrisiarii nostri ibidem Deo offerre valeant et [vivificae divinae] communionis sacramenta percipiant. Quos videlicet apocrisiarios, qui ex praecep tione apostolicae auctoritatis commonuerunt eum ut de tali haeretico intentu recederet necnon contestari visi sunt, persecutionibus diversis cum aliis orthodoxis viris et venerabilibus sacerdotibus insecutus est eos, quosdam eorum custodiae retrudens, alios in exilio deportans, alios autem verberibus submittens. [Et quid me oportet multa disserendo sermonem extendere, dum constet omnibus quae ab ipso publice necnon decessoribus ipsius per tot tempora contra orthodoxos viros atque catholicam fidem perpetrata sunt ?] Quibus paene omnem mundum conturbantibus [atque solicitantibus, necessitate compulsi] ex diversis locis querelas contra eos [seu accusationes] ad apostolicam nostram sedem plurimi orthodoxi detulisse monstrantur [et tam in scripto deprecantes et] coniurantes [quamque in cominus positi postulantes] ut totius mali tantaeque eversionis per apostolicam auctoritatem abscindatur commentum ; quatenus minime totum corpus catholicae Ecclesiae nocibilis eorum ectheseos languor disrumpere valeat. [Ideoque in scripto vel sine scripto orthodoxorum preces minime despicientes apostolicae memoriae nostri decessores, etc. » v. p. 334, note 13].

3. *Tunc Martinus...*] Les cinq sessions du concile de Latran eurent lieu les 5, 8, 17, 19 et 31 octobre 649. Les procès-verbaux de cette assemblée existent encore, en latin et en grec.

4. *et condemnaverunt...*] Voy. surtout le canon 18 du concile et la signature du pape.

5. *Et faciens exemplaria...*] Nous avons les lettres d'envoi des exemplaires qui furent adressés à l'empereur Constant (Jaffé, 2062), à l'évêque de Philadelphie en Arabie (2064), à l'évêque élu de Carthage (2063), à l'évêque de Maëstricht (2059) ; et de plus une lettre encyclique où le pape dit expressément avoir envoyé ces procès-verbaux dans le monde entier : *ea quae a nobis pro catholica Ecclesia synodaliter gesta sunt omnibus direximus* (2058). L'exemplaire adressé à saint Amand de Maëstricht l'était en même temps au roi Sigebert II et à tous les évêques d'Austrasie ; les évêques de Neustrie et le roi Clovis II en reçurent aussi un (*Vita S. Eligii*, I, 33, *P. L.*, t. LXXXVII, p. 505).

6. *Ipsis diebus...*] Olympius, qui trouva le concile réuni, dut arriver à Rome au plus tard dans les premiers jours de novembre. La nouvelle de l'élection de Martin était parvenue à Constantinople au moment où il en partit. Mais l'empereur ne voulut pas la reconnaître : on le voit par le reproche formulé dans le décret que l'exarque Calliopas notifia quatre ans plus tard au clergé de Rome, au moment de l'arrestation du pape : « Iussio a Calliopa » porrecta est presbyteris et diaconibus, in qua humilitatis meae » (c'est Martin qui parle) abiectio continebatur, quod irregulariter » et sine lege episcopatum subripuissem et non essem in apostolica sede dignus institui » (Jaffé, 2079 ; Migne, *P. L.*, t. LXXXVII, p. 201). C'est pour cela que le biographe, en énumérant les instructions de l'exarque Olympius, évite de faire donner à Martin le titre de pape : *Martinum qui hic erat apocrisarius in regia urbe*. Ce n'est pas d'ailleurs le seul trait d'exactitude, même dans la forme, que l'on rencontre dans ce passage. Remarquer l'expression *huius a Deo conservandae urbis*, pour désigner Constantinople (πόλις θεοφύλακτος) ; le mot ἱερατικούς, la formule *gloriosus*, ἔνδοξος. Cf. p. 338, l. 9.

7. *Oportet gloria tua...*] Ainsi l'exarque a pour instructions de ne point s'occuper du pape Martin autrement que pour le faire arrêter, si c'est possible, mais d'amener les évêques, les clercs (*hieraticos*) attachés aux églises rurales (*possessorum atque habitatorum*) et les prêtres étrangers (*peregros*) à signer le Type. Si l'armée de Rome est disposée à laisser faire, on arrêtera Martin et le Type, lu dans les églises de Rome, sera facilement signé par les évêques d'Italie ; sinon, on entreprendra ceux-ci isolément et l'on tâchera de se concilier peu à peu les armées de Rome et de Ravenne.

8. *Platon gloriosus patricius, Eupraxius gloriosus*] Platon était exarque en 645 ou 646, pendant le séjour de Pyrrhus à Rome. Il se trouvait à Constantinople en 654 (*Commemoratio*, Migne, *l. c.*, p. 118. Cf. note 14.) Quant à Eupraxius, ce personnage n'est pas autrement connu.

9. *Qui praedictus, Olympius*] L'armée de Rome paraît être entrée en partie dans les vues de l'exarque (*armans se cum exercitu*). Mais le clergé (*ecclesia*), soutenu par la présence et l'union des évêques, parvint à déconcerter ses projets. Ce succès n'aurait pu être obtenu sans l'appui d'une certaine force armée ; aussi est-il peu probable que l'*exercitus Romanus* ait été tout entier du côté du gouvernement.

10. *Qui facta pace...*] Après les lettres d'envoi du concile de Latran, la correspondance de Martin fait complètement défaut jusqu'à son exil. Cette lacune et l'absence de documents d'autre nature empêche de distinguer les diverses phases des événements. La période de bons rapports entre le pape et l'exarque paraît avoir été plus longue que le récit ne le donne à entendre, car Martin fut accusé d'avoir trempé dans les tentatives que fit Olympius pour se rendre indépendant de l'empereur, comme on le voit dans le récit du procès qu'on lui fit à Constantinople en 654 (*Commemoratio*, Migne, *P. L.*, t. LXXXVII, p. 113, 114). « Solus subvertit et perdidit universum occiden- » tem et delevit ; et revera unius consilii fuit cum Olympio » et inimicus homicida imperatoris et Romanae urbanitatis » » ... « Coniurationem fecit cum Olympio et milites praepara- » vit ut iurarent » ... « Cernens et audiens talia contra impe- » ratorem nitentem effodiendum Olympium, non prohibuisti » eum, sed e contra consensisti ei. » A ces dépositions et à ces reproches, Martin répondit : « Quomodo habebam ego tali viro » adversus stare, habenti praecipue brachium universae militiae » Italicae ? An potius ego illum feci exarchum ? » Quelques heures avant son arrestation, Martin eut l'occasion de reprocher aux Grecs leurs soupçons perpétuels contre l'église romaine qui, d'après eux, transformait le Latran en une place d'armes : « et » cum in adven tu Olympii vani quidam homines (le texte porte

» *cuiusdam hominis*, faute évidente) cum armis me hunc potuisse » repellere faterentur (Jaffé, 2079 ; Migne, *t. c.*, p. 200). De telles calomnies supposent que, pendant un certain temps, Olympius fut à la fois ennemi de l'empereur et ami du pape. L'expression *qui facta pace* ne veut donc pas dire que l'exarque partit pour la Sicile aussitôt après la réconciliation ; à moins qu'on ne suppose que la guerre entre lui et les Sarrasins ait duré deux ou trois ans, ce qui, eu égard au caractère des expéditions arabes de ce temps-là, est tout à fait contraire à la vraisemblance.

11. *gentem Saracenorum*] D'après les textes arabes recueillis et discutés par M. Amari (*Storia dei Musulmani di Sicilia*, t. I, p. 84, 85), cette expédition, la première de celles que les Arabes dirigèrent sur les côtes de Sicile, aurait eu pour chef un Moawia-ibn-Hodeig. Le même savant rapporte à ce fait de guerre un passage de la Chronique de Théophane (a. m. 6155) : Τούτῳ τῷ ἔτει (662) ἠχμαλωτίσθη μέρος τῆς Σικελίας καὶ ᾠκίσθησαν ἐν Δαμασκῷ θελήσει αὐτῶν. Il y a cependant un intervalle de dix ans entre cette transportation à Damas d'un groupe de prisonniers siciliens et le débarquement que mentionne le *L. P.* Le chroniqueur Beladori (fin du IXe siècle), le plus ancien des auteurs arabes cités par M. Amari, place l'événement aussitôt avant la prise de Rhodes (652). — Dans le procès fait au pape Martin en 654, on prétendit qu'il avait envoyé des lettres et de l'argent aux Sarrasins et même qu'il s'était efforcé de les convertir. Il dément ces fables dans une de ses lettres à Théodore, σπουδαῖος de Sainte-Sophie: « Ego aliquando ad Sara- » cenos nec literas misi, nec quem dicunt tomum qualiter credere » debeant, aut pecunias umquam transmisi ; exceptis dumtaxat » quibusdam illuc venientibus servis Dei, causa eleemosynae, » quibus et modicum quid praebuimus, minime ad Saracenos » transmissum » (Migne, *t. c.*, p. 199).

12. *Deinde directus est*] A partir d'ici le récit semble changer de main. Il n'y a plus aucun souci du détail. La scène de l'enlèvement du pape, dont il nous a laissé lui-même un tableau si émouvant (Jaffé, 2078, 2079) est à peine indiquée ; et cependant elle était d'un intérêt plus grand que celle de l'assassinat manqué, à Sainte-Marie-Majeure. On peut remarquer aussi que celui qui a raconté cette dernière, accompagne son récit d'une réflexion qui lui fût difficilement venue à l'esprit après l'enlèvement et surtout après la mort du pape : *sed Deus omnipotens qui solitus est servos suos orthodoxos circumtegere et ab omni malo eripere...*

13. *Theodorus-dicebatur*] Ce Calliopas est le même qui avait déjà été exarque entre Isaacius et Platon, du temps du pape Théodore (p. 332, l. 7). Son acolyte Théodore *cubicularius* est mentionné avec lui dans les lettres du pape Martin ; mais son surnom de Pellurius ne se trouve qu'ici.

14. *tollentes sanctissimum Martinum*] Outre les deux lettres à Théodore de Sainte-Sophie (Jaffé, 2078, 2079) nous avons, sur l'enlèvement du pape, son voyage, son procès à Constantinople et les tribulations qu'il y eut à souffrir, un récit touchant et circonstancié, expédié en Occident par un des clercs de sa suite, et rédigé, au moins en partie, avant que le saint pontife n'eût succombé dans son exil de Cherson. C'est un précieux commentaire à ce simple mot du biographe *et nec sic adquievit eis.* Le voyage de Rome à Constantinople dura un an et trois mois, comme il résulte de la seconde lettre, où le pape raconte qu'on le transporta d'île en île, sans lui permettre de débarquer, jusqu'à Naxos où on le laissa un an. Je ne comprends pas que Jaffé et son continuateur P. Ewald aient abandonné ce témoignage formel pour suivre le sens apparent de la *Commemoratio*, dans un endroit où son récit est autrement succinct que celui du pape : « navigantibus (a portu » Romano) euntibusque iuxta Avidum (Abydos) in insulam quae » vocatur Naxos non concesserunt beato illi apostolico viro cus- » todes penitus contingere terram. » J'ai dit le sens apparent ; ce texte, en effet, est obscur et manifestement altéré ; tel qu'on le lit, il est en contradiction flagrante avec les détails donnés par le pape sur son logement à terre, dans l'île de Naxos ; mais il est facile de rétablir la leçon primitive qui supprime toute obscurité et tout désaccord : « euntibusque iuxta Avidum, < nisi > in insulam, etc. » La chute de *nisi*, abrégé $\bar{n}$ se conçoit très facilement.

15. *Deinde-Cersona*] Martin fut embarqué à Hiéron, près Constantinople, le jeudi saint, 26 mars 655. Il arriva à Cherson (Sébastopol) le 15 mai suivant (Jaffé, 2080), d'où il écrivit, vers la mi-juin et au commencement de septembre ses deux dernières lettres à un ami de Constantinople (Jaffé, 2080, 2081). Il s'y plaint avec douceur d'être oublié de son église de Rome et prie Dieu pour elle et surtout pour son successeur dont l'élévation lui est déjà connue.

16. *vitam finivit...*] *Commemoratio*, Migne, *P. L.*, *t. c.*, p. 120 : « Obiit autem idem sanctissimus... Martinus papa, recens revera » confessor et martyr Christi Dei nostri in eadem exulatione » Chersonae... mense septembrio, die sexta decima, in qua felicis- » simae martyris et fidem custodientis orthodoxam Euphemiae... » celebratur memoria, indictione XIV. Positus est autem in tu- » mulis sanctorum extra muros Chersonitarum civitatis quasi sta- » dio uno, in... templo sanctissimae... Dei genitricis semper vir- » ginis Mariae quae cognominatur Blachernes. »

17. *usque in hodiernum diem*] Cette vénération durait encore au VIIIe siècle, alors que fut rédigée la première lettre de Grégoire II à l'empereur Léon Ier Isaurien (Jaffé, 2180) : Τὸν δὲ μακάριον Μαρτῖνον μαρτυρεῖ ἡ πόλις ἐν ᾗ ἐξωρίσθη, Χερσῶνος καὶ Βοσπόρου, καὶ ὅλος ὁ Βορρᾶς, καὶ οἱ οἰκήτορες τοῦ Βορρᾶ εἰς τὸ μνῆμα αὐτοῦ κατατρέχοντες καὶ τὰς ἰάσεις λαμβάνοντες (Hardouin, t. IV, p. 12; Mansi, t. XII, p. 971). — L'abrégé K, qui ne contient que quelques lignes sur le pape Martin le fait enterrer *in basilica sanctae Mariae semper virginis.* Je ne sais si ce nom d'église n'a point été emprunté par erreur au récit de la tentative d'assassinat contre le pape, qui devait être exécutée à Sainte-Marie *ad Praesepe* (p 338). Cependant l'abréviateur a pu avoir connaissance du texte cité dans la note précédente.

LXXVII.

EUGENIUS [1], natione Romanus, de regione prima Aventinense[2], clericus a cunabulis, ex patre Rufiniano, sedit I 134
ann. II mens. VIIII dies XXIIII, benignus, mitis, mansuetus, omnibus affabilis et sanctitatis praeclarior. Rogam clero solitam tribuit et indigentibus elemosynam subministravit, ut etiam die transitus sui pauperibus vel clero seu familiae presbyteria in integro erogari praeceperit.

Huius temporibus Petrus, patriarcha[3] Constantinopolitanus, direxit synodicum ad sedem apostolicam, iuxta con- II
suetudinem, omnino obscurissimam et ultra regula, non autem declarans operationes aut voluntates in domino nostro Iesu Christo. Et accensus populus vel clerus eo quod talem synodicam direxisset, minime est suscepta, sed cum maiore strepitu est a sancta Dei ecclesia proiecta; ut etiam nec eundem papam demitteret populus vel clerus missas caelebrare in basilica Dei genetricis semperque virginis Mariae quae appellatur ad Praesepe, nisi promisisset his ipse pontifex minime eam aliquando suscipere. Fecit autem ordinationes; episcopos per diversa III
loca XXI. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum, sub die IIII non. iun. Et cessavit episcopatus mens. I dies XXVIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Adventinense BCE — Rufino A^{2} : Rufiano B^{5} : Rofiniano C^{2} — **2** mens. VIII B^{3}E — d. XXIII C^{3} — < Hic fuit > ben. A^{2}: <Fuit> A^{5}: <Fuit enim> E — sanctitate $A^{5}B^{2}$E — praeclarus C^{4} e — **3** solita B^{6} : solutam C^{12} — et *om.* A^{5} — helemosynam A^{1} : el. C^{2} : elymosinam $B^{35}C^{1}$: elem. C^{3} — sumministravit B^{456} C^{12} : ministravit C^{3} — < adeo > ut A^{5} — ut *om.* A^{2} — dierum A^{13}DG: diebus A^{2} : de B^{5} — **4** seu] sed C^{2} : sive D — presb.] praeveri A^{2} — in *om.* B^{6} — integrum A^{25} : integros C^{2} — erogare $A^{5}B^{35}$: erogavi C^{2} — praecepit $A^{2}B^{5}$: praecoepit C^{1} : praeceperi C^{2} : praeciperit C^{3} : praeceperat E — **5** Constantipoli C^{2} — synodicam A^{3}E : synodum D : synodicam epistolam A^{5} — **6** < et > omnino A^{5} — obscurissima $B^{26}C^{3}$: -mo C^{12} — et] ut A^{3} — regula $B^{26}C^{3}$ — declarabat A^{5} — aut] et $A^{2}B^{6}$ — **7** nostro *om.* A^{2} — et] unde D — cleros C^{2} — synodicum C^{12} : <epistolam> A^{5} — **8** maiori A^{35} — strepito C^{2} — est *om.* $A^{2}B^{3}$ — sancto C^{2} — ecclesiam B^{5} : -siae C^{2} — dimitterit A^{1} : -ret $A^{235}B^{6}C^{1}$DE — populos.... cleros C^{2} — **9** missa D — cael. BC — semper-Mariae *om.* A^{2} — qui A^{13} — qui ap.] quam C^{12} — ad *om.* $A^{3}C^{3}$G : a D — praesepe apellatur C^{3} — **10** permisisset B^{6} — his *om.* A^{1} — ipse *om.* A^{2} — < se > eam al. suscepturum A^{5} — susciperet $B^{6}C^{1}$: -rit C^{2} — ordinationis C^{2} : *om.* C^{4}E : < II > C^{1}D — episcoporum A^{5} — **11** loca <numero> $B^{23}C^{24}$E — XI A^{3}G — **12** <et> dies D — d. XXI B^{23} : XXIII B^{6}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Eugenius*] La seconde lettre de Martin à Théodore de Sainte-Sophie (Jaffé, 2079) fut écrite quelque temps après son arrivée à Constantinople, en octobre ou en novembre 654. Alors il espérait encore qu'on ne lui donnerait pas de successeur : « Spero quod » nec aliquando fieri habet; quia in absentia pontificis archidia- » conus et archipresbyter et primicerius locum praesentant ponti- » ficis ». Cependant Eugène avait été ordonné le 10 août et ses apocrisiaires arrivèrent à Constantinople peu de temps avant la Pentecôte, 17 mai 655, probablement le vendredi précédent 15, comme il résulte des dates fournies par les interrogatoires de saint Maxime (Migne, *P. L.*, t. CXXIX, p. 613 et 621). Martin eut connaissance de son remplacement et ne protesta point (Jaffé, 2081; lettre écrite en septembre 655).

2. *De regione prima Adventinense*] Dans une lettre de saint Grégoire (II, 4), il est question d'un jardin situé « in regione prima, ante gradus sanctae Sabinae », c'est-à-dire sur l'Aventin.

3. *Petrus patriarcha*] Pyrrhus, redevenu patriarche au commencement de l'année 655, était mort l'été suivant. Les apocrisiaires du pape Eugène le trouvèrent encore sur son siège; mais ils n'avaient point de lettre pour lui; le pape n'écrivait qu'à l'empereur. Le patriarche parvint cependant à gagner les représentants du pape, ce qui lui permit de prétendre que l'union était rétablie entre les églises de Rome et de Constantinople. La lettre synodique de son successeur Pierre fut sans doute portée en même temps que la réponse de l'empereur, au retour des apocrisiaires. Le biographe d'Eugène nous peint l'accueil qu'on lui fit à Rome. Les instances du clergé et du peuple auprès du pape Eugène sont tout à fait conformes à la situation. Il est clair que ce pape, élu sous l'œil de l'exarque Calliopas et sous l'impression de terreur causée par l'enlèvement de Martin, avait dû être choisi parmi les membres du clergé les plus disposés, non sans doute à sacrifier le dogme défendu par son prédécesseur, mais à apporter quelques



ménagements de forme dans les rapports avec la cour. Il s'abstint d'écrire au patriarche, nommément condamné par le concile de Latran; mais il s'était laissé élire et consacrer, alors que Martin n'était ni mort, ni déposé, même irrégulièrement. Cela suffisait pour que les personnes zélées craignissent de le voir tomber dans un piège analogue à celui où ses envoyés s'étaient laissés prendre à Constantinople, et pour qu'elles lui demandassent des garanties. Eugène, soutenu et excité par l'enthousiasme des Romains, prit aussitôt une attitude aussi énergique que ses prédécesseurs. Les fonctionnaires impériaux chargés de vaincre la résistance du saint abbé Maxime lui disaient, dans un entretien qui eut lieu le 14 septembre 656, que, si les circonstances politiques devenaient plus favorables, on traiterait le nouveau pape, rebelle lui aussi, τὸν πάπαν τὸν νῦν ἐπαιρόμενον, comme on avait traité Martin (*Anast. Bibl. Collactanea*, Migne, *P. L.*, t. CXXIX, p. 653).

LXXVIII.

VITALIANUS, natione Signensis, provincia Campania, de patre Anastasio, sedit ann. XIIII mens. VI. Hic direxit[1] I 135
responsales suos cum synodicam, iuxta consuetudinem, in regiam urbem apud piissimos principes, significans de
ordinatione sua. Et dum suscepti essent renovantesque privilegia ecclesiae reversi sunt. Quorum clementia per
eosdem missos direxerunt beato Petro apostolo evangelia aurea cum gemmis albis mirae magnitudinis in circuitu
ornatas. Hic regulam ecclesiasticam atque vigorem, ut mos erat, omni modo conservavit.

Huius temporibus[2] venit Constantinus Augustus de regia urbe per litoraria in Athenas et exinde Taranto, inde II
Benevento et Neapolim per indictionem VI. Postmodum venit Romam, id est V die mensis iulii, feria IIII, indic-
tione suprascripta. Et occurrit ei obviam Apostolicus cum clero suo miliario VI ab urbe Roma et suscepit eum.
Et ipsa die ambulavit imperator ad sanctum Petrum ad orationem et donum ibi obtulit[3]; die sabbato ad sanctam
Mariam, itemque donum obtulit. Dominicorum die processit ad sanctum Petrum cum exercitu suo, omnes cum
cereis, et offeruit super altare ipsius palleum auro textilem; et celebratae sunt missae. Iterum sabbatorum die III
venit imperator ad Lateranis et lavit et ibidem pransit in basilica Vigili[4]. Item dominicorum die fuit statio ad
sanctum Petrum; et post celebratas missas valefecerunt sibi invicem imperator et pontifex. XII dies in civitate
Romana perseverans, omnia quae erant in aere ad ornatum civitatis deposuit; sed et ecclesiae sanctae Mariae ad 136
martyres quae de tigulis aereis erant discoperuit et in regia urbe cum alia diversa quas deposuerat direxit. Et

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Vitalinus C^{3}— Signessis C^{1}— provinciae $B^{6}C^{12}$EG (-tiae $B^{6}C^{1}$): provintia $B^{3}C^{3}$ — Campania $A^{12}C^{3}$DE : -niae *cet.* — de] ex D — ann. XIII C^{3} — mens. *om.* C^{2} — **2** responsoles C^{1} : responiles C^{2} — synodo A^{5} : synodicum BC^{12} (sinodum B^{5}) — regia urbe B^{246}C — aput $A^{3}B^{46}C^{23}$: ad A^{5}— piissimum $A^{3}C^{2}$G: -mus B^{5}— principem significantem A^{3}— **3** renovantesque] renovantibus A^{2}— previlegiae C^{2} — reversus ss C^{1}: reversu sunt ss C^{2} — **4** eos demissa A^{1}: eosdem missa A^{2}: eos dimissa A^{3}DG: eosdem missos A^{5}BE (missus B^{5}) : eosdem missi C^{12} : (easdem C^{2}) : eosde missos C^{3} — direxit A^{25} : direxerat C^{3}E — beati Petri apostoli C^{2} — evvangelia $B^{5}C^{2}$: evangelica C^{3}: < et > evangelia e — mire A^{1} — circuito B^{5} — **5** ornata $A^{2}E^{5}$: ornatis C^{1} : ornatus $C^{2}E^{1}$G — adque $B^{35}C^{3}$ — vigorem] figuram C^{12} — mox A^{2} **6** littoralia A^{5}G : litoria $B^{3}C^{2}$: littoria D — in *om.* A^{5} — Adianas B^{6}: Athimas C^{1} — et *om.* A^{2}— Tarantum A^{5}E— deinde C^{12} — **7** Benebento C^{1} : Veneventum E — Romam $AB^{23}C^{3}$: Romae *cet.*— id est] idem C^{3} — V] XV ADG (*om.* A^{5}) — iulii *om.* B^{5} — feria III D — indict.] in die B^{5} — **8** superscripta B^{56} : suprascriptio C^{2} : VI B^{2} — ei *om.* BC^{12} — obviam *om.* C^{12}— apostolicae B^{4} : -cum B^{5} — miliarios B^{6} — V $A^{12}C^{3}$D : XII B^{5} — Roma *om.* A^{25} — **9** et *om.* A^{2} — ipse C^{3} — domum B^{5} (*bis*) — optulit AC^{1} : <alia die ad sanctum Paulum et donum ibi obtulit> K — die sab. -obtulit *om.* G — sabbati A^{15}E — sancta Maria C^{3} — **10** dominico A^{5}E — cum *om.* C^{2} — suo < et> A^{5}— exercito $B^{5}C^{3}$ — omnis $A^{3}C^{1}$ — **11** cireis B^{5} : caereis C^{1} : < exierunt obviam ei > E — optulit $A^{235}C^{4}$DE : offerunt B^{25} : oferuit B^{4} : operuit B^{6}— illius EG — pallium $A^{5}C^{12}$DE— textum A^{3}D : textile $A^{5}C^{2}$ — caelebratae C — misse C^{3} — iterum] item C^{1} — sabbato A^{35} : sabatorum C^{2} : -ti E — dies A^{2}— **12** venit] ambulavit A^{1} — ad *om.* A^{2} — lavit se A^{5}E — et *om.* A^{2} — prasit A^{1} $B^{45}C^{12}$: prandens A^{2}— Vigili BC^{23}: Iulii E^{1}: Vigilii *cet.*— iterum C^{12}D— dominico A^{35}E: dominorum C^{2}— die *om.* B^{5}— stacio C^{3}— **13** post-in tantum, *p.* 346, *l.* 17, *om.* E^{2}— imp. et pont. invicem A^{1} — invicem *om.* A^{2}— <et> XII A^{5}— civitatem Romanam B^{2} — **14** < in > Rom. C^{3} — perseverantes A^{3} — oms qui D — ornatam C^{2} — civitati A^{3} — et *om.* $A^{2}B^{6}$: ad C^{12} — ecclesiam $A^{235}C^{4}$DG : ecclesia C^{1}D— sancte A^{1}: beatae EG — Marie A^{1}— **15** martyris C^{12} — quae] qui et B^{6} : <tecta> A^{5}— de *om.* $A^{2}C^{2}$ — tigulis $A^{12}B^{4}C^{3}$: tigolis C^{1} : tegulis *cet.* — hereis C^{3} — erat AC^{12}G : < coperta > C^{1} — descoperuit A^{1} : discooperuit $A^{35}B^{6}$D — regiam urbem $B^{356}C^{12}$E — aliis Ae : alias B^{5} — diversas $A^{1}B^{5}$: -sis A^{235} — quae $A^{2}C^{12}$E — deposuerit C^{2} —

IV postmodum, secunda feria, egressus de civitate Romana, reversus Neapolim, inde terreno perrexit Regio; ingressus Sicilia per indictionem VII et habitavit in civitate Syracusana et tales afflictiones posuit populo seu habitatoribus vel possessoribus [5] provinciarum Calabriae, Siciliae, Africae vel Sardiniae per diagrafa [6] seu capita atque nauticatione per annos plurimos, quales a seculo numquam fuerunt, ut etiam uxores a maritos vel filios a parentes separarent. Et alia multa inaudita perpessi sunt, ut alicui spes vitae non remaneret. Sed et vasa sacrata vel cymilia sanctarum Dei ecclesiarum abstollentes nihil demiserunt. Et postmodum [7], XV die mensis iulii per XII indictionem, praedictus imperator in balneo occisus est.

V VI Et non post multum tempore [8] antedictus sanctissimus vir vitam finivit. Fecit autem ordinationes IIII, presbiteros XXII, diaconum I; episcopos per diversa loca XCVII. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum, sub die VI kal. febr. Et cessavit episcopatus mens. II dies XIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 secundum C^{2} — et gressus B^{6} — Roma C^{3} — rev. est A^{5} — < in > Neap. Ce — deinde $AC^{1}D$ — terrenum A^{2} — terrenam perrexit regionem ingressusque est A^{35} (perr.] per A^{5}) — Regium A^{2} — **2** Siciliam $A^{25}B^{3}C^{1}DE$ — per *om.* A^{5} — indic.] ııd C^{3} — et *om.* B^{4} — Siracusa D — < qui > et A^{5} — talis $A^{1}B^{5}C^{2}$: talem $A^{23}E$ — adflictionem $A^{123}E$: -nis $B^{5}C^{2}$ — populos C^{2} — **3** provintiarum C^{3} — Calabriae *om.* A^{2} — Sicilie A^{1} — vel *om.* E — diagraffa B^{3} : diagrava C^{12} — adque C^{2} — nauticationes AD (nauticas cautiones A^{2}) : -nem C^{1} — **4** plurimi C^{2} — qualis B^{3} — numquam] non A^{3} — fuit A^{2} : fuerant E — uxoris C^{12} — maritos $A^{1}B^{45}C^{3}$: -tibus B^{6} : -tis *cet.* — parentes $A^{1}B^{45}C$: patre E : parentibus *cet.* — separarentur B^{235} : seperarent C^{1} — **5** et *om.* B^{6} — multa in.] in. tanta A^{2} — aliqui C^{1} : aliacui C^{3} — nostrae maneret C^{3} : remanerent B^{6} — et *om.* C^{12} — — cimilia $A^{1}C^{2}$: similia A^{3}: cymia B^{5} — sanctorum $A^{3}G$ — **6** ecclesiarum *om.* E — auferentes A^{5} : abstulentes B^{6} — demiserunt $A^{1}C^{13}$: dim. *cet.* — ind. XII $A^{1}C^{12}$: XI E^{1} — proditus $A^{15}C^{12}D$ — **8** post *om.* D — multo B^{4} $C^{3}EG$: multa A^{3}: modum C^{2} — temporis $A^{2}B^{5}$: tempora A^{3} : tempus $A^{5}B^{2}$: *om.* B^{3} — finiit A^{1} — autem *om.* C^{12} — **9** XVII B^{2} — I *om.* B^{5} — episcopos *om.* C^{2} — loca < numero > $A^{1}B^{2}$ — XXVII A^{235} — apostolum *om.* B^{4} — **10** VII kal. $B^{6}D$

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic direxit...*] Ce n'est pas seulement à l'empereur qu'il écrivit, mais au patriarche Pierre; car la réponse de celui-ci fut lue à la 13e session du sixième concile œcuménique (Mansi, t. XI, p. 572; Hard., t. III, p. 1347). Le nom de Vitalien fut inscrit, probablement alors, sur les diptyques de l'église de Constantinople (Lettre de Constantin Pogonat au pape Agathon, Mansi, t. XI, p. 200, Hard., t. III, p. 1047). Depuis Honorius et jusqu'au sixième concile, ce fut le seul pape à qui l'on rendit cet hommage. La situation se détendait.

2. ... *venit Constantinus*] Théophane (a. m. 6160) dit que l'empereur Constant II, haï de la population de Constantinople, à cause de l'assassinat de son frère Théodose et des violences exercées contre le pape Martin, l'abbé Maxime et les autres adversaires du monothélisme, avait formé le projet de transporter à Rome le siège de l'empire. Il donne aussi quelques détails sur sa mort à Syracuse, en 668. Quant aux particularités de son expédition en Italie, elles ne sont connues que par le *L. P.* et par Paul Diacre, qui, en reproduisant la narration du biographe de Vitalien, y ajoute, d'après des traditions un peu embellies, quelques détails sur le siège de Bénévent et la bataille de Forino. Cf. *Vita s. Barbati, Mon. Germ. Script. Longob.*, p. 557 et suiv.

3. ... *ibi obtulit*] L'abréviateur K ajoute ici une visite de l'empereur à Saint-Paul. Le fait est croyable; mais le silence des manuscrits complets ne permet guère de croire qu'il ait été enregistré par le biographe. Il aura été intercalé, *ex ingenio*, soit par l'abréviateur lui-même, soit par le copiste du manuscrit dont il se servait ; la formule vague *alia die*, employée par lui, contraste avec les indications précises données pour les autres cérémonies.

4. *basilica Vigili*] Cette basilique est mentionnée par Jean Diacre (*Vita s. Greg.*, II, 25) comme voisine de l'appartement du pape saint Grégoire. — La variante *Iulii*, dans le ms. E^{1}, est sans doute une conjecture. Il est sûr, en tout cas, que la basilique *Iulii, Iulia, domus Iuliae*, conserva après Vigile (Sergius, n° 158) la dénomination qu'elle portait avant lui (ci-dessus, p. 227, 281).

5. *habitatoribus vel possessoribus*] Les habitants à un titre quelconque et les propriétaires; cette distinction se rencontre ci-dessus, p. 338, l. 10, dans les mêmes termes.

6. *per diagrafa...*] Par des remaniements du cadastre et des recensements qui multipliaient les unités imposables (*capita*) et par un impôt sur la navigation (*nauticatio*).

7. *Et postmodum...*] Théophane (a. m. 6160) nous a conservé quelques détails sur cette tragédie : Ἐδολοφονήθη ὁ βασιλεὺς Κώνστας ἐν Σικελίᾳ ἐν Συρακούσῃ ἐν τῷ βαλανείῳ ᾧ ὄνομα Δάφνη... Εἰσελθόντι δὲ αὐτῷ ἐν τῷ εἰρημένῳ βαλανείῳ συνεισῆλθεν αὐτῷ τις Ἀνδρέας, υἱὸς Τρωΐλου, ὑπουργῶν αὐτῷ. Ὡς δὲ ἤρξατο γαλλικῷ σμήχεσθαι, λαβὼν Ἀνδρέας τὸ κάδιον δίδωσι κατὰ κορυφῆς τοῦ βασιλέως καὶ εὐθέως ἀπέδρα. Τοῦ δὲ βασιλέως χρονίσαντος ἐν τῷ βαλανείῳ, εἰσπηδῶσιν οἱ ἔξω καὶ εὑρίσκουσι τὸν βασιλέα τεθνηκότα. Cf. Nicéphore, *Hist.*, p. 31 de Boor. — La date du 15 juillet 669, indiquée par le *L. P.*, ne correspond pas exactement avec les données fournies par les procès-verbaux du sixième concile

œcuménique (680-681). Ces procès-verbaux, qui forment série depuis le 7 novembre 680 jusqu'au 16 septembre 681, sont toujours datés de l'an treize après le consulat de l'empereur Constantin Pogonat, successeur de Constant II; ceci suppose que la procession consulaire de Pogonat a eu lieu entre le 16 septembre 668 et le 7 novembre de la même année. Il faut donc corriger dans le *L. P.* soit le nom du mois, *sept.* ou *oct.* au lieu de *iul.*, soit le chiffre de l'indiction, *XII* en *XI*. Ainsi on arrive, soit au 15 septembre (ou octobre) 668, soit au 15 juillet de la même année. L'erreur me paraît être dans le chiffre de l'indiction. J'admettrais donc que Constant II ayant été assassiné le 15 juillet 668, son successeur ne célébra l'inauguration de son consulat qu'un peu plus de deux mois après.

8. *non post multum tempore*] Cette expression n'est pas très juste, car Vitalien survécut trois ans et demi à l'empereur Constant II.



LXXVIIII.

137 I ADEODATUS, natione Romanus, ex monachis, de patre Iobiano, sedit ann. IIII mens. II dies V. Tante magnitudinis fuit, mitissimus ac benignissimus, ut omnem hominem a maiore usque ad minimum libenter susciperet. Peregris conpassionem exhibuit, ut etiam unusquisque quod postulavit sine dubio inpetravit. Sed et rogam omnibus ampliavit.

II Huius temporibus [1] Mezezius, qui erat in Sicilia cum exercitu Orientali, intartizavit et arripuit regnum. Et perrexit [2] exercitus Italiae per partes Histriae, alii per partes Campaniae, necnon et alii per partes Sardiniae Africae; pari modo venerunt Sicilia in civitate Syracusana, et Deo auxiliante interemptus est nec dicendus Mezezius; et multi ex iudicibus eius truncati perducti sunt Constantinopolim, simul et caput eiusdem intartae. Postmodum [3]
III venientes Sarraceni Siciliam, obtinuerunt praedictam civitatem et multa occisione in populo qui in castris seu montanis confugerant fecerunt, et praeda nimia vel aere qui ibidem a civitate Romana navigatum fuerat [4] secum abstollentes Alexandriam reversi sunt.

138 IV Hic ecclesiam beati Petri [5] qui est via Portuense, iuxta ponte Meruli, ut decuit restauravit atque dedicavit. Sed et in monasterio sancti Herasmi [6] situm in Celiomonte, in quo concrevisse visus est sanctissimus vir, multa nova edificia augmentavit; sed et casalia conquisivit et in vita sua abbatem vel congregationem ibidem instituit.

V Post cuius transitum tantae pluviae et tonitrua fuerunt quales nulla aetas hominum memoratur, ut etiam

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 monicis B^6 — ex patre B^5D — Iubiano A^2 : Iohanne A^3 : Iuliano A^5 : Iabiano B^5 : Ioviniano C^4 : Iobiniano K e^1 — tante A^1C^{13} — **2** magnitudini C^3 — fuit <et ita> A^5 — maiorem B^4 : -ri E — usque] que C^2 — minimo B^3 : minorem C^1 — **3** susciperit C^2 — peregris $A^{12}B^{234}$: egris A^5B^6 : peregrinis A^3B^5 C^3DE : peregrinos C^1 : peregrinus C^2 — conpassione A^1 : cumpassionem B^5 : <sic> A^2 — exhiberet B^6 — unusquis B^5C^3 — postulaverat A^2: postolavit C^3 — impetraret A^2B^{23} — **4** roga A^1D **5** Mizizius K : Mezenzius A^5 : Missessuos C^1 : Messessius C^2 : Mezetius E (*corr.*) — Orientis A^1 : Orientale KB^{24}CE — intarti (*spat. rel.*). C^3 — arripuerit A^3: aripuit C^3 — **6** exercitus *om.* B^3 — in Italiam per tres partes alii p.p. H. A^2 — partis A^1 (*ter*) — Istriae-partes *om.* A^3 — Istriae AC^1E: <et>C^3D: <alii per partes Istriae> C^2 — per-alii *om.* B^6 — Sardinie Africe C^3 — **7** <et> Africae DE — Africae *om.* A^2 — et pari A^5 — a Sicilia A^2 : Siciliam $A^3B^3C^{12}$D : in Siciliam A^5 : per Siciliam E — civitatem A^5C^2E — Syracusanam A^5C^2DE — Deo <et>D — interemtus B^3 — interemptus-dicendus *om.* C^3, *spatio relicto* — nec dicendus *om.* A^2 — dicendum C^2 — Mezenzius A^5 : Mezetius B^2 : Missessius C^1 : Messessius C^2 : Mezetius E (*corr.*) — **8** et] ex E (*corr.*) — multis A^{12}D — ex *om.* B^1 — eius *om.* A^2 — truncatis D — et perd. B^5 — capud A^3B^5CD — eiusdem $A^{135}B^3$E : eius *cet.* — intarte B^5C^3E : intartem B^6 : inartha C^1 : intartara D : intarta *cet.* — **9** Saraceni A^1D : Saracini C^1 : Sacracini C^2 — Siciliam $AB^{35}C^2$E (in Sic. A^5E) : *om.* C^3 : Sicilia *cet.* — optenuerunt C^3 — predata B^5 : praedicta B^6 — civitate B^{56} — multas AD: multam EG — occisiones AD : occasionem C^{12}: natione C^3: occisionem EG — populo <egerunt> A^5 : <fecerunt> EG — quia C^{12} — castras seu montanas A^5 : castra seu montana E — **10** <in> mont. A^3 — confugium AD : confugerunt B^5C^{12} : configerant B^6 : confugarent C^3 — fecerant A^{135}D : peregerunt A^2 — <similiter> et EG — praedam nimiam $A^5B^5C^{12}$EG : <fecerunt> EG — val $B^{23}C^{12}$ — aes A^{25} e : ere $B^{23}C^{13}$: aerem B^4 : arae B^5 : aerea D — quod A^{25}: quidem B^3 : de e — ibidem] illuc A^5 — a *om.* C^2 — navigante B^3 : -gata D : allatum navigio A^5 — fuerant B^6D — **11** abstolentes B^3 : auferentes <in> A^5 — Alexandriam AB^5C^3D : -dria *cet.* — **12** ecclesia C^1D — quae AC^1D — Portense B^5 — pontem $A^{35}B^6$CD : ponta B^5 : campum E — Heruli A^2 : Eruli B^6C^3 : Meroli C^1 — t restauravit *om.* C^3, *relicto spatio* — adque C^3 — **13** et *om.* B^{356}D : it C^2 — monasterium E — sancti *om.* C^3G — Erasmi C^2: *om.* G — sito A^5E — Ciliomonte B'C^1 : Celioponte C^3 — crevisse A^2E (*corr.* e) — est *om.* D : <predictus> EG — **14** edificia $A^1B^5C^3$: aed. *cet.* — casilia B^6D — conquisivit] concessit C^{12} — abbate A^1 — instruit B^5 : constituit B^6 — **15** tante C^{13} — pluvie A^1C^3 — tanta tonitrua A^2 (*om.* pluviae et) — tonitrue A^1 — fecerunt C^1 — qualis $A^{13}B^4C^{12}$D: quale B^{56} : qualia A^2 : quanta A^5 — etas A^1 — meminit $A^5C^4E^1$: <esse> C^4E^1 —

homines et peculia de fulgore interirent. Et nisi [7] per letanias quas cotidie fiebant Dominus est propitiatus ut potuissent homines triturare vel in horreis frumenta recondere, in tantum ut ex ipsas pluvias denuo legumina renascerentur; et ad maturitatem devenerunt, pro quo capitulo etiam homines mirarentur. Fecit autem ordina- VI
tionem I per mens. decemb., presbiteros XIIII, diaconos II, episcopos per diversa loca XLVI. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum, sub die VI kal. iulias. Et cessavit episcopatus mens. IIII dies XV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 peculi A^{2} : pecora KA^{5} — de *om.* B^{5} — fulgure $A^{135}e^{1}$: fulgora $B^{5}E^{5}$: fulgura B^{6} — nisi si C^{3} — per *om.* A^{5} — lectanias C^{3} — quae $AB^{2}C^{12}D$ — quotidie C^{1} : cottidie C^{2} — faciebat B^{5} — esset $A^{5}B^{24}C^{2}$: *om.* C^{3} — propitius C^{1} : propiciatus C^{3} — ut] vel B^{2} : non A^{5} — **2** tribulare B^{4} : tritulare B^{5} — orreis C^{23} — ex] et B^{6} — ipsa pluvia $A^{25}D$: ipsis pluviis $A^{3}E$ — legomina C^{3} — **3** venerunt A^{2} : pervenerunt A^{3} : devenirent A^{5} — quo capitulo] quare A^{2} : quo $A^{5}E^{5}$ — etiam homines] omnes etiam C^{1} — **4** diac. VI A^{1} — loca < numero > $B^{23}C^{4}$ — XVII B^{6} — **5** apostolum *om.* A^{2} — XVI k. G — iulias] iun. B^{2} — d. XV <A tempore ordinationis sancti Gregorii papae usque hunc sunt anni XCV m. V dies XIIII >E^{12} (papae *om.* E^{2} — huc E^{1})

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Huius temporibus Mezezius...*] Cette usurpation est placée à tort sous le pontificat d'Adéodat, car elle suivit immédiatement la mort de Constant II (668). Théophane (a. m. 6160) : Καὶ τοῦτον (Κώνσταν) θάψαντες Μιζίζιόν τινα Ἀρμένιον βασιλέα πεποίηκαν βιασάμενοι τοῦτον· ἦν γὰρ λίαν εὐπρεπὴς καὶ ὡραιότατος. Ἀκούσας δὲ Κωνσταντῖνος τὴν τοῦ πατρὸς ἀποβίωσιν μετὰ πλείστης ναυστολίας τὴν Σικελίαν κατέλαβεν, καὶ χειρωσάμενος Μιζίζιον τοῦτον ἀναιρεῖ σὺν τῶν φονέων τοῦ ἰδίου πατρός. Καὶ καταστήσας τὰ ἑσπέρια ἐπὶ τὴν Κωνσταντινούπολιν ὥρμησεν.

2. *Et perrexit exercitus Italiae...*] Le biographe distingue ici deux corps de l'armée d'Italie, dont l'un s'embarque en Istrie, l'autre en Campanie. Un troisième vient de la Sardaigne, qui, depuis le temps des Vandales, se trouvait rattachée au gouvernement militaire d'Afrique; c'est évidemment cette dépendance qui est exprimée par le rapprochement des deux noms *Sardiniae Africae*. — Le pape Vitalien prit part à ce mouvement en faveur de la dynastie d'Héraclius. Constantin Pogonat le reconnaît expressément, dans sa lettre au pape Donus (*Conc.*, Mansi, t. XI, p. 200; Hardouin, t. III, p. 1048), où il rappelle que, en dépit de certaines oppositions, il fit maintenir le nom de Vitalien dans les diptyques de Constantinople, à cause de l'attachement qu'il lui avait témoigné au temps des tyrans, διὰ τὴν προσαχθεῖσαν ἡμῖν ἀγάπην παρὰ τοῦ αὐτοῦ Βιταλιανοῦ, ἐν τῇ ζωῇ αὐτοῦ ἐπὶ τῆς κινήσεως τῶν ἡμετέρων τυράννων.

3. *Postmodum venientes Sarraceni...*] Cette expédition n'est pas mentionnée par les chronographes byzantins; mais il en reste une trace dans une chronique arabe du IXe siècle, citée par M. Amari (*Storia dei Musulmani in Sicilia*, t. I, p. 84, note 4; cf. p. 98, 99) : « Wakidi raconte qu'Abdallah-ibn-Kaïs fit des prisonniers en Si» cile, qu'il y prit des statues d'or et d'argent couronnées de pierres » précieuses. Il les expédia à Moawia (khalife de Damas), qui les » envoya à Bassora afin qu'on les embarquât pour l'Inde et qu'on » les vendît à un prix avantageux ». — Il est possible que cet évènement n'ait eu lieu que quelques années après la mort de l'empereur Constant II et qu'il doive se placer sous le pontificat d'Adéodat. C'est sans doute pour cela que le biographe de ce pape aura placé ici, non-seulement le récit de l'expédition sarrasine, mais encore celui de l'affaire de Mizizius, qui lui paraissait avoir avec elle une certaine connexion.

4. *vel aere...*] Cf. VITALIEN, p. 343, l. 14.

5. *ecclesiam b. Petri — ponte Meruli*] Le nom de *Campus Meruli* désignait, au moyen âge, une vaste étendue de terrain entre le neuvième et le onzième mille de la voie de Porto (Nibby, *Dintorni*, t. I, p. 369; cf. Galletti, *Primicero*, p. 161, 237, 301, 320, 373). Il se conserve encore dans celui de *Campo di Merlo*, attaché au même quartier de la campagne suburbaine. Le *pons Meruli*, dont il est ici question, était un petit ponceau, jeté sur un des ruisseaux qui descendent à cet endroit des collines voisines du Tibre. Les ruines de la basilique ont été retrouvées en 1858, dans les travaux du chemin de fer de Rome à Civita-Vecchia, à sept milles et demie de Rome, entre les stations de La Magliana et de Ponte di Galera. Elle était orientée, de 25 mètres de long sur 24 de large, terminée par une abside et divisée en trois nefs par des colonnes. La voie ferrée passe précisément sur son emplacement, de sorte qu'il ne s'en est rien conservé. M. Angelo Pellegrini en fit, peu après la découverte, l'objet d'une monographie intitulée *La basilica di s. Pietro in Campo di Merlo*, Rome, 1860. Cf. De Rossi, *Bull.* 1870, p. 107.

6. *in monasterio s. Herasmi*] Le monastère de Saint-Érasme, supprimé depuis plusieurs siècles et dont les ruines elles-mêmes ne sont pas apparentes, se trouvait derrière l'église de Saint-Étienne-le-Rond, sur le Cœlius. On y voyait autrefois une inscription grecque qui contenait une énumération d'immeubles appartenant au monastère; ils y sont appelés collectivement ὠνιακὰ προάστεια. M. de Rossi, qui publiera prochainement cette inscription, y voit précisément les *casalia* que le pape Adéodat est dit ici avoir achetés pour Saint-Érasme. Du marbre original il ne reste qu'un fragment, indiqué dans ma reproduction par des majuscules; encore a-t-il disparu depuis que M. de Rossi l'eut découvert dans une vigne hors de la porte Pinciana. Mais le texte avait été copié dès le XIe siècle et inséré dans le registre de l'abbaye de Subiaco. Celui que je donne ici m'a été communiqué par M. de Rossi, qui l'a rétabli d'après le fragment retrouvé par lui, et d'après le registre de Subiaco et autres copies du XVIe et du XVIIe siècle. Cf. *Corp. Inscr. gr.*, t. IV, nº 8853; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 44.

† Ὑπὸ Θεωδοσίου ἐλαχίστου πρεσβυτέρου ἐγράφησαν τὰ ὀνόματα τõν ὠνιακõν προαστίον τοῦ ἁγίου καὶ ἐνδόξΟΥ ΕΙΕΡΟΜΑΡΤΥΡΟϹ Ερασμοῦ : Κορνιφίκις κάμπις βιλλίκις Ὠπιάνον, φοῦνδος ΑΦΡΙΚΑΝΙϹ·ΚΑΙΗϹΤΟΠΑλουμβάριν Ὠνορᾶνον, Ὠλεράνον, Πατάνον, φοῦνδος ΑΝΤΙΚVΙϹ ΠΟΝΠΙΝΙΑΝΟν, Λονγιάνον μικρὸν Λονγιάνον μέγα, Μαρμοράτουλα, ΛακκΟΥ ΜΕΓΙΑΝΟΝ ΒΟΥΞίτουλα, φοῦνδος Πατρεγιάνον, Μουκιάνον, ΚουαρτιλιάΝΟΝ ΜΑΞιμιλιάνον, Κάσα φερράτα, φοῦνδος Μουκιάνον Τεσσεραρόρουμ, Ἀρίπου, Καστέης, φοῦνδος Γρήφης, φοῦνδος Κανκελλάτουλα, φοῦνδος Ϲτρουμακίανα.

7. *Et nisi per letanias...*] La construction doit être faite de manière à donner le sens suivant : « Et ce ne fut que par des proces» sions quotidiennes que le Seigneur fut fléchi. »

LXXX.

139 I DONUS, natione Romanus, ex patre Mauricio, sedit ann. I mens. V dies X. Hic atrium [1] beati Petri apostoli superiore, qui est ante ecclesiam in quadriporticum, magnis marmoribus stravit. Sed et ecclesiam Apostolorum [2] sita via Ostense ut decuit restauravit atque dedicavit. Item ecclesiam sanctae Eufimiae [3] posita via Appia similiter

II dedicavit. Clerum videlicet diversis ordinibus honoribus ampliavit. Hic repperit in urbe Roma, in monasterio qui appellatur Boetiana [4], nestorianitas monachos Syros, quos per diversa monasteria divisit; in quo praedicto monasterio monachos Romanos instituit. Huius temporibus [5] ecclesia Ravennas, qui se ab ecclesia Romana segregaverat causa autocefaliae, denuo se pristinae sedis apostolicae subiugavit. Cuius ecclesiae praesul, nomine Reparatus, e vestigio, ut Deo placuit, vitam finivit.

III Hic dum esset electus, per augusto mense, apparuit stella a parte Orientis a gallo canto usque mane per menses tres, cuius radia caelos penetrabat; in cuius visione surgentes omnes provinciae et gentes mirabantur. Qui post semetipsa reversa disparuit; pro quo capitulo et maxima mors a parte Orientis subsecuta est. Fecit autem ordinationem I, presbiteros X, diaconos V; episcopos per diversa loca VI. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum, sub die III id. april. Et cessavit episcopatus mens. II dies XV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Conus E — adrium A^{1} — **2** superius $A^{5}C^{4}$DE : superiori C^{1} — quod ADE — ecclesia B^{246} — in *om.* A^{5} — et *om.* B^{6}E — ecclesiae B^{3} : ecclesia $B^{4}C^{3}$ — **3** sitam $A^{35}C^{2}$ — Ostiense E — restauravit *om.* C^{3} — atque] et A^{12} — Item-dedicavit *om.* B^{3} — itemque BEG : et C^{3} — <et> eccl. B^{5}G — eclisia C^{1} : ecclesiae C^{3}D — Eufemiae $B^{45}C^{1}$D : Eufimie C^{3} — positam $A^{35}B^{5}C^{2}$E — **4** < et > hon. AC^{4}D — ampliavit *om.* A^{3} — reperit $A^{1}B^{5}$: reperiit C^{2} — Roma *om.* A^{5} — in *om.* A^{1} — quod A^{25}E : quo B^{5} — **5** Boet. apellatus C^{3} — Boeziana A^{1} : Boezanas A^{235} : Boatiana C^{2} : Boetianum E — nestorianita A^{3} — monachis B^{6} : monachus C^{2} — Syrus B^{6} — monasteria] loca D — divisit] misit A^{2} — in quod dicto C^{1} — praedicto *om.* C^{2} — **6** monachus Romanus C^{2} — ecclesiae B^{3} — Ravenna A^{2}D : Ravennate A^{3}CE : Ravennatis $B^{6}C^{4}$ — quae $A^{25}C^{1}$D — **7** causa *om.* C^{1} — auctochephaliae A^{1} : altocaephabe A^{2} : auctocephaliae A^{3} : autocephalie A^{5}D : autocaefaliae $B^{246}C^{3}$: autocefaliae B^{3} : auctocaefaliae B^{5} : aucxocaevaliae C^{1} : auctocevaliae C^{2} — pristine A^{1} : pistrine C^{2} — sedi A^{25}E — apostolorum C^{1} : apostolice C^{3} — nomine] nostra A^{2} — Repatus C^{3} — e] se C^{1} : suae C^{2} — **8** vertigio C^{2} — Deo] dam C^{2} — **9** per *om.* A^{5} — per <in> E — augustum mensem $B^{2}C^{12}$D — stilla $A^{1}C^{3}$: *om.* C^{1} (*suppl.*) — a p. Or.] apparuit oriorientis B^{3} — Orientes C^{2} — galli A^{35} — cantu $A^{35}B^{5}$DE — <ad> mane A^{123}E — **10** mens. VI C^{3} — radios (?) A^{1} : radii $A^{235}C^{4}$E : radio C^{12} : radius D — caelum E — penetrabant $A^{235}B^{245}C^{4}$: penetravit C^{12} — surgentis $A^{5}B^{23}C^{134}$E : *om.* A^{2} — provintie C^{3} — **11** quae A^{235} DE — semetipsam A^{235} : et ipsa $B^{6}C^{1}$: et ipsam C^{2} : in semetipsam C^{4}E — qua C^{3} — cap.] signo A^{2} — et *om.* AD — Orientes C^{2} — **12** presb. II B^{6} — diac. X A^{2} — <numero> VI $B^{23}C^{4}$E — etiam] et AD — **13** sub die *om.* A^{2} — IIII id. KA^{1}G — id.] kl. A^{3} — II *om.* C^{4}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *atrium b. Petri superiore*] L'atrium proprement dit, ou paradis (plan H). Cf. Symmaque, p. 262 et p. 266, 267, notes 23 et suiv.

2. *ecclesiam Apostolorum, via Ostense*] C'est, je pense, la petite église située à gauche de la route, en allant vers Saint-Paul ; on y a localisé la tradition relative à la séparation des deux apôtres Pierre et Paul au moment de leur supplice.

3. *ecclesiam s. Eufemiae*] Sur l'emplacement de cette église, v. Silvestre, note 104, ci-dessus, p. 200. Au viiie siècle elle devint le centre de la *domusculta Sulpitiana* (Hadrien, n° 348; cf. Tomassetti, *Archivio Romano*, t. II, p. 147).

4. *monasterio Boetiana*] La situation de ce monastère m'est inconnue. Le nom qu'il porte pourrait bien dériver de celui de l'illustre famille romaine des Boèce.

5. *ecclesia Ravennas*] Voici la première fois que le *L. P.* mentionne les démêlés de l'église de Ravenne avec le saint-siège; il en sera souvent question dans les notices suivantes. Agnellus en parle aussi, mais, naturellement, dans un sens opposé, en s'inspirant des passions et prétentions ravennates. Il laisse d'ailleurs beaucoup à désirer sous le rapport de la précision et de l'exactitude. En dehors des deux livres pontificaux de Rome et de Ravenne il ne s'est conservé sur cette affaire d'autre document que le privilège d'autocéphalie délivré à l'archevêque Maur par l'empereur Cons-



tant II. — Comme je l'ai déjà exposé plus haut (Introduction, p. CXXIX b, note), les archevêques de Ravenne cherchaient à obtenir le même genre d'indépendance dont jouissaient, vis-à-vis du pape, leurs collègues de Milan et d'Aquilée. Ils avaient sans doute leur province à eux, leur personnel d'évêques suffragants, leur concile, comme on disait. Mais, la ville de Ravenne étant comprise dans la circonscription métropolitaine du pape, ils étaient vis-à-vis de lui dans la même dépendance que les autres évêques suburbicaires: leur élection était vérifiée à Rome; ils étaient obligés d'y venir, d'abord pour se faire consacrer par le pape, ensuite, après leur consécration, toutes les fois que le pape les invitait à son concile. C'est ce lien de sujétion qu'ils cherchaient à rompre, sans rien entreprendre au fond contre l'unité de communion, sans prendre une attitude schismatique, comme les patriarches d'Aquilée. L'archevêque Maur, qui monta sur le siège de Ravenne vers l'an 642, s'abstint de venir au concile de Rome, réuni en 649 par le pape Martin, bien que ce concile ne fût pas un simple concile suburbicaire. Il envoya, il est vrai, des légats, avec une lettre où il motivait son absence sur les circonstances politiques. Quoi qu'il en soit de la sincérité de ces excuses, Maur profita de la présence de l'empereur Constant II en Sicile pour obtenir un privilège conforme à ses désirs. Nous avons encore ce privilège, appelé plus loin (LÉON II, nº 149) *typus autocephaliae* (*Monum. Germ. Scr. Longob.*, p. 350, note). Il est daté du 1er mars 666. En voici les passages caractéristiques : « Quia autem et pro suae postulavit (Maurus) protec- » tione ecclesiae, credimus eum iam satisfactum esse, quia nihil » neglectum est quod ad salutem stabilitatem vel honoris augmen- » tum vestrum vestraeque ecclesiae pertinet, privilegiis eam mu- » nientes pro quibus ab omni maioris sedis ditione exui et sui » esse iuris eum sanctamque eius post eum ecclesiam sancivimus » et firmam stabilem atque inconvulsam manere iussimus perpe- » tuo. Sed et nunc pro ampliori alacritate mentis eius per prae- » sentem nostram piam iussionem sancimus amplius securum at- » que liberum ab omni superiori episcopali conditione manere et » solum orationi vacare pro nostro exorando imperio et non subia- » cere pro quolibet modo patriarchae antiquae urbis Romae, sed » manere eum autocephalon et sanctam eius post eum ecclesiam » cum omnibus sibi pertinentibus per diocesim et parochiis, ordi- » natoribus sicut reliqui metropolitae per diversas reipublicae » manentes provincias, qui et a propriis consecratus episcopis, » utens videlicet et decore pallii sicut nostrae divinitatis sanctione » superna inspiratione praelargitum est ». — Dans cette reproduction j'ai corrigé çà et là l'orthographe du document, dont le texte ne nous est connu que par une copie défectueuse et de très basse époque. La concession impériale est représentée comme ayant été précédée par d'autres de même sens, mais conçues sans doute en termes plus généraux. Les tentatives de l'archevêque Maur pour obtenir l'autocéphalie remontent donc à une date antérieure à l'année 666. Leur succès fut consigné dans son épitaphe (Agnellus, c. 114) où se lisaient les vers (?) suivants:

Virtutibus tuis ad culmen tuam relevasti sede[m];
serta tenens apostolica, ad iura propria collocasti.

Devant son sarcophage, dans le pavé de Saint-Apollinaire, on lisait, en lettres de mosaïque :

Hic requiescit in pace Maurus archiepiscopus, qui vixit annos plus minus LXVII, qui tempore Constantini imperatoris liberavit ecclesiam suam de iugo Romanorum servitutis.

Son successeur Reparatus (671) fut, nous dit Agnellus (c. 115), ordonné par trois de ses suffragants, *ut mos est Romanus pontifex consecrari.* Agnellus ajoute plus loin (c. 116) qu'il ne se soumit pas au siège romain, *non sub Romana se subiugavit sede;* mais ceci est contredit par un fait qu'il rapporte lui-même quelques lignes auparavant : « Decrevit (Reparatus) ut in tempore consecrationis non » plus quam octo dies Roma electus moram invertat. » Ce décret suppose évidemment qu'il était intervenu un accord avec le pape, que l'archevêque avait renoncé à l'autocéphalie et accepté le retour à l'ancien usage, d'après lequel les prélats ravennates devaient aller se faire consacrer à Rome. Cependant, si l'on s'en rapporte à Agnellus (c. 117), cet accord ne fut pas respecté après la mort de Reparatus et son successeur Théodore (677) fut ordonné à Ravenne, par ses suffragants.

LXXXI.

140 I AGATHO, natione Sicula, sedit ann. II mens. VI dies IIII. Tantum benignus et mansuetus fuit ut etiam omnibus hilaris et iocundus conprobaretur. Huius temporibus [1] Theodorus archiepiscopus Ravennas semetipsum sedis apostolicae post multorum annorum curricula praesentavit.

III Hic suscepit [2] divalem iussionem piissimorum principum Constantini, Heraclii et Tiberii Augustorum per Epiphanium [3] gloriosum a secretis, missa praecessori suo Dono papae, invitans atque adhortans ut debeat [4] sacerdotes vel missos suos dirigere in regia urbe pro adunatione facienda sanctarum Dei ecclesiarum, quod et ordinare non distulit. Et direxit [5] Abundantium Paternensem, Iohannem Regitanum et Iohannem Portuensem episcopos, Theodorum et Georgium presbiteros, Iohannem diaconum, Constantinum subdiaconum [6], Theodorum presbiterum Ravennatem [7] atque religiosos servos Dei monachos. [8]

XVII Clerum videlicet diversis ordinibus super quod conpetebat honoribus ampliavit. Hic ultra consuetudinem [9] arcarius ecclesiae Romanae efficitur et per semetipsum causa arcarivae [10] disposuit, emittens videlicet desuscepta per nomencolatorem [11] manu sua obumbratas. Qui infirmitate detentus arcarium iuxta consuetudinem instituit.

141 XVI Huius temporibus, indictione VIII, luna eclypsin pertulit [12] mense iunio, die XVIII. Similiter et mortalitas maior atque gravissima subsecuta est mense suprascripto, iulio, augusto, septembri, in urbe Roma, qualis nec temporibus aliorum pontificum esse memoratur; ut etiam parentes cum filiis atque fratres seu sorores binati per lecta ad sepulchra deducerentur. Postmodum vero foras circumquaque suburbana et castra devastare non cessavit.

IV Qui suprascripti missi [13] sedis apostolicae qui directi fuerant in regia urbe, ingredientes die X mensis novem-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Agathon $A^3B^6C^4$ — Siculus $AC^4E^{15}G$: Secula C^3 : < ex monachis > KE^1G — an. V C^2 — d. XIIII KG: III E^1: *om.* C^4—tantus A^2 : tam C^1 — **2** hilarus C^2E — Theothorus C^2 — Ravennae A^2E : Ravennatis $A^3B^6C^4G$: Ravennate C^{12} : Ravenna D — semetipsum *om.* A^2 — **3** sedi apostolice B^6C^3 — **4** < horum > princ. A^2 — principium C^3 — Constantini *om.* D — Eraclii $B^{56}C^3$ — et *om.* A^2 — pro C^1 — **5** Epyfanium $A^{12}D$: Aeephiphania C^1 : Ephiniam C^2 — missam B^5E : simum A^1 : simo a^1A^3 : sima B^6 — praecessore A^3: -ri B^3: predecessori A^5: processori C^1 — Dono] Dom̄ A^2 — invitantem atque adortantem C^4E — **6** regiam urbem $A^5B^5C^2DE$ — per B^6 — adunationem $A^5C^{12}E$ — faciendam A^1C^1 — quod] quas A^3 — **7** ornare B^2 : ornante B^3 — Habundantium $A^{35}B^4CD$ (-tio C^2) : Abundantiam B^3 — Paternense A^1 : -sis C^1 : Patermēns C^2 — Cagitanum A^2 : Regia tantum C^1 : Regitamum C^2 — **8** episcopum B^{24} — et *om.* A^{35} — < et > Const. E^5 — subdiaconum *om.* E^1 — **9** Ravennate E^1 : Rabennatem E^5 — adque B^5 *et ita saepe* — religiosus $A^{23}B^{15}C^2$: -so C^3 : relegiosos C^1 — servus B^{45} : viros B^6 — monachus B^5C^2 — **10** videlicet *om.* B^4 — diversis] divisit AD — < et > super A^5 : < et ut > super E — < eos > hon. E — ultra] contra A^3 — **11** archarius A^1B^5D: -riae B^4: aroarius B^3: archus C^1: arius C^2 — et] ut D — causam A^5B^4DE: accusa B^5 — arcarivae A^1BC^2 (acha- B^3 : archa- B^5) : archive A^3 : arcariae $A^2B^4C^{134}E$ (archa- B^4C^1) : arcarii A^5 : archarium D — et mittens $A^{23}EG$: emittet B^6 — de *om.* E (*suppl.*) — de susceptam B^6 : -tu E — **12** nomincolatorem A^1 : numentocolatorem C^1 (*corr.*) : nomencolatorem C^3 : numenculatorum B^5 : nomencultorum B^6 : nomenculatorem *cet.* — manus A^2EG — suas E — obumbrata A^2: adumbratas A^5 : perobumbratas B^2C^3 : perumbratas B^3C^{12} — infirmitati A^1B^{24} : -tis B^3 — archarium B^5C^{13} : arcarius B^6 — iuxta cons. arc. A^1 — **13** ind. VIIII KB^5 : VII B^6 — lunae C^3 — eglysin B^5 : celypsin B^6 : eclipsit C^2 : glypsin C^3 : eclypsim E^5 — iunii C^{12} — dies B^6 — **14** maio C^1 — grandissima A^2 : grandes B^4 — suprascriptos A^3 : sexto C^{12} : < et mense > A^1 : < et > $A^{25}D$ — iulii augusti C^{12} — < et > aug. A^{235} — < et > sept. ADE — < et > in A^1 — **15** fratribus AD — vel nati $A^{123}D$: binatim $A^5B^5C^4E$: vinati C^3 — **16** at B^2 — circaq. C^1 — non *om.* AD — **17** cessat B^4 — **18** regiam urbem $A^5B^5C^2DE$

bris, [14] indictione VIIII, Domino solaciante atque principe apostolorum comitante, suscepti sunt a principe in
oraculo beati Petri apostoli, intro palatio, porrigentes ei et scripta pontificis. Quas dum suscepisset, commo-
nens eos atque adortans ut non per pisma [15] aut furore, sed pacifica dispositione, remittentes philosophicas
adsertiones, puram sanctarum Scripturarum Patrumque probatam fidem per synodalia decreta satisfacerent;
et dans indutias ad retractanda scripta, tribuens eis omnia quae ad sustentationem sufficiebant in eorum
expensa, in domo qui appellatur Placidias. Die XVIII mensis suprascripti, die dominico, advocati sunt in pro- V
cessione ad sanctam Dei genetricem ad Blachernas in tanta honorificentia ut etiam de palatio caballos stratos
dirigeret cum obsequio pietas imperialis et sic eos susciperet, ea ipsa commonens ut pacifica adsertione testi-
monia venerabilium Patrum proponerent.

Die XXII mensis novembris [16], in basilica quae et Trullus appellatur, intro palatio, sub regali cultu residente VI 142
et cum eo Georgio patriarcha Constantinopolitano, Macaro Antioceno, suscepti sunt missi sedis apostolicae,
deinde metropolitae vel episcopi Orientalium partium numero CL. Qui proni adorantes, residere praecepit una
cum nostris; post haec patricii, ypati omnique synclitu. Et habita inquisitione ab eius pietate cuius partis
deberet ostensio adprobari, legati sedis apostolice dixerunt : « Oportuna veritas et ratio exigit ut a parte
» eorum qui unam voluntatem et operationem in domino Iesu Christo adserunt, apostolice sedis exponere. »
Qui audientes laeti effecti, paratos se esse dixerunt. Et accepta licentia, ea hora suos intromiserunt libros et VII
tomos diversos et synodos quos falsaverunt; nam non per veritatem se superare estimaverunt, nisi per men-

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 non indictionis B^{16} : nona indictio E — solatium tribuente A^{5} : sociante B^{5} : solaciente C^{3} : solante E — principem D — comitandi B^{4} : committante $B^{6}C^{1}$ — **2** oraculum A^{2} — intra $B^{36}C^{4}E$: intro in C^{1} — palatium $A^{2}C^{4}E$: -cio C^{3} — ei *om.* C^{2} — et *om.* $C^{12}B^{4}$ DEG — scribta A^{1} *et ita porro* — pontifices C^{2} — quam B^{6} : quae E — commonuit E — **3** atque] usque C^{2} — atq. adh.] adhortatus est A^{5} — adhortans $A^{1}B^{3}C^{2}$: ortans A^{3} — pessima $B^{56}D$: pissima C^{12} : cisma C^{4} : scisma E — furorem $A^{25}C^{2}E$ — sed <per> C^{1} — remitentes A^{1} : remittens A^{2} : renuentes A^{5} — philosophyas B^{5} : phylosophicas C^{3} — **4** adsertionis C^{1} : adserciones C^{3} — puraque A^{5} : et puras A^{2} : puras A^{3} — sanctorum $AC^{4}DE$ — scriptura A^{5} : *om.* $C^{4}E$ — patrum *om.* $A^{3}C^{3}$ — que] et $C^{4}E$ — probatam $C^{4}E$ — que] quae A^{1} — conprobatam AD: probatum $B^{5}C^{12}$ — <et> per B^{6} — per *om.* C^{3} — **5** et *om.* A^{2} — inducias $A^{3}B^{5}C^{13}D$ — tractandas A^{3} : retractandam B^{5} : -das B^{6} : setractanda C^{2} — scripturam B^{5} — tribuit A^{5} — eis *om.* A^{1} — omnia *om.* A^{235} — sustentatione $B^{34}C^{3}$ — sufficerent A^{2} : -ciebat EG — in eorum *om.* A^{3} — **6** in domo *om.* B^{3} — quae $A^{35}B^{4}E$ — Placilias A^{2} : Placidas $A^{3}C^{3}$: Placidiam C^{12} — XVII B^{6} — supr. *om.* D — advocate C^{2} : -tis D — sunt] vel D — **7** processionem $A^{2}C^{2}EG$ — gen. < Mariam > A^{2} — ad] in B^{46} — Blacernas $A^{23}C^{1}$: Balcernas B^{5} — tantam honorificentiam E — cavallos A^{1} — stractos C^{2} — **8** obsequio < o > A^{1} $C^{12}D$ — imperiales $B^{156}C^{12}$: imperatoris $A^{123}D$ — et-ipsa *om.* A^{2} — et] ut $A^{3}C^{2}D$ — susciperit $A^{3}C^{2}$ — ea] et B^{6} — ipse B^{5} — communes C^{12} — adsercione C^{3} — **10** XXI A^{3} : XX B^{5} — decemb. A^{3} — basilicam B^{56} — et *om.* ADG : ea B^{5} — appellatus B^{6} : apellatur C^{3} — in AD : intra B^{4} : intro in C^{12} — palatia C^{2} : palacio C^{3} — regale C^{12} : reguli D — culto B^{4} — resedente $B^{6}C^{2}D$: <imperatore> A^{5} : < piissimo principe > C^{4} — **11** eo <et> E — Georgius $A^{12}D$: Gregorius A^{3} — Constantinopolitanus A^{123} : -polim D — Macario $B^{36}DE$: -rius A^{23} — Antiocenus A^{3} — misse C^{2} : misi C^{3} — apostolice C^{3} — **12** metroplite C^{3} — numerus D : *om.* A^{5} — prono C^{3} — resedere $A^{12}D$ — **13** hec C^{3} : hos A^{5} — patriciis E^{1} — yppati B^{4} : *om.* D — et omnes incliti A^{2} : omnesque incliti A^{5} — omniquae E^{5} — synclito A^{13} : sinclito C^{12} : inclito D : synglitu B^{4} : sincletu E^{1} : syncletu E^{5} : < in introivit > $E^{1}G$ — inquaesitione C^{1} : inquisicione C^{3} — eius] eis C^{3} — impietate B^{6} : piaetate C^{1} — partes $B^{5}C^{3}$: -tem D — **14** deveniret B^{4} — ostentio C^{2} — appropriari A^{5} — legatis C^{3} — apostolice $A^{1}C^{3}$: -lorum C^{12} — oratio A^{5} : racio C^{3} — exegit $A^{3}C^{12}$: exiit B^{5} — a parte] pars A^{2} — **15** op. < et in operationem > B^{6} — adserunt $A^{1}D$ — apostolice $A^{1}C^{3}$ — ap. -exponere] exponant A^{5} — **16** leti C^{13} — parati AD : paratus B^{5} — se *om.* A^{23} — dixit B^{4} : dd C^{1} : *om.* D — et *om.* AD — eadem A^{2} : *om.* D — suos *om.* B^{3} — et] in $A^{135}D$: vel A^{2} : *om.* B^{4} — **17** thomos C^{12} : domos D — tomis diversis A^{5} — et *om.* B^{4} — quas $A^{23}E$ — falsaverant KADG — veritate A^{1} — se *om.* $AB^{3}D$ — aest. BC^{12} — est. nisi] nitebantur sed KEG —

dacia et diversa commenta quos in libris ipsis addiderunt. Et relegentes per singula reperti sunt mendaces, unam operationem et voluntatem dicentes. Et in quinta synodo epistula Vigilii papae ad Mena patriarcha atque libellum eiusdem Menae in quaternionibus noviter additis falsaverunt, una voluntate et operatione dicentes; quod coram principe et synodo claruit. Alia die [17], catholicae fidei defensor pius princeps secretario resedens, inquisitione de ipsos codices facta, ita repperit falsa noviter addita fuisse.

143 VIII Die XII mens. novemb. [18], residente synodo cum eius pietate, suscepti sunt missi sedis apostolicae et praecepit eos in synodo residere, praesentantes locum sanctissimi ac beatissimi Agathonis papae. Quorum dictum est ut omnes libros quos scirent ad causam fidei pertinere coram synodo adducerent; quod et factum est. Et vocato Georgio diacono et chartofylace [19] ecclesiae Constantinopolitanae, praeceptum est ei ut iuxta eorum notitia codices ex bibliotheca ecclesiae ad medium deduceret. Et dum adducti essent et relegerentur, utrique similes repperti sunt, duas naturas duasque voluntates et operationes habentes. Et confusus [20] Macarus coram synodo inventus est mendax. Tunc interdicens [21] pietas augustalis Georgio patriarchae ut minime in ecclesia sua susciperet Macarum vel eius homines et interdicens ei processum. Haec prima eius ruina fuit.

IX Die XIIII mens. februar. [22], auxiliante beato Petro apostolo ut veritatis lumen appareret, intromissa sunt coram synodo venerabilium Patrum dicta, Iohanni Constantinopolitani, Cyrilli, Athanasii, Basilii, Gregorii, Dionisii [23], Hilarii, Ambrosii, Augustini et Leonis, duas naturales voluntates et operationes in Christo dicentes ad satisfactionem principis vel synodo.

144 X Sequenti die [24], in eodem secretario resedente synodo una cum principe, synodica sanctissimi Agathonis papae relecta est et ad singula conprobata Patrum dicta inserta. In qua synodica et episcopi occidentales partes sub-

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 quae $A^{25}B^{2}EG$—libros A^{13}: libris s̄s E—ipsi $A^{1}B^{3}G$: istis B^{4}— addiderant EG —religentes $B^{345}C^{23}$: <eos> A^{5}—singulas B^{6} — repporti C — mendaces *om.* B^{4} — **2** et in-dicentes *om.* C^{12} — quinto $A^{12}D$ —Iulii D— Mennam $A^{123}E$: Menam A^{5}: Moena D— patriarcham A^{125} — adque C^{3} —**3** eiusd. lib. B^{6} — Menne AD : Mane B^{5} : Mene C^{3} — addictis C^{3} — falsaverunt] venerunt B^{6} — unam voluntatem et operationem A — dicentes *om.* $A^{2}B^{3}$ — **4** quod *om.* B^{5} — principem $A^{1}D$ — synodo < eius > B^{6} — placuit A^{1}— <in> secr. $A^{5}E$ — residens $AB^{5}E$: praesidens C^{12} — **5** inquisitionem $A^{2}D$: inquestione C^{12} : inquesictione C^{3} — ipsis $AB^{2}E$ — codicibus $A^{235}B^{2}E$: quodices C^{1} — ita *om.* A^{2} — <in> falsa C^{12} — falsa-fuisse] falsam esse noviter additam E — falsa <esse et> A^{5}— fuisset $A^{13}D$— **6** XII] decima AD — decomb. EG —resedente $A^{1}C^{1}D$ — eius] eis C^{2}— piaetate C^{1} — missis $A^{3}D$ — apostolice A^{1} — praecoepit C^{1}— **7** eos *om.* A —in *om.* C^{1} — synodos C^{12} — resedere $A^{1}B^{3}D$: resede C^{2} —praesentantis B^{5} — sanctissimum ac beatissimum $B^{2456}C^{12}$ (ac beat. *om.* B^{6}) — beati A^{3} — quibus a^{1} $A^{5}C^{1}EG$ — **8** omnis C^{2} — quoram B^{5} —que C^{3} — et voc.] evocato D — **9** diac. *om.* C^{1} — et *om.* C^{12} — cartofilace A^{1} : chartofylace C^{3} — ecclesiae] apostolicae E (*corr.*) — eccl. Const.] et B^{4} — notitiam $B^{246}E$: noticia C^{12} — **10** deducerent $A^{13}DG$: ducerent A^{2}— fuissent A^{2}— religerentur C^{2}— verique C^{1} — similis $A^{1}C^{2}$ — **11** reperti A^{1} — que *om.* C^{3} — voluntatis C^{2} — confessus AD — Macharus A^{1}: Marcus B^{2} — **12** interdixit A^{5}: -centes C^{12}— imperialis A^{5} : augustales B^{5} — ecclesiam suam B^{56} — sua *om.* A^{2} — susceperit A^{3} : susciperit C^{12} : suspiceret D — **13** et *om.* A^{2} — interdicentes C^{1} —eis C^{2} : < et > A^{2} — hec C^{3} — **14** XIII E — fiumen D — aperiretur A^{2} : aperiret $B^{4}C^{12}$: < et > C^{12} — **15** coram *om.* B^{6} — dicta < scilicet > A^{2} — Iohannis $A^{35}D$: -ne C^{3} — Constantinopolitano B^{6}— Anathasii A^{3}: Athanas C^{2} : Anastasii D — **16** Diunisii B^{3} : *om.* B^{6} — Hilarii Ambrosii *om.* E : <Hier̄> A^{2} — Agustini C — operationis C^{2} — in Christo] *hic glossema habet* K, *quod vide supra. p.* 112, *l.* 19 — dicentium A^{5} — **17** satisfactione $B^{46}C^{3}$ — principes C^{23} — synodi $A^{5}G$ — synodo-resedente *om.* A^{2} — **18** sequente C^{3} — edem C^{1} — sedente B^{6} : resedentes D — cum <pietate> A^{1} —principem D : <sicut> $A^{123}D$ — sanctissimi] sancti superscripti B^{56} (-pto B^{6}) — Agathnis C^{3} — papa C — **19** relicta $B^{5}E$ — et *om.* C E —singula < dicta > B^{3} – probata B^{3} : adprobata C^{2}: < que >A^{5}—inserta < habeat > A^{5}— et *om.* $A^{2}E^{5}G$ — episcopos C^{1} — occidentalis B^{5} — parentes B^{3} : *om.* A^{2} —

scripserunt CXX quinque. Post haec [25] adhortatus est nec dicendus Macarus a sancta synodo vel a pio principe
omnique senatu ut profiteretur unam aut duas confiteri voluntates aut operationes. Qui nullatenus audivit sed
potius neque una neque duas in Salvatore dicere voluit. Deinde protulit piissimus et serenissimus princeps
tomum ad relegendum in qua una et heretica dogma Macari erat conscripta et eius manu subscripta aper-
tissime una voluntate in Domino affirmante. Post ipsius subscriptione et Theodori expatriarchae utique iuxta
eo tenore ibi subscriptio eius erat. Et interrogatus [26] Georgius patriarcha si ea fide qua docet sedis apostolica
amplectitur iuxta scripta Agathonis papae seu sanctorum venerabilium Patrum. Qui respondens ut accepta
licentia in scripto quae oportuna erat responderet. Et in his recedentes, die XVII mens. febr. [27], die domi- XI
nico, intro oraculum beati Petri intro palatium, adstante synclitu simulque et patriarcha, legatos sedis apos-
tolicae suscepit, relegens suggestionem aliam pro eorum commendationem a sanctissimo papa directa. Qui
Georgius sanctissimus patriarcha professus est ea die in scriptis duas naturas duasque voluntates et operationes
credere et praedicare sicut sedis apostolica, et anathematizans eos qui unam naturam, voluntatem et operationem
dicunt.

Die XXV mens. febr., [28] resedente synodo una cum pio principe simulque et legatos sedis apostolicae, Ma- XII 145
carum adesse iusserunt; et data a principe licentia ut se partes quis in qua vellet divideret, Georgius patriarcha
regiae civitatis cum suis in parte orthodoxorum, Macharus vero cum suis in parte alia hereticorum. Et deducentes
ad medium professionem Georgii patriarchae, quam fecerat et porrexerat principi, relecta est. Et commonitus

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 subscribserunt A^{1} : subscripserant B^{6} — <num.> CXXV EG — CXX *om.* C^{1} — quinque *conieci*] quae A^{3} : que D : et a^{1}, *erasis aliquot literis* : *om.* $A^{2}C^{4}$: cumque *cet.* — adoratus $B^{36}C^{3}$ — nec dicendus *om.* A^{5} — a *om.* A^{3} — sanctam A^{1} — **2** senato A^{3} : synatu C^{2} — confiteri *om.* $C^{12}G$: confiteretur A^{5} — voluntatis C^{12} — aut] et A^{15} : vel EG — operationis C^{12} — qui *om.* A^{5} — null. < eos > A^{5} — audebit B^{2} : -bat DG — **3** unam $A^{125}C^{12}$ — dicere *om.* A^{23} — principes C^{2} — **4** domum B^{4} : totum C^{12} — legendum $A^{123}D$: regendum $B^{6}C^{12}$ — in quo erat hereticum dogma conscriptum A^{2} : in quo unam secundum hereticum dogma e. c. A^{5} : in quem unum hereticum d. M. e. conscriptum EG — et *om.* C^{3} — Macari *om.* C^{1} — conscriptam C^{2} — et- subscripta *om.* A^{3} — manus AD : manum C^{12} — et- subs. *om.* A^{2} — subscriptum EG — **5** unam AEG — voluntatem $A^{3}C^{12}EG$ — affirmans A^{5} : confirmante B^{3} : adfirmantem E — post] sub $C^{4}E$ — subscriptionem $A^{35}C^{12}$: scriptione E — Theodorus $A^{123}D$ — et patr. $A^{2}D$: expatriarcha $A^{3}B^{2}$: -chi C^{12} — iusta $B^{5}C^{2}$: *om.* A^{2} — **6** eum A^{3} : eumdem A^{5} — tinore A^{1} : tenorem A^{35} — eius *om.* A^{25} — interrogatur B^{6} — eam fidem $A^{5}C^{24}$ — quae EG — doceat B^{2} — sedes $A^{35}E$ — apostolicae $B^{6}D$ — **7** amplecteretur $A^{25}C^{4}$ — scriptura <venerandi> EG — sanct. <ac> EG — respondit ADG — **8** in *om.* A^{15} — scriptis A^{2}: -tione E — que A^{1} — essent A^{2} — respondere $A^{13}D$ — resedentes A^{1} : recesserunt A^{2} : praecedentes C^{12} — XVII] XX E^{5} — **9** dominicum C^{2} — intra $A^{235}B^{23}$ — oraculo D — sancti E — Petri < apostoli > A^{3} — intra B^{36} — palatio $A^{13}D$: -cium C^{3} — astantes A^{23} : presentibus A^{5} : adstantes C^{12} D : astante $B^{56}C^{3}$ — synodo a^{1} : inclitos A^{2} : synclitos A^{3} : in clitis A^{5} : sinclitu B^{2} : sinclyto B^{3} : synclytu B^{4} : inclitu B^{56} : ingelatu C^{12} : synclitu C^{34} : synclito A^{1} (?) D : sincleto E — patriarche $A^{3}C^{2}$ — < et > leg. AD — legatis A^{1} : legatarios A^{23} : legatus C^{12} : -to E — **10** apostolice C^{3} — cepit A^{5} : *om.* A^{2} — relegerunt A^{2} : -gi A^{5} : religens $B^{6}C^{2}$ — subgestio A^{5} — alia $A^{5}B^{6}$ — commendationem $A^{1}C^{13}$: -ne *cet.* — a *om.* A^{5} — sanctissimum B^{4} : sancti superscripta B^{5} : superscripto B^{6} - pape A^{5} — directam E — **11** sanctissimus] sancti superscripti B^{56} — patriarche B^{6} — eo $C^{12}EG$ — in *om.* A^{2} — scriptas B^{5} — voluntatis et operationis C^{12} — **12** et *om.* $C^{3}E$ — sedes A^{35} — et *om.* $B^{4}E$ — anathematizavit A^{5} — naturam *om.* B^{3} : < et> AC^{12} : < et unam > D — **13** < in Christo > dicunt C^{4} : < in domino Iesu Christo> dicunt EG — **14** resedente $A^{1}C^{3}D$: sedente A^{2} : residentes A^{5} : -dente *cet.* — pio *om.* C^{1} — simulque *om.* A^{1} — legatis $A^{25}EG$: tio A^{3} : -ti C^{1} : -to C^{2} — apostolice C^{3} — **15** data est A^{5} — licentiam D — se partes] sequentes AD — se] sibi B^{2} — quam C^{12} — velle A^{13} : valet B^{5} — dividere $A^{13}D$: devideret C^{2} — archa C^{3} — **16** reiaecitatis C^{12} (reie- C^{1}) — cum-vero *om.* C^{2} — partes E — orth. <stetit> EG — aliorum A^{2} : *om.* B^{3} — **19** patriarcha $B^{234}C^{3}$ — fecerant A^{3} — porrecta $C^{3}E$ — a principe B^{6} : principe C^{3} — commotus A^{2} : communitus B^{5} —

suprascriptus Macarus quid sentiret vel crederet, respondit se in ea perfidia quae ante proposuerat perdurare et
XIII nullatenus orthodoxe fidei adquiescere. Ea hora sancta synodus una cum principe eius orarium abstolli iusserunt. Et exiliens Basilius Cretensis episcopus eius orarium abstulit et anathematizantes foris synodum proiecerunt simulque et thronum eius; Stephanum autem discipulum eius cervicibus a sancto synodo clerici Romani eicientes expulerunt. Ea hora tante tele aranearum [29] nigrissimae in medio populi ceciderunt ut omnes mira-
XIV rentur quod sordes hereseum expulse sunt. Et Deo auxiliante unite sunt sanctae Dei ecclesiae. In locum vero Macari [30] ordinatus est Theophanius abbas monasterii Baias, insulae Siciliensis, patriarcha ecclesiae Antiochenae; Macarus vero cum suis amatoribus [31], id est Stephano, Anastasio ex presbiteris, Leontio ex diaconis, Polychronio, Epiphanio et Anastasio ex presbiteris et inclausis, in exilio in Romana directi sunt civitate. Deinde abstollentes de dypticis ecclesiarum nomina patriarcharum vel de picturis ecclesiae aut in foribus ubiubi esse poterant auferentes, id est Cyri [32], Sergii, Pyrri, Pauli, necnon et Petri, per quos error iste orthodoxe fidei
XV usque nunc pullulavit, tanta gratia divina Omnipotentis concessa est missis sedis apostolicae ut ad letitiam populi vel sancti concilii qui in regia urbe erat, Iohannes episcopus Portuensis dominicorum die octava Paschae [33] in ecclesia sanctae Sophiae publicas missas coram principe et patriarchas latine celebraret et omnes unanimiter in laudes et victoriis piissimorum imperatorum idem latine vocibus adclamarent.

146 II Hic suscepit divalem iussionem secundum suam postulationem, ut suggessit, per quam relevata est quantitas qui solita erat dari pro ordinatione pontificis facienda; sic tamen ut si contigerit post eius transitum electionem

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 suprascriptio $B^{3}C^{2}$: sanctus D : *om.* C^{1} — quod C^{12} — sentire A^{3} — crederit C^{2} — respondisse A^{3} : -det B^{4} — quam $A^{135}C^{12}D$: quem A^{2} : qua B^{6} — praeposuerat A^{12} — **2** orthodoxe $A^{1}C^{3}$: -xorum A^{2} : -xo C^{1} — adquiesceret B^{6} — sancta *om.* A^{2} — synodos C^{2} — principem C^{1} — ei A^{5} — oraturium B^{3} (*corr.*) — abstolli-orarium *om.* A^{3} — abstuli $B^{6}D$ — iusserunt-abstulit *om.* A^{2} — **3** iusserunt < ad collo eius > C^{1} (a c^{1}) — et *om.* C^{3} — Basileus C^{3} — episcopus Cretensis aecclesiae EG — or. eius C^{1}—anathematizante eum A^{1} — anothe- B^{3} : anathemazantis C^{2} : anathimatizantes C^{3} — proiecerunt eum f. sin. EG — sinodum A^{1} — eiecerunt A^{2} — **4** thomum B^{5} — Stipandam C^{12} — <eius> a E — sancta $A^{5}B^{2}$ — **5** eicientis C^{2} — extulerunt A^{3} : expullerunt C^{2} — tante $A^{1}B^{5}C^{13}$ — tele $B^{6}C$ — araneorum $B^{2}D$ — medium A^{5} — **6** quos B^{6} — sordis C^{12} — heresium A : -saeum $B^{25}D$ — expulserunt B^{6} : -lerunt D — unatae C^{12} : unitate D — sunt *om.* $A^{3}D$ — Dei *om.* A^{2} — Dei eccl.] deitate C^{12} — loco $C^{12}E$ — vero *om.* C^{3} — **7** Teophanius $A^{1}B^{5}$: Theopanius C^{3} : Stephanus E — abba D : < sancti > A^{5} — monasterio $A^{23}B^{4}C^{23}$: -styrio C^{1} — Pagias $AC^{12}D$: < qui appellatur > Baias EG — insule Siciliensi C^{3} — patriarchae $B^{5}C^{12}$ — Antheocenae C^{3} : Antiochiae $AC^{12}D$: est B^{6} — **8** Macarum A^{123} — < clausus > cum A^{5} — Stephanum A^{2} — Anastasium A^{23} — < et > ex A^{5} — ex] et B^{6} — presbitero B^{2} : -ros $C^{3}E$ — Leontio < et Anastasio > A^{5} — Leontium C^{12} — ex *om.* $B^{6}E$ (*suppl.* e) — **9** Polocronium A^{2} : Pulchronium C^{12} — Epifanium A^{2} — Ephiphanium C^{1} — et Anast.-inclausis *om.* A^{5} : et Anastasio *om.* EG — Anastasium $A^{2}C^{1}$ — ex] et B^{6} — clausis $A^{2}B^{3}$: inclassis B^{6} : Leontium et diac. A^{2} — in *om.* D — exilium $A^{12}D$: -liis C^{1}: -lii C^{2} — Romanam C^{12} — civitatem $C^{12}E$ — **10** abstulentes $A^{2}B^{6}$: abstollens C^{12} : *om.* A^{5} — dipticis $B^{256}D$: tippoticis C^{1} : tipticis $c^{1}C^{2}$: adypticis E — ecclesia C^{3} : < figuras eorum > EG — in *om.* A^{5} — foris D — ubi $A^{235}C^{23}D$: ubi et ubi B — **11** potuerunt $A^{2}C^{12}$ — auf.] abstulerunt A^{5} : offerentes C^{1} : oferentis C^{2} — id est *om.* A^{2} — Cyro A^{2} : Cyrus A^{3}, *et cet. nominativo casu* — Sergi B : Serii C^{12} — Purli C^{12} — Paul. Pyrr. E — necnon et *om.* $A^{2}EG$ — error-fidei] errores hereseos contra orthodoxam fidem A^{5} — istae B^{2} : *om.* EG — orthodoxe $A^{1}C^{3}$ — fidei] sed eius C^{2} — **12** pululavit $A^{1}C^{1}$: pollulavit B^{3} : pullulabit C^{2} — devina C^{2} — missi $A^{1}C^{3}$ — apostolice C^{3} — **13** populi] pauli C^{2} — quod A^{25} : quae B^{5} — regia] grecia C^{12} — erant E — Iohannis $B^{5}C^{12}$ — Portuenses $B^{5}C^{2}$: Portensis C^{3} — dominico A^{3} : dominatorum C^{2} — octavo B^{3}: -vum B^{46} -bum C^{3}: octabas E : uni C^{1} (*natum ex* VIII) : VIII C^{2} — **14** Pasche C^{3} — ecclesiam E — sancti C^{1} : beatae EG—mis. pub. lat. cel. cor. pr. et p. EG—quoram C^{12} — patriarcha $A^{3}E$: -chis A^{5} — latinae caeleb. C^{12} — et-adcl. *om.* D—omnes *om.* A^{235} — **15** unian. $A^{3}B^{46}C^{1}$ — in *om.* $A^{1}EG$— laudis B^{5} — victorias $A^{352}BC^{4}EG$: victoris $B^{5}C^{2}$ — item A^{5} : id est B^{5} : diem C^{12} — latinis A^{5} — adclamaret A^{1} — **16** iussionem *om.* A^{1} — revelata $A^{2}B^{46}C^{12}$ D — **17** quae $A^{235}E$ — solidita C^{2} : solicita C^{3} — per $A^{5}B^{6}DE$ (*corr.* e) — ordinationem $A^{5}B^{3}C^{1}D$ — faciendam A^{3} — contegerit C^{12} : cuntigerit C^{3} —

fieri, non debeat ordinari qui electus fuerit, nisi prius decretus generalis introducatur in regia urbe, secundum antiquam consuetudinem, et cum eorum scientiam et iussionem debeat ordinatio provenire. Hic demisit omni XVIII clero rogam unam et ad luminaria Apostolorum et sanctae Mariae ad Praesepe sol. II milia CLX. Fecit autem ordinationem I, presbiteros X, diaconos III; episcopos per diversa loca XVIII. Qui etiam sepultus est[35] ad beatum Petrum apostolum, sub die IIII id. ianuar. Et cessavit episcopatus an. I m. VII d. V.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 debit C^2 — de beatus donari C^1 — fuerat D — ni C^3 — decretum A^5 — generale A^5 : -lem C^2 — regiam urbem A^5C^2EG — civitate B^6 — < ut > sec. C^{12} — **2** et] ut AD — cum *om.* B^6 — eorum *om.* A^3 — scientia et iussione $B^{246}EG$ (conscientia E) — ordinatio *om.* E — demisit A^1B^5CD : dim. *cet.* — omne B^3 — **3** lum. < ecclesiarum > A^5 — sancte A^1 — CXL E — **4** I *om.* C^3 — loca < num. > $A^1B^{23}C^4DE$ — VIII D — est *om.* $B^{234}C$ — ad] apud B^5 — **5** Petrum *om.* C^3 — sub die om. AD — III B^5 — mense I anno I B^4 — m. V C^{12}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Theodorus archiepiscopus Ravennas*] Théodore siégea de 677 à 691. Sa signature et celles de ses suffragants figurent au bas de la lettre adressée à l'empereur Constantin Pogonat par le concile de Rome, tenu au printemps de l'année 680; un de ses prêtres, appelé aussi Théodore, fut adjoint, comme représentant spécial du siège de Ravenne, à la légation envoyée à Constantinople par le pape Agathon et par le concile d'Occident. Agnellus (c. 124) parle de tout cela avec sa passion habituelle. Comme le biographe d'Agathon, il atteste que Théodore se rendit personnellement à Rome et qu'il y fit sa soumission au pape : « Cum autem pervenisset Romam, subiugavit se suamque ecclesiam sub Romano pontifice »; mais il présente comme une comédie sa participation au concile romain et à la défense de la tradition orthodoxe. Théodore avait laissé de mauvais souvenirs dans le clergé de Ravenne : Agnellus s'en est inspiré.

2. *Hic suscepit divalem iussionem*] Cette lettre impériale, qui figure en tête des actes du sixième concile œcuménique, porte, dans le texte latin, la date du 12 août 678. Elle fut donc expédiée quatre mois après la mort de Donus (11 avril 678) et plus d'un mois après l'ordination d'Agathon (4 juillet 678).

3. *per Epiphanium*] Ce fonctionnaire n'est nommé ni dans la lettre impériale, ni dans les réponses qu'y firent le pape et le concile romain.

4. *ut debeat — pro adunatione*] En effet, il ne s'agissait pas d'abord de réunir un concile. Lettre de l'empereur au pape Donus (*Conc.*, Hardouin, t. III, p. 1046; Mansi, t. XI, p. 200) : « Postquam igitur tempus non recipit perfectam congregationem fieri, adhortamur vestram paternam beatitudinem per praesentem nostram piam sacram dirigere viros utiles ac modestos... indutos personam vestrae apostolicae sedis eiusque concilii, deferentes et libros qui oportent proferri, et omnem auctoritatem habentes, quatenus convenientes cum hic posito sanctissimo ac beatissimo patriarcha et Macario sanctissimo patriarcha Theopolitanae civitatis perscrutentur, etc. »

5. *et direxit...*] Les actes du concile de 680-681 nomment ces trois évêques, non précisément comme légats du pape, mais comme délégués du concile d'Occident. Les véritables légats et représentants du saint-siège sont les deux prêtres Théodore et Georges, avec le diacre Jean, qui devint plus tard pape (Jean V) : ils siègent et signent toujours avant les patriarches d'Orient.

6. *Constantinum subdiaconum*] Ce Constantin n'est pas mentionné dans les procès-verbaux du concile, mais il est nommé dans la lettre de l'empereur à Léon II, et dans la réponse du pape, qu'il fut chargé de porter à Constantinople (Jaffé, 2118). C'est peut-être lui qui devint pape en 708.

7. *Theodorum presbiterum Ravennatem*] Il est nommé dans tous les documents du concile œcuménique. C'est probablement lui qui figure, comme archiprêtre de Ravenne, dans un récit d'Agnellus (c. 118-123).

8. *religiosos servos Dei monachos*] L'empereur avait demandé au pape d'envoyer au moins trois clercs de son église, quelques évêques occidentaux, douze au plus, et quatre abbés de chacun des quatre monastères byzantins : ἐκ δὲ τεσσάρων Βυζαντίων μοναστηρίων ἐξ ἑκάστου μοναστηρίου ἀββάδας τέσσαρας. Dans sa réponse, le pape mentionne simplement, après les autres envoyés, *et religiosos servos Dei monachos*, exactement dans les mêmes termes que le *L. P.* Ces moines, énumérés dans les procès-verbaux du concile, sont : Théophane, prêtre et higoumène du vénérable monastère de Sicile appelé Baïas; Georges, prêtre et moine du monastère de Renas ou Renatus, à Rome; Conon et Étienne, prêtres et moines du monastère de la *domus Arsicia*, également à Rome. Le premier d'entre eux devint patriarche d'Antioche avant la fin du concile.

9. *Hic ultra consuetudinem arcarius*] Sur l'*arcarius* ou caissier de l'église romaine, v. Galletti, *Primicero*, p. 107 et suiv. Cet auteur ne connaît que deux *arcarii* antérieurs à Agathon, un dont il est question dans une inscription de Saint-Paul citée par lui et que M. de Rossi (*Roma sott.*, t. III, p. 521) estime être du vie siècle environ :

† DE DONIS DI̅ ET BEATI PAVLI APOSTOLI DOMETIVS DIAC. ET
ARCARIVS SCAE SED. APOSTOL. ADQVE PP VNA CVM ANNA
DIAC. EIVS GERMANA HOC VOTVM BEATO PAVLO OPTVLERV̅T

L'autre, *Diuliarius*, est qualifié d'*arcarius* dans une inscription funéraire de l'année 568 (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 1118), mais rien ne prouve que sa caisse fût celle du saint-siège. Un Anastasius, *argentarius et arcarius ecclesiae Romanae*, est mentionné en 559, dans une quittance du pape Pélage Ier (Jaffé, 953). — Selon le *L. P.*, le pape Agathon se nomma lui-même caissier; il délivrait, à chaque encaissement, des reçus (*de suscepta*) rédigés par son nomenclateur, mais signés de sa main. Ce fait est propre à nous édifier sur la pénurie de personnes à la fois lettrées et honnêtes qui régnait à Rome vers la fin du viie siècle. La correspondance de saint Grégoire montre qu'il n'était pas très facile à ce pape si consciencieux de recruter son administration de façon à n'y avoir que

des gens tout à fait sûrs. Quant à l'éducation du clergé, la lettre du pape Agathon à l'empereur Constantin Pogonat témoigne que les malheurs des temps l'avaient rendue bien incomplète; cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 518.

10. *causam arcarivae*] *Arcariva* semble être un mot formé comme *comitiva*, pour désigner l'emploi d'*arcarius*. La leçon, cependant, n'est pas sûre; il faut peut-être lire *arcariae*.

11. *per nomencolatorem*] C'est la première fois que ce fonctionnaire est nommé dans le *L. P.* Cf. Galletti, *Primicero*, p. 162, et, ci-dessous, Constantin, nº 171.

12. *luna eclypsin pertulit*] Cette éclipse eut lieu le 17 juin 680, à dix heures et demie du soir (Pingré, dans l'*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 65). La différence d'un jour vient peut-être de ce que le biographe compte les jours du soir au soir et non de minuit à minuit.

13. *Qui suprascripti missi...*] Ce récit du sixième concile œcuménique est confirmé, pour l'ensemble, par les procès-verbaux des séances et par les autres pièces officielles relatives à cette assemblée. Cependant beaucoup de détails ont été mal rapportés ici; les dates assignées aux diverses sessions sont presque toutes fausses; les faits sont quelquefois intervertis, ou racontés deux fois, ou transportés d'une session à une autre. Il n'est rien dit des trois ou quatre dernières sessions (xv-xviii), tenues du 26 avril au 16 septembre 681. En revanche quelques faits moins importants ne sont pas mentionnés ailleurs qu'ici. De cette comparaison entre notre récit et celui qui se déduit naturellement des documents officiels, il faut conclure que ces documents n'ont point été mis à contribution par le narrateur. Il fallut du reste un temps assez long pour que l'on pût s'en servir à Rome. Les légats en rapportèrent le texte original grec en juillet 682. Le pape Léon fit aussitôt traduire quelques-unes des pièces les plus importantes; mais au moment où il mourut (3 juillet 683) la plus grande partie et notamment les procès-verbaux des sessions dont parle notre auteur étaient encore à traduire. On sait, par une note attachée à l'un des manuscrits de la version complète, qu'elle existait déjà au temps du pape Sergius (687-701), mais il est impossible d'en fixer la date avec plus de précision. Quant à la vie d'Agathon, elle n'a pu être terminée aussitôt après la mort de ce pape, mais seulement quelques mois après; on y raconte en effet que l'évêque de Porto célébra la messe à Sainte-Sophie le 21 avril 681; or, Agathon était mort le 10 janvier précédent. En tenant compte du temps que les nouvelles devaient mettre à venir de Constantinople, il est impossible que le biographe ait terminé son récit du concile avant les derniers jours de mai. On arrive à la même conclusion en remarquant la façon dont il parle de l'exil de Macaire, patriarche d'Antioche, et de ses adhérents. Il sait qu'ils furent envoyés à Rome et il connaît leurs noms à tous, ou au moins il en connaît plus qu'il n'y en a dans les pièces officielles. Il les a donc vus ou tout au moins il a eu connaissance de la lettre par laquelle le pape dut être prévenu de leur arrivée. Or, parmi ces personnages, se trouvait le moine Polychronius, qui ne fut condamné que le 26 avril. D'autre part, je ne crois pas qu'il faille abaisser beaucoup au delà de l'année 681 la date de la vie d'Agathon; car, outre que la plupart des notices de ces temps-ci sont écrites par des contemporains, celle-ci présente un trait caractéristique que l'on ne rencontre pas dans la suivante, l'omission d'Honorius dans la liste des personnes dont la mémoire fut condamnée au concile. Cette omission ne se rencontre pas dans la notice de Léon II. Que le biographe de Léon II soit ou ne soit pas le même que celui d'Agathon, cette différence montre au moins que les notices de ces deux papes n'ont pas été rédigées en même temps et dans le même état d'information ou d'esprit. Il n'y a nul indice que le clergé romain de ce temps-là ait fait difficulté d'accepter la sentence contre Honorius, une fois qu'elle fut bien connue et constatée officiellement. Si le biographe d'Agathon ne l'a pas mentionnée, c'est qu'il n'avait pas encore, sur ce point, les garanties que l'on était assurément en droit de réclamer pour accepter une chose aussi grave. Or ces garanties furent apportées à Rome par les légats, qui revinrent au mois de juillet 682, avec les documents officiels du concile. La notice d'Agathon aura donc été écrite avant cette date. Maintenant, du moment où le biographe n'a pu se servir des procès-verbaux authentiques, où a-t-il pris ce qu'il rapporte du concile? Pour répondre à cette question, il suffit de se rappeler avec quel soin les légats envoyés à Constantinople en 519, pour une affaire analogue à celle-ci, renseignaient le pape Hormisdas sur la marche de leur négociation. Une correspondance analogue dut s'engager entre Constantinople et Rome en 680 et se poursuivre tant que dura le concile. Le pape Léon II y fait allusion, quand il écrit à l'empereur, le 7 mai 683, que les procès-verbaux du concile sont en pleine conformité avec les rapports des légats : « Τοιγαροῦν τῶν συνοδικῶν τὸ ὕφος ἀναδραμόντες καὶ ἐπιμελῶς περιεργασάμενοι καὶ ἕκαστα τῶν ὑπομνημάτων ἀπαιτήσαντες, τὰ αὐτὰ ἅπερ καὶ οἱ τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου ληγατάριοι ἐξηγήσαντο τοῖς συμφωνοῦσιν ἐγγράφοις ηὕρομεν συμβαίνειν » (*Conc.*, Hardouin, t. III, p. 1472; Mansi, t. XI, p. 728). Les événements de Constantinople étaient donc connus à Rome bien avant l'arrivée des légats, grâce aux dépêches qu'ils y envoyaient. C'est de ces dépêches que notre auteur me paraît s'être inspiré, quoique peut être indirectement. Cette explication rend aisément compte du décousu et du manque d'ordre qui caractérisent son récit. Réduit à en tirer les éléments d'une correspondance où ils se trouvaient nécessairement éparpillés, il était exposé au danger de prendre pour deux faits différents un même fait raconté deux fois, de confondre les dates des sessions avec celles des lettres qui en parlaient, d'intervertir même les événements, qui ne sont jamais si rigoureusement ordonnés dans un dossier épistolaire que dans une série de procès-verbaux datés et classés. On comprend aussi qu'il a pu, en recourant à cette source, avoir connaissance de certains faits intéressant personnellement les légats, mais qui n'étaient pas de nature à figurer dans les procès-verbaux du concile.

14. *die X mens. novemb.*] L'arrivée des légats à Constantinople et leur audience de réception à la cour impériale ne peuvent être postérieures au 10 septembre 680; ce jour-là, en effet, Constantin Pogonat écrivait au patriarche Georges pour lui en donner connaissance. Dans sa lettre il dit expressément des légats « qui et » nunc ad nostra convenerunt vestigia, porrigentes nobis etiam » duas suggestiones, unam quidem eiusdem sanctissimi Agathonis » papae, aliam vero concilii eius » (*Conc.*, Hardouin, t. III, p. 1050; Mansi, t. XI, p. 204). Les deux premières sessions du concile eurent lieu le 7 et le 10 novembre.

15. *pisma*] Transcription latine du grec πεῖσμα, que l'on trouve employé avec le sens d'obstination orgueilleuse, par exemple dans la première lettre (apocryphe) de Grégoire II à Léon l'Isaurien (*Conc.*, Hardouin, t. IV, p. 8; Mansi, t. XII, p. 966).

16. *die XXII mens. novemb. — synodo claruit*] Les procès-verbaux indiquent le 7 novembre comme le jour de l'ouverture du concile. Notre narrateur groupe ici, à la date du 22 novembre, les événements qui remplirent les sessions I, II, III, V, VI, VIII, tenues les 7, 10, 13 novembre, le 7 décembre 680, le 12 février et le 7 mars 681, c'est-à-dire la lecture et la discussion des actes des trois derniers conciles œcuméniques et des textes des Pères allégués par les monothélites.

17. *Alia die — addita fuisse*] L'enquête sur les manuscrits du cinquième concile eut lieu à la quatorzième session, le 5 avril 681; l'empereur n'y assistait pas en personne.

18. *Die XII mens. novemb. — et factum est*] C'est à la septième session, le 13 février 681, que les légats présentèrent et firent lire un recueil de textes de Pères favorables à la doctrine orthodoxe. A la dixième, le 18 mars, ces textes furent collationnés avec les manuscrits de la bibliothèque patriarcale de Constantinople et trouvés exacts.

19. *Georgio diacono et chartofylace*] Ce personnage figure en effet dans les actes du sixième concile. C'est lui qui, à la première ses-

sion, va chercher au patriarcat les actes des trois derniers conciles œcuméniques et les apporte devant l'assemblée. Il paraît s'être compromis dans le parti monothélite. Nous le retrouvons à la neuvième session, dans un groupe de dignitaires ecclésiastiques auxquels le concile imposa une profession de foi et qui la présentèrent à la session suivante. Comme c'est précisément dans celle-ci que l'on vérifia les textes allégués par les légats romains, Georges ne put guère y remplir le rôle que lui attribue notre narrateur. A partir de la session onzième, on le retrouve dans l'exercice de ses fonctions.

20. *Et confusus Macarius...*] Ceci se rapporte peut-être à la déconvenue qu'éprouva Macarius lorsque, dans la troisième session, il fut prouvé que les actes du cinquième concile, dont il se prévalait, avaient été interpolés. Peut-être aussi s'agit-il de la huitième session (7 mars), où l'on commença à découvrir les coupures habiles qu'il avait pratiquées dans les textes des Pères. Sa déposition eut lieu le lendemain (neuvième session), après plus ample informé sur ses fraudes et constatation de son obstination.

21. *Tunc interdicens — ruina fuit*] Ceci n'est pas rapporté ailleurs.

22. *Die XIIII mens. febr.*] La lecture des textes des Pères dont il est ici question eut lieu dans la dixième session, le 18 mars. Notre auteur la distingue à tort de la vérification des témoignages recueillis par les légats romains, dont il a parlé un peu plus haut.

23. *Gregorii, Dionisii*] On cita des textes de saint Grégoire de Nazianze et de saint Grégoire de Nysse. Le Denys mentionné ici est le pseudo-aréopagite.

24. *Sequenti die...*] La lettre d'Agathon et celle du synode romain sont ici présentées comme une seule lettre; la dernière en effet est la seule qui porte les cent vingt-cinq signatures épiscopales. Elles furent lues non point le 15 février 681, comme on le dit ici, mais le 15 novembre 680, à la quatrième session. Du reste, tout ceci est fort embrouillé dans le récit du biographe. Voici la suite des faits d'après les procès-verbaux. Après que le concile se fut fait lire, pendant les sept premières sessions, d'abord les actes des trois derniers conciles œcuméniques, puis les lettres d'Agathon et du concile d'Occident, enfin les recueils de textes pour et contre le monothélisme, les légats du pape demandèrent que les patriarches Georges et Macaire, avec leurs suffragants, fussent requis de dire ce qu'ils pensaient des lettres d'Agathon et de son concile. Les patriarches requirent alors communication écrite de ces documents, afin de vérifier les témoignages patristiques qu'ils contenaient, promettant de rendre réponse à la session suivante. On était alors au 13 février. Le 7 mars eut lieu la huitième session. Le patriarche de Constantinople déclara adhérer aux lettres d'Agathon et son exemple fut suivi par tous les évêques de son ressort, sauf quelques-uns, à propos desquels fut soulevé un incident bientôt réglé. Vint ensuite le tour du patriarche d'Antioche, qui persista dans la profession du monothélisme et, abandonné par ses suffragants, prit devant le concile la situation d'accusé. Interrogé sur sa croyance, il se référa à une confession de foi écrite et signée par lui, dont il fut donné lecture. On le somma ensuite de déclarer s'il acceptait le dogme des deux volontés et des deux opérations ; puis, sur son refus, on commença la vérification des textes recueillis et présentés par lui dans la cinquième et la sixième session. Ces textes ayant été reconnus faux, des cris d'anathème s'élevèrent dans l'assemblée; on demanda sa déposition et le pallium lui fut enlevé des épaules. La discussion continua cependant ce jour-là et à la session suivante, la dixième, qui eut lieu le 18 mars. A la fin de cette dernière, le concile prononça la déposition de Macaire.

25. *Post haec...*] En réalité, Georges fut mis en demeure avant Macaire. Quant à celui-ci, il n'hésita pas entre une ou deux volontés: il se prononça nettement pour le monothélisme; sa profession de foi, mentionnée à la phrase suivante, en témoigne clairement, et ce détail n'a point échappé à notre auteur.—L'ex patriarche Théodore mentionné ici était le prédécesseur immédiat de Georges sur le siége de Constantinople. Ses sentiments monothélites sont démontrés par la résistance qu'il opposa au maintien de Vitalien dans les diptyques de son église et par les difficultés qu'il fit, à son avénement, pour envoyer sa synodique au pape. Voir là-dessus la lettre de l'empereur Constantin Pogonat au pape Donus, citée plus haut, note 2. Au moment du concile il était encore vivant. On ne sait dans quelles circonstances il avait été remplacé momentanément par Georges ; peu après la clôture du concile, il reprit ses fonctions. C'est le seul des patriarches de Constantinople, depuis Sergius, dont la doctrine et les écrits ne furent point mis en cause au concile œcuménique.

26. *Et interrogatus Georgius...*] Ceci paraît inspiré par le souvenir de ce qui s'était passé à la fin de la septième session; v. ci-dessus, note 24.

27. *die XVII mens. febr....*] Il n'y a, dans les procès-verbaux de la huitième session, de laquelle notre auteur paraît s'occuper, aucune trace d'une telle lecture. On y trouve en revanche l'adhésion de Georges aux décisions du siège apostolique.

28. *Die XXV mens. febr.*] Ici, notre narrateur a en vue les événements de la huitième et de la neuvième session, l'adhésion du patriarche Georges et de la majorité des évêques aux lettres d'Agathon, la protestation et la condamnation de Macaire. Le détail du pallium enlevé est consigné dans le procès-verbal. Ἡ ἁγία σύνοδος ἐξεβόησεν· ... « Γυμνούσθω τοῦ περικειμένου αὐτῷ ὠμοφορίου. » Καὶ γυμνωθέντος αὐτοῦ εἰς μέσον τε ἑστῶτος ἅμα Στεφάνῳ τῷ αὐτοῦ μαθητῇ... Mais il n'y est pas question de l'intervention de Basile, évêque de Gortyne en Crète, à ce moment précis. Du reste, ni Macaire ni son disciple le moine Étienne, ne furent alors chassés du synode; on continua, ce jour-là et à la session suivante, à discuter avec eux. Dans cette discussion, le moine sicilien Théophane eut un rôle important; Basile de Gortyne y prit part aussi. — Le procès-verbal de la neuvième session mentionne l'expulsion d'Étienne : Ἡ ἁγία σύνοδος ἐξεβόησε· ... « Τὸν αἱρετικὸν ἔξω βάλλε. » Καὶ ὠθούμενος Στέφανος ὁ μαθητὴς Μακαρίου ἐξεβλήθη. Quant à l'intervention des clercs romains à ce moment, les actes n'en disent rien.

29. *tantae telae aranearum...*] Ce détail n'est mentionné que par le *L. P.*

30. *In locum vero Macarii...*] La déposition de Macaire avait été prononcée le 8 mars. A la fin de la douzième session, le 22 mars, les représentants de l'empereur demandèrent s'il y avait lieu de pourvoir immédiatement à son remplacement sur le siège d'Antioche ou s'il fallait admettre que, le condamné venant à se rétracter, il pourrait être rétabli dans sa dignité. Le concile répondit qu'il était déposé définitivement et qu'il fallait lui donner un successeur. Théophane, le moine sicilien qui avait discuté avec Macaire dans la séance du 7 mars, fut élu et consacré à sa place comme patriarche d'Antioche. Depuis la quatorzième session, tenue le 5 avril, il assista en cette qualité à toutes les séances.

31. *Macarius vero cum suis...*] Les procès-verbaux du concile, les lettres officielles de l'empereur et du concile adressées au pape et aux évêques d'Occident, enfin la réponse de Léon II ne mentionnent d'autres condamnés que Macarius et Étienne, déposés à la neuvième session (8 mars), et Polychronius, ce moine qui prétendit appeler le miracle au secours du monothélisme déjà répudié par la sainte assemblée. L'expérience singulière qu'il lui fut permis de faire devant le peuple de Constantinople est relatée, avec la condamnation de l'opérateur, dans le procès-verbal de la quinzième session (26 avril 681). Quant aux autres personnages nommés ici, comme ils furent exilés à Rome, le biographe a pu aisément connaître leurs noms. Les condamnés avaient demandé eux-mêmes qu'on les envoyât au pape. L'empereur, en les annonçant à Léon II, dit qu'il remet au jugement du pape le sort de ces personnages (τὸ πᾶν περὶ αὐτῶν), ce qui signifie, non point qu'ils aient appelé du concile œcuménique au pape, mais que le pape était chargé de fléchir leur obstination et de les réhabiliter, dans une

certaine mesure, au cas où ils se soumettraient.— Le mot *inclausi* désigne des moines reclus.

32. *id est, Cyri...*] Le biographe omet ici Théodore de Pharan, qui figure déjà dans la lettre d'Agathon avec ceux des patriarches hérétiques et qui fut condamné avec eux par le concile. Il néglige aussi de mentionner Honorius, condamné en même temps et dont le nom figure à la suite de ceux des patriarches dans la notice de Léon II. Cf. ci-dessus, note 13.

33. *die octava Paschae...*] Le dimanche de l'octave de Pâques tombait en 681 le 21 avril. Cette cérémonie, dont les documents conciliaires ne parlent pas, eut lieu entre la quatorzième (5 avril) et la quinzième session (26 avril).

34. *Hic suscepit divalem iussionem*] Cette charte impériale supprima la taxe exigée jusqu'alors pour la confirmation des papes, mais en insistant sur la nécessité de cette confirmation. Elle était, en effet, d'usage déjà ancien, puisqu'elle remontait jusqu'au milieu du siècle précédent. Peu après Agathon (Benoît II, n° 153), elle fut abolie, ou plutôt la charge de vérifier l'élection pontificale fut transportée de l'empereur à l'exarque de Ravenne. C'est à ce dernier état de choses que se rapportent la plupart des formules du *Liber diurnus* sur l'élection pontificale et sa confirmation; ce recueil cependant contient aussi (II, 3) un modèle pour le *decretus generalis* adressé à l'empereur. Cette formule ne peut être postérieure à l'année 685, date de la suppression de la confirmation par l'empereur lui-même; le dernier pape pour lequel elle puisse avoir servi est Benoît II.

35. *sepultus est*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 52, 129, 157) :

Pontificalis apex virtutum pondere fultus
ut iubar irradiat, personat ut tonitrus.
Quae monet hoc peragit, doctrinae fomes et auctor :
format enim gestis quos docet eloquiis.
Dum simul aequiperat virtus et culmen honoris,
officium decorat moribus, arte gerit.
Praeditus his meritis antistes summus Agatho
sedis apostolicae foedera firma tenet.
En pietas, en prisca fides ! insignia patrum
intemerata manent nisibus, alme, tuis.
Quis vero dinumeret morum documenta tuorum,
formula virtutum dum tua vita foret ?

LXXXII.

LEO iunior, natione Sicula, de patre Paulo, sedit mens. X dies XVII. Vir eloquentissimus[1], in divinis Scripturis sufficienter instructus, greca latinaque lingua eruditus, cantelena ac psalmodia praecipuus et in earum sensibus subtilissima exercitatione limatus; lingua quoque scolasticus et eloquendi maiore lectione politam, exortator omnium bonorum operum plebique florentissime ingerebat scientiam; paupertatis amator et erga inopem provisione non solum mentis pietate sed et studii sui labore sollicitus. I 147

Hic suscepit[2] sanctam sextam synodum, qui per Dei providentiam nuper in regia urbe celebrata est, greco eloquio conscripta, exequente ac residente piissimo et clementissimo magno principe Constantino, intro regale palatio eius qui appellatur Trullus, simulque cum eo legati sedis apostolicae et duo patriarchae, id est Constantinopolitanus et Antiocenus, atque CL episcopi; in qua et condemnati sunt Cyrus, Sergius, Honorius, Pyrrus, Paulus et Petrus, necnon et Macarus cum discipulo suo Stephano, sed et Polychronius novus Simon, qui unam voluntatem et operationem in domino Iesu Christo dixerunt vel praedicaverunt, aut qui denuo praedicaturi fuerint aut defensaverint; sed ut a nunc duas voluntates et operationes in ipsius dispensatoris Christi et Salvatoris Dei nostri dicantur, quam et studiosissime in latino translatavit[3]. Verumtamen[4] suprascriptos defensores malorum hereseos, Macarum, Stephanum, Polychronium et Anastasium, dum nollent a suo recedere proposito, per diversa monasteria sunt retrusi. Qui praedictus sanctissimus absolvit duos viros[5] in percipienda communione, qui de regia urbe cum suprascripto Macaro et ceteris in Romana directi sunt civitate, necdum a synodo anathematizati, id est Anastasium presbiterum et Leontium diaconum ecclesiae Constantinopolitanae. II 148 III

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 iunior *om.* $C^{4}EG$ — Siculus ex $A^{25}C^{4}E$ — Paylo B^{3} — m. VIIII A^{2} — < Fuit hic > vir A^{5} — **2** grega A^{1} — grecam latinamque linguam B^{6} — que- cantelena *om.* C^{2} — cantelene A^{1} : -telena C^{13} : -tilena *cet.* — salmodia B^{5} : psalmodio C^{3} — et *om.* C^{14} — **3** exarcitatione C^{3} — limatur B^{3} — scholasticus A^{1} : scolasticos $B^{5}C^{1}$: scolascicus C^{3} — et *om.* $C^{4}E$ — loquendi C^{3} — maiorem B^{6} : -ri E — lectionem C^{1} — polita $A^{123}C^{4}D$: -tus A^{5} — **4** exh. C^{2} : exortatur C^{1} — operum *om.* A^{2} — plerisque E^{1} : plerique E^{5} : *om.* B^{3} — florentisque sime B^{3} : florentissimam E^{1} — ingerat $B^{456}C^{3}E^{15}$ — <et> scient. $B^{6}C^{3}$ — scientia $A^{1}C^{1}D$ — pauperitatis C^{3} — amatur B^{5} : amotor C^{3} — inopum $a^{1}A^{5}B^{5}$ — **5** provisionem AD (*om.* A^{2}) : provisor E — mentis] meritis A^{5} — pietatis B^{3} : -tem C^{12} — et] ad C^{12} — sollicitus <Hic sanctissimus-minime aberet> A^{2}, *ut p.*356 *l.*, 17-19 — **6** suscipiens $A^{123}D$ — sextum A^{2} — que $A^{25}E$ — providentia $B^{36}C^{1}$ — regiam urbem EG — < et > gr. A^{5} — **7** conscriptus B^{3} : -tam EG : conscrepta C^{3} — exsequente $A^{3}B^{23}C^{12}$: haec seq. B^{4} — residente $B^{56}D$ — et] ac C^{12} — clem.] beatissimo C^{2} — intra $A^{25}B^{23}$ — regele C^{3} : lelage C^{2} — **8** palatium $A^{25}B^{2}E$ — eius *om.* $A^{25}B^{2}$ — quod $A^{235}E$ — ap. C^{3} : appellator C^{2} — Trullas C^{1} : Arullus C^{3} — legatis A^{25} : -tio A^{3} — duobus $A^{5}G$, *et seq. abl. casu* — est *om.* A^{2} — **9** Antiocaenus C^{3} — et- sunt *om.* C^{1} — t *om.* $A^{2}B^{5}$: ceteri D — condempnati C^{1} — Syrus C^{2} — Serius C^{12} — < et > Pyr. EG — Pirrus C^{3} : *in hoc verbo desinit* A^{2} — **10** et Petrus *om.* B^{4} — Marcus B^{6} : Macalus C^{3} — discipulos suos omnes $A^{1}DG$: discipulis suis omnibus $A^{3}E$: discipulos suos C^{2} — sed *om.* A^{3} — Polychronio ADEG — novo Symone A^{5} : novissimo C^{12} : novusimo n C^{3} — una voluntate *etc.* A^{3} — **11** qui *om.* B^{5} — de novo C^{12} — praedicati $B^{4}C^{12}$: -catores B^{6} — **12** fuerant... defensaverant A^{3} : -runt... -runt C^{12} — sed *om.* A^{3} — ut] et A^{1} — ut a nunc] abhinc A^{5} : adhuc D : *om.* B^{5} — a] as B^{5} : has b^{6} : a B^{7} : ad C^{12} : et E : *om. cet.* — in *om.* A^{5} — dispensatores B^{4} — **13** Dei] Domini $B^{4}C^{12}$: *om.* $A^{3}E^{5}$ — didiscantur A^{1} : deidiscantur A^{3} : discantur D — < et > in $A^{13}D$ — latinum $A^{5}C^{1}E^{1}$: -nu C^{1} — transtulit $C^{34}E^{15}$ — suprascriptorum A: -pti E^{1}: sanctorum D — **14** defensoris C^{12} — maiorum C^{12} — hereticos B : hereseum E^{5} : *om.* C^{12} — Macharium E^{5} — Polycrhonium C^{3} — et *om.* A^{13} — nolunt B^{4} — **15** preposito A^{1} — per *om.* C^{1} — quam A^{5} — sanctissimus <vir> EG — duo A^{1} — veros C^{12} — ad percipiendam communionem AD — **16** communionem C^{1} — supr.] sancto DE — in Romana <urbe> $A^{13}D$: Romam A^{5} : in Romanam C^{2} — deducti AD — civitatem $B^{6}C^{12}$: *om.* A^{5} — < qui > necdum EG — nedum $A^{13}B^{6}D$ — **17** anathema sunt C^{1} : anathemathizatis C^{2} — idem B^{5} — Constantinopolitano C^{2} : -tate C^{3} —

in die sanctum Theophaniae, exponentes videlicet per propria scripta fidem suam iuxta quod et sancta synodus determinavit, anathematizantes videlicet omnes hereticos sed et suprascriptos viros conplices, quos sancta synodus vel sedis apostolica anathematizavit.

149 IV Huius temporibus percurrente divale [6] iussione clementissimi principis restituta est ecclesia Ravennas sub ordinatione sedis apostolicae, ut defuncto archiepiscopo, qui electus fuerit, iuxta antiquam consuetudinem in civitate Romana veniat ordinandus. Hic fecit constitutum, qui archivo ecclesiae continetur, ut qui ordinatus fuerit archiepiscopus nulla consuetudine pro usu pallii aut diversis officiis ecclesiae persolvere debeat; sed nec Mauri [7] quondam episcopi anniversitas aut agenda celebretur. Sed et typum autocephaliae [8] quod sibi elicuerant, ad amputanda scandala sedis apostolice restituerunt.

V Hic fecit ecclesiam [9] in urbe Roma iuxta sancta Viviana, ubi et corpora sanctorum Simplici, Faustini, Beatricis atque aliorum martyrum recondidit, et ad nomen beati Pauli apostoli dedicavit sub die XXII mens.
150 VI februar., ubi et dona obtulit.* Huius temporibus, die XVI mens. april. ind. XI, luna [10] eclepse pertulit post Cena Domini; nocte pene tota in sanguineo vultu elaboravit et nisi post gallum cantum coepit paulatim delimpidare et in suo reverti.

VII Hic fecit ordinationem I per mens. iun., die XXVII [11], presbiteros VIIII, diaconos III; episcopos per diversa loca XXIII. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum sub die V non. iul. Et cessavit episcopatus mens. XI dies XXII. Qui superscriptus sanctissimus vir ordinatus est a tribus episcopis, id est Andrea Hostense, Iohanne Portuense et Placentino Belliternense, pro eo quod Albanensis ecclesia [12] episcopum minime habuit.

* Huius almi pontificis iussu aecclesiam iuxta Velum aureum [13] in honore beati Sebastiani edificata est, necnon in honore martiris Georgii.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 diem $B^{46}C^{23}$ — sancto $A^{5}B^{25}C^{12}$ — exponentis videliaut C^{2} — per *om.* $A^{5}C^{3}$ — propriis scriptis A^{5} — propria] provincia D — fide sua A^{1} — syn. <et> C^{2} — **2** anathematizantis C^{2} — omnis ereticus C^{2} — et] ut C^{12} — sanctam A^{1} — **3** sede A^{15}: sedes $A^{3}D$ — apostolicae B^{36} — anathemizavit C^{2}: anathamatizavit C^{3} — **4** percurrentes E: *om.* D — iussionem C^{2} — clementissime $B^{5}C^{2}$: piissimi AD — principes C^{2} — Ravennatis $A^{13}D$: -natas B^{6} : -na C^{1} : -nate C^{3} — **5** ordinationem C^{12} — archaeepiscopo C^{12} — antiqua consuetudine $B^{4}C^{3}$ — **6** in civitatem Romanam $C^{2}E$: Romam A^{5} — ad ordinandum KEG (*corr.* e) — quod $A^{3}E$: quo A^{5} — archiba C^{1} : arcibo C^{3} — continentur A^{5} — **7** pallei $A^{13}D$: palli C^{2} — diversus C^{2} — prosolvere B^{5} : < aliquid > A^{5} — sed <et> A — **8** nec] et EG — quoddam $A^{13}D$: quandam C^{12} — cael. C^{1}: caelebraretur A^{3} — autoch. A^{1} : autocephalie C^{3}: -lia B^{23} : - caepalliae B^{4} : -caevaliae C^{12} — sibi] si in B^{3} : ut sibi EG — **9** elicuerat A^{5} : eliquaverant B^{5} : eleguerant C^{12} : elicerant D : licuerant E — apostolice $A^{1}C^{3}$ — restituerunt < Huius-Georgii > E^{2} — **10** ecclesia A^{1} — in u. R. *om.* A^{3} — sanctam $C^{2}E$ — Biviana $A^{1}D$: Vivianam $A^{3}C^{12}$: Bibianam $A^{5}E$: Viriana B (Vibiana B^{4}) : Viviana C^{3} — Simplicii AB^{6} — < et > Beat. $A^{13}C^{4}E$ — Viatricis BD (Atricis B^{5}) — **11** redidit B^{5}: recondedit C^{2}: recondit $A^{5}C^{34}$ — dedivit C^{3} : dedicabit E^{5} — die *om.* C^{3} — **12** feb. < luna IIII > C^{4} — optulit E^{5}: < Huius almi - Georgii > E^{1} — Uius E^{5} — dies C^{2} — d. XV AD — ind. X C^{3}: *om.* B^{6} — eclepsin A^{13} : eclypse B^{3} : eclipsi B^{4} : eclepse $B^{5}C$ (clepse C^{1} : $\overline{\text{ecle}}$ C^{2}) : clysin B^{6} (ecl. b^{6}) — cenam $A^{35}C^{2}E$ — **13** nocte *om.* C^{12} — poene B^{5} : penae C^{2} — vulto $B^{5}C^{12}$ — elavoravit A^{1} : evacuit B^{4} — gallicantum $B^{2}E$ — cepit $B^{56}C^{13}$ — palatim C^{2} — delimpedare KC — **14** suum $A^{5}E$: sua C^{124} — reverti < colorem > A^{5} : < colore > b^{6} : < respectum > E : < respectu > G — **15** ieiunio C^{2} : iul. C^{4} — die] di$\overline{\text{ac}}$ A^{1} — die XXIII B^{5} : XXVI C^{12} : XXVIII D — pr. XVIIII C^{1} : VIII D : *om.* B^{5} — diac. III *om.* A^{1} : IIII B^{2} — **16** < num. > XXVII $B^{23}C^{4}$ — V *om.* B^{4} — V non.] IIII K — **17** m. X C^{4} — d. XXI B^{6} — Qui-habuit *om.* KC^{12} — Qui] Hic A^{25} — superscr. *om.* AD — id est] per AD — Andream A^{12} — **18** Hostensem A^{1} : Ostense $B^{56}C^{3}$ — Iohannem Portuensem A^{125} — Placentinum Velliternensem A^{25} — Vell. ADE — pro *om.* A^{5} — Albanensem A^{1} : -se $A^{3}D$: -niensis B : Alvanensis C^{3} — ecclesia *om* $A^{13}D$ — episcoporum B^{6} — **19** aberet A^{2} : habebat A^{5}



NOTES EXPLICATIVES.

1. *Vir eloquentissimus — sollicitus*] Cet éloge du pape Léon II a été transporté, avec quelques compléments, dans la notice de Grégoire III. — Dans le *Liber diurnus* la formule de l'homélie, avec profession de foi, que le pape prononçait à Saint-Pierre, le jour de son ordination, devant l'assemblée des fidèles (Garnier, II, 9 *c*; Rozière, n° 85), reproduit un texte composé évidemment pour un des trois papes Léon II, Benoît II ou Jean V. Elle suppose en effet que le concile est terminé (681) et que l'empereur Constantin Pogonat est encore vivant. Or Constantin mourut en septembre 685, quelques semaines après l'installation de Jean V. Le P. Garnier (*ad h. l.*), fait valoir, comme raison d'attribuer la formule à Léon II, l'insistance avec laquelle l'orateur prêche l'apaisement des esprits, excités, semble-t-il, par les troubles d'une élection contestée. Mais on ne peut dire que l'élection de Léon II ait été plus agitée que celles de ses deux premiers successeurs; la longue vacance entre Agathon et lui, seul indice de discorde que le P. Garnier ait relevé, peut avoir eu d'autres motifs. Il me semble plutôt que l'adhésion décidée, sans conditions, aux décrets du concile œcuménique et aux condamnations prononcées par lui ne peut convenir à Léon II, qui fut ordonné, il est vrai, après la clôture du concile et le retour des légats, mais avant d'avoir pu vérifier officiellement les actes, dans la pleine possession de son autorité pontificale. D'autre part, Jean V se fût difficilement abstenu de toute allusion au changement heureux survenu tout récemment (ci-dessous, p. 363, l. 12; 366, l. 2) dans les conditions de l'élection papale; de plus en parlant des légats qui présidèrent le concile œcuménique, il aurait trouvé moyen de rappeler que lui-même avait été l'un d'entre eux. En somme les probabilités me semblent favorables à Benoît II plutôt qu'aux deux autres papes.

2. *Hic suscepit...*] Cf. la lettre de Léon II à l'empereur Constantin Pogonat, dans laquelle le pape accuse réception des actes du concile et en confirme les décisions (Jaffé, 2118). Il y a quelquefois, entre cette pièce et le passage du *L. P.*, une telle ressemblance d'expression que l'on est tenté de croire que le biographe de Léon II a eu la lettre sous les yeux : « Cognovimus enim quod » sancta et universalis et magna sexta synodus, quae per Dei gra- » tiam imperiali decreto in regia urbe nuper congregata est... Pa- » riterque et anathematizamus novi erroris inventores, id est » Theodorum Pharanitanum episcopum, Cyrum Alexandrinum, » Sergium, Pyrrhum, Paulum, Petrum, Constantinopolitanae ec- » clesiae subsessores magis quam praesules, necnon et Hono- » rium... Similiter anathematizamus... Macarium quondam falla- » cissimum Antiochiae ecclesiae deceptorem cum sui erroris disci- » pulo, immo magistro Stephano; et cum eis Polychronium, novum, » ut vere dictum est, Simonem... et qui similia eorum sapuerunt » vel sapiunt, qui unam videlicet voluntatem et unam operationem » dicere praesumpserunt vel praesumunt in duabus naturis d. n. » Iesu Christi. »

3. *quam — translatavit*] Au moment où Léon II envoya le notaire Pierre en Espagne, pour notifier le sixième concile aux autorités civiles et religieuses de ce pays, les pièces les plus importantes étaient seules traduites. « Et quia quaeque in Constantino- » politana urbe universali concilio [nuper elapsa indictione nona] » currente celebrato gesta sunt, propter linguae diversitatem, in » Graeco quippe conscripta sunt et necdum in nostrum eloquium » examinate translata, definitionem interim eiusdem sancti sexti » concilii et acclamationem quod prosphoneticus dicitur totius » concilii, factam ad piissimum principem, pariterque edictum » clementissimi imperatoris ad omnium cognitionem ubique direc- » tum, in latinum de graeco translatum, per latorem praesentium, » Petrum notarium regionarium sanctae nostrae ecclesiae, vestrae » dilectioni direximus; etiam acta totius venerandi concilii direc- » turi, dum fuerint elimate transfusa » (*Ad episcopos Hisp.*, Jaffé, 2119; Hardouin, t. III, p. 1731; Mansi, t. XI, p. 1052).

4. *Verumtamen — sunt retrusi*] Dans sa lettre à l'empereur, Léon II parle des instances qu'il a faites inutilement auprès de Macaire, Étienne et Polychronius, pour les décider à accepter les définitions du sixième concile œcuménique. Son successeur, Benoît II, s'efforça aussi d'amener à résipiscence l'entêté patriarche; il n'y réussit pas davantage (*Conc.*, Hardouin, t. IV, p. 64; Mansi, t. XII, p. 1035).

5. *absolvit duos viros...*] Ce détail n'est pas mentionné ailleurs (cf. ci-dessus, p. 357, AGATHON, note 31). La réconciliation eut lieu le 6 janvier 683.

6. *percurrente divale iussione...*] Agnellus (c. 124) parle aussi de ces arrangements, consentis par l'archevêque Théodore : « Mor- » tuus vero Agathus papa, cum successore Leone omnia placita » adimplevit (Théodore); statutaque inter se fecerunt ut qualem » electum hic ex Ravenna sacerdotes Romam deportassent, ipsum » cunsecrasset; non amplius in tempore cunsecrationis Romae » manerent nisi octo diebus; ultra iam illuc non veniret, nisi die » natalis apostolorum (29 juin) legatum ex sacerdotibus mitteret; » et Ravennensis pontifex esset quietus, et alia multa capitula, » quae non possimus exarare, cunfirmata per manum Leonis cum » presbiteris. »

7. *sed nec Mauri...*] Dans la vie de cet évêque, Agnellus (c. 112) raconte que le pape (Vitalien) lui ayant interdit de célébrer la messe, il répondit à cette sentence par une interdiction semblable. Le pape et l'archevêque moururent dans cet état de relations. « In » tali vero obligatione mortui sunt ambo. Ex illa vero die nec » Romae oblationes pro eo offerunt, nec hic pro isto; sed tantum » omni ebdomada, die quinta feria, post vespertinum officium ex- » pletum cunveniunt presbiteri, diacones, subdiaconi et clerici, » ingrediuntur in secretarium et dividunt inter se bucellam panis » et botulos singulos, ciatum vini; et dicit presbiter vel quicum- » que in ordine prior est : *Requiem aeternam donet Dominus Deus* » *anima illius in cuius commemorationem hac sumpsimus;* et ceteri » dicunt : *Iubeat Deus!* Et his dictis recedunt. Aiunt alii quod post » mortem ipsorum post plura tempora Romae in concilio hanc » causam discussam fuisset. » Cette dernière phrase se rapporte évidemment aux négociations dont parle ici le *L. P.*

8. *sed et typum autocephaliae*] La charte de Constant II dont il a été question ci-dessus, DONUS, note 5, p. 349.

9. *Hic fecit ecclesiam...*] Voici une seconde translation de martyrs dans l'intérieur de Rome. Cf. THÉODORE, p. 332, l. 17. Cette fois encore il s'agit de reliques extraites d'un cimetière situé en dehors de la zone cimitériale proprement dite. Les saints Simplicius, Faustinus, Viatrix, etc., avaient d'abord été enterrés au cinquième mille de la voie de Porto, dans un cimetière attenant au fameux bois des Arvales. Sur ces saints, leur sépulture primitive et la peinture murale du VIIe siècle récemment découverte dans leur cimetière, voir De Rossi, *Bull.* 1869, p. 1-16; *Roma sott.*, t. III, p. 647 et suiv. Ce qui décida le pape Léon II à les transférer à Sainte-Bibiane plutôt qu'ailleurs c'est, je crois, que cette église avait été bâtie par le pape Simplicius, homonyme de l'un d'entre eux. Une inscription, actuellement conservée dans un édifice voisin de Sainte-Marie-Majeure, paraît à M. de Rossi contemporaine de la translation :

☧

MARTYRES · SIMPLICIVS ET FAVSTINVS
QVI PASSI SVNT IN FLVMEN TIBERE · ET POSI
TI SVNT IN CIMITERIVM GENEROSES · SVPER
FILIPPI

Il faut remarquer l'expression *iuxta s. Viviana;* les martyrs de la voie de Porto avaient évidemment une chapelle spéciale, attenante à l'église, mais distincte d'elle; l'auteur nous dit d'ailleurs qu'elle était placée sous le vocable de Saint-Paul.

10. *luna eclepse pertulit*...] Cette éclipse eut lieu en effet le 16 avril 683, la nuit du jeudi au vendredi saint; elle commença à onze heures du soir (Pingré, dans l'*Art de vérifier les dates*, p. 63).

11. *per mens. iun., die XXVII*] Le 27 juin 683 était un samedi, le troisième samedi après la Pentecôte. Cette date ne conviendrait pas au samedi des Quatre-Temps, si l'usage actuel, d'après lequel le jeûne d'été tombe toujours dans la première semaine après la Pentecôte, avait été en vigueur au temps de Léon II. Mais il y avait encore et il y eut longtemps après une certaine indétermination sur les semaines de Quatre-Temps. — Il est impossible de songer, pour le cas présent, à une ordination *extra tempora*. Les formules du *Liber diurnus* (III, 9; Rozière, n° 6), compilées précisément vers la fin du VII[e] siècle, prouvent qu'elles étaient alors rigoureusement interdites. Il faut donc admettre que, en 683, la semaine des Quatre-Temps fut la troisième semaine après la Pentecôte.

12. *Albanensis ecclesia*] Les évêques de Porto et d'Albano, on le voit par le *Liber diurnus* (II, 8; Rozière, n° 57), étaient, dès cette époque, les assesseurs de l'évêque d'Ostie dans la cérémonie de la consécration du pape.

13. *aecclesiam iuxta Velum aureum*] L'église de Saint-Georges au Vélabre. Une inscription antérieure au milieu du V[e] siècle (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 878), LOCVS AVGVSTI LECTORIS DE BELABRV, se rapporte peut-être à une église plus ancienne, à laquelle aurait succédé celle de Léon II, soit même au *titulus Anastasiae*, voisin de là. Mais il peut se faire que l'expression *de Belabru* indique simplement le domicile du clerc et non point l'église à laquelle il était attaché.

LXXXIII

I 151 BENEDICTUS iunior, natione Romanus, de patre Iohanne, sedit mens. X dies XII. Hic ab ineunte aetate sua ecclesiae militavit, atque sic se in divinis Scripturis et cantilena a puerili etate et in presbiterii dignitate exhibuit ut decet virum suo nomine dignum [1], in quo vere supernae benedictionis gratia redundavit, et nomine pariter et operibus, ut dignus ad pontificii regimine perveniret; paupertatis amator, humilis, mansuetus et omnibus conpatientiam habens atque manu largissima.

II 152 Hic ecclesiam beati Petri apostoli sed et beati Laurenti martyris qui appellatur Lucinae [2] restauravit itemque in ecclesia beati Valentini via Flamminea fecit coopertorium super altare cum clavos in fistellis et in circuitu palergium chrisoclavum pretiosissimum. Similiter in ecclesia beate Mariae ad martyres alium coopertorium porphyrum cum cruce et gammulas et clavos IIII auroclavos et in circuitu palergium de olosiricum pulcherrimum; necnon et in titulo suprascripto Lucine alium coopertorium ornatum de olosiricum. Fecit autem et calices aureos ministeriales II, pensantes singuli libras singulas.

III 153 Hic suscepit [3] divales iussiones clementissimi Constantini magni principis ad venerabilem clerum et populum atque felicissimum exercitum Romane civitatis, per quas concessit ut persona [4] qui electus fuerit in sedem apostolicam e vestigio absque tarditate pontifex ordinetur. Hic [5] una cum clero et exercitu suscepit mallones capillorum domni Iustiniani et Heraclii filiorum clementissimi principis, simul et iussionem per quam significat eosdem capillos direxisse.

IV Huius temporibus apparuit stella noctu, iuxta vigilias, per dies, caelum serenum, inter Domini et Theophania, omni modo obumbrata, veluti luna sub nube. Itemque mense februario, post natale sancti Valentini,

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 iunior *om.* KC^{4}E — ex KEG — eunte C^{1}— etate A^{1}— suae ADG — **2** ecclesia B^{4} : -siam B^{6} : -sie C^{3} — se sic E — devinis C^{2} — cantelenae B^{4} : -na B^{5}C^{23} — <aperuit> a A^{2} — puerilitate C^{12}G — dignitatem C^{12}G — **3** exibuit A^{1}B^{56} — det A^{3} : decuit A^{5} — verum C^{2} — dignus A^{1}D : *om.* C^{2} — superne B^{36}C — gratiae B^{4} — renundavit C^{3} — **4** nominu C^{2} — ad] a B^{36}C^{1} — pontificum B^{5} : -ci B^{6}C^{2}D— regimen AEG : -mino B^{5} : -mini C^{2} — <fuit> paup. A^{5} — pauperibus B^{4} — amatur C^{2} — **5** et omnibus con- *om.* EG — mansuetus omnibus conpatientibus inpraebens manu C^{4} — conpatientia AD : cumpatientiam B^{45} : cunpacientiam C^{3} — adque A^{1} — manum C^{12} : manus AD — largissimas AD : -mam C^{1}— **6** ecclesia A^{1}B^{6}D — sed *om.* C^{124} — qui A^{1}D : quae A^{35}E : quod *cet.* — apellatur C^{3} — Luciniae B^{6} : -ne C^{3} : -na E : Luciae C^{1} — **7** iu *om.* A^{1}B^{4} — Laurentini B^{6} — via *om.* A^{3} — Flaminea B^{34}C^{1} : -nia C^{2} — fecit *om.* A^{3} — cop. B^{5}C^{12} : -turium A^{1}C^{2}—clavis A^{35}B^{6}E : *om.* B^{4} — in] et E — fiscellis A^{5} : fystellis B^{5} : fastellis E — circuitum C^{1} — **8** falergium B^{2} : perlargium C^{12} : pallergium C^{3} — chrys. B^{35}C^{3} : crisoclavium B^{6} — preciosissimo D — < et > in AD — ecclesiam B^{5} — martyris C^{12} — aliud E — cop. B^{45}C^{12} : -turium C^{23} — **9** porphyricum a^{1} : purfiricum C^{1} : porfyrum B^{23}C^{3} : porfireum E : purpureum A^{5} — crucem A^{1}D : -cae C^{1} — gammulis A^{35}E : gemmolas B^{3} : amulas B^{5} : gamulas C^{1} — et clavos *om.* C^{3}E — clavis A^{35} : -vus C^{12} : — auroclavis A^{25} : -vus C^{12} : aureos clavos B^{6} : chrysoclavos C^{3}E — circuitum C^{12} —falergium B^{26} : palagium B^{4} : palerzium C^{1}—olis- C^{12} : oles- B^{6} : -co A^{35}B^{2}C^{12} — pulcherrimo B^{2}C^{3} — **10** < ad > Lucine A^{1} — Luciae C^{1} — cop. B^{245}C : -turium A^{1} — olosirico AC^{12}D (oli- C^{12}) — et *om.* E — **11** calicis C^{2} — **12** divalem C^{12} : -le D — iussionis C^{12} — clementissimus C^{2} : *om.* AD — principes C^{3} — **13** Romane A^{1}B^{6}C — per quas] quibus A^{5} — persona *om.* A^{5} — **14** sede apostolica ADG — e *om.* A^{5} — tardietatem C^{2} : tardieate C^{3} — hic *om.* C^{3} — et *om.* B^{6} — exercitum B^{6}D : -to C^{1} : -tu C^{2} — sumsit A^{1} — mallonis B^{23}C^{12} — **15** Iustiani D — Eracli C^{1} : Eradi C^{2} : Eraclii C^{3} : Heraclum D : Aeraclei E — filiorumque A^{5} — iussionum C^{2} — qua B^{34}C^{1} — **16** capilli C^{2} — **17** aperuit B^{3} : aparuit C^{2}—stilla B^{5}C^{2}—nocte D : *om.* A^{5}— iuxta vigilias *om.* ADG — virgilias B^{5}C^{12} — per-serenum *om.* G — caelum- obumbrata *om.* A^{13}D — caelo B^{23}C^{12} : celum C^{3} — inter- Theophania *om.* A^{5} — inter < natale > B^{6} : < nativitatem > EG (nāt G) — dm̄ C^{2} — Theophana C^{3} — **18** obumbratae C^{1} : obrumbrata C^{3}— velud C^{1} : velut C^{2} — nube <inter Domini et Theophania > AD (inter]in A^{3} — inter < nativitate> a^{1} : < natalem > A^{5} : <natale> D) — Itemque-Valentini] Item prope exitu mens. februarii AD (exitum A^{35}) — < dn̄i > sancti B^{4}

in die, ab occasu exiit stella meridie et in partes Orientis declinavit. Post haec mons Bevius qui est in Campania mense martio eructuavit per dies et omnia loca circumquaque prae pulvere cinii ipsius exterminatae sunt.

V Clerum videlicet diversis ordinibus in diem sanctum Paschae [6] honoribus ampliavit. Qui e vestigio infirmitati incidit et post dies defunctus est. Hic dimisit omni clero [7], monasteriis diaconiae et mansionariis auri libras XXX. Fecit autem episcopos per diversa loca numero XII. Qui etiam sepultus est [8] ad beatum Petrum apostolum, sub die VIII idus maias. Et cessavit episcopatus mens. II dies XV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 in *om.* A^{5} — ocasu C^{3} — exit stilla $B^{5}C^{2}$ — et *om.* A^{3} — partis $C^{12}D$ — Orientes C^{3} — hoc AD : hec $C^{3}E^{5}$: <post> C^{12} — Bebius AD : Bevius B^{246} : Brevius B^{3} : Boctus B^{5} : Huius C^{12} : Beveus C^{3} : Bebeus $E^{15}G$ — quae C^{12} — **2** Campaniae C^{1} : -nea E^{1} — eructavit $A^{5}B^{6}C^{3}$ — diis $B^{6}C^{2}$: diem E — omnes $B^{34}C^{13}D$: omne B^{6} : omnis C^{2} — locum B^{6} — laco per circuitumquaque B^{4} — cinis $A^{13}C^{1}DE$: cineris $A^{5}B^{2}C^{4}$: cini B^{3} — illius E — exterminata $A^{5}B^{2}$: -ti B^{56} — **3** < Qui sanctissimus vir > clerum AD — die $A^{15}B^{256}E$ — sancto A^{15} — qui e] que B^{6} — e] a C^{2} — <in> inf. $A^{35}C^{1}E$ (*corr.* e) — infirmitatem AC^{12} — **4** incidit et] detentus $A^{13}D$ — diis C^{2} : <aliquos> AD — demisit C — monasterii C^{4} — diaconiae et mans. *om.* C^{4} — diaconibus A^{13} : -niis A^{5} : -nites B^{5} : -nis D — mansionarium D — **5** Fecit autem] Hic fecit AD — numero *om.* A^{35} — XVI D — apostolum *om.* A^{1} — **6** VIII] non C^{2} : *om.* C^{1} — Et-XV *om.* C^{1} — mens. -XV] dies XVIII B^{5}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *suo nomine dignum... benedictionis... nomine pariter*] Allusions au nom de *Benedictus*. — Une des pièces relatives à l'installation du pape Benoît II paraît s'être conservée dans le *Liber diurnus*. Voir ci-dessus, p. 361, Léon II, note 1.

2. *b. Laurentii m. q. ap. Lucinae*] C'est la première fois que cette église est nommée dans le *L. P.* Elle remonte au IVe siècle pour le moins. Le pape Damase y fut élu en 366 (Damase, note 7, p. 214).

3. *Hic suscepit divales iussiones*] Ces lettres impériales sont perdues.

4. *ut persona — pontifex ordinetur*] Il ne faut pas prendre ceci au pied de la lettre. L'empereur renonça, il est vrai, à vérifier et à ratifier par lui-même l'élection du pape; mais cette mission, comme le montrent les notices suivantes, fut dévolue à l'exarque de Ravenne, son principal représentant en Italie. Aussi les vacances du saint-siège après la mort de chaque pape conservent-elles encore une durée de plusieurs semaines, qui va même parfois jusqu'à deux ou trois mois. Les expressions *e vestigio, absque tarditate*, doivent être entendues par comparaison entre ces délais réduits et les longues vacances, d'un an ou plus, qui avaient séparé les précédents pontificats.

5. *Hic una cum clero — capillos direxisse*] De ces deux princes, le premier seul, Justinien, succéda à son père. Quant à Héraclius, il n'est nommé, à ma connaissance, dans aucun auteur byzantin. Sur l'usage d'adopter les enfants en recueillant leurs premières coupes de cheveux ou de barbe, v. Paul Diacre, *Hist. Lang.*, IV, 38; VI, 53. Pépin-le-Bref fut adopté ainsi par Liutprand, roi des Lombards. Le clergé et l'armée de Rome ayant reçu les boucles (*mallones*) de la chevelure des jeunes princes, fils de Pogonat, ils étaient censés les avoir pris sous leur protection.

6. *in diem sanctum Paschae*] Le 26 mars 685. — Saint Grégoire avait coutume de faire des largesses pécuniaires à son clergé le matin du jour de Pâques. Dans sa vie par Jean Diacre on lit (II, 25) : « Primo dominicae Resurrectionis diluculo in basilica quondam doctissimi papae Vigilii, iuxta quam consuetudinaliter habitabat, ad impertiendum pacis osculum residens, cunctis episcopis, presbyteris, diaconibus aliisque axiomaticis aureos erogabat. » Cet usage se perpétua pendant le moyen âge, comme on peut le voir par l'*Ordo Romanus* de Cencius Camerarius (Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 188 et suiv.). Il peut se faire que cette solennité fût aussi choisie pour une distribution générale de dignités et d'avancements (*honores*).

7. *omni clero, monasteriis diaconiae et mansionariis*] Cette énumération, qui se retrouve dans les deux notices suivantes (cf. Grégoire II, nº 189), a une importance que l'inexactitude des anciennes éditions n'a pas permis d'apercevoir jusqu'ici. Le génitif *diaconiae* dépend de *monasteriis*; il y a ainsi trois classes de personnes qui participent aux libéralités dernières du pape : le clergé tout entier (*clerus diversis ordinibus*), les monastères de diaconie et les mansionnaires. Les mansionnaires étaient des personnes laïques, chargées de la garde et de l'entretien des sanctuaires; leurs fonctions, qui correspondent à celles des sacristains actuels, avaient alors plus de relief et de considération qu'aujourd'hui. Parmi les documents qui les concernent, les plus anciens sont des inscriptions du VIe siècle ou de la fin du siècle précédent (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 524, 530 ; cf. Galletti, *Primicero*, p. 103). C'est le temps où s'accomplit graduellement cette évolution dont j'ai parlé plus haut (Boniface V, note 3, p. 322), qui aboutit à confiner dans la *Schola cantorum* les trois ordres de portier, d'exorciste et de lecteur et limita le personnel actif des clercs inférieurs aux acolytes et aux sous-diacres, c'est-à-dire en fait aux acolytes, les sous-diacres étant peu nombreux. — Les monastères de diaconie sont marqués ici à l'exclusion des monastères ordinaires. Cette distinction ouvre une perspective sur l'organisation des services de charité à Rome et en même temps sur l'origine des diaconies cardinalices. Les diacres romains ont été très longtemps au nombre de sept. Ministres immédiats de l'évêque, ils n'étaient attachés à aucune église en particulier ; chacun d'eux cependant avait pour ressort spécial une des sept régions ecclésiastiques : on disait le diacre de telle région, et non de telle diaconie, de telle église diaconale. Au XIIe siècle, au contraire, et même dès la fin du siècle précédent (Jaffé, *Reg. Pont.*, p. 702), les diacres cardinaux, désormais au nombre de dix-huit, ne sont plus désignés par les numéros des anciennes régions, mais par le nom d'une église appelée diaconie. Les diaconies furent d'abord des établissements analogues à nos bureaux de bienfaisance, ayant dans leur ressort l'administration des hôpitaux, des asiles de vieillards, des hospices pour

les pèlerins et voyageurs pauvres, mais surtout les distributions d'aumônes en nature aux indigents de la ville. Ce dernier service correspondait à la *frumentatio* du haut empire et au *panis gradilis* du IVe et du Ve siècle. Sur ce point, comme sur tant d'autres, une institution ecclésiastique préexistante s'était peu à peu substituée à une institution civile d'objet analogue. Cependant, en parlant d'une institution ecclésiastique préexistante, je n'entends pas dire que les services charitables de l'église romaine aient été, dès les premiers siècles, rattachés aux diaconies dont je m'occupe en ce moment. Sur celles-ci, je ne connais aucun document antérieur à la vie de Benoît II. Saint Grégoire ne parle jamais, au moins en termes exprès, des diaconies romaines. Les églises qui en étaient comme les chapelles sont loin de remonter à une antiquité aussi haute que les églises presbytérales titulaires; plusieurs d'entre elles ont été installées dans des édifices antiques dont l'église romaine n'avait certainement point la libre disposition au IVe siècle ou au Ve; quelques-unes, qui ne sont devenues diaconies que longtemps après leur fondation, n'ont pas été fondées avant le VIe ou le VIIe siècle. — La formule *monasteria diaconiae*, employée par le biographe de Benoît II, suppose que les diaconies ont été d'abord organisées en forme de monastères; les moines fournissaient le personnel de l'administration et du service (*diaconitae*); à la tête de chaque diaconie était un supérieur, moine aussi le plus souvent, qui portait le titre de *pater* ou de *dispensator*. Les prêtres attachés à l'établissement relevaient de lui au point de vue du temporel et du service. — Le *Liber diurnus* contient une formule de privilège à l'usage des diaconies; v. aussi l'*Ordo Romanus I* (Mabillon, *Mus. Ital.* t. II, p. 6). — Il est impossible de dire combien il y avait de diaconies au temps de Benoît II. Un siècle plus tard, le pape Hadrien Ier en trouva seize, dans la ville proprement dite; il en institua deux autres et le nombre de dix-huit se maintint jusqu'à Sixte V. Ces dix-huit diaconies étaient très inégalement réparties entre les sept régions ecclésiastiques; la deuxième région en contenait huit à elle seule; en revanche la quatrième n'en avait qu'une, et la septième, c'est-à-dire le Transtévère, région assez peuplée, cependant, et qui comptait trois titres presbytéraux, en était absolument dépourvue. Cette circonstance concourt à prouver que les diaconies du VIIe siècle n'ont rien à voir avec les ressorts diaconaux institués par le pape Fabien († 250).

8. *sepultus est*] Voici son épitaphe (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 129, 157):

Magna tuis, Benedicte pater, monumenta relinquis
virtutum titulos, o decus atque dolor!
Fulguris in specimen mentis splendore coruscas
plura sed exiguo tempore coepta fluunt.
Cuncta sacerdotum praestantia munia comples
et quo quisque bono claruit unus habes.
Quippe quod a parvo meritis radiantibus auctus
iure patrum solium pontificale foves.
Non hoc ambitio rapti tibi praestat honoris
indolis est fructus quam comitatur honos.
Et quia sollerter Christi regis agmina pastor
percipe salvati praemia celsa gregis.

M. de Rossi (*l. c.*, p. 129, note 12) voit dans le huitième vers (*iure patrum*) une allusion à ce que Benoît II aurait été le fils d'un de ses prédécesseurs, de Jean IV, puisque son père s'appelait Jean. Je serais plutôt porté à croire que l'expression *iure patrum* se rapporte à la régularité de la carrière de Benoît. De petit clerc romain, il est devenu pape en passant par tous les degrés, tandis que plusieurs de ses prédécesseurs, grecs, syriens ou romains, étaient sortis des monastères; au point de vue des clercs de Rome, l'élévation au pontificat de l'un d'entre eux, et de l'un d'entre eux au degré où l'était Benoît II, devait être l'idéal du droit. Cf. ci-dessous, l'épitaphe de Jean V, v. 3 et 4.

LXXXIIII.

154 I IOHANNES, natione Syrus, de provintia Anthiochia, ex patre Cyriaco, sedit ann. I dies VIIII. Vir valde strenuus atque scientia praeditus et omnimodo moderatus.

Hic [1] post multorum pontificum tempora vel annorum, iuxta priscam consuetudinem, a generalitate in ecclesia
II Salvatoris quae appellatur Constantiniana electus est atque exinde in episcopio introductus. Hic dum esset diaconus [2], missus est a sanctae memoriae Agathone papa in regia urbe cum alios sacerdotes, repraesentans locum apostolicae sedis in sancta sexta synodo qui per Dei providentiam ibidem congregata vel celebrata est. Expleta autem, exinde a clementissimo principe relaxatus magnum gaudium ecclesiae secum detulit, id est ipsam sanctam sextam synodum vel edictum clementissimi principis confirmantem eandem synodum; necnon et alias divales iussiones relevans [3] annonocapita patrimoniorum Siciliae et Calabriae non parva, sed et coemptum frumenti similiter vel alia diversa quae ecclesia Romana annue minime exurgebat persolvere.

III Hic consecratus est a tribus episcopis, Hostense, Portuense et Belliternense, sicuti prodecessor eius Leo
155 papa. Huius temporibus regnavit domnus Iustinianus Augustus defuncto patre, in initia mensis septembris, ind. XIIII. Qui clementissimus princeps Domino auxiliante pacem constituit [4] cum nec dicenda gente Saracenorum decennio terra marique; sed [5] et provincia Africa subiugata est Romano imperio atque restaurata.

IV Hic [6] post multorum annorum curricula, propter transgressione ordinationis ecclesiae Turritanae, quam sine auctoritate pontificis fecerat Citonatus archiepiscopus Caralitanus, pro eo quod antiquitus ordinatio fuit sedis apostolicae et ad tempus concessa fuerat ipsa ordinatio eidem ecclesiae, et postmodum, protervia faciente archiepiscoporum, per praecepta pontificum ab eadem ordinatione suspensi sunt iuxta determinatione sanctae me-

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 Iohannis $B^{5}C^{12}$ — de] ex $C^{4}E$ — provintia AC — Antiochiae $A^{3}B^{5}$: Anthiocia C^{1} — Quir. AC^{1} : Cir. C^{3} : Quiriae C^{2} — I *om.* C^{2} — dies] mens. A^{3} — < Hic fuit > vir A^{5} — strennuus B^{5} — **2** scientiae C^{1} — praedictus C^{23} — et] in B^{6} — omni $A^{1}D$: omnino A^{35} — **3** multum B^{5} — tempore $A^{1}C^{2}$: -rum D — annorum] amor B^{6} — pristinam $B^{6}C^{12}$ — consuetudine C^{3} — a *om.* A^{3} — generalitatis A^{3} : -tem C^{12} — **4** qui $A^{1}C^{12}$ — apel. C^{3} — exin A^{5} : *om.* D — in *om.* $A^{5}B^{6}$ — ductus $AC^{12}D$: ductus est $A^{3}B^{6}$ — cum AD — **5** a] in B^{6} — sancte A^{1} — memorie $A^{1}C^{3}$ — regiam urbem $C^{2}E$ — aliis sacerdotibus $A^{35}B^{26}$ — et praesentans $AC^{12}D$ (-tavit A^{5}) : repraesentantes C^{3} — **6** apostolice C^{3} — sexto $B^{5}C^{1}$: *om.* B^{5} — quae A^{35} — providentia $B^{3}C^{3}E$ — **7** <est> autem B^{5} — relatus A^{3} : latus B^{6} — secundum B^{6} — **8** vel-synodum *om.* B^{5} — aedictum C^{1} — confirmans A^{5} — eadem $B^{6}C^{1}$ — **9** et *om.* B^{6} — divalles C^{3} — iussionis C^{12} — relabans B^{4} — annonas $A^{1}D$: annona A^{35}: anona $B^{5}C^{12}$: anono B^{23}: annono $B^{4}C^{3}E$: anno B^{6} — matrimoniorum C^{4} — Sicilie C^{3} — ceptum $B^{56}C^{1}E$: contemptum C^{3} : coemptu D — **10** vel] et B^{2} — ecclesiae $A^{3}B^{3}$ — Romane B^{6} : -num C^{2} — minimae C^{2} — exurgebant $A^{13}d$: urguebat $A^{5}D$: exurguebat B^{23} : exsurgebat B^{4} — **11** Ostense $B^{236}C^{3}$: Ostiense E — et *om.* ADE — Vellet. $AC^{2}D$: -niense A^{1}: -ninse C^{2} — sicut A^{1} — praedecessor $B^{256}C^{34}$ D — **12** rexnavit C^{3} — patre] petro D — in *om.* E — initia $B^{56}C^{3}E$: -tio *cet.* — sept.] feb. B^{5} — **13** XVII B^{3} — clementissime C^{2} — Deo C^{1} — dicentia C^{12} — ante C^{1} — Sarra- $B^{23}C^{2}$: -cinorum $B^{56}C^{2}$ — **14** terre B^{6}: *om.* C^{3} — < vel > Affrica A^{5} — restaurare B^{6} (*corr.*) : restituta C^{12} — **15** post *om.* C^{12} — propter] $\overline{prbt}$ C^{2} — transgressione $A^{1}B^{3}C^{3}DE$: -nem *cet.* — ordinatione $B^{6}D$ — Taurrtane B^{5}: Turritane C^{3} — **16** auctoritatem C^{2} — Citonet B^{5} : Citinatus C^{2} — Caraclitanus B^{6} : Cural. C^{12} — pro *om.* A^{5} — fuit-ordinatio *om.* B^{5} — fuit *om.* $AC^{1}D$ — **17** et *om.* C^{1} — et ad tempus] actate plus A^{3} : ptentes C^{3} (-tus c^{3}) — ad] a B^{6} — < in > ipsa D — eidem] quidem B^{6} — et *om.* $C^{12}E$ — postmodo C^{2} — proptervia $B^{3}C^{1}$ (*corr.* c^{1}) — fatiente C^{3} — **18** per *om.* B^{6} — preceptum C^{12} — ordinationem $B^{35}C^{12}$ — exterminatione AD : determinationem B^{2} : terminationem C^{12} —

moriae Martini papae. Et facto concilio sacerdotum, novellum episcopum qui ab eodem archiepiscopo ordinatus fuerat sub dicione sedis apostolicae redintegravit atque firmavit; quorum cyrographum archivo ecclesiae retinetur.

Qui sanctissimus vir diutina infirmitate detentus ut etiam vix ordinationes sacerdotum explere potuisset. Hic v
dimisit omni clero, monasteriis diaconiae et mansionariis solidos MDCCCC. Fecit autem episcopos per diversa loca numero XIII. Qui etiam sepultus est [7] ad beatum Petrum apostolum, sub die II mens. aug. Et cessavit episcopatus mens. II dies XVIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 pape C^{13} — et *om.* A^5 — consilio B^6C^1 — nobellum C^3 — epmrm C^2 — **2** dicionem A^1D : dictione C — reint. $A^1C^{12}D$: retint. B^6 : reedingravit C^3 — adque B^5C^3 — quorum-retinetur *om.* B^5 — corum C^3 — cyrografum A^1 : -fus E — archibo C^3 — **3** retinentur $A^3C^{12}D$ (reten. C^1) : continetur C^3 : renitetur E — **4** quae B^6 — sanctus C^{12} — diutissima B^5: diutinam C^1 — infirmitatem C^2 — < est > det. A^5 — tentus $A^{13}D$: <est> EG — ordinatione B^6 : -nis C^{12} — **5** demisit C — monasterii B^6 —diaconiis A^{15} : -nibus A^3 : -nis D — mansionarii B^6 — CCLXXX C^{12} — **6** numero] an C^3 — **7** episcopatum eius C^2 — mense secundo A^1 — d. XVII B^2 : XVIIII B^6

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Hic post multorum — introductus*] L'auteur n'a pas bien exprimé en quoi consista ce retour à l'ancien usage. Avant comme après Jean V, l'élection du pape se faisait dans la basilique Constantinienne et cela *a generalitate*, c'est-à-dire par les divers ordres du clergé et de la population laïque. Il semble même, par la notice de Sévérin (p. 328, l. 9), que l'élu habitait le palais de Latran, en attendant son ordination. Peut-être, cependant, y avait-il eu, sur ce dernier point, quelque modification à l'usage observé encore en 638. Je crois plutôt que le biographe s'est mal expliqué et qu'il aura voulu nous dire que Jean V fut le premier pape à qui furent appliquées les dispositions de la *divalis iussio* mentionnée dans la notice précédente.

2. *Hic dum esset diaconus*]. Jean fut en effet l'un des légats du pape Agathon au sixième concile; ses collègues et lui revinrent à Rome en juillet 682 avec les procès-verbaux de la sainte assemblée et diverses pièces officielles y relatives. Cette circonstance est relevée aussi dans son épitaphe.

3. *relevans annonocapita... et coemptum frumenti*] L'empereur diminuait les unités imposées (*annonocapita*) comprises dans les patrimoines de l'église romaine en Sicile et en Calabre ; de plus, il les affranchissait de l'obligation de vendre en certaines occasions leurs blés à prix taxés. Sur la *coemptio* du blé et autres denrées, v. le code Justinien, x, 27, et le code Théodosien, xi, 15, avec les commentaires de Godefroy. — Le verbe *exurgebat* a ici le sens de *valebat* ; cf. *Greg. M. Ep.* xii, 20.

4. *pacem constituit — marique*] Au moment où mourut Constantin Pogonat (septembre 685), la paix régnait depuis huit ans entre l'empire grec et le khalifat. Justinien II ayant succédé à son père, le khalife Abd-el-Mélek renouvela le traité; l'empereur consentit à retirer les Mardaïtes qui occupaient le Liban; le tribut payé par les Arabes fut maintenu; les revenus de l'île de Chypre, de l'Arménie et de l'Ibérie durent être partagés par moitié entre les deux parties. Théophane (a. m. 6178), qui nous a conservé ces détails, ne dit rien de la durée pour laquelle la paix fut jurée; il nous apprend en revanche qu'elle fut rompue au bout de quelques mois, par l'imprudence de Justinien.

5. *sed et provincia Africa...*] Les Arabes, qui, peu de temps auparavant, avaient conquis la partie méridionale des provinces africaines et fondé un établissement important à Kairouan, en furent délogés en 683, grâce à une insurrection berbère (Weil, *Geschichte der Chalifen*, t. I, p. 290), et refoulés jusqu'en Cyrénaïque. Ils revinrent dix ans après (693-694).

6. *Hic post multorum...*] L'évêque de Cagliari avait, au temps de saint Grégoire, le titre de métropolitain et il exerçait une certaine autorité sur les évêques de l'île. Cependant il n'avait pas le droit de les ordonner; ce droit, nommément en ce qui regarde l'église de Porto Torres (*Turris Libisonis*), dont il est ici question, était réservé au pape (*Ep.* ix, 8; x, 16, 17). Au concile de Latran, en 649, l'évêque de Cagliari signe après celui d'Aquilée et avant les légats de celui de Ravenne. Quant aux vicissitudes que subirent, pendant le viie siècle, ses pouvoirs de prélat consécrateur, nous ne les connaissons que par le *L. P.*

7. *sepultus est*] Voici l'épitaphe de Jean V (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 129; cf. p. 207) :

Iohannem tumulus vatem tegit; astruat aetas
optima coepta viri, si foret et spatium.
Hic et in extremis sollers fidusque minister
claruit et primus iure levita fuit.
Missus ad imperium vice praesulis extitit auctor,
hunc memorant synodus pontificisque tomus.
Cum titulis fidei, vigilantia quanta regendi,
commissas animas ne lupus hostis oves
carperet ammixtus, premeretve potentior imum!
iustitiam cunctos nisus habere parem ;
providus, humanus, firmus verusque sacerdos
nil temere atque nimis pondere cuncta gerens.

LXXXV.

156 I CONON, oriundus [1] patre Thraceseo, edocatus apud Siciliam, postmodum Romam veniens eiusdem ecclesiae militans ad presbyterii honorem devenit. Sedit menses XI. In cuius electione, dum ad episcopatum quereretur, non minima contentio facta est, eo quod clerus in Petrum archipresbiterum [2] intendebat, exercitus autem in sequentem eius Theodorum presbiterum. [3] Et clerus quidem adunatus ante fores basilicae Constantiniane sustinebat, eo quod qui missi fuerant de exercitu ad custodiendas regias basilicae clausas observabant et minime quemquam ingredi permittebant; exercitus autem omnis in basilica [4] beati Stephani protomartyris similiter fuerant adunati; et neque illi clero consentiebant neque clerus exercitui adquiescebant pro suprascriptis presbiterorum personis.

II Et dum missi ab utrisque partibus responso irent diutius et redirent et nihil proficeret ad concordiam, consilio ducti sacerdotes et clerus unianimiter ingredientes in episcopio Lateranense elegerunt et denominaverunt tertiam personam suprafati pontificis, in quo vere aspectus angelicus, veneranda canicies, sermo verus, provecta aetas, simplex animus, quieti mores; religiosae vitae, qui se numquam aliquando in causis actusque saeculares commiserat. E vestigio autem omnes iudices una cum primatibus exercitus pariter ad eius salutationem venientes in eius laude omnes simul adclamaverunt. Videns autem exercitus unianimitatem cleri populique in decreto eius subscribentium, post aliquod dies et ipsi flexi sunt et consenserunt in persona praedicti sanctissimi viri, atque in eius decreto devota mente subscripserunt et missos pariter una cum clericis et ex populo ad excellentissimum Theodorum exarchum, ut mos est, [5] direxerunt.

III Hic suscepit divalem iussionem [6] domni Iustiniani principis, per quam significat repperisse acta sanctae sexte synodi et apud se habere, quem piae memoriae domnus Constantinus genitor eius Deo auxiliante fecerat. Quem
157 synodum promittens eius pietas inlibatum et inconcussum perenniter custodire atque conservare. Huius tempo-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 oriundus] natione Grecus K — Thracesseo B^{4} : Thrace sed B^{5} : Tharache seu B^{6} : Trhaceseo C^{3} : Tracesio E — edoctus KG — aput Syciliam C^{3} — Romae $B^{356}C^{1}$: Romanae C^{2} — eidem CDEG — et in eadem ecclesia A^{5} — **2** honore D — XI < d. XXIII > E^{1} — ad *om.* B^{46} — quererentur $A^{1}D$ — **3** cleros C^{2} — archiepiscopum $A^{3}B^{24}C$ (archy- C^{3}) — intendebant A^{13} — in sequentem *om.* C^{12} — in] et B^{6} — sequente E — **4** eiusdem B^{6} — foris $A^{1}B^{56}D$ — abstinebat A^{3} : erat A^{5} — **5** qui *om.* $B^{56}C^{124}$ — de missa B^{5} — custodiendam B (-dum B^{5}) — bassilicae A^{1} — et-permittebant *om.* D — **6** sancti E — protum. A^{1} : protomartyres C^{2} — adunati *om.* AD — **7** nequi C^{3} — illic $B^{46}E$ — consentiebat A^{1} : sentiebant C^{2} — adquiescebat $A^{5}B^{234}$: consentiebant A^{3} — supr.] positus D — **8** missi *om.* A^{5} — responsa A^{5} : -sio B^{36} — diutius et redirent *om.* D — proficerent $A^{35}C^{12}$ — concordium $A^{1}C^{3}$ — consilium $A^{1}D$ — **9** et] ad C^{2} — cleros $B^{4}C^{2}$ — unian. $B^{456}C$ — ingredientes *om.* $C^{1}G$ — eligerunt A^{1} — terciam C^{3} — **10** personam *om.* C^{3} — suprafacti B^{3} — vero B^{6} — asp. < erat > A^{5} — canities A^{1} : canies $C^{1}G$ — etas A^{1} — **11** que timores A^{5} — moris B^{6} — releg. C^{1} : religiose C^{3} : -sa E^{1} — vite A^{1} : -ta E^{1} — quis enim D — numquam] non A^{5} — actu A^{5} : actos B^{3} : actis $C^{12}G$: actibus E — que *om.* B^{6} — secularis $A^{13}B^{6}C^{2}DG$: -ribus E — **12** privativis B^{4} : principibus B^{6} — exerc. *om.* A^{5} — veniens B^{6} — **13** laudem $AC^{12}D$ — simul *om.* A^{35} — accl. $B^{5}C^{3}$ — exercitus *om.* B^{6} — unian. $A^{1}C^{3}$: unanimitate B^{6} — clerici D — que] qui B^{6} — decretum AD — **14** aliquos $A^{13}DG$: aliquot $A^{5}E$: aliquo B^{5} — supradicti B^{2} — **15** decretum B^{6} — subscrib. A^{1} — missus $B^{5}C^{1}$: dimissos B^{6} : < suos > B — pater C^{2} — ex *om.* A^{35} — excellentissimo $C^{12}G$ — **16** mox E — erat $C^{1}G$ — dirixerunt C^{3} — **17** divale B^{6} — Iustini C^{2} — principis] Aug. K — qua $B^{34}C^{1}$ — actam B^{4} : cata B^{2} — sancte A^{1} — sexte $A^{1}C^{3}$: -ta $B^{6}D$ — **18** synode C^{2} — aput B^{6} : hapud C^{1} — quam $A^{5}B^{6}E$ — piam A^{3} — memorie A^{1} — genitor] pater K — fecerunt C^{1} — quam $A^{35}B^{25}e$: quod E — **19** synodo E — promisit $A^{5}C^{4}e$ — eius *om.* C^{2} — illibatam $A^{35}B^{2}e$ (inl. B^{2}) : illibeatum B^{6} : inlibeatum C^{3} — et *om.* B^{5} — inconcussam $A^{25}Be$: inconcessum D — custodere C^{3} : -diret B^{6} —

ribus pietas imperialis relevavit per sacram iussionem suam ducenta annonocapita a quas patrimonius [7] Brittius et Lucaniae annue persolvebat. Itemque et aliam iussionem direxit ut restituantur familia suprascripti patrimonii et Siciliae quae in pignere a militia detinebantur.

Hic ultra consuetudinem, absque consensu cleri, ex inmissione malorum hominum, in antipathia ecclesiasticorum, Constantinum, diaconum ecclesiae Syracusane [8], rectorem in patrimonio Siciliae constituit, hominem perperum et tergiversutum ; sed et mappulum ad caballicandum uti licentiam ei concessit. Et non post multum temporis transitum pontificis, seditio super eum horta a civibus et patrimoniales, a iudice [9] provinciae sub arta custodia retrusus, pro eo quod in dissentionem iudicum invenibatur, sententiae imperiali discutiendum direxit. IV

Qui sanctissimus vir [10] diutina infirmitate detentus ut etiam vix ordinationes sacerdotum explere potuisset, obiit. Hic dimisit omni clero, monasteriis diaconiae et mansionariis benedictionem in auro, sicuti praecessor eius Benedictus papa. Cuius archidiaconus [11] videns eundem pontificem infirmitati constrictum atque cupiditate ductus praedicti legati, unde necdum est persolutum, scripsit Ravenna Iohanni glorioso novo exarcho atque promittens dationes ut persona eius ad pontificatum eligeretur. Quod et demandavit suis iudicibus quos Romae ordinavit et direxit ad disponendam civitatem, ut post mortem pontificis eiusdem archidiaconi persona eligeretur. Fecit autem episcopos per diversa loca numero XVI. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum, sub die XXI mens. sept. Et cessavit episcopatus mens. II dies XXIII. V

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 revelavit B^{4} : revelabit B^{6}C^{1} — sua B^{6} — duocenta A^{13} — annona- A^{35} : nae- C^{4}E — a *om.* KA^{5}BEG — quae A^{5}C^{4}E — patrimonii AD : -niis BCEG (-monis B^{24} : -monies B^{6}): patrimonius *scripsi* — Britius A^{3}B^{26} : Bricius B^{5} : Brictius C^{1} : Briptius D : Briczius E — **2** Lucanice B^{5} : -nie C^{3} — annue *om.* B^{6} — persolverat A^{3} : -vatur K — restituatur AC^{4}DE — familiae B^{24}C^{1}G : -lias B^{6} — **3** patrimonia D — qui B^{6} — quae in] q̄m̄ C^{3} — pignore AB^{5}D : pignori B^{6} — deten. B^{56}D : detinebatur A^{15}E — **4** Hii B^{6} — ultre C^{1} : -trae C^{2} — consuetudine A^{1} — cleru E : -rici B^{6} — inmissionem B^{5}C^{12} — antiphatia B^{245} : atipatia B^{6} : anthipatia C^{1} : antiochia C^{4}E^{1} : anthia E^{5} — **5** Constantinianum B^{6} — ecclesie C^{3} — Syracusane A^{1}B^{3}C^{3} — rectorum B^{6}D — in] an C^{1}G — Sicilio B^{6} : -lie C^{3} — hominum D — **6** perferum A^{13}D : perpetrum B^{6}C^{3} — perperam E — tergev. B^{6} : tergiumv. D : tergiversatur E — mappolum B^{56} : manipulum E^{5} : pallio E^{1} — cavalic. A^{1} : cavallic. C^{2}E^{5} : ballic. B^{6} — uta B^{6} — concensit C^{1} — et] ut D — **7** tempus A^{5} — transitum pontificis *om.* C^{4}E — transit A^{3} : -situs A^{5} — orta B^{245}C^{1}E : < est > C^{4}E — cibus C^{3} — patrimoliales C^{3} : -nialibus A^{5}E — a] cum E : *om.* C^{4} — **8** retrusus est A^{5} : retruserunt C^{4}E — pro *om.* A^{5} — dissensionem A^{1}B^{5} : desent. C^{2} : discensionem E — invenibatur A^{1}B^{5} : -niebatur A^{35}B^{46}D : -niretur *cet.* — < et eum > sent. A^{5} — sent. imp. discutiendum *om.* CEG — imperialis A^{1}B^{6} : -le B^{5} : -les D — direxisse C^{134}EG : direxi C^{2} : dixerit D — **9** diutina < est > A^{5} — ordinationem A : -ne D — sacerdotum] sacras C^{4}E — exple C^{3} — **10** < et > obiit A^{5} — obiit-dimisit *om.* A^{3} — demisit CE^{5} — monasterio B^{6} : -tyriis C^{1} — diac. et mans. *om.* C^{4}E — diaconiis AB^{5} : -nie C^{3}E^{5} : diāc DG — < sed > et A^{3} — et *om.* C^{12} — mansionarius D — praedec. B^{24} : prodec. C^{34}E : proc. D — **11** infirmitate AC^{1} : -tem B^{6} — constructum B^{4}C^{1} — atque *om.* A^{5} — cupiditati CG — **12** ductus est C^{4}E — praedicti-persolutum *om.* A^{5} — praed. leg.] per legatos B^{56} — unde-persolutum *om.* B^{56} — unde] vide D — persolutus B^{23}E : -ta C^{34} — scripta mittens Rav. B^{56} — gl. Ioh. A^{1} — nobo C^{3} — atque *om.* A^{5} — **13** mittens C^{3} — dationem AB^{46}C^{4}EG — eleg. B^{56} — Qui C^{3} — Romane A^{13}B^{6} : Rome C^{3} — **14** ordinavit <civitati> A^{1} — dispensandam C^{12}EG : disponandam C^{3} — ut] et B^{6} — mortem] obitum K — pontifici A^{1}D — eleg. B^{56}C^{1} — **15** numero *om.* A^{35}G — **16** sub-sept.] XI kl. oct. B^{56} — XXII AD — episcopatum C^{23} : < eius > C^{2}G — XXVII B^{4}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *oriundus patre Thraceseo*] C'est la seule fois que cette formule se rencontre dans le *L. P.* à la place de l'expression ordinaire, *natione N, ex patre N.* Conon n'était point né en Thrace, ni fils d'un homme appelé Thraceseus ; son père était Θρᾳκήσιος, c'est-à-dire qu'il appartenait au corps d'armée qui portait ce nom et qui le donna, vers le temps où nous sommes, à la région que l'on appela ensuite le thème Thracésien, comprenant la Lydie, la Carie et la première Phrygie. Ce corps n'est pas mentionné par Théophane avant l'année 710 (a. m. 6203, éd. de Boor, p. 380, l. 5), mais il en est question dans une lettre de Justinien II au pape Jean V (*Concil.*, Hardouin, t. III, p. 1479 ; Mansi, t. XI, p. 737 ; cf. ci-dessous, note 6).



2. *Petrum archipresbiterum*] Ce personnage paraît être mort dans l'année, car, en 687, à propos de l'élection de Sergius, il est question d'un autre archiprêtre, le Théodore ci-dessous nommé.

3. *Theodorum presbiterum*] Devenu archiprêtre, l'année suivante, ce Théodore disputa quelque temps le pallium pontifical à son collègue Sergius. C'est peut-être le même que le prêtre Théodore qui fut envoyé comme légat au sixième concile.

4. *basilica b. Stephani*] Saint-Etienne-le-Rond, qui est à peu de distance du Latran.

5. *ut mos est*] Ceci prouve bien que les élections pontificales étaient encore vérifiées à Ravenne, même après la charte impériale dont il a été question ci-dessus (Benoit II, p. 364, note 4). Nous avons encore, dans le *Liber diurnus* (I, 4-7), les formules des pièces que le clergé et le peuple de Rome envoyaient à Ravenne pour demander la ratification de leur choix et la permission de célébrer l'ordination.

6. *Hic suscepit divalem iussionem*] Le texte latin, en fort mauvais état, de cette lettre impériale, est imprimé dans les collections à la suite des actes du sixième concile œcuménique (Hardouin, t. III, p. 1477 ; Mansi, t. XI, p. 737). Elle est datée du 17 février 687 et adressée au pape Jean V. L'exemplaire impérial du sixième concile œcuménique fut brûlé à l'avénement de Philippicus, en 711. V. la lettre du diacre Agathon, Hardouin, t. IV, p. 1836 ; Mansi, t. XII, p. 192).

7. *patrimonius Brittius et Lucaniae*] Ce patrimoine n'est pas mentionné expressément dans la correspondance de saint Grégoire. Cependant il y est question des affaires temporelles et des représentants de l'église romaine en ce pays (*Ep.* II, 1 ; V, 9 ; IX, 47, 48, 60 ; X, 4, 5 ; XII, 20-23, 38 ; XIII, 24) et il est clair que le notaire Pierre et le sous-diacre Sabinus, à qui les lettres citées sont adressées ou qui s'y trouvent nommés, ont été de vrais recteurs patrimoniaux. — Cf. Jean V, note 3, ci-dessus, p. 367.

8. *Constantinum diac. eccl. Syracusane*] Le choix de ce personnage, que le biographe attribue à de mauvais conseils, fut sans doute inspiré par le souvenir d'anciens rapports : Conon avait été élevé en Sicile. On doit d'ailleurs reconnaître que les fonctions, honorables et lucratives, de recteur patrimonial revenaient naturellement aux clercs romains.

9. *a iudice—direxit*] Ceci signifie, je crois, que les juges ne s'entendant pas, soit sur le cas du recteur Constantin, soit sur leur compétence en une telle affaire, le gouverneur de Sicile expédia l'accusé à Constantinople.

10. *Qui sanctissimus vir...*] Cette phrase est reproduite textuellement de la notice précédente.

11. *Cuius archidiaconus...*] C'est cet archidiacre Pascal dont la compétition et la fin misérable vont être racontées dans la notice suivante.

LXXXVI.

SERGIUS, natione Syrus, Antiochiae regionis, ortus ex patre Tiberio in Panormo Siciliae, sedit ann. XIII mens. I 158
VIII dies XXIII. Hic[1] Romam veniens sub sanctae memoriae Adeodato pontifice, inter clerum Romanae ecclesiae connumeratus est; et quia studiosus erat et capax in officio cantelenae, priori cantorum pro doctrina est traditus. Et acolitus factus, per ordinem ascendens, a sanctae memoriae Leone pontifice in titulo sanctae Susannae[2], qui et Duas domos vocatur, presbiter ordinatus est. Hic tempore presbiteratus sui inpigre[3] per cymiteria diversa missarum sollemnia celebrabat.

Post septennium vero[4], defuncto beate memoriae Conone apostolicae sedis praesule, ut fieri solet, II
populus Romane urbis in duas partes divisus est; et una quidem pars elegit Theodorum[5] archipresbiterum, alia vero Paschalem[6] archidiaconum. Et quidem Theodorus archipresbiter cum populo qui ei favebat praeveniens, interiorem partem patriarchii tenuit[7]; Paschalis vero exteriorem partem ab oratorio sancti Silvestri[8] et basilicam[9] domus Iuliae, quae super campum respicit, occupavit. Cumque unus alio locum non cederet, sed utrique inmaniter perdurarent ut unus alium superaret, inito consilio primati iudicum et exercitus Romane militiae vel cleri[10], si dici est, plurima pars et praesertim sacerdotum, atque civium multitudo ad sacrum palatium[11] perrexerunt. Et diu pertractantes quid fieri deberet, qualiterve duorum altercantium electorum sopiretur intentio, Deo annuente, in personam denominati Sergii, venerabilis tunc presbiteri, concordantes se contulerunt; eumque de medio populi tollentes in oraculum[12] beati Caesarii Christi martyris, quod est intro suprascriptum palatium, introduxerunt, et exinde in Lateranense episcopio cum laude adclamationibus deduxerunt. Et quamvis III
fores patriarchii intrinsecus essent munitae et clausae, tamen pars qui praedictum venerabilem virum elegerat, quia et validior erat, praevaluit et ingressa est. Quo ingresso, unus e duobus electis, id est Theodorus archipres- 159

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Sergius <sedit annos XIII mens. VIII dies XXIIII Sergius> C^{2} — Anthiochiae A^{1} — regiones $B^{6}C^{2}$ — hortus A^{1} : <est> A^{3} — ex *om.* C^{23} — Panhormo C — Sycilie A^{1} : Siliciae C^{2} — sedit-XXIII *om.* $BC^{24}E^{5}$ — **2** XXIIII C^{3} — ven. Rom. $C^{1}DEG$ — Romanam B^{6} — sancte A^{1} — memoria B^{6} — pontifici C^{2} — clerus C^{3} — Romanum $C^{12}E$ — **3** commemoratus C^{1} — est *om.* B^{4} — in *om.* B^{6} — officium D — cantil. B : cantelene C^{3} — priore B^{4} : -rum $C^{2}DG$ — cantorum *om.* D — **4** acoluthus C^{3} : acolotus E^{5} — ad s. m. Leonem pontificem A^{3} — Leoni C^{1} — sancte A^{1} — quae E — et] ad D — **5** duos D : <et> C^{3} — domus $B^{356}C^{13}$ — cim. A^{1} : ciment. C^{1} — **6** missarum] tamen B^{6} — solempnia C^{3} — celebrat B^{5} : celebrabant B^{6} : caelebrata C^{1} — **7** septennio $A^{1}D$ — viro A^{3} : voro C^{3} — beate $A^{1}B^{3}C^{3}$ — Canone $A^{3}C^{2}$: Connone B^{6} — apostolice C^{3} — adsolet B^{4} $C^{4}EG$ — **8** pop. R. urbis *om.* A^{3} — Rom. pop. E — Romani B^{5} : -nus $C^{12}EG$ — unam E — **9** archepr. B^{3} : archiepiscopum C^{1} — vero <pars> $C^{12}EG$ — quidem] quia B^{3} — ei *om.* B^{6} — fabebat C^{3} — **10** patriarchae A^{3} : -chi DEG (*corr.* e) : patricii B^{6} — Pascalem D — partem *om.* A^{3} — ab oratorio-fores, *l.* 8, *om.* A^{5} — oratorium B^{4} — sancti *om.* B^{4} — Silvestrii C^{3} — **11** basilica $A^{13}DEG$ — Iulie C^{3} : Inde B^{6} — qui C^{1} — nuper E — alii B^{6} — loco D — cederet $B^{5}CG$: -rit *cet.* — **12** utrisque A^{3} : utique $C^{12}G$ — primates E — iudicium D — Romane $A^{1}C^{3}$ — **13** clericis dicitur A^{3} — si-est] si diciem B^{4} — si dici] seditio $B^{6}C^{12}EG$: sedici D (*corr.*) : *om.* C^{4} — pars pl. $C^{1}G$ — praesentim $B^{6}E$ — <a> sac. C^{3} — adque B^{5} : aliaque B^{6} — **14** facere deberent B^{6} — vae $B^{4}C^{12}$: vel B^{6} — altercatio C^{3} — saperetur B^{5} : superetur B^{6} — **15** adiuvante D — persona $A^{13}B^{5}C^{12}G$ — ven.] venerunt AD — **16** Cesarii $B^{36}C^{3}D$: Caesari C^{2} — mart. Chr. $A^{1}DE$ — intra B^{6} : intror C^{3} — <sacrosanctum> sup. E — superscriptum B^{2} : *om.* AD — **17** <eum> in $AC^{12}DG$ — in *om.* B^{56} : ad D — Lateranensem C^{1} : -si $C^{23}E$ — laudibus A^{3} : -dem $C^{12}DG$: -dum $C^{3}E$: <et> B^{2} — clamationibus $B^{5}D$: declam. E — quamvis] qui vir C^{3} — **18** foris $B^{35}C^{2}$: fortes B^{6} : fere C^{3} — monte B^{4} : monitae B^{5} : munite $B^{6}C^{13}$ — clause C^{3} — quae $A^{35}E$ — dictum A^{3} — elegerant B (eligerunt B^{6}) — **19** qui $C^{12}DG$ — et qui C^{1} — et *om.* AD — vallidior C^{3} — erat <et> A^{3} — ingressus A^{3} : -su D — e] de A^{3} — electus <est> B^{6} — idem C^{2}

biter, ilico quievit ac se humiliavit; et ingressus [13] denominatum sanctissimum electum salutavit ac osculatus est. Paschalis vero ullo modo prae cordis duritia sinebat, donec coactus et confusus, volens nolens, suum dominum et electum ingressus salutaret. Qui etiam Paschalis clanculo non cessavit Ravennam suos mittere missos promissaque pecunia vel alia diversa dona, Iohannem patricium et exarchum cognomento Platyn cum suis iudicibus nemine sciente Romam venire persuaderet. Qui sic abdite venit ut nec signa nec banda [14] cum militia Romani exercitus occurrissent ei iuxta consuetudinem in conpetenti loco [15], nisi a propinquo Romanae civitatis.
IV Qui dum venisset et omnes in personam Sergii sanctissimi invenisset consensisse, illi quidem suffragari non valuit, ecclesiae tamen beati Petri apostoli idem exarchus per eiusdem Paschalis miseria stipendium et damnum intulit: quod ab eodem Paschale suprascripto exarcho promissum fuerat, id est centum auri libras, a parte ecclesiae expetente, Sergio sanctissimo electo proclamante quod neque promisisset dare, neque possibilitas suppetat. Et ut ad conpunctionem animos videntium commoveret, cantaros et coronas, qui ante sacrum altare et
V confessionem beati Petri apostoli ex antiquo pendebant, deponi fecit et pignori tradi. Sed nec in hoc flexa est eiusdem exarchi duritia, donec centum, ut dictum est, auri libras accepit. Et licet, ut praelatum est, ecclesiae Christi idem miserrimus Paschalis dispendium et damnum infixit, tamen, Christo favente, Sergius presbiter et electus in sedem beati Petri apostoli pontifex ordinatus est. Praedictus vero Paschalis non post multum tempus et ab officio archidiaconatus pro aliquas incantationes et luculos [16] quos colebat vel sortes quas cum aliis respectoribus tractabat, Dei beatique apostolorum principis Petri interveniente iudicio, privatus est; et in monasterio retrusus, post quinquennium, prae cordis duritia, inpenitens defunctus est.

160 VI Huius itaque temporibus [17] Iustinianus imperator concilium in regiam urbem fieri iussit, in quo et legati [18] sedis apostolicae convenerant et decepti subscripserant. Conpellabatur autem et ipse subscribere: sed nullatenus

VARIANTES DES MARUSCRITS

1 illico $B^{45}C^{12}$ — acquievit A^{35} — egressus B^6 : ingresus C^3 — et C^1 — obsculatus est $A^{35}E$: osculavit B^{56} : < eum > B^4 — **2** Paschales C^3 : -lem E — ullo modo *om.* B — nullo ADE : ullu C^1 — duritiam B^6DG : < ullo modo > B (nullo B^{26} : ullu B^4) — nolens *om.* B^6C^1 : volens C^2 — dominicum C^1 — **3** salutavit A^3 : -are B^6 — Paschales C^3 — clancolo B — Ravenna $A^3B^{456}C^{12}DG$ — suus... missus B^3 : < qui > A^5 — **4** promisa quippe B^6 — que *om.* A^5 — aliis diversis donis A^5E — et *om.* C^{12} — Platin $B^{24}C^{12}D$: Platy B^6 : Plathyn C^3 — **5** neminem A^1E : minime B^5 : nomine C^1 : < se > E — scientem A^1 : -tes B^5 — venn C^2 : *om.* C^1 G — abdicte B^5 — addit evenit A^3 — nec *post* signa] vel $C^{12}G$ — blanda $A^5B^2b^4CD$ — mil. cum A^5 — militia *om.* $A^{13}D$ — **6** occurrisset B(-se B^6) — ei *om.* B^6 — in] et B^4 — conpedenti B^3 — ad AD — propinquum A^3 : -qua D : <loco> B^{45} — **7** venissent A^3 — et-consensisse *om.* B^4 — persona AB^2DEG : pasonam C^3 — consensisse *om.* C^2 — suffragare B^4 — **8** ecclesiam AE : -sia BCG : -siae D — id. ex.] ab eodem exarcho B^{56} — prn A^5B (per B^6) — Paschali B^5 — misteria B^3 : ministeria B^6 : miseriam DE — **9** que C^3 — Paschalem B^{34} : -lis E — suprascriptum B^6C^1 — exarchum $A^3B^5C^2$: -co C^3 — promiserat C^3 — fuerit B^6 : *om.* C^3 — libre A^5 : librarum E : < quas > A^5 — a] ex A^5C^3 — perte C^1 — **10** expetebat A^5 : expetentes B^5 — praecl. B^3C^1G : clamante D : praeclaro B^2 — neque < illud > A^5 — promisit B^5 — possevilitas B^3 — **11** suppetebat A^5 : subpetat B^{56} : subpeccat C^3 : superet E (*corr.*) — a $B^{234}C^2$ — conpunctione B — animus B^6DG — commoverit B^{45} — cantoris B^6 : cantharus B^4C^3 — quae A^5E — **12** pendebat A^1 — pigneri B^6 : pignore C^3 — tradit B^4 — in hoc] sic B^6 — **13** duritiam C^1G — centum *om.* C^3 — libbus C^3 : librarum E — acceperit A^3 — liceat B^3 — praefatum D — ecclesia $B^{45}E$ — **14** id est B^6C^2 : edem C^1 : a deo E — de stipendium B^6 — infixerit A^5 : -xisset B^2 : inflixit B^6 — et *om.* D — **15** sede $A^{35}B^{246}C^3E$ — voro C^1 — Paschales C^3 — temporis D — **16** archidiaconato C^{12} : -contus C^3 — per A^3 : propter D — aliquibus -bus A^5B^2E — loculis A^5 : loculos B^{56} : lucis E — quas B^{346} — colebant B^5 — sortibus A^5E — quam C^2 — cum *om.* B^6 — **17** respectatoribus C^1 — tractabant B^5 — Deique beati ap. B^{456} — principi B^3 — iudicii B^5 — **18** retrusus < et > A^5 — per B^6 — **19** in *om.* B^5 — regia urbe A^5BE — iussit fieri BC^2E — elegati B^5 — **20** apostolice C^3 — < et > conv. C^1 — convenerent C^3 — suscepti B^5 — conscribserant A^1 — ipsum D — subscribi B^6 — sed *om.* A^3

adquievit, pro eo quod quaedam capitula [19] extra ritum ecclesiasticum fuerant in eis adnexa. Quae et quasi synodaliter definita et in sex tomis [20] conscripta ac a tribus patriarchis, id est Constantinopolitano, Alexandrino et Antiocheno vel ceteris praesulibus qui in tempore illic convenerant subscripta, manuque imperiali confirmata, missis in lucello [21] quod scevrocarnali vocitatur in hanc Romanam urbem ad confirmandum vel in superiori loco
subscribendum, Sergio pontifici, utpote capiti omnium sacerdotum, direxit. Qui beatissimus pontifex, ut dictum est, VII
penitus eidem Iustiniano Augusto non adquievit nec eosdem tomos suscipere aut lectioni pandere passus est; porro eos ut invalidos respuit atque abiecit, eligens ante mori quam novitatum erroribus consentire. Qui imperator Sergium magistrianum in spretum praenominati pontificis Romam mittens, Iohannem Deo amabilem Portuensem
episcopum [22] seu Bonifatium consiliarium apostolicae sedis [23] in regiam abstulit urbem. Deinde Zachariam, inma- 161
nem suum protospatarium, cum iussione direxit ut praedictum pontificem similiter in regiam deportaret urbem. Sed misericordia Dei praeveniente beatoque Petro apostolo et apostolorum principe suffragante, suamque ecclesiam inmutilatam servante, excitatum est cor Ravennatis militiae [24], ducatus etiam Pentapolitani et circum-
quaque partium, non permittere pontificem apostolicae sedis in regiam ascendere urbem. Cumque ex omni parte VIII
multitudo militiae conveniret, Zacharias spatarius perterritus et trepidans ne a turba militiae occideretur, portas quidem civitatis claudi et teneri pontificem postulabat. Ipse vero in cubiculo pontificis tremebundus refugiit, deprecans lacrimabiliter ut sui pontifex misereretur nec permitteret quemquam eius animae infestari. Exercitus autem Ravennatis ingressus per portam beati Petri apostoli cum armis et tuba, in Lateranense episcopio venit, pontificem videre aestuans quem fama vulgante per nocte sublatum et in navigio missum fuisse cognoverunt. Dumque fores patriarchii, tam inferiores quamque superiores [25], essent clausae, et has in terra, nisi citius aperi-

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 acq. C^{3} — pro *om.* A^{5} — quaede C^{12} — capula C^{3} — in eis *om.* D — ei B^{3} : eo E — adnixa $AB^{6}D$: adnexae $C^{12}G$: *om.* C^{3} *spatio relicto* — quasi et B^{24} — **2** sexto mens B^{56} : sexto A^{3} — ac *om.* BE — a *om.* $A^{35}C^{12}$ — patriarchiis B^{5} — id est *om.* C^{2} — Const. <et> AD — Al. Const. BE — **3** caeteris $B^{6}C^{1}$ — consulibus E^{1} : preconsulibus E^{5} — illo E (*corr.*) — manu qui B^{6} — confirmata *om.* B^{6} — **4** missa A^{5} : missus B^{3} — locello $B^{456}D$: lucellum E — quod e B^{6} — scebrocarnali AD : scebrum carnale E^{1} — vocitatus C^{3} : vocatur E^{5} — hac Romana urbe $A^{13}B^{456}DE$ (hanc A^{1}) — Romam C^{1} — urbe C^{3} — firmandum C^{3} — vel] et A^{5} — superiore B^{346} — **5** uppote $B^{245}C^{12}$: ut pute $B^{6}D$ — capite B^{2346} — omni D — rexit B^{6} — **6** penitens A^{3} — acquievit C^{3} — eos B^{2} — domos $B^{6}C^{2}$ — lectionem B^{246} : -ne $B^{35}E$: leccioni C^{3} — **7** ut *om.* B^{56} — atquam C^{3} — <et> el. B^{6} — elegens $B^{356}C^{12}$ — ante] autem A^{1} — novitatem B^{3} : -te B^{6} — **8** Sergium *om.* D — spraetum B^{245} : spertum C^{1} — renom. B^{4} — Portunensem B^{2} — **9** Bonifatium A^{1} — apostolice C^{3} — regia B^{6} — adtulit B^{6} : ducere iussit A^{5} — Dein A^{15} — Zacch. A^{1} *et ita porro* — **10** inmanum $C^{3}D$ — protysp. B^{3} : protospatharium C^{23} — iussionem A^{3} — similiter *om.* B^{2} — regia $A^{5}B^{3}$ — deduceret A^{3} : deportaretur B^{6} — urb. deportavit] A^{1} — **11** misericordiam $B^{5}G$ — que beato B^{46} — apostolorum *om.* A^{3} — suffragantem B^{5} — **12** immaculata A^{1} : -tam $A^{35}C^{12}G$: - te D : inmutatam B^{6} — servantem $A^{5}B^{2346}E$ (*corr.* e) — excitatus A^{35} : exercitatum C^{1} — cor *om.* A^{5} — milicie C^{3} — ductus A^{5} : ducatum B^{6} — etiam <et> A^{5} — **13** partes et A^{5} — permiserunt A^{5} — apostolice C^{3} — regiam] aliam B^{6} — Cumque-conveniret *om.* B^{3} — **14** convenirent A^{3} : -niset C^{3} — protospatarius $A^{5}B^{6}$: spad. C^{2} : spath. C^{3} — et trepidans *om.* B — a *om.* B^{4} — militie C^{3} — **15** quidem *om.* B — claudit A^{3} — tenere $A^{3}D$ — postulavit $A^{13}BC^{4}$ — Ipse-pontificis *om.* C^{1} — ipsi $B^{456}C^{2}$ — cubiculo $A^{1}C^{3}$: - lum *cet.* — pontifices B^{5} — tremib. C^{3} — refugit $A^{5}D$: fugiit B (fugit B^{6}) — **16** <et> depr. A^{3} — depraecans A^{1} — mis. pont. B — miseretur $A^{3}B^{3}G$ — ne A — et ne A^{5} — permitterit A^{1} : - re EG — anime C^{3} : - mam B — **17** Ravennas $A^{5}C^{3}$: - nae B — et *om.* D — turba BCEG : tubis D — in *om.* ADG — Lateranensi $A^{3}C$: - sem A^{5} — episcopium $A^{5}DE$ — **18** ponticem C^{3} — estuans A^{1} : stuans B^{4} : stuens B^{5} (sitiens b^{5}) : stans B^{6} : hest. C — quem] que B^{6} — famam C^{3} — vulgantem B^{245} : fulgantem B^{6} — nocte $A^{1}B^{6}C^{13}E$ (noctem *cet.*) — navigium B^{456} — missus B^{6} — fugisse C^{3} — cognoverant $B^{6}DE$: audierant A^{5} — **19** que] qui B^{6} — patriarchae A^{3} : - chiae D — quam $C^{12}E$ — et *om.* E — has nisi aperirentur in terra easdem mittere B (has *om.* B^{56} — nisi] enim si B^{6} — perirentur B^{6} — easdem *om.* B^{23}) — terram $A^{15}B^{5}D$ — citius AD : velocius $C^{1}EG$: ocius C^{23} : *om.* B.

rentur, mittere minarentur, prae nimia timoris angustia et vite disperatione, Zacharias spatarius sub lecto pontificis ingressus sese abscondit, ita ut mente excederet et perderet sensum. Quem beatissimus papa confortavit,

IX dicens nullomodo timere. Egressus vero idem beatissimus pontifex foris basilicam [26] quae dicitur domni Theodori papae, apertis ianuis et sedens in sedem sub apostolos, generalitatem militiae et populi qui pro eo occurrerant honorifice suscepit; datoque apto et suavi responso, eorum corda linivit; quanquam illi, zelo ducti pro amore et reverentia tam ecclesiae Dei quamque sanctissimi pontificis, iam a patriarchii custodia non recesserunt, quousque denominatum spatharium cum iniuriis et contumeliis a civitate Romana foris depellerunt. Nam et his[27] qui illum miserat ipso in tempore est, Domino retribuente, regno privatus; sicque ecclesia Dei inperturbata cum suo praesule, Christo favente, servata est.

162 X Hic beatissimus vir in sacrario beati Petri apostoli capsam argenteam in angulo obscurissimo iacentem et ex nigridine transacte annositatis nec si esset argentea apparente, Deo ei revelante, repperit. Oratione itaque facta, sigillum expressum abstulit; lucellum aperuit, in quo interius plumacium ex holosirico superpositum, quod stauracin dicitur, invenit; eoque ablato, inferius crucem [28] diversis ac praetiosis lapidibus perornatam inspexit. De qua tractis IIII petalis in quibus gemmae clausae erant, mire magnitudinis et ineffabilem portionem salutaris ligni dominicae crucis interius repositam invenit. Qui etiam ex die illo pro salute humani generis ab omni populo christiano, die Exaltationis sanctae Crucis [29], in basilicam Salvatoris [30] quae appellatur Constantiniana osculatur ac adoratur.

XI Hic fecit imaginem auream [31] beati Petri apostoli quae est in partem mulierum. Hic fecit tymiamaterium aureum maiorem cum columnis et coperculo, quem suspendit ante imagines tres aureas beati Petri apostoli, in quo

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 aperirctur A^{3} : aperientur C^{3}— mitte C^{3}— mirarentur E— timore B^{6} — angustiam A^{1}— vite $A^{1}C^{3}$: vita B^{6} — desp. BDE : disperationem A^{1}— spath. C—lectum E— **2** se A^{3}E : esse C^{2}G — abscondidit C^{3} — mentem A^{3}E — excedere B^{34} : excideret E — et *om.* D— perdere A^{1}D— quae C^{2}— confortans B : confortabatur D (-bat d) — **3** dicit B^{25} — ut n. m. timeret E— ullo $B^{45}C^{23}$ — timeas A^{5} — vero *om.* B^{4} — id est A^{5} : *om.* C^{3} : < et > D — basilica A^{13}D — quae dic. *om.* E — qui B^{6} — domus A^{3} : domno C^{12} — **4** pape C^{3} — apertas ianuas B^{5} — et *om.* A^{5}E — sedens *om.* E — sede $A^{5}B^{15}$D — apostoli A^{5} : -lis E — generalitate B^{246} — militiae *om.* B^{456} — et *om.* B^{56} — populo A^{3} — quo D — occurrerunt A^{1} : - rebant C^{12}EG : currerant B^{4} : currerat B^{6} — **5** suscoepit C^{1} — aptu $A^{1}B^{6}$ — suave C^{3} — responsu A^{13} — quamque B^{23} : quemquam B^{6} : qui A^{5} — illi] tamen A^{5} — telo B^{6} — **6** severentia C^{3} — ecclesia $B^{3}C^{2}$ — quam C^{3} — sanctissimo A^{3} : - me C^{2} : sancti B^{5}: *om.* B^{6} — pontifici A^{3} — patriarchi B^{6}D — custodiam B^{6} — **7** dinom. B^{1} — spath. C — ab urbe expulerunt A^{5} — fores B^{6} — depellerent B^{2} — quillum C^{3} — **8** < Romam > mis. A^{5} — ipsum C^{1} — in *om.* $B^{6}C^{1}$ — rebuente B^{6} (favente b^{6}) — a regno A^{3} — inturbata B^{3} — **9** praesulem C^{2} — est serv. C^{1}G — est *om.* C^{2} — **10** iacente B : < invenit > AD — **11** nigred. AB^{234}E : nigredinem A^{1} — transacte $A^{1}B^{3}C^{13}$: -ta B^{6} — annoset. B^{6} — argenteam A^{13} — apparuit, sed D. e. r. esse argenteam rep. A^{5} — reppererit B^{6} — **12** expressit A^{13}D — locellum BC^{2} : bucellum D — apperuit B^{26}D : apparuit B^{34} — plumatium $B^{46}C^{12}$ — oloser. A^{5} : olosir. C : olosiricum B — **13** stauracyn $A^{1}C^{12}$: -cen A^{5} : -ci B^{5} : -ce B^{6} : -cis E — ablatum BC^{3} — preciosis $B^{5}C^{3}$ — perornatam-quibus *om.* B^{6} — perornatum A^{1} — **14** de quadratis B^{4} — gemmis B^{6} : gemine C^{2}D : gemme C^{3} — clause C^{3} — mire $A^{1}B^{3}$: mise C^{3} — et *om.* $A^{5}B^{6}$ — ineffabilis A^{3} — salvatoris A^{3}— **15** dominici B (-cis B^{6}) : -ce E^{5}— int. rep. *om.* E^{1}— quae $A^{5}B^{23}$E : quem B^{45} — die] de C^{3} — salutem B^{5}D — **16** diem B^{5} — exult. C^{2} : exaltatione B^{234} — basilica AE (bass. A^{1}) — qui $A^{13}B^{34}$ — Constantinianam C^{1}G : Constantiana C^{2} — obsc. B^{15} : osculabatur B^{3} — et A^{5} : *om.* A^{1}— **18** Hic -refecit, *p.* 376, *l.* 3, *om.* A^{3}— Hic-mulierum *om.* B^{5}—auream *om.* C^{4}E—qui $B^{34}C^{23}$— in] ad B — parte AB^{6}E— tymiater A^{1} : thimiamas C^{1} : thimiaterem C^{3} — **19** maius A^{5} : *om.* B — coop. A^{5}DE : coperculum B — quod $A^{5}B^{5}$E — imaginis B^{4} — aureos C^{1} — beati *om.* C^{2} : habentes B

incensum et odor suavitatis festis diebus, dum missarum solemnia celebrantur, omnipotenti Deo opulentius
mittitur. Hic posuit in absidam basilicae suprascriptae, super sedem, appallaream argenteam, pens. lib. CXX. Hic
fecit in suprascripta basilica faros argenteos VI, pens. lib.CLXX, qui sunt super trabes[32] ad ingressum confessionis.
Hic fecit in circuitu altaris basilicae suprascriptae tetravela VIII, IIII ex albis et IIII a coccino. Hic[33] tegnum et 163
cubicula quae circumquaque eiusdem basilicae sunt, quae per longa tempora stillicidiis et ruderibus fuerant
disrupta, studiosius innovavit ac reparavit. Hic musibum[34] quod ex parte in fronte atrii eiusdem basilicae fuerat
dirutum innovavit. Similiter et specula eiusdem ecclesiae, tam quae super sedem vel regias argenteas maiores
sunt renovavit. Hic corpus[35] beati Leonis probatissimi patris ac pontificis, quod in abdito inferioribus secretarii XII
praedictae basilicae positum fuerat, facta diligentius tumba, in denominata basilica publico loco, ut sibi fuerat
revelatum, reposuit ac locum ipsum ornavit. Hic fecit patenam auream maiorem, habentem in gyro gemmas ex
albis et in medio ex iacinto et smaragdo crucem, pens. lib. XX.

Hic tegnum[36] et cubicula universa in circuitu basilicae beati Pauli apostoli, quae longa per tempora vetustate
confecta fuerant, studiosius innovavit ac reparavit. Similiter et trabes fecit de Calabria adduci et quae in eadem
basilica vetustissimas invenit renovavit. Hic imaginem apostolorum vetustissimam, quae erat super fores eiusdem
basilicae, mutavit.

Hic fecit ambonem et cyburium in basilica sanctorum Cosmae et Damiani, ubi et multa dona obtulit; trullum[37] XIII
vero eiusdem basilicae fusis chartis plumbeis cooperuit atque munivit. Hic cyburium basilice sancte Susannae,
quod ante ligneum fuerat, ex marmore fecit; diversaque cymilia aurea et argentea vel immobilia loca illic
condonavit[38]. Hic basilicam[39] sanctae Eufemiae, quae per multa tempora fuerat distecta, cooperuit ac renovavit.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 et odor suavitatis *om.* B — solempnia C^3 — **2** absida AD : *om.* BC^2 — basilicam BC^2: -ce C^3 — suprascriptam B : sanctae D — appalariam B^{56} : apallaream C^2E : apellaream C^3 — pens <sing.> E — **3** in *om.* B^4 — bas. supr. E — suprascriptam A^1B^4 : sancta D — eccl A^1 — foris B^4 — septem D — pens. <sing.> C^4E — CLXXX C^3 : XXX C^4E — que E — traves A^1 — ingressus B^5G — <in> conf. D — **4** circuitum B^5 — bass. A^1 *et ita saepe* — supr.] sanctae D — tetravila B^5 : turabula B^6 : tetrabile C^1 : tetrabila C^2 : trabila C^3G — IIII *om.* C^3 — ex albis] alba A^5B — a cocc.] coccina B : coccinea A^5 — cocino A^1 — tignum A^5 : tecnum B^5 : totum B^6 : tectum C^4E — **5** cuvicula C^3 — qui B — bas. eiusd. B — basilica est D — qui B^6 : <et> C^1G — deribus B^6 : suderibus C^1 — **6** studiose B^{23} : *om.* B^{456} — renovavit $BC^{12}G$: incocabit C^3 — ac reparavit *om.* B^{456} — repavit C^3 — musileum B^6 : musebum C^{12} : musibium C^3 : musio D — atri C^1 — basilice C^3 — **7** disruptum D — deletum B^6 — innovabit B^3C^{13} — speculae C^2 — eiusdem eccl. tam *om.* $B^{456}C^4e$ — quae *om.* $B^{23}C^{23}$ — vel] quamque super A^5 : et B^6 — arg. <quae> B^{23} — maiores *om.* B^{34} — **8** sunt *om.* B^6 — renovabit $B^{3456}C$ — probatissima B^3 : -mo B^5 — atque $B^{46}E$ — adito B^6 — inferioris A^5E — **9** superscripta basilica B — factam B^{24} — tumbam B — denominatam -cam B^6 — <in> pub. A^5 — publica B^6 — **10** posuit B — ac] ad B^4 — habente D — in gyro *om.* E — gyri B^5 — ex] et A^5 — **11** albas A^5B^6 — ex] et C^1 — iacynto A^1 : iacyncto C^3 — et <ex> AB^{56} — zismar. B^3 : zmar. B^6C^{12} : zmaracdo C^3 — **12** tignum A^5B^{26} : tecnum B^5 : tectum C^4E — cuvicula C^3 — in-apostoli] a sancto Paulo B^{456} (sanctum Paulum B^5) — balice C^3 — per *om.* B^{456} — **13** fuer. conf. B — confacta C^2 : confracta D — ac repar. *om.* A^1B^{456} — similiter *om.* B — traves A^1 : trabis B^5 — de Cal. fecit B — fecerat B^2 — Labria C^3 — quas A^5 : *om.* BD — **14** bas. <quia> D — vetissima B^3 (*bis*) — invenit *om.* B — renovabit $B^{36}C^{23}$ (ronav. C^3) : <quas invenit> B — imagine A^1 : magnum D — vetustissima AB^{2345} — qui B^6 — super] ante B — foras B^6 — eiusdem basilicae *om.* B — **15** immutavit D : renovavit A^5B — **16** ammone BE (-nem B^3E) — cyborium A^1 : ciburium C^3 : tegurium A^5 — basilicam C — Cosme C^3 — Dammiani A^1 — et *om.* $B^{234}C^{23}$ — **17** ecclesiae A^5CDEG — hartis B^5 — atque munivit *om.* B^{456} — tugurium A^5 : ciburium E^5 — basilice C^3E^5 : *om.* BC^{12} — sancte A^1E^5 — Susanne E^5 — **18** antea $B^{356}D$ — lignum B^6C^1E — marmoribus B^5 : marmur C^{23} — diversas D — cimelia B^3 — **19** basilica B^3 — Eufimiae A — qui B^6 — tempore B^3 — distructa B^6G — cooperuit-distecta *om.* B^3 — Hic -renovavit *om.* B^6

Hic basilicam [40] sanctae Aureae in Hostis, quae similiter fuerat distecta vel disrupta, cooperuit suoque studio renovavit. Hic oratorium [41] sancti Andreae apostoli, qui ponitur Lavicana, a solo refecit.

XIV Hic statuit [42] ut tempore confractionis dominici corporis *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis* a clero et populo decantetur. Constituit [43] autem ut diebus Adnuntiationis Domini, Dormitionis et Nativitatis sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae ac sancti Symeonis, quod Ypapanti Greci appellant, letania [44] exeat a sancto Hadriano et ad sanctam Mariam populus occurrat.

Hic fecit in basilicam sancti Laurenti martyris, qui appellatur titulus Lucinae, arcos argenteos IIII.

164 XV Huius temporibus [45] Aquilegensis ecclesiae archiepiscopus et synodus qui sub eo est, qui sanctum quintum universalem concilium utpote errantes suscipere diffidebant, eiusdem beatissimi papae spiritalibus monitis atque doctrinis instructi conversi sunt, eundemque venerabilem concilium satisfacti susciperunt. Et qui prius sub erroris vitio tenebantur, doctrina apostolicae sedis inluminati, cum pace consonantes veritati ad propria relaxati sunt [46].

Hic fecit coopertoria vel vasa aurea et argentea plura per diversas ecclesias ad usum et ornatum ecclesiarum Christi.

XVI Hic ordinavit Damianum [47] archiepiscopum sanctae ecclesiae Ravennatis. Hic ordinavit Berto aldum [48] Brittaniae archiepiscopum atque Clementem [49] in gentem Frisonum. Hic ordinavit per diversas provincias episcopos XCVII. Fecit autem et ordinationes II per mens. mart., presbiteros XVIII, diaconos IIII. Qui sepultus est [50] in basilica beati Petri apostoli, VI id. septemb., indictione XIIII, Tiberio Augusto. Et cessavit episcopatus mens. I dies XX.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 basilica A^{1} — Ostis coop. q. f. dist. B — similiter *om.* BC^{3} — coop. v. disr. A^{1} — vel] et BC^{3} — diruta BC^{12} — suoque studio] ac B^{45} — que *om.* B^{236} C^{3} — **2** renovabit $B^{3}C$ — oraturium A^{1} — sanctae $B^{3}C^{12}$ — Andrei B^{1} (*corr.*) — apostoli *om.* B^{456} — quod $A^{5}E$ — pon.] est A^{5} — < in > Lavicana $A^{5}B$ — **3** ut tempore] prae B^{6} (post b^{6}) — domini C^{1} — qui -nobis *om.* B — tollit C^{3} — **4** et] ac D — autem *om.* B : que B^{5} — dibus C^{3} — Adnon. C^{3} — Dormiciones B^{5} — Nativitate A^{3} : -tas B^{4} — **5** semperque virg. *om.* BC^{1} — ac] a $B^{5}C^{2}$: et B^{6} — Ypopanti $A^{13}B^{6}C^{2}$: Yppo- $A^{5}C^{1}G$: Hipa-B : Inpapantin C^{3} — Greci app.] dicitur grece B — laetaniae $A^{3}B$ (et latine B^{6}) — exeant $A^{35}B$ — **6** ad] a A^{3} — sancta Maria A^{13} — populis C^{2} — **7** fecit *om.* B^{6} — bassilica A^{1} — quae $A^{5}B^{6}C^{12}E$ — apel. C^{3} — titulum $B^{456}C^{1}G$ — Lucine <fecit> B^{6} — arg. arc. B^{3}

8 Aquilegiensis A^{1} : Aquilenensis C^{1} — ecclesiae *om.* B^{24} — qui $A^{1}B^{35}C^{3}$: quae *cet.* — qui sub eo] quis ubi D — eo *om.* A^{13} — quintinum D : < et > B — **9** universale $A^{5}B^{2456}C^{3}$ — utpute $A^{3}D$: uppote C^{13} : appote C^{2} : <erant> B^{6} — errante E — defidebant B^{345} — eidem A^{5} — pape C^{3} — montis C^{3} — **10** structi $C^{12}G$: instructis D — idemque $A^{5}E$ — venerabile $A^{5}B^{24}$ — satisfactis A^{3} : -tione $C^{4}e$ — suscep. $A^{35}B^{245}C^{3}DEG$ — **11** errores B^{5} — vitio-inlu- *om.* B^{4} — illum. A^{1} : inlumanati C^{3} — consonantur C^{1} — **12** laxati A^{1}

13 vel] et $A^{5}B^{2}$: < diversa > B (-sas B^{3}) — plurima B^{6} : *om.* A^{1} — ad- Christi *om.* B — ordinatum C^{1} — **15** aurdinavit B^{3} — sanctae-archiepiscopum *om.* $C^{4}E^{2}$ — Hic o. B. B. arch. *ponit E post* Frisonum — Bertoadum B (Berth. B^{5}): Bertualdum C (Berth. C^{23}): Berethyaldum E : Bertluandum G — Britanniae B^{245}: Brittanniae $B^{3}E$: Britthaniae C^{1} : *om.* $A^{13}D$ — **16** in gentem] gentis A^{5} : *om.* $C^{4}E$ — Frisonorum ADE (Frisin. A^{35}) : Frisonum BC (Fres. B : Friss. C^{3}: Frisonam C^{2}) — Hic ord.] et constituit A^{3} — **17** et *om.* $AC^{12}DG$ — III <de suis> B^{6} — maio B^{4} : madio B^{56} : decemb. B^{3} — IIII < sedit ann. XIII mens. VIII dies XXIII > $BC^{24}E^{5}$ (sedis C^{2} — d. XXIIII $C^{4}E^{5}$) — Qui *om.* BCG : <etiam> $C^{4}E$ — est < autem > $C^{1}G$ — in -ap.] ad beatum Petrum apostolum $C^{4}E$ — **18** sept.] feb. C^{3} — ind. XIII B^{35} : XV $C^{34}e$: XVI E — < sub > Tib. A^{3} — Tyberii C^{1} — episcopatus < eius > $C^{1}G$ — mens. -XX] dies L $C^{4}E^{5}$

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Romam veniens — presbiter ordinatus est*] La carrière de Sergius fut assez rapide : il s'écoula au plus seize ans entre son entrée dans le clergé romain, sous le pape Adéodat (672-676) et son élévation au pontificat (687). Il devait évidemment avoir l'âge d'homme quand il vint de Sicile à Rome et ce n'est pas dans les conditions ordinaires qu'il passa par la *schola cantorum* (Boniface V, note 3, p. 322). Cependant il parle de saint Pierre comme de son *nutritor* (cf. ci-dessous, note, 37, l. 44, 57 de l'inscription). Son ordination presbytérale, ayant été célébrée par Léon II, dut avoir lieu le 27 juin 683. Il était donc dans sa cinquième année de prêtrise quand il fut élu pape.

2. *in titulo s. Susannae qui et Duas domos vocatur*] Cf. de Rossi, *Bull.* 1870, p. 96. — Cette appellation se rencontre dans les manuscrits les plus complets du martyrologe hiéronymien, au 11 août, jour de la fête patronale de cette église. On la retrouve aussi dans la *Passio Susannae* (Surius, t. IV, p. 603). Il n'est pas douteux qu'elle ne soit contemporaine de l'église elle-même qui, étant mentionnée dans le calendrier romain du martyrologe hiéronymien, doit remonter au quatrième siècle. — Dans une charte de donation en faveur de Sainte-Susanne (ci-dessous, note 37), Sergius rappelle lui-même qu'il y exerça les fonctions de prêtre titulaire.

3. *impigre celebrabat*] Sur ce détail, v. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 219 ; t. III, p. 527. La desservance régulière des cimetières paraît avoir été négligée dans le courant du septième siècle ; le pape Jean III (ci-dessus, p. 305, 306) avait pris des mesures pour qu'on y dît la messe tous les dimanches ; nous verrons bientôt Grégoire III, quarante ans environ après Sergius, restreindre cette célébration aux seuls jours anniversaires des saints de chaque sanctuaire cimitérial. Il y a lieu de croire que, vers le temps où nous sommes, c'était faire preuve de zèle que de se dévouer à ce ministère.

4. *Post septennium, defuncto b. m. Conone*] Conon étant mort le 21 septembre 687, le point de départ de cette durée tombe dans les limites du pontificat d'Agathon (678-681) ; il ne correspond ni à l'entrée de Sergius dans le clergé de Rome (676 au plus tard), ni à son ordination presbytérale (683). Je ne vois pas à quoi le biographe le rattache, à moins que ce ne soit à l'ordination de Sergius comme acolyte, c'est-à-dire à sa sortie de la *schola cantorum*, considérée comme le premier pas dans la carrière des honneurs ecclésiastiques (*et acolitus factus per ordinem ascendens*).

5. *Theodorum archipresbiterum*] Ce personnage avait déjà été candidat après la mort de Jean V. Cf. ci-dessus, p. 368, Conon, note 3.

6. *Paschalem archidiaconum*] Cf. ci-dessus, p. 369.

7. *interiorem partem patriarchii*] Le palais de Latran se divisait en deux groupes de bâtiments, dont l'un, à l'ouest, s'appuyait sur la nef de la basilique Constantinienne et occupait à peu près le même emplacement que le palais moderne, tandis que l'autre, situé plus à l'est, commençait à peu près à la hauteur de la façade de de Saint-Jean de Latran et s'étendait jusqu'au *Sancta Sanctorum* actuel. Cette seconde partie de l'édifice était, du côté du nord, en saillie assez forte sur la précédente ; sur sa façade septentrionale, non pas au milieu, mais vers l'angle N.-O, s'ouvrait le grand escalier d'entrée. Quand on en avait atteint le palier supérieur, on se trouvait de plain-pied avec une immense galerie qui longeait la face nord du palais, dans ses deux parties. A gauche du palier, dans cette galerie, étaient les portes qui donnaient accès au palais intérieur, comprenant les appartements privés du pape, le vestiaire, etc. A droite, dans la même galerie, s'ouvrait l'oratoire Saint-Silvestre, au delà duquel on accédait, toujours par la même galerie, au groupe occidental de bâtiments. Parmi ceux-ci se trouvait la basilique Julia, tournée vers le *campus Lateranensis*, place actuelle de Saint-Jean-de-Latran. — On voit maintenant comment les deux compétiteurs s'étaient partagé le palais : Théodore avait toute la partie intérieure, à gauche du grand escalier ; Pascal toute la partie située à droite du même escalier, l'oratoire Saint-Silvestre, les pièces voisines et le palais occidental ou extérieur, correspondant au palais actuel.

8. *ab oratorio s. Silvestri*] Cet oratoire a subsisté jusqu'à la démolition du palais, accomplie sous Sixte V. Les anciens plans permettent d'en reconnaître exactement la place. Cf. Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, pl. v, vi. Panvinio (*Le sette chiese*, p. 236) rapporte que de son temps encore les chanoines de Latran y officiaient le jour Saint-Silvestre.

9. *basilicam domus Iuliae quae super campum respicit*] Il a déjà été question de la basilique Julia dans les vies de Boniface Ier, p. 227, 228 (note 4), et de Boniface II, p. 281, 282 (note 5 ; cf. Vitalien, p. 344, note 4). Le document sur la réception des images de Phocas et de Léoncie (ci-dessous, note 11) montre qu'elle servait à certaines réunions officielles. L'emplacement en est à peu près déterminé par le texte qui nous occupe ; il nous apprend que la basilique regardait le *campus Lateranensis*. Etant donné ce qu'on sait sur la disposition de l'ancien palais, on ne peut la chercher ailleurs que sur l'emplacement de l'ancienne salle du concile, la *Casa maior*, construite sous Léon III (n° 384), à l'extrémité de laquelle Boniface VIII fit élever sa célèbre tribune. Peut-être, comme le pense M. Rohault de Fleury (*Le Latran au moyen âge*, p. 28), ce dernier édifice occupait-il précisément la place de la *basilica Iulia*.

10. *cleri, si dici est, plurima pars*] La formule *si dici est*, sous-entendu *licitum*, se rencontre dans le *Liber diurnus*, et précisément dans la formule du décret d'élection (ii, 2 Garnier ; cf. n° 82 Rozière, où le mot *licitum* a été suppléé d'après le manuscrit du Vatican). De l'ensemble de la phrase il résulte que les partis n'étaient pas les mêmes que dans l'élection précédente, où l'on avait vu d'un côté l'armée, de l'autre le clergé. Ici les deux candidats de la première heure n'ont autour d'eux qu'un groupe de partisans qui ne représentent aucune des deux aristocraties, cléricale et laïque.

11. *ad sacrum palatium*] Le palais impérial du Palatin, tout nouvellement réparé sous l'administration de Platon, père du pape Jean VII (v. ci-dessous, p. 386, Jean VII, note 1), *cura palatii urbis Romae*. Les commentateurs qui ont pensé au palais pontifical de Latran n'ont pas réfléchi que les deux parties de ce vaste édifice, le palais extérieur et le palais intérieur, étaient occupées et défendues par Pascal et Théodore et qu'il n'y avait pas moyen d'y tenir une assemblée en faveur d'un troisième candidat. Du reste on voit un peu plus bas que Sergius, une fois élu, fut conduit en triomphe *in Lateranense episcopio* ; il n'y était donc pas au moment de l'élection. Cf. la note suivante.

12. *in oraculum b. Caesarii*] Cet oratoire de Saint-Césaire *in Palatio* a été jusqu'à présent confondu, soit avec l'oratoire de même vocable situé dans le *vestiarium* du palais de Latran, soit avec l'église Saint-Césaire sur la voie Appienne, un peu au delà de celle des SS. Nérée et Achillée. D'après notre texte il est clair que le *palatium* où se trouvait l'*oraculum b. Caesarii Christi martyris* dont il question, n'est autre que le palais impérial du Palatin. D'autre part le catalogue des églises de Rome conservé dans la bibliothèque de l'Université de Turin (Urlichs, *Codex U. R. topogr.*, p. 173), catalogue qui correspond à peu près à l'état des choses vers la fin du xiiie siècle et qui est disposé par ordre topographique, nous trouvons l'église Saint-Césaire *de Palatio* mentionnée au milieu des églises voisines du Palatin, plus précisément vers l'angle le plus rapproché du Tibre, entre Sainte-Anastasie, Saint-Sauveur *de Ludo* et Sainte-Marie *in Cosmedin*. Elle ne

doit donc point être cherchée ailleurs que dans cette région et dans le *palatium* impérial. Du reste l'église de la voie Appienne, que l'on appelle maintenant et à tort Saint-Césaire *in Palatio*, est mentionnée aussi, à son rang topographique, dans le catalogue du XIIIe siècle, mais sous le nom de Saint-Césaire *in Turrim*. Elle porte le même nom dans les chartes du moyen âge (Nibby, *Roma moderna*, t. I, p. 168). La table des églises contenue dans l'*Ordo Romanus* de Cencius Camerarius, vers la fin du XIIe siècle, lui donne le nom de Saint-Césaire *de Appia* (Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 194). Cette église est donc bien distincte de l'oratoire de Saint-Césaire du Palatin. Quant à celui-ci, c'est évidemment le même qui est indiqué dans le document sur la réception des images de l'empereur Phocas et de sa femme, l'impératrice Léoncie, le 25 avril 603 : « Venit autem icona » suprascriptorum Phocae et Leontiae Augustorum Romam VII kal. » mai. Et acclamatum est eis in Lateranis in basilica Iulii ab » omni clero et senatu : *Exaudi Christe ! Phocae Augusto et Leontiae Augustae vita !* Tunc iussit ipsam iconam domnus beatissi- » mus et apostolicus Gregorius papa reponi in oratorio sancti » Caesarii martyris intra palatium. » (Jean Diacre, *Vita s. Greg. M.* IV, 20) — Il faut noter ici les deux expressions *in Lateranis* et *intra palatium*, qui désignent des palais différents, comme dans la vie de Vigile, ci-dessus, p. 297, l. 7. Cf. *Bulletin critique*, t. VI, p. 417.

13. *et ingressus...*] Théodore entre, non dans le palais lui-même où il se trouvait déjà, mais dans la salle où Sergius avait pris place.

14. *nec signa nec banda*] Par *signa* il faut entendre des croix, comme le montre un passage analogue à celui-ci, dans la vie d'HADRIEN Ier (n° 315) ; quant aux *banda*, ou *bandora*, ce sont des étendards.

15. *in competenti loco*] On voit par le texte cité dans la note précédente que les exarques étaient reçus à un mille de Rome, mais seulement par les magistrats, la milice et les députations du peuple. Pendant la période byzantine, l'empereur ne vint qu'une seule fois à Rome, en 663 ; le pape Vitalien (ci-dessus, p. 343) alla au-devant de lui, escorté du clergé, jusqu'au sixième mille.

16. *luculos... respectoribus*] Je ne trouve nulle part l'explication de ces termes de sorcellerie. Les ambitieux consultaient autrefois les sorts et les magiciens pour savoir s'ils deviendraient empereurs.

17. *Huius itaque temporibus*] Le concile *in Trullo* se tint en 692.

18. *et legati sedis apostolicae*] La signature des légats ne se trouve pas sur le protocole qui nous est parvenu (Mansi, t. XI, p. 987; Hardouin, t. III, p. 1697). Mais il n'y a pas lieu de douter, comme on le fait souvent, que le pape n'ait été représenté au concile, que ses légats ne l'aient signé et qu'ils n'aient été ensuite désavoués. Comme on avait réservé, sur les exemplaires officiels, une place pour la signature du pape, il est naturel que ses représentants n'aient pas signé à cet endroit. Leur signature, à quelque place qu'elle se soit trouvée, aura dû être biffée par la suite.

19. *quaedam capitula*] Sur ces canons, inacceptables pour le saint-siège, v. Hefele, *Conciliengeschichte*, t. III, p. 298-318.

20. *in sex tomis*] A six exemplaires, un pour l'empereur, un autre pour le pape et quatre pour les patriarches d'Orient. Les six exemplaires furent envoyés à Rome. — Dans le texte actuel on trouve d'abord la signature de l'empereur Justinien II, puis une place vide, τόπος τοῦ ἁγιωτάτου πάπα Ῥώμης, puis les signatures des quatre patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche, enfin celles des autres évêques, suivant l'ordre des préséances. Quelques places restent vides, notamment celles des métropolitains de Sardaigne et de Ravenne.

21. *lucello quod scevrocarnali*] *Lucellus* veut dire écrin ; quant au mot grec qui l'accompagne ici, je ne parviens pas à le retrouver.

22. *Iohannem Portuensem*] C'est ce Jean, évêque de Porto, qui avait été légat au concile œcuménique, en 680-681. Cf. AGATHON, p. 350, 354.

23. *Bonifatium consiliarium*] Ce Boniface, conseiller du siège apostolique, est connu par un passage des actes du septième concile œcuménique (787). Un des légats du pape Hadrien raconta incidemment, dans la première session de cette assemblée, que Macarius, patriarche d'Antioche, exilé à Rome à la suite du sixième concile, y avait été l'objet d'une vive sollicitude de la part du pape Benoît II, qui voulait le ramener à l'orthodoxie. A cet effet il lui envoyait chaque jour son conseiller Boniface (Βονιφάτιον τὸν κονσιλιάριον αὐτοῦ), chargé de discuter avec lui les textes de l'Ecriture. Tout fut inutile et le patriarche mourut dans son obstination (Hardouin, t. IV, p. 64 ; Mansi, t. XII, p. 1035). La fonction de *consiliarius* existait déjà au temps du pape Vigile, qui nomme dans une de ses lettres un Saturninus *consiliarius noster* (Jaffé, 927 ; Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 47) ; sous saint Grégoire (*Ep.* III, 18 ; IX, 4) elle était exercée par un Théodore, que le pape qualifie d'*eloquentissimus consiliarius noster*, et qui paraît avoir été laïque ou simple clerc. C'est aussi le cas du Jean, *servus Dei, consiliarius sedis apostolicae*, qui, en 640, pendant une vacance du saint-siège, répondit avec l'archiprêtre, l'archidiacre et le primicier, à une consultation des évêques, prêtres et docteurs Scots (Jaffé, 2040). En 756 nous trouvons un autre conseiller (ETIENNE II, n° 255) qui devint ensuite primicier. Cf. Galetti, *Primicero*, p. 33.

24. *Ravennatis militiae — partium*] Le biographe ne parle pas de l'*exercitus Romanus*. Ce corps ne devait pas être mal disposé pour le pape Sergius, dont il avait fait l'élection. Il y avait peut-être conflit entre son dévouement à l'empereur et son affection pour le pape. Il est sûr, en tout cas, qu'il ne s'opposa pas à l'entrée des Ravennates, comme l'aurait désiré le protospathaire Zacharie.

25. *tam inferiores quamque superiores*] On distingue ici entre les portes situées au bas de l'escalier et celles du palier supérieur, par où l'on accédait au palais intérieur.

26. *foris basilicam — sub apostolos*] L'*Ordo* de Cencius Camerarius (Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 212) porte que le pape était conduit, le jour de son élection, de la basilique de Latran à la chapelle Saint-Silvestre, dans le palais; de là il s'acheminait, par le portique de la façade septentrionale, vers l'oratoire de Saint-Laurent, le *Sancta Sanctorum* actuel. Entre ces deux stations, il passait sous les images de saint Pierre et de saint Paul : « Ducitur per ipsam porticum sub iconas sanctorum Petri et Pauli apostolorum quae per mare Romam venerunt nullo ductore, et intrat basilicam sancti Laurentii. »

27. *his qui illum miserat — privatus*] Justinien II fut renversé du trône en 695.

28. *crucem — perornatam*] M. de Rossi (*Inscr. Christ.*, t. II, p. 35) identifie cette croix avec celle que, d'après un ancien *Ordo Romanus* (*ibid.*, p. 34), on portait le vendredi-saint à la station papale de Sainte-Croix en Jérusalem. L'*Ordo* la décrit ainsi : « Crux vero ipsa de ligno pretioso desuper ex auro cum gemmis intus cavam habens confectionem ex balsamo satis bene olente. » — La croix découverte par Sergius devait ressembler beaucoup à la célèbre croix de Justin II, encore conservée à Saint-Pierre (Borgia, *de Cruce Vaticana*, Rome 1779 ; cf. Kraus, *Real-Encyklopædie*, t. II, p. 243).

29. *die Exaltationis s. Crucis*] Ce passage est le plus ancien document daté que l'on ait sur la célébration de cette fête en Occident. Il faut cependant remarquer qu'elle figure dans le sacramentaire de Saint-Denys, dit sacramentaire gélasien, dont le copiste fut probablement un contemporain de Sergius. Elle manque, au contraire, dans le plus ancien manuscrit du martyrologe hiéronymien, celui d'Epternach, exécuté pour un évêque dont Sergius lui-même fut le consécrateur (ci-dessous, note 47). Les missels gallicans ne l'ont pas ; en revanche ils ont la fête de l'Invention de la sainte Croix, le 3 mai, qui manque au sacramentaire grégorien et pourrait bien n'être, dans le sacramentaire dit gélasien, qu'une interpolation inspirée par l'usage gallican. Chacun des deux calendriers, le romain et le gallican, aurait donc eu sa fête de la Croix et toutes les deux auraient été conservées, lors de la fusion qui s'opéra au temps de Charlemagne. — Quoi qu'il en soit de cette conjecture

la fête de l'Exaltation de la Croix a été certainement importée d'Orient. A l'origine elle semble avoir eu pour but de commémorer la dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre, au temps de Constantin, en 335. Il est inexact de dire, comme on le fait souvent, qu'elle fut introduite à Rome par le pape Sergius. Le biographe de celui-ci en parle comme d'une fête célébrée de son temps, sans dire qu'elle soit d'institution récente.

30. *in basilica Salvatoris — adoratur*] Ce rite solennel est décrit dans les livres spéciaux du XIe et du XIIe siècle, comme ceux de Jean Diacre, *De ecclesia Lateranensi*, c. 10 (Migne, *P. L.*, t. CXIV, p. 1356), de Benoit, chanoine de Saint-Pierre, c. 74 (Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 152), de Cencius Camerarius, c. 74 (*ibid.*, p. 209).

31. *imaginem auream*] Cette *imago aurea* et celles dont il est question plus bas devaient être des images peintes, recouvertes d'or ou d'argent doré, comme celles que l'on voit dans les églises grecques et russes. — La *pars mulierum*, à Saint-Pierre, correspondait aux nefs latérales de droite en entrant.

32. *trabes ad ingressum confessionis*] Cf. Grégoire III, n° 194.

33. *tegnum et cubicula*] Il s'agit probablement ici d'un portique extérieur (*tegnum* ou *tectum*) appuyé sur les murs latéraux de la basilique, comme la *tegulata* de la basilique cimitériale de Balbine (Marc, note 4, p. 203). Le *tegnum* de Saint-Pierre est déjà mentionné dans la notice de Symmaque, et comme antérieur à ce pape (Symmaque, p. 262, l. 5). Des cellules (*cubicula*) y étaient ménagées, sans doute pour les reclus ou les pèlerins pauvres. Cf. Symmaque, p. 263, l. 2. Ces constructions devaient avoir à souffrir du *stillicidium* qui tombait du toit de la basilique et des *rudera* détachés de la toiture elle-même ou du haut des murs.

34. *musibum... in fronte atrii*] Cette mosaïque, qui datait du temps de saint Léon (Introd., p. CCXXVII, *a*, note 4; cf. Léon, p. 239, l. 4) fut restaurée plusieurs fois, en particulier sous Grégoire IX, qui s'y fit représenter. Elle se conserva, avec quelques retouches partielles, jusqu'à la démolition de la façade de Saint-Pierre, en 1506. Grimaldi nous en a laissé une description (E. Müntz, *Grimaldi*, dans la Bibl. des écoles françaises d'Athènes et de Rome, t. I, p. 256) ; il en existe un dessin exécuté en même temps (Ciampini, *de Ædificiis*, pl. IX). Elle comprenait alors trois rangées de figures : en haut le Christ, entre la sainte Vierge et saint Pierre, au milieu des quatre animaux symboliques représentant les quatre évangélistes ; au-dessous les quatre évangélistes, en figure humaine, tenant leurs livres à la main ; plus bas enfin les vingt-quatre vieillards offrant leurs couronnes au Christ. Cette composition remontait, dans son ensemble, à la mosaïque primitive, celle du cinquième siècle (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 55).

35. *Hic corpus b. Leonis...*] Nous avons encore le texte de l'inscription métrique par laquelle Sergius voulut perpétuer le souvenir de cette translation (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 56, 98, 140, 158 ; cf. p. 201, 202) :

Huius apostolici primum est hic corpus humatum
quod foret et tumulo dignus in arce Petri ;
hinc vatum procerumque cohors quos cernis adesse
membra sub egregia sunt adoperta domo.
Sed dudum ut pastor magnus Leo septa gregemque
christicolam servans ianitor arcis erat.
Commonet e tumulo quod gesserat ipse superstes
insidians ne lupus vastet ovile Dei.
Testantur missi pro recto dogmate libri
quos pia corda colunt, quos prava turba timet.
Rugiit, et pavida stupuerunt corda ferarum
pastorisque sui iussa sequuntur oves.
Hic tamen extremo iacuit sub marmore templi
quem iam pontificum plura sepulchra celant.
Sergius antistes divino inpulsus amore
nunc in fronte sacrae transtulit inde domus,
exornans rutilum pretioso marmore tumbum
in quo poscentes mira superna vident;
et quia praemicuit miris virtutibus olim
ultima pontificis gloria maior erit.

Sedit in episcopatu annos XXI mensem I dies XIII. Depositus est III idus et iterum translatus huc a beato papa Sergio IIII kal. iul. indictione I.

Le tombeau de saint Léon (cf. Léon, p. 239, note 15) se trouvait au bout, à gauche, du portique d'entrée, au bas du *secretarium* (plan, *ee*). Il était là comme le portier du temple (*ianitor arcis*), dans l'attitude d'un pasteur veillant sur son troupeau, tel qu'il avait été durant son pontificat (v. 7-12). Mais, par la suite du temps, les sarcophages de ses successeurs, se pressant auprès du sien, le cachaient aux regards. Sergius le transporta à l'intérieur de l'église (*in arce Petri*), orna cette nouvelle tombe de marbres précieux (v. 17) et y fit peindre, soit à fresque, soit en mosaïque, des prophètes et autres saints dont les corps reposaient aussi à Saint-Pierre (v. 3, 4). Il n'est guère douteux que cette chapelle ne soit identique à l'oratoire de Saint-Léon, mentionné dans la vie de Paul Ier (n° 261), restauré sous Léon IV (n° 511) et Pascal II. Cet oratoire se trouvait dans le transsept sud de la basilique, à l'endroit marqué 14 sur le plan, auprès de la porte par laquelle on accédait au monastère de Saint-Martin. L'expression *in fronte sacrae domus* par laquelle cet emplacement est désigné dans l'inscription, est peu naturelle (De Rossi, *l. c.*, p. 202), à moins que l'on n'entende par *sacra domus* le sanctuaire de la confession et de l'abside. — La translation eut lieu le 28 juin 688. Son anniversaire est marqué dans les livres liturgiques grégoriens. Actuellement on fête à ce jour la mémoire de saint Léon II.

36. *Hic tegnum... b. Pauli*] Cf. ci-dessus, note 33.

37. *Trullum vero...*] Sur l'église des SS. Côme et Damien, v. Félix IV, p. 279 ; le *trullus* dont il est ici question est la coupole de l'ancien petit temple de Romulus ou de Constantin, qui servait de vestibule à la basilique.

38. *immobilia loca illi condonavit*] Ces immeubles furent catalogués dans une charte de donation, adressée à Jean, prêtre titulaire de l'église Sainte-Susanne. La charte fut gravée sur un marbre, dont on a retrouvé plusieurs fragments ; la voici, avec les suppléments de M. de Rossi, (*Bull.* 1870, pl. VIII, p. 89-112; aux lignes 51, je tiens compte de certains compléments que M. de Rossi a récemment trouvés dans les mss. et qu'il a bien voulu me communiquer). Le détail du *ciborium* en bois, relaté dans le *L.P.*, cadre bien avec l'état de pauvreté de l'église, dont il est parlé dans la charte. Pour le commentaire de cet important document, v. De Rossi, *l. c*

+DILECTISSIMO FILIO IOHANNI PB *tituli scae vir*GINIS ET MARTYRIS XPI SVSAN
NAE ET PER EVM EIDEM VENE*rabili ecclae* SERGIVS EPISC. SERVVS SERVORVM DI
DVM APOSTOLICIS PONTIFIC*ibus divinae p*ROVIDENTIAE SVAE DIGNATIONE DNS
NOSTER IHS XPS ECCLES. SV*ae regimen e*T ECCLESIASTICARVM RERVM DISPEN
SATIONEM COMMISERIT PR*o data potest*ATE QVI VICEM APOSTOLORVM PRIN
CIPIS GERIT LIBRATIONE PER*pendat opus* EST VT PERAEQVARI DEBEANT EC
CLESIARVM SVBIACENTIVM Q*uaestus et indi*GENTIAM SVSTINENTI SVCCVRRI
QVATENVS NON ALTERA LAV*to reditu gaudeat altera angustiis prematur inopi*
AE QVOCIRCA CONSIDERA*ntes . . . . ecclesiam scae virginis et*

MARTYRIS XPI SVSANNAE QV*ae in regione quarta ad duas domos . . . . . . consti*
TVTA EST AD LVMINARIA VEL *oblationes . . . . valde modicos habere qu*
AESTVS NEC VLLA IN EODEM *titulo esse praedia adsignata, ita ut presbyter*
QVI PRO TEPORE CONSTI*tutus ibidem fuerit vix necessaria ad cultum e*
IVS INVENIAT AEQVVM ES*se iudicamus . . . . debit*
IS EIVSDEM ECCLAE EMOLVMEN*tis nos providere . Itaque cum omnipotens et mi*
SERICORS DS NOSTER INTER*cedentibus sanctis. . . . . ex titulo*
SCAE VIRGINIS ET MARTYR*is xpi Susannae . . . . ad apostolicum*
CVLMEN NON PRO MERITIS *nostris sed* . . . .
HVMANITATIS SVAE GRATV*ita dispositione . . . . humilitatem*
MEAM PRAEDESTINAVERIT *eidem titulo* etc. *loca vel praedia* etc. *quae inferius describuntur deputamus* etc.

*Ex patrimonio Sabinensi fundum . . . praestan*TEM SOLIDOS TRES. FVNDO*s* . . .
. . . . VIA NVMENTANA· FVN*dum* . . .
. . . . FVNDV CAESARIANV POSITV*ia*
. . . . *item ex patrimonio Tusciae fundum* CVRTIANV· FVNDV PRAETO. . .
. . . . *territo*RIO NEPESINO . OMNES . SSTO*s f*
VNDOS IN INTEGRO ITEM DE P*atrimonio* APPIAE FVNDV CASVLAM *Cum*
VINEIS ET OM*ni*B. AD EV PERTINENTIB.POSITV IN CLIVO ARICINO EX *co*
RPORE MAS*sa*E OCRANAE ET DE FVNDO CVRTIANO VNCIAS. III. CV *ca*
SIS ET VINEIS *p*OSIT SSTA VIA SVB CAMPO BARBARICO· PARITER ETI*am*
ET ALIAS III· *u*NCIAS FVNDI CAPITONIS CV CASIS ET VINEIS SEV *Ora*
TORIO SCA*e* FAVSTINAE POSITO VIA LATINA MILIAR PLM XII. IVX*t*
A MASSA M*a*RVLIS ITEM EX PATRIMONIO VRBANO INTRA HANC VRB*em*
ROMAM DOM*um* ET HORTV QAP QD CATELLI SIRICARII IN QVA MANSIT N*abi*
RA VIDVA PO*si*TV REGIONE QVARTA PRAESTANTEM SOLIDV VNV TR*ian*
S CONFIRM*a*NTES ET DONATIONEM QVAM PETRVS SVBDIAC SCAE NR*ae*
ECCLÆ IN EA*d*EM ECCLA SCAE MARTYRIS SVSANNAE VISVS EST OP*tu*
LISSE DE PO*rti*ONE DOMVS IVRIS SVI CV HORTO VINEATO POSITO *in r*
EGIONE QVARTA PRAESTANTEM SOLIDV VNVM. ITEM IN REGIONE Q*uar*
TA DOMV E*t* HORTV CATA QD ANNIBONIV IN QVA MANSIT CYR*iac*
VS MACELL*a*RIVS PRAESTANTEM SOLIDV VNVM TRIANS. HORT*um*
VINEATV *iu*XTA SCAM SVSANNAM *que*M TENET CYRIACVM . . .
DIACONAB*u*S PRAESTANTE SEDECI *auri* SI*liq*VAS . HAEC AVT*em*
QVAE IN EADEM *e*CCLA EX DONIS NVTRITORIS NRI CONTVLIM*us cur*A ET *pr*
OVIDENTIA PBRI *qui* PRO TEMPORE A NOBIS VEL *a* SVCCESSORIBVS N*ris deput*
ATVS IBIDE FV*erit* DISPENSANDA STATVIMVS . . . . . .
CENDA . NVLLO *mod*O DE CLERO SCAE NRÆ ECCLÆ VLTRA PRAESVM*at quisquam*
VMQ.DISPOSITI*o*NE DE EISDE LOCIS EFFICERE VTPOTE QVAE SE*mper per*
NRI PRÆCEPT*i au*CTORITATE DE BREVIB.ECCLÆ ET DE SVMA PEN*sionum detra*
CTA SINT ET PRO *o*BLATIONE AC LVMINARIIS EIVSDEM NVTRICIS *nrae virginis et mart*
YRIS SVSANNAE MEMORIA NRI CONCESSA . QVOD SI QVIS . . . . . *quae i*
BIDE EX LARGI*tat*E ATQ INSTINCT*u dei et dni nri* . . . .
CONTVLIMVS *ex*INDE PRAESVPSE*rit tollere alienare vel minuere, memine*
RIT SE IN VENTV*ro* DI IVDICIO EIDE XPI *virgini ac martyri redditurum ra*
TIONE PROPTE*re*A COMONEMVS IV . . . .
. . . . ERINT CONSTITVI . . . .
. . . . *nutri*TORIS NRI PRINCI*pis apostolorum* . . . .
. . . .

39. *basilicam s. Eufemiae*] La circonstance que cette basilique était découverte depuis longtemps interdit de songer à Sainte-Euphémie sur la voie Appienne, église rurale consacrée par le pape Donus peu d'années avant Sergius (Donus, p. 348, l. 3). Il s'agit donc de l'église du monastère de Sainte-Euphémie et de l'Archange, mentionné dans la vie de Léon III (nº 407; cf. nº 388) et dans le ms. de Turin (Urlichs, *Codex U. R. topogr.*, p. 172), comme voisin de Sainte-Pudentienne. Grimaldi, cité par Vignoli (*h. l.*), dit que de son temps elle était profanée et transformée en maisons; il en indique l'emplacement *in quadrivio angulari in ascensu clivi s. Mariae Maioris, ubi est amplum claustrum columellis antiquis septum.* Ces renseignements semblent indiquer l'angle de la via delle Quattro Fontane avec la via di s. Pudenziana.

40. *basilicam s. Aureae in Hostis*] L'église Santa-Aurea, cathédrale de l'Ostie moderne (cf. Silvestre, p. 199, note 96), qu'il faut bien se garder de confondre avec la cathédrale antique, mentionnée dans la

notice de Silvestre (p. 183, l. 18), remonte, pour sa construction actuelle, à la fin du XVe siècle (Nibby, *Dintorni*, t. II, p. 431), mais ses origines les plus anciennes atteignent le temps des persécutions. Elle s'élève en effet sur l'emplacement du cimetière où furent enterrés, avec la sainte titulaire, plusieurs martyrs d'Ostie (*Acta SS. aug.*, t. IV, p. 760).

41. *oratorium s. Andreae*] Cf. Gélase, p. 256, l. 12.

42. *Hic statuit — decantetur*] Le sacramentaire appelé gélasien (Muratori, *Liturgia Rom.*, t. I, p. 698) ne mentionne pas l'*Agnus Dei;* on peut en dire autant de la messe romaine contenue dans le sacramentaire gallican de Bobbio (*ibid.*, t. II, p. 780) et de celle du missel de Stowe (Warren, *The Liturgy of the celtic church*, Oxford, 1881, p. 242), au moins en ce qui regarde la forme actuelle de cette invocation. Il n'y a pas lieu, il est vrai, d'insister sur ces deux derniers textes, où l'ordinaire romain a été fortement modifié par sa combinaison avec d'autres usages. — Il n'est pas défendu de voir, dans ce décret de Sergius, une protestation contre le canon 82 du concile *in Trullo*, qui proscrivit la représentation symbolique du Sauveur sous forme d'agneau.

43. *Constituit ... ut diebus*] L'observation de ces quatre fêtes, à Rome, n'a pas de document plus ancien que ce texte. Les homélies de saint Léon et de saint Grégoire, le calendrier romain contenu dans le martyrologe hiéronymien, les tables philocaliennes (ci-dessus, p. 11, 12), le sacramentaire appelé léonien, ne contiennent aucune indication relative à une fête quelconque de la sainte Vierge. Il faut remarquer cependant que le sacramentaire léonien, n'ayant pas les premiers mois de l'année, ne prouve que pour les fêtes du 15 août et du 8 septembre. Dans les pays de rite gallican, il en existait une, dont l'origine paraît remonter au VIe siècle. La recension auxerroise du martyrologe hiéronymien la marque au 18 janvier, avec la solennité de la chaire de saint Pierre. La même date se retrouve, avec plus ou moins de précision, dans les livres liturgiques gallicans et dans Grégoire de Tours (*Gl. Mart.*, 9). Perpetuus, prédécesseur de Grégoire, n'avait pas encore inscrit cette fête dans son calendrier (*Hist. Fr.*, X, 31). En Espagne, il y avait une certaine diversité; la fête était célébrée partout, mais à des dates différentes et variables; le dixième concile de Tolède (656), can. 1, prescrivit une date fixe et universelle; mais, ne jugeant pas opportun de choisir la date du 25 mars, à cause de la concurrence du Carême et des fêtes de Pâques, et ne tenant pas apparemment la date du 18 janvier comme très autorisée, il se décida pour le 18 décembre, huit jours avant Noël. Telle est l'origine de la fête de l'*Expectatio partus B. M. V.*, observée encore en Espagne et en beaucoup d'autres lieux. Cette fête gallicane avait le même sens que la fête actuelle de l'Assomption. Les quatre fêtes du 2 février, du 25 mars, du 15 août et du 8 septembre ont été d'abord importées d'Orient à Rome, pour se répandre ensuite en Occident. Les plus anciennes sont les deux premières. Leurs dates dérivent de celle de la fête de Noël; elles n'ont pu être fixées avant le déclin du quatrième siècle, époque vers laquelle les églises d'Orient admirent la date du 25 décembre comme celle de la commémoration de la Nativité de N. S. Elles sont d'ailleurs beaucoup plus récentes. Théophane (a. m. 6034) rapporte que Justinien fit célébrer pour la première fois la fête du 2 février à Constantinople, en 542. Celle de l'Annonciation n'a pas d'attestation certaine, en Orient, avant le concile *in Trullo* (c. 52), célébré en 692, sous Sergius. Pour les deux autres il faut encore descendre plus bas. Quant à l'Occident, deux manuscrits liturgiques, exécutés par des contemporains du pape Sergius, contiennent des indications fort intéressantes. Le sacramentaire gélasien a les quatre fêtes; le martyrologe de saint Willibrord (*Parisinus* 10837) ne marque aucune fête de la sainte Vierge au 25 mars, au 15 août, au 8 septembre; au 16 août, par une confusion qui atteste une connaissance imparfaite de l'usage romain, il indique la *Nativitas s. Mariae;* au 2 février on y trouve les mots *et Hierosolyma, sancti Simeonis.* Cette formule présente un accord remarquable avec celle que le biographe de Sergius emploie pour désigner la même fête. Si les autres fêtes eussent été d'usage à Rome au temps de saint Grégoire le Grand, il serait inconcevable qu'on ne les trouvât pas dans un martyrologe exécuté en Grande-Bretagne, pour un évêque anglo-saxon. D'autre part ni dans la vie de Sergius ni dans le sacramentaire gélasien elles ne sont présentées comme d'institution récente. On peut donc conclure qu'elles ont été établies à Rome dans le courant du septième siècle.

44. *letania exeat a s. Hadriano*] Cet usage est rappelé dans la vie de Léon IV, n° 504. Le sacramentaire grégorien contient, au 2 février, une *oratio ad collectam ad s. Adrianum;* il indique la messe à Sainte-Marie Majeure. Ces processions sont décrites dans les livres de Benoît le chanoine et de Cencius Camerarius, telles qu'elles se célébraient au XIIe siècle. Elles avaient lieu le matin, avant la messe, sauf celle de l'Assomption, qui avait lieu la nuit du 14 au 15 août, et se terminait par le chant des vigiles (matines).

45. *Huius temporibus Aquilegensis......*] Il n'y a pas d'autre document sur la fin du schisme d'Aquilée. Cf. Honorius, note 2, p. 325. Dans sa chronique, Bède abrège cette phrase et, en l'abrégeant, l'altère de façon à lui faire dire que l'opposition de la province d'Aquilée au cinquième concile œcuménique se produisit sous Sergius. Il prend *synodus* dans le sens de réunion conciliaire, tandis qu'il signifie ici le corps des évêques suffragants d'Aquilée. Paul Diacre (*H. L.*, VI, 14), qui pourtant était de ce pays, reproduit tel quel le texte de Bède. — Il s'agit ici, non pas de la province de Grado, dont le métropolitain se qualifiait aussi de patriarche d'Aquilée, mais de celle de Forum Iulium (Cividale). Une lettre du pape Grégoire II, datée de 723 (Jaffé, 2166) suppose que la communion avait été rétablie entre Rome et Forum Iulium. Elle montre en même temps que l'évêque de cette dernière ville n'eut rien de plus pressé, une fois la paix faite, que de chercher à reconstituer l'unité du patriarcat d'Aquilée, en ralliant sous son autorité métropolitaine les évêques de la circonscription de Grado.

46. *ad propria relaxati sunt*] Cette expression s'applique aux députés que les évêques de la province d'Aquilée durent envoyer à Rome pour accomplir les formalités de l'union.

47. *Damianum archiepiscopum s. e. Ravennatis*] Sur cet évêque, v. Agnellus, c. 125-135, qui dit formellement qu'il fut *consecratus Romae*. Cette cérémonie eut lieu le dimanche 25 février 692.

48. *Bertoaldum Britanniae archiepiscopum*] D'après Bède (*Hist. eccl.*, V, 8; cf. V, 12), Berthwald, huitième archevêque de Cantorbéry, fut consacré *trans mare*, le dimanche 29 juin 693, par Goduinus, *metropolitanus episcopus Galliarum*. Ce Goduinus ne peut être que l'évêque de Lyon appelé Gudinus dans le catalogue du sacramentaire d'Autun (*Cabinet historique*, 1882, p. 560). Il est impossible de récuser le témoignage de Bède, et ce conflit entre deux autorités très graves ne peut être résolu que par une interprétation. Je crois que le mot *ordinavit* a, dans cette phrase, un sens un peu différent de celui qu'il a dans la précédente et qu'il se rapporte, non pas à la consécration épiscopale, mais à la collation de la juridiction supérieure sur les églises de la Bretagne anglo-saxonne, juridiction qui procédait du pape et se trouvait symbolisée par l'envoi du pallium. Dans la vie d'Etienne II (n° 256) nous rencontrons la même expression employée à propos de saint Chrodegang de Metz : « Et dum in Francia esset positus (Stephanus papa) Rodigango sanctissimo viro episcopo pallium tribuit et archiepiscopum ordinavit. » Or Chrodegang était évêque bien avant le temps d'Etienne II et surtout de son voyage en France. Cf. Grégoire III, n° 205. — Ce passage du *L. P.* fut allégué, au IXe siècle, en faveur des prétentions métropolitaines de l'évêque de Dol. Festinien, titulaire de ce siège, écrivit à Nicolas Ier que, d'après les *Gesta* des papes, un évêque de Dol, appelé Restoald, avait été consacré archevêque par le pape Séverin : « Scripsistis » praeterea nobis, dit la réponse à cette lettre, ut huius s. Romanae ecclesiae praesul Severinus Restoaldum decessorem vestrum, » sicut in nostris legitur gestis, in archiepiscopum consecrasset. » (Jaffé, 2806; Migne, *P. L.*, t. CIX, p. 969). La terminologie du temps ne permet pas d'entendre par *Gesta pontificum* autre chose

que le *L. P.* D'autre part il est certain que la vie de Séverin ne contient pas ce qu'on dit y avoir vu. On aura confondu les deux noms *Severinus* et *Sergius*, soit à Dol, soit à Rome, et légèrement altéré le nom *Bertoaldus*. Le nom *Brittaniae*, mal compris, aura été la cause de l'erreur.

49. *Clementem in gentem Frisonum*] Bède, *Chron.*, a. 698 : « Idem papa Sergius ordinavit venerabilem virum Vilbrordum, cognomine Clementem, Fresonum genti episcopum, in qua usque hodie (726) pro aeterna patria peregrinus, est enim de Brittania gentis Anglorum, innumera quotidie diabolo detrimenta et Christianae fidei facit augmenta. » *Hist. eccl.*, v, 11 : « Misit Pippinus, favente omnium consensu, virum venerabilem Vilbrordum Romam, cuius adhuc pontificatum Sergius habebat, postulans ut eidem Fresonum genti archiepiscopus ordinaretur. Quod ita ut petierat impletum est anno ab incarnatione Domini DCXCVI. Ordinatus est autem in ecclesia sanctae martyris Caeciliae, die natalis eius, imposito sibi a papa memorato nomine Clementis ; ac mox remissus ad sedem episcopatus sui, id est post dies XIIII ex quo in Urbem venerat. » — Il y a erreur dans les chiffres de Bède. Saint Willibrord n'a pu être ordonné le 22 novembre 696, qui était un mercredi. Du reste, Willibrord lui-même a noté l'année de son ordination, à la marge d'un calendrier à son usage que nous avons à la Bibliothèque nationale (*Lat.* 10837). M. Léopold Delisle en a publié une partie en fac-similé (*Cabinet des manuscrits*, pl. XIX n° 4) ; en voici le texte :

In nomine Domini Clemens Willibrordus anno sexcentesimo nonagesimo ab incarnatione Christi veniebat ultra mare in Francia et in Dei nomine anno sexcentesimo nonagesimo quinto ab incarnatione Domini, quamvis indignus fuit ordinatus in Romae episcopus ab apostolico viro domno Sergio papa; nunc vero in Dei nomine agens annum septengentesimum vigesimum octavum ab incarnatione domini nostri Iesu Christi. In Dei nomine. Feliciter.

Le jour n'est pas indiqué dans cette note, mais il a été marqué dans le même calendrier à la marge du 21 novembre, *Ordinatio domni nostri Clementis*, du vivant même du saint évêque, autant que je crois. Or le 21 novembre 695 était un dimanche. C'est évidemment la vraie date.

50. *Qui sepultus est...*] L'épitaphe est perdue.

LXXXVII.

IOHANNES, natione Grecus, sedit ann. III mens. II d. XII. Huius temporibus [1] venit Theophilactus cubicula- I 165
rius, patricius et exarchus Italiae, de partes Siciliae in urbe Roma. Cuius adventum cognoscentes militia totius
Italiae, tumultuose convenit apud hanc Romanam civitatem, vellens praefatum exarchum tribulare. Pro cuius
pontifex ne adfligeretur persona sese medium dedit, portas civitatis clausit, sacerdotes apud fossatum in quo in
unum convenerant misit, et monitis salutaribus tumultuosam eorum seditionem sedavit. Dum vero infames II
quidam personae capitulare adversus quosdam Romanae urbis habitatores fecissent et praenominato exarcho ut
a propriis substantiis denudarentur tribuissent, hii iustam sui operis poenam multati sunt.

Deinde vero [2] dum Gisulfus, dux gentis Langobardorum Beneventi, cum omni sua virtute Campaniam veniret, 166
incendia et depraedationes multas exerceret, captivosque non paucos coepisset, vel usque in loco qui Horrea
dicitur fossatum figeret, nullusque extitisset qui ei potuisset resistere, denominatus pontifex missis sacerdotibus
cum apostolicis donariis universos captivos de eorum manibus redemit et illum cum sua hoste ad propriis
reppedare fecit.

Hic fecit in basilica beati Andreae apostoli qui ponitur infra ecclesia beati Petri principis apostolorum ambonem III
noviter. Hic super altare ecclesiae sancti Marci coopertorium fecit; et in basilica beati Pauli apostoli inter
columnas altaris dextra levaque vela alba. Hic fecit ordinationem presbiterorum et diaconorum I, id est presbi
teros VIIII, diaconos II; fecit autem et per diversa loca episcopos numero XV [3]. Et cessavit episcopatus mens.
I dies XVIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 d. XIII C^{12} : <Fuit autem temporibus Tiberii Aug.> $C^{34}E$ — venit *om.* A^3 — Theofil. C^3 — **2** Italie A^1 — parte $A^{13}B^6C^{14}DEG$: partibus A^5B^{23} : portes C^3 — in urbem *om.* A^5 — urbem Romam $A^{15}B^{23}DE$: Romam A^5 : -me B^5 — cognoscens A^5 : cognuscentes C^3— militiae $A^{13}D$ — **3** Italiae <ac> $A^{13}D$ — tumultuosa A^5B — aput B^6 : *om.* B^3 — hanc] ac B^{45} : *om.* B^6 — civit. <militia totius ecclesiae tum. c. ap. ac R. c.> B^4 — volens $AB^{23}D$ — praefactum B^3 — **4** <nomine> ne D — sese] esse B^5: <in> $C^{12}G$— portalis $C^{12}G$: nartas C^3 — civitatis *om.* C^1G—clausit] clavis C^1G—aput B^5C^1—**5** convenerunt C^1G— missi C^1G—et mon.] in montes B^6— salutari C^2— tumultuosa $C^{12}G$ — sedabit B^{346} : -bat B^5 — infamis B — **6** quaedam A^5BE : quidem D — porrone C^3 — Romane C^3 — pron. B^6 — **7** a *om.* AD : ad B^6— hi $A^5C^{23}DE$— huius tam A^3B— iuxta C^1E : iuxtam C^2D— sui] sibi AD — mutati BD^5

8 Gisolphus E — genti E — Beneviventium B^4 : Beneviventi C^3— virtutem C^2— <in> Camp. A^5—Campania AB^{2356}— venirent A^3B^6—<et> A^5B^6 — **9** depraedationis B^5 : depraecationes C^1 — ex.] faceret B — in] ad B — locum ABD — quae B^6 — Horreas A^1 : Orreas A^{35} : Oreas D : Horre B^{236} : Orre B^{45} : Horrea C: Orrea E — **10** fugerit A^3 : faceret A^5 : fieret C^4E — extetisset B^{35} — poterit $A^{13}D$ (*corr.* a^1) : posset A^5 : potius sed B^6 : poterat C^1G : poteret C^2— **11** cum *om.* D— suo A^5C^4E : *om.* B^6 — hostem $C^{12}G$: exercitu A^5 — ab E — propria $A^{35}B^2C^4DE$

13 basilicam B^5D — beati <Petri> A^5 — Andraee A^1 : -rea A^3 — apostoli *om.* $C^{12}G$— quae DE — posita est A^5 — infra] in A^{35} : iuxta B — ecclesiam C^4E: basilicam B (-ca B^{46}) — Petri <apostoli> AG—principis apostolorum] apostoli B — amone B^{235} : -ni B^4 : ammone B^6C^{23} : -nem C^1 — **14** aecclesia E : *om.* B^{56} — Marchi B^6D : -ti C — cooperturium A^1 — et *om.* B^{45} — basica C^3 — sancti B — apostoli *om.* B^6C^1 — **15** <a> dex. B^5 — vela alba *om.* B^{56} — vila C^3 — alba <constituit> B — presbiterorum et diaconorum *om.* AD — et] seu B^4E — I *om.* B— **16** diac. III B^6—Fecit-episcopos] episcopos per diversa loca A^3BDG — numero *om.* $A^{35}C^4E$ — XV <Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum sub die indictione III, Tiberio Aug. regnante> BC^4E^{1256} (sub-regnante *om.* E^{16} — sub die *om.* C^4 — die *om.* B^5 — die < I > E^2: < secunda mens.aug. > B^4 *in margine, prima forte manu* : <sepultus in basilica beati Petri apostoli> C^3—cessabit E^5 — episc. <eius> C^1 : <eiusdem> G — **17** d. XIII A^3 : XVIII B^3

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Huius temporibus venit Theophilactus*...] Cette tentative d'insurrection n'est pas mentionnée ailleurs ; l'exarque lui-même n'est pas autrement connu.

2. *Deinde vero dum Gisulfus*...] Bède, dans sa chronique, et Paul Diacre (*H. L.*, VI, 27) racontent cette invasion d'après le *L. P.* Paul Diacre cependant commence son récit par la phrase suivante, qui lui est venue d'une autre source : « Hac denique aetate Gisulfus, Beneventanorum ductor, Suram, Romanorum civitatem, Hirpinum atque Arcim pari modo oppida cepit. » L'occupation de ces trois places porta jusqu'au Liris la frontière du duché de Bénévent. Le *L. P.* ne s'occupe pas de ce succès, qui fut durable ; il mentionne seulement une pointe poussée vers Rome par l'armée victorieuse. Le lieu appelé *Horrea* pourrait bien être vers le cinquième mille de la voie Latine, où nous trouvons, au temps de Grégoire II, un *fundus Horrea* (Jaffé, 2227).

3. Le lieu et la date de la sépulture ne sont marqués que dans certains manuscrits. Sur cette particularité, qui se rencontre aussi dans les notices suivantes, jusqu'à Constantin inclusivement, v. Introduction, ch. VI § I.

LXXXVIII.

IOHANNES, natione Grecus, de patre Platone [1], sedit ann. II mens. VII dies XVII. Vir eruditissimus et facundus I 167
eloquentia. Hic fecit [2] oratorium sanctae Dei genetricis intro ecclesiam beati Petri apostoli, cuius parietes musibo
depinxit, illicque auri et argenti quantitatem multam expendit et venerabilium Patrum dextra levaque vultus
erexit. Hic restauravit basilicam sanctae Eugenie [3] qui longo per tempore distecta atque diruta fuerat. Laboravit II
autem et in cymiteriis [4] beatorum martyrum Marcelliani et Marci, Damasique sancti pontificis. Fecit vero et ima-
gines per diversas ecclesias quas, quicumque nosse desiderat in eis eius vultum [5] depictum repperiet. Basilicam [6]
itaque sanctae Dei genetricis qui Antiqua vocatur pictura decoravit, illicque ambonem noviter fecit et super
eandem ecclesiam [7] episcopium quantum ad se construere maluit, illicque pontificati sui tempus vitam finivit.
Hic fecit calicem aureum praecipuum, pens. lib. XX, quem et gemmis praetiosis decoravit.

Huius temporibus [8] Aripertus rex Langobardorum donationem patrimonii Alpium Cutiarum, qui longa per III 168
tempora a iure ecclesiae privatum erat ac ab eadem gente detenebatur, in litteris aureis exaratam iuri proprio
beati apostolorum principis Petri reformavit.

Huius temporibus [9] Iustinianus imperator a partibus Chazariae per loca Vulgariae cum Terveli usque ad regiam IV
urbem veniens regnum proprium de quo proiectus fuerat adeptus est; Leonem etiam et Tiberium, qui locum
eius usurpaverant, coepit et in medio circus coram omni populo iugulari fecit, et obtinuit principatum de quo
antea tumultuose fuerat deiectus. Ilico palatium ingressus est propriumque adeptus est imperium, pro tomos [10] V
quos antea sub domno Sergio apostolicae memoriae pontifice Romam direxerat, in quibus diversa capitula
Romanae ecclesiae contraria scripta inerant, duos metropolitas episcopos demandavit, dirigens per eos et sacram per

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 de] ex A^3C^1 : *om.* $C^{234}EG$ — patro C^1 — II *om.* C^4 — m. VI B — XVII < Fuit autem temporibus Tiberii Aug. et Iustiniani dudum imp. > BC^4E^{16} — < Fuit > vir A^5 — erudentiss. B^{356} — fecundus $B^{56}C^{12}$ — **2** oraturium A^1 — genetrices C^3 — intra A^3B^2E : intro in C^1G — ecclesiae B^3 : -sia $B^{46}C^1$ — parietis C^2 — **3** depixit A^3B^6 : depexit C^3 — aurei A^1 — quantitate B^4 -tite C^3 — multa BC^{23} — expedit C^2 — labaque C^3 — vultos $A^1B^6C^1G$ **4** restauravit basilicam] fecit oratorium B — quae A^{35} B — longa per tempora B^2 — per l. t. A^3D — per *om.* A^5G — detecta $BC^{234}E$ (-tam B^5) — atque *om.* B^5 — deruta B : disrupta D — fuerant B^5 : -runt B^6 — lavoravit A^1 — **5** in *om.* A^1 — cimiteria A^3 — mart. < Marcelli et > B^6 — Marcellini A^3G : -liano B^3 : Marcelle cliani B^4 — Damassi E — vero *om.* B^2C^{23} : ergo B^{345} : autem B^6 — **6** himaginis C^3 — cumque B^6C^2 : quicum C^3 — repperit $A^{13}B^{35}$: -riit B^4 : -riat D — basilica B^6 — **7** quae $A^{35}BE$ — pictura *om.* C^1G — ammonem BCEG — **8** cadem B^6 — ecclesia B^{46} — epitaphium A^3 — a A^1 : per B^2 — constituere E — malluit A^{13} : voluit A^5 : valuit BC^4 — pontificatus A^5BE : -fici ad A^1 (?) D — sui *om.* $A^{13}C^{12}DG$ — vitamque A^3 — vit. fin.] explevit BC^4E — **9** aureum *om.* D — praecipuum *om.* B — preciosis C^3 — ornavit B — **10** Harip. A^1 : Arrip. A^3 : Arep. B : Halip. D — rex < gentis > A^3 — Langab. C^3 — patrimoni C^3 — Cutiarum AD : Scut. B (-iarum B^{23} : -arum B^{46} : -arium B^5) : Gut. CE^1 : Gutziarum E^5 — qui longa *om.* B — quod A^5 : que E^1 — per longa D — per *om.* B^4 — **11** a] ad B^6 — iura $B^{45}CE^5G$ — ecclesia E^5 — pribatum C^3 : privata E^1 — fuerat BE^{15} — ac *om.* A^1 : haec B^{26} : hac B^4 — ab ac D — gentem B^{46} — detin. E^5 — exarata A^3CG : -tum B (exaur. B^4) — iure B^{234} : iuriae E^1 (*corr.*) : iuic E^5 — **12** ap. pr. Petri] Petri apostoli B

13 a *om.* A^5 — Gazariae $AC^{12}D$ (Gh. C^2) : Zachariae $B^{356}C^4E^1G$ — loca] longa A^1 — Bulgariae A^5B^{234} — conterveli C^1 : *om.* A^5B — Terebellio $A^{13}D$ (Terr. D): Terbela E^5 — usque] adque C^1 — **14** ademptus B^4 — etiam *om.* $A^{13}D$ — **15** circo A^5 : circulis E — iugulare $B^{2346}G$ — opt. C^3 — **16** ante B^6 — eiectus $C^{12}G$ — est *om.* A^5 — est *om.* A^5B — tomis A^5 : domos B^6 : < namque > E — **17** quod B^4 — ap. mem. pont.] papa B — mem.] sedis A^5 — pontificae A^1 : -cem A^3CG — Roma B^{234} — capitule B^6 — **18** contrariae B^{36} — in. scr. B — duo B — metropolitanos A^3 : -ta B^5: -tanus C^1 — dem.] Romam misit A^5G — secretam B^6 : < epistolam > A^5

quam denominatum pontificem coniuravit ac adhortavit ut apostolicae ecclesiae concilium adgregaret et quaeque ei visa essent stabiliret et quae adversa rennuendo cassaret. Sed hic, humana fragilitate timidus, hos nequaquam
VI emendans per suprafatos metropolitas direxit ad principem. Post quae non diu [11] in hac vita duravit. Hic fecit episcopos per diversa loca numero XVIIII. Et cessavit episcopatus mens. III.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 adortavit A^{1} : adoravit $A^{3}BD$: adortatus est $A^{5}E$ — in apostolica .ecclesia A^{5}— adgregarit A^{1}: -vit A^{3} : acgregaret C^{3}—quaque $C^{1}G$: qui B^{6}— **2** stabilirent $A^{1}E$ (*corr.* e)— quaeque B : que E^{5}— renuendo $B^{14}E^{1}$: renovando E^{5}— ren. cass.] rennueret B^{6} — cessaret $A^{13}C^{12}G$: censeret D : excluderet E — haec B^{6} — eos A^{5} — **3** mandans B^{5} — per supr.] p̄sfatos C^{3} — suprafactos B^{5} : superfatos C^{1} — dixerunt C^{3} — que A^{1} : quam B — non *om.* C^{4} — vitam C^{3} — **4** numero *om.* A^{35} — XVIIII-III *om.* D — XVIIII < Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apossolum ante altare sanctae Dei genetricis quem ipse construxit, sub die XV kal. nov., indictione VI, sub Iustiniano > $BC^{4}E$ (altare < oratorii > $C^{4}E$ — quod $C^{4}E$ — XV *om.* B^{3} — sub Iust.] Iustiniano Romanam rempublicam gubernante $C^{4}E$ — Iustino B^{234}) — episcopatus < eius > G

NOTES EXPLICATIVES.

1. *de patre Platone*] Ce Platon est connu par son épitaphe, qui se conserva jusqu'à la fin du xve siècle dans l'église Sainte-Anastasie. C'est son fils Jean qui l'avait composée, avant son élévation au pontificat. Platon avait exercé les fonctions désignées par la formule *Cura Palatii urbis Romae*, et, en cette qualité, présidé à la restauration de l'ancien palais impérial, devenu la résidence ordinaire du lieutenant de l'exarque (Marini, *Papiri dipl.*, p. 368 ; cf. Gregorovius, *Storia della città di Roma*, t. II, p. 240 ; De Rossi, *Bull.* 1867, p. 11, tous d'après P. Sabino, nº 152 [*Inscr. chr.*, t. II]).

Ultima funereo persolvens munia busto
quo pater illustris membra locanda dedit,
adiecit titulos proles veneranda Iohannes
ne tantus quovis esset honore minor.
Hic iacet ille Plato, qui multa per agmina lustrans
et maris undisoni per freta longa volans
claruit insignis regno gratusque minister
celebremque sua praestitit esse manu.
Post ergo multiplices quas prisca palatia Romae
praestiterant curas longo refecta gradu,
pergit ad aeterni divina palatia regis
sumere cum meritis praemia firma Dei.
Plato v. ill. cura palatii urbis Romae, vix. an. pl. m. LXVI; dep. m. nob. die VII, indict. XV, imp. dn. Iustiniano Aug. ano II p. c. eius ano II.

Le même marbre contenait l'épitaphe de la mère de Jean VII, *Blatta ill(ustris) f(emina)*, morte un an après son mari. On y lisait aussi la dédicace du monument, ainsi conçue : *Matri piissimae ac incomparabili patrique benigno Iohannes filius, rector Appiae, lugubri pectore fecit.* Jean était, en 687, recteur du patrimoine de la voie Appienne.

2. *Hic fecit oratorium s. Dei genetricis*] Plan, 114. Cet oratoire est mentionné dans la description de Saint-Pierre du viiie siècle, sous le nom de *Praesepe sanctae Mariae* (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 140, f. 187, l. 15; *Inscr. christ.*, t. II, p. 227). Il dut être entamé par l'ouverture de la « porte sainte », ouverte lors de l'institution du jubilé (1300). Au moment de la démolition de cette partie de la basilique (1606) les mosaïques de Jean VII furent dessinées et décrites par Grimaldi (E. Müntz, *Revue archéologique*, septembre 1877). Divers fragments de l'œuvre originale sont encore conservés dans les cryptes du Vatican, au musée du Latran, à Sainte-Marie *in Cosmedin* et dans l'église Saint-Marc de Florence. Le sujet comprenait deux cycles, dont le premier représentait la vie de la sainte Vierge et du Christ, le second celle des apôtres Pierre et Paul ; les scènes étaient empruntées tant à l'histoire authentique qu'aux légendes apocryphes. Au centre du premier groupe de tableaux on voyait la Vierge debout, en impératrice byzantine ; près d'elle, le pape Jean VII, avec un nimbe carré. La première de ces figures est à Saint-Marc de Florence, l'autre dans les cryptes Vaticanes. Auprès de ce groupe se lisait l'inscription : + BEATAE DEI GENETRICIS SERVVS IOHANNES INDIGNVS EPISCOPVS FECIT. Une autre inscription de la même mosaïque (P. Sabino, nº 15, dans le t. II des *Inscr. christ.* de M. de Rossi) mentionnait la dédicace de l'oratoire : *Dedicatio domus huius sanctae Dei genitricis die XXI m. marc. ind. IIII* (21 mars 706).

3. *basilicam s. Eugenie*] La basilique de Sainte-Eugénie, sur la voie Latine, mentionnée dans les itinéraires du viie siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180, 181). Elle n'a pas encore été retrouvée.

4. *in cymiteriis bb. mm. Marcelliani et Marci, Damasique*] Ces deux sanctuaires sont mentionnés aussi dans les itinéraires (De Rossi, *l. c.*) ; comme le précédent, ils sont encore à découvrir.

5. *eius vultum depictum*] Le seul portrait de Jean VII qui se soit conservé est celui qui figurait dans l'oratoire de la sainte Vierge mentionné ci-dessus.

6, *basilicam s. D. g. qui Antiqua vocatur*] Cette église, appelée plus tard Sainte-Marie la Neuve (Nicolas Ier, nº 592), puis Sainte-Françoise-Romaine, occupe une partie de l'emplacement de la cour et du portique du temple de Vénus et Rome. Antérieurement au viiie siècle elle est mentionnée dans un catalogue des églises de Rome qui paraît avoir été dressé une cinquantaine d'années avant le pontificat de Jean VII (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143).

7. *super eandem ecclesiam episcopium*] L'emplacement de la maison épiscopale bâtie et habitée par Jean VII est identifié par M. de Rossi (Fiorelli, *Notizie degli scavi*, décembre 1883, p. 494) avec celui des édifices dont on voit les ruines au pied du Palatin, à droite, en descendant de l'arc de Titus vers le Colisée. C'est là que

s'élevait la *turris Chartularia*, détruite en ce siècle, qui fut, au XIe et au XIIe siècle, une dépendance de la forteresse des Frangipani et où l'on sait que se trouvaient, au moins en partie, les archives pontificales de ces mêmes temps. En 1883 on découvrit non loin de là un trésor de monnaies anglo-saxonnes provenant évidemment du denier de saint Pierre et contemporain du pape Marin II (944-946). Cf. De Rossi, *l. c.*

8. *Aripertus rex — reformavit*] Lors de l'invasion lombarde en Italie, les propriétés de l'église romaine situées dans les pays occupés par eux furent confisquées tout aussi bien que les terres domaniales de l'empire. Tous les patrimoines mentionnés dans les registres de saint Grégoire et d'Honorius sont situés en terre impériale, sauf un seul, celui de Provence. L'assertion contraire de Jean Diacre (*Vita s. Greg.*, II, 5) est depuis longtemps démontrée fausse. Le patrimoine des Alpes Cottiennes ne fait pas exception. Saint Grégoire, dans ses lettres XI, 3, 4 et XII, 41, parle des biens que l'église romaine possédait dans les environs de Gênes; l'administration en était confiée à un notaire appelé Pantaléon. Il est maintenant démontré que, sous la désignation d'Alpes Cottiennes, on comprenait, au moins depuis le déclin du VIe siècle (cf. SYMMAQUE, p. 68, note 44, et le mémoire de M. P. Fabre cité à cet endroit), toute la rivière de Gênes. D'autre part, nous savons par Paul Diacre (*H. L.*, IV, 45) que le roi Rotharis *civitates ab urbe Tusciae Lunensi universas quae in litore maris sitae sunt usque ad Francorum fines cepit* (cf. Frédégaire, c. 71); il s'annexa donc le pays où le notaire Pantaléon avait exercé sa gérance, un demi-siècle environ auparavant. C'est évidemment à cette conquête que remonte l'état de choses indiqué ici par les mots *longa per tempora a iure ecclesiae privatum erat ac ab eadem gente detenebatur.* — Je n'ai pas besoin de dire que le texte de la donation d'Aripert est perdu.

9. *Huius temporibus Iustinianus...*] Sur cette révolution, v. Nicéphore, p. 40, 42 (De Boor) et Théophane, a. m. 6197, 6198. Les deux empereurs dont il s'agit ici sont Tibère Apsimare et Léonce, détrôné par Tibère et enfermé dans un monastère où il vécut jusqu'à la restauration de Justinien II (705). Les deux chroniqueurs byzantins rapportent que le patriarche Callinique fut déposé et exilé à Rome.

10. *pro tomos — ad principem*] Cette démarche de Justinien II en faveur du concile *in Trullo* n'est pas autrement connue. L'empereur tenait à prendre sa revanche de l'échec subi par lui au temps du pape Sergius. Le biographe semble insinuer que Jean VII se rendit à ses désirs et céda même au delà de ce que l'empereur lui demandait (*nequaquam emendans*). Cependant il ne dit pas qu'il ait donné sa signature. Il faut qu'il y ait eu quelque ambiguité dans sa réponse, car Justinien crut devoir reprendre cette affaire avec le pape Constantin. Cf. ci-dessous, p. 389.

11. *post quae non diu in hac vita duravit*] Ceci date l'ambassade de Justinien. Elle dut avoir lieu en 707.

LXXXVIIII.

169 I SISINNIUS, natione Syrus, patre Iohanne, sedit dies XX. Qui vir podagrico humore ita tenebatur constrictus
ut sibi cibum propriis manibus exhibere non valeret. Erat tamen constans animo et curam agens pro habitatoribus
II huius civitatis. Qui et calcarias [1] pro restauratione murorum iussit dequoquere. Verumtamen repentina morte
defunctus est. Fecit autem episcopum in insula Corsica unum. Et cessavit episcopatus mens. I dies XVIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Sisinnis B^{4} — nationem C^{2} — < ex > patre $A^{35}BC^{4}DEG$ — patre Ioh. *om.* C^{1} — XX < Fuit autem temporibus Iustiniani Aug. > $BC^{4}E$ (autem < in > B^{6} — < imperatoris > Aug. E) — pudagrico A^{1} : podacrico $B^{235}C^{3}$: podagra D — ita *om.* B^{456} — tenebat A^{1} : tenebratur C^{3} — **2** < vix > ut D — cibum sibi $A^{3}D$ — cium C^{3} — non *om.* D — valerit B^{3} — cura $A^{1}D$ — pro] de D — **3** qui B — calcareas B^{5} : -ria EG — restaurationem $A^{1}C^{13}$ — deq. ius. B — < ipse > rep. A^{5} — repentine $B^{6}C^{1}$ — mortis B^{6} — **4** I in ins. Cor. BE (I *om.* B^{6}) — insulam A^{3} — Corsia B^{4} : < Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum VIII id. novemb. > B : < Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum sub die indictione VI, Iustiniano Aug. > $C^{4}E$ (sub die *om.* C^{4}) — cessabit E^{5} — XXVIII AD : XVIIII $C^{12}G$: XXVIIII E^{1}

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Qui et calcarias...*] La mise en état des murs de Rome était une des nécessités du temps. Indépendamment des sûretés que le clergé romain pouvait désirer contre les entreprises du gouvernement de Constantinople, la pointe que le duc Gisulfe avait poussée quelques années auparavant dans la direction de la campagne romaine avait dû éveiller des craintes sérieuses. On avait encore plus à craindre des entreprises des Sarrasins, désormais installés en Afrique et dont l'audace se révélait de plus en plus par leurs entreprises contre Constantinople. Il fallait donc, de toute nécessité, mettre Rome à l'abri d'un coup de main. Le pape Grégoire II s'y employa aussi ; mais ce ne fut que sous son successeur Grégoire III que l'on parvint à restaurer convenablement les fortifications de la vieille cité.

XC.

CONSTANTINUS, natione Syrus, ex patre Iohanne, sedit ann. VII dies XV. Vir mitissimus valde, cuius temporibus in urbe Roma famis facta est magna per annos III; post quem tanta fuit ubertas ut fertilitatis copia praeteritae sterilitatis inopiam oblivioni mandaret. I 170

Hic ordinavit[1] Felicem archiepiscopum Ravennatem; qui secundum priorum suorum solitas[2] in scrinio noluit facere cautiones, sed per potentiam iudicum exposuit ut maluit. Cuius cautio a pontifice in sacratissima confessione beati Petri apostoli posita, post non multos dies tetra et quasi igni conbusta reperta est. Nam Ravennantium cives[3] elati superbia dignam ultionis poenam multati sunt. Mittens quippe Iustinianus imperator Theodorum[4] patricium et primi exercitus insulae Siciliae, cum classe Ravennam civitatem coepit, praefatum[5] archiepiscopum arrogantem in navi vinctum tenuit, et omnes rebelles quos ibi repperit conpedibus strinxit, divitias eorum abstulit et Constantinopolim misit. Dei autem iudicio et apostolorum principis Petri sententia, qui inoboedientes fuerunt apostolicae sedis amara morte perempti sunt, et isdem archiepiscopus, lumine privatus, dignam factis recipiens poenam, exul[6] in Pontica transmissus est regione. II

Hisdem temporibus[7] misit suprafatus imperator ad Constantinum pontificem sacram per quam iussit eum ad regiam ascendere urbem. Qui sanctissimus vir iussis imperatoris obtemperans ilico navigia fecit parari, quatenus iter adgrederetur marinum. Et egressus a porto Romano die V mens. octob., indictione VIIII[8], secuti sunt eum Nicetas episcopus de Silva Candida, Georgius episcopus Portuensis, Michaelius, Paulus, Georgius presbiteri, Gregorius[9] diaconus, Georgius secundicerius, Iohannes defensorum primus, Cosmas sacellarius, Sisinnius nomencolator[10], Sergius scriniarius, Dorotheus subdiaconus et Iulianus subdiaconus et de reliquis gradibus ecclesiae III 171

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Syros B^{6} — de B^{56} — d. XX $C^{2}G$: <Fuit autem temporibus Iustiniani Philippici et Anastasii aug.> $C^{4}E$: < Fuit > A^{5} — valde mit. E — timentissimus D — **2** fames $A^{5}B^{5}C^{12}EG$ — facta e. m. famis B^{2} — per *om.* B^{6} — IIII B^{4} — quem $A^{1}C^{23}$ e : quos C^{1} : quae E^{5}: quam *cet.* — fertilitate B^{4} : -tas B^{5} — copia -sterilitatis *om.* $C^{1}G$ — copiam $B^{4}C^{3}$ — **3** praeterire B^{4} : praetenta est B^{6} — sterel. $A^{13}B^{46}$ (-tes B^{4}) — inopia oblivione B — mandavit B^{56} — **4** secundum < morem > D — solicitas B^{3} : solitam B^{5} — scriptionem B^{5} — **5** auctiones B^{5} : cautionis C^{1} — sed *om.* A^{3} — potentia C^{3} — iudicium D — auctio B^{5} — sacratissimam -nem A^{1} — **6** positae B^{5} — non post $A^{1}DG$ — non *om.* B^{4} — tetra *om.* $A^{13}D$: terra E — tetra et] detrahet B^{6} — ignis B^{3} — repp. C — iam D — Ravennates A^{5} : -ti B — **7** civis B^{4} — alati B^{3} — superbiam $B^{3}C^{23}D$ — digna B^{46} — < per > poen. B^{2} — poena $A^{5}B^{3456}C^{3}E$ — mutati A^{3} : multiplicati B^{4} — quippe *om.* B^{4} — **8** -citus insulae] *hinc incipit V* — insule C^{3} — Siliciae C^{2} — clausae $B^{4}C^{1}$: clase B^{6} : < navium > $A^{5}C^{4}EV$ — Ravenna $B^{3}C^{13}$ — civitate B^{56} : *om.* $A^{5}B^{2}C^{2}$ — **9** arrogante A^{3} — < et > in A^{5} — nave B^{5} : navem B^{6} — et *om.* $A^{5}B^{46}C^{12}G$ — omnes] osque A^{5} — rebellis B^{5} — ibidem B^{456} : *om.* $C^{12}G$ — extrinxit B^{6} : stricxit C^{1}: strixit C^{2}: strincxit C^{3} — divitiis B^{5} — **10** et *ante* Const. *om.* $C^{34}EV$ — principi B^{4} — sententiam AD — inhoboedientes C^{3} — **11** apostolice C^{3} — sedi $A^{5}B^{2}C$ — idem $A^{3}B$: hisdem C^{3} — privatus est $C^{1}G$: pribatus C^{3} : privatur D — digna B^{6} : *om.* A^{3} — **12** pena B^{6} — Ponticam... regionem $A^{15}DE$ — Potica B^{24} — exsul C^{23} : exilio AD — est < insulam ac > A^{1}

13 Idem $A^{5}B^{6}$: idemque B^{23} : isdemque B^{4} : item B^{5} — misit *om.* $C^{12}G$ — suprafatum A^{3} : praefatus $A^{5}B$: suprafactus C^{3} — sacra D : < epistolam > A^{5} — iusti B^{4} — eum *om.* C^{34} — **14** ius. imp.] iustus impiis D — imperatori $C^{12}G$: imperialibus $C^{4}EV$ — illico $B^{46}C^{13}$ — navigio B^{4} -- parare B^{4} — **15** aggr. C — et *om.* BC^{34} — gressus C^{2} : ingressus D : < est > e — ad portum Romanum AD — porta Romana B^{6} — portu $C^{4}EV$ — ind. octava D — < et > sec. EV — **16** de *om.* $B^{456}CEV$ — Candita A^{1} — Michahelius $A^{15}B^{26}E$: Michahelis C^{2} : < episcopus > B^{4} — Pauli B^{5} — Georgius *om.* B — presbiteris A^{3} — presb.-primus *om.* G — **17** Gregorius] Sergius A^{3} : Georgius BD — Georgius] Gregius A^{5} : Gregorius $B^{4}C^{1}$ — secundicaelius D — defensor $A^{5}DE$ — prim. def. E — Cosma $C^{3}EV$: *om.* C^{2} — saccellarius $A^{1}E$: cancellarius B — Sisinnis B^{46} — **18** nomin. A^{13} : numen. $C^{4}EV$: -colatur B^{26} : -culatur B^{3} : -collator B^{4} : -culator $C^{4}E$ — Sergis B^{4} — scriniator C^{1} — Doroteus B (-ti B^{46}: -tis B^{5}) — subd.] diac. D — Iuliani V — Dor. et Iul. subdiac $C^{4}EV$ (et *om.* C^{4})

172 IV clerici pauci. Veniens igitur Neapolim illic eum repperit Iohannes patricius et exarchus cognomento Rizocopus;
qui veniens Romam iugulavit Saiulum diaconum et vicedominum, Petrum archarium, Sergium abbatem presbi-
terum et Sergium ordinatorem [11]; pergens Ravennam proque suis nefandissimis factis iudicio Dei illic turpissima
morte [12] occubuit. Georgius vero presbiter Neapolim relictus est et pontifex cum suis Siciliam perrexit; ubi Theo-
dorus [13] patricius et stratigos, langore detentus, occurrens pontifici magna cum veneratione salutans atque susci-
piens, medellam adeptus est celerem. Atque inde egredientes per Regium et Cotronam transfretavit Callipo-
V lim [14], ubi mortuus est Nicetas episcopus. Dum vero Ydronto moras faceret, eo quod hiemps erat, illic sus-
cepit sigillum imperialem per Theophanium regionarium [15], continentem ita ut ubiubi denominatus coniunge-
ret pontifex, omnes iudices ita eum honorifice susciperent quasi ipsum praesentaliter imperatorem viderent. Unde
egressi partes Greciae, coniungentes in insula quae dicitur Caea, occurrit Theophilus patricius et stratigos Cara-
visianorum [16], cum summo honore suscepit; et amplectens ut iussio continebat, iter absolvit peragere coeptum.
A quo loco navigantes venerunt a septimo miliario Constantinopolim. Ubi egressus Tiberius imperator, filius
Iustiniani Augusti, cum patriciis et omni sinclito et Cyrus patriarcha [17] cum clero et populi multitudine, omnes
letantes et diem festum agentes, pontifex [18] et eius primates cum sellares imperiales, sellas et frenos inauratos
simul et mappulos, ingressi sunt civitatem; apostolicus pontifex cum camelauco, ut solitus est Roma procedere,
173 VI a palatio egressus [19] in Placidias usque, ubi placitus erat, properavit. Domnus autem Iustinianus imperator
audiens eius adventum magno repletus est gaudio. A Nicea Bythiniae misit sacram gratiarum actione plenam, et
ut debuisset pontifex occurrere Nicomedia et ipse veniret a Nicea. Quod et factum est.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 pauci cl. EV — cleri C^{1} — venit A^{5} — < et > illic A^{5} — ilico D — repeperit B^{3} — Iohannis $A^{1}C^{1}$ — patriarcium B^{6} — exarchos B^{5} : -chum B^{6} — Rizocophus B^{4} : Rizocopo C^{1} : Rizoopo C^{2} — **2** qui *om.* C^{12}G — Roma C^{13} — decollavit AD — Saulum **D** : Fagiolum A^{35} : Satulum V — et vice dominum C^{4}EV : *om. cet.* — arcarium C^{3} — **3** hord. C^{3} — pergens < deinde > A^{5} — proquae A^{1} : pro $A^{5}BC^{4}$: propter C^{12}G — **4** mortem E — occupavit B^{5} — Gregorius C^{1} — Neappolim C^{3} : *om.* A^{3} — Teod. C^{3} — **5** et st.] extraticus E — straticos A^{3} : -cus $A^{5}B^{234}$: -gus B^{5} : stragius B^{6} — languore $A^{3}B^{456}C^{1}$E — detentius C^{2} — occurrit A^{5} — pontificem BC — magnaque < eum > A^{5} — **6** celerem *om.* B^{456} — ingredientes A^{5} : egrediens $B^{5}C^{4}$EV : pergentes C^{1}G — Regnum B^{3} : Regiam B^{56}D — Cothronam B^{4} : Quotronam B^{5} : Quothronam B^{6} — Calipolim AD : Calop. B^{23} — **7** est *om.* C^{1} — Nicetas $A^{15}B^{56}$: -ta *cet.* — Ytronto A^{3} : Udronto A^{5} : Idronto $B^{5}C^{3}$: Ydrontho C^{1} — hiens C^{3} — **8** imperiale $A^{5}B^{2}C^{2}$E — Thephanum B^{34} : Theostanium C^{3} — continente A^{3} : -nens C^{4}E — ubi ubi $A^{1}C^{3}$EV : ubi vel ubi B^{6} : ibi D : ubi *cet.* — denominatum A^{13} : -tur C^{2} — coniunxerit A^{13} — **9** ita eum om. iud. B — iudicem B^{4} — honorificem B^{4} — susciperet A^{3} — viderem B^{4} — **10** egressus B^{5} — < per > partes B^{6} — Gratiae B^{5} — contingentes A^{5} — insulam A^{5} — quae dicitur *om.* B^{4} — qui C — Caea AC^{2} : Ocea B^{4} : Coaea D : Cea *cet.* — otcorrit B^{5} — Theofilus A^{1} — patrius B^{34} — extrat. E — stracticos A^{3} : -cus $A^{5}B^{234}$: -gus B^{5} — **11** carab. A^{5}B — <quem> cum A^{5} — ut iussio] diutius B^{6} — absolvaet A^{3} : a solvit B^{6} — ceptum $A^{3}C^{1}$: coemptum B^{4} — **12** a sep.] ad sep. $A^{15}B^{5}$ — septimum miliarium A^{5} — ingressus D — **13** Iustiani C^{12} — Aug.] imperatoris B — patricii A^{3} : -cius B^{15} : -cio D — omnis inclitos (*vel* omnes inclitos) A^{13} : omnibus inclitis a^{1} $A^{5}E^{1}$ — $\overline{\text{oms}}$ inclito BC^{13} (-ytos B^{6}) : omni synclito $C^{24}E^{5}$: omnes incliti D : omnibus sinclitis V — clero et *om.* B^{456} — **14** letantes AC^{3} — pontifex] pontificem susceperunt A^{5} — eius] omnis C^{1}D (-nes D) — primati A^{13} : -tis $B^{4}C^{1}$ — sell. imp.] sellis imperialibus V — cum equis et sellis imperialibus et frenis inauratis simul et mappulis A^{5} — sellas *om.* A^{3} — sellis et frenis inauratis s. e. mappulis E — **15** < et ita > ing. A^{5} — ingressis BC^{2} (-sus B^{6}) — civitate C^{3} : Constantinopolim et A^{1} — apostolicos $B^{4}C^{1}$ — pontifex] vero A^{5} — cum cam. pont. C^{1}G — camelamelauco A^{3} : camilauco B^{234} : cameluco C^{3} : camellauco D : caumelaugo C^{4}E : caumelauco GV — <in civitate> ut A^{1} — solutus C^{1} — est *om.* E — Romam $A^{3}B^{6}$: Rome A^{5} — **16** ad palatium A^{3} — ingressus B^{46} : egressis C^{2} — Placidia uisque B^{6} — ibi B^{46} — placuit A^{5} : pollicitus B^{4} : praelatus B^{6} : plicitus C : placitis V — domus $B^{5}C^{3}$ — **17** adventu E — magnum B^{6} : -nus C^{1} — est *om.* C^{34}EGV — gaudium B^{6} — < et > a A^{5} — Byt. $A^{1}B^{3}$C — mis. s. gr. *om.* A^{3} — sacra B^{3} : sagram C^{3} — actionem $A^{13}B^{56}$D — plena A^{1}E — et *om.* A^{5} — **18** deb.] isisset B^{5} : iussisset B^{46} — Nicomediam B — ipsi B^{4} : ipso B^{6} — venire B^{456}E (*corr.* e)

In die autem qua se vicissim viderunt Augustus christianissimus cum regno in capite sese prostravit et pedes osculans pontificis; deinde in amplexu mutuo corruerunt; et facta est letitia magna in populo, omnibus aspicientibus tantam humilitatem boni principis. Die vero dominico missas imperatori fecit; et communicans princeps ab eius manibus proque suis delictis ut deprecaretur pontificem postulans, omnia privilegia ecclesiae renovavit atque sanctissimum papam ad propria reverti absolvit. Egressus igitur a Nicomedia civitate, crebris valitudinibus VII
pontifex adtritus, tandem, sospitatem Domino tribuente, incolomis portum Gaiete pervenit, ubi sacerdotes et maxima populi Romani repperit multitudinem, ac XXIIII die mens. octob., indictione X, Romam ingressus est; omnis populus exultavit atque letatus est.

Hic fecit ordinationes episcoporum in eundo et redeundo per diversa loca numero XII. 174

Post menses [20] autem III lugubre nuntium personuit, quod Iustinianus christianissimus et orthodoxus impe- VIII
rator trucidatus est, Philippicus hereticus [21] in imperiali promotus est arce. Cuius et sacra cum pravi dogmatis exaratione suscepit, sed cum apostolicae sedis concilio respuit. Huiusque rei causa zelo fidei accensus omnis coetus Romane urbis, imaginem [22] quod Greci Botarea vocant, sex continentem sanctos ac universales synodos, in ecclesia beati Petri erecta est.

Hic fecit patenam auream pens. lib. XII.

Eodem tempore Felix [23] archiepiscopus Ravennas ab exilio reductus, penitentia motus, licet oculorum lumine IX
privatus, tamen ad proprium rediit thronum; et solita quae ab universis in scrinio episcoporum fient indicula et fidei expositiones et hic confessus est, sicque reconciliationis promeruit absolutionem [24]. Huius temporibus [25] 175
duo reges Saxonum ad orationem Apostolorum cum aliis plurimis venientes sub velocitate suam vitam, ut optabant, finierunt. Venit autem et Benedictus [26], archiepiscopus Mediolanensis, orationis voto, et suo se pontificis praesen-

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 qua] quo a D — se] si $B^{4}C^{2}$ — vicissem $B^{34}C^{12}$: -se B^{6} (*corr.*) : vicessem B^{5} — Aug.] imperator B — regno] corona A^{5} — sese < in terram > $A^{5}V$ — prostratum D — et *om.* C^{34} — **2** obsculans $A^{3}CV$ — dein C — amplexum $B^{6}V$ — mutuum E — letitia AC^{3} — **3** tanta $A^{13}D$ — humilitate $A^{3}D$ — imperatore missa B — principis B^{6} — **4** ab] de D : *om.* B^{456} — dilectis et depraecatur B^{6} — previl. B^{5} — renovet B^{4} : -vabit B^{6} — **5** adque B^{3} : utque C^{3} — sanctissimus papa B^{46} — ad proprium B^{6} — revertendi D : *om.* B^{456} — egressi B^{56} — vero B — ad A^{3} — Nicomediae $A^{35}CGV$ (-die C^{3}) — valitudinis B^{5} — **6** tamde B^{4} — suspitate A^{1} : -tem B^{5} — Deo D — Gaitae $A^{3}C^{1}$: Iagete D : Razete $C^{4}EV$ — et *om.* B^{6} — **7** maximam $A^{35}D$ — pobli C^{3} — ac *om.* D : a C^{1} — vicessima quarta C^{3} — diei B^{245} — Roma $A^{3}B^{34}$ — **8** omnis-est *om.* A^{3} — omnisque A^{5} : omni B^{5} — <et> exult. B^{234} — atque] et A^{13} : ac $A^{5}D$ — letatus $A^{1}C^{3}$ — **9** ordinationem B^{3} : -nis C^{2} — episcoporum *om.* AD — eunde B^{5} : eudo C^{3} — loca <episcopos> ADEV — numero *om.* $A^{35}C^{1}DEGV$ — XLI $A^{5}B$

10 mense $B^{46}V$ — tertio $B^{5}V$: IIII B^{3} — lucubre A^{1} : luguere C^{1} — nuntiatum $A^{13}D$: nuncium C^{3} — Iustianus B^{35} — christianissimus et orthodoxus *om.* B — orthodoxos C^{2} — imperator *om.* D — **11** Phillipicus A^{1} : Philipichus B^{5} — hereticus *om.* B — in *om.* $A^{13}B^{2}$: ad D — imperialis A^{1} : -lem $A^{5}D$: -le B^{234} — permotus $C^{1}G$: promutus C^{3} — archem A^{15} : -chae BC^{12} (-che B^{16}) : -cem $A^{3}D$ — Cuius-suscepit *om.* B^{5} — et] est B^{4} : e B^{6} — **12** exoratione B^{4} — sede D — cum *om.* A^{5} : vero D — apostolice C^{3} — concilium $A^{3}C^{1}DG$: consilio $C^{4}E$ — huius AD — causa] tam A^{5} — fide D — accessus B^{5} — **13** imago A^{5} : *om.* $A^{13}D$ — quam $A^{5}C^{4}E$ — Botariam B^{234} : -ream B^{56} : Votarea CEGV : Botarpa D — continentes A^{3} : -nens A^{5} : -nente B^{456} — sancta A^{3} : -tas $A^{5}E$ — hac B (hoc B^{6}) — universalis B^{234} : -le B^{6} — synodus C^{12} — **14** ecclesiam C^{13} — Petri < apostoli > BC^{24} — erexerunt $C^{4}E$ — **15** refecit $B^{36}CEGV$ — lib. II B^{5}

16 Ravenna $A^{3}B$: -ne $C^{4}EV$ — ab exilio *om.* B — paenitentiam $B^{4}C^{1}E$ — lumen B^{6} — **17** propriam $B^{6}C^{4}EV$ — redit AD : *om.* C^{3} — sedem $C^{4}EV$ — in *om.* A^{3} — fiunt $A^{5}EV$ — **18** expositionis $A^{5}BC^{1}D$ — et *om.* AD — sicque *om.* A^{5} — reconciliatus B^{5} — comeruit B^{4} : meruit B^{6} — absolutione B^{46}

19 duos A^{1} — regis $B^{4}C^{1}$: res C^{3} : rege E — Saxanorum B^{56} : Saxanum C^{3} — pluribus $A^{1}V$: plurimi B^{3} — convenientes B^{4} — sub] cum D — velocitatem $B^{3}DEGV$ — sua B^{46} — vita B^{4} : vite B^{6} — obt. $A^{13}C^{1}D$ — obtent fieri B^{4} — **20** episcopus B — orationes B^{4} — et] ut $A^{13}D$: et ut A^{5} — pontifici $A^{35}B^{26}C^{23}EV$ — praesentaret AD : -ri B



tare. Altercavit [27] vero et pro ecclesia Ticinense, sed convictus est, eo quod a priscis temporibus sedis apostolicae eiusdem Ticinensis ecclesiae antistes ad consecrandum pertinebat atque pertinet.

176 X Hisdem temporibus cum statuisset populus Romanus nequaquam heretici imperatoris nomen aut chartas vel figuram solidi susciperent, unde nec eius effigies in ecclesia introducta est, nec suum nomen ad missarum solemnia proferebatur, contigit ut Petrus quidam pro ducatu [28] Romanae urbis Ravennam dirigeret, et praeceptum pro huiusmodi causam acciperet. Dumque innotitum fuisset quod ad nomen heretici suam promotionem isdem Petrus fuisset potitus, zelo fidei accensa magna pars populi Romani statuerunt ullo modo hunc ducem suscipere. Et factum est, dum Christoforus, qui erat dux, ob hanc causam cum Agathone et suis hominibus concertarent, bellum civile exortum est, ita ut in via Sacra, ante palatium, sese committerent et ex utrisque partibus amplius quam XXX flagellarentur atque interirentur, donec pontifex [29] mitteret sacerdotes cum evangelia et crucem Domini, sicque partes sedarent. Nam pars Petri in angustia sita ulla illi erat spes vivendi. Verum ad pontificis iussum pars alia, qui et Christiana vocabatur, recessit; sicque defensores heretici pars valuit Petri, vel si attrita, recedere.

XI Non post multos autem dies [30] scripta venerunt a Siciliense insula qui nuntiaverunt quod Philippicus hereticus a principale vertice depulsus, Anastasius orthodoxus Augustus sceptra regalia gubernanda suscepit. Orthodoxis exultatio magna, tenebrarum autem dies cunctis hereticis superfusa est. Post aliquod vero temporis Scolasticius cubicularius, patricius et exarchus Italiae, veniens Romam, deferens secum sacra Anastasii principis, per quam vere se orthodoxae fidei praedicatorem et sancti sexti concilii confessorem esse omnibus declaravit; quem et pon-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 altercatus est A^{5}V — et *om.* C^{124}G — Ticinensem CG — sed-est *om.* A^{1} — convinctus A^{35} : victus C^{4}E — temporibus *om* C^{3} — sedi A^{5}B^{456}C^{3} — apostolice C^{3} — **2** Ticinienses B^{4} — ecclesia B^{6} : -sie C^{3} — antistis A^{13} : antestis D : antistes A^{5}B^{6}C^{12} : antestes C^{3} : antestites B^{2345} (antis. B^{2}) — continebat B^{5} — ac B^{4} — atque pertinet *om.* D — **3** imperialis D — $\widetilde{nm}$ B^{6} — charistas B^{46} — **4** figura A^{1} — soli B^{4} — suscipere A^{5}EV : reciperent B^{23}D : < debere > A^{5}E^{5} — undem C^{2} — efficies C^{3} — ecclesiam B^{2} : -siae B^{3} — infraducta B^{456} — usuum C^{1} — missarum *om.* E^{5} — soll. A^{1}C^{2} : solempnia C^{3} — **5** offerebatur B — contingit A^{3} : cotigit C^{2} — quidem B^{5}C^{1} — ducatum A^{13}B^{4}D : -to B^{1} : ducto B^{6} — Romano B (Romanum B^{1}) : umane E — direg. B^{3} — pr. et E — pro *om.* B^{5}DG — **6** huiusmodo B^{5} — causa A^{35}DE — acceperit A^{3}B^{23} — innotatum A^{3} : insignitum V — fuisset E^{5} — in notitiam venisset A^{5} : innotuisset C^{4}E — quod *om.* B^{4} — quod < non > B^{6} — heritico B^{6} — sua B^{6}E — promonitionem B (-ne B^{34}) : promotione E : ammonitionem V — idem A^{3} — **7** petitus ABG (penitur B^{5}) : positus C^{3} : penitus D — Romam D — nullo ADE — modi C^{3} — ducem *om.* D — susciperent A^{3} — **8** factum est *om.* A^{5} — ob] ad A^{3}D — hac B^{4} — converterent B^{6} — **9** civilem exhortum A^{1} — via] una D — palatio B^{4} : -tinum C^{3} — et] ut A^{1}: *om.* B^{456} — **10** XXX-crucem] *haec linea in codice V legi non potest* — XXV C^{4}E — plagarentur C^{4}E^{15} — atque interirentur *om.* C^{3} — interirent A^{5}C^{4}E — evangeliis A^{5}B^{2}C^{4}E — cruce A^{5}B^{2}CV : crucibus C^{4}E — **11** partes *om.* A^{13}D — sedarentur A^{1}D : -re B^{4} : -ret B^{5} : redarent C^{3} : $\overline{sedav}$ V — nam *om.* A^{3} — ita A^{3} — <ut> nulla A^{13}D — ulla illi] nulli A^{5}D — nulla B^{23}C^{2}EV — illis A^{3} — vidi B^{3} (vite b^{3}) : vincendi B^{6} — virum B^{45} : verumtamen C^{12}G — iussu A^{5}B^{24}C^{3} : -so B^{35} — **12** ali C^{3} — quae A^{35}B^{56}E — et *om.* AB^{56}D — christiani B^{2} — vocabantur B^{234} — defensoris C^{124}EGV — voluit B^{4} — vel] ac E — sic V : *om.* B^{2} — adtrita B (a terra B^{6}) : atrita C^{3}V — **13** rediret A : recadere C^{3}: recederet B^{36}C^{24}DE

14 autem *om.* B^{456} — scriptas A^{13} (scrib. A^{1}) — verunt C^{3} — a *om.* B — ad Siciliensem insulam A^{3} — Siciliensi A^{5}C^{23}EV — quae A^{5}C^{4}DEV — quod *om.* C^{4}EV — Philipicus A^{1} : Philippis B^{6} — Philippico -co -so A^{5} : -cum -cum -sum C^{4}EV — **15** principali A C^{12}DEV — ortod. C^{3} : -xum B^{6} (*corr.*) — guvernanda C^{3} — susceperit A^{5} — hort. C^{3} : orthodoxus B^{6} — **16** exhortatio A^{3} — cunctus C^{3} — aliquo B^{5} : aliquantum B^{6} — tempus A^{5} — Scolaticius B^{234} C^{2}V : -tius B^{5} : Scolasticus B^{5}D — **17** cubic.] cum vim C^{1}G : $\overline{cuu}$ C^{3} : *om.* B — patricis A^{1} : < et cubicularius > B (et] atque B^{56}) — et *om.* B^{56} — in Italiam A^{5} : Italia B^{5} : -lie C^{3} — Rome C^{3} — detulit A^{5} : differens B^{6} — sacram A^{5}EV — principes B^{5} — quae D — **18** orthodoxa B (-xum B^{6}) : hortodoxe C^{3} — praedicatore B^{3} — xysti B^{4} : sixti B^{56}D : syxti V — concilio B^{6} — declarabit B^{3} — quae B^{2346} : quam B^{5}DE

tifici obtulit et ita perrexit Ravennam. Dum autem haec gererentur, obtinuit Petrus ducatum, promittens quod nequaquam adversare niteret.

Hic fecit ordinationem I, presbiteros X, diaconos II; episcopos per diversa loca numero LXIIII. Et cessavit episcopatus dies XL.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Ravenna $A^{13}B^{46}$—haec aut. B^2—agerentur $B^{56}C^1D$: generentur C^2 : gerentur C^3 — opt. A^1—Petrum V— ducatur A^3 : -tam B^5 — promittens *om.* $A^{13}D$ — quod *om.* C^2 — **2** neq.] nulli C^4EV — adversari C^4E — retineret A^1B^{56} : renitere B^4 : riniteret C^{12} : renitteret C^3 : niteretur C^4E

3 ord. V B^5 — diac III A^3 — numero *om.* $A^{35}V$ — XCIIII B^5 : LXIIII V : < Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum VI id. ianuar. > B : < Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum V id. april. ind. XIII, Anastasio Aug. > C^4EV (ind. XIIII C^4 : *om.* V) — **4** epas. an. I dies XL C^1 — dies quadraginta am C^2 — XL. < Huc usque CXXVIIII anni sunt quod Langobardi venerunt et VII menses > A^1 *in margine inferiori, manu rubricistae.*

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Felicem archiepiscopum Ravennatem*] Le successeur de Damien, dont il a été question dans la vie de Sergius (p. 376). Damien mourut le 13 mai 708. Ce que raconte ici notre auteur ne s'accorde guère avec les vers suivants de l'épitaphe de Félix (*Agnellus*, c. 150) :

> *Culmen apostolicum colere summe novit*
> *cuius ope fretus profana dogmata pell[i]t.*

Mais ceci se rapporte peut-être à la fin de la carrière de Félix ; on verra plus loin qu'il modifia son attitude à l'égard du siège apostolique.

2. *solitas in scrinio noluit facere cautiones*] Nous avons dans le *Liber diurnus* (III, 6, 7, 8) les formules des trois pièces que les évêques du diocèse suburbicaire devaient signer aussitôt après leur ordination et laisser entre les mains du pape. La première, appelée *promissio fidei*, est une profession de foi détaillée, dans l'ordre des conciles œcuméniques ; elle devait être signée par le nouvel évêque et par ses prêtres ; la seconde, *cautio*, est un engagement d'observer certaines règles de gouvernement ecclésiastique : elle était dictée par l'évêque à un notaire, en présence du primicier et du secondicier des notaires de l'église romaine, puis signée par l'évêque et par plusieurs témoins. La troisième enfin, appelée *indiculum*, était une promesse de n'engager ni de favoriser aucune entreprise contre l'unité de l'Eglise ou contre la sécurité de l'empire romain. Cette dernière promesse était écrite par l'évêque lui-même ; il devait la déposer en personne dans la confession de saint Pierre. — On a vu plus haut que la situation spéciale des évêques de Ravenne avait amené des conflits à la suite desquels certains accords étaient intervenus. Le différend soulevé par Félix ne pouvait porter que sur la seconde des trois pièces, et c'est précisément celle pour laquelle le *Liber diurnus* mentionne l'intervention des chefs du notariat apostolique. Le rédacteur a sans doute voulu distinguer ce document (*solitas cautiones*) de celui qu'il appelle *cautio* et qui porte le titre d'*indiculum* dans le *Liber diurnus;* c'est ce dernier que le pape déposa dans la confession de saint Pierre, l'évêque de Ravenne s'étant, à ce qu'il paraît, dispensé d'accomplir lui-même cette cérémonie.

3. *Nam Ravennantium cives*] L'atroce vengeance exercée par Justinien II contre Ravenne est racontée longuement par Agnellus, dans un style pompeux jusqu'au ridicule (c. 137-141), d'après des traditions orales. Selon lui, le motif de la haine portée par Justinien à la ville de Ravenne, c'est que quelques-uns de ses concitoyens avaient pris part à la révolte et aux sévices exercés contre lui en 695. Je croirais plutôt qu'il leur gardait rancune de leur intervention à Rome au temps du pape Sergius (ci-dessus, p. 373), ou peut-être qu'il voulut venger la mort de l'exarque Rizocopus, massacré à Ravenne, en 710. Dans ce dernier cas, notre biographe, qui considère la catastrophe de Ravenne comme une punition de l'attitude du nouvel évêque Félix, en aurait un peu anticipé le récit.

4. *Theodorum patricium — cepit*] Agnellus ne prononce pas ce nom, mais il donne à l'envoyé de l'empereur le titre de *monstraticus*, qui est évidemment une mauvaise transcription de μονοστρατηγός. L'expression *primi exercitus* (*primum exercitus?*), dans le *L. P.*, n'est sans doute qu'une traduction de στρατηγός, titre qui est donné, un peu plus loin, à un patrice de Sicile, appelé Théodore, le même personnage évidemment que celui qui prit Ravenne. — C'est par mer aussi qu'Agnellus fait arriver l'armée grecque.

5. *praefatum archiepiscopum — lumine privatus*] Agnellus, *l. c.* : « Et cumprensi (proceres), mittebant cuneos ligneos in ora eorum et ligabantur post tergum capita et proiciebantur sub cathaleta navis. In tali vero dolo sunt omnes nobiles capti. Ibi et Felix pontifex istius urbis deceptus est, ibi Iohanicis sapientissimus captus est, ibi et mediocres vincti sunt... Ingressi Constantinopolim, invenerunt imperatorem Iustinianum... Et iussit omnis poni in custodia quousque eos possit diversa expendere poena ; omnesque senatores graviori modo interempti et deleti sunt. » — Suit la description du supplice de l'archevêque, à qui on brûla les yeux en les lui faisant fixer sur un bassin d'argent rougi au feu, dans lequel on versait du vinaigre.

6. *exilio in Pontica transmissus est regione*] Agnellus omet ce détail, mais il est mentionné dans l'épitaphe de Félix (Agnellus, *l. c.*):

> *Pertulit pro patria nimias praesul aerumnas,*
> *ex[i]l[iu]m, dampna, famem, nuditatem, caedem, pericla*
> *contemptus, exitia, terrores, vincula, fust[e]s ;*
> *summusque pontificis, subferre ludibria, honor.*
> *Finibus ademptus, propria de sede privatur.*
> *Lumen carens corporis divina nactus est lucem.*
> *Arto in tellure scopulo Ponti portatur,*
> *ubi victus deerat, sed panis aderat Christus ;*
> *in quo toto corpore atque virtute sepultus*
> *gratia summa Dei est consolatus antistes.*

7. *Hisdem temporibus...*] On n'indique pas ici pourquoi Justi-

nien II manda le pape à Constantinople ; mais il est naturel de croire que c'était à propos du concile *in Trullo* pour lequel il avait déjà, à diverses reprises, sous Sergius et sous Jean VII, demandé l'adhésion du siège apostolique. Du reste, le diacre Grégoire, qui accompagna le pape Constantin, fut, comme on le verra plus loin (Grégoire ii, n° 177), interrogé par l'empereur *de quibusdam capitulis*, sur lesquels il parvint à le satisfaire.

8. *indict. VIIII*] Le 5 octobre 710.

9. *Gregorius diaconus*...] Le futur successeur de Constantin, Grégoire II.

10. *Sisinnius nomencolator*] C'est la première mention datée de cette fonction, l'une des grandes charges du palais pontifical; cf. Galletti, *Primicero*, p. 162. Cette énumération est du plus haut intérêt, car on ne peut douter que l'ordre des préséances n'y soit observé.

11. *Sergium ordinatorem*] Cette charge de palais n'est pas, que je sache, mentionnée ailleurs. Il s'agit sans doute d'un maître de cérémonies.

12. *turpissima morte occubuit*] Cf. ci-dessus, note 3.

13. *Theodorus patricius et stratigos*] Le même sans doute qui fut chargé de punir l'émeute de Ravenne; cf. note 4. C'est probablement à Palerme qu'il rencontra le pape, car celui-ci, en continuant son voyage, dut passer par Reggio (*egredientes per Regium*).

14. *Callipolim*] L'ancienne cité grecque de Callipolis, peu importante sous l'empire romain et rarement nommée dans les auteurs (cf. Mommsen, *C. I. L.*, t. IX, p. 3), n'était plus, dès la fin du sixième siècle, qu'une colonie rurale, la *massa Callipolitana*, appartenant à l'église romaine (*Greg. M. Ep.* ix, 99, 100). Hydruntum (Otrante) s'était mieux conservée ; aussi le pape y trouvait-il des conditions de séjour préférables à celles que lui aurait offertes sa *massa Callipolitana*.

15. *Theophanium regionarium*] Par *regionarius* il faut entendre, je crois, suivant le style du temps, un *subdiaconus regionarius* de l'église romaine.

16. *stratigos caravisianorum*]. Les notices d'évêchés de l'empire byzantin mentionnent un siège de Καραβιζύη, dont il ne peut être ici question. Théophile porte le double titre de patrice et de stratège, tout comme le gouverneur de Sicile mentionné ci-dessus ; c'est, je crois, le commandant d'un thème, de celui qui, au temps de Constantin Porphyrogénète, s'appelait le thème de la mer Egée (Schlumberger, *Sigillographie byzantine*, p. 193). Le mot *caravisiani* me semble dérivé de καράβια, qui, en bas grec, signifie navires.

17. *Cyrus patriarcha*] Le remplaçant de Callinique, déposé par Justinien II lors de sa restauration, en 705. C'était un reclus, qui avait eu la chance de prédire à Rhinotmète qu'il remonterait sur le trône (Nicéphore, p. 42, de Boor; Théophane, a. m. 6198).

18. *pontifex et ejus primati*] L'équipage du pape et de sa suite, dans cette entrée solennelle, est, comme le P. H. Colombier l'a fort bien vu (*Etudes religieuses des PP. de la compagnie de Jésus*), V° série, t. XI, p. 825 et suiv.), semblable à celui que décrit ou suppose la fausse donation de Constantin, composée à Rome vers l'année 774. Les écuries de la cour ont fourni des chevaux (*sellares*) tout harnachés, avec des selles et des freins dorés ; mais on a jeté par dessus les selles la *mappula* blanche, cet insigne si cher au clergé romain (Conon, p. 369). De même, dans sa donation, Constantin est censé avoir décrété « ut clerici eiusdem sanctae » Romanae ecclesiae mappulis et linteaminibus, id est candidis- » simo colore decorari equos et ita equitari. » — Quant à la coiffure du pape, le καμηλαύκιον actuel du clergé grec et le prototype de la tiare du moyen-âge, elle est indiquée tout aussi clairement. Constantin a offert au pape une couronne impériale, en or, ornée de pierres précieuses, mais, sur son refus, il lui met de ses mains sur la tête *frigium candido nitore* et ordonne que lui et tous ses successeurs le porteront, dans les processions, comme un insigne tout à fait spécial, « statuentes eodem frigio omnes eius succes- » sores singulariter uti in processionibus ad imitationem imperii » nostri » (Hinschius, *Decretales pseudoisid.*, p. 253). Les mosaïques et les peintures anciennes, quand il s'y trouve des papes, les représentent toujours avec le costume qu'ils avaient à l'autel : le *camelaucum* ne peut donc y figurer. Pour trouver une représentation d'une procession pontificale, il faut descendre jusqu'aux peintures de Saint-Clément (xii° siècle) où l'on voit les papes Boniface I[er] et Nicolas I[er] coiffés d'un grand bonnet blanc, à peu près conique, entouré au bas d'une couronne gemmée. Cette couronne a dû être ajoutée entre le huitième siècle et le douzième. Pour le huitième elle est certainement exclue par la donation de Constantin, car ce document suppose que saint Silvestre l'avait refusée.

19. *a palatio egressus in Placidias*] La *domus Placidiana* était au delà du palais impérial, pour qui venait de l'Occident ; elle faisait partie des constructions élevées sur l'emplacement de l'ancienne Byzance, le Vieux Sérail actuel. Le pape fut donc reçu d'abord au palais impérial et de là conduit en grande pompe au palais Placidien, résidence ordinaire des apocrisiaires romains. Le pape Vigile y avait habité, cent cinquante ans auparavant, pendant huit ans environ.

20 *Post menses autem III*] Ceci permet de dater approximativement la mort de Justinien II. La nouvelle en étant parvenue à Rome vers la fin de janvier 712, la révolution qui le fit tomber du trône doit se placer vers la fin de l'année précédente. Le biographe oublie de dire que la tête du tyran fut envoyée à Rome et à Ravenne. Agnellus (c. 142) n'a pas omis ce détail.

21. *Philippicus hereticus*] Philippicus était partisan de l'hérésie monothélite ; il s'employa, dès son avènement, à lui donner une revanche de la défaite qu'elle avait subie trente ans auparavant, au sixième concile œcuménique. Avant de mettre les pieds dans le palais impérial il en fit enlever le tableau qui représentait cette assemblée. Il ordonna aussi que les noms de Sergius, d'Honorius et des autres personnes dont la mémoire y avait été condamnée seraient de nouveau inscrits aux diptyques et que leurs images seraient rétablies aux lieux où elles se trouvaient autrefois (cf. la lettre du diacre Agathon, témoin oculaire, dans Hardouin, t. III, p. 1836 ; Mansi, t. XII, p. 192).

22. *imaginem quod Greci Botarea*] Je ne sais d'où vient ce mot étrange. Mais le sens n'est pas douteux. On voulut faire à Rome une manifestation contre le sacrilège commis à Constantinople sur l'image de sixième concile. Cf. *Gesta ep. Neap.*, c. 42 (p. 426 Waitz).

23. *Felix archiepiscopus Ravennas*] Cf. Agnellus, c. 143-145, et l'épitaphe de Félix (*ibid.*, c. 150) :

> *Erectusque gravi de claustra insulae Ponti*
> *demum ad dilectae vectus est patriae portum*
> *extractus omnia, pristina sede ornatur,*
> *ubi corde puro hostia Domino libans*
> *lustra super t[ri]a geminos simul prorogat annos.*

24. *promeruit absolutionem*] Cf. ci-dessus, note 1.

25. *duo reges Saxonum*] Bède, *Hist. eccl.*, v, 19 : « Anno autem » imperii Osredi quarto (709), Coinred, qui regno Merciorum no- » bilissime tempore aliquanto praefuerat, nobilius multo regni » sceptra reliquit. Nam venit Romam, ibique adtonsus, pontifica- » tum habente Constantino, ac monachus factus, ad limina apos- » tolorum in precibus ieiuniis et eleemosynis usque ad diem per- » mansit ultimum... Venit autem cum illo et filius Sigheri regis » orientalium Saxonum... vocabulo Offa, iuvenis amantissimae » aetatis et venustatis, totique suae genti ad tenenda servanda- » que regni sceptra exoptatissimus. Qui pari ductus devotione » mentis, reliquit uxorem, agros, cognatos et patriam propter

» Christum et propter Evangelium, ut in hac vita centuplum acci» peret et in saeculo venturo vitam aeternam. Et ipse ergo, ubi ad » loca sancta Romam pervenerunt, adtonsus et in monachico vi» tam habitu complens, ad visionem beatorum apostolorum in » caelis diu desideratam pervenit. » Cf. *Chron.*, a. 720. — Le roi de Mercie et le jeune prince d'Essex avaient été précédés à Rome par le roi de Wessex Cedwalla, dont l'épitaphe, conservée dans les écrits de Bède (*H. E.*, v, 7), de Paul Diacre (*H. L.*, vi, 15) et dans les recueils épigraphiques du moyen âge, a été restituée dernièrement par M. de Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, p. 288.

26. *Benedictus archiepiscopus Mediolanensis*] Paul Diacre (*H. L.*, vi, 29), après avoir raconté le même fait d'après le *L. P.*, continue en disant : « Fuit autem hisdem venerabilis Benedictus archiepis» copus vir egregiae sanctitatis, de quo per universam Italiam » bonae opinionis fama flagravit. »

27. *Altercavit vero et pro ecclesia Ticinense*] On composa plus tard une pièce apocryphe qui se donne comme le discours prononcé par l'archevêque dans le synode romain où fut décidée cette affaire (Migne, *P. L.*, t. LXXXIX, p. 361). Il est sûr que l'exemption de l'église de Pavie n'était pas primitive : au cinquième siècle les évêques de Pavie étaient ordonnés à Milan (Ennodius, *Vita s. Epiphanii*, p. 341, Hartel). La cause du changement introduit *a priscis temporibus* est probablement la situation de capitale qui fut attribuée à Pavie dans l'organisation du royaume lombard. Pour que les papes fussent amenés à prendre une telle raison en considération, il fallait que les rapports entre eux et les rois lombards fussent notablement meilleurs qu'à la fin du sixième siècle et au commencement du siècle suivant. Il y a peut-être quelque lien entre l'exemption de Pavie et la restitution du patrimoine des Alpes Cottiennes, sous Jean VII.

28. *pro ducatu Romanae urbis*] Voici la première mention du duc de Rome ; il est possible que cette fonction existât depuis assez longtemps. En 638 et en 643 l'*exercitus Romanus* avait à sa tête un *chartularius* (ci-dessus, p. 328, 331).

29. *donec pontifex...*] Le pape habitait sans doute l'*episcopium* bâti par Jean VII (ci-dessus, p. 386, note 7). Il était tout près du lieu du combat et à portée d'y intervenir.

30. *non post multos autem dies...*] Philippicus fut détrôné le jour de la Pentecôte, 4 juin 713. Les événements qui viennent d'être racontés se passèrent donc au printemps de cette année.

XCI.

177 I GREGORIUS, natione Romanus, ex patre Marcello, sedit ann. XV mens. VIII dies XXIIII. Qui a parva etate in patriarchio nutritus, subdiaconus factus, deinde diaconatus ordinem provectus est et cum viro sancto Constantino pontifice regiam [2] profectus est urbem. Erat enim vir castus, divine Scripture eruditus, fecundus loquella et constans animo, ecclesiasticarum rerum defensor et contrariis fortissimus inpugnator.

GREGORIUS, natione Romanus, ex patre Marcello, sedit ann. XV mens VIII dies XXIIII. Fuit autem temporibus Anastasii, Theodosii, Leoni atque Constantini Augustorum. Hic a parva aetate in patriarchio nutritus, sub sanctae memoriae domno Sergio papa subdiaconus atque sacellarius [1] factus, bibliothicae illi est cura commissa; deinde ad diaconatus ordinem provectus est et cum viro sancto Constantino pontifice regiam [2] profectus est urbem; atque a Iustiniano principe inquisitus de quibusdam capitulis optimam responsionem unamquamque solvit quaestionem. Erat enim vir castus, divinae Scripturae eruditus, facundus loquela et constans animo, ecclesiasticarum rerum defensor et contrariis fortissimus inpugnator.

II

Hic exordio pontificatus sui calcarias [3] dequoquere iussit; a portico sancti Laurenti inquoans, huius civitatis muros restaurare decreverat; et aliquam partem faciens, emergentibus incongruis variisque tumultibus praepeditus est.

178 Huius temporibus [4] Iohannis Constantinopolitanus antistes synodicam misit atque ad eum rescriptis idem usus est pontifex.

Huius temporibus [4] Iohannis Constantinopolitanus antistes synodicam misit atque ad eum rescriptis idem usus est pontifex.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 natus Roma C^{3} — ex *cm.* C^{23} — **2** an. XVI C^{23}G — d. XXII AC^{12}G — **3** in *om.* A — **4** ordine A — profectus A — **5** regia A — provectus C^{13}G — **7** loquilla AC^{12}G — animum A — **8** inpugnatur C^{3}

20 Huius] Uhic A — Constantinopolitanos C^{3} — **21** sinod. A : basilicam C^{1} — missit A — adque A *et ita fere semper.*

1 Gregorius II E — **2** ann. XVI BE^{1} — m. VIIII B — d. XI B (X B^{6}) : XX E^{1} — **3** Leonis E — **4** a *om.* B — parvam B^{16} — aetatem B^{45} — **5** papa *om.* B — **6** ille B^{5} — **7** ad *om.* B — ordine B^{6} — **8** et- est *om.* B^{3} — cum *om.* B^{6} — pont. Const. V — pontificem B^{56} — **9** provectus B^{4}E — Iustinianum principem B^{6} : *hinc hiat V* — inques. B^{5} — **10** <causis >cap. D — optima responsione DE — **11** unamquemque B^{34} : -queque B^{6} — **12** fecundus B^{5} — loquella B^{236} — **13** ecclesiasticorum errorum B — **14** fortissimis D

15 < in > ex. D — exordium B^{45} — **16** porta C^{4}D — inchoans B^{26}D : incoans B^{5} : in quo E — **17** civ. hui. B^{6} — restauraret E — **18** et merg. B^{5}E — inconquis B^{6} : in eo nervis E — **19** praeventus B^{6}

21 antestis B^{345} : antistis B^{6} : episcopus B^{2} — ad *om.* B^{3}D — rescripsit D

Hic trabes in basilica beati Pauli apostoli vetustate quassatas mutavit et maximam cooperuit partem basilice quae ceciderat, et altare a novo refecit et cyburium argenteum quod fuerat ruina quassatum. Sancti Laurenti pariter ecclesiam foris murum sitam, quae travibus confractis ruine iam erat vicina, reparavit; atque aquam fistulis conpagetis post multum tempus in eadem ecclesiam reduxit, diversasque basilicas in ruinis positas innovavit, quas per ordinem dicere longum est.

Hic maximam partem basilicae beati Pauli apostoli quae ceciderat, allatis de Calabria trabibus cooperuit, et altare a novo refecit et cyburium argenteum quod fuerat ruina quassatum. Sancti Laurenti pariter ecclesiam foris muros sitam, quae trabibus confractis ruinae iam erat vicina, reparavit; atque aquam fistulis conpagetis post multum tempus in eandem ecclesiam reduxit, diversasque ecclesias in ruinis positas innovavit, quas per ordinem dicere longum est.

Hic in Germania [5] per Bonifatium episcopum verbum salutis praedicavit et gentem illam sedentem in tenebris doctrina lucis convertit ad Christum, et maximam partem gentis eiusdem sancti baptismatis lavit unda.

Hic in Germaniam [5] per Bonifatium episcopum verbum salutis praedicavit et gentem illam sedentem in tenebris doctrina lucis convertit ad Christum. III

Ipseque sanctissimus papa monasteria [6] que secus basilicam sancti Pauli apostoli erant ad solitudinem deducta innovavit, atque ordinatis servis Dei monachis congregationem post longum tempus constituens, ut tribus per diem vicibus et noctu matutinos dicerent.

Hic monasteria [6] quae secus basilicam sancti Pauli erant ad solitudinem deducta innovavit, atque ordinatis servis Dei monachis congregationem post longum tempus constituit, ut ibidem die noctuque Deo redderent laudes.

Instituit pariter gerocomium [7] quod iuxta ecclesiam sanctae Dei genetricis ad Praesepe situm est; monasteriumque iuxta positum sancti Andreae apostoli [8] quod Barbare nuncupatur ad nimiam deductus desertionem, in quibus ne unus habebatur monachus, restaurans,

Hic gerocomium [7] quod post absidam sanctae Dei genetricis ad Praesepem situm est monasterium instituit, atque monasterium sancti Andreae apostoli [8] quod Barbare nuncupatur ad nimiam deductum desertionem, in quo ne unus habitabatur monachus, adscitis mona-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 trabe A — bassilica A : basilicam C^{3} — vetuste A — **2** quassatam C^{2} — maxima A — bas. part. C^{23} — **3** que C^{3} — ciburium A — **4** quas C^{1} — quassatus AC^{1} — < et > sancti $AC^{1}G$ — **5** ecclesiae C^{2} — muros C^{23} — sita $AC^{1}G$: -tum C^{23} — qui A — **7** compaietis pos A — temporis $AC^{1}G$: tempnus C^{3} — eandem C^{2} — **8** in *om.* AC^{1} — **9** inovavit A — < et > per $AC^{1}G$ — ordine AC^{2} — logum A

10 super C^{2} : *om.* C^{3} — Onifatium A : Bonifacium C^{1} — **13** eundem C^{2} (*corr.*) — lavi A — undam C^{3}

14 papa *om.* C^{3} — **15** basilicae C^{2} : -ca C^{3} — beati A — solitudine A — **16** reducta C^{3} — innovabit C^{1} — ordinatis *om.* $AC^{12}G$ — monacis congregatione pos A — **18** utribus A — noctum matutino. y. dicerent A

19 gerontocomium A — **20** sancte A — presepium A — ritum C^{1} : *om.* A — **21** -quae C^{12} — apositus A — Andree A : Andre C^{2} : Andraeae C^{3} — **22** nunccupatus A — annimia A — in] et C^{3} — **23** habebat monacus A — monachus AG : -chum C^{1} — fatiens C^{3} —

1 Pauli] Petri B^{3} — **2** quaeque B — ablatis B (obl. B^{6}) — **3** altarem B^{456} — fecit E — quo B — **5** ecclesia B — **6** vicinam B^{5} — qua E — fistolis B^{5} — **7** conpaginatis D — eadem B^{6} — **8** in ruinis] iniuriis B^{5} — ruinas B^{6} — positis D — innovabit B^{4} — **9** ordine B^{4} — dicere *om.* B^{5}

10 Germaniam B — **12** doctrinam B

14 monasterio B^{5} — basilica $B^{4}E$ — **15** erat B^{234} — deductam innovabit B^{4} — **17** die noctuque *om.* D

19 gerocomio B^{2346} (ieroch. B^{6}) : gerochomium B^{5} : gerecomium D : cerocomium E — absida B^{34} — **20** Praesepe $B^{2}DE$ — **21** sanctae And. B^{5} — **22** animam deductur insertionem B^{4} — deductur B^{6} — **23** in] de B^{3} — nec E — habebatur $C^{4}D$

monachos faciens, ordinavit, ut tertiam sextam et nonam vel matutinos in eadem ecclesia sanctae Dei genetricis cotidianis agerent diebus; et manet nunc usque pia eius ordinatio.

chis ordinavit, ut utraque monasteria ad sanctam Dei genetricem singulis diebus atque noctibus Deo laudes canerent.

179 IV Eo tempore Liutprandus rex [9] donationem patrimonii Alpium Cottiarum, quam Aripertus rex fecerat hicque repetierat, ammonitione tanti viri vel increpatione redditam confirmavit.

Eo tempore Liutprandus rex [9] donationem patrimonii Alpium Cotziarum, quam Aripertus rex fecerat hicque repetierat, ammonitione tanti viri redditam confirmavit.

Quartadecima tunc indictione [10] signum in luna factum est, et visa est cruentata usque ad media nocte.

Huius temporibus signum in luna factum est per indictionem XIIII [10], et visa est cruentata usque ad mediam noctem.

Theodo [11] quippe dux gentis Baioariorum cum alios gentis suae ad apostoli beati Petri limina orationis voto primus de gente eadem occurrit.

Eo itaque tempore Theodo [11] dux gentis Baioariorum ad apostoli beati Petri limina primus de gente eadem occurrit orationis voto.

V Huius temporibus [12] Anastasius imperator, classe navium praeparata, in partibus Alexandriae direxit contra a Deo destructos Agarenos. Qui ad alium versi consilium, antequam pervenissent ad destinatum locum, ab itinere medio apud regiam regressi urbem, Theodosium orthodoxum inquirentes imperatorem elegerunt atque coactum in solio imperii confirmaverunt. Anastasius itaque cum civibus vel quos potuit de exercitu, munita civitate, Nicea perrexit; illic cum classe in qua Theodosius fuerat imperator dimicavit, et fere septem milia

Huius temporibus [12] Anastasius imperator, classe navium praeparatam, in partibus Alexandriae direxit contra a Deo destructos Agarenos. Qui ad alium versi consilium, antequam pervenissent ad destinatum locum, ab itinere medio apud regiam regressi urbem, Theodosium orthodoxum inquirentes imperatorem elegerunt atque coactum in solio imperii confirmaverunt. Anastasius itaque cum civibus vel quos potuit de exercitu, munita civitate, Nicea perrexit; illic cum classe in qua Theodosius fuerat imperator dimicavit, et fere septem

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 terciam C^3 — et *om.* C^1 — **2** eade A : eandem C^2 — ecclesiam C^{23} — **3** agere A : agerint C^3 — mane nuc A

5 Liutbrandrus C^2 : Liudprandus C^3 — **6** Gotiarum A : Gottiarum C^2 — hicque repetierat *om.* C^3 — **7** repertierat A — amonitione A — increpationem C^3 — reditam A

9 indicione C^3 — **10** mediam noctem C^2

12 Baicariorum A

15 Huis C^3 — **16** praeparatam A — Alaxandrie A — **17** a *om.* C^3 — Pagarenos A : Agerenos C^{23} — quia A — **18** antemquam A — ad] a A — ductitutum C^3 — **19** itinire A — **20** horthodoxium C^3 — **21** coactam A (-ta a) — solo C^3 — conlocaverunt A — **23** Nitia C^3 — **24** septe C^1

5 Leutprandus B^4 : Liutbrandus B^5D : Liudprandus E — **6** Alpium < et > D — Quodtiarum B : Cotziarum DE^1 : Gutziarum E^5 — quem B — Arebertus B^{2345} : Harib. D — **7** ammonitionem B — reddita BE

9 per *om.* E — **10** media nocte B^{45}

12 Theudo B^5 : Thedo B^6 : Teudo E — genti B^{56} — **13** ad *om.* B^6 — beati *om.* B^{23} — limini B^2 — **14** orationum D

15 classem B^{26} : clause B^4 — **16** in *om.* D — **17** dist. B (distructus B^{345}) — Agerenos B^3 : Agarenus B^{456} — **18** concilium B^3 — pervenirent B (conv. B^5) — ad] a B^5 : *om.* B^6 — dist. B — **19** iten. B^4 — reg. < sunt > B — **20** Theodoxium B^6 — inquerentes B^{346} — **21** solio] consilio D — **22** quibus D — imperator-atque exercitu, *p.* 400, *l.* 18, *folio avulso deerant in* E^5 — exercitum B^{45} — **23** monita B^{23} — munitam civitatem Niceam E — mun. civ.] unitate B^6 — illi B^3E — imp. fu. D — **24** dimigavit B^{34}

exercitus sunt interempti. Cuius Anastasii superata pars verbum iam inmunitatis expediit, datoque sibi sacramento clericus factus atque presbiter est consecratus. Protinus etiam [13] ut ingressus est memoratus Theodosius regiam urbem, imaginem illam venerandam in qua sanctae erant sex synodus depicte et a Philippico nec dicendo fuerat deposita, in pristino erexit titulo atque loco; ita ut huius fidei fervore omnis ab ecclesia cessaret quaestio.

Eo itaque tempore [14] fluvius qui appellatur Tiberis alveum suum egressus sese per campestria dedit; intumuit etiam inundatione aquarum et portam quae Flaminia dicitur ingressus est. Transcendit interea aliquibus locis et muros atque ultra basilicam sancti Marci per plateis se extendit ita ut in via Lata ad unam et semis staturam aqua eiusdem fluminis excrevisset, atque a porta beati Petri usque ad pontem Molvium aquae se distenderent, et iuxta remissam vi ipsius fluminis se dedit. Domos itaque evertit, agros desertavit, evellens et eradicans arbusta et segetes. Nam nec serere ipso potuit tempore pars maxima Romanorum; pro hoc inminebat tribulatio magna. Per dies etiam septem aqua Romam tenebat pervasam. A domno itaque papa letaniae crebro fiebant; cumque in oratione et letanie persiste-

milia exercitus sunt interempti. Cuius Anastasii superata pars verbum iam immunitatis expetiit; datoque sibi sacramento clericus factus atque presbiter est consecratus. Protinus etiam [13] ut ingressus est memoratus Theodosius regiam urbem, imaginem illam venerandam in qua sancti erant sex synodi depictae et a Philippico nec dicendo fuerat deposita, in pristino erexit loco ; ita ut huius fidei fervore omnis ab ecclesia cessaret quaestio.

Eo autem tempore [14] fluvius qui appellatur Tyberis VI 180 alveum suum egressus sese per campestria dedit; intumuit etiam inundatione aquarum multarum et portam quae Flamminia dicitur ingressus est. Transcendit interea aliquibus locis et muros urbis atque ultra basilicam sancti Marci per plateas se extendit ita ut in via Lata ad unam et semis staturam aqua eiusdem fluminis excrevisset, atque a porta beati Petri apostoli usque ad pontem Molvium aquae se distenderent, iuxta remissam vi ipsius fluminis se dedit. Domos itaque evertit, agros desertavit, eradicans arbusta et segetes. Nam nec serere ipso potuit tempore pars maxima Romanorum; pro hoc inminebat tribulatio magna. Per dies etiam septem aqua Romam tenebat pervasam. A domno itaque papa letaniae crebro fiebant; cumque in oratione et le-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 excercitus C^3—**2** inmunitis $AC^{12}G$: inmunitus C^3— **3** est *om.* C^3—**6** sinodus A—Pilippico A— ne AC^2— fuerant C^1—**8** fervere A—omnes AC^1—ecclaesia A: aeccl. C^3—cessare A—**9** quescio C^3

11 sese] esse AC^1 : esset G — dedit *om.* C^3 — **13** Flaminiam C^1 : -nea C^2 : Fluminea C^3 — **14** ultra A — **15** platias A — **16** excrevisse A — **17** ponte A —**18** vi $C^{12}G$: sex C^3: *om.* A — **19** domus C^3 — **20** heradiens C^3 — nam nec serere *om.* $AC^{12}G$ — sererae C^3 —**21** potuit *om.* ACG — **22** iminebat A — etiam *om.* C^3 — septe C^2 : -tae C^3 — aquam A — **24** letanie fieb. creb. A — fiebat C^3 — laetaniae C^1 : latanii C^2

1 interempta E — **2** iam *om.* B — **6** sanctae synodus erant depinctae D — ad Phyl. B^4 — Philippo B — **7** dicendum B^5 — **8** locum B^6 — ut *om.* B^4 — omne B^3 : omnes B^4 : < pristina > B^{23}

10 quae B^6 — Tyboris B^{34} — **11** alveo suo B^2 — se B^{23} — **12** inundationem B^{345} — porta B^{345} : per portam E— **13** Flami- $B^{34}E$: -nea B^3DE — egressus B (*om.* B^3) — est *om.* B^{23} — **14** in terra B^4 — < in > aliq. D — urbis < subvertit > B^6 — **15** Marchi B^{35} — plateis B^6 — in *om.* B^4 — vio $B^{36}D$ — **16** semistratam B^6 — sturam B^3 — aquam B^4 — **17** ad portam $B^{46}D$ — **18** Molveum B^{23} : Molbium B^4 — extenderunt B — iuxtam B^4 — **19** remissa E : inconsueta B^{56} — vi *om.* B — sedebit B^3 — domus B^{45} — vertit B^5 — **20** agro B^3 — dissipavit C^4E — arbustas B^5 — segites B^3 — serere nec B^2 — nam *om.* B^{34} — **21** pot. ips. B^2 — **23** septem *om.* B^5 — aquam B^6E (*corr.*) — pervasa D — itaque *om.* D

ret, post octavum iam diem misertus Deus aquam amovit et fluvius ad proprium reversus est alveum.

181VII Cumanum etiam castrum [15] ipso fuerat tempore a Langobardis pacis dolo pervasum; quo audito valde sunt omnes contristati [16] de castri perditione. Adhortans etiam sanctissimus pontifex et commonens Langobardis ut redderent; quod si non adquiescerent, in ira se divina incedere pro dolo quo fecerunt suis scriptis protestabatur. Nam et munera eis multa dare ut restituerent voluit; sed illi turgida mente neque monitis audire nec reddere sunt passi. Unde nimis idem sanctus indoluit pontifex, seseque spei contulit divine, atque in monitione ducis Neapolitani et populi vacans ducatum eis qualiter agerent cotidie scribendo prestabat. Cuius mandato oboedientes, consilio inito, moenia ipsius castri virtuti sub nocturno sunt ingressi silentio, Iohannis scilicet dux [17] cum Theodimo subdiacono et rectore atque exercitu, et Langobardos pene trecentos cum eorum gastaldio interfecerunt; vivos etiam amplius quingentos conprehendentes captos Neapolim duxerunt. Sic castrum recipere potuerunt, pro cuius redemptione LXX auri

taniis persisteret, post octavum iam diem misertus Deus aquam amovit et fluvius ad proprium reversus est alveum, per XV indictionem.

Cumunum etiam castrum [15] ipso fuerat tempore a Langobardis pacis dolo pervasum ; quo audito omnes sunt [16] redditi tristes. Adhortans etiam sanctissimus pontifex et commonens Langobardis ut redderent; quod si non adquiescerent, in iram se divinam incedere pro dolo quem fecerunt suis scriptis protestabatur. Nam et munera eis dare ut restituerent voluit multa; sed illi turgida mente neque monitis audire nec reddere sunt passi. Unde nimis idem sanctus indoluit pontifex, seseque spei contulit divinae, atque in monitione ducis Neapolitani et populi vacans ducatum eis qualiter agerent cotidie scribendo prestabat. Cuius mandato oboedientes, consilio inito, moenia ipsius castri virtuti sub nocturno sunt ingressi silentio, Iohannis scilicet dux [17] cum Theodimo subdiacono et rectore atque exercitu, et Langobardos pene trecentos cum eorum gastaldio interfecerunt ; vivos etiam amplius quingentos conprehendentes captos Neapolim duxerunt. Sic castrum recipere potuerunt, pro cuius redemptione LXX auri libras

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ammovit C^{23} — **2** regressus AC ^{2}G

4 ediam A — **6** tristati C^{23}— perdictione A a — adortans AC^{2} — **8** Langobardos A — atquiescerent C^{3} — **9** quam C^{3} — fecerant CG — **10** protestabant A — munitis C^{3} — **13** immonitione C^{3}G — **14** Neapollitane C^{3} — eis *om.* C^{3} — **16** obed. A — **17** virtutis C^{3} —**18** sciliet C^{3}— **19** poene C^{2}— **20** amplius < quam > C^{1} — **21** conprehendente C^{3} — **22** pro] per A — libra AC^{3}

1 letanias B — **2** ammovit B^{46} — **3** per XV indic. *om.* B^{56}

4 Cum autem anum D — etiam *om.* B^{5} — tempore *om.* B^{6} — **5** dolum B^{3456} — quod audi B^{5}—**6** adorans B^{6} — **7** communens B^{3} — Langobardis B^{56} :-dos *cet.* — redirent B^{46} (redd. B^{4}) : redderet B^{5} — si *om.* B^{5} — **8** se *om.* E (*suppl.*) — incidere B^{2}E — **9** fecerunt B — detestabatur E — **10** muneras B^{6} — restituerint B^{35} — noluit B^{3} — **11** recedere B^{6} : credere D — **12** nim. isd. s.] enim his idem sanctis B^{4} — idem sanctus *om.* D — **13** que *om.* B^{56} — spe D (*corr.*) — divini B^{56} — munit. D — **14** eis] est B^{3} : ei B^{6} — **15** praestaret B^{4} — **16** oboediente B^{23} : -diens B^{6} — in. cons. B^{234} — castra B^{4} : -tre B^{6} — virtute B^{6}D — **17** ing. sunt E — **18** Theudimo B^{5} — exercitum B^{6} — **19** et *om.* B^{6} — Langobardis B^{6}E — trecentis E — gast. B^{56} : cast. *cet.* castalditione E^{1} : castaldione e^{1} — **20** interficierunt B^{4} : -ficerunt B^{6} — **21** castros D — **22** redemptionem B^{4} — auri *om.* B^{3}.

libras tamen ipse sanctissimus papa, sicut promiserat, dedit.

Hic Hierusalem ecclesiam sanctam quae multo fuerat distecta tempore et circumquaque porticos vetustate quassatos, travibus deductis cooperuit ac reparavit; ammonem etiam marmoreum in eadem ecclesia fecit, eamque diversis ditavit linteis atque ministeriis.

Eodem tempore [18] nec dicenda Agarenorum gens a loco qui Septem dicitur transfretantes, Spaniam ingressi, maximam occiserunt partem cum eorum rege; reliquos omnes subdiderunt cum suis bonis et ita eandem provinciam annis possiderunt decem. Undecimo vero anno generalis facta Francorum motio contra Sarracenos circumdantes interemerunt. Trecenta enim septuaginta quinque milia uno sunt die interfecti, ut Francorum missa pontificis epistola continebat; mille tantum quingentos ex Francis fuisse mortuos in eodem bello dixerunt, quod anno praemisso in benedictione a praedicto viro eis directis tribus spongiis quibus ad usum mense pontificis apponuntur, intra qua bellum committebatur, Eodo, Aquitanie princeps, populo suo per modicas partes tribuens ad sumendum, ex eis ne unus vulneratus est nec mortuus ex his qui participati sunt.

tamen ipse sanctissimus papa, sicut promiserat, dedit.

Hic Hierusalem ecclesiam sanctam quae multo fuerat distecta tempore et circumquaque porticos vetustate quassatos, trabibus deductis cooperuit ac reparavit; ammonem etiam marmoreum in eadem ecclesia fecit, eamque diversis ditavit linteis atque ministeriis. VIII 182

Eodem tempore [13] nefanda Agarenorum gens cum iam Spaniarum provinciam per X tenerent annos pervasam, undecimo anno Rodanum conabantur fluvium transire, Francias occupandum, ubi Eodo praeerat. Qui facta generali Francorum monitione contra Sarracenos, eos circumdantes interemerunt. Trecenta enim septuaginta quinque milia uno sunt die interfecti, ut eiusdem Eodonis Francorum ducis missa pontificis epistola continebat; mille tantum quingentos ex Francis fuisse mortuos in eodem bello dixerunt, adiciens quod anno praemisso in benedictione a praedicto viro eis directis tribus spongiis quibus ad usum mense pontificis apponuntur, in hora qua bellum committebatur, idem Eodo, Aquitaniae princeps, populo suo per modicas partes tribuens ad sumendum, ex eis ne unus vulneratus est nec mortuus ex his qui participati sunt. XI

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 tam C^{2} — promisserat A

3 Herusalem C^{3} — que A — **4** temporem A — cirumquat A — venttate C^{3} (venustate c^{3}) — **5** quasatos C^{1} — hac A — **6** amone A : amonem C^{1} — eandem ecclesiam C^{3}G — **7** lintheis AC^{1}

9 Septeni AC^{1} — transfredantes C^{3} — Spania C^{23} — **10** maxima C^{12} — hocciserunt A — religos C^{3} — **11** itam eadem A — provintiam C — **13** generali... motion C^{2}(-one c^{2}) — mot. Fr. C^{3} — Sarracenor̄ A — **14** intemererunt C^{1} — **15** Frangorum A — **16** pontifici C^{1}G — epistula A — **17** Frangis C^{2} — fueise A — **18** promisso AG — benedictionem A — praedico C^{2} — **21** Aeudo AC^{1} — **22** eis < eis > C^{3} — est *om.* AC^{3} — **23** mortuis C^{2} — ex his] chis C^{3}

1 ipsi B^{3}

3 ecclesia sancta B^{6} — qui B^{36} — multo t. f. d. E^{5} — multum B^{6} — **4** detecta E — porticus B^{2}D — **5** quassatus D : -tas E — eductis B^{5} — cooperit B^{5} — **6** amb. D — candem ecclesiam B^{23}E — **7** lineis B^{2} — ministris D

8 nefande B^{1} — Agarin. B^{2456} — **9** provintia B^{4} — an. ten. B^{6} — teneret B^{56} — **10** conabatur B^{6} — **11** Franciam obcupandam D — Eudo B^{5}E: Theodo B^{6} — **12** facto B^{4} — generali *om.* B — motionem B^{5} — **13** Sarracinos B^{3} — eos *om.* D — interim. B^{6}: interfecerunt E — **16** epistolas D — quingenti B^{6} : DVI D — ex *om.* D — **17** mortuis B^{56} — bellum B^{5} — **18** benedictionem D — pr. viro] apostoli dicto vero B^{6} — **19** spung. B^{346} — mensa B^{2345} : mente D — **20** apon. B^{3} — quae B^{45} — committebantur B^{356} :-bant B^{4} — item B^{4} — **21** per mod.] super mensae B^{5} — **22** partas B^{3} — < ut > ex B^{5} — ex *om.* E — **23** ne B^{5}

IX Hic quadragesimali tempore [19] ut quintas ferias missarum celebritas fieret in ecclesias, quod non agebatur, instituit.

Oratorium sane [20] in patriarchio in nomine beati Petri apostoli diversisque ornatum metallis a novo fecit.

XII Illis interea diebus [21] Constantinopolim biennio est a nec dicendis Agarenis obsessa. Sed Deo eis contrario maxima illic eorum parte fame ac bello interempta confusi recesserunt, Leone principe. Nam et eiusdem civitatis populum trecenta dictum est milia diversae aetatis fuissent necessitate vastatum pestilentiae.

183 X Domum namque propriam [22] post matris obitum in honore sanctae Christi martyris Agathae, additis a fundamento cenaculis vel que monasterii erant necessaria a novo construxit; praedia illic urbana et rustica pro monachorum obtulit necessitate atque ciburium in eadem sanctae Agathae ecclesia a novo construxit.

Eoque tempore in Campaniae partibus conbustum triticum, ordeum seu legumina, quasi pluvia in loco quodam e caelo missae sunt.

Hic quadragesimali tempore [19] ut quintas ferias ieiunium atque missarum caelebritas fieret in ecclesias, quod non agebatur, instituit.

Oratorium sane [20] in patriarchio in nomine beati Petri apostoli diversis ornatum metallis a novo fecit et circumquaque altaris parietes deargentavit ac depinxit XII apostolos, qui pens. lib. CLXXX.

Illis interea diebus [21] Constantinopolim biennio est a nec dicendis Agarenis obsessa. Sed Deo eis contrario maxima illic eorum parte fame ac bello interempta confusi recesserunt, Leone principe. Nam et eiusdem civitatis populum trecenta dictum est milia diversi sexus, aetatis, fuissent necessitate vastatum pestilentiae.

Eo namque tempore moribus certe Honesta et nomine pontificis mater ab hac vita subtracta est. Post cuius obitum domum propriam [22] in honore sanctae Christi martyris Agathae, additis a fundamento cenaculis vel quae monasterii erant necessaria a novo construxit; praedia illic urbana vel rustica pro monachorum obtulit necessitate. Fecit autem in eandem ecclesiam beatae Agathae ciburium ex argento qui pens. lib.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

4 quadragessim. A : quadragisim. C^{2} — **5** habebatur C^{3}

7 sane] ossane A : Osannae C^{1} : Usane C^{2} : Osanne G — **8** diversique AC^{12} — metallos C^{3}

11 intere AC^{1}: itaque C^{3}— **12** a] ad A — **13** famme A — **14** confussi A — eondem civitas C^{3} — **15** diverse C^{3} — etatis AC^{3} — **16** necessitati AC^{2}

17 propria C^{23} — **18** martyres C^{1} : mat A — Agathe C^{3} (*bis*) — **21** per monocoru A — necessitatem A — cyb. C^{3} — eandem C^{13} — **22** eclesiam C^{1} : ecclesiae C^{2}

1 cumb. B^{3}— **2** ordeum *om.* B^{6} — lecumina B^{4}: lignumina B — in loco *om.* B^{4} — locum B^{6} — **3** quidam B^{4} — missa E

4 quadragesimale B^{36}D — ut < in >B — ut] in E — quinta feria B^{2}E — quisitas B^{5} —**5** caelebratas B (-britas B^{4})— fierent B (-rint B^{3}) — **6** agib. B^{5}

7 oratorio B^{6}—**8** ordinatum B^{23}— refecit E—**9** parietis B^{46}— **10** depincxit B^{34}E : depinsit B^{5} — apostulos B^{3} : -li B^{5}

11 biennium E—**12** contraria B^{3}—**13** Leoni B^{456}— principem B^{4}—eiusdem<principis>B^{6}—**15** CCC] ac B^{5}: ca B^{6}—diversis E — **16** necessitati B^{4} — pestilentia B^{4}

17 certa B^{6}—Honesta]Urta B^{5}—**18** mat.pont.B^{56}—**19** honorem B^{5} — sancti B^{4} — **20** martyres B^{6} — cinac. B^{5} — **21** qui B^{3} — monasteria B — **22** vel *om.* B^{4} — **23** autem *om.* B^{2} — eadem B^{6}D — ecclesia B^{5} : basilicam B^{2} — **24** quod E —

Eo tempore castrum est Narniae [23] a Langobardis pervasum. Rex vero Langobardorum [24] Liutprandus gegenerali motione Ravenna progressus est atque illam obsedit per dies et castrum pervadens Classis, captos abstulit plures et opes tulit innumeras.

Post aliquod [25] Basilius dux, Iordannes chartularius et Iohannis subdiaconus cognomento Lurion consilium inierunt [26] ut pontificem interficerent; quibus assensum Marinus imperialis spatharius qui Romanum ducatum tenebat a regia missus urbe, imperatore mandante hoc, praebuit. Sed tempus invenire non potuerunt. Qui Dei iudicio dissolutus contractus est et sic a Roma recessit. Postmodum Paulus patricius exarchus missus in Italia; qui denuo ut scelus perficerent meditabant. Quorum consilium Romanis patefactum, Iordannem interfecerunt et Iohannem Lurionem; Basilius vero, monachus factus, in loco quodam retrusus vitam finivit. Illis diebus imperatorum iussione Paulus patricius qui exarchus fuerat eundem pontificem conabatur interficere, eo quod censum [27] in provincia ponere praepediebat et suis opibus ecclesias denudare, sicut in ceteris actum est locis, atque alium in eius ordinare locum.

DCCXX, arcos argenteos VI, pens. sing. lib. XV, canistra X, pens. sing. lib. XII, et alia dona multa largitus est.

Eo tempore castrum est Narniae [23] a Langobardis XIII
pervasum. Rex vero Langobardorum [24] Liutprandus generali motione Ravenna progressus est atque illam obsedit per dies et castrum pervadens Classes, captos abstulit plures et opes tulit innumeras.

Post aliquod [25] Basilius dux, Iordannes chartularius XIV
et Iohannis subdiaconus cognomento Lurion consilium inierunt [26] ut pontificem interficerent; quibus assensum Marinus imperialis spatarius, qui Romanum ducatum tenebat a regia missus urbe, imperatore mandante hoc, praebuit. Sed tempus invenire non potuerunt. Qui Dei iudicio dissolutus contractus est et sic a Roma
recessit. Postmodum Paulus patricius et exarchus XV
missus in Italiam; qui denuo ut scelus perficerent meditabant. Quorum consilium Romanis patefactum est. Qui moti cuncti Iordannem interfecerunt et Iohannem Lurionem. Basilius vero, monachus factus, in loco
quodam retrusus vitam finivit. Paulus vero exarchus XVI
inperatorum iussione eundem pontificem conabatur interficere, eo quod censum [27] in provincia ponere praepediebat, ex suis opibus ecclesias denudari, sicut in ceteris actum est locis, atque alium in eius ordinare loco.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

4 Eodem $AC^{1}G$ — Narnie C^{3} — **5** Liud. A : Liuth. C^{2} — **6** motionem A : monitione $C^{3}G$ — Ravennam A — **7** Clusis AC^{1}: Olassis C^{2} : Clausis G — capto $AC^{12}G$

9 Iordauis A — cartul. AC^{1} — **11** innierunt A — interfecerent C^{1} — assensu AC^{13} (asen. A) — **12** inp. A — spatarius AC^{12} — **16** exarcius A — **17** proficerent A — **18** consilio $C^{1}G$ — patefacto A — Iordanem A : -nen C^{3} — **19** Lurione A : Virionem C^{1} — monacus A — **20** inp. A — **21** exarcus AC^{2} — **22** sensu A : censu C^{2} — **23** in *om.* C^{1} — pediebat A : pediabat C^{1} : praepediabat $C^{2}G$: praepedibat C^{3} — operibus C^{23} — **24** denudari C^{3} — **25** ordinaretur A

1 CCXX B — VI <qui> B^{5} — XV-lib. *om.* B^{4} — **2** canistras B^{5} — X *om.* B^{5} — sing. *om.* B^{6} — lib. XV D

4 Eodem $B^{2}D$ — cast. e. N.] castro Ravennense B^{1} — est *om.* B^{4} — Narniense B (Nardi- B^{2}) — **5** pervasum est B^{6} — **6** generalem B^{2}: -le B^{34} — motionem B^{34}: monicionem B^{5}: monitione B^{6} — Ravennam B^{2} — **7** captus B^{6}: -tas E — **8** plures-tulit *om.* B^{4} — tulit] abstulit E

9 Iordannis B^{25}: -danis B^{346} — **10** <cui> cogn. B^{6} — cogn.] cui nomenta B^{5} — concilium B^{6} — **11** asensus B^{6} — **12** inperiales B^{3} — Romam B^{4} — **13** a *om.* B^{234} — regiam B — urbem B^{2} — imperatorem B^{5} — **14** hoc] ob B^{6} — **15** quia $B^{5}D$ — iud. Dei D — desolitus B^{5} — est *om.* D — ad B^{4} — **16** et *om.* $B^{6}D$ — **17** Italia B^{46} — **18** meditabantur B^{23} — **19** moti] morte E — **20** factus <est> D — **21** quidam B^{1} — finit B^{3} — **22** iussionem B^{235} — **24** praepedebat B^{234}: -dibat $B^{5}E$ (*corr.* e) — ecclesiis B^{56} — denudare B^{456} — <et> in B^{6} — locum B^{234}

Post hunc spatharius [28] cum iussionibus missus est alter, ut pontifex a sua sede amoveretur; denuo Paulus patricius ad perficiendum tale scelus quos seducere potuit ex Ravenna cum suo comite atque ex castris aliquos misit. Sed motis Romanis atque undique Langobardis pro defensione pontificis, in ponte Salario Spolitini, atque hinc inde [29] duces Langobardorum circumdantes Romanorum fines hoc praepedierunt.

184 XVII Iussionibus [30] itaque postmodum missis decreverat imperator ut nulla imago cuiuslibet sancti aut martyris aut angeli haberetur : maledicta enim omnia asserebat. Et si adquiesceret pontifex, gratiam imperatoris haberet; si et hoc fieri praepediret, a suo gradu decederet. Despiciens ergo vir profanam principis iussionem, iam contra imperatorem quasi contra hostem se armavit, renuens heresem eius, scribens ubique caveri se christianos quod orta fuisset impietas. Igitur permoti omnes Pentapolenses atque Venetiarum exercita contra imperatoris iussionem restiterunt, numquam se in eiusdem pontificis condescendere necem, sed pro eius magis defensione viriliter decertarent, ita ut anathemate Paulum exarchum vel qui eum direxerat eiusque consentaneos summitterent; spernentes ordinationem exarchi, sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt; atque sic de pontificis deque sua inmunitate cuncti studebant. Cognita vero imperatoris nequitia, omnis Italia consilium

Post hunc spatarius [28] cum iussionibus missus est alter, ut pontifex a sua sede amoveretur; denuo Paulus patricius ad perficiendum tale scelus quos seducere potuit ex Ravenna cum suo comite atque ex castris aliquos misit. Sed motis Romanis atque undique Langobardis pro defensione pontificis, in Salario ponte Spolitini, atque hinc inde [29] duces Langobardorum circumdantes Romanorum fines hoc praepedierunt.

Iussionibus [30] itaque postmodum missis decreverat imperator ut nulla [ecclesia] imago cuiuslibet sancti aut martyris aut angeli haberetur : maledicta enim omnia adserebat. Et si adquiesceret pontifex, gratiam imperatoris haberet; si et hoc fieri praepediret, a suo gradu decideret. Despiciens ergo pius vir profanam principis iussionem, iam contra imperatorem quasi contra hostem se armavit, rennuens heresem eius, scribens ubique cavere se christianos quod orta fuisset impietas. Igitur permoti omnes Pentapolenses atque Venetiarum exercita contra imperatorum iussionem restiterunt, numquam se in eiusdem pontificis condiscendere necem, sed pro eius magis defensionem viriliter decertarent, ita ut anathemate Paulum exarchum vel qui eum direxerat eiusque consentaneos submitterent; spernentes ordinationem eius, sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt; atque sic de pontificis deque sua inmunitate cuncti studebant. Cognita vero imperatoris

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 spatarius A — **2** a *om.* C^{23}: ad A — ammoveret A — **4** Ravenna cum] Ravennantium AC^{1}— **5** inotis C^{3}— **7** Spolitinus C^{3} — **8** finem C^{2}

11 enim] ut A— **13** discederet AC^{12}(-re A)— dispiciens $C^{1}G$— **16** eresem A — caveris A — **17** horta C^{3}— permotio C^{3}— **18** Pentapulenses AC^{1} (-sens A) — Venitiarum AC^{2} : Vevenetiarum C^{3} — **20** condiscendere C^{12} — necae C^{3} — **21** defensio A — decertarunt C^{23} — anatemate A : anathematae C^{1} — Paulus exarcum A — **23** ordinationes CG — **24** ducere C^{2} — eligerunt A : legerunt C^{2} — **25** cunctis. tadebant A —

1 iussionis B^{3}—**2** ammov. B^{56}— divino B^{6}—**3** quo B^{6}—**7** Spolitani B^{5} : Expolitini D: Spolet. E : Spolitano B^{4} : -tino B^{6} — ducis B^{5}— **8** finis B^{5}—hoc *om.* D—praepedierant B(-petierant B^{5})

10 imperatorem D—in nulla B— **13** habere B^{234} — et si B : si autem D — praepetiret B^{5}: praeteriret B^{6}—**14** grado B^{5}—deciderit B^{35}— disp. B—**15** principes B^{4}—**16** renuens B^{45}—heresim D — **17** caveri D — se *om.* B^{234} — christianus B^{5} : -nis B^{5} — **18** perm. om.]permotionis B(permonitionis B^{6})—Pentapolensis B — **19** imperatorem B^{4}D— iussioni D— **20** restituerunt B^{234} : -terent D — **21** neces B^{45}: nece B^{23}D— sed]et B^{4} — magis *om.* B^{56} — defensione B —**23** dilexerat B^{4}: dixerat E (*corr.*) — consentaneus B^{45}—**24** sibi] sive B^{2345}— omnis B^{5}— **25** Italiam B^{5} — ducem se B (-ces B^{6})— **26** studuerunt B — neq. imp. B^{2} —

iniit ut sibi eligerent imperatorem et ducerent Constantinopolim; sed conpescuit tale consilium pontifex, sperans conversionem principis.

Ipsis diebus [31] Exilaratus dux, deceptus diabolica instigatione, cum filio suo Hadriano, Campanie partes tenuit, seducens populum ut oboedirent imperatori et occiderent pontificem. Tunc Romani omnes eum secuti conprehenderunt et cum suo filio interfecerunt, dicentes quod contra pontificem imperatori scripsissent. Orbaverunt [32] post hunc et Petrum ducem.

Igitur [33] dissensione missa in partibus Ravennae, alii consentientes pravitati imperatoris, alii cum pontifice et fidelibus tenentes, inter eos contentione mota, Paulum patricium occiderunt. Langobardis vero [34] Emilie castra, Ferronianus, Montebelli, Verabulum cum suis oppidibus Buxo et Persiceda, Pentapolim quoque Auximana civitas [35] se tradiderunt.

Post aliquod vero Eutychium patricium eunuchum Neapolim imperator misit, ut illud quod exarchus Paulus, spatharii quoque et ceteri malorum consiliatores facere nequiverunt perficeret ille. Sed nec sic, iubente Deo, latuit miserabilis dolus, sed claruit cunctis pessi-

nequitia omnis Italia consilium iniit ut sibi eligerent imperatorem et ducerent Constantinopolim. Sed conpescuit tale consilium pontifex, sperans conversionem principis.

Ipsis interea diebus [31], Exhilaratus dux, deceptus diabolica instigatione, cum filio suo Adriano, Campaniae partes tenuit, seducens populum ut oboedirent imperatori et occiderent pontificem. Tunc Romani omnes eum secuti conprehenderunt et cum suo filio interfecerunt; post hunc et Petrum ducem, dicentes contra pontificem imperatori scripsisse, orbaverunt [32]. XVIII

Igitur [33] dissensione facta in partibus Ravennae, alii consentientes pravitate imperatoris, alii cum pontifice et fidelibus tenentes, inter eos contentione mota, Paulum patricium occiderunt. Langobardis vero [34] Emiliae castra, Ferronianus, Montebelli, Verabulum cum suis oppidibus Buxo et Persiceta, Pentapolim quoque Auximana civitas [35] se tradiderunt. 185

Post aliquod vero Eutychium patricium eunuchum, qui dudum exarchus fuerat, Neapolim imperator misit, ut illud quod exarchus Paulus, spatarii quoque et ceteri malorum consiliatores facere nequiverunt perficeret ille. Sed nec sic, iubente Deo, latuit miserabilis XIX

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 elegerent C^{13} : eligerint C^{2} — e A — **2** Constatinopoli A — **3** de conversione $AC^{1}G$

5 ipsi C^{2} — Exhilaratus C^{1} — **6** confilio C^{1}: consilio A — Badriano AC^{1} — **9** conpheder C^{3} — occiderunt A — **10** imperatoris $AC^{3}G$ — scripsisent A : -sisse C^{3}

12 dissessione C^{3} — Ravenne C^{13} — **14** intro C^{3} — contentiones AC^{1} — **15** Paulus A — Landob. C^{3} — Emilie AC^{3} — **16** Farron. A — Montevelli C^{1} — **17** opidibus C^{12}

19 aliquo AG—Euthicium $A^{1}C^{1}$:Eutichium C^{2}—**20** Neapoli C^{12} — exarcus AC^{12}— **21** spatarii AC^{12} : spathari C^{3}— **22** perficere AC^{3} — ille *om.* A

1 elegerint B^{35}—**2** CP. duc. E—**3** conpescit vitalem B^{6}—talem $B^{56}E$ (*corr.* e) — coversione B^{3}

5 ipsius B^{6}— Exel. B^{23}: Exhel. B^{4}—**8** imperatorem B: imperii D (*corr.*) — et *om.* B^{234} — occidere B^{234}— **9** suum filium B^{45} : filio suo E —**10** tunc et Petro duce B^{6}— **11** imperatorem B^{5} — turbaverunt B

12 defensione B^{6}—alios B^{2}: aliis B^{345}— **13** pravitatem B^{25} — pontificem B^{456} — **14** intra B^{23} : -tro B^{456} — contentionem B^{5}) —actam B^{5}: acta B^{6}—**15** Aemille B^{4}: Temilite B^{5}—**16** Fero- B^{5}: -nos B^{4} — Verronianus C^{4} — Montibelli $B^{234}C^{4}$ — Veraublum B^{2346} : Verablum $C^{4}DE$ — **17** oppidis B^{2} : opidibus B^{4} : opibus $B^{6}D$ — Buxu B^{3} — Persicita $B^{234}D$: Persita B^{5} : Persiceta $B^{6}C^{4}E^{5}$: Pernicteta E^{1} — **18** Auxima B^{6} — se *om.* B^{3}

19 aliquum B^{3}: -cum B^{45}— Eutycium $B^{4}D$: Euthicium B^{56}— mis. imp. E—**22** et *om.* B^{5}—ceteris B^{6}—nequiverant D —**23** perficere illi sed nunc si B^{6}

mum consilium quia Christi violare conabantur ecclesias et perdere cunctos atque diripere omnium bona. Cumque mitteret hominem proprium Roma cum scriptis suis in quibus continebatur ut pontifex occideretur cum optimatibus Romae, agnita crudelissima insania, protinus ipsum patricii missum occidere voluerunt, nisi defensio pontificis nimia praepediret. Verum eundem anathematizaverunt Eutichium exarchum, sese magni cum minoribus constringentes sacramento numquam pontificem christianae fidei zelotem et ecclesiarum defensorem permittere noceri aut amoveri, sed mori essent pro illius salute omnes parati. Munera tunc hinc inde ducibus Langobardorum et regi pollicentes plurima ut a iuvamine desisterent pontificis per suos legatos patricius ille suadebat. Qui rescriptis detestandam viri dolositatem dispicientes, una se quasi fratres fidei catena constrinxerunt Romani atque Langobardi, desiderantes cuncti mortem pro defensione pontificis sustinere gloriosam, nonque illum passuri pertulere molestiam pro fide vera et christianorum certantem salutem.
XX His ita habentibus elegit maiorem praesidium pater distribuere pauperibus largissima manu quaeque repperiebat; incumbens orationibus et ieiuniis, letaniis Deum cotidie inprecabat; spe ista manebat semper fultus plus ab hominibus, gratias tamen voluntate populi referens pro mentis proposito, blando omnes sermone

dolus ; sed claruit cunctis pessimum consilium quia Christi violare conabantur ecclesias et perdere 'cunctos atque diripere omnium bona. Cumque mitteret hominem proprium Roma cum scriptis suis in quibus continebatur ut pontifex occideretur cum optimatibus Romae, agnita crudelissima insania, protinus ipsum patricii missum occidere voluerunt, nisi defensio pontificis nimia praepediret. Verum eundem anathematizaverunt Eutychium exarchum, sese magni cum parvis constringentes sacramento numquam pontificem christianae fidei zelotem et ecclesiarum defensorem permittere noceri aut amoveri, sed mori essent pro illius salute omnes parati. Munera tunc hinc inde ducibus Langobardorum et regi pollicentes plurima ut a iuvamine desisterent pontificis per suos legatos patricius ille suadebat. Qui rescriptis detestandam viri dolositatem despicientes, una se quasi fratres fidei catena constrinxerunt Romani atque Langobardi, desiderantes cuncti mortem pro defensione pontificis sustinere gloriosam, nonque illum passuri pertulere molestiam pro fide vera et christianorum certantes salutem. His ita habentibus elegit maiorem praesidium pater distribuere pauperibus largissima manu quaeque repperiebat ; incumbens orationibus et ieiuniis, letaniis Deum cotidie inprecabatur; spe ista manebat semper fultus plus ab hominibus, gratias tamen voluntati populi referens pro mentis pro-

VARIANTES DES MANUSCRITS

AC^{3} — ille *om.* A — **1** pessimus C^{3} — consiliu A : -us C^{3} — **2** derip. C^{3} (*corr.*) — **5** agnita-ipsum] agnita. p//////////////////////// protinu. su A — insania *om.* C^{1} — protrinus C^{3} — **6** patricium $AC^{1}G$ — nisi *om.* AC — **7** nimi C^{2} — praepediretur C^{2} — virum $AC^{1}G$ — **8** anathematez. C^{3} — Euthicium AC^{1} — exarhcu A — sed se A — **10** cristianae A : christiane C^{3} — **11** defensore C^{2} — aut amoveri *om.* $AC^{12}G$ — **12** ipsius $AC^{12}G$ — salutem C^{3} — hunc C^{1}—**14** a] ad A—pontifis C^{2}—**15** detestanda C^{1}— **16** desp. C^{23}—cathena C^{23}— **19** gloriosa A— nonque] nū q̄ C^{3} — molestia AG—**20** salute A—**21** ita] tam A— **22** largissimam C^{12}— queque AC^{2}—**23** laet.C^{12} : letanias A—**24** cott.C^{12}—deprecabatur A (tur *super rasuram*)—ista] sta C^{3}—**25** voluntati C^{3}— **26** propositu C^{3} — pblandos A — sermones AC^{2}

ficere illi sed nunc si B^{6}—**2** conabatur ecclesia B^{6}—**4** hominum D—**5** obtinebatur B^{4}:continebat B^{5}—Romani D—**6** cognita B^{6}— patricium E—**8** praeperiret B^{46}:-teriret B^{5}—eum B^{56}—**10** christiani B^{56}—fid. chr. B^{6}—**11** et *om.* B^{5}—**12** nocere B^{56}— amovere B^{56}:et moveri B^{234}—salutem B^{45}—**13** omnis B^{3}— tunc] tamen D —hunc B^{6}—**14** et *om.* B^{56}—a]ad DE—iuvamini B^{456}:-men D:<ne> B^{4}:<non>C^{4}—**15** dissisterent B^{5}:adsisterent D— pontifices B^{46} —patricios B^{4}—**16** suadebant B^{6}—quae B^{6}—disp.B—dispitiens B^{4} —**17** cantena B^{6}—**19** defensionem B^{4}—**20** pertollere B^{56}— vere B^{3}D: vero B^{56}—et *om.* D—**21** agentibus E—**22** maius E—praesidia B^{56}—distribuit<namque>D— **23** quae B^{2346}— reperierat B^{4} — **24** cottidiane B^{5}—deprec.B^{23}—**25** spes E— infultus B^{23}— **26** voluntate B^{234}

ut bonis in Deum proficerent actibus et in fide persisterent rogabat, sed ne desisterent ab amore vel fide Romani imperii ammonebat. Sic totorum corda molliebat et dolores continuos mitigabat.

positum, blando omnes sermone ut bonis in Deum proficerent actibus et in fide persisterent rogabat, sed ne desisterent ab amore vel fide Romani imperii ammonebat. Sic totorum corda molliebat et dolores continuos mitigabat.

Eo tempore [36] dolo a Langobardis pervasum est Sutriense castellum quod per CXL diebus ab eisdem Langobardis possessum est. Sed pontificis continuis scriptis atque commonitionibus apud regem missis, quamvis multis datis muneribus, saltim omnibus suis nudatum opibus, donationem beatissimis apostolis Petrum et Paulo antefatus emittens Langobardorum rex, restituit atque donavit.

Eo tempore [36], per XI indictionem, dolo a Lango- XXI 186
bardis pervasum est Sutriense castellum, quod per CXL diebus ab eisdem Langobardis possessum est. Sed pontificis continuis scriptis atque commonitionibus apud regem missis, quamvis multis datis muneribus, saltim omnibus suis nudatum opibus, donationem beatissimis apostolis Petro et Paulo antefatus emittens Langobardorum rex, restituit atque donavit.

Eo autem tempore [37], indictione XII, mense ianuario, per X et eo amplius dies, stella quae Antifer vocitatur cum radiis in caelo apparuit in occidua, cuius radia partem Aquilonis respiciebant et usque ad medium caelum se extendebant.

Post aliquod idem rex generali facta motione ut subiceret [38] duces Spoletinum et Beneventanum, susceptis ab ipsis ducibus sacramentis atque obsidibus, cum tota sua hoste in Neronis campo [39] coniunxit. Ad quem egressus pontifex eique praesentatus potuit regis mollire animos commonitione pia, ita ut se prosterneret eius pedibus et promitteret nulli inferre lesionem atque

Eo vero tempore, saepius dicti Eutychius patricius XXII
et Liutprandus rex inierunt consilium nefas ut congregata exercita rex subiceret [38] duces Spolitinum et Beneventanum, exarchus Romam, et quae pridem de pontificis persona iussus fuerat impleret. Qui rex Spolitium veniens, susceptis ab utrisque ducibus sacramentis atque obsidibus, cum tota sua hoste in Neronis campo [39]

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 proficere AG — **2** rogabat- desisterent *om.* AC — **3** inp. A

6 a] ad A — Long. C^{3} — persuasum AG — 7 castellu A : -lo C^{1}G — Langobardis-sedis ad-, *p.* 416, *l.* 8, *om.* G — **8** possessa A — **9** communitionibus C^{3} — **10** munebus C^{1}— saltis C^{1} (*corr.*) — nudatus C^{2} — **11** donatio A — apostolis *om.* A — Paulum AC^{12} — **12** antefactus C^{23}

19 motionem A—**20**<et>duces C^{3}—Spolitinum AC^{12}—**21** atque *om.*A—**22** oste A— campu A—coniuncxit C^{12}—**24** animus C^{1} — prosternere A — **25** atque-conpunctionem *om.* C^{3} —

1 proposito B^{21} — omni B (-ne B^{4}) — perfic. B^{6} — **2** persistere B^{46} : proficerent D — rogabant B^{6} — ne *om.* B^{6} — **3** imperium D — **4** omnium D : tutorum E — corde B^{6}

6 Eodem D—XV B^{56}— ind. XV B^{6}—indictionem B^{1} — **7** perversum B^{4} : persuasum E^{5} — Sutrinse B — castello B^{34}D — XL B — **9** continuo B^{6} — communionibus B^{4} : communitionibus B^{6} : commotionibus E — aput B^{46} : ad B^{2} — **10** missus B^{6} — **11** mandatum B^{5} — oppidibus B (operibus B^{6}) — **12** apostoli B^{6} : -licis E — antefactus B^{3}

15 qui B^{5} — **16** radii B^{5}e : *om.* B^{6}

19 vero]autem B^{56}—**20** nefax B^{3}: nefarium E—**21** congregato B^{2}:-tis E — exercitu B^{2} : -tibus E—subiaceret B^{6}— Spolitanum B^{456}E—**22** qui B^{6}—**23** personam B^{6}—implere B^{2345}—Spulitium B^{3}: Spoletium E—**24** suscepit B^{6}—utrique B^{3}—**25** hostem B^{5} – in *om.* B^{5}

sic recederet. Nam ad tantam eum conpunctionem piis monitis flexus est ut quae fuerat indutus exueret et ante corpus apostoli poneret. Post quae facta oratione recessit. Coniunxerat enim plurimum Roma ut illa quae imperator mandabat cum exarcho impleret. Sed commonitus blanda suasione pontificis non expedire, tunc ad partem flexus salutis illa fecit quae institutus est, nec consensit pravis consiliis et recessit mitis qui venerat ferus. Sic conpressa est adversantium malitia, rege declinante a malis quibus inierant consiliis.

187 XXIII

coniunxit. Ad quem egressus pontifex eique praesentatus potuit regis mollire animos commonitione pia, ita ut se prosterneret eius pedibus et promitteret nulli inferre lesionem. Atque sic ad tantam eum conpunctionem piis monitis flexus est ut quae fuerat indutus exueret et ante corpus apostoli poneret, mantum, armilausiam, balteum, spatam atque ensem deauratos, necnon coronam auream et crucem argenteam. Post oratione facta obsecravit pontificem ut memoratum exarchum ad pacis concordiam suscipere dignaretur : quod et factum est. Et sic recessit, rege declinante a malis quibus inerat consiliis cum exarcho.

Igitur exarcho Roma morante, venit in partibus Tusciae, in castrum Manturianense, quidam seductor, Tiberius nomine [40], cui cognomen erat Petasius, qui sibi regnum Romani imperii usurpare conabatur, leviores quosque decipiens, ita ut Manturianenses [41], Lunenses atque Blerani ei sacramenta praestitissent. Exarchus vero haec audiens turbatus est. Quem sanctissimus papa confortans, cum eum proceres ecclesiae mittens atque exercitus, profecti sunt. Qui venientes in Manturianensis castello, isdem Petasius interemptus est. Cuius

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 recederc A — tantum AC^{12} — **2** et *om.* A — **3** ponere A — fata C^1 — **4** Romam A — **5** inp. A — exarco AC^2 — implere A — **6** pblanda suasiones A — **7** institus C^3 — **8** ne A — **9** conpracssa C^1 : conprehensa C^2 — **10** inerant AC^{12} : inirant C^3

1 concessit E (secessit e) — ad q. egr.] adgressus B^4 — ad quem] atque BD (*corr.* b^5) — eique] eius B^{56} — **2** molire B — animum B^{236} : -mus B^{45} — commotione B^3 — cum monitione $B^{45}D$ (mun. B^5) — **3** et] ut B^4 — nulla B^1 — **4** inferri B^{2345} — lesione B^4 — **5** qui B^4 — **6** ponere B^4 — **7** armill. E: -sam B^5 — baltheum B^5 — deauratas B^6 — **9** orationem B — factam B^{256} — **10** paci B^3 — suspicere B^3 — **11** et *om.* B^4 — consilium B
13 <cum> ex. B^1 — exarchum B^{23} — Romani orantem B^6 — Romam B^{24} — moranti DE — partem B^5 : -tes D — **14** Mat. B^6D (*corr.* d) : -ninse B^{23} : nensem B^5D : -nensis B^6 — Tyberius B^{456} — **15** nomen B^{234} : cognomento B^5 — Fetadius B^4 — **17** quoque E — dicip. B^5 — ut < in > B^6 — Manturianensis B^{25} (Mantuar. B^2) : Maturienses D : Mantuarienses E^5 — Lunensis B (Luninsis B^5: Luvennis B^2: Luvensis B^3) — **18** praestet. B^5 — **20** <et> cum e — eo B^6E — proceris B^4 — **21** exercitum B^{2345} : -tu E — Manturianinsis B (Mat. B^4 : Maturin. B^{56}) : Maturiensem D : Manturianenses E (-se e) — **22** castellum $B^{56}D$ —

Nam post paucos dies claruit malitia imperatoris pro qua persequebatur pontificem, ita ut conpelleret omnes Constantinopolim habitantes, tam virtute quamque blandimentis, et deponeret ubicumque haberentur imagines tam Salvatoris quamque eius sanctae genetricis vel omnium sanctorum, eas in medio civitatis, quod dicere crudele est, incenderet. Et quia plerique ex eiusdem civitatis populo tale scelus fieri praepedibant, aliquanti capite truncati, alii partem corporis, poenam pertulerunt.

Eodem tempore [42] Germanus patriarcha a propria expulsus est sede imperatoris nequitia, sibique conplicem Anastasium presbiterum [43] in eius loco constituit. Qui missa synodica dum talius erroris eum consentientem apostolicus repperiret vir, non censuit fratrem aut consacerdotem, sed scriptis commonitoriis [44], nisi ad catholicam convinceret fidem, etiam extorrem a sacerdotali officio esse mandavit. Imperatori quoque [45] suadens salutaria ut a tali execrabili miseria declinaret scriptis commonuit.

abscisum caput Constantinopolim ad principem missus est. Et nec sic plenam Romanis gratiam largitus est imperator.

Nam post haec claruit eiusdem imperatoris malitia, 188
pro qua persequebatur pontificem, ita ut conpelleret omnes Constantinopolim habitantes, tam virtute quamque blandimentis, et deponeret ubicumque haberentur imagines tam Salvatoris quamque eius genetricis sanctae vel omnium sanctorum, easque in medio civitatis, quod dicere crudele est, igne cremaret et omnes dealbaret depictas ecclesias. Et quia plerique ex eiusdem XXIV
civitatis populo tale scelus fieri praepediebant, aliquanti capite truncati, alii partem corporis excisi, poenam pertulerunt.

Pro qua causa etiam Germanum [40], sanctae Constantinopolitanae ecclesiae antistitem, eo quod ei consensum praebere noluisset, pontificatu privavit isdem imperator, sibique conplicem Anastasium presbiterum [41] in eius loco constituit. Qui missa synodica, dum talis erroris eum consentientem repperiret vir sanctus, non censuit fratrem aut consacerdotem solito, sed rescriptis commonitoriis [42], nisi ad catholicam converteret fidem, etiam extorrem a sacerdotali officio esse mandavit. Imperatori quoque [43] mandavit, suadens salutaria, ut a

VARIANTES DES MANUSCRITS

5 conpleret C^{2} — **6** hab. CP. AC^{1} — virtuti C^{23} — **7** ut deponerent AC^{1} — **8** sanctae *om.* A — **10** incendere A — **11** talem C^{12} — scelum C^{2} — predibant A : praepediabant C^{2} — **12** parte A — penam A — pertull. C^{3}

15 a] et C^{3} — **18** sinodica A — roris A : errori C^{1} — eu A — **19** vir < qui > AC^{1} — censui A — sacerdotem AC^{1} — **20** commonitoris AC^{13} — **21** a catholica ... fide A — etiam etiam C^{3} — exterrem A — **23** ut a tali] vitali C^{3} — seria C^{1} — declinare et C^{3}

1 abscissum B^{3} — principe B^{4} — missum $B^{5}D$ — **2** Rom. plen. E

4 malitiam B^{4} — **5** quam B^{6} — ut < deponere > B^{6} — compleret D — **6** omnis B^{4} — virtuti B^{6} — quam $B^{5}D$ — **7** et dep. *om.* B^{5} — et] ut E — haberetur B^{23} — **8** inmaginis B^{4} — **9** vel *om.* B^{1} — **10** crudelem D — igni E^{15} — cremare B^{4} — **11** dealbare B (dealba B^{5}) — depictis B^{3} : pictas B^{6} — et-populo] atque ex eadem civitate populi B^{6} — eisdem B^{234} — **12** feri B^{3} — praepedibant $B^{23}E$ (*corr.* e) : -debant B^{4} — **13** scissi D

15 sancto B^{4} : -tum D — **16** Constantinopolitani B^{245} : -tatae E — antes. B — concensum B^{3} — **17** pontificatum B^{46} — privabit B — isdem-constituit *om.* B^{5} — **19** qui] in B^{4} — misso D — tali $B^{23}E$: talis $B^{4}D$: talius B^{5} : talem B^{6} — **20** errore B^{23} : heresem B^{6} : heresi E — eum *om.* E — consencientes D — reperire B^{4} — **21** cessuit B^{3} — aut] et B^{23} — **22** ad *om.* B^{4} : ut E (*corr.*) — converteretur E — **23** exturrem B^{16} : exortem B^{2} : exhortem D — sacerdotalium B^{46} — officium B^{6} — **24** imperatorem D : -re E (*corr.*) — salutari B^{3} : *om.* B^{4} —

tali execrabili miseria declinaret, scriptis commonuit.

189 XXV

Hic fecit calicem aureum praecipuum, diversis ornatum lapidibus preciosis, pens. lib. XXX ; similiter et patenam auream, pens. lib. XXVIIII semis. Hic dimisit omni clero, monasteriis diaconiae et mansionariis solidos IICLX, et ad luminaria beati Petri apostoli solidos mille.

Hic fecit ordinationes V, presbiteros XXXV, diaconos IIII; episcopos per diversa loca numero CXLVIIII. Et cessavit episcopatus dies XXXV. Qui etiam sepultus est in basilica beati Petri apostoli, sub die XI mens. febr., indictione XIIII.

Hic fecit ordinationes V, IIII per mens. septemb. et unam mense iunio, presbiteros XXXV, diaconos IIII; episcopos per diversa loca CL. Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum, sub die III id. febr., indictione XIIII, Leone et Constantino imperantibus. Et cessavit episcopatus dies XXXV.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

10 episcopatus <eius> AC^{1}— **11** basilicam C^{1} — die *om.* C^{2}

1 tale execrabile B (-bili B^{4} : execranda B^{6})
2 ordinatum B^{23}— **3** lib. XX B^{3}— similiter *om.* B^{6} — **4** XXVIII B — < et > semis B^{2} c — semis *om.* E (*suppl.*) — semen D — dem. $B^{45}E^{5}$ — **5** diaconibus D — **9** uno B^{5} — per mens. iun. B — pr. XV B^{6} — diac. III B^{6} : V D — **10** loca <numero> B^{236} — **12** Leoni B^{234}—Constantini B^{3}—**13** m. I d. V $B^{23}E$: dies XCII B^{5}

NOTES EXPLICATIVES.

Avis. Sur la différence des deux rédactions de cette notice, l'une plus ancienne (colonne de gauche), l'autre postérieure (colonne de droite), v. Introduction, ch. VI, § I.

1. *sacellarius factus, bibliothecae...*] C'est le premier *sacellarius* et le premier bibliothécaire pontifical qui soit connu par son nom. Le *sacellarius* mentionné dans la vie de Constantin est évidemment un successeur de Grégoire dans cette charge de palais.

2. *regiam profectus est urbem*] Cf. Constantin, p. 389, l. 17.

3. *calcarias...*] Cf. Sisinnius, p. 388.

4. *Iohannes C P.*] — Ce patriarche, installé par Philippicus dès son avénement, à la fin de l'année 711, s'était prêté à la réaction monothélite qui marqua le règne de ce prince. Moins de deux ans après, Philippicus ayant été renversé, il sacra lui-même son successeur Anastase II, le 4 juin 713. Anastase étant orthodoxe, le patriarche dut exécuter une nouvelle évolution dogmatique. Jusque là il s'était abstenu d'envoyer sa synodique au pape : il se mit alors en devoir de le faire. Sa lettre nous a été conservée par le diacre de Constantinople Agathon, dans un appendice ajouté par lui aux actes du sixième concile (Mansi, t. XII, p. 190 ; Hardouin, t. III, p. 1837); elle est longue et embarrassée. La suscription porte le nom du pape Constantin. Elle fut probablement écrite dans le courant de l'année 714 et l'on n'y avait pas encore répondu quand le pape Constantin mourut. Grégoire II ne put tarder d'expédier sa réponse ; nous n'en avons plus le texte. Peut-être parvint-elle encore à temps; en tout cas, le patriarche Jean fut remplacé le 11 août 715 par Germain, métropolitain de Cyzique, dont l'attitude n'avait pas moins varié que la sienne au milieu des derniers événements religieux

5. *Hic in Germania — unda*] Saint Boniface vint à Rome deux fois, en 719 et en 722. C'est à ce second voyage qu'il fut consacré évêque, le 30 novembre. La rédaction de cette phrase est donc postérieure à cette année.

6. *monasteria secus basilicam s. Pauli*] Nous allons rencontrer plusieurs fois, dans cette notice et dans les suivantes, de ces monastères ou groupes de monastères fondés autour des basiliques pour en assurer la desservance au point de vue de l'office divin (cf. Xystus III, p. 234, l. 18 ; Léon, p. 239, l. 7). Ce service fut plus tard confié à des chanoines, d'abord réguliers, puis séculiers ; à Saint-Paul il est encore entre les mains des moines. — Il faut distinguer avec soin, pour le temps où nous sommes, le chant de l'office divin d'avec la célébration de la messe et l'administration des sacrements. L'office pouvait être chanté par les moines, qui, pour la plupart, étaient laïques. Quant aux autres fonctions, elles demeuraient propres au clergé. Cf. Grégoire III, note 14. — Les monastères de Saint-Paul sont nommés dans la vie de Léon III (n° 405); ils étaient alors au nombre de deux, Saint-Césaire et Saint-Etienne.

7. *gerocomium iuxta eccl. s. D. gen. ad Praesepe*] Un asile de vieillards. L'interpolateur en précise l'emplacement, *post absidam.* Il n'en reste aucun vestige. Dans la vie de Léon III (*l. c.*) on voit qu'il y avait trois monastères autour de Sainte-Marie Majeure, Saint-André *in massa Iuliana*, le même qui est mentionné ici (*quod Barbare nuncupatur*), Saint-Hadrien et SS. Côme et Damien. Ce dernier se forma évidemment autour de l'oratoire bâti par Symmaque (p. 262, l. 20). Les deux autres existaient encore au xiv° siècle; cf. Urlichs, *Codex U. R. topogr.*, p. 172, l. 18. D'après la dis-

position de ce texte, il semble que Saint-Hadrien se soit trouvé entre Saint-André et Saint-Vit. Aussi sa position ne peut-elle être celle (*post absidam*) qui est indiquée ici pour le *gerocomium*. Celui-ci est donc vraisemblablement identique au monastère des SS. Côme et Damien. — Panvinio (*Le sette chiese*, p. 308) dit du *gerocomium* et de Saint-André : « Rimangono anchora in piede i vestigi di questi » due monasterii ».

8. *monasterium... s. Andreae.*] Formé autour de la basilique de Saint-André, fondée sous Simplicius (p. 249, l. 2).

9. *Liutprandus rex donationem...*] Sur la donation d'Aripert v. Jean VII (p. 386, note 8). Liutprand étant monté sur le trône en 712, le patrimoine des Alpes Cottiennes ne demeura pas longtemps entre les mains des Lombards, car c'est dans les premiers temps du pontificat de Grégoire que doit se placer la restitution.

10. *Quartadecima ind.*] 715-716.

11. *Theodo, dux gentis Baioariorum.*] Il nous reste un capitulaire (Jaffé, 2153 ; *M. G. Leges*, t. IV, p. 451) contenant les instructions données par Grégoire II à trois légats qu'il envoie en Bavière. Cette pièce porte la date du 15 mai de la troisième année d'Anastase, c'est-à-dire du 15 mai 716. On rattache ordinairement (Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 182, 212) cette mission au voyage de Théodo, qui l'aurait lui-même sollicitée du pape. Cette manière de voir est confirmée par le fait que la mention de Théodo, dans le *L. P.*, est placée entre un phénomène céleste qui fut observé dans la 14e indiction (715-716) et le récit de la chute d'Anastase. Cependant il ne faudrait pas trop insister sur ce point; la mission de saint Boniface, postérieure à l'année 716, est mentionnée plus haut; les biographes, et celui de Grégoire II en particulier, n'ont point coutume de s'astreindre à l'ordre chronologique.

12. *Huius temp. Anastasius — est consecratus*] Cette révolution est racontée par Nicéphore et par Théophane avec plus de détails, mais en termes qui coïncident parfois avec ceux du *L. P.* L'événement eut lieu vers la fin de l'année 715. La défection de la flotte éclata à l'île de Rhodes. En revenant vers la ville impériale, κατὰ τῆς βασιλίδος ἀνέβαλον πόλεως (Théoph.), les conjurés débarquèrent à Adramytte et s'y donnèrent un chef dans la personne d'un certain Théodose, receveur des finances, qu'il fallut contraindre de se laisser porter au trône : Ἐκεῖσε εὑρίσκουσι Θεοδόσιόν τινα ὄνομα, τῶν δημοσίων φόρων πράκτορα, ἀπράγμονά τινα καὶ ἰδιώτην τυγχάνοντα, καὶ πρὸς τῆς βασιλείας ἀξίαν προτρέπουσιν. Ὁ δὲ φυγὰς ᾤχετο καὶ εἰς ὄρος κατεκρύπτετο. Αὐτοὶ δὲ ἐπιδραμόντες καὶ βιασάμενοι βασιλέα τε ἀναγορεύουσι (Nicéph.). A cette nouvelle, Anastase s'enfuit à Nicée, laissant garnison dans la capitale: Ταῦτα Ἀναστάσιος μεμαθηκὼς τὸ μὲν Βυζάντιον ἤδη προκατοχυρώσας ἐν τῇ πόλει Νικαίας... ἐξέρχεται κἀκεῖσε ἑαυτὸν κατασφαλίζεται (Nic.). Ταῦτα μαθὼν ἐπέστησε τῇ πόλει οἰκειακοὺς αὐτοῦ ἀνθρώπους ἄρχοντας ἅμα τοῦ κατασκευασθέντος ὑπ' αὐτοῦ στόλου καὶ ἐξοπλίσας αὐτοὺς αὐτὸς ἐξῆλθεν ἐν Νικαίᾳ (Théoph.). Les deux flottes se livrent, dans le Bosphore (et non à Nicée, comme semble dire notre biographe), une série de combats qui dura environ six mois. Les chroniqueurs byzantins ne marquent pas le chiffre des morts. A la fin Constantinople est prise par trahison. Théodose envoie devant Nicée les généraux de son rival et le patriarche Germain. A leur vue, Anastase désespère de sa cause, ἀπέγνω ἑαυτοῦ καὶ ἑαυτὸν παρέδωκε λόγον τε ἀπαθείας αἰτησάμενος τὸ μοναδικὸν περιεβάλετο σχῆμα. Théodose l'envoie à Thessalonique sans lui faire aucun mal. Certaines ressemblances d'expression, que l'on aura pu noter en comparant notre texte avec les passages grecs cités (v. surtout *verbum inmunitatis expetiit* = λόγον ἀπαθείας αἰτησάμενος) me portent à croire que le biographe de Grégoire II aura eu sous les yeux les mêmes annales byzantines que Nicéphore et Théophane mirent plus tard à contribution, chacun de son côté.

13. *Protinus etiam*] Le diacre Agathon (v. ci-dessus, note 4) parle aussi de la restauration de l'image du sixième concile. D'après lui Philippicus aurait laissé subsister les peintures représentant les cinq premiers conciles œcuméniques; à la place du sixième il se serait fait représenter lui-même, en compagnie du patriarche monothélite Sergius. Ces deux portraits furent détruits et l'on remit en place l'image du sixième concile : Τῶν αὐτῶν δύο προσώπων... κατενηνεγμένων ἡ τῆς ἁγίας καὶ οἰκουμενικῆς ἕκτης συνόδου ἀναζωγράφησις σὺν ταῖς ἄλλαις πέντε γεγένηται. Agathon semble bien placer cette restauration au temps du patriarche Jean et de l'empereur Anastase.

14. *fluvius qui appellatur Tiberis*] C'est la première fois que l'inondation du Tibre est décrite dans le *L. P.* Désormais, chaque fois qu'on la racontera, ce sera dans les mêmes termes : le biographe de Grégoire II a créé une formule tout aussi sacramentelle que celles du *Liber diurnus*. Du reste, le phénomène, sauf le plus ou moins de hauteur de l'eau, se passait toujours de la même façon. Le fleuve, battant contre le rempart, du côté du nord, trouvait une première issue à la porte Flaminienne, la seule qui se rencontre de ce côté ; les ouvertures pratiquées à la hauteur des ponts, du pont Saint-Ange, du pont Aurélien (ponte Sisto) sont à un niveau trop élevé pour que le fleuve les atteigne facilement ; il passe néanmoins à quelques autres endroits de l'enceinte, par les poternes (*posterulae*), canaux et autres ouvertures et se répand à travers le Champ de Mars ; la *via Lata* lui forme comme un nouveau lit qui le conduit au pied du Capitole, devant la basilique de Saint-Marc. Là il est obligé de faire un coude ; c'est à cet endroit que l'eau parait atteindre sa plus grande hauteur et qu'on mesure l'inondation. Sur la rive gauche, les prés de Néron sont inondés depuis la *porta s. Petri*, près du château Saint-Ange, jusqu'au pont Milvius. Du côté de la basilique de Saint-Pierre, l'inondation s'arrête à un endroit appelé *remissa*, mentionné dans le premier *Ordo Romanus* de Mabillon (*Mus. ital.*, t. II, p. 5 ; cf. Bianchini, *Anast.*, t. III, p. xxxix) comme un point où s'arrêtait un instant le cortège du pape, le lundi de Pâques, en venant à Saint-Pierre. Au xiie siècle cette station avait lieu en avant des degrés par où l'on montait à l'atrium de la basilique, devant l'église Sainte-Marie des *Virgarii*, c'est-à dire là où se trouve maintenant l'obélisque. Cf. Symmaque, p. 267, note 27. C'est là sans doute la *remissa* du viiie et du ixe siècle. Le second rédacteur a introduit ici la date de la xve indiction (716-717) : l'évènement aura eu lieu à l'automne 716.—Cf. Bède, *Chron.*, a. 720 ; c'est le dernier emprunt qu'il fait au *L. P.*

15. *Cumanum etiam castrum*] *Gesta episc. Neapol.*, c. 36 (éd. Waitz, p. 424) : « Hic (Sergius, évêque de Naples) dum sub habitum adhuc presbiteri degeret, Romoalt rex Langubardorum pacis fraude simulans, misso exercitu Cumanum castrum, quodam tradente, invadit. Ad quem dum Iohannes magister militum cum suos adire festinaret, ad exequendam benedictionem divinitus iste, de quo dictum est, sacerdos inventus est. Data hilico oratione dux ille praevius votum Deo vovit, dicens : « Si Domino annuente pros» pere recepturus castrum advenero, post decessum pontificis, si » advixero, istum episcopum ordinabo. » Quod et factum est. Abierunt ipsumque castrum intrantes receperunt, adque stabilientes incolumes sunt omnes reversi ». — Le Romuald nommé ici n'est pas un roi des Lombards, mais le duc de Bénévent, successeur de Gisulfe (Jean VI, p. 383).

16. *omnes contristati de castri perditione*] La prise de Cumes coupait les communications par terre entre Rome et Naples. Les Lombards, en effet, étant depuis longtemps maîtres de Capoue, la seule route qui restât libre entre les deux villes était l'ancienne *via Domitiana*, qui se détachait à Minturnes de la voie Appienne et suivait la côte jusqu'à Pouzzoles et Naples.

17. *Iohannes... dux cum Theodimo subd. et rectore*] Le texte cité plus haut, note 15, mentionne le duc Jean. Quant à Théodime, son épitaphe se voyait encore, à Naples, au xviie siècle, dans l'église Saint-André *ad Nilum* (actuellement S. Marco). On y lisait à la fin : *Hic in pace membra sunt posita Theodimi subd(iaconi) reg(ionarii) et rect(oris) sancte sed(is) apost(olice) et disp(ensatoris) huius diac(oniae) beati Andreae* (Baronius, *ad ann.* 715). Ce personnage était en même temps sous-diacre régionnaire de l'église romaine, recteur du patrimoine napolitain (cf. le registre de Grégoire II, Jaffé, 2216, 2217, 2218) et *dispensator* de la diaconie de Saint-André, à Naples.

18. *Agarenorum gens a loco qui Septem dicitur*] *Chronicon Moissiacense* (*Mon. Germ. Scr.*, t. I, p. 290) : « Sema, rex Saracenorum, post nono anno quam in Spania ingressi sunt Saraceni, Narbonam obsidet, obsessamque capit, virosque civitatis illius gladio perimi iussit; mulieres vero vel parvulos captivos in Spaniam ducunt. Et in ipso anno, mense tertio, ad obsidendam Tolosam pergunt. Quam dum obsiderent, exiit obviam eis Eudo princeps Aquitaniae cum exercitu Aquitanorum vel Francorum et commisit cum eis praelium; et dum praeliare coepissent, terga versus est exercitus Sarracenorum, maximaque pars ibi occidit gladio ». — *Isidorus Pacensis*, c. 11, p. 32 Tailhan : «Postremo (Zama dux) Narbonensem Galliam suam facit, gentemque Francorum frequentibus bellis stimulat et seditans Saracenum in praedictum Narbonensem oppidum ad praesidia tuenda decenter collocat. Atque in concurrenti virtute iam dictus dux Tolosam usque praeliando pervenit, eamque obsidione cingens, fundis et diversis generum machinis expugnare conavit. Sicque Francorum gentes, tali de nuntio certae, apud ducem eiusdem gentis Eudonem nomine congregantur; ubi dum utriusque exercitus acies gravi dimicatione confligunt, Zama ducem exercitus Saracenorum cum parte multitudinis congregatae occidunt, reliquum exercitum per fugam elapsum sequuntur. » — L'événement est rapporté à l'année 721 par les petites annales franques ; les anciens auteurs arabes n'en parlent pas. Il y avait, en effet, dix ou onze ans que les Arabes musulmans étaient entrés en Espagne. — L'auteur du remaniement contenu dans les mss. BDE a retouché le texte de telle façon qu'il ne semble plus dire que l'invasion de l'Espagne par les Sarrasins ait eu lieu sous Grégoire II. En revanche il les montre *s'efforçant* de franchir le Rhône pour attaquer Eudes. Cette erreur géographique vient d'une confusion entre la campagne de 721 et celles de 737-739, racontées par le second continuateur de Frédégaire (c. 109). Celles-ci furent les dernières guerres sérieuses entre Franks et Sarrasins, au moins pour la période antérieure à Charlemagne ; ce furent aussi les plus intéressantes pour un Romain, tant à cause du voisinage de la Provence que parce que le roi Liutprand y fut mêlé (Paul Diacre, *H L.*, VI, 54 ; (*Vita Liutprandi*, *Mon. Germ. Leges*, t. IV, p. 647). On conçoit que, dans la mémoire d'un rédacteur qui n'était pas absolument contemporain, leur souvenir se soit un peu mêlé à celui de la guerre de 721. — Paul Diacre (VI, 46), qui avait sous les yeux la rédaction primitive de la vie de Grégoire II, a été victime d'une autre confusion ; il a cru qu'il s'agissait ici de la bataille de Poitiers ; en conséquence il raconte que les Sarrasins furent battus par Eudes et Charles Martel, ennemis jusque-là, mais réconciliés en face de l'invasion musulmane.

19. *Hic quadragesimali tempore*] Le sacramentaire gélasien, qui correspond à l'usage romain vers le commencement du VIIIe siècle, marque des messes stationales à tous les jours de carême, excepté les jeudis, le jeudi-saint excepté, bien entendu. Le sacramentaire grégorien en marque aux jeudis comme aux autres jours. — Remarquer l'interpolation *ieiunium atque* de la seconde rédaction ; cf. Miltiade, note 2, p. 168.

20. *Oratorium sane — fecit*] Cet oratoire de Saint-Pierre a été transformé, par une fausse leçon (v. les variantes), en oratoire d'Osanna. Sa situation précise est inconnue ; il n'est pas mentionné ailleurs.

21. *Constantinopolis — pestilentiae*] Nicéphore et Théophane, qui décrivent ce siège avec plus de détail, lui assignent une durée d'un an ; en y comprenant la campagne d'Asie-Mineure qui le précéda, on arrive aisément à un *biennium*. Bède, dans sa Chronique, parle de trois ans. Ce qu'il en dit ne provient pas du *L. P.* Le siège fut levé le 15 août 718 ; il avait commencé un an auparavant.

22. *Domum namque propriam*] Le monastère fondé par Grégoire II se trouvait près de l'église Saint-Agathe *in Suburra*. Cf. Grégoire I, p. 312, l. 11. Il est plusieurs fois mentionné dans l'itinéraire d'Einsiedlen (Urlichs, *Codex U. R. top.*, p. 70 et suiv.).

24. *Rex vero Langobardorum...*] C'est probablement à cette expédition que se rapporte cette phrase de Paul Diacre : « Per haec tempora, Faroaldus, Spolitanorum ductor, Classem, civitatem Ravennantium, invasit; sed iussu regis Liutprandi hisdem Romanis reddita est » (*H. L.*, VI, 44). Agnellus en parle aussi, dans la vie de l'évêque Jean V (c. 131). — Le *L. P.* ne parle pas de la prise de Ravenne elle-même par les Lombards, sous le roi Liutprand. J'ai peine à croire que, si cet événement fût arrivé sous le pape Grégoire II, il n'eût pas été rapporté par son biographe. Celui-ci, en effet, nous a conservé le souvenir de conquêtes beaucoup moins importantes. On conçoit très bien, au contraire, que ce fait ait été omis par le biographe de Grégoire III, qui néglige absolument les progrès des Lombards en Italie. S'il faut considérer comme authentiques les lettres (Jaffé, 2177, 2178) adressées par un pape Grégoire au doge de Venise Ursus et à Antonin, patriarche de Grado, pour les exhorter à reprendre Ravenne, cette négociation ne pourra se placer que sous Grégoire III, car c'est sous ce pape qu'Antonin devint évêque de Grado. Je serais donc porté à croire que la prise et la reprise de Ravenne doivent se placer sous Grégoire III, mais avant l'année 735, car, dans le récit de Paul Diacre (VI, 54), où il est question de la surprise des Lombards à Ravenne, Hildeprand, qui fut alors fait prisonnier, est encore qualifié de *regis nepos* et non pas de *rex*, ce qui suppose qu'il n'était pas encore associé au pouvoir royal. Bologne, déjà occupée, fut assaillie, vers le même temps, mais sans résultat, par Agathon, duc romain de Pérouse. Or nous verrons un peu plus loin (note 34) que, vers l'année 728, les Lombards n'occupaient point encore Bologne.

23. *castrum Narniae*] Cette conquête fut rendue par Astolfe, à la suite des expéditions de Pépin en Italie (Etienne II, nº 249 et 254).

25. *Post aliquod Basilius dux...*] Ici commence le récit des troubles religieux et politiques suscités par les édits de réforme de l'empereur Léon III l'Isaurien. Le *L. P.* est le seul document contemporain de l'application de ces édits en Italie. Il n'est pas très-facile d'y retrouver la suite et le classement chronologique des événements. Je vais essayer de le faire en profitant des données fournies par les deux chroniques byzantines de Nicéphore et de Théophane. Ces auteurs distinguent deux temps dans le commencement de cette crise. Un premier édit impérial contre les images est publié en 726 ; pendant un peu plus de quatre ans, le gouvernement procède lui-même, sans contraindre l'autorité ecclésiastique à sanctionner ses décrets. Au mois de janvier 730, dans une assemblée solennelle tenue au palais impérial, le patriarche de Constantinople Germain, sommé de donner son approbation aux mesures précédemment édictées, remet son pallium à l'empereur et celui-ci lui donne un successeur iconoclaste. Depuis lors l'autorité ecclésiastique d'Orient se joint à l'autorité civile pour propager la réforme. — Ces deux temps sont distingués dans la vie de Grégoire II ; il y est de plus question d'une période antérieure à l'affaire des images, pendant laquelle le pape fut en butte à une persécution plus ou moins ouverte.

26. *consilium inierunt*] L'auteur ne dit pas la raison de ce complot. Il est tramé par deux officiers supérieurs de l'armée et par un dignitaire ecclésiastique ; le gouverneur de Rome s'abstient de le favoriser ostensiblement. Une attaque de paralysie le force à quitter ses fonctions ; le nouvel exarque, Paul, qui le supplée provisoirement, observe la même attitude. Cet exarque Paul pourrait bien être le même personnage qui réprima, en 718, une insurrection en Sicile (Nicéphore, p. 54 de Boor ; Théophane, a. 6210).

27. *eo quod censum...*] Voici pourquoi on veut se défaire du pape. Il ne s'agit pas encore du culte des images, mais de mesures financières auxquelles Grégoire s'oppose, sans doute parce qu'elles atteignent les biens ecclésiastiques dont il a le gouvernement (*suis opibus ecclesias denudare*). Remarquer qu'*opibus* n'est pas synonyme d'*imaginibus*.—Théophane (a. 6217) a eu connaissance de cette situation: Γρηγόριος ὁ πάπας Ῥώμης τοὺς φόρους τῆς Ἰταλίας καὶ Ῥώμης ἐκώλυσε.

28. *spatharius... alter*] C'est, je pense, un nouveau duc de Rome,

le successeur de Marinus. L'exarque Paul se dispose à marcher de Ravenne sur Rome pour l'appuyer. Il se heurte à la résistance de l'armée romaine et des duchés lombards du voisinage.

29. *atque hinc inde*] L'auteur indique ainsi les Lombards de la Toscane. Paul Diacre, en s'appropriant ce passage du *L. P.*, l'a marqué plus nettement : « Spoletinis in Salario ponte et ex aliis partibus Longobardis Tuscis resistentibus » (*H. L.*, VI, 49).

30. *Iussionibus itaque postmodum*] Voici enfin le décret sur les images, mentionné à l'année 6218 (= 727) par Théophane, comme postérieur à la catastrophe des îles Théra et Thérasia ; c'est à la même place qu'il se présente chez Nicéphore. Son application donna lieu à une révolte de la Grèce et de l'Archipel. Une flotte venue de ces régions parut sous les murs de Constantinople ; mais elle y fut vaincue le 18 avril 727. Notre biographe raconte l'accueil que firent au même édit celles des populations italiennes qui, dans le centre et le nord-est de la péninsule, étaient encore sous l'autorité de l'empire. Les fonctionnaires byzantins sont chassés ; de nouveaux ducs sont élus ; l'exarque est bloqué dans Ravenne par la défection des duchés de Vénétie et de Pentapole ; dans le duché de Rome, le duc Exhilaratus essaie en vain de ramener à l'obéissance la Campanie, c'est-à-dire la région voisine du duché de Naples, où le parti de la résistance ne paraît pas avoir eu le dessus.

31. *Exhilaratus dux... cum filio suo Hadriano*] Ces personnages sont connus par le concile romain du 5 avril 721. C'est eux, en effet qui sont mentionnés dans les canons 14-16 de ce concile : « Hadriano filio Exhilarati, qui praestito sacramento in apostolica confessione Epiphaniam diaconam inlicito ausu in uxorem habet, anathema sit. — Epiphania diacona, quae post praestito sacramento cum Hadriano Exhilarati filio fuga lapsa est in uxorem, anathema sit. — Si quis eis in tam crudeli consensum praebuerit, anathema sit. » On voit que l'inimitié de cette famille pour le pape Grégoire II était antérieure aux édits de Léon l'Isaurien et qu'elle avait d'autres sources que le dévouement à l'empereur et le zèle pour ses réformes.

32. *Orbaverunt — Petrum ducem*] Ce duc qui eut ainsi les yeux crevés était-il un duc de Rome ? Avait-il été nommé en cette qualité pour succéder à Exhilaratus ? je ne saurais le dire.

33. *dissensione missa in partibus Ravennae*] C'est probablement à cette affaire que se rapportent les souvenirs de bataille entre Grecs et Ravennates, recueillis par Agnellus dans sa vie de l'évêque Jean V (nº 153).

34. *Langobardis vero...*] Ces localités ne sont pas toutes identifiées ; d'après Muratori (*Annali d'Italia, ad ann.* 728, t. IV, p. 254), qui habitait dans le pays, le *castrum Ferronianum* est le Fregnano, petite province de l'ancien duché de Modène, dans l'Apennin, du côté de Sestola et Fanano, sur la limite de l'ancien état pontifical ; le *castrum Montebelli* est Monteveglio, sur le Samoggia, à cinq ou six lieues à l'ouest de Bologne. Il renonce à identifier Verabulum et Buxo, où il voit des noms probablement estropiés; quant à Persiceta, c'est la ville actuelle de S. Giovanni in Persiceto, à quatre lieues au N.O. de Bologne. Paul Diacre (*H. L.*, VI, 49), qui reproduit cette énumération d'après le *L. P.*, omet Verabulum et introduit Bologne. Bologne a été annexée sous Liutprand, comme le prouve l'inscription votive publiée par Muratori (*l. c.*, p. 285, *ad ann.* 741) ; cette inscription mentionnant le roi Hildeprand, ne peut être antérieure à l'année 735 ; à ce moment Bologne était déjà lombarde (v. plus haut, note 22). Mais je ne pense pas qu'elle l'ait été au moment où furent occupées les places dont le *L. P.* nous donne ici l'énumération. En effet, autant qu'on peut les identifier, ces places étaient situées à l'ouest de Bologne.

35. *Auximana civitas*] Une fois prise la ville d'Auximum (Osimo), le duché de Pentapole se trouvait réduit aux places de la côte et à la route militaire de Rimini à Rome. Encore les places de la côte ne tardèrent-elles pas à être annexées. En 741, Ancône et Humana appartenaient aux Lombards.

36. *Sutriense castellum*] Sutri, prise sur le duché de Rome et rendue « aux bienheureux apôtres Pierre et Paul » par donation spéciale, est souvent considérée comme le commencement du pouvoir temporel des papes. Je ne crois pas qu'on puisse déduire de notre texte que le roi Liutprand ait entendu exclure les droits souverains de l'empereur ; le langage du biographe n'a pas assez de rigueur pour qu'on puisse accepter son texte comme équivalent à celui de la charte de Liutprand. On commençait déjà à considérer le duché de Rome comme une terre sacrée, appartenant aux apôtres Pierre et Paul en même temps qu'à l'empire romain. Un territoire donné au duché était donné par là même aux apôtres, et réciproquement. — L'interpolateur sait que la prise du Sutri eut lieu dans la 11e indiction, c'est-à-dire en 727-728. On peut admettre, sur son témoignage, que les événements racontés jusqu'ici sont, en général, antérieurs à 728. L'exarchat de Paul doit se placer en 726 et 727. La première conspiration, celle du duc Basile, peut être d'une date un peu plus ancienne, 725 environ.

37. *ut subiceret duces Spoletinum et Beneventanum*] Paul Diacre, *H. L.*, VI, 55 : « His diebus Transamundus (duc de Spolète) contra » rege rebellavit. Super quem rex cum exercitu veniens ipse Tran- » samundus Romam fuga petiit. In cuius loco Hildericus ordi- » natus est ». Il ne mentionne pas la révolte du duc de Bénévent Romuald.

38. *Eo autem tempore, ind. XII*] En 728.

39. *in Neronis campo*] Le *campus Neronis*, c'est-à-dire la plaine entre le Vatican, le monte Mario et le Tibre, figure déjà sous ce nom, τὸ Νέρωνος πεδίον, dans les récits de Procope (*Bell. Goth.*, I, 19, 28, 29 ; II, 1, 2).

40. *seductor, Tiberius nomine*] Ce nom de Tibère avait déjà été porté par un autre usurpateur. En 718, le stratège de Sicile, Sergius, désespérant du sort de Constantinople, qui semblait au moment d'être prise par les Sarrasins, proclama empereur un grec de la capitale, appelé Basile, qui prit le nom de Tibère, sans doute pour se recommander du souvenir laissé par Tibère Apsimar. Quelques mois après, sur de meilleures nouvelles venues de Constantinople, son parti l'abandonna et sa tête fut envoyée à l'empereur Léon (Nicéphore, p. 54 de Boor ; Théophane, a. 6210). — Il est possible que le premier rédacteur ait songé à l'échauffourée de Petasius quand il écrivit le passage (p. 405, l. 1 et suiv.) où il est question du désir qu'avaient les Italiens de créer un empereur.

41. *castrum Manturianense*] Cette localité est connue par quelques signatures d'évêques, dont les plus anciennes sont celles des conciles romains de 649, 680 et 721. Il n'est guère possible qu'elle soit identique à *Maternum* ou *Maturnum*, station de la via Clodia, indiquée sur la carte de Peutinger et dans la géographie de Ravenne, car cette localité se trouvait en pays lombard ; en somme, elle est encore à déterminer, de même que le pays des *Lunenses* indiqués ici comme ayant pris part à l'insurrection. Les *Blerani* sont les gens de Blera (Bieda), au N.O. du lac de Bracciano.

42. *Germanus patriarcha...*] La retraite forcée du patriarche Germain eut lieu le 7 janvier 730. C'est sans doute à cet événement que se rattachent les détails donnés dans la note précédente. Sur ce sujet, Nicéphore et Théophane sont très circonstanciés.

43. *Anastasium presbiterum*] Anastase fut installé le 22 janvier 730 (Théophane, a. 6221).

44. *scriptis commonitoriis*] Ces lettres sont perdues.

45. *Imperatori quoque suadens*] Les deux lettres de Grégoire II à l'empereur Léon, qui figurent dans les collections de conciles en tête des actes du septième concile œcuménique, ne sauraient avoir été écrites par ce pape. Elles ont d'abord contre elles le silence du concile lui-même, devant lequel elles eussent certainement été lues, si on les avait alors considérées comme authentiques. On y lut en effet la lettre du même Grégoire II au patriarche Germain et bien d'autres documents de moindre importance que ne l'eussent été deux lettres solennelles adressées par le pape à l'empereur. De

plus, il est clair que celui qui les a rédigées, assez bien informé sur les choses de Constantinople, l'est beaucoup moins sur les usages de l'église romaine et sur la géographie de l'Occident. Il se figure que le pape reçoit tous les ans des lettres de l'empereur et qu'il les conserve, non dans les archives du Latran, mais dans la confession de Saint-Pierre. Il se représente la frontière lombarde comme passant à vingt-quatre stades de Rome, c'est-à-dire à moins de cinq kilomètres. Il croit que les rois de l'Occident sont en communication régulière avec l'empereur par l'intermédiaire du pape, qui leur transmet ses lettres officielles. Il parle encore des Vandales, des Mauritaniens, comme de nations gouvernées par des princes chrétiens. Grégoire se dit appelé par un prince du fond de l'Occident, le *Septetus*, qui désire recevoir de ses mains le sacrement de baptême. Sous ce nom, qui ne voit qu'il s'agit d'un roi imaginaire du pays de Σέπτας, c'est-à-dire de Ceuta, la plus lointaine des possessions de l'empire sur la côte d'Afrique, et, pour un byzantin, le coin le plus reculé de l'Occident ? Un Romain quelconque, à plus forte raison un pape, n'aurait jamais fait de telles confusions. Je considère donc les prétendues lettres de Grégoire II comme ayant été fabriquées à Constantinople par quelque défenseur des images, pour suppléer à la perte des véritables. Celles-ci, quand même elles auraient été reçues par l'empereur, ne furent certainement pas divulguées par lui. On aura senti le besoin de préciser, aux yeux du public de la capitale, l'attitude observée par les papes dans la question des images, en faisant parler celui d'entre eux qui, le premier, se vit obligé de résister formellement aux décrets de l'empereur.

XCII

GREGORIUS, natione Syrus, ex patre Iohanne, sedit ann. X mens. VIII dies XXIIII. Vir [1] mitissimus et valde sapiens, in divinis Scripturis sufficienter instructus, greca latinaque lingua eruditus, psalmos omnes per ordinem memoriter retinens et in eorum sensibus subtilissima exercitatione limatus; lingua quoque in lectione polita; exortator omnium bonorum operum, plebique florentissime salutaria praedicans, fidei catholicae et apostolicae inmutilate conservari perenniter sua monita salutaria praedicans, corda fidelium corroborans; orthodoxae fidei emulator ac defensor fortissimus; paupertatis amator et erga inopum provisionem non solum mentis pietatem sed studii sui labore sollicitus; captivorum etiam redemptor, orfanorum quoque et viduarum largiter necessaria tribuens; amator religiositatis christianae norme et religiose volentibus vivere et Dei timorem habere in suis praecordiis dilector existens, Deo favente pervenit ad sacrum [2] ordinem presbiterati. Quem viri Romani seu omnis populus a magno usque ad parvum, divina inspiratione permoti, subito eum dum eius decessor de hoc seculo migrasset, dum ante feretrum in obsequio sui antecessoris esset inventus, vim abstollentes in pontificatus ordinem elegerunt. I 190

Fuit autem temporibus Leoni et Constantini imperatoribus, ea persecutione crassante quae per ipsos mota est ad depositionem et destructionem sacrarum imaginum domini nostri Iesu Christi et sancte Dei genetricis, sanctorum apostolorum omniumque sanctorum et confessorum. Pro quibus idem sanctissimus vir, ut ab hoc resipiscerent ac se removerent errore, commonitoria scripta vigore apostolicae sedis institutionis, quemammodum et sanctae memoriae decessor ipsius direxerat, misit per Georgium presbiterum [3]. Quam humano ductus timore non eandem scripta imperatori porregit. Quem revertens secum hic in civitate Romana deducens ipsi sanctissimo pontifici patefecit, confessum se faciens reum culpe. Quem magna comminatione pontifex ipse voluit ab ordine sacerdotali privare. Cui residente concilio [4] et obsecrante tam concilio quamque obtimates ut non deponeretur sed II 191

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 Gregorius III E — in dies A — d. XXV B : d. XX E^{1} : *om.* C^{2} — **2** grecam latinam q. linguam B^{6} — **3** et *om.* B^{6} — supt. A — libatus C^{3} — in *om.* A — **4** < et > exor. B — exortatur C^{3} — operum *om.* B^{5} — et apostolicae *om.* $AB^{4}C^{1}$ — **5** inmutabilitate AC^{12} : inmutilitate B^{3} — conservare B (-ri B^{5}) — perennitur B^{5} : -tus C^{3} — praedicans *om.* E — orthodoxoe A : -xe C^{3} — **6** emmolator B^{3} : emmulator B^{5} — ac] atque B^{56} — ac-amator *om.* C^{3}—inipem A: inopum B^{5}: -pes E:-pem *cet.*—provisione $B^{6}C^{12}$: provisor E — pietate $B^{6}CE$ — **7** sui *om.* C^{3}— lavore A : laborem B^{4} — **8** releg. C^{1} — in christiana norma E — religiosae C^{12} — volentes B^{6} — timore AB^{34} — habentes E — **9** delectator B^{2} : dilectatur B^{3} — ord. sac. B^{2} — presbiterii AB^{6} : -ratus $B^{2}E$ — omnes C^{1} — **10** parvo B^{6} — decensor B^{4} — **11** ops. B^{3} — antecessores B^{4} — esse A — vi A — obtoll. B^{4} : abstullentes C^{12} (-tulentes C^{2}) — ordine A — **12** elig. $B^{36}C^{23}$

13 Leonis $B^{5}E$ — emp. B^{3} — ea] eta B^{5} — persequutione C^{2} — crasante A : grassante $B^{4}C^{12}$ — qui B^{4} — ipsius B^{6} — **14** depotionem A — dist. B^{34} : destructione A : distractione B^{6} — imaginem B^{5} — et] vel B^{56} — **15** quo A — < se > res. B^{4} — resipisceret AC^{1} : respiceret C^{2} : resepiscerent B^{3} — **16** se rem.] sermo verenter B^{2} : se removerentur B^{34} : sub moverentur B^{5} : se moverentur B^{6} — commonitonia B^{4} — institutiones B^{4} — quemadm. A — **17** sancto C^{3} — mem.] amore B^{3} — dixerat B^{6} — qui B^{24} — humanu B^{6} — **18** eadem B^{5} — scriptam $B^{234}E$ — porrigit $AB^{4}C^{1}$: porrexit $B^{56}E$ — que A : quam B^{234} : qui E — hic *om.* A — civitatem Romanam deducens E — ipso AC^{1} : ipse B (-si B^{6}) — **19** pontefice B^{345} — seum C^{2} — ordinem B^{4} : hordine C^{3} — **20** sacerdotale $B^{34}C^{3}$ — privari B^{56} — qui B^{56}—resedente B^{356} — et *om.* B^{4} — opt. C^{3} : obtimatibus $B^{2}E$: -matis B^{5}—

magis idem presbiter penitentiae submitteretur; cui inposita digna penitentia iterum secundo eum cum eadem aucta scripta apud regiam direxit urbem. Sed nequiter argumentata dispositio eorum imperatorum eadem venerabilia scripta in Siciliense insula retinere fecit, nec ad urbem regiam pertransire permisit, sed eundem portitorem pene [5] per annum integrum exilio religavit.

192 III Unde maiore fidei ardore permotus synodale decretum cum sacerdotali conventu quoram sacrosancta confessione sacratissimi corporis beati Petri apostoli, residentibus cum eodem summo et venerabili papa archiepiscopis, id est : Antonino [6] Gradense archiepiscopo, Iohanne [7] archiepiscopo Ravenne, cum ceteris episcopis istius Sperie partis numero [XCIII], seu presbiteris sanctae huius apostolicae sedis, adstantibus diaconibus vel cuncto clero, nobilibus etiam consulibus et reliquis christianis plebibus stantes, ut si quis deinceps, antiquae consuetudinis apostolicae ecclesiae tenentes fidelem usum contemnens, adversus eandem venerationem sacrarum imaginum, videlicet Dei et domini nostri Iesu Christi et genetricis eius semper virginis inmaculate atque gloriosae Mariae, beatorum apostolorum et omnium sanctorum depositor atque destructor et profanator vel blasphemus extiterit, sit extorris a corpore et sanguine domini nostri Iesu Christi vel totius ecclesiae unitate atque conpage. Quod et subscriptione sua solemniter firmaverunt et inter cetera instituta probabilium praecessorum orthodoxorum pontificum annectenda sanxerunt.

193 IV Post peractum igitur hoc memoratum superius synodalem constitutum, iterum misit alia similiter scripta commonitoria pro erigendis sacris imaginibus per Constantinum defensorem; quae similiter ut anteriora detenta sunt, et portitorem earum fortissima custodia constrinxerunt pene per annum integrum. Postmodum autem vim auferentes ei ipsa scripta, comminantes ei post tot temporis custodiam, cum iniuriis remiserunt. Nam et cuncta generalitas istius provinciae Italiae similiter pro erigendis imaginibus supplicationis scripta unanimiter ad eosdem principes direxerunt; quae et ipsa similiter ut anteriora abstulta sunt a Sergio [8] patricio et stratigo ipsius insule Si-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 hisdem BE — paenitentia B^{234} (poen. B^{3}) — qui B^{5} — < die > digna B^{4} — eandem C^{1} — **2** acta B — scriptam B^{6} — regia A — direxerat B^{5} — argumenta B : augmentata E — eor. disp. A — **3** Siciliensi E — retenere AC^{1} — reg. urb. AC^{1} — pertransisset B^{56} — permisit sed *om.* B^{56} — eundem *om.* B^{6} — portionem B^{4} — **4** poene B^{3} — in exilium E

5 maiorem B^{5} : a malorum B^{6} : maioris E — permotis C^{2} — sin. A — decretor B^{3} : -to B^{4} — sacerdotale B^{34} — quoram C^{3} : quorum $AB^{456}C^{12}$: coram $B^{23}E$ — sacrosanctam B — consesione A : confessionem B^{356} — **6** resedentibus B^{34} — venerabile B^{34} — papa < et > E — **7** Antonio B^{3} — Gravens A : Gradinse B^{5} : Gradensi E^{15} — Iohanni B^{5} : Iohs E — arachiep. E^{5} — Revennae B^{3} : Ravenense B^{4} : Rav C^{3} : Ravennate E^{1} : Ravenna E^{5} — Hesperiae B^{2} : Isperiae B^{36} : Spei B^{4} : Superiae E — **8** partes B : partris C^{1} : patres C^{2} — munerum A — XCIII *om.* ACE — seu *om.* C^{2} — seu presbiteris *om.* B^{4} — apostolice C^{3} — **9** etiam consulibus *om.* B^{6} — cristianis pluribus A — astant. E — **10** < et > ap. E — apostolice -sie C^{3} — tenentem B^{6} : -tis C^{3} — fidele C^{2} — contempnens C^{3} — easdem B^{234} — sacrum B^{6} — **11** semperque A — adque gloriose C^{3} — **12** depositus B^{6} — distructor B (-tus B^{5}) — extiaterit A — **13** si B^{4} — sit ext.] et si textoris B^{6} — corporis B^{6} — et *om.* C^{1} — sanguinem B^{5} — **14** soll. C^{2} : solempn. C^{3} — probalium C^{3} — praedecessorum $B^{2}E$: processorum C^{1} : prodec. C^{3} — horth. C^{3} — **15** anathema $AC^{1}G$: adnectendas B^{5}

16 synodale $AB^{2}E$ (sin. A) — item $B^{234}C^{2}$ — **17** commonitorio B^{4} — per B^{6} — ereg. B^{45} — **18** portiarum eorum B^{4} — constringi B^{56} — poene B^{3} : paene C^{1} — vi E : *om.* B^{234} — **19** ei et E — post toto temp. ipsa scr. com. ei B^{6} — tot *om.* B^{4} — custodia B^{2} — **20** provintiae C^{3} — Itali B^{6} : -lie C^{3} : *om.* B^{234} — ereg. $B^{234}C^{3}$ — supplicationibus C^{3} — unian. B — eundem principis B^{6} — **21** qui B^{5} — ut *om.* C^{2} — ablata E — et str.] extragio AC^{12} : extratigo E — stratico B — < et > Sic. B^{3} — Sicilie *om.* C^{3}

cilie; ac fere octo menses detenti remissi sunt similiter cum exprobrationis iniuriam portitores. Et iterum faciens adhortatorias litteras pro erigendas suprascriptas sacras imagines et orthodoxe fidei firmitate, direxit per Petrum defensorem apud regiam urbem, tam Anastasio invasori sedis Constantinopolitane quamque principibus [10] Leoni et Constantino.

Hic concessas sibi columnas VI onichinas [11] volutiles ab Eutychio exarcho, duxit eas in ecclesiam beati Petri V 194
apostoli, quas statuit erga presbiterium, ante confessionem, tres a dextris et tres a sinistris, iuxta alias antiquas sex filopares. Super quas posuit trabes et vestivit eas argento mundissimo, in quo sunt expresse ab uno latere effigies Salvatoris et apostolorum et ab alio latere Dei genetricis et sanctarum virginum; posuitque super eas lilia et faros argenteos, pensantes in unum libras DCC.

Hic fecit [12] oratorium intro eandem basilicam, iuxta arcum principalem, parte virorum, in quo recondivit in VI
honore Salvatoris sanctaeque eius genetricis reliquias sanctorum apostolorum vel omnium sanctorum martyrum ac confessorum, perfectorum iustorum, toto in orbe terrarum requiescentium. Quorum [13] festa vigiliarum a monachis trium monasteriorum illic servientium cotidie [14] per ordinem existentia atque nataliciorum missas in eodem loco celebrare, instituens in canone ita a sacerdote dicendum : *Quorum solemnitas hodie in conspectu tue maiestatis celebratur, domine Deus noster, toto in orbe terrarum.* Quam institutionem in eodem oratorio tabulis lapi- 195
deis conscribere fecit. In quo [15] faciens pergulam, contulit dona diversarum specierum, id est : VII

gabatas aureas numero II et alias saxiscas numero V;
cruces pendentes num. IIII;
item cruces similes num. X;
amulas superauratas, paria II, pendentes ;
fibulatoria num. V;
coronam auream cum cruce pendentem, in gemmis, super altare;
patenam et calicem aureos, par unum, in gemmis;

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ac] ut B^{234} : huc B^{56} — < per > VIII E — octu B^{5} — mensis $B^{4}C^{1}$ — remisi A — remissunt C^{3} — ex probat. B^{6} : eis probataonis C^{2} — iniuria AG — portitoris B^{16} — **2** adort. A — ereg. B^{14} : hergendas B^{6} — erigendis -tis -ris -bus E — supras.] sanctas B (sacr. sanct. B^{2}) — inmagines A — hort. C^{3} — firmiter B^{234} : firmatas E (*corr.*) — **3** aput A — invasore B^{234} — sed B^{4} — Constantinopolitano B^{23} : -ni B^{456} — Leonis B^{6}

5 concessit B^{2} : -sa B^{6} — onicinas A — volubiles $AC^{1}G$: volutiber C^{2} — Euticio A : Eytychio C^{3} — exarco A — dixit C^{2} — eos A — ecclesia B^{46} — **6** erga] iuxta B^{4} — presbiterum B^{3} : -rio B^{5} : presbyterium C^{3} — ad dex. B^{6} — ad sin. $AB^{346}C^{1}$ — **7** rex $B^{3}C^{3}$: ex B^{1} — filiopares B^{346} : philop. E^{5} — ea A — **8** effigie C^{2} : effies C^{3} — ab *om.* C^{3} — sancta A — ea $AC^{1}G$: eos C^{3} — lilias B^{5} — **9** libras *om.* B^{1} — LXX $AB^{26}C^{24}E$

10 intra AC^{1} — eamdem A : eundum in B^{2} : eundem B^{34} — principale $C^{12}G$ — < ex > parte E — recondidit B^{6} — **11** honorem $AB^{2}EG$ — eius] con C^{3} — reliquia A — sanctorumque $B^{345}C^{12}E$ — vel] et A — **12** iust. perf. B^{234} — in *om.* B^{5} — orbem $B^{5}E$ — festa *om.* B^{6} — viliarum A — a *om.* B^{6} **13** monachos B^{6} — monasterium B^{3} : monastiriorum C^{1} — ferventium B^{6} — cott. $B^{56}C^{12}$ — **14** a *om.* B^{6} — sacerdotale B^{4} — dicendi A — sollempnitas C^{3} — **15** caelebrantur B^{3} — dominus $AC^{12}G$ — < in > toto A — in *om.* B^{2} — **16** conscribe B^{6} (-bi b^{6}) — pergula A — speciarum $AB^{6}C^{3}$: -ciorum B^{34} : -cierunt E — **17** gavatas AC^{12} : gabetas B^{56} : gathas C^{3} — argenteas B^{6} — numero *om.* $AB^{56}E$ — **18** num. *om.* B^{5} — **19** iterum B^{6} : inter C^{2} — crucis B^{5} — similis B^{34} : -liter $B^{5}E$ — **20** ambulas B^{5} : ammulas B^{6} — dua $B^{345}C^{23}$ — **21** fibola toria C^{2} — **22** corona aurea C^{1} — choronam A — crucem B^{56} — geminis B^{6} — insuper E — **23** cal. ct pat. C^{3} — aureum B^{234} — per C^{3} —

aquamanus argenteum par unum;
et in imaginem sancte Dei genetricis diademam auream in gemmis et collare aureum in gemmis, cum gemmis pendentibus, inaures habentes iacinthias sex;
et faciem altaris et confessionem cum regiolis vestivit argento et in tribus lateribus altaris posuit cruces argenteas III, pens. in unum lib. XXXVI;
canistra argentea II;
calicem argenteum I cotidianum;
coronulas argenteas num. V;
et calicem argenteum I, qui pendit in absida ipsius oratorii;
et super eandem absidam cruces argenteas III;
et cetera quae in ornamento pergule seu et vestes altaris ordinata sunt.

196 VIII Hic fecit in ecclesia sanctae Dei genetricis ad Praesepem per circuitum super columnas regulare candelabrum [16] ad instar ecclesie beati Petri apostoli. Fecit et ibidem in oratorio sancto quod Praesepe dicitur imaginem auream Dei genetricis amplectentem Salvatorem dominum Deum nostrum in gemmis diversis, pens. lib. V.

Hic renovavit tectum sancti Chrysogoni martyris et cameram sive parietum picturas; cyburium etiam de argento seu arcos V, pens. in unum lib. CCX; ubi obtulit:
coronas argenteas IIII;
farocantara II;
patenam argenteam I;
calicem argenteum I;

197 IX seu etiam et vestes altaris necnon et vela sirica alba, ornata blattio, circumquaque pendentia. Construxitque monasterium erga eundem titulum, sanctorum martyrum Stephani, Laurenti atque Chrysogoni, constituens ibidem abbatem et monachorum congregationem [17], ad persolvendas Deo laudes in eundem titulum, diurnis atque nocturnis temporibus ordinatam, secundum instar officiorum ecclesie beati Petri apostoli, segregatum videlicet a iure potestatis presbiteri praedicti tituli. In quo monasterio pro sustentatione ibidem ipse sanctissimus vir prae-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 aquamanile $B^{26}C^{1}$e : -nul//// A — **2** in *om.* $B^{5}$$C^{3}$G — maginem C^{2} : imagine E — diadimam C^{1}G : -dema E — in *om.* B^{6} — colare B — **3** pensantibus C^{3} — inauris B^{3} : -reas E (*corr.*) — pendentes B^{4} — iacinctias A : iacintinas B^{16}E : iacynthas C^{3} — sex *om.* A — **4** et] ea C^{1} — religiolis B^{4} — **5** XXVI AC^{1}G : XX B^{1} : XXX B^{2} — **6** canestra < VI > A — dua B^{5} *et ita infra* — **7** I *om.* $B^{56}C^{24}$E — cott. $B^{56}C^{12}$ — **8** coronolas B^{345} : coronas B^{6} — num. *om.* B^{234} — VI B^{6} — **9** aureum AC^{12}G — pendet AC^{1}E — apside E — **10** eadem B^{6} — absida B^{34} :-dem E — **11** cetera <dedit> C^{4} — hornam. C^{3} — et <in> C^{1} — ordinate B^{6}E: -ti C^{23} — **12** ecclesiam AB^{2}: -siae B^{6} — presepe $B^{5}C^{3}$ — circuitu B^{6} — candelarum $B^{3}C^{4}E^{15}$ — **13** ecclesia C^{3} — oratorium B^{4} — auream *om.* B^{4} — **14** Deum *om.* A — XV E (*corr.*)
15 renobit B^{6} — Chriso- A : Griso- $B^{456}C^{12}$E : -gonis C^{12} : Chrysogoni C^{3} *et ita infra* — camaram B^{6} — pict. par. B — parietem E (*corr.*) — pincturas A — **16** arohos A — penden A — in unum *om.* $a^{1}C^{12}$G — CCXX E (*corr.*) — **18** fara C^{2}: -ruc E: -cantaro B^{234} — **19** patena argentea A — **20** calice argenteo A — I *om.* A — **21** et *om.* B — et *ante* vela] ei A — syrica $B^{34}C^{12}$ — abba C^{3} — ornatas A — blatio A : blateo B^{234} : blatteo B^{56} — circumquoque A — que] in A — **22** monasterio B^{4} — eadem A — Laurentii B^{35} — Chrisogonum C^{2} — **23** congregatione C^{2}G — persolvendus A — eodem A — **24** ordinatum AB — offitiorum B^{34} — ecclesie *om.* B — **25** ad A — iore C^{3} — potestates B^{5} — presbiterii A : -ris B^{6} : psby C^{3} — praedicti *om.* B^{56} — monasterium $B^{234}C^{23}$: -tyrio C^{1} — per B^{6} — ibidem < idem > B^{156} C^{3}E — ipse *om.* $AB^{6}C^{1}$ — viro C^{1} —



dia et dona atque familiam largitus est; et diversi alii fideles et amatores domini nostri Iesu Christi in eodem monasterio sanctorum Stephani, Laurentii, Chrysogoni, praedia et dona devotissime contulerunt.

Simili etiam modo renovavit monasterium [18] sanctorum Iohannis Evangelistae, Iohannis Baptiste et sancti Pan- X
cratii secus ecclesiam Salvatoris antiquitus institutum, quod ab omni ordine monachico extiterat nimia incuria distitutum, in quo praedia et dona contulit, et quae invenerat de ipso monasterio alienata, reddito pretio, in eundem locum restituit. Ubi et congregationem monachorum et abbatem constituit ad persolvenda cotidie sacra officia laudis divine in basilica Salvatoris domini nostri Iesu Christi quae Constantiniana nuncupatur, iuxta Lateranis, diurnis nocturnisque temporibus ordinata, iuxta instar officiorum ecclesie beati Petri apostoli.

Item imaginem sancte Dei genetricis antiquam [19] deargentavit ac investivit de argento mundissimo, pens. lib. L; 198
item fecit patenam auream magnam cum diversis lapidibus, pens. lib. XXVI; et calicem similiter in gemmis, pens. lib. XXVIIII; similiter et evangelia aurea in gemmis, pens. lib. XV. Fecit autem et tectum a noviter simul XI
et cameram sancti Andree apostoli ad sanctum Petrum apostolum, quam depinxit; et fecit in eadem basilica imaginem auream in gemmis beati Andree apostoli, pens. lib. VIII; et intro confessionem vestivit argento, quod deauravit auro purissimo. Hic etiam basilicam sancti Calisti [20] pontificis et martyris pene a fundamentis dirutam novis fabricis cum tecto construxit ac totam depinxit; ubi contulit patenam argenteam et calicem, seu et vestem 199
altaris. Item tectum basilice sanctorum Processi et Martiniani [21] a novo construxit, subposita pila fabricis fortissimis post eorundem sanctorum veneranda corpora, ad firmamentum murorum basilicae sanctae. Item in eccle- XII
sia [22] beati Genesii martyris tectum noviter restauravit; ubi et altare erexit in nomine Salvatoris domini Dei nostri, in quo contulit patenam argenteam et calicem, seu coronam argenteam cum delfinis VI, necnon et coronulam aureem cum cruce, pendentem super altare. Item in basilica [23] sanctae Dei genetricis quae appellatur ad Martyres 200
tectum vetusta caria demolitum purgare fecit ad purum et cum calce abundantissimo seu chartis plumbeis noviter restauravit et quaeque per circuitum eiusdem tecti fuerat dissipatum novo nitore construxit. Item basilicam [24] 201
sanctae Dei genetricis quae appellatur Acyro, in qua antea diaconia et parvum oratorium fuit, eam a fundamentis

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 familia AB^6C^2 : < ibidem > B — fidelis B^{45} — amatoris B^5 — Christi *om.* C^3 — **2** Stheph. A — obtulerunt B^6

3 renovabit $B^{36}C^1$ — evvang. B^5 — < sancti > Ioh. C^1 — **4** Pangratii A : Pancrantii B^3 : Prancratii B^4 : Panchratii C^2 : Pancrati C^3 — institutam B^2 : -tus B^4G — ordine] horaine C^2 — monachi quod B^5 — extitere B — **5** dest. B^2C^3E — de] die A — alienato B^{56} — **6** eodem AC^3 — loco AB^3 — congregatione B^4 — < et > ad B^4 — persolvendam AB^5 — sacra *om.* A — **7** officio B^5 — laudis divinae *om.* A — laudes B^{346} — ecclesia A — qua $AB^{456}C$ — nuncupater A — **8** que *om.* B^{234} — temporibus] oris A — ordinatam B^{234} — ex ecclesia B^5 — apostolorum B^5 — **9** iter B^4 — ymaginem C^3 — sancti B^5 — gen. < Marie > A — antequam B^5 — vestivit B^6 — de *om.* A — **10** magnam *om.* B^{56} — pens.- aurea in gemmis *om.* B^3 — **11** XXXIIII C^4E — et *om.* AC^3 — area A — et *om.* B^6 — tectu C^2 — a *om.* B^2 — annoviter B^4 — **12** cammaram B^6 — et fecit-dare instituit *p.*420, *l.* 4, *om.* B^2 — eandem basilicam B^4CE — **13** inm. B^3 : hym. C^3 — apostoli *om.* A — VII $B^{456}C^2$ — confessionem] gressionem $AC^{12}G$ (-ne A) — festivit A — **14** deaurevit A : -reavit B^4 — basilica A : balicam C^3 — fond. A — derutam A : dirutum B^3 — **15** tectu B^{34} — ac] et C^3 — arg. <simul> EG — seu *om.* A — **16** subposit C^2 — **17** fundamentum C^3 — **18** Genesi B^5 — a noviter EG — et *om.* AB^4 — altarem B^5 — domini D. n. *om.* A — Dei *om.* C^1EG — nostri < Iesu Christi > C^1EG — **19** choronam A^1 — delfinos AG : dalfinos C^1 — coronolam B — **20** crucem A — pendente C^2 : -tes EG — sub B^5 — beate A — quae ap. ad m.] a martyres A : quae ad martyres *cet.* (martyres < dicitur > B^{345}) : *archetypus habuit* q̄a ad martyres — **21** curia B — calicae B^5 : calcae C^1 — hab. B^5C^{13} : -sima E — sei C^3 — cartis AB — a novo E — **22** circuitu B^5G : *om.* E — detecti A — disip. A — Item] in B^6 — bab A : basilica $B^{346}C^2G$ — **23** genetrix C^3 — quae ap.] quam *codd.* — ad giro A : a gyro B^4 : ad cyro C^1 : Aquiro E^1: Aquyro E^5 — ante B — et] in B^4 — eum A —

XIII longiorem et latiorem construxit atque depinxit. Item diaconiam [25] sanctorum Sergii et Bachi sitam ad beatum Petrum apostolum, in qua pridem parvum oratorium erat, a fundamentis ampliori fabrica dilatavit; et concedens omnia quae in usu diaconie existunt, statuit perpetuo tempore pro sustentatione pauperum in diaconiae minis-
202 terio deservire. Item in cymiterio [26] beatae Petronille stationem annue dare instituit; ubi obtulit coronam auream, calicem et patenam argenteam, seu alia diversa ad ornatum ecclesie pertinentia. Item accubita [27] quae sunt ad beatum Petrum in ruinis posita a fundamentis noviter restauravit atque depinxit. Item basilica [28] beati Marci, sitam foris muros huius civitatis Romane, via Appia, eius tectum dirutum a novo refecit. Item in ecclesia beati Pauli apostoli mutavit trabes num. V atque totum eiusdem basilicae tectum ab arco altaris et usque ad regias recursit ac restauravit. Mutavit autem trabes in sancta Dei genetrice ad Praesepe num. V. Fecit vero a novo ecclesiam [29] sanctorum Marcellini et Petri iuxta Lateranis. Etiam et cymiteria [30] beatorum martyrum Ianuarii, Urbani, Tiburtii, Valeriani et Maximi, eorum tectum in ruinis positum a novo perfecit.

XV Huius temporibus* plurima pars murorum [31] huius civitatis Romane restaurata est; alimonia quoque artificum
203 et pretium ad emendum calcem de proprio tribuit. Huius denique temporibus Gallensium [32] castrum, pro quo cotidie expugnabatur ducatus Romanus a ducato Spolitino, dans pecunias non parvas Trasimundo duci eorum ut cessarent bella et questiones, potuit causam finire et in conpage sanctae reipublicae atque corpore Christo dilecti

XIV *Concussaque est provincia Romane dicionis subiecta a nefandis Langobardis seu et rege eorum Liutprando. Veniensque Romam in campo Neronis tentoria tetendit, depraedataque campania multos nobiles de Romanis more Langobardorum totondit atque vestivit. Pro quo vir Dei undique dolore constrictus sacras claves ex confessione beati Petri apostoli accipiens, partibus Franciae Carolo sagacissimo viro, qui tunc regnum regebat Francorum, navali itinere per missos suos direxit, id est Anastasium, sanctissimum virum, episcopum, necnon et Sergium presbiterum, postulandum ad praefato excellentissimo Carolo ut eos a tanta oppressione Langobardorum liberaret. Eodem tempore necessitate conpulsus

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 langiorem B^{3}: longioreB^{4}—longiores et latiores A— Item] de B^{56} — diaconia $AC^{13}G$ — Bacii A : Bacchi B^{5} — a B^{3} — **2** apostolom A — amplioris A : -rem B^{3} : -re $b^{3}B^{56}$ — fabricae A : -cavit B^{3} (*corr-*) — **3** usum $AC^{1}G$: uso C^{3} — diaconi A : -nie C^{3} — exsistunt B (-tent B^{5}) — per B^{6} — diaconio B^{5} : -nie C^{3} — ministerium B — **4** in *om.* C^{3} — beati B^{5} : -to C^{3} : sanctae E — Petronelle C^{23} — annuae $B^{3}C^{2}$— dari $C^{13}G$ — ubi obt. *om.* B^{5} — ibi A -- auream *om.* B — **5** seu] et $B^{4}G$: <et> AC^{1} — pertinentiae $C^{12}G$: -tiam $B^{5}E$ — Item < ad > $AC^{1}G$ — acubita $B^{46}C^{3}$ — **6** qui AC^{2} — Petrum <apostolum> $BC^{1}G$ — fondmento A — **7** Marchi AB^{3} : Marti C^{2} — sita A — murus A — Remane C^{3} — Apia B^{5} — deruto A : derutum B^{4}— nova B^{6}— **8** traves AB^{346}— num. *om.* B — arcu $B^{234}E$: ortu B^{5} — **9** et *om.* B^{234} — recurrit A : recussit $C^{2}E$ — autem *om.* C^{3} — traves AB^{3} — in *om.* B^{5} — sancte B^{5} : <ecclesia sanctae> B^{2} — genetricis B^{2} — presepem B^{36}— **10** a novo *om.* BG — ecclesiae B^{5} : -sia B^{6}: *om.* E — Marcelliani C^{3} — etiam] eti A — cymitheria C^{3} — **11** Tyburtii A — Maxime <et> B^{6}— tectu A—**12** Eodem tempore B^{56}(-ra B^{5})— * Concussaque-conpulsus BD (**16** -que *om.* B^{2} — dict. B^{5} : dictione B^{234}— **17** campum B^{2}—detendit B^{6}— campaniae B^{4} — multis nobilis B^{56} — tutundit B^{36} : totundit B^{4} — **19** Frantiae B^{346} — Carlo B^{256} — navalem B^{34} : -li B^{6}: navili B^{5} — id est] idem B^{2} — Anasium B^{4} — **20** Sergio presbitero B^{3} — postol. B^{6} — ad] a B^{2} — prefecto B^{3} : praefatum B^{56} — excell. *om.* B^{6} — Carlo B^{2} : Carolum B^{5} — ad B^{6}(*corr.*)—**21** apraessione B^{4}— eo B^{6}) — Romana B^{4}—alimonie B^{56} : -niam E — articicum C^{1} — **13** precium C^{3} — calcem *om.* B^{6} — tribuet B^{5} — Huius denique C^{23} : eiusdemque B^{2} : huiusdemque B^{46} : huius *cet.* — Galliensium $AC^{1}EG$: Gullierusium C^{2} : Callensium C^{3}— caster $B^{346}C^{3}$:casterum E^{5}—per A—**14** cotidiae A—ad $B^{46}G$—ducatum B^{456}: -tu $C^{1}EG$: docato C^{3}—Spolitini B^{234}:Spoletinum B^{6}—Transimundo BC^{3}: (Transe- B^{6})— duce B (-ci B^{6})— **15** quaest. A—conpagi B^{56} — sancte A — regip. B^{56} : rep. C^{3} : -ce A — corpora B^{3} — Christi $B^{2}C^{2}$ —

xercitus Romani annecti praecepit. Hicque fecit vestes de altare in ecclesia Salvatoris, Dei genetricis, sanctorum apostolorum Petri et Pauli atque Andreae et ceteras in diversis ecclesiis. Nam et in Centumcellensium civitate muros dirutos pene a fundamentis fortissime construere fecit. XVI 204

Et hoc constituit ut servatam secundum constitutum quod a collegio sacerdotum coram sacro corpore beati Petri factum est pro celebranda sollemnia vigiliarum atque missarum Christi domini Dei nostri sancteque eius genetricis, sanctorum apostolorum vel omnium sanctorum martyrum ac confessorum, perfectorum iustorum, toto in orbe terrarum requiescentium, ut in oratorio nomini eorum dedicato intro ecclesiam beati Petri, sub arco principali, a monachis vigiliae celebrentur et a presbiteris ebdomadariis missarum sollemnia. Hisdemque institutis disposuit ut in cimiteriis [33] circumquaque positis Romae in die nataliciorum eorum luminaria ad vigilias faciendum et oblationes de patriarchio per oblationarium deportentur, ad celebrandas missas per quem praeviderit pontifex qui pro tempore fuerit sacerdotem. * XVII

* Hic fecit ordinationes III per mens. decemb., presbiteros XXIIII, diaconos III; episcopos per diversa loca numero LXXX. Qui etiam venerabilem virum Wilcharium [35] partibus Franciae in civitate Vegenna dato pallio archiepiscopum eum esse constituit. Qui sepultus est in ecclesia beati Petri apostoli, IIII kal. decemb., per indict. X. Et cessavit episcopatus dies VIII. XVIII 205

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 que *om.* B^6E — altaria < de > B^6 — in] ad B — ecclesias C^2 — Deique B^2 — **2** caetera B^6 — Centumcellensem B^{24} : -sum B^3 : -celensium B^5 : -cellinsium B^6 — civitatem AB^{234} : -tis B^6 — **3** poene C^3 — fundamento A — **4** servatum B^{2345} — coram *om.* A — sacri B^6 — **5** solempn. C^3 : sollempniarum B^4 — Dei *om.* AB^4C^3 — **6** — apostolorum *om.* A — hac A — perfectorumque B^2 — iustorum *om.* B^6 — totum B^6 — **7** urbe B^4 : orbem B^6 — oratorium B^6 — nomine B^{234} : num. B^6 : nomi C^3 — intra AB^2E — ded. int. ec. B^6 — ecclesiae B^4 — beato A — Petro AC^1 — arcu BE — **8** principale B^{34} — monacis A — vigilie C^3 — celebrantur B^{45} : -bretur B^6C^3 : -arentur E — misarum A — solempnia C^3 — **9** Romani B^6 : Rome C^3 — natalis B^6 — vigiliis C^3 — faciendas E — **10** de *om.* B^4 — deportarentur E — praeviderat B^5 : -ret C^3 — **11** pro *om.* B^4 — sacerdotes A : -tum E : < et cessavit episcopatus eius dies VIII > e^1E^2 (dies *om.* E^2)

12 *Hic fecit-dies VIII BD(III *om.* B^6—num. *om.* B^5—**13** Frantiae B^{36}— Vienna B^2 : Vegennam B^6—palleo B^5 : paleo B^6 — archiepiscopo B^{456}—**14** III kal.B^{46}— per *om.*B^{25}—et-VIII *om.*B^6)

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Vir mitissimus labore sollicitus*] Cette partie de l'éloge du pape est, sauf quelques mots, reproduite textuellement de la notice de Léon II (p. 359). Plusieurs expressions de celle-ci ont été empruntées au *De viris* de Gennadius, c. 70 et 81 : « Hilarius, Arelatensis episcopus, vir in sanctis Scripturis doctus, paupertatis amator et erga inopum provisionem non solum mentis pietate, sed et corporis sui labore sollicitus fuit... Vincentius presbyter, natione Gallus, in divinis Scripturis exercitatus, linguam habens usu loquendi et maiore lectione politam... »

2. *ad sacrum ordinem presbiterati*] Deux prêtres du nom de Grégoire signèrent au concile romain de 721. L'un d'eux était titulaire de Saint-Clément et signa encore en cette qualité au concile de 745, sous le pape Zacharie ; l'autre était titulaire des SS. Jean et Paul. Mais il n'y a aucune raison d'identifier ce dernier avec Grégoire III. D'abord la liste des signatures de 721 ne comprend pas tous les prêtres cardinaux ; en second lieu, sous Grégoire III lui-même, et dès sa seconde année, nous trouvons trois prêtres du nom de Grégoire dans les signatures du concile de 732. La sollicitude spéciale qu'il témoigna pour l'église Saint-Chrysogone donne lieu de penser qu'il en avait été titulaire.

3. *Georgium presbiterum*] Un Georges, prêtre, figure au concile romain de 721. C'est sans doute lui. Cette mission dut être donnée dès les premiers jours du pontificat.

4. *residente concilio*] Un concile d'évêques suburbicaires, de prêtres et de diacres romains, antérieur à celui dont il va être question. C'est peut-être la réunion qui se tenait d'ordinaire aux fêtes des apôtres Pierre et Paul, vers la fin du mois de juin. Cf. Agnellus, passage cité plus haut, p. 364 (Léon II, note 6).

5. *pene per annum integrum*] En effet, le prêtre Georges ne figure pas parmi les signataires du troisième concile de Grégoire III, celui de l'année 732.

6. *Antonino Gradense*] La lettre de convocation adressée à cet évêque existe encore (Jaffé, 2232); sa teneur actuelle n'est pas sans offrir quelques difficultés. On y voit que le concile fut indiqué pour le 1er novembre de la 15e indiction, c'est-à-dire pour le 1er novembre 731. Cf. *Chronicon Gradense* (*M. G. Scr. Lang.* p. 396) : « Hic Antoninus patriarcha ammonitus est a predicto Gregorio Romam ad synodum occurrere, ad quam synodum Iohannes, archiepiscopus Ravenas vocatus est, propter imagines, quae in regia urbe deponere iubebant Leo atque Constantinus Augusti et inlicita coniugia quae per diversa loca fiebant. Post hanc vocationem Antoninus patriarcha cum suis suffraga-



neis Romam ad synodum perrexit. » Les actes de ce concile sont perdus.

7. *Iohanne archiepiscopo Ravennae*] Jean VI; cf. Agnellus, c. 151-153.

8. *Sergio patricio et stratigo Siciliae*] Un Sergius, patrice et stratège de Sicile, était en fonctions au temps du siège de Constantinople par les Arabes (718). Il prit alors l'initiative d'une insurrection contre l'empereur Léon ; mais il obtint son pardon (Nicéphore, p. 55 ; Théophane, a. 6210). C'est peut-être le même que celui-ci.

9. *Et iterum faciens adhortatorias litteras*] Ces lettres sont perdues, comme les précédentes et en général comme toute la correspondance de Grégoire III sur ce sujet.

10. *principibus Leoni et Constantino*] Théophane (a. 6234 = 732-733) nous apprend quelle fut la réponse de Léon l'Isaurien aux démarches du pape et des populations de l'Italie. Une flotte considérable fut envoyée pour vaincre leur opposition. Elle fit naufrage dans la mer Ionienne. Alors l'empereur s'en prit à la Sicile. Il confisqua les patrimoines de l'église romaine en ce pays, qui rapportaient trois talents d'or et demi. Les Siciliens furent soumis à la capitation et recensés avec rigueur.

11. *columnas VI onichinas*] Le cadeau de l'exarque Eutychius montre que ce fonctionnaire s'était résigné à maintenir la paix avec le pape, sans s'inquiéter de l'hostilité qui régnait entre Rome et Constantinople. — Ces six colonnes sont indiquées sur le plan de Saint-Pierre, en avant des six anciennes mentionnées dans la vie de Silvestre (p. 176, l. 5 ; cf. p. 194, l. 63). — Dans une des fresques de Raphaël qui décorent la salle dite de Constantin, au Vatican, on peut voir une représentation figurée du presbyterium de Saint-Pierre ; c'est même le seul document iconographique qui nous soit resté sur cette partie de la basilique. Les colonnes y sont marquées, avec leur soubassement, engagé dans une balustrade, et leur entablement (*trabes*), qui supporte des candélabres, comme au temps de Grégoire III. Cf. De Rossi, *Parere intorno alla chiesa di Grotta Ferrata* (1881), p. 6.

12. *Hic fecit oratorium — requiescentium*] Cet oratoire est mentionné par le guide des pèlerins dans la basilique de Saint-Pierre, rédigé au VIIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 140 [f. 187, l. 9] ; *Inscr. christ.*, t. II, p. 226, n° 10). Il se trouvait à l'extrémité de la nef principale de Saint-Pierre, auprès de l'arc triomphal, à gauche en allant vers la confession (plan, 38). Pierre Mallius (II, 11-13 ; *Acta SS. iun.*, t. VII, p. 35*) en parle assez longuement et après lui Maffeo Vegio (112, 130 ; *ibid.* p. 72*, 74*). En 1495, peu d'années avant la démolition de la basilique, on y installa un tabernacle pour recevoir la Sainte Lance, donnée au pape Innocent VIII par le sultan Bajazet II.

13. *Quorum festa — conscribere fecit*] Ce règlement, dont il est encore question plus loin, p. 421, l. 4, fut fait en synode, *a collegio sacerdotum*, et gravé, comme il est dit ici, sur des tables de marbre. Maffeo Vegio (*l. c.*, 112) vit ces tables en place, *in utroque latere oratorii sanctae Mariae in Cancellis*; peu après lui elles furent brisées ; mais divers fragments reparurent plus tard et furent copiés par P. Sabino et d'autres archéologues, de sorte que, moyennant quelques compléments certains, M. de Rossi (*Due monumenti inediti, spettanti a due concilii romani*) est parvenu à rétablir le document tout entier, ainsi qu'il suit :

[*In nomine domini Salvatoris Dei nostri Iesu Christi, imperante domno piissimo augusto Leone anno XVI et Constantino imperatore eius filio anno XIII, mense... indictione XV, praesidente sanctissimo ac beatissimo Gregorio apostolico papa in basilica beati Petri apostolorum principis ante confessionem, considentibus etiam sanctissimis episcopis Iohanne Veliternensi, Andrea Alvanensi, Sisinnio Gavinate, Sisinnio Ostiensi, Epiphanio Silvae Candidae, Venantio Penestrino, Gregorio Portuensi, seu venerabilibus presbiteris Iohanne, Eustratio, Gregorio, item Gregorio, Iohanne, Stephano, Theodoro, Dominico, Theodoro, Sergio, item Sergio, Andrea, Sergio, Sisinnio, Pet*]ro, Theophanio, Sergio, Iordane, seu Iohanne, adstantibus quoque diaconibus Moscho archidiacono, Zaccharia, Iohanne, Theophylacto atque Gemmulo vel cuncto clero, antefatus domnus Gregorius apostolicus papa dixit : « Reduco ad animum, sanctissimi fratres mei, qualia mihi et quanta mirabiliter Christus Deus noster contulerit bona et quomodo me indignum ad tanti apicis sua pietate dignatus fuerit evocare [*fastigium*], et stupesco nihil aliud valens retribuere potentiae eius nisi solas agere gratias et indesinenti prece gloriosum eius conlaudare nomen. Quis enim, ut ait propheta, loquatur potentias Domini, auditas faciat omnes laudes eius? Vel quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi ? Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo. *Ergo, dilectissimi fratres, pro quibus indignus promerui bonis, si sanctitati vestrae placet, secundum sacrorum canonum instituta, per Dei gratiam inspiratus ut sanctorum festa celebrentur in oratorio quod a me constructum est in honore Salvatoris, sanctae Dei genitricis semperque virginis Mariae dominae nostrae, sanctorumque apostolorum, martyrum quoque et confessorum Christi, perfectorum iustorum, intro ecclesiam sancti Petri apostolorum principis, et ut tria illa monasteria quae secus basilicam apostoli sunt constituta, sanctorum Iohannis et Pauli, sancti Stephani et sancti Martini, id est eorum congregatio, omnibus diebus dum vesperas expleverint ante confessionem, illic declinantes, tres psalmos et evangelia matutina Deo canant. His expletis presbyter qui in hebdoma fuerit, post prima quae in sacro corpore beati Petri fecerit missa, secunda in eundem oratorium in honorem Salvatoris, Dei genitricis, sanctorum apostolorum, martyrum et confessorum, perfectorum iustorum, quorum natalicia fuerint, assidue a catholica et apostolica ecclesia celebrentur, sicut a nobis coram beati Petri corpore confirmatur. Et orationes ut inferius tenentur adscriptae dicantur sic :*

> *Concede quaesumus, omnipotens Deus, ut sancta Dei genitrix sanctique tui apostoli et omnes sancti martyres et confessores perfectique tui iusti nos ubique laetificent, ut dum eorum merita recolimus, patrocinia sentiamus ; p. d. n.*
>
> *Super oblatis :*
>
> *Quaesumus, Domine, placare muneribus ; et intercedentibus sanctis suis a cunctis nos defende periculis ; per d. n.*
>
> *Et infra actionem :*
>
> *Inprimis gloriosae semper virginis Mariae genitricis Dei et domini nostri Iesu Christi et beatorum apostolorum ac martyrum tuorum Petri et Pauli, et quae sequuntur usque et omnium sanctorum tuorum, set et diem natalicium celebrantes sanctorum tuorum martyrum ac confessorum, perfectorum iustorum, quorum solemnitas hodie in conspectu gloriae tuae celebratur, quorum meritis precibusque concedas.*
>
> *Et ad completa :*
>
> *Sumpsimus, Domine, sanctorum tuorum solemnia celebrantes, caelestia sacramenta ; praesta, quaesumus, ut quod temporaliter gerimus aeternis gaudiis consequamur ; per d. n.*

Hoc praesenti XV indictione et in perpetuum. Sed et mansionarii de confessione debeant observare et diligentiam facere atque luminariorum concinnationem facere, sicut a nobis constitutum est, ut septem per ebdoma in confessione et ibidem permaneant perenniter ».

Sanctissimi episcopi et venerabiles presbiteri responderunt : « Hoc *quod a vestro sancto apostolatu pio est intuitu praevisum ad* laudem *certe respicit omnium Conditoris et gloriam nomini eius.* Placet ut *fieri debeat : hoc enim nostra est omnium salus et Dei ecclesiae* laus ».

Gregorius *sanctissimus ac beatissimus* apostolicus *papa dixit* : « *Dum vestra*, sanctissimi, intentio *meae concordat* dispositioni, ea quae a no*bis decreta sunt* quoram beati Petri apo*stoli confessione* sub interdictu anathema*tis firmentur* ».

Sanctissimi episcopi et vene*rabiles presbi*teri responderunt : « Gra*to ducimus ut in*terdictu apostolicae *auctoritatis* haec quae salubri consi*deratione prae*visa sunt stabiliri deb*eant, ne unquam* quis audeat existere t*emerator* ».

Gregorius sanctissimus ac b*eatissimus apo*stolicus papa dixit : « Si

qu*is contra* privilegii definitionem ve*nire temptave*rit, anathema sit ». Et res*ponderunt om*nes tertio : « Anathema *sit.* »

Et subscriptio :

Gregorius, gratia Dei epis*copus sanctae Dei ca*tholicae atque apost*olicae ecclesiae u*rbis Romae, huic privile*gio a nobis facto atque decreto subscripsi.*

Iohannes, episcopus sanctae ecclesiae Veliternensis.
Andreas, episcopus sanctae ecclesiae Alvanensis.
Sisinnius, episcopus sanctae ecclesiae Gavinatis.
Sisinnius, episcopus sanctae ecclesiae Ostiensis.
Epiphanius, episcopus sanctae ecclesiae Silvae Candidae.
Venantius, episcopus sanctae ecclesiae Penestrinae.
Gregorius, episcopus sanctae ecclesiae Portuensis.
Iohannes, archipresbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Eustratius, archipresbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Gregorius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Gregorius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Iohannes, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Stephanus, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Theodorus, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Dominicus, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Theodorus, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Sergius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Sergius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Andreas, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Sergius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Sisinnius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Petrus, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
[*Theophanius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.*
Sergius, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Iordanes, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Iohannes, presbyter sanctae Romanae ecclesiae.
Moschus, archidiaconus sanctae Romanae ecclesiae.
Zaccharias, diaconus sanctae Romanae ecclesiae.
Iohannes, diaconus sanctae Romanae ecclesiae.
Theophylactus, diaconus sanctae Romanae ecclesiae.
Gemmulus, diaconus sanctae Romanae ecclesiae.]

Exaudi nos, omnipotens et misericors *Deus, et Gregor*ium tertium, quem tua gratia iussit *esse pastorem, cuius memoriam* agimus, aeternae beatitudini et consortio tuo*rum in apos*tolica fide religionis christianae praemia vitae aeter*nae et refr*igerii cum fidelibus tuis praepares mansionem ; *per d. n.*

Munera, Domine, oblata sanctifica et animam famuli tui Grego*rii tertii maculis em*unda et perpetuae vitae facias esse par*ticipem.*

Ad completa :

Purificet, quaesumus, Domine, indulgentia tua animam famuli tui *Gregorii tertii papae et huius* corporis et sanguinis participatio sa*cramenti aeterna refectione* saginet et sempiterna redemptione mu*niat;per d. n.*

Les tables de marbre étaient au nombre de quatre ; la première (l. 1-22),qui ne fut point vue par P.Sabino, existe encore, sauf le haut qui a disparu. Les trois autres furent déchiffrées par Sabino : la deuxième (l. 22-52) et la quatrième (l. 114-125) étaient entières ; mais la fin de la troisième était brisée : aussi la liste des souscriptions doit-elle être complétée (105-113) d'après le préambule. Il reste encore des fragments de la troisième et de la quatrième ; on les conserve, avec celui de la première, dans les grottes vaticanes (Dionisi, *Cryptae Vat.*, pl. IV, V, VIII). Les parties actuellement existantes sont imprimées ici en caractères ordinaires, le reste en italique ; les compléments de M. de Rossi sont placés entre crochets. Les trois premières tables contiennent le texte du concile ; sur la quatrième, gravée d'une autre main, il n'y a que les trois oraisons de la messe pour le repos de l'âme de Grégoire III, qui fut enterré dans cette chapelle. Par une erreur du lapicide, l'oraison *super oblatis* (l. 45-48) avait été gravée tout au bas de la seconde table, après le mot *celebrantes* de la ligne 52. J'ai rétabli l'ordre naturel et original du texte. Il résulte de cette pièce que la dédicace de l'oratoire et la publication du règlement pour sa desservance eurent lieu en 732, dans les huit premiers mois (ind. XV), sans doute à l'occasion de quelque solemnité, comme l'anniversaire du pape (3 mars) ou la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul. Cette dernière date conviendrait mieux, car il fallut un certain temps pour construire et décorer l'oratoire.

14. *cotidie... nataliciorum missas*] Le biographe distingue entre la célébration des vigiles — chant de trois psaumes et lecture d'un texte de l'Evangile (v. le concile, l. 32,33) — qui est quotidienne et la célébration de la messe qui a lieu aux fêtes des saints. Cette distinction est moins marquée dans le concile. Je crois cependant qu'elle s'y trouve; à la ligne 25 il est question des fêtes des saints et de leur célébration dans l'oratoire Sainte-Marie; plus loin, l. 31,37, le pape répartissant le service entre les moines et le prêtre de semaine emploie l'expression *omnibus diebus* à propos de la psalmodie des moines, tandis que, pour la messe, il se sert de la formule *quorum* (sanctorum) *natalicia fuerint.* — Il me semble donc que la messe en question n'était pas célébrée tous les jours, mais seulement aux fêtes des saints. Celles-ci étaient déterminées, soit par le calendrier ordinaire de l'église romaine, soit par un calendrier spécial, où étaient marquées les fêtes des saints dont l'oratoire possédait des reliques. — Il est évident, comme M. de Rossi l'a démontré (*op. cit.*, p. 31), qu'il n'est pas question ici de la fête de la Toussaint. Quant à la pensée qui inspira au pape Grégoire III la fondation de son oratoire et l'institution de la desservance ici décrite, il est bien probable qu'elle n'est pas sans rapport avec l'attitude observée par le saint-siège en face des manifestations iconoclastes de Constantinople. Cependant on doit remarquer que ni le texte du concile ni le *L. P.* ne présentent les choses de cette façon et qu'il n'y est nullement question du culte des images. — La fondation liturgique de Grégoire III n'est pas mentionnée dans les vies des papes ses successeurs, ni dans aucun autre texte, à ma connaissance. Il est probable qu'on se sera affranchi de bonne heure d'un service assez onéreux.

15. *In quo faciens pergulam*]. Nous avons ici la description d'un de ces oratoires, si nombreux autrefois dans les basiliques et dont on trouve encore quelques spécimens dans certaines églises d'Italie. En avant de l'autel une *pergula*, c'est-à-dire une traverse destinée à susprendre divers objets sacrés, lampes, croix, vases, couronnes, etc. Puis l'autel ; ici il est isolé, car on distingue sa face principale (*facies*) et ses trois côtés ; la face principale est percée d'une petite porte à deux battants (*regiolae*), qui ouvre sur la confession, c'est-à-dire sur l'intérieur de l'autel lui-même, où sont déposées les reliques; au-dessus est suspendue une couronne munie d'une croix. Au fond, l'abside, ornée aussi d'une suspension. Ce qui n'est pas bien clair, c'est la place de l'image de la sainte Vierge. Je pense qu'il s'agit d'une image peinte, en buste, recouverte de métal, excepté à l'endroit du visage. Pierre Mallius, qui la décrit *de visu*, indique assez qu'elle n'était pas sur l'autel, car il dit que, de son temps, on pratiqua au-dessus une cavité pour y déposer un bras de saint Etienne (*supra quam imaginem fecimus loculum*). Elle était donc appliquée contre un mur. Je pense que ce mur n'est autre que le pilastre qui correspondait à la première colonnade de la nef, à gauche, et limitait, du côté du sud, l'oratoire de Grégoire III. Toujours d'après Mallius, la sainte Vierge était représentée embrassant l'enfant Jésus.

16. *regulare candelabrum*] C'est le même appareil qui est décrit dans la note précédente. Des traverses plus ou moins ornementées sont disposées au-dessus des colonnes, en avant ou autour de l'autel ; elles supportent les lampes, flambeaux et autres ustensiles d'éclairage.

17. *monachorum congregationem*] Le futur pape Etienne III

entra dans ce monastère dès sa fondation, n'étant encore ni clerc ni moine (ETIENNE III, n° 262).

18. *monasterium ss. Johannis evang.*] La fondation de ce monastère remonte au moins au déclin du VI[e] siècle. Saint Grégoire en parle (*Dial.*, II, *prol.*) en termes qui supposent une existence déjà assez longue. On croit (Mabillon, *Ann.*, VII, 1, 3) que les moines du Mont-Cassin s'y réfugièrent, au temps de Pélage II, après la destruction de leur monastère par les Lombards. Sur les monastères du Latran, cf. LÉON III, n° 405.

19. *imaginem s. Dei genetricis antiquam*] On ne dit pas où elle se trouvait; c'est sans doute dans l'église *s. Maria antiqua*, sur la voie Sacrée (Sainte-Françoise Romaine); cf. JEAN VII, p. 385, l. 7)

20. *basilicam s. Calisti*] Le voisinage de la basilique des ss. Processus et Martinien porte à croire qu'il s'agit ici, non de Sainte-Marie in Trastevere, mais de la basilique cimitériale de Calliste, au troisième mille de la voie Aurélienne. Cf. p. 142, CALLISTE, note 6; p. 207, JULES, note 7.

21. *basilicae ss. Processi et Martiniani*] Cette église, mentionnée par les topographes du VII[e] siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182, 183), existait déjà au temps de Théodose (ci-dessus, p. 222, note 2). Elle était à un mille et demi de Rome, sur la voie Aurélienne; on ne l'a point encore retrouvée (H. Stevenson, dans le *Bullettino* de M. de Rossi, 1881, p. 104).

22. *ecclesia b. Genesii*] Indiquée par les topographes du VII[e] siècle dans le voisinage de l'église Saint-Hippolyte, sur la voie Tiburtine (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 178). Il y aura peut-être lieu de l'identifier avec une petite basilique dont on a retrouvé les murs dans une maison rurale, précisément à cet endroit (De Rossi, *Bull.* 1882, p. 23 et 52).

23. *basilica s. Dei genetricis q. a. ad martyres*] Le revêtement de bronze de la coupole de l'ancien Panthéon avait été enlevé en 663 par l'empereur Constant II (VITALIEN, p. 343).

24. *basilicam s. D. g. q. a. Acyro*]. S. Maria *in Aquiro*; c'est le plus ancien document que l'on ait sur cette église. Elle s'élève sur un emplacement qui était autrefois compris dans l'enceinte sacrée du temple de Matidia et de Marciana (R. Lanciani, *Bull. comunale*, t. XI, p. 11; cf. pl. I-II). — M. Lanciani, *l. c.*, rapproche la dénomination *in Aquiro* du nom des antiques *Equirria*, fêtes qui se célébraient jadis dans cette partie du Champ de Mars.

25. *diaconiam ss. Sergii et Bacchi*] Il ne faut pas confondre cette diaconie avec celle du même nom qui se trouvait au pied du Capitole, près de l'arc de Septime-Sévère. La formule *ad b. Petrum apostolum* ne permet pas d'hésiter. La diaconie voisine de Saint-Pierre n'est pas mentionnée autre part, à moins qu'il ne faille identifier son église avec le *S. Sergius palatii Caruli*, qui figure dans la liste de Cencius Camerarius (Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 191). Au temps d'Alfarano on croyait la reconnaître dans l'édifice marqué *i* sur son plan, au N. du transsept de la basilique.

26. *in cymiterio b. Petronillae*] Cf. JEAN I[er], p. 277, note 11. Au temps de saint Grégoire le Grand, la *station* avait lieu, dans ce cimetière, le jour de la fête des saints Nérée et Achillée (12 mai). C'est là qu'il prononça son homélie 28[e]. Notre texte ne dit pas à quel jour la station dont il parle fut fixée par Grégoire III. Mais, comme il nomme sainte Pétronille à l'exclusion des autres éponymes du cimetière, comme d'ailleurs il mentionne plus loin le soin que prit Grégoire III d'assurer dans tous les cimetières la célébration des *natalicia* consacrés, il est probable qu'il s'agit ici de sainte Pétronille et de sa fête (31 mai), qui n'est pas marquée dans les calendriers romains antérieurs au huitième siècle. Sur la reflorescence du culte de sainte Pétronille aux temps carolingiens, v. De Rossi, *Bull.* 1878, p. 136; cf. ci-dessus, PAUL, n° 259.

27. *accubita quae sunt ad b. Petrum*] Cf. SERGIUS, p. 375, l. 5.

28. *basilica b. Marci*] Cf. MARC, p. 202, l. 4 et p. 203, note 4.

29. *ecclesiam ss. Marcellini et Petri*] Cette église est mentionnée pour la première fois, sous ce nom, dans les signatures du concile romain de 595, comme titre presbytéral.

30. *cymiteria bb. Ianuarii, Urbani...*] Le principal sanctuaire du cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne. Cf. JEAN III, p. 307, note 9.

31. *plurima pars murorum*] Grégoire III réussit à mener à bien cette entreprise de la restauration des murs de Rome qui avait été commencée trente ans plus tôt, sous le pape Sisinnius, et tentée de nouveau, mais sans succès, au temps de Grégoire II. De plus en plus isolée, la ville de Rome avait besoin d'une bonne enceinte, capable d'arrêter un envahisseur byzantin, sarrasin ou lombard, car elle était menacée de bien des côtés.

32. *Gallensium castrum*] La perte du château de Gallese équivalait pour les Romains à la suppression de leurs communications avec Ravenne, car cette place commandait la route d'Horta, Ameria, Tuder, Pérouse. Pour les ducs de Spolète, c'était un trait d'union avec le duché lombard de Chiusi, qui s'étendait de ce côté jusqu'au sud de Viterbe. L'entente avec Trasimond, cimentée par l'abandon de ses prétentions sur Gallese, paraît avoir été la base des négociations qui firent de ce duc un allié des Romains et engagèrent ceux-ci dans une lutte périlleuse contre le roi Liutprand. Il est évident que, à force de vivre isolés du reste de l'empire, les Romains s'habituaient à avoir une politique propre. L'essai de leurs forces contre l'exarque, l'impuissance de l'empereur et du patrice de Sicile, la confiance que leur inspirait la restauration des murs de Rome, toutes ces circonstances contribuaient à les engager dans la voie d'une activité indépendante. — Remarquer l'expression *in compage sanctae reipublicae atque corpore exercitus Romani*. La *sancta respublica*, c'est encore l'établissement politique impérial, opposé aux principautés lombardes, mais l'*exercitus Romanus*, c'est le duché de Rome considéré comme une puissance militaire locale, ayant son organisation spéciale et sa politique à elle.

33. *ut in cymiteriis — sacerdotem*] Sur ce décret, cf. SERGIUS, p. 337, note 3, et De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 219; t. III, p. 527. Les prêtres titulaires, desquels relevait autrefois ce service, l'avaient peu à peu abandonné. Grégoire III régla que, à chaque *station*, le pape désignerait lui-même le prêtre qui serait chargé de la célébrer.

34. *Concussa est provincia*] J'ai montré dans l'Introduction (ch. VI, § 1) que cette note interpolée a dû être écrite sous Etienne II (752-757). La même date à peu près convient au célèbre passage du continuateur de Frédégaire (c. 110) où les mêmes faits sont rapportés. Toutes les autres annales ou chroniques franques dépendant de ce texte, il suffira de le citer tout seul : « Eo etenim tempore, bis a Roma, sede sancti Petri apostoli, beatus papa Gregorius claves venerandi sepulcri cum vinculis sancti Petri et muneribus magnis et infinitis, legationem, quod antea nullis auditis aut visis temporibus fuit, memorato principi destinavit, eo pacto patrato ut a partibus imperatoris recederet et Romanum consulatum praefato principi Carolo sanciret. Ipse itaque princeps mirifico ac magnifico honore ipsam legationem recepit, munera pretiosa contulit atque cum magnis praemiis cum suis sodalibus missis Grimonem, abbatem Corbeiensis monasterii, et Sigibertum, reclusum basilicae sancti Dionisii martyris, Romam ad limina sancti Petri et sancti Pauli destinavit. » — La première légation fut conduite par l'évêque Anastase et le prêtre Sergius (trois prêtres romains de ce nom figurent au concile de 732); on n'a plus les lettres qui leur furent confiées. En revanche il en reste deux autres, adressées par le pape Grégoire *domino excellentissimo filio Carolo subregulo*, qui furent portées, la première par un fidèle de Charles-Martel, peut-être l'un des deux religieux nommés par le continuateur de Frédégaire, Grimon, abbé de Corbie, ou Sigebert, reclus de Saint-Denys, la seconde par un autre fidèle franc, appelé Anthat. Ces lettres sont séparées par un intervalle de plusieurs mois; il y est longuement parlé du pillage des biens de l'église romaine, tant du côté de Rome que dans le pays de Ravenne. Liutprand, qui, d'après Paul Diacre (VI, 54), avait, peu auparavant, mis ses troupes en mouvement pour aider Charles-Martel à chasser les Sarrasins de

la Provence, se défendait sans doute auprès du prince frank, son allié, et lui expliquait que, s'il se livrait à des démonstrations hostiles contre les Romains, c'est que ceux-ci soutenaient dans leur révolte les ducs de Spolète et de Bénévent. Dans sa dernière lettre, Grégoire cherche à justifier l'appui qu'il prête aux deux ducs. Il ne dit pas un mot de la prise des quatre places d'Ameria, Horta, Polimartium et Blera, que Liutprand conquit à l'été de l'année 739. Ces annexions lui semblaient probablement moins propres à toucher le prince frank que la description des dommages causés à l'apôtre Pierre et à son sanctuaire. L'interpolateur du *L. P.* est seul à parler de l'expédition de Liutprand jusque sous les murs de Rome, *in campo Neronis*. — Charles-Martel se borna à des démonstrations de respect et d'intérêt; les personnes qu'il envoya en Italie durent lui rapporter que le pape s'était attiré lui-même les désagréments dont il se plaignait, en intervenant sans nécessité dans les querelles des princes lombards. Peu après, en 741, Charles-Martel et Grégoire III moururent et la politique romaine subit une brusque évolution.

35. *Wilcharium... in civitate Vegenna*] Cet évêque, omis dans plusieurs des catalogues épiscopaux de l'église de Vienne, est mentionné dans la Chronique d'Adon (Migne, *P. L.*, t. CXXIII, p. 121-123) comme ayant été contemporain de Charles-Martel. Témoin de la sécularisation des biens d'église au profit des laïques franks, il se retira au monastère d'Agaune dont la direction lui fut confiée. Mais auparavant il passa par Rome où, d'après Adon, il se serait rencontré avec le pape Etienne II : « Wilicarius relicta Viennensi sede Romam primum abiit, ibique papae Stephano notus efficitur; interiecto non multo tempore Agauni monasterium martyrum in curam suscepit. » Je ne doute pas qu'Adon ne fasse allusion au voyage où Wilchar reçut le pallium ; mais il aura confondu Grégoire III avec Etienne II, à moins qu'on ne prenne dans son texte *papa Stephanus* pour le futur pape Etienne ; encore cela est-il peu probable, car, sous Grégoire III, Etienne, qui n'était point encore diacre, devait se trouver assez peu en vue dans le clergé de Rome. — Wilchar vivait encore en 771. Les annales de Lorsch, à cette année, lui donnent le titre d'*archiepiscopus*, corrigé dans la rédaction dite d'Eginhard en celui d'*episcopus Sedunensis*. — Le *pallium* romain, qui avait été accordé aux évêques d'Arles depuis saint Césaire jusqu'à Florianus (613), fut refusé en 599 par saint Grégoire le Grand à l'évêque de Vienne Didier (*Greg. M. Ep.* IX, 112; Jaffé, 1749). Grégoire se fondait sur ce que, en ce qui concernait les évêques de Vienne, nulle trace d'une semblable concession n'était restée dans les archives du saint-siège.



XCIII.

206 I ZACHARIAS, natione Grecus, ex patre Polichronio, sedit ann. X mens. III dies XV. Vir [1] mitissimus atque suavis, omnique bonitate ornatus, amator cleri et omni populi Romanorum, tardus ad irascendum et velox ad miserendum, nulli malum pro malo reddens, neque vindicta secundum meritum tribuens, sed pius ac misericors, a tempore ordinationis suae omnibus factus, etiam et his qui ante sui fuerunt persecutores bona pro malis reddidit, eosque honoribus promovens simul et facultate ditavit.

207 II Hic invenit totam Italiam provinciam valde turbatam, simul et ducatum Romanum, persequente Liutprando Langobardorum rege ex occasione [2] Trasimundi ducis Spolitini, qui in hac Romana urbe eodem rege persequente refugium fecerat; et dum a praedecessore eius beate memoriae Gregorio papa atque ab Stephano quondam patricio et duce [3] vel omni exercitu Romano praedictus Trasimundus redditus non fuisset, obsessione facta pro eo, ab eodem rege abstulte sunt [4] a ducatu Romano civitates IIII, id est Ameria, Ortas, Polimartium

III et Blera; et sic isdem rex ad suum palatium est reversus, per mensem augustum, indictione VII. Trasimundus vero dux, habito consilio cum Romanis collectoque generaliter exercitu ducatus Romani, ingressi sunt per duas partes in fines ducatus Spolitini. Qui continuo, timore ductus, prae multitudine exercitus Romani, eodem Transimundo se subdiderunt [5] Marsicani et Furconini atque Valvenses seu Pinnenses. Deinde ingressi [6] per Savinense terri-

208 torium venerunt in Reatinam civitatem. Qui continuo et ipsi se subdiderunt Reatini. Exinde pergentes ingressus est Spoletio per mense decembrio, indictione [7]. Eratque magna turbatio inter Romanos et Langobardos, quoniam

IV Beneventani et Spolitini cum Romanis tenebant. Sed dum isdem Trasimundus, Spolitinus dux, noluit inplere quae praedicto pontifici et patricio simul et Romanis promiserat pro recollegendas quattuor civitates qui pro eo perierant et alia quae sponderat capitula, et praenominatus rex ad motionem contra ducatum Romanum se

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Polochronio A: Poly. C^{3}—ann. -XV] C^{3} *om. numeros.*—d. XIIII $BC^{4}E^{1}$ — mitt. C^{3} — **2** omniumque $AC^{1}G$: que *om.* B^{6} — bonitatem A : *om.* C^{3} — oratus C^{3} — clericorum $AC^{12}G$: clerum B^{4} — omnium AC^{1} : -nis $C^{4}E$ — populo $AB^{4}C^{12}G$ — Romani $BC^{4}E$ (-no B^{4}) — **3** miserandum $B^{256}EG$ — malo B^{3} : mallum C^{3} — malum B^{36} : mallo C^{3} — nec AB^{5} — vindictam $AB^{4}C^{4}EG$ — secum B — merito B^{4} — hac A : et B^{36} — **4** factis C^{3} : fuit B^{6} — suis A — fuerant $AC^{12}G$ — persecutiones E (*corr.*) — bonam A — **5** reddedit A — prom.] praebens B^{6} — simulque $C^{1}G$ — ditabit A

6 Aliam C^{2} — provintiae B^{4}— Romanorum $AC^{1}G$: -nos C^{2}— persequentem AG : -ti B^{34} — Liutprandio C^{3} — **7** regem $AB^{4}G$ — ex] et B^{5} — occass. A : occisione B^{6} — Transim. $B^{45}C^{3}$ — duci $B^{46}CEG$: duce B^{3} — Spolitani $B^{456}C^{1}$: Spoletini E — in *om.* C^{34} — hanc C^{1} : ac C^{3} — ex eodem A : exodem C^{1} — prosequente A : persequenti B^{34} — **8** praefugium A — depraecessore C^{3} — beate *om.* B^{3} — Gregorii B^{3} — papae B^{2} — adque C^{3} — ab *om.* C^{3} — **9** quoddam AC^{12} : quod *cet.* : quondam *coniec*i — duci B^{5} — vel *om.* A — Romane AC^{1} — Trans. B^{56} — **10** rege $AC^{13}G$: -gem B^{5} : -gi *cet.* — abstult B^{6} : abcatete E (ablate C^{4}e) — ad $AB^{3}C^{4}$ — ducato $B^{36}C^{23}$: -tum $B^{5}G$ — civitatis B^{5} — Hortas $B^{6}C^{13}EG$ — Polimartias B^{56} — **11** Bledam A — hisdem A — est] et B^{234} — VI B^{5} : XII C^{2} — Trans. $B^{6}C^{3}$ — **12** abito $B^{45}C^{2}E$: avito C^{3} — exercitus B^{6} — Romano ducatus B^{234} — **13** ducatu $C^{2}E$ — qui $B^{5}C^{3}G$: ubi A : cui *cet.* — per B^{6} — multitudinem exercitum B^{6} — **14** Marsiani AB^{5} — Furcomini B^{4} : Forconini $B^{5}C^{12}EG$ (Fornicon. G) : -niani B^{6} — Balbenses $AC^{12}G$ (-banses C^{2}) : Balvenses E — Pinensis B^{4} : Pinnenses B^{5} : Prinenses E — Raviniense A : Ravenenso B^{234} : Suamvinense B^{6} : Savinensem C^{3} — **15** territorio $AC^{1}G$ — se *om.* C^{3} — Reat. se subd. $AC^{12}G$ — pertentes B^{5} : pergens B^{6} — ingressi sunt B^{2} — **16** Spoletinum AC^{1} (Spoli- C^{1}) : Spolitium $B^{56}G$: -tio B^{234} — decemb. < praedicta > $BC^{23}E$: (praedicte C^{3}) : < per > $C^{14}G$ *cf. adnot.* 6, *infra.* — indictione : < VIII > $AC^{12}G$: < VII > C^{4} — quod A — **17** et Spolitini *om.* B^{4} — Politini C^{3} — dum] cum B^{56} — **18** que C^{3} — dictaB^{5} — pontifice $B^{234}C^{2}$ — Romanus B^{5} — recellendas B^{6} : recolligendis E — civitatibus E — quae $B^{6}E$ — **19** alie B^{5} : aliis E — respond. B^{4} : spop. $C^{4}E$: sponderant B^{6}— praemonitus $AC^{12}G$—monitionem $AB^{246}C^{12}G$—

praepararet, in his praedictus beate memorie Gregorius papa divina vocatione ex hac luce subtractus est et divino nutu praenominatus sanctissimus Zacharias in pontificatu est electus.

Cui omnipotens Dominus tantam contulit gratiam ut etiam pro salute populi Romani suam ponere animam [8] non dubitaret. Missa igitur legatione aput iamdictum regem Langobardorum salutaria illi praedicavit. Cuius V
sancti viri ammonitionibus inclinatus praenominatas IIII quas a ducatu Romano abstulerat civitates reddere promisit. Dumque motione facta [9] ad conprehendendum Trasimundum ducem Spoletio coniungeret, adhortatione sancti viri exercitus Romanus in adiutorio praedicti regis egressi sunt. Et dum ipse Trasimundus suam deceptionem conspiceret, egressus ab Spolitina civitate sese praedicto tradidit regi. Dumque isdem rex pro- VI 209
traheret dilationem ad reddendum iuxta suam promissionem iamfatas IIII civitates, praenominatus pontifex, ut vere pastor populi sibi a Deo crediti, spem ponens in Deum, egressus [10] ex hac Romana civitate cum sacerdotibus et clero, perrexit fiducialiter et audacter ad ambulandum in loco Teramnensium urbis, ubi in finibus Spolitinis ipse resedebat rex.

Qui dum in Ortanam [11] coniunxisset civitatem ipseque rex eius cognovisset adventum, misit Grimualdum missum suum, qui ei obvius factus usque ad Narniensem perduxit civitatem. Ad cuius sancti viri inobviam iam VII
nominatus rex misit duces satrapas suos pluremque exercitum; et a Narniensium civitate [12] octavo fere miliario ab eodem rege eum suscipientes VI feria die, perduxerunt ad basilicam beati Valentini episcopi et martyris sitam in praedicta Teramnensium urbe ducatus Spolitini. Ante cuius fores basilicae isdem rex cum reliquos optimates et exercitu suo sanctum virum suscepit, factaque oratione, mutua salutatione sibi et persolventes, dum divinis eum fuisset commonitus conloquiis inpensaque caritate, ab eadem ecclesia egressus in eius obsequium dimidium fere miliarium perrexit. Et sic in suis tentoriis uterque eadem sexta feria die sunt morati.

Sabbato vero iterum convenientes, divina perfusus gratia, Deo placitis ammonitionibus eum est adlocutus, VIII 210
praedicans ei ab hostili motione et sanguinis effusione quiescere et ea quae pacis sunt semper sectare. Cuius piis eloquiis flexus, in constantia sancti viri et ammonitione admiratus, omnia quaecumque ab eo petiit per

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 praeparaurat B^5 — praedictis C^1E — ac C^3 — **2** notu B^4C^3 — pontificatus AB^5 : -tum C^{12} -tu C^1 : -to *cet.*

3 Deus B^5E: *om.* C^3—salutem C^3—poneret C^2(*corr.*)—**4** legationem B^{35}—aput AC^3e: *om.* E—iamdicto B^4— **5** iam monit. B^6—inclinatos B^1—ad AC^1—ducato $B^{234}C^{12}$—**6** monitione $AB^{456}C^1EG$ (*corr.* e) : motionem $B^{23}C^2$ — factam AB^2 — praeh. C^1E — duce AC^1 — Spolitino AB^6 — coniungeret B^5 : -re *cet.* — < et ex > ad. B^6 : < et > ad. C^3 — **7** adortatio $AB^{45}C^{12}G$: adoratio C^3 : adoratione B^{23} : adortatione B^6E — adiutorium $AB^{256}G$: -ria B^3 — praedicto B^5 : p̄ti A — egres A — dum *om.* B — **8** deceptione B^5 — conspicere B^1 — ad AG : a B^2C^{12} — Spolitinam civitatem A — se AC^{12} — tradit C^3 — regem B^5 — cumque hisdem A — **9** dilatione BC^3 — iamfactas B^4 : -ctam B^5 — **10** populo A — ac C^3 — Romane B^4— **11** ambulandum *om.* A— in loco *om.* C^{12} : territorium G—locum B^4: *om.* A—Terr. $AB^{23}E$: -anensium $AB^{26}C^{12}E$ — urbi A : *om.* B^{234} — **12** resid. C

13 Ornatam B^1E : Ortonam B^5 : Hortanam C^{12} — cibit. A (*bis*) : -ates B^4 — Grimualdum AB^4C^3E (-oldum B^4) : Grimo- *cet.* — **14** Marn. B^4 : Narin. B^6 — ad cuius *om.* C^3 — in obvia C^2 — **15** satrapos B^3 : satropes B^4 — suus B^4 : suas C^2 — a *om.* A — Narniensem B^{56} — civitatem $AB^{56}G$ — **16** regem AB^6G — die *om.* B^2C^{24} — et] ad AB^{234} — **17** praedictam B^6 — Terracinensium E — urbem AEG : orbem B^6 — ducatu AC^2E — Spoletini E — flores B^4 — bas.] scilicet A — idem A — reliquis $B^{234}E$: -cos C^3 — optimates et *om.* AC^1 — obtimatis B^5 : -tibus B^{23} — **18** et *om.* B^6G — exercito C^3 — factamque orationem C^1 — mutua] atque B — <et> salut. e — sibi et] sibimet B— dum <de> B^6— **19** commonitos B^4 : -tis C^3 — que *om.* B^{56} — egr. aeccl. E — ecclesiam B^5—eiusdem B^6— obsequio B^{34}—**20** medium B^{23}— miliario $AC^{12}G$—temporiis B^5—utraque B^6—fer. sex. E — dies B^6E

21 perfusi sunt C^2 — gratiam B^5 — placitus A — eum] eorum B^4— **22** ad B^3— hostile BC^{12}— monitione $B^{46}C^2EG$ — sectari $B^{25}E$: secitare C^3 — **23** flexis B^5 — constantiam... -nem A — per *om.* B^{234} —



gratia Spiritus sancti obtinuit, et praedictas IIII civitates quas ipse ante biennium per obsessione facta pro praedicto Trasimundo duce Spolitino abstulerat, eidem sancto cum eorum habitatoribus redonavit viro. Quas et per IX donationem [13] firmavit in oratorio Salvatoris sito intro ecclesia beati Petri in eius nomine aedificato. Nam et [14] Savinense patrimonium, qui per annos prope XXX fuerat abstultum, atque Narniensem etiam et Ausimanum, atque Anconitanum necnon et Humanatem, et vallem [15] qui vocatur Magna, sitam in territorio Sutrino, per donationis titulo ipso beato Petro apostolorum principi reconcessit; et pacem cum ducato Romano ipse rex in viginti confirmavit annos. Sed et captivos omnes quos detenebat ex diversis provinciis Romanorum, missis litteris suis tam in Tusciam suam quamque trans Pado, una cum Ravinianos captivos, Leonem, Sergium [16], Victorem et Agnellum consules, praedicto beatissimo redonavit pontifici.

211 X In praedicta vero basilica beati Valentini, per eiusdem regis petitionem, in locum Cosinensis [17] antestitis qui transierat, alium ordinavit episcopum. In cuius consecratione dum adesset ipse rex cum suis iudicibus, conpunctione inspirationis divine, dum tante orationis dulcedine ab eo prolata, sanctumque virum conspicerent fundere preces, plures ex eisdem Langobardis in lacrimis sunt permoti. Eodem vero die dominico post peracta missarum solemnia ad prandium eundem regem ad apostolicam benedictionem suscipiendam ipse beatissimus pontifex invitavit. Ubi cum tanta suavitate esum sumpsit et hilaritate cordis, ut diceret ipse rex [18] tantum se numquam meminisse commessurum.

XI Alio vero die quae fuit secunda feria, valefaciens ei ipse rex misit in eius obsequium Agiprandum [19] ducem Clusinum, nepotem suum, seu Tacipertum gastaldium in eius obsequium, et Ramningum gastaldium Tuscanensem [20] atque Grimualdo, qui eidem sancto viro usque ad praedictas civitates obsequium facerent, easdemque civitates
212 cum suis habitatoribus traderent. Quod et factum est : in primis Amerinam civitatem, deinde Ortanam. Dumque in Polimartio castro coniunxisset eumque recepisset et fuisset itineris longitudo per circuitum finium reipublicae

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 gratiam AB^{6}E — spiritu A — sanctus C^{2} — obten. A — civitatis B^{5} — quos C^{3} — obsessionem AB^{235}C^{1}E — factam B^{235}C^{1}E — pro *om.* B^{56} — **2** duci B (et duce B^{5}) — sancto <viro> B^{6} — vero B^{4} : *om.* B^{6}G — **3** donationes firmabit A — intra B^{25} — ecclesiam B^{235}C^{1} — Petri < apostoli > E— edif. C^{3} — **4** Sab. C^{3}: Savinensem BE — patrimonio AC^{12}G — quae B^{6} : quod E — annis B^{6} — ablatum C^{4}E — Narv. B^{6} : Narniense E — Ausinum E (*corr.*) — **5** Uncon. B^{234} : *om.* AC^{1} — et *om.* B^{6} — Bumanatem B^{5} : Humanatum B^{6} : Humanitatem C^{3} — que AB^{6}EG — quivocatur C^{1} — invocatur C^{3} — magnam AB^{4}E — territorium A — **6** donationes B^{345}C^{2}G — titulum B^{2}E — ipsi E — pr. ap. B^{56} — principe AB — pace E — ducatu B^{6}C^{1}E — **7** viginti] decimo A : X C^{1} : XC G — annis E — quas B^{345} — detin. AC^{2} : tenebat B^{234} : detenuerat B^{56} — **8** Tussiciam C^{3} — quamquam B^{6} : < in > C^{1}G — Padum B^{23} : Pato B^{4} — Ravennatibus captivis E — Ravennianos B^{6} — **9** Aggellum B^{2345} (Agel. B^{5}) : Angelum B^{6}— consulis B^{5} — predicto-in *om.* B^{4} — sanctissimo B^{6}

10 regi A — Cosinensis AC^{12} (Cus. C^{2}) : Consensis B : Consinensis C^{34}G (-sius G) : Consignensis E — antestites B^{4} — **11** consegr. C^{3} : -onem B^{6} — adesset] autem et B^{6} — **12** conpunctiones B^{6} — inspar. C^{3} : -one B^{6} — dulcedinem B^{56} : divine B^{4} — hab A — prolato B^{234} : -tam B^{56} — conspiceret B^{6} — **13** < pluras > pl. C^{1}G (plaras G) — eidem A — praemoti B^{4} — voro C^{3} : tempore B^{4} — peractam B^{3} — **14** solempn. C^{3} — ad *om.* B^{2346} — **15** invitabit A — suab. A — aesum A : eum B^{6} — sumsit A — hilaritatem AB — **16** commesum B^{23} (-isum B^{3}) : commissurum B^{5}

17 alia AB^{3}E — qui B^{6} : que C^{3}— ei] et B^{56} — eius] eis C^{1} — in-gastaldium *om.* G — Agib. B^{24}C^{1} : -dium B^{5} — duce E — **18** seu *om.* B^{4} : < et > B^{5} — Teucip. B^{4} : Agiperto B^{6}: Taciperto C^{2} : Tacipestu C^{3} — castaldum B : castaldium E : gastaldio C^{3} — in-gastaldium *om.* AC^{1} — Ramningo B^{234} : -nongo B^{6} : Ramingum C^{23}EG — cast. BE — Tuscon. B^{2} : Tucan. B^{5} — **19** Grimo- BC^{1} : -aldum B^{236}C^{3}E— fecerunt B^{6}— easdem AB^{25} : eiusdemque B^{4} — **20** Amar. B^{5}— Ost. A : Hort. B^{5}C^{3}E: -tana B^{234} — cumque B^{56}— **21** coniuncxisset A— recip. AB^{4} : precip. B^{56} — et fuisset *om.* G — circuitu B^{4} — finivit C^{2} (*corr.*) — rep. C^{3} —

eundi usque ad Bleranam civitatem per partes Sutrinae civitatis, per fines Langobardorum Tusciae, quia de propinquo erat, id est [21] per castro Bitervo, ipse missus regis Grimualdus eundem beatissimum pontificem perduxit usque ad praedictam Bleranam civitatem. Quam et ipsi sancto viro praenominatus Ramingo gastaldius et iamdictus Grimoaldus missus contradiderunt. Et sic regressus est, Deo propitio, cum victoriae palma in hac urbe Roma. Qui etiam omnem populum adgregans, eos est adlocutus ut ad persolvendas omnipotenti Deo gratiarum actionem ab ecclesia sancte Dei genetricis qui vocatur ad Martyres egressi omnes cum letania generaliter properarent ad beatum Petrum, principem apostolorum. Et ita factum est.

His autem expletis Xª indictione, [22] in subsequenti XIª indictione, dum nimio opprimeret praedictus rex pro- XII 213
vinciam Ravennantium, fuissetque praeparatus ad motionem faciendi et obsedendi Ravennantium urbem, cognita motionem eiusdem regis, Eutychius excellentissimus patricius et exarchus una cum Iohanne archiepiscopo [23] ecclesiae Ravennatis atque universum populum praedicte civitatis et utrarumque Pentapolim et Emilie, facta in scriptis obsecrationem, praedicto sancto miserunt viro, petentes ut pro eorum curreret liberatione. Qui sanctus vir missa legatione et munera ad obsecrandum eundem regem per Benedictum episcopum [24] et vicedominum atque Ambrosium primicerium notariorum, petiit ut a monitione cessaret et Cesinatem Ravinianis redderet castrum. Sed passus non est.

Cuius dum duram perseverantiam conspiceret iam nominatus sanctissimus vir, tropeo fidei monitus, relicta [25] Romana urbe iamdicto Stephano patricio et duci ad gubernandum, non sicut mercennarius, sed sicut vere pastor, relictis ovibus, ad ea quae perituraе erant redimendas cucurrit *. Ad cuius obviam occurrit denominatus excel-

*** Quo egresso [26] in itinere, dum se orationibus commendaret beato apostolorum principi Petro cum suis sacerdotibus et clero** XIII
cumviatoribus, nutu omnipotentis Dei, ut non calore arerentur, per diem usque ad locum ubi tentoria figebant, nubes eos tegebat, qui et ad vesperum resedebat; alio autem die in eorum protectione erat divinitus instituta.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 eundem B^{6} — Pleram nam AC^{1} : Blera B^{5} : Bleram B^{6} — civitates A — Sutrine C — civitates B^{4} — qui ad prop. B^{3} — **2** pingo B^{6} — castra AC^{1} : -trum $B^{2}E$ — Bitervum B^{2} : Viterbo B^{6} : Vitervo EG (-vum e) — rege B^{34} : -gi B^{5} : rei B^{6} — Grimualdus AB^{2} : -dum $B^{3}C^{3}E$: -do $B^{456}C^{2}$ — **3** preduxit C^{1} — ipse $AB^{345}C^{12}G$ — sancti B^{6} — Ramn. B : -ingo $AB^{34}C^{1}E$: -ingus *cet.* — cast. B : -dium E — **4** iam predictus B^{5} : *om.* B^{2} — Grimu- AE — missi B^{2} : -sos B^{4} — tradid. B^{23} : contra tenderunt B^{6} — propicio C^{3} — palm. vict. B^{2} — palme $B^{35}C$ — ac C^{3} : *om.* C^{24} — hanc urbem Romam $C^{4}E$ — **5** omni populo B^{34} — eos est *om.* B^{2} — allocutus est B^{2} — ad *om.* B^{6} — **6** actiones B^{245} : -ne $B^{6}C^{23}E$ — ab] in B^{2} : ad B^{3} — ecclesiam AB^{23} — sancte *om.* E — quae $B^{23}E$ — letanias B^{6} — **7** properent B^{456} — Petrum *om.* E.

8 Hisdem B^{2} — decema C^{3} — ind. X B^{6} — in *om.* B — sups. A : -ente BC^{2} — nimium B^{26} — obprem. B^{345} : < et > B^{6} — **9** provintia B^{6} — Reven. C^{3} — Rav.-obsidendi *om.* G — quae C^{3} : qui B^{6} — monitionem $AB^{45}C^{12}E$ (*corr.* b^{5}) — faciendam et obsedendam B^{2} — obsid. E : obsedenti C^{3} — Raventium C^{3} — urbe C^{2} — cognitam AB — **10** monit. $AB^{456}C^{12}EG$: -ne $C^{13}E$ — Euthycius A — Iohanni B^{5} — **11** ecclesia C^{3} — Emel. $AB^{3}C^{2}$: -lio $AC^{12}G$ — factam B^{2} — **12** observationem E — viro *om.* B^{6} — potentes B^{4} — occur. B^{234}: -re B^{3} : -rit B^{4} : -rent B^{5} : cureret C^{3} — sanctis AC^{1} — **13** viri A — legione B^{5} : legationem B^{6} : ligatione C^{3} — mun.] missa B^{4} — eum B^{234} — **14** atque *om.* B^{5} — Ambrosius B^{6} — notarium B^{6} — ammotione B^{5} : ammonitione $B^{6}E$ — motione B^{234} — Cess. B : -tim $B^{234}C^{2}$: Cesinitatem C^{3} — Rave. B — **15** castro C^{2} —

16 dura AG — tropheo $B^{246}C^{1}EG$ — mun. $C^{1}E$: -tis B^{5} — **17** iamdicta B^{4} — duce B^{234} — mercenarius $B^{3}C^{3}$ — verus B^{26} C^{24} — **18** omnibus E — eas $B^{2}C^{2}$ — per. erant] perierant B^{234} : periit B^{5} — perituri $AB^{5}C^{1}$: -ra G — erant *om.* B^{5} — redimendum B^{6} — cocurrit C^{3}: occ. E — * Quo egresso-instituta $ACE^{146}G$ (**19** apost. principi *om.* A — apostolo C^{1} — dum C^{3} — clerus CG — **20** notu CG — die AG — nubes-resedebat *om.* C^{4} — eorum AC^{1} — **21** resid. C^{3} — alio-instituta *om.* G) — ovia C^{3} — nominatus B^{6} —

lentissimus exarchus usque ad basilicam [27] beati Christofori, positam in loco qui vocatur ad Aquila, quinquagesimo fere miliario a Ravennantium urbe *. Egressis autem de civitate Raviniani, viri atque mulieres diversi sexus, aetatis, agentes gratias omnipotenti Deo, profusis lacrimis eundem sanctum susceperunt pontificem, clamantes atque dicentes : « Bene venit pastor noster qui suas reliquid oves et ad nos quae periture sumus liberando » occurrit. »

244 XIV Ex eadem namque Ravennantium urbem misit ad praenominatum regem Stephanum [28] presbiterum et Ambrosium primicerium, adnuntians ei suum adventum. Qui viri ingressi in finibus Langobardorum, in civitate [29] qui vocatur Imulas, cognuscentes quod praepeditio meditabatur ad fiendum praedicto sancto viro, ne illuc ambularet, per epistula scripta per noctis silentio nuntiaverunt. Quo cognito, iam nominatus pontifex, lucescente die sabbato, non mortis timore perterritus sed Christi fretus auxilio, audacter egressus a Ravennantium urbe, in finibus Langobardorum ingressus, sequipes factus est suis missis. Quos quidem praecedentes ante eum iamdictus rex dolore perpulsus suscipere noluit. Ipse vero summus pontifex XXVIII° die mensis iunii ad Padum coniunxit; ubi ad suscipiendum eum ipse rex suos misit optimates. Cum quibus Ticino coniungens ubi ipse residebat rex, foris muros eiusdem civitatis pertransiens, ad [30] horam orationis nonam pro vigiliarum beati apostolorum principis Petri celebranda solemnia missarum, in basilica eius [31] qui vocatur ad Caelum aureum perrexit. Et post suppleta libatione [32] in eadem urbe ingressus moratus est.

245 XV Alio quoque die, pro natale celebrandum ipsius principis apostolorum, in praedicta ecclesia a praenominato rege invitatus missarum solemnia celebravit. Ibique mutuo invicem salutantes pariter susciperunt cives et sic in praenominata civitate regressi sunt. Quem sanctum virum alio die isdem rex per optimates suos ad suum palatium procedere invitavit. Et ab eodem rege nimis honorifice susceptus, salutaribus monitis eum adlocutus est, obse-

* Ipsa vero nubes et cum eis usque ad basilicam beati Apollinarii in Ravennantium urbe tegendo conviavit. Et exinde factum est signum ut sanctum pontificem quo erat iturus in Ticinensium urbe acies igneae in nubibus praecederent.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 Chrystoforis A : Cristoforo B^{4} — ad locum B^{6} — Aquillam BE — **2** ad Raventium C^{3} — urbem B^{46} — * Ipsa vero-praecederent $ACE^{145}G$ (**21** eis] eius AC^{1} — sancti E — Apollenari AG: Apollonarii C^{3} : Apollinaris E — Raventium C^{1} — et *om.* E — **22** est *om.* AC^{2} — ut] et C^{3} — urbem E — ignee C^{3} : ignea E) — egressis AC^{13} : -sus B^{56} : -si *cet.* — civ.] Ravenna AB^{6} — Raven. C^{3} — et A : ac E — diversis A — **3** aetates B^{1} — gratia A — perfusus B^{6} — sanctum *om.* B^{5} — suscip. $B^{16}C^{12}$ — **4** et B^{234} — bene] venit B (veni B^{6}) — veni B^{6} — suos A : suis C^{3} — relinquid B^{6} — qui B^{46} — perituri $B^{3156}C^{1}E$ — per. sum.] perituri eramus a^{1} *super rasuram* — liberandum B^{2} : -dos B^{5} : -das E — **5** occurret B^{6}

6 exodem B^{6} — urbe $B^{23}C^{2}$ — Stef. A — **7** <et> adn. B : qui nuntiarent C^{4} : qui adnuntiarent E — in *om.* $B^{2}C^{2}$ — civitatem C^{12} — quae $B^{26}EG$ — **8** Imula A : Himolas B^{5} : Imolas B^{6} : Himulas E — cognus. AC^{3} — quod praepeditione vetabatur $C^{4}e$ (quod < de > E) — praepeditionem ditabat AB^{2} (dict. B^{2}) : praepeditionem ditabatur B^{34} (prope- B^{4}) : praepeditione ditabatur $B^{?}CG$ (det. B^{6}) — faciendum $AC^{12}G$: finiendum B^{5} — illic B^{56} — perambularet C^{3} — **9** epistolam scriptam B — noctes B^{35} — syl. C^{3} : -tium $AB^{2}C^{12}G$ — qui B^{6} — cognitus A — monitus B^{5} — luciscente $AB^{23}C^{2}$: lucis tenente B^{4} — **10** fretus] feretur B^{6} — audactor B^{4} — egressus *om.* AC^{1} — ad AC^{3} : *om.* BG — urbem B^{5} — **11** missis *om.* C^{3} — quod B^{6} — **12** perculsus $B^{234}C^{4}$: perfusus B^{5} — Pado B^{6} — **13** <et> ad $BC^{14}E$ — ad] a B^{6} : *om.* C^{3} — obt. C^{3} — Ticinio AC^{1} : Vicinio B^{5} — resed. B — **14** fores B^{6} — -dem civ. pertransiens *om.* C^{3} — oram A : *om.* BC^{23} — nonae BC^{23} — per $B^{?}C^{2}G$ — viliarum C^{3} — apost. princ. *om.* A — apost. *om.* B^{6} — **15** Petri pr. ap. B^{26} — principes B^{5} — soll. $B^{6}C^{1}$ (*bis*) : -pnia C^{3} (*bis*) — basilice B^{6} — Celum AB^{34} — **16** subp. B^{156} $C^{2}E$: comp. B^{2} — eandem C^{23} — urbem $B^{56}C^{2}E$ — ing. urb. B^{2}

17 alia A — natali -do E — **18** <se> inv. AC^{1} — partem B^{6} suscep. $BC^{3}E$ — cibum $b^{5}B^{6}$: -bos E — **19** praenominatam -tem E — egressi B — qui B^{6} — **20** procere B^{6} — et *om.* B — regem $B^{45}G$ — susceptis A —

crans ne amplius Ravennantium provinciam opprimeret per facta motione, sed magis et abstultis Ravennantium urbis redonaret finibus, simul et castrum Cesinate. Qui praedictus rex post multa duritia inclinatus est fines [33] 216
Ravennantium urbis dilatare, sicut primitus detinebant, et duas partes territorii castri Cesinae ad partem reipublice restituit; tertiam vero partem de eundem castrum sub optentu retenuit per inito constituto, ut usque ad kal. iun. [34] eius missi a regia reverterentur urbe, eundem castrum et tertiam partem, quem pro pignoris causam detinebat, parti reipublicae restitueret. Post hec autem his ipse rex egressus de loco in locum usque ad Padum eidem XVI
sancto viro conviatus deduxit; in quo loco valefaciens cum digna ordinatione eum reppedandum absolvit, dans in obsequium eius duces et primatos suos, sed et alios viros qui sepedicta Ravennantium territoria et Cesinate redderet. Et ita factum est. Operatus est autem Deus mirabiliter et Ravennantium atque Pentapolensium populus 217
ab oppressione et calamitate qua detinebantur liberavit; et saturati sunt in frumento et vino.

Regressus autem in urbe Romana cum omnibus qui secum erant, gratias agentes Deo, denuo [35] natale beatorum XVII
principum apostolorum Petri ac Pauli cum omni populo celebravit, et sese in orationibus dedit, petens ab omnipotenti Deo misericordiam et consolationem fieri populo Ravennantium et Romano ab insidiatore et persecutore illo Liutprando rege. Cuius preces [36] non dispiciens divina clementia eundem regem ante constitutum de hac subtraxit luce. Et quievit omnis persecutio, factumque est gaudium non solum Romanis et Ravennianis, sed etiam et genti Langobardorum; quoniam et Hilprandum [37] nepotem suum quem ipse reliquerat, regem malivolum, proiecto de regno, Ratchisum qui fuerat dux sibi Langobardi elegerunt in regem. Ad quem missa relatione ipse beatissimus pontifex continuo ob reverentiam principis apostolorum et ejus precibus inclinatus, in XX annorum spatium inita pace, universus Italiae quievit populus.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 provinciam -Ravennantium *om.* C^4 — provintiam C^3 — obprim. C^3 : obprem. B^{45} : -rit B^3 — < et > perf. B^6 — factam C^2 : fecta C^3E — monitione B^{16} : monitionem C^2G — et *om.* B— ablatos E — **2** Cessinatum B^3: -tem $B^{245}C^2G$: -nane E (*corr.*) — multam duritiam BE — finis B^{46} — **3** urbes CEG — dilataret A : delatere B^6 — sicut < in > B^{234} — detinebat B^{2346} — castra B^4 — Caes. C^{13} : -ne C^3G : -ni BC^2 — **4** restuit C^3 — veram C^3 — eodem B^2E — castro $B^{23}E$: -ram B^6 — retin. $B^{56}C^{23}E$ — enitu B^2 : iniquo B^6 — ut usque] utrisque B^{234} : utriusque B^{56} — **5** calandas iunias B^4 — reverterent AB^{56} : -ter B^3 : -tent B^1 : -si sunt B^2 — urbem B^6 — castrorum B^6 — quam B^2 : quae $B^{46}C^2G$ — pigneris $B^{46}C^3$ — causa AE — **6** deten. B^{56} : -bant $B^{56}C^{12}$ — parti reip. restitueret *om.* B — partem $AC^{12}G$ — is E : *om.* B^{23} — in loco $B^{246}C^3E$: *om.* B^5 — Padum] partem B^4 — **7** eundem sanctum virum B^2 — cumv. B^{234} : -tos $AC^{12}G$: commeatus B^6 — reped. E : repedum B^6: repetandum $AB^{23}C^{12}G$ (-tendum B^2)—**8** primatus $B^{256}C^2$ — set A — repedicta C^3 : sepedictam $AC^{12}G$ — Ravennantia B^6 — Casinate C^3 — **9** redderent B^{23} — et] e C^3 — operatus est *om.* B — Deus autem B (aut B^5)— populum B^2 : -lis B^5: -li G — **10** ad B^6C^2G — pressione B^6 — que B^3 — detinebatur B^2 — in *om.* B^{56} — < et oleo > et C^1G — et *om.* A — vinum < et oleo > A

11 urbem Romanam C^2E — cum] qui A — denuo < tale > B^2 — beatorum-principum *om.* $AC^{12}G$ — **12** < principum > Petri C^1 : < principum beatorum > Petri C^2G — ac] et AB^6C^1 : *om.* C^2 — Pauli] apostoli C^2 — cel. c. o. pop. B — et sese-populo *om.* B — **13** omnipotente C^2 — misericordia C^1G — **14** huius AC^2G— desp. B^6E — ac C^3— **15** subtractus est B^{234} — lucem AB^4G — quievit] qui eum C^2 —est *om.* B^{34}— <eius> gaudium B^{234}—<sed> et $AC^{12}G$ (set A *et ita saepe*—et] etiam G)— Ravinianis A : Ravenianis C^{23} : -nnantibus E — **16** et *om.* B^6E — quoniam] quod A — Ilprandum AC^3 : Hildeb. B^5 : Hildib. C^2 : Ildep. E — relinquerat B^6 — malivotum AC^1 — **17** proiectum AB^5 — Ratgisum B^{35} : Ratgis B^6 : Rachisum E — Lang. sibi A — Langobardo C^3 — elig. B^6 — in *om.* A — regnum C^3 — ad quem AB^6C^2EG (at E) : atque $B^{23}C^1$: adque $B^{45}C^3$ — misa C^3 — **18** reverentia $B^4C^{23}E$ — principes B^{45} — in] a $AC^{12}G$ — **19** spatia B^2 : *om.* G — universos B— Italie C^3 — quievit] spatium C^3, *sed punctis notatum*

218 XVIII Hic [38] in Lateranense patriarchio ante basilicam beate memorie Theodori papae a novo fecit triclinium quem diversis marmorum et vitro metallis atque musibo et pictura ornavit; sed et sacris imaginibus tam oratorium beati Silvestri quamque et porticum decoravit; ubi etiam et suam substantiam omnem per manus Ambrosii primicerii notariorum introduci mandavit. Fecit autem a fundamentis ante scrinium Lateranensem porticum atque turrem ubi et portas ereas atque cancellos instituit et per figuram Salvatoris ante fores ornavit; et per ascendentes scalas in superioribus super eandem turrem triclinium et cancellos aereos construxit, ubi et orbis terrarum descriptione depinxit atque diversis versiculis ornavit. Et omnem patriarchium paene a novo restauravit : in magnam enim penuriam eundem locum invenerat.

XIX Hic in ecclesia [39] sanctorum principum apostolorum Petri et Pauli pendentia vela inter columnas ex palleis siricis fecit. Hic in ecclesia praedicti principis apostolorum omnes codices domui suae proprios qui in circulo anni leguntur ad matutinos armarium opere ordinavit. Hic[40] domum cultam Lauretum noviter ordinavit, adiciens ei et
219 massam Fontiianam, qui cognominatur Paunaria. Hic XX auri libras pro emendó oleo annue ut de lucro eorum in luminariis apostolicis proficiat instituit, et constitutum [41] sub anathematis vinculo obligavit. Hic fecit vestem super altare beati Petri ex auro textam, habens nativitatem domini Dei et Salvatoris nostri Iesu Christi, ornavitque eam ex gemmis preciosis, simulque et vela sirica alithina IIII, quas et ornavit in rotis et ornamentis variis aurotextis. Item fecit coronam de argento purissimo cum delfinos ex proprio suo, pens. lib. CXX.

XX Hic [42] beatissimus vir, iuxta ritum ecclesiasticum, fidei suae sponsionis orthodoxam ecclesie misit Constantinopolitanae synodicam, simulque et aliam suggestionem dirigens serenissimo Constantino principi. Et pergentibus apostolicae sedis responsalibus regiam urbem, invenerunt intro palatium regiae potestatis invasorem quendam et rebellem, Artaustum [43] nomine. Dum enim isdem imperator ad dimicandum Agarenorum properasset gentem, ilico praelatus Artaustus, datis populo qui regia remanserunt urbem praemiis, imperialem arripuit

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Lateranensis AC^{1} : -si $B^{5}C^{2}$: Lataeranse C^{3} — basilica AC^{12} — Theodoro pape C^{3} — triclinio B^{34} (trec. B^{4}) — quam B^{6} : quod in E (in *del.* e) : quod C^{4} — **2** marmoribus B^{5} — utro B^{4} : vitrum B^{56} — musivo $B^{4}C^{2}E$ — tam < in > $AB^{234}C^{2}$ — oratorio $B^{234}C^{1}$ — **3** om. sub. su. E — **4** schrinium C^{12} : sorium B^{6} — — Lateranensium B^{6} — **5** foris C^{3} — **6** ascendente $B^{234}C^{1}$: -tem C^{2} — super] per B^{6} — eadem $B^{6}C^{3}$ — trecl. B^{5} — ereos C^{3} — et turbes t. disscriptionem B^{6} — **7** disc. C^{3}: -nem E — pinxit A — ad quae B^{4} — omne $B^{56}E$ — patriarcium A: -chio B^{6} — pene C^{3} — a *om.* C^{3} — **8** magnam A: -na *cet.* — paen. A : -ria $BC^{2}G$

9 aeccl. A *et ita saepe* — sanctorum *om.* E — ap. pr. E — principis B^{6} — vele B^{4} — columbas B^{4} — paleis B^{45} — **10** siricis *om.* B^{4} — ecclesiam C^{3} : al B^{6} — praed. -apost.] ipsius sancti Petri A — principes B^{5} — domus $B^{35}EG$ (*corr.* e) — proprius B^{5} — anni circ. B^{6} — **11** armario A — ornavit B^{56} —Hic -ordinavit *om.* C^{3} — domo $B^{234}C^{2}$ — occultam B^{5} — Laurentium B^{456}: Laureatum G — ornavit B^{56} — ei *om.* E — **12** Fontiana A : Fortem ianum B^{234} (Fon. B^{4}) : Fontiianam $B^{5}C^{1}E$: Fontilanam B^{6} : Fontianam $C^{24}G$: Pontiianam C^{3} — cogn.] vocatur A — Pavonaria C^{3} : Pannaria G — aure B^{35} — librarum E — emendi C^{3} — **13** apostolorum proficeret B^{6} — Hic fecit] Fecit et A — vestes A — **14** altarem B^{56} — beate B^{4} : < apostolorum principis > $B^{456}CG$ (p. ap. $C^{1}G$) — Petri < apostoli > B^{23} — texta A — habens -pretiosis] et gemmis ornat A — habentem E — et Dei C^{2} — Dei -Christi *om.* C^{4} — **15** ea BC^{1} — que *om.* B^{6} — quas -item *om.* A — quae E — et *om.* B^{24} — roteis B^{34} : troteg///s B^{5} — **16** dalf. C^{1} : -nis $B^{2346}E$ — XX B^{6}

17 sponsione B^{6} — orthodoxae B — misit < in > B^{23} — **18** Constantinopolitani B^{234} :-te B^{5} :-polim B^{6} — alia B^{234} — subg. AB^{4} :-one $B^{6}C^{1}$ — serenissimo *om.* B^{234} — principe B^{4} : -pis C^{1} — **19** apostolicam B^{46} :-cas B^{5} :-ce C^{3} — palatio B^{4} — regie C^{3} — invaserunt B^{4} — **20** rebellam B^{3} — Artausttum C^{3}: Artavastum B (-nastum B^{6}) — a C^{3} — dimig. B^{4} — Ager. AC^{1} : Acar. C^{3} : :-rinorum B^{234} :-renurum C^{2} — **21** illic B : illico C^{1} — Artavastus B : *om.* A — datus B^{5} — populo *om.* E (*suppl.*) — regiam B^{2456} — remanserant $B^{4}G$:-rat B^{6} — urbe $B^{3}C^{2}EG$ — praem.] promisit B^{3} — imperiale B^{4} —

solium. Et postmodum adgregans Orientalium exercituum [44] multitudinem, antelatus Constantinus princeps pergensque Constantinopolim, eandem viriliter expugnans atque extrinsecus circumvallans conprehendit civitatem, et pristinum regni sui adeptus est fastigium, statimque iamfati Artausti eiusque filiorum eruit oculos et 220
plures ex suis rebellibus exules a propriis fecit habitaculis. Post hec vero requirens missum apostolicae sedis qui ibidem in temporis perturbatione contigerat advenisse, eumque reppertum, ad sedem absolvit apostolicam. Et iuxta quod beatissimus pontifex postulaverat, donationem in scriptis [45] de duabus massis quae Nimphas et Normias appellantur, iuris existentes publici, eidem sanctissimo ac beatissimo papae sanctaeque Romanae ecclesiae iure perpetuo direxit possidendas.

Huius temporibus [46] Carolomannus, filius Caroli Francorum regis, praesentis vite relinquens gloriam atque XXI 221
potestatem terrenam, ad beatum Petrum apostolorum principem devotus cum aliquantis suis advenit fidelibus, seseque eidem Dei contulit apostolo atque in spiritali habitu fore spondens permansurum, clericatus iugum ab eodem sanctissimo suscepit pontifice *. Et post aliquantum temporis ad beati Benedicti quod Aquinensium finibus [47] situm est profectus est monasterium, in quo et suam finiri vitam iure professus est iurando.

Porro eodem in tempore contigit plures Veneticorum hanc Romanam advenisse in urbem negotiatores; et mer- XXII 222
cimonii nundinas propagantes, multitudinem mancipiorum, virilis scilicet et feminini generis, emere visi sunt; quos et in Africam ad paganam gentem [48] nitebantur deducere. Quo cognito, isdem sanctissimus pater fieri prohibuit, hoc iudicans quod iustum non esset ut Christi abluti baptismo paganis gentibus deservirent; datoque eisdem Veneticis pretio quod in eorum emptione se dedisse probati sunt, cunctos a iugo servitutis redemit atque more liberorum degendos absolvit.

Ipsis itaque temporibus [49] Ratchis Langobardorum rex ad capiendam civitatem Perusinam, sicut cetera Penta- XXIII 223
poleos oppida, vehementi profectus est cum indignatione; quam et circumdans fortiter expugnabat. Hoc audiens

* Et inter alia multa dona obtulit beato Petro apostolo, ante confessionem, arcum argenteum maiorem, pens. lib. LXX.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 agg. C^{3} — origentalium C^{3} — exercituum C^{23} : -tus G : -tum *cet.* — principes AC^{1} : rex B^{4} — **2** eadem B^{6} — circum vellans B^{345} — **3** prest. A — iamfacti $B^{5}G$ — Artavasti B : Arthatausti C^{2} — terruit B^{6} — et] ut C^{3} — **4** pluris AC^{1} — revel. A — exulens B^{45} : exsule B^{6} — abit. A — vero *om.* E — missum *om.* AC^{1} — apostolice C^{3} — **5** in *om.* $BC^{2}E$ — temporibus B^{236} : < cum > B^{245} — perturbationis $AB^{6}G$: -tio $B^{2}C^{1}$ — contingebat B^{4} : -tingerat B^{6} — advenisset B — cumque B^{6} — a E — absolvet B^{5} — apostolica C^{2} — **6** beatissimus *om.* B^{4} — dominationis B^{6} — mansis B^{56} — Nym. C^{3} : -fas $B^{2}C^{2}$:-fias B^{3} : Nrifas B^{6}: Nenisphas G — **7** Marmias B^{3} — exs. C^{3} :-tis $B^{56}E$ — publicis A :-ce B^{56} — idem BC^{1} (*om.* B^{6}) — sanctissimus C^{2} — ac beatissimo *om.* C^{3} — pape C^{3} — que *om.* E — Romane ecclesie C^{3}

9 Karol. AC^{2} : Carl. B : Carol. C^{1} : Carul. $C^{3}E$ — Karoli AE : Caruli C^{3} — reliquit B^{6} — gloria B^{6} — atque *om.* B^{6} — **11** idem B^{5} — spiritali//// se hab. B^{5} — < se > perm. B^{4} — clericatos vicum A — **12** et inter-LXXBD (dona] bona B^{6}) — funibus C^{3} — **13** perfectus est E : ivit C^{4} : *om.* C^{3} — finire B (-ret B^{6}) — iurando *om.* B^{4}

14 Ben. C^{23} (Bened. C^{3}) : Venit. B^{35} — hac B^{56} — in *om.* E (*suppl.*) — urbe A — **15** virilis C^{3} : viri $AB^{36}C^{12}G$: virili *cet.* — silicet B^{5} — feminei B^{6} : femini CG — **16** quos et] quod B^{234} — nitib. B^{3} — diduc. C^{23} — hisdem C^{3} — sanctus A — **17** proibuit AC^{3} — hec A — baptismum B^{6} — pagani B^{6} — gentibus *om.* B^{2} — eidem $B^{4}C^{3}$ — **18** Ben. C^{3} : Venetiis B — pcio C^{3} :-cium B^{56} : -tium E — emtione A : emptionis B^{234} — se *om.* B^{2346} — ad iugum B^{6} — redimit $AC^{1}G$ — **19** degendo B^{6}

20 < in > ipsis C^{3} — Ratchisus B^{4}: Ratgis B^{5} — ceteras A — **21** Pentapoleus B^{6} — dignatione B^{6} — et *om.* B^{6} —

sanctissimus papa, continuo spe divina fretus, assumptis aliquantis ex suo clero optimatibus, quantotius ad eandem perrexit civitatem; impensisque eidem regi plurimis muneribus atque oppido eum deprecans, opitulante Domino, ab obsessione ipsius civitatis eum amovit. Cui et salutifera praedicans, Deo auctore, valuit animum eius spiritali studio inclinare. Et post aliquantos dies [50] isdem Ratchis rex,relinquens regalem dignitatem, devote cum uxore et filiis ad beati Petri principis apostolorum coniunxit limina, acceptaque a praelato sanctissimo papa oratione clericusque effectus, monachico indutus est habitu cum uxore et filiis.

224 XXIV Huiusdemque temporibus magnum thesaurum dominus Deus noster in hac Romana urbe per eundem almificum pontificem propalare dignatus est. In venerabile itaque patriarchio sacratissimum beati Georgii martyris hisdem sanctissimus papa in capsa reconditum repperit caput; in qua et pittacium pariter invenit, litteris exaratum grecis, ipsud esse significantes. Qui sanctissimus papa omnino satisfactus, ilico adgregato huius Romane urbis populo, cum hymnis et canticis spiritalibus in venerabili diaconia [51] eius nomini, sitam in hac Romana civitate, regione secunda, ad Velum aureum, illud deduci fecit, ubi immensa miracula et beneficia omnipotens Deus ad laudem nominis sui per eundem sacratissimum martyrem operare dignatur.

XXV Huius temporibus defunctus Theodorus maior filius Megisti cata Xanthi, ob veniam suorum delictorum, praedium quod ex hereditate fruebatur paterna, situm quinto ab hac Romana urbe miliario, via Tiburtina, in quo et oratorium sanctae Cecilie esse dinoscitur, beato Petro dereliquid. Quod ipse beatissimus papa magne constructionis fabricis atque picturis decoravit; ampliavitque in eo fines ex omni parte; data enim digna reconpensatione his qui in vicino eiusdem loci possessiones tenere videbantur, nemini vim inferens, sed magis, ut condecet patri, cuncta secus eundem locum amica pactione emit, praedia et domum cultam beato Petro eundem locum iure perpetuo statuit permanendum; quae et domus culta [52] sanctae Caeciliae usque in hodiernum diem vocatur. Construxit quippe in ea et oratorium sancti abba Cyri ubi et multas sanctorum condidit reliquias. Quam videlicet domum

XXVI cultam usui proprio, dominicae [53] videlicet rationis, descripsit. Hic constituit aliam domum cultam [54] in quartodecimo miliario ab hac Romana urbe, patrimonio Tuscie; constitutionibus obligavit usui ecclesie permanendum,

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 divinae $B^{4}C^{1}$: -no B^{56} — eadem B^{6} — **2** inpenseque B^{4} — rei AC^{1} — pluribus B^{2} : -res B^{345} : -ris B^{6} — opida B^{5} : oppida B^{6} — **3** obs. A : ops. C^{1} : oss. C^{2} : obr. C^{3} : oppressione B :-nem $C^{1}G$ — amonuit B^{3} : ammovit B^{456} — salutifere B^{6}: -ri C^{3} — eius < in > CE — spiritale B^{356} — **4** eisdem C^{3} — devotae A — **5** filios B^{6} — principes B^{45} — praelatos C^{3} — **6** monacico... abitu A

7 Huiusque B^{2} : huius denique $C^{14}E$ — Roma E (*corr.*) — **8** propelare B^{4} : propagare B^{5} — venerabili $C^{2}EG$ — patriarcio A — **9** capud C^{1} — quo B^{6} — pitacium A : petatium B : pictatium E — et aratum B^{4} — gregis B^{6} — **10** ipsum B^{2} : ipsut B^{6} — sanctissimo C^{3} — illico B^{346} C^{1} : illic quo B^{5} — huius *om.* E — Romaniae C^{1} — **11** ymn. A — venerabile BC^{12} — diaconiae B — nomine B : -nis E — **12** secunda] urbe B^{4} — ad] et C^{3} — illum duci A — ubi inmensa-ecclesiarum fecit, *p.* 435 *l.* 14, A *sic breviat* : Et fecit per diversas locas domoculta et diruptas ecclesias restaurabit sicut ab antiquitus fuerat restaurata et vestes et dona obtulit. — inmiracula B^{3} — **13** nomini C^{3} — operari $B^{2}E$

14 defunctus est B^{6} — Megesti B^{4} : regis B^{5} : magis B^{6} — Xanthin C^{12} : Fantim G — obviam B^{6} — del. su. C^{1} — **15** praevium B^{24} : praetium $C^{12}G$ — ex *om.* E (*suppl.*) — hanc B^{4} — quo < via > C^{1} — **16** oratorio $C^{12}G$ — Cecilie] ecclesiae B^{6} — esse *om.* C^{1} — derelinquid B^{45} (-quit B^{5}) — < et > ipse B — magna B^{6} — **17** constructione B^{6} : -ucionis C^{3} — pincturis C^{1} — amplificavit B^{5} — dignam reconpensionem hisque B^{6} — **18** vino C^{1} — eius B^{6} — nemine B^{34} (*corr.* b^{3}) : -nem B^{5} : memini C^{3} — concedit B — patrem B^{56} — **19** cuncta] culta B — praedia] praetium $C^{12}G$ — **20** qui B^{6} — et *om.* BC^{12} — domus *om.* C^{2} — cultas C^{12} : cunctas G — Cec.] ecclesiae B^{6} — in *om.* C^{1} — **21** sanctae B — Rici B^{3} : Ciri B^{5} : Curi C^{1} — multa E — **22** vid. rat.] traditionis E (*corr.* e) — rationes B^{46} — disc. C^{3} — constituto et B^{234} — **23** patrimonium E —

tam loca quae ab Anna, relicta quondam Agathonis primicerii, beato Petro esse videtur concessa. Hic massas quae
vocantur [55] Antius et Formias suo studio iure beati Petri adquisivit, quas et domos cultas statuit. Et de omnibus 225
superius adnexis domocultis apostolice exarationis constituta faciens atque sacerdotale collegium aggregans, sub
anathematis interdictionibus statuit nulli quoquo modo successorum eius pontificum vel alie cuilibet persone licere
ipsas domus cultas ab usu ecclesiae quoquo modo alienare.

Hic fecit vestes super altare beati Andreae apostoli ad beatum Petrum, nimis optimam.

Hic beatissimus papa statuit ut crebris diebus alimentorum sumptus quae et elymosina usque nunc appellatur, XXVII 226
de venerabili patriarchio a paracellariis pauperibus et peregrinis qui ad beatum Petrum demorantur deportari eisque
erogari, necnon et omnibus inopibus et infirmis per universas regiones istius Romane urbis constitutis eandem
similiter distribui ipsam alimentorum constituit elimosynam.

Huius temporibus contigit subito tegumen tituli beati Christi martyris Eusebii [56] cadere. Qui sanctissimus vir
cum tota sua decertans virtute prudenterque elaborans, sicut antiquitus fuit, rursus quod ceciderat reparavit atque
optime restauravit. Hic praecipuus pontifex multa loca sanctorum in meliorem statum perduxit et vestes optimas XXVIII
super altaria earumdem Dei ecclesiarum fecit.

Hic dilexit clerum suum valde atque presbiteria eis annue in duplo et amplius tribuit, omnes utpote pater et
bonus pastor amplectens et utiliter fovens et penitus quempiam minime tribulare permittens. Huius denique tem-
poribus in magna securitate et letitia populus a Deo illi commissus degens vixit. Hic beatissimus papa suo pru- XXIX
dentissimo studio quos beatae recordationis Gregorius papa fecit quattuor Dialogorum libros de latino in greco
translatavit eloquio [57] et plures qui latinam ignorant lectionem per eorum inluminavit lectionum historiam*.

* Hic fecit ordinationes III per mens. mart., presbiteros XXX, diaconos V; episcopos per diversa loca numero LXXXV. Qui sepultus est ad beatum Petrum apostolum, id. mart., indictione V. Et cessavit episcopatus dies XII.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 loci C^{1}G — quae] quod B^{6} — ab *om.* C^{3} — Anno $B^{5}C^{2}$ — quod BCG : quaedam E : quondam *scripsi* — < ab > Agath. C^{12} — vid. es. B^{2}E — videntur B^{46}EG — concessam C^{12} — missas B^{234} : mansas B^{6} — qui B^{56} — **2** Anthius C^{12}G — Formia B^{6} — iure *om.* B^{4} — adquaesivit $B^{3}C^{12}$ — domusc. $B^{6}C^{1}$ — **3** adnixis domuscultis B^{6} — ex rationis B — sacerdotali B^{23} : -ta B^{4} — collegio B^{6} — **4** liceret C^{12}G — **5** ipsis B^{6} — domosc. B^{23} : domoc. C^{12} — ab usu *om.* B^{4} — usi C^{3}

6 vestem C^{4}E — < et > ad C^{1} — Petrum < apostolum > B^{23} — optimas B^{23} : -mo B^{4} : -me E

7 diebus *om.* B^{6} — sumptos B^{3} — elemosinas quae nunc B^{6} — elemosina BE — **8** venerabile B^{34} — apperire cellariis B^{6} — puc. B^{234} : parec. B^{5} (patrec. b^{5}) — et -inopibus *om.* C^{1}G — demoratur B^{6} : -bantur C^{3} : morantur E — deportare B^{456} — **9** erogare B^{23} : -ret B^{4} : rogaret B^{6} — < et > inop. E — easdem B : eadem C^{3} — **10** ipsa B^{6}E : absam B^{23}

11 contingit B^{6} — subite B^{5} — tec. B^{46} : -menti C^{1} : vehementi G — Eusebii *om.* G — caderet B^{6} — **12** sua *om.* B^{6} — virtutem C^{1} — laborans B^{6}G — **13** atque opt. restauravit *om.* C^{3} — **14** earumde B^{23}: earum B^{4} : eorumde B^{6} — ecclesiis B^{234}

15 dixit C^{3} — eius in annae B^{6} — omnibus B^{2} — pote *om.* B^{6} — **16** humiliter B^{5} — fobens C^{3} : faciens B^{6} — tribulari B^{6}: copulare B^{4} — permisit B^{5} — huiusdemque B^{2346} — denique] itaque E — **17** ilico missus E — conmissos B^{3} : -sas B^{4} — dixit B^{234} — beatus A — **18** beate A — deal. C^{1} : dialag. C^{2} : dialig. C^{3} : dialic. B^{6} — **19** transtulit C^{4}E — eloquia B^{56} — quam B^{3} : quia C^{2} — latina B^{4} — lectionem B^{5} : -nis B^{6} — storiam B^{4} : < et cessavit episcopatus eius dies XII > e

20 Hic fecit -dies XII BD (ordinationem B^{3} — **21** indictione] in diac B^{3} — ind. V *om.* B^{6})

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Vir mitissimus....*] Le biographe ne donne aucune indication sur le *cursus honorum* de Zacharie. Un diacre de ce nom signa au concile de 732 (ci-dessus, Grégoire III, note 13, p. 423); c'est probablement lui.

2. *ex occasione Transimundi ducis*] Paul Diacre, *H. L.*, vi, 55 : « His diebus Transamundus contra regem rebellavit. Super quem rex cum exercitu veniens, ipse Transamundus Romam fuga petiit. In cuius loco Hildericus ordinatus est. » La place que cette phrase occupe dans le texte donne lieu de croire que Paul a confondu deux expéditions de Liutprand contre le duc de Spolète, celle de 729 et celle de 739. En effet, il parle aussitôt après de la mort du duc de Bénévent Romuald (731) et de ses successeurs; puis il raconte la maladie de Liutprand et l'association d'Hildeprand au trône lombard (735); après quoi il revient à Trasamond : « Evolutis dehinc aliquod annis, Transamundus, qui Romam fugerat, Spoletium rediens, Hildericum extinxit, rursumque contra regem rebellionis audaciam sumpsit. »

3. *Stephano quondam patricio et duce*] Ce Stephanus, *patricius et dux*, est sans doute le même dont le nom a été récemment retrouvé à Blera, sur une bulle de plomb : ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ΔΟΥΛΩ ΣΟΥ ΣΤΕΦΑΝΩ ΠΑΤΡΙΚΙΩ ΚΑΙ ΔΟΥΚΙ ΡΩΜΗΣ. (Gamurrini, dans le *Bull.* de M. de Rossi, 1882, p. 92.

4. *abstulte sunt...*] Dans une lettre datée du 15 octobre, neuvième indiction, c'est-à-dire du 15 octobre 740, Grégoire III exhorte les évêques de la *Tuscia Langobardorum* à prêter main forte à ses deux légats, le prêtre Anastase et le sous-diacre régionnaire Adéodat, envoyés aux rois Liutprand et Hildeprand pour réclamer la restitution des quatre *castra, quae anno praeterito b. Petro ablata sunt.* Le pape veut que ces évêques, fidèles au serment qu'ils ont prêtés à saint Pierre au moment de leur ordination, se joignent aux légats et les accompagnent à la cour. S'ils s'y refusent, il entreprendra lui-même le voyage, malgré son mauvais état de santé (Jaffé, 2253). L'*annus praeteritus* est l'année 739, dont les huit premiers mois appartiennent à l'indiction VII.

5. *se subdiderunt Marsicani — Pinnenses*] Ce premier corps paraît être entré dans le duché de Spolète par la *via Valeria*, de manière à déboucher dans le bassin du lac Fucin, l'ancien pays des Marses (*Marsicani*). Les *Furconini* sont les habitants de Furcona (Paul Diacre, *H. L.*, ii, 20), actuellement Città di Bagno, à deux lieues au S-E d'Aquila, près de l'antique Aveia. Les *Valvenses* sont les habitants de Valva, petite ville épiscopale, située près de Pentima et de l'ancienne Corfinium; enfin les *Pinnenses* sont les gens de Pinna, actuellement Cività di Penne, à quelques lieues à l'ouest de Pescara, sur le revers de l'Apennin, du côté de l'Adriatique. Ces quatre noms de peuples correspondent assez bien aux quatre principales régions ou vallées que comprenait le duché de Spolète, dans sa partie orientale.

6. *Deinde ingressi...*] Ce second corps se dirige sur Reate et Spolète par la voie Salaria, à travers la Sabine. — Le biographe s'abstient de rapporter que Trasimond fit massacrer Hildéric, que Liutprand avait installé à sa place à la tête du duché de Spolète (v. note 2).

7. *per mens. decemb., indictione*] Cette date est mal indiquée. Certains manuscrits donnent la leçon *praedicta indictione*, sans chiffre, d'autres ajoutent le chiffre VIII en supprimant *praedicta*. La première leçon est fausse, car le mois de décembre ne peut être rangé sous la même indiction que le mois d'août précédent; *praedicta* doit être considéré comme une déformation de *per indict.* Quant à la seconde, elle me fait l'effet d'une retouche et je ne m'y fierais pas aveuglément. Il est du reste difficile d'admettre que la rentrée de Trasimond à Spolète ait eu lieu en décembre 739. Dans cette hypothèse, en effet, il devient très difficile d'expliquer la lettre de Grégoire III mentionnée à la note 4. Au moment où il l'écrivait, le pape n'attendait que de Liutprand lui-même la restitution des quatre places annexées en août 739; il espérait arriver à le fléchir par les prières de ses légats; il parlait d'aller lui-même auprès du roi. Cette confiance eût été peu justifiée après l'invasion du duché de Spolète par l'armée romaine. On a la même impression en lisant la lettre n° 2 du *Codex Carolinus*, où Trasimond est représenté comme une victime de la politique de Liutprand, comme un persécuté. Cette lettre est de l'année 740. Si le duc eût été réinstallé à Spolète, et cela du fait de l'armée romaine, le langage du pape à son sujet devrait être considéré non seulement comme peu honnête, mais encore comme fort maladroit. Il vaut mieux admettre que, au moment où la lettre fut écrite, Trasimond était encore à Rome et y vivait en proscrit. D'autre part, il n'est guère aisé d'expliquer pourquoi Liutprand eût laissé passer deux années entières, 740 et 741, sans venger la mort d'Hildéric et réprimer la révolte de Trasimond. Comme il n'est pas possible de songer au mois de décembre 741, qui tombe en dehors du pontificat de Grégoire III, et que d'ailleurs ce pape a dû, d'après le *L. P.* lui-même, vivre assez pour sentir l'inanité des espérances qu'il avait fondées sur Trasimond, je ne vois d'autre solution que de placer en décembre 740 l'expédition des Romains et la restauration du duc leur allié. — Dans le texte j'ai écarté, avec les mss. A et C[1], la leçon *praedicta*, qui est absurde, mais je n'ai pas pris sur moi d'introduire le chiffre VIIII.

8. *suam ponere animam*] Il est à peine nécessaire de faire remarquer l'exagération du biographe. En allant trouver Liutprand, un pape, même s'il eût été un ennemi déclaré, comme Grégoire III, ne pouvait avoir à craindre que les fatigues du voyage. A plus forte raison, un pape nouvellement élu et qui faisait au roi le sacrifice de la politique suivie par son prédécesseur.

9. *Dumque motione facta*] Paul Diacre (*H. L.*, vi, 56) raconte un épisode de cette seconde campagne de Liutprand contre Spolète, un combat d'arrière-garde, livré du côté de Fossombrone, où Ratchis et Astolphe accomplirent de brillants exploits. Dans cette affaire les « Romains » combattent à côté des gens de Spolète, mais ce sont évidemment des Romains de l'exarchat et de la Pentapole; l'*exercitus Romanus* avait abandonné Trasimond et faisait campagne en faveur de Liutprand.

10. *egressus ab hac Romana...*] Il est clair, par la précision des détails qu'il donne, que le narrateur a été du voyage. On doit regretter qu'il n'ait pas joint à son récit des indications chronologiques plus claires : il se contente en effet de marquer les jours de la semaine, sans même indiquer le mois. Cependant, comme il dit que les quatre cités réclamées par le pape avaient été annexées deux ans auparavant, il faut que la rencontre de Liutprand et de Zacharie ait eu lieu vers le printemps de l'année 742, au plus tard.

11. *Qui dum in Ortanam*] Orte appartenait en ce moment aux Lombards ; c'était, du côté de Rome, la première ville soumise au roi Liutprand.

12. *et a Narniensium*] Narni est en effet à huit milles romains de Terni. Sur la basilique de Saint-Valentin et son ancien cimetière chrétien, v. De Rossi, *Bull.* 1871, p. 85.

13. *per donationem*] Les stipulations arrêtées entre Zacharie et Liutprand paraissent avoir été consignées dans trois documents : 1° une charte de restitution relative aux quatre villes d'Ameria, Horta, Polimartium et Blera; 2° une charte de restitution des pa-

trimoines enlevés depuis trente ans à l'église romaine; 3° une trève de vingt ans avec le duché de Rome.

14. *Savinense patrimonium*] Cet intervalle de trente ans nous reporte au temps du pape Constantin et au début du règne de Liutprand (712). Faroald II était alors duc de Spolète. Le château de Narni fut occupé sous Grégoire II (ci-dessus, p. 403). C'est aussi sous ce pape que la ville d'Osimo devint lombarde (p. 405); quant aux villes d'Ancône et de Humana (*Numana*), on n'a pas la date de leur annexion. C'est sans doute au moment où les Lombards prirent possession de ces localités qu'ils confisquèrent les propriétés de l'église romaine. Liutprand régla les comptes que le duché de Spolète pouvait avoir avec le pape, mais sans accorder, de ce côté, aucune rétrocession de souveraineté.

15. *vallem quae vocatur Magna*] Il faut se rappeler que Liutprand, après avoir occupé Sutri pendant quelques mois, n'avait rendu que le *castellum* lui-même, *omnibus suis nudatum opibus*, ce qui revient à dire qu'il avait gardé de bonnes portions de son territoire (Grégoire II, p. 407).

16. *Sergium*] M. Holder-Egger conjecture que l'évêque de Ravenne Sergius, dont il sera question plus loin (Etienne III, n° 277) pourrait être identique à ce personnage (*M. G. Scr. Langob.*, p. 377, note 8). Le nom de Sergius était bien commun, en ces temps-là, tant à Ravenne qu'à Rome. — Il faut noter l'expression *redonavit pontifici*. Dans ce passage, et dans bien d'autres analogues, elle signifie que la restitution fut faite à la prière du pape; mais on ne peut en conclure que les personnes ou les choses rendues aient appartenu au pape au moment où elles avaient été enlevées.

17. *in locum Cosinensis*] Je ne vois pas pourquoi on a voulu trouver ici un évêque de Narni ou de Terni et même deviner qu'il s'agissait de Trasimond, qui, à la vérité, fut forcé par Liutprand d'entrer dans le clergé (*eum clericum fecit* dit Paul Diacre, vi, 57), mais sans qu'on sache quelle situation il y occupa. *Cosinensis* est évidemment un ethnique. On pourrait penser à la ville de Consentia (Cosenza); mais on ne voit pas pourquoi un évêque de l'Italie méridionale eût été relancer le pape à Spolète, au cours d'un voyage diplomatique, qui ne devait pas se prolonger longtemps, pour lui faire célébrer son ordination. Le texte me semble avoir souffert; la syllabe *co* pourrait être un redoublement de la finale de *locum* ou *loco*. En ce cas, je penserais volontiers à l'évêque de Sienne, dans la Tuscie lombarde. Ce siège était, en fait, à la nomination du roi Liutprand.

18. *ut diceret ipse rex*] Ces détails sur l'appétit de Liutprand et sur ses propos de table sont propres à faire penser que nous avons sous les yeux le récit d'un témoin oculaire.

19. *Agiprandum, ducem Clusinum*] C'est lui qui fut nommé duc de Spolète à la place de Trasimond. Paul Diacre, *H. L.*, vi, 57 : « At vero Liutprand Spoletium perveniens, Transamundum ducatum expulit eumque clericum fecit. Cuius in loco Agiprandum suum nepotem constituit. »

20. *Tuscanensem*] Ramningus était gouverneur de Tuscana, actuellement Toscanella, localité située à 18 kilom. à l'O. de Viterbe, à peu près à la même distance au N-O de Blera.

21. *per castro Bitervo*] Viterbe. On voit par ce détail que la frontière lombarde faisait ici une pointe qui comprenait le Ciminus avec le lac de Vico, jusqu'à la porte de Sutri.

22. *decima indictione*] Elle finit le 31 août 742.

23. *Iohanne archiepiscopo*] Agnellus (151-153) a recueilli quelques traditions, bien vagues, sur cet archevêque. Il annonce le texte de son épitaphe, mais il ne le donne pas. Il lui assigne huit ans d'épiscopat; c'est trop peu, car Jean siégea au concile romain de 731 et nous le trouvons encore en fonctions en 743.

24. *Benedictum... Ambrosium*] Benoît, évêque de Nomentum, signa en cette qualité au concile romain de 745. Quant à Ambroise, nous allons le retrouver plusieurs fois dans les récits de négociations diplomatiques sous Zacharie et Etienne II.

25. *relicta Romana urbe*] On voit par cette phrase que le duc de Rome était, en ce temps-là, subordonné de fait au pape.

26. *Quo egresso... Ipsa vero*] Sur ces phrases interpolées, v. Introduction, ch. VI § 1.

27. *ad basilicam b. Christophori*] Le lieu n'a pas encore été identifié; on devrait le chercher dans les environs de Rimini, qui est à peu près à la distance indiquée. Le pape avait sans doute suivi la voie militaire demeurée jusque-là au pouvoir des autorités impériales; elle passait par Tuder (Todi), Pérouse, franchissait l'Apennin au *castrum Luciolis*, au-dessus de Calis (Cagli), et rejoignait la voie Flaminienne à ce dernier endroit (Grégoire, p. 313, note 3).

28. *Stephanum presbyterum*] Trois prêtres de ce nom signèrent au concile romain de 745, comme titulaires de Saint-Marc, de Saint-Eusèbe et de Saint-Chrysogone.

29. *in civitate q. v. Imulas*] On voit à quoi était réduit l'exarchat. Imola à l'ouest, Césène au sud, toutes deux à moins de dix lieues de Ravenne, étaient tombées entre les mains des Lombards.

30. *ad horam orationis nonam...*] La messe était célébrée, les jours de jeûne, à la neuvième heure du jour, c'est-à-dire au milieu de l'après-midi. Cette circonstance prouve que le mot *vigiliarum* qui suit ne doit pas s'entendre de l'office de vigiles ou matines, qui d'ailleurs se célébrait la nuit, mais du jour de jeûne qui précédait la fête, suivant l'acception actuelle du mot vigile.

31. *basilica eius q. v. ad caelum aureum*] La basilique de Saint-Pierre de Pavie existait déjà au commencement du VII[e] siècle (Paul Diacre, *H. L.*, iv, 31). Le roi Liutprand la rebâtit ou lui adjoignit un monastère; *ibid.*, vi, 58 : « Hic monasterium b. Petri quod foras muros Ticinensis civitatis situm est et Coelum Aureum appellatur, instituit. » Cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 33. L'édifice actuel remonte au XII[e] siècle.

32. *post suppleta libatione*] Dans un *Ordo Romanus* inédit dont il a été question ci-dessus (Introd., p. LI, CLXXXIII), on voit que, lorsque le pape avait terminé la messe, il rentrait à la sacristie (*sacrarium*) et quittait ses vêtements sacrés; après quoi, ses assistants, qui avaient également repris leurs habits ordinaires, venaient lui demander sa bénédiction. Avant de s'en retourner ils buvaient à trois coupes de vin : « et accepta benedictione de manu ipsius, confirmant ternos calices et revertuntur omnes ad domos suas. » C'est sans doute à cet usage que se rattache le rite du calice de vin non consacré que l'on fait circuler à la fin de la messe d'ordination. Le jour de Pâques et toute l'octave, la libation avait lieu après les vêpres, avec une solennité spéciale. Pendant que le pape et tout le clergé vidaient les trois coupes réglementaires, la *schola cantorum* exécutait un hymne grec, Πάσχα ἱερὸν ἡμῖν σήμερον κ. τ. λ. Sur cet usage, v. les *Ordines Romani* I, XI, XII de Mabillon (*Mus. ital.*, t. II, p, 38, 142, 187).

33. *fines Ravennantium urbis*] Ainsi le territoire propre de la ville de Ravenne elle-même se trouvait entamé et les Ravennates durent considérer comme un grand bienfait qu'on leur rendît leurs champs et leurs villages, avec les deux tiers du territoire de Césène.

34. *ad kal. iun.*] de l'année suivante, 744.

35. *denuo natale*] Il s'agit sans doute de la fête du 1[er] août, à moins que la solennité du *natale* du 29 juin n'ait été différée extraordinairement jusqu'au retour du pape.

36. *Cuius preces*] Liutprand mourut en 744 ou tout au plus tôt dans les derniers jours de 743; Bethmann, dans ses *Langobardische Regesten* (*Neues Archiv*, t. III, p. 264) adopte le mois de janvier 744. Le biographe paraît avoir voulu dire que la mort du roi arriva avant le jour fixé pour la restitution de Césène. On peut croire qu'il calomnie le pape Zacharie en lui attribuant des prières pour la mort d'un roi dont, après tout, il n'avait eu qu'à se louer. Le portrait que Paul Diacre nous a laissé de Liutprand (vi, 58) est celui d'un roi vaillant, pieux, éclairé, équitable. Il n'entrait pas

dans son rôle de protéger les intérêts de l'empire en Italie; le développement naturel de la puissance lombarde rendait inévitable la disparition de l'exarchat et menaçait de plus en plus l'indépendance du duché de Rome. C'était déjà beaucoup, surtout après ce qui s'était passé sous Grégoire III, que Liutprand eût respecté le territoire romain et qu'il se fût laissé arracher par le pape des parties considérables de l'exarchat. Le qualifier d'*insidiator*, de *persecutor*, et triompher de sa mort aussi effrontément que le fait ce biographe, ce n'est certes pas lui rendre la justice qu'il mérite. Mais cette animosité est un trait de circonstance. Si ces lignes avaient été écrites après les expéditions d'Astolphe contre Rome, elles l'auraient été sur un ton plus doux. Nous avons ici l'impression du moment et l'impression d'un ennemi.

37. *quoniam et Hilprandum*] Hildeprand fut remplacé par Ratchis en septembre ou octobre 744 (Bethmann, *Langob. Regesten; Neues Archiv*, t. III, p. 265).

38. *Hic in Lateranense patriarchio*] Zacharie se préoccupa de rendre de nouveau habitable le palais pontifical de Latran que ses prédécesseurs, depuis Jean VII, avaient dû abandonner (Jean VII, p. 386, note 7). Il ne s'est conservé aucun débris des parties restaurées sous son pontificat. — Sur la basilique de Théodore, v. ci-dessus, p. 334 (Théodore, note 11). Il s'y tint un concile à la fin d'octobre 745, ce qui suppose les travaux terminés dans cette partie du palais. Ce fut donc une des premières entreprises de Zacharie, après son élévation au pontificat.

39. *ecclesia ss. principum ap. Petri et Pauli*] Quelle est cette église en l'honneur des deux princes des apôtres? Il me semble que si le biographe avait eu en vue le *titulus Apostolorum* (S. Pietro in Vincoli), il se fût exprimé plus clairement. Je crois qu'au lieu d'*ecclesia* il faudrait lire *ecclesiis* et entendre ici les deux basiliques du Vatican et de la voie d'Ostie. Un peu plus bas, ces deux sanctuaires sont visés dans une expression collective, *in luminariis apostolicis*.

40. *domus culta Lauretum*] La situation de cet établissement rural n'est pas bien déterminée. Nibby (*Dintorni*, t. II, p. 203) reconnaît dans son nom celui de l'antique Laurentum, au sud de l'embouchure du Tibre. C'est près de là, en tout cas, que se trouvait la *massa Fonteiana*, mentionnée dans le registre de Grégoire II (Jaffé, 2197, 2206), qui semble bien être identique à la *massa Fontiiana*, nommée dans notre texte. M. Tomassetti (*Archivio Rom. di storia patria*, t. III, p. 318-324) propose un autre emplacement, celui de la villa impériale de Lorium, sur la voie Aurélienne. Il se fonde sur ce que le *L. P.* écrit *Lauretum* et non *Laurentum*, ce qui est vrai, mais de peu de conséquence. Une terre voisine des restes de la villa porte le nom de Fontignano; mais, comme elle s'appelait *Frontinianum* au moyen-âge (Nibby, t. II, p. 68), il n'est pas possible de l'identifier avec la *massa Fonteiana*. Il y a donc lieu, je crois, de s'en tenir à l'ancienne opinion. Le nom de *Paunaria* n'a laissé aucune trace sur le terrain; il ne peut servir à trancher la question. — Cette phrase sur la *domus culta Lauretum* est intercalée assez étrangement au milieu d'un texte relatif aux deux sanctuaires apostoliques. Elle a peut-être été ajoutée après coup.

41. *constitutum — obligavit*] Il s'agit ici d'un diplôme analogue à celui de Grégoire II sur le même sujet (Jaffé, 2184).

42. *Hic beatissimus vir*] Le patriarche de Constantinople était encore Anastase, le fauteur du mouvement iconoclaste, le même que Grégoire II *non censuit fratrem aut consacerdotem*; mais Grégoire II lui-même et Grégoire III après lui, avaient pourtant été en correspondance avec ce personnage. Zacharie crut devoir lui notifier son élévation, en lui expédiant sa synodique; cette pièce étant perdue, il est impossible de constater les réserves qu'il dut y introduire en ce qui regardait la doctrine. Remarquer que le biographe la fait adresser à l'église de Constantinople et qu'il ne fait pas mention expresse du patriarche.

43. *invasorem.... Artaustum*] L'empereur Léon III était mort le 18 juin 741; son fils Constantin V, associé depuis plusieurs années à l'empire, lui succéda sans intervalle. L'usurpation d'Artabasde se produisit en juin 742; mais le mouvement commença en Phrygie et ce ne fut qu'au bout d'un certain temps que Constantinople fit défection et accueillit le compétiteur. Le pape Zacharie, ordonné à la fin de l'année 741, expédia ses lettres avant d'avoir connaissance du succès des rebelles. Bien qu'Artabasde fût orthodoxe et qu'il eût rétabli les images à Constantinople, les Romains ne le reconnurent pas d'abord. En 743, le pape datait encore ses lettres d'après les années de Constantin V; mais l'année suivante (22 juin, 5 novembre; Jaffé, 2270, 2271) le nom d'Artabasde et de son fils Nicéphore figuraient seuls sur les chartes pontificales. Constantinople fut reprise le 2 novembre 744. Sur ces événements, v. Nicéphore p. 59-62 (de Boor) et Théophane, a. 6233-6235, qui donnent des détails plus circonstanciés, mais conformes à ceux du biographe. — Il est difficile de croire que le légat du pape n'ait point fait quelque acte d'adhésion à Artabasde, prince orthodoxe; le patriarche Anastase avait suivi le mouvement. Après la restauration de Constantin V, il ne fut point destitué; l'empereur se contenta de lui infliger de graves humiliations. Dans ces dispositions de clémence relative, il est naturel qu'il ait agi avec douceur à l'égard des envoyés du pape, beaucoup moins compromis que le patriarche dans l'affaire d'Artabasde.

44. *Orientalium exercituum*] C'est en effet avec les troupes du thème d'Anatolie (*Orientales*) et du thème Thracésien que Constantin parvint à rétablir sa situation. Cf. Nicéphore et Théophane, *l. c.*

45. *de duabus massis*] Ces deux domaines avaient leurs centres aux lieux occupés actuellement par le village de Norma, l'ancienne Norba, sur le penchant de la montagne des Volsques, du côté des marais Pontins, et par les ruines du château de Ninfa, dans la plaine, en face. En faisant ce cadeau à l'église romaine, Constantin V avait sans doute l'intention de compenser en partie la confiscation des patrimoines de Sicile et de Calabre. Ce n'était pas sans doute l'équivalent, mais c'était un don considérable. Les deux terres de Norma et de Ninfa furent acquises par la famille Gaetani, à la fin du XIIIe siècle, la première au prix de 26000, la seconde au prix de 200000 florins d'or (Gregorovius, *Storia di Roma*, t. V, p. 659), c'est-à-dire ensemble et en valeur actuelle, environ vingt millions; la terre de Ninfa s'étendait jusqu'à la mer. Sans doute il avait pu se produire quelque changement dans les limites de ces domaines, entre le VIIIe siècle et le XIIIe; mais ils avaient toujours conservé une grande importance. — Le biographe ne parle pas des instances que fit Zacharie au sujet du culte des images. Hadrien Ier, dans sa lettre à Constantin et Irène, fait allusion à des démarches en ce sens (Migne, *P. L.*, t. XCI, p. 1222).

46. *Carolomannus...*] Continuateur de Frédégaire, à l'année 747: « Carolomannus devotionis causa instinctu succensus regnum una cum filio suo Drogone manibus germani sui Pippini committens, ad limina beatorum apostolorum Petri et Pauli Romam in monachorum ordine perseveraturus advenit. » Cf. *Chronicon Moissiac.*, a. 741 (*M. G. Scr.*, t. I, p. 292); ci-dessous, Etienne II, note 18.

47. *quod Aquinensium finibus*] Le Mont-Cassin serait plutôt dans le territoire de la cité de Casinum; mais cette cité était détruite; aucun évêque de Casinum ne figure aux conciles romains, passé le Ve siècle. Avant ou après son séjour au Mont-Cassin, Carloman s'installa quelque temps au mont Soracte, dans le monastère de Saint-Silvestre (Ann. Lauriss. 746); ce monastère lui avait été donné par le pape Zacharie (*Cod. Carol.*, p. 98).

48. *ad paganam gentem*] Il s'agit ici des musulmans d'Afrique.

49. *Ratchis...*] Se rappeler que Pérouse était une des stations de la route militaire entre Rome et Ravenne, qui restait encore au pouvoir des autorités impériales. On voit par ce texte qu'elle était alors comprise dans le duché de Pentapole. Il en était sans doute ainsi de Tuder (Todi); le duché de Rome commençait à Ameria.

50. *post aliquantos dies*] L'abdication de Ratchis doit se placer en juin 749, car Astolphe fut couronné à Milan au commencement de juillet (*Neues Archiv*, t. III, p. 272; *M. G. Scr. Langob.*, p. 503; Œlsner, *Pipin*, p. 436). Après avoir reçu l'habit monacal des mains du pape, Ratchis se retira au Mont-Cassin : « Ratchis rex Langobardorum, dimisso regno, ad beati Benedicti limina cum sua uxore Tasia et Rottruda filia, uterque monachico abitu induit. Iste hic in Casino, illa in Blombarolia vitam finierunt » (*Chronica S. Bened. Casin.; M. G. Script. Lang.*, p. 487).

51. *in venerabili diaconia*] Voici la première mention bien certaine de l'église S. Georgio in Velabro, car la note ajoutée dans quelques mss. à la vie de Léon II (ci-dessus, p. 360) n'offre pas les mêmes garanties de date et d'autorité que le texte original de la notice.

52. *domus culta s. Caeciliae*] A en juger par la distance indiquée, cette *domus culta* doit être cherchée aux environs du Ponte Mammolo ; je n'ai pas connaissance qu'on en ait découvert des vestiges.

53. *dominicae rationis*] Remarquer ce terme qui rappelle le langage de l'administration impériale. La *ratio dominica* est l'équivalent de la *ratio privata* de l'empire; elle correspond à la maison pontificale; c'est son budget propre.

54. *domum cultam in XIIII miliario, patrimonio Tuscie*] D'après M. Tomassetti, *Archivio Rom.*, t. V, p. 73-75, il y a lieu de croire que cette *domus culta* se trouvait sur la voie Clodia, à l'extrémité N. du grand latifundium de Galeria, au lieu appelé *Casal di Galera*, sur l'emplacement d'un *vicus* antique. Elle paraît n'avoir subsisté que peu de temps et avoir été absorbée par la *domus culta Galeria* de la voie Aurelia, fondée par le pape Hadrien. Il n'y a plus à Casal di Galera que les ruines désertes du château de Galeria, ainsi que du village et des églises qui s'abritaient à ses pieds.

55. *Antius et Formias*] Antium (Porto d'Anzio) et Formies (Mola di Gaeta), deux cités antiques d'une certaine importance, sont devenues au VIIIe siècle de simples chefs-lieux d'exploitation agricole.

56. *tituli b. Eusebii*] Saint-Eusèbe, une des plus anciennes églises de Rome. Cf. Introd., p. CXXIV.

57. *in greco translatavit eloquio*] Cette traduction, exécutée sans doute en faveur des monastères grecs de Rome et d'Italie, obtint un grand succès en Orient. Cf. Photius, *Biblioth.*, cod. 252.

XCIIII.

227 I STEPHANUS, natione Romanus, ex patre Constantino, sedit ann. V dies XXVIIII. Hic post patris sui transitum, parvus derelictus, in venerabili cubiculo [1] Lateranensi pro doctrina apostolicae traditionis, sub praedecessoribus beate memoriae pontificibus permansit. Quem singillatim per ecclesiasticos ordines promoventes diaconatus
II ordine [2] eum ordinaverunt. Defuncto vero beate memoriae domno Zacharia papa, Stephanum quendam presbiterum [3] ad ordinem pontificatus cunctus populus sibi elegit et intro Lateranense patriarchio misit; ubi biduo manens, tertio die postquam a suo surgeret somno et sedens familiares causas suas disponeret, subito dum sederet
III alienatus obmutuit et sequenti die defunctus est. Post haec vero cunctus Dei populus congregatus intro venerabilem basilicam sanctae Dei genetricis ad Praesepem, ubi et omnes misericordiam domini Dei nostri petentes et ipsius domne nostre sancte semperque virginis Dei genetricis Marie, bono animo et consona voce praedictum beatissimum virum sibi elegerunt pontificem. Quem omnes sincera mente cum laudis praeconiis in basilica Salvatoris quae appellatur Constantiniana deportaverunt; et exinde intus venerabile patriarchium iuxta morem intromiserunt.

228 Erat enim hisdem beatissimus papa amator ecclesiarum Dei, traditionem etiam ecclesiasticam firma stabilitate conservans; pauperum Christi velox subventor, verbi Dei in magna constantia praedicator, viduas et pupillos multo melius visitans, fortissimus etiam ovilis sui cum Dei virtute defensor.

IV Mox vero restauravit et quattuor in hac Romana urbe sita antiquitus xenodochia, [4] quae a diuturnis et longinquis temporibus destituta manebant et inordinata, omnem utilitatem in diversis eorum locis eis disponens, intus etiam et foris; in quibus et multa contulit dona, quae et per privilegii paginam sub anathematis interdictum confirmavit. Pari modo a novo fundasse dinoscitur et xenodochium in Platana, [5] centum pauperum Christi, dispo-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Stephanus II E — Constantinus A — XXVIII AB : XXXVIII E^{1} : XXIII E^{5} — patri $B^{6}C^{2}$ — **2** venerabile B — Lateranensis A : -se B^{56} : Lateransi C^{3} — per B^{56} — doctrinam B^{456} — supraededec. B^{6} — **3** premansit B^{5} — quae A — siggill. A : singull. C^{3} : sigill. $C^{4}E$ — provectus B^{56} — diaconatos C^{1} — **4** domnus AC^{1} : domni C^{2} — Zacharias $AC^{1}G$ (Zacch. A) — papam A — **5** ad *om.* B^{234} — ordine B^{23} — cunctus *om.* B^{4} : < et > $C^{1}G$ — cunctos populos B^{36} — ibi $C^{1}G$ — eligerent A : elegeret C^{1} — et *om.* B^{34} — intra B^{2} — Latar. A : -sem $B^{25}C^{3}E$ — patriarchium $B^{234}C^{3}E$ — biduo] duos B^{2} : duo B^{3} — **6** postquam suos urgueret B^{6} — som. surg. $AC^{12}G$ — surgere B^{4} — familiaris B^{56} — dum sederet *om.* B^{6} — **7** alienatus est $C^{1}G$ — sequente B^{5} — hec C^{3} — cunctos A — Dei *om.* C^{3} — congregatos B^{1} — — int. ven.] introens A : introirensens C^{1} : introreienens C^{2} (*corr.*) — intra B^{2} — **8** venerabile B^{46} : -bilis $C^{4}E$ — basilica B^{6} — praesepe E — omps B^{5} — misericordie B^{4} — petentes-nostre *om.* AC^{1} — **9** domni nostri $C^{2}G$ — sancte *om.* A — que *om.* $B^{45}C^{3}$ — Dei genetricis *om.* A — **10** eligerent A : eligerunt $C^{2}G$ — quae A — mentem A — laudibus AC^{12} : laudium B^{4} — basilicam $AB^{2}E$ — **11** qui AB^{456} — apel. C^{3} — venerabile] vener *vel* venerunt *codd.* — patriarchio AB^{56}

13 isdem AC^{1} — etiam *om.* A — firmam B^{5} — stabiliter A : -tatem B^{5} — **14** popillos C^{3} — **15** obilis AC^{12} (obilisui C^{1}) : oculi B^{4} : ovili B^{6} — virtutes A

16 restaurabit A : stauravit B^{6} — quatuor C^{3} — sitam C^{12} — antiquitus <et> B^{5} — sinodocia A : xenodoxa C^{3} — qui $B^{6}C^{2}$ — diurnis B^{2} — **17** longuis A — dist. B — manebat $B^{36}C^{2}$ — inordinatam $AC^{12}E$ — vetilitatem C^{3} — diversorum locis eisdem ponens B^{6} — **18** bona C^{2} — et *om.* B^{6} — per *om.* $C^{4}EG$ — interdictio AC^{1} : -cta B^{4} : -cto $C^{2}G$: -ctu $C^{4}E$ — **19** confirmabit A — a novo *om.* E^{5} — fundasset $AB^{3}C^{12}G$ — et] ex E^{5} — sinodocium A : zenodochium E^{5} — Plantanam A : Plathana B^{4} : Plata B^{5} : Plantana $C^{12}E^{5}$

situm illic faciens, cotidianum videlicet victum eorum decernens tribui. Nam et foris muros huius civitatis Romane secus basilicam beati Petri apostoli duo fecit xenodochia, in quibus et plura contulit dona quae et sociavit venerabilibus diaconiis illic foris existentibus perenniter permanere, id est diaconiae [6] sanctae Dei genetricis et beati Silvestrii, ex privilegiis apostolicis perenniter permanenda munivit *. 229

Inter haec vero [9] dum magna persecutio a Langobardorum rege Aistulfo in hac Romana urbe vel subiacentibus ei civitatibus extitisset et vehemens eiusdem regis sevitia inmineret, ilico isdem beatissimus papa, tertio [10] apostolatus ordinationis suae mense, disponens suum germanum, sanctissimum scilicet Paulum diaconum, atque Ambrosium primicerium, plurimis cum muneribus ad eundem Langobardorum Aistulfum regem ob pacis ordinandum atque confirmandum foedera misit. Qui praelati viri ad eum coniungentes, inpertitis muneribus, quasi facilius eadem pro re apud eum inpetrantes, in quadraginta annorum spatia pacti foedus cum eo ordinantes confirmaverunt. V 230

At vero isdem protervus Langobardorum rex, antiqui hostis invasus versutia, ipsa foedera pacis post poene IIII menses, in periurii incidens reatu, disrupit; multas iamfato sanctissimo viro vel cuncto populo Romano ingerens contumelias, varias illi minas dirigens. Cupiens [11] quippe, Deo sibi contrario, cunctam hanc provinciam invadere, honerosum tributum huius Romane urbis inhabitantibus adhibere nitebatur; per unumquemque scilicet caput singulos auri solidos annue auferre iniabat et sui iurisdictione civitatem hanc Romanam vel subiacentes ei castra subdere indignanter asserebat. Cernens vero isdem sanctissimus papa valide praefati regis perniciosa inminere sevitia, magnopere ad se accersitis venerabilium monasteriorum [12] sanctorum Vincentii et Benedicti religiosis abbatibus, sua vice eidem crudelissimo misit regi, obnixe per eos postulans pacis foedera et quietem utrarumque VI VII 231

* Huius temporibus [7] adveniens Hunaldus, dux Aquitaniae, ad limina apostolorum, ibique se perseveraturum esse promisit. Qui postmodum, diabolica versutia, fraude, deceptum votum frangens, Langobardis exediens, [8] maligna adortans. Sed, sicut meruit, lapidibus digna morte finivit.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 facies C^3 — tribuit AB^6 — **2** Romae A — duo *om.* B^{356} : dno C^3 — sociabit A — **3** diaconius B^6 — illico B : ilico *cet.* : illic *scripsi* — exsist. C^3 — permaneret $AB^{234}C^1$ — idem B^5 — diaconia $AC^{12}G$: -nie C^3 — Dei *om.* B^6 — gen. < Mariae > B^6 — **4** Silvestri *codd.; hic addunt* duae AC^2 : due C^{13} : duo B^{56}: diu B^{234}: *delevi vocem natam ex fine* (ii) *nominis praecedentis* — ex] et AB^4 — permonenda B^4 — munibit A : manebit B^6

* Huius-finivit BD(**20** Honaldus B^3 — Aequitaniae B^{456} — ubique B^6 — perservirturum B^5 — **21** deceptus B^6 — expet///ens B^5 : expediens B^{45} — adortan se sicut B^5 — **22** digne B^6) —

5 Inter] item C^2 — persequutio C^{23} — Haist. B^5C^2 :-olfus A : -olfo C^2E^5 — hanc C^{12} — **6** extetisset B^{35} — sevitiam AC^{12}:-cia C^3 — imminerent B^6 — hisdem A : *om.* B^4 — **7** ordinationes B^{45} — sue C^3 — sanctissimus C^2 : -mo C^3 — silicet B^3 — **8** plurimis *om.* $AC^{12}G$ — reg. Aist. A — ob] qui A — oppacis C^1 — **9** ordinandam atque confirmandam B^2 — quae C^1 — inpestis A : inpertis $C^{12}G$: inpertiti B^6 — **10** eandem AC^{12} — imperantes C^4E^1 — quadragīs A — spatio A — pactij petiit A : petit C^{12}

12 Ad B^4 — idem proterbus C^3 — ostis A — ipse $AC^{12}G$ — fodera B^6 : foedusra C^2 — pone AC^2 : paene C^1 : ponens B — **13** mensis B^5 — periurio AC^1G — incidens C^3 :-cedens *cet.* — reatum AC^{12} — multus A:-tos B^5 — etiam f. AC^1 — facto B^{45}: fatu C^2 — **15** honer. AC^1 : honor. C^3 — Romam B^1 — adhiberi $AC^{12}G$ — unumquodque B^2 : -quoque B^5 — si licet B^3 — **16** capud AC^1: apud B^6 — aureos B^6 — solēd A: solus B^4 — annua $AC^{12}G$ — iniabant B^2 : iniebat B^5 — iurisdictionem $B^{2346}C^2$ — subiacentia C^4E — **17** castro AC^1G — indignans B^6 — cerneps C^2 — vero *om.* B — idem B^6 — validem C^{12} :-dam G — perniciosam AE:-ciora C^3 — **18** sevitiam A — manopere C^2 — arcesitis B^3 : exercitis B^4 : accersitus B^5 — Vincenti AC^{12} — releg. C^1 : reliosis C^3 — **19** idem BC^3 (////udem B^5) — crudelissimum B^5 :-isimo C^3 — mis. crud. $AC^{12}G$ — rege $B^{24}C^2$: regem B^{35} — postulant C^3 — federa C^3 —

RECENSION LOMBARDE ($AC^{12}G$) — 5 a *om.* — regi — 14 Deo] eos

partium populi Dei obtinere confirmandam. Quos nempe suscipiens, omnino contemptui habens, eorum sprevit monita et ad suae animae detrimentum sine effectu causae confusos ad propria absolsit monasteria, obtestans eos minime ad praefatum sanctissimum papa declinari. Quod audiens ipse praecipuus pater, exemplo, iuxta ut crebro consueverat, omnipotenti domino Deo nostro suam populique sibi commissi commendans contulit causam, hanc lugubrem eius divinae maiestati insinuavit lamentationem.

232 VIII Et dum haec agerentur, coniunxit Roma Iohannis, imperialis silentiarius, deferens eidem sanctissimo pontifici iussionem, simulque et aliam ad nomen praedicti regis impii detulit adortationis adnexa verba iussionem, reipublicae loca diabolico ab eo usurpata ingenio proprio restitueret dominio. Quem videlicet imperialem missum confestim sepefatus sanctissimus papa, cum suo germano praedicto sanctissimo Paulo diacono, ad eundem misit nequissimum Aistulfum Ravennam. Quibus susceptis, cum inani absolsit responso, adherens eidem imperiali misso quendam proprie gentis nefarium virum, diabolicis inbutum consiliis, ad regiam properandum urbem.

IX Reversisque Romam ac praesentati eidem sanctissimo pape, enarraverunt nihil se egisse. Tunc praelatus sanctissimus vir, agnito maligni regis consilio, misit regiam urbem suos missos et apostolicos affatos cum imperiale praefato misso, deprecans imperialem clementiam ut iuxta quod ei sepius exercitandis [13] has Italiae in partes scripserat, modis omnibus adveniret et de iniquitatis filii morsibus Romanam hanc urbem vel cunctam Italiam provinciam liberaret.

233 X Inter haec vero, permanens in sua pernicie praelatus atrocissimus Langobardorum rex, exarsit furore vehementi, et fremens ut leo, pestiferas minas Romanis dirigere non desinebat, asserens omnes uno gladio iugulari, nisi suae, ut praelatum est, sese subderent dicioni. Rursumque antefatus sanctissimus pater, congregato universo Romano coetu, taliter eos paterno amore ammonuit, inquiens : « Quaeso vos, filii karissimi, pro nostrorum delictorum mole Domini imploremus clementiam et ipse noster erit adiutor, liberabitque nos sua providentissima » misericordia a persequentium manibus. » Cuius salutiferis ammonitionibus cunctus oboediens populus, congre-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 populo A — opt. A — nempae A — omni B^{6} — sprev. eor. E — **2** munita AC^{1} — sue anime C^{3} — effectum $B^{6}G$ — cause C^{3} — confusus BC^{2} — absolvit $AB^{45}C^{1}E$ — opt. A : obstentans B^{6} — **3** papam $AB^{3}E$ — declinare quo B — exemplum $AC^{1}G$: ex templum C^{2} : extemplo $C^{4}E$ — **4** consueberat C^{3} — commisi A : -sit C^{1} : *om.* C^{3} — **5** lucubrem $AB^{236}C^{12}$ — divini B^{5} :-ne C^{3} — lamentationem AC^{1} :-ne *cet.*

6 hec A:*om.*B^{4} — coniuncxit C^{3} — Romae B^{2}:-mam $C^{2}G$ — differens BC^{2} — pontifice B^{45} — **7** et] ad C^{3} — alia AC^{1} — retulit $AC^{12}G$ — adortationes B^{4} — adnexu AC^{1}:adnixa B^{6} — iussionum A — **8** <ad> reipublice C^{3} : <ut> r.$C^{124}EG$: <et> r.B^{46} — regipuplice B^{5} — diabolica... ingenia B — restituere B^{246} — restitueret < et > $AC^{1}G$ — videlicet <et> $AC^{1}G$ — imperiale B^{46} — **9** sepefato B : -factus C^{2} :- factis C^{13} — sanctissimus-praedicto *om.* B — **10** nequissimo Aistulfo B^{6} — Ravenna $B^{245}C^{3}$ — inane B^{234} :-nia $C^{1}G$ — absolvit $AB^{45}C^{1}EG$ — responsum B^{456} — imperiale $B^{345}C^{2}$ — **11** missum B^{4} — proprii $AB^{3}C^{12}$ — gentes B^{4} — nefandum B^{2} — virum] diurum B^{3} — inbutu A — urb. prop. B^{23} — properandam B^{6} — **12** Roma AC^{12} — hac A — aegisset. Tur B^{4} — **13** maligno A — consilium AB^{23} : -liu C^{2} — ministros B^{5} — et *om.* B^{6} — affatus $B^{6}E^{1}$ — imperiali AE : -lem B^{6} — **14** quod] que C^{34} — eis C^{12} — exercitandas E: -di G — his C^{3} — Italie C^{3} — parte B^{4}: portis B^{56} — **15** scripserunt B^{56} — modestis B^{6} — advenire AB^{2} — mossibus C^{2} — hanc *om.* B^{4} — vel < a > B — cuncta Italia $B^{2456}G$ (Italie B^{6}) — **16** provincia B^{256}

17 Inter h. v.] Tunc inter haec B^{2} — hec A — suo B^{4} : suam $C^{1}G$ — perniciae AB^{34} : -cia B^{2} : -ciem $C^{12}G$: pertinatia B^{6} — **18** Romani A — asseomsuino gladio C^{3} — iugulare B^{234} — **19** ut *om.* B — prael. -sese] praelatus esse B^{234} — est *om.* B^{6} — se B^{6} — subdiderent B^{2} : subdederint B^{3} — ditione B^{34} : dictioni B^{5} : diciosi C^{1} — rursusq. AC^{12} — antefactus E — **20** Roma B^{3}: *om.*B^{56} — cetu A — <etu> taliter C^{3} — paterne B^{34} — ammo A : amovit C^{3} — fili A — **21** mole]modo B^{6} — liberavitque B^{346} CE — nos *om.* E — sua *om.* B^{6} — prudentissima AB — **22** ammotiobus C^{3} — audiens B^{234} : obaudiens B^{56} —

gati unianimiter, omnes lacrimis fusis omnipotentem dominum Deum nostrum depraecati sunt. In una vero XI
dierum cum multa humilitate solite procedens in letania cum sacratissima imagine domini Dei et salvatoris nostri Iesu Christi quae acheropsita nuncupatur, [14] simulque et cum ea alia diversa sacra mysteria eiciens, proprio umero ipsam sanctam imaginem cum reliquis sacerdotibus hisdem sanctissimus papa gestans, nudisque pedibus tam ipse quamque universa plebs incedentes, in ecclesia sanctae Dei genetricis quae ad Praesepem nuncupatur, posita in omnium capitibus populorum cinere, cum maximo ululatu pergentes, misericordissimum dominum Deum nostrum depraecati sunt; alligans connectensque adorande cruci domini Dei nostri pactum scilicet illum quem nefandus rex Langobardorum disruperat.

Hic beatissimus papa omnes suos sacerdotes et clerum in Lateranense patriarchio sedule aggregans, ammonebat XII 234
divinam totis nisibus sectari Scripturam et in lectione vacare spiritali, ut efficaces invenirentur in omni responso et adsertione adversariorum ecclesie Dei. Nec enim cessabat indesinenter ammonendo et confortando cunctum Dei populum sobrie pieque agere atque ab omni pravitate sese custodire *.

Hic beatissimus vir pro salute provinciae et omnium christianorum omni sabbatorum die laetaniam, omni post- XIII
posito neclectu, fieri statuit unum quidem sabbatum ad sanctam Dei genetricem ad Praesepem, alium vero ad beatum Petrum apostolum, et alium ad beatum Paulum apostolum **.

Hic beatissimus papa restauravit basilicam [15] sancti Laurenti super sanctum Clementem sita, regione tertia, XIV 235

* Omnibus autem praenominatis sacerdotibus dum de caelestia suadebat terrenis honoribus datione adtrahebat; ut cuncti ornati in ecclesia Dei invenirentur, tunicas, planetas aut quodsulis unumquemque in honorem tribuens, aliis praetii dationem qui crediti a feneratoribus fuerant liberarentur ut tota ecclesia Dei in summo deveniret honore.

** Hic fecit rugas ante altare sanctae Mariae semper virginis quae appellatur ad Praesepe, quae et argento investivit, qui pens. lib. XL.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 fusi A — Deum nostrum *om.* A — **2** sollicite AC^{12} — sacratissimam A — imagini B^{4} : -nem AE — et *om.* A — nostri *om.* B^{6} — **3** quam B^{6} — achaereposita B^{4} : acheroposita B^{6} : ancheropsita E^{1} : achiropyta E^{5} — ministeria E — eiciens *om.* B^{6} — propria B^{5} — **4** humore B^{4} — reliqui A — isdem A : isdemque E — **5** quam B^{6} — ecclesiam B^{3} — qui B^{5} — praesepe $AB^{5}E$ — nuncupabatur B^{3} — **6** posito A — omnibus B : unum E — cinerem C^{12} — ululato $B^{6}C^{2}$: -lutu C^{3} — misericordem A — **7** Deum *om.* $C^{1}E$ — conectensq. AC^{12} — adoranda B^{6} — crucis AB^{23} : -ce B^{4} : -cem B^{56} — illud E — **8** quae B : quod E — nefandum AC^{1} — disrupit E

9 Lateraninse B^{5} : -nensi $C^{3}E$ — sedulae A : redule C^{3} — adgr. A — **10** totam B^{6} (*corr.*) — sectare B: rectari C^{3} : sacrari E^{1} — lectionem B^{234} — vacari $B^{4}CG$: vagare B^{6} — invener. B^{4} — repossesso B^{5} — **11** assert. C^{3} — Nec- ammonendo *om.* C^{4} — confortandum AC^{12} — cunctum *om.* AG — **12** sobriae A : subriae C^{1} — piaeque AC^{1} — omnibus B^{3} — pavitate C^{3} — se A: esse C^{3} — custodirent A : -ri $C^{234}E$: * Omnibus-honore BD (**16** praenominatus B^{6} — ordinati B^{4} — **17** tonicas B^{256} — quodsolis B^{246} — unumquemquem B^{5} — < que > in B^{3} — in *om.* B^{5} — honore B^{6} — alii B^{6} — datione B^{24} — **18** foen. B^{3} — venirent B^{6})

13 < in > omni AC^{1} : inuini C^{2} — omne B^{23}: -nium B^{4} — sabat. B^{5} — **14** omni postp. neclectu *om.* B^{6} — postpositum $AC^{12}G$ — neclecto AC^{1} : neglectum B^{234} (-tam B^{4}) : neclectu B^{5} : neglecto $C^{2}G$: necglectu C^{3} — sabbato C^{3} — praesepe E — aliam A — verum B^{6} : *om.* A — **15** et-apostolum *om.* C^{3} — aliam A — apostolum *om.* B^{5} : **19** ** Hic fecit-lib. XL BD (altare] latere B^{234} — semperque B^{234} — qui B^{6} — praesepem B^{23} — **21** lib. XXX B^{234})

16 beatissimus papa *om.* B — restauravit] statuit ut A — beati Laurentii A — reg. III sit. A — sitam $AB^{3}C^{1}$

quae a diuturnis temporibus diruta manebat. Restauravit et tegumen cimiterii sancte Soteris,[16] quod ceciderat*.
XV Itaque dum hisdem sanctissimus vir iamfatum pestiferum Langobardorum regem inmensis vicibus, innumera-
bilia tribuens munera, deprecaretur pro gregibus sibi a Deo commissis et perditis ovibus, scilicet pro universo
exarchato Ravennae atque cunctae istius Italiae provinciae populo,quos diabolica fraude ipse impius deceperat rex
et possidebat; et dum ab eo nihil hac de re optineret, cernens praesertim et ab imperiale potentia nullum esse
subveniendi auxilium; tunc quemadmodum praedecessores [17] eius beate memoriae domni Gregorius et Gregorius
atque domnus Zacharias beatissimi pontifices Carolo excellentissime memorie regi Francorum [18] direxerunt, pe-
tentes sibi subveniri propter oppressiones ac invasiones quas et ipsi in hac Romanorum provincia a nefanda Lan-
gobardorum gente perpessi sunt, ita et modo et ipse venerabilis pater, divina gratia inspirante, clam per quendam
236 peregrinum suas misit litteras[19] Pippino, regi Francorum, nimio dolore huic provinciae inherenti conscriptas.Ad
hunc etiam nec cessavit dirigens ut suos hic Roma ipse Francorum rex mitteret missos, per quos ad se eum accer-
XVI sire fecisset. Et dum valide ab eodem Langobardorum rege civitates et provincia ista Romanorum opprimerentur,
subito coniunxit missus iamfati regis Francorum,nomine Trottigangus abbas[20],per quem misit in responsis omnem
voluntatem ac petitionem praedicti sanctissimi papae adimplere. Et postmodum alius missus familiaris eius con-
iunxit, ea ipsa adnuntians.
237 XVII Cumque a Langobardis, ut praelatum est, antiqua Romana urbs et castra universa distringerentur, ita etiam ut
et Ciccanense castellum, [21] quod colonorum sanctae Dei ecclesiae existebat, usurparet, ilico a regia urbe coniunxit

*** Fecit autem et vestem altaris ad sanctam Dei genetricem qui vocatur ad martyres; qui et ipse illuc cum laetania pergens, suis propriis manibus investivit.**

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 qui B^{456} — <etiam> et B —cim. A — sancte C^3 : -ti *cet.* — Sotris AC^1 : Sotoris B^{23} : Sothoris B^5: Sotheris $B^{46}C^2E$: Soteris C^3 — quo B^6 — * Fecit -investivit BD (**18** veste B^1 — quae B^{23} — martyris B^5)

2 dum *om.* B^3 — iamfactum B^4 :-facto B^5 : -fato B^6 — pestifero B^6 — rege B^5 — innumera AC^1G :-rabit C^2 — **3** deprecatur B^6 — et *om.* B^6 — silicet AB^5C^1 : <et> B^{56} — per B^6 — **4** exarchatu C^3 : exercitu C^4E — Ravenna B^4 :-ne C^3 — cuncto E^1 — Italie provintie C^3 — ipsius impie decerneret A — decip. B^6 — rex-hac de re *om.* C^2 — **5** possedebat B^3C^3 — de hac B^6 — de *om.* B^{2345} — obtinere B : <et> C^2 — et ab] etiam C^3 — imperiisdi AC^1G: imperiali B^2E— potentiam B^4 — esset C^1G : *om.* B^6 — **6** quemmam. B^2C^{12} — praecessores C^2 : prodecessores C^3 : precessoris B^6 — domni C^3 :-nus *cet.* — et E — **7** domnus *om.* B — Zaccharias A — beati B^{56} : beatissimis C^2 — pontificis B^6 — Carlo B^{56} : Carulo $C^{23}E^{15}$: Karolo C^1 — excellentissimo C^1 — memorie *om.* A — rege B^{34} — **8** subvenire B^4 — obpraes. C^1 :-onis C^3 — ac invasiones *om.* B^5 — ipse B^{234} — Romanarum B^6— **9** gentem C^2 — perpensi A — ut *post* ita E (*punctis notatum*) — venerabiles B^3 — **10** rege B — huius B^{234} — provincie C^3 — inherente B — **11** ad hunc C^3 : ad tunc BC^2 (at B^{235}) : a tunc C^4E^5 : ad huc AC^1G (at C^1) — ne B^6C^2G : nec C^4 — suis C^3 — Romam EG — rex Fr. B^6 — mittere $B^{15}G$ — missos <suos> E— cum ad se $AC^{12}E$— **12** arcessire AC^1 : accessere B^3 : accersere B^1 : accersiri E — eorum B^4 — rege Lang. B^{56} — regem A — civitatis B^{34} :-te C^3 — provincias $B^{24}E$ — ista *om.* B^{24} — obpr. C^3 : obprem. B^{56} — **13** subi C^2 — missos $B^{16}C^2$ — iamfacti B^5 — Rotdigangus AC^1 : Rottig. E^5 : Trottig. $C^{23}E^1$: Droctig. B^{234} : Drodig. B^{56} :-gangum B^6 :-gandus E^1 — per *om.* C^4 — < ut > omnem A — **14** volontatem A — et B^2 — praedictae B^1 :-disti C^2 : *om.* A — sanctissime B^{3456} : -mus C^{23} — papa B^4 : patri A — adimpleret A — alios missos $AB^{234}C^1E$ — familiares B — **15** ea] et B^4

16 a *om.* C^3 : ad C^2 — praedictum B^{56} — aliquas Romanas urbes B^6 — urbis B^5 : urbe E — ac A : ad C^{12} — distinguerentur B^3 : distringeretur B^1— ut <etiam> B^1 — **17** et *om.* C^2E — Ciccaues A : Ciccanens $C^{12}G$: Cicanenses C^1 : Cicanensis B (-nesis B^{234}) —exsist. B^3 — ad regiam urbem C^4E — regi C^2—

RECENSION LOMBARDE.— 8 nefanda *om.*

sepefatus Iohannis imperialis silentiarius cum missis ipsius sanctissimi pontificis, deferens secum et quem deportaverant iniqui Langobardorum regis missum, simul et iussionem imperialem in qua inerat insertum ad Langobardorum regem eundem sanctissimum papam esse properaturum, ob recipiendum Ravennantium urbem et civitates ei pertinentes. Pro quo et de praesenti direxit ad eundem blasphemum regem suum missum pro sua et qui cum eo ituri erant indemnitate; ipsoque reverso, extemplo et missi iamfati Pippini regis Francorum con- XVIII
iunxerunt, id est Rodigangus episcopus [22] et Autcharius dux, quatenus praedictum sanctissimum papam, iuxta quod petendo miserat, ad suum Francie regem deducerent; quem et iam paratum invenerant ad praedictum Langobardorum regem properandum, pro recolligendis universis dominicis perditis ovibus.

Tunc consulens hisdem beatissimus papa omnipotentis Dei nostri misericordiam, egressus est ab hac Romana XIX 238
urbe ad beatum Petrum apostolum, XIIII die octobrii mensis, indictionis VII [23]; secuti que sunt eum plures Romanorum et ceterarum civitatum populi flentes ululantesque, nequaquam eum penitus ambulare sinebant. Qui videlicet sanctissimus vir sese in Dei virtute et protectione sanctae Dei genetricis et beatorum principum apostolorum conferens, constanter pro salute omnium, licet infirmitate corporis defectus, laboriosum arreptus est iter, confortans atque commendans cunctam dominicam plebem bono pastori domino nostro beato apostolorum principi Petro. Et adsumens secum ex huius sanctae ecclesiae quosdam sacerdotes, proceres etiam et ceteros clericorum ordinis, necnon et ex militie obtimatibus, Christo praevio, coeptum profectus est iter, magnam illi caeli serenitatem Dominus in ipso itinere tribuens.

Igitur coniungente eo fere quadragensimum miliarium Langobardorum finium [24], in una noctium, signum in XX 239
caelo magnum apparuit, quasi globus igneus ad partem australem declinans, a Galliae partibus in Langobardorum partes. Itaque unus ex eisdem Francorum missis, scilicet Autcharius dux, quantotius praecedens, Ticino eum

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 sepefactus C^3—Iohannis B^3C^2— silentiarus B^3—cōmissis C^3 — sanctissimus C^2 — quae E — **2** deportaverat A: -runt B^{56} — inqui C^2 — Languob. C^3 — regem B^6 — missi B (-sam B^6) — erat AB — a BE — **3** rege B^{25}E : regi B^4 — sanctissimo papa B^6 — properatorum B^6 — recipiendam AC^1G — Raventium C^3 — **4** ei] et E — perten. A — dir.] dixerunt B^6 — blasphemum *om.* E^5 — **5** indam. B^{26} : -tatem ABC^2 — exemplo B^3C^3 — misso A — **6** idem B^6 — Rotdig. A : Chrodeg. B^{23} : Rodg. B^6 — Autcarius AB^5 : Autg. B^3 : Audig. C^2 — quatinus B^1 — praedictus sanctissimus papa B — **7** petendum $AC^{12}G$ — diducerent C^{23} (-rant C^3) — iam] etiam B^4 — invenerunt B^{56} — **8** remcoll. C^{12} : recolendis B^5 — perdites B^6 — ovibus] quibus A

9 consules B^4E : consul C^4 — isdem C^3 — misericordia C^1 — hanc B^{15} : ac C^3 — **10** beatissimum $AC^{12}G$ — XIIII < decimo > B^4 — die oct. mens.] ind. m. I A : id oct. mens. I C^{12} (I *om.* C^2) — mensis octubrii E — VI B^6 — sequutoque C^2 — que *om.* C^3E — sunt *om.* C^2 — eum *om.* B — **11** civ. cet. B^4 — civitatem B^3 — flentes < et > $C^{24}G$ — que] qui B^5 — penitus *om.* AC^1G — ambularet C^2 — **12** videlicet *om.* A — sanct. vid. C^1G — sancte C^3 — < Marie > et C^3 — **13** conftatur B^6 — infirmitatis A — defectos B^6 : detentus E — laborioso B^6 — adeptus A — **14** confortatus B^5 — mandans AC^{12} : commendatis B^5 — cuncta dominica plebe B^5 — boni AB^6C^1 — pastore B — domini C^2 — **15** principe B — Petrum B^4 — adsumes C^2 — ex huius *om.* C^2 — hac sancta aecclesia E — sancte ecclesie C^3 — ceteros-obtimatibus] ecce tibi B^6 — ceterorum C^2 — **16** ordines BC^4 — et *om.* AB^5 — ex *om.* C^1 — -litie obtimatibus *om.* C^2 — militia ABC^1 — obtinentibus AC^1G — Christo *om.* C^3 — praevium B — ceptum AC^1 : cepto B^{56} — caelesti AC^{12} (cel. A) — **17** serent̄ A : serenitate C^1 — ipsa B^6 — itin.] munera C^2 — tribuente E

18 questogens. inūn AG (·unum G): quaestogensiminum C^1 : qua C^2: quadrages- B^{2345}: -mo B^{256} — miliario B^{25} — fines B^2 — signum] somnium C^2 — **19** celo C^3 — globus] gladius AC^1 — ignem B^6 — a parte AB (-tem B^4) — patrem E (*corr.*) — australi B^2: -le B^{36} — Galileae $C^{12}G$: Gallie C^3 — in *om.* C^3 — **20** partem AC^1G partibus B^{56} — hisdem B — Autcarius A : Augarius B^3 : Autchius E

RECENSION LOMBARDE. — **4** blasphemum *om.*



XXI prestolatus est. Cum vero adpropinquasset iamfatus beatissimus papa civitatem Papiam, direxit ad eum sepefatus
Aistulfus nequissimus rex missos suos, obtestans eum nulla penitus ratione audere verbum illi dicere petendi
Ravennantium civitatem et exarchatum ei pertinentem, vel de reliquis reipublicae locis quae ipse vel eius prae-
decessores Langobardorum reges invaserant. Ille vero ita ei misit in responsis, asserens quod per nullius trepi-
dationis terrorem silere huiuscemodi petendi causam.

240 Coniungente vero eo Papiam in civitatem et praedicto nefando regi praesentato, plura illi tribuit munera et
nimis eum obsecratus est atque lacrimis profusis eum petiit ut dominicas quas abstulerat redderet oves et pro-
pria propriis restitueret. Sed nullo modo apud eum impetrare valuit. Nam et imperialis missus et ille simili
XXII modo petiit et imperiales litteras illi tribuit et nihil obtinere potuit. Praedicti vero Francorum missi inminebant
fortiter apud eundem Aistulfum ut praefatum sanctissimum papam Franciam pergere relaxaret. Ad haec convo-
cans iamdictum beatissimum virum, interrogavit si eius Franciam properandi esset voluntas. Quod videlicet ille
nequaquam siluit, sed suam illi propalavit voluntatem; unde ut leo dentibus fremebat. Pro quo et diversis vici-
241 XXIII bus suos satellites ad eum clam misit ut eum quoquo modo a tali intentu declinarent. Alio vero die, praesente
Rodigango sanctissimo episcopo, interrogavit eundem beatissimum papam iamfatus Langobardorum rex si velle
haberet Franciam ambulandi. Et ita affatus est : « Quod si tua est voluntas me relaxandi, mea omnino est am-
» bulandi. »

Tunc absolutus est ab eo. Et adsumens [25] ex huius sanctae Dei ecclesiae sacerdotibus et clero, id est Georgium episcopum Hostense, Wilcharium episcopum Numentano, Leonem, Philippum, Georgium et Stephanum presbiteros, Theophylactum archidiaconum, Pardum et Gemmulum diaconos, Ambrosium primicerium, Bonifacium secundicerium, Leonem et Christoforum regionarios, seu et ceteros, XV die novembris mensis praedicte VII in-

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 praelatus B^{3} — dum B^{56} — iamfactus B^{5} — civitate B^{3} — Papiae $B^{234}G$ — eum < per > B^{3} — saepefactus E — **2** nequissimum C^{3} — eum] eos $B^{236}C^{4}$ — auderet B^{3} : -dire B^{5} — illum B^{6} — **3** Ravennaticam B^{2} : -nencium C^{3} — civitate B^{3} — et] de B^{3} — exarchato B^{56} — perten. A : -te B^{3} — regipulice C^{3} — que C^{3} — **4** praecessores B^{6} — regis B^{45} — invasēr A : -runt B^{456} — ita *om.* C^{4} — ei] e B^{4} — quae C^{3} — per *om.* $C^{2}E$ — **5** trepidationes B^{4} — terrori A : -ris C^{1} — sileret B^{2356} : siliret C^{2} — petend B^{5} : penitendi C^{3}

6 Coniungentes B^{5} — eo *om.* $B^{4}C^{12}G$— civitate C^{12} — et *om.* B^{56} — defando C^{3} — rege B (regem B^{6}) : rei C^{3} — ille B^{34} — **7** nimiis C^{1} — profusus B (perf. B^{6}) — petiis E :-tivit e — obstulerat B^{3} — redderet *om.* C^{3} — **8** propriam A — restituerit B^{4} — aput A — impetrari B^{2} — imperiales B^{345} — missos B^{45} : missi E (*corr.*) — illi C^{3} — simile C^{1} — **9** et *om.* C^{3} — nil $C^{23}E$ — obtineret C^{3} — missis B^{5} — **10** aput A — ut *om.* B^{56} — praefato -mo B^{56} — Francia B^{46} — perg. Fr. B^{23} — pergi B^{2} : pergen//// B^{3} : perrege C^{3} —perlaxaret A : relaxare B^{46} : *om.* G — hec A— **11** eius] et C^{3}—Franciae B^{23} :-tia B^{46}—quo AC^{1}—illi B^{234} — **12** volont. A — fremebat *om.* C^{3} — **13** ut] ad B^{6} — quo $B^{6}C^{2}G$— ad alia B^{23}: ad alie B^{4}: ad ali $B^{5}G$: alii B^{6} : ad tali C^{3}— intentum $B^{36}G$— declinaret $AB^{6}EG$— alia B^{3} — de B^{3}: *om.* E— praesenti B^{4} — **14** Rotig. C^{2} :-gando C^{3} — sanctissimus episcopus B^{6} — interrogabit A — beatissimo papa B^{6} — iamfatus-ambulandi *om.* C^{3} — vellet $AB^{3}C^{124}$— **15** abire $AC^{12}G$: habere B^{456} — Frantia C^{1} — adf. A — quod] que C^{3}

17 ex *om.* B^{2} — sancte D. ecclesie C^{3} — aecclesia B^{4} — et] vel AC^{1} — est *om.* A — **18** Wilch. ep. Num. Georg. ep. Host. B — Hostense A : Ostense $B^{234}C^{3}$: Ostiensem $B^{5}E$: Ostiense B^{6} : Hostiens C^{2} : Hostensem $C^{14}G$— Quilcharium AC^{1}: Quilobarium est C^{2} : Wilcharium B : Wilcarium $C^{3}E^{1}$: Wildecharium E^{5} — Numento BC^{4} (Nom. B^{56}) — Fil. A :-po B^{56} — et *om.* A — Stephano B^{5}— **19** presbiteris B^{6}— Teophil. A— arcid. A:-nem B^{2} — Gemulum B^{4} : Gemmolum B^{6} — diaconibus B^{2} — primicirium C^{2} — Bonefatium C^{2} — **20** secundicerium *om.* C^{2} — Christofarum AC^{12} : Christiferum C^{3} — regionarius B^{356} : regiodenarius C^{3} — sive B — quindecim decimo B^{6}— mens. nov. AC^{1}— VII] seper A : semper C^{1} : septime C^{3}— sperditione G—

Recension lombarde. — 2 nequissimus *om.* — 6 nefando *om.* — 13 satellites] optimates — 14 sanctissimo *om.* — beatissimum *om.*

dictionis, a civitate Papia movens suum Franciam profectus est iter. Et post eius absolutionem adhuc nitebatur suprascriptus malignus Langobardorum rex a praedicto itinere eum deviare; quod minime ipsum sanctissimum virum latuit. Unde et cum nimia celeritate, Deo praevio, ad Francorum coniunxit clusas. Quas ingressus cum his qui cum eo erant, confestim laudes omnipotenti Deo reddidit; et coeptum gradiens iter, ad venerabile monasterium [26] sancti Christi martyris Mauricii, in quo et constitutus erat pariter se cum Francorum rege conveniri, annuente Domino, sospes hisdem beatissimus pontifex cum omnibus qui cum eo erant advenit. In quo et aliquantis demorantes diebus, * coniunxerunt in praedicto venerabili monasterio Fulradus abbas [28] et Rotardus dux directi a sepefato Pippino excellentissimo Francorum rege, petentes eundem sanctissimum pontificem ad suum progredi regem. Quem et cum magno honore cum omnibus qui cum eo erant ad eum deduxerunt. XXIV 242

Audiens vero [29] hisdem rex eiusdem beatissimi pontificis adventum, nimis festinanter in eius advenit occursum, una cum coniuge, filiis etiam et primatibus. Pro quo et fere ad centum milia filium suum nomine Karolum in occursum ipsius quoangelici papae direxit, cum aliquibus ex suis obtimatibus. Ipseque in palatio suo, in loco qui vocatur Ponticone, ad fere trium milium spatium, descendens de equo suo, cum magna humilitate terrae prostratus, una cum sua coniuge, filiis et optimatibus, eundem sanctissimum papam suscepit; cui et vice stratoris usque in aliquantum locum iuxta eius sellarem properavit. XXV 243

Tunc praedictus almificus vir cum omnibus suis extensa voce gloriam et incessabiles laudes omnipotenti Deo referens, cum hymnis et canticis spiritalibus usque ad praefatum palatium pariter cum iamdicto rege omnes profecti sunt, sexta ianuarii mensis die, in Apparitionis domini Dei et salvatoris nostri Iesu Christi sacratissima solemnitate. Ibique intus oratorium pariter consedentes, mox ibidem beatissimus papa praefatum christianissimum regem lacrimabiliter deprecatus est ut per pacis foedera XXVI

* Ibi [27] Ambrosius primicerius febre correptus defunctus est.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Papiam C^1G—Francia BG—iter] inte C^2—obsol. C^2—nitebantur C^1 — **2** subscriptus B^2 : substantia B^3 : subst. B^4 : superscr. B^{56} :-tos C^1 — magnus B^6: *om.* E — a *om.* C^3 — **3** celeritate *om.* AC^1 — previo A — a B^4 — coniuncxit C^3 — quae B^6 — cam C^2 — **4** reddit C^3G — ceptum A — venerabilem B^3 — **5** monasterio $B^{56}C^{13}$ (-tyrio C^1) — sancti *om.* AC^1G — Christi *om.* B^{45} — et *om.* C^1 — constitutum B^2 — convenire AB^{56} — **6** sospis B^3 : super B^{56} — pontifex] papa A : pater C^1G — et] ad C^3 — **7** aliquantos B^2 — demorantis C^3 — dies B^{234} : *Ibi-def. est BD — coniuncx. C^3 — <se> in B^2 — predictu C^1 — venerabile B^{456} :-lis E : venerunt C^1 — monasterium C^1 — Folradus AC^1 : Folratus C^2 — alba B^4 — Rottardus A : Rothardus $B^{235}C^1$: Hrothardus C^2 — dux *om.* A — **8** excellentissimus E — regem B^4 : regi E — potentes C^1 — sanctissimo B^6 — **9** prodigi B^4 — et *om.* $AB^{23}C^1$ — magno] omni A

10 Hisdem rex] rex Pippinus E^5 — isdem C — eius B^6 — beatissimum C^3 — festinantur B^3 — in] ad C^3 — **11** filiis-occursum *om.* C^1 — fere ad] afferens C^4E — fere ad centum] non pauca B (non <cum> B^4)—nomine *om.* B^{234}—**12** quoangelicae B— loco] quo B^4 -- **13** Pontianae A : Ponticane B^5 : Pontianus B^6 — ad *om.* B^6 — disc. A — aequo C^{12} — in terram C^4 — **14** suo C^3 — etiam primatibus A — eodem C^3 — sanctissimus papa C^4E — **15** in] ad B^6 — eius <et> C^3 — praeparavit B^5 — tunc] vel C^3— **16** et *om.* AC^1G — incessabilis B^{45} — ferens B — **17** pal. praef. AC^1 — <et> cum E — iamdicto *om.* E — regem B^6G— omnis AB^3C^1 — sexto B^6 — in *om.* E — **18** solempn. C^3— **19** idem $C^{14}EG$ — paces C^3 —

Recension lombarde. — 2 malignus *om.* — sanctissimum virum] papam — 8 excellentissimo Francorum *om.* — sanctissimum *om.* — 10 beatissimi *om.* — nimis *om.* — 12 quoangelici *om.* — 14 sanctissimum *om.* — 15 almificus *om.* — 19 christianissimum *om.*

causam beati Petri et reipublice Romanorum disponeret. Qui de praesenti iureiurando eundem beatissimum papam satisfecit omnibus eius mandatis et ammonitionibus sese totis nisibus oboedire, et ut illi placitum fuerit exarchatum Ravennae et reipublice iura seu loca reddere modis omnibus.

XXVII Sed [30] quia tempus inminebat hyemalis eundem sanctissimum papam cum suis omnibus in Parisio apud vene-
244 rabilem monasterium beati Dionisii ad exhibernandum pergere rogavit. Quo peracto et eo in eodem venerabile monasterio cum iamfato christianissimo Pippino coniungente, Domino annuente, post aliquantos dies hisdem christianissimus Pippinus rex ab eodem sanctissimo papa, Christi gratia, cum duobus filiis suis reges uncti sunt [31]
XXVIII Francorum. Et beatissimus [32] papa prae nimio labore itineris atque temporis inequalitate fortiter infirmavit, ut etiam omnes tam sui quamque etiam et Francorum ibidem existentium homines eum desperarent. Sed domini Dei nostri ineffabilis clementia qui etiam non deserit sperantes in se, salvum cupiens hominem christianissimum, dum eum mane mortuum invenire sperabant, subito alio die sanus repertus est.

XXIX Pippinus vero [33] iamfatus rex cum admonitione gratia et oratione ipsius venerabilis pontificis absolutus, in loco qui Carisiacus appellatur pergens ibique congregans cunctos proceres regiae suae potestatis et eos tanti patris sancta ammonitione imbuens, statuit cum eis que semel Christo favente una cum eodem beatissimo papa decre-
245 XXX verat perficere. Interea nefandissimus Aistulfus [34] Carolomannum, fratrem benignissimi Pippini regis, a monasterio beati Benedicti, in quo devote per evolutum temporis spatium monachice degebat, diabolicis eum suasionibus suadens, Franciae provinciam ad obiciendum atque adversandum causae redemptionis sancte Dei ecclesiae reipublice Romanorum direxit. Dumque illuc coniunxisset, nitebatur omnino et vehementius decertabat sanctae Dei ecclesiae causas subvertere, iuxta quod a praefato nec dicendo Aistulfo tyranno fuerat directus. Sed propitiante Domino minime valuit sui germani christianissimi Pippini regis Francorum in hoc firmissimum cor incli-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 et *om.* AC^{1} — regi supplice C^{3} — < et > disp. C^{2} — praesente B^{6} — iureiurando] expondens B^{56} — beatissimo B^{34} : *om.* A — **2** papa B^{345} — eius *om.* E — et] eti AC^{1} — oboediret A : obaudire B — ille B^{34} — palatium B^{3} — fuerat B^{6} — **3** Rab. E^{5} :-ne C^{3} — et *om.* AC^{1} — iurae A :-re C^{1} — seu] et B^{5} — redderet B — omn. mod. B^{4}

4 gemali C^{3}: hyemale E — papa B^{4} — Parasiacho A: Parasiaco C^{1}: Parasio $C^{2}G$: Parisius B^{2}: Parisii B^{3}: Parisio $B^{456}E^{15}$: Parisiū C^{3} — venerabilem $B^{346}C^{13}$ — **5** monastyrio C^{1}:-terio $B^{6}C^{3}E$: mān A : nōm B^{4} — Diun. B^{46} : Dyon. C^{3} — exhyb. A : hib. E^{5} : gubernandum E^{1} — quod C^{2} — venerabilem B^{3} — **6** iamfacto $B^{4}C^{3}$ — conviventem A : conivientem $C^{1}G$ (-te G) — isdem A — **7** regis A — tincti C^{2} — **8** pre C^{3} — temporibus C^{23} — **9** tam] et C^{2} — etiam *om.* B^{6} — et] ad $AC^{1}G$ — hominem B^{6} : omnes E — eum] heu C^{3} — disperaret B^{5} — **10** ineffabiles AB^{35} — clementiam $B^{3}C^{1}$ — etiam *om.* E — deseret B^{4} : dederit B^{5} — <omnem> hominem $AC^{1}G$ — hominem] omnem BC^{234} : oms E : hominem *scripsi* — christianum B^{6} : -nissimo ēē B^{5} — **11** inventuri///// B^{5} : *om.* A — sanus repertus] ad sanitatem reversus B (ad *om.* B^{4} — sanitate B^{45}) — repp. A

12 rex *om.* B^{4} — ammonitionis B^{26} — gratiae B^{5} — orationis B — venerabili pontifici B^{6} — **13** Carisiaco $AC^{12}G$ — proceros B^{4} — regie sue C^{3} — panti C^{2} — patres B^{4} — **14** sanctam $B^{16}C^{4}G$: *om.* E — adm. A: -onem $BC^{34}G$ — imbuens *om.* B^{6} — qui AC^{1} — fabente C^{3} — **15** Aistolfus A — Carolomanno $AC^{12}G$ (Kar. C^{1}) — **16** devoto B^{4} — per *om.* $AC^{12}G$ — revolutum $AC^{12}G$: volutum B^{6} — temporibus $AC^{1}G$: -ori B^{4} — spacium C^{3} — monaciche A — detegebat B^{4} — diabolis B^{35} : -lus B^{6} — eum] enim B^{236} — **17** Francie C^{3}: -ciam E — provincia B^{3} — ad *om.* B^{3} — oboediendum $AC^{13}G$ — atque *om.* C^{3} — versandum B^{4} — aeccl. A — **18** direxit *om.* B^{3} — vehementer B^{2} : -ti B^{34} : -tibus B^{56} — decertabant A — sancte C^{3} — **19** causam A : -sis B^{5} : -sae C^{2} — subverteret B^{1} — Aistolfo AC^{2} — **20** Dom. prop. $AC^{1}G$ — propiciante C^{3} — minimae A —

RECENSION LOMBARDE. — 4 sanctissimum *om.* — 5 rogavit] fecit — 6 christianissimo *om.* — 7 christianissimus *om.* — sanctissimo *om.* — Christi gratia *om.* — 8 beatissimus *om.* — 10 christianissimum *om.* — 12 ipsius venerabilis *om.* — 14 beatissimo *om.* — 15 nefandissimus *om.* — benignissimi *om.* — 16 diabolicis eum suasionibus *om.* — 17 suadens < eum > — 19 nec dicendo *om.* — tyranno] rege — 20 christianissimi *om.* — firmissimum *om.* — cor] corde ipsius

nare; potius autem conperta nequissimi Aistulfi versutia, tota se virtute isdem excellentissimus Pippinus Fran-
corum rex professus est decertari pro causa sanctae Dei ecclesiae, sicut pridem iamfato beatissimo spoponderat
pontifici. Tunc pari consilio hisdem sanctissimus papa cum denominato Francorum rege consilio inito, iuxta id **246**
quod praefatus Carolomannus Deo se devoverat monachicam degere vitam, in monasterio eum illuc Franciam
collocaverunt, ubi et post aliquantos dies divina vocatione de hac luce migravit.

Porro [35] christianissimus Pippinus Francorum rex, ut vere beati Petri fidelis, atque iamfati sanctissimi ponti- XXXI
ficis salutiferis obtemperans monitis, direxit suos missos Aistulfo nequissimo Langobardorum regi, propter pacis
foedera et proprietatis sancte Dei ecclesie reipublice restituenda iura; atque bis et tertio, iuxta sepefati beatissimi
pape ammonitionem, eum deprecatus est et plura ei pollicitus est munera ut tantummodo pacifice propria resti-
tueret propriis. Sed ille peccato imminente oboedire distulit. Ad hec hisdem eximius Francorum rex cernens quod XXXII
atrocissimi Aistulfi nequaquam valeret quoquo modo saxeum mollire cor, generalem contra eum decrevit facere
motionem. Et dum iam fere medium itineris spatium Francorum exercituum graderentur cunei, rursum ipse
sanctissimus vir praelatum benignissimum deprecatus est Pippinum regem demum sevissimo Aistulfo dirigi
Langobardorum regi, si quo modo potuisset, vel sero tandem, eius sedare sevitiam, et propria propriis saluber-
rime suaderet reddere absque humani effusione sanguinis. Et ita factum est, atque denuo ipse benignissimus
Francorum rex suos eidem Aistulfo misit missos. Sed et beatissimus hisdem papa, ut vere pater et bonus pastor, XXXIII **247**
ne sanguis effunderetur christianorum, ammonitionis et obsecrationis apostolicas ei direxit litteras, per quas et
fortiter per omnia divina mysteria et futuri examinis diem coniurans atque obtestans, ut pacifice, sine ulla san-
guinis effusione, propria sanctae Dei ecclesiae reipublice Romanorum reddidisset. Sed iniquitate eius obsistente

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 aut B^{4}— Aist. neq. B^{6}— versucia C^{3} — servitute $B^{6}C^{2}$ — hisd. C^{3}. — **2** rex Fr. AB^{56} — decertare BC^{2} — causam AC^{1} — sancte C^{3} — iamfatum $AC^{12}G$: iam papa B^{56} — pont. spond. $AC^{12}G$ — sponderat C^{1} – **3** pontifice B^{45} — isd. AC^{1} — iuxta *om.* B^{4} — **4** voverat B — monacica A : -chico $C^{12}G$ — degeret B (degeat B^{6}) — monasterium B^{234} : < Viennae > C^{1} *in marg.* — eum] dum B^{5} — Francia C^{2} — **5** conl. A — de *om.* B^{4} — hanc B^{4} — luce < ann. DCCLV > C^{1} *in marg.*

6 Porro < certe > C^{3} — ut *om.* B^{6} — iamfatius E — sanctissimus $C^{3}E$ — **7** salutifere B^{6} — obtemperens C^{3} — munitis B^{3} — Aistolfo AC^{2} — rege AB^{2346} : regis C^{1} — **8** federa C^{3} — proprietates B (propitiatis B^{6}) : propicietatis C^{3} — restituendi B — iures B^{4} — etque B^{56} — et *om.* $B^{6}C^{3}$ — sep.] semelopem B^{6} — beatissimae B^{4} — **9** ammonitione B^{46} $C^{3}E$ — eumdem precatus AC^{1} — et] ut B^{5} — ut *om.* E (*suppl.*) — tantom. B^{5} — pacifici B^{5} — **10** illi B^{5} — isdem AC^{12} — excellentissimus B — cernens *om.* B^{3} — quod *om.* B^{234} — **11** atroc. < Langobardorum rex > B^{6} — Aistulfo B^{6} — valere B^{6} — molire B^{345} — cor] quos B^{6} — generali AB^{356} $C^{1}G$: -le B^{4} — contra] ad B^{6} — **12** monitionem B^{36} — fere] facere B^{4} — modium E (*corr.*) — spacium C^{3} — exercituum C^{13} E : -tus B^{6} : tum *cet.* — grand. B^{4} : -retur B^{6} — cunei] cum eis B^{5} — ipse *om.* B^{4} — **13** Aistolfo A : -fiE : Aistulfum C^{2} — dirige B^{6} — **14** rege B^{4} : -gem B^{6} C^{2} — si *om.* B^{6} — sedere B^{6} — **15** suadere A — redderet $B^{4}C^{1}$: *om.* $C^{3}G$ — humana B^{235} : -ne B^{4} : -no B^{6} — effusionis B^{6} — etque B^{5} — **16** idem B — misit *om.* B^{4} — et < beatus isdem > C^{3} — beatissimo B^{6} — ut *om.* C^{3} — et *om.* B^{234} — past. bon. B^{3} — **17** sanguinis effend. B^{3} — ammonitiones et obsecrationes B^{23} — eis B^{6} — **18** mist. C^{3} — ullam B^{6} — **19** eff. sang. A — propriae BC^{3} — sancte C^{3} — eius < ei > B^{6} — absist. B^{4} —

RECENSION LOMBARDE.— 1 nequissimi *om.* — versutia] ingenio — excellentissimus *om.* — 2 beatissimo *om.* — 3 sanctissimus *om.* — denominato *om.* — 6 christianissimus *om.* — Francorum rex *om.* — sanctissimi *om.* — 7 salutiferis *om.* — monitis] rogis — nequissimo *om.* — reg. Lang. — 8 beatissimi *om.* — 10 ob dist.] noluit — eximius *om.* — 11 atrocissimi *om.* — Aistulfus — saxeum *om.* — 12 ipse benignissimum] isdem papa — 13 sevissimo *om.* — 14 vel -sevitiam] eius mollire cor — 15 ben. Fr. rex.] Pippinus — 16 Aistolfo < regi > — beatissimus hisdem *om.* — 19 iniq. eius obs.] ille obsistens —

nequaquam adquiescere maluit, potius autem e contrario minas et indignationes praefato pontifici et excellentis-
simo Pippino regi vel cunctis Francis direxit.

Tunc fisus [36] in omnipotentis Dei misericordia antefatus Pippinus Francorum rex iter suum profectus est, prae-
mittens ante suum occursum aliquos ex suis proceribus et cum eis exercitales viros ad custodiendum proprias
XXXV Francorum clusas¦; ibique coniungentes remoti residebant, proprii regis praestolantes adventum. *Audiens[37] itaque
protervus ille Aistulfus parvos fuisse Francos illos qui ad custodiam propriarum advenerant clusarum, fidens in
sua ferocitate, subito aperiens clusas, super eos diluculo cum plurimis irruit exercitibus. Sed iustus iudex domi-
nus Deus et salvator noster Iesus Christus victoriam paucissimis illis tribuit Francis; et multitudinem illam Lan-
gobardorum superantes trucidaverunt, ita ut ipse Aistulfus, fugam arreptus, vix ab eorum evadere potuisset
manibus et usque Papiam in civitatem absque armis fugam arripuisset; in qua et prae timore Francorum cum
aliquantis se retrusit. Ipsi vero Franci introeuntes clusas cunctum fossatum Langobardorum post peractam cedem
248 XXXVI abstulerunt, spolia multa auferentes. Coniungens vero christianissimus Pippinus Francorum rex, sequipes etiam
eius et antefatus beatissimus papa factus, usque ad muros civitatis Papiae utrique pervenerunt; quam et obsi-
dentes aliquantos dies viriliter eam Francorum exercitus constrinxerunt.

Tunc iamfatus [38] beatissimus et coangelicus papa Pippinum saepefatum deprecatus est benignissimum regem ut
iam amplius malum non proveniret neque sanguis effunderetur christianorum, inminens salutifera praedicatione
XXXVII ut pacifice causae finirentur. Ad haec christianissimus Pippinus Francorum rex, eiusdem beatissimi patris et boni

XXXIV *Veniens itaque suprafatus benignissimus rex una cum eundem benignissimum papam Mauriennam, in ecclesia sancti Iohannis praecursoris domini nostri Iesu Christi atque baptistae, ibi devotissime missas celebrans eundemque pontificem multis muneribus, sicut antea iamdudum fecerat,tam ipse quam omnes proceres sui iterum addens magnifice honoravit; munera vero quae Aistulfo per missos suos dare promiserat, Deo offerens, per manibus sanctissimi viri dispensanda tribuit; et in eius orationis se ipsum commendans post iamdictus exercitalis subsecutus est.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 he A : ae C^{1} : *om.* B^{6} — indignationis C^{3} — pontifice B^{345} — et *om.* E — **2** rege B

3 misericordiam B^{56} — **4** promittens AC^{1} (*corr.* c^{1}) — < et > aliquos $C^{2}G$ — exercitalis B^{5} — custodiendas $C^{1}G$: -dam C^{2} — **5** resed. B^{345}—propria B^{3} : propriae B^{4}—prestul. B^{6}— * Veniens -est]$B^{56}D$ (**18** superf.B^{6}—Maurienna B^{6}— **20** ante B^{6}—proceribus suis B^{5}— Aust. B^{6}: Aistulfu B^{5}— **21** dispensandam B^{6}—oratione B^{6}) — Adiens B^{4}— **6** fuisset B^{6}—custodiendam B^{4}—advenerat B^{6} —**7** apper.B^{56}—eosdem $AC^{1}G$—cum *om.*C^{2}—pluribus $AB^{23}C^{2}$—inruit A : *om.* E — **8** noster *om.* B^{23} —paucissimi B^{3}— ill. pauc. AG— tribuens $AC^{1}G$ — **9** trucidati sunt B^{56}— areptus AC^{1}— **10** Papiam-absque *om.* B^{4}— in *om.* B^{23} — arripuissent C^{2} — quam C^{3} — cum *om.* B— **11** aliquantus B^{5} : -tum B^{6}— se *om.* B^{2345} — cunctam B^{3} —fosatum C^{3} — **12** spoliam multam C^{3} — rex-Francorum *om.* C^{3} — sequaces B^{5} — **13** papa *om.* C^{4} — factus *om.* B^{6} — et *om.* A — **14** obsed. $B^{34}C^{1}$ — eum B — constrex. B^{5} : construx. E (*corr.*)

15 iamf.] fatus B^{6} — saepefatum *om.* E — < dum > depr. C^{3} — benignissimo C^{3}e— **16** etiam C^{3}— salutifere AC^{1} — praedicationem C^{24} — **17** pacificae A — cause C^{3}— hec A : huc C^{3} — et *om.* B^{56} —

Recension lombarde. — 1 excellentissimo *om.* — 3 fisus-antefatus *om.* — Francorum *om.* — iter suum *om.* — 4 suis proc.] suos (suo A) — 5 proprii-adventum] regem suum expectantes — 6 protervus-ferocitate] Aistulfus rex parvum numerum ex illis Francis adfuisse qui ad custodiam propriam advenerant, fidens in sua fortitudine (custodiendum C^{1} — propria AC^{1}) — 8 et salvator *om.* — 9 vix-potuisset] ab eorum evasit — 10 absque armis *om.* — et-retrusit]se cum suis habitavit — 12 christianissimus *om.* — 13 beatissimus *om.* — 15 iamf.-coangelicus *om.* — saepefatum *om.* — benignissimum regem *om.* — 17 christianissimus *om.* — Francorum pastoris *om.*

pastoris audiens adimplensque ammonitionem, Deo dilectam pacem inientes atque in scripto foedera pactum adfirmantes inter Romanos Francos et Langobardos, et obsides Langobardorum hisdem Francorum rex abstollens, spopondit ipse Aistulfus cum universis suis iudicibus sub terribili et fortissimo sacramento, atque in eodem pacti foedere per scriptam paginam adfirmavit se ilico redditurum civitatem Ravennantium cum diversis civitatibus.

Et post hoc ab invicem segregati, solite in periurii reatum infidelis ille Aistulfus Langobardorum rex incidens, 249
quod iureiurando promisit reddere distulit *. Dum enim saepefatus sanctissimus papa coniungeret Romam **, post XXXIX
aliquanta temporum spatia, furore vehementi repletus adversarius ille et sue anime inimicus Aistulfus, Deo sibi XLI
contrario, non solum quia ea quae promiserat[41] minime adimplevit ***, sed etiam generalem[43] faciens motionem cum universo regni sui Langobardorum populo, contra hanc Romanam advenit urbem. Quam et trium mensuum spatia obsidens atque ex omni circumdans parte, cotidie fortiter eam expugnabat. Omnia extra urbem ferro et igne devastans atque funditus demoliens consumsit, imminens vehementius hisdem pestifer Aistulfus ut hanc Romanam capere potuisset urbem. Nam [44] et multa corpora sanctorum, effodiens eorum sacra cymiteria, ad ma-

* Dirigensque [39] cum eo saepefatus christianissimus atque Deo amabilis rex Francorum missos suos, fratrem suum Hieroni- XXXVIII
mum [40] atque alios proceres suos, cum non paucis hominibus qui eum, usque dum Roma reverteret, in obsequium eius essent.

** In campum qui vocatur Neronis, ibi inveniens sacerdotes cum crucibus, psallentes et inmensas Domino gratias agentes, similiter et multitudinem promiscuo populorum turbam, tam virorum quamque mulierum, clamantium et dicentium : « Venit pas» tor noster et post Deo salus nostra. »

*** Sed interea idem beatissimus papa, semper quae Dei sunt meditans, officia quod per multo tempore relaxati fuerant noc- XL
turno tempore nocturnis horis explere fecit et diuturno officio similiter restauravit ut ab antiquitus fuerat. Et a tribus monasteriis qui a prisco tempore in ecclesia beati Petri apostoli eundem officium persolvuntur adiungens [42] quartum, ibidem monachis qui adhuc in ipso coniungerentur officio instituit, atque abbatem super eos ordinavit. Et multa dona ibi largitus est, tam universo quae in monasterio necessaria sunt monachis, quamque foris inmobilia loca qui in psallentio beati apostolorum principis Petri cum supradictis tribus monasteriis usque in hodiernum diem constituit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 et adimplens B^{2} — que *om.* B^{3} — monitionem B^{2346} : ammotionem C^{3} — Dei B^{234} — ingentes B^{4} : ingientes C^{3} (*corr.*) : innicientes B^{6} — foedere AC^{1} (-rae A) — pactium BE — **2** isd. A — **3** abstulit B^{23} : -tulens B^{4} — iste B^{3} : ipsi B^{4} — iud. su. B^{234} — terribile B^{34} — **4** fodere B^{4} — paginem B^{1} — illico B^{46} — redit. C^{3} — < et > civ. B^{6} — Ravenantium A : -cium C^{3}

6 segregatos B^{5} — solitum E — in *om.* B^{6} — incedens BC^{3} — **7** abstulit B^{23} — * Dirigensque-essent BD (**14** saepefactus B^{4} — **15** proceros B^{6} — Romam B^{6} — obsequio B^{5} — esset B^{56}) — sepefactus B^{4} : < est > C^{3} — papam A — coniunget B^{3} — Roma C^{1} — ** in campum-nostra BD (**16** campo B^{5} — cruces B^{4} : -cis B^{5} — mensas B^{4} — **17** promiscuam B^{6} — veni B^{6} — **18** Deum B^{6}) — **8** tempore E (*corr.*) — **9** contrariu B^{6} — qui eam B (quod B^{6}) — repromiserat $C^{2}G$ — *** Sed interea -constituit BD (**19** officio B^{45} — multa B^{2} : -tum B^{56} — tempora B^{2} : -ris B^{5} — relaxata B^{2} — sunt B^{2} : fuerunt B^{6} — **21** quantum B^{6} — **22** coniungeretur B^{34} — offitium B^{4} — atque] que B^{6} — ordinavit *om.* B^{6} — **23** foras B^{23} : -res B^{5} — quae B^{6} — principes B^{5} — **24** diem < esse > B^{6}) — sed etiam-motionem] sed hisdem malignus saepefatus Aistulfus rex Langobardorum movitionem quam facere iusserat cum corde duritia adimplevit B (Aist. sep. B^{6} — motionem B^{2} : monit. B^{3} : devotionem B^{6} — quam *om.* B^{2346} — cordis B^{26} — duritiam B^{6}) — etiam <et>AC^{12} — **10** hac Romana B^{4} — adv. Rom. AG — que C^{3} — mensium AB^{3} — **11** spacia C^{3} — obsedens B^{345} — ex *om.* E — partem $AB^{4}G$ — eam fort. B^{5} — eum AC^{1} — expugnabant B^{3} — exera C^{3} — **12** igni B^{23} — veem. isd. A — pestifera C^{3} — **13** Romana B^{4} — et <cum> E (*corr.*) — cym.] misteria $C^{34}E$ —

Recension lombarde. — 1 adimpl.-dilectam *om.* — 4 pacti foedere] pacto — paginam *om.* — 6 solite-ille] in periurium (-rio A) — Langobardorum *om.* — 7 saepefatus sanctissimus *om.* — adversarius-contrario] Aistulfus — 12 pestifer *om.* —

gnum anime sue detrimentum abstulit. Castrum [45] itaque illum Narniensem, quem pridem reddiderat misso Francorum, a iure beati Petri abstulit.

250 XLII Haec itaque impie ab eodem Aistulfo gesta quanto sepedicti Francorum insonuit regis in aures; sed et beatissimus pontifex per marinum iter [46] suos ordinans et ad eum Franciam dirigens missos, una cum quodam religioso viro Warnario nomine, qui ab eodem Francorum rege hic Roma directus fuerat, cuncta quae gesta sunt et crudeliter tirannus ille peregit Aistulfus, subtili refertione suis apostolicis relationibus sepefato christianissimo et Dei cultori Pippino Francorum intimavit regi; adiurans eum fortiter firmiterque sub divina iudicii diem obtestatione
XLIII cuncta quae beato Petro pollicitus est adimplendum. Ad haec vero [47] christianissimus Pippinus Francorum rex, fervore fidei motus, iterum cum Dei virtute generalem faciens motionem, Langobardorum partes coniuncxit et clusas funditus eorundem evertit Langobardorum.

Etenim dum ad praedictas Langobardorum clusas iamfatus christianissimus Pippinus Francorum adpropinquaret rex, coniunxerunt in hac Romana urbe imperiales missi, Georgius scilicet proto a secreta et Iohannis silentiarius, directi ad praedictum Francorum regem. Quos suscipiens iamfatus beatissimus papa eisdem motionem praelati Francorum regis nunciavit. Quod quidem illi dubium abuerunt credendi. Et adherens eis missum apostolice sedis, eos Franciam absolsit. Et pergentes marino itinere quantotius Maxiliam advenerunt. In quam ingredientes didicerunt iam praedictum Francorum regem Langobardorum fines fuisse ingressum, iuxta adortationem antefati
XLIV beatissimi papae et promissionem quam beato Petro iureiurando obtulerat. Et haec cognoscentes ipsi imperiales missi, tristes effecti, nitebantur dolore missum apostolice sedis detinere Maxiliam, ut minime ad praedictum pro-
251 peraret regem, affligentes eum valide. Sed interveniente beato Petro apostolorum principe, eorum callida ad nihilum redacta est versutia. Itaque unus ex ipsis, Georgius videlicet proto a secreta, praecedens apostolice sedis missum, celeriter praenominatum Francorum adsecutus est christianissimum regem. Quem et in finibus Lango-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 magnam E — animo B^{6} — Castrum-abstulit *om.* E^{1} — Narniense B^{6} : Narsiensem C^{4} — missa B^{1} : -sus C^{12}G — **2** ad A : *om.* B^{6} — Petri <apostoli> A

3 Hec A — impii C^{3} — geste C^{2} — sepedicte B^{6} — reges $B^{4}C^{1}$E — in *om.* B^{6} — **4** it. suos p. mar. A — maurinum B^{6} — inter C^{3} — Francia $B^{6}C^{12}$G — missus C^{2} — releg. B^{3} — **5** Warnarium C^{12}G : -nerio E^{1} — nomine *om.* B^{56} — regem B^{6} — hunc E : *om.* A — Romam B^{2}E — et *om.* B^{56} — **6** pergit C^{3} — Aistulfo B^{6} — subtile B^{34} — refectione $B^{6}C^{34}E^{1}$ — rel.] refertionibus A — **7** cultore B — intimabit A : *om.* B — rege B^{456} — eum *om.* B^{56} — firmiter *om.* AB : firmavit C^{3} — que *om.* A — die B^{2}E — obtestatio A : -tionem B^{234} : -cione C^{3} — **8** adinpl. A — vero haec E — hec A — **9** virtutem B^{6} — generale B^{4} — movit. B^{6} — partem AC^{1} : -tibus B^{56} — **10** eorum $B^{4}C^{3}$ — Langobardorum *om.* C^{12}

11 dum ad] cum E — a C^{3} : *om.* C^{4} — cl. Lang. B^{6} — clausas B^{3} — adpropinquasset B^{56} — coni. < se > B^{24} — **12** urbem A — imperialis B^{4} — Georius B^{3} *et ita infra* — proto assecreta A : protosecreta C^{2} : protis a secreto B^{23} — silentarius C^{2} — **13** a B^{6} — praedicto B^{56} — iamfatus *om.* E — motione AC^{124}E : monitionem B^{34}G : movitione B^{6} — **14** nunciabit A — quot A — <ille> illi C^{4}E — adderens B^{6}: adserens C^{3} — ei *codd.*: eis *scripsi* — **15** eum AC^{12}: *om.* G — Francia B^{56} — absolvit $AB^{5}C^{1}E^{15}$ — peng. B^{3} — quantotiens A: -cius C^{3} — Masiliam B^{23}: Maxillam B^{4} venerunt $B^{234}C^{1}$ — qua AC^{1}G — **16** iam]dum B^{56}: *om.* A — fuisset B^{6} — ingressus C — adexort. AC^{12}G — **17** promissione C^{12} — iureiurandum B^{56} — et *om.* B^{56} — hec A: hoc C^{2} — ipsi *om.* B^{4} — imperialis B^{46} — **18** tristis B^{5} — dolose $B^{2}C^{2}$G: docere B^{6} — missus C^{1}G (*corr.* c^{1}) — apostolicis C^{2} — Mas. B^{2} : Mix. B^{3} : Maxilie B^{56}: -lia C^{3} — a B^{3} — **19** properare A :-rasset B^{56} — regi B^{4} — adf. A — validae A: valde C^{3} — apost. pr.] apostolo A — calida AB^{34} — ad *om.* B^{4} — **20** versucia C^{3} — ex] et C^{3} — protis a secreta B^{2} : proti a secreto B^{3} — apostolicis C^{12} — **21** predenom. B^{6} — quae C^{2} — et *om.* B —

Recension lombarde. — 1 ad-detrimentum *om.* — 3 impie *om.* — eodem *om.* — 4 quodam religioso *om.* — 5 crudeliter tirannus ille] quae — 6 christianissimo et Dei cultore *om.* — 7 Francorum *om.* — 8 christianissimus *om.* — Francorum rex *om.* — 9 cum Dei virtute *om.* — 11 enim *om.* — iamfatus christianissimus *om.* — Francorum *om.* — rex adpr. — 12 Romana *om.* — 13 Fr. regem] Pippinum — beatissimus *om.* — 21 christianissimum *om.* —

bardorum non procul a Papia repperit civitate; et nimis eum deprecans atque plura spondens tribui imperialia
munera ut Ravennantium urbem vel cetera eiusdem exarcatus civitates et castra imperiali tribuens concederet
ditioni. Et nequaquam valuit firmissimum iamfati christianissimi atque benignissimi, fidelis Dei et amatoris XLV
beati Petri, scilicet antelati Pippini Francorum regis, inclinare cor, ut easdem civitates et loca imperiali tribueret
dicioni; asserens isdem Dei cultor mitissimus rex nulla penitus ratione easdem civitates a potestate beati Petri
et iure ecclesie Romanae vel pontifici apostolice sedis quoquo modo alienari; adfirmans sub iuramento quod per
nullius hominis favorem sese certamini sepius dedisset, nisi pro amore beati Petri et venia delictorum; asserens
et hoc quod nulla eum thesauri copia suadere valeret quod semel beato Petro obtulit auferret. Et haec praedicto
imperiali misso reddens in responsis, continuo eum ad propria remeandum per aliam viam absolsit; qui et sine
effectu [48] Romam coniunxit. *

Dum vero [49] antefatus benignissimus Pippinus Francorum rex Papiam obsidens constringeret civitatem, tunc XLVI 252
Aistulfus atrocissimus rex Langobardorum ut veniam illi tribueret et quas prius contempserat conscriptas in pacti
foedere reddere civitates se modis omnibus professus est redditurum. Et denuo confirmato anteriore pacto qui
per elapsam VIII indictionem inter partes provenerat, restituit ipsas praelatas civitates, addens et castrum qui cognominatur Comiaclum [50]. De quibus omnibus receptis civitatibus donationem in scriptis beato Petro atque sancte 253
Romane ecclesiae vel omnibus in perpetuum pontificibus apostolice sedis emisit possidendas; que et usque actenus in archivo sancte nostrae ecclesiae recondita tenetur.

*Hisdem vero temporibus sanctissimus vir praelatus papa fecit in ecclesia sanctae Dei genetricis Mariae imaginem ex auro purissimo, eidem Dei genetricis in throno sedentem, gestantem super genibus vultum Salvatoris domini nostri Iesu Christi, quem et multis lapidibus pretiosis adornavit, id est hyacintis, zmaragdis, prasinis et albis; et inter alias duas eadem Dei genetricis Mariae imagines qui ab antiquo ibidem ex argento ante altare erant statuit; qui et ipsas inaurare fecit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 non procul *om.* C^3 — a] pa C^2 — civitatem $B^{346}C^{12}$ — tribuit AB^6C^{12} — imperiale B^{46} : -li C^4E — **2** Raventium C^3 — vel] et B^{56} — ceteras B^5 — civitatis B — imperialia B^2 : -le B^{34} — concedere AB^3C^2G — **3** ditione B^{34} — ben.-amatoris] fidelissimis Dei benignissimus et amator B^6 — amatores B^4 — **4** Petri <apostoli> E — et] vel A — imperiale B^{36} — tribuerent $AB^{23}C^{23}$: -re B^4 : -buet B^5 — **5** dicine B^3 — natione C^2 — civitatis C^1 — a *om.* C^3 — **6** Romae AG — pontifice B^4 — alienare B : alenari C^{13} — **7** nullis E (*corr.*) — favore B^6 — certamine B^{2346} — per B^6 — veniam E — ads. A : asse B^1 — **8** eum *om.* B^4 — copiosa A : cupia B^{45} — suaderet C^2 — valere A : -rat C^3 — que C^3 — opt. auferre A — hec C^3 — **9** imperiale B^{34} — propriam AC^{12} — remeando B^{56} — vicem B^5 — absolvit $AC^{12}E$: absulsit B^5 : absit B^6 — qui et] quae B^6 — et *om.* B^5 — **10** * Hisdem-inaurare fecit BD (**18** papa *om.* B^5 — ecclesiam B^3 — imagine B^4 — gen. <Mariae> B^{23} — **19** <et> gest. B^2 — gestantem *om.* B^6 — **20** idem B^6 — iacinctis B^5 — smaracdis B^4 : zmaragdus B^6 — prasine B^{234} : -nus B^6 — alibis B^4 — inter] ita B^{56} — eandem B^6 — genetrice B^6 — **21** erant] ea in medio B^{234} — ipse has B^6 — ipsas < argenteas> B^{234})

11 antefactus B^6 — Pippinus *om.* B — obsedens $B^{456}C^{12}$ — **12** ut *om.* A — **13** foedera C^2 — redderet B^2C^4EG — civitatis B^4 — redditur B^4 — confirmatu B^6 — anteriori B^2 : anterrore C^2 : interiore E^5 — pactu B^4 — **14** elapsum AC^{12} : -so B^6 — ind. VIII A — restituat B^6 — ipse AC^{12} : ipsus C^3 — civ. pr. E^1 — abdens E^1 — quod E^1 — **15** Comiacclum $B^6C^{34}E^1$: Comilia clum B^4 : Comiaedum B^5 : Comiacium C^2 — criptis B^4 — sanctorum ecclesiae B^6 — **16** in *om.* B^3 — apostolicis B^5 — emisit *om.* C^3 — possed. B^{23} — usque] que B^4 — **17** hactinus B^4 — arcybo C^3 : archibo E^5 — sanctae A — nostre E^5 : Romanae A — recondite B^6E^5 (*corr.* e^5) — tentur B^5

Recension lombarde. — 3 firmissimum-Petri *om.* — 5 Dei cultor mitissimus *om.* — rex < ex > — 11 benignissimus *om.* — 12 atrocissimus *om.*

XLVII Ad recipiendas vero ipsas civitates misit ipse christianissimus Francorum rex suum consiliarium, id est Fulradum, venerabilem abbatem et presbiterum, absolsit, et continuo eius eximietas feliciter cum suis exercitibus Franciam reppedavit. Praenominatus autem Fulradus, venerabilis abbas et presbiter, Ravennantium partes cum missis iamfati Aistulfi regis coniungens et per singulas ingrediens civitates, tam Pentapoleos et Emiliae, easque recipiens et obsides per unamquamque auferens atque primatos secum una cum claves portarum civitatum defe-
254 rens, Romam coniunxit. Et ipsas claves tam Ravennantium urbis quamque diversarum civitatum ipsius Ravennantium exarchatus una cum suprascripta donatione de eis a suo rege emissa in confessione beati Petri ponens, eidem Dei apostolo et eius vicario sanctissimo papae adque omnibus eius successoribus pontificibus perenniter possidendas adque disponendas tradidit, id est [51]: Ravenna, Arimino, Pensauro, Conca, Fano, Cesinas, Sinogalias, Esis, Forumpopuli, Forumolivi cum castro Sussubio, Montefeletri, Acerreagio, Montelucati, Serra, castellum sancti Marini, Vobio, Orbino, Callis, Luciolis, Egubio, seu Comiaclo; necnon et civitatem Narniensem, quae a ducato Spolitino parti Romanorum per evoluta annorum spatia fuerat invasa.*

XLVIII Dum ergo [53] haec agerentur, ipse infelix Aistulfus quodam loco in venatione pergens, divino ictu percussus defunctus est. Tunc Desiderius quidam dux Langobardorum, qui ab eodem nequissimo Aistulfo Tusciae in partes erat directus, audiens praefatum obisse Aistulfum, ilico adgregans ipsius Tusciae universum exercitum multitudini, regni Langobardorum arripere nisus est fastigium. Huius personam dispectui habens Ratchisus, [54] dudum rex et postmodum monachus, germanus praefati Aistulfi, sed et alii plures Langobardorum optimates cum eo, eundem Desiderium spernentes, plura Transalpium [55] vel cetera Langobardorum exercituum multitudinem adgre-

* Eodem tempore hisdem beatissimus papa fecit super basilicam beati Petri apostoli turrem, [52] quam ex parte inauravit et ex parte argento investivit, in quo tribus posuit campanis, qui clero et populum ad officium Dei invitarent.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 repediendas C^{2} — ipsas vero $AC^{1}G$ — civitates] *hic desinit* C^{3} — Fracorum E^{5} — id est] nomine $C^{2}G$: *om.* AC^{1} — **2** Fulradus B^{3} : -do B^{4} — venerabile B^{346} — abbate B^{4} — presbitero B^{345} — absolvit $AB^{6}E^{1}$ — eius *om.* B^{4} — **3** < ad > Fr. B^{23} — Francia B^{46} — reped. A — Pron. B^{1} — Folr. C^{1} : -dradus B^{4} — venerabile B^{6} — abba B^{1} — presbitero B^{4} — Rab. E^{5} *et ita infra* : Raventium B^{4} — cum *om.* B — **4** ingredi B^{6} — tam *om.* $B^{6}G$ — Pentapoleos $AB^{4}C^{1}E^{5}$: -leus *cet.* — Emaliae B^{3} : Emilie E^{5} — **5** obsidens $B^{6}C^{4}$ — unamqueque B^{4} — afferens B^{6} — aque E^{5} — primatus B^{6} — differens B^{345} — **6** Romae B^{2} : *om.* B^{3} — ipse eos C^{2} : ipse G — clabes E^{5} — quaque E^{5} — cib. E^{5} : civitatis B^{6} — **7** <et> ex. B^{6} — sancta AC^{1} : subscripta B — donationem $B^{6}C^{1}$ — de-confessione *om.* B^{6} — ponens] idoneus B^{6} — **8** Dei] beato B^{2346} : *om.* E^{1} — vigario A — sanctissimo *om.* A — papa E^{1} : pape E^{5} — **9** possed. B^{35} — atque disponendas *om.* B^{6} — Ravennam $B^{35}E^{1}$ — Arumno B^{6} : Ariminum E^{1} — Pinsaurum E^{1} — Fanum B^{2345} : Vano C^{4} — Cessinas B (Cens. B^{4}) : Caesinas C^{1} : Cesinar C^{2} : Cesenas E^{1} — Synog. $B^{34}C^{12}$: Sine- B^{5} : -galia A : -gallias B^{2} — **10** Aesis $AB^{4}C^{1}$: Ehis B^{6} — Porumpopuli AC^{12} : *om.* B^{4} — Forum olibi $C^{124}E^{15}$ (-bii E^{1}) — castroras. Subium B^{6} — Sass. B : -ubbio C^{2} — Montefellitrica terriagio B^{6} — Montefelitri B (-literi B^{3}) : Monteferetri $C^{4}E^{15}$ — Acerriagio B^{234} : -ario B^{5} : < monte > $AC^{1}G$ — Monteml. B^{45} : -locati BC^{1} — Serram B^{345} — castelam B^{3} — **11** Marina C^{1} (*corr.*): Mariani E^{1} — Fobi B : Bobio E^{1} — Urbino B^{234} : Urbitio B^{5} — Caslis B^{4} : Gallis E^{5} — Luceolis $AB^{4}C^{1}$: Lociolis B^{6} — Aeg. AC^{1} : Ecupio B (Cupio B^{6}) — seo B^{4} — Comm. B^{46} : Comiālo B^{5} : -cclo $B^{6}C^{4}E^{1}$: -clu E^{5} — civitate E^{1} — Nars. $B^{6}C^{1}$: Narv. B^{6} : -si E^{1} — que E^{5} — ac B^{6} : ad C^{1} — docato A : ducatu E^{15} — **12** Spil. B^{4} : -tano AC^{1} — partibus B^{2} : -te B^{346} — * Eodem-invitarent BD (**19** super *om.* B^{56} — turre B^{36} — quae B^{45} — **20** quae cl. B^{23} — officio B^{3} — invitarentur B^{46})

13 Cum B^{6} — ergo] vero AC^{1} : *om.* $B^{234}G$ — <in>loco B^{6} — venationem B^{25} — icto C^{2}: instinctu B^{2}: insictu B^{3}: hinctu B^{4} — **14** eidem A — nequissimum Aistulfum B^{4} — **15** obysse B^{4} : obiisse B^{6} — ill. $B^{46}C^{1}$ — universam exercitus B^{5} — **16** multitudinem BEG — eripere B^{6} — Cuius $C^{24}E$ — personam *om.* AC^{1} — abens A — Ratchisum AC^{1} : Ratchis B : Radchisus E^{15} — <ad> dudum B

17 monachos B^{4} — Aistulfo $AB^{34}C^{1}$ (Aistol. A) — et *om.* B^{6} — cum eo *om.* B^{6} — eo *om.* AC^{1}: co B^{3} : <ad> B^{5} — **18** eundum B^{3}

Recension lombarde. — 1 christ. Fr. rex] rex Francorum — 2 venerabilem *om.* — eius exim. fel.] ipse — 3 venerabilis *om.* — et presbiter *om.* — 13 infelix *om.* — 14 nequissimo *om.* —

gantes, ad dimicandum contra eum profecti sunt. Ad haec [56] praefatus Desiderius obnixe praelatum beatissimum XLIX 255
pontificem deprecatus est sibi auxilium, quatenus ipse regalem valeret adsumere dignitatem, spondens iureiurando
omnem praelati beatissimi pontificis adimplere voluntatem; insuper et reipublice se redditurum professus est
civitates quae remanserant [57], immo et copia daturus munera. Tunc isdem praecipuus pater et bonus pastor, inito
consilio cum sepefato Fulrado venerabile presbitero et abbate atque consiliario christianissimi Pippini Francorum
regis, misit suum germanum, Paulum scilicet diaconum, atque Christoforum [58] consiliarium una cum praelato
Fulrado in partes Tusciae, ad praedictum Desiderium. Cum quo loquentes confestim conscriptam paginam terribili
iuramento isdem Desiderius cunctam professus est superius adnexam sponsionem adimplere. Haec vero peracta L
statim suum missum, id est Stefanum [59] venerabilem presbiterum, cum apostolicis exortatoriis litteris praefato
Ratchiso vel cuncti genti Langobardorum direxit; properans et praefatus Fulradus venerabilis abbas cum aliquantis
Francis in auxilium ipsius Desiderii, sed et plures exercitus Romanorum, si necessitas exigerat, in eius disposuit
occurri adiutorium. Et suffragantibus praedictis sanctissimi pontificis Deo receptis precibus, ita omnipotens Dominus disposuit, ut sine ulla animarum periclitatione antefatus Desiderius per iamdicti coangelici papae concursum,
eandem quam ambiebat adsumeret regalem dignitatem. Dum vero haec agerentur, direxit missum suum praela- LI 256
tus sanctissimus pontifex et abstulit de ipsis civitatibus quas sepedictus Desiderius rex reddere promiserat beatissimo eodem papae, id est Faventias [60] cum castro Tiberiaco seu Cabellum et universum ducatum Ferrariae in integro.

Et annuente Deo rempublicam dilatans et universam dominicam plebem, videlicet rationales sibi commissas oves, ut bonus pastor animam suam ponens, omnes ab insidiis eruit inimicorum; cursumque consummans * et omnia

* Interea [61] renovavit in atrium ante fores beati Petri apostoli, qui quadriporticos dicitur, columnas marmoreas VIII, mirae LII
pulchritudinis, sculptas, quae desuper quadris composuit et aereum desuper conlocavit tegumen. Fecit autem [62] et iuxta basilicam beati Petri apostoli et ab alia parte beati Andreae apostoli, in loco qui Mosileus appellabatur, basilicam in honore sanctae Petronillae, quae praedicto benignissimo Pippino rege in Francia spoponderat ut beatae Petronillae corpus ibidem conlocaret, ubi posuit canistra argentea multa et ornamenta alia plura quae dedicavit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 aggregans B^4 — obnoxe B^3 — praefatum B^5 — **2** quatinus B^4 — ipsam BC^4E — adsumeret A — iureiurandum B^1 — **3** praefati B^6 — volont. A — **4** civitatis B^1 — remanserat B^3 — copiam BC^4E (copiosa B^2) — daturum E — tum B^6 — initum C^2 — **5** consilium C^{12} — Fol. C^1 : -rato C^2 — consiliarium B (-riu B^5) — **6** Chryst. A: -foro B^4 — praefato AB^6 — Fol. AC^1 — **7** parte B^{46} — quo *om.* C^2 — per scr. $B^{234}C^4E$: perconscr. B^{56} — **8** iuramentum C^2G — his B^6 — cuncta C^2 — adnexa AG : adnixam B^{35} — adimpleret A — vero *om.* A — peractam B^{46} — **9** cum] et B (ad B^4) — apostolicae B (-cas B^2) — exortation̄ A : -tatoris B^5 — litteras B^{25} : *om.* B^6 — **10** Racchiso B^5 : Radchiso E^5 — cunctae $B^{23}C^4E$ — gentis B^{23} : -tili E (*corr.*) — -fatus *om.* C^4E — venerabile B^6 : *om.* B^2 — abba B^1 : *om.* C^1EG — **11** auxilio BC^4EG — ipsi B^6 — Desiderio B^4 — exercitum C^1: -tu C^2 — exierat AC^1: exigerit B^{234}: -ret C^4 : exierit B^5 — **12** praedictus B^6 : -ti C^{14} — sanctissimis B (-mus B^6) : s̄s A — Deus A — **13** iamdictae coangelicae B (quoang. B^{36}) — cursum B — **14** ambiebant C^2 — adsumere A — regale B^3: regulam E (*corr.*) — vero *om.* B^2 — praefatus B^6 : *om.* E — **15** s̄s A — de] esse C^2 — rex *om.* A — **16** beatissimus C^2 : -mum E — eadem B^4 — est *om.* A — Faventia AB^6 : -ticos B^{23} — castrum C^{12} — Tiver. E^5 — Cavellum A : Gabellum BC^4E — in *om.* B^6 — **17** integrem C^{12}

18 rempublica B^6 — universa B^3 — rationis B^{35} : -nalis B^4 : -nabiles B^6 — sicomissas B^5 — **19** ab *om.* AB — * Interea-dedicavit BD (**20** renovabit B^{34} — atrio B^5 — foris B^6 — **21** aereo B^{34} — tecum. B^4 — iuxtam B^6 — 22 Andreei B^3 — Mois. B^5 : Mus. B^6 — app.] dicitur B^2 — honorem B^6 — **23** qui B^4 — regi B^6)

Recension lombarde. — 5 christianissimi *om.* — Francorum regis *om.* — 13 coangelici *om.*

LIII utiliter perficiens, Dei vocatione vitam finiens ad aeternam migravit requiem. Qui fecit ordinationem I per mens. mart., presbiteros II, diaconos II; episcopos per diversa loca num. * Et cessavit episcopatum d. XXXV. Sepultus est [64] in basilica beati Petri apostolorum principis, VI kal. mai., indictione X.

* XV. Et dum [63] in Francia esset positus, Rodigango sanctissimo viro episcopo pallium tribuit et archiepiscopum ordinavit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Deo AC[1] — vocationem B — ordinatio B[6] — I *om.* B[6] — 2 presb. V B[5] — diac. II *om.* B[5] — num. *om.* AC[1] : < XX > E[1]G : <VII> E[5]— XV-ordinavit BD (4 esse B[5]— viro *om.* B[6])— Et-XXXV] Qui etiam B — d. XXII A — 3 est *om.* C[4]— beatorum apostolorum Petri principis AC[12]G — apostolorum *om.* B[6] — principis *om.* A — V kal. B — ind X < Et cessavit episcopatus menses I dies V > B

NOTES EXPLICATIVES.

1. *in venerabili cubiculo*] Sur les chambellans du pape, cf. Lucius, note 2, p. 153; Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 89.

2. *diaconatus ordine*] Au concile de 744 assistaient deux diacres, appelés Etienne et Paul; ils doivent être identiques à Etienne II et à son frère Paul, qui fut son successeur. Les deux frères avaient été promus ensemble au diaconat, par le pape Zacharie. Cf. Paul, nº 257.

3. *Stephanum quendam presbiterum*] Trois prêtres de ce nom figuraient au concile de 744; ils étaient titulaires de Saint-Marc, Saint-Eusèbe et Saint-Chrysogone. Certains chronologistes modernes comptent comme un pape celui dont il est ici question et donnent par conséquent le nom d'Etienne III au pape à qui cette notice est consacrée; mais cette façon de compter est étrangère au moyen-âge et surtout au *L. P.*

4. *quatuor-xenodochia*] Quels sont ces quatre *xenodochia* établis *antiquitus*? Le *L. P.* n'en a jusqu'ici nommé qu'un seul, celui que fonda Bélisaire dans la via Lata (Vigile, p. 296, l. 13). Dans la vie d'Etienne III, il est question du *xenodochium Valerii*. Le biographe de Léon III en nomme quatre, dont trois sont appelés *a Valeris* (le même que le précédent), *Firmis*, *Tucium*; le quatrième n'a pas d'autre désignation que le vocable de son oratoire, qui était dédié à sainte Lucie. Je ne sais si ces quatre *xenodochia* existaient antérieurement à Etienne II et si celui de Bélisaire doit être identifié avec l'un d'eux.

5. *xenodochium in Platana*] L'église actuelle de Saint-Eustache est souvent appelée Saint-Eustache *in Platana* dans les documents du moyen-âge. Ceci détermine l'emplacement du *xenodochium* fondé par Etienne II. Nibby (*Roma mod.*, t. I, p. 215) dérive le nom de *Platana* des allées de platanes qui ont pu se trouver dans les jardins des thermes d'Agrippa, au milieu desquels s'élevaient le *xenodochium* et l'église. Celle-ci est mentionnée comme diaconie dans la vie de Léon III (nᵒˢ 383, 404); elle figure aussi dans l'itinéraire d'Einsiedlen, qui remonte à la fin du viiiᵉ siècle. Rien n'empêche qu'elle soit antérieure à Etienne II.

6. *diaconiae s. D. gen. et b. Silvestri*] Ces deux diaconies doivent être identiques à celles que l'on dit plus loin (Hadrien, nº 337) avoir été fondées, sous les mêmes vocables, par le pape Hadrien Iᵉʳ.

7. *Huius temporibus adveniens Hunaldus*] Deux personnages de ce nom figurent, vers cette époque, dans l'histoire de l'Aquitaine: le premier, fils du duc Eudes dont il a été question ci-dessus, dans la vie de Grégoire II, fut remplacé, vers 745, par un duc Waifre, son fils, suivant les uns, son frère, suivant les autres; le second, celui qui tenta, en 769, un effort inutile en faveur de l'indépendance de l'Aquitaine et qui fut livré, cette année même, à Charlemagne. Il ne peut être question de celui-ci dans notre texte, puisque sa retraite à Rome y est rapportée au pontificat d'Etienne II et que sa carrière est dite s'être terminée chez les Lombards, sans interposition d'un nouvel épisode frank comme serait la prise d'armes de 769. C'est donc du premier Hunald qu'il s'agit, du prédécesseur de Waifre. Les documents du temps, notamment la continuation de Frédégaire et les annales de Lorsch, ne disent rien de sa fin. Les annales de Metz (*M. G. Scr.*, t. I, p. 328) racontent qu'il se retira dans un monastère de l'île de Ré. On sait le peu de créance que méritent ces annales quand leur témoignage est isolé. Du reste, quand même on admettrait d'après elles que le duc Hunald se retira dans l'île de Ré, ce détail ne serait pas inconciliable avec la note du *L. P.* Il serait venu de l'île de Ré à Rome et déjà engagé dans la vie religieuse. Cette hypothèse rendrait bien compte de l'intervalle qui sépare l'abdication d'Hunald (v. 745) de sa venue à Rome, en 752 au plus tôt. Cf. *Introd.*, vi, 19.

8. *Langobardis exediens...*] Cet *exediens* est sans doute une corruption de *exiens*. Ennemi acharné de Pépin, Hunald dut sentir se réveiller sa haine quand ce prince eut épousé en Italie la cause du pape. Le siège de Rome, par Astolphe, au commencement de l'année 756, dut lui fournir une occasion. Il n'avait qu'à *sortir* de son monastère *ad limina apostolorum*, pour se trouver au milieu des adversaires du roi des Franks.

9. *Inter haec vero...*] Astolphe, successeur de Ratchis en 749, avait poursuivi avec plus d'énergie que ce prince la politique de ses prédécesseurs, qui tendait de plus en plus à l'absorption complète du territoire impérial au nord-est et au centre de l'Italie. Ravenne était tombée entre ses mains, on ne sait au juste à quel moment, mais certainement avant le mois de juillet de l'année 751 (*Neues Archiv*, t. III, p. 276). Les derniers débris de l'exarchat et du duché de Pentapole avaient eu le même sort. C'était maintenant le tour du duché de Rome. Le biographe d'Etienne II ne mentionne que très vaguement, un peu plus loin, l'annexion de Ravenne et de la Pentapole; celui de Zacharie n'en parle pas du tout; il est vrai que sa rédaction paraît avoir été interrompue avant l'année 751 et la mort du pape. Zacharie ne semble pas avoir essayé de fléchir Astolphe par les prières et les exhortations qui lui avaient si bien réussi auprès de Liutprand et de Ratchis. Du reste Astolphe dut avoir, dans les premiers temps, assez d'occupation du côté du Pô et de l'Adriatique pour laisser en paix les Romains. Ceux-ci n'étaient après tout qu'indirectement intéressés au maintien de l'exarchat. Au point où les choses en étaient venues, on ne pou-

vait plus attendre de l'exarque ni bien ni mal ; désormais trop faible pour se défendre lui-même, il s'était vu réduit à demander que Rome le protégeât. Le pape avait pu entreprendre cette tâche et risquer une intervention diplomatique ; mais l'*exercitus Romanus* n'était pas en position de soutenir campagne contre la monarchie lombarde pour défendre une province aussi éloignée, à laquelle on ne pouvait parvenir que par une route fort dangereuse. Au bout de quelque temps, Astolphe, se sentant affermi dans la possession de Ravenne, commença à manifester ses prétentions sur Rome et son territoire. Telle est la situation au moment où s'ouvre cet important récit.

10. *tertio... ordinationis suae mense*] En juin 752.

11. *Cupiens quippe-asserebat*] Astolphe ne menaçait pas les Romains d'une annexion pure et simple. Les conditions décrites ici sont celles d'une sorte de protectorat ; mais il est évident qu'elles ne pouvaient tarder de s'aggraver jusqu'à complète assimilation avec les autres provinces lombardes.

12. *ss. Vincentii et Benedicti abbatibus*] Le monastère de Saint-Vincent, près de la source du Vulturne, à cinq ou six lieues à l'O. d'Isernia (Aesernia) ; il avait été fondé au commencement du huitième siècle par les trois frères Paldo, Taso et Tato, nobles lombards de Bénévent. Leur histoire fut écrite, vers le milieu du VIIIe siècle, par Autpert (*M. G. Scr. Lang.*, p. 546 ; cf. Paul Diacre, *H. L.*, VI, 40). L'abbé de Saint-Vincent et celui du Mont-Cassin étaient sujets du duc de Bénévent et, indirectement, du roi Astolphe.

13. *exercitandis*] Passage inintelligible et corrompu.

14. *quae acheropsita nuncupatur*] C'est ici la plus ancienne mention connue de cette célèbre image, encore conservée dans l'oratoire *Sancta sanctorum*, au Latran. Rien ne prouve qu'elle ait été apportée à Rome sous les empereurs iconoclastes. Une image de ce genre, *imago s. Mariae quae per se facta est*, était vénérée à Sainte-Marie au Transtévère, probablement dès le VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143).

15. *basilicam s. Laurentii super s. Clementem*] Dans la vie d'Hadrien (n° 324) il est question d'une basilique de Saint-Laurent *ad Taurellum*. Ces deux églises me paraissent identiques. En effet, une localité appelée *de Tauro* se trouvait au dessus de Saint-Clément, entre cette église et celle de Saint-Pierre *ad vincula* ; c'est de ce côté que l'on trouve, dans le catalogue des églises romaines au quatorzième siècle (Urlichs, *Codex U. R. topogr.*, p. 172), une église de Saint-Sauveur *de Tauro*. Cette partie de la ville était comprise dans la troisième région ecclésiastique.

16. *cimiterii s. Soteris*] La petite basilique située au dessus de ce cimetière, sur la voie Appienne. Il en reste encore quelque chose. Cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 29.

17. *quemadmodum praedecessores*] Ce texte contient au moins une erreur, car Zacharie n'a pu écrire à Charles-Martel, mort avant son élévation au pontificat. Il n'y a, d'ailleurs, dans les relations de ce pape avec les princes franks, rien qui ressemble à une demande d'intervention en Italie. Quant à Grégoire II, le seul prince frank avec qui on le voie en correspondance est Eudes d'Aquitaine; encore est-ce à ce propos de tout autre chose que de ce dont il est ici question. Du reste, le continuateur de Frédégaire, qui raconte les ambassades envoyées à Charles-Martel par Grégoire III, dit formellement que pareille chose ne s'était encore jamais vue (GRÉGOIRE III, note 34, p. 424). Notre narrateur aura étendu indûment aux relations de Grégoire II et de Zacharie avec les princes franks ce qui n'est vrai que de celles de Grégoire III. Cependant il est vraisemblable que, sans faire de démarches solennelles, Grégoire II et Zacharie aient cherché indirectement à se ménager l'amitié et au besoin la protection des puissants ducs d'Austrasie. Saint Boniface était un intermédiaire permanent. La consultation donnée par Zacharie en 752, à propos de l'élévation de Pépin à la dignité royale, était un service dont on ne pouvait manquer d'attendre retour.

18. *regi Francorum*] Expression impropre, qui s'est déjà rencontrée dans la vie de ZACHARIE (p. 433, l. 9). Grégoire III, dans ses lettres à Charles-Martel, l'appelle *subregulus*. L'interpolateur de sa vie (ci-dessus, p. 420) s'est aussi abstenu de donner à Charles Martel le titre de roi.

19. *misit litteras Pippino regi*] Ces lettres sont perdues.

20. *Trottigangus abbas*] Droctigangus, abbé de Jumièges. Étienne lui remit deux lettres, l'une pour le roi Pépin, l'autre pour les chefs des Francs (*ducibus gentis Francorum*), qui figurent dans le *Codex Carolinus* (éd. Jaffé, n. 4 et 5). Elles sont conçues en termes généraux et supposent des instructions verbales plus explicites. Le voyage de Droctigang à Rome doit se placer vers le printemps de l'année 753.

21. *Ciccanense castellum*] Ceccano, un peu au S. de Frosinone, sur le chemin de fer de Rome à Naples. C'est l'ancienne *Fabrateria vetus*, qui avait encore son organisation municipale au commencement du Ve siècle (*C. I. L.*, t. X, n° 5651) ; au VIIIe siècle ce n'était plus qu'un chef-lieu d'exploitation rurale. Cf. ZACHARIE, note 55, p. 439. — L'occupation de Ceccano est le premier acte d'hostilité de la part des Lombards. Jusqu'ici le biographe avait beaucoup parlé de persécutions, de menaces, de traités rompus, de sommations, mais il n'avait encore relaté aucun fait de ce genre.

22. *Rodigangus*] Chrodegang, évêque de Metz. Paul Diacre, *Gesta ep. Metensium*, Migne, *P. L.*, t. XCV, p. 709 : « Cumque esset (Chrodegangus) in omnibus locuples, a Pippino rege omnique Francorum coetu singulariter electus, Romam directus est, Stephanumque venerabilem papam, ut cunctorum vota anhelabant, ad Gallias evocavit. »

23. *indictione VII*] 14 octobre 753.

24. *XLmum miliarium Langobardorum finium*] C'est en effet à quarante milles de Rome environ, que se trouvait la limite nord du territoire impérial, du côté de Blera et de Sutri.

25. *et adsumens — seu et ceteros*] Remarquer qu'il n'y a plus ici que des représentants du clergé (*ecclesia Dei*) ; les *optimates ex militia*, qui étaient venus de Rome avec le pape, ne le suivent pas en France. — Plusieurs des personnages ecclésiastiques ici nommés sont connus d'ailleurs. Les évêques Georges et Wilchar retournèrent plusieurs fois en France, comme envoyés des papes Etienne II et Paul. Le premier finit même par s'y fixer et par changer son évêché d'Ostie contre celui d'Amiens. Il est possible qu'il en ait été de même de Wilchar et qu'il ait passé du siège de Nomentum à celui de Sens. — Parmi les prêtres romains qui signèrent au concile de 745 on trouve deux Léon, un Georges et trois Etienne; mais il est difficile d'identifier les nôtres avec ceux-là. Quant à Philippe, on voit par sa signature au privilège de Paul Ier (Hardouin, t. III, p. 2003 ; Mansi, t. XII, p. 649) qu'il était prêtre du titre de Saint-Marc. Il fut employé par les papes successeurs d'Etienne II tant dans la diplomatie que dans le gouvernement de l'exarchat de Ravenne; sous Etienne III ou, au plus tard, au commencement du pontificat d'Hadrien, il fut promu à l'épiscopat (Jaffé, *Codex Carol.*, p. 127, 172, 198 et suiv.). L'archidiacre Théophylacte fut le compétiteur de Paul après la mort d'Etienne II (PAUL, n° 257) ; le diacre Gemmulus est connu comme un des correspondants de saint Boniface (Jaffé, *Monum. Moguntina*, p. 154, 156, 253); nous avons déjà rencontré le primicier Ambroise (ZACHARIE, p. 430, l. 6). — Sur les *regionarii*, cf. CONSTANTIN, p. 394, note 15).

26. *in ven. monasterium s. Mausicii*] L'ancien évêque de Vienne, Wilcharius, en avait encore la direction. Cf. GRÉGOIRE III, note 35, p. 425.

27. *ibi Ambrosius primicerius*] Six ans après, en septembre 759, le corps d'Ambroise fut rapporté à Rome et enterré à Saint-Pierre. Voici son épitaphe, intéressante à bien des égards, d'après une copie de Tiberio Alfarano, imprimée par Galletti (*Primicero*, p. 41). Son tombeau se trouvait du côté de l'oratoire de Paul Ier (v. ci-dessous, p. 465, l. 11).

Hunc tumulum conspicite cuncti Ambrosii primicerii notariorum ecclesiae scae. Iam functus est hoc tumulatus solo.
benignus semper existens, in moribus aptus,
in creditam sivi rem fidelissimus dispensator,
ex hac urbe processit, suo secutus pastorem :
in Roma salvanda utrique petebant regno tendentes Francorum.
Sancta perveniens loca b. Mauritii aulae secus fluvii Rhodani litus, ubi vita noviliter doctus finivit, mense deceb,
indict. VII, temp dn Stefani pp.
Suboles audiunt, intrinsecus gemunt de tali tantoque doctore pribati, simulque sodales de funere lugient;
rivvolos lacrimarum fundunt cum caterva sequipedum
pietatem noscentes tanti magistri;
conspicientes tumulum domestici domus sepius
suspirant facta bona tanti viri noscentes.
Oviata mors disiuxit qui nullum reservat
honore; cui longa expectabat via detinuit in hora.
Post sex curricula annis, remotus de exilio
ad propria corpus redivit humandum;
quem sui amatores filii cum magno reduxerunt honore
pristinaeque patrie rediderunt.
En placuisti Deo, Ambrosi alme, ut in gremio sancte ecclesie matris reversus affavilis esses.
Ianitori coeli commendo tua membra iam redacta favillis
que resurrectura in fine mundi te firmiter credo.
Hic requiescit in pace Ambrosius s. R. e. primicerius, qui vixit annos plus minus LX. Depositus est mense septebrio, indic. XIII, tempore ter beatissimi do Pauli pp.

28. *Fulradus abbas*] Fulrad, abbé de Saint-Denys.

29. *Audiens vero hisdem rex*] Contin. de Frédégaire, c. 119 : « Per Arduennam silvam cum ipse rex veniens et Theudone villa publica super Mosella resedisset, nuntius ad eum veniens dixit quod Stephanus papa de partibus Romae cum magno apparatu et multis muneribus, iam monte Iovis transmeato ad eius properaret adventum. Haec audiens rex, cum gaudio et laetitia et ingenti cura recipere eum praecepit et filio suo Carolo ei obviam ire praecepit, qui usque ad Pontem Ugone, villa publica, ad eius praesentiam adducere deberet. Ibique Stephanus papa Romensis ad praesentiam regis veniens, multis muneribus tam ipsi regi quam et Francis largitus est, auxilium petens contra gentem Langobardorum et eorum regem Aistulfum, ut per eius adiutorium ab eorum oppressionibus vel fraudulentia de manibus eorum liberaretur et tributa et munera quae contra legis ordinem a Romanis requirebant facere, desisterent. » — *Chronicon Moissiacense* (*M. G. Scr.*, t. I, p. 293) : « Sequenti die (le lendemain de son arrivée à Ponthion) una cum clero suo aspersus cinere et indutus cilicio in terram prostratus, per misericordiam Dei omnipotentis [et merita beatorum apostolorum Petri et Pauli Pippinum regem obsecrans, ut se et populum Romanum de manu Langobardorum et superbi regis Haistulphi servitio liberaret; nec antea de terra surgere voluit quam sibi rex praedictus Pippinus cum filiis suis et optimatibus Francorum manum porrigerent et ipsum pro indicio suffragii futuri et liberationis de terra levarent. »

30. *Sed quia tempus inminebat hyemalis*] Contin. de Frédégaire (c. 119) : Tunc Pippinus rex praefato Stephano papa apud Parisius civitatem in monasterio sancti Dionysii martyris, cum ingenti cura et multa diligentia, hiemare praecepit. — Ici, le narrateur franc place le récit de la légation envoyée par Pépin au roi des Lombards; le biographe n'en parle qu'un peu plus loin.

31. *reges uncti sunt Francorum*] Treize ans après cette cérémonie, un moine de Saint-Denys en consignait le souvenir dans une note écrite à la fin d'un manuscrit de Grégoire de Tours. Cette note s'est conservée dans une copie du xe siècle (*Bruxell.* 7666-71), dont je reproduis ici le texte, d'après la nouvelle édition de M. B. Krusch (*M. G. Scr. Meroving.*, t. I, p. 465).

Si nosse vis, lector, quibus hic libellus temporibus videatur esse conscriptus vel ad sacrorum martirum preciosam editum laudem, invenies anno ab incarnatione Domini septingentesimo sexagesimo septimo, temporibus felicissimi atque tranquillissimi et catholici Pippini regis Francorum et patricii Romanorum, filii beatae memoriae quondam Caroli principis, anno felicissimi regni eius in Dei nomine sexto decimo, indictione quinta, et filiorum eius eorundemque regum Francorum Caroli et Carlomanni, qui per manus sanctae recordationis viri beatissimi domni Stephani papae, una cum predicto patre domno viro gloriosissimo Pippino rege, sacro chrismate in reges, Dei providentia et sanctorum apostolorum Petri et Pauli intercessionibus consecrati sunt, anno tertiodecimo. Nam ipse praedictus domnus florentissimus Pippinus rex pius, per auctoritatem et imperium sanctae recordationis domni Zachariae papae et unctionem sancti chrismatis, per manus beatorum sacerdotum Galliarum et electionem omnium Franchorum, tribus annis antea in regni solio sublimatus est. Postea per manus eiusdemque Stephani pontificis, die uno, in beatorum praedictorum martirum Dionisii, Rustici et Eleutherii aecclesia, ubi et venerabilis vir Folradus archipresbiter et abbas esse cognoscitur, in regem et patricium, una cum predictis filiis Carolo et Carlomanno, in nomine sanctae Trinitatis unctus et benedictus est. In ipsa namque beatorum martyrum aecclesia, uno eodemque die, nobilissimam atque devotissimam et sanctis martiribus devotissime adhaerentem Berteradam, iamdicti florentissimi regis coniugem, praedictus venerabilis pontifex regalibus indutam cicladibus gratia septiformis Spiritus benedixit; simulque Francorum principes benedictione sancti Spiritus gratia confirmavit et tali omnes interdictu et excommunicationis lege constrinxit, ut numquam de alterius lumbis regem in aevo presumant eligere, sed ex ipsorum, quos et divina pietas exaltare dignata est et sanctorum apostolorum intercessionibus per manus vicarii ipsorum beatissimi pontificis confirmare et consecrare disposuit. Haec ideo caritati vestrae breviter in novissima paginula libelli inseruimus huius, ut per succedentium temporum et vulgi relatione propago in aevo valeat cognoscere posterorum.

32. *Et beatissimus papa — sanus repertus est*] C'est sur ce texte que fut brodée plus tard la fausse pièce intitulée *Revelatio facta Stephano papae* (Migne, *P. L.*, t. LXXXIX, p. 1029), dans laquelle le pape est censé raconter qu'il a vu en songe les apôtres Pierre et Paul avec le martyr saint Denys, et que ce dernier l'a guéri subitement, en lui ordonnant de consacrer, dans son église de l'abbaye, un autel en l'honneur des deux princes des apôtres. Ce document était déjà en circulation sous Louis-le-Débonnaire, car Hilduin l'inséra dans ses Aréopagitiques. Selon lui la consécration de Pépin aurait eu lieu le même jour que la dédicace de l'autel, le 28 juillet. Tout cela est évidemment faux et contradictoire avec la narration du *L. P.* Cf. Martens, *Die Römische Frage*, p. 41-46.

33. *Pippinus vero — decreverat perficere*] Cont. de Frédégaire : « Cumque praedictus rex Pippinus quod per legatos suos petierat non impetrasset, et Aistulfus hoc facere contempsisset, evoluto anno, praefatus rex ad kalendas martias omnes Francos, sicut mos Francorum est, Bernaco villa publica ad se venire praecepit. Initoque consilio cum proceribus suis, eo tempore quo solent reges ad bella procedere... » (v. ci-dessous, note 36). — Ce texte donne la date précise ; il ne s'accorde pas avec le biographe sur le lieu de l'assemblée: d'après lui c'est Braisne, d'après le biographe, c'est Kiersy-sur-Oise. Ces deux localités sont situées dans la même région et peu éloignées l'une de l'autre. Il peut se faire qu'il y ait eu deux assemblées et que chacun des deux auteurs en ait eu une en vue. J'hésiterais en tout cas à mettre l'erreur, si erreur il y a, au compte du biographe, qui doit avoir été un des compagnons de voyage d'Etienne II et qui écrivait à une date encore plus voisine de l'événement que le continuateur de Frédégaire. Cependant il est à la rigueur possible que le séjour de Pépin à Kiersy pour les fêtes de Pâques (*Ann. Lauriss.*, a. 753) ait introduit quelque confu-

sion dans ses souvenirs. Pâques tomba, en 754, le 14 avril.

34. *Aistulfus Carolomannum — migravit.*] *Annales Lauriss.*, a. 753 : « Stephanus papa venit in Franciam... similiter et Carlomannus, monachus et germanus supradicti Pippini regis, per iussionem abbatis sui in Franciam venit, quasi ad conturbandam petitionem apostolicam. — *Ibid.*, a. 755 : « Pippinus (ex Italia).... reversus est in Frantiam. Carlomannus monachus Vienna civitate remansit una cum Bertrandane reginae infirmus; languebat dies multos et obiit in pace. » Cf. *Ann. Sangallenses*, a. 754 (*M. G. Scr.*, t. I, p. 63, 141), et Mabillon, *Ann.*, XXIII, 13.

35. *Porro christianissimus....*] Le biographe rassemble ici toutes les négociations essayées par Pépin pour fléchir le roi des Lombards; il en énumère quatre : trois avant l'entrée de Pépin en campagne, la quatrième pendant qu'il était déjà en route pour franchir les Alpes. Rien n'empêche que l'une des ambassades ait eu lieu avant l'assemblée du 1er mars, comme il est marqué dans la continuation de Frédégaire (c. 119) : « Legationem ad Aistulfum regem Langobardorum mittens, petens ut propter reverentiam beatissimorum apostolorum Petri et Pauli in partibus Romae hostiliter non ambularet, et superstitiosas ac impias vel contra legis ordinem causas, quod antea Romani numquam fecerant, propter eius petitionem facere non deberet. » Cf. ci-dessus, note 33. V. aussi *Chron. Moissiac.*, *M. G. Scr.*, t. I, p. 293.

36. *Tunc fisus — praestolantes adventum*] Contin. de Frédégaire (c. 120) : « Initoque consilio cum proceribus suis, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, cum Stephano papa et reliquae nationes quae in suo regno commorabantur et Francorum agmina, ad partes Langobardiae cum omni multitudine per Lugdunum Galliae et Viennam pergentes, usque Mauriennam pervenerunt. Aistulfus rex Langobardorum usque ad Clusas quae cognominatur Valle Seusana veniens, ibi cum omni exercitu suo castra metatus est et cum telis et machinis et multo apparatu quod nequiter contra rempublicam et sedem Romanam apostolicam admiserat nefarie nitebatur defendere. Et cum suprascriptus rex Pippinus Mauriennam cum exercitu suo resedisset, et propter angusta vallium montes rupesque exercitus praedicti regis minime transire potuissent, pauci tamen montibus angustisque locis erumpentibus usque in valle Seusana pervenerunt. »

37. *Audiens itaque — constrinxerunt*] Contin. de Frédégaire : « Haec cernens Aistulfus rex Langobardorum omnes Langobardos armare praecepit et cum omni exercitu suo super eos audaciter venit. Haec cernentes Franci non suis auxiliis nec suis viribus liberare se putabant, sed Deum invocant et beatum Petrum adiutorem rogant. Commissoque praelio fortiter inter se dimicantes, Aistulfus rex Langobardorum laesum cernens exercitum suum, terga vertit et pene omnem exercitum suum quem secum adduxerat, tam duces, comites vel omnes maiores natu gentis Langobardorum, in eo praelio omnes amisit, et ipse quodam monte rupis vix lapsus evasit; Ticinum urbem suam cum paucis venit. Igitur praecelsus rex Pippinus, patrata Deo adiuvante victoria, cum omni exercitu vel multitudine agminum Francorum, usque ad Ticinum peraccessit, castra metatus est, undique omnia quae in gyro fuerant vastans, partes Italiae maxime igne concremavit, totam regionem illam vastavit, castra Langobardorum omnia diripuit et multos thesauros tam auri et argenti vel alia ornamenta quam plurima et eorum tentoria omnia rapuit et cepit. »

38. *Tunc iamfatus — diversis civitatibus*] Contin. de Frédégaire : « Haec cernens Aistulfus rex Langobardorum quod nullatenus se evadere potuisset, pacem per sacerdotes et optimates Francorum petens, dictiones supradicto rege Pippino faciens et quidquid contra Romanam ecclesiam vel sedem apostolicam contra legis ordinem fecerat, plenissima solutione emendaret. Sacramenta et obsides ibidem donat ut numquam a Francorum ditione se abstraheret, et ulterius ad sedem apostolicam Romanam et rempublicam hostiliter numquam accederet. Praefatus rex Pippinus, clemens ut erat, misericordia motus, vitam et regnum ei concessit et multa munera Aistulfus rex partibus praedicti regis donat. Nam et optimatibus Francorum multa munera largitus est. » — La liste des villes qu'Astolphe promit de rendre est donnée plus loin, p. 454, sauf déduction de Comiaclum, qui ne fut rétrocédée qu'en 756. Pépin délivra à cette occasion au pape Etienne un diplôme de donation dont il est souvent question dans les lettres pontificales de 755-756. Mais ce fut en vain que le pape le pressa d'en procurer l'exécution avant son retour en France. Pépin ajouta foi aux serments des Lombards, en dépit de toutes les instances d'Etienne, qui ne manqua pas de lui reprocher sa confiance quand Astolphe eut manqué à sa parole et refusé de remplir ses engagements (Jaffé, 2322, 2323).

39. *Dirigensque — eius essent*] Contin. de Frédégaire : « His itaque gestis, Pippinus rex praedicto Stephano papa cum optimatibus suis et multa munera partibus Romae cum magno honore direxit et in sedem apostolicam incolumem, ubi prius fuerat, restituit. His transactis, Pippinus rex cum exercitu suo vel multis thesauris ac multis muneribus Deo adiuvante reversus est ad propria. »

40. *Hieronimum*] Il n'est guère connu que par ce texte et la *Genealogia comitum Flandriae* (*M. G. Scr.*, t. IX, p. 302) qui se borne à le nommer comme un des fils de Charles-Martel « ex concubina ». Ce qu'en dit Enhard, dans ses Annales de Fulda, dérive du *L. P.*

41. *ea quae promiserat minime adimplevit*] Le biographe indique ici rapidement une première période d'hostilités, pendant laquelle Astolphe refusa, malgré toutes les instances du pape, de se dessaisir de l'Exarchat et de la Pentapole, et continua ses déprédations sur le territoire romain. Cette période correspond à l'année 755. L'invasion du duché de Rome et le siège de la ville n'eurent lieu que vers le 1er janvier 756. Le *Codex Carolinus*, contient deux lettres (nº 6 et 7; Jaffé, 2322, 2323), confiées l'une à l'abbé Fulrad et aux autres *missi* franks, l'autre à Wilcharius, évêque de Nomentum. Dans celle-ci (*Cod. Carol.*, éd. Jaffé, p. 39) on lit : « Iniquus Haistolfus rex, ingresso in eius perfido corde diabolo, » omnia quae per sacramentum beato Petro per vestros missos » restituenda promisit, irrita fecit; et nec unius palmi terrae spa» tium beato Petro reddere voluit... sed etiam scamaras (*des razzias*) atque depredationes seu devastationes in civitatibus et » locis beati Petri facere sua imperatione nec cessavit nec ces» sat. »

42. *adiungens quartum*] Le monastère de Saint-Etienne Mineur; il a subsisté jusqu'au temps de Pie VI, sous lequel il fut détruit et son emplacement compris dans celui de la sacristie de Saint-Pierre. Il est marqué *f* sur le plan. Son église s'appelait au XIVe siècle *S. Stephanus de Agulia*, à cause du voisinage de l'obélisque (Urlichs, *Codex U. R. top.*, p. 172). — Sur les trois autres monastères, cf. GRÉGOIRE III, p. 422 *b*, l. 29-31

43. *generalem faciens motionem....*] Cont. de Frédégaire : « Sequenti anno Aistulfus rex Langobardorum fidem suam quam regi Pippino promiserat, peccatis facientibus fefellit. Iterum ad Romam cum exercitu veniens, finibus Romanorum pervagans atque regionem illam vastans, ad ecclesiam sancti Petri perveniens et domos quas ibidem reperit maxime igne concremavit. » — Dans les lettres qui vont être citées (note 46) le pape Etienne II donne des détails plus circonstanciés. J'y relève en particulier ceux-ci : « Et « omnia extra urbem longe lateque ferro et igne consumserunt; do« mos omnes comburentes pene ad fundamenta destruxerunt...« « Ecclesias Dei incenderunt. Et omnes domos cultas beati Petri igni « combusserunt; vel omnium Romanorum, ut dictum est, domos « comburentes extra urbem funditus destruxerunt » (*Cod. Carol.*, éd. Jaffé, p. 44). Mais on n'y trouve pas le trait de l'enlèvement des corps saints. Ces lettres d'Etienne II furent expédiées avant la fin du siège, le 24 février 756.

44. *Nam et multa — abstulit*] L'abbaye de Nonantola, près de Modène, prétendait posséder le corps de saint Silvestre, qui lui aurait été donné peu après sa fondation par le roi Astolphe. Mais

les documents sur lesquels on s'appuyait pour fixer cette date sont faux ou de basse époque (*M. G. Script. Lang.*, p. 567 et suiv.). — Il est peu probable que les Lombards aient été guidés, dans ces translations, par des vues sacrilèges. Ils s'emparaient des corps saints comme des autres richesses du pays conquis, avec le dessein d'en profiter eux-mêmes, mais nullement d'insulter à leur culte. Eginhard, en s'appropriant les corps des saints Pierre et Marcellin, avait exactement les mêmes vues; encore ne pouvait-il s'autoriser du droit de conquête.

45. *Castrum Narniensem*] « Nam et civitatem Narniensem, quam beato Petro concessistis, abstulerunt. » (Lettre d'Etienne II à Pépin, dans le *Cod. Carol.*, p. 45, Jaffé).

46. *per marinum iter — adimplendum*] Les lettres du pape sont conservées (Jaffé, 2325, 2326, 2327; *Cod. Carol.*, p. 43-60). Elles sont au nombre de trois; les deux premières ont à peu près la même teneur; la troisième est censée écrite par saint Pierre lui-même. On y trouve la description des tribulations que les Romains enduraient (*cuncta quae gesta sunt* etc), et les plus vives adjurations de venir à leur secours (*adiurans eum fortiter*). Les envoyés du pape étaient Georges, évêque d'Ostie, Thomaricus et Comita, *magnifici viri*, et l'abbé franc Warneharius, nommé ici, qui n'avait pas hésité à endosser la cuirasse et à monter la garde sur les remparts de Rome. La ville était serrée de si près que le pape pouvait dire à Pépin : « Vix potuimus per maximum ingenium marino itinere praesentes nostras litteras et missos ad tuam excellentissimam christianitatem dirigere. » (*Cod. Carol.*, p. 51, Jaffé).

47. *Ad haec — evertit Langobardorum*] Contin. de Frédégaire (c. 121) : « Haec Pippinus rex cum per internuntios audisset, nimium furore et in ira motus, commoto iterum omni exercitu Francorum per Burgundiam, per Cavalonnum urbem et inde per Ianuam usque Mauriennam veniens. Rex Aistulfus cum hoc reperisset, iterum ad Clusas exercitum Langobardorum mittens qui regi Pippino et Francis resisterent et partibus Italiae intrare non sinerent. Rex Pippinus cum exercitu suo, monte Cinisio transacto, usque ad Clusas ubi Langobardi ei resistere nitebantur perveniens; et statim Franci solito more ut edocti erant per montes et rupes erumpentes, in regnum Aistulfi cum multa ira et furore intrant. Langobardos quos ibi repererunt interficiunt; reliqui qui remanserant vix fuga lapsi evaserunt. Rex Pippinus cum nepote suo Tassilone Baioariorum duce partibus Italiae usque ad Ticinum iterum accessit et totam regionem illam fortiter devastans, circa muros Ticini utraque parte fixit tentoria, ita ut nullus exinde evadere potuisset. »

48. *sine effectu Romam coniunxit*] L'autre ambassadeur, le silentiaire Jean, demeura en France, où il devait se trouver encore au commencement de l'année 757 (*Cod. Carol.*, éd. Jaffé, p. 66).

49. *Dum vero — Franciam repedavit*] Contin. de Frédégaire : « Haec Aistulfus rex Langobardorum cernens et iam nullam spem se evadendi speraret, iterum per supplicationem sacerdotum et optimatum Francorum veniens et pacem praedicto regi supplicans et sacramenta quae præfato regi dudum dederat ac quod contra sedem apostolicam rem nefariam fecerat, omnia per iudicium Francorum vel sacerdotum plenissima satisfactione emendaret. Igitur rex Pippinus solito more iterum misericordia motus ad petitionem optimatum suorum vitam et regnum iterato concessit. Aistulfus rex per iudicium Francorum vel sacerdotum thesaurum qui in Ticino erat, id est tertiam partem, praedicto regi tradidit et alia multa munera maiora quam antea dederat partibus regis Pippini dedit. Sacramenta iterum et obsides donat ut amplius numquam contra regem Pippinum vel proceres Francorum rebellis et contumax esse debeat, et tributa quae Langobardi regi Francorum a longo tempore dederant annis singulis per missos suos desolvere deberent. Praecelsus rex Pippinus victor cum magnis thesauris et multis muneribus, absque belli eventu, cum omni exercitu suo illaeso ad propriam sedem regni sui remeavit incolumis. »

50. *Comiaclum*] Comacchio, dans les lagunes du Pô, au sud de la branche principale, que l'on paraît avoir considéré comme la limite naturelle de l'exarchat, du côté du nord. — C'est la première mention certaine de cette localité dans un texte historique. L'évêché était alors de fondation récente, comme il résulte d'une inscription publiée par Spreti (*De amplitudine urb. Rav.*, 1796, p. 458) où le premier évêque, Vincent, est mentionné à la date de 708.

51. *id est Ravenna — Egubio*] Cette liste de villes, identique à celle qui figurait dans le traité et la donation de 754, représente probablement l'ensemble des conquêtes d'Astolphe sur le territoire impérial. On ne voit pas, en effet, que ce territoire ait été diminué du fait de Ratchis. A la mort de Liutprand, la frontière du royaume lombard passait entre Imola et Ravenne; or toutes les localités mentionnées ici sont situées, autant qu'on peut le déterminer, à l'est d'une ligne menée entre l'Apennin et le Pô, perpendiculairement à la route de Ravenne à Imola. De même Ancône, Humana et Osimo, qui, sous Liutprand, appartenaient déjà aux Lombards, ne sont pas comprises dans le territoire cédé par Astolphe à l'église romaine. Le passage de Paul Diacre, *H. L.*, VI, 56, ne prouve pas que Fano ait été, dès le règne de Liutprand, incorporée au duché de Spolète. — On reconnaît aisément Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Sinigaglia, Iesi (*Esis*), Forlimpopoli, Forli (*Forum olivi* = *Forum Livii*), Saint-Marin, Cagli, Gubbio. — Le *castrum Sussubium* devait se trouver dans la montagne au-dessus de Forli ; on l'identifie ordinairement avec Castro Caro, bourgade du diocèse de Forli, où lon voit les restes d'un très ancien château-fort.—*Montefeletri* est, sous un autre nom, une ville épiscopale, San-Leo, auprès de Saint-Marin (l'évêché a présentement son siège à Penna-Billi). Procope en parle (Μοντεφέρετρον) et le géographe de Ravenne (éd. Pinder et Parthey, p. 273; cf. Jaffé, 2193) la marque entre Césène et Urbin. — *Monte Lucati* est nommé dans le registre de Grégoire II (Jaffé, 2192) comme appartenant au territoire de Césène.—*Vobio* ou *Bobio* est identique à la petite ville actuelle de Sarsina (P. Fabre, dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, t. IV p. 400).— La situation du *castrum Luciolis* a déjà été expliquée (Grégoire I, p. 318, note 3 ; cf. Boniface V, p. 321, 322); le géographe de Ravenne (*l. c.*) le marque entre Cagli et Gubbio. — Restent à déterminer Conca, Acerreagium et Serra. Pour la première, M. Paul Fabre me propose un endroit anciennement habité, situé au bord de la mer, non loin de l'embouchure du Conca, un peu au N. de La Cattolica, entre Rimini et Pesaro. Quant à Acerreagium et Serra, il les chercherait entre Iesi et Fossombrone, dans la vallée de la Nevola ; il y a là une petite ville appelée Arcevia (Acerreagium ?) et une localité du nom de Serra dei Conti. Deux autres localités, appelées aussi Serra, se retrouvent, l'une aux environs de Saint-Marin (Serra del Sasso), l'autre auprès de Castel Bolognese.

52. *super basilicam b. Petri turrem*] Plan, 150. — M. de Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, p. 275) rapporte à cette tour l'inscription suivante :

Ingrediens templum refer ad sublimia vultum
excelsos aditus suspicit alta fides.
Esto humilis sensu, sed spe sectare vocantem
Stephanus reserat quas venerare fores.
Haec tuta est turris trepidis obiecta superbis,
elata excludens, mitia corda tegens.
Celsior illa tamen quae caeli vexit ad arcem
Stephanum astrigeris ambitiosa viis,
unde vocat populos qui praevius ad bona Christi
sidereum ingressus sanctificavit iter.

Ce texte est d'une tout autre latinité que l'épitaphe d'Ambroise le primicier (ci-dessus, note 27); mais cela vient de ce qu'il n'est que la reproduction d'une des anciennes inscriptions métriques de Saint-

Martin de Tours; au lieu de *Martinus* on a écrit *Stephanus* en deux endroits, sans souci de la quantité. — Du reste l'attribution de ce texte à la tour de Saint-Pierre de Rome ne me paraît pas démontrée. Il s'agit plutôt d'une église consacrée au martyr saint Etienne, peut-être celle du monastère de Saint-Etienne Mineur, fondé par le pape Etienne II (ci-dessus, note 42). C'est à la chapelle de ce monastère ou à celle du monastère de Saint-Etienne Majeur situé à peu de distance, que se rapporte une inscription d'autel, publiée également par M. de Rossi, *l. c.* : *Servantur in hac ara reliquie sanctorum martirum atque levitarum Stephani et Laurentii.*

53. *Dum ergo — defunctus est*] Lettre d'Etienne II à Pépin (Jaffé, 2335, *Cod. Carol.*, p. 64), écrite en mars-avril 757) : « Etenim ti» rannus ille sequax diaboli Haistulfus, devorator sanguinum » christianorum, ecclesiarum Dei destructor, divino ictu percussus » est et in inferni voraginem demersus. In ipsis quippe diebus » quibus hanc Romanam urbem devastandam profectus est, post » anni spatii circulum ita divino mucrone percussus est, ut pro» fecto in eo tempore quo, fidem suam temptans, diversa piaculi » scelera perpetratus est, in eo suam impiam finiret vitam. » — Contin. de Frédégaire (c. 122) : « Post haec Aistulfus rex Langobardorum, dum venationem in quadam silva exerceret, divino iudicio, de equo quo sedebat super quamdam arborem proiectus, vitam et regnum crudeliter digna morte amisit. »

54. *Ratchisus dudum rex...*] *Catalogus regum Langob. Brixianus* (*M. G. Scr. Lang.*, p. 503) : Aistulfus rex obiit, gubernavitque palacium Ticinense Ratchis, gloriosus germanus eius, dudum rex, tunc autem Christi famulus, a decembrio usque ad martium » (756-757).

55. *Transalpium*] Le biographe entend sans doute ici les *Alpes Apenninae*, expression géographique en usage au VIIIe siècle (Paul Fabre, *Mélanges de l'École de Rome*, t. IV, p. 401).

56. *Ad haec praefatus Desiderius...*] Contin. de Frédégaire, *l. c.*: « Langobardi, una cum consensu praedicti regis Pippini et consilio procerum suorum, Desiderium in sedem regni instituunt. » Le catalogue lombard cité plus haut, note 54, fixe au mois de mars l'avénement de Didier. — Etienne II, *ep. cit.* : « Nunc autem Dei » providentia per manus sui principis apostolorum beati Petri si» mul et per tuum fortissimum brachium, praecurrente industria » Deo amabilis viri Folradi, tui fidelis, nostri dilecti filii, ordina» tus est rex super gentem Langobardorum Desiderius, vir mi» tissimus. » Dans cette lettre, le pape insiste vivement pour que Pépin reconnaisse l'intronisation de Didier.

57. *civitates quae remanserant*] Maintenant que les conquêtes d'Astolphe avaient été rendues, le pape et les Romains réclamaient celles de Liutprand. On avait encore le souvenir assez présent d'un état de choses où, soit à l'ouest de Ravenne, soit au sud-est de la Pentapole, sur la côte de l'Adriatique, le territoire impérial s'étendait bien au delà des limites où il était renfermé à l'avènement d'Astolphe. Bologne et Imola d'un côté, Ancône, Osimo, Umana, de l'autre, étaient pour les Lombards des acquisitions relativement récentes, remontant seulement à vingt ou trente ans. C'est en se référant à cette situation que le pape insistait auprès de Pépin, dès le printemps de l'année 757, pour qu'il lui fît céder « civitates reliquas, quae sub unius dominii ditione erant con» nexae atque constitutae. » (*ep. cit.*, p. 63). Il en donne lui-même la liste en parlant des promesses qu'il a exigées du prétendant Didier : « Et in praesentia ipsius Folradi sub iureiurando polli» citus est restituendum beato Petro civitates reliquas : Vaventia, » Imulas et Ferraria cum eorum finibus, simul etiam et saltora et » omnia territoria; necnon et Ausimum, Ancona et Humana civi» tates cum eorum territoriis. Et postmodum per Garrinodum » ducem et Grimoaldum nobis reddendum spopondit civitatem » Bononiam cum finibus suis. » En somme le nouvel état romain cherchait à rejoindre les limites qu'avait eues le territoire impérial depuis le déclin du VIIe siècle. Pour le moment on ne réclamait rien au nord du Pô et au sud du Liris. On se contentait d'une alliance plus étroite avec les duchés de Spolète et de Bénévent (*l. c.*, p. 65), en reprenant sur ce point la politique de Grégoire III.

58. *Christoforum...*] C'est ce personnage qui joua un si grand rôle après la mort du pape Paul Ier et sous son successeur Etienne III. Vers la fin du pontificat de Paul il exerçait, outre l'emploi de *consiliarius*, les hautes fonctions de primicier; dans une lettre écrite entre 764 et 766, le pape en fait le plus grand éloge, relevant surtout la fidélité qu'il a montrée à Etienne II et à lui-même (Jaffé, 2363; *Cod. Carol.*, p. 128).

59. *Stephanum ven. presbiterum*] Probablement le futur pape Etienne III, qui était prêtre depuis le temps de Zacharie et qui jouissait de la confiance spéciale du pape Etienne II et de son frère Paul (ETIENNE III, n° 262).

60. *Faventias — in integro*] Faenza, Bagnacavallo (*castrum Tiberiacum*), Cavello et le duché de Ferrare. C'est tout ce que Didier consentit à céder. Bologne et Imola lui restèrent, et sans doute aussi la *tripolis* d'Ancône, Osimo, Humana, jusqu'à la chute du royaume lombard.

61. *Interea renovavit — tegumen*] Il s'agit, je pense, du *cantharus* de Saint-Pierre, décoré en effet de huit belles colonnes de porphyre, dont plusieurs étaient sculptées; elles supportaient un entablement (*quadris*) et une coupole de bronze. Cf. les descriptions citées p. 266 (SYMMAQUE, note 23).

62. *Fecit autem — dedicavit*] Sur la fondation de cette église et le culte des princes carolingiens pour sainte Pétronille, v. De Rossi, *Bull.* 1878, p. 125-146; 1879, p. 5-20. Etienne n'eut point à construire un édifice nouveau, mais seulement à consacrer au culte le mausolée de la dynastie théodosienne. Cf. p. 265 (SYMMAQUE, note 16) et PAUL Ier, p. 464.

63. *Et dum in Francia — ordinavit*] Le fait est mentionné dans l'épitaphe de Chrodegang (Mabillon, *Anal.*, p. 377); cf. Migne, *P. L.*, t. LXXXIX, p. 1054) :

Romulida de sede sibi data pallia sancta
extulit, huncque patrum extulit ille pater.

Ille pater patrum signifie le pape. — Le pallium de Chrodegang était sans doute avant tout une distinction personnelle, accordée en récompense du service qu'il avait rendu au pape en l'amenant en France. Cependant cette concession pourrait bien avoir eu une portée plus haute. Sous Pépin le Bref on essaya à diverses reprises de reconstituer la hiérarchie ecclésiastique, qui avait eu beaucoup à souffrir depuis le siècle précédent. Un certain nombre d'évêchés furent subordonnés à saint Boniface, en vertu de ses pouvoirs de *missus sancti Petri*. Des tentatives furent faites pour ressusciter le prestige des métropolitains; Boniface demanda au pape Zacharie d'accorder le pallium aux évêques de Rouen, de Reims et de Sens; il se ravisa ensuite et borna sa demande au pallium de l'évêque de Rouen. Lui-même prit la direction de la province ecclésiastique de Mayence. Cependant l'institution métropolitaine ne parvenait pas à se consolider; Pépin se vit obligé, en 755, de désigner certains évêques comme prométropolitains et d'ordonner aux autres prélats de leur obéir suivant les règles canoniques, en attendant que les circonstances permissent de revenir entièrement à l'ancien usage. Il y eut donc des évêques qui, titulaires ou non d'un siège métropolitain, furent investis d'une autorité sur leurs collègues et se trouvèrent être de véritables *archevêques*. Cette situation se prolongea : nous verrons bientôt que, sous Charlemagne, l'évêque de Sens Wilcharius porta le titre d'*archiepiscopus Galliarum* et même exerça, dans une certaine mesure, des fonctions correspondant à ce titre. Quant à Chrodegang, son biographe Paul Diacre dit de lui : « Hic consecravit episco-

pos quam plurimos per diversas civitates »; de plus il nous reste de la réunion épiscopale d'Attigny, en 765, un document qui fut signé par un assez grand nombre d'évêques; c'est la signature de Chrodegang qui occupe la première place, avant celles des évêques de Mayence, Sens, Rouen, Besançon, Tours. Ces indices portent à croire qu'il fut au nombre des *episcopi vice metropolitanorum* dont il est question dans le concile de 755. Il n'est même pas impossible que, au moment (754) où saint Boniface disparaissait dans sa mission de Frise, le pape ait désiré avoir, au sein de l'épiscopat franc, un nouveau *missus sancti Petri* et qu'il l'ait désigné dans la personne de Chrodegang, indiquée par les circonstances et recommandée par des mérites singuliers.

64. *Sepultus est*...] Voici son épitaphe, d'après Pierre Mallius (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 212) :

Subiacet hic Stephanus Romanus papa secundus.

M. de Rossi pense que ce n'est que le premier vers.

XCV

PAULUS, natione Romanus, ex patre Constantino, sedit ann. X mens. I. Hic ab ineunte etate in Lateranensi 257 I
patriarchio cum proprio seniore germano Stephano, predecessore eius pontifice, pro eruditione ecclesiastice
discipline traditus est, temporibus domni Gregorii secundi iunioris pontificis; et postmodum a domno Zaccharia
beatissimo papa in diaconii ordine [1] pariter cum antelato suo germano consecratus est. Nam dum isdem eius
germanus et antecessor pontifex ad extremum pertingeret vite, illico populus huius Romanae urbis divisus est;
et alii cum Theophylacto archidiacono tenentes in eius domo congregati residebant, alii vero eodem beatissimo
concordabant Paulo diacono, plurima pars iudicum et populi cum eo tenentes quam cum predicto Theophylacto
archidiacono. Ipse vero sanctissimus vir nequaquam a Lateranense patriarchio recessit, sed cum ceteris fidelibus
suo egrotanti germano et predecessori pontifici perseveranter famulabatur. Dum vero de hac vita predictus II
eius germanus et predecessor pontifex migrasset, eoque cum ingenti honore in basilica beati Petri sepulto, continuo eadem populi congregatio que cum sepefato beatissimo Paulo tunc diacono tenebat, quoniam validior et
fortior erat, eum in pontificatus culmen elegerunt. Post hec hii qui cum prelato archidiacono aggregati erant
dispersi sunt [2]. Et ita, Deo annuente, isdem sanctissimus vir in apostolicam beati Petri sacratissimam sedem
ordinatus consecratusque est pontifex.

Fuit autem temporibus [3] Constantini et Leonis imperatorum. Erat enim mitis atque valde misericors, nulli 258
umquam malum pro malo reddens. Et si pro modico quemquam per iniquos satellites tribulabat [4], in proximo
tamen, pietate motus, consolationis illi inferebat misericordiam. Hic, ut multi testati sunt, nocte per semetipsum III
cellas pauperum infirmorum periacentium, qui ex suis nequaquam adsurgere valebant lectulis, necnon et aliorum
inopum cum suis familiaribus noctis circuibat silentio, amplissime illis ministrans alimonia atque subsidii inferens opem. Sed et carceres atque alia claustra per eadem noctium secreta visitabat; et si quos ibidem inveniebat
retrusos, a mortis eruens periculo liberos ire relaxabat. Sed et plures qui debitis obligati adque afflicti a suis
feneratoribus opprimebantur, reddito ipso debito, a iugo redimebat servitii; viduis et pupillis omnibusque

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 Romanos B^4 — I *om.* A — eunte B^3 — etate A — Lateranense B — **2** patriarchi A : patricio D — erudictione A — **3** Zacharia BCDE (Zachariam B^3) — **4** diaconatus B (-tos B^4) — consacr. B^3 — hisdem E^5 — **5** <eius> pont. Ḍ — pertingere B : pergeret D — populus] et $\overline{pp}$ $\overline{cu}$ eo E — **6** cun A — Theophil. A (*bis*) : Theophylactum E^5 — archidiacone B^4 : -um E^5 — resedebant D — eundem beatissimr A — **7** diaconi A — iudicium B^3G — Thofil. E^5 — **8** archidiaconi A — ipsi B^4 — Laterenense A — **9** egrotante B — predic. A — pontifice B^{23} — famulabantur A — hanc A : ha E^5 — **10** migrassed A — **11** edem B^3 : eodem E^{15} (*corr.* e^1) — sepefacto beatissimos A — diaconu A : -nem B^{24} : < existenti > E^5 — **12** culmine B — hi B^2 — prelator AG — archidiaconu A: -ne B^3 :-nus G — **13** anuente A — sanctis suis A — **14** ordinatus *om.* E^1 — consacr. B^4

15 autem] enim AG — **16** malum A — quemquam *om.* B^3 — inicos AB^4 — **17** misericordiae B^{23} : -dia B^4G — ut] et D — multa E (*corr.*) — **18** valebat A — **19** circumibat B^2 — silentium A — ministrantibus alimodia adque subsidia B^4 — **20** eandem CDE — si *om.* B — **21** retrorsos a mortui erui A (*ultimum* i *sup. ras.*) — laxabat B^3 : relabat D — oblegati B^4 — **22** devito E^5 : *om.* A — redimebatur B —

egentibus opem ferens *. Fortissimus enim erat orthodoxe fidei defensor ; unde sepius suos missos cum apostolicis obsecratoriis atque amonitoriis litteris praefatis Constantino et Leoni Augustis direxit, pro restituendis confirmandisque in pristino venerationis statu sacratissimis imaginibus domini Dei et salvatoris nostri Iesu Christi, sanctaeque eius genetricis atque beatorum apostolorum omniumque sanctorum, prophetarum, martyrum et confessorum.

IV 259 Hic enim beatissimus pontifex cum omnibus spiritalibus suis studiis magnam sollicitudinis curam erga sanctorum cymiteria indesinenter gerebat ; unde cernens [7] plurima eorundem sanctorum cymiteriorum loca neglectu ac desidia antiquitatis maxima demolitione atque iam vicina ruine posita, protinus eadem sanctorum corpora de ipsis dirutis abstulit cymiteriis. Quae cum hymnis et canticis spiritalibus infra hanc civitatem Romanam introducens, alia eorum per titulos ac diaconias seu monasteria et reliquas ecclesias cum condecenti studuit recondi honore.

V 260 Hic [8] sanctissimus presul in sua propria domu monasterium a fundamentis in honore sancti Stephani, scilicet martyris atque pontificis, necnon et beati Silvestri, idem pontificis et confessoris Christi construxit. Ubi et oraculum in superioribus eiusdem monasterii moeniis aedificans, eorum corpora magna cum veneratione condidit. Infra claustra vero ipsius monasterii ecclesiam mirae pulchritudinis a fundamentis noviter construxit, quam musibo et marmoribus decorans et omnem illic ornatum in auro argentoque et diversis speciebus largiens ; sed et cyburium ibidem ex argento librarum **... fecit, illicque innumerabilium sanctorum corpora quae de praefatis

* Hic namque beatissimus pontifex praefati sui senioris germani et praedecessoris pontificis sanctissimi Stephani papae salutifera adimplens praecepta, continuo post eius decessum aggregans sacerdotes et universum clerum atque cunctum populum istius Romanae urbis, operansque in cymiterium ubi prius beata Petronilla sita quiescebat, foris porta Appia, miliario ab urbe Roma plus minus secundo, exinde eius venerabile ac sanctum corpus cum sarcofago marmoreo in quo reconditum inerat abstulit, sculptum litteris eodem sarcofago legente : AVREAE PETRONILLAE FILIAE DVLCISSIMAE. Unde non dubium est quia sculptura illa litterarum propria beati Petri apostoli manu designata esse dinosci ob amore suae dulcissimae natae. Eundemque sanctum corpus cum praefato sarcofago inposito super plaustrum novum in ecclesia beati Petri apostoli cum hymnis et canticis spiritalibus eius beatitudo deportavit et in museleo illo iuxta ecclesiam beati Andreae apostoli, quem praefatus beatissimus Stephanus papa eius germanus, dum adhuc superstes erat, ecclesia in honore ipsius sanctae Christi martyris Petronillae fieri decreverat, ipsum sanctum collocavit corpus. Ubi et ornatum tam in aurum et argentum atque palleis sufficienter tribuit ; eandemque ecclesiam restaurans ad honorem sanctae Petronillae picturis miro decore inlustravit. Fecit autem et rugas in ecclesia beati Petri apostoli in presbiterio ingredientes utraque parte dextera levaque, investivit argento purissimo, qui pens. lib. L.

** fecit, qui pens. lib. DCCXX. Fecit autem ibidem altare apud confessionem, quae investivit argento purissimo, qui pens. lib. CCC.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 * Hic namque-lib. L B— **20** cymiteriis B^4—**21** venerabilem B^4—**22** Petronilae B^3 :-nille B^4—**23** dinusci B^3—ab B^4— amorem B^2 —**26** adhuc] huc B^3—auro et argento B^2)— **2** ammon. B^{24}D : amonet.B^3—Constantini CDE^{15}—Leonis E^1—augusto E^5—**3** confirmandisque *om.* E^5—sacratissimas B—imagines B^{23}—**4** adque E^5

6 sollicitudinem E (-ni e) — **7** generabat A — plurama eorunde A— neclectu A: neglecto B—**8** demolitionem E— iam] tam B — **9** epitalibus A — civitate Romana B^4 — **12** domum B^{34} : domo CDE — monasterii B^{34} — a *om.* B^3 — **13** < et > mart. A — **14** moenis ed. A — condiit A — **16** musivo E — ornamentum B^3 — in *om.* D — argentumque B^3 — et *om.* A — **17** cyborium B — librarum ... fecit] * fecit qui -lib. CCC B (**29** confessione B^4) — illucque A — innumerabilium] multitudinem venerabilium B — de *om.* B^3 —

demolitis abstulit cymiteriis maximo venerationis condidit affectu. In eodem quippe monasterio plura contulit praedia et possessionum loca, urbana vel rustica, superflue atque abundanter eum ditans in auro et argento aliisque rerum speciebus et omnibus utilitatibus. Ubi et monachorum congregationem constituens grece modulationis psalmodie cynovium esse decrevit, atque Deo nostro omnipotenti et omnibus ibidem requiescentibus sanctis magnis sub interdictionibus sedule ac indesinenter laudes statuit persolvendas.

Hic fecit [9] noviter ecclesiam infra hanc civitatem Romanam in via Sacra iuxta templum Rome [10] in honore VI 261
sanctorum apostolorum Petri et Pauli, ubi ipsi beatissimi principes apostolorum, tempore quo pro Christi nomine martyrio coronati sunt, dum Redemptori nostro funderent preces, propria genua flectere visi sunt; in quo loco usque actenus eorum genua pro testimonio omnis in postremo venture generationis in quodam fortissimo silice esse noscuntur designata. *

Nam et infra ecclesiam beati Petri apostoli foris muros huius civitatis Romanae, noviter oraculum [12] in honore sancte Dei genetricis construxit, iuxta oratorium beati Leonis pape, secus fores introitus sancte Petronillae atque beati Andree apostoli, musibo et diversis metallis eum adornans; ubi et effigiem sancte Dei genetricis in statu ex argento deaurato, que pens. lib. ** constituit. In quo oraculo et sepulturam sibi construxit. ***

Hic dum in ecclesia beati Pauli apostoli aestivo tempore pro valido caloris fervore demoraretur, corporali preoc- VII
cupatus egritudine, illic vitam finivit; ubi et sepultus est, illicque trium fere mensuum spatio eius humatum permansit funus. Postmodum vero congregati omnes Romani cives et alie nationes eius corpus per flumen Tiberis navicula transfretantes, ad beatum Petrum cum psalmodie honore deportaverunt, et in prelato ab eo constructo oraculo eum sepelierunt [14]. Hic fecit ordinationem I per mens. decemb., presbiteros XII, diaconos II; episcopos per diversa loca numerum... Et cessavit episcopatus ann. I mens. I. ****

* Hic renovavit tegmen infra ipsam civitatem ecclesiae sanctorum Apostolorum [11] prope via Lata, quae in magna erat ruina posita.

** CL.

*** Fecit autem et in atrium, ante turrem [13] sanctae Mariae ad Grada, quod vocatur Paradiso, oraculum ante Salvatorem, in honore sanctae Dei genetricis Mariae miro opere et decoravit magnifice.

**** quo Constantinus transgressor apostolicae sedis invasor extitit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 veneratione E — effectu B^3 — quippe] que B — plurima CE^1 : *om.* B — **2** superflue atque *om.* B — **3** aliisqui A — constitueiu A : construens E^1 — mudul. A : modol. B^4 — **4** cynobium BCDE (caenubium B^4) — Deo] Domino B — et] vel B **6** via < sua > A — Romis A — honorem B^2 — **7** principis B^4 — **8** martyrium B — redemtori A — genuae B^4 — **9** fortissima silicae B^{34} — **10** nuscuntur B^3 — * Hic renovavit-posita B (**21** ipsa civitate B^4 — ecclesiae *codd.* : ecclesiam *conicci* — in *om.* B^3)

12 foris B — introitum AB^{23} — Petronellae AC — **13** Andrae B^3 — musivo E — instatum ex arg.] construxit iuxta oratorium D — statum B — **14** qui B^{23} — * CL B — sepululturam A — * Fecit-magnifice B **15** aestibo A — vazido A — corporale B^{34} — **16** mensium CE — **17** posmodum A — congr. omnes] congregationes B^3E — Romanae B^3 — **18** Tyberis $B^{34}E$ — **19** ordinatione B^4 — unam A — **20** II *om.* A — numera B^4 : -ro CE — Et cess.-mens. I *om.* A — < et > mens. CE — * quo-extitit B (**26** extetit B^4)



NOTES EXPLICATIVES.

1. *in diaconii ordine*] cf. ETIENNE II, p. 456, note 2.

2. *dispersi sunt*] Nous avons encore, dans le *Codex Carolinus* (p. 67; Jaffé, 2336), la lettre par laquelle Paul annonce à Pépin la mort de son frère Etienne II et sa propre élection. Cette lettre fut expédiée avant qu'on ne procédât à l'ordination, qui eut lieu le 29 mai 757, trente-cinq jours après la mort d'Etienne. Paul dit avoir été élu « a cuncta populorum caterva. »

3. *Constantini et Leonis*] Constantin VI (Copronyme) et Léon IV (le Khazare), associé à l'empire en 751.

4. *per iniquos satellites tribulabat*] Le pape Paul paraît avoir gouverné durement : cf. ETIENNE III, n° 277.

5. *in cymiterium ubi prius beata Petronilla*] Toutes les questions relatives au tombeau de sainte Pétronille sur la voie Ardéatine et à sa translation au Vatican ont été traitées par M. de Rossi dans plusieurs articles de son *Bullettino*, 1874, 1875, 1878, 1879. Certains calendriers postérieurs à la translation en marquent l'anniversaire au 8 octobre (*Bull.* 1879, p. 6,17), c'est-à-dire, très probablement, au 8 octobre 757, peu de mois après l'avénement de Paul au suprême pontificat. En effet, la nouvelle basilique était déjà dédiée quand le pape reçut de France le *sabanum* de sa filleule Gisèle, fille du roi Pépin, née en 757. Dans une lettre écrite peu après (Jaffé, 2338 ; *Cod. Carol.*, p. 73) il dit avoir transporté solennellement le *sabanum* de Gisèle *infra aulam sacrati corporis auxiliatricis vestrae* (*vitae* par erreur dans l'éd. de Jaffé) *beatae Petronillae, quae pro laude aeterna memoria nominis vestri nunc dedicata dinoscitur.* — Le sarcophage de sainte Pétronille fut retrouvé en 1474, à l'occasion d'une restauration de son autel, exécutée aux frais du roi Louis XI. Une lettre adressée à ce prince par le pape Sixte IV mentionne cette découverte. Sixte IV dit que c'était une arche de marbre (*arca marmorea*) aux quatre angles supérieurs de laquelle étaient sculptés des dauphins. L'inscription fut relevée alors par plusieurs personnes ; nous en avons encore une copie exécutée avec soin par l'archéologue P. Sabino. C'est celle que donne le *L. P.*, sauf le nom *Aureae* qui est écrit AVR. (*Aureliae*). Juste un siècle après, en 1574, les reliques de la sainte furent extraites de son sarcophage et renfermées dans une petite urne de marbre. Quant au sarcophage, il fut débité et employé dans le pavé de l'une des chapelles de la basilique (De Rossi, *l. c.*, p. 16-20). — Les peintures décoratives exécutées au temps de Paul dans le nouveau sanctuaire de sainte Pétronille ont peut-être traversé tout le moyen-âge. En 1458 (De Rossi, *Bull.* 1878, p. 142) on voyait encore, dans cette chapelle, d'antiques peintures relatives à l'histoire de Constantin, sujet bien en rapport avec les préoccupations politico-religieuses des Romains vers le déclin du VIIIe siècle. En 1464 la décoration fut renouvelée (*Bull.* 1879, p. 14); et bientôt après, au commencement du XVIe siècle, l'église Sainte-Pétronille fut jetée bas sans que l'on s'inquiétât même de décrire ce que l'on détruisait.

6. *unde saepius — confessorum*] Cette partie de la correspondance de Paul Ier est perdue; mais il en est question dans une de ses lettres à Pépin (Jaffé, 2363; *Cod. Carol.*, p. 128) : « Sed in hoc vehementer » isdem imperator irascitur et occasionis versutiam adhibet, pro » eo quod nequaquam silesimus ei praedicandum ob constitutio» nem sanctarum imaginum et fidei orthodoxe integritatem. Nam » illud in ipsis suis apicibus adseruit, quod dilectus filius noster » Christophorus, primicerius et consiliarius, sine nostra auctori» tate, nobis quasi ignorantibus, suggestiones illas, quas sepius ei » direximus, fecisset. »

7. *unde cernens — recondi honore*] Sur ces translations, cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 220. Le biographe ne dit pas qu'elles aient été rendues nécessaires par la crainte des invasions lombardes : il n'accuse que la négligence des hommes. On laissait les sanctuaires suburbains dans un tel abandon qu'ils étaient menacés d'une ruine prochaine. Il est d'ailleurs évident que les dévastations commises pendant le siège de 756 avaient dû aggraver le mal. Le pape Paul y fait allusion dans le privilège accordé par lui au monastère de Saint-Silvestre (v. la note suivante).

8. *Hic... in sua propria domu monasterium*] Le privilège de fondation (Jaffé, 2346), adressé par le pape Paul à Iconius, premier abbé du monastère, figure dans les collections de conciles. Il est daté du 2 juin 761. Il y a entre ce document et le texte du *L. P.* de grandes ressemblances d'expression. S'il est réellement authentique, comme on le croit communément, quoiqu'on ne le connaisse que par un prétendu original bien postérieur au huitième siècle, il est difficile que le biographe de Paul ne l'ait pas eu sous les yeux. Toutefois le biographe a conservé certains détails qui ne figurent pas dans la charte. D'après celle-ci, on pourrait croire que tous les corps saints extraits des cimetières furent transportés dans le monastère nouvellement fondé; le *L. P.* montre au contraire que les autres églises en eurent leur part. Il distingue aussi entre l'oratoire installé à l'étage supérieur du monastère et sa grande église, bâtie dans les conditions ordinaires ; enfin il sait que les premiers moines ont été des moines grecs. Il est étonnant que le privilège ne parle pas de ces circonstances, et c'est une des raisons pour lesquelles on est autorisé à élever des doutes sur sa complète authenticité. — Dans une de ses lettres à Pépin (Jaffé, 2372 ; *Cod. Carol.*, p. 143), Paul fait mention de son monastère et de la translation qu'il y avait faite du corps de saint Silvestre.

9. *Hic fecit — designata*] La tradition de la chute de Simon le Magicien se trouve déjà, dès le cinquième siècle au moins, localisée sur la voie Sacrée. Le Pseudo-Marcellus dit que Simon « cecidit in locum qui Sacra via dicitur, et in quatuor partes fractus quatuor silices adunavit, qui sunt ad testimonium victoriae Apostolorum usque in hodiernum diem » (Fiorentini, *Vetust. martyrol.*, p. 110). Le pavé indiqué dans ce texte est mentionné par Grégoire de Tours (*Gl. mart.*, 27) : « Extant hodieque apud urbem Romanam duae in lapide fossulae, super quam beati apostoli, deflexu poplite, orationem contra ipsum Simonem Magum ad Dominum effuderunt. In quibus cum de pluviis limphae collectae fuerint, a morbidis expetuntur, haustaeque mox sanitatem tribuunt. » Le biographe de Paul ne mentionne pas Simon le Magicien, mais il ne peut guère avoir en vue un autre épisode de l'histoire des apôtres. Sur la valeur de cette tradition, v. de Rossi, *Bull.*, 1867, p. 70, 71. — Les indications topographiques, *ecclesiam in via Sacra, iuxta templum Romae*, sont identiques à celles dont s'est servi le biographe de Félix IV (p. 279) pour l'église des SS. Côme et Damien. Comme il ne peut être question ni de cette église, ni de celle de S. Maria Nova, qui existait dès le septième siècle sous le nom de S. Maria Antiqua (p. 385, l. 7), comme d'autre part il ne subsiste aucune autre église dans cette région de la voie Sacrée, il faut que le sanctuaire consacré par Paul ait disparu. M. de Rossi raconte que, en déblayant les ruines de la basilique de Constantin, on y vit des traces de peintures chrétiennes du moyen âge, dans une abside, où s'élevait autrefois un autel (*Bull.* 1867, p. 70). Je serais porté à croire que l'oratoire de Paul Ier ne devait pas se trouver dans la basilique elle-même, mais plutôt entre elle et l'église Saint-Côme. C'est en effet entre ces deux édifices que l'itinéraire de Benoît (note suivante) place le *silex* auquel était attaché le souvenir que le pape tint à consacrer. M. de Rossi signale en outre un document d'où il résulte que le *fortissimus silex* où l'on montrait l'empreinte des genoux des apôtres était, dès l'année 1375, conservé à S. Maria Nova. Je pense que cette translation se fit d'assez bonne heure, car l'église de Paul n'est mentionnée ni dans les catalogues de Cencius Camerarius, ni dans celui de l'Anonyme du XIVe siècle.

10. *templum Romae*] J'ai déjà montré (p. 269, Félix IV, note 3; p. 325, Honorius, note 5), que, sous cette dénomination, on ne peut retrouver aucun autre édifice que la basilique de Constantin, me fondant sur ce que le temple en question doit avoir été d'abord antérieur à Saint-Côme et voisin de cette église, ensuite qu'il a dû occuper une superficie comparable à celle de la grande basilique de Saint-Pierre. Ce passage de la vie de Paul confirme ma conclusion, car si, comme on l'a dit, le *templum Romae* était identique à Saint-Côme, il serait inconcevable que le biographe se fût servi de l'appellation païenne et archaïque au lieu de dire tout simplement *iuxta basilicam ss. Cosmae et Damiani*. Sans doute il est extraordinaire qu'une fausse appellation, comme celle-ci, se rencontre dès le commencement du VIe siècle; mais cette objection a peu de valeur du moment où il s'agit d'un livre comme le *L. P.* La vraie tradition pouvait s'être conservée chez les personnes lettrées alors qu'elle était déjà pervertie dans le populaire. Une confusion analogue a déjà été signalée à propos du *templum Apollinis* du Vatican. — Postérieurement au VIIIe siècle, le *templum Romae* devient le *templum Romuli*. Il est ainsi appelé dans la vie de saint Grégoire par Jean Diacre (I, 1), dans une bulle d'Innocent II, de l'année 1139, dans le remaniement du *L. P.* qui se termine à Honorius II (ms. H), dans l'itinéraire du chanoine Benoît, qui nous montre le pape suivant la voie Sacrée pour aller vers l'arc de Titus : « Ascendit ante asilium (SS. Côme et Damien) per silicem ubi cecidit Simon Magus, iuxta templum Romuli, pergit sub arcu triumphali Titi et Vespasiani... » (Urlichs, *Cod. U. R. top.*, p. 80). Les *Mirabilia* présentent la même dénomination : ... « S. Laurentius de mirandi. Iuxta eum ecclesia s. Cosmae, quae fuit templum asili. *Retro fuit* templum Pacis et Latonae, *super idem* templum Romuli. Post s. Mariam novam, duo templa, Concordiae et Pietatis » (*Ibid.* p. 110; cf. p. 93 : « arcus VII lucernarum Titi et Vespasiani, ad s. Mariam novam, inter Palatium et templum Romuli. »). Cf. *Mélanges de l'école de Rome*, t. VI, p. 25 et suiv.

11. *ecclesiae ss. Apostolorum prope via Lata*] La basilique des SS. Philippe et Jacques (*SS. Apostoli*).

12. *oraculum in honore s. Dei genetricis*] Plan. 17. Il se trouvait en effet, à proximité de l'oratoire Saint-Léon (plan, 14; les monuments cotés 15 et 16 n'existaient point encore) et de la porte (plan, 19) par où l'on entrait à Sainte-Pétronille et à Saint-André. L'oratoire de Paul est déjà mentionné dans une description de Saint-Pierre, de la fin du VIIIe siècle (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 225, nº 5). P. Mallius dit que l'oratoire était fermé par des grilles de bronze et que, jusqu'à son temps, les femmes n'y entraient pas.

13. *Fecit autem — magnifice*] Cet oratoire est marqué 149 sur le plan. Il se trouvait au pied de la tour construite par Etienne II, appelée ici, du nom de l'oratoire, *turris S. Mariae ad Grada*. Cette façon de désigner la tour par le nom d'un oratoire qui lui est postérieur ne pouvait se rencontrer dans le texte primitif de la vie de Paul. — L'oratoire est marqué, comme le précédent, dans l'antique description de Saint-Pierre (De Rossi, *l. c.*, p. 226, nº 24), sous le nom de *S. Maria quae nova dicitur*. M. de Rossi, *l. c.*, p. 276, y rattache, par conjecture, un petit poème en quinze vers, tiré d'un manuscrit épigraphique; le rapport de ces vers avec l'oratoire de Paul ne m'a pas paru démontré. — Grimaldi vit démolir cette chapelle, avec sa façade ornée de mosaïques du huitième siècle. Il en a laissé une description dans un de ses manuscrits, cité par M. de Rossi (*Cod. Vatic.* 6438, f. 30', 31). Quelques lettres d'une inscription en mosaïque subsistaient encore :

XPE TI*bi* SIT . . . . . . ODDECORAT

Pompeo Ugonio, qui avait vu cette inscription plus complète, y avait déchiffré le nom de Paul (De Rossi, *l. c.*, p. 276).

14. *eum sepelierunt*]. — « Super cuius sepulchrum est scriptum

Hic requiescit Paulus papa. »

P. Mallius (De Rossi, *Inscr. Christ.*, t. II, p. 203).

XCVI.

262 I STEPHANUS, natione Siculus, ex patre Olibo, sedit ann. III mens. V dies XXVIII. Vir strenuus et divinis
Scripturis eruditus atque ecclesiasticis traditionibus inbutus et in earum observationibus constantissimus perse-
verator. Hic dum a Siciliense insula parvulus in hanc advenisset Romanam urbem, tradidit eum domnus Gre-
gorius sanctae recordationis tertius papa in monasterio sancti Chrysogoni quod tunc noviter fundabat [1], illicque
clericus atque monachus est effectus. Quem postmodum domnus Zaccharias papa ex ipso abstollens monasterio,
in Lateranensis patriarchii cubiculo esse praecepit, eumque postmodum presbiterum in titulo beatae Ceciliae con-
II secravit. Quem tamen pro eius castitatis modestia in suo officio Lateranis detenuit; sed et reliqui, scilicet dom-
nus Stephanus et Paulus beatissimi pontifices, eundem sanctissimum Stephanum pro eius piis conversationibus
in suo servitio similiter detenuerunt.

63 Dum vero [2] predecessor eius domnus Paulus papa pro austeritate fervoris aestivo tempore in ecclesia beati
Pauli demoraretur et valida ibidem aegritudine praeoccuparetur, de qua et vitam finivit, die noctuque isdem
beatissimus Stephanus in eiusdem sui praedecessoris pontificis perseverans servitio, nullo modo ab eius lectulo,
III donec spiritum amitteret, recessit. At vero nondum adhuc spiritum exalaverat, ilico [3] Toto quidam dux, Nepesinae
civitatis dudum habitator, cum suis germanis Constantino, Passibo et Paschale, aggregantes tam ex eadem Nepe-
sina quamque ex aliis Tusciae civitatibus multitudinem exercitus atque catervam rusticorum, ingredientesque
per portam beati Pancratii in hanc Romanam urbem, adque in domo antedicti Totonis armati adsistentes, elege-
runt ibidem subito Constantinum, fratrem eiusdem Totonis, laicum existentem. Quem cum armis plurimi eorum
264 loricis induti latrocinanter in Lateranensem patriarchium introduxerunt. Et ascendentes cum eo in vicedominio,
continuo accersito Georgio episcopo [4], conpulerunt eum orationem clericatus eidem Constantino tribui. Ipse vero
omnino hoc rennuebat facere, corruensque terra prostravit se pedibus ipsius Constantini, adiurans eum fortiter
per omnia divina misteria ut locum daret et ab eiusdem impiae praesumptionis proposito recederet, ne per eum
IV talis inaudita novitas [5] in ecclesia Dei fieret. Et dum huiuscemodi adiurationis proferret verba, concitati plurimi
ex ipsis malignis qui eandem impiam electionem fecerant, insurgentes super eum atque fortiter comminantes ei,
timore correptus, orationem illi clericatus tribuit. Et ita clericus effectus eundem sanctum Lateranensem invasit

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1. Steph. III E — Siclus B^{3} — Olivo CDEG — et dies D — dies -et di- *om.* A — d. XXVII $CE^{5}G$ — **2** adque A *et ita fere semper* — erum A — **3** Siliense A : Seciliense B^{3} — insulam E — parvulus *om.* CE — hac $B^{4}E$ — **4** Ghrys. B^{3} : Criss. B^{4} : Gris. DE — **5** post domum B^{4} — Zaccharias A — **6** patriarchi B^{34} — prec. A — sanctae A — **7** sacravit B^{23} : consacravit B^{4} — domni E^{5} — **10** depraecessor EG — estivo A : stivo B^{4} — **11** demoratur D — egr. A : aegritudinem D — vita B^{3} — **12** serviti A — **13** ammitt. D — ad $B^{4}D$ — vero < ī Paulus papa in egritudine positus > e *in marg.* — adhuc *om.* E (*suppl.*) — exalaret ADE : -lare G — Nepess. B : -simae B^{3} — **14** Passivo CE — Pascale B^{3} — Nepessinam B — **15** aliae E — etxercitus A — **16** Panchratii CD — ante iamdicti B — Totoni A — **17** laycum B^{3} — plurimitorum D — **18** luricis B^{34} — Lateranense patriarchio B — **19** acers. A — **20** rennuebat-pedibus, *p.* 471, *l.* 25, *foliis avulsis deerant in* E^{5} — conruens D — <in> terra B — se <in terra> B — **21** et *om.* B — impia B^{4} — recederent A : recedere $B^{24}G$: redicere B^{3} — **22** ecclesiam B^{1} — eiuscemodi B^{3} — praeferret B^{4} — conciteque B^{23}: conscientiae B^{4} — **23** cominantes B^{3} — **24** illic D —

patriarchium. Alio vero die, inlucescente secunda feria, subdiaconus atque diaconus ab eodem episcopo in oratorio
sancti Laurentii [6] intro eundem patriarchium, contra sanctorum canonum instituta [7] consecratus est, sicque uni- 265
versum populum sibi sacramentum praebere fecit. Et adveniente dominico die, rursum cum multitudine arma-
torum exercituum in basilica beati Petri properans, pontifex ab eodem Georgio episcopo Penestre [8] et aliis duobus
episcopis, Eustratio Albanense et Citonato Portuense, consecratus est. Et per anni unius spatium et mensem
unum sedem apostolicam invasam detenuit.

Hoc vero cernens Christophorus primicerius et consiliarius, zelo fidei, una cum suo filio Sergio tunc sacellario V
existente, maluerunt magis mori quam talem impiam novitatem et iniquam praesumptionem in sedem aposto-
licam perpetratam conspicere. Et cotidie in fletu et lacrimis perdurantes simulaverunt se monachos fieri, seseque
absolvi ab eodem Constantino petiverunt, in monasterio Salvatoris [9] domini nostri Iesu Christi proficisci adserentes,
illic monachicum fore suscepturos abitum. Susceptoque ab eodem Christophoro primicerio sacramento, ita illis
credens eos absolvit. Quibus properantibus atque in finem Langobardorum coniungentibus, velletque abbas iamfati 266
monasterii eos in eodem monasterio deduci, declinaverunt ab itinere isdem antefatus Christophorus primicerius
et eius filius Sergius, dudum quidem sacellarius, postmodum secundicerius, adiurantes firmiter Theodicium
ducem Spolitinum ut eos trans Padum ad Desiderium suum deduxisset regem Langobardorum, nitentes ob hoc
redemptionem sanctae Dei Ecclesiae perficere ; eosque isdem Spolitinus dux ad suum deportavit regem. Et dum
eius obtutibus praesentati fuissent, obnixe eundem regem deprecati sunt eis auxilium tribui ut talis novitatis
error ab Ecclesia Dei amputaretur.

Dum vero praenominatus Christophorus primicerius et Sergius eius filius apud praefatum demorarentur regem,
fecit praedictus Constantinus, apostolicae sedis invasor, ordinationem [10] presbiterorum seu diaconorum, presbiteros
VIII, diaconos IIII ; sed et episcopos in ipsius anni circulo et unius mensis fecit per diversa loca numero VIII.
Antedictus vero Georgius episcopus Penestre, qui eum diaconem et pontificem consecravit, non post multos dies VI 267
consecrationis ipsius Constantini, valida ac pessima egritudine praeoccupatus, inmobilis factus est ; et postmodum
missarum solemnia nequaquam celebravit. Eius enim dextera manus aruit atque contracta est ; qui etiam nec
ad os suum afferre valuit, sicque cremans et languens vitam finivit [11].

Dum vero haec agerentur, coniunxerunt antefatus Christophorus et Sergius in civitate Reatinam, absoluti a VII
Langobardorum rege. Et praecedentes Sergius et Waldipertus [12] presbiter cum Reatinis et Furconinis atque

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 inluciscente BC : illucescente E — atque diaconus *om.* B3 — episcopum B1 — oratio A — **2** institutum B1 — consacr. B3 — **3** praevere iecit A — die *om.* A — multitudinem CD — **4** exercitum D — Gregorio D — Penestrinae B (Poen. B3 : Pon. B4) — alii E — Eustadio B : Eustracio D — **5** consacr. B3 — annum C — unius *om.* CE — mense uno B

7 sua B3 — sacellarium B2 — **8** existentem B24 — **9** conspicerent B (-rint B4): -ret CEG— fletibus B—monacho A—**10** peticrunt BE — **11** ilic A — monachi- *om.* D — susceptos B4 — habitum B24 : aditum D — suscepti D — **12** absolsit BG — fines B2 — coniungentibus < illis > D — velle B23 — **13** eos in eodem] eiusdem B3 — antefatus *om.* E — **14** quidam D — firmiter *om.* B23 — Teodotium B4 : Teoditium D — **15** Spulitinum A — Pado B31 — a D — **16** sancte A — isdem *om.* B — Hispulitinos B4 — **17** obtut.] obtimus B3 — **18** ecclesiae D — ampt. A

19 demoraretur B — rege D — **20** praefatus B — seu] se A — **21** diaconus D — ipso A — anni-unius *om.* A — septem D — **22** Penestrinae B — **23** ipsius Constantini *om.* A — egr. AB3 — **24** misarum A — munus A — et B2 — **25** suum <eam> BG — valuit *om.* A — languiens B3

26 adhaec CDE — Christhorus A — civitatem B2CE — **27** Sergium B — et *om.* B2 — Waldibertus BD — Forcon. CE —

aliis Langobardis ducatus Spolitini, coniunxerunt subito ac repente in hanc Romanam urbem, XXVIIII die iulii [13] mensis, indictione VI, vespere, in ipso crepusculo noctis, vigilias beatorum martyrum Abdon et Sennen, occu-
268 VIII pantes pontem Salarium. Alio vero die, transientes per pontem Molvium, venerunt ad portam beati Petri; et deinde pergentes adpropiaverunt ad portam beati Pancratii. Quidam vero propinqui iamfati Christophori ac Sergii ipsam portam observantes ac custodientes, cernentes ipsum Sergium ad eandem portam adpropinquasse, innuerunt ei et protinus ipsam aperuerunt portam; sicque iamdictus Sergius et Waldipertus cum Langobardis Romanam urbem ingressi sunt. Et per muros civitatis cum flammula ascendebant, metuentes Romanum populum; et nequaquam de Genuculo ipsi Langobardi ausi sunt descendere, sed cum nimio tremore ibidem adsistebant.
269 IX Hoc vero audiens Toto et Passibus germani fratres, ignorantes ingenium et dolum quod ei proditores inierunt, cucurrerunt cum aliquantis ad praedictam portam, cum quibus et Demetrius secundicerius, seu Gratiosus, tunc chartularius, postmodum dux, properaverunt, qui et ipsi in consilio erant cum praefatis nefandissimis proditoribus [14]. Et adpropinquantes ad eosdem Langobardos, obviavit Totoni duci unus ex eisdem Langobardis qui bellator prae omnibus apparebat, Racipertus nomine, et impetum fecit super eundem Totonem; super quem isdem Toto inruens atque fortiter percutiens eum interfecit. Quod aspicientes Langobardi, in fugam converti nitebantur. Sed Demetrius secundicerius et Gratiosus, postergum supradicti Totonis adsistentes, eum in dorsum lanceis percutientes, sic adversus eum praevaluerunt atque interfecerunt. Passibus vero in Lateranense fugiit
270 patriarchium, adnuntians suo germano Constantino quae gesta fuerunt. Hoc vero audito fugiit isdem Constantinus cum suprascripto Passivo et Theodoro, episcopo et vicedomino suo, in basilica Salvatoris; et descendentes ad fontes [15], in ecclesia sancti Venantii, aliquantulum ibidem resederunt. Et considerantes melius se posse salvari in vestiario, ascenderunt illuc, intus oratorium [16] sancti Caesarii ingredientes, clausisque super se ianuis ibidem residebant. Et venientes post aliquantas horas huius Romanae urbis militiae iudices eos ex ipso oratorio eicientes sub cautela munierunt.

X Alio vero die dominicorum, congregans Waldipertus presbiter, ignorante praedicto Sergio, aliquantos Romanos, pergentesque in monasterio beati Viti [17], abstulerunt exinde Philippum presbiterum, quem elegentes et cum laudium vocibus adclamantes « Philippum papam sanctus Petrus elegit! » eum in basilica

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 aziis A — ducatu AD — Spolitino B^{3}: -nus CE— Roma urbe A — XXVIII *codd. cf. adnot.* 13 — **2** indictionis CD — vigil A : vigiliarum B (vil. B^{3}) — Sennes B^{23} — **3** Sol. E (*corr.*) — alia E — transeuntes B — Molivium D — **4** ad propria venerunt A — propria D (*corr.*) — porta A — sancti B — Pancrati B^{3} — quidem B^{4} — iamfacti D — **5** eadem A — adpropinquare B — inuer. B^{3}: invenerunt B^{4}E — **6** Vuld. AB^{3} — **7** urbem Romam B — flammola B — **8** Iunuculo B — **9** audientes Totones C — Passibo B : -vus E — fratris D — inierant B^{1} : ingererunt B^{23} — **10** Demeterius B^{3} — **11** cartol. B — posmodum A — **12** proditoribus et ad *om.* A — obviavi A — unus *om.* E — **13** Rachip. A : Racib. B^{24}D : Raceb. B^{3} — et *om.* D — eundem] ipsum B (-sam B^{4}) — **14** Toto] Totones C — eruens B^{34}: irruens E — atq. f.] fortiterque B^{2} — cum *om.* B^{2} — interfexit AC — adsp. A — fuga D — conversi CE — **15** Dimet. B^{34} — post tergum A — supradicto B — ei B^{4} — **16** interfexerunt C — Passivus BE — **17** patriarchio B — suos A — fuerant BCEG — fugiit *om.* B — **18** supr.] fratre suo B (-tri B^{3}) — Passibo B — et *om.* BE — vicedomno A — **19** ibi D — res.] contulerunt B^{4} — salvare B^{3}D — **20** Cess. AB^{3} — ianuas D — **21** resed. B — punientes B (pon. B^{4}) — post *om.* A — mil. urb. CE — **22** cautella B^{3} — muniorum A

23 dominico E — Waldib. BD — ignorante <ante> CDEG — aliquantus Romanus B^{3} — **24** sancti E — Vi D — **25** elig. CDEG — laudium] gaudio EG — vasil. A —

Salvatoris more solito deduxerunt ; illicque oratione ab episcopo data, iuxta antiquitatis morem, tribuensque pacem omnibus, in Lateranense introduxerunt patriarchio. Et ibidem similiter in sellam pontificalem sedens tribuensque denuo, ut mos est, pacem, ascendit sursum et mensam, ut adsolent pontifices, tenuit, sedentes cum eo aliquanti ex primatis ecclesiae et obtimati militiae. Post paululum vero coniungens eodem die sepefatus Christophorus primicerius, cognitaque causa electionis ipsius Philippi, ilico in magna ascendens ira iureiurando coram omnibus XI 271 Romanis adfirmabat, dicens se Romam minime ingressurum quousque Philippus presbiter de Lateranense expulsus fuisset patriarchio. Tunc properans antedictus Gratiosus cum aliquantis Romanis, expellerunt iamdictum Philippum presbiterum de eodem patriarchio. Qui et per scalam quae ducit ad balneum descendens, cum magna reverentia ad suum reversus est monasterium.

Sicque praefatus Christoforus primicerius alio die aggregans in Tribus fatis [18] omnes sacerdotes ac primatus cleri et optimates militiae atque universum exercitum et cives honestos, omnisque populi Romani coetum, a magno usque ad parvum, pertractantes, pariter concordaverunt omnes una mente unoque consensu in persona praefati beatissimi Stephani ; pergentesque in titulo beate Cecilie, in quo presbiter existens spiritalem degebat vitam, eum pontificem elegerunt. Quem et cum vocibus adclamationum laudibus in Lateranensem deportaverunt patriarchium. Et rite omnia in eius electione peracta, Deo auctore, pontificatus adsumpsit culmen.

Dum vero adhuc electus extitisset isdem sanctissimus vir, congregati aliquanti perversi, quidam Deum prae XII 272 oculis non habentes, nec metuentes terribilem futurum iudicium, summissi a quibusdam pestiferis malorum auctoribus, quibus et digna factis retribuit Dominus, conprehendentes Theodorum episcopum et vicedominum, eius, quod et dici impium est, eruerunt oculos et linguam illi crudeliter amputaverunt. Sed et Passibi similiter oculos eruere visi sunt. Et tantam impietatem in eis demonstraverunt, qui etiam nec in propriis domibus eos deportari permiserunt, ut illis cura a suis hominibus exhiberi deberet ; sed abstultis omnibus eorum rebus et familiis adque possessionibus, unum ex eis, Teodorum scilicet episcopum, in monasterio Clibuscauris [19] retrudi fecerunt, ubi et fame et siti cremans clamansque aquam ita exalavit spiritum. Passibum vero in monasterio sancti Silvestri direxerunt. Nam Constantinus invasor apostolice sedis deductus ad medium est ; et magno pondere in eius adibentes pedibus, in sella muliebrile sedere super equum fecerunt et in monasterio Cellanovas coram omnibus deportatus est.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 ad B^4 — more B^3 — **2** Lateranensem B : -si D — patriarchium B^2 — ellam A — **3** ascendens D — resedentes B — **4** primatibus B^{23} — ecclesiae *om.* B^2 — milites AB — pauculum A : paulolum B^{34} : paulum D — praefatus B — **5** cognitamque causam B^{24} — ips. el. B^2 — illico AB^4 — iureiurandum A — **6** Roma E — gressurum D — Lateren. A — **7** expulerunt B^2DEG — **8** escalam B^4 — que A — disc. B^{34} — **9** suam B^4 — monasterio B^4

10 Sique A — alia E — foris c — omnes *om.* E — sacerdos A — et pmatus B^4 — primatos CDEG — **11** clerici ADE — militie A — honestus B^3 — quocoetum B — **12** parvo B^{34} — unuque A — **13** titulo *om.* A — co D — exs. A — **14** cum *om.* B^2 — **15** auctorem A

16 extet. B^3 : stetisset B^4 — qaidem B^4E (*corr.* e) — pre A — **17** terribili -ro -cio B — submissis B — **18** dignus factus B^4 — digna *om.* A — conprehendens B^2 — vicemdom. A — **19** qui B^3 — et *om.* B — lingua E — anput. A — Passibo B^2 : -di B^3 : -vi CDE — **20** eisdem monstr. CDEG (eid. C) — eius B^4 — nec D — **21** eosdem port. A — deportare B — exhibere debere B : exhiveri deveret A — rebus] servi B — **22** familias B — Clivoscauris A (vos *super rasuram* 2ª *man.*) : alibus causis B (pro aliquibus causis B^2): diebus cauris C : clibus cauri D: clibuscauris EG — **23** ibi B — et *om.* E — ita *om.* B^3 : < et > A — Passivum BCE (-sium B^3) : -vi D — **24** Silvestrii B^4 — adductus B — est et] esses ACD : aeris B^{23} : aeres B^4 : est et iesses E (*corr.*) — **25** sellam AC — muliebre D — aequum D — et in] a A — Cellae B^2 — nova D — quoram A — **26** deportantes E

XIII Sabbato vero die, diluculo, ante unam diem ordinationis praefati beatissimi Stephani papae, aggregati aliquanti episcoporum seu presbiterorum et cleri in basilica Salvatoris, iterum praefatus Constantinus ad medium adfertus est; lectisque sacratissimis canonibus ita depositus est. Accedens enim Maurianus subdiaconus orarium [20] de eius collo abstulit et ante pedes eius proiecit, et campagos [21] ipsius abscidit. Sicque alio die dominico antedictus beatissimus Stephanus consecrationem suscepit pontificatus. Factaque ab universo populo Romano paenitentiae confessionisque deprecatione apud divinam clementiam, per quam se omnes peccasse in praedicti Constantini invasoris apostolicae sedis impia ordinatione confitentes, pro eo quod non ei restiterunt, ita excelsa voce in ambone basilice beati Petri a Leontio scriniario [22] eadem relecta est confessio.

273 XIV Post haec vero aggregati universus exercitus Romanae urbis seu Tuscie et Campanie, pergentes Alatro, partes Campanie, ubi erat Gracilis tribunus, consentaneus iamdicti Constantini apostolice sedis invasoris, per quem plura mala Campanie partes perpetrata sunt, constringentesque fortiter eandem civitatem, ipsum exinde abstulerunt Gracilem et hic Romam adtulerunt. Quem arta custodia retrudentes, aliquantis diebus ibidem mancipatus extitit. Postmodum vero quidam iniqui Campanini qui hic Roma advenerant, adortati ab aliis nequioribus se et impiissimis, eundem Gracilem ex ipsa custodia abstollentes et quasi eum in monasterio deportantes, dum Colosseo [23] advenissent, illic eius oculos eruerunt, etiam et linguam abstulerunt.

Porro aliquantis post haec praeteritis diebus, dum Tusciani et Campanini hic Roma aggregati fuissent, inito consilio, prefato Gratioso et fortioribus eius per quorum auctoritatem tanta mala operabantur, Deum non metuentibus, perrexit cum cuneo militum Tuscie ac Campanie, primo diluculo, in monasterio Cellanovas, ubi Constantinus antedictus apostolice sedis invasor retrusus erat, eumque ex ipso eicientes monasterio eius eruerunt oculos et cecum in platea iacentem relinquerunt.

274 XV His itaque gestis peractisque, insurrexerunt quidam dicentes quod antedictus Waldipertus presbiter, Langobardorum genere hortus, consilium cum Theodicio duce Spolitino et aliquibus Romanis inisset, interficiendum praefatum Christophorum primicerium et alios Romanos primatos, et civitatem Romanam Langobardorum genti tradendum. Unde directus est quidam Christophorus vicedominus cum multitudine populi eum conprehendendum. Ipse vero hoc agnito fugiit in ecclesia sancte Dei genetricis semperque virginis Marie quae appellatur ad martyres. Quem exinde isdem vicedominus abstraxit, portante eodem Waldiperto imaginem ipsius Dei genetricis, eumque

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 $\overline{pp}$ Steph. E — papae *om.* A — **2** clerici E — **3** est *post* adf. *om.* B^{1} — oratorium D — **4** colo astulit A — campacos C — ascidit. A : abc. E — < fit > alio B^{3} — **5** consacr. B^{3} : sacr. B^{4} — Romana B^{4} — **6** deprecationem B^{24} — **7** impiam AB — ordinationem B — etxcelsa A — in *om.* A — **8** ammone BCE : amore D — b. P. bas. E — relicta A

9 hec A — universos exitus B^{4} — Campania B^{4} — **10** pergentes-Campanie *om.* B^{23}C — Gracilio presbiter B — constaneus A — invasor B^{34} — **11** Campania B^{4} — partis B — eadem AB^{34} : eundem B^{2} — civitatem *om.* A : presbiterum B^{23} : tium B^{4} — **12** Cracilem A : Gratilem B^{4} — Romanam B^{4} — diebus *om.* B^{4} — **13** extetit B^{3} — Campani D — Romam BC — advenerunt A — ortati B^{4} — nequitioribus B^{4}C — se *om.* B^{4} — **15** Coloseo BD (-seu B^{3}) : Colloseo CE^{1} : Coloseum E^{5} — **16** post haec] poshe A — dudum E — Canp. A — Romam BC — **17** auctoritate B^{23}DE — **18** perrexerunt D — ac] a B^{4} — nova D — **19** retr. cr.] retruserat A — **20** iacente A — reliq. DE

21 que *om.* A — insurrerunt A — Waldib. BD — **22** Theodocio BD — **23** primates A: -tus B^{3} — ex civitate B — civ.] cium A — Langub. A — **24** tradendam D — multitudinem DE — **25** hoc *om.* E — fugit BCD — semperque virginis *om.* A — semperque *om.* E — vocatur DE — **26** isdem *om.* B^{2} — Waldipertum A —

in teterrima retrudi fecerunt custodia, quae vocatur Ferrata, in cellario maiore [24]. Et post modicos dies ipsum de eadem custodia eicientes Waldipertum presbiterum, eumque proicientes in terra, iuxta transendam [25] campi Lateranensis, eius effoderunt oculos et linguam ipsius crudeliter ac impie absciderunt; dirigentesque illum in xenodochio Valerii [26], ibidem postmodum ex eodem oculorum effoditione vitam finivit.

Itaque in exordio ordinationis suae quo hisdem sanctissimus presul pontificatus apicem adsumpsit, direxit XVI 275
Franciae partes ad excellentissimos viros Pipinum, Carulum et Carulomannum, reges Francorum et patricios Romanorum, Sergium antedictum, secundicerium et nomenculatorem illo in tempore existentem, deprecans atque adhortans eorum praecellentiam per suas apostolicas litteras [27] ut aliquantos episcopos gnaros et in omnibus divinis Scripturis atque sanctorum canonum institutionibus eruditos ac peritissimos dirigerent ad faciendum in hanc Romanam urbem concilium pro eadem impia novi erroris ac temeritatis praesumptione, quam antefatus Constantinus apostolicae sedis pervasor ausus est perpetrare. Et properante antedicto Sergio Fran- XVII 276
corum regiones, iam invenit de hac luce migrasse christianissimum Pipinum regem. Et coeptum gradiens iter, pervenit ad eius filios antedictos Carulum et Carulomannum, germanos fratres, reges Francorum et patricios Romanorum; quibus apostolicas tribuens litteras, benigne ab eis susceptus est. Et dignam illi impendentes humanitatem, cuncta nihilominus pro quibus missus est ab eorum excellentia impetravit. Dirigentes scilicet ipsi christianissimi reges XII episcopos ex eisdem Francorum regionibus, nimis divinis Scripturis et sanctorum canonum cerimoniis doctos ac probatissimos viros, scilicet [28]:

[Vulcario, archiepiscopo provintiae Galliarum [29], civitate Senense,
Georgio, episcopo civitate Ambienensis [2],
Vulframno, episcopo civitate Meltensis,
Lullone, episcopo civitate Magancensis,
Gaugeno, episcopo civitate Toronensis,
Adone, episcopo civitate Lugdonensis,
Hermennarius, episcopus civitate Betorecensis,
Danielem, episcopum civitate Narbonensis,
Ermembertus, episcopus civitate Warmacensis [31],
Berohelpos, episcopus civitate Wirsburgo [32],
Erlolfos, episcopus civitate Linguionensis,

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 qui A — vocatur *om.* B — ipsum *om.* B — **2** eandem B^{34} — trasendam $B^4De^1E^5$ (trasondam E^1) : trasenda : tradendam B^{23} — **3** Lateranensi A — effud. B — lingua B^{34} — ascid. A — **4** senedoxio B^{34} : cenedochio C — Valeriae B^{23} : -rio B^4 — eodem] eorum D

5 exordium A — sue A — ads.] suscepit D — **6** partibus B^2 : -tis B^{34} — a A — cellent. B^3 : scelent. B^4 — Pipp. E^5 — Carlum. A — patrocinios A: patricius $B^{34}E$ — **7** secundicereum B^3 — et *om.* B — existente B — **8** hortans A: exhortans B — excell. E^1G — ignaros EG (*corr.* e) — **9** scr. div. B^2 — erod. A : -tus B^3 — pert. A : -mus B^3 — hac E — **10** edem A: eandem B — impiam AB — **11** antefactus A — apostolice A — invasor E^5 — **12** Frang. A (*bis*) — regem *om.* B^3 — **13** filius B^{34} — Carolum magnum E — germanus A — patricius $B^{34}E$ — **14** benigne-regis, *p.* 477, *l.* 15, *foliis avulsis deerant in* E^5 — **15** cunctam B — nihilhominus AB^4 — scilicet *om.* E — **16** eisde A — nimis] multum B — **17** caerem. B — vivos A — scilicet <ill> B^{23}: *hic desinit* B^3

19 Vulcario-Noviomensis B^4 *solus; pro quibus* AD *spatium vacuum, sed minus quam oportuit, exhibent* — civite B^4 —



Tilpinus, episcopus civitate Remensis,

Gislabertus, episcopus civitate Noviomensis.]

Eisque in hanc Romanam urbem coniungentibus, mense aprile, indictione septima, protinus antedictus Stephanus sanctissimus papa adgregans diversos episcopos Tusciae atque Campaniae et aliquantos istius Italiae provinciae, id est [33] :

[Valentinus presbiter [34] et Iohannes diaconus, presentantes locum domno Leone archiepiscopo civitate Ravennate,

Ioseph, episcopus civitate Vertonensis,

Lantfredus, episcopus civitate Castro,

Aurianos [35], episcopo civitatis Torcanensis,

Radoinus [36], episcopus civitate Balneoregis,

Petrus, episcopus civitate Popollonio,

Fileradus, episcopus civitate Lunensis,

Teodorus archipresbiter et Petrus diaconus, locum praesentantibus Hieronimi [37], episcopi civitatis Papiae Ticino,

Petrus, episcopus civitatis Cerensis,

Maurus [38], episcopus civitate Polimartio,

Leo, episcopus civitate Castello [39],

Sergius, episcopus civitate Ferentino,

Iordanis, episcopus civitate Signias,

Ado, episcopus civitate Ortensis,

Ansaldus, episcopus civitate Narnias,

Nirgotius, episcopus civitate Anagnias,

Agatho, episcopus civitate Sutrio,

Stephanus [40], episcopus civitate Centumcellas,

Teodosius [41], episcopus civitate Tibortine,

Pinis, episcopus civitate Tribus tavernis,

Bonifa[tius] [42], episcopus civitate Priverno,

Leoninus [40], episcopus civitate Alatro,

Valeranus, episcopus civitate Trebe,

Bonus, episcopus civitate Maturiano [43],

Gregorius, episcopus terretorii Silve Candide,

Eustracius, episcopus terretorii Albanensis,

Citonatus, episcopus civitate Portuensis,

VARIANTES DES MANUSCRITS.

3 eosque A : eiusque CE — hac A : < Roma > A — coniungentes in m. B^{1} — VIII E (*corr.*) — **5** id est < ill. > B^{2} — **6** Valentinus-Urbino, *p.* 475, *l.* 12, B^{4} *solus* — **28** Bonifa B^{4}

Citonatus, episcopus Belliternensis,
Potho, episcopus civitate Nepessine,
Antoninus, episcopus civitate Caesinensis,
Iohannes, episcopus civitate Faventias [44],
Stabilis, episcopus civitate Pensauro,
Georgius, episcopus civitate Sinogalias,
Maurus, episcopus civitate Fano,
Sergius, episcopus civitate Ficuclas,
Iuvianus, episcopus civitate Callis [45],
Sabatius presbiter, locum praestante Tiberii, episcopo civitate Ariminensi,
Florentinus, episcopus civitate Eguvio,
Gregorius presbiter, locum praestante Marini, episcopi civitate Urbino.]

Quibus omnibus congregatis, concilium peractum est [46] in basilica Salvatoris domini nostri Iesu Christi XVIII 277
iuxta Lateranis. Et praesidens isdem beatissimus Stephanus papa, consedentibus etiam pariter cum eo eisdem omnibus episcopis, deductus est ad medium sepefatus Constantinus, apostolicae sedis invasor, iam extra oculos. Et subtilius exquisitus cur praesumpsisset apostolicam sedem laicus existens invadere et talem iniquae novitatis errorem in Ecclesia Dei perpetrare, ita coram omnibus professus est vim se a populo pertulisse et brachio fuisset electus atque coactus in Lateranensi patriarchium deductus, propter grabamina ac praeiudicia illa [47] quae Romano populo ingesserat domnus Paulus papa. Et corruens in terra, manibus extensis in pavimento, se reum atque super numerum arene maris peccasse deflebat, petens misericordiae veniam ab eodem sacerdotali consequi concilio. Quem a terra elevare facientes, ipso die nullam de eo protulerunt sententiam. Alio vero die, denuo XIX
adferentes eum atque interrogantes de eadem impia novitate, respondit nihil novi se fecisse, dicens quia et Sergius [48] archiepiscopus Ravennantium laicus existens archiepiscopus effectus est, et Stephanus [49] episcopus Neapolitanae civitatis et ipse laicus repente episcopus consecratus est. Dum vero talia isdem Constantinus prosequeretur, ilico irati zelo ecclesiasticae traditionis universi sacerdotes, alapis eius cervicem cedere facientes, eum extra eandem ecclesiam eiecerunt [50]. Tunc defertis omnibus eius actionum gestis, simul et concilio illo quod in XX 278
scriptis de eius quasi confirmatione editum fuerat, igne conbuserunt in medio presbyterii eiusdem ecclesiae. Et hoc facto, proiciens se terra sanctissimus Stephanus papa cum universis sacerdotibus et populo Romano, clamantesque *Kyrieleison* cum ingenti fletu, peccasse se omnes professi sunt, pro eo quod de manibus ipsius Constantini communionem susceperunt. Sicque ex hoc omnibus indita est paenitentia.

VARIANTES DES MANUSCRITS

13 consilium B^1C — **14** Lateranense < palatium > E — praesidente eodem -mo -no E — presedens AB^4 — hisdem A — eo *om.* E — **15** sepefactus A : *om.* E — iam *om.* B^3 — **16** exques. B^4 : -tis A — quur D — iniquae nov. errorem *om.* A — **17** ecclesiam B^2 — et per brachium populi fuisse E — **18** Lateranensium B^2 : -se B^4D — patriarchio B^4 — periuditia B^4 — que A — **19** conruans B^4 — terram B^2 — ru/// A — ac E — **20** peccasset A — misericordiam B^4 — **21** concilium B^4 — levare B^2 — nullo A : -la B^4E — alia E — **22** auferentes A — novitatem B^4 — novit E — fecisset A — **23** Rav. arch. D — Ravennantius B^4 — episcopus *om.* E — **24** Neappolitani B^4 — **25** illi quo isti B^4 — cervice B^4 — cedi D — **26** defectis E — omnibusgestis *om.* A — **27** confirmationem aedictum B^4 — conbuserunt AB — **28** < in > terram B^2E — sanctus B^2 — sacerdotes E (*corr.*) — **29** ingente flectu A — **30** commotione E (*corr.*) — suscip. B^4 — indicta DE — penitentiam A



Tunc adlatis [51] sacratissimis canonibus iisque liquido perscrutatis, prolata est sententia ab eodem sacerdotale concilio sub anathematis interdictu, nullus umquam [52] praesumi laicorum neque ex alio ordine, nisi per distinctos
279 gradus ascendens diaconus aut presbiter cardinalis factus fuerit, ad sacrum pontificatus honorem promoveri. Et
XXI alia plura quae canonicam indigebant correptionem in eodem concilio statuerunt emendanda. De episcopis vero atque presbiteris et diaconibus quos ipse Constantinus consecraverat, ita in eodem concilio promulgatum est, ut episcopi illi, si qui eorum prius presbiteri aut diaconi fuerunt, in pristino honoris sui gradu reverterentur; et si placibiles fuissent quoram populo civitatis suae, denuo facto decreto electionis more solito, cum clero et plebe ad apostolicam advenissent sedem et ab eodem sanctissimo Stephano papa benedictionis suscepissent consecrationem. Presbiteri vero illi ac diaconi ab eodem Constantino consecrati, simili modo in eo quo prius existebant habitu reverterentur; et postmodum, si qui eorum placibiles extitissent antefato beatissimo pontifici, presbiteros eos aut diaconos consecrasset; statuentes ut hii qui ex eis consecraturi erant nequaquam ad fortiorem honorem ascenderent, nec ad pontificatus promoverentur culmen, ne talis impius novitatis error in Ecclesia Dei pullularet.
280 Ipse vero antefatus beatissimus Stephanus papa quoram omni sacerdotali collegio clara voce clamavit, dicens nullo modo se mitti aut penitus declinari in eorundem presbiterorum aut diaconorum consecrationem. De laicis vero qui ab eodem Constantino presbiteri aut diaconi consecrati sunt, ita promulgatum est, in religioso habitu cunctis diebus vitae eorum sive in propriis domibus vel ubi voluissent permanere deberent.

XXII Huiusmodi vero promulgatis sententiis, ilico episcopi illi qui ab eodem Constantino consecrati sunt, revertentes iuxta eiusdem concilii sententiam in pristino honoris gradu, electi denuo a clero et plebe factoque solito decreto ad sedem apostolicam properantes, ab eodem sanctissimo papa consecrati sunt. Nam presbiteri et diaconi illi usque ad mortem ipsius pontificis sic remanentes nequaquam ab eo sunt consecrati. Ita enim in eodem concilio statutum est ut omnia quae hisdem Constantinus in ecclesiasticis sacramentis ac divino cultu egit iterata fuissent, praeter sacrum baptisma atque sanctum chrisma.

281 XXIII Haec vero [53] omnia promulgata, continuo et diversa sanctorum Patrum testimonia de sacris imaginibus domini Dei et Salvatoris nostri Iesu Christi sanctaeque et gloriosae eius genetricis semper virginis Mariae dominae nostrae et beatorum apostolorum omniumque sanctorum ac prophetarum et martyrum seu confessorum in eodem adlata sunt concilio. Et subtilius cuncta perdagantes, statuerunt magno honoris affectu ab omnibus

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 perscrutantes B^4 — sententiam E — sacerdotali CE — **3** grados B^{4}CD — diaconem CE — cardinales B^4 — **4** quae <de> D : < de eo > E — canonica AB^{2}E — indicebant D — correptione AB^2 — emenda A — **6** quis D : aliquis E — diaconus D — fuerat B^2 : -rit E — pristinom A : -num E — honori A — gradus AB^2 : -dose B^4 — reverteretur E — **7** placab. B^{2}CDEG : -bile E — quoram AB^4 — civitati B^4 — **8** sanctissimum B^4 — Stephano *om.* AB^2 — nedictionis A — suscip. A — consecrationi A — **9** quo] pro E (*corr.*) — exsist. A — **10** verter. A — posmodum A — quis E (*corr.*) — placib. B^4: placab. *cet.* (placav. A) — antefacto A — antefatus -mus -fex E — **11** consecraret B^4 — **12** nec ad *om.* A — proverentur A — popularet B^4 — **13** antefatos A — quoram A — coligio A — **14** sed A — mittit CE (*corr.* e) — declinare B^{4}CE — eoruntdem A : eodem E — au A — **15** au AD — ordinati D — habitum A : -to B^4 — **16** eor. vit. E — voluissent] fuissent E (*corr.*)

17 lico A — ordinati E — **18** revertente A — eisdem D — concilli A — sententiis D — denuo] *hic praecedentia repetit A inde a* beatissimus Stephanus, *supra, l.* 13 — **20** diacones B^{4}CD — pontificis B^{4}D : -ci *cet.* — sunt ab eo E — eo] eodem D — concilium B^4 — culto B^4

23 Hec A — testimoniam A — **24** Dei et Salv. *om.* E — et gl.] e gl. A — semperque B^{4}D — **25** apost.- sanctorum *om.* A — ac] et B^4 — **26** conc. adl. s. D — cuncta] multa CE — perducantes B^4

christianis ipsas sacras venerari imagines, sicuti ab omnibus praedecessoribus huius apostolicae sedis pontificibus et cunctis venerabilibus Patribus usque actenus de earum honoris affectu observatum et cunctis ad memoriam piae conpunctionis est traditum; confundentes atque anathematizantes execrabilem illam synodum quae in Grecie partibus nuper facta est pro deponendis ipsis sacris imaginibus.

Expletis vero omnibus quae in eodem concilio promulganda erant, tunc hisdem beatissimus pontifex aggregans XXIV
universos sacerdotes atque clerum et cunctum populum, profecti sunt ad beatum Petrum principem apostolorum, cum hymnis et canticis spiritalibus, nudis pedibus incedentes. Illicque in ambonem ascendens Leontius scriniarius, cuncta quae in eodem peracta sunt concilio extensa voce legit populo; sed et tres episcopi, id est Gregorius Silva Candida, Eustratius Albano et Teodosius Tibur, in eodem praedictae ecclesiae ambone ascendentes anathematis obligationem protulerunt, ne quisquam presumi quoquo tempore transgredi quippiam de omnibus quae in eodem concilio statuta sunt.

His vero [54] peractis, contigit post aliquantum temporis de hac vita migrasse Sergium archiepiscopum civitatis XXV 282
Ravennantium. Et continuo surgens Michaelius scriniarius ipsius ecclesiae, qui nullo sacerdotali fungebatur honore, profectus Arimino ad Mauricium ducem Ariminensem; et congregans hisdem nefandissimus Mauricius exercitum una cum consilio Desiderii Langobardorum regis, properavit atque ingressus est Ravennam, et brachio forti elegit praedictum Michelium, et in episcopio Ravennatis ecclesiae introduxit, et Leonem archidiaconum, qui electurus erat in archiepiscopatus ordinem, Arimino deportantes, ibidem arta custodia mancipatum hisdem Mauricius detinere fecit. Tunc direxit quantocius praedictus Michelius atque Mauricius et iudices Ravennantium civitatis ad praefatum beatissimum pontificem, promittentes ei copiosa munera ut ipsum Michelium archiepiscopum consecrare deberet. Ipse vero beatissimus praesul per nullius dationis promissionem inclinatus est eundem Michelium consecrare, adserens nulla ratione hoc fieri posse, dum sacerdotii honore minime ipse praedictus
existeret Michelius. Cui et vicibus obtestationis ac praedicationis litteras atque missos direxit ut ab eodem 283
iniusto proposito recederet. Sed nullo modo apostolicis ammonitionibus adquiescere voluit; dansque plurima munera Desiderio Langobardorum regi, etiam et quimilia et ornatus ipsius ecclesiae cum aliis diversis speciebus, brachio forti per unius anni circulum et eo amplius episcopium pervasum tenuit, denudans atque in magnam
paupertatem eum redigens. Sed dum nullo modo firmissimam mentis constantiam ipsius sanctissimi pontificis XXVI
flectere potuerunt nequissimi consentanei ipsius Michaelii, tunc dum missi [55] excellentissimi Caruli regis Fran-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ipsa A — **2** obs. aff. E — **3** illa A — **4** Crecie A — disp. E — maginibus A

5 promulgande sunt B^4 — **6** clero A — principe apostul. A — **7** ammonem B^4CE — ascendentes D — Leoncius B^4 — **9** Silba AD — Eustracius BCD (Eutr. C) — Theod. B^2CE — Tybor B^4: Tyburtino E — eadem praedicta ecclesia B^1 — ambonem A: ammone B^4CE — **10** pertulerunt se quisq. E — **11** edem A

12 contingit A — temporibus B^4: -pus D — **13** civitate Rav. B^4 — Et *om.* A — Michahelius B^4C: Michelius D — **14** hore A — Arminensius A: Ariminensi E (*corr.*) — nefandis sunt A — **15** exercitu B^4 — cum *om.* A — Desiderio B^4 — est] et A — **16** Michahelium BCE *et ita porro* — et *ante* Leonem *om.* B^4 — Leone archidiacunus A — **17** Armino A — **18** Tunc-eruerunt *p.* 480, *l.* 3, *om.* G — detineri CD — quantotius B^4D — **19** civitatis *om.* E — copiosam A — **20** consecrari E — **22** civibus D — predicatinis A — **23** posito rcederet A — **24** mun. plur. B^4 — hornatus A — **25** copium A: eps B^4 — perbasum A — denundans A — magna A — **26** eu A — firmissima m. constantia B^4 — ipsi CE (*corr.* e) — pontifici B^4 — **27** potu B^4 — excellorum A

corum et patricii Romanorum praesentaliter adessent, dirigens hisdem beatissimus praesul suos missos denuo, tam praedictos Francorum missos quamque omnes Ravinianos ammonendo, statim insurrexerunt super ipsum Michelium et eum cum obprobrio de ipso episcopio proicierunt. Quem vinctum hic Romam dirigentes, elegerunt sepefatum Leonem archidiaconum ipsius ecclesiae. Qui ad hanc apostolicam sedem properans cum sacerdotibus et clero ipsius Ravennatis ecclesiae et iudicibus et plebem eiusdem urbis, in archiepiscopatus honorem ab eodem sanctissimo Stephano papa ordinatus consecratusque est.

284 XXVII Erat enim hisdem praefatus beatissimus praesul ecclesiae traditionis observator; unde et pristinum ecclesiae in diversis clericatus honoribus renovavit ritum. Hic statuit ut omni dominico die a septem episcopis cardinalibus ebdomadariis [56], qui in ecclesia Salvatoris observant, missarum solemnia super altare beati Petri celebraretur et *Gloria in excelsis Deo* ediceretur. Fecit enim et tres regulares argenteos super rugas per quas ingrediuntur ad altare, ubi imagines in frontespicio constitutae sunt, unum quidem in basilica beati Petri apostoli, et alium in basilica beati Pauli, et alium ab beatum Andream apostolum.

XXVIII Nam sedule isdem beatissimus pontifex suos missos atque litteras [57] ammonitorias dirigere studebat antedicto excellentissimo Carulo regi Francorum et eius germano Carulomanno idem regi, inminentibus atque decertantibus in hoc sepius nominatis Christoforo primicerio et Sergio secundicerio, pro exigendis a Desiderio rege Langobarrum iustitiis beati Petri quas obdurato corde reddere sanctae Dei ecclesiae nolebat. Unde nimia furoris indignatione contra praenominatos Christophorum et Sergium exardescens ipse Desiderius, nitebatur eos extinguere ac delere.

285 Pro quo suo maligno ingenio [58] simulavit se quasi orationis causa ad beatum Petrum hic Roma properaturum, ut eos capere potuisset, dirigens clam munera Paulo cubiculario cognomento Afiarta et aliis eius impiis sequacibus, suadens eis ut in apostolicam indignationem eos deberent inducere; eique hisdem Paulus consentiens de eorum perditione absconse decertabat. Dumque hoc agnovissent praenominati Christophorus et Sergius, et eundem protervum Desiderium regem Romam properaturum agnovissent, ilico aggregantes multitudinem populi Tusciae et Campaniae seu ducatus Perusini, viriliter cum eadem populi congregatione eidem Desiderio regi paraverunt se resistendum. Qui etiam portas huius Romanae urbis claudentes, alias ex eis fabricaverunt [59]; et ita armati omnes existebant ad defensionem propriae civitatis.

286 XXIX Et dum haec agerentur, subito [60] coniunxit ad beatum Petrum antedictus Desiderius rex cum suo Langobardorum exercitu. Et continuo direxit suos missos praefato pontifici, deprecans ut ad eum egredi deberet: quod

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 praesential. D — 2 praedictus... missus B^4 — amon. A — 3 proiecerunt B^2D — victum A — Roma A — 4 sipif. B^4 — sedis B^4 — 5 Revenn. A — ecclesiae-urbis *om.* E (ecclesiae *suppl.*) — hab. A — 6 papa St. E

7 tradict. A — et *om.* A — prest. A — ecclesiae *om.* B^2 — 8 renovabit AD — stauit A : instituit B^4 : constituit D — 9 Salum A — obserbant A : observabant D — sollempnia B^4D — 10 et dic. A : dic. B^4 : eidic. E (*corr*). — Fecit-argenteos *om.* A — 11 fronte in specie B^4 : frontes pitio DE

14 rege B^1 — imin. B^4D — decertatibus A — 15 ohc A — Christoforus -rius Sergius -rius E — exicendis A — regem B^4 : regi E — Lang. reg. D — 16 nimiam A — 18 ing. mal. D — Romam B^2 — 19 sequaquibus A : sequaces quibus B^4 — eis *om.* B^4 — 20 eios deverent A — eisque B^2 — 21 praenominatus B^4 — 22 Romanorum B^4 — illi quo B^4 — 23 Campinie A — Purusini A — eodem E (*corr.*) — par.] pauperum B^4 — 24 resistendunt A — quia DE — urbe B^4 — alia E — 25 defensione B^4 — propie A —

26 Et] ut B^4 — 27 exercitum AB^4 — quod] $\overline{qs}$ A —

et factum est. Dum vero cum eo praesentatus fuisset, pariterque pro iustitiis beati Petri loquerentur, rursum
ipse beatissimus pontifex reversus ingressus est in civitate. Praefatus siquidem Paulus et eius nefandissimi
sequaces, inito cum praedicto Langobardorum rege consilio, nitebantur populum Romanum contra eos seducere
ad insurgendum contra praedictos Christophorum et Sergium, ut eos interficerent. Et dum [61] hoc eis nuntiatum
fuisset, adgregantes populum, ascenderunt armati in Lateranis ad capiendum suos insidiatores. Nuntiatique more **287**
solito, inpetum faciens universa multitudo populi qui cum eis advenerat, ingressi sunt cum armis in basilica
domni Theodori pape, ubi ipse praenominatus sedebat pontifex. Quibus et fortiter increpavit cur praesumpsissent
armati in eodem sanctum patriarchium ingredi. Pariterque loquentes, alio die [62] denuo egressus est sepedictus XXX
pontifex ad beatum Petrum cum eodem rege loquendum. Et dum simul praesentati fuissent, praetermittens [63]
ipse Desiderius causas de iustitias beati Petri, tantummodo pro deceptione praedictorum Christophori et Sergii
insistebat. Unde claudens universas ianuas beati Petri, neminem Romanorum qui cum ipso sanctissimo pontifice
exierant ex eadem ecclesia egredi permisit. Tunc direxit [64] ipse almificus pontifex Andream episcopum Penestre
et Iordanem episcopum Signias ad portam civitatis quae egreditur ad beatum Petrum, ubi praenominati viri
Christophorus et Sergius cum multitudine populi residebant, praetextando eos ut aut in monasterium ingrederentur
suas salvandum animas, aut ad beatum Petrum ad eum studerent properandum. Ipsi vero, metuentes
praedicti regis Langobardorum malignam sevitiam, ad eum egredi minime ausi sunt, adserentes se prius in
manibus Romanorum suorum fratrum et concivium esse tradituros quam extere genti. Dum ergo [65] populus qui XXXI
cum eis erant audirent eadem a praenominato pontifice directa ex ore praedictorum episcoporum, ilico conturbati,
illorum confracta sunt corda et coepit unusquisque ab eis recedere. Nam Gratiosus [66] quidam dux, cognatus **288**
iamfati Sergii, simulans se ad propriam pergere domum, congregans aliquantos Romanorum, profecti sunt pariter
ad portam quae appellatur Portuense; quam clausam repperientes, a cardine ipsam portam auferre ausi sunt, et
ita per noctem ad praenominatum egressi sunt pontificem. Sepefati vero Christophorus et Sergius, conspicientes
se in magna decepta esse positos, prius quidem Sergius, eadem nocte, qua hora [67] campana insonuit, descendit
per murum et properavit ad beatum Petrum. Quem in grados ecclesiae beati Petri conprehendentes custodes
Langobardorum, ad suum deduxerunt regem. Eumque subsecutus praefatus Christophorus pater eius, praenominati
pontificis obtutibus sunt praesentati; quos salvos conservare cupiens monachos facere praecepit.

Post haec faciens missam praenominato regi, ingressus est isdem beatissimus pontifex Roma, relictis praefatis
Christophoro et Sergio in ecclesia beati Petri, cupiens [68] eos noctis silentio propter insidias inimicorum salvos
Roma introduci. Dum vero sol ad occasum declinare videretur, continuo congregans praenominatus Paulus XXXII

VARIANTES DES MANUSCRITS.

2 civitatem CDE — **3** sequaques A — regem B^4 — < ut > pop. B^4 — **4** Christb. A — Et] ut B^4 — nunctiatum B^4 — **5** nunctiati B^4 — **7** increpabit B^4 — quur D — praesumpsisset E — **8** incredi A — alia E — ingressus D — **9** regem loquendo B^1 — **10** iustitiis B^2 — **11** sanctissimo *om.* B^4 — **12** ecclesiae B^4 : -siam E — **13** Iordannem AE — **14** populum AE — redebant B^4 — praetest. B^4DE — eos *om.* E (*suppl.*) — monasterio D — **15** ingrederetur sua A — salvandas B^4 — **16** egre D — aut si B^4 — se pius B^4 e (pius E) — **17** esset A — traditurus B^4 — extergentis A — gente B^4 — **18** a *om.* AB^4 — praenato B^4 — **19** corda conf. s. D — **20** aliquantus A — **21** qui A — apell. A : apud E — Portunense A : Portuensem E — reper. A — aufferre A — **22** nocte AB^4 — pont. egr. s. B^4 — Sep. vero *om.* E — **23** magnam AB^2 — deceptionem B^2: -tione CD — **25** praefatus *om.* E — **26** praenomen B^4 —

27 missia A — praenominatum rege B^4 — Romam B^2C — **28** ecclesiam D — Petri < apostoli > E — insidians E — **29** intr. Rom. E — introducit A —

cubicularius et alii eius nefandissimi consentanei multitudinem populi, et properantes ad Desiderium Langobardorum regem, inientesque cum eo impium consilium, abstulerunt eosdem Christophorum et Sergium ab ecclesia beati Petri, et properantes cum pluribus Langobardis usque ad portam civitatis, ibidem eorum oculos eruerunt. Sicque praedictus Christophorus in monasterio sanctae Agathe deductus, ibidem post triduum ob dolorem eius oculorum effoditionem vitam finivit. Sergius vero, in monasterio Clibuscauris deportatus et postmodum in cellario Lateranense deductus, illic usque ad transitum [69] praenominati pontificis extitit.

289 XXXIII Haec vero omnia mala per iniquas inmissiones iamdicti Desiderii Langobardorum regis provenerunt. Fecit enim ipse sanctissimus pontifex ordinatione una, per mens. decemb., presbiteros V, diaconos IIII; episcopos per diversa loca numero [XVI]. Qui et sepultus est ad beatum Petrum apostolum. Et cessavit episcopatus dies VIIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 multitudine A — **2** inienter B^4 — **3** ibi B^2 — erunt A — **4** Christophorum A — in mon.] Romam E (*corr.*) — Aghathe A — eius *om.* E — **5** effodictionem A : -ditione E — Clibus scauris B^4 : Clibus cauri C — demportatus A — **6** illicque D — **7** iamdicti *om.* E — Lang. Des. E — Lancub. A — **8** enim *om.* B^2 — ipsi sanctissima B^4 — ordinationem unam BDE — **9** numero *om.* B^2 — XVI B^4 : *om. cet.* — et *om.* B^2 — episcopatus < eius > D — d. VIII E

NOTES EXPLICATIVES.

1. *Quod tunc noviter fundabat*] V. ci-dessus, p. 418. Etienne était encore *parvulus* au temps de Grégoire III (731 au plus tôt); il devait donc être né vers l'année 720; ainsi, il n'avait qu'une cinquantaine d'années quand il fut élevé au pontificat.

2. *Dum vero — recessit*] Ceci concorde avec ce que déclara Etienne III lui-même au concile de 769 (v. la note suivante) : « Ego de hac causa (l'intrusion de Constantin) nullam habeo scientiam, quia quando domnus Paulus papa de hac vita recesserat, omnes eum derelinquentes, nisi ego funeris adsistebam custodiam, ob sepulturae tradendum. »

3. *ilico Toto quidam dux...*] Le 12 avril 769, le primicier Christophe, invité à exposer devant le concile de Latran ce qu'il savait de l'intrusion de Constantin, présenta une déposition préparée d'avance, dont il fut donné lecture. En voici le texte, retrouvé par Cenni, avec le début du concile, dans un manuscrit du IXe siècle, de la bibliothèque capitulaire de Vérone (Cenni, *Concilium Lateranense*, Rome 1735, p. 5; cf., Mansi, *Conc.*, t. XII, p. 717). Malheureusement le manuscrit est incomplet et la déposition de Christophe s'interrompt avant la fin; de plus, certains mots étant illisibles, le premier éditeur a dû introduire quelques suppléments; ce sont les mots imprimés en italique. Je corrige moi-même, à la seconde ligne, *vicesima nona* en *vicesima octava*. Il est certain, par cette pièce elle-même et par le *L. P.*, que Paul mourut un dimanche : or, en 767, le 29 juin était un lundi.

« Contigit per transactam quintam indictionem, mense iunio, die vicesima *octava*, sanctae recordationis domnum Paulum papam de hac luce divina vocatione fuisse substractum. Dum vero in eadem decumberet infirmitatem de qua et vitam finivit, illico arreptus a diabolo quidam Nempesini oppidi ortus, Toto nomine, cum suis germanis atque aliis nefariis complicibus, nitebantur eum interficere. Quod mea infelicitas audiens hoc fieri prohibui; et convocato eodem Totone vel reliquis iudicibus in domucellam meam, salutaribus eos adgressus sum monitis et validis exortatus sum adiurationibus a tanto reatus flagitio caveri. Et vix tandem aliquando eorum procacissimam valui flectere mentem, ne in tali tantoque se immiscerent piaculo.

« Post haec vero, affertis in eadem domo pusillitatis meae sacrosanctis Christi quatuor evangeliis et venerabili chrismate et ceteris Dei mysteriis, *sacramentum* mutuo praebuimus quod nullus extra alium electionem pontificatus egisset, sed eum quem ex *suo con*silio divina providentia tribuisset, ex corpore sanctae nostrae ecclesiae, videlicet de sacerdotibus *vel diaconi*bus, iuxta huius apostolicae sedis traditionem, nobis eligeremus antistitem. Et prestito inter nos eodem *sacramento*, eorum credidimus sponsioni, adfirmantes et hoc in eodem sacramento foedere, ut neminem rusticorum *huius* Romanae urbis subiacentium castrorum in hanc civitatem ingredi permitteremus. Illi vero *ad*iurantes *Dei* iudicium in periurii reatum delapsi sunt, et plurem rusticorum catervam in hanc Romanam intromittentes *urbem*, *coe*pere cum armis hostiliter cuneos constituere. Et dum haec agerentur, saepefactus domnus Paulus *vocatus* in iudicio exhalavit spiritum. Et de praesenti omnes unanimiter properantes in basilica Apostolorum, in ipso dominico die denuo sacramenta populo praebuimus ob conservandas unicuique iustitias.

« His vero peractis, et cunctis propriis domibus revertentibus, repente adgregantes ipsi nefarius Toto, vel eius germanus Constantinus universam rusticorum cohortem, brachio forti idem Constantinus, laicus existens, cum armis apostolicam invasit sedem, et clericus in eodem patriarchio effectus est.

« Quo audito, dubium mihi fuit credendi tam inauditam novam praesumptionem. Et dum ambigerem de hoc, protinus coniunxit ad me Constantinus notarius, asserens ita ei fuisse ab eis praeceptum, ut ad eius electionem occurrerem, validissime comminacionibus terrens, ut nisi in eodem die ad eum properarem, in magno evenissem periculo. Quod quidem elegi magis mori quam in eius electionem consentire, et nequaquam illuc profectus sum.

« Alio vero die, secunda feria, idem invasor apostolicae sedis diaconus forensis in oratorio patriarchii Lateranensis consecratus est; et ita miser ille tam terribile ac metuendum indigne sibi apostolatus sumpsit culmen.

« Quod quidem ego infelix cernens, in tantam humilitatem sanctam Dei devenisse Ecclesiam, cotidie flumina lacrimarum ex meis fluebant oculis; et in magno lamentationis ulutatu perdurans, divinam nunquam destiti exorandum clementiam, ut sanctae suae subveniret

Ecclesiae. Illi autem concipientes tristitiam cordis mei, primitus quidem interficere facientes Gregorium ducem, habitatorem provinciae Campaniae, ob mei interitum, et postmodum moliebant et me interficere. Sed omnipotens Dominus, qui sperantes in se sua continua tuetur protecione, eorum mihi manifestavit insidias. Et confestim confugium feci cum filiis meis in ecclesiam beati Petri apostolorum principis. Illicque adsistens nitebatur me isdem (in eisdem *Cenni*) Constantinus variis suasionibus ex eadem sacratissima apostolica eici aula. Et dum diu immineret, et nequaquam ad suum potuisset pervenire desiderium ex eadem me eiciendum eclesia, ad ultimum per semetipsum ad me progressus, sacramentum nobis ante sacratissimam confessionem ipsius Dei apostoli praebuit, secundum nostram semper acturum voluntatem, scilicet ut usque ad venerandam paschalem festivitatem mihi filiisque meis liceret in propriis demorari domibus, et postmodum licentiam se nobis daturum monasterium proficiscendi.

« Igitur transacta paschali festivitate, constanter apud *illum egi*, una cum Sergio filio meo, nos debere iuxta suae pollicitationis sacramentum monasterio absolvi gradiendum, scilicet partibus Spolitinis, in eum qui vocatur Salvatoris domini nostri *Iesu Christi* .. »

Ici s'arrête le manuscrit. Le récit de Christophe et celui du biographe s'accordent entièrement, tout en se complétant l'un l'autre sur les détails. Un fait important est tout à fait omis dans le *L. P.*, la tentative d'assassinat organisée par Toto pour se débarrasser du pape Paul et l'arrangement intervenu à cette occasion entre Christophe et lui pour l'élection future. Nous avons encore (Jaffé, 2374, 2375 ; *Cod. Carol.*, p. 147-155) deux lettres adressées à Pépin par Constantin II, peu après son ordination, précisément pour la lui notifier et la lui faire accepter. Selon l'usage, il parle de la violence qu'on a dû lui faire pour l'élever à l'épiscopat ; mais il n'omet pas de noter que le peuple des *civitates* voisines de Rome avait pris part à son élection, sans se douter, apparemment, que cette ingérence constituait une grave irrégularité.

4. *Georgio episcopo*] L'évêque de Préneste : v. ci-dessous, note 8.

5. *talis inaudita novitas*] On peut citer bien des exemples de laïques élevés subitement à l'épiscopat, mais ailleurs qu'à Rome. Les papes étaient toujours pris parmi les diacres ou les prêtres. Antérieurement à Etienne III, je ne vois d'autre exception que celle de Fabien (Eusèbe, *H. E.*, VI, 29), qui, au huitième siècle, était bien loin taine, et celle de Silvère, dont le *L. P.* constate l'anomalie.

6. *in oratorio s. Laurentii*] C'est la première mention expresse que l'on ait de cet oratoire célèbre, encore conservé sous le nom de *Sancta Sanctorum*. Cf. ETIENNE II, note 14, p. 457.

7. *contra sanctorum canonum instituta*] Les canons en effet prescrivaient des interstices entre les ordres et défendaient de faire des ordinations en dehors des jours consacrés.

8. *Georgio Penestre*] L'évêque d'Ostie, qui s'appelait aussi Georges, échappa à l'épreuve à laquelle succombèrent ses trois collègues nommés ici. Il se trouvait en France, déjà pourvu du siège d'Amiens. Deux ans après il reparut à Rome, en qualité d'évêque frank, pour juger Constantin et ses consécrateurs. Cf. ci-dessous, note 30, et *Cod. Carol.*, p. 148, 154. L'évêque de Préneste fut, peu après, frappé de paralysie, comme il est marqué plus loin, et remplacé par un André, qui était déjà en fonctions au printemps de l'année 770. Ses deux assistants reparaissent en 769, au concile de Latran, parmi les prélats qui condamnèrent ce même Constantin qu'ils avaient consacré.

9. *in monasterio Salvatoris*] Saint-Sauveur près de Rieti, dans le duché de Spolète. Christophe et Sergius ne partirent qu'après les fêtes de Pâques (en 768 le 10 avril). Ils avaient eu d'abord les plus grands dangers à courir. V. ci-dessus, note 3.

10. *fecit Constantinus ordinationem*] En 768, aux Quatre-Temps d'été, car Christophe et Sergius étaient restés à Rome jusqu'après Pâques.

11. *languens vitam finivit*] Aucun évêque de Préneste ne figure au concile de 769. Si Georges était encore vivant, il avait de bonnes raisons pour n'y pas assister.

12. *et Waldipertus presbiter*] On ne nous dit pas qui était ce prêtre Waldipert; mais on reconnaît aisément en lui un *missus* du roi Didier. Nul doute que ce prince n'eût stipulé avec Christophe que l'on élirait un pape ami des Lombards. Waldipert, comme on va le voir, essaya de diriger l'élection ; mais il fut déçu. Christophe acceptait bien le secours de Didier par se débarrasser de l'antipape, mais il n'entendait pas faire les affaires du roi lombard aux dépens de sa propre influence à la cour pontificale.

13. *XXVIIII^a die iulii*] Les manuscrits portent *XXVIII^a die*, mais par erreur, car la fête des saints Abdon et Sennen tombe le 30 juillet.

14. *nefandissimis proditoribus*] Le biographe concilie tant bien que mal, plutôt mal que bien, ses sympathies pour l'entreprise de Christophe avec la répugnance qu'il éprouve en voyant Rome livrée aux Lombards.

15. *ad fontes, in ecclesiam s. Venantii*] Sur cette église, v. JEAN IV, p. 330.

16. *in vestiario, intus oratorium s. Caesarii*] Il n'est pas possible d'indiquer exactement la place du *vestiarium* et de la chapelle Saint-Césaire. On croit que ces pièces sont à chercher vers l'endroit où Calixte II fit construire l'oratoire de Saint-Nicolas. Il n'est même pas impossible que cet oratoire ait été la continuation de celui de Saint-Césaire.

17. *in monasterio b. Viti*] Le monastère de Saint-Vit est sans doute identique à la diaconie de ce nom (LÉON III, n°s 388 et 404), dont l'église existe encore, auprès de l'arc de Gallien, sur l'Esquilin. Sur les monastères de diaconie et sur leur personnel, cf. BENOIT II, note 7, p. 364. Le prêtre Philippe avait là une situation analogue à celle des aumôniers d'hôpitaux ; ce n'était pas un prêtre cardinal, il n'appartenait pas à la hiérarchie proprement dite, dans laquelle il était de règle que l'on choisît les papes. Waldipert, d'ailleurs, devait avoir, pour l'élever au pontificat, des raisons d'un ordre tout politique. Cf. ci-dessus, note 12.

18. *in Tribus fatis*] On appelait ainsi l'angle nord du Forum romain, près de l'église Saint-Hadrien (HONORIUS, p. 324, l. 10) et de l'arc de Septime-Sévère. Cette appellation est fort ancienne; elle se rencontre déjà dans un document de l'année 250 (*Cyprian. Ep.* 21, p. 531, Hartel); cf. Procope, *Bell. Goth.*, I, 25). Il y avait, auprès des Rostres, trois statues de sibylles (Pline, *H. N.*, XXXIV, 11). Il est bien douteux que les rostres antiques existassent encore au huitième siècle; en tout cas Christophe réunit les Romains au lieu où leurs ancêtres avaient tenu leurs assemblées publiques et entendu les harangues de leurs magistrats.

19. *in monasterio Clibuscauris*] Le monastère de Saint-Grégoire, installé dans sa propre maison (GRÉGOIRE, p. 312, l. 11). Au temps de Jean VIII, il était entre les mains de moines grecs (Jean Diacre, *Vita s. Greg.*, IV, 82) ; ceux de Saint-Silvestre et de Saint-Sabas (*Cella Nova*), dont il est question un peu plus loin, étaient aussi de rite grec, et cela dès le temps où nous sommes.

20. *orarium de eius collo abstulit*] *Orarium* a ici le sens de pallium. Nous l'avons déjà rencontré, avec la même signification, p. 354, l. 2 et 3, dans un passage de la vie d'Agathon où il est question de la déposition de Macaire, patriarche d'Antioche, au sixième concile œcuménique. A l'endroit correspondant, l'original grec des actes du concile porte ὠμοφόριον, que les deux versions latines (l'une d'elles au moins est du VIIe siècle) s'accordent à rendre par le mot *pallium*. Dans le récit de la déposition de Silvère, ci-dessus, p. 293, l. 2, on rencontre le même détail de l'enlèvement du pallium : « tulit pallium de collo eius »; cf. Théophane, a. m. 6221 : ἀπεπάξατο (Γερμανὸς πατρ.) τὴν ἀρχιερωσύνην ἐπιδοὺς τὸ ὠμοφόριον. — Cette acception du mot *orarium*, à Rome, au déclin du huitième siècle, confirme ce que j'ai dit, p. 189 (SILVESTRE, note 22), sur l'origine de l'étole. Si le clergé romain eût alors fait usage de l'insigne liturgique désigné maintenant par ce nom et qui apparaît de bonne

heure en dehors de Rome, sous le nom d'*orarium*, on n'aurait pu employer ce dernier terme pour désigner le pallium pontifical.

21. *campagos ipsius abscidit*] Ce texte montre que la chaussure du pape était d'une forme particulière et qu'elle constituait un insigne. Du reste le *campagus* a toujours été une chaussure d'honneur, réservée à certaines classes élevées. Le tribunal qui prétendit déposer le pape Martin, à Constantinople, lui fit couper son *psachnion* (pallium) et la courroie de ses *campagi* (Migne, *P. L.*, t. LXXVII, p. 115).

22. *a Leontio scriniario*] Ce personnage figure dans les actes du concile de Latran (avril 769) avec le titre de *notarius regionarius et scriniarius.*

23. *Colosseo*] La première mention du Colisée sous ce nom, si toutefois le biographe a voulu parler de l'amphithéâtre lui-même et non pas du colosse voisin, d'où il tire son nom. L'ouvrage de Bède, d'où l'on cite (Nibby, *Roma antica*, p. I, p. 410) une prophétie sur la durée du Colisée, de Rome et du monde, est manifestement apocryphe : « Quamdiu stat Colisaeus, stat et Roma ; quando cadet Colisaeus, cadet et Roma ; quando cadet Roma, cadet et mundus » (Migne, *P. L.*, t. XCIV, p. 543).

24. *in cellario maiore*] Cette prison se trouvait dans le palais de Latran; le contexte le suppose et aussi la comparaison avec les passages (ci-dessous p. 489) où il est question de l'incarcération et de l'assassinat du secondicier Sergius.

25. *transendam campi Lateranensis*] Une barrière qui limitait la place devant le palais de Latran, principalement du côté du nord.

26. *in xenodochio Valerii*] On voit par ce texte que le *xenodochium Valerii* devait se trouver à proximité du Latran. Cf. Etienne II, p. 456, note 4; Léon III, nº 408.

27. *per suas apostolicas litteras*] Ces lettres sont perdues. — Sergius dut en effet partir pour la France peu après l'ordination d'Etienne (1er août 768), puisque, à son départ, la nouvelle de la mort de Pépin (20 septembre) n'était pas encore parvenue à Rome. Cette mission est rappelée dans l'une des lettres d'Etienne III à Charles et Carloman (Jaffé, 2381 ; *Cod. Car.*, p. 161).

28. *probatissimos viros scilicet...*] Les deux listes d'évêques que le manuscrit *Vossianus* 41 (B4), seul entre tous les mss. du *L. P.*, insère à cet endroit, sont expressément annoncées dans le texte primitif. Nous les retrouvons dans le préambule du concile de Latran publié par Cenni, mais avec quelques différences. Le protocole du concile nomme d'abord les représentants de l'évêque de Ravenne ; après lui viennent l'archevêque Wilchar et les autres prélats franks; mais Georges est qualifié d'évêque d'Ostie et non d'Amiens. A la fin de la liste italienne il y a quelques inversions. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'archevêque de Ravenne soit appelé Léon dans le *L. P.* et Sergius dans le protocole conciliaire. C'est évidemment celui-ci qui a raison, car, au moment du concile, Sergius était encore vivant; cela résulte de ce qu'en dit le biographe, tant à propos du concile lui-même qu'en rapportant les circonstances de l'élection de Léon. De toutes ces différences il résulte que le biographe a tiré des actes conciliaires les noms des évêques, mais sans s'interdire de les grouper suivant les exigences de son récit. Léon étant évêque de Ravenne au moment où il écrivait, ce nom lui sera venu sous la plume à la place de celui de Sergius.

29. *Vulcario, archiepiscopo provinciae Galliarum*. On lit dans le préambule du concile : *lchario, archiepiscopo provinciae vicussenensis*. Il faut évidemment rétablir le texte conformement à la leçon du biographe : *Vulchario archiepiscopo provinciae Galliarum, civit. Se[no]nensis*. J'ai déjà dit plus haut (Etienne II, note 63, p. 461) que ce titre extraordinaire cadre assez bien avec une période d'organisation provisoire inaugurée en Gaule par saint Boniface et qui se prolongea assez longtemps après l'avénement de Charlemagne. L'autorité métropolitaine était nulle; même au point de vue purement honorifique, un métropolitain ne se distinguait plus d'un évêque ordinaire. On ne voit plus alors, comme autrefois, les métropolitains signer aux conciles avant les autres membres de l'épiscopat. Ici même les titulaires des sièges de Mayence, Tours, Lyon, Bourges, Narbonne, Reims, sont mêlés aux simples évêques. En attendant un retour encore impossible à l'antique organisation provinciale, certains évêques étaient investis de pouvoirs spéciaux, en vertu desquels ils exerçaient une autorité dont les limites ne nous sont point connues, mais qui est symbolisée par le titre d'*archiepiscopus Galliarum*. Chrodegang a porté ce titre et exercé ces fonctions, après la mort de saint Boniface. Wilchar de Sens paraît avoir eu la même situation. Il la conserva sous le pape Hadrien; elle fut même augmentée alors, car Hadrien confia à Wilchar le soin des églises espagnoles, y compris l'ordination d'évêques missionnaires chargés de propager en Espagne une réforme analogue à celle que Boniface avait entreprise dans le clergé frank. Dans les lettres où il est question de cette affaire, le pape donne à Wilchar le titre d'*archiepiscopus*, d'*archiepiscopus Galliarum*, ou *provinciae Galliarum*. On revenait donc, à Rome, aux idées qui avaient présidé, trois siècles auparavant, à l'établissement du vicariat apostolique d'Arles. — Je ne sais si Wilchar, évêque de Sens, ne doit pas être identifié avec le Wilchar, évêque de Nomentum, dont il a été question ci-dessus (Etienne II, p. 446, l. 18) Ce personnage fit souvent le voyage de Rome en France et de France à Rome, comme intermédiaire diplomatique entre le pape et les rois franks. Aucun évêque de Nomentum ne figure au concile de 769; avant cette date on ne trouve pas trace d'un évêque de Sens appelé Wilchar, pas plus qu'après cette date on ne trouve un Wilchar, évêque de Nomentum. Si mon soupçon était fondé, la situation de Wilchar aurait quelque analogie avec celle de l'évêque Georges d'Ostie, transféré à Amiens.

30. *Georgio episcopo civ. Ambianensis*] Le fait que Georges est appelé évêque d'Ostie dans le procès-verbal du concile porte à croire que son changement de situation n'avait pas encore été réglé avec le pape. Paul avait accordé à Pépin la faculté de garder Georges auprès de lui (Jaffé, 2347, 2364 ; *Cod. Carol.*, p. 94, 132). Cependant, vers l'année 766 (*l. c.* p. 133), il ne savait encore s'il pouvait disposer de l'évêché d'Ostie. L'antipape Constantin II paraît avoir trouvé la négociation dans le même état; il ne maintint pas l'autorisation accordée par Paul et rappela l'évêque Georges (Jaffé, 2375; *Cod. Carol.*, p. 155). Celui-ci ne se rendit pas à cette réclamation. Après le concile de 769 il revint en France. Vers l'année 782, Charlemagne lui confia une mission auprès du pape Hadrien; à son retour il rapporta une lettre où le pape faisait allusion à sa situation spéciale : « Verum quippe fidelem ipsum reverentissimum et sanctissimum praefatum episcopum *vestrum nostrumque* reperientes... » (Jaffé, 2438; *Cod. Carol.*, p. 230). — En comptant Georges, il y aurait eu treize évêques franks et non pas douze comme il est marqué ci-dessus. Cette différence vient sans doute de ce que le biographe ne comptait pas d'abord l'évêque d'Ostie.

31. *civitate Vuarmacensis*] Worms. Le texte de Cenni porte *Ioahione*, d'où l'on a tiré *Iuvavum* (Salzbourg).

32. *Berohelpos, episcopus civ. Vuirsburgo*] Dans le texte de Cenni, la ville s'appelle *Burtevulgi* et l'évêque *Verabulpus*. Il s'agit évidemment de Bernulf, évêque de Würtzbourg.

33. *id est*] Dans cette liste, l'Italie du nord, ou plutôt la province ecclésiastique de Milan, est représentée par l'évêque de Tortone, *Ioseph, episcopus Vertonensis* (*Derzonae* Cenni), et par les légats de l'évêque de Pavie (siège exempt; cf. ci-dessus, p. 395, Constantin, note 27). Viennent ensuite, de la Tuscie lombarde, les évêques de *Castrum* (siège actuel à Acquapendente), de Toscanella, de Bagnorea, de Populonia et de Luni. Tous les autres sièges étaient compris en 769 dans les limites du nouvel état romain et du diocèse suburbicaire, sauf ceux de Césène et de Faenza, qui relevaient de Ravenne. Abstraction faite de la place d'honneur attribuée au siège de Ravenne, les autres sièges sont marqués suivant l'ordre géographique. Viennent d'abord les sièges du royaume lombard, puis ceux de l'état romain. Parmi les premiers, la Lombardie du nord se présente en tête (Tortone), puis vient la Toscane

le siège de Pavie n'est nommé qu'après les sièges toscans, sans doute parce qu'il n'était représenté que par des légats. Parmi les sièges romains, ceux du duché de Rome passent les premiers (Caere-Nepi); ils sont suivis de ceux de l'exarchat et de la Pentapole, tant ceux de la province ecclésiastique de Ravenne (Césène, Faenza), que ceux du diocèse suburbicaire (Pesaro-Urbin).

34. *Valentinus presbiter*] Ce nom a disparu dans le manuscrit de Cenni, où l'on ne peut lire que ce qui suit : *Iohanne ven. diacono sanctae ecclesiae Ravennatis, locum praesentante Sergii.....*

35. *Aurianos...*] Cenni : *Aurinando episcopo Tuscanae.* Il s'agit évidemment de Tuscania (Toscanella), dans la Tuscie lombarde.

36. *Radoinus...*] Le nom de cet évêque de Bagnorea manque dans le texte de Cenni.

37. *Hieronimi*] Cenni, trouvant une lacune à la place de ce nom, supplée à tort *Theodoro*.

38. *Maurus*] *Maurinus* (Cenni).

39. *civitate Castello*] Cenni identifie cette *civitas Castellum* avec Città di Castello en Ombrie. Mais cette localité portait au huitième siècle le nom de *castrum Felicitatis* et non celui de *Castellum*. De plus, en 769, elle faisait encore partie du royaume lombard (*Cod. Carol.*, p. 196, 197). Or, depuis Caere, deux lignes plus haut, tous les sièges épiscopaux ici nommés rentrent dans les limites de l'état romain tel qu'il était au temps d'Etienne III. Je crois donc qu'il s'agit de Civita Castellana. Déjà, au temps du pape Grégoire II (Jaffé, 2207), il y avait aux environs du Soracte, dans la Tuscie romaine, une *massa Castellana*. Cf. Tomassetti, *Archivio Rom.*, t. VII, p. 428. Dans les privilèges de Louis-le-Pieux et d'Othon, cette localité est appelée *Castellum*, comme ici, et marquée entre Nepi et Gallese, conformément à la réalité géographique. Cf. Sickel, *Das priv. Otto I*, p. 174, 179 (M. Sickel ne semble pas avoir vu que, dans ces deux textes, le mot *castellum* désigne une localité distincte de Gallese).

40. *Stephanus... Leoninus*] De ces noms les finales seules se lisent dans le texte de Cenni.

41. *Teodosius*] *Theodorius* (Cenni).

42. *Bonifatius*] *Bonisa* (Cenni).

43. *Maturiano*] Il y a quelque lieu de croire que cette localité, dont j'ai dit plus haut (p. 413, Grégoire II, note 41) qu'elle était indéterminée, doit être cherchée au lieu appelé Monterano, à l'O. du lac de Bracciano et de la voie Clodia.

44. *Faventias*] Ici le ms. de Cenni ajoute *missis a praedicto Sergio archiepiscopo Ravennae.* Le pluriel *missis* montre que ceci doit s'entendre aussi de l'évêque de Césène, mentionné immédiatement auparavant et qui appartenait, comme son collègue de Faenza, à la province ecclésiastique de Ravenne.

45. *civitate Callis*] Cagli, et non pas Gallese, comme l'a cru Cenni.

46. *concilium peractum est*] Outre ce qui en est dit ici, on a de ce concile divers extraits dans les collections canoniques de la fin du XIe siècle et le fragment de procès-verbal retrouvé par Cenni. Celui-ci commence ainsi :

> In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Regnante [domino nostro Jesu Christo] uno ex eadem sancta Trinitate cum eodem Patre et Spiritu sancto per infinita omnia saecula, mense aprile, die XII, indictione VII; propositis in medio sacrosanctis Christi quatuor evangeliis, praesidente ter beatissimo et coangelico Stephano summo pontifice huius Romanae urbis ecclesiae et universali tertio papa, in venerabile basilica Salvatoris domini nostri Iesu Christi qui appellatur Constantiniana iuxta Lateranis, *considentibus* etiam cum eo reverentissimis ac sanctissimis episcopis, id est (suit la liste des évêques, comme il a été indiqué plus haut, note 28) seu venerabilibus presbiteris Gregorio archipresbitero, Theophi[lo] presbitero, Eustachio presbitero, Clemente presbitero, Donato presbitero, Armogenio presbitero, Theophilacto presbitero, Theodosio presbitero, adstante etiam Anastasio archidiacono et cunctis religiosis Dei famulis tam Latinorum monasteriorum vel Graecorum cynoviorum atque proceribus ecclesiae et cuncto clero, optimatibus etiam militiae seu cuncti exercitus et honestorum civium et cunctae generalitatis populo.

— J'ai rétabli les mots entre crochets et corrigé, l. 2, *et* en *ex*, l. 4, *praepositis* en *propositis*, l. 7, *universaliter* en *universali*. — Ce préambule me paraît avoir été retouché au commencement. Suivant l'usage observé au huitième siècle dans les protocoles des conciles romains, il devait être conçu à peu près ainsi : « In nomine domini nostri Iesu Christi, imperante domno piissimo Augusto Constantino imperatore anno L, post consulatum eius anno XXVIII, sed et Leone eius filio anno XVIII, mense aprile », etc. — Il y eut quatre sessions (*actiones*), qui sont à peu près distinguées par le biographe. Le fragment de Cenni se rapporte à la première ; ceux que l'on connaissait avant lui se rapportent aux deux dernières. — M. Wasserschleben a publié (*Beiträge zur Geschichte der vorgratianischen Kirchenrechtsquellen*, Leipzig, 1837, p. 162) un résumé de ce concile, inséré dans une collection canonique attribuée par lui à Rotger de Trèves. Ce résumé est fait tout entier sur le *L. P.*; on y trouve cependant la date *septima die mensis aprilis*, qui manque au texte de celui-ci. Le protocole de Cenni indique le 12 avril ; entre les deux dates il n'y a probablement qu'une erreur de transcription (VII pour XII).

47. *praeiudicia illa*] cf. Paul, p. 463, l. 16.

48. *Sergius archiep. Rav. laicus existens*] Agnellus, c. 154 ; « Sergius... iste laicus fuit et sponsam habuit. Quam post[quam] regimen ecclesiae suscepit eam Eufimiam sponsam suam diaconissam consecravit et in eodem habitu permansit. » — Des récits fort confus d'Agnellus sur cet archevêque on peut conclure qu'il fut traduit devant le pape Etienne II et menacé de déposition ; que le pape étant mort sur ces entrefaites, Sergius parvint à s'entendre avec son frère et successeur Paul, qui le rétablit sur son siège. Cf. Jaffé, 2338 ; *Cod. Car.*, p. 74.

49. *Stephanus ep. Neapolitanae civ.*] *Gesta episc. Neap.*, p. 425 (Waitz) : « Stephanus... Romanam sedem laicus et adhuc consul adiit. Nam Parthenopensem ducatum laudabili quiete duodecim rexit annos. Cum autem domnus Stephanus summus apostolicus (Etienne III) tantam populi devotionem in eo cerneret, tonsum ibidem atque regulari promotione episcopum consecravit... Uxor quoque eius adhuc illo consule ex multis obierat annis. »

50. *extra ecclesiam eiecerunt*] Constantin fut soumis à la pénitence. Ceci résulte d'un fragment de la troisième session : « Hesterno die prolata est sententia quemadmodum Constantinus, apostolicae sedis invasor, sub paenitentiae correptione subsistere debeat » (Hardouin, t. III, p. 2013 ; Mansi, t. XII, p. 710).

51. *Tunc adlatis — permanere deberent*] Ceci est le résumé de la troisième session.

52. *nullus umquam — emendanda*] *Concil.*, *ll. cc.* : « Oportebat ut haec sacrosancta domina nostra Romana ecclesia iuxta quod a beato Petro et eius successoribus institutum est rite ordinaretur, et in apostolatus culmen unus de cardinalibus presbyteris aut diaconibus consecraretur... Sed et hoc sub anathematis interdictionibus decernimus ut nulli umquam laicorum, sive ex manu armata vel ex aliis ordinibus praesumant inveniri in electione pontificis ; sed a sacerdotibus atque proceribus ecclesiae et cuncto clero ipsa pontificalis electio proveniat. Et priusquam pontifex electus fuerit et in patriarchium deductus, omnes optimates militiae vel cunctus exercitus et cives honesti atque universa generalitas huius Romanae urbis ad salutandum eum sicut omnium dominum properare debeat. Et ita more solito decretum facientes et in eo cuncti pariter concordantes subscribere debent... De castris autem Tusciae vel Campaniae vel de aliis locis nullus audeat Romam ingredi nec a quopiam invitentur aut infra civitatem introducantur. Sed nec

quisquam ex servis tam cleri quam militiae in eadem electione inveniatur, nec ullus penitus cum armis et fustibus. »

53. *Haec vero — sacris imaginibus*] Quatrième session. Cf. Hardouin ou Mansi, *ll. cc.* On voit par une lettre du pape Hadrien (Jaffé, 2483; Migne, *P. L.*, t. XCVIII, p. 1256) que le pape Etienne III allégua en faveur du culte des images le fameux portrait d'Edesse et fit lire une lettre envoyée au pape Paul par les trois patriarches de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche, où il était question de cette image miraculeuse.

54. *His vero — consecratusque est*] Agnellus ne trahit aucune connaissance de ces événements. L'archevêque Sergius mourut le 25 août 770 (Amadesi, *Antist. Rav.*, t. II, p. 19).

55. *dum missi Caroli regis*] Dans une lettre adressée à Charlemagne à propos des formes à suivre pour l'élection des évêques de Ravenne (Jaffé, 2467; *Cod. Carol.*, p. 266), le pape Hadrien rappelle brièvement l'usurpation de Michaelius et sa répression. Il n'ajoute qu'un détail à ce que raconte ici notre biographe, c'est que le *missus* du roi frank s'appelait Hucbald. — Cette affaire ne fut pas terminée avant les derniers mois de 770, puisque Michaelius se maintint plus d'un an, durée qui doit être comptée à partir de la mort de Sergius.

56. *a septem cardinalibus ebdomariis*] Voici la plus ancienne mention de cette classe de cardinaux que l'on appelle maintenant cardinaux-évêques ou évêques suburbicaires. Cette dernière dénomination est une restriction ; autrefois tous les évêques soumis à la juridiction métropolitaine du pape, c'est-à-dire tous les évêques de l'Italie péninsulaire et des îles, depuis Luni et Ravenne, étaient ainsi désignés. Les sept évêques hebdomadaires attachés à la basilique de Latran étaient, au temps de Pierre Mallius et probablement dès l'origine, ceux d'Ostie, de Porto, de Silva Candida ou Sainte-Rufine, d'Albano, de Sabine, de Tusculum et de Préneste. Ils sont maintenant réduits à six depuis l'union des deux sièges de Porto et de Sainte-Rufine. — Il faut remarquer ici que l'autorité du pape dans l'exarchat et la Pentapole n'est pas assez forte pour qu'il puisse réprimer tout seul une usurpation comme celle-ci. Ceci doit être rapproché de cette phrase d'Agnellus (c. 159) sur l'archevêque Sergius : « Iudicavit iste a finibus Persiceti totum Pentapolim et usque ad Tusciam et usque ad mensam Walani, veluti exarchus ; sic omnia disponebat, ut soliti sunt modo Romani facere. » Son successeur Léon s'attribua le même pouvoir, lorsque Charlemagne fut rentré en France après la prise de Pavie (774). Il se réclamait de l'exemple de Sergius (Jaffé, 1408; *Cod. Car.*, p. 172). Sur le privilège de chanter le *Gloria in excelsis*, v. Télesphore, p. 130, note 5.

57. *suos missos atque litteras*] Cette correspondance est représentée dans le *Codex Carolinus* par les lettres 46-49 (Jaffé, 2380, 2381, 2386, 2387).

58. *Pro quo suo maligno ingenio.*] Ces événements sont racontés dans une lettre adressée aussitôt après, au nom du pape Etienne III, à la reine Bertrade et au roi Charlemagne. Pour l'ensemble des faits les deux narrations concordent ; mais la lettre pontificale, inspirée évidemment par Paul Afiarta et par le parti lombard, cherche à représenter Christophe et Sergius comme de grands coupables et Didier comme le sauveur du pape. Que la vérité soit du côté du *Liber pontificalis*, c'est ce que prouve le témoignage d'Etienne III lui-même, qui confia un jour au diacre Hadrien, son futur successeur, son impression définitive sur ces tristes événements (Hadrien, nº 293). Nous avons d'ailleurs sur ce point le jugement d'un auteur transalpin contemporain, le secrétaire du duc de Bavière Tassillon III (748-788); ce personnage, dont le nom ne nous est point parvenu sous sa véritable forme, paraît avoir composé une sorte de chronique contemporaine, perdue maintenant, mais qui a été mise à contribution par Aventin (Jean Turmair), dans ses Annales, à l'année 771. Je cite Aventin d'après M. Riezler, *Ein verlorenes bairisches Geschichtswerk des achten Jahrhunderts*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich (phil.-hist.), 1881, p. 253 : « Desiderius Longobardorum rex quasi precandi gratia Romam cum exercitu proficiscitur, Christophorum Romanum, prudentissimum virum, praefectum caesareum, dolo capturus. Is vires Romanas omnium urbium quae Romano adhuc parebant imperio Romam contrahit, cogitque sibi pontificem Stephanum secundum cum sacerdotibus, suspectum quod cum hoste sentiret, sacramentum dicere, adhibita dextra super sacra universa quae condita erant in Lateranensi templo. Verum postridie Stephanus pontifex extra urbem fugit ad hostes Desideriumque regem. De integro foedus ineunt, conspirant adversus Christophorum, Romam obsident, inter cives prece, minis, pecunia, quoscumque possunt corrumpunt, adversus praefectum concitant, inter eos discordias serunt, se urbem minantur eversuros ni Christophorum aut tradant aut urbe pellant. Stephanus papa legatos ad urbis portas cum mandatis mittit, qui hisce verbis exclamarunt : « Audite! Stephanus papa imperat in » sermone divino. Nolite bellare contra fratres vestros, sed expel- » lite Christophorum ab urbe et liberate civitatem et vos et filios » vestros. » — Hoc dicto fit tumultus in urbe ; statim portae aperiuntur, Christophorus in vincula coniectus pontifici et regi traditur, quem oculis orbatum, lingua praecisa, crudeliter enecavit. Haec in templo divi Petri in quadragesima perpetrata esse tum infanda tum inaudita conqueritur Creontius, qui eo tempore ab epistolis erat Thessaloni tertio. Subdit idem, indignum facinus exclamitans, templi divi Petri fores obseratas esse, nec ullum supplicandi gratia admissum esse praeterquam pontificis et regis ministros atque coniuratos. Tum quoque adfuisse refert seniores et sacerdotes atque patres monasteriorum divorum Stephani, Martini, Iohannis et Pauli ; Georgium antistitem templi divi Iohannis et Pauli indutum veste pontificali quasi sacrificaturum adcurrisse ad aram, in vincula coniecisse patrem monasteriorum Stephani et Martini, traxisse ad templum divi Iohannis et eius omnem supellectilem diripuisse ; hominem innocentem ac iustum etiam acceptum esse et domum orationis factam speluncam conqueritur. Sed non impune tulere, nam pontifex sequenti anno animam exhalat. » — C'est Aventin qui parle et l'on s'en aperçoit assez, sans parler du style général, à des expressions comme *praefectus caesareus*, *templum divi Petri*, qui sentent leur XVIᵉ siècle. Une partie des choses qu'il raconte aurait pu lui être fournie par le *L. P.* Il y a cependant quelques détails nouveaux, comme le serment exigé du pape, le discours adressé aux Romains par ses envoyés, la mention du carême, l'intervention des supérieurs des monastères voisins de Saint-Pierre ; tout cela doit provenir du secrétaire de Tassillon (Thessalo) ; Aventin l'appelle tantôt Creontius, tantôt Craentius, et, en allemand, Crantz, ce qui est peut-être une transformation de *Stephanus*. Quoi qu'il en soit de son nom, le narrateur était évidemment favorable à Christophe ; il déplorait sa mort et l'attribuait à un complot ourdi par Didier avec la connivence du pape.

59. *alias ex eis fabricaverunt*] Cette expression, qui revient dans la vie d'Hadrien, nº 306, signifie que l'on fit murer avec de la maçonnerie quelques-unes des portes de la ville.

60. *subito coniunxit*] Ces événements, nécessairement postérieurs aux quatre lettres 46-49 du *Codex Carolinus* (Jaffé, 2380, 2381, 2386, 2387), c'est-à-dire au commencement de l'année 770, se produisirent pendant le carême. On peut toutefois hésiter entre le carême de 770 et 771. Si l'inscription citée plus loin (Hadrien, note 2) était certainement de cette année, il faudrait choisir le premier; dans le cas contraire, on pourrait se décider pour le second; c'est la solution le plus généralement adoptée.

61. *Et dum hoc eis...*] C'est ici que le pape, dans sa lettre à Bertrade et à Charlemagne (ci-dessus, note 58), commence le récit des événements. L'irruption de Christophe dans le palais de Latran est présentée comme une tentative d'assassinat; on n'en indique point les causes, pas plus qu'on ne se préoccupe de marquer pourquoi Christophe et Sergius, de protecteurs du pape sont devenus ses ennemis, ni pourquoi le *missus* de Carloman a pris fait et cause pour eux. Voici le début de cette lettre :

« Dominae religiosae filiae Bertradae a Deo conservatae seu do-

» mino excellentissimo filio Carolo regi Francorum et patricio » Romanorum, Stephanus papa.

» Cum magno dolore et gemitu cordis tribulationis atque mortis » periculum, quod nobis per sequaces diaboli iam eveniebat, ecce » subtilius per has nostras apostolicas syllabas a Deo consecratae » religiosaetatis vestrae atque praecellentissimae christianitatis tuae » auribus intimare studemus, eo quod nefandissimus Christophorus » et Sergius nequissimus eius filius, consilium inientes cum Dodone, » misso germani tui Carlomanni regis, nos interficere insidiabant. » Unde cum eodem Dodone et eius Francis, cum aliquibus eorum » nequissimis consentaneis aggregantes exercitum, super nos in » Lateranensium sanctum patriarchatum cum armis ingressi sunt, » confringentes et ianuas atque omnes cortinas ipsius venerandi » patriarchii lanceis perforantes; atque intus in basilicam domni » Theodori papae, ubi nullus ausus est aliquando vel etiam cum » cultro ingredi, cum loricis et lanceis, ubi sedebamus, introie- » runt; sicque ipsi maligni viri insidiabant nos interficere. Sed » omnipotens Deus, cernens rectitudinem cordis nostri, quod » nulli umquam malum cogitavimus, de eorum nos eripuit mani- » bus ». — Christophe et Sergius n'en voulaient nullement à la vie du pape, mais ils tenaient à prendre leurs sûretés contre lui, à le soustraire à l'influence d'Afiarta et du parti lombard, auquel, par sa première entrevue avec le roi Didier, il venait de donner un gage considérable. Ils ne réussirent pas à s'emparer d'Afiarta et consorts, ce qui, d'après le *L. P.*, était leur principal but; mais ils parvinrent, malgré les protestation du pape, à lui imposer le serment solennel de ne les point trahir : ceci résulte du document cité à la note 58.

62. *alio die denuo egressus est*] Suite de la lettre pontificale : « Et » vix per multum ingenium, dum hic apud nos excellentissimus » filius noster Desiderius Langobardorum rex pro faciendis nobis » diversis iustitiis beati Petri existeret, per eandem occasionem va- » luimus cum nostro clero refugium facere ad protectorem vestrum » beatum Petrum ». — Il semble d'après cette phrase que Didier soit là par hasard et qu'il n'y ait aucun lien entre son voyage à Rome et la querelle entre le pape et ses ministres.

63. *praetermittens Desiderius causas de iustitiis b. Petri*] Lettre du pape : « Agnoscat autem Deo amabilis religiositas vestra (Bertrade) » atque christianissima excellentia tua (Charlemagne) eo quod in » nomine Domini bona voluntate nos convenit, cum praelato ex- » cellentissimo et a Deo servato filio nostro Desiderio rege; et om- » nes iustitias beati Petri ab eo pleniuset in integro suscepimus. » — La contradiction n'est pas absolue. Didier voulut que l'on réglât d'abord (*praetermittens*) l'affaire de Christophe et Sergius; mais une fois qu'il eut obtenu satisfaction sur ce point, il fit au pape les plus belles promesses. Sans doute elles ne sont pas mentionnées par le biographe d'Etienne III; mais il en est question dans la vie d'Hadrien et d'après le témoignage d'Etienne III luimême : « domnus Stephanus papa de fraudulenta eius (Desiderii) fide referuit, inquiens quod omnia illi mentitus fuisset que ei in corpus beati Petri iureiurando promisit pro iustitiis sanctae Dei ecclesiae faciendis » (Hadrien, p. 487).

64. *Tunc direxit...*] Lettre du pape : « Et continuo dereximus nos- » tros sacerdotes ad eosdem malignos Christophorum atque Ser- » gium, ut ab eadem iniquitate quam pertractaverant nobis inge- » rendum resipiscerent et ad nos ad beatum Petrum properarent. » Illi, mox ut audierunt, de praesenti cum Dodone et eius Francis » turmas facientes et portas civitatis claudentes, fortiter resiste- » bant et nobis comminabantur atque in civitatem nos ingredi » minime permittebant ». — Le discours des évêques est esquissé dans le récit de « Creontius ». Il en résulte, comme aussi de la narration du *L. P.*, qu'on ne demandait pas aux Romains de laisser rentrer le pape; on voulait seulement les détacher de Christophe et de Sergius et forcer ainsi ces deux personnages à se rendre à discrétion. On y parvint.

65. *Dum ergo populus...*] Lettre du pape : « Et dum in eadem » perfidia permanerent, et cognovisset universus noster populus » eorum iniquum consilium, de praesenti eos dereliquerunt ».

66. *Nam Gratiosus...*] Lettre du pape : « Qui etiam et plures per » murum descendentes ad nos properaverunt; alii vero, portam » civitatis aperientes, ad nostri progressi sunt praesentiam ».

67. *Sepefati vero...*] Lettre du pape : « Et ita ipsi maligni viri » coacti atque nolentes ad nos in ecclesia beati Petri sunt deduc- » ti. Quos interficere universus populus nitebantur ; et vix de » eorum manibus eos valuimus eripere ». — Les mots *coacti atque nolentes* prêtent à équivoque. Christophe et Sergius furent, il est vrai, forcés à se rendre, la population les ayant abandonnés; mais on voit par le *L. P.* qu'ils se rendirent d'eux-mêmes à Saint-Pierre, se remettant à la discrétion du roi et du pape.

68. *qua hora campana insonuit*] La cloche de l'office nocturne (vigiles), qui, en temps de carême, devait sonner vers le milieu de la nuit. Il s'agit sans doute ici de la cloche de Saint-Pierre; cf. Etienne II, p. 454, l. 20.

69. *cupiens eos noctis silentio*] Lettre du pape : « Et dum infra ci- » vitatem nocturno silentio ipsos salvos introducere disponeremus, » ne quis eos conspiciens interficeret, subito hi qui semper eis » insidiabantur, super eos inruentes, eorum eruerunt oculos, Deo » teste dicimus, sine nostra voluntate atque consilio. Unde magno » dolore nostrum atteritur cor ». — Il n'en est pas moins vrai que ce furent Afiarta et sa coterie, c'est-à-dire les conseillers et ministres du pape, qui tramèrent cet abominable guet-apens. Christophe, Sergius et leur parti avaient plus d'un crime semblable à se reprocher. Cela n'avait pas empêché Etienne d'accepter de leurs mains la dignité pontificale. Tout en protestant de son horreur pour l'attentat dont ils furent victimes, il ne sut pas davantage ou l'empêcher, ou le désavouer de la seule façon qui fût honorable, c'est-à-dire en rompant avec les assassins. — Remarquez que la lettre pontificale ne marque pas la mort de Christophe, qui eut lieu trois jours après ces événements.

70. *illic usque ad transitum*] Il en fut tiré huit jours avant la mort d'Etienne III et assassiné dans les circonstances qui sont décrites plus loin (Hadrien, nº 297, 298).

XCIIII.

290 I HADRIANUS, natione Romanus, ex patre Theodoro, de regione Via lata, sedit ann. XXIII mens. X dies XVII.
Vir valde praeclarus et nobilissimi [1] generis prosapia ortus atque potentissimis romanis parentibus editus, elegans
et nimis decorabilis persona, constans etiam atque fortissimus orthodoxae fidei ac patriae suae et plebis sibi
commissae defensor, viriliter cum Dei virtute inimicis sanctae Dei ecclesiae ac reipublicae inpugnatoribus resis-
tens, pauperum etiam omniumque indigentium misericordissimus ac copiosus consolator, ecclesiastice namque
traditionis et sanctorum Patrum institutionum observator.

291 II Hic namque beatissimus vir, defuncto eius genitore atque parvulus suae nobilissimae genetrici relictus, studiose
a proprio thio Theodoto [2] dudum consule et duce, postmodum vero primicerio sanctae nostrae ecclesiae, post
antedictae suae genetricis obitum nutritus atque educatus est. Nam a primaeva aetatis suae pueritia, dum adhuc
laicus existeret, spiritalibus studiis et castitatis modestiae vehementius insistebat, sedule perseverans in ecclesia
sancti Marci quae vicina domus suae esse videtur, illic crebras Deo nostro referebat die noctuque laudes, indu-
tusque cilicio ieiuniis corpus suum macerabat et elemosina inocleanter egenis ac inopibus iuxta possibilitatis
suae vires libenter tribuebat; eiusque bonae actionis merita in omnium Romanorum aures frequenter resonabant,
III ita ut ex hoc nobilitatis ac pudicitiae ipsius fama longe lateque divulgaretur. Cuius piae conversationis vitam et
spiritalem operationem ac praecipuos mores conspiciens sanctae recordationis domnus Paulus papa, eum clericari
292 iussit; quem notarium regionarium in ecclesia constituens, postmodum eum subdiaconum fecit. Dum vero post
recessum antedicti domni Pauli papae ad pontificatus culmen provectus fuisset domnus Stephanus secundus
iunior papa, et ipse cernens eiusdem beatissimi Adriani spiritalium conversationum merita, in diaconii ordinem
eum provexit; et ex tunc multipliciter spiritalibus pollens studiis, maximam tam ad evangelizandum [3] populo
sollerter ac clare divina atque evangelica verba quamque ad exercendam ecclesiasticam traditionem gessit curam;
IV et ita Spiritus sancti gratia in eius corde refulsit, ut in omnibus efficax idoneusque conprobaretur. Sicque factum
est ut dum de hac vita migraret antefatus domnus Stephanus papa, ilico, dum ferventissimo affectu a populo
Romano diligeretur, isdem praecipuus ac sanctissimus vir et Dei cultor Hadrianus ad sacrum pontificatus elec-
tus est [4] culmen.

Hic namque in ipsa electionis suae die, confestim eadem hora qua electus est, reverti fecit iudices illos huius Romanae urbis, tam de clero quamque militia, qui in exilium ad transitum domni Stephani papae missi erant a

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Theodorus EG — d. octo D — **2** preclarum A — novilisimi A — prospiat A : prosopia B — hortus A — pontent. A — **3** atque] at A — plebi DE¹ — **6** tradictionis A — **8** proprio] propinquo C — thio *om.* E¹ : suo C : zio D — Theo A : Theodoro B : Theodato E¹ — **9** ante] tantae E¹ — primeba etatisue A — primae E¹ — **10** existere A — caritatis E¹ — — **12** elemonia A : alimonia D — inogleanter AD : enucl. E — et E — **13** resonant A : -nabat D — **15** ipsius] eius B — **16** ecclesiae DE — **17** recessit E — antedicti *om.* CE¹ — Paulum E (*corr.*) — Sthephanus A — **18** Hadr. A — meritam A — **19** populos A : populum D — **20** ad *om.* E — tradictionem A — **21** in *om.* B — sic quem A — **22** ac A — antefactus A — **23** Hadr. A

25 lectionis CE (*corr.* e) — diem DE — oraquelectus A — **26** quamque] quam de E — ad] a D — fuerant E¹



Paulo cubiculario cognomento Afiarta et aliis consentaneis impiis satellitibus; sed et reliquos qui in arta custodia mancipati ac retrusi erant absolvi fecit; et ita, omnibus pariter cum eo exultantibus, pontificalem, Deo auspice, suscepit consecrationem.

Itaque in ipso exordio consecrationis eius direxit ad eius beatitudinem suos missos Desiderius Langobar- V 293
dorum rex, id est Theodicium, ducem Spolitinum, Tunnonem, ducem Eburegias, et Prandulum, vestararium suum, suasionis per eos mittens verba, sese quasi cum eo in vinculo caritatis velle colligandum. Quibus ita ipse beatissimus pontifex respondit, dicens : « Ego quidem cum omnibus christianis pacem cupio habere, » etiam et cum eodem[5] Desiderio rege vestro; in ea foederis pace[6] quae inter Romanos Francos et Langobardos » confirmata est studebo permanendum. Sed quomodo possum credere eidem regi vestro, in eo quod subtilius » mihi sanctae recordationis praedecessor meus domnus Stephanus papa de fraudulenta eius fide referuit, inquiens » quod omnia illi mentitus fuisset[7] que ei in corpus beati Petri iureiurando promisit pro iustitiis sanctae Dei » ecclesiae faciendis, et tantummodo per suum iniquum argumentum erui fecit oculos Christophori primicerii » et Sergii secundicerii filii eius, suamque voluntatem de ipsis duobus proceribus ecclesiae explevit. Unde » damnum magis et detrimentum nobis intulit; nam nullum profectum in causis apostolicis inpertivit. Sed et » hoc isdem meus praedecessor, pro dilectione quam erga me suum pusillum habuit, mihi retulit, quia dum ad » eum postmodum suos missos direxisset, videlicet Anastasium primum defensorum et Gemmulum subdiaconum, » adortans eum ut ea quae praesentaliter beato Petro pollicitus est adimpleret, taliter ei per eosdem missos direxit » in responsis : « Sufficit apostolico Stephano quia tuli Christophorum et Sergium de medio, qui illi dominabantur, et non illi sit necesse iustitias requirendum. Nam certe si ego ipsum apostolicum non adiuvavero, » magna perditio super eum eveniet. Quoniam Carulomannus, rex Francorum, amicus existens praedictorum » Christophori et Sergii, paratus est cum suis exercitibus, ad vindicandum eorum mortem, Roma properandum » ipsumque capiendum pontificem. » — Ecce qualis est fides Desiderii regis vestri, et qua fiducia illi credere » possim. »

Haec vero eodem beatissimo Hadriano praesule prosequente eisdem missis Desiderii regis, illi magis ac magis VI 294
confirmabant sub vinculo sacramenti quod eorum rex et omnes iustitias[8] quas antefato domno Stephano papae non fecerat, eidem praecipuo pontifici et summo pastori perficeret, et in vinculo caritatis insolubili conexione cum eo fore permansurum. Quorum iuramentis credens eius beatitudo, direxit ad eundem Desiderium regem suos missos pro his omnibus perficiendis, scilicet Stephanum, notarium regionarium et sacellarium, atque Paulum, cubicularium et tunc superistam[9].

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ipiis A — relictos E — custodia *om.* B — **2** absolvi fecit] *hic deficiebat* E[5] — pontificale A — aspice A — **5** Langub. A *et ita porro* — Theodocium AD (Teod. D) : Theoticium G — Aeburegiae D : Aebure regiae E : Eburegie G — **6** vesti////arium A : vestibularium a : vestiararium B : vestiarium D — vingulo A — **8** pacem A — et *om.* E — **9** permanere EG — comodo A — **10** retulit CEG inq.] loquens D — **11** ei in *om.* E (*suppl.*) — ei *om.* G — **12** inimicum E — eruit A — Christophoris A (*corr.*) — primicerio B — **13** ecclesia B —**14** magis *om.* D — perpectum A : perfectum BCD : praefectum E (*corr.*)— in *om.* A — **15** dilectionem A — qua E — rettulit A — **16** Athanasium a (than *super rasuram*) — defensorum AG :-rem *cet.* — Gemulum A — **17** adimplere EG — **18** sufficiat BG — Christoporum A — illis D — **19** requirendas EG — **20** perdictio A — Carl. B : Carol. CD — **21** morte A — **22** < cum > qua CDEG — credere] federare E — **23** possumus C : possimus E

24 eadem beatissimu E — prosequentes A — ac magis *om.* E — **25** quas *om.* A : quos D — **26** praec.] principio EG (*corr.* e) — perficiet E (*corr.*) — viculo A — **28** mis. su. E — notarum A — satell. A : sacc. E — **29** superista EG

Quibus egredientibus ab hac Romana urbe et Perusiam coniungentibus, coniunxit mandatum quod iamfatus
Desiderius abstulisset civitatem Faventinam et ducatum Ferrariae seu Comiacclum de exarchato Ravennate, quae
sanctae memoriae Pipinus rex et eius filii Carulus et Carulomannus, excellentissimi reges Francorum et patricii
VII Romanorum, beato Petro concedentes offeruerunt. Nec enim duo menses praeterierunt quod ipse sanctissimus
vir pontificatus culmen adeptus est, ita isdem atrocissimus Desiderius easdem abstulit civitates, constringens ex
omni parte civitatem Ravennantium et casales ac omnia praedia Ravinianorum occupans, cunctaque victualia,
295 familias etiam seu peculia ipsorum vel quaeque in ipsis praediis habere videbantur abstulit. Et dum nulla reman-
sisset spes vivendi neque Leoni archiepiscopo neque prefatis Ravinianis, in magna angustia et famis inopia positi
direxerunt hic Roma suos missos, scilicet Iulianum, Petrum et Vitalianum, tribunos, deprecantes cum magno
fletu eundem sanctissimum pontificem, ut qualiter potuisset eis subveniret, ipsasque decertaret recolligendum
civitates; adserentes quia si ipse civitates non fierent restitute, vivere nullomodo potuissent.

VIII Tunc ipse almificus pontifex dum adhuc praenominati eius missi, Stephanus sacellarius et Paulus superista,
ad prenominatum pergerent regem, direxit eidem regi suas deprecatorias litteras ut easdem redderet civitates,
increpans ei fortiter per sua scripta, cur de promissione illa quam per suos missos pollicendo direxerat mutatus
fuisset, etiam quia iustitias beati Petri iuxta ut repromiserat non reddidit, insuper et civitates illas quas anteces-
296 sores eius beatissimi pontifices domnus Stephanus, Paulus et idem Stephanus detenuerunt abstulisset. Dum vero
talia eidem protervo Desiderio antefatus sanctissimus pontifex deprecando, ammonendo et coniurando direxisset,
ita illi remisit in responsis, quod nisi prius se cum eo ipse almificus praesul coniungeret pariter loquendum, mi-
IX nime easdem redderet civitates. In ipsis vero diebus contigit uxorem et filios quondam Carulomanni regis Fran-
corum ad eundem regem Langobardorum fugam arripuisse cum Autcario; et nitebatur ipse Desiderius atque
inianter decertabat quatenus ipsi filii eiusdem Carulomanni regnum Francorum adsumpsissent; et ob hoc ipsum
sanctissimum praesulem ad se properandum seducere conabatur ut ipsos antefati quondam Carulomanni filios
reges ungueret, cupiens divisionem in regno Francorum inmittere ipsumque beatissimum pontificem a caritate et
dilectione excellentissimi Caruli regis Francorum et patricii Romanorum separare, et Romanam urbem atque
cuncta Italia sub sui regni Langobardorum potestate subiugare. Sed, favente Deo, hoc nullo modo potuit inpe-
trare; quoniam sicut lapis adamans ita firmus atque fortissimus in suo corde antefatus beatissimus Hadrianus
extitit pontifex.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Roma D — Petrus. iam. A : Perusia E — **2** abstollisset A — Faventiam E — Camiadum D : Commiaclum E — Ravennante A — quem BD : quas EG — **3** Pipp. B — Carulomanno A — **4** conc. Petro D — obtulerunt EG— duos E — quo BD — **6** Ravennatium AE — praesidia E — Raven. A: Ravennantia EG — **7** familia EG (*corr.* e) — praesidiis E — nullo D — **8** remansisse E — archiepiscopi E — Ravennantibus EG — **9** Romam CEG missos *om.* A — Iulinianum D — **10** fietum endem A — veniret — D — recoli- A : -gendas E — **11** fieret A — viveret A

12 almifius D — missit A — < per > Stephanum saccellarium sed Paulum EG (sacellarius e) — **13** aliterras A — **14** eum CEG — suam scriptam quur D — mutatos A — **15** iustitiam A — antic. A : ante successores E — **16** iterum D : isdem E — detenuerant B — astul. A — **17** et *om.* E — **19** contingit A — quoddam B — **20** rege A — arripuisset EG — Autem. cario A — **21** certabat D — quatinus D — Frangorum A *et ita infra* — arripuissent a, *sup. ras.* — **22** sanctissimus E — properandu A — conabantur D — quoddam B : *om.* CEG — **23** regis. singueret A (reges a) — ungeret BE — divissione A — **25** cunctamque E — sub *om.* E — haec B — nulo A — **26** adamasA : dampnans E — atque-beatissimus *om.* E — atque] ad A

Praenominatus siquidem Paulus superista, adhuc apud eundem Desiderium existens, firmiter ei promittebat seipsum beatissimum papam ad eum deduci, dicens : « Quia si etiam funem in eius pedibus me adhibere conve- » nerit, eum qualiter potuero ad tui deducam presentiam. » Sicque factum est ut eodem Paulo in eodem itinere existente, palam omnibus fieret qualiter necare fecisset Sergium secundicerium, qui cecus in cellario erat. Et metuens isdem sanctissimus praesul ne eiusmodi nuntium ad aures ipsius personuisset Pauli, et aut ad eundem regem reverteretur, aut etiam in fines Langobardorum ab ipso itinere declinaret et aliquam malitiam amplius cum eodem Desiderio in finibus Romanorum atque exarchatus Ravennantium perpetraret, dum nimis dilectus illi ac fidelis existebat, ob hoc direxit antefatus beatissimus papa clam nimisque secrete Leoni archiepiscopo Ravennantium civitatis per Iulianum tribunum, ut dum reverteretur ipse Paulus a Desiderio, eum sive in Ravenna sive in Arimino detenuisset : quod et factum est. Revertente enim eo ex eodem itinere, in Arimino conprehensus atque in custodia est detentus.

Tunc isdem beatissimus pontifex cepit curiose antefati Sergii secundicerii mortem inquirere. Convocansque X 297
cunctos cellararios subtilius eos perscrutavit quomodo ipse Sergius ab eodem cellario abstractus fuisset. Qui respondentes dixerunt « quia prima noctis hora veniens Calventzulus cubicularius cum Lunissone presbitero et Leo- » natio tribuno, habitatoribus civitatis Anagnine, ipse eundem Sergium abstulit, vivente domno Stephano papa, » ante octo dies quod de hac luce migrasset, et praefatis Campaninis illum tradidit. » Confestimque deductus est ad medium isdem cubicularius; et inquisitus quis illi praecepisset eundem Sergium a praefato abstrahendi cellario et praenominatis Campaninis tradendum, respondit a Paulo cubiculario, cognomento Afiarta, seu Gregorio defensori regionario et Iohanne duce, germano domni Stephani pape, adque Calvulo cubiculario sibi hoc fuisse praeceptum, quoram eisdem Campaninis.

Dirigensque isdem sanctissimus praesul suos missos Campania, in civitate Anagnina, adduci fecit praedictos XI 298
Lunissonem et Leonatium. Qui praesentati apostolicis obtutibus, fortiterque constricti, confessi sunt dicentes quod a praenominato Paulo cubiculario et Gregorio defensore regionario seu Iohanne, germano praefati domni Stephani pape, et Calvulo, idem cubiculario et maligno consentaneo sepefati Pauli, illis praeceptum fuisset praenominatum Sergium abstollendum ac interficiendum. Et protinus direxit ipse sanctissimus pontifex cum praenominatis Campaninis suos fidelissimos ministros, ut demonstrarent locum ubi ipsum Sergium interfecerunt atque sepelierunt. Et properantes venerunt usque in Merulanam [11], ad arcum depictum qui est secus viam quae ducit ad ecclesiam sanctae Dei genetricis ad Praesepe; ibique, iuxta eundem arcum, aperientes unam sepulturam, demons-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

2 beatissimam D — quia si] quasi CEG — eius] equus D — adib. A — **3** potueront A—itenere A— **4** Sergius A — cellariu A— **5** idem E — et *om.* D — **6** endem A — malitia AD — **7** exarchatum E : -tur D — nimis] E (*corr.*) — illic A — **8** sanctissimus EG — nimis D — **9** civit.] cium A : civitate E (*corr.*) — ad A — **10** Arimiano E — detenuisse A — enim] autem D —

12 pont. beat. B — coepit BE — secundicerei E — morte D — **13** celler. BD — subtul. A — Serg.] regius D — cellacrario D — **14** Calventzulus AC : -zelus B : -tiolus D : -tinus EG — Iussione EG (*corr.* e)— **15** Leonacio A — abit. A — civitate EG— Stephanum B — **16** quam CEG — ac AD— Campaniis D — **17** praecipisset A — abstrahi EG— **19** Stephano E— Calbulo D *et ita infra* — cubic.] cuum A *et ita infra* — **20** fuisset A —coram BD — idem E

21 sanctissimus *om.* B — Campaniam CE — adducit A — **22** Lunisionem B — Leonacium A — conff. A — **23** germano-Stephani *om.* A — **24** item DE — **25** abstull. A — et *om.* EG — **26** fidelissimus A — **27** in] ad D —



traverunt corpus ipsius Sergii repositum, fune eius guttur constrictum, atque ictibus totum corpus eius vulnera-
tum. Unde dubium non est suffocatum ac semivivum fuisse terra obrutum.

XII Quod cernentes universi primati ecclesiae ac iudices militie, ascendentes unanimiter cum universo populo in
Lateranense patriarchium, prostrati apostolicis vestigiis, obnixe eundem almificum pontificem deprecati sunt ut
vindictam atque emendationem fieri praecepisset de tanto inaudito piaculo, in eo quod praesumpsissent cecum
hominem sepius tormentis concrematum crudeliter interficere, quod umquam factum legitur; adserentes quia si
talis flagitii reatus non expiaretur, nimis ipsa impia temeritatis praesumptio in hac Romana urbe pullularet;
XIII adsumentes ex hoc audaciam perversi homines adtemptarent peiora perpetrare. Tunc praefatus sanctissimus
praesul, inclinatus precibus iudicum ac universi populi Romani, iussit contradere antefatum Calvulum cubicularium
et praenominatos Campaninos praefecto Urbis [12], ut more homicidantium eos coram universo populo Romano exa-
299 minaret. Deductique Elefanto [13], in carcere publico, illic quoram universo populo examinati sunt : sicque ipsi Cam-
panini, sicut prius, ita et in eadem examinatione confessi sunt. Calvulus vero, obdurans cor suum, vix confessus
est ita se omnia esse. Qui tamen in eodem carcere crudeli morte amisit spiritum.

Pro vero amputandis tantis intolerabilibus flagitii reatibus missi sunt ipsi Campanini Constantinopolim in exi-
300 XIV lium [14]. Post hec iussit antefatus beatissimus papa abstolli corpora Christophori et praenominati Sergii eius filii,
eaque cum honore in ecclesia beati Petri fecit sepelire. Gestam vero examinationis, qualiter proprii reatus noxam
confessi sunt iamdictus Calvulus cubicularius et praenominati Campanini, direxit antefatus almificus pontifex Ra-
vennam, ut eidem Paulo omnia per ordinem redigerentur. Suscipiens vero Leo archiepiscopus Ravennantium
eadem gesta, confestim sine auctoritate apostolica tradidit eundem Paulum consulari [15] Ravennantium urbis; exa-
minatusque quoram omnibus Ravinianis eadem acta illi relecta sunt; sicque se reum manifestans tanti piaculi,
confessus est se perpetrasse noxam. Ita vero isdem Paulus examinatus est. Qui etiam nec scientia exinde data
esset praefato sanctissimo pontifici, neque ab archiepiscopo, neque a quibusdam Ravinianis, sed per alios hoc
XV eius sanctitas agnovit. Dum vero haec agerentur, cupiens ipse praecipuus pastor et egregius pontifex salvare
animam iamdicti Pauli ne in aeternum periret, adscribi fecit [16] suggestionem suam Constantino et Leoni augustis
magnisque imperatoribus, significans de ipsius Sergii caeci impia morte, atque deprecans eorum imperialem cle-
mentiam ut pro emendatione tanti reatus ipsum Paulum suscipi et in ipsis Greciae partibus in exilio mancipatum
301 retineri praecepissent. Direxitque eandem suggestionem eius ter beatitudo Leoni archiepiscopo ut ipsum Paulum
Constantinopolim in exilio, sive per Venetias, sive per aliunde, qualiter potuisset, dirigeret cum praefata apos-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 illius E — Sergi A — fine A — iactibus A — **2** non dubie est EG (dubium G) — suffugatum ac semivibum fuisset AG **3** militi E — unian. A — **4** LateranensemE — **5** emenationem fierit precip. A — inauditu E — praesumpsisent A : sumpsisset E (*corr.*) : praesumpsisset G — **6** unqua A : numquam BEG (fact. n. EG) — **7** < in > ipsa D — impia] insania A — praesumptione D — ac Roma A — hanc Romanam urbem BD — **8** ac tempt. E — **9** inclinatis AD : *om.* E — iudicium EG — ac *om.* AEG — universique EG — **10** quoram AG (*bis*) — Romano *om.* EG — **11** lefanto A : *om.* G — **12** ut D — eandem E (*corr.*) — examinationem AD — **13** in *om.* A

14 tantis] tam E: *om* C — Cont. A — **16** gesta CE — reatibus EG — **18** edem A — archiepiscopo E — **19** urbe EG — **20** quoram A — Ravennatibus E — serreum A — **21** semper petrasset A — noxa D — **22** datasset A — essent E — **23** hoc AEG — ageretur E — **24** Constantini D — **25** inp. A — **26** per E (*corr.*) — emendationem DE (*corr.* e) — ipsi D — **27** precip. AD : -isset EG (*corr.*) — eadem AB — suggestione *om.* E — **28** Venescias A : Veneuitias D — per *ante* al. *om.* E — aliundem A : ab eundem EG — diligere E : dirigere G —



tolica suggestione. Ipse vero archiepiscopus, insidians vehementer eidem Paulo, adhibuit impiam occasionem, dirigens eidem praecipuo pontifici in responsis expedibile minime esse eundem Paulum illuc dirigi; in eo quod Desiderius Langobardorum rex filium Mauricii ducis Venetiarum apud se captum detineret, ne ipse Mauricius filium suum cupiens ab eodem rege recipere, eundem Paulum illi vicaneum traderet. Ecce qualem occasionem ipse archiepiscopus ecclesiae Ravennantium callide adhibuit ut ipsum Paulum extinguere valeret. Sicque remisit ad apostolicam sedem suggestionem illam.

Post haec vero, dum ipse sanctissimus praesul direxisset Gregorium saccellarium suum ad Desiderium Lango- XVI 302 bardorum regem, deprecationis atque adhortationis causa, pro restituendis praefatis ab eo abstultis civitatibus, praecepit ei ut firmiter praetextaret Leonem archiepiscopum quatenus salvum eundem conservare studeret Paulum, et dum reverteretur a Ticino secum eum hic Roma deduceret. Dumque praefatus Gregorius sacellarius Ravennantium properasset urbem, constanter ac firmiter praetextavit antefatum archiepiscopum et cunctos iudices Ravinianos ex praeceptione apostolica, praesentia Anvaldi chartularii tunc existentis civitatis Romane, qui ibidem missus erat ab apostolica sede, salvum atque incolomem ipsum Paulum conservandum donec a Ticino reverteretur; adserens sibi fuisse praeceptum ab apostolica potestate eum secum Romam deportandum et apostolicis salvum presentandum obtutibus. Haec vero ipsum praetextans archiepiscopum, ceptum Ticino profectus est iter. Et continuo praenominatus archiepiscopus, accersito consulare Ravennantium civitatis, praecepit ei ipsum interficiendum Paulum. Et dum reversus fuisset saepefatus sacellarius a Ticino, Ravennamque coniungeret, invenit XVII praenominatum Paulum iam interfectum. Pro quo nimis increpavit eidem archiepiscopo cur praesumpsisset contra apostolicum praeceptum taliter de eodem Paulo agere. Post aliquantos itaque dies propria conscientia isdem archiepiscopus territus direxit praenominato sanctissimo papae per Iulianum tribunum suum missum, deprecans apostolicas sibi dirigi litteras consolationis modo, quasi nulla ei reputaretur culpa de eiusdem Pauli morte, in eo quod sanguis innocentis ultus fuisset. Sed nullo modo potuit ipsum sanctissimum pontificem declinare; ita illi dirigens in responsis « quod ipse videat quid in eodem Paulo operatus est : nam certe ego animam eius 303 » cupiens salvare, paenitentiae eum summitti decreveram; ideo meum sacellarium direxi hic Roma eum defe» rendum. »

Siquidem praenominatus Desiderius Langobardorum rex, superbiae iactantia elevatus, qua hora praefatas civi- XVIII tates exarchatus Ravennantium abstulit, confestim direxit multitudinem exercituum et occupare fecit fines civitatum, id est Synogaliensis, Esis, Monteferetre, Orbino, Egubio, et ceterarum civitatum Romanorum, plura homi-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 insidiens D—aibuit A — **2** minime] nomine EG— illic E (*corr.*) — dirigere EG (-ge G) — **3** detineret a (re *sup. ras.*) : teneret D —nec E — Maurichius A : -tius D — **4** vicarium E— traderet a (re *sup. ras.*)— **5** ipsem A (*bis*)— extingueret A— remissit A : remansit D

8 ortationis E— causam AG— ablatis CEG— **10** eum E: *om.*G— Romam CEG—re///duceret A— **11** antepraefatum E — **12** apostolicam A — existentes B : -tente D : -tens E — cium A : civium E : civis C : civit B : civitate D — Rom. AB — **13** fuerat B — incolumem CE— reservandum EG — **14** ibi E — Roma AD — et *om.* A—**15** archiepiscopus B— prefectus A— **17** sepefactus A —a Ticino *om.* EG— coniungerent A— **18** iterfectum A—nimis] omnis A — eundem -pum CEG — quur D — **19** Paulum D — conscientiam E — **20** territus] tertius E — direxit *om.* AC — praenominatus sciss papa A — **21** dir. sib. E — dirigitteras A : < ac > EG — ei *om.* D : illi C : illius EG — repot.A : putaretur EG : < illi > D — **22** < papam > pont. E — **23** quid] qui A — anima A — **24** salv. cup. E — Romam CE

26 nominatus E — lebatus A — ora A — praefate E — civitatis EG — **27** multitudine A — exercitus CE — **28** civitatem D — Sinog. BDG — Esis *om.* E — Montemferetre A — Orbini C — Egobino A : Egubii C —



cidia et depraedationes atque incendia in ipsis finibus perpetrantes. Nam in civitate Blerana dirigens generalem exercitum partium Tusciae, dum ipsi Blerani in fiducia pacis ad recolligendas proprias segetes generaliter cum mulieribus et filiis atque familiis egrederentur, irruerunt repente super eos ipsi Langobardi, et cunctos primatos, quanti utiles in eadem civitate erant, interfecerunt; et praedam multam tam de hominibus quamque de peculiis abstulerunt, ferro et igne cuncta in circuitu devastantes. Sed et in finibus Romane urbis seu ceterarum civitatum multa mala ac depraedationes isdem Desiderius perpetrare iussit. Etiam et castrum Utriculum occupare fecit.

304 Unde sepius atque saepius ipse beatissimus praesul tam per obsecratorias litteras quamque per missos eidem Desiderio direxit, deprecans eum ut a tantis malis resipisceret, et eas quas abstulit civitates redderet. Ille vero non solum quia easdem quas occupaverat civitates minime reddere est inclinatus, sed nec ab eadem malitia recedere voluit, non cessans crudeliter multa atque intolerabilia mala finibus Romanorum, ut dictum est, ingerendum.

305 XIX Tunc praefatus sanctissimus pontifex accersiri faciens Probatum, religiosum abbatem [17] venerabilis monasterii sanctae Dei genetricis, situm territorio Savinense, cum XX senioribus Dei servis monachis, direxit eos ad eundem Desiderium deprecationis causa. Quibus ad eum properantibus, ut ipsi Dei famuli referuerunt, eius pedibus provoluti coram iudicibus Langobardorum, cum lacrimis ex persona antefati vicarii beati Petri eum deprecati sunt ut a tantis malis resipisceret et praefatas quas abstulit civitates beato Petro redderet. Sed nequaquam eius lapideum

XX cor flectere valuerunt. Sicque infructuosi ipsi Dei famuli reversi sunt. Dirigens sepius suos missos isdem Desiderius ad antefatum beatissimum pontificem, id est Andream referendarium et Stabilem ducem, ut se cum eo pariter loquendum deberet coniungi. Quos suscipiens isdem almificus pastor ita eis respondit, inquiens : « Sic » regem vestrum ex mea persona satisfacite, me vobis firmiter quoram Deo omnipotente promittente quia si » praedictas civitates beati Petri quas tempore meo abstulit mihi reddiderit, continuo, sive Ticino voluerit, sive » Ravenna, sive Perusia, sive hic Roma, vel etiam ubiubi illi placabile fuerit, ad eius properabo presentiam, cum » eo pariter me coniungendum atque conloquendum quae ad salutem populi Dei utrarumque partium respiciunt. » Et si forsitan de hoc dubitationem habet, me cum eo minime debere coniungi postquam ipsas civitates reddi- » derit, si me cum ipso non coniunxero loquendum, licentiam habeat eas denuo occupandi. Nam si prius ipsas » civitates non reddiderit et iustitias nobis minime fecerit, sciat pro certo meam nequaquam videbit faciem. Unde » ecce sequipedes vestros dirigere studebo meos missos ad eundem vestrum regem, qui easdem recipiant, si » reddere voluerit, civitates. Et de praesenti, qua hora ipsi mei missi receptis eisdem civitatibus ad me hoc » ipsum nuntiantes reversi fuerint, continuo ad eius, ubi voluerit, ut dictum est, properabo praesentiam, cum eo » simul loquendum. »

306 XXI Ipsisque Langobardorum missis properantibus atque ad suum revertentibus regem, direxit eius ter beatitudo

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 depraedatione D—civitatem A—Bleranam AC: Blararia B — **2** ipsis A —**3** sup. e. rep. D—**4** utilitatem D : utiliter EG—praeda multa BDG — quam EG — **5** seu *om.* A : < et > EG — **6** praedationes D — fecit] iussit E — **8** malis < se > E — respiceret AEG — abstulerat EG — **10** et B — intoll. A
11 Prob.] praefatum CE — venerabili D : *om.* E — **12** Sab. B —manacis A—**13** provoluti coram iudicibus *om.* A—**14** eundem A — deprecantes EG—**16** deflectere E— ipsi inf. D—sepius *om.* EG — **17** ut *om.* D — eum D — **18** loquendi EG — **19** ex] in EG — quoram A — **21** ubiubi A : ubi *cet.* — placitum EG — <et> cum EG— **22** adque consolandum A— resp.] conveniunt D — **23** aberit A — ipsa civitas A — **24** abeat A : abea D — denuo eas BD— **25** iustitiam EG — sciad D : scias EG — **27** praesentia A — **29** simul cum eo EG
30 ipsique L. missi A —



continuo ad eundem Desiderium regem suos missos ob easdem recipiendas civitates, scilicet Pardum, religiosum egumenum monasterii beati Sabae, et Anastasium, primum defensorum; presentatique eius obtutibus et ipsi pedibus eius corruentes, lacrimis profusis eum deprecati sunt ut antedictas redderet civitates; promittentes ei per apostolicam auctoritatem sub iusiurandum quia, si eas reddidisset, statim praenominatus almificus pontifex ad eum festinaret proficiscendum ob conloquendum pariter. Sed per nullam rationem eius ferreum pectus et durissimam mentem mollire potuerunt; nihilque recipientes sine effectu reversi sunt. Tamen non desistebat antedictus pontifex suos missos ad eum pro hoc ipso dirigendum, tam de sacerdotibus quamque de singulis religiosi abitus ordinibus. Sed nihil aput eum impetrare valuerunt; potius permanens in sua iniquitate, multa civitatibus ac finibus Romanorum inferre faciebat ex omni parte mala; magnas conminationes dirigens eidem praecipuo pontifici se cum universis Langobardorum exercitibus properaturum, Romanam civitatem constringendum. Pro quo in nimio fletu ipse sanctissimus pontifex cum suo populo positus, portas civitatis Romanae claudi et alias ex eis fabricare fecit. Et dum in magna angustia ac tribulatione consisteret, necessitate conpulsus, XXII 307
direxit suos missos [18] marino itinere cum apostolicis litteris ad excellentissimum Carolum, a Deo protectum regem Francorum et patricium Romanorum, deprecans eius excellentiam ut sicut suus pater sanctae memoriae Pippinus, et ipse succurreret atque subveniret sanctae Dei Ecclesiae et adflictae Romanorum seu exarchatus Ravennantium provinciae, atque plenarias beati Petri iustitias et abstultas civitates ab eodem Desiderio rege exigeret.

Ad vero dum per nullam occasionis versutiam potuisset isdem malignus Desiderius persuadere antefatum XXIII
sanctissimum pontificem ad se eum deducendum, ut antefati Carulomanni filios reges unxisset et ipsum almificum pontificem a caritate et dilectione saepefati christianissimi Caroli magni regis separare valuisset, tunc pertinaci audacia egressus a suo palatio cum Adilgisi proprio filio et exercitu Langobardorum, deferens secum et uxorem ac filios saepedicti quondam Carulomanni, necnon et Autcarium, qui ad eum, ut dictum est, fugam arripuerant, hic Romam properare nitebatur sine scientia antedicti pontificis; dirigens suos missos, scilicet praenominatum Andream referendarium et alios duos ex suis iudicibus, eius adventum denuntiantes. Quibus Roma coniungentibus praesentatisque apostolicis obtutibus, tale eis reddidit responsum : « Quod nisi, ut iam illi praemisi, reddiderit » beato Petro civitates illas quas sub meo tempore abstulit, et plenariam parti nostrae fecerit iustitiam, nullomodo » sit illi necesse fatigium sumendi ; quia fieri minime potest me prius cum illo presentari. »

Suscipiens vero isdem Desiderius hoc responsum, nequaquam exinde reputavit, sed coeptum Romam carpebat XXIV 308
iter. Cuius iam adventum adpropinquasse cognoscens ipse precipuus pastor, aggregans universum populum Tusciae, Campaniae et ducatus Perusini et aliquantos de civitatibus Pentapoleos, munivit hanc civitatem Romanam ; omnesque armati parati erant ut, si ipse rex adveniret, ei fortiter cum Dei auxilio et beati Petri, fulti orationibus

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 ob] ab A — **2** monasterio E : -rium D — defensorem CE — eius] ei D — **3** deprecantes EG — antedictatas A — civitas A — **4** iurisiurandum A — **5** festinare A : properaret D — ad coll. EG — **6** durissima AD — ment A : -te D — affectu DEG — desistebant E — **9** hac A — < et > magnas EG — comitationes D — **11** Rom A — **12** claudi <iussit> E — fabricari CE — hac A — **13** missos suos BD — Carolum A — protecto A : -tus E — **14** patricius E — frater D — **15** sive B — **16** exigerat A

17 Ad ADEG — occassionis A — **18** filius AG — **19** voluisset ABEG (*corr.* e) — pertinati BC : -tia D : -cia et EG — **20** Adalgisi B : Adilgiso CE : Adelgiso G — exercitum BD — **21** hac A : et E — quondam] quidem D : *om.* B — Carulomanno E — Autch. C : Audch. D : Auoch. E — **22** Roma BD — conscientia E — **23** ex] et E — **24** iam] etiam A — promisi E — **26** min. fi. CDEG

27 Roma BD — **28** <cum> ad pr. B — adpropinquasset AB: -antem E : <se> EG — <et> agg. B — **29** ducat D — Romam D — **30** fultis EG —



predicti sanctissimi presulis illi resisterent. Nam ecclesias beati Petri ac Pauli exornare fecit eius sanctitas et cuncta earum cymilia et ornatus in hanc civitatem Romanam introduxit, claudi faciens omnes ianuas ecclesiae beati Petri et de intus serris subponi ac muniri iussit, ut si ipse protervus rex sine cummiatu et permisso pontificis advenisset, minime aditum in eandem ecclesiam introeundi haberet, nisi brachio, ad suae animae interitum, ipsas
XXV confringeret ianuas. Dumque haec omnia disposuisset, extemplo, facto in scriptis anathematis verbo, direxit eidem Desiderio regi tres episcopos, id est Eustratium Albanensem, Andream Penestrem et Theodosium Tiburtinae civitatis, pretextans eum in eadem obligationis exortationisque verbo et adiurans per omnia divina misteria ut nullo modo finibus Romanorum sine eius absolutione ingredi aut conculcari praesumpsisset, neque ipse neque quispiam Langobardorum, sed nec Autcarius Francus. Susceptoque eodem obligationis verbo per antefatos episcopos, ipse Langobardorum rex ilico cum magna reverentia a civitate Vitervense confusus ad propria reversus est.

XXVI Post haec coniunxerunt ad sedem apostolicam missi saepiusdicti Caroli excellentissimi regi Francorum et patricio Romanorum, id est [19] Georgius sanctissimus episcopus, Gulfardus religiosus abba et consiliarius, seu Albuinus deliciosus ipsius regis, inquirentes si praefatus Langobardorum rex abstultas civitates et omnes iustitias
309 beati Petri reddidisset, sicut false Franciam dirigebat, adserens se omnia reddidisse; et satisfacti sunt presentaliter nihil ab eo redditum fuisse. Quibus referens isdem precipuus pontifex cuncta quae gesta erant, eos Franciam absolsit remeandos, dirigens cum eos suos missos ad prefatum excellentissimum Francorum regem cum apostolicis ammonitionum sillabis, adiurans eum fortiter ut ea quae beato Petro cum suo genitore sanctae memoriae Pippino rege pollicitus est adimplere et redemptionem sanctae Dei aecclesiae perficere, seu universa quae abstulta sunt a perfido Langobardorum rege, tam civitates et reliquas iustitias, suo certamine reddere beato Petro principi
XXVII apostolorum fecisset. Ipsi itaque Francorum missi properantes cum apostolicae sedis missis declinaverunt ad praenominatum Desiderium; qui et constanter eum deprecantes adhortati sunt, sicut illis a suo rege praeceptum extitit, ut antefatas quas abstulerat civitates pacifice beato Petro redderet, et iustitias parti Romanorum fecisset. Sed minime quicquam horum apud eum obtinere valuerunt; adserens se minime quicquam redditurum.

310 Accepto vero hoc responso, reversi sunt ipsi antefati missi Francorum in regionem suam, properantes simul et apostolicae sedis missi; qui subtilius cuncta referentes et de maligno proposito praenominati Desiderii adnun-
XXVIII tiantes antefato excellentissimo et a Deo protecto Carulo magno regi, confestim isdem mitissimus et revera christianissimus Carolus Francorum rex direxit eidem Desiderio suos missos, id est....., deprecans ut easdem quas abstulerat pacifice redderet civitates et plenarias parti Romanorum faceret iustitias, promittens insuper ei tribui XIIII milia auri solidorum quantitatem in auro et argento. Sed neque deprecationibus, neque muneribus eius ferocissimum cor flectere valuit. Nihil enim optinentes ipsi missi Francorum ad praefatum suum christianissimum regressi sunt regem.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 resistere E — ecclesiam B : -sia EG — Petri *om.* D — 3 intus B — comiatu BD : comitatu C : licentia EG — permissu A — 4 advenissent A — additum E— eadem EG — aberet — bracio A — ad] ac EG — 6 Eustrasium D— Albanense BDE— Penestre E — Thiburtinae A — 7 civitate D — oblic. A — 8 concalcari BCDG — praesumpsisse A — 10 Biterpense D : Biturbense E (Biter. e) — propriam AE

11 ad] ac E— regis CE— 12 patricii CE : patrii D— Vulfradus abba B — 13 Alboinus A — regis *om.* B — 14 falsi D — 15 fuisset AG—16 absolvit EG— eo AE : eis B— 20 missi Fr. D — 23 orum aput eum opt. A — redd. quic. D

24 vero] itaque E— resp. hoc E — in *om.* D — 26 magni E — Carolomanno r. D— 27 eisdemD— id est *om.* BC: *hic D spatium reliquit* — deprecantes D — 28 pacificem E — reddere A — ei] et D — tribuit A — 29 et <in> D — 31 regeresi A

Tunc aggregans[20] is ipse a Deo protectus Carulus magnus rex universam regni sui Francorum exercituum multi- XXIX tudinem, atque ad occupandas cunctas clusas ex eodem suo exercitu dirigens, ipse quoque cum plurimis fortissimis bellatoribus Francis per montem Cinisem ad easdem adpropinquavit clusas; et remotus in finibus Francorum cum suis exercitibus resedit. Iamdictus vero Desiderius et universa Langobardorum exercituum multitudo ad resistendum fortiter in ipsis clusis adsistebant; quas fabricis et diversis maceriis curiose munire visi sunt. At vero qua XXX hora praenominatus christianissimus Francorum rex ad easdem adproximavit clusas, ilico suos denuo missos ad praefatum direxit Desiderium, deprecans sicut pridem ut quantitatem praedictorum solidorum susciperet rex, et easdem pacifice redderet civitates. Sed nequaquam penitus adquiescere maluit. Et dum in tanta duritia ipse protervus permaneret Desiderius rex, cupiens antedictus christianissimus Francorum rex pacifice iustitias beati Petri recipere, direxit eidem Langobardorum regi ut solummodo tres obsides Langobardorum iudicum filios illi tradidisset pro ipsis restituendis civitatibus, et continuo sine ulla inferta malitia aut commisso proelio ad propria cum suis Francorum exercitibus reverteretur. Sed neque sic valuit eius malignam mentem flectere. XXXI

Unde omnipotens Deus, conspiciens ipsius maligni Desiderii iniquam perfidiam atque intolerabilem proterviam, dum vellent Franci[21] alio die ad propria reverti, misit terrorem[22] et validam trepidationem in cor eius vel filii ipsius Adelgisis, scilicet et universorum Langobardorum. Et eadem nocte dimissis propriis tentoriis atque omne suppellectile, fugam omnes generaliter, nemine eos persequente, arripuerunt. Quod cernentes exercitus Francorum, persecuti sunt eos et plures ex eis interfecerunt. Ipse vero Desiderius, quantocius cum suis iudicibus velociori cursu fugiens atque Papiam coniungens, ibidem se cum ipsis suis iudicibus et multitudine populi Langobardorum reclaudi studuit. Et muniens muros ipsius civitatis, ad resistendum Francorum exercitibus et propriam defendendum civitatem cum suis Langobardis se praeparavit. Adelgis vero eius filius adsumens secum Autcharium Francum et uxorem atque filios saepedicti Carulomanni, in civitate quae Verona nuncupatur, pro eo quod fortissima prae omnibus civitatibus Langobardorum esse videtur, ingressus est. Porro Langobardi reliqui dispersi XXXII 311 in proprias reversi sunt civitates.

Nam Spolitini[23] et Reatini, aliquanti eorum utiles personae, antequam Desiderius seu Langobardorum eius exercitus ad clusas pergerent, illi ad beatum Petrum confugium facientes praedicto sanctissimo Adriano papae se tradiderunt et in fide ipsius principis apostolorum atque praedicti sanctissimi pontificis iurantes, more Romanorum tonsorati sunt[24]. Etiam et reliqui omnes ex eodem ducatu Spolitino inianter desiderabant se tradendum in servitio beati Petri sanctaeque Romanae aecclaesiae. Sed metuentes suum regem hoc nequaquam ausi sunt perpetrare Unde dum a clusis fugam arripuissent omnes qui exinde de diversis civitatibus ducati Spolitini reversi sunt, confestim generaliter ad praefatum almificum pontificem confluentes advenerunt, eiusque provoluti pedibus,

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 agr. A — is *om.* D — **2** exercitum AG — **3** Sinisem A — **5** muniri AD—Ad AD — **8** prot. ipse E—**9** sancti B — **11** proelio AB— propriam A — **12** maligna mente D

14 propriam A — errorem A — **15** Adelgisis A : Adalgisi B: Adilgisi CDEG (Adel.G) — **16** subpellectilem E — nemini D : -nem E — persequentem D **17** interfexerunt A — quantocius A — **18** Papia DE — ipsi D —multitudinem DE— **19** recludi E — **20** defendendam e — Adilgis BE : Adalgis C — Autcarium A : Audecharium D — **21** qui A — Veronam A — **22** videretur E

25 < pon > Adr. A— **26** fidei D — **27** < ut > etiam A — ducatus AD — inhianter BCE — tradendos D — **29** ad A — omnesque EG — de *om.* B — ducati A : -tu BE : -tus CD —

obnixe sanctam ipsius ter beatitudinem deprecati sunt ut eos in servitio beati Petri sanctaeque Romanae aecclesiae
312 susciperet et more Romanorum tonsorari faceret. Quos suscipiens profectus est cum eis in aecclesia beati Petri,
et omnes unianimiter a magno usque ad parvum sub indiculo sacramenti iureiurando promiserunt eidem Dei
apostolo in servitio eius atque antedicti vicarii ipsius sanctissimi Adriani papae atque omnibus successorum eius
XXXIII pontificum fideliter permansuros cum filiis et cuncta eorum generatione. Tunc post praestitutum sacramentum
omnes more Romanorum tonsorati sunt, et confestim ipse ter beatissimus bonus pastor et pater cum omnibus
exultans constituit eis ducem[25] quem ipsi propria voluntate sibi elegerunt, scilicet Hildiprandum nobilissimum,
313 qui prius cum reliquis ad apostolicam sedem refugium fecerat. Et ita, Deo annuente, praedictum ducatum Spolitinum generaliter suo certamine isdem praecipuus pontifex sub iure et potestate beati Petri subiugavit. Sed et omnes habitatores[26] tam ducatus Firmani, Auximani et Anconitani simulque et de castello Felicitatis, et ipsi dum a clusis Langobardorum fugientes reversi sunt, ad praefatum sanctissimum pontificem concurrentes, eius se ter beatitudini tradiderunt, praestitoque sacramento in fide et servitio beati Petri atque eius vicarii antefati almifici Adriani papae successorumque eius pontificum fideliter permansuros, more Romanorum tonsorati sunt.

314 XXXIV At vero saepefatus christianissimus Carolus Francorum rex, movens cum suis generalibus exercitibus, atque Papiam coniungens civitatem, eam ex omni parte circumdans vallavit. Dirigensque continuo Franciam, ibidem apud se Papiam adduci fecit suam coniugem excellentissimam Hildigardis reginam et nobilissimos filios. Et dum agnovisset fugam arripuisse in Veronam praenominatum Adelgis, relinquens plurimam partem ex suis exercitibus Papiam, ipse quoque cum aliquantis fortissimis Francis in eandem Veronam properavit civitatem. Et dum illuc coniunxisset, protinus Autcarius et uxor adque filii saepius nominati Carolomanni propria voluntate eidem benignissimo Carulo regi se tradiderunt. Eosque recipiens eius excellentia denuo reppedavit Papiam. Qui confestim dirigens cuneos exercituum bellatorum, conprehendit diversas civitates Langobardorum ultra Padum constitutas suaeque redigit potestati.

XXXV Et dum per sex mensuum spatium[27] ipse Francorum rex Papiam demoraretur in obsessione ipsius civitatis, magnum desiderium habens ad limina apostolorum properandum, considerans quod et sacratissima paschalis festivitas adpropinquasset, tunc abstollens secum diversos episcopos, abbates etiam et iudices, duces nempe et grafiones cum plurimis exercitibus, hic Romam per Tusciae partes properavit. Ita enim festinenter adveniens ut in ipso sabbato sancto se liminibus praesentaret apostolicis. Cuius adventum audiens antedictus beatissimus Adrianus papa quod sic repente ipse Francorum advenisset rex, in magno stupore et extasi deductus, direxit in eius occursum universos iudices ad fere XXX milia ab hac Romana urbe, in loco qui vocatur Nobas[28]: ibi eum cum

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ips. sanct. B — <eius> Rom. E — **3** unan. CDE — **4** antedicti B — **5** permansurus A — fideliis A (*corr.*) — praestitum CE : prefatum D — **7** propriam voloutatem A : <eum> E — Ildip. AC : Hildeb. D : Hildep. E : Ildeb G — **9** sub *om* . A — potestatem AC — **10** a] ad A
14 Ad A — **16** aput A — Ildicardis A : Hildigardam CE (Ild. C) : Hildegarde D : Ildigardis G — et *ante* dum *om.* D — **17** Verona A — Adilgis BDE : Adilgisum C — exuis A — **18** civitas A — **20** Papia AD — **22** potestate A
23 mensium CE : m̄ A — **25** sollemnitas D — nemphe A — **26** Roma BD — **27** ut in ipso *om.* E (*suppl.*) — **29** locum DE — Novas DE —

bandora[29] susceperunt. Et dum adpropinquasset fere unius miliario a Romana urbe, direxit universas scolas militiae 315
una cum patronis simulque et pueris qui ad didicendas litteras pergebant, deportantes omnes ramos palmarum
adque olivarum, laudesque illi omnes canentes, cum adclamationum earundem laudium vocibus ipsum Francorum
susceperunt regem; obviam illi eius sanctitas dirigens venerandas cruces, id est signa, sicut mos est exarchum
aut patricium suscipiendum, eum cum ingenti honore suscipi fecit.

Ipse vero a Deo institutus benignissimus Carolus magnus Francorum rex et patricius Romanorum, qua hora XXXVII
easdem sacratissimas cruces ac signa sibi obviam advenisse conspexit, descendens de eo quo sedebat equo, ita
cum suis iudicibus ad beatum Petrum pedestris properare studuit. Quod quidem antedictus almificus pontifex
diluculo surgens in eodem sabbato sancto cum universo clero et populo Romano ad beatum Petrum properavit ad
suscipiendum eundem Francorum regem, et in gradibus ipsius apostolicae aulae eum cum suo clero prestolavit.
Coniungente vero eodem excellentissimo ac benignissimo Carulo rege, omnes grados singillatim eiusdem sacra- XXXVIII 316
tissimae beati Petri aecclesiae deosculatus est et ita usque ad praenominatum pervenit pontificem, ubi in atrio
super grados, iuxta fores ecclesiae adsistebat. Eoque suscepto, mutuo se amplectentes, tenuit isdem christia-
nissimus Carulus rex dexteram manum antedicti pontificis et ita in eandem venerandam aulam beati Petri principis
apostolorum ingressi sunt, laudem Deo et eius excellentiae decantantes universus clerus et cuncti religiosi Dei
famuli, extensa voce adclamantes: « Benedictus qui venit in nomine Domini » et cetera. Sicque cum eodem
pontifice ipse Francorum rex simulque et omnes episcopi, abbates et iudices et universi Franci qui cum eo adve-
nerant, ad confessionem beati Petri adpropinquantes seseque proni ibidem prosternentes, Deo nostro omnipotenti
et eidem apostolorum principi propria reddiderunt vota, glorificantes divinam potentiam in eo quod talem eis per
interventionum suffragia eiusdem principis apostolorum concedere iussit victoriam.

Expleta vero eadem oratione, obnixe deprecatus est isdem Francorum rex antedictum almificum pontificem illi XXXIX
licentiam tribui Romam ingrediendi sua orationum vota per diversas Dei ecclesias persolvenda. Et descendentes
pariter ad corpus beati Petri tam ipse sanctissimus papa quamque antefatus excellentissimus Francorum rex cum
iudicibus Romanorum et Francorum, seseque mutuo per sacramentum munientes, ingressus est continuo Romam
cum eodem pontifice ipse Francorum rex cum suis iudicibus et populo. In eodem sabbato sancto[30] in basilica Salva- 317
toris iuxta Lateranis pariter ingressi, ibidem ipse excellentissimus rex cum omnibus suis quousque sacrosancti
baptismatis sacramentum antedictus ter beatissimus pontifex caelebravit, et ita postmodum ad beatum Petrum ipse
benignissimus reppedavit rex.

Alio vero die, inluciscente dominico sancto, in ipsa sacratissima paschali festivitate, direxit diluculo ipse sanc- XL 318
tissimus praesul cunctos iudices et universa obsequia militiae ad eundem regem et cum magno honore eum sus-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

2 dicendas E — **3** illi *om.* E — can. omn. D — laudum e — ipsius A — **4** exarcum AD
6 Ipsi A — **7** easdem *om.* AC — de equo quo sedebat CE — quod A (*corr.*) — **8** pedestri D — **9** proparavit A — **10** clero suo E — **11** coniungentes A — gradus BCE — singel. A : singul. E — **13** supra B — gradus BCD — foris A — **14** dextera A — venerandum *om.* D — **15** ubidiversos A — **17** episcopos DEG — **18** que *om.* B — omnipotentis A — **22** ingredi sua rationum D — **24** Rom. cont. D — Roma AD — **25** <et> in bas. DEG — **26** sancti E — **27** babtismi D — ter *om.* D — **28** beatissimus E
29 die *om.* D — inlucescente E —

cipientes, in ecclesia sanctae Dei genetricis ad Praesepe properavit cum omnibus qui cum eo advenerant Franci, eique missarum sollemnia caelebrata, perrexit cum prenominato pontifice in Lateranense patriarchium, illicque ad mensam apostolicam pariter aepulati sunt. Alio vero die, secunda feria, simili modo in ecclesia beati Petri, more solito ipse conspicuus pater et egregius pontifex missarum sollemnia caelebrans, Deo omnipotenti et praefato Carulo, excellentissimo regi Francorum et patricio Romanorum, laudes reddere fecit. Tertia feria vero die, iuxta ut mos est, in ecclesia beati Pauli apostoli missas eidem regi fecit.

XLI At vero [31] quarta feria, egressus praenominatus pontifex cum suis iudicibus tam cleri quamque militiae in ecclesia beati Petri apostoli, pariterque cum eodem rege se loquendum coniungens, constanter eum deprecatus est atque ammonuit et paterno affectu adhortare studuit ut promissionem illam [32], quam eius sanctae memoriae genitor Pippinus quondam rex et ipse praecellentissimus Carulus cum suo germano Carulomanno atque omnibus iudicibus Francorum fecerant beato Petro et eius vicario sanctae memoriae domno Stephano iuniori papae, quando Franciam perrexit, pro concedendis diversis civitatibus ac territoriis istius Italiae provinciae et contradendis beato Pe-
XLII tro eiusque omnibus vicariis in perpetuum possidendis, adimpleret in omnibus. Cumque ipsam promissionem, quae Francia in loco [33] qui vocatur Carisiaco facta est, sibi relegi fecisset, conplacuerunt illi et eius iudicibus omnia quae ibidem erant adnexa. Et propria voluntate, bono ac libenti animo, aliam donationis promissionem ad instar anterioris ipse antedictus praecellentissimus et revera christianissimus Carulus Francorum rex adscribi iussit per Etherium [34], religiosum ac prudentissimum capellanum et notarium suum; ubi concessit easdem civitates et territoria beato Petro easque praefato pontifici contradi spopondit per designatum confinium, sicut in eadem donationem continere monstratur, id est : a Lunis cum insula Corsica, deinde in Suriano, deinde in monte Bardone, id est in Verceto, deinde in Parma, deinde in Regio; et exinde in Mantua atque Monte Silicis, simulque et universum exarchatum Ravennantium, sicut antiquitus erat, atque provincias Venetiarum et Istria; necnon et cunctum duca-
349 XLIII tum Spolitinum seu Beneventanum. Factaque eadem donatione et propria sua manu eam ipse christianissimus Francorum rex eam conroborans, universos episcopos, abbates, duces etiam et grafiones in ea adscribi fecit; quam prius super altare beati Petri et postmodum intus in sancta eius confessione ponentes, tam ipse Francorum rex quamque eius iudices, beato Petro et eius vicario sanctissimo Adriano papae sub terribile sacramento sese omnia conservaturos qui in eadem donatione continentur promittentes tradiderunt. Apparem vero ipsius donationis eundem Etherium adscribi faciens ipse christianissimus Francorum rex, intus super corpus beati Petri, subtus evangelia quae ibidem osculantur, pro firmissima cautela et aeterna nominis sui ac regni Francorum memoria propriis suis manibus posuit. Aliaque eiusdem donationis exempla per scrinium huius sanctae nostrae Romanae ecclesiae adscriptam eius excellentia secum deportavit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Francis E — **2** patriarcium Á — **4** consp.] conp̄ A — **5** patricius D — feria *om.* E — vero feria B — die *om.* B

7 Ad DE — **8** eo A — eundem A — **9** adortare A — promissiōn A (*bis*) — **10** quondam] quod CE — **11** Francis E — **12** territuriis stius A — **13** possidend̄ A — adimpler̄ A — **14** Franc̄ A : -ciae C : -ciam DE — **15** adnixa A — volontate A — bona hac A — **17** Aetherium D (*bis*) — hac prudentissimus A — capillanum E — ibi A — **19** donatione BCE — **20** atque < in > D — **21** Istriam CE — **22** seu] vel D — **23** rafiones A — **24** beato-tradiderunt *om.* B — **25** Hadr. A — sese] esse A — **26** quae CEG — donationem DE — appatrem A (*corr.*) — vero *om.* E — **27** rex Fr. E — suptus A — **28** evangelica D — obsc. AG — cautella A — eterna A — **29** Aliamque D — Romanae] memoriae E — **30** adscripta B — excelentia A



Reversusque [35] cum suis exercitibus Ticino ipse excellentissimus Carulus Francorum rex, fortiterque debellans XLIV
atque obsidens civitatem Papiam, dum ira Dei super omnes Langobardos qui in eadem civitate erant crassaretur atque seviret, et plus de langoribus seu mortalitatis clade defecissent, ita Dei nutu eandem civitatem simulque et Desiderium Langobardorum regem atque cunctos qui cum eo erant ipse excellentissimus Francorum rex conprehendit, et suae potestati cunctum regnum Langobardorum subiugavit. Praefatum vero Desiderium Langobardorum regem et eius coniugem secum Franciam deportavit.

Erat enim saepefatus [36] beatissimus pontifex amator ecclesiarum Dei, magnam indesinenter gerens curam pro XLV
ornatu et restauratione procuranda omnium earundem ecclesiarum Dei.

Hic enim coangelicus vir [37] fecit in ecclesia beati Petri apostoli vestem mire pulchritudinis ex auro et gemmis, 320
habentem praefiguratam storiam qualiter beatus Petrus a vinculis per angelum ereptus est. Item in eadem basilica ab introitu [38] de rugas usque ad confessionem pavimentum vestivit de argento purissimo, qui pens. lib. CL.
Fecit etiam in eadem basilica beati Petri iuxta ianuas maiores argenteas cortinam mire magnitudinis de palleis XLVI
stauracim seu quadrapolis. Nam et per universos arcos eiusdem apostolorum principis basilicae de palleis tyreis atque fundatis fecit vela numero LXV. Denique eius beatitudo fecit et farum maiorem in eadem beati Petri ecclesia, in tipum crucis, qui pendet ante presbiterium, habentem candelas mille CCCLXV; et constituit ut quattuor vicibus in anno ipsum farum accendatur, id est in natale Domini, in Pascha, in natale Apostolorum et in natale pontificis. Idemque praefatus sanctissimus praesul fecit in eadem basilica calicem fundatum argenteum, 321
pens. lib. V, quem et posuit in presbiterio pro eo qui perierat temporibus domni Pauli papae. Nam et in ecclesia beati Andreae apostoli, sitam iuxta eandem beati Petri ecclesiam, cyburium noviter ex argento mundissimo ipse ter beatissimus pontifex fecit, qui pens. lib. CXXXV.

Itaque et in ecclesia beati Pauli apostoli investivit corpus eiusdem doctoris mundi ex lamminis argenteis, pens. XLVII
lib. XXX; quas addidit isdem sanctissimus praesul, quoniam argentum illud qui ibidem primitus erat nimis con- 322
fractum existebat. Item fecit in eadem ipsa basilica beati Pauli cortinam maiorem iuxta ianuas principales, ex palleis quadrapolis, ad instar cortinae quam in ecclesia beati Petri fecit; sed et aliam cortinam maiorem fecit ex palleis quadrapolis, quae pendet sub arco maiore iuxta altare. Etiam et per diversos arcos ipsius ecclesiae ex palleis quadrapolis fecit vela numero LXX. Atrium vero ipsius beati Pauli ecclesiae, quod antea nimis desolatum existebat, ubi boves atque caballi ingrediebantur ad pabulandum propter herbam quae ibidem nascebatur, inspiratus a Deo isdem sanctissimus pontifex ex marmoribus pulchris sternere fecit.

VARIANTES DES MANUSCRITS

2 obssidens A — civitatem BDG — **3** seviveret A (*corr.*) — claude A (*corr.*) — **4** Desiderio D — rege E — **5** conprehendi D — sua D — regnum] regem D — suoiugavit A

7 magna A — curam-rest.] curationem A — **8** Dei eccl. CD

10 historiam BE — in *om.* D — **11** introitum A — vestivi A — quod CE — **12** ipsa *om.* BD — iusta A — cortinas A : -na E — **13** quatr. A — **14** et f.] effarum D — **15** ecclesiae D — preb. A — habentes AG : -te D — CCCLX E — **16** ipsud BD — nativitate Dom. E — nativit apost. A — **17** Idem B — in eadem *om.* E — **19** apostoli *om.* B — situ A : -tam B : -ta C : -tum DEG — eadem E — Petri <apostoli> E — ecclesiae D : -sia EG — cyburiam E — purissimo B

21 laminis DEG — **22** quod ib. B — **23** Pauli <apostoli> EG — cortinam] *hic desinit* G — **24** ad] a A — in *om.* D — **25** pend. de sub A — arcu B — arcus B — **26** eccl. b. Pauli B — dissolatum AD

XLVIII In ecclesia vero sanctae Dei genetricis ad Praesepe fecit vestes II super altare maiore : una ex auro purissimo
atque gemmis, habentem adsumptionem sanctae Dei genetricis, et aliam de stauracim ornatam in circuitu blattin.
Fecit in ipsa ecclesia et cortina maiore iuxta ianuas maiores ex palleis quadrapolis, ad similitudinem quam in
323 ecclesia sancti Petri fecit. Sed et per diversos arcos eiusdem basilicae sanctae Dei genetricis simili modo ex palleis
XLIX quadrapolis fecit vela numero XLII. In basilica vero Salvatoris domini nostri Iesu Christi iuxta Lateranis similiter
fecit vestem de stauracim seu cortina maiore ex palleis quadrapolis; sed et per diversos arcos vela sirica numero
LVII, omnia ex palleis quadrapolis seu stauracim. Fecit in aecclesia beati Laurenti martyris foris muros, scilicet
ubi sanctum eius corpus requiescit, vestem de stauracim; et in aecclesia maiore[39] aliam similiter fecit vestem. Nam
et tectum eiusdem beati Laurenti bassilicae maiore, qui iam distectus erat et trabes eius confracte, noviter
fecit.

In basilica autem beati Valentini simili modo fecit vestem de stauracim. In basilica beati Pancratii aliam simili
modo de stauracim fecit vestem. Ecclesia vero beati Marci, cuius tectum iam vetustate positum vicina ruinae exis-
tebat, depositis vetustissimis travibus et aliis fortissimis inpositis, a noviter ipsum tectum atque portica in circuitu
fecit, eandemque ecclesiam restauravit. Arcora vero tria quae vetustissima erant, addens isdem beatissimus pon-
tifex argenti lib. XII, noviter fecit. Fecit etiam in eadem aecclesia super altare maiore et vestem de stauracim. Sed
et per diversos arcos eiusdem aecclesiae ex palleis quadrapolis fecit vela numero XXVII, simulque et cortinam ex
324 L eisdem palleis quadrapolis quae pendet sub trabe fecit. Tectum vero basilicae beati Laurentii[40] quae ponitur ad
Taurellum, dum nimis vetustissimum inerat, omnes eius trabes novas ibidem posuit, eumque restauravit; simul-
que et vestem de quadrapolo super altare eiusdem aecclesiae fecit atque obtulit. Basilicam[41] vero beati Felicis po-
sitam in Pincis, quae in ruinis erat et tectum eius distectum existebat, facto eodem tecto, noviter ipsam aeccle-
siam renovavit et vestem super altare eiusdem ecclesiae de quadrapolo faciens obtulit. Renovavit etiam et tectum
basilicae beati Laurentii quae appellatur Damassi, ubi et vestem super eius altare de stauracim obtulit; simulque
et aliam vestem de post altare fecit, ubi requiescit corpus sancti Damassi. Basilicam itaque Apostolorum in via
Lata, portica in circuitu renovavit, quae antea initiaverat eius predecessor domnus Paulus papa et non expleverat,
omnia Deo propitio praefatus beatissimus pontifex reparavit, simulque et tectum maiorem restauravit. Nam apsi-
dam ipsius aecclesiae cernens isdem beatissimus pontifex iam ruinae vicinam existentem, cancalis ferreis eandem
absidam confirmare fecit et ita eam renovavit. Fecit enim et vestem in eadem aecclesia super altare maiore de
325 stauracim. Cimiterium[42] itaque beatorum Petri et Marcellini via Lavicana iuxta basilicam beatae Elene renovavit; et
tectum eius, id est sancti Tiburtii et eorundem sanctorum Petri et Marcellini noviter fecit, et gradas eius que
descendunt ad eorum sacratissima corpora noviter fecit, quoniam nullus erat iam descensus ad ipsa sancta corpora.

VARIANTES DES MANUSCRITS

1 vero *om.* E — **2** alia E — stauracin DE — ornata BDE — **3** <ea> ipsa CD — cortinam maiorem CD : cortinas E — maiore iuxta ianuas *om.* E— **6** staurace seo A— cortinam BCD — maiorem BD — quadrapulis DE *et ita fere semper*— arcus B — **8** staurace A *et ita saepe* — **9** distectum e — traves A

12 ecclesium D — vicinae B — **13** et <in> D — fortissimis *om.* E — circuitum BD — **14** candemque eccl. rest. *om.* A — **15** eandem E — ecclesiam DE — **16** numero *om.* E — coronam E — **17** quae pon.] quod prius A : pp E : quod e : *om.* C — **18** Taverellum C — domninis A — vetussimum B —**19** quadrapolu A: quadruplum E — obtullit A — **20** posita E — ruina E — **21** ecclesiae E — quadrapolis E — etiam] autem D — **22** quae ap.] qua A — Damasi D (*bis*) — **23** Damasci A — **24** bassilica A : -cae CE— **25** maiore A— **26** apsida AE (abs. E) — **29** Tyburtii A — gradus B — qui B — **30** descendent D —



Fecit in basilica beati Adriani [43] cereostata argentea, pens. lib. XII, simulque et laudimas duas ex argento, pens. LI
lib. VIII, quas posuit super rugas de presbiterio ubi arcum de argento existit. Fecit etiam et vestes duas de stauracim, unam super altare beati Adriani, et alia super altare[44] sancte Martine. Sed et vela de palleis quadrapolis numero XV in eadem aecclesia fecit. Tectum denique tituli beatae Priscae[45] quae iam casurum erat et in ruinis positum noviter fecit, ubi et vestem de stauracim fecit. In aecclesia vero beatorum Cosmae et Damiani [46] in Tribus fatis vestem de stauracim fecit, simulque et cortinam ante absidam ex palleis quadrapolis fecit, necnon et vela ex eisdem quadrapolis fecit numero XX et linea XX.

Nam [47] et per diversa titula seu alias ecclesias atque cunctas diaconias et monasteria, quantacumque infra mu- LII
rum huius Romanae urbis existunt, divina inspiratione ignitus ipse sanctissimus pontifex ex palleis, id est stau-
racim seu tyreis, vestes fecit atque offeruit. Et sicut bonus pastor omnes Dei ecclesias, tam extra muros Romanae 326
urbis quamque infra muros, ad laudem Dei restauravit atque decoravit.

Verum etiam [48] et muros atque turres huius Romane urbis quae diruti erant et usque ad fundamenta destructi renovavit atque utiliter omnia in circuitu restauravit; ubi et multa stipendia tribuit, tam in mercedes eorum qui ipsum murum fabricaverunt, quamque in ipsorum alimentis, simulque et in calce atque diversis utilitatibus usque ad centum auri libras expendit.

Hic beatissimus praesul, divina inspiratione ignitus, constituit in monasterio sancti Stephani [49] cata Barbara LIII
patricia, situm ad beatum Petrum apostolum, congregationem monachorum, ubi et abbatem idoneam personam ordinans, statuit ut sedulas laudes in ecclesia beati Petri persolvant, sicut et cetera tria monasteria; ut duo monasteria per latera ipsius ecclesiae Deo nostro canant laudes; quoniam ipsum monasterium in magna desidia[50] et neglectus incuria positus erat, et nullum officium divino cultu ibidem exhibebatur.

Hic beatissimus praesul fecit atque constituit noviter domocultas IIII [51], una quidem[52] quae vocatur Capracorum, LIV 327
posita territorio Vigentano, miliario ab urbe Roma plus minus XV. Ex qua primitus fundum ipsum Capracorum cum aliis plurimis fundis ei coherentibus ex hereditaria parentum suorum successione tenere videbatur, eius proprii olim existentes; ubi et alios plures fundos seu casales et massas, data iusta reconpensatione ad vicem a diversis personis emere et eidem domui cultae addere visus est. Quam videlicet domoculta Capracorum cum mas-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 exquas *om.* A—**2** rucas AC— **3** unum D — altarem A— aliam BCD — sancti Martini B — quatrap. A *et ita saepe* — **4** numeros A (*corr.*) — tituli] totum B — **5** beatorum *om.* B — **6** aps. A — **7** numerus A

8 quantacumque-decoravit] infra hanc civitatem Romanam seo foris omnia restauravit et vestes et dona optulit A— **9** Rom. hu. urb. D — **10** obtulit CE — omni E

12 diruperant A

16 monast.] monte A — catha B — **17** congregatione D — abbas A : abba D — **18** ordinatas A — **19** moni E — latere AD — canunt A — et *om.* A — **20** divinnm officio E — officium cultui Ce —

21 atque constituit] ex A, *sed punctis notatum* — domus cultas B: domos cultas E—domocultas-permaneant (*p.* 502, *l.* 26) *haec ita breviat* A : domo cultam in Capricorum miliario ab Urbe XV, cum aliis plurimis fudibus ei coerentibus ex reditale parentum suorum, seo et alia tres a novo fundavit domocultas; statuit per apostolicum privilegium sub magnis anathematis oblicationibus ut in usum fratrum nostrorum Christi pauperum perenniter permaneat et omni fruge vinum et oleum diligenter in orreo seo paracellario sancte nostre ecclesie deferatur — unam DE — qui D — Capraecorum CE — **22** terr. Vig.] territurio XX D — **23** cam B— pluribus DE— fundibus D — ei *om.* E (*corr.*)— eius] ei D — **24** existente D— iuxta recompensationes CE (-pensiones E) — **25** a div.] adversus D — domum cultam B : domocultam C —

sis, fundis, casalibus, vineis, olivetis, aquimolis et omnibus ei pertinentibus, statuit per apostolicum privilegium sub magnis anathematis obligationibus ut in usum fratrum nostrorum Christi pauperum perenniter permaneat; et triticum seu ordeum quod annue in locis eiusdem domocultae natum fuerit, diligenter in horreo sanctae nostrae ecclesiae deferatur et sequestratim reponatur. Vinum vero, seu diversa legumina quae in praediis ac locis ipsius antefatae domocultae annue nata fuerint, simili modo curiose in paracellario praenominatae sanctae nostrae
328 ecclesiae deducantur et separatim reponantur. Sed et porcos qui annue in casalibus sepius dictae domocultae inglandati fuerint, capita centum exinde occidantur et in eodem paracellario reponantur. Decernens eius ter beatitudo atque promulgans sub validissimis obligationum interdictionibus ut omni die centum fratres nostri Christi pauperum, etiam et si plus fuerint, aggregentur in Lateranense patriarchio et constituantur in portico quae est iuxta scala que ascendit in patriarchio, ubi [53] et ipsi pauperes depicti sunt; et L panes, pensantes per unumquemque panem lib. II, simulque et decimatas vini II, pensantes per unamquamque decimatam lib. LX, et caldaria plena de pulmento; et erogetur omni die per manus unius fidelissimi paracellarii eisdem pauperibus, accipiens unusquisque eorum portionem panis atque potionem vini, id est coppu I, capiente calices II, necnon et catzia de pulmento. Ita videlicet statuens eius almifica ter beatitudo [54] promulgavit una cum sacerdotali collegio ut in nullis aliis utilitatibus ex frugum reditibus vel diversis peculiis antefatae domocultae erogetur aut expendatur, nisi tantummodo in propriis subsidiis et cotidianis alimentis predictorum fratrum nostrorum Christi pauperum cuncta proficiant atque perenniter erogentur.

LV Alias vero tres domocultas, videlicet Galeria [55], posita via Aurelia, miliario ab urbe Roma plus minus decimo, ad sanctam Rufinam, cum fundis et casalibus, vineis, olivetis, aquimolis vel omnibus ei pertinentibus. Reliquas vero duas, id est aliam Galeriam [56] posita via Portuense, miliario ab urbe Roma plus minus duodecimo, cum fundis et casalibus, vineis, aquimolis, seu monasterio [57] beati Laurentii, posito in insula Portus Romani, cum vineis ei pertinentibus, simulque et lecticaria qui vocatur Asprula. Verum etiam et aliam domocultam [58] qui vocatur Calvisianum, cum fundis et casalibus, vineis, olivetis, aquimolis et omnibus ei pertinentibus, posita via Ardeatina, miliario ab urbe Roma plus minus XV. Quas videlicet tres domocultas, scilicet Galeriam, Calvisianum et aliam Galeriam, statuit eius ter beatitudo [59] per apostolicum privilegium, sub validis anathematis obligationibus, ut in usu et propria utilitate sanctae nostrae Romane ecclesiae perenniter permaneant.

329 LVI At vero cum omnibus spiritalibus studiis quae isdem ter beatissimus atque almificus pontifex tam pro augmentum et utilitatem profectibus sanctae Romane ecclesiae perficiendis quamque pro restaurationibus ecclesiarum Dei et divini cultus melioratione gerere videbatur, magnam etiam sollicitudinis curam et amoris affectum in sancta ac veneranda patriarchii domus certum est habuisse. Unde ex nimia fervoris dilectione pro honore beati

VARIANTES DES MANUSCRITS.

3 seu] vel D — domui cultae B, *et ita infra* — **4** praesidiis D — **5** fuerunt E — **6** reponatur D — **8** obligationibus E — **9** et *om.* E — aggregarentur DE — porticu BE : -cum C — **10** scalam CE — **11** vini dec. B — pensante E — lib. *om.* D — caldari D — **12** et *om.* B — unius *om.* D — paracellararii B — **13** coppu I] coppui CE : copa I D — capientes E — cazia E — **15** fruguum E — redet. B : reddit. E — erogentur D

18 miliaria D — **19** casilibus D — atque molinis E — omnium D — **20** positam] post CE — **21** aquimolinis E — posita E — **22** domuc. D — quae B — **23** Ardiat. B — **25** eius] ei D — **26** Romane *om.* E

27 At vero-videbatur *om.* A — Ad D — isdem] his D — aucm. D : -torum B — **28** utilitatum B — tamque D — **29** afectum A : effectum D — **30** dilectionem E —

Petri apostolorum principis et ornatu ipsius sancti patriarchii, construxit atque aedificavit ibidem noviter tur-
rem mirae pulchritudinis decoratam[60], coherenti porticu qui descendit ad balneum; ubi et deambulatorium, sci-
licet solarium, cum cancellis aereis nimis pulcherrime construi fecit. Sed et porticum ipsam, quae vetustate
diruta inerat, nimis utiliter renovavit et picturis atque marmoribus eandem turrem et cuncta aedificia ab eo novi-
ter constructa decoravit.

Itaque [61] isdem ter beatissimus et revera praecipuus pater et bonus pastor egregiusque praesul, tanto amoris LVII 330
affectu fervens erga nutritorem suum beatum Petrum principem apostolorum, dum cunctum ornatum eiusdem
apostolicae aulae tam in praeclaris ex auro et gemmis vestibus, seu diversis palleis et aliis ornamentis ex auro
et argento in eadem apostolica aula fecit atque offeruit, etiam [62] et omnes eius grados maiores, qui ascendunt in
atrio, simulque et ex duobus porticibus qui ascendunt in eandem ecclesiam ex utriusque lateribus renovavit;
sed et cunctum pavimentum ipsius ecclesiae ubi marmores confracte erant, adivitis aliis pulcherrimis, melioribus
marmoribus renovavit. Portica vero ex utriusque lateribus suprascriptae ecclesiae, in quibus confracte trabes inerant
et tectum ruine vicinum positum erat, positis novibus travibus ipsum tectum noviter faciens restauravit. Fecit LVIII
etiam eius ter beatitudo [63] imagines VI ex lamminis argenteis investitas ex quibus tres posuit super rugas qui sunt
in introitu presbiterii, ubi et regularem ex argento investito fecit, et posuit super eundem regularem praefatas
tres imagines : in medio quidem imago existentem habentem depictum vultum Salvatoris et ex utriusque lateri-
bus imagines habentes depictas effigies, unam beati Michahelis et aliam beati Gabrihelis angelo-
rum. In secundas vero rugas, id est in medio presbiterii, faciens alium regularem ex argento investito, consti-
tuit super eum reliquas tres imagines: in medio quidem habentem praefiguratum vultum sanctae Dei genetricis,
et ex duobus lateribus unam habentem vultum depictum sancti Andree apostoli et aliam sancti Iohannis
evangelistae. Utrasque vero sex imagines, ut dictum est, de lamminis argenteis nimis pulcherrime factas deau-
ravit; in quibus imaginibus posuit argenti libras C.

At vero iam per evoluta viginti annorum spatia, forma [64] quae vocatur Sabbatina, nimis confracta existens, per LIX 331
quam decurrebat aqua per centenarium [65] in atrio ecclesiae beati Petri apostoli, simulque et in balneo iuxta ean-
dem ecclesiam situm, ubi fratres nostri Christi pauperes, qui ad accipiendam elemosinam in paschalem festivita-
tem annue occurrunt, lavare solebant, et ex qua diverse mole in Genuculo [66] machinabantur, aqua ex eadem
forma neque in atrio beati Petri neque infra civitatem decurrebat; dum ipsa forma, ut dictum est, diruta extitit,
quoniam et C arcoras ipsius forme magne altitudinis constructos a fundamentis demolitos atque destructos, iam
nulla spes videretur esse eosdem arcos vel praefatam formam reedificandi atque restaurandi, ipse beatissimus ac
sanctissimus praesul aggregans multitudinem populi, per semetipsum ad fabricandum atque restaurandum ean-

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 ibi B — **2** coerentem A — portico D — deambulatiorum A — **3** solario A — cum *om.* D — pulcerrimi A — constitui BD — ipsud DE — **4** dirutu A : -tum DE

6 et *om.* A — **7** cunctorum D — **9** gradus B — **10** eadem D — **11** confracti B — pulcerr. A — **12** positis-investitas *ponit E ante* portica-erat — suprascripta D — confracti B — **13** vicinum *om.* B — novis E — **14** ter b. eius e (eius *om.* E) — ter *om.* B — laminis DE — **15** introitum A: <ecclesiae> E — reqularem A — **16** inmag. A — inmago D : una E — existentes ABE — habentes A : -te B — Sulv. A — **17** effigias D — **18** secundas] ecclesias E (*corr.*) — presbiteri A — **19** habente B — **20** unum A — habente B — alium A : alia E — **21** ut-argenteis *om.* A — nimis *om.* D — decoravit D

23 Ad AD — **24** centinarium AC, *et ita infra* — hadrio A, *et ita infra* — **25** endem A — **26** annu A — occurrant D : -rerunt E — macin. A (*bis*) — **27** sancti B — civitate DE — **28** arcos CDE — **29** praef.] fractam E — **30** ac sanctiss. praes.] pontifex B — acgr. A — frabr. A —

dem formam properavit, et tantam curam ac sollicitudinem in eiusdem forme fabrica exibuit, qui etiam noviter a fundamento eam renovavit atque restauravit. Et confestim centenarium illud qui ex eandem formam in atrio ecclesiae beati Petri decurrebat, dum per nimiam neglectus incuriam plumbum ipsius centenarii furtim iam plurima pars exinde ablata fuisset, reliquum plumbum conquassatum, protinus isdem praecipuus pastor addita multitudine plumbi ipsum centinarium noviter fecit, et Deo auspice aqua in atrio beati Petri simulque et in praefato balneo, verum etiam et intus civitatem, id est in Genuculum ubi mole machinabantur, sicut antiquitus abundanter decurri fecit.

LX Simulque isdem beatissimus pontifex fecit in basilica [67] beati Pauli apostoli ex lamminis argenteis imagines III qui ponuntur super rugas in introitu presbiterii, una quidem habente depictum vultum Salvatoris domini nostri Iesu Christi, et ex utriusque lateris imagines depictas habentes effigies angelorum, qui pens. lib. XXIIII.

Fecit et in basilica Apostolorum in via Lata vela de palleis siricis numero XX et linea XX. In ecclesia vero beati Laurentii martyris atque levite foris muros huius civitatis Romae fecit vela ex palleis siricis numero XX et linea XX. Nam et in ecclesia beate Dei genetricis ad martyres simili modo fecit vela de palleis siricis numero XX et linea XX. Item isdem sanctissimus pontifex fecit per diversa titula vela de stauracim seu tyrea, per unumquemque
332 LXI titulum numero XX et linea XX; quae fiunt simul vela sirica [68] numero CCCCXL. Ipse vero [69] praecipuus pontifex fecit imaginem ex lamminis argenteis deaurata, habentem effigiem Salvatoris domini nostri Iesu Christi, qui posita est super introitum basilicae beati Petri apostoli, ubi portas argenteas existunt, qui pens. lib. L. Nam et per diversas diaconias fecit simili modo vela stauracia seu tyrea per unaquaque diaconia numero VI, qui fiunt simul [70] vela numero XCVI. Item isdem sanctissimus praesul formam [71] qui Iobia vocatur, qui per evoluta XX annorum spatia nimis confracta reiacebat, a fundamentis restaurare fecit. Simili modo fecit et in basilica beati Pancratii martyris atque levite [72] qui est foris muros civitatis Romanae, vela de stauraci seu tyrea numero XXXVIII et linea XXXVIII. Et in basilica beati Stephani protomartyris in Celio monte fecit vela de stauracim seu tyrea numero XX et linea XX. Sed et in basilica [73] beati Apollenarii simili modo vela de octapolum optulit numero X et linea X. Item in basilica beati Valentini martyris quae sita est foris muros huius civitatis Romanae similiter fecit vela de stauracim seu octapoli numero XXII et linea XXII.

333 LXII Dum vero forma [74] quae Claudia vocatur per annorum spatia demolita esse videbatur, unde et balneus Lateranensis de ipsa aqua lavari solebat et in baptisterio ecclesiae Salvatoris domini nostri Iesu Christi et in plures ecclesias in die sanctum Pasche decurri solebat; et dum modica aqua de praenominata forma intus civitatem decurrebat, prospiciens praecipuus et coangelicus praesul, aggregans multitudinem populi partibus Campanie per semetipsum ad fabricandum atque restaurandum eandem formam vicibus properavit. Et tantam curam ac sollicitudinem in

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 praeparavit E — fabricam B — quia D — **2** illum BD — **3** plurimam AE : <et> E — **5** centen. BE — **6** inter D — civitate D : -tes E — Genaculum A : Genuculo E

7 idem D — **9** quae BE — unam A — habentem E — vult. dep. E — depictu A — **10** utrisque E — laterius D : -ribus d — immag. A — effies A

11 basilicam B — numerus A — **12** Romane DE — **13** fecit *om.* E — numerus A — **14** beatissimus B — **15** qui DE — **16** imagines... deauratas E — quae BD — **17** que B — **18** unamquamque AB (unumq. A) — diaconiam B — quae B — qui f. E — **19** forma D — quae B — **20** in *om.* A — Panchratii A — **21** atque levite *om.* E — levitis D — quae E — civitate Romae D — stauracim D — **22** prothomartyr B — **23** Apollonaris CD : Apollenaris E — obt. B : optapulum A — **24** martirysris A — qui situm AD —

26 Dummum A — Cladia D — balneus] in balneis E — **27** ecclesiae E — **28** civitate D — **29** agr. A — **30** fabricandu A — proparavit A — et] ut E (*corr.*) — tantam <tam> D — in] i A —

eiusdem forme fabrica exibuit, qui etiam a noviter eam renovavit atque restauravit. Et confestim qui ex eadem formam aquae in praefato balneo etiam et intus civitatem sicut ex antiquitus habundanter decurri fecit.

Huius temporibus defunctus Leoninus consul et dux, postmodum vero monachus, ob veniam suorum delictorum LXIII
tres uncias masse Aratiane qui ex hereditate parentum suorum fruebatur, sitas ab hac Romana urbe miliario XVI, via Ardeatina, in quo et ecclesia beati Edisti [75] esse dinoscitur, quod ipse beatissimus papa magne constructionis fabricis decoravit ampliavitque in easdem tres uncias suprascriptae massae Aratiane, alias sex uncias a Petro comite seu Agnite, relicta quondam Agathoni scriniarii, et Theodote, relicta quondam Dominici praefecturii [76], fines etiam ex omni parte conquesivit. Data enim digna reconpensatione, nemini vim inferens, sed magis, ut condecet patri, cuncta secus eundem locum amica pactione emit praedia, et domocultam beato Petro eundem locum iure perpetuo statuit permanendum. Quae et domocultam sancti Edisti vocatur usque in odiernum diem. Pariter etiam et massa 334
qui vocatur Acutiana, qui iuxta eandem domocultam esse videtur, ab eodem Leonino beato Petro concessa est.

Item ipse ter beatissimus praesul in basilica maiore quae appellatur sancte Dei genetricis, qui aderat iuxta basi- LXIV
licam sancti Laurentii martyris adque levite, ubi eius sanctum corpus requiescit, foris muros huius civitatis Romae
obtulit vela de stauracim seu quadrapolis numero LXV et linea LXV. Tectum vero tituli beati Clementis, quae 335
iam casurum erat et in ruinis positum, regionis tertiae, a noviter restauravit. Necnon et basilicam beati Silvestrii confessoris atque pontificis sita in Orfea, quae iam in ruinis posita erat et tectum eius erutum existebat, facto eodem tecto, a noviter ipsam ecclesiam renovavit. Simili modo et in famosissima totoque orbe terrarum preclara veneranda basilica beati Petri apostolorum principis, dum per olitana tempora vetustissimas trabes ibidem existebant, cernens isdem precipuus pontifex, mittens Ianuarium [77] vestiarium suum, cognoscens eum idoneam personam, cum multitudine populi, mutavit ibidem trabes numero XIIII; atque totum eiusdem basilice tectum et portica a noviter restauravit. Hic idem almissimus praesul, divina inspiratione repletus atque misericordia motus, LXV 336
forma [78] quae Virginis appellatur, dum per annorum spatia demolita atque a ruinis plena existebat, vix modica aqua in urbe Roma ingrediebat, prospiciens sicut benignus et pius pastor, a noviter eam restauravit, et tantam aquam abundantiae praefulsit, qui poene totam civitatem satiavit. Tectum denique basilice beati Ianuarii martyris, sitam foris porta beati Laurentii martyris atque levite, a noviter restauravit. Item in cimiterio beatorum martyrum Abdon et Sennes foris porta Portuense, vestem de stauracim fecit atque obtulit.

Hic enim coangelicus vir, divina inspiratione ignitus, constituit diaconias tres foris porta beati Petri apostolo- LXVI 337
rum principis, id est una quidem [79] sanctae et gloriose semper virginis Dei genetricis Mariae domine nostrae quae

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 quia D — eam *om.* D — **2** forma B — aquae] adque A (d *erasum*) : atque D — civitatem sicut ex antiquitus *om.* A — civitate sicuti D

3 Leoni D — dux <et> D — **4** heditate A — parentorum DE — ac AD — **5** ecclesiam E — **6** aliasex A — **7** relicta-Theodote *om.* E (*suppl.* e, *sed omisso* quondam) — Agathonis e — relicta E — perfecturii DE — **8** recompensationem A — concedes A — **9** cunta A — **10** domuc. A (*bis*): domum c. DE (*bis*) — Eristi E — **11** quae B (*bis*) — Accut. D — iuxeadem A

12 ipse *om.* D — quae D — **13** bassilica A — beati E — Romae] scm A — **14** quadrapulos D — lineas E — CXV D (*bis*) : XV CE (*bis*) — tituli] totum B — quod B : qui E — **15** tertite A : tres D — basilica E — Silvestrii A — **18** basilica *om.* D — **19** cerneret E — idem B — vestarari um Ce (*om.* E) — **20** multitudinem DE — muravit A — numero *om.* B — **22** apell. AD — existebant D — **23** in u. R. ing.] urbem Romam ingrediebatur B — benignissimus E — pater B — **24** habund. aq. E — quae D — situm E — **25** foris] ad E — portam DE — martyri A — matirum A — **26** portam D

27 b. Petr.] beatorum E — **28** apostoli B — principi AE *om.* B — quae pon.] quoque E (*bis*) : quae posita est e (*bis*) : *om.* D —

64



ponitur in Adrianium, alia vero suprascriptae sanctae et intemerate domine nostrae, quae ponitur[80] foris porta beati Petri apostoli, in caput portici; necnon et alia diaconia[81] quae appellatur sancti Silvestrii, quae ponitur iuxta hospitale sancti Gregorii. Quas suprascriptas diaconias hic almificus vir in abditis sine misericordiae fructu repperiens, a noviter restauravit; ubi et dona plurima, mobilia atque inmobilia, pro remedio anime suae obtulit, et constituit ut per unamquamque ebdomadam, quinta feria die, cum psallentio a diaconia usque ad balneum pergerent, et ibidem dispensationem per ordinem pauperibus consolari atque elemosina fieri.

LXVII Immo hic ipse sepius nominandus almissimus praesul pariterque et basilica vas electionis beati Pauli apostoli cernens ibidem existentes trabes per prisca tempora vetustas ad modicumque ruituras, sicut superius in basilica beati Petri apostolorum principis, disponens Ianuarium fidelissimum vestiarium suum cum multitudinem populi, sed et ipse ter beatissimus pastor per semetipsum frequentans, totam a noviter restauravit. In qua et mutavit trabes maiores numero XXXV; et per circuitum eiusdem ecclesiae a noviter portica omnia renovavit.

338 LXVIII Hic autem ter beatissimus et apostolicus vir, dum per almissima exquisitione sua repperuisset monasterium quondam Honorii[82] papae in nimia desolatione per quandam neglegentiam evenire, divina inspiratione motus, a noviter eum aedificavit atque ditavit; et abbatem cum ceteros monachos regulariter ibidem vita degentes ordinavit. Et constituit eos in basilica Salvatoris quae et Constantiniana iuxta Lateranense patriarchio posita officio celebrari, hoc est matutino, ora prima et tertia, sexta seu nona, etiam et vespertina ab uno choro, qui dudum singulariter in utrosque psallebant, monachi monasterii sancti Pancratii ibidem posito, et ab altero choro monachi iamfati monasterii sancti Andreae et Bartholomei qui appellatur Honorii papae, quatenus piis laudibus naviterque psallentes, hymniferis choris Deique letis resonent cantibus, reddentes Domino glorificos melos pro sepius memorati venerandi pontificis nomen, scilicet in saecula memorialem eius pangentes carminibus.

339 LXIX Hic idem sanctissimus praesul in domoculta quae appellatur Capracorum, quam ex iure proprio suo offeruit pro alimoniis pauperum beato Petro apostolorum principi nutritori suo, a solo fundavit atque edificavit ecclesiam, simulque speciose ornavit, et in nomen eidem Dei apostoli fautori suo dedicavit, recondens in ea reliquias Salvatoris domini nostri Iesu Christi et eiusdem Dei genetricis semperque virginis Mariae atque XII apostolorum et aliorum venerabilium martyrum; in qua sacratissima ecclesia cum cuncto clero suo senatuique Romano pergens, cum nimia gloria seu exultatione pariter ovantes et in pauperes ibidem magna consueta elemosina faciente, translatavit atque infraduxit in ea corpora sanctorum martyrum simulque pontificum, videlicet corpus sancti Cornelii[83] martyris atque pontificis, successorisque eius sancti Lucii martyris et pontificis, et corpus sancti Felicis simili modo martyris seu pontificis, pariterque corpus sancti Innocentii confessoris atque pontificis; quos et

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 Hadr. B : Hatr. C : Atr. E : Adrianum D — **2** hinc apud D — Silvestrii A — quae p.] quoque E : *delevit* e — **3** fructo B — **5** unam quemquem A — spall. A: psallentia D — **6** dispensationem A: -ne *cet.* — ordine D — elemosynam E

7 basilicam B — **8** ibidem *om.* CE — existens A — **9** pr. E ap. — vestiararium A — multitudine BD — **10** papa B — totum D — annoviter A **11** — portica omnia *om.* E

12 beat. <pontifex> D — almifica D — exquisione B — repperuisse A : -risset DE — **13** per quadam D — **14** ceteris B — monacos A : -chis B — **15** <ut> in D — basilicam E — qui A — patriarcio A — **16** matutina E — et *om.* E — tertia <et> A — sexta *om.* E — sincul. A — **17** utroque D — monasterio E — positum A — monaci iamfacti A — **18** Bartholomeae D — Onorii A — noviterque D : pariterque E — **19** ymniferi D — resolen A — retentes A : repetentes D : dicentes C — memoratus AE — **20** memoriale B

22 alem. A — ecclesia DE — **23** speciosa D — nomine E — eiusdem B — apostolo E — fauctori B : fructori E : fectori e — **26** sive B — pauperes <Christi> CDE — **27** corpora B — **28** Corn. martirum D —

patronos in Domino, almus sacerfruens ob amorem sancte sedis apostolicae, in qua et praesederunt, sicut decuit
honoravit.

Necnon et tectum tituli beate Susanne martyris qui appellatur Duas domus, situm iuxta sanctum Quiriacum, LXX
que iam casurum erat et in ruinis positum, a noviter restauravit. Simili modo et titulum beati Cyriaci [84] martyris
seu ecclesia sancti Laurenti [85] quae appellatur ad Formonsum, pariter eas a noviter restauravit. Immo et basilicam 340
Salvatoris quae et Constantiniana vocatur iuxta Lateranense patriarchio in ruinis posita una cum quadriporticis
suis atriisque et fontes, a noviter sicut ecclesias beatorum principum Petri et Pauli renovavit, in qua et mutavit
trabes maiores numero XV.

Item hic idem almificus praesul monasterium [86] sancti Laurenti qui appellatur Palatinis in desertis repperiens, a LXXI
noviter eum restaurans atque in omnibus ditans, coniungens ei alium monasterium iuxta ipsum positum, scilicet
sancti Stephani [87] qui cognominatur Vagauda, ordinavit monachos et constituit ut in titulo beati Marci pontificis
atque confessoris officium fungerent, id est matutino, hora prima, tertia et sexta atque nona seu vespera psalle-
rent pro requiem anime sue. Sed et in praedicta basilica beati Marci fecit alios arcos argenteos numero VI, pens.
simul lib. LV; pariterque et calices ministeriales [88] in catholica procedentes ex auro purissimo reparavit VII, pens.
inibi lib. VIIII semis.

Hic quippe praesagus vir, considerans plurimorum populi salutem eo quod super ripam fluminis in ea porticum LXXII 341
quae ducit ad beatum Petrum apostolum artam et angustam existens viam vim transeuntes [89] ad eundem beatum
apostolorum principem Petrum perveniebant, plus quam XII milia tufos a litore alvei fluminis in fundamentis
ponens, a solo usque ad summum tegnum mire magnitudinis porticum reparavit; quae porticum usque ad gradas
beati Petri noviter restauravit.

Diaconia vero [90] sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae quae appellatur Cosmidin, dudum breve in
edificiis existens, sub ruinis posita, maximum monumentum de Tubertinos tufos super ea dependens, per annum
circuli plurima multitudo populi congregans, multorumque lignorum struem incendens, demolivit. Si-
mulque collectio ruderum mundans, a fundamentis aedificans, praedictamque basilicam ultro citroque spatiose
largans, tresque absidas in ea construens praecipuus antistes, veram Cosmidin amplissima noviter reparavit.
Pariter et titulum beati Laurentii martyris qui appellatur Lucine, seu ecclesiam beati Martini sitam iuxta titulum LXXIII
sancti Silvestri, simulque et basilica beati Agapiti martyris foris muros iuxta sanctum Laurentium posita, quae
praefate ecclesiae a priscis temporibus marcuentes in ruinis mole evenerunt; quas praecipuus antistes fervens in
amore Spiritus sancti, in omnibus una cum porticibus earum noviter nimio decore renovavit. Verum etiam tituli

VARIANTES DES MANUSCRITS

2 honorari D

3 tituli] totum B — quae D -- duos D — domos DE — Ciriacum D — **4** titulo D — **5** Formosum E (*corr.*) — basilica DE — **7** hadriisque AC — ecclesiam B

9 monast.] nomen D — Palastinis A — a *om.* B — **10** niviter D — possit E (*corr.* e) — **11** Sthephani A — tit.] territurio A — Marchi A (*bis*) — **12** officio fungerentur BC — matutina E — **13** remedium D — **14** VII *om.* E — pensus A

16 in ea] infra E — **17** avim D — **19** tectum E — porticus DE — gradus BCE — **20** noviter *om.* E

21 Mariae <scole greciae> E — Eosmidin D — brevem E — **22** tufo E — eam CE — dependentes B (*corr.*) — **23** struens DE — demolitus est CE — **24** basilica A — cidro A — **25** aps. — antistis D — vera A — a novo E *et ita deinceps* — **26** pariterque CD — qui a Luc. D — ecclesiae DE — martyris B A — sita D — **27** basilica BE — Laurentium] Lautium A, *qui sequentia omittit usque ad* pens. lib. XX, p. 511, l. 11, — **28** marcessentes E — devenerunt E — antistis D — **29** spiritu D — porticis D — titulus D —



sancti Sixti [91] seu et basilicae sancti Adriani a noviter simili modo renovavit aedes. Videlicet et basilicam beati Pancratii martyris nimia vetustate dirutam atque ruinis praeventa, isdem almificus praesul omnia in integro a noviter LXXIV nimio decore una cum monasterio [92] sancti Victoris ibidem situm restauravit. Item praecipuus praesul basilicae sanctae Dei genetricis ad Praesepe quae a priscis temporibus tota marcuerat, ultro citroque restauravit, et in sarta 342 tecta eiusdem ecclesiae posuit trabes maiores XX. Simili modo et basilicam sancti Eusebii undique renovans restauravit.

Camera vero beati [93] Petri apostolorum principis in omnibus distructam atque dirutam exemplo olitano sculpens diversis coloribus noviter fecit.

Porticus vero [94] quae ducit ad beatum Paulum apostolum a porta una cum ecclesia sancti Eupli usque ad praedictam basilicam sancti Pauli noviter restauravit.

Immo et porticus quae ducit ad sanctum Laurentium foris muros a porta usque in eadem basilicam noviter LXXV construxit. Hic idem almificus vates eandem basilicam sancti Laurentii martyris ubi sanctum eius corpus quiescit, adnexam basilicae maioris quae dudum isdem praesul construxerat, ultro citroque noviter restauravit. Immo et aecclesiam sancti Stephani iuxta eas sita, ubi [95] corpus sancti Leonis episcopi et martyris quiescit, similiter undique renovavit una cum cymiterio beatae Cyriacae seu ascensum eius.

Verum etiam et basilicam Hierusalem, quae in Suxorio sita est, et olitanas eius marcuerant trabes, mirificae ipsas mutans ex omni restauravit parte. Pariter et titulum Apostolorum quae appellatur Eudoxiae ad vincula, totam LXXVI eius noviter restauravit ecclesiam. Immo et basilicam [96] sanctae Rufinae et Secundae, quae ponitur in episcopio Silvae Candidae, quae ab olitana vetustate marcuerat, una cum baptisterio summo studio renovavit. Videlicet et basilicam [97] beati Andraeae apostoli, sitam via Appia in silicae, ultra sancto Thoma apostolo, non procul a tricesimo, 343 desolatione ruinis praeventa, noviter una cum baptisterio restaurans, mole magnitudinis decoravit. Pariter et basilicam beati Cosme et Damiani, sitam in Tribus fatis, quae a nimia vetustate similiter trabes eius marcescentes defecerant, noviter renovavit totam. Scilicet et ecclesiam [98] beati Iohannis Baptistae sitam iuxta portam Latinam, ruinis praeventam, in omnibus noviter renovavit. Verum etiam et ecclesiam Apostolorum [99] foris porta Appia, miliario tertio, in loco qui appellatur Catacumbas, ubi corpus beati Sebastiani martyris cum aliis quiescit, in ruinis praeventam, noviter restauravit. Immo et titulum Pudentis, id est ecclesia sanctae Pudentianae, in ruinis praeventam noviter restauravit. Seu et basilicam [100] sancti Theodori, sitam in Sabellum, iuxta domoculta Sulficiano, necnon et basilicam [101] sancti Petri posita in massa Marulis, per olitana dirutas tempora, a solo renovavit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 a *om.* B — **2** direptam E (*corr.*) — <in>omnia E — a *om.* B — **3** basilicam E — **4** tota *om.* D — serta E — **5** basilica D — **6** ren. rest.] renovavit E

7 camara B : cameram E — distructa atque diruta B — exculpens E

9 ecclesiam E

11 murum E — ad eandem B — basilicat E — **12** vates E : batem B : beatam D : vir C — **13** maiori B — **14** ea B : *om.* E *suppl.*) — sitam E — ubi *om.* E (*suppl.*)

17 ex] in E — titulum] templum E — quod E — Euduxiae D — vinculas D : -lis E (*corr.*) — **19** a volitana CD — **20** sancti B — Andraeae] Petri E (*corr.*) — sita D — Apia BD — sanctum Thomam apostolum E — treces. B — **21** ruinis *om.* E (*corr.*) — **22** basilica D — sanctorum E — sita D — marcessentes B — **23** tot. ren. E — totam *om.* D — ecclesia D — sita D — porta Latina DE — **24** praeventa (*ter*) D — restauravit B — portam Appiam E — **26** Immo-restauravit *om.* E (*suppl.*) — Podent. B : Potent. CE — **27** Savellum E — domum cultam E — Sulfitiano B — **28** positam E — Narulis B — solum E



Huius denique [102] temporibus defunctus Mastalus primicerius reliquit pro anima sua in potestate praedicti almi LXXVII 344
pontificis pauperibus Christi de sua propria hereditate erogari, quatenus ex uno consensu heredes praedicti Mas-
tali dederunt atque venundaverunt eidem magni praesuli fundis atque casalibus una cum ecclesia [103] sancti Leucii
portionem eis conpetentibus, posita via Flamminea, miliario ab urbe Roma plus minus V, in auri solidos man-
cusos numero CC, quos et pro anima iamfati Mastali heredes eius Christo dederunt. Portio vero Gregorii secun-
dicerii quae in suprascriptis casalibus sancti Leucii habere dinoscebatur, pro secundicerii honorem [104] eidem almo
praesuli ab eodem Gregorio concessa est. Et dum ipsa sancti Leucii ecclesia in ruinis et dumis atque vepribus
circumvallata repperuisset, noviter eam restaurans, mirae magnitudinis domocultam ibidem beato Petro nutritori
suo aedificavit et in perpetuum concessit, et in ea fines ampliavit, tam ex hereditate quondam Paschali quam-
que ex commutatione heredibus quondam Lucie, seu Iohannis primicerii, vel diversorum locorum.

Hic fecit in basilica beatae Petronillae ad beatum Petrum apostolum arcos argenteos VI, pens. lib. L. Titulum LXXVIII
vero sanctae Praxedis ex parte ruens in integro renovavit. Immo et basilicam [105] sanctae Eugeniae tam intus quam-
que foris noviter restauravit. Simili modo et basilicam sancti Gordiani atque Epimachi, seu cymiterium eiusdem 345
ecclesiae Simplicii et Serviliani, atque Quarti et Quinti martyribus et beatae Sophiae una cum cimiterio sancti Ter-
tullini foris porta Latina noviter renovavit. Necnon et ecclesiam [106] beati Tiburtii et Valeriani atque Maximi, seu ba-
silica sancti Zenoni una cum cymiterio sanctorum Urbani pontificis, Felicissimi et Agapiti atque Ianuarii seu Cyrini
martyribus, foris porta Appia, uno coherentes loco, quae ex priscis marcuerant temporibus, noviter restauravit.
Itemque titulum sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae quae vocatur Calisti trans Tiberim, noviter in LXXIX
integro ex omni restauravit parte. Simili modo et titulum sancti Marcelli via Lata situm noviter restauravit. Seu
basilicas [107] cymiterii sanctorum martyrum Hermetis, Proti et Iacincti atque Bassillae mirae magnitudinis innovavit.
Cymiterium vero [108] sanctae Felicitatis via Salaria, una cum ecclesiis sancti Silani martyris et sancti Bonifacii confes-
soris atque pontificis, uno coherentes solo, mirae restauravit magnitudinis. Seu et basilicam sancti Saturnini in
praedicta via Salaria posita una cum cymiterio sanctorum Crisanti et Dariae renovavit, atque cimiterium sanctae
Hilariae innovavit. Immo et cimiterium Iordannorum, videlicet sanctorum Alexandri, Vitalis et Martialis marty- LXXX
ribus, seu sanctarum septem virginum noviter restauravit. Pariter in eadem via Salaria cymiterium sancti Silvestri
confessoris atque pontificis aliorumque sanctorum multorum in ruinis positum renovavit. Necnon et ecclesiam
sancti Felicis, positam foris portam Portuense, noviter restauravit ; simulque et basilicam [109] sanctorum Abdon et
Sennes atque beatae Candidae una cum ceteris sanctorum cymiteriis in idipsum pariter renovavit.

Idem egregius praesul praelatas basilicas, scilicet beati Adriani martyris seu sanctorum Cosme et Damiani, quas LXXXI
noviter restauravit, diaconias [110] constituit, in quibus et multa bona fecit pro sua sempiterna memoria, concedens

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 corporibus E — potestatem E — almi *om.* E — **2** erogare D — **3** Mastalis E — **4** auro E — **5** mancos D — numero *om.* D — quorum E — an.] nimia E — **6** honore B — **7** exumis BD : ex dumis C : ex humis E : et dumis *conieci* — **8** circumbellata B — ea B — domoculta D — **9** Paschalis E — **10** Iohannes D

11 Petronellae B — **12** renovabit D *et ita saepe* — **13** basilica D — cimiterio B — **14** Symp. D — Sophyae D — **15** Tertulini CE — portam Latinam E — **16** basilicam E — Zenonis E — **17** portam Appiam E — **18** qui B — **19** parte rest. D — **20** basilicam E — martyrum *om.* D — Hermes E — Iacinthi E — Basillae D : basilicam E — **21** Silvani D — Bonef. D : -tii E — **22** coherente DE — seu] sed B — **23** Chrysanti E — **24** Iordanorum D — <et> Vitalis E — Marcialis D — **26** ecclesia D — **27** posita D — porta D — Portuensem E

29 egr.] aegrius D — praelatus *codd.* : praelatas *scripsi* — basilica B : -cam E — **30** per suam sempiternam memoriam E

eis agros, vineas, oliveta, servos vel ancillas et peculiis diversis atque rebus mobilibus, ut de reditum eorum cre-
346 bro lusma diaconiae perficientes pauperes Christi refocillentur. In prefata vero diaconia sancti Adriani obtulit in argento canistra XII, ama una, scyphum I, patenam I, calice sancto I, amula offertoria I, pens. inibi lib. LXVII,

Item prae nimia eius sollerti cura atque industriam ex aquaeductus Sabbatinae [111] noviter formale a fundamento aedificans, fauctori suo beato Petro apostolo fluentia aquae perduxit, tam in fontes basilicae quod per vehicula implebantur quam in atriis eiusdem basilicae simul balneo, utilitate peregrinorum seu ibidem servientium procurante.

LXXXII Immo et basilicam [112] sancti Secundini, positam in Penestrina, ubi eius corpus quiescit, in ruinis positam noviter
347 restauravit. Pariter etiam et basilicam beati primi martyris Stephani sitam in Celio monte, que per olitana tempora marcuerat, maximas in ea deferens trabes, tam mole basilicae quamque portica mirifice intrinsecus et extrinsecus noviter renovavit.

Porro et in basilicam beatae Eugeniae que iamdudum eius renovaverat almitas, sollerti in ea gerens cura, monasterium puellarum noviter ibidem a fundamentis aedificans, constituit ut iugiter illuc Deo canerent laudes, videlicet hora prima, tertia, sexta, nona, vespera et matutino; in quo et plura obtulit dona, id est agros, vineas, domos, servos, et ancillas diversisque peculiis et ceteris mobilibus et immobilibus rebus.

Videlicet et titulum Pammachii sanctorum Iohannis et Pauli, quod per elapsos marcuerat annos, omnia sarta tecta eidem titulo renovavit.

348 LXXXIII Hic vero egregius sacerdos, ob nimium amorem, confessionem beati Petri apostoli totam intus ex auro purissimo in lamminis diversisque historiis compte ornavit, ponderum CCC librarum ponens; et in postem superius eiusdem sacrae confessionis auri mundissimi lib. XIII. Pari modo et in ipsius apostoli confessione limitare inferius lib. XXV. Aspectum vero altaris super eadem almam confessionem atque dextra levaque parte iuxta grados quae coherent iamdictae confessionis, addens in eo argenti lib. CXXXVI, curiose renovavit, eiusque historiis ex auro purissimo lib. XVIII nitidissime deauravit. Simulque et cantaros in eadem Dei apostoli ecclesia numero X renovavit, addens in eos argenti lib. C. Ante ianuas vero argenteas fecit canistros argenteos numero VIIII, pens. simul lib. XLV. Simili modo et in turre canistros XII, pens. inibi lib. XXXVI. In eadem quippe beati Petri ecclesia,
349 LXXXIV per diversas coronas fecit delfinos ex argento lib. C. Et in ecclesia beati Pauli apostoli instar in delfinos posuit argenti lib. LXXX; pariter et in ecclesia Salvatoris quae appellatur Constantiniana fecit delfinos argenteos lib. LXXX. Fecit et in ecclesia beati Petri per diversa oratoria canistra argentea numero XII, pens. simul

VARIANTES DES MANUSCRITS

— **1** <in> eis B — agros *om.* B — peculias diversas E (-ia -sa e) — res mobiles E — reddito B : reditu E — **2** crebro lusma] crebris manibus E — refocilentur B : reficerentur E — vero *om.* D — **3** amam unam E — scyfo B — patena B — calicem sanctum D — ammula D — inibi *om.* E

4 curam E — industria B — ex] et E — aquaeductu B — **5** fontem B : -te E — **6** implebatur E — utiliter B

8 posita D — corp. ei E — posita B — et <in> E — **9** sita D — **10** tam <vasta> E — bas.] sanctifice E (*corr.*) — **12** basilica D — quam E — renoverat B : -vaverit D — **13** caneret E — **14** matutinum D : -na E — plurima B — dona ob. pl. D — **15** et immobilibus *om.* E

16 elapsus marcuerant E — **17** eiusdem tituli E

18 sacer BD — confessione E — apostoli *om.* E — **19** storiis D *et ita infra* — superius *om.* B — eidem D — **20** ipsis E — limitari inferiori E — **21** aspactum D — almam *om.* E — gradus quoque heret BE — **22** historie E — **23** nitissime BD — cantharas E — eccl. ap. E — ecclesiae D — **24** in eos ad. B — eis E — **25** num. -XLV] XII pens. lib. XXXVI E — <arg.> XII E — XXXVI] XLV E — **26** lib. arg. B — **27** CLXXX E — et *om.* D — delphinis E — **28** XXX E —



lib. XL; et rugas in presbiterio [113] a parte virorum et mulierum ex argento purissimo pens. simul lib. CXXX; nec non et alias rugas in caput presbiterii ante confessionem, ex argento, pens. simul lib. CIIII. Et in ecclesia sanctae Dei genetricis trans Tiberim fecit canistra argentea V, pens. simul lib. XV. Enimvero in basilica sanctae Dei genetricis quae appellatur ad Praesepem, in altare ipsius Praesepii [114] fecit lamminas ex auro purissimo historiis depictis, pens. simul lib. CV; ex argento intus suprascriptae confessionis tabulas II, pens. simul lib. XV.

Ecclesia vero beatae Agnes martyris seu basilica beate Emerentiane, pariter etiam et ecclesiam beati Nicomedis LXXXV 350
sitam foris porta Numentana, simul et cymiterium [115] beati Yppoliti martyris iuxta sanctum Laurentium, quae a priscis marcuerant temporibus, noviter restauravit. Pari modo et ecclesia beati Christi martyris Stephani, sitam iuxta praedictum cymiterium sancti Yppoliti, similiter restauravit. Fecit vero et in confessione beati Pauli apostoli ex auro purissimo imaginem in modum evangeliorum, intus super eiusdem sacratissimum corpus, pens. lib. XX.

Idem vero omnium bonorum praecipuus praesul noviter dedicavit atque constituit monasterium [116] sanctorum LXXXVI 351
Adriani atque Laurentii, quod in ruinis marcescens a priscis temporibus tamquam in cripta a secularibus habitabatur; ipse vero egregius antistes noviter eum restaurans, in praedictorum sanctorum, videlicet Adriani et Laurentii, nomen aedificavit, in quo et multa bona donavit, tam in auro quam in argento seu in agris atque familiis diversisque peculiis simulque et mubilibus rebus, et constituit in basilica sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae ad Praesepem in caeteris monasteriis ibidem constitutis Deo die noctuque canentes solite gerere laudes.

Fecit autem idem praesagus antistes in confessione beati Laurentii martyris foris muros imaginem ex auro pu- LXXXVII
rissimo in modum evangeliorum, eiusdem beati Laurentii effigies continentem, quae pens. lib. XV. In ecclesia 352
vero Salvatoris quae vocatur Constantiniana fecit ante vestibulum altaris [117] gabatas aureas III, pens. lib. X. Sed et in basilica beatae Dei genetricis ad Praesepem fecit delfinos argenteos per diversas coronas, pens. inibi lib. XXIIII. Praesertim idem eximius antistes fecit in ecclesia beati Petri apostoli ad corpus [118] imaginem quae dudum ex argento inerat Salvatoris, sanctae Dei genetricis, sanctorum apostolorum Petri ac Pauli atque Andreae, de auro purissimo mirae magnitudinis, pens. inibi lib. CC.

Hic elegantissimus praesul atque fortissimus rectae fidei praedicator direxit missos suos, videlicet Petrum ve- LXXXVIII 353
nerabilem virum, archipresbiterum sanctae Romanae ecclesiae, et Petrum religiosum abbatem venerabilis monasterii sancti Sabae qui appellatur Cella nova, apud imperatorem Constantinum et matrem eius Herenem, adhortans

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 XL lib. D — presbiterios — E simul *om.* E — **3** genetricis < Mariae > E — Tiberi D — **4** app.] est E — Praesepe E — lamminis B — **5** ex] et B — ex- XV *om.* DE (*suppl.* e)

6 Agnetis E — basilicam E — beate *om.* E (*suppl.*) — ecclesia B — **7** site E — portam Numentanam B — Ipol. D: Ypol. E — **8** et *om.* E (*suppl.*) — ecclesiam D

12 Idem vero-laudes] Fecit autem ipse pon̄ a novo eccl̄ sancti Hatriani et Laurentii qui diruta erat in cripta cenacula secularia et dona ivi optulit multa et velas diversas A — **13** marcescebat E — in *om.* E — a *om.* E — inhab. E — **14** antistis D — restauravit E — **15** nomine E — bona *om.* E — quamque et E — atque < in > E — **16** et < ex > E — munilibus DE (mon. E) — basilicam B — **17** Praesepe E — sollicite D

19 Fecit autem -aeternam faciens, *p.* 512, *l.* 9, *om* A — autem *om.* E — ibidem E :*om.* D — murum E — **20** effigiem B — qui E — ecclesiam D — **21** aur. III gab. E — **22** basilicam E — Praesepe E — delphinis E (*corr.*) — inibi *om.* E — Praes.] praestantissimus E — ibidem D — ecclesiam D — **24** sanctae que B — et B

26 Petrum -arch.] presbiterum Petrum E — **27** virum *om.* D — archiepiscopum D — venerabilem DE — **28** monachum D — quae DE — Haerenae B : Helenam C : Elenam D : Herenem E —

eos atque fideliter praedicans per suas apostolicas syllabas [119] pro sacris imaginibus erectione, qualiter per testimonia Scripturarum seu traditionum probabilium Patrum a priscis temporibus usque actenus orthodoxe venerantur in sanctam catholicam et apostolicam Romanam ecclesiam. Qui praefati imperatores eandem venerantes atque amplectentes apostolicam epistolam, concilium in Nicea congregari fecerunt, iuxta trecentorum quinquaginta episcoporum, qui secundum doctrinam praelatae apostolicae epistolae nimirum crediderunt ac promulgantes censuerunt, et synodum universalem definierunt mire assertionis pro venerandis imaginibus erectione. Quam synodum iamdicti missi in greco sermone secum deferentes una [120] cum imperialibus sacris manibus propriis subcriptis, praedictus egregius antistes in latino eam [121] translatari iussit, et in sacra bibliotheca pariter recondi, dignam sibi orthodoxe fidei memoriam aeternam faciens.

LXXXIX Hic idem eximius papa altare beati Pauli apostoli una cum eiusdem confessionis fores, ex auro mundo in sacris
designans historiis mirifice ornavit, pens. lib. CXXX. Sed et sarta tecta tituli sanctorum Quattuor Coronatorum,
quae in ruinis existebant, trabes ibidem plures imponens, omnia noviter restauravit. Item fecit patenam et cali-
cem in basilica beati Petri apostoli in diebus cotidianis ministeriis, ex auro purissimo, pens. simul lib. XXIIII.
Item beatissimus vir fecit in ecclesia sanctae Dei genetricis ad Praesepem patenam et calicem sanctum ex auro
obrizo, pens. inibi lib. XX. Item in titulo Eudoxiae, videlicet beati Petri apostoli ad vincula, fecit canistra XII,
pens. simul lib. XXXVI, et delphinos per diversas coronas XXXV, pens. lib. VIII. Pariterque et ecclesiam [122] beatae
XC Sabinae, sita territorio Ferentinello, noviter reparavit. Hic ipse almificus praesul fecit in basilica beati Pauli apos-
354 toli patenam ex auro obrizo cum calice sancto, pens. simul lib. XX. Similiter et in ecclesia beati Laurentii mar-
tyris foris murum fecit ex auro purissimo patenam cum calice sancto, pens. inibi lib. XVI.

Item diaconiam [123] sanctorum Sergii atque Bachi, eiusdem diaconiae dispensator, propter metum templi quod situm super eam videbatur, evertens super eandem ecclesiam a fundamentis ipsam basilicam exterminavit. Quam restaurare minime valens, misericordia motus ob eorum martyrum amorem, hic praesagus antistes a fundamentis in ampliorem restauravit decore nimio statum.

XCI Basilicam [124] vero monasterii beati Anastasii Christi martyris una cum vestario seu ygumenarchio ceterisque aedificiis per incuriam monachorum nocturno silentio exusta a fundamenta usque ad summum tegnum conbusta sunt. Quo audito, misericordissimus praesul valde diluculo velociter currens, repperuit eam adhuc ardentem et solummodo arca eiusdem martyris lympsani eruta in media corte iacente. Cetera vero sanctuaria seu ministeria, tam in ecclesia quam in vestario, ab ipso igne conflata sunt. Qui cum nimio merore cum suis ministerialibus

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 pro] per D — erectionem E — **3** ecclesia B — **5** praelatae] praedicationis E — epistolae *om.* D — hoc D : hac E — **6** honerandis E — **8** latina E — ea B — digna E

10 confessoris foribus E — ex *om.* E — **11** designatis toriis A — Sed et-noviter reparavit, *l.* 17, *om.* A — **12** ibidem *om.* E (*suppl.*) — **13** simul *om.* B — **14** Praesepe E — **15** eubrizo D(*bis*) — inibi *om.* E — cimiterio Eodoxie D — vinculis E — **17** sitam D : < in> E — Hic-apostoli] Fecit in ipsa ecclesia A — **18** patena E — auro obrizo] a//////////// A — Similiter-nimio statum, *l.* 23, A *sic breviat* : Restauravit omnia titula et universi (-sa a) cimiteriaet dona optulit quae dinumerari non possunt — **19** foras D — muros B — inibi] simul E — XV E

20 diaconia B — Sergi E — atque et E — **21** eas E — Quem B — **22** minime] non D — hic *om.* E — **23** nimium E

24 basilica E — vestiario BD (*ter*) : baptisterio E — augum. E (*corr.*) : -cio A — **25** monachorum *om.* E (*suppl.*) — exutus E — tecnum A : tectum E — **26** repperit BE — 27 archa A : -cam DE — lyms. D : vel ipsam E — erutam E — curte BE — **28** iacentem E — misteria D —

certatim extinguens ignem, confestim nisibus totis a flammiferis ruinis eruta noviter in meliori statu praedictam ecclesiam cum vestario et ygumenarchio ceteraque aedificia renovavit ac restauravit. Et amplius in ea sanctuaria atque ministeria et ornatum maxime quam ibidem conbusta sunt contulit.

Ipse vero Deo protectus praesul conspiciens muros [125] huius civitatis Romanae per olitana tempora in ruinis positos CII 355
et per loca plures turres usque ad terram eversas, per suum sollertissimum studium totas civitates tam Tusciae quamque Campaniae congregans, una cum populo Romano eiusque suburbanis necnon et tota ecclesiastica patrimonia omnibus per pedicas dividens cum sumptis dapibusque apostolicis, totam urbem in circuitu restaurans renovavit ac decoravit.

Presertim et in altare maiore ecclesiae beati Petri apostoli fecit ex auro purissimo diversas storias, pens. lib. XCIII
DXCII; et intus in confessione imaginem in modum evangeliorum ex auro obrizo pens. lib. XX, simul et cancellum ante eadem confessionem ex auro purissimo pens. lib. LVI, qui fiunt simul tam in altare quam intus in sacra ultro citroque confessione, seu imagine in modum evangeliorum, necnon et in postibus inferioribus et superioribus atque cancello, simul etiam et in corpus auri obrizi lib. mille CCCXXVIII.

In vicesimo [126] enim praelati eximii pontificis anno, mense decembrio, XV indictione, fluvius Tiberis a suo egres- XCIV 356
sus alveo intumescens sese per campestria dedit. Qui etiam prae nimia inundatione portam quae dicitur Flamminea ingressus, ipsam a fundamenta evellens portam, usque ad arcum [127] qui vocatur Tres Falciclas eam deduxit. Interea et muros in aliquibus transcendit locis atque ultra basilica sancti Marci, regammans [128] per porticum Pallacinis, per plateas se extendens usque [129] ad pontem Antonini, ipsum evertens murum, egressus, in suo se iterum univit alveo; ita ut in via Lata amplius quam duas staturas eiusdem fluminis aqua excrevisset, atque ad porta beati Petri usque
ad pontem Molvium aquae se descenderent; iuxta remissam vim ipsius fluminis se dedit. Domos itaque evertit, XCV
agros desertavit, evellens et eradicans arbusta et segetes. Nam nec serere pars maxima Romanorum valuit ipso tempore, et pro hoc imminebat tribulatio magna. Quo audito, ipse precipuus presul, eo quod per triduum ipse flumen, quasi per alveum proprium, per civitatem currebat, sese nimis in lamentum dedit; et humo in oratione prostratus persistens, misertus Dominus eius orationibus postriduum cessavit. Sed plures dies aqua Roma detenuit invasa. Qui ipse praecipuus antistes, divina permotus inspiratione, per sandala [130] morantibus via Lata cibos alebat ut non fame necarentur, eo quod minime a suis domiciliis exire quiebant prae nimia multitudine aquarum. Post modum vero arefacta aqua, omnes ex ipsa regione via Lata in donis consolavit.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 igne D -- viribus E — erutam E — meliore D : -rem E — statum E — eugum. DE — **2** vestiaro B D — ac] atque E — **3** orn. max.] ornamentamaiora CE (mentum C) — conbuste D

4 Deo <ut dicitur> E — **5** terras A — evertens E (*corr.*) — soler. A — tota civ̄ A — **6** quam D — **7** patria A — propedicans E (*corr.*) — sumtis A

9 altari maiori E — ecclesia B — hist. BE — **10** DXCVII E — imagine i modum A — **11** cancello D : -los E — conf. ead. B — eandem E — que B — tam *om.* E — altari E — quam *om.* E — **12** imaginem DE — necnon et in postibus *om.* A — et superioribus *om.* A — **13** cancellis E — obriza AB — lib. *om.* B — CCCXXVIIII D

14 vigesimo A — **15** egresu A : -sso E — sese] esse ABD — porta D — Flamminiam B — **16** ipsam *om.* D — fundamento B : -tis E — Tres-porticum *om.* E(*suppl.*) — Falcicla A (*corr.* Calcicla) : Flaciclas BD (*in D 1um l erasum est*) : Faccicclas CE — eadem D — **17** basilicam BD — regamans De — porticum <quae vocatur> e — **18** platea A — ad] a A — eavertens ADE — suos iterum D — munivit CE — **19** a D — portam BE — **20** Olvium AB : Molbium D — disc. A : -rant E — se dedit] reddidit E — avertit E — **22** per hoc E — eo] hoc E — ipsud B : ipsum E — **23** per alveum] *hinc rursus* V — proprium *om.* EV — se EV — lamentationibus E — orationem E — **24** post tr. EV — < per > plures EV — Romam BEV — **25** scandala b : sandalam D — vio D — alevat E : allevat V — **26** necareānt A : negarentur D — a *om.* V — nequibant EV — altitudine E — **27** ipsas regiones EV — domo consolatus est EV

XCVI Idem vero sacratissimus praesul portas aereas[131] maiores mire magnitudinis decoratas, studiose a civitate Perusine eas deducens, in basilica beati Petri apostoli ad turrem compte erexit.

Sed in titulo beati Marci nutritori suo fecit patenam et calicem sanctum ex auro purissimo, pens. simul lib. XI ;
357 immo et argenteos calices IIII, pens. inibi lib. XII. Praesertim et in basilica beatorum Cosme et Damiani similiter patenam et calicem ex auro obrizo, pens. pariter lib. XI, obtulit. Verum etiam et in diaconia sancti Adriani instar patenam et calicem ex auro mundo contulit, pens. lib. simul XI. Fecit autem et in diaconia sancti Adriani martyris arcora de argento II, pens. inibi lib. XX ; et in basilica sancte Martine arcora de argento III, pens. inibi lib. XXX. Immo et in ecclesia sanctae semperque virginis Mariae quae vocatur ad martyres renovavit cyburium de argento, qui ex vetustate consumptus inerat, et addidit in eo argenti lib. LX, et in pristino eum erexit noviter locum. Sed et arcum in eadem venerabili ecclesia fecit argenteum, pens. lib. XII.

XCVII Hic beatissimus et praeclarus pontifex, omnia utiliter noviterque tam in elimosinis pauperum quamque in ornamentis sanctarum ecclesiarum perficiens, verum etiam cursum consummans atque fidem orthodoxam sollertissime servans, Dei vocatione vitam finiens, ad aeternam migravit requiem. Qui fecit ordinationes duas per mense martio, presbiteros XXIIII, diaconos VII ; episcopos per diversa loca numero CLXXXV. Et sepultus est [132] in basilica beati Petri apostoli, VII kal. ian., indictione IIII.

VARIANTES DES MANUSCRITS.

1 mai. aer. D — decoratas *om.* D — Perusineas AE : Perusine has D : Penifineas V — **2** basilicam EV — conte AD

3 Sed < et > B — simul *om.* BE — **4** inibi *om* EV — XI B — beatorum *om.* D — **5** pariter *om.* E (*suppl.*) — et *om.* A — diaconio D — **6** instar] martyris D — simul lib. DEV — simulque A — in *om.* DE (*suppl.* e) — Hadiani A — **7** basilicam B — sancte *om.* EV — **8** quia quae appellatur D — ad m. voc. EV — **9** consumptum EV — inherat AD — argenti *om.* V — pristinu A — **10** loco EV — et *om.* AB — venerabilem ecclesiam D — de argento EV

11 et praeclarus *om.* EV — naviter CV — **12** consumans A — orth. soll.] men A — **13** vocationem V — **14** presb. XIIII DV — et *om.* V — **15** VI kal. A — ian. D — quarta A : < Fuit autem temporibus Karoli magni regis > EV

NOTES EXPLICATIVES.

1. *nobilissimi generis prosapia ortus*] Il est dit ci-dessous que l'oncle paternel d'Hadrien avait été consul et duc ; il appartenait donc à cette aristocratie (*optimates militiae*) qui s'était constituée, dès le septième siècle, au sein de la milice locale (*exercitus Romanus*), dont elle formait comme l'état-major héréditaire.

2. *Theodoto dudum consule et duce*] Ce personnage est nommé dans une inscription de l'église S. Angelo *in Pescheria*. On y lit, après un long catalogue de reliques :

+ EST ENIM DEDICATIO ECCLESIE ISTIVS
AT NOMEN BEATI PAVLI APOSTOLI CALEN
IVNIAS PER INDICTIONE OCTABA ANNO
AB INITIO MVNDI SEX MILIA DVCENTOS
SEXAGINTA TRES TEMPORIBVS DOMN
STEPHANI IVNIORIS PAPAE THEODOTV
HOLIM DVX NVNC PRIMICERIVS SCAE SED.
APOSTOLICAE ET PATER VIVS BEN. DIAC. A SOLO
EDIFICAVIT PRO INTERCESSIONEM ANIMAE SVA
ET REMEDIVM OMNIVMPECCA TORVM

En dépit de tant d'indications chronologiques, la date de ce monument demeure incertaine, car deux années, 755 et 770, satisfont à toutes les conditions ici posées. Toutes les deux ont l'indiction huitième ; toutes les deux peuvent être comptées comme l'an du monde 6263, selon qu'on suit l'ère de Constantinople (5508 m. = 1 Chr.) ou celle d'Alexandrie (5777 m. = 1 Dioclétien = 284 Chr.), employée par Théophane; toutes les deux tombent sous un pape Etienne. Et le mot *iunioris* ne fait pas cesser l'indétermination, car nous trouvons ci-dessous, dans la vie d'Hadrien, le pape Etienne II appelé *Stephanus iunior* p. 498, l. 11) et le pape Etienne III *Stephanus secundus iunior* (p. 486, l. 17). Si l'on insistait sur l'absence de *secundus* dans notre inscription, je répondrais que Grégoire III est appelé indifféremment *secundus iunior* ou *iunior* tout court, dans un document du huitième siècle, la vie de saint Boniface par Willibald (c. 14, 25, 27). Du reste nous ne savons pas qui était primicier en 755. Ambroise, qui avait exercé cette charge peu auparavant, était mort à la fin de 753) ci-dessus, p. 447); Christophe, qui l'exerça plus tard, est mentionné dans la vie d'Etienne II (ci-dessus, p. 455) à propos d'un événement de l'année 756, mais seulement avec le titre de *consiliarius*; la première fois qu'on lui voit donner le titre de primicier, c'est dans une lettre du pape Paul (Jaffé, 2363 ; *Cod. Carol.*, p. 128), postérieure aux premiers mois de 764. On pourrait donc placer le primicériat de Théodote entre celui d'Ambroise et celui de Christophe. Il se peut aussi que Théodote ait été le successeur de Christophe. En ce cas la disgrâce et la mort de celui-ci devraient être rapportées au carême 770. Cf. ci-dessus, p. 484, Etienne III, notes 58, 60.

3. *ad evangelizandum*] Il ne faut pas prendre ce mot comme indiquant autre chose que le chant de l'évangile.

4. *electus est culmen*] Mabillon a publié, dans son *Musaeum italicum*, t. I, part. II, p. 38-41, une vie d'Hadrien rédigée à Nonantola d'après le *L. P.*, le *Liber diurnus* et les documents du septième concile œcuménique; on y confond, à la fin, Hadrien Ier avec Hadrien III (884-885). L'auteur de cette mauvaise compilation paraît avoir eu entre les mains un exemplaire du *Liber diurnus* où se trouvait le nom d'Hadrien, dans les formules II, 4, 9 (Garnier = 68, 83-85 Rozière). La première est le décret d'élection; il porte la date du mois de février, indiction X; les autres contiennent les diverses professions de foi que les papes avaient coutume de faire avant et après leur consécration.

5. *cum eodem Desiderio*] Cet *eodem* est un *lapsus*. Le biographe oublie qu'il rédige ici une harangue et non une narration en style de procès-verbal.

6. *in ea foederis pace*] Les traités de 754 et de 756.

7. *omnia illi mentitus fuisset*] Cf. ETIENNE III, p. 485, note 63.

8. *omnes iustitias*] A l'avènement de Paul, les revendications pontificales se fondaient sur le traité intervenu en 757 entre Etienne II et le roi Didier (ETIENNE II, p. 455); le roi s'était engagé à restituer Ferrare, Faenza, Imola, Bologne, Ancône, Humana et Osimo. Les cinq dernières villes et leurs territoires étaient encore entre ses mains au moment où Etienne II mourut; il ne s'en dessaisit point, malgré les efforts du pape Paul. Celui-ci accepta sans doute un compromis sur ce point; ses dernières lettres au roi Pépin ne mentionnent plus de revendications de territoires, mais seulement des réclamations de détail, relatives surtout aux propriétés ecclésiastiques et à leurs revenus. Cette situation se maintint sous Etienne III; c'est celle qu'Hadrien trouva à son arrivée au pouvoir.

9. *superistam*] Cette dignité est mentionnée ici pour la première fois. Galletti (*Primicero*, p. 96) a dressé la table des *superistae* connus. L'*Ordo Romanus* ne mentionne jamais cette dignité; c'était évidemment une charge laïque, et même militaire. Le *superista* paraît avoir été le gouverneur du palais. On pourrait croire qu'il s'agit de l'ancien palais impérial du Palatin; mais la vie de Benoît III (no 561) donne au *superista* Gratien la qualité de *sacri superista patriarchii*, ce qui exclut cette hypothèse. Il ne faut pas non plus confondre cette charge avec celle du *vicedominus*. En somme le *superista* paraît avoir été le chef de la maison militaire.

10. *contigit uxorem...*] Carloman était mort le 4 décembre 771. *Ann. Lauriss.*, a. 771 : « Uxor vero Carlomanni cum aliquibus paucis Francis partibus Italiae perrexerunt. »

11. *in Merulanam*] Antérieurement à ce texte, le nom de *Merulana* se rencontre dans saint Grégoire, *Ep.* III, 19, à propos d'une église située *iuxta domum Merulanam, regione tertia*. Cf. ci-dessus, p. 313, GRÉGOIRE, note 8. Pendant tout le moyen-âge et jusqu'à nos jours, le nom de *Merulana*, dérivé de celui que portait la *domus* du sixième siècle, est resté attaché à la rue qui conduit du Latran à Sainte-Marie-Majeure. — Cette rue passait, à proximité du Latran, sous un des arcs de l'aqueduc de Claude, l'*arcus Basilii* du moyen-âge; il est peut-être identique à l'*arcus depictus* ici mentionné.

12. *praefecto Urbis*] Voici la première fois, depuis le temps de la guerre gothique, que nous rencontrons le préfet de Rome. La compétence de ce magistrat avait dû être grandement limitée, tant par le développement de la juridiction militaire du *dux* et des autres chefs de l'*exercitus Romanus*, que par l'accroissement de l'influence ecclésiastique. Il subsistait cependant, au moins comme juge criminel pour les personnes étrangères à l'armée; on le rencontre jusqu'au XIVe siècle. On le nommait sans doute d'après les règles établies par Justinien, dans le chapitre 12 de sa Pragmatique sanction : « Provinciarum etiam iudice ab episcopis et primatibus uniuscuiusque regionis idoneos eligendos et sufficientes ad locorum administrationem ex ipsis videlicet iubemus fieri provinciis quas administraturi sunt... »

13. *Elefanto, in carcere publico*]. Le *carcer publicus* était alors à l'endroit où s'élève l'église de Saint-Nicolas *in Carcere*. Quant à « l'Eléphant », c'est évidemment l'endroit où les régionnaires du IVe siècle marquent l'*Elefas herbarius* (VIIIe région), qui se trouvait sans doute dans le *forum olitorium*, à peu près à la piazza Montanara. Cf. Preller, *Regionen*, p. 155; Iordan, *Topogr.*, t. II, p. 98, 446). Le surnom de l'église Saint-Nicolas *in Carcere* lui vient de la prison mentionnée dans notre texte. Cette prison n'a rien à voir avec celles du haut empire et, à plus forte raison, de la république. Elle dut être installée, pendant la période byzantine, dans quelqu'un des édifices antiques du *forum olitorium*.

14. *Constantinopolim in exilium*] Sous le régime byzantin, on envoyait en exil de Constantinople à Rome (voir des exemples ci-dessus, p. 351, l. 11; p. 387, note 9), et sans doute aussi de Rome à Constantinople. Mais le fait qu'un tel usage ait persévéré jusque sous le régime introduit en 754 est bien propre à montrer que ce régime avait encore quelque chose d'hybride et de mal défini. Hadrien, au commencement de son pontificat, datait encore ses lettres par les années des empereurs (Jaffé, *Regesta Pontif.*, t. I, p. 289).]

15. *consulari Ravennantium urbis*] Réapparition analogue à celle du préfet de Rome (v. note 12); nous avons ici le *consularis Flaminiae et Piceni annonarii* de la *Notitia dignitatum*. Comme le préfet de Rome, ce magistrat est un juge criminel.

16. *fecit suggestionem suam*] Cf. note 14.

17. *Probatum, religiosum abbatem*] Probatus, abbé de Farfa depuis l'année 770.

18. *direxit suos missos*] *Ann. Lauriss.*, a. 773 : « Tunc domnus rex perrexit ad hiemandum in villa quae dicitur Theodone villa; ibique veniens missus domni Adriani apostolici, nomine Petrus, per mare usque ad Massiliam, et inde terreno ad domnum Carolum regem usque periungens, invitando scilicet supranominatum gloriosum regem una cum Francis pro Dei servitio et iustitia sancti Petri seu solatio ecclesiae super Desiderium regem et Langobardos. Et ideo maritime venit, quia viae clausae fuerunt Romanis a Langobardis. Cf. *Chron. Moissiac.*, *M. G. Scr.*, t. I, p. 295.

19. *Georgius — ipsius regis*] L'évêque Georges est vraisemblablement l'évêque d'Amiens, ancien évêque d'Ostie (cf. ci-dessus, p. 457, ETIENNE II, note 25, et p. 482, ETIENNE III, note 30); Gulfardus est l'abbé de Saint-Martin de Tours. Quant à *Albuinus, deliciosus regis*, ce doit être Alcuin. Son biographe, en effet, rapporte que, dès avant l'année 780, il avait séjourné auprès de Charlemagne : « Noverat enim eum (en 780), quia olim a magistro suo ad ipsum directus fuerat » (*Vita Alcuini*, 6; Migne, *P. L.*, t. C; Jaffé, *Bibl.*, t. VI).

20. *Tunc aggregans*] Les documents franks ne mentionnent ni les négociations diplomatiques dont il vient d'être question ni celles qui sont racontées plus loin. Aussitôt après le texte cité, note 18, les *Annales Laurissenses* continuent : « Tunc domnus ac praecelsus Carolus rex consiliavit una cum Francis quid perageret; et sumpto consilio ut ita sicut missus apostolici per verbum domni Adriani apostolici postolavit, ita fieret, tunc sinodum suprascriptus gloriosus rex tenuit generaliter cum Francis Ienuam civitatem; ibique exercitum dividens iamfatus domnus rex, et perrexit ipse per montem Caenisium, et misit Bernehardum avunculum suum per montem Iovem cum aliis eius fidelibus. Et tunc ambo exercitus ad clusas se coniungentes, Desiderius ipse obviam domni Caroli regis venit. Tunc domnus Carolus rex una cum Francis castra metatus est ad easdem clusas; et mittens scaram suam per montana, hoc sentiens Desiderius, clusas relinquens, supradictus domnus Carolus rex una cum Francis, auxiliante Domino et intercedente beato Petro apostolo, sine laesione vel aliquo conturbio clusas apertas, Italiam introivit ipse et omnes fideles sui; et Papiam civitatem usque pervenit et Desiderio incluso, ipsam civitatem obsedit. Ibique domnus Carolus in sua castra Natalem Domini celebravit et Pascha in Roma. — Cf. *Chron. Moiss.*, *l. c.*

21. *dum vellent Franci...*] Ces hésitations ne sont pas mention-

nées ailleurs. Elles se rattachent assez bien à ce que dit notre auteur sur l'insistance avec laquelle Charles usa des voies diplomatiques. Il est d'ailleurs possible que le narrateur ait accentué ce trait pour mieux faire ressortir l'opportunité, surnaturelle selon lui, de la retraite des Lombards.

22. *misit terrorem...*] On voit bien par quels moyens. Pendant que Charles amusait les Lombards devant le pas de Suse par des offres incessantes de solutions pacifiques, son oncle Bernard (ci-dessus, note 20) descendait le val d'Aoste et lui-même envoyait sa cavalerie tourner l'armée ennemie.

23. *Nam Spolitini...*] Sur le sens de ces évènements, v. Introd., p. CCXXXVII.

24. *more Romanorum tonsorati sunt*] Cf. Grégoire III, p. 420, l. 17.

25. *constituit eis ducem*] Les chartes spolétanes mentionnent le duc précédent, Theodicius, jusqu'en septembre 773 (Bethmann, *Langob. Regesten*, nº 509). L'élévation de Hildeprand est donc de ce mois au plus tôt. Dans une de ses chartes, ce duc date par la mention du pontificat d'Hadrien, et avec les formules de la chancellerie pontificale : « Temporibus ter beatissimi et coangelici domni Adriani pontificis et universalis papae... » (Bethmann, nº 523 ; *Reg. Farf.*, nº 100).

26. *Tam ducatus Firmani...*] Fermo, Ancône et Humana dépendaient du duché de Spolète ; le *Castellum Felicitatis* (Città di Castello) appartenait à la Tuscie lombarde et au duché de Chiusi. Cf. *Cod. Carol.*, p. 196.

27. *per sex mensuum spatia*] Charles, qui arriva à Rome le matin du samedi-saint, 2 avril, dut partir de Pavie dans les derniers jours de mars ; le siège avait donc commencé vers le 1er octobre 773.

28. *in loco qui vocatur Nobas*] M. E. Desjardins (*Ann. de l'institut archéol.*, 1859, p. 47 ; *Table de Peutinger*, p. 132, 139) a identifié cette localité avec des ruines romaines voisines de la chapelle San Bernardino, à un kilomètre environ à l'E. de Trevignano, auprès du lac de Bracciano, vers son extrémité septentrionale. C'était une *mutatio*, installée sur un *diverticulum* entre la via Cassia et la via Clodia. La distance correspond à peu près à celle que le *L. P.* indique ici. L'itinéraire d'Antonin compte 21 milles de Rome à *Vaccanae*, d'où se détachait le diverticulum, et la table de Peutinger place *Ad Novas* à huit milles de *Vaccanae*. En dehors de cette carte et du *L. P.*, la localité *Ad Novas* n'est mentionnée que dans la géographie de Ravenne (*Civitas Nova*, Pinder et Parthey, p. 285, l. 6). Le fait que Charlemagne ait dû passer par cet endroit suppose qu'il était venu par la via Clodia, mais que cette route était impraticable au S. du lac de Bracciano ; s'il en avait été autrement, on ne voit pas pourquoi il aurait contourné le lac par le nord.

29. *bandora*] Nous avons, dans la mosaïque du Triclinium de Léon III, une représentation de cet étendard. Sur les copies et descriptions anciennes de cette mosaïque, dont le monument actuel n'est qu'une reproduction approximative, v. Eug. Müntz, *Revue archéologique*, 1884, t. I, p. 1 et suiv.

30. *In eodem sabbato sancto...*] Nous avons ici une description rapide, mais intéressante, de l'ordre des cérémonies pascales à Rome, au déclin du VIIIe siècle. Le baptême se célèbre, non plus la nuit de Pâques, mais l'après-midi du samedi. C'est ce que suppose l'*Ordo Romanus*, qui marque à l'heure de none (vers trois heures de l'après-midi) le commencement de l'office baptismal (Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 25). Le jour de Pâques, la station est à Sainte-Marie-Majeure ; elle est suivie d'un dîner d'apparat au palais de Latran ; le lundi et le mardi la fête a lieu aux deux églises apostoliques du Vatican et de la voie d'Ostie. Cette distribution des cérémonies se retrouve dans tous les livres liturgiques du moyen-âge ; elle est encore observée, au moins théoriquement.

31. *At vero, quarta feria...*] Sur cette page historique, l'une des plus importantes du *L. P.*, cf. Introd., p. CCCXXXVI et suiv. Ici, je me bornerai à citer deux pièces relatives, l'une certainement, l'autre très probablement, au séjour de Charlemagne à Rome en 774. La première est la dédicace métrique et acrostiche de la collection canonique Hadriano-Dionysienne, offerte alors au roi des Franks par le pape Hadrien. L'acrostiche donne les mots *Domino eccell. filio Carulo magno regi Hadrianus papa.* Voici ce poème, d'après la restitution de M. Maassen (*Quellen*, t. I, p. 965) :

D ivina fulgens doctrina sceptra praecellit regni,
O rigo regum felix, semper genitura beata.
M olem perspicimus legis gratiam laudis habere.
I usto gignitur rege ecclesiae almae defensor ;
N unquam enim vinci potest disciplina coelestis.
O lim eam sumens paterni triumphans regni
E xemplum, quo devota fides victoria gaudet,
C hristo iuvante ac beato clavigero Petro
C unctas adversas gentes regalibus subdit plantis.
E n radix beata instar contulit prole.
L aeta Deum colere, legem semper amare divinam,
L audabilem servare fidem sanctamque defendere vitam,
F autorem prorsus habens ianitorem in triumphis coeli,
I psius freta virtute victrice persistit semper
L umen sequens doctrinae fidem apostolicae sedis.
I n hanc sanctam sedem magnus rex Carolus splendet ;
O mnibus per eum ditata bonis triumphat ubique,
C oeleste semper in his habere meruit regnum;
A rma sumens divina gentes calcavit superbas,
R eddidit prisca dona ecclesiae matri suae,
U rbesque magnas, fines simul et castra diversa.
L angobardam ac Erulam virtute divina prostravit gentem,
O vans amplectit fidem, quam suscepit ab oris.
M agna prosapia haec in toto rutilat mundo.
A ltus, nobilis, nitens, regit diversa regna.
G audens celer ad limina venit apostolorum sospes.
N imis laudibus hymnisque populo celebratur ab omni.
O bnixe pro se summum orare antistitem poscit
R edimi sibi noxas a iuventute commissas.
E xutus suffragiis almis spondebat lingua magistro
G enium servare sanctae ecclesiae in aevo Romanae,
I ustitias almi Petri sui protectoris tueri,
H abilem (?) ut super donans in eius confessione libavit.
A d haec Hadrianus praesul Christi praedixit triumphos,
D extera protegi divina Petro comitante Pauloque.
R omphaeam victoriae donantes atque pro te dimicantes
I nlaesus cum tuis victor manebis, nempe per ipsos.
A ditum petunt urbis Papiae te ingredi victorem.
N efa perfidi regis calcabis Desiderii colla,
V ires eius prosternens mergis barathrum profundis
S eptus Langobardorum regnum munus reddis tuum
P ollicita sacra dona clavigeri aulae Petri,
A mplius donans tibi victoriam simulque honorem,
P er saecla regnari cum tuis hic in futuroque sobolis.
A lege nunquam discedis haec observans statuta.

Le second poème, conservé dans un recueil épigraphique du IXe siècle (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 146), paraît avoir été gravé sur un *regnum* ou couronne d'or, suspendue au-dessus de l'autel de Saint-Pierre.

Caelorum Dominus qui cum Patre condidit orbem
disponit terras virgine natus homo.
Utque sacerdotum regumque est stirpe creatus
providus huic mundo curat utrumque geri.
Tradit oves fidei Petro pastore regendas
quas vice Hadriano crederet ille sua.

Quin et Romanum largitur in Urbe fideli
[patriciatum] famuli[s] qui placuere sibi.
Quod Carolus [merito] praecellentissimus rex
suscipiet dextra glorificante Petri.
Pro cuius vita triumphique haec munera regno
obtulit antistes congrua rite sibi.

Les mots entre crochets représentent des corrections de M. de Rossi; le manuscrit porte *pontificatum famuli*, au v. 8, et *mira* au v. 9.

32. *promissionem illam...*] Le biographe a évidemment en vue un autre document que ceux qui sont mentionnés dans la vie d'Etienne II, p. 451, l. 1-5, p. 453, l. 13-17, et p. 454, l. 7. Ces textes en effet ne parlent que de deux pièces, toutes les deux postérieures à l'entrée de Pépin en Italie; la première est le traité de Pavie, en 754, la seconde est une charte' de donation par laquelle Pépin cédait au pape les villes de l'exarchat et de la Pentapole qu'Astolphe avait été contraint d'évacuer. Ici, au contraire il est question d'une pièce antérieure, datée de Kiersy et remise au pape Etienne II avant son départ de France; cette pièce n'est pas une donation, mais une promesse, et une promesse qui n'a jamais été, jusqu'ici, réalisée dans toute son étendue (*in omnibus*). Sur la valeur du renseignement que nous donne ici le biographe, v. Introduction, p. CCXLII.

33. *in loco q. v. Carisiaco*] cf. Etienne II, note 33, p. 458. Remarquer que la vie d'Etienne II ne parle nullement d'une promesse écrite, faite et signée à Kiersy. Ce n'est pas à elle que le biographe d'Hadrien doit ce renseignement.

34. *Etherium, capellanum et notarium suum*] Etherius devint, peu après, abbé de Saint-Martin de Tours. C'est un trait d'exactitude chez notre biographe que l'absence du titre d'*abbas*.

35. *Reversusque deportavit*] *Ann. Lauriss.*, 774 : « Et revertente domno Carolo rege a Roma, iterum ad Papiam pervenit, ipsam civitatem cepit, et Desiderium regem cum uxore et filia, vel cum omni thesauro eius palatii. Ibique venientes omnes Langobardi de cunctis civitatibus Italiae, subdiderunt se in dominio domni gloriosi Caroli regis et Francorum. Adalghisus, filius Desiderii regis, fuga lapsus mare introiit et Constantinopolim perrexit. Tunc gloriosus domnus Carolus rex, ipsa Italia subiugata et ordinata, custodia Francorum in Papia civitate dimittens, cum uxore et reliquis Francis, Deo adiuvante, cum magno triumpho Franciam reversus est. » — *Ann. Sangall. maiores* (*M. G. Scr.*, t. I, p. 75) : « Paveia civitas conquisita et rex Desiderius et Ansa uxor eius pariter exiliati sunt ad Chorbeiam (Corbie) ; et ibi Desiderius in vigiliis et orationibus et ieiuniis et multis bonis operibus permansit usque ad diem obitus sui. » — *Chron. Moissiac.*, ibid., p. 295 : « Karolus vero Papiam decem menses obsedit, et ita mense iunio capta est civitas a Francis. » — La chronique du Mont Cassin (*M. G. Scr. Lang.*, p. 487) ajoute que la ville fut prise un mardi : « Capta est Papia civitas mense iunio, die martis. »

36. *Erat enim...*] Ici commence la seconde partie de la vie d'Hadrien. Désormais l'histoire politique est négligée et l'on se borne à enregistrer les dons ou réparations faits aux églises et autres choses analogues.

37. *Hic enim coangelicus vir*] Dans l'énumération qui commence ici et qui va jusqu'à p. 501, l. 11, il faut distinguer entre les travaux de restauration propres à certaines églises et les dons en *vestes* ou en tentures, qui les concernent toutes. Les *vestes* sont des tapis d'étoffes précieuses, quelquefois brodés, qui servent à revêtir l'autel. Quant aux tentures, on distingue entre la grande portière suspendue à la porte principale (*cortina maior*) et les courtines disposées entre les colonnes des nefs intérieures.

38. *ab introitu de rugas usque ad confessionem*] C'est l'espace marqué 2 sur le plan, depuis la grille (*rugae*) qui fermait le portique de douze colonnes, en avant du *presbyterium*, jusqu'à l'entrée de la confession.

39. *in ecclesia maiore*] La basilique de Saint-Laurent-Majeur, fondée sous Xystus III (p. 235, note 12).

40. *basilicam b. Laurentii q. p. ad Taurellum*] Cf. Etienne II, p. 457, note 15.

41. *basilicam b. Felicis in Pincis*] A en juger par les indications du plan de Bufalini, l'église Saint-Félix *in Pincis*, depuis longtemps détruite, devait s'élever en arrière et un peu au nord de l'église actuelle de la Trinité du Mont. Elle avait dû être bâtie à l'origine pour être comme la chapelle domestique de la célèbre *domus Pinciana*, demeure des Anicii. Le saint Félix auquel elle était dédiée est celui de Nole.

42. *cymiterium bb. Petri et Marcellini...*] Sur ces sanctuaires, cf. Silvestre, note 90, p. 198. Les corps des saints Pierre et Marcellin avaient été laissés dans leur tombeau lors des translations du pape Paul. On sait qu'ils furent volés au profit d'Eginhard en 827.

43. *basilicam b. Hadriani*] Au moment où s'imprimait la page 326 de cet ouvrage je n'avais pu encore avoir entre les mains le mémoire de M. R. Lanciani sur « L'aula e gli uffici del senato Romano », dans les *Atti della reale accad. dei Lincei*, 3e série, t. XI (1883), p. 1 et suiv. En tenant compte des documents produits par ce savant, je dois rectifier et compléter ainsi qu'il suit la note 18 de la vie d'Honorius. L'église actuelle de Saint-Hadrien représente la salle des séances du sénat, reconstruite pour la dernière fois par Dioclétien; en l'adaptant à l'usage ecclésiastique, le pape Honorius ne fit que lui adjoindre une abside et la diviser en trois nefs par deux rangées de colonnes. Ces colonnes ne sont plus visibles, l'intérieur de l'église ayant été complètement transformé en 1654. C'est également au XVIIe siècle que le pavé fut exhaussé et qu'on enleva la porte de bronze pour l'encastrer dans celle de Saint-Jean de Latran. Les murs extérieurs, sauf celui de l'abside, sont encore ceux que Dioclétien fit reconstruire. — Au nord de Saint-Hadrien, l'ancienne église de Sainte-Martine était installée de la même façon dans le *Secretarium senatus* ; les deux édifices sont séparés maintenant par la via Bonella, percée au XVIIe siècle ; autrefois ils étaient réunis par un portique couvert et une sorte de cour dont le plan fut levé par Antonio da Sangallo (Lanciani, *l. c.*, pl. I).

44. *altare s. Martinae*] Ici on ne mentionne qu'un autel; plus loin, il est question de la « basilique » de Sainte-Martine.

45. *tituli b. Priscae*] Les prêtres de ce titre signèrent au concile de 499. On conserve au monastère de Saint-Paul l'épitaphe d'un *Adeodatus presb. tit. Priscae*, qui pourrait être du cinquième siècle (Marchi, *Monum. primitivi*, p. 26). En 1776 on découvrit, auprès de l'église actuelle de S. Prisca, un ancien oratoire chrétien avec des peintures à peu près effacées, où l'on distinguait seulement des apôtres. Ces peintures furent alors estimées du quatrième siècle (De Rossi, *Bull.* 1867, p. 46). Dans la vie de Léon III, le *titulus Priscae* est appelé *titulus Aquilae et Priscae*, ce qui prouve que, dès la fin du huitième siècle, on rattachait sa fondation au souvenir des plus anciens disciples des apôtres qui soient connus comme ayant fait partie de l'église romaine. Dans le mémoire que je viens de citer, M. de Rossi cherche à montrer le bien fondé de cette tradition et à la relier au nom que porte l'antique cimetière de Priscille. Cf. *Bull.* 1880, p. 51-54.

46. *ecclesia ss. Cosmae et Damiani in Tribus fatis*] L'église des ss. Côme et Damien n'a pu être ainsi désignée que par une confusion de langage qui a étendu au *clivus Sacrae viae* une dénomination appliquée d'abord aux environs des Rostres et de la Curie. En effet, le *clivus Sacrae viae* était le prolongement en ligne droite d'une rue qui longeait le côté N-E du Forum. Cette rue avait son point de départ précisément à la hauteur de la Curie, de l'arc de Sévère et des Rostres de l'empire, c'est-à-dire à l'endroit appelé *ad Tria fata*; elle a pu communiquer cette dénomination à un point de son parcours qui, primitivement, ne pouvait s'appeler ainsi.

47. *Nam et per diversa titula — decoravit*] Ici le biographe, ennuyé apparemment de répéter toujours les mêmes choses, remplace son énumération par un résumé.



48. *Verum etiam et muros*] C'est à cette reconstruction des murs de Rome que M. de Rossi (*Piante di Roma*, p. 70) rattache l'origine de la topographie contenue dans l'itinéraire d'Einsiedlen (Iordan, *Topogr.*, t. II; Urlichs, *Codex U. R. top.*, p. 70-78) et en particulier la description de l'enceinte de Rome par laquelle il se termine. Dans cette dernière partie nous avons le compte des tours, créneaux, poternes, latrines, fenêtres, compris dans l'intervalle d'une porte à l'autre. Ici le biographe ne nous donne aucune description, mais seulement le chiffre de la dépense. Le même travail est indiqué de nouveau, p. 513, l. 4, et caractérisé d'une autre façon.

49. *in monasterio s. Stephani cata Barbara patricia*] Dans la vie de Léon III (nº 405) il est appelé *cata Galla patricia*; on l'identifie ordinairement avec Saint-Etienne-Majeur, marqué *b* sur le plan d'Alfarano; sa fondation doit se rattacher à l'histoire de la matrone Galla, *Symmachi consulis et patricii filia*, dont il est question dans les Dialogues de saint Grégoire (IV, 13, 35). Devenue veuve après un an de mariage, elle se retira du monde et alla habiter un monastère de femmes auprès de Saint-Pierre, où elle vécut de longues années. Ce monastère dut, plus tard, changer de personnel. — Le monastère voisin de la basilique Saint-André, sur l'Esquilin, portait aussi le nom de *monasterium Barbarae* (Grégoire II, p. 397, l. 21) ou de *cata Barbara patricia* (Léon III, nº 413).

50. *in magna desidia*] On voit par cet exemple combien vite tombaient en désuétude les règlements sur la desservance des églises par les moines. Etienne II avait déjà organisé celle de Saint-Pierre dans les mêmes conditions où Hadrien se voyait obligé, vingt ans après, de la restaurer. — Il semble d'ailleurs que de graves discordes et des usurpations se soient produites dans le personnel des monastères de Saint-Pierre, peu avant l'avènement d'Hadrien. On peut le conclure du récit de Crantzius, cité plus haut, p. 484, Etienne III, note 58.

51. *domocultas IIII*] En réalité la vie d'Hadrien en enregistre six. Cf. Introd., p. CCXXXIV *b*.

52. *Domus culta Capracorum*] M. Tomassetti (*Archivio Rom. di storia patria*, t. V, p. 137-156) a étudié avec le plus grand soin l'histoire de cette *domusculta*, qui succéda au municipe de Véïes, comme centre de population et d'activité agricole, dans la région située au N. de Rome. Elle comprenait un immense *latifundium*, entre Véïes et Nepi, à partir du 15ᵉ mille environ de la via Cassia, à droite. Ses habitants prirent part, sous Léon IV, à la construction des murs de la cité léonine, comme le montre une inscription actuellement conservée sur l'arc sous lequel passe la via di Porta Angelica, tout près de la colonnade de Saint-Pierre :

+ HANC TVRREM
ET PAGINE VNA F
ACTA A MILITIAE
CAPRACORVM
TEM. DOM. LEONIS
QVAR. PP. EGO AGATHO E...

Depuis le XIᵉ siècle elle se démembra et donna naissance aux villes ou villages de Formello, Mazzano, Stabia, Calcata, Campagnano, Porciano, Ronciliano, Cesano, à l'Isola Farnese, château établi sur les ruines de l'acropole de Véïes, et surtout à la ville moderne de Nepi. Le nom *Capracorum* se conserve encore dans ceux du *monte di Capricoro* et de la plaine de *Crepacore*, près de la rivière Treia, non loin de l'osteria del Pavone, sur la via Cassia, au N. de Campagnano. — Outre l'étude de M. Tomassetti, on peut consulter sur Capracorum un mémoire de Coppi, *Capracoro, colonia fondata da S. Adriano I*, dans les *Atti dell' Accad. d'arch.*, t. IX, p. 521; cf. Gregorovius, *Storia di Roma*, t. II, p. 445.

53. *ubi et ipsi pauperes depicti sunt*] M. Rohault de Fleury (*Le Latran au moyen-âge*, p. 378) a découvert quelques restes du portique dont il est ici question, avec des débris de fresques qui appartenaient peut-être à la décoration exécutée sous Hadrien. Ce portique était au rez-de-chaussée, sur la façade nord du palais, entre l'oratoire Saint-Laurent et le grand escalier.

54. *promulgavit*] Le biographe a ici en vue une charte pontificale solennellement promulguée, dont le texte lui a évidemment servi pour cette partie de sa compilation (Jaffé, 2486).

55. *Domus culta Galeria, via Aurelia mil. X*] L'une des anciennes tribus rustiques de Rome, la tribu Galeria, dérivait son nom du ruisseau appelé encore Galera, qui, coulant du N. au S., rejoint la rive droite du Tibre à une lieue à l'E. de Porto. Il est à croire que le territoire de cette tribu coïncidait, dans une large mesure, avec celui des deux *domus cultae Galeria*, organisées par Hadrien. Le centre de la première est indiqué à Sainte-Rufine, au dixième mille de la voie Aurelia. Il y a ici quelque confusion, car Sainte-Rufine (Boccea, *Buxum*) est sur la voie Cornelia. Le biographe indique peut-être le dixième mille de l'Aurelia comme une des extrémités du domaine et Sainte-Rufine comme le centre administratif et religieux; peut-être aussi y a-t-il ici un *lapsus*, Aurelia ayant été mis pour Cornelia; peut-être enfin, dans l'usage du temps, les deux voies étaient-elles désignées par le même nom. Quoi qu'il en soit, le nom de Galeria ne s'attacha pas au lieu où se trouvait le sanctuaire des saintes Rufine et Seconde avec le siège épiscopal de Silva Candida. Au XIᵉ siècle nous le rencontrons un peu plus au N., au *castrum Galeriae*, château-fort important, résidence d'un comte, et célèbre par le siège qu'y soutint en 1059 l'antipape Benoît X contre les troupes de Nicolas II et d'Hildebrand. C'est maintenant un village abandonné (cf. Zacharie, p. 439, note 54), auquel reste le nom de Galera. Il est à peu près au quatorzième mille de la voie Clodia; c'est en se fondant sur cette circonstance que M. Tomassetti identifie avec notre *domus culta* (ou du moins y fait absorber) celle que fonda le pape Zacharie (*l. c.*) au quatorzième mille de l'une des voies qui traversaient la Tuscie romaine. Sur la *domus culta Galeria* et son étendue sur les rives du Galera et de l'Arrone entre la voie Clodia et la voie Aurelia, v. Tomassetti, *Archivio Rom.*, t. IV, p. 228-239; cf. Nibby, *Dintorni*, t. II, p. 95.

56. *aliam Galeriam, v. Portuense, mil. XII*] Son nom s'est conservé dans celui de Ponte di Galera, station du chemin de fer de Fiumicino. Au XIᵉ siècle elle était entrée dans la dotation de l'évêché de Porto, comme il résulte d'une bulle de Benoît VIII, du 1ᵉʳ août 1018 (Jaffé, 4024; Migne, *P. L.*, t. CXXXIX, p. 1617).

57. *monasterio b. Laurentii... lecticaria q. v. Asprula*] L'église Saint-Laurent de Porto est mentionnée dans la bulle de Benoît VIII; le monastère était alors devenu une résidence épiscopale. Cf. le document de l'année 1256 publié par M. de Rossi, *Bull.* 1870, p. 41. Au XIIIᵉ siècle, les corps des martyrs de Porto, Eutropius, Zosima et Bonosa (*Bull. cit.*, 1866, p. 45) étaient conservés dans l'église Saint-Laurent; ils en furent extraits pour être transportés à Clairvaux. — Quant à la *lecticaria quae vocatur Asprula*, je n'en saurais rien dire; le mot *lecticaria*, dans le sens d'immeuble, n'est pas signalé ailleurs; le nom de lieu *Asprula* n'a pas laissé trace sur le terrain.

58. *domus culta Calvisianum*] Nibby (*Dintorni*, t. III, p. 101) et Tomassetti (*Archivio*, t. II, p. 402-408) placent cette colonie agricole au lieu appelé Solforata, à quinze milles de Rome, sur la voie Ardéatine, entre cette voie et la voie Laurentine. Le nom *Calvisianum* se retrouve dans le passage suivant d'une bulle d'Honorius III (Nerini, *De templo s. Alexii*, p. 230): ... tres pedicas terre in Squizanello iuxta viam Ardeatinam : ab aliis lateribus rivis circumdantur, ubi dicitur curia de Calvisavis ».

59. *per apostolicum privilegium*] Un document analogue à celui qui a été mis plus largement à contribution pour la *domus culta Capracorum* (Jaffé, 2487).

60. *turrem mirae pulchritudinis...*] Ces édifices devaient être dans la partie orientale du palais, un peu en avant de l'abside où l'on voit maintenant une copie de la mosaïque de Léon III. Ils n'ont point laissé de trace dans les documents postérieurs à Hadrien;

M. Rohault de Fleury, dans son livre *Le Latran au moyen-âge*, ne les mentionne même pas.

61. *Itaque isdem ter beatissimus*] Ici commence une troisième partie de la vie d'Hadrien. Cf. Introd., p. CCXXXV.

62. *etiam et omnes...*] Ces travaux comprennent : 1° la restauration du grand escalier (plan, O) et des deux côtés de l'atrium (K, L), puis du pavé de la basilique elle-même, enfin de la charpente et du toit des bas-côtés (E, D, F, G).

63. *imagines VI....*] Ce que le biographe appelle ici *presbiterium*, c'est le portique en avant de la confession (plan, 5). Les colonnes extérieures de ce portique étaient déjà pourvues d'une iconostase établie par Grégoire III (p. 417, l. 7) : d'un côté le Christ et les apôtres, de l'autre Marie et les saintes vierges. Il restait à décorer les deux grilles qui se présentaient entre les colonnes centrales des deux colonnades, la première en avant, *in introitu presbiterii*, la seconde au milieu, à la seconde colonnade. On peut remarquer que la triple image de cette seconde porte était disposée de façon que la figure centrale, celle de la sainte Vierge, eût à sa droite et à sa gauche deux saints qui avaient des sanctuaires spéciaux à droite et à gauche de la basilique.

64. *forma quae vocatur Sabbatina*] Cf. ci-dessus, p. 327, Honorius, note 20 ; Nibby, *Dintorni*, t. III, p. 254 ; Lanciani, *I commentarii di Frontino*, c. IX. La réparation de cet aqueduc a lieu après une interruption de vingt ans ; le même intervalle se retrouve, un peu plus loin, à propos de la *forma Iobia*. Le point de départ est évidemment le siège de Rome par Astolphe, au commencement de l'année 756. Nous avons donc affaire ici à des travaux exécutés en 776.

65. *per centenarium*] Les détails donnés quelques lignes plus loin sur la réparation de ce *centenarium* montrent qu'il s'agit d'un gros tuyau de plomb. Le mot n'a pas été signalé ailleurs que dans ce passage et dans un autre endroit du *L. P.* (Nicolas, n° 584). Il dérive de l'expression *fistula centenaria* (Vitruve, VIII, 208), tuyau de cent doigts de circonférence, ou de près de 0m60 de diamètre. Je le retrouve, avec une signification analogue, dans trois inscriptions africaines du quatrième siècle (*C. I. L.*, t. VIII, nos 8713, 9010 ; *Ephem. epigr.*, n° 932) : *centenarium Solis a solo construxit et dedicavit...*, *centenarium a fundamenta suis sumtibus fecit et dedicavit...*, *centenarium aqua frigida restituit atque ad meliorem statum reformavit...* Mais ici, comme il est question de constructions et de fondements, le mot *centenarium* s'applique plutôt à l'édifice où débouchait le tuyau de conduite. Le sens est donc plus éloigné de l'acception primitive que dans la phrase du *L. P.* On peut remarquer, du reste, que le mot *forma*, qui a fini par signifier aqueduc, eut à l'origine un sens beaucoup plus restreint.

66. *in Genuculo, ubi molae machinabantur*] Sur ces moulins du Janicule, v. p. 327, Honorius, note 20.

67. *in basilica b. Pauli apostoli*] Décoration analogue à celle de Saint-Pierre (ci-dessus, note 62) ; mais comme à Saint-Paul il n'y avait qu'un rang de colonnes en avant de l'autel, on ne mentionne qu'un seul groupe d'images.

68. *numero CCCCXL*] Ceci nous donne le chiffre des titres presbytéraux au commencement du pontificat d'Hadrien : il y en avait vingt-deux. On pourrait objecter que peut-être tous les titres n'avaient pas pris part à cette distribution de voiles de soie et de lin ; mais comme le nombre des diaconies est donné exactement un peu plus bas, dans une formule semblable, il n'y a pas lieu de s'écarter du sens naturel. Sous Léon III il y avait vingt-trois titres ; sa notice contient, il est vrai, plus de vingt-trois noms, mais seulement parce qu'il y a çà et là des désignations diverses pour un même titre. Au temps de saint Grégoire les titres étaient au nombre de vingt-cinq, comme à la fin du ve siècle. Cf. p. 165, Marcel, note 5. Depuis lors celui de Fasciola, ou des SS. Nérée et Achillée, avait été transformé en diaconie ; je ne saurais indiquer avec sûreté quelles étaient les deux autres suppressions.

69. *Ipse vero-libras L*] Cette phrase interrompt manifestement l'énumération des dons en voiles de soie et de lin : il y a lieu de croire que c'est un supplément analogue à ceux que l'on rencontre si souvent dans les vies d'Etienne II et de Paul.

70. *numero XCVI*] A raison de six voiles de soie par diaconie cela fait seize diaconies en tout. Le nombre de dix-huit, traditionnel pendant le moyen-âge, fut atteint sous Hadrien lui-même. Cf. ci-dessous, note 110.

71. *formam qui Iobia vocatur*] M. Lanciani, *op. cit.* (IV, 7), a définitivement établi que cet aqueduc amenait à Rome une dérivation de l'*aqua Marcia*, pour l'usage des thermes de Caracalla. Il traversait la voie Appienne sur l'arc auquel on donne à tort le nom d'arc de Drusus, près la porte Saint-Sébastien. Le nom de *Iovia* ou *Iobia* lui vient de quelque restauration exécutée par Dioclétien. En dehors du *L. P.*, il se rencontre aussi dans l'itinéraire d'Einsiedlen (Iordan, *Topogr.*, t. II, p. 658 ; Urlichs, *Codex U. R. topogr.*, p. 68).

72. *atque levitae*] Glose maladroitement jointe au nom de saint Pancrace, auquel ne saurait convenir la qualification de lévite, c'est-à-dire de diacre. C'est évidemment saint Etienne, mentionné plus bas, que le glossateur a eu en vue.

73. *basilica b. Apollenarii*] Comme il n'y a ici aucune indication qui rattache au Vatican cet édifice sacré, on peut croire que c'est l'église Saint-Apollinaire près la place Navone. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Einsiedlen, contemporain de la vie d'Hadrien. Sa fondation n'est relatée nulle part.

74. *forma quae Claudia vocatur*] Sur cet aqueduc, dont il subsiste de si beaux restes sur le Cœlius et aux abords immédiats du Latran, v. Lanciani, *op. cit.*, c. IX. Il est souvent désigné, au moyen-âge, par le nom de *forma Lateranensis*, que l'on trouve déjà dans l'itinéraire d'Einsiedlen, concurremment avec celui de *forma Claudia*.

75. *Huius temporibus...*] La *domus culta s. Edisti* se trouvait tout à côté de la *domus culta Calvisianum* (ci-dessus, note 58). M. Tomassetti (*Archiv. Rom.*, t. II, p. 403) la place entre la voie Ardéatine et la voie Laurentine.

76. *Dominici praefecturii*] Ce titre se rattache évidemment à l'administration du *praefectus urbi* ; il ne signifie pas un ancien préfet, mais un employé de la préfecture ; c'est l'analogue du terme *praefectianus* du ve siècle.

77. *Ianuarium vestiarium suum*] Les compliments que l'on adresse ici et un peu plus bas au *vestiarius* Januarius sont un bon signe de rédaction contemporaine : Januarius était en fonctions quand cette partie de la notice a été écrite. Or le chef du vestiaire pontifical était, en 772, un certain Miccio, notaire régionnaire (Jaffé, 2395 ; cf. Galletti, *Vestarario*, p. 29), en 785 un prêtre appelé Sergius (Baluze, *Miscell.*, t. VII, p. 122 ; Galletti, *l. c*). Enfin Léon III, avant d'être pape, remplit aussi ces fonctions, après Miccio, Januarius et Sergius. La lettre d'Hadrien que je vais citer montre que l'administration de Januarius se place entre celles de Miccio et de Sergius. — Cette réparation de Saint-Pierre est mentionnée dans la lettre 67e du *Codex Carolinus*, adressée par Hadrien à Charlemagne : « Porro, dilectissime atque excellentissime fili, sicut direxistis nobis nostrae petitioni adimpleri pro « trabes ad restaurationem sanctae ecclesiae, poscimus vestra a Deo « promota excellentia ut kal. augustus (779 ou 780) hic ad limina « b. Petri fautoris vestri, si fieri potest, parate esse inveniantur, « ut exinde sempiterna memoria vestra et hic et in futuro permaneat. De camarado (lambris) autem, quod est ypochartosin, ad « renovandum in basilica b. Petri apostoli nutritori vestro, prius « nobis unum dirigite magistrum, qui considerare debeat ipsum « lignamen, quod ibidem necesse fuerit, ut, sicut antiquitus fuit, « ita valeat renovari. Et tunc per vestram regalem praecellentiam « iussionem dirigatur ipse magister in partibus Spoletii, et de« mandationem ibidem de ipso faciat lignamen, quod in predicto « ypochartosin, hoc est camarado, necesse fuerit ; quia in nostris « finibus tale lignamen minime reperitur. Et pro hoc sanctissi-

« mus frater noster Wilcharius archiepiscopus nunc minime « fatigetur venire, dum ipsum lignamen per semetipsum siccetur; « quia, dum viride est, non audemus exinde opera qualecumque « facere. »

78. *forma quae Virginis appellatur*] Dans l'itinéraire d'Einsiedlen la *forma Virginis* est mentionnée plusieurs fois, une fois avec l'épithète *fracta*, ce qui paraît indiquer un état antérieur à la restauration d'Hadrien. On y lisait, alors comme à présent, l'inscription n° 1252 du *C. I. L.* (t. VI), qui constate une réparation exécutée sous l'empereur Claude.

79. *diaconia s. Mariae q. p. in Hadrianium*] L'*Hadrianium*, c'est-à-dire le mausolée d'Hadrien, conservait encore son nom au VIIIe siècle; il est ainsi appelé dans la *Sylloge Einsiedlensis* (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 19, 29. L'église de cette diaconie s'appela plus tard S. Maria *transpontina*; elle figure sous ce nom dans les listes de Cencius Camerarius et du manuscrit de Turin. Elle fut remplacée par une autre église de même vocable, dédiée en 1587, mais située plus loin du pont et du château Saint-Ange, dans le Borgo Nuovo, rue qui ne remonte qu'au temps d'Alexandre VI (Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XII, p. 161).

80. *diaconia s. Mariae in caput portici*] A en juger par la désignation *in caput portici*, cette diaconie devait se trouver à peu de distance de la précédente, mais plus près du Tibre. Je la trouve mentionnée dans un diplôme de Léon IV (Marini, *Papiri*, p. 15):... « [*hortum sanctae Mariae in Orato*]rio qui est in capo de portico.»

81. *diaconia s. Silvestri q. p. iuxta hospitale s. Gregorii*] Ces établissements charitables s'élevaient en avant du grand escalier de Saint-Pierre, à l'endroit occupé maintenant par l'obélisque. Au témoignage de Grimaldi, cité par Vignoli, t. II, p. 83, l'église s'appelait Sainte-Marie des *Virgarii* ou Saint-Grégoire des Arméniens. Elle fut démolie sous Pie IV, pour élargir la place qui s'étendait en avant de la basilique vaticane.

82. *monasterium Honorii papae*] Sur ce monastère, cf. Honorius, p. 327, note 21; sur celui de Saint-Pancrace, v. Grégoire III, p. 419, l. 3.

83. *corpus s. Cornelii...*] Une tenuta di s. Cornelia (*sic*), voisine de Formello, a conservé le nom de l'un des patrons de cette église, ce qui permet de déterminer le site exact du centre administratif de la *domus culta Capracorum*. Quand elle fut abandonnée, on transporta la tête de saint Cornelius dans l'église Saint-Laurent, à Formello (Tomassetti, *Archivio Rom.*, t. V, p. 140, 149). Il n'est pas sûr, comme le fait remarquer M. de Rossi (*Roma sott.*, t. I, p. 298) que ces corps saints aient été extraits directement des cimetières suburbains pour être transportés à la *domus culta*. Les corps de saint Cornelius et de saint Lucius provenaient du cimetière de Calliste; ceux de saint Félix et de saint Innocent de deux cimetières de la voie de Porto. Il est à remarquer que saint Félix est qualifié ici de pontife, ce qui suppose déjà entrée dans l'usage son identification avec Félix II (Introduction, p. CXXV). On la rencontre, du reste, dans les livres liturgiques grégoriens (29 juillet), contemporains, pour leur rédaction actuelle, de la biographie d'Hadrien.

84. *titulum b. Cyriaci*] Cette église, détruite sous Sixte IV, figure en 499 au nombre des titres presbytéraux. Elle doit être beaucoup plus ancienne. La tradition exprimée dans la *passio Marcelli* (*Acta SS.*, t. II, p. 371, 373; cf. ci-dessus, p. XCIX) la rattache à l'histoire du diacre martyr Cyriaque et au temps de Dioclétien.

85. *ecclesia s. Laurentii q. a. ad Formonsum*] Saint-Laurent *in Panisperna*, sur le Viminal. L'église est mentionnée dans l'itinéraire d'Einsiedlen avec la même désignation qu'ici. Mais déjà P. Mallius, dans son catalogue des abbayes romaines et l'auteur des *Mirabilia* connaissent l'endroit sous le nom de *Panisperna* (Urlichs, *Cod. U. R.*, p. 94, 175). C'était le lieu traditionnel du martyre de Saint-Laurent, « ubi assatus est », dit l'itinéraire.

86. *monasterium s. Laurentii q. a. Palatinis*] Ce monastère devait se trouver sur le *porticus Pallacinae*, dont les colonnes sont encore visibles dans les maisons de la via di S. Marco. Grimaldi, cité par Martinelli (*Roma ex ethnica sacra*, p. 365), dit que l'église Saint-Laurent *in Palatinis* se trouvait en face du palais Mattei et qu'elle disparut lorsque l'on fonda, au XVIe siècle, le monastère de Santa Catarina dei Funari.

87. *monasterium s. Stephani q. cogn. Vagauda*] L'église de ce monastère s'est conservée jusqu'à ce jour sous le nom de S. Stefano *del Cacco*. Ce surnom lui vient d'une figure de cynocéphale, découverte à l'endroit qu'elle occupe et qui était jadis ou compris dans l'enceinte sacrée de l'*Isaeum* ou très voisin de son extrémité méridionale (Lanciani, dans le *Bull. comunale*, 1883, p. 37 et suiv.). Quant à la dénomination de Vagauda ou Bagauda, je ne saurais en indiquer l'origine.

88. *in catholica procedentes*] Il s'agit, je crois, de la litanie majeure, qui avait lieu le jour Saint-Marc (25 avril) et dont le point de départ était à l'église de ce saint.

89. *vim transeuntes*] *Vim* (accusatif avec le sens d'ablatif) signifie sans doute ici en grand nombre.

90. *Diaconia... s. Mariae q. a. Cosmidin*] Il n'y a pas de plus ancienne mention de cette diaconie. L'édifice antique au milieu duquel on l'avait d'abord installée n'a point été complètement détruit. On y reconnaît, sans en être bien sûr, le temple de la Fortune, fondé par Servius Tullius dans le Forum Boarium (Becker, *Topogr.*, p. 481). Il en reste des colonnes et des pans de murailles encastrées dans les constructions actuelles. Celles-ci peuvent avoir beaucoup de parties du VIIIe siècle; mais la décoration intérieure, notamment les ambons, le chœur, l'autel, a été remaniée au XIIe siècle et depuis. La désignation *in Cosmidin* (Κοσμίδιον) se rencontre aussi à propos d'églises de Ravenne et de Naples. On a supposé avec raison qu'elle dérive du nom d'une place ou d'un quartier de Constantinople, comme celle de Blachernes à Ravenne et à Rome, de Latran à Aix-la-Chapelle (Gregorovius, *Storia di Roma*, t. II, p. 461). Le biographe joue évidemment sur le sens du mot et son application directe à l'église de la diaconie romaine. S. Maria *in Cosmedin* était au centre du quartier grec, dont la population était organisée en corporation, sous le nom de *Schola graeca;* ce nom se trouve déjà dans l'itinéraire d'Einsiedlen; celui de *Ripa graeca*, pour désigner la rive voisine, dans un diplôme d'Othon III (Nerini, *de templo s. Alexii*, p. 374). On peut voir encore, dans le portique, des inscriptions du temps d'Hadrien. L'une d'elles est mutilée, mais elle nomme le pape :

de don] IS $\overline{\text{DI}}$ ET $\overline{\text{SCE}}$ $\overline{\text{DI}}$ GENETRICIS M.....
temporibu] S DO$\overline{\text{NI}}$ ADRIANI PAPE EGO GREGORIVS NO...

Une autre est une charte de donation, qui porte le nom d'un Eustathius, *dux et dispensator diaconiae* (Marini-Mai, III, 11).

91. *tituli s. Sixti*] Ce titre est mentionné dans les signatures presbytérales des conciles de 595 et de 721; quant à l'édifice, voici la première fois qu'il en est question dans le *L. P.* ou ailleurs.

92. *monast. s. Victoris*] Monastère chargé de la desservance de Saint-Pancrace. Il fut organisé en 594 par Saint-Grégoire : nous avons encore (*Ep.* IV, 18) la lettre par laquelle il investit le premier abbé, Maur. Cette lettre cependant ne donne pas le vocable du monastère; il n'est connu que par le *L. P.* Cf. Léon III, n° 406.

93. *Cameram vero*] Il s'agit de la mosaïque absidale, qui remontait peut-être à saint Léon (Léon, note 6, p. 240; cf. Silvestre, note 64, p. 193); elle avait été déjà restaurée en 640 (Séverin, p. 329, l. 6).

94. *ecclesia s. Eupli*] Cette église, mentionnée encore sous ce vocable dans un document de l'année 1145 (Nerini, de *templo s. Alexii*, p. 397), donna un peu plus tard son nom à un hôpital, catalogué dans le manuscrit de Turin. Auprès de l'hôpital s'élevait alors l'église *s. Salvatoris de Porta*, qui me semble être identique à celle de Saint-Euplus. M. de Rossi, *Bull.* 1866, p. 34, signale un sarco-

phage du IVe ou du Ve siècle trouvé en cet endroit. Cf. Théodore, p. 334, l. 12.

95. *ubi corpus s. Leonis*] Cf. p. 250, Simplicius, note 3.

96. *basilicam s. Rufinae*] Une petite église rurale maintient encore, à cet endroit, le souvenir de l'ancien siège épiscopal de Silva Candida, uni à celui de Porto par le pape Calixte II (Nibby, *Dintorni*, t. III, p. 41; Tomassetti, *Archivio Rom.*, t. III, p. 306).

97. *basilicam s. Andreae...*] Cette église et celle de Saint-Thomas, qui en était voisine, devaient se trouver aux environs de Cisterna, qui est environ au trentième mille de la voie Appienne.

98. *ecclesiam b. Iohannis Baptistae*] Dans le sacramentaire grégorien on trouve, au 6 mai, une messe pour le *natale s. Iohannis ante portam Latinam.* L'une des oraisons ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de saint Jean l'apôtre: « quaesumus ut beati Iohannis *apostoli* tui intercessio gloriosa nos protegat. » C'est donc par suite d'un *lapsus calami* que le biographe a écrit ici *Baptistae*, au lieu de *apostoli*. Tertullien (*Prescr.*, 36) dit, en parlant de Rome: « ubi apostolus Iohannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur. » On voit, par le martyrologe d'Adon, que cette tradition était localisée dans l'église de la porte Latine. L'édifice actuel est de la fin du XIIe siècle, comme il résulte d'une inscription encore existante, commémorative de sa consécration par le pape Célestin III, en 1191 (Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. XV, p. 159).

99. *ecclesiam Apostolorum foris porta Appia*] L'église actuelle de Saint-Sébastien. Si on la considère à part du sanctuaire apostolique dont elle était voisine et du tombeau du martyr Sébastien, elle n'a pas de document plus ancien que les itinéraires du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180, 181). Je serais porté à croire que sa fondation a suivi de près celle du monastère *ad Catacumbas*, qui fut établi sous Xystus III. Cf. Xystus III, p. 236, note 13.

100. *basilicam s. Theodori sitam in Sabellum*] La situation de Castel Savelli, un peu au dessous et à l'O. d'Albano, fixe l'emplacement de cette église, du domaine de Sabellum et de la *domus culta Sulpiciana*. Les ruines du château, postérieur au IXe siècle, sont tout ce qui reste sur le terrain en fait de souvenirs monumentaux (Nibby, *Dintorni*, t. III, p. 65; De Rossi, *Bull.* 1873, p. 102; Tomassetti, *Archivio Rom.*, t. II, p. 147). Castel Savelli est tout auprès de l'église Sainte-Euphémie et du *Lacus Turni* mentionnés ci-dessus (Silvestre, p. 200, note 104; Donus, p. 348, note 3).

101. *basilicam s. Petri in massa Marulis*] La *massa Marulis* (nom inexpliqué) est nommée pour la première fois dans la charte de Sergius (687-701), ci-dessus, p. 380, l. 33. Elle se trouvait au XIIe mille de la voie Latine. On la rencontre encore, et cette fois avec mention de l'église Saint-Pierre, dans le registre de Grégoire II (Jaffé, 2204). Cette église reparait dans la vie de Léon IV (n° 529); au Xe siècle elle était déserte, comme il résulte de deux chartes du monastère romain de Saint-Silvestre (Jaffé, 3669 et 3692), datées de 955 et 962. Son emplacement est à chercher dans la *Valle Marciana*, au dessous de Grotta Ferrata. On n'en a, que je sache, signalé aucune trace sur le terrain. M. de Rossi, *Bull.* 1870, p. 106-109 (cf. *Bull.* 1872, p. 103), a classé les documents qui se rapportent à cette église rurale.

102. *Mastalus primicerius*] Le nom de ce dignitaire se rencontre dans une bulle de Léon IV (Jaffé, 2653), où il est question d'un *campus Mastali*, situé sur la voie Aurelia (Tomassetti, *Archivio Rom.*, t. III, p. 327).

103. *ecclesia s. Leucii*] Cette église, consacrée au martyr Leucius de Brindes, était, au sixième siècle, le centre d'un monastère. Saint Grégoire le mentionne dans une de ses lettres, adressée à Pierre, évêque d'Otrante, chargé par intérim de l'évêché de Brindes (VI, 62): « Opportunus abbas monasterii sancti Leucii quod in » quinto Romanae urbis miliario situm est, sanctuaria eiusdem » martyris quae de ecclesia nomini ipsius dicata, ut astruit, furto » ablata sunt, sibi denuo postulat debere concedi, ut in loco eodem » recondantur. » Galletti (*Primicero*, p. 54, note) en pouvait encore distinguer l'abside et le clocher; maintenant il n'y a plus, à cet endroit que la tour appelée Torre di Quinto, dont le nom conserve la désignation *ad Quintum*. M Tomassetti la ferait remonter au XIe siècle (*Archivio Rom.*, t. VII, p. 186).

104. *pro secundicerii honore*] Ceci donnerait à croire que les personnes élevées à certaines dignités de cour, qu'il ne faut pas confondre avec les ordres sacrés, étaient dans l'usage de faire un cadeau analogue à la *summa honoraria* des collèges antiques.

105. *basilicam s. Eugeniae...*] Nous avons ici les trois sanctuaires que l'on rencontrait sur la voie Latine, avant d'arriver à Saint-Etienne: 1° la basilique où reposaient les corps des saints Gordien et Epimaque, avec le cubiculum des saints Quartus et Quintus et les cryptes où se trouvaient les tombeaux des saints Simplicius, Servilianus, Sophie et Trophime; 2° l'église Saint-Tertullin ou Tertullien; 3° l'église Sainte-Eugénie avec le tombeau du martyr Nemesius. — Malgré les explorations accomplies par Boldetti (*Osservaz.*, p. 561 et suiv.) dans les cryptes de la voie Latine, tous ces sanctuaires sont encore à retrouver ou du moins à identifier.

106. *ecclesiam b. Tiburtii...*] Les sanctuaires du cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne: deux églises au dessus du sol, celle des martyrs Tiburce, Valérien et Maxime, compagnons de sainte Cécile, et celle de saint Zénon, reliées avec une grande crypte contenant quatre tombes saintes, celles de saint Urbain, des saints Félicissime et Agapit, de saint Janvier et de saint Quirinus. Des deux églises, l'une circulaire à cinq absides, l'autre quadrangulaire à trois niches carrées, il reste encore des ruines reconnaissables (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 246); quant au souterrain, il a rendu des inscriptions et autres monuments d'une grande importance, étudiés par M. de Rossi dans son *Bullettino* de 1872, p. 45 et suiv.

107. *basilicam cymiterii ss. Hermetis...*] Cette église, entièrement souterraine, existe encore, dans son gros œuvre. V. Bosio, *Roma sott.*, p. 561; Bottari, *Roma sott.*, t. I, pl. 6. Les mots *mirae magnitudinis* sont très justes, car la basilique de Saint-Hermès est la plus grande de toutes les églises cimitériales de Rome. — La leçon *basilicas*, des mss. B C D, ne me semblant pas conforme à la réalité topographique, j'ai préféré celle du ms. E.

108. *Cymiterium vero s. Felicitatis...*] Ici l'auteur énumère les sanctuaires de la voie Salaria *nova* dans l'ordre topographique, en commençant par le plus voisin de Rome. Cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176; *Bull.* 1873, p. 6 et suiv. — Des fouilles récentes ont remis au jour un des édifices mentionnés ici, l'*ecclesia sancti Silani* située *deorsum*, d'après un des topographes du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 76), tandis que l'église particulièrement dédiée à sainte Félicité se trouvait *sursum*. Celle-ci fut construite par le pape Boniface Ier, dans le cimetière de Sainte-Félicité, *iuxta corpus eius*, ce qui semble indiquer qu'elle ne contenait pas, au moment de la fondation, la tombe de la sainte et qu'elle en était simplement voisine. Du reste, la notice de Boniface (p. 227, l. 16) suppose que la mère et le fils reposaient dans un même tombeau: « ornavit *sepulchrum* sanctae martyris Felicitatis et sancti Silvani. » Au VIIe siècle, à s'en rapporter au topographe déjà cité, chacun d'eux aurait eu le sien, sainte Félicité ayant été transférée dans l'oratoire fondé par le pape Boniface. Cet oratoire n'a pas été retrouvé (v. p. 229, Boniface, note 13, ce que l'on en peut savoir par les inscriptions); il en est de même de l'édifice appelé *ecclesia s. Bonifacii* par le biographe d'Hadrien. Le tombeau de Boniface est indiqué *iuxta corpus s. Felicitatis* par le *L. P.* (2e édition), exactement comme l'oratoire lui-même. On pourrait croire que ces deux édifices n'en faisaient qu'un et il est, en effet, peu vraisemblable que Boniface se soit fait enterrer en dehors de l'édifice élevé par lui en l'honneur de la sainte. Cependant le topographe établit une distinction: « Deinde venies ad s. Felicitatem; ibi illa pausat in ecclesia sursum et Bonifacius papa et martyr in altero loco, et filii eius (Felicitatis) sub terra deorsum. » L'*alter locus* était sans doute

un petit édicule compris dans l'oratoire lui-même et placé à quelque distance de l'endroit où, au VIIe siècle, se trouvait l'autel avec le tombeau de la martyre. Cf. *De Rossi*, *Bull.* 1885, p. 149 et suiv.

109. *basilicam ss. Abdon et Sennes atque b. Candidae*] Cf. ANASTASE, p. 219, note 5.

110. *diaconias constituit*] Ainsi fut porté à dix-huit le nombre des diaconies urbaines, fondées depuis le VIIe siècle et auxquelles, par la suite, on rattacha les cardinaux-diacres. Cf. BENOIT II, p. 364, note 7; ci-dessus, note 70. — Le *lusma* (λοῦσμα) *diaconiae*, un peu plus bas, s'explique, je crois, par le passage p. 506, l. 5, où l'on voit que les distributions d'aumônes, dans les diaconies, se faisaient aux bains. On pourvoyait à la propreté des pauvres, en même temps qu'à leurs autres nécessités.

111. *ex aquaeductus Sabbatinae*] Cette réparation de l'aqueduc de Trajan a déjà été mentionnée plus haut, p. 503. Nous avons ici un cas analogue à celui que nous offre la double mention de la restauration des remparts. On peut expliquer ces répétitions en disant qu'il s'agit de travaux considérables, qui ont pu être commencés, puis interrompus, puis repris. Du reste, les dépenses auxquelles ils donnèrent lieu durent figurer sur les registres de plusieurs exercices. En ce qui regarde spécialement la *forma Traiana*, j'ai fait observer que le premier passage où il en est question ne paraît pas appartenir à la première rédaction de la partie de la notice où on le rencontre (Introd., p. CCXXXV).

112. *basilicam s. Secundini*] Le martyrologe hiéronymien mentionne au 1er août la fête d'un saint Secundinus, au trentième mille de la voie Prénestine. Je n'ai pas connaissance que l'on ait identifié ce sanctuaire.

113. *rugas in presbyterio*] Les grilles des trois portes par lesquelles on entrait dans le portique (*presbyterium*) en avant de l'abside et de la confession ; ces trois ouvertures sont l'analogue des trois portes des iconostases grecques. Le biographe les distingue par les expressions *a parte virorum* (gauche), *a parte mulierum* (droite), *in caput presbiterii* (centre).

114. *altare ipsius Praesepii*] Voici, je crois, la première mention d'un autel spécial élevé auprès de la célèbre relique de Sainte-Marie-Majeure. Cet autel devait se trouver dans une petite chapelle (*oratorium*, *cubiculum*) à l'endroit qu'il occupe encore actuellement.

115. *cymiterium b. Yppoliti*] Sur ce cimetière, où ont eu lieu récemment des découvertes fructueuses, v. De Rossi, *Bull.* 1882, p. 9 et suiv. M. de Rossi pense que l'église Saint-Etienne mentionnée ici n'est autre que la basilique cimitériale de Saint-Hippolyte, encore désignée sous ce nom par les topographes du septième siècle. (*Roma sott.*, t, I, p. 178, 179).

116. *monasterium ss. Hadriani et Laurentii*] Le catalogue du manuscrit de Turin mentionne une église *s. Adrianelli* entre Saint-André et Saint-Vit, près Sainte-Marie-Majeure. C'est évidemment l'église du monastère dont il est ici question. Bianchini (*Anastas.*, t. III, p. 169) raconte que, vers l'année 1708, on découvrit dans un jardin voisin de Saint-Eusèbe « parietes ecclesiae cum adiacenti aedificio », à environ quatre mètres de profondeur; on tira de là des colonnes et un *epistylium* portant l'inscription suivante : + AVXILIANTE DNO DO NP XPO ORANTE BEATO LAVRENTIO MARTYRE HILARVS ARCHIDIAC FECIT. Il croit pouvoir conclure de là que l'église à laquelle appartenait cette colonne était celle du monastère *ad Lunam*, fondée par le pape Hilaire (ci-dessus, p. 245, l. 3). Il est probable que le fondateur de ce sanctuaire est bien l'archidiacre Hilaire qui succéda en 461 à saint Léon sur le siège pontifical. En tout cas il n'est guère douteux que l'édifice découvert au commencement du XVIIIe siècle ne soit l'église du monastère des saints Hadrien et Laurent, dont l'origine remonte ainsi jusque vers le milieu du Ve siècle. Le biographe semble indiquer que le vocable définitif, celui des saints Hadrien et Laurent, fut introduit par le pape Hadrien. — Sur les monastères de Sainte-Marie-Majeure, cf. GRÉGOIRE II, p. 397.

117. *ante vestibulum altaris*] Ce vestibule de l'autel me semble être un portique à iconostase, dans le genre de celui qui se trouvait à Saint-Pierre, en avant de la confession.

118. *ecclesia b. Petri ad corpus*] Cette manière de désigner la basilique de Saint-Pierre se rencontre aussi dans les rubriques d'une *sylloge* épigraphique publiée par M. de Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 123, d'après un manuscrit du IXe siècle.

119. *per suas apostolicas sillabas*] Les lettres remises aux légats sont datées du 26 octobre 785 ; il y en a deux (Jaffé, 2448, 2449), adressées l'une aux empereurs Constantin et Irène, l'autre au patriarche Taraise. Le concile eut lieu à l'automne de l'année 787; il tint huit sessions, du 25 septembre au 22 octobre.

120. *una cum imperialibus sacris*] Ces lettres impériales sont perdues ; nous n'avons plus que celles du patriarche Taraise.

121. *in latino ea translatari iussit*] C'est cette traduction qui choqua le clergé frank et détermina Charlemagne à combattre le septième concile, dans les fameux *Libri Carolini*. Anastase le bibliothécaire composa une autre version sous Jean VIII; la première disparut bientôt ; il n'en reste que des extraits dans les *Libri Carolini* et dans la réponse du pape Hadrien (Jaffé, 2483).

122. *ecclesia b. Sabinae sita territorio Ferentinello*] Je ne suis pas parvenu à identifier cette localité. Sur le culte de Sainte-Sabine en Ombrie, aux environs de Terni, v. De Rossi, *Bull.* 1871, p. 90 et suiv.

123. *diaconiam ss. Sergii atque Bachi*] Cette diaconie occupait l'emplacement des Rostres de l'époque impériale, entre l'arc de Septime-Sévère et le temple de Saturne, en contre-bas du temple de la Concorde, dont l'écroulement est raconté ici. Elle subsista jusque vers le milieu du XVIe siècle. La date et les causes de sa disparition n'ont point encore été tirées au clair (C. Re, *Bull. comunale*, 1882, p. 120).

124. *Basilicam monasterii b. Anastasii*] Saint-Anastase *ad Aquas Salvias*. Cette église remonte au milieu du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 114, 182, 183). Elle fut alors dédiée à un saint Anastase, martyrisé en Perse, en 627.

125. *muros huius civitatis Romanae*] Cf. ci-dessus, p. 501, l. 12.

126. *mense decembrio*, *XV indictione*] Décembre 791.

127. *arcum qui vocatur Tres Falciclas*] C'est l'arc de triomphe de Marc-Aurèle, élevé sur la voie Flaminienne, à l'endroit où la via della Vite débouche dans le Corso actuel, non loin de Saint-Laurent *in Lucina* (Nibby, *Roma antica*, t. I, p. 471 ; Iordan, *Topogr.*, t. II, p. 415). Il fut démoli en 1662, mais les sculptures qui le décoraient sont en grande partie conservées au Capitole. Dans les *Mirabilia* il porte le nom d'*arcus Octaviani*. L'origine de l'appellation *Tres Falciclas* est inconnue; elle doit se rattacher à quelque détail du monument. *Falcicla* semble être une contraction de *falcicula*, faucille.

128. *regammans per porticum Pallacinis*] *Regammare* veut dire ici tourner à angle droit, comme dans la *Charta Cornutiana* (Introd., p. CXLVI *b*, l. 24). Le Tibre, arrivé au bout de la via Lata, rencontre le Capitole, qui le force à se détourner par le portique de Saint-Marc. Cf. ci-dessus, p. 411, GRÉGOIRE II, note 14.

129. *ad pontem Antonini*] Le ponte Sisto actuel.

130. *per sandala*] Nous avons ici la forme *sandalum* d'un mot qui se retrouve dans la basse grécité et la basse latinité sous les formes σάνδαλις, σανδάλιον, *sandalus*, *sandalia* (Cf. les lexiques de Ducange à ces mots) Il s'agit d'une petite embarcation que l'on manœuvrait à la godille.

131. *portas aereas maiores*] Ce sont les portes qui fermaient l'*atrium* de Saint-Pierre. Elles provenaient sans doute de quelque édifice antique.

132. *sepultus est in basilica b. Petri*] Le tombeau d'Hadrien se trouvait dans la chapelle marquée 15 sur le plan (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 203; cf. p. 226). Voici son épitaphe, composée, dit-on, par Alcuin. Le marbre original est conservé dans le portique de la basilique actuelle de Saint-Pierre. Je reproduis le texte de Sarti et Settele (*Appendix*, p. 133).



HIC PATER ECCLESIAE ROMAE DECVS INCLYTVS AVCTOR
HADRIANVS REQVIEM PAPA BEATVS HABET
VIR CVI VITA DS PIETAS LEX GLORIA CHRISTVS
PASTOR APOSTOLICVS PROMPTVS AD OMNE BONVM
NOBILIS EX MAGNA GENITVS IAM GENTE PARENTVM
SED SACRIS LONGE NOBILIOR MERITIS
EXORNARE STVDENS DEVOTO PECTORE PASTOR
SEMPER VBIQVE SVO TEMPLA SACRATA DO
ECCLESIAS DONIS POPVLOS ET DOGMATE SCO
IMBVIT ET CVNCTIS PANDIT AD ASTRA VIAM
PAVPERIBVS LARGVS NVLLI PIETATE SECVNDVS
ET PRO PLEBE SACRIS PERVIGIL IN PRECIBVS
DOCTRINIS OPIBVS MVRIS EREXERAT ARCES
VRBS CAPVT ORBIS HONOR INCLYTA ROMA TVAS
MORS CVI NIL NOCVIT XPI QUAE MORTE PEREMPTA EST
IANVA SED VITAE MOX MELIORIS ERAT
POST PATREM LACRIMANS KAROLVS HAEC CARMINA SCRIBSI
TV MIHI DVLCIS AMOR TE MODO PLANGO PATER
TV MEMOR ESTO MEI SEQVITVR TE MENS MEA SEMPER
CVM XPO TENEAS REGNA BEATA POLI
TE CLERVS POPVLVS MAGNO DILEXIT AMORE
OMNIBVS VNVS AMOR OPTIME PRAESVL ERAS
NOMINA IVNGO SIMVL TITVLIS CLARISSIME NOSTRA
HADRIANVS KAROLVS REX EGO TVQ. PATER
QVISQVE LEGES VERSVS DEVOTO PECTORE SVPPLEX
AMBORVM MITIS DIC MISERERE DS
HAEC TVA NVNC TENEAT REQVIES CARISSIME MEMBRA
CVM SCIS ANIMA GAVDEAT ALMA DI
VLTIMA QVIPPE TVAS DONEC TVBA CLAMET IN AVRES
PRINCIPE CVM PETRO SVRGE VIDERE DM
AVDITVRVS ERIS VOCEM SCIO IVDICIS ALMAM
INTRA NVNC DNI GAVDIA MAGNA TVI
TVNC MEMOR ESTO TVI NATI PATER OPTIME POSCO
CVM PATRE DIC NATVS PERGAT ET ISTE MEVS
O PETE REGNA PATER FELIX CAELESTIA XPI
INDE TVVM PRECIBVS AVXILIARE GREGEM
DVM SOL IGNICOMO RVTILVS SPLENDESCIT AB AXE
LAVS TVA SCE PATER SEMPER IN ORBE MANET
SEDIT BEATAE MEMORIAE HADRIANVS PAPA
ANNOS XXIII MENSES X DIES XVII OBIIT VII KL. IAN

LÉGENDE DU PLAN

DE L'ANCIENNE BASILIQUE DE SAINT-PIERRE (p. 192).

Ce plan, le seul document du genre qui nous soit resté sur l'ancienne basilique de Saint-Pierre, fut dressé, gravé et publié en 1591, à Rome, par Tiberio Alfarano. La reproduction que j'en donne ici est due à l'obligeance de M. de Rossi, qui, l'ayant fait graver pour le tome II de ses *Inscriptiones christianae*, a bien voulu permettre à mon éditeur d'en faire exécuter un tirage pour ma publication. J'ai cru devoir y joindre la légende dont la planche était accompagnée dans l'édition d'Alfarano et qui a été répétée, en particulier, dans la reproduction de Sarti et Settele [1]. Le lecteur doit être prévenu que, en 1590, le chevet de la basilique était démoli depuis près d'un siècle et que la partie des nefs provisoirement conservée était barrée par un mur [2]. Beaucoup d'autels et de tombeaux, situés autrefois dans le transsept et dans le haut des nefs, avaient été transportés en deçà de ce mur. Les indications d'Alfarano se refèrent assez souvent à cet état de choses. Il arrive quelquefois qu'il n'a pu donner le vocable d'une chapelle ; c'est ce qu'il marque par le sigle *s. n.* (*sine nomine*). Il renvoie çà et là à un livre de lui sur la basilique Vaticane ; ce livre est conservé en manuscrit (G, 6) dans les archives de Saint-Pierre. J'ai complété et corrigé çà et là ses indications par quelques notes empruntées, soit à mon commentaire du *Liber Pontificalis*, soit aux explications données, précisément sur ce plan, par M. de Rossi, dans ses *Inscriptiones christianae*, t. II, p. 229-233. Les numéros marqués d'un astérisque se rapportent à des monuments relativement récents, c'est-à-dire postérieurs au XIIe siècle et, en particulier, à la description de la basilique par Pierre Mallius.

A. Absis, sive tribuna veteris templi.
B. Transversa navis v. t.
C. Mediana navis v. t.
D. Anterior navis dextra } ad meridiem, ubi multorum
E. Posterior navis dextra } pontificum et card. sepulcra.
F. Anterior navis sinistra } ad aquilonem.
G. Posterior navis sinistra }
H. Atrium templi in medio quadriporticus.

1. *Ad Philippi Laurentii Dionysii opus de Vaticanis cryptis Appendix*, Rome, 1840.
2. La hauteur à laquelle passait ce mur est marquée 41 sur le plan.

I. Anterior pars quadriporticus } in quibus erat pictura sex
K. Dextra pars quadriporticus } ss. synodorum genera-
L. Sinistra pars quadriporticus } lium a Constantino pp. [3]
M. Posterior pars quadriporticus.
N. Area super gradus templi, ubi summus pontifex imperatorem recipere solet.
O. Gradus 35 quibus ascenditur ad templum [SYMMAQUE, note 24, p. 267].

3. CONSTANTIN, p. 391, l. 13. Mais il est douteux qu'Alfarano ait indiqué cet emplacement de science certaine.



P. Olim[1] episcopium a Symmacho pontifice [*ibid.*, note 26].
Q. Palatium apostolicum magnificentissimum.
R. Platea ante templum, in cuius medio s. d. n. Sixtus V obeliscum Caesaris Aug. transtulit et erexit.
S. Templum novum, vetus templum cingens, quod admirabili artificio in crucis formam extruitur[2].
a. Monasterium sancti Martini } Can. habitatio, nunc aethiopum monachorum.
b. Monasterium S. Stephani maioris }
c. Ecclesia s. Andreae a Symmacho papa[3].
d. Templum s. Petronillae virginis a Paulo I.
e. Templum s. Mariae de febribus[4].
f. Monasterium s. Stephani minoris ab Adriano I [Etienne II, note 42, p. 459].
g. Canonica, vel canonicorum habitatio a Nicolao III.
h. Ecclesia s. n. Creditur fuisse monasterium s. Iohannis et Pauli [Léon, note 11, p. 241].
i. Ecclesia s. n. Creditur fuisse diaconia ss. Sergii et Bacchi [Grégoire III, note 25, p. 423].
k. Templum a Probo Urbis praefecto constructum[5].
l. Coemeterium fontis sancti Petri, de quibus ac de confessione sancti Petri et sanctorum ibi sepultorum in libro dicetur.
m. Bibliotheca basilicae amplissima.
n. Sacrarium pro sacra suppellectili[6].
o. Sacellum ab Antonio Cerdano cardinali.
p. Sacellum a Baptista Zeno cardinali.
q. Sacellum a Sixto IIII extructum pro choro.
r. Sacellum s. Thomae apostoli a Symmacho papa[7].
s. Oratorium vetus[8].
t. Ecclesia s.
u. Ecclesia s.
x. Ecclesia s. Ambrosii.
y. Ecclesia s. de qua et aliis ecclesiis xenodochiis ac monasteriis pro sacerdotibus quotidie Deo psallentibus in libro.
aa. Ecclesia s. Vincentii.
bb. Gradus palatii apostolici.
cc. Ecclesia s. Gregorii olim [Etienne V, n° 650].
dd. Secretarium, ubi olim summus Pontifex sacras vestes assumebat.
ee. Vestibulum secretarii, ubi sunt sepulti summi Pontifices.

1. Localisation douteuse et sans doute conjecturale.
2. Cette lettre n'est pas marquée dans notre reproduction du plan d'Alfarano ; elle se rapporte à un pointillé qui indiquait la partie déjà construite de la nouvelle basilique, derrière l'ancienne et autour du transsept.
3. Faux ; ce titre ne convient qu'à l'édifice marqué *e* ; en *c* il n'y a qu'un vestibule qui relie le transsept de Saint-Pierre à l'église Sainte-Pétronille.
4. Voir la note précédente.
5. Mausolée des *Anicii*.
6. En face se trouvait l'épitaphe d'Hadrien II.
7. Faux ; v. la note au n° 167.
8. M. de Rossi pense que c'est l'oratoire construit par Grégoire IV (n° 459) en l'honneur de saint Grégoire le Grand.

ff. Ecclesia Salvatoris cum coemeterio ad sepulturam omnium peregrinorum.
gg. Xenodochium ubi ex peregrinis ad limina apostolorum confluentibus tredecim ad mensam quotidie per Pontificis ministros suscipiuntur.
hh. Ecclesia s. Apollinaris ab Honorio I [Honorius, note 10, p. 326].
ii. Moenianum ubi Pontifex maximus in solemnioribus festis populo benedicit.
kk. Ianua palatii apostolici.
ll. Pars graduum a Pio II amplificata.
mm. Ecclesia s. Gregorii in platea, pro habitatione cantorum [Hadrien, note 81, p. 520].
1. Altare maius[1] ubi apostolorum Petri et Pauli corpora requiescunt [Silvestre, note 61, p. 194].
2. Confessio[2] b. Petri ab Anacleto papa exornata, Romanorum Pontificum sepultura, unde sumuntur pallia pro archiepiscopis in signum plenitudinis pastoralis officii [Silvestre, *l. c.*]
3. Solium Romani Pontificis.
4. Subsellia S. R. E. cardinalium, sub quibus[3] sunt sepulcra ss. pont. Lini, Cleti, Anacleti, Evaristi, Thelesphori, Higinii, Pii, Eleutherii, Victoris et Iohannis primi.
5. Duodecim columnae elegantissimae, frontem maioris altaris complectentes et sancta sanctorum constituentes [Silvestre, *l. c.* et note 63 ; Grégoire III, note 11, p. 422 ; Hadrien, note 63, p. 519].
6. Candelabrum eximium pro cereo paschali.
7. Suggestum marmoreum ad evangelium decantandum [Pélage II, note 3, p. 310].
8. Olim altare s. Sixti primi[4] a Pascali II.
9. Altare de ossibus nuncupatum, a Francisco de Tibaldescis cardinali.
10. Hostiolum ducens ad oratorium post confessionem.
11. Alterum hostiolum praefati oratorii ubi ossa plurimorum congesta sunt.
12. Sepulcrum marmoreum.
13. Porta templi ad occidentem.
14. Oratorium s. Leonis papae, ubi sunt corpora ss. Leonis I, II, III et IV [Sergius, note 35, p. 379 ; Paul, note 12, p. 467 ; Léon IV, n° 511].
15. Oratorium s. Adriani primi papae [Hadrien, note 132, p. 522].
16. Sepulcrum Urbani II papae.
17. Oratorium S. M. de Cancellis a s. Paulo I papa [Paul, note 12, p. 467].
18. Sacellum S. M. a Io. Caetano de Ursinis cardinali.
19. Porta ad meridiem ubi multorum pontificum et cardinalium sepulcra.

1. L'autel majeur est à l'aplomb de la confession et de la chambre funéraire contenant le sarcophage apostolique.
2. Le chiffre 2 est marqué un peu en avant de la confession : celle-ci se trouve juste sous l'autel.
3. Conjecture sans fondement ; cf. Lin, note 3, p. 121 ; Anaclet, note 2, p. 125.
4. Lisez *secundi* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 214). Là aussi se trouvait le tombeau de Sergius II.

20. Oratorium ss. Processi et Martiniani a Paschali I [PASCAL, nº 431].
21. Sacellum s. Catherinae pro card. Tiburtino.
22. Oratorium s. Mauritii, ad quod imperator et imperatrix ab episcopis cardinalibus benedicuntur et in brachio dextro oleo sancto unguntur antequam a Romano Pontifice coronentur.
23. Altare s. Silvestri papae ubi Vigilii[1] et Adriani IIII sepulcra.
24. Altare s. Bartholomei.
25. Columna sancta, una ex XII e Salomonis templo[2].
26. Altare s. Antonii, ab Antoniotio de Palavicinis cardinali.
27. Altare s. Luciae virginis a Gregorio I[3].
28. Altare trium Regum Magorum.
29. Altare pro mortuis.
30. Oratorium s. Iohannis ad fontes, a Symmacho papa [SYMMAQUE, note 22, p. 266].
31. Fons baptismi a Damaso papa versibus exornatus [Introd., p. CXXII ; SYMMAQUE, note 20, p. 266].
32. Altare s. Iohannis evangelistae [SYMMAQUE, note 22].
33. Altare b. Mariae virginis.
34. Altare s. Annae, societatis parafrenariorum S. R. E. cardinalium.
35. Oratorium s. Crucis, a Symmacho papa [SYMMAQUE, note 21].
36. Porta ad occidentem.
37. Duo sacella antiquissima s. n.
38. Altare b. Mariae et altare s. Gabini mart. a Gregorio III ; quae Eugenius III in unum restituit et Innocentius VIII exornavit, plurimorum sanctorum reliquiis reconditis [GRÉGOIRE III, p. 417, l. 10].
39. Chorus.
40. Altare s. Pastoris, supra quod erant organa, ab Urso de Ursinis cardinali.
41*. Parietes veteris templi partem a novo dividentes.
42*. Altare ss. Processi et Martiniani, ex priori loco cum statua aenea s. Petri translatum.
43*. Altare b. Mariae translatum.
44. Sacellum ss. apostolorum Simonis et Judae, ubi sanctissimum Eucharistiae sacramentum honorifice custoditur.
45. Olim altare ss. apostolorum Philippi et Iacobi.
46*. Fontes aquae benedictae et altare b. Mariae virginis ad columnam ad dexteram templi.
47. Sacellum s. Bonifacii martyris, a Bonifacio VIII [BONIFACE IV, note 4, p. 318.]
48. Altare mortuorum privilegiatum et sepulcrum Leonis IX.
49*. Altare s. Antonii abbatis et s. Annae.
50*. Altare s. Vincislai martyris regis Boemorum atque s. Herasmi.

1. Le tombeau de Vigile était à Saint-Silvestre (ou Saint-Marcel) sur la voie Salaria. Cependant, au XIIe siècle, on croyait que ce pape reposait à Saint-Pierre (P. Mallius, dans De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 201).
2. Une des douze colonnes du portique devant la confession, réputée miraculeuse et transportée ici.
3. Inexact. Cf. De Rossi, *l. c.*, p. 218.

51. Altare s. Martialis, a Neapolione de Ursinis cardinali et Vannotia de Sabellis, ubi cum suis maioribus requiescunt.
52*. Altare s. n.
53*. Sepulcrum Pauli III eximium, ab Alexandro Farnesio cardinali.
54*. Altare sanctissimi Crucifixi ubi est corpus s. Petronillae.
55. Sepulcrum Bonifatii IIII et statua equestris Ruberti Malatestae[1].
56. Altare de Perreriis, ubi sepulcrum Petri Raymundi, Hierosolymitani hospitalis magistri.
57. Altare s. n.
58*. Altare b. Mariae ab Eugenio IIII et Petro Barbo card.
59*. Sepulcrum Eugenii IIII, ubi ossa multorum sunt congesta.
60*. Altare s. Marci evang. a Paulo II.
61*. Altare s. Nicolai a Nicolao V.
62*. Altare s. Blasii a Poncello de Ursinis.
63*. Sepulcrum Urbani VI et multorum pontificum.
64*. Altare Annuntiationis B. M. V.
65. Duo altaria s. n.
66*. Altare B. M. et ss. Francisci et Antonii de Padua, a Sixto IIII.
67*. Sepulcrum Sixti IIII aeneum, elegantissimum.
68*. Sepulcra Iulii II et Fatii Sanctorii card.
69*. Sepulcrum Franciotti de Ruere card.
70*. Sepulcrum Carolae, Cypri et Hierusalem reginae.
71*. Sepulcrum Bernardi Heruli Narniensis card.
72*. Sepulcrum Stephani Nardini Foroliviensis card.
73*. Altare s. Thomae apostoli, ante quod sunt sepulti Io. Podius, episcopus Bononiensis, et Maffiolus de Lanipugnano, episcopus Placentinus, et Franciscus Barthelai, episcopus Molopotaniensis, et Petrus Lunellus, episcopus Gaetanus.
74*. Fons baptismi (provisoire, XVIe s.) et sepulcrum Innocentii VII.
75*. Sepulcrum Petri Fonseca, Lusitani cardinalis, et Nicolai vicecomitis Mediolanensis.
76*. Sepulcrum Arduini senioris, Novariensis card. della Porta.
77*. Sepulcrum Arduini senioris, Novariensis cardinalis, et Theobaldi de Rubeo monte, archiepiscopi Bisuntini.
78*. Sepulcrum Christophori Maroni, episcopi Herniensis, cardinalis.
79. Sepulcrum Gregorii V.
80*. Altare s. n.
81*. Sepulcrum Pii III, ante quod est sepultus Franciscus Bandinus, Picolomineus, archiepiscopus Senensis.
82*. Olim sepulcrum Pii V et Sixti V.
83*. Olim sepulcrum Adriani VI, nunc Iulii III.
84*. Sepulcrum Pii II, ante quod sunt sepulti Pius II et III.
85. Altare s. Gregorii a Greg. IIII, supra quod est caput s. Andreae ap. a Pio II [GRÉGOIRE IV, nº 459].
86*. Sepulcrum Agnetis de Columna, Honorati Gaetani uxoris.
87*. Olim altare ss. Laurentii et Georgii a Iacobo Caietano de Stephanescis, cardinali.
88*. Altare s. n., nunc columna sancta translata.

1. Cf. nº 47.

89*. Sepulcrum Gregorii XIII et Gregorii XIIII.
90*. Altare B. M. quod est sepulcrum Berardini de Cruce, episcopi Novocomensis, iuxta quod fuere translata ossa Callisti III, Alexandri VI et Urbani VI, et demum sep. Urbani VII.
91. Olim altare s. Tridentii mart. Nunc lapis supra quem plures sancti martyrium subiere.
92. Olim altare s. Antonini mart. ab Odone Lotta de Amatescis. Nunc lapis supra quem fuerunt divisa ossa ss. Apostolorum Petri et Pauli a b. Silvestro papa.
93. Altare s. n.
94*. Sacellum s. Aegidii abb. a Io. Tomacello, comite Sorae.
95*. Sacellum s. Nicolai a Nicolao III, ubi dicti Nicolai et Honorii IIII ac Francisci Buccamatii car. sep.
96*. Altare capellae Gregorianae, ubi est corpus s. Gregorii Nazianzeni a Gregorio XIII translatum.
97*. Altare s. Iacobi apostoli ab Ant. de Calvis card.
98*. Altare s. Hieronimi.
99*. Altare s. Augustini.
100. Altare s. Ambrosii.
101*. Altare s. Martini a Io. episcopo Hostiensi, card. Vivarien.
102*. Altare s. Agathae, nunc sepulcrum Marcelli II.
103*. Altare s. Luciae translatum et sepulcrum Innocentii IX.
104*. Sepulcrum Nicolai V translatum.
105*. Sepulcrum Pauli II translatum.
106*. Altare s. Marci translatum.
107*. Olim altare s. Abundii, mansionarii basilicae, postea Leonis X ac Pii IV sepulcra.
108. Olim aditus ad ecclesiam s. Vincentii (*aa*), nunc sacellum Innocentii VIII translatum, ubi omnes reliquiae templi.
109*. Sepulcrum Innocentii VIII translatum.
110*. Olim altare s. Laurentii. nunc sepulcrum marmoreum translatum N. sum. pont.
111*. Sepulcrum Alvisii ex familia Rosiorum cardinalis, postea Pauli IIII.
112*. Sepulcrum olim Franciotti de Ursinis card.
113. Porta parvula olim.
114. Altare olim oratorii s. Mariae ad Presepe a Io. VII. Nunc porta sancta [JEAN VII, note 2].
115. Altare vultussancti, ubi sanctum Sudarium quo D. N. Iesus Christus ante passionem faciem suam extersit et Lancea qua eiusdem D. N. latus apertum fuit custodiuntur.
116. Pinea aenea speciosissima a Symmacho papa [SYMMAQUE, note 23].
117. Fons magnus aeneus pro peregrinis a Symmacho papa.
118. Tres portae supra quas est restituta de novo Navicula principis apostolorum fluctuans, ex musivo elegantissimo opere Iotti, impensis Iacobi Caietani cardinalis de Stephanescis, olim canonici.
119. Parvula aedicula multorum sanctorum reliquias continens.
120. Sepulcrum Honorii I, Octonis II et Placidii et Valentiniani III Augustorum Caesarum ; de aliis regibus in libro[1].
121.* Porta palatii a Iulio II restaurata.
122.* Aula regia sacri palatii, iuxta quam ad occidentem est capella Sixti IIII, ad orientem sacri Consistorii aulae et moeniana triplicis ordinis a Leone X, ad meridiem capella Pauli III, et ad Aquilonem amplissima summorum pontificum cubicula.
123. Sepulcrum Benedicti IIII.
124. Porta sancta[1], quae vigesimo quinto iubilaei anno per Romanum pontificem aperitur et clauditur, de qua et indulgen. et stationibus in libro.
125. Sepulcrum Ioannis IX.
126. Porta dicta Guidonea, supra quam olim erant appensa multarum victoriarum insignia.
127. Sepulcrum Stephani V et VI.
128. Porta Romana, supra quam sunt appensi vectes portarum Tuneti a Carolo V imperatore missae.
129. Sepulcra Benedicti III et Iohannis XIX[2] et bulla centesimi quoq. iubelei anni a Bonifacio VIII.
130. Porta mediana, olim argentea, ab Honorio I et Leone IIII, nunc aenea ab Eugenio IIII [HONORIUS, note 2, p. 324; LÉON IV, n° 540].
131. Valvae aeneae antiquissimae.
132. Olim sepulcrum Sergii primi[3]; nunc adest lapis numidicus cui insculptum est epithaphium sepulcri Adriani primi a Carolo Magno aedictum, ex priori loco translatus.
133. Porta Ravenniana, supra quam sunt appensa insignia et cathena portus Smirnae, Sixto IIII pont.
134. Tabule marmoreae, in quibus sunt insculpta nomina olivetorum et fundorum a Gregorio papa pro luminaribus templi [Introd., p. CXLV].
135. Sepulcrum Nicolai papae I.
136. Locus sepulcri Gregorii primi, olim[4].
137. Porta Iudicii, per quam defuncti inferebantur.
138. Sepulcrum Io. VIII.
139. Sepulcrum Io. XIIII.
140. Sepulcra Io. II et III[5].
141. In hac parte porticus templi sunt sepulti multi summi pontifices sanctissimi dd.
142. Sacellum principale secretarii[6], ubi translata fuit imago beatae Mariae dicta de febribus et sepulcrum Benedicti primi.
143. Altare s. Io. Baptiste, translatum, de familia Ursinorum.
144. Altare s. Sebastiani, a Christophoro de Iacobatiis cardinali.
145. Altare s. n. et sepulcrum Nobilis de Perbenedictis.

1. Fausse attribution. Les empereurs de la dynastie théodosienne reposaient dans le mausolée *d e*; quant à Othon II, son tombeau devait se trouver à peu près à l'endroit indiqué ici.

1. Postérieure au XIIe siècle.
2. Fausse désignation, d'ailleurs en circulation depuis longtemps au moment où Alfarano écrivait. Ce n'est pas le tombeau de Jean XIX, c'est celui de Marin Ier qui se trouvait à cet endroit.
3. Lisez Sergius III. Cette confusion est déjà dans P. Mallius.
4. Avant la translation à l'intérieur de la basilique sous GRÉGOIRE IV, n° 459.
5. Lisez Jean V et Jean III.
6. L'ancien *secretarium*.

146. Altare ad quod fuit translata imago b. Mariae ex intercolumnis porticus.
147. Aditus ducens ad porticum.
148. Altare s. n.
149. Altare olim s. Mariae in Turri, ubi electus in imperatorem a canonicis s. Petri recipitur in canonicum et in fratrem [PAUL, note 13, p. 467].
150. Palatium archipraesbyteri basilicae.
151. Turris campanaria [ETIENNE II, note 52, p. 460].
152. Tres portae olim aeneae, in quibus erant insculpta nomina regnorum, provinciarum, civitatum et insularum sedis apostolicae.
153*. Altare s. Andreae, ubi sum. Pont. solemnia quaedam peragebant.
154. Altare s. Angeli.
155. Altare s. n.
156. Transitus.
157. Altare Salvatoris[1], dictum de Abundantia, a Thoma de Ursinis cardinali et Neapolione comite Manupelli.
158. Sacellum b. Mariae Annuntiationis a Maria de Comitibus[2].
159. Sacellum [3] s. n. multorumque nobilium sepulcra.
160. Olim sacellum s. Petronillae virginis, filiae s. Petri, a Ludovico [XI] rege Francorum dotatum, ubi erant sepultae Agnes Henrici II et Maria Thermantia Honorii imp. uxores [PAUL, note 5, p. 466].
161. Sacellum s. n. ubi ossa e diversis sepulcris eruta congesta sunt, de quibus et aliis late in libro dicetur [4].

1. Déjà dédié au Sauveur dans la description de Saint-Pierre du VIIIe siècle (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 225).
2. Au VIIIe s., autel de sainte Anastasie.
3. Au VIIIe s., « sanctissimae genitricis Dei. »
4. Au VIIIe s., dédié aussi au Sauveur.

162. Transitus ad alterum templum.
163. Sacellum s. n. ubi congesta sunt ossa veterum sepulcrorum[1].
164. Altare s. Joannis Chrisostomi, archiep. Constantinop.[2]
165. Aula samctimonialium iugiter Deum laudantium, de quibus et aliis rebus in libro dicetur.
166. Transitus.
167. Sacellum[3] s. n. ubi est sepultus Oddo Iannuensis, episcopus Interamnensis.
168. Sacellum ss. Lamberti et Servatii, a Georgio de Cesarinis canonico, ad quod fuit translatum corpus s. Io. Chrysostomi et est sepulcrum omnium canonicorum basilicae.
169. Sacellum s. n. ubi conservantur sedes sive cathedra S. P. et culcitra sive stragulum ss. Martyrum.
170. Sacellum et sepulcrum Callixti III et Alexandri VI et quorundam cardinalium multorumque nobilium.
171. Obelisci Caesaris in medio circi Caii et Neronis primevus locus.
172. Sacellum B. Mariae de febribus, ante quod sunt sepulti Bartholomeus Marascus, episcopus Castillanus, et Iacobus Breuccietti, episcopus Nucerinus.
173. Sacellum s. n. ubi erat sepulcrum Hugonis Lingles Nicosiensis, regni Cypri camerarii.
174. Sacellum sanctissimae Trinitatis et ss. Cosmae et Damiani, ubi est sepulcrum beneficiatorum et clericorum basilicae.

1. Saint Théodore, au VIIIe s.
2. Saint-Martin, au VIIIe s.
3. Sur les sept chapelles qui suivent (167-170 et 172-174), cf. SYMMAQUE, note 17, p. 365. Au temps d'Alfarano leurs vocables étaient changés ou inconnus. Au VIIIe siècle, elles portaient les noms suivants : Saint-Sossius (167), Saint-Apollinaire (168), Saint-Thomas (169), Saint-André (170), Saint-Cassien (172), Saint-Vit (173), Saint-Laurent (174).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. III *b*, note 3. — M. Mommsen (*Hermes*, t. XXI, p. 142) donne quelques détails sur ce ms., qui porte maintenant le nº 1895, et sur un autre de la même compilation (nº 12266); le premier est du IXe siècle, le second du Xe. Dans celui-ci, qui est bien inférieur à l'autre et abrégé par rapport à lui, la rubrique *Nomina episcoporum* etc. fait complètement défaut.

P. VI. — M. Holder-Egger (*Neues Archiv*, t. X, p. 221) signale à la bibliothèque de la ville d'Amiens un manuscrit du XVIe siècle qui contient, avec le catalogue libérien, les deux tables d'anniversaires des papes et des martyrs. D'après une note jointe à ces textes, ils sont extraits « ex cod. ms. antiquissimo d. n. de Francia praesid. in parl. Machliniensi. » Ce *codex antiquissimus* doit être identique à celui de Peiresc.

P. XVII *b*, 2e catalogue. — Dans la colonne intitulée *Catalogues du VIe siècle*, les chiffres des mois de Zéphyrin, ceux des jours d'Urbain et d'Antéros, ceux des mois et des jours de Pontien devraient être en italique.

P. XVI *b*, catalogue. — Pius *d.* XI, au lieu de *d.* I ; Calliste, *d.* X ; Denys, *d.* IIII au lieu de *d.* III; Félix III, *m.* XI au lieu de *m.* VI — Ajouter, pour établir un accord exact entre la restitution provisoire contenue dans ce tableau et les résultats consignés dans celui de la p. LXXX, les modifications ou compléments qui suivent: Zéphyrin, *m.* VI (VII); Antéros, *d.* XVIIII (XII) ; Cornelius, *d.* III (II); Félix, *m.* I (II), Zosime, *d.* XVIIII (XV).

P. XXV, nº 27. — C'est vers le commencement du VIe siècle que les portraits des évêques de Milan furent exécutés dans l'église Saint-Nazaire et accompagnés d'inscriptions métriques composées par Ennodius.

P. XXXIV *a*, nº 3. — Raban Maur, dans son traité sur les chorévêques (Migne, *P. L.*, t. CX, p. 1197) cite le *L. P.* sous le nom de Damase, mais plutôt en suivant les indications des lettres-préface que d'après le titre d'un manuscrit « Unde legitur in codice quem Damasus papa de episcopis Romanae ecclesiae petente Hieronymo presbytero conscripsit, quod Linus et Cletus, » etc.

P. XXXV, note 7. — Le livre du P. Lapôtre n'est pas encore en librairie. Il porte le millésime de 1885.

P. XL, nº 8. — Au lieu du chapitre IV § IX, on devra se reporter aux pages CCXVIII, CCXIX, CCLII, et au commentaire des notices de Boniface II (note 15) et de Jean II (note 5).

P. LV, nº 11. — J'ai pu tout récemment rapprocher du manuscrit de Paris une photographie de celui de Vérone. La comparaison ne confirme pas l'impression qu'ils soient du même pays.

P. LVI, nº 13. — La chronique mentionnée ici a été publiée par M. G. Waitz dans le tome XIII des *Mon. Germ.*, *Scriptores*. Elle ne contient pas d'autre emprunt au *L. P.* que ceux qui sont étudiés ici.

P. CV *b*, note 5. — Cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 347.

P. CVIII, note 4. — M. Nestle a publié ce texte dans la Chrestomathie qui fait suite à sa *Brevis linguae syriacae grammatica* (1881), nº III.

P. CXI, note 1. — L'opinion exprimée ici est celle de M. Iordan (*Topogr.*, t. II, p. 495); cf. De Rossi, *Le prime raccolte*, p. 76 et suiv. Au moyen âge la caverne du dragon était localisée à l'angle nord du Palatin, à l'endroit où s'élève l'église S. Maria *de Inferno* (S. M. Libératrice). — Le dragon de saint Silvestre paraît être proche parent de celui dont parle l'auteur du *De Promissionibus*, III, 38 (Migne, *P. L.*, t. LI, p. 835); cet auteur était africain ; il avait visité la Campanie vers le milieu du Ve siècle. Il était encore jeune quand ce dragon fut tué, ou plutôt brisé, car c'était un dragon mécanique, au temps de Stilicon. Cependant il se trompe en plaçant l'épisode à Rome : il



s'agit évidemment d'un dragon de Lanuvium (Elien, *Hist. anim.*, x, 16 ; Properce, iv, 8).

P. cxv *a*, note 3.— Avant Grégoire de Tours, Fortunat, dans sa vie de saint Marcel de Paris, écrite avant 576, avait fait usage du *Liber Silvestri*. Quelques lignes avant la fin (p. 54 Krusch), il compare Marcel à Silvestre : « Si sanctorum virorum ex factis merita conferantur, miretur Marcellum Gallia, dum Roma Silvestrum, nisi hoc distat in opere quod draconem sigillavit ille, iste iactavit. »

P. cxxxv *a*, note 1. — Le texte pseudoisidorien dont il est ici question dépend aussi, directement ou indirectement, du *Constitutum Silvestri*.

P. cxxxvii *b*, note 1. — Cet apocryphe vient d'être publié, par les soins de M. Paul Fabre, dans les *Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. VI [1886], p. 4 et suiv.

P. cxxxviii *b*. — Aux passages reproduits ici comme dérivés du *Constitutum*, joindre celui qui est indiqué plus loin, p. 241, Léon, note 13.

P. cxci, note 2. — Le texte de la liste des patriarches de Constantinople, tel que le présente le *Vaticanus* 3764, ne diffère de celui-ci que par des variantes purement orthographiques. Voici celles qui concernent les noms propres : 3, *Macedonius*; 5, *Dimophilus* ; 10, *Arsacius*; 28, *Eutichius*. — Sur les catalogues épiscopaux de Constantinople, cf. p. xxiii *a*, note 3.

P. clxxii *a*, note 1. — J'ai vu le ms. depuis que cette page a été imprimée. La collection canonique par laquelle il commence est la collection d'Hérouval. Ce manuscrit doit être ajouté à ceux qui ont été catalogués par Maassen, *Quellen*, t. I, p. 828.

P. clxxviii *a*, n° 22, l. 4 du petit texte, au lieu de xvi° lire xiv°.

P. clxxix *a*, note 1, au lieu de *Kober*, lire *Korum*.

P. clxxxii *a*, 10° ligne avant la fin, au lieu de *Hérouville*, lisez *Hérouval*.

P. 25. — Cf. p. lxxix, note 1.

P. 28. — M. G. Monod a publié, dans le 63° fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*, le texte de Frédégaire d'après le *Parisinus* 10910. Le catalogue des papes s'y trouve à la p. 22.

P. 39. — La nouvelle édition de Théophane par M. C. de de Boor, Leipzig, Teubner, 1883, permet de reconstituer le texte grec de ce catalogue, depuis Gaius. Pour les chiffres il n'y a rien à changer à ceux de cette page, mais deux lacunes à compléter. *Leo an. XXI*, *Hilarus* (Ἱλαρίων) *an. VI ; Pelagius an. V*, *Iohannes an. VIII*. Il faut signaler aussi la leçon Μαρκελλῖνος au lieu de *Marcellus*. — Un peu plus haut, l. *Eutychianus*.

P. 43. — Le manuscrit dont il est ici question porte le n° 22 dans la bibliothèque capitulaire de Vérone.

P. 115, avant-dernière ligne. — Je me suis décidé à supprimer, même pour l'intervalle Constantin-Etienne II, les variantes de D^2. Le sigle D représente donc, d'un bout à l'autre, le manuscrit *Parisinus* 5516.

P. 116, ligne 1. — Sauf les premières notices, le *Vaticanus* 3764 est désigné, dans ce volume, par le sigle E^1 quand on a, à côté de la sienne, la leçon de E^4 ou de E^5, par la lettre E, quand ces deux manuscrits font défaut.

Ibid., Avis pour les notes explicatives. — L'Index spécial, promis à la fin de cet avis, sera joint au tome II.

P. 121, note 3. — Dans ses *Inscr. christ.*, t. II, p. 236, M. de Rossi s'est expliqué définitivement sur la question du tombeau de Linus, et dans le sens indiqué ici.

P. 129, variantes, *l.* 6, lire <*et*> *episcopos*, au lieu de < *et episcopos.*>

P. 213, variantes, l. 5, lisez : aut] et A^5E^8 : atque A^6 : vel etc.

P. 234, variantes, l. 19, insérer avant la parenthèse les lettres BCDEG.

P. 239, note 1. — Sur cette basilique, v. l'ouvrage de M. Lorenzo Fortunati, *Relazione generale degli scavi e scoperte fatte lungo la via Latina*, Rome, 1859. On y trouvera, entre autres choses, un plan de la basilique et des édifices adjacents, avec l'inscription suivante, découverte dans l'église elle-même, en fragments très menus. Les restitutions sont du P. Garrucci.

CVM MVNDVM LI*nqu*ENS DEM*etri*AS AMN*ia virgo*
CLA*ud*ERET EXTREMVM NON MORIT*ura diem*
*hae*C TIBI PAP*a l*EO VOTORVM EXTREM*a suorum*
*trad*IDIT VT S*a*CRAE SVRGERET AVLA D*omus*
M*a*NDATI COMPLE*t*A FIDES SED GLOR*ia maior*
*in*TERIVS VOTVM *s*OLVERE QVAM PROPA*lam*
IN*did*ERAT CVLMEN STEPH*a*NVS QVI PRIMVS IN OR*be*
*r*APTVS MORTE *tr*VCI REGN*a*T IN ARC*e poli*
*pr*AESVLIS HA*nc iuss*V TIGRINVS P*resbiter aulam*
EX*c*OLIT INS*onti*S MENTE LABOR*e bo*NI

P. 272, note 1. — Outre son fils Silvère, qui devint pape, un autre membre de la famille d'Hormisdas se distingua dans la carrière des honneurs ecclésiastiques. Je veux parler de Gerontius, primicier des notaires, mort en 565, dont l'épitaphe est encore conservée (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 1098).

P. 282, notes 4 et 8. — Les pièces reproduites ici ont été publiées à nouveau par M. Mommsen (*Neues Archiv*, t. XI, p. 367) après revision sur le manuscrit. En dehors des petits détails d'orthographe, voici ce que je crois devoir relever dans cette nouvelle édition. Mandement de Félix, titre : effacer *et* après *episcopis* ; l. 6, *ideoque*; l. 8, le ms. porte *mihi in ipso fateor adspirante conpunctum*, mais il n'y a rien à changer à la restitution ; Rubrique après le mandement : *atque* au lieu de *et* ; Adresse de la deuxième pièce : effacer *et* avant *diaconis* ; l. 6, *ambitum*.

P. 284 *b*, dernière ligne, au lieu de IV, lisez IX.

P. 326, note 14. — Sur l'église Saint-Sévérin de Tivoli, cf. Bruzza, *Regesto della chiesa di Tivoli*, p. 95.

P. 333 *b*, note 5, l. 9, au lieu de 2 *oct.* lisez 27 *oct.*

P. 352, variantes, l. 1 : libris $\overline{ss}$ EG — ipsi A^1B^3 : istis B^4.

P. 355, note 2 pour l'ordination d'Agathon, remplacer la date du 4 juillet par celle du 27 juin.

P. 379, note 38, l. 6, lire : aux lignes 42-51.

P. 396 et suiv.— Le texte des colonnes de gauche est celui

des mss. ACG ; le texte des colonnes de droite celui des mss. BDE. Sur la différence des rédactions, v. Introduction, p. CCXX.

P. 408, l. 8. — *recessit mitis*] C'est probablement à ce séjour à Rome que roi Liutprand fit allusion dans les inscriptions de Saint-Anastase, près de Pavie, église fondée par lui après la rupture entre l'empereur Léon et le siège apostolique (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 168, 169).

P. 413, note 42, l. 3, au lieu de *la note précédente*, lisez *les lignes précédentes*.

P. 424, note 33.— Il faut rapprocher de ce décret l'inscription III, 7 du recueil de Marini-Mai, relative au service liturgique de la basilique de Saint-Paul, tel qu'il fut réglé par Grégoire III.

P. 425.— Ajouter la note suivante, relative au tombeau de Grégoire III.— Le tombeau de Grégoire III se trouvait dans l'oratoire édifié par ce pape en l'honneur de la sainte Vierge (ci-dessus, note 12). On y voyait une arcade en mosaïque ; elle subsista jusqu'au temps d'Eugène III, qui fut enterré au même endroit. Dans l'épitaphe d'Eugène, le vers suivant concernait son prédécesseur : *Tertius hic papa Gregorius est tumulatus*. (P. Mallius ; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 201).

P. 432, l. 10. — *omnes codices*] Un don semblable fut fait à Saint-Clément de Rome, par un prêtre de ce titre, précisément au temps du pape Zacharie. Il est commémoré dans une des inscriptions du recueil Marini-Mai, III, 20.

TABLE DU TOME PREMIER.

PRÉFACE

INTRODUCTION

CHAPITRE I.

L'HISTOIRE ET LA CHRONOLOGIE DES PAPES AVANT LE LIBER PONTIFICALIS.

CHAPITRE II.

LA DATE DU LIBER PONTIFICALIS.

CHAPITRE III.

LA PREMIÈRE ÉDITION.



CHAPITRE IV.

LES SOURCES.

CHAPITRE V.

LES MANUSCRITS.



CHAPITRE VI.

HISTOIRE DU TEXTE (VIe-VIIIe siècle).

CHAPITRE VII.

CHRONOLOGIE (I-VIIIe siècle).

TEXTE

PLANCHES

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, — A. PICHAT.



